

# Louis de Mondran (1699-1792) et les arts, parcours d'un homme influent entre Toulouse et Paris

Pierre Marty

#### ▶ To cite this version:

Pierre Marty. Louis de Mondran (1699-1792) et les arts, parcours d'un homme influent entre Toulouse et Paris. Art et histoire de l'art. Université Paris sciences et lettres, 2019. Français. NNT: 2019PSLEP054. tel-04825383

## HAL Id: tel-04825383 https://theses.hal.science/tel-04825383v1

Submitted on 8 Dec 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



# THÈSE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ PSL

Préparée à l'École Pratique des Hautes Études

# Louis de Mondran (1699-1792) et les arts, parcours d'un homme influent entre Toulouse et Paris

Volume 1: texte

#### Soutenue par

## **Pierre Marty**

Le 7 décembre 2019

#### École doctorale n° 472

École doctorale de l'École Pratique des Hautes Études

#### Spécialité

Histoire de l'art

#### Composition du jury :

#### **Patrick Michel**

Professeur des Universités, Université de Lille

Président

#### Julien Lugand

Maître de conférences, Université Perpignan Via Domitia

Rapporteur

#### Jean-François Belhoste

Directeur d'études émérite, EPHE Examinateur

#### Marie-Luce Pujalte-Fraysse

Maître de conférences, Université de Poitiers

Examinateur

#### **Guy-Michel Leproux**

Directeur d'études, EPHE Directeur de thèse



#### Louis de Mondran (1699-1792) et les arts, parcours d'un homme influent entre Toulouse et Paris

Cette thèse analyse la vie et la carrière de Louis de Mondran (Seysses, 1699-Toulouse, 1792), amateur d'art, urbaniste, membre de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, dont il fut l'un des membres fondateurs. Elle est accompagnée d'une édition critique des Mémoires manuscrits de Louis de Mondran, ainsi que des Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse.

Mots clés : mémoires, académies artistiques (Ancien Régime), urbanisme, Toulouse, Paris, XVIIIe siècle.

Laboratoire : SAPRAT, (EA. 4116) École Pratique des Hautes Études - PSL.

This thesis centers on the life and career of Louis de Mondran (Seysses, 1699-Toulouse, 1792). Mondran was an art amateur, urbanist, and member of Toulouse's Académie royale de peinture, sculpture et architecture, of which he was one of the founders. This work is completed by a critical edition of Mondran's memoirs, as well as of the Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture.

Key-words: memoirs, artistic academies (Old Regime), urbanism, Toulouse, Paris, 18th century.

## Pierre Marty

# Louis de Mondran (1699 - 1792) et les arts, parcours d'un homme influent entre Toulouse et Paris

#### Remerciements

Je souhaite tout d'abord exprimer ma profonde gratitude à Guy-Michel Leproux. Effectuer ma thèse sous sa direction a été une chance rare. J'ai énormément appris à ses côtés, en tant que chercheur et en tant qu'homme. Ma dette envers lui est immense.

Mes remerciements vont ensuite à Julien Lugand, pour sa confiance, et son enthousiasme pour mes travaux.

Les conseils de Marie-Luce Pujalte-Fraysse m'ont été très précieux, qu'elle trouve ici un témoignage de mes remerciements.

Jean-François Belhoste a eu la gentilesse de m'accueillir dans son séminaire, et d'énormément nourrir mes réflexions par de chaleureuses discussions, qu'il en soit remercié.

Je remercie enfin Patrick Michel de participer à mon jury de thèse.

Mes remerciements vont encore à toute l'équipe de recherche que j'ai eu la chance de côtoyer à l'École Pratique des Hautes Études, à commencer par Audrey Nassieux-Maupas et Astrid Castres, sans oublier Ana Baydova, Soersha Dyon, Barbara Lecam, Martine Lemaire et Clément Noual.

Les échanges fructueux que j'ai pu avoir avec des chercheurs d'horizons variés m'ont permis de faire murir ma recherche, notamment Hubert Bost, Basile Baudez, Venetia Chatzopoulou, Vincent Chenal, Thierry Claeys, Myriam Escard-Bugat, Jean-Marc Mandosio, Louis Peyrusse, François Reutin, Marie-Hélène Sangla, Massimiliano Simone, Niccolo et Caterina Valmori. Qu'ils en soient remerciés.

Brigitte Mondrain, attentive et bienveillante directrice du laboratoire SAPRAT, sans oublier Amira de Kochko, et toujours à l'EPHE, Sophie Pillet, Virginie Cardaillac-André et Julien Bruyelle

Pour leurs relectures, remarques et conseils, Sarah Fargeon, Violette Gaudefroy, Frédéric Hueber, Thomas Meynier et Jordi Pleindoux.

Il aurait été impossible de mener ces recherches à Toulouse, sans l'aide précieuse de Catherine Péoc'h et Alexandre Jury au fonds patrimonial de la Bibliothèque municipale de Toulouse. Leur aise a été pour moi plus qu'appréciable. L'accueil d'Anne Jourdain à l'ISDAT a été en tous points similaires, et nos échanges toujours enthousiasmants. Je n'oublie pas non plus Anthony Martinez

à la bibliothèque de l'Université Toulouse -I, Anne-Marie Bezault à l'EPHE, et Florence Gabriel à la Sorbonne.

Je remercie l'ensemble du personnel des Archives départementales de Haute-Garonne, particulièrement Pierre Amilhaud, sans oublier l'indispensable Claudie Dussert.

Le personnel des Archives municipales de Toulouse, notamment Géraud de Lavedan.

Au musée des Arts décoratifs, je remercie Anne Foray-Carlier, Bénédicte Gady, Sarah Catala et mon amie Veronica del Re.

Au musée Paul-Dupuy, je remercie Mireille Serniguet, Dominique Mazel et Claire Dalzin.

Mes amis, Jérémy, Victor, Déborah, David, Estelle, Fabien, Flavien, Aurélie, Florent, Morgan, Roderick, Laura, Ludivine.

Ma famille, mes parents, ma sœur et mon frère.

#### Table des abréviations

(Acad.) : Dictionnaire de l'Académie françoise

Arch. C.C.I.: Archives de la Chambre de commerce et d'industrie.

Arch. C. M.: Archives historique des canaux du Midi.

Arch. dép. : Archives départementales

Arch. mun. : Archives municipales

Arch. nat. : Archives nationales

Arr.: Arrondissement

Bibl. mun. : Bibliothèque municipale

B.H.V.P.: Bibliothèque Historique de la Ville de Paris

Cant.: Canton

Cat.: catalogue

Dép. : département

E.P.H.E.: École Pratique des Hautes Études

f°: folio.

Ibid.: ibidem.

Id.: idem.

I.S.D.A.T.: Institut Supérieur des arts de Toulouse

Mémoires: Louis de Mondran, Mémoires adressés à mes enfants.

Mémoires. Acad. : Louis de Mondran, Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie de peinture, sculpture et architecture de Toulouse

n. p.: non paginé.

p.: page.

r.: recto.

sd.: sans date.

sl.: sans lieu.

Slnd: sans lieu ni date.

v.: verso

#### Introduction

Peu de jours après sa mort, survenue le 3 mai 1792 à Toulouse<sup>1</sup>, le fils de Louis de Mondran, Paul-Louis, s'inquiétait de la postérité de son père, ou tout du moins de l'indifférence quasi générale dans laquelle il était mort :

« En d'autres temps, il eut laissé la mémoire d'un vrai citoïen, aujourd'hui, ce n'est plus qu'un aristocrate de moins, et le patriotisme moderne, au lieu de construire, brûle. <sup>2</sup>»

Le décès de cet « aristocrate » survenait durant la Révolution, source d'importants changements, parmi lesquels la suppression des académies, et notamment celle de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse à laquelle, nous le verrons, Mondran avait consacré sa vie. Comme le constatait, amer, son fils cadet, Mondran n'eut pas droit aux honneurs d'un éloge imprimé. L'Académie, qui fonctionnait déjà au ralenti<sup>3</sup>, ne célébra qu'un simple office en souvenir de lui, du reste partagé avec l'un de ses cousins éloignés, Félix-François d'Espie, et le peintre Gaubert Labeyrie, décédés à la même période<sup>4</sup>.

Le souvenir de Mondran, comme le déplorait son fils, semblait effectivement un peu négligé, tout du moins bousculé. L'oubli remplit son office assez rapidement, et ce même dans des milieux où il avait œuvré, comme en témoignent les écrits de Joseph Malliot (Toulouse, 1735 - 1810) qui restèrent manuscrits. Malliot était peintre<sup>5</sup>, et avait connu Mondran. Il avait préparé un livre sur les institutions toulousaines et les artistes qui avaient œuvré à la décoration de la ville. Ce manuscrit, qui était destiné à l'impression, est séparé en deux parties, l'une intitulée « Recherches historiques sur les établissements et les monuments de la ville de Toulouse », l'autre « La vie de quelques artistes dont les ouvrages font l'ornement de la ville de Toulouse » 6. Mondran

<sup>1</sup> Georges Costa, « Documents sur l'urbaniste... », p. 34 - 38.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 1353, Correspondance active de 121 lettres de Paul-Louis de Mondran, adressée aux frères Jean et Pierre Saint-Jean, 1758-1795, 1792, 26 mai.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Caroline Barrera, Les sociétés savantes..., p. 30 - 31.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 577, comptes du trésorier de l'Académie (1777 - 1792). Le service coûta 15 livres à l'Académie. La destination de l'office est donnée par une mention du paiement à l'imprimeur Robert pour les billets d'invitation audit office (12 livres). Le registre n'est pas paginé, et les mentions ne sont pas datées mais la messe eut lieu avant la fin du mois de mai 1792, suivant la chronologie interne du document. Sur Félix-François d'Espie et Gaubert Labeyrie, voir les notices correspondantes dans notre dictionnaire biographique (vol. 3).

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Sur Malliot, voir la notice correspondante dans notre dictionnaire biographique, et l'introduction de notre vol. 2. Pierre-Théodore Suau, quant à lui, était le fils du peintre Jean Suau, élève puis professeur de l'Académie des arts. Il apprit son métier auprès de son père, puis auprès de David, à Paris, entre 1810 et 1813. De retour à Toulouse, ce peintre s'illustra essentiellement par son rôle administratif au sein de l'École des arts qu'il dirigea jusqu'en 1829.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Trois copies de ce texte existent. L'une d'elles est à la Bibliothèque municipale de Toulouse (Ms. 998), les deux autres versions se trouvent aux Archives municipales de Toulouse (Arch. mun. de Toulouse, Mss 5 S 136 et 3 S 4). La copie 3 S 4 est réputée être la plus complète. Jean-Luc Boutardchouk a noté que le manuscrit avait pu être rédigé entre 1790 et 1800, et que des trois versions, les deux exemplaires des Archives municipales sont les plus fiables, et

n'apparaît pas dans la seconde partie, consacrée aux artistes. En revanche, on le retrouve bien dans la première, à différentes entrées, celles concernant deux aménagements urbains, le canal de Brienne<sup>7</sup> et le Boulingrin<sup>8</sup>, deux aménagements sur lesquels il serait intervenu. Le premier est un canal de jonction entre la Garonne et le canal du Midi qui s'étend de l'ouest de Toulouse, jusqu'au canal du Midi qu'il rejoint au Nord-Ouest de la ville<sup>9</sup>. Malliot y indique que l'idée de creuser ce canal datait du XVII<sup>e</sup> siècle et de Riquet, mais n'avait était exécutée qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, et avait été proposé par « Louis de Mondran, dans son projet à l'Académie des arts et imprimé en 1754 », et évoque le rôle de celui-ci dans les négociations. Il ne l'indique pas, mais il avait eu accès à une source de première main, les *Mémoires* que Mondran avait adressé à ses enfants<sup>10</sup>. La « promenade publique », encore nommée Boulingrin, Ovale ou Grand-Rond, fut aménagée au Sud-Est de la ville, au milieu du siècle par la municipalité, sur proposition de l'Académie et, comme le précise laconiquement Malliot, sur celle de Louis de Mondran<sup>11</sup>. Enfin, dans sa notice intitulée « l'Académie des arts et école du génie », Malliot prend le soin de noter :

« C'était aux soins et au zèle infatigable de Louis de Madron (sic) que la Province et la Ville étaient redevables de cette école. Personne n'ignore, à Toulouse, combien cet amateur avait contribué à l'érection de la Société des Beaux-Arts de cette ville en Académie Royale. C'est à sa persévérance qu'on doit son logement, rue du Petit-Versailles, la plupart de ses revenus et de ses privilèges <sup>12</sup>. »

Le texte de Malliot est important, car son auteur a connu une partie des personnages qu'il décrit, et il se base sur la tradition ou sur ses souvenirs. Ses indications trouvent cependant leurs limites : s'il utilise parfois des sources écrites, comme les *Mémoires* de Mondran, il ne donne pas toujours ses références. En outre, la diffusion de ces écrits, restés manuscrits fut sans doute limitée <sup>13</sup>. Toujours est-il qu'à le lire, Mondran était un personnage très important localement, à

\_

que le Manuscrit 998 de la Bibliothèque municipale avait été copié « à la hâte » (Jean-Luc Boudartchouk, « "VBI ALMA-,"... », p. 79). Stéphanie Trouvé a donné une édition de *La vie de quelques artistes* de Malliot, en se basant sur le Manuscrit 998, tout en comparant avec les deux autres versions (Stéphanie Trouvé, *Peinture et discours...*).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Joseph Malliot, *Recherche historiques...* art. « Canal de la ci-devant province », (Arch. mun. de Toulouse, Ms. 5 S 4, p. 110 - 112).

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Joseph Malliot, *Recherches historiques...*, (Arch. mun. de Toulouse, Ms 5 S 4 , art. « Promenade publique », p. 406-407. Le copiste indique « Louis de Maindran » pour « Louis de Mondran »).

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Voir vol. 3, planche n° 1.

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Malliot utilise d'ailleurs des informations provenant des Mémoires adressés à mes enfants (daurénavant Mémoires), mais ajoute une information importante, qui ne s'y trouve pas : l'identité des deux ingénieurs qui aidèrent Mondran à effectuer les premières mesures (Arch. mun. de Toulouse, Ms. 5 S 4, p. 111).

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Voir vol. 3, planche 2.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Joseph Malliot, *Recherches historiques...*, (Arch. mun. de Toulouse, Ms 5 S 4 , art. « Académie des Beaux-Arts », p. 54)

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Si certains chercheurs prirent le soin de différencier les trois versions connues du texte, on ne sait toujours pas d'où elles proviennent (comme cela a déjà été noté, le Ms 998 est le résultat d'une commande de l'éditeur Privat),

l'origine d'aménagements urbains, mais aussi premier soutien de la Société des arts pour laquelle il aurait obtenu la protection royale.

Ce n'est qu'un peu plus de trente ans après la mort de Mondran qu'Alexandre Du Mège, en 1823, lui consacra une première notice imprimée, dans ses *Biographies toulousaines*<sup>14</sup>. Connu pour son imprécision et une imagination teintée de malhonnêteté<sup>15</sup>, Du Mège fit pourtant preuve d'une certaine sobriété, ne se permettant guère qu'un « Voltaire le connaissait et l'aimait » qui, disons le dès à présent, est véritablement douteux <sup>16</sup>. Outre cette assertion, il brosse à grands traits le portrait d'un amateur d'art engagé au sein de l'académie artistique locale, et d'un urbaniste qui proposa de nombreux embellissements pour rénover l'espace urbain toulousain <sup>17</sup>, deux traits qui furent dès lors employés pour le décrire.

Cette notice permet d'associer Mondran à des personnages comme l'archevêque de Toulouse et homme politique Étienne-Charles Loménie de Brienne, qui aurait permis la réalisation de projets d'aménagements urbains pensés par Mondran. On le retrouve encore associé à l'architecte Jean-Arnaud Raymond ou au peintre Pierre-Henri de Valenciennes, pour qui il aurait joué le rôle de protecteur<sup>18</sup>. Enfin, Du Mège précise que l'entrepreneur et amateur d'art Nicolas-Joseph de Puymaurin, aurait rédigé « de concert avec Mondran, à qui Toulouse a dû tant de beaux établissemens, les statuts de l'Académie de peinture, sculpture et architecture [...] »<sup>19</sup>.

\_

s'il existe un exemplaire de la main même de Malliot, ou encore qui a pu avoir accès au texte, quand et par quel biais.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Alexandre Du Mège, Jean-Théodore Laurent-Gousse, Étienne Léon, *Biographies toulousaines...*, t. 2, p. 69 - 70. Le lecteur désireux de lire cette notice la trouvera transcrite dans notre vol. 3, pièce n°54.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Les supercheries de Du Mège sont un fait avéré, et largement établi. On peut citer, au hasard, Louis de Santi qui révéla comment Du Mège, récupérant les papiers de l'Abbé Magi, s'accapara ses découvertes, en plus de lui attribuer des propos et d'inventer de toutes pièces un manuscrit susceptible de s'accorder avec ses envies. Santi lui attribue l'invention des « poésies de Clémence Isaure [...] la Pléiade toulousaine [...] les Mémoires de Latomy [...] », ainsi que le bas-relief de Tétricus (Louis de Santi, « L'abbé Capmartin... », p. 88 - 90).

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Si l'affirmation semblait très douteuse, il importait cependant de la vérifier. Il n'y eut, à notre connaissance, aucun échange entre Voltaire et Mondran, à en croire les éléments que nous avons réunis sur le Toulousain et la correspondance imprimée du célèbre homme de lettres. Cependant, la remarque de Du Mège a été prise au sérieux par certains auteurs, comme Sylvie Assassin (« L'Académie royale de peinture ... », p. 67). Du Mège disait encore se baser sur un mémoire qu'il aurait eu en main pour affirmer que Marmontel avait été introduit chez le fermier général La Pouplinière par l'entremise de Mondran, belle histoire pourtant contredite par la chronologie des événements (Alexandre Du Mège, Jean-Théodore Laurent-Gousse, Étienne Léon, *Biographies toulousaines...*, t. 2, p. 426).

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Du Mège cite trois projets, celui de la Promenade du Boulingrin, le Canal de Brienne et un « projet pour restauration des églises », pour lequel Du Mège évoque un projet inconnu, invente ou parle de mémoire, car tel aspect est effectivement rapidement discuté dans le *Projet pour le commerce et les embellissements de Toulouse* (Guillemette, Toulouse, 1754), publié anonymement par Mondran en 1754.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Alexandre Du Mège, Jean-Théodore Laurent-Gousse, Étienne Léon, *Biographies toulousaines...*, t. 2, p. 458. Nous discuterons cette affirmation plus loin (voir *infra*, 2<sup>e</sup> partie, chapitre 10).

<sup>19</sup> Alexandre Du Mège, Jean-Théodore Laurent-Gousse, Étienne Léon, Biographies toulousaines..., t. 2, p. 214.

Du Mège, nous le verrons, exagère sur bien des points, invente parfois, mais, et c'est là sa grande force, de prime abord, il semble globalement crédible. Cependant, si le fond de sa notice intrigue, la forme interpelle<sup>20</sup>. En effet, elle n'est pas au nom de Louis de Mondran, mais à celui de Guillaume, le cousin de son père, sur qui Du Mège n'a pas grand-chose à dire, et dont il se sert pour introduire les informations consacrées à Louis. Jamais le prénom de celui-ci n'apparaît, alors que l'auteur clôt sa notice en vantant ses mérites, arguant qu'il importerait que Toulouse consacrât un buste à cet homme qui « toute sa vie chercha à augmenter l'illustration d'une ville qui s'est toujours distinguée par son amour pour les lettres et les arts », chute étrange qui indique l'embarras de Du Mège. S'il avait idée des mérites de Mondran, il était dans l'incapacité de lui consacrer une notice propre ou même de renseigner son prénom<sup>21</sup>.

Pierre-Théodore Suau (Toulouse, 1789 - 1856), comme Malliot, était peintre. Pour sa part, il n'avait pu connaître Mondran, mais son entourage proche l'avait fréquenté, notamment son père, le peintre Jean Suau. Pierre-Théodore Suau fut administrateur de l'École des Beaux-Arts de Toulouse durant de longues années. Après avoir quitté ses fonctions, il écrivit un long mémoire à son successeur, le baron Louis-François Lejeune, afin que celui-ci puisse se faire une idée précise de l'établissement qu'il prenaît en mains. Or, visiblement, il ne savait que très vaguement qui pouvait être Mondran, puisqu'il recopia assez paresseusement des passages d'une notice des *Biographies toulousaines* de Du Mège. Il note cependant sa date de décès, 1792, et son appartenance à la structure académique dès 1746, et le rapproche d'un certain chevalier d'Aufréry, Pierre-Clément de Carrière d'Aufréry<sup>22</sup>, qui « de même que de Mondran, [...] fut l'ami et le protecteur constant des artistes »<sup>23</sup>.

Si l'on quitte Toulouse, le nom de Louis de Mondran ne semble pas avoir laissé beaucoup de traces dans les écrits du XIX<sup>e</sup> siècle. On ne retrouve ainsi pas de notice à son nom dans le *Dictionnaire historique* de Chaudon, Delandine, et Goigoux<sup>24</sup>, en revanche, il apparaît dans la seconde édition (1843) de la *Biographie universelle* de Michaud, par l'entremise d'un renvoi : « Mondran (de), voyez Dupuy du Grez »<sup>25</sup>. Ce dernier fut le fondateur, à Toulouse, d'une école

-

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Le lecteur trouvera l'édition de cette courte notice (vol. 2, pièce n° 1).

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Cela suppose donc que Du Mège n'aurait pas eu accès aux écrits de Malliot.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Sur Aufréry, voir sa notice dans notre dictionnaire (vol. 3), et l'introduction à l'édition critique des Mémoires.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> ISDAT, Archives, boite n° 11, Pierre-Théodore Suau, Notes biographiques sur quelques maîtres de l'École des arts, rédigés en 1839 par Monsieur Suau pour Monsieur le général baron Lejeune, directeur de l'École des arts, 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, n.p.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Louis-Mayeul Chaudon et Antoine-François Delandine, Jean-Daniel Goigoux, Dictionnaire historique....

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Louis-Gabriel Michaud, Biographie universelle..., t. 28, p. 611.

privée de dessin vers 1694. Pourtant en compulsant l'article consacré à ce personnage<sup>26</sup>, rédigé par l'homme de lettres d'origine languedocienne Matthieu-Guillaume-Thérèse Villenave, il n'est jamais fait référence à Mondran.

Philippe de Chennevières, au milieu du siècle, publia ses *Recherches sur la vie et les ouvrages* de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France, par lesquelles il espérait réhabiliter les artistes provinciaux, à son sens mésestimés au profit des Parisiens. Cet ouvrage qui consacre des développements aux Toulousains, ne s'attarde pas sur Mondran, qui n'apparaît qu'une fois, à travers une longue citation de l'Almanach de l'abbé Lebrun de 1777<sup>27</sup>. La notoriété de Mondran, étiolée à Toulouse, ne dépassait pas le Languedoc.

À Toulouse, un certain regain d'intérêt se manifesta cependant, grâce à l'achat, par l'École des Beaux-Arts, d'un manuscrit, celui des Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de la ville de Toulouse, le 16 août 1850, et qui s'y trouve toujours depuis conservé<sup>28</sup>. Après Du Mège, il fut utilisé en 1860, à l'initiative d'un personnage essentiel pour l'urbanisme toulousain au XIX<sup>e</sup> siècle, Urbain Vitry (Toulouse, 1802 - 1863)<sup>29</sup>. Il était le neveu de Jacques-Pascal Virebent, le dernier ingénieur de la Ville à avoir été en poste pendant l'Ancien régime, qui avait cotoyé Mondran (sa carrière à la remarquable longévité à ce poste ne s'acheva qu'en 1830)<sup>30</sup>. Il s'intéressait beaucoup à ses prédécesseurs, et notamment à Mondran, D'après son inventaire après-décès, il possédait de lui un ouvrage : « une Étude d'architecture civile par Mondran, 1 vol. »<sup>31</sup>. S'il était connu pour ses talents d'architecte et urbaniste, Vitry fut aussi le secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de la Ville. À l'été 1860, il y donna une conférence sur l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, dont le but était de valoriser l'ancienne tradition et la qualité de l'enseignement du dessin dans la capitale languedocienne, à une période où les créations d'écoles de dessin, à l'en croire, se multipliaient, sur fond de traité de libre-échange commercial avec l'Angleterre.

« À la suite de ces observations, divers membres prennent la parole pour les appuyer ; l'un d'eux rappelle que l'Académie royale de peinture, de sculpture et d'architecture, qui existait à Toulouse avant la Révolution, exerçait dans cette ville une immense influence sur la culture des arts du dessin. C'est à l'initiative et aux propositions de ce corps savant que sont dues les

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Louis Gabriel Michaud, *Biographie universelle...*, t. 13, p. 60. Sur Dupuy du Grez, nous renvoyons aux travaux de Stéphanie Trouvé (notamment *Peinture et discours...*), et *infra*, 2<sup>e</sup> partie, chapitre 1.

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Philippe de Chennevières, *Recherches...*, t. 2, p. 33. Abbé N. Lebrun, *Almanach historique et raisonné...*, p. 192 - 203. <sup>28</sup> Une inscription sur la page de garde indique « Acheté de rencontre par l'École des arts, le 16 août 1850, cy, 20 francs. Numéro de registre 520, et 125 en 1854 ».

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Sur Vitry, voir la thèse de Marie-Laure de Capella, *Urbain Vitry, un architecte Toulousain à l'époque romantique*, Toulouse, 1998 (nous n'avons pas consulté cet ouvrage), ou Odile Foucaud, *L'architecture...*, p. 208 - 210.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Valérie Nègre, « Jacques-Pascal Virebent... », p. 91 - 108.

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Marie-Laure de Capella, « Identité sociale et culture ... », p. 222. Cet ouvrage n'a pu être retrouvé.

améliorations entreprises sur une si grande échelle à la fin du dernier siècle, telle que l'exécution du Grand-Rond [La promenade du Boulingrin], des quais, de la rue Saint-Cyprien, de l'avenue si monumentale de la Patte-d'oie, etc.<sup>32</sup> »

Il n'y est pas question de Mondran, mais d'une académie artistique « influente sur la culture des arts du dessin », et qui s'occupe de travaux d'urbanisme. Au même moment, un quotidien, logiquement destiné à une audience plus large, le Journal historique politique et littéraire, fit paraître une première série de trois articles, entre le 15 et le 17 juillet 1860, intitulés « La question des embellissements de Toulouse il y a cent ans », signés de l'archiviste Eugène Lapierre<sup>33</sup>. Ce dernier donna, en trois épisodes, la transcription partielle du *projet pour le commerce* et les embellissements de Toulouse, l'attribuant au beau-frère de Mondran, François Garipuy<sup>34</sup>, alors que cette œuvre anonyme avait été publiée par Mondran, à Toulouse en 1754<sup>35</sup>. La publication souhaitait offrir un exemple patriotique, celui de « ne jamais désespérer de l'avenir et [...] au contraire, tout attendre du temps et du bon vouloir des hommes intelligents et dévoués à leur pays » 36, à une période ou la presse locale présentait à son lectorat les projets d'aménagements urbains qui suscitaient débat<sup>37</sup>. Au même moment, Ferdinand Delavigne, un professeur de littérature française, proposa, toujours dans une séance de l'Académie des sciences, de « mettre au concours cette question : "Retracer l'histoire de l'ancienne Académie de peinture, sculpture et architecture de Toulouse "». Peu après, le Journal de Toulouse du mercredi 10 octobre 1860 inaugurait une seconde série d'articles par la plume d'Auguste Pujol<sup>38</sup>. Celui-ci fréquentait les séances de l'Académie des sciences et avait pu y écouter les débats. Il avait été marqué par les propos de Vitry, dont il livra impression :

« Monsieur le secrétaire général de l'Académie des sciences [Vitry] [...] a fait une communication qui, pour beaucoup de personnes étrangères au mouvement intellectuel et artistique de notre pays, a été une véritable révélation. Une société qui avait jeté un grand éclat sur la ville de Toulouse, et qui sans contredit, a puissamment contribué à maintenir le goût et le sentiment des arts dans notre cité, a succombé sous le marteau de 1789. Les services rendus par cette compagnie, les noms de ses membres, l'institution elle-même étaient tombés dans l'oubli, où ne vivaient que dans le souvenir des érudits. Monsieur Urbain Vitry a rempli un devoir en appelant l'attention de tous sur l'Académie royale des Beaux-Arts de Toulouse. Nous le félicitons de cette

-

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Mémoires de l'Académie des sciences..., 1860, séance du 19 juillet 1860, p. 560.

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Sur Lapierre, voir sa nécrologie par Galabert (François Galabert, « Eugène Lapierre... »).

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Journal de Toulouse, 15, 16 et 17 juillet 1860.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> La transcription est incomplète, Lapierre n'a pas inséré un certain nombre d'éléments, à commencer par l'avis de l'imprimeur.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Journal de Toulouse, 1860, 15 juillet.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Odile Foucaud, « L'architecture..., p. 99.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup>Auguste Pujol, « Variétés. L'Académie royale des Beaux-Arts de Toulouse », dans *Journal de Toulouse*, 1860, 10 - 12 octobre.

initiative, qui nécessairement, en appelle une seconde : le rétablissement d'une association importante à plus d'un titre. »

Pujol se mit alors en tête de présenter « l'esquisse historique de l'Académie royale des Beaux-Arts ». Il n'eut pas recours aux archives, mais prit Mondran pour guide :

« Notre tâche est singulièrement facilitée par un précieux manuscrit qui a été mis gracieusement à notre disposition [...] nous n'avons qu'à suivre ce manuscrit et à lui faire des emprunts où l'on reconnaîtra l'honnête et loyale naïveté des anciens écrivains. Monsieur de Mondran, un des fondateurs de la compagnie, écrivit les pages que nous avons sous les yeux entre les années 1786 et 1790, alors que l'âge lui avait donné le privilège du décanat [...]. »

Pujol ne transcrivit pas exactement les *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie* de Mondran, mais donna une version édulcorée (sans doute plus adaptée au lectorat de ce quotidien généraliste) de l'exemplaire de l'École des Beaux-Arts, dont la première transcription se retrouva dans un quotidien, dans le but avoué d'en faire un modèle de patriotisme, et de faire ressurgir les élans de son auteur, dont le discours importait plus que le nom.

Ainsi, dès les années 1860, on associa les embellissements à l'Académie des arts, qui apparut dès lors comme une école pour les métiers du dessin et un organe concepteur de projets. Le matériau utilisé pour dresser l'histoire de ces événements était formé par les écrits, manuscrits ou imprimés, de Mondran. Les débats, nés au sein de l'Académie des sciences et relayés par la parution d'articles à caractère vulgarisateurs, dans un quotidien, avaient pour but de valoriser l'élan économique et les nombreux aménagements urbains projetés sur le modèle de ceux de Paris par Haussmann. Leur caractère analytique est, en revanche, à peu près nul. Le contenu des articles de Pujol, comme ceux de Lapierre, se résumaient à des transcriptions plus ou moins adaptées au contexte de publication. Vingt ans plus tard, Lapierre, toujours lui, publia de nouveaux extraits du *Projet*, cette fois-ci, correctement attribué à Mondran, et accompagnés de commentaires parfois intéressants<sup>39</sup>; Mondran y apparaît comme une personnalité désireuse de changements. Peu après, Lapierre, Guy Désazars de Montgaillard et de Léon Saint-Charles publièrent un ouvrage aux contours élégiaques, *Le vieux-Toulouse disparu* (Toulouse, 1885), qui affirmait que c'était avec Mondran que commençait l'ère contemporaine, celle où « l'utile détrônait le pittoresque »<sup>40</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Eugène Lapierre [sous le pseudonyme d'E. Lapis], « Variétés rétrospectives... », dans *Journal de Toulouse*, 6, 13, 20, 27 janvier et 10 février 1881. Par exemple, dans son troisième article, Lapierre dresse un historique assez complet de l'approvisionnement en eau de la ville, sans malheureusement donner ses sources. Sur Eugène Lapierre, voir notamment sa nécrologie par François Galabert, « Eugène Lapierre... ».

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Guy Désazars de Montgaillard, Eugène Lapierre, Léon Saint-Charles, Le vieux Toulouse disparu, Toulouse, 1885.

Désazars poursuivit ses travaux en s'intéressant aux enseignements délivrés aux artistes. Il fut bientôt suppléé par Edmond Saint-Raymond qui livra une série d'articles dans lesquels Mondran apparaît à plusieurs reprises. Il tentait de développer les aspects qui lui semblaient avoir été les plus importants dans l'existence de l'Académie. Il retraça les débuts de l'enseignement au sein d'une académie privée, celle de l'avocat Dupuy du Grez<sup>41</sup>, et établit l'histoire de la Société des arts, puis de l'Académie royale. Il s'intéressa plus spécifiquement à différents aspects : les expositions de peintures, qu'il analyse non sans finesse<sup>42</sup>, les embellissements urbains et l'école du génie ouverte au sein de l'Académie, où furent formés de futurs ingénieurs, géomètres ou arpenteurs dès 1782. Les écrits de Mondran se trouvent être l'une de ses principales sources. Il tâche d'ailleurs de dresser le portrait flatteur d'un homme « possesseur d'une belle fortune, très répandu dans la société », « moralement très autorisé [...] par le crédit de ses belles relations », enfin :

« [...] introduit dans le milieu de l'Académie des sciences, porté vers les études de Beaux-Arts et des travaux publics, non seulement par ses goûts, mais aussi par des connaissances spéciales qui en faisaient plus qu'un simple amateur, il représente parfaitement le type, assez fréquent, de ces hommes du monde qui s'étaient donné la mission de répandre la connaissance des arts dans le public et d'orienter leurs contemporains vers la meilleure utilisation des ressources de la vie urbaine. 43 »

Membre d'une académie des arts, protecteurs de jeunes peintres, mais surtout urbaniste tenant d'idées nouvelles, philanthrope mondain, tel était le portrait où se mêlent faits avérés, inexactitudes et surtout généralisation (le « type », les connaissances « spéciales ») qui finit par donner l'image d'un Mondran désincarné, mais tout du moins révéré. De l'homme, en lui-même, on ne connaissait pratiquement rien jusqu'aux travaux de Georges Cucuel (1884 - 1918), jeune et brillant historien de la musique dont la prometteuse carrière fut brisée par la Première Guerre mondiale.

En 1913, il donna une autre dimension au sujet en publiant sa thèse de doctorat consacrée à Alexandre Le Riche de La Pouplinière<sup>44</sup>, et offrit un point de vue très différent sur Mondran. La Pouplinière (1693-1763), riche fermier général de Louis XV fut, en effet, l'espace de quatre ans, le gendre de Mondran, dont il avait épousé la fille aînée, Marie-Thérèse, en 1759.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Guy Désazars de Montgaillard, « « Dupuy du Grez : un toulousain critique d'art ... », p. 241 - 278.

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Guy Désazars de Montgaillard, « Les œuvres d'utilité publiques de l'Académie royale des Beaux-Arts (I) Les Salons I... », p. 349 - 384 ; « Les œuvres d'utilité publiques de l'Académie royale des Beaux-Arts (II) Les Salons, II... », p. 499 - 524.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Guy Désazars de Montgaillard, « Les débuts de l'école... », p. 183.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Georges Cucuel, La Pouplinière....

Le travail de Cucuel est, à bien des égards, d'une grande richesse. L'historien chercha à documenter la vie de La Pouplinière, et, dans cette démarche, s'intéressa à la famille de sa seconde épouse. Les résultats de son étude permettaient pour la première fois, d'avoir une idée de l'entourage familial du père, une idée de son parcours, et bon nombre d'éléments très intéressants, parmi lesquels l'incroyable et inattendu mariage de Marie-Thérèse de Mondran avec La Pouplinière, l'un des plus grands amateurs de musique de son temps. Ce mariage amena Mondran à effectuer deux voyages à Paris, entre 1759 et 1763. Cucuel révèle encore le goût des Mondran pour la musique, et l'établissement de leurs enfants à Paris dès les débuts des années 1760, permettant dès lors de connaître, non pas l'académicien ou l'urbaniste, mais l'homme, et sa vie privée. Ses recherches archivistiques, rigoureuses, se basaient sur une documentation essentiellement parisienne et inédite. Cucuel révéla ainsi l'existence des écrits (les *Mélanges*) du fils de Mondran, Paul-Louis, conservés à la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris, et étrangement très peu consultés depuis lui<sup>45</sup>.

Son livre fut lu par Désazars de Montgaillard, qui publia en 1925 un article dans lequel il essaya, à travers ce mariage, d'établir les origines de la famille Mondran avec plus ou moins de réussite<sup>46</sup>. En 1942, Adriaan Van der Weel s'interessa, lui, au fils cadet de Louis, Paul-Louis de Mondran, en se basant sur une correspondance active inédite de 114 lettres adressées par ce chanoine de Notre-Dame de Paris à deux amis toulousains, les frères Saint-Jean, religieux et lettrés, comme lui. L'auteur, à la publication de son livre, fit don de ces papiers à la Bibliothèque municipale de Toulouse<sup>47</sup>. Le fils cadet avait beaucoup écrit. Il ne manquait pas de parler de son père, mais cette source n'a pourtant pas été exploitée depuis.

Après les travaux pionniers de Désazars, c'est entre 1925 et 1956 que parurent les premières véritables études sur les embellissements de Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle. Jean Llanas

\_

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Ces écrits étaient toujours sous une cote provisoire antérieure au déménagement des collections de la Bibliothèque dans l'Hôtel d'Angoulême. Nous remercions Marie-Françoise Garion-Roche, conservateur de la BHVP, d'avoir recherché et retrouvé les manuscrits de Paul-Louis de Mondran.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Désazars se montre relativement fiable sur certaines informations, relatives à la généalogie de Mondran, notamment, ou à propos de son second mariage. Toutefois il ne donne jamais ses sources. Pour le reste, il paraphrase Cucuel dans une large portion de son article, mais fait de nombreuses erreurs (notamment ses références au Ms. 4905 de la B.n.F., qu'il semble confondre avec des mémoires pour lesquels Cucuel ne donne pas de cote ; il donne encore des informations qu'il dit tirées de Cucuel (p. 19) mais qui proviennent en réalité du moins fiable Du Mège. Guy Désazars, « Un mariage singulier... », p. 17).

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Cette correspondance est conservée sous la cote Ms 1353 de la Bibliothèque municipale. Les lettres, reliées, ne sont pas pour autant classées. Van der Weel, assez imprécis quant au matériau de son étude, n'a pas donné de répertoire de ces lettres. Nous en avons fourni un et l'avons mis à la disposition de la bibliothèque, et donc des chercheurs désireux de recourir à cette documentation.

s'intéressa à la promenade du Boulingrin, qu'il attribua à Mondran, après avoir consulté le manuscrit de l'École des Beaux-Arts et pour la première fois, des archives provenant essentiellement de la série C des Archives départementales de Haute-Garonne<sup>48</sup>. En 1953, une exposition, « Toulouse capitale de province sous l'Ancien Régime », était organisée au musée des Augustins. Elle présenta pour la première fois au public le portrait de Mondran, qui se trouvait alors dans les collections du docteur Trémoulet<sup>49</sup>, mais aussi les Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie des arts, prêtés par l'École des Beaux-Arts<sup>50</sup>, ainsi qu'un Mémoire pour la reconstruction du palais du parlement de Toulouse, daté de 1561, et en réalité identifiable à un mémoire anonyme rédigé par Mondran en 1770<sup>51</sup>. Enfin, Georges Costa, destiné à devenir inspecteur des Monuments historiques, consacra en 1953 un mémoire universitaire aux projets d'urbanisme toulousains. Il reprit largement ce travail dans deux articles, dont le plus important parut dans la revue Urbanisme et habitation en 1955, et est intitulé « Louis de Mondran, économiste et urbaniste ». Costa avait peut-être été intrigué par la lecture de l'Histoire de l'urbanisme, œuvre de Pierre Lavedan (1942), devenue classique, où l'auteur évoquait un phénomène important à son sens, dans l'urbanisme du siècle des Lumières, « des initiatives privées [...] des notables comme Mondran [...] », dont il avait apprécié « l'excellente petite brochure sur les embellissements de Toulouse », le Projet pour le commerce et les embellissemens de Toulouse<sup>52</sup>.

Costa, plus tard, fit parvenir à Lavedan ses travaux, qui marquent une étape importante dans l'historiographie de Mondran<sup>53</sup>. Ils apportent des précisions sur la vie de celui-ci, sa naissance à Seysses, non loin de Toulouse, et sa formation initiale : Mondran était destiné à la robe, à laquelle il se refusa pour aller séjourner à Paris, avant de revenir en Languedoc. Enfin, utilisant le manuscrit de l'école des Beaux-Arts, Costa rendait compte de l'investissement de Louis auprès de la Société des arts. Ces renseignements avaient pour objectif de permettre l'étude des plans d'urbanisme de Toulouse au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il s'intéressa à trois projets, n'attribua pas le premier, donna le second à Garipuy et à Mondran le troisième, le *Projet pour le commerce et* 

\_

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Jean Llanas, « L'urbanisme à Toulouse... », p. 101.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Voir notre volume 3, planche 1.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Toulouse, capitale de province..., p. 77. Le portrait était alors attribué à François Cammas.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Toulouse, capitale de province..., p. 98. Cette brochure est identifiable par la transcription d'un extrait dans le catalogue qui correspond, indiquant que les papiers des archives du greffe se trouvaient « à terre, exposés à la poussière, aux rats, aux brouillards et souvent à la pluie ». Nous en proposons une édition, et discutons ce sujet plus loin. (vol. 3, pièce n°. 41; *infra*, troisième partie, chapitre 9).

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Pierre Lavedan, Histoire de l'urbanisme..., p. 418 (éd. de 1942).

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> L'exemplaire du mémoire de Georges Costa, conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, provenant du fonds Lavedan, en témoigne.

les embellissemens de Toulouse. Costa permettait ainsi de faire le lien entre Mondran et son beaufrère, l'ingénieur Garipuy, mais aussi avec l'Académie des arts. Il en profitait également pour avancer une proposition intéressante, que Mondran aurait été plus qu'un urbaniste, mais un « économiste ». Un deuxième article, paru dans la revue locale L'Auta en mars 1956, entendait palier certains manques de sa première étude. Le personnage à qui il avait affaire, comme le supposait le titre de sa précédente publication, dépassait le cadre de l'urbanisme. Aussi, au début de son article, qui fut le dernier qu'il publia à ce sujet, il lançait : « une biographie idéale du grand urbaniste toulousain devrait comporter, pour le moins, trois chapitres consacrés à l'homme, à l'urbaniste, au protecteur éclairé des arts ». Costa exprimait son regret de n'avoir pu consulter les Mémoires, dont il connaissait pourtant l'existence par deux « articles » de Fernand Pifteau<sup>54</sup>, et par le Manuscrit 1841<sup>55</sup> de la Bibliothèque municipale de Toulouse. Ce constat fait, il fournissait les premiers jalons biographiques sûrs issus des archives toulousaines, l'acte de baptême, un acte de mariage, et l'acte de décès de Louis de Mondran (Seysses, 1699 - Toulouse, 1792)<sup>56</sup>.

Si Mondran ne figure pas dans la vaste entreprise dirigée par Georges Duby en 1993, l'Histoire de la France urbaine, et le beau chapitre qu'Emmanuel Leroy Ladurie consacra à l'urbanisme « frôleur », on retrouve le Toulousain dans d'autres études d'envergure nationale, notamment dans les travaux de Daniel Rabreau, qui lui, cite « l'un des projets les plus grandioses [...] à l'image des projets parisiens [...] celui de Louis de Mondran pour Toulouse » <sup>57</sup> ou de Jean-Louis Harouel. En 1993, cet historien du droit livrait son Embellisssement des villes au XVIII<sup>e</sup> siècle, qui fait toujours autorité en la matière. Mondran, qui y est qualifié de marquis, est décrit comme un « particulier passionné d'embellissements » qui fit la proposition de projets d'envergure pour Toulouse, dont deux ressortent particulièrement, la promenade du Boulingrin, et le *Projet* imprimé en 1754<sup>58</sup>. C'est principalement ces travaux qui retinrent l'attention durant les années qui suivirent, dans des publications à la diffusion plus large, portant sur l'urbanisme, dans lesquels un consensus se dégage : les propositions de Mondran seraient innovantes.

Deux articles furent ensuite spécifiquement consacrés à Mondran. Sylvie Assassin présenta la promenade du Boulingrin dans un ouvrage important, dirigé par Maurice Culot,

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> Fernand Pifteau, « M. Louis de Mondran rentre... », et « M. Louis de Mondran vend... ».

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> Voir notre introduction à l'édition critique des Mémoires.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> Georges Costa, « Documents sur l'urbaniste... », p. 34 - 38.

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Daniel Rabreau, « La premenade urbaine... », p. 304.

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Jean-Louis Harouel, « L'embellissement...», p. 90, 110 - 111, notamment.

Toulouse ou les délices de l'imitation<sup>59</sup>. Elle évoque cette promenade, naguère attribuée par Llanas à Mondran, suivant une optique différente. Son propos, bien illustré, présente cet aménagement urbain sur un temps long, approche qui ne sera pas reprise avec rigueur avant la thèse de Nicolas Marqué, Géohistoire des villes de Parlement (2016)<sup>60</sup>. Surtout, Assassin fait référence à la jeunesse de l'urbaniste, et aux mystérieuses mais « nombreuses alliances » parisiennes de l'urbaniste pour la première fois, en passant immédiatement, sans que l'on comprenne bien le lien de cause à effet, aux premiers projets, effectués dans le domaine familial. Évoquant ensuite le *Projet*, elle rapprochait Mondran des économistes, comme Costa avant elle, et ce dans le contexte contemporain des réflexions de Gournay ou de François Quesnay. Quant à l'urbanisme, elle notait l'influence de Voltaire sur le *Projet*.

Marie-Luce Pujalte, en 2006, dans le cadre d'un colloque organisé par Daniel Rabreau et Dominique Massounie, s'attacha quant à elle à présenter le *Projet pour le commerce et les embellissemens de Toulouse*, l'ouvrage pour lequel Mondran a connu la plus grande célébrité<sup>61</sup>. L'auteur, qui avait déjà eu l'occasion d'évoquer Mondran dans sa thèse de doctorat consacrée à l'architecture civile privée de Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>62</sup>, s'attacha à présenter le document et à le mettre habilement en perspective dans le contexte des embellissements urbains de l'époque. Elle conclut sa présentation en dressant un portrait plus complet de Mondran, de son voyage à Paris jusqu'à son rôle à l'Académie des arts, y adossant même des éléments de chronologie, de son arrivée en 1746 jusqu'à la création d'une « école du génie » en 1782, pour former des ingénieurs localement et « envoyer les meilleurs éléments à Paris », et indiqua encore le rôle important de Mondran dans la réalisation des quais et du Canal de Brienne. Elle se basait, pour lancer ces indications, sur les *Mémoires* de Mondran, rarement consultés depuis Assassin. Ces pages permettaient d'esquisser un portrait plus complet du personnage, de ses origines à son milieu social, à son rôle durant au moins 35 ans à l'Académie, et ses interventions remarquées pour améliorer les aménagements et les équipements urbains.

L'apport des historiens à la connaissance de Mondran prit alors deux directions. La première fut suivie par Michel Taillefer et recouvre l'étude des sociabilités, par le biais d'un court article sur ses relations maçonniques. Cependant, pour l'essentiel c'est vers des questions de

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> Sylvie Assassin, « L'Académie royale... ».

<sup>60</sup> Nicolas Marqué, Géohistoire..., vol. 2, p. 585 et suivantes.

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> Marie-Luce Pujalte, « Le projet pour le commerce... »

<sup>62</sup> Marie-Luce Pujalte, L'architecture civile privée...

circulation ou d'aménagement du territoire que se sont tournés des historiens comme Bruno Tollon, en 1984<sup>63</sup>, Jean-Luc Laffont<sup>64</sup>, ou Jean-Michel Minovez<sup>65</sup>.

Dans la foulée des travaux portant sur les Académies de Province de Daniel Roche, Mondran, comme amateur d'art, attira rapidement l'attention, mais surtout comme narrateur : les *Mémoires* pour servir à l'histoire de l'Académie de peinture, sculpture et architecture furent toujours utilisés, mais rarement questionnés. Les travaux de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, notamment ceux d'Edmond Saint-Raymond, avaient indiqué que Mondran avait été à l'origine de l'événement le plus important dans l'histoire de l'Académie : l'obtention de lettres patentes qui permirent à la Société des arts toulousaine de prendre le titre d'Académie royale. Jean Penent qui n'eut qu'un accès limité aux écrits de Mondran alors qu'il écrivait sa thèse de doctorat, en fit le récit après Saint-Raymond, à partir d'une seconde version du texte. Il formula quelques propositions sur celui qu'il considérait comme « l'une des plus hautes et des plus méconnues personnalités toulousaines du XVIII<sup>e</sup> siècle » <sup>66</sup>. Fabienne Sartre, quant à elle, utilisa le manuscrit de l'école des Beaux-Arts comme source, et analysa brièvement le parti-pris de Mondran vis-à-vis du sculpteur Marc Arcis, l'objet de son étude, qui à son sens, n' « intéressait guère » Mondran <sup>67</sup>.

Après ces travaux, il était clair que, pour qui voudrait voir et comprendre l'histoire de l'art à Toulouse durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, Mondran était la plume, ou l'œil, par lequel on pouvait obtenir les informations les plus intéressantes. Le catalogue d'une exposition, tenue au musée Paul-Dupuy en 2002, intitulé *Les collectionneurs toulousains du XVIII<sup>e</sup> siècle*, offre pourtant une vision bien différente. L'idée des commissaires était d'exposer une sélection d'œuvres que l'on supposait avoir été montrées, au XVIII<sup>e</sup> siècle, au cours des expositions de l'Académie de peinture de Toulouse, qui fut la seule académie de province d'Ancien Régime à avoir tenu des expositions pendant quarante ans. Le catalogue de ces œuvres, en grande majorité des peintures, est précédé par quatre essais de Stéphanie Trouvé, Fabienne Sartre, Jean Penent et Michel Taillefer. Les auteurs tâchent d'y établir la chronologie et le fonctionnement des différentes structures académiques qui se succédèrent à Toulouse, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles et leur fonctionnement dont l'histoire était alors véritablement méconnue. On pouvait s'attendre à ce que Mondran s'y

-

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> Philippe Wollf (dir.), Les toulousains..., p. 121, 375.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> Mondran et les projets d'urbanisme apparaissent en plusieurs endroits de la thèse de Jean-Luc Laffont, très complète, mais d'un abord assez peu commode (Jean-Luc laffont, *Policer...*).

<sup>65</sup> Jean-Michel Minovez, Garonne et canal...

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> Jean Penent, La peinture toulousaine..., p. 103.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> Fabienne Sartre, Marc Arcis..., p. 15.

trouve évoqué : c'est effectivement le cas, puisque les différents auteurs utilisent son récit à de très nombreuses occasions, en transcrivent des passages, et essayent de présenter ses textes, sans toutefois véritablement les commenter. Le catalogue s'achève par un dictionnaire biographique. Mondran, pourtant présenté comme l'un des personnages centraux par les différents auteurs, en est absent. Son portrait, alors conservé dans une collection toulousaine, ne fut d'ailleurs pas retenu parmi les œuvres exposées.

En 2006, Agnès Lahalle, dans son ouvrage charnière sur les écoles de dessin au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>68</sup>, évoquait le rôle de Mondran au sein de l'Académie des arts de Toulouse, qu'elle présentait comme un exemple unique, celui d'une structure qui aurait formé des élèves aux métiers artistiques, tout en étant un acteur essentiel dans la rénovation urbaine, sous la direction de Mondran, dont Reed Benhamou disait qu'il était « a man of many hats »<sup>69</sup>, ce qui rappelle, outre l'homme privé, les deux pistes qui se dégagent de la bibliographie : Académie des arts et embellissements.

En 2013, Marjorie Guillin soutint une thèse de doctorat<sup>70</sup>, dans laquelle elle tentait d'analyser l'histoire de l'Académie des arts de Toulouse à la lumière des écrits de Chennevières. Disposant d'une importante bibliographie mais de très peu d'archives inédites, elle conclut sa synthèse en admettant le rôle capital de Mondran, qu'elle cite abondamment tout au fil de son texte, et en indiquant la nécessité qu'il y aurait à en avoir une édition critique.

\*\*\*

Louis de Mondran restait donc, au moment où nous commencions notre étude, assez mal connu. Ses écrits étaient la principale source d'information utilisée par les chercheurs désireux d'évoquer le contexte artistique toulousain, mais ils n'étaient jamais regardés avec un œil critique. Afin de pouvoir éclairer le personnage, il importait tout d'abord de mieux documenter ses écrits : Mondran fut en effet un mémorialiste. Or, ce terme n'apparaît jamais dans aucune étude à son propos.

Le premier élément à apporter, indispensable, était donc celui d'une édition critique des Mémoires. Il importait de commencer par établir un corpus, afin de comprendre la tradition des manuscrits, connaître l'origine des textes, et définir les liens qu'ils entretenaient les uns avec les

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> Agnès Lahalle, Les écoles..., chap. 1.

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> Reed Benhamou, « The duality of sociabilité... »

<sup>70</sup> Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province?"...

autres. C'est ce que le lecteur trouvera dans l'introduction de notre second volume. Donner une étude critique des *Mémoires* impliquait aussi un important travail en archives afin de renseigner, dans la mesure du possible, les événements et les personnages qui y sont dépeints, dans le but de donner une édition soigneuse, dotée d'un appareil critique à partir d'un matériau de première main.

Cette édition permettait d'éviter un écueil important : celui de considérer cette source comme valant pour elle-même, sans être contrôlée. Les écrits du for privé ne sont pas des sources normatives et ne peuvent être utilisés comme telles. Si déterminer la fiabilité d'un tel témoignage rencontre des limites, il importe cependant de pouvoir s'en faire une bonne idée, la meilleure possible. C'est ce à quoi nous nous sommes attaché dans l'introduction à l'édition des *Mémoires*, dans la transcription et dans l'établissement de l'appareil critique, et bien entendu, tout au long de notre étude, en confrontant les sources, chaque fois que cela a été possible.

Cette première pierre posée, la biographie du mémorialiste restait à établir, ce qu'il a été possible de faire, en s'appuyant sur les *Mémoires*, bien entendu, mais aussi sur des sources variées, afin de discuter certains points importants comme ses origines, les milieux dans lesquels il évoluait, sa fortune (on ne lui connaissait par exemple, ni métier, ni source de revenu), son niveau social, en bref, en se plaçant, comme a pu l'écrire Jacques Revel, *au ras du sol*<sup>71</sup>, il importait de déterminer au mieux quel avait été le parcours de Louis de Mondran.

Les renseignements tirés de cette première étude permirent d'éclairer, par ricochet, d'autres aspects essentiels, ceux inhérents à l'homme public. Sur ce plan, plusieurs facettes de sa personnalité se dégagent des études antérieures. La première, c'est celle de l'amateur d'art. Mondran paraissait avoir joué un rôle essentiel au sein de l'Académie dès 1746. Cependant, plusieurs restaient à déterminer, et non des moindres. Tout d'abord, il importait de savoir ce qui le motiva à s'engager, et la date de cet engagement. Si l'on s'en tient à la bibliographie récente, Mondran se serait investi au sein de la Société à 47 ans, et n'aurait eu, auparavant, aucun lien avec les milieux artistiques. Cet engagement, important mais tardif, interpelle, et pose en premier lieu la question du pourquoi. On le savait « associé amateur » de l'Académie, mais sans pouvoir dire s'il disposait d'une formation artistique. On connaissait son rôle de « modérateur » de l'Académie, mais cette fonction, et le terme même de modérateur restait à définir. À l'instar de Pierre-Clément d'Aufréry, on le disait « l'ami et le protecteur constant des artistes », mais sans

\_

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Jacques Revel, « L'histoire au ras du sol »...

préciser dans quelle mesure, ni auprès de quels artistes, pas d'avantage s'il put remplir pareil rôle auprès d'élèves. Beaucoup de questions restaient encore en suspens quant à son rapport aux arts, et pareil constat pouvait être fait pour ce qui regarde les embellissements.

Le personnage semblait avoir été impliqué dans plusieurs projets, au moins deux, la promenade du Boulingrin et le Canal de Brienne, et il semblerait que l'imprimé ait joué un rôle prépondérant dans ses démarches. Il convenait donc, là encore, de déterminer, dans la mesure du possible, sur quels chantiers il avait pu intervenir, quelle était la production qui pouvait lui être attribuable, imprimée ou manuscrite, et tâcher de l'étudier, en commençant par en donner une édition critique, en contextualisant ces travaux, tout en tâchant de comprendre quel était son rôle dans ces chantiers. En effet, il apparaissait jusqu'ici comme un concepteur, mais avait-il été à même d'intervenir à un autre niveau ? Et s'il fut concepteur, la réalisation de plusieurs entreprises signifie qu'il fut en rapport avec les différentes entités chargées de ces travaux, par quel biais ? Et pourquoi s'investissait-il autant dans les embellissements ?

Comprendre ce qui amena Mondran à se préoccuper de travaux publics semblait essentiel. Georges Costa, Sylvie Assassin et Marie-Luce Pujalte ont souligné l'importance du premier séjour parisien de Mondran. On a vu, grâce à Cucuel, qu'il en fit au moins deux de plus, qu'il y avait de la famille, et même des alliances avantageuses. La bibliographie indique un lien fort entre ce Languedocien et Paris : les rapports avec la capitale apparaissent avoir été très importants, voire cruciaux, tant d'un point de vue privé que pour l'homme public, tant pour l'amateur d'art que pour le concepteur d'aménagements urbains.

Les différents travaux publiés à son sujet, et plus globalement sur l'Académie de peinture de Toulouse, n'avaient pas renouvelé la documentation, qui semblait encore assez maigre au vu de l'ampleur du sujet, et qu'il convenait donc, dans la mesure du possible, d'accroitre, en considérant les possibilités des fonds toulousains, à commencer par le minutier des notaires locaux qui n'avait été que très ponctuellement dépouillé. Plus largement, différents fonds sont susceptibles de receler une documentation inédite, entre Bordeaux et Montpellier, notamment les séries C des Archives départementales, recélant les papiers des intendances, et d'autre part, des fonds parisiens, à commencer par le minutier central des Archives nationales, la sous série O¹ ou la série F ¹².

Ces recherches se sont révélées, dans l'ensemble, très fructueuses, et nous permettent de présenter un personnage assez différent de celui que l'on pensait connaître, que ce soit dans la

sphère privée ou l'espace public. À travers lui, et en analysant son action, c'est aussi la vie artistique et l'urbanisme toulousain de la 2<sup>e</sup> moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle qu'on a cherché à éclairer.

Introduction

# I- La vie de Louis de Mondran

Première partie, chapitre 1

### Chapitre 1. L'origine familiale

#### A) Une généalogie qui reste à établir

Si l'on sait que Louis de Mondran naquit à Seysses, près de Toulouse, en 1699, et mourut à Toulouse, en 1792<sup>72</sup>, les origines de sa famille et son rang social sont toujours mal connus. Ainsi, il reste une incertitude quant à la qualité de sa noblesse. Mondran est constamment qualifié de chevalier dans la bibliographie 73, même récente, titre qu'il n'a pourtant jamais porté et que l'on ne retrouve dans aucun document d'époque<sup>74</sup>. Il faut probablement y voir une confusion avec d'autres membres de sa famille. On peut, par exemple, penser à son fils aîné, Louis-Joseph de Mondran, qui semble avoir porté le titre de chevalier une fois devenu grand maître des eaux et forêts de la généralité de Rouen. Son neveu, Victor de Mondran (né à Lectoure, en 1740), fut, lui, chevalier de Saint-Louis en 1792<sup>75</sup>.

Les différentes généalogies de la famille indiquent son établissement à Toulouse dès le XVI<sup>e</sup> siècle, là où Mondran, dans ses Mémoires, en fixe l'origine en Espagne, à cette même période. Les généalogies de Villain<sup>76</sup> et de Navelle<sup>77</sup>, toutes deux utilisées jusqu'à présent, sont incomplètes, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, et inexactes, dès la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>78</sup>. Dresser la lignée directe de Louis de Mondran s'avère donc nécessaire, tout particulièrement en ce qui concerne les personnages avec qui il fut en interaction directe. Or, force est de constater que la généalogie qui résiste le mieux à la confrontation avec les documents d'archives reste celle énoncée par Mondran lui-même<sup>79</sup>, du moins après le mariage de Denis de Mondran. En effet, si l'année et les noms des mariés sont ceux mentionnés sur l'insinuation<sup>80</sup>, tout le reste est erroné,

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> Georges Costa, « Documents sur l'urbaniste... », p. 34 - 38.

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> La première confusion apparaît dans un article publié par Robert Mesuret dans L'Auta, en juillet 1950. Robert Mesuret, « Les plans gravés... », p. 103.

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> Sous la plume de Mondran, la seule occurrence de « chevalier de Mondran » qualifie son oncle, François (*Mémoires*,

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> Henri Sales, « Les origines du maréchal Lannes... », p. 285.

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> Jules Villain, La France moderne, grand dictionnaire... », t. III, deuxième partie, p. 1555-1557.

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup> André Navelle, Familles nobles..., t. VII, M, Paris, 1995 [1° éd. 1991-1994], p. 194-196. Toutes les références concernant la famille Mondran tirées de cet ouvrage proviennent de ces pages.

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> Le premier mariage de Mondran, en 1729, était inconnu et une grande confusion règne entre les différentes fratries de personnages, et ce dès la génération de Louis I de Mondran.

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> Bibl. de l'Univ. Toulouse-I, Ms. 306, cette généalogie fut transcrite par le bibliophile Jean-Pierre de Méja sous la forme d'un arbre généalogique : Arbre généalogique de la famille de Mondran en 1774.

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 5 B 17, f° 399-402.

à commencer par le prénom du père de Denis, ainsi que l'identité de sa mère <sup>81</sup>. Ainsi, les origines espagnoles de la famille pourraient être quelque peu fantasmées par l'urbaniste ou ses sources douteuses. Mondran précisait, à propos de Jacques de Mondran, son supposé aïeul ultramontain, que « c'est le plus ancien de nos ancêtres dont j'aye ouï parler à mon grand-père ». Son grand-père, François de Mondran, mourut lors du terrible hiver 1709<sup>82</sup>. Louis avait 10 ans, et il a très bien pu l'entendre raconter l'histoire, pour ne pas dire la légende familiale, avant de la réécrire, quelque soixante ans plus tard. Néanmoins, les premières pages de son récit invitent à voir dans cette généalogie une manière de servir sa démonstration, et surtout, de se donner un rôle flatteur :

« Les différentes révolutions arrivées dans notre maison et les événements que j'ai éprouvés moi-même pendant le cours de ma vie m'ont engagé, mes chers enfants, à l'écrire pour vous faire voir que la providence nous élève et nous abaisse successivement comme il lui plaît, par des motifs qui nous sont inconnus, ou que nous avons occasionnés.

Si la lecture de l'Histoire est une leçon bien instructive pour la politique, le récit de ce qui s'est passé dans les différentes générations de notre famille depuis que j'en connois l'origine, les différentes alliances que nous avons contractées, l'emploi que nous avons fait de nos fortunes, doit être, de même, une leçon bien instructive pour la conduite de nos descendants et pourra leur servir pour prévenir les causes qui ont contribué à leur fortune ou à leur élévation<sup>83</sup>. »

L'origine et les faits d'armes de ces ancêtres étaient peut-être plus valorisants que les obscurs teinturiers dont Navelle a retrouvé la trace<sup>84</sup>. Mondran, à l'instar de nombreux nobles d'extraction plus ou moins récente, essaya, dans ses mémoires, de se doter d'ancêtres susceptibles de tenir une place honorable dans son arbre généalogique, sans preuve avérée de leur existence, dans le but d'établir sa famille<sup>85</sup>. Il faut peut-être également y voir un point d'appui dans l'économie de son récit, dans lequel il se place comme un restaurateur de la fortune des Mondran, puisque, comme il l'écrivit dans son testament, il était « le dernier de [sa] race à habiter Toulouze<sup>86</sup> ». À l'image de leur ancêtre qui aurait, sous l'impulsion de sa mère, quitté la carrière

<sup>- 8</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>81</sup> Mondran donne les noms de François Mondran et de Jeanne Perrin. Or, il semble avoir mal lu les documents, ou ne pas les avoir eus en sa possession. En effet, le père de Denis se nommait Reynier Mondran, et sa mère Domenge de Morelon.

<sup>82</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 2E IM 4074, Seysses, 1709, 13 janvier, décès de François de Mondran, à 78 ans.

<sup>&</sup>lt;sup>83</sup> Louis de Mondran, Mémoires adressés à mes enfants, (dorénavant, Mémoires) p. 1. La pagination utilisée pour les Mémoires de Mondran est celle du manuscrit original.

<sup>&</sup>lt;sup>84</sup> Si les informations de Navelle semblent plausibles, nous ne les avons néanmoins pas vérifiées. Son manque de clarté invite à la prudence. Il avance que le père de Reynier Mondran était un teinturier du nom de Jean Mondran, lui-même fils d'un certain Raymond Mondran, « teinturier à Tounis » qui aurait eu pour ancêtre un Guillaume de Mondran, venu des environs de Tarbes à la fin du XVe siècle.

<sup>85</sup> François-Joseph Ruggiu, « Ancienneté familiale... », p. 314.

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 26545, f° 116-121v, 1792, 3 mai, testament de Louis de Mondran, passé le 2 avril 1788 à Toulouse (voir notre édition du document, vol. 3, p.j. n° 53).

des armes pour celle du barreau, et Pau pour s'installer à Toulouse, les quatre enfants de Louis<sup>87</sup> avaient, en effet, quitté Toulouse pour Paris. Ils avaient accompli, par leurs talents, autant que par leur bonne fortune, une ascension sociale exceptionnelle dont leur père s'attribuait une part importante. L'épisode des origines est d'ailleurs l'un des rares endroits de ses mémoires où Mondran teinte son discours d'un vernis historique qui masque l'absence de documentation de première main<sup>88</sup>, documentation en revanche perceptible dans les pages qui suivent.

L'origine de la noblesse de la famille n'est donc pas claire. Mondran n'évoque pas l'anoblissement de sa famille, et on a tout lieu de croire que s'il ne le fait pas, c'est parce qu'elle était d'extraction récente. Villain, sans plus de précisions, la dit « anoblie par le capitoulat », en l'occurrence le capitoulat de Louis I, en 1716, seul membre de cette famille à avoir eu l'honneur de la fonction <sup>89</sup>. Grégory Barbusse, pour sa part, suppose que la noblesse de la famille daterait du milieu du XVII e siècle <sup>90</sup>, ce qui serait vraisemblable mais est, on va le voir, difficile à prouver.

#### B) La famille Mondran

Denis de Mondran, l'arrière-grand-père de Louis, d'après le peu de documentation que nous avons à son sujet, n'est jamais dit noble, mais était avocat au parlement de Toulouse et détenteur d'une charge de contrôleur général du taillon<sup>91</sup>. Il se maria à une jeune femme issue de la noblesse<sup>92</sup>, Isabeau d'Espie, en 1622<sup>93</sup>. De ce mariage naquirent plusieurs enfants, dont

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> La fratrie ne comptait plus que trois enfants en 1774, Marie-Louise Gabrielle de Mondran était décédée à Paris, en 1763.

<sup>&</sup>lt;sup>88</sup> Mondran, s'il ne disposait pas de documents sur ses ancêtres espagnols qui n'ont, du reste, peut-être jamais existé, possédait des ouvrages qui purent l'aider à camper son récit. Il possédait notamment une « Histoire d'Espagne, 5 volumes in-12° », que l'on pourrait identifier à l'*Histoire générale d'Espagne* du jésuite Mariana, dont une traduction avait paru, à Paris, chez le Mercier, en 1725 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 26459, 1792, 3 mai - 9 juin, Inventaire après décès de Louis de Mondran. La transcription intégrale de ce document est donnée en annexes, vol. 3, pièce n° 54).

<sup>&</sup>lt;sup>89</sup> Le capitoulat toulousain consistait en « une magistrature annuelle, en principe élective, et non vénale [...] exercée collégialement par huit membres, et [qui] procure à chacun de ses titulaires, dès leur prise de fonction, la noblesse héréditaire au premier degré ». Grégory Barbusse, *Le pouvoir...*, vol. 1, p. 18.

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup> Grégory Barbusse, *Le pouvoir...* vol. 2, p. 373. Grégory Barbusse n'a répertorié qu'un seul Mondran parmi les capitouls toulousains. Il est le seul à indiquer que la famille Mondran a été anoblie avant l'accès au capitoulat de Louis I, sans pour autant fournir de dates. Notons également une confusion quant aux parents de Louis I, qu'il dit fils de Jacques-François de Mondran et de Madeleine d'Ouvrier.

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup> Le contrôleur du taillon était un officier dont la charge était de tenir contrôle du paiement de la taille, sous l'autorité, dans ce cas, des États du Languedoc.

<sup>&</sup>lt;sup>92</sup> Le père de Marguerite d'Espie, François d'Espie, fut capitoul en 1618, 1640 et 1648. Sa famille avait déjà été anoblie par le capitoulat de son père, Antoine, en 1586. Gustave Chaix d'Est-Ange, Dictionnaire des familles françaises anciennes..., t. XVI, Eas-Eys, 1903 - 1929, p. 184 - 185.

<sup>&</sup>lt;sup>93</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 5 B 27, 1622, 3 juillet, à Toulouse, pactes de mariage entre Denis Mondran et Isabeau d'Espie.

Jacques-François (1628 - 1668<sup>94</sup>) et François de Mondran (Fonsorbes, 1628 - Seysses, 1709<sup>95</sup>), respectivement grand-oncle et grand-père de Louis, qui formèrent les deux branches de cette famille, d'où sont issus les Mondran domiciliés en région toulousaine au XVIII<sup>e</sup> siècle.

#### 1. La branche aînée

Jacques-François de Mondran fut avocat au Parlement, comme son père avant lui. Il se maria, en 1654, à Marie d'Ouvrier<sup>96</sup>, qui était d'ascendance noble, comme sa belle-mère, ce qui montre, à l'évidence, une stratégie matrimoniale. La progression sociale de la famille Mondran, famille bourgeoise, passe ainsi par la magistrature et une stratégie matrimoniale d'union avec la noblesse, probablement par les filles cadettes.

De ce mariage naquirent Marie, Guillaume, Guillaume-Stanislas et Louis. De Marie de Mondran, on sait qu'elle se maria deux fois, à Antoine Simon de Bosson<sup>97</sup>, puis à Pierre de Gilède<sup>98</sup>, ce que Mondran indique, mais en la décrivant comme sa tante, alors que Marie était sa cousine au 2<sup>e</sup> degré<sup>99</sup>. Elle serait décédée en 1735 ou avant<sup>100</sup>. Guillaume (Toulouse, 1656<sup>101</sup>, 1742<sup>102</sup>) fut, pour sa part, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Toulouse, et est dit chevalier dans de très nombreux documents d'archives, sans que l'on sache si le titre était usurpé, s'il désignait un état de noblesse ou l'appartenance à un ordre. Toujours est-il que sa noblesse est confirmée par l'Armorial d'Hozier, sans que le terme « chevalier » y soit mentionné<sup>103</sup>. Homme cultivé, il aurait voyagé en Allemagne et en Italie. À son retour, il aurait joué un rôle important au sein des assemblées de la société des Lanternistes, qui allait donner

<sup>0.</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>94</sup> Les dates de Jacques-François sont données par Navelle et n'ont pas été vérifiées.

<sup>&</sup>lt;sup>95</sup> Le lieu de la naissance de François I de Mondran est donné par Navelle. La date l'est également, et correspond à l'âge donné sur son acte de décès, du 13 janvier 1709, où il est dit âgé de 78 ans (Arch. dép. de Haute-Garonne, 2E IM 4074, Seysses, 1709, 13 janvier).

<sup>&</sup>lt;sup>96</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 5 B 35, 1654, 7 juin, à Toulouse, insinuation des pactes de mariage entre Jacques-François de Mondran et Marie d'Ouvrier, 3 E 11807, pièce 23, 1654, 13 mai, contrat de mariage.

<sup>&</sup>lt;sup>97</sup> Dans le contrat de mariage passé entre Marie de Mondran et Pierre Gilède, « feu Anthoine Simon de Bosson » est dit noble, et « secrétaire de la chancellerie de Tholoze » (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 3967, f° 279-283, 1683, 4 avril). Peut-être faut-il voir en ce de Bosson un membre de la famille de Boisson.

<sup>&</sup>lt;sup>98</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 3967, f° 279-283, 1683, 4 avril. Pierre Gilède est dit noble (son père avait été capitoul), et avocat au Parlement de Toulouse.

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup> Mémoires, p. 9.

<sup>&</sup>lt;sup>100</sup> Les héritiers d'une certaine Marie de Mondran avaient demandé lecture et enregistrement du testament de Jacques-François de Mondran, en 1735. Vu la nature des liens entre les protagonistes, on peut supposer que cette requête implique le décès de Marie peu avant cette date (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 204, pièce n°93).

<sup>&</sup>lt;sup>101</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, GG 15, 1656, 21 juillet, baptême de Guillaume de Mondran.

<sup>&</sup>lt;sup>102</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, GG 59, 1742, 26 août, décès de Guillaume de Mondran.

<sup>103</sup> B.n.F., Ms. Français 32207, Volumes reliés du Cabinet des titres : recherches de noblesse, armoriaux, preuves, histoires généalogiques. Armorial général de France, dressé, en vertu de l'édit de 1696, par Charles d'Hozier (1697-1709), t. XIV, Languedoc, p. 167. S'il n'est pas dit chevalier, il est tout de même inscrit : « Guillaume de Mondran, seigneur du Mirail, porte d'or à un chevron d'azur, accompagné de points d'or, mondé d'azur ».

naissance à l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse<sup>104</sup>. Il avait hérité, par son père, du domaine et du château du Mirail, qu'il embellit puis vendit au noviciat des Jésuites de Toulouse pour la somme étrangement faible de 30 000 livres<sup>105</sup>, ce qui aurait été le résultat d'une manipulation de son frère, si l'on en croit les Mémoires de Mondran<sup>106</sup>. Il se maria, en 1696<sup>107</sup>, avec Françoise de Bourrasol<sup>108</sup>, une jeune femme, là encore issue de la noblesse. Elle aurait donné naissance à deux enfants, qui seraient morts jeunes, suite aux mauvais traitements de leur précepteur<sup>109</sup>. Ces décès auraient entraîné l'extinction de cette branche de la famille, puisque Guillaume-Stanislas et Louis étaient tous deux entrés en religion, et expliquerait aussi qu'une partie de la succession de Guillaume de Mondran soit parvenue entre les mains de Louis II de Mondran<sup>110</sup>.

Louis<sup>111</sup> (?, 1661<sup>112</sup>-Toulouse, 1735) fut docteur en théologie et l'un des directeurs du séminaire de Caraman, où il mourut<sup>113</sup>. Il semble avoir fréquenté son cousin au deuxième degré et homonyme, à qui il légua des livres, ainsi que de l'argenterie aux armes de la famille<sup>114</sup>. Guillaume-Stanislas est, quant à lui, un personnage assez obscur. Né à Toulouse en 1660<sup>115</sup>, il

<sup>104</sup> Mémoires, p. 7.

<sup>&</sup>lt;sup>105</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 4039, f° 87-88, 1740, 6 avril, vente par Guillaume de Mondran, de l'entier domaine du Mirail au Noviciat des Jésuites de Toulouse, pour 30 000 livres. Sur le château du Mirail, voir Pascal Julien, « Le Mirail, du château à l'université, XVII° - XVIII° siècle », dans Conservation, restauration de l'architecture du Mouvement Moderne : l'exemple de l'Université de Toulouse-Le Mirail, vidéo en ligne du colloque, Toulouse, Université Toulouse-II/Musée Les Abattoirs, 8-10 avril 2010. Vidéo en ligne <a href="https://www.canal-">https://www.canal-</a>

<sup>&</sup>lt;u>u.tv/video/universite toulouse ii le mirail/le mirail du chateau a l universite xviie xviiie siecle pascal julie n.5908</u>. Page consultée le 4 février 2017.

<sup>&</sup>lt;sup>106</sup> Mémoires, p. 83 et 84.

<sup>&</sup>lt;sup>107</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 1787, 1e reg., fo 144, 1696, 13 juillet.

<sup>&</sup>lt;sup>108</sup> Françoise de Bourrassol mourut à la fin du mois de décembre 1738. Elle avait laissé un testament, le 9 avril 1737 et un codicille le 21 décembre 1738. Son testament fut ouvert le 9 janvier 1739 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 4037, 2° reg., f° 226-233, 1739, 9 janvier 1739). Son héritière universelle fut sa nièce, Jeanne-Marie de Fraust. Mondran ne fit pas partie de ses héritiers.

<sup>&</sup>lt;sup>109</sup> Mémoires, p. 8 - 9.

<sup>&</sup>lt;sup>110</sup> Voir *infra*, 1<sup>e</sup> partie, chapitre 5.

<sup>&</sup>lt;sup>111</sup> Comme ce Louis de Mondran n'est amené à apparaître qu'à de rares reprises, il n'a pas semblé nécessaire de le distinguer de ses deux homonymes Louis de Mondran père et fils, que l'on nommera Louis I et Louis II quand cela sera pécessaire

<sup>&</sup>lt;sup>112</sup> La date, vraisemblable, est donnée par Navelle.

<sup>113</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6096, 1735, 28 avril, ouverture du testament de Louis de Mondran, décédé le 27 avril 1735, f° 2906-2907v, puis teneur du testament de Louis de Mondran, l'un des directeurs du séminaire de Caraman (acte daté du 25 avril 1735) f° 2908-2916, souscription, f° 2916-2917v. Patrick Ferté n'a trouvé la trace de ce Louis de Mondran qu'à deux reprises. Il le dit titulaire d'un baccalauréat en théologie le 2 août 1697 et inscrit en droit en avril 1686, ce qui pourrait impliquer qu'il ne devint pas docteur en théologie dans une université languedocienne (Patrick Ferté, Répertoire géographique des étudiants du midi de la France (1561 - 1793). Pour une prosopographie des élites, t. VI. Diocèse de Toulouse, Toulouse, 2015, p.212, notice n° 3459. Aucun des membres de la famille Mondran n'apparaît dans les autres tomes du Répertoire de Patrick Ferté).

<sup>&</sup>lt;sup>114</sup> 3 E 6096, 1735, 28 avril, f° 2913, Mémoires, p. 9.

<sup>&</sup>lt;sup>115</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, GG 15, 1660, 5 juin, naissance de Guillaume de Mondran, baptisé le 10 du même mois. Le nom « Stanislas » semble être un nom d'usage utilisé pour se distinguer de son frère aîné.

mourut vraisemblablement après 1740 et la vente du château du Mirail, dans laquelle il aurait joué un rôle décisif<sup>116</sup>. Ce jésuite n'est guère connu que pour la publication d'un petit ouvrage de morale, L'artisan chrétien<sup>117</sup>, resté semble-t-il assez confidentiel, et qui devait, en premier lieu, servir quotidiennement au prélat, qui était un membre important de la congrégation des artisans mariés<sup>118</sup>, érigée au sein de la Maison professe des jésuites de Toulouse

#### 2. La branche cadette

Le grand-père de Mondran se nommait François. Louis, qui semble l'avoir beaucoup admiré, n'en fut pas moins critique à l'évocation de la démesure et des mauvais investissements de celui-ci. François avait fait un mariage avantageux, avec une jeune femme issue de la noblesse toulousaine, Isabeau de Lucas qui, outre l'argent de sa dot, lui avait apporté également des terres à Seysses<sup>119</sup>, terres dont il se disait seigneur, en 1678<sup>120</sup>. Mieux encore, il avait récupéré d'importantes sommes par héritage, savoir celui de sa tante, Françoise d'Espie, et celui de sa mère, Isabeau d'Espie 121. Si l'on ajoute l'office de contrôleur général du taillon, que possédait avant lui son père<sup>122</sup>, François de Mondran avait donc accumulé une richesse jusqu'alors inédite dans la famille, qu'il s'empressa de dépenser, notamment en construisant une vaste demeure à Seysses, le château de La Motte<sup>123</sup>.

Les nombreux actes que l'on peut retrouver dans le minutier toulousain montrent, comme l'indique son petit-fils<sup>124</sup>, une activité économique importante, notamment des achats de terres afin d'agrandir ses parcelles 125, ce qui, ajouté aux dépenses qu'il aurait eues pour sa

<sup>116</sup> Mondran fut le cohéritier de la succession, avec Marie - Guillaume d'Ouvrier. La succession représentait 24 000 livres. On peut comprendre son amertume, sachant que le Mirail avait été vendu au très bas prix de 30 000 livres.

<sup>117</sup> Guillaume-Stanislas de Mondran, L'artisan chrétien, et les devoirs des personnes d'une condition médiocre, Toulouse, Robert, 1728 - 1730, 2 tomes.

<sup>118</sup> Il fut directeur de cette congrégation. Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 12527, 1718, 9 mars, à Toulouse, délibération de la Congrégation des artisans mariés.

<sup>&</sup>lt;sup>119</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 5 B 36, f° 322 : « Et en augmentation de ladite constitution de dix-huit mille [livres] envers laditte damoiselle Dumas Delves que lesdits sieurs François et Louis de Lucas ses enfans ont accordé audit sieur futur époux [François de Mondran] l'allodialité desdits biens qu'il possède maintenant et dont il a la proprietté audit lieu de Seisses, dépendant de la directe seigneurie et baronie dudit lieu pour les jours (sic pour jouir) alloudiallement envers luy et tous les descendants dudit mariage, à perpétuité ».

<sup>&</sup>lt;sup>120</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, II 115, 1678, 13 février.

<sup>&</sup>lt;sup>121</sup> Le testament d'Isabeau d'Espie fut passé devant le notaire toulousain Bergos, le « dernier du mois de septembre mil six cens quatre-vingt-un », comme mentionné dans l'inventaire après décès de Louis de Mondran. Un codicille fut ajouté le 24 février 1682, très probablement chez le même notaire.

<sup>122</sup> Mondran indique qu'il fut reçu à cette charge le 26 novembre 1656. Si nous n'avons pas retrouvé ce document, il est néanmoins plus que probable que Mondran ait écrit avec l'acte sous les yeux.

<sup>&</sup>lt;sup>123</sup> Le domaine de La Motte, partiellement conservé, abrite de nos jours une congrégation religieuse.

<sup>&</sup>lt;sup>124</sup> Mémoires, p. 12.

<sup>125</sup> Notamment Arch. dép de Haute-Garonne, 3 E 4439, 1663, 17 septembre, François de Mondran achète pour 600 livres la métairie de Cazaux, à Seysses.

résidence toulousaine <sup>126</sup>, put certainement entamer sa fortune, et le conduire à la banqueroute, comme l'affirme Louis <sup>127</sup>. Ses biens furent saisis, très vraisemblablement à la fin des années 1680, du moins avant 1692 <sup>128</sup>. De son mariage, François de Mondran eut, selon son petit-fils, quatre garçons et trois filles <sup>129</sup>, prénommés « Louis, Joseph, Paul et François, [...] Hélène, Marie et Françoise » <sup>130</sup>. Les noms cités par Mondran ne sont pas corrects, et contredits par le testament d'Isabeau de Lucas, document que Mondran avait pourtant en sa possession en 1731 <sup>131</sup> et qui donne les noms de ses enfants et héritiers : « Hélaine <sup>132</sup> [...], Louis <sup>133</sup>, Jean-Antoine, Paul, François et [...] demoiselles Margueritte et autre Margueritte de Mondran ».

Hélène épousa Gaspard Dejean (Toulouse, 1659 - ?, avant décembre 1740<sup>134</sup>) en 1699<sup>135</sup>. Elle eut de lui trois fils<sup>136</sup>, François (Toulouse, 1700 - Cambernard, 1778<sup>137</sup>), Gaspard II (Toulouse, 1702<sup>138</sup> - Cambernard, 1785) et Louis Dejean, qui résidèrent entre Toulouse et Cambernard, non loin de Seysses<sup>139</sup>.

<sup>10</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>126</sup> Son domicile n'est jamais précisé dans les actes antérieurs à 1672 que nous avons eus en main, néanmoins, il semble avoir possédé plusieurs biens à Toulouse, car, le 26 décembre 1672, il loua une maison rue des Filatiers à un certain Jean Destailz, moyennant la somme de 450 livres tous les six mois. Arch. dép. de Haute-Garonne, 3E 4438, f° 450 v- 451, 1672, 26 décembre.

<sup>&</sup>lt;sup>127</sup> Si l'on retrouve quantité de contrats à l'importance toute relative, il a été impossible de trouver dans les registres du notaire Bouzeran le nom de l'architecte du château de La Motte.

<sup>&</sup>lt;sup>128</sup> Un jugement avait été prononcé, mais les dettes de François n'étaient toujours pas épongées en 1692, et absorbèrent la succession d'Izabeau d'Espie. Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5857, 2<sup>e</sup> reg, f° 463 « Les biens de ladite dame Izabeau d'Espie ayant été générallement saisis en l'année mil six-cents quatre-vingt-douze, sur la tête de Monsieur François de Mondran, son héritier ».

<sup>&</sup>lt;sup>129</sup> Mondran ne signale pas l'existence d'un Jean-Antoine de Mondran, né en 1665 (Arch. mun. de Toulouse, GG 701, 1665, 11 novembre), ni celle de Marguerite (Arch. mun. de Toulouse, GG 702, 1668, 23 novembre) et qui ne survécurent certainement pas.

<sup>&</sup>lt;sup>130</sup> Ces prénoms sont donnés en p. 13 des Mémoires.

<sup>&</sup>lt;sup>131</sup> Le testament d'Isabeau de Lucas était aux mains de Mondran, comme le prouve l'inventaire après décès de son père, Louis I (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 11931, pièce n° 53, 1732, 17 janvier. Voir vol. 3, p.j. n° 9). La minute du testament, de la même date, et chez le même notaire qu'indiqué dans cet inventaire, y est effectivement bien présente (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 4282, 1677, 7 août, testament d'Isabeau de Lucas).

<sup>132</sup> Hélène naquit le 17 octobre 1663, à Toulouse (Arch. mun. de Toulouse, GG 701, 1663, 17 octobre).

<sup>&</sup>lt;sup>133</sup> Louis I de Mondran naquit le 19 octobre 1664 à Toulouse (Arch. mun. de Toulouse, GG 701, 1664, 19 octobre). <sup>134</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, GG 210, 1659, 3 février, naissance de Bernard Dejean. Une procuration du 2 décembre 1740 indique « feu Bernard Dejean » (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5857, 2° reg., f° 461-476).

<sup>&</sup>lt;sup>135</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 2 E IM 4073, 1699, le 10 mars, à Seysses, pactes de mariage d'Hélène de Mondran et Gaspard Dejean.

<sup>&</sup>lt;sup>136</sup> Trois fils étaient, du moins, encore vivants en 1740, et mentionnés dans une procuration du 2 décembre 1740 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5857, 2<sup>e</sup> reg., f° 461476).

<sup>&</sup>lt;sup>137</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, GG 146, 1700, 2 mars, à Toulouse, paroisse de la Daurade, naissance de François Dejean, 1 E 4 (2 E IM 2100), Cambernard, 1778, 13 mars, décès de François Dejean.

<sup>&</sup>lt;sup>138</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, GG 147, 1702, 29 janvier, naissance de Gaspard Dejean, 1 E 4 (2 E IM 2100), Cambernard, 1785, 15 avril, décès de Gaspard Dejean.

<sup>&</sup>lt;sup>139</sup> Les frères Dejean faisaient suffisamment confiance à Louis pour lui laisser procuration pour régler des affaires d'héritage de famille. Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5857, 2<sup>e</sup> reg., f° 461-476.

De Joseph, l'on ne sait que ce qu'en dit son neveu. On pourrait supposer que tel était le nom de religion de Jean-Antoine, ou que Mondran a pu lire distraitement sa documentation, mais il dit savoir qu'il se fit cordelier, puis lecteur à Toulouse, et qu'il serait ensuite parti pour Tarbes.

Paul, comme son frère, entra en religion, et devint prêtre <sup>140</sup>. Mondran dit de lui qu'il fut appelant <sup>141</sup>, ce qui sous-entend des sympathies avec les milieux jansénistes toulousains. Comme on le verra, il semble avoir été proche de son neveu, même si celui-ci ne dit que quelques mots de lui dans ses *Mémoires*. Il vécut chez Louis I, et au décès de ce dernier, chez le mémorialiste, où il mourut, en 1736.

Les deux sœurs du même nom, Marguerite, n'ont laissé que peu de traces, tout au plus peut-on dire que l'une d'elles testa à Toulouse, en 1683<sup>142</sup>, et qu'une des deux était encore vivante en 1698<sup>143</sup>.

François II, quant à lui, laissa beaucoup plus de traces. Mondran parle en des termes polis, mais teintés d'admiration, des exploits guerriers de cet oncle. Une fois sa carrière militaire achevée, il se retira à Paris, dès 1721 ou avant. Il s'y adonna à sa passion pour l'ingénierie, soumit plusieurs projets à l'Académie des sciences, et s'intéressa tout particulièrement aux questions d'hydraulique<sup>144</sup>.

#### 3. Le père de Louis : Louis I de Mondran

Le père de Louis, Louis I de Mondran, fut baptisé le 19 octobre 1664, à Toulouse<sup>145</sup>. Si l'on en croit son fils, il se serait destiné, à l'instar de son frère cadet, à une carrière militaire. Sans

<sup>&</sup>lt;sup>140</sup> Il faut peut-être identifier Paul au personnage qui signe très régulièrement « Mondran », sans qu'apparaisse jamais son prénom, sur les actes de baptême, mariage et décès de la paroisse Saint-Étienne de Toulouse, autour de 1700. On retrouve par exemple la signature « Mondran, vicaire » le 27 octobre 1701, sur l'acte de baptême du fils du sculpteur Antoine Palis, Jean-François, né le 21 octobre, cette même année (Arch. mun. de Toulouse, GG 278, 1701, 27 octobre).

<sup>&</sup>lt;sup>141</sup> Mémoires, p. 13-14.

<sup>&</sup>lt;sup>142</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 3967, f° 361, 1683, 27 août.

<sup>&</sup>lt;sup>143</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 1789, f° 17. 1698, 13 février. François de Mondran transmet ses droits sur la succession de Françoise d'Espie à son fils Louis. Il est mentionné dans l'acte une « pansion de trente livres [de la] dame Margueritte de Mondran, sa fille, religieuse au couvant des Tiercerettes pour su[b]venir à sa subsistance ». Mondran indique, sans citer leurs noms, que les deux sœurs étaient religieuses dans ce couvent et « mortes depuis plus de trente ans, en 1774 ». Mémoires, p. 16.

<sup>&</sup>lt;sup>144</sup> Voir sa notice dans notre dictionnaire biographique, et *infra*, 3<sup>e</sup> partie, chapitre 1.

<sup>&</sup>lt;sup>145</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 701, Toulouse, paroisse du Taur, 1664, le 19 mars.

que l'on ne sache rien de son éducation <sup>146</sup>, il semblerait qu'il se soit engagé, dès 1681, à 16 ans, au sein de la première compagnie des mousquetaires du Roi <sup>147</sup>, et ce, probablement, comme l'indique son fils, jusqu'en 1698 <sup>148</sup>. La compagnie des Mousquetaires jouissait alors d'un prestige supérieur à celui du régiment d'infanterie où son frère cadet s'était engagé, et témoignait des ambitions que devait avoir François de Mondran pour son fils aîné. En effet, cette compagnie était directement rattachée à la Maison du Roi, et ses membres résidaient à Paris. Par ailleurs, le corps des mousquetaires n'admettait dans ses rangs que des gentilshommes, et ce de façon quasi exclusive <sup>149</sup>.

Alors qu'il était sous le fameux uniforme des mousquetaires, il aurait eu l'occasion de rencontrer Catherine Lucas de Saint-Marc (Vers 1673 - Lectoure, 1750<sup>150</sup>), qu'il épousa en 1698. Leur mariage n'eut pas lieu à Toulouse. Il ne fut pas non plus célébré à Paris, mais à Périgueux<sup>151</sup>, probablement parce qu'Antoine de Cluzel, l'époux d'Anne, la sœur de Catherine de Lucas, possédait des terres et semblait résider, du moins une partie de l'année, dans cette région, dont sa famille était originaire<sup>152</sup>. Mademoiselle de Saint-Marc était la fille du premier mariage de Gilles Lucas<sup>153</sup>, marquis de Saint-Marc, originaire du Poitou mais issu d'une vieille famille d'origine berrichonne<sup>154</sup>, avec Renée de Nicolaÿ, fille cadette d'Aymar de Nicolaÿ. La célèbre famille de

<sup>&</sup>lt;sup>146</sup> Louis I n'apparaît pas dans le Répertoire des étudiants de Toulouse (1591 - 1793) de Patrick Ferté.

<sup>&</sup>lt;sup>147</sup> Arch. dép. de Toulouse, 3 E 354, 1681, 3 mars, à Toulouse. Reconnaissance de dette de Louis I de Mondran « estant sur le point de son départ pour le service de sa Majesté, dans les mousquetaires », à Dominique de Cassaignard. Il est indiqué dans ce document que Louis I a été émancipé par son père le 1<sup>er</sup> mars 1681.

<sup>&</sup>lt;sup>148</sup> Louis I de Mondran est dit « mousquetaire du Roy de la première compagnie » le 24 décembre 1698, lorsque son frère, prêtre, Paul de Mondran, lui fit une cession de ses parts à valoir sur l'héritage maternel, devant notaire (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 3947, f° 298v-299). Aucun effet vestimentaire n'est mentionné dans l'inventaire après décès de Louis I de Mondran (il ne semble rester que ceux de sa femme), pas plus qu'un acte parmi ses papiers qui pourrait donner plus d'indices quant à sa carrière. L'inventaire fut commencé au mois de janvier 1732 alors que Mondran père était mort en octobre de l'année précédente, ce qui pourrait expliquer ces manques (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 11931, pièce n°53). Les dates de service données par Mondran impliquent que son père aurait pu participer avec sa compagnie à la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688 - 1697).

<sup>&</sup>lt;sup>149</sup> Remi Masson, *Les mousquetaires...*, p. 72. Le recrutement se faisait dans la noblesse, exception faite de quelques rares soldats particulièrement aguerris.

<sup>&</sup>lt;sup>150</sup> Le lieu de sa naissance est inconnu, mais elle naquit avant 1676, année du décès de sa mère. Elle mourut en 1750, à Lectoure. Son acte de décès porte l'âge de 96 ans, et indique donc une naissance vers 1654, ce qui est improbable, puisque ses deux fils naquirent respectivement en 1699 et 1711 (Arch. dép. du Gers, 5 R 353<sup>2</sup> (5 Mi212), 1750, 2 novembre).

<sup>&</sup>lt;sup>151</sup> Arch. dép. de Dordogne, 3 E 1952. 1698, 29 mai, à Périgueux.

<sup>&</sup>lt;sup>152</sup> Une ancienne famille du Périgord porte le nom de Cluzel, à laquelle Antoine de Cluzel a probablement appartenu (Jean Courecelle, *Dictionnaire universel...*, vol. 1, p. 161- 162).

<sup>&</sup>lt;sup>153</sup> Gilles Lucas se remaria en 1680 à Emmanuelle de Bonvoust. Arch. nat., Y 238, f°. 188, 1680, 11 avril, insinuation du contrat de mariage de Gilles Lucas et Emmanuelle de Bonvoust.

<sup>&</sup>lt;sup>154</sup> Félix Pallet, *Nouvelle histoire du Berry...*, p. 261 - 262. Un factum de 1680 indique que la famille Lucas compta plusieurs membres notables, dont un connétable de Castille en 1458, Michel Lucas, un chambellan de France en 1474, François Lucas. Un certain Louis Lucas aurait été ambassadeur extraordinaire de Charles VIII auprès des princes en Italie (document cité par Christiane Nectoux, « Comment un Mathieu de Molé... », p. 336).

Nicolaÿ, originaire du Vivarais, était riche et solidement implantée à Paris<sup>155</sup>. Renée de Nicolaÿ et Gilles Lucas, tous deux décédés au moment de la noce, eurent, à notre connaissance, quatre filles, dont Catherine<sup>156</sup>. L'aînée de la fratrie était Anne (vers 1661 – Château de Lajaunie, Poitou, 1724), qui fut la marraine de Louis<sup>157</sup>. Marie-Magdelaine (vers 1662 - Paris, 1743), la seconde fille de Gilles Lucas, s'était mariée avec un officier et vivait à Paris, où elle était bien introduite dans la bonne société parisienne<sup>158</sup>.

Ce mariage était donc le signe d'un changement remarquable pour la famille Mondran. Les générations précédentes s'étaient unies à des familles de la noblesse toulousaine, généralement d'extraction récente. Le nom de Mondran pouvait dès lors être associé, par alliances, à celui de familles plus prestigieuses, plus riches, et à la noblesse plus ancienne. Or, Catherine Lucas de Saint-Marc n'apparaît qu'en creux dans les mémoires de son fils. Mondran, s'il détestait sa mère, considérait, sans doute avec regret, en posant les yeux sur ses propres mariages, qu'elle avait fait une mésalliance en épousant son père. Comme il se plaît à le rappeler, elle avait été « élevée à Paris, dans le sein d'une maison opulente 159 », devait maîtriser les codes de la meilleure société, et fréquenter le plus beau monde de Paris. Cependant, sa dot ne fut que de 10 000 livres, somme largement inférieure à celle de son aînée, Anne, qui disposait, en 1690, de 40 000 livres, sans compter les nombreux effets mobiliers 160, ce qui pourrait indiquer que la part de la succession paternelle revenue à la jeune fille ne devait pas être des plus importantes 161.

Toujours est-il que la situation du père de l'urbaniste, alors qu'il venait de se marier, en 1698, était bien loin des ors des hôtels parisiens que sa femme avait fréquentés. L'état des finances de son propre père devait être inquiétant depuis quelques années. En effet, François de Mondran, qui avait vécu une bonne partie de sa vie au-dessus de ses moyens, se fit confisquer la quasi-totalité

<sup>&</sup>lt;sup>155</sup> L'un de ses ancêtres, Jean de Nicolaÿ, était premier président de la chambre des comptes dès 1506, charge qui resta dans cette famille jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle (Arthur de Michel de Boislille, *Histoire de la maison de Nicola*ÿ...).

<sup>&</sup>lt;sup>156</sup> Arch. nat., Y 3978 A, 1676, 2 juillet. Dans cet acte, on apprend, suite au décès de Renée de Nicolaÿ, l'âge des filles issues de son mariage avec Gilles Lucas : « Anne, âgée de quinze ans, Marie-Magdelaine, âgée de quatorze ans, Marie-Anne, âgée de neuf ans, et Renée Lucas, âgée de trois ans ou environ, ses filles ».

<sup>&</sup>lt;sup>157</sup> Voir sa notice dans notre dictionnaire biographique (vol. III).

<sup>&</sup>lt;sup>158</sup> Voir sa notice dans notre dictionnaire biographique (vol. III).

<sup>&</sup>lt;sup>159</sup> Catherine a très bien pu être placée, à l'instar de sa sœur aîné, et tout comme son autre sœur, chez un tuteur, peut-être le président de Nicolaÿ.

<sup>&</sup>lt;sup>160</sup> Ces chiffres sont donnés par Nectoux (« Comment un Mathieu de Molé... », p. 336). Celle-ci ne dit rien du douaire, qui fut probablement moindre, sachant la situation d'Anne, qui était déjà mère de deux enfants nés hors mariage, mais reconnus par Molé, et pourrait expliquer, en plus de son statut de fille aînée, la dot importante en comparaison avec celle de Catherine.

<sup>&</sup>lt;sup>161</sup> Gilles Lucas s'était marié une seconde fois, et sa succession dut être morcelée en de nombreuses parts.

de ses biens par ses créanciers 162. Les mauvaises affaires de François de Mondran eurent une conséquence directe, le jeune couple se retrouva rapidement dans une situation délicate, comme le raconte leur fils :

« [Louis I] trouva son père et tous ses enfans réfugiés dans la maison de la Pomarède quoiqu'elle fut inhabitable, car il ne l'avoit faite bâtir que pour y enfermer les denrées de ce domaine, et il n'y avoit dans le rez-de-chaussée que quatre chambres fort basses qui ne servoient qu'au logement de l'homme d'affaires et d'un abri pour le maître dans le tems des vendanges. Ne pouvant l'habiter avec ma mère, il la logea à Toulouse en attendant qu'il eut fait faire les réparations nécessaires 163. »

François se retira, non loin de l'ancienne métairie, devenue domaine de La Pomarède, et laissa à son fils la gestion de ses terres, ce dont celui-ci semble s'être parfaitement acquitté. Le train de la demeure fut considérablement réduit, et les Mondran se seraient établis, durant treize ans, à La Pomarède, qui devint leur demeure et leur principale source de revenus, avant que la famille ne puisse revenir habiter à Toulouse 164. C'est donc dans ce modeste domaine que naquit Louis, non pas au mois d'août, comme il semble l'avoir cru sa vie durant, mais au début du mois de mai 1699<sup>165</sup>. C'est aussi là-bas que mourut son grand-père, François, durant l'hiver 1709<sup>166</sup>. Mais contrairement aux dires de Mondran, l'existence retirée de ses parents ne fut pas aussi longue. Si c'est effectivement à Toulouse, en 1710<sup>167</sup>, que vint au monde le benjamin de la famille, François-Joseph Aymar-Gaspard, d'autres enfants y étaient nés, entre temps, mais n'ont pas survécu, comme Mondran le dit<sup>168</sup>, et comme en témoignent les registres paroissiaux de Seysses et Toulouse.

<sup>&</sup>lt;sup>162</sup> Mémoires, p. 19 - 20. Voir supra, p. 33, note n° 57.

<sup>&</sup>lt;sup>163</sup> Mémoires, p. 20 - 21.

<sup>164</sup> Peut-être même leur seule source de revenu, aucun document ne prouvant que Louis I de Mondran ait pu toucher une éventuelle pension suite à son passage chez les mousquetaires.

<sup>165</sup> Un enfant de Louis de Mondran et Catherine Lucas de Saint-Marc, « fut baptisé à la maison, en raison du danger » le 8 mai 1699, à la Pomarède. C'est ce même enfant qui fut nommé Louis, et baptisé, le 16 août 1699 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 5 (2 E IM 4073), Seysses, 1699, 8 mai et 16 août). La date de sa naissance n'est indiquée dans aucun de ces deux actes de baptême du mois d'août 1699, mais on peut supposer que Mondran naquit le 7 ou le 8 mai 1699. La supposition a été faite au préalable par Georges Costa (Georges Costa, « Documents sur l'urbaniste... », p. 35).

<sup>166</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 6 (2 E IM 4074), Seysses, 1709, 13 janvier, décès de François de Mondran, « escuier ».

<sup>&</sup>lt;sup>167</sup> Arch. mun de Toulouse, GG 153, 1710, Le 19 avril, « baptême de Jean-Joseph Aymard Gaspard de Mondran, fils de Louis et Catherine Lucas de Saint-Marc, né le 14 avril 1710, parrain messire Joseph Gaspard de Maniban, conseiller au Parlement de Toulouse, marraine, Christine-Jeanne de Lamoignon, épouse de Messire de Maniban, tenant pour haut et puissant seigneur Jean Heimar de Nicolay, premier président de la Chambre de comptes de Paris, et pour haute et puissante dame Helisabet Françoise de Lamoignon. Présents Gaspard de Saint-Félix, et Jacques Gassaigne ».

<sup>&</sup>lt;sup>168</sup> Mémoires, p. 23.

Le couple eut, outre Louis et Gaspard, une fille, Jeanne, qui mourut à Seysses<sup>169</sup>, en 1709, et deux autres fils, Clément<sup>170</sup> et Guillaume<sup>171</sup>, tous deux nés à Toulouse. Par ces actes, on apprend que les Mondran étaient domiciliés rue des Balances, non loin de l'hôtel de la Sénéchaussée, à la fin de l'année 1707, ce qui correspond très probablement au « petit logement [de son père] chés Madame de Chabanon, près le Sénéchal<sup>172</sup>», et rue Peyrolières, en 1710, certainement dans la « maison à porte cochère, à louage, dans la rue de Peirolières<sup>173</sup>», où devait naître le frère cadet de Louis, ce qui laisse entendre que leur situation financière était peut-être moins dramatique que dans la description de leur fils, ou tout du moins, que leurs ressources leur permirent plus rapidement qu'il ne le dit, de revenir en ville.

En 1716, Louis I de Mondran accédait au capitoulat, ce qui permettait à sa famille d'accéder du même coup à la noblesse, sans que l'on puisse y trouver à redire. Ce capitoulat, le mémorialiste indique que Louis I le devait à sa femme, et tout particulièrement à son réseau parisien, que le couple avait eu soin d'entretenir, dès 1711, en faisant de Françoise-Élisabeth de Lamoignon et Jean-Aymar de Nicolaÿ les parrains et marraines de leur dernier-né<sup>174</sup>. Mondran, qui n'évoque jamais les origines de sa noblesse, met la recherche du chaperon de capitoul sur le compte de basses raisons fiscales, savoir celles du droit d'habitanage. Mondran père, ne résidant que partiellement à Toulouse, et n'y possédant pas de biens, devait se prévaloir d'avoir demeuré six ans dans la ville s'il souhaitait y vendre son vin dans les murs, sans payer la taxe sur les vins étrangers <sup>175</sup>. Sur les conseils bienveillants de l'intendant du Languedoc, Lamoignon de Basville, il aurait, appuyé par le duc d'Orléans, proposé sa candidature au capitoulat de Saint-Sernin :

<sup>&</sup>lt;sup>169</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 2 E IM 4074, Seysses, 1708, 23 août, décès de Jeanne de Mondran, âgée de 10 ans, fille de Louis de Mondran et Catherine de Lucas. Nous n'avons pas retrouvé trace du baptême de cette enfant, Navelle la dit cependant née en 1700.

<sup>&</sup>lt;sup>170</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 15, 1706, 11 octobre, baptême de Clément de Mondran, fils de Louis de Mondran et Catherine Lucas de Saint-Marc, parrain messire Clément Delon de Pressac, marraine Françoise de Bourrassol. Clément mourut à l'âge de trois ans, le 17 mars 1710, à Seysses (Arch. dép. de Haute-Garonne, 2 E IM 4074, Seysses, 1710, 17 mars, décès de Clément de Mondran, fils de Louis de Mondran et Catherine Lucas de Saint-Marc).

<sup>&</sup>lt;sup>171</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 152, 1707, 30 décembre, baptême de Guillaume de Mondran , fils de Louis et Catherine Lucas de Saint-Marc, né le 23 décembre, parrain, Guillaume de Mondran, trésorier de France, marraine, Marie de Mondran, épouse de Pierre de Gilède, lieutenant principal au Sénéchal.

<sup>&</sup>lt;sup>172</sup> Mémoires, p. 24.

<sup>&</sup>lt;sup>173</sup> Ibidem, p. 25.

<sup>&</sup>lt;sup>174</sup> Comme les époux Nicolaÿ ne se déplacèrent pas de Paris, les Mondran firent tenir sur les fonts baptismaux le nourrisson par le couple Maniban, alors déjà extrêmement puissant, et dont l'accointance pouvait s'avérer très utile, en plus d'un relais privilégié vis-à-vis de l'intendant Nicolas Lamoignon de Basville, cousin de Françoise-Elisabeth Lamoignon de Nicolaÿ et de Jeanne-Christine Lamoignon de Maniban.

<sup>&</sup>lt;sup>175</sup> À ce sujet, voir Pierre Bonin, *Bourgeois*, *Bourgeoisie et habitanage...* Sur la question de l'entrée du vin dans la ville, voir particulièrement p. 106 -130.

« Monsieur l'intendant, qui vouloit rendre service à mon père, à la sollicitation de sa cousine Madame de Nicolaï, [...] conseilla à mon père de demander un chaperon de capitoul pour mettre fin aux contestations du fermier. Ma mère, qui voyoit que mon père n'avoit aucune occupation à Toulouse, goûta cette proposition, et s'adressa à Monsieur de La Martinière, son beau-frère, et le pria d'engager son oncle, Monsieur Terrat, chancelier de Monseigneur le duc d'Orléans, de demander à ce prince cette grâce pour mon père. Il la lui accorda, de sorte qu'il y eut un ordre aux capitouls de comprendre mon père dans la nomination des 24 sujets qu'ils présenteroient pour l'année suivante, 1716. 176 »

Or, l'une des conditions requises pour devenir capitoul était, justement, de pouvoir justifier de ce droit d'habitanage, critère auquel ne répondait donc pas l'intéressé<sup>177</sup>. Néanmoins, les cas de capitouls qui ne vinrent jamais à Toulouse, et dérogeaient donc notoirement au droit d'habitanage, s'ils n'étaient pas très nombreux, existèrent<sup>178</sup>. Donc, s'agissant d'un homme implanté et bien connu localement, on peut supposer que l'appui d'un très puissant personnage, ajouté à la protection de l'intendant, ait pu largement suffire à coiffer le chaperon. Mondran père pouvait donc vendre son vin dans Toulouse, et s'assurer une augmentation de revenu, mais peut-être surtout, assurer à lui-même, et à sa famille, une position sociale plus valorisante, assortie de la noblesse au premier degré, conférée par le capitoulat.

Fort de son travail et de sa progression sociale dans la société toulousaine, la fortune de l'ancien mousquetaire allait même devenir assez confortable par le jeu des héritages, puisque vers 1720 il hérita de son oncle, Jean Lucas d'Elves, la terre et le château d'Abbat, à Lectoure<sup>179</sup>.

Peu après le décès de Louis I de Mondran, survenu à l'automne 1731, fut dressé un inventaire de ses biens. Ce document témoigne d'une prospérité assez éloignée de l'évocation, peut-être exagérée, que faisait son fils du domaine familial au moment où ses parents le récupéraient la mort du père, la propriété semblait plus tenir de la gentilhommière, dotée d'une chapelle, bien entretenue et correctement meublée. Cela suppose donc quelques travaux et l'amélioration du cadre de vie. L'inventaire n'a été fait par le notaire que pour la maison, louée à Toulouse. Les inventaires de La Pomarède et du château d'Abbat ont été faits par la famille.

<sup>&</sup>lt;sup>176</sup> Mémoires, p. 26 - 27.

<sup>&</sup>lt;sup>177</sup> La chronologie des *Mémoires*, à ce sujet, n'est pas très fiable, si l'on s'appuie sur les deux actes de baptême décrits précédemment. La famille Mondran était établie à Toulouse, rue Peyrolières depuis au moins l'automne 1710, mais peut-être avant, ce qui implique que les conditions pour obtenir l'habitanage, savoir habiter depuis six ans dans la ville, n'étaient remplies qu'en 1716. L'intervention du duc d'Orléans pu effectivement servir à effacer les quelques mois qui permettraient à Mondran père de remplir les conditions requises, et surtout à fournir un appui considérable à sa candidature, par ailleurs largement facilitée par l'intendant, dont le rôle était primordial dans cette élection (Grégory Barbusse, *Le pouvoir...*, p. 112 - 125).

<sup>&</sup>lt;sup>178</sup> Grégory Barbusse, Le pouvoir..., p. 232.

<sup>&</sup>lt;sup>179</sup> Le testament est mentionné dans l'inventaire de Louis I de Mondran, et daté de 1720. Son fils évoque la prise de possession du château vers 1723, sans pour autant fournir une chronologie sûre.

<sup>&</sup>lt;sup>180</sup> Mémoires, p. 20.

Louis s'est occupé de La Pomarède, et son frère d'Abbat. Le texte ne retrace donc pas le cheminement du notaire dans les différentes pièces de la propriété, et l'on ne peut, avec certitude, juger du nombre de pièces ou avoir une idée de la distribution intérieure <sup>181</sup>. Le mobilier de La Pomarède, s'il n'était pas intégralement composé d'éléments de qualité supérieure, semble avoir été, en grande partie, en bon, voir en très bon état, et seule une petite partie de son mobilier était « uzée », « très uzée » ou « hors d'uzage ».

Quant à la culture de Louis I, elle est difficile à évaluer. Sa bibliothèque, s'il en posséda une, n'est pas inventoriée <sup>182</sup>. Très peu de tableaux sont répertoriés. On peut néanmoins citer un portrait « à demy corps, dudit feu sieur de Mondran, sur toile, sans cadre », seule peinture trouvée dans la maison toulousaine du couple, qui est très probablement le portrait, peint par le peintre de la Ville, donné à chaque capitoul en vertu du droit à l'image de ces édiles <sup>183</sup>. D'autres tableaux, à sujets religieux, ornaient la chapelle domestique de La Pomarède <sup>184</sup>. Très peu d'argenterie est inventoriée, au contraire de la vaisselle d'étain, moins onéreuse. La garde-robe n'est pas non plus décrite alors que des quantités assez importantes de linge y sont inventoriées, cela, sans doute à cause de la date tardive à laquelle est fait cet inventaire, plusieurs mois après le décès. L'étude de ce document permet de conclure que le couple, s'il n'était pas extrêmement riche, s'était relevé de la faillite de François de Mondran et laissait donc des finances saines à la génération suivante.

Depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, la famille Mondran était donc parvenue à s'installer dans la bourgeoisie toulousaine par le biais de l'office de receveur général du taillon de la généralité de Toulouse<sup>185</sup>, ou en évoluant, génération après génération, au Parlement de la ville. Son désir d'élévation la poussa à faire des unions matrimoniales avec des membres de la noblesse

<sup>&</sup>lt;sup>181</sup> Tout au plus, le nombre de lits (4 lits, plus une « couchette », sans compter deux lits de moindre qualité qui étaient probablement ceux des domestiques) peut donner une idée du nombre de personnes susceptibles d'y séjourner.

<sup>&</sup>lt;sup>182</sup> Un unique missel est inventorié dans la chapelle du château.

<sup>&</sup>lt;sup>183</sup> Parmi les avantages qu'offrait le capitoulat, le droit à l'image leur donnait le privilège de se faire portraiturer par le peintre de la ville, en miniature, mais également en portrait individuel, sur toile. Stéphanie Trouvé, *Peinture et discours...*, p. 48. Louis I de Mondran avait été capitoul en 1716. À cette date, le peintre de la Ville était Antoine Rivalz. Jean Penent mentionne le portrait dans la section « œuvres perdues » de son catalogue des peintures de Rivalz (Jean Penent, *Antoine Rivalz* (1667 - 1735)...).

<sup>&</sup>lt;sup>184</sup> « Six petits tableaux, très communs » ainsi que « deux petits tableaux d'environ deux pams d'hauteur et un pan et demy de large, l'un représentant l'Annonciation de la Vierge et le deuxième Jésus portant sa croix ». Notons également « une chasuble de satinade rayé de Lyon, complette, bordée d'une petite natte de soye jaune et les orfroix marqués avec une natte d'un pouce de large, même couleur, le tout comme neuf, [...] une deuxième chasuble, complète, de camelot noir, garnie avec du passeman ordinaire [...] [et] un devant d'autel en cuir doré de trois pams et demy sur la longueur ».

<sup>&</sup>lt;sup>185</sup> L'office de trésorier de France que possédait Guillaume de Mondran fut vendu par ses héritiers, Louis de Mondran et Guillaume-Marie d'Ouvrier, le 27 juin 1744, moyennant 18 000 livres (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5853, f°. 292v° - 298v°).

toulousaine d'extraction plus ou moins récente. Pour autant, s'ils se dirent nobles, on ne trouve pas de preuves officielles de l'anoblissement de la branche cadette de la famille Mondran <sup>186</sup>. Cette noblesse était très probablement taisible, si l'on considère le recrutement de Louis I dans la première compagnie des mousquetaires du Roi. Aussi, le capitoulat de Louis I fut-il sans doute le meilleur moyen pour parvenir officiellement à ce statut, en 1716.

L'environnement intellectuel que connut Louis au sein de cette famille fut sans doute stimulant. On retrouve dans son entourage proche un docteur en théologie, son homonyme, Louis. Ce dernier entretint de bons rapports avec son neveu, et des échanges intellectuels entre les deux hommes sont hautement probables, au regard du legs très symbolique reçu par le jeune homme, composé de livres et d'argenterie aux armes de la famille. Le jésuite, Guillaume-Stanislas, qui publia un traité de morale destiné aux artisans, ne doit pas non plus être négligé. En effet, Mondran le connaissait suffisamment bien pour qu'il joue un rôle prépondérant dans son premier mariage <sup>187</sup>. Son oncle Paul, prêtre ouvert aux idées jansénistes, fut très proche de son neveu jusqu'à son décès, en 1736. Enfin, Mondran possédait avec Guillaume de Mondran un atout certain, tout d'abord grâce au réseau très étendu que celui-ci devait avoir au parlement de Toulouse et dans les milieux cultivés toulousains, mais aussi par sa fortune personnelle, dont il hérita pour partie. Enfin, sa famille lui permettait de bénéficier d'un dernier avantage, et non des moindres, un réseau puissant et bien établi à Paris. Ces liens étaient principalement maternels, et représentés en tout premier lieu par sa tante Marie-Magdelaine Lucas de Saint-Marc. Sa famille paternelle y était également établie en la personne de François de Mondran.

Son environnement familial était donc susceptible de lui apporter des ressources importantes, tant intellectuelles que culturelles. Il lui offrait également une certaine aisance financière, ainsi que des liens solides avec Paris, qu'il sût, comme on va le voir, utiliser à bon escient.

<sup>&</sup>lt;sup>186</sup> Pour exemple la documentation qui se trouve dans le Carré de d'Hozier 438 de la B.n.F. qui comporte la mention « les titres ont été remis à Madame [Marie-Thérèse] de Mondran le 3 juillet 1789 » (f°. 289) ne donne pas de preuves de noblesse, précisant, tout au plus, au sujet de François de Mondran « vente du 13 janvier 1664, sans fil. Qualifié de noble ». Et en dessous, « 18 décembre 1659, sans fil. Qualifié de noble, écuyer ».

## Chapitre 2. Enfance et jeunesse (1699-1721)

## A) Apprentissages de jeunesse et parcours scolaire

Louis passa, suivant toute vraisemblance, sa petite enfance au domaine de La Pomarède. Il suivit, ensuite, un parcours éducatif ordinaire pour un enfant issu de la petite noblesse 188. Il découvrit véritablement Toulouse à l'âge où il apprit « à lire et écrire », lorsqu'il fut placé en pension chez un précepteur<sup>189</sup>, un certain « Macarthi »<sup>190</sup>, très probablement un prêtre du séminaire des Irlandais, établi dans la ville au XVIIe siècle 191. Cet apprentissage de la lecture et de l'écriture aurait duré deux ans, et est à situer entre 1705 ou 1706 et 1707 ou 1708, suivant la chronologie des Mémoires, et n'aurait donc commencé, au mieux, que vers ses 6 ans. Cela pourrait suggérer une initiation aux rudiments de la lecture et de l'écriture au sein de la famille, avant qu'il ne soit placé chez son précepteur. Une fois lecture et écriture maîtrisées, le jeune Mondran était prêt à entrer chez les Jésuites, en 1708. Il y passa au moins sept ans, ce qui sous-entend que, sauf accident de parcours, il aurait suivi le cursus d'enseignement complet, et donc les classes d'humanités, rhétorique et philosophie 192. Ces années au collège des Jésuites lui auraient permis d'étudier le latin, et donc les auteurs antiques, la théologie, la philosophie, la rhétorique, l'éloquence et l'histoire <sup>193</sup>, ce qui semble confirmé par les déclarations de l'intéressé, qui se disait « farci de logique, de phisique, de droit et d'histoire 194 ». Il put également s'initier au chant, ainsi qu'au théâtre, utilisé par les jésuites autant comme support à une leçon de morale que comme exercice visant à favoriser la mémoire, la déclamation, tout en ajoutant le geste à la parole 195.

Sorti du collège des Jésuites, Mondran s'inscrivit à l'Université de Toulouse, et y obtint son baccalauréat, le 4 avril 1715, puis sa licence, le 3 avril 1719<sup>196</sup>. Pour lui faire répéter son droit,

<sup>&</sup>lt;sup>188</sup> Roger Chartier, Marie-Madeleine Compère, Dominique Julia, L'éducation en France..., p. 179.

<sup>&</sup>lt;sup>189</sup> Le recours à un précepteur nécessitait un certain investissement financier ; c'est un argument supplémentaire en faveur d'une amélioration de la situation du couple Mondran dans ces années-là.

<sup>&</sup>lt;sup>190</sup> Mémoires, p. 22.

<sup>&</sup>lt;sup>191</sup> Patrick Boyle, « The Irish seminary at Toulouse...», p. 122 - 147. Plusieurs personnes citées dans cet article portent ce nom, ce qui rend difficile son identification.

<sup>&</sup>lt;sup>192</sup> La philosophie était en principe divisée sur deux années, une année de logique, et une année de physique. Louis-Henri Parias (dir.), *Histoire générale de l'enseignement...*, t. 2, p. 503.

<sup>&</sup>lt;sup>193</sup> Charles Jourdain, « L'université de Toulouse... », p. 318.

<sup>194</sup> Mémoires, p. 54.

<sup>&</sup>lt;sup>195</sup> Roger Chartier, Marie-Madeleine Compère, Dominique Julia, *L'éducation en France...*, p. 203. Sur la pratique de la musique au Collège des Jésuites de Toulouse : Benoît Michel, « Le collège des Jésuites de Toulouse... », p. 271 - 285

<sup>&</sup>lt;sup>196</sup> Patrick Ferté, *Répertoire...*, t. VI., 2015, p. 212, notice n°3460. Mondran indique, comme on l'a dit, avoir passé sept ans au pensionnat des Jésuites avec François II Quiquéran de Beaujeu. Si les deux jeunes gens se fréquentèrent

son père prit à demeure un prêtre irlandais <sup>197</sup>, que l'on peut identifier à Jean Donat O'ley, mort à Toulouse en 1734 <sup>198</sup>. Celui-ci fut chargé de le préparer à entrer au parlement de Toulouse, en tant qu'avocat. Ces leçons portèrent leurs fruits, puisque une fois ses grades de licencié ès droit obtenus, il fut reçu, dès le lendemain, 4 avril 1719, en tant qu'avocat au parlement de Toulouse <sup>199</sup>, peu avant son vingtième anniversaire, âge précoce pour commencer sa carrière, mais assez courant à Toulouse <sup>200</sup>.

La carrière de Mondran paraissait déjà tracée et aurait dû se dérouler toute entière au parlement de Toulouse. Son oncle, Guillaume, riche mais sans enfants, avait déjà prévu de lui offrir une charge de conseiller au Parlement. Sa seule condition était que le jeune homme officie en tant qu'avocat durant un an<sup>201</sup>. Or, durant cette année, le nom de Mondran n'apparaît que sporadiquement dans les registres du Parlement. En effet, s'il fut bien reçu, il ne fut pas pour autant très actif dans ses nouvelles fonctions. Il ne plaida que fort rarement, mais gagna néanmoins un procès, le 23 juin 1719, devant la chambre de la Tournelle<sup>202</sup>. Cette absence, Mondran la justifie par ses sentiments religieux, qui lui auraient inspiré une aversion profonde à l'égard du milieu de la justice<sup>203</sup>.

S'il invoque son manque de goût, pour ne pas dire sa répulsion pour ces activités, son absence est peut-être également due à d'autres occupations. Tout d'abord, Mondran commença à élaborer ses premiers projets de mariage avec une demoiselle de Fourquevaux, et cela avant juin 1719. Les deux familles, qui se connaissaient bien, refusèrent l'union, au prétexte des niveaux de fortune, qui ne faisaient, ni pour l'une, ni pour l'autre, un parti suffisamment intéressant. Probablement peu après cette déconvenue, il commença à fréquenter assidûment Jeanne-Marie

durant l'intégralité du passage de Mondran dans ce collège, il est probable qu'il en soit sorti en 1715, ce qui laisse quatre années avant son admission au barreau, et correspond donc à la durée d'étude requise, au XVIII<sup>e</sup> siècle, pour obtenir une licence en droit.

<sup>&</sup>lt;sup>197</sup> Nous ne disposons pas d'éléments qui puissent expliquer la raison qui amena Mondran à étudier sous la direction de deux religieux d'origine irlandaise, au début et à la fin de sa formation.

<sup>&</sup>lt;sup>198</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 713, 1734, 19 mars, « décès de Messire Jean Donat Oley, prêtre irlandois, docteur ez droit et théologie, âgé d'environ 70 ans ».

<sup>&</sup>lt;sup>199</sup> Mémoires, p. 30. et Arch. dép. de Haute-Garonne, 1B 2555, 1719, 4 avril : « Messieurs Louis Mondran et Jean-Pierre Fabré, licentiers èz droitz, oui sur ce judiciellement le procureur général du Roy a esté receu advocat ».

<sup>&</sup>lt;sup>200</sup> Leonard Berlanstein, *The barristers...*, p. 13. Les relevés de Berlanstein sont opérés à partir de 1740.

<sup>&</sup>lt;sup>201</sup> Une licence de droit était nécessaire pour prétendre à une charge de judicature ou pour devenir avocat, et ce depuis 1625 (Patrick Ferté, *Répertoire...*, tome II, p. 25).

Arch. dép. de Haute-Garonne, 1B 3269, 1719, 23 juin, « Mondran avec Garraud, Boubée avec Astre ». « La cour en délibération, a mis et met l'appellation au néant, ordonne que ce dont a esté appelé sortira son plein et entier effect. Condamne les appellans en l'amende envers le Roy, et aux dépens envers les parties de Mondran, sans préjudice de la continuation de la procédeure, par les conseils d'Artigat, contre Jean Bouche, ainsi qu'il appartiendra ».

<sup>&</sup>lt;sup>203</sup> Mémoires, p. 30.

de Fraust. C'est également à cette période que lui vint un intérêt grandissant pour les jeux de hasard, qu'il continua de pratiquer, avec plus ou moins de modération, sa vie durant<sup>204</sup>. En 1719, les jeux n'étaient, suivant Mondran, pas encore interdits. Et c'est au cours d'une de ces parties, « chés une dame », que le lansquenet lui aurait permis, en deux jours, de gagner l'importante somme de quatre mille livres, et de fuir ainsi Toulouse, le Parlement, et les ambitions qu'avait pour lui sa famille<sup>205</sup>.

Ce récit n'est peut-être qu'un artifice littéraire, et il est probable qu'il ait bâti son capital tout au long de cette année, durant laquelle il ne semble pas avoir été très occupé. Cet argent allait lui servir à réaliser un projet que ne pouvait lui permettre, financièrement, son père : Louis partit pour Paris au mois d'août 1720. C'était son premier voyage, et il allait revêtir une fonction éminemment formatrice pour le jeune homme, en plus d'avoir une incidence cruciale sur sa vie.

## B) À Paris, août 1720 - mai 1721

Le récit de ce voyage couvre un peu plus de 40 des 602 pages que compte le texte à notre disposition <sup>206</sup>. La chronologie des événements peut être établie assez précisément. Il fit un premier séjour à Paris, chez sa tante Marie-Magdelaine Chauvel de La Martinière, qui s'acheva à l'automne 1720. Il fut alors invité au château de Haute-Fontaine <sup>207</sup>, demeure de ses cousins Renée-Magdelaine Lebel et Marc-Cyrus II de Brion, où il séjourna durant les mois de novembre et décembre 1720. De janvier à février 1721, il fut hébergé dans la demeure parisienne du couple, puis, à la fin de cet hiver, il retourna chez sa tante, où il serait resté jusqu'à son départ, en mai 1721.

Sa date d'arrivée doit être fixée à la fin de l'été 1720. Le texte est on ne peut plus précis : « je me préparai secrètement et partis avec le courrier au mois d'aoust 1720<sup>208</sup> ». Quant à sa date de retour, il la donne également, mais avec un peu moins d'exactitude : « j'arrivai à Toulouse, par le carosse, au mois de mai, et en très bonne santé »<sup>209</sup>. Le peu de renseignements qu'il donne à partir du printemps 1721, et sa présence lors de l'audience, aux Tuileries, de l'ambassadeur turc Mehmet Effendi, le 21 mars 1721, suggère que son retour intervint au mois de mai 1721. Le

<sup>&</sup>lt;sup>204</sup> Pierre Marty, « Louis de Mondran...»

<sup>&</sup>lt;sup>205</sup> Mémoires, p. 31.

<sup>&</sup>lt;sup>206</sup> Ce récit prend place entre la page 32 et la page 76 des Mémoires.

Haute-Fontaine est une commune située dans l'actuel département de l'Oise (Arr. Compiègne).

<sup>&</sup>lt;sup>208</sup> Mémoires, p. 32.

<sup>&</sup>lt;sup>209</sup> *Ibidem*, p. 76.

calcul des frais généraux de son voyage permet d'arriver aux mêmes conclusions<sup>210</sup>. Le tout est confirmé par l'attitude qu'eurent le neveu et la tante lors de leur première séparation, et le caractère définitif qu'elle semblait revêtir<sup>211</sup>. Madame de La Martinière devait effectuer un voyage dans le Poitou, et quittait donc là son neveu. Rentrée plus tôt qu'elle ne l'envisageait, elle put revoir le jeune homme, dont le départ était donc bien prévu pour le printemps 1721.

C'est donc en secret et par ses propres moyens qu'il gagna l'Île-de-France. On peut penser qu'il lui fallut environ une semaine pour combler la distance entre Toulouse et la capitale<sup>212</sup>. Il rallia Paris à cheval, n'emportant probablement qu'un mince porte-manteau avec lui, laissant le reste de ses affaires dans une malle, qu'il retira à la messagerie le lendemain de son arrivée. Cette manière de couvrir les quelques 700 kilomètres qui séparent Toulouse de Paris était sans doute la plus rapide et la moins coûteuse, mais probablement aussi la plus fatigante. Ce voyage implique également que le jeune homme ait été, dès alors, un cavalier suffisamment expérimenté et endurant, ce que plusieurs de ses récits confirment<sup>213</sup>.

Le voyage et les frais de la première journée de son séjour parisien lui auraient coûté une somme importante, environ 400 livres des 4000 qu'il dit avoir eu en bourse<sup>214</sup>, ce qui pouvait se justifier autant par le prix du cheminement, que par ceux du gîte et du couvert dans les différentes étapes<sup>215</sup>. Tout juste arrivé, après avoir pris une chambre dans un hôtel proche du palais du Louvre, il allait flâner dans un jardin public, celui des Tuileries, qui était, alors, « une des

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>210</sup> Mondran avait gagné 4000 livres au jeu. On peut supposer qu'il partit avec peu ou prou cette somme. Il dit avoir remis 3600 livres à sa tante, qui les lui rendit lorsqu'il alla séjourner chez sa cousine. De chez elle, il dit être revenu avec un peu plus d'argent (12 louis, soit 240 livres), grâce à ses gains de jeu, qui sont les seules rentrées d'argent qu'il évoque. Après quoi, l'ultime renseignement qu'il donne est la somme qu'il avait en bourse lors de son retour à Toulouse, 2000 livres, ce qui induit qu'il dépensa entre janvier 1721 et son retour environ 1840 livres, qui correspondent à ses frais quotidiens à Paris et au prix de son voyage de retour et semblent plus en rapport avec un séjour de quelques mois à Paris, en comptant le voyage de retour, qu'un séjour plus long d'un an (Mémoires, p. 41, 49, 56, 67).

<sup>&</sup>lt;sup>211</sup> Mémoires, p. 47-49.

<sup>&</sup>lt;sup>212</sup> Michel Taillefer avance les durées de seize jours pour un Paris-Toulouse en charrette, sept jours en diligence (Michel Taillefer, *Vivre à Toulouse...*, p. 207). On peut légitimement penser qu'un bon et endurant cavalier, seul, en changeant régulièrement de monture, était en mesure d'effectuer la distance dans un temps au moins similaire, voire plus vite. Mondran parle de 4 jours et demi pour venir à Paris « en chaise à ressort », au printemps 1743, ce qui semble extrêmement rapide (*Mémoires*, p. 297).

<sup>&</sup>lt;sup>213</sup> Par exemple, Mémoires, p. 227-229.

<sup>&</sup>lt;sup>214</sup> Mémoires, p. 41.

<sup>&</sup>lt;sup>215</sup> Nous n'avons pas de renseignements précis quant à l'ordre de prix pour un voyage entre Toulouse et Paris au cours du premier tiers du 18<sup>e</sup> siècle. Il semblait assez variable, car inféodé en premier lieu aux variations des prix des fourrages. Signalons toutefois que pour aller de Paris à Bordeaux, il fallait compter 60 livres en 1714 (Patrick Marchand, *Les maîtres de poste et le transport public...*, p. 132). Les tarifs, en 1779, furent étalonnés à partir de la lieue de poste. Pour se rendre de Paris à Toulouse, le couvert et le transport coûtaient alors 180 livres en litière et 130 livres à cheval (Patrick Marchand, *Le maître de poste et le messager...*, p. 90-91). Michel Taillefer donne pour sa part les tarifs de 51 livres en charrette et 136 livres en diligence (Michel Taillefer, *Vivre à Toulouse...*, 2014, p. 207).

promenades de Paris la plus agréable, et où l'on voit le plus beau monde », comme l'indiquait Louis Liger, dans un guide à l'attention des voyageurs, en 1715<sup>216</sup>. En guise de beau monde, il dit y avoir rencontré François II de Quiquéran de Beaujeu<sup>217</sup>, un neveu de l'évêque de Castres, Honoré de Quiquéran de Beaujeu (1655 - 1736), qu'il avait fréquenté au collège des Jésuites de Toulouse. Ce jeune homme apparaît, d'ailleurs, dans le récit de Mondran, comme la seule personne qu'il ait fréquentée et qu'il n'ait pas rencontré par l'entremise de ses parents.

Les deux jeunes gens consacrèrent la première soirée parisienne de Louis à l'opéra. Ils assistèrent à une représentation dans la salle incommode de l'Académie royale de musique, au Palais-Royal, salle détruite lors d'un incendie, en 1763. Le lendemain, il écrivit à sa tante, Marie-Magdelaine Chauvel de La Martinière. Elle le reçut, et il s'installa chez elle, rue Cassette, jusqu'en novembre 1720. Lors de cette rencontre, il dresse le portrait bienveillant de sa tante, tout en décrivant le rôle très important qu'elle jouât auprès de lui :

« Ma tante étoit une grande femme bien faite qui avoit été jolie et à qui il restoit encore un embonpoint et des traits qui anonçoient ce qu'elle avoit été. Elle avoit beaucoup d'esprit et d'usage du monde, ayant été répandue dans les meilleures compagnies. Elle avoit de la religion sans bigoterie et le cœur excellent. Sa compagnie étoit pour un jeune homme comme moi la meilleure école où je pusse être, aussi résolus-je d'en profiter, car je sentois que j'en avois grand besoin. Je l'écoutai et la consultai dans les suites comme un oracle, et je puis dire, avec vérité, que je revins en Province bien différent de ce que j'étois lorsque j'en partis, d'où je conclus que ce n'est point la société des jeunes gens qui forme un jeune homme, mais celle des femmes de mérite, qui ont de l'expérience, et qui ont fréquenté la bonne compagnie. <sup>218</sup>»

Portrait qu'il oppose, quelques lignes plus loin, à celui, à charge, de sa mère :

« [j'étois] charmé d'avoir quitté la province et d'être sous la conduite d'une femme [sa tante] aussi raisonnable et qui me parloit avec une douceur et une bonté que je n'avois jamais trouvé auprès de ma mère, car elle avait toujours été, avec moi, haute, impérieuse, menaçante, et d'une rigidité insoutenable.<sup>219</sup> »

Dans le discours de Mondran, qui écrit ces lignes plus de cinquante ans après les faits, transparaît l'opposition entre la désagréable mère qui l'attend à Toulouse et qu'il dépeint sous des traits peu favorables, et la tante accueillante, décrite comme une mère vertueuse, qu'il trouve à Paris. À travers elle, son séjour y est représenté tour à tour comme un lieu de refuge et d'initiation, d'apprentissage puis d'émancipation. Son seul instant de totale liberté, livré à lui-

<sup>&</sup>lt;sup>216</sup> Louis Liger, Le voyageur fidèle..., p. 121.

<sup>&</sup>lt;sup>217</sup> François-Alexandre Aubert de la Chesnaye des Bois, Dictionnaire de la noblesse, t. 11, Paris, 1776, 2e éd., p. 644.

<sup>&</sup>lt;sup>218</sup> Mémoires, p. 37-38.

<sup>&</sup>lt;sup>219</sup> Mémoires, p. 39-40.

même, fut celui de son arrivée. Logé dès le lendemain chez sa tante, tout ce qu'il fit fut dès lors soumis à l'approbation préalable de celle-ci, qui le chaperonna.

Au cœur de l'automne, elle quitta Paris pour le Poitou, et confia Louis à sa fille, qui l'emmena avec elle dans le château de son mari, Haute-Fontaine, où ils se retirèrent deux mois. Mondran y suivit les recommandations de sa tante, et fut toujours soumis à la responsabilité d'une de ses parentes, sa cousine en l'occurrence, mais celle-ci ne fit pas office de figure maternelle. Il s'y trouvait plus fréquemment en compagnie de jeunes gens de sa génération, dans le cadre intimiste des demeures de campagne aristocratiques. À son retour à Paris, il resta environ un mois chez sa cousine, puis retourna chez sa tante au retour de cette dernière. C'est à partir de ce moment-là qu'il dit multiplier les sorties dans le monde, seul, et dans des cadres sociaux où il s'est émancipé de la présence bienveillante de ses parentes<sup>220</sup>. C'est également à propos de ce laps de temps, où Mondran s'enhardit, et fit probablement quelques intéressantes rencontres, qu'il se montre le moins disert, à quelques exceptions près.

### 1. La rencontre de Madame de La Martinière et les apprentissages parisiens

Marie-Magdelaine de La Martinière évoluait dans les milieux aisés de la capitale. Les deux hommes avec qui elle se maria étaient des aristocrates riches et bien nés, un conseiller à la Cour des aides, Antoine Lebel, et un officier, Jean-Pierre Chauvel, qu'elle épousa en mars 1695. Chauvel était maître de camp de cavalerie. Depuis 1712, le duc d'Orléans l'avait fait grand bailli d'épée d'Orléans, et en 1719, on sait qu'il fut le légataire universel d'un homme aussi riche qu'influent, Gaston Jean-Baptiste de Terrat<sup>221</sup>. Ce dernier avait eu pour parrain le duc d'Orléans, et était depuis 1715 grand trésorier et commandeur des Ordres du Roi. La succession donne une idée de la fortune qui devait être celle de Chauvel au début des années 1720 : environ 5 millions de livres<sup>222</sup>. Elle montre aussi qu'il fréquentait l'entourage du duc d'Orléans<sup>223</sup>. Néanmoins, remarquons que Mondran n'évoque jamais la rencontre de ce personnage, à Paris ou ailleurs, et

<sup>&</sup>lt;sup>220</sup> Mondran dit aller seul à l'audience de l'ambassadeur ottoman, et également seul au théâtre.

<sup>&</sup>lt;sup>221</sup> Mondran précise dans ses Mémoires que Terrat était l'oncle de Chauvel (Mémoires, p. 27).

Toutes les informations sur Jean-Pierre Chauvel de La Martinière proviennent d'un article très documenté de José Gilles, « Les seigneurs d'Osny ... », p. 247-275.

<sup>&</sup>lt;sup>223</sup> Ces renseignements pourraient éclairer l'obtention du capitoulat par Louis I, que Mondran disait soutenu par le duc d'Orléans.

qu'il n'explique pas d'avantage cette absence. On pourrait donc en déduire que sa tante était probablement séparée de corps et de biens de Chauvel, ce que confirment les archives<sup>224</sup>.

Marie-Magdelaine de la Martinière n'eut probablement que de faibles retombées de la manne de la succession Terrat. Pour autant, par les descriptions que Mondran fit du milieu social dans lequel elle évoluait, ou de son cadre de vie, on comprend que sa tante possédait plus de moyens que les parents du jeune Toulousain, ce que confirment les actes dressés lors de la succession de celle-ci, en 1743<sup>225</sup>. À travers ces documents apparaît une personne financièrement à l'aise, sans être pour autant opulente, ce que ne cache pas Mondran.

Marie-Magdelaine avait dans son réseau de relations des aristocrates fameux, issus de familles d'ancienne noblesse qu'elle fréquentait depuis sa jeunesse. Et si son parcours avait fait de Mondran un jeune homme que l'on imagine bien éduqué et cultivé, il apparaît encore tout à fait étranger aux usages du monde, comme le montrent les premières pages des *Mémoires* consacrées au séjour parisien. Afin de combler cette lacune essentielle, sa tante lui prodigua toutes sortes de conseils, tant sur son apparence que sur ses manières, et lui permit d'assimiler les codes de la noblesse parisienne. Comme le dit le mémorialiste lui-même, à ce moment de sa vie, sa tante lui servit de mère.

Les leçons qu'elle lui prodigua ne sont pas sans rappeler les nombreux manuels de bienséance publiés depuis le *Courtisan* de Castiglione<sup>226</sup>, et qui, à l'image des différentes éditions

<sup>&</sup>lt;sup>224</sup> Un constat similaire apparaît à la lecture des documents relatifs à la succession de Marie-Magdelaine, en 1743, où il n'est que très rarement question de feu son mari. Le tout est confirmé par le testament et l'inventaire après décès de son mari, de 1737. La cote du minutier central des Archives nationales a été mentionnée par Gilles (« Les seigneurs d'Osny... », p. 261). Ajoutons, toutefois, que l'inventaire après décès de Jean-Pierre Chauvel de La Martinière se trouve dans la même liasse (Arch. nat. MC. ET. XLVI.277, testament, 1737, 14 octobre, inventaire après décès, 1737, 21 octobre). Mondran ignorait ce document, comme l'année du décès de Chauvel (1737, donc), qu'il situait en 1724. Le testament de Jean-Pierre Chauvel ne mentionne pas son épouse, qui était pourtant bien présente lors de l'ouverture de l'acte. En revanche, le discours liminaire à l'inventaire indique bien que Chauvel était séparé de biens de sa femme, ce que confirme l'inventaire des papiers, dans lequel figurait un acte de 1728, entérinant cette séparation qui pourrait avoir eu lieu (physiquement parlant) avant l'arrivée de Mondran, et probablement après 1719, et la succession Terrat. Pour payer les frais de cette succession, il vendit le château d'Osny au marquis de Goussainville, Jean-Aymar de Nicolaÿ, le président de la Chambre des comptes, et cousin de Marie-Magdelaine. Cette dernière a sans doute joué un rôle d'intermédiaire lors de cette vente, car on voit mal le marquis, très proche de sa cousine (il avait été le tuteur de sa sœur, et avait sans doute eu le même rôle pour elle) acheter ce bien à Chauvel dans d'autres conditions.

<sup>&</sup>lt;sup>225</sup> Arch. nat., MC, ET CXIX, 271, 1743, 1<sup>e</sup> février, Testament de Marie-Magdelaine Lucas de Saint-Marc, MC, ET CXIX, 273, 1743, 25 mai, Inventaire après décès de Marie-Magdelaine Lucas de Saint-Marc.

<sup>&</sup>lt;sup>226</sup> Le fameux *libro del cortegiano*, publié à Florence en 1528 avait été traduit en français dès 1537. Cet ouvrage avait connu un grand succès tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle et avait été réédité en français jusqu'en 1690.

des ouvrages de Courtin<sup>227</sup> ou de La Salle<sup>228</sup> continuaient de fleurir en ce début de XVIII<sup>e</sup> siècle. Les pages qu'il consacre à cet épisode montrent une véritable initiation dont le terme était une intégration à la noblesse parisienne.

Ses premières initiatives furent donc de confier à sa tante tout ce qui pouvait faciliter ou permettre sa bonne intégration à l'aristocratie parisienne. Il lui laissa le cordon de sa bourse, et lui demanda d'être attentive à sa façon de parler, un langage inadapté à ses interlocuteurs, doublé d'un accent gascon, pouvant le décrédibiliser dans les salons parisiens. Le premier cadeau qu'elle fit à son neveu est symbolique : un costume<sup>229</sup>. Les hardes de Mondran étaient sans doute elles aussi peu convenables pour aller rendre visite à des parents d'un rang social assez élevé.

Madame de La Martinière s'était retirée du monde, et ne venaient chez elle que d'anciens amis. Aussi Mondran eut-il sans doute un peu de temps pour s'aguerrir aux manières que tâchait de lui inculquer sa tante. Durant ces premiers mois, elle l'introduisit auprès de toutes les personnes avec qui il était apparenté à Paris. Ainsi, fut-il tout de même assez rapidement admis dans des maisons aristocratiques, pour certaines très réputées, mais toujours accompagné de sa tante<sup>230</sup>. Il indique notamment être allé chez Jean-Aymar de Nicolaÿ, dans son hôtel idéalement situé sur la Place Royale. Cette luxueuse demeure avait été agrandie durant le dernier quart du XVII<sup>e</sup> siècle sur des plans de Jules Hardouin-Mansart<sup>231</sup>, et acquise par Nicolaÿ auprès de la famille de Chaulnes en 1701<sup>232</sup>. Mondran fréquenta également Louis Bretagne Alain de Rohan-Chabot<sup>233</sup>, duc et pair de France, qui avait épousé la princesse de Roquelaure. Le président de Hénault, dans ses Mémoires, décrivait la maison du couple<sup>234</sup> comme « un endroit où tout Paris abondait et qui assurément avait le plus grand air du monde par la compagnie dont elle était

<sup>&</sup>lt;sup>227</sup> Jean-Baptiste de La Salle, *Les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne*, Paris, 1695. Cet ouvrage connut un immense succès et fut réédité au XVIII<sup>e</sup> siècle (notamment en 1718) et tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>228</sup> Antoine de Courtin, *Nouveau traité de la civilité qui se pratique entre les honnêtes gens*, Paris, Josset, 1674. Révisé et augmenté depuis sa première édition, ce livre avait connu plusieurs éditions avant 1720, notamment, pour le début du siècle en 1702, 1703 et 1712.

<sup>&</sup>lt;sup>229</sup> Mondran fait d'ailleurs plusieurs fois mention d'achats de vêtements à Paris, que cela soit pour lui, ou plus tard, pour sa femme (voir *Mémoires*, notamment p. 42, 64, 299, 507, 559-562 pour d'autres évocations d'achats d'habits à Paris).

<sup>&</sup>lt;sup>230</sup> Dans la partie du séjour dont il est question, Mondran dit toujours « nous » et non « je », comme il le fait ensuite, ce qui tend à montrer que sa tante, dans un premier temps, l'accompagna pour le présenter et resta même avec lui durant ces visites.

<sup>&</sup>lt;sup>231</sup> Jean-Pierre Babelon, « Agrandissement... », p. 393-395.

<sup>&</sup>lt;sup>232</sup> Lucien Lambeau, « La place Royale, l'hôtel de Chaulnes... », p. 57.

<sup>&</sup>lt;sup>233</sup> À son sujet, voir Notice historique et généalogique sur la maison de Chabot..., p. 132-135.

<sup>&</sup>lt;sup>234</sup> Il n'est pas de précisions sur le lieu où le couple recevait, savoir leur hôtel parisien ou leur maison de campagne dites « Les Bruyères », jadis à Ménilmontant.

remplie »<sup>235</sup>. Le cadet de la fratrie Rohan-Chabot, le comte de Jarnac, Charles-Annibal de Rohan-Chabot<sup>236</sup>, apparaît également parmi les noms cités par Mondran, auxquels il ajoute ceux de Michel-Charles-Dorothée de Roncherolles, marquis du Pont-Saint-Pierre, d'un certain Monsieur de Montrieux, probablement son oncle maternel François de Lucas de Montrieux<sup>237</sup>, et d'un Monsieur de Molé qui pourrait être Joseph-Mathieu de Molé<sup>238</sup>, le fils, né hors mariage, d'Anne Lucas, ou Matthieu François Molé<sup>239</sup> qui fut premier président du Parlement de Paris de 1757 à 1763. Ces quelques noms suffisent à montrer que Mondran s'avançait alors dans un monde qui lui était tout à fait inconnu. Les conseils et la présence de sa tante ne furent sans doute pas de trop pour s'y soutenir.

#### 2. Ses centres d'intérêt, ses activités

S'il ne décrit pas précisément ses activités d'août à novembre 1720, il dit avoir partagé son temps entre les visites à ses parents et les divertissements :

« dans peu de tems je me trouvai lié de connoissance avec tous mes parents, chez qui, comme ils m'avaient témoigné le désirer, j'allois manger quand je voulois, mais toujours avec l'approbation de ma tante. Elle me permetoit d'aller à l'opéra et à la Comédie Françoise et Italienne où j'allois quasi tous les jours, car j'étois affamé de spectacles. 240 »

Mondran aurait donc fréquenté assidûment les théâtres, la Comédie-Française, notamment, qui était logée rue des Fossés Saint-Germain des Prés depuis 1689<sup>241</sup>. Le répertoire en a été publié par Henry Lancaster pour la période allant de 1701 à 1774<sup>242</sup>. S'il a été aussi assidu qu'il le dit, Mondran a pu voir une très grande quantité de pièces (nous avons recensé 88 pièces différentes représentées au moins une fois entre août 1720 et mai 1721<sup>243</sup>). Les œuvres de Molière

<sup>241</sup> Claude Alasseur, La Comédie-Française au XVIII<sup>e</sup> siècle, étude économique, Paris-La Haye, 1967, p.27.

<sup>&</sup>lt;sup>235</sup> Charles-Jean François Hénault, Mémoires du Président Hénault, Stalkine reprints, 1971 [1e éd. 1854], p. 125.

<sup>&</sup>lt;sup>236</sup> Charles-Annibal de Rohan-Chabot avait épousé Marie Élisabeth de Bec-Crespin de Grimaldi (1661-1743), qui était la fille du marquis de Vardes, François-René de Bec-Crespin et de Catherine de Nicolaÿ, sœur de Nicolas de Nicolaÿ, premier président de la Chambre des comptes avant son fils, Jean-Aymar, et donc cousine de Catherine de Nicolaÿ, grand-mère de Louis de Mondran.

<sup>&</sup>lt;sup>237</sup> L'inventaire après décès de Madame de La Martinière indique qu'il mourut avant 1743.

<sup>&</sup>lt;sup>238</sup> Nectoux indique que ce personnage est documenté comme étant établi en Périgord à l'été 1721 (Christiane Nectoux, « Comment un Matthieu de Molé... », p. 337).

<sup>&</sup>lt;sup>239</sup> Matthieu-François Molé (1705-1793), aristocrate et juriste français.

<sup>&</sup>lt;sup>240</sup> Mémoires, p. 43.

<sup>&</sup>lt;sup>242</sup> Henry Lancaster Carrington, The Comédie-Française....

<sup>&</sup>lt;sup>243</sup> Nous avons procédé à partir des dépouillements de Carrington (p. 666 - 669), et n'avons relevé chaque titre qu'une seule fois, sachant que certaines pièces ont été représentées à de nombreuses reprises. Nous n'avons pas comptabilisé les mois de novembre et décembre, sachant que, suivant ses dires, Mondran était alors à Haute-Fontaine. Ne connaissant pas ses dates exactes de départ et arrivée, nous avons comptabilisé les pièces jouées au début du mois d'août 1720 et à la fin du mois de mai 1721. Toutefois, notons qu'il est peu probable qu'il ait assisté aux représentations d'Athalie, de Racine, le 29 mai 1721 ou à celle de Démocrite amoureux, de Regnard, du 30 du même mois.

dominaient durant cette période, mais on y retrouvait aussi celles de Racine, Pierre Corneille, Regnard, Dancourt, ou encore Hauteroche<sup>244</sup>. Mondran dit également avoir fréquenté la Comédie Italienne, qui avait été installée par le régent dans l'Hôtel de Bourgogne, dès 1716, et qui, entre 1720 et 1722, offrait une alternative à la Comédie-Française, en proposant un répertoire très différent, où l'on comptait des auteurs fameux comme Delisle et son rival Marivaux.

De ce qu'il a pu voir au théâtre, il ne dit rien, pas plus que de ses goûts. Par ailleurs, il est notoire que les salles de spectacle parisiennes étaient également des lieux de sociabilité privilégiés, et le théâtre de rendez-vous galants, et s'il dit avoir été, mais rarement, au théâtre avec sa cousine, et y être parfois allé seul, il n'évoque pas les autres personnes qui l'accompagnaient, ou qu'il rencontra dans ces lieux.

On l'a vu, tout juste arrivé à Paris, sa première sortie fut consacrée à l'opéra. Il dit également qu'une fois revenu chez sa tante, après son séjour chez sa cousine, il « alloi[t] quasi tous les jours entendre la messe du Roi aux Tuilleries [...], car [il avoit] toujours fort aimé la musique ». Cette messe, qui se déroulait dans la chapelle royale du palais des Tuileries, était effectivement très prisée pour la grande qualité de la musique qui y était proposée. Elle était fréquentée par un auditoire choisi, amateurs de musique et gens du monde, ce que relate déjà Jacques de La Cour en 1718, indiquant qu'on y voyait « [...] des gens d'aussi bonne maison qu'aux Capucins [...] »<sup>245</sup>. La musique y était alors dirigée par le très réputé Michel-Richard Delalande (1657 - 1726), et était d'une qualité exceptionnelle, comme le faisait remarquer Saint-Simon, dans un passage de ses Mémoires relatif à 1715 : « La musique de la Chapelle étoit fort au-dessus de celle de l'Opéra et de toutes les musiques d'Europe »<sup>246</sup>. Et même si, après 1720, la chapelle des Tuileries connaissait un certain déclin, la musique y restait tout de même d'une excellente qualité<sup>247</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>244</sup> Les auteurs joués durant le séjour de Mondran furent, Baron (trois pièces), Boursault (une pièce), Brueys et Palaprat (trois pièces), Campistron (une pièce), Carcavi (une pièce), Champmeslé (une pièce), Pierre Corneille (cinq pièces), Thomas Corneille (trois pièces), Crebillon père (une pièce), Dancourt (six pièces), Destouches (une pièce), Dufresny (trois pièces), Fuzelier (une pièce), Hauteroche (quatre pièces), Legrand (quatre pièces) Lesage (une pièce), La Motte (une pièce), Montfleury (une pièce), Molière (vingt et une pièces) Pechartié (une pièce), Palaprat (une pièce), Raymond Poisson (une pièce), Racine (cinq pièces), Regnard (six pièces) Rotrou (une pièce) Jean-Baptiste Rousseau (une pièce), ou encore Scarron (une pièce).

<sup>&</sup>lt;sup>245</sup> Cité par Thierry Favier, « Louis XV parisien... », p. 27-50.

<sup>&</sup>lt;sup>246</sup> Louis de Rouvroy de Saint-Simon, Mémoires, t. V., p. 250.

<sup>&</sup>lt;sup>247</sup> Selon Marcelle Benoît, la Chapelle connût une grande réforme en 1720, du fait de son coût trop élevé. Marcelle Benoît, *Versailles et les musiciens du Roi...*, p. 194.

Sorti des quelques lieux qu'il fréquenta, Mondran reste avare de détails. On ne sait pas s'il a pu assister à d'autres festivités, mais on est tenté de penser qu'il se serait exprimé à propos d'événements singuliers, comme le bal donné en l'honneur de l'ambassadeur turc en mars 1721, ou les cérémonies pour la guérison du Roi, en juillet 1721. Il n'évoque pas non plus d'autres offices donnés dans différentes églises parisiennes, auxquels assistait parfois le Roi, et où la musique tenait un rôle prépondérant<sup>248</sup>. Bien que l'on puisse supposer leur existence, il ne relate pas de concerts dans des cadres privés ; néanmoins, c'est avec un ton quelque peu orgueilleux qu'il dit, lors de son séjour à Haute-Fontaine :

«J'avois une voix de concordant assés belle et le gosier fort flexible, la mémoire très bonne. Comme j'avois été beaucoup à l'opéra en province, et à Paris depuis mon arrivée, je sçavois par cœur les plus beaux airs de tous les opéra. Je chantois volontiers, ma voix plut, ce qui me donna beaucoup d'agrémens et l'on étoit bien aise de m'entendre souvent » <sup>249</sup>.

On peut donc imaginer le jeune Mondran chanter *a capella*, ou accompagné d'un musicien, amateur ou professionnel, dans le salon du château de Haute-Fontaine, ou de quelque autre demeure aristocratique. Pour ce qui regarde ses goûts musicaux, l'on doit se contenter, comme pour le théâtre, de conclusions très générales, car Mondran est peu disert sur la question. On sait qu'il appréciait le théâtre, l'opéra et la musique religieuse, qui représentaient ses divertissements favoris, et qu'il pratiquait le chant<sup>250</sup>. S'il semble être un amateur de musique, il ne donne pas pour autant de noms de compositeurs, ni le moindre titre d'œuvre<sup>251</sup>. On peut toutefois supposer, sans trop s'avancer, qu'il eut le loisir d'entendre jouer d'excellents instrumentistes à Paris, les formations parmi les mieux dirigées d'Europe, et les compositions les plus récentes, ce qui n'avait pas été le cas auparavant, puisqu'il le dit lui-même, évoquant le premier opéra auquel il assistait à Paris:

« Je fus enchanté de la magnificence du spectacle et de la bonté de l'orchestre. J'étois dans l'entousiasme naturel à un provincial qui n'avoit vu que du médiocre dans ce genre ».

Si son rapport à la musique et au théâtre lors de ce séjour restent difficile à cerner, il apparaît pourtant très nettement que ce qu'il veut décrire, en le consignant longtemps après les faits, c'est l'importance du moment. Déjà assidu aux spectacles et aux concerts à Toulouse, c'est pourtant bien dans le Paris de la Régence qu'il forma son goût, tant en matière de musique qu'en matière de théâtre.

<sup>&</sup>lt;sup>248</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>249</sup> Mémoires, p. 55.

<sup>&</sup>lt;sup>250</sup> Précisons que l'inventaire après décès de Mondran ne contient ni instruments, ni partitions.

<sup>&</sup>lt;sup>251</sup> Par exemple, sa remarque sur le prologue et sa disparition progressive de l'opéra pourrait montrer que son intérêt pour la musique de son temps était bien réel (*Mémoires*, p. 34).

Pour ce qui regarde les Beaux-Arts, le mémorialiste laisse son lecteur dans une obscurité quasi-totale. Contrairement à certains amateurs d'art qui ont laissé des descriptions précises des œuvres qu'ils ont pu voir, Mondran ne dit presque rien à ce sujet<sup>252</sup>. On ne trouve par exemple aucun renseignement sur des visites de collections d'œuvres d'art, pourtant fort probables, d'acquisitions d'œuvres, ou de rencontres avec des artistes, tout à fait envisageables. Il n'indique pas d'avantage avoir fréquenté le Salon de peintures de l'Académie royale de peinture et de sculpture. On doit se contenter de supposer que « les curiosités de Paris » peuvent désigner des monuments, comme les églises de Paris, facilement accessibles aux curieux et riches de quantités d'œuvres d'art, ou des collections de peintures<sup>253</sup>. On pourrait citer comme exemple celle du régent, au Palais-Royal<sup>254</sup>, où on a vu que Mondran était allé. Il a pu également voir celles de la comtesse de Verrue, dont le goût était très porté sur la peinture flamande. Ces collections se trouvaient dans l'hôtel que possédait la comtesse dans la rue du Chasse-Midi<sup>255</sup>. Il jouxtait le couvent où Madame de La Martinière avait été éduquée, et se situait tout près de la résidence parisienne de Mondran, rue Cassette<sup>256</sup>. Pour visiter ces « curiosités », il put s'aider de la littérature disponible à ce sujet. On peut légitimement penser au guide de Germain Brice, La nouvelle description de la ville de Paris, qui avait connu une nouvelle édition en 1717<sup>257</sup>. Ses visites ont pu tout aussi bien se faire au gré de ses rencontres et conversations, étant entendu que la société qu'il fréquentait pouvait lui ouvrir les portes de riches collections, fermées au commun des voyageurs. L'obtention d'une place à l'audience de l'ambassadeur turc, au palais des Tuileries, le 21 mars 1721, ou sa présence aux messes de la chapelle du palais des Tuileries montre bien qu'il pouvait accéder à des endroits qui auraient été normalement hors de la portée d'un gentilhomme de son rang<sup>258</sup>. Pour autant, l'absence de tout renseignement pourrait suggérer que Mondran ne portait aux Beaux-Arts, qui furent, plus tard, très importants dans sa vie, qu'un intérêt modéré, tout du moins bien moindre que celui qu'il vouait au théâtre et à la musique.

<sup>&</sup>lt;sup>252</sup> Nous pensons, entre autres, au récit de Joseph-Henry Costa de Beauregard (Joseph-Henry Costa de Beauregard, *Journal de voyage...*, p. 22-31).

<sup>&</sup>lt;sup>253</sup> Christine Gouzi, Christophe Leribault (dir.), Le baroque des lumières..., p. 24.

<sup>&</sup>lt;sup>254</sup> À ce sujet, voir Patrick Michel, *Peinture et plaisir...*, et François Marandet, *Marchands et collectionneurs de tableaux...*<sup>255</sup> Michael Szanto, « La peinture du nord et sa réception en France... », p. 221-250.

<sup>&</sup>lt;sup>256</sup> Mémoires, p. 38. Sa tante, si elle eut en sa possession des meubles de valeur, ne semble pas avoir collectionné de tableaux. Son inventaire après décès ne recèle que de rares portraits, le sien et des portraits de famille (Arch. nat. MC. ET. CXIX, 273. 1743, 25 mai).

<sup>&</sup>lt;sup>257</sup> Germain Brice, Nouvelle description de la ville de Paris et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable, Paris, Gaudouin, 1717, 8<sup>e</sup> édition [1<sup>e</sup> éd. Paris, Veuve Audinet, 1684]. Sur Brice et son guide, voir Richard Wittman, Architecture, print culture..., p. 18-38.

<sup>&</sup>lt;sup>258</sup> Thierry Favier précise que « la chapelle des Tuileries restait [...] d'un accès très règlementé et réservé à une frange réduite de la population ». (Thierry Favier, « Louis XV parisien... », p. 27).

Un autre élément notable de ce séjour réside dans les visites qu'il fit à son oncle, qu'il nomme le « chevalier de Mondran<sup>259</sup>», et qu'il faut identifier à François II de Mondran. De ces visites, Mondran ne dit rien, alors que pourtant, François pourrait avoir tenu un rôle important pour le jeune homme. Louis avait sans doute déjà rencontré cet ancien colonel à Toulouse, où celui-ci avait pu passer, à son retour de la guerre de succession d'Espagne et de la bataille d'Almansa, où cet ingénieur militaire avait œuvré à la défense de la place. En 1722, il résidait à Paris, rue Montorgueuil, et achevait la conception d'un projet très ambitieux qu'il devait proposer l'année suivante au prévôt des marchands<sup>260</sup>, celui de l'assainissement des rues de Paris. Ce projet, sur lequel nous reviendrons<sup>261</sup>, ne fut pas exécuté, sans doute pour des raisons techniques, mais aussi en raison de sa nature colossale, dans une période où la situation économique du royaume était assez fragile, après la chute du système de Law.

Cette dernière, justement, ne semble étrangement pas avoir affecté le jeune homme, qui ne mentionne cet épisode qu'au travers de sa visite de l'hôtel de Soissons, où les agioteurs s'étaient installés à l'été 1720. Il associe plus volontiers cette période à l'effervescence d'équipages bigarrés qu'aux journées houleuses qui entraînèrent la fuite de l'aventurier écossais.

Il préféra s'attarder plus longuement sur le séjour de plus de deux mois qu'il fit à Haute-Fontaine, non loin de Compiègne, récit qui couvre dix des quarante pages consacrées au voyage de Paris<sup>262</sup>. Haute-Fontaine était le château que possédait alors son cousin par alliance, Marc Cyrus II de Brion. Ce dernier avait épousé Renée-Magdelaine, la fille du premier mariage de Marie-Magdelaine Chauvel de La Martinière. Mondran le décrit comme un homme riche, distingué et cultivé, qui formait avec sa femme un couple heureux, entouré d'une société choisie dont il livre quelques noms. Le mémorialiste joua au volant avec le garde des sceaux de l'ordre du Saint-Esprit, l'abbé Henri-Charles Arnauld de Pomponne, qui avait été ambassadeur du royaume de France à Venise ; il séjourna chez le jeune Charles Armand René de la Trémoille, fit connaissance avec le marquis de Ligny et sa femme, Louise-Lucie de Bassompierre, ou rendit visite à la sœur de Marc-Cyrus, Marie-Louise Brion de Nicolaÿ, la veuve du marquis de Presles, Nicolas de Nicolaÿ.

<sup>&</sup>lt;sup>259</sup> Le qualificatif de chevalier ne semble renvoyer à rien d'officiel concernant ce personnage.

<sup>&</sup>lt;sup>260</sup> Bibl. de l'Arsenal, Ms. 3050.

<sup>&</sup>lt;sup>261</sup> Voir *infra*, 3<sup>e</sup> partie, chapitre 1.

<sup>&</sup>lt;sup>262</sup> Mémoires, p. 51 à 61. Si l'on considère les préparatifs du voyage, son récit débute à la p. 48.

Le jeune homme relate d'ailleurs nombre de ses divertissements sur place. Marc-Cyrus de Brion disposait dans son château d'un « cabinet de livres choisis », qu'il laissa à disposition de son invité. Mondran en aurait ainsi profité pour s'adonner, chaque matin, à l'une de ses occupations favorites, la lecture, occupation qui, si elle était une habitude, fut utilisée, dans ce cas, à un dessein bien précis, celui de briller auprès des jeunes femmes qui composaient la société du couple Brion. La quasi-totalité de ce qu'on le voit entreprendre durant ce séjour est lié à l'idée de se faire accepter, de plaire, mais très certainement aussi de séduire. Les conseils de sa tante, quant à la manière de briller en société et de se comporter avec les Parisiennes bien nées pourraient également suggérer que Mondran eut peut-être l'idée, comme son père avant lui, de se marier à l'une d'elles.

Lors du récit de ce séjour, effectué trois mois après son arrivée à Paris, Mondran se décrit sous les traits d'un gentilhomme accompli. Nous l'avons vu plus haut, c'est à ce moment-là qu'il se dit chanteur et amateur de musique, mais aussi lecteur assidu. Le voilà homme du monde, élégant et sportif, mais aussi cuisinier, afin de s'adonner aux jeux de la petite société de Haute-Fontaine<sup>263</sup>. Ses mots sont encore les meilleurs pour le décrire, et montrer la satisfaction qu'il ressentit dans ces circonstances :

« J'avois vingt et un an, j'étois grand, bien fait, d'une figure passable ; j'avois l'accent, la vivacité et la répartie gasconne, ce qui amusoit beaucoup ces dames et me procuroit des agaceries de leur part, auxquelles je répondois d'une manière qui leur plaisoit. On me crut de l'esprit. On me faisoit beaucoup d'amitiés et on ne me trouva pas de trop dans cette belle société, ce qui se soutint tout le tems que je restai à Haute-Fontaine. »<sup>264</sup>

Haute-Fontaine peut être assimilé à un moment fondateur, un rite de passage dans une société qui semblait se refuser à lui, le Toulousain, « élevé dans un village », suivant des propos qu'il rapporte<sup>265</sup>. Il souhaite montrer que venu de province, il y avait acquis une culture et une éducation, et que grâce à son séjour parisien, il était enfin doté du vernis de manières nécessaire pour briller en société. Il se donne à voir -ou du moins se rêve-t-il- comme l'égal de ces personnages, l'égal d'un gentilhomme de la haute noblesse parisienne. Plus que l'amateur de musique, d'arts ou de sciences, c'est sous les traits du mondain que Mondran souhaite être vu,

<sup>&</sup>lt;sup>263</sup> Mémoires, p. 57-60. Le goût de Mondran pour une cuisine délicate transparaît dans ses Mémoires, mais aussi dans les archives, et ne fut pas uniquement l'affaire de cette occasion puisque l'on retrouve quatre ouvrages y ayant trait dans la description de sa bibliothèque, faite lors de son inventaire après décès. On le voit attentif aux artichauts de son jardin au détour d'un bail à besogne ; l'inventaire de ses biens, tant des ustensiles de cuisine, du linge de table que de sa vaisselle dresse le portrait d'un aristocrate sensible aux plaisirs de la table.

<sup>&</sup>lt;sup>264</sup> Ibidem, p. 51-52.

<sup>&</sup>lt;sup>265</sup> Ibidem, p. 39.

sous les traits d'un homme pour qui le paraître, l'étiquette et l'ordonnance revêtirent, tout au long de sa vie, une importance capitale.

Après quelques mois d'un « séjour enchanteur », Louis devait, sous la pression de sa mère, rentrer de cette ville qu'il ne voulait plus quitter, afin de s'établir en Languedoc. Après avoir différé les obligations qui étaient les siennes, il allait être confronté à la réalité : il allait avoir 22 ans, et il lui fallait s'établir.

Première partie, chapitre 2

# Chapitre 3. Toulouse, 1721 à 1728. Entre l'Amour et la Raison : les projets de mariage du jeune Mondran

Mondran s'avère difficile à suivre dans les pages de ses *Mémoires* qui retracent le parcours accidenté qui le mena à son mariage avec Rose Boé. Les événements qu'il dépeint peuvent néanmoins être circonscrits, à l'aide des archives. On y comprend que les faits ne se sont pas toujours passés comme il les relate, ni dans l'ordre dans lequel il les énonce. Mondran, comme Jean-Jacques, a peut-être ici plus écrit avec la mémoire des sentiments qu'avec celle des faits<sup>266</sup>. Il construisit son discours de manière à le présenter comme un tout cohérent, qui ne pouvait mener qu'à une seule issue, dictée par la *providence*: son union avec Rose Boé. Cette construction du discours se retrouve de façon très proche, pour ne pas dire en miroir, dans la narration qu'il fait de la jeunesse (moins mouvementée, suivant ses dires) de sa fille aînée, et du brillant parcours qui fut le sien, jusqu'à ce que la providence, là encore, la mène à Paris, et à son riche mariage avec La Pouplinière, l'un des points d'orgue du texte. Mondran se donne à voir à travers le filtre d'une mise en scène plus ou moins subtile, dans laquelle le jeune homme, pour la période qui va nous occuper, se voit constamment tiraillé entre ses volontés et l'amour qu'il portait à Rose, et ce que lui intimait la raison, le plus souvent incarnée par son père.

## A) Le retour de Paris et les projets de mariage (1721 - 1725)

Mondran revenait plus cultivé, plus au fait des bonnes manières et mieux vêtu, en somme, plus accompli<sup>267</sup>. Il avait quitté la cité palladienne en jeune homme bien éduqué et la retrouvait en homme du monde.

<sup>&</sup>lt;sup>266</sup> Jean-Jacques Rousseau tient ce discours dans les *Confessions*: « Je puis faire des omissions dans les faits, des transpositions, des erreurs de dates ; mais je ne puis me tromper sur ce que j'ai senti, ni sur ce que mes sentiments m'ont fait faire » (Jean-Jacques Rousseau, *Œuvres complètes...*, t. 11, p. 316. Sur l'oubli et la mémoire dans l'œuvre de Rousseau, voir Herald Weinrich, *Léthé...*, p. 97-101).

<sup>&</sup>lt;sup>267</sup> En mai 1721, à son retour de Paris, Mondran dit être revenu « bien différent de ce qu['il] étoi[t] lorsque [il] en parti[t] » (Mémoires, p. 38). Ce ne sont plus de simples « hardes » qu'il va chercher à la messagerie, mais ses « nipes et autres effets précieux pour [s]a parure très élégante ». En homme du monde, il semble avoir beaucoup apprécié tous les signes extérieurs de richesse, et plus particulièrement les vêtements de prix. On pourrait d'ailleurs appliquer à ce premier retour de Paris une remarque qu'il fit à propos de son dernier retour d'un séjour dans la capitale, à 63 ans, et qui montre la constance de cette attention pour le paraître : « j'afectai de vouloir paraître, à mon retour, plus brillant que lorsque j'étais parti » (Mémoires, p. 564).

On peut d'ailleurs relever un bon nombre d'occurrences de cette appétence pour le luxe dans cette partie des Mémoires, tout particulièrement pour la période allant de son retour de Paris jusqu'en 1725. Mondran énumère ainsi des costumes de prix, l'achat d'un beau cheval, des soupers fins, l'opéra, sans oublier les bals et les fêtes dont il retrace le déroulement, mais aussi, et surtout, comme on le verra, l'organisation (voir *infra*, 3<sup>e</sup> partie, chapitre 1).

Arrivé en mai 1721, il ne resta que peu de temps à Toulouse, jusqu'à la Saint-Jean, le 24 juin, date à laquelle son père se retirait chaque année à la campagne, qu'il quittait pour sa résidence toulousaine à la Saint-Martin, le 11 novembre. À Toulouse, il eut le temps de se montrer dans la bonne société, et revit ses parents et amis, parmi lesquels Jeanne-Marie de Fraust, à qui il faisait la cour avant son départ. Plus que tout autre chose, Mondran semble alors très préoccupé par les femmes, ce que l'on avait déjà entrevu à Paris, sans qu'il ne mette alors de noms sur celles qui suscitaient son intérêt. Il fut plus bavard sur ses liaisons toulousaines.

On se souvient que l'une des motivations du départ du jeune homme était le dégoût de la carrière parlementaire qui lui était destinée. Son départ signifiait le refus du cadeau que son oncle 268 Guillaume se proposait de lui offrir : une charge de conseiller au Parlement. Guillaume de Mondran avait perdu ses enfants, et n'avait plus d'héritiers. Louis était le fils aîné de la dernière branche de la famille, c'était, à n'en pas douter, pour cette raison qu'il s'était préoccupé de son sort. Outre Guillaume, les frères et les cousins de Louis I étaient d'ailleurs tous dépourvus d'héritiers 269. C'était donc sur sa tête, en tant qu'aîné de la fratrie, que devait reposer tout l'héritage d'une famille noble et bien établie financièrement. Comme il le dit d'ailleurs lui-même : « j'étois le seul qui put soutenir la famille 270 ». Sa situation était donc excellente pour espérer rassembler une fortune bien supérieure à celle dont il jouissait.

Mondran pouvait espérer conclure une alliance matrimoniale intéressante, et c'est pour cette raison que ses parents avaient refusé, en 1719, le parti de Marie-Gabrielle de Fourquevaux<sup>271</sup>. Cette jeune fille avait été élevée, comme l'indique d'ailleurs le mémorialiste, à la Maison royale de Saint-Louis, fondée par Madame de Maintenon. Les recherches de Fleury Vindry, au début du XX<sup>e</sup> siècle, confirment d'ailleurs sa présence parmi les « demoiselles de Saint-Cyr »<sup>272</sup>. Elle avait été pensionnaire de cette institution entre 1706 et 1715, et devait donc être parfaitement bien éduquée. L'enseignement véhiculé dans ce couvent était favorable aux thèses

<sup>&</sup>lt;u>-</u>

<sup>&</sup>lt;sup>268</sup> Guillaume est en réalité « l'oncle à la mode de Bretagne » de Louis, soit le cousin de son père. Mondran l'appelle son « oncle » dans ses *Mémoires*, ce qui pourrait sous-entendre une certaine proximité entre eux.

<sup>&</sup>lt;sup>269</sup> Les autres parents de Louis étaient, comme on l'a vu, des religieux, à l'exception de François de Mondran qui ne semble toutefois pas avoir eu de descendance, si l'on juge que Louis et son cadet récupérèrent son héritage en 1740. Outre ses parents du côté paternel, le jeu des héritages allait lui permettre de récupérer une part intéressante de la succession de la sœur de sa mère, Madame de La Martinière, comme on le verra.

<sup>&</sup>lt;sup>270</sup> Mémoires, p. 83.

<sup>&</sup>lt;sup>271</sup> Marie-Gabrielle Beccarie de Pavie de Fourquevaux (Toulouse, 1695 - ?, Après 1726) était issue d'une famille de noblesse ancienne dont plusieurs membres s'étaient distingués durant la Renaissance. Au moment du récit de Mondran, la famille avait vraisemblablement connu quelques désillusions financières.

<sup>&</sup>lt;sup>272</sup> Fleury Vindry, Les demoiselles de Saint-Cyr..., p. 317. Celui-ci ajoute une mention sibylline, « dot 2 décembre 1715 ».

jansénistes, dont les idées devaient être déjà familières à Mondran. Son oncle Paul avait été appelant, et en outre, le jeune homme, qui ne se décrit pourtant pas comme religieux, et parle plus volontiers de son inclination pour la parure que pour la foi, fréquentait le milieu des parlementaires toulousains, sensible à cette cause<sup>273</sup>. Néanmoins, sa très bonne éducation ne pouvait apparemment masquer les difficultés financières que traversaient alors les Beccarie de Pavie, et qui conduisit les époux Mondran à refuser cette union<sup>274</sup>.

La situation de Louis et de sa famille n'avait pas échappé à Jean, le père de Jeanne-Marie de Fraust. Dès avant son voyage à Paris, Mondran faisait la cour à cette jeune fille issue de la vieille noblesse toulousaine. Au courant de l'intention qu'il avait de se marier à sa fille, et désireux de lui assurer un douaire solide, Jean de Fraust émit comme condition à leur union l'assurance que Louis hériterait de son oncle Guillaume. Ce dernier connaissait bien Fraust, qui avait été le parrain d'un de ses fils, en 1697<sup>275</sup>. De plus, il s'intéressait à l'avenir de son neveu. La décision de Guillaume fut pourtant sans appel. Il refusa de lui assurer son héritage, et Jeanne-Marie de Fraust se maria, en octobre 1722, à Gaspard Cassaignau de Saint-Félix<sup>276</sup>, au grand dépit de Mondran. Celui-ci rejeta la responsabilité de cet échec sur le cadet de Guillaume, le jésuite Guillaume-Stanislas<sup>277</sup>. Mais on peut également y voir la marque d'une certaine mauvaise foi du mémorialiste, qui pouvait s'attendre à ce que le refus d'un cadeau aussi important qu'une charge de conseiller au Parlement puisse avoir quelques conséquences.

<sup>&</sup>lt;sup>273</sup> Véronique Alemany, *La dernière solitaire de Port-Royal...*, p. 28. Les mentions d'amis ou de relations issus du parlement sont nombreuses dans les Mémoires. Par exemple, pour cette période de sa vie : Mémoires, p. 135, 139.

<sup>&</sup>lt;sup>274</sup> Véronique Alemany, dans son étude, par ailleurs très documentée, ne fait pas de lien entre cette Gabrielle-Marie de Fourquevaux et la fondation d'un couvent de jeunes filles appelées les « demoiselles de Fourquevaux », à Toulouse, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, par une certaine Marie-Angélique Hélène Félicité Beccarie de Pavie de Fourquevaux, ou encore l'existence d'un prêtre issu de la même famille, Jean-Baptiste Raymond Beccarie de Pavie de Fourquevaux qui connut un certain succès avec des prêches rigoristes dans l'église de la Dalbade. Véronique Alemany, *La dernière solitaire de Port-Royal...*, p. 44-45. Les difficultés financières de la famille Beccarie de Pavie ne sont supposées que par les écrits de Mondran. La façade de l'orangerie du château de Fourquevaux, qui fut édifiée au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle pourrait être l'indice d'une bonne santé financière au milieu du siècle, tout comme les nombreux prêts d'œuvres d'art aux expositions de l'Académie des arts de Toulouse, par un certain marquis de Fourquevaux.

<sup>&</sup>lt;sup>275</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 48, 1697, 2 mai, baptême de Jean-Marie de Mondran, fils de Guillaume et Catherine de Bourassol, parrain Jean de Fraust, marraine Marie-Magdelaine d'Ouvrier, veuve de Jacques-François de Mondran et donc grand-mère de l'enfant.

<sup>&</sup>lt;sup>276</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 299, 1722, 20 octobre.

<sup>&</sup>lt;sup>277</sup> Comme on l'a vu plus haut, il est probable que le jésuite Guillaume-Stanislas de Mondran ait forcé la main de son frère pour qu'il vende à un prix extrêmement avantageux le domaine du Mirail aux jésuites. Quelques années auparavant, il pourrait être intervenu pour éviter que son frère ne marque devant notaire des intentions qui pouvaient s'avérer gênantes pour son entreprise. Néanmoins, à l'exception de la vente de ce domaine, passée en 1740, il ne se trouve aucune clause dans le testament de Guillaume de Mondran au profit des jésuites ou de Guillaume-Stanislas, alors que les deux héritiers universels se trouvent être Louis de Mondran et son cousin d'Ouvrier.

C'est peu après cette déconvenue que Mondran dit avoir rencontré Rose Boé, une jeune femme qui eut une place centrale dans sa vie. Rose avait six ans de moins que lui<sup>278</sup>, et était issue de la bourgeoisie toulousaine 279. Son père, Guillaume Boé, était docteur en médecine. Marié avec Elisabeth de Raisin, ils eurent un fils et quatre filles. Leur fortune, quoiqu'honnête, semble avoir été assez limitée, et Rose un parti dont ni la fortune ni le rang social ne convenaient aux parents de Louis. Si sa fortune était médiocre, la jeune fille n'en brillait pas moins aux yeux du mémorialiste par ses talents et sa beauté. Après l'avoir remarquée à la messe des grands Augustins, il aurait lié connaissance avec elle chez Antoine de Charlary, l'un de ses anciens camarades au collège des Jésuites. Charlary avait épousé la sœur aînée de Rose, Thérèse, en avril 1723<sup>280</sup>. Les jeunes mariés recevaient au printemps de cette année un cercle d'amis issu de la bonne société Toulousaine. Mondran se serait alors joint à eux. À compter de ce moment et jusqu'en 1727, il affirme avoir fréquenté Rose avec constance, ce qui ne fut vraisemblablement pas le cas. Une aventure qu'il situe avant 1723 mais qui se déroula plus probablement à la fin de l'année 1724 ou au printemps 1725 suggère que la chronologie des Mémoires n'est peut-être tenue pour fiable, et qu'il faudrait peut-être reculer la relation voire la rencontre- avec Rose Boé dans le temps. En effet, Mondran évoque sa vaine liaison avec une jeune et riche aristocrate toulousaine, Marie de Prohenques, qui finit par épouser Géraud Daldiguier en avril 1725. Cette jeune femme pouvait constituer un parti décent, et même très intéressant, pour qui viendrait à l'épouser. Son contrat de mariage avec Daldiguier montre que cette famille, bien établie, était plus aisée que les Mondran<sup>281</sup>. Elle eut une dot de 18000 livres, assortie avec les apports des Daldiguier, qui était apparemment, lui aussi, plus riche que Louis. Il n'en était pas de même pour Rose Boé qu'il fréquentait probablement dès 1725. Toujours est-il que mariage de Marie de Prohenques aurait eu des conséquences sur les ambitions de Mondran :

« Ce mariage s'étant fait furtivement, me donna un si grand dégoût pour cet état que je restai plusieurs années résolu à ne point me marier. » $^{282}$ 

<sup>&</sup>lt;sup>278</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 281, 1705, 21 septembre. Baptême de Jeanne-Rose de Boé, née le 16 septembre 1705. Rose eut pour marraine Rose de Martiny et pour parrain le mari de cette dernière, le trésorier des états du Languedoc Jean-Antoine de Sévin.

<sup>&</sup>lt;sup>279</sup> Guillaume Boé est dit dans les différents actes qui le concernent, lui et sa famille « conseiller du Roy », « docteur en médecine » et « professeur en l'université de Toulouse ».

<sup>&</sup>lt;sup>280</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 300, 1723, 7 avril. Le contrat de mariage fut passé chez le notaire toulousain Lougarre quelques mois auparavant (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5263, f° 153-155, 1722, 6 décembre. La dot de la jeune femme s'élevait à 6000 livres).

<sup>&</sup>lt;sup>281</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 14131, f° 61v- 67, 1725, 13 août.

<sup>&</sup>lt;sup>282</sup> Mémoires, p. 105.

On peut penser que cette résolution de ne pas se marier correspondait peut-être à la réputation de Mondran et aurait pu faire dire à Rose, au moment où il lui aurait déclaré sa flamme :

« Je serois bien flatée [...] que la sincérité, plus que la politesse, accompagnassent vos paroles, et votre âge ne me rassure nullement<sup>283</sup>. »

Mots qui sembleraient étranges s'ils étaient adressés à un jeune homme de 23 ou 24 ans, mais qui auraient eu plus de sens si le prétendant avait été un peu plus âgé.

Après que Louis ait échoué à épouser Marie de Prohenques et alors qu'il fréquentait Rose Boé, ses parents s'efforcèrent, à leur tour, de lui trouver un meilleur parti que celui qu'il s'était choisi. Mondran père, et sa femme - surtout sa femme, selon les dires du mémorialiste - entamèrent leurs démarches au printemps 1726, suivant la chronologie des *Mémoires*. Sa mère aurait commencé par sermonner Louis sur sa relation avec Rose, qu'elle ne jugeait sans doute pas assortie à leur rang social. Elle aurait ensuite fait espionner son fils qui, pour se venger, aurait passé à tabac l'espion présumé<sup>284</sup>. Celui-ci aurait alors porté plainte devant les capitouls. Mondran, parti se faire oublier quelques temps à la campagne, aurait fait traîner en longueur cette affaire, grâce à l'appui de son père et de son réseau, tant au Parlement qu'à l'Hôtel de Ville. Or, les archives offrent une version quelque peu différente de celle des *Mémoires*.

Si les séries judiciaires n'offrent pas de réponse, il n'en va pas de même du minutier toulousain<sup>285</sup>. En effet, en 1729, un docteur en médecine du nom de Joseph Nigoul<sup>286</sup> renonça à porter plainte contre Mondran<sup>287</sup>. Plusieurs éléments indiquent qu'il faut relier ce document à la bastonnade de 1726, décrite dans les *Mémoires*. Ainsi, Mondran affirme que l'homme qu'il brutalisa était « un homme qui avait été élevé dans la maison du grand-père de Rozette, et allait souvent dans cette maison voir la venue de son bienfaiteur<sup>288</sup> ». On se souvient que le père de Rose était docteur en médecine, comme Nigoul. Ce dernier devait d'ailleurs être à peine plus

<sup>284</sup> Mémoires, p. 133-134.

1768, 23 décembre).

<sup>&</sup>lt;sup>283</sup> Ibidem, p. 112.

<sup>&</sup>lt;sup>285</sup> Rien n'est ressorti des dépouillements des procès devant les capitouls, et de ceux devant le parlement de Toulouse. Toute la documentation, que ce soit en ce qui concerne les procès devant les capitouls ou les procès devant le Parlement, n'est pas encore disponible, et en cela, certains documents ont pu nous échapper. L'absence de documentation pourrait peut-être s'expliquer par les mots de Mondran : « la procédure fut retirée et mise au feu ». <sup>286</sup> À en croire Jules Chalande, un Joseph Nigoul résidait, en 1730, rue de la Fonderie, paroisse de la Dalbade (Jules Chalande, *Histoire des rues de Toulouse...*, p. 48). C'est dans cette même paroisse que ce personnage mourut en 1768. Il était alors âgé de 83 ans et effectivement « gradué en médecine et lithotomiste » (Arch. mun. de Toulouse, GG 71,

<sup>&</sup>lt;sup>287</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 1123, 1729, 21 avril. Ce document est transcrit dans notre volume d'annexes (vol. 3, p.j. n°. 7).

<sup>&</sup>lt;sup>288</sup> Mémoires, p. 133-134.

jeune que Guillaume Boé, et si le grand-père remplissait des fonctions similaires à celles de son fils, il est parfaitement envisageable qu'il ait pu être le « bienfaiteur », ou peut-être le professeur de Nigoul. D'autre part, le document précise que la plainte a été portée devant les capitouls en 1726, ce qui correspond à la chronologie des *Mémoires*, et à une période qu'il faut sans doute situer à la fin du printemps<sup>289</sup>. Néanmoins, les négociations furent sans doute plus âpres que ce que laisse entendre l'auteur des coups, et peut-être plus encore avec ses parents qu'avec la victime elle-même.

L'abandon des poursuites n'intervint qu'en 1729, et aurait coûté une somme non négligeable au père de Mondran, ainsi que d'ennuyeuses démarches. Or, la date à laquelle est enregistré cet acte est très importante. Elle montre que l'affaire Mondran-Nigoul est pleinement liée au mariage du premier. Joseph Nigoul porta donc sa plainte en 1726, pour ne la retirer qu'en 1729, le 21 avril. L'acte est passé chez Jean-Pierre Pratviel, qui n'était pas le notaire de Louis, mais celui de son père, preuve de l'implication de ce dernier, ce que confirment les écrits de son fils<sup>290</sup>. Mieux, ce même registre de l'étude Pratviel contient, en date du 16 avril 1729, un autre acte, particulièrement important : le mariage de Louis de Mondran avec une autre que Rose Boé, Jeanne-Claire de Sérignol. On peut donc imaginer que ses parents purent mettre, en temps voulu, la résolution de ce conflit dans la balance. Ce procès qui dut être pesant mais aussi coûteux pour le jeune homme, pendant les trois années qu'il dura, permit à ses parents d'avoir le dernier mot, mais ce fut, comme on le verra, une victoire à la Pyrrhus, et qui plus est, de courte durée.

Le couple Mondran dut très probablement intervenir pour faire annuler le décret de prise de corps sous lequel était Louis. Voir croupir le fils aîné d'un ancien capitoul dans les geôles de l'Hôtel de Ville aurait pu être embarrassant, et aurait eu pour effet de grever durablement leur projet d'un mariage avantageux. Louis, suivant ses dires, fut donc débarrassé de ce décret, et put revenir à Toulouse, probablement à l'automne. Au même moment, ses parents auraient envoyé un huissier chez les Boé<sup>291</sup>, sachant que leur fils irait sans coup férir retrouver la jeune fille. Cet acte notifiait à Rose qu'elle n'obtiendrait rien d'eux si elle venait à tomber enceinte des œuvres

- 2

<sup>291</sup> Mémoires, p. 136 - 138.

<sup>&</sup>lt;sup>289</sup> Mondran dit être allé se réfugier dans la maison de campagne d'un conseiller au Parlement dont la résidence secondaire était située non loin de celle de Rose, qui allait passer la belle saison à la campagne, comme d'ailleurs le père de Mondran, dont l'habitude était de partir de la Saint-Jean à la Saint-Martin. On peut donc imaginer que Mondran fit ce choix dans le but d'allier l'utile à l'agréable durant cet été 1726.

<sup>&</sup>lt;sup>290</sup> Ce dernier évoque en effet les « puissances parlementaires », personnifiées par le procureur général Le Mazuyer, et surtout, 50 pistoles que son aimable père paya pour s'assurer de la fin des ennuis de son rejeton. L'arrangement financier n'est mentionné que dans les Mémoires (p. 136), pas dans l'acte notarié.

de Louis, « acte peu réfléchi » suivant le mémorialiste, qu'on pourrait plutôt voir comme un coup de semonce supplémentaire. Son effet fut, suivant Mondran, très relatif, puisqu'il continua à voir la jeune femme. Le but des parents était sûrement de faire comprendre que la levée du décret de prise de corps ne signifiait en rien la fin des ennuis. S'il persistait dans cette voie, ce qu'il prit pourtant le parti de faire, il risquait de rompre toute relation avec ses parents. Peu après, il dit avoir pris une chambre à Toulouse, rue Boulbonne, tout près de la rue d'Astorg où habitait la famille Boé, preuve de la dégradation de ses relations avec sa famille 292. Persistant dans son choix, c'est par l'un de ses amis qu'il apprit que le 5 mai 1727, son père avait été voir son notaire afin de faire enregistrer un testament qu'il semble avoir rédigé d'un commun accord avec son épouse. Le propos en est limpide :

« [...] déclarant pour tout ledit sieur testateur que au cas aucun de sesdits deux enfens viendroit à épouser une des filles du sieur Boé, docteur en médecine, et de la demoiselle de Résin, mariés, habitans de cette ville, rue d'Astorg, ils soint exclus de ladite nomination, et de tous avantages, excepté la légitime, et que son héréditté, et tous les biens en dépendant appartiennent à l'autre, voulant aussy que si après ladite nomination et avantages, ledit mariage venoit à ce faire, celluy qui le faira soit privé de ladite nomination et avantages, et que le tout, mêmes la donnation contractuelle, excepté la légitime, appartienne à l'autre par droit d'institution, substitution et par la meilheure voye de droit, sans nulle distraction de quarte, prohibant par exprès ledit mariage à l'un et à l'autre de sesdits enfens [...]. 293 »

Mondran tâcha donc de radoucir son père, tout du moins en apparence, en simulant sa rupture. Son père aurait sans doute été la dupe de sa prétendue bonne volonté. Pour autant, comme la plainte de Joseph Nigoul, le testament du 5 mai 1727 ne fut annulé que bien plus tard, le 19 avril 1729, lors du mariage de Louis avec Jeanne-Claire de Sérignol<sup>294</sup>. Les époux Mondran attendaient une action concrète de leur fils plutôt que des promesses.

2

<sup>&</sup>lt;sup>292</sup> Nos dépouillements n'ont pas permis d'identifier de contrat de location chez un notaire. Ce type de document est d'ailleurs assez peu fréquent dans le minutier toulousain pour la période étudiée ce qui pourrait suggérer qu'on ne recourrait pas systématiquement aux actes notariés dans ce cas, privilégiant probablement le recours à des accords oraux. La coutume de Toulouse prévoyait d'ailleurs qu'un bail à louage pouvait être écrit ou oral (Jean-Antoine Soulatges, *Coutume...*, 1770, p. 283).

<sup>&</sup>lt;sup>293</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6456, f° 58v°. - 61, 1727, 5 mai (document transcrit intégralement dans le volume 3 p.j. n°2). Ce type de clauses dans un testament semble assez peu fréquent dans le minutier toulousain. Nous n'avons trouvé qu'un document qui semble avoir été rédigé dans des conditions très similaires, et porte des mentions tout aussi explicites, si ce n'est plus. Ce testament est celui d'une marchande d'estampes du quartier Saint-Cyprien, Denise Laffont (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 7337 f° 37v°. - 41, 1736, 16 octobre).

<sup>&</sup>lt;sup>294</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 1123, f° 49v°. - 53, 1729, 16 avril. Ce document est intégralement transcrit dans le volume 3, p.j. n°. 6).

Le passage qui évoque l'annulation du testament laisse à entendre que d'autres documents de cet acabit ont pu exister (comme, par exemple, la déclaration qu'un huissier aurait fait signer à Rose Boé) : « déclarant ledit sieur de Mondran père qu'il révoque et annulle le testament par luy fait, retenu par nousdit notaires, ensemble les déclarations y contenues et générallement tout ce qu'il contient, mêmes toutes autres écritures qu'il peut avoir faittes par cy devant, soit relativement aux déclarations contenues audit testament et qui peuvent avoir quelque rapport au contenu en ycelluy que autrement, soit entérieures soit postérieures ».

Ainsi, au printemps 1727, après s'être réconciliés, père et fils gagnèrent le château dont Mondran père avait hérité, près de Lectoure. Avant de partir, Louis s'était fait offrir un riche costume. Une fois sur place, il comprit que ce geste n'était pas innocent et que son père avait en tête de le marier. Mieux, il avait trouvé un moyen infaillible pour assurer à son fils un riche mariage. Dans ce cas précis, les *Mémoires* ne révèlent pas le nom de la promise<sup>295</sup>. Et si l'on ne peut s'assurer de la véracité du récit, qui a pu être embelli, la suite des faits est, elle, confirmée par les archives.

Suivant les *Mémoires*, la promise n'était pas un très bon parti au moment de la noce ; mais Mondran père savait par son médecin qu'elle devait devenir riche promptement par un héritage opportun. La jeune femme aurait alors été à la tête d'une fortune de quelques deux cent mille livres, somme qui aurait pu assurer un train de vie confortable au couple, et restaurer la fortune passée des Mondran. Mis dans la confidence, le fils n'entendit pourtant pas les raisons du père, et préféra quitter nuitamment le château d'Abbat, à la veille de la signature du contrat de mariage. Il laissa ses parents, la jeune femme, sa famille et le notaire, pour fuir une fois encore l'avenir que lui traçaient ses parents. Mais cette fois, au lieu d'aller chercher asile à Paris, il s'en retourna à Toulouse, pour retrouver Rose.

La suite des événements est prévisible. À l'automne 1727, la position de Mondran devait être difficile à tenir. Il ne disposait d'aucun revenu fixe, et ne devait compter que sur ses seuls gains, très aléatoires, au jeu. Il s'était mis à dos sa famille, et avait, par la force des choses, renoncé à l'héritage paternel. Aussi finit-il par entrer dans les vues de ses parents et envisagea-t-il une union, dès 1728, non pas avec Rose Boé, mais avec l'une de ses amies, Jeanne-Claire de Sérignol<sup>296</sup>. La rupture avec Rose consommée, il devait rentrer dans les bonnes grâces de ses parents afin de pouvoir se marier. Pour se faire, il s'aida d'une religieuse du couvent de Saint-Pantaléon où s'était retirée Jeanne-Claire de Sérignol, une certaine dame de Sainte-Catherine, et de Guillaume-Stanislas de Mondran. Les parents écoutèrent les intercesseurs, et accédèrent à leurs requêtes. Néanmoins, tout porte à croire qu'ils se soient surtout résigné à cette union : Jeanne-

<sup>&</sup>lt;sup>295</sup> C'est l'une des rares occurrences de l'utilisation de ce procédé d'anonymisation d'une personne dans ces récits, ce qui peut faire naître un doute quant à la véracité de cet épisode, dont on ne peut s'empêcher de penser qu'il pourrait plus tenir de la littérature de l'époque, par exemple des romans de l'abbé Prévost -que Mondran possédait, que de la réalité. Toutefois le filtre de la copie de Méja pourrait être responsable de l'absence du nom de la jeune femme.

<sup>&</sup>lt;sup>296</sup> Mondran précise d'ailleurs que c'est le testament de son père qui « fit pancher la balance en faveur de la belle Sérignol » (Mémoires, p. 178).

Claire de Sérignol n'était pas un parti suffisamment en rapport avec les exigences des parents Mondran.

## B) Le mariage avec Jeanne-Claire de Sérignol

Au moment de son mariage avec la jeune Sérignol, Louis n'avait plus fréquenté la maison familiale depuis environ dix-huit mois. Il était toujours en procès avec Joseph Nigoul, sa bourse s'était réduite comme peau de chagrin, et son père l'avait déshérité. Ses parents étaient donc en position de force pour lui faire admettre leurs conditions à son mariage, ce dont ils ne se privèrent pas. Les époux Mondran, s'ils étaient sans doute satisfaits d'avoir réussi à écarter Rose Boé, ne semblèrent pas très amènes à l'égard de Jeanne-Claire de Sérignol.

Cette dernière était la fille de Jeanne de Marion et d'un lieutenant criminel de la sénéchaussée de Castelnaudary, Yves de Sérignol. Elle était la benjamine d'une fratrie d'au moins trois enfants vivants en 1729<sup>297</sup>, qui se composait de Jeanne-Claire, donc, mais aussi d'un frère, Jean-Baptiste, et d'une sœur, Jeanne. Ces trois enfants étaient sans doute issus d'un mariage tardif ou d'un premier mariage, car Yves de Sérignol est dit âgé de 74 ans à son décès, en 1713, alors que Jeanne-Claire ne devait avoir que 6 ou 7 ans<sup>298</sup>. Ses parents étaient tous deux décédés depuis un certain temps au moment de la noce. Après le décès de sa mère, morte peu après son père, la jeune fille aurait passé plusieurs années au couvent des Cassés, non loin de Revel, en compagnie de sa sœur aînée. S'il décrit la jeune femme sous les traits de l'être aimé, Mondran n'en offre pas une peinture très personnelle, ne renseignant pas même son prénom. Suivant ses dires, sa première épouse était donc grande, pâle et bien entendu très belle. Elle était également fervente catholique, pour ne pas dire adepte d'un catholicisme rigoriste<sup>299</sup>. Et s'il est possible que sa famille ait pu occuper un rang social supérieur à celle de Rose Boé (ce qui est loin d'être évident), il n'en demeure pas moins que les finances de la fratrie étaient limitées au moment de la noce. En effet,

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>297</sup> Le testament d'Yves de Sérignol, passé le 26 avril 1713, indique que le couple avait alors six enfants vivants : « Jean-Baptiste, Alexandre-André, Jeanne, Elisabeth, Claire et Antoinette de Sérignol » (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 4012, f° 433v°. - 435, 1713, 26 avril). Il n'est jamais fait mention dans la documentation réunie sur cette famille, entre 1729 et 1760, d'Alexandre-André, Elisabeth et Antoinette. Jeanne de Marion mourut, semble-t-il, peu après Yves de Sérignol.

<sup>&</sup>lt;sup>298</sup> Son acte de décès, établi en janvier 1730, la dit âgée de 23 ans (Arch. dép. de Haute-Garonne, Seysses, 2 E IM 4075, Seysses, 1730, 18 janvier).

<sup>&</sup>lt;sup>299</sup> Mondran évoque son vœu de porter l'habit sombre des minimes pendant trois ans à partir de son entrée dans le couvent de Saint-Pantaléon (Mémoires, p. 240), sans parler des nombreuses heures passées en prière (p. 242) ou des lectures de livres de morale peu avant son décès (p. 244).

Mondran relate l'existence d'un procès entre les Sérignol et un certain marquis de Cavanac<sup>300</sup>. Cette situation n'était donc pas le gage de gains financiers ni de l'élévation sociale à laquelle aspiraient les parents Mondran. Pour autant, ils consentirent au mariage, mais à leurs conditions. La famille Sérignol réussit tout de même à fournir 5000 livres de dot. Les parents Mondran auraient été sans doute plus satisfaits d'avoir pour bru Marie de Prohenques, capable de fournir une dot qui montait à 18000 livres<sup>301</sup>, sans parler de la riche jeune fille de Lectoure restée anonyme dans les Mémoires 302. La famille Sérignol ne pouvait satisfaire les Mondran, comme on peut le lire dans les Mémoires de leur fils, ce que confirme le contrat de mariage. Il y figure une clause par laquelle Mondran père se fit prêter 2000 livres par la sœur aînée de la mariée, en plus de récupérer la dot, ce qui ne laissait au fils que 1000 livres, moitié du prêt que le père acceptait de laisser au fils, et dont il rembourserait seul les intérêts. Néanmoins ce prêt pouvait s'avérer problématique pour le jeune homme, puisqu'il en était solidaire avec son père, ce qui impliquait que si celui-ci venait à mourir, ce n'était pas la mère qui aurait à le rembourser, mais lui. Mondran récupéra néanmoins la propriété de la moitié du domaine familial de La Pomarède, évaluée à 20 000 livres dans le contrat de mariage, celui d'Abbat étant promis à son frère cadet. Il s'y installa, en compagnie de son épouse, de ses parents et très certainement de son oncle Paul, dont de nombreux indices montrent qu'il vivait dans la maison des époux Mondran<sup>303</sup>.

Peu après leur installation, Jeanne-Claire tomba enceinte, mais fit une fausse couche, des suites de laquelle elle mourut, le 18 janvier 1730 <sup>304</sup>. Son testament suggère que les quelques mois de vie commune, partagés avec ses beaux-parents, furent moins idylliques que Mondran ne voudrait le dire <sup>305</sup>. Les conditions drastiques imposées au jeune couple ne furent pas appréciées,

<sup>&</sup>lt;sup>300</sup> L'identification du personnage est possible par une mention, dans un acte de 1754, impliquant Jean-Baptiste de Sérignol. Il y évoque les héritiers de Guillaume-Gabriel de Cavanac, ce qui implique qu'il s'agit du marquis de Cavanac, Guillaume-Gabriel I de Siran, et non son fils, Guillaume-Gabriel II (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 10744, f° 180-182v, 1754, 3 juin). À ce procès peuvent s'ajouter deux conflits avec Roch de Marion et un certain Soubeyran, qui concernaient eux aussi l'héritage familial, et ne furent résolus qu'en 1760. Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5975, f° 696, 1760, 9 mars, et f° 698, 1760, 21 avril. Ces deux documents, des procurations, montrent, en outre, que Jean-Baptiste et Claire de Sérignol étaient encore en vie au printemps 1760.

<sup>&</sup>lt;sup>301</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 14131, f° 62v-67, 1725, 13 avril.

<sup>&</sup>lt;sup>302</sup> S'il s'agit peut-être d'une coïncidence, notons que ce montant de 200 000 livres du mariage manqué de 1727 correspond à celui de la dot (payée non par le père, mais par le futur mari) de la fille de Mondran, Marie-Thérèse, lorsque celle-ci se maria au très fortuné financier Le Riche de la Pouplinière, en 1762, mariage d'argent qui eut pour mérite de restaurer la fortune familiale, ce que son père regrettait de n'avoir fait. Ce parallèle est d'autant plus évocateur si l'on prend en compte le fait que ces Mémoires étaient destinés aux enfants du mémorialiste.

<sup>&</sup>lt;sup>303</sup> Ce personnage apparaît en pointillé dans les Mémoires, mais semble avoir eu une place importante dans la famille, et particulièrement pour Louis.

<sup>&</sup>lt;sup>304</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 13951, 1729, 24 novembre, f° 276. Ce document est transcrit intégralement dans notre volume d'annexes (p.j. n°25).

<sup>&</sup>lt;sup>305</sup> Mémoires, p. 241.

tout particulièrement de Jeanne-Claire de Sérignol. Son testament présente une mention on ne peut plus claire à l'égard du père de Mondran :

« [Moi, Jeanne-Claire de Sérignol voulant] même que Monsieur Louis de Mondran, père de mon héritier [Louis II de Mondran] ne puisse jouir de madite hérédité pendant la vie, ni après la mort de mon héritier, ni qu'il puisse rien prétendre en propriétté ni uzufruit, ni autrement en quelle manière que ce soit [...]<sup>306</sup>. »

Comme on l'a dit, la fratrie Sérignol avait alors au moins un procès en cours qui concernait l'héritage de leurs parents. C'est apparemment pour s'occuper de ces affaires que Louis se fit émanciper par son père, en février 1730, ce qui n'avait pas été fait par son contrat de mariage, conformément à la coutume de Toulouse<sup>307</sup>. Or, les procès traînèrent en longueur, et ces potentiels gains durent s'évanouir, comme le suggère l'ouverture tardive du testament de Jeanne-Claire de Sérignol, qui ne fut exécuté qu'en 1754, à la requête, non pas de Mondran, mais du fermier général des domaines du Languedoc, Denis Laforêt<sup>308</sup>. Un tel procédé semble indiquer que la succession ait été une charge pour les héritiers<sup>309</sup>, et expliquerait que Mondran l'ait finalement refusé, le 5 février 1755<sup>310</sup>.

Hors l'argent et les terres qui dépendaient de ces procès, sans doute tous perdus, l'héritage de Jeanne-Claire était très limité. Mondran n'en fait presque aucune mention dans ses Mémoires.

<sup>&</sup>lt;sup>306</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 13951, f° 276, 1729, 24 novembre (ouverture du testament en 1754, 13 juillet). <sup>307</sup> Pour être tacitement émancipé, il fallait que le fils, outre avoir reçu une donation du père dans son contrat de

mariage, ait vécu séparément de lui pendant une durée de 10 ans (Jean-Antoine Soulatges, *Coutumes de la ville...*, p. 366). Mondran n'avait vécu que quelques mois hors de la maison paternelle, et encore, avant son mariage, puisqu'il était bien stipulé dans son contrat passé avec Jeanne de Sérignol que les jeunes mariés devraient vivre sous le même toit que les parents du marié. Suivant la coutume de Toulouse, la majorité n'était fixée qu'à 30 ans révolus. Or, Mondran n'allait atteindre cet âge qu'en août 1730, suivant son acte de baptême.

<sup>&</sup>lt;sup>308</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 13951, f° 270-277. 1754, 13 juillet (ce document est transcrit intégralement dans notre vol. 3, p.j. n° 25).

<sup>&</sup>lt;sup>309</sup> Les procédures juridiques des Sérignol connurent un tournant en juin 1754, avec la vente de la terre de Ladern par Jean-Baptiste de Sérignol, le frère de Jeanne-Claire. Cet acte, une subrogation à décret, a été passé le 3 juin 1754 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 10744, f° 180v-182v, 1754, 3 juin). Il est possible que cette vente conduisit, le 13 juillet, à l'ouverture du testament de Jeanne-Claire.

<sup>&</sup>lt;sup>310</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 13952, f° 85v-86v, 1755, 5 février.

Première partie, chapitre 3

# Chapitre 4. Le mariage avec Rose Boé et les délicates premières années des jeunes mariés

A) « [...] est-ce un poisson d'avril que vous voulés me donner, Monsieur [...] ? 311 »

Comme on l'a dit, peu après le décès de son épouse, Mondran se fit émanciper par son père. Les Mémoires indiquent qu'aux premiers jours du printemps 1730, Louis revit Rose Boé; il eut une entrevue avec elle le 1er avril 1730312, entrevue qui devait déboucher sur leur réconciliation, et leur mariage. Le testament de son père avait été annulé par le premier contrat de mariage, qui lui offrait, en sus, la jouissance de la moitié du domaine de La Pomarède. Mondran avait donc tous les atouts en main pour agir suivant sa volonté, et non celle de ses parents, ce qu'il fit diligemment. Un contrat de mariage fut passé le 12 août 1730<sup>313</sup>. Aucun de ses parents n'était présent lors de la rédaction de l'acte, à l'inverse de plusieurs membres des familles Charlary et Boé, ce qui appuie la version des Mémoires. Mondran y décrit la discrétion avec laquelle il agit, afin d'éviter toute potentielle opposition. Les différentes clauses du contrat montrent que la famille Boé n'était pas très fortunée. La dot de Rose se montait à 4000 livres, 3000 assurées par l'héritage de ses parents, et 1000 livres apportées par ses parrains et marraines, le couple Sevin, présents, eux aussi, lors du mariage<sup>314</sup>. Les sommes semblent avoir été rassemblées difficilement, et mille livres durent être empruntées à Antoine de Charlary pour compléter la dot. Son montant, inférieur à celui de la dot de Jeanne-Claire de Sérignol, et les difficultés à rassembler l'argent, montrent bien que Rose ne pouvait décidément être le riche parti espéré par les parents Mondran.

<sup>&</sup>lt;sup>311</sup> Mémoires, p. 256.

<sup>312</sup> Ibidem.

<sup>&</sup>lt;sup>313</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6093, f° 1719-1722, 1730, 12 août (voir notre vol. 3, pièce n° 8).

J 54-65). Elles recèlent, entre autres, des correspondances, sans compter différents documents liés aux successions de Sevin et sa femme, Rose de Martiny, qui pourraient probablement éclairer leur rôle et les rapports qu'ils entretinrent avec les Mondran. Cependant, faute d'autorisation, il nous a été malheureusement impossible de consulter ces documents. Néanmoins, d'après les informations fournies par le personnel des Archives départementales de l'Aude, les signatures de Louis de Mondran ou Rose Boé n'apparaissent pas dans les correspondances du couple Sevin (Courriel de Joëlle Barbier du 20 septembre 2017).

Dans la foulée, un ban de mariage fut également publié, le 14 août, ce qui fut notifié au père de Mondran par huissier, comme l'indique, là encore, le mémorialiste<sup>315</sup>. Le père s'opposa au mariage, mais son opposition fut sans résultat, ce que montre une mention sur le document :

« Il y a eu opposition de la part de noble Louis de Mondran, père du sieur Louis de Mondran, signifiée par Dentérie, huissier, le 17<sup>e</sup> aoust 1730, mais le certificat de la publication dudit ban avoit été délivré <sup>316</sup>. »

Le mariage fut célébré le 14 août 1730, dans la chapelle de la confrérie à laquelle appartenait peut-être le marié, celle des Pénitents noirs<sup>317</sup>, dans la cathédrale Saint-Étienne, sans famille ni amis<sup>318</sup>. Mondran avait finalement eut le dernier mot en épousant Rose Boé. Il avait pris de court ses parents, qui n'auraient jamais consenti à cette union. Ce mariage, autant que la façon dont leur fils procéda, provoqua leur colère, matérialisée par l'opposition du père, signifiée par huissier. Après ces événements, on devine sans peine que la réconciliation de la famille fut délicate et prit du temps.

La cérémonie religieuse accomplie, le jeune ménage, financièrement peu à l'aise, s'exila de Toulouse pour aller vivre à La Pomarède. Les parents Mondran étaient alors à Abbat, et ne revinrent certainement à Toulouse qu'à l'automne 1730. Entre le mariage et la naissance du premier enfant du couple, il n'y eut, suivant le mémorialiste, pas d'échanges entre les parents et leur fils, ce qu'aucun document ne vient infirmer<sup>319</sup>. Rose, en juillet 1731, accoucha d'un fils, Louis-Joseph<sup>320</sup>. La naissance de cet enfant engagea à la réconciliation. Ses parents craignaient pour sa vie, et le 22 juillet, il fut ondoyé. Ce n'est que le 17 octobre qu'il fut baptisé, en présence de ses grands-parents, de son grand-oncle Paul, et de Marie-Louise Boé de Charlary, sa tante

<sup>&</sup>lt;sup>315</sup> Mémoires, p. 258.

<sup>&</sup>lt;sup>316</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 377, 1730, 14 août.

<sup>&</sup>lt;sup>317</sup> Le nom de Mondran n'apparaît pas dans les archives des Pénitents noirs de Toulouse, conservées aux Archives départementales de Haute-Garonne (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 940, 1 E 941, 1 E 942, 1 E 943, 1 E 945). Toutefois, il ne se trouve aucune liste de confrères qui soit datable des années 1730. On peut en revanche ajouter que nombre de personnes présentes dans son entourage proche apparaissent dans ces documents. Le nom de Mondran apparaît, quant à lui, dans les archives des Pénitents bleus (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 921), mais pour une période plus tardive. La seconde possibilité qui pourrait expliquer la tenue du mariage dans cette chapelle serait l'appartenance d'un proche parent de la mariée à cette confrérie. Une liste, certes bien antérieure, montre qu'un de ses membres était un certain « Monsieur de Sevein, écuier » (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 942, pièce 103, liste des confrères des Pénitents noirs de Toulouse en 1708), qui pourrait être identifié au parrain de Rose, Jean-Antoine Sevin de Mansencal.

<sup>&</sup>lt;sup>318</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 307, 1730, 14 août.

<sup>&</sup>lt;sup>319</sup> Seule la moitié de La Pomarède appartenait alors à Louis, son père en détenait l'autre moitié, et il serait difficilement imaginable que celui-ci ait renoncé à récupérer ce qui lui revenait de droit. Il y eut donc certainement des contacts par ce biais, qui purent passer par l'oncle de Louis, Paul, proche du père comme du fils.

<sup>&</sup>lt;sup>320</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 2 E IM 4075, Seysses, 1731, 17 octobre. L'enfant a été ondoyé le 22 juillet 1731 à Seysses. Il naquit certainement le 21 ou le 22 juillet.

maternelle. Des parents éloignés et amis du couple étaient également présents, Jean Darailh et Pierre-Marie d'Advisard, dont on remarquera qu'ils étaient respectivement dits conseiller et avocat au parlement de Toulouse. Sa marraine fut Marie-Louise Boé, et gage de paix, son parrain fut Louis I de Mondran<sup>321</sup>.

B) La mort de Louis I et la disparition de son testament, prémisse d'une houleuse succession

#### 1. Le décès de Louis I

La joie des retrouvailles ne fut que de courte durée. Les registres paroissiaux portent la trace d'un événement qui toucha la famille. Cinq jours après le baptême de l'enfant survint le décès de son grand-père et parrain, le 22 octobre 322. La mémoire de Mondran ne semble pas l'avoir trahi et sa chronologie des faits s'avère très précise. La perte de son père eut de nombreuses conséquences. L'inventaire après décès de 1732, évoqué plus haut, donne les contours strictement factuels de la succession : Louis I, après avoir révoqué son testament de 1727, était mort *ab intestat*, ce qui rendait nécessaire le recours à un inventaire après décès. Cette absence de testament devait rouvrir les plaies tout justes refermées de conflits familiaux en souffrance depuis plusieurs années. Difficiles à régler, ils ne furent définitivement soldés qu'en 1735. Comme le montrent donc les documents d'archives, l'enjeu majeur était le décès *ab instestat* du père. Il laissait une marge décisionnelle à Catherine. Or, Louis n'entretenait pas de bons rapports avec sa mère ; ses *Mémoires* sont émaillés, jusqu'à cette acmé que constitue le passage de la mort et de la succession du père, de critiques souvent acerbes des postures maternelles.

Au-delà de cette absence de dernières volontés, le nœud de l'intrigue n'est visible que dans les Mémoires, et basé sur des accusations de Mondran qui ne pouvaient apparaître dans des actes notariés. Toute l'affaire reposait sur la disparition d'un document, en l'occurrence celui renfermant les dernières volontés de Louis I. Mondran ne retrouva pas la lettre, qui aurait dû être dans l'armoire où son père l'avait rangée, et permettre, à l'en croire, un dénouement en sa faveur. Son frère, protégé par sa mère, aurait été le coupable de ce vol. Ces lourdes accusations n'apparaissent pas ailleurs, mais la tournure des événements, bien circonscrite, elle, par d'autres sources, laisse apparaître une tension très vive entre Mondran, son frère cadet et leur mère. C'est

<sup>&</sup>lt;sup>321</sup> Rose Boé et Catherine Lucas de Saint-Marc ne figurent pas parmi les signataires de l'acte.

<sup>&</sup>lt;sup>322</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 2 E IM 4075, Seysses, 1731, 22 octobre.

d'ailleurs à l'occasion de la succession de son mari que Catherine Lucas de Saint-Marc est véritablement évoquée pour la dernière fois dans les *Mémoires* de son fils. Son rôle central, et son parti-pris la font apparaître sous un jour peu favorable. Le portrait du cadet de Louis, également intéressé dans l'affaire, se dessine un peu plus nettement ; et à l'instar de sa mère, c'est dans des termes peu amènes que le mémorialiste décrit son attitude :

« [...] « Le lendemain matin [du décès du père], je dis à ma mère que mon père [...] avait fait son testament en faveur de mon fils, et qu'il me laissait la jouissance, ma vie durant, de ses biens, qu'il avait dit à son confesseur que ce testament était dans l'armoire de sa chambre, dont ma mère avait la clef. Je lui demandai cette clefs pour pouvoir faire ouvrir ce testament par un notaire que j'avais envoyé chercher, afin de savoir les volontés du défunt, soit pour son enterrement, soit pour les prières qu'il avait ordonné. Ma mère me répondit qu'elle avait remis cette clefs à mon frère [...]. Je fis appeller mon frère, qui parût interdit lorsque je lui demandai cette clefs. Je lui dis de venir avec moi ouvrir cette armoire, pour y prendre le testament de mon père, que je savais y être [...]. Nous n'y trouvâmes qu'un paquet de papier qui me parut, au tact, à demi vuide, sur lequel était inscrit, de la main de mon père, dispositions testamentaires. Il n'était pas cacheté [...]. Nous l'ouvrîmes, en présence de ma mère, et ne trouvâmes dans cette envelope que le testament de ma mère [...]. La vive douleur que je ressentais d'avoir perdu mon cher père, dans un tems où il m'avait rendu toute son amitié, m'accablait si fort que je n'étais pas capable d'avoir, dans ce moment, d'autre sentiment. Heureusement pour mon frère, car si, dans cette cruelle circonstence, j'eusse été plus affecté de la perte qu'il me causait, par cette friponnerie, que de celle de mon pauvre père, je l'aurais infailliblement tué <sup>323</sup>.»

### 2. Un climat familial délétère

Ce jeune homme qui inspirait de noirs sentiments à son aîné se nommait Jean-Aymard François-Joseph Gaspard de Mondran<sup>324</sup>. Il avait eu vingt et un ans en 1731. Au moment du décès de son père, Gaspard avait donc achevé ses études depuis quelques temps déjà et se préparait à intégrer l'armée.

On l'a vu, les relations entre Catherine et son fils aîné n'étaient pas bonnes, et ce depuis longtemps. Louis avait irrité sa mère par deux mariages qu'elle devait considérer comme autant de mésalliances. En outre, à ce moment-là, rien ne le prédisposait à un avenir brillant. Au contraire, le cadet n'avait pas déçu ses parents, loin s'en faut même, puisqu'il marchait dans les pas de son père, renouvelant l'engagement familial au service du Roi<sup>325</sup>. Mais Louis venait de

<sup>&</sup>lt;sup>323</sup> Mémoires, p. 277-278.

<sup>&</sup>lt;sup>324</sup> Par commodité, nous nommerons ce personnage Gaspard, nom qui a l'avantage de ne présenter aucune homonymie avec un quelconque parent. À son sujet, voir la notice correspondante dans notre dictionnaire biographique (vol. 2).

Mondran, dans ses Mémoires, fait comprendre à son lecteur que déjà, auparavant, son frère était favorisé par sa mère, et qu'elle tentait d'incliner son père en sa faveur, notamment lorsque Louis s'enfuit d'Abbat pour éviter son mariage avec une riche jeune femme.

donner un héritier à la famille, et le testament disparu, si on l'en croit, aurait fait de l'enfant l'héritier de la quasi-totalité des biens de son grand-père<sup>326</sup>. Louis I aurait d'ailleurs lui-même précisé qu'il n'était « pas assés riche pour faire deux maisons ». Ces réflexions pouvaient nourrir quelques inquiétudes dans l'esprit de Gaspard, et justifier la manœuvre de dissimulation du testament décrite par le mémorialiste.

Outre la rancœur qui transpire de ses propos, Mondran se révèle très juste d'un point de vue factuel, ce qui tend à prouver qu'il écrivit cette partie de ses Mémoires documents à l'appui. Pour autant, il convient de dresser un état de la situation en comparant les Mémoires avec les archives à disposition, qui ne sont pas très nombreuses, mais qui contiennent suffisamment d'informations pour pouvoir se faire une idée de la situation dans laquelle se trouvait la famille Mondran entre 1730 et 1735.

### C) L'inventaire après décès de Louis I, et le partage de sa succession

Quelques mois après la mort de son mari, Catherine Lucas de Saint-Marc fit dresser un inventaire des biens de son époux. La date à laquelle la procédure fut engagée est éloquente : le 17 janvier 1732, près de trois mois avaient passé depuis la mort de Louis I, survenue le 22 octobre 1731. L'inventaire ne fut achevé que le 6 mai suivant. Plusieurs mois furent encore nécessaires pour procéder à un inventaire qui aurait pu être effectué en quelques jours. Cette date, et ce laps de temps, pourraient expliquer un certain nombre de manques. Ce document, comme on l'a vu, s'avère en effet précis sur certains points, mais très imparfait sur d'autres. On a également noté que le contenu de la demeure toulousaine avait été soigneusement inventorié par un notaire, alors que le mobilier des deux maisons de campagne fut décrit respectivement pour La Pomarède et pour Abbat par Louis et Gaspard, sans le contrôle du notaire. Ils ne sont donc probablement pas complets, et ne présentent pas la rigueur d'inventaires dressés par un homme de l'art.

Cependant, ce procédé montre que le partage de ces biens immobiliers avait déjà été entériné dans les grandes lignes, et ce peut-être avant même le décès de Louis I. Le partage des papiers de famille le confirme : tout ce qui concerne Abbat revint à Gaspard, le reste à Louis (et cela concernait essentiellement le domaine de La Pomarède)<sup>327</sup>. L'inventaire ne comprend aucune

<sup>&</sup>lt;sup>326</sup> Mémoires, p. 271.

<sup>&</sup>lt;sup>327</sup> Mondran se servit d'ailleurs de ces documents, plus tard, pour la rédaction de ses *Mémoires*. À ce sujet, voir notre introduction à l'édition critique des *Mémoires*.

prisée des biens. Pour avoir une idée du montant de la succession, il faut attendre 1734 et un accord définitif qui fut signé par les deux frères.

Cet accord, Mondran ne le signa pas de gaieté de cœur. Si la charge symbolique de cet héritage, perceptible dans les *Mémoires*, était probablement importante dans sa volonté de récupérer ce qui lui revenait des biens de son père, il accepta de transiger pour des raisons bien plus prosaïques :

« L'état déplorable où étaint mes affaires me détermina à presser ma mère de me relâcher la jouissance qu'elle avait de la moitié de La Pomarède, qui m'était due en consience, ainsi que le reste des biens de mon père <sup>328</sup>. »

## 1. Une situation précaire qui nécessitait d'entrer en négociation

Si la situation financière du cadet est inconnue<sup>329</sup>, celle de l'aîné n'était en effet pas bonne. Comme on l'a indiqué, il n'avait pas capitalisé durant les années 1720. Rose et Louis n'avaient pas pu davantage compter sur le soutien financier des parents Mondran. Le couple s'était même déterminé à s'établir à la campagne, plus par souci d'économie que par goût<sup>330</sup>. De plus, le revenu de sa part de La Pomarède était particulièrement mauvais en 1730<sup>331</sup>, et le millésime 1731 aurait été, quant à lui, médiocre<sup>332</sup>. À en croire Mondran, les finances des jeunes mariés reposaient alors uniquement sur les 4000 livres de dot de la jeune femme, dont Louis dit avoir utilisé un quart pour payer les dettes accumulées à la fin des années 1720<sup>333</sup>.

Leurs ressources, limitées, arrivaient donc à terme, au moment même où, avec la naissance de Louis-Joseph, en 1731, les dépenses menaçaient d'augmenter. En 1732, Mondran prit d'ailleurs la décision de revenir à ses méthodes anciennes pour assurer son quotidien, et renoua avec le jeu, indice, là encore, d'une situation délicate. Cette fois, il établit une académie, seul, et dans son propre appartement, qu'il louait à l'un de ses amis, le conseiller au Parlement

<sup>&</sup>lt;sup>328</sup> Mémoires, p. 285.

<sup>&</sup>lt;sup>329</sup> En 1730, peut-être Gaspard vivait-il encore chez ses parents, ce qui ne semble plus être le cas en 1732. Lorsque l'inventaire de l'appartement toulousain du couple est dressé, le notaire ne relève pas d'effets appartenant à l'un des deux fils, et aucune chambre n'est dite non plus servir à l'un d'entre eux.

<sup>&</sup>lt;sup>330</sup> Mémoires, p. 264-265.

<sup>&</sup>lt;sup>331</sup> Ibidem, p. 264.

<sup>&</sup>lt;sup>332</sup> *Ibid.*, p. 279.

<sup>333</sup> Ibid., p. 263.

Cassand<sup>334</sup>. Ses profits auraient été suffisants, car son académie attirait nombre de ses amis, que l'on imagine sans peine comme autant de parlementaires aisés.

En septembre 1733, Rose mit au monde un deuxième garçon, Jean-Louis, qui fut ondoyé puis baptisé à Toulouse<sup>335</sup>, dans la paroisse Saint-Étienne, où résidait la famille. Son parrain fut le prêtre Louis de Mondran, et sa marraine Catherine Lucas de Saint-Marc, ce qui pourrait être le signe, soit que Mondran n'était pas aussi en froid avec sa mère qu'il le dit, soit qu'il amorça une tentative de rapprochement, ce qu'il tait dans ses *Mémoires*<sup>336</sup>. Cet enfant mourut de la vérole, un an plus tard, en décembre 1734<sup>337</sup>.

Pour les premières années de la décennie 1730, il n'avance que de très rares chiffres, ce qui empêche de se faire une idée précise de son revenu, essentiellement tiré des cartes et des récoltes de grains de La Pomarède, étant entendu que le vignoble, à l'en croire, devait être intégralement remis en état et coûtait au lieu de rapporter.

En effet, en 1733, les vignes de La Pomarède furent réduites à néant par un orage de grêle, la seconde avanie de ce type après 1730<sup>338</sup>. Cette année, les Mondran ne purent donc compter que sur la moitié des revenus de leur portion du domaine. La remise en état des vignes, afin de rétablir la production, prit environ trois ans, à en croire leur propriétaire, ce qui ne semble pas aberrant, et implique donc que Mondran dut tirer de son académie de jeu un bénéfice suffisant, mais trop incertain pour envisager sereinement l'avenir. Surtout, la remise en état du vignoble nécessitait un investissement qui venait s'ajouter aux nombreux frais du couple.

Ainsi, en 1734, il lui était nécessaire, peut-être même urgent, de récupérer l'argent et plus encore les terres qu'il était à même de recevoir de la succession paternelle, d'une part, donc, parce que ses finances l'exigeaient et d'autre part, car il considérait que le bien de son père lui revenait de droit. Comme il le dit lui-même, le domaine de La Pomarède lui était dû « en consience, ainsi

<sup>&</sup>lt;sup>334</sup> Il semblerait qu'aucun acte n'ait été enregistré devant un notaire toulousain, ce qui pourrait laisser entendre que le contrat était uniquement verbal (Ainsi, rien n'apparaît chez les notaires habituellement fréquentés par Mondran, pas plus que dans l'enregistrement des actes des notaires de Toulouse pour la période allant du 22 décembre 1731 au 15 mai 1732 - Arch. dép. de Haute-Garonne, 2C 2613, 1731, 22 décembre -1732, 8 mars ; 2C 2614, 1732, 4 mars - 15 mai). Sur l'identité de Cassand, voir Mémoires, p. 280.

<sup>&</sup>lt;sup>335</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 311, 1734, 15 mai. L'acte précise que l'enfant était né le 12 septembre 1733 et qu'il fut ondoyé le 14 septembre suivant.

<sup>&</sup>lt;sup>336</sup> Mondran remplace le nom de sa mère par celui de « Mademoiselle Boé, ma belle-sœur », et donc Thérèse Boé, qui devait épouser en 1743 l'ingénieur Garipuy (Mémoires, p. 281).

<sup>&</sup>lt;sup>337</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 311, 1734, 26 décembre.

<sup>&</sup>lt;sup>338</sup> Mémoires, p. 264, 288.

que le reste des biens de [s]on père<sup>339</sup> ». Les discussions furent donc engagées à sa demande, comme il le note d'ailleurs dans ses *Mémoires* :

« Je transigai donc avec ma mère et mon frère, le 1<sup>er</sup> mars 1734<sup>340</sup>, par le conseil de Monsieur de Costa, conseiller de grande chambre, qui m'honorait de son amitié, pour éviter que ma mère ne me fit encore, à sa mort, un plus mauvais parti. <sup>341</sup> »

C'est l'accord survenu le 1<sup>er</sup> mars 1734 qui donne, justement, un certain nombre d'explications qui, quoique parcellaires, permettent d'avoir une idée de ce qui revint à Louis<sup>342</sup>.

### 2. 1734 - 1735 : l'accord entérinant la succession et sa ratification tardive

La nature de la succession du père y est effectivement mieux décrite. Il permet également de voir, entre les lignes, les rapports de tension existant entre les protagonistes. Les presque trois années qui séparent l'inventaire de l'accord sont sans doute la traduction de relations très froides entre d'une part Gaspard et Catherine, et d'autre part, Louis.

Cet accord dévoile, globalement, la nature des biens qui formaient la succession du père. L'héritage était composé, comme le mentionnait l'inventaire de 1732, de deux domaines, Abbat et La Pomarède, et du mobilier de l'appartement toulousain, qui devait n'être que loué. À cela, on peut ajouter, suivant ce document, trois métairies, Séros, des Cros et Lucas, toutes situées dans le gardiage de Lectoure, non loin d'Abbat<sup>343</sup>. En outre, un procès, commencé dans les années 1720, et toujours en cours à ce moment, mettait aux prises Mondran père et les autres

3.

<sup>&</sup>lt;sup>339</sup> Mémoires, p. 285.

<sup>&</sup>lt;sup>340</sup> L'acte notarié présente deux dates, celle du 27 février et celle du 1<sup>er</sup> mars, au début et à la fin de l'acte, ce qui laisse à penser soit à une erreur de rédaction soit que les deux parties purent se réunir deux fois devant le notaire pour aboutir à cet accord (il ne se trouve aucune correction, ou explication, en fin d'acte, approuvée par les différentes parties, comme c'est d'habitude le cas).

<sup>&</sup>lt;sup>341</sup> Mémoires, p. 285.

<sup>&</sup>lt;sup>342</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6466, f° 20-24, 1734, 27 février -1<sup>er</sup> mars. L'acte est transcrit en annexes (vol. 3, p.j. n° 10).

<sup>&</sup>lt;sup>343</sup> Le cadastre napoléonien de Lectoure conserve encore le souvenir de ces propriétés, visibles sur différents plans cadastraux : Arch. dép. du Gers, 3P Lectoure 13, plan cadastral de Lectoure, section C2, dite de Galis, échelle 1/2500, métairies d'Ascros et de Serres. Ascros est très certainement à identifier avec des Cros, étant donné sa proximité immédiate d'Abbat et la mention, dans l'accord, du fait que les bêtes des métayers de cette métairie ne pourraient plus paître dans les garennes et pacages d'Abbat (Arch. dép. du Gers, 3P Lectoure 15, section D dite de Gajan, échelle 1/5000°, c'est la plus petite de l'ensemble de ces métairies, située à l'est de la section D, sous les terres de Pichuques, entre les confins de la section et le chemin public). Quant à Abbat, le château, la métairie et les terres sont aisément repérables puisqu'ils occupent une large part de la section C 1, savoir toute la partie sud-est de la section (Arch. dép. du Gers, 3P Lectoure 12, Section C 1 dite de Galis, échelle 1/2500°).

héritiers d'Isabeau d'Espie, procès qui laissait espérer, si l'issue en était favorable, un apport immobilier et par là financier non négligeable<sup>344</sup>.

L'accord stipule sans surprise que Louis récupérait l'entière possession du domaine de La Pomarède. Il lui permit ainsi de compter sur toute la production du domaine, d'augmenter son revenu et de se délivrer du même coup de la présence de sa famille dans ses affaires.

Ce n'est pas sur La Pomarède mais sur les biens du père, hérités pour partie de Louis Lucas d'Elves, que les négociations furent les plus dures. Son frère devait les convoiter, comme le laisse supposer l'inventaire, lors duquel Gaspard récupéra tous les papiers qui y étaient liés. Le compromis trouvé pour ces terres fut moins avantageux et assez contraignant dans l'immédiat. En effet, Louis devait laisser à Catherine et Gaspard le château et les terres d'Abbat, vierges de dettes, et il récupérait, pour sa part, les métairies des Cros, Seros et Lucas. Or, le texte précise que seule la « metterie d'Abbat [...] [était] quitte des debtes qui pourroient avoir été contractées par ledit feu sieur [Mondran] ou par le sieur Lucas Delbes », alors qu'aucune remarque de ce type n'apparaît pour qualifier les biens revenus à Louis. En outre,

« ledit sieur Louis de Mondran payera annuellement audit sieur son frère, aussy à compter de ce jour, la somme de cent livres, jusques au décèz de ladite dame sa mère, qu'il entrera en jouissance de la dite metterie d'Abbat, plus la somme de cinquante livres, payable annuellement, à comancer du jour auquel ledit sieur Louis de Mondran entrera en jouissance de la metterie ditte Descros, dont l'uzufruit a été donné par Louis de Lucas, sieur Delbes à Demoiselle Peirette, sa gouvernante, laquelle dite somme de cinquante livres cessera d'être payée au jour du décèz de ladite dame de Lucas de Saint-Marc, leur mère, que ledit sieur de Mondran cadet entrera en l'entière jouissance de ladite metterie d'Abbat, laquelle susdite metterie [...] luy a été baillée franc et quitte de toutes debtes qui pourroient avoir été contractées par le feu sieur Louis de Mondran, leur père, et par le feu sieur Louis de Lucas, sieur Delbes, leur grand-oncle. »

Mondran devait donc verser à son cadet une compensation qui visait à combler le manque à gagner de Gaspard lié à l'usufruit que se gardait leur mère du revenu des terres d'Abbat. En outre, Louis devait fournir 3500 livres à Gaspard, qui servirent à ce dernier à acheter une lieutenance et son équipage. Les rentes dues à Gaspard devaient courir jusqu'en 1750, et les 50 livres supplémentaires furent décomptées dès 1738, année où Louis entra en possession de la métairie des Cros<sup>345</sup>, ce qui indique que Mondran versa 2100 livres à son jeune frère, et donc un total de 5600 livres de compensation.

<sup>&</sup>lt;sup>344</sup> Le procès ne trouva une issue favorable qu'en 1744. Les frères Dejean, les frères Mondran et François de Brues Souvinargues se partagèrent apparemment équitablement l'héritage. Un jugement fut rendu dans le courant du mois de février 1744 pour en arriver à cette issue (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6103, f°36 v°.38v°, 1744, 13 février).

<sup>&</sup>lt;sup>345</sup> Mémoires, p. 294.

L'évaluation du patrimoine, telle qu'elle apparaît dans ce document, laisse songeur, puisque seules 21 625 livres y apparaissent. On est en droit de penser que la valeur des biens y est très largement sous-évaluée. Néanmoins, il semble que des dettes existaient, même si celles-ci ne sont mentionnées dans aucun document, que cela soit en toutes lettres dans l'accord, ou sous la forme de papiers énumérés dans l'inventaire, et on pourrait considérer que celles-ci eurent une incidence sur la valeur de la succession. La comparaison des archives avec ce qu'en dit Mondran dans ses *Mémoires* permet de se faire une idée de son ressenti, où, sans surprise, l'amertume domine, et surtout de cerner un peu mieux les contours finalement assez flous de l'acte notarié <sup>346</sup>.

En effet, Mondran s'y montre très précis. Selon ses dires, Gaspard se serait dessaisi d'Abbat moyennant 40 000 livres, à une date et par un acte que nous n'avons pas retrouvé dans les archives gersoises. On peut tout de même penser que ce prix de vente était proche de la valeur réelle du domaine. Sachant que la moitié de La Pomarède avait été évaluée 20 000 livres dans le contrat de mariage de Louis, les deux frères recevaient ainsi une part sensiblement égale. Louis n'était avantagé que par l'immédiateté -relative- de l'apport foncier et les revenus à venir des métairies des Cros, de Séros et de Lucas. Néanmoins, cet avantage était contrebalancé par les compensations dues à son frère et l'existence de dettes qui amoindrissaient de beaucoup la part susceptible de lui revenir.

Mondran avait fait de nombreuses concessions pour arriver à s'entendre avec son frère et sa mère. Ces concessions étaient les dettes de son père et de son grand-oncle, dont il devenait l'héritier universel, statut qui l'amenait à devoir honorer seul ces créances, sans compter l'emprunt qui avait été fait à la sœur aînée de Jeanne-Claire de Sérignol, et qu'il fallait qu'il remboursât, là encore seul, quasi intégralement. De ces dettes, on ne peut mesurer exactement l'ampleur, mais il est certain qu'elles réduisirent sensiblement sa part, puisqu'il évoque lui-même des dettes portées à hauteur de 11000 livres de capital, ce qui représentait, au regard de ses moyens, une somme importante. Afin de payer son frère, il n'utilisa pas d'argent récupéré lors de l'accord, mais emprunta à sa belle-sœur et à un certain Miegeville : l'héritage était nécessaire d'un point de vue foncier, et rentable à moyen terme, mais le laissait financièrement exsangue.

Mondran condense aussi quelque peu les événements, probablement pour donner plus de force à son récit. Ce n'est que le 20 juin 1735 que l'accord fut ratifié par Gaspard, suivant une

<sup>&</sup>lt;sup>346</sup> Mémoires, p. 285-287.

procuration, plus d'un an après que les deux frères se furent mis d'accord<sup>347</sup>. Cette ratification semble avoir été attendue par Louis afin de pouvoir vendre une métairie, celle de Lucas, et sans doute éviter de payer des intérêts qui commençaient à s'accumuler<sup>348</sup>. La vente fut faite pour 6200 livres, et avait pour finalité de payer plusieurs dettes anciennes, les siennes, mais aussi celles de son père et celles de son grand-oncle Lucas d'Elves. Ces paiements ne lui laissèrent d'ailleurs qu'un peu plus de 3500 livres des 6200 qu'il venait de recevoir<sup>349</sup>.

La conclusion de cet accord, nécessaire pour Mondran, ne lui était pas très avantageuse sur l'instant. Le sentiment d'injustice prédominait dans l'esprit du mémorialiste, sentiment d'injustice qui put se résumer, aux oreilles de Louis, par l'ironie qui réside dans la formule, apparemment sans malice, utilisée lors de cet étrange accord entérinant la succession de son père :

« [...] à laquelle nomination [celle de Louis comme héritier universel] ledit sieur Jean-Marc François-Joseph Gaspard de Mondran cadet a déclaré consentir, sçachant que s'étoit la volonté de son père, quoy quelle ne fut pas par écrit » 350.

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>347</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6467, f° 52v, 1735, 20 juin. Ce délai est peut-être, là-encore, la marque de certaines dissensions entre les deux frères.

<sup>&</sup>lt;sup>348</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6467, f° 68-71v. 1735, 8 juillet. Mondran dut ainsi payer pour plus de 670 livres d'une dette de Louis de Lucas d'Elves, et plus de 1000 livres de dettes de son père au président de Bastard. Un certain Jacques Guillemete, avocat au Parlement, est présent lors de la signature de l'acte afin d'attester de l'identité de l'acheteur, Duprat. Ce Guillemete pourrait être lié à l'imprimeur et avocat au Parlement qui plus tard, imprima les *Projets pour le commerce et les embelissemens* de Mondran.

<sup>&</sup>lt;sup>349</sup> Il s'agit du seul document évoquant des dettes à avoir été retrouvé dans le minutier toulousain pour cette période. Cela ne signifie pas pour autant que Mondran ait exagéré avec l'importance de ses dettes. La précision avec laquelle il se remémore les sommes en jeu semble, au contraire, plutôt attester de sa bonne foi. Il est ainsi possible que d'autres actes liés à ces recouvrements aient pu être passées sous seing privé, ou dans des études notariales chez qui la famille Mondran n'avait pas ses habitudes.

<sup>&</sup>lt;sup>350</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6046, f° 20-24, 1734, 1<sup>er</sup> mars.

Première partie, chapitre 4

# Chapitre 5. L'établissement de la famille Mondran (1735-1743)

Si le mémorialiste se plaint longuement de l'accord signé avec son frère, il n'en demeure pas moins que celui-ci fut salutaire. En effet, il lui apporta le revenu fixe longtemps espéré, celui du domaine de La Pomarède. Entre temps, la famille s'était agrandie. Peu après le décès de Jean-Louis, Rose avait donné naissance à Paul-Louis, le 11 décembre 1734<sup>351</sup>. Plus tard, deux filles, Marie-Thérèse en 1737<sup>352</sup>, et en 1744, Louise-Gabrielle<sup>353</sup>, surnommée Brion par ses familiers, virent le jour dans la famille Mondran.

La naissance de ces enfants, et peu après, leur mise en nourrice, avait un coût. D'ailleurs, Mondran plaça ses deux fils, non pas à la ville, mais à la campagne, formule connue pour engendrer plus de mortalité chez les nourrissons, mais qui s'avérait être nettement moins onéreuse<sup>354</sup>. En 1734, la famille déménagea, tout en restant dans le même quartier, mais s'installa place Sainte-Scarbes, dans une demeure peut-être plus appropriée à ses besoins, et sans doute meilleur marché<sup>355</sup>. Les éléments évoqués jusqu'ici permettent de penser que la famille ne vivait alors pas dans la prospérité. C'est d'ailleurs au moment où Mondran évoque son déménagement qu'il indique avoir des déboires financiers, et la demande faite à sa mère de négocier un accord pour la succession du père. Une fois l'accord négocié, Louis prit ses dispositions afin de solder ses dettes les plus urgentes, ce qu'il semble avoir donc fait dès 1735.

À une date proche, qu'on peut situer en 1736, la famille, une fois encore, changea de logement. Mondran revint s'établir place Saint-Étienne, dans un lieu identifiable à l'hôtel de Cambon<sup>356</sup>. Il y avait loué « un appartement au premier, de trois grandes pièces pour recevoir la compagnie ». Cette information témoigne d'un certain redressement des finances du couple, pourtant décrites comme encore très fragiles dans les *Mémoires*. Cette amélioration est d'ailleurs confirmée en 1737, avec la naissance et la mise en nourrice de Marie-Thérèse chez la femme d'un tailleur, non plus à la campagne, mais à la ville<sup>357</sup>. Ces informations en disent aussi un peu plus sur la famille et son quotidien. Leur logement était situé au cœur du quartier, et donnait sur la

<sup>&</sup>lt;sup>351</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 311, 1734, 11 décembre.

<sup>&</sup>lt;sup>352</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 314, 1737, 21 novembre. Marie-Thérèse naquit le 18 novembre 1737.

<sup>&</sup>lt;sup>353</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 324, 1744, 27 août, Marie-Louise-Gabrielle naquit le 25 août 1744.

<sup>354</sup> Roger Chartier, Marie-Madeleine Compère, Dominique Julia, L'éducation en France..., p. 179.

<sup>&</sup>lt;sup>355</sup> Mémoires, p. 285.

<sup>&</sup>lt;sup>356</sup> Situé au 14, place Saint-Étienne, les aménagements anciens ont été considérablement modifiés au XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>357</sup> Mémoires, p. 292-293. Mondran met quant à lui cette mise en nourrice dans de meilleures conditions sur le compte d'un « pressentiment » qu'il avait de la réussite de sa fille.

place et la cathédrale Saint-Étienne, où Mondran pouvait à loisir paraître, voir et être vu, choses très importantes à ses yeux. En outre, sa nouvelle résidence lui offrait la possibilité de recevoir non plus décemment, mais dignement. Le fait qu'il le précise lui-même (« pour recevoir la compagnie ») est éclairant. Sa description s'en tient d'ailleurs uniquement aux pièces dans lesquelles il était susceptible de recevoir, et non aux conditions de vie, que l'on suppose bonnes, de sa famille.

# A) Un entourage renouvelé (1735-1743)

La mort de son père avait donc eu d'importantes conséquences sur la vie du mémorialiste : ses rapports avec sa famille étaient délicats, et sa situation financière avait connu d'inquiétants soubresauts. Pour voir de véritables changements dans celle-ci, il fallut attendre le début des années 1740, en l'occurrence 1742 et 1743 et les décès de son oncle Guillaume de Mondran et de sa tante parisienne Marie-Magdelaine Lucas de La Martinière. Ces héritages, et particulièrement le premier, eurent pour effet l'amélioration aussi immédiate que trompeuse de sa condition, et dévoilent des aptitudes à la gestion discutables, dont ses enfants se plaignaient 358, et que Louis ne camoufle d'ailleurs pas, dans ses *Mémoires*:

« J'avais aussi la faiblesse, depuis que j'avais eu la succession de mon oncle et un legs de ma tante, que je fesais monter fort haut, de vouloir passer pour riche 359. »

Ces deux décès marquent la fin de la génération des parents de Louis. Auparavant, ses autres oncles et tantes étaient eux aussi décédés. Ce fut tout d'abord Louis, le docteur en théologie et directeur du séminaire de Caraman, qui mourut en 1735. Paul, un oncle dont il était certainement proche, mourut chez l'urbaniste, à Toulouse, en 1736<sup>360</sup>. François de Mondran s'éteint à Paris à la fin de l'année 1740. Peu avant, en décembre 1738, l'épouse de Guillaume de Mondran, Madeleine de Bourrassol, décédait. Son mari mourut, lui, en 1742, et Marie-Magdelaine de La Martinière elle, en 1743. Ne restait donc plus que sa mère, qui mourut en 1750, et le jésuite Guillaume-Stanislas de Mondran, dont on ne sait ni où ni quand situer la mort, mais très probablement durant cette période. Ces décès, survenus dans un laps de temps relativement bref, donnaient à Louis un nouveau statut à assumer, celui de chef de famille. Ils lui apportèrent également quelques biens, trop peu pour avoir été substantiels - à l'exception des

<sup>&</sup>lt;sup>358</sup> Paul-Louis de Mondran, dans sa correspondance (Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 1353) évoque à plusieurs reprises le caractère peu économe de son père. Voir *infra*, 1<sup>e</sup> partie, chap. 14.

<sup>&</sup>lt;sup>359</sup> Mémoires, p. 299.

<sup>&</sup>lt;sup>360</sup> Mémoires, p. 13-14 et Arch. mun. de Toulouse, GG 313, 1736, 10 septembre. Paul de Mondran fut enterré dans le tombeau de la famille Mondran, dans l'église des Cordeliers de Toulouse.

héritages de Guillaume et Marie-Magdelaine -, mais symboliquement importants : son oncle Louis, en plus de renoncer à ce que lui devait le mémorialiste « soit en billets ou en contrats », lui légua des couverts en argent aux armes de la famille, ainsi que des livres, parmi lesquels la dernière édition en date du dictionnaire de Louis Moreri, en six volumes, et l'*Histoire de France* de Mezerai, ouvrages peut-être reliés aux armes des Mondran, ce qui suppose surtout que le vieux prêtre reconnaissait en son neveu des qualités intellectuelles <sup>361</sup>, en plus de celles de chef de famille. Le décès de Paul lui permit d'accroître son revenu. En effet, Mondran père avait fondé pour son frère un obit de deux mille livres sur le revenu de La Pomarède. Il semble avoir assuré la gestion de ce domaine pour Louis I, puis brièvement pour le mémorialiste <sup>362</sup>. L'obit en question devait revenir à Louis suivant l'accord de 1734.

Ce qu'il obtint de l'héritage de François est inconnu, mais ne devait pas être très important, du moins pécuniairement parlant. François n'habitait plus dans ses propres appartements, mais chez un peintre de l'Académie de Saint-Luc, Pierre Levassor<sup>363</sup>. Finalement, en 1743, il ne lui restait plus de l'entourage familial de sa jeunesse qu'une mère avec laquelle les relations étaient compliquées, et un frère avec qui il commençait seulement à se réconcilier. Il voyait néanmoins toujours régulièrement ses cousins, les frères Dejean, qui résidaient non loin de La Pomarède, à Cambernard, et était, de toute évidence, encore en contact avec ses parents parisiens<sup>364</sup>. Mais à Toulouse, c'est tout d'abord dans l'entourage immédiat de sa femme que l'on trouve les personnes fréquentées intimement par Mondran, personnes qui, on va le voir, eurent un rôle déterminant dans sa vie comme dans sa carrière.

<sup>&</sup>lt;sup>361</sup> Mémoires, p. 9, et Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6096, f° 2906-2928, 1735, 28 avril (ouverture du testament). Le testament fut rédigé le 25 avril 1735. Outre le Dictionnaire et l'Histoire de France de Mezeray, il récupéra divers ouvrages parmi lesquels La maison rustique, ouvrage ayant connu une grande fortune entre la fin du XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle et dont le propos était d'aider le maître dans la gestion de son domaine campagnard, ce qui pouvait être utile à Mondran qui avait alors à gérer le domaine de La Pomarède. Le testateur lui laissait enfin « les Remèdes de Madame de Foquet, [...]. et tous livres des remèdes qu'on trouvera parmy mes livres après mon décès, l'exortant d'en faire un bon et saint usage pour nos chers frères les pauvres », indice permettant de supposer que Mondran ait pu alors faire partie d'une confrérie de Pénitents, susceptible d'apporter des soins aux pauvres malades. Ce personnage possédait une collection de tableaux, mais aucun ne revint à Mondran

<sup>&</sup>lt;sup>362</sup> En effet, on peut supposer que l'obit de 2000 livres donné par Louis I à Paul était une forme de salaire pour les fonctions de régisseur de La Pomarède.

<sup>&</sup>lt;sup>363</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6101, f° 480, 1740, 2 décembre. Les frères Mondran et de leurs cousins, les Dejean, avaient pris pour procureur fondé un avocat du nom de Thorel de Vilette.

<sup>&</sup>lt;sup>364</sup> On voit apparaître les frères Dejean, et plus particulièrement Gaspard, assez régulièrement dans les documents d'archives signés par Mondran. Par exemple, Dejean se trouvait chez les Mondran le jour du mariage de leur métayer, à La Pomarède (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 14080, f° 136-138v, 1740, 9 octobre).

### B) Louis en chef de la famille Mondran

Si la génération précédente avait tiré sa révérence, ou était en passe de le faire, Mondran avait quant à lui déjà tissé un solide réseau. Comme on l'a établi, il était essentiellement répandu dans les cercles nobiliaires ou bourgeois des parlementaires toulousains. À ce réseau, tissé dès sa prime jeunesse au collège des Jésuites, à l'Université, lors de sa brève carrière d'avocat, puis dans la bonne société toulousaine, il faut ajouter celui qui se dessina avec son mariage, et évoquer la famille Boé. Rose avait perdu ses parents avant de se marier. Il lui restait néanmoins un frère et trois sœurs.

De son frère cadet, Jean-Baptiste Guillaume, on ne sait que peu de choses, si ce n'est qu'il avait vu le jour à Toulouse, en 1710, et s'était fait militaire 365. Quant à ses sœurs, si l'une, Marie-Louise, entra en religion au couvent de Saint-Pantaléon, les deux autres se marièrent, et vécurent à Toulouse, où elles fréquentèrent très régulièrement les Mondran. La première, Elisabeth-Thérèse, avait épousé en 1723 Antoine de Charlary 366. Très apprécié des Mondran, le couple joua un rôle important auprès d'eux. Antoine, rencontré au collège des Jésuites, avait permis à Louis de faire la connaissance de Rose. En 1731, suivant les Mémoires, Élisabeth-Thérèse avait intercédé auprès des parents de Louis pour qu'ils se réconcilient avec leur fils, après son mariage avec Rose. Antoine, devenu tout d'abord syndic du diocèse de Toulouse, accéda aux fonctions importantes de syndic de la Ville. Il était bien connu du commandant du Languedoc, le maréchal de Richelieu, dont il fut le subdélégué à Toulouse. Ses réseaux étaient étendus depuis les centres névralgiques du pouvoir à Toulouse, savoir l'Hôtel de Ville et le Parlement, jusqu'à l'intendance du Languedoc, sans oublier, bien entendu, les cercles de Richelieu.

Enfin, en 1743, un second personnage rejoignit la famille Boé, en s'unissant à Thérèse Boé. Thérèse avait 30 ans, François-Philippe Garipuy était quant à lui âgé de 32 ans, et était donc plus jeune que son beau-frère de 12 ans<sup>367</sup>. Comme Mondran et Charlary, il était doté d'une prime formation d'avocat. Homme de lettres et musicien, son souvenir a perduré pour ses talents scientifiques. Membre très investi de l'Académie des sciences de Toulouse, il alliait à son goût pour l'observation des étoiles l'ingénierie, passions auxquelles il consacra sa vie, détenant pendant plus de trente ans un poste de directeur des travaux publics de la Province du Languedoc.

<sup>&</sup>lt;sup>365</sup> Voir la notice correspondante dans notre dictionnaire biographique.

<sup>&</sup>lt;sup>366</sup> Voir les notices correspondantes dans notre dictionnaire biographique.

<sup>&</sup>lt;sup>367</sup> Se reporter à la notice correspondante de notre dictionnaire biographique.

Ainsi, et contrairement à l'opinion de ses parents, son mariage avec Rose, s'il n'était pas, matériellement parlant, vecteur de richesses, ne fut pas non plus pour Mondran une mésalliance. Plus que le strict aspect financier du mariage, c'est bien par les liens qu'il permit au mémorialiste de tisser ou d'affermir qu'il faut apprécier cette union : c'est à cette période que Mondran dessina les contours de l'environnement qui fut le sien sa vie durant.

On peut donc supposer, sans trop s'avancer, que malgré le frein d'une fortune limitée, il devait déjà former avec Rose un couple répandu dans le monde. Le retour place Saint-Étienne dût avoir pour conséquence d'amplifier ce trait. Il le dit lui-même, jusqu'en 1743, ses fréquentations venaient chez lui pour jouer aux cartes, ce qui lui permettait également de gagner l'argent nécessaire pour se maintenir en ville. Entre 1742 et 1743, ce sont deux héritages qui permirent à Mondran de mettre la main sur d'importantes sommes d'argent. Elles lui permirent de voir son avenir avec plus de sérénité et, très certainement, d'intensifier une vie sociale déjà dense.

Première partie, chapitre 5

# Chapitre 6. Deux héritages providentiels (1742-1743), et un séjour à Paris

Au début des années 1740, les archives témoignent de relations entre les frères Mondran, qui ne pouvaient donc que s'être améliorées, considérant qu'entre 1735 et 1741, Louis ne relate aucun échange et qu'aucune trace n'a été retrouvée. Ainsi, en décembre 1741 et en février 1742<sup>368</sup>, Mondran passa procuration à son jeune frère pour régler différentes affaires. Ces actes semblent témoigner d'un regain de confiance de la part de Louis à l'endroit de son cadet, il est vrai peut-être dicté par le manque de solutions alternatives.

C'est à cette époque que devait mourir Guillaume de Mondran. Ce dernier était traité avec beaucoup de complaisance par Mondran et sa famille, attendu qu'il était riche et dépourvu d'héritiers directs 369. On l'a vu, Guillaume s'était intéressé au sort de Louis, et s'il avait pu contrarier vingt ans plus tôt quelque projet de mariage, il fit du nouveau chef de famille son héritier universel, à part égale avec un autre de ses neveux, Guillaume-Marie d'Ouvrier. Les sommes en jeu étaient très intéressantes, puisque plus de 50 000 livres devaient être partagées entre les deux hommes. Une condition avait été ajoutée par Guillaume, il fallait que Mondran et Ouvrier fassent souche, et puissent compter, à leur décès, sur un héritier mâle 370. Le 15 octobre 1744, les deux héritiers signaient un accord afin de se partager définitivement la somme de 55 378 livres, 4 sols, 7 deniers. Mondran récupérait donc une somme importante, plus de 27 000 livres. Guillaume-Marie d'Ouvrier, à son décès, survenu en 1754 371, n'avait pas de fils, ce qui eut une conséquence importante : son héritière, la marquise de Valence, versa 25 845 livres au mémorialiste.

<sup>&</sup>lt;sup>368</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5848, 1° reg., f° 349 v°.-350v°., 1741, 2 décembre. Ce document apprend par ailleurs que Gaspard était alors « lieutenant de dragon dans une compagnie franche de Mande » (Mende : dép. Lozère, arr. Mende) ; Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5850, f° 77v°.-78v°., 1742, 20 février.

<sup>369</sup> Mémoires, p. 218.

<sup>&</sup>lt;sup>370</sup> Il n'est pas conservé de minute du testament de Guillaume de Mondran dans les registres du notaire François Forest, chez qui le testament fut passé. Une insinuation en décrit sommairement les différentes clauses (Arch. dép. de Haute-Garonne, 2 C 2978, 1742, 3 septembre). Une clause du testament est conservée sous la cote II 184, f° 185. Le reste des informations apparaît dans l'acte de vente de La Pomarède (transcrit en annexes, vol. 3, p.j. 35). Parmi les legs pieux, Guillaume de Mondran avait notamment offert 3000 livres à la Chartreuse de Toulouse pour refaire « la voute du chœur ». L'église de la Chartreuse de Toulouse, qui connut plusieurs phases de travaux durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, possède deux chœurs, l'un était réservé aux moines, l'autre aux fidèles, ce qui ne permet pas de distinguer aisément l'endroit où eurent lieu ces travaux.

<sup>&</sup>lt;sup>371</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 331, 1754, 3 avril, décès de Guillaume-Marie d'Ouvrier, âgé d'environ 64 ans.

Néanmoins, Louis reconnait dans ses *Mémoires* avoir commis une erreur à cette période de sa vie, en ignorant les conseils de son épouse. Au lieu de se constituer une confortable rente avec cet héritage, il toucha immédiatement au capital afin d'arrêter de donner à jouer, ce qu'il fit donc aux environs de 1744. Ce confort gagné aurait donc été synonyme, à l'en croire, d'une certaine précarité quelques années plus tard.

Auparavant, en 1743, un autre décès était survenu, celui de sa tante parisienne, Marie-Magdelaine Lucas de Saint-Marc. Ce qu'en dit Louis, une fois confronté aux documents d'archives, apporte de précieux renseignements sur cet épisode de sa vie.

# A) Le décès de Marie-Magdelaine Lucas de Saint-Marc et ses conséquences

Marie-Magdelaine Lucas de Saint-Marc avait quitté le logement que Mondran lui connaissait, rue Cassette. Elle s'était tout d'abord établie rue de Sève 372, lieu où elle résidait alors qu'on procédait à l'inventaire après décès de son mari. En 1738, elle avait emménagé non loin de là, rue des Fossoyeurs 373. Ces appartements lui avaient été loués par un certain Pomponne Petit, premier valet de chambre du comte de Clermont 374. Son mari, Jean-Pierre Chauvel, duquel elle était séparée, probablement de corps et de biens, et ce avant 1721, était mort en 1737 375. De lui, elle n'avait hérité que des meubles et d'une très faible part de l'importante fortune qu'il avait accumulée 376. On peut penser que ce changement de cadre de vie pouvait être lié à une baisse de revenus par rapport au début des années 1720, peut-être due au décès de Chauvel, un an auparavant. Toujours est-il qu'à la fin de l'hiver 1743, Marie-Magdelaine fit son testament 377. Son neveu, comme le reste de sa famille, n'ignorait pas l'état de santé de Marie-Magdelaine. Louis

<sup>&</sup>lt;sup>372</sup> Actuellement rue de Sèvres. Hillairet indique ainsi « L'ensemble reçut vers le XVIII<sup>e</sup> siècle son nom actuel, déformation de Sève » (Jacques Hillairet, *Dictionnaire historique...*, vol. 2, p. 518).

<sup>&</sup>lt;sup>373</sup> La rue des Fossoyeurs porta ce nom de 1620 jusqu'en 1806, date à laquelle elle fut renommée rue Servandoni (Jacques Hillairet, *Dictionnaire historique...*, p. 514).

<sup>&</sup>lt;sup>374</sup> On trouve dans l'inventaire des papiers de Marie-Magdelaine la description d'une « expédition en papier d'un acte passé devant Judde et son confrère, notaires à Paris, le onze avril mil sept cent vingt-huit, par lequel le sieur Pomponne Petit, ancien officier de la Reyne et premier valet de chambre de Son altesse sérénissime, Monseigneur le comte de Clermont, a donné à loyer à ladite dame veuve de La Martinierre la maison où elle est décédee, rue des Fossoyeurs, pour six années, commencées au premier juillet l'an prochain, moyennant onze cens livres de loyer par an ». Il y est également précisé que la nouvelle locataire avait passé un bail pour sous-louer le troisième appartement à un certain « Laurent Le Noir, écuyer, seigneur de Verneuil », pour 400 livres par an (Arch. nat., MC. ET. CXIX. 273, inventaire après décès de Marie-Magdelaine Lucas de Saint-Marc, 1743, 20-30 mai, séance du 30 mai 1743).

<sup>&</sup>lt;sup>375</sup> Dans son inventaire après-décès, il est précisé qu'il mourut chez lui, rue Garancière, paroisse Saint-Sulpice, à Paris (Arch. nat., MC, ET XLVI, 277, 1737, 21 octobre).

<sup>&</sup>lt;sup>376</sup> Le nom de Marie-Magdelaine Lucas de Saint-Marc n'apparaît pas dans le testament (au contraire de tous les gens de maison de Chauvel). Elle assista à l'inventaire après décès afin de récupérer ce à quoi elle avait droit suivant son contrat de mariage. Son déménagement trouve sans doute explication dans l'inventaire après décès.

<sup>&</sup>lt;sup>377</sup> Arch. nat., MC, ET. CXIX, 241, 1743, 1er février.

était toujours en contact avec elle, et il semble avoir continué à lui écrire plusieurs fois par an afin de prendre de ses nouvelles, ou à demander à ses amis parisiens de bien vouloir veiller sur elle. Apparemment trop faible pour prendre elle-même la plume, elle s'en remit au frère d'Antoine de Charlary, Jean-Jacques :

« Elle me fit écrire par mon ami Monsieur de Charlari, maréchal des logis de la compagnie des mousquetaires gris qui allait souvent la voir de ma part, pour me marquer que, étant fort malade, elle souhaiterait me voir avant de mourir » <sup>378</sup>.

Or, Louis n'était pas le seul à avoir des nouvelles de sa tante, comme le prouvent d'autres documents qui montrent que les derniers instants de Marie-Magdelaine Lucas de La Martinière devaient être attentivement scrutés. Sa sœur, la mère de Louis, était elle aussi au courant de ce qui s'annonçait à Paris, et cela est très clairement perceptible dans deux actes qu'elle passa devant notaire, à Lectoure, en 1743 : deux testaments.

Le 10 avril 1743, elle-même malade, Catherine reçut son notaire. Au même moment, à Paris, sa sœur était sur le point d'expirer. La chronologie des événements et la teneur des documents montrent que des échanges épistolaires existèrent entre Lectoure et Paris, peut-être entre les deux sœurs, ou avec leurs proches. On peut imaginer, sans trop s'avancer, qu'une lettre, sans doute envoyée depuis Lectoure au mois d'avril, resta sans réponse. En effet, si les craintes concernant sa propre santé n'étaient pas feintes, c'est également l'incertitude du sort de sa sœur qui semble avoir incité Catherine à faire enregistrer ce testament, ce que montrent certains passages <sup>379</sup>. Dans l'éventualité où elle mourrait en ayant hérité de Marie-Magdelaine, ce que celleci lui lèguerait devait être partagé entre ses deux fils. Mais le partage devait être inégal : il serait décompté à Louis de sa part de l'héritage de sa propre mère (savoir trois mille livres dont Catherine s'était gardé l'usufruit dans l'accord de 1734). Cette condition ne s'appliquait pas à Gaspard, ce qui pourrait s'expliquer de deux façons. Soit Catherine savait que sa sœur prévoyait de faire un legs à son aîné, et voulait équilibrer les parts respectives de ses deux fils. Soit elle montrait une préférence assumée pour Gaspard. En outre, Catherine évoquait les 3000 livres

<sup>&</sup>lt;sup>378</sup> Mémoires, p. 297

<sup>&</sup>lt;sup>379</sup> Arch. dép. du Gers, 3 E 2057, 6° cahier, f°83 v° 89. 1743, 10 avril. « Au surplus, a dit et déclaré ladite dame testatrisse, qu'étant incertaine si la dame de La Martinière, sa sœur, est en vie ou est décédée, qu'en ce dernier cas, elle est en droit de luy succéder, et au cas il luy soit arrivé la portion la compétant sur la succession de ladite dame sa sœur, ce qu'elle ignore, dans ce cas, elle fait et institue ses héritiers universels et généraux, en cette partie, et par égalles parts et portions, lesdits nobles Louis et Jean-Marc François-Joseph Gaspard Mondran, ses deux enfans, à la charge, néanmoins, par ledit Louis, son fils aîné, de rapporter la moitié compétant sur ladite portion de succession, en vertu et en conséquence de la donation contractuelle de la moitié de ses biens présans et avenir, faite par ladite dame testatrisse, au profit dudit noble Louis de Mondran, son fils ayné, dans le contract de mariage de celuy-cy avec la dame de Sérignol, sa première épouse, faute duquel rapport, ladite dame institue sondit fils cadet son héritier en seul, en cette partie des biens qui peuvent être advenus à ladite dame de la partie de ladite dame de La Martinière. »

qu'elle avait gardées de l'héritage de son mari et que Louis devait récupérer. C'est sur cette somme qu'elle entendait faire de multiples legs pieux, pour 1000 livres. Toujours sur cet argent, elle souhaitait établir une rente pour la construction d'une chapelle à Abbat, dont on rappellera que c'était la demeure de Gaspard. Enfin, elle ajoutait qu'afin de pouvoir subsister, elle avait vendu pour 180 livres une partie de l'argenterie de son mari, là encore destinée à Louis, mais dont elle avait l'usufruit. Ces derniers éléments, ajoutés à son état de santé, semblent attester de façon assez nette une volonté de défavoriser son fils aîné.

Catherine, néanmoins, si elle avait cru en être à la dernière extrémité, se releva de cette maladie. Ce ne fut pas le cas de sa sœur. Madame de La Martinière mourut le 24 avril 1743. Son neveu, qu'elle aurait désiré revoir, fit, malgré une handicapante sciatique, le voyage de Toulouse à Paris. Il arriva trop tard, le jour de l'enterrement, et donc le 24 avril ou peu après. On a vu le rôle très important qu'avait eu sa tante auprès du jeune Mondran, et on imagine les liens forts qui pouvaient rester de cette époque. Des conséquences du décès de Madame de La Martinière, Louis ne dit rien, tant sur sa mère que sur son frère, au point où l'on pourrait se demander s'il eut connaissance des mesures envisagées par sa mère.

La nouvelle de ce décès fut rapidement connue à Lectoure. En effet, le 8 mai 1743, le notaire de Catherine, revint chez elle. Celle-ci était remise et recevait le notaire afin de passer une procuration à un « bourgeois de Paris », un certain Pierre Thion de La Chaume, pour que ce dernier veille sur ses intérêts lors de « la levée des scellés apposés après le décès de ladite dame de La Martinière, et à l'inventaire, prisée et estimation qui sera fait des meubles et effets étants sous les dits scellés et dépendants de la succession [...]<sup>380</sup>».

Le 23 mai suivant, le notaire n'eut plus à se déplacer, et c'est Catherine qui se rendit dans son étude pour faire enregistrer un second testament<sup>381</sup>. Celui-ci s'apparente en tous points au premier, pour ce qui nous intéresse, ou presque. On y voit en outre apparaître une similitude troublante avec celui que son défunt mari avait fait enregistrer en juin 1727 : la présence de mises en garde contre l'attitude de Louis<sup>382</sup>. Ces mises en garde que Catherine eut soin d'ajouter auraient pour effet la perte intégrale des trois mille livres que Mondran devait toucher (dont deux mille lui étaient déjà soustraites), si ce dernier montrait de l'hostilité à son frère. Mondran ne

<sup>&</sup>lt;sup>380</sup> Arch. dép. du Gers, 3 E 2057, 7<sup>e</sup> cahier, f°. 129, 1743, 8 mai.

 $<sup>^{381}</sup>$  Arch. dép. du Gers, 3 E 2057, 7e cahier, f°. 132-135 v°, 23 mai.

<sup>&</sup>lt;sup>382</sup> Mémoires, p. 137-140.

récupèrerait de l'héritage maternel que très peu de choses, la moitié de ses biens mobiliers, suivant son contrat de mariage, et l'argenterie qui ne serait pas vendue à son décès.

La procuration fait état de la levée des scellés, mais pas de l'ouverture du testament de Marie-Magdelaine, pourtant insinué le 31 mai suivant<sup>383</sup>. Catherine avait eu certainement connaissance du contenu du testament de sa sœur, dans lequel il n'est jamais question de Gaspard. Madame de La Martinière possédait une rente de 1650 livres sur l'Hôtel de Ville de Paris. Elle la partagea entre Catherine et Louis, 950 livres pour la première, 700 livres pour le second, qui se voyait en outre gratifié d'une « autre partie de rente de deux cent livres au principal au denier vingt-cinq de cinq mille livres, à elle due par le représentant du feu sieur Muet, notaire à Paris, suivant le contrat du vingt-sept juillet mil sept cent quinze ». Ce testament était donc favorable à Mondran, et il est probable que cela ait pu susciter quelques jalousies. La teneur du second testament de Catherine pourrait d'ailleurs en être la conséquence. La famille Mondran était toujours rongée par des rancœurs liées à des questions d'argent.

Pour autant, et sans que l'on en comprenne les raisons, la querelle semble s'être estompée à l'automne 1743. Deux actes furent passées à Toulouse, chez Payan, le notaire de Louis 384. Si les minutes n'en sont pas conservées, des résumés en furent consignés à la fin du registre de l'année. On y retrouve deux informations intéressantes : le premier acte, passé le 1<sup>e</sup> octobre 1743, est la cancellation d'une procuration de Catherine à Gaspard, qui est dit « demeurant à Paris ». Celuici se trouvait alors effectivement en la capitale pour assister, à la place de Chaume, aux derniers détails de la succession de ùadame de La Martinière. Il y est dit que Catherine demeurait « place Saint-Étienne », et donc à n'en pas douter, chez Rose et Louis. Le 7 octobre suivant, Catherine passa de nouveau procuration à Gaspard « de présent à Toulouse », pour « céder à noble Louis de Mondran, seigneur de La Pomarède, son autre fils ayné, la somme de mil livres de rente sur l'Hôtel de Ville de Paris, sur les contracts qui lui sont deubs par la succession de la dame de la Martinière, sa sœur ». Un accord fut apparemment trouvé entre les différentes parties, pour que Catherine se dessaisisse de ses rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris. Ces rentes, Mondran en possédait toujours les titres à sa mort<sup>385</sup>, alors qu'en 1779, son frère était, lui, en possession de la métairie des Cros, qui appartenait, on s'en souvient, à son aîné dans les années 1730. Rien n'explique ces relations soudain apaisées, et peut-être qu'à ce moment-là, Mondran préféra-t-il ne

<sup>&</sup>lt;sup>383</sup> Suivant une mention présente sur le testament (Arch. nat. MC. ET. CXIX. 273, 1743, 1et février).

<sup>&</sup>lt;sup>384</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6102, 1743, 1er octobre ; 1743, 7 octobre.

<sup>&</sup>lt;sup>385</sup> Voir dans le vol. d'annexes la transcription de l'inventaire après décès de Louis de Mondran (vol. 3, p.j. n° 54).

rien en dire dans ses *Mémoires*. Peut-être renonça-t-il à ses droits sur l'héritage maternel, ce qui pourrait expliquer qu'il n'évoque plus sa mère, ni son testament, alors qu'il nomme assez précisément chacun des autres testaments où il récupéra le moindre bien.

Les relations avec son frère rentrèrent dans l'ordre. Quant à Catherine, avant de mourir à Lectoure en 1750<sup>386</sup>, elle laissa, avant de mourir, au moins un testament, daté du 30 mai 1748<sup>387</sup>. Ses volontés ne laissaient plus transparaître de troubles dans la famille. L'acte ne contient plus de legs spécifiques à l'aîné, à l'exclusion des trois mille livres à lui promises dans l'accord de 1734, auxquelles Catherine, tout en maintenant ses nombreux legs pieux, ne retranchait plus rien, cette fois.

Les relations au sein de la famille Mondran avaient donc été complexes, et ce dès les jeunes années de Louis. Si l'on perçoit des tensions, très vives, entre lui, son frère et sa mère, il en allait tout autrement avec ses parents d'Île de France, chez qui Mondran fut, semble –t-il, toujours reçu avec bienveillance. C'est en avril 1743 qu'il effectua son deuxième séjour à Paris, dans un climat que l'on imagine moins agréable que le précédent.

## B) Le silence du second séjour parisien

Ce voyage, le second après celui de 1720, dura de la fin du mois d'avril jusqu'à la fin du mois d'août. Mondran note que l'arrivée à Paris eut lieu alors que « [s]a pauvre tante avait été enterrée le matin de [s]on arrivée » 388, soit aux alentours du 24 avril, et que le retour à Toulouse eut lieu le 29 août 1743 389. Le récit de ces quatre mois à Paris ne tient que sur un peu moins de huit pages, et de ces huit pages, la moitié sont consacrées au récit de son voyage de retour, au cours duquel sa voiture fut attaquée. Cette concision ne doit pas pour autant être vue comme la marque une absence d'activités. Tout juste arrivé à Paris, il alla se recueillir sur le tombeau de sa tante, puis avec ses parents, il s'occupa des détails de la succession. Il consulta trois médecins parisiens pour soigner la sciatique qui le faisait déjà souffrir à Toulouse. Enfin, avant de s'en retourner en Languedoc, il acheta, pour sa femme et lui, des vêtements de prix. Ce dernier

<sup>&</sup>lt;sup>386</sup> Arch. dép. du Gers, 5 R 353² (5 Mi 212), 1750, 2 novembre. Son acte de décès porte l'âge de 96 ans, et donc une naissance vers 1654, ce qui est improbable, puisque ses enfants naquirent respectivement en 1699 et 1711. Le lieu de naissance de Catherine est inconnu, mais elle naquit avant ou l'année même du décès de sa mère, en 1676, probablement à la fin des années 1660 ou durant les années 1670. Catherine fut enterrée dans l'église des Cordeliers de Lectoure.

<sup>&</sup>lt;sup>387</sup> Arch. dép. du Gers, 3 E 2059, 8<sup>e</sup> cahier, f° 364-367. Ce document, toutefois, ne contient ni ouverture ni souscription.

<sup>&</sup>lt;sup>388</sup> Mémoires, p. 297.

<sup>&</sup>lt;sup>389</sup> *Ibidem*, p. 300.

épisode semble être intervenu très peu de temps avant son départ. À la lecture, l'impression qui se dégage est donc celle d'un séjour très bref, consacré essentiellement à régler la succession. Or, entre son arrivée, à la fin du mois d'avril et la fin du mois d'août, Mondran est resté pratiquement 4 mois. Les archives confirment, pour leur part, qu'il était effectivement à Paris aux mois de mai et juin, et qu'il en était parti au mois de septembre.

Quelques éléments peuvent être retenus. Atteint d'une douloureuse sciatique, il ne ménagea pas ses peines pour se rendre dans le temps record de quatre jours et demi à Paris. Pour ce faire, il aurait acheté une chaise de poste à un parent éloigné, qu'il décrit comme son « parent et ami », Félix-François d'Espie (Lisbonne, 1708 - Toulouse, 1792)<sup>390</sup>, un militaire amateur d'architecture. Sa mention, à ce stade des *Mémoires* indique que ce personnage devait dès cette époque faire partie des cercles proches de Mondran, au même titre que Charlary ou Garipuy.

Louis arriva à Paris à la fin du mois d'avril. La ville n'était plus celle de ses jeunes années. Sa tante, Marie-Magdelaine Lucas de La Martinière, et sa cousine, Renée-Magdelaine Lebel de Brion, étaient toutes deux décédées.

Après avoir fait dire une messe pour Marie-Magdelaine, il se consacra aux détails de la succession, mais n'en dit rien. Ainsi, il fut bien présent pour l'ouverture du testament, et assista à l'inventaire après décès, ce qui suppose que la chronologie des *Mémoires* est donc largement vraisemblable. Comme on l'a dit, le testament de sa tante lui était favorable, puisqu'il lui apporta pour 900 livres de rentes, et selon ses comptes, 18 000 livres en tout <sup>391</sup>. Lors de l'inventaire après-décès, il put voir tout le mobilier de sa tante, qu'il avait sans doute pour partie connu lors de son précédent passage, mais qui avait été certainement augmenté depuis. Marie-Magdelaine avait en effet hérité de son mari un certain nombre de meubles. Le mobilier de Chauvel (qui avait lui-même hérité de Jean-Baptiste Terrat), familier du duc d'Orléans, était celui d'un aristocrate parisien aisé, meublé dans le goût de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle <sup>392</sup>. À cet instant, Mondran précise la

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>390</sup> Se reporter à sa notice dans notre dictionnaire biographique.

<sup>&</sup>lt;sup>391</sup> Mémoires, p. 41. Il évoque également au moment de son départ de Paris « le legs de 900 livres de rente que ma chère tante m'avait laissé dans son testament au capital de 4434 livres » (Mémoires, p. 298). 18 000 livres représentaient sans doute l'intégralité des rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris qu'il obtint suite à un accord avec sa mère survenu le 7 octobre 1743.

<sup>&</sup>lt;sup>392</sup> Dans l'inventaire après décès de Chauvel (Arch. nat., MC, ET XLVI, 277, 1737, 21 octobre), il est précisé que «[...] Dame Marie-Magdelaine Lucas de Saint-Marc, veuve dudit sieur de La Martinière, d'avec lequel elle estoit séparée quant aux biens [...], créancière de sa succession, sa donataire entre vifs de tous les meubles meublants, soit lits, tapisseries, vaiselle d'argent, chevaux, carrosses, diamants, bijoux, linge et autres meubles qui se trouveroient luy appartenir lors de son décès, et de l'argent monnoyé jusqu'à concurrence de trois mil livres seulement, et usufruitière

pensée qu'il avait exprimée auparavant, savoir qu'il n'avait pas écouté sa femme, et touché au capital de l'héritage de son oncle : il voulait passer pour riche et impressionner son entourage, ce qui faillit le mener à la ruine. Cela suggère que le séjour parisien fut onéreux. Madame de La Martinière avait en effet légué son entier mobilier à ses domestiques, qui firent vendre le tout à l'encan. Mondran dit s'être rendu à la vente où il se porta acquéreur de plusieurs « meubles », sans que l'on sache précisément ce que pouvait recouvrir ce terme vague sous sa plume <sup>393</sup>, sachant qu'il ne relate jamais l'acquisition du moindre tableau ou des dessins et des sculptures qu'il possédait <sup>394</sup>. Toujours est-il qu'il fit venir par la messagerie ces « meubles » qui vinrent très certainement enrichir les « trois pièces pour recevoir la compagnie » de son logement toulousain.

Si ce séjour fut coûteux, c'est aussi pour d'autres raisons. Mondran était arrivé à Paris atteint d'une sciatique. Après un trajet qu'on imagine éprouvant tant il fut rapide, il dit avoir ressenti le besoin de se déplacer en carrosse, précisant que s'il avait fait cette grosse dépense c'était, non pas pour paraître, mais à cause de son dos extrêmement douloureux. Il chercha à se soigner, et alors qu'il ne relate aucun entretien avec un médecin toulousain, il dit être allé, par contre, consulter trois des meilleurs praticiens de Paris, et donne le nom de l'un d'entre eux : Jean Astruc. L'achat de la « chaise à ressorts à une place », les déplacements en carrosse et la consultation d'un médecin réputé suggèrent que Mondran regardait peu à la dépense. Contrairement à son premier séjour où les moments passés en compagnie de ses parents sont omniprésents, il n'en dit presque mot en 1743, à l'exception d'un laconique « je pris conged de mes parents », sans toutefois les nommer

pour son douaire de tous les biens immeubles de ladite succession, n'y ayant point d'enfants de leur mariage [...] ». L'inventaire précise également que le contrat de mariage avait été passé suivant la coutume de Blois (Séance du 7 novembre 1737). Le mobilier est composé de nombreux meubles en très bon état, dont bon nombre en chêne ou en noyer, et semble-t-il assez luxueux. Signalons, par exemple, du mobilier en bois noirci (bibliothèques, tabourets, dessertes...) ou encore une « table de bois sculpté doré, avec son dessus de marqueterie, prisé dix livres » ou dans une autre chambre une « table de bois sculpté doré avec son dessus en marbre, prisé quinze livres » « un bureau de marqueterie plaqué d'écaille avec son dessus de velours, prisé 6 livres ». On ne retrouve par contre que fort peu de tableaux dont les prisées sont comme pour le mobilier assez basses (parmi eux, citons : « un grand tableau peint sur toille représentant feu Monsieur le duc d'Orléans, régent, dans sa bordure de bois sculpté doré, prisé quinze livres, [...] un grand tableau peint sur toille, représentant une allégorie, dans sa bordure de bois sculpté doré, prisé quinse livres [...] un dessus de porte, peint sur toille, représentant des poissons, prisé 20 sols » Plus loin apparaît un tableau sans bordure « représentant Louis XIV, prisé trois livres », ce qui suggère que le mobilier, comme les tableaux étaient majoritairement d'un goût un peu dépassé. La présence d'une « pendule sonnante et marquante minutte faitte par Louis Ourry, à Paris, dans sa boette de marqueterie, prisée cinquante livres » renforce cette impression, l'artisan étant décédé à Paris en 1699 (Jean-Dominique Augarde, *Les ouvriers du temps...*).

<sup>&</sup>lt;sup>393</sup> La définition tirée du dictionnaire de Trévoux est la suivante : « meuble signifie aussi tout ce qui est destiné au service d'une maison, soit de la ville, soit de la campagne, tant pour la garnir que pour l'exploiter et la faire valoir. [...] Les meubles précieux sont les tableaux, la vaisselle d'argent et autres superfluitéz qui ne servent que d'ornement » (*Dictionnaire universel...*, Nancy, 1738-1742, art. « meuble »).

<sup>&</sup>lt;sup>394</sup> Ajoutons que les descriptions des inventaires de Marie-Magdelaine Lucas de Saint-Marc et de Louis de Mondran ne permettent pas d'identifier significativement d'éléments communs aux deux intérieurs.

précisément. Pourtant, c'est sans doute à cette occasion qu'il se lia à sa cousine, Jeanne-Victoire Lucas de Montrieux. Cette dernière était même appelée à devenir assez proche des enfants de Louis une fois ceux-ci installés à Paris<sup>395</sup>, et devint également la marraine d'un des enfants de Gaspard<sup>396</sup>. Cette cousine, dont Louis hérita en 1782, put peut-être jouer un rôle dans la réconciliation des deux frères.

De ses activités, il ne dit pas d'avantage, mais précise avoir pris le soin d'envoyer des lettres à sa femme, afin que celle-ci répande le bruit de son enrichissement dans leur entourage. Il changea aussi de chaise de poste, et en acheta une, moyennant deux mille livres, à deux places <sup>397</sup>. En somme, il faisait tout pour, une fois en Languedoc, passer pour riche, et certainement plus riche qu'il n'était. Ainsi, afin de maintenir grand train, il lui fallait avoir les moyens de vivre comme le grand aristocrate qu'il voulait paraître. Or, ces héritages avaient été le prétexte idéal pour arrêter de donner à jouer. Son revenu se limitait donc à ses rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris, mais aussi au produit de ses terres, et donc à son domaine de La Pomarède, dont on sait que l'accord ratifié avec son frère, ajouté à la mort de Paul de Mondran, lui avaient assuré la complète possession.

<sup>&</sup>lt;sup>395</sup> Mémoires, p. 428.

<sup>&</sup>lt;sup>396</sup> Arch. dép. du Gers, 5 E 353 (1), (5 Mi 212) 1744, 14 novembre, baptême de Jeanne-Victoire de Mondran, née le 9 novembre 1744, à Lectoure. Jeanne-Victoire Lucas de Montrieux ne se déplaça pas à Lectoure.

<sup>&</sup>lt;sup>397</sup> Il dit avoir fait le voyage du retour avec un certain abbé Paul, d'origine provençale, qui était chanoine de Saint-Étienne.

Première partie, chapitre 6

# Chapitre 7. Le domaine de La Pomarède

# A) Un tour d'horizon du domaine entre 1729 et 1765

Louis avait récupéré La Pomarède du reliquat des terres de son grand-père, François. On a vu comment ce dernier, ruiné par un train de vie hasardeux, avait fait faillite, pour ne laisser à son fils, Louis I, non pas le château de La Motte, mais une ancienne métairie : le domaine de La Pomarède. C'est là que s'étaient installés Catherine Lucas de Saint-Marc et son époux. Par leur gestion saine, Mondran récupérait un domaine qui, sans être luxueux, s'avérait commode et susceptible de fournir des revenus. Outre l'aspect financier, ce lieu revêtait une certaine importance pour l'urbaniste qui fut « lieutenant de la communauté de Seysses » <sup>398</sup>, ce qui montre son implication locale. Si l'on n'a pas trouvé trace de son entrée dans ces fonctions, il les remplit jusqu'en 1765, année où il se décida, pour des motifs troubles <sup>399</sup>, à vendre une propriété apparemment moins entretenue depuis déjà quelques années <sup>400</sup>.

Le seigneur de La Pomarède, probablement l'un des propriétaires terriens les plus importants du village, était donc impliqué dans la communauté, à l'instar de ses respectables voisins. Il était ainsi en contact avec plusieurs personnages résidant aux environs qui, comme lui, étaient bien établis à Toulouse. Parmi eux, on distingue d'ailleurs plusieurs capitouls, Jean de Cavailher, le professeur de droit Jean-Joseph Gouazé ou l'avocat au Parlement Jean-Joseph de Quinquiry<sup>401</sup>. Quant aux lieux, si Mondran livre quelques renseignements dans ses écrits, différents documents d'archives permettent de s'en faire une idée assez précise.

### 1. Données topographiques

La maison de campagne des Mondran se situait donc à Seysses, à un peu plus de 20 km au sud-ouest de Toulouse<sup>402</sup>. C'était un endroit où la famille et ses proches pouvaient se rendre en quelques heures. Le village, s'il n'est baigné par aucun cours d'eau d'importance, est tout de même très proche de la Garonne. Le fleuve permettait alors le transport d'hommes et de marchandises, que l'on pouvait ensuite débarquer à Toulouse. Les terres de la famille étaient

<sup>&</sup>lt;sup>398</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 13972, f° 161v-162v, 1765, 2 mai.

<sup>&</sup>lt;sup>399</sup> Ses enfants voyaient cette vente comme le résultat de l'influence de Vitale Fauré, jeune couturière que Mondran, veuf depuis 3 ans, avait fait, semble-t-il, emménager chez lui. Ces faits seront évoqués plus loin (voir *infra*, 1<sup>e</sup> partie, chapitre 12).

<sup>&</sup>lt;sup>400</sup> C'est tout du moins la constatation que l'on peut faire si l'on considère l'état des biens mobiliers ou des bâtiments de La Pomarède au moment de sa vente (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 1435, f°62-75, 1765, 4 avril).

<sup>&</sup>lt;sup>401</sup> Ces personnages étaient, comme Mondran, lieutenants de la communauté de Seysses.

<sup>402</sup> Voir vol. 3, planche 15.

situées au sud-ouest, à plusieurs kilomètres du bourg<sup>403</sup>. Les archives permettent de se faire une première idée de ce à quoi ressemblait La Pomarède. On trouve, au début de l'acte de vente du 4 avril 1765, la description initiale de l'objet cédé :

« deux cents vingt-cinq arpens, deux pugnères, sept boisseaux, concistant en une maison pour le maître et pour le jardinier, cour, écuries, remises, chay, tinal, jardin, et une métairie ditte de la Pomarède, composée de terres labourables, préds, bois, vignes, rentes et autres possessions cultes et incultes [...] »<sup>404</sup>.

La superficie du domaine, plus de deux cent vingt-cinq arpents, s'élevait, suivant les mesures alors en vigueur à Toulouse, à environ 110 hectares<sup>405</sup>. Son étendue est difficile à précisément déterminer durant l'occupation de Louis de Mondran, mais dût être peu ou prou de cet ordre<sup>406</sup>.

#### 2. La Pomarède : maison de campagne, mais surtout domaine agricole et viticole

Quant à la production du domaine, Mondran en donne lui-même une idée au gré des quelques mentions dont il parsème ses *Mémoires*: La Pomarède comptait des bois, des champs de blé et des vignes. Les plans du cadastre (1813) <sup>407</sup>, certes éloignés de près d'un demi-siècle de la période qui nous concerne, montrent l'existence de pièces de vignes et confirment l'existence d'un bois attenant à la maison et de différents champs et prés <sup>408</sup>.

Mondran, s'il dit dans ses Mémoires avoir cultivé du blé, ce que confirment les baux<sup>409</sup>, d'autres types de cultures se retrouvent dans les archives, dont certaines avec beaucoup d'insistance. La plante qui apparaît le plus souvent est le lin, sous le nom de « linet ». Or, si quantité de cultures y existaient, La Pomarède semble lui avoir surtout permis de cultiver des vignes, et donc de produire du vin. En effet, Mondran était un producteur de vin important, puisque, suivant ses dires, il était à Toulouse l'un des « particuliers qui avaint le plus de vignes<sup>410</sup> ».

<sup>403</sup> Voir vol. 3, planche 16.

<sup>&</sup>lt;sup>404</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 1435, f° 62-75, 1765, 4 avril (voir vol. 3, p.j. n° 35).

<sup>&</sup>lt;sup>405</sup> Abel Poitrineau et al., Les anciennes mesures du sud-ouest....

<sup>&</sup>lt;sup>406</sup> C'est ce que suggère un bail passé entre Mondran et Jean et Antoine Boulet pour une autre terre que celle de La Pomarède, l'Ortolane, située, elle aussi, à Seysses. Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 14076, p. 513-518, 1732, 24 novembre. C'est très certainement la seconde métairie évoquée dans les Mémoires, sans que Mondran prenne la peine de la nommer (Mémoires, p. 288). On ne sait pas quand Mondran entra en possession de ces terres, ni comment.

<sup>&</sup>lt;sup>407</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 P 4839, Cadastre de Seysses, 1813, Section D de Mondran, 1ère feuille, éch. 1/2500.

<sup>&</sup>lt;sup>408</sup> Voir notre volume 3, planche 17.

<sup>409</sup> Mémoires, p. 295. Il est question des « sarclages des bleds » dans un bail de 1751 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 10958, f°75 - 77v, 1751, 4 avril).

<sup>&</sup>lt;sup>410</sup> Mémoires, p. 312.

## 3. Mondran et la culture de la vigne

On a vu comment ses profits avaient été grevés au début des années 1730 par plusieurs mauvais millésimes, la grêle se chargeant, en 1733, de porter une estocade qui eut de nombreuses conséquences, parmi lesquelles l'entrée en négociation avec son frère pour solder la querelle entourant l'héritage paternel. Pour parer au plus pressé, il fallait remettre en état les vignes, afin qu'elles puissent être à même de rapporter de l'argent. Mondran s'en assura, et on peut penser qu'il fut en cela conseillé par son oncle Paul, et secondé par ses métayers.

Il dit avoir remédié à cela<sup>411</sup>, ce qui indique qu'entre 1735 et 1736, ses vignes avaient récupéré du dur épisode de grêle de 1733. À compter de là, Mondran dit avoir affermé La Pomarède pour 1800 livres, à un certain Nadal, identifiable à Léonard Nadal, un marchand qui mourut à Toulouse, paroisse Saint-Étienne, en mai 1740<sup>412</sup>.

En l'absence d'un quelconque contrat, on peut considérer Nadal comme le fermier de La Pomarède. Son rôle était de faciliter les affaires de Mondran, lui évitant toutes les opérations nécessaires pour la vente de son vin, et de ses diverses récoltes. Résidant sur place le temps nécessaire, il s'occupait certainement de surveiller les vendanges, et probablement de récupérer le vin, l'acheminer à Toulouse, payer toutes les taxes nécessaires et le vendre<sup>413</sup>.

Mondran se trouvait donc délivré de quantités de contraintes, mais devait, en échange, renoncer à une part sans doute intéressante de ses bénéfices. On peut supposer que les métayers étaient eux-mêmes chargés de livrer la marchandise, par voie navigable ou terrestre, à Toulouse où non loin de là, et que Nadal vendait, très certainement en gros, les diverses marchandises, et tout particulièrement le vin, à Toulouse, et non ailleurs, comme l'indiquent les *Mémoires*<sup>414</sup>. À ces 1800 livres, il faut ajouter les volailles<sup>415</sup>, en nombre assez important<sup>416</sup>, qu'il pouvait consommer lui-même, ou revendre, ainsi que le reste des revenus fournis, par exemple, par les récoltes de céréales, ou l'exploitation des bois. Toutefois, Mondran indique que « le principal [de

<sup>&</sup>lt;sup>411</sup> Mémoires, p. 289.

<sup>&</sup>lt;sup>412</sup> Mémoires, p. 291. Pour 1740, nous n'avons pas trouvé d'autre personnage de ce nom dans les registres paroissiaux, et ce ni à Toulouse ni à Seysses (Arch. mun. de Toulouse, GG 317, 1740, 2 mai. Léonard Nadal était dit âgé de 75 ans).

<sup>&</sup>lt;sup>413</sup> Mémoires, p. 290.

<sup>414</sup> Ibidem, p. 291.

<sup>&</sup>lt;sup>415</sup> Les baux passés avec ses métayers précisent que ceux-ci devaient lui fournir œufs, poules, poulets, chapons et autres volailles à différentes périodes de l'année. Ce genre d'accord était commun suivant Michel Taillefer (Michel Taillefer, *Vivre à Toulouse...*, p. 175).

<sup>&</sup>lt;sup>416</sup> Plusieurs dizaines de différents types de volatiles, suivant les contrats, qui prévoyaient même d'éventuelles innovations comme l'élevage de dindons.

son] revenu consistait en vin »<sup>417</sup>. Il ne donne pas de chiffres plus précis. Or, il est évident que le domaine et ce qu'on y cultivait évolua, par exemple, si l'on considère le type et la quantité de bêtes inventoriées qui ne sont pas les mêmes dans les différents baux et le contrat de vente de 1765<sup>418</sup>.

Pour ce qui regarde le vin, si l'on tient compte de ses mentions, on peut penser qu'il pouvait disposer, les bonnes années, de plus de 3000 livres de revenu<sup>419</sup>. Ces estimations montrent que le marché avec Nadal était loin d'être désavantageux pour Mondran, attendu tout ce qu'il épargnait au mémorialiste. Peu après, Nadal mourut, et on ne sait rien de ce qu'il advint des récoltes du domaine durant la première moitié des années 1740. Mondran usa peut-être d'un schéma similaire, en passant contrat avec un autre personnage, ce qui avait pour avantage de lui laisser les mains libres pour s'adonner à d'autres activités plus citadines.

Le contrat passé avec Nadal avait permis à Mondran d'envisager ses revenus sous un autre jour : à ses gains aux cartes s'ajoutait une part fixe, de 1800 livres, qui le mettait à l'abri de trop d'imprévus et lui permettait d'envisager l'avenir avec sérénité. À ce revenu, il fallait également ajouter les autres ressources de La Pomarède, tant fiduciaires (l'argent de ses moissons) qu'en nature (les volailles et autres produits de ses terres). Ainsi, il pouvait payer ses intérêts et rembourser ses dettes au fur et à mesure. Ses finances, si elles étaient meilleures, n'étaient pas encore assurées. Mondran, qui continuait à donner à jouer, était de plus en plus rebuté par les cartes et tout ce que cela pouvait comporter, sans pour autant pouvoir se débarrasser de ses réguliers rendez-vous avec les joueurs.

<sup>&</sup>lt;sup>417</sup> La remarque apparaît à un moment du récit datable de mars 1746. Mémoires, p. 314.

<sup>&</sup>lt;sup>418</sup> Lors de la vente du domaine est évoqué un troupeau de brebis, ce qui n'est jamais le cas dans les baux, où il est par exemple question d'une truie.

<sup>&</sup>lt;sup>419</sup> A l'évocation des vendanges de 1733, qui s'annonçaient exceptionnelles, il estimait qu'il aurait pu obtenir « pour [s]a moitié » au moins 60 pipes de vin (Mondran, après 1734, n'était plus contraint de partager ses gains avec son frère et sa mère). La pipe de vin, en 1733, valait à Toulouse environ 380 litres de vin (Georges et Geneviève Frêche, *Les prix des grains...*, p. 16), et il fallait deux barriques de 190, 096 litres pour obtenir une pipe. Mondran pouvait ainsi obtenir 22800 litres de vin, et donc 120 barriques. Plus loin, il indique que son vin, jusqu'au milieu des années 1740, se vendait à Toulouse, et évoque les prix qui y étaient alors en vigueur : « Le vin [...] ne valait, pour lors, à Toulouse, que [entre] quatre et cinq sols le péga, ce qui produisait peu d'argent ». S'il nous a été impossible de vérifier les dires de Mondran (Frêche dit ne pas avoir trouvé les prix alors pratiqués à Toulouse pour cette denrée (Georges et Geneviève Frêche, *Les prix des grains...*, p. 25 ; on ne trouve pas plus de renseignements dans *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières*). On sait qu'un péga équivalait à 3, 1683 litres, 60 pipes de vin pouvaient donc lui rapporter entre environ 1500 et 1800 livres, revenu qu'il convenait de doubler après 1734 et l'obtention de la seconde moitié des vendanges.

- B) Produire du vin, et le vendre : les vins de La Pomarède, de Seysses jusqu'à l'Angleterre, en passant par les îles (1745 1757)
  - 1. Les intéressantes conséquences de mauvaises vendanges bordelaises : évolutions techniques et profits

En août 1744, un marchand commissionnaire, du nom de Robert<sup>420</sup>, se présenta chez Mondran. Les marchands commissionnaires étaient des « marchands grossiers », autrement dit, des personnages jouissant d'une certaine surface financière, inscrits au « grand tableau » de la bourse des marchands, et membres de la Chambre de commerce. Cet organe bénéficiait de l'attention des différents pouvoirs en ce qui concernait ses réclamations qui pouvaient, par exemple, relever de l'amélioration de l'organisation des foires, de la réglementation des métiers, mais aussi des voies de communications, terrestres ou navigables<sup>421</sup>.

Robert avait été mandaté par un négociant bordelais, un certain Sage, suivant Mondran <sup>422</sup>, sans doute identifiable à Guillaume-Joseph Saige, un important marchand, investi dans le commerce des îles, notamment dans la traite négrière <sup>423</sup>, et qui travaillait directement pour le compte de la Compagnie des Indes. En raison de vendanges qui se profilaient comme très maigres à Bordeaux, Robert devait aller « chés tous les particuliers qui avaint le plus de vignes » de Toulouse, et donc chez Mondran, afin de leur acheter leur récolte. Il négocia donc son raisin sur pied, pour vendre, d'un trait, toute sa production une fois vinifiée, non pas à 4 ou 5 sols, prix alors pratiqués à Toulouse, mais à 8 sols le péga, ce qui pouvait procurer, pour 120 pipes de vin environ 5800 livres <sup>424</sup>. Le marché fut passé dans des termes précis qui montrent que le négociant attendait un produit aux caractéristiques bien définies <sup>425</sup>. On le comprend, les cépages cultivés autant que la façon dont étaient conduites les vignes de La Pomarède avaient convaincu le marchand qu'on pouvait en tirer un vin convenable. Le vin qu'il avait dû goûter n'avait sans doute pas produit le même effet, tout comme les installations dont étaient équipés le chai et le tinel de La Pomarède, comme le prouve la fourniture de matériel. Les instructions étaient claires. Les opérations qui y apparaissent sont celles qui apportèrent les conditions susceptibles de faire

<sup>&</sup>lt;sup>420</sup> Le fonds des négociants des Archives départementales de Gironde (Arch. dép. de Gironde, sous série 7B) s'est révélé, comme les diverses séries consultées aux Archives départementales de Haute-Garonne, vide de renseignements à son sujet.

<sup>&</sup>lt;sup>421</sup> Michel Taillefer, Vivre à Toulouse..., p. 217-219. Voir aussi, infra, 3e partie, chapitre 6.

<sup>&</sup>lt;sup>422</sup> Mémoires, p. 311.

<sup>423</sup> Éric Saugera, Bordeaux..., p. 64.

<sup>&</sup>lt;sup>424</sup> Notre calcul donne la somme de 5757 livres 10 sols environ, cela pour une estimation haute, basée sur le chiffre de 1733.

<sup>&</sup>lt;sup>425</sup> Mémoires, p. 312-313.

de ce vin une boisson d'une qualité suffisante pour être exportable. On peut donc en conclure qu'avant 1745, les vins de La Pomarède ne devaient pas correspondre à ceux susceptibles d'être exportés, ni même à ceux susceptibles d'être goûtés par les amateurs fortunés. Ils étaient probablement analogues à ce qui se faisait en région toulousaine, où étaient produits des vins réputés d'une qualité et d'une capacité de conservation médiocres 426. Pour exporter son vin, Mondran suivit donc une méthode plus drastique que celle qu'il utilisait.

Cette année 1744 marquait donc un tournant. Bénéficiant des apports techniques venus de Bordeaux, Mondran put considérablement augmenter la qualité de son vin, et donc son revenu.

### 2. L'expérience du commerce : Mondran apprenti négociant en vin

En 1744, le vin de Mondran avait été vendu à Seysses, avant même d'être produit. Une fois entonnelé, il était acheminé et livré à Bordeaux à la fin de l'hiver, sans que son propriétaire ait quoi que ce soit à y voir. L'année suivante, l'occasion de faire pareil profit ne pouvait se reproduire. Dans le Bordelais, les vendanges avaient été abondantes ; les vins du Languedoc étaient moins recherchés. Mondran prit donc la décision de faire lui-même le voyage depuis Toulouse jusqu'à Bordeaux, sur la Garonne, afin d'aller vendre sa marchandise<sup>427</sup>. Mondran, on le verra, s'intéressa de près au commerce fluvial et à la navigation en eau douce. Cette expérience de la fin de l'hiver 1746 avait pu aiguiser son intérêt :

« Je me déterminai [...] à faire mon vin cette année comme j'avais fait l'année dernière. Je l'embarquai pour la foire de mars et pris cour cella un batteau sur mon compte. Je plaçai ma chaise à porteurs au milieu de mon vin et je partis avec mes porteurs pour Bordeaux 428. »

Il loua donc les services d'un capitaine, de son bateau et de ses hommes. C'était alors, au moment de la foire de mars, que le trafic sur la Garonne en direction de Bordeaux était le plus conséquent<sup>429</sup>. De Toulouse à Bordeaux, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, on mettait un peu plus de quatre jours, en temps normal (lorsque les eaux n'étaient ni à l'étiage ni trop vives)<sup>430</sup>. L'expérience du mémorialiste fut bien différente, et semble avoir duré plus d'une semaine, contraint qu'il fut de s'arrêter à Tonneins plusieurs jours, la Garonne ayant débordée de son lit. Ayant poursuivi sa route au péril de sa vie, il renonça finalement avant l'arrivée et accosta,

<sup>&</sup>lt;sup>426</sup> Georges Frêche, Toulouse et la région..., p. 233.

<sup>&</sup>lt;sup>427</sup> Ses métayers avaient dû se charger, comme cela était prévu dans les baux, de l'apporter jusqu'à Toulouse.

<sup>&</sup>lt;sup>428</sup> Mémoires, p. 313-314.

<sup>&</sup>lt;sup>429</sup> C'est du moins ce qu'indiquent les témoignages de trois capitaines de bateaux toulousains en 1754 (Arch. C. M., liasse 607, pièce n° 3, 1754, décembre). Les témoignages furent recueillis par le beau-frère de Mondran, Garipuy. <sup>430</sup> Arch. C.M., liasse 607, pièce 3, 1754, décembre.

éprouvé, à Cadillac. Il rallia finalement Bordeaux dans un esquif, plus maniable, et semble-t-il plus sûr. Le récit de son périple sur les eaux de la Garonne décrit la navigation sous un jour tout d'abord difficile, puis très dangereux, le fleuve en crue devenant sous sa plume un *locus horribilis* <sup>431</sup>. En d'autres termes, cela fut pour lui le délicat apprentissage des contraintes de la navigation intérieure, l'un des aspects essentiels du métier de négociant à Toulouse au XVIII° siècle. Ce voyage lui permit, de façon avérée, d'être en contact avec le monde du commerce. Après avoir noué des liens avec lui par l'intermédiaire de personnages comme Léonard Nadal ou le commissionnaire Robert, il comprenait par lui-même ce que sous-entendait l'idée d'exporter ou d'importer un produit de la manière la plus rapide (et potentiellement la moins coûteuse) qui puisse être depuis Toulouse : la descente de la Garonne.

Cet apprentissage du commerce lui permit d'entrer en contact direct avec le milieu des négociants bordelais, domaine où transparaît encore chez le mémorialiste une certaine méconnaissance des usages, et montre à son lecteur qu'il ne maîtrisait pas les codes du monde du commerce. Ainsi en va-t-il de ses interrogations quant à l' « argent comptant » ou l' « argent compté » <sup>432</sup>, et peut-être fut-il un peu naîf lorsqu'il fut la dupe du négociant Souillac, qui l'aurait « habilement » escroqué, en 1747. Mondran, parallèlement à son commerce avec Bordeaux, cherchait probablement à tirer meilleur prix de son vin. Il était entré en contact avec un certain Bonnet, négociant à Lorient <sup>433</sup>, très certainement un membre d'une famille connue pour avoir exporté du vin en Angleterre depuis Lorient au milieu du siècle qui permit à Mondran de vendre aussi son vin en Angleterre. La relation commerciale qu'il noua avec Bonnet aurait duré jusqu'au début de la Guerre de Sept Ans, et se serait accompagnée d'une correspondance dont on peut supposer qu'il la conservait encore au moment où il écrivait <sup>434</sup>. Fort de liens solides avec un exportateur, ses revenus furent donc assurés jusqu'en 1756 ou 1757, années où le commerce à Lorient fut sérieusement restreint sous la pression anglaise.

<sup>&</sup>lt;sup>431</sup> Mémoires, p. 318-323.

<sup>&</sup>lt;sup>432</sup> Mémoires, p. 323.

<sup>&</sup>lt;sup>433</sup> À en croire le mémorialiste, les deux hommes ne se seraient jamais rencontrés. Mondran précise qu'ils avaient été mis en contact par l'entremise de Hyacinthe Carré (v. 1720 - Toulouse, 1776), le riche directeur des postes de Toulouse. Hyacinthe Carré avait épousé Jeanne-Marie-Thérèse de Méja, qui était la sœur du bibliophile Jean-Pierre de Méja, qui après le décès de Mondran, fit copier ses Mémoires. Une de ses deux filles, la cadette, Louise-Céleste, avait épousé Pierre de Gavarret. Tous deux furent membres de l'Académie des arts où Mondran joua un rôle important (sur ces personnages, voir l'introduction de notre vol. 2). Bonnet était quant à lui certainement un membre d'une famille lorientaise connue pour avoir travaillé dans le commerce du vin vers l'Angleterre (Hiroyasu Kimizuka, Bordeaux et la Bretagne..., p. 215).

<sup>&</sup>lt;sup>434</sup> Cette correspondance, d'après nos recherches, n'est conservée, ni à Toulouse, ni à Lorient, et pas d'avantage aux Archives nationales.

Une portion de La Pomarède fut vendue avant que l'ensemble du domaine ne soit liquidé, et on peut penser qu'une baisse de revenus, alliée à un quotidien dispendieux, ait pu encourager la vente de ces terres<sup>435</sup>. On pourrait ainsi expliquer l'apparence de déliquescence générale qui se dégage du domaine lors de sa vente en 1765. Il ne devait plus rapporter alors autant qu'à son apogée, qu'il faut donc situer entre 1748 et 1756, années qui furent très certainement celles où le revenu du mémorialiste fut le plus élevé.

\*\*\*

Mondran, pour faciliter son arrivée à Bordeaux et sa prise de contact avec les négociants locaux avait pris le soin d'obtenir de la loge maçonnique à laquelle il appartenait de précieuses lettres de recommandations ; elles lui servirent à rencontrer des personnes pouvant lui venir en aide. Cette forme de sociabilité lui fut donc très utile à cet instant, et sans doute à d'autres occasions, puisque les archives nous apprennent que Mondran fut maçon jusqu'au soir de sa vie.

<sup>&</sup>lt;sup>435</sup> Un bail indique que Mondran possédait une métairie dénommée L'Ortolane en 1751 Cette métairie n'est pas mentionnée dans l'acte de vente de 1765. Nous en déduisons donc que le bien a pu être vendu entre temps.

### Chapitre 8. L'entrée dans une loge maçonnique

Être introduit dans une loge maçonnique pouvait, à cette époque, être très utile pour un homme ambitieux, comme le disait d'ailleurs Giacomo Casanova :

« Tout jeune homme qui voyage, qui veut connaître le grand monde, qui ne veut pas se trouver inférieur à un autre et exclu de la compagnie de ses égaux dans le temps où nous sommes, doit se faire initier dans ce qu'on appelle la maçonnerie »<sup>436</sup>.

Mondran, s'il partageait avec Casanova un même goût pour les cartes, n'était, par contre, pas issu du même milieu que l'escroc vénitien, qui, fils de comédiens, avait eu recours à bien des moyens pour se faire accepter des nobles qu'il fréquentait et aux dépends desquels il vivait. En cela, son expérience et sa connaissance des milieux nobiliaires européens est incontestable. Et ainsi, il est certain que l'adhésion à une loge maçonnique pouvait offrir de nombreux avantages, parmi lesquels la connaissance et la considération (et une plus facile connivence) avec les élites d'une ville. Cette adhésion offrait également la possibilité de se faire admettre plus rapidement dans des cercles délicats à pénétrer, ce qui pouvait s'avérer intéressant, pour « tout jeune homme qui voyage », comme le relate Casanova, et d'autant plus, serait-on tenté d'ajouter, pour tout homme qui voyage et qui possède une marchandise à vendre. Ce qui était alors le cas de Mondran.

Toulouse, à cette période, comptait déjà plusieurs loges. Suivant Michel Taillefer, la première à y avoir été fondée l'aurait été en 1741<sup>437</sup>, ce qui laisse supposer que les loges toulousaines, peu nombreuses durant les années 1740, devaient être encore relativement confidentielles<sup>438</sup>. Taillefer explique, de façon très étayée, que les origines de la première, Saint-Jean, puis Saint-Jean ancienne, étaient à chercher hors de France. En effet, son fondateur était un Irlandais du nom de Richard Barnwall<sup>439</sup>. Une seconde aurait été créée peu après, en 1743<sup>440</sup>. Elle avait pour nom Grande loge de Toulouse, et fut plus tard nommée Saint-Jean française puis Saint-Joseph des arts. Elle fut fondée par un Français, noble, militaire de surcroit, et familier des milieux

<sup>&</sup>lt;sup>436</sup> Ce passage de *L'Histoire de ma vie* est proche de la période que nous étudions, puisque Casanova évoque Lyon en 1750. Il a été auparavant cité dans un article de Jean-Marc Mandosio (Jean-Marc Mandosio, « un "esprit familier" au siècle des Lumières... », p. 221-222).

<sup>&</sup>lt;sup>437</sup> Michel Taillefer, La Franc-maçonnerie toulousaine sous l'Ancien Régime....

<sup>&</sup>lt;sup>438</sup> Si on peut supposer que le nombre de leurs membres n'était pas considérable (aucun ordre de grandeur n'a été pour l'instant avancé), leurs assemblées étaient connues, comme le montre d'ailleurs plusieurs éléments mis en avant par Taillefer, savoir que des femmes de la noblesse, qui n'étaient pas admises dans ces sociétés, alors exclusivement masculines, s'assemblèrent sous le nom de « francs-cordonniers », ou encore que la loge Saint-Jean Française de Toulouse organisa un grand feu d'artifice en septembre 1744 pour célébrer la convalescence du Roi. *Ibidem*, p. 204. <sup>439</sup> Michel Taillefer, *La Franc-maçonnerie toulousaine sous l'Ancien Régime...*, p. 18.

<sup>440</sup> Ibidem, p. 26-30.

aristocratiques parisiens : une personnalité à l'envergure et aux finances sans équivalent parmi les fréquentations toulousaines de Mondran : Victor-Pierre-François Riquet, comte de Caraman<sup>441</sup>.

Les Mémoires confirment que les deux hommes se connaissaient, et précisent que c'est par l'entremise d'un ami de Caraman, Guy-Louis de Bonnières, que Mondran aurait intégré cette loge 42. À l'heure de la création de celle-ci, Il aurait officié en tant que « grand maître d'hôtel ». Cette fonction était effectivement considérée comme une des « dignités » dans la hiérarchie maçonnique, plus précisément comme un « office », ce qui faisait de Mondran un membre distingué de cette loge, même si, contrairement à ses dires, ce n'était pas une des « principalles dignités ». En effet, le maître d'hôtel était un officier subalterne, au rang bien inférieur à ceux du vénérable, des deux surveillants ou du secrétaire. Il était également nommé « maître des banquets » dans le vocabulaire maçonnique, en raison de ses prérogatives qui consistaient à organiser des événements mondains 443. Cette fonction était donc intéressante, car très valorisante 444, sans avoir de caractère primordial. On suppose qu'elle était également en rapport avec les talents dont Mondran savait faire étalage dans le monde.

L'identification de la loge à laquelle Mondran dit avoir appartenu donne, de fait, un terminus ante quem quant à la date à laquelle il put intégrer ses rangs, savoir 1743. La lecture des seuls Mémoires ne donne que peu de précisions supplémentaires à ce sujet, et les autres sources sont rares<sup>445</sup>. Toutefois, la consultation d'un « livre d'architecture » de cette loge permet d'arriver

<sup>&</sup>lt;sup>441</sup> Voir la notice correspondante dans notre dictionnaire biographique.

<sup>&</sup>lt;sup>442</sup> Mémoires, p. 127-128. Taillefer n'évoque par l'appartenance de Mondran à cette loge, mais fait cependant référence à ses liens avec les francs-maçons bordelais, ou à son appartenance plus tardive à une autre loge (Michel Taillefer, « Louis de Mondran, urbaniste..., p. 6-9).

<sup>&</sup>lt;sup>443</sup> Étienne-François Bazot, dans son *Manuel du franc-maçon* (1817, 2<sup>e</sup> éd., p. 120) en donne la définition suivante : « Le maître des banquets est chargé de la direction des fêtes ». La première édition de 1811 ne comporte pas cette définition.

<sup>444</sup> Taillefer, à propos des statuts d'une loge créée plus tardivement à Toulouse (celle de la *Parfaite amitié*, dont les statuts dataient du 24 avril 1764), indique que le maître d'hôtel y était « chargé des préparatifs des banquets que feront les frères [...] de recueillir par avance ce qu'ils devront payer pour leur écot [...] choisir tel fournisseurs qu'il avisera ». Il précise également que le maître d'hôtel avait également pour fonction celle d'expert des matériaux, et en cela la responsabilité « des décorations, le chauffage et illumination de la loge », sans oublier le rôle de superviser les « frères servants » afin que le service des banquets se déroule pour le mieux (Michel Taillefer, *La franc-maçonnerie toulousaine* : 1741..., p. 148).

<sup>&</sup>lt;sup>445</sup> Nous n'avons pas consulté un fonds conservé à la Bibliothèque du Grand Orient de France et cité par Pierre-Yves Beaurepaire, qui toutefois, ne semble pas recouvrir la chronologie qui nous intéresse, ici, précisément (Pierre-Yves Beaurepaire, *L'espace des francs-maçons, une sociabilité...*, p. 19, note 34).

à quelques conclusions<sup>446</sup>. Mondran n'y apparaît pas. Le texte, dont la chronologie s'étend entre le 25 juin 1744 et le 10 février 1745, décrit sommairement vingt et une délibérations<sup>447</sup>. Il est vraisemblablement l'œuvre de Jean-Joseph de Puymaurin, qui apparaît dans le texte en tant que secrétaire de la loge<sup>448</sup>.

Ce document permet d'identifier certains membres, notamment ses officiers et les liens qu'ils entretenaient. De nombreux noms apparaissent au gré de ces délibérations. Tout d'abord, ce sont les officiers qui sont nommés 449, savoir le vénérable, le premier et le second surveillant, l'orateur, le secrétaire, le trésorier et le maître d'hôtel. Celui-ci n'était pas Mondran, comme on aurait pu le penser, mais le frère Robert, peut-être le marchand avec qui le mémorialiste était en affaires en 1744 450. Apparaissent ensuite, au gré des demandes, les noms des « profanes » désireux d'être reçus maçons, avec souvent la précision de leurs professions. D'autres noms de membres de la loge apparaissent, sans toutefois que leur nom soit mentionné parmi les officiers ou les « profanes » demandant leur réception. Parmi eux, on retrouve notamment le comte de Fumel et un personnage identifiable à Antoine Darquier 451. Ils faisaient sans doute partie du groupe de franc-maçons qui s'était constitué aux débuts de la loge, pourrait expliquer qu'ils ne soient pas mentionnés dans le cours du texte. Cette supposition vaut d'ailleurs également pour Mondran qui aurait pu intégrer cette loge dès ses origines, en 1743.

-

<sup>&</sup>lt;sup>446</sup> Ce manuscrit est le Ms. 3301 de la Bibliothèque municipale de Toulouse. « Le livre d'architecture », dans le langage maçonnique désigne, suivant Beaurepaire un « registre de procès-verbaux des différentes tenues ou assemblées de la loge. Les procès-verbaux, dressés par le secrétaire, sont lus à la tenue suivante, puis entérinés par le vote de la loge » (Pierre-Yves Beaurepaire, *La république universelle...*, p. 192).

<sup>&</sup>lt;sup>447</sup> Le texte qu'il contient peut être séparé en deux parties distinctes, matérialisées par un changement de contenu qui s'accompagne également par un changement de copiste et de mise en page. La première coure du f° 1 au f° 46, la seconde du f° 47 au 55. Nous nous concentrerons sur la première partie du manuscrit. La seconde est la transcription des règlements de la loge Saint-Joseph des arts, ce qui ne relève pas de notre propos.

<sup>&</sup>lt;sup>448</sup> Jean-Joseph de Puymaurin (né le 26 mars 1721 à Toulouse, paroisse de la Daurade. Arch. mun. de Toulouse, GG 158, 1721, 26 mars), était le frère cadet de l'entrepreneur et amateur d'art Nicolas-Joseph de Puymaurin. Sa signature qu'il apposa sur la page de titre permet de lui attribuer ce manuscrit. Il y est indiqué : « Regitre des délibérations de la grande loge de Toulouse », dans un encadrement de goût rocaille orné d'éléments à caractère maçonniques : compas, rapporteur, marteau, truelle, équerre...etc. Son auteur l'a rehaussé de jaune et de rouge à l'aquarelle. Cette page de titre n'est pas sans évoquer les pages de titre imprimées et décorées dans le goût Rocaille de l'époque. Nous pensons par exemple à la page de titre de l'Oeuvre de Juste Aurèle Meissonnier, peintre, sculpteur architecte et dessinateur de la chambre et cabinet du Roy : Première partie exécutée sous la conduitte de l'auteur, parue à Paris, chez Jombert, vers 1735. Du reste, il semble très probable que Puymaurin ait supervisé le travail de copie et non exécuté celle-ci, laissée aux soins de deux secrétaires.

<sup>&</sup>lt;sup>449</sup> Cette liste apparaît au f° 3, et est répétée, sans variante, au f° 5.

<sup>&</sup>lt;sup>450</sup> Par ailleurs, le vénérable était le président du parlement de Toulouse, Guillaume de Nupces. On compte également trois capitouls, Jacques Verlhac, Durand et Boyer-Raspide. Or, comme on l'a dit, on ne trouve pas, parmi ces noms celui de Mondran.

<sup>&</sup>lt;sup>451</sup> Le frère d'Antoine, Enemond II Darquier, faisait également partie de cette loge. On sait, par des correspondances que Mondran et Darquier se connaissaient depuis au moins 1744 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 76, 1744, 17 janvier, 1744, 9 novembre).

Or, Michel Taillefer indique que le comte Louis de Fumel (1685-1749) et Antoine Darquier de Pellepoix étaient respectivement premier surveillant et secrétaire de la loge en 1746<sup>452</sup>. Le document qui lui permet d'affirmer cela, l'acte de création d'une loge fille de Saint-Jean Française, à Auch, ne comprend pas, lui non plus, le nom de Mondran, cela peut-être parce que la signature du maître d'hôtel, responsable de l'organisation des fêtes, n'était peut-être pas nécessaire dans ce cas. Certains des officiers de la loge n'étaient plus les mêmes en 1746, même si l'on n'a aucun indice (à l'exception des Mémoires) sur un tel changement pour l'office de maître d'hôtel.

Le comte de Fumel possédait le château d'Haut-Brion, dont les vignes donnaient un vin qui était déjà très réputé. Militaire et honnête homme accompli, il était alors très impliqué pour que l'Académie des sciences toulousaine obtienne le statut d'Académie royale. Également amateur d'art, on sait qu'il fit partie des associés honoraires de la Société des arts de Toulouse entre 1746 et son décès. Il matérialisait donc véritablement les liens entre Toulouse et Bordeaux, qui plus est au travers du vin et de son commerce, aspect qui alors intéressait Mondran.

En outre, ces liens qui semblent avoir motivé Mondran à se rapprocher de ces réseaux maçonniques apparaissent nommément dans les délibérations (f° 22), alors que plusieurs frères souhaitaient recevoir une lettre de recommandation pour cette ville. Parmi eux, un musicien, Bernard-Aymable Dupuy, mais pour l'essentiel des négociants.

Et justement, on apprend qu'en 1744, les liens entre les loges de Toulouse et Bordeaux étaient visiblement distendus, du moins avec l'Anglaise. C'est ce que porte le f° 39, en date du 20 décembre 1744. Il semblerait toutefois que ces relations s'améliorèrent assez rapidement, comme le porte là encore le manuscrit, en date du 3 février 1745 (f°44 - 44v), puisque trois membres de la loge toulousaine témoignèrent de leur bonne réception dans le temple de la loge Anglaise de Bordeaux. Ces bonnes relations furent probablement bien entretenues. Les f° 44 - 45 contiennent la transcription d'une lettre adressée aux loges Anglaise, Française et Parfaite Harmonie de Bordeaux, les remerciant de bien accueillir les frères toulousains.

Le récit de Mondran, évoquant son arrivée dans la loge bordelaise, suggère également que de saines relations se maintinrent, et qu'elles facilitèrent véritablement la pratique du commerce.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>452</sup> Michel Taillefer, Une *Académie interprète...*, p. 66. B.n.F.: FM<sup>5</sup> (31 bis). Les noms d'officiers de la loge mentionnés sont ceux de Caraman, le vénérable de la loge, Fumel et Verlhac, respectivement le premier et le second surveillant de la loge, et enfin « Darquier Pellepoix » son secrétaire.

Les exemples qui apparaissent dans ce manuscrit montrent que les recommandations entre loges semblent avoir été alors assez communes entre Bordeaux et Toulouse. À en croire les professions des personnages désireux d'y entrer, il devait être notoire que l'appartenance à la loge *Saint-Jean Française* de Toulouse pouvait être d'un certain secours pour qui avait des visées commerciales avec des négociants de la capitale de Guyenne<sup>453</sup>, dont les rangs des loges *Française* et de l'Amitié étaient largement fournis<sup>454</sup>.

Mondran avait donc pu intégrer cette loge assez tôt après sa création, mais n'avait obtenu son office de maître d'hôtel sans doute que peu de temps avant son voyage à Bordeaux. Contrairement à ce qu'on pourrait croire à la lecture des *Mémoires*, la prise en compte de ses talents d'organisateur ne fut pas immédiate. À la manière de Louis de Fumel ou d'Antoine Darquier, Mondran avait pu devenir franc-maçon avant le début de la rédaction de procèsverbaux transcrits dans le *livre d'architecture*, et profiter d'une vague de départs parmi ses officiers, survenue avant juin 1746, pour obtenir l'office de maître d'hôtel<sup>455</sup>.

La délivrance d'une lettre de recommandation à l'attention d'une loge bordelaise avait dû lui permettre de nouer plus facilement contact sur place et donc vendre plus aisément sa marchandise. Outre ces liens avec Bordeaux, apparaissent également des liens avec Paris, qui furent d'ailleurs à l'origine de la création de la loge et de tensions entre francs-maçons toulousains. Ces liens étaient incarnés par Caraman et les frères Darquier qui dans les années 1740 faisaient de fréquents séjours dans la capitale.

Ajoutons enfin que la carrière de franc-maçon de Mondran a laissé des traces plus tardives qui permettent d'envisager qu'il fit partie une loge toute sa vie. S'il appartint successivement à plusieurs loges, on peut supposer qu'il a pu quitter une première loge « mise en sommeil », comme le rapporte Taillefer<sup>456</sup>. Celle de Caraman arrêta ses activités au moment où celui-ci quitta les rives de la Garonne pour s'établir à Paris. Or, Mondran n'évoque plus dans ses écrits cette appartenance qui lui avait été utile lorsqu'il s'était adonné au commerce. Cependant, comme d'autres associés de l'Académie des arts, il fit partie de la loge *Encyclopédique* de Toulouse, où l'on

<sup>&</sup>lt;sup>453</sup> Si des correspondances sont évoquées avec d'autres loges françaises (avec une loge lyonnaise, par exemple), seule Bordeaux est mentionnée pour l'envoi de lettres de recommandations.

<sup>&</sup>lt;sup>454</sup> Johel Coutura, Les francs-maçons..., p. 5.

<sup>&</sup>lt;sup>455</sup> L'arrêt brutal, sans raisons, de la mise au propre des délibérations, en février 1745 pourrait suggérer que Marcassus, qui en était le secrétaire, ait pu quitter cette loge à ce moment-là.

<sup>&</sup>lt;sup>456</sup> Michel Taillefer, La franc-maçonnerie toulousaine sous l'Ancien Régime...

retrouve sa trace en 1787. Il semble en avoir été un membre important, et faisait d'ailleurs partie du « comité philanthropique », comme l'indique un livre d'architecture :

« Frère Dubergier, chef de la commission, député vers le frère de Mondran, a rendu compte de sa mission, et a dit que le frère de Mondran avoit accueilli la commission avec plaisir, et leur avoit témoigné combien il y étoit sensible, et qu'il consentoit que son nom fut mis à la tête du comité que la Révérende Loge trouveroit à propos. Il a été décidé de le metre à celui des Beaux-Arts et de la philantropie, et de plus, il a consenti qu'on prit la coppie de son portrait » 457.

Outre cela, on notera par ailleurs que la communauté maçonnique, alors que Mondran, déjà très âgé, ne pouvait se déplacer, mandatait l'un de ses membres pour aller lui faire la proposition de l'honorer en le plaçant à la tête d'un comité, et en outre, de récupérer une copie de son portrait, cela sans doute afin de l'accrocher dans la pièce où se réunissaient les maçons. Son rôle, ainsi que les égards qui lui étaient rendus indiquent donc qu'il devait y avoir une certaine stature, et était probablement maçon de longue date. Toutefois, aucun instrument, ouvrage ou vêtement à caractère maçonnique n'était présent dans son inventaire après décès 458.

Son appartenance à la franc-maçonnerie montre donc bien qu'au milieu des années 1740, il avait entrepris et réussi à diversifier et densifier ses réseaux, à Toulouse, bien sûr, mais leurs ramifications allaient aussi bien au-delà du Languedoc. À cette même période où l'homme du monde se faisait négociant, et on le verra, par ailleurs, amateur d'art, bon nombre de changements s'opéraient dans ses appartements de l'hôtel de Cambon. Ses enfants grandissaient, et comme le montrent ses *Mémoires*, Louis s'enquit particulièrement de leur sort.

<sup>&</sup>lt;sup>457</sup> Arch. mun. de Toulouse, 18 Z 2, p. 39, 1788, 23 janvier. Ce document a été repéré par Michel Taillefer.

<sup>&</sup>lt;sup>458</sup> Son nom n'était plus alors celui d'un inconnu, particulièrement dans les milieux maçonniques. Effectivement, si la trace de Louis parmi les maçons parisiens reste à retrouver, celle de son fils ainé a elle été déjà remarquée : Louis-Joseph, en 1768, occupait à Paris un office enviable, celui de vénérable de la loge Saint-Jean l'Incorruptible. Michel Taillefer, « Louis de Mondran, homme d'affaires... », p. 6-9.

## Chapitre 9. Des enfants élevés « sous les yeux d'un père vigilant et ami des arts $^{459}$ » (1740 - 1750)

L'idée de transmission était importante pour Mondran, d'autant plus vis-à-vis de ses enfants. C'est ce qui transparaît dans ses *Mémoires*, qui leur étaient d'ailleurs destinés. C'est à leur lecture que l'on appréhende le soin donné à leur éducation. Il l'énonce sans ambiguïté aucune :

« J'envisagai [...] leur éducation comme la plus grande fortune que je pourrais leur laisser, et je résolu de ne rien négliger de tout ce qui était nécessaire à une éducation parfaite »  $^{460}$ .

C'est par ces mots clairs que l'on perçoit toute l'importance qu'une éducation « parfaite » pouvait revêtir aux yeux du mémorialiste<sup>461</sup>, importance, il est vrai, partagée notoirement par son siècle, profondément marqué par les écrits de Locke<sup>462</sup>, traduits en français dès 1695, et jalonné, en France, par les ouvrages à l'influence durable de Rollin, Condillac, et plus tard Rousseau ou Madame de Genlis.

Le terme « parfaite » doit être entendu dans le sens de « parfaite pour des enfants d'une telle condition ». Louis s'enorgueillait de sa noblesse, il fallait donc que l'éducation de ses enfants traduise de tels sentiments<sup>463</sup>. Dans ses *Mémoires*, il donne bon nombre d'éléments les regardant, ainsi que les rapports qu'il entretint avec eux. Cependant, il ne faut pas perdre de vue qu'il écrivit ses *Mémoires* longtemps après les faits<sup>464</sup> et après qu'un certain nombre d'événements soient venus considérablement modifier le jugement qu'il put porter sur sa progéniture. C'est notamment perceptible à lire son récit de la vie et de la mort de sa fille cadette, à qui il ne pardonna jamais ses écarts de conduite<sup>465</sup>, là où son aînée, dans les bonnes grâces de son père, fut largement épargnée. Au travers de ses enfants, on peut tenter de faire émerger le portrait du père de famille. Et on va voir que l'image de l'homme public, appliqué à la fréquentation du beau monde, n'était jamais très loin dans la sphère privée.

<sup>&</sup>lt;sup>459</sup> « Lettre de Monsieur de Saint-B...à Monsieur le marquis de B..., à Passy, ce 23 juillet 1760 », dans Affiches, annonces, avis divers (Toulouse), 1760, 31 juillet, p. 123 (Nous donnons une édition de ce document, vol. 3, p.j. n° 32).

<sup>&</sup>lt;sup>461</sup> L'« éducation parfaite » de Marie-Thérèse est évoquée à deux reprises dans les *Mémoires*, p. 311 et 404. En p. 439, Mondran place dans la bouche de Marie-Thérèse des louanges du même ordre « une éducation qui est la cause de ma fortune ».

<sup>&</sup>lt;sup>462</sup> John Locke, Some thoughs concerning education, Londres, Awnsham and Churchill, 1693.

<sup>&</sup>lt;sup>463</sup> Mémoires, p. 311. Mondran explique, par exemple qu'il ne tolérait pour fréquentations de ses enfants uniquement des jeunes gens du même niveau social.

<sup>464</sup> Voir à ce sujet notre Introduction à l'édition critique des Mémoires.

<sup>&</sup>lt;sup>465</sup> Mémoires, p. 553-558.

#### A) Les baptêmes des enfants, et les choix des parrains et marraines

Les naissances de ses enfants survinrent entre 1731 et 1744<sup>466</sup>. À la lecture des cinq actes de baptême<sup>467</sup>, un premier constat s'impose. Contrairement à son frère, qui donna pour parrains et marraines à ses enfants de puissants parents parisiens<sup>468</sup>, Mondran ne prit pas en compte cette option. Lors des naissances de Louis-Joseph et Jean-Louis, comme on l'a vu, il lui était nécessaire de renouer avec son père et sa mère, aussi l'aîné eut-il pour parrain son grand-père et Jean-Louis pour marraine sa grand-mère, Louis-Joseph ayant pour marraine la sœur de Rose, Elisabeth-Thérèse, et Jean-Louis pour parrain son oncle Louis, dont Mondran espérait bien hériter. Paul-Louis était certainement destiné à la religion dès son plus jeune âge. On lui donna le nom de son oncle prêtre, Paul, et il eut pour marraine Louise de Boé qui est dite « abbesse » dans l'acte, et dont on a vu qu'elle était religieuse.

Les deux filles du couple, quant à elles, reçurent pour parrains et marraines des personnages issus des mêmes cercles. Marie-Thérèse, dont Mondran dit qu'il avait pourtant pressenti la réussite future, n'eut pas pour parrain un potentiel protecteur mais Gaspard Dejean, un cousin que Louis fréquentait de longue date, et tout particulièrement à La Pomarède. Sa marraine fut Thérèse Boé qui, quelques mois plus tard, devait épouser Garipuy. Quant à Marie-Louise Gabrielle, Brion pour les intimes, son parrain fut Antoine de Charlary et sa marraine Gabrielle de Boisselet, la belle-sœur de Louis 469.

Aussi, avec ces choix, Rose et Louis cherchaient-ils à améliorer et faciliter des relations difficiles et à renforcer les liens avec leurs familiers, choix, qui, il est vrai, relevaient, pour certains, du nécessaire, et pour d'autres, semblent confirmer de forts liens d'amitié. Ce n'est donc pas dès leur naissance que le couple s'ingénia à favoriser ses enfants, mais on va le voir, grâce à leur éducation. Celle-ci fut attentivement menée, comme une stratégie visant à leur élévation sociale, et qui, de ce point de vue, connut un succès retentissant.

<sup>&</sup>lt;sup>466</sup> Mondran tâche toujours de lier son discours à quelque considération sur ce qui l'aurait amené à faire, invariablement, le bon choix quant à ses enfants, tout particulièrement pour sa fille Marie-Thérèse. Ces choix, comme on l'a vu, peuvent s'expliquer plus aisément par différents facteurs, plus que par les dons de prémonition du mémorialiste

<sup>&</sup>lt;sup>467</sup> Comme on l'a déjà dit, Rose et Louis perdirent un fils, Jean-Louis.

<sup>&</sup>lt;sup>468</sup> Voir la notice biographique de Gaspard de Mondran dans notre dictionnaire biographique.

<sup>&</sup>lt;sup>469</sup> Le baptême de la benjamine eut certainement à voir avec la réconciliation survenue à l'automne 1743.

### B) Les premiers apprentissages de Louis-Joseph, Paul-Louis et Marie-Thérèse

#### 1. La prime jeunesse des enfants du couple Mondran

Le sort des enfants, durant leur prime jeunesse fut, avant tout, assujetti aux écueils de la fortune de leur père<sup>470</sup>. Ainsi, les garçons, nés en 1731, 1733 et 1734 furent-ils mis en nourrice à la campagne, formule moins coûteuse que celle retenue pour Marie-Thérèse, née en 1737 (et donc alors la seule fille de la fratrie)<sup>471</sup>. Celle-ci fut laissée à la ville, aux bons soins de la femme d'un tailleur<sup>472</sup>.

S'ils ne furent pas éduqués en ville, ses fils ne semblent pas avoir été laissés entre des mains trop oublieuses. Paul-Louis évoque d'ailleurs, dans ses écrits, sa nourrice qui fut sans doute celle de Louis-Joseph, une « paysane » 473, qui semble avoir longtemps fréquenté la maison des Mondran. On peut penser qu'elle vivait aux environs de La Pomarède, et que l'enfant tissa de durables liens affectifs avec elle.

Quant à Marie-Louise Gabrielle, née à la fin de l'été 1744, à l'instar de ses frères, elle fut mise en nourrice à la campagne. On peut, là encore, y voir la conséquence de choix dans la gestion de sa maison, ou plus probablement d'aspects pratiques. On se souvient, en effet, que Mondran devait alors livrer une bonne quantité de vin suivant un contrat très précis. On suppose donc que le couple a dû, à la fin de l'année 1744, passer plus de temps qu'à l'ordinaire à La Pomarède. C'est donc certainement non loin de là que les enfants du couple, à l'exception donc de Marie-Thérèse, passèrent leurs premières années.

#### 2 Une éducation entre le collège des Jésuites et la maison familiale

En 1743, malgré une situation financière encore incertaine, un soin particulier fut apporté à l'instruction de ses aînés, Louis-Joseph, Paul-Louis, et Marie-Thérèse<sup>474</sup>. Cette dernière reçut, à n'en pas douter, la même éducation que ses frères, ce qui est sous-entendu dans les

<sup>&</sup>lt;sup>470</sup> Mémoires, p. 311.

<sup>&</sup>lt;sup>471</sup> Ibidem, p. 292-293.

<sup>&</sup>lt;sup>472</sup> Mondran donne le nom de « Mademoiselle Lanaspèse », et sa résidence, la rue des Couteliers, située paroisse de La Dalbade. Nos recherches pour cette année 1737 et cette paroisse n'ont livré que le seul nom de Marthe Dauzane à pouvoir correspondre, puisque le couple eut un enfant au printemps, dont on perd la trace, ne disposant pas d'acte de décès (Arch. mun. de Toulouse, GG 58, 1737, 11 mai, baptême de Bertrand Lanaspèze, fils de Jean-Pierre Lanaspèze et Marthe Dauzane). Le nom Lanaspèze semble avoir été assez répandu à Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle. Une famille dont de nombreux membres furent tailleurs résidait paroisse de La Dalbade.

<sup>&</sup>lt;sup>473</sup> B.H.V.P., CP 4269, Mélanges de Paul Louis de Mondran, p. 5. Nous désignerons dorénavant ces pièces par leur unique titre : Mélanges, assorti de leur tomaison, et de la page où se trouve l'information, sachant que cinq tomes sont conservés sous les cotes CP 4269 à 4274 (le tome 1 désignant le CP 4269).

<sup>&</sup>lt;sup>474</sup> Comme on l'a déjà vu, Jean-Louis était décédé peu avant la naissance de Paul-Louis.

Mémoires <sup>475</sup>, et a déjà pu être observé dans des cas similaires <sup>476</sup>. Rollin dans son *Traité des études*, dont Mondran possédait un exemplaire <sup>477</sup>, précisait d'ailleurs que les enseignements reçus par les filles et les garçons durant leurs jeunes années (jusqu'à six ou sept ans) ne devaient différer que sur peu de points <sup>478</sup>. C'est à cet âge que les garçons rentrèrent probablement au collège des Jésuites, où ils suivirent, à n'en pas douter, leur scolarité complète <sup>479</sup>. Les études des deux garçons, au collège des Jésuites, n'ont d'ailleurs pas laissé un bon souvenir à Paul-Louis :

« [...] Je n'étois qu'un franc étourdi, étoit-ce une merveille, en si pitoyable collège ? Au bout de six années perdues à bégayer le latin, on entre dans une classe soi-disante philosophique, où la férule n'a plus lieu. Les charmes, du moins vont-ils suppléer aux peines ? Non. Des principes abstraits, des questions oiseuses, une lourde méthode, tel est l'appas qu'on offre à des élèves de quinze ou seize ans » 480.

L'éducation de Marie-Thérèse se poursuivit, quant à elle, au sein de la maison familiale. Et là encore, c'est grâce à des préoccupations d'ordre financier que le mémorialiste livre le nom d'un certain Lespinasse, qui fut le précepteur de ses enfants, et qui l'était déjà « depuis quelques années » en 1744<sup>481</sup>. Il avait été pris à demeure, ce qui sous-entend donc un investissement certain. Lespinasse aurait quitté la maison après une crise de folie due à trop de lectures pieuses. Louis-Joseph avait alors 13 ans, Paul-Louis 10 ans et Marie-Thérèse 7 ans. À cet âge-là, ils avaient appris à lire, écrire et compter depuis quelques années.

Lespinasse avait été chargé de leur transmettre différents savoirs, ce qu'il était à même de faire étant « bon musicien et bon latiniste, et très dévot ». En plus du français, ils furent donc initiés au latin et à la grammaire latine. À travers elle, on leur apprit certainement les auteurs anciens, aspect de l'éducation également mis en avant par Rollin. L'auteur, d'ailleurs, énonçait clairement l'importance d'apprendre rapidement la langue latine, et de se familiariser avec les

116

<sup>&</sup>lt;sup>475</sup> Au moment de la mort de sa cadette, pour laquelle il n'a jamais de mots assez durs, il indique en parlant d'elle : « Voilà quel fut le fruit de l'éducation de sa mère, qui n'ayant pas voulu qu'on la corrigeât, luy avait laissé former un caractère têtu et opiniâtre, qui lui fut cause qu'elle ne voulut jamais écouter les avis, ny d'un père, ny d'un mari, ny d'une sœur, à qui elle devait sa fortune » (Mémoires, p. 557), ce qui laisse entendre que Marie-Thérèse fut probablement élevée pour partie par ses parents, et que Louis prit une part active à son éducation, ce qui ne fut pas le cas pour Brion.

<sup>&</sup>lt;sup>476</sup> Mathilde Chollet, Être et savoir..., p. 45.

<sup>&</sup>lt;sup>477</sup> On remarque dans son inventaire après décès de 1792 (voir notre volume d'annexes, pièce n°53) le « Traité des études par Rollin, 6 livres, 4 volumes in-12 ». Ces indications sont trop laconiques pour en déterminer l'édition exacte (la date d'acquisition est, elle-aussi, inconnue). Cet ouvrage connut un immense succès au cours du siècle, et on peut mentionner pas moins de six éditions, entre 1726 et 1755. Les autres principaux traités éducatifs du XVIII<sup>e</sup> siècle n'apparaissent pas dans sa bibliothèque, notamment ceux de Condillac ou de Madame de Genlis (parus respectivement en 1746 et 1783), sans parler de l'Émile de Rousseau (1764).

<sup>478</sup> Charles Rollin, Traité..., t. 1, p. 74.

<sup>&</sup>lt;sup>479</sup> Mondran n'évoque pas la scolarité de ses enfants dans ses Mémoires, mais le collège des Jésuites est mentionné dans les Mélanges de Paul-Louis de Mondran. B.H.V.P., CP 4269, Paul-Louis de Mondran, Mélanges..., p. 5.

<sup>&</sup>lt;sup>480</sup> B.H.V.P., CP 4269, Paul-Louis de Mondran, Mélanges..., p. 30.

<sup>&</sup>lt;sup>481</sup> Mémoires, p. 307.

auteurs anciens et les insignes exemples qu'ils narraient<sup>482</sup>. Ceux-ci étaient autant destinés à former par la vertu l'esprit et le jugement chez les élèves.

Outre le latin, on ne peut savoir si les enfants purent se voir transmettre le goût marqué pour l'histoire et la géographie qui se dégage de la bibliothèque de leur père, qu'on imagine déjà posséder un cabinet où figuraient de nombreux livres d'histoire qui n'étaient probablement pas tous destinés à son usage 483.

En plus de cet enseignement, Mondran pouvait également compter sur les talents de musicien de Lespinasse : il était en charge d'apprendre la musique aux enfants, qui y furent donc très tôt familiarisés <sup>484</sup>. Etant donnée la dévotion de leur précepteur, on peut imaginer que les airs qu'ils apprenaient étaient loin d'être mondains ou scandaleux, traits desquels Rollin recommandait vivement de s'éloigner <sup>485</sup>. D'ailleurs, s'il était bien un point de l'éducation qui ne semblait pas convenir au pédagogue, c'est celui de la musique, qu'il voyait d'un œil pour le moins circonspect : « la coutume de faire apprendre à grands frais aux jeunes filles à chanter et à jouer des instruments de musique [...] devenue si commune » et le « temps si considérable » qu'on y consacrait « pourrait être employé à des choses plus utiles et moins agréables, comme serait, entre autres, le dessin qui peut beaucoup servir aux ouvrages dont les dames ont coutume de s'occuper [...] ». Le dessin justement pourrait apparaître au rang des enseignements dispensés aux enfants de Mondran, surtout si l'on considère qu'il fréquentait dès lors le peintre de la Ville et portait un intérêt croissant à la Société des arts <sup>486</sup>. Pourtant, rien ne laisse croire que des cours leurs furent alors dispensés, et on ne connait pas de dessin susceptible de supposer le contraire <sup>487</sup>.

-

<sup>&</sup>lt;sup>482</sup> Josiane Guitard-Morel, La relation éducative..., p. 23.

<sup>&</sup>lt;sup>483</sup> Voir vol. d'annexes, pièce 53, et l'étude de l'inventaire de sa bibliothèque, *infra*, 1<sup>e</sup> partie, chapitre 15.

<sup>&</sup>lt;sup>484</sup> Les *Mémoires* laissent entendre que les enseignements furent dispensés aux enfants au fur et à mesure de leur avancée en âge (*Mémoires*, p. 310).

<sup>&</sup>lt;sup>485</sup> Charles Rollin, *Traité...*, p.81-82.

<sup>&</sup>lt;sup>486</sup> L'enseignement dispensé au sein de la Société des arts (puis Académie en 1751) n'était pas tout d'abord destiné aux amateurs et enfants d'amateurs, mais bien à de jeunes artistes et artisans en devenir.

<sup>&</sup>lt;sup>487</sup>Il se trouve bien des dessins, œuvres d'amateur, dans les *Mélanges* de Paul-Louis de Mondran, mais ils sont tous signés « Labadens pinx » (par exemple, B.H.V.P., CP 4269, Paul-Louis de Mondran, *Mélanges*, p. 107). Un dessin conservé au musée Paul-Dupuy est signé « Mademoiselle de Mondran » et daté de 1782. Or, après son mariage, Marie-Thérèse signait invariablement tous les documents que nous avons eu en main « Mondran de La Pouplinière ». Sa sœur cadette était décédée à cette époque. Aussi, on peut penser que la dessinatrice était soit l'une des filles de Louis-Joseph, soit une nièce, ou petite nièce de Louis.

#### C) Antoine Morel de Lescer chez les Mondran (1744 - 1750)

La présence de ce précepteur montre que le mémorialiste ne négligeait en rien l'éducation de ses enfants, ses garçons comme ses filles. Malheureusement, en 1744, Mondran éprouva « un grand chagrin et [...] une perte considérable ». Cette perte était celle de Lespinasse, dont les talents conjugués de latiniste et de musicien étaient à trouver chez un même précepteur. Il se résigna alors à faire appel non pas à une, mais à deux personnes.

Le nom de celui qui poursuivit le travail de Lespinasse dans l'apprentissage des humanités à ses enfants, Mondran ne l'indique pas. À cet âge, ses fils fréquentaient déjà le collège des Jésuites. L'enseignement qu'ils y recevaient devait être suffisant, et le travail du précepteur familial, moindre, consacré à la seule Marie-Thérèse, rejointe peu après par Brion. Pour ce qui est d'« apprendre les principes d'une sage et noble économie [...], cette vertu qui conserve le bien des grandes maisons et qui les soutient avec honneur dans le monde \*\*, on peut supposer que le père était attentif à cette partie, tant il ponctue son texte de détails quant à l'économie domestique (ce qui regarde la pondération entre libéralité et avarice, le traitement des domestiques, etc).

Mondran, s'il laisse le précepteur dans l'oubli, livre le nom du musicien. Il le rencontra par le biais d'un autre musicien, officiant à la cathédrale qu'il devait fréquenter quotidiennement. On sait qu'il y avait rencontré Jélyotte, et supposer qu'il ait pu être familier de ces réseaux ne semble pas hasardeux. Toujours est-il qu'on lui recommanda un violoniste du concert de Béziers, qui venait, selon ses dires, d'être dissout<sup>489</sup>. Ce violoniste qu'il nomme « Morel » peut être identifié à un musicien et théoricien de la pédagogie musicale, Antoine Morel de Lescer, (Notre-Dame de Servoz, 1717 - Charleville Mézières, 1782), grâce aux *Mémoires* et à un contrat de mariage <sup>490</sup>. Mondran apporte quantité de renseignements sur ce musicien dont la vie est jusqu'à présent mal connue <sup>491</sup>. Son rôle auprès de la famille fut très important, pour ne pas dire crucial. Pendant 6 ans environ, il fut logé chez les Mondran, et apprit à leurs quatre enfants tout ce qu'il savait.

<sup>488</sup> Charles Rollin, Traité..., p. 104.

<sup>&</sup>lt;sup>489</sup> Mémoires, p. 307.

<sup>&</sup>lt;sup>490</sup> Arch. nat., MC., VII, 274, 1750, 14 mai, mariage d'Antoine Morel de Lescer et Anne Prieur. Ce document a été découvert par David Hennebelle qui en plus de la teneur, publia une photographie d'une partie du document (celle où apparaissent les paraphes) dans David Hennebelle, *De Lully à Mozart...*, p. 365. Nous renvoyons à la notice biographique d'Antoine Morel de Lescer dans notre dictionnaire biographique.

<sup>&</sup>lt;sup>491</sup> Mémoires, p. 308-310.

La cadence des leçons fut intense : « Il donnait trois leçons par jours à mes enfans, l'une le matin, la seconde après diner et la troisième après soupé » <sup>492</sup>. Ainsi, la vie quotidienne des Mondran fut-elle, pendant ces six années, rythmée par les leçons de Morel et baignée dans une atmosphère où la musique devait être omniprésente. Les enfants de Louis et Rose apprirent le chant et le violon, instrument de prédilection de leur professeur <sup>493</sup>, qui leur enseigna également le violoncelle <sup>494</sup>.

Morel de Lescer publia une Science de la musique vocale, en 1760. À cette période, il avait quitté la demeure des Mondran depuis dix ans, mais gardait un excellent souvenir de celle qu'il considérait, à n'en pas douter, comme sa meilleure élève. Ces mots, sur lesquels s'achève son ouvrage, sont, sans la nommer, un éloge appuyé de Marie-Thérèse :

« [...] j'exhorte tous les écoliers de beaucoup fréquenter l'opéra et les concerts. Par ce moyen, ils se rendront l'habitude de la musique facile, apprendront à débiter le récitatif, chanter légèrement l'arriette, peindre les situations, rendre un monologue d'une façon noble et aisée; en un mot, ils apprendront à chanter avec sentiment. Je conseille encor aux écoliers, aussi tôt qu'ils auront appris à solfier et qu'ils commenceront à sentir le contrepoid de la mesure de mettre la main sur un instrument à leur choix, ce qui les facilitera beaucoup, tant pour l'intonnation difficile que pour la précision de la mesure. Cette manière m'a réussi plus d'une fois, mais surtout à Toulouse, en montrant à une demoiselle de grande condition, laquelle, après avoir solfié le 1<sup>er</sup> mois, commença le violoncelle à l'âge de 7 ans <sup>495</sup>, et mena ainsi de front la musique vocale et instrumentale. Au bout de 2 ans, elle sçut l'un et l'autre parfaitement. Enfin, à l'âge de 11 ans, elle étoit un prodige, de l'aveu de Messieurs Jéliotte et de La Garde, qui l'ont entendue. Cette demoiselle, aujourd'hui, est aussi supérieure que les plus fameux maîtres, jouant de toutes sortes d'instrumens avec une délicatesse admirable, et s'accompagnant les choses les plus difficiles sur son clavecin. J'ose la prendre pour modelle; ce qui me flate d'autant plus qu'elle n'a jamais eu d'autre maître que moi. »

En 1760, Morel considérait donc toujours Marie-Thérèse comme sa meilleure élève, évoquant le témoignage d'un certain La Garde<sup>496</sup> et de Pierre Jélyotte, ce dernier avis n'ayant d'ailleurs pas échappé au père de la jeune musicienne, dans ses *Mémoires*<sup>497</sup>. On peut en effet y

<sup>493</sup> Du moins, les trois premiers, car il n'est jamais question de la benjamine, qui profita sans doute un peu des leçons de Morel (elle avait 6 ans à son départ pour Paris) mais pour laquelle il ne précise pas avoir eu recours à des moyens similaires, mais le laisse tout de même entendre.

<sup>&</sup>lt;sup>492</sup> Mémoires, p. 309.

<sup>&</sup>lt;sup>494</sup> B.H.V.P., CP 2649, Mélanges..., p. 25.

<sup>&</sup>lt;sup>495</sup> Morel arriva donc chez les Mondran en 1744. Marie-Thérèse était née en 1737. Les dires de Mondran et le reste de la documentation montrent bien que l'identification de cette jeune élève à Marie-Thérèse de Mondran est indubitable.

<sup>&</sup>lt;sup>496</sup> Ce patronyme pourrait correspondre à deux personnages, tout d'abord le baron de Saint-Félix, Scipion-Louis-Joseph de La Garde (1702 - 1765), marquis de Chambonas. Il était lieutenant du Roi en Languedoc, vivait entre la région toulousaine et Paris. Il avait épousé Claire-Marie, princesse de Ligne (décédée à Paris en 1731), en 1722, puis, après le décès de celle-ci, Marie de Grimoard de Roure (Louis de La Roque, *Armorial...*, t.1, p. 285). L'allusion à Jélyotte pourrait faire penser qu'il puisse s'agir plus vraisemblablement d'un autre chanteur et compositeur, en l'occurrence Pierre de La Garde (1717 - 1792), qui fut maître de musique des enfants de Louis XV, puis compositeur de la Chambre du Roi.

<sup>&</sup>lt;sup>497</sup> Mémoires, p. 370.

lire que Jélyotte, qui fut considéré comme le plus grand chanteur de son siècle, aurait émis le jugement selon lequel Marie-Thérèse était une chanteuse à la technique vocale rare, l'une des plus impressionnantes qu'il eut entendu, après celle d'une des étoiles de la scène parisienne (et par ailleurs chanteuse professionnelle) Mademoiselle Le Maure<sup>498</sup>. On voit donc, avec Marie-Thérèse à leur tête, les enfants Mondran comme d'excellents musiciens, certainement dotés, en outre, d'une culture musicale importante et variée.

C'est en 1750 que Morel quitta ses élèves et Toulouse : « n'ayant plus rien à leur apprendre, il désirerait bien que [Mondran] le plaçasse dans une bonne maison », ce qu'il fit, puisque Morel de Lescer fut recommandé par son ancien patron au comte de Caraman, dont on a vu qu'il était le fondateur de la loge maçonnique du mémorialiste, et en outre, un membre très important de la Société des arts. Morel partit avec son nouveau protecteur pour Paris, où il se maria. Comme l'indiquent les Mémoires, il fit carrière jusqu'à son départ pour Charleville-Mézières, en 1756<sup>499</sup>, où il occupa les fonctions d'« écuyer ordinaire de la musique de Son Altesse Sérénissime, Monseigneur le prince de Condé » <sup>500</sup>. La seule évocation de ce nom, celui d'un prince du sang, suppose la valeur de ce musicien avec qui la famille Mondran (et plus particulièrement, on s'en doute, Marie-Thérèse) resta liée pendant de longues années <sup>501</sup>. L'enseignement que reçurent les enfants de Mondran fut donc dense et excellent. En outre, Marie-Thérèse, encore très jeune, alliait au chant une pratique consommée de différents instruments, le violoncelle, donc, mais aussi le clavecin <sup>502</sup>. Outre les enfants, les parents, Rose, et dans une moindre mesure Louis (on se souvient qu'il vantait ses qualités de chanteur lors de son séjour parisien) pratiquaient, d'une façon ou d'une autre, la musique.

<sup>&</sup>lt;sup>498</sup> Catherine-Nicole Lemaure (1704-1786).

<sup>&</sup>lt;sup>499</sup> Voir notre dictionnaire biographique à la notice correspondante. Mémoires, p. 308-310.

<sup>&</sup>lt;sup>500</sup> Cité par David Hennebelle, De Lully à Mozart..., p. 270.

<sup>&</sup>lt;sup>501</sup> Mémoires, p. 501.

<sup>&</sup>lt;sup>502</sup> Mémoires, p. 345.

# Chapitre 10. Littérature, musique, théâtre et utiles mondanités (1750-1759)

À lire les *Mémoires*, on pourrait penser que la musique fut le noyau de l'enseignement donné aux enfants Mondran. Néanmoins, c'est sans doute parce que Marie-Thérèse s'y distingua avec brio que le récit insiste sur ce point précis, les autres savoirs étant probablement considérés par le mémorialiste comme le vernis nécessaire à tout jeune aristocrate, sans pour autant offrir de caractère distinctif. Il semblerait cependant que ses enfants aient montré des talents variés, qui s'exprimèrent dès le sortir de l'adolescence. Et c'est en premier lieu vers les lettres que se tournèrent les fils de Rose et Louis. Cela est très palpable si l'on considère l'importante production de Paul-Louis, dont on ne connait que la portion manuscrite.

#### A) Paul-Louis de Mondran

Comme on l'a vu, Paul-Louis avait fait ses études au collège des Jésuites de Toulouse. Il obtint une maîtrise es arts en juillet 1751, puis un baccalauréat en théologie en 1754<sup>503</sup>, à l'âge de vingt ans. Auparavant, en 1753, on apprenait qu'il était clerc tonsuré, et que le 6 février 1753, par lettre du Pape, il était devenu prébendé de l'église métropolitaine Saint-Étienne de Toulouse<sup>504</sup>, revenu qui marquait sa véritable entrée dans le monde ecclésiastique. La cathédrale était toute proche de l'hôtel de Cambon où résidaient ses parents, et où il resta, dans un premier temps, comme ses frères et sœurs. Il intégra ensuite le séminaire des Jésuites<sup>505</sup>, et fut ordonné prêtre peu avant le mariage de sa sœur<sup>506</sup>. L'une des premières célébrations où il officia fut, trois ans plus tard, à Paris, pour le mariage de son frère aîné avec Charlotte Masson de Malboué, le 13 septembre 1762. Il était pourtant destiné à faire carrière en région toulousaine, comme ses amis, les frères Saint-Jean, l'abbé d'Aufréry ou l'abbé Besombes<sup>507</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>503</sup> Patrice Ferté, *Répertoire...*, t. VII, p. 212, notice n° 3461.

<sup>&</sup>lt;sup>504</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 3416 bis, 1<sup>e</sup> registre, f°23-24, 1753, 3 mars. L'acte fut passé en présence du syndic de la province du Languedoc, Jean-Joseph de Lafage.

<sup>&</sup>lt;sup>505</sup> B.H.V.P., CP 2649, Mélanges..., vol. 1, p. 86-87.

<sup>&</sup>lt;sup>506</sup> B.H.V.P., CP 2649, Mélanges..., vol. 1, p. 96. En outre, Adriaan Van der Weel qui a procédé a des dépouillements dans les fonds d'archives toulousains, indique que la date précise de l'ordination de Paul-Louis fut le 3 juin 1759 (Adriaan Van der Weel, *Paul-Louis de Mondran...*, p. 24).

<sup>&</sup>lt;sup>507</sup> L'abbé Barthélémy-Paul de Carrière d'Aufréry était le frère de l'abbé et homme de lettres Jacques-Henri, Henri-Marie, et Pierre-Clément d'Aufréry. Barthélémy-Paul d'Aufréry fut le témoin d'une notification de grade donnée à Paul-Louis par l'archevêque de Toulouse (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 13957, 2° reg., f° 135-137, 1757, 28 mars). L'abbé Besombes, pour sa part, semble avoir été l'un des meilleurs amis de Paul-Louis, du moins, c'est à lui qu'il envoya l'original d'un portrait le représentant, et non aux Saint-Jean qui durent se contenter d'une copie

C'est lorsqu'il était au collège des Jésuites qu'il commença à se distinguer par les lettres, comme il l'indique dans ses *Mélanges*. On y apprend également que c'est durant son adolescence qu'il se découvrit un goût prononcé pour la poésie. Persévérant en littérature, il obtint ses premières gloires littéraires grâce à la composition de *Noëls* qui furent chantés dans la cathédrale de Toulouse, et même imprimés <sup>508</sup>. Le jeune homme se distingua par d'autres textes, épigrammes, épîtres, mais aussi et surtout quantité de textes destinés à être chantés en des occasions très diverses.

Se dessine le portrait d'un jeune homme vif et plein d'esprit, maîtrisant le latin, et doué d'une bonne culture littéraire et musicale. Sa plume dénote une maîtrise certaine de la langue. Aussi ne s'étonne-t-on pas de retrouver, dans les *Mélanges*, diverses pièces qu'il écrivit pour d'autres, des poèmes, placés sous le nom de sa sœur<sup>509</sup>, et plus intéressant, un discours que son père prononça devant l'Académie des arts<sup>510</sup>. Il est d'ailleurs fort probable que Paul-Louis ait été le rédacteur ou le correcteur de plusieurs écrits, anonymes, qu'on attribue à son père, alors qu'y transparaît un style et une plus grande habileté, là où les *Mémoires* de Louis ne dénotent pas d'une attention particulière à la forme, et ne présentent qu'un intérêt limité de ce point de vue.

Concurrent malheureux à un prix de l'Académie des jeux floraux<sup>511</sup>, il semble avoir beaucoup fréquenté les personnalités familières de cette institution, dont son ami l'abbé Jean Saint-Jean fut l'un des lauréats<sup>512</sup>. Il indique ainsi avoir fait partie d'une coterie de jeunes gens dont la passion commune était la poésie, et dont il est très probable qu'elle était connue de son père, qui fréquentait les amis de ses enfants durant les années 1770<sup>513</sup>.

-

dépourvue de cadre (Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 1353, lettre du 3 juillet 1773, de Paris). La correspondance active de Paul-Louis de Mondran avec les frères Saint-Jean est conservée à la bibliothèque municipale de Toulouse (Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 1353). Nous livrons en annexes les transcriptions de plusieurs lettres de Paul-Louis de Mondran, et avons fourni au fonds patrimonial de la Bibliothèque municipale de Toulouse notre répertoire chronologique des lettres contenues dans ce manuscrit.

<sup>&</sup>lt;sup>508</sup>B.H.V.P., Mélanges, t.1, p. 17-18.

<sup>&</sup>lt;sup>509</sup> Par exemple, en p. 60 du vol. 1, l'« épitre musicale au chevalier de Ratte » (probablement le Montpelliérain Étienne-Hyacinthe de Ratte, mathématicien réputé et collaborateur de l'*Encyclopédie*).

<sup>510</sup> B.H.V.P., CP 4272, Paul-Louis de Mondran, Mélanges, p. 1-19.

<sup>511</sup> B.H.V.P., CP 4272, Paul-Louis de Mondran, Mélanges, p. 69-71.

<sup>&</sup>lt;sup>512</sup> Adriaan Van der Weel, *Paul-Louis...*, p. 200 ; Bibl. mun. de Toulouse, Ms 1353, lettre du 8 mai 1785.

<sup>&</sup>lt;sup>513</sup> B.H.V.P., CP 4269, Paul-Louis de Mondran, *Mélanges*, vol. 1, p. 29-30. Paul-Louis indique qu'en plus d'une bonne compagnie, il « y trouvoi[t] une cheminée qui manquoit chés [lui] » (p. 30).

Fort de l'enseignement de Morel de Lescer, Paul-Louis joignait à ses talents littéraires, ceux d'instrumentiste et de compositeur<sup>514</sup>. Il évoque ainsi à plusieurs reprises sa pratique, instrumentale et vocale, et notamment son rôle dans la petite société des Mondran :

« On dit communément qu'il ne faut point disputer des goûts, puis chaque lieu a ses usages. Le Parisien voit des dames chanter dans les concerts entre amis. Il en voit d'autres devenir actrices d'opéra sur les théâtres de société. Pour moi, Toulousain, j'en ai vu qui, n'étant rien moins que dévotes, chantoient des Noëls dans nos églises de village. Le magistrat, le capitaine y contribuoient du leur. On voyoit même le curé, homme exemplaire, se joindre, en étole, à cette troupe élégante, faire sa partie ; la scène étoit à Bethléem, et tous ensemble représentoient les bergers, tandis que les véritables écoutoient dans la nef.

Ma muse leur avoit fourni la poésie. Pour le chant, c'étoient les opéras. Ajouterai-je, comme une singularité digne des autres, que lors de l'exécution, je remplissois trois rolles à la fois ?

Je dirigeois l'orchestre, en battant du pied, faisois résonner un violoncelle entre mes jambes et hurlois dans les chœurs. On juge combien, dans la maison de Dieu, j'avois l'air d'un énergumène. Pendant trois années, je mis au jour de pareils Noëls, à l'usage de la même société, dont ma famille étoit <sup>515</sup>. »

La famille était bien ancrée dans la région de Seysses, l'allusion aux bergers faisant de toute évidence référence à l'environnement rural de La Pomarède, surtout on s'aperçoit que la musique était au cœur de leur sociabilité.

#### B) Louis-Joseph de Mondran

Le frère aîné de Paul-Louis, Louis-Joseph, aurait résidé jusqu'à ses 28 ans dans la demeure familiale. Comme tous les enfants du couple, il était bon musicien, ce que confirment des documents parisiens plus tardifs<sup>516</sup>, et comme son père, prompt aux plaisirs de la fête. On a vu que Louis-Joseph avait eu quelques ambitions littéraires. Comme Paul-Louis, c'est sans doute au sein de sa famille et au collège des Jésuites qu'il avait acquis ce goût pour les belles-lettres. La suite de son parcours toulousain est plus difficile à appréhender. Les archives n'ont apporté que peu de renseignements<sup>517</sup>, et Mondran se montre peu prolixe dans ses *Mémoires*. Cependant, une idée des occupations de Louis-Joseph pourrait transparaître dans deux brochures conservées dans un recueil formé par le médecin Louis de Santi<sup>518</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>514</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 1353, lettres du 19 vendémiaire, an III (10 octobre 1794), et du 21 thermidor, an III (8 août 1795), adressées depuis Orléans, à Jean Saint-Jean. Ces deux lettres sont conclues par des partitions.

<sup>&</sup>lt;sup>515</sup> Paul-Louis de Mondran, Mélanges..., vol. 1, p. 25.

<sup>&</sup>lt;sup>516</sup> Louis-Joseph apparaît dans les sources utilisées par Marc Le Bihan comme un « homme aimable, grand musicien et bon violoniste » (Marc Le Bihan, *Francs-maçons et ateliers...*, p. 287).

<sup>&</sup>lt;sup>517</sup> Il voyait ses cousins, les enfants d'Antoine de Charlary, et fut d'ailleurs présent, le 15 septembre 1753, lors du mariage de Thérèse de Charlary avec le marquis Raymond de Sallegourde (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5869, 1<sup>er</sup> reg., f° 376-380v, 1753, 15 septembre).

<sup>&</sup>lt;sup>518</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Res D XVIII 246.

Elles portent respectivement pour titre « Requête au grand concert » et « Réponse à la requête au grand concert ». Santi a daté l'une d'entre elles « 1758 », en se servant d'un élément contenu dans le texte. Il indique que ces documents sortiraient de la bibliothèque d'un Monsieur de Saint-Paulet, peut-être le parent d'un abbé du même nom, évoqué par Mondran dans ses Mémoires 519. Ces brochures, probablement tirées à un nombre très restreint d'exemplaires (nous n'en avons pas découvert d'autres), témoignent d'incidents survenus dans un Grand concert de Toulouse. On comprend que la direction de ce concert était assurée par le jeune Mondran, mais que celui-ci était loin de faire l'unanimité. Le contenu de ces brochures ne permet pas pour autant d'expliquer d'une part, la raison précise de leur publication (apparemment l'exclusion de certaines personnes dudit concert), ni d'en identifier facilement les protagonistes. En effet, les formulations, en bonne partie versifiées, sont allusives. Sorties de leur contexte, elles demeurent sibyllines. Enfin, aucun nom n'est jamais mentionné; aussi peut-on considérer ces brochures comme la trace de querelles d'ordre privé qui ne donnèrent lieu qu'à ces diatribes, et ne s'achevèrent en aucun cas, suivant nos recherches, par un procès. La seconde brochure est adressée à « Monsieur de M., Sur-Intendant général de tous les concerts nés et à naitre dans la ville de Toulouse». Certains passages permettent d'identifier Louis-Joseph avec ce mystérieux Monsieur de M.:

« Toute la ville n'est-elle pas témoin du trouble qu'a causé dans ce corps cet homme de tant d'esprit originaire de Lyon, qui, se donnant subtilement un air d'Amérique, ne manque jamais de découvrir la raison de la raison de toutes choses. Plût à Dieu qu'il découvrît bientôt pour quoi la musique est si dure et si sauvage ? C'est bien lui qui a chassé la pauvre Mademoiselle votre sœur, et qui l'a dégoutée de chanter dans un concert dont elle faisoit les délices 520.»

Si l'identification de « cet homme de tant d'esprit originaire de Lyon » pose problème<sup>521</sup>, il est par contre très probable que la sœur de ce Monsieur de M., « qui faisoit les délices » de ce *Grand concert* soit à identifier à Marie-Thérèse de Mondran, hypothèse confirmée, comme l'avait d'ailleurs remarqué Santi, par deux mentions des *Mélanges* de Paul-Louis de Mondran citées par Cucuel<sup>522</sup>, et où l'on comprend que sous les noms d'Eglé et Cloé, donnés dans la seconde

<sup>519</sup> Mémoires, p. 564. Mondran précise que ce personnage était chanoine de Castres.

<sup>&</sup>lt;sup>520</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Res D. XVIII 246, pièce n°10, p. 3.

<sup>&</sup>lt;sup>521</sup> Santi l'identifie à Jacques-Philippe Valois, identification hasardeuse, puisque le personnage était originaire de Stuttgart, comme l'avait indiqué Cucuel (*La Pouplinière...*, p. 233), sans plus de précisions. Le contrat de mariage de ce musicien et compositeur le confirme (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 1860, 2<sup>e</sup> reg, f° 173v-176, 1773, 5 décembre). L'identification à Morel, que Louis dit être originaire de Lyon, est peu probable, celui-ci avait quitté Toulouse dès 1750.

<sup>&</sup>lt;sup>522</sup> Georges Cucuel, La Pouplinière..., p. 233-235.

brochure, c'est Marie-Thérèse de Mondran et l'une des filles de Jean-Gabriel Aymable Riquet de Bonrepos qu'il fallait identifier<sup>523</sup>.

Les Mondran faisaient donc partie d'une petite société qui avait monté une troupe d'amateurs. Louis-Joseph avait, ou s'y donnait un rôle important :

« Mais encore que signifie ce titre de Grand qu'on attribue à ce Concert avec emphase, passe qu'il fut appellé Grand lorsque vous y battiés la mesure : ce titre pouvoit alors avoir quelque rapport aux Concerts à venir, en supposant, par impossible, que vous n'y présideriés pas. »

Le jeune homme se serait investi dans les activités mondaines de ses parents, notamment celle qui trouvait grâce à ses yeux, et à ceux de son père : la musique.

« Nous avons laissés nos dames exécutant des Noëls dans les églises villageoises : c'est bien autre chose maintenant. Quoi donc ? Dansent-elles au milieu de la nef, avec le curé en étole ? Non, du moins on les entendoit gratis au village, et voilà un concert établi à Toulouse, ou il faut payer pour les entendre ; vraiment ce n'est point à leur profit ; il y a des frais d'illumination, de musiciens à gages : mais elles ne chantent pas moins pour gens qui payent. Que dira t'on, si j'ajoute que la plupart de ces chanteuses n'étoient encore que demoiselles ? Ô, liberté des provinces, et surtout du Languedoc, on y abjure si hardiment le cérémonial. Ne vit-on point dans nos opéras de société, presque publics, le procureur général du Parlement érigé lui-même en machiniste<sup>524</sup> ? Les changemens de décoration le trahissoient quelquefois, tant ils étoient brusques, et au lieu du souverain des mers, le spectateur étonné apercevoit dans le fond un magistrat en simare qui, aux approches de Neptune, couroit promptement avec les nymphes timides se cacher derrière les roseaux<sup>525</sup>. »

La famille avait donc formé « un concert » susceptible de donner un opéra doté de décors nécessitant l'appui d'un machiniste, peut-être lui aussi amateur, mais aussi d'une formation de musiciens professionnels, qui devaient être dirigés par Louis-Joseph. Les termes employés par Paul-Louis sont d'ailleurs éloquents, puisqu'il parle « d'opéras de société, presque publics », ce qui montre l'importance de l'entreprise, et son aspect abouti. Cette dénomination laisse entendre une forme de divertissement assez analogue à celle évoquée dans les *Mémoires* de Mondran, lors d'une grande fête donnée au château de Buzet en 1725<sup>526</sup>, à la différence près que les spectateurs, qui devaient venir écouter la performance de cette troupe sur billet, devaient s'acquitter d'une obole destinée à payer décors et musiciens<sup>527</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>523</sup> Épitre du sieur Pompet, baigneur de cette ville. À Messieurs du Petit Concert, pour s'excuser de répondre à la requête, p. 8.

<sup>&</sup>lt;sup>524</sup> Paul-Louis fait très probablement allusion à Jean-Aymable Riquet de Bonrepos.

<sup>&</sup>lt;sup>525</sup> Ce passage a été partiellement transcrit par Georges Cucuel (*La Pouplinière...*, p. 232-233). Nous le restituons sans en rien retrancher (Paul-Louis de Mondran, *Mélanges*, vol. 1, p. 32).

<sup>&</sup>lt;sup>526</sup> Mémoires, p. 122 et suivantes, et *Infra*, 3<sup>e</sup> partie, chapitre 1.

<sup>&</sup>lt;sup>527</sup> La salle où se jouaient ces pièces était vraisemblablement celle appartenant à Riquet de Bonrepos. C'est ce lieu qui est donné dans un mémoire de 1754 (Arch. dép de Haute-Garonne, 1 C 331, 1754, 30 mars, Journal du séjour du maréchal de Richelieu à Toulouse).

Sur ce théâtre de société, Mondran n'est pas toujours disert. Contrairement à son fils qui laisse transparaître une pointe d'indignation à l'évocation du paiement demandé au spectateur, Mondran se laisse aller à d'autres confidences. Celles-ci ne concernent pas l'argent demandé, ce qui aurait eu pour conséquence de le rabaisser au rang d'homme de métier. Il préfère s'attarder sur l'ascension fulgurante de celle qui devint « le principal ornement » de cette société.

#### C) Marie-Thérèse de Mondran

Marie-Thérèse, jusqu'à ses 13 ans, suivit l'enseignement de Morel. Son père a pu également faire appel, pour elle comme pour ses frères, à un maître de danse<sup>528</sup>. Il ne fait pas de doute qu'au début de son adolescence, elle se produisit devant ses parents et leurs amis, très probablement dans les appartements familiaux pour commencer. Puis, le temps venu, Louis n'hésita pas à la risquer dans le monde, comme on peut le lire dans ce passage des *Mémoires*:

« Je reviens présentement à l'année 1751. Madame de Bonrepos, femme à Monsieur de Bonrepos, procureur général du Parlement, forma le projet de jouer des comédies de Société. Elle proposa à mon épouse et à moi d'en être, de même que ma fille et mon fils. J'acceptai avec plaisir cette proposition dans l'espérence que, par ce moyen, je produirais les talens de ma fille. Elle n'avait alors que dix-huit ans, elle était bonne musicienne et dansait supérieurement. Elle débuta dans la nouvelle troupe par être première danseuse, et s'en acquitta avec beaucoup d'aplaudissements. Comm'on jouait à chaque représentation une grande et une petite pièce, les dames étaint fort longues à leur toilette, pour prendre les habits des rolles de la petite pièce, ce qui occasionnait un entr'acte très long et ennuyeux pour les spectateurs. J'en parlai à Monsieur de Bonrepos et lui proposai de laisser chanter à ma fille, pendant l'entracte, une cantatille. Il me répondit qu'il craignait, qu'étant si jeune, elle s'en tirât mal. Je le rassurai, en lui disant que j'étais sûr de mon fait. Il y consentit. Je fis faire un très joli habit de bergère, en tafetas blanc, avec une garniture en couleur de rose chamarrée de paillettes en argent, et une houlette, et lui fis chanter la Cantatille de la paix<sup>529</sup>. Elle parut sur le théâtre avec un sang-froit incroyable, chanta avec une assurance parfaite et un goût qu'on ne lui connaissait pas, et la plus jolie voix qu'on eut entendu. Tout le monde en fut si enchanté, et elle reçut tant d'aplaudissements, que Monsieur de Bonrepos vint m'en faire de compliments, tout transporté de joie. "Vous aviés bien raison, mon cher Monsieur, de me dire que vous étiés sûr de votre fait. Je n'ai entendu, de ma vie, une voix qui m'ait autant fait de plaisir. Outre qu'elle réunit en elle tout l'art de la déclamation le plus délicat, et tout le goût possible dans sa manière de chanter, ha, quelle bonne acquisition avons-nous faite, il nous faut donner des opéras. Qu'en pensés-vous ?", me dit-il »<sup>530</sup>.

Cette compagnie se serait donc formée à l'initiative de Riquet de Bonrepos. Outre cette information, le texte de Mondran livre de nombreux éléments utiles pour mieux saisir la

<sup>&</sup>lt;sup>528</sup> Mondran indique avoir fourni à sa fille cadette un maître de clavecin et un maître à danser, en plus d'un maître de langue italienne (Mémoires, p. 508).

<sup>&</sup>lt;sup>529</sup> La Paix, cantatille nouvelle à voix seule, accompagnement de violon, flûte, musette et basse, mise en musique par Monsieur Quignard. Les paroles sont de Monsieur Cévillain, Paris, Boivin, Leclerc, et Castagnery, 1748. Composée par Quigniard sur des paroles de Cévillain, le livret apprend que le chant était accompagné de plusieurs instruments. On peut penser que Marie-Thérèse ait pu être accompagnée de son frère et d'autres instrumentistes.

<sup>&</sup>lt;sup>530</sup> Mémoires, p. 357-359.

chronologie interne du texte, mais aussi pour documenter correctement un moment très important. Il donne dans cet extrait deux indices temporels, le premier, l'année, 1751, et le second « elle n'avait alors que dix-huit ans ». Or, Marie-Thérèse était née en 1737<sup>531</sup>. En outre, le manuscrit (qui est, rappelons-le, une copie), à ce niveau, a été corrompu par son compilateur, Jean-Pierre de Méja. La première phrase, de toute évidence, est une transition qu'il a créée, peut-être de toutes pièces. Et effectivement, ces événements ne se déroulèrent pas en 1751, mais en 1750. En effet, peu après, intervient un épisode retracé avec soin par Mondran, celui de l'instant créateur où lui vint l'idée de la promenade du Boulingrin, dont le plan fut soumis le 5 août 1750 aux capitouls<sup>532</sup>.

Or, Mondran précise que lorsqu'il eut l'idée de cette promenade, « c'était pendant l'été »<sup>533</sup>. On peut ainsi penser que les Riquet de Bonrepos formèrent cette troupe d'amateurs en 1750 ou peu avant. Mondran laisse entendre que sa fille s'était déjà produite auparavant, mais pas devant cette assemblée, et sans avoir encore toute la maîtrise dont elle fit preuve en public, et en costume. Cette représentation inaugura une nouvelle époque pour la famille, où la place qu'occupa Marie-Thérèse fut très importante.

D) La flatteuse réputation de Marie-Thérèse : « Paris ne possède pas sa pareille »

Suivant le mémorialiste, en peu de temps, les talents de sa fille avaient suscité beaucoup d'intérêt. La bonne société de Toulouse défila dans les appartements où Mondran se faisait fort d'organiser des concerts. Très rapidement, la réputation de la jeune femme dépassa les murs de la cité, et Mondran de décrire les réceptions fastueuses et d'égrener les noms des nombreuses personnes de qualité qui entendirent sa fille et lui adressèrent des louanges. Là encore, la chronologie du texte est assez aisée à suivre, et quelques documents d'archives permettent de confirmer et dater les faits qui y sont exposés. Parmi les nombreuses personnes évoquées, Mondran donne divers noms importants, ceux de personnes occupant des postes à responsabilité au sein de l'administration royale ou dans l'Église.

-

<sup>&</sup>lt;sup>531</sup> Le copiste a pu commettre une erreur d'inattention à ce niveau du texte, transcrivant peut-être en toutes lettres « dix-huit » un âge qui aurait pu être inscrit en chiffres dans l'original, confondant « 18 » avec un « 13 » rapidement griffonné.

<sup>&</sup>lt;sup>532</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 52, 1750, 5 août, f°. 7-8.

<sup>&</sup>lt;sup>533</sup> Mémoires, p. 360.

La réputation de Marie-Thérèse attira l'attention de l'abbé d'Hérouville, qui connaissait Mondran depuis au moins deux ans<sup>534</sup>, et de son frère, le comte d'Hérouville. Celui-ci venait d'être nommé commandant de Guyenne en 1754. Résidant à Montauban, le comte invita les Mondran à venir passer quelques jours chez lui. Sur place, ils donnèrent plusieurs récitals auxquels furent conviés les gens de qualité des environs, et rencontrèrent l'intendant de la généralité de Montauban et grand amateur de musique, Lescalopier<sup>535</sup>.

C'est alors que commencent dans les *Mémoires* des spéculations qui durent jusqu'en 1759 : Mondran désirait unir sa fille à un bon parti. Ces intentions, dans les *Mémoires*, se traduisent par le discours qu'aurait tenu Hérouville à Mondran, et que celui-ci rapporte :

« Tout le monde applaudit Mademoiselle votre fille, avec justice. Paris ne possède pas sa pareille. Elle réunit en elle la beauté, les grâces, le caractère, tous les talens possibles à un degré si éminant, qu'il serait dommage qu'elle restât en province. Je vous suis très attaché, contés sur moi, je vous donne ma parole que je la marierai à Paris, d'une manière brillante pour la fortune. J'ai en tête une affaire qui lui conviendra, et dont je viendrai à bout, dès que je serais à Paris, où j'espère aller l'année prochaine 536. »

Il est impossible de savoir si Hérouville put tenir ce discours à Mondran, ou si celui-ci profita uniquement de l'occasion pour placer l'allusion au destin parisien de Marie-Thérèse dès ce moment du texte. Car cette vie parisienne, à en croire le mémorialiste, la fille l'imaginait et la rêvait même encore plus que son père qui met en scène cette fin comme celle d'un « destin » voulu par la « providence ».

Les talents de la jeune fille éveillaient la curiosité dans un périmètre qui dépassait déjà les murs de Toulouse. Une autre personnalité de haut rang apparaît à ce moment-là des *Mémoires*, le maréchal de Richelieu. Celui-ci, ayant eu vent des talents de Marie-Thérèse, écrivit à Mondran pour lui demander la faveur d'un concert, non pas pour lui, mais pour sa fille, Jeanne Sophie, la

-

<sup>&</sup>lt;sup>534</sup> Louis fut le témoin d'un acte passé devant un notaire toulousain par ce religieux (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5868, (2° reg.), f°417v-419, 1752, 2 juillet).

<sup>&</sup>lt;sup>535</sup> Lescalopier aurait lancé une souscription pour faire bâtir une grande salle de spectacle qui n'aurait jamais été construite, en dépit d'une importante levée de fonds (*Charges du procès de Monsieur Lescalopier*, intendant de la généralité de Montauban, s.l., 1761, p. 144-145).

<sup>&</sup>lt;sup>536</sup> Mémoires, p. 381.

comtesse d'Egmont<sup>537</sup>, et son amie la duchesse d'Aiguillon. Louis dit avoir également reçu le prince d'Analt-Zerbst<sup>538</sup>, sans oublier l'aristocrate et musicienne amateur Madame de Villeroy<sup>539</sup>.

Peu avant, Mondran cite un autre personnage, Pierre Jélyotte. Ce Béarnais de naissance avait appris le chant à Toulouse. Parti à Paris, il y était devenu un chanteur très réputé. Mondran avait fait sa connaissance peu avant qu'il ne parte pour Paris, et avait eu probablement l'occasion de le croiser depuis lors. Sa fille avait attiré l'attention du chanteur, ce que Morel confirme et, suivant Cucuel, ce serait par son biais que la réputation de Marie-Thérèse l'aurait précédée jusqu'au cœur du milieu des amateurs de musique parisiens<sup>540</sup>.

Si l'on doit s'en tenir à des conjectures pour comprendre l'issue de la campagne d'intense publicité dont bénéficia Marie-Thérèse, on ajoutera que si la rumeur fut portée par les gens du monde et des artistes comme Jélyotte, elle le fut également par l'intermédiaire du *Journal encyclopédique*, qui publia en 1757 un poème plein de louanges à l'égard de Marie-Thérèse<sup>541</sup>.

On se souvient que les revenus de Mondran avaient probablement chuté avec la Guerre de Sept Ans et la fin de son négoce de vin vers l'Angleterre. La répétition des fêtes, dîners, concerts et autres bals dans les appartements familiaux étaient un poids financièrement important pour le ménage. Plusieurs actes notariés sous-entendent des difficultés, par exemple un document par lequel Mondran se faisait prêter de l'argent<sup>542</sup>. Aucun document de ce type n'était apparu dans notre documentation jusqu'alors. Les personnes d'importance se succédaient

<sup>537</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>537</sup> La comtesse d'Egmont (1740 - 1773) fréquentait la haute noblesse parisienne, notamment le salon de Madame Geoffrin. Elle tint une correspondance avec le roi de Suède, Gustave III. Antoine Lilti, *Le monde des salons...*, p. 149, 391. Madame d'Egmont était par ailleurs musicienne et réputée excellente guitariste (*Instrumentistes et luthiers...*, p. 106).

<sup>&</sup>lt;sup>538</sup> Le prince d'Analt-Zerbst passa par Toulouse parmi l'entourage du duc de Richelieu en mars 1754 (Arch. dép. de Haute-Garonne, C 331, 1754, 30 mars, *Journal de ce qui s'est passé à Toulouse pendant le séjour de Monsieur le maréchal de Richelieu* : « Le prince d'Anhalt a été de toutes les fêtes qui ont été données à Monsieur le maréchal ».

<sup>&</sup>lt;sup>539</sup> Madame de Villeroy était réputée pour ses qualités de musicienne et sa culture musicale hors du commun. Son salon était alors particulièrement célèbre auprès des amateurs de musique.

<sup>&</sup>lt;sup>540</sup> Georges Cucuel, La Pouplinière..., p. 236.

<sup>&</sup>lt;sup>541</sup> *Ibidem*, p. 235.

<sup>&</sup>lt;sup>542</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 13952, f° 310-312, 1755, 21 juillet. Tout aussi symptomatique est la date à laquelle Mondran remboursa l'intégralité de cette dette, le 26 mars 1765, quelques jours seulement après qu'il eut vendu son domaine de La Pomarède (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 13972, f° 122-123, 1765, 26 mars). L'acte qui suit immédiatement dans ce registre, passé le même jour, voit également Mondran honorer une dette, celle due aux chartreux, résultant de l'exécution d'une clause du testament de son oncle Guillaume, voulant que ses héritiers donnent 3000 livres aux chartreux pour vouter le chœur de leur église, ce qui était fait avant mars 1765, et même plus probablement avant 1748, date à laquelle le cohéritier de Guillaume, Pierre de Gilède s'était acquitté de sa part (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 13972, f° 123-125, 1765, 26 mars). Marguerite de Pontié, dont on ne sait si elle était des amies de Mondran, était néanmoins susceptible de fréquenter la famille. D'ascendance probablement toulousaine, elle épousa, entre 1755 et 1765 un certain « Messire de Coudougnan, conseiller en Grand chambre au parlement de Toulouse ».

dans les appartements de Mondran. Très sensible à ces marques d'intérêt, il n'en demeure pas moins qu'il semble avoir douté de pouvoir marier sa fille à un puissant. Ainsi, faute de proposition convenable, il se résigna à faire accepter à sa fille un certain Lapeyre pour époux. Apparemment récalcitrante à cette idée, elle aurait fini par céder aux désirs de son père, qui ne souhaitait sans doute pas que son entreprise matrimoniale tourne au fiasco.

Or, les négociations avec Lapeyre traînèrent en longueur. D'après Mondran, le candidat au mariage eut quelques problèmes familiaux ; mais le jeune homme avait également pu se poser la question du bien-fondé de cette union, la future mariée n'ayant, sorti de ses talents, que très peu de bien, et peu de chances d'en récupérer.

Ces pourparlers n'eurent pas à aller plus loin. Un coup de théâtre se produisit, avec la promesse d'un mariage inespéré.

La rumeur avait donc été croissante. Elle finit par toucher au but en se portant à l'oreille d'un des fermiers généraux de Louis XV, Alexandre Jean-Joseph Le Riche de La Pouplinière <sup>543</sup>. Nanti d'une fortune considérable, il était l'un des amateurs de musique les plus fameux de son temps, connu pour la qualité de son concert privé longtemps dirigé par Jean-Philippe Rameau. Par ailleurs veuf, mais désireux de rompre cet état, cet homme alors âgé de 66 ans transmit à Mondran une lettre par laquelle il lui annonçait le projet de mariage qu'il souhaitait nouer avec Marie-Thérèse. Or, pour reprendre les mots de Georges Cucuel, La Pouplinière n'avait connu la jeune fille que « par ouï-dire » <sup>544</sup>, ce qui donne à cette démarche un caractère surprenant. On s'en doute, la proposition fut acceptée. Le mariage eut lieu, et on va voir comment.

Nombre d'aspects de la vie de La Pouplinière ont été étudiés, et les *Mémoires* de Mondran apportent, on le verra au chapitre suivant, de nouvelles et précieuses informations sur ce personnage et son entourage.

<sup>&</sup>lt;sup>544</sup> Cucuel tire cette mention de mémoires d'un parent de La Pouplinière, Le Riche de Cheveigné, qui fut un témoin direct de ces événements. Nous n'avons pas pu retrouver ces mémoires, qui auraient pu être très utiles à notre étude. En effet, Cucuel ne mentionne aucune provenance, aucune collection, et aujourd'hui, ce texte ne semble pas conservé dans une collection publique et n'apparaît pas d'avantage dans le fonds Le Riche des Archives nationales. Georges Cucuel, *La Pouplinière...*, p. 420.

# Chapitre 11. Le mariage de Marie-Thérèse de Mondran : la source de nombreux changements

L'homme d'Église qui vint jusqu'à Toulouse trouver Louis de Mondran était Jean-Emmanuel de Lacoste, la créature de La Pouplinière. Lacoste était un moine défroqué doublé d'un aventurier qui, à court d'argent, avait trouvé avec le riche fermier général le moyen d'en gagner facilement. Mondran dit n'avoir aimé ni sa figure, ni ses manières. Le récit circonstancié qu'il fait de sa vie, narré par le prieur des Célestins de Paris, offre un témoignage cohérent avec ce que l'on sait du personnage, bien connu de Casanova<sup>545</sup>, détesté de la famille de La Pouplinière<sup>546</sup> et, à en croire Mondran, du très informé comte de Jarnac<sup>547</sup>.

Néanmoins, en ce jour de juillet 1759, il n'était pas encore la personne si rebutante que Mondran allait chercher (et réussir) à perdre aux yeux de son maître. Il était en effet porteur d'une proposition difficile à refuser, celle d'un mariage financièrement avantageux, celui de Marie-Thérèse, 22 ans, avec un homme très riche et plus âgé que son père. Et si celui-ci avait, lui, refusé dans sa jeunesse un mariage avec une riche jeune femme, il n'entendait pas qu'une union encore plus intéressante, synonyme d'une fortune colossale, puisse échapper à sa famille.

La Pouplinière avait envoyé Lacoste à Toulouse pour s'assurer de la réputation de Marie-Thérèse, et laissé semble-t-il toute latitude à l'abbé. À en croire Mondran, le messager ne prit pas la peine de faire connaissance avec la jeune fille, mais transmit immédiatement la proposition. Devant le notaire, Lacoste joua le rôle du procureur fondé de La Pouplinière. Marie-Thérèse, accompagnée de toute sa famille<sup>548</sup>, signait, elle, un contrat de mariage qui la liait à un homme qu'elle n'avait jamais vu, mais faisait d'elle une femme riche. Le détail du contrat, découvert par Cucuel et commenté par Desazard de Montgaillard<sup>549</sup>, est éclairé par Mondran, qui, pour l'essentiel, confirme les intuitions de Cucuel. Les conditions en étaient très avantageuses. La dot de la jeune fille, deux cent mille livres, était payée par La Pouplinière et devait revenir à Marie-

<sup>&</sup>lt;sup>545</sup> Giacomo Casanova, *Histoire de ma vie...*, 2015, t. 2, p. 26-27. Lacoste essaya sans succès de se jouer de Casanova par un procédé similaire à celui d'une escroquerie narrée par Mondran (*Mémoires*, p. 473).

<sup>&</sup>lt;sup>546</sup> Georges Cucuel, *La Pouplinière...*. Les Mémoires et les écrits du temps sont corroborés par l'épais dossier des archives de La Bastille à son nom (Bibl. de l'Arsenal, Archives de la Bastille, Ms. 12099). La cote est citée à plusieurs reprises, notamment par Cucuel. Lacoste fut emprisonné pour une large escroquerie de loterie interdite, et condamné aux galères. Il mourut de maladie, à Toulon, avant d'avoir subi sa peine.

<sup>&</sup>lt;sup>547</sup> Mémoires, p. 471-479.

<sup>&</sup>lt;sup>548</sup> Le contrat est même paraphé par Brion, alors mineure au moment des faits.

<sup>&</sup>lt;sup>549</sup> Guy Désazars de Montgailhard, *Un mariage toulousain singulier....* Désazars se montre très approximatif dans ce texte.

Thérèse au décès de son époux. Ce dernier lui assurait également une confortable pension de six mille livres<sup>550</sup>. Ce mariage, conclu très rapidement, ne coûtait donc rien aux Mondran, ce qui fut sans doute apprécié<sup>551</sup>.

Une fois le contrat signé et les derniers achats effectués, Marie-Thérèse, son père et l'abbé de Lacoste prirent donc la route de Paris, dans la nuit du samedi 20 au dimanche 21 juillet 1759<sup>552</sup>. Louis-Joseph, que Louis voulait également établir à Paris, rejoignit l'équipage à Bordeaux, après s'être occupé des dispenses de bans nécessaires à la célébration du mariage. Le passage à Bordeaux fut marqué par l'accueil de notables locaux. Parmi eux, Mondran mentionne plusieurs parlementaires, dont un personnage identifiable à Jean de Nort, avec lequel il avait fait connaissance à Toulouse. Ce conseiller au Parlement fit office de Cicérone auprès des voyageurs qui, par hasard, auraient croisé la route du chanteur Jélyotte. La suite du voyage est narrée en peu de mots. Suivant Mondran, l'arrivée à Paris survint le 30 juillet 1759<sup>553</sup>. La famille alla loger dans les appartements qu'avait mis à sa disposition le comte d'Hérouville, au Palais-Royal, et fit rapidement connaissance avec La Pouplinière.

Alexandre Le Riche de La Pouplinière était issu d'une famille noble originaire de Touraine<sup>554</sup>. Dès 1722, il avait obtenu un poste qui garantissait un enrichissement aussi rapide qu'important, celui de fermier général. Cette promotion avait fait de lui l'un des hommes les plus fortunés du royaume, et lui avait permis d'assouvir sa passion pour la musique, entretenant à demeure ce qui fut pendant trente ans le plus bel orchestre de chambre d'Europe. Vivant dans le luxe, il était connu pour sa grande libéralité. Il était veuf depuis 1756 et le décès de sa première femme, Thérèse Boutinon des Hays, dont il s'était séparé en 1737. Depuis lors, du fait du

<sup>550</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5878, f° 229-231, 1759, 15 juillet.

Mondran évoque l'achat de vêtements (Mémoires, p. 414), certainement lié à la prochaine rencontre avec son futur gendre. Or, le 14 juillet 1759, le mémorialiste se rendit chez un notaire accompagné d'un parent éloigné, l'abbé d'Advisard. L'acte qu'ils y passèrent tous deux stipule que Mondran reconnaissait devoir à Advisard la somme de six cents livres, dont trois cent douze lui avaient été prêtées auparavant, et promettait de les rendre sous deux ans (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 21159, 1° reg., f° 143-144, 1759, 14 juillet). Le fait qu'il ait eu recours à un prêt pour réunir l'argent nécessaire à un exceptionnel séjour parisien et aux dépenses qui y étaient liées confirme qu'il n'était pas en mesure d'apporter une dot importante.

<sup>&</sup>lt;sup>552</sup> Louis indique qu'une foule vint les acclamer à leur départ pour Paris, cela est plausible ; toutefois, le chroniqueur Pierre Barthès, dans ses *Heures perdues*, n'en dit mot.

<sup>&</sup>lt;sup>553</sup> Deux lettres, publiées respectivement le 31 juillet 1759 et le 21 août 1759 dans les Annones, affiches et avis divers (Toulouse) relatent le départ de Toulouse et l'arrivée des Mondran à Paris. La première, qui pourrait être de Mondran lui-même est destinée à un président au parlement de Bordeaux Monsieur de L\*\*\* », peut-être le président de Lalanne (L'auteur connait un nombre de détails intrigant sur les Mondran et sur les différents protagonistes. D'autre part, l'auteur orthographie le nom du fermier général « La Pauplinière », comme dans les Mémoires, graphie que l'on ne retrouve pas ailleurs. Enfin, le style de la lettre en lui-même fait penser à celui de Mondran).

<sup>&</sup>lt;sup>554</sup>Nous suivons dans ce passage l'analyse de Georges Cucuel.

tropisme du maître des lieux, son hôtel était fréquenté par des musiciens de talent comme Gossec, Mondonville, Stamnitz, et bien entendu Jean-Philippe Rameau, dont il s'était fait le patron et protecteur. On pouvait y trouver des actrices et des chanteuses, mais aussi des hommes de lettres, comme Voltaire et Marmontel, des peintres comme Maurice-Quentin de Latour ou Michel Van Loo. La demeure était aussi fréquentée par des personnes à la morale discutable, comme son « intendant des plaisirs », Maisonneuve, Lacoste, ou le couple Saint-Aubin, décrits avec piquant dans les *Mémoires* 555. En cette année 1759, La Pouplinière voulait assurer à sa maison un peu plus de respectabilité par une union appropriée. C'est du moins la raison, du reste plausible, que Mondran avance pour expliquer qu'il ait jeté son dévolu sur Marie-Thérèse, sans rien connaître d'elle, si ce n'est sa réputation :

« [...] lorsqu'il conçut le dessein d'épouser ma fille, il avait cru que la sortant de l'extrémité du royaume, elle n'aurait aucun parent qui put la gêner, que par ce moyen, il serait maître absolu de sa femme, qu'il continuerait de vivre à sa fantaisie, entouré de femmes de peu de chose qui étaient si complaisantes et qui avaient chassé de chez lui la bonne compagnie. J'ay même sçu depuis, que si il en avait été instruit avant son mariage, il n'aurait jamais épousé ma fille, tant il était enfoncé dans cette crapule 556. »

Cependant, les intentions de La Pouplinière lors de la proposition de mariage ne semblent pas avoir inquiété ce père attentif à sa progéniture. Cependant, lui concéder la présence de Lacoste et d'un entourage peu recommandable ne pouvait cependant n'avoir qu'un temps. Rapidement, Mondran et sa fille s'ingénièrent à chasser les prétendants aux libéralités du financier, pour s'assurer d'une maison plus digne de recevoir les femmes de la belle société parisienne. D'autre part, ils souhaitaient limiter les dépenses du fermier général, qui semblaient beaucoup déplaire à la fille, mais sans doute plus encore au père, comme en témoignent ses nombreuses réflexions à ce sujet<sup>557</sup>. Or, un élément fournit aux Mondran une emprise non négligeable, qui permit au père et à la fille de trouver les moyens pour agir, et d'augmenter leur influence à Passy. Les prestigieuses parentés de Marie-Thérèse, dont La Pouplinière n'avait pas eu connaissance, permirent de porter l'estocade contre Lacoste<sup>558</sup>. Ces manœuvres, si elles réussirent partiellement, semblent avoir occasionné une certaine amertume de La Pouplinière à l'égard de son beau-père. Si cet épisode a été repéré et commenté par Cucuel avant nous<sup>559</sup>, il faut cependant

<sup>&</sup>lt;sup>555</sup> Mémoires, p. 466, 498-501.

<sup>&</sup>lt;sup>556</sup> Mémoires, p. 447-448.

<sup>&</sup>lt;sup>557</sup> Par exemple, Mémoires, p. 538.

<sup>558</sup> L'intérêt du comte de Jarnac dans cette affaire, outre le fait d'aider un parent éloigné reste à éclaircir.

<sup>&</sup>lt;sup>559</sup> Georges Cucuel, *La Pouplinière...*, p. 240-242. Cucuel affirme que la rente offerte à l'abbé par La Pouplinière et retrouvée dans les minutes du notaire Fortier montrerait que le fermier général lui avait offert de l'argent pour se

mentionner que c'est à ce moment que Mondran évoque de façon précise les liens qu'il avait tissés à Paris avec ses parents éloignés, en raison de leur rôle dans les menées contre l'entourage du fermier général. Jusqu'alors, à quelques rares exceptions près, il s'était contenté de brèves mentions. Dans ce cas, il présente Nicolaÿ comme son conseil et le comte de Jarnac comme une personne dont il était bien connu, et qu'il avait sans doute dû voir à chacun de ses passages à Paris, ce qu'il affirme d'ailleurs : « celui-ci, [le comte de Jarnac] que je connaissais depuis mes premiers voyages à Paris, était le meilleur seigneur qu'on peut voir » <sup>560</sup>.

Et ainsi peut-on penser qu'il raffermit d'anciens liens et fit alors la connaissance de personnages d'importance<sup>561</sup>. Il est pourtant assez délicat de savoir si les noms qu'il énumère sont ceux de personnes qu'il avait pu croiser lors des dîners organisés à Passy où des noms de célébrités dont il savait qu'elles avaient fréquenté les lieux. Ainsi, s'il donne les noms de Voltaire<sup>562</sup>, Marmontel<sup>563</sup>, Raynal<sup>564</sup>, Vaucansson ou Maurice Quentin de Latour, c'est sans doute parce que ceux des premiers devaient apparaître dans un ouvrage manuscrit que le financier lui avait donné alors à lire<sup>565</sup>. Il en profita aussi pour découvrir Versailles, ce qui le marqua durablement. Sa description des lieux est d'ailleurs aussi intéressante que révélatrice de ses intérêts. Il n'y décrit pas d'œuvres d'art ou l'architecture des bâtiments, mais s'attache longuement à décrire la pompe des cérémonies et les honneurs divers auxquels sa fille eut droit, honneurs dont il semble particulièrement fier, commentant les mots, regards, gestes et attitudes de la famille royale et de

débarrasser de lui, ce que le récit de Mondran infirme. Celui-ci précise en effet que la rente avait été accordée par La Pouplinière avant sa disgrâce, et pour services rendus (entre autres, celui d'avoir été à Toulouse pour trouver Marie-Thérèse).

<sup>&</sup>lt;sup>560</sup> Mémoires, p. 462. Un peu plus loin, Mondran fait dire à Jarnac « Vous sçavez que je vous suis attaché depuis long tems » (p. 467).

<sup>&</sup>lt;sup>561</sup> C'est peut-être lors de ce séjour (où lors de celui de 1743 ?) qu'il fit la connaissance de Louise-Marguerite de La Castille-Chenoise, qu'il dit être « son amie » (Mémoires, p. 70). L'épouse de Robert Langlois était, en outre, une cousine d'un ami de Mondran, le président de la chambre des requêtes du Parlement de Toulouse, Joseph-Denis d'Olive, qui lui écrivait justement lors de l'un de ses séjours à Paris, au printemps 1775 (André Hermet, « Le séjour à Paris de Monsieur d'Olive... », p. 297-302).

<sup>&</sup>lt;sup>562</sup> Voltaire ne résidait pas à Paris au moment des faits.

<sup>&</sup>lt;sup>563</sup> On a pu prêter à Mondran d'avoir patronné Marmontel et de l'avoir introduit auprès de Voltaire, ce qui semble difficile à imaginer (Alexandre Du Mège, Jean-Théodore Laurent-Gousse, Étienne Léon, *Biographies toulousaines*, p. 70). Néanmoins, il est très possible qu'il ait connu, à Toulouse ou à Paris, l'homme de lettres. Rappelons-le, celui-ci gardait un souvenir empreint de ressentiment de ses années toulousaines, et ne fut pas tendre avec Marie-Thérèse ou avec le peintre Guillaume Cammas dans ses *Mémoires*.

<sup>&</sup>lt;sup>564</sup> Le cas de l'abbé Raynal (Lapanouse, 1713-Passy, 1796) est particulier. Originaire de l'Aveyron, il avait passé du temps à Toulouse dans sa jeunesse, où il avait vraisemblablement étudié, et y avait gardé des accointances. Parmi elles, on retrouve un homme bien connu de Mondran, l'architecte et ingénieur Joseph-Marie de Saget, qui avait fréquenté Raynal dans sa jeunesse, et le revit à Toulouse en août 1774 (Arch. dép. de l'Hérault, 1C 12500, 1774, 17 août, lettre de Joseph-Marie de Saget probablement adressée à Jean-Joseph de Lafage). Aucun lien direct avec Mondran n'a pu, toutefois, être établi.

<sup>&</sup>lt;sup>565</sup> Mémoires, p. 453-455.

son entourage, parmi lesquels Madame de Pompadour. Et si le rôle de cette dernière quant aux arts était probablement connu de Mondran, il ne relate que sa façon agréable de recevoir La Pouplinière et Marie-Thérèse, précisant que la marquise connaissait déjà sa fille de réputation.

La relation de son voyage s'achève par la description des vêtements achetés à Paris pour être de bon ton lors de son passage à Versailles. Il quitta ensuite Paris alors que l'hôtel de Passy se vidait de ses hôtes de longue date, pour laisser place à la nouvelle maîtresse des lieux, Marie-Thérèse.

### Chapitre 12. 1759-1763, entre Toulouse et Paris, des lendemains contrastés

#### A) 1759 - 1762. Le silencieux retour à Toulouse

Sa fille mariée, et l'environnement de La Pouplinière assaini, Mondran s'en retourna à Toulouse. Là-bas, entre 1759 et 1762, sa vie fut sans doute assez différente des dix années précédentes. Il entrait dans la soixantaine, sa fille et son fils aînés étaient partis à Paris. Son fils cadet restait, lui, au séminaire. Brion, à qui son père avait donné une éducation qu'on suppose similaire à celle de ses autres enfants, apprit, elle aussi, la musique et la danse. Louis précise qu'elle étudia également l'italien, indication qu'il ne donne pas pour ses aînés, mais qui suppose que ses enfants devaient tous avoir au moins quelques rudiments d'italien. Tout cela permet de croire qu'il ne négligea pas l'éducation de la benjamine, malgré ses dires. Cependant, la jeune fille, après quelques écarts de conduite, fut menée au couvent, où elle fut placée en pension 566, comme le lui aurait promis Louis, jusqu'à son mariage 567.

Suivant Mondran, quelques bals avaient été organisés auparavant pour motiver Brion à l'étude de la danse, du chant et de la musique, afin qu'elle suive les pas de son aînée, mais visiblement sans résultat. Au même moment, les Mondran eurent à déménager de l'Hôtel de Cambon<sup>568</sup>. Le nouveau logement du couple était situé rue Boulbonne, tout près de leur ancienne demeure. Ils le louaient à un maître tapissier, François Roques<sup>569</sup>. Ces appartements étaient plus onéreux, et peut-être plus grands. Ils furent en tout cas pour partie meublés à neuf<sup>570</sup>.

Les Mondran voulaient sans doute paraître plus riches, et se félicitaient alors de la nouvelle réputation acquise grâce à leur fille aînée, dont l'entourage familial, et certainement son père, prenait soin, non sans fatuité, d'exposer la vie fastueuse. À son retour de Paris, en 1743, il avait fait répandre la nouvelle de sa richesse par l'intermédiaire de lettres à sa femme. Au moment du mariage de sa fille, en août 1759, des lettres furent publiées dans les *Affiches*, *annonces et avis* 

<sup>&</sup>lt;sup>566</sup> Mondran prend la peine d'indiquer que sa pension fut payée par Marie-Thérèse (Mémoires, p. 520).

<sup>&</sup>lt;sup>567</sup> Mémoires, p. 510.

<sup>&</sup>lt;sup>568</sup> Leur bailleur souhaita reprendre son bien.

<sup>&</sup>lt;sup>569</sup> Il semble falloir identifier le « Roques » nommé par Mondran dans ses Mémoires à François Roques, le tapissier qui fit office de témoin lors de la passation du testament de Rose Boé (Arch. dép. de Haute-Garonne : 3 E 5885, f° 64v-71v, 1764, 28 janvier).

<sup>&</sup>lt;sup>570</sup> Mémoires, p. 510 - 511.

divers, récemment lancées à Toulouse par l'imprimeur Moulas<sup>571</sup>. On y voit exposé tout le luxe nouveau dont la jeune Mondran était entourée, les détails du contrat de mariage, le « bouquet de diamants jaunes valant plus de dix mille écus », les banquets et les feux d'artifice<sup>572</sup>, ce qui fait contraste avec les *Mémoires*, où Louis explique être rentré de Paris sans argent, mais correspond pleinement à la manie qu'il avait de vouloir « passer pour riche » <sup>573</sup>. Deux poèmes y furent aussi publiés, et une brochure sur le mariage fut même débitée au bureau d'avis de Toulouse, moyennant 4 sols <sup>574</sup>. En 1760, au mois d'août, une dernière lettre paraissait ; elle faisait l'éloge de Marie-Thérèse de Mondran et de son époux. La Pouplinière, sur lequel Mondran disait avoir des doutes, s'y trouve présenté comme un « patriote éclairé », dans un discours qui, sous couvert de récit de festivités mondaines, avait une tonalité politique, et montre que la publication de ces lettres, dont on voit mal qui d'autre que Mondran puisse avoir eu l'idée, entraient, comme on le verra plus loin, dans une stratégie autre que purement mondaine <sup>575</sup>.

Certains nouveaux personnages apparaissent alors dans les réseaux de l'urbaniste. Les Mélanges de Paul-Louis donnent le nom de l'homme de lettres protestant Laurent Angliviel de La Beaumelle (Valleraugue, 1726-Paris, 1773)<sup>576</sup>. Les personnes issues de milieux littéraires furent d'ailleurs plus nombreuses dans l'entourage proche de Mondran dès les années 1760. La Beaumelle avait pu lui être présenté par l'entremise de son beau-frère, François Garipuy<sup>577</sup>. On

<sup>&</sup>lt;sup>571</sup> Marie-Thérèse Blanc-Rouquette permet d'appréhender l'histoire de la presse d'Ancien régime à Toulousse (Marie-Thérèse Blanc-Rouquette, *La presse et l'information...*).

<sup>&</sup>lt;sup>572</sup> « Lettre de Monsieur le marquis de M\*\*\*\* à Monsieur de L\*\*\*\* [Lalanne ?], président au parlement de Bordeaux, sur le départ imprévu de Mademoiselle de Mondran », dans Affiches, annonces, avis divers (Toulouse), 1759, 31 juillet, p. 31-32 ; « Lettre écrite de Paris par Monsieur de P. à Monsieur C[astel ?] trésorier de France à Toulouse, sur la noce de mademoiselle de Mondran», « Copie de la lettre de Monsieur \*, écrite de Paris le 9 août 1759 à Monsieur \*\*\*, avocat au parlement de Toulouse, avec l'envoie des deux ouvrages suivans [un poème : « À Monsieur Leriche de La Paupelinière, sur son mariage avec Mademoiselle de Mondran, stances », et « À Mademoiselle de Mondran, sur son mariage avec Monsieur Leriche de La Poupelinière, sonnet »], dans Affiches, annonces, avis divers (Toulouse), 1759, 21 août, p. 42-43 (voir vol. 3, p.j. n° 28 et 29).

<sup>&</sup>lt;sup>573</sup> Mémoires, p. 300. Mondran évoque ce trait de caractère en parlant des successions de son oncle et de sa tante au cours des années 1740.

<sup>&</sup>lt;sup>574</sup> Affiches, annonces, avis divers (Toulouse), 1759, 28 août, p. 47. Un exemplaire de cette brochure a été partiellement conservé (la première page est insérée dans un recueil, la suite a été transcrite). Il provient des archives de Mondran. Il se trouve à la Bibliothèque de l'Université Toulouse-I. Il figure dans le Ms 306 (p. 143-148), le recueil de Méja, qui contient les Mémoires. L'auteur de ce poème, Alexandre-Auguste Jamme était semble-t-il passé maître dans les poèmes de circonstance, on en retrouve trace à plusieurs reprises dans les Affiches.

<sup>&</sup>lt;sup>575</sup> « Lettre de Monsieur de Saint-B... à Monsieur le marquis de B..., à Passy, ce 23 juillet 1760 », dans Affiches, annonces, avis divers (Toulouse) 1760, 11 août, p. 123-124.

<sup>&</sup>lt;sup>576</sup> B.H.V.P., CP 4269, Paul-Louis de Mondran, Mélanges, t. 1, f°100 v-101. Voir la notice correspondante dans notre dictionnaire biographique.

<sup>&</sup>lt;sup>577</sup> En effet, ce dernier entretenait de très bons rapports et une correspondance avec un personnage essentiel dans l'univers des sciences : Charles-Marie de La Condamine. Sur ces questions, voir Jérôme Lamy, *L'observatoire de Toulouse...* La Condamine était un scientifique et explorateur proche de La Beaumelle. L'édition de la

imagine que par l'astronome toulousain, Mondran ait pu se mettre en rapport avec ces deux personnages<sup>578</sup>. À cette période, ou un peu plus tard, on retrouve dans l'entourage de Louis des amis de son fils cadet : deux hommes d'Église, les frères Pierre et Jean Saint-Jean, mais aussi l'abbé helléniste Jacques-Henri de Carrière d'Aufréry (1724 - 1786) et son frère cadet, Pierre-Clément (1730 - 1810), ou l'homme de loi Alexandre-Auguste Jamme (1736 - 1818). Tous de la génération de Paul-Louis, on sait par sa correspondance ou les archives qu'ils fréquentèrent son père, particulièrement les deux derniers nommés<sup>579</sup>.

#### B) 1762, année douce-amère

1762 fut une année véritablement charnière. Elle commença par le renvoi de La Pouplinière de la Ferme Générale. Cela n'empêcha pas le richissime financier de continuer à vivre sur le même pied. Le second événement marquant de 1762 fut le décès de Rose survenu le 2 juillet<sup>580</sup>. Rose eut pour dernière volonté de « se faire enterrer dans le tombeau des ancêtres de Monsieur de Mondran, [s]on cher époux ». Ce n'est pourtant pas Louis qui fut nommé exécuteur testamentaire, mais la sœur de la défunte, Marie-Louise. Rose ne légua d'ailleurs à son mari que peu de biens, les barriques et chevaux utilisés aux vignes de La Pomarède, et constitua les héritages de ses enfants avec de l'argent qu'il lui devait, signes, sans doute (en plus de l'exécution attribuée à sa sœur), que la gestion financière devait être importante dans leur couple<sup>581</sup>.

Peu après, grâce à La Pouplinière et son épouse, la fratrie Mondran connut une intéressante fortune. Le financier patronna les mariages respectifs de Marie-Louise Gabrielle et Louis-Joseph. En plus de les loger à Paris à ses frais, il fournit la dot de Brion (70 000 livres) et le

correspondance de ce dernier permet de mieux apprécier ces personnages. Hubert Bost, Claude Lauriol et Hubert Angliviel de La Beaumelle, Correspondance Générale de La Beaumelle.

<sup>&</sup>lt;sup>578</sup> Le nom de Mondran apparaît d'ailleurs dans la correspondance qu'eut La Condamine avec La Beaumelle, comme on le verra plus loin.

<sup>&</sup>lt;sup>579</sup> Voir *infra*, 1<sup>e</sup> partie, chapitre 15.

<sup>&</sup>lt;sup>580</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 339, 1762, 2 juillet, Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5885, f°. 64v-71v, 1764, 28 janvier. Si le testament ne fut ouvert qu'en 1764, les volontés de Rose étaient connues peu après son décès, comme le prouve une lettre de Mondran datée du 1<sup>er</sup> septembre 1762 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 1111, pièces 153, 1762, 1<sup>er</sup> septembre, lettre de Louis de Mondran à Marie-Louise Boé, pièce 154, 1762, 1<sup>e</sup> septembre, reconnaissance de Louis de Mondran à Marie-Louise Boé).

Outre quelques centaines de livres tournois dispersées entre ses enfants et ses proches, on constate surtout la place importante dévolue à la parure, et plus encore à une garde-robe variée, et semble-t-il luxueuse. Celle-ci est évoquée précisément et en détail par Rose dans ses dernières volontés, ce qui confirme les informations données par son mari. Ces vêtements, Rose entendait en léguer la majorité à sa fille cadette, celle-ci n'étant pas encore mariée. Le testament de Rose confirme les dires de Mondran, savoir qu'il n'avait pas tenu sa femme au courant des négociations de mariage de ses enfants (Mémoires, p. 527). Marie-Thérèse, quant à elle, ne reçut que sa légitime, car comme le justifie Rose, elle était avantageusement établie et n'avait pas besoin des secours maternels.

douaire de Louis-Joseph (200 000 livres)<sup>582</sup>. Leurs mariages furent célébrés simultanément par leur frère Paul-Louis, le 23 septembre 1762. Louis-Joseph s'unit à Louise-Charlotte Masson de Malboué, la fille unique d'un riche banquier, par ailleurs syndic de la Compagnie des Indes<sup>583</sup>. Brion épousa Jacques de La Combe, lieutenant aux Gardes Suisses. La Pouplinière permit également l'établissement à Paris de Paul-Louis, qu'il avait fait venir pour célébrer les noces de ses frères et sœurs, et qui devint rapidement chanoine de Notre-Dame. Il s'établit dans la capitale jusqu'à la Révolution, qui causa son départ pour Orléans, où il mourut en 1795<sup>584</sup>. La Pouplinière, que cela ait été pour « le faste ou la bienfaisance », fut donc le bienfaiteur de la famille Mondran. L'ensemble de la fratrie connut une ascension sociale très importante grâce à lui, ce dont le père profita, financièrement, mais aussi en bénéficiant de l'appui de son gendre, puis du crédit de sa veuve.

Le généreux fermier général mourut le 5 décembre 1762, trois mois après les noces simultanées de Brion et Louis-Joseph. Sa succession ne fut réglée qu'au prix d'une longue bataille judiciaire qui se prolongea pendant plusieurs années, et des jugements rendus au Châtelet, devant le parlement de Paris et finalement le Conseil du Roi<sup>585</sup>. Le nœud de l'affaire était le suivant : Marie-Thérèse était enceinte au moment du décès de son époux, mais celui-ci n'avait pas voulu ou pas eu le temps d'ajouter à son testament une clause concernant son enfant à naître. La veuve, seule, ne pouvait prétendre qu'à une part limitée de la succession, mais la survenue d'un posthume modifiait la situation. L'enfant, s'il vivait, pouvait obtenir la quasi-totalité de l'héritage du père, et bien entendu, la famille de La Pouplinière le lui contestait. Aussi, Marie-Thérèse ne put jouir de sa part d'héritage aussi rapidement qu'elle l'aurait voulu. La famille de La Pouplinière exerça de nombreuses pressions, et Louis soupçonna même, ainsi que son fils, une tentative d'empoisonnement<sup>586</sup>. L'affaire se régla devant les tribunaux. Marie-Thérèse, qui était veuve, enceinte et malmenée par la famille de son défunt mari, fit appel à ses proches. Mondran vint prêter main-forte à sa fille. Telle était le motif de ce qui fut son dernier voyage à Paris.

<sup>&</sup>lt;sup>582</sup> Mondran indique que son fils pouvait attendre 60 000 livres de lui, soit l'estimation de la vente du domaine de La Pomarède.

<sup>&</sup>lt;sup>583</sup> Thierry Claeys, *Dictionnaire...*, t. II, p. 355-356.

<sup>&</sup>lt;sup>584</sup> Adriaan Van der Weel, *Paul Louis de Mondran, un chanoine homme d'esprit au siècle des Lumières...* 

<sup>&</sup>lt;sup>585</sup> Georges Cucuel, La Pouplinière..., p. 279-280.

<sup>&</sup>lt;sup>586</sup> Mémoires, p. 551-553 et Ms. 1353, 1763, 7 août.

#### C) Un dernier séjour à Paris : avril - août 1763

Mondran partit de Toulouse le 7 avril 1763, arriva sept jours plus tard et quitta Paris le 4 août de cette même année<sup>587</sup>. Une fois sur place, il soulagea sa fille des questions juridiques et veilla sur la santé de celle qui « [...] après s'être vue dans l'abondance, [était] [...] à présent réduite à emprunter pour vivre<sup>588</sup> », ce qui fut peut-être le cas, en attendant tout du moins qu'elle puisse récupérer sa part d'héritage. Paul-Louis confirme d'ailleurs que Marie-Thérèse n'était pas au mieux au moment où son père arrivait :

« Cette mort a changé une dame si brillante en veuve lugubre qui voit peu de monde et qu'une grossesse précieuse retient encore chés elle 589.»

À son arrivée, ses deux filles étaient enceintes. Brion accoucha la première, le 20 mai, quelques semaines avant le terme prévu, et sa fille fut baptisée dans la foulée par Paul-Louis<sup>590</sup>. À peine remise de ses couches, elle se répandit dans le monde, ce qui fut, suivant son père, la cause de sa mort prématurée, survenue le 26 juillet 1763<sup>591</sup>. Le fils de Marie-Thérèse naquit peu après et fut nommé Louis-Alexandre-Gabriel. L'enfant fut baptisé le 29 mai, à Saint-Eustache<sup>592</sup>. Le procès pour la succession du fermier général fut défavorable à la veuve. Marie-Thérèse fut déboutée. Elle perçut néanmoins de l'argent, tout comme son fils, mais dut attendre pour le toucher que tous ses recours aient été anéantis. En effet, si un premier compte avait été fait en 1764, il faut attendre novembre 1775 pour trouver le partage final des biens. Selon Thierry Claeys, le fils de Marie-Thérèse aurait finalement touché, en 1775, 577 533 l. 3s. 2d. pour sa légitime. La veuve, elle, récupéra son douaire, soit 120 000 livres, et 200 000 livres de sa dot<sup>593</sup>. Au vu des années passées à attendre ce providentiel partage, on pourrait supposer que la fille de Mondran ait pu passer quelques années délicates. Cependant, la correspondance de son frère

<sup>&</sup>lt;sup>587</sup> Le récit du séjour à Paris couvre les p. 544 à 565 des *Mémoires*. La date de son retour est indiquée par Paul-Louis dans une lettre à Jean Saint-Jean du 7 août 1763 (Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 1353, 1763, 7 août).

<sup>&</sup>lt;sup>588</sup> Mémoires, p. 544.

<sup>&</sup>lt;sup>589</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 1353, 1763, 20 avril.

<sup>&</sup>lt;sup>590</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 1353, 1763, 27 mai.

<sup>&</sup>lt;sup>591</sup> Paul-Louis corrobore le point de vue de son père dans une lettre du 24 août 1763 (Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 1353, lettre du 24 août 1763). La jeune femme mourut le 26 juillet 1763. La vente de ses effets, après son décès met l'accent sur une garde-robe riche et variée (Affiches, annonces et avis divers de Paris, 1763, 8 août, p. 545. Cité par Cucuel, La Pouplinière..., p. 253).

<sup>&</sup>lt;sup>592</sup> Georges Cucuel, La Pouplinière..., p. 276-281.

<sup>&</sup>lt;sup>593</sup> Thierry Claeys, Dictionnaire..., t. 2, p. 241-242.

Paul-Louis montre qu'elle bénéficiait encore de protections haut placées, comme celles du comte de Saint-Florentin, et de suffisamment de liquidités pour faire preuve de libéralités à son égard<sup>594</sup>.

C'est justement Paul-Louis qui résume le mieux la situation de la famille entre la fin de 1762 et 1763. Il le dit avec une froideur inhabituelle, dans une lettre de juin 1763 :

« Pour résumer 1762 de façon très intéressante : « la mort de ma mère, la résignation de mon bénéfice <sup>595</sup>, mon départ pour Paris ; le mariage de mon frère, de ma sœur, de ma cousine <sup>596</sup>, les fausses couches de Madame Mondran ; la mort du patron [La Pouplinière], la grossesse de la veuve, le départ de mon père ; enfin l'heureux accouchement des deux sœurs et la nouvelle grossesse de Madame Mondran qui est aussi très précieuse puisqu'elle assure à mon frère les biens de Monsieur Masson <sup>597</sup>. »

L'été bien avancé, Mondran était contraint de quitter Paris pour revenir à Toulouse s'occuper de ses vendanges. Avant d'évoquer son retour, il prend néanmoins la peine de mentionner un incident qui se produisit, suivant toute vraisemblance à la fin de juillet ou au début du mois d'août, anecdote d'un orage sur le jardin des Tuileries qui fait l'objet d'un des rare passage à caractère comique des *Mémoires*. Louis partit le 4 août de Paris, pour n'arriver qu'à la fin du mois <sup>598</sup>. À la demande de son compagnon de route, l'abbé de Saint-Paulet, il prit un chemin très différent de celui qu'il disait avoir parcouru jusqu'alors, et passa par Dijon, Lyon, Pont-Saint-Esprit, Nîmes et Montpellier avant de rallier Toulouse, ce qui lui permit de consigner quelques observations.

<sup>51</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>594</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 1353, Lettre de Paul-Louis de Mondran à Jean Saint-Jean, 1763, 7 août (Nous donnons une édition intégrale de ce document : vol. 3, pièce n° 11).

<sup>&</sup>lt;sup>595</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 26494, 1<sup>e</sup> reg., 1762, 22 juillet. La résignation se fit au bénéfice de Pierre Saint-Jean. Van der Weel cite le document sans en donner la cote : Adriaan Van der Weel, *Un chanoine homme d'esprit...*, p. 38.

<sup>&</sup>lt;sup>596</sup> La Pouplinière avait également fourni au mariage d'une nièce de Mondran, Jeanne-Elisabeth de Charlary, avec Jean-Charles Costes de Champeron (Georges Cucuel, *La Pouplinière...*, p. 253). Louis de Mondran assista au baptême de l'un des enfants du couple, Joseph-Jean, à Toulouse, le 15 janvier 1765. L'enfant était né la veille (Arch. mun de Toulouse, GG 342, 1765, 15 janvier).

<sup>&</sup>lt;sup>597</sup> Bibl. mun. De Toulouse, Ms. 1353, Lettre de Paul-Louis de Mondran à Jean Saint-Jean, 1763, 25 juin.

<sup>&</sup>lt;sup>598</sup> Mondran était présent à Paris lors des ventes du mobilier (qui ne comprenait pas les œuvres d'art) et de la bibliothèque de La Pouplinière, où il ne semble pas s'être rendu (Georges Cucuel, *La Pouplinière...*, p. 273).

# Chapitre 13. Errements, solitude et disputes familiales (1763-1770)

# A) Une période d'instabilité matérielle

C'est pour veiller à ses vendanges que Mondran était rentré à Toulouse. Aussi, à peine arrivé, prit-il le chemin de La Pomarède. Gagné par l'ennui, il se résolut à ne pas rester désoeuvré sans doute pour se dégager de ces sentiments, perceptibles tant dans ses *Mémoires* que dans la correspondance de son fils. Louis y apparaît en proie à la solitude, l'ennui, l'inquiétude et l'irascibilité, démons qui purent avoir un caractère bien réel pour un homme qui dit s'être investi dans l'Académie et les « projets par peur de l'inaction :

« La solitude où j'avais été à la campagne me fit prendre la résolution de m'occuper beaucoup de l'Académie des arts, pour la rendre aussi brillante que je le pourrais, et de tout ce qui pourrait être utille à ma patrie. Il faut, me disais-je, que chacun soit utile à la société. Rien de plus méprisable, en effet qu'un homme qui ne s'occupe à rien 599. »

S'il ne s'épanche pas sur le décès de son épouse, survenu à l'été 1762, cet événement inaugura une période d'instabilité. Ainsi, avait-il décidé de changer de logement. Il déménagea donc une première fois, rue des Augustins, tout près de la place Saint-Étienne, dans un « logement moins spacieux [...] où [il se] retirai[t] avec [s]on fils l'abbé, [...], en attendant [qu'il] eusse trouvé un logement qui [lui] convint, et qui fut gai »<sup>600</sup>. Il ne semble toutefois pas s'y être attardé. Son fils parti à Paris, on retrouve Louis, seul, installé au 16 d'une petite rue proche de l'Hôtel de Ville, la rue Peyras. Néanmoins, si l'on sait qu'il y était installé à l'été 1765, et probablement avant<sup>601</sup>, il est difficile de savoir combien de temps il résida dans ces lieux où il ne fut visiblement pas très heureux :

« Comme le logement que j'avais pris dans la rue Pairas était très petit et très mal sein, et que d'ailleurs, je ne l'avais pris que pour placer mes meubles, en attendant que j'eusse trouvé un logement qui me convint, j'en cherchai un autre, et je fus long tems sans en trouver<sup>602</sup>. »

Nous ne disposons pas d'une documentation suffisante pour savoir ce que Mondran pouvait bien entendre par « longtemps » <sup>603</sup>. À ce qu'il dit, on comprend qu'il fut hébergé « quelques temps » par les Garipuy avant de s'installer, grâce à son beau-frère, rue des Fleurs <sup>604</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>599</sup> Mémoires, p. 571.

<sup>600</sup> Mémoires, p. 527-528.

<sup>&</sup>lt;sup>601</sup> Arch. mun. de Toulouse, FF 809/5/91, 1765, 14 juillet.

<sup>&</sup>lt;sup>602</sup> Mémoires, p. 596.

<sup>&</sup>lt;sup>603</sup> Nous n'avons pas retrouvé d'actes notariés où apparaisse Mondran pour la période allant de 1766 à 1769 inclus. Les autres actes dont nous disposons ne sont pas éclairants à ce sujet.

<sup>604</sup> Mémoires, p. 596-597.

Ces appartements, qu'il loua à l'Académie des Sciences furent son dernier lieu de vie, là où il devait mourir au printemps 1792.

Son lieu de vie, qui ne lui convenait pas, ne fut plus celui où il recevait une compagnie brillante et nombreuse, mais des élèves : malgré l'exiguïté de son habitation (suivant ses dires), il y établit un lieu d'étude pour les écoliers de l'Académie qu'il protégeait. Et si son logement fut un problème certain durant ces années, l'une de ses préoccupations les plus importantes de cette période lui vint de La Pomarède, que Louis avait pris la décision de vendre en 1765.

#### B) Louis de Mondran, ses enfants, Vitale Fauré et la vente de La Pomarède

Mondran avait pu, pendant un certain temps, tirer un substantiel revenu du domaine familial, mais la Guerre de Sept Ans avait entraîné la chute de ses revenus en les grevant du produit de ses ventes vers l'Angleterre<sup>605</sup>. L'âge venant, d'importants travaux à réaliser pour remettre en état le domaine, mais aussi l'idée que ses enfants, qui avaient de bonnes situations à Paris, ne désiraient pas le récupérer, l'auraient incité à s'en séparer<sup>606</sup>. Il se résolut à cette décision en 1765.

Pour compléter le tableau, les enfants de Mondran avaient été informés que leur père, qui supportait apparemment difficilement la solitude, avait pris à demeure une jeune femme, qu'elle était entrée chez lui sous le prétexte de coudre une robe, y apprenait finalement la musique et la peinture, et pouvait avoir des vues sur l'argent de l'urbaniste, ou du moins l'inciter à le dépenser facilement.

Si démêler les motifs de la vente de La Pomarède serait entreprise aussi vaine qu'hasardeuse, il est toutefois acquis qu'au moment où il décida de vendre, il en informa ses enfants. Ceux-ci furent probablement intrigués par la démarche de leur père. On l'a vu, Paul-Louis disposait de correspondants à Toulouse. L'un d'eux lui raconta sans doute qu'une jeune et pauvre couturière, Vitale Fauré, fréquentait assidûment la demeure paternelle, et des rumeurs courraient sur la nature de la relation qu'elle entretenait avec le veuf sexagénaire. Mondran dresse de la couturière en question un portrait bienveillant dans ses *Mémoires*, portrait qui va, on s'en doute, à l'encontre du regard de son fils. Les archives montrent, elles, que la jeune femme avait

\_

<sup>605</sup> Voir supra, 1e partie, chapitre 7.

<sup>&</sup>lt;sup>606</sup> Mémoires, p. 594. En 1763, Louis-Joseph avait obtenu, moyennant le paiement de 450 000 livres, grâce à son beaupère, une charge de grand maître des eaux et forêts de Normandie.

un entourage à problèmes, et venait, effectivement, d'un milieu pauvre et difficile<sup>607</sup>. On s'en doute, Mondran ne dit pas tout sur le compte de celle qui fut sa protégée, et on peut penser qu'Hugues Fauré, le père de Vitale, espérait sans doute beaucoup de la place qu'avait acquise sa fille auprès de Mondran, et notamment de l'argent.

Pour retrouver trace de la famille Fauré et de ses rapports avec Mondran, il faut considérer un procès datant justement de 1765, soit l'année de la vente de La Pomarède. Si Vitale n'y intervient que de très loin, et si les informations qui y apparaîssent sont à prendre avec les précautions d'usage lorsqu'on examine ce genre de documents, ce qu'on y trouve est néanmoins intéressant. L'origine en est une agression verbale dont Mondran fut victime un jour de juin, alors qu'il se rendait à l'Académie pour examiner les œuvres concourant aux prix annuels<sup>608</sup>. Sur le chemin, un jeune homme arrêta sa chaise à porteurs ; Le ton monta rapidement, l'homme proféra des menaces de mort, Mondran porta plainte et le jeune homme se retrouva en prison.

Or, les motifs du jeune homme, un certain Joseph Portella, originaire de Port-Mahon, étaient clairs 609. Il avait noué une relation avec Armande, la cadette de Vitale. Le père, Hugues Fauré souhaitait éviter les dangers d'une relation hors mariage, et voulait que Portella, qui semblait avoir d'honnêtes origines, se dispose à épouser sa fille ; il envoya Armande au couvent sur le conseil de Mondran, qui avait pu éprouver toute l'efficacité de la mesure avec sa propre fille. Connaissant le rôle de celui-ci, Portella vint donc directement se plaindre auprès de lui.

Sa déposition, qui visait à le sortir d'un mauvais pas, est très largement exagérée, mais elle a tout de même pour mérite de mettre par écrit la teneur du bruit qui devait alors circuler dans Toulouse, celui qui arriva probablement aux oreilles de Paul-Louis :

«[...] le sieur Fauré père a confié sa fille cadette [Vitale] au sieur de Mondran depuis plus de deux ans, la faisant passer pour sa filleulle, [...] elle mange journellement à sa table, et [...] il n'est pas surprenant que toute la famille de Fauré ne prenne le party dudit sieur de Mondran 610. »

<sup>&</sup>lt;sup>607</sup> Sur Vitale Fauré, nous renvoyons à la notice correspondante dans notre dictionnaire biographique. Ses parents et ses sœurs, mais pas elle, se retrouvent impliqués dans des procès devant les capitouls, pour des querelles de voisinage allant jusqu'aux menaces, insultes, coups...(Arch. mun. de Toulouse, FF 804/2/56, 1760, 14 mars, plainte d'Hugues Fauré contre des étudiants qui chantent des chansons injurieuses envers ses filles ; FF 814/5/126, 1770, 25 juillet, plainte de Jean-Pierre Sempé, huissier de justice, contre Jeanne-Marie Patron, Thérèse et Bernarde Fauré, pour insultes, coups et blessures envers lui et sa famille ; FF 814/6/132, Plainte de Thérèse et Jeanne Fauré contre la famille Sempé...).

<sup>&</sup>lt;sup>608</sup> Arch. mun. de Toulouse, FF 809/5/91, 1765.

 <sup>&</sup>lt;sup>609</sup> Portella fut finalement condamné. Le dossier était effectivement clair et largement confirmé par des témoignages.
 <sup>610</sup> Arch. mun. de Toulouse, FF 809/5/91, 1765, 18 septembre, « confrontation ».

Son témoignage fut confronté à celui de Jeanne-Marie Patron, la mère de Vitale. Celle-ci rétorqua que :

« [...] sa fille cadette n'est dans la maison dudit sieur de Mondran que pour travailler à une robbe de point de fillet pour Madame La Paupelinière, fille dudit sieur de Mondran. »

Vitale Fauré ne devait pas être chez Mondran depuis plus de deux ans. Et on peut penser qu'au bout de deux ans, la robe en question devait être achevée. Depuis lors, Mondran avait pris Fauré parmi ses écoliers et lui avait appris le dessin, puis le pastel, avec l'aide du peintre Cammas. Elle fut d'ailleurs la première peintre professionnelle à entrer dans l'institution en tant qu'artiste associée<sup>611</sup>. En tant que femme, elle ne devait avoir qu'un accès limité à l'Académie, pour des questions de bienséance<sup>612</sup>, ce qui explique qu'elle soit restée à étudier chez Louis, avec d'autres écoliers. Cette situation devait être inédite et pour le moins étonnante dans la Toulouse des années 1760, et pouvait avoir, à elle seule, fait naître des soupçons quant à la probité de Mondran.

Toujours est-il que ces bruits, auxquels devaient s'ajouter la réputation probablement peu amène de la famille Fauré, conduisirent les enfants Mondran à faire preuve d'une méfiance qui n'était d'ailleurs pas éteinte quatre ans après les faits. Il faut dire qu'il fallut attendre 1771 pour que Vitale Fauré ne quitte Toulouse. Jusqu'à ce moment, elle semble être restée toujours présente dans l'entourage de Mondran<sup>613</sup>. Ce qu'avait vraisemblablement pu constater l'abbé Saint-Jean, à en croire Paul-Louis, en plus de constater que la relation entretenue n'était pas déshonorante :

« Il a fallu, mon cher abbé, que les conjonctures m'aient forcé à des explications vis-à-vis de mon père, et que mon père, lui-même, vous en aye fait part. Sans ce concours, notre [re]lation de lettres n'eut jamais roulé sur un objet si délicat : le secret a été réciproque depuis quatre ans : instruits touts deux, vous par vos yeux, moi par mes oreilles, nous ne fîmes entre nous aucun usage de nos connoissances : l'honneur paternel fit taire l'amitié, vous me devés cet éloge et je vous le dois. Quelque soit aujourd'hui la liberté de ma plume, je ne vous oposerai aucun soupçon, je n'accuserai point mon père. Vous l'excusés en partie sur l'article des robes, et sur Mademoiselle Fauré elle-même. Moi qui suis absent, dois-je être plus dificile que vous ? Les robes ont été vendues, vous n'avés été témoin de rien qui put vous scandaliser. Je me rends à votre attestation. Il ne manque plus que d'imposer silence aux malins par le renvoi de la demoiselle. Vous m'assurés qu'elle va

<sup>&</sup>lt;sup>611</sup> Les Mémoires indiquent une volonté de pratiquer cette activité de façon professionnelle.

<sup>612</sup> Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province ?"..., vol. 1, p. 199. Fauré aurait néanmoins pu y avoir accès, qui plus est aidée de la protection de Mondran. Toutefois, ni elle, ni aucune autre femme n'apparaît dans la liste des élèves, établie par Mondran, et dressée pour 1767. Arch. dép. de l'Hérault, C 549, 1767, 25 novembre. Catalogue des élèves de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de la ville de Toulouse, inscrits au 20 novembre 1767 (voir vol. 3, p.j. n° 37).

<sup>&</sup>lt;sup>613</sup> Par exemple, le 30 mai 1768, le peintre Pierre Lagleire et Vitale Fauré, sa future épouse, étaient témoins du baptême de François, le fils de Jean-Baptiste Paffoy, un ancien domestique de Louis. Arch. mun. de Toulouse, GG 345, 1768, 30 mai.

chercher gîte ailleurs, et profiter de ses talents. Tout cela est au mieux. Je souhaite que mon père vive à son aise, et qu'il ne se gêne point pour les autres<sup>614</sup>. »

Cette lettre semble de nature à prouver que Louis avait été finalement réhabilité par son fils, quatre ans plus tard. Une autre lettre, écrite, elle, au moment des faits, le 4 septembre 1765, montre bien le silence gêné qui entourait la situation, tout en éclairant précisément les termes du contrat de vente de La Pomarède :

« Est-ce bien vous, l'abbé Saint-Jean, qui sous prétexte de servir mon père, m'engagés à des démarches dont je pourrois me repentir un jour ? N'est-il pas juste que des enfants assurent leur patrimoine, surtout quand ils en ont vu disparaître une bonne partie ? Devons-nous abandonner jusqu'aux débris de notre fortune ? Et que deviendroit un capital entre les mains de mon père, qui ne connut jamais l'art de ménager ? Qu'on nous offre un moyen avec lequel il ne puisse disposer que des revenus ; et aussitôt, nous ratifions la vente de La Pomarède. Rien de plus juste que notre procédé, et cependant nous recevons des lettres cruelles, comme si mon frère et moi étions des fils ingrats. Tant de tracasseries me dégoutent de plus en plus de ma patrie. J'en deviens moins ardent pour le commerce épistolaire. Le silence ne vaut-il pas mieux que les reproches ? Je voudrois m'épargner ceux d'un ami : du moins je ne sçaurois les mériter. On voit bien que vous êtes sensibles à la douleur de mon père, mais la raison seule touche l'homme qui pense » 615.

Cette lettre explique le contrat de vente de La Pomarède : ses termes en avaient été dictés par Louis-Joseph et Paul-Louis, qui avaient leur mot à dire dans cette opération : « ledit seigneur de Mondran promet[tait] et s'oblige[ait] de faire approuver et ratiffier et garantir les présentes par Messieurs de Mondran, ses deux enfans mâles [...] ». Certaines clauses sont ainsi beaucoup plus claires, comme celle voulant que le prix de la vente soit payé sous la forme d'une rente<sup>616</sup>. Si la somme devait être perçue intégralement, elle devait être placée entre des « mains sûres et responsables », assurément, pas celles de Louis.

Dans l'une de ses lettres, Paul-Louis indique qu'il fut alors sans nouvelles de son père pendant un an<sup>617</sup>. Celui-ci avait pu mal prendre de telles mesures qui, il est vrai, avaient des allures de mise sous tutelle, mais qui n'étaient probablement pas infondées, à regarder le caractère très dépensier du mémorialiste. D'autres lettres, plus tardives, contiennent des formules décrivant Louis comme « le plus rigide des pères »<sup>618</sup>, comme l'auteur de lettres ingrates, cruelles, et surtout,

\_

<sup>&</sup>lt;sup>614</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 1353, Paris, 1769, 4 mars. Nous donnons l'édition intégrale de cette lettre : vol. 3, pièce justificative n° 38).

<sup>&</sup>lt;sup>615</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 1353, Paris, 1765, 4 septembre.

<sup>&</sup>lt;sup>616</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 1435, 1765, 4 avril. Nous donnons l'édition intégrale de ce document : vol. 3, pièce n° 35.

<sup>&</sup>lt;sup>617</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Ms 1353, lettre du 4 mars 1769 : « Dans le cours d'une année entière, mon père ne répondit à aucune de mes lettres, et ce cruel silence ne fut terminé que par une lettre fulminante où éclattoient l'indignation et le mépris » (Vol. 3, p.j. 39).

<sup>618</sup> Ibidem, lettre du 2 août 1766.

comme un père toujours à court d'argent. Les formules se succèdent, le fond reste le même : Mondran, mélancolique et dépensier, était un constant sujet d'inquiétude pour ses enfants.

Durant cette période, Louis resta pendant un an sans échanger avec Paul-Louis, et peutêtre en fut-il de même avec le reste de la famille. L'accord des enfants, apporté par Louis-Joseph et Paul-Louis en mars 1766 signifie sans doute la reprise de relations épistolaires.

Si la seconde moitié des années 1760 fut difficile pour Mondran, et certainement instable, les années 1770 marquaient sans doute pour lui un retour à plus de stabilité, inaugurée par de nouveaux appartements, ce « logement qui [lui] convint et qui fut gai ».

# Chapitre 14. L'automne d'un gentilhomme (1770-1788)

À compter du milieu des années 1760, Mondran fréquenta moins les études notariales toulousaines, et la plupart du temps, quand on l'y retrouve, c'est pour s'occuper des affaires de Paul-Louis ou faire office de témoin. Les correspondances sont moins nombreuses, et ont essentiellement trait à l'Académie des arts. En outre, les Mémoires furent rédigés dès 1774 et sans doute en 1775, et pour cette période, il n'est pour ainsi dire question que de l'Académie ou de projets d'embellissements. Mondran ne semble avoir repris la plume qu'après 1788, et n'évoque dans ces derniers écrits que des événements survenus à partir du printemps 1782. Une potentielle partie manquante, ou jamais écrite, nous prive d'intéressants renseignements concernant cette partie de sa vie<sup>619</sup>. C'est néanmoins de cette période qu'il nous reste un des seuls portraits que l'on connaisse de lui<sup>620</sup>.

L'homme quoique assis, paraît grand et large d'épaule. Il est engoncé dans un habit bleu bordé de fourrure dont le tissu montre les limites techniques du peintre. Le visage émacié, ses traits tirés et son regard incertain, vague, comme absent, laissent voir une certaine fatigue, fatigue qui semble disparaître dans la représentation de ses mains. Sur la table de travail, un bureau plaqué de marbre, l'une, ferme, maintient les rouleaux des plans de la promenade du Boulingrin et du canal Saint-Pierre, l'autre montre une médaille récompensant un prix et les lettres patentes de l'Académie : il est l'amateur d'art, le patron de l'Académie des arts.

Mondran, en 1770, était installé dans ses nouveaux appartements. Ils étaient situés au 2<sup>e</sup> étage de l'ancien hôtel de la Sénéchaussée, qui était alors propriété de l'académie des Sciences<sup>621</sup>. Un acte notarié le montre au tout début de l'automne 1770, chez lui, agissant pour le compte de son fils, entouré de deux amis proches de ce dernier, Jean-Joseph Dartigoÿte et Pierre Saint-Jean, qu'on avait vu prendre sa défense en 1769<sup>622</sup>.

Il avait donc obtenu, pour 400 livres par an<sup>623</sup>, et un loyer apparemment très raisonnable, un logement, qui, enfin, était susceptible de lui convenir, d'autant qu'il put superviser les travaux et

<sup>619</sup> Nous renvoyons à notre introduction à l'édition critique des Mémoires de Mondran (vol. 2).

<sup>&</sup>lt;sup>620</sup> Ce portrait est conservé au musée des Augustins (Inv. 2006. 1. 1). Mondran, comme on l'a vu, brosse de lui un autoportrait littéraire en jeune homme mal dégrossi (Mémoires, p. 51 - 52).

<sup>&</sup>lt;sup>621</sup> Cet hôtel fut détruit au XIX<sup>e</sup> siècle pour laisser place à l'église du Gesu.

<sup>&</sup>lt;sup>622</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6498, 1770, 25 septembre.

<sup>623</sup> Les appartements de Mondran furent reloués le 19 mai 1792, soit très peu de temps après son décès, pour la somme de 1000 livres par an à Augustin Jean-Charles Louis Daspe (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5665, 1792, 19 mai, p. 92-94).

l'aménagement général des lieux<sup>624</sup>. Dans ces appartements, le vieil homme devait recevoir une compagnie sans doute moins nombreuse que par le passé, composée des sociabilités qu'il avait continué d'entretenir sa vie durant, des parlementaires, des membres des différentes académies : des personnes goûtant aux arts, aux lettres et aux sciences.

À cette période, Mondran était membre d'une compagnie de pénitents, en l'occurrence celle des Pénitents bleus, confrérie dont on le retrouve officier dès 1778<sup>625</sup>. Les confréries de pénitents, alors au nombre de quatre à Toulouse (les gris, les blancs, les noirs et les bleus), étaient, suivant la définition donnée par Bernadette Suau « les membres séculiers d'une confrérie religieuse qui, pour la propagation de la foi catholique et dans un but d'expiation des péchés, s'adonnent à la prière, comme les confréries de dévotion, mais se consacrent aussi à des œuvres de charité et s'imposent des pratiques de pénitence »626. Ces pratiques, toutefois, s'étaient largement étiolées au cours des années 1770<sup>627</sup>. Les confréries de pénitents s'inscrivaient, à Toulouse, dans une tradition multiséculaire. Celle des Pénitents bleus était celle qui comptait dans ses rangs le plus de membres de la noblesse<sup>628</sup>. Et si l'on ne peut attester une appartenance plus ancienne, on peut faire le même constat que pour son adhésion à la franc-maçonnerie, savoir qu'avant de devenir officier, il avait dû en être un simple membre. Il est donc fort probable qu'il y soit entré alors qu'il était plus jeune 629. Une liste des membres des Pénitents bleus, datable des années 1770, fournit d'ailleurs son nom, ainsi que ceux de nombre de ses proches, ou de personnes qu'il fréquentait régulièrement au sein de l'Académie, parmi lesquels Alexandre-Auguste Jamme, l'abbé d'Aufréry, Pierre-Clément d'Aufréry, le comte d'Espie, Antoine Darquier et différents membres de l'Académie des arts, comme les peintres Cammas et Rivalz, Mesdames Carles et de Gavarret, ou encore les sculpteurs Dominique Loubeau et Jean-Baptiste Julia<sup>630</sup>.

\_

<sup>624</sup> Mémoires, p. 597-598.

<sup>&</sup>lt;sup>625</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 922, « Tableaux des officiers de la compagnie des Pénitents bleus de Toulouse pour l'année 1778 ».

<sup>626</sup> Nicole Andrieu, Bernadette Suau, Les confréries de pénitents..., p. 7.

<sup>&</sup>lt;sup>627</sup> Jean-Luc Boursiquot, « Pénitents et société toulousaine... », p. 160-161. L'auteur précise par exemple qu'au cours des années 1770, les pénitents ne défilaient plus pieds nus durant les processions.

<sup>628</sup> Ibidem, p. 164.

<sup>&</sup>lt;sup>629</sup> On l'a vu, c'est ce que laissaient entendre certains legs recueillis par Mondran lors de la succession de son oncle Louis, comme un livre de remèdes (*supra*, chap. 5).

<sup>630</sup> Les listes annuelles des officiers de la confrérie des Pénitents bleus consultables aux Archives départementales de Haute-Garonne sont loin de représenter toutes celles qui ont été imprimées pour la seconde moitié du 18° siècle. En effet, seules les années 1753 (1 E 921), puis 1778 (1 E 922), et enfin 1779 à 1788 (1 E 921) ont pu être retrouvées. On ne trouve pas de liste de confrères qui puisse permettre de combler le manque (la seule conservée doit probablement dater des années 1770 (il s'y trouve le nom du peintre Pierre Rivalz qui mourut en 1776).

La foi et la religion ne font qu'affleurer dans les *Mémoires*. Et si Toulouse était réputée pour être le foyer d'un catholicisme rigoriste, Mondran, du moins à travers ses écrits, ne semble pas avoir porté d'intérêt prépondérant à la spiritualité. Une partie de l'environnement de sa jeunesse tenait d'un catholicisme austère, mais on n'y voit pas d'influence sur le mémorialiste : le portrait qu'il dresse de lui n'est pas à proprement parler celui d'un homme dévot. Louis émaille même parfois son texte de propos qui pourraient laisser croire à une religion de convention<sup>631</sup>.

On verra plus loin qu'au cours des années 1760, Mondran eut maille à partir avec les moines, essentiellement quant à leur place dans l'espace urbain<sup>632</sup>, envers qui il put afficher un ressentiment certain<sup>633</sup>, et qu'il fréquentait également les milieux proches des encyclopédistes, sensibles aux idées des philosophes, et vraisemblablement athées, voire anticléricaux, à la fin de sa vie, ce dont s'inquiétait son fils Paul-Louis<sup>634</sup>. Aussi, ne serait-il pas étonnant que ses *Mémoires*, destinés à ses enfants, ne contiennent qu'une vision consensuelle de ses interrogations.

Son appartenance à une confrérie de pénitents durant une bonne partie de sa vie est très probable, et un constat similaire est envisageable quant à ses sociabilités maçonniques. Comme l'a montré Maurice Aguilhon, cela pouvait aller de pair avec la fréquentation d'une confrérie : être engagé dans des sociabilités tenant d'un catholicisme traditionnel n'interdisait pas d'être sensible aux idées de son temps<sup>635</sup>.

Cette période fut également marquée par ce qui semble avoir été une certaine gêne financière (due à son goût pour les apparences et à son engagement pour l'Académie), et une recherche de fonds constante. Dès le milieu des années 1760, ses enfants avaient commencé à s'inquiéter de la vente du domaine familial. S'ils furent sans doute tranquillisés par le mariage puis le départ de Vitale Fauré en 1771<sup>636</sup>, ils durent néanmoins verser une pension à leur père afin que celui-ci puisse continuer à garder le train de vie qu'il avait eu jadis et que ses seuls revenus n'arrivaient à satisfaire, sans parler des dettes qu'il n'arrivait pas à toujours éponger<sup>637</sup>. Ses

 $^{633}$  Voir infra,  $2^{\rm e}$  partie, chapitre 7, « Le grand prix de 1769 ».

 $<sup>^{631}</sup>$  Par exemple, il dit aller à la messe, car il avait « toujours fort aimé la musique ».

<sup>&</sup>lt;sup>632</sup> Voir *infra*, 3<sup>e</sup> partie, chapitre 6.

<sup>&</sup>lt;sup>634</sup> Voir *infra*, 1<sup>e</sup> partie, chapitre 15.

<sup>635</sup> Maurice Aguilhon, Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence. Essai de sociabilité méridionale, Paris, 1984 [1°. éd. Paris, 1968], p. 191 et 202.

<sup>636</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 13984, f° 25 - 26v. 1771, 30 janvier.

<sup>&</sup>lt;sup>637</sup> Ainsi, Paul-Louis écrit, dans une lettre du 17 avril 1774 (Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 1353) : « Ma sœur aïant à rembourser deux mille francs qu'elle avoit empruntés à Toulouse pour acquitter les dettes de mon père, et n'aïant point cette somme, Mademoiselle de Montrieux la fournit, comptant d'être remboursée par moi en détail sur la pension que j'avois promise et qui devenoit également un secours filial : les circonstances l'exigeoient ». Marie-

revenus, à l'en croire, et à examiner les archives, consistaient alors en une rente de 2040 livres, versée par Judith-Anne de Bruet Darzens de Guilhermin, qui avait acquis le domaine de La Pomarède, ainsi que des rentes sur l'Hôtel de Ville de Paris, ce qui n'était, de toute évidence, pas assez pour Mondran, qui vivait dans un bel hôtel et avait à demeure, en 1788, quatre domestiques : ses deux porteurs de chaise ainsi qu'une cuisinière et une gouvernante, les sœurs Beaurès.

\_

Thérèse semble avoir été nettement moins regardante par la suite, puisqu'on la retrouve parmi les créanciers, pour l'importante somme de 35 000 livres, lors de la succession de Jean-Gui de Campistron, en 1782 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6498, pièces n° 24, 1782, 23 février et n° 27 1782, 25 février).

# Chapitre 15. Louis de Mondran: sa mort, son testament et sa succession

Au moment où il testa, le 2 avril 1788, Mondran était « en très bonne santé », et disait n'avoir essuyé qu'une maladie. Des mentions dans son inventaire, comme la poursuite de ses travaux d'écriture, tard dans sa vie, montrent qu'il gardait encore tout son esprit<sup>638</sup>. Sa santé ne semble s'être dégradée que dans le courant de 1790. Le 27 juin, il signait une dernière fois le registre de l'Académie des arts<sup>639</sup>. Son paraphe y était tracé d'une main tremblante. C'est à partir de juillet 1791 qu'il se préoccupa d'ajouter un codicille à son testament. Il revint par la suite trois fois sur ses dernières volontés. Le contenu du codicille de juillet 1791 nous est inconnu<sup>640</sup>, et fut probablement détruit, car annulé par le suivant, du 12 décembre 1791. Mondran était alors « couché dans son lit, atteint de maladie ». Il est probable qu'il n'ait plus jamais quitté son lit. En effet, dans son troisième codicille, daté du 13 janvier 1792, il était encore alité et trop faible pour signer<sup>641</sup>. Si le premier de ces deux derniers documents lui permettait de compenser de menus oublis, il souhaitait cette fois ajouter à son testament une clause importante : son exécuteur testamentaire, Alexandre-Auguste Jamme serait assisté par Pierre-Clément de Carrière d'Aufréry dans ce rôle. À travers ces actes, Mondran montre qu'il ne souhaitait rien laisser au hasard, du moindre don matériel jusqu'au lieu de sa sépulture.

Il mourut le 2 mai 1792<sup>642</sup>, probablement dans cette chambre qu'il avait aménagée et fait décorer lui-même de soie et de velours citron, et qui se retrouve dans presque toutes les pièces de ses appartements, excepté son salon de compagnie, où le rouge et le vert dominaient. Contrairement à ses vœux, il ne fut pas enterré auprès de sa femme, dans le tombeau de ses ancêtres, entre les deux autels de l'église du couvent des Cordeliers, mais dans le cimetière de Saint-Exupère. Ses autres volontés furent probablement respectées, même si Paul-Louis, dans une lettre à l'abbé Saint-Jean, déplore des conflits d'opinion et de religion avec les proches de Louis,

<sup>638</sup> Voir vol. 2, notre introduction à l'édition critique des Mémoires.

<sup>639</sup> Arch. mun. de Toulouse, 1 R 73, 1790, 27 juin.

<sup>&</sup>lt;sup>640</sup> Le fait que ce codicille ait été annulé par le suivant, où il est question de dons divers fait supposer que c'est la nature de ces dons que Mondran a rectifiée en décembre 1791.

<sup>&</sup>lt;sup>641</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 26545, 1<sup>e</sup> reg., f°11v-12v. Nous donnons une édition de ce doucment dans notre vol. 3, p.j. n° 52.

<sup>&</sup>lt;sup>642</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 406, 1792, 2 mai. Cité par Georges Costa « Documents sur l'urbaniste Louis de Mondran », dans *L'Auta*, mars 1956, p. 38. « L'an mil sept cens quatre-vingts douze et le deusième may est décédé Louis Mondran, agé de quatre vingts treze ans, et a été inhumé dans le cimetière de la parroisse [Saint-Exupère] le troisième dudit, présens Jean Matet et François Bonnifasse qui n'ont sçu signé. (*signé* :) Pech, prêtre et vicaire.

et probablement ses exécuteurs testamentaires. Il se montre également attristé du contexte politique dans lequel mourait son père :

« J'aime mieux sans doute justifier en vous la place que l'opinion, et vous voir éloigné de mon père par les travaux d'un collège que par les disputes d'un club. J'aurais désiré dans ceux qui l'entouroient plus de tolérance puisqu'il agréoit vos visites, malgré l'opposition du culte. Mais enfin, il a terminé sa longue carrière, avec tout son bon sens et toute la religion que je demandois pour lui au ciel. En d'autres temps, il eut laissé la mémoire d'un vrai citoïen, aujourd'hui, ce n'est plus qu'un aristocrate de moins, et le patriotisme moderne, au lieu de construire, brûle 643. »

Le testament de cet aristocrate est celui d'un homme lucide, mais pas fortuné<sup>644</sup>. Peu d'argent apparaît dans ce document, et les quelques legs mentionnés sont plus de l'ordre du symbolique, et consistent en menus objets à la valeur sentimentale que Mondran distribua à ses proches.

Cet inventaire après décès témoigne de la prévoyance de l'homme<sup>645</sup>. Il fut rédigé par un tapissier, sous sa surveillance, en 1788, amendé à sa demande en 1791, puis lu et vérifié par le notaire qui avait posé les scellés le 3 mai 1792, le lendemain du décès de Louis. Le tabellion compléta ou corrigea lorsque cela était nécessaire. Aussi, cette source permet-elle d'être mieux renseigné sur le cadre et le niveau de vie de l'homme, ou sur sa culture. Certains éléments n'apparaissent pas, et non des moindres, comme ses vêtements<sup>646</sup>. Il n'en reste pas moins une source très importante pour mieux comprendre le personnage, et si le vêtement ne permet pas d'entrer plus avant dans cette question du paraître chère à Mondran, d'autres aspects permettent de mieux cerner le personnage.

#### A) La bibliothèque du mémorialiste

Ses *Mémoires* donnaient à voir l'homme du monde, son inventaire donne une idée du lecteur. L'inventaire de sa bibliothèque est intéressant, bien que les traditionnels écueils rencontrés dans l'étude de ce type de source soient nombreux. Cette bibliothèque est celle d'un homme de presque 93 ans et il est difficile de savoir ce qu'il a lu, la date ou le motif des acquisitions, etc.

<sup>644</sup> La légitime était fixée à 2500 livres pour ses héritiers qu'étaient ses trois enfants et sa petite-fille.

<sup>643</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 1353, 1792, 26 mai.

<sup>&</sup>lt;sup>645</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 26459, 1792, 3 mai. Nous donnons une édition de ce document, voir notre vol. 3, p.j. n° 54.

<sup>&</sup>lt;sup>646</sup> Ses vêtements, dont il avait estimé la valeur à 100 livres, furent légués à ses porteurs. L'inventaire avait été dressé par Mondran lui-même, qui ne prit donc pas la peine d'inventorier sa garde-robe. Le notaire ne décrivit pas davantage ces effets ce qui laisse entendre que les porteurs avaient déjà dû se les partager.

Malgré nos efforts, on n'a pu retrouver avec certitude des livres lui ayant appartenu, ce qui aurait pu permettre de se faire une idée de ses pratiques de lecteur. Mondran n'a semble-t-il jamais eu le souci d'apposer un *ex-libris* sur ses ouvrages<sup>647</sup>. Un unique exemple nous est parvenu, sur lequel nous reviendrons plus loin, un ouvrage qui ne lui appartenait pas, mais qu'il eut souvent en main : le *Cours d'architecture* de Blondel <sup>648</sup>.

Cet aspect, intéressant par ailleurs, restreint les renseignements que l'on pourrait tirer de l'étude de sa bibliothèque : pendant une longue période, la bibliothèque de l'Académie et celle de Mondran eurent une porosité certaine, attendu que le mémorialiste disposait d'un accès privilégié à la première. Il est néanmoins possible de dégager un certain nombre de caractéristiques de l'inventaire de cette bibliothèque, qui consiste, comme dans nombre de cas, en des listes de titres, du moins les premiers mots des titres, auxquels le libraire Pierre Bellegarrigue ajouta son estimation.

Les livres étaient conservés dans le cabinet de Mondran, là où se trouvaient sa table de travail, une majorité de ses tableaux et de ses plâtres. Ils étaient rangés sur des tablettes, et leur classement était majoritairement thématique. En tout, Mondran possédait à sa mort 164 livres. Un voire deux tomes sont manquants, et pourraient être le témoignage de pratiques de prêts ou d'échange qui pouvaient engendrer pertes et manques. La valeur des ouvrages est, elle aussi, intéressante à observer. Bellegarrigue a opéré un distinguo assez simple, certains in-12, vraisemblablement de qualité médiocre, sans doute dépourvus de reliure, sont évalués entre 10 et 15 sols. Ce sont le plus souvent des livres dont le contenu tient dans un seul volume, probablement de petits ouvrages de colportage.

La quasi intégralité de la bibliothèque est de langue française, à l'exception de quelques livres en latin, tous au contenu religieux, en plus d'un dictionnaire qui pourrait laisser supposer une pratique très occasionnelle, dont il devait avoir quelques souvenirs depuis son passage chez les jésuites. Ce constat renforce l'impression d'un homme qui, s'il s'intéressait aux langues étrangères, et devait voir tout l'intérêt de leur pratique<sup>649</sup>, ne maîtrisait que le français, et très probablement la langue d'Oc, à l'inverse de certains membres de son entourage proche comme

-

<sup>&</sup>lt;sup>647</sup> Des ouvrages portant l'« ex-libris Mondran » ont été repérés sont dans les collections de la bibliothèque municipale de Toulouse, mais on n'y reconnait pas la main de Louis.

<sup>&</sup>lt;sup>648</sup> Jacques-François Blondel, Cours d'architecture ou traité de la décoration, distribution et construction des bâtiments [...], Paris, Desaints, 1771 (L'exemplaire de l'ISDAT porte la cote 10045). Sur cet ouvrage en particulier, voir *infra*, 3<sup>e</sup> partie, chapitre 8.

<sup>&</sup>lt;sup>649</sup> Preuve en sont les leçons d'italien reçues par ses enfants.

Garipuy ou Darquier<sup>650</sup>. Pour poursuivre l'analyse de cette bibliothèque, il convenait de répartir les ouvrages qui la composaient en différentes catégories que nous avons définies comme suit : la religion, la littérature, l'histoire, les arts, les dictionnaires, la grammaire, le droit, la médecine, la morale et les récits de voyages.

On notera pour commencer que les livres de sciences sont absents, qui auraient pourtant pu ou dû intéresser Mondran dans ses activités d'urbanisme. Mais son entourage pouvait lui fournir de quoi répondre à des besoins ponctuels.

Des principales catégories représentées, celles qui émergent sont les suivantes : histoire (50 ouvrages), littérature (49), religion (20), morale (13), arts (6). Viennent ensuite les dictionnaires (7)<sup>651</sup>, la cuisine (4), la médecine (3), les récits de voyage (2), la grammaire (2), l'économie (1). Sept ouvrages n'ont pu être classés, parmi eux, un manuscrit intitulé *Intrigue amoureuse*, peut-être une œuvre de Mondran lui-même (et à noter, la plus faible prisée de la bibliothèque, 5 sols)<sup>652</sup>.

Pour ce qui regarde la religion (ce qui est valable pour certains ouvrages de morale), il semble que nombre d'entre eux aient été anciens<sup>653</sup>, et il est difficile de se faire une idée de ce que Mondran avait pu acheter lui-même, ou si ces livres provenaient d'héritages ou de dons.

Pour le reste, le constat que l'on peut faire est le suivant :

Il possédait une bibliothèque fournie en matière d'histoire et de géographie, d'ouvrages généralement assez récents (une majorité de livres publiés au XVIII<sup>e</sup> siècle, voire dans la seconde moitié du siècle), et on peut penser que cela était tout d'abord lié à un goût prononcé pour ces disciplines. On découvre ainsi des écrits portant sur les quatre coins du monde, et des périodes extrêmement variées, puisqu'on retrouve des ouvrages d'histoire locale (*Annales de Toulouse*), mais aussi les écrits de Flavius Josèphe, ou de nombreux documents sur l'histoire de l'Amérique latine.

<sup>&</sup>lt;sup>650</sup> Garipuy et Darquier maîtrisaient différentes langues, comme l'a montré Jérôme Lamy (Jérôme Lamy, *L'observatoire...*, p. 145). Cela leur permettait l'accès à des publications scientifiques en langues étrangères, la traduction d'ouvrages et ouvrait également à des correspondances internationales.

<sup>&</sup>lt;sup>651</sup> Outre un dictionnaire des synonymes, on retrouve un dictionnaire français-latin, un dictionnaire de Moreri, un dictionnaire de l'Académie françoise, un dictionnaire de géographie, un dictionnaire de la Fable et un dictionnaire des arts.

<sup>652</sup> En plus de l' « Intrigue amoureuse », les Statuts de la confrérie du Saint-Sacrement, L'art du blason, Les comptes faits par Bareine, les « Œuvres du v. pr pr », comme les « Recueils de l'Académie », difficiles à identifier suffisamment précisément pour les classer, le Mémoire à consulter par Jean d'Étienville, un mémoire ayant trait à l'affaire du collier de la Reine, les Réquisitoires de tous les parlemens de France contre l'institut des Jésuites (un certain nombre d'ouvrages marquent d'ailleurs une certaine défiance à l'encontre des Jésuites), enfin un almanach militaire, l' « Etat militaire ».
653 Par anciens, nous entendons publiés ayant 1700.

Parmi ces livres figurent les répandus titres de Rollin, dont un abrégé, digest à vocation didactique généralement utilisé pour s'initier et qui put servir à des leçons d'histoire données à ses enfants ou à des élèves de l'Académie<sup>654</sup>, l'histoire étant alors considérée comme une discipline essentielle pour l'invention d'un peintre.

Quant aux ouvrages de géographie, les mises en rapport que l'on peut faire avec le reste de l'inventaire et les Mémoires suggèrent, là encore, que Mondran dispensait ou faisait dispenser des lecons de géographie à des élèves de l'Académie (probablement, parmi eux, des futurs ingénieurs de l'école du génie), ce qui suppose qu'en plus de peintres, il ait pu protéger de jeunes ingénieurs à la fin de sa vie.

Enfin, on retrouve des mémoires (Mémoires de la Régence de S.A.R. Monseigneur le duc d'Orléans) et autres vies de personnages célèbres de son siècle (le maréchal de Saxe), mais surtout du Grand siècle (les maréchaux de Matignon et de Berwick, le comte de Bussy-Rabutin, Colbert, Henri II de Guise...) en nombre assez important, qui furent peut-être des sources d'inspiration pour le mémorialiste<sup>655</sup>.

Il possédait également des romans, dont un bon nombre d'œuvres de l'abbé Prévost, ainsi que certaines de Marmontel. Cependant, il ne se trouve dans sa bibliothèque rien de Voltaire ni de Rousseau, et très peu d'ouvrages de ses contemporains. Tout juste possédait-il un exemplaire des Lettres persanes de Montesquieu<sup>656</sup>.

Sa bibliothèque, du moins celle qui fut inventoriée en 1788, reflète certains traits du personnage, comme son goût pour le théâtre et pour les lettres en général. On peut constater le double usage de ses livres : le sien propre et celui des autres, en l'occurrence celui de ses élèves, témoignage d'une ouverture des lieux et d'un investissement auprès de l'Académie des arts. Cette

<sup>654</sup> Il est périlleux de relier l'inventaire d'une bibliothèque de 1792, qui était celle d'un homme de 93 ans, avec des événements ayant eu lieu durant les années 1740. Toutefois, Mondran possédait trois ouvrages de Rollin. Le premier était le Traité des études, dans lequel l'auteur insistait aussi tout particulièrement sur l'apprentissage de l'histoire, discipline nécessaire pour l'élève vertueux. On remarquera que la bibliothèque comporte un nombre élevé de livres d'histoire, peut-être du fait de son goût personnel, peut-être pour d'autres usages, comme le suggèrent la présence, sur une même tablette de sa bibliothèque, de livres d'érudition et d'autres destinés à la pédagogie. Ainsi, voit-on figurer juste à côté de L'Histoire ancienne de Rollin un Abrégé de ce même livre, un peu plus loin, une Histoire de France de Mezerai, et juste à côté, un « Abrégé cronologique de l'histoire de France », ce qui pourrait sous-entendre une autre destination que les épais volumes des œuvres complètes. Si l'on peut supposer que ces livres purent être utilisés par ses enfants, ils purent également avoir été achetés plus tard, pour servir aux élèves de l'Académie qui venaient étudier chez Mondran.

<sup>655</sup> Sans parler des romans épistolaires portant ce titre, comme les Mémoires de la marquise de Courtainville, ou les Mémoires d'un homme de qualité de l'Abbé Prévost).

<sup>656</sup> On remarque également, toujours de Montesquieu, ses Considérations sur la grandeur et décadence des Romains.

bibliothèque témoigne, dans une certaine mesure, d'un passé au service de cette institution. Cependant, la partie strictement artistique semble particulièrement réduite. Elle ne concerne que six livres sur cent soixante-quatre. Son intérêt pour la musique, pourtant très visible dans les Mémoires, ne se matérialise que dans un unique traité de pédagogie musicale, du reste, assez rare, L'art de la musique, d'Antoine-Joseph Dumas<sup>657</sup>. Vu la date de parution (1753), il est probable que ce livre ait été destiné à l'apprentissage de sa fille cadette ou à ses élèves<sup>658</sup>, et montre son intérêt pour des méthodes de pédagogie musicales récentes et innovantes. Notons à ce propos qu'aucun instrument n'apparaît dans l'inventaire de ses biens, ni même le traité de Morel de Lescer, dont Mondran devait pourtant avoir connaissance. On retrouve ensuite une Méthode de dessiner, probablement la Méthode publiée par Jombert en 1755659, Le cours de peinture par principe de Roger de Piles. L'intérêt pour l'ingénierie n'apparaît qu'avec un seul ouvrage de Nicolas de Fer, Les forces de l'Europe, ou descriptions des principales villes avec leurs fortifications, dessinnées par les meilleurs ingénieurs. Le reste n'est occupé que par des traités d'architecture, là encore, peu nombreux, mais insignes, puisque Mondran possédait les traités de Vitruve, Vignole et Laugier. Si on ne se réfère qu'au seul inventaire de ses biens, le fondateur de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse ne possédait donc qu'un nombre très restreint de livres relatifs à l'art. Les plus récents étaient l'Essai sur l'architecture de Laugier et la Méthode de Jombert, respectivement publiés en 1753 (1755 pour sa seconde édition) et 1750. Les autres ouvrages sont plus anciens et figurent néanmoins parmi les classiques des bibliothèques artistiques du XVIII<sup>e</sup> siècle. Cette quasi absence de livres relatifs à l'art est pour le moins étonnante, mais est là encore à nuancer, notamment parce que Mondran avait un accès privilégié à la bibliothèque de l'Académie.

# B) Ses collections artistiques

#### 1. Une collection d'œuvres d'art limitée

À côté de sa bibliothèque, Mondran possédait également une collection d'œuvres d'art. On la découvre assez médiocrement sur les cimaises des expositions annuelles de l'Académie des arts, sachant qu'il n'exposa que quatre œuvres, trois portraits de Guillaume Cammas (deux en 1751, un en 1767) et un de Bertrand (en 1788). Ce nombre d'œuvres semble insignifiant pour

<sup>&</sup>lt;sup>657</sup> Antoine-Joseph Dumas, L'art de la musique enseigné et pratiqué sans transposer joint à une introduction à la connoissance des différentes voix par la démonstration des clefs relatives par Mr Dumas, Paris, chez l'auteur, 1753. Au sujet de cet ouvrage, voir Marcel Grandières, « Louis Dumas et le système typographique... », p. 35-62.

<sup>658</sup> On peut penser à Vitale Fauré qui apprit la musique chez Mondran dès 1763.

<sup>659</sup> Méthode pour apprendre le dessin, Paris, Jombert, 1755.

celui qui était considéré comme le fondateur de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de la ville, surtout en comparaison des collectionneurs reconnus qu'étaient Joseph Daram ou le baron de Puymaurin 660. Pour autant, il semblerait que sa collection d'œuvres d'art était réputée. C'est du moins ce qui apparaît à la lecture de l'Almanach historique et raisonné des architectes, peintres, sculpteurs, graveurs et cizeleurs de l'abbé Lebrun. Celui-ci parut à Paris en 1776 et en 1777. En 1776, une seule mention à propos de Toulouse est faite, engageant le voyageur à se rendre chez un dessinateur du nom de Vassac<sup>661</sup>, susceptible de servir de guide au voyageur désireux de découvrir les meilleurs artistes et les plus beaux cabinets<sup>662</sup>. La seconde et dernière édition, celle de 1777, comprend une véritable section sur Toulouse. Elle présente les artistes de l'Académie, puis vient une partie : « amateurs possédant des collecions (sic) de tableaux, dessins et estampes, à Toulouse ». Les collections ne sont pas évoquées par ordre alphabétique, ou en vertu d'un quelconque ordonnancement. La première est celle de « Monsieur de Mondrand, écuyer ». Il est dit qu'il « possède une collection de tableaux françois et italiens. Il demeure à l'hôtel de l'Académie des sciences, rue des Fleurs » 663. Il s'agit donc bien de Louis, qui aurait possédé une intéressante collection de tableaux français et italiens susceptible d'être montrée aux voyageurs. L'Almanach Baour, qui fut publié à Toulouse dès 1780 et jusqu'aux dernières années de l'Ancien Régime, donne des renseignements très intéressants concernant les artistes et artisans d'art, permettant notamment de les localiser et de connaître leurs spécialités. Il présente aussi une section « cabinets curieux ». Le nom de Mondran n'y apparaît étrangement jamais 664. Pourtant, ses collections n'avaient pas été vendues à cette période, tout du moins, un certain nombre de tableaux apparaissent dans le testament et dans l'inventaire après décès. Concernant ses collections, on apprend ainsi qu'il s'en dessaisissait au profit d'Alexandre-Auguste Jamme :

« Je donne et lègue à mon cher amy Monsieur Jamme, mon exécuteur testamentaire, tous mes livres, brochures, tableaux et desseins qui sont dans mon cabinet, de même que l'entière armoire et les tablettes qui y sont dessus, et dans lesquelles sont tous ces livres [...] les quatre grands miroirs ou trumeaux de glaces avec leurs lambris qui sont dans mon appartement, mon lustre de cristal, mes deux tables de marbre à pieds dorés, les quatre bras de fonte à deux branches qui sont

-

<sup>&</sup>lt;sup>660</sup> Daram exposa 38 œuvres, Puymaurin, 26 (Robert Mesuret, Les expositions..., p. 627, 631).

<sup>661</sup> Nous n'avons pas identifié de dessinateur de ce nom. Toutefois, Un orfèvre, Raymond Vinsac (Toulouse, 1726-1781) pourrait correspondre, à moins qu'il ne s'agisse de son parent, Claude-Dominique (1749-1800), connu pour ses qualités de dessinateur et de graveur, qui se serait exilé à Paris, où il travailla avec André Pujos et produisit des modèles de gravures d'orfèvrerie.

<sup>662</sup> Abbé Lebrun, Almanach historique et raisonné des peintres, sculpteurs, graveurs et cizeleurs, Paris, 1776.

<sup>&</sup>lt;sup>663</sup> Abbé Lebrun, Almanach historique et raisonné des peintres, sculpteurs, graveurs et cizeleurs, Paris, 1777, p. 201.

<sup>&</sup>lt;sup>664</sup> D'autres collections, sans doute plus importantes que celles de Mondran, n'apparaissent pas dans les almanachs Baour, comme par exemple les collections du peintre Guillaume Bouton, qui mourut en 1782, régulièrement exposées dans les salons de l'Académie.

dans mon sallon de compagnie. Je le prie d'accepter ce présent pour meubler sa jolie maison de campagne de Saint-Aigne ».

Le mémorialiste possédait alors des tableaux, mais également une collection de dessins, rassemblés dans un portefeuille, peut-être le même que celui figurant sur son portrait<sup>665</sup>.

Le codicille du 12 décembre 1791 apporte des renseignements supplémentaires :

« [...] en expliquant le legs fait à Monsieur Jamme le père, dans sondit testament, il luy donne et lègue tous ses tableaux à cadre doré qui sont dans son cabinet, à l'exception de celuy représentant la vision de saint Antoine, ainsy que les quatre estampes sous glace représentant des ports de mer et confirmant le surplus dudit legs, il y ajoute le bureau qui est dans son cabinet. 666 »

La précision est intéressante. Surtout à la lecture des préliminaires de l'inventaire après décès du 3 mai 1792. On l'a dit, Mondran avait lui-même procédé à la description de son intérieur en 1788. Le notaire trouva ce papier dans le cabinet du défunt. Une fois ce papier en main, le notaire et les exécuteurs testamentaires vérifièrent si les effets présents correspondaient à ce qui y était inscrit. Or :

« [...] lesdits sieurs exécuteurs testamentaires et ledit sieur Lecomte ont fait le recensement de tous les effets y mentionnés et il a été reconnu en présence de nous notaire et témoins que rien n'y manque, qu'il est complet sauf à la chambre de l'office, quelques assietes qui ont été cassées à la cuisine où manque un couvert de casserole en cuivre ; à la lingerie six draps de lit, onze serviettes inégalles, trois fers à repasser ; au salon de compagnie, quatre estampes, les deux cartes géographiques, la châsse dorée, trois vases de fayance et audit cabinet dix estampes et le tableau des tentations de saint Antoine. »

Ce tableau, *La vision de saint Antoine*, est donc décrit comme manquant lors de l'inventaire, et on comprend que Mondran s'en était déjà probablement dessaisi à la toute fin de 1791. Son second codicille avait donc pour but d'éviter tout litige concernant l'inventaire de 1788. Quant aux *Ports de mer*, il s'agissait certainement d'estampes issues de la belle, fameuse et très diffusée série des *vues des ports de France* de Joseph Vernet, gravée par Charles-Nicolas Cochin et Philippe Le Bas, odes picturales au commerce et à la prospérité<sup>667</sup>, particulièrement bienvenues chez un Mondran qu'on avait vu troublé par la beauté des nouveaux aménagements de Bordeaux<sup>668</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>665</sup> Parmi les « brochures », rarement inventoriées avec précision dans les bibliothèques (l'inventaire de l'urbaniste ne fait pas exception), se trouvaient peut-être les divers mémoires publiés anonymement par Mondran dont son *Projet pour le commerce et les embelissemens de Toulouse*, publié sous le nom de l'Académie, en 1754, qu'on ne retrouve pas dans la bibliothèque.

<sup>&</sup>lt;sup>666</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 26544, f° 218v-219, 1791, 12 décembre. Nous donnons une édition de ce document dans notre vol .3, p.j. n° 51.

<sup>&</sup>lt;sup>667</sup> Cette série, peinte par Vernet pour répondre à une commande des Bâtiment du Roi représentait les ports de Dieppe, La Rochelle, Rochefort, Bordeaux, Bayonne, Sète, Marseille, Bandol, Toulon et Antibes. Charles-Nicolas Cochin et Philippe Lebas avaient commencé la gravure des tableaux dès 1758 (*Joseph Vernet* (1714-1789) ..., p. 27). <sup>668</sup> Mémoires, p. 420.

En tenant compte des différents documents dont nous disposons, la « collection » de peintures de Mondran, montait tout au plus à une douzaine de tableaux. La *Vision de saint Antoine* est connue par le codicille, et on peut penser que cette peinture faisait partie des neuf tableaux, sept à cadres dorés, deux à cadres argentés ; estimés dans le cabinet pour la somme de 120 livres. Les sujets des œuvres, dans cet inventaire, pourtant effectué sous l'œil de Mondran, ne sont donnés que pour une minorité d'entre eux. On identifie ainsi dans le salon à manger :

« deux tablaux à cadre doré, peints à l'huile, représentant dans le milieu un vase et un autre tablau de la même peinture représentant un perroquet et une corbeille de fruits. »

« De la même peinture » indique qu'ils étaient de la même main, et formaient donc pendants. Le tout était estimé pour la somme assez faible de 18 livres. Il possédait encore un petit tableau à cadre rond représentant un moine (estimé 3 livres), et « deux petits tablaux à cadre doré, l'un pour la figure de Maurice, comte de Saxe, en taille douce, et l'autre de même 669. »

Pour le reste, les archives permettent d'apprendre qu'il avait conservé vingt-quatre « tableaux de famille », dont on n'a pas le détail et qui allèrent tous à Louis-Joseph.

Mondran était vu, de son vivant, comme un protecteur des arts<sup>670</sup>. Son rôle au sein de l'Académie le confirme. Cependant, il n'est pas une seule clause où il soit question de l'Académie des arts, et mieux, pas une clause où il soit question d'un artiste qu'il ait pu protéger et à qui il fasse quelque don. Tout au plus peut-on observer dans l'inventaire quatre « estampes de l'Académie de Toulouze », peut-être l'Académie des arts, constat pour le moins limité. Et cela l'est d'autant plus que Mondran rédigea son testament en 1788, période où il fréquentait toujours l'institution (comme on l'a dit, il y allait régulièrement jusqu'en juin 1790)<sup>671</sup>. De même, aucun des codicilles qu'il rédigea ne comporte de mention à ce sujet.

Le fait est donc très étonnant, mais peut se comprendre, à considérer différents éléments. On l'a vu, il ne laissa rien au hasard de l'exécution de ses dernières volontés. Il pourrait avoir fait

<sup>&</sup>lt;sup>669</sup> La prisée, pour ces deux estampes, probablement coloriées, était de 3 livres, soit moitié moins que pour le seul tableau représentant « un moine ». Outre ce portrait du grand militaire protestant, Mondran possédait également l'« Histoire du Maréchal Maurice de Saxe » dans sa bibliothèque (Louis-Balthazar de Neel, *Histoire du maréchal Maurice de Saxe*, Mittaw, 1752, 2 vols). Dans l'inventaire, les seules estampes évoquées sont aux murs, mais Mondran ne distingue peut-être pas les estampes de ses dessins dans le portefeuille décrit plus haut.

<sup>&</sup>lt;sup>670</sup> C'est tout du moins le sens des termes qu'utilise son fils pour le décrire. Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 1353, 1769, 4 mars (voir vol. 3, pièce n° 37).

<sup>&</sup>lt;sup>671</sup> Il y jouait même un rôle actif, comme l'attestent des dessins ayant remportés des prix dans les années 1780, étant visés « Mondran commissaire », ou « Mondran » (par exemple, une sanguine représentant un pied, signé Ribadière, sur lequel Mondran a inscrit « le premier prix » et signé, avant que les autres membres de l'Académie ne signent. Ce dessin a été faussement daté 1797. Il faut plus probablement le dater de 1787 (tout du moins entre 1785 et 1790). Musée Paul-Dupuy, Cabinet des dessins, CED 2008. 1. 75.

tous les dons nécessaires à l'Académie ou à d'éventuels anciens élèves à l'avance. Le codicille, qui exclut des estampes et le tableau de la *Tentation de saint Antoine* en est peut-être la trace. Du reste, ce ne sont que ses cercles les plus rapprochés qui apparaissent dans ses volontés testamentaires, aussi avait-il pu mettre ordre au reste auparavant, pour éviter des démarches à ses exécuteurs testamentaires. Or, si ces documents présentent une potentielle trace de dispersion de la collection, on n'a pu en tirer que quelques indices épars<sup>672</sup>.

Un autre inventaire après décès montre combien la question des collections de Mondran semble difficile à apprécier. C'est celui d'une personne qu'on n'a pas relié pour l'instant à Mondran, car il n'apparaît jamais dans les Mémoires, ni dans les cercles plus ou moins rapprochés du mémorialiste. Cet homme, issu d'une famille noble de la région de Lavaur, à proximité immédiate de Toulouse, était Guillaume de Voisins (Toulouse, 1710 - 1792)<sup>673</sup>. Si on ne l'a jamais vu apparaître, il connut Mondran à l'Académie des arts, dont il fut modérateur entre 1782 et 1784. Il mourut quelques mois après Mondran, à la fin de l'été 1792. Voisins vivait rue Vélane, non loin de la cathédrale Saint-Étienne. Son inventaire permet d'apercevoir un intérieur cossu et confortable, la bibliothèque d'un homme cultivé qui, à l'instar de Mondran, ne possédait pourtant que fort peu de tableaux. Six étaient accrochés aux murs du salon de compagnie. On remarque ainsi trois portraits au pastel « de fantaisie » <sup>674</sup>, pour lesquels, comme pour l'inventaire de Mondran, on ne connait ni le peintre ni les noms des modèles. Outre ces pastels et un tableau représentant « feu Monsieur Voizins », il se trouvait un dernier portrait, celui de Mondran, peutêtre l'œuvre conservée aujourd'hui au musée des Augustins<sup>675</sup>. Or, il est impossible de savoir comment et pourquoi ce portrait était arrivé dans cet hôtel de la rue Vélane, puisqu'il est seulement indiqué « plus un portrait représentant feu Messire Mondran, et appartenant à la famille de ce dernier », ce qui suppose qu'il viendrait de la succession de Louis, tout du moins

\_

<sup>&</sup>lt;sup>672</sup> Aucun don entre vifs n'est apparu dans les registres du notaire de Louis, pas plus que dans l'enregistrement des actes des notaires de Toulouse. Nous avons supposé qu'un tel don aurait pu être fait au même moment que le testament, soit autour du 2 avril 1788. Nous avons également dépouillé intégralement toutes les études notariales chez qui Mondran a été repéré, ce qui n'a pas donné davantage de résultats, et laisse supposer qu'un tel don, s'il fut jamais passé, le fut sans avoir recours à un notaire. Arch. dép. de Haute-Garonne, 2 C 2995, 1787, 24 décembre - 1788, 18 décembre. Vu entre le 15 mars et le 15 mai 1788.

<sup>&</sup>lt;sup>673</sup> Voisins est resté à peu près ignoré jusqu'alors. Guillin le mentionne comme modérateur, Mesuret lui consacre une brève notice dans ses Expositions de l'Académie. Voisins n'exposa qu'un portrait au pastel, par une certaine Mademoiselle Loir, une peintre montpelliéraine, en 1778, soit une présence dans les salons de l'Académie encore plus discrète que celle de Mondran.

<sup>&</sup>lt;sup>674</sup> « [...] trois autres portraits de fantaisie, cadre doré, verre bohème, peints au pastel. Estimés douze livres ensemble ».

<sup>675</sup> Le seul nom du modèle ne permet, on s'en doute, pas d'identification claire (On pourrait même avancer qu'il pourrait s'agir d'un autre « feu Messire de Mondran », mais étant donné que Voisins fréquentait Louis, il serait improbable d'y voir un portrait de son frère ou de son père).

qu'il lui appartenait. Si tel est le cas, il est possible qu'il ait été un des « vingt-quatre portraits de famille » destinés à Louis-Joseph<sup>676</sup>, et finalement arrivé, pour une raison qui nous échappe, chez Voisins<sup>677</sup>.

#### 2. Des collections artistiques à finalité pédagogique ?

Les collections artistiques de Mondran, comme sa bibliothèque, étaient limitées, mais avaient pu évoluer au cours de sa vie. Ses problèmes financiers avaient pu influer, et il avait pu lui-même choisir de se séparer de certaines œuvres quelques années avant son décès. Les œuvres qu'il donna à Jamme devaient servir à ce dernier à décorer sa maison de campagne et avaient donc une fonction esthétique pour Louis. On y retrouve des tableaux, des estampes, mais aussi des dessins, renfermés dans un portefeuille. Collectionnés comme des œuvres d'art à part entière, on peut cependant penser qu'ils devaient avoir une fonction, ainsi qu'un usage double. D'une part, ils avaient été collectionnés et étaient donc pour Mondran objets de délectation. Ils devaient avoir aussi un caractère didactique, car, on l'a dit, Mondran accueillit pendant de longues années, et visiblement jusqu'à un âge assez avancé, des élèves méritants de l'Académie. Ces dessins devaient avoir une fonction pédagogique. Il en va de même pour une bonne partie de ses sculptures. Il ne se trouvait d'ailleurs chez lui que des plâtres; aucun marbre, bronze, et pas d'avantage de terres cuites 678. Celles inventoriées dans son cabinet étaient, semble-t-il, réservées à l'enseignement. Trois d'entre elles possédaient d'ailleurs leurs propres boîtes, sans doute pour pouvoir les ranger à la fin des leçons, pour les préserver<sup>679</sup>.

D'autres sources peuvent encore donner une idée des collections de Louis. On l'a vu, il avait pris sous sa protection la jeune Vitale Fauré. Celle-ci ne devait avoir qu'un accès limité à

<sup>&</sup>lt;sup>676</sup> Habituellement, dans les inventaires après décès, face à un portrait de ce type, le notaire (dans les inventaires que nous avons consultés) prend la peine d'opérer la distinction et de préciser « le portrait du défunt », mais dans le cas de Mondran, c'est lui-même qui a chapeauté, de son vivant, l'inventaire. Cependant, les exécuteurs testamentaires ne signalent aucun manque parmi ces tableaux.

<sup>&</sup>lt;sup>677</sup> Le portrait de Mondran n'était pas remisé dans un coin de l'hôtel, mais bien dans le salon de compagnie, dans la même pièce que le portrait du propriétaire des lieux. On pourrait avancer que celui-ci avait récupéré le tableau pour en faire une copie. Cependant, les délibérations de l'Académie, conservée, pour le printemps 1792, ne font pas état d'une telle décision au sein de l'institution. On remarque également que Voisins travaillait beaucoup chez lui, et avait laissé derrière lui bon nombre de papiers de l'Académie, dont il est fait mention, et qui furent vraisemblablement restitués à l'institution.

<sup>678</sup> Le plâtre (Musée des Augustins, Inv. 2004. 1. 210) représentant sa fille, œuvre de Jean-Baptiste Lemoyne, faisait ainsi partie des collections de l'Académie. Le sculpteur l'avait envoyé pour sa réception. On peut supposer que cela ait pu être fait à la suggestion de Mondran. Cécilie Champy, au cours de ses recherches sur Lemoyne, nous a indiqué ne pas avoir trouvé plus de documentation sur cette œuvre (Cécilie Champy, Jean-Baptiste Lemoyne (1704 - 1778) : un sculpteur du roi au temps des Lumières, thèse de doctorat d'Histoire de l'art sous la dir. d'Alain Mérot, Université Paris

<sup>679</sup> La préservation des plâtres de l'Académie fut d'ailleurs une des préoccupations constantes de Mondran (par exemple, Mémoires Acad., 1<sup>e</sup> cahier, p. 43).

l'Académie, et n'apprit le dessin, suivant Mondran, que chez lui, suivant ses conseils et ceux de Cammas. Or, en 1768, Fauré, qui apprenait toujours le pastel chez Mondran, présenta au Salon un portrait d'après le fameux pastelliste Jean-Baptiste Perronneau, et on peut supposer que le petit cabinet, à cette période, ait pu receler une telle œuvre, ou du moins une gravure d'un portrait de Perronneau, qu'il faisait copier à son élève<sup>680</sup>.

Cet aspect pédagogique ne se traduit pas par une idée de transmission dans son testament. Le codicille de décembre 1791 et la présence du portrait dans les collections de Voisins en sont peut-être la trace, qui a pu se matérialiser par des gestes ne laissant pas de trace plutôt que par des écrits.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>680</sup> De toute évidence, si Mondran avait disposé à son décès d'une œuvre de Perronneau, il aurait pris la peine dans son inventaire de l'indiquer, et l'estimation d'une telle peinture aurait sans doute été plus haute que celles relevées.

# II. Louis de Mondran, l'académie de peinture et la vie artistique dans la Toulouse des Lumières (2<sup>e</sup> moitié XVIII<sup>e</sup> siècle)

# Chapitre 1. La vie artistique à Toulouse (XVI<sup>e</sup> siècle-1726), institutions et métiers

Mondran parle peu d'art dans ses *Mémoires*. Les œuvres, les méthodes d'enseignement à l'Académie ou la théorie de l'art sont abordées tout aussi rarement dans les écrits qu'il consacra à l'histoire de l'Académie des arts<sup>681</sup>. En effet, il y relève principalement les événements qui se produisirent durant les séances, remises de prix, visites de personnalités importantes, conflits, querelles mettant aux prises membres ou élèves de l'Académie, sans parler de celles, récurrentes, avec les capitouls, pour des motifs financiers ou logistiques. Le mémorialiste ne prend que très ponctuellement le temps d'évoquer le contexte artistique qui présida à son action. Aussi convenait-il de l'évoquer, en présentant notamment les institutions locales et l'organisation des métiers artistiques afin de mieux comprendre la portée de son action.

# A) Une Académie privée dès 1641

Toulouse était une ville où les règlements des métiers pouvaient dépendre du Roi, pour les métiers jurés, être fixés par les capitouls<sup>682</sup>, pour les métiers réglés ou, dernière option possible, leur exercice pouvait en être libre<sup>683</sup>. Celui de peintre était réglé. Au XVII<sup>e</sup> siècle, ses membres étaient organisés en communauté, comme en témoignent des statuts érigés au début du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>684</sup> ainsi qu'une addition à ces statuts effectuée en décembre 1641<sup>685</sup>. Mondran, dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, alors qu'il écrivait ses *Mémoires*, semble n'avoir eu qu'une connaissance très relative de l'art toulousain ancien. Il attribue ainsi les peintures du chœur de

<sup>&</sup>lt;sup>681</sup> Tout du moins pour ce qui regarde des questionnements autres que statutaires (passage du statut de société à celui d'Académie royale, création de classes et de l'école des Ponts et chaussées), logistiques (le logement de l'Académie, le matériel à disposition...), ou relevant du rythme annuel des temps de l'institution (assemblées, assemblées publiques, remises de prix).

<sup>&</sup>lt;sup>682</sup> Arch. mun. de Toulouse, HH 100, 1392, 4 janvier. Un document indique, en préambule de différents statuts de métiers, les jalons qui, à la période médiévale, montrent que le roi de France délégua son autorité concernant l'organisation des métiers aux capitouls dès la période médiévale. Sur les corporations à Toulouse pendant l'Ancien Régime, voir Geneviève Bertrand, *Les corps de métiers...* 

<sup>&</sup>lt;sup>683</sup> Abel Poitrineau, Ils travaillent..., p. 17.

<sup>&</sup>lt;sup>684</sup> Deux statuts des peintres sont connus, à ce jour pour le XVI<sup>e</sup> siècle : ceux de 1506 et ceux de 1513 (Jean-Baptiste Guillaume Belhomme, « Des vitraux... », p. 161-186).

<sup>&</sup>lt;sup>685</sup> Ce document a été édité et étudié par Stéphanie Trouvé (Stéphanie Trouvé, *Peinture et discours...*p. 317 et suivantes).

Saint-Sernin, depuis lors rendues à Bernad Nalot et Antoine Olivier<sup>686</sup>, à « des élèves de Raphaël »<sup>687</sup>.

Au moment où ces deux peintres réalisaient ce décor (1536-1538), leur communauté comprenait aussi les verriers et les doreurs. Entre 1506 et 1513, on sait que la communauté des peintres comptait une vingtaine de membres et que ce chiffre n'évolua pas jusqu'à la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>688</sup>. Au tournant des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, les peintres s'émancipèrent des verriers, comme en témoigne un article de la dernière addition connue aux statuts du métier, datée de 1641<sup>689</sup>. Peu avant, les peintres Hilaire Pader, Jan II Andrij<sup>690</sup> et le sculpteur Guillaume Fontan avaient créé, devant notaire, une académie de peinture et de sculpture<sup>691</sup>. Sorti de cet acte fondateur, aucun document prouvant le fonctionnement de cette école n'a été exhumé. Les deux peintres et le sculpteur avaient monté cette structure afin d'y pouvoir dessiner les dimanches et jours fériés (donc les jours chômés) pour « se randre plus parfaicts », ce qui suppose qu'il devait être difficile de dessiner d'après le modèle vivant à Toulouse à cette période. Ils la destinaient également à des « escholliers », terme important, qui diffère sémantiquement du terme d'« apprentif », utilisé dans les contrats d'apprentissage.

L'addition aux statuts qui suivit quelques mois plus tard avait sans doute, entre autres buts, celui de contrecarrer cette jeune structure et de limiter la libéralisation du métier (on observe, par exemple, une obligation de recourir à des contrats d'apprentissage écrits). La nouvelle académie a pu être troublée dès ses débuts par la maîtrise, mais elle doit pourtant avoir fonctionné, puisque son souvenir semble s'être conservé.

Mondran était peu au fait de la peinture du XVI<sup>e</sup> siècle, et ne semble pas s'être beaucoup plus intéressé à celle du XVII<sup>e</sup> siècle. Il ne dit en tout cas rien à ce sujet dans ses écrits, alors que Pierre-Clément de Carrière d'Aufréry<sup>692</sup>, dans ses *Annales*, rédigées au milieu des années 1770, y fait, lui, référence. On peut y lire :

<sup>&</sup>lt;sup>686</sup> Pascal Julien, D'ors et de prière..., p. 95-109.

<sup>&</sup>lt;sup>687</sup> La même attribution apparaît dans les textes de Mondran et Aufréry, ce qui suppose une source commune, les registres de l'Académie comme l'indique Aufréry. Ces idées devaient être alors véhiculées parmi les amateurs d'art toulousains.

<sup>&</sup>lt;sup>688</sup> Stéphanie Trouvé, *Peinture et discours...*, p. 32. Toutefois, l'auteur ne précise pas si elle a déduit le nombre des verriers, qui ne faisaient donc plus partie de la communauté, de ses comptages.

<sup>&</sup>lt;sup>689</sup> Ibidem, p. 33.

<sup>&</sup>lt;sup>690</sup> Jan Andrij francisa son nom en Jean André. Nous garderons son orthographe d'origine afin d'éviter toute confusion avec le peintre Jean André dit Frère André (1662-1753).

<sup>&</sup>lt;sup>691</sup> Catherine Bourdieu, Pierre Affre..., vol. 1, p. 337-338.

<sup>&</sup>lt;sup>692</sup> Sur ce personnage, se reporter à notre dictionnaire biographique.

« Les artistes de cette ville, dont les noms ainsi que leurs ouvrages nous sont connus, sont les Chalete, Hilaire Pader, Durand, François de Troy, André, Jean-Pierre et Antoine Rivalz, Lafage, Michel, Subleyras et Despax.

Durant ce long espace de temps que ces artistes ont fournis leurs carières il y en eut qui tentèrent d'établir, dans cette ville, une écolle de dessein et de modèlle. S'ils eussent réussi dans leur projet, Toulouse eut été la première ville du royaume qui eut donné aux arts une accadémie <sup>693</sup>. »

On peut déduire de la phrase « Toulouse eut été la première ville du royaume qui eut donné aux arts une accadémie » une datation. Aufréry était un homme cultivé, voyageur et lettré, susceptible de savoir que l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris avait été fondée en 1648, tout du moins au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, et il pourrait dès lors faire allusion à l'académie d'Andrij, Pader et Fontan<sup>694</sup>. Cependant, il est difficile de savoir si sa réflexion est pure spéculation, où s'il a eu en main des archives. Le plus probable est qu'il ait compulsé et interprété, comme après lui nombre d'érudits et historiens (à commencer par son contemporain, le peintre bibliophile Joseph Malliot), les écrits d'un avocat toulousain, publiés à l'extrême fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

En 1699 avait en effet été imprimé à Toulouse un *Traité de la peinture pour en apprendre la téorie*, œuvre du mystérieux Bernard Dupuy de Grez<sup>695</sup>. Sans dater les événements, il y signale qu'un peintre du nom de « de Troy » et Pader apprenaient le dessin aux mêmes heures<sup>696</sup>.

Il semble donc bien que l'Académie de Pader et consorts ait existé<sup>697</sup>, la présence d'un concurrent pourrait même indiquer qu'elle ait eut un certain succès. C'est cette réflexion de l'amateur qui fit naître l'hypothèse d'une seconde phase d'enseignement ouverte dans l'atelier du peintre, après que l'académie eut cessé, à une date inconnue<sup>698</sup>. Or, des trois artistes qui ouvrirent cette académie, Andrij mourut rapidement, en 1642, ce qui put pousser Pader à devenir maître cette même année. En outre, c'était chez ce peintre, qui devait être alors une figure d'importance, qu'étaient abrités les cours d'après modèle vivant. Son décès dut entraîner certains changements, à commencer par le lieu et donc les termes de l'association qui devenaient caducs. Quant à

<sup>&</sup>lt;sup>693</sup> Université Toulouse - 1, fonds ancien, Ms. 307, Pierre-Clément d'Aufréry, Annales, p. 2.

<sup>&</sup>lt;sup>694</sup> Notons bien entendu le caractère privé de l'académie toulousaine, là où l'institution parisienne était publique et patronnée par le Roi.

<sup>&</sup>lt;sup>695</sup> Daniel Dauvois s'en remet encore, en 2011, à la notice biographique publiée par Raynal en 1759. Les informations à son sujet sont, il est vrai, fort rares (Bernard Dupuy du Grez, *Traité sur la peinture...*, p. 8).

<sup>&</sup>lt;sup>696</sup> Bernard Dupuy de Grez, *Traité de la peinture...*, p. 112-116. (Passages cités par Stéphanie Trouvé, *Peinture et discours...*, p. 127).

<sup>&</sup>lt;sup>697</sup> Que Dupuy donne le seul nom de Pader pourrait être signe que le peintre ait pu monter la structure, ou qu'il ait poursuivit l'aventure sans Andrij et Fontan.

<sup>698</sup> C'est la théorie que semble défendre Marjorie Guillin ("L'anéantissement des arts en province?"..., vol. 4, p. 5) et d'autres auteurs avant elle, notamment Dauvois dans son édition critique du traité de Dupuy de Grez (p. 10).

Fontan, il serait mort entre 1651 et 1654<sup>699</sup>, mais Pader put continuer seul son enseignement, ou avec d'autres associés<sup>700</sup>, au sein de l'atelier qu'il avait pu alors ouvrir, sans risquer le moindre problème avec la communauté. Devenu maître en 1642, il devint même bayle en 1663, alors qu'il était membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris dès 1659, puis peintre de l'Hôtel de Ville<sup>701</sup> (avec Antoine Durand) entre 1661 et 1665<sup>702</sup>.

Quant à celle montée par ce « de Troy », elle n'est connue que par cette assertion. Faute de datation de l'épisode, l'identité précise de ce peintre est difficile à déterminer. Stéphanie Trouvé propose Antoine de Troy, ce qui est sans doute plus vraisemblable que l'hypothèse d'y voir son fils Jean, qui fut le directeur d'une académie de peinture et sculpture à Montpellier (fondée en décembre 1679)<sup>703</sup>. À en croire Dupuy de Grez, les rivalités de Pader et Troy seraient venues à bout des ambitions des deux peintres.

Si ces tentatives ne sont pas datées, on peut tout de même les fixer probablement au milieu du siècle<sup>704</sup>. On notera, en sus, comme plus haut dans l'accord de juin 1641, que Dupuy de Grez, en 1699, ne parle pas d'apprentis mais d' « étudiants », ce qui recouvre un sens analogue aux « escholliers » de l'association de 1641 et symbolise bien cette volonté de libéralisation du statut de l'apprenti<sup>705</sup>.

 $<sup>^{699}</sup>$ Stéphanie Trouvé, « L'Académie de peinture... », p. 18.

<sup>&</sup>lt;sup>700</sup> On sait que Pader était lié à d'autres sculpteurs localement plus réputés que Fontan. Antoine Guépin et Arthur Affre « sculpteurs et architectes » étaient présents à l'ouverture du testament du peintre (Jean Lestrade, « Hilaire Pader, peintre toulousain au dix-septième siècle... », p. 263).

<sup>&</sup>lt;sup>701</sup> Les capitouls, depuis le Moyen Âge, faisaient travailler un peintre à leurs portraits. Cette tradition perdura jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, et consistait, au XVIII<sup>e</sup> siècle, suivant les mots de Pierre Rivalz, qui occupait cette place en 1761, à peindre « vingt-quatre tableaux qu'il est obligé de faire tous les ans, sçavoir huit en pied, grands comme nature pour les salles de l'Hôtel de Ville, huit autres, aussy en pied, mais en migniature, pour le livre des annales, et huit autres en grand, pour être donnés à Messieurs les capitouls » (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 C 311, pièce 47, 1761 -décembre ?-. Mémoire de Pierre Rivalz pour obtenir le contrat d'entretien de la salle de spectacle de la ville de Toulouse).

<sup>&</sup>lt;sup>702</sup> Guy Desazars de Montgaillard, « L'art à Toulouse. Ses enseignements professionnels... », p. 239-305.

Malliot a indiqué « Jean de Troy, peintre de l'Hôtel de Ville », alors que seul Antoine aurait été peintre de la Ville. Ce passage de Malliot reprend de trop près le texte de Dupuy de Grès pour que cela n'attire l'attention de son lecteur (Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 998, f° 466-467). Les détails ajoutés semblent être des constructions intellectuelles plus que des déductions faites à partir d'éléments concrets. On peut aisément penser qu'il a pu lire et interpréter les propos de l'avocat, en ne se basant que sur sa seule mémoire, et sans archives. Mesuret pensait qu'il s'agissait de Jean et non de son père Antoine qui avait été le rival de Pader (Robert Mesuret, « Assemblée générale... », p. 23). Guillin penche pour Antoine et fixe la date de la querelle aux années 1670. La localisation de leurs académies rue Peyrolières vient du fait que Pader avait habité cette rue, ce qui aurait été également le cas de Troy. Pour ce qui regarde Pader, cela n'a été confirmé que pour la fin de sa vie. Le testament d'Antoine Troy (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 3968, f° 126v-130v, 1684, 15 septembre) n'apporte aucune information à ce sujet.

<sup>&</sup>lt;sup>704</sup> L'école a pu n'ouvrir qu'épisodiquement en fonction de la présence de Pader en région toulousaine, mais on voit mal ce peintre, pour qui, de toute évidence, l'enseignement revêtait une importance certaine, fonder une académie à peine arrivé à Toulouse et s'interrompre durant trente ans.

<sup>&</sup>lt;sup>705</sup> En 1663, on trouve le terme d'« élève » dans les lettres patentes de l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris, qui permettait là-aussi de distinguer l'élève de l'Académie de l'apprenti de la corporation des peintres (Christian Michel, *L'Académie royale...*, p. 48).

### B) Bernard Dupuy de Grez, avocat et protecteur des arts

Ces tentatives plus ou moins fructueuses illustrent le sentiment, chez les artistes, qu'il convenait alors de réformer l'enseignement du dessin à Toulouse. Un amateur, Bernard Dupuy de Grez, s'y essaya, en ouvrant une école de dessin en 1694.

On dispose de fort peu de renseignements sur la vie de cet homme. Si son nom est connu, c'est tout d'abord pour son *Traité de peinture*, dont la publication (1699) suivait de près la création (1694) d'une école de dessin établie à ses frais. La parution de l'ouvrage avait pour but de légitimer son école, qu'il souhaitait voir devenir pérenne, ne pas reposer sur ses seules épaules mais être reconnue par la municipalité. En effet, Dupuy pensait que celle-ci pouvait tirer profit d'artistes ayant eu accès à une rigoureuse formation au dessin.

Cette structure qui aurait été ouverte jusqu'en 1720 est, à l'image de son fondateur, mal connue<sup>706</sup>. On ne sait d'ailleurs pas s'il reçut le secours de quelque artiste pour l'enseignement et la tenue des classes. Le chiffre des effectifs est inconnu, et on connaît peu d'artistes qui y dessinèrent<sup>707</sup>. Dupuy y aurait enseigné toutes les parties du dessin, afin de former des peintres de qualité. Il institua même, toujours sur ses propres deniers, des prix qui récompensaient les meilleurs dessinateurs à suivre ses cours.

Stéphanie Trouvé a mis en avant la volonté, chez Dupuy, de donner ses lettres de noblesse à l'école de peinture toulousaine, de la créer de toutes pièces, à l'image des discours tenus, entre autres, par Félibien. Or, si à l'extrême fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Dupuy du Grez indiquait que cette école toulousaine avait perdu de sa vigueur passée afin de trouver des appuis (municipaux) pour favoriser l'implantation de sa structure, cela était lié à un contexte particulier. Dupuy ne l'évoque pas précisément, ni dans le titre, ni dans les premières lignes de son travail, mais un argument apparait, au milieu de l'ouvrage, qui n'a probablement pas eu l'écho escompté au moment des faits :

« Je m'adresse aux personnes qui ont l'esprit mieux tourné, qui connoissent la beauté et le mérite de la peinture et de la sculpture. Ceux-là avoueront avec moy que cette école est le seul moïen

<sup>&</sup>lt;sup>706</sup> Les seuls renseignements à son sujet sont des sources de seconde main (Malliot), et des médailles qui auraient été remises par Dupuy à ses meilleurs élèves. L'école se serait tenue chez l'avocat.

<sup>707</sup> Tout au plus peut-on citer Jean Michel, dont Malliot indique son succès au prix de l'école. Dupuy lui aurait permis d'obtenir l'année suivante la place de peintre de l'Hôtel de Ville (Joseph Malliot, *Recherches...*, Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 998, f° 488, cité par Stéphanie Trouvé, *Peinture et discours...*, p. 234). Si l'assertion de Malliot est véridique, elle montrerait l'importance et la considération acquise par cette école auprès des capitouls, qui ne l'auraient pourtant pas financée. Le chercheur se trouve confronté à l'état actuel de la documentation, très limité. Michel aurait demandé en vain des secours financiers aux capitouls, à ce que rapporte Malliot. Les vérifications dans les documents (comptes et délibérations) de la municipalité seraient nécessaires.

d'avoir d'excellens hommes dans toutes les professions, qui dépendent du dessein. Les bons ouvriers au reste ne dépenseroient pas plus que les mauvais dans cette ville, et ne se fairoient pas mieux païer; cependant, ces derniers, je veux dire les méchans ouvriers, sont les plus avares et les plus intéresséz; l'honneur de leur profession ne les touchant guère, ils contentent ceux qui les font travailler dans Toulouse et aux environs dans la province, avec de très méchants ouvrages [...]. Mais si nous avions un'école publique où les meilleurs ouvriers se pussent faire connoître: qui seroit assez hardi d'entreprendre des ouvrages de peinture, sculpture ou architecture, d'orfèvrerie ou de broderie? [...] C'est par ce seule moïen que les ignorans seroient reconnu, et les habiles ouvriers distingués <sup>708</sup>. »

Car vouloir créer cette école en cette fin de siècle était loin d'être anodin, mais pouvait répondre à un besoin bien réel.

# C) Quelques considérations sur les métiers artistiques à Toulouse (1673-1728)

Effectivement, de façon plus ou moins concomitante avec ces créations ou tentatives de créations d'académies, d'autres sources offrent des informations sur la condition des artistes. Elles montrent une certaine dualité entre d'une part, la volonté énoncée par certains d'entre eux de quitter le monde des métiers et, d'autre part, un contexte économique et une réalité qu'il ne faudrait pas omettre de prendre en compte.

On a vu que l'association entre Pader, Andrij et Fontan avait pu susciter quelques inquiétudes au sein du corps des peintres de Toulouse, et que ceux-ci avaient, quelques mois après, fait porter des additions à leurs statuts. Or, à ce moment, Toulouse ne disposait pas de très bons peintres dans ses rangs. Le peintre de l'Hôtel de Ville, Jean Chalette, était vieillissant et devait mourir en 1643, et Nicolas Tournier, qui avait apporté la manière de Caravage en Languedoc, était décédé dans la ville en 1639.

Un peu plus tard, en 1645, deux ans après le décès de Chalette, se posait toujours la question de sa succession à la place de peintre de l'Hôtel de Ville. Les capitouls, n'arrivant pas à trouver de peintre qui puisse, localement, assumer cette tâche, firent le choix de faire venir de Paris Antoine Durand, allant même jusqu'à lui fournir « la somme de trois cens livres [...] pour son deffray et desdommagement du voyage qu'il a faict de la ville de Parys en la présente ville de Tholose, ayant esté mandé venir pour ny avoir de paintre suffizant et capable à pouvoir fer les paintures et les pourtraictz de Messieurs les cappitoulz »<sup>709</sup>. Durand se permit même de demander une augmentation en 1647<sup>710</sup>, qui lui fut accordée, signe que les capitouls étaient satisfaits de son

<sup>&</sup>lt;sup>708</sup>Bernard Dupuy du Grez, *Traité de la peinture...*p. 119, cité par Marjorie Guillin, dans "*L'anéantissement des arts en province?*" ..., vol. 1, p. 105.

<sup>&</sup>lt;sup>709</sup> Cité par Guy Désazars de Montgaillard, « L'art à Toulouse... », p. 266.

<sup>710</sup> Cité par Guy Désazars de Montgaillard, « L'art à Toulouse... », p. 266.

travail, ou peut-être n'avaient pas la possibilité de trouver une solution équivalente à moindre coût. Le choix devait être limité, et le niveau des maîtres peintres à demeure guère satisfaisant. Ainsi, outre le désir de ces artistes de pouvoir pratiquer régulièrement d'après modèle, l'Académie d'Andrij, Pader et Fontan aurait été créée pour répondre à une situation où les arts semblaient peu cultivés et le niveau technique des artistes présents, médiocre<sup>711</sup>.

Une enquête sur les métiers de Toulouse, effectuée à la demande du Roi, en 1673, montre la présence de trois groupes de peintres<sup>712</sup>. Les premiers étaient au nombre de vingt, sans qu'on n'en sache plus, et se trouvaient nommés parmi les métiers réglés<sup>713</sup>. Deux autres catégories apparaissent sous la mention « Rolle des arts et mestiers qui ne sont en corps de communauté et jurandes, dans la ville et fauxbourgs, gardiage et viguerie de Toulouze ». Une quinzaine d'artistes étaient regroupés sous l'appellation de « peintres, tailleurs d'images et de cartes géographiques ». Cette dénomination est plus précise qu'il n'y paraît. En effet, on le sait, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, d'excellents peintres comme Jean Cousin étaient employés à des activités de topographes<sup>714</sup>. La réalisation de tels documents était confiée à des individus susceptibles de restituer fidèlement le territoire ; ce qui indiquerait que les peintres présentés sous cette catégorie étaient spécialisés dans ce type de travaux. Un troisième groupe apparaît, d'ailleurs avant celui évoqué précédemment, et juste au-dessus des sculpteurs, les « enlumineurs ou barbouilles ». Le secrétaire précise : « Il y en [a] peut ou voir très peu ».

Furetière indique que les barbouilleurs étaient dits « enlumineurs de jeu de paume »<sup>715</sup>, ce qui ne laisse que peu de doute sur les personnages évoqués. Leur faible nombre vient certainement du métier, très probablement pratiqué par des ouvriers itinérants, et fait donc référence à des peintres en bâtiment<sup>716</sup>. On peut donc avoir la certitude que les vingt peintres évoqués parmi les métiers réglés n'étaient pas des « enlumineurs de jeu de paume », mais bel et bien de véritables peintres. Autrement dit, il semblerait que la maîtrise ait implosé, et qu'une partie des peintres ait alors décidé de quitter le corps pour s'adonner à leur art librement comme un art libéral.

<sup>&</sup>lt;sup>711</sup> On pourrait cependant s'interroger sur la présence dans la ville d'Hilaire Pader qui aurait pu alors ambitionner le poste de peintre de l'Hôtel de Ville.

<sup>&</sup>lt;sup>712</sup> René Toujas, « Un recensement ... », p. 225-235.

<sup>&</sup>lt;sup>713</sup> Arch. mun. de Toulouse, HH 100, 1673. La source est également citée dans Myriam Escard-Bugat, « Le métier de peintre à Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle... ».

<sup>714</sup> Elisabeth Pillet, « Jean Cousin... », p. 13.

<sup>715</sup> Dictionnaire de Furetière (1690), arts. « Enlumineur », « Barbouilleur ».

<sup>&</sup>lt;sup>716</sup> L'analyse de Toujas est, à ce titre, défectueuse, puisqu'il considère le métier de peintre comme relevant de « l'industrie du bâtiment et des travaux publics », sans préciser à quels peintres il fait référence.

Comme ce fut le cas auparavant à Paris, sous l'impulsion de l'Académie royale, Toulouse, durant les décennies précédentes avait probablement vu la pratique du métier considérablement évoluer, sous la conduite d'artistes étrangers à la cité, par exemple Nicolas Tournier ou plus tard Antonio Verrio, ou revenus de voyages en Italie, comme Pader.

L'officialisation, en 1612, d'une place de peintre de l'Hôtel de Ville avec l'arrivée de Jean Chalette put aussi faire considérablement évoluer les mentalités<sup>717</sup>. Avant cela, les peintres n'étaient qu'employés par l'Hôtel de Ville, et n'étaient pas des « officiers municipaux ». Chalette, justement, n'eut pas à fournir de chef-d'œuvre, et fut reçu à la maîtrise à la demande des capitouls, désireux de voir demeurer à leur service un très habile peintre<sup>718</sup>. On ne peut nier qu'un artiste comme Antoine Rivalz, qui accéda au poste de peintre de l'Hôtel de Ville en 1703, ou ses prédécesseurs, aient pu sans trop de problèmes s'émanciper. La place de peintre de l'Hôtel de Ville incombait généralement à des artistes déjà réputés ou à la carrière prometteuse ; ils avaient pour beaucoup eu la chance de fréquenter des ateliers prestigieux à Rome ou à Paris 719. Payés par les capitouls en tant qu'officiers municipaux, ils bénéficiaient d'un atelier au sein de l'Hôtel de Ville. Leur salaire était justifié par la réalisation de portraits des édiles. Leur atelier était donc fréquenté par des notables et drainait une clientèle aisée. La situation de ce peintre était celle d'un privilégié, et on s'en doute, bien différente pour nombre de ses confrères, dont l'existence et le travail ne nous sont aujourd'hui guère connus que par les archives<sup>720</sup>. La fin du XVII<sup>e</sup> siècle fut peu amène pour les professions artistiques à Toulouse, comme c'était d'ailleurs le cas à Paris, où l'Académie royale dut même brièvement cesser ses activités en 1694, à cause de difficultés financières, dues à la situation économique du Royaume, généralement exécrable 721. On sait que les années 1690 ne furent pas localement des années fastes, du point de vue des commandes artistiques, et plus généralement d'un point de vue économique. La ville, qui était alors la huitième du royaume, en termes d'habitants, traversa une période difficile, caractérisée par une crise démographique qui marqua toute la fin du règne de Louis XIV<sup>722</sup>. À compter du tournant

-

<sup>&</sup>lt;sup>717</sup> Trouvé analyse justement la question du peintre de l'Hôtel de Ville avant Chalette. Nous renvoyons à son étude (*Peinture et discours...*).

<sup>&</sup>lt;sup>718</sup> Auparavant, seul le Flamand David Varin du Jardin (qui ne fut reçu à la maitrise qu'en 1611) avait pu exercer pour l'Hôtel de Ville sans faire partie de la maîtrise (Stéphanie Trouvé, *Peinture et discours...*, p. 52).

<sup>&</sup>lt;sup>719</sup> Ce fut le cas d'Antoine Rivalz, ou de son successeur Guillaume Cammas qui avait appris à Paris, à qui succéda Pierre Rivalz, qui lui, avait été à Rome.

<sup>&</sup>lt;sup>720</sup> Si les actes notariés, privés, témoignent de désignations variables, et ne peuvent faire office de preuve, on constate cependant dans notre documentation que si les dénominations « maître peintre de Toloze » ou « peintre de Toloze » apparaissent indistinctement dans les actes des années 1670 et 1680, on ne retrouve plus le terme « maître peintre » dans les décennies qui suivent.

<sup>721</sup> Christian Michel, L'Académie royale..., p. 74.

 $<sup>^{722}</sup>$  Jean-Luc Laffont, « Relecture critique... », p. 464-465.

du siècle, les contrats d'apprentissage chez les peintres se raréfièrent, pratique, on l'a vu qui était pourtant stipulée par la maîtrise <sup>723</sup>. Cette absence de traces pourrait être le signe d'un changement de la condition du peintre comme celui d'une raréfaction du métier. Il se pourrait ainsi que la maîtrise ait disparu, non pas parce que l'artiste ait triomphé de l'artisan, mais par un mouvement combiné, d'une part de la volonté de certains peintres de s'extraire de la maîtrise, et d'une crise économique entraînant une régression de la pratique. Cependant, on ne peut avoir de certitude définitive à ce sujet, à l'examen d'une documentation concernant les peintres, qu'il sera possible, espérons-le, d'étoffer à l'avenir.

Différentes informations sur d'autres métiers artistiques permettent, par le jeu des comparaisons, de se faire une meilleure idée de la situation générale des sculpteurs, brodeurs, doreurs et autres orfèvres aux confins des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. À ces professions, toutes dépendantes du dessin, on peut ajouter les menuisiers et ébénistes qui permettent d'apprécier sous un autre angle le métier du sculpteur, ou les batteurs d'or, dont la profession était directement liée à celle de doreur, et en lien immédiat avec l'artisanat de luxe.

À considérer le métier de sculpteur, on sait que le milieu du siècle avait vu s'installer des hommes compétents, à la tête desquels Gervais Drouet (1610-1673), ancien collaborateur du Bernin. Durant une trentaine d'années, la ville put compter sur ses talents et sur ceux de Thibaud Maistrier, Pierre Affre, ou encore d'Antoine Guépin. Cette génération d'artistes était disparue au cours des années 1680-1690 ; la génération suivante fut moins marquante <sup>724</sup>, peut-être parce que moins talentueuse, certainement parce qu'elle eut moins de possibilités de s'exprimer. Les effectifs semblent d'ailleurs avoir chuté, ce que l'on perçoit à la lecture de plusieurs documents, et tout d'abord de l'enquête de 1673 étudiée par Toujas, où les sculpteurs sont au nombre de 30, et dépourvus de statuts. Les statuts des maîtres menuisiers de 1674 offrent eux aussi des renseignements <sup>725</sup>. À la requête des capitouls, qui leur demandaient s'ils avaient des plaintes à soumettre quant à leurs statuts, la première de celles qu'ils formulèrent fut à l'encontre des

<sup>&</sup>lt;sup>723</sup> Nos propres recherches, comme la bibliographie, ne font pas état de contrats d'apprentissage pour des peintres à Toulouse, au XVIII<sup>e</sup> siècle. Seuls deux contre-exemples ont été relevés avant nous par Myriam Escard-Bugat. Pour ce qui regarde le cas parisien, Isabelle Richefort s'est intéressée à la question. Toutefois, si elle mentionne quelques documents inédits (p. 251), elle ne donne pas la base de son échantillon, qui semble très maigre (5 contrats inédits mentionnés clairement dans ses sources) bien qu'elle cite plus de documents dans le corps de son étude. Isabelle Richefort, *Peintre à Paris au XVII*<sup>e</sup> siècle, Paris, 1998, p. 17-34.

<sup>&</sup>lt;sup>724</sup> L'âge d'or de la sculpture...Notons cependant des personnalités intéressantes comme celles de l'habile sculpteur et architecte Philibert Chaillou (mort au printemps 1704, Inventaire après décès : Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 11887, 1704, 3 juillet. L'inventaire était rédigé à la demande de Guillaume Chaillou, « peintre de la présente ville [Toulouse] », le fils du défunt).

<sup>&</sup>lt;sup>725</sup> 1674, 15 janvier. Les maîtres menuisiers étaient au nombre de 44, sur ce nombre, on comptait deux veuves.

sculpteurs, avec qui les relations devaient être difficiles <sup>726</sup>. Ils indiquèrent le nombre de ceux-ci : « treize ou plus ». Ce chiffre pourrait être un peu exagéré, pour marquer la vigueur de la menace, mais on peut sans doute l'évaluer à une dizaine de membres, au moins. L'année précédente, le document étudié par Toujas donnait l'information que les sculpteurs étaient au nombre de « trente », mais ce chiffre valait pour les « esculteurs en pierres, briques ou bois », ce qui, mis en perspective avec le chiffre donné par les menuisiers, permet tout au plus d'avoir une certaine proportion des sculpteurs sur bois <sup>727</sup>. En plus de cela, il faut prendre en compte une information que l'on trouve plus loin dans ce même document : les « tailleurs de pierres et brique sont mis avec les sculteurs et massons » ; le chiffre de trente sculpteurs est donc biaisé (à la hausse) dans une mesure difficilement appréciable. On dispose pour 1691 d'un chiffre sans doute plus fiable. Il a été donné par les sculpteurs eux-mêmes, alors que ceux-ci répondaient à un questionnaire émanant des capitouls, en vue de créations d'offices : ils n'étaient plus que trois <sup>728</sup>.

À cette même période, les orfèvres avaient réduit, par leurs nouveaux statuts, le nombre des maîtres à trente, ce qui pourrait là encore indiquer une baisse d'activité<sup>729</sup>. Quant aux brodeurs, qui étaient au nombre de dix en 1673, ils n'étaient plus que cinq en 1691, et ne formaient alors que deux apprentis<sup>730</sup>.

Trente ans plus tard, au début du règne de Louis XV, en 1728, les effectifs des sculpteurs étaient largement à la hausse, comme le démontrent, là encore, des sources liées à la fiscalité des métiers. À l'occasion des naissances d'Henriette et Élisabeth de France, on demanda aux artisans des différentes villes du royaume de s'acquitter d'une taxe. Ils devaient, en outre, pour la bonne

7

<sup>&</sup>lt;sup>726</sup> Ce que confirme la série HH des archives municipales, où l'on retrouve trace d'un nombre non négligeable de visites des bayles menuisiers chez des sculpteurs, ou de procès intentés à ces derniers pour avoir utilisé des techniques réservées aux menuisiers (Par exemple, Arch. mun. de Toulouse, FF 473, 1700, 3 décembre, plainte de bayles menuisiers contre Thiery, sculpteur et Saint-Laurens, garçon menuisier, « pour avoir entrepris des ouvrages dépendents dudit métier de menuiserie »).

<sup>&</sup>lt;sup>727</sup> René Toujas, « Un recensement des métiers jurés ... », p. 225-235.

<sup>&</sup>lt;sup>728</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 2774, pièce n°4, 1691, 13 juillet, « États des esculpteurs de cette ville. Ils ne font point corps de maîtrise, leur profession estant un art. Ils ne font aucun commerce, n'estants emploiés ordinairement qu'aux églises pour la décoration des autels ou pour des particuliers. Ils sont en nombre de trois qui n'ont aucune societté, ny par conséquent aucune confrairie. Ils ne font aucuns fraix. Fait à Toulouse le 13 juillet 1691. (Signé:) Guépin » (Voir l'édition de ce document, vol. 3, p.j. n° 1).

<sup>&</sup>lt;sup>729</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 2774, 1692, 26 juin. Les statuts des orfèvres toulousains avaient été enregistrés le 22 mai 1690. Le document cité par Toujas indique quant à lui « orpheuvres, 20 ».

<sup>&</sup>lt;sup>730</sup> Les statuts des maîtres brodeurs de Toulouse alors en vigueur dataient d'août 1579. Les bayles de 1693 étaient Jean Montels et Antoine Héliès (Arch. mun de Toulouse, HH 67, 1674, 11 janvier, enquête des capitouls sur les métiers). Sur les brodeurs en région toulousaine, nous renvoyons aux travaux de Christine Aribaud. Notons cependant que si ses dépouillements de la série E des Archives départementales de Haute-Garonne l'ont conduite à penser que la corporation des brodeurs disparaissait au XVII<sup>e</sup> siècle (Christine Aribaud, « La chasublerie à Toulouse... », p. 42-43), les archives que nous avons consulté montrent que la corporation existait toujours à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècles ; cependant, si elle ne disparaît pas, et conformément aux observations d'Aribaud, il s'opère un net ralentissement d'activité à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle.

marche du prélèvement, se dénombrer. De la liste des sculpteurs de Toulouse de 1728, le premier nom à apparaître est celui de Marc Arcis (1655-1739) « esqulteur ordinère du Roy », le meilleur sculpteur qu'ait connu la ville durant le XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1698, il était revenu d'un séjour de dix ans à Paris, où il avait obtenu de devenir sculpteur du Roi, sans pour autant tenir dans la capitale le rôle de premier plan qui s'offrait à lui à Toulouse : les principaux chantiers à s'ouvrir en Languedoc, alors qu'il y était présent, lui furent attribués<sup>731</sup>. Treize autres noms de sculpteurs apparaissent, auxquels ont été ajoutés six « sculpteurs plâtriers »<sup>732</sup>.

Si l'on peut effectivement constater une certaine déperdition dans les effectifs de ces métiers artistiques à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et, en revanche, une hausse, cela probablement dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la petite communauté des sculpteurs installés dans la ville<sup>733</sup>, d'autres métiers artistiques témoignent, eux, d'une période de crise, qui semble perdurer durant le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, même si ces relevés doivent être pris avec prudence. À l'instar des sculpteurs, batteurs d'or<sup>734</sup> et ébénistes de Toulouse durent se dénombrer. Leurs réponses à l'intendance du Languedoc sont conservées, et contrairement à celle, laconique, des sculpteurs, elles sont assorties de commentaires.

Les batteurs d'or n'étaient qu'au nombre de quatre, Pierre Lacène « ne travaillant presque point de son métier », Jacques Lhuillier, âgé de 87 ans, la veuve Montané et Salvy Lacène<sup>735</sup>, « lesquels dits batteurs d'or sont sans aucuns bien fonds et ne travaillent presque point de leur profession, la dorure étant tombée, à cause de la misère du temps »<sup>736</sup>. Quant aux ébénistes, ils n'étaient eux aussi que quatre, et tout autant dans la misère :

«leur profession n'estant plus d'usage depuis que les dorures sont à la mode, et qu'il ne se fait plus de placages ny autres ouvrages d'ébénisterie, ils ne peuvent pas mesme faire aucun ouvrage

 $^{732}$  Nous donnons une édition de ce document en annexe (vol 3, pièce n  $^{\circ}$  5).

<sup>&</sup>lt;sup>731</sup> Fabienne Sartre, Marc Arcis...

<sup>&</sup>lt;sup>733</sup> On n'a guère d'idée du niveau de vie de ces individus, tout comme on n'a pas pu prendre en compte, pour cette période, les artistes de passage, ni même ceux rattachés à des communautés monastiques, qui n'étaient très probablement pas comptabilisés.

<sup>&</sup>lt;sup>734</sup> Si la profession de batteur d'or n'est pas à proprement parler un métier d'art, elle fournissait cependant les doreurs, orfèvres et autres métiers travaillant à l'aide de matériaux précieux. En outre, on a pu retrouver le cas de batteurs d'or également doreurs. C'était le cas d'un certain Girard Wattau, dit « maître batteur d'or et doreur en Tolose », qui le 14 juin 1682, passa contrat avec les maîtres menuisiers de la ville pour dorer un retable et un tabernacle pour la chapelle des menuisiers, située dans l'église des Grands Carmes » (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 484, f° 101v-102, 1682, 14 juin). Mesuret notait, pour le XVII<sup>e</sup> siècle, à propos des peintres-doreurs qu'ils étaient « plus nombreux dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle [que dans la seconde moitié du siècle]» (Robert Mesuret, *Les peintres doreurs...*, p. 1).

<sup>&</sup>lt;sup>735</sup> Les Lacène étaient issus d'une famille qui travailla les métaux précieux à Toulouse tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle. Un batteur d'or du nom de Salvy Lacène testa en 1763 à Toulouse (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 10970, 1763, 1<sup>e</sup> reg. 1763, 28 août. Lacène signe son testament « Lacène cadet »). Un autre testament aurait été rédigé le 6 janvier 1779.

<sup>&</sup>lt;sup>736</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 2775, pièce non datée, vers 1727-1728 (nous donnons une édition de ce document, vol. 3, p.j. n° 3).

de menuiserie, les menuisiers leur empêchent d'en faire ; de manière que ce qu'on leur demande pour le joyeux avènement qui est la somme de quatre-vingt livres [...] doit estre d'abord réduit et diminué de moitié [...] »<sup>737</sup>.

L'argument des batteurs d'or voulant que la dorure soit « tombée, à cause de la misère du temps » trouve écho dans celui des ébénistes qui eux, indiquent que les dorures étaient à la mode, ce qui suggère que l'un et l'autre corps cherchaient des raisons à leur manque d'activité, ou tout du moins, une bonne excuse pour faire baisser le montant de l'impôt. Il n'en demeure pas moins que l'impression générale est celle d'une situation des métiers artistiques guère florissante <sup>738</sup>. Ils subirent probablement une crise importante autour de 1690, soit peu ou prou au moment où Dupuy mettait à exécution son projet d'école. On l'a dit, l'avocat, qui serait mort en août 1720, n'aurait pu compter sur le soutien de la ville pour épauler son projet, la municipalité ne disposant sans doute pas des liquidités nécessaires pour financer une école destinée à de futurs artistes.

Cependant, ses idées furent assimilées, puisque la Ville, au milieu des années 1720, entendit cette fois la demande d'Antoine Rivalz, qui avait été nommé peintre de la Ville en 1703. Ce dernier, en tant qu'homme de l'art, et premier peintre de la Ville, jouissait du statut idéal pour faire passer ses idées auprès des capitouls. Il demanda et obtint la création d'une école de dessin pensionnée et logée dans l'Hôtel de Ville, ce qui lui fut accordé le temps de sa vie. L'école, dans laquelle on pouvait recevoir des cours d'après le modèle vivant, fonctionna dès 1726 jusque, dans un premier temps, en 1734, année de la mort de Rivalz. Pour autant, un détail non négligeable apparaît dans la demande du peintre, faite aux capitouls :

« Le second point concerne une offre très avantageuse au public qui a été faite à Messieurs les capitouls par le sieur Rivals, peintre de cette maison, lequel demande l'approbation du corps de Ville pour ériger, dans son attelier une accadémie de peinture ou toute sorte de personnes de divers arts, comme graveurs, orphèvres, brodeurs, peintres, sculpteurs, architectes, menuisiers et autres pourront s'instruire des règles du dessein. Il se flate aussi que ce corps voudra bien se rendre le protecteur de cette nouvelle accadémie et lui accorder quelque secours pour subvenir aux frais qu'il est obligé de faire à l'occasion de ce nouvel établissement. »<sup>739</sup>

La demande est formulée de manière à mettre en avant les métiers de graveurs, brodeurs et menuisiers, alors qu'on peut supposer que Rivalz s'intéressait davantage aux sculpteurs, peintres et architectes. Cependant, il avait pu comprendre l'intérêt de mettre en valeur l'artisanat. L'idée n'avait pas été évoquée comme un argument décisif par Dupuy, qui lui, ne semblait

-

<sup>&</sup>lt;sup>737</sup> *Ibidem*, 1728, 12 août (Voir vol. 3, p.j. n°4).

<sup>&</sup>lt;sup>738</sup> Ajoutons que les graveurs n'étaient qu'au nombre de quatre, les frères Simonin (Claude et Antoine), et les frères Brondes (Jean Brondes et son frère cadet), ces derniers travaillant dans le même atelier (Arch. dép. de l'Hérault, C 2775, non daté, après le 12 août 1728).

<sup>&</sup>lt;sup>739</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 48, f° 153v, 1726, 30 juillet. Cité par Edmond Saint-Raymond, « Les débuts... », p. 176.

s'adresser qu'aux artistes ; ce qui n'était pas de nature à convaincre les capitouls, la Ville ne pouvant en retirer qu'un profit très limité. Le secteur artisanal représentait, lui, une fraction plus grande de la population, les seules corporations des menuisiers et des orfèvres étaient numériquement importantes. Cet argument présenté par Rivalz semble d'autant plus recevable si l'on considère que le secteur artisanal était sinistré à cette période, ce qu'indiquent les archives. Ce point de vue était sans doute décisif pour emporter les suffrages de la Ville, qui pouvait voir d'un très bon œil la formation de ces artisans au dessin, et par là, un espoir d'améliorer la qualité de la formation, et *in fine*, celle de la production.

Or, on peut se poser la question de savoir pourquoi Rivalz, en poste depuis 1703, alors qu'il ne pouvait qu'être au courant des projets de Dupuy, qu'il connaissait par ailleurs <sup>740</sup>, attendit 1726 pour demander aux capitouls la création d'un tel établissement. La réponse est donnée par Mondran, et confirmée par Aufréry. Ce serait, non pas de son initiative, mais à la demande insistante d'élèves, dont le plus décidé était Guillaume Cammas, que Rivalz se serait résolu à demander la création de cette école.

<sup>&</sup>lt;sup>740</sup> Rivalz, alors à Rome, avait participé au projet éditorial du traité de Dupuy, en fournissant un certain nombre de dessins destinés à être gravés dans l'ouvrage.

Deuxième partie, chapitre 1

## Chapitre 2. L'école municipale de dessin d'Antoine Rivalz et Guillaume Cammas (v. 1720-1744)

#### A) L'atelier d'Antoine Rivalz

Cette école fut donc instituée en septembre 1726, dans l'atelier d'Antoine Rivalz<sup>741</sup>. Formé à Toulouse, c'était alors un artiste confirmé qui était passé par Paris puis Rome, où il avait poursuivi sa formation et travaillé quelques années, avant de revenir en Languedoc pour succéder à son père, Jean-Pierre (1625-1706), à la place de peintre de l'Hôtel de Ville. Ce peintre enseignait de façon libérale, à la manière des peintres du Roi, c'est-à-dire sans passation de contrat, ni contrepartie financière. Et comme l'indique une brochure de 1744,

« un certain nombre de jeunes dessinnateurs de cette ville, l'année 1726, étant hors d'état d'aller à Paris ou à Rome, où étoient alors les deux uniques écoles pour dessinner d'après le modèle vivant se lièrent en société et firent un fonds pour trouver dans le sein de leur patrie ce qui ne se trouvoit que dans ces deux dernières villes. Ils eurent donc un modèle vivant pour dessinner, sçachant que sans ce secours, il est impossible de se perfectionner dans le dessein, qui est la base de tous les arts<sup>742</sup>. »

Ces élèves s'associèrent donc, mais d'une façon informelle, si l'on en croit les récits de Mondran et Aufréry<sup>743</sup>, qui indiquent tous deux qu'ils « se cotisèrent » pour payer un modèle. La maîtrise avait disparu, le recours à un notaire s'avérait donc moins nécessaire pour ce genre d'opération. Les obstacles, nombreux à en croire Aufréry, n'auraient essentiellement concerné que la réaction du clergé toulousain.

Aucun nom d'artisan ayant fréquenté l'atelier de Rivalz avant qu'il n'y institutionnalise un cours d'après le modèle vivant n'apparaît, ce qui pourrait laisser supposer que ces derniers n'arrivèrent qu'avec l'établissement de l'école en 1726. Les noms qui nous sont parvenus par le biais de Mondran et Aufréry, ajoutés à la délibération actant la création de l'école, en 1726, vont dans ce sens. Pourtant, une variante du texte de l'urbaniste est importante à prendre en compte. Il y donne une version plus détaillée des événements survenus avant septembre 1726 :

« Il [Rivalz] avoit un atelier spatieux dans l'Hôtel de Ville, à raison de sa place de peintre, ce qui luy facilita le moyen d'y recevoir un grand nombre d'élèves, de tout état et condition. Du

<sup>&</sup>lt;sup>741</sup> Fabienne Sartre, « De l'école de dessin... », p. 29.

<sup>&</sup>lt;sup>742</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 928, 1<sup>e</sup> pièce, 1744.

<sup>&</sup>lt;sup>743</sup> Mémoires Acad., 1<sup>er</sup> cahier, p. 5. Bibl. de l'Université Toulouse I, Pierre-Clément d'Aufréry, Annales, p. 6-7.

nombre de ceux qui se destinoint à la profession de peintre furent Cammas, Maran, Crozat et Lucas, sculpteur<sup>744</sup>. »

Ce passage suppose donc que de jeunes gens qui ne se destinaient pas à la peinture ou à la sculpture aient pu intégrer l'atelier du premier peintre de la Ville, et cela avant l'automne 1726<sup>745</sup>. On peut supposer, sans trop s'avancer, que la présence de ces jeunes gens était liée à la fonction même de peintre de l'Hôtel de Ville. Sorti des fonctions pour lesquelles il était payé, Rivalz pouvait intervenir dans d'autres contextes. Comme cela a été dit et prouvé avant nous, il pouvait également être appelé à faire des restaurations, des expertises, etc<sup>746</sup>. Le recours à des peintres dans l'établissement de dessins en matière de vitrail, tapisserie, broderie ou orfèvrerie est établi. Si l'on n'en a trace pour Rivalz, il est cependant fort possible que, disposant de la clientèle la plus aisée de la ville, il ait pu intervenir dans des commandes variées, et ainsi donner des modèles destinés à être utilisés par des artisans. Aussi ne serait-il pas inconcevable de voir des apprentis ou des fils de maîtres passer la porte de l'atelier pour recevoir des leçons du peintre, aux côtés de ses propres élèves ; c'est tout du moins ce que suggère Mondran et ce que confirme le contrat d'apprentissage qui engagea, le 10 mars 1726, le maître menuisier Étienne Fontanier avec le fils d'un tisserand, Dominique II Loubeau. Celui-ci devait être alors âgé d'environ 13 ans, et était mis en apprentissage pour 5 ans chez Fontanier. Il se trouve dans ce contrat une clause que l'on n'a trouvée qu'à cette occasion, pour cette période : « ledit Fontanier donnera une heure de chaque jour pandant dix moix prochains audit aprantif pour aler à l'écolle » 747. Si la mention est imprécise et pourrait ne pas renvoyer à l'école de Rivalz, le parcours de Loubeau renforce cependant cette hypothèse, puisqu'il devint non pas menuisier mais un sculpteur qui exposa aux Salons de l'Académie toulousaine et l'ami du peintre Jacques Gamelin.

En septembre 1726, à l'occasion de l'institution de l'école de dessin, Mondran et Aufréry donnent des noms. Aucune autre liste n'a pu être retrouvée. Il faut donc se fier à leurs dires. Des recherches dans les registres paroissiaux ont permis d'identifier assez précisément les personnes

<sup>744</sup> Mémoires Acad., Variantes, p. 8, b. Ce passage est antérieur à la version habituellement retenue des Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie, et nécessite donc d'être prise en compte.

<sup>&</sup>lt;sup>745</sup> Une possibilité pour obtenir plus de renseignements à ce sujet serait la présence dans des contrats d'apprentissage de métiers artistiques (brodeur ou orfèvres, en particulier) de clauses indiquant un accord pour autoriser l'apprenti à aller dessiner dans l'atelier de Rivalz. Précisons que dans le cas du contrat d'apprentissage de Pierre Lucas, aucune clause n'apparaît (mais on peut largement envisager que le jeune homme ait pu jouir de la liberté d'aller à sa guise dessiner dans l'atelier de Rivalz, qui était un ami de son maître). Des sondages en archives n'ont jusqu'ici rien donné (Pour les insinuations des actes des notaires de Toulouse, 2C 2548 (1720), a été vu intégralement, 2 C 2973 (1724-1727) à compter du 15 octobre 1725, 2 C 2971, du 16 août 1720 jusqu'à la fin du registre).

<sup>&</sup>lt;sup>746</sup> Stéphanie Trouvé, Peinture et discours..., p. 52-53.

<sup>&</sup>lt;sup>747</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6091, f°. 834-835.

citées<sup>748</sup>, et d'établir leurs professions et de leurs âges. On a pu ainsi reconnaître différents brodeurs, les frères Antoine et François Bordes, Victor Hauteroue dit Saint-Amans, auxquels il faut ajouter l'orfèvre Louis II Samson. Ils étaient pour la plupart de la même génération que Subleyras ou Cammas, et on peut envisager qu'au moment de leurs apprentissages, soit au milieu des années 1710<sup>749</sup>, ils aient pu intégrer l'atelier de Rivalz, à l'image d'autres brodeurs, comme Pierre et Antoine Héliès, probablement étrangers à la ville et un peu plus âgés<sup>750</sup>.

Les textes d'Aufréry et Mondran ne donnent, à ce niveau, que des noms d'artisans, ce qui semble étonnant pour une école en priorité destinée aux peintres. En effet, si l'on peut imaginer Rivalz invitant des artisans à entrer dans son école, ils ne devaient cependant pas y tenir les premières places. Pour mieux comprendre la situation, il faut admettre que l'idée d'ouvrir une école disposant d'un modèle, et surtout ouverte aux apprentis artisans, en plus des jeunes peintres et sculpteurs, ne sortait pas toute armée de la tête de Rivalz, ou même de celles ses élèves.

Dans cette optique, le premier des éléments à considérer est la date : 1726. Rivalz était arrivé à Toulouse en 1703. On l'a vu, Pader au XVII<sup>e</sup> siècle avait, lui, immédiatement monté une académie à son retour de Rome. Rivalz, qui bénéficia dès son arrivée de la place de peintre de l'Hôtel de Ville n'en fit pas autant, et on n'a aucune trace de tentative, même refusée par les capitouls. S'il avait existé, ce refus aurait été indubitablement consigné, soit dans les registres des délibérations de la Ville, soit narré par Mondran ou Aufréry, tant la naissance de l'école de dessin de 1726 était prégnante à leurs yeux.

D'ailleurs, Mondran et Aufréry partagent, comme bien souvent, le même point de vue, qui était, à n'en pas douter celui des académiciens toulousains<sup>751</sup>, savoir que Rivalz, s'il avait

8 Ma

<sup>&</sup>lt;sup>748</sup> Mondran indique ainsi « Dès que tout fut prêt, l'école fut ouverte. Plusieurs artistes y accoururent, du nombre desquels furent les sieurs Bordes frères, Samson cadet, Saint-Amans, Héliès, et une infinité d'autres jeunes gens de tous états et conditions, avec pourtant l'approbation de Monsieur Rivalz, qui en fesoit le choix et qui renvoyoit ceux qui n'aimoient pas le travail » (Mémoires. Acad., 1<sup>er</sup> cahier, p. 6). Aufréry cite les mêmes noms, sans rien ajouter (Bibl. de l'université Toulouse-1, Ms 307, Pierre-Clément d'Aufréry, *Annales*, p. 8).

<sup>&</sup>lt;sup>749</sup> La famille Saint-Amans était une famille de brodeurs que nous avons documentée à Toulouse depuis 1648 et un contrat d'apprentissage passé chez François Hauteroue, maître brodeur (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 4567, f° 168v°-169. 1648, 10 décembre, apprentissage de Hyerosme Audigier chez François Hauteroue, maître brodeur, pour trois ans). Le métier se transmettant de génération en génération, la découverte de contrats d'apprentissage semble peu probable.

<sup>&</sup>lt;sup>750</sup> Sur ces deux personnages nous renvoyons aux notices correspondantes établies dans notre dictionnaire biographique et à l'édition des *Mémoires* (*Acad*).

<sup>&</sup>lt;sup>751</sup> Rappelons que le Ms. A de notre édition est celui probablement le plus proche de la vision personnelle de Mondran. Le Ms. B, quant à lui, duquel les *Annales* d'Aufréry se rapprochent beaucoup est, à n'en pas douter, très proche des registres de l'Académie, vision donc officielle de son histoire.

assuré, par son nom, la fondation de l'école, avait surtout répondu à une demande, celle de ses étudiants, à la tête desquels étaient Guillaume Cammas.

En 1726, justement, Rivalz signa une miniature qui ornait alors les Annales de la Ville, pour célébrer la naissance de l'école de dessin. Brûlée à la Révolution, son souvenir nous en est connu par la gravure, ce qui signifie que la composition avait pour but d'être diffusée. On y voit Toulouse, sous les traits de Pallas, accueillir les allégories de la peinture et de la sculpture, guidées par un singe muni d'un pinceau, pendant qu'au premier plan deux génies fustigent des démons. L'apprentissage du dessin par les artisans n'était pas ce que le peintre prit la peine de représenter pour orner les Annales de la Ville.

L'atelier du peintre de la Ville était fréquenté par des capitouls et une clientèle aisée. Parmi eux, Mondran cite deux avocats, François-Joseph Cormoul et Louis-Guillaume Baylot, qui auraient été très utiles pour la mise en place de cette école 752. Le premier fut capitoul en 1725 et 1726, et connaissait donc Rivalz et son atelier depuis au moins un an. Quant à Baylot, il avait été élu capitoul dès 1717 et était alors syndic de la Ville<sup>753</sup>. Plus tard, il fit partie des associés de la Société des arts (en 1746) et fut un soutien important pour l'école de dessin<sup>754</sup>. C'était un homme de poids, tant au sein de l'Hôtel de Ville, dont il était le personnage le plus important, qu'auprès de l'intendant. L'école de dessin avait donc ses partisans dans l'administration capitulaire, et était fréquentée, comme l'évoque Aufréry, par des « amateurs et des bons citoyens » 755. Si aucun document ne vient l'attester, on peut légitimement penser que ces deux influents personnages ont pu souffler à Rivalz et à ses étudiants l'idée de montrer l'application commerciale à leur initiative. Par ce biais, ils purent convaincre la Ville de financer cette école, mettant en avant cet aspect qui, plus que l'éducation des peintres, pouvait retenir l'attention de décideurs peu versés dans les questions artistiques. En cela, Toulouse était la première ville du Royaume (avant Rouen en 1741) à se doter d'une école de dessin destinée, comme l'écrit Agnès Lahalle, aux artisans<sup>756</sup>. Cependant, on l'a vu, c'est bien la prétention artistique qui semblait guider les pas de Rivalz. La volonté d'inclure nommément les métiers d'art à ce projet paraît, elle, revenir à la Ville, plus qu'aux peintres.

<sup>&</sup>lt;sup>752</sup> Mémoires Acad., 1<sup>e</sup> cahier, p. 8.

<sup>&</sup>lt;sup>753</sup> Marie-Claude Baraille, Le syndic de la ville de Toulouse...

<sup>&</sup>lt;sup>754</sup> Pierre-Clément d'Aufréry confirme et développe les dires de Mondran (Bibl. de l'Université Toulouse -I, Pierre-Clément d'Aufréry, Annales, p. 9-15).

<sup>&</sup>lt;sup>755</sup> Bibl. de l'Université Toulouse -I, Pierre-Clément d'Aufréy, Annales, p. 8.

<sup>756</sup> Agnès Lahalle, Les écoles de dessin..., p. 64.

Le financement fut obtenu dès la première tentative, signe d'un projet bien conçu, d'idées parfaitement entendues et de soutiens manifestes. Néanmoins, les capitouls posèrent leurs conditions, puisqu'à la première délibération du Conseil du 3 septembre 1726 s'en ajouta une autre, du 17 septembre 1726, précisant tout d'abord qu'un audit aurait lieu au bout d'un an, et que si les progrès n'étaient pas au rendez-vous, l'école serait fermée<sup>757</sup>. Le profit dut être jugé suffisant pour la Ville, car l'école perdura. Son financement fut de 400 livres par an, destinées à payer le modèle, et à couvrir les frais du matériel nécessaire pour la bonne tenue des cours dirigés par le peintre.

L'obtention de financements changea considérablement la situation de l'atelier, puisque ces 400 livres permirent à Rivalz de maintenir ses leçons sans avoir à investir son argent personnel ou celui de ses étudiants. Des personnes qui fréquentèrent cette école publique, on ne sait finalement que peu de choses, quelques noms tout au plus, déjà cités plus haut, et aucune idée des effectifs ou de la quotité d'artistes durant les leçons. Au décès du professeur, en décembre 1735, se posa la question de sa succession à l'Hôtel de Ville. Et comme cela avait déjà été le cas lors de la succession de Jean-Pierre Rivalz, ou lors de la mort de Chalette, le peintre providentiel ne résidait pas à Toulouse.

La concurrence aurait pu être importante parmi les anciens élèves de Rivalz, mais c'est le maître qui choisit celui qui devait lui succéder. Les capitouls respectèrent le vœu du peintre mourant, celui de nommer à sa place Guillaume Cammas.

#### B) L'ascension de Guillaume Cammas

Cammas, au sortir de l'atelier de son maître avait fait un choix de carrière judicieux. En effet, il était allé achever sa formation auprès du plus grand portraitiste de Paris, Hyacinthe Rigaud<sup>758</sup>, chez qui il était resté cinq ans. Malliot, dont les sources concernant Cammas semblent fort précises, indique également qu'il fréquenta l'atelier de Gilles-Marie Oppenord, qui était susceptible de former le jeune homme sur deux points. Le premier était l'architecture, à laquelle

<sup>&</sup>lt;sup>757</sup> Fabienne Sartre, « de l'école de dessin municipale à la Société des arts », dans Les collectionneurs toulousains, p. 28-32.

<sup>&</sup>lt;sup>758</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 928 (recueil de Méja), *Projet des règlemens pour faire régner l'émulation et le bon ordre dans la classe de dessein établie dans l'Hôtel de Ville de Toulouse*, [slnd, Toulouse, 1744?]. La mention est très claire « C'est dans cette école, et sous les yeux de feu Monsieur Rivalz que s'est formé le sieur Cammas, qui après avoir travaillé cinq ans à Paris, sous le célèbre Monsieur Rigaut, a été rapellé dans sa patrie pour être le peintre de cette ville, et remplir la place de son maître ». La brochure, éditée dans l'entourage de Cammas est une source sûre. La formation de Cammas chez Rigaud était jusqu'à présent supposée par une mention donnée par Joseph Malliot.

Cammas avait déjà était initié, à en croire Malliot, par un personnage identifiable à l'architecte d'origine bourguignonne Louis Trestournel, puis par Rivalz lui-même. Opppenord, comme Rigaud, possédait également une réputation de décorateur aussi doué qu'inventif. Le passage de Cammas chez Oppenord n'est pas avéré, contrairement à celui chez Rigaud, mais cela indique tout de même que, très probablement sur les conseils de Rivalz, il était préparé à lui succéder au poste de peintre de l'Hôtel de Ville, disposant par là d'un profil analogue à celui de son prédécesseur : peintre spécialisé dans le portrait, et par ailleurs architecte, et susceptible en cela de rendre d'immenses services à la Ville, ce que ses talents lui permirent de faire rapidement.

Comme Rivalz avant lui, sa préoccupation première ne fut pas l'école. Cette dernière avait fermé, et ne rouvrit pas ses portes immédiatement<sup>759</sup>. Un délai d'adaptation fut sans doute nécessaire au jeune homme pour prendre la pleine mesure du poste et s'assurer la confiance de ses patrons, confiance qui n'allait pas de soi : il n'avait pas encore fait ses preuves, si ce n'est auprès de Rivalz. Cammas entra dans la carrière aux premiers jours de 1736. Il lui fallait sortir de l'ombre de Rivalz, et se faire un nom. Un chantier symbolique restait inabouti, il allait s'y atteler : la façade de l'Hôtel de Ville.

Ce chantier d'importance, on le verra, c'est grâce à ses soutiens, parmi lesquels Mondran et Caraman, que Cammas obtint de le diriger. Conforté par cette première réussite que constituait ce chantier, il prit la décision de relever l'école de dessin, qu'il relança dès novembre 1737, avant d'obtenir de ses employeurs qu'elle ne soit de nouveau financée, comme du temps de Rivalz. Cependant, Cammas ne faisait pas l'unanimité, comme Rivalz en son temps. En 1738, une partie de l'Hôtel de Ville avait même plébiscité Marc Arcis pour diriger l'école, mais les soutiens du peintre furent plus nombreux, cela probablement en raison de l'âge du sculpteur, alors octogénaire. Dans le même temps, le peintre reçut l'appui d'un élève de son concurrent, Pierre Lucas 760. Sa présence pouvait justifier le choix de Cammas en tant que directeur de l'école. Les compétences des deux hommes permettaient de former convenablement de futurs peintres, architectes ou sculpteurs 761. Cette association permit également d'augmenter le nombre d'élèves reçus dans les classes, ou de densifier les leçons. Ce procédé fut encore amélioré avec le recrutement d'autres professeurs (principalement d'anciens élèves de Rivalz), dégageant les

<sup>&</sup>lt;sup>759</sup> Une clause prévue par les capitouls prévoyait que le financement de l'école ne serait effectif que durant la vie de Rivalz, l'école avait donc fermé ses portes.

<sup>&</sup>lt;sup>760</sup> Fabienne Sartre, « De l'école de dessin... », p. 30.

<sup>&</sup>lt;sup>761</sup> L'organisation des cours, entre un peintre et un sculpteur, correspondait également à ce que recommandait Dupuy de Grez dans son traité.

enseignants d'une charge de cours trop importante pour n'officier chacun qu'un seul mois de l'année à tour de rôle.

Les effectifs de l'école devaient donc avoir augmenté, et avec eux la charge de travail des professeurs. Pour accroître l'émulation et donner meilleure forme à l'école, Cammas, obtint de la Ville, le 28 juillet 1744, 500 livres devant servir à la création de prix. Les premières modalités n'étaient pas adaptées et évoluèrent, pour arriver à une forme définitive en 1746<sup>762</sup>. Pour remettre ces prix, il lui fallait former un jury, car il ne pouvait raisonnablement et impartialement s'acquitter seul de cette tâche. Aussi proposa-t-il à la Ville de doter l'école de statuts, afin de pouvoir recruter des juges compétents, susceptibles d'encadrer une école dont les proportions augmentaient.

À l'école de dessin, dont la finalité n'était jusqu'alors que pédagogique, se greffa, dès ce moment, une structure académique. Celle-ci fut composée de vingt-six membres, six capitouls, quatre commissaires triennaux (d'anciens capitouls), le syndic de la Ville, six associés honoraires, parmi lesquels étaient élu le modérateur (qui de 1746 jusqu'en avril 1747 fut le comte de Caraman) et enfin des artistes, au nombre de sept, parmi lesquels Cammas était nommé directeur. Autrement dit, le modérateur s'occupait des travaux académiques, le directeur de l'aspect pédagogique.

La première mouture des statuts de la Société, rédigée en 1744 par Cammas, laisse penser qu'il n'était pas particulièrement intéressé par l'enseignement du dessin aux artisans. Il avait émis en premier lieu l'idée de nommer cet établissement « Société des arts libéraux » 763, nom qui fut finalement modifié en « Société des arts » 764, plus consensuel, et qui permettait d'intégrer

\_

The Cammas avait fait créer un prix de 300 livres pour la peinture et 100 livres seulement pour la sculpture et pour l'architecture. Il craignait, d'une part, qu'il soit impossible de pouvoir décerner ce prix à chaque année faute de concurrents suffisamment valeureux, et d'autre part que la nature du prix n'engage plus les élèves à privilégier la peinture (Fabienne Sartre, « De l'école de dessin... », p. 31). On en connaît le détail pour plusieurs années, notamment 1747. Une affiche en a été conservée (Arch. mun. de Toulouse, GG 928). Elle présente les différents prix, ainsi que les conditions requises pour y concourir. Les petits prix pouvaient sanctionner le bon travail de tout élève, qui était récompensé par une médaille d'argent, et soumis à la seule assiduité aux cours. La médaille d'or récompensait, elle, le meilleur ouvrage de peinture, sculpture ou architecture (Michel Taillefer, « La Société des Beaux-Arts... », p. 37. Les informations de Taillefer proviennent des comptes de la Ville. Les montants des subventions de la Ville (à jour pour 1754) se trouvent également dans un registre de comptes de l'Académie des arts (Arch. mun. de Toulouse, 1 R 82, École des Beaux-Arts, détails justificatifs de dépenses des budgets de 1754 à 1757). Elle pouvait être convoitée par quiconque était désireux de concourir, et donc pas uniquement des élèves. Elle fut remportée par de jeunes talents ou des artistes confirmés, souvent locaux, qui se servaient de ce biais pour accéder au statut d'académicien.

<sup>&</sup>lt;sup>763</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 928, pièces n° 2 et 4 (pièces datées de 1745).

<sup>&</sup>lt;sup>764</sup> Notons qu'aucun lien n'apparaît avec la société parisienne du même nom, étudiée par Paola Bertucci (Paola Bertucci, *Artisanal enlightenment...*, p. 221-233).

l'enseignement aux artisans, et pourrait sous-entendre que la volonté de maintenir une double destination entre arts libéraux et arts mécaniques n'émanait pas du peintre.

On sait qu'à cette période, Cammas disposait d'un réseau de soutiens à l'Hôtel de Ville, et plus généralement dans l'aristocratie locale. Le contrat de mariage du peintre, passé au printemps 1742, le montre pour la première fois aux côtés de Louis de Mondran et d'autres aristocrates <sup>765</sup>. Si l'on peut en déduire que Mondran faisait partie des soutiens et protecteurs de Cammas, cela est confirmé, comme l'intérêt du mémorialiste pour l'école de dessin dans une lettre qu'il adressa à Antoine Charlary :

« Vous sçavez combien je suis ataché à ce dernier [Guillaume Cammas], ainsi, je vous prie très instament, si l'ocasion se présente, de le faire valoir auprez de Monsieur le duc [de Richelieu], par raport à ses talents pour l'architecture. Vous sçavez qu'il a fait l'élévation de la façade du plan proposé pour l'Hôtel de Ville, que Monsieur de Caraman a veu et qu'il a aprouvé. C'est le seul architecte que nous ayons icy. Ainsi, il convient pour l'avantage de la Ville que Monsieur le duc le protège. C'est par ses soins et son projet que l'Académie du dessein a esté fondée et que la Ville vient d'obtenir cinq cents livres pour distribuer touts les ans des prix pour la peinture, sculpture et architecture. Je vous envoye le mémoire qu'il avoit fait à ce sujet et qui a engeagé le corps de Ville à demander à Monsieur le duc et comissaires du Roy l'autorisation de la délibération qui proposoit cinq cents livres pour les prix, ce qui a esté acordé avec éloge de tout le monde <sup>766</sup>. »

Mondran jouait donc dès lors un rôle important auprès de Cammas, celui d'un protecteur qui mettait à disposition de l'architecte son réseau dont le maillage avait été considérablement resserré au cours des années 1730 et 1740<sup>767</sup>.

Soutien affirmé de Cammas, l'urbaniste n'apparaît pourtant qu'en pointillé, au détour d'un acte notarié et d'une correspondance. Il fallut attendre 1746 et que cette Société des arts soit dotée de statuts et placée sous la protection de la Ville pour retrouver Mondran a une place officielle. Il figurait alors parmi les associés honoraires, qui étaient choisis « parmi les personnes de considération, amatrices des arts »<sup>768</sup>.

188

<sup>&</sup>lt;sup>765</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5850, f° 181 v-186, 1742, 15 mai. En plus des mariés, de leurs parents, et de Mondran, se trouvait ainsi un conseiller au Parlement, Bertrand Bernard Boyer-Drudas, le seigneur de Saint-Martin et Larroque, Joseph de Foucaud, Augustin de Clary, seigneur de Nartouse, Jean-Paul Rome et François Perthenais, deux anciens capitouls, Jean Pons, un avocat au Parlement et Jeanne-Marie Pons, plusieurs membres de la famille Bébian, Raymond-Marie, substitut du procureur général du Parlement, le négociant Jean-Raymond Bébian et Marthe de Bébian, Pierre Anneton Lebrun (?, v. 1702-Toulouse, 1752), l'ingénieur de la Ville, ainsi que Jacques Catala et Antoine Dauriac, deux marchands, cela sans compter la famille de la fiancée, ce qui montre, assurément que Cammas disposait d'un dense réseau dans la noblesse locale.

<sup>&</sup>lt;sup>766</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 76, 1744, 9 novembre (transcrit dans notre vol. 3, p.j. n° 12).

<sup>&</sup>lt;sup>767</sup> Rappelons que Charlary était le subdélégué du duc de Richelieu, ce dernier lui portait beaucoup d'estime (sur Charlary, voir sa notice dans notre dictionnaire biographique). Caraman avait pu voir le projet de Cammas par l'entremise de Mondran qu'il cotoyait depuis les années 1720 et très régulièrement au sein de leur loge maçonnique. Voir les notices correspondantes de notre dictionnaire biographique.

<sup>&</sup>lt;sup>768</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 925, Statuts de la Société des arts de Toulouse, 1746, art. III.

## Chapitre 3. La chaotique existence de la Société des arts (1746-1750)

#### A) La structure de la Société

Au moment où la Société se structura, en 1746, elle comptait trois classes distinctes <sup>769</sup>. La troisième était celle des artistes. À leur tête était le peintre de l'Hôtel de Ville. Six professeurs l'avaient rejoint, et se partagèrent l'enseignement, qui fut, autant que l'encadrement des élèves, probablement bien meilleur. Une majorité d'entre eux avait appris auprès de Rivalz, ce qui assurait leur légitimité et garantissait leur maîtrise du dessin <sup>770</sup>. Les enseignements assurés à tour de rôle, et la pose d'un modèle, chaque jour, pendant deux heures, rappelle ce qui pouvait déjà avoir été fait à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle <sup>771</sup>. Cependant, si parmi les professeurs toulousains trois étaient peintres et un autre sculpteur, figuraient aussi dès 1746 un graveur <sup>772</sup>, et en 1747 un orfèvre <sup>773</sup>. Ainsi, les cours, qui étaient d'après l'estampe, la bosse et le modèle <sup>774</sup>, pouvaient être ponctuellement adaptés aux attentes des apprentis artisans <sup>775</sup>. La présence de ces personnalités, issues ou liées aux milieux de l'artisanat d'art pouvait également faciliter le recrutement d'élèves dans ces catégories professionnelles, et donc permettre une meilleure insertion de l'école dans la

76

<sup>&</sup>lt;sup>769</sup> L'histoire de la Société des arts a été écrite par Michel Taillefer, s'appuyant sur de multiples documents d'archives (Michel Taillefer, « La Société des Beaux-Arts... », p. 34-47). Cependant, le recours à des archives jusqu'alors ignorées permet d'apporter de nouvelles informations sur cette période de la vie de l'institution et de la prise en main de son destin par Mondran.

<sup>&</sup>lt;sup>770</sup> Les professeurs restèrent jusque dans les années 1760 des élèves de Rivalz. C'est ce qu'indique un mémoire de 1761 : « ceux qui composent actuelement la classe des artistes dans l'Académie sont presque tous élèves de feu Monsieur Rivals, peintre célèbre, et de Monsieur Darcis, sculpteur du Roy, mort à Toulouse depuis plusieurs années » (Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f° 568-569, 1761). Une affirmation similaire est visible dans le *Projet* de Mondran (p. 51-52) : « Dans quel état seroient aujourd'hui les arts à Toulouse, si nous n'avions eu un Rivals et un Darcis dans ce siècle ? N'est-ce pas à eux que nous devons le petit nombre d'artistes qui brillent le plus dans cette ville ? ».

<sup>&</sup>lt;sup>771</sup> Cela apparaît dans les statuts de l'Académie royale de 1663 (Arch. nat., O¹ 1925/A, Statuts de l'Académie de peinture pour l'année 1663, confirmant ceux de 1648). Voir ausi Renaud d'Enfert, *L'enseignement...*, p. 12.

<sup>&</sup>lt;sup>772</sup> Louis II Samson était devenu l'un des meilleurs orfèvres de la ville, le graveur Claude III Simonin était tout aussi réputé et également très proche du milieu des orfèvres. C'est ce qui ressort de divers documents, notamment des expertises. Simonin et Samson furent ainsi conjointement nommés pour expertiser le fonds d'atelier de l'orfèvre Fortis Saint-Raimond (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 10765, 1756, 19 mai, non folioté).

<sup>&</sup>lt;sup>773</sup> Parfois décrit comme un ciseleur, Samson était un habile orfèvre et une figure importante du corps des marchands orfèvres de Toulouse.

<sup>774</sup> Les premiers règlements imprimés portent que les cours de la Société avaient lieu de 17h à 19h, chaque jour ouvré, et mêlaient futurs artistes et jeunes apprentis autorisés par leurs maîtres. Des leçons spécifiques de peinture, sculpture et architecture se tenaient, à raison de deux leçons hebdomadaires pour chacune de ces disciplines.

<sup>&</sup>lt;sup>775</sup> Dès le début des années 1750, le peintre Gaubert Labeyrie enseigna à l'Académie. Il était issu d'une famille de peintre d'indiennes (ses frères poursuivirent la tradition familiale). Plus tard, le peintre Joseph Malliot devint professeur à l'Académie. Il était pour sa part lié au milieu des faïenciers, comme Jean-Pierre Darquier, le père d'Antoine, membre de l'Académie, qui investit des fonds dans une fabrique faïence entre 1758 et 1761 (Stéphane Piques, Marie-Germaine Beaux-Lafffon, Jean Catalo, « Quelle faïence toulousaine... », p. 91-123).

ville<sup>776</sup>. Les concours, rapidement instaurés, donnaient lieu à des cérémonies où le public se pressait. Cela permettait, à la manière des cérémonies de remise des prix de l'Académie des Jeux floraux, ou de l'Académie de Saint-Luc à Rome, permettait de mieux insérer, là encore, l'institution dans la ville, et dans le calendrier des événements de la vie publique<sup>777</sup>.

La Société, suivant les statuts rédigés par Cammas, était dirigée par l'Hôtel de Ville dont les membres figuraient dans la première classe. Elle se composait de capitouls, anciens capitouls et commissaires triennaux. Comme on l'a vu à travers l'exemple de Louis I de Mondran, les capitouls étaient les édiles de Toulouse, et étaient « élus » pour un an. Ils avaient été placés à la tête de la Société du fait de l'origine et du financement de l'école. Cette classe était donc partiellement renouvelée chaque année <sup>778</sup>, et était ouverte à des personnes susceptibles de n'avoir qu'un intérêt très modéré pour les arts.

Mondran avait été recruté dans la seconde classe, celle des associés ordinaires. Elle rassemblait des amateurs d'art. Ces derniers étaient au nombre de six. Outre le mémorialiste, ses membres étaient le comte de Caraman, le comte de Fumel, Pierre de Lagorrée, l'abbé de Sapte et l'abbé Maduron <sup>779</sup>. Ces personnages n'étaient pas uniquement amateurs de peinture (et on peut même se demander si pour certains, ils l'étaient véritablement <sup>780</sup>), ils étaient intéressés dans le progrès des arts d'un point de vue économique, et jouaient un rôle quant à la gouvernance de la Société. Ce sont eux qui, à l'instar de leurs homologues parisiens, pouvaient s'interposer dans les querelles de métier, et dirigeaient véritablement la jeune institution : le modérateur sortait de leurs rangs. Les fonctions de ce personnage étaient propres à l'institution toulousaine. On ne retrouve pas de modérateur dans l'Académie parisienne, pas plus que dans les académies des arts

\_

<sup>&</sup>lt;sup>776</sup> Comme on le verra, parmi les contrats d'apprentissage dans lesquels apparaît une clause concernant l'école de dessin, la profession d'orfèvre est celle qui est la plus représentée.

<sup>&</sup>lt;sup>777</sup> Taillefer évoque l'impression de 300 programmes en 1746, 400 en 1748 et en 1750 (Michel Taillefer, « La Société des Beaux-Arts ... », p. 39); Basile Baudez, Architecture et tradition..., p. 57.

<sup>&</sup>lt;sup>778</sup> D'autant plus que les commissaires du Parlement « triennaux » étaient donc renouvelés tous les trois ans.

<sup>&</sup>lt;sup>779</sup> Les deux premiers nommés ne pouvaient qu'être très attentifs aux questions commerciales. À l'exception de Lagorrée, ils étaient tous des membres actifs de l'Académie des sciences de Toulouse. Lagorrée, pour sa part, était le parrain du fils d'Antoine Rivalz, et un collectionneur de peintures reconnu. Maduron donna sa démission quasi immédiatement. Il fut remplacé par Jean Galbert de Gaillac Puy Saint-Pierre, un franc-maçon, amateur de littérature, de musique-et même d'opéra, aux dires de Mondran-et probablement d'architecture (Voir sa notice dans notre dictionnaire biographique).

<sup>&</sup>lt;sup>780</sup> Les collections artistiques de ces personnages ne sont pas toutes connues, mais ils ne semblent pas avoir été de remarquables collectionneurs, même à l'échelle de Toulouse. Par exemple, les collections de Gaillac Puy-Saint-Pierre étaient réduites à un très faible nombre de tableaux de faible valeur.

provinciales<sup>781</sup>. Les règlements de la Société s'inspiraient, sur ce point, de ceux de l'Académie des jeux floraux, et même de sa structure primitive, le *consistori del Gai Saber*, fondé dès 1323<sup>782</sup>. Aucune distinction de rang n'était établie entre les membres de l'Académie des jeux floraux, qui étaient tous dits « mainteneurs ». Parmi eux, le modérateur avait pour fonction d'organiser les séances et les débats. Le fonctionnement de la Société des arts était différent. Sa forme générale avait été formée sur celle de l'Académie de peinture et de sculpture de Paris, amateurs d'art et artistes s'y mêlaient. Le modérateur ne pouvait sortir que de la seconde classe. De même, le directeur des écoles fut toujours un peintre, chargé de la partie pédagogique. Celui-ci fut même toujours le peintre de l'Hôtel de Ville, contrairement à Paris, où si la plupart du temps au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'artiste était un peintre, il n'était pas systématiquement premier peintre du Roi<sup>783</sup>.

Pour en revenir au modérateur, la fonction de ce personnage, suivant les dictionnaires du XVIII<sup>e</sup> siècle était de désigner : « celui ou celle qui dirige quelque chose »<sup>784</sup>. Le sens serait donc, peu ou prou celui de directeur. Pourtant, dans les projets de règlements de 1746, son rôle semblait un peu différent. Il était celui qui,

« en l'absence de Monsieur le chef du Consistoire ou de celui qui le représentera, prendera et recueillira les voix dans les assemblées ordinaires et extraordinaires. Il aura aussi dans l'École du desein un droit de visite et de discipline ».

Cette personne qui, suivant son titre, devait diriger, était alors encore largement subordonnée aux capitouls. Outre son rôle dans les assemblées, il avait un droit de regard sur l'enseignement, un « droit de visite » qui fait d'ailleurs écho au vocabulaire de contrôle du monde des métiers<sup>785</sup>.

Le premier modérateur, en 1746, fut une figure incontournable du mouvement académique toulousain : Victor-Pierre-François de Riquet, comte de Caraman<sup>786</sup>. Il n'assuma ces fonctions qu'assez brièvement, de 1746 jusqu'à son départ de Toulouse, courant 1747. Toutefois,

<sup>&</sup>lt;sup>781</sup> Lorsque Mondran s'adressa au directeur des Bâtiments du Roi, Lenormant de Tournehem, en 1749, il semble d'ailleurs embarrassé par le terme, et lui préfère celui de « directeur honoraire », sans doute plus significatif pour le Parisien (Arch. nat., O1, 1907, B2, 1749, 23 avril, lettre transcrite dans notre vol. 3, pièce n°. 17).

<sup>&</sup>lt;sup>782</sup> L'analogie avec l'Académie des jeux floraux est également visible dans l'intitulé de l'article XIV des statuts de 1749 : « mainteneurs des droits de la Société ». Le terme de « mainteneur » désignait uniquement, suivant le dictionnaire de Trévoux, les « instituteurs » de l'Académie des jeux floraux (*Trévoux*, art. « mainteneur »).

<sup>&</sup>lt;sup>783</sup> « Directeurs de l'Académie », p. 284-285. Durant la seconde moitié du siècle, un seul sculpteur obtint ce poste, Jean-Baptiste Lemoyne. Sept premiers peintres du Roi obtinrent ces fonctions. Deux peintres l'exercèrent sans avoir ce titre

<sup>&</sup>lt;sup>784</sup> Le *Dictionnaire de l'Académie françoise*, dans ses éditions de 1692 ou 1762, fournit la même définition. Celle du *Trévoux* de 1704 donne le même sens.

<sup>&</sup>lt;sup>785</sup> Les termes de « descente » ou « visite » des bayles des différents corps de métiers étaient indifféremment utilisés dans les procédures judiciaires.

<sup>&</sup>lt;sup>786</sup> Voir sa notice dans notre dictionnaire biographique (vol. 3).

le rôle qui lui fut confié montre toute son importance : la place de modérateur y était déjà, sans conteste, une place à haute symbolique honorifique, à l'instar de l'Académie des jeux floraux.

Or, l'intérêt de Caraman pour l'art est peu visible, mais celui qu'il portait au commerce était bien réel, et fut très probablement la principale raison de sa présence et de la place qui lui fut confiée. Caraman s'était marié à Paris et y était établi. Il y avait fréquenté le fameux *Club de l'Entresol*, où il avait côtoyé d'influentes personnes aux idées novatrices tant en matière d'économie que de politique. Il y avait exposé ses idées sur un sujet alors largement débattu : le commerce. Ce thème l'intéressait suffisamment pour qu'il envisage même d'en publier une *Histoire*<sup>787</sup>.

Installé durant quelques années à Toulouse, il avait financé l'Académie des sciences en 1746, ce qui lui avait valu des honneurs ; mais, étonnamment, pas plus qu'un autre il n'apporta de soutien pécuniaire à la Société des arts. On peut donc penser que c'est son implication dans la création de la Société qui lui fut rendue de cette manière.

Si on n'a trouvé trace de financement privé, le rôle des capitouls y était donc crucial : le budget de la Société ne reposait que sur eux, qui avaient fondé et finançaient l'institution. La marge de manœuvre des associés ordinaires pour contredire l'Hôtel de Ville était donc assez étroite ; pourtant, ce Rubicon fut rapidement franchi. Les principales traces qu'on en ait gardé sont les changements de statuts qui, comme le remarquait Daniel Roche, «ne font qu'enregistrer le point ultime de tensions » <sup>788</sup>. Or, les statuts de la Société furent modifiés en 1749, sans doute après plusieurs propositions, puisque l'on conserve un projet de statuts proposé dès 1748<sup>789</sup>.

#### B) Conflits de métier et luttes de pouvoir

En 1746, des artistes, inquiets ou jaloux, avaient essayé de s'en prendre à l'école en détournant les élèves pour les faire étudier dans leurs ateliers, ce à quoi les associés honoraires s'étaient opposés<sup>790</sup>. Pour obtenir satisfaction, ils s'adressèrent, non pas aux capitouls, mais à

<sup>789</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 928. Ces documents ont très certainement appartenu à Mondran, et furent plus tard conservés et rassemblés par Jean-Pierre de Méja.

<sup>&</sup>lt;sup>787</sup> L'Histoire du Commerce du comte de Caraman ne fut jamais publiée. Le marquis d'Argenson, qui méprisait Caraman, pensait que les extraits qu'il avait lus au Club de l'Entresol n'étaient pas de lui (Nick Childs, A *political academy...*, p. 95).

<sup>&</sup>lt;sup>788</sup> Daniel Roche, Le siècle des lumières en province..., t. 1, p. 99.

<sup>&</sup>lt;sup>790</sup> Mémoires Acad., 1<sup>e</sup> cahier p. 22. Ces deux artistes auraient été le peintre Jean-Baptiste Despax et le sculpteur Étienne Rossat. Ajoutons que la convocation des élèves à la milice éclaircissait également les rangs de la Société. À la demande des honoraires, l'intendant du Languedoc consentit à ce que les élèves n'y soient plus convoqués.

l'intendant du Languedoc, certainement parce que la prise de position de la Ville n'avait pas donné satisfaction<sup>791</sup>.

À croire le récit de Mondran, l'attitude des capitouls, peu de temps après la création de l'Académie, agaçait déjà les associés ordinaires : peu ou pas présents, et très peu intéressés par ce qui se faisait au cours des assemblées. C'est ce qui serait ressorti d'une réunion tenue chez Caraman, peut-être celle du 24 février 1747<sup>792</sup>. Caraman aurait alors proposé de rallier la Société à l'Académie des sciences de Toulouse, ce que Mondran aurait fermement refusé<sup>793</sup>.

Parmi les arguments qu'il dit avoir utilisés durant ce débat, tous avaient pour but de pérenniser la Société. Le premier souligne que la Société étant financièrement dépendante de la Ville, il était souhaitable de ne pas quitter l'aile de la Ville si elle désirait perdurer. Le second évoque la possibilité d'offrir un salaire aux professeurs. Le troisième touche directement à l'enseignement :

« Que l'intérêt du bien public et l'accroissement des écolles exigeoint que l'instruction fut gratuite, non seulement pour les artistes mais même pour les artisants, que la Ville, en fondant la Société, avoit supposé fonder aussi [blanc] grand nombre d'écolles, outre celles du modèlle et du dessein, ce qui supposoit aussi un logement vaste et des professeurs, qu'on ne pourroit espérer rien obtenir de la Ville qu'en restant dans son hôtel [...]<sup>794</sup>. »

À cette époque, la jeune structure n'avait encore que de très faibles moyens, et selon Mondran, il fallait encore faire preuve de patience. Plus encore, on voit dans son argumentaire ses attentes : un enseignement gratuit pour les artistes et artisans et différentes classes spécifiques, sans doute des classes de géométrie, perspective, anatomie, ou ornement. En effet, les seuls cours dispensés l'étaient chaque jour, de 17 à 19h, et rassemblaient, indistinctement, artistes et artisans, dans des conditions de travail médiocres ne permettant pas de recevoir autant d'élèves que possible <sup>795</sup>. Trois autres leçons se tenaient deux fois par semaines, et étaient réservées, selon toute vraisemblance, aux seuls artistes : des cours de peinture, de sculpture et d'architecture. Les projets

-

<sup>&</sup>lt;sup>791</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f° 32-34. Le document est transcrit en annexes, vol. 3 pièce n° 13.

<sup>&</sup>lt;sup>792</sup> Mémoires. Acad. Variantes du 1<sup>er</sup> cahier, p. 34.

<sup>&</sup>lt;sup>793</sup> Mémoires Acad., 1er cahier, p. 30-32.

<sup>&</sup>lt;sup>794</sup> *Ibidem*, p. 31.

<sup>&</sup>lt;sup>795</sup> Suivant le mémoire que la Société envoya à Saint-Florentin, l'école était composée d'au moins « cinquante élèves et elle serait composée de plus de cent si le local était plus grand » (B.n.F., NAF 3543, f°. 139-141, transcrit par Henri Omont dans « Documents relatifs... », p. 544). Différents mémoires indiquent 50 à 60 élèves, ce qui semble cohérent. La trentaine d'élèves évoquée dans un mémoire de 1763 nous semble relever de l'accentuation pour souligner les progrès de l'Académie (Charles Henry, « Un placet de l'Académie... », p. 223).

de statuts que Mondran aurait rédigés 796, montrent exactement les mêmes préoccupations : éviter la corruption, et améliorer les conditions d'enseignement<sup>797</sup>.

Suite à cette réunion, deux mémoires furent cependant adressés à l'intendant<sup>798</sup>. Le premier, assez policé, était signé de tous ses membres, tant artistes qu'honoraires, exception faite des membres de la première classe. Ces derniers étaient d'ailleurs l'objet de la plainte : le Conseil de Ville avait refusé la création de six places d'associés ordinaires<sup>799</sup>, sans doute parce que la création de ces six places diminuait leur pouvoir décisionnaire au profit de la seconde classe.

Un second mémoire fut envoyé peu de temps après. Il n'était pas signé de l'ensemble de la Société, mais par les seuls associés honoraires, parmi lesquels le comte de Caraman et Louis de Mondran. Son contenu était nettement plus incisif, et ne se limitait pas à une simple doléance réclamant la création d'une classe d'associés supplémentaire. Mondran et ses cosignataires s'en prenaient nommément au peintre de la Ville, Cammas, « dont il [ét]oit à désirer que les lumières secondassent le zèle »800. La municipalité elle-même était vivement attaquée, et la probité des capitouls en exercice mise en cause quant à l'impartialité de leur vote lors des concours<sup>801</sup>. Les résultats de ceux-ci, faussés, annihilaient les efforts de l'année écoulée et réduisaient à rien l'émulation entre les élèves. Enfin, évoquant le refus de création des places d'associés ordinaires, ils ciblaient la rivalité entre l'Hôtel de Ville et le Parlement : l'Hôtel de Ville « avait tacitement exclu de cette société les membres de toutes les cours privilégiée », ce qui aurait eu pour conséquence de susciter l'ire les commissaires du Parlement, qui auraient ainsi voulu contrarier la décision des capitouls 802. La Société se retrouvait donc au cœur des rivalités entre capitouls et parlementaires et le recours à l'intendant donc nécessaire.

<sup>&</sup>lt;sup>796</sup> Mémoires Acad., 1er cahier, p. 39-40.

<sup>&</sup>lt;sup>797</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 928, Projet de status pour la Société des Arts, Toulouse, Lecamus, 1748. Ces papiers proviennent des archives de Méja, qui avait lui-même récupéré celles de Mondran. Tout laisse à penser que cet exemplaire unique du Projet de status provienne des papiers de Mondran lui-même (voir vol. 2, notre introduction à l'édition critique des Mémoires).

<sup>&</sup>lt;sup>798</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f° 27-29 ; f° 32-34. Nous proposons l'édition de ces deux documents, vol. 3, pièces 13 et 14. On ne peut dater ces mémoires que par une mention (pièce 24) qu'il contient « Les infidélités auxquelles la compagnie se vit exposée l'année dernière dans le concours des ouvrages pour les prix [...] ».

<sup>&</sup>lt;sup>799</sup> Les associés ordinaires devinrent, ensuite la troisième classe de l'Académie, et la cheville ouvrière de l'Académie, comme l'indique Mondran (Mémoires Acad., 1e cahier, p. 38).

<sup>800</sup> Cammas, peintre de l'Hôtel de Ville, et donc pensionné, était jugé comme trop malléable par les édiles dont il était l'employé...

<sup>&</sup>lt;sup>801</sup> Ce mémoire évoque aussi l'existence d'arrangements entre artistes.

<sup>802</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f° 27-29, 1747, Lettre des associés honoraires et artistes de la Société des arts à l'intendant du Languedoc (Voir vol. 3, p.j. n°14). En cela, l'Académie se trouvait au cœur des querelles, constantes durant le règne de Louis XV, entre Parlement et capitouls, et symbolisées par l'action des deux commissaires du

La démarche était salutaire : le trucage des concours pouvait avoir des effets néfastes sur la jeune société ; la création de places d'associés ordinaires était quant à elle nécessaire pour la tenue des concours, et plus généralement pour le quotidien de l'école. Néanmoins elle portait un coup particulièrement dur au seul pourvoyeur de fonds de l'institution : le Conseil de Ville. L'attaque, frontale, s'avérait aussi assez peu habile dans sa forme, ce qui pourrait expliquer que ni Mondran ni Aufréry n'en disent rien.

Ces mémoires montrent qu'en 1747, si la Ville assurait le financement, c'est bien la classe des associés honoraires qui s'occupait de la direction. Ce sont eux qui, soucieux de voir les arts progresser, prirent la peine de contacter l'intendant.

Les termes dans lesquels ils s'adressent à lui sont clairs et rejoignent les préoccupations entrevues auparavant.

« Les honoraires de cette société ont l'honneur de vous représenter, en leur particulier, qu'une société des arts, solidement établie et réglée par de bons statuts, serait le plus utile de tous les établissements académiques parce que c'est celui qui est le plus propre à procurer à cette ville de bons artisans dans tous les genres dont elle manque à un point humiliant pour la seconde ville du royaume <sup>803</sup>. »

Comme déjà en 1726, plutôt que de strictes considérations artistiques, les aspects économiques étaient mis en avant pour intéresser l'intendant. Cependant, ces préoccupations devaient aussi être au cœur des réflexions de Mondran et ses pairs. Celles-ci visaient avant tout les progrès des élèves, et des statuts mal conçus, en plus des intrigues, les compromettaient. Désireux de garder son indépendance, Mondran souhaitait en acquérir une plus importante encore : dès 1747 et cette réunion, il aurait déjà eu en tête de faire de la Société une académie royale, mais attendait le moment opportun.

Cette affaire eut pour conséquence la modification des statuts<sup>804</sup>. Les résultats du concours suivant furent probablement plus justes. Un premier projet fut proposé par Mondran et porté par les associés en 1748. Il ne fut adopté qu'en 1749, tout en étant vidé, pour partie, de ses propositions. Celles qui furent adoptées ne furent d'ailleurs pas systématiquement appliquées<sup>805</sup>. La réussite n'était donc que très partielle. Cependant, après avoir réclamé puis

Parlement au sein de l'organe décisionnel majeur de l'Hôtel de Ville qu'était le Conseil de bourgeoisie, en charge des affaires courantes (Isabelle Arnal-Corthier, « Parlementaires et capitouls... », p. 84).

<sup>&</sup>lt;sup>803</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f° 27-29, 1747.

<sup>&</sup>lt;sup>804</sup> Les statuts de la Société furent modifiés en 1749. Un projet de statuts avait été édité dès 1748 (Arch. mun. de Toulouse, GG 928, recueil de Méja). Mondran en était à l'origine.

<sup>&</sup>lt;sup>805</sup> Michel Taillefer indique que l'anatomie extérieure ne fut ainsi enseignée qu'à partir de 1751, ou encore que les professeurs ne reçurent de rémunération qu'en 1751 (Michel Taillefer « La Société des Beaux-Arts ... », p. 39).

obtenu de la Ville soutien financier et reconnaissance, le fait d'introduire l'intendant dans les affaires celle-ci créa un certain ressentiment à l'égard de la Société des arts. Caraman, Mondran et les associés ordinaires, par ces manœuvres, avaient brûlés leurs vaisseaux. En effet, ces oppositions avec l'Hôtel de Ville et les relations difficiles avec le Parlement pourraient expliquer la défiance de certains des membres de la municipalité et même la volonté de supprimer la Société, ce qui, suivant Mondran, fut tout près d'arriver en 1750. C'est dans l'urgence de cette situation qu'il faut chercher la première raison du changement de statut de la Société, érigée en Académie royale en 1750.

# Chapitre 4. Mondran à la tête de la Société des arts : l'obtention des lettres patentes et la mue en Académie royale de peinture, sculpture et architecture

Mondran devint modérateur de la Société des arts au cours de l'année 1747. Il aurait assumé tout d'abord ces fonctions par intérim après le départ du comte de Caraman pour Paris, puis de plein droit, entre 1748 et 1752<sup>806</sup>. Même si son pouvoir, lors de sa prise de fonction, était limité, il traduisait son investissement et la reconnaissance dont il bénéficiait<sup>807</sup>. On l'a vu, le rôle du modérateur était de l'ordre du symbolique aux débuts de la Société. Les statuts de 1749 changèrent considérablement cela. Les quatre « charges » sont décrites dans l'article II des statuts : président, modérateur, secrétaire et trésorier. Leur répartition était égale entre les deux premières classes ; les artistes, en revanche, n'avaient droit d'exercer aucune d'entre elles<sup>808</sup>. Celle de président revenait au chef du Consistoire, et en son absence à un capitoul. Les places de modérateur et de secrétaire incombaient aux associés ordinaires, et celle de trésorier à un ancien capitoul, ce qui évolua en 1751, Mondran et d'autres honoraires héritant de la place de trésorier au cours de l'existence de l'Académie<sup>809</sup>.

Les différentes fonctions que recouvraient ces charges sont décrites, à l'exception d'une, qui ne l'est que très sommairement, et qui l'était beaucoup plus dans les statuts de 1746 : celle de président. C'est ce dernier qui avait subi le plus de restrictions de son pouvoir, au profit du modérateur, qui assumait dorénavant des fonctions élargies. Celles-ci sont d'ailleurs définies dans l'article III des statuts de 1749 :

<sup>806</sup> Mémoires, p. 333; Mémoires Acad., 1e cahier, p. 34. Le Catalogue des officiers de l'Académie (Bibl. mun. de Toulouse, Res B. XVIII 281), rédigé par Mondran, indique Caraman comme modérateur pour 1746 et 1747, comme les Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie, mais les Mémoires indiquent, eux, que c'est Fumel qui occupa le poste de modérateur le premier en 1747, avant de le céder à Mondran au mois de mars. Convenons que Mondran était un membre important qui devint rapidement modérateur.

<sup>&</sup>lt;sup>807</sup> Le modérateur, tout du long de l'existence de la Société, puis de l'Académie, était élu, « par scrutin ». Le mode de scrutin est inconnu, mais on peut penser que les élections se faisaient en séance, à main levée. On ne sait pas plus si lors d'élections plusieurs prétendants purent s'affronter. Le modérateur était élu le dernier samedi d'août, dans l'assemblée ordinaire de la Société pour, comme le relatent les *Mémoires*, n'entrer en fonction qu'en janvier suivant. <sup>808</sup> La Société, selon les statuts de 1746, était constituée de six associés honoraires et six ordinaires « indépendamment du peintre de la Ville qui sera à la tête des six associez ordinaires » (Arch. mun. de Toulouse, GG 925, statuts de la Société des arts, 1746, art. II). La présence du peintre parmi les associés ordinaires donnait un léger avantage aux capitouls durant les votes. Le peintre de la Ville n'est plus présent dans cette classe en 1749.

<sup>&</sup>lt;sup>809</sup> À en croire les écrits de Mondran, la place de trésorier aurait été donnée aux associés ordinaires dès 1748. Cependant, Durand, un ancien capitoul, y fut affecté cette même année. Le changement, avec l'élection de Boisset-Glassac, serait intervenu en 1749, et ce malgré ce qui se trouve inscrit sur les statuts de la Société. *Mémoires Acad.*, 1<sup>er</sup> cahier, p. 39.

« Le modérateur présidera à la Société en l'absence du chef du Consistoire ou du capitoul qui le représentera ; il recueillera les voix dans toutes les assemblées de la Société ; il aura aussi dans l'École du dessein un droit de visite et de discipline ; il maintiendra le bon ordre dans la Société ; il aura soin qu'il ne se glisse dans les avis rien qui puisse blesser la plus exacte politesse ; il présidera à toutes les commissions ; il fera une semonce à l'assemblée publique du deuxième dimanche de janvier pour exhorter Messieurs les associez à être assidus, à remplir les devoirs de leurs places et pour exhorter la jeunesse à cultiver les Beaux-Arts ; il fera un compliment à Messieurs les capitouls, chaque année, la première fois qu'ils prendront séance dans la Société ; il fera l'analyse des ouvrages couronnez dans l'assemblée publique du mois de juillet. Il distribuera aux associez artistes les ouvrages qui auront été faits pour le concours des prix, pour en faire le rapport à la Société. Il aura droit de convoquer les assemblées extraordinaires pour les choses qui requièrent célérité <sup>810</sup>. »

Le rôle du modérateur avait donc considérablement changé depuis 1746, et recouvrait des fonctions plus intéressantes, au détriment de celles du président. Ces modifications avaient été souhaitées dès la publication du *Projet de status* de 1748 et se retrouvent à l'identique dans les statuts de 1749. Mondran avait, dès lors, son mot à dire en toutes choses. Symbole fort, celui du rang : lors des assemblées, le modérateur devait faire son entrée au même niveau que le chef du Consistoire, à sa droite. Les associés honoraires devaient se placer à la droite d'un capitoul. Les artistes, eux, fermaient la marche. Les associés ordinaires avaient donc rééquilibré les rapports de pouvoir avec les capitouls. Avec ces nouveaux statuts, Mondran prenait dès lors véritablement la tête de la Société. Ces règlements n'étaient cependant pas pleinement satisfaisants. Les propositions faites en 1748 n'avaient pas toutes été retenues, notamment celles concernant l'enseignement, le paiement des artistes et le logement<sup>811</sup>.

Un autre aspect avait été, à n'en pas douter, bien pris en compte par Mondran. Issu d'une noblesse récente, il était, on l'a vu, très sensible à l'ordonnance, au rang, et au respect de celuici, ce qui est d'autant plus visible dans ses écrits sur l'Académie. Or, comme le fait remarquer Fanny Cosandey, « l'ordre se joue à la qualité des titres»<sup>812</sup>, et des titres, en 1750, la Société des arts en était encore dépourvue.

À Toulouse existaient alors deux autres académies. La première, l'Académie des jeux floraux, fondée dès 1323, passe pour être l'assemblée littéraire la plus ancienne d'Occident. Fréquentée par la noblesse et les beaux esprits, elle avait été élevée par Louis XIII, en 1694, au rang d'académie royale. Mondran était proche de nombre de ses membres, mais ne chercha pour autant jamais à y entrer.

Q

<sup>810</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 928, Statuts de la Société des arts, 1749.

<sup>811</sup> Cela a été déjà souligné par Michel Taillefer. (Michel Taillefer, « La Société des Beaux-Arts...», p. 34-47).

<sup>812</sup> Fanny Cosandey, Le rang..., p. 168.

L'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, avait, elle, obtenu de haute lutte la protection du Roi en 1746, alors que sa première demande avait été formulée plus de quinze ans auparavant<sup>813</sup>. Elle devait la protection royale à la pugnacité de personnages comme Garipuy, Darquier et Caraman : des hommes que Mondran fréquentait régulièrement. Là encore, le mémorialiste ne sollicita jamais de place de membre. Il ne chercha pas d'avantage cet agrément dans une académie étrangère, ce qui incite à penser que l'appât des titres académiques ne constituait pas pour lui une motivation.

S'il ne fut pas à la recherche d'honneurs, sa quête d'un statut similaire à celui des deux autres académies de la ville était légitime. L'Académie des arts ne pouvait rivaliser par l'ancienneté, mais la protection royale pouvait lui permettre de se trouver sur un pied d'égalité avec ses aînées et ainsi, prétendre au même traitement.

Mondran réfléchit quelques temps au meilleur moyen pour obtenir les lettres patentes et s'assura la protection de personnages influents, comme le maréchal de Richelieu. Il commença, dès 1749, à faire allusion à la possibilité de demander ces lettres dans des courriers, tout d'abord à l'intendant Le Nain d'Asfield<sup>814</sup>, en février, puis à Lenormant de Tournehem en avril<sup>815</sup>, et aurait soumis la question au duc de Maurepas<sup>816</sup>. Toutefois, l'essentiel des événements ne se déroula qu'en 1750 : Mondran s'entoura avec à-propos et réussit, en moins d'un an, dans une entreprise des plus ardues. Presque trente ans après les faits, le peintre Jean-Baptiste-Marie Pierre soulignait l'irrégularité des démarches alors opérées<sup>817</sup>. Sans doute voulait-il dire que l'Académie parisienne n'avait été consultée qu'une fois la décision de donner le titre d'académie royale entérinée, ce qu'il ne considérait pas comme l'ordre naturel des choses<sup>818</sup>. Les démarches,

-

<sup>813</sup> Michel Taillefer, Une académie interprète..., p. 11-12.

 $<sup>^{814}</sup>$  Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f° 212-214, 1749,  $^{1er}$  février (voir vol. 3, p.j.  $^{\circ}$  16).

<sup>&</sup>lt;sup>815</sup> O1 1907/B, Lettre de Mondran à Lenormant de Tournehem, 1749, 23 avril (lettre mentionnée par Escard-Bugat dans Jean-Baptiste Despax...). Mondran y suggérait à Tournehem : « Ses progrès [de l'Académie] nous font espérer qu'elle se rendra digne, un jour, de mériter la protexion de nostre auguste monarque. Veuillez, Monsieur, en nous acordant la grâce que nous avons l'honeur de vous demander, nous faciliter les moyens de parvenir à un but aussy juste et aussi glorieux. » Cette lettre, ainsi que sa réponse, sont transcrites dans notre volume d'annexes (voir vol. 3, pièce n° 17).

<sup>&</sup>lt;sup>816</sup>La remarque est de Christian Michel, *L'Académie...*, p. 344. Christian Michel ne donne pas de sources. Maurepas fut disgracié en 1749, aussi supposons-nous qu'il fut contacté auparavant. Maurepas est connu pour avoir été un franc-maçon très influent. Il était proche de Caylus, avec qui il partageait le goût de l'Antique (Comte de Caylus, « Mémoire sur les pierres... », p. 2).

<sup>817</sup>L'Académie de Toulouse aurait été « établie par des moyens aussi adroits que contraires aux ordonnances ». Cité par Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province ?"..., vol. 1, p. 109.

<sup>&</sup>lt;sup>818</sup>Reed Benhamou, « The duality of sociabilité... », p. 247-271. Le mémoire discutant les statuts en 1750 indique lui aussi que l'Académie ne fut consultée qu'après la décision prise « Il a plus au Roi d'accorder à la Société des arts de Toulouse la qualité d'Académie roïale. Sans doute que Sa Majesté a été informée par quelqu'autre voie que par celle

plus régulières, peut-être, de Marseille ou de Bordeaux, n'aboutirent pas au même résultat. L'Académie parisienne tendait à systématiquement refuser de donner le titre d'académie royale.

La plupart des personnes contactées par Mondran pour aider à l'obtention des lettres patentes avaient pour point commun d'avoir été liées de près au Languedoc : elles étaient originaires des lieux ou y avaient exercé des fonctions. Mondran eut ainsi recours à des membres importants du clergé languedocien comme les archevêques de Toulouse, La Roche-Aymon, et de Narbonne, Jean-Louis des Balbes de Berton de Crillon, susceptibles d'offrir leur aide lors de l'assemblée des États du Languedoc<sup>819</sup>. Il exposa ses ambitions au prince de Dombes, gouverneur du Languedoc, et au duc de Richelieu, qui en était le commandant. Il sollicita aussi Louis-Basile de Bernage de Saint-Maurice, qui était devenu prévôt des marchands de Paris, mais avait été auparavant intendant du Languedoc de 1723 à 1745, et l'intendant en poste, Guignard de Saint-Priest.

Les variantes des *Mémoires* offrent des nuances notables pour l'épisode de l'obtention des lettres patentes et l'absence d'autres sources empêche de donner une version plus précise des faits<sup>820</sup>. On peut cependant arriver à plusieurs conclusions. Un certain nombre de ces hauts personnages ne se préoccupèrent que de très loin des requêtes de l'amateur. Ses deux principaux relais auraient été La Roche-Aymon, l'archevêque de Toulouse, et le maréchal de Richelieu, qui fut un soutien précieux. Il avait pu entrer en contact avec le premier par ses propres moyens à Toulouse, quant au maréchal de Richelieu, celui-ci était bien connu de son beau-frère Charlary.

\_

de son Académie de Paris d'un degré d'éminence et de supériorité dans les artistes de Toulouse, capables de leur mériter cette distinction sur les sociétés de peinture et de sculpture formées dans les autres villes du Royaume [...]. » (B.n.F., NAF 3543, f° 139-141 ; 1750, préalablement transcrit par Henri Omont, dans « Documents relatifs... »). La Société toulousaine ne s'était affiliée à l'Académie royale de peinture et de sculpture que le 15 août 1750 (Anatole de Montaiglon (éd.), *Procès-verbaux...*t. VI, p. 229-230).

<sup>&</sup>lt;sup>819</sup> Ces deux personnages siégeaient aux États du Languedoc. En sa qualité d'archevêque de Narbonne, Crillon était président-né des États du Languedoc.

<sup>820</sup> On ne sait pas exactement dans quelle mesure Mondran agit en lien avec ses pairs ou avec l'Hôtel de Ville (Mémoires Acad., variantes, 1° cahier, p. 61, a). Ajoutons qu'il n'est jamais clairement question de la suppression de l'Académie dans les délibérations de l'Hôtel de Ville, ou même d'un vote ayant été dans ce sens. Si Mondran semble très fiable, on ne peut exclure une certaine théâtralisation des événements. En outre, peu de sources ont pu être retrouvées pour compléter les dires de Mondran. On signalera toutefois les copies de deux lettres de remerciements de Boze et du prince de Dombes, effectuées à l'automne 1930 par le bibliothécaire de l'École des Beaux-Arts de Toulouse, Jean-Louis Lagarde. Arch. mun. de Toulouse, 1 Z 142, pièces 12 et 13. Les originaux de ces lettres (du reste de peu d'intérêt), datées respectivement du 10 et du 26 mars 1751, devaient être à l'École des Beaux-Arts, mais ne sont pas conservés.

Il était déjà venu visiter l'école de dessin lors d'un passage à Toulouse en 1749, et avait alors manifesté son soutien à la Société<sup>821</sup>.

Richelieu et La Roche-Aymon permirent notamment à Mondran d'atteindre des personnages haut placés, susceptibles de faire aboutir les demandes de lettres patentes : le secrétaire d'État Saint-Florentin et le comte de Caylus. Ces deux hommes n'avaient jamais exercé de charge en Languedoc, mais avaient une influence considérable à Paris.

Le comte de Saint-Florentin était, selon Voltaire, un homme aussi mondain que corruptible<sup>822</sup>. Il avait accédé au poste de secrétaire d'État, qu'il occupa avec une longévité exceptionnelle<sup>823</sup>. Pour ce qui nous intéresse, on le sait très influent au sein de l'Académie des sciences parisienne, et cela même avant de devenir secrétaire d'État. D'Alembert parlait d'ailleurs de lui comme du « ministre de l'Académie »<sup>824</sup>. Il œuvra beaucoup en 1746 pour l'obtention des lettres patentes de l'Académie des sciences de Toulouse avant de s'occuper de celle des arts. Plusieurs lettres montrent d'ailleurs son implication largement perceptible dans les deux cas<sup>825</sup>.

Saint-Florentin, comme Caylus, furent convaincus, tout d'abord, par le biais d'un entretien. Caraman, qui connaissait le secrétaire d'État au moins depuis 1746, revint à la charge pour plaider cette fois la cause de l'Académie des arts, avant que Mondran ne lui envoie un mémoire.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Mémoires Acad, variantes, 1<sup>e</sup>

Mémoires Acad., variantes, 1<sup>er</sup> cahier, p. 47 a. Si l'on ne dispose pas, sorti des Mémoires, de traces d'une rencontre entre Richelieu et Mondran qui pourrait éclairer leur relation, on peut envisager que le maréchal ait fréquenté les mêmes personnes, et qu'il ait même pu se rendre aux festivités organisées par l'urbaniste (Mondran évoque ainsi la présence du prince d'Analt-Zerbst chez lui en 1754). Une mention des archives de l'intendance indique, elle, que le prince resta tout du long avec Richelieu lors de son séjour (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 C 331, 1754, 30 mars, Journal de ce qui s'est passé à Toulouse pendant le séjour de Monsieur le maréchal de Richelieu). La fille de Richelieu fut elle aussi reçue par Mondran. Autant d'indices qui montrent des relations mondaines et peut-être amicales entre les deux hommes.

<sup>&</sup>lt;sup>822</sup> Voltaire, *L'ingénu*, chap. XV et suivants. Dans ce conte philosophique, Voltaire dépeint un personnage du nom de Saint-Pouange, en réalité Saint-Florentin, sous le jour très peu flatteur d'un ministre corrompu et lubrique.

<sup>&</sup>lt;sup>823</sup> Louis III Phélypeaux (1705-1777), comte de Saint-Florentin, puis duc de La Vrillière (1770). En 1736, il était commandeur secrétaire des ordres du Roi, en 1743, chancelier de la Reine. En mai 1749, il succéda à son cousin, Phélypeaux de Maurepas comme secrétaire d'État de la Maison du roi durant plus de vingt-cinq ans, entre 1749 et 1775 Ministre d'État en 1751, il devint chancelier garde des sceaux en 1756 (Marcel Baudot, « Un ministre champenois méconnu... », p. 45-55).

<sup>824</sup> Irène Passeron, « Grandjean de Fouchy... », p. 165-180.

<sup>825</sup> Cette implication induit même Henri Omont à publier dans ses « documents relatifs à l'établissement de l'Académie des arts de Toulouse » (p. 542-556) deux lettres, une de Saint-Florentin, l'autre de son commis, relatives à l'Académie des sciences, pensant qu'il s'agissait de celle des arts (documents IV et V dudit article ; ces lettres sont extraites d'un manuscrit de la B.n.F.: NAF 3543). Un autre membre de l'Académie des Sciences de Paris, Machault d'Arnouville, fut lui aussi contacté, probablement car il était garde des sceaux au moment des faits. On peut penser qu'il ait pu être contacté par l'entremise de Caraman. L'absence d'autres mentions laisse entendre qu'il ne répondit pas aux sollicitations.

La prise de contact avec Caylus fut faite avec beaucoup de circonspection. Mondran ne chercha pas à convaincre l'antiquaire par une lettre ou un mémoire, mais par l'entremise de Bruno de Castel<sup>826</sup>, qui obtint une audience. Associé honoraire de la Société, comme Mondran, mais aussi amateur d'art et collectionneur à part entière, Castel était peut-être, de tous les membres de la Société, la personne la plus à même de convaincre Caylus. Cet ennemi de Diderot était alors l'amateur d'art le plus influent du royaume. Suivant Cochin, il « s'était fait une réputation dans les provinces et chez l'étranger telle qu'on croyait ne pouvoir rien faire de bien sans son attache »<sup>827</sup>.

Auréolé d'une telle réputation, Caylus l'honora à Toulouse, puis à Reims, deux ans plus tard<sup>828</sup>. Lui et Saint-Florentin parvinrent à obtenir les précieuses lettres patentes. À celles-ci furent attachés les statuts qu'ils firent dresser par l'homme de lettres et numismate Claude Gros de Boze au moment où Caylus, assisté du premier peintre du Roi, Charles Coypel, tâchait de réformer l'art en général et l'Académie royale de peinture et de sculpture en particulier. Caylus voulait alors rendre les artistes plus policés et donner plus de place aux amateurs<sup>829</sup>. On l'a déjà vu, la place des artistes dans l'Académie de Toulouse était circonscrite aux écoles, et s'ils avaient voix délibérative lors des assemblées, ils ne pouvaient prétendre à aucune des quatre charges<sup>830</sup>. En revanche, la place des amateurs y était devenue plus importante, ce qui n'était certainement pas pour déplaire à l'influent antiquaire.

\_

<sup>826</sup> Voir sa notice dans notre dictionnaire biographique.

<sup>827</sup> Charles Nicolas Cochin, Mémoires, p. 53, cités par Christian Michel dans Charles Nicolas Cochin et l'art..., p. 114. 828 Charles Henry, « L'école de dessin de Reims... », p. 238-244.

Reed Benhamou, *Regulating...*, p. 26. Les statuts de l'Académie des arts de peinture et de sculpture (Art. II) permettait l'augmentation du nombre d'associés artistes (de 40), ils pouvaient être reçus en un nombre illimité. <sup>830</sup> Ils obtinrent cependant une charge de directeur des écoles dans les statuts de 1751.

# Chapitre 5. Le modérateur de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture

En l'état actuel des sources, il est difficile de mieux connaître les soutiens qui permirent à Mondran d'obtenir les lettres patentes, mais il est possible d'analyser les arguments qu'il utilisa pour convaincre Saint-Florentin et Caylus. En effet, on dispose d'un mémoire envoyé au secrétaire d'État<sup>831</sup>, et on a tout lieu de croire qu'un mémoire manuscrit, dont une version est signée par Mondran, est le second document envoyé par l'urbaniste, celui qui emporta le suffrage de Caylus, mais aussi, très certainement celui de Saint-Florentin<sup>832</sup>.

Ces documents traduisent la vision qu'avait Mondran de la Société et l'argumentaire dont il usa pour obtenir les lettres patentes. Le premier est assez bref<sup>833</sup>, Mondran y met l'histoire de la Société en rapport avec celle des Académies des jeux floraux et des sciences, puis opère un parallèle entre certains des meilleurs artistes actifs dans la ville depuis le XVI<sup>e</sup> siècle et les plus fameux juristes qu'ait connus Toulouse. À la tête des artistes qu'il cite, il place un maître de la Renaissance, le sculpteur et architecte Nicolas Bachelier, comme il avait pu le lire dans les écrits de Dupuy de Grez, qu'il avait vraisemblablement consultés<sup>834</sup>. Mondran, dans le sillage de cet auteur, souhaitait placer la peinture sur le même plan que les sciences et les lettres, mais aussi, et ce point est issu de ses réflexions, hisser la réputation des artistes au même niveau que celle des réputés avocats de la ville<sup>835</sup>. N'omettant pas les considérations pratiques, il précisait ensuite que

\_

 $<sup>^{831}</sup>$  B.n.F., Ms. NAF 3543, dossier Saint-Florentin,  $f^{\circ}$ . 139-141 (transcrit par Henri Omont, dans « documents relatifs... », p. 542-556.

<sup>&</sup>lt;sup>832</sup>Arch. mun. de Toulouse, GG 928, pièce n° 11, (nous proposons une édition du document. Voir notre vol. 3, p.j. n° 20), et dans le même fonds, GG 923. Le second mémoire, contrairement au premier, est lui, signé en plusieurs endroits « Mondran modérateur ». Le recueil GG 928 provient des documents collectés par Méja, ce qui interdit donc d'y voir un document provenant de l'Académie mais plus vraisemblablement un texte conservé au préalable par Mondran dans ses propres archives. Rien ne permet de connaître la provenance du premier. Il est tout de même probable que Méja, disposant de deux états du texte, récupéra celui qui, après examen, lui sembla le plus proche du document envoyé, ce que laissent entendre les notes marginales de la main de Mondran, qui donnent des indications d'ordre typographique. On peut supposer que ce même mémoire a pu être copié et envoyé, avec des ajustements, à toutes les personnes que Mondran voyait comme de potentiels protecteurs ou facilitateurs.

<sup>833</sup> B.n.F., Ms. NAF 3543, dossier Saint-Florentin, fo 139-141 (transcrit par Henri Omont, dans « documents relatifs... », p. 542-556.

<sup>834</sup> Stéphanie Trouvé, Peinture et discours..., p. 220-223.

<sup>&</sup>lt;sup>835</sup> Parmi une kyrielle de juristes, on relève le nom de Cujas mais aussi celui de Fermat, qui n'était pourtant pas tant réputé pour ses qualités de magistrat que pour celles du mathématicien, ce que Mondran ne précise pas.

les écoles, déjà très fréquentées, le seraient d'autant plus si elles pouvaient bénéficier de locaux convenables, et de financements supérieurs<sup>836</sup>.

Le mémoire qui fut remis à Caylus est plus détaillé et très hiérarchisé. Il permet à son lecteur de se faire une idée rapide, claire et précise du bien-fondé de la demande. Mondran y dresse l'historique de la jeune société, en donnant le premier récit de ses origines, de façon très prosaïque, en narrant son cheminement depuis l'atelier de Rivalz jusqu'à l'envoi du mémoire, mais aussi en fournissant un essai historique sur les arts à Toulouse. Il reprendra celui-ci en introduction des statuts réimprimés en 1779<sup>837</sup>, mais aussi dans les Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie des arts. Son mémoire, en quatre parties, s'achève avec les statuts de 1749<sup>838</sup>.

Si dans ses *Mémoires*, il ne se prive pas de ridiculiser les capitouls, il se garda bien de formuler les mêmes plaintes que celles, dures et maladroites, soumises à l'intendant en 1747. L'Hôtel de Ville n'est évoqué qu'avec la déférence due aux fondateurs de la Société. En revanche, on y trouve détaillé tout l'intérêt que pouvait revêtir la protection du prince : plus qu'un enjeu pour la ville, Mondran en faisait aussi un enjeu pour le royaume.

En premier lieu, le but était de pérenniser la situation en mettant à profit les efforts consentis depuis la création de l'école. Mondran avance ainsi que la Société avait déjà permis de notables améliorations à Toulouse et, pour ce faire, il n'utilisa qu'un exemple, celui de l'architecture. Il était pour lui perceptible « que nos bâtimens prenent une forme plus agréable et plus régulière et que nous aprenons l'art de donner aux apartemens une distribution plus riante et commode »<sup>839</sup>. La distribution était devenue une préoccupation importante depuis la fin du

-

<sup>&</sup>lt;sup>836</sup> La demande de Mondran est étayée par plusieurs arguments : la pérennisation de la Société par les lettres patentes, qui lui assureraient des revenus supérieurs. Il réclamait également de pouvoir dédier une classe aux protecteurs de la Société ; enfin, il demandait à ce que le nombre de capitouls dans l'assemblée soit réduit aux capitouls en exercice. Il indiquait que le nombre de 50 élèves pouvait être doublé si les locaux permettaient d'accueillir plus de monde dans de meilleures conditions.

<sup>&</sup>lt;sup>837</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 927, Statuts et règlemens de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, avec les lettres patentes du Roi, Toulouse, Rayet, s.d. [1779].

<sup>&</sup>lt;sup>838</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 928, pièce 11. Ces quatre parties (deux traitant directement de la Société, deux concernant la ville) sont les suivantes : « Histoire de l'origine de la fondation et des progrès de la Société », « Forme de la Société », « Réflexion sur la situation de la ville de Toulouse » et enfin « Réflexion sur le génie des habitants de Toulouse » (on pourra se reporter à notre édition du texte, vol. 3, pièce 20).

<sup>&</sup>lt;sup>839</sup> Les idées de Mondran semblent s'inspirer d'un discours plus général de Batteux, *Les Beaux-Arts...*, p. 43. Dans son chapitre VI, intitulé « En quoi l'éloquence et l'architecture diffèrent des autres arts », Batteux explicitait en quoi le recours à l'architecture, née de nécessité, avait, en s'aidant d'agrément, permis d'acquérir sa place parmi les Beaux-Arts : « c'est ainsi que l'architecture, ayant changé en demeures riantes et commodes les antres que le besoin avoit creusez pour servir de retraite aux hommes, mérita parmi les arts une distinction qu'elle n'avoit pas auparavant ».

XVII<sup>e</sup> siècle<sup>840</sup>; suivant Pierre Patte, en 1769, elle s'était «perfectionné depuis quarante ans en France, [...] sous prétexte de rendre les appartements plus commodes »<sup>841</sup>. La distribution était donc volontiers associée à des impératifs de commodité, ce qui sous-entend que la Société était pour Mondran un potentiel vecteur d'innovations et de raffinement dans un contexte de commande privée.

Les édifices à caractère public sont évoqués tout de suite après, et il ajoute : « que les édifices publics [sont] reconstruits avec plus de goût et de magnificence », et insiste, en note, sur le chantier de la façade de l'Hôtel de Ville. Autrement dit, Mondran décrivait la Société comme nécessaire à la politique des embellissements de la cité et, parmi les matières qui y étaient enseignées, l'architecture était celle qui portait déjà ses fruits. Peinture et sculpture sont évoquées dans une mesure bien moindre dans la partie du texte qu'il intitule « Génie des habitants de Toulouse » où, là encore, l'urbaniste fait sien le propos de Dupuy de Grez sur Bachelier et la gloire de la Renaissance toulousaine. Dupuy du Grez s'inspirait, comme l'a bien noté Stéphanie Trouvé, des écrits de Vasari et Félibien<sup>842</sup>, et donnait à Nicolas Bachelier un rôle prométhéen, celui d'avoir amené à Toulouse le « bon goût », par le biais de celui qui aurait été son maître, Michel-Ange. Comme dans le mémoire adressé à Saint-Florentin, Mondran ne se contente pas de reprendre servilement son prédecesseur. Bachelier est évoqué en tant qu'architecte, mais aussi comme le sculpteur « qui décora les principaux édifices de cette ville de statues et de bas-reliefs d'une beauté admirable ». Cependant, il s'agissait avant tout pour lui de mettre en avant les édifices que l'architecte aurait construits. Cette évocation lui sert au moment d'énoncer la seule comparaison qui puisse trouver grâce à ses yeux : « après Paris, il n'est point de ville en France où l'on voye des bâtimens de même datte qui soint aussy réguliers et aussy beaux ». Si cette remarque invite à croire qu'il gardait souvenir de ses visites des « curiosités de Paris », elle laisse également entrevoir un Mondran attentif aux préoccupations de son temps, celles de la régularité des habitations dans le tissu urbain, ce que l'on retrouve dans différents textes de l'époque,

\_

<sup>&</sup>lt;sup>840</sup> Monique Eleb-Vidal, Anne Debarre-Blanchard, Architectures de la vie privée..., 1989, p. 39-72. On peut voir trace de cet intérêt dans les traités contemporains, comme celui Charles-Étienne Briseux : L'art de bâtir des maisons de campagne où l'on traite de leur distribution, de leur construction et de leur décoration, Paris, Prault, 1743.

<sup>&</sup>lt;sup>841</sup>Pierre Patte, *Mémoires sur les objets les plus importants de l'Architecture...*, Paris, 1769, p. 160. La citation, dans son intégralité, est une critique sévère de l'inféodation de la distribution à la commodité : « L'art de la distribution qui s'est perfectionné depuis quarante ans en France a nui plus qu'on ne pense à la solidité des bâtimens, en occasionnant quantité de formes, dont on tourmente la plupart de leurs plans, sous prétexte de rendre les appartements plus commodes »

<sup>842</sup> Stéphanie Trouvé, Peinture et discours..., p. 220-223.

notamment, chez La Font de Saint-Yenne, en 1747<sup>843</sup>, ou dans les *Lettres de divers auteurs sur le projet d'une place devant la colonnade du Louvre*, texte anonyme, attribué à Cume de Saint-Palaye paru en 1749<sup>844</sup>. Cependant, si ces deux auteurs prennent en compte la question de la régularité dans l'architecture de Paris, c'est au contraire pour souligner que la ville, suivant La Font de Saint-Yenne, qui plaçait ses mots dans la bouche de l'ombre du « Grand Colbert », était « irrégulière, difforme, couverte de colifichets », et qu'elle avait perdu, depuis le règne de Louis XIV, tout ce qui faisait alors son attrait.

Ce recours à l'architecture, vu comme un art agréable mais aussi, et surtout, utile, lui offre encore une justification à la demande d'un statut qui était alors l'apanage unique de l'Académie parisienne, en plus d'annoncer les propositions qu'il formula ensuite dans son *Projet*<sup>845</sup>. La Société des arts, sous sa plume, est vue comme un vecteur d'innovation et un instrument de conseil pour la Ville, et plus encore, à travers l'exemple de la façade de l'Hôtel de Ville, comme un cénacle capable de formuler d'utiles propositions d'embellissements.

Son dernier argument l'amène plus loin encore. Il s'appuie sur la localisation géographique de la ville, comme pouvaient le faire, bien entendu, les architectes, et ce depuis Vitruve<sup>846</sup>, mais aussi dans des ouvrages traitant du commerce publiés au même moment par des auteurs comme Jacques Savary des Bruslons<sup>847</sup>, Piganiol de la Force<sup>848</sup> ou Jean Forest<sup>849</sup>. S'il n'en

<sup>-</sup>

<sup>843</sup> Étienne Jollet (éd.), *La Font de Saint-Yenne...*, p. 136, dans *L'ombre du grand Colbert* « [l'ombre de Colbert, s'adressant à Paris] Eh! Comment ne vous méconnaîtrais-je pas! Irrégulière, difforme, couverte d'ornements frivoles, de colifichets qui cachent ou qui défigurent toutes vos beautés! Où sont ces édifices somptueux, ces palais, ces monuments superbes que j'avais commencés et qui devaient faire admirer le règne de Louis XIV aux et aux peuples les plus éloignés? Mes vues, mes soins, tout l'objet de mes veilles étaient de vous rendre la capitale de l'univers, et la rivale de cette superbe Rome, lorsqu'elle en était la maîtresse ».

<sup>&</sup>lt;sup>844</sup> Jean-Baptiste de La Curne de Saint-Palaye, Lettre de divers auteurs sur le projet d'une place..., sl. 1749, Notamment dans la lettre parue dans le Mercure de France de juillet 1748, p. 148-153.

<sup>&</sup>lt;sup>845</sup> Voir *infra*, 3<sup>e</sup> partie, chapitre 5, et l'édition de ce document, vol. 3, p. j. n°. 24.

<sup>846</sup> Vitruve, *De l'architecture*, livre VI, chapitre 1<sup>er</sup>, théories reprises à la Renaissance, notamment par Alberti, puis Scamozzi...Sur ces questions, voir en dernier lieu Ann Marie Borys, *Vincenzo Scamozzi...*, p. 25-53. Ce jugement renvoie aussi à la théorie des climats, développée au XVIII<sup>e</sup> siècle par Montesquieu.

<sup>&</sup>lt;sup>847</sup> Jacques Savary des Bruslons, *Dictionnaire universel de commerce...*, 1748, t. 1, p. 213. Seul Savary de Bruslons n'insiste pas sur la déliquescence du commerce dans la ville : « Cette ville est la capitale du Languedoc, elle est située sur la Garonne, et son heureuse situation la rend une des plus grandes villes du Royaume, et des plus riches par son trafic ». Concernant Toulouse, le même texte est repris dans les deux éditions de cet ouvrage que nous avons consulté (Paris, Estienne, 1742 ; Estienne et fils, 1748).

<sup>&</sup>lt;sup>848</sup> Jean-Aymar de Piganiol de la Force, *Nouvelle description de la France...*, Paris, Poirion, 1753, vol. 6, p. 210-211 : « Quoique la ville de Toulouse soit une des plus avantageusement situées pour le commerce qu'il y ait en France, celui qui s'y fait est néanmoins peu considérable » (Ce passage est repris des éditions antérieures depuis 1718).

<sup>&</sup>lt;sup>849</sup> Jean Forest, *Almanach historique et chronologique du Languedoc*, 1752, p. 294 : « Il n'y a point de ville en France mieux située que Toulouse pour le commerce, cependant il y languit, et on n'y voit point cette heureuse émulation et cette industrie nécessaire à ses progrès » (la suite du passage reprend dans les même termes les différentes éditions du *Dictionnaire universel du commerce* de Savary).

dit rien dans ce mémoire, on l'a vu, la situation de Toulouse n'était pas florissante, malgré une situation géographique pourtant jugée par ces auteurs, et donc par Mondran, comme propice au négoce. Fort de ce constat, il établissait que la formation de bons artisans, allant de pair avec celle de bons artistes, permettrait, par Toulouse, d'améliorer le commerce extérieur avec l'Espagne. Mondran appliquait ainsi des doctrines colbertistes très répandues quant au commerce extérieur. Ces améliorations, il les fondait sur une main d'œuvre qu'il jugeait abondante et bon marché, et sur une demande supposée comme potentiellement forte quant à l'artisanat d'art en Espagne sur une développement de savoirs d'ordre technique (l'apprentissage du dessin), pourrait ouvrir cette nouvelle branche du commerce par la production d'objets issus d'ateliers toulousains.

Les constats énoncés, comme les solutions préconisées par Mondran étaient dans l'air du temps. Son argumentaire est probablement fondé sur ses lectures (celle du traité de Dupuy de Grez est certaine) mais aussi sur l'expérience, ses voyages à Paris, sa pratique du commerce et la découverte de Bordeaux au milieu des années 1740, où il fréquenta le milieu des négociants <sup>851</sup>. S'il n'est pas toujours original, il s'inscrit néanmoins comme un exemple intéressant et important dans la vague de créations d'académies ou d'écoles de dessin au tournant du siècle. Les structures qui se créèrent au même moment (on peut penser aux exemples contemporains de Rouen, en 1751, ou Marseille, en 1753) le furent dans des contextes bien différents. Si l'économie fut toujours prise en compte dans ces exemples, c'est à chaque fois pour améliorer la qualité d'un commerce dynamique, ce qui n'était de toute évidence pas le cas à Toulouse <sup>852</sup>. Les constats de l'époque convergent tous vers la même réponse : le commerce y était limité <sup>853</sup>. Le projet de Mondran ne traduit donc pas la volonté d'améliorer un commerce déjà existant, mais de façon plus ambitieuse, de créer un lien commercial avec l'Espagne, et d'améliorer, grâce aux projets

<sup>850</sup> La réflexion de Mondran sur la faiblesse de la production artistique des Espagnols vis-à-vis des Français et plus encore des Italiens, était, à en croire Basile Baudez, très répande dans le milieu des courtisans (Basile Baudez, Architecture et tradition académique..., p. 26). Une telle réflexion apparaît dans l'article « Commerce » de l'Encyclopédie (1753, p. 693) : « Ces deux nations [L'Espagne et le Portugal] négligèrent les arts et la culture d'Europe pour moissonner l'or et l'argent de ces nouvelles provinces [d'Amérique] ». Les archives, quant à elles, indiquent que les espagnols étaient réputés acheter diverses marchandises à Toulouse « l'achat de cet article [des cuirs] dans cette ville [Toulouse], mais même celuy des drogueries, étoffes, toilleries et autres marchandises qu'ils viennent y achetter journellement » (Arch. de la Chambre de commerce de Toulouse, AA 13, délibérations de la Chambre de commerce de Toulouse 1734-1744, p. 88, 1736, 14 septembre, Mémoire présenté à la chambre de commerce par les marchands de cuir de Toulouse).

<sup>&</sup>lt;sup>851</sup> Voir *supra*, 1<sup>e</sup> partie, chap. 8.

<sup>&</sup>lt;sup>852</sup> Concernant Marseille, on se reportera à Émilie Roffidal (« L'union des arts... », p. 193-209) qui montre le lien fort entretenu par l'Académie de Marseille et les manufactures locales, un dense réseau de négociants et une tradition artisanale forte.

<sup>&</sup>lt;sup>853</sup> Pour ne rien arranger, l'industrie de draps du Languedoc connaissait alors une forte crise, due à une baisse massive de ses exportations vers le Levant (Simone Meyssonnier, « Vincent de Gournay... », p. 95-106.

proposés et débattus au sein de l'Académie, l'aspect de la ville, la régularité de ses rues et de ses habitations, la commodité de leur distribution, sans parler de la campagne de réhabilitation de l'espace public et de ses bâtiments, proposition, à notre connaissance, alors unique dans la France des Lumières<sup>854</sup>. Le projet d'Académie de Mondran pourrait donc essentiellement s'entendre comme visant à l'exploitation des savoir-faire enseignés (ceux des élèves) ou mutualisés (ceux de ses membres) au sein de l'Académie, cela dans un but, unir le beau à l'utile, et créer un élan économique susceptible d'avoir des répercussions nationales<sup>855</sup>.

Ce tropisme pour l'architecture s'affirma une fois encore, peu de temps après que la Société ait obtenu ses lettres patentes. Une fois celles-ci enregistrées par le Parlement, le 13 janvier 1751, trois textes furent envoyés, et aussitôt publiés dans le second numéro du *Journal* œconomique<sup>856</sup>. Ce périodique se voulait utile au public en publiant sur trois thèmes principaux : l'agriculture, les arts et le commerce<sup>857</sup>. Toutefois, entre 1751 et 1753, les sujets abordés n'étaient pas encore aussi tranchés que ce qui s'observa ensuite, avec la diffusion d'idées économiques très libérales. Ce journal avait été fondé par l'imprimeur libraire Georges Boudet et dirigé par Georges-Marie Butel-Dumont (1725-1788), plus tard auteur d'une *Théorie du luxe*, en 1771, et surtout appelé à devenir rapidement l'un des membres actifs de l'entourage de l'intendant du commerce Vincent de Gournay<sup>858</sup>. Arnaud Orain a expliqué les conditions de création du *Journal* Œconomique, la part qu'elle devait à Boudet, mais aussi et surtout la mainmise du gouvernement

8

<sup>&</sup>lt;sup>854</sup> On notera tout de même l'exemple de l'Académie des Belles lettres, sciences et arts de Besançon qui lança un concours intitulé « Quels sont les embellissements dont la ville de Besançon est susceptible ? » qui fut à l'origine des principaux aménagements urbanistiques de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (Jean-Louis Harouel, *L'embellissement...*, p. 111-112).

<sup>&</sup>lt;sup>855</sup> Basile Baudez constate que les questions économiques, mêlées à un discours patriotique sont des constantes dans les écrits proposant la fondation d'Académies au XVIII<sup>e</sup> siècle (Basile Baudez, *Architecture et tradition économique...*, p. 63).

<sup>856</sup> Journal œconomique ou Mémoires notes et avis sur les Arts, l'Agriculture, le Commerce et tout ce qui peut y avoir rapport, ainsi qu'à la conservation et à l'augmentation des biens de famille, 1751, février, p. 168-177, 178-184, 185-187. Nous donnons une édition du dernier texte, intitulé « Magnifique Hôtel de Ville qui se construit à Toulouse », vol. 3, pièce n° 12. Voir aussi la planche 24). Basile Baudez a indiqué la publication du règlement, mais n'évoque pas le dernier texte (Basile Baudez, Architecture et tradition..., p. 204). Guillin comme Baudez, a signalé l'existence de la publication du règlement et des lettres patentes dans le Journal œconomique, mais omet l'article sur l'Hôtel de Ville (Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province?"..., vol. 1, p. 442). Elle souligne en outre que l'Académie fit publier plusieurs textes dans le Mercure de France (novembre 1752, p. 157-163, août 1753, p. 204, octobre 1754, p. 212). Ces textes avaient pour but de faire connaître les prix et règlements des prix de l'Académie, et donc d'attirer des élèves et d'annoncer l'exposition (novembre 1752), puis, plus brièvement, d'indiquer que l'exposition avait été ouverte. Le Mercure était alors dirigé par une personnalité littéraire proche des philosophes, l'abbé Raynal (Jean Sgard, « Mercure de France »...), originaire d'Aveyron, passé par Toulouse pour ses études, et probablement en lien avec des membres de l'Académie (on sait, par exemple, qu'il connaissait l'ingénieur Joseph-Marie de Saget qui fréquentait Mondran).

<sup>858</sup> Gournay venait d'acquérir cette charge en 1751.

durant les premières années de sa publication. L'homme politique qui contrôlait alors véritablement le journal n'était autre que Saint-Florentin. Celui-ci se reposait sur son commis, Philippe Leboulanger, personnage qui intervint dans les correspondances avec l'Académie toulousaine, et dont on sait qu'il eut aussi un rôle intéressant dans la création de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen<sup>859</sup>.

Saint-Florentin fut le pourvoyeur de différents articles, et à n'en pas douter, de ceux de février 1751 qu'il convient d'attribuer à Mondran et à son entourage. Ces textes portent indubitablement la marque de l'urbaniste. Les deux premiers ne sont autres que la Lettre d'érection de la Société des Beaux-Arts de Toulouse en Académie royale de peinture, sculpture et architecture et le Règlement ordonné par le Roi pour l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse. Le troisième et dernier bref article est très intéressant, et permet d'attribuer l'envoi à Mondran : il n'y est pas question de peinture, ou de sculpture, ou de donner des précisions sur les enseignements. C'est la reconstruction de la façade de l'Hôtel de Ville qui y est vantée, ce qui montre, là encore, que ce que l'on voulait présenter comme avancées réalisées par l'Académie des arts reposait sur des projets d'urbanisme 860.

Ainsi, si le rôle de Caylus fut important, celui de Saint-Florentin le fut tout autant, et la présence de cet article dans le journal appelé à devenir un organe de diffusion important pour les cercles de Gournay puis les physiocrates, montre que les idées de Mondran avaient été considérées et particulièrement bien reçues parmi les décideurs parisiens, qui considéraient vraisemblablement que l'Académie des arts pouvait être un organe susceptible de jouer son rôle d'un point de vue économique.

<sup>859</sup> Ces différentes informations proviennent d'un article d'Arnaud Orain : « Le *Journal œconomique*, le cercle de Gournay et le pouvoir monarchique... », p. 565-583. On notera en outre que ce journal fut le seul à fournir des comptes rendus, semble-t-il positifs, des salons de l'Académie de Saint-Luc entre 1751 et 1756. Seul le *Mercure de France* aurait fait une critique à charge de l'édition de 1751 (Àngela Julibert-Jimenez, « Les salons de l'Académie de Saint-Luc... », p. 203-206).

<sup>860</sup> Si le numéro de juillet 1751 du *Journal œconomique* présente un compte-rendu du Salon de l'Académie royale parisienne (juillet 1751), on y retrouve aussi la description de la décoration de l'hôpital des Enfants trouvés (mai), mais surtout, de façon assez analogue avec le document concernant l'Académie toulousaine, une description à caractère publicitaire (les enseignements y sont détaillés, comme les tarifs pour les élèves externes ou les pensionnaires) de l'École des arts de Jacques-François Blondel, que l'Académie avait homologuée depuis 1743 (décembre 1751, p. 79-87). Immédiatement après se trouve une annonce très enthousiaste pour la souscription de l'Architecture françoise que Jacques-François Blondel publia entre 1752 et 1756 (décembre 1751, p. 88-97).

### Chapitre 6. « On n[e] parle plus [à l'Académie] que de projets » : Mondran contesté à l'Académie (1752-1767)

En 1751, la construction de la façade de l'Hôtel de Ville était donc mise en avant dans le *Journal œconomique*. Cette année est encore marquée, dans les *Mémoires*, par un autre projet, celui de la promenade du Grand-Rond, conçue par Mondran et réalisée par la Ville sur proposition de l'Académie des arts<sup>861</sup>. Cette opération occupe les pages qui suivent immédiatement le récit de la première cérémonie de remise des prix de l'Académie<sup>862</sup>, tenue à l'hiver 1751. Cela relègue un autre événement, pourtant très apprécié de l'amateur, au second plan : la première exposition de peintures de l'Académie, ouverte le 25 août, jour de la Saint-Louis.

En 1754, l'urbaniste dévoila son *Projet pour le commerce et les embelissemens de Toulouse*, alors que le chantier de l'Hôtel de Ville avait débuté quelques mois auparavant. Il en avait fait plusieurs lectures durant les assemblées, et publia cet opuscule en mentionnant l'institution. Auparavant, il avait demandé avis des autres associés, pour que ses propositions soient enrichies par leurs observations. À l'en croire, il n'obtint aucune réponse : son enthousiasme n'était peut-être pas partagé de tous.

Auparavant, fin 1752, il avait renoncé à sa charge de modérateur, sous le prétexte aisément recevable de cinq intenses années à la tête de l'Académie, et de la trop importante quantité de travail liée à la fonction <sup>863</sup>. Cet été-là, l'animosité entre les amateurs et une frange de l'Hôtel de Ville ressurgit. Un capitoul, Jean Françain, en aurait été à l'origine. Ce dernier, à en croire Mondran, protégeait un élève qui souhaitait concourir aux prix sans pour autant assister aux cours, ce qui fut refusé par délibération, et entraîna de vives contestations de Françain et ses partisans. Conscients de l'erreur, les capitouls s'excusèrent dès la séance suivante par la voix d'un ami de Mondran, le capitoul et chef du Consistoire Bernard de Laviguerie <sup>864</sup>. Rassuré par les prises de position et la bonne foi de son ami, Mondran accepta de quitter sa place de modérateur le 30 juillet 1752. C'est ainsi que fut élu Jean Poisson, et que les capitouls purent entrer dans la classe des amateurs. Cette manœuvre fut plus tard perçue, du point de vue des amateurs, comme un moyen de les déposséder de leur pouvoir sur l'institution.

<sup>&</sup>lt;sup>861</sup> Mémoires Acad., 2<sup>e</sup> cahier, p. 18. Nous traitons plus loin de ce projet (voir *infra*, 3<sup>e</sup> partie, chapitre 4).

<sup>862</sup> Mémoires Acad., 2e cahier, p. 22.

<sup>863</sup> Mémoires Acad., p. 34-35.

<sup>&</sup>lt;sup>864</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f° 128, 1752, 23 juillet, délibération de l'Académie des arts, et *Mémoires Acad.*, Variantes, 2<sup>e</sup> cahier, p. 49a.

Durant le mandat de Poisson, le contrôle de l'assiduité des élèves fut remis en cause, et le fut encore en 1757, année où, alors que le modérateur était un amateur, Bruno de Castel, un changement des règlements fut enregistré, ce qui ne fut pas du goût de certains artistes<sup>865</sup>. Le point d'orgue de ces affaires intervint en 1760, non pas par des heurts suivis d'une décision collégiale de l'Académie, mais par l'intervention de l'intendant et du comte de Saint-Florentin.

En août 1759, quelques élèves refusèrent de copier des dessins proposés par un professeur. En tant que commissaire des écoles, Mondran les exclut. Or, les élèves chassés n'étaient pas des débutants, mais vraisemblablement des élèves déjà avancés et, pour certains des artistes prometteurs<sup>866</sup>. Leur maître, probablement le peintre Jean Labarthe, avait apparemment quelques relations à l'Hôtel de Ville. Ces élèves se plaignirent aux capitouls qui, après un an d'exclusion, firent délibérer de les réintégrer. Les problèmes de discipline étaient visiblement réguliers, un mémoire insistant sur les classes des débutants « remplies de jeunes gens turbulents et mal élevés » 867. Mondran, qui entendait traiter les problèmes de comportement de façon exemplaire n'avait pas fait de demi-mesure afin de préserver les écoles. Au mois d'août 1760, une autre affaire éclata, liée, cette fois-ci, non pas aux écoles, mais à la quatrième classe, celle des artistes, et à la réception de deux sculpteurs en marbre, étrangers à la ville. Les capitouls, à la demande d'un sculpteur souhaitant conserver son monopole au sein de l'institution et dans la ville<sup>868</sup>, refusèrent, lors d'un vote à la forme contestable (auguel Mondran n'assistait pas), leur réception à l'Académie. Une troisième affaire vint couronner le tout, un jeune professeur de géométrie, l'ingénieur Jean Francès, à l'annonce du retour des élèves exclus, quitta l'assemblée avec fracas, et manqua de se faire arrêter par une sentinelle placée pour l'occasion afin de

-

<sup>&</sup>lt;sup>865</sup> Ainsi, l'exemplaire des Arrangemens faits par l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de la ville de Toulouse en 1757 (Arch. mun. de Toulouse, GG 925) est annoté avec beaucoup de véhémence par un artiste, probablement un architecte ; certaines remarques portant précisément sur l'enseignement de l'architecture.

de l'Hérault, C 549, f° 127, 1760, 10 août, Extrait du registre des délibérations de l'Académie des arts de Toulouse. Différents documents indiquent un total de neuf élèves. La délibération ne mentionne que huit noms. Sa teneur laisse entendre que suivant la gravité de leur faute, ils avaient été condamnés (par Mondran ?) à l'exclusion définitive ou à une moins dure interdiction de concourir aux prix. Ces élèves étaient les peintres Pierre Gourdet, et Raymond Dumeni, les frères Pierre (l'un, Jacques, fut géomètre), Saint-Amans (probablement le fils d'un brodeur, Victor Hauteroue dit Saint-Amans), les frères Vinsac, deux orfèvres, et un certain Calvet, qui n'a pu être identifié.

867 Despax avait été insulté par un élève, Simon Gibert (voir sa notice dans notre dictionnaire biographique), et avait porté plainte contre lui. L'Académie avait fourni aux frais du procès pour le peintre (Arch, mun, de Toulouse, 1 R

porté plainte contre lui. L'Académie avait fourni aux frais du procès pour le peintre (Arch. mun. de Toulouse, 1 R 82, 1755, 3 mars; *Mémoires Acad.*, 2° cahier, p. 51). À la demande de Despax, l'élève avait fini par réintégrer les écoles, après avoir fait amende honorable (*Mémoires Acad.*, 2° cahier, p. 51, 1756, 14 mai).

<sup>&</sup>lt;sup>868</sup> Ce personnage est identifiable au sculpteur Louis Parant, qui était le seul sculpteur sur marbre alors actif au sein de l'Académie.

dissuader les amateurs de faire trop de contestations<sup>869</sup>. La situation était donc tendue. La réaction des amateurs fut du même ordre qu'en 1747. Ils en référèrent à l'intendant, mais aussi, cette fois, à Saint-Florentin, et ce dès 1759. En 1760, ils entrèrent en dissidence, refusant de considérer comme officielles les délibérations de l'Académie dirigée par les capitouls. Ils se réunirent autour du modérateur contesté par les capitouls, l'entrepreneur en drap Nicolas-Joseph de Puymaurin, et le nommèrent pour syndic, l'habilitant à prendre les décisions d'urgence qui allaient s'imposer<sup>870</sup>. Parmi ces dissidents, les amateurs qui n'étaient pas capitouls ou anciens capitouls et un nombre restreint de cinq artistes<sup>871</sup>. Sans faire l'histoire de l'Académie, il importe néanmoins d'évoquer le rôle important de Mondran, qui, on l'a vu, était indéniable dans le déclenchement de l'affaire.

Saint-Florentin fut sollicité deux fois, à l'automne 1759 et à l'automne 1760. Méfiant, en septembre 1759<sup>872</sup>, il demanda avis à l'intendant, Jean-Emmanuel Guignard de Saint-Priest, qui prit lui-même ses renseignements auprès de son subdélégué, un ancien capitoul, membre de la troisième classe de l'Académie, Jean Amblard, avocat brillant et ennemi déclaré de Mondran au sein de l'institution<sup>873</sup>. Le 21 novembre 1759, celui-ci répondit aux demandes de l'intendant du Languedoc par un mémoire, où il décrit, sans surprise, des capitouls intègres. Il tente aussi d'y discréditer les amateurs, parmi lesquels il ne nomme que le mémorialiste. Dans une langue claire et concise, l'avocat dévoile un Mondran intriguant et égoïste :

« [...] depuis cinq ou six ans on n'y parle [à l'Académie] plus des arts mais de projets, de nouveaux règlements ou des contestations sur les honneurs et les droits de place qui font l'objet perpétuel et unique des occupations du sieur Mondran. <sup>874</sup>»

86

<sup>&</sup>lt;sup>869</sup> Arch. mun. de Toulouse, FF 804/5, procédure n° 165. Le capitoul David de Beaudrigue confisqua l'épée de Francès, qui n'étant pas noble, n'avait pas le droit d'en porter (un procédé similaire fut utilisé par le même David de Beaudrigue contre l'homme de lettre La Beaumelle, et le miniaturiste Guillaume Bouton). L'architecte fut déclaré de prise de corps le jour même et, signe des velléités des capitouls, cette déclaration fut réitérée le 16 août suivant. L'épée lui fut finalement rendue par l'intervention de Saint-Florentin.

<sup>&</sup>lt;sup>870</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 2069, f° 254-255v, 1760, 9 septembre. Nicolas-Joseph de Puymaurin était alors l'un des entrepreneurs les plus en vue de la région toulousaine. Ses « adjoints et commissaires » étaient Martin Saint-Amand et Bruno de Castel. Une rupture avait déjà eu lieu quelques années auparavant, certains amateurs refusant d'assister aux assemblées pendant plusieurs mois quelques années auparavant (Mémoires Acad., 2<sup>e</sup> cahier, p. 48-49)

<sup>&</sup>lt;sup>871</sup> Les signataires étaient les suivants : Marcassus de Puymaurin, d'Orbessan, Mondran, Castel, Martin Saint-Amans, Chalvet, Francès, Lafage, l'abbé de Sapte, de Marle, Boyer-Raspide, les peintres Gaubert Labeyrie et Charles Dujonc (originaire de Bretagne et récemment introduit au sein de l'Académie), l'architecte Écheau, Baour, Jean Francès, Labat de Savignac et l'ingénieur de la Ville, Maduron.

<sup>&</sup>lt;sup>872</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f° 68, 1760, 25 septembre. Saint-Florentin indique : « je vous ai adressé, Monsieur, le 30 septembre de l'année dernière un mémoire qui contenoit des plaintes de ce que les capitouls de Toulouze s'introduisoient dans la classe des associés ordinaires de la Société des arts de cette ville ».

<sup>&</sup>lt;sup>873</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f° 154-155, 1759, 30 octobre, lettre de Saint-Priest à Amblard (éditée dans notre vol. 3, pièce 30).

<sup>&</sup>lt;sup>874</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f° 350, 1759, 21 novembre (édité dans notre vol. 3, pièce 31, 31 bis).

À l'en croire, Mondran aurait détourné l'institution de son sens premier, le progrès des arts, pour orienter les discussions vers ses centres d'intérêt particuliers. Cela n'est pas très surprenant, étant donné que l'urbaniste écrivait lui-même dans son *Projet pour le commerce et les embellissements* que pour offrir du travail aux artistes et artisans formés par l'Académie, il convenait de souscrire à son ambitieux projet de rénovation urbaine qui avait pour but ultime de faire accéder la ville à la prospérité économique<sup>875</sup>. Or, si l'on ne connaît pas les énoncés des conférences données à l'Académie pour les années 1755 à 1759, l'urbaniste a pu faire part des différents chantiers qu'il envisageait, en détaillant certains aspects de son plan d'embellissements.

Quant aux nouveaux règlements et aux droits des places, Amblard ne fait jamais que montrer la responsabilité de Mondran dans les modifications survenues en 1757 et la propension (avérée) de l'urbaniste à être attentif à l'ordonnance, aspect qui ressort très largement dans ses Mémoires<sup>876</sup>. Il est donc probable que ces affirmations aient été largement fondées. Mondran était néanmoins soutenu. Ses projets n'emportaient certainement pas toujours les votes de l'Académie, mais son implication était nécessaire à l'institution, ce dont il avait déjà offert une preuve éclatante. En outre, sa position sociale, bien ancrée dans la noblesse locale, et le mariage récent de sa fille le confortaient. C'est d'ailleurs sur ce second point qu'Amblard l'attaquait. La lettre qui accompagnait le mémoire était claire :

« Il ne resteroit qu'à vous faire connaître le caractère du sieur Mondran, qui est le seul homme capable d'avoir suscité une aussy mauvaise querelle, contant<sup>877</sup> sans doute sur le crédit de Monsieur de La Pauplinière pour faire renverser les conditions d'une fondation et sans lesquelles on ne l'aurait point faite ; mais les faits et les actes, et votre justice seront sans doute plus puissants que lui<sup>878</sup>. »

Argument qu'il utilisait de nouveau dans son mémoire :

« [le] sieur Mondran, père de la célèbre Madame La Paupelinière, à qui ses vertus et ses talens ont procuré un mariage aussy brillant, [...] arrive de Paris. Il y a remué pour tâcher de renverser la constitution de l'Académie au préjudice de la ville et de ses magistrats, et en cela il n'a fait que continuer ce qu'il n'a cessé de faire depuis l'établissement de ce corps »<sup>879</sup>.

<sup>875</sup> Louis de Mondran, Projet..., Préface, p. IX-X.

<sup>&</sup>lt;sup>876</sup> Cet aspect ressort également d'un imprimé où son fils Louis-Joseph est attaqué : « N'avez-vous pas offert de bonne grâce vos services à une assemblée musicale de jeunes gens, qui doit se tenir 4 fois la semaine au-delà des Minimes, et ne sçait-on pas que Monsieur votre père travaille à force à régler cette troupe naissante par 350 articles, statuts à tout épreuve ? » (Bibl. mun. de Toulouse, Res D. XVIII 246, *Lettre du sieur Pompet...*, s. d. [1758], p. 3).

<sup>877 (</sup>sic) pour comptant.

<sup>878</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, 1759, 21 novembre.

<sup>&</sup>lt;sup>879</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, 1759, 21 novembre.

A croire cet avocat, Mondran s'assurait de sa mainmise sur l'Académie par le biais de ses relations parisiennes, tout particulièrement de sa fille qui venait d'épouser La Pouplinière. Par ses fonctions de fermier général, celui-ci était proche du pouvoir. Que Mondran ait intrigué à Paris en 1759 pour modifier les statuts de l'Académie est possible. Saint-Florentin connaissait bien le fermier général, et donc sa jeune épouse, et ne devait pas ignorer le lien de parenté qu'elle entretenait avec le fondateur de l'Académie des arts de Toulouse<sup>880</sup>. Il n'est cependant pas trace de rapports avec Saint-Florentin à ce moment. On se souvient qu'au moment où Mondran quittait Paris, en 1759, la jeune femme n'était pas dans une position très assurée auprès de son époux<sup>881</sup>. Les demandes d'informations de Saint-Florentin à l'intendant supposent d'ailleurs qu'il n'ait pas reçu de sollicitations parisiennes visant à aider Mondran. Cependant, les attaques d'Amblard, en 1760, avaient quelques fondements. Mondran, on s'en souvient, avait fait publier deux lettres afin de faire savoir que sa fille vivait à Paris, dans le luxe, et l'opulence. Or, en août 1760, un an après les deux premières, une troisième lettre fut publiée dans les Affiches toulousaines<sup>882</sup>. Il y est question d'une fête donnée à Passy, chez La Pouplinière. Sous des airs de chronique mondaine, la lettre arbore un ton moins léger qu'il n'y paraît. Depuis les années 1750, La Pouplinière prenait goût à doter de jeunes couples de condition modeste, et à donner à ces occasions de grandes festivités à Passy, où il était vu comme le bienfaiteur des lieux<sup>883</sup>. La lettre parue dans les Affiches décrit le financier comme « animé des sentimens les plus purs d'un patriotisme éclairé, et plus véritablement ami des hommes que ceux qui en prennent le titre dans un livre », critique du chef de file de physiocrates, Riquetti de Mirabeau<sup>884</sup>, et marque de l'intérêt de l'auteur pour les débats d'économie politique et au débat sur la population<sup>885</sup>. Valorisant le gendre de Mondran, cette lettre se poursuivait en décrivant les fastes des noces, et en égrainant certains noms de personnalités proches de la cour, comme la comtesse de Valentinois ou la princesse de Beauvau, mais on y repère surtout « Monsieur et Madame de Saint-Priest », l'intendant du Languedoc et son épouse : cette lettre était l'occasion d'afficher publiquement les faveurs de l'intendant. Cependant, dans un premier temps, à lire notre documentation, ce ne

<sup>&</sup>lt;sup>880</sup> Mémoires, p. 413-414. Lors de l'épisode du mariage de Marie-Thérèse, Mondran indique que Saint-Florentin avait laissé des ordres pour faciliter la route de leur équipage vers Paris, à l'été 1759.

<sup>&</sup>lt;sup>881</sup> Voir *infra*, 1<sup>e</sup> partie, chap. 10.

<sup>&</sup>lt;sup>882</sup> « Lettre de Monsieur de Saint-B... à Monsieur le marquis de B... à Passy, ce 23 juillet 1760 », Affiches, annonces, avis divers (Toulouse), 1760, 11 août, p. 123-124. (Nous donnons l'édition de cette lettre dans notre volume 3, p.j. 32)

<sup>883</sup> Georges Cucuel, La Pouplinière..., p. 149 et suivantes.

<sup>&</sup>lt;sup>884</sup> Riquetti de Mirabeau avait fait paraître l'ouvrage en 1756.

<sup>885</sup> Sur cette question, voir Christine Théré et Jean-Marc Rohrbasser, « L'entrée du mot... », p. 154-158.

sont pas ces soutiens qui causèrent la perte du subdélégué, mais la réaction d'autres associés amateurs<sup>886</sup>: Mondran n'apparaît pas, en son nom, dans les échanges.

Évidemment, l'ancien capitoul, aux vues de ses qualités, était partial. L'intendant rapidement averti de son parti pris, ne se renseigna dès lors qu'auprès du syndic de la province du Languedoc, Jean-Joseph de Lafage, un ami de la famille Mondran qui, comme Amblard, était membre de la troisième classe de l'Académie<sup>887</sup>. Lafage, s'il précisa avec honnêteté son appartenance à la troisième classe, n'en tint pas moins un discours bien différent. Les capitouls furent déboutés. Un ordre du Roi leur fut signifié le 20 décembre 1760; mais, preuve d'une situation déliquescente, le 28 décembre 1760, le parti des capitouls refusa d'enregistrer l'ordre, qualifié de « lettre de bureau » et Mondran fut exclu pour six mois <sup>888</sup>. De nouveaux ordres du Roi furent immédiatement donnés <sup>889</sup>. Castel fut, dans cette affaire, le principal interlocuteur et homme de confiance de l'intendant <sup>890</sup>. Après avoir été sollicité par Saint-Priest, il n'hésita pas à s'adresser directement à Saint-Florentin. Avec beaucoup de morgue, il donna par deux fois le nom du capitoul qui avait osé assimiler les ordres à des « lettres de bureau » <sup>891</sup>. Le ministre exila à Nyons le coupable, Jean de Carrière, l'un des plus brillants avocats au Parlement de Toulouse <sup>892</sup>, et pour lors commissaire du Parlement au Conseil de Ville. Il en fut rappelé trois mois plus tard, par un courrier des amateurs qui souhaitaient éviter la rancœur née de cette situation <sup>893</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>886</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f° 68, 1760, 7 septembre.

<sup>&</sup>lt;sup>887</sup> Voir *infra*, 1<sup>e</sup> partie, chap. 10, Lafage était le témoin d'un acte passé en 1753 par Paul-Louis de Mondran. Il devait connaître les Mondran depuis plus longtemps. C'est ce que suggère l'existence d'une correspondance avec le beaufrère de Mondran, Charlary (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 76, pièces 115, 1747, 23 juillet, ou 116, 1745, 2 septembre, par exemple).

<sup>888</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, Verbal de l'assemblée du 28 décembre 1760, f° 347-351.

<sup>&</sup>lt;sup>889</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f° 104-105, lettre de Guignard de Saint-Priest, intendant du Languedoc à Jean Amblard, 1761, 2 janvier. Castel reçut copie de cette lettre.

<sup>890</sup> C'est à lui que Saint-Priest envoyait une lettre « secrette », dans laquelle il lui communiquait ses démarches à venir et lui demandait le déroulé des faits, l'état de la situation, l'auteur des propos injurieux, et s'inquiétait enfin de savoir si l'épée de Francès avait été restituée (Arch. dép. de l'Hérault, C 549, 1761, 1<sup>er</sup> février, lettre de Saint-Priest à Castel). 891 Arch. dép. de l'Hérault, C 549, Lettre de Castel à Saint-Priest, 1761, 4 février : Arch. dép. de l'Hérault, C 549, 1761, 7 février, lettre de Castel à Saint-Florentin, f° 94-96v : « [...] ce fut Monsieur Carrière, avocat, ancien capitoul [...] qui qualifia si mal la lettre de Monsieur le comte de Saint-Florentin » ; « Monsieur Carrière mérite bien que j'aye l'honneur de vous redire, Monsieur, que c'et luy qui nous aprit très éloquement que la lettre de Monsieur le comte de Saint-Florentin n'étoit qu'une lettre de bureau ».

<sup>&</sup>lt;sup>892</sup> L'intendant fit lire sa sentence par Amblard, qui s'exécuta non sans dépit (Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f° 90, 1761, 4 mars).

<sup>&</sup>lt;sup>893</sup> Arch. dép. de l'Hérault, f° 79-82, 1761, 21 mars, lettre de Bruno de Castel à l'intendant Saint-Priest contenant la lettre adressée à Saint-Florentin demandant la réhabilitation de Carrière.

L'Académie fit de nouveau publier ses Lettres patentes et règlements<sup>894</sup>, mais en préambule, elle plaça la lettre de Saint-Florentin adressée aux capitouls. Le tout était clôturé par un nouveau règlement concernant les réceptions des artistes étrangers. Celui-ci avait pour but d'éviter que ne se reproduise le cas des deux sculpteurs qui ne furent finalement jamais reçus : la règle fut dorénavant que pour avoir le droit de se présenter à l'Académie, il fallait avoir résidé plus de six mois, seulement, à Toulouse. Un nouveau titre d'artiste non résident fut également créé, en pendant à celui des associés honoraires étrangers : il était réservé à des artistes fameux, qui devaient demander leur affiliation à l'Académie et envoyer un morceau de réception. À l'instar des honoraires étrangers, leurs noms donnaient de l'éclat à l'institution, en plus de constituer un potentiel réseau de points d'appui pour de jeunes artistes. Les artistes étrangers furent majoritairement parisiens, parmi eux, on remarque le sculpteur Jean-Baptiste Lemoyne qui envoya, en 1776, un très beau plâtre. Mondran ne dévoile pas l'identité du modèle de ce buste qui trouva place dans la salle des assemblées<sup>895</sup>. C'était pourtant le portrait de sa fille, Marie-Thérèse<sup>896</sup>.

Mondran n'apparaît que ponctuellement dans la riche documentation. En revanche, la conclusion de l'affaire voit le constat d'Amblard se vérifier, puisque l'urbaniste y fait état de la protection de sa fille dans une lettre adressée à l'intendant, la seule intervention de Mondran dont on ait trace. Le 9 février 1761, cinq jours après que Castel ait écrit pour dénoncer le capitoul Carrière, l'urbaniste écrivit à Saint-Priest. Cette lettre, dans laquelle Mondran charge deux anciens capitouls, Taverne et Carrière, montre que le nouveau statut de Marie-Thérèse était utilisé par son père :

« Quoyque nous ayons délibéré en corps d'académie, de vous remercié de la protexion dont vous nous avés honoré auprès de Monseigneur le comte de Saint-Florentin, permetés que je vous remercie en particulier de la manière obligeante et vive avec laquelle vous avés eu la bonté d'écrire sur mon compte à votre subdélégué [Amblard]. Je me suis empressé d'en faire part à Madame de La Pouplinière, ma fille, qui n'y sera pas moins senssible que moy. Dieu veuille que ces derniers ordres qui vienent de nous être lus contienent à l'avenir les gens du caracthère de Monsieur Taverne et le sieur Carrière, avocat, ancien capitoul, que nous avons le malheur d'avoir parmi nous en qualité de comissaire triennal. Il seroit bien à désirer que le Corps de Ville luy donat à la fin de ses trois ans un successeur plus poli et plus modéré, et que ny l'un, ny l'autre ne fut jamais chef du

<sup>&</sup>lt;sup>894</sup> Plusieurs exemplaires en sont conservés, notamment dans un recueil de Jean-Pierre de Méja (Arch. mun. de Toulouse, GG 929).

<sup>895</sup> Mémoires Acad., 4e cahier, p. 49.

<sup>&</sup>lt;sup>896</sup> Voir le volume 3, planche 25. Ce buste est aujourd'hui conservé au Musée des Augustins de Toulouse (n°. inv. 2004 1 210). Nos recherches ne nous ont pas permis de connaître le contexte de la commande. Cécilie Champy-Vinas, que nous remercions, nous a indiqué ne pas avoir trouvé d'informations à ce sujet lors de ses recherches sur Lemoyne (Jean-Baptiste Lemoyne, Un sculpteur du Roi au temps des Lumières, Thèse d'histoire de l'art, Université Paris IV, sous la dir. d'Alain Mérot, 2017).

Consistoire. Ils sont l'un et l'autre la cause de touts les démellés que nous avons eu et des fausses démarches qu'une partie de l'Académie a fait, et si jamais ils rentroint parmi nous, quelle modération pourrions-nous atendre de gens qui, comme le sieur Carrière, hazarde de parler indécement des ordres du Roy, comme vous l'avés vu, Monsieur, dans le verbal que nous envoyâmes en cour. Je suis, avec un très profond respect, Monsieur, votre très heumble et très obéissant serviteur<sup>897</sup>. »

Mondran se permettait donc, sur le crédit de sa fille, d'essayer d'influer sur le jugement de l'intendant, qui avait un rôle important dans l'élection des capitouls. Il faut dire qu'entre 1759 et 1761, à Paris, Marie-Thérèse s'était parfaitement introduite dans la bonne société parisienne, et était aussi connue à Versailles, notamment de Saint-Florentin. En 1762, ce dernier assista aux mariages respectifs de Louis-Joseph et Marie-Gabrielle de Mondran. Louis, dans ses Mémoires, ne manque pas de préciser que le secrétaire d'État resta jusqu'au petit jour, à plaisanter au chevet du lit des mariés 898. Plus tard, après la mort de La Pouplinière, Marie-Thérèse trouva en Saint-Florentin un protecteur constant<sup>899</sup>. Mondran eut apparemment part aux bontés du ministre. Paul-Louis indique que lors de son dernier séjour parisien, son père rencontra le ministre à Versailles, ce dont il n'est pas trace dans les Mémoires. Son fils relate l'événement à l'un de ses amis, parlant de son père :

« Son séjour à Paris ne vous aura pas été inutile, puisqu'il vous procure une place au collège de Foix. Je regarde cela comme certain. Vous sçavez la réponse du ministre [Saint-Florentin]. Voicy une preuve encore plus claire, ma sœur a écrit elle-même à Monsieur de Saint-Florentin pour le remercier de ses bonnes intentions à votre égard. Il lui a répondu sur le chams qu'il écrivoit à Toulouse [...]900. »

L'intérêt de Saint-Florentin pour les affaires d'un ami de la famille suppose que le ministre, qui était depuis longtemps favorable aux affaires académiques toulousaines, ait pu également favoriser Louis par l'entremise de La Pouplinière et de Marie-Thérèse.

L'intendant, qui venait d'écrire à Saint-Florentin au sujet de Carrière, griffonna un brouillon de réponse à l'intention de Mondran :

« Je seray charmé, Monsieur, dans toutes les occasions, de vous manifester mes sentimens particuliers et l'attention que vous mérités à plus d'un titre, on ne scauroit faire compte à celuy de ces bons citoyen[s] qui œuvre à la naissance de talens aussy utiles, et ce sentiment devient alors général. Je suis persuadé qu'il l'est assez, et s'il y avoit quelqu'un qui n'en soit pas penétré, c'est un reproche qu'il doit se faire de ne pas s'unir un suffrage public.

<sup>&</sup>lt;sup>897</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f° 85, 1761, 9 février.

<sup>898</sup> Mémoires, p. 536-537.

<sup>&</sup>lt;sup>899</sup> Bibl. Mun. de Toulouse, Ms. 1353, Paris, 1763, 7 août; 1763, 25 novembre.

<sup>900</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 1353, 1763, 7 août, Lettre de Paul-Louis de Mondran aux frères Saint-Jean.

La manière dont le Roy a fait connoître ses intentions et les ordres qu'il a donnés au sujet de l'Académie doivent faire espérer qu'il y auroit plus d'union et d'égards réciproques dans une société libre de le servir de notre cœur.

Demeurerai votre obligé lorsque vous aurés l'occasion d'écrire à Madame de la Popelinière de luy offrir mes hommages <sup>901</sup>. »

Le mariage de Marie-Thérèse avait eu des conséquences bénéfiques pour son père. Considéré à Toulouse, il était écouté à Montpellier et à Paris, ce qui facilita sans doute l'issue favorable aux amateurs. Pourtant, ce qui était bénéfique à Mondran l'était-il pour l'Académie ? Amblard évoque des artistes opposés aux décisions prises par le parti de Mondran. L'acte notarié affirmant l'entrée en dissidence des amateurs, s'il ne lui donne pas raison, montre qu'ils n'étaient soutenus que par cinq des quinze membres de la 4<sup>e</sup> classe 902. Quant aux amateurs, ils préféraient voir des artistes protégés des capitouls, ou suivant leurs termes « soumis » ou « accablés », car dépendant des édiles. Ils s'en prenaient également à des professeurs peu concernés par les cours donnés aux commençants, ces « jeunes gens turbulents et mal élevés » qui semblent avoir été au centre de la guerre entre les différents partis.

L'école de dessin de l'Académie était pour les amateurs le moteur de l'institution. Pour Mondran, la bonne formation des élèves, de quelque milieu social qu'ils aient pu provenir, était primordiale, et nécessaire à l'idée qu'il se faisait de la rénovation urbaine et plus généralement économique de la ville et de la région toulousaine.

En juin 1761, L'atmosphère de l'Académie était sans doute difficilement respirable et certains artistes s'inquiétaient, à raison, d'une querelle mal éteinte<sup>903</sup>. En 1767, un conflit tout aussi dur fut une fois encore tranché par un ordre du Roi, en faveur des amateurs. Mondran est encore celui qui mit le feu aux poudres, cette fois en ne démordant pas d'une demande de longue date, jusqu'alors ignorée par l'Hôtel de Ville, celle d'un nouveau logement pour les salles de cours. Son constat était simple, et il l'avait déjà formulé dix ans auparavant : les conditions

902 Les artistes signataires étaient les suivants : les peintres Gaubert Labeyrie et Charles Dujonc (originaire de Bretagne et récemment introduit au sein de l'Académie), l'architecte Écheau, Baour, Jean Francès, Labat de Savignac et l'ingénieur de la Ville, Maduron. La classe des artistes de 1760 était composée des peintres Guillaume Bouton, Blanchard, Guillaume Cammas, Jean-Baptiste Despax, Jean Labarthe, Gilles Pin, Pierre Rivalz, Dufourc, architecte et ingénieur, des sculpteurs Louis Capela, Louis Parant, Étienne Rossat, de l'ingénieur Philippe Hardy, et de deux élèves qui avaient gagné le grand prix : l'architecte Jean-Pierre Arnal et le peintre Etienne Loys (alors installé à Montpellier) (Bibl. mun. de Toulouse, Res D XVIII 207, Calendrier de Toulouse, utile et nécessaire [...] pour [...] 1760, Toulouse, Robert, 1760).

<sup>&</sup>lt;sup>901</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f° 111, 1761, 9 février.

<sup>&</sup>lt;sup>903</sup> C'est le constat que faisait le sculpteur marseillais Verdiguier de passage à Toulouse en juin 1761. Son témoignage, s'il lui servit à mettre en valeur l'académie marseillaise, n'en est pas moins fiable (Étienne Parrocel, *Histoire documentaire de l'Académie...*, t. 1, p. 85-86).

d'enseignement étaient médiocres, ce qui affectait le rendement des écoles, qui ne pouvaient accueillir qu'une soixantaine d'élèves, là où il pensait pouvoir faire venir cent cinquante étudiants chaque année.

Cette idée d'un logement en rapport avec la qualité de l'Académie était déjà évoquée par les amateurs en 1747. Soumise lors de l'obtention des lettres patentes <sup>904</sup>, Mondran la formulait ensuite dans son *Projet*, en 1754 <sup>905</sup>. Le second mémoire que les amateurs avaient adressé à Saint-Florentin en 1760, auquel il eut part, se concluait sur cette même question. C'était donc un problème de longue date, qui concernait bien entendu le rang et la dignité d'une académie royale, mais plus encore l'accueil, la bonne formation des élèves et donc la croissance de l'école.

On perçoit encore l'implication de Mondran en avril 1761; et l'on peine d'ailleurs à reconnaître le mondain dépensier en l'homme préoccupé par la consommation des lampes des écoles, ressource matérielle qu'il entendait bien optimiser pour ouvrir une classe de commençants supplémentaire <sup>906</sup>. Modérateur, commissaire des écoles, économe officieux puis trésorier de l'Académie, le mémorialiste s'ingéra à tous les niveaux des écoles, y compris, bien entendu, à celui de l'enseignement.

Les artistes donnaient, eux, l'impression de se battre pour exister. En 1761, ils avaient vu le cas des artistes étrangers statué, et l'ouverture, grâce à Saint-Florentin, d'une nouvelle classe d'« associés artistes étrangers », ce qui permettait de recevoir des artistes de renom, mais de faire aussi pendant à la seconde classe, celle des amateurs non-résidents, les potentiels protecteurs de l'Académie, et donc des élèves les plus doués, susceptibles de quitter le Languedoc<sup>907</sup>. L'objectif

<sup>&</sup>lt;sup>904</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 52, 1751, 19 janvier.

<sup>905</sup> Louis de Mondran, Projet..., p. 60.

<sup>906</sup> Mémoires Acad., 3e cahier, p. 22.

<sup>907</sup> Guillin voit dans les demandes de réception des artistes étrangers la possibilité pour eux d'ouverture d'une nouvelle clientèle, ce qui ne peut, à Toulouse, être vérifié par aucun exemple clair (Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province?"..., vol. 1, p. 408). La réception d'un artiste étranger ne fut pas vectrice de commandes des amateurs, à notre connaissance. La possibilité d'offrir à des artistes étrangers un titre honorifique pouvait avoir en revanche un certain intérêt pour l'Académie, comme remerciement, à titre personnel, d'un de ses membres, ou à titre institutionnel. Les morceaux de réception étaient d'ailleurs le plus souvent des multiples (plâtres, gravures), des esquisses ou des tableaux peints depuis un certain temps, autrement dit, des pièces à la valeur commerciale limitée, et en outre, pour partie rapidement produites, ou utilisées pour l'occasion, et susceptibles d'être facilement envoyées. On n'est donc pas dans une logique d'artiste courtisan offrant ses services, en plus d'une œuvre d'une qualité exceptionnelle). Le cas de Lemoyne, par exemple, pourrait s'expliquer par une attention de Marie-Thérèse de Mondran à son égard. Elle a pu jouer, pour son père, un rôle de protectrice pour l'Académie. Lemoyne, sculpteur du Roi de plus de soixante-dix ans, l'un des meilleurs artistes de son temps, n'était pas à un moment de sa carrière où il avait besoin de solliciter des commandes d'amateurs toulousains. Le peintre Restout, qui comptait déjà parmi ses clients Bruno de Castel n'avait pas non plus besoin de demander le titre d'artiste étranger pour obtenir commandes d'autres amateurs de peinture de la région, alors que Castel pouvait lui proposer le titre par

était aussi d'éviter pareille difficulté rencontrée avec les deux sculpteurs candidats en 1760 : les artistes de moindre renommée, pour devenir associés, devaient avoir résidé seulement six mois dans la ville, et fournir un morceau de réception.

L'Hôtel de Ville avait pu servir à modérer la classe des amateurs, ce que ne pouvaient que difficilement faire les artistes seuls. Cependant, ce constat montre bien que le fonctionnement de l'institution toulousaine était quelque peu bancal, donnant une place très importante aux amateurs aux dépens des artistes.

Pourtant, les statuts toulousains avaient été révisés en même temps que ceux de l'Académie parisienne, par Coypel et Lépicié, sous l'œil attentif de Caylus et Saint-Florentin. Ils ne pouvaient donc être qu'un écho des volontés de réforme qui se produisaient dans la capitale 908. Dès 1747 et sa prise de fonctions, le nouveau directeur des Bâtiments du Roi, Lenormant de Tournehem, avait lancé une réforme des arts, et donc, en premier chef, de l'Académie royale qui était sous son pouvoir. Le 9 novembre 1747, La mort de Philibert Orry, précédent directeur des Bâtiments et protecteur attitré de l'Académie, amena Louis XV à revêtir lui-même ce rôle, ce qui mettait l'Académie royale dans une position de force par rapport à sa rivale, l'Académie de Saint-Luc<sup>909</sup>. Cette même année, Charles-Antoine Coypel avait été nommé premier peintre du Roi puis directeur de l'Académie. Peintre habile et dirigeant plus habile encore, il permit, en ménageant les susceptibilités, d'appliquer la réforme de Tournehem. Les conférences de l'Académie furent rétablies, et ses assemblées, conformément au désir de ses instances dirigeantes, prirent un tour plus mondain<sup>910</sup>.

Avant la réforme de 1747, le rôle des amateurs était ténu, mais s'affirma avec l'accroissement de leur nombre dans les séances, par la création de places d'associés libres, dont le but était, d'une part, d'apporter des travaux d'érudition à l'Académie, mais aussi, par leurs

reconnaissance de ses talents (ou d'avoir payé à bas prix ses dernières commandes) et pour le bien de son institution. Le cas de Jaurat est analogue. Il avait échangé avec Mondran au sujet des tableaux que le Roi comptait donner à l'Académie de Toulouse. Après avoir obtenu de meilleurs tableaux que ceux initialement prévus, il est plus probable que Mondran lui ait proposé le titre sans qu'il ait été sollicité par le peintre, même s'il indique l'inverse (Mémoires Acad., 4<sup>e</sup> cahier, p. 6-7).

<sup>908</sup> Les règlements de l'Académie furent minutieusement analysés et étudiés par Boze et Coypel. C'est ce que l'on perçoit à la lecture d'« un examen de la qualité et de la nature des privilèges de l'Académie, relativement à l'idée formée de les faire déclarer communs avec l'Académie de Toulouse » (BnF, NAF 3543, p. 142-145). Ils veillèrent notamment à ce que certains points sensibles ne soient pas communs avec l'Académie de Toulouse. Le plus sensible était sans aucun doute le titre de peintre du Roi, qui fut réservé aux peintres parisiens. Nous reviendrons sur certains de ces aspects plus loin, voir infra, p. 263.

<sup>909</sup> Thierry Lefrançois, Charles-Nicolas Coypel..., p. 97.

<sup>&</sup>lt;sup>910</sup> Lors de leur mise en place, des critiques visant la pédanterie des discours se firent entendre, mais s'éteignirent rapidement. Leur déroulé rappelait la forme de celles de l'Académies française (Jacqueline Lichtenstein et Christian Michel (dir), Les conférences de l'Académie...(t.V, vol. 1), p. 16).

titres et leurs noms, de donner de l'éclat à l'institution 11. Le premier de ces amateurs, était le comte de Caylus. Lui-même auteur d'une conférence portant le titre « de l'amateur » (1742), il était devenu membre de l'Académie Royale en 1731 dans une relative indifférence. Son influence y avait pourtant grandi, notamment auprès de Tournehem et Coypel, dont il était très proche. Caylus dans sa conférence, évoquait justement les « deux ordres » qui composaient l'Académie royale : les artistes et les associés amateurs. À Paris, le pouvoir des amateurs fut limité par les artistes, et notamment à ce moment-là, par Coypel lui-même. Les séances, dont le déroulé rappelait la forme de celles de l'Académie française, y étaient menées par le directeur de l'Académie, qui était systématiquement, comme on l'a dit, un peintre. Après la dissertation de l'orateur, qui pouvait être un amateur, celui-ci se voyait offrir une réponse par le directeur, c'était donc toujours un artiste qui avait le dernier mot. À Toulouse, les « discours », se déroulaient d'une manière assez similaire, à la différence près que la réponse n'était pas faite par un artiste, mais par le modérateur, un amateur, donc, ce qui n'offrait pas la même place aux artistes, et montre bien que la direction tant physique que symbolique était assurée par la 3<sup>e</sup> classe.

En province, les importantes académies de Rouen ou Marseille bénéficièrent des lumières d'artistes de premier ordre, respectivement, pour ne citer qu'eux, Jean-Baptiste Descamps ou Michel-François Dandré-Bardon qui purent partager la direction de ces institutions avec des amateurs. Les offices de l'Académie toulousaine étaient tous occupés par des amateurs. Ainsi, quand Vien, alors directeur de l'Académie de France à Rome souhaita écrire à Toulouse à propos du peintre Joseph Roques, il ne prit pas la plume pour écrire à un autre peintre, comme Despax, dont il connaissait le travail, mais à Mondran <sup>912</sup>. La correspondance officielle ne fut d'ailleurs assurée que par les seuls amateurs, qui avaient la mainmise sur l'Académie. Enfin, l'organisation des assemblées publiques et des salons de peinture ne leur échappait pas : elles furent pensées par Mondran.

<sup>&</sup>lt;sup>911</sup> Jacqueline Lichtenstein et Christian Michel (dirs.), Les conférences de l'Académie...,t. V, vol. 1, p. 20-21.

<sup>&</sup>lt;sup>912</sup> Mémoires Acad., 5° cahier, p. 34, Jean Penent évoque l'épisode (Jean Penent, *La peinture...*, p. 279), comme Marjorie Guillin. Mondran date l'épisode du 28 janvier 1781. Mondran était sans doute en contact avec Vien dès 1778, comme le suppose une lettre du sculpteur Jean-Pierre Vigan au peintre toulousain Jean Suau : « J'ay remis touttes les lettres de protection sur j'avois. Monsieur Vien, directeur de l'Académie royalle de France a été surpris de voir que nous n'avons aucune pension de l'Académie tandis que de petittes provinces tiennent un ou deux jeunes gens en pension pour étudier et que jamais on en a eu aucun de l'Académie de Toulouse. Cependant, il nous a fait de politesse et doit écrire à Monsieur de Mondran à ce sujet. » (Musée Paul-Dupuy, inv. 67. 62. 3, correspondance Vigan-Suau, Rome, 1778, 23 septembre, cité par Marjorie Guillin, "*L'anéantissement des arts en Province*?"..., p. 382-383).

## Chapitre 7. L'insertion de l'Académie dans l'espace public (1)

## A) Les assemblées publiques

La protection du Roi ne changea rien au rythme des deux assemblées publiques annuelles qui se tenaient au sein de la Société des arts<sup>913</sup>. Mondran organisa celles de la jeune Académie royale. Il voulut la première plus somptueuse que jamais et y exprima tout son savoir-faire en matière d'événements mondains<sup>914</sup>. Organisateur de fêtes, maître des banquets dans sa loge maçonnique, membre d'une troupe d'amateurs susceptible de monter des opéras, il disposait d'un certain crédit dans ce domaine<sup>915</sup>. L'assemblée avait lieu au sein de l'Hôtel de Ville, rappel évident de la paternité des capitouls dans l'institution de l'école de Rivalz, dans la salle dévolue aux assemblées de l'Académie des jeux floraux. Les allées menant au bâtiment furent jonchées de fleurs, la façade de l'Hôtel de Ville dotée d'inscriptions en lettres d'or. La grande salle fut entièrement aménagée et décorée pour l'occasion. Équipée par Mondran d'un amphithéâtre, elle put accueillir tous les membres de l'Académie, mais aussi et surtout l'aristocratie locale, les dames de la bonne société et les officiers des régiments en garnison. Tout ce que comptait Toulouse de beau monde y était invité. La séance publique, annoncée par placards, devait donc être, suivant le modérateur, un événement du calendrier des notables toulousains<sup>916</sup>.

Les assemblées publiques étaient un moyen de communiquer à intervalles fixes, mais aussi de prouver, par le discours du modérateur, le bien-fondé de l'existence de la structure, de maintenir le lien avec les capitouls, en plus de motiver les étudiants, particulièrement ceux qui étaient récompensés <sup>917</sup>. Rares sont les discours conservés, mais un de Mondran l'a été <sup>918</sup>. Il donne

<sup>&</sup>lt;sup>913</sup> La première se serait tenue le 7 août 1746 (Mémoires Acad., 1er cahier, p. 22-23).

<sup>&</sup>lt;sup>914</sup> Mémoires Acad., 2° cahier, p. 15. On peut d'ailleurs constater qu'à l'en croire, il aurait modifié le cérémonial. En août 1746, les associés s'installaient dans la salle avant que les capitouls, revêtus de leurs tenues d'apparat, n'entre à leur tour. En 1751, tous entraient en même temps dans la salle des assemblées.

<sup>&</sup>lt;sup>915</sup> Voir *infra* 1<sup>e</sup> partie, chapitre 8; 3<sup>e</sup> partie, chapitre 1.

<sup>&</sup>lt;sup>916</sup> Toutefois, on ne peut évaluer les dires de Mondran et se faire une idée, par exemple, du nombre de personnes susceptibles de se presser à ce type d'événement (Daniel Roche note ce problème, en général, pour les académies de province : Daniel Roche, *Le siècle des Lumières...*, t. 1, p. 376).

<sup>&</sup>lt;sup>917</sup> C'est tout du moins ce que stipulaient les règlements. Ainsi, l'article XIII prévoyait-il deux assemblées publiques, dont la durée n'est pas spécifiée. Ces deux assemblées devaient respectivement se tenir le second dimanche de janvier et le second dimanche de juillet. Lors de la première, une assemblée de mi-parcours, la parole était donnée aux amateurs, qui devaient rendre compte des progrès de l'Académie. Le discours sur l'utilité des arts ne devait, originellement être prononcé que dans la seconde assemblée, et par un capitoul. La séance, une fois la remise des prix effectuée, s'achevait par l'analyse, critique, des œuvres primées. Le manuscrit de l'ISDAT montre d'ailleurs un récit plus autocentré, duquel Mondran expurgea les passages évoquant les élèves récompensés.

<sup>&</sup>lt;sup>918</sup> Guillin a donné transcription de quelques textes préservés, ou livré des reproductions de ceux déjà imprimés (Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province?"..., vol. 2, p. 281). Le discours de Mondran est inédit, nous en donnons une édition dans notre volume 3, p.j. n°39.

un aperçu de la teneur de ceux-ci, en plus de montrer, sinon les qualités d'orateur de l'urbaniste, ceux de l'auteur du texte, son fils Paul-Louis, détenteur pour l'occasion d'une plume assez inspirée. Ce discours, dont on peut dater la prononciation le 4 mars 1770 grâce aux *Mémoires*, devait, en vertu des statuts de l'Académie, être prononcé par le modérateur qui était, cette année-là, le comte de Bournazel<sup>919</sup>. Ce dernier ne put assister à l'assemblée et laissa l'occasion à Mondran de s'exprimer<sup>920</sup>.

Le sujet imposé était L'utilité d'une académie des arts dans une grande ville 921. Mondran utilisa les talents de son fils pour y marteler son point de vue, insistant ainsi sur des éléments de son Projet pour le commerce et les embelisemens de Toulouse de 1754922. Il y développa encore une fois le thème de « l'utilité publique », portée par un « citoyen zelé » 923. Cette idée patriotique était même devenue, sans que l'on connaisse l'auteur de la proposition (sinon Mondran, un membre de la troisième classe), la devise de l'Académie : « utilitati publica » 924, qui se traduit d'ailleurs, dans la bouche de l'orateur, par un très significatif : « avant l'amateur, le citoien existe ». Mise à jour de son Projet pour le commerce, ce discours affine les projets d'urbanisme de Mondran, précisant par exemple la place de la statuaire dans l'espace public au travers de monuments aux grands hommes, qu'il préférait voir s'élever en lieu et place des Apollons ou des Mercures dans les jardins<sup>925</sup>. Il était même particulièrement d'actualité après que l'Académie française eut annoncé, par l'entremise du Mercure de France d'octobre 1769, le sujet de son prix pour 1770, les « inconvénients du luxe », question sur laquelle l'urbaniste donnait son point de vue, dans le sillage de Melon ou de Voltaire, celui d'un ardent défenseur du luxe, susceptible de légitimer la production d'arts décoratifs raffinés et l'installation de manufactures, là où une majorité de textes de la même période offrent des avis inverses 926.

0

<sup>&</sup>lt;sup>919</sup> Mémoires Acad., 4<sup>e</sup> cahier, p. 15-16.

<sup>&</sup>lt;sup>920</sup> La séance, initialement prévue le second dimanche de janvier, n'avait pu avoir lieu à cette date.

<sup>921</sup> B.H.V.P., CP 4272, 1770, 4 mars, « Discours composé... », voir vol. 3, p.j. n°. 39.

<sup>&</sup>lt;sup>922</sup> Voir infra, 3<sup>e</sup> partie, chap. 5.

<sup>&</sup>lt;sup>923</sup> Mémoires Acad., 1<sup>e</sup> cahier, p. 49. « Monsieur le modérateur lui remit un mémoire [à Caylus], pour prouver l'utilité d'une académie des arts dans une ville située à l'extrémité du royaume ».

<sup>924</sup> Mémoires Acad., variantes, 2º cahier, p. 9. Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province ?"..., t. 1, p. 127.

<sup>925</sup> On retrouve cette référence aux « Grands hommes » dès l'« avis » du Salon de 1768. Toulouse possédait une Galeries des illustres au sein de l'Hôtel de Ville depuis 1687. En 1765, Pierre Patte faisait référence à ce type d'iconographie dans ses *Monumens*, évoquant un édifice imaginé par Servandoni où l'effigie de Louis XV était savamment valorisée par « des statues des grands hommes, distribuées avec méthode [...] pour annoncer l'influence du pouvoir de Louis sur leur émulation et le concours de tous les talens pour l'illustration de son règne » (Pierre Patte, *Monumens érigés en France...*, p. 212). Maille Dussosoy fit des propositions d'embellissement mettant en scène une pareille relation entre la couronne et les grands hommes (Richard Etlin, Symbolic space..., p. 24-26).

<sup>926</sup> Audrey Prévost, Le luxe, les lumières...., p. 52.

Après le second temps fort de l'assemblée, la remise des prix, survenait l'*analyse*, par un amateur, des ouvrages des élèves lauréats. Ces *analyses* étaient proposées depuis 1746, suivant les règlements de la Société des arts<sup>927</sup>. Elles étaient l'apanage du modérateur ou du secrétaire, autrement dit, deux amateurs. L'existence de ce rituel ne fut pas remise en question en 1751, mais se trouve au contraire être précisé<sup>928</sup>. Deux types d'analyses étaient distinguées, celles des séances publiques, et celles des séances ordinaires. Sorties des remises de prix, des *analyses* devaient être proposées à tour de rôle par les amateurs dans les séances ordinaires<sup>929</sup>. Mondran, pour s'en tenir à son cas, indiquait dans ses *Mémoires*, à propos des séances ordinaires:

« J'eus attention, chaque année, de faire quelque ouvrage d'architecture que je présentai à l'Accadémie, le jour qui m'était indiqué, par l'ordre du travail, pour faire une annalise, et quand je n'avais fait aucun ouvrage, je fesais l'annalise, comme les autres, sur quelque ouvrage de peinture, sculpture, ou architecture de quelque célèbre artiste. Tout cella m'occupait 930. »

Là encore, on note une fois de plus la prééminence de l'architecture et de sa production propre.

Dans les assemblées publiques, les analyses ne portaient pas, comme dans le cas évoqué par Mondran, sur des travaux d'académiciens ou sur ceux de matériaux de diverses provenances, mais sur les travaux sanctionnés d'un prix. C'était pour Mondran un examen essentiel, car

« comme les progrès des élèves sont notre unique fin, les meilleurs d'entre eux viennent alors nous entendre. Que n'exigent point de nous ces rameaux distingués, faits pour nous couronner, un jour, de leur feuillage, et entretenus par des mains habiles qu'ils redemanderoient sans doute, si notre inaction, ou notre insufisance frustroient leurs espoirs ?931 »

Élément important dans la transmission du savoir, il reste encore à définir ce que pouvait recouvrir l'*analyse*. Ces discours ont été vus comme l'adaptation des travaux des académiciens parisiens depuis le XVII<sup>e</sup> siècle<sup>932</sup>. Ils relèvent en réalité d'un mouvement plus complexe. Il est avéré que la Société, puis l'Académie toulousaine prirent pour modèle l'Académie royale de Paris. Cependant, pour ce qui regarde l'analyse, il faut plutôt considérer leur démarche comme une

<sup>927</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 925, Règlement pour l'établissement d'une société des Beaux-Arts..., Toulouse, Lecamus, 1746, art. XXIX : « Après la distribution des prix, la séance sera conclue par l'analyse que fera Monsieur le modérateur ou Monsieur le secrétaire de la Société des ouvrages qui auront été couronnés ».

<sup>&</sup>lt;sup>928</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 924, Statuts et règlements..., 1751, p. 10, art. XIII.

<sup>&</sup>lt;sup>929</sup> Aux débuts de l'Académie, les artistes étaient censés s'adonner eux-aussi aux analyses, mais pouvaient, s'ils préféraient, s'en acquitter en donnant une académie, susceptible d'être utile à l'enseignement (Mémoires Acad., 1<sup>er</sup> cahier, p. 27).

<sup>&</sup>lt;sup>930</sup> Mémoires, p. 572.

<sup>931</sup> B.H.V.P., CP 4272, 1770, 4 mars, « Discours composé... », voir vol. 3, p.j. n°. 39.

<sup>932</sup> Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province ?"..., vol. 1, p. 326-337.

adoption d'un discours (la conférence), et de son adaptation formelle (l'analyse) pour essayer de produire son propre discours à visée didactique.

Présent dès 1746 dans la documentation officielle de l'académie toulousaine, *analyse* n'est pas un terme qui était utilisé par l'Académie royale de peinture et de sculpture à Paris, qui elle, employait donc le terme de « conférence ». Contrairement à ces conférences, les *analyses* toulousaines avaient toujours un objet tangible : une peinture, une gravure, ou un « morceau d'architecture », un plan, ou une élévation, ou, suivant Mondran, des sculptures <sup>933</sup>. Les conférences qui avaient d'autres objets n'étaient pas nommées *analyses*, c'est tout du moins ce que l'on peut observer dans le compte rendu de celles de l'année 1751 <sup>934</sup>, et ce qui pourrait expliquer les propos acerbes d'Amblard en 1759, se plaignant que les « projets » prenaient dans les assemblées une place considérable :

« S'il étoit question de porter des plaintes, elles seroient bien mieux dirigées contre les associés qui sont tenus suivant les règlemens, de faire par tour, une analise, tous les mois, et qui, depuis 1751, n'en ont pas fait dix en tout, de sorte qu'il n'y a à proprement parler que les associés artistes et les proffesseurs qui soutiennent l'honneur de l'Académie et celuy de la Ville<sup>935</sup>. »

Dans le cadre d'une académie artistique française, Toulouse fournirait la première occurrence de l'utilisation du terme « analyse » dans son discours. Or, ce mot connaît, lors de cette année 1746, une actualité remarquable. Jusqu'alors, et les dictionnaires du temps s'en font l'écho, l'analyse était définie comme « la réduction ou la résolution d'un corps dans ses principes » et relevait de deux champs principaux : le commentaire littéraire et la démonstration scientifique <sup>936</sup>. Or, c'est cette même année 1746 que Condillac devait publier son fameux *Essai sur l'origine des connaissances humaines* ; dans cet ouvrage, le philosophe y définissait l' « analyse » comme un instrument de logique dont le but était de diviser les difficultés d'un problème

<sup>&</sup>lt;sup>933</sup> Le terme « analyse » n'est jamais utilisé dans les conférences de l'Académie entre 1648 et 1681. C'est ce qu'indique une recherche par mot des *Conférences de l'Académie royale*, vol. 1, t. 1 et 2. Le terme n'est employé que par les éditeurs pour désigner certaines conférences.

<sup>&</sup>lt;sup>934</sup> Arch. mun. 1 R 82, « Résultat des analyses qui ont été lues pendant l'année 1751 dans les assemblées de peinture, sculpture et architecture ». Même si l'on peut penser que les analyses furent moins régulières que prévu, il est clair qu'Amblard exagérait quelque peu.

<sup>935</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f°. 144-149, 1759, 21 novembre, transcrit en annexes, vol. 3, p.j. n° 31 bis.

<sup>&</sup>lt;sup>936</sup> Par exemple : Acad., 1740, art. « Analyse » terme didactique. La réduction ou la résolution d'un corps dans ses principes. Faire l'analyse d'une plante. Analyse chimique. [...] On dit aussi faire l'analyse d'un discours pour dire, le réduire dans ses parties principales, pour en mieux connoître l'ordre et la suite ». La même définition se retrouve dans l'édition de 1762.

Ou encore le *Dictionnaire de Trevoux*, Nancy, 1738-1742, art. « Analyse » : « Examen de quelque discours ou proposition, en recherchant ses principes, sa construction, et en séparant et en développant les parties d'une chose qu'on ne connoissoit qu'en gros, pour les considérer à part et en détail afin de connoître plus précisément la nature du tout. [...] Quand on démonte une machine, on en connoît toute l'analyse et la construction [...] ».

donné<sup>937</sup>, pour, par l'enchaînement des idées, en venir aux *sensations* : les origines des idées<sup>938</sup>. Appliquée à la pédagogie durant la seconde moitié du siècle, comme l'indique Claude Yvon dans la définition de l'*Encyclopédie* de 1751, elle était, en logique, « ce qu'on appelle dans les écoles la méthode qu'on suit pour découvrir la vérité ». L'analyse visait ainsi à réduire la difficulté d'un problème donné en divisant ses angles d'approche, et avait donc pour but d'obtenir de l'élève une parfaite compréhension. On l'opposa à la méthode de la synthèse, méthode utilisée par les historiens, comme s'en faisait écho, là encore, l'*Encyclopédie*<sup>939</sup>.

Si le souci pédagogique était important pour Mondran, on peut penser que ce n'est pas directement par Condillac que l'*analyse* arriva jusqu'aux statuts de la Société. À examiner les écrits français sur l'art de la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle et ceux des quartre premières décennies du siècle des Lumières, la documentation est exempte de ce terme, jusqu'en 1746. Cette année devait paraître un ouvrage de Charles Batteux. Son seul titre donne une bonne idée de son contenu et de la méthode qui devait y être employée : *Les Beaux-Arts réduits à un même principe*.

Cette « réduction à un même principe » fait largement écho aux définitions évoquées auparavant. Cependant, le mot analyse ne se rencontre, suivant notre lecture, qu'à deux reprises, dans le chapitre V de la troisième partie qui traite de poésie, et non de peinture <sup>940</sup>.

Pourtant, c'est certainement bien Batteux qui a servi aux académiciens à établir les fondements de leur *analyse*. Les règlements de 1746 ne donnent pas encore d'explication au mot. Ceux de 1751, on l'a dit, en différencient deux types. Celle des séances ordinaires n'apporte rien de précis, si ce n'est le thème imposé : un des associés ordinaires (donc un amateur) faisait

<sup>937</sup> Étienne Bonnot de Condillac, *Essai...*, II<sup>e</sup> partie, chapitre 3, p. 36 et suivantes.

<sup>938</sup> Marcel Grandière, L'idéal pédagogique..., p. 113-128.

<sup>939</sup> Encyclopédie..., art. Analyse, en logique, 1751, vol. 1, p. 401b-403a: « L'analyse, s. f. en logique, c'est ce qu'on appelle dans les écoles la méthode qu'on suit pour découvrir la vérité; on la nomme autrement la méthode de résolution. Par cette méthode, on passe du plus composé au plus simple; au lieu que dans la synthèse, on va du plus simple au plus composé. Comme cette définition n'est pas des plus exactes, on nous permettra d'en substituer une autre. L'analyse consiste à remonter à l'origine de nos idées, à en développer la génération et à en faire différentes compositions ou décompositions pour les comparer par tous les côtés qui peuvent en montrer les rapports. L'analyse ainsi définie, il est aisé de voir qu'elle est le vrai secret des découvertes. Elle a cet avantage sur la synthèse, qu'elle n'offre jamais que peu d'idées à la fois, et toujours dans la gradation la plus simple. Elle est ennemie des principes vagues, et de tout ce qui peut être contraire à l'exactitude et à la précision. Ce n'est point avec le secours des propositions générales qu'elle cherche la vérité: mais toujours par une espèce de calcul, c'est-à-dire, en composant et décomposant les notions pour les comparer, de la manière la plus favorable, aux découvertes qu'on a en vue [...] ».

940 Le terme d'« analyse », appliqué aux arts, à cette période se retrouve aussi dans le titre de l'œuvre d'Hogarth, The analysis of beauty (Londres, J. Reeves, 1753), qui ne fut traduite en Français qu'en 1805. Hogarth, influencé par Locke, annonçait, dès le sous-titre de son ouvrage, le but de celui-ci, « written with a view of fixing the fluctuating ideas of taste ».

« l'analyse de quelque ouvrage de peinture célèbre, de sculpture ou d'architecture <sup>941</sup>. Celle des séances publiques est plus intéressante :

« [...] une analyse succincte des ouvrages couronnés, dont il [le modérateur] fera remarquer les beautés qui ont déterminé les suffrages, sans oublier ce qu'on y auroit désiré pour une plus grande perfection 942. »

Un propos très proche se retrouve chez Batteux, qui y accole non pas le terme d'analyse, mais celui de jugement :

« "Cet ouvrage a des défauts" : c'est un jugement qui est à la portée de la plupart. Mais, "cet ouvrage n'a pas toutes les beautés dont il est susceptible", c'en est un autre, qui n'est réservé qu'aux esprits du premier ordre [...]. Pour porter le premier jugement, il suffit de comparer ce qui a été fait avec les idées ordinaires, qui sont toujours avec nous, quand ébauchés, où nous pouvons reconnaître les principales fautes de l'exécution. Au lieu que pour le second, il faut avoir compris toute l'étendue possible de l'art, dans le sujet choisi par l'auteur. Ce qui est à peine accordé aux grands génies 943. »

Aussi, si l'on ne peut s'assurer que Mondran ait pu avoir en main le traité de Condillac, il est très vraisemblable que l'amateur ait lu celui de Batteux. Ce dernier, dans ces mêmes pages, énonçait là encore une manière d'établir son jugement de goût, celui de la *comparaison*, qui, on le verra, intéressa et convainquit Mondran.

Ce terme de *jugement* associé à celui de l'*analyse* renvoie à un élément de la critique d'art, celui du *jugement infaillible* d'une œuvre, qui apparaît tout d'abord dans les travaux de l'anglais Jonathan Richardson, très influencé par les idées développées par John Locke<sup>944</sup>. Publié en anglais entre 1715 et 1719<sup>945</sup>, puis traduit en français en 1728<sup>946</sup>, cet ouvrage avait été écrit par Richardson pour susciter l'intérêt de ses compatriotes quant aux Beaux-Arts, et tenter ainsi de remédier à l'incapacité chronique de l'Angleterre à se doter d'une école de peinture, tout

<sup>&</sup>lt;sup>941</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 924, Statuts de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, 1751, art. XIV.

<sup>&</sup>lt;sup>942</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 924, Statuts de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, 1751, p. 10, art. XIII.

<sup>&</sup>lt;sup>943</sup> Charles Batteux, Les Beaux-Arts..., 2<sup>e</sup> partie, chap. 8, p. 144.

<sup>944</sup> Charlotte Guichard, « Connoisseurship and artistic expertise... », p. 173.

<sup>&</sup>lt;sup>945</sup> Jonathan Richardson, Two discourses: I. An essay on the whole art of criticism, as it relates to painting, shewing how to judge I. of the goodness of a picture, II. Of the hand of the master; and III Wheter'tis an original, or a copy II. An Argument in Behalf of the Science of a Connoisseur, wherein is shewn the dignity, certainty, pleasure, and advantage of it, Londres, Churchill, 1719.

<sup>&</sup>lt;sup>946</sup> Traité de la peinture et de la sculpture par Messieurs Richardson père et fils, Amsterdam, H. Uytwerf, 1728. Le 3<sup>e</sup> tome est introduit par un Discours préliminaire sur le beau idéal des peintres, sculpteurs et poëtes, à l'ocasion du livre de Messieurs Richardson, daté de 1724, et œuvre de Lambert Ten Kate qui n'est pas reproduit dans l'édition critique du traité parue en 2008.

particulièrement d'histoire<sup>947</sup>. Il fut un jalon important vers la fondation de la Royal Academy of arts, en 1768<sup>948</sup>.

Ses écrits eurent une fortune certaine en France. On sait par Mondran que ces ouvrages étaient lus dans les assemblées de l'Académie toulousaine<sup>949</sup>. Le but de Richardson, assimilé par Batteux et appliqué par Mondran, était d'établir une grille de lecture qui permettrait de dire si une œuvre était bonne ou mauvaise : le connoiseurship, la *Connaissance*, suivant les mots mêmes de Richardson, qui désirait ériger sa méthode en science<sup>950</sup>.

La finalité de l'analyse toulousaine était double, on l'a vu, elle avait pour vocation de montrer, non pas les défauts d'une œuvre, mais ce qui aurait pu l'amener à une plus grande perfection. L'idée était d'appliquer aux œuvres d'art une méthode pédagogique permettant d'amener les auditeurs de l'assemblée à cerner ce qui pouvait ressortir d'un jugement de goût fait en bonne et due forme. En cela, l'analyse avait une autre utilité. L'Académie, alors qu'elle n'était que Société, avait été confrontée à des déstabilisations. Les concours des prix avaient été truqués, et il importait d'éviter que cela ne se reproduise. On a vu la levée de boucliers immédiatement suscitée parmi les amateurs à cette occasion <sup>951</sup>. Le recours à l'intendant ne pouvait se répéter. Il est probable que Mondran et les amateurs aient voulu codifier un jugement rendant plus difficile les tricheries, et permettant par ailleurs, de démontrer la supériorité d'un travail sur un autre, ce qui apparaît clairement si l'on considère un texte plus tardif.

## B) L'exemple de l'année 1769

## 1. L'analyse du Grand prix de 1769

En 1775, plusieurs textes issus de l'Académie des arts furent publiés dans le *Journal des* Beaux-Arts et des sciences, dont une analyse du Grand prix de peinture décerné en 1769<sup>952</sup>. Avant

<sup>947</sup> Carol Gibson-Wood, « Jonathan Richardson and... », p. 40.

<sup>&</sup>lt;sup>948</sup> Jonathan Richardson, père et fils, *Traité de la peinture et de la sculpture...*, 2008, p. 18-21.

<sup>&</sup>lt;sup>949</sup> Mémoires Acad., 2<sup>e</sup> cahier, p. 53.

<sup>&</sup>lt;sup>950</sup> Jonathan Richardson, père et fils, *Traité de la peinture et de la sculpture...*, 2008, p. 206.

<sup>&</sup>lt;sup>951</sup> Voir *supra*, 2<sup>e</sup> partie, chapitre 3.

<sup>&</sup>lt;sup>952</sup> L'analyse en question fut publiée en deux parties, en juillet 1775 (p. 142-151), et dans le supplément, p. 335-346. Guillin a publié une édition de ce texte (Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province?"..., vol. 2). Pour le confort du lecteur, nous en proposons une à notre tour, et enrichissons le corpus des textes issus de ce journal de deux autres, ignorés jusqu'à présent, mais eux aussi parus cette même année. L'un, publié en mars 1775 (vol. I, p. 513-519), sobrement intitulé « peinture », est une très intéressante publicité pour le salon à venir de l'Académie toulousaine. Le second, en décembre 1775, (t. IV), p. 501-513, est intitulé « Académie royale de peinture, sculpture et architecture ». Extrêmement important, il présente l'Académie toulousaine et ses spécificités Nous donnons une édition de l'intégralité de ces textes en annexes (voir vol. 3, pièces justificatives n° 44, 45 et 46).

d'être dédié au comte d'Artois en 1775, ce périodique l'était à Saint-Florentin (entre 1768 et 1774), ce qui pourrait expliquer la publication. Cependant, un lien est plus probable avec les rédacteurs du journal, deux frères, Toulousains d'origine, qui évoluèrent dans les milieux progressistes, Jean (1721-1799) et Jean-Louis Castilhon (1720-1782), rédacteurs successifs de plusieurs journaux et proches des encyclopédistes. Jean était d'ailleurs mainteneur de l'Académie des jeux floraux et membre de celle des sciences<sup>953</sup>. Avec Aufréry, il faisait partie des fondateurs du Musée de Toulouse<sup>954</sup>. Il est probable que l'Académie ait eut accès à cette revue par leur entremise 955.

L'analyse qui s'y trouve publiée a été justement attribuée à Mondran<sup>956</sup>. On l'a vu, il avait pris la place de Bournazel pour assurer le discours de mars 1770. En 1769, c'était déjà cet amateur qui était modérateur, fonction qu'il occupa à nouveau en 1775. Un second document, issu du même journal, dit que

« Nous désirerions que la modestie de Monsieur le comte de Bournazel lui eût permis de donner au public, ou du moins qu'il eût bien voulu nous communiquer l'analyse des travaux de l'Académie. »

Cela suppose qu'il n'avait pas fourni de texte jusqu'alors. Aucun autre élément ne permet d'identifier clairement l'auteur. La démarche que nous allons décrire permet cependant d'attribuer le texte par comparaison : son idée directrice est à rapprocher de deux autres cas où Mondran est clairement identifié<sup>957</sup>.

À la lecture de l'analyse en question, on constate que la publication ne pouvait être d'aucun secours à l'auteur du tableau analysé, Georges-Agricol Marron 958. Celui-ci n'est jamais

<sup>953</sup> Sur les Castilhon, voir notamment Jean Sgard, Dictionnaire...et Maurice Caillet « Un ami des Lumières... », p. 21-35, ou encore Daniel Roche, Le siècle des Lumières..., t. 1, p. 238-239.

<sup>954</sup> Sur le Musée, voir Michel Taillefer, « L'échec d'une tentative de réforme académique...», p. 89-134.

<sup>955</sup> Les milieux littéraires et scientifiques de Toulouse y avaient déjà trouvé porte ouverte : depuis quelques années, les Académies des jeux floraux et des sciences avaient fait de ce journal un organe de diffusion de leurs prix, concours etc.

<sup>956</sup> Marjorie Guillin ("L'anéantissement des arts en province ?"..., vol. 1, p. 336) base son attribution sur deux mentions qui seraient tirées des manuscrits des Mémoires pour servir à l'histoire... de Mondran (suivant notre notation Ms. A, p. 28-29, et Ms. B., p. 196-197, Mémoires Acad., 3° cahier, p. 28-29). Pourtant, il n'est pas de mention de la remise des prix dans le manuscrit A (Mondran les a systématiquement supprimées). Quant au manuscrit B., si le grand prix de Marron y est bien mentionné, il n'y est pas question du titre du tableau, qui n'apparaît que dans l'analyse publiée. Mondran fut bien modérateur par intérim en 1770, il l'indique lui-même, mais pas pour 1769. L'attribution reste cependant très plausible, comme on va le voir.

<sup>&</sup>lt;sup>957</sup> Voir *infra*, p. 258 et suivantes.

<sup>958</sup> Nous reproduisons le tableau, vol. 3., planche 18.

nommé dans l'analyse, qui ne discute que l'œuvre<sup>959</sup>. C'est en vérité à l'Académie que ce texte devait être utile, bien que le choix du sujet puisse contredire cet argument :

« Le hasard a fait tomber entre nos mains le compte que l'Académie royale de peinture de Toulouse rendit, il y a quelques années dans sa séance publique, des motifs qui l'avoient déterminée à adjuger le prix au tableau couronné. C'est un usage que ce corps s'est imposé. Il seroit à désirer (et c'est peut-être un devoir) qu'à l'exemple de cette académie, toutes rendissent publiquement un semblable compte. Par ce moyen, elle imposeroient silence aux murmures des rivaux malheureux; elles se justifieroient contre toute sorte de critiques; elles craindroient de donner leurs prix à des ouvrages qui ne les mériteroient point. Elles se tiendroient en garde contre la sollicitation et la faveur : ces comptes rendus seroient une source de leçons utiles pour les concurrents et pour la jeunesse, et des modèles pour les auteurs critiques. Le peuple amateur s'instruiroit, et acquerroit des connoissances qui l'éclaireroient sur le goût qui l'entraîne, des principes duquel il ne peut se rendre raison à lui-même, car malgré les préjugés recus, le goût n'est point arbitraire ; il a ses règles, qui sont invariables, comme les loix de la nature, et si un bon ouvrage déplait, c'est parce que ceux à qui il déplait sont nés sans goût, ou parce qu'ils ont dépravé celui qu'ils avoient reçu en naissant. Nous ignorons pourquoi les tribunaux de justice se dispensent le plus souvent d'instruire le public des motifs de leurs jugements ; mais nous sommes très convaincus que les tribunaux des arts et des sciences, n'ayant aucune raison pour justifier leur silence à cet égard lui doivent compte des motifs de leurs arrêts, afin que ce public, qu'ils se sont tacitement chargés d'instruire, en acceptant des places dans les académies, puisse juger à son tour de leur bon ou de leur mauvais goût, et s'assurrer que leurs jugements ne sont point arbitraires, qu'ils n'ont été dictés, ni par la prévention, ni par la faveur, ni enfin par aucun motif qui puisse faire rougir les juges, ni ceux auxquels ils décernent les prix des talents et du génie<sup>960</sup>.»

L'écueil de la définition de l'analyse est largement visible lorsqu'il est question d'en diffuser l'usage. Le terme était peut-être difficile à expliquer, à l'image de celui du « modérateur » que Mondran choisit de ne pas utiliser lorsqu'il adressait son premier courrier à Lenormant de Tournehem. Ce « compte » de l'Académie perdait peut-être avec le terme d'analyse la teinte pédagogique qui se trouvait à la tête de la définition de l'Encyclopédie. Pourtant, c'est bien l'idée de former le goût qui était recherchée : former le goût des élèves, mais aussi celui du public, au travers d'un discours à visée pédagogique dont l'objectif était encore d'effacer toute corruption à un jugement récompensant un prix dans une école de dessin ou une académie. L'évolution de la destination des analyses de l'Académie dénote d'ailleurs ce souci d'adaptation du discours.

À leurs débuts, cependant, ces analyses n'étaient destinées qu'aux auditeurs des assemblées publiques et ordinaires, autrement dit à des artistes, des amateurs d'art et le public,

<sup>959</sup> Du reste, le tableau est toujours conservé, comme le remarquait déjà Robert Mesuret qui avait repéré l'œuvre dans les collections de l'École des Beaux-Arts de Toulouse (Robert Mesuret, *De Bellotti...*, p. 32, et *Expositions...*, p. 205, 211), où elle se trouve toujours. Le tableau fut exposé deux années successives au Salon, en 1769 et 1770.
960 Journal des Beaux-Arts et des sciences..., 1775, second supplément, article XXVII, p. 335 - 337. Cité par Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province ?"..., vol. 2, transcrit dans notre vol. 3, p. j. n° 45).

tel qu'il était défini par Du Bos dans le passage, souvent cité, de la section XXII de ses Réflexions critiques, ces « personnes qui lisent, qui connaissent les spectacles, qui voient et qui entendent parler de tableaux » 961. Seule la fine fleur des élèves pouvait entendre les analyses : les lauréats des prix. Ce n'est qu'au début des années 1770 qu'elle devint un instrument pédagogique, comme le préconisait l'article, et ce après que Mondran ait lu une analyse en séance, et probablement proposé d'étendre son usage<sup>962</sup>. L'objectif était d'obtenir la bonne compréhension, par tous les élèves, d'une œuvre d'art : le lendemain des séances ordinaires, le modérateur lisait l'analyse de la veille à tous les élèves rassemblés. Néanmoins, si l'on en croit le texte du Journal des Beaux-Arts, les élèves n'étaient pas les seuls destinataires potentiels, puisque le public devait également en tirer parti. Le « public » n'était pas uniquement l'assistance restreinte des assemblées publiques, mais un public plus élargi. Mondran évoquait ainsi le « peuple amateur », notion qu'il ne définit pas mais qui fait songer à un passage de son Projet de 1754, dans lequel il souhaitait justifier la création d'une académie de musique, disant que parmi le « bas peuple » se trouvait des personnes douées, dont les talents se perdaient faute d'institution pour leur en apprendre les règles, ce à quoi pouvait remédier la création d'une académie de musique 963. Ainsi, le « peuple amateur » était-il formé, pour Mondran, de personnes qui, dépourvues de condition, n'en étaient pas moins susceptibles de s'intéresser aux arts, et de développer, par l'entremise de l'Académie, un goût prononcé pour les Beaux-Arts, aspect intéressant, attendu qu'il considérait les Toulousains comme paresseux, et que, selon lui « l'amour du travail vient aussi de l'amour des arts » 964.

La mise en place des analyses toulousaines dès 1746 précède la remise au goût du jour par Coypel, dès 1747, des conférences de l'Académie auparavant établies en 1667, mais tombées en désuétude depuis de longues années, et montre qu'il était entendu que l'Académie était susceptible de produire un discours sur l'art, discours qui avait d'ailleurs pour but d'être conservé, puisque les textes étaient consignées dans un « registre des analyses » <sup>965</sup>. Le terme employé dénote

<sup>&</sup>lt;sup>961</sup> Jean-Baptiste du Bos, Réflexions critiques..., partie II, section XXII, p. 352 (éd. 1755). Jacqueline Lichentstein, Les raisons de l'art..., p. 86-87.

<sup>&</sup>lt;sup>962</sup> Mémoires Acad., 4° cahier, p. 26. Ce fut suite à une analyse de Mondran que l'Académie délibéra d'étendre la lecture à tous les élèves.

<sup>&</sup>lt;sup>963</sup> Louis de Mondran, *Projet...*, p. 64-65. Le *Projet pour le commerce et les embellissemens de Toulouse* est transcrit intégralement dans notre vol. 3, pièce n° 24.

<sup>964</sup> Projet p IV

<sup>&</sup>lt;sup>965</sup> L'existence de ce registre est mentionnée à deux reprises dans les *Mémoires* (*Mémoires Acad.*, 2<sup>e</sup> cahier, p. 51, Ms. B). Les mentions se réfèrent à deux délibérations prises pour consigner dans ledit registre des observations qui sortaient du cadre des analyses, en l'occurrence un « mémoire qui contenoit l'histoire des différents peintres qui avoint existé dans cette ville [de Toulouse] », par Pierre Rivalz et un « ouvrage sur le paysage » par le peintre Jean Labarthe. Ce registre n'a pas été retrouvé. Nous connaissons deux imprimés toulousains contemporains qui présentent des

précisément d'une approche intellectuelle spécifique de l'œuvre d'art, et ne saurait donc être vu comme la simple transposition du modèle des conférences parisiennes, mais au contraire comme une volonté de se démarquer.

Les analyses visaient à former et exercer le goût, tout d'abord des amateurs <sup>966</sup>, puis, dès les années 1770, de l'ensemble des élèves. Leur but était de rendre accessible la dimension intellectuelle de l'art. Jusque-là, elles n'entendaient pas, comme à Paris, offrir une leçon aux élèves, en insistant sur l'aspect intellectuel des arts, mais visaient à éduquer le public de ces conférences et donc à sensibiliser les élites aux Beaux-Arts, afin d'élargir le cénacle des amateurs ; en outre, elles permettaient la légitimation de la production de l'Académie. En effet, les analyses, en séance publique, étaient celles d'ouvrages récompensés par des prix, c'est à dire les meilleurs élèves de l'Académie, qui étaient donc exposés aux yeux du public. L'analyse avait alors pour but, dans le cadre très formel de l'assemblée, une fois les élèves récompensés, de démontrer que ce que le public avait sous les yeux était l'ouvrage de la pensée, et non sorti de la main de l'ouvrier ; en somme, une façon d'auto-légitimer la formation donnée aux étudiants.

Le ton péremptoire renvoie à l'idée d'un devoir d'utilité publique. Par cette publication, cet auteur, indubitablement Mondran, désirait donner un modèle pour pouvoir juger de façon totalement impartiale une œuvre d'art. Les deux objectifs sous-tendus par cette démarche étaient clairs : ramener le jugement de goût à une idée universelle, permettre une généralisation, et même une démocratisation de ce jugement infaillible, et ainsi généraliser la pratique et l'attrait pour les Beaux-Arts dans le Royaume <sup>967</sup>.

-

occurrences du terme Analyse, associé à une œuvre d'art : Le Supplément aux Annales de la ville de Toulouse présente l'analyse de la façade de l'Hôtel de Ville (N. Benech, Supplément au quatrième volume des annales de la ville de Toulouse, Toulouse, s.d., Année 1750, p. 112-113). L'auteur, Benech, n'a, à notre connaissance pas été identifié (Alexandre Du Mège a écrit une notice à son sujet, et indique qu'il aurait été capitaine du Guet. Biographie toulousaine..., p. 53). Signalons que Cammas fut le parrain de Marie-Anne-Guillemette, fille d'Olivier Benech et de Suzanne de Schlumbin (Arch. mun. de Toulouse, GG 331, 1755, 27 septembre. L'architecte Philippe Hardy était aussi présent). La seconde occurrence est aussi liée à l'Hôtel de Ville, puisque Pierre Rivalz donna une Analyse des différens ouvrages de peinture, sculpture et architecture qui sont dans l'Hôtel de Ville de Toulouse (s.l. [Toulouse], Lartigue, 1770), qu'il dédia à Marie-Anne Charlotte Drouyn de Vaudeuil, la fille du premier président du Parlement.

<sup>&</sup>lt;sup>966</sup> On note d'ailleurs que l'Académie se dota d'une panoplie d'outils propres au connoisseurship, par l'analyse d'estampes rares (Mémoires Acad., 4° cahier, p. 30, 47), offertes à l'Académie, où de livres décrivant des collections (le 3° tome de l'ouvrage de Richardson, où sont évoquées les collections italiennes observée par Richardson fils lors de son voyage (Description de divers fameux tableaux, desseins, statues, bustes, bas-reliefs, etc., qui se trouvent en Italie, Amsterdam, Uytwerf 1728), ou le Monogramme des peintres, offert par Mondran, et susceptible d'aider les amateurs à identifier certains tableaux exposés lors des Salons (Johann Friedrich Christ, Dictionnaire des monogrammes, chiffres, lettres initiales, logogryphes, rebus etc [...], Paris, Sébastien Jorry, 1750).

<sup>&</sup>lt;sup>967</sup> Ce raisonnement, et la façon de le mener renvoie à des propositions effectuées par Mondran dans le courant de 1768 et analysées plus loin (voir *infra*, 2<sup>e</sup> partie, chapitre 9).

#### 2. Le Grand prix de 1769

Comme on l'a vu, le *Journal des Beaux-Arts et des sciences* était dirigé par des rédacteurs proches des encyclopédistes. Le texte de l'analyse était « tombé entre les mains » du journaliste (comme dans le cas du *Projet pour le commerce* <sup>968</sup>), et est donc bien entendu anonyme, précaution probablement nécessaire dans ce cas.

Il est intéressant de se pencher sur le sujet du tableau analysé. « Il était pris de la dernière scène de la tragédie d'Éricie ou des vestales, par Monsieur de Fontanelle ». Le thème des vestales, en matière de peinture, connut un certain engouement au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les années 1760 et 1770 sont marquées par un renouvellement de l'iconographie de ce personnage, en victime sacrificielle, dans des scènes lugubres prisées jusque dans les dernières années du siècle. Comme le remarque Guillaume Faroult, l'Encyclopédie, en 1765, inaugure un changement avec l'article « Vestale ». Son auteur, Jaucourt, conclut l'article par la comparaison entre les religieuses cloîtrées et les vestales, à l'avantage des dernières. Le jugement était émis non pas à l'aune de la morale chrétienne mais à celle de l'utilité publique<sup>969</sup>, constat qui pouvait nourrir les réflexions de polémistes comme Joseph-Gaspard Dubois-Fontanelle, l'auteur de la pièce qui inspira le sujet du Grand prix de 1769, Éricie ou la vestale, en trois actes et en vers. Le sujet, adapté en 1807 en opéra par Gaspare Spontini était, à l'instar de La religieuse de Diderot (publié en 1780, dans la confidentielle Correspondance littéraire), ou du Couvent d'Olympe de Gouges (publié en 1792), celui des vœux monastiques. La pièce de Dubois-Fontanelle, malgré le recours à un thème antique, était une condamnation sans équivoque des ordres monastiques, plus particulièrement des vœux forcés, qui valut à l'œuvre d'être interdite par le censeur, la Sorbonne, et le parlement de Paris<sup>970</sup>. La pièce ne fut pas jouée à Paris, mais des tentatives eurent lieu en province au mois de juin 1768<sup>971</sup>. L'une d'elles, à Lyon, n'arriva pas à terme et fut interrompue 972. On peut donc supposer que l'interdiction n'était pas prise à la légère.

En effet, si les représentations de vestales ne sont pas rares à cette période, le cas du tableau de Toulouse, conservé, est à part<sup>973</sup>. Aucun exemple d'œuvres d'art tirées de l'œuvre de Joseph-

<sup>&</sup>lt;sup>968</sup> Voir vol. 3, p.j. n° 24

<sup>&</sup>lt;sup>969</sup> Guillaume Faroult, « Les fortunes de la vertu... », p. 21-22. Les vestales étaient vues comme des personnages utiles à la cité, là où le cloître faisait perdre cette même utilité publique aux nonnes.

<sup>&</sup>lt;sup>970</sup> Jacques-Marie Boutet de Monvel, Les victimes cloîtrées..., 2011, p. 184-185.

<sup>&</sup>lt;sup>971</sup> L'Avant-coureur..., 1768, n° 23, 6 juin, p. 362-363. Les lieux exacts ne sont pas mentionnés, on doit se contenter de la simple indication de « différens théâtres de province ».

<sup>&</sup>lt;sup>972</sup> Bachaumont indique qu'une représentation, donnée à Lyon le 5 juin n'arriva pas à son terme (Louis de Bachaumont, *Mémoires secrets...*, t. 2, p. 291, 1768, 5 juin).

<sup>&</sup>lt;sup>973</sup> Ce tableau est aujourd'hui conservé à l'ISDAT. Nous le reproduisons dans notre volume 3 (planche 18).

Gaspard Dubois-Fontanelle n'est connu à ce jour<sup>974</sup>, ce qui peut se comprendre puisque la pièce, interdite, ne fut pas jouée en France avant 1789. Imprimé à Londres, à en croire l'adresse, le texte devait être difficile à trouver<sup>975</sup>.

Cette analyse avait été lue dans une assemblée publique de 1769, mais ne fut publiée qu'en 1775, cela peut-être en raison du sujet du prix : celui-ci avait un caractère très polémique. Il avait été donné par un ou des amateurs de théâtre très au fait de l'actualité. Choisir une scène tirée d'un ouvrage interdit comme sujet pour le Grand prix de peinture interpelle, mais le risque était certainement bien calculé. Une partie de l'audience de l'assemblée devait être dans la confidence, l'autre, ignorante, ne fut pas alarmée par le sujet de cette pièce. L'absence d'écho dans la presse ou dans les correspondances, d'autant plus si l'on considère le climat de tension qui régnait à l'Académie dans les années 1760, et plus généralement la sensibilité de l'opinion publique au fait religieux dans la très catholique Toulouse, montre la réussite du stratagème <sup>976</sup>. C'est peut-être pour éviter toute déconvenue que la publication de l'analyse fut retardée à 1775, huit ans après l'interdiction de la pièce, qui avait dû être oubliée. Le choix du journal, proche des milieux encyclopédistes, n'était sans doute lui aussi pas anodin.

Dans ce cas, le choix du sujet doit être mis en relation avec d'autres événements, que nous traiterons plus loin <sup>977</sup>. Mondran, et d'autres membres de l'Académie, parmi lesquels François Garipuy, Philippe Hardy et Jean-Joseph de Lafage, étaient profondément impliqués dans un projet d'urbanisme, celui des quais de la Garonne et du canal de Brienne. L'opposition qui leur était faite était très vive, et venait du Parlement de Toulouse, mais surtout, en premier lieu, de moines qui possédaient de nombreux terrains sur la rive droite de la Garonne : les bénédictins de la Daurade. Il est difficile de ne pas voir un lien entre le sujet du prix et le chantier d'urbanisme, finalement autorisé après une lutte acharnée, fin 1768 <sup>978</sup>.

9

<sup>&</sup>lt;sup>974</sup> Guillaume Faroult, « Les fortunes de la vertu... », p. 21-23. Cette iconographie semble même unique, Guillaume Faroult, qui n'avait pas connaissance du tableau de Marron, n'en répertorie aucun autre.

<sup>&</sup>lt;sup>975</sup> On peut donc supposer que la personne qui proposa ce prix, certainement Mondran, pouvait avoir accès à ce type de publications par le biais d'un efficace réseau.

<sup>&</sup>lt;sup>976</sup> Nous n'avons vu aucun document relatif à ce sujet, même sous la cote C 549 des Archives départementales de l'Hérault, qui renferme toutes les réclamations des académiciens et capitouls, et qui fait le lien entre l'intendant et Saint-Florentin.

<sup>&</sup>lt;sup>977</sup> Voir *infra*, 3<sup>e</sup> partie, chapitre 6.

<sup>&</sup>lt;sup>978</sup> On pourra ajouter que Mondran tint par ailleurs des propos qui supposent une certaine hostilité à l'égard de l'Église (notamment dans son discours du 4 mars 1770, pourtant écrit par son fils, chanoine, où il enjoint à utiliser l'argent dévolu aux riches décors des églises à la production de décors valorisant les Grands hommes). Dans les années 1760, on sait aussi qu'il fréquentait l'homme de lettres protestant La Beaumelle.

\*\*\*

Outre les assemblées, un second lieu de contact avec l'espace public avait été défini, là encore, par Mondran, celui des expositions annuelles. Il fut pensé au même moment, ce qui montre que l'urbaniste devait avoir une vision assez définie de la façon dont il souhaitait voir l'Académie s'inscrire dans l'espace public, en s'inspirant de l'Académie royale de peinture et de sculpture, tout en y inscrivant des éléments propres à ses réflexions.

# Chapitre 8. L'insertion de l'Académie dans l'espace public (2) : les salons

Entre 1751 et 1791, l'Académie toulousaine organisa annuellement dans les salles de l'Hôtel de Ville, un salon de peinture <sup>979</sup>. Manifestation à la longévité sans égale en province, celuici a été vu, jusqu'à présent, comme un moyen d'exposer « les richesses artistiques de la ville » <sup>980</sup>, ou comme un lieu privilégié du commerce d'art <sup>981</sup>.

Ces expositions pourraient justifier, comme cela a été le cas à Lille, une étude à part entière. À défaut, il convient d'en donner un aperçu, d'autant qu'elles eurent lieu sur proposition de Mondran<sup>982</sup>, et qu'il en fut le principal organisateur, ne figurant pas moins de vingt-quatre fois parmi les commissaires, entre la première et l'avant-dernière édition<sup>983</sup>.

Les traces de ses actions et de ses motivations, elles, affleurent parfois suffisamment pour que l'on puisse en tirer des conclusions. Notre étude se concentre sur les deux premières phases que connurent les salons toulousains, l'une du début des expositions jusqu'en 1762, et une seconde entre 1763 et 1776. À partir de là, s'opérèrent des changements, parfois peu lisibles, qui

<sup>&</sup>lt;sup>979</sup> Une possible interruption des expositions aurait eu lieu en 1771. Celle-ci ne nous est connue qu'à travers la série d'exemplaires des livrets, et l'absence de livret conservé. Une mention, d'une écriture ancienne, sur la brochure du Salon de 1772, l'explicite (Bibl. mun. de Toulouse, Res D XVIII 383 (20)), et indique laconiquement « il n'y a pas eu d'exposition en 1771 ». Mesuret (qui avait pourtant consulté les exemplaires Res D XVIII 383) indique que le Salon eut lieu en 1771 (Robert Mesuret, *Les expositions...*, Préface, p. III) malgré les sources anciennes et la bibliographie, s'appuyant sur des arguments recevables, des mentions issues des *avertissements* des brochures. Mondran indique pour sa part « l'établissement de ce sallon, qui n'a point encore esté interrompu jusques à présent » (*Mémoires Acad.*, 2<sup>e</sup> cahier, p. 28).

<sup>980</sup> Charlotte Guichard, Les amateurs d'art..., p. 49.

<sup>981</sup> Marjorie Guillin, *L'anéantissement des arts...*vol. 1, p. 413-419; Stéphanie Trouvé, « Les salons de Toulouse... », p. 97-105. L'exposition ne durait qu'une semaine. Le marché de l'art et ses ramifications à Toulouse au XVIII° siècle est encore une zone d'ombre, et l'on ignore véritablement quels en étaient les acteurs. La qualité de marchand n'était pas, à Toulouse, critère discriminant pour être membre de l'Académie de peinture, comme le prouve le cas du graveur Louis-François Baour qui, membre de l'Académie en 1754, indiquait dans le *Calendrier* de cette année qu'il débitait des « estampes fines de l'Ancien et du Nouveau Testament, les grandes et les petites Batailles d'Alexandre par M. Audran, les *Septs sacremens* du Poussin, de différentes grandeur, toutes sortes de portraits de philosophes, d'hommes illustres et toute sortes d'estampes nouvelles, découpeures d'Allemagne bien assorties, livres pour apprendre à désigner, *Antiques de Rome*, *Caractères des passions de l'âme* par Monsieur Lebrun [...] » (*Calendrier de Toulouse...*, 1754).

982 *Mémoires Acad.*, Variantes, 2° cahier, p. 28. Mondran, s'il se met en avant par certains égards dans la dernière version de son texte, supprima certains passages qui pourtant lui faisaient honneur, comme celui-ci, qui montre qu'il fut à l'origine des expositions.

<sup>&</sup>lt;sup>983</sup> Mondran fut du nombre des commissaires en 1751, 1752, 1755, 1756, 1761, 1765, 1767, 1768, 1769, 1770, 1772, 1775, 1776, 1777, 1778, 1779, 1780, 1782, 1785, 1786, 1787, 1788, 1789, et 1790. Pour idée, des personnages très impliqués dans l'Académie comme Nicolas-Joseph de Puymaurin ou Bruno de Castel, ne figurèrent à eux deux qu'à vingt-deux reprises comme commissaires des expositions. Aufréry y apparaît dix-sept fois. L'artiste le plus impliqué fut le sculpteur François Lucas, commissaire lors de vingt-trois des éditions du Salon.

nécessiteraient une étude particulière <sup>984</sup>. Aussi nous contenterons-nous d'apporter les éléments susceptibles d'aider à éclairer un peu plus la part de Louis de Mondran à cette entreprise durant les vingt-cinq premières années de ces expositions.

Ces salons ne furent organisés qu'une fois le statut d'Académie royale obtenu. Celui-ci donnait, en 1751, assez de légitimité pour se lancer dans une manifestation potentiellement onéreuse<sup>985</sup>. La date d'ouverture coïncidait avec la période de latence des écoles mais était surtout symbolique, car renvoyant directement à la protection du Roi : elle ouvrait le jour de la Saint-Louis, à l'instar du salon de l'Académie parisienne<sup>986</sup>. C'est d'ailleurs en référence directe à cette manifestation que Mondran faisait cette proposition<sup>987</sup>.

## A) Un attentif commissaire d'exposition

### 1. Exposer l'art ancien pour mieux régénérer l'art contemporain (1751-1765)

Dès la première exposition, en 1751, fut édité un petit livret qui, comme celui de l'Académie royale de peinture et de sculpture, prenait la forme d'une brochure couverte de papier marbré<sup>988</sup>. Chaque exposition, par la suite, fut accompagnée d'un pareil document. Trente-neuf nous sont parvenus.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>984</sup> Par exemple, il semble que la part d'œuvres à vendre et la présence des marchands ait été plus importante lors des dernières éditions. À la toute fin de son existence, les artistes trouvèrent un champ libéré de la place des amateurs. Leur présence, à la tête de l'Académie comme des salons pourrait expliquer l'importance prise par l'aspect commercial (on notera également, avec Désazars de Montgaillard, qu'en 1788, des élèves sont même commissaires d'une exposition).

<sup>985</sup> Les informations permettant de chiffrer le coût de ces salons existent dans les deux registres de comptes conservés (Arch. mun. de Toulouse, 1 R 82, pour la période 1754-1757, Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 577 pour 1768-An 3) mais pourraient être lacunaires. On peut supposer que certains amateurs fortunés, comme Puymaurin ou Bruno de Castel aient pu prendre une partie des coûts sur leurs deniers personnels. L'absence de recettes, comme de précisions dans les *Calendriers*, les *Affiches, annonces et avis divers*, et sur les livrets indiquent que l'entrée en était libre et gratuite pour tous durant toute la durée de la manifestation. Les exposants n'avaient rien à payer, les salles étaient prêtées par l'Hôtel de Ville.

<sup>&</sup>lt;sup>986</sup> À compter de 1772, l'ouverture du Salon de peinture n'aurait plus eu lieu à la fin de l'été, mais tout d'abord à la fin du mois de juin, puis au mois de mai, à compter de l'année suivante, pour « des raisons relatives au climat et à la conservation des tableaux et des bordures », mais aussi car « la douceur de la saison et l'abord des étrangers plus considérable dans ce mois-là que dans les autres, ont décidé ce nouvel arrangement » (*Catalogue des ouvrages...*1772, « avertissement »). En 1772 et 1773, pourtant, Mondran indique une ouverture le jour de la Saint-Louis (*Mémoires Acad.*, 4° cahier, p. 31), ce qui ne fut, de toute évidence, pas le cas. Toutefois, la date que porte la « lettre du semi-amateur à son ami, du 16 août 1775 suppose que le Salon, cette année-là, ait pu ouvrir au mois d'août.

<sup>&</sup>lt;sup>987</sup> Mémoires Acad., 2<sup>e</sup> cahier, p. 25, et Variantes, 2<sup>e</sup> cahier, p. 28. On peut supposer que Mondran, même s'il n'en dit rien, assista à au moins une édition des Salons de l'Académie de peinture et de sculpture.

<sup>&</sup>lt;sup>988</sup> Gérard-Georges Lemaire, *Histoire du Salon...*p. 45. Lemaire rapporte que les livrets des Salons parisiens auraient été payants. Pour ce qui regarde Toulouse, les énoncés des comptes ne permettent pas d'identifier clairement ces livrets. Ils semblent avoir été gratuits, car aucune recette n'est évoquée à ce sujet, et on n'en connaît pas le tirage, ce qui empêche de se faire une certaine idée de la fréquentation des lieux (on n'en trouve pas non plus trace dans le registre des comptes du trésorier de l'Académie (débuté par Mondran), entre 1768 et 1794 (Arch. dép. de Haute-

La composition du livret avait globalement pour modèle ceux de l'Académie de peinture et de sculpture de Paris. Sa conception et celle de l'exposition étaient effectuées en un temps assez bref, et témoignent de considérations variant suivant ses commissaires. Les expositions, quant à elles, étaient dirigées par le « tapissier », terme d'usage qui ne fut pas repris à Toulouse, au profit de celui de « commissaire ».

L'Académie royale tenait salon depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, et s'était dotée d'un jury dès 1747 pour composer son exposition<sup>989</sup>. Cependant, ses membres n'étaient pas nommés sur les livrets<sup>990</sup>, pas plus que le « tapissier <sup>991</sup>. À Toulouse, des jurys d'amateurs et d'artistes jugeaient les travaux des élèves dès 1746, et dès 1751, choisissaient les œuvres susceptibles de prendre place sur les cimaises du Salon. Leurs noms étaient inscrits sur la page de titre des livrets<sup>992</sup>, ce qui offrait une reconnaissance publique aux intéressés<sup>993</sup>. On les y trouvait nommés dans un ordre variable, mais la plupart du temps, les amateurs présentés avant les artistes<sup>994</sup>. Cette valorisation individuelle était encore accentuée lors de l'inauguration, faite en grande pompe. C'est ce que montre un

Garonne, 1 E 577). La collection des livrets, pour Toulouse, a été éditée en 1972 par Robert Mesuret. Son édition n'est toutefois pas complète, mais il signale lui-même avoir pu alors voir un des exemplaires manquants (1757 et 1771) dans les collections de Fernand Pifteau, ce qui est possible. Toutefois, nous n'avons pas retrouvé ces exemplaires. L'actuel GG 931 des archives municipales de Toulouse, un recueil de Méja, avait alors été mis en dépôt au musée Paul-Dupuy (Le GG 932 recouvre quant à lui le livret du Salon 1787). Il convient de signaler des morceaux de ces livrets, découpés, dans la boite inachevée des derniers volumes de la collection de l'Académie du même Méja (Bibl. mun. de Toulouse, Res B XVIII 281), et une collection quasi complète à la Bibliothèque municipale (Res D XVIII 383), provenant là encore, à notre sens, des archives de Méja (il avait probablement possédé la collection en double, aurait détruit l'une, la découpant pour tenter de former un dictionnaire, et en garda un jeu précieusement) et passée au XIX<sup>e</sup> siècle par la bibliothèque de Desbarreaux-Bernard. Mesuret avait connaissance de cette dernière collection, mais travailla sur ses propres exemplaires, conservés aujourd'hui dans la bibliothèque du musée Paul-Dupuy. Ils sont couverts des annotations de l'historien de l'art.

<sup>989</sup> Louis Courajod, L'école royale..., p. 25.

<sup>990</sup> Ruth Legrand « Livrets des salons... », p. 248. De la même façon, la première page des livrets lillois, dès 1773 indiquait, elle, que l'exposition était présentée par « les peintres, sculpteurs et autres artistes et les amateurs de la même ville, ensuite de l'invitation de Messieurs les magistrats » (Gaëtanne Maës, Les Salons de Lille..., p. 99, pour exemple). Il en allait de même pour l'Académie de Saint-Luc à Paris (Livrets des expositions de l'Académie de Saint-Luc, à Paris, pendant les années 1751, 1752, 1753, 1756, 1762, 1764 et 1774, éd. de Jean-Jacques Guiffrey, Paris, 1991).

991 L'Académie parisienne utilisait les termes de « décorateurs » ou d'« ordonnateur » suivant Isabelle Pichet (Le tapissier et les dispositifs..., p. 19-22).

<sup>&</sup>lt;sup>992</sup> Seuls les commissaires de l'année 1760 sont restés anonymes. On se souvient des troubles survenus à l'Académie cette année-là.

<sup>&</sup>lt;sup>993</sup> Outre cette marque de reconnaissance symbolique, les commissaires artistes pouvaient être rémunérés pour ce travail. Ce fut le cas en 1756 où ils touchèrent la somme de 60 livres (sachant qu'un mois de cours était rémunéré 72 livres) (Arch. mun. de Toulouse, 1 R 82, *Dépenses et recettes de l'Académie des arts*, 1754-1757, 1756, 8 novembre). À Paris, la charge de « tapissier » fut longtemps exercée gratuitement, et il fallut attendre Chardin pour la voir devenir rémunérée (Isabelle Pichet, *Le tapissier et les dispositifs...*, p. 23). Les artistes pouvaient également être rémunérés pour exposer des tableaux. Ce fut le cas de Labarthe, Despax, Pierre Rivalz et Labeyrie en 1755, qui touchèrent, en tout, 60 livres (Arch. mun. de Toulouse, 1 R 82, 1755, 24 septembre).

<sup>&</sup>lt;sup>994</sup> Lors du salon de 1758, cependant, seuls des artistes furent commissaires. À leur tête, un architecte professionnel, Hyacinthe Labat de Savignac, par ailleurs noble, professeur d'architecture, mais aussi membre de la 3<sup>e</sup> classe...

passage des Mémoires, relatant l'inauguration du Salon de 1751, dans un cérémonial répété lors des éditions suivantes, comme le laisse entendre l'urbaniste :

« Messieurs les capitouls en firent l'ouverture, revêtus de leur manteau comtal, accompagnés, selon l'usage, à la droite, par les commissaires qui avoient dirigé l'arrangement des tableaux, précédés des haubois, trompetes et tambours. On leur présenta, en entrant, les catalogues imprimés des tableaux que ce sallon contenoit et l'explication des sujets qui y étoient peints ; on laissa entrer le public après eux et il y eut un concours étonnant de curieux qui vinrent les voir pendant huit jours que dura cette exposition <sup>995</sup>. »

Une reconnaissance publique ostentatoire était donc orchestrée par le cérémonial. Les « avertissements » des livrets montrent d'ailleurs par endroits qu'ils étaient destinés à la fois aux capitouls et au public<sup>996</sup>. Ils permettent de comprendre que les tâches des commissaires étaient, dans un premier temps, la recherche d'œuvres de qualité suffisante<sup>997</sup>, puis la rédaction du livret qui était remis, à l'entrée, aux capitouls, puis aux visiteurs<sup>998</sup>. Enfin, le dernier aspect de ces fonctions était la définition de l'accrochage ou de la disposition des œuvres, qui variait suivant les équipes d'organisateurs<sup>999</sup>.

L'exposition de 1751, inaugurée le 25 août, aurait été faite dans l'urgence, puisque la délibération entérinant la tenue du Salon aurait été celle du 4 juillet 1751 <sup>1000</sup>. Comme pour les assemblées publiques, Mondran mit à profit ses talents d'organisateur. Son nom figure en première ligne parmi les commissaires de l'exposition, avant ceux de deux amateurs de peinture,

<sup>&</sup>lt;sup>995</sup> Mémoires Acad., 2° cahier, p. 27-28. Une variante du texte suggère que le livret fut imprimé avant le 22 août, date à laquelle d'autres commissaires (Charles-François Francain, Pierre-Gabriel de Marle, Jean Francès, Gaubert Labeyrie, Gilles Pin, et Guillaume Cammas) furent nommés pour aider aux derniers préparatifs.

<sup>&</sup>lt;sup>996</sup> Le livret prit, parfois, la forme d'un cahier de doléances, moyen de faire une demande aux édiles, en plus de la faire connaître publiquement. On retrouve ainsi des demandes évoquant la décrépitude de grands tableaux conservés au capitole, ou mieux encore, la demande d'acquérir pour l'Académie une collection d'antiques exposée lors du salon.

<sup>&</sup>lt;sup>997</sup> À Toulouse, on ne sait pas par quel moyen les ouvrages des professeurs et des élèves étaient soumis ou choisis. Un personnage comme Mondran, qui jusqu'à la fin des années 1780, figurait parmi les juges des différents prix de l'Académie (son nom apparaît au revers de dessins de cette période, conservés au musée Paul-Dupuy) devait avoir une très bonne connaissance de la production des élèves et de ceux qui, parmi les plus réguliers, disciplinés, et surtout les plus prometteurs, méritaient d'être exposés à la fin de l'année au Salon, qui était certainement une distinction des mérites des meilleurs éléments.

<sup>&</sup>lt;sup>998</sup> Toutefois, certaines expositions ont pu présenter une correspondance entre numéros des livrets et ordre d'accrochage (ce fut ainsi le cas en 1753 et 1754, lors d'expositions commissionnées par Poisson et Hélyot.

<sup>&</sup>lt;sup>999</sup> À Paris, le tapissier ne se chargeait pas de l'accrochage proprement dit. À Toulouse, en revanche, on peut penser que les commissaires aient pu parfois se prêter à cet exercice. Seul le premier livre de comptes, plus précis, évoque les dépenses occasionnées par l'exposition (Arch. mun. de Toulouse, 1 R 82). Il y est question de dépenses occasionnées pour de la charpenterie et de la tapisserie, pour 1754 (pour la somme de 26 livres), puis sans plus de détail, les années suivantes, des sommes du même ordre remboursées au concierge, Lafeuillade, dont on peut supposer qu'il devait effectuer ou participer à l'accrochage sous l'œil des commissaires.

<sup>&</sup>lt;sup>1000</sup> Mémoires Acad., 2<sup>e</sup> cahier, p. 25. Plus tard, des livrets précisent qu'il importait d'envoyer les œuvres que l'on souhaitait exposer quatre jours à l'avance si l'on voulait qu'elles figurent au catalogue.

Bruno de Castel et Jacques de Lagorrée, dont la famille protégeait les Rivalz. Pierre Rivalz, justement, plus réputé pour ses talents de collectionneur que de peintre, mais aussi fils d'Antoine, à qui la ville devait sa première école, était d'ailleurs le seul artiste parmi ces commissaires, et le dernier nommé <sup>1001</sup>.

Le premier salon se basa sur les collections d'associés ou de proches, celles, par exemple, de Bruno de Castel, des Lagorrée, ou de Christophe-Philippe de Lamothe, un ami de Mondran, qui lui-même exposa quelques peintures. L'exposition comptait 121 numéros, dans « la première galerie que l'on trouve en haut du grand escalier » de l'Hôtel de Ville. Parmi ces œuvres, une petite vingtaine seulement de la main d'artistes vivants, majoritairement locaux. Le reste de la sélection était composé de peintures du XVII<sup>e</sup> siècle, italiennes ou flamandes, mais pour la plupart d'artistes toulousains ou ayant vécu à Toulouse comme Antoine et Jean-Pierre Rivalz, Pierre Subleyras, ou Nicolas Tournier<sup>1002</sup>.

Le livret de cette exposition fut précédé, à la manière des brochures parisiennes, par un avertissement. Ces textes étaient toujours anonymes, mais plusieurs d'entre eux peuvent être attribués au modérateur alors en exercice, ce qui invite à croire que sa rédaction était le privilège du principal commissaire. L'importance du rôle joué par Mondran lors des deux premières années de l'Académie royale, et le contraste avec le Salon de 1753, duquel il n'était pas commissaire, sont autant d'arguments invitant à lui attribuer ce texte. Il y annonçait explicitement ce qu'il importait, à savoir :

« exciter l'émulation des artistes et satisfaire la curiosité des étrangers, en leur faisant connaître ce que le goût et l'amour des Beaux-Arts ont conservé parmi nous d'ouvrages dignes d'être présentez au public, dans le temps même où ces Beaux-Arts paroissent le plus négligés <sup>1003</sup>. »

C'est là une double référence à la mauvaise passe économique des métiers artistiques à Toulouse dans la première moitié du siècle, en plus d'une allusion au discours alors rebattu de la dégénérescence des arts, corrompus par les mœurs du temps et les formes rocaille. Le goût et l'amour des arts étant deux qualités conjuguées que s'appropriaient les amateurs. Ils se faisaient

1/

<sup>1001</sup> À travers Antoine et Jean-Pierre Rivalz, ce nom symbolisait le meilleur de la peinture à Toulouse depuis un siècle. 1002 Selon Stéphanie Trouvé, le livret de 1751 aurait été diffusé, et notamment jusqu'à Paris et Dezallier d'Argenville, qui s'en serait servi comme support pour rédiger sa vie d'Antoine Rivalz dans son Supplément à l'abrégé de la vie des plus fameux peintres (Paris, 1752) (Stéphanie Trouvé, Peinture et discours..., p. 270, note 60). Le fait est possible. Dezallier fut en contact avec des amateurs d'art ou des peintres toulousains, probablement un amateur de l'Académie, peutêtre Castel comme le suppose Trouvé, ou Pierre Rivalz, le fils d'Antoine, qui avait hérité de son père et connaissait bien les cabinets toulousains. Ils purent lui fournirent directement toutes les informations nécessaires.

<sup>1003</sup> Robert Mesuret, Expositions..., Salon de 1751, p. 11.

garants d'une tradition un peu oubliée mais toujours vivace, puisque « l'Académie [pouvait] se promettre de continuer tous les ans cette exposition sans représenter les différents morceaux soumis » cette même année.

Cette promesse de renouvellement, l'Académie dit l'avoir tenue jusqu'en 1762. Les « avertissements » insistent sur l'aspect inédit des œuvres visibles lors de la semaine du Salon. Et si, comme à Paris, des œuvres étaient à vendre 1004, l'argument de l'inédit n'était pas strictement commercial, mais entendait attirer les visiteurs et plus encore montrer l'importance des ressources à disposition, et donc celle de l'héritage artistique 1005. Suivant ce discours, la tradition des grands peintres du XVII° siècle avait été préservée par les amateurs 1006, mais aussi, dans une moindre mesure, par les capitouls 1007, et c'était dans le sillage de cette tradition que les amateurs entendaient placer l'institution 1008. Il n'est ainsi pas étonnant que les peintres les mieux représentés aient été, en 1751, Antoine Rivalz ou Nicolas Tournier, et que l'on ait mis en avant en 1752 le sculpteur Marc Arcis, dont l'Académie avait acheté une partie du fonds d'atelier 1009. À la manière de discours tenus en marge d'expositions d'art ancien tenues dans la Rome du XVII° siècle, ou au début du siècle à Florence 1010, l'Avertissement montre que les commissaires considéraient la qualité de la production artistique contemporaine locale en decà de celles des

<sup>&</sup>lt;sup>1004</sup> Des œuvres étaient également en vente dans les salons de l'Académie de peinture et de sculpture à Paris (Patrick Michel, *Le commerce du tableau à Paris...*, p. 151-152). Toutefois, à Toulouse, la mention « à vendre » pouvait apparaître explicitement, ce qui n'était pas le cas à Paris.

<sup>1005</sup> Lors du premier salon, aucune peinture n'était d'ailleurs explicitement à vendre. Cependant, dès 1752, certaines toiles étaient en vente, un *Reniement de Saint-Pierre* de Nicolas Tournier, exposé en 1752 et appartenant au peintre Despax, puis en 1755 dans les collections du baron de Puymaurin.

l'Académie. On notera toutefois que s'il plaçait l'âge d'or de l'architecture toulousaine au XVI<sup>e</sup> siècle, il n'est pas d'œuvres de cette période exposée lors de ce salon. Une seule œuvre, attribuée à Nicolas Bachelier y apparaît, un modèle de canon (Robert Mesuret, *Expositions...*, Salon de 1783, p. 421, n° 5), dont la qualité de l'ornement est saluée. L'index (pas toujours fiable) de Mesuret n'indique pas d'œuvres de maîtres toulousains anciens connus à cette période. Si l'on trouve nombre de peintures italiennes ou flamandes aux attributions sans doute flatteuses, signalons la présence de quelques peintures (ou copies de peintures) données à des maîtres parisiens, comme un Actéon métamorphosé en cerf d'Antoine Caron, en 1791 (Salon de 1791, Robert Mesuret, *Expositions...*, p. 556).

<sup>&</sup>lt;sup>1007</sup> On note par exemple, en 1752, la présence, en bonne place, et avec une notice développée, de la belle *Vierge aux prisonniers* de Jean Chalette (aujourd'hui au musée des Augustins), alors placée au-dessus de la porte du Grand Consistoire de l'Hôtel de Ville.

Dans cette même perspective, il est symptomatique de constater qu'en 1752, l'Académie fit placer, « sur les tombeaux [de Marc Arcis et Antoine Rivalz], des pierres sur lesquelles on mettroit une épitaphe, afin de perpétuer leurs noms » (Mémoires Acad., 2<sup>e</sup> cahier, p. 35).

le fonds d'atelier d'Arcis fut probablement disséminé tout d'abord à Toulouse. Ses modèles, en plâtre ou en terre cuite, sont visibles dans les collections de l'Académie, mais aussi dans tous les fonds d'ateliers toulousains les plus importants des années 1750-1770, notamment ceux de Jean-Marie Darbou, Dominique Loubeau, François Lucas et Étienne Rossat, en plus de ceux de ses parents Marc II et Antoine, ses fils, et Jean-Marc, son neveu. L'achat de l'Académie n'étant apparemment pas dû à l'Hôtel de Ville où à un quelconque subside de l'État, il a dû être rendu possible par un amateur.

<sup>&</sup>lt;sup>1010</sup> Francis Haskell, Le musée éphémère..., p. 25-32.

œuvres anciennes exposées, et entendaient ainsi réformer le goût et la production artistique, ce qui est visible dans les premières éditions, comme celle de 1754, pour laquelle un auteur comme Désazars de Montgaillard n'hésita pas à parler d'« exposition rétrospective » 1011.

Cet espace permettait donc de justifier, faire connaître l'existence et mettre en valeur l'importance de l'Académie, en d'autres termes lui donner corps dans la ville, en plus de s'attribuer une mission didactique, celle d'encourager la production des élèves, de réformer leur goût ainsi que celui du public.

Or, comme on l'a vu, la présence d'œuvres d'artistes contemporains était limitée. Puymaurin s'en faisait encore l'écho dans l'avertissement du livret de 1759<sup>1012</sup>:

« il serait [...] à souhaiter [que les artistes toulousains] eussent le même empressement à livrer le fruit de leurs travaux à l'œil éclairé des connoisseurs, dont la critique fixe le degré d'estime que l'on doit à leurs talens. C'est par là que marchant sur les traces des Bacheliers, des André, des Rivals, ils mériteroient d'être placés un jour à côté de ces hommes célèbres qui ont illustrés leur patrie 1013. »

De plus, les salons étaient susceptibles d'avoir une grande utilité d'un point de vue didactique. Les collections de l'Académie, comme son matériel pédagogique, en 1751, étaient encore assez faibles <sup>1014</sup>. Les élèves ne pouvaient donc s'en tenir qu'aux quelques cabinets qui leurs étaient ouverts. Seul un nombre restreint d'œuvres devait leur être accessible.

Ils disposaient là d'une semaine pour pouvoir observer, et probablement dessiner d'après des œuvres exposées mais habituellement en mains privées. À plusieurs reprises, on perçoit que l'accrochage des tableaux était d'ailleurs pensé pour inviter à la réflexion, et pour qu'élèves et professeurs puissent en tirer des leçons, comme devait le dire Puymaurin : pour que « l'amateur joui[sse], le maître compare, et l'élève vien[ne] prendre des leçons et rendre compte de ses progrès » 1015. C'est d'ailleurs ce qu'indique le livret du salon de 1761 :

« Si l'arrangement des tableaux dans le sallon ne suit point l'ordre de l'explication donné dans le catalogue, il y a apparence que le public n'en fera point un crime. Des tableaux répandus d'un côté et d'autre ne peuvent être recueillis, quelque soin qu'on se donne aussi facilement qu'on le souhaiteroit; et les attentions nécessaires dans leur emplacement ne sont pas le fruit de la

<sup>&</sup>lt;sup>1011</sup> Guy Désazars de Montgaillard, « L'art à Toulouse. Les salons de peinture...», p. 118. Plus tard, au contraire, l'Avertissement mit l'accent sur les « peintures de meilleurs maîtres que des amateurs, artistes eux-mêmes, font venir à grand fraix dans cette Ville ».

<sup>&</sup>lt;sup>1012</sup> Le texte est anonyme, mais correspond à la même plume que l'on retrouve, par exemple, lors du Salon de 1774. <sup>1013</sup> Ce texte a été transcrit par Robert Mesuret, *Expositions...*, p. 85.

<sup>&</sup>lt;sup>1014</sup> Mémoires Acad., 1<sup>e</sup> cahier, notamment p. 41-46, Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en Province?"...,, vol. 1, p. 161-164.

<sup>&</sup>lt;sup>1015</sup> « Au public », dans Catalogue des ouvrages..., Toulouse, Robert, 1774, Transcrit par Robert Mesuret, Les expositions..., p. 250.

précipitation. On ne peut juger de la peinture que par comparaison, c'est d'elle qu'elle tire tout son effet : il seroit donc injuste de refuser le terme de faire cette comparaison, eu égard tant à la valeur intrinsèque du tableau, qu'à sa grandeur et à sa forme. Il étoit donc à propos de marquer ces tableaux à mesure qu'on les a reçus, d'en faire imprimer le catalogue, et de les placer et déplacer ensuite jusqu'à ce qu'ils fussent convenablement disposés [...]<sup>1016</sup>. »

L'accrochage facilitait donc la comparaison qui, selon ces propos, permettait seule de bien jouir des tableaux<sup>1017</sup>. Cette idée fut, semble-t-il, mise en place pendant un certain temps, à en croire un texte anonyme, mais attribuable à Mondran, publié dans le *Journal des Beaux-Arts et des sciences* en 1775, qui revendique la spécificité didactique de l'installation :

« Pour se conformer en tout à l'Académie de Paris., celle des Beaux-Arts de Toulouse fait tous les ans une exposition publique des ouvrages de ses académiciens artistes : elle fait plus, car afin de mettre sous les yeux du public des pièces de comparaison d'après lesquelles il puisse mieux juger du mérite des travaux de ces académiciens, elle expose des morceaux choisis de toutes les écoles, soit originaux, soit bonnes copies <sup>1018</sup>. »

Cet accrochage était la mise en pratique de réflexions émises par Félibien<sup>1019</sup>, de Piles<sup>1020</sup>, Du Bos dans ses *Réflexions critiques sur la poésie et sur la peinture* (Paris, 1719)<sup>1021</sup>, reprises par

los commissaires de cette exposition étaient Puymaurin, Mondran, Castel, Chalvet, Boyer Raspide, Savignac, Rivalz, Pin, Labeyrie et Tabarié. Des renseignements similaires apparaissent à plusieurs reprises dans les livrets et laissent à entendre que les amateurs essayaient d'accrocher les peintures avec goût, dans un souci didactique, pour les artistes et artisans en devenir, mais aussi pour le public des expositions. Toutefois, l'accrochage dépendait des commissaires. En 1753, alors que l'exposition était dirigée par le capitoul Jean Poisson, l'ordre des tableaux était précisé comme correspondant au catalogue; ce fut le cas l'année suivante, alors que le capitoul Hélyot était modérateur. Il était précisé « l'ordre que l'on a observé pour l'arrangement des tableaux à commencer par le premier rang ». Les potentielles comparaisons ne semblent, là, pas flagrantes.

<sup>1017</sup> On retrouve une réflexion similaire dans l'avertissement de 1769 « Le goût des anciens pour les Beaux-Arts ne s'est formé que sur l'étude de la belle nature. Ceux d'entr'eux qui les ont illustrés ne sont parvenus à faire l'admiration de tous les siècles qu'après s'être appliqués sans relâche à juger par comparaison des ouvrages de leurs émules ». L'avertissement de 1777 précise que cette comparaison était valorisante pour la production des artistes et élèves de l'Académie.

<sup>1018</sup> Journal des Beaux-Arts et des sciences dédié à son altesse royale Monseigneur le comte d'Artois, 1775, t. IV, Article XXXIX. Beaux-Arts. Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, p. 508-509 (Ce document est transcrit dans notre volume 3, p.j. n° 46).

<sup>&</sup>lt;sup>1019</sup> André Félibien, *Entretiens sur la vie...* Sur Félibien et de Piles, voir notamment Andrew McClellan, « Théorie de l'art... », p. 570-573.

locale La Balance des peintres est à elle seule une mise en œuvre de l'exercice de comparaison. De Piles y compare des maîtres de différentes écoles, leur attribuant des notes suivant quatre critères, la composition, le dessin, le coloris et l'expression (Roger de Piles, Cours de peinture..., p. 489 et suivantes). Cette même notion apparaît en plusieurs endroits dans son œuvre, notamment dans son Abrégé de la vie des peintres. De Piles y évoque les nombreuses possibilités offertes par l'estampe. L'une d'elle était de « donner les moyens de comparer plusieurs choses ensemble facilement, par le peu de lieu que les estampes occupent, par leur grand nombre et par leur diversité. » (Roger de Piles, Abrégé de la vie des peintres..., p. 85).

<sup>&</sup>lt;sup>1021</sup> Jean-Baptiste Du Bos, Réflexions critiques..., p. 279-280.

Batteux, et adoptées par Caylus<sup>1022</sup>, idées qui voulaient qu'on ne puisse bien juger d'un ouvrage qu'en le comparant.

Cette disposition comparatiste fut donc définie en utilisant des préceptes émanant d'ouvrages récents, mais aussi en suivant le modèle des Salons de l'Académie parisienne, où les tapissiers, et notamment Chardin, jouaient avec beaucoup de subtilité d'un accrochage comparatiste 1023. Désireux de mettre en avant l'Académie toulousaine, Mondran tenta de promouvoir ses expositions en leur donnant aussi une finalité didactique. Il transforma ainsi une faiblesse en force, en justifiant par la pédagogie l'accrochage d'œuvres d'écoles diverses (ce qui ne se faisait effectivement pas à Paris, puisque seuls les académiciens exposaient), là où les livrets indiquaient, eux, que le recours à ces peintures avait été nécessaire en raison de la trop faible densité de la production locale.

L'effet recherché était l'émulation, affirmer le goût des élèves et, suivant la même ambition qu'avec le recours à l'*analyse*, susciter des réflexions, pour ne pas dire éduquer le public, qu'il faut entendre ici suivant une double définition, l'une, qu'avait pu donner Du Bos <sup>1024</sup>, celle d'un public restreint formé de personnes cultivées, et celle d'un « peuple amateur » <sup>1025</sup>, comme on l'a vu plus haut.

Cependant, si l'on perçoit l'ancrage théorique, l'amateur ne définit jamais la traduction pratique de cette comparaison, et n'indique pas si les commissaires étaient soumis à un éventail de règles définissant la façon d'opérer (la comparaison était-elle effectuée entre écoles, suivant les sujets, la façon de composer, le coloris...?). On serait tenté de répondre par la négative, surtout en considérant que certains salons ne furent pas organisés d'une telle façon, et que les comparaisons aient pu être formées de façon pragmatique suivant les réflexions conjointes des commissaires, artistes et amateurs, en fonction des tableaux qu'ils avaient pu obtenir ou qui leurs étaient soumis.

l'antiquaire et les académiciens.

<sup>1022</sup> C'est ce qui ressort de la conférence de Caylus, « De l'amateur », dans Conférences de l'Académie..., t. V, p. 198, ou encore de son Recueil d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines (Paris, 1752, t. 1, p. III-IV) : « Je voudrois qu'on cherchât moins à éblouir qu'à instruire, qu'on joignit plus souvent aux témoignages des anciens la voie de la comparaison, qui est pour l'antiquaire ce que les observations et les expériences sont pour les physiciens ». La présence de deux « têtes d'expression » de Caylus lors du salon de 1752 suppose que des échanges eurent lieu entre

<sup>&</sup>lt;sup>1023</sup> Isabelle Pichet, Le tapissier et les dispositifs...

 $<sup>^{1024}</sup>$  Jean-Philippe Huzel « L'abbé Du Bos... », p. 47-52.

<sup>&</sup>lt;sup>1025</sup> Journal des Beaux-Arts et des sciences..., 1775, second supplément, article XXVII, p. 336 (transcrit dans notre volume 3, pièce n° 45).

Contrairement à Paris, ce ne fut donc pas la production récente des artistes membres de l'Académie qui fut valorisée, du moins pas dès les débuts des salons. Ce n'est qu'au fil des années qu'apparaissent en plus grand nombre des œuvres de professeurs et associés artistes, d'amateurs de l'Académie et même d'élèves. Parallèlement, et de l'aveu même des rédacteurs des livrets, la qualité des œuvres anciennes exposées baissa, ce dont se justifiaient les commissaires 1026. Ils devaient, en outre, se résigner à montrer des œuvres déjà exposées, avançant l'excuse, plusieurs fois répétée, de collectionneurs refusant de prêter leurs collections 1027. Ces changements transformèrent le lieu, qui prit sous certains jours un caractère hybride, mêlant celui de l'exposition à finalité pédagogique à l'aspect d'une vente publique, où l'on venait repérer et acheter des œuvres, mais aussi exercer son goût, entre œuvres des artistes contemporains et des élèves, œuvres de maîtres anciens originales, copies, et œuvres attribuées, toutes de qualités très diverses 1028.

Offrir une dimension didactique aux salons parisiens avait été suggéré en 1748, durant la vague de publications suscitée par La Font de Saint-Yenne, dès 1747, et ses *Réflexions sur l'état actuel de la peinture en France*. Dans ce texte, considéré aujourd'hui comme l'acte de naissance de la critique d'art en France, l'auteur s'insurgeait de l'état de Paris, et en particulier du chantier de la colonnade du Louvre, en sursis depuis de longues années, et de l'impossibilité d'avoir accès aux œuvres du Cabinet du Roi, ce qui engendra rapidement l'ouverture des collections royales.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1026</sup> « Avertissement » de 1767. La « réunion d'un petit nombre de tableaux des grands maîtres mêlés à beaucoup d'autres qui ne sont pas aussi précieux, les ouvrages de nos artistes, ceux des amateurs, les essais de nos élèves, tout cet ensemble exposé dans un salon, aux yeux du public, ne présente à des yeux vulgaires qu'un pompeux étalage propre, tout au plus, à amuser un instant, une vaine curiosité, mais l'amateur, le citoyen et le philosophe y découvrent [...] une foule d'avantages. »

<sup>1027</sup> Cette critique de l'amateur refusant de prêter ses collections, et plus encore sa formulation fait écho à une critique déjà émise par La Font de Yenne (Étienne La Font de Saint-Yenne, *Réflexions...*, p. 57). On observe une thématique similaire dans le bel élan lyrique de l'article « Encyclopédie » (*Encyclopédie...*, article de Diderot, 1755), dans lequel Diderot, désireux de favoriser l'ouverture au savoir et le refus de l'obscurantisme s'écrie : « On diroit, à les entendre, qu'une Encyclopédie bien faite, qu'une histoire générale des arts ne devroit être qu'un grand manuscrit soigneusement renfermé dans la bibliothèque du monarque, et inaccessible à d'autres yeux que les siens ; un livre de l'État, et non du peuple [...]».

Les commissaires proposaient des attributions pour les peintures anciennes, comme le prouve une mention de Mondran (Mémoires Acad., 3° cahier, p. 25) qui fit don d'un ouvrage afin de pouvoir identifier des monogrammes. À compter de 1773, celles-ci étaient, *in fine*, laissées à la discrétion des propriétaires des œuvres. En effet, des attributions étaient sans doute proposées par les commissaires, mais suite à quelque réclamation, ils se tinrent à l'écart du risque que représentait l'attribution d'un tableau dans un contexte commercial. En effet, un même avertissement est répété à deux reprises, en 1773 et 1788, précisant « L'Académie, en recevant les tableaux [...] s'impose la loi de les présenter au public sous le nom des auteurs que les propriétaires leurs attribuent. Elle se doit à elle-même, et plus encore à la sensibilité dont la propriété est toujours accompagnée, de ne point juger une nomenclature, dont, au fonds, la vérité est très difficile à éclaircir ; ainsi, elle ne garantit ni l'originalité des ouvrages, ni les noms des auteurs ».

En 1748, dans une *Lettre sur la peinture, sculpture, architecture*<sup>1029</sup>, l'homme de lettres et amateur d'art Louis Gougenot prenait part à la polémique, née du virulent pamphlet de La Font de Saint-Yenne, dans un texte fourmillant de propositions novatrices<sup>1030</sup>. Il proposait d'ouvrir les collections royales au public, et plus spécifiquement aux élèves afin que ceux-ci puissent s'adonner à la copie<sup>1031</sup>. Il émettait encore le souhait que, comme la peinture, la sculpture et les arts décoratifs procédaient tous du dessin, il aurait été intéressant d'exposer, lors des Salons, dans une pièce séparée, des objets d'art, et dans une autre, des dessins<sup>1032</sup>.

Ces recommandations, dont on ne sait si elles furent lues par les académiciens toulousains, trouvèrent cependant rapidement écho : des ouvrages de serrurerie, d'orfèvrerie, de broderie, tous de production locale, ou des dessins préparatoires à divers objets exécutés par des peintres, des sculpteurs, ou des artisans furent exposés <sup>1033</sup>. En revanche, on ne rencontre pas pareil exemple lors des salons de l'Académie royale à Paris, et la présence d'arts décoratifs resta confinée à la portion congrue à Lille <sup>1034</sup>. Il constitue un aspect novateur, qu'il ne faut pas mettre sur le compte de l'incapacité des commissaires à trouver suffisamment de peintures de qualité, mais plutôt sûr l'idée de valorisation du travail, soit des élèves, soit d'artistes ou d'artisans confirmés et réputés. Les premiers à y exposer étaient d'ailleurs passés par l'école municipale, comme le maître serrurier Bernard Ortet, qui intervenait sur les chantiers les plus prestigieux du Languedoc, publics comme privés. Il possédait des œuvres de la main d'Antoine Rivalz et était réputé avoir appris le dessin auprès de ce peintre, tout comme le brodeur Victor Hauteroue, ou le graveur Claude III Simonin. C'est également majoritairement dans ce sens qu'il faut entendre la présentation de techniques novatrices ou inventées par un académicien. L'Académie souhaitait

-

<sup>&</sup>lt;sup>1029</sup> Louis Gougenot, Lettres sur la peinture, sculpture, architecture à Monsieur M\*\*\*, Paris, 1748.

<sup>1030</sup> Sur Gougenot, voir Hélène Guicharnaud, « Un collectionneur parisien... », p. 1-74.

<sup>&</sup>lt;sup>1031</sup>Louis Gougenot, Lettres sur la peinture..., p. 90-91.

<sup>&</sup>lt;sup>1032</sup> Louis Gougenot, Lettres sur la peinture..., p. 76-78.

<sup>1033</sup> Citons par exemple des travaux de serrurerie (un marteau de porte, 1787, n° 5637) d'un certain Rebelly, issu d'une famille de serruriers locaux qui présenta surtout des dessins d'après l'estampe ou le modèle, des dessins et un décor en or ciselé pour une tabatière de Raymond Vinsac. On trouve également des pendules de l'horloger Jammes (en 1785, 1786 et 1787), un ostensoir d'Arthaud sur le modèle de François Cammas (1786), une pendule sortie de l'atelier du sculpteur Jean-Baptiste Julia (pour ce qui regardait l'ornement), en 1779 (n° 130), etc.

<sup>1034</sup> Gaëtane Maës, Les Salons de Lille.... Les Salons marseillais, qui ne sont que très brièvement évoqués dans les récentes publications, semblent avoir été d'une densité assez faible, et n'exposaient, suivant les sources à disposition (pour les salons de 1756 et 1763), vraisemblablement que des œuvres d'artistes marseillais, pas d'œuvres d'élèves, nullement de maîtres anciens ou de projets liés aux arts décoratifs.

donner l'image d'un organe proposant ou transmettant des savoirs techniques <sup>1035</sup>, et donc des progrès, en plus d'un lieu où l'on pouvait avoir accès au luxe et à la nouveauté <sup>1036</sup>.

## 2. Une valorisation de soi et de l'Académie par le biais des projets d'urbanisme

L'emprise de Mondran sur les premiers salons se traduit par deux exemples d'un espace de valorisation pour l'Académie, comme pour lui-même, dans la politique urbaine de l'Hôtel de Ville. Lors de la première exposition, sous le n° 115, figurait une maquette en relief de la façade de l'Hôtel de Ville, par Cammas, projet dont on a vu que la publicité avait été assurée par Mondran et relayée par le *Journal Œconomique*. Il témoignait du renouveau artistique à travers le renouveau urbain de la ville, symbolisé par l'Hôtel de Ville, et était pour Mondran la première pierre des nombreux apports de l'Académie à la cité, alors que celle-ci ne pouvait apparemment pas encore exposer d'œuvres d'élèves.

En 1752, une manœuvre similaire est détectable. Cette fois, elle s'accompagne même d'un dispositif textuel. Aux côtés du premier grand prix de peinture et du premier grand prix d'architecture, se trouve, sous le n° 45, la gravure du plan de la Promenade du Grand Rond, projet proposé par Mondran au nom de l'Académie, accepté, et réalisé dans la foulée par la Ville. Là encore, la présence de cette gravure était, à n'en pas douter, utilisée pour montrer, dans un cadre valorisant, au milieu d'œuvres de qualité tirées des cabinets des notables, les apports de l'Académie malgré sa brève existence. Le dispositif d'insertion aux côtés des deux premiers prix, avait là aussi pour but la mise en avant des progrès et des apports de l'Académie. Plus encore, le discours des *avertissements* insista rapidement sur les progrès des arts réalisés grâce à l'Académie et à ses membres, mais surtout en valorisant le travail de ses élèves.

### 3. Le Salon, lieu d'émancipation des élèves (1761-1774)?

La première mention explicite d'un « élève de l'Académie » n'intervint pourtant qu'en 1758, lors d'un salon dirigé uniquement par des artistes, et concerne un sculpteur, François Lucas 1037. En 1759, ils étaient cinq. En 1761, une section « desseins » apparaît à la fin du

<sup>&</sup>lt;sup>1035</sup> C'est par exemple le cas pour la peinture à l'encaustique, exposée par le biais d'une œuvre de Restout, en 1755, année où Caylus avait publié un mémoire sur le sujet, ou un « essai d'une nouvelle manière de peindre différentes couleurs sur le marbre, de manière que le marbre peut recevoir le poli sans s'effacer », par le peintre et architecte Labat de Savignac en 1756, la proposition d'un modèle de pont inventé par le marquis de Bonnac (1773) etc. De pareilles innovations techniques furent proposées aux salons de l'Académie de Saint-Luc à Paris (Àngela Julibert liménez, « Les Salons de l'Académie de Saint-Luc... », p. 203-204).

<sup>&</sup>lt;sup>1036</sup> Par exemple la nouvelle technique de dorure, recommandée pour les carrosses, par le doreur Derome (1777), les secrets de vernis du peintre Gourville (1768). Etc.

<sup>&</sup>lt;sup>1037</sup> Auparavant, seuls des grands prix avaient été exposés, donc des œuvres d'élèves « diplômés », ou d'élèves auxquels on accolait le nom d'un professeur, sans mentionner l'institution.

catalogue, et regroupe un bon nombre d'œuvres d'étudiants<sup>1038</sup>. En 1765, la conclusion de l'avertissement du livret indique que ceux-ci avaient participé plus encore que les années précédentes<sup>1039</sup>.

En 1767, Mondran récupérait les fonctions de modérateur, abandonnées par l'abbé de Berthier<sup>1040</sup>. Connaissant les détours du sérail, il en profita pour mener à bien les âpres négociations qui lui permirent d'obtenir des capitouls un nouveau logement, plus vaste et plus beau, au motif qu'il fallait accueillir dignement un plus grand nombre d'élèves.

Auparavant, il fut donc en charge du salon de l'année <sup>1041</sup>. À la fin du livret correspondant apparaît une mention importante : « second salon des tableaux et desseins des élèves de l'Académie et d'autres ». Les œuvres concernées n'étaient que sept en tout, mais ce dispositif textuel montre l'attention particulière donnée à leurs travaux <sup>1042</sup>. L'urbaniste, qui avait de la suite dans les idées, valorisait sans doute les travaux des meilleurs élèves, mais peut-être aussi voulait-il faire impression sur les potentiels soutiens susceptibles de visiter le salon, ou d'avoir le livret entre les mains <sup>1043</sup>, et à qui on pouvait déjà rapporter la réussite des anciens élèves en 1766 <sup>1044</sup>.

Ce procédé pouvait se traduire, sur les cimaises, par un espace doté d'une inscription ou plus vraisemblablement d'un lieu spécifique. En effet, un plan des locaux de l'Académie <sup>1045</sup>, visé par Mondran, montre bien le lieu où se déroulait l'exposition, qui n'était plus située « en haut du grand escalier » <sup>1046</sup>, mais dans une grande salle d'un peu plus de 200 m<sup>2 1047</sup>, sur l'aile droite

<sup>&</sup>lt;sup>1038</sup> En 1760, aucun commissaire n'est nommé, et le livret très réduit, cela sans aucun doute en raison des vives tensions qui secouaient l'Académie.

<sup>1039</sup> Cet avertissement est le dernier où transparaît l'idée d'exposer des maîtres anciens, en l'occurrence des toiles abîmées, du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, commandées par les capitouls à des artistes parisiens (Jean Jouvenet, Bon Boullogne, Antoine Coypel). Cette année-là, elle fut doublée par une exposition d'antiques que l'Académie valorisait, Elle souhaitait, d'une part, la restauration des tableaux et d'autre part l'acquisition des antiques, grâce aux capitouls, ce qui ne leur fut pas accordé.

<sup>&</sup>lt;sup>1040</sup> Mémoires Acad., 3<sup>e</sup> cahier, p. 28-29.

<sup>&</sup>lt;sup>1041</sup> Mondran fut assisté par Labat de Savignac, Pierre-Clément de Carrière d'Aufréry, François Lucas et Gaubert Labeyrie.

L'intégralité des œuvres exposées ne figure pas dans les livrets. Il est précisé à plusieurs reprises que les propriétaires devaient donner leurs œuvres plusieurs jours avant s'ils voulaient qu'elles s'y retrouvent. Il y a donc des chances pour que ce nombre ait été plus important.

Les capitouls en exercice visitaient chaque année le salon pour son ouverture, guidés par ses commissaires. Mondran indique qu'il reçut la visite du comte de Provence en 1777 (Mémoires Acad., 4° cahier, p. 53-54).

<sup>&</sup>lt;sup>1044</sup> Mémoires Acad., 3<sup>e</sup> cahier, p. 26.

<sup>&</sup>lt;sup>1045</sup> Vol. 3, planches 19, 20, 21.

<sup>&</sup>lt;sup>1046</sup> L'Académie avait obtenu cette nouvelle salle en 1762 (Arch. mun. de Toulouse, BB 122, Commission du 10 septembre, f° 47v).

<sup>&</sup>lt;sup>1047</sup> Les mesures de l'architecte Philippe Hardy donnent la longueur, 43 pieds. Le pied de Roi égalait 0, 325 m, et ne présentait pas de particularité en Languedoc (Achille Domergue, *Métrologie...*, p. 33) La largeur est légèrement supérieure, ce qui suggère, selon nos calculs, une superficie d'environ 14 x 15 m, soit environ 210 m2.

de la façade du bâtiment<sup>1048</sup>, sans doute le lieu désigné ponctuellement comme « grand sallon » dans le livret de 1772. Cette salle, qui était aussi utilisée pour les assemblées publiques (et partagée avec l'Académie des jeux floraux), jouxtait la salle des assemblées ordinaires (environ 90 m²), à la gauche de laquelle se trouvait un vestibule d'environ 45 m², peut-être le « premier salon » évoqué dans le livret de 1772 <sup>1049</sup>. Ce « second salon » se perpétua jusqu'en 1772, année où on sait que François Lucas exposa quantité de ses ouvrages dans le « grand sallon ». Les élèves, eux, furent cantonnés au « premier salon » <sup>1050</sup>, termes qui suggèrent que trois salles aient pu être utilisées pour les expositions, et que le vestibule ait reçu les travaux des élèves <sup>1051</sup>. Passée cette édition, cet accrochage particulier n'est plus jamais signalé.

La mise en place de cet espace, que l'on peut attribuer à Mondran, n'avait, à ce moment, pas d'autre équivalent en France, à l'exception, peut-être, de l'exposition de l'école des élèves protégés à Versailles. Peu après, à Dijon, les élèves de l'école de dessin eurent droit à leur propre salon, de 1771 à 1777; à Lille, en 1773, la distinction était moins nette. Le livret comprenait deux sections <sup>1052</sup>, une pour les expositions des œuvres des artistes et des élèves, l'autre pour celle des amateurs, les élèves étant toujours exposés après les artistes. Quant à Bordeaux, l'Académie locale avait indiqué dans ses statuts (Art XI) que l'exposition contiendrait, « dans une place distinguée, entourée d'une guirlande de lauriers, les desseins ou tableaux des élèves qui auront remporté les prix depuis le dernier sallon. Il sera permis aux autres élèves d'y exposer leurs

-

<sup>&</sup>lt;sup>1048</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, C 328, 1767. Le plan était joint par le subdélégué de l'intendant Joseph Raynal à une lettre adressée à l'intendant, et qui concernait le logement de l'Académie, celui de la Chambre de commerce durant la foire Saint-André, et la mauvaise volonté des capitouls sur l'une et l'autre de ces demandes. Voir également Mémoires Acad., 3° cahier, p. 55-60 et le début du 4° cahier.

l'exposition était ouverte de 8h à 12h, de 14h à 18h, mais « jamais à la chandelle ». Antoine Laval, un mécanicien et horloger lyonnais exposa quant à lui, « par permission du Roi et de Messieurs les capitouls », une horloge, garni d'automates variés et nombreux qu'il avait mis plusieurs années à construire, et dont il espérait que le public la verrait « avec celles de Lyon et de Strasbourg comme un troisième chef-d'œuvre ». L'exposition était « à côte de la salle des jeux floraux », à l'Hôtel de Ville. Le mécanicien vendait, semble-t-il, des places assises, et prenait 12 sols par personnes « aux premières places et 6 sols aux secondes » (Ces deux documents proviennent de la documentation Méja : Bibl. mun. de Toulouse, Res. B. XVIII 281).

<sup>&</sup>lt;sup>1050</sup> L'atelier de cet artiste domina sans partage le marché de la sculpture toulousaine durant la seconde moitié du siècle. À partir de là, sa présence constante lors des Salons, comme commissaire ou exposant, releva clairement d'une stratégie de carrière.

<sup>&</sup>lt;sup>1051</sup> Il est probable que la plupart des expositions n'aient eu lieu que dans le seul grand Salon. Ce fut le cas de l'exposition de 1777. L'Académie des jeux floraux reçut Monsieur, frère du roi, à cette occasion, avant qu'il ne visite le salon de peintures (*Mémoires Acad*, 5° cahier, p. 13-14).

<sup>&</sup>lt;sup>1052</sup> Pierre Sanchez, Les salons de Dijon..., p. 11.

ouvrages, du consentement du comité » <sup>1053</sup>. Ce procédé rappelle celui de Toulouse, mais ne fut vraisemblablement suivi d'aucun effet, tout du moins dans les livrets des salons, qui ne donnent que des noms d'académiciens, et aucun d'élève.

Pour en revenir à Toulouse, dès 1774, ce dispositif fut remplacé par un autre, mettant en valeur les œuvres des dames et demoiselles. En 1755 déjà, l'avertissement du livret, sans doute écrit par Puymaurin, se félicitait, de compter « trente dames qui apprenoient à dessiner et à peindre ». Celles-ci prirent une place suffisamment importante pour avoir, lors des salons 1773 et 1774, leurs œuvres valorisées comme celles des élèves. L'Académie participa également à l'éducation de jeunes nobles, comme ceux qui fréquentaient l'école militaire de Sorrèze, où le collège de Rhodes, dont l'Académie corrigeait chaque année les dessins 1054.

On s'en doute, la lisibilité des missions de l'école en pâtit sans doute un peu. Le lecteur des livrets, comme le visiteur, devait se demander si le but de l'institution était de former artistes et artisans, souvent issus de milieux modestes, ou d'offrir gratuitement des cours de dessin, afin de participer à l'éducation des jeunes filles et des jeunes gens de la région. Cette dilution des intérêts de l'Académie était, en réalité, la trace d'oppositions à sa tête, plus particulièrement entre ses personnalités les plus engagées, Mondran et Aufréry d'une part, Puymaurin de l'autre.

Les salons parisiens ont été très largement étudiés pour les discussions et les critiques qu'ils suscitèrent, et où s'exercèrent certaines des plus belles plumes des Lumières. À Toulouse, il n'y eut que fort peu de critiques, peut-être à cause de la durée très brève de la manifestation (une semaine), plus encore du fait de la dimension confidentielle des milieux artistiques <sup>1055</sup>, ce qu'indiquait l'avertissement de 1777.

Néanmoins, deux lettres manuscrites en gardent trace. L'une, intitulée « lettre d'un semiamateur à son ami<sup>1056</sup> », est datée du 16 août 1775, soit le lendemain de l'ouverture du Salon. La seconde, datée du 9 juin 1777, sans adresse, raille une séance de l'Académie. La première est inspirée des dialogues des morts, popularisés par Fontenelle ou Boileau, et repris par La Font de Saint-Yenne, première source d'inspiration probable de ce discours<sup>1057</sup>.

<sup>1053</sup> Cité par Charles Marionneau dans « Les salons bordelais... », p. 124-125.

<sup>&</sup>lt;sup>1054</sup> Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province?"..., vol. 1, p. 398-401.

<sup>&</sup>lt;sup>1055</sup> La seule à avoir fait l'objet d'une impression se présente sous la forme d'un dialogue. Elle s'intitule *Dialogue entre* l'élève toulousain et l'artiste étranger. Guillin en a donné une première étude.

<sup>&</sup>lt;sup>1056</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 931, pièce n° 10.

<sup>&</sup>lt;sup>1057</sup> Voir notamment Jean Penent, La peinture toulousaine...; Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province?"..., vol. 1, p. 431-435.

Toutes deux tournent en ridicule Puymaurin, son *avertissement* de 1775, et les artistes qu'il protégeait, deux des exposants du même Salon, le sculpteur François Lucas et le peintre Jacques Gamelin<sup>1058</sup>, en raison du tour qu'il donnait alors aux Salons, aux écoles, et probablement à l'Académie : les expositions de 1774 et 1775 donnaient plus de visibilité aux jeunes filles et aux dames qu'aux élèves. La seconde lettre évoquait une ridicule séance de l'Académie, où était encore moqué Puymaurin et son emprise sur les artistes<sup>1059</sup>. Petit pamphlet se référant aux *Mille et une nuits*<sup>1060</sup>, son auteur y joue de sa culture littéraire, certainement de connivence avec son destinataire ; elle relève plus de la galerie de portraits caricaturaux que de la critique à proprement parler.

Ces lettres, restées jusqu'alors anonymes, peuvent être attribuées à Louis de Mondran ou à Pierre-Clément d'Aufréry<sup>1061</sup>. Elles proviennent toutes deux des recueils de Méja, et donc des archives des deux amis<sup>1062</sup>. Leurs auteurs peuvent aussi se déduire du livret du salon de 1776. Aufréry était modérateur, le nom de Mondran figurant juste après le sien. L'Avertissement de 1776, qu'il rédigea probablement, est une attaque sèche des propos tenus l'année précédente par Puymaurin : les commissaires n'avaient de leçons à donner à personne mais, au contraire, en attendaient du public.

Plus qu'une critique artistique, ces deux lettres offrent un autre témoignage (après celui de Paul-Louis 1063) des jeux littéraires, parfois caustiques, qui pouvaient se pratiquer parmi les lettrés toulousains, mais aussi des tensions qui régnaient entre amateurs au milieu des années 1770. L'Avertissement de 1776, et sans doute des frictions bien réelles, eurent pour résultat le départ de Puymaurin.

Or, Mondran et Puymaurin étaient les deux figures les plus importantes de l'Académie, comme l'indiquait, sans les nommer, le peintre Gourville, de passage à Toulouse en 1768 :

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1058</sup> Ce ne sont pas tant les qualités plastiques des œuvres qui sont attaquées, que les procédés des deux artistes, et les indications laissées sur les livrets. Gamelin est attaqué pour sa « peinture au vernis », Lucas pour avoir « copié de mémoire » une antique romaine. En 1773, une estampe de Lucas avait été placée en tête du livret. <sup>1059</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 931, pièce n° 11.

<sup>&</sup>lt;sup>1060</sup> Les Mille et une nuits était au XVIII<sup>e</sup> siècle un ouvrage très répandu, depuis la traduction d'Antoine Galland (1717). La référence à l'orient est très palpable, la volonté de déplacer la scène aussi, la lettre étant datée de Madrid. <sup>1061</sup> Le rédacteur nous semble être plutôt Aufréry, ce qui est une simple conviction.

<sup>&</sup>lt;sup>1062</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 931, pièce n° 10 et 11. La première est de la main du copiste des Mémoires (Mémoires Acad., Ms. A), Lafeuillade, sans doute proche des deux hommes, car par ailleurs mentionné dans la première lettre. La seconde est d'une main différente, probablement un secrétaire. Guillin a donné une édition de ces deux documents.

<sup>&</sup>lt;sup>1063</sup> Voir supra, 1<sup>e</sup> partie, chapitre 12.

« Ces respectables citoyens trouvent au fond de leur cœur la douce satisfaction de la bienfaisance. Etre utiles à leur patrie est, pour ces hommes généreux le comble de la félicité. Les uns entretiennent des artistes à leurs dépens jusques dans le sein de l'Italie, les autres n'épargnent rien pour procurer des secours aux élèves indigens et infortunés, et la pluspart sacrifient les momens de loisir que leurs importantes charges où leurs affaires leur laissent pour les consacrer tout à des recherches sçavantes tendant à la perfection du plus beau de tous les arts 1064. »

On sait que Puymaurin finança des voyages d'artistes jusqu'en Italie, notamment ceux des peintres Jacques Gamelin ou Joseph Roques, ou encore que Bruno de Castel écrivît des *Vies d'artistes* <sup>1065</sup>. L'engagement de Louis de Mondran auprès des élèves est bien visible dans ses *Mémoires*, et apparaît, en outre, au détour des salons. On le repère encore davantage dans les démarches qu'il engagea pour améliorer l'enseignement et protéger de jeunes artistes, dans la limite des moyens qui étaient les siens, et qu'il semble avoir largement consacrés à cela.

Cependant, la mainmise qu'il voulait avoir sur l'Académie entraîna, comme le prévenait déjà Amblard en 1760, quelques conséquences fâcheuses. Le départ de Puymaurin fut nuisible au rayonnement de l'Académie, celle-ci ne disposant plus d'un amateur susceptible de financer des voyages et de soutenir pécuniairement artistes et artisans formés dans les écoles. Cela pourrait expliquer la remarque de Jean-Baptiste-Marie Pierre, qui suggérait, en 1778, qu'à Toulouse, les querelles internes prenaient une place considérable et que l'Académie toulousaine n'envoyait plus d'élèves à Paris 1066

<sup>-</sup>

<sup>1064</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Res B XVIII 281, Mémoire de Gourville, peintre.

<sup>1065</sup> Castel se chargea lui-même de les brûler.

<sup>&</sup>lt;sup>1066</sup> Marjorie Guillin, L'anéantissement des arts..., p. 442.

Deuxième partie, chapitre 8

.

# Chapitre 9. « N'est-ce donc qu'une école, ou la patrie que nous servons ? »

« Les progrès des élèves sont notre unique fin » disait Mondran à propos des motivations qui devaient guider les amateurs <sup>1067</sup>. Ce furent les siennes, et cela apparaît d'autant plus lorsque nous considérons son implication au niveau de l'école de dessin de l'Académie : son rôle y fut essentiel. On l'aperçoit ainsi à plusieurs reprises sous les traits du surveillant impitoyable, celui qui entraîne une vive querelle en 1759 <sup>1068</sup>, celui qui va guetter les élèves bagarreurs dans les rues de Toulouse, le même homme qui n'hésitait pas à aller contre l'avis d'un professeur, trop laxiste à son goût, pour exclure des élèves <sup>1069</sup>. Implication constante, peut-être envahissante, mais sans doute nécessaire. En effet, Mondran jouait de la férule, et était bien conscient de l'incongruité que ce rôle ingrat pouvait avoir ; l'élégant mondain qu'il voulait paraître se justifiait par des motivations civiques :

« L'ingrate jeunesse maudit les peines qu'il nous en coûte pour son éducation ; jamais elle ne prévoit les biens qu'on lui destine. Un homme du monde ira-t-il lui faire violence, contenir ses clameurs, emprunter un visage terrible, s'arroger enfin le sceptre des collèges ? Mais quoi ! N'est-ce donc qu'une école, ou est-ce la patrie que nous servons ? Sommes-nous des préfets mercenaires, ou des citoïens ? Accoutumés aux soins paternels, la plupart de nous ont l'expérience de l'autorité : il leur en coûte moins de l'exercer ailleurs ; ils ont déjà l'empire des enfans ; et l'assemblage de nos élèves n'est qu'une grande famille : il faut bien qu'elle soit la mienne, depuis qu'une absence trop durable ne m'en laisse point d'autre 1070.»

Seul à la ville depuis la mort de Rose et le départ de ses enfants, l' « homme du monde » s'était entièrement dévoué à l'Académie et à ses écoles. Et comme il l'indique, c'est tout d'abord l'expérience de l'éducation et de l'instruction de ses enfants qui lui servirent à définir ses aspirations pour l'Académie. Ce n'est donc pas seulement à un « préfet mercenaire » ou à un précepteur de théâtre auquel on a affaire, mais à un homme qui se consacrait avec prévenance et attention aux élèves de l'Académie, et cela, on l'a déjà vu, en essayant d'appliquer des préceptes pédagogiques innovants.

<sup>&</sup>lt;sup>1067</sup> B.H.V.P., CP 4272, 1770, 4 mars, « Discours composé... », voir vol. 3, p.j. n°. 39.

<sup>1068</sup> Voir supra, chapitre 6 de la présente partie.

<sup>&</sup>lt;sup>1069</sup> Mémoires Acad., 4e cahier, p. 27-28.

<sup>&</sup>lt;sup>1070</sup> B.H.V.P., CP 4272, 1770, 4 mars, « Discours composé... », voir vol. 3, p.j. n°. 39.

#### A) L'apprentissage du dessin

Dès 1746, la Société des arts affirma, comme l'avait fait à Paris l'Académie royale avant elle, son monopole quant à l'enseignement du dessin d'après le modèle. Ce point apparaît clairement dans chacun des statuts ou projets de statuts, par exemple, dans ceux de 1749 :

« Messieurs les capitouls, le modérateur, le secrétaire, le trésorier, les anciens capitouls associés et le sindic de la Ville [...] veilleront encore à ce qu'on n'ouvre dans la ville aucune autre école de dessein que celle que la ville a formée, et qui ne pourra à perpétuité être tenue que dans l'Hôtel de Ville <sup>1071</sup>. »

Ce monopole, à Paris, fut contesté par l'Académie de Saint-Luc dès le XVII<sup>e</sup> siècle, mais aussi en 1730 par des statuts qui réaffirmaient son intention d'enseigner d'après modèle <sup>1072</sup>. Le dessin, « clef des Beaux-Arts » suivant l'expression de Roger de Piles <sup>1073</sup>, base de la transmission du métier, était donc un enjeu majeur, et le cœur battant des écoles qui ouvrirent dans de nombreuses villes européennes dans la seconde moitié du siècle ; il y revêtait un rôle pivot dans leur réussite économique et commerciale. Ses nombreuses applications, tant dans le domaine de l'industrie que dans celui du loisir, valurent au dessin et à ses pratiques d'acquérir, au cours de la seconde moitié du siècle, une place dans l'espace public <sup>1074</sup>. Aussi n'est-il pas étonnant d'y voir Mondran très attentif, et ce avant même l'institution de l'Académie, en 1751. Étant modérateur, il dut s'intéresser très tôt à l'apprentissage des élèves. On le voit ainsi s'investir durablement sur plusieurs points qui concernaient directement la formation artistique.

#### 1. La copie d'après l'antique

Sa première implication visible dans l'instruction des élèves date de 1748. Ses *Mémoires* montrent que professeurs et amateurs étaient alors préoccupés par le manque de matériel pédagogique, essentiellement pour des débutants, à savoir des dessins, gravures, et autres moulages d'après des sculptures antiques qu'ils devaient copier.

L'étude de l'antique était considérée comme primordiale, et entrait très tôt dans l'enseignement. Elle avait pour objectif de fournir de bons exemples en matière de proportions 1075, et de modérer la seule copie d'après nature. Associée à l'anatomie artistique, elle

<sup>&</sup>lt;sup>1071</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 928, Statuts de la Société des Beaux-Arts [...]..., Toulouse, Lecamus, 1749, chap. VI.

<sup>&</sup>lt;sup>1072</sup> Jules Guiffrey, « Histoire de l'Académie... », p. 26-28.

<sup>&</sup>lt;sup>1073</sup> Roger de Piles, Cours de peinture..., 1708, p. 127.

<sup>&</sup>lt;sup>1074</sup> Renaud d'Enfert, L'enseignement du dessin..., p. 31.

<sup>&</sup>lt;sup>1075</sup> Nadeije Laneyrie-Dagen, L'invention du corps..., p. 132-133.

permettait d'arriver à la correction du dessin <sup>1076</sup>. Cette pratique avait été remise au goût du jour en ce milieu de siècle par Tournehem, Coypel et le comte de Caylus. Ce dernier avait pris le parti de développer cet enseignement à Paris <sup>1077</sup>, tout en favorisant la diffusion de ce goût, par le biais de la gravure et l'entremise d'artistes qui lui étaient proches, notamment Bouchardon qui, selon Cochin, avait su « retrouver le goust simple et noble de l'Antique » <sup>1078</sup>. Ce « retour à l'antique » participait de l'idée de rénovation du goût, émergeante dès les années 1730 et appliquée aux arts par Coypel et Caylus : parallèlement à l'étude des modèles sculptés, la bibliothèque de l'académie parisienne fut dotée d'ouvrages d'auteurs anciens offrant des modèles édifiants et moralement vertueux permettant aux peintres l'accès à l'histoire antique et son étude <sup>1079</sup>. À Toulouse, la présence de modèles antiques était, selon Mondran, très restreinte, ce qui engagea l'amateur à trouver un moyen pour s'en procurer hors de la ville. Il apprit par Marcassus de Puymaurin que la succession d'un sculpteur carcassonnais, Philippe Parant, recélait des plâtres <sup>1080</sup>. Ces derniers avaient été ramenés de Rome, où Parant avait travaillé, pour Louis XIV, à mouler des antiques.

Après divers atermoiements, les amateurs se cotisèrent pour acheter ce fonds, et la Ville leur permit de faire mouler des sculptures de qualité présentes dans des collections locales <sup>1081</sup>. Toutefois, cette collection de plâtres, si elle comblait un vide, était insuffisante pour enseigner d'après l'antique.

En avril 1749, Mondran écrivit, au nom de la Société, à Lenormant de Tournehem, le directeur des bâtiments du Roi, pour obtenir la possibilité de faire des tirages à partir des moules

 $^{\rm 1076}$  Roger de Piles, Cours de peinture..., 1708, p. 129-138.

<sup>&</sup>lt;sup>1077</sup> Jean Locquin, La peinture d'histoire..., p. 8-9.

<sup>1078</sup> Charles-Nicolas Cochin, Mémoires inédits..., p. 85.

<sup>&</sup>lt;sup>1079</sup> Jean Locquin, La peinture d'histoire..., p. 10-11.

L'identification a été proposée par Jean Penent (Jean Penent, *La peinture toulousaine...*, p. 122, et note 60, p. 137). Elle est possible, mais le personnage reste mystérieux. Penent se base sur les travaux de Portal et Mahul. La notice consacrée par ce dernier à Louis Parant, qui évoque aussi son père, Philippe Parant, est confuse (Alphonse Mahul, *Cartulaire et archives....*, vol. VI, 2° partie, p. 213-214). Elle ne donne pas le lieu de décès du père, et précise seulement que le fils était allé à Paris et à Rome. Celle du dictionnaire de Charles Portal n'apporte rien, et évoque tout au plus un artiste local, bien loin d'un statuaire employé à mouler des antiques par le Roi (Charles Portal, *Dictionnaire des artistes...*, p. 226). L'acte de décès ou l'inventaire après décès de l'artiste ont échappé à nos recherches, tant dans les registres paroissiaux que dans les insinuations des notaires de Béziers et Carcassonne pour les années 1745, 1746 et 1747. Le lieu d'activité et de décès rapporté par Mondran serait Béziers (Mémoires, p. 337, Mémoires Acad, 1° cahier, p. 40-41, et *Variantes*, p. 37) mais l'atelier aurait été localisé à Carcassonne, si l'on en croit l'expertise, pour laquelle Pierre Rivalz et un certain Lacombe furent mandatés « pour aller à Carcassone à l'effet d'examiner le cabinet d'esculpture, plâtres, modèles et desseins apartenant au sieur Parent » (Arch. mun. de Toulouse, CC 2770, f° 301-301v, 1747, 8 octobre – source citée dans plusieurs travaux, notamment ceux de Guillin et Penent).

Après avoir fait expertiser la collection par Rivalz et Lacombe, les capitouls refusèrent finalement l'achat en juin 1748 (Arch. mun. de Toulouse, BB 120, f° 163v-164, 1748, 30 mai), mais concédèrent à la Société 100 livres pour faire des moulages qui ne devaient cependant pas quitter l'Hôtel de Ville.

des collections royales ; la requête était assez commune <sup>1082</sup>, et la grâce lui fut accordée. Il demanda l'autorisation de disposer d'une dizaine d'entre eux, des antiques donc, et des moulages de portions du *Milon de Crotone* de Pierre Puget <sup>1083</sup> ; au final, uniquement des œuvres en pied, et des segments correspondant aux besoins de l'école pour les débutants, ceux qui ne dessinaient que des parties de corps humain (les commençants) et d'après la bosse. Le coût de cette demande, rédhibitoire, en empêcha la mise en œuvre. Mondran y représentait l'Académie, et n'écrivait pas en son nom, mais comme l'exigeait le protocole, en tant que modérateur. Orbessan, le secrétaire de l'Académie, qui connaissait Lenormant de Tournehem, appuya la requête, preuve que Mondran ne disposait pas de contacts à l'Académie ou dans l'administration des Bâtiments <sup>1084</sup>.

#### 2. L'anatomie artistique, aspects théoriques et pratiques

L'étude d'après l'antique permettait à l'élève d'apprendre les bonnes proportions, celle de l'anatomie d'avoir une idée aussi précise que possible du corps humain. Elle était définie, en 1747, par Jean-Joseph Sue père (1710-1793), l'un des plus grands anatomistes de son siècle, et professeur à l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris, comme « cet art qui enseigne la structure, la figure, la situation, la connexion et les usages de toutes les parties du corps humain » 1085.

Jean-Joseph Sue, médecin reconnu, donna à l'Académie royale de peinture et de sculpture un enseignement nouveau, et délocalisa ses cours d'« anatomie pittoresque d'après le naturel » à l'amphithéâtre de la charité en 1746<sup>1086</sup>. L'anatomie, durant les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, fut d'ailleurs essentiellement enseignée par des médecins au sein de l'Académie parisienne<sup>1087</sup>. C'est peut-être le succès des cours de Sue, et le goût pour l'anatomie artistique véhiculé jusqu'en province, qui incita la jeune Société des arts à effectuer des démarches pour mettre en place son enseignement. En 1749, le professeur d'anatomie dont il était question était un artiste, en l'occurrence un sculpteur<sup>1088</sup>. Pourtant, la Société cherchait à s'attacher les services d'un

<sup>&</sup>lt;sup>1082</sup> Francis Haskell, Nicholas Penny, *Pour l'amour...*, p. 109 et suivantes.

<sup>&</sup>lt;sup>1083</sup> Arch. nat. O<sup>1</sup> 1907, B1, 1749, 23 avril, et Mémoires Acad., Variantes, p. Cette lettre a été repérée par Myriam Escard-Bugat (*Jean-Baptiste Despax...*), sans qu'elle en donne toutefois transcription. On la trouvera dans notre vol. 3, p.j. n°. 17, 18.

<sup>&</sup>lt;sup>1084</sup> Toutefois, cet achat ne fut pas suffisant (comme en témoigne l'avertissement au Salon de 1768, dans lequel les amateurs demandent avec opportunisme aux capitouls l'achat des collections de Lassalle).

<sup>1085</sup> Jean-Joseph Sue, Abrégé de l'anatomie du corps de l'homme, Paris, 1747, p. 1-2.

<sup>1086</sup> Aline Magnien, La nature et l'antique..., p. 166 ; Martial Guédron, La plaie et le couteau..., p. 44.

<sup>&</sup>lt;sup>1087</sup> Martial Guedron, « L'enseignement de l'Anatomie en France...», p. 34-35.

<sup>&</sup>lt;sup>1088</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 928, Statuts de la Société des Beaux-Arts [...]..., Toulouse, Lecamus, 1749, chap. II, art. III, p. 16 (cité par Marjorie Guillin, *L'anéantissement des arts...*, p. 219).

spécialiste. Un anatomiste de renom s'offrit à venir enseigner. Ce fut l'occasion pour Mondran, alors modérateur, de soumettre un mémoire aux capitouls dans lequel il offrait sa définition de l'anatomie extérieure :

« [...] l'anatomie extérieure est nécessaire aux dessinateurs pour conoître exactement la situation et les fonctions des nerfs et des muscles aparents, leur contraction et leur extention dans les diversses attitudes et les changements que ces différents états occasionnent dans les contours : elle leur aprend aussi l'emmanchement des parties et le jeu que la charpente osseuse leur permet à raison des différentes formes des jointures qui les unissent [...]. 1089 »

L'anatomie extérieure se subdivise donc selon lui en deux parties, la myologie, l'étude des muscles, et l'ostéologie, celle des os et donc de la charpente osseuse. Cette idée de l'anatomie appliquée aux arts visuels se situe pleinement dans la tradition qui, depuis la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, voyait en l'étude des parties externes et de la structure osseuse du corps humain la façon la plus adaptée de « plaire en imitant la nature » 1090. La Société désirait se doter des services d'un anatomiste de profession. Pour l'obtenir, Mondran tint un discours détaillé, où il usa d'un vocabulaire spécifique, pour ne pas dire technique, intellectualisant ainsi auprès des édiles l'apprentissage de la peinture. Cette demande de juin 1750 ne fut satisfaite qu'une fois le statut d'académie royale obtenu, puisqu'en 1751 se trouvaient dans la liste des membres de l'académie un professeur de géométrie et perspective et un autre d'anatomie. Ces deux enseignants appartenaient à l'académie des sciences de la ville et furent élus par scrutin, comme le précise Mondran 1091. Les Mémoires permettent encore de comprendre certains enjeux de l'enseignement, liés à l'anatomie et donc à la représentation du corps :

« [...] l'interest du bien public et l'accroissement de nos élèves estoit que l'instruction fut gratuite, que telle avoit esté l'intention de la ville en établissant notre société, ce qui supposoit qu'il devoit y avoir un plus grand nombre d'écoles que celle du modèle et par conséquent un logement spatieux et des professeurs pour ces différentes écoles, que si nous quittions l'Hôtel de ville nous bornions à perpétuité notre revenu à ce que nous avions et que nous nous mettions dans l'impossibilité d'avoir d'autre école que celle du modèle ce qui ne seroit pas d'une grande utilité pour le bien public et surtout pour les artisans dont très peu seroint en état de payer des maîtres pour faire apprendre le dessein à leurs enfants jusques à ce qu'ils fussent en état de venir dessiner à l'école du modèle.

Que d'ailleurs demeurant unis à la ville nous pouvions espérer d'obtenir un jour des lettres patentes à leur demande où à la nostre qui nous érigeroient en académie royale ce qui nous procureroit un professeur de peinture, un de sculpture, un d'architecture, un d'anatomie, un de perspective et un de géométrie qui étoint absolument nécessaires et que nous n'avions pas encore [...]<sup>1092</sup>. »

<sup>&</sup>lt;sup>1089</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG925, f°. 2. Ce mémoire a été transcrit par Guillin ("*L'anéantissement des arts en province*?"..., vol. 3, p. 200). Il fut remis aux capitouls et examiné lors de plusieurs séances, notamment celles du 10 juillet et du 7 août 1750 (Arch. mun. de Toulouse, BB 52, f 5-5v; 10-11v).

<sup>1090</sup> Martial Guedron, « L'enseignement de l'anatomie en France... », p. 33.

<sup>&</sup>lt;sup>1091</sup> Mémoires Acad., 2<sup>e</sup> cahier, p. 5-6.

<sup>1092</sup> Mémoires Acad., 1er cahier, p. 30-32.

Le besoin de changer de statut était nécessaire pour pouvoir développer la structure et intellectualiser l'enseignement. La progression passait par la diversification de celui-ci : pour avoir des résultats probants, il importait de dépasser ce qui s'était fait jusqu'alors à Toulouse, à savoir l'école de dessin d'après le modèle vivant.

L'enseignement de l'anatomie se fit ensuite par l'entremise d'un médecin, Georges Taillard, dès 1756. Il fut remplacé à sa mort, en 1765, par un peintre, Charles Dujonc. Le poste ne fut ensuite plus confié qu'à des artistes 1093, signe, sans doute, que les rudiments nécessaires aux élèves ne nécessitaient pas une spécialisation trop aiguë, et donc que le recrutement d'un scientifique intervenait autant pour se doter d'un professeur de qualité que pour signaler l'intellectualisation de l'enseignement artistique et donc l'évolution de la structure en académie royale.

#### 3. L'enseignement pratique de l'anatomie

Comme Caylus avant lui, qui dota en 1764 un prix d'ostéologie et de myologie <sup>1094</sup>, Mondran s'intéressa à l'anatomie artistique. Il ne le signala pas tout de suite par un prix, mais par le don d'un support d'étude, en l'occurrence un écorché, le petit modèle en plâtre, d'après Bouchardon, qui était vendu avec le traité d'anatomie édité par Huquier <sup>1095</sup>. Ce plâtre d'une cinquantaine de centimètres était vendu chez l'éditeur, à Paris. C'est de là que Mondran le rapporta, au retour de son dernier voyage dans la capitale, et l'offrit à l'Académie, qui récupéra ensuite un deuxième écorché, suivant là encore une de ses propositions. En 1772, il soumit pour un prix l'idée d'un écorché en bois, peint, et grandeur nature <sup>1096</sup>. Le prix fut remporté par un nommé Mortreuil, sculpteur sans doute proche de Mondran : c'est l'un des deux sculpteurs de cette fratrie qui avait réalisé le portrait du mémorialiste en terre cuite, aujourd'hui perdu <sup>1097</sup>.

1095 Mémoires Acad., 3° cahier, p. 25. Sur ce recueil, voir Monique Kornell, « Edme Bouchardon's Anatomy book... », p. 39-54. L'écorché de Bouchardon s'inspirait de celui de Cigoli, et est documenté par une photographie ancienne. Aucun exemplaire de cette petite statuette n'est actuellement répertorié. La quantité de tirages n'est pas non plus connue. Voir également Henri Ronot, « Le traité d'anatomie... », p.93-100.

<sup>1093</sup> Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province ?"..., vol. 1, p. 217.

<sup>1094</sup> Morwena Joly, Le modèle antique..., p. 398.

Les fragments d'écorché retrouvés à l'ISDAT furent attribués par Guillin à l'écorché de Bouchardon. Ils sont de toute évidence à mettre en rapport avec celui attribué à Jean-Pancrace Chastel, la posture correspondant avec l'exemplaire du Muséum d'Histoire naturelle, et pas avec celui d'Houdon, plus tard offert par Bergeret de Grandcourt à l'Académie (Mémoires Acad., 4° cahier, p. 41).

<sup>1096</sup> Mémoires Acad., 4e cahier, p. 33-34.

<sup>&</sup>lt;sup>1097</sup> Le buste de Mondran est présent dans l'inventaire du musée des antiques de Toulouse (actuel musée des Augustins), en 1818. On peut le supposer détruit ou volé, il disparaît ensuite des collections. Le buste devait être signé, car il est donné à un certain Mortreuil, sans qu'un prénom ne soit indiqué (*Notice des tableaux*, *statues*,

#### B) Donner des normes à l'enseignement

#### 1. Définir les modèles

Si ces exemples montrent son investissement, une seconde correspondance se révèle plus éclairante pour saisir, très tôt, ses démarches personnelles. En 1750, comme on l'a vu, il était en contact avec le comte de Saint-Florentin et les têtes pensantes de l'Académie royale, Coypel et Caylus 1098. Différentes sources le montrent ; une lettre de Coypel à Mondran permet d'apprécier d'autres aspects de ces échanges 1099. Réponse tardive à une demande de l'amateur, elle fut conservée par ce dernier. Coypel y donne des conseils quant à l'enseignement. Il semble partager les regrets de Mondran, déplorant qu'il ne puisse user de recueils de dessins, qui étaient préférés aux estampes. Faute de moyens, ce sont des recueils gravés dont il lui suggère l'achat : des gravures des loges de Raphaël (celles de Chaperon étaient encore les plus répandues) 1100, d'académies de Bouchardon 1101, ou de Lebrun, probablement sa Méthode pour apprendre à dessiner les passions 1102, des feuilles que la Société possédait déjà dans ses collections 11103. Toutefois, il lui recommanda encore les paysages gravés par Caylus d'après les dessins du Cabinet du Roi, en grande majorité des œuvres de peintres italiens des XVI° et XVII° siècles. Caylus avait offert les matrices, avant tout destinées aux élèves, à l'Académie parisienne ; suivant Cochin, celle-ci n'arrivait pas, malgré un prix très bas, à en vendre les tirages 1104. Coypel recommandait aussi Guido Reni et Parmesan,

bustes...,1818, p. 61, n° 63). Notons que Mondran n'eut pas recours à Lucas, pourtant le meilleur sculpteur de Toulouse.

<sup>&</sup>lt;sup>1098</sup> On ne dispose d'aucune correspondance entre l'antiquaire et l'urbaniste, mais on peut juger à la présence de deux dessins de Caylus lors de l'exposition de 1752 qu'il garda des liens avec Toulouse, sinon avec Mondran, du moins avec Castel, et que ces liens expliquent à n'en pas douter son influence tout à fait perceptible sur les orientations de la politique d'enseignement de l'Académie.

<sup>1099</sup> Bibl. de l'université Toulouse-I, Fonds ancien, Ms. pf. 19, dossier « documents XIX°, pochette verte ? », Lettre de Charles-Antoine Coypel à Louis de Mondran, 1750, 11 octobre (document transcrit dans notre vol. 3, pièce n° 36). Coypel avait déjà conseillé Tournehem lors de la demande précédente de Mondran. L'adresse de la lettre est perdue, du fait du découpage et du contre-collage de la lettre par Jean-Pierre de Méja. Sa provenance et sa teneur en indiquent le destinataire : Mondran.

<sup>&</sup>lt;sup>1100</sup> Sur la fortune gravée de l'œuvre de Raphaël, voir Martine Vasselin, « La fortune gravée de Raphaël... », p. 37-46, pour une période plus tardive après 1760 : Christian Michel, « La mutation du regard... », p. 592-601.

<sup>1101</sup> Deux volumes d'académies d'après Bouchardon furent publiés. Le premier est daté de 1738 : Livre de diverses figures d'Académies dessinées d'après le naturel, par Edme Bouchardon, sculpteur du Roy, Paris, Huquier, 1738. Le second volume n'est pas daté : Second livre de diverses figures d'académies (s.d.). À leur sujet, voir Anne-Lise Desmas (et al), Edme Bouchardon (1698-1762)..., p. 244.

<sup>&</sup>lt;sup>1102</sup> Charles Lebrun, Méthode pour apprendre à dessiner les passions..., Amsterdam, F. Van der Plaats, 1702.

<sup>&</sup>lt;sup>1103</sup> Suivant un compte fait par le marchand d'estampes Grangeron. Arch. mun. de Toulouse, CC 2767, f° 63, 1744, 9 novembre. Cité par Michel Taillefer, « La Société des Beaux-Arts... », p. 40, ou Marjorie Guillin, "*L'anéantissement des arts en province ?*"..., vol. 1, p. 162.

<sup>&</sup>lt;sup>1104</sup> Alexandra Blanc, Collections et pratiques..., p. 44-45.

à propos duquel Caylus était partagé<sup>1105</sup>. Quelques dessins avaient cependant séduit l'antiquaire, au point qu'il se décida à les graver<sup>1106</sup>. On sait que l'intérêt renouvelé pour Corrège, Parmesan ou les peintres influencés par ce dernier, Nicolo Dell'Abbate et Primatice, au milieu du siècle, joua un rôle important dans l'allongement du canon durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, particulièrement visible en matière de sculpture<sup>1107</sup>. Les recommandations de Coypel comportaient donc des modèles en usage dans la plupart des ateliers, d'autres en possession de l'Académie mais aussi des prescriptions plus hardies, tout du moins dans l'air du temps. *In fine*, et on ne s'en étonnera pas, ces propositions sont le reflet de la réforme de l'enseignement souhaité par Coypel et Caylus.

Cette prise de conseil était le meilleur moyen pour renouveler le portefeuille d'estampes, et entamer la formation avec des modèles adoptés et éprouvés par les meilleurs artistes français. C'était aussi le meilleur moyen, pour le modérateur, de faire valoir son avis. Suivant les règlements, il avait accès aux réunions des professeurs au cours desquelles étaient choisies les gravures proposées aux élèves. Une lettre du premier peintre du Roi était l'argument idéal pour y avoir le dernier mot, et ainsi contrôler l'enseignement Étant donné l'importance de la parole de Coypel, on ne peut douter que les modèles donnés aux jeunes élèves aient été ceux qu'il avait conseillés, ce qui amène à penser qu'à cette période, l'enseignement donné aux débutants était calqué sur le modèle parisien.

#### 2. Le puissant écho de l'École royale de dessin ou le tournant de 1767

Les outils pédagogiques étaient primordiaux pour les écoles de dessin et nécessaires aux élèves les plus nombreux et les plus jeunes, ceux qui ne dessinaient pas encore d'après le modèle, ces mêmes classes bruyantes et dissipées dans lesquelles Mondran tâchait de faire régner l'ordre. Parmi les modèles proposés par Coypel, un seul permettait de s'adonner à la copie d'après l'antique, les recueils du peintre et graveur François Perrier, parus pour la première fois à Rome

<sup>&</sup>lt;sup>1105</sup> Christian Michel, « le goût pour le dessin... », p. 32. Caylus n'était pas le seul à être partagé au sujet de Parmesan, Lambert Ten Kate, dans son *Discours préliminaire sur le beau idéal*, dans lequel il entreprend de classer différents peintres suivant trois ordres, place Parmesan dans le plus élevé, entre Carrache et Raphaël, mais ne s'en montre pas moins critique « Le célèbre Parmesan, dont les desseins sont si estimés qu'ils passent ordinairement pour mériter le premier rang après ceux de Raphaël, nous y représente un peuple si délicat et si gracieux que ces avantages couvrent ses négligences, et l'excusent quand il lui arrive de tomber, parce qu'il ne tombe qu'en maître, et que la gentillesse

et la bonne grâce l'accompagnent même jusque dans sa chute. Il faut pourtant convenir qu'il ne satisfait pas toujours à l'exacte justesse et à l'harmonieuse variété de chaque partie ni de chaque personne par rapport à son caractère » (Lambert Ten Kate, « *Discours préliminaire...*», p. XXIV-XXV).

<sup>&</sup>lt;sup>1106</sup> Alexandra Blanc, Collections et pratiques..., p. 160-165.

<sup>&</sup>lt;sup>1107</sup> Aline Magnien, La nature et l'antique..., p. 109-115.

<sup>&</sup>lt;sup>1108</sup> Il utilisa cette même stratégie pour convaincre Puymaurin lors de l'affaire du logement de l'Académie (Mémoires Acad., 3<sup>e</sup> cahier, p. 60 et suivantes).

en 1638 et 1645<sup>1109</sup>. Passés rapidement au rang d'ouvrages indispensables pour les artistes, ils étaient encore recommandés par John Flaxman à ses élèves durant les années 1820<sup>1110</sup>. L'histoire des nombreuses éditions des recueils de Perrier est complexe. Les planches originales furent utilisées au point que certaines gravures étaient devenues beaucoup moins nettes, cela dès le XVII<sup>e</sup> siècle 1111. Aux XVIIe et XVIIIe siècles, ces recueils connurent de nombreuses éditions, à partir de planches originales parfois usées ou de nouvelles matrices plus ou moins habiles, aussi est-il possible que nombre d'exemplaires sur le marché n'aient pas tous été de la meilleure qualité<sup>1112</sup>. Dans un mémoire datable du printemps 1768<sup>1113</sup>, Mondran en arriva à la conclusion qu'on ne pouvait donner ce recueil sans précaution aux élèves, et en rendit compte au directeur des Bâtiments du Roi, Marigny<sup>1114</sup>. Outre ses remarques sur les gravures de Perrier, il y constatait encore que les nombreuses gravures d'académies qui arrivaient sur le marché toulousain, en provenance de Paris, n'étaient pas toutes recommandables pour l'étude. Elles ralentissaient ou perturbaient les progrès des élèves, notamment par le rendu des contours, des ombres et de volumes mal définis ou trompeurs. Plus qu'une attaque contre un goût rocaille encore persistant dans la production gravée des années 1760, Mondran appelait Marigny à la conception d'un manuel conçu et destiné aux académies de province « qui ne disposaient pas de moules d'après l'antique », qui contiendrait non pas de belles esquisses, plus propres à la délectation des amateurs, mais des gravures de dessins finis. Mondran avait vécu cette situation d'absence ou de manque de plâtres, et avait mesuré combien cet instrument était important. Le recueil qu'il envisageait se voulait très fiable et aurait été le résultat d'une entreprise éditoriale d'importance. Elle aurait impliqué les artistes français de l'Académie de France à Rome, pour le dessin des antiques, et les meilleurs graveurs de Paris, pour la conception des matrices, aboutissant à un volumineux ouvrage qui aurait permis l'acquisition des bases du dessin, en proposant les premiers principes, des académies, des sculptures antiques et des copies d'après Raphaël.

La suggestion de Mondran est intéressante, car ce qu'il demandait, finalement, c'est un outil de travail officiel, normé, qui permette de rationnaliser l'apprentissage du dessin, de jeter

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1109</sup> François Perrier, Segmenta nobilium signorum et statuorum..., Rome, 1638 ; Icones et segmenta illustrium e marmore tabularum..., Rome, 1645.

<sup>&</sup>lt;sup>1110</sup> Francis Haskell, Nicholas Penny, Pour l'amour..., p. 28.

<sup>1111</sup> Sylvain Laveyssière, « L'antique selon François Perrier... », p. 56.

<sup>&</sup>lt;sup>1112</sup>Sylvain Laveyssière, « L'antique selon François Perrier... », p. 54-60.

<sup>&</sup>lt;sup>1113</sup> Le mémoire étudié est évoqué dans une lettre de Mondran adressée au prince de Beauvau le 15 juin 1768 (Arch. mun. de Toulouse, GG 928, pièce n° 8). Elle permet de situer sa rédaction probablement fin mai ou début juin 1768.

<sup>&</sup>lt;sup>1114</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Res. B. XVIII 281 (voir vol. 3, p.j. n° 40).

les bases de la formation académique sans plus avoir à se poser la question des modèles à donner (potentiellement néfastes si le professeur n'était pas assez regardant ou qualifié), grâce au recours à un modèle unique, contenant l'ensemble des connaissances nécessaires. La destination qu'il envisageait n'était pas tant l'académie de Toulouse, à laquelle il promettait cependant de nombreux achats, mais les écoles de dessin dont les créations commençaient à s'amorcer avec un rythme qui promettait de s'accroître, dans des villes d'importance diverses, aux finances limitées, et où il pourrait être difficile de trouver des plâtres d'après l'antique et un bon choix de modèles 1115.

L'utilité d'un tel ouvrage était entendue. Marigny ne considéra pourtant pas la demande. Aucune réponse n'est connue, ou même mentionnée par Mondran<sup>1116</sup>. Il faut dire que si l'amateur évaluait l'entreprise comme peu risquée, envisageable en peu de temps, et très rentable, beaucoup d'éléments n'étaient pas pris en compte dans son raisonnement<sup>1117</sup>.

En premier lieu, la seule motivation de sa demande se trouvait dans la faiblesse de certains tirages des *Antiques* de Perrier. Il désirait en outre un grand format pour que les jeunes artistes puissent copier précisément; intention louable mais qui supposait une édition plus luxueuse, là où, justement, le succès de l'édition de Perrier résidait dans le format *in-8*, moins coûteux et plus pratique pour les artistes et artisans. Or, si effectivement Perrier restait encore un modèle à ce titre, le marché comptait déjà des éditions de gravures d'antiques destinés à des publics plus aisés (comme l'*Antiquité expliquée* de Montfaucon, les plus récentes planches de l'*Encyclopédie*, ou, pour les artistes et les amateurs, la *Suite de statues antiques* de Bouchardon 1118), ce qui ne justifiait pas pareille tentative 1119.

Enfin, un recueil permettant d'acquérir toutes les bases nécessaires au bon apprentissage du dessin était déjà sur le marché depuis 1740 et avait depuis lors connu plusieurs rééditions : la Nouvelle Méthode pour apprendre à dessiner sans maître de Jombert, bientôt suppléée par une Méthode

<sup>&</sup>lt;sup>1115</sup> Plus des trois quarts des écoles de dessin créées en France au XVIII<sup>e</sup> siècle n'avaient pas recours au modèle vivant (Agnès Lahalle, « Le rôle des villes dans l'enseignement du dessin en France... », p. 243).

<sup>&</sup>lt;sup>1116</sup> L'épisode n'apparaît pas dans les Mémoires, alors que Mondran conserva les brouillons de cette lettre.

<sup>&</sup>lt;sup>1117</sup> Ce type de projet n'est pas sans rappeler ses projets d'urbanisme aux nombreuses inconnues (voir *infra*, 3<sup>e</sup> partie, notamment le chapitre 5).

<sup>1118</sup> Bernard de Montfaucon, L'antiquité expliquée et représentée en figures, Paris, Delaulne, Foucault, Clousier, Nyon, Ganeau, Gosselin, Giffard, 1719 (10 vols.); Suite de statues antiques dessinées à Rome par Edme Bouchardon, sculpteur du Roy, Paris, Gautrot, Joullain, 1737; Encyclopédie ou dictionnaire raisonné, Recueil de planches [...], Paris, Briasson, 1762-1772, vol. 20, 3° vol. du recueil, 1763. Une partie des planches de l'Encyclopédie provenait du travail de Bouchardon (Anne-Lise Desmas, Edme Bouchardon (1698-1762)..., p. 84-85).

Penent voit dans cette demande celle d'un homme versatile, susceptible de léser les intérêts des graveurs toulousains. Ce raisonnement nous semble infondé (Jean Penent, *La peinture toulousaine...*, p. 210). L'auteur n'avait cependant connaissance que de la lettre au prince de Beauvau du 15 juin 1768, qui résume le mémoire à Marigny.

pour apprendre le dessein (1° éd. 1755), qui présentaient tout ce que suggère Mondran, y compris des académies signées par Charles-Nicolas Cochin. La présence de l'ouvrage dans la bibliothèque de Mondran en 1792, et surtout, son investissement et sa connaissance des textes contemporains interdit de croire qu'il ait pu alors ignorer ce manuel particulièrement répandu. Ce qu'il souhaitait, c'est la création d'un *vade mecum* officiel, qui aurait permis de rationnaliser l'enseignement du dessin sur l'ensemble du territoire, en le rendant accessible à moindre coût.

On le voit, l'idée de cette démarche ne réside pas dans les seules matrices usées des Antiques de Perrier. En effet, peu avant de formuler sa demande, Mondran avait offert sa protection à un peintre du nom de Pierre Lagleire, personnage moins anodin qu'il n'y paraît sous sa plume 1120. Leur prise de contact, en 1768, joua probablement un rôle important dans l'évolution des pensées respectives des deux hommes. Si après son passage à Toulouse, le peintre créa une école de dessin à Bayonne, il était déjà convaincu par les arguments de Bachelier, et avait essayé d'établir un établissement semblable à La Rochelle 1121. Aussi peut-on penser qu'il était porteur de convictions propres à intéresser son protecteur.

En mars 1768, Mondran reçut une importante lettre du prince de Beauvau, qu'il connaissait depuis un peu plus de deux ans suite à sa prise de poste en tant que commandant de la province du Languedoc. Très intéressé par les idées de Mondran, celui-ci fut pour lui un utile relais auprès des États de Languedoc. Ce courrier contenait les lettres patentes obtenues peu avant par l'école créée par Jean-Jacques Bachelier<sup>1122</sup>. Bachelier était un peintre, membre de l'Académie royale de peinture et de sculpture, qui avait œuvré à la manufacture de porcelaine de Vincennes durant les années 1750. En 1765, fort de cette expérience, il avait réussi à ouvrir une école gratuite de dessin, destinée aux jeunes gens issus de milieux populaires, et rapidement bien vue des corporations parisiennes<sup>1123</sup>. Une fois formés, les élèves étaient susceptibles de devenir autant de dessinateurs de fabriques et autres ouvriers spécialisés aptes à travailler dans les nombreuses et florissantes manufactures de la ville et de ses environs. Doté de lettres patentes, et érigé en École royale en 1768, l'audacieux projet de Bachelier était devenu, en peu de temps, une franche réussite. Il est certain que l'idée enthousiasma Mondran, qui s'attendait sans doute à ce que des

. .

<sup>&</sup>lt;sup>1120</sup> Mémoires, p. 593-594.

<sup>&</sup>lt;sup>1121</sup> Agnès Lahalle, Les écoles de dessin..., p. 27.

<sup>&</sup>lt;sup>1122</sup> Il avait aussi pu avoir en main l'ouvrage publié par le fondateur de l'académie de Rouen, Jean-Baptiste Descamps, Sur l'utilité des établissements des écoles gratuites de dessin en faveur des métiers publié en 1767

<sup>&</sup>lt;sup>1123</sup> Ulrich Leben, L'école royale gratuite de dessin..., p. 86.

établissements similaires puissent ouvrir leurs portes dans diverses localités du Sud-Ouest, où alors n'existaient que l'académie toulousaine et sa jeune consœur bordelaise.

Opportuniste, le Toulousain essaya de profiter du succès de Bachelier. Dans sa réponse à Beauvau, le 22 mars suivant, il formula et motiva trois demandes spécifiques<sup>1124</sup>. La première était l'ouverture d'un cours de dessin d'ornement avec une subvention susceptible de permettre son entretien. L'apprentissage de l'ornement était en effet nécessaire, selon lui, « pour plusieurs différens corps d'arts et métiers », surtout pour les « dessins des étoffes que l'on fabrique dans les manufactures et ne peut qu'être très utile au commerce de cette ville »<sup>1125</sup>.

Or, si la demande était opportuniste, elle avait une portée tout à fait tangible. L'application au commerce était prise en compte depuis les débuts de l'école de dessin de Toulouse, mais à ce moment-là, l'installation de certaines manufactures pouvait nécessiter l'emploi des dessinateurs. C'était le cas de celle lancée par deux entrepreneurs, les Liotard, père et fils. Ils avaient monté à Toulouse une manufacture de soie. Encore méconnus, ces deux personnages, originaires de Lyon, seraient arrivés dans la ville en 1764, après avoir participé au lancement, malheureux, d'une première manufacture à Lavaur<sup>1126</sup>. Leurs affaires semblent avoir été favorisées ou tout du moins protégées par les capitouls<sup>1127</sup>. Dans une requête qu'ils envoyèrent aux États du Languedoc, afin d'obtenir différents avantages et privilèges, ils indiquent :

\_

<sup>1124</sup> Cette correspondance est conservée aux Archives nationales, sous la cote O¹ 1933 B2, dossier « Toulouse » (Marjorie Guillin en a donné une édition dans "L'anéantissement des arts en province ?"..., vol. 2,). Toutefois, Mondran avait conservé au moins deux lettres dans ses archives personnelles. Elles nous sont parvenues par le biais de Méja (Arch. mun. de Toulouse, GG 928; Bibl. mun. de Toulouse, Res B XVIII 281).

<sup>&</sup>lt;sup>1125</sup> Arch. nat., O<sup>1</sup>, 1933, B2, 1768, 22 mars (Marjorie Guillin en a donné une édition dans "L'anéantissement des arts en Province?"..., vol. 2, pièce 19, p. 201).

<sup>1126</sup> La manufacture de Lavaur avait été établie en 1756 par le diocèse de Lavaur et les États du Languedoc, et devait permettre la production d'étoffes de soie. Un avignonnais, Jacques Reboul, prit la tête de l'entreprise, immédiatement dotée du titre de manufacture royale. Les États du Languedoc y investirent à perte, jusqu'à la saisie des biens de l'entreprise, en 1768. Les Liotard y furent contremaître et dessinateur. Léon Dutil, *L'état économique...*, p. 469-470, 474. Leur manufacture toulousaine connut un succès certain. L'Almanach Baour (1780) indiquait, en 1780, que par arrêt du Conseil du 20 juillet 1775, elle avait été érigée en manufacture royale. Elle disposait de 44 métiers, « montés à fabriquer toute espèce d'étoffes en soie, unies ou mélangées, pour meubles ; damas à trois couleurs ; damas unis, brocatelle, moëres, damassades, satinades et serges en fleuret ; gazes pour le minot, la boulangerie et les tamis, gazes pour les robes ; mouchoirs damassés ; serges en soie et tafetas de Florence, le tout de belle qualité. La province vient d'y faire construire une calandre, à l'instar de la calandre anglaise de Nîmes [...] ». Installée rue Mirepoix, son activité crût considérablement, puisque 45 métiers et 260 employés étaient recensés en 1788, et la production écoulée en direction de Bayonne, Bordeaux, La Rochelle ou Paris (Isabelle Caubet, Approches démographiques et sociales..., t. 1, p. 106).

Arch. mun. de Toulouse, FF 551, 1766, 16 juillet; procès-verbal de visite de Jean-Baptiste Bajou et Henri Ramette, bayles du corps des maîtres ouvriers en drap d'or, d'argent et de soye. La visite se passe chez un certain Barthe. Elle commence par la saisie d'étoffes en cours de fabrication sur trois métiers « tendus et dressés » où sont trouvés un « taffetas glacé blanche », un « taffetas de Fleurance », et « un canelet noir en fleurette et soye ». Alors que les étoffes commencent à être détendues des métiers, les capitouls ordonnent d'arrêter, ayant appris que tout appartient « audit Liotard », le chef du Consistoire « voiant le mauvais usage que les baïles vouloient faire de son ordonnance, enjoignit auxdits bailes de se retirer ».

« Ils [les Liotard] auront seulement l'honneur de remettre sous les yeux de nos seigneurs des États du Languedoc qu'ils ont formé leur établissement dans Toulouse, préférablement à toute autre ville, pour remplir les vues du sieur Picot, inspecteur des manufactures, dont l'objet est de former dans cette grande ville des apprentifs, et d'i occuper quantité de jeunes garçons et filles du bas peuple et de les familiariser au maniement de la soye 1128. »

Ainsi, les demandes de Mondran trouvaient dans les réflexions de Bachelier un ancrage avantageux ; en revanche, elles étaient loin d'être vagues, et s'appliquaient parfaitement à un contexte socio-économique local favorable. Les autorités encourageaient l'implantation de manufactures, contexte où l'apprentissage du dessin d'ornement pouvait s'avérer particulièrement intéressant 1129.

Une deuxième demande était liée à la première, car elle touchait essentiellement le monde des métiers, et visait à l'insertion professionnelle des élèves de l'Académie. Mondran avait attentivement observé la documentation officielle de l'École royale, particulièrement les articles 5 et 6 des règlements. Il désirait appliquer ceux-ci à l'Académie toulousaine. Le but était de faciliter l'accès à la maîtrise, requérant pour les élèves les mêmes conditions que celles des fils de maîtres, en Guyenne, en Béarn, et en Languedoc, mesure qui pouvait s'avérer utile pour les peintres ou les sculpteurs, mais plus encore pour les artisans, dont les métiers étaient quasi systématiquement jurés ou réglés. Des dispositions analogues avaient été prises par Bachelier à Paris, et Mondran pensait pouvoir adopter cet article et l'adapter à Toulouse où la présence d'apprentis parmi les élèves de l'Académie était avérée. Nous y avons notamment relevé des menuisiers, des orfèvres et des doreurs l'année 1767-1768, dressée par Mondran, en

-

<sup>&</sup>lt;sup>1128</sup> Arch. de la C.C.I. de Toulouse, AA 15, plumitif n° 5, 1757-1768, p. 431. 1767, 30 novembre.

Dans son Dictionnaire universel de la géographie commerçante (Paris, Blanchon, an VIII, t. V, p. 646), Jacques Peuchet indiquait d'ailleurs, à propos du commerce toulousain que l'on pouvait y trouver quantité de draps fins, de l'« imprimerie de flanelles, à l'instar de celles de Rouen et de Montpellier [...] fort estimé, tant par la beauté de l'impression et des dessins que par la solidité des couleurs [...] » ou encore de l'« imprimerie de toiles peintes ou indiennes [...] à l'instar des manufactures de Rouen, Beauvais et Nantes. Ces toiles reçoivent le cylindre et les apprêts dans les ateliers de la manufacture de Messieurs Liotard, qui ont un beau cylindre du célèbre Vaucanson ».

de personnages proches de lui entre 1726 et 1792. Ainsi, nous n'avons pas opéré de sondages systématiques dans les mêmes études à des périodes définies, ce qui ne permet pas de tirer, pour l'instant, d'étude statistique précise. En outre, certaines professions offrent le cas de transmissions intergénérationnelles, qui supposent l'absence de contrats d'apprentissage notariés. Certains étaient également passés sous seing privé. On en conserve donc les insinuations, mais pas d'autres traces. Par exemple, 3 E 10844, f° 494v-495v. 1758, 22 septembre. Contrat d'apprentissage de Pierre Ad, chez Antoine Viguier, maître menuisier de Toulouse (3 ans). « ledit Viguié laissera aller pendant les deux dernières années du présent apprentissage ledit apprentif à l'Académie d'architecture pour apprendre le dessein deux jours de chaque semaine » ou encore le contrat de Géraud Peyronnet chez le doreur Antoine Lapeyre.(Arch. dép. de Haute-Garonne, 1758, 3 E 10844, f° 329v-330v). La présence d'apprentis ébénistes, brodeurs ou serruriers, si elle n'est pas avérée, est très probable

novembre 1767<sup>1131</sup>. Sur les quatre-vingt-quatorze noms de cette liste, on a pu identifier de futurs peintres, sculpteurs, architectes, ingénieurs ou géomètres, mais aussi des artisans qui devaient constituer la majorité des effectifs.

Cette deuxième demande ne fut pas accordée. Marigny se déclara incompétent à trancher cette épineuse question. Saint-Florentin fut sollicité, mais ne semble pas avoir répondu, du moins pas favorablement. Y accéder semblait difficile, sur un territoire aussi vaste, sans susciter une avalanche de réclamations de la part des corporations ou d'autres académies et écoles de dessin. L'institution avait d'ailleurs beaucoup de peine à garantir l'accès des cours aux apprentis à Toulouse même. Certains se voyaient refuser l'accès aux cours par leurs maîtres. L'un d'eux, mentionné par Mondran, était pourtant membre de l'Académie 1132. Au courant d'une certaine généralisation de ces pratiques, Mondran aurait menacé « de se pourvoir au Parlement », ce dont on n'a pu trouver preuve 1133. Il dévoile cependant un contexte inquiet, où l'Académie suscitait une certaine méfiance, cas loin d'être isolé, puisque Rouen ou Lille avaient dû mettre en place des législations adéquates pour éviter de telles interdictions 1134.

Les cours d'ornement spécifiques n'apparurent qu'en 1779, grâce à de nouveaux financements, venus de la province du Languedoc<sup>1135</sup>. La mise en place d'un tel cours n'était pas prévue dans les statuts, et était surtout trop onéreuse. Cependant, rien n'interdisait d'enseigner l'ornement de façon spécifique à certains élèves. Il est impossible d'imaginer que les apprentis orfèvres passés parfois durant longtemps sur les bancs de l'Académie<sup>1136</sup>, et ce dès le début des

<sup>1131</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f° 488, 1767, 24 novembre (Voir notre volume 3, p.j. 37).

Mondran évoque un contrat d'apprentissage passé par le sculpteur François Noubel. Nous avons retrouvé un pareil document, passé par ce sculpteur avec le fils d'un plâtrier, à une date qui pourrait correspondre (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 1040, f° 19v-21, 1772, 3 mars, contrat d'apprentissage entre François II Vacquier et François Noubel, sculpteur). Une clause précisait effectivement : « [...] que pendant lesdites trois années, ledit élève suivra les écoles publiques de dessein, sauf néanmoins dans le beau temps, c'est-à-dire depuis Pentecôte jusqu'à la Saint-Martin que ledit élève ne pourra point aller auxdites écoles et sera, au contraire tenu de travailler avec assiduité dans le laboratoire dudit sieur Noubel, soit en cette ville ou ailleurs ». Ce type de clause se retrouve assez régulièrement dans les contrats d'apprentissage qui mentionnent les cours de dessin. Par exemple un contrat entre l'orfèvre Louis Samson et un nommé Bernard Roch Daurio dans lequel il était précisé que Samson promettait « de montrer et enseigner au susdit apprentif le dessein et le dispenser d'aller à l'Académie » (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 26530, f° 215-217, 1777, 15 août).

<sup>1133</sup> Mémoires Acad., 4° cahier, p. 34-35. Aucun arrêt du Parlement de Toulouse n'a été enregistré suivant nos recherches. Les cotes 1 B 1725 (mars 1772) à 1B 1747 (décembre 1774) incluse des Archives départementales de Haute-Garonne sont vierges de toute documentation ayant attrait à une telle interdiction. Rien n'apparaît non plus, toujours dans le même dépôt, en 1 B 3911 (7 septembre 1771-11 mars 1775 (pour 1772-1773) vu jusqu'au mercredi 16 mars 1774), pas plus qu'en chambre des requêtes (1B 4068, 1B 2639).

<sup>&</sup>lt;sup>1134</sup> Agnès Lahalle, Les écoles de dessin..., p. 272-273.

<sup>1135</sup> Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province?"..., p. 172-173.

<sup>1136</sup> Certains contrats d'apprentissage précisent que l'apprenti devra suivre les cours de l'Académie durant toute la durée du contrat, savoir sept ans, suivant les statuts des orfèvres alors en vigueur. (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 26514, 1° reg. f° 1-3, 1761, 1° janvier, contrat d'apprentissage de Jean-Marie Guittou chez Jean Prévôt, durée 7 ans,

années 1750, n'aient pas reçu un enseignement en rapport avec leur futur profession, avant 1779. L'ouverture d'une école d'ingénierie interne à l'administration du canal du Midi, très liée à l'Académie, put permettre de développer un enseignement spécifique aux ingénieurs. En outre, on a noté que certains professeurs entretenaient des relations privilégiées avec certains milieux, comme deux professeurs de peinture, Gaubert Labeyrie avec les peintres d'indiennes et Joseph Malliot avec le milieu des faïenciers 1137.

Mondran achevait sa lettre sur une troisième requête, qui elle, fut accordée. Il était très impliqué dans l'apprentissage du dessin, tant pour les artistes que les artisans, mais s'intéressait aussi à la couleur. Si les jeunes élèves pouvaient copier des gravures et des dessins de bonne facture, ils ne disposaient que de trop peu de tableaux dotés d'un coloris qui lui ait semblé adéquat. Se procurer des tableaux d'un bon coloris en région toulousaine était à son sens difficile et onéreux. À lire ses Mémoires, on comprend qu'il trouvait comme défaut aux peintres locaux la faiblesse de leur couleur; considération d'ailleurs partagée plus tard par Jacques-Louis David<sup>1138</sup>. Aussi prit-il l'initiative de demander des tableaux au Roi, et cela contre l'avis de la majorité de l'Académie<sup>1139</sup>. L'appui du prince de Beauvau fut décisif. Après un échange avec Cochin, Mondran obtint les précieux tableaux, qui furent délivrés par Jeaurat à Pierre-Clément d'Aufréry. Leurs titres figurèrent en tête du livret du Salon de l'année, et les toiles probablement en ouverture, comme autant de rappels de la protection royale, à un moment stratégique, alors que l'amateur essayait de récupérer de nouveaux locaux pour l'Académie. Mondran travaillait donc activement à obtenir de bons supports pédagogiques et des modèles de qualité pour tâcher de faciliter et améliorer le travail des élèves. L'ambition qu'il eut pour l'Académie fut tout d'abord, on l'a vu, de l'inscrire, dès 1751, dans l'espace public de la cité, et d'y initier une pédagogie innovante. Fort de ses succès, marqués par l'organisation annuelle des salons, et la réussite de ses élèves en 1766, son ambition évolua. Considérant le mouvement initié à Rouen et Paris, il perçut tout le potentiel qui résidait à Toulouse et dans les régions voisines, encore dépourvues de

prix 200 livres. Guittou est fils de maître : « [Le] sieur Prévôt [...] promet d'envoyer à l'académie de dessin ledit apprentif pendant la durée de sondit apprentissage. » La durée moyenne du passage des élèves à l'Académie n'a jamais été questionnée.

<sup>1137</sup> Nous renvoyons aux notices respectives de ces deux artistes dans notre dictionnaire biographique.

<sup>1138</sup> La réflexion de David à ce sujet a été conservée par l'un de ses élèves toulousains, Pierre-Théodore Suau, qui passa trois ans dans l'atelier du maître (1810-1813) : « Monsieur David a été content de mon avant dernière tête ; dans les autres, il me disait que je savais comme se faisait la peinture, et que ma couleur était de convention. Dans la tête qu'il vit hier, il me dit que j'étais retombé dans la couleur de mon pays ». Musée Paul-Dupuy, Correspondance de Pierre-Théodore Suau, pièce n°67- 62 -110, 1811, 12 mai.

<sup>1139</sup> Mémoires Acad., 4° cahier, p. 3. Cette posture de l'homme isolé face au reste de ses pairs est assez prisée de Mondran dans ses Mémoires, suffisamment pour susciter parfois quelques doutes quant à l'objectivité de ses écrits (voir par exemple, Mémoires Acad., 3° cahier, p. 57, et notre introduction à l'édition critique des Mémoires).

pareilles institutions, et essaya de donner, par divers moyens, une stature plus importante à son académie, avec plus ou moins de réussite.

### Chapitre 10. L'école 1140 des élèves protégés de Mondran

Mondran eut donc bien des rôles au sein de l'Académie, dont celui qui reste à mieux définir est celui de protecteur, entraperçu plus haut avec le personnage ambivalent de Vitale Fauré. Comme Charles Lenglart un peu plus tard à Lille<sup>1141</sup>, il monta chez lui un petit cours de dessin privé dans lequel certains élèves méritants ou qui lui avaient été recommandés venaient s'exercer dans un cadre dédié. Ses *Mémoires* donnent deux noms, ceux de Pierre Lagleire et Vitale Fauré. Rares sont les sources à évoquer ce lieu privé, en dehors du circuit officiel, où quelques-uns des meilleurs élèves de l'Académie ont pu passer. Il convient de chercher à mieux savoir qui étaient les jeunes artistes qui l'ont fréquenté et ce qu'ils y trouvaient.

Suivant le mémorialiste, les élèves reçurent leurs premières leçons alors qu'il résidait rue Peyras, soit au milieu des années 1760, ce qui correspond à une période d'intense activité, après le décès de sa femme et le départ de ses enfants, mais aussi, par la force des choses, à un moment où il disposait de plus d'espace<sup>1142</sup>.

Avant 1770, il vivait dans de vastes appartements, agencés suivant ses prescriptions, dans l'hôtel de l'Académie des Sciences<sup>1143</sup>. Lors de l'établissement de son inventaire après décès, rédigé entre 1788 et 1792, le cabinet où se tenaient les cours est encore aisé à distinguer, et était donc toujours susceptible de servir. Peut-être fut-il donc fréquenté par des élèves jusqu'à cette dernière période<sup>1144</sup>. L'école aurait ainsi fonctionné plus de vingt ans, tout d'abord rue Peyras, puis rue des Fleurs.

A) « elle avait une ambition démesurée, de devenir aussi célèbre, si elle le pouvait, que Rose Alba »

La première mention de cette école privée concerne Vitale Fauré. On peut donc penser que c'est à elle qu'en fut due sa création. Mondran accordait de l'importance à l'éducation des

<sup>&</sup>lt;sup>1140</sup> Nous préférerons le terme d'école à celui d'« académie particulière » utilisé par Chatelux ou Guichard dans des contextes désignant plutôt des académies où se réunissaient des dessinateurs amateurs (Jean Chatelus, *Peindre à Paris...*, p. 112-116, Charlotte Guichard, *Les amateurs d'art...*, p. 256-263).

<sup>&</sup>lt;sup>1141</sup> Gaëtane Maës, Les salons de Lille..., p. 57-60.

<sup>&</sup>lt;sup>1142</sup> Si la mise en place d'un espace pour accueillir des élèves dans ses précédents lieux de vie n'est pas à exclure, il n'en fait cependant pas état.

<sup>&</sup>lt;sup>1143</sup> Voir *infra*, 1<sup>e</sup> partie, chapitre 14.

<sup>&</sup>lt;sup>1144</sup> Voir *infra*, 1<sup>e</sup> partie, chapitre 15, On se souvient que la bibliothèque de Mondran avait été augmentée entre 1788 et 1790 et qu'il avait encore été présent à l'Académie en 1790, ce qui suppose qu'il put recevoir des élèves jusqu'à cette période.

jeunes filles, particulièrement les siennes. On se souvient que Fauré était entrée chez lui sous le prétexte de coudre une robe pour sa fille, Marie-Thérèse. Il aurait été frappé par la facilité avec laquelle la jeune femme, durant ses moments de répit, apprenait la musique, avec son domestique, Baptiste Paffoy<sup>1145</sup>. L'employeur se mua en Pygmalion et se mit en tête d'éveiller la jeune couturière au dessin<sup>1146</sup>. C'est ce qui le décida à faire quelques aménagements dans ses appartements :

« Je lui avais livré mon cabinet de toilette pour en faire son attelier, et j'y reçus deux des meilleurs sujets, élèves de l'Accadémie, qui venaint, toute la journée, dessiner avec elle <sup>1147</sup>. »

En dehors de l'architecture, Mondran ne mentionne aucune pratique artistique. Une de ses remarques le confirme : il donna à la jeune fille un « maître de dessein à six livres par mois »<sup>1148</sup>, ce qui suppose, d'une part, qu'il n'était pas capable d'enseigner lui-même, et d'autre part, qu'il n'existait pas de cours dédiés aux jeunes femmes à l'Académie <sup>1149</sup>. Peu après, il initia la jeune fille au pastel, technique dont il dit avoir permis l'introduction à Toulouse <sup>1150</sup>. Étrange affirmation : les livrets des salons de l'Académie montrent que des artistes locaux exposaient des œuvres de ce type durant les années 1750, comme Guillaume Cammas, par exemple <sup>1151</sup>. C'est justement Cammas, une fois que la jeune fille sut dessiner, qui vint lui apprendre le pastel, qu'elle assimila vite et bien <sup>1152</sup>, au regard des prix qu'elle remporta en 1768<sup>1153</sup>, des œuvres qu'elle exposa, mais aussi des fonctions de professeur qu'elle assura dès

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1145</sup> Sur les circonstances de la rencontre de Mondran et Vitale Fauré, voir *supra*, 1<sup>e</sup> partie, chapitre 13.

<sup>&</sup>lt;sup>1146</sup> Précisons que le père de Vitale Fauré était maître de plain-chant. Avant de rentrer au service de Mondran, la jeune femme avait entretenu une liaison avec le sculpteur d'origine parisienne Nicolas Fleming, avec qui un contrat de mariage avait été passé (voir la notice consacrée à Vitale Fauré dans notre dictionnaire biographique).

<sup>&</sup>lt;sup>1147</sup> Mémoires, p. 573.

<sup>&</sup>lt;sup>1148</sup> Probablement un membre de l'Académie. En 1780, l'Almanach Baour (p. 208) ne recense que des anciens élèves de l'Académie exerçant cette profession.

<sup>1149</sup> Les Arrangemens particuliers [...] pour avoir force de règlements de 1757 (Arch. mun. de Toulouse, GG 925, p. 2, art. III), précisaient que les femmes pouvaient concourir à tous les prix, sauf celui du modèle vivant, et qu'elles n'étaient « point tenues d'aller aux écoles ». Aucune jeune femme ne figure dans la liste d'élèves dressée par Mondran en novembre 1767 (Voir vol. 3, p.j. n° 37).

<sup>1150</sup> Mondran n'en dit rien, mais il avait pu voir les œuvres de Maurice-Quentin de La Tour chez son gendre à Paris. 1151 Cammas exposa des pastels dès le salon de 1751. Toutefois, Mondran aurait pu apporter cette nouveauté au retour de son premier séjour à Paris. Ce voyage coïncidait avec celui de la peintre vénitienne Rosalba Carriera qui remettait alors avec brio cette technique à la mode.

<sup>1152</sup> Mondran indique avoir dû faire venir une boîte de pastel par courrier; peut-être ne pouvait-il pas alors en trouver à Toulouse, plus certainement, il répondit à quelque annonce parue dans le Mercure ou dans l'Avant-coureur, ou des marchands vantaient les mérites de leurs crayons, comme une certaine Hébert, membre de l'Académie de Saint-Luc qui débitait des pastels en boîte et s'offrait de les envoyer en province (Jean Chatelus, *Peindre à Paris...*, p. 70).

<sup>&</sup>lt;sup>1153</sup> Mémoires Acad., 4<sup>e</sup> cahier, p. 3. Le manuscrit indique qu'un nombre conséquent de prix fut distribué cette annéelà, ce qui semble étrange. Aucun compte n'est conservé pour cette année (Les comptes de Mondran ne sont conservés qu'à partir de 1769. Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 577).

1770<sup>1154</sup>. Elle fut admise à l'Académie dans la foulée<sup>1155</sup>. On ne sait si elle siégea jamais dans les assemblées, mais ce titre n'en reconnaissait pas moins ses talents ; il lui était une recommandation de plus. À l'été 1771, peu après son mariage, elle quitta Toulouse pour Bordeaux<sup>1156</sup>.

Les mots de Mondran sont très clairs quant aux buts de la jeune femme : « elle avait une ambition démesurée de devenir aussi célèbre, si elle le pouvait, que Rose Alba » 1157. Son destin, écourté par une mort rapide, ne fut pas aussi brillant que celui de la Vénitienne 1158. Or, le discours de Mondran dresse le portrait d'une jeune femme exceptionnelle, tant par son désir d'indépendance que par le mariage et l'association professionnelle qu'elle se résolut à sceller avec Pierre Lagleire. L'apprentissage reçu chez Mondran n'avait donc pas pour objet quelques leçons à des amateurs, mais bien la formation d'artistes, même s'il est possible que les deux types d'élèves aient pu cohabiter.

On l'a dit, des rumeurs bruissèrent quant à la relation que Mondran était susceptible d'entretenir avec la jeune fille. Elles pouvaient avoir été suscitée par l'ouverture de cette école mixte qui n'était pas dans les mœurs du temps, comme en témoignent l'absence de Fauré des registres des élèves de l'année 1767, ou encore les diverses interdictions faites aux artistes de l'Académie royale de Paris pour « mélange des genres » dans des académies privées que ces derniers où leurs femmes dirigeaient, et qui rassemblaient des amateurs <sup>1159</sup>.

C'est justement chez Mondran que Fauré rencontra le jeune artiste qu'elle devait épouser, Pierre Lagleire. Les *Mémoires* donnent de lui un portrait flatteur et sans aspérités<sup>1160</sup>, cela, peutêtre parce que les enfants de l'auteur, à qui étaient destinés ses écrits, n'avaient pas une bonne image de Fauré et de son entourage.

Cet homme était pourtant loin d'être un personnage lisse. Lagleire, qui était né en 1740, avait circulé sur le littoral atlantique et, à 25 ans, avait proposé d'établir une pareille école à La

Robert Mesuret, *Les expositions...*, Salon de 1770, « copie de portrait par Mademoiselle Delrieu, élève de Mademoiselle [Vitale] Fauré. Cette demoiselle Delrieu était probablement une parente (la fille ?) de Jean Delrieu, un avocat qui fut directeur de l'administration du Canal du Languedoc (voir *Mémoires Acad.*, Variantes, 1<sup>e</sup> cahier, p. 41, a).

<sup>&</sup>lt;sup>1155</sup> Si l'on ne peut l'affirmer pour 1771, ce qui est cependant le plus probable, sachant qu'elle quitta Toulouse cette année-ci, la liste des académiciens parue dans le *Calendrier de Toulouse*, pour l'année 1772 le prouve.

<sup>&</sup>lt;sup>1156</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 13984, f° 25-26 v. Mondran fut le procureur de l'époux, retenu pour affaires à Bordeaux

<sup>&</sup>lt;sup>1157</sup> Mémoires, p. 578.

<sup>1158</sup> Voir la notice consacrée à Vitale Fauré dans notre dictionnaire biographique.

<sup>1159</sup> Jean Chatelus, *Peindre à Paris...*, p. 114-115. Sandrine Lély a relevé une occurrence dans les catalogues d'expositions de Toulouse, qui indique l'obtention d'un prix d'après le modèle par une jeune femme en 1790, et suppose donc la tenue d'un cours d'après le modèle destiné aux jeunes femmes à cette date (Sandrine Lély, « Peintresses ou artistes... », p. 103).

<sup>&</sup>lt;sup>1160</sup> Mémoires, p. 592-593.

Rochelle, visiblement sans succès 1161. C'était donc un artiste qui avait déjà un certain parcours derrière lui, et des idées claires sur les usages qu'il pouvait faire du dessin lorsqu'il entra chez Mondran. L'apprentissage qu'il venait chercher n'était peut-être pas uniquement destiné à améliorer ses qualités de dessinateur. L'urbaniste pouvait représenter un bon exemple pour s'assurer le lancement et la réussite d'une structure académique, dont l'expérience avait peut-être manqué à Lagleire lors de sa tentative rochelaise. Ainsi, entre 1778 et 1782, lorsqu'il ouvrit une école de dessin à Bayonne, il usa d'arguments pour certains empruntés à son protecteur à Toulouse 1162. Mondran exigeait pour entrer dans son école un comportement approprié, reflet des artistes policés qu'il entendait former à l'Académie, et Lagleire (ou tout du moins son portrait) correspondait parfaitement à cet idéal. L'emploi du temps du jeune peintre ne devait pas être analogue, chez Mondran, à celui de sa condisciple. En effet, il était, lui, admis à l'Académie, et figure sur la liste des élèves de 1767<sup>1163</sup>. Il pouvait donc y suivre tous les cours nécessaires, en plus de trouver en Mondran une aide matérielle ou financière. Le jeune homme, vu son parcours, devait déjà avoir de bonnes bases en matière de peinture, mais n'en reçut pas moins des leçons de Mondran. Ce dernier avait proposé un plan pour le parlement de Toulouse en 1768 qui dût être copié, car l'original devait être placé dans les archives de l'Académie 1164. La copie fut confiée au jeune peintre, qui n'avait alors jamais dessiné d'architecture, et apprit pour l'occasion d'après un traité de la bibliothèque de l'urbaniste. Il s'en tira avec les honneurs et une importante compensation de 300 livres versée par l'Académie 1165.

L'examen du cabinet de Mondran révèle que c'est là que se trouvait sa bibliothèque. Elle contenait une bonne quantité de titres, dont une part importante de livres d'histoire, parmi lesquels des abrégés potentiellement utiles aux élèves. On peut donc supposer des leçons d'histoire, discipline recommandée par Caylus, et susceptible de donner une teinte plus savante

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1161</sup> Arch. mun. de La Rochelle, E, supplément 1177, « Considérations sur l'avantage réel que produirait l'établissement d'une École académique gratuite de dessein dans la ville de La Rochelle. Mémoire du peintre Laglaire, 1767, 7 septembre », cité par Agnès Lahalle, Les écoles de dessin..., p. 27.

L'Académie de Bayonne, par bien des points, s'inspirait du modèle connu par Lagleire à Toulouse, ou d'arguments utilisés par Mondran comme l'éloignement de Paris, la proximité d'avec l'Espagne; plus intéressant, le directeur s'engageait à peindre les portraits des édiles de la ville, ce qui incombait, à Toulouse, au peintre de la Ville qui était en même temps le professeur de peinture de l'Académie (René Godinot, « La première Académie de dessin de la Ville de Bayonne (1778-1782)... », p. 133-150).

<sup>&</sup>lt;sup>1163</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f° 488 (Voir vol. 3, p.j. n°37).

<sup>&</sup>lt;sup>1164</sup> On ne peut dire s'il était question de normaliser le plan, ou de simplement le copier. La somme allouée à Lagleire, 300 livres, semble bien forte pour une simple copie. Pour idée, en 1753, Philippe Hardy, qui était un jeune architecte, ne reçut que 150 livres pour la copie, fidèle et précise, du plan de la salle de concert de Toulouse (Arch. dép. de Gironde, C 1198, Lettre d'Antoine Darquier à Tourny, intendant de Guyenne; 1754, 13 janvier).

<sup>1165</sup> Mémoires Acad., 4e cahier, p. 11-12, Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 577, 1769, 1er juin.

aux compositions des jeunes peintres. Ceux-ci pouvaient aussi y trouver des ouvrages théoriques, un traité de Roger de Piles, ou la Méthode pour apprendre à dessiner de Jombert. De plus, en tant que trésorier, Mondran, disposait à cette époque des clefs de l'Académie 1166, et y avait un accès pour ainsi dire sans restriction. Comme Garipuy, dont la bibliothèque se confondait avec celle de l'Académie des sciences, il en allait peut-être de même avec celle de Mondran 1167.

Pour l'apprentissage du dessin, se trouvaient trois têtes de plâtre que trois boîtes adaptées permettaient de préserver. Des dessins et des gravures, rassemblés en portefeuilles étaient à disposition des élèves, comme on peut le voir dans l'inventaire, mais aussi sur le portrait de Mondran, datable vers 1770<sup>1168</sup>. Vitale Fauré, au moment où son protecteur critiquait certains tirages des Antiques de Perrier, exposait des dessins d'après ce même Perrier, très certainement copiés chez lui.

Plus que les modèles utilisés, sans doute analogues à ceux proposés à l'Académie, une question reste en suspens, celle de l'identité des autres élèves. En effet, Mondran ne livre que les noms utiles à son discours et reste silencieux sur l'identité de ses autres protégés.

#### B) « La nature l'avait créée peintre » ?

Du Mège, dès 1823, dans Ses Biographies toulousaines, consacra une notice à Mondran. Cet auteur n'est pas toujours très fiable, ni très précis 1169, mais cette notice n'en contient pas moins des informations intéressantes sur ce point : « Valenciennes et Raymond furent secourus et protégés par lui durant leurs études » 1170. Le peintre Pierre-Henri de Valenciennes et l'architecte Jean-Arnaud Raymond auraient donc été protégés par Mondran.

Dans le même ouvrage, une notice biographique est consacrée à Pierre-Henri de Valenciennes. Son contenu commence par une information précise et vérifiable, la suite l'est beaucoup moins:

« Valenciennes (Henri) naquit à Toulouse le 6 décembre 1750<sup>1171</sup>. Ses parents voulaient lui faire étudier la musique, mais la nature l'avait créé peintre. Il dessinait tous les monumens remarquables qui s'offraient à ses regards. A l'insçu de ses parents, il assistait aux leçons des

<sup>&</sup>lt;sup>1166</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f° 478, 1770, 18 octobre, remise des clés des locaux de l'Académie par Mondran à Virebent. (il est entendu que Mondran récupéra les jeux de clés des nouveaux locaux).

<sup>1167</sup> Jérôme Lamy, L'observatoire de Toulouse..., p. 73.

<sup>&</sup>lt;sup>1168</sup> Vol. 3, planche n° 1.

<sup>&</sup>lt;sup>1169</sup> Sur Du Mège, voir l'introduction de notre volume 2.

<sup>1170</sup> Alexandre Du Mège, Jean-Théodore Laurent-Gousse, Étienne Léon, Biographies toulousaines..., t. 2, p. 69-70. La notice est consacrée à Guillaume de Mondran. Visiblement peu à l'aise en manipulant les informations biographiques des deux hommes, Alexandre Du Mège inclut celles concernant le neveu dans la notice de l'oncle.

<sup>1171</sup> Mesuret a retrouvé l'acte de naissance de Valenciennes. Robert Mesuret, Pierre-Henry de Valenciennes..., p. 7.

professeurs de l'Académie des arts [...]. Son goût et son application fixèrent sur lui les regards des amateurs, et Monsieur de Mondran, l'un d'entre eux, lui inspira le désir d'aller continuer ses études dans la capitale 1172. »

Valenciennes est un peintre qui, contrairement à Fauré, fit carrière, devenant l'un des meilleurs paysagistes de son temps. Toutefois, ses débuts sont mal connus, et l'on doit, encore aujourd'hui, se contenter de propositions issues pour partie de Du Mège, pour partie construites depuis. Il importerait de savoir quel rôle avait été joué par Mondran dans sa carrière.

En effet, le récit des débuts du peintre renvoie à des topoi de vies d'artistes, notamment celui, courant, du jeune artiste passionné à la vocation contrainte. Mondran apparaît alors, comme un « personnage adjuvant », permettant au peintre de toucher au but, en l'occurrence Paris et l'atelier de Doyen.

À cette histoire a été ajouté depuis un second élément, qui tient autant du topos que de la légende personnelle, celle qui voudrait que le pur talent du jeune homme, génie autodidacte, se soit forgé seul. Au revers d'une miniature qui serait datée de 1770, Valenciennes, dans sa vieillesse, aurait collé une étiquette, sur laquelle il aurait inscrit : « sans jamais avoir eu de maître » 1173.

Nous pouvons pourtant prouver qu'il recevait des leçons à l'Académie de peinture dès 1767, où il faisait partie de la classe des commençants 1174, ce qui montre qu'il avait bien un maître avant 1770, peut-être Despax, comme certains le supposent 1775. Vitale Fauré, elle, n'avait pas accès à l'Académie, et ne faisait d'ailleurs pas partie de la liste où figure Valenciennes. Cela n'empêcha pas ce dernier d'exposer des œuvres de Fauré lors du salon de 1769. Le peintre était donc inscrit à l'Académie depuis au moins 1767, et était en contact avec l'élève de Mondran, qui en était, elle, absente, ce qui, ajouté aux informations provenant de sources anciennes, permet donc d'envisager que le paysagiste ait pu pendant quelques temps fréquenter l'école de Mondran 1176.

<sup>&</sup>lt;sup>1172</sup> Alexandre Du Mège, Jean-Théodore Laurent-Gousse, Étienne Léon, Biographies toulousaines..., t. 2, p. 458-459.

<sup>1173</sup> La nature l'avait créé peintre..., p. 31. Luigi Gallo, Pierre-Henri de Valenciennes..., p. 25. Gallo indique également que le peintre apprit à partir d'un traité (L'école de miniature ou l'art d'apprendre à peindre sans maître, Paris, Jombert, 1769), sur la foi de l'inventaire des collections de Valenciennes à son décès, survenu à soixante-neuf ans, proposition difficile à retenir, vu la date d'édition de l'ouvrage. Guillin, quant à elle, part du principe que Valenciennes fut un élève de l'Académie, ce que rien n'indique dans sa documentation (Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province?"..., vol. 1, p. 358).

<sup>&</sup>lt;sup>1174</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, 1767, 20 novembre, Catalogue des élèves de l'Académie, transcrit dans notre

<sup>&</sup>lt;sup>1175</sup> Myriam Escard-Bugat, Le peintre toulousain..., vol. 1, p. 67-68.

<sup>1176</sup> Lors du Salon de 1769, Valenciennes exposait outre différentes œuvres de Vitale Fauré, une œuvre de la jeune marquise de Gavarret, Céleste Carré, la fille du directeur des postes de Toulouse, Hyacinthe, ami de Mondran. Sur cette dernière, peintre amateur, voir notre introduction à l'édition critique des Mémoires, et Sandrine Lély, « Peintresse ou artiste...», p. 103-104.

Ce dernier ne fut toutefois pour rien dans l'entrée de Valenciennes dans l'atelier du peintre Gabriel-François Doyen, qui intervint bien, comme le remarquait déjà Mesuret, grâce à la duchesse de Choiseul<sup>1177</sup>. La découverte d'une lettre de Valenciennes permet de dater l'arrivée du jeune peintre, émerveillé par Paris, qu'il décrit comme « le paradis de Mahomet à l'exception des femmes », au 16 juillet 1771, en plus de préciser la date d'entrée de Valenciennes chez Doyen, le 22 juillet 1771<sup>1178</sup>.

Quant à l'architecte Jean-Arnaud Raymond (1738-1811), il fit lui-aussi une belle carrière <sup>1179</sup>. Comme Valenciennes, sa vie est assez bien renseignée, du moins depuis son arrivée à Paris, sans qu'on sache toutefois précisément la date de celle-ci. Ses jeunes années restent moins connues. Or, il est certain qu'il fut à Toulouse l'élève de l'architecte Hyacinthe Labat de Savignac <sup>1180</sup>. Après avoir remporté le Grand prix d'architecture à Toulouse, il alla à Paris, en 1761 ou avant <sup>1181</sup>, et fut admis à l'Académie royale d'architecture où il obtint le Grand prix en 1766 <sup>1182</sup>. La chronologie montre que l'architecte partit avant que des élèves ne soient accueillis chez Mondran. Aucune information n'atteste qu'il ait pu aider l'étudiant autrement qu'en lui conseillant d'aller à Paris.

Ces quelques remarques peuvent être complétées par un contrat d'apprentissage enregistré en 1774<sup>1183</sup>. Il fut passé entre un jeune homme du nom de Cappe, le fils d'un plâtrier biterrois, avec un sculpteur, un certain Toussaint Milbert (v. 1747-doc. 1782), d'origine parisienne. Fils d'un voiturier, Milbert avait lui-même travaillé en tant qu'alloué auprès du sculpteur Philippe Jamois<sup>1184</sup>, dont l'atelier était localisé rue de Bourbon, paroisse de Bonne-Nouvelle, secteur où étaient situés bon nombre d'artisans du meuble<sup>1185</sup>.

1177 Robert Mesuret, Pierre-Henri de Valenciennes..., p. 8.

<sup>&</sup>lt;sup>1178</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 1938, lettre de Pierre-Henri de Valenciennes à un membre de la famille Dubourg (Jean-Mathias?), 1771, 21 juillet (document transcrit dans notre vol. 3, p.j. n°. 42).

<sup>&</sup>lt;sup>1179</sup> Marie-Luce Pujalte-Fraysse, « De l'usage de la monographie... », p. 6.

<sup>&</sup>lt;sup>1180</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f° 513-518, Mémoire sur les arrangemens que l'Académie des arts propose à Messieurs les capitouls, et les demandes qu'elle forme, Jean-Florent Baour, s.d. [1767], Toulouse, p. 9. « [...] le professeur d'architecture [Hyacinthe Labat de Savignac], [...] ayant l'honneur d'être né gentilhomme, a porté dans sa profession le désintéressement que sa naissance lui inspiroit : il a professé gratuitement pendant treize ans, et ses leçons ont formé tous les jeunes architectes de cette ville. Deux de ses élèves ont été briller, au sortir de ses mains, dans les écoles de Paris [Jean-Arnaud Raymond], et de Madrid [Jean-Pierre Arnal].

<sup>&</sup>lt;sup>1181</sup> Robert Mesuret, *Les expositions...*, p. 112 (*Salon de 1761* : « ouvrages de Raymond, architecte [...] à présent à Paris, élève de Monsieur Blondel fils »).

<sup>&</sup>lt;sup>1182</sup> Marie-Luce Pujalte-Fraysse, « Jean-Arnaud Raymond (1738-1811), Du séjour romain... », p. 256.

<sup>&</sup>lt;sup>1183</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 26499, 2<sup>e</sup> reg., f<sup>o</sup> 230v, 1774, 6 juin (Ce document est transcrit dans notre vol. 3, p.j. n° 43).

<sup>&</sup>lt;sup>1184</sup> Arch. nat, MC, ET XXX, 319, 1750, 30 novembre.

<sup>&</sup>lt;sup>1185</sup> Bill Pallot, « Menuisiers au XVIII<sup>e</sup> siècle »..., p. 110-114.

En 1774, alors qu'il n'était sans doute présent à Toulouse que depuis peu, nous retrouvons Milbert non pas chez un notaire, mais dans le cabinet où Mondran recevait habituellement ses élèves. S'y trouvaient encore, en plus du maître des lieux, le futur apprenti et son père. Ce contrat tranche avec tous les autres documents de ce type que nous ayons eu entre les mains. En effet, on peut clairement y voir une demande de Mondran. Le jeune Cappe, qui allait suivre des cours à l'Académie, n'est jamais dit «apprenti», mais «élève», terme constamment utilisé dans les Mémoires pour désigner les artistes en devenir, là où tous les autres contrats, sans exception, utilisent le terme d'apprenti, qui relevait lui du lexique des métiers. En outre, le document présente plusieurs clauses remarquables. La première concerne le prix. Celuici est assez élevé, 600 livres, somme qui recouvrait les frais d'apprentissage, mais aussi l'entretien et la nourriture du jeune homme, clauses habituelles d'une immense majorité de contrats d'apprentissage d'artisans toulousains. Des sculpteurs locaux, qui pratiquaient essentiellement le modelage et la sculpture sur bois, réclamaient en moyenne entre 150 et 300 livres 1186. La durée de l'apprentissage était de trois ans, une durée habituelle qui n'expliquait pas le prix, sans doute justifié par les savoirs techniques du sculpteur. Une dernière clause fut insérée dans ce contrat, elle aussi indubitablement ajoutée à la demande de Mondran.

« [...] sondit maître [...] luy donne [...] la faculté et permet audit élève d'aller tous les jours à l'Académie et à l'école du dessin depuis cinq heures jusques à sept heures du soir et pendant un an à l'école de géométrie, et ce pendant tout le tems que ledit sieur Millebert n'emmènera pas sondit élève à la campagne avec luy pour travailler. »

Des clauses de ce type existaient dans les contrats d'apprentissage de la seconde moitié du siècle à Toulouse. Cependant, elles ne sont jamais aussi précises que celle-ci<sup>1187</sup>, ce qui suppose que Mondran avait pu évaluer les aptitudes au dessin du jeune homme, et ses besoins dans la formation qu'il ambitionnait.

\_

<sup>1186</sup> Par exemple : Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 10862, f° 380-382, 1776, 4 décembre. Contrat d'apprentissage d'Antoine Gasc chez Joseph Lacombe, sculpteur de Toulouse, pour trois années moyennant 300 livres. L'apprenti était nourri et logé. Lacombe était tenu de lui apprendre sculpture et dessin, ou encore 3 E 14000, 1e reg., f° 105-106, 1779, 18 mars, contrat d'apprentissage de Jean-Marie Ritay chez Jean-François Lacombe, sculpteur de Toulouse, pour 4 ans, moyennant 250 livres, nourri, logé. Le père de Riyay était menuisier, mais s'était adonné à la fabrication et à la peinture sur faïence (Stéphane Piques, Marie-Germaine Beaux-Lafffon, Jean Catalo, « Quelle faïence... », p. 107-110). Le cas de Jean-Marie Ritay illustre parfaitement la crainte qu'avaient beaucoup d'artisans, et qui transparaît parfois dans les contrats d'apprentissage toulousains, celle de voir l'apprenti quitter son poste pour s'engager dans l'armée. C'est ce que fit Ritay, puisqu'il s'engagea dans l'armée en 1781 et fit carrière, devenant général, et même baron d'Empire sous Napoléon (A. Lievyns, Jean-Maurice Verdot, Pierre Bégat, Fastes de la légion d'honneur..., t. 3, p. 322).

<sup>&</sup>lt;sup>1187</sup> Elles ne mentionnent généralement que l'accès de l'apprenti aux classes de l'Académie, parfois, l'horaire « de cinq à sept heures », sans plus de précisions.

On ne sait pas ce que devint Cappe. Son nom n'est plus apparu durant nos recherches, et on ne rencontre pas son patronyme dans la bibliographie. Cependant, l'acte montre que Mondran pouvait intervenir à des degrés divers. Dans ce cas, on peut envisager que c'est lui qui mit en rapport le jeune homme, sans doute rencontré lors d'un séjour à Béziers au printemps 1774<sup>1188</sup>, avec le sculpteur. Cet artiste n'était pas membre de l'Académie mais était probablement un sculpteur réputé, à en juger par le prix du contrat, ce qui indique que les liens de Mondran avec les milieux artistiques ne se résumaient pas à ses fonctions au sein de l'institution, ce dont on peut s'apercevoir par d'autres biais.

L'activité de patronage, pour ce qui touche les peintres, sculpteurs et artisans, semble avoir été essentiellement centrée sur la formation des élèves. Mondran possédait bien quelques tableaux, mais ce n'est pas par la commande qu'il encouragea ou protégea des artistes, mais plus certainement en profitant de son entregent pour recommander, conseiller, ou favoriser l'activité d'un artiste apprécié. Pour ce qui regarde les peintres ou les sculpteurs confirmés, nous n'avons retrouvé que deux occurrences, toutes deux dans une même correspondance avec l'intendant de Guyenne, Louis-Urbain Aubert de Tourny. Dans une première lettre de décembre 1753, perdue, Mondran avait fait l'éloge de stucateurs italiens de passage à Toulouse et susceptibles d'être employés à Bordeaux<sup>1189</sup>. Dans une seconde, plus tardive, il recommandait vivement à son ami deux peintres de l'Académie, Jean-Baptiste Despax et Gilles Pin, pour assurer la réalisation d'un grand décor pour une salle de concert<sup>1190</sup>.

Personnalité localement réputée, il avait, au sein de l'Académie, une place très affirmée et détermina, pour bonne partie, l'orientation que prit l'institution : un instrument qui par ses écoles avait pour vocation la formation d'artisans et d'artistes susceptibles d'amorcer le renouveau économique espéré. Le cénacle des académiciens, où les amateurs régnèrent sans partage, lui permit d'apporter un nouveau souffle à la vie culturelle toulousaine de la seconde moitié du siècle, tout en lui ouvrant un canal de diffusion pour ses publications. L'Académie des arts fut en effet établie, dès ses débuts, comme un moyen d'engager la rénovation urbaine de la ville, et donc

\_

On connait l'existence de ce voyage par une mention de Paul-Louis : « Mon père va à Béziers : je ne reçois plus de ses nouvelles : le voiage pourtant m'interroge » (Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 1353, Lettre de Paul-Louis de Mondran à l'abbé Saint-Jean, 1774, 17 avril).

<sup>&</sup>lt;sup>1189</sup> Arch. dép. de Gironde, C 1198, 1753, 31 décembre, lettre de Tourny à Mondran. Voir l'édition de cette lettre dans notre vol. 3, p.j. n° 22.

<sup>&</sup>lt;sup>1190</sup> Arch. dép. de Gironde, C 1198, 1754, 6 janvier, 1756, 1<sup>er</sup> janvier, lettre de Mondran à Tourny. Ces lettres ont été précédemment mentionnées par Natalie Morel Borotra (« Projets et institutions de concert à Bordeaux...», p. 193-213) et Myriam Escard-Bugat (*Le peintre toulousain...*). Nous en donnons l'édition dans notre vol. 3, pièces n° 23 et 27.

de porter les convictions de son membre le plus actif, ce qui transparaît largement dans la communication de l'institution (comme l'article dans le *Journal Œconomique*, ou les plans gravés diffusés et exposés lors des salons).

\*\*\*

## III- La ville et le citoyen

Troisième partie

#### Chapitre 1. Jeunesse et premiers projets

C'est pour des projets d'urbanisme que Mondran est connu et ce, principalement pour des travaux ou des publications des années 1750. Ce qu'il fit avant ses cinquante ans n'a que fort peu retenu l'attention 1191. Après avoir reçu le solide enseignement des jésuites, avec qui il avait pu apprendre la géométrie et plus généralement les mathématiques, il avait suivi des études de droit, et donc un tout autre chemin que celui de la formation d'un ingénieur ou d'un architecte. Aucun membre de l'entourage du jeune homme, durant son adolescence ou sa jeunesse, ne permet de voir un lien direct avec le milieu des ingénieurs, des architectes ou des artistes, tout du moins jusqu'aux quelques mois passés parmi les aristocrates parisiens au début des années 1720. Ce voyage le fit homme du monde, et même s'il n'en dit rien, c'est certainement là qu'il conçut son goût pour l'architecture et l'urbanisme.

#### A) Un regard neuf sur une ville en changement : Paris 1720 - 1721

À son arrivée à Paris, en mai 1720, Mondran s'installa chez sa tante Marie-Magdelaine de La Martinière, dans le Quartier latin, non loin du jardin du Luxembourg. Arpentant Paris à pied ou en carrosse, il découvrit une ville très différente de tout ce qu'il avait connu. Louis XIV avait investi Versailles, la Régence voyait la cour revenir à Paris et, avec elle, des chantiers s'ouvrir ou reprendre. Lorsque Mondran arriva pour la première fois à Paris, le très réputé jardin des Tuileries fut le tout premier lieu qu'il visita. Il fréquenta ensuite régulièrement le palais, le jardin et ses environs 1192, pour aller écouter la messe du Roi, ou lors de la réception de l'ambassade de Mehmet Effendi au palais du Louvre. Sorti de là, il se montre silencieux sur les « curiosités de Paris », mais ce silence ne signifie pas désintérêt ; les aménagements parisiens firent sûrement forte impression sur lui. Il put d'autant plus les apprécier au contact d'un homme de l'art, en faisant meilleure connaissance avec son oncle, François de Mondran. À lire les Mémoires, François avait connu une carrière militaire réussie. D'autres documents permettent d'envisager qu'il entra effectivement au service du Roi d'Espagne et termina une belle carrière au rang de colonel 11193.

<sup>&</sup>lt;sup>1191</sup> Sylvie Assassin évoque toutefois les jeunes années de Mondran (Sylvie Assassin, « L'Académie royale... », p. 67). Georges Costa, qui avait de nombreux éléments pour attribuer à Mondran le premier projet d'embellissement imprimé consacré à Toulouse ne le fit étrangement pas (Georges Costa, « Un projet d'urbanisme... »).

<sup>&</sup>lt;sup>1192</sup> Il semble ainsi avoir particulièrement apprécié les lieux, et il n'est guère de doute qu'il s'y rendit à chacun de ses séjours. Les Tuileries marquent sa première visite dans Paris, comme aussi la dernière, avec l'anecdote de deux orages du mois de juin 1763.

<sup>&</sup>lt;sup>1193</sup> Voir la notice correspondante dans notre dictionnaire biographique (vol. 3).

Revenu à la vie civile, il n'eut de cesse de proposer des projets aux finalités très diverses. L'un d'eux, inédit, permet de déceler des liens avec son neveu.

En effet, l'une de ses propositions fut écoutée, dès 1722, par le Bureau de la Ville<sup>1194</sup>, puis en 1724 par l'administration royale, représentée par le comte de Maurepas, qui était alors secrétaire d'État de la Maison du Roi et faisait autorité concernant les questions de salubrité publique, et donc d'aménagements urbains<sup>1195</sup>. Difficile à mettre en œuvre, ce projet ne fut pas retenu, bien que considéré avec tout le sérieux qu'il méritait. Son contenu montre bien que l'auteur était un véritable ingénieur<sup>1196</sup>. Ce projet, d'une ampleur inédite, avait pour finalité l'assainissement de Paris. Intitulé *Projet des plus importants que François de Mondran, mestre de camp réformé d'infanterie, offre d'exécuter*, il est aujourd'hui conservé à la bibliothèque de l'Arsenal<sup>1197</sup>, et consiste en un manuscrit *in-folio* de quarante-cinq feuillets, agrémenté de onze plans<sup>1198</sup>, majoritairement signés de la main de l'ingénieur<sup>1199</sup>. De ces dessins ressortent une maîtrise et une aisance techniques qui traduisent une formation pointue, reçue probablement au sein de l'armée, sans doute lors du passage de l'officier dans un régiment d'artillerie.

Ces plans sont introduits par un texte où sont énoncés enjeux et objectifs. En conclusion, apparaissent les mesures, quartier par quartier, rue par rue, et le détail des coûts à engager. Le projet paraît bien ordonné ; l'auteur y développe son idée, basée sur l'approvisionnement en eau. Le principal ressort de la proposition joue sur une peur, sans doute très présente parmi les édiles parisiens, celle de voir Paris subir une destruction par le feu. Le souvenir de l'incendie de Londres, en 1666, avait été ravivé en 1720 par celui de Rennes, mentionné explicitement dans le texte. Pour éviter un tel drame, François de Mondran proposait la construction de deux châteaux d'eau

<sup>1194</sup> Les réflexions concernant l'amélioration de la distribution de l'eau ou l'assainissement étaient confiées par le gouvernement au Bureau de la Ville de Paris, et ce jusqu'en 1742. L'Académie des sciences s'en occupa à partir de là (Jean-Pierre Goubert, *Une histoire de l'hygiène...*, p. 44).

<sup>&</sup>lt;sup>1195</sup> François Monnier, Les marchés de travaux publics..., p. 79-83.

<sup>1196</sup> Le Catalogue des livres composant la bibliothèque de Monsieur J. Rondelet, architecte (Paris, 1821) présente en p. 10 la mention d'un « Recueil de plans manuscrits par Monsieur de Mondran », qui n'étaient certainement pas de Louis (il est assez peu probable que Louis soit arrivé à un niveau d'excellence en matière de dessin d'ingénierie, susceptible d'intéresser Rondelet) mais plus vraisemblablement François. La présence de ce recueil, dans la bibliothèque d'un architecte aussi réputé que Jean Rondelet, montre que ces travaux intéressaient encore des spécialistes au XIX<sup>e</sup> siècle. C'est très probablement ce document qui a été récemment retrouvé au Musée des arts décoratifs (actuellement non coté). Nous remercions Basile Baudez de nous en avoir indiqué l'existence. Il contient plusieurs feuilles relatives au projet évoqué plus haut.

<sup>&</sup>lt;sup>1197</sup> Bibliothèque de l'Arsenal, Ms 3050.

<sup>&</sup>lt;sup>1198</sup> Vol. 3, planche n° 8.

<sup>1199</sup> Les autres plans, qui ne sont pas signés, sont attribuables à François.

inspirés de celui d'Hardouin-Mansart à Versailles <sup>1200</sup>, et de huit tours alimentées par des pompes et disposées à des points stratégiques. Afin de prévenir les incendies, la ville aurait été alimentée par un réseau de canalisations, où des regards, pratiqués toutes les cinquante toises, devaient permettre l'adaptation de tuyaux de cuir susceptibles d'apporter une solution rapide et efficace à tout départ de feu. La mise en œuvre de ce réseau de canalisations devait permettre un approvisionnement en eau uniforme, le nettoyage des rues et l'écoulement des boues par les égouts. En effet, en plus de vouloir éviter les incendies, l'ancien officier soulevait les questions de la salubrité et de l'hygiène <sup>1201</sup>, souhaitant, par cette solution innovante, apporter de l'eau à tous les étages des habitations parisiennes, assainir les rues et remédier au problème récurrent et insoluble du réseau des égouts parisiens : leur mauvais état, général et avancé, était aussi un problème d'importance au début des années 1720<sup>1202</sup>.

Élément intéressant, l'ingénieur avait basé ses mesures du toisé des rues, dans le but de soumettre son travail au Roi, sur le plan de Blondel et Bullet <sup>1203</sup>. Répondant à la volonté de Louis XIV et de Colbert, François Blondel, alors directeur de l'Académie royale d'architecture, et son collaborateur Pierre Bullet, avaient proposé en 1676 un plan d'aménagement « contenant l'estat présent de la ville de Paris et les ouvrages qui ont été commencez par les ordres du Roy ». Il avait été dressé « pour la commodité publique et pour faciliter la communication des quartiers et pour l'embelissement de cette ville », travaux qu'il ne « falloit pas espérer [...] d'entreprendre tous à la fois » <sup>1204</sup>, mais qui devaient être exécutés au fur et à mesure. Dès 1679, le *Journal des savants* décrivait ce plan, conçu sur le modèle du plan d'embellissements de Lyon, comme un succès : la plupart des rues passantes avaient été élargies, des quais en pierre de taille érigés, et vingt nouvelles

-

<sup>&</sup>lt;sup>1200</sup> Les châteaux d'eau de Mondran différaient cependant par leur plan général, et sur le type de voûtement utilisé, entre autres par l'absence de charpentes en bois. François avait eu le loisir d'étudier la structure du château d'eau de Mansart, dont il donne un plan, afin de le comparer aux siens.

Des propositions de ce type, visant à favoriser l'accès à l'eau et à travers elle, l'hygiène et la propreté, n'intervinrent que dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle (Georges Vigarello, *Le propre...*, p. 164-165).

<sup>&</sup>lt;sup>1202</sup> La Ville, à qui incombait l'entretien des égouts, avait reçu plusieurs propositions pour remédier au problème, la première, dès 1651, était de percer, autour de Paris, un canal navigable, qui permettrait de nettoyer les égouts et l'écoulement des eaux. La seconde consistait à dédoubler le lit de la Seine pour la faire passer autour de Paris, projets tout deux difficilement envisageables, tant financièrement que techniquement (Pierre-Denis Boudriot, « Les égouts de Paris... », p. 206).

<sup>1203</sup> Mondran précise que le plan datait de 1710, ce qui correspondrait à une version mise à jour du plan de Bullet et Blondel, à n'en pas douter la dernière en date, et la version la plus fiable en 1724 (Alfred Bonnardot indique à ce propos « On signale, je ne sais où, une nouvelle édition du grand plan recorrigé de Bullet ou de Jouvin, avec la date de 1710 : je n'en ai rencontré aucune épreuve » Alfred Bonnardot, Études archéologiques..., p. 179. Lavedan en a eu, lui, une épreuve sous la main, et indique que cette édition avait été revue et amendée par Alexis-Hubert Jaillot, et que le titre ne différait que fort peu d'avec celui du plan de 1676 : État présent de la ville de Paris et ouvrages qui ont été faits par les ordres de Sa Majesté jusqu'à 1710. Pierre Lavedan, Nouvelle histoire de Paris..., p. 17).

<sup>&</sup>lt;sup>1204</sup> Assemblée municipale de Paris, 1675, 18 mars, cité par Gaston Bardet, Naissance et méconnaissance..., p. 201-202.

fontaines (seize suivant Gaston Bardet) permettaient un meilleur accès à l'eau aux habitants, portant ainsi leur nombre à quarante<sup>1205</sup>. La suite de l'ambitieuse entreprise connut des ralentissements, dus en partie à l'établissement de Louis XIV à Versailles, dès les années 1680 jusqu'à sa mort en 1715, en partie à la situation économique du royaume, délicate durant les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le projet de François visait donc à s'intégrer dans un plan d'aménagement général.

Bien au fait des chantiers en cours, François de Mondran cite plusieurs exemples qui pouvaient tirer profit de son projet, parmi lesquels le Cours-la-Reine, édifié suivant la volonté de Marie de Médicis <sup>1206</sup>, le jardin et l'esplanade des Tuileries aménagés par André Le Nôtre entre 1668 et 1674, et des travaux des boulevards et de l'Étoile de Chaillot (1668 - 1723). Cette étoile était l'aboutissement de la perspective des Tuileries, dessinée par André Le Nôtre. Elle offrait, en plus d'une promenade dotée d'un beau point de vue, un lieu de passage fréquenté, car permettant l'accès et la distribution de la circulation à l'entrée nord-ouest de Paris. François proposait d'y ajouter un bassin, de s'assurer de l'arrosage des allées de jeunes arbres plantées alentour et de limiter, grâce à l'écoulement de l'eau sur le pavé, la quantité de poussière qui incommodait les Parisiens à la belle saison.

Le projet était vaste et coûteux, et suivant certaines annotations anonymes contemporaines, pas dépourvu d'erreurs, sans parler de son principal écueil, celui du coût du pompage de l'eau (Mondran affirmait pouvoir réduire ce coût par trois grâce à l'une de ses inventions), ce qui pourrait expliquer les réticences finales à son exécution <sup>1207</sup>.

Si les *Mémoires* n'offrent que peu de renseignements sur ce qui fut très probablement la source de l'inclination de Louis de Mondran pour l'urbanisme, il est pourtant assez clair que c'est au contact de François que l'intérêt prit forme. Les deux hommes ne se revirent jamais. François était mort depuis trois ans lorsque Mondran revint à Paris, en 1743. Il fut l'héritier de l'officier,

<sup>1205</sup> Journal des sçavants, 1679, 6 mars, cité par Gaston Bardet, Naissance et méconnaissance..., p. 201.

<sup>&</sup>lt;sup>1206</sup> Gabriel Henriot, Marcel Poète, Jules Ruinault, Promenades et jardins de Paris..., p. 4-5.

<sup>1207</sup> Le pompage de l'eau nécessitait le recours à une machine. François de Mondran avait eu accès à celle du Pont-Notre-Dame, ainsi qu'à ses plans, afin de pouvoir travailler à ses recherches, les améliorer et selon lui, réduire par trois la dépense. Une maquette de l'invention, installée à son domicile, avait été montrée au prévôt des marchands en 1722 (Bibl. de l'Arsenal, Ms. 3050). Cette invention, à en croire Antonetti, n'aurait pas été jugée concluante par l'Académie des sciences (Guy Antonetti, « Tavernier de Boulogne... »). Elle apparaît pourtant sur la liste des « machines ou inventions approuvées par l'Académie en 1725 » (Histoire de l'Académie royale des sciences, année M. DCCXXV..., Amsterdam, Pierre Mortier, p. 137-138), ce qui ne signifie pas pour autant que les performances de cette pompe répondaient aux attentes de son inventeur. Autre problème, celui des tuyaux, donc le coût, élevé, ne baissa qu'avec le développement à grande échelle de la métallurgie, des progrès de la fonte et la baisse des coûts de transport au cours du XIX<sup>e</sup> siècle (Jean-Pierre Goubert, *Une histoire de l'hygiène...*, p. 56-67).

sans qu'on sache ce qu'il récupéra de l'héritage 1208. Ce n'est toutefois pas dans des objets ou de l'argent légués devant notaire qu'il faut chercher l'héritage de François : l'écho de ses projets se retrouve dans les démarches entreprises par Louis à son retour.

#### B) Le retour à Toulouse et la mise en pratique

#### 1. Les aménagements de La Pomarède

Les premiers aménagements proposés par le jeune Mondran intervinrent dans le contexte familial, immédiatement après son retour de Paris, en 1721. Peu après son arrivée, il fut réclamé à La Pomarède par ses parents. S'apprêtant à y passer un été sans relief, le jeune homme remarqua que la demeure familiale était susceptible de recevoir quelques améliorations :

« Il y avoit auprès de notre maison un bois de sept arpens sans nul agrément. Je demandai à mon père de le percer par des allées qui formeroit une étoile dans le milieu et feroit une jolie promenade et d'élaguer l'allée d'avenue dont les branches raprochées écorchoit les voitures qui v passoit. Il y consentit. Je levai le plan et traçai huit allées, qui dans le milieu aboutissoit à une belle salle. Je fis enlever les broussailles, arracher les arbres qui embarassoit l'alignement. L'avenue avoit 300 toises de longueur. Je lui en donnai six de largeur et finis par faire tailler les arbres en palissade. Mes père et mère s'y promenèrent et en furent très contents.

Certaines chambres étoit remplies de punaises à cause d'un pigeonnier placé au second étage. Je calculai la dépense pour en bâtir un dans la cour, elle fut approuvée et on y employa toute la tuile provenant de la rente de la tuilerie. Le pigeonnier fut bientôt bâti, la maison fut augmentée d'une chambre et on fut délivré des punaises. Mon père conceut une si bonne idée de mon goût que s'il eut été riche, il m'eut choisi pour son architecte pour rebâtir sa maison. Sa fortune ne le lui permettant pas, je n'avois garde de le lui proposer. D'ailleurs, le château de Seisses et le goût de la truelle ayant ruiné mon grand-père, je bornai là mes embellissemens pour tous les tems que j'ai possédé le domaine de La Pomarède 1209. »

Ses préoccupations mêlaient l'utile à l'agréable. La construction du pigeonnier permettait d'assainir et d'augmenter la surface de la partie habitable de la maison. Son récit met en avant le recours à une méthode, celle d'évaluer la dépense occasionnée par des travaux, en fournir un devis réaliste, suggérant qu'il avait une bonne idée des matériaux nécessaires, de leur coût et de celui de la main-d'œuvre, sans pour autant dresser de plan lui-même. Son deuxième chantier fut une promenade dans le bois attenant à la demeure familiale. Aucun plan contemporain de cette promenade, conçue en 1721, n'est conservé. En revanche, la description de Mondran permet de s'en faire une bonne idée. On y perçoit, comme dans la description, un plan en étoile : le terrain était traversé d'une allée dans sa diagonale, qui débouchait sur la maison du maître des lieux. On aménagea un rond-point, duquel partaient six allées rayonnantes, aboutissant à différentes

<sup>&</sup>lt;sup>1208</sup> Voir 1<sup>e</sup> partie, chap. 5; vol. 2, dictionnaire biographique, notice de François de Mondran.

<sup>&</sup>lt;sup>1209</sup> Mémoires, p. 80-81.

extrémités du terrain. L'allée principale, nommée par Mondran *l'avenue* <sup>1210</sup>, d'environ 600 m de long, sur environ douze mètres de large, permettait un passage aisé des voitures, mais aussi aux piétons de se promener, tout en jouissant d'une belle perspective sur la campagne.

Le percement d'allées, en étoile ou en patte d'oie, était alors très répandu<sup>1211</sup>; différents modèles en furent véhiculés par le traité de jardinage de Dézallier d'Argenville dans quantité de plans de parcs<sup>1212</sup>. Ce type de plan était généralement associé à la chasse, plus particulièrement à la chasse à courre<sup>1213</sup>. Mondran, bon cavalier, ne fit jamais état d'une telle pratique, et dit n'avoir d'ailleurs voué à la chasse qu'un intérêt très modéré, limité à celle du petit gibier<sup>1214</sup>. Ce bois était avant tout une promenade où passaient habitants et visiteurs pour aller et venir au domaine. C'était d'ailleurs la première raison de son aménagement : éviter la dégradation des véhicules, avant que le jeune homme ne décidât d'en faire un lieu d'agrément. Une fois l'étoile dessinée, et les allées certainement nivelées<sup>1215</sup>, il termina l'ornement en taillant en palissade les rangées d'arbres de part et d'autre<sup>1216</sup>.

Peut-être avait-il pu voir ce genre de plan dans quelque château? Nulle trace d'un pareil aménagement dans l'espace public à Toulouse. En revanche, on le rencontrait à Paris, et cela dans des aménagements de tout premier ordre, dont Mondran avait connaissance. Fréquentant le jardin des Tuileries, il put voir les différents cabinets de verdure, les parterres de broderie, et eut tout le loisir d'observer la perspective des Tuileries dessinée par André Le Nôtre, à l'occasion des travaux de réaménagement du jardin menés sous sa direction entre 1664 et 1678<sup>1217</sup>. Le jardin se trouvait alors aux limites occidentales de Paris. Le Nôtre imagina de créer une perspective sur la campagne, menant à Chaillot, afin d'offrir un coup d'œil agréable au promeneur. Aussi proposa-t-il, au ressaut du fer à cheval imaginé pour dissimuler l'ancien bastion de la Renaissance qui clôturait le jardin, une patte d'oie, jamais achevée, dont l'axe formait perspective et se dirigeait

<sup>&</sup>lt;sup>1210</sup> L'utilisation du terme « avenue » suggère que Mondran la distinguait des autres allées, probablement par une largeur supérieure, ce qui correspondrait aux recommandations de Dézallier d'Argenville, qui toutefois n'utilise pas le terme d'avenue (La théorie..., p. 64).

Dézallier d'Argenville cite l'étoile et la patte d'oie comme les plans d'allées les plus répandus, avec « la croisée, ou croix de saint André ». (Antoine-Joseph Dézallier d'Argenville, *La théorie...*,1° partie, chap VI, p. 63-64).

<sup>&</sup>lt;sup>1212</sup> Michel Racine, (dir), Créateurs de jardins..., t. I, p. 120-123.

<sup>&</sup>lt;sup>1213</sup> Jérôme Buridant, « Chasse sylviculture et ornement... », p. 66.

<sup>&</sup>lt;sup>1214</sup> Mémoires, p. 79-80. Son manque de goût pour la chasse apparaît également p. 115-116.

<sup>&</sup>lt;sup>1215</sup> Mondran ne dit rien de cette étape essentielle qui avait pour objectifs essentiels d'égaliser la hauteur du sol, de faciliter les écoulements d'eau, et donc d'éviter des désagréments et rendre la promenade praticable plus longtemps dans l'année.

<sup>1216</sup> Cela suppose donc que ce bois, dont on ignore les essences, ait été composé d'arbres encore relativement jeunes.

<sup>&</sup>lt;sup>1217</sup> Alexandre Gady, Le jardin des Tuileries..., p. 34.

vers une première étoile, située à mi-pente, l'esplanade des Tuileries <sup>1218</sup>. De là, on accédait à une seconde étoile, l'actuelle place de l'Étoile alors toujours en chantier <sup>1219</sup>, achevée après le premier passage de Mondran : les Champs-Élysées <sup>1220</sup>. Cet ensemble était une grande réussite d'un point de vue esthétique, jouant avec justesse des possibilités visuelles offertes par la topographie des lieux, en plus d'être un moyen de permettre des échanges plus commodes entre ville et campagne <sup>1221</sup>. C'était encore une nouvelle conception de l'entrée de ville, non plus associée à une porte, mais comme un lieu où la nature faisait office d'ornement <sup>1222</sup>.

En 1720, alors que le jeune Toulousain arrivait à Paris, la majestueuse perspective de Le Nôtre était considérée comme un chef-d'œuvre, ce que l'on peut constater par des dessins et des gravures <sup>1223</sup>, mais aussi par les témoignages élogieux des voyageurs, comme des guides de l'époque <sup>1224</sup>. Les *Mémoires* ne contiennent pas d'allusion au spectacle qui s'offrit aux yeux de leur auteur, mais ces aménagements avaient retenu l'attention de François de Mondran, et on peut envisager qu'il ait dit à son neveu tout le bien qu'il pensait de ces plans <sup>1225</sup>.

Ainsi, ces deux premiers projets pourraient paraître d'une envergure très relative, mais révélent l'importance du séjour parisien comme source d'inspiration du jeune homme. Ils donnent aussi une certaine idée des savoirs de Louis : il devait avoir une bonne maîtrise en matière de géométrie, et avait pu s'initier au relevé de plan, et donc à sa mise à l'échelle. Il avait peut-être pu acquérir quelques rudiments de relevé topographique et des notions de maniement des instruments de mesure 1226. Il devait avoir aussi une certaine capacité à dresser un devis, et donc une connaissance des matériaux de construction 1227. Malgré l'absence d'informations dans

<sup>&</sup>lt;sup>1218</sup> Aujourd'hui, la place de la Concorde.

<sup>&</sup>lt;sup>1219</sup> Il ne fut terminé qu'en 1723 (Daniel Rabreau, « La promenade urbaine en France... », p. 304).

<sup>&</sup>lt;sup>1220</sup> Les Champs-Élysées ne furent nommés comme tels qu'en 1709 dans les comptes royaux, et accessibles au public cette même année. Marcel Poète, Au jardin des Tuileries..., p. 335-336.

<sup>&</sup>lt;sup>1221</sup> Le nord-ouest de Paris connaissait alors une importante croissance depuis la destruction des fortifications de la ville et la transformation des remparts en boulevards, promenades et voies de circulations plantées d'arbres au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Philippe Prost, « Des boulevards... », p. 39. Anne-Marie Châtelet, Michaël Darin, Claire Monod, « Formation...», p. 43.

<sup>1222</sup> Dominique Massounie, Sandra Pascalis, « Une nouvelle entrée... », p. 49.

<sup>&</sup>lt;sup>1223</sup> Par exemple la belle *Vue du jardin des Tuileries* dessinée par Israël Silvestre (v. 1670) (Paris, musée du Louvre, dép. des arts graphiques, Inv. 33012, reproduit dans Bénédicte Gady, Juliette Trey, *La France vue du Grand siècle...*, p. 27) ou celle gravée par Adam Pérelle (v. 1680, Musée, national du château de Versailles et de Trianon (illustré dans Anne Allimant-Verdillont, Alexandre Gady, *Le jardin des Tuileries...*, p. 73).

<sup>&</sup>lt;sup>1224</sup> Marcel Poète, Au jardin des Tuileries..., p. 337-338,

<sup>&</sup>lt;sup>1225</sup> Dézallier d'Argenville fournit des modèles gravés plus complexes dans son traité. Mondran, qui avait pu lire l'ouvrage, n'y trouva semble-t-il pas sa source d'inspiration.

<sup>&</sup>lt;sup>1226</sup> Hélène Vérin, « La technologie et le parc...», p. 133.

<sup>&</sup>lt;sup>1227</sup> On pourrait avancer que Mondran ait pu recevoir l'aide d'un géomètre, toutefois, dans les autres récits évoquant des relevés ou des travaux d'architecture, il ne manque jamais de préciser qu'il a été aidé ou qu'il a sous-traité le

ses *Mémoires*, il est certain qu'il avait reçu une formation théorique et pratique et qu'il avait été marqué par l'urbanisme parisien.

Comme il l'indique lui-même, ce sont là les seuls aménagements qu'il aurait réalisés à La Pomarède. De là à sa première réalisation documentée passent trente ans, sans qu'on ait relevé d'autres travaux. Or, différents documents, à commencer par les *Mémoires* permettent, de révéler des activités qui participent de l'aménagement d'espaces, et montrent que cet intérêt fut toujours bien présent.

#### 2. Théâtre et festivités

L'organisation de festivités faisait partie intégrante du répertoire d'activités des artistes, le plus souvent des architectes, peintres et ingénieurs. On a vu que Mondran aimait organiser les manifestations publiques de l'Académie des arts ; il avait formé cet intérêt auparavant.

Sa jeunesse fut heurtée, mais marquée par la fréquentation de la meilleure société, à Paris comme à Toulouse. On l'a dit, malgré des finances fluctuantes, et avant même d'aller à Paris, il appréciait le théâtre et l'opéra, divertissements qui pouvaient se révéler coûteux, mais étaient utiles pour bien figurer en société <sup>1228</sup>. Ce goût s'accentua à Paris, et se confirma ensuite à Toulouse. C'est non loin de La Pomarède, à Muret, en 1724, qu'il organisa une première réception. Elle réunit une soixantaine de convives qui s'y rendirent pour jouer, entre amateurs, une pièce de théâtre, en l'occurrence celle du *Joueur* de Régnard. Mondran, qui avait appris le théâtre chez les jésuites, y tint le rôle d'un valet, Hector <sup>1229</sup>. Outre ce rôle, il s'occupa d'une importante partie de l'organisation, celle qui consistait à « dress[er] le théâtre ». Il avait, en outre, recruté les musiciens qui devaient jouer, probablement lors du bal donné au cours de la soirée <sup>1230</sup>.

L'année suivante, plusieurs représentations avaient été données à Toulouse, gratuitement, mais sur billet, par le fortuné marquis de Caraman, Victor-Pierre François de Riquet, et des

travail, sans pour autant toujours nommer les personnes. Des ouvrages sur le marché se proposaient d'offrir toutes les informations nécessaires pour établir des devis ou se familiariser avec les différents matériaux de construction, comme *L'architecture pratique* de Pierre Bullet (Paris, Michallet, 1691), dont l'objectif était justement d'enseigner la géométrie, la méthode du toisé ou encore l'établissement de devis.

Pour idée, Carrington a publié les tarifs de la Comédie-Française pour 1720 et 1721, période où Mondran fréquentait assidûment les lieux. Si les hommes assistaient debout au spectacle pour 1 livre dans le parterre, les prix augmentaient pour assister au même spectacle, assis, et dans de meilleures conditions. Cela était tout particulièrement valable si l'on souhaitait avoir accès aux loges où l'aristocratie venait voir et se faire voir (Henry Lancaster Carrington, *The Comédie-Française...*, p. 595, et Claude Alasseur, *La Comédie-Française...*, p. 76-77).

<sup>&</sup>lt;sup>1230</sup> Mémoires, p. 96 - 98. S'il ne précise pas le coût de la réception, il n'en indique pas moins qu'il «fi[t] les frais de la symphonie et du théâtre, tout le reste, et les repas, à frais communs », ce qui devait représenter une somme assez importante pour lui seul.

officiers de son régiment, celui de Berry-Cavalerie, dont il avait la tête depuis 1718<sup>1231</sup>. Si Mondran ne le dit pas explicitement, c'est probablement à l'occasion de ces représentations qu'il se lia d'amitié à un officier de passage, le comte de Souastre, Guy-Louis de Bonnières, un aristocrate parisien de haut rang<sup>1232</sup>. Mondran et Bonnières auraient tous deux formé l'idée d'organiser de grandes festivités au cours desquelles ils allaient pouvoir s'adonner à leur passion commune pour le théâtre. Le choix du lieu se porta sur le château que possédait la famille Charlary à Buzet-sur-Tarn, très probablement sur la proposition d'Antoine de Charlary lui-même, qui s'engagea par ailleurs à fournir le linge, le pain et le vin des convives<sup>1233</sup>. Mondran fut pour sa part « chargé de la caisse et de tous les aprêts de cette fête<sup>1234</sup> », à laquelle soixante à soixante-dix personnes se retrouvèrent. Les tâches qui lui incombèrent furent très variées :

« Je fis construire un théâtre, dans une cour couverte avec des voiles de barque. Je pourvus aux décorations, aux meubles de la salle et autres choses nécessaires aux simphonistes. Je dirigeai les repas et les réveillons, je me procurai toutes les provisions, la vaisselle, que je fis venir de Toulouse ou du voisinage, je pourveus aux logemens et aux lits pour cette nombreuse compagnie. Un entrepreneur, chargé de ce détail, auroit occasionné une dépense de 3000 livres et je n'en dépensai que 1500 livres 1235. »

Il aurait fait construire un théâtre éphémère, qui aurait été orné de décorations empruntées à la Comédie de Toulouse<sup>1236</sup>, ce qui sous-entend des liens avec les milieux artistiques dès cette période. Cependant, il n'évoque pas la mise en place du théâtre, qui aurait pu nécessiter l'intervention d'un peintre machiniste pour la structure et les décors, mais précise avoir dirigé la mise en place de la couverture de la cour où avaient lieu les représentations :

« J'avois placé, comme je l'ai dit, le théâtre dans une cour que j'avois fait couvrir avec des voilles de barque en manière de tente, le milieu de la tente repondait aplomd et de niveau sur l'ouverture du théâtre, et la partie inclinée descendait du côté du fonds du théâtre. L'autre partie de la tente, qui était sur l'endroit où devaint se placer les spectateurs, était disposée de la même manière, en sorte que quelque pluye qui survint, le spectacle ne peut être interrompu. Cette

<sup>&</sup>lt;sup>1231</sup> Notice historique sur la maison de Riquet..., p. 18.

<sup>&</sup>lt;sup>1232</sup>Mémoires, p. 118. Le souvenir du nom de cette famille est aujourd'hui étroitement associé au fils de Guy-Louis, le duc de Guines, Adrien-Louis de Bonnières, également connu de Mondran, très bon musicien, intime de Marie-Antoinette, et protecteur parisien de Mozart (David Hennebelle, « Le rendez-vous manqué entre Mozart... », p. 35 - 45). Selon Mondran, cette fête aurait favorisée son accession au grade de maître des banquets dans sa loge maçonnique (voir *supra*, 1<sup>e</sup> partie, chapitre 8).

<sup>&</sup>lt;sup>1233</sup> Ibidem, p. 120.

<sup>&</sup>lt;sup>1234</sup> *Ibid.*, p. 121.

<sup>&</sup>lt;sup>1235</sup> Ibid, p. 120.

<sup>1236</sup> Mémoires, p. 128 - 129. La salle de la Comédie était alors le Logis de l'Écu (Robert Mesuret, *Le théâtre...*p. 10). Différentes études rapportent des décors très limités (Jules Chalande, « Le logis de l'Écu... », p. 5 ; Robert Mesuret, « Les premières décorations... », p. 235 ; Émile Connac, *Notice...*), ce qui ne semble pas en accord avec ce que suppose la mention de Mondran, pas plus que la réception d'aristocrates de haut rang, parmi lesquels Caraman et ses amis en 1725 ou le prince et la princesse de Conti en 1730, pour lesquels ont fit faire de nouveaux aménagements (Robert Mesuret, *Le théâtre...*, p. 10). Jean Penent suppose qu'Antoine Rivalz et Pierre Subleyras ont pu donner des dessins pour le plafond du Logis de l'Écu (Jean Penent, *Antoine Rivalz...*, p. 90-91).

précaution fut fort nécessaire, car pendant la seconde représentation, il survint une grande pluye d'orage dont on ne fut point incomodé, et personne ne bougea de place <sup>1237</sup>. »

Il s'ingénia à mettre en œuvre les solutions susceptibles de garantir le confort des spectateurs et comédiens, cela en supervisant la conception de ce théâtre éphémère. Organisant le souper et le bal, il imagina sur place une solution adéquate pour tirer le meilleur parti de l'espace à disposition. Il précise même avoir eu recours au dessin, cela pour rationaliser et simplifier la transmission des consignes au personnel chargé du service 1238:

« Il n'y avait, chés Monsieur de Charlary, qu'une très grande salle qui fut propre pour placer le fer à cheval et pour le bal ; il fallait trouver le moyen de servir et de desservir sans embarras, d'ôter promptement ce fer à cheval après le repas, et de ranger les chaises après soupé, pour le bal, sans incomoder la compagnie. Je pris les gens du lieu pour cette besogne. Je recommandai à chaqu'un de savoir, du cuisinier, le nom du plat qu'il porterait, afin de le présenter au maître d'hôtel, dès qu'étant entrés dans la salle, il le leur demanderait par leur nom, ils s'approchassent de lui pour le lui remettre. Je donnai au maître d'hôtel le plan figuré de la table et des plats que j'avois dessiné sur une feuille de grand papier et leur recommandai d'entrer dans la salle sans parler, afin de pouvoir entendre l'appel qu'on leur ferait des plats.

Quand cet ordre fut donné, je nommai ceux qui devaint retirer l'argenterie, ceux qui devaint retirer les verres et les bouteilles dans des corbeilles de linge, ceux qui devaint sortir les tables de la salle, ceux qui devaint ranger la table sur laquelle seraint placés les musiciens, et le nombre des chaises qu'ils devaint y mettre dessus, et ceux, enfin, qui arrangeraint les chaises autour de la salle et balayeraint légèrement le pavé de cette salle, pour en oter ce qui serait tombé à terre, pendant le soupé 1239. »

Comme lors de la première fête, il montra aussi son goût pour la scène, et monta sur les planches du théâtre qu'il avait dressé. Il livre d'ailleurs les titres des comédies qui furent jouées lors de ces deux occasions, et l'on constate que celles-ci étaient des succès de l'époque, tombés aujourd'hui dans l'oubli <sup>1240</sup>. Ces œuvres avaient toutes été représentées à la Comédie-Française entre août 1720 et avril 1721. Mondran avait donc pu les avoir vues, et en avait retiré une impression favorable. Il avait eu tout le loisir de mettre au programme des festivités qu'il organisait les pièces en vogue à Paris <sup>1241</sup>.

Ainsi, son séjour à Paris eut une incidence aussi claire que rapide sur la suite de son parcours. Se faisant ingénieur ou concepteur de festivités dans le cadre privé, Mondran ne tarda pas à intervenir dans l'espace public, et à s'intéresser à des chantiers plus ambitieux, ceux des aménagements urbains.

<sup>&</sup>lt;sup>1237</sup> Mémoires, p. 124.

<sup>&</sup>lt;sup>1238</sup> Il aurait également mis à profit les connaissances culinaires acquises à Haute-Fontaine en s'occupant lui-même des provisions de bouche et en participant très probablement à la confection des menus. *Mémoires*, p. 57-60.

<sup>&</sup>lt;sup>1239</sup> Mémoires, p. 122-124.

<sup>&</sup>lt;sup>1240</sup> *Ibid.*, p. 98, note 258, p. 120, notes 293, 294.

<sup>&</sup>lt;sup>1241</sup> Voir *supra*, première partie, chapitre 2.

# Chapitre 2. « Les beautés de Paris, que tout le monde admire, doivent nous exciter à rendre nos villes magnifiques 1242»

A) Un chantier complexe dans une ville « un peu ruinée »

À Toulouse, la situation économique n'était guère satisfaisante, les métiers artistiques ne prospéraient pas, ce qui était plus généralement le cas du commerce<sup>1243</sup>. L'ambassadeur turc Mehmet Effendi consigna un souvenir lourd de sens, de son passage, en 1721, quant à l'aspect de la cité :

« Cette ville [Toulouse] est très grande, mais un peu ruinée. Comme ce n'est point autrement une ville de commerce, elle n'est point fort peuplée, quoiqu'elle soit très renommée parmi les Francais 1244. »

Il donne sans doute une bonne idée de ce que pouvait être la ville, alors que Mondran se trouvait à Paris, et permet de comprendre l'ampleur du changement ressenti par le jeune homme. La remarque du diplomate offre une corrélation entre absence de commerce, faible densité de population et aspect « un peu ruiné » d'une ville dont la réalité ne correspondait plus à sa lointaine réputation. La municipalité, comme certains particuliers intéressés dans le négoce, tentèrent par différents biais d'améliorer la situation 1245. On essaya aussi de remédier à cette apparence peu engageante des édifices, mais non sans peine. La réfection de la place Saint-Georges, une des plus grandes de la ville, très endommagée en 1724 par un incendie, ne fut effectuée qu'en 1747 1246; la reconstruction de la façade de l'Hôtel de Ville, pensée dès le XVIIe siècle, ne fut quant à elle engagée qu'en 1750.

Ce chantier architectural fut localement le plus important du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1247</sup>. La mise en œuvre de cette nouvelle façade symbolise bien les difficultés des édiles toulousains à faire procéder à des travaux, comme en témoigne l'important laps de temps entre les premières propositions de Jean-Pierre Rivalz, entre 1671 et 1685, et la pose de la première pierre, en

<sup>&</sup>lt;sup>1242</sup> Louis de Mondran, Plan général..., Toulouse, s.d. [v. 1739], p. 17.

<sup>&</sup>lt;sup>1243</sup> Voir *supra*, p. 170 et suivantes.

<sup>1244</sup> Mehmed Efendi, Le paradis des infidèles..., p. 77.

<sup>&</sup>lt;sup>1245</sup> Voir *supra*, 2<sup>e</sup> partie, chapitre 3, notamment.

<sup>&</sup>lt;sup>1246</sup> Le chantier de la place Saint-Georges fut dicté par la municipalité et mené à bien par Guillaume Cammas, aidé de son ami Jean-Anneton Lebrun, l'ingénieur de la Ville (à ce sujet, voir Marie-Luce Pujalte, *L'architecture privée...*, t. 1, p. 34-40), mais rendue possible par la bonne volonté d'un important personnage, le syndic de la province, un ami de la famille Mondran, Jean-Joseph de Lafage.

<sup>&</sup>lt;sup>1247</sup> Voir vol. 3, planche 24.

17501248. Différentes études ont montré la mise en place, le financement, l'évolution et l'aboutissement de ce chantier long et complexe, dont les plans, puis la direction furent confiés à Guillaume Cammas 1249. Mondran n'apparaît jamais dans la documentation qui a été jusqu'à présent utilisée. Pourtant, plusieurs éléments permettent d'avancer qu'il joua un rôle à cette occasion.

Les premières réflexions concernant l'édification de cette nouvelle facade butèrent sur des questions d'urbanisme, mais furent surtout freinées par des problèmes financiers et l'opposition constante du Parlement. Ce chantier avait une portée éminemment symbolique : le Parlement n'entendait pas que les capitouls puissent montrer leur pouvoir de façon aussi ostentatoire 1250. La question ne fut réglée, par un arrêt du Conseil d'État, qu'en 1730<sup>1251</sup>. Cependant, le chantier en lui-même continua à faire débat. La municipalité voulait doter son hôtel de ville d'une façade monumentale et d'une place sur laquelle devait être installée une sculpture représentant le souverain : une place royale, association qui se répandit au XVIIIe siècle de l'image du pouvoir royal à celle de l'autorité locale 1252. Le Parlement essayait, lui, de restreindre ces ambitions.

Antoine Rivalz, le peintre de la Ville, soumit quatre plans en 1730, et une place fut achevée en 1734<sup>1253</sup>. Son concepteur mourut en décembre 1735. Guillaume Cammas, architecte et peintre de formation 1254, fut nommé à sa succession en 1736. Le chantier de la façade impliquait le recours à un architecte, il a pu jouer un rôle quant au choix de cet artiste complet.

<sup>&</sup>lt;sup>1248</sup> Les premiers projets de Jean-Pierre Rivalz ont été documentés par Maurice Prin et Bruno Tollon (Maurice Prin, Bruno Tollon, «Un projet inédit... », p. 111-121). La pose de la première pierre intervint le 26 août 1750 (Marie Claire Carponcin, Construction..., p. 29).

<sup>&</sup>lt;sup>1249</sup>Notamment le chapitre qui y est consacré dans l'ouvrage de Guy Désazars de Montgaillard, Eugène Lapierre et Léon Saint-Charles, Le vieux Toulouse disparu (p. 54-57), la série d'articles de Jules Chalande, « Histoire monumentale de l'Hôtel de Ville, le mémoire de maîtrise Marie-Claire Carponcin, Construction au XVIIIe siècle de la façade du Capitole (sous la dir. d'Yves Bruand, Université Toulouse II, 1972), l'article d'Yves Bruand, « La reconstruction du Capitole de Toulouse », paru dans Monuments historiques, en 1981, ou celui de Maurice Prin et Bruno Tollon, « Un projet inédit pour la façade du Capitole, Toulouse et Rome au XVII° siècle », dans Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, 1997, p. 111-121.

<sup>&</sup>lt;sup>1250</sup> Nicolas Marqué, « La communauté des Toulousains...», p. 55.

<sup>&</sup>lt;sup>1251</sup> Arrêt du 21 novembre 1730, cité par Nicolas Marqué, « La communauté des Toulousains... », p. 55.

<sup>&</sup>lt;sup>1252</sup> Richard L. Clearly, The place royale..., 115-116.

<sup>1253</sup> Les quatre plans furent soumis en 1730, puis copiés en 1731 par deux élèves de Rivalz, Pierre Lucas et le peintre Jean Labarthe (Marie-Claire Carponcin, Construction..., p. 12). Pierre-Henri Darreau, se référant à une lettre (Arch. dép. de Haute-Garonne, C 330, lettre du 22 novembre 1730) rapporte que l'ingénieur La Blottière fut également sollicité pour l'aménagement de la place de l'Hôtel de Ville, ce qui n'aurait pas abouti, car son plan n'aurait pas été conforme aux souhaits des capitouls (Pierre-Henri Darreau, Les ingénieurs..., p. 383).

<sup>1254</sup> Voir la notice que nous lui consacrons dans notre dictionnaire biographique.

En 1737, Cammas conçut la salle de spectacle de l'Hôtel de Ville<sup>1255</sup>, et reçut des capitouls la demande d'un plan de la façade. Deux autres devaient encore sortir successivement de son atelier en 1738 et 1739. Sa dernière proposition fut finalement adoptée<sup>1256</sup>.

#### B) Le plan général pour l'embellissement de la ville de Toulouse, œuvre de Mondran

C'est en cette période de tractations que Cammas et les capitouls reçurent le soutien d'un bref opuscule intitulée *Plan général pour l'embelissement de la ville de Toulouse, mis en dialogue entre un Parisien et un Toulousain*<sup>1257</sup>. Cette brochure de 18 pages au format *in-8*° peut être attribuée à Mondran.

Aucun des textes publiés par l'urbaniste ne porte son nom, cela peut-être pour s'éviter des réponses dirigées contre lui, peut-être aussi parce que le statut d'auteur s'accordait mal avec son rang d'écuyer 1258. Dans ses Mémoires, il ne s'attarde que très peu sur ses publications, mais revendique le *Projet pour servir au commerce et à l'embelissemens de Toulouse*, publié par l'imprimeur Guillemette, en 1754. Ce texte est introduit par un *Avertissement* de l'imprimeur, qui revient certainement à Mondran, et relève d'un procédé d'anonymisation assez commun. La forme, le contenu et le texte en lui-même correspondent au penchant assumé de l'urbaniste pour l'« utilité publique » et à sa façon de l'exprimer. Il y indique :

« j'ai cru que mes concitoyens me sçauront bon gré d'avoir fait à l'auteur ce petit larcin, et d'avoir rendu son projet public, puisque ces sortes d'ouvrages donnent souvent lieu à l'exécution. La place royale et la façade de l'Hôtel de Ville doivent leur existence à un petit mémoire imprimé qui fut donné au public il y a environ vingt ans : je souhaite que l'impression de celui-ci produise le même effet pour la gloire de ma patrie, qui deviendroit bien plus célèbre et plus florissante. »

<sup>1256</sup> Le premier et le dernier plan représentaient l'idée, finalement adoptée, d'une façade monumentale. Pour exécuter ce « grand plan », on devait détruire un îlot de maison. Travail beaucoup moins heureux, le plan de 1738 tenait lui, du « petit plan », et abandonnait la symétrie axiale pour se contenter d'une façade où l'entrée principale était rejetée sur la droite. L'un des arguments utilisés par les capitouls pour convaincre de la justesse de leur demande fut de proposer un projet prenant pour modèle la place des Terreaux de Lyon : des mesures avaient été prises sur les dessins du projet lyonnais, pour justifier la validité de celui de Toulouse (Arch. dép. de Haute-Garonne, C 330, cité par Marie-Claire Carponcin, Construction..., p. 14-16).

<sup>&</sup>lt;sup>1255</sup> Robert Mesuret, « Les premières décorations... », p. 235.

le de l'257 Bibl. mun. de Toulouse, Res C XVIII 93 (2). Nous donnons une édition de ce texte (vol. 3, p.j. n° 11). Cette brochure est conservée sous une reliure ancienne, en parchemin, et forme la seconde partie du Res C XVIII 93. La première partie est une brochure attribuée quant à elle à Garipuy, le beau-frère de Mondran. C'est un mémoire contenant le détail et le prix des ouvrages faits à l'observatoire de Toulouse en 1737, ce qui situe probablement la provenance de ces deux imprimés dans les cercles de Mondran. Cet opuscule a été étudié par Georges Costa. Celuici fait le lien entre les deux textes, et fournit une analyse satisfaisante à bien des égards, sans pour autant attribuer le texte à Mondran (Georges Costa, *Un projet d'urbanisme toulousain...*). Robert Schneider attribue le texte à Mondran, mais le date de 1754 (Robert A. Schneider, *Public life...*, p. 346).

<sup>&</sup>lt;sup>1258</sup> Sur l'auteur et son anonymat, voir notamment François Moureau, La plume et le plomb..., p. 87-101 et p. 577-595.

Cette seule mention suppose un lien entre les deux textes, et que la réussite de la première entreprise ait pu inciter l'auteur à récidiver 1259. Il évoque précisément la nécessité de construire le projet le plus coûteux de la façade de l'Hôtel de Ville, mais appelle aussi à l'ouverture de plusieurs chantiers d'envergure à Toulouse 1260.

Comme l'indique son titre, c'est donc un « plan général » qui se concentre sur trois aspects bien précis : les places, les rues et leur alignement, ainsi que les accès à la ville (portes et promenades). Le terme de « plan » était utilisé pour désigner, depuis le XVIe siècle, un objet géographique, qui pouvait être accompagné, dès le XVII<sup>e</sup> siècle, d'un texte visant à décrire les moyens permettant d'aboutir à la réalisation des idées présentées sur la carte 1261. Dans ce cas, il n'est pas de plan géographique en rapport.

En revanche, comme l'indique son titre, le texte ne prend pas la forme attendue d'un plan, mais celle d'un dialogue d'idées, genre littéraire créé par Platon, utilisé à la Renaissance, puis au XVII<sup>e</sup> siècle. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce type de texte jouissait d'un formidable succès. Le dialogue y recouvrait une utilisation pédagogique ou vulgarisatrice et conférait au texte un aspect moins aride que la dissertation. Il se faisait la traduction littéraire de l'art mondain et très codifié de la conversation, et avait pour but de permettre à une audience plus large de goûter à des sujets réservés à des initiés 1262. Dans le cas qui nous concerne, il a pour finalité d'introduire l'exemple parisien dans des discussions promouvant les aménagements urbains toulousains. C'était donc un objet de communication.

Les premières lignes fixent le cadre du dialogue, qui ne se déroule pas à Toulouse, mais à Paris, plus précisément au jardin du Luxembourg. Mondran avait pu aller y flâner, sachant que sa tante, qui l'hébergeait, habitait dans la proximité immédiate du parc. Les deux protagonistes sont anonymes mais distingués par leurs lieux de résidence respectifs, Toulouse et Paris.

Le dialogue est en cours, les deux personnages se promènent dans Paris, et arrivent au Luxembourg, jardin réputé pour sa beauté autant que pour son calme, cadre idéal à une discussion poussée. Leur promenade leur a déjà permis de disserter des nouveaux aménagements

<sup>&</sup>lt;sup>1259</sup> Seul le *Plan général* a pu être rapproché de ce témoignage de 1754. Ajoutons que ce même argument est utilisé dans l'Avertissement, puis à un autre propos, dans le corps même du Projet (chap. 1, p. 8) : « il ne faut souvent qu'une première idée pour donner l'être à des choses très utiles et très importantes » (Nous donnons une édition du Projet, dans notre volume 3, p.j. n° 24).

<sup>&</sup>lt;sup>1260</sup> Pascal Liévaux a noté que la construction d'un Hôtel de Ville, au XVIII<sup>e</sup> siècle, pouvait parfois être l'occasion d'un plan d'embellissements (Pascal Liévaux, « Le mouvement communal... », p. 126).

<sup>&</sup>lt;sup>1261</sup> Nicolas Verdier, « Plans et cartes... », p. 152.

<sup>1262</sup> À ce sujet, voir Stéphane Pujol, Le dialogue d'idées....

de Paris. Une fois arrivés dans le jardin, les deux hommes cessent leur déambulation pour se reposer sous un cabinet de verdure. Ils décident alors d'engager une nouvelle conversation. Son sujet : les embellissements urbains à prévoir dans les villes de province, et en premier lieu à Toulouse, sur l'argument qu'elle était après Paris, la seconde cité du Royaume, argument, on l'a vu, récurrent dans les discours de Mondran et de ses confrères académiciens <sup>1263</sup>. Le discours ne manque d'ailleurs pas d'être conclu, par le Toulousain, par une idée assez précise sur les motifs du dialogue : « les beautés de Paris, que tout le monde admire, doivent nous exciter à rendre nos villes magnifiques ».

1. Le point central des embellissements toulousains : la place royale et la façade de l'Hôtel de Ville

Favoriser la réalisation de la grande façade de l'Hôtel de Ville et proposer des aménagements novateurs à Toulouse est donc l'ambition de ce dialogue ; La comparaison entre la capitale du Royaume et Toulouse transcrit les idées patriotiques de l'auteur. Les références à Paris et à la figure du Parisien font d'ailleurs uniquement office de justification en matière de bon goût et d'innovation : aucune comparaison avec un monument, une promenade ou une place publique n'est tentée. D'autres villes, rapidement évoquées (Bordeaux et Lyon), apparaissent d'ailleurs comme autant de faire-valoir. En effet, si la forme est bien celle d'un dialogue, les deux voix qui se répondent ne se contredisent jamais, mais s'enthousiasment en canon aux idées formulées successivement par le Toulousain et le Parisien. C'est d'ailleurs à ce dernier qu'est laissé le soin d'énoncer la supériorité de Toulouse sur les autres villes de province, et l'alliance de Toulouse avec Rome, ville à laquelle elle aurait disputé l'ancienneté 1264. Se remémorant un séjour vieux de « quelques années », le Parisien justifie laborieusement son élogieuse comparaison par le souvenir des monuments toulousains. Le compte des quelques chefs-d'œuvre de l'architecture locale est bref. Il n'évoque jamais de bâtiments religieux ou d'hôtels particuliers, mais des édifices à caractère public, ou d'utilité publique : l'Hôtel de Ville, le Pont Neuf, et deux édifices « curieux », les moulins du Château et du Bazacle 1265. Ce dialogue

1

<sup>&</sup>lt;sup>1263</sup> Voir *supra*, 2<sup>e</sup> partie, chapitre 3, b.

<sup>&</sup>lt;sup>1264</sup> Mettre en valeur l'ancienneté d'une cité en la comparant avec Rome, où en se référant aux origines romaines était relativement courant dans des procédés de promotions d'embellissements urbains. On en retrouve trace à Lyon ou Paris. En 1685, les édiles marseillais décrivaient même leur ville comme « sœur de Rome » (Richard L. Clearly, *The place royale...*, p. 141-142).

<sup>&</sup>lt;sup>1265</sup> Ces deux moulins étaient très réputés (*Encyclopédie*, ou dictionnaire, t. X, art. « moulins », p. 800 ; Planches, t. I, Recueil de planches sur les sciences..., Agriculture et économie rustique, 1762, planches VII-VIII,). Quant au Pont-Neuf, comme l'avait publié Piganiol de la Force (*Nouvelle description de la France*, 1718) ou le comte de Boulainvilliers (*État de la France* [...] extrait des mémoires des intendants..., 1727), on le disait du dessin de l'architecte parisien François

ne doit pourtant pas être pris comme la résurgence d'un chauvinisme exacerbé tenant d'arguments un peu désuets. En effet, il était destiné à une audience très restreinte, et exclusivement locale, certainement même de potentiels décideurs au sein du Parlement, et dans une moindre mesure de l'Hôtel de Ville ou de l'intendance du Languedoc. C'est ce que suppose une observation : le « Grand plan » n'est pas évoqué avant qu'apparaisse la question de la place de l'Hôtel de Ville. Auparavant, le terme n'est visible que dans le titre :

« Vous voulez sans doute parler d'une place ; on vient d'en faire une, et si l'on achève le grand plan, elle sera magnifique <sup>1266</sup>. »

L'apparition impromptue du terme est quelque peu déconcertante. Elle permet toutefois au lecteur actuel de comprendre que le destinataire du temps n'avait pas besoin d'une longue introduction, et était de toute évidence déjà au courant de la situation. Le passage qui suit est d'ailleurs assez clair :

« [...] je comprends fort bien que si l'on embelissoit aujourd'hui la place telle qu'elle est, et qu'on rendit uniformes les façades des maisons, l'entrée de l'Hôtel de Ville seroit toujours dans l'angle de la place, et ce seroit même un obstacle invincible à l'exécution du grand plan, parce qu'on ne voudroit pas perdre la dépense qu'on auroit faite ; au lieu que, les choses demeurant en l'état, on verra que c'est une pierre d'attente pour le grand plan. »

Les principaux enjeux sont posés : des dimensions de la place, et l'emplacement de l'entrée principale du bâtiment. La suite de l'argumentaire évoque des confrontations entre tenants du « petit plan » et du « grand plan » : un parti était désireux de maintenir la place de l'Hôtel de Ville dans l'état d'achèvement où elle se trouvait, et de construire la nouvelle façade du bâtiment administratif suivant cette place. Un second parti, plus ambitieux, souhaitait, lui, exécuter les travaux les plus coûteux, pour créer une grande place sur laquelle on dresserait une façade monumentale dans un espace aligné et harmonisé. Cette contrainte de coût devait être aplanie en divisant les travaux par tranches, ce qui permettait l'acquisition puis la destruction des maisons qui se dressaient comme le principal obstacle à cette idée <sup>1267</sup>.

Comme l'indique l'Avertissement de l'imprimeur de 1754, l'Hôtel de Ville, ou plutôt la place de l'Hôtel de Ville, est le point central de ce dialogue, et permet de dater assez convenablement le texte. L'achèvement du chantier de la place, qui y est mentionné, fut effectif

N

Mansart, qui n'en avait été, suivant Costa que l'entrepreneur (Georges Costa, « François Mansart... », p. 32-33). Les façades sur les rues qui y donnaient accès avaient été alignées et régularisées de 1657 à 1668 (Jean Coppolani, *Toulouse, Étude...*, p. 80).

<sup>1266</sup> Louis de Mondran, *Plan général...*, p. 3. Le terme ne réapparaît ensuite qu'en p. 16.

<sup>&</sup>lt;sup>1267</sup> Cet argument est, du reste, utilisé pour contourner des travaux potentiellement très coûteux, comme la percée de deux axes, l'un entre le Pont-Neuf et la place Saint-Étienne, l'autre entre l'église Saint-Sernin et le couvent des Carmes (*Plan général...*, p. 9).

en 1734<sup>1268</sup>. Les différentes propositions de Cammas pour la façade, entre 1737 et 1739, permettent, elles, de situer plus précisément l'impression de cette brochure à cette période, sans doute entre 1738 et 1739, peu avant que le dernier projet ne soit retenu. L'objectif de cette brochure était clair : obtenir du Parlement la mise en place d'un plan où la réalisation du projet de façade devait tenir bonne place.

#### 2. Un projet pour la ville et ses abords

C'est à partir de la construction de cette place, alliée à la façade de ce bâtiment administratif, qu'est conçue l'argumentation du dialogue. Mais pour mener à bien les embellissements, il importait de structurer l'organisation des travaux à effectuer, à l'instar de ce qui avait pu être proposé à Paris dès 1676, ce dont Mondran avait pu avoir connaissance par son oncle.

Mondran, après avoir introduit son propos, énumère trois arguments successifs <sup>1269</sup>. Il se concentre tout d'abord sur l'ouverture ou la régularisation de places <sup>1270</sup>, les rues et leur alignement (p. 9 - 15), et énonce sa volonté de créer des axes de circulation à l'intérieur de la ville, et notamment à ouvrir et aligner deux axes, l'un nord - sud, du Pont Neuf jusqu'à la place Saint-Étienne, et l'autre est-ouest, menant de Saint-Sernin jusqu'aux Carmes, argumentaire conclu en réclamant une ordonnance de police concernant l'alignement des rues <sup>1271</sup>.

Il se consacre ensuite à des aménagements liés au cours de la Garonne et à certains sujets sensibles, notamment la protection de l'île de Tounis par la construction de quais (p. 15-18), ainsi que la création d'une promenade <sup>1272</sup>. De ces différentes propositions, et malgré le bien-fondé de nombre d'entre elles, aucune n'éveilla l'intérêt des édiles, à l'exception de la place et de la façade de l'Hôtel de Ville, finalement mise en œuvre à partir de 1750.

<sup>&</sup>lt;sup>1268</sup> Nous reprenons les arguments de Georges Costa (« Un projet d'urbanisme toulousain... », p. 80-82).

<sup>&</sup>lt;sup>1269</sup> Nous reprenons en grande partie l'analyse de Georges Costa.

<sup>&</sup>lt;sup>1270</sup> Costa a cru ne pouvoir attribuer Le grand plan à Mondran car selon lui, son auteur avait un goût prononcé pour la période médiévale, là où Mondran avait des idées plus arrêtées. Or, si l'auteur affirme que le portail médiéval du couvent des Carmes est effectivement « superbe », il propose tout de même d'« orner » le frontispice de la Maison-professe. Les églises semblent, dans ce texte, recouvrir la fonction d'édifices public à caractère monumental.

<sup>&</sup>lt;sup>1271</sup> Louis de Mondran, Plan général..., p. 16.

<sup>1272</sup> On notera l'utilisation du terme « isle » préférée à « moulon » traditionnellement utilisé à Toulouse pour désigner un îlot de maison. Le terme n'est visible qu'une fois, en p. 9 : « moulon ou isle », avant d'être systématiquement remplacé dans le reste du texte par le terme « isle » ou « îlot », couramment utilisé hors Languedoc, et notamment à Paris, adoption d'une terminologie extérieure qui devait se conjuguer avec l'adoption de préceptes novateurs. Mondran, dans son *Projet pour le commerce*, utilise encore ce même terme d'« isle ».

Aussi, fallut-il attendre 1759<sup>1273</sup>, puis 1769, pour voir la promulgation de deux ordonnances de police concernant la voirie et donc les alignements<sup>1274</sup>, et 1776, pour que l'on étudie la possibilité d'élargir les deux axes suivant lesquels le *Grand plan* comptait organiser la ville<sup>1275</sup>, réussite partielle, donc, qui était cependant attendue, comme on le lit dans le dialogue :

« [...] je serois content quand on ne feroit qu'une partie de ce que je propose, car je vois bien que je ne puis pas espérer qu'on fasse tout ce que j'ai dit. »

La portée décisive de ce *Grand plan* ne peut être qu'assez médiocrement perçue. Aucune référence claire à ce texte dans les écrits contemporains n'a pu être identifiée, à l'exception notable du *Projet*. C'est peut-être cette réussite relative qui engagea Mondran à changer de méthode d'approche.

On a vu que son réseau, à cette période, s'était déjà élargi par le biais de son mariage, qui l'assurait des liens avec la famille Boé, tout particulièrement Antoine Charlary, alors syndic du diocèse. Par Guillaume de Mondran, Louis disposait de réseaux d'influence dans les cercles des parlementaires, pour diffuser ses brochures et ses idées, et ainsi participer à faire plier le parti réfractaire 1276. Plus encore, l'attribution du chantier de la façade à Cammas dut sceller les liens d'amitié qui unissaient les deux hommes, qui furent certainement bénéfiques au développement de l'enseignement artistique, la structuration de la Société des arts, puis de l'Académie, et le furent indubitablement pour l'urbanisme.

L'Hôtel de Ville, lieu du pouvoir dans la cité, revêtait une forte symbolique. L'édification de cette façade marque aussi, chez Mondran, sa première expérience connue de publicisme, qu'il fut ensuite amené à pratiquer par l'imprimé, l'écrit ou la gravure. Il avait parfaitement assimilé l'avantage que pouvait conférer ce mode de diffusion, et l'appréciait, semble-t-il, beaucoup, ce que confirme d'ailleurs son fils Paul-Louis dans ses *Mélanges*, à propos d'un tout autre sujet :

« Je vis mon Noël distingué de ses rivaux. Il fut jugé digne des voûtes de la cathédrale. Pour comble d'honneur, je le vis imprimé! Ne crus-je pas alors, tant l'afection paternelle influoit sur moi, ne crus-je pas dans ses nouveaux traits apercevoir les miens? On eut dit, au calcul de ma vanité naissante que les caractères tipographiques alloient consigner l'ouvrage chez les races futures.

\_\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>1273</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 12153, 1759, 22 mai. Cette ordonnance entendait modifier un premier texte daté du 6 février 1759 (voir *infra*, p. 339 et suivantes).

<sup>&</sup>lt;sup>1274</sup> Marie-Luce Pujalte, L'architecture civile privée..., p. 11-30.

<sup>&</sup>lt;sup>1275</sup> Les capitouls demandèrent à l'ingénieur Philippe Gleizes de dresser le plan de « la grande voie qui va du Pont Neuf à la porte Saint-Étienne, et celle qui va de la porte des Minimes à la porte du Château » (Jules Chalande, *Histoire...*, t. 1, p. 427). La demande ne fut pas suivie de travaux.

<sup>&</sup>lt;sup>1276</sup> Les diverses études à s'être penchées sur la question relatent l'investissement de l'intendant Le Nain d'Asfeld et de son supérieur, le contrôleur général Philibert Orry.

Cependant, au bout d'un mois, que devintes-vous, feuilles trop légères ? Le jouet des vents, la proye des perruquiers, une ressource de garde-robe, malgré la divinité du sujet 1277. »

Comme le Noël de son fils, on peut croire que les écrits imprimés de Louis devinrent pour beaucoup « la proye des perruquiers », car peu d'exemplaires en sont conservés (un seul exemplaire du *Dialogue* est connu). Un corpus de quatre textes publiés, tous liés à l'urbanisme, a pu cependant être dressé <sup>1278</sup>. Par la suite, l'écrit, qu'il soit imprimé ou manuscrit, fut le mode d'expression privilégié de Mondran.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1277</sup> B.H.V.P., CP 4269, Paul-Louis de Mondran, Mélanges, I, p. 17-18.

<sup>1278</sup> Nous n'entendons par là que les textes liés à l'urbanisme : le Plan général pour l'embellissement de la ville de Toulouse, le Projet pour le commerce et les embellisemens de Toulouse, les Réflexions d'un cityoen et le Mémoire pour la reconstruction du palais du parlement de Toulouse (Nous donnons une transcription pour chacun d'entre eux, vol. 3, p.j. n°11, 24, 36, 41). La plume de Mondran est parfois aisément décelable dans les écrits de l'Académie, on l'a vu par exemple pour les Avertissements des livrets des Salons ou dans certains documents importants, comme l'introduction à la nouvelle publication des statuts de l'Académie, assorti d'une lettre de Saint-Florentin, en 1762, dont on retrouve des variantes dans plusieurs textes, notamment dans la partie introductive des Mémoires.

Troisième partie, chapitre 2

# Chapitre 3. Impliquer la Société des arts dans les projets d'urbanisme

### A) La formation d'un groupe de pression autour de Guillaume Cammas

La majorité des embellissements prévus dans le *Plan général* étaient situés au cœur de la ville, dans des quartiers très urbanisés où modifier l'urbanisme était très difficile. Aussi, ces propositions restèrent presque toutes sans écho jusqu'en 1750<sup>1279</sup>. Durant les années 1740, Mondran renforça grandement son arsenal, tant du point de vue de l'expérience (celle de la gestion de terres et du commerce), que par l'agrandissement de son réseau<sup>1280</sup>.

À Toulouse, le projet de façade était initié en 1737 et homologué en 1739, soit au moment où l'école de dessin était rouverte puis dotée d'un financement. On peut penser que des volontés extérieures participèrent à ces deux projets.

C'est dans une lettre de Mondran, datée de novembre 1744, que l'on découvre des personnalités intéressées à la fois par les projets d'urbanisme et dans l'enseignement du dessin. Mondran s'y adresse à son beau-frère, Antoine Charlary, le subdélégué du duc de Richelieu. Il s'y présente comme l'un des protecteurs de Cammas, et demande à son correspondant de recommander l'architecte à Richelieu, alors commandant du Languedoc<sup>1281</sup>. Il y évoque aussi le comte de Caraman, et précise que celui-ci avait approuvé le dernier plan de la façade, soit celui de 1739. C'était un des acteurs de l'urbanisme à Toulouse : par son titre de seigneur du Canal, il possédait les droits sur le canal du Midi et ses bords-francs<sup>1282</sup>. Cependant, dans ce cas, il avait été consulté de façon informelle, en raison de son goût pour l'architecture, mais aussi, sans doute, de son poids politique.

Caraman, Mondran et Cammas, les trois hommes qui prirent la tête de la Société des arts à sa création, furent donc impliqués à des degrés divers dans ce projet d'urbanisme débuté à la fin des années 1730. Il est probable que les deux premiers jouèrent un rôle de conseil auprès des capitouls mais, plus encore, qu'ils formèrent un groupe de pression très proche de l'Hôtel de

<sup>1279</sup> Pour exemple, les capitouls firent procéder à l'élargissement du tournant de la rue qui conduisait de la Maison-professe à la place de la Trinité, en démolissant et indemnisant le propriétaire concerné (Arch. mun. de Toulouse, BB 51, f° 95, 1744, 17 janvier, examen de la proposition, adoptée le 14 février suivant, f° 96 v, et confirmée par une ordonnance de l'intendant du 21 mars 1744). Cela correspondait à une proposition faite en p. 8 du *Plan général* qui proposait d'abattre 5 à 6 maisons, là où la municipalité se contenta d'en détruire une seule.

<sup>&</sup>lt;sup>1280</sup> Voir *supra*, deuxième partie, chapitre 4, et première partie, chapitres 4 à 8.

<sup>&</sup>lt;sup>1281</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 76, 1744, 9 novembre, Mondran à Charlary (nous proposons une édition de cette lettre, 3° vol. p.j. 12).

<sup>&</sup>lt;sup>1282</sup> La famille Riquet était ainsi à l'origine de la création du port Saint-Étienne sur le Canal en 1708, autour duquel furent installés, au cours du siècle, des magasins et des entrepôts. Nicolas Marqué, « La communauté des Toulousains... », p. 51-52.

Ville, comme le laisse encore entendre l'identité des capitouls ou anciens capitouls qui, dès 1746, entravèrent la bonne marche de l'Académie (notamment Taverne, Désirat et Casseirol). Tous étaient proches du Parlement.

#### B) L'utilisation de la Société des arts comme vitrine de projets d'urbanisme

On l'a vu, les questions d'urbanisme et d'architecture furent toujours évoquées quand il fallait obtenir des soutiens ou mettre en valeur les travaux de l'institution, et cela très rapidement <sup>1283</sup>. La récupération du chantier de la façade dans les opérations de communication de l'Académie permet d'apprécier le rôle probablement décisif de Mondran et Caraman dans la réalisation du projet.

Au sein de la structure académique, l'urbaniste affirmait ses relations avec les artistes, comme l'atteste ce passage, qui met en scène les premiers travaux auxquels il s'adonna au sein de la Société :

« Monsieur de Mondran, qui avoit en vue, depuis quelques temps, l'embellissement de Toulouse, proposa à Monsieur de Savignac d'aller, ensemble, lever le plan du cœur de l'église de Saint-Étienne, dont le relief étoit dans un galetas du cloître, et que le chapitre luy avoit permis de faire copier. Ce plan fut levé par Monsieur de Savignac, et il y adjouta une nef et un frontispice, tel qu'il convient de le faire, pour achever cette église, et la rendre régulière. Ce dessein fut porté, le 16 juin 1748, dans une assamblée de l'Académie, et y fut loué et approuvé. Il seroit à désirer que quelque archevêque se fût doné des soins pour faire achever cette église, conformément à ce plan. Elle auroit esté une des plus belles du royaume » 1284.

Hyacinthe Labat de Savignac avait obtenu le Grand prix d'Architecture de la Société en 1747, et devint une figure majeure de l'architecture à Toulouse durant la seconde moitié du siècle 1285. Le recours à cet architecte permettait d'intégrer et valoriser le fruit des enseignements de la classe d'architecture, dirigée par Cammas : le meilleur élément sorti des classes de la Société, le premier élève architecte primé.

Le *Plan général* proposait de créer deux axes de circulation. L'un d'eux, est-ouest, joignait la place Saint-Étienne au Pont Neuf, considéré par Mondran comme un très beau morceau d'ingénierie du XVII<sup>e</sup> siècle. Quant à la place Saint-Étienne, il se proposait de la régulariser. Ornée d'une fontaine, elle donnait sur la cathédrale. Cet édifice avait connu, à la période médiévale, différentes phases de construction, ce qui lui donnait un aspect hétérogène. Le chœur, gothique,

<sup>&</sup>lt;sup>1283</sup> Notamment les deux mémoires adressés à Caylus ou à Saint-Florentin, ou trois articles parus dans le *Journal* αconomique, qui associaient directement les travaux de la façade de l'Hôtel de Ville à l'Académie (voir *supra*, p. 206 et suivantes, 247, et p.j. n°21).

<sup>&</sup>lt;sup>1284</sup> Mémoires Acad., Variantes, 1<sup>e</sup> cahier, p. 39, b.

<sup>&</sup>lt;sup>1285</sup> Voir sa notice dans notre dictionnaire biographique.

avait été, pour partie, reconstruit en 1610 par Pierre Levesville, suite à un incendie survenu en 1609. La nef, très belle, mais désaxée par rapport au chœur, était, elle, de style roman, et débouchait sur la place par un portail lui aussi médiéval<sup>1286</sup>. L'objectif de Mondran était de démolir la nef pour en reconstruire une dans l'axe du chœur, de démolir le portail, enfin de doter l'édifice d'une façade classique<sup>1287</sup>, et donc donner plus d'unité à la place.

Le recours à Labat de Savignac montre que l'aptitude de Mondran à manier des instruments, effectuer un relevé topographique, ou s'aider du dessin était limitée. Son degré de pratique ne lui permettait pas d'effectuer assez précisément un dessin de relevé architectural, aspect essentiel à la pratique, ni de mettre à l'échelle à partir d'une maquette <sup>1288</sup>.

Mondran, « qui avoit en vue, depuis quelques temps, l'embellissement de Toulouse », avait en tête des idées plus générales. Il était alors en train de préparer un second mémoire, le *Projet pour le commerce et les embellissemens de Toulouse* imprimé en 1754. En effet, le récit de ce relevé, effectué d'après maquette, sans doute celle livrée par Géraud Bachelier peu après l'incendie de 1609<sup>1289</sup>, se retrouve précisément inséré dans le chapitre IX de cette publication<sup>1290</sup>. Cette proposition suscita chez certains historiens de vives réactions : on y vit une attaque envers les monuments locaux<sup>1291</sup>. Elle s'inscrivait dans le courant général des destructions ou tentatives de destruction de façades de bâtiments religieux gothiques, en vue d'y faire des embellissements de style classique<sup>1292</sup>. En réalité, pour Mondran, il s'agissait surtout de rationnaliser et d'harmoniser les espaces urbains. Pour relativiser le coût des travaux, il y préconisait une solution analogue à celle envisagée pour limiter les coûts de la destruction de maisons et la construction de la façade de l'Hôtel de Ville : le remploi de matériaux<sup>1293</sup>. Les *Mémoires* indiquent d'ailleurs que l'urbaniste avait déjà bien en tête ce projet qu'il approfondissait durant cette période :

1

<sup>&</sup>lt;sup>1286</sup> Quiterie Cazes a dressé un plan permettant de se faire une très bonne idée des différentes phases de construction de l'édifice (Quiterie Cazes, « Une ville dans la ville... », p. 131).

<sup>&</sup>lt;sup>1287</sup> Pareil projet avait déjà été évoqué à Toulouse, non pas pour Saint-Étienne mais pour Saint-Sernin. Jean Rusé de Coeffier, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, désirait faire remanier le portail de Saint-Sernin, et avait été jusqu'à demander le dessin d'un portail à Jules Hardouin-Mansart (Pascal Julien, *D'ors et de prière...*, p. 147-148). Aucun projet d'urbanisme ne semble avoir été adossé à ce remaniement qui resta à l'état de dessin.

<sup>&</sup>lt;sup>1288</sup> Sur les savoirs de Mondran, voir le premier chapitre de la présente partie. Sur les questions propres au relevé, voir, par exemple, Alexandre Cojannot et Alexandre Gady, *Dessiner pour bâtir...* 

<sup>&</sup>lt;sup>1289</sup> Pascal Julien, « Les stalles de la cathédrale... », p. 109.

<sup>&</sup>lt;sup>1290</sup> Voir la transcription du document, dans le vol. 3, p.j. 24.

Guillaume Belhomme, « Des vitraux... », p. 166 ; Guy Désazars de Montgaillard, « Les antiquaires, les collectionneurs... », p. 252 ; Eugène Lapierre, « Variétés rétrospectives et contemporaines. Les embellissements de Toulouse, suite du projet de Monsieur de Mondran. Quatrième article », n. p.

<sup>&</sup>lt;sup>1292</sup> Louis Réau, *Histoire du vandalisme...*, p. 135 - 182, plus particulièrement p. 167-169. Notons que Mondran ne proposait pas d'aménagements intérieurs, comme la démolition de la clôture de chœur.

Louis de Mondran, *Projets*, chapitre IX, p. 43. Cette solution d'économie est déjà préconisée par Lebrun, que Mondran connaissait, et dont il ne devait ignorer l'ouvrage *Us et coutumes de Toulouse* (Toulouse, Pijon, 1753).

« Monsieur de Mondran lut, ensuite, dans une séance de la Société, un projet d'embellisements, pour la ville de Toulouse, et pour en rendre le commerce plus florissant. Après qu'il eut fait la lecture de ce projet, la société aplaudit à son zèle, et, ayant trouvé que ce projet pouvoit estre très utile, elle délibéra, le 27 juillet 1749, que chaque membre de la compagnie doneroit ses idées, par écrit, sur ce mémoire, et que pour en faciliter l'examen, on en feroit imprimer un exemplaire pour chaqu'un, sur grand papier, et qu'on metroit une feuille de papier blanc entre les feuilles imprimées, affin qu'ils puissent y mettre leurs observations ou leurs additions 1294. »

Ce nouveau *Projet*, Mondran le lut sans doute au gré de l'avancée de ses idées, avec régularité, lors de nombreuses séances de la Société, puis de l'Académie, alors qu'il en était modérateur (de 1748 à 1752), et jusqu'en 1754, afin d'ouvrir le débat et d'améliorer ses propositions, au point de susciter l'agacement de certains membres. Ceux-ci durent pourtant se résoudre à encore régulièrement l'entendre disserter sur ses projets, sachant qu'il poursuivit ensuite ses propositions, dans le sillage de sa publication, durant près de vingt ans, cela afin d'en obtenir l'exécution 1295.

L'expérience emmagasinée et l'élargissement de son réseau lui permirent, dès le milieu des années 1740, de grandement améliorer ses premières idées et de livrer un essai d'urbanisme détaillé.

#### C) Philippe Garipuy, un homme de terrain en lien direct avec l'intendant

En 1743, Thérèse Boé, la belle-sœur de Louis, épousa Philippe Garipuy, un jeune scientifique très actif à l'Académie des sciences<sup>1296</sup> qui fréquentait probablement des cercles voisins de ceux du couple Mondran. Membre de l'Académie des arts dès 1747<sup>1297</sup>, il était alors directeur des travaux de la province du Languedoc, en charge de la généralité de Toulouse. En 1748, Garipuy reçut de Le Nain d'Asfeld, alors intendant du Languedoc, la demande de ce qu'il conviendrait de faire comme embellissements à Toulouse. L'ingénieur lui répondit par une lettre, accompagnée d'un mémoire contenant vingt-trois propositions. Celles-ci n'étaient pas détaillées, mais exposées succinctement. Si elles étaient jugées recevables, Garipuy s'offrait de les détailler, de les argumenter, et d'y joindre un plan <sup>1298</sup>.

1296 Voir *supra*, 1<sup>e</sup> partie, chapitre 4, et notre dictionnaire biographique.

<sup>&</sup>lt;sup>1294</sup> Mémoires Acad., Variantes, 1er cahier, p. 46.

<sup>&</sup>lt;sup>1295</sup> Voir supra, 2<sup>e</sup> partie, chapitre 6.

<sup>&</sup>lt;sup>1297</sup> On peut penser qu'il investit rapidement l'Académie (alors qu'elle n'était que Société) d'une part pour asseoir un peu plus le parti représenté par son beau-frère, mais aussi pour pouvoir écouter et participer aux débats qu'offrait régulièrement Mondran en lisant des parties de son *Projet*.

<sup>&</sup>lt;sup>1298</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, C 331 (Voir vol. d'annexes, p.j. n° 15). Une seconde version de ce document, similaires, est conservée aux Archives départementales de l'Hérault (Arch. dép. de l'Hérault, C 12153).

Le premier des vingt-trois points est similaire à celui du Plan général, et concerne la façade de l'Hôtel de Ville et sa place, aspect jugé comme le plus important, symboliquement, mais aussi financièrement, puisque Garipuy donne une estimation de sa réalisation à 400 000 livres. Ce chantier ne devait débuter qu'en 1750, et on voit que quelques mois seulement avant son ouverture, le directeur des travaux de la Province, qu'on peut supposer assez bien informé, doutait encore de sa mise en œuvre. À l'instar du Plan général, il préconisait l'ouverture de places et de rues (3<sup>e</sup> point) qui permettrait d'obtenir des perspectives pour valoriser la future place royale (points 17 et 18), et améliorerait la circulation. La régularisation des façades et l'alignement des rues (4, 13, 19), était aussi bien présente, mais Garipuy ne proposait pas de solutions d'ordre législatif (le recours à une ordonnance de police)<sup>1299</sup>. Il montrait enfin un intérêt tout aussi important pour les promenades, et encore plus marqué pour l'eau, à travers l'aspect de sa distribution, par la mise en place de fontaines, mais aussi par la protection (8)1300 et l'embellissement des berges de la Garonne avec l'édification de quais. À chaque point était ajouté un chiffrage, effectué à partir d'estimations, qui portait le total à plus de deux millions de livres. Cette liste, effectuée à la demande de l'intendant, prenait en compte des considérations qui s'apparentaient à celles proposées dans le Plan général, mais étaient chiffrées, et recouvraient une dimension utilitaire plus importante.

L'intendant ne trouva pas satisfaisant le rapport fourni pas son ingénieur. Le brouillon de réponse qu'il griffonna sur la lettre de Garipuy indique qu'il faudrait s'en tenir tout au plus à un cours, une place et une fontaine. Le projet, et la lettre qui l'accompagnait, n'étaient pourtant pas argumentés et n'offraient pas de déroulé, ni de véritable plan, avec une liste de travaux, une évaluation de durée, et un coût détaillé.

Le *Plan général* était, en somme, un projet d'« urbanisme de décoration », pour reprendre les termes de Michel Fleury et François Monnier<sup>1301</sup>. Celui de Garipuy, en en conservant certains traits, s'en écartait toutefois pour prendre ceux, plus circonstanciés, d'un mémoire administratif soumis à un intendant, et visant autant à l'utilité qu'à la décoration. L'idée était d'envisager un projet chiffrable et réalisable dans un temps donné, mais comme dans le *Plan général*, son auteur savait pertinemment que seuls quelques points retiendraient l'attention.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1299</sup> Le point 22 laisse supposer qu'il pouvait cependant avoir en tête ce recours.

<sup>&</sup>lt;sup>1300</sup> Lors des inondations de 1750, le constat de l'ingénieur Jean-Aneton Lebrun pointait les importants dégâts faits par la rivière, là où des consolidations avaient été apparemment effectuées dès 1738 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 C 172, pièce n° 2).

<sup>&</sup>lt;sup>1301</sup> Michel Fleury et François Monnier, « L'urbanisme éclairé à Paris... », p. 58-59.

La lettre jointe par Garipuy à son mémoire indique que l'intendant avait demandé à s'appuyer sur les constatations, non pas de son subdélégué à Toulouse, mais du premier président du Parlement, Gaspard de Maniban<sup>1302</sup>. Or, ce dernier n'avait pas eu l'occasion de considérer le projet : il devait aller l'examiner, *in situ*, en compagnie de l'ingénieur, ce qui n'avait pu être fait, faute de temps. Le recours à un plan de la ville aurait pu permettre de contourner le problème. Or, Garipuy le précise dans la lettre jointe à sa liste :

« Comme j'ignore si les idées que j'ay tracées dans ce projet mériteront votre approbation, je me suis contenté de les exposer brièvement dans le dessein de leur donner ensuite plus d'étendue, de les détailler, et d'y joindre les plans nécessaires pour l'intelligence des articles auxquels vous donnerés la préférance, et afin d'estre en état d'exécuter plus promptement les ordres que vous me donnerés à ce sujet, j'ay commencé de copier un plan de Toulouse que j'ay trouvé à l'Hôtel de Ville, parce qu'il est sur un échelle plus grande et qu'il m'a paru moins défectueux que ceux qui sont gravés 1303. »

Le principal écueil était donc l'absence de plan gravé, ou même manuscrit, susceptible d'être utilisé pour former, marquer et présenter ses idées. Il est certain que cela dut desservir les projets qu'on pouvait alors présenter. Garipuy devait utiliser un plan qui lui semblait « moins défectueux » que les exemplaires gravés datant du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1304</sup>, et donc probablement un exemplaire manuscrit, sans doute exécuté pour servir de matrice au cadastre, et déjà tout de même suffisamment ancien pour comporter des erreurs<sup>1305</sup>.

#### D) La nécessité d'un plan pour mieux comprendre l'espace urbain

L'intendant, malgré sa réponse apparemment défavorable, suggéra néanmoins de faire lever un nouveau plan. Sur la recommandation de Garipuy, il s'adressa à deux jeunes ingénieurs, Joseph-Marie de Saget et Étienne Dufourc<sup>1306</sup>, qui y travaillèrent probablement dès les premiers mois de 1749. Leurs travaux sont connus par un mémoire qu'ils envoyèrent à l'intendant<sup>1307</sup>. On y perçoit coopération et défiance entre les différents pouvoirs : les capitouls avaient connaissance

<sup>&</sup>lt;sup>1302</sup> Le premier président faisait alors souvent office de médiateur entre le parlement qu'il présidait, et les capitouls (Isabelle Arnal-Corthier, *Parlementaires et capitouls...*, p. 86-88), aussi ce rôle ne semble-t-il pas incongru.

<sup>&</sup>lt;sup>1303</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, C 331, lettre de Garipuy à l'intendant du Languedoc, 1749, 25 janvier (Voir vol. 3, p.j. 15).

<sup>&</sup>lt;sup>1304</sup> Le plan dit de Jouvin de Rochefort datait de la fin des années 1670. Claude Rivals, Roger Camboulives, Georges Angély, *Toulouse*, *d'après*..., p. 44.

<sup>&</sup>lt;sup>1305</sup> Un mémoire évoque un plan « que la Ville fit faire, il y a environt 50 ans, un plan géométrique en gran, qui est aux archives », en 1750. Peut-être s'agit-il de l'exemplaire copié par Garipuy (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 C 331, Mémoire de Joseph-Marie de Saget et Étienne Dufourc au sujet du plan de la ville de Toulouse. 1750, après le 9 avril).

<sup>&</sup>lt;sup>1306</sup> Voir leurs notices respectives dans notre dictionnaire biographique.

<sup>&</sup>lt;sup>1307</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 C 331,

du projet dès son origine, et avaient offert aux deux ingénieurs le secours de soldats du guet afin qu'ils puissent opérer leurs relevés en toute quiétude. Pourtant, certains des édiles, et essentiellement Casseirol, qui prenait fait et cause pour le Parlement, n'entendaient pas rétribuer Saget et Dufourc, sous différents prétextes. Les deux ingénieurs ne reçurent de la Ville aucune gratification pour ce long et minutieux travail 1308, et auraient fini, de guerre lasse, par faire don du plan à la municipalité quelques années plus tard 1309.

Dans cette opposition, l'un des arguments des capitouls était qu'au moment où les deux jeunes ingénieurs achevaient leur travail, un autre plan aurait été sur le point d'être achevé (ce qu'ils s'étaient apparemment gardés de dire au départ). Il était levé au même moment par Jean-Anneton Lebrun, ingénieur et directeur des travaux publics de la Ville<sup>1310</sup>. Il n'en est pas resté trace. Peut-être ne fut-il jamais terminé, car Lebrun mourut en 1752. La Ville lui avait auparavant commandé un plan géométrique du gardiage de la cité<sup>1311</sup>, dans lequel il devait distinguer « par couleurs différentes les terres complantées en vignes, en bois, en jardins, en terres labourables avec le nom des particuliers qui les jouissent »<sup>1312</sup>. La municipalité tâchait de mieux contrôler l'espace urbain et son évolution, ce qu'elle fit par l'adoption d'ordonnances, comme celle visant à l'indication des noms de rues, du 14 janvier 1752<sup>1313</sup>, ou donc par l'intermédiaire de son ingénieur.

#### E) La mise en place d'une administration municipale en charge de la voirie

Après la mort de l'intendant Basville, en 1724, et l'arrivée de son successeur, Bernage, la municipalité récupéra une plus grande latitude sur son budget, ce qui se traduisit par une augmentation des sommes consacrées aux travaux publics, plus particulièrement dans les années 1730<sup>1314</sup>. Une réflexion fut alors menée pour créer un poste visant à encadrer ces travaux au début des années 1730<sup>1315</sup>. Il ne devait recouvrir alors que la fonction d' « inspecteur des travaux publics

<sup>&</sup>lt;sup>1308</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 52, f°137, 1753, 23 mars : « [...] ouy le raport des commissaires, qui ont dit qu'il convenoit aux intérêts de cette ville d'avoir un plan exact et géométrique, qu'il falloit donc achetter le plan offert, s'il est déclaré bon, après l'avoir fait examiner par des personnes connoisseusses et non suspectes. Sur quoy il a été délibéré, de seize voix contre quinze, de rejeter la proposition de l'achat dudit plan ». En 1780, Saget finit par récupérer pour ce plan, une épée en or, aux armes de la Ville et aux siennes, d'une valeur de 1500 livres (Paul Mesplé, *Joseph-Marie de Saget...*, p. 10).

<sup>&</sup>lt;sup>1309</sup> Paul Mesplé, Joseph-Marie de Saget..., p. 9-10.

<sup>&</sup>lt;sup>1310</sup> Voir la notice correspondante dans notre dictionnaire biographique.

<sup>&</sup>lt;sup>1311</sup> Le gardiage était la banlieue qui dépendait de l'autorité de la Ville. La première trace de cette demande intervient le 7 décembre 1742 (Arch mun. de Toulouse, BB 51, f° 47.49v).

<sup>&</sup>lt;sup>1312</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 51, f°53, 1743, 15 janvier.

<sup>&</sup>lt;sup>1313</sup> Géraud de Lavedan, « Ordonnance de police... », p. 182-184.

<sup>&</sup>lt;sup>1314</sup> Mathieu Soula, « Toulouse et la tutelle financière... », p. 326.

<sup>&</sup>lt;sup>1315</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 49, f°. 147 - 148. 1732, 15 juillet.

de la Ville », ce qui apparaît comme la transposition au niveau municipal du modèle et des fonctions des inspecteurs des travaux publics attachés à la Province du Languedoc 1316. Plus largement, l'évolution administrative avait été initiée dès 1691 par la création du corps des ingénieurs des fortifications, et surtout par la création du corps des Ponts et chaussées en 1716. Celui-ci était le fruit des réflexions menées par Colbert et son administration qui, afin d'améliorer le commerce et les manufactures, avait souhaité initier une rationalisation du territoire, et ainsi améliorer la circulation intérieure ; le corps des Ponts et chaussées en fut l'instrument 1317. La compétence de ce corps ne s'appliquait qu'aux pays d'élections, et non au pays d'état, comme le Languedoc 1318. Cependant, la réflexion des capitouls pour créer ce poste, avait justement pour source des impératifs de circulation : celui de l'entretien des chemins de la ville et du gardiage 1319. Pourtant, en juillet 1732, la tâche d'inspecteur des travaux publics de Toulouse fut assumée par un homme identifiable à un ingénieur des Ponts et chaussées, Guillaume Bassat<sup>1320</sup>, qui ne garda le poste que quelques mois, avant de le laisser à Jean-Anneton Lebrun 1321. Après Bassat, aucun autre ingénieur des Ponts ne tint ce poste jusqu'à la fin de l'Ancien Régime. C'est durant le long passage de Lebrun, entre 1733 et sa mort, en 1752, que le poste évolua pour devenir celui d'« ingénieur et inspecteur des travaux publics de la Ville ». La création d'un nouveau poste, dans ce cas, celui de l'ingénieur de la Ville, associé à une organisation spécifique, celle de la voirie et des travaux publics, sont à mettre en relation avec une volonté de planification 1322, en l'occurrence, celle de la mise en place d'un arsenal permettant la régulation et l'aménagement de l'espace urbain.

-

<sup>1316</sup> Les États du Languedoc s'étaient dotés d'une administration d'inspecteurs, dirigée par un directeur des travaux publics à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette administration fut placée sous l'autorité d'une commission des États du Languedoc. Dès 1740, trois directeurs assuraient l'administration des travaux publics dans les trois sénéchaussées de la province (Toulouse, Carcassonne, Beaucaire-Nîmes), un quatrième poste de directeur fut créé en 1782 (Arlette Jouanna, « Un pouvoir provincial... », p. 117).

<sup>&</sup>lt;sup>1317</sup> Antoine Picon, Architectes..., p. 96-98.

<sup>&</sup>lt;sup>1318</sup> Antoine Picon, L'invention..., p. 31.

<sup>&</sup>lt;sup>1319</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 49, fº 147-148, 1732, 15 juillet : « Le premier point est pour faire part au Conseil de Ville de la réflexion qui a été faite par les commissaires des chemins qu'il conviendroit à la Ville d'avoir un inspecteur pour veiller non seulement sur la réparation des chemins, mais encore sur toutes les réparations et ouvrages qu'on est obligé de faire. »

<sup>&</sup>lt;sup>1320</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 49, f° 152, 1732, 26 juillet. Guillaume Bassat fut chargé de l'inspection des ouvrages et réparations que la Ville faisait faire pendant trois mois, à raison de cent livres d'appointements par mois. Le poste était donc tout d'abord provisoire, et Bassat fut remercié en janvier 1733, après six mois de travaux, sur le motif, que l'hiver étant venu, on ne comptait plus engager de nouveaux travaux (Arch. mun. de Toulouse, BB 49, f° 163v, 1732, 19 décembre). C'est avec son successeur que le poste devint pérenne. Lebrun prêta serment le 30 décembre suivant, devenant officier de la Ville (Arch. mun. de Toulouse, BB 49, f° 169, 1733, 30 décembre).

<sup>&</sup>lt;sup>1321</sup> Lebrun ne se dit jamais ingénieur des Ponts et chaussées, ce qui suppose une autre formation, peut-être sur le tas, et locale. Voir sa notice dans notre dictionnaire biographique.

<sup>&</sup>lt;sup>1322</sup> Laurent Thévenot, « L'action en plan »..., p. 424.

Cette volonté est palpable si l'on considère l'achat, par la Ville, dès 1738, du Traité de police de De la Marre 1323, ou que le rôle de l'ingénieur de la Ville, notamment en ce qui concerne la voirie. Suivant les réflexions de 1732, ce dernier devait s'occuper de prévoir et diriger les travaux de réparations des chemins. Le passage de Lebrun à ce poste se caractérisa par la mise en place des outils de réglementation de la voirie, et plus largement de l'espace urbain, ce qui s'éprouve à la lecture des Us et Coutumes de Toulouse, qu'il rédigea, et qui furent publiés un an après sa mort, en 1753. Après cela, une importante ordonnance de voirie fut promulguée en 1769<sup>1324</sup>. Or, on sait qu'à cette période, l'une de ses principales missions consistait à dresser des rapports lorsque des propriétaires fonciers étaient désireux de procéder à des aménagements. Il fournissait son expertise aux capitouls 1325. Forts de ces rapports dressés par un homme de l'art, les édiles pouvaient valider ou non les travaux 1326. Entre le début des années 1730 et la fin des années 1760, les capitouls, par l'entremise de l'ingénieur de la Ville, essayèrent donc de rationaliser la gestion de l'espace urbain.

L'ouvrage posthume de Lebrun, principal manuel de réglementation en matière de construction publié en 1753, fut dédié à l'intendant du Languedoc, qui en avait certainement financé l'édition, et soutenait les capitouls dans leurs démarches. Il faisait dès lors office d'instrument de législation de l'espace urbain 1327. Il s'apparente à un précis à l'usage des habitants qui rappelle l'Architecture pratique de Pierre Bullet (1691) 1328, ou encore La loix des bâtiments suivant

<sup>&</sup>lt;sup>1323</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 120, f° 29-29v; 1738, 17 juillet.

<sup>1324</sup> Cette ordonnance de voirie de 1769 a été étudiée par François Dumas, « Une ordonnance sur la voirie... », p. 245 - 268, et plus récemment par Marie-Luce Pujalte, L'architecture civile privée..., p. 16 et suivantes.

Deux documents permettent de supposer qu'une ordonnance de voirie, probablement importante, avait été prise auparavant, en février 1759. Un mémoire anonyme, proche du Parlement, et qu'il faut donc considérer avec précaution, indiquait : « [...] en 1759, les capitouls rendirent une célèbre ordonnance en cette matière [la voirie], qui fut exécutée dans presque toutes ces dispositions. Elle fut renouvellée en 1769, mais la foiblesse des capitouls de cette année et celle de leurs successeurs la rendire inutile, et depuis cette époque, les ressorts de l'administration municipale s'étant relâchés de plus en plus par la condecendence des magistrats et par la cupidité du sieur Hardi [l'ingénieur de la ville], on ne voit plus de traces de l'exécution de cette ordonnance salutaire [...] » (Arch. dép. de Haute-Garonne, C 284, 1775, avril, Complément du mémoire sur les vices de l'administration de Toulouse). Nous avons retrouvé une ordonnance portant sur les ouvertures sur rue, qui entendait modifier le dernier paragraphe de l'article VIII d'un précédent texte enregistré le 6 février 1759, que nous n'avons pas retrouvé, et qui pourrait correspondre à cette « célèbre ordonnance » (Arch. dép. de l'Hérault, C 12153, 1759, 22 mai).

<sup>1325</sup> Les capitouls détenaient la compétence quant à la voirie. Elle leur avait été maintenue par arrêt du Parlement du 12 mars 1735 au détriment des trésoriers de France (Jean-Anneton Lebrun, Us et coutumes de Toulouse, Toulouse, Pijon, 1753, p. 127 et suivantes). Ce pouvoir était la source de nombreuses querelles entre pouvoirs municipaux et trésoriers de France (Jean-Louis Harouel, L'embellissement..., p. 40 - 42).

<sup>&</sup>lt;sup>1326</sup> Marie-Luce Pujalte, L'architecture civile privée..., p. 20.

<sup>1327</sup> On note ainsi la question des différents types de matériaux, leurs prix, leur usage, les questions de sécurité, avec notamment les incendies et la meilleure facon de les prévenir. Marie-Luce Pujalte a précisément étudié ce document dans sa thèse de doctorat (Marie-Luce Pujalte, L'architecture civile privée..., p. 10).

<sup>&</sup>lt;sup>1328</sup> Sur Bullet, voir Juliette Hernu-Bélaud « The Architecture pratique... », p. 489 - 494.

la coutume de Paris, de Desgodets et Goupy, dans le cas parisien (1748)<sup>1329</sup>. Document pratique, il est assorti d'un corpus réglementaire visant à rappeler l'autorité des capitouls en matière de voirie<sup>1330</sup>, et montre donc que les édiles entendaient bien modifier l'aspect de la ville. La dédicace de l'ouvrage, comme les demandes faites à Garipuy, montrent que l'intendant était aussi impliqué. Le plan de Saget et Dufourc, qui mesurait 3, 65 m de haut pour 4 m 87 de large, avec une précision d'une ligne par toise<sup>1331</sup>, fut achevé, mais ne fut jamais gravé<sup>1332</sup>. Si les plans du gardiage et de la ville par Lebrun existèrent, on disposait d'outils de première main pour proposer des projets d'urbanisme aboutis.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1329</sup> Antoine Desgodets, Martin Goupy, La loix des bâtiments suivant la Coutume de Paris, s.l., 1748.

<sup>&</sup>lt;sup>1330</sup> Notamment un arrêt du parlement de Toulouse du 12 mars 1735, « qui maintient les capitouls de Toulouse dans la possession d'exercer la voyrie dans laditte ville et gardiage », un arrêt du conseil d'État du 18 juillet 1741 contre les trésoriers de France, ou encore une ordonnance des capitouls du 27 avril 1742 « portant règlement pour la voyrie » (Jean-Anneton Lebrun, *Les us et coutumes...*, p. 127, 132, 190).

<sup>&</sup>lt;sup>1331</sup> Une ligne correspondait à environ 3 mm, une toise à un peu moins de 2 m (1m 95).

<sup>&</sup>lt;sup>1332</sup> Il est très probable que ce soit une mise à jour de ce plan qui ait été gravée en 1774.

Troisième partie, chapitre 3

## Chapitre 4. La promenade du Boulingrin

Joindre un plan à un projet d'urbanisme pouvait avoir un intérêt non négligeable : cela permettait de se faire une idée très précise de la mesure des propositions envisagées et, bien entendu, de mieux visualiser le projet qui, accompagné d'un argumentaire approprié et d'un devis détaillé, avait plus de chances d'aboutir. Grâce aux plans disponibles, Mondran put effectuer un relevé et soumettre un aménagement urbain conséquent : la promenade du Boulingrin. Un curieux dessin 1333, illustre d'ailleurs l'étape décisive que fut sa présentation aux capitouls.

#### A) Historique des lieux

L'espace densément bâti du centre de la cité était plus difficile à modifier que les secteurs périurbains, moins construits. Le *Plan général* proposait d'ailleurs d'embellir, agrandir ou optimiser plusieurs promenades. Toulouse, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, en comptait quatre : l'une, intra-muros, sur la rive gauche de la Garonne, le Cours, et trois autres, rive droite, situées elles à l'extérieur de l'enceinte de la ville : la promenade du Rempart, celle des Carmes et l'Esplanade.

Le Cours, à l'ouest, longeait la rive gauche de la Garonne. La promenade du Rempart se trouvait à l'est, non loin de la porte Villeneuve. L'Esplanade était une plateforme de terre, jouxtant les remparts, au sud-est de la ville, entre les portes Montoulieu et Saint-Étienne, qui avait été levée sous François 1<sup>er</sup>, et était devenue un lieu de promenade au XVII<sup>e</sup> siècle <sup>1334</sup>. À proximité immédiate se trouvait la promenade des Carmes, qui devait son nom aux terrains appartenant à la communauté religieuse qui y était implantée. Ces deux derniers espaces suscitèrent, dès 1724, un premier projet. On n'en connait pas l'auteur, mais les capitouls s'y référaient encore pour démontrer au Conseil du Roi, en 1751, l'ancienneté de cette préoccupation <sup>1335</sup>. En mars 1725, l'ingénieur du Roi, directeur des fortifications et des ouvrages publics du Languedoc, François de La Blottière <sup>1336</sup>, qui avait été auparavant chargé de fournir un plan pour l'esplanade de

<sup>&</sup>lt;sup>1333</sup> Voir notre volume 3, planche 26.

<sup>1334</sup> Barnabé Durosoy (et N. Benech), Annales de la ville de Toulouse, t. IV, Paris, Duchesne, 1776, Supplément aux annales de Toulouse, Règne de Louis XV, jusqu'en 1760, p. 124, Laure Krispin, Louise-Emmanuelle Friquart, Toulouse, 250 an d'urbanisme..., p. 16.

<sup>&</sup>lt;sup>1335</sup> Jean-Louis Harouel, *L'embellissement...*, p. 90 ; Arch. mun. de Toulouse, BB 48, f°. 47, 55, 1724, 30 avril, 1724, 17 juillet.

<sup>1336</sup> Georges Costa, Les plans d'urbanisme..., p. 9 ; Arch. mun. de Toulouse, BB 48, f°. 215 v-216, 1727, 19 décembre.

Montpellier<sup>1337</sup>, en proposa un second<sup>1338</sup>. Deux ans plus tard, le 16 décembre 1727, le Conseil de bourgeoisie examinait le « nouveau plan fait par Monsieur [Jean] Clapiès pour l'embelissement de l'Esplanade », qui visait à améliorer celui de La Blottière, et pour lequel les capitouls lui offrirent 500 livres, sans mise à exécution pour autant<sup>1339</sup>. Comme on peut le lire dans le *Plan général*, on s'interrogeait encore sur l'utilisation à faire de ces terrains, qui ne donnaient alors pas pleinement satisfaction : l'Esplanade était trop courte, et la promenade des Carmes trop encaissée<sup>1340</sup>. Quoique contiguës, ces deux promenades ne formaient pas un espace uniforme, ne serait-ce qu'en termes de niveau.

Ce ne fut cependant que le 5 août 1750 qu'un autre devis, accompagné d'un plan, fut proposé aux capitouls. Le moment était peut-être mal choisi, le chantier de la façade de l'Hôtel de Ville étant à peine engagé, ce qui pouvait freiner les velléités de la municipalité <sup>1341</sup>. Curieusement, il n'y est pas question de l'Académie, et l'identité du concepteur du plan, comme en 1724, n'est pas dévoilée. La municipalité ne donna pas suite à cette première offre. Il s'agissait fort probablement de Mondran, dont on peut penser qu'il déposa ce projet très peu de temps après l'avoir élaboré <sup>1342</sup>. Du reste, ses *Mémoires* conservent l'instant où lui vint cette idée :

« Un jour qu'il y avait répétition, c'était pendant l'été, je me levai grand matin pour prendre le fraix sur un cavalier 1343 qui était hors la porte de Montoulieu, qui servait de promenade au public. J'étais là, à portée de voir passer les acteurs, lorsqu'ils iraint au théâtre, et en attendent, j'étudiai le rolle que je devais jouer. Comme il n'y avait aucun arbre pour me mettre à l'abri du soleil, je fus bientôt obligé d'en décamper. Cet inconvénient me vit venir l'idée de faire un plan de promenade. Je revins le lendemain au même endroit, et après avoir bien examiné la situation du terrain, je traçai sur le papier mon idée, et la présentai à l'Académie, qui l'approuva et l'adopta, à ma prière, car j'ai toujours eu attention de mettre tout ce que j'ai fait pour le bien public sous le nom de l'Académie, pour la faire valoir, comme un père qui cherche à faire briller ses enfants, et je n'ai jamais eu l'amour propre de vouloir m'en approprier la gloire, pourvu que le bien et l'avantage public s'i trouvât, ça a été toujours là mon unique but 1344. »

Comme nous l'avons déjà montré, cet événement eut lieu à l'été 1750<sup>1345</sup>. En avril 1751, le projet fut soumis à nouveau, cette fois par l'Académie, sans doute amélioré, et porté non pas

<sup>&</sup>lt;sup>1337</sup> Jean-Louis Harouel, L'embellissement des villes..., p. 120.

<sup>&</sup>lt;sup>1338</sup> Arch. mun. de Toulouse, DD 333, document cité par Sarah Thuillier, Les promenades..., p. 26.

<sup>&</sup>lt;sup>1339</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 48, f° 199-216.

<sup>&</sup>lt;sup>1340</sup> Voir vol. 3, p.j. n° 11. *Plan général...*, p. 18.

<sup>&</sup>lt;sup>1341</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 52, 1750, 5 août. Cité par Marie-Luce Pujalte, « Le Projet pour le commerce... ».

<sup>&</sup>lt;sup>1342</sup> Cela pourrait quelque peu contredire son récit de l'instant créateur, mais aussi expliquer la sensation d'immédiateté qui en émane, entre l'idée créatrice et l'intervention de l'Académie.

<sup>&</sup>lt;sup>1343</sup> Un cavalier était une pièce de fortification de terre élevée, ce qui signifie donc que Mondran se situait sur l'Esplanade, depuis un point de vue.

<sup>&</sup>lt;sup>1344</sup> Mémoires, p. 360-361.

<sup>&</sup>lt;sup>1345</sup> Voir supra, p. 125.

par un seul homme mais par une institution. Les capitouls, cette fois, accédèrent à la requête et la mirent en œuvre dès l'automne  $1751^{1346}$ .

#### B) Le projet de l'Académie

Le projet n'est connu que par la gravure. Deux variantes, qui présentent une même structure générale, en sont connues<sup>1347</sup>. C'est certainement la version la plus répandue du plan qui figurait dans les collections de Mondran). En effet, la Bibliothèque municipale de Toulouse en a acquis un exemplaire sur le marché de l'art parisien, qui présente, au verso, une petite étiquette où l'on peut lire « Plan d'une pro[menade] publique de Tol[ouse] », typique des manuscrits de Jean-Pierre de Méja<sup>1348</sup>. Le plan a été mis à l'échelle, et le fond de carte semble reproduire très scrupuleusement le parcellaire, qui était parfaitement à jour au moment des faits, puisque Mondran put se servir du plan levé par Saget et Dufourc<sup>1349</sup>.

L'objectif était d'harmoniser les deux terrains de l'Esplanade et de la promenade des Carmes, afin d'obtenir une seule promenade, uniforme, vaste et dégagée. La solution retenue fut celle d'un boulingrin de verdure 1350, depuis lequel rayonneraient six allées. Cette configuration en étoile devait offrir une entrée majestueuse dans la ville, puisqu'elle permettait de rejoindre pas moins de quatre portes, et de faciliter les accès tant aux piétons qu'aux équipages. On pouvait relier la Garonne au canal du Midi, où un port avait été implanté en 1708 1351, et différentes avenues connectaient aisément les riches campagnes alentour aux entrées de la métropole. Or, ce plan en étoile, dont il aurait eu l'idée subitement, alors qu'il pensait à tout autre chose, Mondran l'avait déjà tracé auparavant, c'était à son retour de Paris, en 1721, dans le bois de La Pomarède 1352.

<sup>&</sup>lt;sup>1346</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 52, 1751, 2, 12 et 17 décembre. Barthès indique qu'on avait déjà fait les annonces du début du chantier en novembre.

<sup>&</sup>lt;sup>1347</sup> Voir notre volume 3, Planches 27 et 28. Éric Alonzo a déjà présenté les deux versions de cette gravure (Éric Alonzo, *Du rond point...*, p. 34).

<sup>&</sup>lt;sup>1348</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Res. A. XVIII 213.

<sup>&</sup>lt;sup>1349</sup> Mémoires Acad., 2<sup>e</sup> cahier, p. 18.

l'article de l'*Encyclopédie* (vol. II, p. 365a, par Blondel et Dezallier d'Argenville) « boulingrin indique : « en jardinage, est une espece de parterre de pieces de gason découpées, avec bordures en glacis et arbres verds à ses encognures et autres endroits : on en tond quatre fois l'année le gason, pour le rendre plus velouté. L'invention de ce parterre est venu d'Angleterre, aussi bien que son nom qui a été fait de boule, qui signifie rond, & de green, verd pré ou gason. »

<sup>&</sup>lt;sup>1351</sup> Nicolas Marqué, « La communauté des Toulousains... », p. 51.

<sup>&</sup>lt;sup>1352</sup> Voir supra, 3<sup>e</sup> partie, 1<sup>e</sup> chapitre, B 1, et Mémoires, p. 80.

L'idée put surgir toute armée de l'esprit du comédien amateur ; sans dire que Mondran mente, sa proposition n'était pas neuve, mais plutôt l'adaptation d'une idée déjà ancienne <sup>1353</sup> : c'était d'adoption d'un modèle vu à Paris (très certainement celui des Champs-Élysées auquel son oncle s'intéressait <sup>1354</sup>), et préalablement adopté au bois de la demeure familiale. Habituellement prompt à se référer à Paris, le Toulousain n'y fait ici pas allusion.

La gravure, datée de 1752, fut exécutée non pas aux frais de l'Académie mais à ceux de l'administration municipale 1355. Elle est intitulée « Plan d'une promenade publique à Toulouse, fait par l'Académie royale de peinture, sculpture [et] architecture, délibéré par Messieurs les capitouls et par le Conseil de Ville. Autorisé par Monsieur l'intendant et par le conseil d'État. Gravé par F. Baour, 1752 » 1356. Elle a donc été faite alors que les travaux n'étaient pas encore terminés et représente un état du projet qui ne fut que partiellement réalisé. Son auteur, Baour, dont on a vu qu'il était graveur et marchand de gravures, n'a œuvré qu'à la transcription gravée du plan 1357.

En effet, la feuille est signée, en plusieurs endroits, de plusieurs noms. On découvre ainsi les patronymes des peintres et architectes Hyacinthe Labat de Savignac et Pierre Rivalz, et la signature du peintre et ingénieur Gilles Pin<sup>1358</sup>. Trois artistes qui, à l'exemple de Baour, étaient membres de l'Académie. Ces signatures attestent de la paternité de ces artistes quant à différents ouvrages visibles sur le plan : Labat de Savignac fournit les dessins de la porte du Manège et de la porte des Carmes, Rivalz celui de la porte Saint-Étienne. Il n'était pas uniquement question de concevoir une promenade, mais aussi de redessiner les abords et les entrées de la ville. Mondran entendait doter les allées de maisons uniformes, et orner les entrées de la ville et le jardin royal de portes monumentales.

Quant à Gilles Pin, sa signature est présente sous le cartouche et les différentes armoiries, celles des capitouls de l'année 1751, pour signaler que l'invention de ces ornements aux formes

<sup>1353</sup> Le récit de Mondran était destiné à ses enfants, qui connaissaient bien La Pomarède et pouvaient avoir un bon souvenir de ces instants, comme ils étaient adolescents à cette période, et partageaient le quotidien de leur père. L'anecdote n'en est pas moins plausible et pourrait être rapprochée de nombreux autres récits de création que l'artiste, ou le savant, fait en toute bonne foi, de l'émergence d'une idée pourtant déjà préalablement posée auparavant. On peut par exemple citer l'exemple d'Henri Poincaré, rapporté par Jacques Hamadache (Essai sur la psychologie de l'invention..., p. 22-24).

<sup>&</sup>lt;sup>1354</sup> Marie-Luce Pujalte évoque la comparaison d'époque avec les Champs-Élysées, dans les Annales manuscrites de la ville de Toulouse (t. XI, p. 572) (Marie-Luce Pujalte, « Le projet pour le commerce... », p. 135).

<sup>&</sup>lt;sup>1355</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 52, 1752, 13 juillet, Autorisation de mandement de 100 livres au sieur Baour, pour la gravure du plan de la promenade (Document cité par Sarah Thuillier, *Les promenades...*, p. 25).

<sup>&</sup>lt;sup>1356</sup> Voir vol. 3, planche 27.

<sup>&</sup>lt;sup>1357</sup> Voir 2<sup>e</sup> partie, chap. 8.

<sup>1358</sup> Sur ces personnages, voir leurs notices respectives dans notre dictionnaire biographique.

rocaille lui revenait. C'est donc pour ses qualités de peintre qu'on l'avait, *a priori*, employé. Pourtant, il est à peu près certain que Pin eut un rôle plus important que celui de créateur de cartouches et d'ornements. On l'a dit, une seconde version de la gravure existe <sup>1359</sup>. Elle présente quelques variantes notables. Entre autres modifications, celle de la forme d'un bassin, hexagonal dans la première version, il prend la forme d'une poire dans la seconde ; un rond-point qui devait se situer sur l'allée menant à la porte Saint-Étienne est repoussé à la limite du plan. Gilles Pin, qui avait déjà officié pour la loge maçonnique de Mondran, et était protégé par les Caraman, proposa en 1775 un projet qui reprend de façon saisissante la seconde version de la gravure, dont les modifications peuvent lui être attribuées <sup>1360</sup>.

Pour en revenir au plan, celui-ci n'est pas signé, et pour cause, puisqu'il est « présenté par l'Académie » <sup>1361</sup>. En outre, deux éléments, la « façade de maisons de l'alée Montoulieu » et la « façade des maisons de l'Ovale » ne présentent pas non plus de signature <sup>1362</sup>. L'invention globale, et celle de ces façades, reviennent à Mondran. Ce plan fut probablement discuté avec plusieurs de ses proches qu'il avait choisis comme commissaires de l'Académie pour examiner son travail : Dufourc, son beau-frère Garipuy, l'architecte Francès, l'abbé de Sapte, et Labat de Savignac <sup>1363</sup>. Le plan était une œuvre collective de l'Académie, à l'initiative et sous la direction de son modérateur.

L'Académie royale, on l'a vu, revendiqua rapidement la façade de l'Hôtel de Ville dans ses entreprises de communication, tant dans la presse que dans son Salon, en en faisant son premier et principal apport à la ville et le point de départ des embellissements nécessaires à Toulouse, à la manière du *Plan général* ou de la proposition de Garipuy.

La gravure fut exposée lors du Salon de 1752 ; le dessin, même s'il n'apparaît pas sur le livret, fut présenté lors du Salon de 1751. Il attira l'œil d'un contemporain, celui du chroniqueur Pierre Barthès, qui rapporte l'avoir vu lors de l'exposition :

« Ce travail, qui va former la plus belle esplanade qu'on puisse voir, et qui deviendra dans la suite une des plus belles promenades de la province par les embelissements qu'on se propose d'y faire, sera le plus bel agreement de la ville, selon le plan dressé par Monsieur [blanc]<sup>1364</sup>, et qui fut exposé à la vue publique la Saint-Louis dernier, avec les tableaux dont j'ay parlé dans la gallerie de

<sup>1360</sup> Voir vol. 3, planche 29. Nicolas Marqué a déjà évoqué ce projet d'embellissement, « La communauté des Toulousains... », p. 57. Sur Gilles Pin, voir la notice correspondante dans notre dictionnaire biographique. Aucun de ces aménagements, de l'une ou de l'autre version, ne furent réalisés.

<sup>&</sup>lt;sup>1359</sup> Voir vol. 3, planche 28.

<sup>1361</sup> Deux dessins de détails, ceux représentant la « façade de maisons de l'alée Montoulieu » et la « façade des maisons de l'Ovale » ne présentent pas de signature et reviennent à Mondran (voir vol. 3, planche 30).

<sup>&</sup>lt;sup>1362</sup> Voir notre vol. 3, planche 30.

<sup>&</sup>lt;sup>1363</sup> Mémoires Acad., 2<sup>e</sup> cahier, p. 19; 1751, 18 avril.

<sup>1364</sup> Le nom de Mondran ne semble pas avoir filtré jusqu'à Barthès qui ignorait l'identité du concepteur du projet.

l'Hôtel de Ville, le milieu devant former une place ovale, entourrée d'une double rangée d'arbres, quatre allées, d'autant de rangs venant y aboutir et prendre à la porte Saint-Étienne et à celle du château, et au chemin tirant à l'oratoire de Montolieu<sup>1365</sup>. »

Cette même année, de mauvaises récoltes amenèrent un grand nombre de personnes à se réfugier dans la ville. Or, suivant une déclaration du Roi du 18 juillet 1724 « concernant les mendians et vagabonds », les municipalités devaient « enfermer » les pauvres dans des hôpitaux, où des aumônes leurs étaient distribuées. Ces procédés faisaient alors débat 1366. En effet, les aumônes étaient critiquées car vues comme des actions charitables, témoignage de l'amour de Dieu et non des hommes, là où l'action d'un philanthrope ne s'entendait pas dans un sens religieux mais utilitariste. Elle était susceptible d'apporter le bonheur tant au philanthrope qu'à son obligé, en procurant, par exemple, du travail au lieu d'une aumône 1367. Mondran, dans ses Mémoires, prend farouchement position contre l'enfermement des pauvres 1368, et dit avoir proposé que la Ville nourrisse les nécessiteux moyennant un travail, celui des terrassements nécessaires à l'aménagement de la promenade : la plateforme de terre érigée sous François 1er pouvait être arasée, et nivelée, de manière à former un tout cohérent avec la promenade des Carmes 1369. Pour appuyer cette solution, Il put prendre l'avis de l'intendant de Guyenne, Tourny, de passage à Toulouse, à qui il avait montré son plan 1370. Cet intendant répugnait à donner l'aumône et avait fait travailler les nécessiteux dans des filatures alors qu'il était intendant du Limousin ; depuis sa

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1365</sup> Pierre Barthès, *Heures perdues*, vol. x, 1750 - 1752, p. 40-42, novembre 1751.

<sup>&</sup>lt;sup>1366</sup> Françoise Hildesheimer et Christian Gut, L'assistance...p. 57-58.

<sup>&</sup>lt;sup>1367</sup> Des critiques quant à la charité apparaissent dans l'Essai sur la charité et les écoles de charités de Mandeville, traduit en français en 1740, mais aussi dans les écrits de Voltaire ou Helvétius (Catherine Duprat, "Pour l'amour..., p. XIII - XXVIII).

<sup>1368</sup> Mémoires, p. 362-363. Mondran, qui appartenait à une confrérie de pénitents, n'était sans doute pas un opposant total au principe de charité. La phrase introductive du chapitre XII de son *Projet pour le commerce* [...] le suppose (voir notre édition du texte, vol. 3, p.j. n°. 24). Cependant, s'il y loue la charité et la religion de la cité qui permit la fondation et l'entretien de l'hôpital Saint-Jacques, il n'en critique pas moins l'application de cette charité, à laquelle il souhaiterait donner un tour philanthropique en réclamant la création d'une maison de repos, qu'il nomme « hôpital pour convalescents » : à l'en croire, l'absence de bâtiments et donc d'attentions dévolues aux convalescents les empêchaient de recouvrer tous leurs moyens, ce qui créait, selon lui, un cercle vicieux : à peine sortis de l'hôpital, ne pouvant travailler, ces nécessiteux devaient avoir recours aux aumônes et retournaient mourir à l'hôpital.

la prima Du Rosoi, N. Benech, Annales de la ville de Toulouse, t. IV, Paris, Duchesne, 1776, Supplément aux annales de Toulouse, Règne de Louis XV, jusqu'en 1760, p. 124. Les informations des Annales sont à prendre avec précaution. Elles évoquent l'achat de « plus de soixante maisons », ce qui pourrait être exagéré, comme l'est de façon plus certaine encore l'information qui voudrait qu'une épidémie aurait suivi les travaux de la promenade (à cause du « remuement de terre ») et aurait coûté la vie de « presqu'une quatrième partie des habitans [de Toulouse] ».

<sup>&</sup>lt;sup>1370</sup> Mémoires, p. 364, Mémoires Acad., 2<sup>e</sup> cahier, p. 21. Dans les Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie des arts, Mondran dit être alors « fort connu » de Tourny. Il ne donne pas telle précision dans les Mémoires. Nous n'avons pas retrouvé de correspondances antérieures à 1753 entre les deux hommes.

prise de poste en Guyenne, il recommandait, dès 1747, de les employer aux travaux publics, plus particulièrement au nivèlement des chemins, indispensable à la rénovation du système routier <sup>1371</sup>.

Tourny put parfaitement estimer le projet de Mondran. D'une part, il était familier de ce genre de chantiers pour en avoir lancé un à Bordeaux en 1746<sup>1372</sup>. D'autre part, il avait vu le plan, et alla voir la nature du terrain, comme l'archevêque de Toulouse, La Roche-Aymon, consulté au même moment. Les deux hommes, convaincus, lui permirent d'emporter l'avis de l'intendant du Languedoc<sup>1373</sup>. Mondran, pour réussir dans son projet d'urbanisme, employait là une méthode éprouvée, celle qui lui avait réussi pour obtenir à l'Académie la protection du Roi : il multipliait les soutiens à des degrés divers afin de pouvoir dépasser les lenteurs ou les freins des administrations locales.

Les grandes lignes du projet rapidement arrêtées, le chantier pouvait débuter. Près de trois mille hommes, femmes et enfants travaillèrent au terrassement, sous la direction de Garipuy 1374, dès décembre 1751 à en croire Barthès, soit bien avant l'arrêt du Conseil d'État du 19 septembre 1752, qui souscrivait aux dispositions enregistrées par le Conseil de Ville 1375. Comme dans le cas de la façade de l'Hôtel de Ville 1376, ces travaux permirent à de jeunes ingénieurs de s'aguerrir. Ce fut notamment le cas de l'élève de Garipuy, Joseph-Marie de Saget, ou d'autres, tous passés par les classes de l'Académie, comme Philippe Gleizes, Jean Francès, Étienne Dufourc et Philippe Hardy 1377. Ils étaient tous âgés de moins de trente ans, et en quête d'expérience. Ils purent s'essayer à la direction d'équipes et éprouver sur le terrain des problèmes de nivellement ou d'ingénierie hydraulique sur un chantier d'envergure, comme le rapporte Pierre Barthès :

« Les tems étant si mauvais et le prix du pain si fort au-dessus des forces publiques, eu égard à la misère commune, par le deffaut du travail, presque dans tous les métiers, Messieurs les capitouls, dans un conseil général, résolurent sagement, pour faire vivre une quantité prodigieuse des personnes de tout âge et de tout sexe, et pour éviter un soulèvement qui n'auroit manqué

\_\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>1371</sup> Michel Lhéritier, *L'intendant Tourny...*, t. 1, p. 437-438. Des propositions similaires se trouvent dans l'*Essai politique sur le commerce* de Jean-François Melon (1736, p. 371-373), et dans un petit ouvrage de Voltaire paru en 1742 (Voltaire, *Ce qu'on ne fait pas...* », p. 37).

<sup>&</sup>lt;sup>1372</sup> Stéphanie Whitelocke, « La culture du commerce... », p. 203-232.

<sup>&</sup>lt;sup>1373</sup> L'intendant autorisa le projet par décisions des 23 novembre et 9 décembre 1751. Ce sont ces deux autorisations administratives qui sont toujours évoquées par le syndic de la Ville pour justifier les actes d'achats de maisons et terrains nécessaires à l'exécution des travaux. Tous ces actes sont rassemblés dans l'étude Troëtte (Arch. mun. de Toulouse, BB52, f°. 131), qui était, à cette date, celle où étaient passés les actes de la Ville (par exemple : Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 7459, 1752, 26 février, f° 36-39, achat de trois maisons, une grange, jardin et loge à François Derome, doreur, pour 6069 livres).

<sup>&</sup>lt;sup>1374</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, C 336, Compte général des travaux faits à l'Esplanade de 1752 à 1754.

<sup>&</sup>lt;sup>1375</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, C 335, 1752, 19 septembre, document cité par Jean-Louis Harouel, L'embellissement des villes..., p. 90-91.

<sup>&</sup>lt;sup>1376</sup> Philippe Hardy fut employé, sous la direction de Cammas, en qualité d'inspecteur (voir notre dictionnaire biographique à la notice d'Hardy).

<sup>&</sup>lt;sup>1377</sup> Mémoires Acad., 2<sup>e</sup> cahier, p. 22.

d'arriver, d'occuper toutes ces personnes à des travaux publics pour l'embellissement de la ville, de sorte que le 21 de ce mois, il fut crié à son de trompe que, qui voudroit travailler pourroit se rendre à l'Esplanade, à la porte de Montolieu, hommes, femmes et enfans, pour applanir cette motte de terre qui forme cette élévation et la mettre de niveau avec la promenade des Carmes, à commencer à la porte Saint-Étienne, jusques à celle de Mongaillard. Les fossés ont été comblés. On y a dirigé un aqueduc tout auprès des murailles pour recevoir les eaux et on a fait compte de 3000 personnes la veille de Noël sur les états des inspecteurs qui formoint plusieurs brigades de 25 et de 50 personnes chacune ; les hommes au prix de 7 sols, les femmes à 4 sols, et les enfans à 3 sols, et les inspecteurs 20 sols, le tout sous la direction de Monsieur de Garipuy, ingénieur de la Province, et sous luy, Monsieur de Saget et autres 1378. »

Les travaux durèrent non pas huit mois comme le dit Mondran<sup>1379</sup>, mais un peu moins de trois ans<sup>1380</sup>, et coûtèrent un peu plus de 60 000 livres<sup>1381</sup>. La lecture des *Mémoires* indique qu'il en surveilla l'avancée, certainement par l'entremise de son beau-frère, Garipuy, même s'il ne joua aucun rôle sur le chantier.

# C) La fin du chantier de la Promenade du Boulingrin et la publication du *Projet* pour le commerce et les embelissemens de Toulouse

Au moment où s'arrêtaient les travaux, les lieux devaient pouvoir accueillir le public, mais étaient cependant dans un état d'inachèvement par rapport au projet initial : l'une des branches de l'étoile n'allait pas jusqu'à la Garonne ; les travaux de nivellement avaient été effectués, mais il restait à ensabler les allées <sup>1382</sup>, et paver l'avenue. Quant aux plantations d'arbres, qui avaient été pourtant minutieusement préparées, avaient nécessité un investissement conséquent (on avait fait venir des plants de tilleuls depuis la Hollande <sup>1383</sup>), elles se soldèrent par des échecs cuisants et répétés. Navré par ce gâchis, Garipuy avait fini par avancer, sur ses deniers personnels, le

<sup>1380</sup> C'est la chronologie portée par le Compte général des travaux faits à l'Esplanade de 1752 à 1754 (Arch. dép. de Haute-Garonne, C 336).

<sup>&</sup>lt;sup>1378</sup> Pierre Barthès, *Heures perdues*, vol. x, 1750-1752, p. 40-42, novembre 1751.

<sup>&</sup>lt;sup>1379</sup> Mémoires, p. 365.

<sup>&</sup>lt;sup>1381</sup> Le compte général, de 1752 à 1754, monte à 61418 livres (Arch. dép. de Haute-Garonne, C 336). Le supplément aux Annales de la ville de Toulouse indique, lui, que « les travaux de l'esplanade coûtèrent, cette seule année, plus de 600 000 livres » (Barnabé du Rosoy, Annales de la ville de Toulouse, t. IV, Paris, Duchesne, 1776, Supplément aux annales de Toulouse, Règne de Louis XV, jusqu'en 1760, p. 127 -ce volume a été rédigé par Bénech-), enfin, une lettre des capitouls adressée à l'intendant en septembre 1754 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 C 364, cité par Mathieu Soula, « Toulouse et la tutelle financière... », p. 334-335) avance le chiffre de 450 000 livres, ce qui ne correspond pas à la limite budgétaire fixée par Saint-Florentin, de 150 000 livres (Arch. dép. de Haute-Garonne, C 336, pièce n° 9).

<sup>&</sup>lt;sup>1382</sup> Un mémoire très caustique, daté de 1775, indique qu'on n'avait « pas encore achevé de mettre la dernière main à l'applanissement de l'esplanade » (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 C 284, Mémoire concernant l'administration municipale de la ville de Toulouse).

<sup>&</sup>lt;sup>1383</sup> Sarah Thuillier évoque le chiffre de 1800 pieds d'ormeaux et de tilleuls (Sarah Thuillier, *Les promenades publiques...*, p. 53).

paiement de la dernière livraison d'ormes <sup>1384</sup>. En 1753, l'Hôtel de Ville supprima les émoluments des inspecteurs Gleizes, Dufourc et Francès. Ceux de Garipuy furent diminués de moitié à la réquisition de Louis de Casseirol et Jean Amblard, ce qui causa l'ire du chef du Consistoire <sup>1385</sup>. Tous les travaux qui n'étaient pas déjà entamés, et donc l'ensemble du programme architectural, furent sèchement annulés par la municipalité <sup>1386</sup>. L'emprise du Parlement obligeait la Ville à arrêter un chantier qui avait été pourtant autorisé par le Conseil du Roi <sup>1387</sup>. Garipuy et Mondran y trouvèrent quant à eux différentes raisons : les manœuvres du Parlement suivant le premier <sup>1388</sup>, et la mesquinerie des capitouls pour le second <sup>1389</sup>.

Peu après, au mois de mars 1754, le maréchal de Richelieu vint passer quelques jours à Toulouse, où il fut reçu avec les plus grands honneurs. En tant que commandant militaire de la province, il était, en l'absence du gouverneur, le représentant royal le plus important <sup>1390</sup>. Sa présence avait été requise pour trancher un certain nombre de points, parmi lesquels figuraient en tout premier lieu les aménagements urbains. Étant donné la situation, c'est probablement en prévision de sa venue qu'un membre de l'Académie, ou plus vraisemblablement Mondran luimême <sup>1391</sup>, publia le *Projet pour le commerce et les embelissemens de Toulouse*, qui sortit des presses de l'imprimeur Guillemette le 2 mars 1754 <sup>1392</sup>.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1384</sup> Ce document a été intégralement transcrit par Pierre-Henry Darreau (Pierre-Henri Darreau, *Les ingénieurs...*, annexe n° 235) Arch. dép. de Haute - Garonne,1 C 336, « Etat des affaires concernant la ville de Toulouse... »).

<sup>&</sup>lt;sup>1385</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 52, f° 147-147v, 1753, 29 mai. Casseirol était identifié comme un agent du Parlement (Richelieu le dit explicitement dans une lettre à l'intendant citée plus bas). Quant à Amblard, son attitude vis-à-vis de l'Académie et des projets d'urbanisme, et plus généralement son aigreur vis-à-vis de Mondran ne laissent aucun doute possible.

<sup>&</sup>lt;sup>1386</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 52, f° 139v-140, 1753, 27 avril, document cité par Sarah Thuillier (*Les promenades publiques...*).

<sup>&</sup>lt;sup>1387</sup> Même si le financement en incombait à la Ville, l'avis de l'intendant était crucial dans la mise en place de plans d'aménagements urbains. C'était lui qui, suivant un schéma récurrent, permettait l'autorisation du Conseil du Roi (Jean-Louis Harouel, « Jeu de pouvoir... », p. 60).

<sup>&</sup>lt;sup>1388</sup> Garipuy le dit clairement, accusant « le parti du Parlement » (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 C 336, « Etat des affaires concernant la ville de Toulouse... », Ce document a été édité par Pierre-Henri Darreau, *Les ingénieurs...*, annexe n° 235). Pareille accusation apparaît dans un mémoire anonyme contemporain (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 C 331, 1753, *Mémoire contre le parti du Parlement*).

<sup>&</sup>lt;sup>1389</sup> Mémoires, p. 365-366.

<sup>&</sup>lt;sup>1390</sup> Jean-Louis Harouel, « Le jeu des pouvoirs... », p. 55 - 56. Sur Richelieu comme commandant de la province, voir Michel Figeac, « La place du gouverneur dans la ville au XVIII<sup>e</sup> siècle... », ou John Rogister, « The provincial governor or commandant... ».

<sup>&</sup>lt;sup>1391</sup> Mondran prend le soin de dire qu'il n'est pas à l'origine de la publication (Mémoires, p. 367). Pourtant, l'« Avis de l'imprimeur » peut lui être attribué (voir *supra*, p. 294 et suivantes).

<sup>&</sup>lt;sup>1392</sup> La date est très précisément portée sur l'ouvrage. Comme le rapporte Marie-Luce Pujalte, l'imprimeur Guillemette imprima de nombreux documents pour l'Académie, ainsi que trois livrets des salons (Marie-Luce Pujalte, « Le Projet pour le commerce... », p. 140, note n° 18).

Le séjour de Richelieu est bien renseigné, par une documentation où Mondran n'est jamais mentionné<sup>1393</sup>. Ainsi, le lundi 25 mars, le maréchal examina l'avancée du chantier de l'Hôtel de Ville, puis assista à un acte d'opéra que la troupe de Riquet de Bonrepos joua en son honneur. À en croire Mondran, qui appartenait à cette troupe, c'est à lui que Richelieu aurait demandé cette faveur, Bonrepos ne pouvant s'y prêter à cause des relations notoirement difficiles entre le Parlement, dont il était membre, et le prestigieux visiteur<sup>1394</sup>. Invité au souper qui suivit, Mondran eut donc l'occasion de discuter avec le maréchal, si ce n'était déjà fait, de lui remettre un exemplaire de son *Projet*. Le lendemain, Richelieu visitait justement le chantier de la Promenade<sup>1395</sup>.

Le détail de ces mesures est développé par les chapitres III et IV du *Projet*<sup>1396</sup>. Intitulés respectivement « Promenades » et « Jardin public », ils forment le plus long développement, dix des soixante-douze pages de l'opuscule<sup>1397</sup>.

#### 1. Plan d'extension plus que promenade?

Comme on l'a vu, les deux gravures, payées par l'Hôtel de Ville en 1752, sont intitulées « Plan d'une promenade publique », et c'est effectivement une promenade qui fut approuvée et créée. Pourtant, *in fine*, ce n'est certainement pas ce que Mondran avait projeté, mais plutôt un plan d'extension, d'ailleurs critiqué comme une volonté de « mettre la ville hors la ville » <sup>1398</sup>. En effet, en sus de la promenade, il était prévu de refaire quatre portes monumentales et à visée non plus militaire mais décorative, comme cela se faisait dans nombre de villes à cette période <sup>1399</sup>, et dès les années 1670 à Paris. À terme, c'était d'ailleurs toutes les portes de la ville que Mondran

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>1393</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 C 331, « Journal du séjour du maréchal de Richelieu ». Amblard ne mentionne pas Mondran mais se montre très critique à l'égard du projet de la promenade dans sa globalité. Richelieu s'intéressait particulièrement à l'architecture, comme le note d'ailleurs Amblard. Il fut à l'origine, au même moment d'aménagements urbains à Montpellier puis, plus tard, à Bordeaux (Daniel Rabreau, *Apollon dans la ville...*, p. 37-38). <sup>1394</sup> Mémoires, p. 373-374.

<sup>1395 «</sup> Le lundy, Monsieur le maréchal alla visiter l'Hôtel de Ville à trois heures après midy ; il visita tout l'intérieur et l'extérieur de la maison ; il trouva la façade fort belle ; mais il dit plusieur fois que la porte d'entrée ne répondoit pas à l'ordre de l'architecture du corps entier, et qu'elle étoit trop basse et trop étroite ; il soupa chés Monsieur de Bonrepos, procureur général après avoir assisté à un acte d'opéra qui fut joué dans la salle qui appartient à Monsieur de Bonrepos. Le mardy, il assista au concert dans la salle destinée à cet usage ; l'assemblée étoit fort nombreuse et très bien composée ; il avoit visité, avant l'heure du concert, la promenade de l'esplanade, dont le plan et l'exécution parurent lui convenir [...] ».

<sup>&</sup>lt;sup>1396</sup> Voir notre édition du texte, vol. 3, p.j. n° 24. Le premier chapitre justifiait l'ouvrage, traitant du commerce, le second évoquait quant à lui des « chemins qui aboutissent à la ville ».

<sup>&</sup>lt;sup>1397</sup> L'ouvrage compte 15 chapitres et 72 pages. Les chapitres III et IV, pour les parties concernant ces questions spécifiques couvrent 10 pages.

<sup>1398</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 C 331, 1754, Mémoire abrégé des quelques affaires de la ville de Toulouse [...].

<sup>&</sup>lt;sup>1399</sup> Citons, à titre d'exemples, Rouen (Porte Guillaume-Lion, 1749), Nevers (porte de Paris, 1746), Nancy (portes Stanislas et Sainte-Catherine, construites entre 1755 et 1759), ou plus tard Carcassonne (porte des Jacobins, 1778). Pierre Lavedan, *Les villes françaises...*, p. 150.

souhaitait réhabiliter 1400. Il entendait aussi faire élever sur les allées de l'étoile et sur l'ovale luimême des maisons, « à bon marché », simples mais élégantes, susceptibles d'abriter des artisans. D'une élévation « médiocre », ces maisons à arcades et toits à l'italienne auraient permis d'accentuer les lignes de la promenade et dissimuler les remparts, tout en évitant de gâcher l'entrée de la ville en masquant les perspectives 1401. En outre, Mondran avait prévu, comme Tourny à Bordeaux, de détruire une portion de rempart ainsi que des maisons « si étroites qu'il [était] impossible de pouvoir espérer qu'elles soient jamais rebâties plus élégament » 1402, afin de donner une forme plus régulière au jardin public qui devait se trouver entre la porte Montoulieu et une des branches de l'étoile. Il ajoutait dans son Projet que

« si la Ville vouloit un jour faire une nouvelle enceinte qui renfermât dans la ville cette promenade, elle éviteroit la dépense des portes, et trouveroit bien des particuliers riches qui iroient bâtir sur les alignemens de la promenade, ce qui feroit le plus brillant quartier de la ville. »

Cette suggestion est typique des planifications d'agrandissements de ville, pareil procédé avait pu être observé à Marseille ou Aix au XVII<sup>e</sup> siècle, ou encore à Bordeaux, exemples cités par Mondran dans son Projet : on détruisait une partie des remparts afin d'annexer le quartier à la ville et on en élevait une nouvelle portion pour intégrer le nouveau quartier à l'enceinte urbaine 1403.

À partir d'une simple promenade, c'était donc un nouveau quartier que l'on entendait élever, hors des murs de la ville, et que le Toulousain rêvait comme rien moins que « le plus beau quartier de la ville » 1404, un espace propre et bien organisé où la circulation des hommes et des biens serait facilitée par la structure en étoile. Dévolu au commerce, tant par sa situation, que par son organisation, il pouvait permettre, suivant l'avis de Mondran, d'établir deux foires, l'une au faubourg Saint-Michel, l'autre au faubourg Saint-Étienne 1405.

C'est aussi un exemple de tentative de lotissement dans un espace suburbain qui tiendrait compte d'impératifs sociaux-économiques par sa destination à des artisans 1406. C'était sur eux que l'Académie concentrait une partie de ses efforts, et sur les métiers dépendant du dessin que

<sup>1401</sup> Pareille solution avait été mise en œuvre à Nancy sur la Place royale, pour masquer les fossés des remparts (Mireille - Bénédicte Bouvet, « Les places de Nancy... », p. 76).

<sup>&</sup>lt;sup>1400</sup> Projet..., chap. IV, p. 24 - 26.

<sup>&</sup>lt;sup>1402</sup> Projet..., Chap. 3, Art. II, « jardin public ».

<sup>&</sup>lt;sup>1403</sup> Julien Puget, Les embellissements d'Aix..., p. 34; Projet..., p. 18.

<sup>&</sup>lt;sup>1404</sup> Projet..., Chap. 3, Art. II, « jardin public ».

<sup>&</sup>lt;sup>1405</sup> Projet..., Chap. premier, p. 5.

<sup>1406</sup> Si dans un premier temps, Mondran indique que ces maisons seraient destinées aux « pauvres gens et artisans », c'est bien aux artisans qu'il pensait, puisqu'il souhaitait même faire des allées de la promenade une zone franche, à la manière de l'enclos du Palais, où les artisans étaient exemptés de payer des impôts.

Mondran entendait faire reposer son projet de relance économique <sup>1407</sup>. Lors de ses passages à Bordeaux, il s'était enthousiasmé pour les aménagements urbains et pour leur auteur, Tourny. Consulté au début du chantier toulousain, ce dernier avait, depuis 1743, initié une importante mutation urbaine, rendue nécessaire par la forte croissance économique. En 1745, il avait obtenu des jurats de financer la mise en place, dans un espace suburbain, d'un jardin (le jardin royal) et la destruction d'une partie des remparts, en vendant des lots de terrains le long d'allées (devenues les allées de Tourny), tracées pour l'occasion. Les lots devaient être bâtis de maisons uniformes, assez basses, et de pavillons, destinés non pas à des artisans comme à Toulouse, mais à des négociants <sup>1408</sup>.

En outre, la gravure permet de constater qu'une distinction était prévue entre les maisons des allées et celles situées sur l'Ovale, dotées, elles, d'une façade à deux niveaux, couronnée par un fronton. Ces dernières n'étaient donc pas conçues pour abriter des artisans, mais peut-être plus pour recevoir des entités administratives ou commerciales : ce projet tendait donc à une rationalisation de l'espace autour d'un secteur d'activité, l'artisanat, à la manière de ce qui avait pu être proposé pour l'industrie dès le XVII<sup>e</sup> siècle à l'initiative de Colbert, notamment en Languedoc, à Villeneuvette, où dès la création du site, en 1675, on prit en compte l'habitat ouvrier 1409, jusqu'au fameux projet de Ledoux pour la Saline d'Arc-et-Senans (1773 - 1793), où l'architecte imagina, suivant un plan radioconcentrique, un regroupement de l'unité de production, des pôles administratifs et des habitations des ouvriers 1410.

#### 2. Un financement permettant le désengagement de l'État

Ces logements étaient prévus suivant des plans et des alignements qui auraient été donnés par la Ville. Quant à leur financement, Mondran proposait de le faire par une loterie.

Cette idée n'était pas très répandue dans le financement d'embellissements urbains, mais avait été expérimentée et comptait des partisans. Pareille solution avait été proposée dès 1656 à Paris pour des ouvrages publics, à savoir un pont et une pompe à eau, par le banquier napolitain Laurent Tonti, comme le rapportait le *Traité de police* de De La Marre 1411. Depuis les années 1720,

<sup>&</sup>lt;sup>1407</sup> Pierre Girard et Jean-Loup Marfaing indiquent que ces maisons auraient dû être édifiées pour les employés et ouvriers du Canal (Pierre Girard, Jean-Loup Marfaing, *Toulouse*, *la ville...*, p. 20).

<sup>&</sup>lt;sup>1408</sup> Stéphanie Whitelock, « La culture du commerce... », p. 215-219. Contrairement aux maisons envisagées par Mondran, celles des allées de Tourny étaient originellement constituées d' « un rez-de-chaussée, d'un étage et d'un toit mansardé ».

<sup>&</sup>lt;sup>1409</sup> Claude Alberge, « Villeneuvette, une manufacture... », p. 5-13. Les logements des ouvriers de Villeneuvette auraient abrité jusqu'à 400 employés.

<sup>&</sup>lt;sup>1410</sup> Sur ce projet de Ledoux, voir Daniel Rabreau : La saline royale...

<sup>&</sup>lt;sup>1411</sup> Marie-Laure Legay, Les loteries royales..., p. 39. Le projet de Tonti resta lettre morte.

les loteries royales étaient organisées pour secourir les pauvres et permettre la construction ou la réparation d'édifices religieux 1412, mais Voltaire, dans un texte que le Toulousain devait connaître, avait proposé dans ses Embellissements de Paris (1749) d'y recourir pour des travaux d'utilité publique 1413. Nous n'avons pas relevé d'utilisation de ce procédé à Toulouse, au contraire de Paris, où il fut employé en 1757, sous la houlette des frères Calzabigi et de Casanova pour l'École royale militaire, puis en 1760, pour participer plus généralement à l'effort d'embellissement de la ville ; on pouvait ainsi apporter un financement substitutif à celui de l'État qui avait dès lors la possibilité de se désengager 1414, au profit de spéculateurs. L'initiative privée dans les opérations d'embellissements connut d'ailleurs de nombreux exemples, notamment à Lyon, pour la coûteuse édification du quartier Saint-Clair, où encore à Nantes, où l'île Feydeau fut ainsi lotie dès 1723<sup>1415</sup>, ou encore à Paris<sup>1416</sup>.

Toulouse aurait pu en fournir un autre exemple. En effet, en 1753, peu après avoir été ratifiés, ces lotissements, comme leur mode de financement, attirèrent un entrepreneur privé, Louis Gleizes 1417. Le mémoire imprimé que sa compagnie présenta aux capitouls indique qu'elle se proposait d'avancer les frais de construction et espérait achever ce chantier sous trois ans, suivant les plans et sous la direction des ingénieurs en charge du chantier. Les prix des maisons devaient être fixés suivant les plans et devis de ces derniers, et la compagnie payée par le tirage d'une loterie royale 1418. Ces conditions sont celles que l'on retrouve dans le Projet 1419, et auraient donc permis le désengagement total de la municipalité et de toute administration quant au financement.

Pourtant, Richelieu ne revint pas sur la décision des capitouls. Ses correspondances avec l'intendant du Languedoc dépeignent le climat de défiance général dans lequel il essayait de manœuvrer, et qui influèrent certainement sur sa décision. Ces aménagements n'étaient pas non plus rendus nécessaires comme à Toulon, Aix ou Lille par des impératifs militaires. Contrairement à Bordeaux, Toulouse ne jouissait pas d'un fort accroissement démographique ou

<sup>&</sup>lt;sup>1412</sup> Marie-Laure Legay, Les loteries royales..., p. 22-29. En 1721 était fondée la loterie de Saint-Sulpice, en 1727 s'y ajoutèrent celles des Enfants-Trouvés et des Communautés religieuses.

<sup>&</sup>lt;sup>1413</sup> Les œuvres complètes de Voltaire, 31b, p. 227.

<sup>&</sup>lt;sup>1414</sup> Marie-Laure Legay, Les loteries royales..., p. 24.

<sup>&</sup>lt;sup>1415</sup> Jean-Louis Harouel, « jeu de pouvoir... », p. 61.

<sup>&</sup>lt;sup>1416</sup> Jean-Louis Harouel, L'embellissement..., p. 161 - 179.

<sup>1417</sup> Il n'a pas été possible de déterminer s'il existait un lien de parenté entre Louis Gleizes et l'architecte et ingénieur Philippe Gleizes, par ailleurs membre de l'Académie, et collaborateur de Mondran.

<sup>&</sup>lt;sup>1418</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, C 336, Mémoire au sujet des maisons à bâtir sur les bords des alignements de la nouvelle promenade de Toulouse.

<sup>&</sup>lt;sup>1419</sup> Projet..., Chapitre III, p. 15-16.

commercial, et l'intendant n'y résidait pas, ce qui fragilisait les propositions de Mondran, pourtant soutenu par le comte de Caraman 1420. Richelieu lui-même n'était pas entièrement convaincu. Comme commandant militaire de la Province, il était responsable des murailles de la ville 1421, il se montra réticent à la destruction d'une portion de rempart, ce qui porta un coup fatal au projet d'extension 1422. Cependant, outre l'achèvement des travaux entamés, il souhaitait maintenir une dynamique de travaux publics, et faire homologuer le plan de Saget et Dufourc afin d'élaborer une version graphique des aménagements à prévoir. Après avoir offert satisfaction au Parlement, Richelieu était alors assez optimiste à ce sujet :

« [...] quand le Conseill de Ville est assemblé, il faut conter les voix et Messieurs du Parlement y sont avec le reste d'un grand crédit, et le sieur Casseirole, leur agent, fait surtout le diable à quatre, ils sont seuls contre ce projet et particulièrement contre le plan de Saget, mais cela remits sur le tapit dans la forme que je viens de dire aura un plein succès <sup>1423</sup>. »

Vœux pieux, car rien n'y fit. Les oppositions constantes du Parlement, mais aussi de la Sénéchaussée, sans parler des différentes factions au sein de l'Hôtel de Ville eurent raison de cette idée.

Ainsi, la première raison d'être du *Projet pour le commerce et les embelissemens de Toulouse*, celle d'influer sur l'exécution d'un plan d'extension de la ville, se solda par un échec. Et si ces propositions ne furent finalement pas suivies, elles avaient été pourtant sérieusement envisagées. Loin d'être utopique, la pensée de Mondran témoigne d'ailleurs de son expérience, d'échanges et d'une connaissance certaine d'aménagements achevés ou en cours dans d'autres villes. L'ouvrage, dans son ensemble, contient une longue réflexion sur la ville. Après avoir tâché de comprendre le contexte qui présida à sa parution hâtive, le 2 mars 1754, il importait de contextualiser plus largement le *Projet*, et d'examiner méthode et idées qui s'y trouvent mises en œuvre.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1420</sup> Jean Llanas évoque un courrier de Richelieu dans lequel celui-ci s'écrie « il ne faut pas ruiner la ville pour faire plaisir à un particulier, même si c'était Monsieur de Riquet » (Jean Llanas, « L'urbanisme à Toulouse... », p. 83). L'implication, semble-t-il importante de Gilles Pin, et l'existence de la deuxième gravure montrent que Caraman porta de l'intérêt au projet présenté par l'Académie.

<sup>&</sup>lt;sup>1421</sup> Nicolas Marqué, Géohistoire..., vol. 2, p. 665.

<sup>&</sup>lt;sup>1422</sup> Un mémoire anonyme adressé à l'intendant du Languedoc au printemps 1775 remettait en cause se jugement. Très critique envers les décisions de l'Hôtel de Ville et de son ingénieur, Hardy, décrit comme corrompu, l'auteur regrettait que la promenade ait été enlaidie par des constructions aux abords des allées qu'il fallait selon lui détruire. Il proposait que l'Hôtel de Ville ait recours pour cela à un plan de financement de construction d'un ensemble architectural de 60 000 livres sur cinq ans, à raison de 12 000 livres par an (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 C 284, 1775, avril, Complément du mémoire sur les vices de l'administration de la ville de Toulouse).

<sup>&</sup>lt;sup>1423</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 C 331, 1754, 28 mars, Lettre de Richelieu à l'intendant du Languedoc.

# Chapitre 5. Le Projet pour le commerce et les embelissemens de Toulouse

# A) Projets, expertise, embellissements

Le terme « projet », dans son sens premier, est lié à deux figures, celle du stratège, et celle de l'ingénieur, et donc à un contexte militaire. Il s'entendait tout d'abord comme « la reconnaissance avancée d'une place en vue de préparer les dispositifs utiles à son siège » <sup>1424</sup>. C'est à l'époque moderne, et dès le XVI<sup>e</sup> siècle, que le *projet* put être compris comme une « entreprise planifiée et orientée vers une fin » <sup>1425</sup>, et plus précisément comme « toute action qui doit être l'objet d'un examen préalable par une instance de validation ou de financement » <sup>1426</sup>. Il pouvait recouvrir un vaste champ : percement de canaux, nouvelles techniques agricoles, inventions appliquées aux manufactures, méthodes pédagogiques, etc.

Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le personnage que l'on y associe le plus favorablement est une figure particulière, celle du « faiseur de projets ». Charles-Léopold Andreu de Bilistein, par exemple, a été décrit, et à juste titre, comme l'un d'eux. Louvoyant entre Prusse et Bohème, il y proposa le creusement de canaux, l'avènement d'un nouveau système politique et bien d'autres idées qui laissèrent ses prestigieux interlocuteurs indifférents. Il en avait conclu qu'il était plus facile de proposer des aménagements que de les réaliser l'427. Ces « faiseur de projets », ont été depuis décrits en ces termes :

« [...] au croisement de l'inventeur, de l'entrepreneur, de l'affairiste, le faiseur de projet est un individu qui promeut une entreprise commerciale (ou éventuellement administrative), dont il prétend qu'elle est nouvelle, qu'elle sera financièrement intéressante, et pour laquelle il cherche à séduire un patron, à convaincre une autorité qu'il peut être autorisé à essayer son affaire, ou des investisseurs potentiels qu'elle est réaliste et profitable 1428. »

Cette acception du faiseur de projets a pu être rapprochée d'une autre figure, celle de l'expert, qui prétendait « maîtriser un savoir relativement rare, qu'il [pouvait] rendre utile à volonté pour faire (ou au moins faire faire) des choses de valeur, au service de qui voudra ». Celuici s'aidait donc de l'expérience, mais aussi d'« un travail d'abstraction, de théorisation qui lui permet[tait] de se démarquer des simples praticiens » 1429. Cette expertise pouvait être donnée ou

<sup>&</sup>lt;sup>1424</sup> Laurent Thévenot, « L'action en plan », p. 420.

<sup>&</sup>lt;sup>1425</sup> Koji Yamamoto, « Projets des projectors... », p. 41.

<sup>&</sup>lt;sup>1426</sup> Frédéric Graber, Martin Giraudeau, « Définir les projets », p. 20.

<sup>&</sup>lt;sup>1427</sup> Alexandre Stroev, Ileana Mihaila, « Le baron de Bilistein... », p. 332.

<sup>&</sup>lt;sup>1428</sup> Frédéric Gruber, « Du faiseur de projets... », p. 9.

<sup>&</sup>lt;sup>1429</sup> Frédéric Gruber, « Du faiseur de projets... », p. 13.

renforcée par l'appartenance à une université, une corporation ou une académie. Cela conférait une légitimité. L'institution donnait crédit à qui voulait se proclamer expert<sup>1430</sup>, et l'expert au projet qu'il examinait<sup>1431</sup>. Des activités d'expertise ou de conseil étaient ainsi demandées à l'Académie royale des sciences<sup>1432</sup>. L'Académie royale d'architecture se pliait aussi à cette tâche tant pour les inventions techniques que les plans de bâtiments qui lui étaient soumis<sup>1433</sup>. Dans le champ artistique, par exemple, le connoisseurship prôné par des amateurs de peinture comme l'abbé du Bos ou Richardson est une forme d'expertise dont Mondran offre d'ailleurs un exemple, entendant rationnaliser le jugement des œuvres d'art par le biais de l'*analyse*<sup>1434</sup>. À Toulouse, si l'Académie souhaitait renouveler et éduquer le goût des amateurs et des élèves en matière de peinture, elle ne tenait que rarement un rôle d'expert en matière d'architecture ou d'urbanisme, mais ce fut pourtant le cas à plusieurs occasions entre 1748 et 1754<sup>1435</sup>.

Les embellissements urbains étaient un secteur foisonnant en matière de projets, en témoignent les réflexions, restées manuscrites, de l'architecte Pierre-Alexis Delamair, le *Projet pour les embellissements de Paris* dont les trois tomes furent publiés en 1756 par un avocat, Guillaume Poncet de La Grave<sup>1436</sup>, ou ceux du « citoyen désintéressé », Maille Dussossoy<sup>1437</sup>. À Lyon, un sculpteur, Perrache, ou un architecte, Morand, mirent au point des plans très ambitieux qu'ils tentèrent d'appliquer. Graslin modifia durablement l'aspect de Nantes durant les années 1770 et 1780; les exemples sont nombreux. Les motivations de ces différents personnages rejoignent celles de Mondran. Partout y règne l'utilité publique chère aux philanthropes<sup>1438</sup>. Tous, cela dit, avaient l'intention de spéculer sur les terrains qui devaient accueillir leurs projets. Nos recherches n'ont pas montré pareille motivation pour Mondran, qui était locataire en ville, ne possédait d'autres biens que son domaine de La Pomarède et ne disposait sans doute pas alors de liquidités

-

<sup>&</sup>lt;sup>1430</sup> Eric H. Ash, «Expertise... », p. 9.

<sup>&</sup>lt;sup>1431</sup> L'expertise était l'une des activités de l'Académie royale des sciences, qui jugeait et approuvait ou non les inventions qui lui étaient soumises. L'Académie royale d'architecture eut un rôle similaire (Basile Baudez, Architecture et tradition..., p. 356 - 360).

<sup>&</sup>lt;sup>1432</sup> Voir, par exemple Aline Lemonnier-Mercier, Les embellissements du Havre..., p. 135 - 137.

<sup>&</sup>lt;sup>1433</sup> Basile Baudez, Architecture et tradition..., p. 156 - 160.

<sup>&</sup>lt;sup>1434</sup> À ce sujet, voir Charlotte Guichard, « Connoisseurship and artistic expertise... », p. 173 - 191, et supra, 2<sup>e</sup> partie, chapitres 7 - 8.

<sup>&</sup>lt;sup>1435</sup> Voir notamment Mémoires Acad., 1<sup>e</sup> cahier, p. 46.

<sup>&</sup>lt;sup>1436</sup> Nicolas Lemas, « Le temps des projets... », p. 43 - 65, « La ville offerte... », p. 87 - 95, Michel Le Moël, « Urbanisme et Lumières... », p. 41 - 43.

<sup>&</sup>lt;sup>1437</sup> Michel Le Moël, « Urbanisme et Lumières... », p. 43 - 46. Comme le soulignait Nicolas Lemas en 2013, Dussossoy est un personnage encore tout à fait inconnu (Nicolas Lemas, « Embellir la ville... », p. 104).

<sup>&</sup>lt;sup>1438</sup> Julien Puget avance que l'« utilité », en matière d'embellissements renvoyait aux notions de « sécurité, salubrité et de décoration » (Julien Puget, *Les embellissements...*, p. 44).

suffisantes pour prendre part à un investissement solide 1439. Dépourvu de fonds, il ne demanda pas à la Ville l'autorisation d'exécuter un projet porté par des investisseurs privés qu'il aurait pu recruter parmi ses connaissances, à l'instar d'Antoine-Michel Perrache, Jean-Antoine Morand ou Jean-Joseph-Louis Graslin 1440, mais essaya, lui, de convaincre les instances locales en s'appuyant sur l'Académie qu'il avait fondée.

Son Plan général avait eu pour point de départ le chantier de l'Hôtel de Ville, et donc le cœur de la cité. En 1754, c'est en s'appuyant sur les travaux de la Promenade et en considérant la périphérie qu'il entendait proposer un plan de travaux publics qui tranche par rapport à sa précédente tentative, tant par le soin qui y fut apporté que par son ambition.

# B) L'œuvre inaboutie d'un faiseur de projets en quête de légitimité

Mondran avait, durant ses années à la tête de l'Académie, entre 1748 et 1752, su pleinement tirer parti de sa position officielle. Il avait présenté ses projets en séance, s'était aidé des meilleurs élèves et des académiciens, enfin, les embellissements étaient valorisés dans les assemblées publiques et des salons. Il avance dans la préface du Projet qu'il avait à l'esprit depuis longtemps 1441. Ce plan général d'embellissements devait être l'aboutissement de ces efforts 1442. Ceux-ci avaient été jusqu'alors soutenus par la municipalité mais aussi promus par le gouvernement. La Ville elle-même essayait de structurer autour de son ingénieur une politique visant à encadrer la gestion de l'espace urbain et les travaux publics, luttant avec peine contre le Parlement pour mener à terme certains chantiers, parmi lesquels celui très symbolique de l'Hôtel de Ville. L'Académie, fondée par les capitouls mais parée de la protection royale, fut utilisée comme un outil pour faire valoir l'indépendance de la municipalité vis-à-vis du Parlement, et de légitimer son action sur l'ensemble de la ville. On l'a vu, l'abandon du chantier de la Promenade

<sup>&</sup>lt;sup>1439</sup> Le seul bien du couple à Toulouse appartenait à sa femme. Elle avait récupéré une maison, grange et jardin sur un terrain de deux arpents, hors la porte Saint-Nicolas, à la suite de la succession de Guillaume de Mondran, qu'elle loua moyennant la somme assez faible de 60 livres par an (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5860, 1748, 29 août, f° 416v-420 v).

<sup>&</sup>lt;sup>1440</sup> Sur Morand, voir Sylvain Chuzeville, Vie, œuvre et carrière..., Nadine Halitim-Dubois, Lyon au cœur..., Sur Graslin, voir Aranud Orain, « Jean-Joseph-Louis Graslin... ».

<sup>&</sup>lt;sup>1441</sup> On peut légitimement penser qu'il avait en tête d'impliquer l'Académie dans ses idées quant aux embellissements dès qu'il y entra. Faute de sources contradictoires, il est difficile de trancher quant à la date à laquelle il présenta le Projet, puisqu'on peut constater deux occurrences, présentant des termes proches, dans les Mémoires (Mémoires Acad., 1º cahier, p. 46; 2º cahier, p. 32. Toujours est-il que ses premiers essais, concernant le plan de la cathédrale, remontaient à 1748.

<sup>&</sup>lt;sup>1442</sup> Projet..., p. VII - VIII.

et la visite de Richelieu avaient précipité la publication du *Projet*, le 2 mars 1754, qui avait échoué à convaincre le commandant.

Comme le reste des brochures imprimées par Mondran, elle ne fut pas publiée sous son nom. Peut-être parce qu'il se refusait à passer pour auteur, mais aussi parce qu'il connaissait les mécanismes à mettre en œuvre pour arriver à ses fins. Il avait conscience que, isolé, un faiseur de projets manquait de crédit :

« [Monsieur de Mondran] lut un projet, fort étendu, pour embelir cette ville, dit que c'étoit à une Académie, comme celle-cy, qu'il convenoit de travailler à des mémoires de cette espèce, que c'étoit laisser, après soy, des projets utiles qui pourroint servir, dans les suites, d'instructions pour ceux qui dirigent les affaires publiques, que ces projets, aprouvés, où formés par un corps aussi éclairé, seroint toujours préférés, et seroint plus favorablement acceuillis que ceux d'un particulier, quelqu'il fut 1443. »

La page de titre laisse entendre que c'est ce texte, lu en 1752, qui fut publié deux ans plus tard, en 1754<sup>1444</sup>. Il y est inscrit « *Projet pour le commerce* [...] lu dans une séance de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse par l'un de ses membres », mention qui diffère sensiblement du vœu formulé par le mémorialiste. Celui-ci souhaitait voir son *Projet* présenté collectivement. C'est lors de cette même année 1752 que Mondran avait abandonné sa place de modérateur, au profit d'un ancien capitoul probablement proche du Parlement 1445, ce qui pourrait expliquer une opposition, plus que l'excuse très diplomatique du « voyage à Paris » d'un des commissaires chargés d'examiner le texte 1446. La valeur symbolique du document en était fortement altérée, Mondran ne pouvant plus se prévaloir de la caution des hommes de l'art 1447 et du poids institutionnel de l'Académie, qui lui déniait son expertise. L'« avis de l'imprimeur » précise encore l'idée initiale de l'urbaniste, et permet d'établir différents liens :

« l'auteur attendoit, pour le faire imprimer, que ces commissaires [ceux de l'Académie] en eussent fait l'examen, et que le Corps de Ville fut disposé à faire la dépense de la gravure des plans qu'il se proposoit de joindre à ce projet pour ne laisser rien à désirer au public que l'exécution. »

La dépense la plus onéreuse de l'entreprise éditoriale, celle des gravures, allait aux capitouls, qui avaient déjà fait les frais de la gravure de la Promenade et de la façade de l'Hôtel

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1443</sup> Mémoires Acad., 2e cahier, variantes, p. 44, b. Pareille remarque apparaît dans les Mémoires, p. 366.

<sup>&</sup>lt;sup>1444</sup> Voir vol. 3, planche 31.

<sup>&</sup>lt;sup>1445</sup> Les conflits, comme l'absence de Mondran et de ses amis à l'organisation des Salons de 1753 et 1754, ainsi que les changements de disposition dans le mode d'exposition des tableaux montre bien le retrait du mémorialiste et de ses soutiens durant cette période (Voir *supra*, p. 238 et suivantes).

<sup>&</sup>lt;sup>1446</sup> Il n'est jamais question de rejet des propositions ou d'opposition des commissaires, mais plus d'un désintérêt et d'une absence de dialogue.

<sup>&</sup>lt;sup>1447</sup> Fait notable, le seul ingénieur influent qui n'en fut jamais membre était Joseph-Marie de Saget. C'est sur la recommandation de Garipuy, son prédécesseur, que Saget obtint la place d'inspecteur des travaux publics de la province du Languedoc pour la sénéchaussée de Toulouse (Linnéa Rollenhagen-Tilly, *Les quais...*, t. 1, p. 13, note 21).

de Ville 1448. L'auteur, à plusieurs reprises, indique d'ailleurs qu'il disposait déjà de différents dessins, au rang desquels nous proposons de voir la très symbolique Présentation de la Promenade du Boulingrin aux capitouls 1449. La Promenade, en cours d'exécution au moment où Mondran lisait le texte, était le point central du *Projet*, ce qui pourrait amener à placer une illustration de ce type dans le luxueux ouvrage qu'envisageait le mémorialiste. N'arrivant pas à forcer la main de l'Académie, pas plus que celle de la municipalité, le Projet fut donc probablement publié avec un tirage restreint sur les deniers personnels de Mondran, dans l'espoir précipité d'infléchir Richelieu.

Le contexte local s'avérait délicat pour la publication d'un tel ouvrage, on l'a déjà vu. Les propositions n'étaient pas alors en adéquation avec les besoins de la ville. Une cité qui ne connaît pas de hausse importante de sa démographie peut-elle avoir nécessité d'un plan d'extension?

Malgré des idées contestables, Mondran souhaitait mener la ville « à sa gloire et à son bonneur » suivant la réflexion suivante : les artistes locaux, détenteurs d'une dignité nouvelle, conférée par leur statut d'académiciens, devaient être mis à contribution, les uns utilisés à lever les plans et projeter les embellissements, les autres à participer à leur réalisation. Le développement des arts devait entraîner avec lui le renouveau général de la cité. Pareille idée trouve des points de comparaison et nécessite d'inscrire Mondran dans le contexte intellectuel et éditorial contemporain.

#### C) Un contexte éditorial favorable aux « projets » (1742-1753)

Autour de 1700, la littérature touchant l'architecture connut des évolutions notables, marquées par un changement d'orientation de son discours. En plus de vouloir faire évoluer la pratique de cet art par la publication de traités, on entreprit de réformer le goût des élites au travers d'ouvrages susceptibles de toucher un plus vaste public, comme en témoigne par exemple les différentes éditions de la Description de la ville de Paris, de Germain Brice, livre destiné aux voyageurs qui fait la part belle aux descriptions et commentaires d'édifices ou d'aménagements urbains. Ce discours s'intensifia ensuite par l'entremise d'auteurs comme Titon du Tillet, Piganiol de La Force, Voltaire ou encore Bachaumont, et bien sûr, La Font de Saint-Yenne. Le sentiment que partagent ces auteurs est celui de l'abandon de l'espace urbain parisien, et d'une

<sup>1448</sup> Si l'on suit le raisonnement de l'auteur, le financement des gravures devait donc être fait avant l'homologation du Projet.

<sup>&</sup>lt;sup>1449</sup> Projet, p. 25, 43, 46. En outre, Mondran entendait faire payer à l'évêché la gravure du plan de la cathédrale Saint-Étienne. Pour le dessin de la présentation du plan, voir vol. 3, planche n° 26.

architecture qui ne serait plus que le privilège domestique d'un sérail de financiers. Le délabrement des bâtiments publics, très tôt symbolisé par l'inachèvement du Louvre, était perçu comme le signe d'une décadence nationale 1450.

#### 1. Voltaire et « l'écrit du citoyen obscur »

En 1742, Voltaire publia un petit opuscule intitulé Ce que l'on ne fait pas et ce que l'on pourrait faire 1451. L'auteur introduit ce bref conte philosophique en ces termes :

« Laisser aller le monde comme il va, faire son devoir tellement quellement, et dire toujours du bien de monsieur le prieur est une ancienne maxime de moine ; mais elle peut laisser le couvent dans la médiocrité, dans le relâchement, et dans le mépris. Quand l'émulation n'excite point les hommes, ce sont des ânes qui vont leur chemin lentement, qui s'arrêtent au premier obstacle [...] mais aux cris d'une voix qui les encourage [...] ce sont des coursiers qui volent et qui sautent au-delà de la barrière. »

#### Puis il poursuit, présentant son principal protagoniste :

« il y a souvent des hommes qui, sans avoir acheté le droit de juger leurs semblables, aiment le bien public autant qu'il est négligé quelquefois par ceux qui acquièrent comme une matière le pouvoir de faire du bien et du mal ».

La scène s'ouvre ensuite sur la Rome antique, au temps des débuts de la République, époque dont le patriotisme français du XVIII<sup>e</sup> siècle fit son principal modèle, en plus d'y trouver l'idéal du citoyen républicain vertueux<sup>1452</sup>. Des convives, tous engagés en politique, accompagnés de leurs maîtresses, sont attablés autour du premier consul. Un « citoyen obscur » se présente alors, muni d'un mémoire adressé à l'hôte des lieux. Un esclave l'apporte à l'édile, et le document est lu au milieu du repas, dans une certaine indifférence ; son propos : les embellissements de Rome. Le « citoyen obscur » y recommande successivement d'employer les mendiants aux grands chemins, d'assécher des marais, de tracer des places publiques, d'élever des statues aux grands hommes, de bâtir des marchés publics, des fontaines. Il s'insurge de l'« architecture barbare » du principal temple, de l'entrée des salles de spectacle, de la mauvaise conception des salles « où le peuple se rassemble », sans parler du « palais de votre capitale qui menace ruine ».

Pour remédier à cette indigence, il remarque que l'argent que l'on dépensait aux guerres pouvait être plus utile aux Romains, tout particulièrement aux architectes, peintres et sculpteurs susceptibles d'être employés à ces travaux : les Beaux-Arts deviendraient alors à la fois la gloire et la richesse de la cité.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1450</sup> Nous nous basons sur les résultats de l'étude de Richard Wittmann : Architecture, print culture...

<sup>&</sup>lt;sup>1451</sup> Suivant Mark Waddicor, le texte aurait été écrit entre 1738 et 1742, et publié pour la première fois en 1742 (*The complete works of Voltaire*, 31b, p. 203).

<sup>&</sup>lt;sup>1452</sup> Raymonde Monnier, « Patrie, patriotisme... », p. 17.

Voltaire assignait là une valeur économique aux Beaux-Arts qui devait s'appliquer par les travaux publics. Habilement, il donne une conclusion aisée à deviner : les édiles ne furent pas si distraits, et Rome se dota de quantité d'équipements urbains, utiles et bien conçus, en plus d'être solides, beaux et majestueux : « l'écrit du citoyen obscur fut une semence qui germa peu à peu dans la tête des grands hommes ».

L'auteur suggérait que s'immiscer dans les affaires publiques par la soumission (ou la publication) de mémoires renfermant des projets d'embellissement était donc vertueux, et pouvait permettre le bonheur de la nation<sup>1453</sup>. Mondran n'évoque jamais Voltaire<sup>1454</sup>, et l'inventaire de sa bibliothèque est même dépourvue d'écrits du philosophe, mais par deux fois, dans son Projet, il se réfère à cette utilité patriotique, dans l'avis de l'imprimeur, et dans le premier chapitre : « Il ne faut souvent qu'une première idée pour donner l'être à des choses très utiles et très importantes » 1455.

Mondran eut peut-être ce bref conte sous les yeux, à l'instar d'autres pièces où Voltaire évoque la question des embellissements, comme les Lettres philosophiques, Le temple du goût, Le monde comme il va, Le siècle de Louis XIV1456, ou encore Les embellissements de Paris, pour n'évoquer que celles publiées avant 1754 1457, dont on retrouve l'écho dans le Projet.

2. La Font de Saint-Yenne et l'ébullition éditoriale en matière d'architecture et d'embellissements du milieu du siècle

Entre 1748 et 1750, au moment où il commençait à se servir de la Société pour ses projets, puis tâchait de convaincre de potentiels protecteurs de l'utilité d'une Académie royale des arts à Toulouse, Mondran utilisait déjà l'embellissement de la ville comme un argument prépondérant. Il est envisageable qu'il ait suivi avec attention les débats générés à Paris par La Font de Saint-Yenne lors de la publication, en 1747, des Réflexions sur quelques causes de l'état actuel de la peinture en France, et peu après, de L'ombre du grand Colbert 1459.

<sup>&</sup>lt;sup>1453</sup> Richard Wittman, Architecture, print culture..., p. 60 - 61.

<sup>1454</sup> Il ne cite son nom qu'une fois, pour constater que son gendre, La Pouplinière, avait pensionné l'homme de

<sup>&</sup>lt;sup>1455</sup> Projet..., « Avis de l'imprimeur », p. 8.

<sup>1456</sup> Voltaire traite notamment des embellissements de Paris et de l'accroissement du commerce et de l'industrie dans le chapitre XXIX du Siècle de Louis XIV.

<sup>&</sup>lt;sup>1457</sup> Les embellissements de Cachemire, bien que publié en 1756, auraient été écrits en 1749 (The complete works of Voltaire,

<sup>&</sup>lt;sup>1458</sup> Cette date de 1748 ne donne pas pour autant de terminus *ante quem* à la réflexion du *Projet*. Celle-ci avait pu être plus facilement entreprise grâce à la charge de modérateur officiellement obtenue en 1748.

<sup>&</sup>lt;sup>1459</sup> Voir supra, 2<sup>e</sup> partie, chap. 5. La seconde édition de L'ombre du Grand Colbert était une version révisée et augmentée de la première, de 1748. Y figurait notamment un poème de Voltaire sur le Louvre (à ce sujet, voir

Les *Réflexions* de La Font s'attaquaient tout d'abord à la peinture, plus particulièrement à la peinture d'histoire, dont il jugeait qu'elle avait été délaissée au profit de décorations, portraits et peinture de genre, plus aptes à orner de riches hôtels particuliers qu'à l'édification morale du citoyen. Ces considérations sont intimement liées à celles portant sur l'architecture et les embellissements, et au sentiment d'abandon de l'espace public que La Font introduit dans ce pamphlet, mais développe davantage dans *L'ombre du grand Colbert*. Avec ces libelles, La Font enflamma le débat sur le palais du Louvre et son état d'inachèvement, et plus généralement, sur l'aspect irrégulier des bâtiments publics de la capitale.

Ces nombreux et incessants échanges entre polémistes, relayés dans des périodiques très diffusés comme le *Mercure de France*, eurent pour conséquence, à court terme, de permettre l'ouverture de la Galerie du Luxembourg, dans laquelle on put bientôt contempler une partie des collections royales. Ils engendrèrent aussi la réalisation d'opérations d'urbanisme dans Paris, et encouragèrent d'autres auteurs à publier. Plus de trois cents publications sur ces thèmes auraient été recensées entre 1747 et 1753, un nombre supérieur aux cinquante années précédentes, qui augmenta pour se porter à près de 800 entre 1755 et 1763 <sup>1460</sup>. C'est ensuite que se développèrent certains des plus ambitieux embellissements en province <sup>1461</sup>. Inscrire une demande de lettres patentes dans cette mouvance, en y incluant le thème des embellissements, avait été probablement décisif : cela offrait au Roi la possibilité de prendre indirectement position quant aux aménagements urbains. L'obtention des lettres patentes de l'académie toulousaine, comme l'annonce du chantier de l'Hôtel de Ville, furent relayées dans le *Journal œconomique*, en 1751, induisant que la haute administration royale soutenait cette démarche <sup>1462</sup>, tout comme la municipalité, jusqu'au revirement de 1753.

D) Une solution d'ordre général : les échanges commerciaux générateurs de richesses

Étienne La Font de Saint-Yenne, Œuvre critique...). Dans le même ordre d'idée, il put aussi bien suivre ce débat dans le Mercure de France en 1748 et 1749 et prendre connaissance des lettres que La Curne de Saint-Palaye y publia, toujours au sujet du projet de place royale à réaliser devant la colonnade du Louvre ([Jean-Baptiste de La Curne de Saint-Palaye], Lettres de divers auteurs sur le projet d'une place devant la colonnade du Louvre pour y mettre la statue équestre du Roy, s.l., 1749 [initialement publié dans le Mercure de France en plusieurs livraisons, en 1748]).

<sup>&</sup>lt;sup>1460</sup> Ces chiffres sont ceux donnés par Richard Wittman (*Architecture and print culture...*, et, du même auteur, « Politique et publication... », p. 14-15). Wittmann se rapporte à une base de données qui n'a pas été publiée ou mise en ligne à notre connaissance, et évoque un total de plus de 2000 publications françaises sur l'architecture entre 1650 et 1790.

<sup>&</sup>lt;sup>1461</sup> Pierre Lavedan, Jeanne Hugueney, Philippe Henrat, L'urbanisme..., p. 150-161.

<sup>&</sup>lt;sup>1462</sup> Voir supra, 2<sup>e</sup> partie, chap. 5.

Les projets de plans d'embellissements pouvaient revêtir deux formes. Blondel et Bullet à Paris, ou Morand à Lyon, avaient eu recours à un plan graphique 1463. Delamair et Poncet de La Grave avaient soumis leurs idées par des mémoires, manuscrits, ou imprimés. C'est cette dernière solution que Mondran adopta. Le *Projet* se présente sous la forme d'un *in-8* de 72 pages. Le texte, aéré, est doté d'ornements typographiques typiques des publications de son imprimeur, Guillemette 1464. Le contenu comporte un « avertissement de l'imprimeur », une préface, une introduction et quinze chapitres, eux-mêmes subdivisés en articles, suivant les besoins de la démonstration, et d'une table des matières. Le corps du texte débute par un chapitre relevant du commerce. Les quatorze suivants traitent des embellissements projetés.

Le terme « commerce » désignait alors l'activité économique en général <sup>1465</sup>. Avant de parler d'embellissements urbains, et de la vision que l'on pouvait avoir d'une ville, c'était donc d'économie qu'il devait être question. Le « commerce » n'apparaît que très ponctuellement dans le premier *Plan général* <sup>1466</sup>. En revanche, c'était l'un des arguments prépondérants utilisés pour obtenir le statut d'académie royale. Comme les embellissements, le commerce faisait l'objet d'un grand nombre d'essais publiés durant les années 1750 <sup>1467</sup>. La plupart étaient inspirés par des traductions d'ouvrages venus d'outre-Manche, ou tirés des réflexions d'un intendant du Commerce, Vincent de Gournay, et de son cercle <sup>1468</sup>.

Associer commerce et plan d'embellissements revêtait un caractère assez novateur à considérer le regard porté sur la ville à cette période. C'est en effet à ce moment que l'on passait de la conception juridique d'un espace borné par une enceinte, définition qui apparaît encore dans l'article « Ville » de l'*Encyclopédie*, à celle d'une approche économique, identifiant la ville à un carrefour commercial 1469, symbolisée par les écrits de Pierre Patte 1470. Non pas que Mondran ait cessé de voir dans la ville une enceinte, comme le prouve la définition qu'il donne de la « grande ville », terme qui vaut tant pour l'étendue, la population que pour la réputation, sous la plume de son fils, en 1770 :

« Qu'est-ce qu'une grande ville ? Une vaste enceinte ou l'opulence et la misère se rassemblent ; une espèce d'arène où d'innombrables rivaux, courant après le char de la fortune s'opposent la célérité, la vigueur,

<sup>&</sup>lt;sup>1463</sup> Sylvain Chuzeville, « La "Ville ronde" de Jean-Antoine Morand... », p. 36 - 41 et, du même auteur, Vie, œuvre et carrière..., p. 287 - 340.

<sup>&</sup>lt;sup>1464</sup> Marie-Luce Pujalte « Le Projet pour... », p. 142, note n° 20.

<sup>&</sup>lt;sup>1465</sup> Antoin Murphy, « Richard Cantillon et le groupe... », p. 199.

<sup>&</sup>lt;sup>1466</sup> Plan général..., p. 7.

<sup>&</sup>lt;sup>1467</sup> Philippe Steiner, « L'économie politique... », p. 225.

<sup>&</sup>lt;sup>1468</sup> Arnault Skornicki, « L'État, l'expert... », p. 8 - 10.

<sup>&</sup>lt;sup>1469</sup> Guy Saupin, « Graslin et les pouvoirs publics... », p. 192.

<sup>&</sup>lt;sup>1470</sup> Notamment ses Mémoires sur les objets les plus importants de l'architecture (Paris, Rozet, 1764). Sur ces aspects, voir notamment Branislw Baczko, *Lumières...*, p. 311 et suivantes.

l'industrie [...] une souveraine, assise sur son trône, jugeant les villes inférieures, aux pieds de laquelle mille esclaves de la terre et de l'onde apportent à l'envi, comme un tribut, la sueur des hameaux ; et dont la main généreuse fait circuler les denrées, les richesses ; enfin [...]un grand assemblage de matériaux qui, mis en œuvre, offrent l'imposant aspect de maisons particulières, d'édifices publics, de places et de temples 1471. »

Cette « grande ville » idéale est pensée à la fois comme lieu de convergence et lieu d'échange. Elle n'est pas fermée sur l'extérieur, mais ancrée dans un territoire donné sur lequel elle exerce une attraction. Cette approche aux accents mercantilistes de la grande ville guidée par « l'industrie » qui « fait circuler les denrées, les richesses », utilisée dans le *Projet*, a incité Georges Costa à qualifier Mondran d'économiste 1472. L'étude de sa vie permet d'affirmer qu'à près de 55 ans, il devait disposer de connaissances et même d'une certaine expérience quant au commerce. Plusieurs références à son expérience affleurent d'ailleurs dans le *Projet* 1473. Ses écrits et les archives attestent de rencontres avec des négociants de premier plan, des échanges sur ces sujets (notamment sa correspondance avec un importateur de vin lorientais). Cependant sa bibliothèque ne témoigne pas d'un intérêt marqué pour les questions économiques, pas plus que ses mémoires ou sa correspondance 1474. La comparaison avec Jean-Joseph-Louis Graslin, réputé avoir conjugué commerce et aménagements urbains, s'avère intéressante. Ce spéculateur fut à l'origine, dans les années 1770 - 1780, du plan d'extension nantais. Arnaud Orain a bien montré l'importante et lucrative expérience du grand commerce, doublée d'une maîtrise de l'économie politique qui avait amené cet homme à s'opposer vigoureusement aux physiocrates 1475. Mondran est loin d'avoir montré pareilles aptitudes. On est donc en droit de supposer que c'est en amateur qu'il considéra ces questions. C'est ce que confirme la conclusion toute en rhétorique du premier chapitre du *Projet* par laquelle il se garantissait de cinglantes critiques :

«L'établissement du commerce dans une ville qui ne le connoit n'est pas l'affaire d'un jour, et les moyens pour y parvenir demandent de grandes connoissances. Il faut espérer que quelques habiles négocians de cette ville seront assez zélés pour leur patrie pour ajouter à ce mémoire tout ce que l'auteur auroit bien voulu être en état d'y placer, mais comme il n'a aucune connoissance de cette importante profession, il n'a mis en avant que des idées générales qui sont à la portée de tout le monde, persuadé que son amour pour la patrie excitera celui de ses concitoyens. Il ne faut souvent qu'une première idée pour donner l'être à des choses très utiles et très importantes. »

338

<sup>&</sup>lt;sup>1471</sup> BHVP, CP 4272, Paul-Louis de Mondran, *Discours composé pour être prononcé par mon père* [...], 1770 (transcrit intégralement, infra, vol. 3, p. x).

<sup>&</sup>lt;sup>1472</sup> Georges Costa, « Louis de Mondran économiste... », p. 3-41.

<sup>&</sup>lt;sup>1473</sup> Projet..., voir notre vol. 3, p.j. n°24. Des références à son expérience apparaîssent dès la p. 2.

<sup>&</sup>lt;sup>1474</sup> Il ne possédait guère, en 1792, que l'ouvrage de Necker, *De l'administration des finances de France* (1785). Ajoutons qu'il n'eut pas de liens avérés avec la Chambre de commerce de Toulouse à cette date. Aucune mention du *Projet* n'apparaît dans leurs archives (Archives de la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse, AA 14, plumitif des délibérations de la Chambre de commerce, n°. 4, 1744-1757).

<sup>&</sup>lt;sup>1475</sup> Arnaud Orain, « Jean-Joseph-Louis Graslin... », p. 29-86.

On s'en doute, ce discours n'est pas comparable à celui d'un Graslin, mais se trouve cependant particulièrement circonstancié. Introduire avec pareil thème sa démonstration était probablement dans son esprit un gage de réussite vis-à-vis des capitouls, et permet de voir dans ce document un essai de conseil politique plus que le traité d'un expert en économie ou en ingénierie.

Sa démonstration prend d'ailleurs immédiatement une coloration politique, celle d'une défense des capitouls. Il balaye des affirmations déjà anciennes, mais largement partagées, de l'intendant Lamoignon de Basville (1698)<sup>1476</sup>. Celui-ci avait avancé que le caractère anoblissant de la charge de capitoul suscitait de grandes convoitises parmi les plus opulents négociants locaux qui, une fois la charge obtenue, renonçaient, ainsi que leurs enfants, à leur activité <sup>1477</sup>. C'est ce qui aurait freiné le développement du commerce à Toulouse <sup>1478</sup>. Mondran ne précise pas l'origine de la remarque, mais les édiles devaient en connaître parfaitement l'auteur : cet intendant était connu pour avoir largement restreint les prérogatives des capitouls, notamment quant à la gestion du budget de la municipalité <sup>1479</sup>.

À cette considération particulière, Mondran opposait des raisons d'ordre général, arguant qu'ailleurs, les charges anoblissantes n'étaient pas un obstacle au commerce. Son raisonnement revient ensuite sur la situation locale, et met tout d'abord en œuvre la fameuse théorie des climats, popularisée par Montesquieu <sup>1480</sup>. Selon lui, et de nombreux auteurs avant lui, le Languedoc était un pays de cocagne, à la situation géographique idéale pour le commerce <sup>1481</sup>, où le blé et le vin étaient produits à bon marché et en grande quantité. Le coût de la vie y était donc généralement

<sup>1</sup> 

<sup>1476</sup> Nicolas de Lamoignon de Basville avait formulé ces idées dans un mémoire daté de 1698. (Arch. dép. de Haute-Garonne, Ms. 197, édité dans Henri Blaquière, Yves Castan, Pierre Gérard, *Documents toulousains...*, p. 33-34). Mondran avait pu avoir connaissance de ce propos par une publication posthume parue en 1734 (Nicolas de Lamoignon de Basville, *Mémoires pour servir à l'histoire de Languedoc*, Amsterdam, P. Boyer, 1734, p. 244-247). Cet argument fut repris tout au long du siècle, notamment par Jean-Aymar Piganiol de la Force, (*Nouvelle description de la France*, Paris, T. Legras, 1719, t. IV, p. 86, *Nouveau voyage de France*, Paris, T. Legras, 1740, t. 2, p. 18-19) On le retrouve dans un mémoire manuscrit d'un certain Chambon, adressé au ministre Terray en 1773 (cité dans Claude Devic et Joseph Vaisette, *Histoire générale du Languedoc*, Toulouse, 1876, [éd. augmentée] p. 1226-1227). L'article « Toulouse » de l'*Encyclopédie*, par le chevalier de Jaucourt, reproduit la même assertion critiquée par Mondran (*Encyclopédie...*, vol. 16, 1765, p. 451, art. « Toulouse »).

<sup>&</sup>lt;sup>1477</sup> Deux à trois négociants devaient être élus parmi les capitouls suivant deux arrêts du conseil passés le 21 septembre 1654 et le 2 octobre 1662 (Arch. de la Chambre de commerce de Toulouse, AA 14, p. 5, 1744, 28 novembre ; AA 15, p. 132, 1760, 28 novembre).

<sup>&</sup>lt;sup>1478</sup> Ces considérations sont avancées dans un contexte particulier, puisque l'abbé Coyer publia, deux ans plus tard, sa *Noblesse commerçante* (Londres, Fletcher Gyles,1756), texte dans lequel Coyer proposait que la petite noblesse soit autorisée à commercer, sans pour autant déroger, ce qui initia un débat avec le chevalier d'Arcq et son ouvrage *La Noblesse militaire ou le Patriote français* (1756).

<sup>&</sup>lt;sup>1479</sup> Mathieu Soula, « Toulouse et la tutelle financière... », p. 309-338.

<sup>&</sup>lt;sup>1480</sup> Charles Louis de Secondat, baron de Montesquieu, l'Esprit des Lois, Paris, 1748, Livres XIV à XVIII.

<sup>&</sup>lt;sup>1481</sup> Basville, dans son mémoire de 1698 tenait un discours très proche.

bas, ce qui incitait l'artisan à l'indolence. Réflexion aisément transposable, elle se retrouve chez nombre d'auteurs européens, d'opinions variées, depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1482</sup>.

Fort de ce constat, son argumentaire n'évoque alors pas la discussion qui fut par la suite chère aux physiocrates, celle de la liberté de commerce des grains, mais propose de valoriser ces produits issus de l'agriculture par leur transformation, du blé en farine d'une part, et du vin en eau-de-vie d'autre part, ce qui pouvait avoir des attraits importants quant au commerce, en termes de plus-value et de transport.

Pour remédier à l'indolence des artisans, et susciter l'amour du travail, il étend alors son raisonnement aux « arts et sciences » : « L'amour du travail vient aussi de l'amour des arts », car selon lui, « les arts ont eux-mêmes des attraits ravissans qui piquent l'esprit et le goût », le plaisir qui se dégage de leur pratique surpasserait toute l'application qu'ils nécessitent. Cette réflexion avait été avancée par Montesquieu dans *Les lettres persanes*, en 1721. On la retrouve encore chez des économistes, comme dans la célèbre *Fable des abeilles* de Mandeville ou dans le *Traité sur le commerce* de Melon 1483, mais aussi chez des théoriciens de l'art comme l'abbé Du Bos 1484, ou chez des promoteurs d'écoles de dessin parmi lesquels Ferrand de Monthelon, plus tard, chez Descamps et Bachelier 1485, ou encore dans les statuts de l'Académie de San Ferdinand de Madrid, en 1751 1486. La réflexion qui affleure dans le *Projet* s'inspire donc d'idées assez répandues et se veulent proches des positions de Voltaire ou de La Font qui regrettaient Colbert. En revanche elle se révèle imperméable aux arguments de Rousseau, attendu que les reproches formulés dans son *Discours sur les sciences et les arts* (1750) sont d'ordre moral. Mondran considère la question du luxe, produit par les arts, sous un angle économique, ce qui lui permet de ne s'en tenir qu'aux aspects positifs.

Ce n'était pas l'augmentation de la population qui nécessitait une extension de la ville, doublée d'une volonté d'améliorer les infrastructures commerçantes, par l'aménagement de quais, de places, ou de marchés publics, comme dans nombre d'exemples contemporains (Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, par exemple). À Toulouse, qui ne connaissait pas

<sup>&</sup>lt;sup>1482</sup> Alain Clément, « Lutter contre l'oisiveté... », p. 184.

<sup>&</sup>lt;sup>1483</sup> Bernard Mandeville, *The fable of the bees*, Londres, Roberts, 1714, trad. française *La Fable des abeilles* [...], Londres, 1740; Jean-François Melon, *Traité politique sur le commerce*, Amsterdam, Changuion, 1734. Ces renseignements proviennent d'un article d'Arnaud Diemer, « Quand le luxe... », p. 14-16, 19-20.

<sup>&</sup>lt;sup>1484</sup> Charles du Bos, *Réflexions critiques...*, Paris, Mariette, 1719, 1° partie, section 1, « De la nécessité d'être occupé pour fuir l'ennui et de l'attrait que les mouvements des passions ont pour les hommes ».

<sup>&</sup>lt;sup>1485</sup> Agnès Lahalle, « Le rôle des villes... », p. 242.

<sup>&</sup>lt;sup>1486</sup> Basile Baudez, Architecture et tradition ..., p. 27.

<sup>1488</sup> Projet..., p. 51.

d'accroissement démographique, c'était le seul commerce qui justifiait les propositions d'aménagements.

Sa finalité était l'avènement d'une ère d'opulence à laquelle devait concourir les arts du dessin, par la construction de manufactures, certes, mais aussi et surtout par la réfection de l'ensemble des bâtiments publics, la mise en place d'un plan d'extension, d'un plan d'alignements, de quais, de ports, de promenades, *etc*.

Dès sa préface, l'auteur se réfère à un système des arts, par lequel il justifie l'utilité de l'Académie. À l'en croire, il était impossible de rendre florissante une ville si seules la peinture ou l'architecture y étaient pratiquées avec brio. Cette vision de l'égalité régnant entre les arts est celle qui transparaît dans les statuts de l'Académie où les grands prix étaient donnés à tour de rôle à la peinture, l'architecture et à la sculpture 1487. Cette conception se révélait dans l'idée que la ville prenne à son service,

« un célèbre peintre, un célèbre sculpteur, un célèbre architecte, un célèbre graveur en taille-douce, à qui la Ville donnât des pensions et des immunités. Ces places, données au vrai mérite et non à la sollicitation attireroient dans la ville des grands hommes qui feroient des dignes élèves, et rendroient le Capitole célèbre comme les galeries du Louvre le sont par les fameux artistes à qui le Roi y a donné le logement et des pensions 1488. »

Mondran, qui rêvait l'Hôtel de Ville comme un nouveau Louvre où les arts seraient traités en égaux, n'en sous-entend pas moins dans le cours de sa démonstration un système dans lequel la première place était tenue par l'architecture, par laquelle il entendait restaurer l'ensemble de la ville, et plus particulièrement ses monuments publics. C'est à travers l'architecture et l'utilité qu'il lui associe, qui n'est pas sans faire écho aux idées de l'abbé Batteux que, dans un premier temps, la cité devait retrouver de sa superbe 1489. S'en suivent quatorze chapitres dévolus aux embellissements, qui sont principalement justifiés par l'idée postulée en préambule, celle de relancer l'économie locale par l'amélioration les flux commerciaux, sans pour autant oublier

<sup>&</sup>lt;sup>1487</sup> Aux débuts de l'Académie toulousaine, c'est la peinture qui était privilégiée, les grands prix de peinture étant mieux dotés que ceux de sculpture ou d'architecture. Suite à des critiques répétées, l'égalité entre les trois arts fut promulguée. La nature du système des arts se posait dans diverses académies européennes, notamment à Madrid ou à Rome, mais pas à Paris. L'Académie d'architecture y avait été fondée, en 1671, bien après l'Académie de peinture et de sculpture, afin d'assumer un rôle de conseil auprès du Roi et de l'administration des Bâtiments, et se concentrait, depuis la querelle entre Perrault et Blondel, non pas sur des questions théoriques, comme pouvait le faire l'Académie de peinture et de sculpture, mais sur ses missions d'expertise ou de conseil. L'Académie toulousaine compte plus de points communs avec le cas madrilène, quasiment contemporain, et notamment dans sa

structuration. L'Académie San Ferdinand avait aussi tout d'abord été une école d'art, avant d'accueillir un cénacle d'académiciens. Comme à Toulouse, elle réunissait les trois arts (Basile Baudez, *Architecture et tradition...*).

<sup>&</sup>lt;sup>1489</sup> Batteux, en 1746, avait émis l'idée que l'architecture et l'éloquence étaient supérieures à la peinture, la sculpture, la poésie et la danse, car « on leur demande le beau [...] mais un beau qui soit d'une utilité réelle » ; Paul Oskar Kristeller, *Le système...*, p. 64-67.

le bonheur de la population, et donc des aspects sociaux<sup>1490</sup>. On y retrouve des propositions déjà visibles dans le *Plan général*, ou dans le plan de Garipuy<sup>1491</sup>. À la différence de ces derniers textes, Mondran s'est efforcé d'y offrir une organisation claire et détaillée.

# E) Rationaliser l'espace urbain

La conception de la ville suivant Mondran revient aussi, comme l'a noté Marie-Luce Pujalte, aux conclusions de Marc-Antoine Laugier : « La beauté et la magnificence d'une ville dépend principalement de trois choses : de ses entrées, de ses rues et de ses bâtiments » <sup>1492</sup>. D'ailleurs, c'est ce qu'il met principalement en avant à propos d'autres villes dans ses *Mémoires*. Ainsi ne trouve-t-il rien de beau dans l'aménagement de Nîmes dont il déploraît les rues « étroites et les maisons mal batties » <sup>1493</sup>, tout en relevant la beauté de certains monuments, comme le grand théâtre de Soufflot, le couvent des carmes ou l'Hôtel de Ville à Lyon, ou l'amphithéâtre de Saint-Côme à Montpellier <sup>1494</sup>.

Le Toulousain choisit ainsi une focale qui décrit la ville depuis l'extérieur vers l'intérieur, avant de s'intéresser aux bâtiments publics qu'il voulait rénover ou élever. Un regard d'ensemble permet de constater qu'à l'instar d'autres projets d'embellissements établis durant la seconde moitié du siècle, Mondran souhaitait plus détruire que bâtir, afin d'ouvrir ou agrandir des places, faciliter la circulation, dégager des perspectives les rues devaient s'organiser comme autant de perspectives menant des chemins aux portes de la ville, et de ces portes à un point central, dans ce cas, l'Hôtel de Ville le Vil

<sup>&</sup>lt;sup>1490</sup> On pense notamment à l'extension de la ville, où Mondran désirait loger des artisans.

<sup>&</sup>lt;sup>1491</sup> Georges Costa a pointé les différentes ressemblances entre ces projets, qui tiennent à la circulation et à l'ouverture de places (Georges Costa, « Louis de Mondran, économiste... »).

<sup>&</sup>lt;sup>1492</sup> Marc-Antoine Laugier, Essai sur l'architecture... 1753, p. 244-245, cité par Marie-Luce Pujalte, « Le projet pour... », p. 136.

<sup>&</sup>lt;sup>1493</sup> Mémoires, p. 568.

<sup>&</sup>lt;sup>1494</sup> Au retour de son dernier séjour parisien, il ne prit pas son chemin habituel, mais fit un long détour, en passant par Dijon, Châlons sur Saône, Lyon, où il séjourna deux jours « pour voir la ville », Nîmes et Montpellier. Entre autres monuments lyonnais, Mondran remarqua le couvent des célestins, la chapelle des Jésuites, la place Bellecour, les quais, mais n'évoque pas, par exemple, le Grenier d'abondance. À Nîmes il s'intéresse à l'antique et à Montpellier remarque la place du Peyrou. À ces occasions, il ne mentionne pas de contacts sur place. Si l'on a vérifié qu'il ne faisait pas partie des correspondants de Séguier à Nîmes, on n'a pas trouvé d'informations montrant qu'il fut en lien avec des notables ou membres des académies locales (Tout au plus suggère-t-il qu'il était en relation avec un certain Monier cadet, avocat à Nîmes (voir supra, 1<sup>e</sup> partie, chap. 12, et Mémoires, p. 564-571).

<sup>&</sup>lt;sup>1495</sup> L'un des auteurs les plus mesurés quant à la position à tenir vis-à-vis des destructions reste Pierre Patte qui, lui, entendait « conserver tout ce qui est digne de l'être », et prônait des embellissements visant à former un tout (Sigrid de Jong, « La ville in situ... », p. 79-82).

<sup>&</sup>lt;sup>1496</sup>On l'observe ainsi chez Palladio : « les rues principales, que nous pouvons appeler les rues militaires, doivent être disposées en sorte que des portes de la ville elles s'aillent rendre tout droit à la place d'armes, et quelquefois même,

#### 1. Fluidifier les échanges commerciaux par un réseau d'infrastructures

L'entreprise première, en lien direct avec le commerce, était donc de favoriser la circulation des biens et des hommes. Pour cela, Mondran désirait établir une solide liaison entre le sud-est et le nord via l'ouest de la ville, qui devait être rendue possible par une modification drastique des voies de communications 1497. Son extension de la ville, autour de la promenade du Boulingrin, au sud-est, devait permettre le lien entre le canal du Midi 1498 et les chemins desservant le Lauraguais jusqu'à la rive droite de la Garonne, où aboutissait une allée de la promenade. Sur la rive droite du fleuve, il pensait aménager, en aval, un quai et deux ports entre les deux moulins à eau que comptait la ville (le moulin du Château et le moulin du Bazacle). Le guet du moulin du Bazacle formant un obstacle important à la navigation entre le cours supérieur et le cours inférieur de la Garonne, il entendait faire percer en amont de cette chaussée un canal. Celui-ci devait rejoindre, au nord de la ville, le canal du Midi qui, lui, longe la ville dans un axe est – nord - est.

Le quartier Saint-Cyprien, sur la rive gauche du fleuve, n'était pas laissé pour compte. Mondran y voyait un secteur à fort potentiel. Désireux d'augmenter les échanges entre les deux rives, et les îles de la Garonne, il souhaitait bâtir deux nouveaux ponts, et imaginait garantir l'île de Tounis et le quartier de Saint-Cyprien des trop fréquentes inondations par des ouvrages défensifs, liés à des espaces voués à la promenade et bien sûr au commerce : des quais et un port, qui devaient être complétés par la modification des accès à la ville, la création de deux places, d'une porte monumentale, et l'amélioration de l'insertion des routes d'Auch et Lombez par la

\_

si la situation le permet, qu'elles aillent jusqu'à l'autre porte; et, selon la forme ou l'étendue de la ville, on pourra faire sur le même alignement, entre l'une des portes et la principale place d'armes, une ou plusieurs places de moindre importance. Les autres rues doivent aussi aboutir non seulement à la grande place, mais encore aux principales églises, aux palais de marque, et à tous les lieux publics » (Andrea Palladio, Les quatre livres..., p. 213-214). Des réflexions du même ordre se retrouvent chez Pierre Patte, Mémoires sur les objets..., p. 10 - 11.

<sup>&</sup>lt;sup>1497</sup> La partie nord-ouest de la ville fait l'objet de moins d'attention. L'espace y était occupé, en majorité, par des communautés religieuses. (Nicolas Marqué, *Géohistoire...*, t. 3, carte n° 89). Comme Garipuy avant lui, il souhaitait vivifier ces espaces, afin que les communautés religieuses ne constituent plus des îlots dépourvus de vie en logeant dans leurs clôtures des boutiques. Quant au nord-est, il ne devait pas, pour Mondran être particulièrement destiné au commerce. Il proposait de créer, depuis la Promenade du rempart, une perspective arborée jusqu'à l'Hôtel de Ville. Cette promenade, qu'il jugeait trop humide, devait être assainie, et le rempart régularisé. À l'intérieur de l'enceinte, un jardin botanique susceptible de servir à l'université de médecine devait voir le jour et communiquer avec celui qu'il projetait à l'arrière de l'Hôtel de Ville, et ainsi créer une large perspective arborée au cœur de la ville, projet ambitieux qui ne fut pas suivi.

<sup>&</sup>lt;sup>1498</sup> Mondran, comme on l'a vu, entendait doter Toulouse d'un second port sur le Canal pour faciliter des échanges qu'il espérait voir augmenter. Ce port ne fut jamais construit.

mise en place d'une patte d'oie. Les modifications majeures touchaient pour grande partie la périphérie de Toulouse.

#### 2. Remédier aux problèmes de circulation

Sa démonstration suit donc le cheminement d'un promeneur, depuis le gardiage, et débute par « les chemins qui aboutissent à la ville ». Il incite à ne pas les négliger, et les compare au réseau routier de l'Empire romain, et à sa « solidité ». La référence à peine voilée à la postérité des voies romaines 1499 avait pour but de flatter et encourager les capitouls ; ceux-ci apposaient leurs armes sur les aménagements effectués sous leurs mandats 1500, et pouvaient ainsi espérer voir leur nom entrer dans l'histoire.

Les alignements effectués sur les chemins extérieurs à la ville devaient s'articuler avec le plan d'alignements qu'il voulait voir mis en place à l'intérieur des murs. Dès les limites du gardiage, pour donner de la majesté à l'espace urbain, il désirait que les chemins « eussent dix toises de largeur 1501 [...] et fussent pavés dans le milieu de la largeur de cinq toise ». Toute cette partie périurbaine devait être dotée de larges chemins, pavés et arborés, et la promenade d'une avenue (dix toises de largeur) et d'allées (cinq toises) harmonieuses. Passé les remparts, l'espace urbain, plus dense, devait être percé de rues de trois largeurs différentes, six, quatre et trois toises 1502, qui devaient faciliter la circulation de l'air. Le recours à des matériaux spécifiques pour les façades qu'il souhaitait voir régularisées est aussi pressenti, tant en hauteur que dans l'ordonnancement de leur élévation, à commencer par les rues menant aux portes de la ville, ce qui devait se faire « facilement ». Ces propositions rejoignaient les mesures mises en place par la Ville avec le recrutement de son ingénieur, bien que Mondran ne fasse jamais référence aux Us et coutumes de Toulouse, publiés en 1753<sup>1503</sup>.

À l'instar de nombreuses autres villes, comme Mâcon, Bourg-en-Bresse, Troyes, Montpellier, Marseille, Arras ou Limoges 1504, Toulouse, quelques années après, se dota d'une

<sup>&</sup>lt;sup>1499</sup> Ce type de référence se trouvait dans divers ouvrages. On en trouvait par exemple dans le traité de Palladio, Les quatre livres..., Troisième livre, « travaux publics ».

<sup>&</sup>lt;sup>1500</sup> Nicolas Marqué, Géohistoire..., vol. 2, p. 665.

<sup>&</sup>lt;sup>1501</sup> Soit un peu moins de 20 m.

<sup>&</sup>lt;sup>1502</sup> Soit respectivement un peu moins de 12, 8 et 6 m.

<sup>&</sup>lt;sup>1503</sup> Cette absence pourrait laisser entendre que cette partie du texte n'avait pas subi de refonte importante entre sa lecture à l'Académie et sa publication.

<sup>&</sup>lt;sup>1504</sup> Jean-Louis Harouel, L'embellissement..., p. 240.

règlementation quant aux alignements. Elle se traduisit par au moins une ordonnance de voirie en  $1769^{1505}$ .

Toulouse ne disposait que très imparfaitement d'accès à une eau saine, susceptible, en outre, de servir au nettoyage des rues, en plus de servir de décoration par le biais de fontaines <sup>1506</sup>. L'alignement des rues était associé à la circulation de l'air, l'agrandissement ou la création de places l'était, elle, aux portes, mais aussi à l'eau, par l'entremise de quinze fontaines disposées sur différentes places <sup>1507</sup>, et approvisionnées d'après des moyens repérés dans l'*Architecture hydraulique* de Bélidor <sup>1508</sup>.

La « grande ville » est ainsi considérée comme un système ou chaque partie devait être en rapport avec un tout régulier. L'extérieur devait annoncer l'intérieur, et chaque rue, chaque bâtiment, en fonction de sa situation, l'ancienneté et la noblesse des lieux. Il importait donc de respecter la convenance, qui était définie, dans le dictionnaire de d'Aviler comme :

« l'accord qu'on doit observer dans toutes les espèces d'édifices, leur grandeur, leur forme, leur richesse, leur simplicité, etc.[...] dans un bâtiment où la convenance est observée, sa forme et sa décoration conviennent au rang, à la dgnité, ou à l'opulence des propriétaires. 1509»

<sup>&</sup>lt;sup>1505</sup> À ce sujet, voir Marie-Luce Pujalte, *L'architecture civile privée...*, p. 11-30. Les municipalités d'Ancien Régime n'obtinrent pas de résultats satisfaisants en la matière, sauf dans des cas exceptionnels, qui impliquaient des reconstructions massives, comme dans le cas de Rennes ou Châteaudun, détruites par le feu, ou des créations exnihilo comme Versailles, ou des extensions de ville (le quartier Richelieu à Aix, le quartier Graslin à Nantes...). Toulouse n'échappe pas à ce constat, l'Ancien Régime ne fournit que des alignements très imparfaits, qui furent révisés dès les débuts du XIX<sup>e</sup> siècle (Philippe Gresset, « La salubrité... », p. 49-51; Barthélémy Dumons, « Le plan général des alignements... », p. 109-130).

<sup>&</sup>lt;sup>1506</sup> L'approvisionnement en eau de la ville fut un problème récurrent au XVIII<sup>e</sup> siècle. Dès 1703, suivant Jean Bourroul, un certain Antoine Soulier, originaire de Saint-Laurent le Minier (dép. Gard, arr. Le Vigan), aurait proposé un Mémoire pour donner des eaux à Toulouse (Arch. dép. de Haute-Garonne, C 346, Jean Bourroul, Mémoire contenant le projet premettant de procurer des eaux courantes et jaillissantes à la ville de Toulouse [...] s.l.n.d. [Toulouse, 1762]). Différents projets avaient ensuite été rédigés par des ingénieurs pour fournir de l'eau à la ville. En 1749, un religieux proposa un projet de machine hydraulique qui fut examiné, et refusé par l'Académie des arts et l'Académie des sciences (Mémoires Acad., 1º cahier, p. 47). En 1755, l'ingénieur Abeille aurait formulé un projet qui ne fut finalement pas soumis à l'Hôtel de Ville. En 1762, trois autres furent proposés par l'ingénieur du Roi Jean Bourroul, l'architecte de l'Hôtel de Ville Guillaume Cammas (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 C 346, Projet d'une machine hydraulique [...] et Second projet pour une machine hydraulique [...]), et un frère cordelier, du nom de Le Fèvre, qui eurent un débat houleux par brochures interposées. Plus tard, en 1786, l'ingénieur Jacques-Alexandre Projet, pourtant radié de sa place d'ingénieur de la Ville en 1785 pour malversations, proposa un projet pour faire venir de l'eau de source jusqu'à l'Hôtel de Ville (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 C 296, 1786, 24 novembre, lettre de Jacques-Alexandre Projet à l'intendant du Languedoc). Pourtant, le problème ne trouva pas de réelle solution jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, au point que l'ancien procureur au parlement et capitoul Charles Lagane offrit 50 000 livres à la Ville pour ériger un château d'eau (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 10875, f° 317-353, 1789, 16 septembre). Pour plus de détail, on peut se reporter à l'article de Patrick Fournier et Dominique Massounie, « Eau et salubrité... ». Les références concernant Toulouse y sont toutefois imprécises.

<sup>&</sup>lt;sup>1507</sup> Il associe ainsi des fontaines à la statue équestre qui devait orner la place royale, face à l'Hôtel de Ville (*Projet...*, p. 40).

<sup>&</sup>lt;sup>1508</sup> Projet..., p. 41-42. Mondran fait clairement référence à un passage de l'Architecture hydraulique de Bélidor (Bernard Forest de Bélidor, Architecture hydraulique..., t. 2, p. 357-369).

<sup>&</sup>lt;sup>1509</sup> Augustin-Charles d'Aviler, *Dictionnaire d'architecture...*, 1755, p. 126, art. « convenance ». L'article est absent des différentes éditions de 1693 à 1730.

Nommée « bienséance » chez des amateurs comme Laugier ou Cordemoy, cette notion remplissait un rôle important dans la vision de Mondran 1510. On le perçoit dès l'évocation des chemins, mais elle est plus sensible avec celle des bâtiments publics. Pour lui, la « grande ville » n'est pas tant une ville densément peuplée, mais une ville où les infrastructures et bâtiments publics se devaient d'exprimer la noblesse de leur fonction par leur apparence. En rénovant leur structure, c'était, dans l'acception sensualiste dérivée de Locke, une manière de permettre la régénération de l'institution et à travers elle, de l'homme <sup>1511</sup>. C'est du reste ce qu'il reprochait dans ses Mémoires à Montpellier, où, à l'exception de la place du Peyrou,

« Tout le reste de cette ville me parut très peu de chose, et ne pas répondre à l'idée que je m'étais faite d'une ville où se tiennent les États de la Province et qui est le séjour du commandant et de l'intendant. Je n'y trouvai rien de beau, que l'amphithéâtre de Saint-Come 1512, qui est un ouvrage digne d'une grande ville, car pour la salle ou s'assemblent les États, on ne peut rien voir de si misérable 1513. »

Ainsi, il était nécessaire que les bâtiments, et notamment les bâtiments publics, soient en accord avec le statut de la ville. Toulouse, ville de Parlement, et « capitale », deuxième ville du pays aux yeux de Mondran, devait faire honneur à ce statut. C'est dans cette optique qu'il énonce dans la préface du Projet, qu'il importait :

« qu'on rebâtisse dans le meilleur goût les portes de la ville, le palais, le Capitole, le tribunal du Présidial qui menace une ruine prochaine, celui des marchands, les académies, l'université, les collèges, en un mot, tous les édifices publiques; qu'on donne un plan régulier pour les façades des maisons des particuliers 1514. »

À l'en croire, les aménagements devaient s'étirer dans le temps suivant le principe voulant qu'« une ville ne meurt jamais, et [que] chacun doit travailler à sa postérité ». C'était d'ailleurs la raison d'être des écoles de l'Académie qui étaient destinées à former les futurs maîtres d'œuvre de ces travaux.

<sup>&</sup>lt;sup>1510</sup> Vertu sociale, la convenance est à identifier, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle à la bienséance (le terme de bienséance était utilisé par les amateurs Laugier et Cordemoy; convenance pouvait être considéré comme un terme de métier), il désignait alors l'adéquation de la forme d'un édifice et de sa destination (Werner Szambien, Symétrie..., p. 93-98). <sup>1511</sup> Michele Riot-Sarcey, Thomas Bouchet, Antoine Picon, Dictionnaire des utopies, art. « ville idéale », p. 242-243.

<sup>&</sup>lt;sup>1512</sup> L'hôtel de Saint-Côme avait été bâti par l'architecte de la ville, Jean-Antoine Giral, entre 1747 et 1767, et disposait d'un amphithéâtre d'anatomie qui était utilisé pour les séances d'anatomie de la faculté de médecine. La médecine était une discipline pour laquelle Montpellier était très réputée depuis la période médiévale. Il se trouvait donc pour Mondran une corrélation entre la réputation de la ville à ce titre et l'excellence du bâtiment.

<sup>&</sup>lt;sup>1513</sup> Mémoires, p. 569.

<sup>1514</sup> Projet..., p. IX. Mondran n'évoque pas les halles publiques, ni les églises, bien qu'il parle de ces dernières, et les considère donc comme des édifices publics, ce qui apparaît déjà dans le Plan général.

# F) Embellir la ville et avec elle, restaurer le « bon goût »

#### 1. Charité et utilité

Au moment où Mondran publiait son opuscule, l'hygiène et la salubrité étaient très présentes dans les esprits. En matière d'urbanisme, outre la circulation de l'air ou l'assainissement, le milieu du siècle marque un moment où la place des hôpitaux et des cimetières dans l'espace urbain fut reconsidérée <sup>1515</sup>. Dans le cas des hôpitaux, Mondran convoque à nouveau l'utilité, dans une critique assez véhémente qu'il fait à l'encontre de la charité, et qui va de pair avec ses idées sur l'enfermement des pauvres 1516. Selon lui, la mission des hôpitaux, à Toulouse, n'était pas remplie. Il ne s'attaque cependant pas à leur gestion, mais choisit un angle d'attaque, moins direct celui de la conception des locaux. À son avis, les espaces trop exigus et mal conçus des deux hôpitaux toulousains ne faisaient que prolonger la vie des malades plutôt que de leur offrir un parfait rétablissement, ce qui rendait leur action vaine. Cette charité était donc mal entendue, et les conséquences en étaient graves. Du point de vue du soin, le remède à cette mauvaise gestion avait été offert par un philanthrope, le comte de Hautpoul, qui avait ouvert une maison de convalescence privée. L'utilité du philanthrope se substituait à la charité offerte par les hôpitaux, critique des pratiques, sous couvert d'une critique des locaux. Mondran proposait d'ajouter promenades et jardins aux hôpitaux existants, « ornements très nécessaires pour le bon air et la santé des pauvres », mais surtout de poursuivre sa politique d'équipements en proposant de bâtir deux nouveaux établissements hospitaliers : une maison de convalescence et un hôpital des Enfants-Trouvés. Cette proposition, probablement basée sur ses observations et sur l'exemple d'Hautpoul est à vocation philanthropique. Quant à la seconde, on peut légitimement penser qu'elle s'inspirait de l'hôpital de ce type construit à Paris par Boffrand en 1747<sup>1517</sup>. Toutefois, l'absence de précisions comme celle de la localisation envisagée pour ces bâtiments limite grandement la portée du propos.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1515</sup> Patte, par exemple, recommandait de les placer à l'extérieur de la ville, « dans des lieux élevés et bien aérés » (Pierre Patte, Mémoires sur les objets..., p. 10, 41-47). Sur les cimetières, voir Richard Etlin, The architecture of death...; Pierre-Louis Laget, Claude Laroche, Isabelle Duhau, L'hôpital en France...

<sup>&</sup>lt;sup>1516</sup> Voir *supra*, p. 316. Sur le débat sur la mendicité et son rapport aux hôpitaux au XVIII<sup>e</sup> siècle, Pierre-Louis Laget, Claude Laroche, Isabelle Duhau, *L'hôpital en France*, p. 61-65.

<sup>&</sup>lt;sup>1517</sup> Boffrand avait édifié à Paris l'hôpital des Enfants-Trouvés (1747), plus tard critiqué par Laugier comme un bâtiment trop décoré, et donc inconvenant quant à la bienséance nécessaire à ce genre de lieux. Sur ce type d'hôpital, voir Pierre-Louis Laget, Claude Laroche, Isabelle Duhau, *L'hôpital...*, p. 150.

# 2. Commémorer le passé, préparer l'avenir

S'il s'intéresse à l'hygiène ou à la salubrité, le *Projet* ne fait pas état des cimetières, dont la place, à proximité immédiate ou dans les églises, était alors remise en cause pour des raisons de santé publique 1518. En réalité, il y fait bien allusion, mais sous un autre angle. Il aborde l'identité collective, à travers le thème des Grands hommes. On l'a vu, en 1770, il réclamait des sculptures à la gloire de Colbert ou de Turenne. Quinze ans auparavant, c'est la mémoire des comtes de Toulouse qu'il entendait préserver. Les enfeux qui abritaient leur tombeau, à l'extérieur de l'église Saint-Sernin, ne constituaient pas un cadre assez valorisant selon lui. Mondran proposait de remédier à l'oubli en leur érigeant, non plus à l'extérieur, mais à l'intérieur de l'église, un monument de marbre. Cette glorification de l'identité, qui passe encore par celle du pouvoir local, fait penser aux propositions de Voltaire ou Titon du Tillet, sans pour autant déparer avec la tradition locale qui avait vue Germain de Lafaille ériger dans l'Hôtel de Ville une Galerie des illustres à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Le *Projet* évoque cette réussite, mais réclame d'étendre le traitement réservé aux comtes de Toulouse aux grands artistes locaux, ce que l'Académie avait déjà appliqué pour Antoine Rivalz et Marc Arcis 1519.

## 3. Un gothique de mauvais goût

Des monuments anciens pouvaient être ainsi utilisés comme un moyen pour fonder une mémoire et, par extension, établir dans la ville les origines de la cité et de son école artistique. Ce sont des considérations toutes différentes qui amènent Mondran à évoquer le « bon goût », en matière d'architecture. L'architecte Germain Boffrand, dans son *Livre d'architecture*, publié en 1745, s'était emparé de cette question qui n'avait pas été vraiment tranchée par l'Académie royale d'architecture au XVII<sup>e</sup> siècle, suite à la querelle entre Perrault et Blondel, qui avait alors abouti à un assez peu satisfaisant : « est de bon goût ce qui plait »<sup>1520</sup>. Boffrand fut plus précis. Pour lui, le bon goût induisait un jugement, celui de « l'excellent avec le bon ». Ce jugement pouvait s'émettre à l'aune de principes régis par les proportions et la convenance <sup>1521</sup>. En d'autres termes, est de bon goût le qui est bâti suivant le corpus de règles que sous-tendent ces principes. Mondran, pour sa

<sup>&</sup>lt;sup>1518</sup> Le débat sur la place des cimetières et des sépultures dans l'espace urbain avait été ouvert dès 1737 par une enquête commandée par le Parlement de Paris, avant la parution, en 1745, des lettres sur les sépultures de l'Abbé Porée parues à Caen, en 1745 (Olivier Zeller, « La pollution par les cimetières urbains...»). Les sépultures dans les églises furent interdites par ordonnance du 10 mai 1776, et l'on recommanda de déplacer les cimetières hors des enceintes urbaines. Pour le cas toulousain, on se reportera aux travaux de Taillefer (*Vivre à Toulouse...*) et de Laffont (*Policer...*).

<sup>&</sup>lt;sup>1519</sup> Mémoires Acad., 2<sup>e</sup> cahier, p. 35.

<sup>&</sup>lt;sup>1520</sup> Basile Baudez, Architecture et tradition..., p. 61.

<sup>&</sup>lt;sup>1521</sup> Werner Szambien, Symétrie..., p. 103-104.

part, ne décrit jamais ce qu'est pour lui le « bon goût ». Ses quelques prises de positions laissent à penser que sa vision ne devait pas s'écarter de celle de Boffrand. Pour lui, il est clair que le bon goût était l'apanage du *connoisseur*, et que l'Académie faisait alors localement autorité en la matière. Ce qu'il en dit par rapport à l'architecture, revient tout d'abord à la convenance, concernant l'aspect extérieur et la place du bâtiment public au sein de l'espace urbain, point fondamental pour lui 1522, à lire son *Projet*. Cette idée s'accorde avec l'attention portée à la commodité quant à la distribution, vue comme une spécificité française, et plus précisément définie depuis les années 1730 et les ouvrages de Briseux ou Blondel 1523. Dès la fin des années 1740, Mondran en attribuait l'amélioration, dans les belles demeures toulousaines, au travail de la Société des arts 1524. Son *Projet* entendait généraliser et étendre l'éducation au « bon goût » à l'espace urbain et aux bâtiments publics.

Suivant des principes déjà en cours depuis Alberti et la Renaissance, les bâtiments publics devaient être visibles, isolés et valorisés par des perspectives. C'est ce qui ressort de chacune des introductions des chapitres les concernant. Cependant, au moment d'évoquer le palais du Parlement, l'hôtel de la Monnaie ou les locaux des académies, les critiques se font relativement discrètes. Tout au plus incite-t-il à reconstruire ces bâtiments, les isoler et d'en dégager les abords en créant des places. Il insiste sur la convenance, et la nécessité d'accorder la fonction des lieux à l'aspect du bâtiment. Il se montre en revanche moins nuancé en considérant les églises toulousaines, et plus précisément leurs portails :

« Les portails des églises étant tous placés sur les rues, il conviendroit de les rebâtir dans un meilleur goût et de faire oublier à nos concitoyens, autant qu'on le pourroit, l'ordre gothique dans lequel ils sont presque tous bâtis.

Le moyen de faire naître dans cette ville le goût de la bonne architecture, c'est de présenter aux yeux du public des morceaux d'architecture construits selon les règles des anciens.

Feu Monsieur Mansard disoit que la maison carrée de Nîmes lui avoit appris à connoître la belle architecture. »

À le lire, le premier défaut des portails d'églises, c'était d'être bâtis dans le style gothique, qui était alors généralement honni <sup>1525</sup>. Le second, tout aussi ennuyeux, c'est qu'on les voyait. Or, pour sortir de l'ornière du mauvais goût local, qui trouverait donc sa source dans les portails gothiques, il invoque alors deux références, la Maison Carrée, et François Mansart, deux parangons de l'architecture antique et de l'architecture classique française, qu'il assemble à la

.

<sup>&</sup>lt;sup>1522</sup> Comme l'était la bienséance en règle générale, en témoignent ses réflexions parfois piquantes (et teintées de jalousie) quant au trop d'apparat que déployait le riche La Pouplinière.

<sup>1523</sup> Hélène Rousteau-Chambon, L'enseignement à l'Académie..., p. 223-224.

<sup>&</sup>lt;sup>1524</sup> Voir *supra*, p. 202-203.

<sup>&</sup>lt;sup>1525</sup> Hélène Rousteau-Chambon, Le gothique..., p. 48-59.

faveur d'une anecdote employée par Piganiol de La Force <sup>1526</sup>. Ces cautions étaient censées justifier la recommandation (qui ne fut jamais appliquée) de détruire ces portails et les reconstruire suivant le goût moderne, pour éduquer le public et corriger ainsi son goût déviant <sup>1527</sup>. Telles idées étaient répandues, mais Marc-Antoine Laugier, en 1755, s'opposait à de telles réflexions dans ses Observations sur l'architecture, livre qui fut plus tard en possession de Mondran <sup>1528</sup>. L'auteur y invoquait un argument plein de bon sens, d'ailleurs utilisé par le Toulousain à plusieurs reprises, celui de la régularité : un portail moderne n'aurait pas amélioré un édifice gothique, mais lui aurait retiré sa régularité. Quitte à le rebâtir, selon Laugier, il fallait autant le faire dans le style gothique <sup>1529</sup>.

#### 4. Embellissements et éducation

Enfin, son plan général d'embellissements aborde de façon plus précise les lieux de savoir et d'éducation, dans plusieurs chapitres qui tiennent autant du conseil politique que du plan d'embellissements, ce qui lui offrait l'occasion de poliment demander un nouveau logement pour l'Académie des arts, ce qu'il finira par obtenir en 1761. C'est au travers de recommandations portant sur les bâtiments qu'il effectue des propositions d'ordre social. Comme pour les hôpitaux, sa réflexion suppose que de meilleurs locaux permettraient une meilleure éducation, et s'inspirent de la philosophie sensualiste développée par Locke : le cadre architectural ou spatial y est perçu comme un milieu susceptible d'influences, bonnes ou mauvaises, pour l'individu amené à y évoluer. Il s'attache ainsi à formuler des demandes d'aménagements pour l'académie d'équitation, destinée aux jeunes nobles, comme ceux de l'université, ou des différents collèges. Enfin, il énonce une mesure tendant à profiter du « génie particulier » des habitants de Toulouse, en demandant la création d'une académie de musique, en réalité une école, sur le modèle d'écoles allemandes ou italiennes, « qui mettroit des pauvres citoyens en état de pouvoir, dans les suites,

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1526</sup> Jean-Aymar Piganiol de la Force, Nouvelle description de la France..., Paris, T. Legras, 1718, t. IV, p. 142.

Dire que Mondran était totalement opposé aux formes gothiques serait sans doute simplifier un jugement par rapport auquel on ne dispose que de trop peu de sources. Ses remarques sur la cathédrale Saint-Étienne laissent voir une réflexion qui prône tout d'abord la régularité, puisqu'il souhaitait détruire la nef romane pour l'achever « sur un même dessein d'architecture avec le chœur », ce qui aurait pour conséquence d'en faire « une des plus grandes et des plus belles églises du Royaume » (*Projet...*, p. 43 - 44).

<sup>&</sup>lt;sup>1528</sup> Ce livre est mentionné dans l'inventaire de sa bibliothèque (voir 1<sup>e</sup> partie, chapitre 15).

<sup>1529</sup> Hélène Rousteau-Chambon, *Le gothique...*, p. 57. Notons qu'en 1777, à Toulouse, le gothique était toujours synonyme de déviance, comme en témoigne le texte donné par l'Académie des arts à l'*Almanach historique* de l'abbé Lebrun (1777, p. 194-195). Son auteur, identifiable à Pierre-Clément de Carrière d'Aufréry, voyait dans l'enseignement de l'Académie un efficace moyen pour diffuser le bon goût « dans les provinces et jusques dans les royaumes voisins. Ils dégoûtent peu à peu ces peuples du gothique ». La structure du début du texte de l'Almanach de Lebrun est la même que celle des *Annales* d'Aufréry (Bibl. de l'Université Toulouse -I, Pierre-Clément d'Aufréry, *Annales*, p. 2).

obtenir des places dans la Musique du Roi [...] ». Cette idée renvoie au modèle éprouvé de l'Académie des arts, celui d'une école, à laquelle on avait greffé une assemblée d'académiciens.

Dans son *Projet*, Mondran pensait associer cette académie à l'une des deux salles publiques de Toulouse, la salle de concert du Pré-Montardy<sup>1530</sup>. Les réflexions qu'il émettait à ce propos n'étaient « pas aussi essentielles que celles qu'[il avait] fait jusques à présent ». En effet, on peut y voir une certaine digression, puisqu'elles ne concernaient plus des aménagements urbains, mais la décoration d'une salle de spectacle. Cet article a été sans doute ajouté après des échanges entre Mondran et l'intendant de Guyenne, Tourny.

Cette salle avait été la proie des flammes en 1748<sup>1531</sup>. Restaurée, elle avait beaucoup intéressé Tourny lors de son passage en Languedoc, en 1753. Désireux de construire une salle de concert<sup>1532</sup>, il avait discuté avec Mondran de celle qu'il avait admirée à Toulouse<sup>1533</sup>. L'intendant désirait utiliser le modèle de la salle de Toulouse, et indiqua à Mondran les principales modifications qu'il entendait apporter au plan. Certaines d'entre elles ont été retenues par le Toulousain, et apparaissent dans le *Projet*, notamment celles concernant la commodité d'accès aux lieux et le confort des domestiques.

\*\*\*

Révélateur de nouvelles conceptions de la ville, comme des penchants avoués de son auteur pour la pédagogie, le *Projet* est aussi symptomatique, suivant le terme d'Emmanuel Leroy-Ladurie, de cet « urbanisme frôleur », caractéristique des Lumières<sup>1534</sup>. Les principales

<sup>15</sup> 

<sup>1530</sup> Deux salles publiques existaient : celles conçue en 1737 par Cammas au sein de l'Hôtel de Ville, et celle d'abord dite de l'opéra, qui fut aménagée dans une ancienne salle de jeu de paume de la rue du Pré-Montardy, qui devint ensuite la « salle de l'ancien opéra ou salle du concert » (Robert Mesuret, *Le théâtre à Toulouse...*, p. 63). Plusieurs particuliers disposaient de salles de concert privées, comme la famille Darquier (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5973, 1785, 6 décembre, f° 492, testament de Jean-Pierre Darquier de Pellepoix. La salle de concert était située « près l'église des Pénitents bleus » et fut léguée à sa fille, Jeanne, l'épouse de Nicolas-Joseph de Puymaurin). Un certain Savignac et la famille Bournazel disposaient aussi de locaux de ce type (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 C 312, 1776, 30 novembre, lettre de Raynal, subdélégué, à l'intendant).

<sup>&</sup>lt;sup>1531</sup> Sur cette salle, voir Robert Mesuret, *Le théâtre à Toulouse...*, p. 63-65, Paul Mesplé, « Visites et promenades... », p. 76 - 78. Arch. mun. de Toulouse, FF 792, 1748, 21 août, procès contre François Vallois, peintre-machiniste. Ce peintre avait donné un spectacle de feux d'artifice qui avait mal trourné. L'artiste, qui travaillait à Toulouse depuis plus de 8 ans quitta la ville pour Bordeaux où il travailla sous les ordres de Servandoni (Robert Mesuret, *Le théâtre à Toulouse...*, p. 19).

<sup>&</sup>lt;sup>1532</sup>.Daniel Rabreau, Apollon..., p. 25-26, 168-170.

<sup>&</sup>lt;sup>1533</sup> Daniel Rabreau, Apollon..., p. 168-170.

Arch. dép. de Gironde, C 1198, 1753, 31 décembre ; 1754, 6 janvier. Nous donnons l'édition de cette correspondance de Tourny et Mondran (voir notre vol. 3, p.j. 22, 23), qui avait été auparavant étudiée par Nathalie Morel-Borotra, dans « Projets et institutions de concert à Bordeaux...», p. 193. Un plan de la salle, relevé par Hardy, fut envoyé à Bordeaux (Arch. dép. de Gironde, C 1198, 1753, 9 décembre ; 1754, 13 janvier).

<sup>&</sup>lt;sup>1534</sup> Emmanuel Leroy-Ladurie, Bernard Quillet, « Un urbanisme frôleur »..., p. 439 et suivantes.

modifications proposées se trouvaient aux marges de la ville, et celles pour l'intérieur des remparts n'entendaient pas modifier profondément la cité dans sa structure. Mondran avait foi dans l'idée qu'il décline ensuite tout au long de son *Projet*, qu'améliorer les équipements urbains permettrait d'amener un commerce considérable, ou que l'enseignement serait mieux dispensé si les locaux des collèges étaient mieux configurés.

La réception de l'ouvrage, en 1754, fut médiocre voire inexistante. Les espoirs de plan d'extension furent immédiatement annihilés. Pas plus que le plan de Saget avant lui, le *Projet* n'obtint le caractère officiel désiré. Rêvé comme le plan d'embellissements officiel de la Ville, il fut ramené à la chimère d'un faiseur de projets, et n'eut, au moment de sa publication, aucun écho. De la littérature du temps, des correspondances et des archives, le seul à y faire vaguement référence est Richelieu, dans une lettre à l'intendant, évoquant les « projets » qui circulaient à propos de la promenade <sup>1535</sup>, ce qui suppose un tirage restreint et une diffusion limitée. En outre, seuls trois exemplaires, à ce jour, sont connus, deux à Toulouse, un à Avignon, et sa diffusion reste méconnue. Plutôt que d'évoquer l'échec de sa publication, Mondran préférait d'ailleurs, rétrospectivement, donner à son texte une place qui rappelle la morale du conte de Voltaire dont le citoyen obscur avait ouvert les yeux des édiles :

« C'est pourtant ce mémoire, tout imparfait qu'il étoit, qui a ouvert les yeux à nos concitoyens et qui a servi de baze à tous les embelissemens qu'on a faits, où que l'on a commencés et que l'on projettera dans les suites, car à proportion que les arts se perfectionnent, le goût augmente et donne naissance aux projets d'embelissemens 1536. »

Œuvre inaboutie, le *Projet pour le commerce et les embellissements de Toulouse* constitue donc un exemple hybride, qui participe de deux dynamiques observables durant la seconde moitié du siècle, celle des larges rénovations urbaines portées par les administrations ou des spéculateurs et celle des « faiseurs de projets », à laquelle viennent se superposer, suivant l'idée directrice de son auteur, l'Académie et son école de dessin. Il fait finalement office de pendant aux démarches accomplies sous l'égide de l'Académie peu avant. Comme il l'avait fait pour la peinture en appliquant vers l'espace public les travaux de l'Académie par l'entremise des assemblées publiques et des salons, Mondran désirait donc promouvoir un renouveau de l'espace urbain (faire revenir le « bon goût » en architecture), en utilisant l'Académie, ses membres et ses élèves pour arriver à ses fins.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1535</sup> Le tirage du *Projet* est inconnu. Sans doute s'il était financé par le seul Mondran, fut-il confidentiel. Seul un exemplaire est connu hors Toulouse, à la Bibliothèque Municipale d'Avignon (l'ouvrage est sous la cote 8°15087). Ajoutons que nous ne l'avons jamais vu mentionné dans un inventaire après décès.

<sup>&</sup>lt;sup>1536</sup> Mémoires Acad., 2<sup>e</sup> cahier, p. 45-46.

Troisième partie, chapitre 5

Troisième partie, chapitre 5

# Chapitre 6. D'une lézarde, ouvrir un canal (1753-1775)

Malgré l'échec de 1754, Mondran continuait à présenter ses projets durant les séances de l'Académie. Son parti réussit à reprendre l'ascendant après les graves remous survenus entre 1759 et 1761, ce qui eut pour conséquence de limiter considérablement la portée de l'action d'Amblard, le subdélégué de l'intendant, acquis au Parlement, et des édiles qui lui étaient liés. Mondran, au début des années 1760, était donc de nouveau dans une position favorable. Avec la promenade du Boulingrin, il avait amélioré la circulation entre la ville et ses environs, le Canal et la Garonne. C'est le fleuve qui attira son attention au cours des années 1760.

# A) Le quartier de La Daurade au milieu du XVIIIe siècle

#### 1. L'intégrité du Pont Neuf et les jardins des bénédictins

Le Languedoc, pays d'états, disposait de plus de libertés quant à l'administration centrale que les pays d'élection. Les États pouvaient ainsi assumer de lourds travaux, qu'ils étaient susceptibles de financer en levant des impôts sur leur vaste territoire <sup>1537</sup>. L'administration des États s'était ainsi organisée par commission. Celle des travaux publics s'organisa et se hiérarchisa au cours du premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle. À la tête de cette commission étaient les directeurs des travaux publics de la province <sup>1538</sup>, à qui incombaient la direction des travaux et l'entretien des ouvrages sur la Garonne <sup>1539</sup>. Construit entre 1544 et 1632, le Pont Neuf était vital pour la communication entre les deux rives de la Garonne. Régulièrement inspecté, des sommes non négligeables étaient consacrées à son entretien. Ainsi, les archives conservent les rapports de

<sup>&</sup>lt;sup>1537</sup> Jean-Louis Harouel, L'embellissement..., p. 102.

<sup>&</sup>lt;sup>1538</sup> Selon Jérôme Slonina, cette fonction est sensiblement similaire à celle de l'ingénieur en chef dans la généralité, dans le cas des pays d'élection (Jérôme Slonina, « Le personnel... », p. 277). Depuis 1740, les directeurs étaient trois, un pour chacune des trois sénéchaussées du Languedoc : Toulouse, Carcassonne et Nîmes-Beaucaire. En 1764, ceux-ci étaient Joseph-Marie de Saget (Toulouse), Philippe Garipuy (Carcassonne) et Isaac-Étienne Grangent (Nîmes-Beaucaire).

Languedoc. À son passage en Guyenne, l'entretien du cours d'eau ne dépendait plus de leur administration. La direction des travaux sur la Garonne, comme sur le Tarn, créa des conflits de compétence, et fut remise en question par l'intendant d'Auch et celui de Montauban, et leurs ingénieurs, qui demandaient un droit de regard sur l'inspection. Ainsi, l'ingénieur attaché à l'intendant d'Auch, Louis-François Picault, ne dépendait pas de l'administration des États, était issu de l'école des Ponts et chaussées et détenait le titre de « visiteur général de la navigation de la Garonne ». Les réclamations incessantes de Picault et de l'intendant d'Étigny, désireux de contrôler tous les travaux susceptibles d'être effectués sur la Garonne, finirent par pousser les syndics généraux de la province à passer outre et demander la limitation de leurs prérogatives, ainsi que celles de l'intendant de Montauban pour le Tarn (Arch. nat. H1 1064, pièce 95, lettre du syndic Montferrier à Mesnard, 1768, 21 mars, cité par Marie-Laure Legay, « Les syndics généraux... », p. 499). Un arrêt du Conseil du Roi (1770, 8 août) vint rétablir l'égalité entre l'intendant du Languedoc, l'intendant de Montauban et celui d'Auch quant à l'organisation des travaux (Arch. dép. dé l'Hérault, C 12192). On finit par avoir recours à un « conservateur général sur la Garonne ». Sur cette tentative, voir Éric Szulman, La navigation intérieure..., p. 311-325.

nombreuses visites. Durant la première moitié du siècle, Joseph Abeille, Jean-François de la Blottière, Jean de Clapiès ou Philippe Garipuy intervinrent sur toutes les parties du pont, altérées plus ou moins durement par les crues, ou les modifications du cours de la Garonne 1540. Depuis 1752, le directeur des travaux publics de la Province pour la généralité de Toulouse était Joseph-Marie de Saget. Il mena sa première inspection sur le pont en 1755, et constata que « les culées, les piles, les arches, les yeux de bœuf, les corniches, les avenues et les parapets dudit pont avoient besoin d'une prompte réparation ». Le devis qu'il dressa se montait à 68 000 livres 1541. En 1762, on vérifiait les travaux effectués par un entrepreneur du nom de Projet, probablement le tailleur de pierre Alexandre Projet, qui avait été mandaté pour effectuer ces nombreuses réparations suivant un bail passé le 2 mars 1756. Le toisé des ouvrages effectué par Saget et Garipuy s'éleva finalement à 105 778 livres. Les travaux d'entretien du Pont Neuf étaient récurrents et coûteux pour la province. Le travail de Projet était de qualité, mais Saget repéra tout de même quelques petits problèmes qui valurent des reprises, cette fois-ci attribuées à un entrepreneur montpelliérain, Pierre Fraisse 1542. Attentifs à la structure du pont, Saget et Garipuy remarquèrent l'existence, au printemps 1763, d'une importante lézarde au niveau de la culée de la deuxième pile partant de la rive droite. Leur expertise conclut que cette altération était due à une modification du cours de la rivière. Immédiatement en amont du Pont Neuf, se trouve, du côté de la rive droite, l'île de Tounis. Celle-ci n'est séparée de la ville que par un bras de la Garonne. Ce bras de rivière se jetait, au XVII<sup>e</sup> siècle, sous la première pile. Le voisinage, immédiatement à l'aplomb et à l'aval du pont, sur la rive droite, était occupé par la communauté bénédictine de la Daurade. Les moines, qui étaient les plus importants propriétaires fonciers de cette paroisse, avaient pendant plus de soixante-dix ans, peu à peu, gagné de l'espace sur l'eau, et avaient fini par boucher la première arche du pont. Cet aménagement illicite avait amené la veine d'eau provenant du bras de rivière à s'écouler non plus sous la première arche, mais à passer sous la seconde<sup>1543</sup>. Le courant n'arrivait plus sur le bec de la pile, mais en oblique, contre la pile. Les coups de sonde des ingénieurs témoignèrent d'affouillements à ce niveau, d'une fragilisation générale de la structure, et d'un péril à moyen terme pour le pont. La solution préconisée fut de

-

<sup>&</sup>lt;sup>1540</sup> Un bon nombre des vérifications effectuées par ces ingénieurs, notamment celles de 1727, 1735, 1751 se trouvent sous la cote C 12148 des archives départementales de l'Hérault (Les cotes concernant le pont de Toulouse, dans ce fonds sont, pour l'essentiel les C 12147, 12148, 12149 et 12150).

<sup>&</sup>lt;sup>1541</sup> 1755, 12 août, Arrêt du conseil d'État du Roy, qui ordonne que les réparations nécessaires au pont de Toulouse sur la rivière de Garonne seront faites incessamment, et qu'il sera construit un nouveau pont pour l'abord de la ville de Cazères sur la même rivière [...], slnd [Paris, 1755] (Arch. dép. de l'Hérault, C 12148).

<sup>&</sup>lt;sup>1542</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 12149, 1762, 9 décembre.

<sup>&</sup>lt;sup>1543</sup> Voir le vol. 3, planche 32.

régulariser le cours du bras de Garonne, et de détruire les jardins des moines. Ces observations furent tout de suite rapportées aux capitouls, qui envoyèrent un verbal aux moines, sans effet 1544. Saget et Garipuy s'adressèrent alors au nouvel archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, le 12 octobre 1763, avec plus de succès 1545. Cette concertation mena à une délibération des États du Languedoc, à laquelle Loménie siégeait en sa qualité d'archevêque de Toulouse. Le 23 février 1764, on délibéra la destruction des jardins et, pour éviter que ces atterrissements ne soient rétablis, garantir la ville des crues et faciliter le commerce, on proposa de bâtir un quai 1546. On s'en souvient, Mondran avait justement proposé pareil aménagement dans son *Projet*, en 1754 1547.

# 2. La reconstruction de l'église de la Daurade

Dans les années 1760, le quartier de la Daurade, et plus particulièrement les propriétés des moines, virent l'ouverture d'un immense chantier, à n'en pas douter le plus important alors en cours dans la ville. En effet, les moines s'étaient lancés dans ce qui devait être leur grand œuvre. Cette communauté monastique possédait, avec l'église Sainte-Marie de la Daurade, l'église la plus ancienne de Toulouse, et peut-être aussi pour cette raison, l'une des plus célèbres. Plusieurs sources permettent d'avoir une bonne idée du chantier. L'une d'entre elles n'a pas été exploitée jusqu'à présent. Ce sont les *Affiches*, *annonces et avis divers* de Toulouse 1548. Cette feuille hebdomadaire, qui paraissait tous les mardis, puis tous les jeudis, s'intéressait à de nombreux sujets, parmi lesquels les mondanités, comme tous les événements liés au mariage de Marie-Thérèse de Mondran, des poèmes de Jamme, ou encore la recension d'une assemblée publique de l'Académie des arts 1549. Le numéro 20, du 23 octobre 1759, une période de creux, « car tout le monde [était] en campagne » 1550, offre une rubrique intitulée « édifices » qui relate la fin du chantier de l'Hôtel de Ville, et s'achève sur une annonce : « On aura soin de faire part aux

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1544</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 122, f° 60v, 1763, 19 avril ; Arch. dép. de l'Hérault, C 12501, 1765, 4 mai : les moines répondirent que la faute en revenait aux exploitants du moulin du Château, situé en amont, qui ouvraient ou fermaient l'écluse du moulin à mauvais aloi, et se dédouanèrent de toute responsabilité.

<sup>&</sup>lt;sup>1545</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 12501, 1776, Recueil de divers états qui font connoître la situation de la province relativement aux ouvrages qu'elle a fait faire au quai et au canal de Toulouse, et ce qui lui en coûtera si elle veut conduire ces ouvrages à leur perfection. Notons que les capitouls, qui s'opposèrent à la délibération de la province, ne pouvaient ignorer les risques que présentaient les jardins, puisqu'Hardy, leur ingénieur, avait effectué une visite des lieux et donné son compte rendu le 2 novembre 1763 (Arch. mun. de Toulouse, FF 549, 1763, 22 novembre, expertise des atterrissements formés par les moines bénédictins dans le lit de la Garonne).

<sup>&</sup>lt;sup>1546</sup> Linnéa Tilly-Rollenhagen, Les quais..., p. 20.

<sup>&</sup>lt;sup>1547</sup> Projet, p. 31-32.

<sup>&</sup>lt;sup>1548</sup> Les affiches, annonces et avis divers avaient été publiées entre le 12 mars 1759 et le 27 août 1761, avant de ne reprendre, vraisemblablement qu'en 1775 La série complète de 1759 - 1761 est conservée à la B.n.F. sous la cote Lc11 989 (75), dans un recueil du XVIII<sup>e</sup> siècle de provenance toulousaine ayant appartenu à l'abbé de Lagorrée, comme l'indique une marque de possesseur.

<sup>&</sup>lt;sup>1549</sup> Voir *supra*, 1<sup>e</sup> partie, chap. 10.

<sup>&</sup>lt;sup>1550</sup> Affiches, annonces, avis divers (Toulouse), 1759, 16 octobre.

étrangers des embellissemens à propos qu'on y en fera » <sup>1551</sup>. Le rédacteur inaugura dans la foulée sa nouvelle rubrique en annonçant les travaux de l'église Sainte-Marie de la Daurade, fournissant par la même occasion les premières pages publiées dans un journal toulousain consacrées aux travaux publics.

« Les révérends pères bénédictins ont entrepris une réparation très considérable et qui rendra leur église une des plus belles de Toulouse. Ils ont fait démolir la voute qui étoit au-dessus du presbytère, à laquelle ils substituent un dôme, conforme à ceux que l'on admire dans la basilique Saint-Pierre de Rome, sous lequel sera placé un autel à la Romaine, embelli de plusieurs magnifiques colonnes de marbre. L'ancienne voute qu'on a démolie (on dit ancienne, car cette église fut donnée aux révérends pères bénédictins par Izarn, évêque de Toulouse, en 1077, du consentement de Guillaume, comte de Toulouse, et des chanoines du chapitre). Cette voute, diton, étoit très artistement bâtie, garnie de figures à la mosaîque embellies de plusieurs petites pièces de cristal de diverses couleurs, dans le milieu desquelles il y a des feuilles d'or ou d'argent si bien enchâssées que le tout ne paroit faire qu'un corps. Plusieurs personnes en prennent par curiosité, d'autres par dévotion, et enfin un jeune homme en a fait une garniture de veste. Ces révérends pères, qui auroient pu employer ces pierres à orner quelque autel, ont mieux aimé laisser contenter la curiosité des uns et la dévotion des autres. »

Si l'on considère les éléments qui intéressent plus particulièrement le chantier, en 1759, l'abside était toujours couverte d'une « voûte », plus vraisemblablement d'une coupole, que l'on fit démolir afin de mettre en valeur l'autel en marbre d'Italie qu'on venait d'y ériger 1552. Un dôme, « conforme à ceux que l'on admire dans la basilique Saint-Pierre de Rome », fut donc bâti, « sur le dessein et conduite de [Philippe] Hardy », l'architecte de la Ville. Son nom était ignoré jusqu'alors, et n'est mentionné que dans les *Affiches* 1553. Il n'est d'ailleurs étrangement jamais mentionné dans les archives, où l'on n'apprend que le nom des entrepreneurs 1554. En effet, la solidité du nouveau dôme était douteuse, et soulevait les inquiétudes des moines, et surtout celles de la population, au point qu'un article paraisse dans les *Affiches*, le 26 août 1760.

« [...] le public ayant paru allarmé du renouvellement de quelques lezardes qui avoient autrefois existé à la voute et murs de l'église de la Daurade, et que plusieurs soutenoient avoir augmenté depuis la construction du dôme que les révérends pères bénédictins ont fait bâtir 1555. »

<sup>&</sup>lt;sup>1551</sup> Affiches, annonces, avis divers (Toulouse), 1759, 23 octobre.

<sup>&</sup>lt;sup>1552</sup> Jacqueline Caille, Sainte-Marie..., p. 68 - 69.

<sup>&</sup>lt;sup>1553</sup> Affiches, annonces et avis divers (Toulouse), 1760, 26 août, p. 130.

<sup>&</sup>lt;sup>1554</sup> Affiches, annonces et avis divers (Toulouse), 1760, 26 août, p. 130. Quiterie Cazes, Jacqueline Caille ou Jean-Luc Laffont n'en font pas d'avantage état, malgré la consultation d'autres archives (notamment le registre 102 H 2 des Archives départementales de Haute-Garonne). L'affaire est extrêmement étrange, car Hardy poursuivit sa carrière, apparemment comme si de rien n'était, après cet échec majeur. Il n'est jamais fait mention de procès, on n'y trouve pas d'allusion dans les correspondances. Mieux, après avoir été écarté au bénéfice d'un architecte à la réputation bien assise, François II Franque, Hardy finit par récupérer la direction du chantier...

<sup>&</sup>lt;sup>1555</sup> 1760, 26 août, p. 130. Une question se pose néanmoins dans la chronologie, savoir, quelle était la couverture entre 1703 et le début des travaux d'Hardy.

Devant ce manque de solidité apparent, on commanda une expertise à un architecte extérieur à la ville, le Bordelais Richefort. Selon son rapport,

« les lézardes qui se sont renouvellées tant à la voute qu'aux murs de ladite église ne proviennent pas du nouvel édifice [...] ces mêmes lézardes ne sont pas dangereuses [...] ainsi, on n'a eu jusqu'ici qu'une crainte mal fondée <sup>1556</sup>. »

Malgré la certitude de ce « connoisseur intègre, très éclairé et consommé dans l'expérience de son art », la situation empira, au point que l'on dût faire appel à l'architecte du Roi, François II Franque, afin que celui-ci expertise à son tour l'église<sup>1557</sup>. Après trois semaines d'inspection, celui-ci ordonna la démolition du dôme. On le mit à bas en 1761 et, au fur et à mesure, tout le reste de la structure ancienne jusqu'alors préservée. Les moines se lancèrent alors dans le chantier d'une nouvelle église, dont le plan avait été mis au concours <sup>1558</sup>. Les décombres s'amoncelaient sur la place, gênant la circulation et le quotidien des riverains <sup>1559</sup>. Gravas et débris provenant de l'ancienne église furent jetés en quantité dans la Garonne. Les bénédictins, à qui on reprochait d'avoir usurpé l'espace de la rive droite, utilisaient en outre la place pour stocker les matériaux nécessaires à leurs travaux, et avaient fait de même aux abords de leur église, qu'ils comptaient bien agrandir.

Les quais et le chantier de l'église cristallisèrent les tensions, et mobilisèrent l'opinion publique toulousaine. Les journaux montrent l'intérêt et l'inquiétude de la population, et les sources archivistiques livrent des mémoires accusateurs des différentes forces en présence, à propos, soit des quais, soit de la reconstruction de l'église. Or, ces deux enjeux étaient liés.

### 3. Le très convoité hôtel de la Viguerie

Comme on peut le lire dans son *Projet*<sup>1560</sup>, Mondran avait lancé l'idée d'ériger des quais sur les deux rives de la Garonne. Sur la rive droite, un premier quai (celui plus tard dit de la Daurade) devait être complété par un port, qu'il souhaitait adosser à la place de la Daurade, sur laquelle donnaient l'église et deux cimetières, celui des Comtes et celui de Toussaints, sur lesquels les moines avaient des vues pour agrandir leur lieu de culte. On y trouvait encore des habitations de particuliers, et surtout l'hôtel de la Viguerie, un bâtiment qui datait du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle

<sup>&</sup>lt;sup>1556</sup> Affiches, annonces, et avis divers (Toulouse), 1760, 26 août, p. 130.

<sup>&</sup>lt;sup>1557</sup> Après la mise au point du 26 août 1760, il n'est plus jamais mention du chantier de La Daurade, pas plus que des quais. Toutefois, les embellissements sont toujours indiqués, mais concernent principalement d'autres églises.

<sup>1558</sup> Jacqueline Caille, Sainte-Marie...

<sup>&</sup>lt;sup>1559</sup> Les capitouls durent prendre des arrêts pour délocaliser les marchés qui avaient lieu sur la place de La Daurade vers la place de l'Hôtel de Ville.

<sup>&</sup>lt;sup>1560</sup> Projet, p. 31 - 32.

et abritait la juridiction du même nom. En 1749, le Roi supprima les vigueries par un édit du Conseil. L'Hôtel de Ville récupérait l'édifice, mais voulait rapidement s'en séparer 1561. La Viguerie occupait une parcelle en bord de Garonne. Mondran avait émis le souhait d'y établir une place, et plus tard, il proposa d'y faire construire une bourse des marchands 1562. Il savait pertinemment que le bâtiment, vétuste et propriété de la Ville, n'était pas un grand obstacle à son dessein. Les édiles le laissaient inoccupé, ce qui attira rapidement une proposition d'achat, provenant des fermiers généraux<sup>1563</sup>. Aussi, en septembre 1753, la municipalité essaya-t-elle de s'en défaire, moyennant les 20 000 livres qu'on lui en proposait : on convoqua des enchères 1564. Mondran aurait alors fait parvenir aux capitouls « un mémoire d'une page » 1565, dont on n'a pas retrouvé trace. Cependant, le récit du mémorialiste correspond avec l'enchaînement des faits : la vente fut annulée 1566. À l'en croire, ses premières manœuvres visant à l'aménagement d'un port sont donc contemporaines du Projet. Mondran préparait de lui-même (et probablement avec quelques soutiens au sein de l'administration municipale) la mise au point d'une partie de son plan général d'embellissements. En effet, en cas de vente de l'hôtel de la Viguerie, la situation aurait été beaucoup plus délicate pour lancer la construction du port : obtenir une expropriation pouvait s'avérer difficile, comme les États du Languedoc purent s'en rendre compte sur ce même chantier<sup>1567</sup>.

# B) Une âpre négociation

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1561</sup> Jules Chalande, Histoire des rues..., t. 1, p. 175.

<sup>&</sup>lt;sup>1562</sup> Projet, p. 31; Réflexions..., p. 5.

<sup>&</sup>lt;sup>1563</sup> Mémoires, p. 367.

<sup>&</sup>lt;sup>1564</sup> Le 12 mars 1753, on délibéra de mettre en vente l'hôtel de la Viguerie, le 3 septembre suivant, on fit placarder des affiches relatives à la mise aux enchères (Arch. mun. de Toulouse, BB 121, 1753, 12 mars, 3 septembre).

Mémoires, p. 368.

<sup>&</sup>lt;sup>1566</sup> Si l'on n'a pas retrouvé le mémoire en question, le récit de Mondran correspond à la chronologie des événements que l'on a pu retracer (Mémoires, p. 367). La vente permettait aux capitouls de rembourser la somme de 20 000 livres qu'ils devaient aux héritiers du dernier viguier, Rabaudy, dont ils avaient dû racheter l'office. L'annonce de la campagne d'affichage de la vente est la dernière trace de cette affaire dans les délibérations capitulaires, ce qui suppose que les affiches, comme le disent les Mémoires, furent arrachées et la vente annulée.

<sup>&</sup>lt;sup>1567</sup> Jean-Louis Harouel relate ainsi comment quatre propriétaires, l'abbé Dufaur et ses voisins, réussirent à mettre en échec la province du Languedoc pendant une dizaine d'années. Jean-Louis Harouel, *L'embellissement...*, p. 274-276.

#### 1. Le nouvel intérêt de la Chambre de commerce

En février 1764, la Province s'était engagée à détruire les jardins des moines qui étaient nocifs au pont, et à construire un quai. Elle devait donc réaliser une partie de l'infrastructure envisagée par Mondran, ce à quoi la municipalité s'opposa dès le 25 mai 1764<sup>1568</sup>, en envoyant un mémoire au président-né des États, l'archevêque de Narbonne, et à l'archevêque de Toulouse. L'origine de ces réclamations étaient financières, d'une part, car la Ville devait être partie prenante, et d'autre part, car cela conduirait à détruire la place du Pont Neuf, qu'elle avait fait régulariser 1569. Or, si des inquiétudes étaient perceptibles du côté de l'Hôtel de Ville, des voix s'élevèrent pour soutenir la proposition des ingénieurs de la province. La première d'entre-elles fut celle de la Bourse des marchands, qui dès le 20 juillet, après une délibération « générale et unanime » chargea la Chambre de commerce de Toulouse d'en faire part aux commissaires des États du Languedoc 1570. Lors de sa séance du 26 juillet 1764, elle confia la rédaction du mémoire à un certain Forest, pour promouvoir l'aménagement d'un port, au bord de la Garonne, au niveau de la place de la Daurade 1571. Cette démarche rejoignait les intérêts de Mondran, qui s'était plus tôt positionné pour que ce port, dont il avait eu l'idée, puisse exister.

La Bourse des marchands était une juridiction établie en 1549. Sa spécificité résidait dans la qualité des personnes qui y siégeaient : ce n'était pas des officiers du roi, mais des personnes privées, en l'occurrence des marchands, qui rendaient justice sur des litiges relatifs à leurs activités, le commerce, dans un périmètre donné 1572. Le rôle de la Chambre de commerce était quelque peu différent. Les chambres de commerce furent créées au tout début du XVIII esiècle dans les principales villes du Royaume, peu après la création du Conseil du commerce, en 1700, qui devint le Bureau du commerce en 1722. Par le biais du Conseil du commerce, lieu d'échange entre l'administration royale et le monde du commerce et des manufactures, l'État cherchait à mieux définir et structurer sa politique économique. Les chambres firent donc office d'outils sur le territoire, afin de rationaliser la politique économique du Royaume, tout en offrant localement la reconnaissance sociale des professions de commerce auparavant négligées 1573. À Toulouse, la Chambre de commerce fut créée en 1703 1574. Son rôle, comme celui de toutes les chambres de

<sup>&</sup>lt;sup>1568</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 55, f° 35-36, 1764, 25 mai.

<sup>&</sup>lt;sup>1569</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 12149, Mémoire de la Ville à propos de la délibération du 23 février 1764.

<sup>&</sup>lt;sup>1570</sup> Jean-Luc Laffont, Policer..., t. 2, p. 1704.

<sup>&</sup>lt;sup>1571</sup> Arch. de la C.C.I. de Toulouse, AA 15, Plumitif n° 5, 1757-1768, p. 294-295, 1764, 26 novembre.

<sup>&</sup>lt;sup>1572</sup> Jack Thomas, « Toulouse, capitale judiciaire... », p. 56-57. Notons que nombre de membres de la Bourse des marchands étaient aussi membres de la Chambre de commerce à la période étudiée.

<sup>&</sup>lt;sup>1573</sup> Sébastien Vosgien, Gouverner le commerce..., p. 111.

<sup>&</sup>lt;sup>1574</sup> Jules Chinault, La Chambre..., p. 10-19.

commerce, était consultatif. Grâce à son action, les différents acteurs locaux pouvaient avoir un lien privilégié avec le pouvoir central. Ainsi, le syndic général de la province était invité lors des assemblées <sup>1575</sup>, et la Chambre du commerce disposait d'un député, qui était envoyé à Paris pour représenter sa chambre lors des sessions du Conseil du commerce <sup>1576</sup>. Son avis, quant à la mise en chantier d'aménagements fluviaux était essentiel : elle offrait l'expertise permettant de s'assurer que les intérêts marchands justifiaient bien les coûts, souvent très importants, qui devaient être engagés <sup>1577</sup>.

Le 26 novembre 1764, la Chambre de commerce de Toulouse remit non pas son avis mais une proposition concernant des aménagements fluviaux à l'assemblée des États. Le mémoire qui est transcrit dans le plumitif des délibérations proposait l'aménagement d'un port « sur le bord de la rivière de Garonne, place de La Daurade » 1578. Copie en fut envoyée à Emmanuel Guignard de Saint-Priest, l'intendant du Languedoc, à Henri-Joseph de Lafage, le syndic général de la province, à Arthur Richard Dillon, l'archevêque de Narbonne et à Étienne-Charles Loménie de Brienne, celui de Toulouse, ainsi qu'à deux personnages avec qui les députés du commerce étaient en contact, par le biais du Bureau : le contrôleur général, François de L'Averdy et l'intendant des finances, Daniel-Charles Trudaine 1579. La Chambre de commerce avait donc sollicité de nombreuses personnes susceptibles d'aider l'économie et ce, à tous les niveaux de l'État 1580. Cette sollicitation était faite à un moment opportun. Comme l'indique d'ailleurs un passage du mémoire, cette demande était faite, « non seulement par nos négociants mais par tous nos bons citoyens », bons citoyens dont on devine sans peine l'identité, ce qui n'en est que plus flagrant par une allusion transparente :

« Dans la vue [...] de ranimer l'émulation et l'industrie du commerce, de[s] citoyens zelés formèrent autrefois le projet de placer ce port vis-à-vis la place de la Daurade, qui se trouve presque au milieu du grand et beau bassin que forme la rivière entre le Pont Neuf et la chaussée du moulin du Bazacle [...], c'est de ce projet que nous solicitons aujourd'hui l'exécution 1581. »

<sup>1575</sup> Gilbert Larguier, « La Chambre de commerce... », p. 24.

<sup>&</sup>lt;sup>1576</sup> David Kammerling Smith, « Structuring politics... », p. 499.

<sup>&</sup>lt;sup>1577</sup> Éric Szulman, La navigation intérieure..., p. 78-86.

<sup>&</sup>lt;sup>1578</sup> Arch. de la CCI de Toulouse, AA 15, p. 297, 1764, 26 novembre (document transcrit en annexes, vol. 3, p.j. n°34).

<sup>&</sup>lt;sup>1579</sup> Arch. de la C.C.I. de Toulouse, AA 15, plumitif n ° 5, 1757-1768, 1764, 26 novembre, p. 294-297 ; Arch. dép. de l'Hérault, C 12153, Lettres des députés marchands de la Chambre de commerce, 1764, 28 novembre, 1<sup>er</sup> décembre. Y était joint un « Mémoire présenté à Nos seigneurs des États de la province de Languedoc par la chambre du commerce de Toulouse ».

<sup>&</sup>lt;sup>1580</sup> La Chambre de commerce laissait d'ailleurs à son interlocuteur, l'intendant, deux exemplaires du mémoire, afin qu'il puisse en faire passer un soit au gouverneur, soit à l'un des commissaires du Roi.

<sup>&</sup>lt;sup>1581</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 12153, « Mémoire présenté à Nos Seigneurs des États de la province de Languedoc par la chambre du commerce de Toulouse » (1764, 28 novembre).

Ce projet pour ranimer l'émulation et le commerce était celui de Mondran<sup>1582</sup>. Alors qu'on ne trouve pas trace de l'examen du *Projet* dans les plumitifs des délibérations de la Chambre de commerce, il avait tout de même dû leur être présenté de façon informelle, par Mondran, au cours de l'année 1764<sup>1583</sup>. Son rôle dans cette manœuvre est donc entendu. En plus de lui, les négociants eurent recours à des experts qu'on imagine mal ne pas être de l'entourage de l'auteur du *Projet*. En effet, il est aussi question de « connoisseurs en hydraulique », certainement des ingénieurs, peut-être même ceux de la province, qui avaient été consultés, et leur permirent de donner un chiffrage. Sommaire, il concernait les travaux envisagés pour aménager un port susceptible de répondre aux exigences du commerce, et un canal de dérivation pour faciliter la navigation sur le cours supérieur de la Garonne, et éviter ainsi la chaussée du moulin du Château, tout en permettant de contenir le fleuve dans ses crues. La proposition faite pour « la félicité des peuples », était chiffrée à 20 000 écus, soit 60 000 livres. Le courrier adressé à l'intendant mentionne l'opposition des moines, mais n'évoque pas deux délibérations de la municipalité passées entre temps, qui montrent bien que les moines étaient loin d'être les seuls opposants.

### 2. La vente de l'hôtel de la Viguerie

Le 17 août 1764, les bénédictins adressèrent un mémoire aux capitouls dans lequel ils demandaient à acquérir l'hôtel de la Viguerie 1584. Aucune réponse ne leur fut faite sur ce point, mais on consentit à ce qu'ils prennent une portion de cimetière, ce qui alarma les paroissiens. L'affaire rebondit dans une seconde délibération, le 3 novembre 1764. Le conseil de bourgeoisie de l'Hôtel de Ville, pendant cette période, était loin d'être au complet. La dizaine de points portés à l'ordre du jour ne mentionne étrangement pas la vente de l'hôtel de la Viguerie, qui intervint pourtant en toute fin de séance, alors que l'assemblée s'était déjà largement vidée. Il fut alors délibéré de vendre l'hôtel aux bénédictins moyennant 16 000 livres, sans passer par les enchères, ce qui nuisait pourtant aux intérêts de la Ville. Celle-ci aurait pu y gagner beaucoup plus d'argent, étant en position de force, d'autant plus que personne n'ignorait la tourmente dans laquelle se trouvait la communauté monastique avec l'affaire du Pont-neuf 1585. L'objectif de cette délibération était clair, la vente de l'hôtel de la Viguerie pouvait empêcher l'aménagement du

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1582</sup> Le passage qui inspira la Chambre de commerce est aux p. 31 et 32 du *Projet*.

<sup>&</sup>lt;sup>1583</sup> Projet, p. 7. Mondran, à la fin de son chapitre sur le commerce, appelait les négociants à se pencher sur ses propositions.

<sup>&</sup>lt;sup>1584</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 498, p. 207, Mémoire pour les moines bénédictins de la Daurade, slnd [Toulouse, 1764]. Est joint à ce mémoire un extrait de la délibération du 11 août 1764.

<sup>&</sup>lt;sup>1585</sup> Rappelons que la vente avait été envisagée avec un prix de base de 20 000 livres auparavant, afin de rembourser l'achat de la charge du dernier Viguier. La Ville perdait donc au moins 4000 livres, là où elle pouvait espérer des bénéfices.

port et rendait beaucoup moins attractive l'idée de bâtir des quais, preuve en est la lourde critique à ce sujet à la fin de cette même délibération <sup>1586</sup>. Pendant ce temps-là, les réparations au Pontneuf n'avaient toujours pas été effectuées. Les moines gagnaient du temps, et la province souhaitait éviter d'aller en justice, supputant que « si on s'engageoit dans un procès, on n'en verroit pas la fin dans un demi-siècle <sup>1587</sup>», et l'épais dossier des atterrissements s'enlisait. En effet, les moines entendaient prouver que les bords-francs de la Garonne leur appartenaient et qu'ils étaient dans leur bon droit.

Si l'on en croit les Mémoires, c'est cette délibération du Conseil de Ville du 3 novembre 1764 qui déclencha la mise en branle d'une opération coordonnée contre les moines et leurs soutiens. La délibération fut contestée le jour-même par les paroissiens et, rapidement après, ceux-ci dénoncèrent l'irrégularité de la décision, en faisant imprimer un mémoire aussitôt envoyé à l'intendant et probablement répandu dans la ville. La province était donc au courant, mais sommés de s'expliquer, les capitouls n'envoyèrent le contenu de la délibération à l'intendant qu'en mars 1589. Aucune réponse officielle n'apparaît alors dans les archives. Or, une brochure parut, aux premiers jours du mois d'avril 1765. Elle était l'œuvre de Mondran et avait pour titre Réflexions d'un citoyen.

Sa publication dut intervenir très peu de temps avant le 10 avril 1765, date à laquelle le receveur du Canal (et membre de longue date de l'Académie) Pierre-Gabriel de Marle en fit passer un exemplaire destiné au comte de Caraman. Le 14, Mondran en lut le contenu devant l'assemblée de l'Académie 1590. À compter de cette date, la majorité des intéressés devait être au courant de son contenu, attendu que le mémoire, tiré à 500 exemplaires avait été « répandu dans toute la ville [et envoyé] à Monsieur l'intendant, à Monsieur l'archevêque de Toulouse, de Narbonne, aux États du Languedoc » 1591. L'assemblée du 3 novembre précédent y est nommément mentionnée et condamnée.

<sup>&</sup>lt;sup>1586</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 55, f° 49v-52, 1764, 3 novembre. Notons que pareille manœuvre avait déjà été tentée dans une précédente délibération, le 11 septembre 1761. L'intendant Saint-Priest demanda à son subdélégué, le très partial Amblard, s'il pouvait autoriser cette délibération. Amblard conseillaît vivement de le faire. Saint-Priest ne suivit pas cette recommandation (Arch. dép. de l'Hérault, C 498, p. 167, 1762, 22 octobre).

<sup>&</sup>lt;sup>1587</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 12153, 1763, 28 avril, consultation d'avocat.

<sup>&</sup>lt;sup>1588</sup>Arch. dép. de l'Hérault, C 498, p. 170 et suivantes, Recueil des pièces authentiques et respectables, pour servir à la justification des oppositions des paroissiens de la Daurade, des habitans du voisinage et aboutissans à l'église et place de la Daurade, contre la délibération du conseil de Ville, assemblé en vacations le 3 novembre 1764, slnd. [Toulouse, 1764], 14 p. <sup>1589</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 498, p. 164, 1765, 2 mars.

<sup>&</sup>lt;sup>1590</sup> Mémoires Acad., 3e cahier, p. 25.

<sup>&</sup>lt;sup>1591</sup> Mémoires, p. 583.

## C) Les Réflexions d'un citoyen

En 1750, au moment où il proposait son extension de la ville en forme de promenade, Mondran s'était appuyé sur un entregent efficace, une structure académique, et un contexte politique local favorable. Après l'échec rencontré en 1754, il put de nouveau reconsidérer son mode d'action. Comme on l'a vu, en 1753, il s'intéressait déjà au secteur de la Daurade. Le début de ses travaux peut être plus précisément fixé à la fin des années 1750. Une mention dans la brochure elle-même permet de dater les premières prises de relevés avant 1760<sup>1592</sup>. Le processus utilisé fut donc du même ordre que celui auquel il avait eu recours auparavant. Afin d'amorcer ses idées et d'en vérifier la correction, il les soumit sans doute à l'expertise des académiciens mais contrairement au Projet, il n'indique jamais avoir voulu mettre ce mémoire sur le compte de l'Académie, peut-être par prudence, en raison du contexte extrêmement tendu qui entourait alors tout ce qui touchait aux bénédictins et à l'implication loin d'être claire des capitouls et du Parlement. Peut-être aussi était-ce parce que les relations entre l'Académie et l'Hôtel de Ville étaient notoirement difficiles après l'épisode conclu par l'exil de l'ancien capitoul Carrière 1593. Toujours est-il qu'il n'en fit la lecture qu'après publication. Ce mémoire resta l'œuvre d'un « citoyen » à l'anonymat très relatif, puisque Mondran transmettait en son nom la brochure à ses proches, comme en atteste la lettre adressée par Pierre-Gabriel de Marle à un correspondant proche de Caraman, peut-être Lafage 1594. En revanche, il pouvait compter sur d'autres arguments pour attester de sa fiabilité. En effet, comme pour le plan de la Promenade ou le Projet, l'idée globale doit en être attribuée à Mondran, mais celui-ci bénéficia de collaborateurs.

#### 1. Le faiseur de projet à l'épreuve du terrain

Le rôle de Mondran touchait à la conception du projet et à sa promotion, et donc, dans une certaine mesure aussi, à sa négociation. Aussi laisserons-nous de côté les questions techniques relevant de la construction des quais, et surtout du canal, dont les réalisations furent placées sous

<sup>&</sup>lt;sup>1592</sup> Mondran évoque l'intérêt que le comte de Caraman, mort en avril 1760, avait porté à sa proposition, espérant que son fils y soit aussi attentif (*Réflexions...*, p. 5, voir notre édition du texte, vol. 3, p.j. n° 36).

<sup>&</sup>lt;sup>1593</sup> Une vive querelle, au sein de l'Académie, à laquelle Mondran avait participé, avait provoqué l'exil d'un ancien capitoul Jean de Carrière (Voir *infra*, 2<sup>e</sup> partie, chapitre 6) Mondran disait à ce propos : « Ce coup d'autorité acheva de nous brouiller avec l'Hôtel de Ville, et depuis, il ne nous a rien accordé, qu'avec le secours de la force majeure, qui est le parti que j'ai inspiré de prendre pour obtenir tout ce qui était nécessaire, pour faire fleurir notre accadémie. » (*Mémoires*, p. 353).

<sup>&</sup>lt;sup>1594</sup> Arch. C.M., Liasse 686, pièce n°1, 1765, 10 avril.

la direction de Joseph-Marie de Saget par le Bureau de la commission des travaux publics des États du Languedoc<sup>1595</sup>.

À une date à situer probablement avant 1760, Mondran indique dans ses Mémoires être allé prendre des mesures, seul, afin de vérifier s'il lui était possible d'ouvrir un canal menant de la Garonne, au niveau de l'écluse du moulin du Bazacle, jusqu'au canal du Midi, au niveau du petit Gragnague, en longeant l'enceinte, au nord-est de la ville. Déjà, en 1719, l'ingénieur Joseph Abeille avait proposé pareil projet aux capitouls et à la Bourse des marchands. Mondran ne semble pas avoir eu connaissance de cette première initiative 1596. Le but de sa manœuvre avait été préalablement énoncé dans le Projet : en contournant la chaussée du Bazacle, il reliait Garonne et canal du Midi, évitant aux patrons de barques désireux de poursuivre leur route de longs et coûteux transbordements. Le récit de son expérience du terrain est des plus intéressants :

« J'envoyai mon projet à Monsieur de Caraman, pour avoir son consentement, mais par des raisons qu'il me fit communiquer par un de ses ingénieurs, et que j'approuvai, il me refusa. Je fus embarrassé dans ce moment, mais m'étant transporté au Bazacle, et ayant mesuré la hauteur de la chaussée, et étant ensuite allé à l'embouchure du canal, et y ayant mesuré la hauteur de l'eau du canal sur celle de la rivière, par celle des écluses, je jugeai que le canal était plus bas que la rivière, au-dessus du moulin du Bazacle. Pour m'assurer du fait, je pris deux ingénieurs, pour prendre just le niveau de ces deux eaux. Je m'y transportai avec eux, et tous les instruments nécessaires pour cette opération. Nous trouvâmes, effectivement, que les plus basses eaux de la rivière, au-dessus du moulin, étaint d'un pied trois pouces plus élevées que le lit du canal, vis-à-vis le pont du Graignague 1597. »

Sa première tentative, soumise au propriétaire du canal, le comte de Caraman, échoua, à cause, vraisemblablement, de l'absence de plan et de mesures. À en croire ce récit, on peut penser que l'administration du canal du Midi avait établi un fonctionnement comparable à celui de l'administration des Ponts et Chaussées, lorsque celle-ci était consultée en vue d'octroyer une concession à un particulier. Les projets qu'on lui soumettait devaient avoir une forme précise, susceptible d'être vérifiée, sans quoi, ils étaient rejetés 1598.

Mondran, on le suppose, n'avait pas été à même de procéder correctement à la mesure, délicate, du nivellement de la pente à adopter pour que le canal puisse être percé. Cette étape était cruciale : la pente était nécessaire pour que l'eau puisse couler d'un point à un autre, et, en outre, ce calcul pouvait même permettre d'évaluer la quantité de déblais et de remblais que

<sup>1595</sup> Sur ces questions, nous renvoyons aux différentes publications de Linnéa Rollenhagen-Tilly: Les quais...; « Les quais de Toulouse, déroulement... », ou encore « L'édification des quais... ».

<sup>&</sup>lt;sup>1596</sup> Jean-Luc Laffont, *Policer...*, t. 2, p. 1699.

<sup>&</sup>lt;sup>1597</sup> Mémoires, p. 585-586.

<sup>&</sup>lt;sup>1598</sup> Éric Szulman, La navigation..., p. 87.

l'opération allait nécessiter<sup>1599</sup>. Suite à sa conversation avec l'ingénieur de Caraman, Mondran commença donc par aller lui-même vérifier ses intuitions, en prenant quelques mesures. Afin de procéder à un calcul juste, il se fit assister cette fois de deux ingénieurs, suivant Malliot, deux de ses amis, membres de l'Académie, Philippe Hardy, l'ingénieur de la Ville, et Jean Francès, qui travaillait, quant à lui, pour la province<sup>1600</sup>. Munis d'instruments de précision, ils procédèrent au nivellement. Le mémoire pouvait dès lors être considéré par l'administration du Canal, qui le reçut favorablement.

#### 2. Un texte à la finalité bien définie

Les principales raisons qui étaient données aux « faiseurs » pour ne pas exécuter leurs travaux touchaient aux aspects financiers et matériels. On leur reprochait le plus souvent de ne donner que des idées non chiffrées, ou trop vagues pour être applicables. La difficulté à transcrire ces propositions en réalisations rendait leurs libelles inopérants. De telles considérations peuvent être faites à propos du *Projet pour le commerce* et du premier projet envoyé à Caraman. Il en va différemment des *Réflexions d'un citoyen*. Le terme de projet, s'il apparaît rapidement dans le corps du texte, a disparu du titre, au profit de « réflexions », terme à la connotation positive, et surtout plus sérieuse que celui de *projet*<sup>1601</sup>, auquel on associait volontiers la notion de chimère <sup>1602</sup>. Le titre est d'ailleurs long, mais très clair : *Réflexions d'un citoyen sur les avantages du quay projetté par les* États de la province du Languedoc, dans la ville de Toulouse, entre le Pont neuf et le Pont vieux, du côté de la Daurade, le long de la rivière de Garonne, relativement à la sûreté du Pont neuf, à l'utilité du commerce, à la commodité publique et à l'embellissement de la ville <sup>1603</sup>.

Mondran, par ce titre, ne se réclame pas l'auteur du projet, mais en donne la paternité à la province. Il se présente comme un « citoyen ». Ce mot, depuis les années 1740, était chargé d'un sens nouveau. En opposition au « sujet », passif, il désignait l'homme actif qui

<sup>&</sup>lt;sup>1599</sup> Frédéric Graber, « Le nivellement... », p. 32.

<sup>&</sup>lt;sup>1600</sup> Mondran ne donne pas les noms de ces deux protagonistes, contrairement à Joseph Malliot, qui est le seul, parmi les contemporains de Mondran, à mentionner l'existence du *Projet*.

<sup>&</sup>lt;sup>1601</sup> Ainsi, la définition du dictionnaire de l'Académie française (1762) est assez parlante, et montre la connotation positive du terme : « réflexion : l'action de l'esprit qui réfléchit ; méditation sérieuse, considération attentive sur quelque chose [...] On dit d'un homme de réflexion qu'il ne fait rien sans y avoir bien songé ». Le terme « réflexions » apparaît alors aussi dans de nombreux libelles aux contenus variés.

<sup>&</sup>lt;sup>1602</sup> Frédéric Graber, « Du faiseur de projets... », p. 10-12.

<sup>&</sup>lt;sup>1603</sup> Cette brochure est encore conservée à un bon nombre d'exemplaires. Nous en avons ainsi repéré un à la Bibliothèque municipale de Toulouse (RES B. XVIII 281) qui provient très probablement des archives de Mondran, un autre exemplaire se trouve aux Archives départementales (C 339), deux exemplaires se trouvent aux Archives historiques des canaux du Midi (Arch. C. M., Liasse 406, pièces n° 3 et 4), enfin, on en retrouve un dernier exemplaire à Montpellier (Archives dép. de l'Hérault, C 12153).

spontanément, se rendait utile à sa patrie <sup>1604</sup>. Or, suivant les travaux d'Edmond Diembowski, on observe, en France, un intérêt nouveau pour le terme au milieu du siècle. C'est entre 1756 et 1769 qu'est perceptible une nette augmentation des titres d'imprimés où apparaît le terme « citoyen » <sup>1605</sup>, soit pendant, et après la guerre de Sept Ans ; ces ouvrages étaient, le plus souvent, l'œuvres d'individus qui offraient leur soutien à un pouvoir monarchique mal en point, suite à une série de lourdes défaites, la défiance des parlements et l'augmentation de la pression fiscale <sup>1606</sup>. Dans une certaine mesure, c'est le cas des *Réflexions*.

Le titre permet de délimiter clairement l'ouvrage d'un point de vue topographique, et établit une hiérarchisation quant aux améliorations que ces travaux pouvaient apporter, de la sûreté, celle du pont, aux aspects économiques, puis enfin à la commodité et à la beauté. Pourtant, l'argumentaire des *Réflexions* ne porte pas sur le quai, mais bien sur tout le système de circulation ardemment désiré par Mondran, qui ne manque pas de demander une fois encore le recours à un plan général d'embellissements. Surtout, l'objet qui occupe la place centrale de ce mémoire n'est pas le quai ; c'est la demande de percement d'un canal visant à relier la Garonne au canal du Midi, dans une perspective d'expansion commerciale. Il se réfère ainsi à la Hollande, qui était jusque dans les années 1770 le principal modèle des concepteurs de canaux français, mais cite aussi l'exemple anglais, qui constitua, à compter des années 1770, un nouvel exemple en matière de navigation intérieure, fondé, non pas comme dans le cas hollandais sur l'investissement privé, mais sur l'intervention publique 1607, qui prévalait alors en France, où l'octroi de concessions de devenait de plus en plus difficile à obtenir.

La structure des *Réflexions* est bien délimitée, et suit un ordre logique, matérialisé par trois parties inégales : une introduction de quatre pages, l'exposition du projet (« voici le projet »), conclue par un devis. Mondran, au fil du texte, tient un discours à connotation politique, dans lequel il ne défend plus les capitouls, comme en 1754. La figure qu'il met en valeur est celle du négociant, pour qui sont demandées toutes sortes d'attentions. Le succès d'un négociant dépendrait selon lui de « son génie » et de son « coup d'œil », mais serait aussi « fondé sur les secours et les encouragemens qu'il trouve dans sa patrie », car « l'étendue de ses projets leur est

1604 Gabriel-François Coyer, Jacob-Nicolas Moreau, Écrits sur le patriotisme..., p. 19-20.

<sup>&</sup>lt;sup>1605</sup> Edmond Dziembowski, *Un nouveau patriotisme français...*, p. 508-519. Les recherches de Dziembowski portent sur le terme citoyen, et sur un champ lexical proche, avec les termes « patrio », « patriote », « patriotique », « compatriote », nation », « national » dans les titres d'ouvrages entre 1716 et 1769.

<sup>&</sup>lt;sup>1606</sup> Edmond Dziembowski, Un nouveau patriotisme français..., p. 439-440.

<sup>&</sup>lt;sup>1607</sup> Éric Szulman, La navigation intérieure..., p. 21.

toujours proportionnée », position qui justifiait les aménagements proposés, et avait pour but d'encourager les États à financer le projet.

### 2. Raisonner en juriste philosophe

La fin de l'introduction (p. 3-4) se place indéniablement du côté de la raison, par laquelle il s'oppose à la mauvaise foi des religieux. Ainsi, après avoir démontré, par le recours à un arrêt du Parlement de 1547, que les moines n'étaient pas dans leur bon droit, il s'adresse « aux patriotes judicieux, qui pèsent les choses, qui les discutent, et dont l'examen réfléchi n'est guidé que par la raison, et par un véritable amour pour la patrie ». Jouant d'une rhétorique marquée par l'esprit des philosophes ou de l'*Encyclopédie*, il oppose l'homme éclairé, soucieux du bien commun, aux rétrogrades faisant passer leurs intérêts propres avant tout. Avec les *Réflexions*, Mondran réclame l'action, attaquant les Pangloss « persuadés que tout est bien ».

L'argumentaire utilisé (p. 4-11) incite à croire que Mondran et ses alliés avaient passé quelque temps à rechercher des preuves. Le mémoire s'appuie sur des délibérations capitulaires du XVII° siècle, des recherches parmi des actes notariés <sup>1608</sup>, en plus du recours aux recueils d'arrêts anciens (type d'ouvrage que l'on retrouve d'ailleurs dans la bibliothèque de Mondran). Il montre ainsi que la vente de l'Hôtel de la Viguerie était une malversation, et que les moines n'en étaient pas à leur premier coup d'essai dans les tentatives malhonnêtes de détournement et d'appropriation de l'espace public <sup>1609</sup>. Les *Réflexions* sont donc pour partie l'œuvre d'un homme de loi, ou plus vraisemblablement d'hommes de loi. Mondran, bien que toujours très au fait des questions juridiques, se préservait toujours de décisions hâtives en consultant des avocats <sup>1610</sup>. Du reste, les correspondances montrent que les mémoires imprimés contre les moines ou contre le Parlement étaient visés par plusieurs d'entre eux <sup>1611</sup>.

## 3. L'insertion d'un devis : une conclusion technique

Enfin, le mémoire s'achève, non pas comme le *Projet*, sur des digressions un peu confuses, mais sur un devis. Suivant Bélidor, le devis était « un mémoire instructif de toutes les parties d'un

-

<sup>1608</sup> Réflexions..., p. 10

<sup>&</sup>lt;sup>1609</sup> Réflexions..., p. 3, 8. D'autres sources montrent que ce n'est pas qu'à cette seule occasion que Mondran et son entourage avait pu faire (ou faire faire) des recherches à des fins judiciaires. Une correspondance fait ainsi état de recherches dans les registres paroissiaux. Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 76, Lettres de Darquier, Mondran et Charlary, 1744, 30 juillet, 23 octobre, 30 novembre.

<sup>&</sup>lt;sup>1610</sup> Ce fut par exemple le cas lorsqu'il fallut régler la succession de son père, avant le mariage de sa fille ou après le décès de son gendre (Mémoires, p. 285, 400, 543).

Dans une lettre à Saget, Lafage, le syndic de la province indiquait qu'un mémoire écrit contre les moines devait ainsi être visé par trois avocats (Arch. C.M., liasse 486, pièce n° 9, 1767, 29 novembre, lettre de Lafage à Joseph-Marie de Saget).

ouvrage que l'on veut construire » et devait « être regardé comme le chef d'œuvre de l'ingénieur » <sup>1612</sup>. Ce type de document s'était répandu dès la fin du XVII e siècle pour faciliter l'encadrement des entrepreneurs par les concepteurs d'un projet, qu'ils aient été ingénieurs ou architectes. Généralisée au XVIII e siècle, sa rédaction entrait d'ailleurs pleinement dans la formation des ingénieurs de l'École des Ponts et Chaussées, où lors des concours, chaque projet devait être en être accompagné <sup>1613</sup>. Par le recours à ce type de document, l'auteur donnait un ultime argument à son texte, lui permettant de se projeter immédiatement du côté de la réalisation concrète du projet ; le devis, pour reprendre les mots d'Hélène Vérin, matérialise la « substitution d'une logique propositionnelle à une logique d'action ». Ce document sous-tendait donc que l'auteur était capable d'estimer le coût des travaux, suivant une planification donnée. L'homme de loi se muait en ingénieur : comme les arrêts et les délibérations, l'aspect vérifiable de ces données offrait crédit à leur auteur, qui avait sans doute eu encore recours à des ingénieurs pour l'aider à fixer le document technique. Il mettait les opposants dans une position délicate, celle de trouver à redire à des arguments juridiques et à des preuves concrètes de la faisabilité des travaux. Les décideurs et donc la province, avaient, eux, des moyens pour passer aux actes.

## D) De nombreuses ressources face au Parlement

## 1. Les membres du groupe de pression

Comme dans le cas du *Projet*, la conception des *Réflexions* revient à Mondran, tout comme la rédaction (certains passages tiennent du même lyrisme que celui du *Projet*). Cependant, l'élaboration, et sans doute les recherches, furent l'œuvre d'une petite équipe. L'un de ses membres peut certainement être identifié à l'ingénieur de la province du Languedoc Charles-François de Saget qui, dans une lettre de 1768, expliquait les manœuvres qu'il envisageait avec « Monsieur de Mondran » pour faire céder une bonne fois pour toute le Parlement lettre, très claire quant à l'entreprise de pression du groupe constitué autour de Mondran, était adressée à un autre de ses membres, le frère aîné de Charles-François, Joseph-Marie, qui était depuis 1752 le directeur des travaux publics pour la sénéchaussée de Toulouse, et avait lui aussi une formation d'avocat lois. C'est lui qui était en charge des travaux. Si l'on n'en a pas de traces formelles, il faut ajouter à ce trio Garipuy, le beau-frère et ami de Mondran, un autre ingénieur tout d'abord passé par le barreau et bien au fait de la situation, car lui aussi directeur des travaux

<sup>1612</sup> Cité par Hélène Vérin, « Un "document technographique"... », p. 142.

<sup>&</sup>lt;sup>1613</sup> Antoine Picon, L'invention..., p. 164.

<sup>&</sup>lt;sup>1614</sup> Arch. C.M., Liasse 487, 1768, 31 décembre, lettre de Charles-François de Saget à son frère, Joseph-Marie.

<sup>&</sup>lt;sup>1615</sup> Se reporter à la notice correspondante dans notre dictionnaire biographique (vol. 3).

publics de la province. Quant aux prises de mesures, on a vu qu'elles avaient été faites par Mondran aidé de deux ingénieurs, un membre de l'administration de la province, Jean Francès, et l'ingénieur de la Ville, Philippe Hardy. Tous, à l'exception de l'aîné des Saget, étaient membres de l'Académie de peinture. La conception du projet et la rédaction de la brochure comme sa diffusion, fut donc le résultat des travaux de Mondran et d'un groupe d'ingénieurs travaillant tous ou presque pour l'administration de la province et, comme on va le voir, en lien étroits avec leurs supérieurs administratifs. Les Réflexions furent diffusées à 500 exemplaires, dans Toulouse, mais aussi auprès d'instances, entre Paris et Montpellier, susceptibles d'appuyer la province et de réduire à néant les résistances 1616. Cependant, les moines étaient puissants, et soutenus par le Parlement ; ils n'en restèrent pas là. Ils firent éditer une brochure, ce que Mondran ne manque pas de consigner dans ses Mémoires, où il l'attribue à «des moines, et des marchands de bled du canal » 1617. S'il est probable qu'ils aient effectivement pris part à la confection de cette brochure, celle-ci est cependant à mettre, avant tout, au crédit du Parlement. Intitulée Copie d'une lettre écrite à Messieurs les capitouls de Toulouse, au sujet d'un mémoire qui a pour titre Réflexions d'un citoyen [...], sa provenance était connue de tous les acteurs 1618. Son argumentaire présente d'ailleurs d'importantes similitudes avec un mémoire manuscrit, plus tardif, adressé à l'assemblée des États par le Parlement pour leur donner les motifs de leur refus d'enregistrer les lettres patentes autorisant l'édification des quais, du port et du canal<sup>1619</sup>. L'auteur, qui se présente comme un ancien capitoul<sup>1620</sup>, ne s'aventure pas sur la validité des preuves judiciaires, mais, usant de beaucoup de rhétorique, essaie de contredire Mondran sur la validité de l'opération. Pour lui, la lézarde au pont n'était qu'un prétexte pour détruire le jardin des moines, et s'évertuer à promouvoir un projet inutile; il en profite pour comparer Mondran (sans le nommer) à Caritidès, un faiseur de projets de comédie 1621. Son principal argument est la démesure de

<sup>&</sup>lt;sup>1616</sup> Mémoires, p. 583.

<sup>&</sup>lt;sup>1617</sup> Mémoires, p. 584.

Étrangement, dans ses Mémoires, Mondran se garde de critiques envers le Parlement. Alors qu'il savait pertinemment que c'était bien de là que venaient les attaques. C'est peut-être parce que ses Mémoires furent, pour grande partie, écrits à un moment où il espérait encore faire réaliser son plan pour le palais du Parlement.

<sup>&</sup>lt;sup>1619</sup> Ce mémoire suppose aussi que les marchands de blé du canal, soucieux de la possible concurrence des grains descendant la Garonne, s'étaient rangés à leurs côtés. Arch. dép. de l'Hérault, C 12154, Mémoire contenant les motifs pour lesquels le Parlement a sursis à l'enregistrement des lettres patentes du 25 juin 1768, qui permettent à la province de Languedoc la construction d'un quay, d'un port et d'un canal à Toulouse etc.

<sup>1620</sup> Copie d'une lettre..., p. 14.

<sup>&</sup>lt;sup>1621</sup> Copie d'une lettre..., p. 11. L'auteur place dans la bouche de Caritidès des propos qui revenaient au personnage d'Ormin, tiré de la pièce *Les facheux* de Molière (1661). Ce faiseur de projets ambitionnait de transformer aisément toutes les côtes du royaume en ports de mer. La scène décrite se trouve dans l'acte III, scène 3.

l'investissement par rapport aux bénéfices potentiels, car le commerce, à Toulouse, n'était pas suffisant :

« Ce ne sont pas les quais, les ports, les descentes, les places, les canaux, qui les rendront plus actifs et plus industrieux [...] les entreprises n'en seront pas plus multipliées, parce qu'elles seront toujours relatives au débit [...]. »

À l'appui de cette idée, l'auteur donne des arguments chiffrés, susceptibles de prouver que recourir à de tels travaux ne pouvait se faire que par l'argent qui aurait déjà été généré par le commerce, et que celui de Toulouse n'était pas en mesure de le faire. Il fournit une contre-expertise, et avance un devis, fait avec le soutien de « gens de métier [...] fort entendus des estimations particulières de chaque genre d'ouvrage à faire ». On s'en doute, ses conclusions montrent que le chiffrage avait été sous-estimé, et en plus, allait nécessiter un financement de la Ville dont le budget ne devait pas être surchargé avec des dépenses inutiles.

### 2. L'investissement de la Chambre de commerce

Mondran, comme il l'indique, ne prit pas la peine de répondre. Ce qu'il omet de dire, c'est que la Chambre de commerce de Toulouse s'en chargea 1622. En effet, dès lors, elle prit une part active à l'aboutissement du projet. Lors de l'assemblée du 26 avril 1765, son président, Teynier, déclarait avoir récupéré un mémoire anonyme qui lui avait été remis « par un citoyen » 1623. Il distribua à toute l'assemblée ce texte, de toute évidence les *Réflexions*, et proposa de le faire passer sur le champ au contrôleur général afin qu'il facilite « un projet aussi avantageux ». La brochure fut transmise au préalable aux archevêques de Toulouse et de Narbonne, aux États du Languedoc, où des copies étaient distribuées à tous les soutiens potentiels à l'entreprise. Leur réponse, qui attaquait les chiffrages avancés dans le libelle précédent, décrédibilisait leurs adversaires. Qui mieux qu'eux était au courant des besoins des négociants ? On répondit, mais peine perdue, la délibération du 3 novembre fut invalidée et avec elle, la vente de l'hôtel de la Viguerie.

Du côté des quais, en mai et en juin 1765, durant des inondations, la municipalité et la province firent procéder à des expertises qui démontrèrent que les jardins des moines étaient bien la cause de la dégradation du pont<sup>1624</sup>. Au mois d'août, la Chambre de commerce et la Bourse des marchands dépêchèrent plusieurs de leurs membres pour assister à une énième

<sup>&</sup>lt;sup>1622</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 12153, Réplique aux observations de Messieurs de la Chambre du commerce par l'auteur de la Lettre à Messieurs les capitouls, slnd [Toulouse, 1765].

<sup>&</sup>lt;sup>1623</sup> Arch. de la C.C.I. de Toulouse, AA 15, plumitif n° 5, 1757-1768, p. 318 - 320, 1765, 26 avril.

<sup>1624</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 12501, 1776, Recueil de divers états...

expertise menée sur place <sup>1625</sup>. Malgré les avis contraires, les bénédictins exhibaient des documents anciens pour prouver que ces jardins faisaient partie de leurs propriétés. Mondran, irrité par la lutte acharnée des moines, allait jusqu'à avancer qu'il s'agissait de faux <sup>1626</sup>. Après avoir eu recours aux archives en 1765, le syndic de la province, Lafage, convoqua une nouvelle expertise afin de démontrer, par des preuves archéologiques cette fois, que le jardin des bénédictins avait été spolié <sup>1627</sup>. Mondran, qui avait effectué de nombreuses recherches, dit avoir fourni les renseignements nécessaires pour confondre les moines :

« [...] on fit les fouilles dans le jardin des bénédictins, sur l'alignement des anciens murs de la ville, pour constater l'usurpation de ces moines. On trouva les murs, que j'avais cités, garnis de distence à autre de gros anneaux de fer qui avaint servi autrefois à amarrer les barques, d'où il fut aisé de conclure que les moines avaint usurpé tout le jardin, qu'ils avaint eu l'audace d'avancer insensiblement dans la rivière, jusqu'à l'alignement de la seconde pile du pont 1628. »

Les courriers de Lafage font état du même agacement que les *Mémoires* concernant la mauvaise foi des bénédictins devant les multiples preuves qui démontraient leurs torts. Confrontés aux moines, au Parlement et à des capitouls guère convaincus, ou influencés par le Parlement, la province usa de tous les arguments possibles pour faire céder les bénédictins. En 1765, Garipuy se fit élire capitoul, et c'est sur son initiative que l'on suspendit le chantier de la nouvelle église de la Daurade, qui enfreignait de façon flagrante l'article 3 de l'ordonnance de voirie du 6 février 1759<sup>1629</sup>, au niveau du portail, qui s'avançait de deux toises de trop sur la place. Ainsi, le directeur des travaux de la province agissait en tant que capitoul, mais pour les intérêts de la province, ce dont les moines ne manquèrent pas de s'offusquer. Garipuy fut déjugé par ses pairs, en l'occurrence Charles Lagane, le 9 novembre 1765<sup>1630</sup>. Lafage, s'il n'avait pas lui-même donné des instructions à Garipuy, partageait le sentiment de son ingénieur, comme on peut le lire dans un courrier qu'il adressa le jour-même à l'intendant, où l'on note autant son agacement que l'attention qu'il portait à l'espace urbain :

<sup>&</sup>lt;sup>1625</sup> Arch. de la C.C.I. de Toulouse, AA 15, plumitif n° 5, 1757-1768, p. 341, 1765, 31 août.

<sup>1626</sup> Mémoires, p. 588-590

<sup>&</sup>lt;sup>1627</sup> L'expertise fut menée sur ordre du syndic de la province, Lafage, et conduites par Charles-François de Saget au printemps 1766. On trouva « des anneaux scellés au mur et des pilôts dans les fouilles des terres » (Arch. dép. de l'Hérault, C 12153, 1766, 6 décembre, Joseph-Marie de Saget, Mémoire au sujet des ouvrages que la province fait faire pour la conservation du pont de Toulouse).

<sup>&</sup>lt;sup>1628</sup> Mémoires, p. 587-588.

<sup>1629</sup> Comme nous l'avons dit plus haut (3° partie, 3° chapitre, E), cette ordonnance ne nous est connue que par deux documents, une autre ordonnance, du 22 mai 1759 (Arch. dép. de l'Hérault, C 12153, 1759, 22 mai), qui en corrigeait un article portant sur les ouvertures sur rues, et un mémoire contre l'administration capitulaire, qui évoquait une « célèbre ordonnance » de voirie de 1759 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 C 284, 1775, avril, complément au mémoire contre l'administration capitulaire). Nous ignorons la portée de cette ordonnance, mais ce texte prouve que certaines de ses mesures furent appliquées.

<sup>&</sup>lt;sup>1630</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 498, p. 201 et suivantes.

« La décoration du portail de la nouvelle église est absurde, on ne le verra en face que du bout d'une vilaine rue où il ne passe presque personne, et qui n'est habitée que par des taneurs. Son exposition est au nord, elle est conséquemment désagréable. Il y a d'ailleurs sur la place de la Daurade des marchés établis de toute ancienneté, marchés très sales. Est-il décent de les laisser subsister devant la principale porte d'une paroisse ? Est-il juste de les déplacer s'ils sont commodes au public dans la place de la Daurade ? Je conviens, Monsieur, que le terrein qu'on prend sur cette place n'est pas de grande conséquence, mais les capitouls, qui ont la voirie dans la ville, doivent-ils imaginer que la rue du Pont Vieux sera toujours un cul de sac, et penseront ils de la gâter dès que, par simple ouverture vers la rivière, elle peut être dans la suite une des belles rues de Toulouse, étant passablement bâtie, assés longue et alignée dans toute sa longueur, du moins à très peu de chose près depuis la place de la Bourse jusqu'à la tour du pont couvert. Une porte latérale, sans saillie, avec les plus simples ornements suffiroit si l'on en vouloit deux, mais paroissant que c'est le contraire, il est de toute importance d'obliger d'autorité les bénédictins de la placer au fond de leur édifice, au couchant, où étoit l'ancienne porte, et d'y employer la décoration qu'ils affectent de prodiguer sur une place qui n'en vaut pas la dépense; comme leur idée peut aller grand train, il seroit bien convenable et bien digne de vous, Monsieur, de rendre compte au ministre de ce qui se passe à cet égard, en lui demandant des ordres. L'achat de la maison de Monsieur Bordes peut en être l'occasion, mais l'intérêt public en sera toujours le motif 1631. »

Il faut croire que l'énervement du syndic fut partagé, ou tout du moins entendu. L'intendant se mêla de la décision et stoppa le chantier, qui ne put reprendre qu'une fois le plan modifié <sup>1632</sup>. Du reste, Lafage avait pris soin de faire comprendre à François Franque ce qu'il en était :

« Monsieur Franque, architecte des Bénédictins, parroissoit avoir goûté, lors de son départ pour Paris, des idées relatives aux vues des États et à celles des citoyens sur la totalité de l'objet en question. Il se flattoit même de les faire adopter par le général de la congrégation et de l'engager à donner ses ordres en conséquence aux religieux de la Daurade<sup>1633</sup>. »

Le chantier, quand il reprit, fut confié par les bénédictins à Philippe Hardy, bien que celui-ci ait proposé un devis plus onéreux que celui jadis présenté par Franque<sup>1634</sup>. Lafage, Mondran et son entourage devaient être ainsi plus confiants, puisque Hardy appartenait au noyau dur de l'Académie<sup>1635</sup>, dont ils faisaient tous partie à l'exception de Joseph-Marie de Saget.

Au début de 1766, les États délibérèrent d'attribuer les travaux du pont, ce qui lança les travaux. Les jardins des moines furent peu à peu détruits dès le mois d'avril suivant. Et l'on commença à bâtir les quais intégralement aux frais des États.

.

Arch. dép. de l'Hérault, C 12153, 1765, 9 novembre, lettre de Lafage à Saint-Priest, intendant du Languedoc.
 Arch. dép. de l'Hérault, C 498, p. 201 et suivantes. Garipuy fut déjugé par Lagane (1765, 9 novembre) p. 201 et

suivantes, 1765, 21 janvier-9 novembre, lettre de l'intendant aux bénédictins, citée par Jacqueline Caille, Sainte-Marie..., p. 59, note n° 374.

<sup>&</sup>lt;sup>1633</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 12153, 1766, 26 février, lettre de Lafage à l'archevêque de Narbonne et président-né des États, Arthur Dillon.

<sup>&</sup>lt;sup>1634</sup> Jacqueline Caille, Sainte-Marie..., p. 59.

<sup>1635</sup> Hardy était l'élève et un ami proche de Guillaume Cammas, et appartenait à l'entourage de Mondran. Il fut accusé de corruption par un mémoire provenant du Parlement en 1775 (Arch. dép. de Haute-Garonne, C 284). Il récupéra certains chantiers dans des conditions assez douteuses, comme celui de la Daurade (il avait, par ailleurs, expertisé le chantier en mai 1765). Pour plus d'informations, voir notre dictionnaire biographique.

La résistance du Parlement et des bénédictins n'était pas vaincue pour autant. Le Parlement, particulièrement, mit un point d'honneur à s'opposer au Roi, en refusant d'enregistrer l'arrêt du Conseil et les lettres patentes qui entérinaient la mise en œuvre des quais, du port, la mise en place des écluses, et la réalisation d'un canal joignant la Garonne et le canal du Midi. La défiance parlementaire vis-à-vis du pouvoir central était très vivace durant les années 1760, et toucha bientôt à son comble, avec la suppression des parlements par Maupéou. Cette opposition à Toulouse avait déjà connu un précédent, celui du dénombrement des biens du Royaume mené par Choiseul, en 1763, pour l'établissement de l'impôt du vingtième qui, prévoyant le refus du Parlement, avait eu recours à la force en faisant occuper la cour de justice par le duc de Fitz-James 1636. C'est encore, entre autres choses, pour des raisons fiscales que le Parlement se dressait contre le Roi. Les coûteux travaux de la Promenade étaient encore dans les esprits des parlementaires. La province, pour financer les embellissements, était susceptible d'augmenter la pression fiscale déjà élevée. Le mémoire dressé pour justifier leur refus était une critique dure des directeurs des travaux de la province, qui furent les premiers visés, mais ciblait aussi avec virulence le « citoyen » :

« Pour mieux surprendre son approbation, on y fit valoir comme un motif déterminant le vœu général de la ville, mais quel signe la ville avoit-elle donné de ce prétendu vœu ? Ne lui auroit-on pas fait l'injure de confondre avec sa voix le cry de cette espèce d'hommes dont les grandes villes n'abondent que trop, qui peu soucieux de la chose publique à laquelle ils ne contribuent point, applaudissent toujours à des ouvrages de luxe et d'embelissement dont le spectacle amuse leur oisiveté ? 1637»

Ce passage est une critique visant Mondran qui, étant resté anonyme, ne pouvait pas être cité directement. Aussi est-ce la figure générique du mauvais faiseur de projets qui est prise à parti, à défaut des États, qu'il était difficile d'attaquer frontalement. Les différents mémoires des paroissiens et riverains alors publiés ne s'intéressaient pour ainsi dire pas aux travaux dont ils avaient pourtant connaissance 1638, et le Parlement en profita pour avancer que l'opinion publique, qui s'exprimait par quelques libelles favorables aux États, était l'œuvre d'un petit groupe de personnes agissant main dans la main avec l'administration provinciale, ce qui était

<sup>&</sup>lt;sup>1636</sup> Jacques Godechot, Bruno Tollon, « Ombres et lumières... », p. 381.

<sup>&</sup>lt;sup>1637</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C12154, mémoire contenant les motifs pour lesquels le Parlement a sursit à l'enregistrement des lettres pattentes du 25 juin 1768, qui permettent à la province de Languedoc la construction d'un quay, d'un port et d'un canal à Toulouse (une autre copie se trouve aux Archives historiques des canaux du Midi, Liasse 496, pièce n° 26).

<sup>&</sup>lt;sup>1638</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 498.

vrai dans une certaine mesure, bien que l'opinion publique ait été, plus tôt, mobilisée quant à la question des embellissements 1639.

À défaut de garder leurs jardins, les moines tâchèrent d'obtenir des indemnités, et poursuivirent obstinément leurs plaintes, comme le montrent bon nombre de documents manuscrits et imprimés. Très pugnaces, ils réussirent à récupérer la somme de 43 943 livres, raisonnable si l'on considère les montants en jeu (d'autant plus pour un terrain qui n'était pas censé leur appartenir) rapportés lors des sessions des États de juin 1776<sup>1640</sup>. Le chantier, loin d'être achevé, était estimé à plus de 1 600 000 livres pour les aménagements de la rive droite de la Garonne, et à plus de 650 000 pour le seul canal 1641. Ces sommes sont bien loin des estimations avantageuses fournies par Mondran et les ingénieurs, et donnent raison au Parlement quant à la sous-estimation du devis du canal, peut-être volontaire 1642.

# Le syndic général du Languedoc : une personnalité importante dans le réseau de Mondran

Durant toute cette bataille, qui s'acheva en 1768<sup>1643</sup>, les plaintes des moines visèrent en premier le syndic de la province. C'est sur sa décision que les expertises furent exécutées, et c'est lui qui correspondait avec les ingénieurs ou les membres des États et encore lui qui rédigea les projets d'arrêts du Conseil. Le rôle du syndic général de la province était en effet des plus importants. On peut voir à travers lui un personnage clé de l'urbanisme de Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle plus particulièrement les Lafage père et fils.

Comme les directeurs des travaux publics, les syndics généraux étaient au nombre de trois, la province en comptant un par sénéchaussée. Cet office pouvait se transmettre de génération en génération, comme ce fut le cas par exemple pour l'éminente famille montpelliéraine Joubert <sup>1644</sup>. La famille Lafage, elle, ne compta que deux membres qui furent syndics généraux. Henry-Joseph était le fils du précédent syndic en poste à Toulouse, Jean-Joseph de Lafage. Signe que l'homme était respecté et son travail apprécié, Lafage père fut même nommé syndic honoraire, et prit

<sup>1639</sup> C'est tout du moins que dont témoigne les Affiches, annonces et avis divers de Toulouse.

<sup>&</sup>lt;sup>1640</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 12501, 1776, Recueil des divers états...

<sup>&</sup>lt;sup>1641</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 12155, État des fonds imposés par la province pour les quais de Toulouse.

<sup>&</sup>lt;sup>1642</sup> Le devis de Mondran indiquait environ 120 000 livres pour le canal, les travaux furent adjugés pour 330 000 livres qui étaient déjà englouties en 1775...

<sup>&</sup>lt;sup>1643</sup> Les moines continuèrent à porter des réclamations jusqu'en 1773, mais les lettres patentes obtenues en juin 1768 validèrent la tenue du chantier, malgré l'opposition, vaine, du Parlement, qui refusa leur enregistrement.

<sup>&</sup>lt;sup>1644</sup> Le poste de syndic n'était toutefois pas une charge transmissible.

parfois le relais de son fils quand celui-ci était à Paris, notamment quant aux affaires de travaux publics qu'il maîtrisait bien 1645.

Le syndic était à la fois officier du Roi et de la province. Depuis un édit de 1713, les syndics du Languedoc étaient devenus procureurs généraux du Roi, ce qui leurs donnaient la capacité de siéger lors des commissions royales relatives à la vérification des impositions et dettes des communautés 1646. Partageant son temps entre la province et Paris, le syndic était soumis à une importante charge de travail. Ses compétences pouvaient comprendre des champs extrêmement variés qui relevaient en premier lieu du contrôle fiscal, puisque c'est tout d'abord par cette compétence qu'il détenait un rôle pivot. Au sein de l'administration des États, ce rôle lui procurait des liens avec tous les diocèses et communautés dont il était responsable. Outre la fiscalité, il était susceptible d'intervenir quant aux chemins et canaux, ateliers de charité, travaux publics ou encore aux écoles de dessin, ce qui pouvait lui donner une emprise non négligeable sur le territoire 1647. Lafage père était un proche de Mondran, qui l'avait certainement rencontré par son beau-frère, Charlary, syndic du diocèse devenu syndic de la ville de Toulouse au milieu du siècle. Lafage père était d'ailleurs rapidement devenu membre de l'Académie des arts, où il fut très utile. En 1762, les associés amateurs, après s'être débarrassés d'Amblard, subdélégué de l'intendant favorable au Parlement et hostile aux projets de Mondran, obtenaient de rétablir la confiance de l'intendant par l'intermédiaire de Lafage 1648. Signe d'un engagement qui dépassait sa fonction, dès la fin des années 1740, le syndic avait même permis, en engageant ses fonds personnels, la réalisation d'une importante opération d'urbanisme au cœur de Toulouse, celle de la place Saint-Georges, où il résida 1649. Habitant à l'année à Toulouse, et donc au fait du quotidien, contrairement à l'intendant, il doit être considéré comme un acteur très important de l'urbanisme toulousain du XVIII<sup>e</sup> siècle. Son engagement y fut crucial, et montre bien qu'à travers

<sup>&</sup>lt;sup>1645</sup> C'est par exemple lui qui se chargea d'une inspection de la Garonne au nom de son fils, et par procuration des deux autres syndics, Montferrier et Joubert, qui ne pouvaient se déplacer. Arch. dép. de l'Hérault, C 12191, pièce n°8, 1764, 8 août, Inspection de la navigation de la rivière, en présence du syndic général honoraire de la province, Lafage père, de Giraudet, ingénieur géographe des Ponts et chaussées, Picault, ingénieur en chef des Ponts et chaussées de la généralité d'Auch et visiteur général de la navigation de la Garonne et Étienne Carcenac, alors inspecteur des ouvrages ordonnés pour la défense des bords de la Garonne, et deux des trois directeurs des travaux publics de la province, Saget et Garipuy.

<sup>1646</sup> Marie-Laure Legay, « Les syndics généraux... », p. 493.

<sup>&</sup>lt;sup>1647</sup> Marie-Laure Legay, « Les syndics généraux... », p. 496.

<sup>&</sup>lt;sup>1648</sup> Voir *supra*, 2<sup>e</sup> partie, chap. 6.

<sup>&</sup>lt;sup>1649</sup> Lafage favorisa l'aménagement de la place Saint-Georges où il fit construire son hôtel (à ce propos, voir Marie-Luce Pujalte, *L'architecture civile...*, p. 283 - 285).

lui, c'est l'État qui était déterminé à contrer le Parlement et suppléer la faiblesse des capitouls, tant financière que politique.

Le canal tant désiré par Mondran, en effet, ne porte pas le nom de Lafage. Dénommé tout d'abord canal de Saint-Pierre, il prit rapidement le nom de celui qui en avait posé la première pierre le 19 octobre 1768, et devint donc le canal de Brienne. L'investissement personnel de l'archevêque de Toulouse, Loménie de Brienne, à la réussite du projet n'est que ponctuellement perceptible à la lecture des archives consultées. Laffont évoque son intérêt personnel pour la question dès 1762, ce que nous n'avons pu vérifier 1650, mais il s'y intéressa dès 1763, et fut à l'origine de la délibération des États du 23 février 1764. C'est encore par sa députation, en 1767, que les États négocièrent avec les propriétaires du canal du Midi<sup>1651</sup>. Loménie était d'ailleurs absent lors de l'inauguration, en grande pompe, de la voie d'eau 1652. Convenons qu'il devait être intéressé par le projet, dont le coût nécessitait le support administratif d'hommes investis comme Lafage, mais aussi et surtout le soutien politique de personnalités d'envergure, susceptibles d'imposer un projet et de le défendre, ce que confirme, comme on le verra, l'intérêt qu'il porta, peu après, à l'école du génie qu'ouvrit Mondran 1653.

Les chantiers des quais et du canal s'étirèrent dans le temps. Le canal fut inauguré le 15 avril 1776. En 1775, on fit poser des affiches en Languedoc disant que les États

« [avaient] réuni par une nouvelle communication, la Garonne au canal des deux mers pour la commodité des citoyens, l'embellissement des dehors de la ville, la liberté de la navigation, l'avantage de l'agriculture et du commerce. »

Ils ornèrent le bassin des Ponts-Jumeaux, à l'embouchure avec le canal du Midi, d'un grand bas-relief en marbre à leur gloire et à celle de l'agriculture et du commerce unies à Toulouse par le nouveau canal. Pourtant, en dépit de la volonté partagée par les différentes autorités d'améliorer le secteur commercial toulousain, ce canal fut un échec. Les frais de péages qui s'appliquèrent au canal de Brienne furent peut-être un frein à son utilisation. Arthur Young décrit, pour sa part, un canal superbe, mais désert et ensablé<sup>1654</sup>, mal entretenu à la veille de la

<sup>&</sup>lt;sup>1650</sup> Jean-Luc Laffont, Policer..., p. 1709. Jean-Luc Laffont omet de citer sa source.

<sup>1651</sup> Si c'est bien Loménie qui conclut l'accord (Arch. nat., H¹ 883, 1768, 1er février) les échanges de courriers à ce propos, et donc les négociations, avaient été menées depuis septembre 1767 par Lafage (Arch. VNF, liasse 486, pièces 7, 8, 10, 17, 18 19-23).

<sup>&</sup>lt;sup>1652</sup> Michel Adgé, François Delfour, « La parfaite jonction... », p. 200-201.

<sup>&</sup>lt;sup>1653</sup> Voir chapitre suivant, et Mémoires Acad., 5<sup>e</sup> cahier, p. 85-86.

<sup>1654</sup> Le canal fut rapidement ensablé lors d'une crue de la Garonne, en 1778. Ces problèmes, apparemment récurrents pourraient être le signe d'une erreur dans le nivellement de la part des entrepreneurs, les frères Sabatier.

Révolution <sup>1655</sup>. La difficulté pour rejoindre Bordeaux était plus préoccupante encore. Le choix du niveau de la connexion avec la Garonne, située à l'aval de l'île et du moulin du Bazacle, présentait un défaut de conception. Le fleuve offrait trop souvent un passage difficile, dangereux, voire parfois impraticable : son lit évoluait considérablement au gré des crues, ce qui empêchait un trafic sûr et continu <sup>1656</sup>.

Comme pour la promenade, c'est encore le programme architectural qui ne fut pas mené totalement à bien. Mondran proposait une bourse du commerce, projet envisagé par les capitouls, comme le prouvent différentes délibérations, mais jamais exécuté 1657. Les façades symétriques longeant les quais, sur le dessin de Saget, ne furent réalisées que très partiellement. Pour autant ce ne furent pas les seuls aménagements de la Garonne menés dans l'espace de la ville par la province. La rive gauche fut peu de temps après (entre 1776 et 1789), elle aussi dotée de quais et d'un port, et l'intérieur du quartier Saint-Cyprien équipé d'un réseau de circulation pensé suivant le *Projet* de Mondran. Comme pour la rive droite, les aménagements étaient proposés par la Chambre de commerce et exécutés sous la direction de Saget 1658. Des mémoires montrent qu'une opposition eut bien lieu, mais fut cependant moins vive que celle des bénédictins 1659.

### 4. Projets ultérieurs

Mondran ne dit rien de la rive gauche, mais écrit s'être préoccupé de la partie amont de la rivière, zone qu'il connaissait bien, puisque c'est par la Garonne que son vin entamait la première étape de sa descente vers Bordeaux. Par ce même chemin descendaient toutes les ressources provenant du cours supérieur de la Garonne et donc des Pyrénées, majoritairement du bois et des produits non transformés 1660, qui aboutissaient au Port-Garaud, puisque la

<sup>&</sup>lt;sup>1655</sup> Nicolas Marqué, *Géohistoire...*, vol. 2, p. 497 ; Linnéa Rollenhagen-Tilly, « L'édification... », p. 166. Arthur Young, voyage, vol. 1, p. 141-143. Sa remarque n'est d'ailleurs pas sans faire écho à ses considérations sur les chemins du Languedoc. En effet, les États du Languedoc, sous l'impulsion de sa commission des travaux publics, développèrent, dès 1756, une politique routière extrêmement active qui permit la mise en place d'un réseau routier parmi les plus beaux d'Europe. Young, à leur propos, remarquait que ces chemins étaient beaux, « jusqu'à la folie », mais précise s'ils étaient beaux, étaient aussi fort peu fréquentés (Jérôme Slonina, *"Des chemins...*,).

<sup>&</sup>lt;sup>1656</sup> Jean-Michel Minovez, « Garonne et canal du Languedoc... », p. 472-473.

<sup>&</sup>lt;sup>1657</sup> Un dessin du projet de la bourse est conservé dans un recueil où se trouvent, du reste, d'autres dessins des façades des quais, provenant du bureau du directeur des travaux de la province. La provenance de l'ensemble, relié en 1788 n'est pas certaine. Plusieurs mains participèrent à leur réalisation (Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 1169, *Recueil des quais et fassades*). Sur ce recueil voir, entre autres Linnéa Rollenhagen-Tilly, « L'édification... », p. 170.

<sup>&</sup>lt;sup>1658</sup> Nicolas Marqué, Géohistoire..., vol. 2, p. 590 (il n'est pas de mention de ces travaux dans les archives consultées à la CCI); Fabienne Boussat, *Projet d'embellissement...*, p. 15.

<sup>&</sup>lt;sup>1659</sup> C'est ce dont attestent différents mémoires, dont plusieurs adressés à « Jacques, maître bambocheur », ou écrits par lui (notamment : Bibl. univ. Toulouse I, Resp PF pl A 57-10). Fut également imprimé à cette ocasion un intrigant Dialogue entre Dominique père vinaigrier depuis quarante-cinq ans au Fauxbourg Saint-Cyprien de Touloue, et Dominique fils, âgé de trente-cinq, fait pour le commerce.

<sup>&</sup>lt;sup>1660</sup> Jean-Michel Minovez, « Grandeur et décadence... », p. 575.

navigation était stoppée ou du moins rendue très délicate par la chaussée du moulin du Château. Mondran fit la lecture d'un mémoire à l'Académie, le 8 février 1767, puis envoya un mémoire à la Chambre de commerce et à Loménie de Brienne :

« sur les moyens à prendre pour donner, au commerce de la ville de Toulouse, le mouvement et l'éclat dont il est susceptible, dans lequel je démontre, clairement, qu'on peut augmenter facilement le commerce de la valeur de plus de trois millions, en rendant flotables, et naviguables, les rivières du Salat, de l'Ariège, et du Grand Lers, qui aboutissent dans celle de Garonne, et en rendant le cours de celle-ci, jusqu'à Bordeaux, moins dangereux qu'il est, par des moyens facilles [...]. 1661 »

Cependant, il n'eut pas recours cette fois à un mémoire imprimé, et n'envoya que des pièces manuscrites 1662. Comme il l'explique dans ses *Mémoires*, lui, comme les directeurs des travaux publics de la province, tombèrent cette fois sur une résistance plus conséquente que celle des moines : celle d'aristocrates, barons des États du Languedoc, qui n'entendaient pas renoncer à leurs droits sur les cours d'eau, et notamment à leurs moulins. Le projet, qui aurait été techniquement difficile, et pécuniairement très onéreux, était mort-né. L'archevêque de Toulouse se préoccupait d'ailleurs de l'entretien de l'Hers depuis 1702, non pas pour rendre la rivière navigable, mais pour garantir les riverains des crues 1663. La Chambre de commerce envoya bon nombre de mémoires inquiets quant à la navigabilité de la Garonne, mais il a été impossible d'y trouver trace des informations données par Mondran 1664. Afin de pouvoir soumettre ses idées, celui-ci avait embauché un ingénieur, dont le nom n'est cette fois pas connu, qui devait s'occuper de faire des mesures et relevés sur le cours de l'Hers, travail que l'on suppose long, fastidieux, et probablement coûteux. Outre cet ingénieur, il avait également embauché

\_

Mémoires, p. 599. Ces informations sont sensiblement les mêmes que celles données par Mondran dans les Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie, qui permettent de dater les évènements : « Monsieur de Mondran a lu, dans l'assemblée du 8 février 1767, un mémoire [qu'il avoit fait] pour prouver l'avantage qu'il y avoit de rendre navigables [ou flotables] les rivières [du Salat, de l'Auriège et du Grand Lers] qui viennent s'emboucher dans la Garonne au-dessus du moulin du château et de construire un nouveau canal qui, prenant son origine au-dessus du moulin du Bazacle, [près la porte de Saint-Pierre] allat se terminer dans le canal des deux mers, à la retenue où est le pont du Petit Graignague. L'Académie accueillit ce mémoire avec les sentimens qui sont dus à l'esprit patriotique qu'on a admiré dans Monsieur de Mondran et convint que l'exécution de ce projet étoit un moyen sûr pour augmenter considérablement le commerce de Toulouse, par la facilité de l'exportation et de l'importation des marchandises qui pourroint venir facilement des païs que ces rivières arrousent. » (Mémoires Acad., 3<sup>e</sup> cahier, p. 27).

lean-Luc Laffont, « Toulouse face à la Garonne... », p. 181. Les archevêques de Toulouse et de Narbonne proposèrent même en novembre 1772 l'ouverture d'un canal, en dessous de la confluence avec l'Ariège, pour lier le cours supérieur de la Garonne avec le canal du Midi, sans succès (Jean Llanas, « L'urbanisme à Toulouse... », p. 106). lé64 Ainsi, en 1774, la Chambre de commerce de Toulouse s'inquiétait de la très mauvaise navigabilité de la rivière entre Toulouse et La Réole, et proposait des changements quant à la gestion du cours d'eau (Arch. dép. de l'Hérault, C 12192, 1774, novembre, Mémoire de la Chambre de commerce sur l'état de la communication des mers par la Garonne.

« [...] quantité de personnes [...] sur les lieux, pour [...] donner tous les renseignements [...] pour prouver l'utilité de ces réparations, et pour savoir qu'elle étaint les denrées, et marchandises, qui pourraint occasionner l'augmentation que j'annonçais au commerce. 1665 »

Cela aurait donc été l'occasion d'importantes dépenses qui rendent plus compréhensibles les incessantes demandes d'argent faites à ses enfants au cours des années 1770. Si ce dernier projet montre une certaine propension à la chimère, elle montre aussi son attachement à l'utilité publique. La place de Mondran au sein de cette équipe, mêlant agents administratifs et personnels techniques de la province, ingénieurs ou urbanistes amateurs, ingénieurs professionnels et négociants, est difficile à délimiter, car l'action de l'homme finit par se fondre avec celle de l'administration qu'il soutenait. En témoigne le processus décisionnel et les personnes qu'il fit intervenir pour veiller à l'exécution de celle-ci. Contrairement aux pamphlets de personnalités comme La Font de Saint-Yenne, le libelle répandu par Mondran dans l'espace public n'est pas une critique de l'inaction du pouvoir en place 1666. Au contraire, c'était là une façon de fragiliser l'opposition au Gouvernement (le Parlement), de rendre tangibles des projets déjà officieusement adoptés par une partie de l'administration à travers le syndic général et les directeurs des travaux publics, tout en cherchant à obtenir une reconnaissance publique.

Les Réflexions témoignent d'ailleurs de l'adaptation à un cadre, en plus de l'affinage du processus de projection. En effet, le citoyen - faiseur de projets, pour que son projet soit réalisé avait recours à une double expertise, une de nature économique, celle de la Chambre de commerce, et une autre technique, celle des ingénieurs, qui soumettaient ses idées devant les États. Comme on l'a vu, ces deux garanties résultaient bien d'un examen, mais tenaient cependant plus de la cooptation, puisque tout était entendu d'avance entre les différents acteurs. Le recours au libelle était présenté pour montrer que le « public », et même toute la ville était favorable à ces aménagements, et ce malgré leur coût. En plus de présenter de la façon la plus rationnelle possible le projet, il permettait de prendre de court et déstabiliser l'opposition.

Vers 1770, probablement cette année même, Mondran fit peindre son portrait. Si l'on n'a trace de cette commande, la composition et les nombreux éléments qu'il contient interdisent de penser que le modèle n'a pas pris part à sa conception. Différents éléments permettent d'en préciser la datation. Le rouleau situé sous la main gauche de Mondran 1667, est donc censé

<sup>&</sup>lt;sup>1665</sup> Mémoires, p. 599 - 600.

<sup>&</sup>lt;sup>1666</sup> Mondran, dans un autre champ, disait s'opposer à la critique telle qu'on pouvait l'observer à Paris dans les salons toulousains, ce qui rejoint la réaction des académiciens parisiens, Coypel à leur tête, lors de la parution des critiques de La Font de Saint-Yenne (voir supra, 2<sup>e</sup> partie, chapitre 8).

<sup>&</sup>lt;sup>1667</sup> Voir vol. 3, planche 5.

renfermer un plan. On distingue assez nettement, d'une écriture imitant la sienne, « Projet d'un port à Toulouse entre les moulins du château et du Bazacle /un nouveau canal qui communique avec le Canal royal ». Or, on l'a vu, jamais Mondran ne dit avoir dessiné un plan pour les quais, le port ou le canal, et n'évoque que les *Réflexions*. L'auteur du dessin des quais, des ports, du canal et du projet d'harmonisation des façades était le directeur des travaux de la province, Joseph-Marie de Saget. Cependant, Mondran, pour marquer que sa place était celle du concepteur, plus que du négociateur ou du publiciste, en laissa donc la trace sur son portrait.

# Chapitre 7. Le palais du Parlement

## A) Une conception entre 1754 et 1769

À l'automne 1768, Mondran dit avoir été sollicité par certains de ses amis, membres du Parlement, pour réaliser un plan pour leur palais. Ce bâtiment était situé au sud de la ville, à proximité de la place du Salin et de l'hôtel de la Monnaie, immédiatement à l'est de l'emplacement de l'ancienne résidence des comtes de Toulouse, le Château Narbonnais 1668. Le parlement de Toulouse, créé en 1419, avait été installé, en 1444, dans cette forteresse qui devait son nom à la porte Narbonnaise, point névralgique des défenses du sud de la cité antique 1669. Au XVI<sup>e</sup> siècle, l'édifice ne convenait plus, et on en confia la reconstruction à Nicolas Bachelier, puis au décès de celui-ci, en 1556, à son collaborateur Dominique Bertin. Celui-ci ne put mener la reconstruction à terme, et finit par stopper le chantier en 1563 1670. Dès lors, on ne modifia que très peu les bâtiments 1671. Au milieu de l'ensemble, dès 1576, s'étaient établis des boutiques disparates <sup>1672</sup>. Les artisans qui y travaillaient bénéficiaient d'une réglementation propre à l'enclos du Palais, et y jouissaient de privilèges 1673. Ces renseignements expliquent la description de Piganiol de La Force qui présentait l'ensemble, en 1718, comme « un amas de bâtiments informe » 1674, qui plus est en mauvais état, comme Mondran le soulignait lui-même 1675. Selon Ramet, « il n'y avait qu'un cri à Toulouse pour réclamer, après la restauration du Capitole, l'édification d'un palais de justice digne de ce nom » 1676. Or, à notre connaissance, la première proposition à avoir attiré l'attention provient de Mondran. Il eut même bon espoir d'obtenir la réalisation de l'ensemble, et y persévéra longtemps. En effet, dès 1754, il consacra un long chapitre de son Projet au palais, qu'il considérait déjà comme une priorité. Il y évoque tout d'abord les moyens de financement, par la levée d'un nouvel impôt et le recyclage des matériaux de construction, puis l'espace sur lequel devait s'ériger le bâtiment. Depuis 1754, une place avait

<sup>&</sup>lt;sup>1668</sup> Voir vol. 3, planche 33.

<sup>&</sup>lt;sup>1669</sup> Maurice Prin, Jean Rocacher, Le Château-Narbonnais..., p. 16-21.

<sup>&</sup>lt;sup>1670</sup> Gilbert Cousteaux, « Les bâtiments judiciaires... », p. 127.

<sup>&</sup>lt;sup>1671</sup> Jean Rocacher, « Histoire des bâtiments... », p. 56-58 ; de nombreux travaux de décorations furent cependant effectués (citons par exemple Georges Costa, « Le plafond d'Hercule... » ; d'autres informations se trouvent dans Marie-Laure Fronton-Wessel, « Le plafond peint... ») ; Charles Dupont relate des travaux aux prisons du Parlement en 1677 (Charles Dupont, « Documents... », p. 22-25).

<sup>&</sup>lt;sup>1672</sup> Henri Ramet, Le capitole..., p. 117-118.

<sup>&</sup>lt;sup>1673</sup> Les artisans qui y étaient installés, moyennant le paiement d'une taxe, et étaient dispensés du chef d'œuvre et des droits de maîtrise (Axel Duboul, *La fin du parlement...*, p. 338).

<sup>&</sup>lt;sup>1674</sup> Jean-Aymar Piganiol de La Force, Nouvelle description..., t. IV, p. 110.

<sup>&</sup>lt;sup>1675</sup> Projet..., chapitre X « Le Palais », p. 44-50.

<sup>1676</sup> Henri Ramet, Le capitole..., p. 118.

été ouverte par la destruction d'un îlot de maisons donnant sur la place de la Monnaie. Il ne restait à détruire que les boutiques situées dans l'environnement immédiat. Pratiquement toute l'attention 1677 pouvait dès lors se porter sur l'édifice en lui-même. Mondran disposait déjà d'un plan qu'il n'avait pas encore fait graver 1678, et nous supposons qu'il souhaitait le faire figurer parmi les illustrations de la luxueuse édition qu'il envisageait donner du *Projet*. La suite est connue, elle fut la même pour toutes ses propositions. Mondran dut remiser ses plans, sans qu'il ne les oublie pour autant. C'est dans ses *Mémoires*, comme on l'a vu, que réapparaît l'idée de construire ce bâtiment, en 1768.

Le mémorialiste y raconte avoir travaillé « pendant deux mois, ne sortant de chés [lui] que pour entendre la messe, les jours de fette » à un plan, celui du palais. Le fruit de son labeur fut présenté à l'Académie dans la séance du 11 décembre 1768<sup>1679</sup>. Quatre commissaires furent nommés, le comte de Puymaurin, Gilles Pin, Philippe Hardy, Hyacinthe Labat de Savignac et Guillaume Cammas, autrement dit des personnes avec qui Mondran avait l'habitude de travailler, en qui il avait toute confiance, et qui lui avaient sans doute prodigué d'utiles conseils. Le 29 janvier 1769, suivant le rapport des commissaires, « l'Académie a unanimement approuvé ce plan et a consenti à l'adopter [...], il sera présenté, en son nom, à Monsieur le premier président de Vaudeuil, lorsqu'elle ira l'haranguer ». Le moment où ses amis lui auraient demandé de travailler à ce plan était opportun. En effet, François de Bastard, qui détenait la place de premier président du Parlement de Toulouse depuis 1762, était démissionnaire. Le Parlement n'avait cessé de s'opposer aux ordres du Roi depuis 1759, essentiellement pour des raisons de fiscalité. À Toulouse, on l'a vu, l'un des derniers épisodes en date de ce conflit était l'édification des quais et le percement du canal de Brienne. Maupéou nomma une personne susceptible d'être plus docile, et d'assouplir la ligne tenue jusqu'à présent par le second parlement de France : ce fut au magistrat parisien Pierre-Louis-Anne Drouyn de Vaudeuil qu'incomba cette mission. Il prit possession de ses nouvelles fonctions aux premiers jours de septembre 1769 1680.

Jusqu'à cette date, Mondran et l'Académie travaillèrent de concert pour que le projet soit prêt à l'arrivée de Vaudeuil. Le 29 janvier 1769, l'Académie trouva deux défauts à ce plan. Le premier était l'absence de devis. Mondran prévoyait déjà les moyens de financement, mais n'en

<sup>1677</sup> Mémoires, p. 578.

<sup>&</sup>lt;sup>1678</sup> Projet..., chap. 10, p. 45-46 « Quoique le dessein n'en soit pas gravé, le public sera peut-être bien aise de trouver ici le détail de ce plan. »

<sup>&</sup>lt;sup>1679</sup> Mémoires Acad., 4<sup>e</sup> cahier, p. 10.

<sup>&</sup>lt;sup>1680</sup> Jacques Godechot et Bruno Tollon, « Ombres et lumières... », p. 381-385.

avait pas prévu le coût. Les débats permirent encore de soulever un second point d'achoppement. À Toulouse, le premier président du Parlement ne disposait pas de résidence de fonction, et la question faisait débat depuis quelques années <sup>1681</sup>. Il fut donc décidé d'ajouter un logement pour lui. Philippe Hardy fut chargé de s'occuper du devis et du plan des appartements. L'architecte présenta le tout à l'assemblée du 9 avril 1769<sup>1682</sup>.

Le plan suivait peut-être la description du Projet, ce dont on ne peut être sûr, puisqu'on dispose de deux récits, celui d'un plan dessiné en 1754 ou avant, et un autre, dessiné à l'automne 1768. Si l'on prend en compte les arguments avancés dans le Projet, on y retrouve ce que l'on considérait comme nécessaire à l'édification d'un bâtiment public de qualité : convenance, commodité, salubrité, sûreté et beauté. Le bâtiment n'était pas approprié à sa destination, celle d'une juridiction. De fait, il résultait de ce problème un manque de commodité : « Toutes les salles y sont placées sans ordre. Il faut un guide pour trouver le chemin obscure et tortueux qui y conduit ». Quoiqu'exagéré, ce trait ressort largement d'un relevé fait en 1778 1683. Ainsi, son discours oppose deux bâtiments, celui en usage, sale, incommode, sombre et malsain, voire même croulant, à celui projeté, clair, bien organisé, sûr et « assorti à la dignité de sa place ». Outre le manque de commodité, qui empêchait le personnel du Parlement, et en premier lieu les avocats, de faire correctement leur travail, deux aspects retinrent son attention, les archives et les prisons. Aucune des deux ne remplissaient leurs fonctions. Les archives, qui étaient alors « dans des galetas sans fenêtres (dont la charpente des toits est à demi pourrie), au milieu desquels on entassait les registres de procédure à terre, exposés à la poussière, aux rats, aux brouillards et souvent à la pluie », cela en dépit de l'importance des documents conservés, symbolisaient le manque et même l'absence totale de salubrité du palais.

Les prisons, quant à elles, étaient vétustes, aussi Mondran appelait-il à les reconstruire, comme l'ensemble des bâtiments, avec plus de solidité, « claires, saines et isolées au milieu d'une grande cour environnée de murs élevés ». Le projet répondait à ces points en proposant un édifice répondant au caractère du palais d'un parlement, par « une distribution simple, commode et assortie à la destination de cet édifice », des prisons « saines, claires et isolées au milieu d'une grande cour environnée de murs élevés », des « archives particulières et spacieuses » pour chacun

<sup>1681</sup> On s'interrogéait sur laquestion depuis 1762 (Arch. dép. de Haute-Garonne, C 334, documentation regardant

l'hôtel du premier président du parlement, 1762-1777).

<sup>1682</sup> Mémoires Acad., 4e cahier, p. 11.

<sup>&</sup>lt;sup>1683</sup> Guillaume Ratel, « Le labyrinthe des greffes... », p. 217-232.

des greffes du Parlement », ainsi que des voûtes dispensant de la présence trop importante de bois, évitant ainsi les risques d'incendies.

## B) Demander publiquement l'homologation du plan

Sachant qu'il convenait de laisser un plan à Vaudeuil, l'Académie en demanda une copie, afin d'en conserver un exemplaire dans ses archives. Selon son récit, Mondran obtint que l'on confiât ce travail à son protégé, Pierre Lagleire, qui ne maîtrisait pourtant pas le dessin d'architecture 1684. Tous les jeunes élèves architectes auraient alors été occupés, ce qui est possible, mais la somme de 300 livres, qui lui fut effectivement remise le 1er juin 1769, pourrait tout de même laisser supposer un traitement de faveur 1685. Quinze ans auparavant, Hardy, pourtant architecte de la Ville, n'avait obtenu que 150 livres pour avoir effectué le relevé du plan de la salle de concert 1686.

Le travail fut effectué au domicile de Mondran, sous sa surveillance. Une fois cette copie effectuée, le dessin fut installé dans son salon de compagnie, transformé en salle d'exposition, où il présenta la copie aux parlementaires désireux de voir le plan récemment homologué par l'Académie, et plus largement à tous « les curieux », qui vinrent l'examiner pendant trois semaines. C'est certainement à ce moment-là que l'urbaniste fit imprimer un petit mémoire de trois pages, au format in-12, sobrement intitulé *Mémoire pour la reconstruction du palais du parlement de Toulouse* <sup>1687</sup>. Contrairement aux *Réflexions*, on ne sait pas exactement à qui ce mémoire fut distribué. Cependant, il s'adresse aux parlementaires, les membres de « ce corps auguste », qui purent être mis au courant de l'existence du plan par cette entremise, avant l'arrivée de Vaudeuil. Un exemplaire, retrouvé dans les archives de l'intendance du Languedoc, est aussi le signe que Mondran l'avait transmis à Saint-Priest <sup>1688</sup>. Le mémoire, du reste, n'émane pas de l'Académie. On n'a pas trouvé trace de frais à son sujet dans les comptes de cette période. Il fut donc certainement imprimé par Mondran lui-même. Très court, le texte est avant tout descriptif. Mondran n'y ajouta pas de devis, et la question du financement y est d'ailleurs rapidement

 $<sup>^{1684}</sup>$  Mémoires, p. 579 ; Mémoires Acad.,  $4^{\rm e}$  cahier, p. 11-12.

<sup>&</sup>lt;sup>1685</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 577, 1769, 1<sup>e</sup> juin

<sup>&</sup>lt;sup>1686</sup> Arch. dép. de Gironde, C 1198, lettre de Darquier à Isaac Sarrau de Boynet, 1753, 9 décembre ; 1754, 13 janvier (lettre citée dans Natalie Morel-Borotra, « Projets et institutions de concert à Bordeaux ... », p. 203).

<sup>&</sup>lt;sup>1687</sup> Nous donnons une édition de ce document (vol. 3, p.j. n°41).

<sup>&</sup>lt;sup>1688</sup> Louis de Mondran, Mémoire pour la reconstruction du palais du Parlement, slnd [Toulouse, 1770]. Nous en avons découvert deux exemplaires, l'un dans les archives de Méja (Bibl. mun. de Toulouse, Res B. XVIII 281), provenant probablement de Mondran lui-même, et un second dans le fonds de l'intendance des Arhives départementales de la Haute-Garonne (C 334).

évoquée, ce qui suggère qu'il avait en main une projection précise du chantier qui ne serait pas « à charge au public ni à aucun corps en particulier ».

Le nouveau premier président arriva début septembre 1769 à Toulouse. Quelques jours après, l'Académie lui présenta le plan par la voix de trois commissaires, parmi lesquels Mondran 1689. Les membres de l'institution furent dès lors très attentifs au magistrat et à sa famille, pour s'attirer ses faveurs, au premier rang desquelles devait être la mise en œuvre du plan 1690. Les Mémoires indiquent ensuite qu'un parlementaire enthousiaste, Joseph de Lacarry, aurait demandé à ce que le plan soit gravé, mais la dépense se serait révélée trop onéreuse 1691.

Sans en avoir de preuve formelle, l'idée de la gravure venait peut-être autant de Mondran que de Lacarry. On retrouve en effet un même schéma dès l'obtention, par Cammas, du chantier de la façade de l'Hôtel de Ville, répété pour la promenade du Boulingrin 1692.

Vaudeuil n'arriva pas à combler les attentes du gouvernement, et démissionna en 1771, peu avant que les parlements de France ne soient supprimés et ce jusqu'en 1775, ce qui eut pour conséquence de mettre un terme à ce projet.

## C) L'utilisation d'une méthode

Si Mondran n'obtint pas la mise en œuvre de ce qui aurait pu être sa première réalisation architecturale dans l'espace urbain, on notera surtout l'utilisation d'une méthode de projection susceptible de lui permettre d'arriver à ses fins. Comme lors de la mise en œuvre de la Promenade, il tenta de promouvoir son projet, tout d'abord en obtenant la garantie institutionnelle de l'Académie qui proposa l'adjonction de deux éléments susceptibles de favoriser le passage d'un processus réflexif à une logique constructive : un logement de fonction pour le premier président, et surtout le devis du coût de l'opération, sans s'attarder sur le mode de financement de l'opération, qui n'était pas de son ressort le projet homologué par l'Académie, il eut

<sup>&</sup>lt;sup>1689</sup> Mémoires Acad., 4<sup>e</sup> cahier, p. 13.

<sup>1690</sup> Au mois de mars 1770, Pierre Rivalz fit paraître une élégante brochure sous le titre d'Analyse des différens ouvrages de peinture, sculpture et architecture qui sont dans l'Hôtel de Ville de Toulouse<sup>1690</sup>. L'analyse, qui avait un but pédagogique, fut dédiée à « Mademoiselle de Vaudeuil », la fille du magistrat. La jeune fille, comme son père, était sensible aux belles-lettres. Dédié à la fille, le texte de Rivalz était sans doute aussi destiné au père. Rivalz, en décrivant les œuvres d'art, prend d'ailleurs un soin tout particulier à tresser un éloge de l'intérieur et de la distribution du seul bâtiment à avoir reçu l'intervention de l'Académie, qui n'était pourtant pas idéale, comme l'indiquait Mondran dans son Projet et comme s'accordaient à le dire des hommes de l'art comme l'architecte espagnol Antoni Pons (Robert Mesuret, « Le voyage d'Antoni Pons... », p. 35.). La comparaison avec le Parlement pouvait influencer Vaudeuil.

<sup>&</sup>lt;sup>1692</sup> Ce procédé est encore suggéré dans le *Projet* à plusieurs reprises.

<sup>1693</sup> Cette réflexion tenait à cœur à Mondran, qui pour sa part, imaginait impôts ou loteries pour financer les travaux.

recours à l'aide d'un artiste pour procéder à la mise au propre du plan, puis il en fit passer l'idée dans l'espace public, cela en ouvrant ses appartements aux personnes désireuses de voir le dessin, mais aussi en faisant imprimer et en distribuant des brochures. Du reste, l'ouverture du chantier du Parlement était pensée, comme celui de la façade de l'Hôtel de Ville, comme une œuvre collective dont bénéficieraient prioritairement les élèves de l'Académie :

« [..] la quantité d'habilles artistes qu'il aurait fallu attirer à Toulouse pour la construction de cet édifice, aurait été d'une grande utillité, pour former beaucoup d'élèves de cette ville, qui y auraint ensuite resté, ce qui y aurait donné un grand accroissement aux arts. »

\*\*\*

Ce plan pour le Parlement figure sur le portrait de Mondran ce qui témoigne de l'importance qu'il lui accordait. Il n'abandonna d'ailleurs pas facilement l'idée de le faire mettre en œuvre. C'est ce que révèle un brouillon de lettre destinée à Loménie de Brienne, en 1784 :

«[...] j'ay l'honneur de vous envoyer une très petite partie des ouvrages de dessin que les élèves de la nouvelle écolle de génie ont composés. Ils vous doneront une idée de l'utilité de nos travaux. Voudriés-vous, Monseigneur, être notre mécène auprès de la province, luy faire agréer en homage de notre gratitude pour ses bienfaits les desseins que nous aurons l'honeur de vous faire remetre à montpelier. Vous trouverés, Monseigneur, parmi ces ouvrages, un plan d'un palais à bâtir pour le parlement. Le projet de ce grand ouvrage réuni aux autres dessins, prouvera notre attention à former des artistes qui puissent être utiles à la partie 1694. »

Le plan évoqué dans cette lettre n'est pas assimilé aux travaux des élèves, et était donc très vraisemblablement celui de Mondran. L'envoi resta cependant sans effet ; les *Mémoires* rapportent que ce recueil de dessins se serait perdu et n'aurait jamais été remis à l'archevêque<sup>1695</sup>. Il montre cependant une fois encore que Mondran utilisait le canal officiel de l'Académie pour tenter d'obtenir l'exécution de ses projets. Si celui-ci échoua définitivement, l'école du génie, évoquée dans la lettre à Loménie fut, quant à elle, couronnée de succès

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1694</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Res B XVIII 281, 1784, brouillon de lettre de Mondran à Loménie de Brienne.

<sup>&</sup>lt;sup>1695</sup> Mémoires Acad., 5e cahier, p. 88.

# Chapitre 8. Assurer l'apprentissage des architectes et ingénieurs

Comme les peintres, les orfèvres, les menuisiers ou les brodeurs qui fréquentaient l'Académie, les élèves qui se destinaient aux professions d'ingénieur ou d'architecte se devaient de partager leur emploi du temps en deux. À Toulouse comme ailleurs, l'apprentissage du métier d'architecte se faisait à l'instar de celui du sculpteur, ou d'artisans, chez un maître, moyennant rétribution financière, en passant contrat 1696. Au XVIII siècle, le métier d'architecte n'y était pas réglé ou juré, et se pratiquait de façon libérale ; aussi les contrats d'apprentissage sont-ils très rares 1697. À lire les sources, tous les jeunes architectes toulousains de la seconde moitié du siècle auraient été les élèves de Labat de Savignac qui, pendant plus de trente ans, fut leur « professeur », terme qui permettait la distinction d'avec le « maître particulier », de toute évidence le professionnel qui accueillait et formait chaque jour les étudiants dans son étude. Seules de rares sources permettent cette distinction, c'est le cas des résumés des remises de prix. Celle de 1773, par exemple, permit l'attribution, exceptionnelle, de trois premiers prix d'architecture, à François Benazet, Philippe Gleyzes, et à un certain Couderc, dont on n'a pu déterminer l'identité exacte. Si ces trois jeunes gens avaient tous pour professeur Labat de Savignac, leur « maître particulier » était Philippe Hardy 1698.

Mondran, en 1763, esaya d'apporter une amélioration à l'enseignement qui était dispensé par Labat de Savignac. Alors qu'il était à Paris pour s'occuper d'affaires familiales, il entra en contact avec le directeur des Bâtiments du Roi, le marquis de Marigny, par l'entremise de Saint-Florentin 1699. Il désirait obtenir le cours, alors manuscrit, que Blondel dictait à ses élèves, au sein de l'Académie d'architecture. Son but était, par ce biais, d'améliorer les liens entre Toulouse et Paris :

« par ce moyen, lorsqu'[un élève] viendroit à Paris pour se perfectionner, instruits avec les mêmes principes, ils ne seroient pas obligés de recommencer un cours d'étude très long et tout nouveau [...]. Ceux dont les facultés ne leur permetroint pas de venir à Paris auroint aussi l'avantage d'être instruits dans les même principes que les élèves de l'école de Paris. N'est-il pas essentiel pour

<sup>&</sup>lt;sup>1696</sup> Basile Baudez, Architecture et tradition..., p. 196.

<sup>&</sup>lt;sup>1697</sup> Nous n'en avons découvert qu'un, passé par un homme de terrain, l'entrepreneur en bâtiments Étienne Maury (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 1149, f° 196v-198, 2° reg., 1754, 30 juin, contrat d'apprentissage de Pierre Bétignot chez Étienne Maury, maçon et architecte, pour trois années, moyennant 50 livres). L'apprenti, orphelin de son père, qui était maçon, devait être rémunéré 10 puis 12 sols par jours. Il n'est pas question de dessin, mais le jeune homme devait disposer d'outils et d'instruments. L'apprenti était cependant analphabète, il est donc délicat de voir dans cet acte la trace de la formation d'un architecte à part entière, dont le métier nécessitait la maîtrise de l'expression écrite

<sup>&</sup>lt;sup>1698</sup> Affiches et annonces de Toulouse, 1777, 23 juillet, p. 123.

<sup>&</sup>lt;sup>1699</sup> Marjorie Guillin, « L'enseignement de l'architecture... » ; Arch. nat., O¹, 1910, Lettre de Saint-Florentin à Mondran.

maintenir en France le goût de la bone architecture qu'on n'introduise pas dans les écoles des provinces une architecture arbitraire, ce qui arrivera tant qu'on laissera à ces professeurs la liberté de dicter des principes différents. 1700 »

Mondran souhaitait restaurer le bon goût, et était partisan d'une uniformisation de l'enseignement de l'architecture à l'échelle du royaume, ce qui rappelle des propositions qu'il formulait à propos du dessin<sup>1701</sup>. Cette démarche avait pour but d'améliorer et uniformiser l'apprentissage de l'architecture, et de le faire correspondre à celui de l'Académie parisienne, afin de faciliter l'adaptation des élèves toulousains à d'autres contextes, comme celui de Paris. Malgré l'appui de Saint-Florentin, Blondel refusa, arguant qu'il ne pouvait donner ce qui n'était alors qu'un support pédagogique, qui ne se suffisait pas à lui-même. En 1771, paraissaient les trois premiers tomes du *Cours d'architecture*. L'Académie les récupéra très rapidement, puisqu'en décembre, elle les possédait déjà, c'est tout du moins ce qu'indiquent les Mémoires :

« Monsieur Blondel, architecte du Roy, ayant témoigné à Monsieur de Mondran qu'il accepteroit avec plaisir une place d'académicien dans la classe des associés honoraires artistes étrangers, il fut proposé dans cette assemblée et admis, à la charge de se conformer aux règlemens préliminaires, et comme l'Académie étoit instruite que lorsque les élèves architectes alloient à Paris pour se perfectionner dans cet art et que s'ils vouloient profiter des leçons de ce savant maître, il falloit qu'ils s'assujetisent à étudier le traité de Monsieur Blondel, l'Académie, après avoir nommé des commissaires pour examiner ce traité, dont on avoit les trois premiers volumes, décida qu'il falloit prier Monsieur de Savignac, son professeur, de dicter le même traité afin que ses élèves, lorsqu'ils iroient à Paris, eussent cette avance sur ceux de Monsieur Blondel, ce qui feroit qu'ils ne seroient pas obligés de rester si longtems dans cette capitale et diminueroit de beaucoup la dépense que leurs parens étoient obligés de faire pour les y soutenir 1702. »

Cette mention suppose que Mondran était en contact avec Blondel en 1771<sup>1703</sup>, et que les réflexions exprimées en 1763 étaient finalement appliquées au début des années 1770. Les sept tomes du *Cours d'architecture* furent acquis par l'Académie<sup>1704</sup>. Les trois derniers volumes, très usés, sont toujours conservés à l'ISDAT. Ils font partie des rares livres conservés à avoir fait partie de façon certaine des collections de l'Académie<sup>1705</sup>. Leur page de titre permet de les identifier.

<sup>1703</sup> Nos recherches n'ont pas permis la découverte d'éléments nouveaux à ce sujet.

<sup>&</sup>lt;sup>1700</sup> Arch. nat. O<sup>1</sup> 1910, 1763, 18 juillet, lettre de Mondran à Marigny.

<sup>&</sup>lt;sup>1701</sup> Notamment le mémoire envoyé un peu plus tard à Marigny, concernant les gravures des Antiques de Perrier. Voir supra, p. 261 et suivantes.

<sup>&</sup>lt;sup>1702</sup> Mémoires Acad., 4<sup>e</sup> cahier, p. 24 - 25.

<sup>&</sup>lt;sup>1704</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 577. Cité par Marjorie Guillin, « L'enseignement... ».

<sup>&</sup>lt;sup>1705</sup> Un deuxième livre, par Michel-François Dandré Bardon, *Le costume des anciens peuples*, (Paris, Jombert, 1772, 3 vols.) porte l'ex-dono de Pierre-Clément d'Aufréry. Il présente de nombreux commentaires de la main d'Aufréry, destinés à aider les élèves (ISDAT, Bibliothèque, Fonds ancien, Res 5971). Les ouvrages qui ont pu passer par les fonds de l'Académie sont nombreux. Malheureusement, aucun ne présente de numéro d'inventaire d'Ancien Régime, d'inscriptions manuscrites (à l'exception des exemples précédemment cités) de marques de cachets, ou d'étiquettes indiquant qu'ils proviendraient de l'Académie. Aucune preuve ne peut être ainsi établie concernant un

Elle présente une inscription, plus tard partiellement biffée, où l'on distingue sans peine l'écriture de Mondran traçant : « Académie royale des arts ».

\*\*\*

Avant 1780, l'Académie n'aurait pas donné d'enseignement spécifique aux ingénieurs, du moins suivant les statuts, règlements, et emplois du temps. Lorsqu'elle le fit, cela aurait été pour répondre aux besoins de la province<sup>1706</sup>. En vérité, il est très improbable que les jeunes architectes et ingénieurs, au même titre que les jeunes artisans, n'aient pas pu avoir d'enseignements spécifiques. Au moins deux chantiers avaient permis à de jeunes ingénieurs, passés par les classes de l'Académie, d'achever leur formation dès le début des années 1750, la façade de l'Hôtel de Ville et la promenade du Boulingrin<sup>1707</sup>. Avant d'obtenir un poste, quand ils n'étaient encore qu'élèves, une partie de leur temps était dévolue aux cours qu'ils suivaient à l'Académie, l'autre l'était à la mise en pratique qu'ils suivaient chez leur « maître particulier », à savoir dans le bureau d'un professionnel exerçant à proximité. La qualité de la formation toulousaine dans ce domaine était d'ailleurs reconnue par le directeur du département des Ponts et chaussées, Trudaine de Montigny, qui après avoir fait passer un examen à un certain « Greny, élève de l'Académie royale de Toulouse » à propos duquel il déclara :

« [...] je lui ai fait subir un examen à Paris, il s'en est on ne peut pas mieux tiré. Ce jeune homme a des talents. Il dessine parfaitement bien et sait lever la carte. Je vois dire d'après le compte qui m'en a été rendu que c'est une bonne aquisiton pour les Ponts et chaussées. 1708 »

Ainsi, il est très probable que la majeure partie des ingénieurs formés en région toulousaine au milieu du siècle, soient passés par l'Académie. C'est, du reste, ce que confirmait un article au contenu publicitaire, paru dans les Affiches, annonces et avis divers de Toulouse, le 11 mars 1759 :

« Rien sans doute n'est plus capable de favoriser le progrès des arts et des sciences que ce grand nombre d'établissemens que nous voyons dans ce siècle. Consacrés à l'éducation de la jeunesse, quelque disposition qu'on ait reçu de la nature, les talens demeureroient enfouis s'ils n'étoient cultivés de bonne heure par d'habiles maîtres et s'ils n'étoient encouragés par des récompenses honorables qui, nourrissant l'émulation, font éclore le génie.

bon nombre de livres, dispersés dans divers fonds, parmi lesquels un superbe et très usé recueil, probablement utilisé au XVIII<sup>e</sup> siècle (un cachet de l'École des arts et des sciences industrielles, apposé au début du XIX<sup>e</sup> siècle, à l'emplacement d'une gravure manquante, suggère que l'ouvrage était alors déjà usé). Constitué à partir de différents recueils de gravures de Stefano Della Bella, Israël Silvestre et Jacques Callot, il avait été conçu pour permettre un apprentissage progressif à l'étudiant, commençant par une série de détails (partie du corps humain) jusqu'à de splendides gravures d'ornement et de paysages (Bibl. mun. de Toulouse, Res A. XVII 95).

<sup>&</sup>lt;sup>1706</sup> Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province?"..., vol. 1, p. 274 et suivantes.

<sup>&</sup>lt;sup>1707</sup> Voir *supra*, 3<sup>e</sup> partie, chapitres 2, 3 et 4.

<sup>&</sup>lt;sup>1708</sup> Arch. dép. des Pyrénées Atlantiques, C 369, 1774, 31 mai. Cité dans Pierre-Henri Darrau, Les ingénieurs..., p. 89. Greny fut affecté aux travaux des routes de la généralité de Pau.

Toulouse, l'émule de la capitale pour ce qui regarde les Beaux-Arts, n'a rien épargné jusqu'ici afin de leur donner dans tous les genres les secours et les encouragemens possibles. L'établissement de l'Académie royale d'architecture, de peinture etc., et les prix qu'on y distribue chaque année en feront à jamais un monument authentique, bien digne de la reconnoissance des bons citoyens ; de là cette régularité de dessein, cette correction, ce goût qui s'est répandu peu à peu et qui brille chez la plupart de nos jeunes artistes ; de là cette foule d'architectes et d'ingénieurs inconnus il y a vingt ans à Toulouse, et si nécessaires pour diriger les entreprises générales et les édifices particuliers qui servent à la décoration des grandes villes.

Mais ce n'étoit pas encore assez, les propriétaires du canal du Languedoc, voulant seconder les grandes vues de son illustre auteur, et perfectionner en même tems quelques jeunes élèves dans certaines parties des mathématiques, moins approfondies à l'Académie et plus relatives à leur objet, viennent d'établir dans cette ville une école de génie : cette école est composée de cinq élèves qui jouissent d'une pension annuelle et qui portent un habit uniforme de drap rouge, colet noir, bouton de pinchsec etc.

Le père Monestier, jésuite, y professera la géométrie et l'hidraulique, et Monsieur Dujonc, un des peintres de l'Académie, enseignera le dessein, l'architecture et la coupe des pierres.

Cette école deviendra comme une abondante pépinière, où l'on pourra choisir dans le tems les divers architectes et les directeurs chargés de veiller à l'entretien du Canal, à la conservation de cette merveille hydraulique, qu'on ne sçauroit jamais célébrer assez, et qui fera l'admiration des siècles à venir. »

Cet article, dont certains passages font penser qu'il fut écrit par un membre de l'Académie, expose très clairement que cette institution formait donc architectes et ingénieurs, sans ambitionner toutefois de pouvoir donner un enseignement suffisant en termes d'hydraulique. Ses cours de mathématiques, s'ils étaient suffisants pour un peintre, ou pour l'architecture civile, ne l'étaient pas pour un ingénieur, qui devait probablement compter sur l'enseignement spécifique dispensé par son maître. Cette nouvelle formation était désormais accessible; l'école ouverte par l'administration du Canal, à lire cet article, semblait être une sorte de classe supérieure de l'Académie.

L'établissement de cette école interne avait été décidé par Victor-Maurice de Riquet, marquis de Caraman. La réflexion avait pu être menée conjointement avec son père, très impliqué à Toulouse dans l'Académie et dans les affaires d'urbanisme <sup>1709</sup>. Cet établissement devait avoir une organisation très codifiée : un recrutement ciblé visait à la création d'un corps restreint, cinq ou six élèves, tous pensionnés et dotés d'un uniforme, qui devaient constituer une élite languedocienne en matière d'ingénierie hydraulique.

Cette initiative s'est opérée dans un contexte précis. Le canal avait besoin des compétences d'un personnel qualifié, connaissant parfaitement la voie d'eau, son fonctionnement et son organisation. Depuis Riquet, la formation s'était faite par transmission intergénérationnelle<sup>1710</sup>.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1709</sup> Le comte de Caraman mourut au printemps 1760.

<sup>&</sup>lt;sup>1710</sup> Anne Bel Gabolde et Henri de Cazals, « L'école du canal », p. 218 - 233.

La création de l'école pouvait avoir cela d'avantageux qu'elle pouvait créer un esprit de corps, améliorer et uniformiser les savoirs mis en œuvre.

Répondant donc à un besoin propre à l'entreprise, elle pouvait s'avérer très utile à un moment où certains chantiers étaient envisagés par l'administration du Canal. C'était le cas d'un canal entre Toulouse et Moissac, resté à l'état de projet 1711, mais aussi et surtout du canal proposé par Mondran en 1765 1712. Un peintre de l'Académie avait d'ailleurs été recruté, Charles Dujonc 1713. On retrouvait encore parmi ses professeurs un homme de confiance de Mondran et Caraman, Gilles Pin, l'un des personnages les plus importants de l'administration du Canal 1714. La trajectoire de cette école est sinueuse, et Caraman finit par se résigner à la fermer définitivement en 1782. En parallèle, une augmentation des effectifs du personnel technique du département des travaux publics de la province était amorcée. L'importante réforme routière prônée par les États du Languedoc dès 1756, devait faire de la province, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'une des mieux dotées en matière d'équipements routiers. Nombre de jeunes ingénieurs formés dans les années 1750 et 1760 sur les chantiers initiés par Mondran y furent d'ailleurs employés 1715. Charles Henry a rapporté un mémoire que l'Académie aurait envoyé à la province, qu'il date de 1763, mais qui doit en réalité être un peu postérieur 1716.

L'objet de la demande de l'Académie est un financement de 1200 livres, que l'elle voulait voir accordé à son professeur d'architecture et à ses professeurs de dessin :

« Les Ponts et chaussées du Languedoc appartiennent à Nosseigneurs. C'est par l'ordre et l'intelligence qui y règnent que cette partie d'administration a acquis dans ces derniers temps une supériorité décidée sur

<sup>&</sup>lt;sup>1711</sup> Arch. C.M., Liasse 607. Le projet fut envisagé entre 1753 et 1774.

<sup>&</sup>lt;sup>1712</sup> Voir *supra*, 3<sup>e</sup> partie, chapitre 6.

<sup>&</sup>lt;sup>1713</sup> Dujonc les cours d'anatomie au sein de l'Académie. C'est d'ailleurs sous le titre de professeur de l'école du Canal qu'il exposa lors du Salon de 1762.

<sup>&</sup>lt;sup>1714</sup> Voir sa notice dans notre dictionnaire biographique.

<sup>&</sup>lt;sup>1715</sup> Ce fut le cas d'Hardy, Francès, Charles-François de Saget, Dufourc, Carcenac, Couderc, Mercadier, Écheau...etc. Suivant les tableaux proposés par Slonina (Jérôme Slonina, "Des chemins superbes..., p. 252).

<sup>1716</sup> Charles Henry, « Un placet... », p. 220 - 228. Le début du mémoire transcrit par Henry incite à la prudence, comme, du reste, son analyse. L'historien y évoque l'intérêt de l'Académie pour l'artisanat, alors que de toute évidence, il est question d'ingénierie. Au début du mémoire, on retrouve deux mentions étranges, la première est celle des dates de fondation de l'Académie, dont la première est erronée : 1730. En outre, Pujos, Arnal et Raymond sont mentionnés comme des élèves de Savignac. Les deux derniers l'étaient, mais André Pujos était peintre, et élève de Cammas. Cependant, le reste des informations fournies est précis, et correspond avec des mentions que nous avons pu vérifier par les archives. Aussi nous a-t-il semblé que ce document méritait d'être utilisé, mais avec prudence quant à sa datation. En effet, le texte évoque la présence du peintre Gamelin à Rome. Il n'y fut qu'en 1765. En 1763, il se trouvait encore à Paris. En 1766, Gamelin, Raymond et Arnal remportèrent des prix à Rome, Paris et Madrid, fait souvent mentionné par Mondran, qui était source de fierté pour l'Académie toulousaine, ce qui pourrait permettre de dater ce mémoire entre 1765 et 1766. L'obtention d'une pension de 600 livres, en 1767, permet en tout cas de dater ce mémoire de façon certaine entre 1765 et 1767. Françoise Fichet-Poitrey, quant à elle, indique qu'un premier projet d'école du génie, à Toulouse avait vu le jour en 1766, sans préciser ses sources (Françoise Fichet-Poitrey, Jean Bureau, M. Kaufman, *Le corps des Ponts et chaussées...*, p. 123).

les autres provinces du Royaume ; mais cette intelligence qui fait l'éloge des directeurs actuels peut se perdre avec eux. Ne seroit-ce pas un objet digne de l'attention des États de former un établissement où fussent rassemblés tous les maîtres, toutes les écoles, tous les secours nécessaires pour former des élèves qui pussent remplacer un jour les hommes de génie qui remplissent ces places avec tant de distinction? Nous avons déjà des professeurs de dessein et un professeur d'architecture. Ces deux parties sont nécessaires à quiconque se destine aux Ponts et chaussées. [...] Le professeur d'architecture a commencé de dicter un traitté sur cette matière suivant l'avis public affiché. C'est pourquoi l'Académie supplie très humblement Nosseigneurs de vouloir bien ordonner, en attendant qu'il y soit autrement pourvu, que les jeunes gens qui se présenteront pour être admis dans la conduite des travaux de la province seront tenus d'avoir dessiné pendant trois ans dans les écoles de dessein de l'Académie royalle de peinture de Toulouse et de rapporter des certificats des professeurs d'assiduité et de capacité, comme aussy ils seront tenus d'étudier pendant le même temps sous le professeur d'architecture et de rapporter pareillement des certificats d'assiduité et de capacité, lesquels certificats seront remis aux directeurs des travaux 1717. »

Cette démarche est à mettre en rapport avec celles, initiées par Mondran, visant à assurer à l'Académie un rayonnement plus important, et une plus forte emprise sur un large territoire. Par ce moyen, elle voulait être l'institution officielle, permettant à tout jeune ingénieur désireux d'intégrer l'administration provinciale. L'Académie voulait voir l'ouverture d'une classe des Ponts et chaussées aux rôles et prérogatives similaires à ceux de l'École des Ponts et chaussées de Paris. À travers la formation des élèves, est sous-tendue celle de projection, permettant d'avoir toujours à disposition un personnel susceptible de diriger des projets au long cours avec autant de maîtrise que les ingénieurs alors en poste, ce qui fait pleinement penser aux souhaits exprimés dans le *Projet* <sup>1718</sup>. Cependant, cette demande, comme la majeure partie des projets d'écoles de Mondran, n'aboutit pas, du moins pas tout de suite.

# A) Les conditions de la création de l'école du génie (années 1770 - 1782).

Au cours des années 1760 et 1770, l'apprentissage des élèves ingénieurs, à Toulouse, se fit donc pour partie au sein de l'école interne du Canal, d'où sortaient des spécialistes en hydraulique. L'Académie, quant à elle, proposait une formation générale au dessin, et un parcours permettant de maîtriser l'architecture civile. Elle ajouta à cet arsenal, comme l'indique l'article de 1760, un cours durant lequel était dicté un traité d'ingénierie : elle visait d'ailleurs à attirer des étudiants, en affichant dans l'espace publique ce nouveau programme. L'idée était de permettre aux élèves d'avoir un meilleur bagage théorique, afin qu'ils puissent jouer plus

<sup>&</sup>lt;sup>1717</sup> Charles Henry, « Un placet... », p. 226.

<sup>&</sup>lt;sup>1718</sup> Projet..., préface.

rapidement un rôle dans les bureaux qu'ils intégraient, comme ceux des directeurs des travaux publics de la province, François Garipuy, Joseph-Marie de Saget ou de l'ingénieur de la Ville, Philippe Hardy.

Un autre type d'enseignement se développa, hors de l'Académie, durant les années 1760 et 1770, celui de maîtres particuliers qui montaient de petites écoles privées, sans que l'Académie n'y trouve alors apparemment à redire<sup>1719</sup>. En 1775, l'ingénieur Jean-Henry Delaistre, « professeur de génie à l'École militaire de Paris», et inspecteur des travaux publics de la province, quelques mois après son arrivée à Toulouse, proposait gratuitement « aux jeunes gens qui se destin[ai]ent à prendre du service », de leur donner un cours de fortification, en commençant par « le dessein de la carte et de l'architecture militaire » <sup>1720</sup>, disciplines qui n'entraient pas en concurrence avec l'enseignement de l'Académie de peinture.

Au sein de l'Académie, ce n'est qu'en 1779 qu'aurait été proposée une classe du dessin de la carte et du paysage au lavis, à la demande de la province du Languedoc<sup>1721</sup>. On l'a vu, disposer d'une carte était important dans la réalisation de projets d'urbanisme. Nécessaire dans toutes les perspectives d'aménagement du territoire, la cartographie était l'un des rudiments premiers enseignés à l'École des Ponts et chaussées, et depuis 1775, elle y faisait l'objet d'un concours<sup>1722</sup>. On sait qu'en 1780, à l'Académie, son enseignement était assuré, par intérim, par Jacques-Pascal Virebent<sup>1723</sup>. Il avait auparavant occupé le poste de maître de dessin à l'école royale

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1719</sup> Ce fut ainsi le cas d'un certain Michelange, ingénieur du Roi et géographe, qui en plus de ses talents, offrait de donner des cours dans ses spécialités (Affiches, annonces, avis divers de Toulouse, 1761, 16 avril, p. 59 - 60). Cet ingénieur fit afficher, avec permission des capitouls, un placard répétant ces propositions. L'un d'eux est conservé dans les papiers de Méja (Bibl. mun. de Toulouse, Res. B. XVIII 281). Un certain Rousseau, « archiviste », offrait, lui, de « montrer l'architecture civile et militaire, avec un cours de géométrie utile à l'un et à l'autre partie, la manière de lever les plans, et cartes et les dessinner ». Il se trouvait toujours à Toulouse en juillet suivant (Affiches, annonces, et avis divers (Toulouse), 1760, 21 avril, p. 57 - 58 ; 1760, 8 juillet, p. 101).

Les renseignements proviennent d'une annonce passée par Delaistre dans les Affiches, Annonces et avis divers de Toulouse du 20 décembre 1775 (p. 207 - 208), citée par Pascal Roux, « Éducation et formation... », p. 381.

<sup>&</sup>lt;sup>1721</sup> Marjorie Guillin avance la date de 1779, et affirme, sans toutefois le justifier, que la province du Languedoc aurait demandé à l'Académie d'initier un cours d'après la carte et le paysage au lavis. Le fait est vraisemblable (Marjorie Guillin, *"L'anéantissement des arts en province ?"...*, vol. 1, p. 276).

<sup>&</sup>lt;sup>1722</sup> Antoine Picon, Architectes et ingénieurs..., p. 197 - 198.

<sup>&</sup>lt;sup>1723</sup> Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province?"..., vol. 1, p. 173.

militaire de Sorèze entre 1763 et 1771<sup>1724</sup>, avec laquelle l'Académie entretenait des liens depuis quelques années<sup>1725</sup>.

Les écoles royales militaires avaient pris ce titre en 1776, sur la décision du ministre de la guerre, le comte de Saint-Germain. La douzaine d'établissements concernée avait pour modèle l'École royale militaire de Paris, fondée par le banquier Parîs-Duverney et Madame de Pompadour. Leur but était de réformer de fond en comble la formation des officiers de l'armée française. L'officier ne devait plus uniquement briller par sa valeur au combat, mais être instruit, en privilégiant les disciplines scientifiques, parmi lesquelles les mathématiques, la mécanique, l'hydraulique, les fortifications ou le dessin 1726. La population visée fut rapidement celle d'une noblesse désargentée à qui l'État voulait offrir une éducation de qualité.

Virebent, après avoir quitté Sorèze, ne fit qu'un rapide passage comme professeur de la carte, puisqu'il se fit rapidement remplacer par Jean-Henry Delaistre. Tous deux avaient été professeurs dans une école militaire. Delaistre l'avait été à Paris où il avait été le disciple d'un professeur de topographie devenu peintre réputé, Louis-Nicolas de Lespinasse<sup>1727</sup>. Il n'eut sans doute aucun mal à entamer son cours dès janvier 1781<sup>1728</sup>. Peu avant, en 1780, on le retrouve dans les cercles de Mondran<sup>1729</sup>. Il s'était bien inséré localement ; probablement doué, et fort de la confiance de Mondran, il obtint même la tête des écoles et le poste de directeur en 1783<sup>1730</sup>. Ses compétences, comme son ascension rapide au sein de l'institution suggèrent que Delaistre,

\_

<sup>1724</sup> L'école de Sorèze avait été fondée par des bénédictins en 1638, dans le contexte de la mise en place, en Languedoc, de la Contre-Réforme. L'école était destinée à accueillir des jeunes gens issus de la noblesse pauvre de la province. Après une période d'inactivité, les moines renouvelèrent leur enseignement en 1759, mirent au point un plan pédagogique innovant dès 1764 où figurait, parmi les mathématiques, l'astronomie ou la chimie, l'enseignement des fortifications. Forte de résultats probants, Louis XVI donna à l'établissement le titre d'École royale militaire en 1776 (Serge Vaucelle, « "La plus grande utilité publique"...»). Sur le parcours de Virebent à Sorèze, voir Barbara Lambert, L'enseignement de la musique..., p. 43 - 44. Sur la carrière de Virebent, voir Odile Foucaud, Toulouse. Architecture..., p. 204 - 206, et Valérie Nègre, « Jacques-Pascal Virebent... », p. 91 - 108.

<sup>&</sup>lt;sup>1725</sup> Mémoires Acad., 4<sup>e</sup> cahier, p. 18 - 19.

<sup>&</sup>lt;sup>1726</sup> Dominique Julia, « L'enseignement... », p. 73 - 74.

<sup>&</sup>lt;sup>1727</sup> Encyclopédie de l'ingénieur, vol. II, p. 63. Le chevalier de Lespinasse était parmi les témoins du mariage de Delaistre à Toulouse (voir la notice de Delaistre dans notre dictionnaire biographique).

<sup>&</sup>lt;sup>1728</sup> Guillin a relevé des paiements qui lui furent faits pour les cinq premiers mois de 1781 (Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province?"..., vol. 1, p. 173). Vu les déclarations de Delaistre, et même la présence de son maître, Lespinasse, à Toulouse en 1781, on peut penser que les cours qu'il donnait devaient être fait dans la même optique que ceux de Lespinasse. Sur la réflexion de ce peintre-cartographe, voir Nicolas Verdier, « Cartes et paysages... », p. 12 - 29, plus particulièrement 22 - 29, et du même auteur, La carte avant la carte...

<sup>&</sup>lt;sup>1729</sup> Delaistre apparaît comme témoin du testament de Marie-Louise Boé, belle-sœur de Mondran, le 30 mars 1780. Nous renvoyons aux notices respectives de Marie-Louise Boé et Jean-Henry Delaistre dans notre dictionnaire biographique.

<sup>&</sup>lt;sup>1730</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Res. B. XVIII 281, lettre de Mondran à Loménie de Brienne (transcrit dans notre vol. 3, pièce n° 48.; Robert Mesuret, *Expositions...*, p. 407).

en 1782, ait pu être impliqué dans la fondation et la mise en place d'un nouvel enseignement : l'ouverture d'une école du génie.

## B) La création de l'école du génie

Au milieu des années 1760, les académiciens s'interrogeaient sur la perte que pouvait engendrer la mort des directeurs des travaux publics de la province alors en place. En 1782, la question se posa brutalement. Au printemps, Toulouse fut secouée par une épidémie. Parmi les victimes se trouvaient deux des trois directeurs des travaux publics de la province, Bertrand Garipuy et Joseph-Marie de Saget, et l'ingénieur de la Ville, Étienne Carcenac. L'administration municipale des travaux publics, qui croulait sous le travail, était décapitée, celle du Languedoc considérablement amoindrie. Deux de ses trois sénéchaussées étaient dépourvues de directeur.

Ce fut pour Mondran l'occasion de remettre au goût du jour la proposition émise au milieu des années 1760, celle d'une formation complète, dédiée aux Ponts et chaussées. Fort de cette idée, il aurait profité des questionnements nés au sein de l'administration provinciale :

« Comme cet académicien avoit appris que Messieurs des États du Languedoc étoient dans l'intention d'envoyer à l'École des Ponts et chaussées un certain nombre de jeunes gens pour y étudier tout ce qui étoit nécessaire pour former des bons ingénieurs et des bons inspecteurs, il fit un mémoire raisonné dans lequel il fesoit voir que ce seroit hazarder une dépense considérable que d'envoyer des sujets dont on ne connoitroit point le caractère, les mœurs, le goût et les talens, qu'il seroit plus sûr d'établir une école préparatoire à Toulouse, sur laquelle un certain nombre de directeurs, membres de l'Académie, veilleroient, que les élèves de cette école étant choisis parmi les meilleurs dessinateurs de celles de l'Académie, on seroit assuré qu'ils feroient des progrès plus rapides et qu'étant surveillés, on seroit assuré de mieux connoître, par leur assiduité, leur goût pour l'étude, leurs mœurs et leur caractère, et par ce moyen, on pourroit espérer qu'en choisissant les plus habiles pour les envoyer à l'École de Paris, ils s'y conduiroient comme ils se seroient conduits à celle de Toulouse, qu'avec cette précaution, la province seroit plus assurée de réussir à avoir des bons sujets pour ses travaux. »<sup>1731</sup>

Notre documentation nous fait supposer que ces échanges eurent lieu non pas en 1782 mais en 1783. Lors de la première année de fonctionnement de l'école, soit à la rentrée 1782 - 1783, trois professeurs y officièrent. Le premier, Delaistre, poursuivait son cours. Le second fut

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1731</sup> Mémoires Acad., 5<sup>e</sup> cahier, p. 46 - 48.

le fils de Guillaume Cammas, l'architecte et ingénieur Lambert-François Cammas, le dernier, François Dejean, un médecin, enseignait les mathématiques <sup>1732</sup>. Tout cela avait un prix, que peu de personnes étaient alors prêtes à payer. Les professeurs de cette nouvelle école, dès la rentrée 1782, durent enseigner sans rémunération. Mondran aurait porté seul les frais de l'école, investissant entre autres, dans la fabrication de pupitres, et en donnant ou prêtant du matériel et des ouvrages en sa possession <sup>1733</sup>.

Comme dans les autres écoles, Mondran ne pouvait pas s'investir dans l'enseignement en lui-même, sa pratique étant celle d'un amateur ; il devait s'adjoindre les services de spécialistes dès qu'il était question de passer d'un projet rédigé à un projet dessiné. La rédaction de règlements nécessitait une connaissance assez précise de l'enseignement et de la pratique. Une petite équipe, autour de lui, s'affaira à la mise au point d'un plan d'étude. Delaistre, ingénieur habitué à enseigner sa discipline dans un prestigieux établissement parisien dut y avoir une part importante. Sa rapide ascension au sein de l'institution le suggère, puisqu'il fut élu à la direction des écoles pour 1783.

L'Académie entérina l'ouverture de l'école du génie lors des délibérations des 17 et 27 novembre 1782. Les règlements avaient donc été pensés et mis au propre auparavant.

À la fin de la première année, Mondran finança quatre prix, certainement autant pour récompenser les meilleurs élèves que pour avoir l'occasion de vanter leurs mérites devant les capitouls et la bonne société toulousaine, et ainsi s'offrir un excellent moyen de promotion devant les édiles. Cette même année 1783, les dessins de l'école du génie furent d'ailleurs mis en avant lors du Salon où les ouvrages des élèves de l'école du génie étaient « en plus grand nombre, par proportion, que ceux des élèves de l'Académie ».

Le livret du Salon ne montre que six dessins d'élèves « de l'école des Ponts et chaussées », qui furent exceptionnellement exposés. Il fallut attendre trois ans pour revoir des œuvres des élèves de l'école du génie, et cela encore à un moment où l'on tâchait d'obtenir des locaux supplémentaires pour cette école <sup>1734</sup>. L'objet de leur exposition était de faire connaître l'existence de ces classes aux visiteurs, mais surtout de montrer des preuves de la qualité de l'enseignement aux capitouls et aux visiteurs prestigieux. L'objectif aurait été atteint selon Mondran pour qui

-

<sup>&</sup>lt;sup>1732</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 929, Arrangemens...[1783] (nous donnons une édition de ces Arrangemens, vol. 3, pièce n°.47).

<sup>&</sup>lt;sup>1733</sup> Mémoires Acad., 5<sup>e</sup> cahier, p. 81 - 82.

<sup>&</sup>lt;sup>1734</sup> Pour retrouver des dessins, non pas d'élèves « de l'école des Ponts et Chaussées », mais de l'« école du génie », il fallut attendre 1786.

l'exposition « fit une grande sensation dans le Corps de Ville, qui applaudit beaucoup les progrès des élèves de cette nouvelle école <sup>1735</sup>. »

C) Deux règlements, deux modèles distincts : l'école royale militaire et l'École des Ponts et chaussées

Justement, cette année 1783, Mondran dit avoir appris le désir de la province d'envoyer des élèves à Paris, pour se former au sein de l'École des Ponts et chaussées. Aussi, prit-il le parti d'écrire à Loménie de Brienne, pour lui proposer la solution à son sens plus logique et moins coûteuse de former un personnel compétent à Toulouse. Réceptif aux idées de Mondran, le prélat fut même convaincu de venir visiter les locaux, les ouvrages, et d'assister à un examen, ce qui lui permit de voir les capacités des meilleurs élèves ainsi que les procédés d'examen.

Le brouillon d'une lettre, écrite l'année suivante, permet de mieux connaître cette visite de 1783<sup>1736</sup>. Mondran dans ses mémoires, indique que Loménie fut tout de suite intéressé par l'école. Le prélat joua un rôle un peu plus important même qu'il ne le dit. Loménie, fort de son statut d'archevêque, de sa place aux États et de sa stature politique déjà considérable, jouait un rôle politique majeur en Languedoc, on a pu le constater dans son rapport aux directeurs des travaux publics. Il avait aussi été le bienfaiteur de l'école royale militaire de Sorèze<sup>1737</sup>, et s'intéressait donc de près à l'éducation, qui connaissait une importante réforme depuis la suppression des collèges des jésuites.

L'archevêque voyait d'un bon œil la nouvelle école de Mondran. Cependant, il eut un doute quant au plan d'étude élaboré. Aussi en demanda-t-il une copie. Il renvoya à Mondran ses suggestions, qui furent bien entendu adoptées, en plus de lui conseiller d'écrire à l'abbé Bossut, auprès duquel Mondran prit conseil. Un article du règlement précise d'ailleurs, dans les deux Arrangemens que c'est d'après le cours de ce mathématicien que les jeunes élèves devaient recevoir leurs leçons. Bossut avait été pendant une très longue période professeur à l'École royale militaire de Mézières. Au moment où Mondran lui écrivait, il était examinateur de l'École des Ponts et chaussées, et le traité qu'il avait écrit servait dans toutes les écoles militaires, et bien entendu dans l'École des Ponts et chaussées de Paris 1738. Le brouillon de cette lettre provient des papiers de

<sup>&</sup>lt;sup>1735</sup> Mémoires Acad., 5<sup>e</sup> cahier, p. 83 - 84.

<sup>&</sup>lt;sup>1736</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Res. B. XVIII 281. 1784, lettre de Louis de Mondran à Étienne-Charles Loménie de Brienne Ce document est transcrit en annexes (voir notre vol. 3, p.j. n° 48).

<sup>&</sup>lt;sup>1737</sup> Barbara Lambert, L'enseignement de la musique..., vol. 1, p. 68-69.

<sup>&</sup>lt;sup>1738</sup> Antoine Picon, L'invention..., p. 107.

Mondran, et permet de comprendre pourquoi les archives conservent deux règlements, ainsi que de supposer la raison du départ de Delaistre, survenu en mai 1783.

## 1. Le premier règlement de l'école du génie

Le premier exemplaire des Arrangements (ce terme était utilisé pour désigner les règlements internes à l'Académie), fut probablement imprimé aux frais de Mondran. C'est ce que suggère la seule copie qu'on en conserve, qui provient d'un recueil formé par Méja 1739. Ce document a été rédigé dès 1782 et imprimé entre le 9 mars et le 23 avril 1783 1740. C'est le règlement qui fut adopté par la commission montée pour encadrer l'école avant que Delaistre ne quitte l'Académie, et donc avant que Loménie et Bossut n'apportent leurs contributions 1741. Jusqu'à présent, on a cru que ces règlements étaient ceux qui avaient été en usage durant toute la durée de vie de l'école. Il n'en est rien. D'autres Arrangemens, ceux révisés par Loménie puis Bossut, furent imprimés en mars 1784, et entérinés par l'entière direction de l'école du génie. Ils furent ensuite effectifs durant toute l'existence de l'école. On les retrouve d'ailleurs, contrairement aux premiers, dans le fonds de l'intendance des Archives départementales de l'Hérault 1742. Le premier plan d'études est particulièrement ambitieux, c'est celui que Mondran rédigea de concert avec d'autres membres de la Commission de l'école du génie, dont Delaistre. Le mode d'enseignement, comme le mode d'évaluation ne correspondait pas exactement à celui de l'École des Ponts et chaussées, contrairement à ce que l'on voit avancé dans les Mémoires, et contrairement à l'analyse qui en a été faite jusqu'ici : les élèves avaient des professeurs pour chaque matière qui leur était enseignée progressivement. L'examen d'entrée avait une forme particulière. Les professeurs, réunis en jury évaluaient les élèves aspirant à entrer dans l'école. Seuls quinze des candidats devaient pouvoir y accéder. L'encadrement devait être drastique : pendant quatre ans d'un enseignement dense et pointu (Art. VI), la moindre absence devait être justifiée, deux absences aux concours

\_

<sup>1739</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 929, Arrangemens faits par l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, pour l'école du génie relative aux Ponts et chaussées nouvellement établie pour l'utilité des travaux de la province, slnd [Toulouse, 1783], in-8. Une reproduction du document est proposée dans la thèse de Marjorie Guillin ("L'anéantissement des arts en province ?"..., vol. 2), nous en donnons une édition (voir notre vol. 3, p.j. n°49).

<sup>&</sup>lt;sup>1740</sup> Ce document a été publié entre le 9 mars 1783, dernière date qui y figure (p. 7, art. IX), et le 27 avril suivant, date à laquelle une délibération de l'Académie invalida ces *Arrangemens* en décrétant que le nombre d'élèves de l'école serait illimité (*Arrangemens...*, [1784], p. 3, art. VI).

<sup>&</sup>lt;sup>1741</sup> Les travaux fournis jusqu'à présent sur l'école du génie de l'Académie toulousaine ont vu dans ce règlement, qui fut très probablement utilisé durant un laps de temps très bref, le règlement de l'école du génie durant toute son existence, ce qui eut pour conséquence de fausser lourdement leur analyse et d'amener à des contresens importants (notamment Catherine Isaac, « L'école du génie... » ; Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province ?"..., p. 278, Jérôme Slonina, « Des chemins... », se sont tous basé sur ces statuts, les considérant comme définitifs).

<sup>&</sup>lt;sup>1742</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, 1784, 27 mars, Arrangemens faits par l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, pour l'école du génie, relative aux Ponts et chaussées, slnd [Toulouse, 1784], f° 366-372. Nous proposons une édition de ce document (voir le vol. 3, p.j. 49).

empêchaient de concourir aux prix. Les quinze élèves subissaient un examen d'entrée, un examen de sortie, et étaient soumis à une évaluation mensuelle dans chaque discipline. La touche de Mondran transparaît dans le cérémonial des examens, auxquels vingt personnes pouvaient assister (Art. XVII)<sup>1743</sup>. Les responsables de l'enseignement sont nommés, Delaistre pour les Ponts et chaussées, Dejean pour les mathématiques et Cammas fils pour l'architecture. Plus intéressant pour notre propos, Mondran, qui était donc à l'origine du projet, et le rédacteur des règlements, apparaît à plusieurs endroits, et à une place très intéressante :

« Cette école du génie fera partie de l'Académie, ainsi que les autres écoles : elle sera dirigée par une commission particulière, dont les membres seront pris dans le corps de l'Académie, et cette commission sera composée de dix académiciens, savoir du modérateur, du secrétaire perpétuel, du trésorier, d'un associé ordinaire au choix et à la nomination de la commission et du directeur des écoles, de Monsieur de Mondran, de Monsieur Pin, et des trois professeurs de l'école du génie. [...] cette commission sera présidée par un capitoul, en son absence par le modérateur, ou par l'ancien des associés ordinaires membres de la commission [...]. »

Cette commission avait un « droit exclusif de jurisdiction sur l'école du génie », et devait s'assembler tous les jeudis, à 15h. En cas d'absence d'un professeur pour une semaine, celui-ci devait trouver un remplaçant, de préférence un membre de l'Académie (Art. X, p. 7-8), et devait prévenir « Monsieur le modérateur ou Monsieur de Mondran pour faire agréer le sujet qui le remplacera, et Monsieur le modérateur ou Monsieur de Mondran en feront part à la commission. »

Mondran n'était plus modérateur, et pouvait uniquement se targuer d'être le doyen des associés, ce qui ne l'empêchait pas de concevoir un règlement, dans lequel il s'arrogeait un droit de regard important, et un rôle équivalent à celui du modérateur, ce qui montre bien qu'à 84 ans, il avait encore une très forte emprise sur l'Académie. Une place importante était aussi laissée à l'ingénieur Gilles Pin, et pour cause, son patron, Caraman, soutenait l'école, et voulait avoir un droit de regard sur ce qu'il s'y passait, puisqu'il comptait bien embaucher les pensionnaires à leur sortie. En 1784, ce ne sont pas les droits que Mondran ou Pin s'étaient arrogés qui posèrent problème. Ce qui fut remis en cause était beaucoup plus important : une grande partie du plan d'études.

On l'a dit, Mondran avançait qu'il avait pour objectif de former un personnel technique intermédiaire qui, disposant de bases solides, serait susceptible de remplir parfaitement sa tâche,

<sup>&</sup>lt;sup>1743</sup> Il n'est pas précisé si ces invités avaient voix délibérative dans les jurys ou étaient de simples invités. Il n'est pas non plus précisé quelles pouvaient être les qualités de ces invités. L'exemple donné par Mondran suppose que les

non plus précisé quelles pouvaient être les qualités de ces invités. L'exemple donné par Mondran suppose que les protecteurs ou potentiels protecteurs de l'école pouvaient être invités lors des examens. Ce fut le cas de Loménie de Brienne, de Caraman, ou du marquis de Hautpoul.

et monter en grade sur le terrain, ou en intégrant une école plus prestigieuse, celle des Ponts et chaussées à Paris par exemple, ou pourquoi pas celle du génie de Mézières, dont l'examen d'entrée était réputé être des plus complexes, et nécessiter une importante préparation <sup>1744</sup>. À considérer le programme concocté par Mondran, on constate qu'il correspond plus à d'autres références qu'à celui de l'école des Ponts et chaussées, dont le modèle fut pourtant nettement revendiqué ultérieurement : l'objectif, à l'instar de ce que Mondran avait souhaité faire pour l'Académie de Toulouse, était d'en faire une école satellite à celle de Paris : « l'École des Ponts et chaussées de Paris sera pour celle de Toulouse ce qu'est l'École de Rome pour celle de peinture, sculpture et architecture de Paris » <sup>1745</sup>.

La commission avait appris lors de la première année, et procéda même à des ajustements en cours de route <sup>1746</sup>. C'est aussi à ce niveau que l'on mesure l'apport de Loménie et Bossut. Le plan d'enseignement fut considérablement modifié, plus abordable pour les élèves, doté une discipline toujours stricte, mais avec un contrôle plus souple, et surtout, nombre d'éléments se rapportant à l'École des Ponts et chaussées. Tout d'abord, pas de *numerus clausus* comme à l'École du génie de Mézières par exemple, mais un nombre d'élèves illimité <sup>1747</sup>; l'examen d'admission ressemblait plus à celui de l'École des Ponts, qui consistait uniquement en un entretien avec Peronnet <sup>1748</sup>.

Cependant, si le concours d'entrée était réformé, le système d'examens, était, lui, maintenu à l'instar d'écoles militaires <sup>1749</sup>, et même complété, de manière à créer de l'émulation, comme on pouvait l'observer au sein de l'École des Ponts et chaussées <sup>1750</sup> : chaque mois se tenait un examen ; pour pouvoir être examiné, il importait d'avoir été assidu. À la fin de l'année, un concours plus important se tenait, et l'année s'achevait par le rendu des notes de chaque élève par la commission, qui délibérait sur la notation et affichait le classement des élèves de l'école <sup>1751</sup>.

1744 Sébastien Pautet, « Produire une élite savante... », p. 121.

<sup>&</sup>lt;sup>1745</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 897, Mémoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse aux commissaires des États de la Province du Languedoc pour accorder l'ouverture d'une école du génie au sein de l'Académie, slnd [Toulouse, 1784 ?].

<sup>1746</sup> C'est ce dont témoigne la délibération du 23 avril 1783 (Arrangemens [1784], art. VI), annulant la limitation du nombre d'inscrits.

<sup>&</sup>lt;sup>1747</sup> Du reste, la référence à quinze gentilshommes, ou bourgeois vivant noblement, dont trois fils de professeurs, n'apparaît que dans les mémoires, et jamais dans les deux arrangements.

<sup>&</sup>lt;sup>1748</sup> Antoine Picon, L'invention..., p. 94.

<sup>&</sup>lt;sup>1749</sup> Roger Chartier, « Un recrutement scolaire... », p. 366.

<sup>&</sup>lt;sup>1750</sup> Antoine Picon, L'invention..., p. 36.

<sup>&</sup>lt;sup>1751</sup> Arrangemens...[1784], Art. XVI, XVII.

Un concours plus difficile avait lieu à la fin de la deuxième année. Il visait à sanctionner les deux années de formation. Tous les élèves n'étaient pas tenus d'y participer, seulement ceux qui,

« à la fin des deux années se seront distingués par leur application et par leurs talens, et qui aspireront à être envoyés à Paris pour se perfectionner dans l'École des Ponts et chuassées, subiront un examen général sur tout ce qu'on leur aura montré, et s'ils sont reconnus bien instruits par la commission assemblée pour cet examen, le secrétaire de l'Académie leur délivrera un certificat signé de lui et des membres de la commission qui auront assisté à leur examen, et scellé du sceau de l'Académie. On leur remettra encore des lettres de recommandation pour des associés artistes étrangers qui pourroient être utiles auxdits élèves 1752.»

Si on pensait aux élèves ambitieux, désireux de tenter leur chance à Paris, ceux dont le souhait était de s'établir en Languedoc disposaient, eux-aussi, d'une option qui ne faisait pas pour autant d'eux des élèves moins valeureux. L'Académie avait en effet noué un partenariat avec le Collège royal. Les élèves de l'école du génie pouvaient accéder à « l'école des mathématiques et d'expérience physique » de celui-ci. À leur retour, le professeur, serait alors à même de leur enseigner des problèmes plus complexes :

« la perspective, la force des bois, la description des machines hydrauliques, la construction des ouvrages bâtis dans l'eau, la construction des chemins, mais à condition qu'ils auront continué d'être assidus à l'école du dessein pendant leur étude au Collège royal. »

Ainsi constitués, les statuts démontraient le but énoncé par Mondran qui n'apparaissait pas dans les premiers statuts mais qui était énoncé par Mondran dans ses *Mémoires* : l'objectif de cette école était bien de « débrouiller les divers talens de plusieurs élèves. Après leur avoir fait franchir les obstacles, après avoir émoussé les épines des éléments, ils pourront pousser leur carrière relativement à leurs talens. » Et ainsi, comme cela devait déjà se produire au sein même de l'Académie, ou cohabitaient artistes et artisans : « il [était] donc facile au professeur d'architecture de donner différentes leçons dans la même classe ».

## 2. Le second règlement de l'école du génie

La logique d'apprentissage était également modifiée. À Paris, l'École des Ponts avait établi un système de coopération entre élèves : les plus avancés apprenaient à ceux qui en savaient moins <sup>1753</sup>. Le même moyen apparaît à l'article X, qui traite des élèves de première année. Une note précise « Il y a actuellement dans la classe du génie des élèves assez forts qui pourront soulager le professeur en montrant aux commençans ».

-

<sup>&</sup>lt;sup>1752</sup> Arrangements...[1784], art. XIII.

<sup>&</sup>lt;sup>1753</sup> Antoine Picon, Architectes..., p. 99.

Enfin, le contenu des cours était moins dense et plus abordable pour les étudiants. La première année avait dû montrer que les élèves, pourtant les meilleurs dessinateurs qu'ait eus alors l'Académie, avaient des lacunes profondes sur deux points essentiels : les mathématiques et l'expression écrite. On commença donc par alléger un cursus jugé trop lourd, on supprima les disciplines à caractère militaire ; c'est probablement la raison du départ de Delaistre. Celui-ci quitta l'Académie au mois de mai 1783. Peu après, il ouvrit sa propre école privée où il monta une formation destinée aux futurs officiers dont il faisait la publicité en 1784<sup>1754</sup>. Mondran regretta le comportement de son ancien collaborateur (et de s'être fait abuser) auprès de Loménie de Brienne.

Les règlements de 1784 montrent que l'Académie s'attela tout d'abord à proposer de solides enseignements de base, et à résoudre deux lacunes profondes et d'autant plus ennuyeuses pour des aspirants ingénieurs ou inspecteurs. Ainsi, l'étude en plein air fut introduite dans les statuts, ce qui permettait de donner un caractère pratique à la formation qui correspondait mieux à ce que l'on cherchait à obtenir, des techniciens intermédiaires autonomes. Pour cela, il manquait encore aux élèves une bonne pratique des mathématiques et de l'expression écrite. Comme on l'a vu, pour les mathématiques, on inséra dans les règlements un partenariat avec le Collège royal. Quant à l'écriture, celle-ci était très importante pour un ingénieur. Comme le rappelle Martin Reuss, autant, et peut-être même avant le dessin, le travail de l'ingénieur était (et est toujours) basé sur l'art de la négociation, qui impliquait de nombreuses correspondances 1755, sans compter l'impérieuse nécessité de doter tout projet d'un devis. Bien écrire et s'exprimer correctement étaient donc des préalables indispensables, ce que Peronnet entendait aussi inculquer aux élèves parisiens qui devaient pouvoir répondre de leur éducation et de leurs mœurs, et maîtriser l'écrit 1756. Ces préalables furent abordés lors de la délibération de l'Académie du 27 avril 1783. Les mesures qui y furent approuvées étaient drastiques et devaient permettre de compter sur des promotions d'élèves homogènes. Peu de critères étaient requis pour entrer à l'école du génie, mais ils permettaient de donner un cadre : les candidats devaient fréquenter l'Académie, pouvoir prouver qu'ils avaient été jusqu'en classe de troisième, écrivaient au moins

<sup>&</sup>lt;sup>1754</sup> Marjorie Guillin n'a plus relevé de paiements après mai 1783. Delaistre était encore directeur au moment de l'ouverture du Salon de 1783, les dates correspondent aux dires de Mondran. Delaistre fit la publicité pour son école, probablement déjà ouverte auparavant, le 11 mai 1784 dans les *Affiches, et annonces de Toulouse* (1784, 11 mai). Ce document a été préalablement repéré par Guy Astoul (Guy Astoul, « Les maisons d'éducation... », p. 936), et Pascal Roux («Éducation et formation... », p. 381 - 382).

<sup>&</sup>lt;sup>1755</sup> Martin Reuss, « Introduction : seeing like an engineer... », p. 531 - 546.

<sup>&</sup>lt;sup>1756</sup> Jean Petot, *Histoire...*, p. 146. Les élèves étaient soumis à des concours d'écriture.

passablement, maîtriser les quatre premières règles de l'arithmétique (addition, soustraction, division, multiplication), savoir dessiner la figure, posséder les instruments prescrits et disposer du traité de mathématiques de l'Abbé Bossut<sup>1757</sup>.

L'école du génie fut même rapidement dotée d'un maître écrivain, le calligraphe Toussaint Médan, probablement pour la perfection de la pratique de la cartographie et du relevé, notamment des légendes <sup>1758</sup>.

Les modifications apportées au plan d'étude offraient une lisibilité plus claire des missions de l'école. En intervenant de la sorte pour modifier le plan d'études de l'école du génie, Loménie voulait disposer en Languedoc d'écoles qui soient rapidement utiles et économiquement intéressantes. Pour cela, il importait d'éviter d'avoir un double emploi. Les États avaient essentiellement besoin d'un personnel formé à s'occuper de travaux d'ingénierie civile. L'architecture militaire fut donc supprimée du programme.

La formation, telle qu'elle fut donnée à Toulouse fut donc bien pensée pour former des ingénieurs civils, et devait être insérée dans un réseau d'écoles, ainsi que l'exprimait Mondran dans ses *Mémoires*. Comme on vient de le voir, les premiers règlements de 1783, dont nous supposons qu'ils furent élaborés pour partie par Delaistre, présentaient d'importantes différences avec le premier projet du milieu des années 1760, imaginé à une période où les ingénieurs de la province faisaient, comme on l'a vu, partie intégrante des réseaux de Mondran, et donc de l'Académie.

Les premiers *Arrangemens*, pourtant conçus « pour l'utilité des travaux de la province », ne pouvaient être efficients. Ce plan d'études était inadapté, tant au niveau des élèves de l'Académie, qu'aux besoins de l'institution qu'il entendait servir. En outre, ils plaçaient l'Académie non pas dans une logique de coopération à l'intérieur d'un réseau, mais plutôt dans une démarche concurrentielle et mal définie. L'objectif, à terme, était même de disposer d'ingénieurs de haut niveau qui devaient intégrer deux importantes administrations, celle de la province et celle du canal. Un article demandait à ce que l'école soit la seule porte d'entrée de l'administration des travaux publics de la province, ce en quoi le comte de Caraman avait lui déjà fait le nécessaire, en précisant par une circulaire de 1782 que le recrutement des agents techniques ne se ferait qu'après examen de l'école du génie 1759. Cet article fut supprimé des *arrangemens* de 1784.

<sup>1758</sup> Claude Mediavilla, Histoire de la calligraphie..., p. 311 - 313.

<sup>&</sup>lt;sup>1757</sup> Arrangemens...[1784], art. VI, p. 3 - 4.

<sup>&</sup>lt;sup>1759</sup> Anne Bel-Gabolde, Henri de Cazals, « L'école du Canal... », p. 218-233.

Perronet et l'administration des Ponts aurait sans doute assez peu goûté la création d'un corps s'arrogeant ce type de privilège dans le sud du Royaume.

En 1784, l'Académie disposait donc d'un bon plan d'études, affiné puis appliqué avec la promotion 1783 - 1784, de professeurs compétents avec, entre autres, Gilles Pin et François Cammas, soutenus par une administration efficiente. Du reste, signe de l'importance prise par l'école jusqu'à la fin de son existence, le modérateur de 1784 à 1790 fut un ingénieur, proche de Mondran, Charles-François de Saget <sup>1760</sup>. Dès 1784, Mondran obtint de Loménie qu'il devienne comme il le lui demandait, leur « mécène auprès des États », ce à quoi Loménie accéda, puisqu'il fut le soutien décisif de l'Académie dans ce projet et ce même alors qu'il était devenu ministre. Mondran, malgré son âge, continua de tenir un rôle qui, s'il n'était plus aussi important que par le passé était tout de même nécessaire. Il supervisa la conservation des dessins, en faisant relier les meilleurs exemplaires, ce qui permit probablement la meilleure conservation des projets d'élèves <sup>1761</sup>.

Jusqu'en 1784, l'école fut sans financements publics, et dût s'en remettre à Mondran, mais peut-être aussi au marquis de Caraman. Après avoir obtenu un financement des prix (300 livres) par les capitouls en 1783, celui-ci fut annulé par l'intendant. Le 9 septembre 1784, la Ville, satisfaite de ce qu'elle avait pu voir de l'école, délibéra de lui offrir 1200 livres <sup>1762</sup>. L'intendant s'interrogeait sur la pertinence de l'école, et se demandait s'il était« [...] d'ailleurs, si nécessaire, pour exciter l'émulation, de former des écoles publiques à grand fraix? », à une période où Sébastien Mercier regrettait que de robustes enfants deviennent des dessinateurs, l'intendant posait la question de savoir s'il n'était pas plus utile de former les jeunes gens à la chirurgie plutôt qu'aux Ponts et chaussées <sup>1763</sup>. Il était aussi assez dubitatif quant à l'étendue du budget que la municipalité consacrait aux traitements des professeurs des nombreuses institutions locales <sup>1764</sup>. Mondran s'en remit alors aux États, en écrivant à Arthur Richard Dillon, l'archevêque de Narbonne <sup>1765</sup>, et à Loménie de Brienne, qui lui allouèrent les financements nécessaires, et firent

<sup>&</sup>lt;sup>1760</sup> Robert Mesuret, *Expositions...*, p. 423, 439, 459, 477, 497, 515, 533. Charles-François de Saget faisait partie de la petite équipe qui s'investit, autour de Mondran, dans la promotion des travaux des quais et du canal de Brienne, durant les années 1760 (voir *supra*, 3<sup>e</sup> partie, chapitre 6, C).

<sup>&</sup>lt;sup>1761</sup> Trois de ces recueils sont conservés à l'ISDAT. D'autres existèrent, mais furent démembrés, c'est ce que suggère l'existence de dessins, conservés au musée Paul-Dupuy, présentant des dimensions similaires et la piqure régulière de la reliure dans laquelle ils avaient été autrefois insérés.

<sup>&</sup>lt;sup>1762</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 59, f° 228v-229, 1784, 9 septembre (Cité par Guillin dans "L'anéantissement des arts en province?"...,).

<sup>&</sup>lt;sup>1763</sup> Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, Paris, 1781, cité par Ulrich Leben, *L'école royale...*, p. 31 ; Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 C 310, 1784, 18 octobre.

<sup>&</sup>lt;sup>1764</sup> Arch. dép. de Haute Garonne, C 310.

<sup>&</sup>lt;sup>1765</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 928, 1784, lettre de Mondran à Arthur Dillon.

en sorte que la Ville fasse de même. Le rôle de la province fut d'ailleurs croissant au sein de l'Académie au cours des années 1780. Le 5 août 1787, et celle-ci délibéra de demander au Roi l'augmentation de la classe de ses associés honoraires

« du prélat et du baron commissaires de la province pour les travaux publics du Haut-Languedoc, et pour demander la création d'une classe d'associés libres au nombre de huit, dont quatre places seront remplies par le sindic général de la province, par le secrétaire greffier des États de ce département, et par les deux commissaires du tiers-état qui seront nommés chaque année pour la commission des Ponts et chaussées <sup>1766</sup>. »

Cette requête fut accueillie favorablement par l'intendant Ballainvilliers et son subdélégué, mais nous ne savons pas si le règlement fut ratifié par le Conseil du Roi. Elle achevait de démontrer le tournant pris dès la fin des années 1770 par l'Académie vers la formation du personnel technique de l'administration du Canal, et surtout de la province du Languedoc, et démontrait aussi la montée en puissance du pouvoir provincial dans les séances de l'Académie à la fin de l'Ancien Régime.

Cette institution n'eut pas le temps de faire longtemps ses preuves, puisqu'elle fut supprimée en 1791, du vivant même de Mondran. Cependant, différentes recherches ont montré que certains de ses élèves avaient ensuite œuvré en Languedoc 1767, et qu'elle fournissait, chaque année, quelques pensionnaires à l'École des Ponts et chaussées 1768. Dès le 11 octobre 1789, peu avant que Mondran n'assiste à une dernière séance de l'Académie, des artistes se réunirent derrière un ancien professeur de philosophie devenu avocat, Bézian de Saffrané. Gilles Pin, François Cammas et d'autres artistes qui avaient participé au fonctionnement de l'école du génie ou à celui de l'Académie n'avaient plus en tête les travaux publics, mais voulaient proposer aux capitouls un *Projet de formation d'un corps national et patriotique de génie, d'artilerie et une école de marine dans la ville de Toulouse* 1769. Toulouse s'apprêtait à connaître d'importants changements urbains amorcés par la dissolution des ordres religieux, et le caractère nouveau d'une ville de garnison. Le temps n'était plus aux embellissements. Les pays d'états furent supprimés, les écoles de province fermées en 1791. En 1792, les élèves eurent la possibilité d'intégrer l'école des Ponts et chaussées. Toulouse et Montpellier ne fournirent que dix élèves, dont neuf achevèrent leur formation 1770.

<sup>&</sup>lt;sup>1766</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, C 310, 1789, 30 janvier.

<sup>&</sup>lt;sup>1767</sup> Odile Foucaud, *Toulouse*, *L'architecture...*; Jérôme Lamy, « Les élèves de Lalande... », sur la carrière de Jules Rivet, p. 4041.

<sup>&</sup>lt;sup>1768</sup> Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province?"..., vol. 1, p. 375-378.

<sup>&</sup>lt;sup>1769</sup> Arch. nat., F 17, 1389, 1789, 11 octobre.

<sup>&</sup>lt;sup>1770</sup> Antoine Picon, L'invention..., p. 250.

Troisième partie, chapitre 8

## Conclusion

Mondran, en 1784, écrivit aux capitouls et à la province deux mémoires pour obtenir des financements pour l'école du génie. Celui destiné aux capitouls relate toute l'histoire des réussites de l'Académie, depuis ses débuts. La dimension testamentaire du document affleure sous la plume du vieil homme, eton peut légitimement penser qu'il s'agit là d'un des derniers documents qu'il fit imprimer 1771; c'est en tout cas le dernier dont il mentionne l'impression 1772. La plupart des informations qui s'y trouvent sont vérifiables, et ont déjà été évoquées dans les chapitres précédents. Un passage, cependant, mérite d'être cité *in extenso* au terme de cette étude :

« De tous les établissemens que nous devons à la munificence du Corps municipal, cette Académie est incontestablement celui qui a produit les avantages les plus réels, tant pour les citoyens en particulier, que pour la chose publique. Ses écoles de dessein ont été si bien dirigées qu'elles ont formé plusieurs bons artistes et quantité d'habiles artisans, qui ont répandu le goût des arts jusques dans les provinces voisines. Cette académie a formé les professeurs qui dirigent les écoles de dessein établies à Sorèse, à Montpellier, à Auch et à Bayonne ; c'est à elle que l'Académie royale de Madrid doit son professeur actuel d'architecture [Pedro Arnal], comme l'Académie de France à Rome lui doit aussi son directeur [Louis-Jean-François Lagrenée] ; c'est elle enfin qui, tâchant de rivaliser aujourd'hui avec la capitale, lui a fourni un grand nombre d'artistes qui se sont fixés dans cette ville. Ce sont les succès de cette académie qui ont excité le goût des arts chez les dames ou demoiselles de tout état : elles n'ont pas dédaigné d'entrer en lice, et de mériter les couronnes que nous leur distribuons ; vous en avez vu s'empresser de venir les recevoir dans nos séances publiques 1773. »

Ainsi, Mondran revendique la réussite de son académie, « tant pour les citoyens que pour la chose publique ». Son fils, Paul-Louis, qui ne venait plus à Toulouse qu'en voyageur, notait aussi une évolution favorable : « Toulouse a changé, s'écrient les voyageurs, oui, le luxe y est plus rafiné que de mon temps » 1774. L'Anglais Philip Playstowe, dans son *Gentleman's guide in his tour through France* décrit Toulouse comme une ville très agréable où, effectivement, le commerce

<sup>1771</sup> Le dernier document dont on peut penser qu'il fut imprimé par Mondran, ou tout du moins sur sa suggestion, émanait de l'École du génie elle-même, qui se voyait par là même dotée d'une expertise. Il s'agit d'un Mémoire présenté à Messieurs les capitouls par l'école de génie de l'Académie des arts, afin de les engager à prendre les moyens les plus prompts pour arrêter la destruction totale des arbres et du gazon de la grande promenade qui va depuis le faubourg de Saint-Étienne jusques à celui de Saint-Michel (Bibl. mun. de Toulouse, Res. B XVIII 281). Il y est déploré l'entretien catastrophique des arbres de la promenade, dont on réclamait qu'elle soit entretenue comme « le boulevard de Paris » et, plus généralement, à la manière des espaces de région parisienne (sont notamment cités « les tapis de verdure en gazon [...] du Palais-Royal à Paris, à Sceaux et à Saint-Cloud). Mondran réclamait à moyen terme la mise en place de bassins susceptibles d'apporter une eau saine, en plus de l'arrosage des arbres. C'était là une tentative de faire exécuter une partie inachevée de son projet de promenade, brutalement stoppé en 1753.

<sup>1772</sup> Mémoires Acad., 5e cahier, p. 62-63. Le mémoire évoqué est présent dans les papiers de Jean-Pierre de Méja, ce qui suppose que Mondran ait pu conserver cet exemplaire (Bibl. mun. de Toulouse, Res. B. XVIII 281). Il a été diffusé, suivant l'habitude de Mondran, jusqu'à l'intendant (Arch. dép. de l'Hérault, C 549), et sans qu'on en ait la preuve, très certainement jusqu'à Loménie de Brienne ou Dillon, afin d'obtenir le soutien des États.

<sup>&</sup>lt;sup>1773</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Res. B XVIII 281, Voir vol. 3, p.j. n° 50.

<sup>&</sup>lt;sup>1774</sup> B.H.V.P., CP 4269, Paul-Louis de Mondran, Mélanges, t. 1, p. 12.

n'était pas très développé, les gens du peuple parlaient un langage incompréhensible et les moines étaient d'une impolitesse inouïe. Évoquant la bonne société, il indiquait :

« The minds of these people seem rather bent on study and amusement, and indeed, I know no town in France, where an Englishman may learn the polite arts<sup>1775</sup> and sciences at easy a rate [...]. <sup>1776</sup>»

Ce constat suppose qu'il était facile d'apprendre la musique ou de trouver un maître de dessin compétent ou d'aller, en amateur, à l'Académie, dont il n'évoque toutefois pas l'existence 1777. Les autres distractions ne manquaient d'ailleurs pas. Selon le guide anglais, on pouvait visiter de nombreuses églises très décorées, il se donnait toujours un concert ou une pièce de théâtre, et on jouait énormément aux cartes.

On note effectivement à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, une diversification et une certaine croissance des effectifs des métiers artistiques. Les almanachs locaux en rendent compte : en 1780, on trouve cinq maîtres de dessin, onze graveurs, une douzaine de peintres de chevalet, deux peintres « à fresque » italiens, une quinzaine de sculpteurs et autant de doreurs pour beaucoup membres ou anciens élèves de l'Académie <sup>1778</sup>. Le secteur artisanal semble avoir été assez prospère. S'y mêlaient maîtres locaux et étrangers, installés au cours de la seconde moitié du siècle. Pareil constat a été fait avec l'augmentation des effectifs des professions relatives à la construction en 1790, qui suggère la vitalité du secteur du bâtiment <sup>1779</sup>.

<sup>1775</sup> Suivant un traité de 1749 (Cosmeti, *The polite arts, dedicated to the ladies*, Londres, 1749), « Polite arts » recouvrirait l'architecture, la peinture, la sculpture, la musique et la poésie.

<sup>&</sup>lt;sup>1776</sup> « Les esprits de ces gens [les habitants de Toulouse] sont plutôt tournés vers l'étude ou l'amusement ; et en outre, je ne connais pas de ville en France où un Anglais puisse apprendre les arts et les sciences si facilement [...]. » Philip Playstowe, Gentlemans'guide..., p. 207.

<sup>&</sup>lt;sup>1777</sup> La seule académie à être mentionnée est l'Académie des jeux floraux (Philip Playstowe, *Gentlemans'guide...*, p. 209).

<sup>&</sup>lt;sup>1778</sup> Jean-Florent Baour, *Almanach Baour*, Toulouse, 1780. Il convient cependant de bien prendre en compte que dans les almanachs, seuls les chefs d'atelier sont mentionnés. Ainsi, si l'on considère les brodeurs, le nombre de maîtres est de cinq en 1691, comme en 1792, toutefois, d'autres sources montrent la persistance de dynasties locales (en l'occurrence, les Dubarry et les Bordes), l'apparition de nouvelles familles (les Barateau), l'installation de maîtres étrangers (un Flamand, Usdebot, est répertorié dans l'Almanach de 1780, p. 83, un italien, Guglielmotti, apparaît à plusieurs reprises, dans les almanachs et dans les archives dans les années 1780 (Par exemple : Arch. mun. de Toulouse, FF 829/6, 1785, 15 juillet). En outre, la profession est dite « assez lucrative », lors d'une enquête royale de 1776 (Arch. dép. de l'Hérault, C 2278, pièce n° 20, État contenant la réunion proposée des différentes communautés...).

<sup>1779</sup> Isabelle Caubet, Approche démographique..., p. 216. L'auteur se base sur les capitations de 1695 et 1790. Elle dénombre 87 maçons actifs en 1695 contre 120 en 1790 dans Toulouse (L'enquête royale de 1728 fait, elle, état de 91 maçons, répartis suivant trois classes comptant respectivement 25, 31 et 35 noms. Arch. dép. de l'Hérault, C 2775, 1728, 26 août), 16 peintres et 10 sculpteurs en 1695, contre 21 et 14 en 1790. Le nombre de peintres semble élevé pour 1695, et le relevé de Caubet ne permet pas, par exemple, d'opérer une quelconque nuance entre un peintre en bâtiment, désigné le plus souvent comme barbouilleur dans les archives, un peintre décorateur ou un peintre de chevalet, ce que permettent de faire les almanachs où l'on trouve des peintres à l'huile, à fresque, à la

Mondran affirme la réussite de son établissement sur un autre plan, montrant que par le biais de ses élèves ou d'anciens professeurs, l'institution avait essaimé : différentes académies avaient été alors crées et dirigées par d'anciens élèves et membres de celle de Toulouse. Sont évoquées Bayonne, où Pierre Lagleire s'inspira des préceptes de son ancien protecteur 1780, mais aussi Auch, où à l'initiative d'un associé amateur toulousain, d'Aignan d'Orbessan, fut constituée une école académique à laquelle participèrent des artistes toulousains 1781. À Montpellier, le baron de Puymaurin joua un rôle important, et les écoles furent dirigées successivement par deux anciens membres de l'académie toulousaine, Jacques Gamelin et Joseph Roques. Les statuts de cette société des arts ont été analysés par Henri Stein. Ils montrent une nette inspiration de ceux de Toulouse, tant dans le détail des articles que dans certaines spécificités qui ne trompent pas : les assemblées y étaient dirigées par un modérateur, terme que l'on ne retrouvait, dans le milieu des académies artistiques, qu'à Toulouse<sup>1782</sup>. En outre, dès 1779, siégeaient dans les assemblées montpelliéraines l'intendant du Languedoc et des membres des États (parmi lesquels figurait le syndic de la province, Montferrier, émule de Lafage, qualifié par Claparède de « promoteur des embellissements de Montpellier, [et de] protecteur des sculpteurs locaux et régionaux » 1783), ce qui, comme on l'a vu, anticipait à Toulouse la prise de pouvoir des membres des États en 1785. Fait plus étonnant, qui s'est avéré impossible à correctement étayer dans l'état actuel des sources 1784:

« [...] cette compagnie a eu la gloire de voir ses règlemens servir de modèle à l'établissement d'une école gratuite de dessein formée à Paris par Monsieur de Sartine, lieutenant-général de police. »

Cette école n'est autre que l'École royale gratuite de dessin de Jean-Jacques Bachelier. L'École royale, réussit, comme à Toulouse, à passer outre les réticences de l'Académie royale de peinture et de sculpture, dans son cas, en s'appuyant sur le lieutenant général de police de Paris, Antoine de Sartine. L'origine exacte du premier projet de l'École de Bachelier est malheureusement encore inconnue, mais daterait de 1762, suivant un document de 1789 ; la

-

détrempe, ou des peintres vernisseurs d'appartemens » (Jean-Florent Baour, *Almanach Baour*, 1785). Ces chiffres ne peuvent être qu'indicatifs. Une étude de la population des métiers artistiques nécessiterait de croiser les sources de façon plus systématique.

<sup>&</sup>lt;sup>1780</sup> Voir supra, 2<sup>e</sup> partie, chap. 9.

<sup>&</sup>lt;sup>1781</sup> Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province?"..., vol. 1, p. 417.

<sup>&</sup>lt;sup>1782</sup> Henri Stein « La Société des Beaux-Arts... », p. 5-14.

<sup>&</sup>lt;sup>1783</sup> Jean Claparède, « Houdon et la Société... », p. 39.

<sup>&</sup>lt;sup>1784</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Res. B .XVIII 281, *Mémoire présenté aux capitouls...*, voir la transcription du document, vol. 3, p.j. 50. La comparaison des règlements toulousains avec ceux publiés par Ulrich Leben n'a pas été véritablement concluante, mais des pistes de recherche existent.

manière dont furent rédigés les statuts reste mystérieuse <sup>1785</sup>. Il ne nous a pas semblé qu'un aspect spécifique aux règlements toulousains se soit appliqué à ceux de l'école de Bachelier; Mondran put cependant être ponctuellement contacté pour fournir l'arsenal règlementaire de l'Académie <sup>1786</sup>, voire même quelques recommandations, sans doute par l'entremise du prince de Beauvau, dont le nom apparaît dans la liste des fondateurs de l'École <sup>1787</sup>. Si l'on peut supputer que l'apport fut minime, Mondran, qui voyait dans les institutions parisiennes des références à suivre, trouvait là une occasion de se montrer dans une posture flatteuse.

À l'heure où il écrivait, le Toulousain ne pouvait ajouter à sa liste l'établissement de Carcassonne. Celui-ci fut pourtant fondé par un élève de l'Académie des arts et de l'école du génie, Joseph-Marie Bouton. La création de l'école de dessin avait été proposée à la municipalité par l'évêque, Jean Auguste de Chastenet de Puységur, par ailleurs député aux États du Languedoc<sup>1788</sup>. Elle fut donc placée sous la tutelle conjointe de la Ville et du diocèse. Jacques-Alphonse Mahul a transcrit le document qui s'y rapporte, extrait des délibérations de la municipalité de Carcassonne :

« Monseigneur l'évêque de Carcassonne [...] avait reconnu que les jeunes ouvriers de cette ville qui se destinent aux arts et aux professions mécaniques se trouvent privés de la faculté d'étudier le dessin, qu'aussi les arts n'ont fait aucune sorte de progrès dans le pays ; que la ville est en général dépourvue d'habiles ouvriers ; que la construction des bâtiments ne s'est nullement perfectionnée depuis plus d'un siècle ; que les maisons en particulier, et les édifices publics sont, à la vérité, construits avec solidité, mais qu'on ne s'attache à leur donner aucune sorte de proportions ni d'élégance que cependant le pays est plus abondant qu'aucun autre en matériaux excellens, et qu'il y serait plus aisé qu'ailleurs d'allier l'élégance à la solidité sans augmenter la dépense, si les constructeurs n'étaient pas accoutumés à négliger la justesse des proportions, la convenance et la symétrie ; que ces observations pouvaient s'appliquer à diverses autres professions, telles que celles des charpentiers, des plâtriers, des menuisiers, des tourneurs, des serruriers, des orfèvres, et autres

1

<sup>&</sup>lt;sup>1785</sup> Ulrich Leben, L'École royale..., p. 147. Le document en question est une Pétition des souscripteurs de l'École gratuite de dessin (Paris, Imprimerie royale, 1792).

<sup>&</sup>lt;sup>1786</sup> Beauvau, comme on l'a vu, envoya à Mondran et à l'intendant du Languedoc un exemplaire des lettres patentes accordées à l'école de Bachelier (c.f. *supra*, 2<sup>e</sup> partie, chapitre 9).

<sup>&</sup>lt;sup>1787</sup> Notons la présence, parmi les fondateurs, d'un Loménie, qui y est dit « évêque de Sens », fonction qu'occupait Charles-François Loménie de Brienne avant 1763, mais qui pourrait aussi correspondre à son statut en 1791 (il était évêque constitutionnel de l'Yonne). La liste des fondateurs fut imprimée, selon Leben, en 1791, pour « manifester la reconnaissance de l'école auprès de l'Assemblée nationale ». Ulrich Leben, *L'École royale...*, p. 131-132.

<sup>&</sup>lt;sup>1788</sup> Jean-Auguste de Chastenet de Puységur (1740 - 1815). Ce Tarnais de naissance fut tout d'abord évêque de Saint-Omer, et nommé évêque de Carcassonne en 1778. En cette qualité, il fut député aux États du Languedoc à compter de 1778 (session du 29 octobre 1778. Arch. dép. de l'Hérault, C 7748) et jusqu'à 1787 (session du 13 décembre 1787 Arch. dép. de l'Hérault, C 7737, informations tirées de la base de données Les États du Languedoc, équipe CRISES, Université Montpellier III), peu avant son départ, en 1788, pour Bourges, où il avait été nommé archevêque (Adolphe Robert, Edgar Bourloton, Gaston Cougny, Dictionnaire des parlementaires..., vol. V, p. 59). Son portrait, conservé au musée du Rabastinois, n'est pas sans rappeler le portrait de l'abbé Bertrand par le peintre toulousain François Bertrand (Musée des Augustins).

qui ne peuvent atteindre la perfection dont elles sont susceptibles, tant que les ouvriers seront privés de l'avantage d'étudier le dessein [...]<sup>1789</sup>. »

Pour la direction de l'établissement, Bouton devait obtenir un salaire de 600 livres par an. Mahul précise que l'ouverture des classes fut actée le 11 août 1786 (impression des règlements) et que l'école fut active jusqu'en 1818 au moins. À Carcassonne devait donc s'établir une école dont le but était, à terme, de former localement des artisans susceptibles de rénover le bon goût en matière d'architecture, qu'elle ait été civile et privée, ou publique. Ce témoignage montre le rayonnement de l'académie toulousaine, mais aussi l'importance des initiatives de membres du clergé siégeant aux assemblées des États du Languedoc par rapport à l'éducation, et aux embellissements. À Carcassonne, qui était pour la province une ville importante, siège d'une sénéchaussée, cette école était donc conçue comme devant favoriser les modifications de l'espace urbain 1790. En outre, elle permettait aux États de se doter d'un solide réseau d'institutions de formation d'artisans entre Toulouse, Carcassonne et Montpellier.

À Toulouse, le recrutement d'un inspecteur des travaux publics en 1732 marque l'investissement de la municipalité dans une politique de gestion de l'espace urbain, plus particulièrement l'état des chemins et donc la circulation. Ce sont ces mêmes raisons qui avaient été soulevées par Colbert à l'origine de la création du Corps des Ponts et chaussées : de bons équipements, bien entretenus étaient nécessaires si l'on souhaitait disposer d'un commerce fort 1791. Des travaux laissés en souffrance depuis longtemps et la possibilité offerte par un budget sur lequel les capitouls avaient plus de latitude étaient de bonnes raisons pour pérenniser l'initiative, encadrer la voirie, et plus largement, l'espace urbain. Dès lors, la Ville, soutenue par l'intendant, se dota d'un personnel lui permettant d'agir plus efficacement, tout en limitant ses recours à des compétences extérieures.

C'est dans ce contexte d'un encadrement budgétaire moindre <sup>1792</sup>, assorti d'une volonté d'améliorer et de développer les échanges commerciaux, comme d'améliorer l'aspect général de

<sup>1789</sup> Jacques-Alphonse Mahul, Cartulaires..., vol. VI, 2, p. 581-582, 1786, 30 juin

D'autres exemples d'écoles ou d'académies ayant pour but de participer aux embellissements urbains sont connus. Ce fut par exemple le cas de l'école d'architecture de Dunkerque (créée en 1769). Dirigée par l'inspecteur des travaux de la ville, elle avait pour but principal de former des artisans au dessin afin d'améliorer la qualité des constructions et des ornements locaux (Guy Blazy, *Les façades....*, p. 19-34). À Bordeaux, Isabelle Roux remarquait que l'Académie des arts était « sans doute le lieu où l'on se préoccupe le plus d'architecture ». Suivant les statuts de 1779, les morceaux de réception de l'Académie devait « avoir rapport à la décoration de la ville » Isabelle Roux, « L'urbanisme, embellissements...», p. 19.

<sup>&</sup>lt;sup>1791</sup> Antoine Picon, Architectes..., p.96-97.

<sup>&</sup>lt;sup>1792</sup> Mathieu Soula, « Toulouse et la tutelle... », p. 309-338.

la cité, que la municipalité décida de financer l'école académique de Rivalz (1726), destinée non pas aux seuls artistes, mais à toutes les professions nécessitant l'usage du dessin. L'enseignement du dessin, à Toulouse, passa alors d'un modèle d'académie italienne, avec l'Académie de Pader, à un modèle colbertien, suggéré par Dupuy de Grez, dont les vœux furent finalement réalisés et pérennisés par Cammas, Caraman et Mondran entre 1746 et 1751.

L'école du peintre de la Ville, et le bureau de l'ingénieur de la Ville doivent donc être considérés comme deux entités procédant d'une même volonté de mettre au point une politique municipale de relance cohérente. Cette volonté se traduisit d'ailleurs dans l'espace urbain par la collaboration symbolique, en 1740, de Lebrun et Cammas, qui mena au dessin de la façade de l'Hôtel de Ville. Ce sont aussi ces deux hommes qui intervinrent en 1747, sur un autre chantier qui vit apparaître une personnalité très importante, Lafage, le syndic de la province et ami de Mondran. Celui-ci permit, par l'engagement de ses deniers personnels, de faire aboutir les travaux engagés à la place Saint-Georges 1793.

Avant la création de l'Académie, la question des embellissements avait pris une dimension publique grâce à Mondran, qui fit usage d'une brochure imprimée, mode d'expression auquel il eut maintes fois recours pour diffuser ses idées et ses propositions. Celle-ci, la première qu'il publia, fut le *Plan général* (1739-1740), dialogue qui appelait au recours à la planification pour engager de nombreux travaux, à commencer par la façade de l'Hôtel de Ville, premier chantier sur lequel Mondran s'engagea. Son modèle était Paris, ou tout du moins l'image qu'il gardait de Paris, et très probablement des échanges avec son oncle ingénieur. Et s'il avait déjà des idées assez claires sur la question, cet homme qui ne jouissait d'aucun état, si ce n'est de sa noblesse, n'avait encore aucune légitimité à intervenir dans ce domaine.

La création de la Société des arts et la place d'associé qu'il y obtint permirent à Mondran de s'exprimer avec plus de poids. Comme on l'a constaté à propos du chantier de l'Hôtel de Ville (et en général des chantiers d'urbanisme d'une certaine importance que nous avons évoqués), la Société entraîna la cristallisation des tensions et fit apparaître la divergence des intérêts. Fondée par les capitouls, elle eut pour premier modérateur Caraman, seigneur du Canal, très impliqué dans l'urbanisme et le commerce, et lié à Paris à des cercles aux idées novatrices et proches du pouvoir. Rapidement, Mondran commença à présenter, en séance, ses intentions. La Société était très fragile par ses statuts, car dépendante de l'Hôtel de Ville et de ses relations avec les

<sup>&</sup>lt;sup>1793</sup> Marie-Luce Pujalte, L'architecture civile..., p. 34-36.

commissaires au Parlement, qui voulurent immédiatement limiter la présence d'associés ordinaires, extérieurs à l'administration, et donc moins influençables. L'Académie aurait été probablement fermée à plus ou moins brève échéance, ce qui fut proche d'arriver suivant Mondran, peu avant l'homologation des lettres patentes. C'est ce rapport de force, précisément, qui nécessitait la protection du Roi. L'intérêt de l'institution, et l'enjeu qu'elle représentait fut d'ailleurs très vite perçu par Saint-Florentin et Caylus, preuve en est la rapidité avec laquelle les lettres patentes furent obtenues. Les démarches que Mondran mit en œuvre pour obtenir cellesci, si elles avaient été menées officiellement par les entités administratives, en l'occurrence, celles de l'Académie, et des capitouls, auraient probablement été ralenties localement; la clandestinité relative de son intervention permettait de s'éviter d'être contredit. La structure, dès lors placée sous l'autorité royale, était pérennisée. Mondran organisa rapidement le cérémonial public de l'Académie, et notamment des salons annuels sur le modèle général de l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris. Ainsi, l'Académie se transforma en lieu de rendez-vous de la société lettrée de la région toulousaine, attirant un public rapidement au rendez-vous des séances publiques et des expositions de peintures.

Durant les années 1750 et 1760, les séances furent le lieu de débats, parfois houleux, auxquels participèrent tous les acteurs majeurs de l'urbanisme toulousain : les capitouls, le Parlement, les États du Languedoc représentés par le syndic Lafage, l'un de ses directeurs des travaux publics, Garipuy, en plus de l'administration du Canal, représentée par son directeur, Gilles Pin. L'intendant était aussi au courant de ce qui s'y passait, par la voix de son subdélégué.

L'Académie formait alors les deux faces d'une même médaille : d'une part les assemblées, de l'autre, les écoles. Mondran, en homme de son temps, portait un grand intérêt à la pédagogie. Il ne s'immisça que peu dans l'apprentissage, mais veilla à la qualité des modèles qui devaient être copiés, et fut aussi intransigeant quant à la discipline qui devait régner dans les écoles. En s'assurant des progrès des élèves, il pouvait bénéficier d'artisans, d'artistes et d'ingénieurs qualifiés susceptibles d'intervenir sur les projets d'embellissements. L'ouverture d'une école, chez lui, permit de favoriser les élèves les plus appliqués, et ainsi de pouvoir former quelques artistes de talent dont les succès faisaient honneur à l'Académie, ce qui est souligné dans le mémoire de 1784.

C'est justement à l'égard de ses élèves et de l'assistance des assemblées publiques que devait résider l'une des premières missions à laquelle Mondran et l'Académie se consacrèrent :

celle d'une réforme du goût, qui répondait à la politique menée par Lenormant de Tournehem dès 1747. Ainsi, dans son *Projet pour le commerce et les embellissemens de Toulouse*, en 1754, il espérait pouvoir déclencher au même moment pareille régénérescence de l'espace urbain par un projet civique, celui de la réhabilitation des institutions, par la reconstruction des édifices publics qui les abritaient, tout en faisant disparaître les mauvais exemples qu'étaient pour lui les portails d'églises gothiques.

Au sein de l'Académie, à peine les lettres patentes obtenues, il organisa, comme à Paris, par des expositions de peintures, dans lesquelles fut tout d'abord mis en valeur l'art ancien, dont le but était d'initier une régénération de la peinture toulousaine. Ces expositions, si elles furent un outil de communication, en plus d'un lieu de commerce, étaient pensées comme un lieu d'apprentissage pour les élèves comme pour le « public ». Mondran ne réduisait pas ce dernier à la bonne société mais y incluait aussi le « peuple amateur ». Il y imita le salon parisien et désira y introduire des éléments didactiques inspirés des théories sensualistes en mettant en place un accrochage comparatiste, et en garantissant aux élèves leur propre espace d'exposition.

Si Mondran fut utile à l'Académie, l'inverse est tout aussi vrai. L'Académie lui servit de lieu pour présenter et discuter ses projets, mais aussi pour recruter les artistes susceptibles de suppléer sa pratique du dessin défaillante ; elle fut enfin pour lui un outil de légitimation lors de la présentation des projets. Celui de la promenade du Boulingrin fut, en cela, une réussite : présenté par Mondran en 1751, il fut approuvé par l'Académie et plusieurs artistes y participèrent; l'institution en dévoila le plan aux capitouls, ce qui lui offrit une légitimité à laquelle il n'aurait pas pu prétendre en l'exposant seul. Le chantier fut lancé, placé sous le contrôle de membres de l'Académie, et permit à de jeunes ingénieurs passés par les classes de l'institution de lancer leur carrière. Il se heurta cependant à des réalités économiques et à des volontés politiques contraires qui contrarièrent des ambitions exprimées peu après dans le Projet pour le commerce et les embellissemens de Toulouse (1754), dans l'espoir de relancer les travaux. Cette brochure imprimée, la plus importante qu'ait publiée Mondran, est un texte aux inspirations multiples, où prédomine l'écho des revendications des écrits de Voltaire. La logique qui présida à son élaboration n'est pas celle d'un ingénieur ou d'un administrateur, mais bien celle d'un faiseur de projets, détachée d'impératifs de temporalité, de faisabilité ou d'évaluation des coûts. Il avait perdu de l'influence et sa place de modérateur au sein de l'Académie, et publia ce texte dans l'urgence, sans le faire réviser par les membres de l'Académie, et sans obtenir l'homologation

de l'institution, ce qui eut pour conséquence la publication d'un projet intéressant, mais immédiatement inopérant. Entre 1753 et 1754, le chantier de la Promenade fut abandonné, Mondran perdit la main sur l'organisation des expositions de peintures, et son *Projet* connut l'échec. Au même moment, on renonçait à disposer d'un plan précis de la ville pour servir de guide aux aménagements urbains, preuve de difficultés profondes, de mésententes, et coup d'arrêt dans le désir d'intervention des capitouls sur l'espace urbain 1794. Toulouse ne bénéficia pas d'un plan d'embellissement, comme le souhaitait encore Mondran en 1765, mais l'administration s'astreint tout de même à réglementer l'espace urbain, en adoptant deux ordonnances de voirie en 1759 et 1769, qui permirent de préciser le rôle de l'ingénieur de la Ville 1795.

Le dernier projet d'urbanisme de Mondran à avoir vu le jour, celui des quais de la Garonne et du canal de Brienne, prit un tour politique plus important que les précédents, et vit l'Académie ne jouer qu'un rôle secondaire. Mondran évolua dans les mêmes cercles, mais à l'extérieur de l'institution. Ses écrits, et notamment le *Projet*, exaltaient la fibre patriotique, et engageaient à l'action. Ils étaient ponctués par l'utilisation d'un lexique que l'on trouve chez Voltaire ou Blondel<sup>1796</sup>, mettant en scène le « citoyen ». Mise au goût du jour par Diderot, cette figure, inspirée de l'antiquité classique, définissait alors un homme qui ne se contentait pas d'être un sujet, mais se devait d'être actif et de contribuer à l'élévation de sa patrie<sup>1797</sup>. Cette terminologie fut utilisée par des particuliers, des « citoyens zélés », pour pallier les manques de la propagande royale contre la puissance anglaise et contre les « mauvais propos » tenus envers le Roi, durant et après la guerre de Sept Ans, et contre les parlements, afin de défendre une monarchie vacillante<sup>1798</sup>. C'est dans ce contexte que furent publiées les *Réflexions d'un citoyen*. Ce

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1794</sup> À cette même période, Pierre-Louis Maduron, issu d'une famille d'avocats, avait succédé à Lebrun au poste d'ingénieur de la Ville. Il fut remplacé, probablement à la fin de 1756, par Philippe Hardy, élève et ami de Cammas (Arch. mun. de Toulouse, BB 53, f° 145v, 1757, 26 janvier)

<sup>1795</sup> La politique de travaux publics de la ville de Toulouse, à l'image de celle du royaume, connut d'évidentes limites. Il reste cependant à étudier le rôle de l'ingénieur de la Ville, en le comparant avec d'autres contextes urbains. À Toulouse, son rôle était très important, mais fluctuant. Maduron, durant les quatre années de son service, l'avouait lui-même, il avait peur pour sa place, et travaillait dans l'ombre de Cammas. Ce dernier avait une emprise très importante sur l'Hôtel de Ville, et obtint, à n'en pas douter, la place d'ingénieur à Philippe Hardy. Le poste ne fut pas toujours rempli avec la probité nécessaire, comme en témoignent les différentes accusations de malversations concernant Philippe Hardy, peu avant qu'il ne démissionne (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 C 284), ou le licenciement pour corruption de Jacques Alexandre Projet (1 C 296, 1785, Correspondance relative à une demande de pension effectuée par Jacques-Alexandre Projet, ingénieur de la Ville, destitué « par des motifs qui ne permettent pas de l'y maintenir »). Voir les notices respectives consacrées à Hardy et Maduron dans notre dictionnaire biographique.

<sup>1796</sup> Dans « Ce que l'on pourrait faire et ce que l'on ne fait pas », article « Architecture » de l'Encyclopédie.

<sup>&</sup>lt;sup>1797</sup> Clovis Gladstone, « Le citoyen... », p. 592-593.

<sup>&</sup>lt;sup>1798</sup> Edmond Dziembowski, Un nouveau patriotisme..., p. 425.

libelle, écrit pour soutenir non plus les capitouls, mais les agents des États du Languedoc contre les Bénédictins de la Daurade et le Parlement de Toulouse, « le bien public » contre « les intérêts particuliers », donne une bonne idée du rôle qu'entendait jouer Mondran. Il agit comme un agent du Roi, tout à la fois à l'origine du projet, et en même temps celui qui assura la promotion de ses idées et soutint l'action des États du Languedoc. Lié aux ingénieurs et aux syndics de la province, son action se confondit, là encore, avec celle du pouvoir. Sa brochure était d'ailleurs loin d'être l'œuvre d'un individu isolé, mais le résultat d'un travail de groupe dont le titre, la forme, la date de parution et la diffusion furent parfaitement réfléchis.

Le discours qu'il développa montre de véritables stratégies de communication basées sur son interaction avec une structure académique, afin d'avoir prise sur un contexte politique donné. Habitué à manipuler l'écrit, probablement du fait de sa formation d'avocat, il était aussi à l'aise à l'oral, dans les assemblées comme au théâtre. Comme en témoignent ses *Mémoires*, il s'imaginait rivaliser avec les aristocrates parisiens, avait pour lui des rêves de grandeur, et même de postérité ; il voulait donner à Toulouse un statut de capitale méridionale et faire de l'Hôtel de Ville un nouveau palais du Louvre.

\*\*\*

Au début de cette étude, nous nous étions fixés pour objectif une meilleure connaissance de Louis de Mondran, de son parcours et de ses écrits. La biographie du personnage était fragmentaire, et ne reposait, pour beaucoup, que sur la lecture de ses seuls *Mémoires*. Grâce à des sources d'archives complémentaires, elle est maintenant beaucoup mieux renseignée et circonscrite, même si certains éléments restent encore dans l'ombre, comme ses liens entretenus avec l'homme de lettres La Beaumelle, qu'on aperçoit subrepticement jouer à des jeux littéraires dans le salon de Mondran. Ses relations parisiennes n'ont pas toutes pu être documentées, comme celles entretenues avec le directeur des fermes Larroche 1799, que Mondran connaissait suffisamment bien pour être hébergé chez lui, ou la « présidente de la Fortelle », Louise-Marie de Castille-Chenoise 1800, probablement rencontrée par le biais du président du Parlement de Toulouse d'Olive. Ses séjours à Béziers et leur raison, n'ont n'a davantage pu être éclaircis, comme ses réseaux de relations bordelais qui semblaient assez étoffés, et pourraient sans doute être mieux

<sup>&</sup>lt;sup>1799</sup> Cité dans les *Mémoires* aux p. 449, 469, 505. Mondran dit que ce personnage était directeur des fermes. Nous l'avons identifié, sans trop de certitudes, à Jean Hersmulle de Laroche. Il apparaît dans la littérature liée au brigand Mandrin.

<sup>1800</sup> Mémoires, p. 70 ; et infra, 1e partie, chapitre 11.

définis, et permettant une meilleure connaissance des liens entretenus par Mondran avec les milieux des négociants.

L'édition de ses Mémoires, et plus encore son appareil critique, reste toujours perfectible, mais les informations qui y sont rassemblées et exposées, permettent, nous l'espérons, de se faire une meilleure idée de l'homme, du regard qu'il portait sur lui-même, ses proches, et sur le monde. Elle constitue un intéressant témoignage sur Languedocien depuis la fin du règne de Louis XIV jusqu'aux prémices de la Révolution. Sans doute celui-ci aurait-il été encore plus riche si nous avions réussi à retrouver un manuscrit perdu, celui « rédigé en 1774, sur du papier à lettres commun, format in 4° de 602 pages à deux colonnes, dont une vuide pour les corrections et les augmentations » qui, nous l'espérons, est toujours quelque part conservé.

Le rôle de Mondran, au sein de l'Académie fut essentiel. L'étude des différentes versions de ses Mémoires et des archives de Jean-Pierre de Méja ont permis de faire considérablement évoluer le regard que l'on doit porter sur les archives jusqu'à présent utilisées pour évoquer l'Académie. Ces recueils étaient considérés comme provenant de l'institution, et classés comme tels. Il s'agit en réalité d'archives privées, conservées, par l'intermédiaire de Méja, et ayant, pour une bonne partie, appartenu aux papiers de Mondran et d'Aufréry. Ces recherches ont mené à la découverte d'autres fonds ou à en éclairer la provenance, parmi lesquelles la boite Res B XVIII 281 de la Bibliothèque municipale de Toulouse, qui renferme des archives provenant des deux amis, qui n'ont été que partiellement exploitées dans le cadre de cette recherche, et feront l'objet de travaux ultérieurs. L'ensemble a permis de dévoiler un Mondran omniprésent au sein de l'Académie, s'occupant de la communication de l'institution, comme de la définition des statuts et règlements, des outils pédagogiques, sans parler des cérémonies publiques et des salons dont l'analyse restait partiellement à faire : ces manifestations étaient loin d'avoir pour vocation première celle d'un lieu d'échanges commerciaux. On l'a vu, ce mondain ne négligeait pas non plus de surveiller les jeunes élèves, et d'offrir aux plus méritants des encouragements et l'opportunité d'étudier sous ses yeux, ce qui a permis de documenter les premières années d'apprentissage d'un peintre de premier ordre, Pierre-Henri de Valenciennes, mais laisse encore dans l'ombre d'autres élèves, des peintres, sculpteurs ou architectes, sans doute des ingénieurs.

Travailler sur Mondran a également aussi été l'occasion de mieux documenter le parcours de plusieurs artistes parcours inédits, par l'apport d'informations décisives, chez certains artistes de premier plan à Toulouse, comme François Lucas, dont l'activité à Paris était jusqu'alors

inconnue, ou Guillaume Cammas, personnalité véritablement incontournable des milieux artistiques toulousains du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle sur lequel il reste encore beaucoup à dire, ou d'autres plus méconnus, présentés dans notre dictionnaire biographique, comme Antoine Dardignac, Vitale Fauré, les frères Gibert ou encore le musicien Antoine Morel de Lescer. On s'est efforcé, pour beaucoup d'autres artistes et artisans encore méconnus de donner des repères biographiques corrects, vérifiés dans les registres paroissiaux qui apparaissent au détour des propos de Mondran. Ces informations, nous l'espérons, seront le point de départ à d'autres recherches.

À travers Mondran et les artistes qu'il côtoya, c'est aussi l'Académie que l'on connaît mieux. Nous avons ainsi pu apporter un nouveau registre de comptes pour la période 1751-1757, qui vient compléter celui déjà connu couvrant la période 1774-1793. Des dépouillements aux archives de Haute-Garonne ont permis de mettre au jour un plan qui donne une idée des lieux au plus fort de l'activité de l'Académie, en 1768, document auquel on peut joindre une liste des effectifs des élèves pour l'année 1767-1768, signée de Mondran, et tirée d'un registre des Archives départementales de l'Hérault, qui livra un témoignage crucial, comme on l'a vu, pour éclairer les tensions émaillant la vie académique et donner une image plus précise de l'Académie comme lieu de débat, et donc de querelles, où s'étaient ransportées les rivalités entre Parlement et capitouls.

Là encore, quelques regrets subsistent. Le premier est de ne pas avoir pu consulter, malgré des demandes insistantes et réitérées, les dessins de l'école des Beaux-Arts, déposés depuis 2002 au musée Paul-Dupuy. Ceux-ci ne sont pas classés, à l'exception d'un très faible nombre d'entre eux, qui ne donnent qu'une vague idée de la richesse d'un fonds représentant deux cent ans d'histoire du dessin et de son apprentissage à Toulouse, dans une école qui vit passer quelques artistes réputés (citons pour le XIX<sup>e</sup> siècle Jean-Paul Laurens ou Henri Martin). Cela aurait pu nous permettre, par exemple, de mieux comprendre le rôle joué par Mondran pour l'attribution des prix et peut-être même retrouver des feuilles de sa main 1801. Le second regret est celui de laisser

\_

les dessins provenant de l'École (y compris ceux qui dataient de la période où elle n'était qu'Académie) que nous avons eus en mains, comme les œuvres et les livres d'Ancien Régime, portaient tous, systématiquement, un numéro d'inventaire double, à la craie rouge et bleue, datant de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou du début du XX<sup>e</sup> siècle, et facilement reconnaissable : plusieurs cahiers d'inventaire devaient permettre de comprendre ce classement, et permettraient de déterminer le nombre d'œuvres du XVIII<sup>e</sup> siècle et leurs auteurs encore dans les fonds de l'École à cette période (Nous espérions sans doute naïvement pouvoir y retrouver le dessin du palais du Parlement de Mondran, ou un dessin de la Promenade du Boulingrin). Nous avons longtemps cherché ces cahiers, à Toulouse ou à Paris, sans résultat. Jean-Louis Lagarde, bibliothécaire de l'école des Beaux-Arts durant le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle, a laissé de nombreux papiers derrière lui, qui permettent de comprendre ses recherches et sa méthode, facilitent l'accès à son travail, et aux pistes de recherches qu'il pouvait avoir dans les années 1930. Ce bibliothécaire est pour beaucoup

encore dans l'ombre l'identité du peintre qui peignit, vers 1770, le portrait de Mondran. Nous proposons de revoir la datation traditionnelle du tableau (1788-1792), et ne pouvons raisonnablement l'attribuer à François Bertrand, comme c'est le cas aujourd'hui. Le modèle, en effet, nous semble avoir l'air jeune pour un homme de 89 ans, et le catalogue d'exposition de l'Académie de 1789, au cours de laquelle Mondran exposa « un portrait, par François Bertrand » ne précise pas l'identité du modèle. En outre, comme Paul Mesplé (qui n'avait toutefois pas vu le tableau restauré), il ne nous semble pas que le portrait de Mondran soit comparable à un autre tableau qui est attribué à François Bertrand 1802. L'œuvre de Bertrand, comme celui de nombreux peintres languedociens, reste à découvrir. Plus largement, il existe un certain nombre de peintures, anonymes ou d'attribution incertaine, pour certaines de belle facture, qui pourraient être attribuables à des artistes que nos recherches ont permis de documenter.

Enfin, il restait à comprendre comment Mondran, à cinquante-trois ans, avait pu publier ce *Projet pour le commerce et les embellissements de Toulouse* qui avait, à juste titre, suscité l'enthousiasme des chercheurs. D'où lui venait cet intérêt pour les travaux d'urbanisme et où avait-il pu faire ses armes ?

La prise en compte de ses relations avec François de Mondran, sur lequel nos recherches, et d'autres récentes découvertes 1803 ont permis d'apporter des éléments très prometteurs, permet de mieux comprendre le goût pour l'ingénierie et les embellissements que Louis acquit très tôt, et qu'il appliqua immédiatement à La Pomarède, reprenant ce même modèle dans la promenade du Boulingrin, réalisée quelque trente ans plus tard. À travers les échanges avec ce personnage encore très mystérieux, c'est aussi toute l'attraction de Paris que l'on perçoit, Mondran

\_

dans la documentation disponible aujourd'hui à l'ISDAT, notamment quant aux dossiers des élèves et des professeurs, pour lesquels il a laissé des dossiers, basés sur ses articles parus dans le *Midi socialiste*, augmentés depuis par ses successeurs. Lagarde laissa tous ses papiers à la Bibliothèque municipale de Toulouse (Ms. 2504, Ms. 2505-2506). Dans l'un d'eux se trouvent ses précieuses notes. Il y indique que « certain cahier format écolier relié pleine toile noire qui serv[a]it dès 1906 pour l'ordonnancement d'un premier inventaire des modèles, des œuvres et quelques accessoires divers ou de laboratoires [...] était en 1933 au secrétariat de l'École des arts ». Il n'y était plus, sans doute depuis longtemps, et il ne subsiste plus rien de ces registres d'inventaire, qui avaient pourtant dû demander un long et pénible travail (Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 2504, Jean-Louis Lagarde, « document pour le chapitre 1799 à 1804. École spéciale des arts [...]. Recherches à faire »).

<sup>&</sup>lt;sup>1802</sup> Ajoutons que le tableau a été retouché et deux repeints successifs apparaissaient au niveau du visage et des mains suivant le rapport de restauration figurant dans le dossier de l'œuvre, au musée des Augustins, ce qui rend son attribution périlleuse.

<sup>&</sup>lt;sup>1803</sup> Nous remercions Basile Baudez de nous avoir communiqué l'existence du beau recueil du Musée des Arts décoratifs.

découvrant la capitale au moment où son oncle préparait, de son côté, son *Projet des plus importants* pour la ville de Paris.

La mise en perspective des sentiments que le toulousain eut toute sa vie à l'égard de Paris, comme un modèle de bon goût architectural et d'innovation, permet d'éclairer son œuvre publiée, comme ses démarches à l'Académie, depuis l'aménagement du bois de La Pomarède, et sa résurgence dans la Promenade du Boulingrin, Le *Plan général mis en dialogue entre un parisien et un toulousain*, publiée pour favoriser la construction de la belle façade de l' Hôtel de ville de Toulouse, jusqu'au *Projet pour le commerce et les embelissemens de Toulouse* ou Voltaire et Paris ne sont jamais très loin.

Cet intrigant personnage qu'était François de Mondran offre d'ailleurs d'intéressantes perspectives de recherches tant à Paris, où il passa plus de vingt ans de sa vie, qu'en Espagne, et plus précisément en Catalogne, comme le supposent certains de ses dessins, offrant ainsi un lien entre des projets d'embellissements de deux grandes villes d'Europe, Paris et Barcelone.

Le Projet pour le commerce et les embellissemens de Toulouse avait été jusqu'à présent vu comme une brochure visant à encourager de futurs travaux, ou l'œuvre d'un économiste, il faut plutôt y voir la réflexion d'un faiseur de projets, intéressé à l'économie politique, alors extrêmement présente et diffusée, et procédant d'une logique réflexive 1804, plus que d'une logique d'action, qui n'apparaît chez Mondran que quand celui-ci est entouré d'ingénieurs pouvant transcrire ses projets dans une logique d'action, par le biais du dessin ou du devis (Plan de la promenade du Boulingrin, Réflexions d'un citoyen, épisode du Palais du Parlement). L'activité de Mondran, et ses liens avec les différentes personnes en charge de la mise en œuvre, ou des négociations des chantiers, méritait d'être davantage mis en valeur, tout comme le fait que l'Académie fut l'un des lieux où l'on devait le plus discuter des embellissements à réaliser, puisque bon nombre des décideurs et concepteurs y siégeaient. Sur tous ces points, ce travail ne constitue qu'un premier pas, cependant, pour l'étude qui reste à mener sur le rôle des architectes et ingénieurs municipaux au XVIII<sup>e</sup> siècle, et plus généralement la mise en place de structures susceptibles de planifier et d'encadrer les travaux publics à différents niveaux pour lesquels l'exemple toulousain peut fournir un bon point de départ.

\_\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>1804</sup> Mondran, fait symptomatique, pensait aux moyens de financement, une loterie, lever un nouvel impôt indolore, mais pas en premier lieu à un devis, susceptible d'entrer dans une logique d'action.

# $\mathbf{Index}^{1805}$

A.

Abeille, Joseph, p. 356, 366.

Ad, Pierre, p. 267.

Advisard, Pierre-Marie d', p. 73.

Affre, Pierre, p. 175.

Aiguillon, (duchesse d'), p. 129.

Aix-en-Provence, p. 327, 330, 345.

Richelieu (quartier), p. 345.

Alberti, Leon-Battista, p. 206, 349.

Amblard, Jean, p. 213-217, 219, 226, 251, 253, 323, 324, 355, 364, 377.

Analt-Zerbst, Frédéric-Auguste, p.129, 201.

Andreu de Bilistein, Charles Leopold de, p. 329.

Andrij, Jean II, p. 168, 169, 172, 173.

Arc-et-Senans, p. 326.

Arcis, Marc, p. 19, 177, 186, 189, 242, 348.

Arcq, voir Sainte-Foy.

Ariège (cours d'eau), p. 380.

Arnal, Jean-Pierre, p. 219, 277, 393, 409.

Arras, p. 344.

Astruc, Jean, p. 96.

Auch, p. 110, 343, 355, 377, 409, 411.

Audigier, Hyérosme, p. 183.

Aufréry, voir Carrière d'Aufréry

Avignon, p. 352.

В.

Bachaumont, Louis Petit de, p. 234, 333.

Bachelier, Géraud, p. 305.

Bachelier, Jean-Jacques, p. 265-267, 340, 410, 411.

Bachelier, Nicolas, p. 203, 205, 243, 383.

Bajou, Jean-Baptiste, p. 266.

Baour, Louis, p. 213, 219, 237, 318.

Barcelone, p. 422.

Barthe, N., p. 266.

Barthès, Pierre, p. 132, 317, 319-322.

Bassat, Guillaume, p. 310.

Bassompierre, Louise-Lucie (de), p. 55.

Bastard, François de, p. 81, 384.

Basville, voir Lamoignon de Basville

Baylot, Louis-Guillaume, p. 184.

Bayonne, p. 160, 265, 266, 274, 409, 411.

Beaudrigue, voir David de Beaudrigue

Beauvais, p. 267.

Beauvau, Charles-Juste de Beauvau-Craon, p. 263-266, 269, 412.

Beauveau-Craon, Anne-Marguerite-

Gabrielle de, princesse de Beauvau, p. 215.

Bébian, Marthe, p. 188.

Bébian, Jean-Raymond, p. 188.

Bébian, Raymond-Marie, p. 188.

Bézian de Saffrané, N., p. 407.

Beaurès, Françoise, p. 152.

Beaurès, Jeanne, p. 152.

Bellegarrigue, Pierre, p. 155.

Bergeret de Grancourt, Onésyme, p. 260.

Bertrand, François, p. 158, 412, 421

Berwick, Jacques de Fitz-James, duc de, p. 157.

 $<sup>^{1805}</sup>$  Les noms de personnes apparaissent en caractères romains, les lieux en italique.

Besombes, N. p. 121.

Béziers, p. 118, 257, 279, 418.

Blondel, François: 285, 337, 341, 348

Blondel, Jacques-François, p. 155, 209, 277, 317, 349, 389, 390, 417.

Boé, Guillaume, p. 61, 63.

Boé, Jean-Baptiste Guillaume, p. 86.

Boé de Charlary, Marie-Louise, p. 72, 73, 86, 139.

Boé, Rose, p.58, 61-66, 71-73, 77, 83, 86, 87, 93, 114, 119-121, 137, 139, 255.

Boé, Thérèse, p. 77, 86, 114, 306.

Boffrand, Germain, p. 347-349.

Boisselet, Gabrielle, p. 114.

Boisset-Glassac, N., p. 197.

Bonnet, N., p. 105.

Bonnières, Adrien-Louis (de), duc de Guines, p. 291.

Bonnières, Guy-Louis (de), comte de Souastre, p. 108, 291.

Boniface, François, p. 153.

Bonnot de Condillac, Étienne, p. 113, 226-228.

Bordeaux, p. 22, 46, 101, 102, 103, 104, 108, 109, 130, 248, 264, 271, 295, 323, 326-328, 330, 345, 384.

Bordes, Antoine (brodeur), p. 183

Bordes, François (brodeur), p. 183

Bordes, N., p. 374.

Bossut, Charles, p. 399, 400, 402, 405.

Boudet, Georges, p. 208.

Bouchardon, Edme, p. 257, 260, 261, 264.

Boullogne, Bon, p. 249

Bosson, Antoine Simon de, p. 30.

Bourbon, Louis-François de, p. 291.

Bourg-en-Bresse, p. 344.

Bourrasol, Madeleine de, p. 84.

Bourrasol, Françoise de p. 31, 38.

Boutinon des Hays, Thérèse, p. 132.

Bouton, Guillaume, p. 159, 213, 219.

Bouton, Joseph-Marie, p. 412, 413.

Boyer-Drudas, Bertrand Bernard, p. 188.

Boyer-Raspide, N., p. 109, 213.

Brion, Marc-Cyrus II de, p. 45, 55, 56.

Brion, Renée-Magdelaine, voir Lebel, Renée Magdelaine.

Brion de Nicolaÿ, Marie-Louise p. 55.

Briseux, Charles-Étienne, 205, 349.

Brondes, Jean, p. 178.

Brondes, N., p. 178.

Brues Souvinargues, François de, p. 79.

Bruet d'Arzens, voir Guilhermin.

Brueys, David-Augustin de, p. 51.

Bullet, Pierre, p. 285, 290, 311, 337.

Butel-Dumont, Georges-Marie, p. 208.

Bussy-Rabutin, Roger de, p. 157.

Buzet sur Tarn, p. 125, 291.

C.

Cadillac, p. 105.

Calzabigi, Renier, p. 327.

Calzabigi, Jean-Antoine, p. 327.

Cambernard, p. 33, 85.

Cammas, Guillaume, p. 134, 146, 150, 158, 164, 174, 179, 181-188, 190, 194, 219, 233, 240, 247, 248, 268, 272, 291-300, 303, 304, 321, 348, 351, 374, 384, 387, 393, 398, 414, 417.

Cammas, Lambert-François-Thérèse, 16, 398, 401, 406, 407.

Campistron, Jean Galbert de, p. 51.

Campistron, Jean-Gui de, p. 152.

Canal du Midi, p. 8, 269, 303, 317, 343, 366, 368, 375, 378, 380, 382.

Caraman voir Riquet

Carcassonne, p. 257, 310, 324, 355, 412, 413.

Carcenac, Étienne, p. 377, 393, 397.

Carles, Mme N., p. 150.

Carriera, Rosalba, p. 271-272.

Carrière d'Aufréry, Barthélémy-Paul, p. 121.

Carrière d'Aufréry, Henri-Marie, p. 121.

Carrière d'Aufréry, Jacques-Henri, p. 121, 139, 150.

Carrière d'Aufréry, Pierre-Clément, p. 10, 21, 139, 148, 151, 166, 176, 179, 191, 193, 239, 245, 249, 252, 269, 345, 350, 390, 419.

Casanova, Giacomo, p. 107, 131, 327.

Cassand, François-Joseph (de), p. 77.

Casseirol, N., p. 304, 309, 323, 328.

Cassés, (couvent des), p. 65.

Castel, Bruno de, p. 202, 212, 213, 216, 217, 220, 237, 238, 241, 244, 253, 261.

Castelnaudary, p. 66.

Castille-Chenoise, Louise-Marguerite de la, 134, 418.

Catala, Jacques, p. 188.

Cavailher, Jean de, p. 99.

Cavanac, voir Siran.

Caylus, Anne-Claude de Pestels, comte de, p. 199, 201-204, 224, 248, 257, 260-262, 274, 304, 415.

Cazères, p. 356.

Chabanon, Madame N. de, p. 38.

Chalette, Jean, p. 172, 174, 185, 242.

Châlons sur-Saône, p. 342.

Charleville-Mézières, p. 120.

Champeron, Jean-Charles Costes de, p. 142.

Champmeslé, voir Chevillet

Chaperon, Nicolas, p. 261.

Charlary, Antoine (de), p. 61, 71, 86, 91, 95, 114, 123, 188, 200, 216, 291, 292, 300, 303, 369, 377.

Charlary, Jeanne-Elisabeth, p. 142.

Charlary, Thérèse, p. 123.

Chastel, Jean-Pancrace, p. 260.

Châteaudun, p. 345.

Chauvel de La Martinière, Jean-Pierre p. 48, 49, 90, 95.

Chauvel de La Martinière, Marie-Magdelaine, voir Lucas de Saint-Marc.

Chevillet, Charles, sieur de Champmeslé, p. 51.

Cigoli, Lodovico, p. 260.

Clapiès, Jean, p. 316, 356.

Clary, Augustin, p 188.

Cluzel, Anne (de) voir Lucas de Saint-Marc, Anne.

Cluzel, Antoine de, p. 35.

Cochin, Charles-Nicolas, p. 160, 202, 257, 261, 265, 269.

Colbert, Jean-Baptiste, p. 157, 206, 207, 285, 310, 326, 335, 336, 340, 348, 413.

Compiègne, p. 55.

Conti, Prince de voir Bourbon, Louis-François (de).

Cordemoy, Jean-Louis, p. 346.

Cormoul, François-Joseph, p. 184.

Corneille, Pierre, p. 52.

Corneille, Thomas, p. 52.

Costes de Champeron, voir Champeron

Couderc, N., p. 389, 393.

Coudougnan, N. de, p. 129.

Courtin, Antoine de, p. 50.

Cousin, Jean, p 173.

Coyer, Gabriel-François, p. 339.

Coypel, Antoine, p. 249.

Coypel, Charles-Antoine, p. 202, 221, 222, 232, 257, 261, 262.

Crillon, Jean-Louis de Balbes de Berton, p. 200.

Croizat, Ambroise, p. 182.

Cujas, Jacques, p. 203.

D.

D'Alembert, Jean le Rond, p. 201.

Daldiguier, Géraud, p. 61.

Dancourt, Florent Carton (dit), p. 52.

Darailh, Jean-Joseph, p. 73.

Daram, Joseph, p. 159.

Darquier de Pellepoix, Antoine II, p. 109-111, 150, 156, 199, 274, 369, 384.

Darquier de Pellepoix, Enemond, p. 109.

Darquier de Pellepoix, Jean-Pierre, p. 189, 351.

Dartigoÿte, Jean-Joseph, p. 149.

Daspe, Augustin Jean-Charles Louis, p. 149.

Dauriac, Antoine, p. 188.

Daurio, Bernard-Roch, p. 268.

David, Jacques-Louis, p. 7, 269.

David de Beaudrigue, Jean-François-Raymond, p. 213.

Dejean, Bernard, p. 33, 85.

Dejean François, p. 85.

Dejan, Gaspard I, p. 33

Dejan, Gaspard II, p. 33, 114.

Dejean, Louis, p. 33.

Delalande, Michel-Richard, p. 52.

Delamair, Pierre-Alexis, p. 330, 337.

Delavigne, Ferdinand, p. 12

Delisle de la Drevetière, Louis-François, p. 52.

Dell'Abbate, Nicolo, p. 262.

Descamps, Jean-Baptiste, p. 222, 265, 340.

Despax, Jean-Baptiste, p. 169, 192, 212, 219, 222, 239, 242, 276, 279.

Destailz, Jean, p. 33.

Destouche, Philippe Néricault dit, p. 52.

Dezallier d'Argenville, Antoine, p. 241, 317.

Dijon, p. 142, 250, 342.

Dillon, Arthur-Richard, p. 362, 374, 406, 409.

Dombes, Louis-Auguste de Bourbon, prince de, p. 200.

Doyen, Gabriel-François, p. 276, 277.

Drouyn de Vaudeuil, Pierre-Louis Anne, p. 386, 387.

Drouyn de Vaudeuil, Marie-Anne Charlotte, 233, 387.

Drouet, Gervais, p. 175.

Du Bos, Charles, p. 232, 244, 245, 330, 340.

Dubois-Fontanelle, Joseph-Gaspard, p. 234, 235.

Dufourc, Étienne, p. 219, 308, 309, 312, 317, 319, 321, 323, 328, 393.

Dujonc, Charles, p. 213, 219, 260, 392, 393.

Dumas, Antoine-Joseph, p. 158.

Dupuy, Bernard-Aymable, p. 108.

Dupuy du Grez, Bernard, p.10, 11, 14, 169, 170, 171, 178, 186, 201, 203, 205, 207, 414.

Durand, Antoine, p. 169, 170, 172.

Durand, Joseph, p. 109, 197.

E.

Écheau, Jean-Louis, p. 213, 219, 393.

Effendi, Mehmet, p. 45, 283, 293.

Egmont, Jeanne-Sophie, comtesse d', p. 129

Elisabeth de France, p. 176

Espie, Antoine, p. 29.

Espie, Félix-François d', p. 7, 95, 150.

Espie, François, p. 29.

Espie, Françoise d', p. 32

Espie, Isabeau d', p. 29, 32, 33, 79.

Espie, Marguerite, p. 29.

F.

Fauré, Armande, p. 145.

Fauré, Hugues, p. 145.

Fauré, Jeanne, p. 145.

Fauré, Thérèse, p. 145.

Fauré, Vitale, p. 99, 144, 145, 146, 158, 163, 271-273, 275, 276, 420.

Félibien, André, p. 171, 205, 244.

Fer, Nicolas de, p. 158.

Fermat, Pierre, p. 203.

Fitz-James, Charles, p. 375.

Flaxman, John, p. 263.

Florence, p. 49, 242.

Forest, François, p. 89.

Forest, Jean, p. 206.

Forest, N., 361.

Fontan, Guillaume, p. 168-170, 172, 173.

Fontanier, Étienne, p. 182.

Foucaud, Joseph, p. 188.

Fourquevaux, Jean-Baptiste Raymond Beccarie de Pavie de, p. 60.

Fourquevaux, Marie-Angélique Hélène Félicité Beccarie de Pavie de, p. 60.

Fourquevaux, Marie-Gabrielle Beccarie de Pavie de, p. 44, 59.

Fraisse, Pierre, p. 356.

Françain, Charles-François, p. 240

Francès, Jean, p. 212, 213, 216, 219, 319, 323, 367, 371.

Franque, François II, p. 358, 359, 374.

Fraust, Jean de, p. 61.

Fraust, Jeanne-Marie de, p. 45, 61.

Fumel, Louis, comte de, p. 109-111, 191.

Fuzelier, Louis, p. 52.

G.

Gaillac Puy-Saint-Pierre, Jean Galbert de, p. 190.

Garipuy, François-Philippe, p. 12, 16, 17, 86, 95, 114, 138, 143, 156, 199, 238, 277, 308-310, 314, 321, 323-325, 346, 360, 361, 375, 377, 378, 399, 419.

Garipuy, Bertrand, p. 401.

Garonne (fleuve), p. 8, 95, 104, 105, 111, 235, 299, 300, 315, 317, 322, 343, 355, 356, 359-364, 366-368, 375, 376, 378-380, 417.

Gasc, Antoine, p. 278.

Gavarret, Céleste Carré de, p. 105, 150, 276.

Gavarret, Pierre de, p. 105.

Genlis, Stéphanie-Félicité du Crest, comtesse de, p. 113, 116.

Gilède, Pierre de, p. 30, 38, 129.

Gossec, François-Joseph, p. 133.

Gouazé, Jean-Joseph, p. 99.

Gournay, Vincent de, p. 18, 208, 209, 331.

Grangeron, Jacques (aîné), p. 261.

Graslin, Jean-Joseph Louis, p. 330, 331, 338, 339

Gros de Boze, Claude, p. 200, 202, 221.

Guilhermin, Judith-Anne de Bruet Darzens de, p. 152.

Guillemette, Jacques, p. 81.

Guillemette, Jean-Henry, p. 295, 323, 337.

Guise, Henri II de, p. 157.

Guittou, Jean-Marie, p. 268.

Guépin, Antoine, p. 170, 175, 176.

### Н.

Hardouin-Mansart, Jules, p. 50, 285, 305.

Hardy, Philippe, p. 219, 233, 235, 249, 274, 321, 328, 351, 357, 358, 367, 371, 374, 384-386, 389, 393, 395, 417.

Haute-Fontaine (château), p. 45, 48, 53, 55, 56.

Hauteroche, voir Lebreton.

Hauteroue dit Saint-Amans, Victor, p. 183, 212, 247.

Hauteroue, François, p. 183.

Hautpoul, Alphonse-Henry de, p. 347, 401.

Hébert, N., p. 272.

Héliès, Antoine, p. 176, 183.

Héliès, Pierre, p. 176, 183.

Hers (cours d'eau), p. 380.

Henriette de France, p. 176.

Hérouville, Antoine Ricouart (d'), p.128, 132.

Houdon, Jean-Antoine, p. 260.

Huquier, Gabriel, p. 260.

### J.

Jamme, Alexandre-Auguste, p. 138, 139, 150, 153, 159, 160, 163, 247, 357.

Jamois, Philippe, p. 277.

Jélyotte, Pierre de, p. 118-120, 129, 132.

Jombert, Charles-Antoine, p. 109, 158, 264, 275.

Josèphe, Flavius, p. 156.

Jouvenet, Jean, p. 249.

Julia, Jean-Baptiste, p. 150, 247.

#### L.

La Beaumelle, Laurent-Angliviel de, p. 138, 139, 213, 235, 418.

La Blottière, Jean-François de, p. 294, 315, 316, 356.

La Condamine Charles-Marie de, p. 138, 139.

La Cour, Jacques de, p. 52.

La Curne de Saint-Palaye, Jean-Baptiste, p. 206, 336.

La Font de Saint-Yenne, Étienne, p. 206, 246, 247, 251, 286, 333, 335, 336, 340, 381.

La Garde, Pierre, p. 119.

La Garde, Scipion-Louis-Joseph (de), p. 119.

La Pouplinière, Alexandre-Joseph Le Riche de, p. 9, 14, 15, 59, 68, 130-133, 135, 137-140, 142, 215, 217, 218, 335, 349.

La Réole, p. 380.

La Roche-Aymon, Charles Antoine, p. 200, 201, 321.

La Rochelle, p. 265, 273.

Labat de Savignac, Hyacinthe, p. 213, 219, 239, 248, 249, 277, 304, 305, 318, 319, 384, 389, 390, 393.

Labeyrie, Gaubert, 7, 189, 213, 219, 239, 240, 244, 249, 269.

Lacène, Pierre, p. 177.

Lacène, Salvy, p. 177.

Lacombe, N., p. 257.

Lacombe, Jean-François, p. 278.

Lacombe, Joseph, p. 2748.

Lacoste, Jean-Emmanuel de, p. 131-133.

Lafage, Jean-Joseph, p. 216, 235, 365, 377, 414, 415.

Lafage, Henri-Joseph, p. 362, 373, 374, 376, 378, 411, 415.

Lafage, Raymond, p. 169.

Lafaille, Germain de, p. 348.

Laforêt, Denis, p. 69.

Lagleire, Pierre, p. 146, 265, 271, 273, 274, 386, 411.

Lagorrée, Jacques de, p. 241, 357.

Lagorrée, Pierre de, p. 190.

Lamoignon, Christine-Jeanne, p. 37-38.

Lamoignon, Françoise-Elisabeth, p. 37-38.

Lamoignon de Basville, Nicolas de, p. 38, 309, 339.

Lapeyre, N., p. 130.

Lapeyre, Antoine, p. 267.

Latour, Maurice-Quentin de, p.133, 134.

Laugier, Marc-Antoine, p. 158, 342, 346, 347, 350.

Lavaur, p. 162, 266.

Laviguerie, Bernard de la, p. 211.

Law, John, p. 55.

Le Bas, Philippe, p. 160.

Le Mazuyer, N., p. 64.

Le Muet, N, p. 93.

Le Nain d'Asfeld, Jean, p. 199, 300, 306.

Lebel, Antoine, p. 48.

Lebel, Renée-Magdelaine, p. 45, 55, 95.

Lebreton de Hauteroche, Noël, p. 52.

Leboulanger, Philippe, p. 209.

Lebrun, N. (abbé), p. 11, 159, 350.

Lebrun, Charles, p. 261.

Lebrun, Jean-Anneton, p. 308-312, 414.

Lectoure, p. 35, 68, 78, 91, 92, 94, 97.

Château d'Abbat, p. 39, 40, 66, 68, 72, 75, 78, 79, 80, 92.

Ledoux, Claude-Nicolas, p. 326.

Lenglart, Charles, p. 271.

Lemaure, Catherine-Nicole, p. 120.

Lespinasse, N., p. 116-118.

Lespinasse, Louis-Nicolas, p. 396.

Lenormant de Tournehem, Charles-François Paul, p. 191, 199, 221, 231, 257, 258, 416.

Lescalopier, Gaspard-César-Charles, de, p. 128.

Levesville, Pierre, p. 305.

Lhuillier, Jacques, p. 177.

Ligne, Claire-Marie, princesse de, p. 119.

Ligny, N., marquis de, p. 55.

Lille, p. 237, 247, 250, 268, 271, 327.

Limoges, p. 344.

Liotard, N., p. 266-267.

Locke, John, p. 113, 227, 228, 346, 350.

Lombez, p. 343.

Loménie de Brienne, Étienne-Charles, p. 9, 357, 362, 378, 380, 388, 396, 399, 400, 402, 404-406, 409, 412.

Londres, p. 235, 284.

Lorient, p. 105.

Loubeau, Dominique, p. 150, 182, 242.

Lucas, François, p. 237, 242, 248-250, 252, 419.

Lucas, Gilles, p. 35, 36.

Lucas, Isabeau, p. 32, 33.

Lucas, Pierre, p. 182, 186, 294.

Lucas d'Elves, Jean p. 39.

Lucas d'Elves, Louis, p. 79.

Lucas de Montrieux, François (de), p. 51

Lucas de Montrieux, Jeanne-Victoire, p. 97.

Lucas de Saint-Marc, Anne p. 35, 36, 51.

Lucas de Saint-Marc, Catherine p. 35-38, 57, 63, 67, 73-75, 77, 79, 80, 83, 84, 92, 94, 95, 99, 102, 114.

Lucas de Saint-Marc, Marie-Magdelaine p. 36, 41, 45, 47, 48, 49, 55, 61, 84, 85, 90, 91, 93, 95, 283.

Lyon, p. 40, 107, 111, 124, 142, 234, 246, 250, 266, 285, 295, 297, 327, 330, 337, 340, 342.

Carmes (couvent des), p. 342.

Célestins (couvent des), p. 342.

Grenier d'abondance, p. 342.

Jésuites (chapelle des), p. 342.

Terreaux (place des), p. 295.

Quartier Saint-Clair, p. 333.

Grand théâtre, p. 342.

Hôtel de Ville, p. 342.

M.

Macarthi, père, p. 43

Mâcon, p. 344.

Madrid, p. 252, 277, 341, 397.

Académie royale de San Ferdinand, p. 340, 341, 393, 409.

Maduron, abbé N., p. 190.

Maduron, Pierre-Louis, 213, 219, 417.

Mahomet, p. 277.

Malliot, Joseph, p. 7-10; 169-171, 182, 185, 186, 189, 269, 367.

Maniban, Gaspard de, p. 37, 38, 308.

Marivaux, Pierre Carlet de Chamblain (de), p. 52.

Marigny, Abel Poisson de Vandières, marquis de, p. 263, 264, 268, 389, 390.

Marion, Jeanne de, p. 67.

Marle, Pierre-Gabriel de, p. 213, 240, 364, 365.

Marmontel, Jean-François, p. 9, 133, 134, 157.

Marseille, p. 160, 200, 207, 222, 325, 340, 344.

Martinière, Marie-Magdeleine Lucas de la, voir Lucas de Saint-Marc.

Maran, N., p. 182.

Martiny, Rose de, p. 62, 71.

Maupéou, René-Nicolas, p. 375, 384. Maurepas, Jean-Frédéric Phélypaux, p. 199, 201, 284.

Matignon, Jean-Auguste Coyon, p. 157.

Masson de Malboué, Charlotte, p. 121, 140.

Méja, Jeanne-Marie-Thérèse, p. 105.

Méja, Jean-Pierre de, p. 27, 66, 105, 127, 138, 185, 192, 194, 195, 203, 217, 239, 250, 261, 266, 317, 386, 395, 400, 409, 419.

Mende, p. 89.

Mezerai, Louis p. 85.

Mézières,

École du génie, p. 399, 402.

Michel-Ange, p. 205.

Milbert, Toussaint, p. 277, 278.

Mirabeau, Victor Riquetti de, p. 215.

Moissac, p. 393.

Molé, Joseph-Mathieu de, p. 51

Molé, Matthieu François de, p. 51.

Molière, Jean-Baptiste Poquelin (dit), p. 51, 52, 371.

Mondonville, Jean-Joseph Cassanéa (de), p. 133.

Mondran, Clément, p. 38.

Mondran, Denis, p. 28, 29.

Mondran, François I de, p. 28, 30, 32, 33-35, 36, 37, 40, 41, 82, 83, 97.

Mondran, François II de, p. 34, 41, 54, 60, 84, 283, 284, 286, 289, 421, 422.

Mondran, Hélène, p. 33.

Mondran Jacques, p. 28.

Mondran, Jacques-François de, p. 29, 30, 61.

Mondran, Jean, p. 33.

Mondran, Jean-Antoine., p. 33, 34.

Mondran, Jean-Aymard François-Joseph Gaspard de, p. 37, 74-76, 78-81, 89, 91-93, 97, 114.

Mondran, Jean-Louis de, p. 77, 83, 114.

Mondran, Joseph de, p. 34, 112.

Mondran, Guillaume de, p. 10, 28, 30, 31, 38, 40, 41, 44, 60, 61, 82, 84, 89, 275, 300, 331.

Mondran, Guillaume II de, p. 38.

Mondran, Guillaume-Stanislas de, p. 30-32, 41, 61, 66, 84.

Mondran, Louis I de, p. 27, 29-35, 37-41, 48, 60, 69, 73, 75, 85, 99, 190.

Mondran, Louis (prêtre) p.77, 84.

Mondran, Louis-Joseph de, p. 27, 72, 76, 112, 114-117, 123-125, 132, 139, 140, 144, 147, 148, 161, 163, 214, 218

Mondran, Marie, p. 30.

Mondran de Champeron, Marie-Louise Gabrielle, dite Brion de, p. 83, 114, 116, 131, 137, 139, 140, 141.

Mondran de La Pouplinière, Marie-Thérèse, p. 14, 15, 41, 68, 83, 113-121, 124-135, 137, 138-141, 151, 215, 217-220, 272, 357.

Mondran Marguerite de, p. 33, 34.

Mondran, Paul de, p. 33-35, 61, 84, 85, 97.

Mondran, Paul-Louis (de), p. 7, 15, 83, 84, 114-117, 121-125, 138-142, 144-147, 151, 153, 216-218, 224, 252, 279, 300, 301, 409.

Mondran, Victor, p. 27.

Montané, veuve N., p. 175. Montels, Jean, p. 173

Montrieux, voir Lucas de Montrieux

Montauban, p. 128, 355.

Montesquieu, Charles-Louis de Sécondat, baron de, p. 157, 206, 339, 340.

Montfleury, Antoine Jacob dit, p. 52.

Montpellier, p. 22, 142, 170, 219, 267, 316, 324, 342, 346, 367, 371, 407, 409, 411, 413.

Esplanade, p. 311.

Peyrou (place du), p. 344, 346.

Saint-Côme (amphithéâtre de), p. 342, 346.

Morand, Jean-Antoine, p. 330, 331, 337.

Morel de Lescer, Antoine, p.118-120, 123, 124, 126, 129, 158, 420.

Morelon, Domenge de, p. 28.

Moreri, Louis, p. 85, 156.

Mortreuil, N., p. 260.

Muret, p. 290.

N.

Nadal, Léonard, p. 101, 102, 105.

Nalot, Bernard, p. 168.

Nancy, p. 324, 325.

Nantes, p. 267, 327, 340, 345.

Île Feydeau, p. 330.

Nîmes, p. 142, 266, 342, 349.

Maison Carrée, p. 349.

Nicolaÿ, Jean-Aymard de, p. 38, 50, 51, 134.

Nicolaÿ, Nicolas de, p. 51, 55.

Nicolaÿ, René de, p.35, 36.

Nigoul, Joseph, p. 63-65, 67.

Nort, Jean de, p. 132.

Noubel, François, p. 268. Palais-Royal, p. 47, 54, 132, 409. Soissons (hôtel de), p. 55. O. Tuileries (Palais des), p. 45, 46, O'ley, Jean Donat, p. 44. 54, 283. Olive, Joseph-Denis d', p. 134, 418. Institutions: Olivier, Antoine, p. 168. École royale militaire, p. 327, Oppenord, Gilles-Marie, p. 185, 186. 396. Orbessan, Anne-Marie d'Aignan, p. 213, Enfants-Trouvés (hôpital des), 258, 411. p. 347. Orléans, p. 140. Sorbonne, p. 234. Orléans, Philippe, duc d', p. 38, 39, 48. Osny (château d'), p. 49. Places, rues, ponts, cours et jardins : Ourry, Louis, p. 96. Chaillot (étoile de), p. 284, 286, 288. Ouvrier, Guillaume-Marie d', p. 89. Champs-Élysées, p. 289, 318. Ouvrier, Marie d', p. 30. Étoile voire Chaillot. P. Notre-Dame (pont), p. 286. Pader, Hilaire, p. 168-170, 172, 174, 183, Cassette (rue), p. 47, 54, 90. 414. Chasse-Midi (rue du), p. 54. Paffoy, Baptiste, p. 146, 272. Garancière (rue), p. 90. Parant, Philippe, p. 257. Montorgueil (rue), p. 55. Parant, Louis, p. 257. Royale (place), p. 50. Paris, Sèvres (rue de), p. 90. Églises, fondations religieuses : Tuileries (esplanade), p. 286, Saint-Eustache (église), p. 141. 288. Hôtels particuliers, palais: Tuileries (Jardin des), p. 46, 142, 283, 286, 288. Bourgogne (Hôtel de), p. 52 (Hôtel de), voir Chaulnes Nicolaÿ. Théâtres: Louvre (Palais du), p. 46, 283, Comédie-Française, p. 51, 52, 334, 336, 341, 418. 292. Luxembourg (galerie du), Comédie Italienne, p. 51, 52. p. 336.

Luxembourg (jardin du), p. 283,

Nicolaÿ (Hôtel), p. 50.

296.

Paris-Duverney, Joseph, p. 396.

Parmesan, Girolamo Francesco Maria Mazzola dit le, p. 261, 262.

Passy, p. 133-135, 215.

Patte, Pierre, p. 205, 224, 337, 342, 343, 347.

Patron, Jeanne-Marie, p. 145, 146.

Pau, p. 29, 391.

Payan, Jean-Baptiste, p. 93.

Perthenais, François, p. 188.

Petit, Pomponne, p. 90.

Périgueux, p. 35.

Perrier, François, p. 262-265, 265, 275.

Perronet, Jean-Rodolphe, p. 402, 404.

Peuchet, Jacques, p. 267.

Peyronnet, Géraud, p. 267.

Pierre, Jean-Baptiste-Marie, p. 199, 253.

Pifteau, Fernand, p. 17, 239.

Piganiol de La Force, Jean-Aymard, p. 206, 333, 350, 363.

Piles, Roger de, p. 158, 244, 256, 257, 275.

Pin, Gilles, p. 219, 240, 279, 318, 319, 328, 384, 393, 401, 406, 407, 415.

Pompadour, Jeanne-Marguerite Poisson, marquise de, p. 135, 396.

Pomponne, Henri-Charles Arnauld de, p. 55.

Poncet de La Grave, Guillaume, 330, 337.

Pons, Antoni, p. 387.

Pons, Jean, p 188.

Pons, Jeanne-Marie, p. 188.

Pont Saint-Pierre, voir Roncherolles.

Pontié, Marguerite de, p. 129.

Port-Mahon, p. 145.

Portella, Joseph, p. 145.

Pratviel, Jean-Pierre, p. 64.

Prieur, Anne, p. 118.

Prévost, Antoine-François (abbé), p. 157.

Prévôt, Jean, p. 268.

Projet, Jacques-Alexandre, p. 345, 417.

Puget, Pierre, p. 258.

Primatice, Francesco Primaticcio dit le, p. 262.

Prohenques, Marie de, p. 62, 63, 68.

Puymaurin, Nicolas-Joseph de, p. 9, 109, 159, 213, 237, 238, 242-244, 251-253, 257, 262, 351, 384, 411.

Puymaurin, Jean-Joseph de, p. 109.

Q.

Quinquiry Jean-Joseph de, p. 99.

Quiquéran de Beaujeu, François II, p. 47

Quiquéran de Beaujeu, Honoré de, p. 47.

R.

Racine, Jean, p. 52.

Rameau, Jean-Philippe, p. 130, 133.

Ramette, Henri, p. 266.

Raphaël, p. 168, 261-263.

Raymond, Jean-Arnaud, architecte, p. 9, 275, 277, 393.

Raynal, Guillaume-Thomas, p.134, 208.

Raynal, Joseph, p. 250, 351.

Reboul, Jacques, p. 266.

Reims, p. 202.

Regnard, Jean-François, p. 52.

Reni, Guido, p. 261.

Rennes, p. 284, 345.

Revel, p. 67.

Richelieu, Louis-François-Armand de Vignerot du Plessis, (duc de), p. 86, 125, 128, 129, 188, 199, 200, 201, 303, 323, 324, 327, 328, 332, 333, 352. Rigaud, Hyacinthe, p. 185, 186.

Riquet de Bonrepos, Jean-Gabriel-Aymable, p. 125, 126, 127, 324.

Riquet, Victor-Pierre-François (de), marquis de Caraman, p. 108, 110, 111, 120, 186-188, 190-194, 196, 197, 199, 201, 290, 291, 303, 304, 319, 328, 365, 392, 414.

Riquet, Pierre-François-Victor de, p. 359, 360, 361, 362, 387, 388, 396, 400, 401.

Riquet, Pierre-Paul, p. 8, 392.

Ritay, Jean-Marie, p. 278.

Rivalz, Antoine, p. 40, 169, 174, 178, 179, 181-186, 189, 204, 223, 241, 242, 247, 294, 348, 414.

Rivalz, Jean-Pierre, p. 169, 185, 190, 241, 293, 294.

Rivalz, Pierre, p. 150, 170, 174, 219, 232, 233, 239, 241, 244, 257, 387.

Robert, N, p.103, 105.

Rohan-Chabot Charles-Annibal de, comte de Jarnac, p.51, 131, 133, 134.

Rohan-Chabot, Louis Bretagne Alain de, p. 50.

Rollin, Charles, p. 113, 116, 117, 157.

Rome, p. 174, 179, 181, 190, 206, 242, 257, 262, 334, 335, 341, 358, 393, 402, 409.

Saint-Pierre (basilique), p. 358.

Rome, Jean-Paul, p. 188.

Roncherolles, Michel-Charles-Dorothée de, marquis du Pont-Saint-Pierre, p. 51.

Rouen, p. 27, 184, 207, 209, 222, 268, 269.

Roquelaure, Princesse (de), p. 50.

Roques, François, p. 137.

Rossat, Étienne, p. 192, 219, 242.

Rousseau, Jean-Baptiste, p. 52.

Rousseau, Jean-Jacques, p. 59, 113, 116, 157, 340.

Rousseau, N., p. 395.

S.

Saget, Joseph-Marie, p. 134, 208, 308, 309, 312, 317, 321, 322, 328, 352, 355-357, 366, 370, 373, 374, 377, 379, 382, 395, 397, 406

Saget, Charles-François, p. 370, 373, 393, 406, 412.

Saige, Guillaume-Joseph, p.103.

Saint-Cloud, p. 409.

Saint-Cyr l'École,

Maison Royale de Saint-Louis, p. 60.

Saint-Félix, Gaspard Cassaignaud de, p. 37, 61.

Saint-Florentin, Louis III Phélypeaux, comte de, p. 142, 201-203, 205, 209, 212, 213, 215-218, 220, 221, 230, 261, 268, 389, 390, 415.

Sainte-Foy, Philippe-Auguste de, chevalier d'Arcq, p. 339.

Saint-Jean, Jean, prêtre p. 15, 123, 141, 142 Saint-Jean, Pierre, prêtre, p. 7, 15, 121, 137,

Saint-Laurent le Minier, p. 345.

142, 149.

Saint-Paulet, N. p. 124, 142.

Saint-Priest, Jean-Emmanuel Guignard de, p. 200, 213, 215-217, 362, 364, 374, 386.

Salat (cours d'eau), p. 380.

Samson, Louis II, p. 183, 189, 268.

Sapte, Bernard de, p. 190, 213, 319.

Sarrau, Isaac de, p. 386.

Savary des Bruslons, Jacques, p. 206.

Saxe, Maurice de, p. 157, 161.

Sceaux, p. 409.

Seine (fleuve), p. 285.

Sempé, Jean-Pierre, p. 145.

Sérignol, Jean-Baptiste, p. 68, 69.

Sérignol, Jeanne-Claire p. 64-69, 71, 80.

Sérignol, Yves p. 67.

Sevin, Jean-Antoine de, p. 71, 72.

Seysses, p. 16, 27, 32, 33, 37, 97, 99, 101, 104, 123, 285.

Château de La Motte, p. 32, 33, 51, 97, 285.

Domaine de La Pomarède, p. 37, 40, 43, 66, 73, 74, 75, 76, 78, 83, 87, 91, 97-100, 104, 112, 113, 137, 138, 142, 143, 145, 150, 285, 288, 319, 335, 425, 426.

Simonin, Claude III, p. 178, 189, 247.

Simonin, Antoine, dit Simonin cadet, p. 178.

Siran, Guillaume-Gabriel I de, p. 67.

Siran, Guillaume-Gabriel II de, p. 67. Sorèze, p. 249, 400, 413.

Souastre voir Bonnières

Souillac, N. p. 105.

Stamnitz, Johann, p. 133.

Strasbourg, p. 250.

Suau, Jean, p. 7, 10, 222.

Suau, Pierre-Théodore, p. 7, 10, 222, 269.

Subleyras, Pierre, p. 169, 183, 241, 291.

Sue, Jean-Joseph (le père), p. 258.

T.

Taillard, Georges, p. 260.

Ten Kate, Lambert, p. 228, 262.

Terrat, Gaston Jean-Baptiste de, p. 38, 48, 49, 95.

Thion de La Chaume, Pierre, p. 92.

Tonneins, p. 104.

Toulon, p. 131, 160, 327.

Toulouse:

Églises, fondations religieuses :

Caraman (Séminaire de), p. 31, 84.

Carmes (couvent des), p. 177, 298, 299.

Chartreux (couvent des), p. 89, 129.

Cordeliers (église des), p. 84, 94, 153.

Dalbade, (église de la), p. 61.

Daurade (église de la), p. 356-359, 369, 367, 373, 373, 418.

Irlandais (Séminaire des), p. 43.

Jésuites (Séminaire des), p. 121.

Pénitents bleus, (église des), p. 351.

Saint-Étienne (Cathédrale), p. 72, 84, 121, 162, 304, 305, 333, 350.

Saint-Pantaléon (couvent de), p. 66, 67, 86.

Saint-Sernin (église), p. 168, 298, 299, 305, 340.

Institutions, lieux remarquables,

Bazacle (moulin du), p. 297, 343, 362, 366, 379, 382.

Bazacle (chaussée du), p. 366.

Cambon (hôtel de), p. 83, 112, 121, 137.

Capitole, voir Hôtel de Ville

Château (moulin du), p. 297, 343, 357, 363, 366, 380.

Château-Narbonnais, p. 383.

Collège des jésuites, p. 43, 47, 63, 86, 115, 116, 118, 121-123.

Collège royal, p. 403, 404.

Comtes (cimetières des), p. 359, 363.

Écu (logis de), p. 291.

Galerie des Illustres, p. 224, 348.

Hôtel de Ville, p. 63, 143, 170, 178, 181, 186, 205, 206, 208, 209, 211, 223, 224, 233, 237, 241, 242, 250, 256, 293, 295-297, 299, 304-307, 309, 310, 319, 321, 324, 332, 335, 337, 340, 343, 345, 347, 348, 357,

365, 387, 388, 391, 395, 414, 418, 422.

Monnaie, (hôtel de la), p. 349, 383, 384.

Opéra, voir Pré-Montardy

Parlement (Palais du), p. 16, 349, 371, 387, 392, 426.

Parlement (prisons du), p. 383.

Pont Neuf, p. 302-304, 308, 361, 362, 367, 369, 373.

Pont Vieux, p. 373, 380.

Ponts-Jumeaux, p. 385.

Port-Garaud, p. 386.

Pré-Montardy, (salle de concert du), p. 357.

Saint-Exupère (cimetière), p. 155.

Saint-Jacques, (Hôtel-Dieu), p. 324.

Sénéchaussée (Hôtel de la), p. 38, 151.

Tounis (Île de), p. 28, 304, 350, 362.

Toussaints (cimetière de), p. 366.

Viguerie (Hôtel de la), p. 365, 366, 369, 370, 375, 379.

Canaux, places, ponts, ports, portes, promenades, rues:

Astorg (rue d'), p. 66.

Balances (rue des), p. 38.

Boulbonne (rue), p. 66, 139.

Boulingrin (promenade du), p. 8, 9, 12, 16, 17, 22, 129, 151, 319, 321, 326, 339, 349, 361, 393, 397, 422, 426, 427, 428.

Bourse (place de la), p. 380.

Brienne (canal de), p. 8, 9, 18, 22, 151, 240, 384, 385, 390, 412, 423.

Carmes (porte des), p. 322.

Carmes (promenade des), p. 319-311, 324, 326.

Château (porte du), p. 304, 324.

Couteliers (rue des), p. 117.

Daurade (place de la), p. 363, 365-369, 380.

Daurade (port, quai), p. 363, 365-367.

Esplanade, p. 319-321, 324, 326.

Fleurs (rue des), p. 145, 161, 275.

Fonderie (rue de la), p. 64.

Gragnague (pont du petit), p. 372, 386.

Grand rond (promenade du), voir Boulingrin.

Manège (porte du), p. 322.

Minimes (porte des), p. 304.

Montgaillard (porte), p. 326.

Montoulieu (porte), p. 320, 326, 329.

Narbonnaise (porte), p. 389.

Peyras (rue), p. 145, 275.

Peyrolières (rue), p. 38, 39, 172.

Rempart (promenade du), p. 319, 349.

Saint-Cyprien (quartier, rue), p. 12, 66, 385, 386.

Saint-Georges (place), p. 297, 384, 420.

Saint-Étienne (place), p. 85, 89, 95, 145, 303, 308.

Saint-Étienne (porte), p. 304, 322-324, 326.

Saint-Étienne (port), p. 307.

Saint-Nicolas (porte), p. 337.

Saint-Pierre (canal), voir Brienne.

Saint-Pierre (porte), p. 386.

Sainte-Scarbes (place), p. 85.

Salin (place du), p. 389.

Trinité (place de la), p. 307.

Vélane (rue), p. 164.

Villeneuve (porte), p. 319.

Tourny, Louis-Urbain Aubert, p. 278, 283, 324, 325, 329, 330, 357.

Trémoille Charles Armand René de la, p. 56.

Tremoulet, Roger, p. 16.

Trudaine, Daniel-Charles, 368, 397.

Troy, Antoine de, p. 172.

Troy, François de, p. 171, 172.

Troy, Jean de, p. 172.

Troyes, p. 351.

V.

Vacquier, François II, p. 272.

Valence, N., marquise de, p. 91.

Valenciennes, Pierre-Henri de, p. 9, 279-281, 425.

Vallois, François, p. 357.

Varin du Jardin, David, p. 176.

Vasari, Giorgio, p. 207.

Van Loo, Michel, p.135.

Vaucansson, Jacques, p. 136, 271.

Verrio, Antonio, p. 176.

Verrue, Jeanne-Baptiste d'Albert de Luynes, comtesse de, p. 54.

Versailles, p. 136, 137, 221, 254, 287, 289, 290, 351.

Vignole, Jacopo Barozzi da Vignola dit, p. 160.

Viguier, Antoine p. 272.

Villenave, Matthieu-Guillaume-Thérèse, homme de lettres, p. 11.

Villeneuvette, p. 330.

Villeroy, Jeanne Louise Constance d'Aumont de Villequier, duchesse de, p. 131.

Vinsac, Claude-Dominique, 161.

Vinsac, Raymond, p. 161, 215, 251.

Virebent, Jacques-Pascal, p. 11, 279, 401, 402, 391.

Vitruve, p. 160, 208.

Vitry, Urbain : p. 11, 12.

Voisins, Guillaume de, p. 164, 166.

Voltaire, François-Marie Arouet dit, p. 9, 18, 135, 136, 159, 203, 229, 324, 325, 331, 340, 341, 342, 346, 354, 358, 422, 423, 428.

Index

## Sources manuscrites

#### Archives nationales

Série H, administrations locales et comptabilités diverses H1, pays d'états, pays d'élections, intendances

 $H^1 883$ .

Sous-série O<sup>1</sup>, Maison du Roi

 $O^{1}$  80;  $O^{1}$  1907;  $O^{1}$  1910;  $O^{1}$  1925;  $O^{1}$  1933.

Série Y, Châtelet de Paris et Prévôté d'Île-de-France Y 238, Y 3978 A.

Minutier central des notaires de Paris

ET. VII, 274; ET. XXIII 281; ET. XXX, 319; ET. XLVI, 277; ET. CXIX, 241, 271, 273.

## Archives départementales des Ardennes

EDE dépôt Charleville

GG 72.

## Archives départementales de l'Ariège

Mirepoix, registres paroissiaux

5 Mi 64.

## Archives départementales de l'Aude

Sous-série 5 J, collection Nelli

5 J 145; 5 J 146; 5 J 147; 5 J 148; 5 J 149; 5 J 150; 5 J 153; 5 J 154; 5 J 155; 5 J 156.

Sources

## Arch. dép. de la Charente-Maritime

Saintes: table des sépultures 1621 - 1793.

## Archives départementales de la Dordogne

Sous série 3 E : Minutier des notaires de Dordogne 3 E 1950 ; 3 E 1952 ; 3 E 1963.

## Archives départementales du Gers

Série E : féodalité, archives familiales, corporations

Minutier des notaires du Gers:

3 E 1991; 3 E 2043; 3 E 2057; 3 E 2059.

Registres paroissiaux

Lectoure: 5 E 353 (1); 5 E 353 (2); 5 E 353 (6).

Série P : finances, impôts, cadastre

3P Lectoure 12, section C 1; 3P Lectoure 13, sections C 1, C2; 3P Lectoure 15, section D.

## Archives départementales de la Gironde

Sous-série 7 B, fonds des négociants 7 B 2114.

Série C : administration provinciale

C 1198; C 1207.

Série E, féodalité, archives familiales, corporations

Minutier des notaires

3 E 2158; 3 E 15456.

## Archives départementales de la Haute-Garonne

Série B, cours et juridictions

Parlement de Toulouse, arrêts

1 B 1580; 1 B 1725 à 1 B 1747; 1 B 1891; 1 B 2555; 1 B 3269; 1 B 3911.

Chambre des requêtes

1 B 2639; 1 B 4068.

Insinuations

5 B 17; 5 B 27; 5 B 35; 5 B 36; 5 B 40; 5 B 41.

Série C, administration provinciale

C 168; C 172; C 295; C 311; C 312; C 284; C 296; C 328; C 330; C 331; C 336; C 339; C 346.

2 C, insinuations des actes des notaires de Haute-Garonne

2 C 2548; 2C 2613; 2C 2614; 2 C 2624; 2C 2971; 2 C 2973; 2 C 2978; 2 C 2990; 2 C 2992.

Série E : féodalité, archives familiales, corporations

1 E 76; 1 E 125; 1 E 196; 1 E 204; 1 E 577; 1 E 897; 1 E 921; 1 E 922; 1 E 940; 1 E 941; 1 E 942; 1 E 943; 1 E 945; 1 E 1111; 1 E 1322; 1 E 1435.

Registres paroissiaux de Haute-Garonne

Cambernard: 2 E IM 2100.

La Salvetat-Lauragais : 2 E IM 2415.

Muret: 2 E IM 3980; 2 E IM 4074.

Seysses, 2 E IM 4073; 2 E IM 4074; 2 E IM 4075.

Sous série 3 E : minutier des notaires d'Ancien Régime :

Toulouse:

3 E 354; 3 E 484; 3 E 487; 3 E 1040; 3 E 1060; 3 E 1075; 3 E 1123; 3 E 1140; 3 E 1157; 3 E 1215; 3 E 1290; 3 E 1753; 3 E 1784; 3 E 1787; 3 E 1789; 3 E 1845; 3 E 1860; 3 E 1887; 3 E 2069; 3 E 2104; 3 E 2105; 3 E 2109; 3 E 2115; 3 E 3164; 3 E 3648; 3 E 3666; 3 E 3947

; 3 E 3967; 3 E 3968; 3 E 4012; 3 E 4024; 3 E 4033; 3 E 4037; 3 E 4039; 3 E 4282; 3 E 4438; 3 E 4439; 3 E 5263; 3 E 5265; 3 E 5665; 3 E 5848; 3 E 5850; 3 E 5853; 3 E 5857; 3 E 5868; 3 E 5869; 3 E 5871; 3 E 5875; 3 E 5878; 3 E 5880; 3 E 5885; 3 E 5973; 3 E 5975; 3 E 5976; 3 E 6046; 3 E 6091; 3 E 6093; 3 E 6096; 3 E 6101; 3 E 6102; 3 E 6103; 3 E 6456; 3 E 6467; 3 E 7624; 3 E 7337; 3 E 7360; 3 E 10744; 3 E 10746; 3 E 10755; 3 E 10756; 3 E 10763; 3 E 10765; 3 E 10838; 3 E 10844; 3 E 10855; 3 E 10875; 3 E 10844; 3 E 10862; 3 E 10885; 3 E 10898; 3 E 10958; 3 E 10959; 3 E 10969; 3 E 10970; 3 E 11800; 3 E 11807; 3 E 11819; 3 E 11850; 3 E 11887; 3 E 11931; 3 E 12527; 3 E 13892; 3 E 13932; 3 E 13951; 3 E 13952; 3 E 13967; 3 E 13984; 3 E 14076; 3 E 14080; 3 E 14131; 3 E 14142; 3 E 14187; 3 E 14355; 3 E 21159; 3 E 26459; 3 E 26494; 3 E 26514; 3 E 26520; 3 E 26529; 3 E 26530; 3 E 26534; 3 E 26535; 3 E 26545; 3 E 28293; 3 E 28652; 3 E 29366; 3 E 29367; 3 E 29431; 3 E 31373

Sous-série 4 E, collection du greffe 4 E 2035.

Série II

II 115

Série J, archives privées entrées par voie extraordinaire : achats, dépôts, dons, legs 1 J 1005.

Série L, fonds de la période révolutionnaire Contributions, contributions directes, dons patriotiques 1 L 391; 1 L 722.

Série P, Finances, cadastre, postes 3 P 4839.

PA 76 : Antoine Germain Baric, Plan géométral du jardin de Messieurs les bénédictins et maisons contigües, 1766, 22 avril.

Série Q, enregistrement (19<sup>e</sup> siècle)

Table des successions

187 Q 25; 187 Q 34; 184 Q 87; 3 Q 9 247.

## Archives départementales de l'Hérault

Série C, administration provinciale

C 498; C 549; C 657; C 2774; C 2775; C 7517; C 12148; C 12149; C 12150; C 12151; C 12152; C 12153; C 12154; C 12155; C 12191; C 12192; C 12500; C 12501.

## Archives départementales du Lot et Garonne

Registres paroissiaux

Marmande, paroisse Notre-Dame: 4 E 161 7.

## Archives municipales de Metz

Registres paroissiaux, tables décennales GG 225.

## Archives municipales de Périgueux

Registres paroissiaux

GG 80

## Archives municipales de Toulouse

Série BB: Administration communale

BB 48; BB 49; BB 50; BB 51; BB 52; BB 53; BB 54; BB 55; BB 56; BB 57; BB 121; BB 122; BB 125; BB 137; BB 248.

Série FF: Justice, procédure, police.

FF 473; FF 549; FF 551; FF 792; FF 804/2/56; FF 804/5; FF 809/5/91; FF 814/5/126; FF 814/6/132

Série GG Cultes, instruction publique, assistance publique

Registres paroissiaux

GG 15; GG 48; GG 51; GG 56; GG 57; GG 58; GG 59; GG 68; GG 71; GG 146; GG 147; GG 152; GG 153; GG 170; GG 178; GG 186; GG 187; GG 210; GG 252; GG 272; GG 274; GG 276; GG 278; GG 281; GG 283; GG 287; GG 290; GG 291; GG 296; GG 299; GG 300; GG 301; GG 302; GG 305; GG 306; GG 307; GG 308; GG 309; GG 310; GG 311; GG 312; GG 313; GG 314; GG 315; GG 317; GG 318; GG 320; GG 321; GG 323; GG 324; GG 325; GG 326; GG 327; GG 328; GG 329; GG 330; GG 331; GG 334; GG 335; GG 336; GG 339; GG 340; GG 341; GG 342; GG 343; GG 345; GG 346; GG 347; GG 349; GG 350; GG 351; GG 352; GG 353; GG 356; GG 358; GG 359; GG 361; GG 365; GG 374; GG 377; GG 406; GG 490; GG 629; GG 631; GG 635; GG 681; GG 683; GG 689; GG 701; GG 702; GG 713; GG 714; GG 715; GG 718; GG 719; Académies: GG 923; GG 924; GG 925; GG 926; GG 927; GG 928; GG 929; GG 930; GG 931; GG 1030.

GG 1012, relevé, par paroisse, des décès survenus entre le 17 et le 31 mai 1782 à l'occasion de l'épidémie de peste.

Série HH. Agriculture, industrie commerce HH 67; HH 100.

Série R : Instruction publique. Sciences. Lettres et Arts 1 R 73 ; 1 R 82 ; 2 R 22.

Série S : Divers

5 S 136, Recherches historiques sur les établissements et les monuments de la ville de Toulouse, la vie de quelques artistes dont les ouvrages font l'ornement de la ville de Toulouse par Malliot [copie], s.d. [avant 1810 pour le texte original].

3 S 4, Recherches historiques sur les établissements et les monuments de la ville de Toulouse ; la vie de quelques artistes dont les ouvrages font l'ornement de la ville de Toulouse par Malliot [copie ?], s.d. [avant 1810].

Série Z, archives privées 1 Z 142 ; 18 Z1 ; 18 Z2.

Sources

### Archives de la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse

AA 13; AA 14; AA 15.

## Archives des Voies navigables de France

Liasse 486; 487; 496; 607.

## Bibliothèque nationale de France

Département des manuscrits

Ms. Français 32207, Volumes reliés du Cabinet des titres : recherches de noblesse, armoriaux, preuves, histoires généalogiques. Armorial général de France, dressé, en vertu de l'édit de 1696, par Charles d'Hozier (1697-1709), t. XIV, Languedoc.

NAF 3543, Papiers de Claude Gros de Boze.

Département des cartes et plans

GE B-1413 (RES), Carte routière du diocèse de Toulouse par Jean-Henry Delaistre, s.d.

### Bibliothèque de l'Arsenal

Ms 3050, François de Mondran, Projet des plus importants pour la ville de Paris que François de Mondran, mestre de camp réformé, offre d'exécuter.

Ms. 12099, Archives de la Bastille, dossier Emmanuel de Lacoste

#### Bibliothèque municipale de Toulouse

Ms. 699 à 706, Pierre Barthès, Les heures perdues de Pierre Barthès, maître répétiteur en Toulouse, ou receuil des choses dignes d'être transmises à la postérité, arrivées en cette ville ou près d'icy, 7 t. [1737-1780]. Ms 998, Joseph Malliot, Recherches historiques sur les établissemens et les monumens de la ville de Toulouse et Vie de quelques artistes dont les ouvrages font l'ornement de la ville de Toulouse par Malliot [Copie par Émile Connac], s.d. [avant 1810 pour le texte original].

Ms. 1008, Anne Guibal, notice biographique de Guillaume Cammas.

Ms. 1019, Catalogues de la Bibliothèque de Tibulle Desbarreaux-Bernard.

Ms 1353, Correspondance active de Paul-Louis de Mondran avec les frères Pierre et Jean-Marie Saint-Jean (114 lettres, 1758-1795).

Ms. 1169, Recueil des quais et fassades.

Ms. 1841 Jean-Pierre de Méja, Recueil de l'Académie des jeux floraux.

Ms. 1938, 1771, 22 juillet, lettre de Pierre-Henri de Valenciennes.

Ms. 3301, Regitre des délibérations de la grande loge de Toulouse.

Imprimés:

RES Ms. B 1841, Jean-Pierre de Méja, Mémoriaux annuels des lantenistes, v. 1798.

RES A XVIII 213, Projet d'une promenade publique à Toulouse fait par l'Académie Royale de Peinture, sculpture et architecture [...] Toulouse, Baour, 1751 [1<sup>e</sup> version]. Collection Méja.

RES B. XVIII 159, Antoine Dézallier d'Argenville, *La théorie et la pratique du jardinage* [...], Paris, Mariette, 1747 [Ex. Libris et notes de Guillaume Cammas et d' « A. Leblond »], fonds de l'École des Beaux-Arts.

RES C. XVIII 203, Jean-Pierre de Méja, Recueil des triomphes et mémoires de Jeux floraux avant MDC XCV.

Res D. XVIII 246, Recueil d'imprimés toulousains du XVIII<sup>e</sup> siècle [recueil de Louis de Santi]. Res D. XVIII 383, Livrets des salons de l'Académie des arts de Toulouse.

## Bibliothèque Historique de la Ville de Paris

CP 4269 à 4274, Paul-Louis de Mondran, Mélanges, 5 t.

## Bibliothèque de l'Université Toulouse - I, fonds ancien

Ms. 306, Jean-Pierre de Méja, Mémoriaux annuels, I contenant les Mémoires de Louis de Mondran. Ms. 307, Jean-Pierre de Méja, Mémoriaux annuels, I Recueil contenant les Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, et les Annales de Pierre-Clément de Carrière d'Aufréry.

Ms. Pf. 19, Divers documents datant du XVIII<sup>e</sup> siècle, lettres, quittances, etc.

Resp pf pl B 0229, Antoine Libes, Essai sur les élémens de mathématiques, dédié à Messieurs de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, par Mr. Libes, de Béziers, étudiant de la première année du cours de philosophie, au collège Royal de Toulouse. Cet exercice, qui sera présidé par M. l'abbé Martin, professeur en philosophie, se fera le 18 Juillet 1770, à 3 heures après-midi, dans la Salle ordinaire des Exercices dudit collège, Toulouse, Veuve Jean-Pierre Robert, 1770.

RES Pf. XVIII 90, Jean-Pierre de Méja, Recueil contenant L'artisan chrétien et les devoirs des personnes d'une condition médiocre, Toulouse, Robert, 1728-1730.

## Bibliothèque de l'Institut Supérieur des Arts de Toulouse

FA in-4 MON, Louis de Mondran, Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie de peinture, sculpture et architecture.

Fonds d'archives : boîte n° 11.

## Musée Paul-Dupuy

Correspondance du peintre Jean Suau avec son fils, Pierre-Théodore (1810 - 1813), avec le sculpteur Bernard Lange (inv. 67-62).

# Sources imprimées

#### A.

Affiches, annonces, avis divers (Toulouse), (1759, 12 juin - 1761, 20 août).

Affiches, annonces, avis divers (Paris) (1751, 13 mai - 1778, 15 décembre).

Affiches, annonces, avis divers de Toulouse et du Haut-Languedoc (1775, 4 janvier-1789, 30 décembre).

Almanach historique et chronologique du Languedoc [...], Toulouse, Crozat, 1752.

Astruc, Jean, Mémoires pour l'histoire naturelle de la province de Languedoc, divisés en trois parties, orné de figures, et de cartes en taille-douce, Paris, Cavellier, 1737.

L'Avant-coureur, feuille hebdomadaire, 1768, n° 23, 6 juin.

Aviler, Charles-Augustin d', Dictionnaire d'architecture civile et hydraulique et des arts qui en dépendent, Paris, Jombert, 1755, 2<sup>e</sup> éd. revue, corrigée et augmentée [1<sup>e</sup> éd. Paris, Langlois, 1693].

#### В.

Bachaumont, Louis Petit de, Mémoires secrets, éd. Jean Ravanel, Paris, 1830, 2 t.

Baour, Jean-Florent, Almanach du Languedoc, Toulouse, Baour, 1786.

Baour, Jean-Florent, Almanach historique de la ville de Toulouse, [...] 1781, Toulouse, Baour, 1781.

Batteux, Charles, Les beaux-arts réduits à un même principe, éd. par Jean-Rémy Mantion, Paris, 1989 [1° éd. Paris, Durand, 1747].

Blondel, Jacques-François et Patte, Pierre, Cours d'architecture ou traité de la décoration, distribution & construction des bâtiments, commencé par feu J.F. Blondel, [...] et continué par M. Patte [...], Paris, Desaint, 1771-1778.

Boffrand, Germain, *Book of architecture* [...], éd. par Caroline van Eck, trad. de David Britt, Londres, 2002 [1e éd. en Français, 1745].

Bolingbroke, Henri Saint-John, (Lord Vicomte), Lettres historiques, politiques, philosophiques et particulières [...] depuis 1710 jusqu'en 1736 [...], Paris, Dentu, 3 t.

Bonamy, François, « Observations sur une fille sans langue, qui parle, avale, et fait toutes les fonctions qui dépendent de cet organe même », dans *Journal de médecine*, *chirurgie et pharmacie*, juillet 1765, t. XXIII, p.37-48.

Bourbon, Louis-Auguste de, Le cuisinier Gascon, Amsterdam (fausse adresse), 1740.

- Breuils, Alphonse, « Notre-Dame de Bouite (suite) », dans Bulletin de la Société Archéologique du Gers, 1<sup>e</sup> semestre 1917, p. 34-59.
- Brice, Germain, Nouvelle description de la ville de Paris et de tout ce qu'elle contient de plus remarquable, Paris, Gaudouin, 1717, 8<sup>e</sup> édition [1<sup>e</sup> éd. Paris, Veuve Audinet, 1684].
- Briseux, Charles-Étienne, L'art de bâtir des maisons de campagne où l'on traite de leur distribution, de leur construction et de leur décoration, Paris, Prault, 1743.
- Bullet, Pierre, L'architecture pratique qui comprend le détail du toisé, et du devis des ouvrages de massonerie, charpenterie, menuiserie, serrurerie, plomberie, vitrerie, ardoise, tuille, pavé de grais et impression [...], Paris, Michallet, 1691.

### C.

- Calendrier de Toulouse, utile et nécessaire aux gens d'affaires [...], 1772, Toulouse, Robert, 1772.
- Campardon, Émile, L'académie royale de musique au XVIII<sup>e</sup> siècle. Documents inédits découverts aux Archives nationales, par Émile Campardon, Paris, 1884.
- Casanova, Giacomo, *Histoire de ma vie*, éd. par Jean-Christophe Igalens et Érik Leborgne, Paris, 3 vols, 2013-2018.
- Catel, Guillaume, Mémoires de l'histoire du Languedoc curieusement et fidèlement recueillis [...], Toulouse, P. Bosc, 1633.
- Caylus, Anne Claude de, « Mémoire sur les pierres gravées », dans Mémoires de littérature, tirés des registres de l'Académie royale des inscriptions & belles-lettres, C. Panckouke, Paris, 1746.
- Caylus, Anne Claude de, Recueil d'antiquités égyptiennes, grecques et romaines, Paris, 1752-1767, 7 t.
- Le Chansonnier français, ou Recueil de chansons ariettes, vaudevilles & autres couplets choisis. Tome 8, s.l.n.d., [1760].
- Cochin, Charles-Nicolas, Mémoires inédits sur le comte de Caylus, Bouchardon, les Slodtz, éd. Charles Henry, Paris, 1880.
- Condillac, Étienne Bonnot de, Essai sur l'origine des connaissances humaines, Mortier, Amsterdam, 1746.
- Les conférences de l'Académie royale de peinture et de sculpture. Les conférences au temps de Charles-Antoine Coypel (1747 1752), t. V, vol. 1, sous la dir. de Jacquelin Lichtenstein, et Christian Michel, Paris, 2013.

- Cormon, Francisco, Sobrino aumentado, o nuevo diccionario de las lenguas española, francesa y latina, Amberes, Hermanos de Tournes, 1776.
- Costa, Joseph-Henry, Journal de voyage à Paris d'un jeune noble savoyard, Joseph-Henry Costa, en 1766-1767, éd. par Patrick Michel, Villeneuve d'Ascq, 2013.
- Courtin, Antoine de, Nouveau traité de la civilité qui se pratique entre les honnêtes gens, Paris, Josset, 1674.
- Coyer, Gabriel-François et Moreau, Jacob-Nicolas, Écrits sur le patriotisme, l'esprit public et la propagande au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, éd. critique d'Edmond Dziembowski, La Rochelle, 1997.

## D.

- Darquier, Antoine, Observations astronomiques faites à Toulouse, par Monsieur Darquier [...], Avignon, Aubert, 1777.
- Delaistre, Jean-Henry, Plan abrégé d'un musée, présenté à la ville de Toulouse, s.l., 1784.
- Dezallier d'Argenville, Antoine-Joseph, Supplément à l'abrégé de la vie des plus fameux peintres, Paris, de Bure, 1752.
- Dezallier d'Argenville, Antoine-Joseph, La théorie et la pratique du jardinage, Paris, Mariette, 1713 [1e éd. Paris, Mariette, 1709].
- Dictionnaire universel françois et latin contenant la signification et la définition tant des mots de l'une et l'autre langue, avec leurs différents usages, Nancy, 1738-1742.
- Doujat, Jean, Dictionnaire de la langue toulousaine, Genève, 1974 [1º éd. 1638].
- Du Bos, Jean-Baptiste, Réflexions critiques sur la poésie et sur la peinture, Paris, Pissot, 1755 [1<sup>e</sup>. éd. Paris, 1719], éd. par Dominique Désirat, Paris, 2015.
- Dupuy du Grez, Bernard, Traité sur la peinture pour en apprendre la téorie et se perfectionner dans la pratique [Toulouse, Pech, 1699], éd. par Daniel Dauvois, Paris, 2011.
- Durosoy, Barnabé Farmian, Annales de la ville de Toulouse, Paris, Veuve Duchesne, 4 vols, 1771-1776.

### E.

- Efendi, Mehmed, Le paradis des infidèles, éd. par Gilles Veinstein, trad. par Julien-Claude Galland, Paris, 2007.
- Encyclopédie, ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, Paris, 1751-1772.
- Encyclopédie méthodique. Dictionnaire des jeux, Paris, Panckoucke, 1792.

Espie, Félix-François d', Manière de rendre toutes sortes d'édifices incombustibles ou Traité sur la construction des voutes, faites avec des briques et du plâtre, dites voûtes plates, et d'un toit de brique, sans charpente appelé comble briqueté, de l'invention de Monsieur le comte d'Espie [...], Paris, Duchesne, 1754.

Espie, Félix-François d', Comble carrelagé, ou construction d'un nouveau comble appelé carrelagé de l'invention de Monsieur le comte d'Espie, Toulouse, Baour, 1788.

#### F.

Félibien, André, Entretiens sur la vie des plus excellens peintres anciens et modernes avec la vie des architectes [...], Trévoux, 1725 [1e éd. Paris, Lepetit, 1666].

Forest, Jean, Almanach historique et chronologique du Languedoc, Toulouse, Crozat, 1752.

Furetière, Antoine, Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois, tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts [...], Paris, 1690.

#### G.

Gougenot, Louis, Lettres sur la peinture, sculpture, architecture à Monsieur M\*\*\*, Paris, 1748.

#### H.

Hénault, Charles-Jean François, Mémoires du Président Hénault, Paris, 1971 [1º éd. 1854].

Histoire de l'Académie royale des sciences, année MDCCXXV Avec les memoires de mathematique et de physique. Tirés des registres de cette Académie, Amsterdam, Pierre Mortier, 1732.

Histoire et mémoires de l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, Toulouse, Desclassan, 1782.

Histoire et mémoires de l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, Toulouse, Desclassan, 1784, 2 t.

Hozier, Louis-Pierre d', Armorial général de la noblesse de France, Paris, Prault, 1752.

#### J

Journal des Beaux-arts et des sciences dédié à son altesse royale Monseigneur le comte d'Artois, 1775 Journal Encyclopédique, 1769, décembre, tome VIII, partie 2.

Journal Encyclopédique, mai 1770.

Journal universel et affiches de Toulouse et du Languedoc (1790, 6 janvier -1793, 23 octobre).

Jombert, Charles-Antoine, Nouvelle méthode pour apprendre à dessiner sans maître [...], Paris, Jombert, 1740.

Jombert, Charles-Antoine, Méthode pour apprendre le dessein [...], Paris, Jombert, 1755.

#### L.

La Chesnaye des Bois, François-Alexandre Aubert de, *Dictionnaire de la noblesse*, Paris, Veuve Duchesne, Badier, 1770-1786, 2<sup>e</sup> éd, 15 vol.

La Chesnaye des Bois, François-Alexandre Aubert de, Dictionnaire généalogique, héraldique, historique et chronologique, Paris, Duchesne, 1757-1765, 7 vol.

La Chesnaye des Bois, François-Alexandre Aubert de, *Dictionnaire universel d'agriculture*, Paris, David, 1751, 2 t.

La Cume de Saint-Palaye, Jean-Baptiste de, Lettres de divers auteurs sur le projet d'une place devant la colonnade du Louvre, pour y mettre la statue équestre du Roy, s.l., 1749.

Lafaille, Germain de, Annales de la ville de Toulouse, depuis la Réunion de la Comté de Toulouse à la Couronne, Toulouse, Colomyez, 1687-1701.

La Font de Saint-Yenne, Étienne, Œuvre critique, éd. par Étienne Jollet, Paris, 2003.

La Fosse, Antoine de, Traduction nouvelle des odes d'Anacréon sur l'original grec, Paris, Ribou, 1706.

Lalande, Jérôme de, Des canaux de navigation et spécialement du canal de Languedoc, Paris, Dessaint, 1778.

La Marre, Nicolas de, Traité de la police, où l'on trouvera l'histoire de son établissement, les fonctions et les prérogatives de ses magistrats, toutes les loix et tous les réglemens qui la concernent, Paris, Michel Brunet, J.-F. Hérissant, 1719-1738 [1<sup>e</sup>. éd. 1705-1710].

Lamoignon de Basville, Mémoire pour servir à l'histoire du Languedoc, Amsterdam, Ryckhoff, 1736 [1e éd. 1734].

La Salle, Jean-Baptiste de, Les règles de la bienséance et de la civilité chrétienne, Paris, 1695.

Laugier, Marc-Antoine, Essai sur l'architecture, Paris, Duchesne, 1753.

Lebrun, Jean-Anneton, Us et coutumes de Toulouse, Toulouse, Pijon, 1753.

Lebrun, Abbé N., Almanach historique et raisonné des peintres, sculpteurs, graveurs et cizeleurs, Paris, 1776.

Lebrun, Abbé N., Almanach historique et raisonné des peintres, sculpteurs, graveurs et cizeleurs, Paris, 1777.

Lemmonier, Henri, *Procès-verbaux de l'Académie d'architecture* (1676-1791), Paris, 1911-1919.Liger, Louis, Le nouveau théâtre d'agriculture et ménage des champs, Paris, Beugnié, 1713.

Liger, Louis, Le voyageur fidèle, ou le guide des étrangers dans la ville de Paris, Paris, Ribou, 1715.

Livrets des expositions de l'Académie de Saint-Luc, à Paris, pendant les années 1751, 1752, 1753, 1756, 1762, 1764 et 1774, éd. par Jean-Jacques Guiffrey, Paris, 1991.

#### M.

Melon, Jean-François, Essai politique sur le commerce, Paris, 1734.

Mémoires historiques et littéraires sur Toulouse, Genève, 1721, Fabri et Barillot (fausse adresse).

Menon, La science du maître d'hôtel cuisinier, avec des observations sur la connoissance et propriétés des alimens, Paris, Paulus du Mesnil, 1749.

Mercure de France, décembre 1763.

Mercure de France, août 1753.

Mercure de France, mai 1743.

Mercure de France, août 1743.

Mercure de France, juin 1736.

Mezerai, Eudes de, Histoire de France, depuis Faramond jusqu'à maintenant, œuvre enrichie de plusieurs belles et rares antiquités et d'un abrégé de la vie de chaque règne, Paris, Guillemot, 1643-1651.

Mondran, Guillaume-Stanislas de, L'artisan chrétien, et les devoirs des personnes d'une condition médiocre, Toulouse, Robert, 1728-1730, 2 t.

Mondran, Louis de, Plan général pour l'embellissement de la ville de Toulouse, mis en dialogue entre un Parisien et un Toulousain, s.l.n.d. [Toulouse, v. 1737-1739].

Mondran, Louis de, Projet pour le commerce et les embelissemens de Toulouse, lu dans une séance de l'Académie royale de peinture, sculpture & architecture, par un des membres de cette académie, Toulouse, Guillemette, 1754.

Mondran, Louis de, Réflexions d'un citoyen sur les avantages du quay projetté par les États de la province du Languedoc, dans la ville de Toulouse, entre le Pont Neuf et le Pont Vieux, du côté de la Daurade, le long de la rivière de Garonne, relativement à la sûreté du Pont Neuf, à l'utilité du commerce, à la commodité publique, et à l'embelissement de la ville, s.l.n.d. [Toulouse, 1768].

Mondran, Louis de, Mémoire pour la reconstruction du palais du Parlement de Toulouse, slnd., [Toulouse, 1770].

Montesquieu, Charles-Louis de Ségondat, baron de, L'esprit des lois, Paris, 1748.

Montfaucon, Bernard de, L'antiquité expliquée L'antiquité expliquée et représentée en figures, Paris, F. Delaulne, H. Foucault, M. Clousier, J.G. Nyon, E. Ganeau, N. Gosselin, P. Giffart, 1719.

Monvel, Jacques-Marie Boutet de, Les victimes cloîtrées, éd. Sophie Marchand, Londres, 2011.

Morel de Lescer, Antoine, Science de la musique vocale, Charleville, 1760.

#### N.

« Nécrologie de Jacques-Henri de Carrière d'Aufrery », dans Mémoires de l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, Toulouse, Déclassan, 1788, t. 3, p. XVII-XX.

Nouveau Mercure, mars-avril 1721.

### P.

Palladio, Andrea, *Les quatre livres de l'architecture*, trad. par Roland Fréart de Chambray, introduction de Frédérique Lemerle, Paris, 1997 [1<sup>e</sup> éd. en italien, Venise, 1570].

Pallet, Félix, Nouvelle histoire du Berry, contenant son origine, ses antiquités les plus reculées, ... sa division en ses différentes parties, ses descriptions géographiques, avec les histoires héraldiques des maisons et familles nobles les plus connues dans le Berry, Paris, Monory, 1783-1785.

Parfaict, Claude, Dictionnaire des théâtres de Paris, Paris, Rozet, 1767, 3 t.

Parfaict, André, Histoire du théâtre français, Chez Lemercier et Saillant, Paris, 1742

Patte, Pierre, Monumens érigés en France à la gloire de Louis XV, précédés d'un tableau du progrès des arts et des sciences sous ce règne [...], Paris, chez l'auteur, Desaint, Saillant, 1767.

Patte, Pierre, Mémoires sur les objets les plus importants de l'architecture, Paris, Rozet, 1769.

Peuchet, Jacques, Dictionnaire universel de la géographie commerçante, Paris, Blanchon, An VIII.

Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1648 – 1793), éd. par Anatole de Montaiglon, Paris, Société de l'Histoire de l'Art Français, 1875-1892, 10 vol.

Piganiol de la Force, Jean-Aymar de, *Nouvelle description de la France ...*], Paris, Théodore Le Gras, 1718, 5 vol.

Piganiol de la Force, Jean-Aymar de, Nouvelle description de la France [...], Paris, Poirion, 1753, 13 vol. Piles, Roger de, Abrégé de la vie des peintres, avec des réflexions sur leurs ouvrages [...], Paris, Muguet, 1699. Piles, Roger de, Cours de peinture par principe, Paris, Jacques Estienne, 1708.

#### R.

Ratte, Etienne Hyacinthe de, Éloge de Monsieur Garipuy, lu à l'assemblée publique de la Société royale des sciences, le 10 octobre 1783, slnd. [Montpellier, 1783].

- Raunié, Émile, Épitaphier du vieux Paris, recueil général des inscriptions funéraires des églises, couvents, collèges, hospices, cimetières et charniers, depuis le moyen Âge jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, t.3, 1890-1901.
- « Relation de l'audience, donnée par le roy Louis XV, à Celeby-Mehemet-Effendy, ambassadeur extraordinaire de l'Empereur des turcs, dans le palais des Tuileries, le vendredy vingt unième mars 1721 », dans *Nouveau Mercure*, mars-avril 1721, p. 131-144.
- Richardson, Jonathan, père et fils, Description de divers fameux tableaux, desseins, statues, bustes, bas-reliefs etc, qui se trouvent en Italie, avec des remarques, Amsterdam, Uytwerf, 1728.
- Richardson, Jonathan, père et fils, *Traité de la peinture et de la sculpture*, éd. par Isabelle Baudino et Frédéric Auger, Paris, 2008.
- Rivalz, Pierre, Analyse des différens ouvrages de peinture, sculpture et architecture qui sont dans l'Hôtel de Ville de Toulouse, s.l. [Toulouse] Lartigue, 1770.
- Rivalz, Pierre, Analyse des différents ouvrages de peinture, sculpture et architecture qui sont dans l'Hôtel de ville de Toulouse par le chevalier Rivalz [...] augmentée et annotée par P.-L. Suau, Toulouse, 1855.
- Rollin, Charles, *Traité des études*, nouvelle édition, revue par M. Letronne, accompagnée des remarques de Crevier, 1805, 2 t [1<sup>e</sup> édition, Paris, Estienne, 1726].

Rousseau, Jean-Jacques, Œuvres complètes, Paris, 1832-1834.

### S.

- Savary des Bruslons, Jacques, Dictionnaire universel du commerce [...], Paris, Veuve Estienne et fils, 1748.
- Solleysel, Jacques, Le parfait mareschal, qui enseigne à connoistre la beauté, la bonté et les défauts des chevaux, Paris, Pierre Emery, 1712 [1e éd. Paris, Gervais Clousier, 1664].
- Soulatges, Jean-Antoine, Coutumes de la ville, gardiage et viguerie de Toulouse, Toulouse, Dupleix et Laporte, 1770.
- Sue, Jean-Joseph, Abrégé de l'anatomie du corps de l'homme, Paris, Simon, 1747.

Supplément au Journal universel de Toulouse, Samedi 9 janvier 1790 - samedi 25 décembre 1790.

#### T.

Ten Kate, Lambert, « Discours préliminaire sur le beau idéal à l'occasion du livre de Messieurs Richardson », dans Jonathan Richardson père et fils, *Traité de la peinture et de la sculpture*, vol. 3 :

#### Sources

Description de divers fameux tableaux, desseins, statues, bustes, bas-reliefs & qui se trouvent en Italie [...], Amsterdam, Uytwerf, 1728.

Traitement de la fièvre miliaire épidémique, à Toulouse, sur la fin du mois de mai 1782, Toulouse, Veuve Guillemette, 1782.

## V.

Verdy du Vernois, Adrien-Marie-François, *Encyclopédie militaire*, Paris, Valade, Lacombe et Gueffier, 1771.

Vita Christi. La Vida de nostre Salvador et redemptor Jhesuchrist al lengaget de Tholosa, am lo trespassament de Nostra Dama, et la veniansa et destruction de Hierusalem, fayta per Vaspasien, emperador de Roma, ystoriada, Toulouse, J. Colomiès, 1544.

Voltaire, *L'ingénu*, éd. par Dominique Lanni, Paris, 2014 [1<sup>e</sup> éd. Paris, 1767, publié sous le nom de l'abbé Henri-Joseph Du Laurens].

Voltaire, Œuvres: correspondance générale, t. 12, vol. 64, Paris, 1827.

Voltaire, Les œuvres complètes, Oxford, 1994, vol. 31b.

### W.

Wildenstein, Daniel, Inventaires après décès d'artistes et collectionneurs français du XVIII<sup>e</sup> siècle [667 actes], Paris, 1967.

# Bibliographie

#### A.

- Adeline, Jules, Lexique des termes d'art, Paris, 1880.
- Adgé, Michel et Delfour, François, « La parfaite jonction des deux mers », dans Le canal du Midi. Grands moments et grands sites, sous la dir. de Jean-Denis Bergasse, Cessenon, 1985, p. 171-194.
- L'âge d'or de la sculpture. Artistes toulousains du XVII<sup>e</sup> siècle [catalogue d'exposition, musée des Augustins, 14 décembre 1996-31 mars 1997], Toulouse, 1996.
- Aguilhon, Maurice, Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence. Essai de sociabilité méridionale, Paris, 1984 [1º. éd. Paris, 1968].
- Alasseur, Claude, La Comédie Française au XVIII<sup>e</sup> siècle, étude économique, Paris-La Haye, 1967.
- Alberge, Claude, « Villeneuvette, une manufacture en Bas-Languedoc », dans Études sur l'Hérault, 15, 1994, n° 1-2, p. 3-16.
- Alemany, Véronique, La dernière solitaire de Port-Royal, survivances jansénistes jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle, Paris, 2013.
- Allimant-Verdillont, Anne et Gady, Alexandre, Le jardin des Tuileriex d'André Le Nôtre, un chef d'œuvre pour le Roi-Soleil, Paris, 2013.
- Alonzo, Eric, Du rond-point au giratoire, Paris, 2005.
- Ampère, Jean-Jacques, La Grèce, Rome et Dante, études littéraires d'après nature, Paris, 1870 [6° éd., 1° éd. 1848].
- Andrieu, Nicole et Suau, Bernadette, Les confréries de pénitents à Toulouse, deux études, Toulouse, 2010.
- Antoine, Michel, Le gouvernement et l'administration sous Louis XV. Dictionnaire biographique, Paris, 1978.
- Antonetti, Guy, « Tavernier de Boullongne, le père de Beaumarchais et la machine à remonter des bateaux sur la Seine », dans *Bulletin de la Société d'Histoire de Paris et de l'île de France*, 1985 (publ. 1987), p. 97-114.
- Aribaud, Christine, « La chasublerie à Toulouse, du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle », dans Annales du Midi, 1994, p. 41-55.

Arnal-Corthier, Isabelle, « Parlementaires et capitouls : deux corps "acteurs de la vie locale" en concurrence à Toulouse sous le règne de Louis XV », dans Les parlementaires, acteurs de la vie provinciale. XVII<sup>e</sup> – XVIII<sup>e</sup> siècles, Rennes, 2011, p. 83-96.

Ash, Eric H., « Expertise and the early modern state », dans Osiris, vol. 25, n°. 1, 2010, p. 1-24.

Assassin, Sylvie, « L'Académie royale de peinture, sculpture et architecture et le projet du Grand-Rond » dans *Toulouse*, les délices de l'imitation, sous la dir. de Maurice Culot, Bruxelles, 1986, p. 61-78.

Astoul, Guy, « Les maisons d'éducation à Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Toulouse, une métropole méridionale : vingt siècles de vie urbaine.* Actes du 58<sup>e</sup> congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, sous la dir. de Bernadette Suau, Jean-Pierre Amalric et Jean-Marc Olivier, t. 2, p. 929-938.

Augarde, Jean-Dominique, Les ouvriers du temps, La pendule à Paris, de Louis XIV à Napoléon 1<sup>er</sup>, Paris, 1996.

## B.

Babelon, Jean-Pierre, « Agrandissement de l'hôtel de Chaulnes », dans *Jules Hardouin-Mansart* (1646-1708), sous la dir. d'Alexandre Gady, Paris, 2010, p. 393-395.

Bach, Xavier, Bernard, Pierre-Joan, « Premiers collectages de chansons occitanes », dans *Pastel*, n°68, 2° semestre 2011, p.5-13.

Baczko, Bronislaw, Lumières de l'utopie, Paris, 1978.

Bancel, André, Jean-Baptiste Deshays (1729-1765), Paris, 2008.

Baraille, Marie-Claude, Le syndic de la ville de Toulouse sous l'Ancien régime (1655 – 1789), Thèse d'Histoire du droit sous la dir. de Jacques Poumarède, Université Toulouse-I, 2002.

Barbereau, Robert A., « La direction du canal des deux mers et du canal du Midi depuis 1666 », dans Le canal du midi, des siècles d'aventure humaine, sous la dir. de Jean-Denis Bergasse, Cessenon, 1984, p. 240-261.

Barbusse, Grégory, Le pouvoir et le sang. Les familles de capitouls de Toulouse au siècle des Lumières (1715 – 1790), Thèse de doctorat d'histoire, sous la dir. de Jean-Pierre Amalric et Michel Taillefer, Université Toulouse-II, 2004.

Bardet, Gaston, Naissance et méconnaissance de l'urbanisme, Paris, 1952.

Barles, Sabine, La ville délétère, médecins et ingénieurs dans l'espace urbain. XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, Paris, 1999.

- Le baroque des lumières, chefs-d'œuvre des églises parisiennes au XVIII<sup>e</sup> siècle, sous la dir. de Christine Gouzi, Christine et Christophe Leribault [catalogue de l'exposition présentée au Petit Palais du 21 mars au16 juillet 2017], Paris, 2017.
- Barrera, Caroline, Les sociétés savantes de Toulouse au XIXe siècle (1797-1865), Paris, 2003.
- Baudez, Basile, Architecture et tradition académique au temps des Lumières, Rennes, 2012.
- Baudot, Marcel, « Un ministre champenois méconnu : le comte Saint-Florentin, secrétaire d'État et ministre de Louis XV durant cinquante ans », dans Actes du 95<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes, section d'histoire moderne et contemporaine, Reims, 1970, t. II, p. 45-55.
- Bazot, Étienne-François, Manuel du franc-maçon, Paris, 1817, 2º éd [1º éd. 1811].
- Beaurepaire, Pierre-Yves, La république universelle des francs-maçons, de Newton à Metternich, Rennes, 1999.
- Beaurepaire, Pierre-Yves, L'espace des francs-maçons, Une sociabilité européenne au XVIII<sup>e</sup> siècle, Rennes, 2003.
- Bel Gabolde, Anne et Cazals, Henri de, «L'école du canal », dans Le canal du Midi, des siècles d'aventure humaine, sous la dir. de Jean-Denis Bergasse, Cessenon, 1984, p. 218-233.
- Belhomme, Guillaume, « Des vitraux. Statuts des peintres verriers de Toulouse au XVI<sup>e</sup> siècle », dans Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, 1841, vol. 5, p. 161-186.
- Belmas, Elisabeth, Jouer autrefois, essai sur le jeu dans la France moderne (XVIe XVIII<sup>e</sup> siècle), Paris, 2006.
- Benhamou, Reed, « The duality of sociabilité : examples from Toulouse and Grenoble », dans *La sociabilité en France et en Grande-Bretagne au Siècle des Lumières*, sous la dir. d'Annick Cossic-Péricarpin, et Alain Kerhervé, t. V, Paris, 2016, p. 247-271.
- Benhamou, Reed, Regulating the Académie: art, rules and power in « Ancient régime » France, Oxford, 2009.
- Benhamou, Reed, « "Sociabilité" and the "écoles de dessin"», dans Architecture, cultural history, autobiography, Studies on Voltaire and the eighteenth century, 2008/06, p. 99-125.
- Benoît, Marcelle, Versailles et les musiciens du Roi, 1661-1733, étude institutionnelle et sociale, Paris, 1971.
- Bergasse, Jean-Denis, «Le Q.G. parisien du canal des deux mers : le château de Roissy », dans Le canal du midi, grands moments et grands sites. Les canaux de Briare et du Lez-Roissy, sous la dir. de Jean-Denis Bergasse, Cessenon, 1984, p. 331-342.
- Berlanstein, Leonard, The barristers of Toulouse in the eighteenth century (1740-1793), Baltimore et Londres, 1975.

- Bernet, Gilles, « Le testament de Riquet et sa famille de 1680 à 1714 », dans Le canal du Midi, des siècles d'aventure humaine, sous la dir. de Jean-Denis Bergasse, Cessenon, 1984, p. 63-78.
- Bertrand, Geneviève, Les corps de métiers à Toulouse depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle à la Révolution, thèse d'histoire du droit, univ. Toulouse-I, 1951.
- Bertucci, Paola, Artisanal Enlightenment: science and the mechanical arts in old regime France, New Haven, 2017.
- Bien, David D., L'affaire Calas. Hérésie, persécution, tolérance à Toulouse au 18<sup>e</sup> siècle, [trad. de l'anglais par Ph. Wolff, 1<sup>e</sup> éd. en anglais, Princeton, 1960], Toulouse, 1987.
- Bigourdan, Guillaume, « Histoire de l'astronomie à Toulouse, de l'origine à la fondation de l'Observatoire actuel », dans Annales de l'Observatoire astronomique, magnétique et météorologique de Toulouse, t. II, 1886, p. A3-A 25.
- Blanc, Alexandra, Collections et pratiques d'un amateur au XVIII<sup>e</sup> siècle, Les recueils de dessins gravés du comte de Caylus, Thesis n°. 13-14, 2009-2012, Neuchâtel, 2013.
- Blanc-Rouquette, Marie-Thérèse, « Les débuts de l'imprimerie à Toulouse aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, d'après le fonds Pifteau », dans *L'Auta*, n° 508, Septembre 1985, p.195-204.
- Blanc-Rouquette, Marie-Thérèse, La presse et l'information à Toulouse : des origines à 1789, Thèse de lettres, Université Toulouse-II, 1967.
- Blanchard, Anne, Les ingénieurs du « Roy », de Louis XIV à Louis XVI, étude du corps des fortifications, Montpellier, 1979 [1º éd. 1976].
- Blanchard, Anne, « "Ingénieurs de Sa Majesté très chrétienne" ou l'école française de fortification », dans Revue d'Histoire moderne et contemporaine, janvier-mars 1973, p. 25-36.
- Blanchard, Anne, « "Ingénieurs du Roi" en Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Revue d'histoire moderne et contemporaine, t. 9, juillet 1962, p. 161-170.
- Blazy, Guy, Les façades anciennes de Dunkerque, Dunkerque, 1982.
- Blondy, Alain, L'Ordre de Malte au XVIII<sup>e</sup> siècle, des dernières splendeurs à la ruine, Paris, 2002.
- Bois, Jean-Pierre, Les anciens soldats dans la société française au XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, 1990.
- Boislille Arthur Michel de, Histoire de la maison de Nicolaÿ, rédigée et publiée sous les auspices de M. le Marquis de Nicolaÿ, Paris, Gouverneur, 1873-1875, 2 vol.
- Boissière, Jean, « La consommation parisienne de bois et les sidérurgies périphériques : essai de mise en parallèle (milieu XV<sup>e</sup> milieu XIX<sup>e</sup> siècles) », dans Forges et fôrets, recherches sur la consommation proto-industrielle de bois, sous la dir. de Denis Woronoff, Paris, 1990, p. 29-56.

- Bonin, Pierre, Bourgeois, Bourgeoisie et habitanage dans les villes du Languedoc sous l'Ancien Régime, Aix, 2005.
- Bonnardot, Alfred, Études archéologiques sur les anciens plans de Paris des XVI<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles et appendice aux études archéologiques sur les anciens plans de Paris, Réédition en fac-similé avec une introduction et un complément bibliographique par Michel Fleury, Paris, 1994.
- Bonneau, Christophe, Figeac, Michel (dirs.), Le verre et le vin de la cave à la table, du XVII<sup>e</sup> siècle à nos jours, Pessac, 2007.
- Bonnet, Jean-Claude, Naissance du pantheon. Essai sur le culte des grands hommes, Paris, 1998.
- Borges, Jorge Luis, Œuvre poétique, 1925-1965, mise en vers français par Ibarra, NRF, Gallimard, Paris, 1970, pour la traduction française par Ibarra [Emecé Editores, 1965, pour la version originale, en espagnol].
- Borys, Ann Marie, Vincenzo Scamozzi and the chorography or early modern architecture, Burlington, 2014.
- Boudartchouk, Jean-Luc, « "VBI ALMA-". À propos d'une inscription en partie inédite provenant de la mosaïque paléochrétienne de l'église de La Daurade (Toulouse) », dans Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, t. 61, 2001, p. 79-91.
- Boudriot, Pierre-Denis, « Les égouts de Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Les humeurs de la ville préindustrielle », dans *Histoire*, économie et société, 1990, n°2, p. 197-211.
- Bouillot, Jean-Baptiste Joseph, Biographies ardennaises, ou histoire des ardennais qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs vertus et leurs actions, Paris, 1830.
- Bourdieu, Catherine, *Pierre Affre et la sculpture toulousaine du XVII*<sup>e</sup> siècle, thèse de doctorat d'histoire de l'art sous la direction d'Yves Bruant, Université Toulouse-II, 1994.
- Boursiquot, Jean-Luc, « Pénitents et société toulousaine au siècle des Lumières », dans Annales du Midi, 1976, p. 159-175.
- Boyle, Patrick, « The Irish seminary at Toulouse (1603?) 1659-1793 », dans Archivium Hibernicum, 1912, p. 122-147.
- Brahm, Alcanter de, L'école toulousaine de peinture du XVI au XIX<sup>e</sup> siècle, Pamiers, 1935.
- Bruand, Yves, « La reconstruction du Capitole de Toulouse », dans Monuments historiques, n° 115, juillet-août 1981, p. 41-45.
- Buridant, Jérôme, « Chasse, sylviculture et ornement : le bois dans les parcs », dans André Le Nôtre, fragments d'un paysage culturel. Institutions, arts, sciences et techniques, sous la dir. de Georges Farhat, Sceaux, 2006, p. 62-73.

#### C.

- Caille, Jacqueline, Sainte-Marie de La Daurade à Toulouse. Du sanctuaire paléochrétien au grand prieuré clunisien médiéval, Paris, 2006.
- Caillet, Maurice, «Un ami des lumières : Jean Castilhon», dans Humanisme actif. Mélanges d'art et de littérature offerts à Julien Cain, Paris, 1968, t. II, p. 21-35.
- Canfora, Luciano, Le copiste comme auteur, Toulouse, 2012 [1e éd. en italien, Palerme, 2002].
- Capella, Marie-Laure de, « Identité sociale et culture de l'architecte toulousain Urbain Vitry (1802-1863), à travers les documents testamentaires, dans *Annales du midi*, 2001, t. 113, n° 234, p. 209-223.
- Carponçin, Marie-Claire, Construction au XVIII<sup>e</sup> siècle de la façade du Capitole, mémoire de maîtrise sous la dir. d'Yves Bruand, Université Toulouse-II, 1972.
- Castaldo, Inès, Le quartier Mazarin, Habiter noblement à Aix-en-Provence, Aix-en-Provence, 2011.
- Castan, Nicole, « Les avocats et le Parlement de Toulouse au XVIIIe siècle », dans Jean-Louis Gazzaniga (dir.) Histoire des avocats et du barreau de Toulouse, 1992, p. 40-42.
- Catala, Louis, « Le couvent des cassés », dans La mosaïque du midi, 1839, p. 78-82.
- Catalogue des livres composant la bibliothèque de Monsieur J. Rondelet, architecte [...], sl [Paris], 1821.
- Cazals, Henri de, « Armorial du canal », dans Le canal du Midi, des siècles d'aventure humaine, sous la dir. de Jean-Denis Bergasse, Cessenon, 1984, p. 151 181.
- Cazes, Quitterie, « Le quartier canonial de la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse », dans Archéologie du Midi médiéval. Supplément n°2, 1998. Le quartier canonial de la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse. p. 1-194.
- Chaix d'Est-Ange, Gustave, Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIX siècle, Evreux, 1903-1929.
- Chalande, Jules, « Quelques documents inédits sur la famille Cammas », dans L'Auta, 3<sup>e</sup> série, n°4, avril 1927, p. 51-56.
- Chalande, Jules, Histoire monumentale de l'Hôtel de Ville, Toulouse, 1922.
- Chalande, Jules, Histoire des rues de Toulouse, monuments, institutions, habitants, Marseille, 1982 [1º éd. 1919].
- Chalande, Jules, « Le logis de l'Écu », dans l'Auta, juin 1915, p. 1-6.

- Chartier, Roger, « Un recrutement scolaire au XVIIIe siècle : l'École royale du Génie de Mézières », dans Revue d'Histoire moderne et contemporaine, 1973, t. 20, n° 3, juillet septembre 1973, p. 353-375.
- Chartier, Roger, Compère, Marie-Madeleine, Julia, Dominique, L'éducation en France du XVII au XVIII siècle, Paris, 1976.
- Châtelet, Anne-Marie, Darin, Michaël, Monod, Claire, « Formation et transformations », dans Barnard Landau, Claire Monod, Evelyn Lohr, Les grands boulevards, un parcours d'innovation et de modernité, Paris, 2000, p. 42-51.
- Chatelus, Jean, Peindre à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle, Nîmes, 1991.
- Chaudon, Louis-Mayeul, Delandine, Antoine-François, Goigoux, Jean-Daniel, Nouveau dictionnaire historique, critique et bibliographique, contenant les vies des hommes illustres [...], Paris, 1821 1830, 30 t. t. 19.
- Chennevières-Pointel, Philippe, Recherches sur la vie et les ouvrages de quelques peintres provinciaux de l'ancienne France, Paris, 1847-1862, 4t..
- Childs, Nick, A political academy in Paris, 1724-1731. The Entresol and its members, Oxford, 2000.
- Chinault, Jules, La Chambre de commerce de Toulouse du XVIIIe siècle (1703-1791), Toulouse, 1956.
- Choay, Françoise, La règle et le modèle, sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme, Paris, 1996 [1º éd. Paris, 1980].
- Chollet, Mathilde, Etre et savoir, Une ambition de femme au siècle des Lumières, Rennes, 2016.
- Chuzeville, Sylvain, Vie, œuvre et carrière de Jean-Antoine Morand, peintre et architecte à Lyon au XVIIIe siècle, thèse de doctorat en histoire de l'art sous la direction de Philippe Bordes, Université Lyon-II, 2012.
- Chuzeville, Sylvain, « La "Ville ronde" de Jean Antoine Morand, ou comment agrandir Lyon », dans Maria-Anne Privat-Savigny (dir.), Lyon au XVIII<sup>e</sup>, un siècle surprenant !, catalogue d'exposition [Lyon, musées Gadagne, 22 novembre 2012-5 mai 2013], Paris, 2012, p. 36-41.
- Claeys, Thierry, Les financiers au XVIII<sup>e</sup> siècle, les institutions et les hommes, Thèse de doctorat d'histoire sous la dir. de Jean-Pierre Poussou, Université de Paris-Sorbonne (Paris IV), 2004.
- Claeys, Thierry, Dictionnaire biographique des financiers en France au XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, 2011, 2 vol.
- Claparède, Jean, «Houdon et la société des Beaux-Arts de Montpellier (1779-1784) », dans Etudes Héraultaises, 1993/9, p. 38-49.
- Clearly, Richard L., The place royale and urban design in the Ancien Régime, Cambridge, 1999.

- Clément Alain, « Lutter contre l'oisiveté des pauvres et aiguiser leur convoitise : les préconisations développementalistes des économistes mercantilistes et classiques », dans *Revue Tiers Monde*, 2006/1, n° 185, p. 183-205.
- Cojannot, Alexandre et Gady, Alexandre, *Dessiner pour bâtir. Le métier d'architecte au XVII<sup>e</sup> siècle* [catalogue de l'exposition présentée au musée des Archives nationales du 13 décembre 2017 au 12 mars 2018], Paris, 2017.
- Connac, Émile, Notice sur les salles de spectacle de Toulouse, Toulouse, 1880.
- Coppolani, Jean, Toulouse, étude de géographie urbaine, Toulouse, 1954.
- Cosandey, Fanny, Le rang, préséance et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime, Paris, 2016.
- Costa, Georges, « François Mansart en Languedoc », dans Bulletin de la Société de l'Histoire de l'art français, 2002, p. 32-42.
- Costa, Georges, « Le plafond d'Hercule de l'ancien parlement de Toulouse : un cas d'emprunt à Frans Floris » dans Bulletin de la Société de l'Histoire de l'art français, 1994, p. 21-29.
- Costa, Georges, « Documents sur l'urbaniste Louis de Mondran », dans L'Auta que bufo un cop cada més, mars 1956, p. 34-38.
- Costa, Georges, « Louis de Mondran, économiste et urbaniste », dans *Urbanisme et habitation*, mars 1955, p. 32-78.
- Costa, Georges, « Un projet d'urbanisme toulousain du deuxième quart du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Bulletin de la Société de Géographie, 1953, p. 79-98.
- Costa, Georges, Les plans d'urbanisme pour Toulouse au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, Toulouse, 1953.
- Courajod, Louis, L'école royale des élèves protégés, Paris, 1874.
- Cousteaux, Gilbert, « Les bâtiments judiciaires toulousains », dans Cinq siècles de justice à Toulouse [catalogue d'exposition, Cour d'assises de l'Haute-Garonne, 24 octobre-19 novembre 1994], Toulouse, 1994, p. 127-129.
- Coutura, Johel, Les francs-maçons de Bordeaux au XVIII<sup>e</sup> siècle, Bordeaux, 1988.
- Créateurs de jardins et de paysages en France de la Renaissance au XXI<sup>e</sup> siècle, sous la dir. de Michel Racine, Arles, 2001.
- Crow, Thomas, La peinture et son public à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, 2000 [1<sup>e</sup> éd. en anglais, 1985].
- Cucuel, Georges, La Pouplinière et la musique de chambre au XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, 1913.
- Cucuel, Georges, « Les amours du fils Gossec », dans Le mercure musical, vol. 9, mars 1913, p. 11-16.

#### D.

- Darreau, Pierre-Henri, Les ingénieurs des Ponts et chaussées dans le grand sud-ouest au XVIII<sup>e</sup> siècle, thèse d'histoire de l'art sous la dir. de Christian Taillard, Bordeaux-III, 2003.
- Davrius, Aurélien, Jacques-François Blondel, architecte des Lumières, Paris, 2018.
- Davrius, Aurélien, « Jacques-François Blondel et l'embellissement des villes », dans Le Portique, revue de philosophie et de sciences humaines, [en ligne], n°28, 2012, document 6, mis en ligne le 8 mai 2014, consulté le 23 juillet 2019.
- De Jong, Sigrid, « La ville *in situ* : de Londres à Paris, entre spectateur et concepteur », dans *Dix-huitième siècle*, 2018/1, n° 50, p. 71-84.
- Delumeau, Jean, Rassurer et protéger. Le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois, Paris, 1989.
- Démoris, René et Ferran, Florence, La peinture en procès, Paris, 2000.
- Désazars de Montgaillard, Guy, Les artistes toulousains et l'art à Toulouse au XIX<sup>e</sup> siècle, Toulouse, 1926.
- Désazars de Montgailhard, Guy, Un mariage toulousain singulier, le mariage de Mademoiselle de Mondran, Bordeaux, 1925.
- Désazars de Montgailhard, Guy, « L'art de la ferronnerie martelée à Toulouse », dans Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, 1908, p. 289-315.
- Désazars de Montgaillard, « L'art à Toulouse. Salons de peinture du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse, 1908, p. 103-165
- Désazars de Montgailhard, Guy, « L'art à Toulouse. Ses enseignements professionnels pendant l'ère moderne », dans Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 1904, IV, p. 239-305.
- Désazars, Guy, « Les antiquaires, les collectionneurs et les archéologues d'autrefois à Toulouse », dans Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, p. 234-269.
- Désazars de Montgaillard, Guy, Lapierre, Eugène, Saint-Charles, Léon, Le vieux Toulouse disparu, Toulouse, 1885.
- Desbarreaux-Bernard, Tibulle, Les lanternistes, essai sur les réunions littéraires et scientifiques qui ont précédé, à Toulouse, l'établissement de l'Académie des sciences, Paris, 1858.
- Descat, Sophie, « L'embellissement urbain au XVIIIe siècle. Éléments du beau, éléments du sublime » dans Le beau dans la ville, actes de colloque de Tours, Tours, 2007.
- Desjardins, Gustave, Le petit Trianon, Histoire et description, Versailles, 1885.
- Desmas, Anne-Lise (et al.), Edme Bouchardon (1698-1762), une idée du beau, [catalogue d'exposition], Paris, 2016.

- Devic, Claude, Vaisette, Joseph, *Histoire générale du Languedoc*, Toulouse, 1876, [éd. augmentée, 1<sup>e</sup> éd. 1730-1745], 16 t.
- Dictionnaire de Port-Royal, sous la dir. de Jean Lesaulnier et Anthony McKenna, Paris, 2004.
- Diemer Arnaud, « Quand le luxe devient une question économique : retour sur la querelle du luxe du 18e siècle », dans *Innovations*, 2013/2, n°41, p. 9-27.
- « Directeurs de l'Académie », dans *Les peintres du Roi* [catalogue d'exposition, Tours, 18 mars-18 juin 2000, Toulouse, Musée des Augustins, 30 juin-2 octobre], Paris, 2000, p. 284-285.
- Domergue, Achille, Métrologie du département de la Haute-Garonne, Toulouse, 1839.
- Douais, Célestin, La visitation de Toulouse, études, souvenirs et documents, Paris, 1905.
- Doucet, Corinne, « Les académies équestres et l'éducation de la noblesse (XVI°XVIII° siècles)», dans Revue historique, 2003/4, p. 817-836.
- Dousset-Seiden, Christine, « Entre tradition et modernité, les intérieurs Toulousains au XVIII<sup>e</sup> siècle » dans *Annales du Midi*, 2003, vol. n°. 115, n°.141, p. 31-50.
- Duboul, Axel, La fin du parlement de Toulouse, Toulouse, 1890.
- Dulieu, Louis, « Jean Astruc », dans Revue d'histoire des sciences, 1973, vol. 26, n°2, p. 113-135.
- Dumas, François, « Une épidémie de fièvre miliaire à Toulouse en 1782 », Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions, et belles lettres de Toulouse, 1911, p. 227-240.
- Dumas, François, « Une ordonnance sur la voierie de Toulouse au dix-huitième siècle », dans Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions, et belles lettres de Toulouse, 1910, p. 245-268.
- Du Mège, Alexandre, Histoire des institutions religieuses, politiques, judiciaires et littéraires de la ville de Toulouse, Toulouse, 1844-1846, 4 t.
- Du Mège, Alexandre, La Mothe-Langon Étienne-Léon de et Laurent-Gousse, Jean Théodore, Biographie toulousaine, ou Dictionnaire historique des personnages qui [...] se sont rendus célèbres dans la ville de Toulouse, ou qui ont contribué à son illustration, par une société de gens de lettres Paris, 1823,2 t.
- Dumons, Barthélemy, « Le plan général des alignements de la ville (1807-1842), dans *Toulouse*, les délices de l'imitation, sous la dir. de Maurice Culot, Bruxelles, 1986, p. 109-130.
- Dupont, Charles, « Documents sur les prisons de Toulouse », dans l'Auta, février 1941, p. 22-25.
- Duprat, Catherine, Pour l'amour de l'humanité. Le temps des philanthropes, la philanthropie parisienne des Lumières à la Monarchie de juillet, Paris, 1993, vol. 1.
- Dutil, Léon, L'état économique du Languedoc à la fin de l'Ancien Régime, Paris, 1911.
- Dutil, Léon, « La réforme du capitoulat au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Annales du Midi*, 1907, t. 19, n° 75, p. 305-363.

Dziembowski, Edmond, Un nouveau patriotisme français, 1750-1770. La France face à la puissance anglaise à l'époque de la guerre de Sept Ans, Oxford, 1998.

#### E.

- L'Édition des textes anciens XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, sous la dir. de Bernard Barbiche et Monique Chatenet, Paris, 1991.
- Eleb-Vidal, Monique, Debarre-Blanchard, Anne, Architectures de la vie privée, maisons et mentalités : XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles, Paris, 1989.
- Enfert, Renaud d', L'enseignement du dessin en France: figure humaine et dessin géométrique : 1750-1850, Paris, 2003.
- Escard-Bugat, Myriam, « Le métier de peintre à Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle, entre transmission et échanges », dans *Transmettre et échanger en Roussillon et en Languedoc XVIe-XVIII<sup>e</sup> siècle*, sous la dir. de Gilbert Larguier, Perpignan, 2011, p. 169-183.
- Escard-Bugat, Myriam, *Le peintre toulousain Jean-Baptiste Despax*, Mémoire de Master II sous la dir. de Julien Lugand et Pascal Julien, 2010.
- Etlin, Richard, Symbolic space. French Enlightenment Architecture and its Legacy. Chicago, Londres, 1994.
- Etlin, Richard, The architecture of death, The Transformation of the Cemetery in Eighteenth Century Paris, Cambridge et Londres, 1984.

## F.

- Faroult, Guillaume, « Les fortunes de la Vertu. Origine et évolution de l'iconographie des vestales jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Revue de l'art*, 2006-2, n° 152, p. 9-30.
- Favier, Thierry, « Louis XV parisien : un aspect de la musique religieuse sous la Régence », dans Études sur le XVIII<sup>e</sup> siècle, XXVI, 1998, p. 27-50.
- Ferran, Florence et Démoris, René, La peinture en procès, l'invention de la critique d'art au siècle des Lumières, Paris, 2001.
- Ferté, Patrick, Répertoire géographique des étudiants du midi de la France (1561-1793). Pour une prosopographie des élites, Toulouse, 2004-2015, 7 t.
- Feugère, Anatole, « Un scandale toulousain au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le capitoul David et les jeux défendus », dans Annales du Midi, 1932, vol. 44, n° 175, p. 296 331.

- Fichet-Poitrey, Françoise, Bureau, Jean et Kaufman, M, Le corps des Ponts et chaussées du génie civil à l'aménagement du territoire. [Rapport de recherche] 0159/82, Ministère de l'urbanisme et du logement/Comité de la recherche et du développement en architecture (CORDA). 1982.
- Figeac, Michel, « La place du gouverneur dans la ville au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Des hommes et des pouvoirs dans la ville*, XIV-XX<sup>e</sup> siècles, sous la dir. de Josette Pontet), p. 153-159.
- Fleury, Michel et Monnier, François « L'urbanisme éclairé à Paris : aménagement et législation de Louis XIV à la Révolution », dans *Cahiers du C.R.E.P.I.F.*, septembre 1985, n° 12, p. 58-70.
- Fons, Victor, « Mémoires sur les prieurés de Saint-Jacques et de Saint-Germier de Muret », dans Bulletin de la Société Impériale Archéologique du Midi de la France, t. 8, 1861-1865, p. 89.

Forster, Robert, The nobility of Toulouse un the eighteenth century, Baltimore, 1960.

Foucaud, Odile, Toulouse. L'architecture au XIX<sup>e</sup> siècle, Paris, 2000.

Frêche, Georges, Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières, Paris, 1974.

Frêche, Georges et Geneviève, Les prix des grains, des vins et des légumes à Toulouse (1486-1868) extraits des Mercuriales, suivis d'une bibliographie d'histoire des prix, Paris, 1967.

Freundlich, Francis, Le monde du jeu à Paris (1715-1800), Paris, 1995.

Fronton-Wessel, Marie-Laure, « Le plafond peint de la grand'chambre de la cour d'appel de Toulouse », dans Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, t. LIX, 1999, p. 163-175.

Fumaroli, Marc, Le comte de Caylus et Edme Bouchardon, deux réformateurs du goût sous Louis XV, Paris, 2016.

## G.

- Gady, Alexandre, « Les places royales en France au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *De l'esprit des villes*, *Nancy et l'Europe urbaine au siècle des Lumières*, 1720-1770, catalogue d'exposition, Nancy, Musée des Beauxarts, 7 mai-22 août 2005, Nancy, 2005. p. 63-69.
- Gady, Bénédicte et Juliette Trey, La France vue du Grand siècle, dessins d'Israël Silvestre (1621-1691), Paris, 2018.
- Galabert, François, « Eugène Lapierre (1834-1923) », dans Annales du Midi, t. 38, n° 149-150, 1926, p. 368-369.
- Galbrun, Alain, « Famille de Nicolay », dans *Héraldique et généalogie*, 1969, 1<sup>e</sup> année, 1<sup>e</sup> vol., n°6, p.131-132.
- Galland-Seguela, Martine, Les ingénieurs militaires espagnols de 1710 à 1803, Madrid, 2008.

- Galland-Seguela, Martine, « Introduction à l'étude du corps des ingénieurs militaires espagnols au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire*, économie et société, 1989, n ° 4, p. 551-562.
- Gallo, Luigi, Pierre Henri de Valenciennes 1750-1819. L'artiste et le théoricien, Rome, 2017.
- Garcia, Anne-Marie et Schwartz, Emmanuel, L'école de la liberté. Être artiste à Paris, 1648-1817), catalogue d'exposition [24 octobre 2009 10 janvier 2010], Paris, 2009.
- Garipuy (1711-1782) un savant toulousain du XVIII<sup>e</sup> siècle : Exposition Bibliothèque municipale de Toulouse 10 juin-20 septembre 1982, Toulouse, Bibliothèque municipale de Toulouse, 1982.
- Gastou, Pierre, « Plan de la ville de Toulouse », Toulouse, parcelle de mémoire, 2000 ans d'histoire urbaine au regard de 8 siècles d'archives municipales, sous la dir. de François Bordes [cat. d'exposition, Archives municipales de Toulouse, 5 décembre 2005 6 mars 2006], Toulouse, 2005, p. 172.
- Gayot, Gérard, « Les francs-maçons à l'orient de Charleville 1774-1815 », dans Revue historique ardennaise, t. XXXV, 2002, p. 37-91.
- Gibson-Wood, Carole, Jonathan Richardson, art theorist of the english Enligtenment, New Haven et Londres, 2000.
- Gibson-Wood, Carole, « Jonathan Richardson and the rationalization of connoisseurship », dans Art History, mars 1984, p. 38-56.
- Gilles, José, « Les seigneurs d'Osny sous l'Ancien Régime », dans Mémoires de la Société historique et archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin, t. LXXXVI, 2003-2004, p. 247-275.
- Giorgetti Vichi, Anna Maria, Gli arcadi dal 1690 al 1800, onomasticon, Rome, 1977.
- Gladstone, Clovis, « Le citoyen dans l'Encyclopédie », dans *Dix-huitième siècle*, 2010/1, n° 42, p. 581-597.
- Godechot, Jacques et Tollon, Bruno, « Ombre et lumières sur Toulouse », dans *Histoire de Toulouse*, sous la dir. de Philippe Wolff, Toulouse, 1974, p. 349-391.
- Godinot, René, « La Première Académie de Dessin de la Ville de Bayonne (1778-1782) et son Directeur Pierre Lagleire », dans *Revue de la Société des Sciences*, *Lettres et Arts de Bayonne*, n°97, juin 1961, p. 133-150.
- Goubert, Jean-Pierre, Une histoire de l'hygiène, eau et salubrité dans la France contemporaine, Paris 2010 [1º éd. Paris, 1986].
- Graber, Frédéric et Gireaudeau, Martin, « Définir les projets », dans Les projets. Une histoire politique (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles), Paris, 2018, p. 9-26.
- Graber, Frédéric, Gireaudeau, Martin, « Une histoire politique des projets », dans Les projets. Une histoire politique (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles), Paris, 2018, p 247-274.

- Graber, Frédéric, « Une histoire pragmatique des formes projet », dans *Histoires pragmatiques*, sous la dir. de Francis Chateauraynaud et Yves Cohen, Paris, 2016, p. 201-223.
- Graber, Frédéric, « Quels adieux à Habermas ? Du (difficile) dépassement de L'Espace public en histoire », dans *Participations*, n°3, 2014, p. 189-199.
- Graber, Frédéric, « Du faiseur de projet au projet régulier dans les Travaux Publics (18<sup>e</sup>-19<sup>e</sup> siècles) », dans Revue d'histoire moderne et contemporaine, n°58, 2011, p. 7-33.
- Graber, Frédéric, « Le nivellement, une mesure pour l'action autour de 1800 », dans Historie & mesure, 2006, XXI-2, p. 31-54.
- Granderoute, Robert, « Mémoires historiques et littéraires sur Toulouse », dans *Dictionnaire des journaux 1600-1789* [En ligne], notice n° 894.
- Grandière, Marcel, L'idéal pédagogique en France au XVIIIe siècle, Oxford, 1998.
- Grandière, Marcel, « Louis Dumas et le système typographique, 1728-1744 », dans Histoire de l'éducation, n°81, janvier 1999, p. 35-62.
- Gresset, Philippe, « La salubrité dans la ville ou l'hygiène contre la ville ? », dans La ville durable au risque de l'Histoire, sous la dir. de Sophie Descat, Éric Monin, Daniel Siret, p. 45-62.
- Grussi, Olivier, La vie quotidienne des joueurs sous l'Ancien Régime à Paris et à la Cour, Paris, 1985.
- Guichard, Charlotte, Les amateurs d'art à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, 2008.
- Guichard, Charlotte, « Connoiseurship and artistic expertise. London and Paris, 1600-1800 », Fields of expertise: a comparative history of expert procedures in Paris and London, 1600 to present, sous la dir. de Christelle Rabier, Cambridge, 2007, p. 173-191.
- Guicharnaud, Hélène, « Un collectionneur parisien, ami de Greuze et de Pigalle, l'abbé Louis Gougenot (1724 1767) », dans Gazette des Beaux-arts, juillet-août 1999, p. 1-74.
- Guedron, Martial, La plaie et le couteau. La sensibilité anatomique de Théodore Géricault, Paris, 1997.
- Guedron, Martial, « L'enseignement de l'anatomie en France et la question de la dissection (XVIII-XIX<sup>e</sup> siècles) », dans Cahiers d'Histoire de l'art, 2004/2, p. 33-40.
- Guerny de Chassin, René de et Linière, Raoul de, « Armorial de Sarthe (suite) », dans Revue historique et archéologique du Maine, 1933, 2° série, t.13, p. 234-259.
- Guiffrey, Jules, « Histoire de l'Académie de Saint-Luc », dans Archives de l'Art Français, 1915, tome 9. Guitard-Morel, Josiane, La relation éducative au siècle des Lumières, Paris, 2015.

- Guillin, Marjorie, "L'anéantissement des arts en province?" : l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle (1751-1793), thèse de doctorat d'histoire de l'art, sous la dir. de Pascal Julien et le « tutorat » de Fabienne Sartre, Université Toulouse-II, 2013.
- Guillin, Marjorie, « L'enseignement de l'architecture à l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse », dans Les cahiers de Framespa [en ligne], 5/2010.

## H.

- Habermas, Jürgen, L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, Paris, 1993 [1e éd. en Allemand, 1962].
- Halitim-Dubois, Nadine, « Lyon au cœur des innovations urbaines : le projet d'Antoine-Michel Perrache (1726-1779) », dans Lyon au XVIII<sup>e</sup>, un siècle surprenant !, sous la dir. de Maria-Anne Privat-Savigny, catalogue d'exposition [Lyon, musées Gadagne, 22 novembre 2012-5 mai 2013], Paris, 2012, p. 43-47.
- Hamadache, Jacques, Essai sur la psychologie de l'invention dans le domaine mathématique, Paris, 2007 [1<sup>e</sup> éd. En anglais, 1953].
- Harouel, Jean-Louis, « De François I<sup>er</sup> au pari en ligne, histoire du jeu en France », dans *Pouvoir*, 2011/4, n° 139, p. 5 -14.
- Harouel, Jean-Louis, L'embellissement des villes. L'urbanisme français au XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, 1993.
- Harouel, Jean-Louis, « Les fonctions de l'alignement dans l'organisme urbain », dans *Dix-huitième* siècle, 1977/9, p. 135-149.
- Haskell, Francis, Le musée éphémère, les maîtres anciens et l'essor des expositions, Paris, 2002.
- Haskell, Francis, Penny, Nicholas, Pour l'amour de l'antique, la statuaire gréco-romaine et le goût européen (1500 1900), Paris, 1988 [1e éd. en anglais, 1981].
- Hennebelle, David, « Le rendez-vous manqué entre Mozart et l'aristocratie parisienne », dans Annales historiques de la Révolution française, n°379, janvier-mars 2015, p. 35-45.
- Hennebelle, David, De Lully à Mozart, Aristocratie, musique et musiciens à Paris (XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles), Paris, 2009.
- Henriot, Gabriel, Poëte, Marcel et Ruinaut, Jules, Promenades et jardins de Paris (Depuis le XV<sup>e</sup> siècle jusqu'en 1830), Exposition de la Bibliothèque et des travaux historique de la ville de Paris, Paris, 1913.
- Henry, Charles, « L'École de dessin de Reims et le comte de Caylus », dans Nouvelles Archives de l'Art Français, 1882, p. 238-244.

- Henry, Charles, « Un placet de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse aux États de la province sur plusieurs objets de dépense (1763) », dans *Nouvelles archives de l'art français*, Paris, 1880, vol. 2, p. 220-228.
- Henry, Christophe, « Les grâces de Carle Van Loo, métaphores de l'Éros politique (1765) », [en ligne] <a href="https://www.ghamu.org/ch-henry-les-graces-de-carle-vanloo/">https://www.ghamu.org/ch-henry-les-graces-de-carle-vanloo/</a>, consulté le 3 décembre 2016.
- Hermet, André, « Le séjour à Paris de Monsieur d'Olive, président de la chambre des requêtes au Parlement de Toulouse, et de Madame d'Olive », dans *L'Auta*, mai 1978, p. 297-302.

Hildesheimer, Françoise, Gut, Christian, L'assistance hospitalière, Paris, 1992.

Hillairet, Jacques, Dictionnaire historique des rues de Paris, Paris, 1997.

- « Les hommes illustres de Toulouse : Cammas », dans Bulletin municipal de Toulouse, 1935, n°7, p. 653-657.
- Hozier, Jean-François-Louis, Recueil de tous les membres composant l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Paris, 1817-1818.
- Hozier, Jean-François-Louis d', Recueil de tous les membres composant l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, Paris, 1817-1818.
- Huzel, Jean-Philippe, « L'abbé Du Bos, théoricien du "grand public" », dans Goûts privés et enjeux publics dans la patrimonialisation, XVIII<sup>e</sup>, XXI<sup>e</sup> siècles, sous la dir. de Dominique Poulo, Paris, 2012, p. 45-59.

## I

Ils observaient les étoiles, cinq siècles d'astronomie à Toulouse, Toulouse, 2002.

Instrumentistes et luthiers parisiens, XVII<sup>e</sup>XIX<sup>e</sup> siècles, sous la dir. de Florence Gétreau, Paris, 1988.

## J.

- Jourdain, Charles, « L'université de Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle » dans *Revue des Sociétés savantes des départements*, deuxième série, t. VIII, 1862, 2<sup>e</sup> semestre, p. 311-321.
- Jacquel, Roger, « L'astronome toulousain Darquier (1718-1802) et le cosmologue mulhousien Jean-Henri Lambert (1728 – 1777) », dans Comptes rendus du 96° congrès des sociétés savantes, Toulouse, 1971, Paris, 1974, t. 1, p. 31-46.
- Joly, Morwena, « Le modèle antique examiné sous l'angle anatomique : entre beau idéal et beau réel (1670 1812) », dans *Dix-huitième siècle*, 2009, n° 41, p. 393-408.

Joseph Vernet (1714-1789) : les vues des ports de France, Musée national de la Marine, 2003.

- Jourda, Pierre, Le théâtre à Montpellier (1755-1851), Oxford, 2001.
- Julia, Dominique, « L'enseignement dans les écoles royales militaires au cours de la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Sorée, l'intelligence et la mémoire d'un lieu, sous la dir. de Marie-Odile Munier, Toulouse, 2001, p. 73-89.
- Julibert-Jiménez, Àngela, « Les salons de l'Académie de Saint-Luc (1751 1774), dans La Valeur de l'art, Exposition, marché, critique et public au XVIII<sup>e</sup> siècle, sous la dir. de Jesper Rasmussen, Paris, Champion, 2009, p. 187-213.
- Julien, Pascal, D'ors et de prières : art et dévotions à Saint-Sernin de Toulouse XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, Aix-en-Provence, 2004.
- Julien, Pascal, « Les stalles de la cathédrale Saint-Étienne, un chantier exemplaire (1610-1613) », dans Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. LII, 1992, p. 107-125.

## K.

Kimizuka, Hiroyasu, Bordeaux et la Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle, Les routes des vins, Paris, 2015.

- Kornell, Monique, « Edme Bouchardon's anatomy book for artists », dans *Getty research Journal*, n° 8, 2016, p. 39-54.
- Kovacs, Katalin, « La naissance d'un genre littéraire : la critique d'art au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans, *Théories* et débats esthétiques au dix-huitième siècle. Éléments d'une enquête, sous la dir. d'Élisabeth Décultot et Mark Ledbury, paris, 2001, p. 211-232.
- Krispin, Laure et Friquart, Louise-Emmanuelle, Toulouse, 250 ans d'urbanisme et d'architecture publique, Toulouse, 2008.

Kristeller, Paul Oskar, Le système moderne des arts : étude d'histoire de l'esthétique, Nîmes, 1999.

## L.

Lachiver, Marcel, Vins, vignes et vignerons, Histoire du vignoble français, Paris, 1988.

- Laffont, Jean-Luc, « Éclairer la ville. Toulouse au siècle des Lumières, dans *Toulouse, une métropole méridionale : vingt siècles de vie urbaine :* actes du 58<sup>e</sup> Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, [Université de Toulouse-Le Mirail, 14-16 juin 2007], sous la dir. de Bernadette Suau, Jean-Pierre Amalric et Jean-Marc Olivier, Toulouse, 2009.
- Laffont, Jean-Luc, « Toulouse face à la Garonne : la remise en cause d'un couple pluriséculaire (fin XVII<sup>e</sup> milieu XVIII<sup>e</sup> siècles), dans *Le canal du Midi et les voies navigables dans le midi de la France*, Actes du congrès des fédérations historiques languedociennes, [Castelnaudary, 27, 28, 29 juin

- 1997], sous la dir. de Christophe Marquié, Claude-Marie Robion, René Viala, Castelnaudary, 1998, p. 163-182.
- Laffont, Jean-Luc, « Relecture critique de l'évolution de la population toulousaine sous l'Ancien Régime », dans *Histoire*, économie & société, 1998, 17-3, p. 455-478.
- Laffont, Jean-Luc, *Policer la ville*, *Toulouse*, *capitale provinciale au siècle des Lumières*, Thèse d'histoire dir. par René Souriac, Université Toulouse II, 1997.
- Lafont, Olivier, « Ouvrage de Dame et succès de librairie : les remèdes de Madame Fouquet », dans Revue d'Histoire de la pharmacie, 2010, n °365, p. 57-72.
- Lagarde, Jean-Louis, « Propos d'art : Gilles Pin », dans Le midi socialiste, 1930, 7 avril. n.p.
- Lagarde, Jean-Louis, « Propos d'art : Delaistre, 1778 1780 », dans Le midi socialiste, 1928, 20 août, n.p.
- Lagarde, Jean-Louis, « Propos d'art : Guillaume Cammas, dans Le midi socialiste, 1728, 7 février, n.p.
- Laget, Pierre-Louis, Laroche, Claude et Duhau, Isabelle, L'hôpital en France, du Moyen Âge à nos jours : histoire et architecture, Paris, 2016 [1e éd. 2012].
- Lagrave, Henri, Le théâtre et le public à Paris de 1715 à 1750, Paris, 1972.
- Lahalle, Agnès, Les écoles de dessin au XVIII<sup>e</sup> siècle, entre arts libéraux et arts mécaniques, Paris, 2008.
- Lahalle, Agnès, « Le rôle des villes dans l'enseignement du dessin en France : les écoles de dessin au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans L'éducation artistique en France. Du modèle académique et scolaire aux pratiques actuelles XVIII<sup>e</sup>- XXI<sup>e</sup> siècles, Rennes, 2010, p. 239-251.
- Lambeau, Lucien, « La place Royale, l'hôtel de Chaulnes et de Nicolay, numéro royal : 28, numéro révolutionnaire 291, numéro actuel 9 », dans *Bulletin de la Société d'Histoire de Paris et de l'Île de France*, 1911, p. 26-58.
- Lambert, Barbara, L'enseignement de la musique et des disciplines artistiques au collège de Sorèze (1761-1809), Mémoire de maîtrise d'histoire sous la dir. de Patrick Ferté, Université Toulouse, 2, 2001, 2 t.
- Lamouzèle, Étienne, Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'après les « Heures perdues » de Pierre Barthès, Toulouse, 1914.
- Lamy, Jérôme, L'observatoire de Toulouse aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Archéologie d'un espace savant, Rennes, 2007.
- Lancaster Carrington, Henry, The Comédie Française, 1701-1774, plays, actors, spectators, finances, Philadelphie, 1951.
- Lance, Adolphe, Dictionnaire des architectes français, Paris, 1872, 2 t.

- Laneyrie-Dagen, Nadège, L'invention du corps : la représentation de l'homme du Moyen âge à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Paris, 2006 [1<sup>e</sup>. éd. 1997].
- Lapierre, Eugène [sous le pseudonyme d'E. Lapis], « Variétés rétrospectives et contemporaines. Les embellissements de Toulouse, premier article », *Journal de Toulouse*, 6 janvier 1881.
- Lapierre, Eugène [sous le pseudonyme d'E. Lapis], « Variétés rétrospectives et contemporaines. Les embellissements de Toulouse, deuxième article », *Journal de Toulouse*, 13 janvier 1881.
- Lapierre, Eugène [sous le pseudonyme d'E. Lapis], « Variétés rétrospectives et contemporaines. Les embellissements de Toulouse, suite du projet de Monsieur de Mondran. Troisième article », *Journal de Toulouse*, 20 janvier 1881.
- Lapierre, Eugène [sous le pseudonyme d'E. Lapis], « Variétés rétrospectives et contemporaines. Les embellissements de Toulouse, suite du projet de Monsieur de Mondran. Quatrième article », *Journal de Toulouse*, 27 janvier 1881.
- Lapierre, Eugène [sous le pseudonyme d'E. Lapis], « Variétés rétrospectives et contemporaines. Les embellissements de Toulouse, suite du projet de Monsieur de Mondran. Cinquième et dernier article », *Journal de Toulouse*, 10 février 1881.
- Lapierre, Eugène, « La question des embellissements de Toulouse il y a cent ans », dans *Journal historique*, politique et littéraire, 15 juillet 1860, n. p.
- Lapierre, Eugène, « La question des embellissements de Toulouse il y a cent ans. Suite », dans *Journal historique*, politique et littéraire, 16 juillet 1860, n. p.
- Lapierre Eugène, « La question des embellissements de Toulouse il y a cent ans. Suite et fin », dans Journal historique, politique et littéraire, 17 juillet 1860, n.p.
- Larguier, Gilbert, « La Chambre de commerce de Montpellier au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Corps intermédiaires, marchands et vignerons en Languedoc (1704-1939) sous la dir. de Geneviève Gavignaud-Fontaine et Gilbert Larguier, Perpignan, 2016, p. 21-43.
- La Roque, Louis de, Armorial de la noblesse de Languedoc, Paris, 1860.
- Larrère, Catherine, L'invention de l'économie au XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, 1992.
- La Taste, Charles Félix Aristide de, La famille de La Taste : son origine, ses branches et leurs alliances, documents historiques : extrait de la lettre généalogique de M.de La Taste à ses enfants, Blois, 1903
- Laurent, Philippe, « Autour des halles, protection monumentale et enjeu urbain », dans Monuments historiques, n°. 187, mai-juin 1993, p. 55-58.
- Lavedan, Géraud de, « Mémoire au sujet de l'élargissement et de l'alignement des rues de la ville de Toulouse », dans Toulouse, parcelle de mémoire, 2000 ans d'histoire urbaine au regard de 8 siècles

- d'archives municipales, sous la dir. de François Bordes [catalogue d'exposition, Archives municipales de Toulouse, 5 décembre 2005-6 mars 2006], Toulouse, 2005, p. 188-189.
- Lavedan, Géraud de, « Ordonnance de police "portant règlement pour l'indication des rues de ladite ville" », dans *Toulouse*, parcelle de mémoire, 2000 ans d'histoire urbaine au regard de 8 siècles d'archives municipales, sous la dir. de François Bordes [catalogue d'exposition, Archives municipales de Toulouse, 5 décembre 2005-6 mars 2006], Toulouse, 2005, p. 182-184.
- Lavedan, Pierre, Histoire de l'urbanisme à Paris, [...] avec un complément de bibliographie par Jean Bastié et le concours d'Alfred Fierro-Domenech, Paris, 1993, [1e. éd., 1975].
- Lavedan, Pierre, Hugueney, Jeanne, Henrat, Philippe, L'urbanisme à l'époque moderne. XVI- XVIII<sup>e</sup> siècles, Paris, 1982.
- Laveyssière, Sylvain, « L'antique selon François Perrier : les Segmenta nobilium Signorum et leurs modèles », dans *Poussin et l'antique*, actes du colloque de Rome, Villa Médicis, 13-14 novembre 2009, sous la dir. de Marc Bayard, Elena Fumagalli, Rome, 2011, p. 49 306.
- Leben, Ulrich, L'École royale de dessin de Paris (1767-1815), Paris, 2004.
- Le Bihan, Marc, Francs-maçons et ateliers parisiens de la grande loge de France au XVIII<sup>e</sup> siècle (1760-1795), Paris, 1973.
- Lecomte de Latresne, Jean-Jacques, « Éloge de Pierre-Louis-Anne Drouin de Vaudeuil », dans Mémoire pour servir à l'histoire des jeux floraux, sous la dir. de Philippe-Vincent Poitevin-Peitavi, Toulouse, Dalles, 1815, vol. 1, p. 195-200.
- Lefrançois, Thierry, Charles-Nicolas Coypel, peintre du Roi (1692-1752), Paris, 1994.
- Legay, Marie-Laure, Les loteries royales dans l'Europe des Lumières (1680-1815), Lille, 2014.
- Legay, Marie-Laure, « Les syndics généraux des États provinciaux, officiers mixtes de l'État moderne (France, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », dans *Histoire*, économie & société, octobre-décembre 2004, p. 489-501.
- Legrand, Ruth, « Livrets des salons : fonction et évolution (1673-1791) », dans Gazette des beaux-arts, mars 1995, p. 237-248.
- Lely, Sandrine, « Peintresse ou artiste ? Les femmes dans la vie artistique de province au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *La peinture en province de la fin du Moyen* Âge au début du XX<sup>e</sup> siècle, sous la dir. de Jean-Pierre Lethuillier, Rennes, 2002.
- Lemaire, Gérard-Georges, Histoire du Salon de peinture, Paris, 2004.

- Le Mao, Catherine, « Un établissement pionnier dans la capitale du vin : la verrerie Mitchell au XVIII<sup>e</sup> siècle, dans *Les innovations verrières et leur devenir*, actes du deuxième colloque international de l'association Verre & Histoire, Paris, 2011.
- Lemas Nicolas, « Embellir la ville pour le piéton : La prise en compte esthétique et fonctionnelle du piéton dans la littérature sur les embellissements de Paris de Pierre Patte à Eugène Hénard », dans CLARA, 2013/1, n° 1, p. 103-121.
- Lemas, Nicolas, « La ville offerte : les projets d'embellissements du XVIII<sup>e</sup> siècle, une littérature de l'accueil », dans Les annales de la recherche urbaine, 2003, n° 94, p. 87-95.
- Lemas, Nicolas, « Le temps des projets. Poncet de La Grave, Delamair ou l'impensé de l'urbanisme au siècle des Lumières », dans *Histoire urbaine*, 2002/1, n° 5, p. 43-65.
- Lemonnier-Mercier, Aline, Les embellissements du Havre au XVIII<sup>e</sup> siècle. Projets, réalisations, 1719-1830.
- Lemoyne des Essarts, Nicolas Toussaint, Les siècles littéraires de la France, ou Nouveau dictionnaire historique, critique et bibliographique de tous les écrivains français, morts et vivans, jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, 1801.
- Leproux, Guy-Michel, Le théâtre à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle, Paris, 2018.
- Leproux, Guy-Michel, Recherches sur les peintres-verriers parisiens de la Renaissance (1540-1620), Genève, 1988.
- Leroy-Ladurie, Emmanuel et Quillet, Bernard, « Un urbanisme frôleur », dans Histoire de la France urbaine, sous la dir. de Georges Duby, t. 3 : La ville classique, Paris, 1970, p. 335-478.
- Lespinasse, Pierre et Mesuret, Robert, « Documents inédits sur Jean Labarthe », dans *Revue historique* de Toulouse, 1943, t. XXX, n° 102, p. 134-137.
- Lestrade, Jean, « Hilaire Pader, peintre toulousain au dix-septième siècle, d'après des documents inédits », dans Revue des Pyrénées et de la France méridionale, 1901, p. 253-269.
- Lhéritier, Michel, L'intendant Tourny (1695-1760), Paris, 1920.
- Lichtenstein, Jacqueline, Les raisons de l'art. Essai sur les théories de la peinture, Paris, 2014.
- Lichtenstein, Jacqueline, « De l'idée de la peinture à l'analyse du tableau : une mutation essentielle de la théorie de l'art », dans *Revue d'esthétique*, n° 31-32, 1997, p. 17-32.
- Liévaux, Pascal, « Le mouvement communal et ses conséquences architecturales en Europe et en France », dans *De l'esprit des villes, Nancy et l'Europe urbaine au siècle des Lumières*, 1720-1770, catalogue d'exposition, Nancy, Musée des Beaux-arts, 7 mai-22 août 2005, Nancy, 2005, p. 120-127.

Lievyns, A., Verdot, Jean-Maurice, Bégat, Pierre, Fastes de la légion d'honneur, biographie de tous les décorés [...], Paris, 1844.

Lilti, Antoine, Le monde des salons, Paris, 2005.

Llanas, Jean, « L'urbanisme à Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Recueil de l'Académie des jeux floraux, t. 125, 1936, p. 64-114.

Locquin, Jean, La peinture d'histoire en France de 1747 à 1785, Paris, 1978.

Loriol, Claude, « Un huguenot adversaire de Voltaire, Laurent Angliviel de Labeaumelle », dans Bulletin de la Société d'Histoire du protestantisme, 1974, p. 366-386.

Lunéville, fastes du Versailles lorrain, sous la dir. de Charles-Gaffiot, Jacques, Paris, 2003.

Lugand, Julien, Peintres et doreurs en Roussillon aux XVIIe et XVIIIe siècles, Canet, 2007.

## M.

Maës, Gaëtanne, « Le Salon de Paris : un modèle pour la France et pour les Français au XVIII<sup>e</sup> siècle ? », Le Salon de l'Académie royale de peinture et de sculpture, sous la dir. d'Isabelle Pichet, Paris, 2014.

Maës, Gaëtanne, Les Salons de Lille, de l'Ancien Régime à la Restauration, 1773-1820, Dijon, 2004.

Magnien, Aline, La nature et l'Antique, la chair et le contour, essai sur la sculpture française du XVIII<sup>e</sup> siècle, Oxford, 2004.

Mahul, Jacques-Alphonse, Cartulaires et archives des communes de l'ancien diocèse et de l'arrondissement administratif de Carcassonne, Paris, 1857-1882, 6 vol.

Maillebiau, Christian, Vue de la ville de Toulouse, 1775, Gilles Pin, Toulouse, 2002.

Mandosio, Jean-Marc, « un "esprit familier" au siècle des Lumières : Paralis et la cabale divinatoire de Casanova », dans De Socrate à Tintin, « Anges gardiens et démons familiers de l'Antiquité à nos jours », Rennes, 2001, p. 209-247.

Marandet, François, Marchands et collectionneurs de tableaux à Paris (1710-1756) : les acteurs et les mécanismes de circulation de la peinture dans la première moitié du 18<sup>e</sup> siècle en France, thèse de doctorat en Histoire de l'art sous la dir. de Michel Hochmann, EPHE, 2010.

Marchand, Patrick, Les maîtres de poste et le transport public en France (1700-1850), thèse de doctorat sous la dir. de Daniel Roche, Paris-I, 2004.

Marchand, Patrick, Le maître de poste et le messager. Les transports publics en France, au temps des chevaux, 1700-1850, Paris, 2006.

- Marilier, Jean « Le monastère et l'église des Bernardines de Tart, à Dijon », dans Mémoires de la Commission des Antiquités du Département de la Côte-d'Or, vol. 33 (1982/83), p. 255-290.
- Marionneau, Charles, « Les salons bordelais au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Publications de la Société des bibliophiles de Guyenne*, 1882, t. 3, p. 115-318.
- Marqué, Nicolas, « La communauté des Toulousains, bénéficiaire ou enjeu de l'urbanisme durant le dernier siècle de l'Ancien Régime ? », Les pratiques politiques dans les villes françaises d'Ancien Régime. Communauté, citoyenneté et localité, sous la dir. de Claire Dolan, Rennes, 2018, p. 45-72.
- Marqué, Nicolas, Géohistoire de Toulouse et des villes de Parlement (vers 1680-vers 1830). Des centres administratifs et judiciaires d'Ancien Régime et leur redéfinition après la Révolution, thèse de doctorat sous la dir. de Jack Thomas, Université Toulouse-II, 2015.
- Martin, Pierre-Dominique, Autobiographie (1771-1839), éd. par Yves Laissus, Paris, 2007.
- Marty, Pierre, « Louis de Mondran, portrait d'un mémorialiste en joueur entre Paris et Toulouse (1719-1744) », dans Annales du Midi, 2019, à paraître.
- Masson, Remi, Les mousquetaires ou la violence d'État, Paris, 2013.
- Massounie, Dominique, « Philibert Orry et l'embellissement du territoire. Autour de l'*Instruction* de 1738 : genèse d'un paysage », dans *Livraison d'histoire de l'architecture*, n° 26, 2013/2, p. 89-106.
- Massounie, Dominique et Pascalis, Sandra, « Une nouvelle entrée de ville au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'invention du rond-point », dans *Polia*, n°1, 2004, p. 43-61.
- Maurepas, Arnaud et Boulant, Antoine, Les ministres et les ministères du Siècle des lumières (1715 1789). Étude et dictionnaire, Paris, 1996.
- Mavidal, Jérôme, Laurent, Émile, Archives parlementaires de 1787 à 1860 : recueil complet des débats législatifs et politiques des chambres françaises, Paris, 1879, 1° série, Vol. 14.
- McClellan, Andrew, « Théorie de l'art et disposition des tableaux au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Les musées en Europe à la veille de l'ouverture du Louvre, sous la dir. d'Édouard Pommier, Paris, 1995.
- Mediavilla, Claude, Histoire de la calligraphie française, Paris, 2006.
- Menant, Sylvain, « L'embellissement des villes selon Voltaire », dans Revue Voltaire, n° 12, 2012, p. 209-218.
- Merle, N., « La commune de Soubran, canton de Mirambeau », dans Recueil des actes de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, 1895, p. 231-317.
- Mesplé, Paul, « Visites et promenades. Le bas-relief d'Apollon et les muses par Marc Arcis. Le salon des demoiselles Dubarry », dans *l'Auta*, mai 1966, p. 76-80.
- Mesplé, Paul, Notes et documents sur les Mortreuil, sculpteurs et architectes, Toulouse, 1958.

Mesplé, Paul, L'album de dessins d'Italie de François Lucas, Toulouse, 1953.

Mesplé, Paul, Joseph-Marie de Saget, ingénieur des travaux publics de la province de Languedoc, Toulouse, 1946.

Mesuret, Robert, Les expositions des salons de l'Académie de Toulouse de 1751 à 1791, Toulouse, 1972.

Mesuret, Robert, Le théâtre à Toulouse de 1561 à 1914, Toulouse, 1972.

Mesuret, Robert, Inventaire général des dessins des musées de province, t. II, Toulouse, musée Paul-Dupuy, dessins antérieurs à 1830, Paris, 1958.

Mesuret, Robert, Pierre-Henri de Valenciennes, Toulouse, 1956.

Mesuret, Robert, Les peintres-doreurs et les peintres-décorateurs de Toulouse au XVII<sup>e</sup> siècle, Toulouse, 1954.

Mesuret, Robert, Les graveurs en taille-douce, 1600-1800, Toulouse, 1951.

Mesuret, Robert, « Les plans gravés de Toulouse », dans L'Auta, juillet 1950, p. 98 -103.

Mesuret, Robert « Assemblée générale du 28 janvier 1945 - La légende de Nicolas de Troy, par Robert Mesuret », dans L'Auta, février 1946, p. 22-24.

Mesuret, Robert, « Les premières décorations du théâtre du Capitole », dans Mémoires de la Société des Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, 1943, p. 235-243.

Meyssonnier, Simone, « Vincent de Gournay, un intendant du commerce au travail. L'apport du fonds de Saint-Brieux à l'intelligence de ses textes », dans Le cercle de Vincent de Gournay, savoirs économiques et pratiques administratives en France au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous la dir. de Loïc Charles, Frédéric Lefebvre et Christine Théré, Paris, 2011, p. 89-110.

Michaud, Louis-Gabriel, Biographie universelle, ancienne et moderne [...], Paris, 1810.

Michaud, Louis-Gabriel, Biographie universelle, ancienne et moderne [...], 2e éd., Paris, 1843, 85 vol.

Michel, Benoît, « Le collège des Jésuites de Toulouse et la vie musicale toulousaine de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle à 1762 », dans *Plaire et instruire*, le spectacle dans les collèges de l'Ancien Régime, sous la dir. d' Anne Piéjus, Rennes, 2007, p. 271-285.

Michel, Christian, L'Académie royale de peinture, sculpture et architecture (1648-1793), naissance de l'école française, Paris, 2012.

Michel, Christian, « La mutation du regard : l'interprétation gravée de Raphäel de l'Ancien Régime à la Restauration, dans *Gravure et communication interculturelle en Europe aux 18*<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, sous la dir. de Philippe Kaenel, Rolf Reichardt, Berlin, 2007, p. 592-601.

Michel, Christian, « Le goût pour le dessin en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : de l'utilisation à l'étude désintéressée », dans *Revue de l'art*, n°. 143, 2004-1, p. 27-34.

- Michel, Christian, Charles-Nicolas Cochin et l'art des Lumières, Rome, 1993.
- Michel, Olivier, « Les artistes français et l'Académie des Arcades au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *La condition sociale de l'artiste*, *XVI-XX<sup>e</sup> siècles*, Actes du colloque du Groupe des chercheurs en Histoire moderne et contemporaine du C.N.R.S., 12 octobre 1985, sous la dir. de Jérôme de La Gorce, Françoise Levaillant et Alain Mérot, 1985, p. 51-64.
- Michel, Patrick, Peinture et plaisir. Les goûts picturaux des collectionneurs parisiens au XVIII<sup>e</sup> siècle, Rennes, 2011.
- Michel, Patrick, Le commerce du tableau à Paris dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, Lille, 2007.
- Minovez, Jean-Michel, Garonne & canal du Midi : le système de navigation autour de Toulouse, Toulouse, 2018.
- Minovez, Jean-Michel, « Grandeur et décadence de la navigation fluviale : l'exemple du bassin supérieur de la Garonne du milieu du XVII<sup>e</sup> au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire*, économie & société, 1999, n°. 3, p. 569-592.
- Mollier, Pierre, Curiosités maçonniques. Énigmes, intrigues et secrets dans les archives des loges, Paris, 2014.
- Mongrédien, Jean, Jean-François Lesueur, Contribution à l'étude d'un demi-siècle de musique française (1780-1830), Berne, 1980, 2 vol.
- Monnier, François Les marchés de travaux publics dans la généralité de Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, 1984.
- Monnier, Raymonde, « Patrie, patriotisme des Lumières à la Révolution. Sentiment de la patrie et culte des héros », dans *Dictionnaire des usages socio-politiques* (1770-1815). *Patrie, patriotisme*, sous la dir. de Jacques Guilhaumou et Raymonde Monnier, Paris, 2006, p. 11-63.
- Montjouvent, Philippe de, Les Riquet de Caraman, Paris, 2002.
- Morel-Borotra, Nathalie, « Projets et institutions de concerts à Bordeaux pendant la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Les cahiers d'Artes*, 2007, n°2, p. 193-213.
- Moureau, François, La plume et le plomb: espaces de l'imprimé et du manuscrit au siècle des Lumières, Paris, 2006.
- Murphy, Antoine, « Richard Cantillon et le groupe de Vincent de Gournay », dans Nouvelle histoire de la pensée économique, des scolastiques aux classiques, sous la dir. d'Alain Béraud et Gilbert Faccarello, Paris, 1993, vol. 1, p. 188-203.

## N.

« La Nature l'avait créé peintre », Pierre-Henri de Valenciennes 1750-1819, [catalogue d'exposition au musée Paul-Dupuy, Toulouse 19 mars – 23 juin 2003], Paris, 2003.

Navelle, André, familles nobles et notables du midi toulousain (XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles), Généalogie de 700 familles présentes dans la région de Toulouse avant 1550, Paris, 1995 [1<sup>e</sup> éd. 1991-1994].

Nectoux, Christiane, « Comment un Mathieu de Molé se retrouve à Mensignac au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, t. CXIX, 1992, p. 333 – 339.

Nègre, Valérie, L'art et la matière, Paris, 2016.

Nègre, Valérie, L'ornement en série, architecture, terre-cuite et carton pierre, Sprimont, 2006.

Nègre, Valérie, « Jacques-Pascal Virebent (1746-1830). Naissance d'une politique urbaine municipale », dans *Toulouse*, les délices de l'imitation, sous la dir. de Maurice Culot, Bruxelles, 1989, p. 91-108.

Notice historique et généalogique sur la maison de Chabot, et autres pièces concernant cette maison, Paris, 1834.

Notice historique sur la maison de Riquet de Caraman, Fontainebleau, 1877.

Notice des tableaux, statues, bustes, bas reliefs et antiquités composant le musée de Toulouse, Toulouse, 1818.

## O.

O'Gilvy, Henri Gabriel, Nobiliaire de Guienne et de Gascogne, Bordeaux, 1856.

Omont, Henri, « documents relatifs à l'établissement de l'Académie des arts de Toulouse », dans Annales du Midi, 1892, t. 4, n° 16, p. 542-556.

Orain, Arnaud, « Le *Journal œconomique*, le cercle de Gournay et le pouvoir monarchique : quelques preuves matérielles d'un lien organique », dans *Dix-huitième siècle*, 2013, n° 45, p. 565-583.

Orain, Arnaud, « Jean-Joseph-Louis Graslin (1727-1790). Un itinéraire dans son siècle », dans Jean-Joseph-Louis Graslin (1727-1790). Le temps des Lumières à Nantes, sous la dir. de Maurice Culot, Rennes, 2008, p. 29-86.

Ozanam, Didier, « Le Théâtre français de Cadix au XVIII<sup>e</sup> siècle (1769-1779) », dans Mélanges de la Casa de Velázquez, tome 10, 1974, p. 203-231.

## P.

Pallot, Bill, « Menuisiers au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Le Sentier Bonne-Nouvelle*, sous la dir. de Werner Szambien, Paris, 1999, p. 110-114.

Parias, Louis-Henri (dir.), Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, Paris, 1981, 2 vol.

- Parrocel, Étienne, Histoire documentaire de l'Académie de peinture et de sculpture de Marseille, Paris, 1889-1890, 2 t.
- Passeron, Irène, « Grandjean de Fouchy, D'Alembert et Condorcet : Tracasseries et arrangements des secrétaires perpétuels », dans *Revue d'histoire des sciences*, t. 61, n°. 1, 2008, p. 165-180.
- Pautet, Sébastien, « Produire une élite savante et technicienne à l'École du génie de Mézières : dispositions techniques et scientifiques des élèves ingénieurs », dans *Artefact*, n°. 4, 2016, p. 119 -133.
- Pautet, Sébastien, « Les élèves de l'École du génie de Mézières et leurs territoires au XVIII<sup>e</sup> siècle » dans *Encyclo. Revue de l'école doctorale ED 382*, Université Sorbonne Paris Cité, 2013, p. 81-99.
- Les peintres du Roi [catalogue d'exposition, Tours, 18 mars-18 juin 2000, Toulouse, Musée des Augustins, 30 juin 2 octobre], Paris, 2000, p. 284-285.
- Pélaquier, Élie, Durand, Stéphane, « Naissance et affirmation d'une administration provinciale des travaux publics », dans *Des États dans l'État, les États de Languedoc, de la Fronde à la révolution*, sous la dir. de Stéphane Durand et al., Genève, 2014, p. 676-738.
- Penent, Jean, *Antoine Rivalz* (1667-1735), le Romain de Toulouse [catalogue d'exposition, musée Paul-Dupuy, du 20 octobre 2004 au 19 janvier 2005], Paris, 2004.
- Penent, Jean, La peinture toulousaine et le retour du classicisme (1700-1835), thèse de doctorat sous la direction d'Yves Bruand, Université Toulouse-II, 1979.
- Pérouse de Montclos, Jean-Marie, Architecture, description et vocabulaire méthodique, Paris, 2011.
- Petot, Jean, Histoire de l'administration des Ponts et chaussées (1599-1815), Paris, 1958.
- Piccoli, Edoardo, « Jacques-François Blondel à son apogée (1749-1756) », dans Repenser les limites : l'architecture à travers l'espace, le temps et les disciplines, Paris, 2005, [En ligne], mis en ligne le 31 octobre 2008, consulté le 10 août 2019. URL : http://journals.openedition.org/inha/1176
- Pichet, Isabelle, Le tapissier et les dispositifs discursifs au Salon, 1750-1789 : expographie, critique et opinion, Paris, 2012.
- Picon, Antoine, L'invention de l'ingénieur moderne. L'école des Ponts et chaussées (1747-1851), Paris, 1992. Picon, Antoine, Architectes et ingénieurs au siècle des Lumières, Paris, 1988.
- Pifteau, Fernand, « M. Louis de Mondran rentre de Paris. Dramatique accident », dans *L'Auta*, n°118, Avril 1940, p. 62-67.
- Pifteau, Fernand, « M. Louis de Mondran vend son vin à Bordeaux ou il se rend par la Garonne (Mémoires inédits) », dans *L'Auta*, n°113, novembre 1939, p. 114 119.
- Pillet, Elisabeth, « Jean Cousin topographe », dans Documents d'Histoire parisienne, 2011, p. 7-14.

Piques, Stéphane, Beaux-Lafffon, Marie-Germaine et Catalo, Jean, « Quelle faïence toulousaine au XVIII<sup>e</sup> siècle? », dans *La vaisselle peinte et imprimée en midi toulousain (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, sous la dir. de Jean-Michel Minovez et Stéphane Piques, Toulouse, 2018, p. 91-123.

Poète, Marcel, Au jardin des Tuileries. L'art du jardin. La promenade publique, Paris, 1924.

Pognon, Edmond et Bruand, Yves, Inventaire du fonds français, graveurs du XVIIIe siècle, Bibliothèque nationale, Département des estampes, t IX, Paris, 1962.

Poirier, François-Jacques, Metz, documents généalogiques : armée, noblesse, magistrature, haute bourgeoisie : d'après le registre des paroisses, 1561-1792, Paris, 1899.

Poitrineau, Abel, Les anciennes mesures locales du sudouest d'après les tables de conversion, Paris, 1996.

Poitrineau, Abel, Ils travaillent en France, métiers et mentalités du XVI<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, Paris, 1992.

Portal, Charles, Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art du Tarn du XIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle, Albi, 1925.

Prévost, Audrey, Le luxe, les Lumières et la Révolution, Paris, 2014.

Prin, Maurice et Rocacher, Jean, Le Château Narbonnais, le parlement et le palais de justice de Toulouse, Toulouse, 1991.

Prin, Maurice et Tollon, Bruno, « Un projet inédit pour la façade du Capitole », dans Bulletin de la Société archéologique du midi de la France, 1997, p. 111-121.

Pronteau, Jeanne, « La commission et le Plan des artistes », dans L'urbanisme parisien au siècle des Lumières, sous la dir. Michel Le Moël et Sophie Descat, Paris, 1999, p. 205-217.

Prost, Philippe, « Des boulevards d'artillerie », dans Les grands boulevards, un parcours d'innovation et de modernité, Paris, 2000, p. 38-40.

Provost, Audrey, Le luxe, les Lumières et la Révolution, Paris, 2014.

Puget, Julien, Les embellissements d'Aix et de Marseille. Droits espace et fabrique de la ville aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Rennes, 2018.

Pujalte-Fraysse, Marie-Luce « De l'usage de la monographie : la relecture de la biographie de Jean-Arnaud Raymond, architecte du Roi (1738-1811) » Dans *Tierce : Carnets de recherches interdisciplinaires en Histoire, Histoire de l'Art et Musicologie*, 2016-1, Dossier. [En ligne] Publié en ligne le 26 octobre 2016. URL : <a href="http://tierce.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=106">http://tierce.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=106</a>. Consulté le 28/04/2018.

Pujalte-Fraysse, Marie-Luce, « Jean-Arnaud Raymond (1738-1811), du séjour romain au début de sa carrière au service des États du Languedoc », dans Le public et la politique des arts au siècle des Lumières, sous la dir. de Christophe Henry, Daniel Rabreau, Paris, 2011, p. 255-265.

- Pujalte, Marie-Luce, « Le projet pour le commerce et les embellissements de Toulouse, de Louis de Mondran (1752-1754), ou l'idée du progrès des arts par un amateur », dans *Claude-Nicolas Ledoux* et le livre d'architecture en Français, actes du colloque international d'histoire de l'art Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Paris, 2006, p. 132-142.
- Pujalte, Marie-Luce, « Les Cammas, architectes toulousains du XVIII<sup>e</sup> siècle et l'Antiquité », dans *Pallas*, n° 57, 2001, p. 81-90.
- Pujalte, Marie-Luce, « Les maîtres d'œuvres du XVIIIe siècle toulousain : leurs rôles et leurs prérogatives », dans Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, 59, 1999, p. 229-248.
- Pujalte, Marie-Luce, L'architecture civile privée à Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle, thèse de doctorat, sous la dir. d'Yves Bruant, Toulouse II, 1999.
- Pujalte, Marie-Luce, « Guillaume Cammas, architecte de l'Hôtel de Puivert ? », dans Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, 1998, t. 58, p. 173-180.
- Pujol, Auguste, « Variétés. L'Académie royale des Beaux-arts de Toulouse », dans *Journal historique*, politique et littéraire, 10 octobre 1860, n. p.
- Pujol, Auguste, « Variétés. L'Académie royale des Beaux-arts de Toulouse. Suite », dans *Journal historique*, politique et littéraire, 11 octobre 1860, n. p.
- Pujol, Auguste, « Variétés. L'Académie royale des Beaux-arts de Toulouse. Suite », dans *Journal historique*, politique et littéraire, 12 octobre 1860, n. p.
- Pujol, Stéphane, Le dialogue d'idées au XVIII<sup>e</sup> siècle, Oxford, 2005.

## Q.

Quérard, Joseph-Marie, France littéraire ou Dictionnaire bibliographique, Paris, 1834.

## R.

- Rabreau, Daniel, Apollon dans la ville: le théâtre et l'urbanisme en France au XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, 2008.
- Rabreau, Daniel, La saline royale d'Arc-et-Senans : un monument industriel, allégorie des Lumières, Paris, 2002.
- Rabreau, Daniel, « La promenade urbaine en France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : entre planification et imaginaire », dans *Histoire des jardins, de la Renaissance à nos jours*, sous la dir. de Monique Mosser et Georges Teyssot, Paris, 1991, p. 301-312.
- Rabreau, Daniel, « De l'embellissement. L'iconographie urbaine comme catharsis au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Architecture et comportement, 1990, vol. 6, n°. 1, p. 39-62.

- Ramet, Henri, Histoire de Toulouse, rééd. critique par Christian Cau, Toulouse, 1994 [1e éd. Toulouse, 1935].
- Ramet, Henri, Le capitole et le parlement de Toulouse, Orthez, 2008 [1e éd. 1928].
- Ratel, Guillaume, « Le labyrinthe du greffe du Parlement de Toulouse, pivot de la pratique à l'époque moderne (1550-1778) », dans *Une histoire de la mémoire judiciaire*, sous la dir. d'Olivier Poncet et Isabelle Storez-Brancourt, Paris, 2009, p. 217-232.
- Ravá, Aldo, Lettres de femmes à Casanova, Paris, 1911.
- Réau, Louis, *Histoire du vandalisme*, éd. augmentée par Michel Fleury et Guy-Michel Leproux, Paris, 1994 [1<sup>e</sup>. éd. 1958].
- Remond, Emmanuel, Autour de la sculpture néo-classique à Toulouse. Artistes, marbres, plâtres et enseignements, mémoire de maîtrise sous la dir. de Jean Nayrolles, Université Toulouse-II, 2005.
- Reuss, Martin, « Introduction : seeing like an engineer : water projects and the mediation of the incommensurable », dans *Technology and culture*, vol. 49, n°. 3, juillet 2008, p. 531-546.
- Revel, Jacques, « L'histoire au ras du sol », dans Le pouvoir au village, histoire d'un exorciste dans le Piemont du XVII<sup>e</sup> siècle, sous la dir. de Giovanni Levi, Paris, 1989.
- Reynold de Seresin, Claire, *Jeux, joueurs et répression à Toulouse au XVIII*<sup>e</sup> siècle, mémoire de maîtrise d'histoire moderne, Université Toulouse II, 1993.
- Richard, Jacques, « La bibliothèque de Jean Astruc, médecin des Lumières (1688-1766) », dans Histoire des sciences médicales, t. XXXV, 2001/1, p. 99 -108.
- Richefort, Isabelle, Peintre à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle, Paris, 1998.
- Riot-Sarcey, Michele, Bouchet, Thomas et Picon, Antoine, Dictionnaire des utopies, Paris, 2006.
- Riquet, Pierre de, « Une silhouette d'officier général au XVIII<sup>e</sup> siècle : le comte de Caraman », dans Le canal du Midi, des siècles d'aventure humaine, sous la dir. de Jean-Denis Bergasse, Cessenon, 1984.
- Rivals, Claude, Camboulive, René et Angély, Jean, Toulouse d'après les plans anciens, Toulouse, 1972.
- Robert, Adolphe, Bourloton, Edgar et Cougny, Gaston, Dictionnaire des parlementaires français [...], Paris, 1889-1891.
- Robinet, René, « Un élève de l'École Royale du Génie de Mézières en 1756 : Rigobert Joseph Bourgeois », dans Études ardennaises, 1959, p. 40.
- Rocacher, Jean « Histoire des bâtiments du parlement de Toulouse », dans Les parlements de province. Pouvoirs, justice et société du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, sous la dir ; de Jacques Poumarède et Jack Thomas, Toulouse, 1996, p. 55-73.

- Rocacher, Jean, « La description du palais du parlement de Toulouse par l'ingénieur François Garipuy (31 août 1778) », dans Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, t. LI, 1991, p. 223-250.
- Roche, Daniel, Histoire des choses banales. Naissance de la consommation dans les sociétés traditionnelles (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle), Paris, 1997.
- Roche, Daniel, « Académies et académisme : le modèle français au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Mélanges de l'École Française de Rome, n° 108, 1996/2, p. 643-658.
- Roche, Daniel, La culture des apparences, Une histoire du vêtement (XVII-XVIII<sup>e</sup> siècle), Paris, 1982.
- Roche, Daniel, Le siècle des Lumières en province, Académies et académiciens provinciaux (1680-1789), Paris, 1978, 2 vol.
- Roffidal, Émilie, « L'union des arts et du commerce », dans Marseille au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les années de l'Académie de peinture et de sculpture. 1753-1793, sous la dir. de Luc Georget et Gérard Fabre, Marseille, 2016, p. 193-209.
- Rogister, John, "The provincial governor or commandant as a crucial link between the french crown and the Estates and the Parlements in the eighteenth century: the case of Maréchal de Richelieu, commandant in Languedoc and governor in Guyenne", dans Actes del 53° Congrés de la Comissió Internacional per a l'Estudi de la Història de les Institucions Representatives i Parlamentàries, Barcelone, sous la dir. de Jaume Sobrequés i Callicó et al., 2005, vol. 1, p. 277-284.
- Rollenhagen-Tilly, Linnéa, « Les quais de Toulouse, déroulement d'un chantier public dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Édifice et artifice. Histoires constructives*, sous la dir. de Robert Carvais et al., Paris, 2010, p. 945-954.
- Rollenhagen-Tilly, Linnéa, « L'édification des quais de Toulouse au XVIIIe siècle : références architecturales nationales ? », dans L'art du sud : de la création à l'identité (XI-XX<sup>e</sup> siècle), sous la dir. de Quitterie Cazes, Toulouse, 2003, p. 165-180.
- Rollenhagen-Tilly, Linnéa, Les quais de Saget, mémoire de maîtrise sous la dir. de Bruno Tollon, Toulouse, 1999. 2 t.
- Ronot, Henry, « Le traité d'anatomie d'Edme Bouchardon », dans Bulletin de la Société de l'histoire de l'art français, 1968, p. 93-100.
- Roschach, Ernest, « Supplément d'enquête sur le manuscrit apocryphe de Saint-Savin », dans Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse, 10<sup>e</sup> série, t. XII, p.33-49 Rousteau-Chambon, Hélène, L'enseignement à l'Académie royale d'architecture, Rennes, 2016.

- Rousteau-Chambon, Hélène, Le gothique des temps modernes. Architecture religieuse en milieu urbain, Paris, 2003.
- Roux, Marcel et al., Inventaire du fonds français, graveurs du XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, 1931-1970, 10 t.
- Roux, Pascal, « Éducation et formation des officiers militaires à Toulouse dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire*, économie & société, 2001, 20-3, p. 371-383.
- Roux, Isabelle, « L'urbanisme », dans Le port des Lumières, vol. 2 : Architecture et art urbain (1780-1815) [Catalogue d'exposition, musée d'Aquitaine], Bordeaux, 1989, p. 17-33.
- Ruggiu, François-Joseph, « Ancienneté familiale et construction de l'identité nobiliaire dans la France de l'Ancien Régime », dans *La noblesse de la fin du XV<sup>e</sup> au début du XX<sup>e</sup> siècle : un modèle social?*, textes réunis par Josette Pontet, Michel Figeac et Marie Boisson, Anglet, 2002, t.1, p. 309-326.

## S.

- Sacks, Oliver, The river of consciousness, Londres, 2017.
- Saint-Raymond, Edmond, « Les œuvres d'utilité publiques de l'Académie royale des Beaux-arts (III) L'école du génie », dans Mémoires de la Société des inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 1918, p. 339-354.
- Saint-Raymond, Edmond, « Les œuvres d'utilité publiques de l'Académie royale des Beaux-arts (I) Les Salons I», dans Mémoires de la Société des inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 1916, p. 349-384.
- Saint-Raymond, Edmond, « Les œuvres d'utilité publiques de l'Académie royale des Beaux-arts (II) Les Salons, II », dans Mémoires de la Société des inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 1917, p. 499-524.
- Saint-Raymond, Edmond, « Les œuvres d'utilité publiques de l'Académie royale des Beaux-arts », dans Mémoires de la Société des inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 1914, p. 117-140.
- Saint-Raymond, Edmond, « Les débuts de l'école publique de dessin, à Toulouse, et la première société des Beaux-arts », dans Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 1912, p. 171-202.
- Saint-Raymond, Edmond, « Dupuy du Grez : un toulousain critique d'art au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, 1911, p. 241-278.

- Sales, Henri, « Les origines du maréchal Lannes, d'après des documents inédits », dans Bulletin de la Société archéologique, historique, littéraire et scientifique du Gers, LVI<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> trimestre 1955, p. 277-287.
- Sanchez, Pierre, Dictionnaire des artistes exposant dans les salons de Paris et de province des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles (1673 1800), Dijon, 2004, 3 vol.
- Sanchez, Pierre, Les Salons de Dijon, 1771-1950 : catalogue des exposants et liste de leurs œuvres, Dijon, 2002.
- Sandoz, Marc, Louis Lagrenée (1725-1805), Paris, 1983.
- Sandret, Louis, Histoire généalogique de la maison de Chabot, Paris, 1886.
- Santi, Louis de, « L'abbé Capmartin », dans Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belleslettres de Toulouse, 1925, p. 65-100.
- Sartre, Fabienne, « De l'école de dessin municipale à la Société des arts », dans Les collectionneurs toulousains du XVIII<sup>e</sup> siècle [catalogue d'exposition du musée Paul-Dupuy, Toulouse, du 17 janvier au 30 avril 2001], Paris, 2001, p. 28-32.
- Sartre, Fabienne, Marc Arcis, un Toulousain sculpteur du Roi, thèse de doctorat sous la dir. d'Yves Bruand, Université Toulouse II, 1999.
- Saugera, Éric, Bordeaux, port négrier (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles), Paris, 2002.
- Saupin, Guy, « Graslin et les pouvoirs publics à Nantes à la fin de l'Ancien Régime », dans Jean-Joseph-Louis Graslin (1727-1790). Le temps des Lumières à Nantes, sous la dir. de Philippe Le Pichon, Arnaud Orain, Rennes, 2008, p. 191-208.
- Saupin, Guy, Les villes en France à l'époque moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle), Paris, 2002.
- Schneider, Robert, Public life in Toulouse (1463-1789), New York, 1989.
- « Séance du 19 juillet 1887 », dans *Bull. de la Société archéologique du midi de la France*, nouvelle série, n°4, séances du 5 avril au 26 juillet 1887 inclus, Toulouse, 1887.
- Sentou Jean, Fortunes et groupes sociaux à Toulouse sous la Révolution (1789-1799). Essai d'histoire statistique, Toulouse, 1969.
- Sgard, Jean, « Mercure de France (1724-1778) », dans Dictionnaire des journaux (1600-1789), [en ligne], consulté le 3 juillet 2019.
- Sgard, Jean, Dictionnaire des journalistes (1600-1789), Oxford, Voltaire Foundation, 1999, 2 vols [1e éd. Grenoble, 1968].

- Skornicki, Arnault, « L'État, l'expert et le négociant : le réseau de la "science du commerce" sous Louis XV », dans Genèses, 2006/4, n° 65, p. 4-26.
- Slonina, Jérôme, « Le personnel des travaux publics des États de Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Histoire et service public*, sous la dir. de Gilles J. Guglielmi, Paris, 2004, p. 273-293.
- Soula, Mathieu, « Toulouse et la tutelle financière royale au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'exemple d'une résistance (1688-1789) », dans *Annales du Midi*, t. 119, n° 259, 2007, p. 309-338.
- Stein, Henri, « La société des beaux-arts de Montpellier (1779-1787) », dans Archives de l'Art français, Mélanges Lemonnier, tome VII, 1913, p. 5-43.
- Steiner, Philippe, « L'économie politique du royaume agricole : François Quesnay », dans *Nouvelle* histoire de la pensée économique, des scolastiques aux classiques, sous la dir. d'Alain Béraud et Gilbert Faccarello, Paris, 1993, vol. 1, p. 225-253.
- Suau, Bernadette, « Un centre d'archives régionales créé à Toulouse par l'ordre de Malte aux XVII et XVIII et XVIII et siècles », dans *Toulouse*, une métropole méridionale : vingt siècles de vie urbaine. Actes du 58 congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, sous la dir. de Bernadette Suau, Jean-Pierre Amalric et Jean-Marc Olivier, t. 2, p. 891-908.
- Szanto, Michael, « La peinture du nord et sa réception en France au XVIII<sup>e</sup> siècle. Réflexions sur l'accrochage des tableaux de Madame de Verrue », dans Collectionner dans les Flandre et la France du Nord au XVIII<sup>e</sup> siècle, sous la dir. de Sophie Raux, Lille, 2005, p. 221-250.
- Szambien, Werner, Symétrie, goût, caractère. Théorie et terminologie de l'architecture à l'âge classique, 1550-1800, Paris, 1986.
- Szulman, Éric, La navigation intérieure sous l'Ancien Régime, Paris, 2014.

## T.

- Taillard, Christian, « Urbanistes et esthètes bordelais », dans *Histoire des Bordelais*, sous la dir. de Michel Figeac, t. 1, Bordeaux, 2002, p. 173-194.
- Taillefer, Michel, Vivre à Toulouse sous l'Ancien Régime, Toulouse, 2014 [1e éd. 2000].
- Taillefer, Michel, « La société des Beaux-arts et la création de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture (1746-1750), dans Les collectionneurs toulousains du XVIII<sup>e</sup> siècle [catalogue d'exposition du musée Paul-Dupuy, Toulouse, du 17 janvier au 30 avril 2001], Paris, 2001, p. 34-47.

- Taillefer, Michel, « Louis de Mondran, urbaniste, homme d'affaires et franc-maçon » dans Cahiers de la Grande Loge provinciale d'Occitanie, n°24, décembre 1998, p. 6-9.
- Taillefer, Michel, « Les francs-maçons mainteneurs des Jeux floraux au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Cahiers de la Grande loge provinciale d'Occitanie, n° 6, 1987, p. 20-38.
- Taillefer, Michel, Une académie interprète des Lumières, l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, Paris, 1984.
- Taillefer, Michel, La Franc-maçonnerie toulousaine sous l'Ancien Régime et la Révolution (1741-1799), Paris, 1984.
- Taillefer, Michel, « L'échec d'une tentative de réforme académique : le Musée de Toulouse (1784-1788) », dans Annales du Midi, t. 89, n°134, 1977, p. 405-418.
- Tajan, N., « Éloge de Monsieur Jamme, prononcé par Monsieur Tajan, un des quarante mainteneurs de l'Académie, dans la séance publique du 28 février 1819 », dans *Recueil des jeux floraux*, Toulouse, 1819, p. 27-40.
- Théré, Christine et Rohrbasser, « L'entrée en usage du mot "population" au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle », dans Le cercle de Vincent de Gournay, savoirs économiques et pratiques administratives en France au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, sous la dir. de Loïc Charles, Frédéric Lefebvre et Christine Théré, Paris, 2011, p. 133-160.
- Thomas, Jack, «Toulouse, capitale judiciaire à l'époque moderne : un essai de bilan historiographique et cartographique », *Histoire de la justice*, 1, 21, 2011, p. 49-82.
- Thomas, Jack, « Alexandre-Auguste Jamme », dans Les recteurs et le rectorat de l'Académie de Toulouse, Didier Foucault, éd., Toulouse, 2010, p. 64-83.
- Thuile, Jean, Histoire de l'orfèvrerie en Languedoc, généralités de Montpellier et de Toulouse, répertoire des orfèvres depuis le Moyen Âge jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, Paris, 1964.
- Thuillier, Sarah, Les promenades publiques au XVIII<sup>e</sup> siècle en midi toulousain. Les exemples de Toulouse, Albi et Montauban, mémoire de maîtrise sous la dir. de Bruno Tollon, Université Toulouse-II, 2005.
- Toujas, René « Un recensement des métiers jurés ou inorganisés à Toulouse en 1673 », dans Le Limousin de 1610 à nos jours, questions diverses, actes du 102<sup>e</sup> congrès international des sociétés savantes, Limoges, 1977, t. 2, p. 225-235.
- Toulouse capitale de province sous l'Ancien Régime [catalogue d'exposition du musée des Augustins], Toulouse, 1953.

- Tournier, Clément, « Le commerce d'un gentilhomme toulousain à Lisbonne au temps de Louis XIV (Jacques d'Espie) », dans *Revue des Pyrénées*, 4<sup>e</sup> trimestre 1912, p. 5-30.
- Trouvé, Stéphanie, Peinture et discours, la construction de l'école de Toulouse, XVII<sup>e</sup>XVIII<sup>e</sup> siècles, Rennes, 2016.
- Trouvé, Stéphanie, « Les Salons de Toulouse de 1751 à 1791 », dans Entre Flandres et Italie, princes collectionneurs, catalogue d'exposition [8 juillet,-7 octobre 2012], musée de Saint-Antoine L'Abbaye, Paris, 2012, p. 97-105.
- Trouvé, Stéphanie, « Les Vies de Malliot : rôle et enjeux dans l'historiographie toulousaine » dans Figures oubliées, figures de l'oubli. Les vicissitudes du goût en peinture au XVIII<sup>e</sup> siècle, Revue d'Auvergne, 122, n° 587, 2008-2, p. 85-104.
- Trouvé, Stéphanie « L'Académie de peinture et sculpture d'Hilaire Pader et l'étude d'après le modèle vivant à Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *Les collectionneurs toulousains du XVIII<sup>e</sup> siècle* [catalogue d'exposition du musée Paul-Dupuy, Toulouse, du 17 janvier au 30 avril 2001], Paris, 2001.

## U.

L'urbanisme parisien au siècle des Lumières, sous la dir. Michel Le Moël et Sophie Descat, Paris, 1997.

## V.

- Van Leewen, Claire, « Le patrimoine architectural aixois en révolution : destructions et réutilisations », dans *Provence historique*, n°180, t. 45, 1995, p. 285-305.
- Vannier, Samuel, « Avant-Propos », dans Christian Maillebiau, Vue de la ville de Toulouse, 1775, Gilles Pin, Toulouse, 2002, p. 8-11.
- Vaucelle, Serge « "La plus grande utilité publique". Renouveau pédagogique et éducation du corps au Collège de Sorèze (1759-1854) », Les Cahiers de Framespa [en ligne], 28/2018 <a href="https://journals.openedition.org/framespa/4824">https://journals.openedition.org/framespa/4824</a>, page consultée le 10 août 2019.
- Vasselin, Martine, « La fortune gravée de Raphaël en France », dans Raphaël et l'art français, sous la dir. de Jean-Pierre Cuzin, Paris, 1983.
- Verdier, Geneviève, Bernard-Aymable Dupuy et la maîtrise de Saint-Sernin de Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle, thèse de doctorat sous la dir. de François Lesure, paris, E.P.H.E., 1977.
- Verdier, Nicolas, « Plans et cartes (France XVIII<sup>e</sup> siècle) », dans *Les projets*. *Une histoire politique* (XVI<sup>e</sup> XXI<sup>e</sup> siècles), sous la dir. de Frédéric Graber, Martin Giraudeau, Paris, 2018, p. 149-161.

Verdier, Nicolas, La carte avant la carte. L'avènement du régime cartographique en France au XVIII<sup>e</sup> siècle, Paris, 2015.

Verdier, Nicolas, « Cartes et paysages : tenter la médiation au XVIII<sup>e</sup> siècle. La question des paysages en plan et en perspective », dans *Les carnets du paysage*, n° 20, 2010, p. 12-29.

Vérin, Hélène, « « La technologie et le parc : ingénieurs et jardiniers en France au XVII<sup>e</sup> siècle », dans Histoire des jardins, de la Renaissance à nos jours, sous la dir de Monique Mosser et Georges Teyssot, Paris, 1991, p. 131-139.

Vérin, Hélène, « Un "document technographique" : le devis. Marine royale et fortifications aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », dans *Techniques & culture*, n° 9, janvier – juin 1987, p. 141 – 167.

Viala, Alain, Naissance de l'écrivain, Paris, 1985.

Vidler, Anthony, L'espace des Lumières. Architecture et philosophie de Ledoux à Fourier, Paris, 1995.

Vigarello, Georges, Le propre et le sale, Paris, 2014 [1º éd. 1985].

Villain, Jules, La France moderne, grand dictionnaire généalogique, historique et biographique, Montpellier, 1913.

La ville au XVIII<sup>e</sup> siècle, [actes du colloque d'Aix-en-Provence, 29 avril – 1<sup>er</sup> mai 1973], Aix-en-Provence, 1973.

Vindry, Fleury, Les demoiselles de Saint-Cyr (1686-1793), Paris, 1908.

Viton de Saint-Allais Nicolas de, Catalogue général et alphabétique des familles nobles admises à l'ordre de Malte, Paris, 1815.

Vosgien, Sébastien, Gouverner le commerce au XVIII<sup>e</sup> siècle. Conseil et Bureau du commerce, Paris, 2017.

## W.

Weel, Adrien Van der, Paul-Louis de Mondran, un chanoine homme d'esprit au dix-huitième siècle, Rotterdam, 1942.

Weinrich, Herald, Léthé. Art et critique de l'oubli, Paris, 1999 [1º éd. allemande, Munich, 1997].

Wittman, Richard, Architecture, print culture and the public sphere in eighteenth-century France, Londres, 2007.

Wolff, Philippe (dir.), Les Toulousains dans l'Histoire, Toulouse, 1984.

## Y.

Julien Yché, « Notes sur Jacques Gamelin (suite et fin) », dans Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, t. XIII, 1914-1915, p. 392-413.

## Z.

Zarcone, Thierry, La fabrique de la franc-maçonnerie française. Histoire, sociabilité et rituels, 1725 – 1750, Paris, 2017.

Zeller Olivier, « La pollution par les cimetières urbains. Pratiques funéraires et discours médical à Lyon en 1777 », dans *Histoire urbaine*, 2002/1, (n° 5), p. 67-83.

## Table des matières

Késumé	1
Remerciements	4
Table des abréviations	6
Introduction	7
I- La vie de Louis de Mondran	25
Chapitre 1. L'origine familiale	27
A) Une généalogie qui reste à établir	27
B) La famille Mondran	29
1. La branche aînée	30
2. La branche cadette	32
3. Le père de Louis : Louis I de Mondran	34
Chapitre 2. Enfance et jeunesse (1699 - 1721)	43
A) Apprentissages de jeunesse et parcours scolaire	43
B) À Paris, août 1720 - mai 1721	45
1. La rencontre de Madame de La Martinière et les apprentissages parisiens	48
2. Ses centres d'intérêt, ses activités	51
Chapitre 3. Toulouse, 1721 à 1728. Entre l'Amour et la Raison : les projets de mariage du jeune Mondran	59
A) Le retour de Paris et les projets de mariage (1721 - 1725)	59
B) Le mariage avec Jeanne-Claire de Sérignol	67
Chapitre 4. Le mariage avec Rose Boé et les délicates premières années des jeunes mariés	71
A) « [] est-ce un poisson d'avril que vous voulés me donner, Monsieur [] ? »	71
B) La mort de Louis I et la disparition de son testament, prémisse d'une houleuse succession	73
1. Le décès de Louis I	73
2. Un climat familial délétère	74
C) L'inventaire après décès de Louis I, et le partage de sa succession	75
1. Une situation précaire qui nécessitait d'entrer en négociation	76
2. 1734 - 1735 : l'accord entérinant la succession et sa ratification tardive	78
Chapitre 5. L'établissement de la famille Mondran (1735-1743)	83
A) Un entourage renouvelé (1735 - 1743)	84
B) Louis en chef de la famille Mondran	86
Chapitre 6. Deux héritages providentiels (1742 - 1743), et un séjour à Paris	89
A) Le décès de Marie-Magdelaine Lucas de Saint-Marc et ses conséquences	90
B) Le silence du second séjour parisien	94
Chapitre 7. Le domaine de La Pomarède	99

A) Un tour d'horizon du domaine entre 1729 et 1765	99
1. Données topographiques	99
2. La Pomarède : maison de campagne, mais surtout domaine agricole et viticole	100
3. Mondran et la culture de la vigne	101
B) Produire du vin, et le vendre : les vins de La Pomarède, de Seysses jusqu'à l'Angleterre, en par les îles (1745 - 1757)	
1. Les intéressantes conséquences de mauvaises vendanges bordelaises : évolutions techniques profits	•
L'expérience du commerce : Mondran apprenti négociant en vin	
Chapitre 8. L'entrée dans une loge maçonnique	107
Chapitre 9. Des enfants élevés « sous les yeux d'un père vigilant et ami des arts » (1740 - 1750)	113
A) Les baptêmes des enfants, et les choix des parrains et marraines	114
B) Les premiers apprentissages de Louis-Joseph, Paul-Louis et Marie-Thérèse	115
1. La prime jeunesse des enfants du couple Mondran	115
2 Une éducation entre le collège des Jésuites et la maison familiale	115
C) Antoine Morel de Lescer chez les Mondran (1744 - 1750)	118
Chapitre 10. Littérature, musique, théâtre et utiles mondanités (1750 - 1759)	121
A) Paul-Louis de Mondran	121
B) Louis-Joseph de Mondran	123
C) Marie-Thérèse de Mondran	126
D) La flatteuse réputation de Marie-Thérèse : « Paris ne possède pas sa pareille »	127
Chapitre 11. Le mariage de Marie-Thérèse de Mondran : la source de nombreux changements	131
Chapitre 12. 1759-1763, entre Toulouse et Paris, des lendemains contrastés	135
A) 1759 - 1762. Le silencieux retour à Toulouse	137
B) 1762, année douce-amère	139
C) Un dernier séjour à Paris : avril - août 1763	141
Chapitre 13. Errements, solitude et disputes familiales (1763 - 1770)	143
A) Une période d'instabilité matérielle	143
B) Louis de Mondran, ses enfants, Vitale Fauré et la vente de La Pomarède	144
Chapitre 14. L'automne d'un gentilhomme (1770 - 1788)	149
Chapitre 15. Louis de Mondran : sa mort, son testament et sa succession	153
A) La bibliothèque du mémorialiste	154
B) Ses collections artistiques	158
1. Une collection d'œuvres d'art limitée	158
2. Des collections artistiques à finalité pédagogique ?	163
II. Louis de Mondran, l'académie de peinture et la vie artistique dans la	165

Chapitr	re 1. La vie artistique à Toulouse (XVIe siècle-1726), institutions et métiers	167
A) U	Jne Académie privée dès 1641	167
B) B	ernard Dupuy de Grez, avocat et protecteur des arts	171
C) Q	Quelques considérations sur les métiers artistiques à Toulouse (1673-1728)	172
Chapitr	re 2. L'école municipale de dessin d'Antoine Rivalz et Guillaume Cammas (v. 1720-1	1744)181
A) L'a	atelier d'Antoine Rivalz	181
B) L'a	ascension de Guillaume Cammas	185
Chapitr	re 3. La chaotique existence de la Société des arts (1746-1750)	189
A) La	structure de la Société	189
В) Со	onflits de métier et luttes de pouvoir	192
-	re 4. Mondran à la tête de la Société des arts : l'obtention des lettres patentes et la m nie royale de peinture, sculpture et architecture	
Chapitre	e 5. Le modérateur de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture	202
-	e 6. « On n[e] parle plus [à l'Académie] que de projets » : Mondran contesté à l'Académi	
Chapitre	e 7. L'insertion de l'Académie dans l'espace public (1)	223
A) Le	es assemblées publiques	223
B) L'e	exemple de l'année 1769	229
1.	L'analyse du Grand prix de 1769	229
2.	Le Grand prix de 1769	234
Chapitre	e 8. L'insertion de l'Académie dans l'espace public (2) : les salons	237
A) U	In attentif commissaire d'exposition	238
1.	Exposer l'art ancien pour mieux régénérer l'art contemporain (1751-1765)	238
2.	Une valorisation de soi et de l'Académie par le biais des projets d'urbanisme	248
3.	Le Salon, lieu d'émancipation des élèves (1761-1774) ?	248
Chapitre	e 9. « N'est-ce donc qu'une école, ou la patrie que nous servons ? »	255
A) L	'apprentissage du dessin	256
1.	La copie d'après l'antique	256
2.	L'anatomie artistique, aspects théoriques et pratiques	
3.	L'enseignement pratique de l'anatomie	260
B) D	Oonner des normes à l'enseignement	
1.	Définir les modèles	
2.	Le puissant écho de l'École royale de dessin ou le tournant de 1767	
-	e 10. L'école des élèves protégés de Mondran	
A) «	elle avait une ambition démesurée, de devenir aussi célèbre, si elle le pouvait, que Rose A	lba » 271
B) "	La nature l'avait créée peintre » ?	275

III- La ville et le citoyen	281
Chapitre 1. Jeunesse et premiers projets	283
A) Un regard neuf sur une ville en changement : Paris 1720 - 1721	283
B) Le retour à Toulouse et la mise en pratique	287
1. Les aménagements de La Pomarède	287
2. Théâtre et festivités	290
Chapitre 2. « Les beaut <b>é</b> s de Paris, que tout le monde admire, doivent nous exciter <b>à</b> rendragnifiques »	
A) Un chantier complexe dans une ville « un peu ruinée »	
B) Le plan général pour l'embellissement de la ville de Toulouse, œuvre de Mondran	
1. Le point central des embellissements toulousains : la place royale et la façade de l'H	Hôtel de Ville
2. Un projet pour la ville et ses abords	299
Chapitre 3. Impliquer la Société des arts dans les projets d'urbanisme	303
A) La formation d'un groupe de pression autour de Guillaume Cammas	303
B) L'utilisation de la Société des arts comme vitrine de projets d'urbanisme	304
C) Philippe Garipuy, un homme de terrain en lien direct avec l'intendant	306
D) La nécessité d'un plan pour mieux comprendre l'espace urbain	308
E) La mise en place d'une administration municipale en charge de la voirie	309
Chapitre 4. La promenade du Boulingrin	315
A) Historique des lieux	315
B) Le projet de l'Académie	317
C) La fin du chantier de la Promenade du Boulingrin et la publication du Projet pour le embelissemens de Toulouse	
1. Plan d'extension plus que promenade ?	324
2. Un financement permettant le désengagement de l'État	326
Chapitre 5. Le Projet pour le commerce et les embelissemens de Toulouse	329
A) Projets, expertise, embellissements	329
B) L'œuvre inaboutie d'un faiseur de projets en quête de légitimité	331
C) Un contexte éditorial favorable aux « projets » (1742 - 1753)	333
1. Voltaire et « l'écrit du citoyen obscur »	334
2. La Font de Saint-Yenne et l'ébullition éditoriale en matière d'architecture et d'embellissements du milieu du siècle	335
D) Une solution d'ordre général : les échanges commerciaux générateurs de richesses	
E) Rationaliser l'espace urbain	
Fluidifier les échanges commerciaux par un réseau d'infrastructures	
remédier aux problèmes de circulation	

F) Embellir la ville et avec elle, restaurer le « bon goût »	347
1. Charité et utilité	347
2. Commémorer le passé, préparer l'avenir	348
3. Un gothique de mauvais goût	348
4. Embellissements et éducation	350
Chapitre 6. D'une lézarde, ouvrir un canal (1753 - 1775)	355
A) Le quartier de La Daurade au milieu du XVIII <sup>e</sup> siècle	355
1. L'intégrité du Pont Neuf et les jardins des bénédictins	355
2. La reconstruction de l'église de la Daurade	357
3. Le très convoité hôtel de la Viguerie	359
B) Une âpre négociation	360
1. Le nouvel intérêt de la Chambre de commerce	361
2. La vente de l'hôtel de la Viguerie	363
C) Les Réflexions d'un citoyen	365
1. Le faiseur de projet à l'épreuve du terrain	365
2. Un texte à la finalité bien définie	367
D) De nombreuses ressources face au Parlement	370
1. Les membres du groupe de pression	370
2. L'investissement de la Chambre de commerce	372
3. Le syndic général du Languedoc : une personnalité importante	e dans le réseau de Mondran 376
Chapitre 7. Le palais du Parlement	383
A) Une conception entre 1754 et 1769	383
B) Demander publiquement l'homologation du plan	386
C) L'utilisation d'une méthode	387
Chapitre 8. Assurer l'apprentissage des architectes et ingénieurs	389
A) Les conditions de la création de l'école du génie (années 1770 - 17	782)394
B) La création de l'école du génie	397
C) Deux règlements, deux modèles distincts : l'école royale militaire 399	et l'École des Ponts et chaussées
1. Le premier règlement de l'école du génie	400
2. Le second règlement de l'école du génie	403
Conclusion	407
Index des noms propres	423
Sources manuscrites	439
Table des matières	495



# THÈSE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ PSL

Préparée à l'École Pratique des Hautes Études

# Louis de Mondran et les arts, parcours d'un homme influent entre Toulouse et Paris (1699-1792)

Volume 2 : Édition critique des *Mémoires* de Louis de Mondran

## Soutenue par

## **Pierre Marty**

Le 7 décembre 2019

## École doctorale n° 472

École doctorale de l'École Pratique des Hautes Études

## Spécialité

Histoire de l'art

## Composition du jury :

### **Patrick Michel**

Professeur des Universités, Université de Lille

Président

#### Julien Lugand

Maître de conférences, Université Perpignan Via Domitia

Rapporteur

#### Jean-François Belhoste

Directeur d'études émérite, EPHE Examinateur

#### Marie-Luce Pujalte-Fraysse

Maître de conférences, Université de Poitiers

Examinateur

#### **Guy-Michel Leproux**

Directeur d'études, EPHE Directeur de thèse



## Volume 2. Mémoires de Louis de Mondran

# Louis de Mondran, un *mémorialiste* oublié, ses écrits et leur histoire

L'écriture eut une place considérable dans la vie de Louis de Mondran, comme on peut en juger en examinant le volume qui rassemble ses mémoires. Ce goût pour l'écriture apparaît tout aussi précisément dans un portrait conservé au musée des Augustins<sup>1</sup>. Peint vers 1770<sup>2</sup>, il fut donné au musée des Augustins en 2006, et restauré immédiatement après<sup>3</sup>. Il représente Mondran, à son bureau, sous les traits d'un homme âgé, le visage ridé et sévère, mis simplement, mais non sans quelque recherche, dans une posture assez proche du *Claude-Henri Watelet* de Greuze<sup>4</sup>. Si la comparaison n'est pas en faveur du peintre toulousain, la posture du modèle n'en demeure pas moins celle de l'amateur d'art. Plusieurs éléments viennent définir cette qualité. Tout d'abord c'est un portefeuille de dessins, duquel dépasse une *académie*. Il est soutenu par une figure en plâtre représentant une *Vénus*<sup>5</sup>. En dessous, se trouve un projet d'un palais pour le parlement de Toulouse, que Mondran proposa en 1769, et qui illustre son goût pour l'architecture et l'urbanisme. Le tout repose sur les lettres patentes créant l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse<sup>6</sup>, que Mondran contribua largement à obtenir en 1751. La Société des arts municipale fut, grâce à lui, auréolée du titre d'Académie royale, qu'elle fut la seule à porter en dehors de l'Académie de peinture et de sculpture de Paris. À proximité

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir vol. 3, planche 1.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le portrait de Mondran a été donné en 2006 au musée des Augustins par la famille Trémoulet qui le possédait depuis plus de cinquante ans. Cette huile sur toile (107 cm x 129 cm) a subi une importante restauration permettant d'enlever les nombreux et importants repeints et a permis d'appréhender une œuvre de meilleure facture. L'identification du peintre a oscillé entre Guillaume Cammas ou son fils, Lambert-François. Pierre Rivalz a été cité. Le tableau est actuellement attribué à François Bertrand.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Le dossier de restauration met en avant le mauvais état général de l'œuvre, les nombreux repeints, crevures et autres détériorations dues à des mauvaises manipulations ou des restaurations inappropriées que la peinture subit avant d'intégrer des collections publiques. Les mains et le visage du modèle ne furent redécouverts qu'après restauration.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Voir vol. 3, planche 3. Le portrait de Watelet par Greuze fut présenté au Salon de l'Académie royale de peinture et sculpture de Paris en 1765. Il est conservé au musée du Louvre (Huile sur toile, 115 cm x 188 cm). Le rapprochement avec le portrait de Greuze a déjà été effectué par Marjorie Guillin.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> L'œuvre représentée se rapproche de la *Baigneuse* d'Allegrain, de la *Venus guidant les traits de l'Amour*, de Vassé ou de La Nymphe de Falconet. Toutefois, il est impossible d'opérer un rapprochement précis entre la statuette représentée et une œuvre existante.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Voir vol. 3, planche 4.

immédiate de ces lettres, se trouve une médaille, symbolisant les prix destinés aux élèves, auxquels Mondran était très attentif.

C'est donc de cette manière que Mondran voulait être vu, sous les traits d'un amateur d'art, passionné d'architecture, fondateur et membre actif d'une académie. Un détail, néanmoins a échappé aux différents chercheurs qui se sont intéressé à ce tableau, détail qui est ressorti après la restauration de l'œuvre. Le peintre, très probablement à la demande de Mondran lui-même, a ajouté d'une écriture discrète, les titres des documents sur les rouleaux où le modèle pose sa main gauche, afin d'indiquer leur contenu : ce sont les différents plans qu'avait proposés Mondran, au nom de l'Académie, pour l'embellissement de Toulouse<sup>7</sup>. Ces intitulés sur les rouleaux ne peuvent être que la marque de la volonté expresse de Mondran. L'écrit lui servit donc à seconder l'image, quand celle-ci ne pouvait plus exprimer assez<sup>8</sup>. Il fut son mode d'expression premier, en témoigne son ouvrage de 1754, publié anonymement, le *Projet pour le commerce et les embellissemens de Toulouse*. Quand sa maîtrise du dessin, sans doute très imparfaite, ne pouvait correctement rendre compte de sa pensée, c'est l'écrit qui l'exprimait.

Jusqu'ici, Mondran fut tour à tour qualifié d'amateur d'art, d'architecte amateur ou d'urbaniste, voire, de façon peut-être quelque peu exagérée, d'économiste.

Étrangement, Mondran ne fut jamais qualifié de mémorialiste. Pourtant, il a beaucoup écrit et laissé de précieux témoignages qui ont été régulièrement utilisés pour évoquer, le plus souvent, l'histoire de l'Académie des arts. Si ces écrits furent très souvent utilisés, ils ne furent jamais étudiés. Révélateurs d'un aspect important de sa personnalité qui ne transparaît pas de prime abord, mais aussi sources foisonnantes d'informations, ils méritaient une étude minutieuse.

#### 1. Les manuscrits et leur tradition

Les écrits de Mondran sont arrivés jusqu'à nous sous différentes formes, copies, versions originales apparemment complètes, pour certaines fragmentaires, ou supposées comme telles. Ces textes ne furent pas toujours consultables dans le même temps, ce qui induit que certaines

-

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Voir volume 3, planche 5.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> En plus des inscriptions sur les rouleaux, On trouve des inscriptions manuscrites sur le plan du palais du Parlement et sur les lettres patentes. Le rapport de restauration indique que ces inscriptions sont des repeints, mais on peut supposer qu'elles étaient présentes à l'origine.

informations n'ont pas toujours pu être considérées par les chercheurs, et il n'est pas à exclure que d'autres textes viennent encore enrichir le corpus.

Dans l'état actuel des choses, cet ensemble doit être séparé en deux, car de Mondran sont conservés, d'une part, les Mémoires adressés à mes enfants, qui retracent, pour reprendre la belle formule de Borges, « la mémoire des jours qu['il] posséda sur cette terre<sup>9</sup>», et d'autre part, des Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse.

## A) Les Mémoires adressés à mes enfants

Les Mémoires adressés à mes enfants n'ont suscité que fort peu d'intérêt, mais sont pourtant connus depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle ils appartenaient à un antiquaire, Fernand Pifteau<sup>10</sup>. À la fin des années 1940, la veuve de celui-ci vendit une partie de sa collection à l'Université de Toulouse, où ce fonds est toujours conservé<sup>11</sup>. Régulièrement consulté depuis les années 1970, ce texte fut pourtant rarement mentionné dans les publications scientifiques et son usage fut restreint à un petit cercle de chercheurs. Il fallut, en effet, attendre 1939 pour que Fernand Pifteau en publie un court extrait dans l'Auta. Alors que l'éditeur était lié à de nombreux érudits et historiens, dont bon nombre de membres de la Société Archéologique du Midi de la France, l'on s'étonne que le texte n'apparaisse pas dans les travaux de personnages comme Robert Mesuret ou Paul Mesplé. Georges Costa, quant à lui, connaissait l'existence des Mémoires par une mention provenant d'un manuscrit<sup>12</sup>. Il faut en effet attendre 1986 pour qu'un passage du texte, relatif au premier projet urbanistique<sup>13</sup>de son auteur soit mentionné, sans aucune précision quant à sa provenance, dans l'ouvrage Toulouse, les délices de l'imitation, dans un chapitre écrit par Sylvie Assassin<sup>14</sup>. En 1998, Michel Taillefer, dans une confidentielle revue d'histoire maconnique, reprend les extraits transcrits par Pifteau<sup>15</sup>, deux ans plus tard, dans Vivre à Toulouse

<sup>9</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Les mots exacts de Jorge Luis Borges sont les suivants « Qu'est devenue, ami, la mémoire des jours / que tu possédas sur cette terre, ce tissu / de bonheur et de douleur, ton univers à toi ? », et constituent la première strophe du poème « À un poète mineur de l'anthologie ». Jorge Luis Borges, Œuvre poétique...

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Pifteau publia deux « articles », en réalité deux extraits des Mémoires adressés à mes enfants, dans L'Auta, précédés d'une introduction aussi brève qu'anecdotique. Fernand Pifteau, « M. Louis de Mondran... », p.114 - 119, et « M. Louis de Mondran rentre de Paris... », p. 62 - 67.

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Marie-Thérèse Blanc-Rouquette, « Les débuts de l'imprimerie... », p. 195 - 204.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Georges Costa, « Louis de Mondran, économiste... », p. 33, note 1.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Mémoires adressés à mes enfants, daurénavant Mémoires, p. 80.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Sylvie Assassin, « L'Académie royale de peinture... », p. 61 - 78.

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Michel Taillefer, « Louis de Mondran, urbaniste, homme d'affaires et franc-maçon », dans Cahiers de la Grande Loge provinciale d'Occitanie, nouvelle série, n°24, décembre 1998, p.6-9.

sous l'Ancien Régime, il cite des extraits des Mémoires <sup>16</sup>, sans en indiquer la provenance. En, 2006, Marie-Luce Pujalte consulta également ces Mémoires, qu'elle qualifia de « récit autobiographique », en indiquant, pour la première fois, que ce texte se trouvait dans un recueil factice <sup>17</sup>. Enfin, en 2013, Marjorie Guillin les évoqua, également, dans sa thèse de doctorat. Toutefois, si les Mémoires adressés à mes enfants sont bien présents dans sa bibliographie, sous le titre de « copie des mémoires manuscrits de M.de Mondran », ils ne figurent que très ponctuellement dans le texte, et ne font l'objet d'aucune étude critique <sup>18</sup>.

B) Les Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse

Les Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse furent plus régulièrement utilisés dans les études sur l'histoire de l'art à Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle. Trois versions en sont actuellement connues.

L'une est conservée à l'Institut Supérieur des Arts de Toulouse (ISDAT)<sup>19</sup>, et est considérée comme un original « plus complet <sup>20</sup>», qui narre la vie de l'institution entre 1726 et 1786. Il fut acheté par cet établissement en 1850, et, à partir de ce moment<sup>21</sup>, ces écrits furent constamment évoqués dans les écrits portant sur l'Académie des arts<sup>22</sup>. Ce manuscrit sera nommé « manuscrit A ».

<sup>16</sup> 

 $<sup>^{16}</sup>$  Michel Taillefer, *Vivre à Toulouse...* Les *Mémoires* sont notamment cités en p. 32 [éd. 2014]. En p. 216, le passage cité est, lui déjà transcrit dans les articles de Pifteau.

 $<sup>^{17}</sup>$  Marie-Luce Pujalte, « Le projet pour le commerce... », p. 140, note n° 17.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts au XVIIIe siècle ?"..., t. 1, p. 460. Le document est ainsi décrit : « Mn. 308, copie des Mémoires manuscrits de Louis de Mondran ».

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Institut supérieur des arts de Toulouse, Fonds ancien, Ms 13601, FA in-4 MON.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> La formule est de Georges Costa, « Louis de Mondran, économiste... », p. 33, note n°1.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Notons toutefois qu'Alexandre Du Mège eut ce document en mains en 1846 ou avant, comme il apparaît dans les passages qu'il en cite (ses transcriptions n'en sont pas toujours exactes mais montrent néanmoins que c'est bien ce manuscrit qu'il eut sous les yeux) dans son *Histoire des institutions religieuses...*, t. 4, p. 366 - 367.

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Jean Penent affirme que l'ouvrage était égaré dans l'ISDAT (alors École des Beaux-Arts de Toulouse) alors qu'il travaillait à sa thèse (Jean Penent, *La peinture toulousaine...*, p. 135, note 27). Ce manuscrit fut consultable depuis les années 2000, contrairement à ce qu'affirme Guillin (Marjorie Guillin, "*L'anéantissement des arts au XVIIIe siècle ?*"..., t. 1, p. 20, note n°17 « L'original semble avoir disparu »). Il se trouve cependant une série de photographies du manuscrit, incomplète, puisqu'il manque les p. 62 et 63 du cinquième cahier. Un tirage est également présent au musée Paul-Dupuy. Le musée Paul-Dupuy ne possède qu'une série de clichés des pages du manuscrit. La présence du manuscrit C dans les collections du musée (depuis, revenu aux Archives municipales de Toulouse, GG 926) a pu amplifier la confusion.

Un second exemplaire, qui couvre une chronologie plus resserrée (1726 - 1776), est conservé à l'université Toulouse I<sup>23</sup>. Il est considéré comme un brouillon de Mondran<sup>24</sup> et n'a été utilisé par les chercheurs qu'à partir des années 1970, car il provient de la même collection que les *Mémoires adressés à mes enfants*, savoir celle de Fernand Pifteau. Ce manuscrit sera nommé « manuscrit B ».

Enfin une troisième version est consultable aux Archives municipales de Toulouse<sup>25</sup>, dans le fonds dit « de l'Académie », qui transita, pour une raison qui nous échappe, durant plusieurs décennies au musée Paul-Dupuy<sup>26</sup>. Ce manuscrit est également considéré comme original, fragmentaire (il ne couvre que la période 1760 - 1776) et constituant un texte similaire au manuscrit A, ce qui en limiterait grandement l'intérêt. Ce texte sera nommé « manuscrit C ».

Voilà, brièvement, comment a été vu et compris ce corpus de textes. Mais, à y regarder de plus près, il s'avère qu'une étude précise de l'histoire de ces manuscrits est nécessaire pour bien interpréter le texte qu'ils nous ont transmis.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Bibliothèque de l'Université Toulouse-I Capitole, Fonds ancien, Ms. 307.

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province?"..., p.40. « Composé de deux cent trente folios, il s'agit probablement du brouillon du précédent [le manuscrit A] ».

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 926.

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Ces documents, savoir les cotes GG 923 à 932 inclus ont transité jusqu'au début des années 2000 au musée Paul-Dupuy, et portent donc pour beaucoup le tampon du musée qui ne conserve plus, de Mondran, qu'une copie du manuscrit A, une série de clichés dont au moins deux tirages ont été réalisés, en comptant celle se trouvant à l'ISDAT-

# 2. Les *Mémoires* de Mondran au cœur de la collection d'un bibliophile méconnu : Jean-Pierre de Méja

A) Jean-Pierre de Méja, militaire et bibliophile (1727 - 1814)

On ne dispose, dans le corpus actuellement connu des écrits de Mondran, que d'une seule version des Mémoires adressés à mes enfants. C'est une copie, faite, ou tout du moins « mise en ordre » en 1798, comme cela est indiqué sur la page de titre, à la demande d'un bibliophile, Jean-Pierre de Méja, (La Salvetat-Lauragais, 1727 - 1814), dont on retrouve le nom et l'adresse, découpés à partir d'une enveloppe, collées sur la contregarde du manuscrit. Méja récupéra d'autres écrits de Mondran, dont le manuscrit B des Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie des arts, ainsi que diverses lettres et mémoires rédigés pour l'Académie des arts, sans compter une foule de documents imprimés, dont nombre de textes rédigés par Mondran, et les Annales de l'Académie, manuscrites, par Pierre-Clément d'Aufréry.

Jean-Pierre de Méja est un personnage essentiel pour l'histoire de l'art à Toulouse. Il eut pour ambition de constituer un vaste ensemble de recueils retraçant, entre autres choses, l'histoire de différentes académies toulousaines. Pour ce faire, il se procura les écrits de Mondran qui formèrent le noyau de sa collection sur l'Académie des arts. Cet ensemble de textes, encore au moins partiellement conservé, n'a jamais été décrit. Pour mieux saisir l'histoire des manuscrits de Mondran, et éclairer, par ricochet, un bon nombre de sources utiles à cette étude, Il convient de s'intéresser à ce personnage peu étudié.

Du Mège indique qu'il était militaire, décoré de l'ordre de Saint-Louis, et qu'une fois retiré de la carrière des armes, il assembla, pendant une cinquantaine d'années, dans son château de la Salvetat, l'une des plus belles bibliothèques de la région toulousaine, qui aurait compté quatre à cinq mille volumes<sup>27</sup>. Méja aurait tenté, dans une démarche encyclopédique, de réunir tous les ouvrages imprimés jusqu'alors à Toulouse, avec « une grande quantité de pièces fugitives qui faisaient connaître, ou des faits historiques ignorés, ou des auteurs dont les noms n'ont pas

-

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Alexandre, Du Mège, Étienne - Léon de La Mothe - Langon, Jean Théodore Laurent-Gousse, *Biographie toulousaine*, Paris, 1823, p. 44 - 45. Du Mège ne semble pas avoir connu l'identité exacte de Méja qu'il nomme « N. de Méja », alors que le personnage qu'il décrit est bien Jean-Pierre de Méja. Il précise également, et cela revêt un intérêt certain,

<sup>«</sup> y [avoir] quelquefois puisé [dans les travaux de Méja] des anecdotes intéressantes et des documens utiles ».

été conservés par les biographes ». Du Mège précise également que le bibliophile avait formé des recueils dont il donne la liste :

« I. Ramassadis gascou, ou réunion des ouvrages imprimés ou manuscrits d'environ deux cents auteurs qui ont écrit dans le dialecte en usage à Toulouse et dans les lieux voisins. II. Gay saber, ou collection de tous les ouvrages en langue romane et en français qui ont été lus dans les séances publiques des Mainteneurs du Gai savoir et dans celles des Jeux floraux, depuis l'an 1324 jusqu'à l'an 1694, 15 volumes in 4°, manuscrits ou imprimés. III. Académie des Lanternistes, 2 vols. In-4°, conservés dans la grande bibliothèque de la Ville [de Toulouse]. IV. Les œuvres manuscrites de M. de Chaubard, de Mme Druilhet, etc. etc. Monsieur de Méja a joint des notes biographiques et critiques aux divers recueils qu'il a formés, et nous y avons quelquefois puisé des anecdotes intéressantes et des documens utiles. »

Cette riche bibliothèque aurait donc été composée d'une grande variété d'ouvrages imprimés à Toulouse, mais aussi de recueils factices sur des sujets divers. Du Mège apporte d'autres intéressantes précisions :

« À la mort de Monsieur de Méja, qui, ainsi que Monsieur de Mac-Karty<sup>28</sup>, avait eu, pendant la Révolution, la faculté de puiser dans les dépôts de livres provenant des monastères, ses héritiers proposèrent l'achat de sa précieuse collection à la ville. Ils en demandèrent un prix si médiocre, qu'on devait espérer que cette acquisition aurait lieu, mais on refusa de donner sept cents francs en échange de cette bibliothèque, qui, malgré les instances et les louables efforts de Monsieur l'abbé Jamme, fut en partie vendue au poids. Ainsi, Toulouse a perdu, il y a environ sept ans, l'occasion de posséder la collection presque complète de tout ce qui a été écrit par les auteurs nés dans ses murs. »

La notice de Du Mège fut la seule source d'informations à être utilisée par les rares chercheurs à s'être intéressés à Méja<sup>29</sup>. Or, ce n'est pas, à proprement parler, une source fiable<sup>30</sup>. Il était donc nécessaire de rester prudent, et, dans la mesure du possible, de vérifier la véracité des informations à disposition, de les compléter, ou, si nécessaire, de les rectifier.

Jean-Pierre de Méja naquit au château de la Salvetat-Lauraguais, en 1727<sup>31</sup>, de l'union d'Antoine de Méja et Thérèse Darson<sup>32</sup>. Il eut six frères et sœurs<sup>33</sup>. Il se consacra effectivement à

<sup>29</sup> Xavier Bach, Pierre-Joan Bernard, « Premiers collectages... », p.5 - 13. Marjorie Guillin lui consacra une note

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> Justin Mac Carthy-Reagh (Springhouse, Irlande, 1744 - Toulouse, 1811).

succincte, indiquant que Méja avait constitué « une importante bibliothèque consacrée à l'histoire de la ville » et ne semble s'être référée qu'aux recueils du bibliophile (Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province?"...., t.1, p. 21, note n°19). Le nom de Méja n'est pas mentionné, à notre connaissance dans d'autres publications sur l'histoire de l'art à Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Du Mège est réputé pour son manque de probité et sa propension à la falsification. Parmi les nombreux éloges qu'il reçut, citons celui de l'archiviste Roschach qui le qualifiait de « paléographe mystificateur » et d'« archéologue sans probité » (Ernest Roschach, « Supplément d'enquête... », p.33 - 49).

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 2 E IM 2415, La Salvetat-Lauraguais, 1727, 25 septembre.

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Le contrat de mariage entre Antoine de Méja et Thérèse Darson fut passé le 26 mai 1714, à Toulouse (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 3666).

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Nous avons pu établir plus précisément la parentèle de Méja par un acte de notoriété du 15 avril 1784 (Arch. dep. de Haute-Garonne, 3 E 2115, f°. 87v° - 89). Ce document indique que la fratrie Méja se composait de Jean-Jacques de Méja, capitaine au régiment du Dauphiné, infanterie, décédé au service du Roi en 1747, Pierre-Joseph de Méja,

la carrière des armes et fut décoré de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. L'importante correspondance amoureuse qu'il entretint avec une certaine Henriette de Langautier, entre 1751 et 1779, révèle des indications de lieux qui le montrent tour à tour en garnison en Provence, dans la vallée du Rhône, en Allemagne, à Paris, en Bretagne, pour ne revenir qu'en 1776, sur ses terres, à La Salvetat<sup>34</sup>. S'il fut lié à cette demoiselle de Langautier<sup>35</sup>, Il semble pour autant être resté célibataire sa vie durant<sup>36</sup>, et mourut en ce même château en 1814<sup>37</sup>, peu après sa nièce, Céleste Carré de Gavarret (?, 1748 - La Salvetat-Lauragais, 1814)<sup>38</sup>, qui résidait chez son oncle, peut-être depuis le décès de son mari, Pierre de Gavarret, survenu en 1802<sup>39</sup>.

Des lettres et des listes d'ouvrages recherchés ou acquis pour sa bibliothèque, ainsi qu'une liste, établie par ses soins, des différents imprimeurs de Toulouse depuis la Renaissance<sup>40</sup>, montrent son goût prononcé pour les livres anciens imprimés à Toulouse<sup>41</sup>, ses liens avec des libraires, tant toulousains que parisiens, et éclairent les réseaux de bibliophiles en région

alors curé de Saint-Cezer, Simon-Bruno de Méja, ancien curé de Montgiscard, Jeanne-Marie Thérèse de Méja, veuve de Jacques-François Hyacinthe Carré, elle-même décédée en 1779, Isabelle-Paule de Méja, épouse de Jean-Pierre de Méja, lieutenant principal de l'élection d'Agen, Jean-Pierre de Méja, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et Isabelle de Méja, religieuse. Une lettre indique que Méja était cousin de l'homme politique Joseph de Cafarelli (Bibl. mun. de Toulouse, 1789, octobre, Louis-Marie-Joseph de Cafarelli à Méja).

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Arch. dép. de l'Aude, 5 J 148, 5 J 149.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Des recueils manuscrits de chansons gasconnes de l'Université Toulouse –I présentent les initiales H.D.L. Méja précise que cette personne qui pourrait être Henriette de Langautier, lui avait envoyé des copies de différents textes occitans.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Méja n'oublia pas Henriette. Ils étaient tous deux en contact, pour des raisons financières, en 1781 (Arch. dép. de l'Aude, 5 J 150, lettre d'Henriette de Langautier, 1779, 1<sup>er</sup> février, annotée par Méja, avec mention du 28 novembre 1781).

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 4 E 2035, 1814, 10 février.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Céleste Carré de Gavarret était la fille de Jacques-François Hyacinthe Carré (?, vers 1720 - Toulouse, 1776) (Arch. mun. de Toulouse, GG 353, 1776, le 16 janvier) un ami de Mondran (à son sujet, voir *Mémoires adressés à ses enfants*, p. 413 - 417) et de Jeanne-Marie Thérèse Méja. Son acte de décès, du 4 janvier 1814 (Arch. dep. de Haute-Garonne, 4 E 2035, 1814, le 4 janvier) mentionne son année et son lieu de naissance (Toulouse, 1748).

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Le testament de Gavarret fut enregistré le 8 octobre 1811, l'inventaire de ses biens fut effectué les entre les 7 et 14 décembre 1802 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 31373, pièce n° 36, Vente de la succession de Pierre de Gavarret, 1803, 29 juin).

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Arch. dép. de l'Aude, 5 J 154.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Le 10 juin 1786, le libraire Dupleix informait Méja qu'il lui avait trouvé un exemplaire de *La vida de nostre salvador*. Cet ouvrage, imprimé à Toulouse en 1544, passait déjà pour fort rare, ce qui ne s'est pas démenti depuis. On ne sait, en définitive, si ce livre intégra la bibliothèque de Méja. La référence exacte du livre est la suivante : *Vita Christi. La Vida de nostre Salvador et redemptor Jhesuchrist al lengaget de Tholosa, am lo trespassament de Nostra Dama, et la veniansa et destruction de Hierusalem, fayta per Vaspasien, emperador de Roma, ystoriada*, Toulouse, J.Colomiès, 1544 (Bibl. mun. de Toulouse, Res B XVIII 281). Un exemplaire, issu de la collection Desbarreaux-Bernard est conservé à la Bibliothèque municipale de Toulouse (RES D XVI 504). De nombreuses listes, éparses, consignées sur des morceaux de papier, sont conservées dans les papiers de Méja aux Archives départementales de l'Aude. Elles présentent des références à de grandes quantités de livres et pourraient fairel'objet d'une étude poussée. Comme nous le verrons plus loin, elles livrent également les noms des bibliophiles avec qui Méja était en relation.

toulousaine à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>42</sup>, ce qui, là encore, donne corps à l'affirmation de Du Mège : « il entreprit aussi de rassembler une suite complète des ouvrages imprimés à Toulouse ».

En outre, la découverte de plusieurs correspondances fait apparaître un bibliophile doublé d'un collectionneur et amateur d'art, qui entretenait des rapports amicaux avec des peintres, en l'occurrence un certain Dumény cadet, Joseph Malliot, et Jean-Paul Lucas<sup>43</sup>. Dans une lettre, on apprend de Dumény qu'il avait promis, outre la restauration de tableaux, de trouver des ouvrages « en patois » pour son employeur et ami<sup>44</sup>. Cette mention paraît être la trace d'une quête qui aurait occupé Méja pendant de longues années, savoir la conception d'un recueil, là encore, évoqué par Du Mège, et intitulé « Ramassadis Gascou ». Méja avait, grâce à un réseau dont la portée nous échappe, recueilli un grand nombre de textes en occitan, tant manuscrits qu'imprimés. Cet ouvrage se composait de plusieurs livres, dont trois furent identifiés, dernièrement, dans le fonds ancien de la bibliothèque de l'université Toulouse I-Capitole 45. Un certain nombre de papiers du fonds Méja des Archives départementales de l'Aude portent le même titre de « Ramassadis Gascou », ce qui tend à prouver que cette collection de textes ne fut pas achevée. On possède aussi un Recueil des triomphes et mémoires de Jeux floraux avant MDC XCV (1695), qui porte la mention « Tome I, mis en ordre en MDCCLXXXIX » (1789) 46. Cet ouvrage porte le tampon de la grande bibliothèque de Toulouse et correspondrait à l'un des volumes sur l'Académie des jeux floraux. On a également retrouvé le recueil sur les lanternistes<sup>47</sup>, qui, on le

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Nous reviendrons sur ce point plus loin, mais notons que l'on trouve de très nombreuses et intéressantes mentions de bibliophiles ou de détenteurs de manuscrits intéressant Méja, parmi lesquels on peut citer Justin McCarthy et la colossale bibliothèque qu'il avait réunie en l'hôtel d'Espie, où Méja souhaitait consulter ce qui semblait être un texte médiéval : « manuscrit du temps des troubadours », chez « Milord Mac Carthy » (Arch. dép. de l'Aude, 5 J 153-2, Papiers intitulés « nouvelles recherches pour ma bibliothèque », 1796).

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Cette correspondance est conservée dans le fonds patrimonial de la Bibliothèque municipale de Toulouse (Res B XVIII 281, notamment une lettre non datée du peintre Jean-Paul Lucas à Méja, à propos de restaurations de peintures appartenant à Méja). Lucas fut, entre autres choses, l'un des premiers conservateurs du Muséum provisoire de la République, le futur musée des Augustins

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Res B. XVIII 281, 1778, 1<sup>cr</sup> décembre, lettre du peintre Dumény cadet à Méja.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> L'intéressant article qui les décrit est le suivant : Xavier Bach, Pierre-Joan Bernard, « Premiers collectages... », p.5 - 13. Ces trois volumes formaient « la partie IV du deuxième recueil *Théatre gascou*, consacrée aux chansons et intitulée « Cansous de toutis les differents poples gascous », forts de plus de 300 pages, ils contiennent le texte de 156 chansons, majoritairement en occitan. Ce recueil a été établi (probablement « mis en ordre » suivant la formule que Méja utilise dans d'autres manuscrits) entre 1778 et 1787. Ces textes sont issus des collections de Pifteau. Ce fonds, qui a été vendu, en 1946, à l'Université Toulouse-I, n'était pas encore parfaitement classé au moment de nos recherches, tant pour les brochures (qui bénéficiaient d'un catalogue papier dont les imprécisions obligent à d'importants sondages) que pour les ouvrages manuscrits, dont on ne peut connaître le volume exact. Les ouvrages vus par Bach et Bernard sont numérisés, mais ne sont toujours pas cotés, comme ils l'indiquaient déjà en 2011.

 <sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Bibl. mun. de Toulouse, RES C XVIII 203.
 <sup>47</sup> Les lanternistes étaient l'assemblée qui fut à l'origine de l'Académie des sciences de Toulouse. À ce sujet, voir, notamment Michel Taillefer, *Une académie interprète...*

verra, revêt une certaine importance pour notre étude. Composé de deux volumes <sup>48</sup>, il porte, lui aussi, le tampon de la Grande bibliothèque de Toulouse. Le dernier ouvrage qu'évoquait Du Mège, le recueil renfermant les « œuvres manuscrites de Monsieur Chaubard, Madame Druilhet » se trouve, quant à lui, dans le fonds Méja des Archives départementales de l'Aude. Il n'est pas relié, et là encore, on devine que Méja n'avait pas achevé cette partie de son travail <sup>49</sup>. Toujours est-t-il que le compte des livres vus par Du Mège avant 1823 semble largement supérieur aux ouvrages que nous avons pu dénombrer, mais peut-être n'a -t-il pas exagéré, bien que le cas du recueil d'œuvres manuscrites de Chaubard et Druilhet laisse planer un doute.

De plus amples recherches pourraient très certainement amener à la découverte d'autres volumes de cette collection, potentiellement mal identifiés ou encore en mains privées. La lecture d'une remarque d'un personnage bien plus fiable que Du Mège, le bibliothécaire et archiviste Eugène Lapierre (Toulouse, 1834 - *Idem*, 1923), le laisse supposer. Lapierre indiqua, dans la séance de la *Société archéologique du Midi de la France* du 19 juillet 1887, que douze volumes des recueils de la collection Méja avaient été vendus à Toulouse, le 28 novembre 1885, avec la collection d'un descendant de la famille, le marquis de Gavarret-Rouaix. Il précisait également qu'« une personne désireuse de s'en défaire », possédait le reste (50 volumes environ). Lapierre, qui avait pu examiner la collection, indiquait qu'il s'y trouvait « des documents sur les Jeux floraux, sur l'ancienne académie de peinture et architecture » 51.

D'autres séries d'ouvrages ont donc bien été produites par Méja. L'une, tout particulièrement, contient la seule copie connue des Mémoires adressés à mes enfants, ainsi qu'une version des Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de la ville de Toulouse, de Louis de Mondran. Ces deux manuscrits transitèrent, comme on l'a vu plus haut, par les collections de Fernand Pifteau. Le manuscrit 306 du fonds ancien de l'Université

<sup>48</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Ms 1841.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Le fonds Méja des Archives départementales de l'Aude provient de la collection de l'architecte et érudit carcassonnais Léon Nelli (1864 - 1934). Outre la correspondance amoureuse, il est essentiellement constitué de documents ayant trait aux recherches sur les auteurs de langue d'oc entreprises par Méja. Les papiers portant sur la chanoinesse Druilhet sont sous la cote 5 J 150. Ces papiers, épars, étant loin d'afficher une forme définitive, on pourrait envisager, même si cela est peu probable, qu'il s'agisse d'un premier état dont Du Mège aurait pu consulter une version plus aboutie.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Les travaux de Jean-Pierre de Méja conservés aux Archives départementales de l'Aude (5 J 145 à 156) sont classés sous le nom de « fonds Hyppolite de Méja », or, si ces papiers ne sont pas tous de Jean-Pierre de Méja ou des correspondances qui lui furent adressées, puisqu'il se trouve également une faible quantité de papiers postérieurs à sa mort, l'écrasante majorité provient de ses archives.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> « Séance du 19 juillet 1887... », p. 37 - 38. Lapierre répondait à Guy Désazars de Montgaillard, alors à la recherche de documentation sur l'Académie des arts. Celui-ci écrivit de très intéressantes pages sur l'art à Toulouse au XVIII<sup>e</sup> siècle. Malheureusement, on ne sait pas s'il put consulter les documents de Méja.

Toulouse-I, qui contient les Mémoires adressés à mes enfants offre de nombreux et intéressants renseignements. On y apprend notamment que ce manuscrit appartenait à une série de recueils sur les Académies toulousaines. Méja en donne la teneur dans un préambule qu'il avait intitulé « Avant-oeuvre ». On y apprend l'ordre de classement de ces documents, dont les titres apparaissent comme autant de promesses pour le chercheur, comme on peut en juger :

#### « Avant-œuvre

Les mémoires manuscrits de Monsieur de Mondran m'ayant été communiqués, j'ai obtenu la permission de les copier, pour servir à l'histoire littéraire de la ville de Toulouse, à celle de l'Académie des arts et à celle de cette famille et de ses alliances. Voici l'ordre que j'y ai mis, pour les rendre plus agréables et plus utiles à la chose publique.

Personne n'ignorant la principale part que Monsieur de Mondran a eu dans la formation, l'établissement et l'administration de l'Académie des arts, on ne sera pas surpris que je lui donne le titre de fondateur, et que d'après cette qualité, il ne forme le premier volume des Mémoires littéraires de cette Académie, en ayant tracé lui-même l'origine et l'établissement.

Il étoit naturel, d'autre part, d'y joindre tous les ouvrages que j'ai recueilli et que je découvrirai de ce fondateur, d'y joindre même, par voie de suite, tous les ouvrages, ou relatif, ou composés par quelqu'un de cette famille, dont Toulouse doit s'honnorer.

D'après ces veues, le *Tome I*, *Recueil I* contiendra lesdits Mémoires en entier, divisés suivant les matières qui y sont traitées en IV livres ausquels on ajoutera les notes et éclaircissemens nécessaires.

Le tome I, Recueil II sera composé, en entier, des ouvrages imprimés de Guillaume Stanislas Mondran, jésuite, et les autres mémoires faisant suite au premier recueil, s'il y a lieu.

Le tome I recueil III, IV, etc. contiendront également la suite des livres, mémoires et tous autres écrits sur l'origine et l'établissement de cette Académie et sur la famille de Mondran et ses alliances. Un de ces recueils sera consacré, en entier, à la famille de RIvals, célèbres peintres toulousains et particulièrement à Antoine, comme fondateur.

Le tome II, divisé, pareillement, en plusieurs recueils à proportion des matériaux ramassés, comprendra dans des Mémoriaux annuels l'intervalle qui s'est écoulé depuis 1726, seconde tentative qui eut son effet, jusques aux lettres patentes du 13 janvier MDCCLI qui l'établirent.

Le III tome divisé, aussi, par recueils, comprendra un[e] série de dix ans, en commençant en 1751 et finissant en 1760.

Le IV commençant en 1761 et finissant en 1770.

Le V [commençant] en 1771 [et finissant] en 1780.

Le VI [commençant] en 1781 [et finissant] en 1790.

Le VII [commençant] en 1791 [et finissant en] 1800, avec le siècle.

Le tome VIII, enfin, et les suivans, contiendront, dans un ordre alphabétique, tous les artistes, ou autres personnes, qui, ayant fait des tentatives, ont contribué à son origine, raportée dans le livre I, ainsi que tous les académiciens, honnoraires, associés étrangers, ou regnicoles, artistes, amateurs etc, etc. jusques à ce jour.

On y joindra aussi le nom des personnes de tout sexe qui ont remporté des prix ou eu des accessit, et enfin, tout ce qui regardera l'historique de ces auteurs, artistes, amateurs, académiciens etc. et y sera rapporté autant qu'on pourra en être instruit, en y joignan leurs ouvrages, peints ou gravés, manuscrits ou imprimés, ou du moins des catalogues de tout ce que l'on sçaura être relatif à leur talens et à leur vie civile et littéraire, et dans le cas que les volumes précédens en eussent parlé, on employera des simples citations. On joindra aussi aux Mémoires des personnes qui se sont distinguées, ceux de cette famille qui mériteront de l'être comme nous avons peu le faire pour la famille de Mondran.

Cet ordre alphabétique, divisé par recueils, à proportion des recherches, sera partagé en quatre tomes, sçavoir :

Les lettres A, B, C, formeront le VIII tome, les lettres D, E, F, G, H, I, J, K formeront le IX tome, les lettres L, M, N, O, P, Q, formeront le X tome, les lettres R, S, T, U, V, X, Y, Z, formeront le XI tome, et finalement, le XII tome contiendra les opuscules et tous autres ouvrages sans datte qui n'auront pas peu être insérés dans le volumes précédens. On y placera aussi des tables et des catalogues, etc, etc. s'il y a lieu.

Le tome XIII, d'après des nouvelle[s] recherches, sera destiné à l'histoire particulière de l'Académie, et contiendra, en ouvrages manuscrits ou imprimés, ceux qui traiteront historiquement de plusieurs années, tels que les annales de Messieurs de Mondran et commandeur d'Aufrery<sup>52</sup>. Le tome XIV, enfin, contiendra l'Histoire générale quand elle aura lieu. »

Méja fait donc état d'une collection comportant quatorze tomes, au moins, dont le contenu pourrait être extrêmement intéressant, à en juger par leur description. Il a été possible d'identifier un certain nombre de documents provenant de cette collection dans différents fonds d'archives et de bibliothèques.

- B) Identification des différents volumes de la collection sur l'Académie de Jean-Pierre de Méja
- 1. Les documents du fonds ancien de la Bibliothèque de l'Université Toulouse-I.

Le tome 1, recueil I est donc le manuscrit 306. Il contient *Les Mémoires adressés à mes enfants* et présente une reliure d'attente en papier peigné qui est certainement sa reliure d'origine. L'intégralité du volume présente une mise en page que l'on retrouve de façon récurrente chez Méja. Ce dernier a souhaité donner à sa collection l'aspect du livre imprimé, en rapportant, en titre courant, l'intitulé du livre, ici « Mémoires de Monsieur de Mondran » et, dans la partie supérieure de la marge, les points de repères utiles au lecteur, par exemple : « Mondran, Livre I

\_

Taillefer, Une académie interprète..., p. 151, p. 307).

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Pierre-Clément de Carrière d'Aufrery, ami de Mondran et personnage essentiel de l'Académie des arts de Toulouse et du Musée de Toulouse (à son sujet, voir notre dictionnaire biographique) a été confondu avec son frère, Henri-Marie de Carrière d'Aufrery par Marjorie Guillin (Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province?"...). Taillefer avait, pour sa part, correctement identifié le personnage dès 1984, sans toutefois s'étendre d'avantage (Michel

recueil III ». Méja y a copié (et fait copier) les Mémoires adressés à mes enfants, non pas dans leur forme originelle, mais suivant quatre parties recomposées par lui-même. Ce dernier a ajouté à ce texte plusieurs éléments, relatifs à la vie privée de Mondran, l'arbre généalogique de la famille Mondran et des « notices », sur chaque membre de celle-ci (Livre II, notices, généalogie), mais aussi un « épithalame sur le mariage de Monsieur Leriche de La Pauplinière, fermier général, avec Mademoiselle de Mondran »<sup>53</sup>, évènement dont il est longuement question dans les Mémoires, sans oublier un poème, par Alexandre-Auguste Jamme, sur le même sujet, mais copié cette fois, et tous deux ajoutés au « Livre IV, Roman de Madame de La Pauplinière ». L'Avant-oeuvre ne précise pas qu'on y trouve également des documents sur l'Académie, principalement imprimés <sup>54</sup>, mais aussi copiés, dont un passage sur l'avocat Bernard Dupuy de Grez <sup>55</sup>, qui figurent dans le « Livre I, auteurs », et qui ne comprend, étrangement, que ces noms-là. Le volume présente une parfaite cohérence dans sa mise en page, et dans les éléments qui le constituent, et a été indubitablement conçu comme tel, même si l'Avant-oeuvre, qui y est pourtant renfermé, ne le décrit pas exactement.

Le tome 1 Recueil II passa lui aussi entre les mains de Pifteau et est aujourd'hui conservé dans le fonds ancien de la bibliothèque de l'université Toulouse -I<sup>56</sup>. C'est un recueil factice, aux mêmes dimensions (in-4°), et à la reliure similaire aux Mémoires. Méja y a également apposé son adresse sur la page de garde, découpée dans une enveloppe. La mise en page est présente dès la première page. Méja a laissé un sommaire, en quatre livres, très inégaux. Après de rapides renvois faits aux Mémoires adressés à mes enfants, il a découpé, puis collé les pages d'un livre publié à Toulouse, en deux livraisons, en 1728 et 1730, L'artisan chrétien<sup>57</sup>. Cet ouvrage de morale a été écrit par un oncle de Louis, le jésuite Guillaume-Stanislas de Mondran. Là encore, on peut noter

-

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> Cet épithalame a été publié dans les Affiches, annonces et avis divers de Toulouse (1759, 21 août). Le numéro suivant précisait que le poème avait été imprimé, et que la brochure se vendait 4 sols.

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> Il s'agit d'un extrait de l'Almanach historique de la ville de Toulouse, mis dans un nouvel ordre, considérablement augmenté et corrigé, pour l'année 1781, par le sieur Baour, imprimeur (Toulouse, 1781, chez l'Auteur), et d'une vignette, tirée de ce même almanach pour 1782.

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> Le paragraphe consacré à Dupuy de Grez a été copié par Méja d'un ouvrage aujourd'hui extrêmement rare, les Mémoires historiques et littéraires sur Toulouse, Genève, 1721, Fabri et Barillot (fausse adresse), t.1, p. 94. Un seul exemplaire est connu, celui de la Bibliothèque municipale de Bordeaux (H. 18.822) que nous avons pu consulter. Au sujet de cet ouvrage, voir la notice n°894 du Dictionnaire des journaux [en ligne, consulté le 19 janvier 2017] consacrée à cet ouvrage par Robert Granderoute.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> Bibliothèque de l'Université Toulouse – I, fonds ancien, RES Pf XVIII 90. Le recueil contient : Guillaume-Stanislas de Mondran, *L'artisan chrétien et les devoirs des personnes d'une condition médiocre*, Toulouse, Robert, 1728 et 1730, 2 t. Pifteau possédait une autre version de l'ouvrage, qui est couvert d'un médiocre papier dominoté d'époque ; il n'a pas été découpé puis contrecollé, et est aujourd'hui conservé dans la même bibliothèque (Res. Pf. XVIII 187).

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Certaines pages découpées sont aujourd'hui manquantes.

une légère différence par rapport à la description de l' « Avant-œuvre », où il ajouta les termes « en entier » et « s'il y a lieu », et donc qu'il n'avait peut-être pas encore envisagé la forme définitive de ce volume au moment où il conçut son programme.

Toujours dans le fonds ancien de la bibliothèque de l'université Toulouse-I, on identifie facilement le tome XIII avec le manuscrit 307. Celui-ci est aussi un in-4°, dont le cartonnage est recouvert d'un papier peigné dans le même goût que celui des autres volumes, ce qui lui confère donc la même apparence. Comme pour les deux textes précédents, l'adresse de Méja est collée sur la page de garde du volume. Il contient trois manuscrits, deux de la main de Pierre-Clément d'Aufréry qui encadrent notre manuscrit B des Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Académie des arts. Le recueil s'ouvre donc sur un discours d'Aufréry, qui ne présente pas la mise en page habituelle de Méja. En outre, il ne se trouve pas de sommaire, comme sur les précédents volumes. La mise en page réapparaît, par contre, dès le second texte, celui de Mondran. Méja indique sur la première page qui lui est consacrée « Tome XIII, livre I recueil I », alors qu'en toute logique, il aurait dû s'agir du livre II, faisant suite au discours d'Aufréry. En outre, on peut lire dans l'« avantœuvre » : « [le tome XIII] contiendra [des] ouvrages manuscrits ou imprimés », imprimés qu'on ne retrouve donc pas dans le texte final. Ce volume présente une mise en page qui tend à montrer un changement de parti de la part de Méja. Il a pu décider d'intégrer le premier texte d'Aufréry après avoir entamé la conception du recueil, et donc après la rédaction de son « avant-œuvre ».

On peut tout d'abord établir que les recueils de l'université Toulouse-I semblent correspondre à un état définitif, voulu par Méja, comme le prouve l'uniformité de l'aspect des ouvrages, à laquelle est associée le collage de l'adresse du bibliophile, qui pourrait apparaître comme une marque de fabrication. Pour autant, leur contenu ne correspond pas précisément à ce qu'il en indique dans son « avant-œuvre », Il semble donc que ce programme peut servir à savoir ce que pouvait contenir les recueils de Méja, mais pas dans le détail, car il n'aurait pas été suivi à la lettre, ce que montre également la mise en page, qui est, dans la majorité des cas, présente et soigneusement organisée, mais n'a pas été scrupuleusement indiquée dans le dernier cas, celui du tome XIII.

### 2. Des éléments de la collection de Méja aux Archives municipales de Toulouse

L'identification des documents très bien conservés de l'Université Toulouse-I est chose assez aisée, il n'en va pas de même pour le reste de la collection, qui a été éparpillée, et qu'il n'est pas toujours aisé de reconstituer. Preuve en est, quatre recueils, qui en firent partie, pourtant

bien connus des chercheurs qui travaillèrent sur l'Académie des arts, et qui ne furent jamais identifiés comme tels. Leur provenance n'a jamais été indiquée, ni même examinée. Tout au plus a-t-on pu dire à leur sujet :

« Elles [les sources] y sont [...] arbitrairement réunies dans des recueils factices. Dans ces derniers, les documents, parfois prédécoupés et même amputés d'une partie de leur contenu, y ont été collés sans réel ordre de classement. $^{58}$  »

Ces quatre documents sont les registres GG 928, 929, 930 et 931 des Archives municipales de Toulouse. Ils font partie du fonds dit « de l'Académie des arts », qui comprend les cotes GG 923 à GG 932.

Ces recueils sont aisément identifiables, tout d'abord grâce aux pratiques du bibliophile, qui consistaient, la plupart du temps, comme l'avait noté Guillin, à découper les documents, imprimés ou manuscrits, pour les insérer dans ses recueils aux dimensions uniformes. S'il découpa les textes, il est fort à penser qu'il ne les amputa pas, qu'il utilisa intégralement ce dont il disposait, réécrivant parfois des parties de documents quand ceux-ci ne pouvaient être correctement insérés, ou, à son sens, difficilement lisibles <sup>59</sup>. Avec l'«avant-œuvre» de Méja, il devrait être possible de comprendre l'ordre dans lequel ces recueils devaient être lus, et donc leur place dans la collection. Or, cela s'avère plus complexe que l'on pourrait le croire.

Ces documents, comme tous ceux du fonds de l'Académie (excepté le GG 925), présentent une reliure, difficilement datable avec précision, mais qui est le résultat d'un travail fait durant le XX<sup>e</sup> siècle. Aucun d'entre eux ne porte de titre, d'introduction ou de sommaire annonçant l'organisation précise que donnait Méja à son travail, différence majeure avec les volumes de l'université Toulouse - I. Nonobstant ces absences, la main de Méja est rapidement décelable.

On y reconnait le système qu'il utilisa, souvent, pour préparer l'assemblage des cahiers et les coudre dans l'ordre<sup>60</sup>. À la manière d'un imprimeur-libraire, il indiquait un nom, ou une abréviation, puis le numéro du cahier<sup>61</sup>. Les annotations, aisément repérables en de nombreux

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province?"..., 2013, vol. 1, p.13 - 14.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> L'aspect esthétique semble avoir joué un certain rôle dans les pratiques de Méja. Comme on le verra plus loin, celui-ci eut aussi le souci de constamment indiquer la provenance de ses sources imprimées, et d'indiquer d'une manière ou d'une autre quand il modifiait un aspect d'un texte copié, ce qui facilite le travail du chercheur.

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> On le verra plus loin, Méja disposait chez lui de matériel de reliure.

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> Ce qui pouvait donner, comme on peut le voir dans le volume des *Mémoires adressés à mes enfants* « Mém[oires] A II », qui doit normalement précéder « Mém[oires] A III » et suivre « Mém[oires] A I, doivent suivent B I, B II, jusqu'à ce que le chapitre soit terminé.

endroits, permettent de reconnaître son travail, mais elles ne sont pas pour autant suffisamment fiables pour se repérer dans la série. Les *Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Académie des arts* de Mondran, qui appartiennent au tome XIII, présentant par endroit « Tom. II », ce qui pourrait laisser à penser à des remplois de papiers, ou à des changements de parti dans l'ordonnancement de la tomaison, et ce avant même la rédaction de son « avant-œuvre » <sup>62</sup>.

Dans le GG 928 est insérée l'enveloppe d'une lettre, adressée à Méja, où figure son adresse. Contrairement à celles apposées sur les documents de l'université Toulouse-I, elle n'est pas collée. Elle présente, au verso, au crayon à papier, d'une écriture ancienne, probablement celle de Méja : « T. 5 = de 1771 à 1780 ». Or, il ne s'agit pas du tome V. On trouve dans le volume des textes manuscrits, des règlements de l'Académie imprimés, et des gravures des années 1760. Il s'ouvre sur un texte de 1744, ainsi qu'une lettre, ou plus probablement un brouillon de lettre, écrit vers 1785 par les associés de l'Académie des arts, afin d'obtenir des financements pour l'école du Génie, ce qui ne correspond donc pas à une chronologie de dix années. Si les huit premières pièces du recueil sont toutes datables des années 1740, le reste des documents ne présente aucune cohérence chronologique ou typologique. Ajoutons que sur chaque pièce a été apposée, d'une écriture qui semble assez récente, des indications de dates<sup>63</sup>, et que les trous d'une première couture des cahiers est visible sur l'ensemble des pièces.

Le recueil GG 929 lui non plus ne présente pas de logique, en termes de chronologie interne. On y voit des documents concernant les Rivalz, qui, à en croire l' « Avant-œuvre », auraient dû se trouver dans le Tome I, recueil III. On y voit également des pages présentant des marques des tomes V, VI, et VII, sans oublier un cahier qui porte une marque « supplément tome XV, 1779, A 1 », et dans lequel est consigné un discours de Pierre-Clément d'Aufréry. Si toutes les pièces n'ont pas été contrecollées, et ne présentent pas de marques pour nombre d'entre elles,

L'annotation « Tom.II » que suit la précision « M[ondra]n », puis le numéro du cahier, revient régulièrement au bas des pages de droite du Ms 307 (notamment au bas des p. 85, 157, 193). Si l'on pourrait croire au remploi de cahiers prévus à un autre effet, force est de constater que ce n'est pas le cas, cette même mention apparaît dans le texte qui complète le volume : « Tom. II Aufreri A I », et ce dès la première page du texte. Des remplois de cahiers, initialement prévus pour d'autres parties de la collection (celui de la p.133 est annoté « Carré Gavarret »), indiquent que Méja travaillait probablement à l'ensemble de sa collection avant 1798 et que la tomaison ne fut adoptée qu'une fois le travail bien avancé. Ajoutons néanmoins que le GG 930 porte, sur la page 32 (la pagination date du XXe siècle et a été ajoutée au stylo rouge), en bas à gauche, endroit où se trouvent les marques des cahiers utilisés par Méja, est inscrit « lanternaubistes », ce qui ne fait pas référence à Rivalz, et montre que certains feuillets, par commodité, devaient être réutilisés par Méja.

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> Si toutes les dates sont apparemment justes, la lettre destinée aux États du Languedoc, datable de 1785, présente au crayon à papier : « 1768 ».

on notera néanmoins que les manuscrits portent tous la même signature, celle de Pierre-Clément d'Aufréry.

Le GG 930 présente plus d'éléments d'identification concordants. S'il ne se trouve pas d'introduction ou de page de titre, une partie des pages est porteuse d'un encadrement qui identifie très précisément le tome et le recueil, en l'occurrence, le « Tome 1, recueil 3 », c'est-àdire, si l'on en croit la description de Méja :

« La suite des livres, mémoires, et autres écrits sur l'origine et l'établissement de cette académie et sur la famille de Mondran et ses alliances. Un de ces recueils sera consacré, en entier, à la famille de Rivals, célèbres peintres toulousains, et particulièrement à Antoine, comme fondateur ».

Méja ne se montre pas très précis quant au nombre de recueils dans son « avant-œuvre », probablement parce qu'il n'avait alors qu'ébauché son travail. Certains cahiers présentent la mise en page habituelle, indiquant « Tom. I recueil III » au contraire d'autres, qui y sont insérés, et où il est question, par exemple, du peintre Pierre Subleyras et du peintre et architecte Guillaume Cammas. Un feuillet contient d'ailleurs ce qui ressemble à un essai sur l'histoire de l'Académie par Pierre-Clément d'Aufréry, faisant la part belle à Cammas, l'un des rares textes insérés dans ces recueils à être fragmentaire. Ce document était probablement lié aux « Annales de Monsieur d'Aufrery » que Méja inséra dans son tome XIII, mais fut placé à cet endroit pour compléter l'occurrence « Guillaume Cammas ».

Quant au GG 931, il ne correspond, lui non plus, à aucun recueil de l'avant-œuvre de Méja. Néanmoins, il présente une majorité de documents issus du tome V (1771 - 1780), mais également des papiers provenant du tome VI, qui ne semblent pas mélangés entre eux, mais se suivent<sup>64</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> La page de garde présente une mention, dans son coin supérieur gauche, au crayon à papier, « cabinet rouge ». L'écriture ne correspond pas à celle de Méja.

# 3. L'Interprétation des documents

A) L'état d'achèvement de l'œuvre de Méja : des recueils incomplets ou inachevés ?

Tout d'abord, si l'on observe l'ensemble du corpus Méja des Archives municipales, on peut constater que l'on dispose d'une suite ininterrompue de textes, allant du Tome I recueil III, ininterrompue jusqu'au tome VII<sup>65</sup>. On pourrait penser que les GG 928, 929, 930 et 931 sont incomplets, comme le suggère la dissémination de documents qui auraient dû se trouver liés entre eux, au sein même de cet ensemble, ou encore la pagination, qui n'est pas la même d'un cahier à l'autre. L'hypothèse pourrait être renforcée, d'une part, par la cinquantaine de volumes évoquée par Lapierre, bien que l'on ne puisse quantifier la part des collections sur l'Académie, et d'autre part, par la présence, dans le fonds Pifteau de la bibliothèque de l'U.T-I, d'une lettre du peintre Charles-Antoine Coypel, très probablement adressée à Mondran, le 11 octobre 1750. Découpée et contrecollée sur un feuillet aux mêmes dimensions que ceux de Méja, le montage ne laisse guère de doutes quant à sa provenance<sup>66</sup>. Sa date pourrait indiquer qu'elle aurait dû figurer dans l'un des recueils, en l'occurrence, le tome III (1751 - 1760) dont elle aurait été séparée<sup>67</sup>.

Le fonds Méja des Archives départementales de l'Aude contient également deux documents à prendre en compte pour comprendre quel peut avoir été le dernier état des recueils. Le premier est un sommaire du recueil III du tome I<sup>68</sup>, dont on retrouve de nombreux éléments dans le GG 930. Il décrit un document plus homogène, et surtout, un ordonnancement différent. Antoine Rivals devait y avoir la part belle, ainsi que sa famille. Venait ensuite le tour des « fondateurs secondaires », parmi lesquels Subleyras et Cammas, et enfin, les protecteurs et bienfaiteurs. Or, parmi ces derniers se trouve mentionné Bernard Dupuy de Grez. Comme on l'a vu, le peu de renseignements sur ce personnage que procure la collection Méja est inséré dans le

<sup>&</sup>lt;sup>65</sup> Si l'on excepte le tome II, dont la référence n'apparaît que sur les Mémoires de Mondran, comme on l'a vu plus

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> Charles-Antoine Coypel à Louis de Mondran ( ?), le 11 octobre 1750, Bibl. U.T-1, fonds ancien, Ms pf 19, dans le dossier « dossier documents XIX<sup>e</sup> pochette verte ? ». Ce dossier, dont la pochette verte ( ?) n'a malheureusement pas été conservée, contenait, en outre, une lettre d'Hyacinthe Carré, beau-frère de Méja, ainsi que des factures relatives à des travaux pour Jean-Charles de Ledesmé, seigneur de Saint-Elix (notamment deux du sculpteur Darbou et du marbrier Contestabile fils, ainsi qu'une pour une bannière, du brodeur François Bordes, ou encore celle d'un ébéniste parisien, Frilay, pour un secrétaire. Ce type de documents aurait pu, sans conteste, figurer dans la documentation de Méja.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> Cette lettre est la seule d'un peintre, qui plus est parisien, retrouvée dans les archives Méja. C'est peut-être la raison pour laquelle elle s'est retrouvée séparée du reste des documents.

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> Arch. dep. de l'Aude, 5 J 150.

tome I recueil I. Ces éléments semblent confirmer que le bibliophile apporta sans cesse des modifications à son projet initial, modifications peut-être liées à une distance difficile à combler entre le contenu encyclopédique destiné à ses recueils et ce que sa documentation pouvait lui offrir. Fort de quelque 60 pages, le GG 930, où se trouve une bonne partie du tome I recueil III, témoignerait de la faiblesse de la documentation de Méja sur les Rivalz, dont le nom n'apparaît qu'au travers du dernier représentant de la dynastie, Pierre Rivalz. En outre, la mise en page n'est pas cohérente dans l'économie du recueil. Seules les pages sur les Rivalz sont dotées de l'appareil habituel. Il s'achève par un texte imprimé, dû au peintre Jean-Paul Lucas, qui, on l'a vu, connaissait Méja. Là encore, la mise en page n'est pas la même que pour celles sur les Rivalz, et le texte très certainement ajouté après coup, tout comme la documentation sur Cammas et Subleyras, qui n'a pas non plus reçu la même mise en page.

Un autre document, du même type, se trouve dans ce fonds. C'est une feuille de brouillon qui servit à Méja à définir le plan du tome VI de sa collection<sup>69</sup>. Il est noté « Mis en ordre en 1799 ». On peut donc supposer qu'il ait terminé le tome VI à cette date. L'organisation du tome y est bien précisée, mais on ne la retrouve jamais dans l'un des documents des Archives municipales de Toulouse. Mieux, aucun des documents mentionnés dans ce plan, ni même l'organisation, en neuf livres, n'apparaît. On pourrait donc en conclure qu'ils aient pu être séparés, disséminés et perdus. On pourrait également considérer que Méja ne termina jamais le travail commencé, qui n'était encore qu'à l'état d'ébauche au moment où il l'abandonna, et que celui-ci fut peut-être relié a posteriori, sans que l'on puisse déterminer ce qui manque, ce qui pourrait expliquer l'aspect des recueils des Archives municipales.

Un dernier élément permet d'abonder un peu plus dans ce sens. Il réside dans la découverte d'une boite, aujourd'hui conservée à la Bibliothèque municipale de Toulouse, et très récemment répertoriée dans les collections<sup>70</sup>. Sa provenance est inconnue<sup>71</sup>. Il s'agit d'une simple boite d'archivage de documents, comme on pouvait en utiliser à la fin de l'Ancien Régime, ou durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, recouverte d'un papier peigné, similaire à celui utilisé

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> Arch. dép. de l'Aude, 5 J 150.

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Res B XVIII 281.

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Ces documents ne figurent pas dans les catalogues d'acquisition de la bibliothèque, que Catherine Péoch nous a très aimablement laissé consulter. La Bibliothèque a acheté, sur le marché de l'art, à Paris, une gravure de Baour, en parfait état, le *Plan de la promenade publique*, à *Toulouse*, *fait par l'Académie de peinture*, *sculpture et architecture de Toulouse* [...]. Ce plan, imaginé par Mondran, et conçu de façon collaborative au sein de l'Académie des arts, portait un petit papier, qui a été décollé, mais conservé. Similaire aux papiers d'indexation des recueils, Il porte l'écriture de Méja, qui y a écrit le titre de l'œuvre « Promenade publique pour Toulouse ».

par Méja pour les recueils de l'Université Toulouse-I. À l'intérieur se trouvent les tomes VIII à XII de la collection dénombrée dans l'« avant-œuvre » de Méja. Plutôt, elle contient l'ébauche de ces recueils, qui ne virent jamais le jour, mais dont on retrouve, à quelques nuances près, ce qu'en disait Méja. À n'en pas douter, cette boite est le reliquat, intact, de son travail, qui semblait, au moment où il l'a arrêté, peut-être au tout début du XIX<sup>e</sup> siècle, encore à un stade embryonnaire. Et on comprend mieux l'usage du futur, constant dans son « avant-œuvre », qui marque, non pas la temporalité dans un cheminement intellectuel, mais bien plus celui de recherches et démarches qui sont encore inachevées à l'instant où le compilateur rédige. Parmi les papiers qui s'y trouvent, figurent de nombreuses brochures. La plus récente date de 1802, et permettrait de supposer que Méja a pu continuer d'augmenter sa documentation au moins jusqu'à cette date.

L'existence de cette boite, et sa bonne conservation, a, en effet, très certainement permis de garder intact son contenu, l'ensemble de cahiers non reliés, feuilles volantes, notes éparses, etc. au contraire du tome I, recueil 3, et des tomes II à VII qui se trouvent dans les recueils des Archives municipales de Toulouse. À notre connaissance, aucun chercheur n'a, avant nous, eu accès à ces documents et nous n'en avons pas retrouvé mention dans la bibliographie.

En effet, si les documents, tels que nous avons pu les consulter lors de leur découverte ne semblaient présenter aucun ordre, celui-ci apparaît très rapidement. On observe les cadres de classement de Méja, ses indications de volumes, et on voit également la base de sa documentation, des coupures de journaux, et des catalogues d'exposition de l'Académie des arts<sup>72</sup>, auxquels viennent s'ajouter des archives manuscrites qui, pour la plupart, quand elles ne portent pas la signature de Mondran, portent celle de Pierre-Clément d'Aufréry<sup>73</sup>. Un autre indice est apporté, dans ces feuillets épars, sur l'état dans lequel était la collection de Méja au moment où il a cessé d'y travailler. Il avait précisé que « dans le cas que les volumes précédens en eussent parlé, on employera des simples citations ». Ces citations, en réalité une indexation sommaire des noms des personnages dans les volumes précédents, sont effectivement présentes, et renvoient à plusieurs volumes, les tomes I et XIII, qui étaient donc achevés, mais aussi le tome VI. Et si les pages sont indiquées pour les deux premiers tomes, en ce qui concerne le tome VI, Méja laissa à

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> La Bibliothèque municipale conserve, en outre, la totalité des catalogues des expositions de l'Académie royale des arts de Toulouse. Ces documents sont tous placés sous des couvrures en papier peigné, pour beaucoup similaires à ceux présents sur les recueils de Méja. Si ce papier était assez commun à cette période, les dates ajoutées, à la main, sur les couvrures, rappellent fortement l'écriture de Méja qui avait pu récupérer plusieurs exemplaires de ces documents.

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> Sans parler des très précieux documents manuscrits qui s'y trouvent, cette boite contient des brochures imprimées dont aucun exemplaire n'était connu jusqu'alors.

chaque fois un blanc, ce qui laisse à penser que ce volume était assez avancé, mais pas encore au point d'y placer la pagination, et donc, qu'il n'était alors probablement pas relié. Si tel était le cas, il put subir plus facilement des modifications de classement ou des prélèvements. Ces « citations » étaient placées par Méja sur de petits bouts de papier, remplois divers, le plus souvent de lettres qui lui avaient été adressées. Ces débuts d'index, insérés dans des cahiers, mais pas encore collés, peuvent donc donner un ordre d'idée de l'avancement du travail, mais aussi de la fastidieuse méthodologie de Méja. Cette boite renfermerait donc ce que Méja avait décrit avec ces mots:

« Le tome VIII, enfin, et les suivans, contiendront, dans un ordre alphabétique, tous les artistes, ou autres personnes, qui, ayant fait des tentatives, ont contribué à son origine, raportée dans le livre I, ainsi que tous les académiciens, honnoraires, associés étrangers, ou regnicoles, artistes, amateurs etc, etc. jusques à ce jour.

On y joindra aussi le nom des personnes de tout sexe qui ont remporté des prix ou eu des accessit, et enfin, tout ce qui regardera l'historique de ces auteurs, artistes, amateurs, académiciens etc. et y sera rapporté autant qu'on pourra en être instruit, en y joignan leurs ouvrages, peints ou gravés, manuscrits ou imprimés, ou du moins des catalogues de tout ce que l'on sçaura être relatif à leur talens et à leur vie civile et littéraire et dans le cas que les volumes précédens en eussent parlé, on employera des simples citations. On joindra aussi aux Mémoires des personnes qui se sont distinguées, ceux de cette famille qui mériteront de l'être comme nous avons peu le faire pour la famille de Mondran.

Cet ordre alphabétique, divisé par recueils, à proportion des recherches, sera partagé en quatre tomes, sçavoir :

Les lettres A, B, C, formeront le VIII tome.

Les lettres D, E, F, G, H, I, J, K formeront le IX tome.

Les lettres L, M, N, O, P, Q, formeront le X tome.

Les lettres R, S, T, U, V, X, Y, Z, formeront le XI tome,

Et finalement, le XII tome contiendra les opuscules et tous autres ouvrages sans datte qui n'auront pas peu être insérés dans le volumes précédens. On y placera aussi des tables et des catalogues, etc, etc. s'il y a lieu. »

Méja avait apporté une petite modification, sans doute en s'apercevant, dès alors, de son manque de documentation, et avait fusionné les tomes IX et X. Son ambition était, comme pour son travail sur les poètes gascons, de documenter tous les artistes qui avaient exposé une œuvre lors des Salons de l'Académie de Toulouse, entreprise qui serait encore difficilement envisageable aujourd'hui. Il en résulte de nombreux cahiers où ne figure, au bas du recto, qu'un nom, et à l'intérieur, collé, ou le plus souvent juste inséré, un petit bout de papier, ou apparaît le nom de

l'artiste, et le titre d'une ou plusieurs œuvres. Ces petits papiers étaient tirés des catalogues des Salons de l'Académie, dont il semblerait que Méja ait possédé la collection complète, en plusieurs exemplaires.

Si l'on ajoute le contenu de cette boite, il semble que presque tous les volumes de la collection sur l'Académie des arts soient parvenus jusqu'à nous, bien que l'on ne puisse juger de l'intégrité de la documentation de Méja, essentiellement du fait de l'inachèvement de son travail. Si toutefois ils ont existé, il ne manquerait que le tome XIV et peut-être le tome XV, mais l'avancement très inégal des documents de la boite de la Bibliothèque municipale de Toulouse invite à penser le contraire. Comme la première partie de la collection était, très probablement, elle aussi, pour bonne partie encore à l'état d'ébauche, on ne peut pas non plus savoir ce qui a pu en être retiré. Les différentes pièces ont été probablement reliées a posteriori, néanmoins, on ne peut pas écarter la possibilité, notamment pour le tome VI (Arch. mun. de Toulouse, GG 930) que l'ordre des documents soit, au moins en très grande partie, celui d'origine. En outre, si certains, et notamment les documents imprimés, ont pu être produits par l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, ils ne proviennent pas directement de ses archives, et sont le résultat des recherches de Méja dans des fonds de particuliers. Le bibliophile n'a, de toute évidence, pas eu accès aux archives mêmes de l'Académie, notamment à ses délibérations, ce à quoi il n'aurait pas manqué de faire référence. Il dut se contenter de documents qu'il put trouver lui-même, ou glaner auprès de certaines de ses relations, comme les peintres Joseph Malliot, Jean-Paul Lucas, sa nièce Céleste de Gavarret, mais surtout, et c'est le seul dont le nom apparaisse de façon aussi flagrante, Pierre-Clément de Carrière d'Aufrery, dont on va voir plus loin le rôle très important. L'examen de la documentation de Méja, associé aux millésimes portés par les différents volumes de la collection pourrait donc indiquer que les recherches sur l'Académie se firent sur une période de moins de dix ans, puisqu'il ne semble pas avoir connu Mondran, mort le 3 mai 1792, et n'eut pas accès aux délibérations de l'Académie, dont on peut penser qu'elles furent détruites en 1793. Cette collection aurait donc pu être rédigée par un homme nostalgique, désireux de garder le souvenir des académies alors tout récemment supprimées.

Le travail de Méja, imposant, dépassa sans doute ses forces. Après Mondran, il fut le premier à s'intéresser aux artistes et amateurs de l'Académie des arts de Toulouse. Mieux, ce fut

la première tentative de documentation de ces artistes et amateurs, que Mondran ne citait pas dans cette optique, mais pour leur appartenance à l'institution.

En outre, il s'était lancé dans la documentation des poètes et auteurs de langue d'Oc. Cette entreprise resta à l'état d'ébauche, et se trouve, en grande partie, aux Archives départementales de l'Aude, et attend son historien. L'arrêt de ces travaux est difficile à situer, mais il est possible qu'il ait travaillé aux deux collections en même temps, suivant les mêmes méthodes, puisque l'on trouve des papiers ayant servi à établir les volumes V, VI VII et VIII parmi ceux ayant servi aux recueils de langue d'Oc<sup>74</sup>.

Méja, en 1798, millésime porté par les Mémoires de Mondran, était un homme déjà âgé de 70 ans. Il bénéficia d'une santé convenable jusqu'à la fin des années 1800, et continuait à collectionner des livres, ou à en acheter, comme en témoignent les lettres que Joseph Malliot lui adressa, et dans lesquelles est évoqué l'achat des Recherches sur les costumes, les mœurs et les usages civils des anciens peuples 75, en trois volumes. Il est donc probable que sa documentation, comme le nombre de ses livres, ait continué à augmenter jusqu'à sa mort et que Jean-Pierre de Méja ait abandonné ses ambitieux travaux dans le labyrinthe de sa bibliothèque.

Il n'en demeure pas moins qu'il avait réuni un ensemble documentaire exceptionnel, où les manuscrits de Louis de Mondran et de Pierre-Clément de Carrière d'Aufréry, trouvaient une place prépondérante<sup>76</sup>, si l'on considère l'état d'achèvement et l'organisation de la collection. Si l'on peut affirmer que les archives de l'Académie de peinture toulousaine ne passèrent pas entre les mains de Méja, l'étude seule de la conception de cette collection ne permet pas de déterminer, avec précision, leur mode de formation. Il convenait donc d'étudier l'ensemble à la lumière d'autres sources.

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> Arch. dep. de l'Aude, 5 J 150.

<sup>75</sup> Joseph Malliot, Recherches sur les costumes, les mœurs et les usages civils des anciens peuples, Paris, Martin, 1804, 3 vol. Une note de Méja, sur la lettre, indique qu'il acheta les trois volumes de l'ouvrage. La découverte de ces échanges entre Méja et Malliot montre que les deux hommes échangeaient, semble-t-il assez régulièrement, et que Malliot était au courant des recherches de Méja. On voit mal comment il aurait pu ne pas avoir connaissance des écrits de Mondran pour rédiger ses Recherches historiques sur les établissements et les monumens de la ville de Toulouse, la vie de quelques artistes, dont les ouvrages font l'ornement de la ville de Toulouse, qui resta à l'état de Manuscrit.

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> Méja consacra quelques pages de ses recherches sur les poètes gascons au chroniqueur et poète Pierre Barthès, auteur d'une chronique, aujourd'hui conservée à la Bibliothèque municipale de Toulouse. Il n'est pas impossible que Méja ait pu avoir ce texte en mains, même si, à ce jour, rien ne permet de l'affirmer. Ses liens avec Malliot pourraient expliquer comment le peintre a eu accès à certaines informations provenant des Mémoires, pour constituer ses Recherches sur les monumens [...] de Toulouse, suivi de la vie de quelques artistes (à ce sujet, voir notre introduction).

Le cheminement de ces documents depuis leur collecte jusqu'à aujourd'hui n'a pas été établi avec précision, et il sera difficile de le faire. Ceux du fonds ancien de l'Université Toulouse-I sont passés entre les mains de Pifteau, sans que l'on sache où il les avait trouvés. Les Archives municipales n'ont pas gardé trace de l'entrée de ces documents, et l'on ne peut donc savoir si le fonds de l'Académie des arts formait un tout, chez un même collectionneur, et a été récupéré en lot, ou s'il s'est formé par agrégat.

On ne doit pas non plus écarter l'hypothèse que d'autres pièces de ce fonds, sans pour autant présenter de traces manuscrites, aient pu passer entre les mains de Méja, et il aurait été intéressant de pouvoir en apporter la preuve, particulièrement pour le GG 926, le manuscrit C de notre édition des Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie<sup>77</sup>.

Il y a de fortes chances pour que ces documents aient fait partie de la collection de cette « personne désireuse de s'en défaire », évoquée par Lapierre, sans que l'on puisse savoir quelles proportions pouvaient recouvrir les documents traitant de l'Académie des arts dans ce lot. On pourrait donc imaginer, si tant est que la collection était entièrement réunie entre les mêmes mains en 1886, que Pifteau ait pu acquérir le matériau le plus abouti, et que les Archives et la Bibliothèque de Toulouse n'aient récupéré le reste que plus tard, durant le XX<sup>e</sup> siècle.

#### B) La formation des recueils Méja

Il est fort probable que cette bibliothèque a été dispersée, peut-être en 1816, comme le proposa Desbarreaux-Bernard, du moins entre 1814 et 1816<sup>78</sup>. Le même auteur avance également que la ville de Toulouse aurait refusé d'en donner 700 francs aux héritiers, qui se seraient alors

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup> Ce manuscrit aurait auparavant reçu la cote GG 88. Julien Yché indique, dans une publication de 1914, avoir consulté « le manuscrit donnant l'historique de l'Académie de Toulouse, rédigé par Monsieur de Mondran [...] », et indique la provenance « Archives municipales de Toulouse ». Il cite des informations qui se trouvent dans les trois manuscrits (l'obtention de trois prix dans trois académies distinctes par les artistes Raymond, Arnal et Gamelin). Néanmoins sa citation si elle transmet le sens de ce qu'à dit Mondran, est totalement différente dans la forme, et ne permet pas de reconnaître l'un ou l'autre des manuscrits (Julien Yché, « Notes sur Jacques Gamelin... », p.405, note n°1). Il n'est pas impossible que la totalité des pièces de ce fonds viennent de la collection Méja, qui ont pu être augmentées plus tard, par un collectionneur, comme on l'aperçoit plus facilement avec le fonds Méja des Archives départementales de l'Aude où figurent des pièces du XIX<sup>e</sup> siècle, postérieures au décès du bibliophile.

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> La date de 1816 n'est pas mentionnée par Du Mège, qui indique seulement « Ainsi, Toulouse a perdu, il y a environ sept ans, l'occasion de posséder la collection presque complète de tout ce qui a été écrit par les auteurs nés dans ces murs ». Desbarreaux-Bernard, en 1858, reprit en des termes très proches les propos de Du Mège. Les seules indications qu'il ajouta sont l'appartenance de Méja à l'Académie des sciences de Toulouse ainsi que cette date, ce qui est possible mais qu'on n'a pu vérifier, mais expliquerait l'intérêt de Méja pour les lanternistes, réunion de savants qui précéda l'Académie des sciences. Quant à la date, elle n'est sans doute que le résultat d'un calcul par rapport à l'année de publication des *Biographies toulousaines* de Du Mège, 1823 (Tibulle Desbarreaux-Bernard, *Les lanternistes...*, p. 61).

débarrassés du tout lors d'une vente au poids, ce qui n'est pas inconcevable, tant le marché du livre était saturé durant cette période, mais qui est contredite par la vente du comte Gavarret-Rouaix de 1885, où figuraient encore douze manuscrits de la collection Méja<sup>79</sup>.

Cette bibliothèque, et particulièrement ces manuscrits, qui furent le résultat d'un long et difficile labeur, ne firent l'objet d'aucune clause particulière dans les différents testaments de Méja<sup>80</sup>. En 1814, son décès entraîna la dispersion de ses biens qui donna lieu à la rédaction d'un procès-verbal de vente<sup>81</sup>, vente qui ne fut pas précédée d'un inventaire des biens<sup>82</sup>. Le notaire qui rédigea cet acte ne mentionna pas sa bibliothèque et ne fit pas mention d'une quelconque prisée effectuée par un libraire. Il n'est pas non plus question d'une collection d'objets d'art ou de sculptures. Seules deux peintures, du reste de peu de valeur, furent vendues<sup>83</sup>, alors que des correspondances suggéraient l'existence d'une collection d'histoire naturelle et la présence de peintures. On sait, du reste, que les livres étaient encore à La Salvetat au printemps 1814, par un « état du mobilier délaissé par Monsieur Jean-Pierre de Méja, décédé à La Salvetat, le 10 février 1814 », rédigé postérieurement à cette vente<sup>84</sup>. Le produit de cette vente, et donc de tout le mobilier du château, y est indiqué, 1620 francs et 10 centimes. Vient ensuite la bibliothèque, pour son estimation globale : « bibliothèque composée de divers ouvrages : 1500 francs ». Comme pour la bibliothèque, l'argenterie, qui n'avait pas été comprise dans la vente, n'est estimée que dans ce document, mais les lots, au contraire des livres, sont détaillés. Notons, en outre, la présence de « deux presses à relier et couteaux à rogner », vendus vingt-quatre francs, signes que

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> « Séance du 19 juillet 1887... », p. 38. Du Mège indique néanmoins que cette bibliothèque « fut en partie vendue au poids », ce qui signifie implicitement qu'une autre partie a été vendue de façon plus traditionnelle, mais pourrait également sous-entendre que les héritiers ont pu en conserver une part.

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup> Jean-Pierre de Méja passa plusieurs testaments. Nous en connaissons trois, datés de 1802, et de mars et juillet 1813. Le premier fut retenu à Toulouse, le second et le troisième à Caraman. Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 11850, An X, 16 thermidor (4 août 1802), et Arch. dep. de Haute-Garonne, 3 E 29366, pièce n°77, 1813, 23 mars, et pièce 140, 16 juillet.

<sup>&</sup>lt;sup>81</sup>Arch. dep. de Haute-Garonne, 3 E 29431, pièce n°57.

<sup>&</sup>lt;sup>82</sup> *Idem*. Il y est ainsi précisé : « Nous, notaire susdit, avons procédé à la vente du mobilier, duquel il n'a pas été fait d'inventaire dépendant de l'héréditté dudit sieur Jean-Pierre de Méja ».

<sup>&</sup>lt;sup>83</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 29431, pièce n°57 : « Deux petits tableaux, l'un représentant une tricoteuse, et l'autre une dévideuse, sortis à deux francs, après plusieurs surdittes, délivrés à Philippe Valespy, de Caraman, à deux francs quarante centimes ».

<sup>&</sup>lt;sup>84</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 Q 9 247, 1814, 10 juillet, Succession collationnée de Jean-Pierre de Méja, de La Salvetat, décédé le 10 février 1814 (mention sur feuille volante insérée dans le registre). L'inventaire de Céleste Carré de Gavarret, qui exposa dans les salons de l'Académie des arts de Toulouse à la fin du siècle et mourut au printemps 1814 dans le château de Méja, est tout aussi décevant en ce qui concerne la description des livres. Le notaire, à côté d'« un paquet de gravures [de] fleurs et autres », ne prit pas la peine de décrire les « 46 volumes, de divers formats et différens ouvrages, [estimés] douze francs », qui appartenaient à la marquise, (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 29367, 1<sup>et</sup> avril 1814, pièce n°37) au contraire des tissus et vêtements, qui formaient la majeure partie de ses biens.

Méja devait s'occuper lui-même de toutes les opérations qui lui permettaient de constituer ses recueils.

Par ce biais, il s'est avéré impossible de se faire une idée de cette bibliothèque, et plus encore, du nombre de manuscrits que Méja possédait, ni de savoir dans quelle mesure son œuvre était achevée lors de son décès, sans parler de ses archives. Les éventuels acheteurs de ces documents, dont l'ensemble fut certainement démembré dans les mois ou années qui suivirent, ne sont pas connus. Pour mieux saisir la nature et la provenance de nos documents, il faut examiner ce qui constitua certainement la plus belle pièce des recueils de Méja : la copie des Mémoires adressés à mes enfants de Louis de Mondran.

### 4. Etude des Mémoires de Louis de Mondran

# A) Les Mémoires adressés à mes enfants

Pour mieux comprendre ces manuscrits et expliquer la démarche qui fut la nôtre pour procéder à leur édition, il convient maintenant de décrire précisément chacun d'entre eux, à commencer par les *Mémoires*. Ceux-ci peuvent être restitués de façon assez fiable, du fait de la minutie de la copie. Méja introduit le texte en précisant l'apparence générale de l'original, et en ajoutant les renseignements qu'il put glaner directement sur le manuscrit qu'il copia :

« Extrait des mémoires de Monsieur de Mondran, adressés à ses enfans. Manuscrit rédigé en 1774, sur du papier à lettres commun, format in-4°, de 602 pages, à deux colonnes, dont une vuide pour les corrections et les augmentations. »

La première indication importante réside dans le terme « extrait ». Méja n'a, en effet, pas copié *in extenso* les *Mémoires*, et quelques passages manquent, comme on a pu le repérer assez précisément, ce grâce à la minutie du travail. La pagination est indiquée en marge de chaque page, au niveau du paragraphe ou s'opérait le changement, et par l'adjonction d'une puce, à l'endroit même du changement de page. L'évocation de la forme de l'original, aux pages scindées en deux colonnes, l'une avec le texte, l'autre avec les corrections, évoque une habitude de travail qu'on retrouve dans les textes de la main de Mondran, habitude qui devait lui venir de sa formation d'avocat, et lui permettait d'amender ses écrits sans pour autant nuire à leur clarté<sup>85</sup>.

Les lignes introductives reportées plus haut sont celle du chapitre I « Son histoire, sa vie et aventures ». Le bibliophile a, en effet, découpé le texte de façon thématique, ce qui eut pour conséquence de le rendre assez confus. Son découpage s'organisait en quatre parties inégales, intitulées « Son histoire, sa vie et aventures », « Ses projets pour l'Académie, pour l'embelissement de la ville », « Roman de Madame Leriche de la Pauplinière » ainsi qu'une dernière partie, un peu différente, que Méja a intitulée « École des ponts et chaussées » et qui est de la main même de Mondran. Une petite portion du texte est également consignée dans un autre manuscrit de Méja, le manuscrit 1841 de la Bibliothèque municipale de Toulouse. Méja y renvoie très précisément, ce qui a permis de reconstituer le texte, et également d'apporter d'autres informations très utiles.

Dans la partie copiée, c'est essentiellement au niveau des découpages des trois premières parties que le texte a été altéré. Le compilateur modifia chacune des transitions, même s'il prit le

-

<sup>85</sup> Voir vol. 3, planche 6

soin d'écrire d'une façon différente (en lettres capitales, écriture dont il usa également pour tout l'appareil de mise en page) pour mettre en relief les passages où se trouvaient manques ou modifications. En outre, on identifie trois copistes, ce qui se traduit par des variantes d'orthographe. La première écriture, aisément reconnaissable est celle de Jean-Pierre de Méja<sup>86</sup>. Son écriture apparaît tout d'abord dans le chapitre « Sa vie et aventures », qui contient la plus grande partie du texte. C'est en effet lui qui commença à copier le texte, jusqu'à la page 122 des Mémoires. Deux secrétaires intervinrent ensuite. Nous n'avons pas identifié ces mains, qui n'étaient d'ailleurs peut-être pas celles d'écrivains de profession. Méja relut avec beaucoup de soin leur travail, et y ajouta la pagination dans les marges, corrigea parfois des fautes d'accord, ajouta un mot ou une ligne oubliés. Le premier secrétaire copia la partie « Ses projets pour l'Académie des arts, pour les embelissemens de la ville ». Le second copiste, à l'écriture plus régulière, se vit confier celle qui semble avoir le plus tenu à cœur à Méja, intitulée, non sans emphase, « Roman de Madame Leriche de Lapauplinière ». Cette portion de texte, qui faisait pourtant partie intégrante des Mémoires de Mondran, a été placée en fin de volume, probablement pour mettre ce récit en valeur.

Enfin, Méja a découpé et collé un texte qu'il intitula « École des ponts et chaussées » et qui constitue la seule partie de ce volume qui soit de la main de Mondran<sup>87</sup>. Dans ce cas, l'écriture du mémorialiste se déploie sur une colonne de texte, la seconde est réservée, comme l'avait précisé Méja, aux corrections. La pagination en est différente, et le fragment ne semble pas constituer la suite d'un autre passage. La chronologie du récit porte sur les années 1782 à 1786. Mondran y narre, comment, à plus de 80 ans, et après avoir survécu à l'épidémie de suette qui avait emporté son beau-frère et son neveu, tous deux ingénieurs, il avait formé l'idée de monter, à Toulouse, au sein de l'Académie des arts, une école des Ponts et chaussées, qui fonctionna dès 1783.

# B) Établir les dates de rédaction des Mémoires adressés à mes enfants

Le filtre de la copie a peut-être fait perdre des informations sur la chronologie de composition des Mémoires. Les indices présents à l'intérieur même du texte sont eux aussi assez minces. Mais deux sont néanmoins bien visibles et permettent de dater assez précisément la rédaction.

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup> Voir vol. 3, planche 7

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> Voir vol 3, planche 8.

Tout d'abord, le compilateur indique que ces mémoires sont ceux de Mondran, écrits pour ses enfants, en 1774, date qui apparaît au tout début du texte : « dans cette année 1774 que j'écris ces mémoires »<sup>88</sup>. Il faut donc prendre cette date pour le début de la rédaction des *Mémoires*, car un deuxième élément permet de comprendre que Mondran reprit régulièrement ses écrits jusque, au moins, 1788.

Assez tôt dans son texte, il raconte le décès de son père, survenu le 21 octobre 1731<sup>89</sup>. Au moment où il évoque la succession, assez tumultueuse, il parle, avec des mots durs, de son frère cadet :

« Heureusement pour mon frère [...], je l'aurais infailliblement tué. Je rends grâce à la providence qui me préserva de cette action violente. Je me contentai de lui dire qu'il était un fripon et un coquin, et lui prédis que le bien mal acquis ne prospérait jamais, et qu'il mourrait, un jour, à l'hôpital, prédiction qui n'a été que trop vraye, comme on le verra dans la suite <sup>90</sup> ».

Ce passage, qui évoque des faits survenus à la fin de l'année 1731, a été écrit après la mort de Jean-Aymard François-Joseph Gaspard de Mondran. Mondran n'indique pas cette date, car il n'est, ensuite, plus jamais question du décès de son frère, peut-être, parce qu'il n'eut pas le temps, ou qu'il abandonna le projet d'écrire cette partie de sa vie, mais l'acte de décès du cadet de la fratrie fait état de la date du 29 juin 1788<sup>91</sup>, ce qui prouve que Mondran travailla à son texte pendant au moins quatorze ans, certainement de 1774, jusqu'au moins au second semestre de 1788, soit peu de temps avant son propre décès, survenu au début du mois de mai 1792.

#### C) Louis de Mondran, mémorialiste fiable?

L'un des aspects essentiels à vérifier était la fiabilité du récit. Or, une autre conséquence du filtre de la copie tient dans la lecture et l'interprétation du compilateur et des copistes. Et si Méja a su parfaitement lire l'écriture heurtée de Mondran, et très souvent corriger ou compléter les erreurs et oublis des copistes, il n'en demeure pas moins que lui, son secrétaire, ou ses secrétaires ont parfois commis des erreurs. Cela est parfois aisément perceptible, quand le texte présente de petites confusions, comme l'oubli d'un mot, mais plus encore l'incohérence ou la mauvaise lecture d'une date. Ainsi l'on s'étonne que Mondran puisse se souvenir avec exactitude

<sup>&</sup>lt;sup>88</sup> Mémoires adressés à ses enfants, p. 11.

<sup>&</sup>lt;sup>89</sup> Idem, p. 272 à 278.

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup> Idem, p. 278.

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup> Arch. dép. du Gers, 5 E 353/6 (5 Mi 213), 1788, 29 juin, Lectoure, paroisse Saint-Gervais, décès de Jean-Joseph Aymard Gaspard de Mondran, à l'âge de 79 ans.

du lointain décès de sa grand-mère, qu'il ne connut pas<sup>92</sup>, mais se tromper sur celle de la mort de sa première épouse<sup>93</sup>, ce que l'on pourrait expliquer par une défaillance du copiste.

Hormis ces quelques éléments<sup>94</sup>, de nombreuses vérifications, qui apparaissent dans l'appareil de notes de notre édition, ont montré qu'il était d'une grande fiabilité. Son récit, qui s'ouvre, comme beaucoup de mémoires, sur la généalogie familiale, montre qu'il eut accès à des sources très précises, comme tous les papiers qui lui permirent d'établir sa généalogie, qu'il récupéra au décès de son père, comme on peut le voir dans l'inventaire de ce dernier<sup>95</sup>, où il est inscrit, à la fin d'une liste de divers papiers et actes notariés, parfois anciens : « Et tous lesquels susdits actes, ledit sieur Louis de Mondran a gardé en son pouvoir, et s'en est chargé, ayant signé en cet endroit (signé :) Mondran. »

Ainsi l'on s'aperçoit qu'il disposa d'un grand nombre des documents, qu'il cite quand cela lui semble être nécessaire. Nombre de détails sont vérifiables par des sources d'archives, et on comprend assez vite qu'il écrivit très régulièrement avec les actes sous les yeux, sans pour autant toujours le dire, comme le montre son propre inventaire après décès.

« [...] Il a été trouvé sur ledit bureau le livre de raison des domestiques, couvert en parchemin, commencé en 1755, à la première page, par ces mots, « Livre de raison où sont les noms de mes domestiques, le temps qu'ils m'ont servi et l'argent que je leur ai payé pour leurs gages », en vingt-deux pages d'écriture entrecoupées, finissant par ces mots, « payé pour la huitaine aux porteurs, le quatre décembre 1791, dix-huit livres », signé pour Monsieur de Mondran <sup>96</sup>. »

Dans ce cas, on comprend que quand il évoque, avec une grande précision, ses domestiques et tous les sujets qui y sont relatifs, il avait à sa disposition un document auquel se rapporter, et il en va de même pour ceux relatifs à son économie domestique, qui sont parfois évoqués de façon allusive dans ses écrits<sup>97</sup>.

Si la confrontation des Mémoires avec différents documents d'archive permet de constater la grande fiabilité du texte, elle montre aussi, en creux, qu'il préférait ne pas s'étendre sur certains aspects de sa vie, comme la succession de son père, son inventaire et le partage des biens, pour laisser, dans son texte, plus de place à la colère et au ressentiment envers son frère et sa mère, avec lesquels les relations furent, toute leur vie, délicates. La répudiation qu'il fit de l'hérédité de

<sup>&</sup>lt;sup>92</sup> Mémoires, p. 13.

<sup>93</sup> Idem, p. 249. La date indiquée rompt, en effet, de façon criante avec le reste de la chronologie du passage.

<sup>94</sup> D'autres ont pu être relevées, avec certitude, au fil du texte, par exemple, p. 287 et 455 des Mémoires.

<sup>95</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 11931, pièce 53, 1732, le 17 janvier.

<sup>96</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 26459, Toulouse, 1792, 3 mai - 9 juin.

<sup>&</sup>lt;sup>97</sup> Mémoires, p. 263.

sa première épouse n'est pas non plus évoquée. On ne trouve encore que quelques lignes, où il défend sa réputation, sur une affaire qui semble lui avoir porté un certain préjudice, comme en témoignent correspondances, procès et actes notariés, savoir les liens qu'il entretint avec une couturière qu'il éveilla à la carrière de peintre, Vitale Fauré, et sa famille, dont la réputation, pour le dire sobrement, ne s'accordait pas au mieux avec l'image d'une noblesse probe que Mondran souhaitait renvoyer.

Enfin, notons que Méja n'indique malheureusement pas la provenance du texte, se contentant d'un laconique « Les mémoires manuscrits de Monsieur de Mondran m'ayant été communiqués, j'ai obtenu la permission de les copier ». Mais celle-ci nous est connue par d'autres papiers, des notes personnelles, dans lesquelles il notait les ouvrages se trouvant dans des bibliothèques toulousaines de particuliers et qu'il souhaitait se faire communiquer. Or, pour la rédaction de son ouvrage sur les lanternistes, comme on l'a vu, il eut besoin d'un très bref extrait des Mémoires de Mondran (dont il ne possédait donc pas encore de copie). La nécessité de cet extrait donna lieu à une note, indiquant que les Mémoires étaient dans la bibliothèque d'Alexandre-Auguste Jammes 98, un avocat, bâtonnier du barreau de Toulouse, poète à ses heures, et surtout, ami et voisin de Mondran, qu'il connaissait bien, au point de devenir l'un de ses deux exécuteurs testamentaires 99.

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>98</sup> Voir vol .3., planche 9. Arch. dép. de l'Aude, 5 J 150, papiers épars, document intitulé « 1796 : À Toulouse, nouvelles recherches pour ma bibliothèque » : « Chez Jamme père, demander : des Jeux floraux, recueil de 1703, double / communiquer 1699 / [Demander] Mondran, pour les Lanternistes ».

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 26545, 2° reg. f°. 116 - 121v°, testament enregistré le 2 avril 1788 à Toulouse, ouvert le 3 mai 1792 à Toulouse.

D) Les Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse

#### 1. Le manuscrit A

Des écrits de Mondran, les plus connus sont les Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse. Comme on l'a vu, la bibliographie laisse transparaître une certaine confusion à l'évocation des trois états connus de ce texte. Les chercheurs ne se réfèrent, la plupart du temps, qu'à la version conservée à l'ISDAT. Décrite par Costa comme le manuscrit le « plus complet », elle correspond effectivement à l'état du travail le plus abouti des travaux de Mondran. Ce manuscrit compte cinq cahiers, pour un total de 366 pages 100. La reliure, en veau marbré, d'assez mauvaise qualité, semble dater de l'extrême fin du XVIIIe siècle, et est très probablement contemporaine du contenu. Si sa qualité n'est pas exceptionnelle, elle montre tout de même un souci de conservation et d'individualisation du manuscrit. Ce dernier n'est pas mentionné, à l'inverse d'autres, dans la bibliothèque de Louis de Mondran, à son décès. Néanmoins, comme l'inventaire de ses papiers n'a pas été fait précisément, il est impossible d'affirmer son absence en 1792.

Ce texte, s'il couvre la chronologie la plus large, et semble donc, être, le plus complet, n'est pas pour autant un original, dans le sens où il s'agit d'une copie, effectuée par un écrivain. Un rapide examen permet de voir qu'il ne s'agit pas de l'écriture de Mondran, mais de celle d'un copiste, actif durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle à Toulouse, jusqu'à la première décennie du XIX<sup>e</sup> siècle. Nous avons pu l'identifier dans de très nombreux documents, et finalement retrouver son nom. Il se nommait Lafeuillade, et travailla pour l'Académie des arts, mais aussi pour l'Académie des sciences<sup>101</sup>, et après la Révolution, pour le musée de Toulouse<sup>102</sup>. Il copia

<sup>&</sup>lt;sup>100</sup> Le manuscrit compte cinq cahiers. Le premier contient 76 pages, le second 56, le troisième 61, le quatrième 76, le cinquième et dernier 95, auxquelles il faut ajouter 2 pages de « catalogue des modérateurs de l'Académie, en fin de volume, soit un total de 366 pages.

<sup>&</sup>lt;sup>101</sup> Par exemple, un « Extrait des registres des délibérations de l'Académie des sciences, inscriptions et Belles-lettres de Toulouse » de 1787, relative à la succession Garipuy est de sa main (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 897).

<sup>&</sup>lt;sup>102</sup> Voir vol. 3, planche 10. C'est une quittance du 3 prairial an 13 (23 mai 1805), au peintre Jean-Paul Lucas, alors conservateur du musée, écrite et signée de sa main, qui permet de l'identifier. La quittance porte sur la copie du catalogue du musée, moyennant 15 francs (Arch. mun. de Toulouse, 2 R 22, 1805, 23 mai). L'identité exacte de ce personnage nous échappe, tout d'abord parce que le patronyme « Lafeuillade » s'avère extrêmement répandu dans les registres de l'état civil toulousain, et qu'il a été trop fastidieux de vérifier. Le savetier et concierge de l'Académie portait ce nom, et était peut-être de sa famille.

des lettres pour Mondran, dans le cadre de l'Académie, dès 1768<sup>103</sup>. Des notes, au crayon, sont visibles, sur les premières pages. Il s'agit d'ajouts et de corrections sommaires qui contiennent quelques informations intéressantes<sup>104</sup>. Elles ne correspondent pas à l'écriture de Mondran, mais à celle d'un autre membre de l'Académie, Pierre-Clément de Carrière d'Aufrery, comme on peut le voir en comparant ces notes avec un document de la main d'Aufrery, en l'occurrence, ses Annales de l'Académie, qui sont dans le même recueil, fabriqué par Méja, que notre manuscrit B, la seconde version du texte.

#### 2. Le manuscrit B

La seconde version, justement, est, comme les Mémoires adressés à mes enfants, conservée à la bibliothèque de l'université Toulouse I. Le manuscrit B a été considéré comme un brouillon, car il présente des ratures sur ses premières pages et n'est pas aussi bien écrit que le A<sup>105</sup>. C'est un original, de la main de Mondran. Le texte a été donné par Pierre-Clément de Carrière d'Aufréry au compilateur <sup>106</sup>, Jean-Pierre de Méja, qui a inséré ce texte dans un recueil factice, entre deux discours d'Aufréry prononcés à l'Académie. Or le testament de Mondran, rédigé en 1788, montre qu'Aufréry fut l'un de ses deux exécuteurs testamentaires. Les Mémoires ne sont mentionnés ni dans le testament ni dans l'inventaire, mais l'on peut penser qu'il a pu les récupérer à cette occasion, et les céder ensuite à Méja, en plus de lui donner ses propres archives. Il aurait pu se séparer de ces textes sans remords, gardant éventuellement pour lui le manuscrit A, qui rassemble, d'un point de vue chronologique, la totalité de ce qui apparaît dans les deux recueils factices, et qu'il a eu entre les mains, y ajoutant quelques corrections.

L'hypothèse du brouillon, quant à elle, n'est pas étayée. Il s'agirait plus vraisemblablement d'un premier état, abouti, mais certainement rédigé en 1776. Il présente un titre, et se terminait

1/

<sup>103</sup> L'écriture de Lafeuillade est celle des documents officiels, mémoires et autres extraits des délibérations de l'Académie des arts dès 1768. fit office d'écrivain jusqu'à la fermeture de l'Académie, puisqu'on retrouve son écriture sur le seul registre des délibérations à avoir été conservé. (Arch. mun. de Toulouse, 1 R 73). L'écriture, sur la couverture du registre est la sienne, et permet de lui attribuer, à lui et non à Mondran, l'orthographe de « regitre ».
104 Une correction a pour objet un sculpteur et architecte du XVI<sup>e</sup> siècle, Nicolas Bachelier, dont Mondran date le

<sup>&</sup>quot;Une correction a pour objet un sculpteur et architecte du XVI siècle, Nicolas Bachelier, dont Mondran date le « retour » (en réalité, l'arrivée) vers 1540, ce qui est infirmé dans la correction : « erreur de date, Bachelier travaillait à Toulouse en 1520 ». Une autre main a ajouté, plus tard « et même plutôt ». Cette occurrence est à notre connaissance, la première à avancer la date de 1520 comme étant l'arrivée de Bachelier à Toulouse, et il est extrêmement dommage que les sources de cette datation ne soient pas indiquées.

<sup>105</sup> Voir vol. 3, planche 11. Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province?"..., p.20, à propos de notre ms B.: « Composé de deux cent trente folios, il s'agit probablement du brouillon du précédent, recopié par le concepteur du recueil, où l'auteur a jeté pêle-mêle ses souvenirs avec des notes, des rajouts dans la marge et des propositions de mise en page. Malgré son aspect confus dû à de nombreuses ratures, il n'est que plus riche ».

Dans l'introduction faite aux Annales de l'Académie d'Aufrery, Méja indique : « Monsieur le commandeur d'Aufréry a ajouté au don qu'il m'avoit fait des Annales de l'Académie de Monsieur de Mondran, rapportées au Livre I, celles qu'il avoit rédigées lui-même ».

par un catalogue des modérateurs, trésoriers, secrétaires et directeurs de l'Académie, qui prouve donc son caractère achevé <sup>107</sup>. En outre, il contient un grand nombre d'informations qui ne se trouvent pas dans le manuscrit A, principalement les compte-rendu des séances de remises de prix aux élèves, et s'organise suivant une annualité plus marquée que le manuscrit A, ce pourquoi Méja l'a sans doute nommé « Annales de l'Académie » et non Mémoires, comme le souhaitait leur auteur.

#### 3. Le manuscrit C

Enfin, le Manuscrit C se révèle très utile à qui veut comprendre la genèse des Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie. C'est le fragment d'un état intermédiaire du texte 108. Mondran y a déjà pratiqué des coupes, mais les ajouts visibles dans le manuscrit A ne s'y voient pas encore, ce qui montre comment il a pu reprendre son texte, enlevant certains passages, pour y substituer d'autres. Ce qui en fait un jalon nécessaire à la bonne compréhension de l'histoire des Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie des arts.

4. Les Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie des arts : sources et construction du texte

Dans les Mémoires pour servir à l'histoire de l'académie des arts, Mondran se montre encore d'une grande précision. Les erreurs du copiste, Lafeuillade, sont plus faciles à rétablir grâce aux textes autographes et aux documents d'archives. L'auteur mentionne ses sources au fil du texte. Il dit avoir ainsi puisé dans les délibérations du Conseil de Ville, les délibérations de l'Académie des arts ainsi que dans des correspondances, généralement personnelles. Il cite invariablement les numéros de registres, pages et dates des différentes délibérations qu'il consulta. Parfois, il ne cite pas mais donne juste des pages de registres, malheureusement perdus, auxquelles se reporter.

Seule la période allant de 1726 à 1746 est plus floue, moins jalonnée de dates, et Mondran s'en explique. L'académie n'avait pas d'écrivain et les délibérations n'étaient consignées que sur des feuilles volantes, et furent pour beaucoup perdues. C'est d'ailleurs lui qui demanda rapidement l'acquisition d'un registre, pour préserver la mémoire de ces séances.

Dans cette partie du corpus, il parle de lui à la troisième personne, sans doute parce que son texte est basé sur les délibérations de l'Académie, où il était mentionné, à l'instar des autres membres, de cette façon. Une nette évolution entre les trois manuscrits est néanmoins

.

<sup>&</sup>lt;sup>107</sup> Le catalogue en question, mis à part, devait prendre place dans le tome XII de la collection de Méja. Il est conservé à la Bibliothèque municipale de Toulouse (Res B. XVIII 281).

<sup>&</sup>lt;sup>108</sup> Voir volume 3., planche 12.

perceptible. Ainsi, si certains éléments reviennent d'un manuscrit à l'autre, certains disparaissent, d'autres sont ajoutés, comme on le voit dans l'exemple suivant.

Mondran, en 1768, a été nommé commissaire, avec Jean Tabarié, pour s'occuper, une fois encore, de la question du logement de l'Académie. Son collègue le laissa agir seul, et ainsi attirer à lui toute la gloire de réussir dans son entreprise en rapportant cet épisode. Dans le manuscrit A, Mondran fait preuve d'un élan lyrique qui n'est pas très heureux :

« Messieurs les commissaires [...] le laissaient heureusement agir seul, il était l'enfant perdu qui allait à l'attaque sans crainte, parce qu'il était animé du bien public, et qu'il voyait de quelle conséquence il était pour Toulouse que l'Académie se rendît célèbre par ses progrès. »

Or, si l'on consulte le manuscrit B, donc le premier état du texte, ce passage est absent. L'ajout apparaît dans le manuscrit C. Mondran avait d'abord écrit à la première personne, puis s'apercevant de son erreur, il a biffé, les « je », pour les remplacer par des « il » <sup>109</sup>. Dans le manuscrit A, le dernier état du texte, les corrections n'apparaissent plus et les ajouts de Mondran se confondent presque parfaitement avec les parties recopiées de délibérations.

Le nombre de passages ajoutés est assez important<sup>110</sup>. Ceux-ci ont souvent un caractère moins anecdotique que dans ce cas, mais comme le manuscrit C a une chronologie resserrée, on ne peut pas toujours voir, comme ici, transparaître les changements et leur nature. Edmond Saint-Raymond avait déjà remarqué cette utilisation, ponctuelle, par Mondran, du « je », ou l'on attendrait, comme dans la grande majorité du texte, « il »<sup>111</sup>.

Ces passages sont donc, dans certains cas, à prendre avec précaution car ils témoignent d'une seconde phase de rédaction, durant laquelle Mondran a cherché à se mettre plus en avant. Il supprima aussi certains passages, jugés inutiles, comme ceux où sont évoqués les élèves primés, où certains travaux d'académiciens, ce qui semble étrange, si l'on considère que son propos était celui de retracer l'histoire de l'Académie. À l'inverse, fausse modestie ou fidélité aux délibérations, il ne donne, dans aucune des trois versions, de précision sur l'œuvre que le sculpteur Lemoyne envoya, de Paris, pour sa réception à l'Académie, qui n'était autre que le portrait de sa fille, Marie-Thérèse<sup>112</sup>.

-

<sup>&</sup>lt;sup>109</sup> Voir vol. 3., planche 13.

Le nombre de pages des deux manuscrits, A et B, est d'ailleurs intéressant à comparer. Même si Lafeuillade écrit plus gros, avec un espacement entre chaque lignes plus important, il semble néanmoins significatif.

<sup>111</sup> Edmond Saint-Raymond, « Les débuts de l'école publique... », p. 171, note 1.

<sup>&</sup>lt;sup>112</sup> Voir vol. 3, planche 25.

L'évolution du texte est donc assez palpable : le manuscrit B revêt une forme proche de celle d'annales, car Mondran restait très proche des délibérations. Tout au plus peut-on imaginer que, travaillant à partir des registres, il ait pu, dès alors, opérer des coupes dans son matériau de base. La dimension collective du texte apparaît d'ailleurs assez nettement, même si la place qu'il y tient est, bien entendu, importante. Pour autant, Mondran donna immédiatement le titre de Mémoires à sa première mouture qu'il retravailla, ensuite. Les versions suivantes laissent plus transparaître l'égo de leur auteur. La seule consultation d'un des textes n'est donc pas satisfaisante, alors qu'il ressort de l'ensemble que ces mémoires servaient autant à l'histoire de leur auteur qu'à celle de l'Académie.

F) Étude croisée des Mémoires adressés à mes enfants et des Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie

Si l'on compare les Mémoires adressés à mes enfants et les Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie, on constate qu'à travers son parcours de vie, Mondran évoque également son rôle au sein de l'Académie. Il ne le fait qu'assez rapidement, sur environ 30 pages des 602 que compte les Mémoires adressés à mes enfants. On s'aperçoit qu'il a généralement repris des passages des Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Académie en les modifiant et en y intégrant des éléments d'ordre privé, ce qui donne déjà des indications quant à son mode de travail, et permet de dire qu'il travailla potentiellement entre 1774 et 1776, de front, à la rédaction de deux ouvrages. Si la date de 1776 n'est pas certaine pour donner une fin de rédaction du Manuscrit B, elle est quand même fort probable, mais il aurait également pu vouloir écrire l'histoire de l'Académie pour célébrer les cinquante ans d'existence de l'institution, depuis sa formation, en 1726, et y ajouter une décade de plus en 1786, dernière année évoquée dans le Manuscrit A<sup>113</sup>.

Plus tangible est le lien intrigant qui apparaît entre les deux mémoires. La fin du manuscrit A présente un caractère étrange, qui n'a jamais été relevé. Le récit s'étire sur la période allant de 1726 à 1786. Cette fin est matérialisée par l'indication « fin jusques au 31 août 1786. » Mais immédiatement après, un texte commence 114. Il ne couvre qu'une dizaine de pages et est

<sup>&</sup>lt;sup>113</sup> Notons également que les réflexions de Mondran, notamment sur l'art à Toulouse depuis la période médiévale sont déjà présentes dans le *Mémoire que présente la Société des beaux-arts pour obtenir des lettres patentes*, daté de 1746, et signé de Mondran (Arch. mun. de Toulouse, GG 923), et qu'il s'est très probablement inspiré de ce mémoire, qu'il eut sans doute sous la main en écrivant.

<sup>&</sup>lt;sup>114</sup> Voir volume 3, planche 14.

relatif à l'école des Ponts et chaussées <sup>115</sup>. Or, « École des Ponts et chaussées » constitue l'une des parties des Mémoires adressés à mes enfants dans la copie de Méja.

Les deux textes sont presque en tout point similaires, et mieux, la version issue des Mémoires adressés à mes enfants est autographe. Le début, seul, présente une petite variante. Mondran avait noté au préalable : « dans ce tems là » qui fut remplacé, non pas de sa main, mais de celle de Lafeuillade, par « quelques temps auparavant ». Lafeuillade n'apporta pas d'autres ajouts, ni corrections dans ce texte, mais, comme on l'a vu, on lui doit le manuscrit A, dans son intégralité. Or, le texte de celui-ci commence précisément par « quelques tems auparavant », et non par « dans ce tems là », et aucun des mots raturés par Mondran n'apparaît dans le manuscrit A. Cela montre donc une antériorité du texte issu des Mémoires adressés à mes enfants, qui aurait pu servir à la rédaction de la copie par Lafeuillade.

Or, si l'on doit classer ce texte, il appartient sans doute possible aux Mémoires adressés à mes enfants. Mondran se fait narrateur et personnage principal, en disant « je », ce qui n'est jamais le cas dans le manuscrit A. Il décrit également des éléments de vie personnelle, comme une maladie, ou les décès de son beau-frère et de son neveu, alors qu'aucun élément relevant de sa vie privée n'apparaît ailleurs dans les manuscrits A, B et C. Pourtant, comme ces manuscrits n'ont jamais fait l'objet d'une étude spécifique, on a considéré, jusqu'à présent, que ce texte faisait partie intégrante des Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Académie, alors qu'il fait doublon avec les pages précédentes, narrant l'histoire de l'Académie jusqu'en 1786, et qu'il montre donc une utilisation de sources similaires, mais à des fins différentes, comme on l'a vu précédemment.

Ce passage est introduit par « quelques tems auparavant », ce qui veut dire que l'on a affaire à un début de chapitre, ou un fragment, qui viendrait après un autre texte, s'achevant plus tard. Les évènements les plus tardifs qu'il relate sont ceux de 1786, à l'Académie. Cela pourrait expliquer leur place. Mais comme on l'a dit, il se répèterait beaucoup. Qui plus est, la première idée de Mondran était d'écrire « dans ce tems là ». Il aurait donc tout aussi bien pu parler d'évènements qui se seraient produits autour de 1782, ce qui, là encore, ne correspond pas avec le texte du manuscrit A, mais pourrait correspondre à une autre partie des Mémoires adressés à mes enfants.

-

<sup>&</sup>lt;sup>115</sup> Cette partie du manuscrit A a déjà été, en bonne partie, transcrit par Edmond Saint-Raymond. Néanmoins, il n'indique pas la provenance du texte, et ne proposa aucune analyse de celui-ci. (Edmond Saint-Raymond, « Les travaux d'utilité publique de l'Académie des arts. III, l'école... », p. 339 - 359).

Or, à en croire Méja, le manuscrit qu'il fit copier semblait complet. Il en indiquait très précisément le nombre de pages du manuscrit, 602. Or, les pages de ce texte, qui est pourtant original, sont sans pagination d'origine ou ajoutée par le copiste. Il pourrait s'agir d'un premier état, laissé ensuite à un secrétaire pour être mis au propre, afin d'être retravaillé, ce qui expliquerait les deux occurrences.

Enfin, à propos du décès de son frère, survenu en 1788, Mondran y disait « comme on le verra dans la suite ». Le passage où il racontait cela a pu ne jamais avoir existé, la mort surprenant le mémorialiste la plume à la main, ou peut-être aurait-il pu s'insérer avant celui-ci, si Mondran avait gardé l'incipit « quelques tems auparavant », ou après, s'il avait retenu la solution « dans ce tems-là », qui semble néanmoins avoir été abandonnée. Mondran écrivait sur des cahiers qu'il faisait ensuite relier, comme en témoignent les manuscrits A et B<sup>116</sup>. Or ses mémoires, dont le récit narre des évènements survenus jusqu'à la fin des années 1770, couvraient déjà 602 pages et n'étaient pas achevés. Peut-être a -t-il écrit la suite de l'histoire de sa vie, sans pour autant l'avoir totalement mise au propre, comme le suggère le fait que le manuscrit A soit une copie d'époque, exécutée par un secrétaire, et peut-être qu'un ou plusieurs de ces cahiers n'ont pu être retrouvés à son décès.

Le manuscrit A, comme le manuscrit B, se terminaient, non pas par une table des matières, ou un index, mais par un « catalogue ». Ce catalogue était celui, dans le cas du manuscrit B, des « officiers de l'Académie depuis son origine », et donc jusqu'en 1776, « officiers » désignant le modérateur, le secrétaire, le trésorier et le directeur. Quant au manuscrit A, le catalogue est différent. C'est celui de « tous les modérateurs de l'Académie, depuis son origine ». Et, néanmoins, si le texte couvre la période 1726 - 1786, le catalogue, lui recouvre la période allant de 1746 à 1790, et invite à des réflexions supplémentaires. En 1790, Mondran, dont l'étoile commençait à décliner, était toujours actif, mais son rythme n'était plus celui des années 1780, et il semble s'être déplacé difficilement et avoir passé le plus clair de son temps chez lui, comme en témoigne l'unique registre des délibérations de l'Académie à être conservé 117, ou le livre

\_

<sup>&</sup>lt;sup>116</sup> Le manuscrit B était divisé en deux cahiers qui ne correspondaient pas aux deux premiers cahiers des cinq du manuscrit A.

<sup>117</sup> Le nom de Mondran n'apparaît plus à partir de la séance du 27 juin 1790 parmis les personnes présentes aux séances de l'Académie. Il semble avoir eu, à ce moment-là, beaucoup de mal à écrire, et signa les procès-verbaux d'une main très tremblante (Arch. mun. de Toulouse, 1 R 73, f°1). Le grand livre d'architecture de la Loge Encyclopédique à laquelle appartenait Mondran à la fin de sa vie donne des informations qui vont dans ce sens : à compter de 1790, Mondran ne semble plus sortir de chez lui, mais les membres de sa loge prirent néanmoins la peine de lui apporter des comptes rendu des séances (Arch. mun. de Toulouse, 18 Z 1, 18 Z 2).

d'architecture de la loge maçonnique à laquelle il appartenait. Or, l'Académie connut des modérateurs jusqu'en 1793, année de sa suppression, d'où l'on pourrait conclure que la date de 1790 pourrait être celle de la dernière main mise à ce travail, et que ce livre serait le produit de la pensée de Mondran, et peut-être une copie de travail, les deux textes qui y sont réunis présentant de nombreuses variantes par rapport aux autres versions qui en sont connues.

L'étude minutieuse des textes permet donc d'établir que les Mémoires adressés à mes enfants furent rédigés entre 1774 et au moins le second semestre de 1788, qu'ils sont soit inachevés, soit incomplets, et que Mondran s'y montre très fiable.

Pour ce qui est des Mémoires pour servir à l'Académie des arts, le manuscrit B est une première version du texte et non un brouillon. Il est achevé et non fragmentaire, c'est sans doute le texte le plus proche des délibérations de l'Académie que Mondran met lui-même en lumière, en s'appuyant sur d'autres sources (délibérations du Conseil de Ville, correspondances...) et donc la version la plus fiable. Le manuscrit A est le dernier état connu. C'est probablement une copie de travail où Mondran a effectué un grand nombre de modifications qui mettent en scène ce qu'il juge important de l'histoire de l'Académie, et de sa carrière, et où il se met plus en avant.

Le manuscrit « C », enfin, est un texte fragmentaire, qui est un état intermédiaire des Mémoires. Il permet de cerner les modifications qu'a voulu faire l'auteur à son texte, et de corriger certaines erreurs du copiste du manuscrit A.

On peut donc imaginer que Mondran a écrit par séquences, menant de front ses deux projets, et poursuivi ses mémoires jusque tard dans sa vie, aidé d'un secrétaire, sans pour autant parvenir à les achever.

## Principes d'édition

L'édition des écrits de Louis de Mondran suit les principes du Manuel d'édition des textes anciens de l'École des chartes, pour les textes des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>118</sup>. L'orthographe d'origine a été maintenue. Les barbarismes, qui résultent généralement d'une incompréhension du copiste, sont indiqués en note, avec le terme (*sic*). Une proposition de restitution est indiquée dans la note attenante.

L'édition des Mémoires adressés à mes enfants a été effectuée à partir d'une copie. L'auteur de celle-ci a indiqué la pagination du manuscrit original avec plus ou moins de précision. Parfois, des astérisques renvoient, au milieu du texte, au numéro de la page, indiqué en marge. Dans ce cas, nous avons replacé le numéro de page à l'endroit exact où apparait l'astérisque. Plus souvent, cependant, la page est indiquée en marge, au niveau d'une ligne, sans plus de précision. Nous avons donc choisi, pour un meilleur confort de lecture, de placer le numéro de page en début ou en fin de phrase.

Le texte, tel qu'il a été copié, a subi de nombreuses modifications. La plus importante fut un découpage et un réassemblage. Ces passages sont signalés en note, tout comme les changements de parties et de mains visibles dans le texte. Dans le cas des *Mémoires adressés à mes enfants*, trois copistes se sont relayés. Ils n'ont pas toujours respecté la graphie de Mondran, ce qui amène, pour des mêmes mots, à des graphies différentes. Aussi avons-nous choisi de distinguer les différentes mains des copistes par le recours à trois polices de caractère distinctes. Ce texte a été découpé et réassemblé par Méja en quatre parties. Le texte a pu être corrompu lors de ces opérations, ce que nous signalons aussi.

Quant aux Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, notre édition a été établie suivant le dernier état du texte voulu par Mondran, le manuscrit Fon-4 Mon de l'ISDAT (Manuscrit A). Les parties du manuscrit 306 du Fonds ancien de l'Université Toulouse I (Manuscrit B) ou du Manuscrit GG 926 (Manuscrit C) des Archives municipales de Toulouse qui avaient été supprimées dans le dernier état du texte mais qui apportent de nombreuses informations, ont été restituées en italique et entre crochets dans le texte. Lorsque les deux textes présentaient des variantes, celle-ci sont apportées dans la mesure

\_

<sup>&</sup>lt;sup>118</sup> L'Édition des textes anciens XVI<sup>e</sup>XVIII<sup>e</sup> siècle, (dir) Bernard Barbiche, Monique Chatenet, Paris, 1991.

du possible en regard vis-à-vis du texte de l'édition principale, et indiquées par des appels de notes en caractères romains. Les appels de notes visant à documenter des personnages ou des évènements, apporter des précisions quant à la matérialité du texte sont quant à eux indiqués en chiffres arabes.

Quand on a eu affaire à un document de la main de Mondran, la mise en page, quand elle était signifiante, a été respectée. Dans le cas de copies, c'est avant tout le sens du texte qui a servi à la mise en page. Pour ce qui est des rares passages présentant de lourds défauts de syntaxe, nous avons pris le parti de légèrement modifier le texte, le plus souvent en supprimant un mot. Ces rares modifications sont toujours signalées par une note infrapaginale.

Autant que faire se peut, les personnages et les lieux qui apparaissent dans le fil du texte ont été identifiés. Les noms de personnes, les toponymes ainsi que certains thèmes récurrents apparaissent dans un index en fin de volume. Les personnages sur lesquels on a pu obtenir des informations supplémentaires intéressantes pour mieux comprendre le contexte historique ou artistique dans lequel évoluait Mondran ont fait l'objet de notices réunies dans un dictionnaire biographique (vol. 3).

Mémoires adressés à mes enfants

## Louis de Mondran Mémoires adressés à mes enfants

Mémoires adressés à mes enfants

[p. 1]<sup>119</sup> Les différentes révolutions arrivées dans notre maison et les évènements que j'ai éprouvés moi-même pendant le cours de ma vie m'ont engagé, mes chers enfants, à l'écrire pour vous faire voir que la providence nous élève et nous abaisse successivement comme il lui plaît, par des motifs qui nous sont inconnus, ou que nous avons occasionnés.

Si la lecture de l'Histoire est une leçon bien instructive pour la politique, le récit de ce qui s'est passé dans les différentes générations de notre famille depuis que j'en connois l'origine, les différentes alliances que nous avons contractées, l'emploi que nous avons fait de nos fortunes, doit être, de même, une leçon bien instructive pour la conduite de nos descendants et pourra leur servir pour prévenir les causes qui ont contribué à leur fortune ou à leur élévation. Notre maison est originaire de la basse [p. 2] Navarre. Jacques de Mondran étoit né aux environs de Pampelune 120, qui en est la capitale. C'est le plus ancien de nos ancêtres dont j'aye ouï parler à mon grand-père. Il étoit capitaine de cavalerie au service de Jean d'Albret 121, roi de Navarre, en 1512, lorsque Ferdinand 122, roi d'Espagne, usurpa par surprise la basse Navarre.

Le roi Jean, qui ne s'étoit pas attendu à cette invasion, fut obligé de fuir et de se retirer dans la haute Navarre avec le peu de troupes qu'il avoit. Jacques de Mondran, fidèle à son roi, abandonna sa patrie et le suivit. Après la mort de ce roi, il continua de servir ses successeurs sous les règnes d'Henri d'Albret<sup>123</sup> et de Jeanne III<sup>124</sup>, en qualité de colonel, et mourut en 1562.

Il s'étoit marié à Pau en 1534. Il eut un fils de ce mariage, François de Mondran, qui servit et quitta le service pour se marier avec Jeanne Perrin. De ce mariage, il eut un fils, Denis de Mondran. François, son père, mourut, laissant son enfant en bas-âge [p.3]. La mère lui donna une éducation contraire à celle de son père, ayant éprouvé que la profession de son mari et de son beau-père avoit beaucoup diminué leur fortune. Elle lui fit faire ses études et dès qu'il eut fini sa philosophie, elle l'envoya à Toulouse étudier en droit. Il y prit ses grades et fut receu avocat au Parlement en 1616.

Sa mère étant morte peu de tems après, il fixa sa demeure à Toulouse et, se sentant du goût pour le barreau, il y exerça avec succès la profession d'avocat. Ce fut lui qui par ses talens et

<sup>&</sup>lt;sup>119</sup> Jean-Pierre de Méja, le compilateur des Mémoires adressés à mes enfants, précise : « Extrait des mémoires de Monsieur de Mondran adressés à ses enfans. Manuscrit rédigé en 1774, sur du papier à lettres commun, format in 4° de 602 pages à deux colonnes, dont une vuide pour les corrections et les augmentations ».

<sup>&</sup>lt;sup>120</sup> Pampelune, (en espagnol *Pamplona*): Ville d'Espagne, Province de Navarre, district de Pampelune.

<sup>&</sup>lt;sup>121</sup> Jean d'Albret (1469 - 1516).

<sup>&</sup>lt;sup>122</sup> Ferdinand II d'Aragon (1452 - 1516).

<sup>&</sup>lt;sup>123</sup> Henri d'Albret (1503 - 1555).

<sup>&</sup>lt;sup>124</sup> Jeanne d'Albret (1528 - 1572).

par son œconomie rétablit la fortune que ces ancêtres avoient détruis. Il se maria le 22 octobre 1622 avec Françoise Despie, fille aînée de François Despie, écuyer, seigneur du Mirail, capitoul en 1619.

[p. 4-5] Détail généalogique de la maison Despie.

François Despie eut trois filles:

Françoise, aînée, mariée à Denis Mondran, le 22 octobre 1622.

Seconde, à Monsieur Comère (Perequines), maison ancienne dans le Parlement. Morte sans enfans, ses biens entrèrent dans la maison de Mondran.

Troisième, à Martini, dont un ancêtre capitoul en 1407. Laissa deux filles.

Détail généalogique sur la maison de Carrière double.

La fille Martini épousa Carrière double : deux filles.

L'aînée mariée à Tournier Murel, conseiller au Parlement, décédée sans enfants.

La dernière mariée à Brues Souviniargues dont il restoit, en 1774, quatre garçons :

le Marquis de Brues, seigneur de Donneville, marié avec demoiselle Boutaric d'Azas, unique de Boutaric Lafont Vedelly, seigneur d'Azas, Conseiller au Parlement, sans enfans en 1774, deux chevaliers de Malte, [un] écclesiastique, chanoine de l'église de Nismes.

[p. 6] Denis de Mondran eut de son mariage avec Françoise Despie deux garçons et trois filles. Les deux cadètes furent religieuses au couvent de Lespinasse<sup>125</sup>. L'aînée, Marie de Mondran fut mariée à Monsieur Paul Darailh, conseiller au présidial de Toulouse. De ce mariage, elle eut deux garçons et une fille : l'aîné des garçons a fait la branche des Darailh d'Auriac, le cadet a fait la branche de Savenés<sup>126</sup>, dont le descendant a été capitoul en 1767<sup>127</sup>. La fille fut mariée avec Monsieur Darsson, capitoul en 1688. Celle-cy...etc<sup>128</sup>.

[p. 7] Les deux fils de Denis de Mondran se marièrent et formèrent deux branches. L'aîné, Jacques-François de Mondran, fut pourveu par son père d'une charge de trésorier de

<sup>&</sup>lt;sup>125</sup> Le testament de Jacques-François de Mondran, passé à Toulouse, le 26 mars 1663 (enregistré le 23 août 1772) donne la même information « au couvent de Lespinasse, où j'ay l'honneur d'avoir deux sœurs en religion ». Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 204, f°. 97v°. Navelle donne deux noms associés à ce couvent, Marguerite (v. 1631 - 1690) et Isabeau (1633 - 1698) de Mondran (André Navelle, *Familles nobles...*, t.VII, p.195).

<sup>&</sup>lt;sup>126</sup> François Darailh-Larogère avait épousé, le 18 mars 1684, Jeanne de Pezan, fille de Jean de Pezan et petite-fille d'Étienne de Pezan, seigneur de Lassalle, Savènes et Esqueffes.

<sup>&</sup>lt;sup>127</sup> Louis de Mondran fait ici référence à Jean Darailh (né en 1725), effectivement capitoul en 1767 en tant qu'écuyer (qualificatif usurpé) en 1767, en charge des réparations mais dispensé de service (à son sujet et plus largement, en ce qui concerne les différentes branches de la famille Darailh : Grégory Barbusse, *Le pouvoir...*, vol. 2, p. 149 - 150). Sauf mention contraire, toutes les références concernant des capitouls proviennent de la thèse de Grégory Barbusse.

<sup>128</sup> Ici, le compilateur du texte, Jean-Pierre de Méja, a ajouté : « Ce paragraphe n'est point exact, je ne le copie pas ».

France au bureau des finances à Toulouse, à laquelle il fut receu le 2 novembre 1657. Il s'étoit déjà marié le 7 juin 1654 à Demoiselle Magdelaine d'Ouvrier<sup>129</sup>, fille à monsieur Guillaume d'Ouvrier, conseiller au parlement, né d'une des plus nobles et des plus anciennes maisons de cette compagnie. De ce mariage, il eut trois garçons et une fille ; il mourut le 24 mars 1653<sup>130</sup>. Son épouse lui survécut jusques à l'âge de 96 ans et mourut en enfance étant tombée dans le feu de la cheminée de sa chambre, dans un moment où sa garde (qui ne la perdoit quasi pas de veue) étoit passée à la garde-robe.

[p. 8-9] L'aîné<sup>131</sup> [p. 7], Guillaume de Mondran, seigneur du Mirail, fut comme son père, trésorier de France. Il voyagea longtem, soit en France, en Allemagne et en Italie, il aimoit les Belles-lettres et les cultivoit. Il fut un des trois amateurs qui fournissoient tour à tour une salle pour les assemblées que plusieurs sçavants tenoient et où ils se rendoient tous les jours à l'entrée de la nuit, chacun avec une lanterne, pour s'éclairer dans les rues, ce qui leur fit donner le nom de lanternistes qu'ils adoptaient prenant pour devise *Lucema in nocte*. C'est à ces assemblées littéraires que l'Académie royale des sciences, inscriptions et Belles-lettres de Toulouse doit sa première origine. Il se maria le 13 juillet 1696 avec Demoiselle Françoise de Borrassol, issue d'une des plus nobles familles de Toulouse. Il eut de ce mariage deux garçons qui étant parvenus à l'âge de neuf à dix ans, eurent le malheur d'avoir un précepteur si brutal qu'il occasiona leur mort par les coups qu'il leur donnoit sur la tête, à l'insceu du père et de la mère, lorsqu'il n'étoit pas content de leur étude. Le second fils de François II, second fils aussi de Jacques-François, fut jésuite <sup>132</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>129</sup> L'acte de mariage est insinué (Arch. dép. de Haute-Garonne, 5B 35, f°. 248v°-250v°, 1654, 7 juin).

<sup>130</sup> La date qui ne correspond pas à la chronologie du texte indique une erreur commise par le copiste, ou Mondran lui-même. Le testament de Jacques-François de Mondran fut ouvert le 24 mars 1663 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 5B 41, insinuation passée en 1735 à la requête des héritiers de Marie de Mondran : f°. 357-360. Pour le testament, effectivement daté du 24 mars 1663 : Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 204, f°. 93-101v° et non le 24 mars 1653.
131 Ici, le copiste écrit « L'aîné Guillaume etc Lanternistes etc ». Il se trouve donc un passage supprimé par le copiste, qui précise : « Voyez son article dans les mémoires des lanternistes, Tome II à la fin, après-œuvre, chapitre II ». Nous

qui précise : « Voyez son article dans les mémoires des lanternistes, Tome II à la fin, après-œuvre, chapitre II ». Nous rétablissons le passage qui se trouve, suivant ces indications, au Tome II, à la fin, après-œuvre, chapitre II, p. 289 (la pagination est postérieure à la réalisation du manuscrit) du manuscrit, conservé à la bibliothèque municipale de Toulouse (Ms. B 1841) intitulé Mémoriaux annuels des lanternistes. Ne pouvant trancher, nous maintenons les indications de pagination.

<sup>132</sup> Le copiste a ajouté dans le texte : « voiez le livre [blanc] ».

Le troisième fut prêtre et mourut directeur du séminaire de Caraman<sup>133</sup> à Toulouse [p. 9]<sup>134</sup>. Il me légua dans son testament six couverts d'argent, le *Dictionnaire* de Moreri<sup>135</sup>et l'*Histoire de France* par Mezerai<sup>136</sup> et laissa à son neveu monsieur de Gilède la succession en contracts, qui montoit à la somme de quarante mille livres.

Marie de Mondran<sup>137</sup>, fille aussi de François II de Mondran, fut mariée à Monsieur de Gilède...etc. [blanc].

[p. 9-10] Détail généalogique de la maison de Gilède en 1774.

Pierre Gilède, avocat au Parlement, capitoul en 1671 [p. 9-10]. L'aîné, la branche de Gilède de Pressac, le cadet, la branche de Gilède Fragilis, qui en a formé deux autres dont il y a plusieurs garçons ou filles. Gilède Pressac, conseiller au Parlement, seigneur de Pressac et de l'Estang. L'aîné postuloit pour avoir la charge de son père, le second, sous-lieutenant au régiment de Berry, infanterie. Le troisième a embrassé l'état écclesiastique.

[p. 10] François de Mondran, fils puiné de Denis de Mondran, fit la seconde branche de notre maison qui est celle qui existe présentement et dont nous descendons. Il fut marié le 29

\_

<sup>&</sup>lt;sup>133</sup> Le séminaire de Caraman était situé à Toulouse, au faubourg Saint-Étienne. Il avait été fondé en 1633.

<sup>&</sup>lt;sup>134</sup> Mondran évoque son à son oncle et homonyme Louis de Mondran (?, 1661 - Toulouse, 1735). Les informations données par Mondran se trouvent effectivement dans le testament de ce personnage (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6093, f°. 2906 - 2917, 1735, 10 mai, et 1 E 204, f°. 89 - 93 v°).

<sup>&</sup>lt;sup>135</sup> Louis Moreri, *Le grand dictionnaire historique, ou Le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, Paris, Lemercier, 1732, 6 vols. La date de l'édition de l'ouvrage, ainsi que le nombre de volumes (6 volumes *in folio*) est précisée dans le testament du prêtre (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6093, f°. 2913). Mondran possédait toujours, à son décès en 1792, une édition du dictionnaire, mais en dix volumes *in folio*, ce qui pourrait indiquer que Mondran avait troqué son édition de 1732 pour, peut-être, celle de 1740, en dix volumes. (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 26459, 1792, 3 mai, f°. 17).

<sup>&</sup>lt;sup>136</sup> Eudes de Mezerai, Histoire de France, depuis Faramond jusqu'à maintenant, œuvre enrichie de plusieurs belles et rares antiquités et d'un abrégé de la vie de chaque règne, Paris, Guillemot 1643 - 1651 [1° éd.], Comme pour l'ouvrage cité en note précédente, Mondran avait toujours en sa possession un exemplaire (dix volumes *in-12*) de cet ouvrage à son décès (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 26459, 1792, 3 mai, f°. 35). Celui donné par son oncle ne comptait que 6 volumes (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6093, f°. 2913).

<sup>137</sup> Deux personnes nommées Marie de Mondran semblent avoir vécu à Toulouse au début du XVIII° siècle. La première est celle évoquéee par Mondran, Marie n'était pas fille de François mais de Jacques-François, et n'était donc pas la tante de Mondran, mais une cousine au 2° degré. Elle fut successivement mariée à Antoine Simon de Bosson, puis à Pierre II de Gilède, avocat au parlement de Toulouse et fils de capitoul (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 3967, f°. 279-283, 1683, le 4 avril, mariage de Marie de Mondran et Pierre de Gilède). C'est très probablement cette dernière qui est dite décédée en 1735 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 204, 1663, 24 mars, testament de Jacques-François de Mondran, 1735, le 4 juin, requête des héritiers de Marie de Mondran). La seconde apparaît dans un acte de donation du 12 octobre 1712 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 5 B 40, f°. 140-140 v°, 1712, le 30 août, insinuation d'une donation de Marie de Mondran à Jean-Paul Carrière, « fille de feu Jean Julien Mondran, docteur et advocat en la cour et d'Heleine de Martel, mariés ». Elle-même fut mariée à « feu Jean Bonnaure, bourgeois de Nailhoux ». Elle décéda suivant toute vraisemblance en 1712. Ses liens de parenté comme sa parentelle sont inconnues.

avril 1662<sup>138</sup> avec Demoiselle Isabeau de Lucas<sup>139</sup>, fille et héritière de monsieur Jean de Lucas, conseiller au Parlement de Toulouse, baron de Seisses et vicomte d'Elves. Par ce mariage, il acquit les terres de Seisses et de la Motte. Il fut receu le 25 novembre 1666 à la charge de contrôleur général du Taillon du Languedoc qu'avoit possedé Denis de Mondran son père.

[p. 11] Il succéda aux biens de sa tante Isabeau Despie, veuve de Monsieur de Comère Perrequines, par son testament du 30 septembre 1667, décédée sans enfants<sup>140</sup>. Il hérita encore de dame Françoise Despie, sa mère, qui l'institua son héritier au préjudice [de] Jacques-François, son fils aîné, ce qui causa une grande inimitié entre ces deux frères qui dura toute leur vie.

François, ayant fait un grand mariage, et ayant réuni sur sa tête les successions de sa mère et de sa tante, devint fort riche, car ce qu'il possedoit valoit 20000 livres de rente, ce qui en vaudroit 40000 livres dans cette année 1774 que j'écris ces mémoires. S'il n'eut pas abusé de cette fortune, notre maison seroit présentement une des plus riches de Toulouse, mais la providence vouloit nous humilier une seconde fois.

François de Mondran, mon grand-père, aimoit la dépense et le faste. Les anciens seigneurs de Seisses n'avoient jamais habité dans cette terre [p. 12], celui-cy voulut y être logé. Il fit bâtir le château qui existe présentement et comme l'emplacement du vieux château ne lui parut pas suffisant pour ses vastes idées, il acquit nombre de maisons qui occupoient le terrein sur lequel il vouloit le bâtir ; il l'assortit d'un espace assez grand pour faire une belle cour, une cour d'écuries, une cour d'offices et un grand parc, et comme il n'y avoit point de tuilerie à portée <sup>141</sup>, il en fit bâtir une, ainsi qu'une forge, une maison pour loger le forgeron et tous les ouvriers qu'il devoit employer pour la construction de ce château et mit ensuite son projet à exécution. Le[s] dépenses de ville aloient toujours, celles de campagne commencèrent dès qu'il y fut logé.

Les alliances brillantes qu'il avoit fait par son mariage lui avoient procuré une parenté nombreuse. Tous ces parens mangeoient continuellement chez lui en ville [p. 13]. Ils allèrent ensuite le voir à la campagne. Le château étoit plein de maîtres et de valets, les écuries l'étoient de chevaux et de chiens de chasse.

<sup>&</sup>lt;sup>138</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne 5B 36, insinuation du mariage de François de Mondran avec Isabeau de Lucas, le 29 avril 1662, f°. 320 v° - 323, et Arch. dép. de Haute-Garonne, 3E 3164, contrat de mariage de François de Mondran avec Isabeau de Lucas, à Toulouse, 1662, 22 avril, 119v° - f° 145v°.

<sup>&</sup>lt;sup>139</sup> Ici, le copiste précise en marge : « voiez page 53. », soit p. 145.

<sup>&</sup>lt;sup>140</sup> Le testament d'Isabeau d'Espie fut passé le 18 septembre 1681 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 28293).

<sup>&</sup>lt;sup>141</sup> François de Mondran baillât cette tuillerie le 6 juin 1662 pour deux années à Henriette Dumas Delves (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 3164, f°. 46v°- 47)

Quatre garçons qui furent Louis, Joseph, Paul et François, trois filles qui furent Hélène, Marie et Françoise survinrent. À la fin, il falut leur donner de l'éducation; les revenus ne suffisant pas. Il eut recours aux capitaux et le[s] revenu[s] diminuèrent journelement, les besoins augmentèrent, il emprunta pour ne point vendre ses biens; les intérêts s'accumulèrent. Dans ce tems-là, son épouse mourut, le 7 août 1677<sup>142</sup>. Elle laissa de son mariage 4 garçons et 3 filles.

Louis de Mondran I du nom, né à Toulouse le 18 octobre 1664 fut baptisé à l'église du Taur le lendemain<sup>143</sup>. Après avoir fait ses études et soutenu des thèses générales qu'il dédia à Monsieur de Lucas son oncle, conseiller clerc au Parlement, il entra dans la compagnie des mousquetaires gris en 1690.

Joseph de Mondran se fit cordelier de la Grande Observance, fut lecteur à Toulouse, ensuite gardien à Tarbes.

Paul de Mondran<sup>144</sup> fut prêtre et n'eut point de bénéfice parce qu'il fut appelant de la constitution<sup>145</sup> [p. 14]. Il mourut chez moi à Toulouse<sup>146</sup>.

François de Mondran<sup>147</sup> II du nom fut capitaine d'infanterie dans le régiment du marquis de Fourquevaux, son cousin. Il eut dans les suites un brevet de colonel et 2000 livres de pension. Il passa par ordre de Louis XIV en Espagne au service de Philippe V où il parvint par ses services et son mérite à être lieutenant général d'artillerie qu'il commanda en chef dans le Royaume de Naples d'où il fut rappellé par le besoin qu'avoit de lui, en Espagne, le roi qui avoit été obligé d'en sortir par Perpignan et d'y rentrer par Bayonne pour ramasser ses troupes pour arrester les rapides progrès de l'archiduc<sup>148</sup>. Pour les ralentir, le Chevalier de Mondran conseilla à Philippe V de faire incessament fortifier le château de Villena afin d'avoir le tems, par la deffence de cette place, de rassembler toutes ses forces. Le roi suivit ce conseil et lui en donna la commission, n'ayant aucun officier plus capable que lui pour diriger cet ouvrage. François de Mondran [p. 15] s'en acquitta si bien que l'armée ennemie étant arrivée devant cette place, qui étoit sur sa route, et l'ayant attaquée, elle fit une assez longue résistance pour que le roi eut le tems de rassembler

<sup>&</sup>lt;sup>142</sup> Un testament d'Isabeau de Lucas a été retenu le 7 août 1677 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 4282, 1677, 7 août, à Toulouse). C'est le document qui a été remis à Mondran, lors de l'inventaire après décès de son père.

Louis I de Mondran fut effectivement baptisé le 19 octobre 1664. Son parrain fut Louis de Comère, sieur de Perrequines. Fleurète Dumas-Delves, « veuve du sieur de Lucas, conseiller au Parlement », le tint sur les fonts baptismaux pour sa marraine Hélène de Lucas, absente (Arch. mun. de Toulouse, GG 701, le 19 octobre).

<sup>&</sup>lt;sup>144</sup> Paul de Mondran (?, v. 1666 - Toulouse, 1736).

<sup>&</sup>lt;sup>145</sup> Les prêtres appellants de la constitution s'opposaient à la bulle *Unigentus* de Clément XI contre les *Réflexions morales* de Pasquier Quesnel. (Jean Lesaulnier, Anthony McKenna (dirs.), *Dictionnaire...*, p. 846 -849).

<sup>&</sup>lt;sup>146</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 313, 1736, 10 septembre.

<sup>&</sup>lt;sup>147</sup> François de Mondran (?, avant 1677 - Paris, 1740).

<sup>148 «</sup> Charles » biffé.

toutes ses troupes et de pouvoir livrer bataille aux ennemis à Almanza, où il remporta une victoire complète sous le maréchal de Berwick, sur Milord Gallovay et le marquis de las Minas, et qui assura à Philippe V la couronne d'Espagne<sup>149</sup>.

François de Mondran, après cette bataille, jouit depuis en Espagne de la plus grande considération, mais malgré les instances les plus fortes du cardinal Alberoni <sup>150</sup>, il quitta l'Espagne en 1719, parce que monsieur le duc d'Orleans, régent, venoit de déclarer la guerre au roi d'Espagne et qu'il ne voulut pas porter les armes contre sa patrie et son roi. Il se retira à Paris où il fut présenté à monsieur le régent de qui il avoit l'honneur d'être connu. Celui-cy lui fit un accueil favorable et lui proposa de servir dans l'armée de France en qualité de maréchal de camp [p. 16], faveur dont il le remercia en le suppliant de permettre qu'il fut neutre, ayant des obligations infinies au roi d'Espagne qui exigeoient de lui une reconnoissance éternelle. Monsieur le régent approuva ces sentimens et a honnoré François de Mondran de son amitié jusqu'à sa mort.

Hélène de Mondran l'aînée des trois filles, fut mariée à noble Gaspard Dejean<sup>151</sup>, et eut trois garçons qui tous trois sont morts vieux. Le père et la mère sont morts depuis long-tems.

Les deux autres cadètes se firent religieuses au couvent des Tiercelettes<sup>152</sup> et sont aussi mortes, il y a plus de trente ans, en 1774.

Louis de Mondran, mon père, chef de la seule branche de notre maison qui subsiste présentement, [p. 17] après avoir servi Louis XIV dans la compagnie des mousquetaires gris depuis 1690 jusques en 1698, se maria avec Demoiselle Catherine Lucas de Saint Marc<sup>153</sup>, fille de messire Giles Lucas, marquis de Saint Marc, comte de Saint-Chartier, capitaine aux gardes et de Demoiselle Renée de Nicolaï, fille à Aimar Nicolai, lieutenant général d'artillerie et à Diane

<sup>&</sup>lt;sup>149</sup> La bataille d'Almanza, dans le cadre de la guerre de succession d'Espagne, mit aux prises, le 25 avril 1707 le maréchal de Berwick, commandant des forces franco-espagnoles avec Lord Galloway et le marquis des Minas. Dirigeant eux une cohalition hollandaise, britannique et portugaise. Un recueil, majoritairement constitué de dessins de François de Mondran, conservé aux Musée des arts décoratifs (document actuellement sans cote), comporte un dessin de François, qui illustre le rôle que joua l'ingénieur dans la défense de la ville.

<sup>&</sup>lt;sup>150</sup> Jules Alberoni (Plaisance, 1664 - 1752), homme d'Église italien, créé cardinal en 1717.

<sup>&</sup>lt;sup>151</sup> Ce mariage eut lieu à Seysses le 10 mars 1699. (Arch. dép. de Haute-Garonne, 2 E IM 4073, 1693-1702, f°.248v°-249. Les témoins furent Louis I de Mondran et Jean François de Viguerie, tous deux écuyers.

<sup>&</sup>lt;sup>152</sup> (sic) pour Tiercerettes.

<sup>153</sup> Le mariage eut lieu le 31 mai 1698 dans la paroisse Saint-Front de Périgueux où résidait Catherine de Lucas (Arch. mun. de Périgueux, GG 80, f°46, 1698, 31 mai) Le contrat de mariage de Louis I de Mondran et Catherine Lucas de Saint-Marc fut passé à Périgueux le 29 mai 1698 (Arch. dép. de Dordogne, 3E 1952, 1698, 29 mai).

Il n'est pas de traces de Louis I de Mondran ni de la famille de Lucas de Saint-Marc dans le répertoire de ce notaire établi au XIX<sup>e</sup> siècle par un de ses successeurs, qui englobe les années 1694 à 1721 (Arch. dép. de la Dordogne, 3E 1963). Seule la sœur de Catherine de Saint-Marc, Anne de Cluzel apparaît dans un acte de 1694 (Arch. dép. de Dordogne, 3E 1950).

de Maille de Latour Landri<sup>154</sup>. Par ce mariage, mon père se trouva allié à la maison de Nicolaï, premier président de la Chambre des comptes, dont son épouse étoit la propre nièce de même de Monsieur de Mole<sup>155</sup>, premier président du Parlement et garde des sceaux de France, à celle de Rohan Chabot et à une très nombreuse quantité d'autres maisons des plus distinguées.

Louis de Mondran étoit très bel homme. Il fut en occasion de faire connoissance avec Mademoiselle de Saint-Marc. Il s'attacha à lui faire sa cour pendant plusieurs années ; il eut le bonheur de lui plaire et elle ne consulta que son cœur pour son mariage. Il fut l'époque du rétablissement de la fortune de notre maison [p. 18], par les successions que nous avons recueillies, ou qui nous doivent revenir de ces parents, selon la coutume de Paris, et voici comment.

[p. 18-19<sup>156</sup>] Magdeleine Lucas de Saint-Marc<sup>157</sup>, sœur ainée de ma mère épousa en première noce Monsieur Lebel<sup>158</sup>, conseiller au Parlement, et ayant survécu à sa fille Renée Lebel<sup>159</sup>, marquise de Brion et à sa petite fille Claire Ugénie de Brion<sup>160</sup>, Marquise de Gramond Falon, morte sans enfans, en hérita, quoique remariée avec monsieur Chauvel Lamartinière<sup>161</sup> dont elle n'eut point d'enfans. Ces évènements donnèrent lieu à notre maison d'hériter à son tour de Magdeleine Lucas qui ne mourut qu'en 1743<sup>162</sup>. Son second mari étoit déjà mort en 1724<sup>163</sup>.

Dans le tems que Louis de Mondran, mon père, se maria, les affaires de François de Mondran se trouvèrent si fort dérangées que ses créanciers firent mettre une saisie générale sur tous ses biens [p. 20]: les terres, les maisons, les métairies, tout fut vendu à vil prix et par un acord fait avec tous les créanciers, on ne lui laissa que le domaine allodial de La Pomarède, situé dans la terre de Seisses, en représentation de la dot constituée de feue dame Isabeau de Lucas son épouse. Cette dame ayant eu la foiblesse d'entrer dans les emprumpts de son mari, de sorte que lorsque mon père arriva à Toulouse avec ma mère, il trouva son père et tous ses enfans réfugiés dans la maison de La Pomarède quoiqu'elle fut inhabitable, car il ne l'avoit faite bâtir que pour

<sup>&</sup>lt;sup>154</sup> Sur les Nicolaï, voir Alain Galbrun, « Famille de Nicolay...», p. 131-132.

<sup>&</sup>lt;sup>155</sup> Mondran fait allusion au premier président du Parlement de Paris et garde des sceaux de Louis XIII, Mathieu Molé (1584 - 1656).

<sup>&</sup>lt;sup>156</sup> Les pages 18 et 19 sont indiquées par le copiste par une accolade qui englobe ce paragraphe.

<sup>&</sup>lt;sup>157</sup> Marie-Magdelaine Lucas de Saint-Marc (v. 1662 - Paris 1743).

<sup>&</sup>lt;sup>158</sup> Antoine Lebel (mort avant 1695).

<sup>&</sup>lt;sup>159</sup> Renée Lebel (?, avant 1695 - Paris, 1738).

<sup>&</sup>lt;sup>160</sup> Eugénie-René de Brion (1715 - 1742).

<sup>&</sup>lt;sup>161</sup> Jean-Pierre Chauvel de La Martinière (? - Paris, 1737).

<sup>&</sup>lt;sup>162</sup> Arch. nat., MC., ET. CXIX.273, 1743, 1<sup>er</sup> février, testament; Arch. nat., MC., ET. CXIX. 274, 1743, 23 mai, inventaire de Marie Magdelaine Lucas de Saint-Marc.

<sup>&</sup>lt;sup>163</sup> Jean-Pierre Chauvel de la Martinière ne mourut qu'en 1737.

y enfermer les denrées de ce domaine, et il n'y avoit dans le rez-de-chaussée que quatre chambres fort basses qui ne servoient qu'au logement de l'homme d'affaires et d'un abri pour le maître dans le tems des vendanges. Ne pouvant l'habiter avec ma mère [p. 21], il la logea à Toulouse en attendant qu'il eut fait faire les réparations nécessaires 164, et avec l'argent qu'il avoit apporté de la dot de son épouse, il paya ses frères et ses sœurs qui chacun prirent le parti que leur triste situation leur permit comme je l'ai dit ci-devant.

François de Mondran, son père voulut se retirer et vivre seul. Il prit à louage une petite maison tout auprès, afin d'être à portée de faire cultiver une vigne de six arpens et une métairie d'une paire de labourage que mon père lui céda en jouissance pour le faire vivre.

Dès que la maison de La Pomarède fut libre, mon père la fit réparer et la rendit logeable. Pour lors il y mena son épouse, qui, consternée de l'état affreux où elle se trouvoit réduite, après avoir été élevée à Paris dans le sein d'une maison opulente, aprit à ses dépens qu'il vaut mieux se marier par raison que par amour [p. 22], faute qu'elle n'auroit surement pas fait si son père et sa mère eussent été en vie, mais c'étoit chose faite, il n'y avoit plus de remède. Il falloit prendre un parti, elle prit le plus prudent qui fut de se retirer à la campagne. Elle y resta de suite pendant 13 ans.

Je naquis à La Pomarède le 25 aoust 1699<sup>165</sup> et fus baptisé dans l'église de la paroisse à Seisses et nommé Louis<sup>166</sup>. J'eus plusieurs frères et une sœur qui moururent jeunes<sup>167</sup>. Il ne resta que le dernier de tous qui m'a donné bien des chagrins comme on le verra dans la suite de ces mémoires.

<sup>&</sup>lt;sup>164</sup> Une procuration du 28 décembre 1698 indique qu'à cette date, Catherine Lucas de Saint-Marc était logée « chez le sieur Lebrun, tapissier à la place Sainte-Carbes, paroisse Saint-Étienne [de Toulouse] » (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 3947, f°. 305 - 306v°, 1698, 28 décembre).

<sup>&</sup>lt;sup>165</sup> En réalité, le mémorialiste naquit en mai 1699. Il « fut baptisé à la maison, en raison du danger ». C'est ce même enfant qui fut nommé Louis, et baptisé, le 16 août 1699 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 2 E IM 4073, Seysses, 1699, 8 mai, 16 août). La date de sa naissance n'est indiquée dans aucun de ces deux actes, mais on peut supposer que Mondran naquit le 7 ou le 8 mai 1699.

<sup>166</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 2 E IM 4073, Seysses, f°. 244v°, 1699, 25 août, baptème de Louis Mondran. Son parrain fut son aïeul, François de Mondran, pour Louis de Lucas, vicomte d'Elbes et marraine demoiselle Catherine de Rache, veuve de Monsieur Chabanon, conseiller au Sénéchal faisant pour dame Anne de Lucas Saint Marc de Latour Landry, épouse du sieur Cluzel de Périgueux.

<sup>&</sup>lt;sup>167</sup> Ainsi Louis perdit une sœur aînée, Jeanne, décédée à 10 ans en 1708 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 2 E IM 4074, Seysses, f°. 64 v°, 1708, 23 août), et deux jeunes frères, Clément, né en 1706 et décédé le 17 mars 1710 (Arch. dép. de Haute-Garonne, Seysses, 2 E IM 4074, f°. 36, 1710, 17 mars) et Guillaume, né le 23 décembre 1707.

Dès que je fus d'âge à commencer mes études, mon père me mit en pension chés Monsieur Macarti<sup>168</sup>, Rue Sainte Ursule<sup>169</sup>. J'y restai deux ans pour apprendre à lire et à écrire [p. 23]. On me mit ensuite au pensionnat du collège des jésuites en 1708<sup>170</sup>. J'y restai huit ans et y fis toutes mes classes. J'y souffris étonnament du froid en 1709, car les pensionnaires furent les seuls qui entrèrent régulièrement en classe. Nous y étions sans feu pendant quatre heures y compris le tems de la messe à laquelle nous assistions tous les jours. Nous eûmes les pieds et les mains pleines d'angelures. Cela n'empêchoit pas qu'on ne nous donnât des férules et que l'on ne nous fit mettre au lit sans le chauffer. Tout ce que l'on nous donnoit à manger étoit glacé excepté le pain qu'on nous donnoit sortant du four et l'eau qu'on avoit fait chauffer. Beaucoup de nos pensionnaires moururent à la suite de ce froid excessif. Je fus assez heureux pour n'en avoir eu d'autre maladie que les angelures qui me durèrent tout l'hiver malgré les remèdes que le frère Tourne, apothicaire, y appliqua.

François de Mondran, mon grand-père, tomba malade dans cet hyver. Mon père le fit transporter à La Pomarède avec toutes les difficultés et les précautions possibles [p. 24], à cause de la quantité de neige dont la campagne étoit couverte. Sa maladie dura un mois et il mourut âgé de quatre vingt onze ans, ayant conservé sa veue, ses dents et sa santé jusques à sa maladie <sup>171</sup>. C'étoit un des hommes du royaume le plus fort et le plus robuste.

Quoique mon père eut conservé un petit logement chés Madame de Chabanon, près le Sénéchal pour avoir un azile lorsqu'il venoit passer 24 heure[s] à Toulouse pour ses affaires, le fermier de la Ville lui contesta le droit d'habitanage, et voulut lui faire payer la double entrée de son vin qu'il faisoit vendre dans les tavernes, ce qui détermina mes père et mère à quitter la campagne [p. 25]. Ils prirent une maison à porte cochère, à louage, dans la rue de Peirolières<sup>172</sup>

<sup>1</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>168</sup> Plusieurs personnages pourraient correspondre, notamment un certain Thadée Macarthy, probablement d'origine irlandaise, qui est dit accolyte du séminaire des Irlandais de Toulouse en 1691. Peut-être est il à identifier avec le Thadée Carthy, supérieur du séminaire des Irlandais entre 1660 et 1663. Patrick Boyle, « The Irish seminary... », p. 122 - 147.

<sup>&</sup>lt;sup>169</sup> Rue située non loin du Capitole qui doit son nom à l'établissement, en 1605, du couvent des Ursulines (Robert Mesuret, Évocation..., 1987, p. 382 - 283.

<sup>&</sup>lt;sup>170</sup> L'entrée prinicpale du collège des Jésuites était alors située dans la rue des Jacobins (actuelle rue Lakanal) (Robert Mesuret, Évocation..., p. 415 - 416).

<sup>&</sup>lt;sup>171</sup> L'acte de décès de François I de Mondran (Arch. dép. de Haute-Garonne, 2 E IM 4074, Seysses, 1709, 13 janvier, f°. 63) précise lui que « François de Mondran, escuier, mourut le trezeme janvier mil sept cens neuf. Muni des sacrements, agé de septente et huit ans, fut ensevely le 14 dans l'eglise de la présente parroisse dans le tombeau de ces prédecesseurs [...] ». Navelle le dit né à Fonsorbes le 3 août 1632.

 $<sup>^{172}</sup>$ Rue située non loin du pont Neuf de Toulouse et de l'église de la Dalbade (Robert Mesuret, Évocation..., p. 402 - 404).

où ils vinrent habiter en 1713. Ma mère y accoucha du dernier de ses enfans dont j'ai déjà parlé<sup>173</sup>. Il fut baptisé dans l'église de la Daurade et tenu sur les fonds baptismaux par Monsieur de Maniban<sup>174</sup>, président à mortier, qui a été depuis premier président<sup>175</sup>, et par Madame son épouse au nom de Monsieur de Nicolai<sup>176</sup>, premier président de la Chambre des comptes de Paris, cousin issu de germain de ma mère et pour Madame de Nicolai<sup>177</sup>, son épouse, sœur de Madame de Maniban<sup>178</sup>. Il fut nommé Jean-Aimar François-Joseph Gaspard.

Mon père et ma mère ayant une maison qui étoit décente, vinrent habiter chaqu'année à Toulouse pendant six mois, c'est-à-dire depuis le 15 décembre jusques au 15 juin.

[p. 26] Le fermier de la Ville ne discontinuant point de tourmenter mon père pour l'entrée de son vin, prétendant qu'il faloit avoir habité pendant six années à Toulouse pour jouir du privilège d'habitant, mon père se défendit devant Monsieur de Baville 179, cousin germain de Monsieur de Nicolai qui étoit intendant de Languedoc, et allégua qu'il étoit natif de Toulouse de père en fils, qu'il y avoit possédé plusieurs maisons que son père, à la vérité, avoit vendues pendant qu'il étoit mousquetaire mais que lui, dès qu'il arriva de Paris après son mariage, il avoit loué un apartement chez Madame Chabanon, qu'il étoit capité à Toulouse depuis qu'il étoit marié. Monsieur l'intendant qui vouloit rendre service à mon père, à la sollicitation de sa cousine Madame de Nicolai, traina l'affaire en longueur, ordona un surcis aux poursuites du fermier et conseilla à mon père de demander un chaperon de capitoul [p. 27] pour mettre fin aux contestations du fermier. Ma mère, qui voyoit que mon père n'avoit aucune occupation à Toulouse, goûta cette proposition et s'adressa à Monsieur de la Martinière, son beau-frère, et le pria d'engager son oncle, Monsieur Terrat<sup>180</sup>, chancelier de Monseigneur le duc d'Orléans, de demander à ce prince cette grâce pour mon père. Il la lui accorda, de sorte qu'il y eut un ordre aux capitouls de comprendre mon père dans la nomination des 24 sujets qu'ils présenteroient pour l'année suivante, 1716.

<sup>&</sup>lt;sup>173</sup> Arch. mun de Toulouse, GG 153, 1710, 19 avril, baptême de Jean-Joseph Aymard Gaspard de Mondran, fils de Louis et Catherine Lucas de Saint-Marc, né le 14 avril 1710, parrain Messire Joseph Gaspard de Maniban, conseiller au Parlement de Toulouse, marraine, Christine-Jeanne de Lamoignon, épouse de Messire de Maniban, tenant pour haut et puissant seigneur Jean Heimar de Nicolay, premier présidant de la chambre de comptes de Paris, et pour haute et puissante dame Helisabet Françoise de Lamoignon. Présents Gaspard de Saint-Félix, et Jacques Gassaigne.

<sup>174</sup> Joseph-Gaspard de Maniban est qualifié dans l'acte de baptême, de « conseiller au Parlement ».

<sup>&</sup>lt;sup>175</sup> Maniban devint premier président du Parlement de Toulouse en 1721.

 $<sup>^{176}</sup>$  Jean-Aymar de Nicolaÿ (1658 - 1737), premier président à la chambre des comptes.

<sup>&</sup>lt;sup>177</sup> Françoise Elisabeth de Lamoignon (1678 - 1733). Elle avait épousé Jean-Aymar de Nicolaï en 1705.

<sup>178</sup> Jeanne-Christine de Lamoignon avait épousé Joseph-Gaspard de Maniban en 1707.

<sup>&</sup>lt;sup>179</sup> Nicolas de Lamoignon, seigneur de Basville (1648 - 1724), fut intendant du Languedoc dès 1685.

<sup>&</sup>lt;sup>180</sup> Gaston Jean-Baptiste de Terrat (mort à Paris, en 1719).

Mon père fut porté dans le nombre des 24 et fut nommé capitoul en qualité d'écuyer. Il ne lui en coûta que les frais du festin selon l'usage. Sa bonne conduite pendant l'année de son administration lui mérita l'estime et l'amitié du Corps de Ville qui le nomma son député aux États du Languedoc <sup>181</sup>.

[p. 28] Monsieur le duc de Roquelaure<sup>182</sup> qui commandoit dans la Province du Languedoc lui donna l'assiette de Valentine qui est une commission utile et honorable à laquelle on préside en qualité de commissaire du Roi pour régler les impositions et les dépenses de ce département.

Je sortis enfin cette année du pensionnat des jésuites et m'en félicitai, pour commencer mes études en droit. Mon père prit chez lui Monsieur Oley<sup>183</sup>, prêtre irlandois pour me répeter le droit. Comme il savoit que l'intention de mon oncle étoit de me mettre dans le Parlement dès que j'aurois pris mes grades, il voulut que je pusse être un bon juge et pour cet effet que j'eusse auprès de moi un homme assez habille pour m'instruire. Il y réussit par le choix qu'il fit de cet habille ecclésiastique, qui outre la science du droit qu'il possedoit parfaitement, avoit un caracthère très doux [p. 29]. Il étoit homme de condition, très aimé et très estimé dans plusieurs bonnes maisons de Toulouse, et très poli. Je m'attachai à lui véritablement, ce qui ne contribua pas peu à mon application et aux progrès que je fis dans le droit. Je pris mes grades avec distinction et prêtai le serment d'avocat à l'audience de la Grand-Chambre au mois d'avril 1719<sup>184</sup>.

Je suivis le barreau jusqu'au mois de juillet 1720, parce que mon oncle à la mode de Bretagne<sup>185</sup> dont j'ai été héritier dans les suites l'exigea de mon père, lui prometant qu'à la fin de l'année, il m'achèteroit une charge de conseiller au Parlement. Je plaidai à la Grand-Chambre un appel comme d'abus, et à la Tournelle une cause de gravidation<sup>186</sup>, avec assez de succès, et je gagnai mes deux procès.

Si lorsque j'eus été receu avocat on m'avoit pourveu, de suite, d'une charge de conseiller, j'avoue que je l'aurois prise, parce que je ne connoissois pas, pour lors, le danger [p. 30] et les inconvéniens de cet état, mais le séjour que je fis dans le barreau me découvrit tou[tes] <sup>187</sup> les

<sup>&</sup>lt;sup>181</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 46, f°. 191 v° - 193, 1717, 9 mars. Rapports de ce qui s'est dit lors des États du Languedoc, par les députés des capitouls Louis de Mondran et Guillaume Baylot.

<sup>&</sup>lt;sup>182</sup> Gaston Jean-Baptiste Antoine de Roquelaure (1656 - 1738).

<sup>&</sup>lt;sup>183</sup> Jean Donat O'ley, docteur en droit, mort à Toulouse en 1734 (Arch. mun. de Toulouse, GG 713, 1734, 19 mars). <sup>184</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 1B 2555, 1719, 4 avril.

<sup>&</sup>lt;sup>185</sup> Un oncle à la mode de Bretagne est un cousin germain du père ou de la mère, ici, en l'occurrence, un cousin germain du père de Mondran.

<sup>&</sup>lt;sup>186</sup> Un procès a été effectivement gagné par Mondran en chambre de Tournelle, le 23 juin 1719 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 B 3269, 1719, 23 juin).

<sup>&</sup>lt;sup>187</sup> Lacune due au copiste. Nous restituons.

horreurs de la chicane, la mauvaise foi des procureurs et la subtilité des avocats, qui ne cherchent qu'à tromper les juges, et la nécessité où sont ceux-cy de se tenir en garde contre l'éloquence des uns et la friponnerie des autres. L'obligation où est un juge qui a de la religion de restituer aux parties ce qu'il leur a fait perdre, faute d'avoir bien étudié la loi qui étoit en leur faveur, les remords que l'on devoit avoir en mourant, si l'on n'étoit pas en état de réparer les pertes qu'on leur avoit occasionné par sa faute, toutes ces réflexions me dégoutèrent de cet état et me le firent prendre en aversion.

[p. 31] Mon oncle, cependant, qui ignoroit ma façon de penser, songeoit sérieusement à m'achetter un[e] charge. J'apris qu'il étoit en marché pour celle de Monsieur de Villespassans.

Dans cette circonstance un de mes amis me mena chez une dame où l'on jouoit au lansquenet <sup>188</sup>, la partie brillante <sup>189</sup>. Quand au fonds du jeu (les jeux de hazard étoient tolérés dans ce tems-là), j'hazardai d'abord quelqu'écu de six livres à la réjouissance, la fortune me fut favorable, je doublai et triplai mon jeu et je gaignai ce soir-là une vingtaine de louis. J'y revins le lendemain et je voulus essayer si, en tenant les cartes, je serois aussi heureux. La fortune fut constante et dans deux jours je gaignai 4000 livres.

Je ne rejouai plus et formai le projet d'aler à Paris à l'insceu de mes père et mère [p. 32] et, pour détourner mon oncle de m'acheter une charge, je me préparai secrètement et partis avec le courrier au mois d'aoust 1720.

Je laissai des lettres pour mon oncle et pour mon père, pour les remercier de leurs bonnes intentions et leur déclarer mon antipathie pour la robe et mes réflexions sur les dangers de cet état. Je leur fis part de ma fortune au jeu, de l'employ que j'en voulois faire et leur retraçois la répugnance invincible que je sentois pour l'état auquel il me destinoient [p. 33], que j'allois à Paris voir ma tante qui me feroit connoître tous mes parens, ce qui me seroit très agréable et très avantageux, qu'espérant que ma tante me serviroit de mère, je les priois de ne pas desaprouver mon voyage et de me pardonner ma démarche.

En arrivant à Paris, je fus descendre à l'hôtel Saint-Pierre, rue des fossés Saint-Germain de l'Auxerrois <sup>190</sup>. Je dinai de bon appétit, m'habillay, et fus voir le palais des Tuileries ou le roi logeoit. Je parcourus le jardin avec toute la curiosité d'un nouveau débarqué. J'y rencontrai le

1

<sup>&</sup>lt;sup>188</sup> Jeu de cartes populaire aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Pour les règles du lansquenet et tous les termes techniques qui y sont relatifs voir *Encyclopédie méthodique*, *dictionnaire des jeux...*, art. « lansquenet », p. 142-144.

<sup>&</sup>lt;sup>189</sup> Une partie où les mises sont importantes.

<sup>&</sup>lt;sup>190</sup> Ancienne rue de Paris, située non loin du palais du Louvre.

marquis de Beaujeu<sup>191</sup>, enseigne aux gardes, avec qui j'avois resté sept ans au pensionnat des jésuites. Nous nous embrassâmes très tendrement et parlame beaucoup de nos anciens camarades et du sujet de mon voyage [p. 34]. Il me témoigna avoir un grand plaisir de me revoir. Après beaucoup d'amitiés réciproques, nous promîmes de nous revoir le plus que nous le pourrions. C'étoit un gentilhomme très doux et très bien élevé, beau de la figure, neveu de l'évêque de Castres<sup>192</sup> et d'une des meilleures maisons de Provence.

Il me tardoit de voir l'opéra dont on m'avoit dit des merveilles. Nous fûmes aux secondes loges pour y être plus à notre aise. L'opéra commença, selon l'usage de ce tems, par le prologue <sup>193</sup>. Je fus enchanté de la magnificence du spectacle et de la bonté de l'orchestre. J'étois dans l'entousiasme naturel à un provincial qui n'avoit vu que du médiocre dans ce genre ; mais quoique enchanté de tout ce que je voyois, je ne pus vaincre le someil qui me saisit, ayant couru nuit et jour avec le courrier, étant d'ailleurs très fatigué par les mouvemens rudes des différents chevaux que j'avois montés [p. 35]. Le marquis de Beaujeu, qui s'y attendoit, ne me réveilla qu'à la fin de l'opéra, il me railla et me demanda si j'étois content des acteurs. Je convins qu'il m'avoit été impossible de pousser mon attention au-delà du prologue mais qu'une autre fois je prendrois ma revanche. Il me raccompagna à mon hôtel. Je fus me coucher et ayant recommandé qu'on ne m'éveillât point. Cella fut exécuté, et je restai trente-six heures dans mon lit sans m'éveiller.

Mon someil fini, je mangeai de grand appétit et fus retirer mes hardes à la messagerie. J'écris de suite à ma tante par un savoyard [p. 36], lui apprends mon arrivée et lui anonce ma visite pour le lendemain. Elle logeoit rue Cassette, faux bourg Saint-Germain, où je lui écrivois tous les premier de l'an. Ma chère tante me répondit qu'il lui tardoit fort de me voir, que je portasse ma male et qu'elle exigeoit que je logeasse chez elle.

Je me rendis le lendemain, à onze heures, dans un fiacre, avec mes hardes, chez Madame de La Martinière, ma tente. Dès qu'elle eut reçu mon compliment, elle m'embrassa tendrement. Je lui dis que la fortune avoit secondé l'impatience que j'avois de la connoître, que mon père étant dans l'impossibilité de fournir à une pareille dépense [p. 37], j'avois cru ne pouvoir mieux employer l'argent que le hazard m'avoit procuré. Après le détail que je lui en eus fait, je receus

62

<sup>&</sup>lt;sup>191</sup> Mondran évoque François II de Quiquéran de Beaujeu. Il fut page de la petite Écurie, puis enseigne des gardesfrançaises. Son passage à Toulouse n'est connu que grâce à Mondran. Il pourrait avoir quitté la ville à l'issue de son passage au collège des jésuites. Son patronyme n'apparait pas dans le *Répertoire géographique* de Patrick Ferté.

<sup>&</sup>lt;sup>192</sup> Honoré de Quiquéran de Beaujeu (1655 - 1736), évêque de Castres entre 1705 et 1736.

<sup>&</sup>lt;sup>193</sup> Le prologue était présent dans les opéras-ballets, autant que dans les œuvres lyriques, tragiques ou comiques. Il fut progressivement remplacé par l'ouverture instrumentale, ce que l'on peut notamment observer dans le très novateur *Zoroastre* de Rameau (1749).

d'elle une vive morale sur le danger qu'il y avoit de prendre du goût pour le jeu ; je l'assurai que je n'y avois aucun penchant et lui donnai en preuve la prudence avec laquelle je m'étois retiré en gain. Elle me fit ensuite beaucoup des questions sur l'état de ma famille, sur la santé de mes père et mère, et me parut fort surprise que j'eusse ozé partir sans leur consentement. Elle me donna des avis sur la manière dont je devois me conduire dans cette ville ; elle me promit de faire ma paix avec mes parents, et de leur écrire qu'elle m'avoit donné une chambre chez elle, et un de ses domestiques pour me servir.

Ma tante étoit une grande femme bien faite qui avoit été jolie [p. 38] et à qui il restoit encore un embonpoint et des traits qui anonçoient ce qu'elle avoit été. Elle avoit beaucoup d'esprit et d'usage du monde, ayant été répandue dans les meilleures compagnies. Elle avoit de la religion sans bigoterie et le cœur excellent. Sa compagnie étoit pour un jeune homme comme moi la meilleure école où je pusse être, aussi résolus-je d'en profiter car je sentois que j'en avois grand besoin. Je l'écoutai et la consultai dans les suites comme un oracle, et je puis dire avec vérité que je revins en Province, bien différent de ce que j'étois lorsque j'en partis, d'où je conclus que ce n'est point la société des jeunes gens qui forme un jeune homme, mais celle des femmes de mérite, qui ont de l'expérience, et qui ont fréquenté la bonne compagnie.

Ma tante se tint ce jour-là chez elle, elle eut plusieurs visites, entre autres Madame la marquise de Montmorency Sausseuse qui étoit de même âge qu'elle, et sa bonne amie depuis l'enfance, ayant été élevées ensemble au couvent du Chasse-midi, à Paris <sup>194</sup> [p. 39]. Je fus présenté par ma tante à tous ceux qui vinrent la voir. On me fit beaucoup de questions sur la ville de Toulouse. J'y répondis de manière à donner une idée très avantageuse de ma patrie. On en fut étonné, car les parisiens regardent nos villes de province comme des villages. Lorsque la compagnie se fut retirée, je soupai tête-à-tête avec ma chère tante, qui ignorant mes courses aux Tuileries et à l'opéra, m'obligea de m'aller coucher peu de tems après.

Dès que je fus au lit, mon esprit fut occupé de tout ce que m'avoit dit ma chère tante sur mon genre de vie à Paris, charmé d'avoir quitté la province et d'être sous la conduite d'une femme aussi raisonnable et qui me parloit avec une douceur et une bonté que je n'avois jamais trouvé auprès de ma mère [p. 40], car elle avait toujours été, avec moi, haute, impérieuse, menaçante, et d'une rigidité insoutenable. Cette différence de caractère des deux sœurs m'attacha si tendrement à ma chère tante que je résolus de ne rien faire sans la consulter, de lui rendre compte de ma

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>194</sup> Le couvent du Chasse-Midi était situé rue du Cherche-Midi, non loin de la rue Cassette. Il avait été fondé en 1634 par des religieuses de la congrégation Notre - Dame de Laon et administré depuis 1669 par des bénédictines (Émile Raunié, *Épitaphier du vieux Paris...*, t. 3, p. 95 - 105).

conduite et de lui remettre mon argent. Cette précaution me fut d'une grande utilité pour faire durer ma bourse. Je m'endormis sur cette réflection.

Le lendemain, dès que ma tante fut visible, je passai dans sa chambre, je lui témoignai la reconnoissance dont j'étois pénétré pour ses bontés, je la priai de me les continuer et de vouloir me reprendre comme si j'étois son propre fils, soit pour mon éducation [p. 41], soit pour ma manière de parler, où enfin pour les fautes que je pouvrois faire, l'assurant que je lui rendrois un compte exact de ma conduite, et pour lui prouver la confiance que j'avois en elle et que je ne voulois rien faire que de son consentement, je lui remis en garde 3600 livres qui me restoit après avoir payé le frais de mon voyage et la priai de ne me donner de l'argent qu'à proportion qu'elle le jugeroit nécessaire. Cette marque de confiance de ma part toucha ma tante et me l'attacha si fort qu'elle m'a toujours aimé depuis, et que 23 ans après, lorsqu'elle mourut, et ne m'ayant plus revu, elle me légua, par son testament du 1er février 1743, une somme de 18000 livres qui étoit tout ce dont elle pouvoit disposer de ses biens libres en ma faveur [p. 42], au préjudice de ma mère et de mes cousines, qui selon la coutume de Paris, estoient, de droit, ses héritières 195.

Ma tante me fit faire un très bel habit dont elle me fit présent. Je fis difficulté de l'accepter à moins qu'elle ne s'en payât de mon argent, mais elle le voulut et il falut obéir. Dès que j'eus cet habit, elle me mena chez Monsieur de Nicolaï, premier président de la Chambre des comptes, chés sa fille, la marquise de Brion, et successivement ches tous mes parents, ainsi que chez mon oncle, le chevalier de Mondran, lieutenant général de l'artillerie d'Espagne qui logeoit dans la rue Montorgueil, dont j'ai déjà parlé page 6.

Je fus très bien reçu, par tout. On nous pria à diner pour le lendemain à chaque visite que nous faisions, de sorte que dans peu de tems je me trouvai lié de connoissance avec tous mes parents [p. 43], chez qui, comme ils m'avoient 196 témoigné le désirer, j'allois manger quand je voulois, mais toujours avec l'approbation de ma tante. Elle me permetoit d'aller à l'opéra et à la Comédie-Françoise et Italienne où j'allois quasi tous les jours 197, car j'étois affamé de spectacles, et elle me donnoit volontiers de mon argent pour cela. Elle voulut que je me servisse de son carosse toutes les fois que j'irois diner chez quelque parent. Je prenois un carrosse de remise lorsque j'allois voir les curiosités de Paris et j'allois à pied au spectacle quand j'y allois seul.

<sup>&</sup>lt;sup>195</sup> Arch. nat., MC, ET. CXIX, 241, 1743, 1e février.

<sup>196 «</sup> me l'avoient » biffé.

<sup>&</sup>lt;sup>197</sup> À cette date, et depuis la fondation de la Comédie-Française en 1680, des pièces étaient jouées les jours ordinaires (mercredi, vendredi, dimanche) et les jours extraordinaires (lundi, mardi, jeudi et samedi). La Comédie-Italienne jouait également tous les jours, sauf le vendredi (Henri Lagrave, Le théâtre et le public..., p. 300).

[p. 43, 44, 45<sup>198</sup>] Une visite que je fis au palais, où je me laissai enjoler par les marchandes de brillantes bagatelles qu'elles sçavent faire valoir, surtout auprès des provinciaux, en sorte que je fus heureux que ma bourse fut peu garnie car je n'y laissai pas un sou. Ma tante à qui je fis part de mes emplettes et de mes regrets de n'avoir pas peu en faire davantage, me paya d'un grand éclat de rire en se moquant de moi, puis prit un ton sérieux pour me moraliser et me faire connoître que je devois garder mon argent pour être receu dans les bonnes compagnies et chez tous mes parents [p. 45], où l'on n'est bien receu qu'autant que l'on est en même de pouvoir faire des dépenses relatives aux sociétés que l'on fréquente. Cette leçon me fut si utile que depuis je n'employai plus rien qu'aux objets que ma tante me prescrivoit.

J'allois souvent dinner chez ma cousine, la marquise de Brion, où il y avoit toujours bonne et brillante compagnie. C'étoit une des plus aimables et des plus jolies femmes de Paris. Son mari 199, capitaine des gendarmes d'Anjou, étoit fort riche, faisoit beaucoup de dépense et avoit chaque jour dix à douze personnes à dinner. Elle me proposa un jour d'aller passer avec elle les vacances dans son château d'Haute-Fontaine, près de Crépy-en-Valois, beau marquisat que Madame la marquise de Routh<sup>200</sup> [p. 46], nièce de Monsieur l'archevêque de Narbonne<sup>201</sup> a acheté depuis sa mort et celle de son mari<sup>202</sup>. J'en parlai à ma tante qui l'approuva, persuadée que je m'y amuserois mieux que chez elle, où elle n'avoit aucun voisinage agréable. Elle fixa mon départ au jour qu'elle partiroit elle-même pour la Jaunie, en Poitou<sup>203</sup>. Je m'empraissai d'annoncer avec joie à ma cousine le consentement de ma tante. Son mari se joignit à elle pour m'exhorter à ne point perdre un moment, dès que son départ seroit fixé.

Monsieur le marquis de Brion étoit un homme de qualité, fort doux et fort aimable. Il étoit grand, bien fait [p. 47], aimoit la lecture et les belles-lettres ; il avoit de l'esprit et avoit bien fait ses études. Il aimoit beaucoup sa femme et toujours empressé à satisfaire ses goûts pour la parure et à lui procurer bonne compagnie. C'étoit le meilleur ménage qu'il y eut à Paris. Je ne puis assés me rappeller les amitiés qu'il m'a fait à Paris, dans sa terre et dans les autres voyages que j'y ai fait depuis, et je puis dire avec vérité que je l'ai beaucoup regretté à sa mort, quoique

<sup>198</sup> Une accolade, commence au début du paragraphe qui suit et se termine à « me prescrivoit », et indique donc « p.

<sup>43, 44, 45 ».</sup> Méja a probablement mutilé le texte à ce niveau, comme pourrait l'indiquer la construction bancale de la phrase qui suit.

 <sup>199</sup> Marc-Cyrus II de Brion (décédé après 1764).
 200 Lucy Catherine Cary de Falkland (1726 - 1803).

<sup>&</sup>lt;sup>201</sup> Mondran évoque Arthur-Richard Dillon (1721 - 1806), qui fut archevêque de Narbonne.

<sup>&</sup>lt;sup>202</sup> Marc Cyrus II de Brion vendit le château, ainsi que l'ensemble de ses terres, le 23 février 1764, pour 602 632 livres, dont 192 640 livres pour le château de Haute-Fontaine.

<sup>&</sup>lt;sup>203</sup> Marie-Magdelaine avait très probablement hérité de la terre de La Jaunie au moment du décès de sa sœur Anne, à qui se bien appartenait initialement.

par cet évenement, il me soit revenu un capital considérable pour ma fortune dont il avoit une jouissance viagère.

Avant leur départ pour Haute-Fontaine, ils prirent congé de ma tante et convinrent que j'yrois les joindre le même jour qu'elle partiroit pour la Jaunie et qu'ils enverroient une chaise de poste à Crespy. Ma chère tante partit un mois après.

Le matin de son départ, elle me mena dans son cabinet et me dit : « mon neveu, j'ai été très contente de votre conduite et de votre confiance pour moi. Je vous quitte à regret [p. 48]. l'aurois souhaité que mes affaires m'eussent permis de passer l'hyver ici, pour y jouir du plaisir de vous avoir chez moi. Vos parens veulent qu'après que vous aurés resté encore quelque tems à Paris, vous alliés les rejoindre. Il faudra leur obéir si vous voulés me plaire. Vous irés passer auprès de ma fille le tems qu'elle restera à Haute-Fontaine. Voila le reste de votre argent dans cette bourse que je vous rends. Ménagés-le bien. Conduisés-vous avec votre cousine comme vous avés fait avec moi. Elle a plus d'expérience du monde que vous, elle vous donnera de bons conseils. Souvenezvous de moi, je ne vous oublierai pas. Ecrivés-moi de tems en tems quand vous serés à Toulouse. J'écrirai à ma sœur, votre mère, que vous allés passer les vacances chez ma fille par mon conseil [p. 49]. Je fondois en larmes quand je pensois que j'allois me séparer d'une tante que je ne reverrois peut-être plus. Elle en fut attendrie. Elle donnat ordre à ses gens de porter ma male au carrosse de Crepy, où elle avoit pris la précaution de faire arrester une place pour moi, et elle avoit écrit à sa fille pour lui faire sçavoir le jour de mon départ. Nous partîmes chacun pour notre destination. Je trouvai à Crépy un domestique avec une chaise de poste, et j'arrivai dans deux heures chez ma cousine.

Désoeuvré dans ma chaise, je comptai mon argent pour voir ce qui me restoit. Je fus fort étonné de retrouver 3600 livres en les même espèces que je lui avois remises. Ces marques de générosité et d'amitié de ma chère tante saisirent mon cœur de reconnoissance ; je l'en remerciai de suite, le plus tendrement que je peux [p. 50]. Par sa réponse, une des plus tendres et des plus touchantes, elle me recommenda de n'en rien dire à qui que ce fut. Heureusement, je n'en avois rien dit à sa fille et depuis je n'en avois parlé à personne. Voici la première fois que je divulgue ce secret que ma reconnoissance doit à sa mémoire, cependant ce que j'avois reçu d'elle de mon argent, sans compter le bel habit galonné montoit au moins à 2000.

Ma tante n'avoit en capitaux que 6000 livres de rente et en viager 18000 livres. Elle avoit quatre chevaux de carosse, un cocher, deux laquais, un portier, une cuisinière, une servante de cuisine et une femme de chambre. Ainsi elle vivoit honnorablement pour une dame qui avoit

quitté le monde et se bornoit à ses anciens amis et amies qui venoient sans façon manger sa soupe qui étoit très bonne.

Je trouvai chez ma cousine grande compagnie [p. 51]. C'étoit Monsieur le duc de la Trimouille<sup>204</sup>, Monsieur et Madame la comtesse de Ligni<sup>205</sup>, Monsieur et Madame de la Grandville<sup>206</sup>, intendant de Soisson, Monsieur l'abbé de Pomponne<sup>207</sup>, conseiller d'état et chancelier des ordres du roi, abbé de Saint-Médard et Monsieur de Sacenage<sup>208</sup>, abbé de Saint-Jean des Vignes à Soissons, tous voisins d'Hautefontaine, qui restèrent cinq à six jours et furent relevés par d'autres de même dictinction, ce qui continua pendant son séjour à la campagne, car l'un et l'autre étoient très riches, et ils aimoient avoir beaucoup du monde chez eux.

L'acueil qu'on me fit me procura beaucoup de politesses de cette belle compagnie, ce qui me mit à l'aise avec eux tous. J'avois vingt et un an, j'étois grand, bien fait, d'une figure passable ; j'avois l'accent, la vivacité et la répartie gasconne [p. 52], ce qui amusoit beaucoup ces dames et me procuroit des agaceries de leur part, auxquelles je répondois d'une manière qui leur plaisoit. On me crut de l'esprit. On me faisoit beaucoup d'amitiés et on ne me trouva pas de trop dans cette belle société, ce qui se soutint tout le tems que je restai à Haute-Fontaine.

J'ai toujours aimé la lecture, le marquis de Brion l'aimoit aussi et avoit un cabinet de livres choisis. J'allois y prendre ceux qui me faisoit plaisir, et tandis que les dames étoient au lit ou dans leurs chambres, jusqu'à midi je m'instruisois dans la mienne, où en me promenant dans les allées d'un bosquet voisin, par la lecture des livres qui traitoient les matières qui étoit le plus souvent le sujet des conversations [p. 53], ce qui me mit en état d'y tenir mon coin. Je passai pour savent, et en gardant le silence sur ce que j'ignorois, on l'attribuoit à modestie de ma part dont les dames ma sçavoient bon gré, car dans leurs citations peu exactes, un souris, ou un coup de tête que je donnois, leur persuadoit que j'étois de leur avis, ce qui leur faisoit un grand plaisir.

<sup>&</sup>lt;sup>204</sup> Joseph- Charles V Armand de la Trémoille (1708 - 1741).

<sup>&</sup>lt;sup>205</sup> François Emmanuel, marquis de Ligny, chevalier, seigneur du Plessier, Chaumel, Huleux et autres lieux, et son épouse Louise-Lucie de Bassompierre, qui était fille de François de Bassompierre et Catherine de Beauvau. Leur résidence habituelle était leur château du Plessier, près de Soissons. Leurs séjours parisiens se faisaient chez le beaufrère de Louise-Lucie de Bassompierre, le marquis de Stainville, François-Joseph de Choiseul, le père du futur duc de Choiseul, qui habitait paroisse Saint-Sulpice, rue des Saints-pères (Arch. nat., MC., ET. XLVI., 277. 1737, 25 octobre).

<sup>&</sup>lt;sup>206</sup> Nous n'avons pas réussi à identifier Monsieur et Madame de la Grandville

<sup>&</sup>lt;sup>207</sup> Henri Charles Arnauld de Pomponne (La Haye, 1669 - Paris, 1756), abbé de Saint Médard de Soissons et de Saint-Maixent, aumonier du Roi (1698), ambassadeur à Venise de 1705 à 1710, conseiller d'État d'église (1711), chancelier commandeur des ordres du Roi (1716), membre honoraire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (1743).

<sup>&</sup>lt;sup>208</sup> Achille de Sassenage, diacre, bachelier en Sorbonne, abbé de l'abbaye de Saint-Jean des Vignes de Soissons.

Ma chère tante m'avoit dit, dans ses avis, que les dames de Paris lisoient beaucoup et qu'elles parloient sur toute sorte de matières tant bien que mal, selon leur degré d'esprit ou de capacité, que le moyen de leur plaire et d'en être bien receu étoit de les aider à briller, de ne pas les contredire et de les beaucoup louer [p. 54]. Comme elle avoit<sup>209</sup> connu que j'étois farci de logique, de phisique, de droit et d'histoire, que bien souvent je serois en ocasion d'étaler mon érudition devant les dames, elle jugea que faute d'usage du monde, je me servirois de ce que je sçavois, aux dépend de ces demi-sçavantes.

La manière dont elle m'avoit prévenu que je devois me conduire me fut très utile à Haute-Fontaine, où, bien loin de passer pour ignorant, par ma complaisance et ma discretion, je fus regardé comme un jeune homme mieux instruit et plus poli qu'on ne l'est ordinairement en province [p. 55]. Cette belle compagnie en étoit si fort étonnée qu'elle pensoit que l'on ne pouvoit être bien élevé qu'à Paris.

J'avois une voix de concordant<sup>210</sup> assés belle et le gosier fort flexible, la mémoire très bonne. Comme j'avois été beaucoup à l'opéra en province, et à Paris depuis mon arrivée, je sçavois par cœur les plus beaux airs de tous les opéra. Je chantois volontiers, ma voix plut, ce qui me donna beaucoup d'agrémens et l'on étoit bien aise de m'entendre souvent.

On jouoit l'après-midi à l'ombre<sup>211</sup> ou au piquet<sup>212</sup>. Je connoissois ces jeux, je faisois la partie des dames lorsque j'étois nécessaire, car je ne jouois pas par goût les jeux de compte, j'aimois mieux ceux de hazard parce qu'ils m'occupoient moins ; j'étois cependant en état de déffendre mon argent, surtout avec les dames qui ne sont jamais aussi attentives au jeu que les hommes [p. 56]. I'y fus très souvent heureux, car lorsque je partis de chez ma cousine, après avoir donné bien des étrennes à tous les domestiques, je trouvai douze louis de plus<sup>213</sup> dans ma bourse<sup>214</sup>.

Je fus souvent, après diner, jouer au volant, dans une très grande salle qui étoit au dessus du salon de compagnie, avec Monsieur l'abbé de Pompone, qui aimoit cet exercice à cause de sa santé. J'avois joué ce jeu au pensionnat des jésuites, de sorte que j'y jouois très bien, ce qui plut fort à ce seigneur et me l'attacha beaucoup. Le bruit que nous faisions fut entendu par les dames

<sup>&</sup>lt;sup>210</sup> « Voix qui est entre la taille et la basse taille, et qui peut chanter l'une et l'autre » (Acad., 1762).

<sup>&</sup>lt;sup>211</sup> « L'hombre est un jeu de cartes venu d'Espagne qui se joue à trois joueurs » (Encyclopédie méthodique, dictionnaire

<sup>&</sup>lt;sup>212</sup>« Jeu de cartes qui se joue à deux joueurs » (Encyclopédie méthodique, dictionnaire des jeux..., p. 216 - 233).

<sup>&</sup>lt;sup>213</sup> Soit environ 240 livres.

<sup>&</sup>lt;sup>214</sup> Le copiste a noté « bourss ». Nous rétablissons.

qui étoient au-dessous. Dès qu'elles sçurent que nous y jouions au volant, elles voulurent s'i amuser aussi. Nous leur offrîmes nos raquettes. Monsieur l'abbé leur conseilla de jouer avec moi, parce qu'étant plus adroit, je les fatiguerois moins. Je tins donc tête à toutes successivement [p. 57], je leur renvoyois toujours le volant sur la raquette, de sorte que je les faisois très bien jouer, ce qui leur fit grand plaisir. Fatigué, je cédai ma raquette aux autres messieurs. Les dames ne jouèrent plus aussi bien, d'où l'on conclût que leur adresse ne venoit que de la mienne. Je fus fort vanté et elles ne voulurent plus jouer dans les suites qu'avec moi.

C'étoit pour lors la mode que les seigneurs et les dames se piquoient de sçavoir faire la cuisine. Ce goût ne leur prenoit qu'à la campagne, et on fesoit ces parties deux ou trois fois la semaine. On en proposa une, on fut aux offices et chaqu'un entreprit de faire son plat. On me demanda celui que je voulois faire. J'avouai mon ignorance, je fus raillé, et en punition de ma criminelle ignorance, je fus receu marmiton des dames. Les domestiques ne paroissent point dans ces sortes de parties [p. 58]. Il n'y avoit que le maître d'hôtel qui y assistoit pour nous donner ce que nous avions besoin. Mon amour propre fut humilié de ne pas pouvoir jouer mon rolle d'une manière plus brillante. Les ragouts et les plats d'entremets étant faits, les domestiques les portèrent dans le bosquet où l'on dressa une table : tous nos cuisiniers et cuisinières s'y rendirent, le marmiton eut l'honneur de manger avec eux. Chaque plat fut loué ou controllé, ce qui rendit la conversation critique et amusante.

Pour n'être plus marmiton, j'apris à faire la cuisine [p. 59]. Le chef me donna journellement des leçons jusques à midi, j'y fus très assidu et deux mois me mirent en même de faire quelque plat que l'on trouva bon, je continuai avec succès, on me railla sur ma prétendue ignorance; on crut que par paresse je n'avois pas voulu mettre la main à l'œuvre. Je le leur laissai croire. Ma cousine s'instruisit, avec son chef, de mes moyens et de mon zèle pour apprendre cet art. Elle ne m'en railla pas moins, mais elle ne peut que me louer du désir d'être utile dans la société. Je passai dès lors pour habile cuisinier et j'avoue que cette connoissance me fut très utile dans mon ménage pour former le bon goût à mes cuisinières, en leur indiquant ce qui manquoit à leurs ragouts.

Nous allions de tems en tems voisiner dans les châteaux des environs [p. 60]. Nous fûmes à Attichi<sup>215</sup>chez Monsieur le duc de la Trimouille, jeune seigneur très aimable, chés l'abbé de

-

<sup>&</sup>lt;sup>215</sup> Ce château, Attichy, propriété de la famille Trémoille jusqu'en 1792 fut détruit, vraisemblablement en 1796.

Pompone, à Vissurenne<sup>216</sup>, près de Soissons, à Yvor<sup>217</sup> chez la marquise de Nicolaï<sup>218</sup>, sœur du marquis de Brion, mère de la duchesse de Mortemar d'à présent, et je brillai, par tout, en cuisine. À mon retour à Paris, je cultivai leur connoissance et m'introduisis dans les meilleures compagnies, ce qui me rendit Paris si agréable que je ne voyois qu'à regret qu'il me faudroit bientôt quitter ce séjour enchanteur.

Le mois de janvier arriva, ma cousine, son cher époux et moi revimmes à Paris, ils me donnèrent un apartement dans leur hôtel. Je continuai de voir chez eux très bonne compagnie. J'allois souvent à l'opéra et à la comédie, quelque fois, mais plus rarement, avec ma cousine.

[p. 61] J'allois aussi voir tour à tour mes parents qui étoient Monsieur de Nicolaï, Monsieur le duc de Rohan Chabot<sup>219</sup>, prince de Léon<sup>220</sup>, qui en 1708 avoit épousé Mademoiselle de Roquelaure<sup>221</sup>; Madame la marquise de Nicolaï, Monsieur de Montrieux, ma tante veuve de Monsieur de Lucas, seigneur de Courbanton, Duison et Montrieux, frère à ma mère, Monsieur le comte de Jarnac<sup>222</sup>, frère à Monsieur le prince de Léon, Monsieur le chevalier de Mondran<sup>223</sup>, mon oncle, Monsieur le marquis Dupont Saint-Pierre<sup>224</sup>, Monsieur de Mole<sup>225</sup>. C'étoit à peu près les plus proches parents que j'avois alors à Paris avec qui je fis connoissance et qui sont tous morts depuis, mais dont j'ai été en même de connoître les enfants qui étoient alors fort jeunes et que j'ay trouvés mariés lors de diférents voyages que j'ay fait à Paris dans les suites, ce qui a été utile et agréable à mes enfans lorsqu'ils se sont établis dans cette ville.

Ma chère tante m'écrivit que ses affaires la rappeloit à Paris, et que dès qu'elle y seroit elle vouloit que je revinsse loger chez elle. Quoique je [p. 62] lui fusse très attaché par sentiments et par reconnaissance, j'avoue que j'aurois mieux aimé rester chez ma cousine qui étoit une jeune femme aimable, qui avoit toujours du monde chez elle d'un âge et d'un goût plus assorti au mien, mais par prudence, il falut lui en faire le sacrifice et me déterminer à l'aller joindre à son retour. J'en parlai à ma cousine d'un air fort affligé, elle m'en témoigna des regrets, mais elle convint

<sup>216</sup> Vissurennes, aujourd'hui Vic-sur Aisne: dép. Aisne, arr. Soissons.

2

<sup>&</sup>lt;sup>217</sup> Ivors : dép. Oise, arr. Senlis.

<sup>&</sup>lt;sup>218</sup> Marie-Madeleine de Brion, sœur de Marc-Cyrus II de Brion, avait épousé Nicolas de Nicolai en 1705. Ce dernier avait été brigadier des armées du Roy (mars 1693), et avait été reçu chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1694. Il mourut le 25 juin 1718 (Jean-François-Louis d'Hozier, *Recueil de tous les membres...*, t. 1, p. 154).

<sup>&</sup>lt;sup>219</sup> Louis II de Rohan Chabot (1679 - 1738).

<sup>&</sup>lt;sup>220</sup> Louis II de Rohan Chabot, prince de Léon, puis duc de Rohan en 1727.

<sup>&</sup>lt;sup>221</sup> Françoise de Roquelaure (1683 - 1741).

<sup>&</sup>lt;sup>222</sup> Charles Annibal de Rohan Chabot (mort en 1751), frère de Louis II de Rohan Chabot.

<sup>&</sup>lt;sup>223</sup> François de Mondran (?, avant 1677 - Paris, 1740).

<sup>&</sup>lt;sup>224</sup> Michel de Roncherolles, marquis du Pont-Saint-Pierre (1669 - Paris, 1734).

<sup>&</sup>lt;sup>225</sup> Joseph Mathieu Molé, fils d'Anne Lucas de Saint-Marc, ou Mathieu-François Molé (1705 - 1793), premier président du Parlement de Paris ente 1757 et 1763.

avec moi que par raport à ma mère et à la sienne je ne pouvois me dispenser de suivre ses volontés. Ma tante arriva à la fin de février. Dès qu'elle m'eut fait sçavoir mon<sup>226</sup> arrivée, je fus la joindre. Je repris ma chambre, et je trouvai une grande différence de sa côterie avec celle de sa fille. La reconnoissance que je lui devois étoufa tous mes regrets et je partageai mon tems entr'elle et ma cousine, mes parents et le spectacle.

[p. 63] Mehemet Effendi<sup>227</sup>, ambassadeur du grand seigneur fit son entrée à Paris le 16 mars 1721. Je fus dinner à l'hôtel Nicolaï<sup>228</sup> où l'on devoit me donner place à une fenêtre pour voir cette entrée magnifique. Toute la Maison du Roi étoit habillée à neuf et étoit sous les armes, ainsi que quatre des plus beaux régimens de cavalerie de France qui bordoient les rues. Tout le cortège fit une partie du tour de la Place Royale et passa sous les fenêtres où j'étois placé, de sorte que j'eus le plaisir de voir cette brillante marche très commodément. Comme je n'avois jamais rien vu d'aussi brillant, j'en fus émerveillé, de même que les parisiens qui attestoient n'avoir jamais rien veu de pareil.

Monsieur le duc d'Etrées<sup>229</sup>, qui accompagnoit l'ambassadeur, avoit un cortège de souverain, soit par le nombre et la beauté de ses carosses, la quantité de chevaux de main, de valets de pied, de pages, dont les livrées en velours cramoisis étoient brodées en or et les vestes en glacé d'or. Les carapaçons de douze chevaux de main étoient de la même magnificence [p. 64] avec les armoiries du duc en broderie d'or, les carrosses, les harnois des chevaux, tout étoit si bien assorti qu'on eut dit que c'étoit la maison d'un souverain qui passoit. Je suis persuadé qu'il y en a bien en Allemagne qui ne sont pas aussi magnifiques.

Je sçavois que cet ambassadeur devoit avoir son audiance du Roi le 20 du même mois. Je priai ma cousine de me procurer le moyen d'avoir une place dans quelque coin de la galerie des Tuilleries où on avoit placé le throne pour le jour de cette audience, à quoi elle réussit par le moyen d'un seigneur, ami de l'abbé de Pompone, qui me fit placer dans un coin entre la porte et la fenêtre, en entrant dans cette galerie. J'avois mis un habit écarlate galoné en or, que je fis faire exprès. J'eus le plaisir de voir toutes les dames et les seigneurs de la cour rangés sur des gradins, en face des fenêtres. Les dames et seigneurs étoient d'une magnificence étonnante. Je n'avois jamais tant veu de diamants à la fois. Le Roi étoit sur son trone et portoit un habit de velours cramoisi [p. 65], brodé sur toutes les coutures de perles et de diamants. Celui de Monsieur le duc

 $<sup>^{226}</sup>$  Probable erreur du copiste qui note « mon », là où il faudrait plus probablement lire « son ».

<sup>&</sup>lt;sup>227</sup> Yirmisekiz Mehmed Effendi (1670 - 1732), ambassadeur ottoman à Paris entre 1720 et 1721.

<sup>&</sup>lt;sup>228</sup> L'hôtel Nicolaÿ, ancien hôtel de Chaulnes, se trouve sur la place des Vosges, anciennement place Royale.

<sup>&</sup>lt;sup>229</sup> Louis Armand d'Estrées de Lauzières-Thémines (1682 - 1723), duc d'Estrées à la mort de son père en 1698.

d'Orléans, régent du royaume, étoit de velours bleu avec des boutons d'un seul diamant, chacun étoit de la grosseur des boutons de ce tems-là.

Dès que l'ambassadeur fut sorti de l'audiance, je me hâtai de le suivre pour être à tems de le voir passer sous la terrasse des Tuileries, car il étoit entré à cheval avec toute sa suite par le pont tournant, et il avoit traversé tout le jardin jusqu'à la porte du péristile du château des Tuilleries. Il sortit par le même endroit pour aller à l'hôtel des ambassadeurs, rue Tournon, dont il étoit parti passant par le pont royal. J'arrivai sur la terrasse assez à tems pour le voir passer, ce qui me fit grand plaisir<sup>230</sup>. Je revins chez ma tante à qui je racontai tout ce que j'avois veu et le détail du cortège de l'ambassadeur et de Monsieur le duc d'Etrées, ce qui l'amusa.

[p. 66] Depuis ce tems-là, je continuai à voir toutes les curiosités de Paris avec beaucoup d'attention. J'allois quasi tous les jours entendre la messe du Roi aux Tuilleries (où il logea à demeure jusques en 1722<sup>231</sup>) car j'ai toujours fort aimé la musique. J'eus la curiosité d'aller voir la place de la Bourse qui se tenoit dans le jardin de l'hôtel de Soissons où l'on faisoit le commerce des billets de banque. On avoit environné ce jardin d'une prodigieuse quantité de petites boutiques en bois, dans lesquelles se faisoit l'agiotage des billets. Je fus étonné de l'affluence du peuple qui y alloit. Elle étoit si grande qu'on auroit cru qu'on donnoit de l'argent gratis à tous ceux qui se présentoient, mais je ne fus pas assez dupe pour changer mon or avec du papier. Le systhème de Monsieur Law avoit attiré à Paris tant du monde de toutes les parties de l'Europe qu'on y avoit jamais tant vu de monde, de luxe et d'équipages. Les spectacles étoient toujours pleins ainsi que les promenades, même l'hyver lorsqu'il faisoit beau tems [p. 67], aussi puis-je dire avec vérité que je vis Paris dans le tems où il a été le plus brillant.

La peste regnoit à Marseille. Monsieur le régent avoit pris les précautions usitées pour empêcher les communications avec le reste de la France. Ma mère ayant pris ce tems-là pour demander mon retour à ma tante, j'en fus accablé de douleur, car je me plaisoit infiniment à Paris, où j'eusse resté toute ma vie, si j'eus été libre. Je priai ma tante de représenter à ma mère le danger de la peste pour la ville où elle m'appelloit, que la chaleur du climat [p. 68], que les vents qui venoient des païs infestés, pouvant y apporter la contagion, que son voisinage devoit engager sa prudence à me laisser à Paris, où tous ces dangers n'étoient point à craindre. Ma tante lui écrivit toutes ces observations et lui conseilla de me laisser à Paris jusques à ce qu'il n'y eut plus

\_

<sup>&</sup>lt;sup>230</sup> On pourra se faire une idée de la bonne mémoire de Mondran en consultant les divers témoignages sur l'arrivée et l'audience accordée par le Roi à Mehmet Effendi. Voir notamment : « Relation de l'audience, donnée par le roy Louis XV, ... », p. 131 - 144.

<sup>&</sup>lt;sup>231</sup> Le roi quitta Paris pour Versailles à l'été 1722.

de danger [p. 69]. Ma mère étoit entière et quand bien même la peste eut été à Toulouse, si elle avoit conçu que j'allasse la joindre il auroit falu partir. Ses réponses demandèrent et ordonnèrent mon départ. Il falut obéir. Je pris congé de ma chère tante, de ma cousine et de tous mes parents. Je versay un torrent de larmes en embrassant ma tante et sa chère fille ; elles furent aussi sensibles que moi, nous nous promîmes mutuellement de nous écrire. Elles me firent présent chacune de trois belles paires de manchetes de dentelles de point d'Angleterre et d'Alençon.

Instruit que Monsieur de Saint-Cerdos, de Castelsarrasin, grand ami de Monsieur le duc de Duras<sup>232</sup>, depuis maréchal de France, devoit partir dans sa voiture [p. 70], je lui proposai, à moitié frais, de m'y céder une place. Il l'accepta, prit mon porte manteau, et je remis ma male à la messagerie. C'étoit un homme fort aimable, je fus très content de lui. Il étoit oncle de Monsieur de Saint-Cerdos<sup>233</sup>, mon ami, à présent maréchal des logis des mousquetaires noirs, qui a épousé Mademoiselle d'Étancheau, sœur à Madame la présidente d'Olive, et cousine germaine de Madame la présidente de la Fortelle<sup>234</sup>, mon amie. Il a laissé une succession considérable à son neveu.

Nous partîmes et joignîmes, à la première couchée, deux voitures pour Montauban. Dans l'une étoit Monsieur Duc et dans l'autre deux officiers d'infanterie. Cette bonne compagnie nous détermina à voyager tous ensemble. Nous eûmes lieu de nous en féliciter, car au bout de quelques jours nous faillîmes à être assassinés dans l'Auberge de la Maison Rouge où nous arrivâmes la nuit [p. 71]. Voici ce qui s'y passa. La servante, qui étoit une jeune fille, vint dans ma chambre mettre des draps au lit où je devois coucher. Elle eut sans doute pitié de moi, elle m'avertit que j'étois dans un coupe-gorge, et qu'il faloit me tenir sur mes gardes de même que mes camarades de voyage, que lorsque l'hôtesse viendroit, à une heure après minuit, frapper à ma porte, sous pretexte de prendre des draps de lit dans l'armoire qui y étoit, je me gardasse bien de lui ouvrir, parce qu'elle seroit escortée de son mari et de plusieurs assassins qui me poignarderoit de même qu'à mes camarades. Elle me pria de ne dire à personne qu'elle m'eut donné cet avis. Je le lui promis et lui tins parole. Je lui donnai six livres d'étrenne qui lui firent grand plaisir et l'exhortai de quitter cette maison, sans quoi elle risquoit de faire une mauvaise fin, elle me le promit. J'ignore, n'ayant plus oui parler d'elle, si elle fut assez heureuse pour la tenir [p. 72]. Retirée, je

<sup>&</sup>lt;sup>232</sup> Jean-Baptiste de Durfort (1684 - 1770), duc de Duras, pair et maréchal de France.

<sup>&</sup>lt;sup>233</sup> Pierre de Saint-Sardos (décédé en 1785 ou avant), maître de camp de cavalerie, maréchal des logis de la seconde compagnie des mousquetaires avait épousé Angélique d'Estanchau (Jérôme Mavidal, Émile Laurent (dir.), *Archives parlementaires de 1787 à 1860...*, 1<sup>e</sup> série, vol. 14, p. 307).

<sup>&</sup>lt;sup>234</sup> Louise Marguerite de Castille-Chenoise (1719 - après 1775), mariée en mai 1741 à Robert Langlois, seigneur de la Fortelle, conseiller au Parlement de Paris dès 1711, il devint ensuite président de la chambre des comptes.

rassamblai nos voyageurs dans ma chambre, comme la plus grande, n'ayant qu'un lit, et celle où nous devions souper. Je leur fis part du danger où nous étions, sans leur dire de qui je le sçavois. Nous convîmes qu'il faloit nous tenir sur nos gardes, ne pas nous coucher et passer la nuit dans la chambre où nous étions, après en avoir fait exactement la revue. Nous transportâmes nos males et porte-manteaux dans cette chambre. Nous nous trouvâmes avoir entre tous dix paires de pistolets de poche où de selle et trois fusils à deux coups que nous chargeâmes à bale. Nous cachâmes toutes ces armes sous le lit jusqu'après le souper, qui fini, on fit semblant de s'aller coucher, mais ce ne fut que pour aller chacun fermer sa chambre à clef afin que l'on ne soupçonnât pas que nous étions rassemblés dans ma chambre qui, étant située sur la cour en face de l'écurie [p. 73], et de la porte de la cour, nous parut la plus commode pour voir ce qui s'y passeroit. Nous barricadâmes la porte de notre chambre avec nos males. Nous posâmes tous nos pistolets sur la table, ainsi que nos épées et nous mîmes nos trois fusils tout auprès. Nous avions mis tous nos chandeliers sous la cheminée et n'avions laissé que deux chandelles alumées dont nous avions caché la clarté avec des chaises. Quand nous eûmes achevé tout cet arrangement, nous nous couchâmes tous sur le lit, sans nous déshabiller, où nous ne dormîme gueres. Nous entendîmes, à deux heures après minuit, frapper à notre porte. Je répondis le premier : « qui va là ». « C'est moi, hôtesse, qui viens chercher dans l'armoire qui est dans votre chambre des draps de lit pour des messieurs qui viennent d'arriver » [p. 74]. Je lui dis que ce n'étoit pas une heure convenable pour aller ouvrir ma porte, qu'elle ne devoit pas tenir son linge dans cette chambre, que je ne voulois pas me lever et qu'elle me laissât dormir. Elle eut beau insister, elle n'obtint rien. Un moment après, le mari vint heurter de toute sa force, en disant qu'on lui ouvrit sans quoi il mettroit la porte à bas. Tous nos messieurs prirent alors la parole sur un aussi haut ton que lui et lui conseillèrent de s'aller coucher et que s'il étoit assez hardi que d'enfoncer la porte, il lui brulleroient la cervelle et à tous ceux qui se présenteroient avec lui. Pour lors, il comprit que nous étions tous dans cette chambre et qu'il y auroit trop à risquer pour lui. Il se retira en jurant comme un possédé et en murmurant beaucoup.

Nous reconnûmes pour lors que l'avis qu'on m'avoit donné étoit vrai, [p. 75] et nous nous félicitâmes d'avoir pris nos précautions. Dès qu'il fut grand jour, nous appellâmes par la fenêtre nos domestiques pour venir prendre nos males. Nous descendîmes tous ensemble, nos armes à la main, payâmes l'hôtesse, qui étoit seule dans sa cuisine, et partîmes fort contents d'avoir évité un aussi grand danger. J'apris quelque tems après que cet hôte, arrêté, conduit à Paris, y fut rompu vif par arrêt du Parlement. On trouva, sous la crèche, et sous le sol du fumier,

35 cadavres des voyageurs qu'il avoit égorgés. Nous eussions été du nombre sans l'avis charitable de la servante, attendu qu'ils étoient 12 de bande qui faisoient ce métier. Je n'ai jamais peu sçavoir qu'étoit devenue la pauvre servante, si elle ne quitta pas comme je le lui avois conseillé, elle aura eu sans doute la même fin que son maître [p. 76].

Nous continuâmes notre route et arrivâmes fort gais à Montauban, où nous fûmes tous priés par Monsieur Duc à souper chez Madame Sevet, chez qui il logeoit. Il y eut très bonne compagnie et un fort bon souper. Le lendemain j'arrivai à Toulouse, par le carosse, au mois de mai et en très bonne santé, avec une male qui vint par la messagerie, remplie de nipes et autres effets précieux pour ma parure très élégante, soit en habits, soit en linge, soit en bijoux, et il me restoit en argent tous frais payés une somme de deux mille livres en louis d'or dits de Noailles <sup>235</sup>.

Je fus descendre chez mon père qui me receut très bien, l'accueil de ma mère fut plus froid. Pendant plusieurs jours, nos conversations, surtout à table, roulèrent sur notre parenté de Paris et sur l'état actuel de cette ville [p. 77]. Le lendemain je retirai ma male et me parai avec ce que j'avois de mieux. Je parus à dinner ainsi rangé. Mon père me trouva bien mis, ma mère se dérida en voyant que j'avois fait bon usage de mon argent, et que j'étois magnifique sans qu'il lui en coutât rien. Je restai à Toulouse jusqu'à la Saint-Jean<sup>236</sup>, auquel tems mon père se retiroit à la campagne. J'employai ce tems à revoir mes parents et mes amis.

[p. 77, 78, 79]<sup>237</sup> Je fus chez Monsieur de Mondran, mon oncle, qui me dit d'abord, « eh bien, Monsieur le déserteur, revenés-vous dans l'intention d'être conseiller au Parlement?!» « Non, mon oncle, lui répondis-je. Les mêmes préjugés qui m'ont dégoutés de cette profession subsisteront [blanc] [p. 78]. Puisque vous pensés ainsi, mon ami, me répondit-il en m'embrassant, je n'ai plus d'instance à vous faire. On ne doit point gêner les vocations. Votre façon de penser annonce l'honnête homme. Continués de l'être, je ne vous estimerai et ne vous aimerai pas moins sans robe qu'avec une robe ». Nous nous entretinmes de Paris, où il avoit resté longtems, et par le détail que je lui en fis, il convint qu'il n'avoit jamais été aussi brillant que je l'avois vu.

<sup>236</sup> Soit le 24 juin 1721.

<sup>&</sup>lt;sup>235</sup> Cette mention implique que Mondran, arrivé avec 3600 livres à Paris, aurait suivant ses indications, dépensé environ 1600 livres entre son retour de Haute-Fontaine et son arrivée à Toulouse.

<sup>&</sup>lt;sup>237</sup> Ici, le copiste précise : « voiés avant-œuvre liv.II, page 8 et mémoire de lanternistes, tome II. Fin d'œuvre chapitre II », référence qui correspond au manuscrit que la Bibliothèque municipale de Toulouse conserve sous la cote Res. Ms. B 1841. Le manuscrit servant de base à la présente édition commence ainsi : « Je fus chez [blanc] mon oncle [blanc] ». Nous insérons donc à ce niveau l'intégralité du passage copié dans ce manuscrit.

Je fus chez mon père, à La Pomarède, où je devins chasseur par ennuy. Mon oncle prêtre tiroit fort bien. Il m'instruisit, et tous les soirs nous portions du gibier. Ma mère, très œconome, aimoit les levrauts et perdraux [p. 80]. Nous lui fîmes notre cour.

Il y avoit auprès de notre maison un bois de sept arpens sans nul agrément. Je demandai à mon père de le percer par des allées qui formeroit une étoile dans le milieu et feroit une jolie promenade et d'élaguer l'allée d'avenue dont les branches raprochées écorchoit les voitures qui y passoit. Il y consentit. Je levai le plan et traçai huit allées, qui dans le milieu aboutissoit à une belle salle. Je fis enlever les broussailles, arracher les arbres qui embarassoit l'alignement. L'avenue avoit 300 toises de longueur. Je lui en donnai six de largeur et finis par faire tailler les arbres en palissade. Mes père et mère s'y promenèrent et en furent très contents [p. 81].

Certaines chambres étoit remplies de punaises à cause d'un pigeonnier placé au second étage. Je calculai la dépense pour en bâtir un dans la cour, elle fut approuvée et on y employa toute la tuile provenant de la rente de la tuilerie. Le pigeonnier fut bientôt bâti, la maison fut augmentée d'une chambre et on fut délivré des punaises. Mon père conceut une si bonne idée de mon goût que s'il eut été riche, il m'eut choisi pour son architecte pour rebâtir sa maison [p. 82]. Sa fortune ne le lui permettant pas, je n'avois garde de le lui proposer. D'ailleurs, le château de Seisses et le goût de la truelle ayant ruiné mon grand-père, je bornai là mes embellissemens pour tous les tems que j'ai possédé le domaine de La Pomarède.

De retour à Toulouse à la Saint-Martin<sup>238</sup>, je continuai de voir tous mes parents et amis. Mademoiselle de Fraust ne fut pas oubliée<sup>239</sup>. Elle me receut avec bonté, ainsi que Monsieur son père, qui me prit si fort en amitié qu'il dit un jour à ma tante, sa belle-sœur<sup>240</sup>, que si Guillaume, mon oncle, et son mari, vouloit m'assurer son bien, il me donneroit sa fille en mariage [p. 83]. Ma tante m'aimoit, elle accueillit cette proposition, en parla à mon oncle qui l'approuva, mais pour celle d'assurer son bien après sa mort, il demanda du tems et refusa.

Ma tante lui représenta que, n'étant plus en même d'avoir des enfants, que j'étois le seul qui put soutenir la famille, qu'il devoit s'intéresser à ce mariage si avantageux, que sa nièce auroit un jour cent mille écus de bien. Ces remontrances furent inutiles et j'ai soupçonné son frère, le jésuite, en qui il avoit une grande confiance, de m'avoir traversé dans cette affaire, parce que dans

76

<sup>&</sup>lt;sup>238</sup> Soit le 11 novembre 1721.

<sup>&</sup>lt;sup>239</sup> Ce personnage est identifiable à Jeanne-Marie Fraust de Saint-Félix. La mention « ne fut pas oubliée » laisse à penser que dans un état précédent du texte, ou dans une partie des *Mémoires* qui n'a pas été copiée par Méja, apparaissait le récit du début de la liaison entre Mondran et cette jeune femme.

<sup>&</sup>lt;sup>240</sup> Jean de Fraust avait épousé Suzanne de Bourrassol en 1695 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 1784, 1<sup>e</sup> reg., f°. 122, 1695, 19 mai).

ce tems-là, les jésuites avoient formé le dessein de se faire donner le Mirail pour en faire une maison de campagne pour le noviciat, à quoi ils parvinrent quelqu'année avant sa mort par [p. 84] des fourberies dignes de cette société<sup>241</sup>.

Ma tante et Monsieur de Fraust suivirent ce projet pendant plusieurs années que je pris du goût pour cette demoiselle, avec qui j'étois journellement, ainsi qu'avec les deux sœurs<sup>242</sup>. Monsieur de Malaret, conseiller, père du procureur général, fut éconduit, mais Monsieur de Saint-Félix, aussi conseiller, s'étant mis sur les rangs, j'en éprouvai quelqu'inquiétude bien fondée quoiqu'il fut mon intime ami ; alors on fit une dernière tentative auprès de mon oncle qui fut intraitable, et ce mariage réussit [p. 85]. Il me causa du chagrin, mais je dissimulai et je restai toujours ami de Madame et de Monsieur de Saint-Félix, cousin de Monsieur de Maniban<sup>243</sup>, premier président<sup>244</sup>. J'ai sçeu toute ma vie mauvais gré à mon oncle de m'avoir fait manquer un mariage si avantageux pour n'avoir pas voulu m'assurer alors une succession qu'il me laissa en mourant.

Pour me distraire et me consoler, je redoublai mes visites auprès de Mademoiselle de Fourquevaux<sup>245</sup>, ma parente, au couvent de la Magdelaine. Cette demoiselle, élevée à Saint-Cyr<sup>246</sup>, avoit beaucoup d'esprit, étoit sçavante et faisoit très bien des vers. Sa conversation me plut si fort que j'en devins amoureux, et que j'eus le bonheur de lui plaire [p. 86]. Chaque jour, au parloir, nos amours durèrent un an sans opposition, mais sa mère, instruite de nos assiduités, en parla à la mienne, sa bonn'amie, et elles conclurent que n'étant assez riches ni l'un ni l'autre, il faloit interrompre nos assiduités. La marquise, sa mère, lui défendit de me voir, et la supérieure lui inderdisit le parloir. Ma mère, avec son ton aigre et despotique, me fit la même déffence. Les lettres furent notre resource pour entretenir une passion qui, dans le vrai, étoit mal assortie par

s'y attendre, de Louis de Mondran.

<sup>&</sup>lt;sup>241</sup> Guillaume de Mondran vendit le domaine du Mirail le 6 avril 1740 au Noviciat des jésuites de Toulouse en 1740, pour la somme étrangement basse de 30 000 livres (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 4039, 1740, 6 avril, f°. 87 -

<sup>&</sup>lt;sup>242</sup> « ainsi qu'avec les deux sœurs » est un ajout de Méja qui corrige un défaut de copie.

<sup>&</sup>lt;sup>243</sup> Joseph-Gaspard de Maniban (Toulouse, 1686 - 1762), premier président du Parlement de Toulouse (1721 – 1761). <sup>244</sup> Gaspard Cassaignau de Saint-Félix épousa Jeanne-Marie de Fraust à Toulouse, le 20 octobre 1722 (Arch. mun. de Toulouse, GG 299, 1722, 20 octobre). Le contrat de mariage avait été passé devant le notaire toulousain Fontès. Le premier président au parlement de Toulouse, Gaspard de Maniban y était présent, au contraire, comme on pouvait

<sup>&</sup>lt;sup>245</sup> Marie-Gabrielle de Pavie de Fourquevaux (Toulouse, 1695 - ?, après 1761) (Arch. mun. de Toulouse, GG 272, 1695, 24 mai) était issue d'une vieille famille de la noblesse toulousaine, qui avait connu ses heures de gloire pendant la Renaissance. Le parrain de Marie-Gabrielle n'était autre que Guillaume de Prohenquès, son oncle maternel. Sa tante paternelle, Marie-Gabrielle de Mauléon (qui avait épousé Jean-Baptiste Beccarie de Pavie, marquis de Fourquevaux) fut sa marraine.

<sup>&</sup>lt;sup>246</sup> La Maison royale de Saint-Louis était un pensionnat pour jeunes filles issues de la noblesse pauvre, qui avait été fondé par Louis XIV en 1684. Marie-Gabrielle de Pavie-Fourquevaux y est documentée du 17 avril 1706 au 20 mai 1715 (Fleury Vindry, *Les demoiselles de Saint-Cyr...*).

la fortune. Nous nous voyons pourtant quelque fois par l'entremise de deux de ses amies qui toujours au parloir avec leurs amants, [p. 87] l'alloient chercher quand elles m'y voyoient; souvent la supérieure rompoit nos tête-à-tête.<sup>247</sup>

[p. 88, 89] Un exprès m'ayant instruit par une lettre de Madame de Sède qui me faisoit part de son désespoir, mais qu'elle n'avoit peu résister à l'autorité de sa famille, et à celle de Monsieur de Prohenques<sup>248</sup>, son oncle, doyen du Parlement. La joie de ma mère, ma mélancolie sur cet évènement, me causa une [p. 90] [si] longue maladie que je faillis y succomber. Les soins que ma mère me donnoit ne faisoit qu'agraver mon mal. Mon père, que j'aimois beaucoup, me vit souvent, et par sa douceur, calma mon cœur irrité. Nous raisonnâmes, et ses représentations sur notre fortune réciproque [p. 91], sur les dépenses inévitables qu'entraineroit notre état que nous devions soutenir, la survenance de nombre d'enfants que notre âge nous mettoit en même d'avoir, et qu'enfin, une demoiselle de qualité sentoit<sup>249</sup> toujours mauvais gré à son mari de l'avoir choisie, et de ne point lui procurer les aisances de la vie selon son état, ce qui altéroit inévitablement l'union du ménage, qui ne pouvoit subsister que par les attentions, les bons procédés, et la fortune. Mon père étoit pénétré de toutes ces vérités et les éprouvoit tous les jours par sa propre expérience [p. 92]. Je sentis qu'il avoit raison et insensiblement, mon cœur fut moins agité. La fièvre cessa, je me remis.

Mon père crut que la solitude de notre campagne ne me distrairoit pas assez. Nous revînmes à la ville plutôt qu'il n'auroit fait. J'en fus très aise. Peu de jours après, il vint dans ma chambre et me dit que je devois fréquenter la bonne compagnie pour oublier Madame de Sède. Il m'offrit quatre louis en m'exhortant à les ménager, n'étant pas en état de m'en donner autant qu'il le souhaiteroit. Connoissant la médiocrité de notre fortune, je le remerciai aussi tendrement que je le pus et j'assurai que j'avois encore de quoi me soutenir agréablement et honorablement, [p. 93] que les sentimens que j'avois pris à Paris m'éloigneroit toujours de la mauvaise compagnie. Aussi, n'ai-je jamais fréquenté que les gens les plus qualifiés de Toulouse. Mon père m'embrassa

\_

<sup>249</sup> Probable erreur du copiste. (sic) pour « seroit ».

<sup>&</sup>lt;sup>247</sup> Le copiste a précisé, ici : « Mariage de Mademoiselle de Fourquevaux avec Monsieur de Sède etc. Voir *Mémoires des Jeux floraux*, 1721. Page [blanc]. Cet article contient un anachronisme de plusieurs années, à éclaircir dans la suite ». Une accolade précise les pages du manuscrit original qui relatent cet évènement : « [85, 87, 89] ». Ce fragment était vraisemblablement conservé dans un manuscrit que nous n'avons pas retrouvé.

<sup>&</sup>lt;sup>248</sup> La mention de « doyen du parlement » est capitale pour identifier le personnage, et montrer que la mémoire de Mondran semble lui avoir joué un tour. Guillaume de Prohenques « doien du Parlement » mourut à Toulouse dans la nuit du sept au huit juin 1719. Il était dit âgé de 81 ans dans son acte de décès (Arch. mun. de Toulouse, GG 296, 1719, 8 juin), ce qui implique, comme l'avait noté Méja, que Mondran commet ici un anachronisme.

tendrement, fut content de ma discrétion et de mes sentimens, et m'assura toujours qu'il m'aideroit autant qu'il le pourroit.

Je fus voir mes amis les premiers jours, ils me menèrent chés Madame de Comère Villeraze. J'y trouvai nombre de dames et les trois demoiselles Ciron<sup>250</sup>, filles du feu président<sup>251</sup>, mon parent<sup>252</sup>, dont la plus jeune avoit 40 ans et toutes aimant beaucoup le jeu de hazard, de même que Madame de Commère. Le quadrille<sup>253</sup> étoit à la mode. Je l'y jouai quelques jours assez heureusement [p. 94]. On proposa d'établir une banque de pharaon<sup>254</sup>, qui n'étoit pas défendu. Madame Comère jetta les yeux sur moi pour tenir cette banque. Je fis semblant de me faire prier, j'acceptai et on m'en sçut bon gré.

J'étalai vingt louis. Cette banque anima les joueurs et les joueuses ausquels je gaignai dans trois heures douze louis et demi. J'apris à Paris à jouer noblement. Je payois avec une apparence de plaisir et je retirois avec une espèce de regret [p. 95], et la séance finie je leur fis mes doléances sur leur perte et en preuve que je laissairois à la banque celui que je leur avois gagné. Le lendemain la compagnie fut plus nombreuse. Mon ami Parade<sup>255</sup> devint mon croupier, il y fut intéressé d'un tiers, au moyen de quinze louis qui portèrent la banque à 45. Je tins toujours les cartes. L'ardeur des joueurs se ranima, mon bonheur monta notre banque à cents louis [p. 96] et nous, avec Parade, [décidâmes] que dorsenavant elle seroit toujours de la même somme de cent louis. Cet amusement continua jusqu'aux vacances. Nous faisions souvent des soupers fin et délicats chez Castan<sup>256</sup>, traiteur. J'achetai quelqu'habit brillant à ma garde-robe et mon gain, quitte de tous ces frais, se porta à plus de cent louis.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>250</sup> Jacques-Philippe de Ciron eut de son mariage avec Jeanne de Toupignon au moins deux filles nées au début des années 1680 et qui avaient donc alors une quarantaine d'années, environ. Le couple donna ainsi naissance à Marie Diane (Arch. mun. de Toulouse, GG 252, 1680, 7 décembre) et Marie (Arch. mun. de Toulouse, GG 252, 1682, 17 août).

<sup>&</sup>lt;sup>251</sup> Jacques-Philippe de Ciron, président à mortier du parlement de Toulouse, décédé dans cette ville, à 74 ans en 1724 (Arch. mun. de Toulouse, GG 301, 1724, 7 février).

<sup>&</sup>lt;sup>252</sup> Le lien de parenté n'a pu être établi.

<sup>&</sup>lt;sup>253</sup> Le quadrille était une variante du médiateur mais se jouait à quatre joueurs (*Encyclopédie méthodique*, dictionnaire des jeux..., p. 239 ; sur le médiateur, p.167 - 168).

<sup>&</sup>lt;sup>254</sup> Jeu de cartes voisin du lansquenet où l'un des joueurs tient la banque contre un nombre indéterminé de joueurs. Le « banquier » joue contre les joueurs apellés « pontes » (pour les règles et le vocabulaire particulier à ce jeu : voir Encyclopédie méthodique, dictionnaire des jeux, Paris, Panckouke, 1792, p. 207 - 210).

<sup>&</sup>lt;sup>255</sup> Mondran fait référence à l'un des enfants issus du mariage (contrat passé le 30 mars 1690 - Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 11800, pièce 16 bis) d'un conseiller au Parlement, Bernard de Parade avec Françoise de Sapte (décédée en mars 1743 (Arch. mun. de Toulouse, GG 320, 1743, 24 mars). S'il a été impossible d'identifier avec exactitude l'ami de Mondran, notons que Catherine de Sapte eut trois enfants vivants issus de son mariage avec Bernard de Parade, deux garçons, Jacques-François et Antoine Henry Joseph, et une fille, Françoise de Parade (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 4024, f°. 204, 1727, 10 mai).

<sup>&</sup>lt;sup>256</sup> Castan est un patronyme qui se rencontre très fréquemment dans les registres paroissiaux toulousains d'Ancien Régime. Toutefois, suggérons qu'il pourrait s'agir d'un certain Jacques Castan, patissier, qui décéda à 45 ans, en

J'achetai un joli cheval pour les vacations. J'alai à Muret et y fis connoissance chez Monsieur de Lafont, subdélégué<sup>257</sup>, d'une jolie et aimable demoiselle qui avoit l'esprit orné et déclamoit fort bien. L'idée me vint que nous pourrions représenter la comédie du *Joueur*<sup>258</sup>. Je formais une troupe des jeunes personne[s] du voisinage, bien nés et très polies. Je dressai un théâtre dans la salle des pèlerins de Muret [p. 97]. Je fis les frais de la symphonie et du théâtre, tout le reste, et les repas, à frais communs. La représentation finie, il y eut un souper de soixante couverts chez la mère de la principale actrice. Le bal y succéda, et on finit par un très bon réveillon. Nous invitâmes le beau monde de Toulouse et retînmes, en outre, les plus distingués. Monsieur de Saint-Félix, son épouse, y vinrent, avec mon père et ma mère. Ils ne voulurent pas, malgré nos instances, rester au souper et fin de la fête [p. 98].

Ce fut l'occasion du mariage de Mademoiselle Lafont avec Monsieur de La Tanerie<sup>259</sup>. Le marquis de Bar<sup>260</sup> et mon ami Parade devinrent amoureux de Mademoiselle de Lapujade ainée, le marquis l'aima jusqu'à sa mort. Cette demoiselle, accomplie en tout, figure, taille et caractère, se fit religieuse à la visitation où elle est morte généralement regretée<sup>261</sup>. Je jouai le rôle d'Hector<sup>262</sup> et je devins amoureux de la demoiselle qui joua celui de Nérine<sup>263</sup>. On prétendit que nous avions très bien joué nos deux rôles. Je n'y étois pas nouveau, ayant joué plusieurs comédies au pensionnat de Toulouse des jésuites pendant le carnaval des années que j'y restai [p. 99].

Je fréquentai assidument mon aimable Nérine, deux ou trois fois la semaine, étant à La Pomarède, et nous nous écrivions fréquemment, même quand j'étois à Toulouse. Elle ne vécut que trois ans. Je la regraitai, et mes amusements de la campagne étant remplacés par l'ennui, je

1740, et qui est le seul personnage de ce nom dont nous sachions qu'il ait exercé un métier de bouche à cette période (Arch. mun. de Toulouse, GG 317, 1740, 4 décembre).

<sup>&</sup>lt;sup>257</sup> Mondran évoque très probablement le subdélégué de l'intendant d'Auch, Louis de Laffont, dont le nom apparaît, en 1728, dans des documents relatifs à Muret (Victor Fons, « Mémoires sur les prieurés... », p. 89). Un lien familial entre Jacquette (voir *infra*, note 141) et Louis de Lafont est plus que probable mais reste à établir.

<sup>&</sup>lt;sup>258</sup> Le joueur est une comédie en cinq actes et en vers composée par Jean-François Regnard (1655-1709). Elle fut représentée pour la première fois en 1695. La pièce de Régnard fut réimprimée à plusieurs reprises au XVIII<sup>e</sup> siècle, en 1706, 1708, et en 1731. L'intrigue de la pièce est la suivante : Angélique, qui est amoureuse de Valère, se refuse à l'épouser à cause de la passion de celui-ci pour le jeu. Comme il ne souhaite pas abandonner son occupation première, la jeune femme se tourne vers l'oncle de Valère, Dorante. Mondran avait pu voir cette pièce à la Comédie-Française où elle avait été donnée en août 1720 (Henry Lancaster Carrington, *The Comédie Française...*, p. 666).

<sup>&</sup>lt;sup>259</sup> Le mariage de Jean-Pierre de La Tanerie et Jacquette Lafont eut lieu à Toulouse, le 27 février 1724 (Arch. mun. de Toulouse, GG 301, 1724, 27 février). Un contrat avait été passé au préalable chez le notaire toulousain Forest. On ne trouve pas Louis de Mondran parmi les témoins. Mondran n'est pas non plus parmi les signataires des différents actes de baptèmes des enfants issus de ce mariage (Touloue, paroisse Saint-Étienne, 1725, 14 mars, 1726, 10 septembre, 1727, 9 septembre et 1728, 18 octobre).

<sup>&</sup>lt;sup>260</sup> Guillaume de Juillard, marquis de Bar (?, vers 1700 - Toulouse, 1731).

<sup>&</sup>lt;sup>261</sup> Claire Séraphique de Lapujade, religieuse choriste du monastère de la Visitation mourut le 3 janvier 1767. Son acte de décès la dit agée de 61 ans au moment de sa mort (Arch. mun. de Toulouse, GG 681, 1767, 3 janvier).

<sup>&</sup>lt;sup>262</sup> Hector est le valet de Valère dans la pièce de Regnard.

<sup>&</sup>lt;sup>263</sup> Nérine est la suivante d'Angélique.

revins à Toulouse dès que j'y sçus Madame de Comère de retour [p. 100]. Nous recommençâmes notre banque avec Parade, à cent louis. Nous nous amusâmes, comme les années précédentes, et eûmes tous frais faits, à peu près le même profit. Madame de Comère et son mari ayant leurs affaires très dérangées, se retirèrent pour toujours à leur terre de Villerase.

Les joueurs se réfugièrent chez Madame de Veilles<sup>264</sup>, rue des Capelas<sup>265</sup>. J'y fus présenté, mes camarades banquiers étoit ruinés, ils n'avoient plus que quinze louis à leur banque. Ils me proposèrent d'entrer en société avec eux. J'y adhérai pour la moitié en stipulant qu'on feroit une banque de cent louis dont j'avancerois les fonds, [p. 101] qu'on ne permetroit pas l'inégalité des masses<sup>266</sup>, qui ne pourroient être que de six livres sur chaque carte, et qu'enfin on ne payeroit point les masses. Nous convînmes aussi que je tiendrois les cartes quand je voudrois. Le landemain, j'étalai cent louis, je taillai<sup>267</sup> et leur en gaignait vingt-cinq. Tous les joueurs instruits que la banque qui, chez Madame de Veilles, n'avoit jamais été que de vingt louis, étoit à cent, y vinrent en foule. Je taillai pendant trois heures, mon gain fut immense, je repris mes avances, nous laissâmes cent louis à la banque [p. 102] et partageâmes le surplus qui fut très considérable, le gain de cette séance étant de cent-dix louis

Ces affaires étant en bon état, je m'en séquestre quel [ques] jours pour aler à l'opéra, mais il me falut y reprendre mon poste, car mes associés jouèrent d'un malheur si constant que la banque avoit diminué de plus de la moitié. Je pris les cartes, la fortune me fut favorable, je rétablis la banque, et le reste de l'année, nous fûmes presque tous les jours en gain. Ma portion, enfin, fut de cent vingt-cinq louis d'or.

Les vacances me ramenèrent à la campagne [p. 103]. Je fus voir à Rudèle, près Muret<sup>268</sup>, mon ami Monsieur de Prohenquès<sup>269</sup>, qui avoit son père fils du feu doyen du Parlement<sup>270</sup>, et

81

<sup>&</sup>lt;sup>264</sup> Plusieurs personnes pourraient correspondre. Le nom mentionné n'apparait que très rarement dans les archives toulousaines. Il pourrait s'agir de l'épouse de François Bosquet, seigneur de Veilhes, Marguerite d'Ouvrier, probablement une parente éloignée des Mondran. Cette dame pourrait aussi être identifiée à leur fille, Claire, née en 1699 (Arch. mun. de Toulouse, GG 276, 1699, 22 août), ou à une parente. Cette personne pourrait aussi être identifiable à Catherine Puybusque de Vieille (Guillaume-Albert de Puybusque, Généalogie de la famille Puybusque, Toulouse, 1912).

<sup>&</sup>lt;sup>265</sup> Ancienne rue de Toulouse. La rue de la Capella Redonda s'étendait entre les actuelles rues des Blanchers et Jean Suau, non loin des berges de la Garonne, autrefois paroisse de la Daurade. À ce sujet, voir Robert Mesuret, Évocation..., p. 411 - 412.

<sup>&</sup>lt;sup>266</sup> (Acad., 1762) : « Certaine somme d'argent que l'on met au jeu, en jouant aux dés et à d'autres jeux de hasard. La première masse étoit de tant. La seconde masse étoit de vingt pistoles. Masse en avant ».

<sup>&</sup>lt;sup>267</sup> (Acad., 1762) : « Tailler se dit aussi, en parlant de certains jeux des cartes, comme la bassette et le pharaon, où un seul, qu'on nomme le Banquier, tient les cartes et joue contre plusieurs. *Tailler à la bassette, au pharaon »*.

<sup>&</sup>lt;sup>268</sup> Muret : dép. Haute-Garonne, arr. Toulouse.

<sup>&</sup>lt;sup>269</sup> Ce personnage pourrait être Guillaume-Gabriel de Prohenques, qui épousa Élisabeth Penne de Saint-Louis en 1741. Il était alors dit âgé de 33 ans environ (Arch. mun. de Toulouse, GG 318, 1741, 13 juin).

<sup>&</sup>lt;sup>270</sup> Voir *supra* note n°131.

trois sœurs fort aimables. L'ainée épousa Monsieur Daldeguier<sup>271</sup>, la seconde Monsieur de Belloc, receveur<sup>272</sup>, la troisième Monsieur le marquis de Palarin<sup>273</sup>, père du feu président à mortier<sup>274</sup>. Toutes les 3 mortes à présent, ainsi que leur frère. Les liaisons et les visites entre nos deux familles étoit fréquentes. J'en profitai pour faire ma cour journellement à l'aînée qui étoit plus jolie et plus aimable. Je n'en bougeois pas. J'avois l'approbation du père qui me retenoit souvent à dinner. J'y répondis d'autant que mon père et ma mère voyoit de bon œil mes assiduités [p. 104]. Mon cœur pris, je lui en fis l'aveu, et lui demandai sa main. Elle me promit la sienne, si son père y consentoit. Tout joyeux de cet aveu, j'en fis la proposition à son père, qui l'approuva, en ajoutant qu'il ne termineroit rien sans avoir l'avis de Monsieur de Vic, son parent, conseiller de grand chambre. Je parlai à mes père et mère. On s'aboucha et on convint de part et d'autre de ce l'on vouloit donner. Chacun fut content et on porta ces propositions à Monsieur de Vic. Mes assiduités et mon bonheur alloit toujours croissant [p. 105]. La réussite paroissoit assurée. Qui ne l'auroit cru? La providence en disposa autrement. Monsieur Daldeguier, sans père ny mère, et par là plus riche que moi, se présenta dans ce moment à Monsieur de Vic, et fut préféré<sup>275</sup>. Ce mariage s'étant fait furtivement, me donna un si grand dégoût pour cet état que je restai plusieurs années résolu à ne point me marier. Cette même providence avoit décidé de mon sort comme on le verra. Il est dans la vie des évènements qui nous amènent insensiblement, et comme malgré

\_

<sup>&</sup>lt;sup>271</sup> Marie de Prohenquès de Rudelle avait épousé Géraud Daldeguier en 1725 (Arch. mun. de Toulouse, GG 302, 1725, 26 avril). Le contrat de mariage fut passé devant un notaire toulousain, Guillaume Savy (Arch. dép. de Haute-Garonne, 2 C 2973, 1725, 21 avril et 3 E 14131, 13 avril, f°. 62v° - 67). Les gains du mariage se montaient à 18 000 livres (Arch. dép. de Haute-Garonne, 2C 2973, 1725, 21 avril). Le couple s'établit dans la résidence de Daldeguier, à Toulouse, paroisse de la Dalbade, où leur fils Joseph-Hyppolite fut baptisé, le 23 août 1729 à Toulouse (Arch. mun. de Toulouse, GG 57, 1729, 23 août).

<sup>&</sup>lt;sup>272</sup> Marguerite de Prohenquès Rudelle épousa le receveur des tailles en l'élection de Commenges Antoine de Belloc, le 13 décembre 1729 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 2 E IM 3980, Muret (1 GG 5), Paroisse Saint-jacques, 1729, 13 décembre). Lors du mariage, Mondran n'était pas parmi les témoins signataires.

<sup>&</sup>lt;sup>273</sup> L'acte de mariage entre cette demoiselle de Prohenquès et Raymond de Palarin n'a pas été retrouvé. Néanmoins, le mariage n'a duré que fort peu de temps, probablement en raison du décès de Mademoiselle de Prohenquès, puisque comme le sous-entend Mondran, le président à Mortier était le fils de Raymond de Palarin, mais pas de Mademoiselle de Prohenquès. Jean-Joseph de Palarin était dit majeur, âgé de 36 ans, et fils de Jeanne-Françoise de Castelnau lors de son mariage avec Catherine-Françoise de Castanié de Pousoulens, elle-même âgée de 21 ans, à Toulouse, paroisse Saint-Étienne, le 5 octobre 1750 (Arch. mun. de Toulouse, GG 327, 1750, 5 octobre). Un certain Raymond de Palarin est dit, dans cet acte, « gentilhomme de la chambre de Sa Majesté Marie-Cazimir Sobieski, raine de Pologne » et « ancien capitaine de cavalerie du régiment Dauphin étranger ».

<sup>&</sup>lt;sup>274</sup> Le président à mortier du Parlement de Toulouse Jean-Joseph de Palarin, mourut avant le décès de sa fille, Raymonde Hustoquie, âgée de 3 ans, survenu le 22 août 1754. Elle était sans doute la première née de l'union de Jean-Joseph et Catherine-Françoise de Castanié (Arch. mun. de Toulouse, GG 331, 1754, 22 août).

<sup>&</sup>lt;sup>275</sup> Daldiguier était effectivement orphelin de père. Sa mère était par contre bien vivante au moment des faits, et était même présente à son mariage. Néanmoins, le contrat précise que sa mère fit à Géraud Daldiguier un don entre vifs qui le mettait, sous réserve d'usufruit pour partie, très probablement à la tête de tous les biens de la famille (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 14131, f°. 61v° - 67, 1725, 13 août).

nous, aux démarches que nous faisons et c'est ce qui m'est arrivé sans qu'il me fût possible de les prévoir ou de les prévenir [p. 106].

La belle messe des Augustins, à onze heures, étoit celle de tous les jeunes gens. Je l'entendis un jour à la chapelle de Notre-Dame de Pitié<sup>276</sup>, je vis fort près de moi une jeune dame très bien faite et fort jolie. Je la fixai, elle s'en apperceut, et me fixa aussi avec des yeux qui ne me parurent pas indifférents. Portant mon habit le plus brillant, et n'ayant jamais été prévenu en ma faveur, je fus en doute si ce fut ma parure qu'elle regardoit, je ne peus sçavoir son nom.

Cette phisionomie me revint pendant la nuit, je ne dormis pas. Le lendemain, jour de fête, [p. 107] je fus au même lieu et place et elle aussi, je l'admirai et j'aperceus qu'elle rougissoit en me regardant. Mon impatience étoit extrême de sçavoir son nom.

Le marquis de Bar, mon intime ami, se place auprès de moi, aperçoit mon inconnue et la salue. Je lui demandai qui elle étoit, il répondit : « c'est Mademoiselle Boé<sup>277</sup>, belle sœur de Monsieur de Charlary<sup>278</sup>, mousquetaire, et amie intime de Mademoiselle de Lapujade ». Je lui demandai s'il y avoit longtems que Charlary étoit marié et son logement : « c'est depuis deux mois, et il loge chez la mère de cette demoiselle, rue d'Astorg<sup>279</sup>, où je vai souvent, [p. 108] et où il se rassemble très bonne compagnie »<sup>280</sup>. Il me nomma Mademoiselle de Tifaud<sup>281</sup>, Mademoiselle de Blandinières, Madame et Mademoiselle Douvrier, les demoiselles Lapujade et leur mère, le président Coufoulens<sup>282</sup>, son frère, Monsieur Dauriac, le marquis de Verdalle<sup>283</sup>, le

<sup>&</sup>lt;sup>276</sup> Chapelle du couvent des Augustins, aujourd'hui musée des Augustins, où sont présentées, de nos jours, les sculptures gothiques de la chapelle de Rieux.

<sup>&</sup>lt;sup>277</sup> Jeanne - Rose Boé (Toulouse, 1705 - 1762).

<sup>&</sup>lt;sup>278</sup> Antoine de Charlary (mort en 1752), avocat au parlement de Toulouse et sindic de cette même ville.

<sup>&</sup>lt;sup>279</sup> Rue de Toulouse située dans le quartier Saint-Georges. Voir Robert Mesuret, Évocation..., p. 446 - 447.

<sup>&</sup>lt;sup>280</sup> Le contrat de mariage du couple fut passé le 6 décembre 1722. Le mariage religieux fut quant à lui célébré le 7 avril 1723. Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5263, f°. 153 - 154, 1722, 6 décembre, contrat de mariage d'Antoine de Charlary et d'Élisabeth-Thérèse Boé. Arch. mun. de Toulouse, GG 300, 1723, 7 avril. La scène dépeinte par Mondran se passe donc très probablement au mois de juin 1723.

<sup>&</sup>lt;sup>281</sup> Cette jeune femme pourrait être Claire de Tiffaut, née en 1700 (Arch. mun. de Toulouse, GG 277, 1700, 8 juillet) du mariage de Raymond de Tiffaut (décédé avant 1737) et Marie-Anne Rose Guione de Mosnier (décédée à 60 ans, en 1737 Arch. mun. de Toulouse, GG 314, 1737, 17 septembre).

<sup>&</sup>lt;sup>282</sup> François de Castanier de Coufoulens, président à mortier du parlement de Toulouse (décédé avant 1773, suivant l'acte de décès de sa veuve, Marguerite Catherine de Chauvelin, morte le 19 novembre 1775, à 73 ans Arch. mun. de Toulouse, GG 352, 1775, 19 novembre. Son testament fut enregistré cette même année par le notaire toulousain Biros).

<sup>&</sup>lt;sup>283</sup> Jean-François de Loubens (1699 - 1732), marquis de Verdalle.

marquis de Brassac<sup>284</sup>, Messieurs de Jossé<sup>285</sup>, de Courtois<sup>286</sup>, de Leirac, de Parade et autres. Il proposa de m'y présenter. C'est ce que je souhaitois. Nous nous fixâmes pour trois heures. Je fus chez luy, il me présenta à Madame et Monsieur de Charlary avec qui j'avois resté sept ans au pensionnat. Nous nous revîmes avec plaisir et nous fîmes mille amitiés ; son épouse combla le condisciple de son mari de politesses [p. 109].

La plus aimable compagnie et la plus agréable société se rassembla. Vous jugés que j'étois impatient de voir mon inconnue ; enfin Rosette, ainsi nommée dans la maison, au sortir de sa toilette, rangée et coiffée au mieux, elle salua d'un air noble et de très bonne grâce. Je crus la voir rougir dès qu'elle me vit. Cella me flatta, je ne me trompai point, elle me l'avoua dans la suite.

Les conversations, [p. 110] badines et agréables, regnoit pendant que les dames et surtout les demoiselles travailloient, quand elles n'y voyoit plus, Madame Boé touchoit son clavecin, et les chants, où les danses, terminoit les amusements de cette société. Madame de Charlary, une des plus jolies femmes de Toulouse, à beaucoup d'esprit, joignoit une répartie prompte et délicate. Elle aimoit le plaisir, et son mari, qui l'aimoit à la folie, lui avoit procuré cette aimable société. J'avoue qu'outre mon goût pour Rosette, je me trouvois très heureux dans cette maison pour laquelle j'abandonnai toutes celles où j'allois [p. 111]. Toutes les après-midy de cette semaine y furent consacrées, je cherchai inutilement l'occasion de lui faire part de mes sentiments. Le langage des yeux furent nos seuls interprètes. J'attendis impatiament le dimanche. Nous nous trouvâmes à la messe aux Augustins. Elle arrive, je lui présente l'eau bénite. La messe finie, Madame de Charlary sortit, prit la main de son mari, j'offris la mienne à Rosette, elle

<sup>&</sup>lt;sup>284</sup> Ce personnage pourrait être René de Galard Béarn (1699 - 1771), marquis de Brassac, militaire, lieutenant général des armées du Roy et compositeur français. On lui doit notamment *L'empire de l'Amour* (1733), et *Léandre et Héro* (1750). Cet opéra fut composé sur un livret de Jean-Jacques Lefranc de Pompignan.

<sup>&</sup>lt;sup>285</sup> Plusieurs personnages peuvent correspondre à ce marquis, tous issus de la famille de Jossé. Il est très probable qu'il faille l'identifier à Jean-Baptiste de Jossé Louvreins, qui se maria le 15 octobre 1726 (Arch. mun. de Toulouse, GG 303, 1726, 15 octobre) avec Marie-Thérèse des Innocents (contrat de mariage passé devant Escoubié, notaire de Toulouse, le 10 octobre 1726). Il est moins probable qu'il s'agisse du père de Jean-Baptiste, Charles de Jossé Louvreins, mais on ne peut exclure un parent de ces derniers, Jean de Cars de Jossé Louvreins, qui est dit « chevalier de justice dans les ordres royaux militaires et hospitaliers de Notre-Dame du Mont Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem » lors du baptème de la fille du couple Jossé – des Innocents, baptisée à Toulouse le 8 décembre 1727 (Arch. mun. de Toulouse, GG 304, 1727, 8 décembre). Aucun de ces personnages n'est dit marquis dans les actes mentionnés.

<sup>&</sup>lt;sup>286</sup> Ce personnage pourrait être l'un des fils d'Antoinette d'Agret et d'un conseiller au Parlement, Jean-Jacques Courtois. L'aîné de la fratrie se nommait Jean-Louis de Courtois (né à Toulouse, en 1699, Arch. mun. de Toulouse, GG 276, 1699, 8 décembre). Outre deux filles, Claire et Thérèse, le couple eut au moins un autre fils, Joseph (né le 25 octobre 1702. Arch. mun. de Toulouse, GG 279, 1702, 15 octobre), qui eut pour marraine Louise de Saint-Laget, la veuve d'un certain Jean de Jossé Louvreins, membre de la famille évoquée dans la note précédente. Notons également qu'un certain Ambert de Courtois, qui est dit « chevalier de Saint-Louis, commandant au régiement de la Courone » décéda à Toulouse le 15 avril 1752. On lui donnait alors l'âge de 45 ans (Arch. mun. de Toulouse, GG 329).

l'accepta très poliment. Je lui fis la déclaration la plus tendre [p. 112]. « Je serois bien flatée, me dit-elle, que la sincérité, plus que la politesse, accompagnassent vos paroles, et votre âge ne me rassure nullement. Vous me connoissés depuis très peu de tems et je vous déclare que ce ne sera que votre sincérité et votre constance qui puissent m'attendrir ». Je repartis : « vos raisons ne sont qu'aparentes. Très souvent le premier coup d'œil décide. C'est ce qui m'est arrivé et je n'ai été heureux que depuis que j'ai été présenté chez vous, [p. 113] veuillés me voir chez vous sans peine, et mon assiduité vous montrera mon cœur et mes sentimens, et j'espère qu'après une longue épreuve, vous me rendrés la justice que je mérite ». Notre conversation agréable finit devant sa porte et nous nous séparâmes pour aler dinner.

Contant d'avoir fait connoître mes sentimens, je dînai d'un apétit charmant. Trois heures sonnent. Je pars et arrive le premier. Rosette étoit dans la chambre de sa sœur. Mon empressement lui plût, de même que notre conversation sur les tems passé avec son beau-frère, [p. 114] qui renouveloit notre ancienne amitié. La compagnie arriva. Les mêmes amusemens continuèrent. Je redoublai mes assiduités. On approuva que j'y revinse l'après-souper et dans la suite à dix heures du matin. Rosette n'entroit dans le sallon qu'après mon arrivée. Cette attention me plût et j'en augurai que nos sentimens étoit réciproques. Ma passion augmentant, je ne passois dans d'autres rues que dans celles qui me conduisoit chez elle. Dans le printemps, la coterie fut promener dans l'allée du port du canal, [p. 115] vis-à-vis le magasin. Une douzaine de cavaliers donnoit le bras à autant de dames ; je ne manquai point, la première fois, de donner le mien à Rosette. Mes amis m'en laissèrent jouir de cet avantage. Ainsi, j'avois, pour lors, le temps de lui dire tout ce que je sentois pour elle. Nos conversations ne tarissoient pas et il me restoit toujours quelque chose à lui dire.

Les vacances arrivent, Madame Boé et sa maison furent à Vieille-Toulouse; j'eus la permission d'aller les y voir. J'y fus huit jours après, avec un joli cheval, bien harnaché. Je portois un habit de chasse fort élégant et mon havressac bien rempli de gibier acheté à Toulouse, mais que je dis avoir tué. Ce présent fit plaisir à Madame Boé qui aimoit beaucoup les perdreaux, [p. 116] et à Rosette qui le regarda comme une attention à lui plaire. On me retint à souper. Nous fîmes bonne chère en gibier, le repas fut fort gai. Le curé qui y fut prié me donna un lit. Après que ces dames furent levées, je fus prendre congé. Je promis avec grand plaisir de revenir. Je partis la tête remplie de perfections de Rosette et de nos agréables conversations. L'intervalle qui m'en sépara fut trouvé très long, quoique je ne fus occu[pé]<sup>287</sup> que d'elle. Enfin le terme de

-

<sup>&</sup>lt;sup>287</sup> Le copiste a omis en début de ligne la fin du mot « occu-pé »

mon départ arrive. Je chassai comme la semaine precendete<sup>288</sup> et j'arrivai, l'havressac bien garni. Madame Boé fut très charmée de me revoir, [p. 117] et je passai dans son esprit comme un grand chasseur, et dans celui de sa fille pour un amant qui che[r]choit à lui plaire. Chaque semaine renouvella dans le même goût ces agréables voyages. Les vacances ayant fini, cette famille s'étant retirée à la ville, je m'y rendis aussi, peu de jours après, impatient de la voir plus souvent. Rendu à Toulouse, mes assiduités se renouvellèrent comme la fin de l'hiver précédent.

Monsieur le comte de Caraman<sup>289</sup>, colonel de dragons, depuis lieutenant général des armées du Roi, vint avec plusieurs officiers de distinction de son régiment<sup>290</sup> [p. 118]. La troupe de Toulouse étant bonne, ces jeunes seigneurs voulurent jouer la comédie, tous les mercredis, avec les actrices. Ce spectacle se donna gratis et Monsieur de Caraman fit distribuer des billets à toute la bonne compagnie de la ville. La salle fut toujours bien remplie pendant les trois jours que cet amusement eut lieu. Les actrices n'y perdirent rien, tous ces riches et fastueux seigneurs les comblèrent de présents.

Le chevalier de Souhastre<sup>291</sup>, un des meilleurs acteurs du royaume, fit depuis les délices de la cour de Monsieur le prince de Conti. M'étant lié avec lui, je l'introduisis dans ma société. Nous projetâmes de jouer des comédies, pendant les vacances, chez Madame de Charlary, [p. 119] à Buset<sup>292</sup>. La proposition faite et accueillie par nos dames, notre troupe se forma avec une partie des jeunes gens et des demoiselles de notre société. Ce fut une fête que je voulus donner à Rosette et nous arrêtâmes que dans les trois jours nous jouerions les Ménechmes, Le légataire universel, Le

-

<sup>&</sup>lt;sup>288</sup> (sic) pour « précédente ».

<sup>&</sup>lt;sup>289</sup> Victor-Pierre François de Riquet, marquis de Caraman, dit le comte de Caraman (1698 - 1760).

<sup>&</sup>lt;sup>290</sup> Le marquis de Caraman avait obtenu en 1718 le régiment de Berry cavalerie (Notice historique sur la maison de Riquet de Caraman, Fontainebleau, 1877, p. 18).

<sup>&</sup>lt;sup>291</sup> Guy-Louis de Bonnières (1703 - 1763), comte de Souastre. Mondran semble être resté lié à ce personnage et à sa famille. Une lettre de Paul Louis de Mondran indique que Louis lui aurait suggééré de demander sa protection à Adrien-Louis de Bonnières, le duc de Guines, qui fut connu pour avoir été le protecteur parisien de Mozart. Cette lettre met également en évidence les réseaux de Mondran liés à la musique. (Bibliothèque municipale de Toulouse, Ms. 1353, lettre de Paul-Louis de Mondran à Jean Saint-Jean, Paris, 1763, 4 mars, « Après avoir fondé d'abord ma fortune sur le crédit du musicien Géliotte, il [Louis de Mondran] me renvoye à un certain commandeur de Guines, qui va chez le prince de Conti comme cent autres »).

<sup>&</sup>lt;sup>292</sup> Buzet sur Tarn : dép. Haute-Garonne, arr. Toulouse.

joueur, Attendés-moi sous l'orme<sup>293</sup>, La comtesse d'Escarbaignac et Le mariage forcé<sup>294</sup>. Je jouai dans Le joueur le rôle d'Hector et celui du légataire. Je n'en pris point d'autre, le détail de cette fête me fut très pénible [p. 120]. Je fis construire un théâtre, dans une cour couverte avec des voiles de barque. Je pourvus aux décorations, aux meubles de la salle et autres choses nécessaires aux simphonistes. Je dirigeai les repas et les réveillons, je me procurai toutes les provisions, la vaisselle, que je fis venir de Toulouse ou du voisinage, je pourveus aux logemens et aux lits pour cette nombreuse compagnie. Un entrepreneur, chargé de ce détail, auroit occasionné une dépense de 3000 livres et je n'en dépensai que 1500 livres.

Nous convînmes que Monsieur de Charlary fourniroit le pain, le vin et le linge, que chacun des dix acteurs donneroit deux louis, pour fournir aux frais du théâtre et de leur nourriture, que nous nous associerions trente messieurs [p. 121] et trente dames où demoiselles qui ne payeroit rien, mais que les associés payeroit chacun un louis d'or au moyen de quoi, les associés, associées-acteurs et actrices seroient logés et nourris pendant trois jours. Les domestiques, à la charge de leurs maîtres, furent nourris à l'auberge. Je fus chargé de la caisse et de tous les aprets de cette fête. Chacun étudia ses rolles, nous fîmes plusieurs répétitions, et nous fixâmes le premier lundi du mois d'octobre après midy pour le jour auquel nous jouerions la première pièce. Les acteurs se rendirent la veille, et plusieurs, qui avoient fait chasser dans leurs terres, portèrent beaucoup de gibier.

Je fis toutes les provisions de bouche à Rabastens<sup>295</sup>, meilleur marché qu'à Toulouse. Malgré toute mon économie, il m'en coûta trente pistoles de plus que je ne regretai pas, [p. 122]

-

<sup>295</sup> Rabastens : dép. Tarn, Arr. Albi.

<sup>&</sup>lt;sup>293</sup> Les Ménechmes, le Légataire universel, le Joueur et Attendez-moi sous l'orme sont des comédies de Jean-François Régnard (1655 – 1709), respectivement de 1705, 1708, 1696 et 1694. Le joueur est évoqué auparavant en p. 96. Les trois autres œuvres étaient toutes dans le second tome de l'édition complète des œuvres de Régnard, parue en 1722. Toutes avaient été jouées à la Comédie Française, lors du passage de Mondran à Paris. Il a pu assister aux Ménechmes, qui fut jouée les 3 et 28 août et le 4 octobre 1720, ainsi que le 20 février 1721. Il eut l'occasion de voir Le joueur les 27 octobre 1720 et 15 janvier 1721. Attendez-moi sous l'orme fut représenté les 28 août et 24 septembre 1720 et les 14 janvier et 3 mai 1721. Le légataire universel connut deux représentations, le 24 août et le 2 mars. La comtesse d'Escarbaignac fut, quant à elle jouée les 2 et 16 septembre et 8 octobre 1720, mais aussi les 16 et 24 janvier 1721. Les représentations du Mariage forcé furent le 30 septembre 1720 et les 8 janvier et 4, 15 et 19 février 1721 (Henry Lancaster Carrington, The Comédie Française..., 1951, p. 666 - 668). Pour un bref aperçu de ces pièces, voir André Parfaict, Histoire du théâtre... Sur Attendez moi sous l'orme : t. XIII, p. 378-380, sur les Ménechmes, t. XIV, p. 374-406, sur Le Légataire universel, t. XIV, p. 467-478.

<sup>&</sup>lt;sup>294</sup> La comtesse d'Escarbagnas et Le mariage forcé sont des pièces de Molière. La première est une comédie qui fut présentée pour la première fois à Louis XIV en février 1672 à Saint-Gemain en Laye. La seconde est une comédie ballet dansée par le roi le 29 janvier 1664. Ces deux pièces furent au répertoire de la Comédie-Française en août et en septembre 1720 (Henry Lancaster Carrington, *The Comédie Française...*).

n'ayant d'autre veue que d'amuser Rosette et de lui plaire <sup>296</sup>. J'avais eu soin de lui apprendre ses rolles et elle les joua très bien et fut fort applaudie. Monsieur et Madame Charlary, Rosette et moi partîmes pour Buzet trois jours à l'avance pour faire tous les préparatifs. Il y avait, à Buzet, un très bon cuisinier qui tenait auberge. Il se chargea de préparer les viandes que je lui devois fournir. Il prit plusieurs cuisiniers des environs qu'il fit venir pour l'aider. Je lui donnai le menu de chaque repas, qui était de cent trois plats servis en ambigus, y compris le fruit. J'avais fait venir un jeune confisseur de Toulouse pour faire les compotes et ranger les fruits. La table devait être en fer à cheval. Les réveillons étaint composés de poules au riz, de quartiers de veau rôtis, de jambons glacés, de pâtés et autres mets solides.

Il n'y avait, chés Monsieur de Charlary, qu'une très grande salle qui fut propre pour placer le fer à cheval et pour le bal; il fallait trouver le moyen de servir et de desservir sans embarras, [p. 123] d'ôter promptement ce fer à cheval après le repas, et de ranger les chaises après soupé, pour le bal, sans incomoder la compagnie. Je pris les gens du lieu pour cette besogne. Je recommandai à chaqu'un de savoir, du cuisinier, le nom du plat qu'il porterait, afin de le présenter au maître d'hôtel, dès qu'étant entrés dans la salle, il le leur demanderait par leur nom, ils s'approchassent de lui pour le lui remettre. Je donnai au maître d'hôtel le plan figuré de la table et des plats que j'avois dessiné sur une feuille de grand papier et leur recommandai d'entrer dans la salle sans parler, afin de pouvoir entendre l'appel qu'on leur ferait des plats.

Quand cet ordre fut donné, je nommai ceux qui devaint retirer l'argenterie, ceux qui devaint retirer les verres et les bouteilles dans des corbeilles de linge, ceux qui devaint sortir les tables de la salle, ceux qui devaint ranger la table sur laquelle seraint placés les musiciens, [p. 124] et le nombre des chaises qu'ils devaint y mettre dessus, et ceux, enfin, qui arrangeraint les chaises autour de la salle et balayeraint légèrement le pavé de cette salle, pour en oter ce qui serait tombé à terre, pendant le soupé.

J'avois placé, comme je l'ai dit, le théâtre dans une cour que j'avois fait couvrir avec des voilles de barque en manière de tente, le milieu de la tente repondait aplomd et de niveau sur l'ouverture du théâtre, et la partie inclinée descendait du côté du fonds du théâtre. L'autre partie

Mondran ».

<sup>&</sup>lt;sup>296</sup> À partir de cette page, le copiste n'est plus le même. L'orthographe change également. La première main, très probablement celle de Jean-Pierre Méja, qui avait copié le texte jusqu'à présent, est toujours visible à travers les mentions des pages du manuscrit original, inscrites dans les marges, à gauche, sur les pages de gauche, et à droite, sur les pages de droite. On la retrouve également dans les corrections apportées au texte, savoir si un mot se voit oublié, il est rajouté, par la première main. Par ailleurs, le souci d'édition visible sur le manuscrit se poursuit avec toujours les mêmes en-têtes en page de gauche « mémoriaux annuels » et en page de droite « de l'académie des arts.

de la tente, qui était sur l'endroit où devaint se placer les spectateurs, était disposée de la même manière, en sorte que quelque pluye qui survint, le spectacle ne peut être interrompu. Cette précaution fut fort nécessaire, car pendant la seconde représentation, il survint une grande pluye d'orage dont on ne fut point incomodé, et personne ne bougea de place.

[p. 125] Nos associés et associées arrivèrent au jour marqué. La plus âgée de celles-ci n'avait pas plus de trente ans, ce qui forma une compagnie des mieux assorties et des plus intéressantes. Chaqu'un fut se mettre à la toilette dans les maisons que je leur avois arrêté, ensuite, on se rendit chés Madame de Charlary, chés qui les actrices et moi étions logés. On s'amusa en attendant l'heure de la comédie de différentes manières. La cloche sona. Toute la compagnie se rendit dans la salle de la comédie, c'était le lundi à cinq heures du soir. Au sortir de la comédie, on soupa ; après soupé, l'on passa dans les appartements, pour dormir, le tems de desservir et de renger la salle. Comme je l'avais ordonné, tout fut exécuté ponctuellement, et un quart d'heure après, nous entendîmes la simphonie qui nous invita à aller danser. Toute la compagnie y accourut. On dansa jusqu'à huit heures du matin. On servit un réveillon et puis on fut dormir. On se rassembla vers les trois heures après midi, [p. 126] on joua quelques petites parties de jeu de compte, les jeunes demoiselles caquetèrent et on s'amusa jusqu'à l'heure de la comédie qui fut jouée le mardi et à laquelle succéda le soupé, le bal et le réveillon. La comédie se passa de même ; après quoi tout le monde partit très satisfait de l'ordre observé dans cette fête et de la manière dont les comédies avaint été jouées, mais la gayeté et l'accord qui avait regné dans toute cette aimable compagnie se changea en affliction lorsqu'il falut se séparer, il y eut bien des yeux attendris et bien de soupirs. L'amour n'avait pas négligé de venir voltiger et de décocher quelques uns de ses traits, mais l'himen qui s'en été douté accourut au secours des plus blessés et l'absence entreprit avec succès la guérison des autres. Cette fête fît beaucoup de bruit à Toulouse. Ceux qui n'en avait pas été les témoins regretèrent beaucoup de n'avoir pû y être admis [p. 127].

Comme on savait que c'était moi qui avais tout dirigé, je passai pour un homme très habille pour ces sortes de détails. Le chevalier de Souastres m'en fit compliment et m'assura qu'il n'avait jamais assisté à une fête aussi agréable et aussi bien ordonnée, qu'il ne comprenait pas comment, avec cinquante louis, j'avais pu fournir à tant de choses, donner des repas aussi considérables et aussi bons, que si Monsieur de Caraman avait entrepris de donner une pareille fête, elle lui<sup>297</sup> aurait coûté deux mille écus. Je lui dis que j'en étais persuadé, parce que son maître d'hôtel lui en aurait volé les trois quarts. Je ne m'en voulai pas qu'il m'en coutait trente pistoles

<sup>&</sup>lt;sup>297</sup> « luy » biffé.

de plus que les cinquante louis que j'avais reçus, crainte qu'il n'en fit part à nos acteurs, qui n'aurait pas souffert qu'il m'en coûtât plus qu'à eux. La manière dont ce cher chevalier en parla à son colonel fit si forte impression dans son esprit [p. 128] que quelques années après, revenant à Toulouse, où il passa trois ans, il y établit une loge de francs-massons très brillante et ne crut pouvoir faire briller sa loge qu'en me faisant recevoir franc-masson et nommer grand maître d'hôtel qui est une des principalles dignités de cet ordre.

Ma chère Rosette fut très flatée de tous les éloges que je reçus car elle s'intéressait déjà<sup>298</sup> vivement à tout ce qui me regardait, ce qui me refit de toutes les fatigues que j'avais essuyées. J'avoue que j'étais à bout de chemin et que si la fête avait duré un jour de plus, j'en serai tombé malade car j'eus un échauffement affreux. Dès que tout le monde fut parti, je fus me mettre au lit où je restai vingt-quatre heures, ne prenant que du bouillon et de la limonade, ce qui calma mon sang et le remit dans son état naturel. Je passai encore trois jours à Buzet pour renvoyer à Toulouse [p. 129] les décorations du théâtre que j'avais emprunté à la comédie, ainsi que les voiles, les cordages et une infinité d'autres effets, après quoi je pris congé de Monsieur et de Madame Charlary et de ma chère Rosette, qui revint aussi à Toulouse deux jours après moi. Pendant ces deux jours, je fis des réflections sérieuses sur l'état de mes finances qui était de beaucoup diminuées, car de dix milles deux cents livres que j'avais porté de Paris où que j'avais gagné au jeu à Toulouse, il ne m'en restait plus que quatre mille livres.

J'avais totalement quitté le jeu depuis que je voyais Rozette. Je sentis que si je tardais plus long tems à le reprendre, je me trouverais, à la fin, sans argent, et hors d'état de me soutenir sur le même ton, car mon père ne restait plus que six mois à Toulouse et j'étais obligé de manger à l'auberge, pendant son absence, à mes dépens. Je proposai à mon ami, Monsieur de Parada, de mettre une banque sur pied. Il ne demandait pas mieux, parce qu'il savait que j'étais fort heureux [p. 130]. Il entra dans mes vues, il se chargea de trouver une maison pour cella. Ce fut chés le sieur Froment, dans la rue où était la maison de Monsieur de Tranqualie<sup>299</sup>, conseiller au Parlement, près celle de la Pomme. Nous fixâmes nos séances depuis dix heures du soir jusqu'à une heure après minuit. Comme il était plus joueur que moi, il connaissait tous les joueurs, il les

\_

<sup>&</sup>lt;sup>298</sup> Méja a ajouté « déjà ».

<sup>&</sup>lt;sup>299</sup> Ce personnage est un membre de la famille de Trenqualye, dont plusieurs membres furent conseillers au Parlement de Toulouse (Alphonse Breuils, « Notre-Dame de Bouite... », p. 52). Peut-être est-ce Jean-Louis de Tranqualye, qui en 1779, résidait paroisse Saint-Étienne, et semble déjà âgé, et est dit « conseiller honnoraire au parlement de Toulouse », lors du baptème d'Augsutine-Marie Delphine, fille de son union avec Suzanne de Claverie. À cette date, Trenqualie avait déjà un fils suffisament âgé pour signer et être parrain de sa sœur (Arch. mun. de Toulouse, GG 356, 1779, 11 avril). Cet acte est le seul qui apparaît au nom de Tranqualie dans les répertoires de la paroisse Saint-Étienne où se trouvait la rue de la Pomme.

avertit du jour que nous commencerions. La partie fut brillante. Nous n'avions mis à la banque que vingt-cinq louis chacun, on ne portait qu'aux six livres. Nous doublâmes notre argent dans cette première séance. Le lendemain nous gagnâmes encore et après avoir joué cinq à six jours de suite, nous retirâmes notre première mise et nous laissâmes à la banque cent cinquante louis qui était tout le profit que nous avions [p. 131] fait. Ce fonds, qui était le plus considérable que l'on eut fait à Toulouse, pour une banque, nous attira beaucoup de joueurs. Nous perdîmes quelques fois, mais nous gagnâmes plus souvent. Nous épuisâmes à la fin la bource des joueurs et après deux mois de persévérence nous apperçûmes que leur nombre diminuait considérablement, tous les jours, ainsi que notre gain, ce qui nous détermina à abandonner la partie. Nous nous retirâmes avec mille écus de profit pour chacun. C'est tout ce que je souhaitais de gagner, pour avoir de quoi rester en ville auprès de Rozette. J'étais toujours fort brillant, sans qu'il en coutât rien à mon père, dont il n'était pas fâché et ma mère fort aise, car quelque bonne intention qu'ils eussent, ils n'auraint point été en état de fournir à mes dépenses.

Pendant les deux mois que je jouais au pharaon, j'allais tous les matins et les après-midi chés Rosette mais je n'allais plus après soupé, [p. 132] ce qui me parut lui faire de la peine. Elle craignit que je n'eusse quelque intrigue. Elle ne peut s'empêcher de me faire quelques reproches obligeants. Je n'en fus pas fâché. Je l'assurai qu'elle ne me rendait pas justice et que dans les suites, elle saurait, par témoin, qu'elle s'était trompée. Je l'amusai ainsi pendant tout le tems que je jouai, sans vouloir lui dévoiler le mistère, ce qui l'affligait quelque fois. Dès que j'eus quitté la banque, je vins la voir, l'après soupé, avec mon ami Parada. Nous lui fîmes voir, chacun, les mille écus que nous avions gagnés, voila à quoi nous étions occupés, l'un et l'autre, lui dis-je, car nous ne nous sommes pas quittés. Voilà la beauté dont nous voulions faire la conquette ; nous la tenons. Elle me servira à me soutenir honorablement à Toulouse pendant l'absence de mon père [p. 133] et à me procurer le moyen d'être assidu auprès de vous, c'est ce que vous approuverés dorénavant, car j'ai renoncé au jeu. Pour un an, l'on ne me soupçonna plus et l'on fut content de moi. Mon assiduité auprès de Rozette avait duré quatre ans, sans que mes parents eussent troublé mon repos, mais à la fin, comme ils songeaint à m'établir avantageusement, ils se lassoient de ma constance et craignirent qu'une passion, qui avait pris de si fortes racines, ne fut un obstacle aux vues qu'ils avaint. Ma mère commença à m'en parler avec son ton aigre et impérieux. Des remontrances de cette espèce ne persuadent pas ordinairement. Les siennes ne firent que me cabrer et m'affermir dans la résolution de ne pas lâcher prise. Elle me déffendit, sous peine d'encourir son indignation, de revoir ma chère Rozette. Je ne lui obéis pas. Elle le sut, par un

homme qui avait été élevé dans la maison du grand-père de Rozette, et allait souvent dans cette maison [p. 134] voir la venue de son bienfaiteur. Je le rencontrai sur les dix heures du matin dans la place Rouaix<sup>300</sup>, je lui en fis de reproches et le pria de ne pas se mêler de mes affaires. Il me répondit mal. Je le saisis au colet. Je lui donnai une violente secousse. Je le jettai par terre et sans lui donner le tems de se relever, je lui appliquai quelques coups d'une canne dont je m'étais muni pour cette expédition et qu'il sentit très bien. Les voisins accoururent à son secours. On me l'arracha des mains, crainte qu'il ne lui arrivât pis. La secousse qui l'avoit fait tomber à terre lui avait sans doute fait juger de la force de mon bras. Il comprit que la partie n'était pas égale et ne chercha qu'à se débarrasser pour aller porter sa plainte contre moi, à l'Hôtel de Ville, l'après midi. On ouit les témoins et je fus decreté de prise de corps [p. 135]. J'en fus averti tout de suite et fus vite chés moi, faire mon porte-manteau. J'appris à mon père ce qui c'était passé. Ma mère me chanta pouilles, mon père ne me parut pas aussi affecté qu'elle. Je décampai et fus me cacher à la campagne d'un conseiller au Parlement de mes amis, voisin de celle de Rosette, espérant par ce moyen pouvoir la voir quelque fois.

Le ciel ayant été aussi serein pendant quatre années, il était bien tems que les orages arrivassent. J'en eus plusieurs à essuyer dans les suites. Je reviens à mon affaire criminelle. Mon père était fort lié avec Monsieur le Mazuyer<sup>301</sup>, procureur général, moyenant quoi il lui fut facille d'arrêter le cours de cette procédure. Mon espion, voyant toutes ces lenteurs, vit bien qu'il aurait beaucoup de peine à me faire juger, que d'ailleurs cette affaire lui coûterait beaucoup et comme il étoit extrêmement avare, [p. 136] son ardeur se ralentit, à mesure que ses épaules cessèrent de lui faire de mal. On mit à ses trousses quelque puissance parlementaire, et il consentit de se départir de sa plainte, pour cinquante pistolles, que mon père lui paya, moyenant quoi, par le crédit de Monsieur le procureur général, la procédure fut retirée<sup>302</sup> et mise au feu.

Mais comme ma mère était celle qui s'était servie de cet espion, elle voulut se venger contre Rozette de manière à l'engager de ne plus me voir. Pour cet effet, elle imagina de lui faire signifier, par un huissier, un acte, au nom de mon père, par lequel il lui était dénoncé qu'il désaprouvoit mes assiduités auprès d'elle, qu'il ne consentiroit jamais à son mariage avec moi et

\_

<sup>&</sup>lt;sup>300</sup> La place Rouaix est située dans l'actuel quartier des carmes (voir Robert Mesuret, Évocation..., p.193 - 194).

<sup>&</sup>lt;sup>301</sup> Marie-Joseph Le Mazuyer, procureur général au parlement de Toulouse entre 1694 et 1749. Il mourut à Toulouse le 18 octobre 1749, à 82 ans (Aubert de la Chesnaye des bois, *Dictionnaire généalogique...*, t. 5 ou 2<sup>e</sup> vol. du supplément, p. 536).

<sup>&</sup>lt;sup>302</sup> Le personnage en question est identifiable au docteur en médecine Joseph Nigoul (v. 1685 - Toulouse, 1768). (Arch. mun. de Toulouse, GG 71, 1768, 23 décembre, décès de Joseph Nigoul), qui se désista le 24 avril 1729 d'une plaine portée en 1726 contre Louis de Mondran (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 1123, f°. 62v°-63, 1729, 24 avril).

que si, au mépris de cette déclaration, elle continuait de me voir et que, par malheur, elle devenait enceinte, ce serait tampis pour elle, [p. 137] qu'elle ne pourroit, à raison de ce, vu le présent acte, m'actionner ni répéter contre moi aucune espèce de domages.

L'huissier avait ordre de faire cet acte à la personne même. Il fit exactement son devoir. Rozette, qui était douce, vertueuse et très polie, répondit, sans s'émouvoir, au bas de l'acte, que la précaution que mon père prenait était inutille, qu'elle pensait trop bien pour avoir rien à craindre, qu'elle me recevrait toutes les fois que je lui ferais l'honneur de l'aller voir, que je n'étais pas homme à être chassé de chés elle, tandis que je m'y conduirais avec les sentiments d'honneur et de probité qu'elle avait reconnu en moi. Dès que je sus que mon décret était anéanti, je couru chés Rozette pour calmer l'impassience réciproque où nous étions de nous revoir. Nous parlâmes beaucoup de mon aventure. « l'ai eu aussi la mienne, me dit-elle. Voila un billet doux de Monsieur votre père ». Je lus cet acte peu réfléchi [p. 138]. J'en fus très mortifié et lui en fis mes excuses de la manière la plus tendre et la plus touchante qu'il me fut possible. « Me voilà perdu, lui dis-je, car je comprends que Madame votre mère, qui aura su tout ceci, me privera du plaisir de vous voir ». « Point de tout, tranquillisés-vous, me dit elle, je vous suis trop attachée pour avoir négligé vos intérêts, ils sont les miens, vous viendrés aussi souvent, et à l'heure qu'il vous plaira, ma mère vous le permet, mais ne lui parlés de rien, elle veut faire semblant d'ignorer l'acte ». Je fus charmé de cet arrangement qui m'évitait des excuses toujours désagréables à cellui qui les reçoit. J'en fis mes remerciements à Rozette et je redoublai mes soins et mes attentions auprès d'elle, pour la dédomager de l'offence qu'elle avait reçue de mon père. Il partit pour la campagne, je ne l'y suivis pas. Je ne voulus plus quitter Toulouse, crainte d'être tourmenté par ma mère [p. 139]. Je pris une chambre garnie dans la rue Boulbone<sup>303</sup>, pour être plus à portée de Rozette et je continuai de l'aller voir. Le carnaval arriva. Nous donnâmes des bals en picnic<sup>304</sup> avec nos amis aux dames de notre société, dans la salle d'un appartement que nous avions loué pour cet uzage. Nos dames y soupaint et faisaint le fonds de la compagnie. Toutes celles de la ville qui aimaint la danse y venoint. Nous nous amusâmes ainsi deux fois la semmaine jusqu'au carême, et Rozette, qui aimoit beaucoup la danse et qui dansait très bien, en profita plus que tout autre.

Mon père revint à Toulouse dans le carême. Il apprit tous ces bals et mon assiduité chés Rozette. Poussé par ma mère, il fut chés Pratviel l'aîné, notaire. Il y fit son testament public, par

<sup>&</sup>lt;sup>303</sup> La rue Boulbonnne est une rue proche de la cathédrale Saint-Étienne, entre la place Saint-Georges et la rue des 3 banquets, située à proximité immédiate de la rue d'Astorg où logeait la famille Boé. À ce sujet, voir, Robert Mesuret, Évocation..., p. 445 - 446.

<sup>&</sup>lt;sup>304</sup> Piquenique : « Façon de parler adverbiale [...] [qui désigne] un repas où chacun paye son écot » (Acad. 1762).

lequel il me déshérita et institua mon frère cadet son héritier et me réduisit à ma simple légitime. 305 Peu de jours après, ce testament fut su. J'en fus averti par deux conseillers au Parlement de mes amis [p. 140]. Ils me représentèrent le danger où j'étais, si mon père venoit à mourir dans cette disposition. J'en fus épouvanté et fus, pendent plusieurs jours, dans une grande affliction. Rozette s'en apperçut. Elle m'en demanda la cause. Plus je cherchais de détours pour la lui cacher, plus elle s'obstina à vouloir la découvrir. Comme cette nouvelle devint publique, Rozette en fut instruite, elle fut chés le notaire pour s'en assurer et ne fut que trop convaincue. Elle revint chés elle, aussi consternée que je l'étais, et dès que j'y fus arrivé, elle me parut si affectée que je ne l'avais jamais trouvée aussi sensible et aussi tendre.

Mon cher ami, me ditelle, je vous aime trop pour vouloir être la cause de votre ruine. J'ai lu le testament de votre père, chés Pratviel, nous n'avons pas assés de force d'esprit, ni vous, ni moi, [p. 141] pour nous séparer tout à fait. Il faut que nous nous privions de nous voir le jour. Vous viendrais la nuit, après soupé, je vous verrai jusqu'à minuit, dans la chambre de ma mère, qui vous aime et vous estime beaucoup, comme vous savés. Il n'y aura par ce moyen qu'elle et sa vieille servente qui sauront que vous y venés. Par ce moyen, nous aurons le plaisir de nous voir tous les jours, mais non pas aussi long tems et vos parants ne pouvant plus le savoir, croiront que vous ne me voyés plus. Il faut que vous lui fassiés votre cour pour tâcher de les radoucir et leur faire rétracter ce funeste testament. Ils le fairont dès qu'ils croiront que vous m'avés abandonnée. Je crois qu'il est encore nécessaire pour les désabuser sur mon compte que vous vous répendiés dans le monde que vous avés quitté pour moi. Cella fera un éclat qui viendra à leur connaissance et qui pourra encore mieux les persuader [p. 142].

De mon côté, je vous jure que je vais quitter le monde, que je ne dessendrai plus dans l'appartement de ma sœur, je me tiendrai dans cellui de ma mère où je ne recevrai personne. Je m'y amuserai à toucher le clavessin et à broder avec mes sœurs cadettes. Pendant qu'elle me tenait ce propos, j'étais dans une affliction extreme, les larmes coulaint de mes yeux, abondament. Rozette, qui était aussi sensible et aussi affligée que moi, me dit, en me serrant la main de l'air le plus tendre, « mon cher ami, il n'y a point d'autre parti à prendre, votre bonheur en dépend, cella me suffit pour être capable de faire toute sortes de sacrifices. Je mourrais de douleur si j'étais cause de votre ruine. Vous êtes trop honnette homme, et je vous aime trop pour vouloir risquer de vous rendre malheureux ». Si j'avais une fortune au dessus de la votre, je penserais autrement, [p. 143] je vous l'offrirais et ne me priverais pas du plaisir de vous voir comme nous faisions

<sup>&</sup>lt;sup>305</sup>Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6456, f°. 58v°- 61, 1727, 5 mai.

autrement, mais, vous le savés, je ne puis vous indemniser de ce que vous perdriés, ainsi il faut uzer de politique dans la triste conjoncture où nous sommes. Ce parti n'a rien de désobligeant pour vous, il vous prouve la confience que j'ai en votre constance et le cas que je fais de votre cœur ». Cette bonne opinion que Rozette avait de mes sentiments pour elle me flata et me fit suporter avec patience la gêne où j'allais être à l'avenir. Je crois même que si ma tendresse pour elle avait pû augmenter, elle eut produit cet effet, car j'ai éprouvé dans tout le cours de ma vie que les difficultés m'ont toujours roidi au lieu de me rebuter, tel est mon caractère. S'il m'a été nuisible dans certaines circonstences, il m'a été avantageux dans bien d'autres comme vous verrés dans la suite de ces mémoires [p. 144]. Nous nous fîmes de tendres adieux, comme si j'avais dû la quitter pour toujours. Cependant, je la revis après soupé, et j'y restai, comme nous avions convenu, jusqu'à minuit. Rozette avait tant d'empire sur l'esprit de sa mère qu'elle lui fesait faire tout ce qu'elle voulait, je lui en témoignai toute la reconnaissance possible dans les termes les plus énergiques.

Je ne fus plus que la nuit chés Rozette, pendent le jour, je lisais le matin dans ma chambre et l'après-midi, j'allais dans le monde. Le bruit se répendit que j'avais quitté Rozette. Mon père en fut enchanté et le crut. Il fut passer les vacances à Lectoure, où il avait un domaine considérable [p. 145] dont il avait hérité il y avait environ deux ans, par la mort de Monsieur Louis de Lucas<sup>306</sup>, son oncle, mon parrain, frère à feu Madame de Lucas de Mondran, sa mère et à Monsieur de Lucas, conseiller au Parlement. Il me proposa d'aller avec lui y passer les vacances et me promit que si j'avais cette complaisence, il me ferait faire un très bel habit galonné en argent et me donnerait douze louis pour pouvoir m'amuzer dans ce païs-là, tandis que j'y resterais. « Vous n'avés plus présentement, Dieu merci, rien qui vous tienne à cœur, à Toulouse, me dit-il. Je sais que vous n'allés plus à la rue d'Astorg, ce qui me fait grand plaisir. Si vous vous conduisés à l'avenir selon mes volontés, qui ne tendent qu'à votre bonheur, ce sacrifice pourra vous rendre toute ma tendresse. Allés chés le marchand-tailheur prendre mesure de cet habit, [p. 146] et chés mon marchand, il a ordre de vous le livrer tel que vous le choisirés. N'épargnés pas le galon car je veux que vous en soyés content, et le jour que nous partirons je vous compterai les douze louis que je vous promets. Vous savés que je suis homme de parole, ainsi préparés vous à partir dès que votre habit sera fait ». Un coup de foudre ne m'aurait pas autant épouvanté que cette proposition; être éloigné de douze lieues de Rozette était pour moi un suplice. Cependant, il

\_

<sup>&</sup>lt;sup>306</sup> Louis de Lucas, vicomte d'Elves aurait legué la terre et le château d'Abbat à Louis I de Mondran par son testament et codicille, enregistrés chez Barbalane, notaire de Lectoure, le 23 juin 1721 (mentionné dans : Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 11931, pièce n°53, 1732, 17 janvier).

était de la bonne politique de dissimuler, afin que mon père crût que si je partais de bonne grâce, c'était une preuve que j'avais rompu avec elle. Il fallait le laisser dans cette erreur car refuser d'aller avec lui à Lectoure, c'eut été découvrir mon secret. Je sortis sous prétexte d'aller choisir l'habit, craignant que si je restais plus long tems [p. 147] en sa présence, il n'apperçut, par l'altération de mon visage, ce qui se passait dans mon cœur. L'empressement avec lequel je lui dis que j'allais faire cette emplete lui fit croire que je partirais avec plaisir.

L'habit fut acheté, et des plus beaux. Je ne soupai point chés mon père ce soir-là, pour pouvoir aller à meilleure heure chés Rozette. Je lui racontai tout ce qui c'était passé. Elle en fut affligée parce qu'elle crut ne pas me revoir de quelque mois. Je lui promis que je ferais en sorte de venir à Toulouse tous les quinze jours, sans que mon père peut le savoir et je lui tins parole, parce que j'allais dans tous les châteaux du voisinage en visite où j'étais toujours retenu à coucher, de sorte qu'au lieu de rester deux jours dans l'un, je n'y en restais qu'un et j'employés le second à aller à Toulouse [p. 148], où j'avais la précaution de n'arriver que la nuit et en repartais au point du jour pour aller dans quelqu'autre endroit du voisinage de Lectoure où je couchais et me rendais le lendemain chés mon père.

Je lui dis un jour que je voulais aller voir l'abbé de Noé, chanoine d'Auch et en même tems l'église de Sainte-Marie d'Auch, qu'on m'avait dit être très belle. Je partis grand matin, pour éviter le chaud. C'était dans le mois de juillet. Au lieu d'aller à Auch, je fus à Toulouse. Je vis Rozette et repartis. Sortant de chés elle à minuit, j'allais diner à Auch chés l'abbé de Noé, je vis l'église, l'archevêché et repartis sur le soir. J'arrivai à l'entrée de la nuit à Fleurence 307. Je fis donner l'avoine à mon cheval. Pendant qu'il la mengait et que je buvais un coup, l'hôte me dit que je risquais beaucoup, de marcher seul, la nuit, surtout ayant à traverser la fôret du Lamier, [p. 149] où l'on disait qu'il y avait une bande de voleurs. Je remercié l'hôte de son avis, je changai l'amorce de mes pistolets de seille 308 et celle de mes pistolets de poche et malgré la frayeur que cet avis devait me donner, je partis à nuit clause, tenant un de mes pistolets à deux coups dans ma main. Dès que je fus dans la forêt, la nuit était si obcure qu'à peine pouvais-je voir à dix pas de moi. Je ne connaissais pas cette route, mais je savais que le cheval que je montais et qui appartenait à notre fermier, avait été depuis sa naissance acoutumé à aller à Auch et aux foires et marchés de Fleurence. Cette bette avait un pas prodigieux. Je n'en ai jamais monté de pareille. Je lui mis la bride sur le col et la laissé aller comme il lui plut. Elle traversa fort bien la forêt, arriva sur le bord

<sup>&</sup>lt;sup>307</sup> Fleurance : dép. Gers, arr. Condom.

<sup>308 (</sup>sic) pour « selle ».

de la rivière du Gers. Je la laissai faire, elle la traversa ayant de l'eau jusqu'aux sangles, [p. 150] continua si bien son chemin, qu'ayant traversé, par des sentiers qu'elle connaissait, les champs et les préds, je me trouvai rendu devant la porte de l'écurie, chés nous. Je remis la jument au fermier et fus me mettre au lit, sans dire mot à personne, de sorte que dans deux jours, j'avais fait trente lieues, allant toujours au pas. Mon père ne se douta jamais que j'eusse été à Toulouse.

Après que j'eus passé un mois chés mon père, il me dit, un matin, de mettre mon habit neuf, parce qu'il voulait que je fusse d'abord, après diné, avec lui, voir une dame du voisinage. Nous y fûmes. Elle avait une fille unique qui était fort jolie et bien élevée. Nous fûmes reçus avec un air de contentement et une politesse aisée qui me fit plaisir. Après que nous eumes passé quelque tems à faire la conversation, elle nous proposa d'aller promener dans le jardin [p. 151]. J'en fus très aise car j'ai toujours été curieux de voir et de connaître les lieux où j'ai été. Mon père donna le bras à la mère et moi à la fille. Ils s'éloignèrent insensiblement de nous, afin, sans doute, que nous ne puissions pas entendre leur conversation. Je restai seul avec la demoiselle. Nous fûmes assés gais, elle avait de l'esprit et me fit beaucoup de questions sur la ville de Toulouse, sur les dames qui l'habitaint et sur les plaisirs d'une grande ville. Je répondis à toutes ces questions d'une manière avantageuse à <sup>309</sup> ma patrie et propre à lui faire désirer de l'habiter. Je puis dire avec vérité que si je n'avais pas été prévenu pour Rozette comme je l'étais, j'aurais été charmé de la délivrer du séjour de son château où elle habitait toute l'année, depuis qu'elle était sortie du couvent du Paravis, près d'Agen, où elle avait été élevée.

Mon père et Madame de [blanc] nous rejoignirent. On nous proposa une colation, [p. 152] que nous trouvâmes prête en rentrant dans le château, que nous n'acceptâmes point. Nous prîmes congéd de ces dames et nous nous en revimmes à Abbat, qui était le château de mon père.

Pendant la routte, mon père me parla de Mademoiselle de [blanc] et vanta beaucoup sa figure, son esprit et sa fortune, et dit que cellui qui l'aurait pour femme serait fort heureux. Je commençais allors de soupçonner quelque dessein prémédité de mariage, ce qui me tourmenta quelques jours. Pendent ce tems-là, mon père fut deux fois chés ces dames, sans qu'il me proposât d'y aller avec lui, de quoi je fus très aise et me tranquilisa un peu. Enfin, le mistère fut découvert, mon père me fit venir dans sa chambre, me dit, « mon fils, il est tems de vous faire part de mon projet, vous allés être riche. Ecoutés moi attentivement, jusqu'au bout, et ne m'interrompés pas [p. 153]. Il y a longtems que Monsieur Descamps, mon médecin, qui est fort de mes amis, me

-

<sup>&</sup>lt;sup>309</sup> « à toutes ces questions » biffé.

propose de vous marier avec la demoiselle chés qui nous fûmes l'autre jour. Elle n'a actuellement qu'un bien de soixante mille livres que je connais parfaitement, sur lequel elle vit avec sa mère, mais outre cella, elle a une perspective sure d'une terre de cinquante mille écus au moins, qui lui est substituée après la mort de sa cousine germaine, Mademoiselle de [blanc]. Cette cousine est poulmonique et Descamps, qui est son médecin, m'a asuré qu'elle ne vivrait pas un an, chose qu'il n'a révélé à personne, qu'à moi, sans quoi il ne serait pas, peut-être, aussi facille d'obtenir le consentement de ces dames à votre mariage. Il l'a proposé à la mère, qui parut approuver la proposition mais qui voulut, au préalable, que je fusse chés elle, avec vous, pour voir si vous conviendriés à sa fille. Vous lui avés plu, [p. 154] Descamps les a pressées, leur laissant toujours ignorer l'état de leur cousine. J'y suis revenu, deux fois, avec Descamps. Nous avons convenu de tous les articles, ils ont été dressés. Le notaire doit se rendre demain, à dix heures du matin, chés ces dames. Nous y devons dîner et ensuite nous signerons le contrat. Rendés grâces à la providence qui, par mes soins, et par ceux de Monsieur Descamps, vous retire de l'abîme de misère où vous alliés être perdu. Vous êtes plus heureux que sage et votre père vous aime plus que vous ne mérités. Rengés-vous demain de bonne heure pour ne pas vous faire attendre, nous y irons avec votre mère, qui veut être présente à la passation de ce contrat. Elle veut vous y donner des preuves de sa tendresse et du plaisir que ce mariage lui fait ». Le silence que mon père m'avait imposé lorsqu'il commença de me parler [p. 155] me donna le tems de réfléchir à ce que je devais lui répondre, ainsi que sur le parti que je devais prendre, qui fut cellui de la dissimulation.

Je le remerciai et lui témoigné être très content de cette affaire. « Cella ne suffit pas, me dit-il, il faut que vous en alliés dire autant à votre mère et que vous la remerciés aussi des bontés dont elle a projetté de vous donner des marques, à la passation de contrat ». Je fus, de suite, parler à ma mère, conformément à ce que mon père m'avait ordonné, et tachai de leur persuader, à l'un et à l'autre, que j'étais pénétré de reconnaissance pour tout ce qu'ils voulaint faire pour moi. Ma mère me fit beaucoup valoir les bontés de mon père et les siennes, après tous les chagrins que je leur avais donnés. Je sentais, intérieurement, qu'elle avait raison. J'en étais affligé et j'aurais souhaité, dans ce moment, [p. 156] que mon cœur fut libre pour pouvoir me prêter à leurs désirs, mais l'heure de mon bonheur n'était pas venue ; il fallait que j'éprouvasse encore bien de peines et bien de traverses et que ma passion invincible pour Rozette en fut la cause. Après une conversation assés longue, je sortis pour prendre l'air. Je fus dans une de nos fermes dire qu'on me tint prête la jument dont je me servais pour les occasions pressées.

Dès que nous eûmes soupé, je me retirai dans ma chambre sous prétexte de me lever matin et d'être rengé pour ne pas les faire attendre. Ils se couchèrent aussi à bonne heure. Je travaillai à faire mon porte-mentau, et y mis tout ce que j'avais apporté, jusqu'à un chausson. Lorsque je crus que tout le monde dormait profondément, je jettai mon portementeau par une fenêtre [p. 157] qui donnait hors de la cour. Je descendis par celle qui donnait sur celle de l'écurie avec une corde nouée de distence en distence. Je fus prendre mon cheval, disant au cocher que j'allais dans le voisinage, à un rendés-vous, que je reviendrais bientôt. Je lui recommandai le secret. Il me le promit. Je lui donnai un écu pour m'en assurer. Il m'ouvrit la porte et je partis. Dès qu'il l'eut refermée, je fis le tour du château pour prendre mon porte-menteau et le mis sur l'arçon de ma scelle. Je fus à la ferme prendre la jument et un valet du fermier qui mit mon portementeau derrière lui, et nous partîmes tout de suite. Il était environ minuit, il faisait clair de lune, nous arrivâmes à Toulouse à six heures du soir. Je fus descendre à l'auberge et le lendemain, grand matin, mon valet repartit. Je lui donnai douze livres, ce qui lui fit grand plaisir. Je lui recommandai de ne point dire où il m'avait laissé. Il me le promit et me tint parole, [p. 158] car mon père n'a jamais su qu'il fut venu avec moi à Toulouse.

Mon père se leva, à son ordinaire, bon matin. Il vint à ma chambre, il m'appella pour m'éveiller. Comme il vit que je ne lui répondais pas, il ouvrit le rideau du lit et s'apperçût que je ne m'étais pas couché. Il demanda aux domestiques s'ils m'avaint vû, ils répondirent que non. Il descendit dans l'écurie; n'y voyant pas mon cheval, il interrogea le cocher qui lui dit qu'environ minuit, je l'avais pris pour aller à un rendés-vous dans le voisinage, qu'il était fort surpris que je ne fusse pas revenu, attendu que je lui avais promis d'être de retour avant le jour. Il remonta à ma chambre. N'y trouvant aucune de mes hardes, voilà ce pauvre homme au désespoir ; il va trouver ma mère tout éploré : « Madame, je suis inconsolable », lui dit-il. « Mon fils nous a échappé dans la nuit. On ne sait ce qu'il est devenu ; Il a pris son [p. 159] cheval et emporté toutes ses hardes », et lui raconta ce que le cocher lui avait dit. « Je vous l'ai toujours dit, Monsieur, que ce garçon nous trompait », répondit-elle. « La vive passion qu'il a dans le cœur le fait partir pour éviter de signer le contrat de mariage que nous désirions, et qui rétablissait la fortune de notre maison, c'est un fou qui veut être misérable toute sa vie. Il faut l'abandonner, nous avons un autre fils, à la vérité bien jeune encore, puisqu'il n'a que neuf ans<sup>310</sup>. Il faut en avoir soin et dès qu'il sera d'âge, si comme je l'espère, il se tourne mieux que son frère, il faudra le marier et

<sup>&</sup>lt;sup>310</sup> Jean-Joseph Aymard-Gaspard, le frère cadet de Mondran, était né en 1710. Or, cette scène se passe durant l'été 1727, le jeune homme était donc âgé de dix-sept ans, et non de neuf.

le faire notre héritier. Il ne faut plus voir l'autre ni s'embarrasser de ce qu'il fera ». Mon père, qui était aussi piqué que ma mère, fut de son avis, mais ce qui l'embarrassait dans la circonstance présente, c'était la dame qui nous attendait à diner. Comment faire ? Ma mère fut d'avis de lui écrire la vérité et de lui témoigner combien ils étaint malheureux d'avoir un fils qui eut fait une action aussi impertinente, [p. 160] qu'elle ne me pardonnerait jamais. J'ai sû, depuis, par mon père, ce détail. Bien que je fus marié en premières noces, il ne pouvait parler de cette aventure que la larme à l'œil, car la cousine de la demoiselle mourut neuf mois après, comme l'avait prédit son médecin, et par ce moyen, Mademoiselle de [blanc] fut un parti, pour lors, de plus de deux cent mille livres, qu'elle employa mieux qu'avec moi, car elle épousa un marquis de la première qualité, dont elle a fait le bonheur.

Je reviens à ce qui se passa à Toulouse, après l'évasion de la maison de mon père. Dès que je fus levé, j'écrivis à Rozette pour lui apprendre mon arrivée et pour lui faire savoir que j'irais, à dix heures du soir, chés elle. Je restai jusqu'à cette heure dans ma chambre, [p. 161] pour me reposer de la fatigue du voyage. Cette solitude me donna le tems de faire bien de réflections sur ma conduite et sur mon état présent. La raison me condamnait, l'amour prenait ma déffence et me justifiait. J'étais tour à tour tourmenté par l'une et par l'autre de ces puissances et me trouvai dans une agitation affreuse lorsque l'heure du soupé mit fin à toutes ces<sup>311</sup> réflections. Il fut court tant j'étais enflamé du désir de revoir Rozette. Je la revis avec un plaisir et des transports de joye inexprimables. Je lui racontai mon avanture, elle en sentit le danger et le prix du sacrifice. Elle fut pénétrée de reconnaissance et me dit, avec transport : « oh, vous aviés bien raison de me dire, autrefois, que l'avenir me prouverait que vous méritiés toute ma tendresse. Où trouver un homme, à votre âge, aussi tendre, aussi constant et un cœur aussi désintéressé? Il n'y a que le mien qui ressemble au votre, [p. 162]. Oui, je vous jure que le parti le plus riche du Royaume ne me tenterait pas. Je voudrais être à même d'en trouver un de cette espèce pour en faire un sacrifice aussi éclatant que celui que vous venés de me faire, mais prenons patience, avec des sentiments aussi purs que les nôtres, il n'est pas possible que nous soyons toujours malheureux. Je supporterai mes peines avec fermeté et avec constance. Il n'y a que les vôtres qui m'affligent, et si je ne craignés d'y mettre le comble, je me jetterais dans un couvent où, par des vœux solennels, j'assurerais à vos parents votre liberté ». Rozette me tint ce propos avec une émotion qui m'épouvanta. Je vis, dans ses yeux, un air de désespoir dont je craignais les suites. Je la connaissais d'un caractère doux et tendre, mais résolu et capable de sacrifier son bonheur au mien, par

<sup>&</sup>lt;sup>311</sup> Ici, le copiste a biffé « agitations ».

générosité. Je sentis ce danger, je tachai de la calmer [p. 163]. Notre conversation fut fort tendre et fort longue. Elle me fit beaucoup d'objections, que je détruisis. Minuit sonna, il falut me retirer. Je la quittai en lui promettant que je viendrais tous les soirs à la même heure et que je ne quitterais plus la ville. Je continuai de la voir, de même, pendant un an. Il y eut, durant le carnaval, quelques bals chés des particuliers, un, entr'autres, chés Madame de Bojat<sup>312</sup>. J'obtins de Rozette qu'elle irait, masquée, avec sa sœur, pour avoir le plaisir de l'y voir et pour qu'elle eut cet amusement. Attendu qu'elle aimait beaucoup la danse, je me masquai et y allai tout seul pour n'être pas connu. Mon ami Parade fut le meneur que je lui donnai, car ce cher ami, qui m'a toujours aimé, jusqu'à la mort, et que j'aimais tendrement, était notre confident.

Pendant mon absence, Mademoiselle de Sérignol<sup>313</sup>, jeune et belle demoiselle, fille de feu Monsieur de Sérignol<sup>314</sup>, [p. 164] lieutenant criminel de Castelnaudarry, était venue à Toulouse avec sa sœur ainée pour la poursuite d'un procès de famille, contre Monsieur le marquis de Cabanac<sup>315</sup>. Elle était logée près de Saint-Sernin chés Madame de Robert<sup>316</sup>, sa tante. Rozette, qui avait fait sa connaissance et s'était intimement liée avec elle, lui parlait souvent de moi d'une manière si flateuse, et si obligeante, qu'elle lui fit naître l'envie de me connaître. Elles firent partie d'aller ensemble à un des bals que donnait Madame de Bojat, et lui dit que j'y serais masqué en domino de tafetas blanc garni de rubans couleur de rose.

J'arrivai à ce bal avant ces demoiselles. Je ne voulus point danser qu'elles ne fussent venues, [p. 165] car il ne m'était pas possible de goûter aucun plaisir où Rozette n'était pas.

Elles arrivèrent enfin. Mon cœur, plutôt que mes yeux, m'indiqua quelle des trois était Rozette. Elle m'apperçut aussitôt. En passant auprès de moi elle me serra la main sans me parler, crainte que quelqu'un s'en apperçût, car on croyait que je ne la voyais plus. Elle parla à l'oreille à son amie, Mademoiselle de Sérignol, pour lui dire que c'était moi. Cette demoiselle me regarda beaucoup, mais comme j'étais masqué elle ne peut voir mon visage, un moment après, Rozette

<sup>&</sup>lt;sup>312</sup> Mondran fait sans doute référence à Marie-Françoise de Montlezun, qui mourut en 1781, âgée de 80 ans. Elle était alors dite « veuve de Messire Jean-Ignace de Bojat, sous-doyen du parlement de Toulouse » (Arch. mun. de Toulouse, GG 358, 1781, 19 janvier).

<sup>&</sup>lt;sup>313</sup> Jeanne Claire de Sérignol (vers 1706-1707 - Seysses, 1730).

<sup>&</sup>lt;sup>314</sup> Yves de Sérignol (Vers 1639 - Toulouse, 1713) mourut le 26 avril 1713 à Toulouse (Arch. mun. de Toulouse, GG 290, 1713, 26 avril). Son acte de décès indique qu'il était juge criminel de Castelnaudarry.

<sup>&</sup>lt;sup>315</sup> Guillaume Gabriel I de Siran, marquis de Cavanac (1665 - 1734).

<sup>&</sup>lt;sup>316</sup> Le contrat de mariage de Louis de Mondran apprend que cette dame Robert était veuve d'un conseiller au Parlement. On peut donc penser que ce personnage soit à identifier à Marie-Louise de Quintin de la Magdelaine, qui avait épousé, à Toulouse, dans la paroisse Saint-Sernin (où Mondran indique que ce personnage habitait), en 1704, Jean-François de Robert, conseiller au Parlement et fils du capitoul Charles de Robert (Arch. mun. de Toulouse, GG 629, 1704, 3 juin). Son époux mourut en 1710 (Arch. mun. de Toulouse, GG 631, 1710, 3 juin), âgé de 33 ans. Toutefois, les registres de la paroisse Saint-Sernin ne contiennent pas d'acte de baptème d'une fille du couple prénommée Claire, mais une Marguerite (né le 3 mai 1705) et une Marie Melchiot (née le 21 février 1708).

dansa et pendant que j'étais attentif à la voir danser, son amie s'approcha de moi et me dit à l'oreille, « admirés, beau masque, la bonne grâce avec laquelle Rozette danse. Il me tarde fort de vous voir danser, pour savoir s'il y a autant d'égalité dans votre danse que dans que dans votre tendresse [p. 166]. Ce propos me déconcerta un peu. Je ne connaissais pas ce masque, mais je voyais que ce devait être une très jolie personne, car elle était grande, faite à peindre, et la peau la plus blanche qu'il fut possible d'avoir. Je lui répondis cependant que mon amour propre ne me permetait pas de contenter sa curiosité pour ma danse, n'ayant ni les grâces, ni la figure de Mademoiselle Rozette, qu'elle était inimitable sur ce point. Pour ce qui est du cœur, je puis me flatter de l'imiter et je ferai toujours gloire d'être son rival. Cette réponse augmenta sa curiosité. Elle me proposa de danser une contredanse avec elle. Je la priai de m'en dispenser prétextant d'avoir des corps aux pieds qui me fesaint beaucoup souffrir.

Rozette ayant fini de danser, vint rejoindre son amie et lui fit des reproches sur ce qu'elle ne dansait pas. « Ce n'est pas ma faute, lui dit-elle, c'est ce masque [p. 167] à qui je l'ai proposé m'a refusée, disant qu'il avait des corps aux pieds qui lui font mal. Dites-le-lui de ma part, à l'oreille, que demain au soir, à dix heures, les corps ne l'empêcheront point d'aller à la rue d'Astorg, et que c'est une mauvaise excuse que je n'approuve pas et que quand on danse aussi bien que lui, on doit être empressé de faire briller ses tallens aux yeux d'une personne qui l'aime et qui s'intéresse à sa gloire ».

Ce propos me fut rendu tout de suite à l'oreille par cette aimable demoiselle. Je le reçus comme un ordre, m'étant apparu que Rozette lui avait parlé et je dansai deux contre-danses de suite. Quand la première fut finie, ma belle danseuse me dit, j'ai tant eu de plaisir de danser avec un si bon danseur qu'il faut que vous ayés la complaisance d'en danser une seconde avec moi. Quand nous l'eûmes dansée, je la conduisis à travers une foule étonnante dans un coin de la salle où Rozette lui gardait une place [p. 168]. Dès qu'elle y fut, elle voulut absolument me voir, et pria Rozette de m'engager à quitter mon masque pour un moment, ce qu'elle obtint. Elle quitta aussi le sien. Nous nous saluâmes et nous fîmes bien de politesses réciproques. Je fus si frappé de la beauté de Mademoiselle de Sérignol que si je n'avais pas été prévenu pour son amie comme je l'étais, j'aurais été persuadé qu'il n'y avait à Toulouse aucune demoiselle aussi belle et aussi bien faite qu'elle.

Nous remîmes nos masques, crainte d'être reconnus. Je profitai d'une place qui se trouva libre, un moment après, auprès d'elle. Nous nous entretînmes beaucoup de Rozette, et [elle] me dit qu'elle avait le plaisir de la voir souvent chés Madame de Robert, sa tante, chés qui elle logeait ;

qu'elle avait convenu, avec elle, que pour avoir la facilité de la voir pendant le jour, je pourrais venir chés Madame Robert les après-midi, que Rozette si rendrait tous les jours, que ce quartier étant fort reculé, on ne découvrirait pas mes assiduités, [p. 169] d'autant plus que les personnes qui allaint chés sa tante n'étaint pas des gens répandus dans le monde. Cette proposition me fit grand plaisir, car je m'ennuyés beaucoup toute la journée, de ne pouvoir être auprès de Rozette que la nuit. Je remerciai très affectueusement Mademoiselle de Sérignol de sa complaisance et lui dis que ce soir même (car il était déjà trois heures du matin), j'en parlerais à Rozette, et que je conviendrais avec elle de ce que nous ferions à ce sujet. Je me rendis chés elle, la nuit, à l'heure accoutumée. Elle me parut plus gaye qu'à l'ordinaire. Cette gayeté venait de ce que Mademoiselle de Sérignol lui avait dit qu'elle pourrait me voir, chés Madame Robert, à qui elle m'avait promis de me présenter, et que par ce moyen, elle me verrait tous les jours. J'étais aussi content qu'elle de cet arrangement, qui me procurait le plaisir de la voir le jour [p. 170]. Je m'en faisais une fette, car il y avait près de deux ans que je ne la voyais que la nuit. Nous nous entretînmes beaucoup du bal, du plaisir qu'elle avait eu de m'y voir danser et des applaudissements que Mademoiselle de Sérignol avait donné, au goût qu'elle avait pour moi, car ma chère Rozette avait ce faible de vouloir que toutes ses amies me trouvassent un cavalier accompli. Je la quittai à l'heure accoutumée et lui promis que je serais chés Madame Robert à trois heures, après midi. Je n'y manquai pas. Mademoiselle de Sérignol me présenta à sa tante qui était une bonne vieille qui n'avait pas de l'esprit de reste. Elle avait une fille fort brune, qui n'était pas jolie, mais qui avait de l'esprit. Elle se nommait Claire. Sa mère, quand elle parlait d'elle, la nommait « ma fille Claire », ce qui nous faisait quelque fois rire aux dépens de cette pauvre fille qui, d'ailleurs, avait un très bon caractère<sup>317</sup>. Elle était idolâtre, ainsi que sa mère, de Mademoiselle de Sérignol [p. 171]. Elles étaint toujours, l'une et l'autre, aux petits soins auprès de leur aimable parente. Mademoiselle de Sérignol n'en abusait pas, car elle [avait] le cœur excellent et le caractère très doux.

Je fus reçu on ne peut mieux de ces dames, et de Mademoiselle de Sérignol l'aînée, qui était venue loger chés sa tante, avec sa sœur, notre amie, dont je n'avais pas eu l'occasion de parler jusqu'à présent. Cette amie avait quinze ans plus que sa cadette et servait de chaperon à celle-ci. Elle était laide, le visage taché de rousseurs, d'une taille médiocre et épaisse, le caractère un peu

-

<sup>&</sup>lt;sup>317</sup> Si Mondran ne précise jamais son prénom, Sérignol se prénommait elle aussi Claire (en réalité Jeanne-Claire, mais Claire pourrait avoir été son nom d'usage), ce qui pourrait expliquer la distinction.

aigre mais beaucoup de bon sens. On s'acoutuma si bien à me voir dans cette maison que dans peu de jours j'y fus aussi libre que si j'y avais été pendant un an.

Rozette arriva une heure après moi. La joye fut peinte sur le visage de Mademoiselle de Sérignol cadette, car elle aimait Rozette au-delà de toute expression. Nous passâmes le reste de la journée aussi agréablement que des amants qui ne se seraint point vus depuis long tems [p. 172]. Nous continuâmes de nous voir de même, pendant tout le reste de l'année jusqu'aux vacances. Rozette fut à la campagne avec sa mère et ses sœurs dans le tems accoutumé.

Mon père ne voulut plus me voir. Je restai en ville. J'avais vendu mon cheval qui m'aurait coûté fort cher à nourrir à l'auberge. Ainsi je n'avais plus cette comodité pour roder aux environs de Toulouse, chés quelques amis. J'allais deux fois la semmaine sur un cheval de louage voir Rozette, qui n'était qu'à demi-lieue. Je passais le reste du tems chés Mademoiselle de Sérignol, où j'allais passer les après-midi. Comme il y avait long tems que je n'avais joué, ma bource avait beaucoup diminué par les fraix de l'auberge, du louage de ma chambre, et autre menues dépenses, malgré toute l'économie avec laquelle je vivais. N'ayant aucune ressource de chés mon père, il ne me restait plus qu'environ cent louis [p. 173]. Je crus qu'il était prudent de ne pas attendre plus long tems à tenter fortune. J'eus recours, encore, à mon cher ami Parade, pour former une banque. Il me proposa de m'associer avec lui à celle qu'il tenait dans un caffé, « Chés la Manon ». J'aurais mieux aimé que c'eut été chés quelque dame de condition, mais aucune n'était dans ce goût-là. Il fallut, par nécessité, accepter l'offre. Je fus annoncé par lui, à ses associés, comme un homme très heureux, et qui avait beaucoup d'argent. On me reçut pour un quart. La banque fut mise à cent louis, j'y en mis vingt-cinq pour ma portion. Nous perdîmes un quart de la banque le premier jour. Je n'étais pas accoutumé à perdre, je proposai à mes associés de me laisser tenir les cartes. Ils y consentirent pour le lendemain. Le nombre de joueurs augmenta de beaucoup, ayant appris que la banque, qui, ordinairement, n'était que de cinquante louis, avait été mise à cent [p. 174] et en avait perdu, la veille, vingt-cinq. Ils crurent aparament que les banquiers étaint en malheur, mais ils furent bientôt désabusés. Je tins les cartes, comme nous avions convenu. Parade fut mon croupier. Je rendis bientôt la banque à cent louis et à la fin de la séance elle se trouva à deux-cents louis. Tous mes trois associés se félicitèrent d'avoir fait mon acquisition, ils me regardèrent comme leur dieu tutélaire, car ils avaint perdu constament pendant plus d'un mois et ils avaint été débanqués une fois. Je leur dis que le moyen de gagner à ce jeu était d'avoir de gros joueurs et qu'on ne pouvait espérer d'en avoir qu'autant qu'on aurait une banque assés considérable pour résister aux pertes passagères qu'un ponte hardi pouvait occasionner; qu'ainsi,

j'étais d'avis de porter la banque à deux-cents louis et par conséquent d'y laisser le profit que nous avions fait. Ils y consentirent, [p. 175] étant aidé de l'avis du cher Parade qui les assura que cette méthode nous avait réussi.

Le lendemain, nous n'eumes pas autant de joueurs parce qu'ils se ressentirent de la perte qu'ils avaint faits la veille, mais comme ils se dirent que nous avions laissé à la banque le gain que nous avions fait, ils revinrent en foule le surlendemain et en emmenèrent d'autres des plus considérables. La banque étant double, je doublai le fonds du jeu, et le mis à douze livres. Ceux qui n'étaint en état que de jouer aux six livres s'associaint avec d'autres. Par ce moyen, il y eut moins de cartes sur la table, mais les masses furent plus fortes et mon croupier eut moins d'embarras. Je tins les cartes et à la fin de la séance, j'augmentai la banque de cent-cinquante louis. Je fus d'avis de retirer les cent louis de notre mise et il resta à la banque deux-cents cinquante louis. Nous continuâmes cette partie pendent plus d'un mois. Nous perdîmes quelque fois, mais jamais au-delà de cinquante louis, et même, [p. 176] c'était les jours que je n'avais pas voulu tenir les cartes. Enfin, la partie finit, faute de combatants et par les partages que nous fîmes dans le courant de ce mois, nous trouvâmes que nous avions eu chacun pour notre quart cent-dix louis de profit. Mes associés admirèrent mon bonheur et furent en état de payer les dettes qu'ils avaint contractées par les pertes qu'ils avaint faites avant de me recevoir parmi eux, et moi, je fus fort aise d'avoir gagné de quoi me soutenir à Toulouse, pendant ma disgrâce, sans emprunter, car c'est à quoi je craignés de me trouver réduit, et ce que je voulais éviter.

Comme nous ne jouions que l'après soupé, j'avais le tems d'aller voir Mademoiselle de Sérignol l'après-midi. Nous ne nous entretenions que de Rozette, mais insensiblement, nous prîmes de goût l'un pour l'autre, au point que Mademoiselle de Sérignol l'aînée s'en apperçut. Cette demoiselle, qui comme je l'ai dit cî-devant, avait quinze ans plus que sa cadette, lui avait servi de mère depuis qu'elle était morte [p. 177]. Elles s'étaint, pour lors, retirées au couvent des Cassés<sup>318</sup>. La cadette n'avait, dans ce tems-là, que huit ans, de sorte que l'aînée avait pris, sur la cadette, un empire si absolu, qu'elle la craignait peut-être plus qu'elle n'aurait craint sa mère. Voici le tour qu'elle me joua.

L'heure de me retirer étant venue, la cadette m'accompagna, comme elle avait accoutumé, jusqu'à l'escalier. Elle me serra la main en pleurant. Je fus étonné de ces larmes. Je lui en demandai la cause. Après plusieurs instances très vives et très tendres de ma part, elle me

105

<sup>&</sup>lt;sup>318</sup> Le couvent des Cassés était situé dans un village « à deux lieues de Revel ». Ce couvent de femmes aurait été fondé en 1254 et démoli à la Révolution (Louis Catala, « Le couvent des cassés... », p. 78 - 82).

répondit : « nous jouons un mauvais tour à Rozette, qui nous déshonore, l'un et l'autre. Mon infidélité pour mon amie me causera la mort, c'est tout ce que je puis vous dire présentement. Vous saurés le reste demain. Allés-vous en, car ma sœur trouverait mauvais que je restasse ici plus long tems ».

Je me retirai chés moi dans un état fort agité. Mon cœur me reprochait mon infidélité à Rozette [p. 178]. La beauté et la tendresse de Mademoiselle de Sérignol m'attirait vers elle, comme malgré moi. Je me représentais l'affliction de la première, si elle venait à découvrir mes sentiments, et le chagrin de l'autre si je prenais la résolution de ne plus la voir. Mon immagination envisagea, durant la nuit, toutes les différentes situations où seraint ces deux rivales si je préférais l'une à l'autre, et les suites fâcheuses pour leur réputation que leur désespoir pourrait occasionner.

Le testament de mon père se présenta à même de venir contre Rozette, et fit pancher la balance en faveur de la belle Sérignol. Il me tardait que l'heure de l'aller voir fut venue. Dès qu'elle eut sonné, j'y fus pour avoir une explication avec elle, sur la promesse qu'elle m'avait fait quand je la quittai. Je trouvai d'abord Mademoiselle de Sérignol l'aînée, qui me reçut plus poliment qu'à l'ordinaire, et avec un visage plus gai [p. 179]. Je lui demandai où était Mademoiselle sa sœur. Elle prit un air un peu plus sérieux et me répondit : « Monsieur, je vais vous apprendre une nouvelle qui vous fera de la peine, mais l'honneur de ma sœur et la probité m'ont engagée à lui faire prendre le parti qu'elle a pris. Écoutés-moi jusqu'au bout, vous verrés que je vous ai rendu service, à l'un et à l'autre, et que vous devés m'en savoir bon gré. Quand on est aussi aimable que vous l'êtes, Monsieur, on ne vous voit pas assidument impunément. Ma sœur s'est laissée prévenir par votre mérite, et par toutes vos bonnes qualités. Je sai qu'elle vous aime. Si votre cœur eut été libre et que vous n'eussiés pas eu une inclination aussi bien placée que celle que avés pour Rozette, j'aurais été enchantée du panchant de ma sœur pour vous, mais de bonne foi, est-ce une action honnette à ma sœur d'enlever à son amie un amant qui l'aime depuis cinq ans et qu'elle n'a connu que par elle [p. 180] ? Si ma sœur vous aimait depuis le même tems et d'une manière qui a autant fait d'éclat, trouverait-elle bon que Rozette, son amie, si elle ne vous connaissait que depuis cette année, vint sur ses brizées lui enlever votre cœur? Vous êtes honnête homme, Monsieur, faites réflection à ce que je vous dis, vous trouverés que je suis fondée dans ma conduite, sur les principes de l'honneur et de l'équité. On ne doit pas faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'on nous fit. Dans cette fâcheuse circonstance, j'ai cru qu'il fallait que je me sacrifiasse, en éloignant ma sœur d'une occasion dangereuse pour son

honneur et pour sa réputation. Elle mérite cette punition pour n'avoir pas su garder son cœur. C'est par les mêmes sentiments qui me font agir, que je vous donne ma parolle d'honneur que Rozette ne saura jamais le motif de ce départ, car je serais inconsolable d'avoir occasionné la moindre altération à une passion aussi bien assortie à son goût [p. 181]. Je serai toujours votre bonne amie comme je l'ai été. Vous verrés toujours ici la charmante Rozette, comme auparavant et le jour de votre mariage, avec elle, sera, pour moi, le comble du bonheur ».

Pendent que Mademoiselle de Sérignol me débitait toute cette belle morale, j'étais dans une agitation mortelle, les larmes coulaint abondament de mes yeux. Je sentais, dans le fonds de mon âme, la solidité de ses raisons, mais mon cœur ne les adoptait point et ne pouvait consentir à être éloigné d'un objet aussi aimable et aussi chéri. J'usai, dans ce moment, de politique <sup>319</sup>, afin que cette prudente fille ne peut soupçonner ce que j'avais dessein de faire, et y mettre des obstacles. Je fis semblant de donner dans son sens. Ma visite ne fut pas aussi longue qu'à l'ordinaire. Je me retirai, quoiqu'elle voulût me retenir encore. Je lui dis que ma situation était si affreuse que j'avais besoin d'être seul [p. 182]. Elle me parut touchée de mon état, car elle avait le cœur bon, mais elle était très prudente et avait des grands sentiments d'honneur.

Dès que je fus sorti de chés elle, je fus chés une marchande de fruits et de gâteaux, qui avait été femme de chambre de la chère Mademoiselle de Sérignol cadette, qui l'aimait beaucoup, pour découvrir si elle savait où était allée son ancienne maîtresse. Comme elle ignorait ma nouvelle passion, elle me dit bonnement que sa sœur l'avait renvoyée au couvent des Cassés. C'était tout ce que je voulais savoir. Je me retirai sans faire semblant de rien, après lui avoir acheté quelque chose et fus tout de suite louer des chevaux et prendre un guide, pour me conduire à ce couvent. Je marchai toute la nuit et y arrivai bon matin. Je demandai d'abord Mademoiselle de Sérignol. On me répondit qu'elle n'était pas encore levée [p. 183]. Je priai la portière de la faire lever et de lui dire que c'était un de ses proches parents qui la demandait, pour une affaire de conséquence et qui était très pressé de repartir.

J'attendis au parloir pendant une demi-heure qui me parut bien longue. Enfin ma nouvelle divinité parut. Dès qu'elle me vit, elle resta comme immobille et palit beaucoup, tant son étonnement fut grand. Mon cœur palpitait pour le moins autant que le sien. Ma langue se refusa. Je fus un moment sans pouvoir lui parler, que par les larmes qui coulaint de mes yeux. Je crus lire dans les siens qu'elle était sensible à l'empressement que j'avais eu à courir après elle. J'étais sa première inclination. Elle avait été toujours au couvent d'où elle n'était sortie que pour

<sup>&</sup>lt;sup>319</sup> *Politique* : « une manière adroite dont on se conduit pour parvenir à ses fins » (Acad., 1762).

venir à Toulouse, avec sa sœur, poursuivre leur procès. Ainsi il n'était pas extraordinaire que n'ayant point d'expérience, elle suivit tout bonnement le penchant de son cœur [p. 184]. Ainsi elle devint plus tendre avec moi, dans ce moment, qu'elle ne l'avait été depuis notre connaissance et fut persuadée que je l'aimais d'une passion bien vive et bien sincère. Nous rependîmes l'un et l'autre de larmes de joie en nous revoyant et nous en vînmes aux explications. Après lui avoir fait quelques tendres reproches sur le mistère qu'elle m'avait fait et sur son aveugle complaisance aux ordres de sa sœur, je lui racontai mon étonnement lorsque je fus chés elle le jour de son départ et la conversation morale que me tint sa sœur. Elle me raconta aussi à son tour tout ce que sa sœur avait fait et lui avait dit pour l'obliger à me fuir sans me le dire. Je lui continuai mes reproches sur ce qu'elle se laissait ainsi gouverner par une sœur qui n'avait aucune autorité sur elle. Enfin, je lui donnai du cœur et la déterminai à revenir à Toulouse, le lendemain, par le bateau de poste du canal royal, [p. 185] avec sa femme de chambre. Je lui dis que si Madame Robert ne voulait pas la recevoir chés elle, malgré sa sœur, qu'elle n'aurait qu'à se mettre en pension au couvent de Saint-Pantaleon, où je serais au moins à portée de la voir tous les jours.

Quand nous eûmes convenu de cette démarche, nous égayâmes la conversation et cherchâmes à faire quelque pièce à Mademoiselle de Sérignol ainée, pour nous venger de ce qu'elle avait fait faire à sa cadette, et du chagrin qu'elle nous avait causé. Je communiquai à celle-ci une idée qui me vint, dont elle rit beaucoup et me promit de jouer bien son rolle lorsqu'il en serait tems.

Elle voulut que je visse la supérieure et quelques religieuses de ses amies. On les fit avertir. Elles vinrent. Je leur fis bien de politesses, qu'elles me rendirent avec mezure. La conversation dura long tems et fut fort gaye [p. 186]. La supérieure me pria à diner. Je l'acceptais volontiers pour avoir le plaisir d'être plus long tems avec ma charmante maîtresse.

Ces dames nous quittèrent pour aller au chœur et ensuite à la messe. Nous restâmes seuls au parloir. Je la priai de faire en sorte que nous dinassions à bonne heure afin d'être à Toulouse à une heure convenable pour que sa sœur ne peut pas croire que je fusse venu aux Cassés afin de donner plus du merveilleux au tour que nous avions convenu de lui jouer. D'ailleurs, il était plus décent que je ne revins pas avec elle par le bateau de poste. Cette prudence de ma part lui fit grand plaisir. La messe sonna. Elle voulut l'entendre, car elle était très régulière et avait beaucoup de religion. J'y fus aussi pour lui plaire, et les religieuses furent fort édifiées de la manière dont je l'entendis car elles m'en parlèrent, à table, à la sortie de la messe. Je revins au parloir, où je trouvai qu'on avait mis une table ras de la grille, [p. 187] dont la moitié passait dans le parloir du côté

du couvent. La prieure et trois de ces dames y vinrent avec ma chère Sérignol. Nous fîmes la conversation en attendant le diner, qui arriva peu de tems après. La supérieure ouvrit la grille et on servit à onze heures précises un très bon diné. J'étais seul de mon côté avec le confesseur du couvent, qui était homme d'esprit. Je mangeai de très bon apetit, car le voyage m'en avait donné beaucoup. Le diné était fini. Mon conducteur, à qui j'avais donné mes ordres, mena mes chevaux à midi précis, devant la porte du couvent et vint m'avertir. Je pris conged de toute cette aimable compagnie. Je les remerciai le mieux qu'il me fut possible du bon acceuil qu'elles m'avait fait et je partis très content du succès de mon voyage.

J'arrivai chés moi avant sept heures du soir. Je m'habillai, et fus tout de suite chés Mademoiselle de Sérignol l'ainée, qui ne se doutta point que j'eusse été voir sa sœur [p. 188]. Elle me reçut très aimablement. Elle me demanda si j'avais reçu des nouvelles de Rozette. Je lui dis que non. « Quand est-ce que vous irés la voir ?», me dit-elle. « Pas si tôt, répondis-je. Je n'ai pas le cœur assez tranquille ». « Tant pis, il doit l'être, et le moyen de l'en rendre, c'est de la revoir le plus tôt que vous le pourrez ». Cette conversation dura sur ce ton pendent une heure, et je la finis en lui disant que je reviendrai le lendemain la voir, pour déterminer ensemble ce que je devais faire pour être tranquille. Cette visite que je n'avais fait que pour qu'elle sût que j'étais en ville ne fut pas plus longue car j'avais grand besoin de me reposer. Je fus souper et me coucher.

Le lendemain, j'arrêtai des porteurs pour ma chère Mademoiselle de Sérignol ainsi que j'en avais convenu avec elle, et je leur donnai ordre d'aller l'attendre, le soir, à la dessente du bateau de poste du canal pour la porter chés elle, ce qu'ils exécutèrent ponctuellement [p. 189].

Je fus l'après-midi, à six heures, chés Mademoiselle de Sérignol, comme je lui avais promis la veille. Dès qu'elle me vit, « vous êtes homme de parole », me dit-elle. « Oui Mademoiselle, et avant de sortir de chés vous, vous verrés quelles sont les résolutions que je prendrai et comment je suis capable de les tenir ». Ce commencement de conversation lui donna de bonnes espérences de ma convertion en faveur de Rozette. Madame Robert et sa fille Claire entrèrent dans la chambre où nous étions, et qui donnait sur la Rue de Saint-Sernin. Je me plaignis beaucoup à la bonne tante en ce qu'elle avait consenti au départ de sa chère nièce, car je savais que cette démarche avait été faite contre son gré, ainsi que contre l'avis de sa fille. Elles me répondirent toutes les deux qu'elles avaint fait leur possible pour l'empêcher mais qu'elles n'avaint pu rien obtenir de Mademoiselle de Sérignol l'aînée qui était d'un caractère à ne jamais changer d'avis [p. 190]. C'est donc à Mademoiselle de Sérignol, que voilà, leur dis-je, à qui nous en avons l'obligation. Elle abuse de l'âge qu'elle a au-dessus de sa cadette, et de la douceur de son caractère,

pour la tiranniser. Si celle-ci avait pris mon conseil, elle se serait affranchie depuis quelque tems de son joug. La tante et sa fille furent de mon avis ce qui chauffa la bile de Mademoiselle de Sérignol, c'est ce que je voulais. Je la poussai un peu, nous mômes tous les trois contr'elle. Je la raillai, je la turlupinai, elle se radoucit, entendit ou fit semblant d'entendre la plaisanterie, avec d'autant plus d'avantage qu'elle croyait être sûre de son fait, et que tout ce que nous disions n'empêchait pas que sa cadette fût au couvent. Je voulus profiter de cette assurance prétendue et l'humilier en lui disant qu'il me paraissait qu'elle voulait régner bien despotiquement sur l'esprit de sa sœur. « Vous seriés donc bien étonnée si, dans quelques moments d'ici, [p. 191] vous la voyés entrer dans cette chambre ». « Ho, nous le souhaiterions de tout notre cœur, répondirent la tante et sa chère fille, cella nous vengerait ». « Hé bien mes dames, puisque cella vous ferait grand plaisir, il n'y a rien que je ne fasse pour vous obliger. Donnés-moi toutes votre parole d'honneur que vous me garderés le secret, car il est essentiel, pour ma réputation, qu'on ne sache point en ville, que je possède l'art des enchantements. Je ferai paraître dans peu Mademoiselle de Sérignol la cadette en votre présence ». Toutes les trois me donnèrent leur parole. Mademoiselle de Sérignol aînée, qui croyait que ce n'était qu'une plaisenterie, me la donna de très bonne grâce la première. Je tirai de ma poche une baguette que j'avais apportée exprès. Je la passai sur la tête de Mademoiselle de Sérignol, articulant des paroles grecques 320 qu'elles ne pouvaint comprendre, je fis semblant de faire des charmes comme si j'eusse été sorcier, je fis des grimaces et des contorssions efroyables comme si j'eusse été hors de moi-même [p. 192]. Madame Robert et sa fille riaint de toutes leurs forces et auraint désiré de tout leur cœur que le prétendu sortilège eut eü son effet. Mademoiselle de Sérignol se moquait de moi, m'assurant qu'elle ne donnait point dans ce paneau et qu'elle ne me croyait point sorcier. Je lui répondis d'un air très sérieux, « Mademoiselle, ce n'est point une plaisanterie que tout ce que je fais présentement. C'est vous qui m'avés mis dans la triste situation d'emp[l]oyer un art que j'ai appris en lisant Agrippa 321. Si c'est un mal, vous en êtes la cause, et vous avés ce paquet de plus à porter à votre confesseur », puis faisant semblant d'aller écouter dans la cour de la chambre, colant mon oreille à la tapisserie, je dis tout haut avec un espèce d'entousiasme : « le charme a opéré, elle est partie et arrivera

<sup>&</sup>lt;sup>320</sup> « grecques » peut revêtir, ici, un double sens, celui de paroles prononcées en langue grecque, mais aussi celles d' « un homme fort habile » (Acad., 1762). Le terme pouvait ainsi désigner les tricheurs aux jeux de cartes, comme le montre, par exemple, le titre du livre d'Ange Goudard : L'Histoire des grecs ou de ceux qui corrigent la fortune au jeu (La Haye, 1758).

<sup>&</sup>lt;sup>321</sup> Henri-Corneille Agrippa (1486 - 1535) est l'auteur d'un *De occulta philosophia* dont la première édition remonte à 1510. Mondran a pu en consulter la version traduite en Français en 1727 (Henri-Corneille Agrippa, *La philosophie occultée de Henri-Corneille Agrippa* [...] traduite en français par A. Levasseur, R-C. Alberts, La Haye, 1727, 2 t.).

bientôt ». Mademoiselle de Sérignol, voyant que cette<sup>322</sup> scène durait depuis demi-heure, tantôt croyait que j'étais devenu fou, tantôt craignait que la prétendue lecture que je lui avais dit avoir fait d'Agrippa, [p. 193] m'eut appris quelque sortilège capable de faire revenir sa sœur. Je lui annonçai même que par la force de mes enchantements, je l'enverrais au couvent des Cassés dès que sa sœur serait arrivée.

J'enttendis sonner sept heures à l'horloge de Saint-Sernin, comme il faisait vent d'autan. Je jugeai que le bateau de poste serait arrivé à six heures et demi, et que, par conséquent, ma chère maîtresse arriverait bientôt. Je me levai en sursaut de dessus ma chaise. Je remuais avec force ma baguette, prétendant par-là accéllérer son arrivée. Je fis les mêmes gestes que la première fois, prononçai d'autres paroles, et comme j'étais dans cet exercisse, sa charmente sœur entra en courant dans la chambre où nous étions, avec<sup>323</sup>un air de contentement que mon cœur sût expliquer. Mademoiselle de Sérignol aînée fit un cri effroyable, tant elle fut étonnée, et resta immobile sur sa chaise, à demi pâmée [p. 194]. Madame Robert et sa fille, quoique étonnées de cette avanture, coururent embrasser notre déserteuse. Je lui fis mon compliment, comme si je ne l'avais point vue, et quelques reproches obligeants sur son départ précipité, et pour qu'il parut qu'elle ignorait la scène qui venait d'être jouée, je lui fis le récit de tous les secours que j'avais mis en uzage, en présence de sa sœur aînée. Je lui dis encore que dès que je m'étais courbé, j'avais employé mon secret pour l'obliger à revenir ici, ce soir. Comme je l'avais mise au fait de tout ce que je voulais faire, pour faire croire à sa sœur ainée que j'employais l'art de la magie pour cela, elle s'y prêta volontiers, en disant que précisément, à cette heure-là, il lui avait pris une envie démesurée de revenir, et si forte, qu'elle avait fait son portemanteau, pris conged le matin des religieuses, et avait été joindre le bateau de poste à son passage, que le cheval même qu'elle montait, quoi qu'il ne fut pas vigoureux, de même que cellui de sa femme de chambre, n'avait cessé de galopper tous les deux, sans pouvoir les retenir, ce qui l'avait fort surprise, mais que son étonnement cessait depuis que je lui apprenais que j'avais employé un art inconnu pour hâter son retour.

Mademoiselle de Sérignol aînée, revenue de sa surprise, embrassa sa sœur, et lui dit : « il y a, dans cette avanture, quelque chose qui m'étonne et que je ne comprends point », puis se tournant vers moi : « je plaindrais fort ma sœur, Monsieur, me dit-elle, si vous etiés sorcier, je vous crois trop honnête homme et trop bon chrétien pour vous croire tel ».

322 « cette » est ajouté de la main de Méja.

<sup>&</sup>lt;sup>323</sup> Un changement de copiste est perceptible à partir de là.

Je voulus encore continuer le badinage pour amuser l'objet de mon amour en répondant à son aînée qu'elle avait raison de croire que j'étais trop honnette homme et trop bon chrétien pour être sorcier, mais que cela n'empêchait pas que j'eusse des secrets innocents et merveilleux, [p. 196] par les moyens desquels je fesais des choses incroyables. « Par exemple, vous savés que je vous ai dit que dès que Mademoiselle votre sœur serait arrivée je vous obligerais, par mon art, à vous en aller au couvent des Cassés, ou à Castelnaudarri, à ma volonté, je n'en veux pas abuser. Je vais vous laisser dormir cette nuit, mais demain, je veux que vous partiés, par le bateau de poste, et vous ne reviendrés que quand je le voudrai ». L'air assuré avec lequel je lui prononçai cet arrêt la déconcerta et intimida Madame et Mademoiselle Robert. Elles me demandèrent grâce pour elle, ainsi que sa cadette ; je me fis un peu presser et enfin, je leur accordai leur demande.

Ma chère métraisse se prêta au mieux à ce badinage et fit semblant de croire que j'avais des secrets surnaturels et, se reculant quelque fois de moi, me disait : « Monsieur, je vous crains, je vous demande grâce, ne me faittes aucun mauvais tour, je vous en supplie » [p. 197].

Il fallait les laisser souper. Je me retirai et en laissai trois bien étonnées de cette aventure, qui dans le vrai, avait pour elles quelque chose d'extraordinaire.

La femme de chambre, qui était venue avec ma chère Sérignol, l'aimait tendrement et lui était si affidée qu'elle se serait laissée pendre plutôt que de trahir le secret que nous lui avions confié, et elle joua son rolle d'une manière encore plus chargée que sa maîtresse. Je m'en revins chés moi en riant de tout mon cœur, soit de la joie que me causait le retour de ma fugitive, soit de l'étonnement où j'avais laissé sa sœur et les deux autres parentes.

Le lendemain, je fus les voir à bonne heure et j'appris que l'aînée, qui dans ce moment était sortie, avait eu une conversation très vive avec sa sœur, qu'elle lui avait fait de grands reproches sur son retour, malgré toutes les raisons qu'elle lui avait fait approuver pour quitter Toulouse, mais que puisqu'elle ne voulait plus suivre ses conseils, elle était résolue de la laisser toute seule chés Madame Robert et de se retirer aux Cassés [p. 198].

Madame Robert, qui entendait cette dispute, lui dit : « je crains bien que Monsieur de Montdran nous manque de parole, et qu'il soit occupé présentement dans sa chambre à faire quelque enchantement, pour vous brouiller avec votre sœur et vous obliger à la quitter. Il n'est pas naturel que, l'aimant comme vous l'aimés, vous preniés un parti aussi violent sans quelque sortilège », que Mademoiselle de Sérignol, frappée de cette réflection, était revenue tout d'un coup à elle en disant : « vous pourriés avoir raison, ainsi je resterai pour lui faire voir que son art ne peut rien sur moi, car comme vous dittes, il pourrait bien, pour se venger de moi, malgré la

promesse qu'il vous a fait, me manquer de parole, et je serais aux comble de la joye si cella était qu'il vit que je me moque de sa magie ».

Comme Madame Robert était la meilleure femme du monde, quoiqu'elle m'aimât beaucoup, je savais qu'elle était fort parleuse. Je craignis qu'elle n'allât jaser sur cette avanture qu'elle croyait très vraye et qu'il était essentiel, [p. 199] pour ma réputation, que les femellettes du cartier n'en fussent pas instruites. Je me déterminai à lui faire la confidence de tout ce qui s'était passé et de mon voyage aux Cassés et je pris la précaussion de lui faire promett[r]e ainsi qu'à sa chère fille, entre les mains de la chère cadette, qu'elle n'en parlerait à personne et surtout à la sœur aînée, car j'étais si piqué contr'elle, que j'aurais voulu qu'elle me craignit. Elles nous le promirent et nous tinrent parolle. Mademoiselle de Sérignol l'aînée rentra et eut un air assés sérieux avec moi. Depuis le retour de sa sœur, je n'eus plus le bonheur d'avoir part à son amitié. C'était ce qui m'affectait le moins, mais ce qui m'affligait véritablement fut de voir leur discussion qui alla si fort en augmentant, qu'à la fin, par mon conseil, la cadette fut obligée de se retirer au couvent de Saint-Pantaléon. J'en fus bien aise, parce que j'étais sûr de l'y voir tête à tête au parloir, autant que je voudrais. Je connaissais dans ce couvent une religieuse, dame de qualité, [p. 200] sœur de Monsieur le Comte de P. 324, fille de beaucoup d'esprit et bonne amie de mon père et de ma mère. Je fus la voir pour lui recommander Mademoiselle de Sérignol qui devait entrer dans son couvent le lendemain. Je lui en fis un portrait si avantageux que je lui fis désirer de la connaître. Ma chère métraisse, le lendemain, quita la maison de Madame Robert, après l'avoir embrassée tendrement, ainsi que sa chère fille, et entra au couvent de Saint-Pantaléon, dont elle ne sortit que pour se marier, ce que l'on verra dans la suite. Leurs adieux furent très tendres, car elles l'aimaint au-delà de toute expression ; et qui ne l'aurait pas aimée avec toutes les perfections dont la nature l'avait douée, soit pour sa beauté, la richesse de sa taille, la douceur de son caractère, la noblesse de ses sentiments, sa vertu, sa piété. On peut dire, avec vérité, qu'elle était parfaite en tout. Mon témoignage est celui de tous ceux qui l'ont connue. Dès qu'elle fut dans le couvent, je fis réflection que toute la ville serait bientôt instruite de mes assiduités [p. 201] auprès de cette incomparable beauté. Je crus qu'il convenait que je rompisse tout commerce avec Rozette, qui était encore à la campagne et qui ignorait cette intrigue. La situation de mon cœur et celle de mes affaires m'y forçait. Je pris le parti de lui écrire en ces termes.

-

<sup>&</sup>lt;sup>324</sup> Personnage identifiable à une sœur de Jean-Baptiste, comte de Polastron (1686 - 1742) grâce au texte, Voir *infra*, p. 206. Deux sœurs de ce personnage étaient alors religieuses dans ce couvent, Gabrielle et Louise de Polastron (Célestin Douais, *La visitation de Toulouse...*).

« Nous nous sommes embarqués, ma chère Rozette, sous la conduite de l'amour, sans consulter la raison. Nous avons essuyé bien des orages et des tempettes, et nous ne sommes pas plus avancés pour notre course. Vous savés que je vous ai fait le sacrifice d'un parti de deux cents mille livres, ce qui m'a attiré la disgrâce de mon père. Son testament, en faveur de mon frère cadet, subsiste toujours chés Pratviel, notaire. Je suis sans secours, abandonné de mes parents, réduit bientôt à contracter à grands fraix des dettes que je ne pourrai payer qu'après leur mort, aux dépens de la plus modique légitime qu'ils pourront me laisser [p. 202]. Quel sacrifice exigésvous encore de moi pour pousser ma constance à bout et vous prouver l'excès de mon amour, à quoi aboutirait ma persévérance, qu'à vous rendre malheureuse en vous assossiant à la misère affreuse, où je vais être réduit tout ma vie ? Elle me serait encore plus insuportable dès que vous la partageriés avec moi. Appellons la raison à notre secours. Elle nous conduira dans un port assuré où nous trouverons, dans les suites, la tranquillité. Écoutons ses conseils, abandonnons des projets qui nous ont causé tant de larmes et tant de peines. Je vais faire des efforts pour vous oublier, faittes-en de même. Je veux enfin donner à mon père des preuves sincères que je suis guéri d'une passion qu'il désaprouve. S'il me pardonne le passé, les choses peuvent changer de face. Il faut toujours espérer du tems [p. 203]. J'ai un presentiment que vous serais un jour à moi mais n'i pensés pas de façon que cet espoir puisse altérer votre santé. Quelqu'évènement qui puisse arriver, conservés-la, elle m'est aussi précieuse que ma vie. Adieu ma chère Rozette, que notre sort est déplorable ».

J'envoyai cette lettre à Rozette, qui était à la campagne. Elle faillit mourir de douleur dès qu'elle l'eut lue. Sa mère et ses sœurs la lurent aussi, en furent au désespoir, car elles prévirent que l'effet en serait dangereux pour sa santé. Elle en tomba malade d'une grosse fièvre qui dura pendant huit jours. Je ne le sus que quand elle fut guérie, par une lettre qu'elle m'écrivit, si tendre et si touchante, que j'aurais été tout de suite me jetter à ses pieds pour la rassurer si je n'avais eu dans le cœur une nouvelle passion, qui me donna assés de fermeté pour persévérer dans ma résolution. Elle me servit dans cette dangereuse occasion de bouclier pour me garantir des enchantements de Rozette.

Je ne répondis point à sa lettre [p. 204]. Je sentis qu'il serait dangereux pour elle et pour moi d'en venir à des explications plus détaillées, qui n'aboutiraint qu'à entretenir une passion que nous devions éteindre l'un et l'autre. Elle en fut fâchée contre moi et me fit parler par mon ami Monsieur de Parade. Je dis à cellui-ci toutes les raisons qui m'avaint déterminées à cette démarche, qu'abandonné de mes parents, je serais bientôt réduit à emprunter pour vivre, n'ayant

plus la ressource des jeux de hazard, qui étaint, depuis cette année, déffendus très sévèrement. Ce cher ami fut touché de mes raisons. Il les trouva fondées. Je le priai de les faire goûter à l'infortunée Rozette, de faire son possible pour la consoller et lui faire supporter ce revers avec fermeté. Je m'attendris avec lui et lui témoigné combien ce sacrifice me coûtait. Il entra dans mes vues et travailla, avec tout le zelle et la persévérance possible, [p. 205] à calmer le cœur de Rozette, et nous lui eûmes l'un et l'autre de très grandes obligations dans la suite. Ce gentilhomme était fils d'un conseillé au Parlement qui était fils d'un président à mortier. Il était amoureux depuis cinq ans de Mademoiselle de Lapujade et amant malheureux. Monsieur de Juillard, marquis de Bar, son rival, était préféré. Rozette était celle à qui il portait ses plaintes et qui tâchait d'adoucir son sort auprès de la demoiselle, son amie intime. Parade avait une fortune honnête et voulait épouser. Il était son maitre. Le marquis de Bar était le plus bel homme de Toulouse, riche de trente mille livres de rente en belles terres et n'était point parti pour le mariage. Rozette fesait son possible pour persuader à son amie qu'il y avait plus de solidité dans Parade que dans le marquis, qui ne l'épouserait jamais, mais la demoiselle, qui avait de la naissance et beaucoup d'embition, se persuadait de venir à bout du marquis, [p. 206] à force de persévérance, de sorte qu'il n'était pas possible de la faire décider en faveur de Parade. Elle les recevait tous les deux et se servait de cellui-ci pour aiguillonner l'autre, mais le marquis, qui sentait en tout sa supériorité sur Parade, n'en était point jaloux, aussi la politique de la demoiselle était sans succès et elle tourna à son désavantage, car dans les suites, le marquis fut attaqué d'une maladie, qui fut très longue; et qui le conduisit au tombeau<sup>325</sup>.

Mademoiselle de Lapujade fut si inconsolable de cette mort qu'elle se fit religieuse au couvent de la Visitation, et mourut sept à huit ans après, regretée de toute la communauté, surtout de Madame de Polastron, la supérieure, qui était son intime amie<sup>326</sup>.

Le cher Parade mourut aussi, peu de tems après celle-ci. Je fus très touché de toutes ces pertes, ils étaint tous de mes amis, mais surtout de la mort du cher Parade, que je pleure encore [p. 207].

Je reviens à mes amours du couvent de Saint-Pantaléon. Rozette fut instruite de mon assiduité auprès de Mademoiselle de Sérignol. Elle fut la voir et lui témoigna la douleur qu'elle avait, qu'après l'avoir vue assidument pendant cinq ans, j'eusse été capable de l'abandonner et la

<sup>&</sup>lt;sup>325</sup> Guillaume de Juillard, marquis de Bar, mourut le 18 septembre 1731 à Toulouse, à 31 ans (Arch. mun. de Toulouse, GG 308, 1731, 18 septembre). Son père, comme lui conseiller au parlement, était mort, dans la même paroisse Saint-Étienne de Toulouse, en 1726.

<sup>&</sup>lt;sup>326</sup> Aucune Lapujade n'apparait dans les registres de la paroisse de la Dalbade de Toulouse, où se trouvait ce couvent, pour la période allant de 1734 à 1740.

pria de lui faire part de ce que je lui disais d'elle et quel était l'objet de mon assiduité au parloir. « Je sais, lui répondit ma chère Sérignol, la situation déplorable où est réduit Monsieur de Mondran, pour avoir été constant auprès de vous, les sacrifices qu'il vous a fait, sa brouillerie avec ses parents, je vous plains tous les deux, mais je crois que vous ne devés pas le blâmer. Il a pris, par prudence, le bon parti, malgré lui. Vous devés, par sentiment, l'aider dans sa résolution chancelente, en évitant les occasions de le revoir, si vous l'aimiés pour lui, et si vous vous aimés vous-même, vous suivrés mon conseil, sans quoi, vous vous rendrés malheureux, l'un et l'autre, toute votre vie. Il vient me voir tous les jours, cela est vrai. Je le vois avec plaisir, [p. 208] parce que sa conversation m'amuse et me fait supporter l'ennui d'un couvent où je ne connais personne. Il me parle quelque fois de vous. Je tâche de le consoler et de l'affermir dans la résolution qu'il a prise de ne plus vous voir. Je crois même qu'il viendra bientôt, car voici l'heure à laquelle il a accoutumé de venir, ainsi je vous conseille, en bonne amie, de vous en aller pour l'éviter. Quand vous voudrés me voir, venés le matin. Il ne vient jamais qu'après midi, nous serons plus libres ». Rozette profita de l'avis et se retira.

l'arrivai un quart d'heure après qu'elle fut sortie. Mademoiselle de Sérignol me parut troublée. « Mon Dieu, mon cher ami, me dit-elle, que je suis dans une rude situation. Rozette sort d'ici. Elle m'a fait pitié, à peine ai-je eu la force de la regarder. Je sents toute l'horreur de ma conduite à son égard. J'ai enlevé votre cœur à une tendre amie qui m'avait donné toute sa confience. Ne suis-je pas bien odieuse et bien méprisable à ses yeux [p. 209]. Ha, que ma sœur avait bien raison de me dire qu'il fallait vous fuir. Pourquoi êtes-vous venu me sortir de l'azille qu'elle m'avait choisi ? Si la triste situation de vos affaires vous forçait à l'abandonner, pourquoi me rendre complice volontaire d'une inconstence forcée et nécessaire, en profitant de l'ascendent que vous avés sur mon cœur ? Je me suis débarrassée, le mieux que j'ai pû, de ses questions, et pour couper court à une conversation qui m'embarrassait beaucoup, je lui ai dit que vous alliés venir et lui ai conseillé de ne pas se trouver ici, avec vous, mais de venir me voir le matin, parce que vous ne veniés que l'après-midi. Que lui dirais-je quand je la reverrai, qui ne soit à ma confusion et qui ne la désespère ? Donnés-moi vos conseils, je ne veus lui dire que ce que vous voudrés, car je sents que je ne suis point en état, dans cette fâcheuse conjoncture, de me conduire par moi-même, crainte d'intéresser, ou ma gloire, ou mon attachement pour vous [p. 210].

J'étais aussi embarrassé que cette aimable demoiselle, combatu à la fois par deux passions aussi vives l'une que l'autre, mais dont l'une m'était funeste et que je cherchais à éteindre par raison. Touché au vif des remords de ma nouvelle maîtresse, j'étais dans une agitation cruelle.

Toutes les réflections que je fesais me tourmentaint et déchiraint mon cœur. L'amour, l'honneur et la raison étaint autant de vagues qui me balotaint les unes contre les autres.

Je restai dans ce triste état pendant quelques minutes. Ma chère maîtresse était dans la même situation, nous étions comme deux criminels qui sont dans le souci de trouver une retraite pour éviter de tomber dans les mains de la justice.

Je repris courage et rompis ce silence en disant à ma chère pensionnaire : « est-il possible, ma chère amie, que vous vous repentiés sitôt de la complaisance que vous avés eue de quiter le couvent des Cassés dès que vous êtes persuadée de ma tendresse pour vous [p. 211]? Vos regrets m'ont percé le cœur. De grâce, ménagés un peu ma sensibilité, si vous ne voulés me voir mourir de douleur à vos genoux. Je ne puis être à Rozette. Je vous en ai assés dit les raisons. Mon parti est pris, je ne la reverrai plus. Son absence et vos charmes effaceront totalement le reste de pitié que j'ai de son sort. Voyés-la le moins que vous pourrés, pour votre tranquillité et pour la mienne. Des visites trop fréquentes vous attendriront pour elle et diminuairaint votre tendresse pour moi. Défaites-vous d'elle insensiblement. Nous serons heures<sup>327</sup> dès que vous ne la verrés plus ». Nous eûmes, ensuite, une conversation très tendre et j'obtins d'elle qu'elle suivrait mon conseil. Elle le suivit en effet, et dans peu de jours, elles ne se virent plus, au moyen de quoi nous fûmes tranquilles, et ne fûmes plus occupés qu'à nous plaire mutuellement. Je fus assiduement la voir au parloir, le matin et l'après-midi. J'y voyais quelque fois la chère religieuse à qui [p. 212] j'avais recommandé cette charmante demoiselle. Cette bonne dame l'aimait quasi autant que moi et cella me fut d'un grand secours pour le succès de mon mariage. Pendent le courant de cette année, je fus six ou sept fois voir Madame Robert. J'y allais ordinairement à des heures où je savais que Mademoiselle de Sérignol ne s'y trouverait pas, cependant je l'y trouvai une fois. Dès qu'elle me vit, elle ne peut s'empêcher de me dire que je n'étais pas aussi sorcier que j'avais voulu le lui faire croire, « mais vous êtes plus ardent dans vos passions que je n'aurai cru. J'ai su par les religieuses, chés qui j'ai été depuis, la visite que vous fîttes à ma sœur, l'heure à laquelle vous arrivâtes, celle à laquelle vous repartîtes. J'ai vu par ces époques que vous aviés marché toute la nuit du soir que vous me quitates, et que dès que vous fûtes de retour, vous ne perdîtes pas de tems à me venir voir, pour que je ne crusse pas que vous aviés quitté la ville. J'avoue que je ne m'en serais jamais doutée, [p. 213] ni qui que ce soit à ma place. Mais il faut convenir qu'il est bien malheureux pour moi que vous vous soyés emparé de l'esprit de ma sœur, au point de lui faire oublier ce qu'elle se doit à elle-même, et de s'être brouillée avec moi pour la vie. Voilà un terme bien long,

<sup>327 (</sup>sic) pour « heureux ».

lui dis-je. J'espère pourtant qu'il y aura, dans moins de tems que vous ne croyés, quelque évènement qui vous fera penser differament et vous raccommodera ».

Je la raillai beaucoup sur le succès de mon prétendu sortilège qui l'avait laissée dans une grande incertitude jusqua sa visite aux Cassés, car Madame et Mademoiselle Robert avaint gardé très exactement le secret. Elle me dit qu'il était plus flateur pour moi qu'elle fut sortie de cette incertitude puisqu'elle aurait pu croire, sans cet éclaircissement, que je ne devais la tendresse de sa sœur pour moi qu'à des voyes surnaturelles au lieu que je ne la devais qu'à mon propre mérite. Ce que je venés de lui dire lui avait donné quelque lueur d'espérence pour mon mariage avec sa sœur, ce qui la radoucit beaucoup [p. 214]. La conversation fut assés gaye et nous nous séparâmes bons amis.

Je fus tout de suite rendre compte de cette visite à ma chère maîtresse, qui en rit beaucoup, et qui fut charmée que je fusse un peu raccommodé avec sa sœur.

Je continuais mes assiduités au parloir, matin et soir, ma chère Sérignol me paraissait charmée de me voir, le tems nous paraissait toujours trop court, nous nous aimions avec une passion des plus vives.

Madame de Sainte-Catherine, notre bonne amie, venait plus souvent nous voir, et touchée de notre union, elle entreprit de nous marier. Elle était fort liée avec le père Mondran, jésuite<sup>328</sup>, elle lui fit les éloges de ma maîtresse et lui fit entendre que j'étais d'un caractère à ne jamais me marier par intérêt, qu'il n'y avait que le goût qui peut me porter au mariage, que si par quelque revers imprévu, Mademoiselle<sup>329</sup>de Sérignol venait à se marier avec un autre, je me raccommoderais [p. 215] surement avec Rozette, qu'étant d'ailleurs à la veille d'avoir trente ans<sup>330</sup>, il serait à craindre qu'au moyen des actes de respect, je me mariasse avec elle malgré mon père, que la chose étant faite, venant à avoir des enfans, il serait, par tendresse pour des créatures innocentes, obligé d'avoir soin de ma famille, quoiqu'il eut une belle-fille qui lui déplut, au lieu que s'il pouvait persuader à mon père de me laisser épouser Mademoiselle de Sérignol, qui était d'une figure et d'un caractère accomplis, fille de bonne famille, très bien apparantée, qui aurait du bien, à raison d'un procès que sa famille avait contre le marquis de Cabanac, il me rendrait heureux et s'afranchirait de la crainte de mon retour auprès de Rozette. Cette bonne religieuse persuada si bien ce jésuite qu'il fut curieux de voir la demoiselle, afin d'en pouvoir parler avec

118

<sup>&</sup>lt;sup>328</sup> L'oncle « à la mode de Bretagne » de Mondran, Guillaume Stanislas.

<sup>&</sup>lt;sup>329</sup> En bas de page, sur la gauche, « p. 97 ».

<sup>&</sup>lt;sup>330</sup> Suivant la date de naissance que Mondran croyait être la sienne (il était né, en réalité, au mois de mai 1699) il aurait eu trente ans en août 1729.

connaissance de cause à mon père. L'entrevue se fit un matin au parloir. Il était convenu que je ne m'y trouverai pas. Ce bon homme la vit, heureusement, [p. 216] des mêmes yeux que moi, tant la beauté fait impression et se fait admirer de tout le monde et fut dans l'admiration de sa belle figure, et trouva que l'idée que Madame de Sainte-Catherine lui en avait donné était bien au-dessous de ce qu'il voyait; en effet on n'aurait pas trouvé, comme je crois l'avoir déjà dit, sa semblable dans Toulouse, soit pour la beauté de sa figure, de sa taille, la douceur de son caractère, la piété, la candeur de son âme. Il sortit du parloir enchanté d'elle, résolu d'engager mon père à consentir à notre mariage, ce qu'il fit avec autant de zèle que s'il eut travaillé pour lui-même. Mon père et ma mère aimaint beaucoup le père Mondran et avaint grande confience en lui, de même qu'en Madame de Sainte-Catherine. Ils se virent tous les quatre au parloir et pendent qu'ils y étaint, Mademoiselle de Sérignol vint à la grille, comme il était convenu, sous prétexte d'avoir quelque chose à dire à Madame de Sainte-Catherine, [p. 217] afin que mon père et ma mère pussent la voir d'un coup d'œil, car cette chère religieuse était si prévenue pour sa chère pensionnaire qu'elle croyait qu'il n'était pas possible de la voir sans admiration. Elle ne s'y trompa pas. Cette fois, mon père et ma mère en furent si fort frappés qu'ils prièrent Madame de Sainte-Catherine de la retenir auprès d'elle, afin d'avoir le plaisir de l'admirer plus long tems. Cette vue et la conversation qui s'en suivit produisirent l'effet que nous désirions. Tous jugèrent intérieurement que je n'avais pas tort d'être amoureux d'un objet aussi parfait et aussi aimable. Ils quittèrent le parloir très satisfaits, et le jésuite, étant allé les voir le lendemain, n'eut pas de peine à obtenir leur consentement.

Mais il y avait un préliminaire à remplir. C'était de me raccommoder avec mon père, que je n'avais pas vu depuis plus d'un an et demi, et de lui demander pardon de tous les chagrins que je lui avais donné. Le père Mondran eut encore la bonté de faire ce raccommodement, conjointement avec son frère trésorier de France<sup>331</sup>, [p. 218] cousin germain de mon père, pour qui nous avions de grands égards attendu qu'il n'avait point des enfants, qu'il était riche et pouvait nous laisser son bien, comme il l'a fait dans les suites<sup>332</sup>.

Ils me présentèrent à mon père et à ma mère et les prièrent de vouloir oublier le passé. Je me jettai à leurs genoux et les en priai dans des termes si touchants et si soumis qu'ils me relevèrent, les larmes aux yeux, m'embrassèrent, me pardonnèrent et me dirent les choses les plus

2.2

<sup>&</sup>lt;sup>331</sup> Guillaume de Mondran, frère aîné de Guillaume Stanislas.

<sup>&</sup>lt;sup>332</sup> Mondran fut l'un des deux héritiers universels de Guillaume de Mondran, à son décès, survenu en 1742 (Arch. dép. de Haute-Garonne, II 184, 1742, 26 août. Le testament datait de 1739, il avait été enregistré par Forest, notaire de Toulouse, 2 C 2978, 1742, 3 septembre).

touchantes et les plus obligeantes. J'ai toujours eu le cœur très sensible et j'avoue que dans ce moment, je fus plus humilié de ma conduite passée que je ne l'aurais été s'ils m'eussent grondé. Mes oncles en furent attandris. Cette entrevue se fit le matin à onze heures. Mon père les retint à diner et je fus bien aise qu'ils restassent pour éviter le tête à tête de ma mère, dont je redoutais les reproches dans ce premier moment [p. 219].

Le diné fut fort bon et fort gai. Le père Mondran fut raillé par son frère et par mon père sur Mademoiselle de Sérignol. On prétendit qu'il était amoureux d'elle, et que si je l'épousai, il serait mon rival. Le bon jésuite, qui avait soixante-dix ans, et qui était un religieux très régulier, mais qui comme tous les jésuites, avait l'éducation des gens du monde, répondit à toutes ces plaisanteries avec décence et avec esprit, et se défendit si bien qu'il les fit tous convenir qu'on ne pouvait voir cette demoiselle sans l'aimer et que c'était la demoiselle la plus accomplie qu'il y eut à Toulouse. « Il n'y a peut-être que vous, mon fils, me dit mon père, qui n'êtes pas de notre avis ». « J'étais dans l'erreur lorsque je n'en étais pas, lui répondis-je. Je vous ai prié d'oublier mon aveuglement. Je vois clair aujourd'hui, puisque je vois des mêmes yeux que vous ». « C'est-à-dire que vous convenés que cette demoiselle est charmante ? Je dis plus, c'est que je crois qu'elle n'a pas sa pareille à Toulouse ». « Vous vous croiriés donc bien heureux si je vous mariés avec elle ? » « Je regarderais cette faveur comme un bonheur [p. 220] inespéré, et le vôtre par toute la reconnaissance et les attentions que Mademoiselle de Sérignol et moi aurions pour vous et pour ma mère, pendant toute notre vie ».

« Eh bien, nous en donnés-vous votre parole d'honneur, et pour vous et pour cette demoiselle ? » « Oui, mon père, et je réponds aussi pour elle. Je connais assez ses sentiments pour être sa caution ». « Il faut donc nous rendre tous heureux, me dit-il. Je vais vous donner une preuve du désir que j'en ai. Vous pouvés aller tout présentement annoncer à Mademoiselle de Sérignol que nous consentons tous que vous l'épousiés. Arrangés vos affaires avec elle. Dès que la dot sera prête, je ferai dresser le contrat par mon notaire et nous le signerons ». Il était une heure et demi, nous allions sortir de table. Je lui demandai, ainsi qu'au reste de la compagnie, la permission d'aller annoncer cette nouvelle à Mademoiselle de Sérignol. Ils approuvèrent tous mon empressement [p. 221].

Je partis comme un éclair. J'annonçai à ma chère maîtresse cette bonne nouvelle, elle lui causa la plus grande joye et je sentis alors d'une manière encore plus marquée combien elle m'aimait. Je lui dis que sa présence au parloir avait tout fait réussir, que je n'en étais pas surpris, et que partout où elle se présenterait, elle ne trouverait jamais de résistence.

Nous fîmes appeller la chère religieuse à qui nous apprîmes cette heureuse nouvelle. Elle nous en témoigna la joye et embrassa tendrement sa chère amie. Nous lui devions le succès de notre bouche. Nous l'en remerciâmes avec toute l'efusion de nos cœurs reconnaissants. « Dieu soit loué, nous dit-elle, me voilà au comble de mes veux. Ce succès va vous éloigner de moi. Je sacrifie mes intérêts aux vôtres, j'espère que vous me tiendrés compte de ce sacrifice, que vous viendrés me voir quelques fois, et que votre tendresse mutuelle ne vous empêchera pas de me conserver une place dans votre amitié » [p. 222]. Toute notre conversation fut très tendre de part et d'autre. Nous étions pénétrés de la plus vive reconnaissance pour cette digne religieuse. Mademoiselle de Sérignol lui fut attachée jusqu'à la mort, et moi jusqu'à la sienne. Ayant été obligée d'aller aux eaux de Bagnères 333, nous eûmes le plaisir de l'avoir chés nous à la campagne, où elle vint passer quinze jours. Je n'y ai jamais eu de visite qui m'ait fait tant de plaisir, ainsi qu'à sa chère amie.

Je fus, sortant du parloir, voir Mademoiselle de Sérignol l'aînée, pour lui faire part de cette affaire, ainsi qu'à la chère Madame Robert, et à Mademoiselle sa fille. Je leur apris que mon père m'avait donné son consentement et qu'il n'était question, pour la conclure, que de réaliser en argent la légitime de ma prétendue. « Vous voyés, lui dis-je, Mademoiselle, que mes sentiments pour votre chère sœur ne sont pas équivoques, et qu'elle n'a pas eu tort de m'aimer, ni de quitter le couvent des Cassés [p. 223]. J'espère que présentement, vous me rendrés votre amitié et que nous vivrons, dorénavant, votre sœur, vous et moi, dans une union aussi tendre que celle qui régnait entre vous deux, avant que j'eusse le bonheur de vous connaître. Je suis fâché, ma chère sœur, des chagrins que je vous ai causés, lui dis-je en l'embrassant, mais comme je n'avais que de bonnes intentions et que j'estimais trop Mademoiselle votre sœur pour la tromper, je me suis livré au penchant de mon cœur, quoique vous ne l'approuvassiés pas, persuadé qu'à la fin, vous seriés satisfaite de ma persévérence ».

Mademoiselle de Sérignol aînée aimait tendrement sa sœur cadette. Elle savait qu'il aurait été très dificille de la marier, n'ayant actuellement de bien libre qu'un tiers du bien de feu Madame sa mère, celui de feu Monsieur son père étant en litige avec le marquis de Cavanac<sup>334</sup>, fut dans la joye en apprenant que j'allais épouser sa sœur, elle m'embrassa avec transport et faillit m'étouffer tant elle me serra, [p. 224] me fit mille caresses, aplaudit ma persévérence, et

<sup>333</sup> Bagnères de Bigorre : dép. Hautes-Pyrénées, arr. Bagnères de Bigorre. Les eaux, à Bagnères de Luchon n'étant réellement amménagées que durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, il est donc plus probable que Mondran évoque Bagnères de Bigorre.

<sup>&</sup>lt;sup>334</sup> Il s'agit bien toujours de Guillaume-Gabriel de Siran, marquis de Cavanac. Cavanac était indiferemment orthographié Cabanac ou Cavanac au XVIII<sup>e</sup> siècle.

m'annonça que ce qui avait été cause qu'elle s'était opposée à mes amours, c'est qu'elle avait toujours cru que je ne voulais que m'amuser et faire servir sa sœur à éteindre la passion que j'avais pour Rozette, et que lorsque j'y aurais réussi, je l'aurais quittée de même, pour m'établir avec un parti plus assorti à ma fortune. Enfin, après une conversation assés longue et très obligente de part et d'autre, nous convînmes qu'elle me donnerait une lettre pour son frère, et que je partirais pour Castelnaudarri où elle croyait qu'il été allé vendre le bien de sa mère, pour payer ses sœurs et se mettre en état de continuer la poursuite du grand procès qu'il avait contre le marquis de Cabanac, d'où dépendait sa fortune, et l'augmentation de la légitime de ses deux sœurs. Elle écrivit tout de suite à son frère pour le presser de vendre et lui marquée que c'était pour conclure le mariage de sa sœur cadette [p. 225] avec moi. Dès qu'elle m'eut remis sa lettre, je fus tout de suite à Saint-Pantaléon annoncer mon départ au lendemain pour Castelnaudarri. Nous nous fîmes bien des amitiés ma chère maitresse 335 et moi et nous dîmes les choses les plus tendres. Elle me témoigna quelque peine de mon départ. C'était effectivement la plus longue absence qu'elle allait éprouver depuis que j'avais fait connaissance avec elle. Mais comme je lui fis sentir que c'était le seul moyen pour accellerer notre bonheur, je la calmai.

Je revins chés mon père, chés qui je fis porter toute ma garde-robe, qui était considérable, car j'avais beaucoup d'habits très beaux, dont j'avais grand soin, et beaucoup de linge. Le tout avait été acheté au moyen de l'argent que j'avais gagné au jeu pendent plusieurs années, où de ce que j'avais apporté de Paris, de sorte que mon père fut surpris de me voir aussi bien nipé, et comprit pour lors, comme il me l'a dit depuis, que Rozette ne m'avait pas été à charge [p. 226]. C'est une justice, effectivement, que je dois rendre à sa mémoire. Elle n'a jamais voulu recevoir de moi que quelques bouquets, les jours de fette seulement, et quelque gibier, à la campagne, lorsque j'alais l'y voir, comme je l'ai dit ci-devant.

Je fis part à mon père de tout ce qui s'était passé, soit à Saint-Pantaléon, soit chés Mademoiselle de Sérignol l'aînée. Il approuva que je partisse le 336 lendemain pour Castelnaudarri. Il me donna un de ses domestiques pour m'accompagner, et je partis par le bateau de poste du canal<sup>337</sup>. J'y arrivai le soir même. Mon premier soin fut d'aller chés Monsieur de Sérignol. J'y apris qu'il était parti depuis huit jours pour sa terre de Ladern<sup>338</sup>, qu'il plaidait (et dont il avait seulement le bail judiciaire), située au-delà de Carcassonne. Je fus voir Monsieur de Marion, son

<sup>335</sup> Méja a corrigé le mot auparavant orthographié « métraisse » par le copiste.

<sup>&</sup>lt;sup>336</sup> L'article « le » a été rajouté *a posteriori* par Méja.

<sup>337</sup> Notons qu'Il n'est plus jamais question de ce domestique dans la suite des propos de Mondran.

<sup>&</sup>lt;sup>338</sup> Ladern sur Laquet : dép. Aude, arr. Limoux, cant. Saint-Hilaire.

parent, pour qui j'avais une lettre. J'appris de lui que Monsieur Bouzat était en marché du domaine en question et que ce marché se conclurait [p. 227] si je pouvais déterminer Monsieur de Sérignol à venir le finir; le lendemain je partis pour l'aller joindre à sa terre de Ladern. Je pris la route par Coufoulens<sup>339</sup>, j'arrivai au bord de la rivière d'Aude, que je trouvai débordée, et aucun batelier ne voulant hasarder de la passer, je fus forcé de rétrograder d'une lieue le long de la rivière, pour aller passer sur le pont de Carcassonne. J'y arrivai une heure avant le coucher du soleil. J'avais encore deux lieues à faire. Mon cheval s'abatit sur le pont, et prit un clou de rue au pied. Dans ce moment passa un maréchal d'un régiment de cavalerie, en garnison dans cette ville qui, me voyant dans l'embarras, vint à moi et me dit qu'il arracherait le clou et que je pourrais continuer ma route, au moyen de l'onguent de Strasbourg<sup>340</sup> qu'il mettrait dans la plaie, ce qu'il fit assez vite et ne me retarda qu'un moment, [p. 228] mais comme je ne savais point le chemin de Ladern, que je vis [que] la nuit qui s'approchait allait être fort sombre, ne fesant point de clair de lune, je pris un guide à cheval et me mis en chemin.

À peine eus-je fait une lieue et demi, à travers des montagnes et des païs affreux et inhabités, qu'il survint une pluye épouvantable qui ne discontinua plus. La nuit devint si obscure qu'à peine pouvais-je voir la tette de mon cheval, mon guide, qui non plus que moi, n'avions pas pris de manteau, fûmes mouillés jusqu'à la peau. Il me disait, à tout moment, que nous allions périr dans cette route et qu'ainsi, nous ferions prudement de nous en retourner à Carcassonne, car nous avions encore autant de chemin à faire. Comme je vis qu'en nous en retournant, nous aurions autant à souffrir, [p. 229] je persistai à vouloir continuer ma route. Lorsque nous fûmes à une portée de mousquet du château, mon conducteur s'arrêta tout court et me dit qu'il n'avait pas prévu que le ruisseau, qui était devant lui, serait débordé, qu'il n'était pas possible de le passer sans risquer de se noyer, et qu'ainsi il ne voulait pas passer outre. La pluye qui était tombée sur moi depuis près de deux heures et qui continuait toujours, m'avait mis de mauvaise humeur. Je m'en pris à lui sur ce qu'il ne m'avait pas prévenu plutôt du danger où nous serions, si le ruisseau était débordé. Je mis un pistolet à la main et le menaçai de lui bruller la cervelle s'il ne passait pas. Ce pauvre diable, voyant que la partie n'était pas égale, se détermina à passer. Nous suivîmes exactement son cheval et nous arrivâmes heureusement chés Monsieur de Sérignol le 1° avril

-

<sup>&</sup>lt;sup>339</sup> Couffoulens: dép. Aude, arr. Carcassonne.

<sup>&</sup>lt;sup>340</sup> L'onguent de Strasbourg était vendu par un maréchal strasbourgeois, maître Floch, afin de traiter des plaies causées par des clous de rues. Une recette d'onguent ayant « des vertus approchantes de l'onguent de Strasbourg », l'onguent de Schmit, est donné dans l'édition de 1712 de l'ouvrage d'hippiatrie de Jacques Solleysel (1617-1680), le Parfait mareschal, qui fut réédité durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle. (Le parfait mareschal, qui enseigne à connoistre la beauté, la bonté et les défauts des chevaux, Paris, Pierre Emery, 1712[1<sup>e</sup> éd. Paris, Gervais Clousier, 1664], p. 263).

1729, quasi au moment qu'il allait souper. Il fut fort étonné de me voir arriver par un tems aussi affreux, [p. 230] et plus encore, lorsqu'il sut la route que nous avions pris et notre passage par le ruisseau, ou plusieurs personnes, en pareil cas, s'étaint noyées. Il me dit que j'avais pris un mauvais conducteur, qu'il y avait un autre chemin très beau pour venir de Carcassonne chés lui, par où il me ferait passer en m'en retournant, et qu'il se garderait bien de passer en plein midi, même dans le plus beau jour, par la route que j'avais pris, qui était si étroite, et toujours sur le bord de précipices affreux, que si mon cheval avait bronché, il m'aurait précipité dans des abîmes de vingt toises de profondeur. Le danger était passé. Je couppai court à tous les raisonnements effrayans qu'il me fesait et le priai de faire alumer un bon feu, car j'étais gelé, et de me donner du linge et une robe de chambre, pour ôter de dessus moi tout ce que je portais, qui était mouillé, [p. 231] comme si on m'avait jetté dans une rivière. Je lui remis les lettres de ses sœurs et de Monsieur Marion et lui dis qu'il saurait, par ces lettres, le motif de mon voyage, et que pour lors il ne serait plus étonné de la promptitude avec laquelle j'étais venu, malgré le mauvais tems et les dangers auxquels je m'étais exposé. « J'espère que demain il fera beau et que vous voudrés bien vous prêter à mon impatience, en venant à Castelnaudarri terminer le marché que vous avés entamé avec Monsieur Bouzat ».

« Nous parlerons de tout cela après soupé, me dit-il. Commencés par vous déshabiller ».

On avait fait un grand feu. On me porta une chemise et une robe de chambre, et tout ce qui m'était nécessaire pour me mettre à mon aise. On fit sécher tout ce que je quittai, même mon portemanteau et tout ce qui était dedans. On servit à souper. Je mangeai de très bon appétit [p. 232].

Comme il avait lu (les lettres que je lui avais remises) pendant que je me déshabillais et qu'ensuite je me chauffais, sa politesse redoubla. Le repas fut fort bon et fort gai. Il me fit toutes sortes d'amitiés. Il fit venir mon guide, qu'il gronda beaucoup de m'avoir si mal conduit. Le guide s'excusa en disant que c'était la route la plus courte. « Cella est vrai, mais aussi la plus dangereuse, lui répondit Monsieur de Sérignol » ; « plus dangereuse que vous ne pourriez croire, Monsieur, dit le guide, car Monsieur, que voilà, voulait me bruller la cervelle si je ne passai pas le ruisseau à la nage où je croyés bien me noyer, car je fis le signe de la croix et recommandai mon âme à Dieu, quand je vis que je ne pouvais pas lui faire entendre raison ». Ce propos nous fit rire. Nous nous moquâmes de lui et il eut tort, mais pour le consoller, Monsieur de Sérignol lui dit d'aller souper, qu'on lui ferait boire une bouteille de très bon vin pour le réchauffer et lui donner du cœur [p. 233]. Dès que nous eûmes soupé, nous nous raprochâmes du feu. Il me témoigna combien il

était aise et flaté de mon mariage avec sa sœur et que pour me donner une marque de l'empressement et du désir qu'il avait de le voir accompli, il partirait demain, avec moi, pour conclure, avec Monsieur Bouzat, la vente du domaine de la Cassagnole<sup>341</sup>. Je répondis à la bonne volonté qu'il me témoigna avec toutes les marques d'amitié et de reconnaissance qui convenaint à ma situation présente.

Nous parlâmes long tems du procès qu'il avait avec le marquis de Cabanac. Nous convînmes que je me chargerais du soin de cette affaire, puisque j'étais, par ma résidence, à Toulouse, plus à portée que lui de la poursuivre.

Dès que les domestiques eurent soupé, nous fûmes nous coucher et je ne fus pas le dernier levé, tant il me tardait d'apporter de bonnes nouvelles à ma chère métrèsse [p. 234]. Nous déjeunâmes de bon apétit et fûmes sans débrider à Castelnaudarri. Nous y conclûmes la vente du domaine en question et Monsieur Bouzat s'en vint à Toulouse avec nous et son argent, par le canal.

Je fus tout de suite à Saint-Pantaléon, annoncer à Mademoiselle de Sérignol mon arrivée, celle de son frère, et de l'argent qui devait lui être compté, ainsi qu'à sa sœur aînée, à la passation de mon contrat de mariage, car comme le domaine que nous avions vendu provenait du bien de leur mère, dont elles étaint héritières égales avec leur frère, et que Mademoiselle de Sérignol cadette n'était pas majeure, l'acquéreur, pour sa sureté, voulut lui faire son payement à la passation de cet acte, en présence de Monsieur Isserres, procureur et son curateur. Il est aisé de comprendre la joye qu'eut cette chère demoiselle d'apprendre le succès de mon voyage, et fut très étonnée de la diligence que j'avais fait, n'ayant pas trouvé son frère à Castelnaudarri, [p. 235] mais, quand on court après ce qu'on aime, peut-on aller assés vite ? Je la quittai pour aller porter à mon père la même nouvelle. Je lui dis que le domaine était vendu, que l'acquéreur était arrivé avec moi, qu'il avait porté l'argent, qu'il devait compter aux deux demoiselles de Sérignol. Je le priai de vouloir bien me dire l'heure du lendemain à laquelle il voulait que le contrat fut passé, et le lieu, par ce que j'avertirais Monsieur Bouzat de s'y rendre.

Mon père me dit qu'il voulait que Pratviel l'ainé, son notaire, le retint, qu'il convenait que ce fut à quatre heures du soir, chés Madame Robert, et qu'attendu que c'était par une complaisence outrée qu'il consentait à un mariage aussi peu convenable à notre fortune, il n'était pas juste que sa complaisence le mit dans le besoin, qu'il avait contracté des dettes avant qu'il eut la succession de Monsieur Delves, son oncle, [p. 236] qu'il était juste de les payer et qu'ainsi, il

\_

<sup>&</sup>lt;sup>341</sup> Probablement Cassagnoles : dép. Hérault, arr. Béziers, cant. Olonzac.

voulait non seulement les payer avec la dot de Mademoiselle de Sérignol, mais qu'il voulait encore que Mademoiselle sa sœur aînée lui prêtât, à rente constituée, deux mille livres sur la portion de l'argent qu'elle allait recevoir de Monsieur Bouzat et que, de cet emprunt dont nous serions solidaires, je ne toucherais que mille livres pour mes besoins, qu'il se chargerait de payer les intérêts en seul de ces deux mille livres et qu'il prendrait tout le reste. « Je vous donnerai actuellement, me dit-il, en propriété, la moitié du domaine de La Pomarède, et votre mère vous assurera, après sa mort, la moitié de tous ses biens à prendre dans l'état où ils se trouveront. Voilà tout ce que nous pouvons faire présentement, c'est aussi notre dernier mot, à prendre, ou à laisser, et outre ce, je vous émanciperai » [p. 237].

J'avoue que je tombai de mon haut en entendant ces propositions. Mon père me les fit d'un air embarrassé, en présence de ma mère, ce qui me fit croire qu'il n'était que l'interprète de ses volontés. Je ne me trompais pas. « Quoi, me disais-je à moi-même, mon père ne se contente pas de prendre l'entière dot de ma femme, il veut encore que j'emprunte solidèrement avec lui une somme de deux mille livres, dont il veut encore toucher la moitié ? Quel marché ! » Ma mère, qui était plus rusée que lui, l'avait assuré que j'étais si amoureux, que quelque marché qu'il voulût faire, rien ne serait capable de me rebuter.

Comme j'étais interdit et que je ne répondais rien, ma mère prit la parole : « vous êtes étonné des conditions que votre père vous impose, vous auriés raison si votre père vous aimait moins, mais vous devés être sûr de la bonté de son cœur pour vous. Il ne vous lessera jamais dans l'embarras. Nous vivrons tous ensemble comme si vous n'étiés pas marié [p. 238]. Votre femme sera comme une fille de plus que j'adopte ». « Conduisés-vous bien, mon fils, avec nous et avec votre femme, me dit mon père, vous ne manquerés de rien, je vous en donne ma parolle d'honneur ».

Je connaissais son caractère. Il avait le cœur excellent et était homme de parolle. Je me soumis à tout ce qu'il voulût me prescrire, persuadé que je n'aurais pas lieu de m'en repentir.

Je connaissais le caractère doux et liant de l'épouse que j'allais prendre ; ainsi, j'étais persuadé qu'elle contribuerait de son côté à nous rendre tous heureux. Je voyais d'ailleurs qu'il fallait faire ce que mon père voulait, sans quoi mon mariage allait être rompu. Quel affront aurait-ce été pour ma chère maîtresse. J'aurais mieux aimé ne manger que de pain que de lui donner ce chagrin qui m'aurait mis moi-même au désespoir. Je savais que ma mère était une femme entière, qui gouvernait despotiquement dans la maison [p. 239]. Ainsi il fallut passer par ce défilé. J'aquiessais à tout, et dès que je fus levé, j'allai à Saint-Pantaléon, dire à ma chère Sérignol que

nous irions tous la joindre chés Madame Robert pour y passer le contrat. Je fus ensuite chés Mademoiselle de Sérignol aînée pour lui dire la même chose, et en outre, que mon père désirait qu'elle lui prêtât une somme de deux mille livres qu'il emprunterait d'elle solidairement avec moi, à quoi elle consentit de bonne grâce.

Nous nous rendîmes tous, le 16 avril 1729, à quatre heures après midi, chés Madame Robert. <sup>342</sup> J'y fiançai ma chère métraisse, avec une joye sans égalle de part et d'autre <sup>343</sup>. Elle était si animée <sup>344</sup> ce jour-là, qu'elle ne m'avait jamais paru aussi belle. Mon père et ma mère l'en trouvèrent autant que moi, ce qui me fit grand plaisir. Ils lui firent mille amitiés auxquelles elle répondit d'un air si poli et si noble qu'ils en furent enchentés l'un et l'autre <sup>345</sup> [p. 240].

La soirée fut fort gaye, Madame Robert nous donna une très jolie colation, nous nous retirâmes à neuf heures du soir.

Je ne fis point d'habits, attendu que j'en avais de fort beaux, Mademoiselle de Sérignol ne pouvait en faire parce qu'elle avait fait veu, depuis un an, de porter le minime<sup>346</sup> pendant trois ans.<sup>347</sup>

Les fiançailles furent courtes. Je fis publier un ban à la paroisse Saint-Étienne <sup>348</sup>. J'eus la dispense des deux autres, ainsi, cinq jours après, nous partîmes pour La Pomarède et nous épousâmes en arrivant <sup>349</sup> dans notre chapelle, en présence du curé de la paroisse, qui avait apporté le registre des mariages. Mon oncle, frère de mon père, nous départit la bénédiction nuptiale <sup>350</sup>.

La journée passa très agréablement [p. 241]. Mon beau-frère et ma belle-sœur voulurent s'en retourner le lendemain après diné à cause du procès qu'ils poursuivaint très vivement. Nous

<sup>&</sup>lt;sup>342</sup> En marge, sur la gauche, est inscrit au crayon « 6 avril 1729 » de la main de Fernand Pifteau.

<sup>&</sup>lt;sup>343</sup> Le contrat de mariage fut passé le 16 avril 1729, devant Jean-Pierre Pratviel, notaire de Toulouse « dans la maison des héritiers de feu Monsieur Robert. ». Les conditions décrites par Mondran sont exactes (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 1123, f°49v°-53, 1729, 16 avril.

<sup>&</sup>lt;sup>344</sup> « si animée » est de la main de Méja.

<sup>&</sup>lt;sup>345</sup> Ici, le copiste indique une coupe dans le manuscrit original : « Je suprime ici le détail des compliments respectifs et marques d'amitié de tous les parents qui étaint présents, ce détail serait ennuyeux ».

<sup>&</sup>lt;sup>346</sup> La minime était un habit de couleur sombre, « gris fort obscur en tirant sur le tanné. Les femmes d'âge portent des habits *minimes* ou de couleur *minime* » (*Trévoux*, 1741).

<sup>&</sup>lt;sup>347</sup> Jeanne-Claire de Sérignol vivait donc au couvent de Saint-Pantaléon depuis environ un an, et elle aurait pu faire ce vœu au moment de son entrée. Aucun document d'archive n'a pu fournir d'explication plus convaincante (Par exemple, il ne semble pas y avoir eu de décès dans la famille proche de la jeune femme à ce moment).

<sup>&</sup>lt;sup>348</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, GG 376, 1729, 24 avril. Mondran y est dit natif de Toulouse, paroisse de la Daurade, et Jeanne-Claire de Sérignol de Castelnaudarry.

<sup>&</sup>lt;sup>349</sup> À partir de ce point, l'écriture (et donc le copiste) change.

<sup>&</sup>lt;sup>350</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 2 E IM 4075, 1729, 26 avril. « Monsieur de Chanfreau, docteur en théologie, prêtre dudit Seysses » faisait effectivement partie des témoins, au même titre que les parents de Louis et son frère cadet. C'est effectivement le prêtre Paul de Mondran qui officia ce jour-là dans la chapelle de La Pomarède. Du côté de la famille Sérignol, seule la sœur de Jeanne-Claire était présente. Une dernière signature « Mondran » apaprtient à un membre de la famille qui n'est pas mentionné dans le document.

passâmes quatre mois en famille avec ma chère femme dans un conte[nte]ment sans égal. Mon père et ma mère étaint aux petits soins auprès d'elle et l'aimait avec passion. Ils jouissaint de tout le bien, faisaint aller la maison et fournissaint à nos besoins. J'étais très content de mon sort si ce bonheur avait pû durer toute ma vie, mais la providence disposait autrement de moi et voulait encore m'éprouver par d'autres revers. Ma chère femme était grosse de trois mois lorsque, par un malheur imprévu, elle fit de fausses couches, nous en fûmes tous au désespoir. Ma mère, qui l'aimait tendrement, en eut tout le soin possible, mais les suites de ce funeste accident l'épuisèrent si fort que sa poitrine, qui était plus délicate que je ne croyais, en fut attaquée [p. 242].

Dès qu'elle fut en état d'être transportée, nous vînmes à Toulouse. Nous lui fîmes prendre tous les remèdes que le médecin jugea à propos pour la guérir. Etant devenue quasi itique<sup>351</sup>, elle voulut revenir à La Pomarède, espérant que l'air de la campagne lui serait plus favorable. Nous y revînmes, mais inutillement. Le médecin s'aperçut quelque tems après qu'elle avait les jambes enflées. Elle comprit pour lors qu'elle était sans espoir de guérison. Elle demanda le curé pour se confesser et voulut communier, ce qui n'était pas extraordinaire pour elle, car elle approchait des sacrements régulièrement, tous les mois, lorsqu'elle se portait bien et allait tous les jours dans notre chapelle dire vêpres et faire une heure de méditation.

Je fondais en larmes de voir son triste état, et que j'étais à la veille de perdre un objet qui fesait tout mon bonheur [p. 243]. Je couchais dans sa chambre et elle ne voulait rien prendre que de ma main. Elle s'attendrissait quelque fois avec moi et me baisant tendrement la main, me disait : « qui aurait cru, mon cher époux, que notre bonheur eut été si court. Il faut pourtant se soumettre à la divine providence, quelques années de plus que nous pouvions vivre ensemble ne sont qu'une minute en comparaison de l'éternité. Employons ce peu de tems que nous sommes sur la terre à mériter un bonheur éternel. Puissions-nous nous rejoindre et nous revoir dans le ciel ».

Un jour, après une conversation dans le même goût, elle me pria de la laisser seule, dans sa chambre, pendant deux heures, me disant qu'elle avait quelque chose à dire au curé qui était venu la voir. Je me retirai. Dès qu'elle eut achevé ce qu'elle voulait faire, le curé sortit. Je lui fis prendre son bouillon, après quoi elle m'embrassa tendrement et me dit, « mon cher ami, je voudrais avoir [p. 244] une fortune plus brillante, pour te donner des marques plus essentielles de la tendresse que j'ai pour toi. Voilà mon testament, par lequel je te laisse tout ce que je puis

-

<sup>&</sup>lt;sup>351</sup> Il faut sans doute lire plutôt « étique ». L'état étique, se dit pour celui ou celle qui est « atteint d'une maladie qui dessèche et consume toute l'habitude du corps ». (*Trévoux*, 1741, art. étique).

espérer du bien de mon père, quand notre procès sera jugé. Enferme-le, crainte qu'il ne s'égare, et quand je serai morte, souviens toi d'une pauvre femme qui n'avait rien tant à cœur que de faire le bonheur de ta vie. Je ne te dis point ceci pour augmenter ton affliction. Il faut avoir de la fermeté. La religion la donne dès que nous reconnaissons que Dieu est notre maître, et qu'il peut disposer de nous quand il lui plait ». C'était dans ces sentiments de religion et de résignation qu'elle m'entretenait tous les jours. Elle me priait à certaines heures du jour de lui lire *L'imitation de Jésus-Christ* et les *Méditations* du père Croiset<sup>352</sup>. Quand j'avais achevé de lire, elle méditait sur ce que j'avais lû, [p. 245] et ensuite, me témoignait la tranquillité que ces lectures mettaint dans son âme.

Mon père et ma mère venaint tous les jours passer une partie de la journée avec elle, et étaint si édifiés de sa patience et de ses sentiments de religion qu'ils étaint inconsolables de voir qu'ils étaint à la veille de la perdre.

Un jour que nous étions tête à tête, elle me dit, en me serant la main : « mon cher ami, nous allons bientôt nous séparer, pour jamais. Je compte n'avoir que trois jours à vivre. L'enflure de mes jambes, insensiblement, monte jusqu'au-dessus de mes cuisses et par la mesure que j'ai pris du progrès journalier de cette enflure, je crois qu'elle sera montée à la poitrine dans trois jours. Pour lors, elle m'étouffera. J'ai à te demander, mon cher mari, tandis que je me connais encore une grâce qui intéresse mon honneur et ma conscience que je te prie de m'accorder, et afin que je meure tranquille sur cet article, je veux que tu me donne, sur ton honneur et sur ta consience, ta parole d'exécuter ma volonté » [p. 246]. Hélas, mon Dieu, que n'aurait-elle pas obtenu de moi, dans un moment aussi touchant. Je lui promis sans savoir ce qu'elle exigait de moi. Elle continua ensuite dans ces termes : « j'ai à me reprocher l'infidélité que tu as faite à la pauvre Rozette. Mon amour pour toi m'a fait franchir tous les devoirs de l'amitié et de la probité, le bon Dieu m'en punit pour te permettre de réparer le tort que j'ai fait à cette aimable amie et tous les chagrins que je lui ai causés. Je te demande en grâce de l'épouser après que je ne serai plus. Ma conduite, à son égard, trouble ma conscience et ce n'est que par la promesse que tu m'as faite et que je te prie de me confirmer que je puis mourir tranquile.

J'avoue que je ne m'attendais pas à une prière de cette espèce. J'admirai la délicatesse de sa consience et la candeur de son âme. Je restai interdit. « Quoi, mon cher époux, tu hésite à réparer mes torts et à tranquilliser mon âme [p. 247]? Veux-tu que je meure dans la crainte et

<sup>&</sup>lt;sup>352</sup> Le jésuite Jean Croiset (1656 - 1738) fut l'auteur de différents ouvrages de dévotions, parmi eux : La dévotion au sacré cœur de N.S. Jésus-Christ par un P. de la compagnie de Jésus, Lyon, Antoine et Horace Molin, 1691.

dans le trouble ? Voudrés-tu ne plus m'accorder une grâce que tu m'as déjà promis de ne pas me refuser et pour laquelle tu m'as donné ta parole d'honneur? » « Hélas, lui répondis-je les yeux baignés de larmes, comment veux-tu, ma chère femme, que je pense à me remarier dans le moment funeste où je suis, prêt à te perdre et à mourir de regret, songe que cette perte va me mettre aussi au tombeau et que je ne serais pas à tems d'exécuter tes volontés quoiqu'elles me soint sacrées ». En effet, je pensai bien peu à Rozette dans ce moment et mon cœur était bien éloigné d'elle, mais comme je vis que cette chère mourante était affligée de ma résistence et que je craignis que la peine qu'elle en ressentait n'accélérât sa fin, je lui promis avec serement ce qu'elle souhaitait avec tant d'ardeur. Elle m'embrassa alors avec transport, comme si je lui avais redonné la santé. Je suis contente, me dit-elle, je n'ai plus rien qui m'inquiète, j'offre à Dieu ma vie, je lui en fais de bon cœur le sacrifice [p. 248]. Vivés long tems ensemble tous les deux, plus heureux, s'il est possible, qu'avec moi. Je souhaite que vous ayés des enfans qui soint dignes de vous et qui fassent le bonheur de votre viellesse, parlés quelque fois à Rozette de moi, lorsque vous serés marié. Dites-lui que je l'ai aimée jusqu'à la mort et que je lui demande bien pardon des chagrins que je lui ai causés. Quelle conversation, grand Dieu, pour une âme sensible comme la mienne, mon cœur s'était si fort gonflé que j'étais hors de moi-même, sans parole et sans mouvement. J'aurais expiré de douleur. Mon père heureusement entra dans la chambre. J'en sortis pour donner plus de liberté à ma douleur.

Le jour fatal qu'elle avait prédit arriva. Elle sentit sa fin, me prit la main, la baisa, me fit l'adieu le plus tendre et le plus chrétien, me pria de sortir de sa chambre pour la laisser entre les mains du curé qui lui administra le viatique et l'extremontion<sup>353</sup> [p. 249]. Elle mourut de suite, sans agonie, le 18 juin 1730<sup>354</sup>, étant en parfaite connaissance et dans les sentiments les plus chrétiens et les plus résignés à la volonté de Dieu. Dès qu'elle eut expiré, le curé vint m'annoncer sa mort. Mon cœur fut si serré par la douleur que me causa cette perte, que je tombai évanoui, sans pouls, et sans mouvement. Mon pauvre père me crut mort, et accourut pour me donner du

\_

 $<sup>^{353}</sup>$  (sic) pour « extrême-onction ».

Jeanne-Claire de Sérignol mourut à l'âge de 23 ans, le 18 janvier 1730 et non le 18 juin (Arch. dép. de Haute-Garonne, 2 E IM 4075, Seysses, 1723-1743, 1730, 18 janvier). Il s'agit probablement, étant donné la nature de l'évènement, et la précision habituelle de Mondran, d'une erreur du copiste. La date du 18 janvier, qui plus-est, rétablie la chronologie interne du texte. Son testament, du 20 novembre 1729 ne fut ouvert qu'en 1754, le 13 juillet, à la requête de Denis Laforêt, fermier des domaines de la province du Languedoc (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 13951, f°. 270-277, 1754, 13 juillet). Le testament confirme la faiblesse de la fortune de Sérignol, et éclaire les relations houleuses entretenues avec ses beaux-parents. Une des clauses était que Louis de Mondran père ne devait jamais jouir des biens de la jeune femme après son décès. Mondran ne répudia sa succession qu'en 1755 (Répudiation de la succession de Jeanne-Claire de Sérignol par Louis de Mondran, Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 13952, f°. 85v°-86v°, 1755, 25 février).

secours. On fut très long tems sans pouvoir me faire revenir. On me donna de l'eau des Carmes<sup>355</sup> qui me rendit la connaissance. La fièvre me prit et je fus très mal pendant huit jours. Ma mère tomba aussi malade de chagrin. Mon père tint bon pendant quelques jours, il succomba à la fin, et fut malade comme nous. Toute la maison était dans la désolation. Il n'y eut que mon oncle, l'abbé, qui eut assés de fermeté et de religion pour n'être pas aussi sensible, ce qui fut fort heureux pour nous tous, car ce fut lui se chargea du détail de la maison, [p. 250] qui fit prendre soin des malades et fit enterrer ma chère épouse à l'église de la paroisse de Seisses, dans la sépulture de mes ancêtres sur laquelle il y a une grande pierre de taille avec cette inscription gravée : Ossa nobilis familiae mondranorum<sup>356</sup>.

Nous étions tous dans une affliction mortelle. Nous avions perdu une femme que nous adorions et qui faisait notre félicité. Par surcroît de malheur nous étions trois très malades. Mon père et ma mère furent les premiers guéris, ma fièvre finit, ensuite. Je commençai à me lever, mais il me resta une toux sèche à laquelle succédèrent des douleurs entre les épaules, un point audessus des cottes gauches qui m'empêchaint de dormir, une fièvre lente se mit de la partie et un dégout pour les aliments. Je fus dans cet état pendant deux mois. Je vins d'une maigreur qui tendait à l'étisie [p. 251]. Je crus que je suivrais de près ma chère épouse et je le désirais, tant la vie m'était devenue insupportable, depuis que j'avais eu le malheur de la perdre.

Monsieur Pailloux, fameux médecin de la faculté de Montpellier, résidant à Narbonne, vint à Toulouse pour une maladie qu'eut Madame la présidente de Riquet<sup>357</sup>. On me proposa d'aller à Toulouse pour le consulter. Je parus fort indifférent à conserver ma vie. Mon père m'obligea à y aller avec lui. Dès que ce célèbre médecin m'eut vu et qu'il m'eut interrogé, il me dit : « vous êtes bien heureux, Monsieur, que je sois venu ici, sans quoi vous seriés mort dans deux ou trois mois. Mais dittes que Pailloux est un charlatan et un ignorant, si vous n'êtes pas guéri dans un mois ».

Ce propos me parut un peu hasardé, il me donna en conséquence une ordonnance que j'exécutai et je fus guéri dans un mois, comme il me l'avait promis.

<sup>&</sup>lt;sup>355</sup> Préparation alcoolique à base de mélisse officinale, l'eau des Carmes ou eau de mélisse était utilisée pour lutter contre un vaste répertoire de symptômes allant des maux de têtes aux affections mélancoliques et hystériques. (Article « Mélisse », dans *Encyclopédie*, ou dictionnaire universel raisonné des connoissances humaines, T.XXVIII, Yverdon, 1778, p. 202).

<sup>&</sup>lt;sup>356</sup> L'église Saint-Blaise et Saint-Roch de Seysses a été reconstruite en 1783, sur les plans de Philippe Hardy. Il ne reste plus traces de cette plaque.

<sup>&</sup>lt;sup>357</sup> Marie-Louise de Montaigne (décédée à Toulouse en 1754) était la seconde épouse (1702) du président à mortier du Parlement de Toulouse, Jean-Matthias de Riquet de Bonrepos. Son portrait en Diane (v. 1702), par Antoine Rivalz, est conservé au musée des Augustins de Toulouse (Inv. 2004 1 268).

Il avait été instruit de la perte [p. 252] que je venais de faire et du chagrin qu'elle m'avait causé. Il me déffendit de revenir à la campagne de long tems et m'ordonna de rester en ville pour dissiper ma tristesse, m'assurant que si je continuais à m'affliger, je retomberais malade et que j'en périrais. Mon père m'obligea de suivre ce conseil ; quoique malgré moi, je revis mes amis pendant l'uzage du remède qu'il m'avait ordonné. J'allais tous les jours chés Madame de Leirac qui avait une société où l'on s'amusait assés agréablement, composée d'une partie de mes anciens amis.

Quoique je fusse encore fort triste et que j'eusse la figure d'un cadavre, on avait la bonté de me supporter et la complaisence de se prêter à tout ce qui pouvait me distraire.

Le carême arriva. Un très habille prédicateur prêcha à Saint-Étienne [p. 253]. Je voulus l'entendre, pour me maintenir dans les sentiments de religion dont j'étais pénétré. Son premier sermon fut sur la mort. Il lut pour texte memento hommo etc 358. Le souvenir de celle de ma chère femme se retraça à mon immagination, dans toutes ses circonstences, de même que l'état pitoyable de ma santé. Toutes ces tristes réflections, occasionnées par le discours touchant du prédicateur m'attendrirent si fort que je ne cessai de verser de larmes pendent tout le sermon. Dès qu'il fut fini, j'entendis la messe, sans bouger de place et je puis dire, avec vérité, que je n'ai, de ma vie, entendu de messe si dévotement. Je demandai pardon à Dieu de mes regrets pour la perte de ma chère épouse, je fis des actes de soumission et de résignation à sa volonté, et le suppliai de me donner la force et la grâce de me soutenir dans ces sentiments. La messe étant finie, je sortis sans regarder personne. Je me mis dans ma chaise, et me retirai chés moi. Qu'on est heureux lorsqu'on ne met ses espérences qu'en Dieu [p. 254]. Je me trouvai dans une situation si tranquille que je n'en ai jamais goûté de pareille. Cette tranquillité calma mon âme et fit reprendre des forces à mon corps.

Comme j'allais assiduement au sermon et que je me plaçais toujours sur le même banc qui était à quelque distence, vis-à-vis cellui des enquettes du Parlement, Rozette en fut instruite. Elle ne manqua plus aucun sermon et s'y plaça vis-à-vis de moi, pour pouvoir me voir et être vue de moi. Je l'apperçus en effet. Je fus d'abord fâché, contre elle, de cette affectation. Il me semblait que tout le monde s'en appercevait, mais me rappellant la parolle que j'avais donnée à fue ma chère femme, cette idée me calma et ne la vis plus avec peine. D'abord, je ne la trouvai plus aussi jolie que la chère défunte, mais insensiblement, [p. 255] m'accoutumant à la regarder, je lui

\_

<sup>&</sup>lt;sup>358</sup> « Memento hommo, qui pulvis, es et in pulveris et in pulverem reverteris », « Homme, souviens toi que tu es poussière et que tu redeviendras poussière », est le début d'un passage de la *Genèse* (3 : 19).

trouvai un air languissant et tendre qui m'attendrit pour elle. Ses yeux semblaint me reprocher mon inconstence et me dire qu'elle me pardonnerait si je revenais à elle. Les miens, confus et humiliés, quoique tendres, lui demandaint grâce et l'assuraint de la sincérité de ma tendresse. Nous nous entendîmes parfaitement tous les deux et sans le secours de la parolle, ce charment langage nous servit d'interprète. Dès que Rozette eut deviné la sçituation de mon cœur, elle ne parut plus en coeffure négligée au sermon. Elle y vint dans toute sa parure, espérant de donner plus d'éclat à ses charmes. Je m'aperçus de cette affectation. Je l'interprétai à mon avantage. Je ne pouvais employer les mêmes ressources. J'étais en grand deuil et un habit de drap noir ne brille pas comme le galon [p. 256].

Enfin, je ne voulus pas laisser la chère Rozette plus long tems dans l'incertitude sur le sort qui lui était destiné. Je lui écrivis le premier d'avril<sup>359</sup> pour la prier de me recevoir chés elle à dix heures du soir, sans témoins, que j'avais quelque chose d'essentiel à lui dire, dont elle serait bien aise.

Elle me répondit tout de suite : « est-ce un poisson d'avril que vous voulés me donner, Monsieur, après le tour affreux que vous m'avés joué? Je ne devrais plus me fier à vous. Cependant, comme je n'ai rien à me reprocher à votre égard, je veus encore courir le hazard d'être trompée une seconde fois, vous mettre toujours dans votre tort et vous prouver ma générosité. Vous pourrés venir, ce soir, à dix heures, comme vous le souhaités. Je serai seule, dans la salle à manger ». Je ne manquai pas de m'y rendre. Dès que je vis la chère Rozette, je lui fis mille excuses du passé. Je la priai de l'oublier et l'assurai que je revenais à elle dans les meilleurs sentiments qu'elle pouvait désirer [p. 257]. « Les apparences ont été contre moi, j'en conviens, mais je ne suis pas aussi coupable que vous l'avés cru. J'étais perdu et ruiné, sans ressource, si je m'étais obstiné à vous voir. La providence a eu soin de vos intérêts, je n'avais rien, tendis que j'étais à vous. J'ai à moi, présentement, la moitié du bien de mon père et de ma mère, qu'ils ne peuvent plus m'ôter, attendu qu'ils me l'on donné par mon contrat de mariage. Cela ne me rend pas riche, mais, au moins, je ne risque pas d'être dans la misère. Si le peu de bien que j'ai actuellement en mon pouvoir peut vous suffire, avec ma main pour vous rendre heureuse et pour réparer mes torts apparents, je viens vous offrir l'un et l'autre, et vous prouver, par cette démarche, que je ne suis pas aussi indigne de votre tendresse que vous l'avés cru ».

« Si tout ce que vous venès de me dire est bien sincère, me répondit-elle, je vois que vous avés été moins coupable que je l'ai cru, [p. 258] puisque vous m'aimés encore, mais est-il bien sûr

<sup>359</sup> Soit le 1er avril 1730.

que vous pensiés ce que vous venés de me dire, ne me trompés-vous pas? » « Non, ma chère Rozette, je vous le jure sur tout ce qu'il y a de plus sacré, et vous en donne ma parole d'honneur, et j'en fais serment devant Dieu. Les choses ont changé de face. Toute la grâce que je vous demande, c'est de ne confier ceci à personne. Mon projet est que dès que mon père sera parti pour Lectoure, avec ma mère, où ils doivent aller au mois de juin, pour faire leur récolte, je leur enverrai un huissier, à moi affidé, qui leur signifiera un troisième acte de respect le samedi matin, après avoir soufflé les deux premiers<sup>360</sup>. Il reviendra en poste, au moyen des relais que je lui fournirai, sera ici le jour-même, à cinq heures du soir. Nous passerons chés vous notre contrat de mariage, le samedi après-midi<sup>361</sup>. Je ferai publier un ban de mariage le dimanche à Saint-Étienne , à la messe de la paroisse [p. 259]. J'obtiendrai d'un grand vicaire de mes amis la dispense des deux autres 362. Nous épouserons le mardi matin 363, dans une chapelle que personne ne saura et dès le moment que l'on aura publié un ban, nous nous tiendrons cachés jusques après que nous aurons épousé, afin d'éviter la signification personnelle qu'on pourrait nous faire de quelque opposition<sup>364</sup>. Un de mes amis, qui est en place, aura soin de retirer le certificat de publication et les dispenses accessoires, après quoi nous n'aurons plus rien à craindre. Voilà mon projet. Vous pouvés présentement juger si mes intentions sont sincères ».

Rozette fut transportée de joye, m'embrassa tendrement, m'assura qu'elle n'avait jamais cessé de m'aimer, qu'elle garderait un si grand secret, qu'elle n'en parlerait pas, même à sa sœur, Madame de Charlary, car pour sa pauvre mère était morte depuis huit mois 365, [p. 260] avec le regret de n'avoir pu voir sa chère Rozette mariée, et de mon côté, je fus aussi bien mortifié qu'elle ne peut être témoin que je réparais tous mes torts vis-à-vis cette aimable fille.

Nous convimmes de ne nous voir que deux fois la semmaine, à la même heure et au même endroit, afin que personne ne peut savoir notre raccommodement, sans quoi tout aurait été

<sup>&</sup>lt;sup>360</sup> L'huissier s'acquitta de sa tâche, puisqu'il est précisé dans le contrat de mariage : « Le sieur de Mondran fils procédant en conséquence de trois actes de respet géminés faits audit sieur de Mondran, son père, les huitième, neufvième, et dixième du courant par Lanes, premier huissier au Sénéchal et Présidial de cette ville, duement controllés au bureau de Lectoure le dixième dudit mois par courier que ledit sieur de Mondran fils a remis devers nous notaire [...] » (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6093, 1730, 12 août, f°.1719).

<sup>&</sup>lt;sup>361</sup> Soit le 12 août 1730.

<sup>&</sup>lt;sup>362</sup> La dispense est effectivement mentionnée dans l'acte, obtenue par Jean Bétou, vicaire général (Arch. mun. de Toulouse, GG377, 1730, 14 août).

<sup>&</sup>lt;sup>363</sup> Le mariage eut lieu un lundi, le 14 aout 1730.

<sup>&</sup>lt;sup>364</sup> Effectivement, le ban de mariage (Arch. mun. de Toulouse, GG377, 1730, 14 août) du 14 août 1730 indique clairement l'opposition du père : « il y a eu opposition de la part de noble Louis de Mondran, père du sieur Louis de Mondran signifiée par Durseve, huissier, le 17<sup>e</sup> aoust 1730, mais le certificat de la publication dudit ban avoit été délivré».

<sup>&</sup>lt;sup>365</sup> Elisabeth Raisin, la veuve de Guillaume Boé, décéda le 26 janvier 1730, à Toulouse (Arch. mun. de Toulouse, GG 307, 1730, 26 janvier), soit effectivement huit mois environ avant les évènements relatés par Mondran.

perdu, car mon père aurait mis tant d'entraves à mon mariage que j'aurais eu bien de la peine à m'en dépêtrer. Je me retirai fort content de cette entrevue et avec d'autant plus de plaisir que j'exécutais ce que j'avais promis à feue ma chère épouse, dont la mémoire m'était toujours très chère, et le sera tant que je vivrai. Je fus voir Rozette exactement les jours que nous avions convenu, et afin que personne ne découvrit notre secret, j'allais tous les jours chés Madame de Lairac qui logait près de la place du Salin, quartier bien éloigné de la rue d'Astorg ou logait Rozette [p. 261]. Il y avait très bonne compagnie chés cette dame. On y jouait les jeux de compte. Elle avait une sœur qui avait de l'esprit, plus âgée de dix ans que moi, qui avait été jolie. Comme elle avait eu autre fois de prétentions, elle crut me mettre dans ses fillets en me fesant quelques agaceries. Je fis semblant d'y répondre. On crut dans la société que j'en étais amoureux. Elle le crut aussi. Cella vint aux oreilles de mon père, c'est ce que je voulais pour mieux cacher mon jeu, de sorte qu'il ne se doutta point que je fusse raccomodé avec Rozette. J'en badinai avec celle-ci la seconde fois que je fus au rendé-vous, et je lui dis qu'il était fort heureux pour nous que cette prétendue intrigue fut parvenue jusqu'à mon père, parce que cette idée l'éloignerait de tout soupçon sur notre raccommodement. Je lui fesais confience de toutes les avances que la demoiselle me fesait, comme elle ne les fesait que dans la vue de faire de moi un mari qu'elle croyait plus opulent que je ne l'étais dans le vrai, [p. 262] et que l'amour n'était point ce qui la fesait agir. Je crus pouvoir faire, comme elle, semblant de l'aimer et m'amuser pendent tout le tems que mon père serait en ville. Je m'amusai ainsi jusqu'au 12<sup>e</sup> août 1730, trois jours après que mon père fut parti pour Lectoure. Je fiançai ce jour-là ma chère Rozette, par contrat retenu par Payan<sup>366</sup>, notaire, en présence de Monsieur et de Madame Sevin<sup>367</sup>, son parrain et sa marraine, de Monsieur de Charlary, son beau-frère, de Monsieur de Charlary son frère, conseiller au Parlement, de Madame de Charlary, ma belle-sœur, et des demoiselles Boé, ses sœurs. Rozette ne me porta en dot que quatre mille livres, que je reçus comptant et sur lesquelles mon père ne peut mettre la main, comme il avait fait sur la dot de ma première femme, heureusement pour moi, sans quoi j'aurais été bien embarrassé pour me soutenir, comme vous le verrès dans la suite [p. 263].

.

<sup>&</sup>lt;sup>366</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6093, f°1719-1721, 1730, 12 août.

<sup>&</sup>lt;sup>367</sup> Les parents de Rose étaient Antoine Sevin de Masencal et Rose de Martiny. La famille Sevin était présente à Toulouse depuis le XVI<sup>e</sup> siècle. Les Sevin Masencal possédaient un hôtel particulier jusqu'en 1761, rue des Nobles (https://www.urban-hist.toulouse.fr/uhplus/?context=cT7Q page consultée le 10 septembre 2018) soit à proximité immédiate de la place Sainte-Scarbes.

J'employai de cette somme environ cent pistoles<sup>368</sup> à payer des dettes que j'avais contractées pendant que j'étais hors de la maison paternelle, dans les auberges, n'ayant plus depuis long tems les ressources du jeu.

Je fis partir, le lendemain, un huissier affidé du Sénéchal, nommé Lanes, que j'endoctrinai et qui s'acquita très adroitement de sa commission. Dès qu'il fut de retour, je mis mes affaires en règle et j'épousai dans la tribune des Pénitents noirs Mademoiselle Rose Boé, fille à Monsieur Boé, professeur à l'université de médecine et à Dame Elizabeth Raisin, le 14 août 1730<sup>369</sup>.

Dès que j'eus épousai, nous partîmes pour La Pomarède, dont mon père m'avait laissé toutes les clefs, comptant que j'irais y passer les vacances, pour faire ma récolte.

Monsieur de Charlary, mon beau-frère, et son épouse nous y accompagnèrent. Nous y eûmes quelques visites et nous nous amusâmes parfaitement pendant quelques jours ; [p. 264] mais comme je sentais que si nous nous mettions sur le pied de recevoir des visites, notre revenu ne suffirait pas, nous convînmes, mon épouse et moi, de n'aller voir personne du voisinage qu'une fois seulement, et même après diner. Par cette précaution nous rompîmes commerce avec un voisinage de gens beaucoup plus riches que nous qui nous auraint ruiné s'ils étaint venus souvent nous voir.

Les vignes de La Pomarède avaint été grellées cette année, si considérablement qu'on ne les vendengea pas. C'était pourtant le plus grand revenu de ce domaine, ce qui me mit fort à l'étroit et je fus fort heureux qu'il m'eut resté la meilleure partie de la dot de mon épouse pour pouvoir m'en servir à faire travailler mes vignes et à me nourrir. Aussi, je n'eus que ma moitié de récolte en grain, dont je disposai parce que je la trouvai dans le grenier, avec celle de mon père [p. 265].

J'étois déterminai, lorsque je me mariai, à passer quelques années à la campagne, nous en avions convenu avec mon épouse. J'y passai celle-ci. Elle y devint grosse et accoucha d'un garçon le 15° juillet 1731<sup>370</sup>. Je fis endoyer cet enfant, avec la permission d'un vicaire général, sur l'exposé que je lui fis que, m'étant brouillé avec mon père, à cause de mon mariage, j'espérai me raccommoder avec lui par la naissance de cet enfant, s'il voulait bien m'accorder la grâce de

20

<sup>&</sup>lt;sup>368</sup> Soit environ mille livres.

<sup>&</sup>lt;sup>369</sup> Les termes utilisés par Mondran sont très proches de la formulation du contrat de mariage, et concordent avec les registres paroissiaux (Arch. mun. de Toulouse, GG307, 1730, 14 août. Le ban de mariage, GG377, 1730, 13 août).

<sup>&</sup>lt;sup>370</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, Seysses, 2 E IM 4075, acte de baptême de Louis-Joseph de Mondran, né le 15 juillet 1731, ondoyé le 22 juillet (f°. 200) et baptisé le 17 octobre 1731 (f°. 204) Son parrain fut son grand père, Louis I de Mondran, sa marraine, Élisabeth-Thérèse de Boé de Charlary, comme indiqué par Louis de Mondran.

vouloir être son parrain et de le venir tenir sur les fonds de baptême. Je lui écrivis à ce sujet la lettre la plus tendre et la plus respectueuse qu'il me fut possible, pour l'engager à accepter le don que je lui fesais de mon fils aîné.

Ce pauvre homme fut si sensible au plaisir de se voir grand-père qu'il accepta l'enfant et qu'il me promit de venir incessament, pour voir l'état de ses récoltes et ferait d'une pierre deux coups, c'est-à-dire qu'il ferait achever les cérémonies du baptême de mon fils [p. 266].

J'appris cette heureuse nouvelle à Madame Charlary, ma belle-sœur et la priai de venir à La Pomarède, pour s'y trouver lorsque mon père y arriverait, afin d'être marraine de l'enfant, ce qu'elle fit lors qu'il en fut tems, avec tout l'empressement d'une sœur qui aimait tendrement mon épouse et moi.

Mon père me prévint du jour de son arrivée à La Pomarède, qui fut le 14 octobre 1731. Monsieur Darailh, cousin germain de mon père, en qui il avait grande confiance et Madame de Charlary s'y trouvèrent, et me furent d'un grand secours pour notre réconciliation, sur tout Madame de Charlary auprès de ma mère car outre qu'elle était très jolie, elle avait beaucoup de finesse dans l'esprit et d'usage du monde.

Cette chère belle-sœur leur présenta mon épouse, qui tenait mon fils dans ses bras. Monsieur et Madame, leur dit-elle, voici votre petit-fils, c'est un innocent qui vous demande grâce, pour son père et pour sa mère et qui vous supplie d'avoir pitié de lui. Mon épouse les assura qu'elle tâcherait, par son respect, [p. 267] et toutes les attentions possibles, à mériter leur amitié, et à leur faire pardonner un mariage qui leur avait déplu. Mon fils avait trois mois, c'était un des plus beaux enfans que l'on ait vû, il était très doux et ne plurait jamais. Heureusement, même après que sa mère eut fait son compliment, il regarda mon père en riant et lui tendit ses deux petits bras comme s'il voulait l'embrasser. Mon père, qui avait le cœur tendre, fut sensible à cette caresse et ne peut retenir ses larmes. Il prit ce pauvre enfant dans ses mains et l'embrassa de la manière la plus affectueuse et la plus tendre. Cette circonstence fut décisive pour notre raccommodement. Il semblait que la providence eut inspiré à cet enfant ces innocentes caresses.

Dès ce moment, mon père et ma mère s'attachèrent si fort à lui, qu'ils le tennaint continuellement sur leurs genoux [p. 268] et le caraissaint très tendrement. Il s'accoutuma si bien avec eux qu'il ne pensait à sa mère que lorsqu'il avait besoin de téter.

Après que mon épouse eut fait son compliment, je me jettai aux genoux de mon père pour le prier de me pardonner mon mariage. Le ciel, lui dis-je, qui gouverne toutes les choses d'ici-bas, a sans doute voulu me favoriser d'un enfant aussi aimable, qu'il ne m'aurait pas donné

avec toute autre, c'est là toute la justification que je puis employer auprès de vous, mon cher père. Présentement, la conduite de ma chère épouse et la mienne, à votre égard et à l'égard de ma mère, ainsi que notre union, vous prouveront à l'avenir, que le vrai bonheur ne consiste pas dans la fortune. Mon père me releva et m'embrassa en me disant, [p. 269] vous avés, ainsi que moi, mon cher fils, le cœur tendre. Vous m'en avés donné des preuves pendent le vivant de votre première femme. Je souhaite que vous aimiés celle-ci jusqu'au tombeau, comme vous avés aimé l'autre et que vous fassiés notre bonheur, l'un et l'autre, comme elle le fesait.

Le lendemain, nous fûmes à Seisses où l'on acheva les cérémonies du baptême de mon fils<sup>371</sup>. Mon père fut le parrain et la chère Madame de Charlary, ma belle-sœur, fut marraine. Ils lui donnèrent le nom de Louis, de sorte qu'il est le troisième de ce nom de notre race. Ma mère voulut qu'on lui donnât aussi le nom de Joseph, à quoi je consentis volontiers.

Nous nous amusâmes beaucoup jusqu'au dix-huit. Madame de Charlary fut charmente, à son ordinaire. Mon père et ma mère la trouvèrent telle et conçurent beaucoup d'amitié pour elle, dont elle profita adroitement auprès d'eux, en notre faveur [p. 270]. Monsieur Darailh se servit aussi de la confience et de l'ascendant qu'il avait sur l'esprit de mon père pour lui faire entièrement oublier <sup>372</sup> les peines que je lui avais causées et à vivre bien avec nous, surtout, ayant un petit-fils aussi aimable et dont la phisionomie était aussi heureuse, lui prédit que cet enfant serait plus riche qu'aucun de notre famille et qu'il remplirait, un jour, une grande place, prédiction qui a été accomplie depuis, puisqu'il est aujourd'hui grand maître des eaux et forêts de Normandie et qu'il a fait un mariage très considérable pour la fortune <sup>373</sup>.

Quoique je n'ajoute pas foi à la négromancie<sup>374</sup>, à laquelle Monsieur Darailh, homme d'esprit et très savant, avait eu la faiblesse de s'occuper, cependent l'expérience m'a appris dans cette occasion que le hazar fait quelque fois que l'on rencontre just [p. 271].

Pendent que nous étions dans la joie, mon père me proposa d'aller promener, tête à tête avec lui. Dès que nous fûmes dans une allée du bois, il me dit qu'il oubliait le passé et qu'il me le pardonnait en faveur du beau garçon que Dieu m'avait donné, qu'il aimait tendrement, ainsi que ma mère, qu'il n'était pas assés riche pour faire deux maisons, qu'il voulait fonder la sienne sur cet aimable enfant, qu'il avait fait son testament. Je te laisse mon héritier, me dit-il et vous

<sup>374</sup> (Sic :) pour « nécromancie ».

<sup>&</sup>lt;sup>371</sup> Suivant l'acte (Arch. dép. de Haute-Garonne, Arch. dép. de Haute-Garonne, registres paroissiaux de Seysses, 2 E IM 4075, 1731, 22 octobre., 1731, 17 octobre) le baptême eut lieu le 17 octobre 1731.

<sup>&</sup>lt;sup>372</sup> En bas de la page, à gauche, biffé : « 1752 », et à côté, « page 133 ».

<sup>&</sup>lt;sup>373</sup> Louis-Joseph se maria avec Charlotte Masson de Malboue, fille d'un sindic de la Compagnie des indes, en 1762. Peu après, il acquit pour 450000 livres la charge de grand-maître des eaux et forêts de Normandie.

laisse la jouissance de mon bien, pendent votre vie, sans rendre compte. Je le remerciai avec un transport de reconnaissance convenable à ma situation. Il en fut touché et me témoigna être très satisfait de mon procédé.

Madame de Charlary et Monsieur Darailh partirent pour Toulouse le 17 octobre, grand matin.

Madame Despie, notre parente, qui était venue nous voir plusieurs fois depuis notre mariage, nous avait fait promettre que nous irions [p. 272] diner chés elle, le jour de Saint-Luc, jour de la fette locale de Saint-Lis, sa paroisse 375, où il y a une foire considérable. Je le dis à mon père, qui jugea que nous ne devions pas y manquer, attendu que c'était un repas qui nous était dédié, où il y aurait beaucoup de monde. Nous partîmes le dix-huit, grand matin, nous n'étions qu'à une lieue de distence. Comme mon épouse nourrissait mon fils, nous eûmes une forte païsane pour porter l'enfant dans son berceau qui suivrait notre équipage. Mon père se leva aussi matin que nous et voulut nous voir partir. Il embrassa l'enfant, les larmes aux yeux, cela me frapa. Je crus que ce voyage lui fesait quelque peine. Je dis qu'on n'avait qu'à dételer les chevaux. Il s'y opposa et voulut que nous partissions. J'obéis. Il me toucha la main. Je la lui trouvais froide, à quoi il me répondit que le tems n'était pas chaud [p. 273]. Après avoir couvert le berceau de l'enfant, nous partîmes. Je sentis un fonds de tristesse dans mon âme pendant ce petit voyage, que je ne pus vaincre. Mon épouse s'en apperçut et m'en fit des reproches. Je ne pus lui en donner d'autre raison que celle des larmes que mon père avait répandues, en embrassant mon fils. Hélas, le pauvre homme avait un pressentiment qu'il ne le verrait plus.

Madame Despie nous attendait avec un diné des plus splendides et une compagnie très nombreuse. Nous nous amusâmes beaucoup pendant toute la journée, nous y couchâmes le lendemain. Elle ne voulut jamais nous laisser partir, qu'après diné; dès que nous sortîmes de table, nous partîmes pour La Pomarède. Nous apprîmes, en arrivant, qu'un moment après notre départ, une grosse fièvre avait saisi mon père et que le soir, il avait eu un redoublement si violent, qu'il avait perdu connaissance, qu'on avait envoyé chercher un médecin, [p. 274] un chirurgien et son confesseur et qu'il était actuellement entre les mains de cellui-ci pour profiter du moment où il avait recouvré sa connaissance pour le confesser et pour lui administrer le viatique. Jamais homme ne fut plus consterné que je le fus de cet accident. Mon épouse en fut si épouventée, que je craignis qu'elle ne perdit son lait. Je la fis rester dans sa chambre, avec son fils, crainte que s'il y avait dû venir, ils ne prissent mal tous les deux. Dès que le confesseur eut fini, il vint me trouver

-

<sup>&</sup>lt;sup>375</sup> La Saint-Luc, dans le calendrier romain est fêtée le 18 octobre.

sur le pallié de l'escallier, où je l'attendais et me dit, je viens de confesser Monsieur votre père et je vais lui porter le saint-viatique. Il est si mal, selon l'avis du médecin, qu'il n'en espère rien. Je lui ai proposé, dès qu'il aurait reçu le bon Dieu, de régler ses affaires temporelles pour ne s'occuper plus que des spirituelles. Il me répondit qu'il l'avait déjà fait en faveur de Monsieur votre fils, qu'il vous l'avait dit il y avait deux jours, que vous lui aviés répondu, [p. 275] de manière à lui faire croire que vous en étiez très satisfait. Il me dit encore que mon père lui avait demandé si nous étions arrivés de Saint-Lis, qu'il était bien surpris de ne pas me voir, dans l'état dangereux où il était, à quoi il n'avait pu rien répondre, ne sachant point encore que je fusse arrivé.

J'entrai seul dans sa chambre, j'embrassai ses chères mains, je lui témoigné toute la douleur que je ressentais du triste état où je le trouvais, et que personne ne fut venu à Saint-Lis pour me l'apprendre, que je serais venu le soir-même, si j'en avais été instruit. Il me demanda comment se portait mon cher enfant et ma femme. Je lui dis qu'ils étaint en aussi bonne santé que lorsqu'ils étaint partis. Embrassez-les pour moi tous les deux, me dit-il, je ne les reverrai plus, car je ne veus pas qu'ils entrent dans ma chambre, crainte qu'ils prennent mon mal, que je crois mortel. Adieu mon fils, laissés-moi pour me réconcillier, [p. 276] avant de recevoir mon Dieu qu'on va 376 me porter. Priés le pour un père qui vous aime, qui souhaite que vous soyés heureux et qui meurt. Ce furent hélas les dernières parolles qu'il me dit. Dès qu'il eut reçu le viatique, il perdit connaissance et resta pendent tout le reste de sa maladie dans le délire. Il eut une agonie très longue et très douloureuse et expira le 22 octobre 1731, à une heure après midi 377.

Le lendemain matin, je dis à ma mère que mon père m'avait dit, en me promenant avec lui, qu'il avait fait son testament en faveur de mon fils et qu'il me laissait la jouissance, ma vie durant, de ses biens, qu'il avait dit à son confesseur que ce testament était dans l'armoire de sa chambre, dont ma mère avait la clef. Je lui demandai cette clefs pour pouvoir faire ouvrir ce testament par un notaire que j'avais envoyé chercher, afin de savoir les volontés [p. 277] du défunt, soit pour son enterrement, soit pour les prières qu'il avait ordonné. Ma mère me répondit qu'elle avait remis cette clefs à mon frère. Je m'en plaignis, prévoyant ce qui m'arriva. Je fis appeller mon frère, qui parût interdit lorsque je lui demandai cette clefs. Je lui dis de venir avec moi, ouvrir cette armoire, pour y prendre le testament de mon père, que je savais y être. Nous y fûmes. Nous n'y trouvâmes qu'un paquet de papier qui me parut, au tact, à demi vuide, sur lequel

<sup>376</sup> « va » est ajouté de la main de Méja.

<sup>&</sup>lt;sup>377</sup> L'acte de décès de « noble Louis de Mondran, agé d'environ 66 ans », est consigné dans le même registre, à la même page que celui du baptême de Louis-Joseph. (Arch. dép. de Haute-Garonne, Seysse, 2 E IM 4075, f°. 204, 1731, 22 octobre)

était inscrit, de la main de mon père, dispositions testamentaires. Il n'était pas cacheté. Il était seulement ataché avec un ruban noir, noué d'un neuds coulent. Nous l'ouvrîmes, en présence de ma mère et ne trouvâmes dans cette envelope que le testament de ma mère et point cellui de mon père [p. 278].

La vive douleur que je ressentais d'avoir perdu mon cher père, dans un tems où il m'avait rendu toute son amitié, m'accablait si fort que je n'étais pas capable d'avoir, dans ce moment, d'autre sentiment. Heureusement pour mon frère, car si, dans cette cruelle circonstence, j'eusse été plus affecté de la perte qu'il me causait, par cette friponnerie, que de celle de mon pauvre père, je l'aurais infailliblement tué. Je rends grâce à la providence qui me préserva de cette action violente. Je me contentai de lui dire qu'il était un fripon et un coquin et lui prédis que le bien mal acquis ne prospérait jamais, et qu'il mourrait, un jour, à l'hôpital, prédiction qui n'a été que trop vraye, comme on le verra dans la suite<sup>378</sup>.

J'en portai inutillement mes plaintes à ma mère. Elle me parut fort embarrassée. Je lui dis que quand on avait la clef d'un dépôt aussi précieux, [p. 279] on ne devait s'en desaisir pour qui que ce fut. Elle en convint, mais le testament était enlevé et n'a plus reparu depuis.

Je fis enterrer mon père dans le tombeau de mes ancêtres, qui est dans l'église de Seisses<sup>379</sup>, et fis prié Dieu pour le repos de son âme. Ma mère partit pour Lectoure, emmena mon frère avec elle et fit prudament car il n'eut pas été possible qu'après un tour de cette espèce, nous eussions pû vivre ensemble.

Ma mère laissa auprès de moi, mon oncle, l'abbé, pour régir la moitié du domaine de La Pomarède, dont elle avait la jouissance, par son contrat de mariage<sup>380</sup>. J'eus de très mauvaises récoltes depuis que j'entrai en jouissance de la moitié du domaine de La Pomarède. Comme je ne m'étais soutenu pendant ce tems là qu'en touchant à l'argent que j'avais pris de la dot de mon épouse et que je vis que cette ressource finirait bientôt, [p. 280] quoique nous vécussions avec beaucoup d'œconomie, je pris le parti de me retirer à Toulouse au commencement du mois de janvier 1732. Je louai chés Monsieur de Cassand, conseiller au Parlement<sup>381</sup>, mon ami, un petit

<sup>&</sup>lt;sup>378</sup> Jean-Joseph Aymard Gaspard de Mondran mourut à Lectoure, paroisse Saint-Gervais, le 29 juin 1788, à l'âge de 79 ans (Arch. dép. du Gers, 5 E 353<sup>6</sup> (5 Mi 213). Le lieu exact de sa mort n'est pas précisé, il est simplement indiqué « en ville »

<sup>&</sup>lt;sup>379</sup> Cette précision est effectivement donnée dans l'acte de décès de Louis I de Mondran.

<sup>&</sup>lt;sup>380</sup> Arch. dép. de Dordogne, 3 E 1952. 1698, 29 mai, à Périgueux.

<sup>&</sup>lt;sup>381</sup> Ce personnage, dans l'état actuel des recherches, peut être identifiable à deux personnes. Michel Taillefer indique qu'un François-Joseph de Cassand était associé libre de l'Académie des sciences de Toulouse, à compter du 17 mars 1740, puis ordinaire de la classe des inscriptions, le 24 mars 1746 (Michel Taillefer, *Une académie interprète des Lumières...*, p. 259). Un conseiller au Parlement de Toulouse du nom de Jean-Joseph Henry de Cassan était également proche des Charlary et apparaît parmi les témoins, lors de la passation du contrat de mariage de la nièce de Mondran,

appartement et me déterminai à donner à joué les jeux de compte, espérant que le profit des cartes me fournirait de quoi suppléer au défaut [de] mon revenu. Plusieurs de mes amis vinrent me voir et ils formèrent une société assés nombreuse pour l'établissement que je m'étais proposai, de sorte que cette année, jusqu'au mois de septembre que nous fûmes à la campagne, pour nos vendenges, nous nous soutimmes à Toulouse, au moyen du profit des cartes. La récolte ne valut pas mieux cette année que les autres, ainsi, après avoir donné ordre à mes affaires, je revins bientôt à Toulouse, [p. 281] et continuai de donner à jouer avec le même succès et mon épouse accoucha, le 11 septembre 1733, d'un garçon 382, qui fut tenu sur les fonds batismaux, à Saint-Étienne, par Monsieur l'abbé de Mondran, mon oncle à la mode de Bretagne, directeur du séminaire de Caraman, et par Mademoiselle Boé, ma belle-sœur. Cet enfant mourut, étant encore en nourrice, de la petite vérolle, comme on le verra ci-après, malgré les soins qu'en eut Labrouquère, mon médecin, ce qui fut cause que je n'ai plus appellé de médecin lorsque mes autres enfants ont eu cette maladie, et que je les ai soignés moi-même, s'en en avoir perdu depuis aucun.

Mon épouse avait accouché si heureusement qu'elle fut d'abord remise et comme elle avait le tempérement très robuste, elle voulut aller à la campagne, à la fin de septembre, quoiqu'il n'y eut que dix-neuf jours qu'elle eut accouché 383. Nous y arrivâmes à trois heures après-midi. Je fus d'abord voir l'état de mes vignes, [p. 282] qui étaint sous mes fenêtres et qui fesaint le principal objet de mon revenu. Les raisins étaint murs et je devais vendenger le lendemain. Je n'avais jamais vu une si grande abondence et je me félicitais déjà de cette belle récolte qui m'aurait mis fort à mon aise, car j'aurais eu, pour ma moitié, au moins soixante pipes de vin 384. Je vins en faire le rapport à ma chère épouse, qui en fut fort réjouie. Nous devions souper à bonne heure, pour la faire reposer. À peine fûmes-nous à table qu'un orage épouvantable, précédé par une grelle effroyable, détruisit toutes mes espérences. Ma pauvre femme pleurait à chaudes larmes. Je fis bonne contenance, pour la rassurer, et j'ordonnai à mon domestique d'aller amasser de la

Thérèse de Mondran, avec Gabriel de Raymond de Sallegourde (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5869, 1º reg. fº. 376 - 380vº., 1753, 15 septembre).

Ge garçon, prénommé Jean-Louis, naquit le 11 septembre 1733 (Arch. mun. de Toulouse, GG 310, 1733, 11 septembre). Il a été ondoyé (et non baptisé) le 14 septembre 1733. Il est alors présenté comme « un enfant mâle ». L'identité de l'enfant n'est révélée que plus tard, comme celle des parrains et marraines, dans l'acte de baptème, qui eut lieu à Toulouse, le 15 mai 1734 (Arch. mun. de Toulouse, GG 311, 1734, 15 mai). Contrairement à ce qu'indique Mondran, si le parrain fut bien l'oncle et homonyme de Louis de Mondran, sa marraine fut la mère du mémorialiste, Catherine Lucas de Saint-Marc. Le nourrisson mourut le 26 décembre 1734 à Toulouse (Arch. mun. de Toulouse, GG 311, 1734, 26 décembre). Il est précisé qu'il fut inhumé dans l'église des Grands Cordeliers, à la différence de son grand-père et de Jeanne-Claire de Sérignol qui avaient été enterrés dans le caveau familial de l'église de Seysses. Après lui, sa mère Rose Boé fut elle aussi ensevelie dans cette même église des Cordeliers.

<sup>&</sup>lt;sup>383</sup> Soit le 30 septembre 1733.

<sup>&</sup>lt;sup>384</sup> Une pipe était une mesure de vin, et correspondait à environ 380 litres, à Toulouse, à cette époque (Georges et Geneviève Frêche, *Les prix des grains*, *des vins et des légumes à Toulouse* (1486 – 1868)..., p. 16).

grelle pour mettre le vin au fraix, attendu que j'avais grand chaud. Il faut, lui dis-je, recevoir avec patience et soumission les fléaux dont le Seigneur nous afflige [p. 283]. C'est le moyen d'appaiser son courroux et de mériter sa miséricorde. Vous voyés qu'il ne nous a pas abandonné, puisque nous avons trouvé des ressources dans le jeu pour nous faire vivre. Peut-être cette ressource sera-telle encore plus grande cette année, ce qui nous indemnisera de la perte que nous faisons aujourd'hui. Il ne faut jamais désespérer, ou s'affliger des choses qui ne dépandent pas de nous. Aimés-moi toujours, ma chère Rozette, comme vous me l'avés promis, c'est là le vrai bonheur pour moi, et cellui auquel je suis le plus sensible. Ce propos, niellé de fermeté et de tendresse, la calma et l'attendrit. Nous soupâmes de bonne appétit<sup>385</sup>et fûmes nous coucher. Dès que je fus levé, je mis la tête à la fenêtre et je vis le triste spectacle de l'état où étaint mes vignes. Elles étaint pis qu'au mois de février, car, non seulement on ne peut y ramasser un seul [p. 284] grain de raisin, mais même, il n'y avait pas resté un sarment. N'ayant plus rien à faire dans ce triste séjour, nous repartîmes dès que j'eus vendu mes grains et laissâmes à mon oncle le soin du bois, pour ce qui nous concernait.

Je perdis cette année mon second fils, Jean-Louis, de la petite vérolle, comme je l'ai dit cidevant. Il fut remplacé, cette même année, par un autre, dont ma chère épouse accoucha le trois du mois de décembre 1734, à quatre heures du matin et fut baptisé dans l'église Saint-Étienne et fut nommé Paul-Louis par mon oncle, qui fut son parrain et par Mademoiselle Boé, sa tante <sup>386</sup>. C'est le même à qui le Roi a donné depuis 1500 livres de pension sur l'évêché d'agen <sup>387</sup>, qui est actuellement grand vicaire de Béziers <sup>388</sup> et chanoine de Notre-Dame à Paris <sup>389</sup>.

J'avais quitté, pour lors, la maison de mon ami Monsieur de Cassand, où j'étais trop à l'étroit, et j'étais logé à la place Sainte-Carbes<sup>390</sup>, cartier plus agréable et plus commode pour moi [p. 285].

<sup>&</sup>lt;sup>385</sup> Le mot « appétit » est repris et complété par Méja.

<sup>&</sup>lt;sup>386</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 311, 1734, 11 décembre. Paul-Louis de Mondran naquit le 3 décembre 1734 et fut baptisé le 11 décembre suivant. Il eut pour parrain « mestre Paul de Mondran, prestre, qui a signé avec le père et nous. La marraine désignée estoit Louyse de Boé, qui est abbesse ».

<sup>&</sup>lt;sup>387</sup> Dans sa correspondance avec les frères Saint-Jean (Bibliothèque municipale de Toulouse, Ms 1353) Paul-Louis de Mondran évoque clairement cette pension pour la première fois dans la 17<sup>e</sup> lettre, datée du 3 novembre 1767.

<sup>&</sup>lt;sup>388</sup> Béziers : dép. Hérault, arr. Béziers, cant. Béziers.

<sup>&</sup>lt;sup>389</sup> La première lettre de Paul-Louis de Mondran qui soit conservée où il est question d'un séjour à Béziers date de 1771. Il n'est par contre jamais fait état de sa charge de grand vicaire que Louis de Mondran souhaite faire obtenir, suivant Paul-Louis, à l'abbé Barrès, dans une lettre que Paul-Louis écrit à Pierre Saint-Jean le 31 août 1772 (Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 1353, 1771, 27 août; 1772, 31 août).

<sup>&</sup>lt;sup>390</sup> Mondran évoque la place Sainte-Scarbes, située dans le quartier de la cathédrale Saint-Étienne, à la jonction des rues Ninau et Perchepinte. Pour l'historique de ce lieu voir Robert Mesuret, Évocation..., p. 268.

L'état déplorable où étaint mes affaires me détermina à presser ma mère de me relâcher la jouissance qu'elle avait de la moitié de La Pomarède, qui m'était due en consience, ainsi que le reste des biens de mon père.

Je lui représentai que les vignes seraint entièrement perdues si on n'y fesaint pas des dépenses considérables pour les rétablir, et qu'il n'était pas juste que j'en fis les fraix en seul puisque je n'en retirais que la moitié du revenu. Je lui écrivis d'une manière si touchante et si remplie de sentiment d'équité qu'elle se détermina à venir à Toulouse pour renger nos affaires.

Je transigai donc avec ma mère et mon frère, le 1<sup>er</sup> mars 1734<sup>391</sup>, par le conseil de Monsieur de Costa, conseiller de grande chambre, qui m'honorait de son amitié, pour éviter que ma mère ne<sup>392</sup>me fit encore, à sa mort, un plus mauvais parti.

Par cette transaction, elle me relâcha l'entière propriété et jouissance de La Pomarède, et les deux mettairies de Lucas et des Cros, sçituées dans le gardiage de Lectoure, mais je ne devais jouir de celle des Cros, qu'après la mort de Mademoiselle Peirete, ancienne gouvernente de mon grand-oncle Delves, [p. 286] à qui il l'avait donnée en jouissance pendent sa vie. Voilà tout ce que je pus avoir de la succession de mon père, et que je n'aurais jamais eu, s'il n'y eut pas eu des dettes à payer dont ma mère voulut se débarrasser, à quoi il me fallut consentir sous peine de perdre tout. Elle se réserva, pour ses droits, la mettairie d'Abbat, quitte de toutes dettes, que mon frère a vendu, depuis, quarante mille livres.

Moyenant cette transaction, je fus comme le bouc émissaire, chargé de toutes les mauvaises affaires de la famille, et de payer à mon fripon de frère une pension de cent livres jusqu'à la mort de ma mère, qui augmenterait de cinquante livres dès que j'entrerais en jouissance de la mettairie des Cros, par la mort de Mademoiselle Peirette et outre ce, que je lui compterais argent comptant une somme de trois mille cinq cent livres, pour aller au service du Roi et payer une lieutenence [p. 287] d'infantairie dans le régiment de Toulouse qu'il avait achetée, et faire son équipage pour entrer en campagne.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>391</sup> Le 27 février 1734, Louis de Mondran passa un accord concernant la succession de son père, avec son frère et sa mère. Il s'agit, à n'en pas douter, du document évoqué. Arch. dép. de Haute-Garonne, 3E 6466, f°. 20-24, 1734, 27 février

<sup>&</sup>lt;sup>392</sup> « ne » est ajouté par Méja.

Par cet accord, je fus obligé d'emprunter la somme de trois mille cinq-cents livres à Monsieur Miègeville<sup>393</sup> et à Mademoiselle Boé<sup>394</sup> pour me débarrasser de la présence d'un frère qui m'était insuportable. Moyenant ce, je me trouvai chargé de payer 1247 livres de dettes criardes de mon père et 3754 livres de capitaux qu'il devait. Je perdis la constitution de ma première femme ainsi que les cent pistoles que Mademoiselle de Sérignol avait prêtées à mon père, dont j'étais solidaire, et toutes ces sommes firent un capital de onze mille livres.

Je ne devais, en mon particulier, que 50 livres de rente à Mademoiselle de Sérignol l'aînée, au lieu que je me trouvai chargé de près de six cents livres d'intérêts. l'étais encore obligé de payer deux mille cinq cents livres de dettes à Lectoure, que feu mon oncle Delves avait empruntée. Je n'eus plus, dans ce moment, que la mettairie de Lescas<sup>395</sup>, affermée par mon père 370 livres, et l'autre moitié du domaine de La Pomarède [p. 288]. J'avais été grellé à plat sur mes vignes, et je ne pouvais espérer avoir de récolte abondante en vin de quelques années. Ainsi, sans le secours du profit des cartes, je n'aurais pas eu de quoi vivre. Je m'étais épuisé pour faire construire deux garde pilles sur deux mettairies que j'avais dans le domaine de La Pomarède, pour éviter les vols continuels qu'on me faisait pendant la métive<sup>396</sup> sur les piles, et par surcroît de malheur le mur du bout de ma maison, du côté du couchant, se détacha de la maison, ainsi que cellui du portail qui était joignant, de sorte qu'il me falut faire rebâtir le tout, ce qui me coûta plus de six cents livres. J'éprouvai alors, à mes dépens, que la tranzaction que j'avais passée avec ma mère allait être la cause de ma ruine, car rien ne dérrange plus une petite fortune que d'être assujetti à payer des intérêts, [p. 289] parce que les récoltes venant à manquer, les intérêts courent toujours, et que si on les laisse accumuler, on s'expose à des saisies et à voir vendre son bien à très bon marché, pour des sommes moins considérables que le bien qu'on a. L'exemple de mon grand-père était toujours présent à mes yeux. Ce fut ce qui me détermina de vendre la mettairie de Lucas pour 6200 livres,

39

<sup>&</sup>lt;sup>393</sup> Mondran se fit prêter par Miegeville deux mille deux cent livres par acte passé devant maître Vincent, notaire de Toulouse, le 26 février 1734 (Le registre de l'étude de Vincent pour l'année 1734 est en trop mauvais état, et n'est pas consultable aux Archives départementales de Haute-Garonne – vérification effectuée le 24 février 2014) L'acte a néanmoins bien été enregistré le 26 février 1734 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 2C 2624, 1734, 26 février). L'enregistrement confirme les noms des parties et les sommes en jeu.

<sup>&</sup>lt;sup>394</sup> Marie-Louise Boé avait vendu en 1734 pour la somme de dix mille livres, à Jacques Berdoulat, marchand de bois au port Garaud, une métairie, la Bordebasse, située « dans le consulat de Vieille-Toulouse » (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 4033, 1734, f°125v°-128v°). Elle prêta mille livres de cette somme à Louis de Mondran (*idem*, f° 126-127) « Elle en a employé mil livres à les prêter à noble Louis de Mondran, ainsy qu'il dispose par l'acte d'accord passé entre ledit sieur de Mondran et noble Jean-Marc François-Joseph Gaspard de Mondran, son frère, le vingt-sept février dernier, retenu par maître Pratviel, notaire de Toulouse ».

<sup>&</sup>lt;sup>395</sup> Il s'agit d'une erreur de copie, car c'est probablement la même métairie que la terre de « Lucas » évoquée plus haut.

<sup>&</sup>lt;sup>396</sup> « Métive » est synonyme de « moisson » (Acad., 1762).

le 8 juillet de l'année 1735<sup>397</sup>. Je remboursai avec cette somme les dettes criardes de mon père et quelques capitaux.

J'achetai 300 charretées de fumier dans ma paroisse et dans celle de Lamasquère et en fis une douzaine de fumiers dans les allées de mes vignes, que je metai couche par couche avec autant de terreaux et l'hiver suivant, je fis fumer exactement toutes mes vignes afin de leur donner plus de vigueur, pour pousser de beaux sarments, ce que je n'aurai pu espérer sans ce secours, vu le dégât que la grelle y avait fait<sup>398</sup>. Dès que j'eus fini cette opération, je me déterminai à affermer La Pomarède pour le prix de 1800 livres à un honnette homme riche que j'aimais beaucoup [p. 290]. C'était le sieur Nadal, marchand de papier, logé près de lieu<sup>399</sup>. Il se chargea de me payer annuellement cette somme, pendant son bail, quitte de toutes charges. Je m'ettais réservé toutes les rentes de volaille et une partie de ma moison.

Comme je payais beaucoup d'intérêts, je crus qu'il fallait m'assurer un revenu fixe pour y faire honneur. Il eut grand soin de mes vignes qui se remirent dans leur premier état et devinrent même plus vigoureuses.

Je continuai de donner à jouer et je me logeai dans la maison de Monsieur Ferrand dont Monsieur de Cambon avait hérité où j'ai resté vingt-neuf ans<sup>400</sup>. J'étais très bien logé, j'avais un appartement au premier de trois grandes pièces pour recevoir la compagnie. Ce logement, qui était sur la place Saint-Étienne <sup>401</sup> m'attira beaucoup de monde. Le profit des cartes doubla. Je payai autant de petites dettes que je pûs [p. 291].

Le sieur Nadal ayant trouvé quelque difficulté de la part du fermier de la Ville pour la vente du vin, me pria de changer ma police. J'y consentis de bon cœur, pour l'amitié que j'avais pour ce bon viellard, qui dans bien des occasions, m'avait rendu de grands services, avec beaucoup

\_

<sup>&</sup>lt;sup>397</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6467, f°. 68-72, 1735, 8 juillet. Le 8 juillet 1735, Louis de Mondran vendit la métairie de Lucas à Jean-François Duprat, marchand de Lectoure. Avec l'argent récupéré, il remboursa différentes dettes, les siennes, mais aussi une dette de son père et une de son grand-oncle Jean Lucas d'Elves.

<sup>&</sup>lt;sup>398</sup> Le fumier, utilisé seul pouvait présenter le problème de « brûler » la vigne. Nicolas Bidet évoque ce problème, et indique que « le vigneron qui répand du fumier dans une vigne doit observer de ne point toucher aux racines ; il doit d'abord répandre sur elles une terre douce, légère et suffisante ; ensuite, il répand son fumier, sur lequel il rejettera de la même terre », ce qui semble, peu ou prou, correspondre aux pratiques évoquées par Mondran. (Nicolas Bidet, *Traité sur la nature et la culture de la vigne, sur le vin, la façon de le faire, et la manière de le bien gouverner*, Paris, Savoye, 1759 [1e éd., 1752], p. 248).

<sup>&</sup>lt;sup>399</sup> Ce manque peut être la trace, soit d'une incapacité du copiste à lire Mondran, soit plus probablement d'un état encore inachevé du texte par son auteur.

<sup>&</sup>lt;sup>400</sup> Mondran évoque ici très probablement l'hôtel de Cambon, situé au 14 de la place Saint-Étienne qui donne sur la cathédrale du même vocable. Pour plus de renseignements sur l'historique de l'hôtel et de la place Saint-Étienne : Robert Mesuret, *Évocation...*, 1987[1<sup>c</sup> éd. 1960], p.258 - 263, ou la notice de Louis-Emmanuelle Friquart pour le site Urban-hist (www.urban-histtoulouse.fr, page consultée le 10 septembre 2018).

<sup>&</sup>lt;sup>401</sup> Place où se trouve la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse, au cœur de la paroisse du même nom.

de désintéressement. Je lui relâchai toute ma récolte en grain et il se chargea de payer les subsides royaux et de tous les travaux des vignes, même de tous les fraix des vendenges et m'abandonna tout le vin qui serait recueilli dans les vignes et les ventes de volaille. Je me trouvai fort bien de ce marché qui dura jusqu'à l'année 1740, que le sieur Nadal mourut<sup>402</sup>.

L'année 1737, mon revenu de La Pomarède ne fut que de onze cents livres mais la médiocrité de cette récolte fut compensée par la naissance de ma fille<sup>403</sup>, qui naquit le 18<sup>e</sup> de novembre à midi et fut baptisée le 21<sup>e</sup> du même mois dans l'église de Saint-Étienne et eut pour parrain Monsieur Dejean, mon cousin germain, et pour marraine Mademoiselle Thérèse Boé, sa tante, à présent Madame Garipui<sup>404</sup> [p. 292]. Par un pressentiment secret, je regardai la naissance de cet enfant comme l'époque la plus heureuse de ma vie. Il semblait que je prévisse qu'elle serait un jour la cause de la fortune de ma famille, car au lieu de la mettre en nourrice à la campagne, comme mes deux derniers garçons, je voulus la faire nourrir en ville, et lui donner la meilleure nourrice qu'il serait possible, à quel prix que ce fut.

J'eux le bonheur de trouver la femme d'un tailleur dans la rue des Couteliers dont le fils qu'elle nourrissait, depuis deux mois, venait de mourir, à qui, quoi qu'elle fut à son aise, on avait conseillé de continuer de nourrir, crainte que son lait, dont elle avait beaucoup, ne lui causât quelque accident fâcheux, si elle voulait le faire passer. Je consultai mon médecin, qui après avoir goûté ce lait, me dit qu'elle serait digne de nourrir des enfants de France [p. 293]. Elle avait un air de santé qui faisait plaisir, les dents belles, le visage joli et beaucoup d'embonpoin. Elle voulut un louis par mois et trois livre pour sa servante, qui devait lui servir de bresseuse, prix exorbitant pour ce tems-là, tendis qu'à la campagne, je n'avais donné, pour mes autres enfants, que dix livres.

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>402</sup> Un marchand du nom de Léonard Nadal mourut en 1740 paroisse Saint-Étienne, à Toulouse. Peu avant, il avait légué tous ses biens à son neveu (Arch. dép. de Haute-Garonne, 2C 2660, 1740, 24 mars, abandon des droits légitimaires de Léonard Nadal à Daniel Nadal, son neveu, résidant en Dordogne ; acte retenu par Pratviel aîné, notaire à Toulouse). Ces différents éléments nous font supposer qu'il pourrait être le même homme que celui évoqué par Mondran (Arch. mun. de Toulouse, GG 317, 1740, 2 mai. Léonard Nadal était dit âgé de 75 ans). Le patronyme Nadal, pour cette période, est peu commun à Toulouse. Il était également celui d'une dynastie de fontainiers originaire de Béziers (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6311, f°. 181 - 183, 1709, 1<sup>er</sup> décembre, contrat de mariage de Jean Nadal, fontainier, demeurant à Toulouse, fils de feu François Nadal, fontainier de Béziers, avec Jeanne Daignan, fille de feu Jean Daignan, boucher de Toulouse).

<sup>&</sup>lt;sup>403</sup> Marie-Thérèse de Mondran (1737-1814) naquit, suivant le registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-Étienne (Arch. mun. de Toulouse, GG 314, f°. 234) le 18 novembre 1737 et fut baptisée le 21 novembre suivant. Son parrain fut Gaspard Dejean et sa marraine Thérèse de Boé, comme l'indique Mondran.

<sup>&</sup>lt;sup>404</sup> François Philippe Antoine Garipuy (1711-1783), ingénieur et astronome français. Ce mariage avec la sœur aînée de Rose Boé revêt donc un caractère déterminant. Mondran ne fit d'ailleurs pas partie des témoins de ce mariage qui eut lieu en la cathédrale Saint-Étienne le 15 octobre 1743 (Arch. mun. de Toulouse, GG 320, f°. 120). Les témoins furent Antoine de Charlary, Jean-Baptiste Guillaume de Boé, Guillaume Oder et François Le Fier.

Rue située dans le capitoulat de la Dalbade. Sur la rue des Couteliers, voir Robert Mesuret, *Évocation...*, p. 160 - 162.

Je fus heureux, pourtant, qu'elle ne m'en demandât pas d'avantage, car j'étais si enchanté d'avoir trouvé une aussi bonne nourrisse, que je lui aurais donné tout ce qu'elle aurait voulu, ayant toujours dans l'esprit qu'il était d'une grande conséquence pour ma famille de conserver, non seulement ma fille, mais même de lui procurer un bon tempérament. Je pris donc Mademoiselle Lanaspèse pour nourrice 406. C'est ainsi qu'on la nommait. Dès que ma fille eut trois mois, elle eut soin de nous la faire porter par la bresseuse tous les quinze jours, et elle l'accompagnait. Je tenais cet enfant aussi magnifiquement qu'il m'était possible, et je dois donner à la nourrice cette louange que jamais enfant n'a été tenu aussi proprement et n'a été nourri aussi bien que ma chère fille [p. 294]. Elle acheva de la nourrir et de la sevrer. Mademoiselle Peirette mourut en 1738, après la récolte. Par cette mort, j'entrai en jouissance de la mettairie des Cros, à Lectoure. Je l'affermai 450 livres. Cette bonne vielle me légua la somme de deux mille livres, que mon oncle Monsieur Delves lui devait, et dont j'étais chargé de lui payer l'intérêt. Par cette mort la pression de mon frère augmenta de cinquante livres.

En 1740, je résiliai à Monsieur Nadal la police de ferme de mon bien de La Pomarède à sa prière, se trouvant seul, sans femme ni enfants, et hors d'état par les infirmités qui lui étaint survenues de bouger de son lit. Ce pauvre homme mourut six mois après, de mort subite [p. 295]. Je le regretai toujours.

Monsieur de Mondran, trésorier de France, mon oncle breton, mourut cette année 1742, dans le tems de la récolte 407. Je fus son héritier, par égalle portion, avec Monsieur d'Ouvrier, président à mortier du Parlement de Toulouse, son neveu breton 408, de sorte que je perçus ma portion de récolte en blés et en vin, ce qui me mit fort à l'aise cette année. Comme je n'avais donné à jouer chés moi que par besoin, dès que je crus que je pouvais soutenir ma famille avec mon revenu, j'envoyai vendre mes tables de jeu, sans en rien dire à mon épouse, attendu qu'il y avait long tems que j'étais las de faire un métier dans lequel on essuye bien des désagréments.

.

<sup>&</sup>lt;sup>406</sup> Le 11 mai 1737 naissait Bertrand Lanaspèze, fils d'un maître tailleur pour homme de la paroisse de la Dalbade, Jean-Pierre Lanaspèze, et de Marthe Dauzane, qui pourrait donc avoir été la nourrice de Marie-Thérèse (Arch. mun. De Toulouse, GG 58, 1737, 11 mai).

<sup>&</sup>lt;sup>407</sup> Guillaume de Mondran mourut à Toulouse, paroisse de la Dalbade (donc certainement chez lui), le 26 août 1742 (Arch. mun. de Toulouse, GG 59, 1742, 26 août).

<sup>&</sup>lt;sup>408</sup> Mondran partagea, à égales portions, l'héritage de Guillaume avec le président aux requêtes du Parlement de Toulouse, Marie-Guillaume d'Ouvrier (Arch. dép. de Haute-Garonne, II 184, f°. 185, clause du testament de Guillaume de Mondran, passé le 17 août 1739, à Toulouse, ouvert le 26 août 1742). Comme d'Ouvrier n'eut pas d'héritier mâle, à sa mort, la moitié de sa part lui revint (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 1435, 1765, 4 avril, «Monsieur le président d'Ouvrier, étant décédé sans enfans males, la moytié de la succession qu'il avoit recueillie dudit feu seigneur de Mondran, trézorier de France est échue audit seigneur de Mondran, que madame la marquise de Valence, fille et héritière de monsieur le président d'Ouvrier, pour s'acquitter envers ledit seigneur de Mondran, vendeur de la moytié de l'hérédité dudit feu seigneur de Mondran, trézorier de France [...] [paya] audit seigneur de Mondran, vendeur, la somme de vingt-cinq mille huit cents quarante-cinq livres »).

Aussi, je cessai de donner à jouer. Mon épouse fit son possible pour m'en empêcher, prévoyant qu'avant que nous eussions liquidé la succession de mon oncle, pour laquelle il y avait beaucoup de legs et de dettes à payer, je serais obligé de toucher aux capitaux pour me soutenir <sup>409</sup>. Elle avait raison, et l'expérience m'a fait voir depuis, [p. 296] que cette époque a été la cause du dérengement de mes affaires, mais j'étais si prévenu contre les joueurs et j'avais tant de dégoûts à essuyer d'eux que j'eus le malheur de ne pas suivre ses conseils, et de ne vouloir pas prendre patience encore deux ans. Si je l'eusse fait, je serais présentement fort à mon aise. Nous vendîmes le bien de mon père situé à Fonsorbe avant d'en avoir perçu la récolte, à Madame Souleri, ainsi que toutes les maisons de la succession pour payer trente-six mille livres que nous étions forcés de payer dans l'an à Monsieur de Gilède, propre neveu de mon oncle, qui, piqué de n'avoir pas eu sa succession, nous menaçait de faire mettre une saisie générale, si nous ne le payons pas exactement au terme et pour payer tous les legs que mon oncle avait laissés à différentes communautés religieuses, de sorte que cette année, au lieu de toucher quelque chose de la succession nous fûmes obligés d'envoyer à Paris une somme de [blanc], [p. 297] pour payer le droit du marc d'or<sup>410</sup> et donner un homme au roi pour la conservation de la charge de trésorier. Dans cette même année, ma tente de la Martinièr[e] tomba malade d'une maladie si dangereuse qu'elle en mourut. Elle me fit écrire par mon ami Monsieur de Charlari<sup>411</sup>, maréchal des logis de la compagnie (de la compagnie) des mousquetaires gris qui allait souvent la voir de ma part, pour me marquer que, étant fort malade, elle souhaiterait me voir avant de mourir.

J'étais attaqué, dans ce tems-là, d'une douleur de siatique qui me faisait beaucoup souffrir, cependant, malgré ma souffrence, je me déterminai à partir promptement en poste, dans une chaise à ressorts à une place, que j'achetai à Monsieur le comte d'Espie, mon parant et mon ami, et j'arrivai à Paris dans quatre jours et demi. Ma pauvre tante avait été enterrée le matin de mon arrivée <sup>412</sup>. Je fus très affligé de cette mort. Il me sembla que je l'aurais été moins si j'avais eu la

<sup>&</sup>lt;sup>409</sup> La succession de Guillaume de Mondran s'étire effectivement à un nombre assez important d'actes et dans une durée, elle aussi, relativement importante.

<sup>&</sup>lt;sup>410</sup> Le droit du Serment ou du marc d'or devait être payé par tous les officiers du Royaume. (Thierry Claeys, *Les institutions financières...*, t. I, p.261-265).

<sup>&</sup>lt;sup>411</sup> Jean-Jacques de Charlary, militaire français (?, v. 1695 - Toulouse, 1762), était le frère d'Antoine de Charlary, beau-frère de Mondran. L'identification de ce personnage est clarifiée par son testament (1<sup>er</sup> novembre 1760) où il indique être « maître de camp de cavalerie, maréchal de logis de la première compagnie de mousquetaires et de la garde de Sa Majesté » (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5881, f°. 55 - 59, 1762, 4 avril) Lors de l'ouverture du testament, ses neveux précisèrent qu'il était « chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ».

<sup>&</sup>lt;sup>412</sup> Marie Magdeleine Lucas de Saint Marc, veuve de messire Jean-Pierre Chauvel, seigneur de la Martinière, fit son testament le 1<sup>er</sup> février 1743, un codicille le 25 février. L'inventaire de ses biens, après décès, fut, quant à lui, effectué entre le 20 et le 30 mai 1743. (A.n. MC/ET/CXIX/271. 1743, 1<sup>er</sup> et 25 février, 30 mai.) Louis de Mondran était présent à Paris, lors de l'inventaire après décès, le 25 mai 1743, ce qui indique que son séjour parisien fut d'environ trois mois.

consolation [p. 298] de lui faire voir l'empressement avec lequel j'étais parti, malgré les douleurs que me causaint mon mal. Je fus prier Dieu sur son tombeau et lui fis dire une grande messe et plusieurs basses. On fit un service solemnel auquel la parenté assista à Saint-Sulpice, sa paroisse.

Comme je ne pouvais quasi me remuer sans souffrir, je ne pouvais sortir que dans un carrosse, ce qui était fort cher, et pour pouvoir y monter, il fallait me faire aider par mon domestique. Je me hâtai de terminer mes affaires pour m'en retourner. Je consultai sur mon mal trois des plus habilles médecins de Paris dont Monsieur Astruc<sup>413</sup> fut du nombre. Ils me conseillèrent de ne faire aucun remède à Paris mais d'aller aux bains de Bourbon<sup>414</sup> où de Rennes<sup>415</sup>, et qu'asurément je serais guéri.

Je me préparai donc pour mon départ. Je pris sur le legs de 900 livres de rente que ma chère tante m'avait laissé dans son testament au capital de 4434 livres [p. 299]. Je revendis la chaise de poste au même prix qu'elle m'avait coûté et j'en achetai une à deux places pour 2000 livres afin de pouvoir aller à Rennes en Languedoc avec ma chère femme.

J'épargnai, par cet achat, une partie des fraix de poste, en associant avec moi Monsieur l'abbé Paul<sup>416</sup>, qui s'en venait à Toulouse prendre possession d'un canonicat à Saint-Étienne, dont il avait été pourvu par un indult.

J'achetai à Paris quelques meubles de la succession de ma tante qu'elle avait tous légués à ses domestiques et qui furent vendus à l'encan. J'achetai aussi quelques habits pour moi et pour mon épouse, à qui j'en portai de très beaux car, quoiqu'elle affectât de n'être pas sensible à la parure, elle était pourtant fort aise que je lui fisse présent de quelque bel habit, et comme elle était répendue dans le monde, elle n'était pas fâchée d'y paraître honnorablement.

J'avais aussi la faiblesse, depuis que j'avais eu la succession de mon oncle et un legs de ma tante, que je fesais monter fort haut, de vouloir passer pour riche [p. 300]. C'est pour soutenir le public dans cette idée que j'ai failli m'écraser. Dès que toutes mes empletes furent finies et que j'eus pris conged de mes parents, je partis en poste, avec l'abbé Paul, le 29<sup>e</sup> du mois d'août 1743. Ma douleur me fit beaucoup souffrir dans la route.

4

<sup>&</sup>lt;sup>413</sup> Jean Astruc, médecin et historien de la médecine (Sauve, 1684 - Paris, 1766).

<sup>&</sup>lt;sup>414</sup> Bourbon-l'Archambault : dép. Allier, arr. Moulins.

<sup>&</sup>lt;sup>415</sup> Rennes les-bains : dép. Aude, arr. Limoux.

<sup>&</sup>lt;sup>416</sup> Ce personnage pourrait être identifiable à un professeur d'éloquence, l'abbé Armand-Laurent Paul, auteur de divers ouvrages d'histoire à visée pédagogique dont l'*Histoire universelle de Justin* (Paris, Barbou, 1774) que Mondran possédait à sa mort, dans son cabinet (Nicolas Toussaint Lemoyne Desessarts, *Les siècles littéraires de la France...*, vol. 5, p. 112).

Il nous survint un accident à Peirat<sup>417</sup>qui faillit à avoir des suites fâcheuses. Etant arrivés à ce lieu à nuit clause, nous trouvâmes que les chevaux étaint en course et qu'il fallait attendre qu'ils fussent revenus. Je proposai à l'abbé Paul de descendre de la chaise et d'aller nous reposer en attendant. Sa vivacité provençale ne s'accomoda pas de ce retardement. Il voulut obliger le postillon qui nous avait conduit à doubler la poste. Cellui-ci, dont les chevaux étaint déjà fatigués, dit qu'il fallait qu'il fit manger l'avoine à ses chevaux, pendant lequel tems, il boirait un coup. Nous descendîmes de notre chaise et gardâmes nos chevaux à vue, crainte qu'il ne nous échappât. Ce drolle, qui était un fin matois, fit semblant d'aller boire chés quelque ami à qui, [p. 301] sans doute, il fit part de son projet. Il revint et attela de trè bonne humeur et nous nous mîmes en route, par une nuit des plus obscures. Quand nous fûmes hors du village, à deux portées de mousquet, dans un chemin un peu creux, dominé à la droite par un grand tertre, il avait si bien disposé les harnois des chevaux qu'il fit tomber à terre cellui de la volée<sup>418</sup> et cellui du cheval qu'il montait, et tirant le cheval du brancard <sup>419</sup> par la bride, le poitral tomba et la scellette du brancard resta attachée à la chaise. Le drolle s'évada avec ses trois chevaux et nous laissa au milieu du chemin, avec notre chaise et nos arnois. Je portais quelque argent avec moi, l'abbé Paul en avait beaucoup dans une tabagie. Il avait grand peur d'être volé, mais encore plus d'être assassiné. Il prit le parti de revenir au village pour demander du secours et me dit, vous n'êtes pas en état de marcher à cause de votre douleur. Restés ici, gardés nos effets, peut-être la présence d'un séculier fera plus de peur aux voleurs, s'il en vient, que celle d'un ecclésiastique. Je reviendrai sur le champ [p. 302].

Je vis bien qu'il avait peur. J'approuvai pourtant son projet. Je lui promis de bien déffendre notre trésor. J'avais une paire de pistolets à deux coups chacun. L'abbé Paul m'en laissa deux autres, à lui, de même espèce. Il m'aida à sortir de la chaise. Je pris mon épée, et plaçai dans la poche de mon habit deux pistolets. Je pris les deux autres à la main, et me tins assis, à cotté de la chaise, sur une petite éminence.

Peu de tems après, j'apperçus quatre hommes qui étaint sur le tertre opposé. Je les voyais comme des ombres, par le moyen du ciel qui paraissait derrière eux. Je les entendis, qu'ils parlaint ensemble. Je leur demandai ce qu'ils fesaint là. Ils ne me répondirent rien. Je leur conseillai de se

<sup>&</sup>lt;sup>417</sup> Probablement Peyrat le Château : dép. Haute-Vienne, arr. Limoges, cant. Eymoutiers, ou éventuellement Peyrat la Nonière : dép. Creuse, arr. Aubusson, cant. Chenailles.

<sup>&</sup>lt;sup>418</sup> La volée est une « pièce de bois de traverse, qui s'attache au timon d'un carrosse, d'un fourgon, d'un chariot, et à laquelle les chevaux du second rang son attelés (Acad., 1762).

<sup>&</sup>lt;sup>419</sup> On nommait brancard « certaine pièce de bois longue, plate et étroite, qui sert au train des berlines & des chaises » (Acad., 1762).

retirer très promptement, sans quoi je brullerai la cervelle au premier qui approcherait. Ils se mirent à me jetter des pierres. Ils ne pouvaint pas me voir, heureusement, parce que j'étais dans un fonds [p. 303]. Je me mis alors derrière ma chaise. Je leur annonçai que j'avais huit coups à tirer dont j'allais leur faire éprouver le premier. Je lâchai mon coup si juste que j'en blessai un, à ce que je crois, à la cuisse, car il tomba, ce qui intimida si fort les autres, qu'ils jugèrent à propos de s'enfuir et d'emporter le blessé, crainte d'être reconnus.

L'abbé Paul revint peu après, avec le consul et plusieurs païsans, pour ramener notre chaise au cabaret. Dès que nous fûmes en sureté, je racontai à l'abbé ce qui s'était passé et le danger que j'avais couru. Il me répondit, avec sa vivacité provençale, qu'il fallait porter notre plainte devant le juge chés qui il avait déjà été et qu'ensuite, il en écrirait au ministre de qui il disait être fort connu et ferait faire un exemple de cette canaille. Il m'obligea de porter ma plainte. Il me tardait fort que les chevaux fussent revenus pour partir. L'abbé mourait de peur et voulait attendre qu'il fut jour. J'y consentis. Nous ne partîmes que quand il fut [p. 304] grand jour, et nous continuâmes notre route très heureusement.

Je n'ai plus entendu parler de cette affaire. Sans doute le ministre ne fit pas autant d'attention à la lettre d'un chanoine de Saint-Étienne qu'il se l'était persuadé et le blessé ne mourut pas vraisemblablement, car étant repassé à Peirat, au retour du voyage que je fis lors du mariage de ma fille aînée<sup>420</sup>, j'en parlai comme d'une chose que j'avais oui dire. On me répondit qu'il n'y avait eu personne de tué, ce qui me fit grand plaisir, car j'aurais eu toujours du remords.

Nous arrivâmes à Toulouse le 4<sup>e</sup> septembre. Mon épouse et mes enfants furent dans la joye de me revoir. Ma femme surtout, qui croyait que j'étais farci d'or, car je lui avais écrit les plus belles choses du monde sur la succession de ma tante, en l'assurant que dorénavant nous serions riches le reste de notre vie, bien persuadé qu'elle montrerait mes lettres à ses amies [p. 305]. C'est ce qui arriva, comme je l'avais souhaité. Toutes mes caisses arrivèrent par la messagerie ; elles étaint pleines de présents que je lui fis et à mes enfants, et de meubles. Tout cella faillit à lui faire tourner la tette de joye. Je fus regardé, à Toulouse, comme l'homme le plus heureux. Cella acquit même à mon épouse plus de considération dans le monde. Elle eut beaucoup de visites des dames et de félicitations.

Je riais au fonds de l'âme de la fatuité de toutes ces femmes. « C'est-à-dire, me disais-je à moi-même, qu'on ne fait cas que des gens riches. Le mérite personnel, seul, n'obtient rien. Que

-

<sup>&</sup>lt;sup>420</sup> Soit seize ans après ces évènements.

ce sistème est méprisable. Allons, laissons-les dans l'erreur puisque ce n'est que par ce moyen qu'on peut être agréablement dans le monde. »

Je passai trois ou quatre jours avec ma famille et je partis, ensuite, pour réunir près d'Alhet<sup>421</sup> avec mon épouse, dans ma chaise de poste [p. 306]. Nous ne pûmes aller, en voiture, que jusques à Alhet. Il nous fallut prendre là des chaises à porteurs pour aller jusques à Rennes. Les chemins sont si étroits qu'à peine deux personnes peuvent passer de front. Ils sont bordés, d'un côté par une montagne très escarpée et inaccessible et de l'autre, par un précipice affreux de plus de dix toises de profondeurs, au bas duquel coule un torrent qui fait un bruit étonnant, à cause des roches qui y ont roullé, du haut de la montagne qui la borde, du cotté opposé au chemin. Nous arrivâmes au cabaret où sont les bains. Après avoir été seigné, je les pris pendant dix à douze jours. Je fus guéri radicallement et je m'en revins très content, passer mes vacances et donner ordre à mes affaires à La Pomarède [p. 307].

J'eus, cette année 1744, un grand chagrin et je fis une perte considérable. J'avais pris, depuis quelques années, un précepteur pour mes enfants, nommé Lespinasse. Cet homme était bon musicien et bon latiniste, et très dévot. La tête lui tourna à force de dévotion, en lisant la bible. Je le mis chés l'appoticaire des Capucins qu'on disait être très habille pour ces sortes de cures. On le baigna, on lui fit beaucoup de remèdes inutillement, et après y avoir resté quatre mois, sa mère voulut, malgré nous, l'emmener avec elle. Je le regretai beaucoup, d'autant plus que cette perte m'occasionna une double dépence, car il me fallut prendre un précepteur et un musicien, n'ayant pu trouver un sujet qui réunit en lui ces deux talens.

Je trouvai d'abord le précepteur. Je fus trois mois à chercher le musicien. Le sort voulut que je le trouvai à Béziers, où on avait établi un concert depuis quelque année, mais qui tomba celle-ci [p. 308].

Un musicien de Saint-Étienne, sachant que j'en cherchais un à résidence, chés moi, pour mes enfants, me dit qu'il connaissait très particulièrement le sieur Morel<sup>422</sup>, qui était un des musiciens du concert de Béziers, qu'il viendrait avec plaisir chés moi, attendu que le concert était tombé, que c'était un très habille homme, qui avait beaucoup de goût, qui jouait du violon, et parfaitement du violoncelle. Comme tout ce qu'il m'en dit me convint, je le priai de lui écrire que s'il voulait venir, je le prendrais chés moi. Il accepta la proposition et peu de jours après, il

٠

<sup>&</sup>lt;sup>421</sup> Alet-les Bains : dép. Aude, arr. Limoux, cant. Limoux.

<sup>&</sup>lt;sup>422</sup> Antoine Morel de Lescer, musicien et théoricien de pédagogie musicale français (Lyon? – Charlesvilles-Mézières, 1781). Voir sa notice dans notre dictionnaire biographique.

arriva. Je le pris et le gardai pendant six ans, jusqu'à ce que mes enfants sucent parfaitement la musique.

Ce garçon était fils d'un riche marchand de Lion, qui avait reçu une très bonne éducation. Le père ayant fait banqueroute et étant mort, le fils n'eut d'autre ressource pour vivre que de faire la profession de musicien [p. 309]. Il était d'un caractère très doux, fort poli et je puis dire, à sa louange, que pendent tout le tems qu'il a resté chés moi, je ne l'ai jamais vu en colère, ni de mauvaise humeur, caractère heureux et bien nécessaire à des maîtres pour élever des enfants. Il avait beaucoup de goût, montrait très bien à chanter avec son violon, quoiqu'il n'eut point de voix. C'est à lui que je dois toute la musique et le goût que mes enfans possèdent. Je lui donnais la liberté d'avoir des écoliers en ville. Il aurait gagné ce qu'il aurait voulu s'il avait pû se gérer et en prendre un plus grand nombre, mais il était fort paresseux et fort dépensier en habits, car il aimait la magnificence. Il donnait trois leçons par jours à mes enfans, l'une le matin, la seconde après diner et la troisième après soupé. Quand mes enfants surent parfaitement la musique vocale et instrumentale, il me témoigna que, n'ayant plus rien à leur apprendre, il désirerait bien que je le plaçasse dans une bonne maison. Je le donnai à Monsieur le comte de Caraman, qui le mena à Paris. Il resta quelques années chés ce seigneur et se maria ensuite avec une très habille joueuse de clavessin. Il prit une maison à louage, [p. 310] eut beaucoup d'écoliers, et donnait, chés lui, des concerts chaque semmaine, et ensuite un grand soupé, à beaucoup de personnes des deux sexes. Ses revenus ne suffisant pas, il contracta des dettes par lettres de change, et pour ne pas risquer la prison, il quitta Paris et fut, avec son épouse, s'établir à Charleville<sup>423</sup>, où il fait assés bien ses affaires présentement. 424

Mon épouse accoucha cette année, le 25 août 1744, de ma fille cadette, qui fut baptisée à Saint-Étienne et nommée Marie-Louise Gabrielle<sup>425</sup>. Je n'eus pas pour celle-ci les mêmes attentions que pour sa sœur aînée. J'avais un pressentiment qu'elle ne la vaudrait jamais. Je la mis en nourrice à la campagne. Elle a été mariée depuis à Paris et y est morte, par sa faute.

J'eus alors quatre enfants, deux garçons et deux filles. J'avais déjà commencé de donner des maîtres à ceux qui étaint d'âge d'en avoir. Je continuai de même, à mesure qu'ils grandirent

154

<sup>&</sup>lt;sup>423</sup> Charleville-Mézières: dép. Ardennes, arr. Charleville Mézières.

<sup>&</sup>lt;sup>424</sup> Le terme « présentement » avait été considéré par le copiste comme le premier mot de la phrase suivante. Néanmoins, il semble plus concorder avec le propos de Mondran concernant Morel que le début de la phrase suivante à propos de la naissance de sa fille.

<sup>&</sup>lt;sup>425</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG321, 1744, 27 août. Marie-Louise Gabrielle de Mondran naquit, comme le rapporte son père, le 25 août 1744. Elle fut baptisée le 27 août suivant. Son parrain fut Antoine de Charlary, sa marraine Gabrielle de Boisselet, épouse de Jean-Marc François-Joseph Gaspard de Mondran.

[p. 311]. J'envisagai, dès lors, leur éducation comme la plus grande fortune que je pourrais leur laisser, et je résolu de ne rien négliger de tout ce qui était nécessaire à une éducation parfaite. Je leur procurai, dans la maison, tous les amusements de leur âge et la permission de recevoir, les jours de vacance, leurs camarades, pourvu que ce fussent des jeunes gens de leur état, afin de les empêcher de courir les rues et de se dissiper, mais il fallait pour cela du revenu et le mien ne suffisait pas. Le vin, qui était ma principalle denrée ne valait, pour lors, à Toulouse, que quatre et cinq sols le péga, ce qui produisait peu d'argent. Heureusement le vin manqua cette année à Bordeaux, et il en fallait considérablement pour l'approvisionement des vaisseaux de la Compagnie des Indes. Monsieur Sage, agent de cette compagnie, donna commission à Monsieur Robert, marchand commissionnaire à Toulouse, d'y faire cette emplete [p. 312]. Cellui-ci alla chés tous les particuliers qui avaint le plus de vignes. Il vint chés moi. Nous ignorions tous la disette de Bordeaux.

Il me proposa, au commencement du mois d'août, de lui vendre, en gros, toute ma récolte en vin, que je devais recueillir, au commencement du mois d'octobre suivant. Cette proposition me surprit, et après avoir bien marchandé, je le lui vendis, à raison de huit sols le pega, tandis qu'il n'en valut, dans le courant de l'année suivante, que cinq. Nos conventions furent qu'il me fournirait la futaille toute neuve, que je ferais amasser séparément le raisin noir, que le tout serait dégrapé exactement et bien froissé, que je coullerais le vin blanc vingt-quatre heures après qu'il serait dans la cuve, et le vin noir trois semmaines après, que trois mois après que le vin serait dans les tonneaux, je le ferais tirer au fin et transvaser d'une barrique dans l'autre, par le moyen d'un soufflet et d'un tuyau de cuir, et de deux robinets en fonte [p. 313] qu'il me remit, afin que le vin ne s'évaporât pas, et que le blanc ne changeât pas de couleur. Il me donna cinquante louis d'or d'harres. Je fis mon vin comme il me l'avait prescrit. Il le retira au tems marqué et me paya très exactement avant de le sortir de ma cave. Ce fut là une bonne aubaine pour moi et qui me confirma que la providance avait jetté les yeux sur ma famille.

L'année suivante, je fus dans le même tems trouver le sieur Robert, pour savoir de lui s'il avait été content de mon vin et s'il voulait continuer de l'acheter. Ce fut alors que j'appris qu'elle avait été la destination de mon vin. Il me dit qu'il avait très bien réussi, mais que la récolte en vin de Bordeaux ayant été abondante cette année, il n'avait point de commission pour acheter des vins.

Je me déterminai, malgré cette réponse, à faire mon vin cette année comme j'avais fait l'année dernière. Je l'embarquai pour la foire de mars et pris cour cella un batteau sur mon compte [p. 314]. Je plaçai ma chaise à porteurs au milieu de mon vin et je partis avec mes porteurs pour Bordeaux. J'étais franc-masson de la loge de Toulouse 426. Je savais qu'il y avait dans Bordeaux une loge de gros négociants. Je pris tous les certificats et choses nécessaires pour pouvoir être introduit dans cette loge. Quand j'eus achevé de faire débarquer mon vin et qu'il fut enfermé chés un marchand commissionnaire à qui je m'étais fait adresser, je me fis présenter à la loge un jour d'assemblée. J'y fus reçu avec toute la politesse et l'affection que pratiquent les francs-maçons à l'égard de leurs frères. On me fit mille offres de services. Je leur dis que j'étais un particulier de Toulouse, dont le principal revenu consistait en vin, qu'en ayant tiré bon parti l'année dernière, avec la compagnie des Indes, par l'emplette qu'en avait faite Monsieur Robert, commissionnaire de Monsieur Sage, j'étais venu moi-même, [p. 315] cette année, essayer d'en faire la vente moi-même, la Compagnie des Indes n'en ayant point tiré cette année de notre païs, attendu que les vendenges avaint été abondantes dans le leur, que d'ailleurs, Monsieur Sage leur certifierait, comme il me l'avait dit lui-même, qu'il avait été très content de mon vin.

Ces messieurs me prièrent de souper avec eux. J'y restai, en attendant, un se détacha pour aller goûter mon vin, l'autre fut chés Monsieur Sage. Ils trouvèrent que le vin était de bonne qualité et que Monsieur Sage leur en parla favorablement. Ils revinrent comme nous allions nous mettre à table. Ils m'annoncèrent que mon vin serait vendu le lendemain matin et qu'un courtier viendrait chés moi pour en conclure le marché. Nous eûmes un très beau et bon soupé, nous fûmes fort gais et nous nous séparâmes à minuit avec beaucoup de démonstrations d'amitié, comme si nous avions vécu depuis long tems ensemble car tel est l'esprit de la franchemassonnerie, fondé sur l'égalité, l'amitié et la charité [p. 316].

Le lendemain, le courtier vint. Nous conclûmes notre marché qui fut très avantageux pour moi, car je vendis mon vin le double de ce qu'il vallait à Toulouse. Je stipulai que ce serait argent comptent. Demi-heure après, le courtier revint et me porta le montant de mon vin en une lettre de change, payable dans trois mois. Je la refusais et lui dis que ce n'était pas là ma convention, que j'avais stipulai que ce serait argent comptant. « He bien, Monsieur, me dit-il, n'est-ce pas de l'argent comptant que je vous porte ? » « Non, Monsieur, c'est du papier, et je n'en veux pas, lui dis-je ». « Que voulés-vous donc dire ?, me répondit-il ». « Je veux des écus, Monsieur, ou des louis, voilà ce que j'appelle de l'argent comptant, et que l'on nomme ainsi chés moi ». « Hé bien, Monsieur, me dit-il, ce que vous voulés se nomme, dans ce païs-ci, argent compté, mais si vous

<sup>&</sup>lt;sup>426</sup> À partir de 1787, on sait que Mondran était membre, à Toulouse, de l'*Encyclopédique*. La loge à laquelle il fait ici référence est la grande loge Saint-Jean de Toulouse, fondée par le comte de Caraman en 1743.

voulés être payé ainsi, il ne vous en coûtera que demi pour cent de perte, [p. 317] et je vous compterai toute votre somme en or ». Quoique je trouvasse désagréable de perdre, j'y consentis, vû la modicité de cet intérêt, soit pour ne pas rester plus long tems dans une ville aussi coûteuse, soit pour ne pas emporter chés moi du papier, dont peut-être aurais-je risqué de n'être pas payé à l'échéance, car Messieurs les négociants de Bordeaux sont sujets à faire banqueroute, parce qu'ils achètent à crédit pour des sommes immenses de vin, qu'ils envoyent aux îles. Si leurs vaisseaux arrivent à bon port, ils payent exactement, s'ils font nauffrage, ils font banqueroute. Voilà leur commerce. Je reçus donc le montant de mon vin en argent compté, après avoir défalqué les compte[s] de demi pour cent.

Comme j'avais fait connaissance avec le sieur Souillac, négociant chés qui j'avais déposé mon vin, et que cet homme, qui me fit beaucoup d'amitiés, passait pour un honnette homme, je me déterminai pour ne plus revenir à Bordeaux, de lui adresser mon vin, à l'avenir, pour le vendre et en tirer le meilleur parti qu'il pourrait, [p. 318] ce qu'il accepta et me promit.

Ce qui m'avait dégouté de revenir à Bordeaux fut que je faillis périr dans cette routte, voici comment. Lorsque mon bateau arriva à Toneins<sup>427</sup>, la rivière avait si fort débordé qu'il nous fallut attendre trois jours dans cette petite ville, mon batelier m'ayant dit qu'il n'était pas possible d'aller plus avant sans danger. Nous nous arrêtâmes et je logeai dans un cabaret qui était près de la rivière, sur un terrein fort élevé. Je voyais, de la fenêtre de ma chambre, l'innondation qui avait une bonne lieue d'étendue. Je vis passer beaucoup de bétail noyé, de ruines de maisons écrasées, et de bois d'œuvre. Tous les bateliers qui étaint à Toneins étaint occupés à ramasser les bois d'œuvre et de charpente qu'ils pouvaint joindre. Ils les mettaint dans leurs esquis et venaint ensuite les décharger sur le rivage. Ce spectacle était affreux à voir pour quelqu'un qui, comme moi, avait l'âme sensible, [p. 319] car tout ce que je voyais avait causé la ruine, la désolation et la perte de beaucoup de personnes. Il n'y avait que les bateliers qui regardaint cette désolation comme une aubaine pour eux. Le mien me dit qu'il croyait avoir gagné à cette avanture environ cent livres, par la quantité de bois d'œuvre ou de pagele<sup>428</sup> qu'il avait accroché.

La rivière ayant diminué, mon patron me dit que nous pouvions partir en sûreté. Je m'embarquai avec un capitaine de vaisseau, qui me pria de lui donner une place dans mon batteau, et une pour son domestique. J'y consentis avec plaisir et nous partîmes.

<sup>&</sup>lt;sup>427</sup> Tonneins : dép. Lot et Garonne, Arr. Marmande, sur la rive gauche de la Garonne entre Agen et Marmande.

<sup>&</sup>lt;sup>428</sup> La pagelle était une mesure à l'usage du bois de chauffage à Toulouse et qui valait 0,8 stère. Achille Domergue, *Métrologie...*, Toulouse, 1839, p. 37.

Il y avait, dans le cabaret vis-à-vis du mien, sept garçons barbiers qui s'embarquèrent sur un batteau chargé de minots de farine pour les illes. Leur batteau partit, heureusement, quelques minutes avant le mien, de sorte que je suivais le leur à la distence d'environ cinq cents toises. Quand nous eûmes vogué environ deux lieues, leur batteau fut entrené dans un courant, hors du lit de la rivière, qui n'était pas rentrée dans [p. 320] cet endroit-là dans son lit, et alla heurter, et se briser à travers les troncs des saules qui produisent le bois d'œuvre. Tous ces pauvres garçons barbiers se noyèrent ainsi que les bateliers, et les minots flottèrent sur l'eau. Mon patron s'étant aperçu d'abord de ce naufrage nous cria, « Messieurs, nous sommes perdus si vous ne vous mettés tous à la rame ». Nous courûmes vite au secours. Il prit le gouvernail, revira le batteau du côté opposé au torrent, et nous maneuvrâmes avec tant de force que nous évitâmes le danger, quoique nous en passassions à cinquante toises près, car nous ne pûmes nous en éloigner davantage.

Nous eûmes une frayeur épouventable et le capitaine de vaisseau m'assura bien qu'il n'irait de sa vie sur des rivières.

Nous ne voulûmes plus continuer notre route sur le batteau. Nous nous fîmes mettre à terre dès que nous pûmes aborder sans danger, et ce fut près d'une maison de campagne où nous résolûmes d'attendre qu'il passa une chaloupe qui allât à Bordeaux, ce que le patron nous assura qu'il ne tarderait pas d'arriver, [p. 321] attendu que nous étions allors au-dessous de Cadillac<sup>429</sup>, d'où il en partait à tout moment.

J'ordonnai à mon patron d'aller se placer devant Monsieur Souillac, au port et de m'attendre là, ce qu'il fit.

Quand nous quittâmes mon batteau, il fesait une petite pluye qui nous obligea d'entrer dans la maison qui était près de la rivière. La porte en était ouverte. Tout le rés-de-chaussée était plein de boue que l'innondation y avait apporté. Nous appellâmes, pour savoir s'il y avait quelqu'un. Personne ne nous répondit. Nous montâmes par un assés mauvais escalier de bois, et après avoir parcouru le premier étage, nous trouvâmes deux femmes âgées, vêtues de noir, qui se mirent à hurler, comme si elles avaint vû le diable. Nous eûmes beau leur parler, leur offrir nos services, leur dire la raison qui nous avait obligé de nous arrêter chés elles, que dès que une chalouppe passerait, nous partirions, tout cella fut inutille, elles ne voulurent jamais entendre raison et ne discontinuèrent de hourler que quand nous fumes descendus [p. 322]. Nous conjecturâmes que le danger où ces femmes s'étaint trouvées pendent l'innondation, qui avait duré trois jours, et les pertes qu'elles venaint vraisemblablement de faire, leur avaint tourné la

<sup>429</sup> Cadillac: Gironde, Arr. Langon, Cant. Cadillac.

cervelle. Nous les pleignîmes beaucoup. Dès que nous fûmes descendus, un de mes porteurs me dit qu'il voyait une chalouppe qui descendait du côté de Cadillac. Nous nous approchâmes de la rivière et l'appelâmes. Il vint à nous et nous prit dans sa chalouppe. Nous lui racontâmes ce qui venait de nous arriver dans cette maison. Il nous dit qu'il n'en était pas surpris, que ces femmes avaint perdu leur mari, leurs bestiaux et toutes les provisions de bouche qu'elles avaint et qu'elles tenaint dans le rés-de-chaussée, que peut-être les trouverait-on mortes de faim dans peu, si quelque âme charitable ne leur donnait de secours, qu'il venait exprès leur porter de pain, qu'il allait le leur donner et qu'à son retour de Bordeau, il tâcherait de les conduire à Cadillac, d'où elles étaint. Nous attendîmes qu'il eut fait la bonne œuvre et il revint tout de suite nous mener à Bordeaux, [p. 323] où nous arrivâmes fort vitte avec le secours du reflus. Le danger que j'avais couru dans ce voyage me dégouta si fort de la rivière que je n'y suis plus revenu. Ce fut la cause que je m'adressai à Monsieur Souillac pour la vente de mon vin l'année suivante.

Je revins à Toulouse par terre et ma chaise revint dans un batteau. Ma femme fut très contente de la vente que j'avais faite et approuva fort que je ne revins plus à Bordeaux, au moins par eau, après que je lui eus raconté mes avantures dont elle eut une très grande frayeur.

Ma récolte en vin 1747<sup>431</sup> fut assés bonne. J'en envoyai, pour essai, deux barriques à Monsieur Bonnet, négociant à Lorient. Je lui fis présent de l'une et il vendit l'autre, pour mon compte, très avantageusement. Il trouva mon vin si bon que nous liâmes une correspondance pour mon vin qui continua quelques années ensuite, jusqu'à la guerre<sup>432</sup>. J'envoyai le reste du vin de cette année à Bordeaux, à Monsieur Souillac, de qui je fus très mécontent. Il vendit mon vin à la foire de mars très avantageusement, [p. 324] et me fit croire qu'il n'avait pû le vendre. Il me lessa dans cette erreur jusqu'à la veille de Notre-Dame d'août<sup>433</sup>, qu'il m'écrivit qu'il fallait vendre absolument mon vin à quel prix que ce fut, parce qu'il serait consigné s'il se trouvait dans le territoire de Bordeaux après la Notre-Dame, que je n'avais d'autre ressource que celle de le vendre à un Hollandais, dont le vaisseau partirait avant la fette Notre-Dame<sup>434</sup>. Comme je croyais qu'il ne me trompait pas, je le laissai le maître du prix. Il m'écrivit après la fette qu'il avait heureusement terminé le marché et que mon vin était parti. Il se trouva que le prix qu'il prétendait avoir fait était à cent francs par tonneau, à meilleur marché qu'il avait été vendu en tems de foire, de sorte qu'il me vola adroitement, [p. 325] par ce tour d'adresse, quinze cents

-

<sup>430 «</sup> et » est ajouté par Méja.

<sup>431 « 1747 »</sup> est un ajout de Méja.

<sup>&</sup>lt;sup>432</sup> Mondran fait référence à la Guerre de sept ans qui dura de 1756 à 1763.

<sup>&</sup>lt;sup>433</sup> Savoir l'Assommption de la Vierge, fêtée le 15 août.

<sup>&</sup>lt;sup>434</sup> Savoir la Nativité de Marie, fêtée le 8 septembre.

livres, et j'apris dans les suites que c'est une rubrique dont plusieurs négociants de Bordeaux se servent sur les vins qui viennent du Haut-Languedoc.

Après avoir essuyé une infidélité de cette espèce, je ne lui en 435 envoyai plus et je l'envoyai à Monsieur Bonnet, négociant à Lorient, que Monsieur Carré, directeur des postes à Toulouse m'avait procuré. C'était un parfait honnette homme, et très franc. Je n'ai eu qu'à me louer de lui.

Si la guerre entre la France et l'Angleterre n'était pas survenue, ce qui interrompit notre commerce, peut-être n'aurais-je pas vendu mon bien de La Pomarède, car pour lors, j'en tirais grand parti, ce qui a été un grand malheur pour moi, car les vins tombèrent si fort qu'ils ne valurent que quatre à cinq sols le pega et que les fraix de culture, de transport, et d'entrée absirvaint 436 quazi tant le produit [p. 326]. 437

Je reviens sur mes pas pour parler de l'établissement de la Société des arts qui fut établie à Toulouze, en 1726. Voici comment.

Pendant que le fameux Antoine Rivals 438 était peintre de l'Hôtel de Ville, il avait plusieurs élèves qui alloint dans son atelier, apprendre à dessiner et à peindre. Ces élèves convinrent entre eux de se cotiser, pour faire un fonds, chaque année, suffisant pour payer un modèle et l'huile, et le charbon nécessaire, pour tenir une école. Ils furent proposer leur projet à leur maître, et savoir de lui s'il voudrait bien avoir la complaisance 439 de tenir cette école. Monsieur Rivalz acquiessa avec plaisir, non seulement à leur demande, mais leur assigna une salle, auprès de son atelier. Ils la firent ranger à leurs dépens, et commencèrent tout de suite à y dessiner le modèle, que Monsieur Rivals mettait en place [p. 327]. Plusïeurs jeunes gens accoururent à cette nouvelle école, avec l'ardeur qui anime les personnes qui aiment les arts. De sorte que dans peu de jours, elle fut remplie de jeunes gens, de tout état, choisis par Monsieur Rivals. Les capitouls, instruits de cet établissement, furent curieux de le voir. Ils furent si touchés du zèle de ceux qui y avoint contribué, qu'ils assignèrent un fonds de quatre cents livres, pendant la vie de Monsieur Rivals, pour qu'il ne leur en coûtât pas leur argent.

<sup>435 «</sup> en » est ajouté par Méja.

<sup>&</sup>lt;sup>436</sup> (sic :) pour absorbaient.

<sup>&</sup>lt;sup>437</sup> Ici, le copiste précise : « Cet intervalle est transcrit cy-devant dans le livre premier, traitant de l'origine de l'Académie, page 1 jusques à la page 24 ». Ce passage est, dans cette édition, immédiatement reporté.

<sup>&</sup>lt;sup>438</sup> Antoine Rivalz, peintre français (Toulouse, 1667 - 1734).

<sup>&</sup>lt;sup>439</sup> Depuis le début de la p. 326, et jusqu'à cette note, l'écriture est d'une main différente. Cette partie du texte a été mutilée par Méja, qui a découpé le texte. Si le sens a été très probablement préservé, il est douteux que la paternité de ces lignes soit attribuable à Mondran. On ne peut savoir, en revanche, si l'intégralité du propos du mémorialiste a été préservée.

Monsieur Rivalz étant mort, la ville cessa de payer la pension de quatre cents livres. Le sieur Cammas<sup>440</sup>, son élève, succéda à sa place de peintre de la Ville, et il entreprit de rétablir cette école, comme elle l'avait été sous Monsieur Rivalz, en se cotisant avec plusieurs élèves de feu Monsieur Rivalz. Cette école eut le même succès, et fut fréquentée par autant d'élèves. Les capitouls y vinrent et furent aussi sensibles que leurs prédécesseurs au zèle qui animait ces jeunes gens. Ils projetterent, pour lors, [p. 328] non seulement de rétablir le fonds de quatre cents livres pour l'entretien de l'école, mais même d'établir un fond annuel de cinq cents livres pour des prix, savoir 300 livres pour un grand prix, qui serait distribué tour à tour, pour un ouvrage de peinture, pour un de sculpture, et pour un d'architecture, un de 30 livres pour une accadémie d'après le modèle vivant, deux de 60 livres chacun pour des ouvrages de composition qui ne seraint pas dans le genre de celui qui serait de tour pour le grand prix ; un prix pour un dessein d'après la ronde bosse et deux petits prix pour deux desseins d'après l'estampe. Mais comme il falait des juges pour juger ces ouvrages, le Conseil de Ville fit des statuts, qu'il fit imprimer, et par permission du Roi, il établit une société qui fut composée de huit capitouls, de quatre commissaires de la Ville, triennaux et anciens capitouls qui avaint travaillé aux règlements, du sindic de la ville, de six associés honoraires et de sept artistes qui serviraint tour à tour de professeurs. Les commissaires triennaux furent nommés par le Conseil de Ville, [p. 329] et ont été toujours nommés de même depuis.

Ce furent Messieurs Poisson, d'Héliot, Durand, et Partainais l'ainé.

Tous les autres associés furent nommés, pour cette première fois seulement, par le Conseil de Ville.

Les six associés honoraires furent Monsieur le comte de Caraman, lieutenant général des armées du Roi, Monsieur le comte de Fumel, Monsieur l'abbé de Sapte, Monsieur de Mondran Monsieur de Lagorrée, Monsieur l'abbé Maduron.

Les officiers artistes furent Monsieur Cammas, peintre de l'Hôtel de Ville, Monsieur Despax, peintre, Monsieur Labarthe, peintre, Monsieur Simonin, graveur, Monsieur Lucas, sculpteur, Monsieur Darcis, sculpteur, fils du célèbre Darcis, Monsieur Rossard, sculpteur.

Quelques jours après cette nomination, un capitoul et un ancien capitoul vinrent chez chacun de nous, pour nous apprendre notre nomination et nous prier de vouloir bien l'accepter, [p. 330] ainsi qu'un exemplaire des règlements imprimés qu'ils nous présentèrent. Ils nous dirent que le Conseil de Ville, ayant senti combien un établissement de cet espèce serait utille et

-

<sup>&</sup>lt;sup>440</sup> Guillaume Cammas, peintre et architecte français (Aignes, 1698 - Toulouse, 1777).

honnorable pour la ville de Toulouse, ils avaint cru ne pouvoir en confier la direction en meilleures mains qu'entre les nôtres et qu'ils espéraint qu'animés des mêmes motifs, nous concourions, avec plaisir et avec zèle, à leurs vues. Nous acceptâmes avec reconnaissance l'honneur qu'ils nous faisaint et nous nous assemblâmes dans la chambre à coucher de Monsieur Cammas.

Nous commençâmes par tirer au sort le rang d'ancieneté, qui se trouva rengé comme je l'ai écrit, attendu que le Conseil de Ville ne l'avait pas voulu fixer. Nous nommâmes, par scrutin, Monsieur le comte de Caraman modérateur, Monsieur l'abbé de Sapte secrétaire, et Monsieur Durand, ancien capitoul, trésorier. Nous tînmes notre première séance publique le second dimanche de juillet 1745 [p. 331].

Monsieur le comte de Caraman, modérateur, fit dans cette assemblée l'annalise des ouvrages couronés. Il fut continué modérateur l'année suivante, et pendant cette année, ayant prévu que notre société essuyerait, dans les suites, des dégoûts de la part des capitouls, il assembla chés lui les associés honnoraires, et nous proposa de nous rendre à l'Accadémie des sciences, qui avait un beau logement à elle, et que par ce moyen, nous ne serions plus dans la dépendence de l'Hôtel de Ville. Tous nos messieurs furent de son avis. Il n'i eut que moi qui m'y opposai, et qui lui dis que ce qu'il proposait anéantirait la Société, que l'Accadémie des arts, à Bordeaux, était tombée pour avoir été jointe à celle des sciences, parce que celle des sciences s'en était approprié les revenus, que ceux que nous avions n'étaint pas suffisants, attendu que nos professeurs étaint sans appointements, que nous n'avions que l'école du modèle, tandis que nous devrions en avoir pour les commençans, [p. 332] pour le dessein d'après la figure, pour la ronde bosse, pour la géométrie, la perspective, l'anatomie, la peinture, la sculpture, et l'architecture, que nous étions sans logement, sans plâtres, sans desseins, et que la Ville s'étant proposée l'instruction gratuite, il fallait, pour remplir ses vues, bien des choses encore qu'elle ne nous donnerait point si nous faisions une démarche aussi irrégulière, que quelque protection qu'il peut avoir, le Roi ne forcerait jamais la Ville à nous donner, malgré elle, tout ce dont nous avons besoin, que par toutes ces raisons, j'étais d'avis de ne pas nous brouiller avec l'Hôtel de Ville, et d'attendre du tems, et de leur bonne volonté, qu'ils conduisissent notre établissement à sa perfection, que je ne leur voulais pas cacher que j'étais trop zélé pour le bien public pour ne pas en donner avis à l'Hôtel de Ville, si on persistait à vouloir suivre ce projet.

La manière ferme avec laquelle je persistai dans mon avis et les raisons solides dont je l'appuyai ramenèrent les autres à mon avis, [p. 333] et nous restâmes comme nous étions. Monsieur le comte de Fumel fut nommé ensuite modérateur pour 1747.

Ses affaires l'obligèrent d'aller à Bordeaux au mois de mars, d'où il ne revint plus, ce qui fut cause, qu'à raison de mon rang d'ancienneté, je fis les fonctions de modérateur le reste de cette année. Je fus ensuite nommé modérateur pour 1748, et continué jusqu'à la fin de 1752, et peut-être l'aurais-je été jusqu'à présent, si je n'avais présenté, à l'Accadémie, la démission de ma place d'associé, au cas on voulut me continuer. J'étais si excédé des fatigues que m'occasionnait l'exercisse de cette place, que je n'y pouvais plus tenir. Cela n'empêcha pas que je rendisse, depuis, à l'Accadémie, de grands services, qui ont achevé de la mettre dans l'état si florissant où elle est, et je puis dire, sans vouloir, par là, me donner des louanges, qu'elle n'existerait plus, sans tout ce que j'ai fait pour elle, tandis que j'ai été modérateur, et depuis que je ne le suis plus. On en jugera par le détail suivant.

Dès que je fus modérateur, je m'apperçus que l'absence de Messieurs de Caraman et de Fumel réduisait le nombre des honoraires à quatre, [p. 334] que de ces quatre, Monsieur l'abbé de Sapte, en sa qualité de secrétaire, ne nous était d'aucun secours pour les commissions, que Monsieur de Gaillac Puy Saint-Pierre, qui avait succédé à Monsieur l'abbé Maduron, ne venait quasiment point, à cause de quelque actrisse d'opéra qui l'occupait, et que Monsieur de Lagorrée était si vieux qu'il ne nous était pas d'une grande ressource.

J'assemblai toute la Société, et leur représentai tous ces inconvénients, et l'impossibilité qu'il y avait que je pusse donner ordre à tout, qu'ainsi, je croyés qu'il était nécessaire de demander au Conseil de Ville la création d'une place d'honnoraire de plus, pour un secrétaire, et une augmentation de six sujets pour former une classe d'associés ordinaires. On y consentit et je présentai au Conseil de Ville un mémoire pour cet objet. Le Conseil de Ville eut égard à notre demande, consentit à la création de cette classe, mais à condition qu'au lieu d'être [p. 335] composée de six sujets, elle le serait de douze, savoir de six externes et de six anciens capitouls, à notre choix, et en outre, d'une place d'honnoraire de plus, qui serait pour le secrétaire.

Nous nommâmes Monsieur de Boisset-Glassac à la place de secrétaire perpétuel, sur la démission de Monsieur l'abbé de Sapte et pour associés ordinaires externes Messieurs de Marle, de Puymaurin, Garipuy, Martin Saint-Amans, Labat de Savignac, le comte d'Espie, et pour anciens capitouls, Messieurs d'Estadens, Poisson, d'Héliot, Durand, Lacour, Picout Lapeirouse.

Messieurs du Conseil de Ville voulurent, en nous accordant les six places d'associés externes, conserver un équilibre de suffrages avec la Ville, dont ils étaint fort jaloux. C'est ce qui fut cause qu'ils y ajoutèrent ces six places d'anciens capitouls, ce qui occasionna, dans [p. 336] les suites, bien de brouilleries et de désagréments à la Société.

Dès que j'eus obtenu la création de cette classe, je lui fis supporter le plus grand fardeau du travail, ce qui me soulagea beaucoup. Je les nommais à toutes les commissions où il fallait aller donner le sujet pour les prix et garder à vue les élèves, pour s'assurer qu'ils ne s'étaint pas fait aider par d'autres.

Ce furent aussi eux qui firent les rapports des ouvrages lors du jugement, et outre ça, ils faisaint chacun, à leur tour, une analise de quelque ouvrage de peinture, de sculpture, ou d'architecture, mais ils ne pouvaint jamais être ni modérateurs, ni secrétaires. Ces deux places étaint affectées aux seuls honnoraires.

Dès que tout fut rangé de cette manière, je travaillai à procurer aux élèves le secours des plâtres et des desseins [p. 337].

J'appris que le sieur Parant, habile sculpteur, qui avait été employé par Louis 14, à mouller, à Rome, toutes les statues antiques, était mort à Béziers, qu'il avait laissé dans sa succession beaucoup de belles tettes, et de figures en plâtre, qu'il avait moullées dans les creux qu'il avait fait pour le Roi. Je fis agir auprès des héritiers, pour acheter ces plâtres. Le marché en fut fait pour quatre cents livres. J'obtins des capitouls cette somme sur les prix réservés, et fis transporter toutes ces pièces curieuses dans une barque de Monsieur de Caraman. Le tout arriva en très bon état. Il fallait faire faire les moulles de tout cela, pour pouvoir conserver des pièces aussi utilles et en donner aux élèves que les copies qu'on en aurait tiré, au moyen des moulles, sans quoi on aurait tout perdu par succession de tems.

C'était une dépense de plus de cent pistoles, d'autant plus que par mes recherches, je trouvai beaucoup d'autres pièces très utiles chés des particuliers de la ville et chés des artistes de l'Accadémie, qu'ils prêtèrent, à ma prière, pour les faire mouller. Je représentai aux capitouls qu'il serait dangereux de livrer ces plâtres aux élèves, [p. 338] qui les casseraint par succession de tems ; qu'il convenait, pour perpétuer des modèles aussi précieux, de les faire mouller, que quand les copies qu'on tirerait de ces moulles et que l'on donnerait à l'école à copier, viendraint à se gâter, l'on pourrait, en faisant remouller, dans le même moulle, suppléer à celles qui se seraint gattées, et que quand les moulles se trouveraint uzés, et hors de service, on en pourrait faire de nouveaux, sur les originaux que nous conserverions soigneusement.

Que pour fournir à cette dépense, j'avais observé que sur la distribution des prix que la Société avait faits pendant cinq années, elle n'en avait donné que pour le montant de 1250 livres, quoique la Ville eut compté, à raison de 500 livres par an, 2500 livres, qu'ainsi, il y avait un rézidu de 1250 livres, qu'à la vérité, la Ville avait consenti que la Société employât pour l'achat de ces plâtres 400 livres [p. 339] que partant, il restait encore du fonds de ces prix réservés la somme de 850 livres ; que si la Ville voulait consentir que l'on employât cette somme à faire faire les moulles et y ajouter cent écus de plus, on espérait que ces deux sommes suffiraint pour cet ouvrage.

Je sollicitai beaucoup cette demande et je l'obtins<sup>441</sup>. Je fis mouller tout ce que l'on s'était proposé. On tira deux exemplaires de chaque moulle, l'un pour l'école, l'autre pour suppléer, et j'enfermai soigneusement les moulles et les originaux dans un grand cabinet que j'obtins des capitouls. C'est par cette précaution que le receuil de tous ces plâtres s'est conservé jusqu'à présent. Toutes ces demandes réitérées commencèrent à indisposer le Conseil de Ville contre la Société. Plusieurs des anciens capitouls disaint qu'elle coutait trop cher, et que la Ville, en l'établissant, n'avait pas prévu qu'elle serait ruineuse, qu'après tout, c'était une dépense qui n'aboutirait à rien d'utille. « Il en sera de cette société, disaint-ils, [p. 340] comme des accadémies des Jeux floreaux et des sciences qui coutent à la Ville, chaque année, 2400 livres. À quoi sontelles bonnes? À rien. Il en sera de même de la votre, me disaint-ils ». D'autre lui disaint que bientôt, le Conseil de Ville suprimerait cette dépense et nous remercierait. Comme je vis que cette façon de penser commençait à gagner l'esprit de tous les anciens capitouls, et que je craignis effectivement que si les capitouls se laissaint gagner, et qu'ils portassent en point ce projet d'épargne, que la Société serait détruite à la fin. Je jugeai qu'il était essentiel d'agir, pour obtenir des lettres patentes, à l'insçu du Corps de Ville. Monsieur Castel, trésorier de France, mon ami, devait bientôt partir pour Paris. Je lui confiai mon secret et le priai de vouloir agir en conséquence, dès qu'il y serait arrivé. Cet ami, zélé pour les arts, entra, avec ardeur, dans les mêmes vues. Je lui remis les instructions que je crus nécessaires, et le priai d'employer tout l'accès qu'il avait auprès de Monsieur le comte de Cailus pour réussir, [p. 341] afin d'éviter que le Conseil de Ville ne nous supprimât. Je lui remis un mémoire pour ce seigneur, dans lequel je lui

-

<sup>&</sup>lt;sup>441</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 120, f°. 163 v° - 164, 1748, 30 mai : « Monsieur Bailot [...] a dit [...] qu'il seroit indispensable de donner à l'écolle du dessein des modelles de différentes espèces pour faire travailler avec émulation et succès les jeunes élèves du dessein, et que Messieurs les capitouls n'ayant pas jugé à propos de faire acquizition des modelles qui sont à Carcassonne, l'on pouvoit profiter de l'occazion favorable qui se présente de faire tirer des modelles en plâtre sur d'excellents mourceaux qui sont répandus en cette ville, par des modeleurs qui sont actuellement à Toulouse [...]. Surquoy il a été délibéré que sentent l'utillité de ces modelles [...] il seroit accordé [...] cent livres [...]. [...] lesdits modèles seront remis en compte et par inventaire au peintre de la Ville, comme appartenant à la maizon de Ville, à l'effet de n'en pouvoir être sortis.

représentais que la ville de Toulouse était éloignée de plus de cent cinquante lieues de Paris, qu'elle était sans secours pour la culture des arts, quoique le génie de ses habitans fut très propre pour y réussir, que tous ceux qui avaint eu les moyens d'aller à Paris et à Rome s'étaint distingués, que nous avions actuellement autant d'élèves qu'il en pouvait tenir dans l'unique école que nous avions, et que nous en aurions quatre fois plus si nous établis d'une manière solide et durable, et que nous eussions un logement plus spacieux, que nos écoles fourniraint, un jour, des artistes pour l'Accadémie Royalle, que ce serait une pépinière, pour elle, dans les provinces méridionales, et que l'Etat en retirerait bien d'autres [p. 342] avantages, que je déduisis pour lors. Ce mémoire, appuyé par Monsieur de Castel, que Monsieur le comte de Cailus aimait beaucoup, excita le zèle de ce seigneur, et l'engagea de se joindre à Monsieur le comte de Saint-Florentin, pour en parler au Roi. Sa Majesté approuva notre établissement. En conséquence, ce ministre nous écrivit que le Roi avait aprouvé l'érection de notre société en Accadémie Royale de peinture, sculpture et architecture, qu'elle avait nommé Monsieur Gros de Boze, garde des médailles de son cabinet, et Monsieur Coipel, son premier peintre, pour rédiger nos règlements, que nous n'avions qu'à leur faire passer nos mémoires à ce sujet, qu'ils y travailleraint tout de suite. J'avais préparé tous les matériaux de concert avec un associé ordinaire à qui je me confiai, sans que l'Hôtel de Ville ni nos associés en sçussent rien, et j'envoyai le projet de nos statuts, tel qu'il fut autorisé à peu de chose près 442.

[p. 343] Mais on y ajouta une classe d'associés honnoraires, composée de douze personnes les plus distinguées, par leur naissance, et par leur rang, qui par leur crédit, étaint autant de protecteurs que le Roi nous donnait.

Dès que je fus assuré que nous allions obtenir des lettres patentes, je pensai qu'il serait plus glorieux au Corps de Ville de les avoir demandées.

Je fus trouver Monsieur Lassere, chef du Consistoire, que je priai de porter en point, au Conseil de Ville, d'en faire la demande au roi. Monsieur Lassere me répondit : « je le ferai, si vous le voulés, pour vous obliger, mais prenés garde de n'avoir pas lieu de vous en repantir, il y a quelque tems que les anciens capitouls murmurent sur la dépense que la Ville fait pour votre société. Ces messieurs n'en connaissent pas tous les avantages, comme vous et moi. Vous risqués qu'il ne passe à vous supprimer, ou du moins à vous laisser subsister comme vous êtes ». « Hé bien, Monsieur Lassere, lui dis-je, je vais vous faire voir jusqu'où va mon zèle pour ma patrie,

<sup>&</sup>lt;sup>442</sup> Cet « associé » évoqué par Mondran peut être identifié à Nicolas-Joseph Marcassus de Puymaurin, par une lettre écrite à Saint-Florentin (B.n.F., NAF 3543), signée par Puymaurin et Mondran.

[p. 344] et combien je crois que de toutes les accadémies qui existent dans Toulouse, la notre sera la plus utille, et celle dont les progrès rendront, un jour, la ville plus célèbre qu'elle n'est. Voici un secret que je vais vous confier, comme ami. Donnés-moi votre parole d'honneur de rien parler à personne, de quelle manière que le Conseil de Ville délibère ». Il me la donna et me la tint. « Lisès, lui dis-je, cette lettre de Monsieur le comte de Saint-Florentin ». Il la lut. « Voilà qui est bien généreux de votre part, Monsieur, me répondit-il, vous voulez céder au Corps de Ville une gloire qui vous appartient déjà, et dont vous êtes sûr. Je ne parlerais pas de ceci, je vous l'ai promis, mais j'ai bien peur que le Conseil de Ville, par la façon dont il délibérera, ne se rende indigne de votre générosité ».

La proposition fut portée au Conseil de Ville. Il y eut deux avis. L'un, de nous supprimer, et l'autre, qui fut plus fort, d'une voix seulement, à nous laisser subsister comme nous étions [p. 345]. Je fus voir le soir même le chef du Consistoire, qui dès qu'il me vit, me dit : « je vous l'avais bien dit, Monsieur, que vous risqueriés d'être détruits. Il ne s'en est fallu que d'une voix. Les capitouls ont tous été favorables à la demande des lettres patentes, mais quand nous avons vu que nous n'étions pas les plus forts, nous nous sommes rengés à l'avis le moins mauvais. Je ne puis que louer votre zèle, pour perpétuer un établissement aussi utille, et aussi honorable. Continués d'agir, il me tarde d'apprendre que les lettres patentes sont arrivées, nos bourgeois seront bien attrapés. Ils s'imaginent qu'on ne vous accordera jamais de lettres patentes sans leur consentement. Je me fais déjà un plaisir bien vif de leur étonnement, lorsque vous les recevrez, et du regret qu'ils auront, vraisemblablement, de n'avoir pas suivi votre avis ».

Je reçus, quelque tems après, les lettres patentes. Je fus de suite à l'Hôtel de Ville, pour en faire part à Messieurs les capitouls. Comme ils n'avait eu connaissance d'aucun des mémoires que nous avions envoyés, à Paris, [p. 346] pour cette affaire. Je voulus me divertir, et leur faire croire, que si ils avaint demandé, eux-mêmes, cette grâce au roi, ils l'auraint demandée aussi avantageuse pour eux, qu'ils l'auraint pû, mais que, n'ayant pas voulu en faire la demande, nous l'avions faite de la manière la plus favorable pour nous, qu'ainsi ils ne devaint pas être surpris, si en lisant ces lettres patentes, que je leur présentai, il n'y trouvaint pas que toutes leurs prérogatives y fussent conservées.

Les capitouls, à l'exception du chef du Consistoire, que j'avais prévenu, donnèrent dans le panneau, et crurent que je les avais quasi faits chasser de nos assemblées, ou au moins qu'ils n'y présideraint plus. J'apperçus une altération sur leur visage, qui me confirma dans mon idée. Je ne me trompai pas, car après la lecture de ces lettres, ils me l'avouèrent, et me dirent que le conseil

de ville aurait mérité cette mortification [p. 347], et qu'ils ne méritaint pas d'avoir à faire à un aussi bon citoyen, et aussi honnête homme, que moi. Les capitouls, pénétrés de reconnaissance pour moi, publièrent, dans l'Hôtel de Ville, l'obtention des lettres patentes, et ma générosité à leur égard. Cet évènement fit une si grande sensation dans l'hôtel de Ville, que tous les anciens capitouls de ma connaissance et ceux même que je ne connaissais pas m'embrassaint dans le milieu des rues, lorsqu'ils me rencontraint et me faisaint mille remerciements, auxquels je répondais que je n'avois eu et n'aurais jamais en vue, que le bien public et la gloire de ma patrie, qu'ils devaint être persuadés que je serais toujours opposé à leur avis, quand ils y seraint contraires, et que l'expérience et l'avenir me justifieraint.

Nous n'avions, pour lors, ni logement, ni appointements pour les professeurs, ni de quoi entretenir les différentes écolles prescrites par les règlements du Roi. Je demandai à nos professeurs combien ils désiraint, chacun, [p. 348] pour leur honoraire. Ils se taxèrent à trois louis par mois d'exercice. Ceux de géométrie, de perspective, et d'anatomie, se taxèrent chacun à cent livres. Je fis un état de toutes les sommes nécessaires pour l'achat du bois, de l'huille, du charbon qui devaint être employés dans les écoles, des fraix de la tenue des assemblées, des appointements du concierge, du scribe, j'y compris même le logement. Le tout monta à la somme de 1442 livres.

Qui ajoutés à 900 livres que la société avait de revenu lors de son établissement faisait, en total, ci 2342 livres.

Je présentai ce mémoire à l'Accadémie, pour qu'elle m'autorisât à le présenter au Conseil de Ville, en son nom. Il y eut l'abbé de Sapte, qui craignit que je me pressasse trop. Je lui répondis qu'il fallait battre le fer tandis qu'il était chaud, que le corps de bourgeoisie, dans ce moment-ci, m'accorderait tout, et que si nous différons, il refuserait tout. La confience qu'on avait en moi engagea nos messieurs de me laisser agir comme je voudrais [p. 349]. Mon mémoire fut présenté au Conseil de Ville. Tout me fut accordé, même le logement qu'on ne nous assigna, au Logis de l'écu, que jusques à ce que on en eut bâti un plus commode, dans la nouvelle façade de l'Hôtel de Ville.

Dès que la maison qu'on nous avait assigné fut prête, nous quitames l'école, qui était chez Monsieur Cammas, et sa chambre à coucher, qui nous servait de salle d'assemblée, et nous primes possession de notre nouveau logement, dans lequel il y avait trois écoles, quelques cabinets, une salle d'assemblée, et le logement du concierge, le tout très barroque<sup>443</sup>, avec un degré, où à peine

\_

<sup>&</sup>lt;sup>443</sup> Au sens figuré: irrégulier, bizarre, inégal (Acad., 1762).

pouvait passer une personne. Les capitouls nous témoignèrent les regrets qu'ils avaint, dans le moment présent, de ne pouvoir nous loger mieux, et nous assurèrent que l'intention du Conseil de Ville était de nous faire bâtir un logement qui répondit à la dignité d'une accadémie royalle. C'est dans cette espérence que nous acceptâmes ce vilain logement, pour ne pas retarder les progrès des élèves, en leur procurant des salles assez [p. 350] spatieuses pour placer tous ceux qui se présenteraint, en les séparant, chacun selon le degré de leur capacité. Dès que le public fut instruit que nous avions le logement, les écoles furent pleines et quelques soins que nous nous soyons donnés, pour obtenir de la Ville le logement qu'on nous avait promis, nous avons restés dans ce vilain local pendant vingt ans, et nous y serions encore, sans tous les soins que je me suis donné, pour cet objet, et la protection que j'ai eu à la Cour. La cause de ce retardement vint de différentes discutions que nous eûmes avec les capitouls, ces magistrats accoutumés à juger sommairement les petites contestations du bas peuple, qu'ils menacent et font mettre en prison pour la moindre chose, et qui, d'ailleurs, pour la plus part, sont nés sans éducation et de basse extraction. Plusieurs de ces messieurs, ayant menacé, en pleine assemblée, divers membres de l'Accadémie de les faire mettre en prison, pour avoir voulu s'opposer à des délibérations contraires aux règlements, [p. 351] en disant que les voix se pezoient et ne se comptoient pas, comme firent le sieur Amblard, le sieur Taverne et le sieur Désirat, chacun pendant leur magistrature, en différentes années. L'Accadémie fut obligée de porter ses plaintes au Roi, de toutes ces vexations, et de l'usage que Messieurs les capitouls introduisaint, de faire nommer aux places vacantes d'associés ordinaires des anciens capitouls en sorte qu'ils s'y étaint glissés jusqu'au nombre de sept, que si on n'arrêtait pas cet abus, les anciens capitouls, insensiblement, auraint rempli toutes les places de cette classe, ce qui n'avait jamais été l'intention de Sa Majesté.

Je fus chargé du mémoire de nos plaintes, et le Roi, y ayant eu égard, remédia à tous les abus qui s'étaint glissés dans l'Accadémie de la part des capitouls, cassa et annulla certaines délibérations qu'ils y avaint fait prendre, fixa le droit de leurs places, établit la subordination de tous les membres, en particulier au Corps, et deffendit, à l'avenir, de recevoir dans la classe des associés ordinaires aucun ancien capitoul, permit néanmoins que ceux qui y étaint actuellement y restassent pendant leur vie [p. 352].

Le Roi, par le même règlement, nous permit d'établir une classe d'associés artistes étrangés, pourvu que ceux que nous nommerions aux places de cette classe se fussent rendus célèbres dans leur art, et qu'avant d'être reçus, ils envoyassent à l'Accadémie quelqu'un de leurs ouvrages. La création de cette classe d'artistes honoraires a été d'un grand avantage pour l'Accadémie, car cella

nous a procuré beaucoup de beaux tableaux, et quelques belles statues, qui servent à décorer notre salle d'assemblée et de modèlles à copier pour nos élèves. Le sieur Carrière, avocat, un des commissaires triennaux, après avoir entendu la lecture du règlement du Roi, qui s'est faitte par le sieur Amblard, subdélégué de Monsieur l'intendant, qui avait été nommé, par le Roi, commissaire, à cet effet, prétendit qu'il fallait que le Conseil de Ville fit des remontrances au Roi, contre les règlements, et engageât [p. 353] l'Accadémie à se joindre avec. Je m'y opposai très fortement, la contestation s'échauffa si fort que nous crûmes devoir en dresser un verbal, que nous envoyâmes en cour. Ce verbal valut au sieur Carrière une lettre de cachet, qui le relégua dans les montagnes d'Auvergne 444. Ce coup d'autorité acheva de nous brouiller avec l'Hôtel de Ville, et depuis, il ne nous a rien accordé, qu'avec le secours de la force majeure, qui est le parti que j'ai inspiré de prendre pour obtenir tout ce qui était nécessaire pour faire fleurir notre accadémie. Je me suis même toujours chargé de cette besogne, pour être plus sûr du secret qu'il faut pour réussir dans les affaires de corps, sans quoi tout transpire, et on ne vient à bout de rien. C'est ainsi qu'après dix ans de traveaux innutilles, de la part de plusieurs commissaires nommés pour obtenir du Corps de Ville un logement, je suis parvenu, tout seul, par l'autorité de Monsieur le duc de Lavrilière et celle de Monsieur le prince de Beauveau, [p. 354] à faire donner à l'Accadémie le beau logement dont elle jouit présentement, des appointements pour les professeurs de peinture, de sculpture, d'architecture, et pour un second modèle, au moyen de quoi la Ville paye, annuellement, a présent, trois mille livres, et la Province deux mille livres, que j'ai obtenu par des mémoires que j'envoyai aux États, à Monsieur l'archevêque de Narbonne, à Monsieur l'archevêque de Toulouse et aux autres principaux seigneurs qui composent cette assemblée. J'obtins aussi en seul, du Roi, par le crédit de Monsieur le prince de Beauvau, quatre tableaux, qui par la beauté de leur coloris, serviront de modèle aux élèves qui voudront apprendre à peindre, et les mettront en état de contracter l'habitude du bon ton de couleur, modèles dont nous manquions à Toulouse, ce qui a toujours été la cause que nous n'avions pas eu jusqu'à présent de bon coloristes [p. 355].

Les desseins que nous fournissions aux élèves, pour les former, s'étant quasi tous perdus, ou déchirés, et l'Accadémie ne pouvant plus faire la dépense de cet entretien, j'en achetai d'autres, gravés au crayon rouge. Je les fis coler sur des cartons, et j'imaginai, pour les conserver, de n'en prêter qu'à ceux qui consigneraint, entre mes mains, trois livres. Je leur en donnais d'autres, lorsqu'ils avaint dessiné ceux qu'ils me rapportaint en bon état. S'ils étaint gâtés, ou déchirés, je

\_

<sup>444</sup> Dans les Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie, Mondran évoque plus précisément la ville de Nyons.

ne leur en donnai plus, et avec leurs trois livres, j'en achetais d'autres. Lorsqu'ils ne voulaint plus en dessiner, ils me les rendaint, et je leur rendais aussi leurs trois livres. Cet arrangement a conservé nos dessins. Il ne s'en est plus perdu depuis, et lorsque je n'ai plus voulu être trésorier de l'Accadémie, nous avons chargé notre scribe de ce détail, et outre la consignation, les élèves lui donnaint vingt-quatre sols, une fois payés, pour sa peine pour toute l'année, ce qui vaut à ce scribe une quarantaine d'écus, et est fort avantageux aux progrès des élèves et à leurs parents, [p. 356] qui ne seraint pas en état de leur fournir cette quantité de desseins, qu'ils peuvent copier successivement, et qui nous coûtent quatre cents livres.

Voilà, en gros, ce que j'ai fait pour l'établissement de cette accadémie, ainsi que je puis dire, avec vérité et sans présomption, que sans moi, elle n'existerait pas depuis long tems, et que je ne me suis pas contenté de la faire exister par des lettres patentes, mais que je lui ai procuré, par mes soins, quasi tous les revenus, les meubles, les effets et les privilèges qu'elle a. J'espère qu'un jour, ma patrie connaîtra mieux encore l'avantage de cet établissement, par la beauté des ouvrages que produiront ses élèves, dans tous les genres d'arts et métiers, ce qui fera une branche considérable de commerce, qui rendra Toulouse célèbre [p. 357].

J'ai cru qu'il convenait d'écrire, de suite, tout ce que j'ai fait pour l'établissement de l'Accadémie quoique ce[la] ait été l'ouvrage de vingt-cinq ans, pour en rendre la lecture plus intéressante.

Je reviens<sup>445</sup> présentement à l'année 1751. Madame de Bonrepos<sup>446</sup>, femme à Monsieur de Bonrepos<sup>447</sup>, procureur général du Parlement, forma le projet de jouer des comédies de Société. Elle proposa à mon épouse et à moi d'en être, de même que ma fille et mon fils. J'acceptai avec plaisir cette proposition dans l'espérence que, par ce moyen, je produirais les talens de ma fille. Elle n'avait alors que dix-huit ans, elle était bonne musicienne et dansait supérieurement. Elle débuta dans la nouvelle troupe par être première danseuse, et s'en acquitta avec beaucoup d'aplaudissements. Comm'on jouait à chaque représentation une grande et une petite pièce, les dames étaint fort longues à leur toilette, pour prendre les habits des rolles de la petite pièce, [p. 358] ce qui occasionnait un entr'acte très long et ennuyeux pour les spectateurs. J'en parlai à Monsieur de Bonrepos et lui proposai

<sup>&</sup>lt;sup>445</sup> « Je reviens » est de la main de Méja. Qui plus est l'écriture est d'une main différente à partir de là. Cette portion du texte a été potentiellement mutilée par Méja. Néanmoins, il précise à nouveau « p. 357 » au début du passage, ce qui laisserait entendre qu'il n'a fait que réamménager le texte, sans en rien enlever, ou du moins, en en enlevant une partie infime.

<sup>&</sup>lt;sup>446</sup> Marie-Catherine Charlotte de Maupéou d'Albeiges, aristocrate française (?, 1718 – Toulouse, 1773). Elle avait épousé Jean-Gabriel Amable Riquet de Bonrepos en 1737.

<sup>&</sup>lt;sup>447</sup> Jean-Gabriel Amable Riquet, baron de Bonrepos (1709 - 1791), avocat général, puis procureur général au parlement de Toulouse, frère du marquis de Caraman.

de laisser chanter à ma fille, pendant l'entracte, une cantatille. Il me répondit qu'il craignait, qu'étant si jeune, elle s'en tirât mal. Je le rassurai, en lui disant que j'étais sûr de mon fait. Il y consentit. Je fis faire un très joli habit de bergère, en tafetas blanc, avec une garniture en couleur de rose chamarrée de paillettes en argent, et une houlette 448, et lui fis chanter la Cantatille de la paix 449. Elle parut sur le théâtre avec un sang-froit incroyable, chanta avec une assurance parfaite et un goût qu'on ne lui connaissait pas, et la plus jolie voix qu'on eut entendu. Tout le monde en fut si enchanté, et elle reçut tant d'aplaudissements, que Monsieur de Bonrepos vint m'en faire de compliments, tout transporté de joie [p. 359]. « Vous aviés bien raison, mon cher Monsieur, de me dire que vous étiés sûr de votre fait. Je n'ai entendu, de ma vie, une voix qui m'ait autant fait de plaisir. Outre qu'elle réunit en elle tout l'art de la déclamation le plus délicat, et tout le goût possible dans sa manière de chanter, ha, quelle bonne acquisition avons-nous faite, il nous faut donner des opéras. Qu'en pensés-vous ?, me dit-il ». « Je crois, lui dis-je, que nous pourrons donner cellui d'Eglé<sup>450</sup>, elle le chantera avec son frère, et Mademoiselle votre fille, qui est plus jeune, pourra chanter le second rolle ». Cella fut réglé ainsi. Cet opéra fut donné et réussit si bien que, depuis, on continua d'en donner plusieurs et on donna enfin cellui d'Omphale<sup>451</sup>, en cinq actes, dont l'exécution fit l'étonnement de toute la ville, car effectivement, il paraissait impossible à tout le monde qu'une société de gens de condition peut être composée d'un assés grand nombre de personnes à talent pour pouvoir fournir assés de sujets pour les rolles, [p. 360] pour la danse et pour les cœurs d'un aussi grand opéra.

Nous jouions, à l'alternative, des comédies, des tragédies et des opéras, et nous faisions les répétitions le matin.

Un jour qu'il y avait répétition, c'était pendant l'été, je me levai grand matin pour prendre le fraix sur un cavalier<sup>452</sup> qui était hors la porte de Montoulieu<sup>453</sup>, qui servait de promenade au public. J'étais là, à portée de voir passer les acteurs, lorsqu'ils iraint au théâtre, et en attendent, j'étudiai le

172

<sup>&</sup>lt;sup>448</sup> Houlette : baton que porte un berger et au bout duquel il y a une plaque de fer faite en forme de gouttière pour jeter des mottes de terreaux aux moutons qui s'écartent et les faire revenir (*Acad.*, 1762).

<sup>&</sup>lt;sup>449</sup> Il s'agit de la cantatille de Quignard, La Paix, cantatille nouvelle à voix seule avec accompagnement de violon, flûte, musette et basse mise en musique par Monsieur Quignard. Les paroles sont de M.Cevillain, Paris, Boivin, Le Clerc, Castagnery, 1748) ou de la cantate de Jean Baptiste Dutartre (Jean Baptiste Dutartre, La Paix, cantate à la gloire du Roy avec accompagnement de flute et de violon mis en musique par Monsieur Dutartre, maître de musique, Paris, Boivin, Le Clerc, Castagnerie, 1749).

<sup>&</sup>lt;sup>450</sup> Riquet de Bonrepos fait sans doute allusion à l'Eglé de Jean Joseph Mouret (1738) ou à l'Aeglé de Pierre de Lagarde (1751).

<sup>&</sup>lt;sup>451</sup> André Cardinal Destouches, Omphale, tragédie en musique représentée pour la première fois par l'Académie royalle de musique le 10 novembre 1701, Paris, Christophe Ballard, 1701. Treize personnages apparaissent dans cette tragédie en musique, sans compter les chœurs et les -nombreux- figurants.

<sup>&</sup>lt;sup>452</sup> Cavalier : pièce de fortification de terre fort élevée, & où l'on met du canon, soit pour l'attaque, soit pour la défense d'une pièce (*Acad.*, 1762).

<sup>&</sup>lt;sup>453</sup> Ancienne porte de Toulouse qui se trouvait paroissse Saint-Étienne, au Sud-Est de la ville, entre la rue Escoussières-Montgaillard et le palais du Maréchal. Cette porte fut détruite en 1828. Robert Mesuret, *Évocation...*, p. 52 - 53.

rolle que je devais jouer. Comme il n'y avait aucun arbre pour me mettre à l'abri du soleil, je fus bientôt obligé d'en décamper. Cet inconvénient me vit venir l'idée de faire un plan de promenade. Je revins le lendemain au même endroit, et après avoir bien examiné la situation du terrain, je traçai sur le papier mon idée, et la présentai à l'Académie, [p. 361] qui l'approuva et l'adopta, à ma prière, car j'ai toujours eu attention de mettre tout ce que j'ai fait pour le bien public, sous le nom de l'Académie, pour la faire valoir, comme un père qui cherche à faire briller ses enfants, et je n'ai jamais eu l'amour propre de vouloir m'en approprier la gloire, pourvu que le bien et l'avantage public s'i trouvât, ça a été toujours là mon unique but. Je fis mettre ce plan au net et je pris quelques associés de l'accadémie avec moi et fus le présenter, de la part et au nom de l'accadémie, à Messieurs les capitouls, qui étaint alors dans le petit consistoire. Ces messieurs nous reçurent très favorablement, et firent suspendre ce plan dans cette salle, afin que tout le monde peut le voir. Ils nous témoignèrent le désir qu'ils auraint de le faire exécuter, si la ville était en état de faire cette dépense, mais qu'ils craignaint fort de ne le pouvoir pas de long tems, attendu qu'elle venait de faire un approvisionnement considérable de bled, pour nourrir, [p. 362] pendant l'hiver, la quantité de pauvres dont on était menacé d'être inondé par le défaut de récolte, dans toutes les provinces voisines de Toulouse.

Je me souviens, pour lors, d'avoir vû, autrefois, deux calamités de cette espèce et que dans ces tristes cas, la ville enfermait les pauvres dans les collèges, et les nourrissait gratuitement avec du pain et des fèves cuites, que ces pauvres, y étant enfermés en trop grand nombre, s'infectaint mutuellement, qu'il en résultait des maladies épidémiques dont les trois-quarts mouraint, de même que les ecclésiastiques et les religieux qui allaint les exhorter à la mort 454. Je pensai que cette administration ne valait rien, que cette charité était mal dirigée, et que le moyen d'éviter ce malheur était de faire travailler tous ces pauvres à des ouvrages utilles au public, que par ce moyen, ils prendraint l'air, s'entretiendraint dans l'habitude du travail et que la Ville, leur donnant en payement une quantité de pain proportionnée à leur travail, [p. 363] ils travailleraint avec plus d'ardeur, et que, par ce moyen, la Ville retirant un avantage de leur travail, se referait de la dépense et conserverait la vie à plusieurs milliers de personnes qui périssaint autrefois qu'on les enfermaint, ce qui avait été une très grande perte pour l'agriculture.

Je fus à l'Hôtel de Ville retirer le plan de la promenade. Je fus le faire voir à Monsieur la Roche Aimon<sup>455</sup>, qui était pour lors notre archevêque. Il le trouva très beau. Je lui fis part de mes idées pour

\_

<sup>&</sup>lt;sup>454</sup> La déclaration du Roi du 18 juillet 1724 « concernant les mendians et vagabonds » enjoignait les municipalités à « enfermer » les pauvres dans des hôpitaux dans lesquels ils recevaient des aumônes. Ces procédés étaient extrêmement critiqués (Françoise Hildesheimer et Christian Gut, *L'assistance hospitalière...*, p. 57 - 58).

<sup>&</sup>lt;sup>455</sup> Charles Antoine de La Roche-Aymon, (Mainsat, 1697- Paris, 1777) fut tout à tour évêque auxiliaire de Limoges, de 1725 à 1730, puis évêque de Tarbes entre 1729 et 1740, archevêque de Toulouse entre 1740 et 1752, puis

l'exécution, et des moyens que j'avais imaginé. Il les approuva et convint avec moi que l'enfermement des pauvres était une charité barbare, plus propre à détruire l'humanité qu'à la soulager. Je lui appris que Monsieur de Tourni, intendant de Bordeaux, homme célèbre pour l'embellissement des villes, devait bientôt passer par Toulouse et que s'il voulait avoir la complaisance de conférer avec lui, sur ce projet et sur la nécessité de l'exécuter de la manière que je le lui proposais, [p. 364] ils pourraint en écrire à Monsieur l'intendant du Languedoc<sup>456</sup>, qui aurait plus égard à leur avis qu'à ceux des capitouls. Monsieur l'archevêque me le promit. Je fis voir le plan à Monsieur de Tourny. Il fut sur les lieux, avec les capitouls, pour juger de la possibilité de l'exécution. Il revint chés Monsieur l'archevêque et lui témoigna qu'il était enchanté de cette idée, qu'elle était très belle et que si on l'exécutait, la ville de Toulouse pourrait se vanter d'avoir une des plus belles promenades du royaume, d'autant plus singulière, qu'elle aboutirait à quatre portes de ville, étant tracée en étoile. Je trouve cette idée si belle, dit-il, que je me ferais gloire de la copier à Bordeaux, si la situation me le permettait. Cet éloge anima si fort le zèle des capitouls et de Monsieur l'archevêque qu'ils écrivirent à Monsieur le Nain, qui était, pour lors intendant du Languedoc, pour qu'il ordonnât d'occuper les pauvres à cet ouvrage et à les payer avec du pain et déffendit de les enfermer, [p. 365] et d'employer le grain qu'on avait acheté à les nourrir gratuitement, à l'exception de ceux qui, étant estropiés, ne pourraint pas travailler.

Monsieur Le Nain fit une réponse favorable. Le Conseil de Ville délibéra l'exécution des intentions de Monsieur Le Nain. On nomma des ingénieurs pour diriger l'ouvrage, et la promenade fut commencée et conduite jusqu'à l'état où elle est, dans huit mois de tems.

Ce fut un grand malheur que Monsieur de Laviguerie ne fut pas continué encore un an de plus dans la charge de chef du Consistoire, car cette promenade aurait été conduite, selon mon plan, jusqu'à la rivière, ce qui lui aurait donné une très belle vue de ce côté, mais les capitouls qui lui succédèrent n'eurent pas des vues aussi étendues, et plus pressés que ce grand homme de jouir, discontinuèrent tout, et firent planter les tilleuls destinés pour le jardin, qui devait être enclavé dans la ville avant qu'il ne fut élevé conformément au plan.

Cette administration annuelle est cause qu'on ne fait jamais rien de grand et de beau dans Toulouse [p. 366]. Chacun veut commencer et finir dans son année d'exercisse l'ouvrage qu'il a immaginé, et y placer son nom et ses armoiries, et les revenus de la ville ne sont pas assés considérables pour faire de grandes entreprises dans un an.

.

archevêque de Narbonne, et donc primat de la Gaule Narbonnaise entre 1752 et 1763 (et donc président-né des Etats du Languedoc), puis enfin archevêque de Reims et pair de France, primat de la Gaule Belgique entre 1762 et 1777. Il fut aussi nommé grand aumônier de France en 1760 et créé cardinal en 1771 par le pape Clément XIV. À Toulouse, il fut élu mainteneur des Jeux floraux en 1742.

<sup>&</sup>lt;sup>456</sup> Jean Le Nain d'Asfeld (Paris, 1698 - Montpellier 1750), intendant du Languedoc de 1743 à 1750.

Le succès que j'eus pour l'exécution de cette promenade m'engagea à faire un projet pour le commerce et pour les embellissements de la ville de Toulouse. <sup>457</sup> Je lus ce projet dans une séance particulière de l'Académie des arts. Ce n'était qu'une esquisse. Je comtais que ce serait un ouvrage qui paretrait sous le nom de l'Accadémie. Ce projet fut fort applaudi. On nomma dix commissaires pour l'examiner et le mettre en état d'être rendu public, et afin que chaque commissaire peut y ajouter ce qu'il trouverait d'avantageux, on en fit imprimer dix exemplaires *in folio*, avec une feuille de papier blanc entre chaque feuille d'impression. Cet examen languit quelque tems, à cause de l'absence d'un des principaux commissaires [p. 367].

Pendant ce tems-là, quelqu'un des commissaires prêta son exemplaire et je vis mon projet tout informe qu'il était, imprimé et débité dans la ville, dont je fus très fâché car surement, il aurait été plus emple et mieux dirigé après l'examen des commissaires.

Comme j'avais formé dans ce projet cellui d'un port à la place de la Daurade, j'appris quelque tems après, que depuis que la charge de viguier avait été supprimée, et que la Ville avait acquis l'hôtel de la juridiction du viguier, elle voulait vendre cet hôtel<sup>458</sup>, qui est situé sur la place de la Daurade, au bord de la rivière, que les affiches, pour cette vente, étaint placardées dans toutes les rues et que la compagnie des fermiers généraux agissait pour en faire l'acquisition 459. Je sentis de qu'elle importense il était pour l'exécution du port que cet hôtel ne fut pas vendu, attendu qu'il occupait une partie du terrein nécessaire pour ce port [p. 368]. Je me hâtai de faire un petit mémoire d'une page, dans lequel je fesais voir que si on vendait cette maison, on privait à jamais le commerce d'avoir un port, qu'il y avait lieu d'espérer de la munificence de la province, après qu'on en avait fait voir la possibilité, dans un mémoire imprimé, qui venait de paraître, projet auquel les bons citoyens donneraint vraisemblablement des suites, que ce qui avait été cause que le commerce n'avait pas fleuri à Toulouse était le peu de commodités et tous les obstacles qu'une navigation interceptée par les chaussées des deux moulins du château et du Bazacle y avaint mis, mais que dès que ces obstacles seraint levés, comme on se le proposait, et le port de la Daurade étant fait, on était persuadé que les choses changeraint de face, mais qu'il ne fallait plus, comme nos pères, y mettre des obstacles. J'envoyai des exemplaires de ce mémoire, par un inconnu, chés tous les anciens capitouls et marchands de la Ville [p. 369]. Il fit une si forte impression dans le public que les affiches furent arrachées, par ordre des capitouls, et que l'hôtel du Viguier ne fut point vendu.

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>457</sup> Les travaux de Mondran furent publiés anonymement le 2 1754 sous ce titre de *Projet pour le commerce et les embelissemens de Toulouse*, Toulouse, Guillemette, 1754.

<sup>&</sup>lt;sup>458</sup> La commission des travaux publics de la ville avait délibéré de vendre la maison de la Viguerie le 12 mars 1753 (Arch. mun. de Toulouse, BB 121, 1753, 12 mars, f°. 5 - 5v°).

<sup>&</sup>lt;sup>459</sup> Il fut décidé de placarder ces affiches pour la mise aux enchères de la maison de la Viguerie le 3 septembe 1753 par la commission des travaux publics de l'Hôtel de Ville (Arch. mun. de Toulouse, BB 121, f°. 29v° - 30, 1753, 3 septembre). Aucune mention n'apparaît ensuite dans les délibérations ou commissions jusqu'en 1760.

Ce fut aussi dans ce tems-là que quelques voleurs ayant tenté d'enfoncer la porte de l'hôtel de la monnaye, à quoi ils auraint réussi si Monsieur Bordeaux 460, qui en était pour lors le directeur, ne se fut pas éveillé et n'eut crié au secours. Ce danger l'engagea à demander la démolition de quinze à seize petites maisons qui étaint batties sur la petite place du palais, qui masquaint la porte de la Monaye 461. Je me donnai des grands soins pour cella, d'intelligence avec lui et conformément à mon projet pour la reconstruction du palais, la chose réussit. Les maisons furent démolies et cette place, qui était fort petite, est devenue assés grande. Il faut espérer qu'un jour, lorsqu'on battira le palais, on la joindra avec celle du Salin, ce qui formera une très belle place [p. 370].

Pendent que nous nous amusions à jouer des comédies et des opéras, Géliote<sup>462</sup> passa à Toulouse. C'était une ancienne connaissance. Je l'avais vû musicien à Saint-Étienne, et au concert il vint me voir et entendit chanter ma fille qui s'accompagnait du clavessin. Il convint qu'après Mademoiselle le Maure 463, elle avait la plus belle voix du royaume et qu'elle chantait avec tout le goût possible. Je voulus la lui faire entendre sur notre théatre, afin qu'il peut juger si elle était aussi bonne attrisse qu'il la trouvait bonne chanteuse. Il l'admira avec encore plus d'étonnement, et la trouva supérieure dans sa manière de déclamer, ce qui acheva de me convaincre que l'amour paternel n'était pas la cause de la prévantion où j'étais sur la perfection des talents de ma fille.

[p. 371] Monsieur d'Etigni<sup>464</sup>, intendant d'Auch, que je connaissais, attendu que mon domaine de La Pomarède était dans son intendance, vint à Toulouse. Il avait entendu parler des talens de ma fille. Il fut curieux de l'entendre. Je lui donnai un concert chés moi. Il en fut si satisfait qu'il m'engagea à aller passer cinq à six jours, avec ma femme, mon fils et ma fille, chés Monsieur de Laréole, mon ami, lorsqu'il y serait avec Madame l'intendante. Je le lui promis. Nous y fumes, et nous amusâmes très bien. Madame l'intendante, qui se proposait de s'amuser beaucoup à Auch, pendant le carnaval, soit en jouant des comédies, soit en donnant des bals et des concerts, et d'y attirer beaucoup de monde, nous proposa d'aller passer quinze jours chés elle. Nous y fûmes et nous amusâmes beaucoup. Nous étions tous les jours vingt-quatre à table à diner et cinquante à souper.

<sup>&</sup>lt;sup>460</sup> Christophe Bordeaux (mort à Toulouse en 1764), directeur de la Monnaie de Toulouse.

<sup>&</sup>lt;sup>461</sup> Le directeur de la Monnaie, Bordeaux, présenta effectivement un mémoire devant les capitouls le 13 janvier 1753. Examiné le 16 janvier, les capitouls donnèrent alors raison à Bordeaux, et consentirent à acquérir l'îlot de maisons permettant de former une place devant l'hôtel de la Monnaie (Arch. mun. de Toulouse, BB 52, f°. 123v°. -124 v°., 1753, 13 et 16 janvier). Un arrêt du Conseil du Roi fut rendu le 4 décembre 1753, et les propriétaires furent indemnisés (Arch. mun. de Toulouse, BB 52, 1754, 18 janvier, f°. 168v°.-169). En octobre 1754, les démolitions étaient effectuées et l'ingénieur de la Ville, Maduron, était chargé de procéder au nivellement de la place (Arch. mun de Toulouse, BB 121, f°. 103v°. - 104, 1754, 16 octobre).

<sup>&</sup>lt;sup>462</sup> Pierre de Gélyote (ou Jélyotte), chanteur (1713 - 1797). Émile Campardon, L'académie royale ..., p. 11-20.

<sup>&</sup>lt;sup>463</sup> Jélyote avait notamment joué en 1743 aux côtés de Mademoiselle Le Maure dans l'un des succès de l'époque, le ballet de Bernard de Bury, Les Caractères de la folie.

<sup>&</sup>lt;sup>464</sup> Antoine Megret d'Etigny (1719 - 1767), intendant de la généralité d'Auch (1751 - 1767). Le sculpteur toulousain et membre de l'Académie des arts de la ville, François Lucas (Toulouse, 1736 - 1813) fit son mausolée.

Toute la noblesse des anvirons s'était rendue à Auch pour ces fettes, [p. 372] même quelques évêques assistèrent aux dinés. Tout y fut magnifiquement servi en vaisselle plate. Je doute qu'il y eut aucun intendant en France qui eut pu soutenir une pareille dépense. Ma fille donna, pendant ce tems-là, six concerts et reçut dans cette ville les mêmes applaudissements qu'elle avait reçus à Toulouse.

Nous fumes, avant de quiter tout à fait Auch, rendre à mon frère la visite qu'il nous avait fait, avec sa fille, à Auch.

Monsieur l'intendant nous prêta son carrosse jusques à moitié chemin, où nous trouvâmes l'équipage de mon frère qui nous y attendait. Nous arrivâmes pour diner. Nous trouvâmes, chés mon frère, très bonne compagnie et Monsieur de Narbonne<sup>465</sup>, évêque de Lectoure, grand amateur de musique, qui nous pria le lendemain à diné, chés qui ma fille chanta plusieurs airs qui enchantèrent le prélat, qui était aveugle, et qui dans ce moment, sentit encore plus la privation de sa vue, [p. 373] ce qu'il témoigna, puisqu'elle le privait du plaisir de voir une demoiselle qui enchantait tout le monde par sa figure, par ses grâces et par ces talens. Monsieur le marquis de Saint-Geri<sup>466</sup>, notre parent, nous donna à soupé. Il eut aussi très bonne et très nombreuse compagnie et nous partîmes le lendemain, grand matin. Nous trouvâmes le carrosse de Monsieur l'intendant au même village où nous l'avions quitté et nous arrivâmes chés lui, pour diné, comme nous en avions convenu.

Deux ou trois jours après, nous quittâmes Auch, avec les regrets de toute la bonne compagnie, pour retourner à Toulouse dans le carrosse de Monsieur l'intendant, qui nous mena jusqu'à Gimont<sup>467</sup>, où nous trouvâmes des relais qui nous conduisirent chés moi.

Nos comédies recommencèrent. Monsieur le maréchal de Richelieu passa par Toulouse. Nous lui donnâmes un opéra, et Madame de Bonrepos une grande fette, où nous assistâmes [p. 374]. Il me fit des compliments très obligeants sur le compte de ma fille, et me témoigna sa reconnaissance, sur les soins que je m'étais donné pour faire donner cet opéra, qu'il m'avait fait demander pendant qu'il était à Montpellier et que Monsieur de Bonrepos ne se soussiait pas trop de lui donner, par des raisons de ménagement pour le Parlement, qui n'aimait pas le maréchal.

Tout le bien que Jéliote dit de ma fille, à son retour à Fontainebleau, fit une si grande sensation, qu'il ne passait plus à Toulouse de dame ou de seigneur de la cour, pour aller aux eaux, qui ne fut adressé à quelque personne de destination de cette ville, qui peut obtenir de moi un concert et venir admirer ma fille. C'était ensuite autant de trompettes, qui, à leur retour, publiaint ses

-

<sup>465</sup> Claude-François de Narbonne-Pelet (Arles, 1688 - Lectoure, 1760), homme d'Église français.

<sup>&</sup>lt;sup>466</sup> Peut-être Pierre de Saint-Gery de Magnas ? Sa famille semble liée à celle de Mondran par l'entremise des de Lucas. (Charles Félix Aristide de La Taste, *La famille de La Taste...*, p. 34.

<sup>467</sup> Gimont : dép. Gers, arr. Auch, cant. Gimont.

merveilles. C'était ce que je désirais, espérant qu'un jour, cette réputation lui procurerait un mariage avantageux, soit à Paris, soit en province.

[p. 375] On fesait de petits concerts chés moi, l'après-midi, deux ou trois fois la semaine. Monsieur l'abbé d'Hérouville<sup>468</sup> y venait régulièrement et jouait du violon. Monsieur son frère vint à être nommé commandant en Guienne<sup>469</sup>. Il était inspecteur de la cavalerie. Il vint à Toulouse pour faire sa revue. L'abbé le mena chés moi et me fit faire connaissance avec lui. Je lui donnai un concert. Il fut dans l'admiration des talens et de la figure de ma fille. Il revint le lendemain, avec son frère l'abbé, et me prièrent d'aller faire les rois à Montauban, qu'il m'enverrait son équipage à Grisolles<sup>470</sup>, et que je me rendrai là avec le mien. Je lui promis d'y aller passer six jours francs<sup>471</sup>. Nous prîmes jour et heure. Il partit, et annonça à tout Montauban notre arrivée, ce qui y attira beaucoup de noblesse des environs. Nous partîmes ensuite, au jour indiqué, dans ma berline. Nous trouvâmes celle de Monsieur le comte d'Hérouville à Grisolles<sup>472</sup> et nous arrivâmes à l'heure du diné chés lui, où il nous avait fait préparer notre logement pour ma femme et moi, mon fils et ma fille [p. 376].

Dès que nous eûmes diné, nous fûmes nous habiller et à quatre heures, nous eûmes la visite de Monsieur l'intendant Lescalopier<sup>473</sup>, de Madame l'intendante et de tous les messieurs et dames de la ville, de sorte que les salles du gouvernement en furent remplies. Monsieur le commandant, dont la cour n'avait jamais été aussi nombreuse, fut très flaté de cette attention et retint beaucoup de monde à souper.

Le lendemain, veille des rois, il y eut un très grand soupé prié, où assistèrent Monsieur l'intendant et Madame son épouse. Un très grand gâteau fut le premier plat qu'on servit. Il fut coupé et distribué à tous les convives et le sort donna à Monsieur l'intendant la fève, qui le fit roi. Il choisit d'abord ma fille pour reine et Madame l'intendante s'empressa de vouloir être maîtresse d'hôtel de la reine. Le soupé fut très gai. On cria beaucoup « le roi boit », comme il est d'usage.

Le lendemain, [p. 376, IIe colonne] tous les poètes de Montauban, du nombre desquels était Monsieur de Lamothe, doyen de la cour des aides, Mademoiselle de Molière et autres, s'empressèrent d'envoyer à ma fille des vers à sa louange, dans des lettres très polies. Elle les en remercia l'après-midi, par des airs qu'elle chanta, en s'accompagnant du clavessin. Tous ceux qui assistèrent à ce petit concert se félicitèrent de s'y être trouvés, et par les éloges qu'ils firent de sa voix, augmentèrent le désir de

178

<sup>&</sup>lt;sup>468</sup> Jacques Antoine d'Hérouville, homme d'Église.

<sup>&</sup>lt;sup>469</sup> Antoine Ricouart d'Hérouville (Paris, 1713 - 1782), militaire, scientifique et entrepreneur.

<sup>&</sup>lt;sup>470</sup> Localité située à quelques kilometres au nord de Toulouse.

<sup>&</sup>lt;sup>471</sup> Une lettre envoyée par le comte d'Hérouville à l'intendant de Guyenne, Tourny, le 31 décembre 1755 (Arch. dép. de Gironde, 1C 1207) indique que l'arrivée de la famille Mondran à Montauban est à fixer au 30 décembre 1755.

<sup>&</sup>lt;sup>472</sup> Grisolles: dép. Tarn et Garonne, arr. Montauban, cant. Grisolles.

<sup>&</sup>lt;sup>473</sup> Gaspard-César-Charles de Lescalopier (1706 - 1792), administrateur français, intendant de la généralité de Montauban de 1740 à 1756.

ceux qui ne l'avaint pas entendue. Chacun cherchait cette occasion, tout le monde était en l'air pour en venir à bout, ce qui occasionna le projet de la prier de chanter au concert qui, pour lors, était établi à Montauban.

[p. 377] Monsieur Lescalopier paya sa Royauté, le surlendemain <sup>474</sup>, par un soupé, où il y eut soixante dames priées. Les messieurs étaint debout, autour du fer à cheval et servaint les dames. Il y eut, dans une chambre, acotté, une table à douze couverts, pour mon fils et moi, dont Monsieur Fite <sup>475</sup>, commissaire des guerres, fit les honneurs, en me priant de nommer ceux avec qui je voulais souper. Je le remerciai de cette politesse et le priai de me dispenser d'un choix qui m'embarrasserait beaucoup, puisque tous les messieurs qui étaint à cette fette étaint très bonne compagnie et que je ne pourrais donner de préférence qu'aux amis particuliers de Monsieur le commandant, mais que je n'avais pas l'avantage de les connaître, à quoi il me répondit d'un air empressé, « vous allés être satisfait, je les connais tous, et je vais les inviter à venir souper avec vous ».

Monsieur l'intendant, quoique occupé à faire les honneurs de la table des dames, vint plusieurs fois me voir pendant que je soupais et recommandait à Monsieur Fitte d'avoir bien soin de moi. Il n'est sorte d'attention et de politesse qu'il ne me fit [p. 378]. Monsieur le commandant était placé au bout du fer à cheval, entre ma femme et ma fille. Madame l'intendante était auprès de mon épouse. Ce soupé fut des plus splendides et des mieux ordonnés. Tout y fut très bon et servi fort à propos. La reine chanta, à table, plusieurs chansons analogues à la fette. On fut fort gai et elle fut fort applaudie.

Dès que nous eûmes soupé, nous passâmes dans une autre grande salle. Destinée pour le bal, elle était fort illuminée. Un grand nombre de simphonistes formaint un orcheste brillant. Monsieur l'intendant commença le bal avec sa reine, qui portait un bouquet magnifique, qu'il lui avait envoyé le matin. Ma fille prit ensuite Monsieur le commandant à danser. Cellui-ci prit après mon épouse. Elle prit Monsieur le commandeur de Lussan<sup>476</sup> et cellui-ci, Madame l'intendante, après quoi, on dansa des contredanses jusqu'à une heure après minuit. On permit, à cette heure-là, aux masques d'entrer. Il y eut de très belles mascarades [p. 379]. Le bal étant devenu beaucoup plus nombreux, fut plus brillant, et la danse plus animée. On dansait trois contredanses à la fois. Les réfréchissements furent très abondants et l'on dansa jusqu'à huit heures du matin, que tout le monde se retira et fut se coucher très satisfait et nous, surtout, de toutes les politesses et de toutes les attentions de Monsieur

<sup>474 «</sup> sur » est rajouté au-dessus de « lendemain », par Méjar.

<sup>&</sup>lt;sup>475</sup> Pierre-Henri de Fitte (mort avant 1776) fut commissaire provincial des guerres à Montauban (*Mercure de France*, 1776, p. 235). Capitaine de Cavalerie au régiment de Berry-Cavalerie, sa bravoure lui aurait valu une réputation favorable auprès de militaires de renom comme Monsieur de Breteuil et le maréchal de Saxe.

<sup>&</sup>lt;sup>476</sup> Probablement le militaire Jean-Jacques-Pierre d'Esparbès de Lussan (Montauban, 1720 - Bardigues, 1810).

et Madame l'intendante. Monsieur le comte de Rhouville<sup>477</sup> avait fait préparer chés lui une poule au ris dont nous mangeâmes avant de nous mettre au lit. Le soir, nous eûmes très nombreuse compagnie au gouvernement. Il y avait, dans ce tems-là, un concert à Montauban, pour lequel on avait fait battir une belle salle. Plusieurs demoiselles et messieurs de condition y chantaint. Ces demoiselles et ces messieurs vinrent, en corps, voir ma fille, et la prier de vouloir bien leur faire l'honneur de chanter le lendemain, ce qu'elle leur accorda avec plaisir.

Les directeurs de ce concert, prévoyant que leur salle ne suffirait pas pour contenir les gens de la ville et toute la noblesse du voisinage qui étaint venus [p. 380] pour entendre chanter ma fille et participer aux fettes que l'on lui donna, firent dresser un emphithéâtre dans le bout de la salle, ce qui en augmenta le nombre des places d'un tiers. Par ce moyen, on donna des billets pour y entrer à toute la bonne compagnie, à concurrance des places, tout fut plein une heure avant le concert.

Ma fille y chanta plusieurs grands airs, quelque duo, et des petits airs qu'elle s'accompagna avec le clavessin. Tout le monde était d'une si grande attention, et il régnait un si grand silence dans la salle, qu'on aurait entendu voler une mouche. À peine osait-on respirer, tant on craignait de perdre le moindre accens de sa voix, et dès qu'elle avait fini de chanter un air, on prenait helaine et c'était un éclat général d'aplaudissements qui annonçait, de la manière la plus flateuse, l'étonnement et l'admiration de toute la compagnie. Toutes les chanteuses vinrent, après le concert, au gouvernement, remercier ma fille de l'honneur qu'elle leur avait fait [p. 381] et du plaisir qu'elles avaint eu de l'entendre. Elles furent retenues à souper par Monsieur le commandant, qui ne manquait à rien de tout ce qui pouvait marquer à ma fille, ses égards et son attention à tout ce qui pouvait lui faire plaisir. Monsieur le comte d'Hérouville vint le lendemain matin dans ma chambre, avant mon lever, pour me témoigner combien il était pénétré de reconnaissance, de la complaisence que j'avais eue de venir passer quelques jours avec lui. « Vous m'avés attiré, me dit-il, la plus belle et la plus nombreuse compagnie que j'ai eu, depuis que je commande ici. Tout le monde applaudit Mademoiselle votre fille, avec justice. Paris ne possède pas sa pareille. Elle réunit en elle, la beauté, les grâces, le caractère, tous les talens possibles à un degré si éminant, qu'il serait dommage qu'elle restât en province. Je vous suis très attaché, contés sur moi, je vous donne ma parole que je la marierai à Paris, d'une manière brillante pour la fortune. J'ai en tête une affaire qui lui conviendra, et dont je viendrai à bout, dès que je serais à Paris, où j'espère aller l'année prochaine [p. 382]. Ne parlés à qui que ce soit de ce que je vous dis, pas même à Mademoiselle votre fille, ni à Madame votre épouse. Le secret est si nécessaire que sans cella, je ne réussirai pas ». Je lui témoignai toute la reconnaissance que méritaint ses bonnes intentions. Je lui promis le secret, et je l'ai gardé. L'après-midi, ma fille donna un concert au

<sup>&</sup>lt;sup>477</sup> Si Rhouville pourrait faire référence à un personnage qui a existé (Monsieur de Rouville), il faut très certainement comprendre Hérouville.

gouvernement, auquel elle pria les chanteuses et les chanteurs du concert d'assister. Toutes les personnes de l'un et de l'autre sexe, qui avaint l'entrée au gouvernement, y furent priées. Ma fille y fut applaudie, avec les mêmes acclamations et la même admiration que les autres fois.

Il fallut enfin quitter ce païs enchanteur. Il l'était effectivement pour nous, car quand nous aurions été les plus grands personnages de l'État, nous n'aurions pas été mieux acceuillis que nous le fûmes. Nous partîmes le lendemain matin après avoir bien déjeuné. Monsieur le comte d'Hérouville et Monsieur son frère, le chanoine de Notre-Dame dont j'ai oublié de parler et qui était pourtant chés son frère, nous embrassèrent tendrement [p. 383].

La berline de Monsieur d'Hérouville nous conduisit jusques à Grisolles, où nous trouvâmes la nôtre et nous arrivâmes chés nous à très bonne heure. Nos toulousains blâmaint beaucoup mes voyages, à Auch et à Montauban et prétendaint qu'en produisant ainsi ma fille, ce n'était pas le moyen de la marier, qu'accoutumée ainsi à fréquenter les grands, je lui donnais du goût pour la dépense et élevés ses idées. Je les laissais dire et allais mon trein. Je cherchais à faire connaître ma fille pour que quelqu'un s'en rendit assés amoureux pour l'épouser. Elle n'avait d'autre dot à espérer de moi, que sa figure et les talens que je lui avais procurés. Nos toulousains n'étaint pas assés généreux pour sacrifier la fortune à tous les avantages qu'elle avait. Il fallait donc avoir recours aux étrangers, ou se faire quelque protection puissante, pour parvenir au succès de mon projet. J'avais essayé du côté de l'intendant d'Auch, j'essayai du côté du commandeur de Guienne, et j'eus espérance de réussir. Pendant que je me nourrissais [p. 384] de cette espérance, je continuais de donner des concerts à tous les grands seigneurs et dames de Paris et de la cour qui passaint à Toulouse.

Monsieur le prince d'Analt-Zerbs<sup>478</sup>y passa. Monsieur le marquis d'Ambres<sup>479</sup> lui donna une fette. Nous y fûmes priés. Ce prince me témoigna qu'il souhaiterait fort pouvoir danser avec ma fille. Je lui offris un bal, chés moi, qu'il accepta avec plaisir, pour le lendemain. J'invitai à ce bal vingt-quatre jeunes dames, des meilleures danseuses de la ville, et des plus distinguées, et autant de jeunes gens. Le prince dansa très bien et beaucoup, et se retira très satisfait de ma complaisence, et en fut si reconnaissant qu'il parla beaucoup de ma fille et de moi à Paris, lorsqu'il y fut arrivé, ce que j'ai sû par mon ami et mon parent, le comte Delpie<sup>480</sup>, qui était présent lorsqu'il en parla à Versailles.

<sup>&</sup>lt;sup>478</sup> Frédéric-Auguste d'Anhalt-Zerbst, aristocrate allemand (1734 - 1793). Une mention précise que ce prince faisait partie de la suite du maréchal de Richelieu lors de son séjour à Toulouse en mars 1754 « Le prince d'Anhalt a été de toutes les fêtes qui ont été données à Monsieur le maréchal » (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 C 331, 1754, 30 mars, Journal de ce qui s'est passé à Toulouse pendant le séjour de Monsieur le maréchal de Richelieu).

<sup>&</sup>lt;sup>479</sup> Daniel-François de Gelas de Voisins, aristocrate français, comte de Lautrec et baron d'Ambres, dit le chevalier d'Ambres (1686 - 1762).

<sup>&</sup>lt;sup>480</sup> (sic) pour « d'Espie ».

Madame la duchesse d'Aiguillon<sup>481</sup> passa ensuite à Toulouse avec Madame la comtesse Deymond<sup>482</sup>, fille à Monsieur le maréchal de Richelieu. Je leur donnai un concert et un bal, après soupé, [p. 385] à la prière de Monsieur le maréchal de Richelieu, qui m'avait écrit à ce sujet pour me prier de leur faire entendre ma fille.

Madame de Vileroi<sup>483</sup>, Madame de Seneterre<sup>484</sup> et Madame de Sauvigni, revenant des eaux de Bagnères, me firent aussi demander un concert, que je leur donnai avec plaisir. Madame de Villeroi, après le concert, eut la complaisence de jouer quelques pièces sur le clavessin, qu'elle joua supérieurement. Toutes ces dames étaint étonnées de la supériorité de tous les talens que ma fille réunissait, avec une belle figure.

Madame Deymond la prit si fort en amitié, qu'elle lui dit qu'elle n'était pas faitte pour la province, qu'elle espérait la voir un jour établie très avantageusement à Paris et que quand cella serait arrivé, elle la priait de vouloir être de ses amies, et de sa société.

Toutes ces louanges, et ces marques d'amitié, persuadèrent à ma fille qu'elle se marierait un jour très richement, à Paris. Elle réalisait, dans ses rêves, ses espérances. Elle me dit, un jour, car j'étais son confident, qu'elle avait rêvé qu'elle était à Versailles, [p. 386] magnifiquement parée et couverte de diaments, que le roi et toute la cour avait passé devant elle, qu'il l'avait beaucoup regardée et avait demandé qui elle était. Je lui disais, toutes les fois qu'elle me fesait ces confidences, qu'elle aurait tort de fonder ses espérences sur des rêves et que toutes les louanges qu'on lui donnait ne devaint pas lui donner de pareilles idées, qu'elle devait se borner à un mariage honnête en province, qu'en l'occasion s'en présenterait. Madame Agède<sup>485</sup>, maîtresse de la maison où j'habitois, me proposa, un jour, un chevalier de Saint-Louis, capitaine dans le régiment de la reine, homme de trente-cinq ans, très bien fait et riche de douze mille livres de rentes, en fonds de terres sçituées près de Limoux<sup>486</sup>. Je lui demandai si ce Monsieur savait que ma fille n'avait pour tout bien que sa figure et ses talents. Elle me répondit qu'il le savait et que c'était ses talens et sa figure qui l'avaint séduit, dans un concert que j'avais donné chés moi, où il avait été témoin des applaudissements qu'elle avait reçu. Comme je connaissais le caractère dificille de ma fille sur cet article [p. 387], je crus qu'en lui fesant voir la figure du cavalier, qui était très bien fait et très joli, cella pourrait la déterminer. Nous prîmes jour et heure

\_

<sup>&</sup>lt;sup>481</sup>Anne-Charlotte de Crussol, dite Mademoiselle de Florenssac, duchesse d'Aiguillon, aristocrate et femme de lettre française (1710 - 1772).

<sup>&</sup>lt;sup>482</sup> Madame d'Egmont, Jeanne-Sophie de Vignerot du Plessis (Montpellier, 1740 - Paris, 1773) femme de lettres française.

<sup>&</sup>lt;sup>483</sup>Jeanne Louise Constance d'Aumont de Villequier Villeroy épouse du duc de Villeroy (1731-1794), musicienne amateur réputée, essentiellement pour sa pratique du clavecin.

<sup>&</sup>lt;sup>484</sup> Marie-Louise-Victoire de Crussol d'Uzès, comtesse de Seneterre, aristocrate française.

<sup>&</sup>lt;sup>485</sup> Cette « Madame Agède » est très probablement Claire de Bertrand, femme de Jean-Louis d'Agède., Grégory Barbusse, *Le pouvoir....*, vol. 2, p. 25.

<sup>&</sup>lt;sup>486</sup> Limoux : dép. Aude, arr. Limoux, cant. Limoux.

le lendemain, pour aller voir Madame Agède et nous promener dans son parterre avec ma fille, sans qu'elle sut de quoi il était question. Nous y allâmes. Le cavalier vint ensuite. Nous nous promenâmes avec la dame. Nous laissâmes nos jeunes gens ensemble, qui promenaint aussi. Quand nous y eûmes resté un tems convenable, nous nous retirâmes. Dès que je fus chés moi, je demandai à ma fille comment est-ce qu'elle trouvait cet officier. Elle me dit qu'il était très bien fait, d'une jolie figure et qu'il avait de l'esprit. Cet aveu me donna de grandes espérances. J'ajoutai qu'il avait douze mille livres de rente bien réelles. (Je pourrai l'affirmer, parce que dans l'intervale de la proposition, je m'en étais informé avec Monsieur l'abbé Cairol<sup>487</sup>, grand vicaire, qui était mon voisin et mon ami, et qui est présentement évêque de Grenoble). Je gage, me dit-elle, que c'est quelque mariage que vous avés en vue pour moi. Je conviens que ce serait une affaire assès bonne pour ma situation [p. 388], si je n'envisagais que mon avantage, mais comme j'ai d'autres vues, je vous prie de n'y plus penser. Eh quelles vues pouvés-vous avoir, lui dis-je, qui soint plus raisonnables? Les voici, me répondit-elle, vous n'êtes pas à votre aise, quasi tout votre bien est substitué à mon frère aîné et cette substitution, ellemême, n'est pas en état de lui donner l'aisance qui convient à un homme marié. Mon frère cadet et ma sœur n'auront pas, avec leur légitime, de quoi vivre. J'ai, dit-on, de la figure et des talens supérieurs. Je ne puis faire la fortune de ma famille qu'en me mariant à Paris, avec quelque millionnaire qui, par sa générosité et par son crédit, établira mes frères et ma sœur. Je sai que bien de gens me ventent à Paris. J'espère que la providence en succitera quelqu'un qui viendra m'épouser. Si après un certain tems, je vois que j'aye espéré inutillement et que je sois parvenue à l'âge de vingt-cinq ans, je m'enfermerai dans un couvent, et me ferai religieuse, [p. 389] car je vous déclare, mon cher papa, que je n'ai aucun goût pour le mariage. Si vous n'avés pas de quoi payer ma dot, je sai plusieurs couvents, où l'on me recevra pour rien, par raport à la musique, et à l'orgue que je serai en état de jouer.

Ce propos, qui ne partait que des sentiments de tendresse et d'amitié qu'elle avait pour sa famille, m'attendrirent et me firent craindre que si ses idées ne réussissaint pas, elle serait toute sa vie dans un couvent, la victime de la délicatesse de ses sentiments.

J'essayai, après l'avoir beaucoup louée, de combattre ses idées par toutes les raisons les plus convainquantes. Je ne pus jamais la faire changer d'avis. Je rendis réponse à Madame Agède, qui fut fort étonnée d'apprendre que ma fille refusait un aussi bon parti. Je lui en témoignai mes regrets, en lui disant que j'aimais trop ma fille pour vouloir la forcer de faire un mariage malgré elle. Je la remerciai, comme je devais, de ses bonnes intentions. Je me retirai chés moi, très consterné de ce refus [p. 390]. J'envisageais à tout moment le couvent comme le malheur de la vie de ma chère fille.

4

<sup>&</sup>lt;sup>487</sup> Jean de Cairol de Madaillan (1712 - 1788), homme d'Église français.

Il y avait déjà un an que je n'entendais plus parler de monsieur le comte d'Hérouville. Je savais que les affaires de la guerre l'occupaint beaucoup et j'étais quazi persuadé qu'avec les meilleures intentions du monde, le tourbillon des affaires qui l'envelopait lui ferait différer, encore quelque tems, de s'occuper de celle de ma chère fille.

Toutes ces réflections me desséchaint et me rendaint d'une tristesse affreuse, lorsque ma fille chantait, je versais de larmes. « Quoi, disais-je en moi-même, est-il possible qu'un couvent soit fait pour renfermer, un jour, tant de talens, tandis qu'elle pourrait faire le bonheur d'un mari et l'ornement de la société ».

Ma fille s'appercevait du changement de mon visage, et comprenait quel en était le motif. Elle en était attendrie, mais elle était combatue par l'espérance, lorsque Monsieur de Lamothe<sup>488</sup>, conseiller au Parlement, et mon ami, vint me voir, revenant des eaux de Baignères [p. 391]. Il me dit qu'il y avait fait connaissance et s'était lié d'une intime amitié avec Monsieur le comte de Lapeire, gentilhomme d'Agen, aimable, riche en fonds de terres de quinze mille livres de rente, possédant un très beau château, tout neuf, bâti à la moderne et meublé magnifiquement, que ce jeune seigneur, ayant entendu les éloges de ma fille qui retentissaint de toutes parts et en dernier lieu à Bagnères, l'avait beaucoup questionné sur le compte de ma fille, que dès qu'il eut apris que j'étais fort de vos amis, ils s'étaint encore plus étroitement liés d'amitié ensemble, et qu'il lui avait fait la confidence que si je voulais lui donner ma fille en mariage, il l'épouserait avec joie et lui ferait un sort avantageux, à quoi Monsieur de Lamothe, lui ayant répondu que ma fille n'avait et ne pouvait espérer d'autre bien de moi que cellui que la nature lui avait donné, qui était la beauté et les talens, que s'il était assés généreux pour prendre une femme sans dot, il (il) [p. 392] pouvait songer à cette demoiselle, et qu'il se faisait fort de m'y faire consentir, pourvu qu'il lui assurât, par son contrat de mariage, en cas de mort, la jouissance de son bien, sans rendre compte, ou une pension suffisante, pour la faire vivre selon l'état où elle aurait vécu avec lui, qu'il avait consenti à toutes ces conditions, et qu'il l'avait prié de m'en faire la proposition, dès qu'il serait arrivé à Toulouse. Je le remerciai de toutes ses bontés et lui dis qu'il fallait, pour un préalable, que j'en parlasse à ma fille.

Cette proposition était encore plus flateuse que la précédente, et semblait devoir mieux convenir à ma fille, attendu que ce seigneur était un homme de qualité, titré, au lieu que l'autre n'était qu'un simple officier, dont la naissance était médiocre. Cependant, malgré cet avantage, je craignais que ma fille ne persistât dans ses rêveries, ce qui m'affligeait d'avance. Je lui fis pourtant cette seconde proposition [p. 393]. Elle la reçut avec peine en me disant, mon Dieu, mon cher papa, est-il possible, après ce que je vous ai dit, que vous songiés toujours à me marier, est-ce que je vous

<sup>&</sup>lt;sup>488</sup> Christophe-Philippe-Suzanne de Lamothe (Toulouse, 1719 - Saint-Félix, 1812) fut conseiller au Parlement dès 1741 (*Biographie toulousaine...*, p. 368 - 369).

embarrasse? Non, ma chère fille, lui répondis-je. Tu ne m'embarrasseras jamais, tant que je vivrai, mais c'et en mourant que je serai embarrassé de ton sort et que j'en serai affecté. Fais réflection que plus tu attendras, moins tu te marieras avantageusement. La beauté s'efasse après la jeunesse et l'on ne trouve plus alors ce qu'on trouve dans l'âge tendre. Voici un homme de qualité qui se présente. Il est riche, aimable. Monsieur de Lamothe, notre ami, qui le connait, m'en a dit mille biens. Il est magnifiquement logé et meublé. Que veux-tu de plus, ne courts point après la chimère, crois-moi, ma chère enfant, la providence qui m'a soutenue jusqu'à présent soutiendra encore ma famille. Il faut commencer par en établir un, les autres viendront ensuite, s'ils sont honnêtes gens, elle ne les abandonnera pas, s'ils ne le sont pas, ils ne méritent rien, et dans ce cas, je serai peu touché de leur sort<sup>489</sup>. Ne me refuse pas, je t'en conjure, [p. 394] la consolation de te voir établie avant ma mort, tu vois, depuis quelque tems, combien me dévore le chagrin, de ne te voir pas encore établie. Si tu refuses encore cette occasion, la douleur que j'en aurai me conduira au tombeau.

Ma fille, attendrie par la situation où elle me voyait, consentit, comme quelqu'un qui fait un sacrifice, que je fisse répondre par Monsieur de Lamothe favorablement à Monsieur le comte de Lapeire. Il lui écrivit, en conséquence, que j'avais accepté sa proposition. Monsieur de Lapeire lui répondit qu'il allait faire vite quelques préparatifs pour que tout fût prêt pour recevoir sa nouvelle épouse, et que dans quinze jours, il se rendrait à Toulouse pour terminer son mariage [p. 395]. Les quinze jours s'écoulèrent et autre quinze jours après, sans que Monsieur de Lamothe reçut aucune nouvelle. Cella m'inquiétait beaucoup et fort peu ma fille. Enfin, Monsieur de Lamothe reçut une lettre de lui dans laquelle il marquait que dans le tems qu'il était parti, comme il l'avait promis, on lui avait (avait) écrit qu'une tante de qui il doit être héritier avait eu une attaque d'apoplexie, qu'il avait été à son secours, qu'il avait cru ne pas rester aussi long tems chés elle. Ces sortes de maladies se terminant bientôt qu'il n'avait pu lui donner de ses nouvelles, étant éloigné de cinq lieues de tout espèce de bureau de poste, mais que dans quatre jours, il serait à Toulouse pour conclure son mariage.

[p. 395] Cette année 1759, comme vous l'alés voir, était marquée pour le bonheur de ma fille, et peut être regardée, par ma postérité, comme l'époque de l'élévation de la fortune de ma maison, par le mariage inespéré qu'elle contracta avec Monsieur Le Riche de La Pauplinière<sup>491</sup>, l'un des fermiers généraux de Sa Majesté [p. 396]. Voici tout ce qui se passa à cette occasion.

<sup>&</sup>lt;sup>489</sup> Mondran fait ici allusion à sa fille cadette, Marie Louise Gabrielle.

<sup>&</sup>lt;sup>490</sup> Ici, le copiste précise : « Voyage à Paris pour l'établissement de Madame de La Pauplinière, faisant partie du roman, Livre IV, commençant à la page 1 et finissant à la page 100 ».

<sup>&</sup>lt;sup>491</sup> Alexandre Le Riche de La Pouplinière (1693 - 1762).

J'étais assis vis-à-vis la porte de la maison que j'habitais à la place Saint-Étienne, sur un banc, avec deux de mes amis, lorsque je vis venir à moi un courrier de cabinet (à qui on avait dit, chez moi, que j'étais là) qui me remit une lettre de la part de Monsieur l'abbé de Lacoste<sup>492</sup>, qui me priait de l'attendre, chez moi, le lendemain matin, à huit heures, qu'il avait à me parler, pour une affaire de conséquence et très pressée. J'offris à ce courrier d'aller trouver ce monsieur sur le champ. Il me répondit qu'il était inutile que je me donnasse cette peine, qu'il était venu en poste de Paris, qu'il avait couru jour et nuit et qu'il était si fatigué qu'il s'était mis, en arrivant, au lit, à l'hôtel du Grand Soleil<sup>493</sup>, où il était logé et qu'il avait deffendu de laisser entrer personne dans sa chambre. Dites à cet abbé, luy dis-je, que j'ai voulu l'aller trouver sur le champ, que c'est vous qui m'en avez empêché et que puisqu'il le veut, je l'attendrai chez moi, [p. 397] à l'heure qu'il me demande. Dès que cet homme m'eut quitté, mon imagination travailla beaucoup pour deviner ce que c'était que cet abbé qui m'envoyait un courrier de cabinet, et ce qu'il (et ce qu'il) pouvait avoir affaire avec moi. Je n'y compris rien non plus que ceux avec qui j'étais, moyenant quoi, il me falut attandre au lendemain pour savoir l'explication de cette énigme.

Je me levai bon matin, à mon ordinaire. Je me rangai et descendis dans mon appartement pour attandre mon homme. Il fut exact. Il entra chez moi à huit heures précises, et après m'avoir fait un compliment fort poli et fort court, il me remit une lettre, en me disant, « voilà, Monsieur, une lettre dans laquelle vous verrés quel est le sujet de mon voyage. Je vous prie d'avoir la bonté de la lire tout présentement, après quoi j'aurai l'honneur de vous expliquer plus amplement l'intention de celui qui m'envoye. Voici, mot à mot, la copie de la lettre de Monsieur de La Pauplinière.

[p. 398] « Vous serés peut-être étonné, Monsieur, de la proposition que j'ose vous faire par la voye d'un ami, mais vous ne devés l'être d'aprendre que la réputation de Mademoiselle votre fille soit venue jusqu'à moi et que, de là, il me soit venu en pensée de vous la demander en mariage. C'est ce que je fais aujourd'hui. Monsieur de Lacoste, que j'autorise aujourd'hui de tous mes pouvoirs, s'expliquera avec vous sur tous les points et il est porteur des propositions que j'ai à vous faire. Je désire, et beaucoup, qu'elles puissent être agréables à Mademoiselle votre fille, ayant une extrême envie de la rendre heureuse, autant qu'elle le mérite. J'attends, Monsieur, votre décision et la sienne, avec des sentimens qui vous seront, dans la suite, mieux connus et avec

<sup>492</sup> Jean de Lacoste (?-Toulon, 1767).

<sup>&</sup>lt;sup>493</sup> L'hôtel du Grand soleil était situé non loin de là, rue Latorny. Il était réputé comme étant l'un des meilleurs de Toulouse.

lesquels j'ai l'honneur d'être, avec respect, Monsieur, votre très heumble et très obéissant serviteur. Le Riche de La Pauplinière. »

Pendant que je lisois cette lettre obligeante, [p. 399] l'abbé Lacoste m'observait attentivement, pour jouir du plaisir de l'étonement qu'il croyait qu'elle me causerait. Il n'eut pas lieu d'être satisfait, car selon mon caracthère, je conservai mon sang froid, comme si j'eusse lu une gazette, ce qui l'étona beaucoup. Je lui répondis pourtant, avec toute la politesse qui convenait dans pareille circonstance, mais d'un air noble, qui lui fit comprendre que je connaissais le prix de ma fille, et qu'il n'était point de fortune, pour si brillante qu'elle fût, qui fût au-dessus de son mérite.

Je lui demandai qu'elles étaient les instructions et ses pouvoirs ; il me les donna à lire et j'y vis que Monsieur de La Pauplinière reconnaitrait avoir reçu en dot, de ma fille, deux cent mille livres, qu'il lui assurerait, en outre, un douaire de six mille livres de rente, et qu'il se chargerait de la vêtir et dorer. Il avait d'ailleurs chargé l'abbé de Lacoste d'achetter une berline à quatre places pour le voyage, et lui avait recommandé de me dire de ne rien aporter des hardes de ma fille que son habit de voyage. Le contenu de ces instructions me parut raisonnable, et précis. J'en fus très content, [p. 400] mais comme je ne connaissais point la signature de Monsieur de La Pauplinière, ny l'abbé de Lacoste, qui était, quoique bien mis, d'une très vilaine figure, et que je ne voulais pas faire de démarche imprudente, ny être pris pour dupe, je lui demandai s'il était adressé, ici, à quelqun. Il me répondit qu'il avait une lettre de crédit de Monsieur de La Pauplinière de six mille livres, pour les frais du voyage, sur Monsieur Martin Saint-Amand<sup>494</sup>, receveur général du tabac, chez qui il devait aller, sortant de chez moi.

Nous convîmes que je ferais dresser le contrat de mariage. Je lui demandai, pour cela, deux fois vingt-quatre heures, atandu que j'avais promis à Madame la marquise de Mirepoix<sup>495</sup> un concert, pour ce soir même, en faveur de quelques seigneurs qui étaient arrivés à Toulouse, que le lendemain, je consulterais mon conseil pour dresser le contrat, et que le soir même, à huit heures, nous pourrions le signer [p. 401].

<sup>&</sup>lt;sup>494</sup> Comme l'indique Mondran, Charles-Clément Matint Saint-Amand (Chaumont en Bassigny, vers 1702 - Toulouse, 1763) était effectivement alors receveur général du tabac à Toulouse (Arch. mun. de Toulouse, GG 68, 1763, 10 février) et demeurait rue des Paradoux, paroisse de la Dalbade, comme on le trouve mentionné dans nombre de documents d'archives (Par exemple : Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5880, f°186).

<sup>&</sup>lt;sup>495</sup> Anne-Marguerite-Gabrielle de Beauveau-Craon (1707 - 1792), aristocrate française, épouse de Gaston-Pierre de Lévis-Mirepoix.

Tout cet arrangement lui plut, d'autant plus que je lui annonçais un concert, et que par ce moyen, il pourrait entendre chanter ma fille dont la voix était déjà célèbre à Paris. Mais comme il voulait garder l'incognito et un grand secret sur le sujet de son ambassade, nous convînmes qu'il proposerait à Monsieur de Saint-Amand de le présenter chez moi, l'après-midi, à cinq heures du soir, qui était l'heure du concert. Saint-Amand était mon intime ami et j'avais toujours l'atention de l'avertir quand ma fille donnait des concerts. Dès que l'abbé Lacoste fut sorti de chez moi, j'envoyai dire à ma fille, qui était encore au lit, de se lever promptement, et de descendre dans ma chambre, que j'avais quelque chose de conséquence à lui dire. Dès qu'elle y fut, je lui dis avec tout la joye qu'inspire la tendresse paternelle dans pareille circonstance, « ma chère fille, vous avez refusé un mariage avantageux, et bien au-dessus de ce que vous pouviés espérer, vu la modicité de votre fortune, vous étiés à la veille d'en conclure un autre encore plus avantageux et vous n'y consentiés que par tendresse pour moi, je le voyais et j'en avais le cœur navré. Vous espériés toujours faire une fortune brillante à Paris. Je n'y comptais pas [p. 402]. C'était ce qui m'engagait à vous presser de profiter du présent, mais la Providance, qui conduit toutes choses, vous sert comme vous (vous) le désiriés. Je viens de recevoir, il n'y a qu'un moment, une lettre que voilà, qui m'a été remise par un abbé qui est venu en poste exprès. Lisés-la et voyez quelle réponse vous voulés que j'y fasse ». Je lui remis la lettre, elle la lut en ma présence, me la rendit, m'embrassa avec joye. « Voilà, me dit-elle, un parti tel que je le désirais pour faire la fortune de ma famille. Cher Papa, contés que je vous tiendrai parolle. Avais-je raison de refuser les partis de province? Je vous le disais, que j'avais un pressentiment que je ferais une grande fortune ». Elle m'avait entendu parler de celle de Monsieur de La Pauplinière, de son goût pour les talens, et de la manière brillante dont il vivait, ayant beaucoup entendu parler de lui quand j'étais à Paris. « Souvenés-vous, me dit-elle, qu'un jour, [p. 403] que vous lisiés la gazette, vous y trouvâtes la nouvelle de la mort de la fameuse Madame de La Pauplinière 496 que vous aprîtes, que je vous répondis tout de suite : « Papa, vous devriés me mener à Paris. Ce Monsieur aime la musique et les talens, surement il m'épouserait, et que vous vous mîtes à rire et me répondîtes, il viendra te chercher, vraisemblablement, cela est plus décent que de t'aler mener, pour t'offrir, comme qui mène une jument à la foire. Cette idée, me dit-elle, m'a toujours trotée dans la cervelle, et j'espérais toujours qu'elle réussirait. C'est ce qui me rendait si difficile, l'évènement me justifie ». Pendant qu'elle me tenait ce propos, j'admirais les ressorts de la Providence, et je trouvais dans

<sup>&</sup>lt;sup>496</sup> Thérèse Boutinon Des Hayes (1714-1756) avait épousé La Pouplinière en octobre 1737.

cet évènement quelque chose de surnaturel. Je me félicitais de sa résistance passée, et que Monsieur le comte de Lapeyre ne fut pas venu, comme il l'avait promis.

Je dis à ma fille que l'abbé Lacoste, qui était celui qui m'avait remis la lettre de Monsieur de La Pauplinière, était allé, sortant de chez moi, prendre de l'argent pour notre voyage, et pour achetter une berline chez Monsieur de Saint-Amand, notre ami, qu'il m'avait demandé un grand secret sur l'article du mariage, [p. 404] et qu'ainsi, il n'en falait parler à personne, pour ne rien gâter dans cette affaire, qu'il devait même n'en point parler lui-même à Saint Amand, et que comme je lui avais dit qu'il devait y avoir un concert chez moi l'après-midi, auquel il souhaitait fort assister, il devait prier Saint-Amand de le présenter, à l'heure du concert, comme si il n'était jamais venu chez moi, qu'il viendrait d'abord, après diner, la voir un moment, et à sa mère, avant d'aller prendre Saint-Amand. Je lui fis, ensuite, part des avantages que Monsieur de La Pauplinière lui fesait dans ses instructions. « Voilà, me dit-elle, ce qui s'apelle faire les choses grandement et noblement. Quels avantages, cher Papa! J'aurai, à moi seule, plus de revenu que n'en a Monsieur le comte de Lapeyre. Quelle différence, indépendamment d'une garde-robe qui sera assortie à la richesse dont je vais jouir, et de tous les agréments que le séjour de Paris me procurera. Tout ce qu'elle me disait était vrai, je ne pouvais qu'en convenir. « Vous savez, cher Papa, me dit-elle, que je vous ai toujours dit que si je n'avais que mon intérêt en vue et que cela ne vous affligeât pas autant, je me ferais religieuse, par inclination pour la vie retirée, car je suis lasse du monde, mais si je suis bien aise de tirer parti de mes talens que le ciel m'a donnés, c'est pour rétablir la fortune de ma famille, que je vois que vous avez considérablement diminuée pour nous donner une éducation aussi parfaitte. Il est donc juste que nous vous procurions une vieillesse heureuse. Des sentimens si beaux me touchèrent infiniment. l'en verssai des larmes de joye et de tendresse. Elle me quitta pour s'aller habiller. Elle fut ensuite aux Augustins<sup>497</sup>, rendre grâces à Dieu d'une faveur aussi marquée, et en fit part au père Rigaut, son confesseur. Elle fut le lendemain matin se confesser, et communier, et par ses actes de piété et de religion, demander à la divine providence toutes les vertus nécessaires à l'état qu'elle allait embrasser [p. 405]. Mon épouse descendit, et vint me trouver après cette conversation. Je lui apris tout ce qui était arrivé. Elle faillit à en mourir de joye. Je lui recommandé le secret. Elle aurait eu peine à le garder jusqu'à

<sup>&</sup>lt;sup>497</sup> Mondran expliquait plus haut, p. 106, que la messe des Augustins, à Toulouse, était celle fréquentée par les jeunes

notre départ, si il ne s'était pas éventé deux jours après, mais du moins, elle se contint le jour du concert.

L'abbé de Lacoste vint d'abord après diné, comme nous en étions convenus. Mon épouse et ma fille s'étaient fort parées. Il leur fit son compliment et j'aperçus qu'il fut frapé de la figure de ma fille. « Que Monsieur de La Pauplinière va être étoné en vous voyant, Mademoiselle, lui-dit-il. On lui a dépeint votre figure d'une manière très avantageuse en ma présence, mais ce que je vois est au-dessus de l'idée que je m'en étais faite. Je suis persuadé qu'il sera aussi surpris que moi. Il ne me reste qu'à conaitre vos talens pour lui rendre un compte exact de tout ce que j'aurai vu de merveilleux et d'admirable en vous. Je sai que vous devez donner, ce soir, un concert. J'espère que vous voudrés bien me permettre d'y assister, sous les auspices de Monsieur de Saint-Amand, qui doit me présenter chez vous comme si je n'avais jamais eu l'honneur de vous voir [p. 406]. Ce mystère est nécessaire et m'a été prescrit par Monsieur de La Pauplinière, affin que vous arriviés à Paris avant qu'aucun courrier de ce païs-ci ne puisse apprendre la nouvelle de son mariage ».

Il eut une assés longue conversation avec elles, dans laquelle il n'oublia pas d'étaler le faste et le brillant de la maison de Monsieur de La Pauplinière, la quantité des domestiques, le nombre de ses musiciens, à qui il donnait quarante mille livres d'appointemens, la table ouverte qu'il tenait chez lui, à Passi, la beauté de ce lieu, sa proximité de Paris, d'où il allait tous les jours aux spectacles, où il avait des loges à lui, son opulence et sa générosité, enfin, tout ce qui peut flater, séduire une jeune personne, et flater l'amour propre des femmes. Il les quitta pour conclure le marché de la berline, qu'il destinait pour notre voyage et ensuite aller joindre Monsieur de Saint-Amand.

L'heure du concert arriva. La compagnie fut nombreuse. Comme à l'ordinaire, tout mon appartement fut plein de dames et de messieurs les plus distingués de la ville [p. 407]. L'abbé de Lacoste fut présenté par Saint Amand. Il se plaça vis-à-vis ma fille pour être à portée de la bien examiner.

Le concert commença, ma fille chanta comme à son ordinaire, c'est-à-dire parfaitement. Elle était très bien parée, ce qui lui donnait encore plus d'éclat. L'abbé parut étonné de sa figure, mais il le fut encore bien plus lorsqu'il l'entendit chanter. Il était assis près de Saint-Amand, il ne peut s'empêcher de lui dire qu'il n'avait jamais vu tant de grâces et tant de talens rassemblés dans

une même personne, et que cette demoiselle serait plus digne d'un roi que d'un particulier. Saint-Amand en convint aussi, dit-il, « est-elle adorée de toute la ville, mais ce qui la rend encore plus admirable, c'est sa douceur, l'égalité de son caractère, sa modestie, la bonté de son cœur, sa vertu, et ses grands sentimens de religion. En un mot, [p. 408] elle a toutes les perfections et pas un seul défaut. Vous voyés ici tout ce qu'il y a de plus grand dans cette ville, qui s'empresse de venir l'admirer, toutes les fois que sa porte est ouverte. Cela ne flate point son amour propre, elle n'en est point enorgeuillie, je doute qu'elle ait sa pareille dans le royaume, aussi fait-elle le plus principal ornement de cette ville, et sa réputation est si fort étendue qu'il ne passe point ici de grands seigneurs, de dames de la cour, qu'ils ne désirent de la voir et de l'entendre ». Je sçus, dans les suites, cette conversation, par Saint Amand, qui me la raconta. Ma fille finissait toujours ses concerts par de petits airs qu'elle chantait, et s'accompagnait avec le clavessin. Le dernier air qu'elle chanta fut je vais partir belle Lizete 498 qui est un air fort tendre, et langoureux. Elle s'atendrit si fort, en le chantant, que les larmes coulèrent de ses yeux. Toute la compagnie, qui ne savait pas le secret de son mariage, crut que sa sensibilité était l'effet du goût [p. 409] et de l'âme, qu'elle donnait à son chant. Les dames s'attendrirent comme elle, les mouchoirs furent mis en usage, toute la compagnie fut dans l'admiration. Le concert étant fini, elle fut généralement aplaudie. L'abbé Lacoste sortit des premiers pour qu'on ne soupçonat rien, et il revint une heure après, dès que tout le monde fut sorti, faire sa visite à ma fille, au nom de Monsieur de La Pauplinière. Il s'en acquitta très bien, car il avait beaucoup d'esprit. Il ne manqua pas de lui témoigner la surprise où il avait été de trouver des talens aussi parfaits, réunis à une aussi belle figure, et à tant d'autres belles qualités. Ma fille reçut ce compliment avec toute la modestie qui était dans son caractère, la politesse convenable et la dignité qu'elle avait accoutumé d'employer dans ces sortes d'occasions. Il lui témoigna combien il était pressé d'aprendre si elle approuvait la proposition qu'il m'avait fait, que la haute estime que Monsieur de La Pauplinière avait conçu pour elle, sur ce que la renommée avait publié, sur tout son mérite, lui faisait désirer de s'unir à elle, qu'il n'avait en vue que de la rendre heureuse, [p. 410] et qu'à l'avenir, si il avait le bonheur de la posséder, justifierait la sincérité de ses sentimens.

« Je ne dois, Monsieur, répondit ma fille, la démarche de Monsieur La Pauplinière, qu'à une heureuse prévention du public pour moi. Cela ne suffit pas pour son bonheur, ni pour le mien, mais j'espère que quand il me connaîtra, par lui-même, ses sentimens seront mieux fondés,

<sup>&</sup>lt;sup>498</sup> Le Chansonnier français, ou Recueil de chansons ariettes, vaudevilles & autres couplets choisis. Tome 8, s.l.n.d., [1760], p. 63 - 64 pour les paroles, Airs, p. 19.

et plus durables, et qu'il n'aura pas lieu de se repentir de m'avoir épousée sans me connaître. La reconnaissance est un sentiment inefaçable dans une âme bien née, ce qu'il fait pour moi, présentement, luy assure la miene, ce qu'il fera dans les suites lui assurera mon cœur, et fera son bonheur et le mien ».

L'abbé avait fait déjà son compliment à mon épouse, qui était dans la plus grande joye. La conversation dura une bonne heure. Il se retira, après avoir convenu que j'écrirai à Monsieur La Pauplinière, pour lui apprendre que ma fille et moi avions accepté sa proposition. Voici la copie de la [p. 411] lettre que je lui écrivis.

« Monsieur, j'ai lu avec joye la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, et que Monsieur l'abbé de Lacoste m'a remis. Votre goût pour les arts et pour les personnes à talens m'était connu, de même que votre générosité. La renommée a publié depuis long tems, jusques dans les provinces, le digne usage que vous faites des richesses immenses dont la fortune vous a comblé, et la haute considération que vous avez acquis par le digne emploi que vous en faites. Jugés par là avec quel plaisir j'ai lu la demande en mariage que vous me faites de ma fille. Je vous la donne, Monsieur, avec joye. J'irai moi-même avec mon fils vous la remettre dès que mon conseil, qui est très secret, aura arrêté ce qu'il juge nécessaire pour que je puisse partir avec décence, pour ma fille. C'est à quoi Monsieur votre ami m'a assuré qu'il se prêterait, de tout son pouvoir, conformément à vos intentions. Il me les a remises, écrites de votre main. Il est bien flateur, pour ma fille, d'avoir mérité votre estime d'une manière aussi distinguée [p. 412]. Vos sentimens généreux pour elle vous sont de sûrs garants d'une reconnaissance sans bornes, et de son empressement à ajouter ce qui peut manquer à votre bonheur. Pour moi, je prouve qu'il est des circonstances où l'expression manque pour dire tout ce que l'on ressent, et que les assurances d'estime, de reconnaissance et d'attachement n'expriment pas suffisament, à quel point je suis, Monsieur, votre très heumble et très obéissant serviteur. Mondran. »

Je fus le même jour chez Monsieur de Laviguerie, mon conseil, avec Monsieur Durroux, mon procureur. Après qu'ils eurent lu la procuration et ses instructions, ils dressèrent la minute du contrat de mariage, et il fut passé le lendemain, chez moi, à huit heures du soir, par Moncassin, notaire <sup>499</sup>, le plus secrètement que nous pûmes, conformément aux intentions de Monsieur de La Pauplinière, afin qu'aucun courrier de Toulouse n'en put apporter la nouvelle à Paris, [p. 413]

-

 $<sup>^{499}</sup>$  Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5878, 2° reg., f°. 229 à 231v°, 1759, 15 juillet.

avant la célébration du mariage, crainte de quelque oposition de la part de ses frères, et surtout de celui qui était conseiller de grande chambre au Parlement, ce qui aurait pu occasionner des retardements désagréables.

L'abbé de Lacoste avait fait conduire sa chaise de poste, dès qu'il fut arrivé, chez un scelier, pour y faire quelques réparations. Pendant qu'il était dans la boutique de ce sellier, il lui achetta une berline à quatre places pour le voyage. Monsieur Carré, directeur des postes, fut présent à ce marché, parce qu'il était allé chez ce même sellier pour des réparations qu'il faisait faire aussi à sa berline.

J'avais ordonné à mon tailleur quelques habits, pour moi et pour mon fils. J'en avais achetté un de tafetas gris à ma fille, pour le voyage. L'achat de la berline décela notre départ. Monsieur Carré 500 fut fort surpris que l'abbé de Lacoste, qui était venu seul, dans une chaise de poste, avec un courrier du cabinet, achetât une berline à quatre places pour s'en retourner. Cela exita sa curiosité naturelle. Il en parla au courrier du cabinet, de qui il était connu comme directeur des postes [p. 414]. Celui-ci lui répondit qu'il était venu avec Monsieur l'abbé de Lacoste, par ordre de Monsieur le comte de Saint-Florentin, pour obliger tous les maîtres de poste de la route, de fournir, sans délai, tous les chevaux dont il aurait besoin, soit pour venir de Paris, soit pour y retourner, sous peine de punition, comme étant pour les affaires du Roy. C'est tout ce qu'il en put savoir. Cette réponse augmenta encore sa curiosité. Il sçut dans mon voisinage que ce courrier était venu chez moi. Il en parla à notre ami Saint-Amand, qui lui dit qu'il avait compté six mille livres à l'abbé de Lacoste, sur un ordre de Monsieur de La Pauplinière. Enfin, ce curieux incomode découvrit que j'avais achetté des habits pour moi, pour mon fils, et un de tafetas gris pour ma fille. Après toutes ces anecdottes qu'ils se communiquèrent l'un à l'autre, ils conclurent que ma fille partait pour s'aller marier, à Paris, avec Monsieur de La Pauplinière. Je n'ai pas encore pu savoir au vrai, [p. 415] mais je l'ai toujours soupçonné, que Madame Carré, qui était intime amie de Moncassin, le notaire, qui comme j'ai dit, avait retenu le contrat, avait sçu ce secret de luy. Quoiqu'il en soit, l'envie naturelle aux femmes de parler ne peut la retenir. Elle le dit à Lelis, qui était son frizeur. Celui-ci, qui servait toutes les dames de considération de la ville, n'eut rien de plus pressé, sortant de chez Madame Carré, que d'aller apprendre cette nouvelle à toutes ses pratiques, de sorte que le soir même et le lendemain, toute la ville vint nous

<sup>500</sup> Hyacinthe Carré (v. 1720 - Toulouse, 1776), directeur des postes de Toulouse (Arch. dép. de Haute-Garonne, GG 353, 1776, Janvier).

féliciter, et nous témoigner sa joye et les regrets de perdre une citoyenne qui en faisait un des principaux ornemens. Il ne fut plus possible de dissimuler. Il falut tout avouer. Ma fille s'habilla, le soir, avec son habit de voyage, et fut, avec moi, promener au jardin public, où elle avait donné rendé-vous à quelques amies, la veille. Celles-ci le dirent à d'autres, en sorte que nous y trouvâmes toutes les dames de la ville, qui accoururent à nous dès qu'elles nous virent, et lui renouvelèrent les mêmes complimens qu'elles lui avaient déjà faits chez elle [p. 416]. La foule était si grande qu'on aurait dit que c'était une étrangère, qu'on n'avait jamais vu, et qu'on ne pouvait pas assés voir.

Nous devions partir dans la nuit du samedi au dimanche<sup>501</sup>. Monsieur et Madame Carré<sup>502</sup> nous prièrent à souper, ma fille, mon fils, l'abbé Lacoste et moi, afin d'éviter à mon épouse la douleur d'une séparation, qui quoique le motif eut dû la consoler, ne laissa pas de l'affliger beaucoup.

Notre équipage vint nous prendre à minuit, chez Monsieur Carré. Nous laissâmes mon fils avec la chaise de poste de l'abbé Lacoste, pour faire expédier la publication, et la dispense des bans requise en pareille circonstance, qui devait se faire le lendemain, à la paroisse Saint-Étienne. Il devait nous rejoindre à Bordeaux. Nous partîmes de Toulouse à minuit et demi, et nous trouvâmes un si grand concours de monde, dans la rue, et dans la place Saint-Étienne , [p. 417] que nos gens, qui nous précédaient à cheval, étaient obligés d'aller fort doucement, et de prier la foule de faire place, pour nous laisser passer, ce qui nous obligeait d'aller au pas. Quand nous fûmes dans la place, nous la trouvâmes remplie de tous les messieurs et dames de la ville, qui souhaitaient un heureux voyage à ma fille et lui fesaient les adieux les plus tendres. Ma fille fut si sensible à tous ces adieux et à tant de démonstrations d'amitié qu'elle ne cessa de versser de larmes, jusqu'à ce que nous fûmes à une demi-lieu de Toulouse. L'abbé Lacoste convenait avec elle qu'elle avait raison de regreter une patrie où elle était adorée, mais que ce qui devait la consoler, c'est qu'elle allait dans une ville qui était la patrie de tous les français, que d'ailleurs, la patrie était le lieu où l'on était le mieux, qu'ainsi lorsqu'elle serait le témoin de l'opulence de son mari, et qu'elle en jouirait, elle serait convaincue qu'elle n'avait pas perdu au change. Je lui dis

-

<sup>&</sup>lt;sup>501</sup> Le départ eut probablement lieu dans la nuit du samedi 21 au dimanche 22 juillet 1759 suivant la chronologie interne des Mémoires. Une lettre, publiée dans les Affiches, annonces et avis divers (Toulouse, le 31 juillet 1759, mais datée du 19 juillet 1759, indique, elle, que la jeune Mondran avait déjà quitté Toulouse pour faire étape à Bordeaux avant de rejoindre Paris (« Lettre de Monsieur le marquis de M\*\*\*\* à Monsieur de L[alanne ?], président au Parlement de Bordeaux, sur le départ imprévu de Mademoiselle de Mondran », Affiches, annonces et avis divers (Toulouse), 1759, 31 juillet, p. 31 - 32).

<sup>&</sup>lt;sup>502</sup> Jeanne Marie-Thérèse de Méja était l'épouse de Hyacinthe Carré.

aussi bien de choses pour la consoler. Enfin, nous réussîmes à la tranquiliser un peu et à continuer notre voyage sans pleurs [p. 418]. Nous avions besoin de onze chevaux. Le courrier du cabinet nous précédait pour les faire tenir prêts. Nous fûmes fort heureux d'avoir cet homme avec nous, et les ordres qu'il notifiait à tous les maîtres de poste, pour pouvoir avoir cette quantité de chevaux, et faire la diligence qui nous était prescritte, car à six postes de Bordeaux, nous trouvâmes, à la poste, un garde de la maréchaussée, qui avait fait ramasser tous les chevaux du voisinage, et qui les gardait pour le maréchal de Richelieu, gouverneur et commandant de la Province, qui avait donné cet ordre, et devait passer ce jour-là, pour aller aux bains de Bagnères. Le garde s'oposa d'abord qu'on nous donnât des chevaux, mais le courrier, ayant exhibé l'ordre du ministre au maître de poste, celui-ci fit semblant de faire quelque résistance, mais le courrier le menaceant d'en dresser un verbal, [p. 419] il n'osa plus insister et nous arrivâmes à Bordeaux, par une porte, tandis que le maréchal, que nous voulions éviter, sortait par une autre. Ce fut un grand bonheur pour nous qu'il fût parti, car comme j'avais été très lié avec lui pendant qu'il commandait en Languedoc, il nous aurait vraisemblablement donné à manger et c'eut été un crime capital vis-à-vis Monsieur de La Pauplinière, qu'il ne nous aurait pas pardonné, et qui peutêtre, aurait causé l'inexécution du contrat de mariage. C'est ce que j'appris de l'abbé de Lacoste. La Pauplinière n'avait pu pardonner au maréchal de Richelieu d'avoir séduit sa première femme, et d'être entré dans la chambre où elle couchait, quand il voulait, en passant par un trou qu'il avait fait derrière la plaque de la cheminée de son cabinet, dans une maison joignant, qu'il avait louée à cause de cette comodité, et le maréchal détestait La Pauplinière, [p. 420] pour l'avoir trouvé mauvais, et s'être séparé de son épouse à ce sujet. Leur inimitié a été si forte depuis, que le maréchal a fait depuis tout ce qu'il a pu pour lui nuire.

Nous attendîmes mon fils à Bordeaux, et pendant ce tems-là, nous fûmes voir les principales curiosités de cette ville célèbre par son commerce, par la beauté de son port, et par tous les embelissemens que Monsieur de Tourni, intendant, y a fait faire. Nous fûmes voir Monsieur de Nord<sup>503</sup>, mon ami conseiller au Parlement, que nous avions beaucoup vu chez nous, à Toulouse, pendant qu'il y poursuivait un procès considérable, et à qui j'avais rendu bien de services. Il fut enchanté de nous revoir, et d'apprendre le sujet de notre voyage. Il s'empressa de nous accompagner par toute la ville, et après avoir vu tout ce qu'il y avait de plus curieux, nous fûmes nous promener dans les allées de Tourni. Bien de personnes distinguées, [p. 421] que nous

<sup>&</sup>lt;sup>503</sup> Probablement Jean de Nort, nommé conseiller au Parlement de Bordeaux le 14 juillet 1736.

avions vu à Toulouse, et qui s'y promenaient comme nous, nous ayant reconnus, vinrent nous joindre, et nous firent toute sorte d'offres obligeantes et d'amitiés. Ce nombre étant devenu considérable ocasionna la curiosité de ceux qui ne nous connaissaient pas, de sorte que dans un très petit espace de tems, nous nous vîmes investis par une foule de curieux. Géliote, qui était dans ce tems-là à Bordeaux, était logé dans un des pavillons qui donnent sur cette promenade. Il était à sa fenêtre, vis-à-vis de nous. Je l'apperçus, qui regardait la foule, au milieu de laquelle nous étions. Je lui tendis les bras, et le saluai, avec l'empressement que mon amitié pour lui m'inspira. Il descendit tout de suite, et vint m'embrasser, me demandant par quel évènement imprévu était-ce qu'il avait le plaisir de me rencontrer dans cette ville. Je ne lui fis point de mistère, attendu qu'il était grand ami de La Pauplinière. Je lui dis que ma fille était fiancée avec lui, et que j'allais à Paris la lui mener pour l'épouser [p. 422]. Je lui montrai ensuite ma fille, qui était assés près de nous, environnée de toutes les dames et de tous les messieurs qui s'étaient rencontrés dans la promenade. Il accourut à elle avec des transports de joye et lui fit son compliment. Ma fille eut grand plaisir de le revoir.

Nous continuâmes de faire encore quelques tours de promenade dans ces allées, après quoi, nous nous retirâmes chez nous. Messieurs les présidents de Gasc<sup>504</sup>, de Vertamond<sup>505</sup>, Monsieur de Nord et Géliote vinrent accompagner ma fille jusques chez elle, et restèrent quelque tems avec nous. Nous aurions accepté avec plaisir quelqu'uns des soupers que ces trois premiers messieurs nous offrirent si ma fille n'eut pas eu besoin de se reposer et de se coucher à bonne heure, pour repartir dès que mon fils serait arrivé. Il arriva le lendemain matin à midi. Nous partîmes dès que nous eûmes diné. Pendant que nous étions à table, nous eûmes la visite d'un bon ami de Monsieur de La Pauplinière, dont je ne me souviens pas du nom, qui nous dit qu'il avait fait mettre [p. 423] dans la cave de notre berline douze bouteilles de vin de Médoc, et autant de bouteilles de vin de Grave, afin de n'être pas réduits à boire les mauvais vins que nous trouverions dans les cabarets de la route. Cette attention de sa part nous fut très avantageuse, car le vin qu'il nous donna était excellent, de sorte que nous fûmes très bien abruvés pendant notre voyage jusques à Paris. Il avait appris aux allées de Tourni, pendant que nous y étions, le mariage de ma fille, et était du nombre de ceux qui contemplaient ma fille.

<sup>&</sup>lt;sup>504</sup> Probablement Antoine-Alexandre de Gascq, président à mortier du parlement de Bordeaux (nommé le 11 juillet 1739).

<sup>&</sup>lt;sup>505</sup> Martial-François de Verthamon de Chalucet d'Amblot (1719 - 1787), président de la 2<sup>e</sup> chambre des requêtes du Parlement de Bordeaux (nommé le 1<sup>er</sup> mai 1761).

Nous partîmes de Bordeaux vers les deux heures après-midi, sans avoir pris les précautions nécessaires pour arriver aux heures indiquées pour le passage de la Garonne et de la Dordogne, ce qui nous fut fort incomode, et nous arrêta quelque tems. Nous traversâmes très bien la Garonne à Lormont<sup>506</sup> et nous arrivâmes à la Dordogne que nous traversâmes<sup>507</sup>, mais malheureusement, comme il nous falut demie heure pour cette traversse, le reflus, ou descendant, se trouva avoir déjà laissé six toises de boue à sec, ce qui fut cause que nos voitures ne purent sortir du bateau, [p. 424] et que nous fûmes obligés nous-même de traversser cette boue, sur des planches qu'on nous porta, pour ne pas attendre dans nos voitures, pendant une partie de la nuit, le retour du montant, ou flux. Il n'y avait, auprès du port, d'autre auberge que la maison du patron de la barque, où nous fûmes obligés de nous aller réfugier. Le bas de cette maison était une grande salle qui servait de taverne pour les matelots, et il y en avait bon nombre qui buvaient et chantaient à tue-tête. Le haut n'était qu'un grand galetas, où nous ne trouvâmes que quelques chaises de paille. On nous porta de fagots de paille fraîche, pour nous reposer. Nous demandâmes si il y aurait quelque chose pour notre souper. On nous répondit qu'on ne pouvait nous donner que du pain, du vin, et une omelette de douze œufs, avec du lard. Voilà quel fut tout notre souper, pour lequel on nous fit payer impitoyablement douze francs. Nous bûmes de notre vin de Bordeaux, et nous n'eûmes que du pain bis très mauvais [p. 425]. Le plancher sur lequel nous étions n'était point carrelé, ainsi nous ne pûmes dormir à cause du bruit que faisaient les matelots qui étaient au-dessous de nous. Dès que le flux fut revenu, on fit passer nos équipages, et on vint nous dire que nous pouvions partir. Nous aprimes avec grand plaisir cette nouvelle, et nous partîmes tout de suite, car il nous tardait fort de sortir de notre galetas.

Nous courûmes jour et nuit, sans nous arrêter jusqu'à Blois<sup>508</sup>, où nous séjournâmes deux jours. La première parce que l'abbé Lacoste, dont les jambes s'étaient fort enflées, ayant prié ma fille de lui prêter son sac de nuit pour y pouvoir asseoir ses jambes qu'il tenait alongées, ayant abatu la portière de sa chaise de poste, s'endormit et laissa tomber le sac dans le chemin, sans s'en appercevoir, de sorte que ma fille n'ayant aucune chemise pour pouvoir changer, je fus obligé de lui en faire faire à Blois, et de remplacer ce qu'elle avait perdu, dont elle ne pouvait se passer [p. 426]. La seconde raison fut que n'ayant pas trouvé ma cousine de Montrieux à Bloi, où elle faisait son séjour, et qu'ayant apris qu'elle était dans sa terre, qui n'en est éloignée que de deux

<sup>&</sup>lt;sup>506</sup> Lormont : dép. Gironde, arr. Bordeaux, Cant. Lormont.

<sup>&</sup>lt;sup>507</sup> Ce passage de « très bien » jusqu'à la note, est ajouté par le cmpilateur.

<sup>&</sup>lt;sup>508</sup> Blois: dép. Loir-et-Cher, Arr Blois, Cant. Blois.

lieues, je fus bien aise de la voir à mon passage, et de lui faire connaître mon fils et ma fille. Je lui écrivis dès que je fus arrivé, par un exprès, le sujet de mon voyage, et le désir que nous avions tous de la voir, que ne pouvant me détourner de ma route, à cause du compagnon de voyage que j'avais, et par bien d'autres raisons que je lui dirais, je la priais en grâce de partir à lettre vue, et de venir souper avec nous.

Elle arriva effectivement le soir, et nous eûmes une grande joye, moi de la revoir et elle de faire connaissance avec mes enfants. Nous reçûmes d'elle toutes les marques d'amitié possibles. Elle ne peut s'empêcher de dire à ma fille qu'elle n'était point surprise de la brillante fortune qu'elle faisait, que quand on avait autant de grâces et des talens qu'elle en avait, on pouvait aspirer à tout [p. 427].

Elle nous témoigna bien de regrets de n'avoir pas sçu notre arrivée, parce qu'elle ne serait pas partie pour ses terres et qu'elle nous aurait reçus dans sa maison, qui était jolie et comode.

On nous servit un très bon souper, ainsi que je l'avais recomandé. Nous mangeâmes de très bon appétit; nous bûmes de notre vin de Bordeaux que ma cousine trouva excellent, et nous fûmes fort gais. Ma chère cousine voulait absolument nous donner à diner chez elle le lendemain. Nous la priâmes de nous en dispenser, ne pouvant différer notre départ. Nous fûmes la voir chez elle dès que nous fûmes levés. Elle nous racompagna jusques à l'auberge, où nous la forçâmes de diner avec nous. Ma fille voulut lui faire entendre sa voix, et chanta deux ou trois airs. Elle en fut étonnée, et convint qu'elle ne s'en était pas fait une idée assés avantageuse. Je doute qu'après Madame Le Maure 509, luy dit-elle, il y ait, dans Paris, une aussi belle voix, et qui chante avec autant de goût que vous, ma chère nièce. Pendant que nous étions encore à table, la couturière porta tout ce que nous lui avions demandé, moyenant quoi, [p. 428] nous partîmes d'abord que nous eûmes diné, et ma cousine assura mes enfants de son amitié, et leur promit qu'elle les verrait souvent, dès qu'elle serait à Paris. Elle s'y est établie tout à fait, depuis la mort de sa mère, et leur a tenu parole, car elle vit avec eux, avec beaucoup d'union.

Nous arrivâmes à Orléans le matin à dix heures. À peine y fûmes-nous que je reçus une lettre de Monsieur le comte d'Hérouville, qu'il m'envoya par son valet de chambre. Il me marquait qu'étant obligé de partir pour l'armée, dont il était major général, il avait laissé, à Paris, une partie de sa maison pour nous recevoir, qu'il me priait de l'accepter, qu'il en avait convenu

-

<sup>&</sup>lt;sup>509</sup> Nicole-Catherine Le Maure (1703 - 1786), cantatrice française.

ainsi avec Monsieur de La Pauplinière, son ami, qui y viendrait manger la soupe avec nous et que comme il était essentiel que le mariage de ma fille se fit fort secrètement, par des raisons personnelles à Monsieur de La Pauplinière, il désirait que nous fussions descendre chez lui afin de n'y être vûs de personne, et me priait aussi de ne voir personne avant la célébration du mariage. L'abbé de Lacoste qui savait le dessous [p. 429] des cartes de cette conduite mystérieuse, m'engagea à accepter cette offre. Je répondis à Monsieur le comte d'Hérouville, avec toute la reconnaissance que je lui devais, que je me conformais aux arrangemens qu'il avait pris. Le valet de chambre repartit avec ma réponse. Je le suivis de près, et nous arrivâmes à Paris le 30 juillet 1759 à dix heures du matin, et fûmes descendre chez Monsieur le comte d'Hérouville, qui logeait sur le Palais Royal, rue Richelieu<sup>510</sup>. Nous y trouvâmes son secrétaire pour nous recevoir, qui nous conduisit dans la chambre qui était destinée pour ma fille, et qui lui dit, en lui présentant une corbeille, « voilà, Mademoiselle, ce que Monsieur de La Pauplinière m'a chargé de vous remettre, dès que vous seriés ici ».

Nous ouvrîmes cette corbeille, nous y trouvâmes un désabillé des plus galants, en dentelle de point d'Alençon, doublé de tafetas couleur de cerise, une coiffure de la même dentelle, deux chemises de jour, une de nuit, et un habit complet de tafetas blanc, avec sa coeffe, et engageante de point d'Angleterre, avec les bas, les souliers, l'éventail et tous les assortimens nécessaires pour le lendemain, jour de célébration du mariage [p. 430]. À peine eûmes nous examiné toutes ces belles parures, que La Pauplinière entra. Il nous fut présenté par Monsieur l'abbé de Lacoste. Il parut étonné au premier coup d'œil, et il avait raison, car je n'avais jamais vû ma fille aussi bien, soit que son tein fut animé par la fatigue du voyage, ou par le grand chaud qu'il faisait, soit que ce fut la présence d'un homme qu'elle allait épouser, pour qui elle était pénétrée des sentimens les plus vifs de reconnaissance; elle eut dans ce moment les plus belles couleurs qu'on puisse avoir. Ses yeux étaient animés, et semblaient lui exprimer tout ce qu'elle ressentait pour lui. Il fut si frapé de toutes les perfections qu'il vit dans toute sa personne, qu'il ne put s'empêcher de lui dire qu'il l'avait aimée par effort d'imagination, sur tout le bien qu'il avait entendu dire d'elle, mais que présentement, il trouvait que ses idées n'avaient point été aussi loin, à beaucoup près, que ce qu'il avait présentement le bonheur de voir et d'admirer en réalité, qu'il se trouvait le plus heureux des hommes d'être à la veille d'être uni à une personne aussi accomplie. « Tout ce que je vois en vous excuse l'empressement [p. 431] que j'ai eu de vous attirer auprès de moi, et les

<sup>&</sup>lt;sup>510</sup> C'est ce qu'indique aussi un article paru le 21 août 1759 dans les Affiches, annonces et avis divers (Toulouse), p. 42 - 43 (Ce document est transcrit dans notre volume II, pièce n° 9).

fatigues que je vous ai occasionnées. Il faudra vous coucher ce soir à bonne heure et vous reposer. Dès que nous serons à Passi, nous tâcherons par tout ce qui pourra vous faire plaisir, de vous amuser pour vous refaire de toute la peine que vous avez pris dans votre route ». « Je l'ai prise avec joye, Monsieur, répondit-elle, par reconnaissance. J'en serai bien refaite si j'ai le bonheur de posséder votre cœur. Tout ce que vous faites pour moi et tout ce que je vois est un grand acheminement pour vous assurer du mien ». Cette réponse obligeante engagea une conversation tendre, dont l'un et l'autre eurent lieu d'être satisfait. Je l'embrassai, ainsi que mon fils, que je lui présentai. Nous nous fîmes réciproquement des compliments très affectueux et très tendres, ensuite nous laissâmes ma fille dans sa chambre, pour luy donner le tems de quitter son habit de voyage, et de se coeffer. Mon fils fut s'abiller, et je passai au salon de compagnie avec La Pauplinière, pour convenir de l'heure à laquelle il faudrait ratifier le contrat de mariage, et aller ensuite fiancer à Saint-Roch, sa paroisse, selon l'usage de Paris [p. 432]. Nous convîmes que Fortier<sup>511</sup>, son notaire, viendrait nous joindre à trois heures après-midi, qu'après que la ratification serait faite, je conduirais ma fille à Saint-Roch, vers les six heures du soir, où il se trouverait, qu'après avoir fiancé, il s'en retournerait à Passi, que je reviendrais souper et coucher chez Monsieur d'Hérouville, que le lendemain matin, nous irions dans l'équipage de ce seigneur, ma fille, mon fils, et moi, nous rendre, à dix heures, chez le curé de Passi, où il se trouverait, pour recevoir la bénédiction nuptiale et entendre la messe, et de là, que nous nous rendrions tous ensemble à son château de Passi. Dès que tout fut ainsi réglé, on vint nous avertir qu'on avait servi. Nous eûmes un très bon diné, et très délicat. Nous mangeâmes de bon appétit, nous bûmes du très bon vin de Bourgogne. La conversation fut très gaye. Le désabillé que ma fille avait pris, et sa coefure ne préjudicièrent pas à 512 sa figure. Monsieur La Pauplinière s'en aperçut, et ses observations fournirent à une partie de notre conversation, qui fut à l'avantage de ma fille [p. 433]. À peine eûmes nous pris le café que le notaire arriva. Nous passâmes dans un cabinet. Il en fit la lecture. Monsieur La Pauplinière s'aperçut qu'il n'y était pas parlé des habits, toilete, linge, bagues, joyeaux, et pierreries. Il dit à Fortier d'y ajouter tous ces articles, dont il faisait don, de bon cœur, à sa future épouse, lesquels il voulait qu'elle retirât en cas de prédécès. Le notaire écrivit toutes ces choses dans l'acte de ratification, à l'exception des pierreries, qu'il oublia<sup>513</sup>. Je ne sai pourquoi nous ne nous en aperçûmes pas pour lors, malheureusement. L'acte fut signé par

<sup>&</sup>lt;sup>511</sup> Alexandre Fortier, notaire de Paris entre 1728 et 1778, collectionneur de peintures, notamment des peintres Boucher et Deshays (André Bancel, *Jean-Baptiste Deshays...*, p. 25).

<sup>&</sup>lt;sup>512</sup> Méja a procédé ici à plusieurs ajouts sur le seul « à » savoir « [p]à[s] [à] ».

<sup>&</sup>lt;sup>513</sup> Ces éléments ont été étudiés par Cucuel (*La Pouplinière...*, p. 236 - 239). Le détail des bijoux a été effectivement ommis sur le contrat passé à Toulouse.

nous, et le notaire l'emporta. La Pauplinière nous quitta pour se rendre à la paroisse Saint-Roch, pour se confesser, chose qu'il n'avait fait depuis long tems, et je fus seul y conduire ma fille, pour fiancer, après s'être aussi confessée. Dès que ces deux préliminaires furent remplis, nous nous en retournâmes chez nous, et La Pauplinière partit pour Passi, avec l'abbé de Lacoste, très impatient à ce qu'il me parût, d'être au lendemain [p 434].

Dès que nous fûmes seuls, en attendant le souper, j'eus une assez longue conversation avec ma fille et mon fils, sur le bonheur d'un évènement aussi inespéré. J'exhortai ma fille à mériter l'estime, l'amitié et la tendresse de son époux, que de là, dépendait le succès de ses projets pour la fortune de sa famille. J'exhortais aussi mon fils d'avoir toutes les attentions possibles pour sa sœur et pour son mari, qu'il falait étudier son caractère, et se conformer à ses idées, et à son goût, que c'était le vrai moyen de lui plaire, et s'en faire aimer, qu'il falait pourtant que ce fut sans affectation, et sans bassesse, pour mériter son estime, parce qu'on méprise ordinairement ceux qui s'avilissent jusqu'à faire une cour serville. Je resterai avec vous autres à Passi pendant quelques tems, pour examiner toutes choses, et je vous donnerai, suivant les circonstances, les conseils que vous devés attendre de ma tendresse pour vous, et de mon expérience. Je vous exhorte à être fort unis ensembles. Ce sera le moyen de parvenir au but que vous vous êtes proposés l'un et l'autre, [p. 435] et que j'embitione depuis que vous êtes nés. Nous fûmes souper, et ensuite nous coucher, car nous avions grand besoin de repos, les uns et les autres. Ma fille se leva assés matin, pour avoir le tems de faire sa toilette. Elle n'y négligea rien. Elle fut très bien coeffée, par un habile valet de chambre, que nous avions mené avec nous, et qui, dans les suites acquit une célébrité dans Paris. Elle mit un habit de tafetas blanc, selon l'usage de Paris, avec les assortiments les plus élégants, et sa figure ne perdit rien, sous cette nouvelle parure. Nous partîmes à neuf heures, dans la berline du comte d'Hérouville, atelée de six beaux cheveaux anglais, qui allaient si vite, que nous fûmes devant la porte de la maison du curé de Passi dans très peu de tems. Elle était gardée par des gardes de la maréchaussée, afin que personne n'entrât, que nous, pour éviter les actes d'hostilité que l'on craignait de la part des frères, qui voyant qu'ils allaient perdre la succession de celui-ci, auraient peut-être joué de leur reste. La grande porte de l'église était fermée et gardée par dedans. Nous y entrâmes par la maison du curé, et nous n'y trouvâmes que les témoins nécessaires, [p. 436] et Monsieur de La Pauplinière, qui nous attendait avec empressement.

Le curé commença la cérémonie par départir la bénédiction nuptiale aux deux fiancés, et il monta à l'autel, tout de suite, pour dire la messe. L'on ouvrit, dans cet instant, la porte de

l'église, et comme le bruit s'était répendu, dès que nous fûmes arrivés, que Monsieur de La Pauplinière était dans l'église, qui se mariait, tout le monde accourut, et l'église se trouva plaine de tous les habitans, et de tous ceux qu'il avait mariés, qui étaient en grand nombre, car il était dans l'usage d'en marier six qu'il dottait, ce qui était cause qu'il était fort aimé dans ce lieu. J'en fus convaincu, par la joye que tout ce peuple nous témoigna, lorsque nous sortîmes de l'église, et par tous les souhaits de bonheur qu'ils firent aux deux époux, ce qui me fit grand plaisir, car il est bien flateur d'être aimé dans le lieu qu'on habite.

Nous remontâmes dans nos équipages dès que nous eûmes signé sur le registre de la paroisse l'acte de la célébration du mariage, ce qui ce fit après la messe [p. 437].

Nous n'eûmes point d'alerte de la part des frères comme nous le craignions. Peut-être n'en sçurent-ils rien, qu'après que tout fut fini, c'est ce que je n'ai jamais sçu. Nous fûmes descendre au château de Passi, que La Pauplinière avait acquis à vie, de Monsieur le président de Rieux<sup>514</sup>, fils du fameux Samuel Bernard<sup>515</sup>. C'est une des plus belles maisons, et un des plus beaux lieux qu'il y ait, aux environs de Paris, et si beau que depuis que La Pauplinière est mort, c'est Monsieur le duc de Panthièvre<sup>516</sup> qui l'habite.

En sortant de nos équipages, nous traversâmes un beau péristile, rempli de beaucoup de gens à livrée, et de beaucoup d'autres personnes, vétus d'habits galonés en or, et en argent que je pris pour des seigneurs qui devaient diner avec nous, cependant, ce n'était que les officiers et les musiciens de la maison.

Nous entrâmes dans l'appartement qui est ensuite au rez de chaussée, que nous parcourâmes d'un bout à l'autre, et dont la magnificence m'étonna. La Pauplinière proposa ensuite à son épouse de monter au premier étage, pour voir si l'appartement où elle devait coucher lui plairait plus que celui-ci [p. 438]. Son épouse lui répondit qu'il serait difficile qu'il fut plus agréable et plus magnifique, à quoi il s'empressa de répondre qu'il lui plairait encore plus, parce qu'elle y trouverait des choses qu'elle n'avait pas vu dans celui-ci.

Nous montâmes par un escalier magnifique, et après avoir traverssé quelques pièces, nous entrâmes dans la chambre à coucher qui lui était destinée. Nous y trouvâmes Madame Saint-

<sup>&</sup>lt;sup>514</sup> Gabriel-Bernard de Rieux (1687 - 1745) aristocrate français.

<sup>&</sup>lt;sup>515</sup> Samuel Bernard (1651 - 1739), financier français.

<sup>&</sup>lt;sup>516</sup> Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre (1725 - 1793), aristocrate français.

Aubin<sup>517</sup>, amie de La Pauplinière, qui restait dans la maison avec son mari, qui lui présenta trois grandes corbeilles, très galament ornées, que l'on ouvrit, et dans lesquelles il y avait pour cent mille écus de pierreries, de bijoux, de tabatières en or, d'étoffes d'or et d'argent, en pièce de dentelles, des chemises, de bas de soie et généralement de tout ce qui est nécessaire pour assortir grandement la garde-robe d'une femme des plus riches.

La première chose qu'on lui présenta fut une belle bourse garnie de deux cent louis, que l'époux présenta à sa femme en luy disant que quand elle aurait employé cet argent, son caissier avait ordre de luy compter tout ce qu'elle voudrait [p. 439]. Ma fille le remercia très poliment, et lui dit qu'elle n'abuserait pas de sa générosité, et tout de suite, sans examiner cette bourse, elle la remit entre les mains de sa femme de chambre, pour qu'elle l'enfermât dans son armoire. Il lui présenta ensuite une tabatière d'or, d'une beauté singulière pour la cizelure, qui avait coûté 1500 livres. Elle la saisit avec avidité, vint à moi, m'embrassa, et me dit, « voilà, cher Papa, le bijou qui me fait le plus de plaisir, par celui que j'ai de vous l'offrir. C'est une bien faible marque de la reconnaissance que je vous dois, pour toutes les peines et les dépenses que je vous ai occasionnées, pour une éducation qui est la cause de ma fortune, et du bonheur que j'ai d'être l'épouse de Monsieur de La Pauplinière, qu'elle regarda, dans ce moment, d'un air de contentement qui le flata beaucoup ». Je l'embrassai tendrement. Je la remerciai, et lui dis que la seule récompense qui pouvait me flater était de la voir heureuse, et d'aimer tendrement son mari. Elle donna ensuite une tabatière d'or à son frère, moins belle, et distribua beaucoup de nœuds d'épée, [p. 440] de sacs à ouvrage, et d'éventails, à tous ceux qui étaient dans la maison, ainsi qu'aux musiciens. Elle ne voulut point voir ce qui était dans les autres corbeilles, pas même les bijoux, ni les pierreries, et ordonna à sa femme de chambre, d'enfermer, et de ranger, tout ce qui y était, dans les armoires de sa garde-robe, et d'en prendre les clefs. Tous les domestiques de la maison vinrent lui faire la révérence. Elle leur donna cent louis, qu'elle distribua à chacun, selon le poste qu'il occupait. Le diner fut magnifique, et dès que l'on eut servi le dessert, nous entendîmes une simphonie admirable de clarinetes et de cors de chasse de la musique de la maison qui m'enchanta.

Nous eûmes, l'après-midi, beaucoup de visites du voisinage. On promena dans le parc pendant quelques tems. Nous rentrâmes dès qu'il fut nuit dans le château, dont nous trouvâmes tous les appartemens éclairés, par une quantité étonnante de bougies, [p. 441] et la cour par deux

<sup>&</sup>lt;sup>517</sup> Jeanne-Thérèse Goërmans, dite Madame de Saint-Aubin (1727 - ?).

pots à feu, car les réverbères n'étaient pas, pour lors, encore connus<sup>518</sup>. J'imaginai que cette grande illumination était un extraordinaire qu'on faisait en faveur de la noce, mais dans les suites, je vis que c'était l'usage de la maison. Ainsi, tous les soirs on alumait au moins cinquante bougies dans les appartemens.

On ne retint personne à souper, parce que La Pauplinière, qui savait que son épouse avait grand besoin de se reposer, ne voulut pas qu'elle veillât. Aussi fut-elle se coucher sortant de table.

Le lendemain, Monsieur le comte de Clermont<sup>519</sup>, prince qui honorait La Pauplinière de son amitié, luy envoya un page luy dire qu'il viendrait manger sa soupe, pour faire connaissance avec son épouse, et le féliciter sur son mariage. Mon gendre, qui avait des affaires essentielles aux fermes, ne peut se dispenser d'y aller. Il laissa à sa femme le soin de recevoir ce prince, si il n'était de retour lorsqu'il arriverait. Il arriva effectivement à midi, [p. 442] et La Pauplinière ne revint qu'à une heure. Ma fille, mon fils, et moi, étions descendus dans l'appartement du rez-de-chaussée, pour le recevoir. Ce prince lui fit un compliment très flateur, et luy témoigna le plaisir qu'il avait que son ami eut fait un aussi beau choix. Ma fille répondit très noblement, et sans avoir l'air embarrassé à ce compliment. Le prince eut une longue conversation avec elle, dont elle se sortit à merveille, et avec cette politesse aisée qu'ont les personnes d'esprit qui ont l'usage du monde, ce qui étonna le prince, car il n'imaginait pas qu'une demoiselle qui n'était jamais sortie de sa province peut avoir ce ton, noble et aisé, qu'elle avait.

La Pauplinière arriva. Le prince courut l'embrasser avec transport, et lui dit « je vous félicite, mon cher ami, vous avez fait un choix qui vous fait honneur et qui contribuera au bonheur de votre vie. La conversation que j'ai eu [p. 443] avec votre belle dame me prouve que personne n'était plus en état qu'elle de faire les honneurs de votre maison, et d'y attirer la meilleure compagnie de Paris ». La Pauplinière, qui sentait la vérité de ce compliment, en fut d'autant plus flaté.

On servit le diner, le prince se plaça au près de ma fille, nous étions vingt à table. La conversation fut assés gaie et ma fille y brilla. Dès que l'on eut servi le dessert, les cors de chasse et les clarinettes retentirent et donèrent plusieurs airs très agréables. Dès que l'on eut pris le café,

<sup>&</sup>lt;sup>518</sup> Les réverbères (des lampes dotées de réflecteurs en cuivre) furent installés dès 1766 à Paris (Jean Delumeau, *Rassurer et protéger...*, p. 547 - 548). Les premiers réverbères n'arrivèrent à Toulouse qu'en 1778, sur la Place royale, la ville, fut quant à elle éclairée en 1784 (Jean-Luc Laffont, « Éclairer la ville... », p. 84.

<sup>&</sup>lt;sup>519</sup> Louis de Bourbon-Condé (1709 - 1771), comte-abbé de Clermont.

on fut se promener dans les bosquets. Nous rentrâmes dans le château et le prince se retira, pour s'en aller chez luy. Nous montâmes dans la galerie pour entendre le concert. Cette galerie est une pièce digne de la maison d'un prince, elle a trente toises de longueur sur cinq de largeur, elle est éclairée par sept fenêtres de chaque côté, dont l'un à la vue sur la ville de Paris, la rivière de Seine, le chemin de Versailles et le potager de la maison. L'autre côté à sa vue sur la cour du château, et sur une partie du parc [p. 444]. Elle est plafonée, parquetée et décorée magnifiquement. Le concert était composé de seize des meilleurs musiciens de Paris, tous compositeurs et obligés de donner chacun à leur tour une pièce de leur composition, savoir, un clavessin, deux cors de chasse, deux clarinettes, un haubois, un basson, deux violoncelles, une contre basse, une flute, une harpe, quatre violons et un cinquième violon, qui était Monsieur de Zimermann 520, officier aux gardes suisses, ami de La Pauplinière qui restait, avec sa femme, dans la maison.

La Pauplinière donnait à ces seize musiciens quarante mille livres de gages, et ils avaient la permission d'aller faire des écoliers en ville, ils mangeaient ensemble dans le village, et avaient chacun un cabriolet, à leurs dépens, pour aller à Paris, et ils se rendaient chaque jour au château, aux heures indiquées. Ma fille ne chanta point dans ce concert parce que la fatigue du voyage l'avait enrouée [p. 445].

Nous apprîmes, quelques jours après, que le prince, ayant été à Versailles le lendemain, avait fait de grands éloges de la nouvelle mariée à la Reyne, et à [p. 446] toute la famille royale, ce qui se répendit tout de suite dans toute la cour, et nous valut beaucoup de visites de seigneurs et de dames, et flata infiniment le mari. Je n'avais pas encore eu le tems d'aller à Paris voir mes parens pour leur faire mes excuses, de ce que je ne leur avais pas communiqué ce mariage et des raisons qui m'en avaient empêché.

Je dis, un soir à mon gendre que nous ne pouvions plus, déçament, différer d'aller voir mes parents à Paris. « Est-ce que vous y en avez ? », me répondit-il avec un air étoné. « Oui, Monsieur, lui-dis-je, et beaucoup, parce que ma mère était de ce pain-ci ». « Je n'avais jamais sçu cela, me répliqua-t-il ». « Eh bien, Monsieur, quand vous sçaurés qui ils sont, vous en serés flaté, ce sera une augmentation de dot, lui dis-je en riant, vous sçaurés donc que je suis parent des maisons de Nicolaÿ, de Rohan Chabot, de Mole, de Jausson, de Brezés, de la Chartre, de Brion, de Mortemar, [p. 447] et de Madame de Montrieux, veuve de Saint-Marc, mon oncle, qui a une fille, qui est ma

<sup>&</sup>lt;sup>520</sup> Christian-Emmanuel de Zimmermann (Toul, 1730 - Paris, 1813) violoniste suisse, qui fréquenta la maison de La Pouplinière jusqu'en 1762 (Georges Cucuel, *La Pouplinière...*, p. 201).

cousine germaine, qu'il convient que nous alions voir toute cette parenté de qui je suis connu, aux quels je vous présenterai, et je suis sûr que nous en serons très bien reçus ». Mon homme parut interdit un moment, et me répondit qu'il en parlerait avec son épouse. « Eh bien, Monsieur, parlés-luy en, j'irai, demain, les voir tous, car je ne veux pas me brouiller avec eux, et nous prendrons ensuite jour, pour y aller ensemble ».

J'ai apris depuis que ce n'était pas sans raison qu'il avait été étoné d'aprendre que j'avais une parenté aussi brillante, car lorsqu'il conçut le dessein d'épouser ma fille, il avait cru que la sortant de l'extrémité du royaume, elle n'aurait aucun parent qui put la gêner, que par ce moyen, il serait maître absolu de sa femme, qu'il continuerait de vivre à sa fantaisie, entouré de femmes de peu de chose, qui étaient si complaisantes et qui avaient chassé de chez lui la bonne compagnie. J'ay même sçu depuis, que si il en avait été instruit avant son mariage, [p. 448] il n'aurait jamais épousé ma fille, tant il était enfoncé dans cette crapule.

Heureusement, par un effet de mon étoile, je ne m'en étais pas venté à l'abbé de Lacoste, qui, si il l'eut sceu, s'en serait retourné de Toulouse sans rien conclure, car il savait la façon de penser de mon gendre, et il était luy-même intéressé à se maintenir en crédit auprès de lui.

La Pauplinière se plaignit à son épouse de ce que je voulais l'obliger à aller voir des parents, qui étant d'un rang aussi élevé, méprisaient les fermiers généraux, dont il serait vraisemblablement mal reçu, et surtout de Monsieur de Nicolay, premier président de la Chambre des Comptes, qui avait accoutumé de recevoir avec beaucoup de hauteur ses confrères fermiers généraux lorsqu'ils avaient affaire à lui.

Ma fille me rendit cette conversation le lendemain matin. Je lui répondis que ces visites étaient indispensables, pour luy procurer une plus grande considération, [p. 449] et un plus grand crédit sur l'esprit de son mari, que cette démarche était d'ailleurs essentiele pour remplir mes vues, que quant à ce qui regardait Monsieur de Nicolay, celui-ci ferait une très grande différence de La Pauplinière seulement fermier général avec La Pauplinière son alié, que j'en étais sûr, par l'amitié que toute cette famille avait pour moi ; que j'yrais d'abord après diner voir ce magistrat et mes autres parents ensuite à qui je ferais part de son mariage et de ce qui s'était passé à ce sujet, que je leur anoncerai sa visite, et celle de mon gendre, et que par la manière dont ils recevraient cette nouvelle je jugerais de l'aceuil qu'ils luy feraient, que ce serait d'après cela que je règlerais les démarches que j'aurais à faire.

Pour exécuter plus vite mon projet, je fus dîner chez mon ami Monsieur Larroche, directeur des fermes<sup>521</sup>, afin d'être plus à portée de commencer mes visites à bonne heure. Je fis la première à Monsieur de Nicolaÿ qui fut très aise de me revoir. Je luy apris le sujet de mon voyage et la raison qui m'avait empêché de lui communiquer plutôt [p. 450] le mariage de ma fille, dont il fut satisfait. Je lui dis même, tout bonnement, les raisons qui étaient cause que je n'étais pas venu lui présenter mon gendre et ma fille. Il se mit à rire et me témoigna combien il était aise d'un mariage aussi avantageux, car je lui en avais raconté en détail tous les avantages. Il me dit qu'il était vrai qu'il n'avait pas accoutumé de faire de grandes politesses aux fermiers généraux mais quand ils font la fortune de demoiselles de condition, nous leur en savons gré, et par reconnaissance, les parents de celle qu'ils ont épousé les reçoivent avec plaisir et vivent bien avec eux. « Ainsi par cette raison, je ferai une grande différence, à présent, de Monsieur La Pauplinière, puisque il est devenu mon parent en épousant ma cousine d'avec La Pauplinière avant son mariage. Il éprouvera cette différence, par l'aceuil que je lui ferai, lorsqu'il viendra me voir, je vous le promets, et il en sera content [p. 451]. Je fus successivement chez tous les autres à des jours différents, qui me témoignèrent, avec beaucoup d'amitié, le plaisir qu'ils avaient de la fortune de ma fille, et me tinrent le même propos que Monsieur de Nicolaÿ.

Lorsque je fus assuré du succès des visites que je ferais avec mon gendre, je revins à Passi et le pressai très fort de venir avec moi et son épouse pour les faire. J'avais raconté auparavant à ma fille en particulier ce qui s'était passé et comment j'avais été reçu. Elle pressa si fort son mari qu'il fut obligé de se rendre à nos désirs. Comme il aimait l'ostentation, il voulut y aller avec deux carrosses. Il se mit dans l'un avec son épouse, je me mis dans l'autre avec mon fils, escortés chacun de quatre laquais, car comme je viens de le dire, le bon homme avait beaucoup de vanité et il me falut supporter ce ridicule pour ne pas lui déplaire, quoi que intérieurement, j'en fusse très honteux. Nous arrivâmes à l'hôtel Nicolaÿ. Dès que l'on nous eut annoncés, Monsieur le président, ainsi que Madame la présidente, vinrent au-devant de nous, jusques à la moitié de la galerie qui sert de pièce de compagnie. Ils embrassèrent ma fille et mon gendre, [p. 452] et témoignèrent à celui-cy combien ils luy sçavaient bon gré d'avoir fait la fortune d'une parente à la famille de laquelle ils étaient très attachés depuis long-tems. Ils trouvèrent ma fille charmente, se félicitèrent de la connaître et d'être à portée de vivre, à l'avenir, avec elle. L'on s'assit, la visite dura plus long-tems qu'il ne falait par raport à toutes celles que nous avions à faire, mais Madame

<sup>&</sup>lt;sup>521</sup> Mondran évoque sans doute le directeur des fermes Jean Hersmuller de Laroche.

de Nicolaï avait entrepris une conversation d'amitié avec ma fille, et Monsieur de Nicolaï avec mon gendre qui fut si longue que nous ne trouvâmes personne chez soy que Madame de Montrieux, ma tante, lorsque nous quittâmes l'hôtel Nicolaï. Madame nous accompagna jusqu'à l'escalier, et Monsieur le premier président donna la main à ma fille, jusqu'à son carrosse, après nous avoir comblé pendant notre visite de toute sorte de marques d'amitié, ce qui flatta si fort mon gendre que lorsque nous fûmes à Passi, il me dit qu'il falait que Monsieur le premier président m'aimât bien pour lui avoir fait des politesses aussi marquées, à quoi je lui répondis qu'il aimait ses parents, [p. 453] et qu'il l'éprouverait dans toutes les occasions qui se présenteraient.

Nous fûmes ensuite chez ma tante de Montrieux, qui nous fit une aussi bonne réception. Nous nous en retournâmes, de là, à Passi, parce qu'il était trop tard pour continuer.

Mon gendre fut si content de son après-midi qu'il en était transporté de joye. Il ne put s'empêcher d'en parler pendant le souper, où il y avait trente personnes, et d'en faire le sujet de la conversation, tant qu'il dura, ce que je désaprouvai intérieurement, et que je trouvai peu assorti à sa hauteur, et à sa vanité. Saint-Aubin et sa femme, l'abé de Lacoste, et Maison Neuve<sup>522</sup>, me parurent fort tristes pendant ce souper. Ils ne s'attendaient pas que ma fille eut des parents à Paris, ce qui les affligeait, et leur faisait présager quelque chose de sinistre pour eux, comme je le dirai dans la suite.

Monsieur de La Pauplinière avait de l'esprit, racontait et écrivait très bien, mais il voulait passer pour savant dans tous les arts. Il affectait de donner des pensions considérables à nombre de gens de lettres, et d'artistes, Voltaire<sup>523</sup>, Marmonteil<sup>524</sup>, l'abé Raynal<sup>525</sup>, Vocansson<sup>526</sup>, Latour, peintre<sup>527</sup>, et beaucoup d'autres, [p. 454] avaient part à ses biens faits. Ces gens-là, pour luy faire la cour, le prônaient partout et faisaient des ouvrages à sa louange. Les vers venaient en foule au premier de l'an. Il avait composé plusieurs comédies, qu'il avait fait jouer à Passi, sur son théâtre,

<sup>&</sup>lt;sup>522</sup> François-Pierre Gazon Galpin de Maisonneuve (1696 - 1762).

<sup>&</sup>lt;sup>523</sup> François-Marie Arouet, dit Voltaire, (1694 - 1778)

<sup>&</sup>lt;sup>524</sup> Jean-François Marmontel (1723 - 1799), écrivain et homme de lettres français. Il avait fait ses premières armes au sein de l'académie des Jeux floraux, à Toulouse et à l'académie de Montauban, avant de rejoindre Paris sur les recommandations de Voltaire en 1745.

<sup>&</sup>lt;sup>525</sup> Guillaume-Thomas François Raynal, homme de lettres français (1713 - 1796).

<sup>&</sup>lt;sup>526</sup> Jacques Vaucanson (1709 - 1782), scientifique, mécanicien, membre de l'académie des sciences.

<sup>&</sup>lt;sup>527</sup> Maurice Quentin de la Tour, peintre (1704 - 1788).

un roman intitulé Daïra<sup>528</sup>, l'histoire de son voyage en Holande<sup>529</sup>. Tous ces ouvrages avaient été célébrés par les poètes gagés, et il avait eu soin de faire transcrire tous les ouvrages que l'on avait fait à sa louange, sur le plus beau papier, par une bonne main, et les avait fait relier en un volume in folio, de trois pouces d'épaisseur, en marroquin rouge du levant, sur tranche dorée, et son portrait gravé à la tête, avec un bel épître dédicatoire. J'étais un matin dans ma chambre, occupé, selon mon usage, à lire. Il vint m'y trouver, portant sous son bras cet in folio. « Puisque vous aimés la lecture, Monsieur, me dit-il, je vous porte un manuscrit intéressant pour moi, dont la lecture vous amusera. Ce sont des ouvrages faits par les plus célèbres auteurs du royaume », et sans s'expliquer d'avantage, il posa le livre sur ma table, resta un moment avec moi, et puis [p. 455]<sup>530</sup> s'en alla pour ne pas retarder l'impatiance qu'il croyait que j'aurai de le lire. Effectivement, dès qu'il fut sorti, je le pris, mais quel fut mon étonement, après que j'en eus parcouru plusieurs endroits, je n'y trouvai qu'une basse flaterie, et des éloges continuels prodigués sans pudeur à un homme dont le principal mérite était de passer pour avoir six cents mille livres de revenu, et d'en employer douze mille à payer ces panégéristes et quarante mille à seize musiciens, et deux mille qu'il avait assuré, par contrat, en rente viagère, à l'abbé de Lacoste, pour le récompenser de la peine qu'il avait pris de venir chercher ma fille, à Toulouse, tandis qu'il avait un religieux, de la communauté des Bons hommes<sup>531</sup>, près de Passi, qui venait nous dire la messe, les fêtes, et dimanches, à midy, qu'il envoyait ensuite diner à l'office. Ce contraste me fit faire des réflections qui ne furent pas à l'avantage de mon cher gendre. Le premier jour de fête qui survint, je me trouvai dans la chambre de ma fille, avec son mari. À midi, un valet de chambre vint nous avertir que tout était prêt pour la messe. Le mari donna la main à son épouse. Je les suivis. Après avoir traversai une antichambre, [p. 456] nous en traversâmes une seconde, pleine de musiciens, et d'un orgue magnifique. Un très grand arceau, qui était dans cette pièce, donait entrée dans la galerie dont j'ai parlé, au bout de laquelle il y avait un arceau pareil, dont la fermeture était en glaces, qui y étaient assujetties, sur la menuiserie de la porte. Cette porte était fermée lorsqu'il n'y avait pas de messe, de sorte que le jour du concert, j'avais cru que c'était un trumeau qu'on avait placé là, seulement pour répéter la galerie, ce qui fesait un très bel effet. Ce jour-ci, le trumeau en question était ouvert, et il y avait ensuite la chapelle, assés grande, de forme ronde, couvert d'un

<sup>&</sup>lt;sup>528</sup> Daïra, Histoire orientale en quatre parties, Paris, Simon, 1760.

<sup>&</sup>lt;sup>529</sup> Journal du voyage de Hollande, s.l. [Paris], Claude-François Simon, s.d. [1731].

<sup>&</sup>lt;sup>530</sup> Le copiste a consigné « page 555 », il faut lire plus vraisemblablement « 455 » que nous rétablissons.

<sup>&</sup>lt;sup>531</sup> Couvent des minimes de Nigeon, situé dans la commune du même nom, près Passy (aujourd'hui Paris). Fondé en 1493, ce couvent fut démantelé à la Révolution.

dôme à lanterne pour l'éclairer. Cette chapelle est magnifiquement décorée, par des peintures et des lambris dorés. Ils traversèrent la galerie, qui était remplie de beaucoup de personnes de condition, pour aller se mettre dans la chapelle, sur deux prie-Dieu, garnis de tapis, [p. 457] et carreaux de velours galonés en or, que j'aperçus en entrant dans cette galerie. Ma fille salua toute cette assemblée, avec beaucoup de politesse et de grâces, et ils furent se placer sur leurs prie-Dieu. Pour moi, je n'eus pas le courage de les suivre, je m'arrêtai en entrant et me plaçai dans un coin sur un fauteuil, ainsi que mon fils. Dès qu'ils furent placés, la messe commança et la musique en même tems. L'orgue accompagnait, et le tout ensemble faisait une armonie céleste. Si cette musique avait été chez le Roi, je l'aurais admirée, et elle m'aurait fait grand plaisir, mais chez un fermier général, et mon gendre, je la trouvais si ridiculement placée que j'en étais tout honteux, et j'avoue que toutes ces réflexions, que je ne cessais de faire malgré moi, m'empêchaient d'entendre cette messe avec l'attention d'un bon chrétien. Je ne pouvais me persuader que tout ce monde ne fut venu à cette messe pour se mocquer d'un financier qui voulait se donner les airs d'un souverain. La musique finit en même tems que la messe ; ma fille revint par la même galerie, et s'aprochant des dames et messieurs qui y étaient, les pria à diner. Tout ce monde resta, [p. 458] et il y eut deux tables de ving-cinq couverts (couverts) chacune, servies dans la profusion qui est d'usage dans une fête. J'en fus surpris, et on me répondit que c'était l'usage, tous les jours que l'on disait la messe au château. J'ai vu que quand il n'y avait pas, ces jours-là, cette affluence de monde, mon gendre était fort triste, et qu'il n'était gai que quand la galerie était plaine. Comme on ne se metait jamais à table qu'à deux heures, il était près de quatre heures quand on en sortait. De là, on passait dans l'appartement qui est vis-à-vis, à plein pied, où l'on s'amusait à différents jeux d'adresse, et jamais aux cartes, qui étaient proscrittes dans cette maison. On faisait la conversation, ou l'on promenait dans les bosquets, ensuite, l'on montait, à six heures, dans la galerie, pour le concert. Ces jours-là, tous les appartemens étaient éclairés, ainsi que la galerie, par un nombre prodigieux de bougies, placées sur des lustres de cristal magnifiques.

C'est dans ce lieu enchanté qu'étaient exécutés ces concerts admirables, et je puis avancer hardiment, que nulle part en France, [p. 459] on n'entendait d'aussi bonne musique, ni mieux exécutée. Tous les ambassadeurs des souverains de l'Europe qui font leur résidence à Paris y venaient régulièrement, tous les jours de fête. Ils y vinrent ce jour-là pour voir ma fille, et Monsieur de La Pauplinière leur fit des reproches sur ce qu'ils ne lui avaient fait l'honneur de venir diner. Il leur présenta son épouse. Ils s'excusèrent poliment en luy disant qu'ils n'auraient point pris la liberté de venir diner, sans avoir eu auparavant l'honneur de rendre leurs devoirs à

Madame, mais qu'à présent qu'ils avaient eu cet honneur, et le bonheur de connaître une dame aussi accomplie, ils ne manqueraient pas de cultiver une connaissance aussi agréable, et aussi flateuse. Le concert commença. L'usage était que, quand dans la simphonie, il y avait un menuet, les cavaliers se levaient, et s'allaient prendre les dames pour dansser, à la fois plusieurs menuets, à quatre, et à deux. Au premier menuet que l'on joua, Monsieur le comte de Bestuchal<sup>532</sup>, ambassadeur de Russie, fut prendre ma fille pour danser un menuet à deux [p. 460]. Tout le reste de la compagnie ne voulut point danser, pour pouvoir mieux examiner la dansse de ma fille. Comme elle danssait parfaitement, elle fut fort aplaudie, ce qui fit grand plaisir à son époux, qui en reçut des complimens de toute la compagnie. Après qu'on eut joué plusieurs concerts, ma fille chanta quelques monologues des opéras de Rameau, et une ariette que les simphonistes accompagnèrent et finit par de petits airs, qu'elle s'accompagna avec le clavessin.

Pendant qu'elle chantait, Monsieur le comte de Bestuchal, qui était auprès de La Pauplinière, lui prit la main, la lui serra et d'un air transporté, lui dit, « ah! Mon cher Monsieur, que vous êtes heureux, vous possédés la femme la plus accomplie qu'il y ait, beauté, figure, voix, talens, caractère, excellent esprit; tout est réuni au plus haut degré dans sa personne, mais ce qui m'étonne et qu'on m'a assuré être vrai, c'est que cette excellente dame n'est jamais sortie de sa province qu'à présent! Comme se peut-il qu'on ait pu l'y élever aussi bien et lui donner cet air aisé du monde, qui ne s'acquiert que dans les meilleures compagnies à Paris ou à la cour [p. 461]? »

La Pauplinière répandait des larmes de joye, et admirait pour le moins autant sa femme que l'ambassadeur. Plus elle chantait, plus l'entousiasme durait. Elle finit par un air d'opéra qui commence par ces parolles : *Que ce jour est charmant et que ces lieux sont beaux*<sup>533</sup>, en jetant ses regards sur son cher époux et ensuite sur toute la compagnie. Elle le chanta d'un air si affectueux et si expressif et donna tant d'âme à son chant que toute la compagnie éclata d'applaudissemens

<sup>&</sup>lt;sup>532</sup> Mondran fait semble-t-il référence à l'ambassadeur de Russie à la cour de France, Michel Bestoujeff-Rumine.

<sup>&</sup>lt;sup>533</sup> Ces vers, « Que ce jour est charmant et que ces lieux sont beaux » sont tirés de la scène II du premier acte de la tragédie en musique, en cinq actes et un prologue de François Françoeur et François Rebel, *Scanderberg*. (François Françoeur, François Rebel, *Scanderberg*, Paris, Jean-Baptiste Christophe Ballard, 1735). Cette tragédie, créée 17 ans après celle d'Antonio Vivaldi, conte l'histoire de Gjergj Kastriot Skanderbeg (1405-1468) général albanais essentiellement connu pour avoir tenu tête aux Ottomans. Il est à noter que la scène II de l'acte premier est un monologue du personnage de Scanderberg et donc plus probablement destiné à une voix masculine, comme le préconise le livret. Le rôle de Scanderberg fut tenu lors de la première (à Versailles, le jeudi 27 octobre 1735) par Denis-François Tribou, dont la voix était qualifiée de Haute-contre, comme celle de Jélyote, l'ami de Mondran, qui tint lors de cette même représentation, le rôle d'un muphti (*Scanderberg, tragédie, représentée pour la première fois le jeudy 27 octobre 1735*, Paris, chez Ballard, 1735, p. X).

et convint qu'il n'était pas possible de chanter avec plus de goût, plus de justesse, plus de grâces, une plus belle figure et une plus belle voix. Tous ces ambassadeurs partirent enchantés de ce qu'ils venaient de voir et d'entendre. Ils le publièrent par tout Paris et à la cour, ce qui donna une très grande réputation à Madame La Pauplinière, et fut cause que tout ce qu'il y avait de plus brillant, à Paris et à Versailles, s'empressa de venir à Passi, pour la voir, et l'entendre [p. 462]. Le lendemain, nous eûmes beaucoup de monde à dîner, et entr'autres, Monsieur le comte de Jarnac<sup>534</sup>, frère cadet du feu duc de Rohan Chabot, prince de Laon<sup>535</sup>, mari de la princesse de Laon, morte à Toulouse<sup>536</sup>. Il était mon parent par Catherine de Nicolaï<sup>537</sup>, Marquise de Vardes, dont la fille, Mademoiselle de Vardes<sup>538</sup>, était mère du duc de Rohan, prince de Leon, ainsi que du comte de Jarnac. Celui-ci, que je connaissais depuis mes premiers voyages à Paris, était le meilleur seigneur qu'on peut voir. Il félicita La Pauplinière sur son mariage et lui dit qu'il luy savait bien bon gré d'avoir fait la fortune d'une parente aussi aimable, dont il aimait beaucoup le père. Vous me trouverés dans toutes les occasions bon alié, et vous, ma belle cousine, comptés sur mon amitié. Je suis très aize de vous connaître. On m'a dit tant de bien de vous, qu'on doit être flaté de vous apartenir, et d'être de votre aimable société. Je la cultiverai si vous voulés bien l'agréer, autant que mon âge, et mes infirmités me le permettront [p. 463]. Ma fille accueillit ce compliment avec sa politesse ordinaire, et reçut ce seigneur avec les attentions, et la distinction, dües à sa naissance. Elle se placea au près de lui à table. La conversation roula beaucoup sur les talens de ma fille et surtout ce qu'on en disait à la cour d'avantageux. On parla ensuite de quelques belles voix qu'il y avait à Paris, mais on convint qu'elles étaient toutes bien inférieures à la sienne. Les corps de chasse et les clairinettes vinrent donner plusieurs airs de leur composition pendant le dessert, ce qui fit grand plaisir à toute la compagnie, et termina le diner très agréablement. La promenade succéda au dîner. Après quelque tems, le comte de Jarnac me prit à part. Nous nous écartâmes de la compagnie, et nous retirâmes dans un bosquet. « Vous sçavés, me dit-il, que je vous suis attaché depuis long tems. On ne peut qu'avoir les mêmes sentimens pour Madame votre fille, dès que l'on la connait. Je vais vous révéler bien de choses que vous

<sup>534</sup> Charles-Annibal de Rohan-Chabot, comte de Jarnac (1687-1762).

<sup>&</sup>lt;sup>535</sup> Louis-Bretagne-Alain de Rohan-Chabot (1679- 1738) avait épousé Françoise de Roquelaure le 29 mai 1708. (Louis Sandret, *Histoire généalogique...*, 1886, p. 165 - 166).

<sup>&</sup>lt;sup>536</sup> Françoise de Roquelaure (1683-1741) mourut le 5 mai 1741 à Toulouse. Mondran était d'ailleurs présent lors de l'ouverture de son testament (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 1875, 2<sup>e</sup> reg., 65v° - 73r°, 1741, 5 mai. Le testament avait été passé à Toulouse, le 22 avril 1741).

<sup>&</sup>lt;sup>537</sup> Catherine de Nicolaï avait épousé François, marquis de Vardes, capitaine colonel des Cent-Suisses de la garde du Roi et gouverneur d'Aigues-Mortes.

<sup>&</sup>lt;sup>538</sup> Marie-Hélène du Bec-Crespin (1661 - 1743), marquise de Vardes, avait épousé le 18 juillet 1678 à Saint-Cloud Louis, duc de Rohan (1642 - 1717) (Louis Sandret, *Histoire généalogique....*, p. 163).

ignorés, et auxquelles il est essentiel que vous metiez ordre, avant de quitter ce pais-ci, [p. 464] si vous voulés que Madame votre fille jouisse dans Paris de la considération qu'elle mérite, sans quoi personne ne la verra. Tout ce qu'il y a de bonne compagnie, pour laquelle elle est faite, s'attend qu'elle fera un grand changement dans sa maison, et on n'attend que cette réforme pour accourir en foule luy faire la cour. Vous devés vous être aperçu qu'il vient ici très bonne compagnie en hommes, et point, ou très peu en femmes comme il faut, en voici la raison : La Pauplinière, quoyque homme d'esprit, n'aime autour de lui que des flateurs. Ce rolle n'est point fait pour des gens de condition<sup>539</sup>, moins encore pour les dames. Il en a retiré chez lui quelque unes et y en [a] attiré d'autres, dont il a fait la fortune, qui sont de vraies créatures sans naissance et sans vertu. Il vit librement avec elles, comme un sultan au milieu de son serrail. Ces femmes sont des dégulées, qui se permettent les propos et les chansons les plus libres devant qui que ce soit, ce qui donne un très mauvais ton à cette maison, et en interdira la porte, tant qu'elles y seront, aux dames de mérite [p. 465]. Il y a de même, icy, des hommes dont l'état et la conduite déshonorent votre gendre. L'abé Lacoste est un coquin, qu'il faut chasser le premier. C'est un misérable apostat qui a mérité la roue et le feu, et qui aurait subi un de ces suplices sans la protection de l'abé de Laville<sup>540</sup>. Allés au couvent des Célestins<sup>541</sup>, où il a été moine. Le prieur vous dira ce que c'est que cet homme. Il vous fera son histoire, et vous verrés combien il vous importe de le faire chasser de chez Madame votre fille, incessament.

Maison Neuve, autre mauvais sujet, est un second<sup>542</sup> affilié à votre maison. C'était un riche marchand drapier de Paris, qui avait été camarade de collège avec votre gendre. Cet homme, par ses débauches, a fait une banqueroute de huit cent mille livres. La Pauplinière l'a reçu chez lui, il mange à sa table, et il luy est devenu si nécessaire par le maquerelage qu'il en a fait son meilleur ami, car il est bon que vous sachiez que La Pauplinière est fort libertin, mais comme il a le cœur bon, il peut se corriger, [p. 466] surtout dès qu'il n'aura plus, auprès de lui, un homme qui ne cherche que les moyens de l'entretenir dans cette débauche, pour se rendre utile. Le sieur Saint-Aubin et son épouse, qui sont aussi dans cette maison, sont des gens de rien. Son nom est Roube, natif de Béziers, et il a pris, je ne sai pour quoy, le nom de Saint-Aubin. Sa femme était une musiciene, qui allait en ville donner des leçons de musique, et de clavessin à tant par mois. La

 $<sup>^{539}</sup>$  Le copiste avait écrit « considération », qui a été partiellement biffé et remplacé par « condition ».

<sup>&</sup>lt;sup>540</sup> Jean-Ignace de La Ville (Bayonne, 1690 - Paris, 1774) homme d'Église et diplomate français.

<sup>&</sup>lt;sup>541</sup> Ancien couvent de Paris fondé en 1352 et supprimé en 1770, situé dans le Marais, entre les rues du Petit musc, de la Cerisaie et de l'Arsenal.

<sup>&</sup>lt;sup>542</sup> « second » est ajouté au bas de la ligne par Méja.

Pauplinière la prit pour toucher le clavessin à son concert, il s'en accomoda, et la maria ensuite avec ce prétendu Saint-Aubin, qui n'avait rien, et lui donna une charge de commissaire inspecteur des Maréchaussées. Voilà le fonds de la compagnie de votre gendre, tous commenceaux de sa maison. Pour tous les autres, il sera facile de s'en déffaire dès qu'ils verront que les autres sont chassés, parce qu'ils comprendront facillement que la réforme s'étendra sur eux par la même raison, ils se le tiendront pour avertis et n'atandront pas qu'on les chasse. Vous êtes prudent et vous avez de l'expérience [p. 467]. C'est à vous à prendre les moyens les plus convenables pour faire cette réforme, et à les inspirer à Madame votre fille. J'ai cru vous rendre un grand service de vous faire connaître les gens qui habitent cette maison, et qui ont la confiance de votre gendre. Je m'y suis cru obligé en honneur, par l'estime que j'ai pour vous, et par les liens qui nous unissent ».

J'avais écouté attentivement le comte de Jarnac, sans l'interrompre, et avec un étonnement que je ne sçaurais exprimer. Il s'aperçut de mon émotion. « Vous êtes étonné, me dit-il. Vous avez lieu de l'être, mais vous avez de l'esprit et de la fermeté, c'est tout ce qu'il vous faut pour réussir ». Je lui témoignés toute la reconnaissance que je lui devais dans une circonstance aussi intéressante pour le bonheur de ma fille, et nous revînmes joindre la compagnie. Peu de tems après, je me retirai dans ma chambre, fort triste, et fort pensif.

« Quoi, disais-je en moi-même, cet abbé Lacoste qui s'est donné la peine de venir à Toulouse, chercher ma fille, et à qui en partie, j'ai l'obligation de son mariage, cet homme, que mon gendre m'a dit être son intime ami, à qui il vient [p. 468] d'assurer par reconnaissance une pension viagère de deux mille livres, est donc un scélérat, qu'il faut faire chasser.

Cette Madame de Saint-Aubin, qui s'est donné tous les soins pour faire les emplettes des présents de noce, qui les a présentés à ma fille, avec tout l'empressement et les marques les plus affectueuses, est donc une coquine, dangereuse pour le repos de ma fille, dont il faut se défaire, ainsi que de son mari, qui est un homme infâme, puisqu'il livre sa femme à mon gendre. Ce Maison Neuve, banqueroutier, homme infâme et dangereux, qui m'a fait une cour servile depuis que je suis icy, et de qui je n'ai reçu que des prévenances et des politesses pour récompense, il faut que je le fasse chasser de cette maison, et que je le réduise à la mendicité. Que pensera de moi mon gendre, si je parviens à éloigner de luy des gens avec lesquels il est accoutumé de vivre. Cela ne lui donnera-t-il point de l'humeur contre nous tous ? Quelle en sera la suite ? À peine

nous a-t-il comblé de ses bienfaits, dira-t-il, que nous voulons nous rendre maître chez lui [p. 469]. Cela est-il juste, ou est la reconnaissance que nous lui devons ?

Mais en même tems, animé par l'honneur, et par l'intérêt de ma fille, je me disais à moimême : « la véritable réconnaissance n'est-elle pas de lui rendre l'estime du public, et de le sortir d'une crapule qui lui fait un tort infini dans l'esprit des honetes gens ? »

Combatu par toutes ces différentes réflexions, je crus qu'il était prudent de ne rien faire sans conseil, dans une circonstance aussi délicate. Je pris le parti d'aller raconter à Monsieur de Nicolaÿ tout ce que j'avais apris de Monsieur le comte de Jarnac, sans le compromettre, et d'agir après cela, conséquemment à ses conseils, persuadé de sa prudence et de son amitié pour moi.

Je fus coucher à Paris, chez mon ami Monsieur Larroche, et le lendemain matin, je fus à l'hôtel Nicolay. Je racontai à Monsieur le président tout ce qu'on m'avait apris et lui demandai son conseil. Il fut d'avis que j'allasse voir le supérieur des Célestins, pour savoir ce qu'était l'abbé Lacoste, qu'elle conduite il avait tenu dans le couvent, et comment il en était sorti [p. 470]. Monsieur de Nicolaï, qui connaissait ce supérieur, m'assura que c'était un homme vrai, et qu'il m'instruirait, de manière à mériter la croyance de mon gendre, qu'après qu'il m'aurait bien instruit, il falait que je revins diner chez lui, et qu'après diner, nous concerterions ensemble ce qu'il faudrait faire. Je fus tout de suite aux Célestins. Je m'annonçai au supérieur comme le beaupère de Monsieur La Pauplinière, et comme parent de Monsieur de Nicolaï. Ce religieux me reçut très poliment, mais il fit d'abord quelque difficulté de me dire la vérité sur le compte de Monsieur l'abbé de Lacoste, par scrupule, et par crainte de blesser la charité. Après plusieurs instances de ma part, et après lui avoir fait sentir de quelle conséquence il était, pour l'honneur et le repos de ma fille, de ne point garder cet homme chez elle si tout ce que j'en avais apris était vrai, il se détermina à me dire tout ce qu'il savait; et il en savait, et il en savait tant, qu'il semblait l'avoir suivi pas à pas, et avoir été toujours avec lui dans ses voyages, ce qui me surprit beaucoup, et me prouva qu'il n'y a que les moines qui puissent avoir des correspondances partout quand [p. 471]<sup>543</sup> ils veulent.

original, indiqué en marge. Dans ce cas et comme sur la page suivante, ces indications n'ont pas été rapportées, mais correspondaient, en toute logique, aux pages 471 et 472, que nous restituons.

<sup>543</sup> Ici, comme souvent, Méja a ajouté un astérisque. Habituellement il renvoie au numéro de page du manuscrit

« Monsieur, me dit-il, l'abé de Lacoste est né à Versailles, fils d'un bourgeois, il prit l'habit chez nous et se conduisit bien<sup>544</sup>, ce qui fut cause que nous lui permîmes de prendre le soudiaconat. Quelques tems après il commença à se dissiper. Il descendait souvent dans le cloître, pour y recevoir des jeunes filles qui venaient le voir. J'en fus averti. Je lui en fis des reproches, et lui représentai charitablement que cette conduite ne convenait pas à son état. Il me répondit qu'il ne croyait pas que ce fut un mal ni un sujet de scandale de voir ses cousines. Je fis suivre ces demoiselles. Je sçus où elles logeaient, et que non seulement elles n'étaient point ses parentes, mais même que c'étaient des filles suspectes. Je le lui dis et lui déffendis d'en voir aucune. L'une de ces filles qui était la fille du secrétaire de Monsieur Parin Montmartel<sup>545</sup>, et qui était celle qui revenait le plus souvent, revint encore, et l'abé Lacoste, malgré ma défense, la reçut. Je le réprimandai vivement, et le menaçai de le faire mettre en prison, si il y revenait une autre fois, et que je lui tiendrai parolle. Lorsqu'il vit qu'il n'y avait plus moyen de voir cette fille, il prit [p.472] la résolution de s'enfuir avec elle en Holande, et pour avoir de l'argent, il imagina de faire semblant d'être chargé, par une personne qu'il disait devoir se marier incessament, d'achetter tout ce qui était nécessaire pour la noce. Il fut chez un orphèvre, choisir les bijoux et de l'argenterie qu'il fit pezer, dont il prit le compte, et ordonna à l'orphèvre de porter tous ces effets à une certaine heure, et dans une maison qu'il lui indiqua, au premier étage, où logeait, disait-il, le Monsieur pourquoi cette emplette se fesait, et qu'il y serait lui-même pour la recevoir. Cet orphèvre, qui ne connaissait l'abé de Lacoste que comme un bon religieux, ne se douta de rien et lui promit de s'y rendre.

L'abé fut ensuite chez un marchand d'étoffes en soye, sous le même prétexte, et choisit aussi plusieurs beaux habits, en prit le compte du marchand, et lui ordonna, de même, de porter le tout, à une différente heure, et dans une différente maison, qu'il lui indiqua de même, et où il dit qu'il se trouverait. Comme il était aussi connu de ce marchand, celui-ci ne se douta de rien, et ne manqua pas au rendez-vous.

[p. 473] Il avait aposté, à la porte de la première maison, un homme affidé qui conduisit l'orphèvre dans l'appartement indiqué. Dès que celuy-ci eut étalé ses effets, l'abé lui dit, « attendésmoi icy, je vais passer dans la chambre du Monsieur, qui est avec sa prétendue pour luy faire voir tout cela, et me faire donner l'argent, pour vous payer ». L'abbé sort de cet appartement et au lieu

<sup>&</sup>lt;sup>544</sup> Un « si » est biffé devant « bien ».

<sup>&</sup>lt;sup>545</sup> Jean Pâris de Monmartel, financier français (1690 - 1766).

d'aller dans celui qu'il avait dit, il descend, et entre dans un fiacre, qui l'attendait à une porte de derière, et décampe avec les effets du pauvre orphèvre, qui ne les a plus vus depuis.

L'abé va de suite poser ces effets dans une chambre qu'il avait louée, et s'en va dans l'autre maison qu'il avait indiqué au marchand pour les attendre. Il place le même domestique sur la porte, pour le conduire dans l'appartement où il attendait. Le marchand arrive, même prétexte, il fait semblant d'aller faire voir les étoffes au Monsieur, il descend, emporte les étoffes, entre par une porte de derrière dans un fiacre, et les dépose dans la même chambre que l'argenterie.

La maitraisse, avec qui il devait évader, avait eu la précaution de s'y rendre le matin, après avoir volé une somme considérable à son père, et les pierreries de sa mère. Il quitta son [p. 474] habit de moine, en prit un de séculier, il fit sa male. Une chaise de poste arriva sur le soir. Ils partirent ensemble avec tout leur butin, et se rendirent à La Haye avec le fidèlle domestique, qui l'avait si bien servi.

Le jour même, l'orphèvre et le marchand vinrent réclamer au couvent le père Lacoste, et me racontèrent le vol qu'il leur avait fait. J'en fus au désespoir et n'eus, dans ce moment, d'autre ressource que de leur dire que j'en étais bien mortifié, mais qu'il n'était pas dans ce couvent, et que vraisemblablement, il n'y reviendrait plus. Je me suis bien reprochai depuis, de ne l'avoir pas mis en prison, lorsque je l'en menaçai. Dès qu'il fut en Holande il se maria avec cette demoiselle, et trouva le moyen d'être connu de Monsieur l'abé de La Ville, secrétaire de l'ambassade de France. Celui-cy, qui était galant, trouva cette jeune femme de son goût, et pour éloigner le mari, il lui donna une commission dans différentes cours d'Allemagne entre autres à la cour de Dresde, où il se tint long tems. L'abbé de Lacoste était très propre pour les négociations, il avait l'esprit insinuant, parlait bien, et avec beaucoup de facilité [p. 475]. Il resta trois ans dans différentes cours, et l'électrice de Saxe<sup>546</sup> fut si contente de lui qu'elle lui donna une fort belle tabatière d'or, enrichie de son portrait.

Il revint à La Haye, il y trouva sa femme, mais il n'y trouva plus son protecteur. Il avait été rapellé en France et employé dans le ministère des affaires étrangère. Sa femme, accoutumée à son absence, ne le vit pas d'un œil aussi tendre qu'auparavant. Elle avait fait, aparement, quelque connaissance qui lui tenait plus à cœur. Il s'en aperçut, en fut piqué, et l'empoisona. Il partit de suite pour l'Italie, fut à Rome se jetter aux pieds du Pape, à qui il s'accusa d'avoir évadé du

<sup>&</sup>lt;sup>546</sup> Marie-Josèphe de Habsbourg (1699 - 1757), archiduchesse d'Autriche.

couvent. Il le pria de l'absoudre et de lui donner un bref, pour que son supérieur le reçut en grâce, sans lui faire subir des peines et des châtiments, tels qu'il convenait les avoir mérités, ce qui luy fut accordé. Il quitta Rome, et traversa l'Italie en habit séculier. Il s'arrêta à Milan, où il séduisit une fille, qu'il mena à Turin, disant que c'était sa femme. Il y séjourna quelques tems, et ayant eu lieu de se plaindre de sa fidélité, il l'empoisona, comme la première. Il s'en vint à Marseille, et là, n'osant continuer sa route jusques à Paris, [p. 476] crainte d'être arrêté, soit par les marchands qu'il avait volés, soit par l'ordre de son supérieur, il écrivit à Monsieur l'abé de La Ville, son protecteur, qui était en grand crédit à la cour, pour le prier de lui envoyer un saufconduit signé du Roy, afin de pouvoir paraître à Paris en sûreté. Celui-ci le luy envoya et il arriva à Versailles, sa patrie, sans crainte de fâcheux accident, habillé en abbé. Il fut d'abord faire sa cour à son protecteur, à qui il dit que son épouse était morte de maladie. Il fut présenté par lui à Madame la dauphine de qui il avait vu le père et la mère à Dresde. Il en fut très bien accueilli, et lui montra la tabatière que cette souveraine lui avait donné. Madame la dauphine 547, qui ne voyait dans cet homme qu'une personne qui avait été employée dans des négociations utiles à l'état, selon l'atestation de l'abé de La Ville, et un homme d'esprit, s'entretint quelque tems avec luy, et lui fit plusieurs questions [p. 477] sur les différentes cours qu'il avait vu en Alemagne, aux quelles il répondit d'une manière satisfaisante. Elle lui permit de venir lui faire sa cour de tems en tems. Mais comme toutes ces politesses n'étaient point de l'argent comptant, et que ses finances diminuaient insensiblement, sans espoir de pouvoir les rétablir, il s'intrigua pour tâcher d'entrer dans une maison où on voulut avoir soin de luy. Il avait entendu souvent parler de Monsieur de La Pauplinière comme d'un homme très riche et très généreux qui aimait les gens d'esprit et à talens. Il imagina de se faire présenter chez lui par l'abé de La Ville. Cela luy réussit. Un jour que La Pauplinière fut à Versailles, l'abé de La Ville le lui présenta comme un homme d'esprit qu'il aimait et qu'il avait employé, avec succès, dans différentes cours d'Allemagne, pour les affaires de l'état. La Pauplinière fut charmé de faire cette connaissance, et l'abé de Lacoste ne manqua pas d'en profitter, en allant à Passi le jour du concert. Il fut retenu à souper, et il parla beaucoup de [p. 478] ses voyages en Allemagne, en Italie, à Rome et à Turin, voulant faire croire qu'il avait été employé dans tous ces endroits par la cour. Comme il racontait agréablement, il fut écouté avec plaisir, et La Pauplinière, intérieurement, se félicitait d'avoir fait connaissance avec un homme qu'il croyait d'une grande importance, par sa capacité, par son esprit, et par la confiance que le ministère avait eu en lui. Il revint la semaine suivante au concert. Il vanta beaucoup la musique

<sup>&</sup>lt;sup>547</sup> Marie-Josèphe de Saxe (Dresde, 1731 - Versailles, 1767).

et les musiciens, assura qu'il n'avait entendu, ni en Allemagne, ni en Italie, une musique aussi parfaitte et aussi bien exécutée. C'était fraper la corde sensible de La Pauplinière, car il se faisait gloire d'avoir les meilleurs musiciens de l'Europe, et il le croyait. On lui fit, en reconnaissance, encore plus de politesse et des reproches obligeants de ce qu'il ne venait que les jours de concert. Il se corrigea. Il vint plus souvent. Enfin, La Pauplinière en devint si angoué <sup>548</sup>, qu'il le prit chez luy, et s'i attacha si fort que c'était son conseil et son ami de confiance, et que Monsieur de La Sablière<sup>549</sup>, [p. 479] lieutenant-colonel, son ancien ami, qu'il avait chargé de la commission de venir à Toulouse, pour me demander ma fille en mariage de sa part, et qu'il avait chargé de sa procuration, pour cette affaire, étant tombé malade à Béziers, sa patrie, d'une maladie dont il faillit mourir, La Pauplinière le remplacea par cet abé. Je revins chez Monsieur de Nicolaï, comme nous en avions convenu, et lui racontai tout ce que le supérieur m'avait dit, comme je viens de l'écrire. Ce digne et prudent magistrat me conseilla de n'en point parler à mon gendre, mais de faire un mémoire contre l'abé de Lacoste, qui ne contint que ce que le supérieur m'avait dit, de le faire transcrire par une main étrangère, de remettre cette copie à ma fille, pour n'en parler à son mari qu'un jour qu'il serait de belle humeur, et dans un moment où les femmes ont un ascendant assuré sur leurs maris ; de luy recommander en lui remettant ce mémoire, qui d'abord lui paraîtrait incroyable, de ne rien dire à l'abé, qu'il ne fut assuré de sa mauvaise conduite, ce qui était facile, en allant lui-même s'en informer au prieur des Célestins [p. 480]. Il me recommanda aussi d'aller prévenir ce prieur, et le prier de ne pas dire à Monsieur La Pauplinière, lorsqu'il viendrait luy parler, que je fusse venu le voir. J'y revins avant de m'en retourner à Passi, et ce digne supérieur, qui en sentit les conséquences, me le promit, et me tint parolle. À l'égard de Saint-Aubin et de Maisonneuve, le président me conseilla de différer, jusques à ce que l'abé de Lacoste serait chassé, pour ne pas fraper tant de coups à la fois, dont l'ébranlement pourrait préjudicier à ma fille et à mon fils, et nous rendre tous odieux à mon gendre, qui croirait se trouver tout d'un coup seul, si il était privé de tant de gens avec qui il avait acoutumé de vivre depuis long tems.

Je revins à Passi le soir même, avec un air assés gai pour qu'on ne peut rien soupçonner. J'y restai quelques jours, sans rien dire à ma fille de mon projet. La fête de Notre-Dame, patrone de ma fille arriva [p. 481]. Monsieur de La Pauplinière luy envoya, le matin, par son premier valet de chambre, un très beau bouquet, avec des vers forts galans, et un écrain, rempli d'une garniture

-

<sup>548 (</sup>sic) pour « enjoué ».

<sup>&</sup>lt;sup>549</sup> François de La Sablière, militaire.

complette d'aigues marines, entourée de carats, savoir le colier avec la rivière, les boucles d'oreille à girandoles, l'aigrette, la bague, les ronds de manche, et la busquière, plusieurs épeingles, le tout évalué dix-mille écus. Toutes ces pierres étaient si bien assorties, pour la couleur, et pour la grandeur, que c'était l'assortiment le plus parfait qu'on eut vû. Il avait été comandé pour Lazzarine<sup>550</sup> (sic), et comme elle était morte avant d'être fini, il avait resté sur le compte de Lempereur<sup>551</sup>, fameux jouaillier. Tous les domestiques de la maison, jusques au jardinier, vinrent présenter des bouquets à ma fille. Elle donna des étrennes à tous, chacune proportionnée au poste qu'ils occupaient, et ne donna pas moins d'un louis pour les plus petites, ce qui lui coûta plus de cinquante louis. Le valet de chambre qui lui avait apporté l'écrin, rasant son maître, [p. 482] lui dit qu'il avait choisi non seulement une belle et aimable femme, mais qu'elle avait une qualité bien louable, c'est qu'elle était libérale, et généreuse comme lui, et lui raconta toutes les étrennes qu'elle avait donné, à tous les domestiques de la maison. Dès que La Pauplinière fut habillé, il passa dans la chambre de son épouse, l'embrassa tendrement et lui dit : « je vous connaissais bien de belles qualités, mais je viens d'aprendre par mes gens que vous étés libérale et généreuse, cela m'a fait très grand plaisir. Je vous en aime encore d'avantage. Il faut faire du bien aux gens qui nous servent, c'est la première des charités que l'on doit pratiquer ».

La Pauplinière, qui ne cherchait qu'à plaire à son épouse et à l'amuser, lui proposa, huit jours après, d'aller à Versailles, la veille de Saint-Louis, pour être à portée d'entendre la messe du roi, et voir jouer les eaux. Cette proposition lui fit grand plaisir, car il luy tardait fort de voir un lieu dont elle avait entendu parler avec tant d'éloges et d'admiration.

[p. 483] Il avait pris la précaution, pour y être comodément, d'emprunter à Messieurs les fermiers généraux le petit hôtel qu'ils ont dans cette ville, et comme il avait un de ses neveux maître d'hôtel chez le Roi<sup>552</sup>, qui était déjà venu nous voir à Passi, il l'avait chargé de se donner tous les soins, pour que nous fussions agréablement. Il en prévint aussi Monsieur le marquis Despenchal<sup>553</sup>, chef de brigade des gardes du Roi et quelques seigneurs, de sorte que nous fûmes reçus au-delà de toute espérance.

220

<sup>&</sup>lt;sup>550</sup>(sic) pour « la tsarine ». Mondran fait ici référence à la mère de Catherine II de Russie (1729 - 1796), Jeanne-Elizabeth de Holstein-Gottrop (1712 - 1760), décédée à Paris le 30 mai 1760.

<sup>&</sup>lt;sup>551</sup> Ce personnage est identifiable à Jean-Denis Lempereur (1701 - 1779), joailler dont la boutique se situait cour neuve du Palais (Jérôme Pichon, Vie de Charles-Henry, comte de Hoym, ambassadeur de Saxe-Pologne en France et célèbre amateur de livres, Paris, 1880, t. 2., p.165).

<sup>&</sup>lt;sup>552</sup> Alexandre-Augustin de Saffray d'Engranville, page de la Petite écurie du Roi.

<sup>&</sup>lt;sup>553</sup> Louis d'Espinchal (1723 - 1761) aristocrate et militaire français.

Nous allâmes descendre à l'hôtel des fermes. Dès que nous y fûmes, un officier de la maison du roi vint dire à ma fille, que si elle voulait descendre dans le parc, on ferait jouer quelque pièce d'eau en sa faveur, ne pouvant les faire jouer toutes, parce qu'il fallait les réserver pour le lendemain, qui était la fête du roi, que de là, nous pourrions aller voir la ménagerie, et ensuite Trianon. Nous descendîmes dans le parc, et vîmes jouer deux pièces d'eau, et le labirinthe. Nous sortîmes par la grille de fer de l'orangerie, et fûmes dans un des carrosses du Roy, à la ménagerie, où nous vîmes tous les animaux rares qu'elle renferme [p. 484]. On nous fit entrer dans une grotte, qui est sous le grand pavillon. Nous y entrâmes, par un coridor décoré de coquillages, aux deux bouts duquel il y a des portes en grille de fer ; la seconde était ouverte. Dès que nous fûmes entrés dans cette grotte, on ferma cette seconde porte, pour que personne ne vint se joindre à nous. On ouvrit la première. Toutes les demoiselles et ceux qui n'avaient pu entrer en même tems que nous se placèrent dans le corridor et voyoint à travers la grille de la seconde porte jouer les différents petits jets d'eau, ce qui les amusait beaucoup. Pendant ce tems-là, un des fontainiers, qui était resté au dehors de la première porte, la ferma, et un instant après, il ouvrit un robinet qui fit aller tous les petits jets d'eau qui étaient à travers les coquillages, tant dans le pavé, que sur les murs des côtés, et sur la voute du corridor, de sorte que toutes ces demoiselles se sentant mouillées de toutes parts, donnèrent grand sujet de rire à tous ceux qui n'avaient pu entrer, et à nous qui étions témoins aussi, et des cris qu'elles lançaient [p. 485]. On leur ouvrit enfin la première porte, tout le monde se moqua d'elles, et elles n'eurent d'autre parti à prendre que d'aller dans le voisinage, faire sécher leurs habits, et même leurs chemises.

Nous remontâmes dans le carrosse, et nous fûmes à Trianon, que nous parcourûmes. On fit jouer plusieurs pièces d'eau, et on nous fit voir le jardin secret du Roi, dans lequel peu de personnes entrent. Ce jardin est rempli de très grandes serres, couvertes en carreaux de verres de Bohème, et contiennent toute sorte d'arbres fruitiers, et des annanas qui produisent des fruits dans l'hiver, par le moyen des poêles qui les réchaufent, et les mettent, par le secours des thermomètres, au degré de chaleur nécessaire. Le chef des jardiniers, qui était fils du premier jardinier de la Pauplinière<sup>554</sup>, fit présent à ma fille d'un annanas, présent qui nous fit plaisir à tous les deux, parce que nous ne connaissions point ce fruit, et nous le gardâmes pour Passi.

<sup>&</sup>lt;sup>554</sup> Le jardinier de La Pouplinière, suivant son inventaire de 1762, était un certain Gauché. L'ananas avait été implanté à Trianon par Claude Richard (1705 - 1784) qui travailla à Trianon dès 1753. Son fils, Antoine Richard (1735 - 1807), jardinier et botaniste formé au Jardin des plantes, fit de nombreuses expéditions scientifiques entre Europe et Afrique avant de collaborer avec son père dès 1767. Poursuivant son travail après la mort de Claude Richard, Antoine devint directeur des jardins botaniques de Trianon durant la Convention (Stéphanie de Courtois,

Nous revînmes très satisfaits de notre coursse à l'hôtel des fermes, où le neveu de La Pauplinière vint nous joindre. C'était un marquis dont j'ai oublié le nom, il était capitaine de cavalerie. On nous servit un très bon soupé sur de la vaissele de vermeil, aux armoiries du Roi, qui avait été préparé au grand comun [p. 486]. Le lendemain matin, nous nous rendîmes à la chapelle, où nous fûmes placés par Monsieur le marquis Despenchal dans une travée qu'il nous avait fait garder par un garde du Roi, d'où nous vîmes très comodément le Roi et toute la famille royale. Ma fille entendit, avec bien du plaisir, plusieurs belles voix qui chantèrent dans le motet qui fut exécuté durant la messe. Dès qu'elle fut achevée, un seigneur que je ne connoissais pas nous fit aller promptement nous placer dans le grand appartement du trône, pour voir passer le Roi, la Reine, et toute la cour. Ma fille était magnifiquement parée ce jour-là, et couverte de pierreries. Dès que nous fûmes placés, je me rapelai les rêves dont elle m'avait fait part autrefois, qu'elle était à Versailles, couverte de pierreries, et qu'elle voyait passer devant elle le Roy et toute sa cour. Je lui dis à l'oreille : « voilà tes rêves réalisés ». Elle s'en souvint, et en sourit. Le roi arriva [p. 487]. Dès qu'il entra dans la sale où étions, il dit tout haut, « voilà Madame de La Pauplinière », et ne cessa de la regarder, sans s'arrêter. La Reyne le suivait, vit ma fille, la regarda aussi et fit signe, sans s'arrêter avec le doigt, à La Pauplinière, qu'elle voulait lui parler. Il alla à elle, et elle le félicita, et lui ordonna de mener sa femme à son petit couvert, pour l'admirer de plus près.

La Pauplinière revint tout de suite sur ses pas, nous dire l'ordre qu'il venait de recevoir. Monseigneur le Dauphin, Madame la Dauphine, Mesdames de France, et toute la famille royale, passèrent ensuite et regardèrent beaucoup ma fille, ainsi que tous les seigneurs qui suivaient. Dès que tout ce cortège eut passé, nous fûmes à l'appartement de la Reyne, attendre qu'on eut servi son diner, car ce jour-là, le Roi ne dina pas au grand couvert. Dès qu'elle fut servie, l'huissier de sa chambre vint nous avertir d'entrer. La reyne était seule, à table, environnée des dames qui la servaient. Il n'y avait que deux duchesses qui étaient assises sur des tabourets, pour la voir dîner. Dès que la Reyne vit ma fille, elle la regarda avec un sourris gracieux, et fit une petite inclination de tête. Elle la regarda beaucoup, [p. 488] et dit à demi-voix, assez haut pour que je l'entendisse, « elle est fort jolie et très bien faite, on dit qu'elle a beaucoup de talens et qu'elle est très bien élevée », s'adressant aux deux duchesses, qui furent de son avis. Après que nous eûmes resté quelques minutes, crainte de nous rendre incomodes, nous nous retirâmes. Nous trouvâmes un

<sup>«</sup> Claude Richard (1705 - 1784), Antoine Richard (1735 - 1807) », dans Michel Racine, (dir), Créateurs de jardins et de paysages en France de la Renaissance au XXI<sup>e</sup> siècle, 2001, t. I, p. 107 - 108).

autre huissier de la Chambre, qui nous dit que Madame la Dauphine voulait voir ma fille. Nous fûmes tout de suite dans son appartement. Nous trouvâmes Monsieur de Laroche-Aimont, grand aumonier, qui vint à moy, et m'embrassa à m'étouffer, en me félicitant. Je luy présentai ma fille et mon gendre, à qui il fit les complimans les plus flateurs et les plus affectueux. Je l'avais beaucoup connu lorsqu'il était archevêque de Toulouse. Nous entrâmes chez Madame la Dauphine qui était à table, tête à tête avec Monseigneur le Dauphin. Ils regardèrent beaucoup, l'un et l'autre, ma fille, parurent aplaudir à sa figure, à sa taille et à son air noble. Ils la saluèrent de la tête, et nous sortîmes. Autre huissier qui nous conduisit au dîner de Mesdames, [p. 489] conformément à l'ordre qu'il en avait reçu. Nous trouvâmes Mesdames à table, qui s'entretenaient de ma fille avec Monsieur le comte de Charolais<sup>555</sup>, qui était devant elles, debout. Je le pris d'abord pour un meunier. Il était vêtu d'un habit de drap gris, asssés passé, avec des boutons unis. Il avait ses cheveux sans frizure, dont le toupet, ainsi que les côtés, étaient attachés, derrière, par un ruban en queue, qui n'avait pas plus de six pouces de longueur. Comme je ne le voyais que par derrière, et que lorsque il tournait la tâte je ne voyais qu'un visage fort noir et fort hâlé, je ne comprenais pas qui ce pouvait être. Ce ne fut que lorsqu'il se retira un peu, pour faire place à ma fille, que j'aperceus qu'il avoit le cordon bleu, que je compris que c'était quelque seigneur de la cour. Mesdames, ainsi que lui, regardèrent beaucoup ma fille, la saluèrent de la tête, dirent beaucoup de bien d'elle l'une à l'autre, et parurent contentes de sa figure. Dès que nous fûmes sortis, La Pauplinière crut, pour ne manquer à rien, devoir présenter ma fille à Madame la marquise de Pompadour. On nous anonça chez elle. Nous [p. 490] la trouvâmes environnée d'une nombreuse cour. Elle vint au-devant de nous, et nous reçut debout, dans la pièce qui était avant celle où elle était. Elle félicita La Pauplinière sur le beau choix qu'il avait fait, fit beaucoup l'éloge de ma fille, qu'elle connaissait déjà de réputation, combla ma fille de politesses, après quoi, nous nous retirâmes à notre hôtel, pour dîner, bien fatigués de toutes ces coursses, et d'avoir resté si long tems debout. Tout cet exercice nous donna de l'appétit, et nous dînâmes en conséquence. À table, un page de Madame la comtesse de la Marche 556 vint proposer à ma fille, de la part de cette princesse, d'être de son cortège pour aller voir jouer les eaux plus comodément. Ma fille accepta cette offre honorable et obligeante. Le page lui donna l'heure, et le lieu du rendés-vous pour monter dans les calèches, et elle s'i rendit. Je n'ai jamais pu savoir à qui elle devait cette faveur de la part de cette princesse, tout ce que j'en sçai, [p. 491] c'est que

\_

<sup>&</sup>lt;sup>555</sup> Charles de Bourbon-Condé (Chantilly, 1700 - Paris, 1760).

<sup>556</sup> Marie-Fortunée d'Este (Modène, 1731 - Venise, 1803).

jamais fermière générale n'a eu pareil honneur. Ma fille arriva au péristile qui est devant la chapelle, lieu du rendé-vous. La princesse y arriva un instant après. Elle la salua très gracieusement, et se mit dans la première calèche. Les dames de la suite se mirent dans les autres, et ma fille ensuite. Tout le cortège était composé de six calèches, qui étaient couvertes de damas cramoisi, avec des galons, et des franges d'or. Elles étaient trainées par des suisses. Mon gendre, mon fils et moi suivîmes à pied, avec quelques messieurs de Versailles de la connaissance de mon gendre. Il y avait un monde infini, de toute espèce, pour voir jouer les eaux. Je pensais que ma fille devait être bien contente de briller, de cette sorte, dans cette occasion. Cette idée me donnait des jambes, et m'empêchait de m'apercevoir de la fatigue que m'aurait dû causer cette coursse qui dura au moins deux heures. Son mari et moi entendions dire, lorsqu'elle était passée, que c'était la plus jolie de la troupe, ce qui nous flatait tous les deux.

Dès que notre promenade fut achevée, nous revînmes chez nous, et nous partîmes pour Passi, très fatigués de nos courses, [p. 492] car on ne s'assied jamais à Versailles. Nous trouvâmes, à Passi, bonne compagnie qui nous attendait. Le soupé fut fort gai. On parla beaucoup de Versailles. La Pauplinière ne manqua pas de raconter toutes les circonstances du bon accueil qu'on avait fait à sa femme. Rien ne fut oublié, pas même l'annana que le jardinier nous avait donné, qu'il prétendit ne nous avoir donné que par la permission du Roi, qui avait soin de les compter luy-même. Nous fûmes nous coucher, sortant de souper.

Nous passâmes quelques jours fort gaiement. Je fis moi-même compliment à mon gendre sur le bon accueil à Versailles et sur les attentions de son neveu, ce qui luy fit grand plaisir. Il était bien aise que je remarquasse tout, et que je crusse qu'il était fort aimé à la cour. Je fis semblant de le croire pour me mettre bien dans son esprit, la veille du coup que j'alais luy porter. Je montai dans la chambre de ma fille pour cet effet, tandis qu'il était allé aux fermes. Je lui racontai l'avis que l'on m'avait donné, et le conseil que j'avais reçu de Monsieur le président de Nicolaï, en qui elle devait avoir confiance, [p. 493] sur ce que m'avait dit le prieur des Célestins. Je lui remis le mémoire, luy dis comme est-ce qu'il falait le présenter à son mari, dans quelle circonstance, l'intérêt qu'elle avait de chasser toute la canaille qui déshonorait son mari, et la déshonorerait elle-même, si elle vivait avec eux. Enfin, pour ne pas le répéter, je lui fis un résumé de tout ce que le comte de Jarnac, que je ne luy nommais pas, m'avait dit. Je ne lui parlai que des conseils que Monsieur de Nicolai m'avait donné, et lui recommandai de ne jamais dire à son mari que ce fut moi qui la fis agir. Elle me le promit, et elle fut exacte.

Comme elle était très sensible sur le point de l'honneur, et qu'elle désirait beaucoup attirer chez elle bonne compagnie en femmes, ce qu'elle voyait qu'il luy manquait pour donner de la considération à sa maison, elle fut bientôt convaincue de la réforme qu'il y avait à faire. Pour cela, elle s'y prêta de très bonne grâce, selon mes instructions.

Elle commença par l'abé Lacoste. Un jour que son mari était de belle humeur, elle lui dit, « je suis persuadée, mon cher ami, que vous ignorés ce que c'est que l'abbé Lacoste, [p. 494] car je vous estime trop, pour croire que si vous l'aviés connu, vous l'eussiés jamais reçu chez vous. C'est un apostat, un homme chargé de crimes qui déshonore votre maison. Tenés, lisés ce mémoire, ne vous prévenais point, car cela ne serait pas raisonable. Je vous dois trop de reconnaissance, et je vous aime trop pour ne pas m'intéresser à votre gloire, qui est aussi la miene. Allés, vous-même, sans en dire mot à personne, vous informer avec le prieur des Célestins, de la vérité du fait. On ne m'en a point imposé, c'est quelqu'un qui vous aime qui m'a fait remettre ce mémoire, je le vois par la manière obligeante dont il est dressé. S'il n'était pas vrai, on ne me dirait pas de m'adresser au supérieur de ce couvent, parce qu'il serait démenti, et si, comme je le crois, le prieur vous confirme les faits, je suis sûr que ce scélérat ne restera pas un instant de plus chez vous. Je vous demande cet éclaircissement à titre d'amitié. Ce que je demande est juste, et vous ne pouvés, si vous m'aimés, le refuser à la délicatesse de mes sentimens » [p. 495]. La Pauplinière fut d'un étonnement inexprimable. Lorsqu'il eut lu le mémoire, il ne pouvait croire qu'il fut vrai, et si il l'était, il sentait le ridicule qu'il s'était donné et se donnerait à l'avenir s'il continuait de garder cet homme chez lui. Pour ne rien faire à la légère, il fut, avant d'aller aux fermes, chez le prieur des Célestins, qui lui confirma tout ce qui était contenu dans le mémoire. Il revint à Passi, furieux contre l'abbé, et lui dit de sortir vite de sa maison, qu'il n'était pas fait pour vivre avec un monstre comme luy, qu'il n'y aurait jamais mis le pied s'il avait sçu ce qu'il avait apris aujourd'huy sur son compte. L'abé, interdit, et que le pêché accusait, partit sans rien répliquer.

Mon gendre fut tout de suite embrasser sa femme, et la remercier du conseil qu'elle luy avait donné, lui avoua que le mémoire avait été attesté vrai par le prieur, et qu'en conséquence, il avait fait passer la porte au scélérat, qu'il était inconsolable de ne l'avoir pas connu plutôt.

Il fallait encore nous débarrasser de Monsieur et Madame Saint-Aubin. J'en épiais l'occasion, elle se présenta très heureusement. Quelques dames de distinction de Paris, [p. 496] dont Madame de Montigni était du nombre, vinrent voir ma fille l'après-midi. Après avoir resté

quelque tems dans le salon de compagnie, elles témoignèrent désirer entendre chanter Madame de Saint-Aubin, et s'accompagner de la harpe, ce qu'elle fit tout de suite, mais quel fut mon étonnement, elle chanta un air, dont les paroles étaient si obsènes que toutes ces dames baissèrent les yeux. J'en fus si outré que je quittai la place, et m'en fus dans ma chambre, furieux contre cette coquine de dévergondée. Ces dames s'en furent peu de tems après. Dès qu'elles furent parties, ma fille vint me trouver dans ma chambre, furieuse de cette avanture, et me demander conseil sur ce qu'elle avait à faire.

Je lui dis que Madame Saint-Aubin n'était pas assés sotte pour avoir chanté cette chanson sans dessein, et que son intention avait été de décrier, par un air de licence, sa maison, [p. 497] affin qu'aucune femme de mérite n'eut envie d'y venir sans se déshonorer. « Voilà à quoy elle veut parvenir, et à quoi elle réussira, si vous ne la faites chasser incessamment. Je vous conseille donc d'aller trouver votre mari, de lui parler en particulier, de luy représenter tendrement le tort que cette femme vous ferait dans le monde si elle restait plus long-tems chez lui, que d'ailleurs, le mari et la femme sont de gens de si basse extraction qu'ils ne sont pas faits pour composer votre société, qu'a coutumée, pendant que vous étiés à Toulouse, de vivre avec les dames les plus distinguées, il serait dur pour vous d'être méprisée ici, au point qu'aucune femme ne voulut venir vous voir, que toutes les fortunes du monde ne pourraient vous faire changer de façon de penser, et que rien ne vous tient plus à cœur que votre honneur et votre réputation, puisque ce n'est qu'avec de tels sentimens que vous pouvés mériter son estime et son amitié.

Ma fille suivit mon conseil. Elle représenta toutes ces choses à son mari [p. 498]. Il en fut touché, et alla dire à Monsieur Saint-Aubin de sortir de sa maison, avec sa femme, tout présentement.

Madame Saint-Aubin, au désespoir de cette disgrâce, pleura, pâma, fit tant d'extravagance, et entra dans une si grande fureur, que la fièvre la prit et fut obligée de se mettre au lit. Elle y resta pendant quatre jours, espérant que si elle pouvait voir La Pauplinière, elle le toucherait de compassion et qu'il lui ferait grâce. Dès que je sçus ce qui se passait, je conseillai à ma fille de ne pas quitter un moment de vue son mari, de peur qu'il la vit et qu'il ne voulut plus la renvoyer, et de faire son possible pour obtenir de lui sa parolle d'honneur qu'il ne la verrait plus, ce qu'elle fit aussi, et à quoi elle réussit. Le cinquième jour, plusieurs messieurs de la cour, du nombre desquels était Monsieur Despenchal, vinrent diner à Passi, et arrivèrent à bonne heure, pour se promener dans le parc. La Pauplinière était allé aux fermes. Ma fille était dans sa chambre.

Madame Saint-Aubin qui connaissait tous ces messieurs, [p. 499] les ayant apperçus de la fenêtre de sa chambre, descendit pour les recevoir, et faire les honneurs du château. J'en fus averti, je fus trouver ma fille, et lui conseillai de ne pas paraître, pas même quand on irait l'avertir pour dîner, de dire, pour lors, à son maître d'hôtel, qu'on luy portât à manger dans sa chambre ; que quand La Pauplinière aprendrait cette réponse, il ne manquerait pas de l'aller trouver pour en savoir la raison, et que pour lors, elle lui rappellerait ce qu'elle lui avait dit, et la parolle d'honneur qu'il lui avait donné de ne plus souffrir cette femme chez luy, qu'il fallait qu'il optât de l'une ou de l'autre, que si Madame Saint-Aubin ne quittait pas la maison sur le champ, elle ne descendrait point pour diner. Ce qui fut dit fut fait. La Pauplinière arriva des fermes, et trouva une nombreuse compagnie dans le salon de compagnie dont la Saint-Aubin et son mari fesaient les honneurs. Le maître d'hôtel vint avertir ma fille qu'elle était servie. Elle lui dit qu'elle voulait diner dans sa chambre. Il rend cette réponse à son maître [p. 500]. Le mari monte dans la chambre de sa femme, pour savoir si elle se trouve incomodée. Il la trouve sérieuse et animée contre la Saint-Aubin, de ce que, après avoir eu son congé, elle avait eu l'insolence d'oser reparaître et de faire les honneurs de la maison. Vous m'aviez donné, Monsieur, votre parolle d'honneur, que je ne la verrais plus. Je veux la tenir pour vous, ainsi, pour ne plus la voir, je mangerai dans ma chambre, tant qu'elle sera dans le château. Si sa présence à votre table en mon absence vous fait du tort, du moins, je ne le partagerai pas avec vous.

Pendant que ces discutions duraient, les potages se refroidissaient sur la table, il falut les desservir, pour les tenir chauds. La compagnie s'aperçut de ce retardement, la cause en fut bien tôt sçue. Chacun se disait à l'oreille « cette jeune femme veut mettre cette maison en bonne odeur ; « lle a raison, mais aura-t-elle la fermetté de résister à son mari ? » « Oui, disait Monsieur Despenchal, elle a de grands sentimens et se sent étayée par une parenté puissante que je connais, [p. 501] ainsi elle ne lâchera pas prise. Je parierais pour elle ». J'entendais tous les propos qu'on tenait, sans faire semblant de rien. La Pauplinière n'ayant pu rien obtenir de sa femme, clocha. Il fit venir son maître d'hôtel, à qui il donna un ordre, par écrit, à Saint-Aubin, et à sa femme, de sortir sur le champ de chez lui, et de prendre un de ses carrosses pour s'en aller à Paris. Ils obéirent, et dès que ma fille les eut vus de sa fenêtre partir, elle descendit, comme en triomphe, fort gaye, son mari luy donnant la main. Elle fit un accueil très gracieux à toute la compagnie, et des excuses si elle avait été si longue à sa toilette. On se mit à table, le diné fut fort gai, parce quelle donna le ton. La Pauplinière, qui intérieurement en avait dans l'âme, car il tenait à cette créature, fit contre fortune bon cœur. Le diné fini, on fut se promener dans le parc. La

Pauplinière s'écarta peu de tems après de la compagnie, monta en carrosse, et fut à Paris consoler la Saint-Aubin, qui l'attendait chez lui. Il loua un appartement pour elle. Il avait mené avec lui son cher Maison Neuve, pour se donner tous ces soins. Il lui donna aussi apparaiment une bonne somme pour entrer en ménage. Quand il eut tout arrangé, il revint à Passi, à l'heure du souper, noir comme de l'ancre [p. 502]. Il entra dans le salon de compagnie où nous étions, il nous dit, d'un ton brusque, qu'il ne voulait plus personne chez lui, et que le lendemain, ceux qui n'étaient pas de la maison n'avaient qu'à s'en aller. On vint avertir que l'on avait servi le soupé. Nous nous mîmes à table. Il ne dit pas un mot pendant le soupé, et ne fit pas la moindre politesse à sa femme. Heureusement, il n'y avait d'étranger, à ce soupé, que Morel, ancien maître de musique de ma fille, qui était venu de Charleville pour la voir et qui était avec nous depuis huit jours. Ma fille, qui aimait déjà beaucoup son mari, fut si sensible à son humeur noire, qu'elle se trouva mal à la moitié du repas, et qu'on fut obligé de la porter sur son lit. Je l'y suivi tout seul. Dès qu'elle fut tête-à-tête avec moi, elle se mit à pleurer, et à me dire qu'elle voulait s'en retourner à Toulouse, qu'elle voyait bien que son mari ne l'aimait point, et qu'elle serait trop malheureuse, dès que je serais parti, de n'avoir ny secours ny conseil, qu'elle serait seule dans une maison où tous les domestiques étaient livrés à son mari et à Maison Neuve, qui était un homme capable de toute sorte de mauvaises actions. Je lui promis tout ce qu'elle voulait pour la tranquiliser. La Pauplinière, qui n'avait pas discontinué son soupé, monta ensuite, et avec un grand sang-froid, vint demander à sa femme ce qu'elle avait [p. 503]. Comme elle n'était pas en état de luy répondre, ayant à tout moment des convulsions horribles et un serrement de cœur qui l'étouffait, je lui répondis, d'un air assés ferme : « je suis surpris, Monsieur, que vous fassiés pareille question, vous devez savoir mieux que personne ce qu'elle a, mais puisque vous faites semblant de l'ignorer, je vais vous l'aprendre. Sachés donc, Monsieur, que vous avez épousé une femme d'honneur, qui a des sentimens, que quelque obligation qu'elle vous ait de l'avoir choisie par préférance, cela ne doit point lui faire oublier ce qu'elle se doit à elle-même. Si, en venant chez vous, elle avait cru y trouver pour compagnie des scélérats, des catins, des gens sans mœurs et méprisés du public, elle n'y aurait jamais mis le pied, et si vous avez été séduit ou trompé, jusqu'à présent, par toute cette canaille, vous devez savoir très bon gré de vous engager à vous en débarrasser, c'est le plus grand service qu'elle puisse vous rendre, et la preuve la plus avantageuse qu'elle puisse vous donner de sa tendresse et de sa reconnaissance. Ne vous flatés pas, Monsieur, que quand je serai parti, ma fille ait la faiblesse de suporter la mauvaise compagnie [p. 504] qui vous a entouré depuis quelque tems. Elle a des parens puissants à Paris, vous le savez, qui ont des sentimens conformes à leur

naissance, qui la dirigeront avec zèle, dans toutes les démarches qu'elle fera pour vous rendre estimable aux yeux d'un public qu'on doit toujours respecter, et vous avez trop d'esprit pour ne pas comprendre qu'il est plus flateur d'avoir l'estime et l'amitié des gens d'honneur que de recevoir les applaudissemens intéressés de vils flateurs et de gens méprisables ».

La Pauplinière n'était pas accoutumé à des propos aussi vrais et aussi fermes. Il ne me répondit rien et s'en fut dans sa chambre, se coucher, sans doute de très mauvaise humeur contre moi. Je restai encore quelques momens avec ma fille, jusqu'à ce qu'elle fut remise, et je fus ensuite me coucher, luy promettant que je ne quitterai pas encore Paris, et que je la verrais le lendemain, avant de partir [p. 505].

Elle se leva grand matin et passa dans ma chambre, où elle me trouva habillé. Nous convînmes qu'il fallait qu'elle s'opposât au départ de son frère, et (et) qu'il fallait pour cela qu'elle en priât son mari, et qu'elle ne lâchât point prise sur cet article, comme aussi qu'il fallait qu'elle s'obstinât à faire chasser Maison Neuve, qui était un homme très dangereux et à mauvais conseils, sans quoi elle n'aurait jamais l'amitié de son mari. Ces deux points arrêtés, je lui dis que j'allais loger chez mon ami Monsieur Larroche, où je resterais huit jours, pour me préparer à mon départ pour Toulouse, où ma présence était nécessaire pour ma récolte en vin. Je crus qu'il convenait que je ne partisse pas sans voir La Pauplinière. Je fis ce sacrifice par raport à mon fils, pour ne pas le cabrer à vouloir qu'il partit avec moi, et pour luy faire voir que je n'avais pas de rancune contre luy du mauvais compliment qu'il m'avait fait la veille, avant souper. Je fus le saluer dans sa chambre, et je partis dans le carrosse de ma fille. Elle vint me voir, chez Larroche, plusieurs fois, et surtout la veille de mon départ, avec mon fils. La Pauplinière me tint rancune, [p. 506] et me laissa partir sans me venir voir. Je le lui pardonnai, en faveur de la complaisance qu'il eut de garder mon fils.

Je partis tout seul, dans un carrosse de la messagerie, n'ayant pas de quoi achetter une voiture, ny faire les frais de la poste. Ma fille m'avait fait présent de cent pistolles au commencement <sup>557</sup>de son mariage que j'avais ébréchées en fraix de fiacres, à Paris, où de carrosses de remise, lorsque j'allais seul à Paris, et pour un habit de drap à boutonières en or, que j'avais été forcé de faire pour aller à Versailles avec elle le jour de Saint-Louis, à cause qu'il faisait grand froid, et que je n'avais porté que des habits d'été, de sorte qu'après un mariage aussi brillant, qui

<sup>&</sup>lt;sup>557</sup> La dernière ligne est écrite sur une ligne de pointillés. L'écriture est d'une main différente de celle du copiste du reste du texte.

avait fait tant de bruit dans tout le royaume, beau-père de La Pauplinière (ce riche et libéral financier), je fus obligé de revenir seul comme un misérable dans ma patrie, et d'aller descendre à la messagerie, à la vérité dans la même berline dans laquelle j'étais venu, que ma fille m'avait donnée en arrivant, et dans laquelle je pris trois compagnons de voyage dont l'un était Monier le cadet, actuelement avocat au conseil souverain de Nîmes, de sorte que j'arrivai à Toulouse avec fort peu d'argent, [p. 507] un nœud d'épée, une tabatière d'or pour moi et une pour ma femme, beaucoup de fatigue et beaucoup de chagrin. Voilà tout ce que je retirai de cette brillante noce dans ce moment [blanc]. <sup>558</sup>

[p. 507] Lorsque je quittai mon épouse pour aller conduire ma fille à Paris, je la laissai fort enrhumée. Je lui recommandai fort de fermer sa porte et de ne voir personne jusqu'à ce qu'elle fut guérie, et lui représentai que si elle continuait d'en recevoir et de parler comme elle faisait, pour contenter la curiosité de ceux qui viendraint la questionner sur le mariage de sa fille, elle dessécherait si fort sa poitrine, qu'elle risquerait d'en périr.

Je la trouvai à mon arrivée encore plus enrouée que lorsque je partis. J'appris qu'elle n'avait cesse de recevoir des visites et de parler. Je lui en fis des reproches, et l'obligai à fermer sa porte et à faire des remèdes. J'appellai, pour la guérir, Monsieur Bernadet, médecin de Saint-Martory<sup>559</sup>, très habille homme, en qui j'avais grande confiance. Il entreprit sa guérison et il y réussit par le moyen de beaucoup de remèdes, qu'il lui fit prendre pendent plus de huit mois. Quelque tems après que je fus arrivé à Toulouse, [p. 508] je donnai un maître de clavessin, un maître à danser et un maître de langue italienne à ma fille cadette. C'était l'enfant gatté de mon épouse. Cette fille s'était si fort prévalue des bontés de sa mère qu'elle n'avait quasi point profité des maîtres que j'avais donné au reste de ma famille. Je lui représentai que si sa sœur n'avait pas eu des talens, sa réputation ne se serait pas étendue jusqu'à Paris et que Monsieur de La Pauplinière ne l'aurait pas épousée, que si elle voulait se géner et étudier avec assiduité, sa sœur l'enverrait chercher pour la marier, comme elle me l'avait promis. Je lui dis encore pour l'y engager que si ses maîtres étaint contens d'elle, je lui donnerais, à la fin de chaque mois, douze livres pour ses fentaisies. Elle étudia bien pendent quelques mois. Je lui payai exactement ce que je lui avais promis, mais cella ne dura pas [p. 509]. J'eus beau lui parler raison, cella n'opéra rien,

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>558</sup> La page de cette copie se termine par des pointillés qui se poursuivent sur le haut de la feuille suivante. Le passage que nous retranscrivons ici avait été inséré dans une autre partie des découpages opérés par Méja, qu'il a intitulée « Roman de madame de Lapouplinière ». Il est probable que le début du texte ait fait l'objet d'un réamménagement de la part de Méja, qui a pu supprimer une ou plusieurs phrases et modifier l'entame du texte, afin que celui-ci puisse sembler autonome. Ne pouvant la restituer dans son intégrité, nous nous cantonnerons à la version de Méja.

elle n'avait en tête que la parure, depuis que sa sœur, avant de partir, lui avait fait présent de toute sa garde-robe, même de sa montre et de sa tabatière d'or. Dès quelle eut tous ses habits, elle crut qu'elle serait plus jolie et s'habilla tous les jours. Elle aurait été réellement très jolie si elle n'avait pas eü un ulcère à un œuil, que lui avait laissé la petite vérolle, pour avoir pris un coup d'air. Elle était blanche, grande, la taille très fine, les sourcils noirs. Dès qu'elle se vit bien parée, sa mère la produisit dans le monde. Les jeunes gens s'apperçurent qu'elle était jolie et lui firent la cour. Je m'en apperçus et lui dis que sa sœur n'avait eu sa liberté chés moi que parce qu'elle n'avait jamais coqueté, et qu'elle avait été toujours très sage, que si elle voulait vivre avec agrément chés moi, il fallait qu'elle se conduisit comme sa sœur, que je ne voulais point de conteurs de fleurettes, ni d'amours, que si je m'appercevais qu'elle ne m'obéit pas sur cet article, je lui donnais ma parolle d'honneur que je l'enfermerais dans un couvent, [p. 510] d'où elle ne sortirait qu'après ma mort ou pour se marier.

Cette menace, faitte avec un ton ferme, la corrigea pour quelque tems, mais elle revint à son goût. Elle se metait le soir à la fenêtre qui donnait sur la rue et fesait la conversation avec un jeune chevalier de Malte, officier d'un régiment, qui était ici en garnison. J'avais une gouvernante affidée qui l'observait de près, de qui elle ne se méfiait pas, à qui elle se confiait et qui m'avertissait de tout. Je la priai de redoubler ses soins et de ne pas la perdre de vue, résolu de la mettre au couvent dès que l'occasion s'en présenterait de façon à pouvoir l'y enfermer, sans bruit et sans scandale.

J'étais alors obligé de quitter la maison où je logeais depuis trente ans, parce que Monsieur Agède<sup>560</sup>, qui l'avait achetée de l'héritier de l'abbé de Saint Laurens, voulait la rebâtir. J'en pris une autre, assés près, dans la rue Boulbone<sup>561</sup>, qui appartenait à Roques, tapissier. Ce changement me coûta cher, [p. 511] à cause de quelques meubles de plus qu'il me fallut faire et outre ce, le louage fut beaucoup plus cher.

Je donnai quelque concert dans cette maison, pour engager ma fille à étudier. Elle avait la voix petite mais juste, et la cadence belle. D'autres demoiselles de condition venaint y chanter. L'on dansait après le concert, jusqu'à dix heures. Je fesais tout cella pour l'accoutumer à danser et à chanter en public, et pour qu'elle profitât des maîtres qu'elle avait. Ces sortes d'amusements excitèrent un peu son émulation, mais la galanterie qu'elle avait dans la tête l'éloigna

Mondran évoque très probablement l'ancien capitoul (en 1715) Jean-Louis Agède (?? - avant 1768) qui était domicilié place Saint-Étienne, ou peut-être l'un de ses fils, Jean-Joseph, Jean-Antoine ou Pierre-Jean-Louis. Sur cette famille, voir Grégory Barbusse, *Le pouvoir...*, vol. 2, p. 25 - 26.

<sup>&</sup>lt;sup>561</sup> Rue de Toulouse proche de la cathédrale Saint-Étienne, entre la place Saint-Georges et la rue des 3 banquets. Robert Mesuret, *Évocation....*, p. 445 - 446.

insensiblement de l'étude et de la lecture. Nous entrâmes dans le carême. Je fus à Saint-Pantaléon, offrir à ma belle-sœur, qui y restait depuis long tems, que si les religieuses la voulaint pour chanter les Leçons de Jéremie 562, je les lui ferais apprendre, mais qu'il fallait que ce fut elle qui lui en fit la proposition, sans qu'elle soupçonnât que cella vint de moi. Mademoiselle Boé, ma belle-sœur, vint, un jour, diner avec nous au logis, [p. 512] et proposa à mon épouse de laisser venir ma fille passer trois jours de la Semaine Sainte dans le couvent, pour chanter les leçons de Jéremie. Brion, car c'était ainsi qu'on la nommait dans la maison, entendait cette proposition qui lui fesait grand plaisir, pressa sa mère et moi d'y consentir. C'est ce que je souhaitais. Je répondis que j'y consentais, pourvu qu'elle voulût les étudier et que son maître m'assurât qu'elle les savait, parce que je ne voulais pas qu'elle allât se donner un ridicule dans le public si elle les chantait mal, et que je ne voulais pas, moi-même, que l'on dit qu'il y eut une demoiselle de Mondran qui ne sut pas chanter, tandis que ma fille aînée c'était rendue célèbre par sa voix. Brion, qui voulait ce qu'elle souhaitait, se sentit piquée d'émulation et m'assura qu'elle étudierait bien les leçons et que si elle n'avait pas autant de voix que sa sœur, elle était sure qu'elle les chanterait avec autant de goût qu'elle. Hé bien, si cella est, j'y consens et je veux qu'avant d'aller à Saint-Pantaléon, vous les chantiés devant moi, pour être assuré que vous les chanterés bien [p. 513]. Mon épouse et ma belle-sœur crurent que je n'avais paru difficille que pour engager ma fille à se piquer d'honneur et à bien étudier, et ne se douttèrent pas du projet que j'avais de la laisser, pour toujours, dans le couvent, car mon épouse n'y aurait jamais consenti, et il aurait fallu y trener ma fille dans les rues, avec un scandale affreux.

Elle étudia avec ardeur les leçons et les apprit très bien, et pendant ce tems-là, elle ne négligea pas son amant. Je découvris par la gouvernante qu'elle était en commerce de lettres avec lui, et qu'elle lui fesait des réponses. Je ne fis semblant de rien. Je dissimulai avec patience, mais je redoublais d'attentions, pour ne pas la perdre de vue. Elle ne sortait plus, que pour aller à la messe, avec sa mère, ou avec sa gouvernante, et j'allais moi-même entendre la même messe, pour m'assurer de sa conduite. Enfin, elle reçut une lettre de son amant, que la gouvernante lui prit, adroitement, dans son armoire, dans laquelle il se pleignait de la contrainte où on la tenait, et que si elle voulait venir chés lui avec sa gouvernante, qu'il saurait rendre discrète avec de l'argent, [p. 514] elle pourrait y venir en toute sureté, sans craindre que personne le sut, en passant par une porte de derrière qui donnait dans une rue où il n'y avait personne. La gouvernante me remit

<sup>&</sup>lt;sup>562</sup> Peut-être Mondran évoque -t-il l'opus de Joseph Michel, Recueil de XX leçons de Jeremie à une deux et trois voix, à symphonie et sans symphonie, avec un Miserere...composé par Monsieur Michel, Paris, Veuve Boivin, 1735.

la lettre en question et la réponse que ma fille lui avait dit de remettre à un domestique qui viendrait la chercher et qui la lui demanderait. Je vis par la lecture que j'en fis que ma fille acceptait le rendé-vous et qu'elle devait y aller le dimanche, au lieu d'aller à la messe de paroisse où elle avait grand empressement d'aller, aimant mieux y être avec sa gouvernante qu'avec sa mère qui n'allait entendre, qu'à onze heures, une messe basse.

Je fus faire lire ces deux lettres à Mademoiselle Boé, qui est une sainte fille<sup>563</sup>. Elle en fut indignée, et me conseilla de mettre ma fille dans un couvent, crainte de quelque fâcheuse avanture. Je lui dis pour lors que c'était mon projet depuis long tems, que j'avais bien de raisons pour me plaindre de la conduite de cette fille, et que je n'avais proposé de lui faire chanter les leçons de Jérémie [p. 515] que pour la faire entrer de bon gré dans le couvent, sans scandale, où j'avais résolu depuis quelque tems de la laisser tout à fait, jusqu'après ma mort, ou son mariage. Elle approuva ma prudente conduite. Elle se chargea de louer, secrètement, pour elle, une chambre dans le couvent, et me promit de ne rien dire à sa sœur de ce qui se passât, crainte qu'elle n'y mit quelque obstacle. Je lui dis<sup>564</sup> aussi que je ne lui montrerais ces deux lettres que lorsque j'aurais mis ma fille dans le couvent et que lors 565, quand elle les aurait lues, il n'était pas vraisemblable qu'elle n'approuvât ce que j'aurais fait, et qu'en tout cas, il n'en serait ni plus ni moins.

Je revins chés moi, et dis à la gouvernante que je voulais garder la réponse de ma fille, qu'elle était trop déshonnorante pour elle pour qu'elle dût la remettre ; que quand on viendrait la chercher, elle répondit qu'il n'y avait point de réponse, et que je conseillais au domestique du chevalier ne plus paraître dans la maison, parce que si je l'y voyais, il risquerait fort d'être assomé, par moi, de coups de batons, attendu qu'elle s'était apperçue que j'étais fort méfiant depuis quelques jours, et qu'elle avait été elle-même fort grondée par moi, qu'il fallait qu'il ne parut pas au moins de quinze jours pour me laisser rassurer. Ce domestique se le tint pour dit et ne parut plus.

Ma fille fut, le dimanche, à Saint-Étienne, à la messe de paroisse. Je la suivis de si près que j'entrai dans l'église en même tems qu'elle, et je lui donnai l'eau bénite, afin qu'elle n'ignorât pas que j'étais dans l'église. J'afectai de me placer assés près d'elle, ce qui, sans doute, l'affligea

<sup>&</sup>lt;sup>563</sup> L'emploi du présent (sous réserve d'une éventuelle corruption du texte, qui parait peu probable à cet endroit) indique donc que Mademoiselle Boé, religieuse de Saint-Pantaléon était donc toujours en vie au moment de la rédaction de ces lignes. Elle mourrut en 1782 (Arch. dép. de Haute-Garonne, GG 719, 1782, 27 août, décès de Marie-Louise Boé).

<sup>&</sup>lt;sup>564</sup> « dis » est ajouté par Méja.

<sup>&</sup>lt;sup>565</sup> Le copiste avait au préalable écrit « lorsque », et a biffé « que ».

beaucoup, parce que son amant ne manqua pas de s'y trouver, et qu'elle ne peut lui parler. Dès qu'elle eut entendu la messe, je la raccompagnai chés moi et ne fis pas semblant d'y avoir vû cellui qui était l'objet de ses soupirs.

Le tems d'aller à Saint-Pantaléon arriva enfin [p. 517]. J'y conduisis ma fille le Mercredi Saint, d'abord après diné. Elle me parut fort contente, et moi aussi. Sa tante la reçut avec bonté, et ne lui dit rien, qu'après qu'elle eut fini de chanter la troisième leçon. Le soir du vendredi, elle voulut, pour lors, sortir du couvent mais on lui dit qu'il convenait d'y passer les fettes, que c'était ma volonté, afin qu'elle y fit ses Pâques. Cella ne lui fit pas plaisir, mais il fallut s'y soumettre. J'avais envoyé son lit au couvent, le mercredi matin. J'envoyai ensuite son linge et ses habits, sans qu'elle en sût rien, à Mademoiselle Boé.

Le lendemain des fettes, j'envoyai au couvent tous les meubles nécessaires pour ranger sa chambre, jusqu'à des tapisseries et un tapissier pour les tendre. Mademoiselle Boé, qui en était prévenue, la conduisit chés les pensionnaires, pour qu'on l'amusât quelque tems, pendant qu'on rangerait sa chambre. Quand tout fut prêt, elle alla la chercher, et la conduisit dans cette chambre. Dès qu'elle y fut, elle fut fort surprise de tout cet ameublement, et en demanda la raison à sa tante. Ma belle-sœur lui répondit : « ma nièce, il faut prendre votre parti de bonne grâce, [p. 518] et sans bruit pour votre honneur et pour votre réputation ». Votre conduite a déplu, avec raison, à Monsieur votre père. Il vous avait promis que si vous coquetiés et écoutiés des amans, il vous enfermerait dans un couvent. Il vous tient parolle. Vous vous êtes mal conduite, et vous seriés tombée dans un précipice qui vous aurait déshonnorée, et toute votre famille, si sa prudence n'y avait mis obstacle. Il a en main la preuve de votre mauvaise conduite, par une lettre de cellui dont vous vous êtes entêtée si vilainement, et par la réponse que vous lui avés faite. Je les ay lues, l'une et l'autre, il m'en a fait la confidence et je ne puis que louer sa prudence. Je vous conseille de ne point paraître affligée d'être ici. Si vous l'êtes, et que les pensionnaires s'en apperçoivent, toute la ville saura que vous y êtes malgré vous, d'où l'on conclura que vous avés mérité cette punition, par votre mauvaise conduite, au lieu que si vous paressés soumise aux volontés de votre père, [p. 519] qui est votre maître et que vous vous conduisiés bien, peut-être se lessera-t-il fléchir et vous tiendra moins de tems qu'il n'a résolu.

Cette antienne déplut considérablement à ma fille. Elle pleura beaucoup, extravagua encore davantage, mais il n'en fut ni plus ni moins. Ma résolution était prise et il n'était pas de mon caractère d'en changer. J'avais recommandé qu'on ne la laissât pas aller au parloir, ce qui fut exécuté.

Sa mère voyant qu'elle ne revenait point du couvent après le terme convenu, m'en demanda la raison. La voilà, lui dis-je, lisés ces deux lettres et voyés si vous avés là une fille qui mérite autant de tendresse que vous lui en avés témoigné, et si vous n'êtes pas bien heureuse que ma vigilence et ma prudence ayent prévenu le danger auquel elle allait s'exposer avec ce misérable qui nous aurait tous déshonorés. Après que ma femme eût lu ces deux lettres, elle fut outrée si fort contre sa fille, qu'elle ne voulût plus la voir, ni entendre parler d'elle. Elle me remercia de tous les soins que j'avais pris pour éviter notre déshonneur et aprouva beaucoup tout ce que j'avais fait [p. 520]. J'écrivis à ma fille de La Pauplinière ce qui venait de se passer, et les raisons qui m'avaint obligé à mettre sa sœur au couvent, que c'était une dépense qui allait me déranger, mais que je ferais plutôt le sacrifice de mon bien que de résigner de voir le chagrin d'être déshonnoré par une fille qui avait aussi peu de sentiments pour se porter à accepter un rendé vous chés un homme aussi méprisable. Elle me fit la réponse la plus tendre, me remercia de tout ce que j'avais fait et m'envoya de quoi payer sa pension et me promit de la payer exactement, tout le tems qu'elle ne serait pas mariée. Je fus un mois sans aller au couvent malgré les fréquentes prières que Brion me fesait, par les lettres, de l'aller voir. J'y fus enfin pour lui ôter toute espérence, afin de m'affranchir de toutes ses importunités, pour une bonne fois, étant résolu de n'y plus revenir. J'y fus bon matin.

Dès qu'elle me vit, elle se jetta à genoux, implorant ma pitié, et me demandant pardon. Je la fis relever et lui dis : [p. 521] « c'est par prudence, et non par haine, que je vous ai mise ici. Si vous aviés observé exactement les conseils que je vous avés donné, vous auriés votre liberté. C'est par votre faute que vous êtes ici. Croyés-vous que c'eut été vous aimer que de vous laisser aller librement, dans la chambre d'un homme, vous exposer à une grossesse assurée ; quand vous eussiés été dans un état aussi déshonorant, n'auriés-vous pas, en quelque façon, eu raison de me reprocher mon peu d'attention sur votre conduite ? La brebis, que le loup mange, est la victime, mais c'est par la faute du berger qu'elle est mangée. J'ai jugé, par la démarche que vous aviés résolu de faire, dans la lettre que vous avez écrite à cet homme, que vous aviez les passions très vives. Pour en prévenir les suites funestes, je vous ai conduite dans ce couvent, sans scandale, sous un prétexte honnette, qui ne fera aucun tort à votre réputation. Si vous savés vous conduire, recevés de bonne grâce, et avec soumission, la punition que vous avés méritée, et que je vous avés promise. Si vous vous conduisiés mal, les raisons qui m'y ont engagé subsisteront jusqu'à ce que vous soyés religieuse, ou mariée. Ne vous attendés pas de sortir d'ici plutôt. Votre mère, qui a vû vos lettres, est dans les mêmes sentiments que moi [p. 522]. Voilà tout ce que j'ai à vous dire. Si

vous vous conduisés bien dans ce couvent, peut-être viendrai-je vous voir quelque fois. Si non, vous ne me verrés plus. Adieu. Retirés-vous dans votre chambre et évités que les pensionnaires ne vous voyent pleurer. Il y va de votre honneur. Je me retire promptement, crainte que quelqu'un ne vienne, et ne s'apperçoive de votre affliction ». Mon épouse, malgré sa colère contre sa fille, ne laissa pas que d'en être très affligée, ce qui contribua, en partie, à derranger sa santé. D'ailleurs, dès qu'elle se trouva guérie, elle crut pouvoir ne plus suivre le régime que son médecin lui avait prescrit. Elle veillait, jouait, mangeait des ragoûts, beuvait des vins étrangers. Je ne pouvais la contenir. L'année se passa tantôt se portant bien, et tantôt malade. 566 Monsieur de La Pauplinière faisait jouer, dans ce tems-là, des comédies de société, à Passi, sur son théâtre. Ma fille lui persuada que sa sœur cadette, qui était jolie et bien faite serait une bonne recrue à faire pour sa troupe. Il envoya mon fils ayné pour la conduire à Paris, [p. 523] et m'écrivit à ce sujet une lettre très polie. Mon épouse fut dans la joye de revoir son cher fils, qu'elle avait nourri elle-même, et très aise qu'il vint nous débarrasser de sa sœur cadette. Il y avait déjà un an qu'elle était dans le couvent, où elle s'annuyait beaucoup. J'avais été une fois, pour lui anoncer qu'elle ne sortirait point du couvent, que pour se marier. Je fus cette fois-ci luy apprendre qu'elle en allait sortir pour aller à Paris, joindre sa sœur, et que son frère était arrivé pour l'y conduire, mais qu'elle ne sortirait du couvent que la veille au soir de son départ, et qu'elle n'avait qu'à ramasser toutes ses hardes, que j'alais les envoyer chercher, pour ranger sa mâle. Cette nouvelle faillit luy faire tourner la cervelle de joye. Je la quittai et la laissai bien contente. J'envoyai, l'après-midi, chercher ses hardes. Je fits vitte blanchir son linge, et tout fut prêt le surlendemain. Mon fils fut très affligé de trouver sa mère malade et fort maigrie, l'exhorta beaucoup à se ménager un peu plus qu'elle n'avait fait. Elle le lui promit, [p. 524] et lui tint aussi peu parole qu'au médecin.

Ma fille sortit du couvent la veille de son départ, comme je le luy avais promis, et vint chez moi. Mon épouse la reçut assés froidement, luy fit beaucoup de leçons sur la manière dont elle devait se conduire chez sa sœur, et l'exhorta à se ménager avec elle, de manière à mériter son amitié. Pour moi, je lui parlai peu, et ne lui dis autre chose, si non que si sa sœur n'était pas contente d'elle, je lui avais écrit que je lui donnais toute autorité, et ma procuration, pour l'enfermer dans tel couvent qu'elle jugerait à propos, pendant toute ma vie. Elle partit le lendemain avec son frère, dans une chaise de poste, et arriva à Passi dans cinq jours. Dès que La Pauplinière la vit, il fut très content de sa figure, mais comme il s'apperçut qu'elle avait un œil

<sup>&</sup>lt;sup>566</sup> Ici, Méja indique : « Suite du roman de Madame de La Pauplinière, Livre IV, commençant page 101 et finissant page 140. »

plus petit que l'autre, bordé de rouge, il lui dit qu'il était domage qu'elle eut cette infirmité [p. 525] qui la déparait beaucoup, sans quoi elle serait fort jolie, mais qu'il se chargeait de la faire guérir par un très habille homme, qui était le frère Cosme<sup>567</sup>. Effectivement, ce bon religieux l'opéra et la guérit parfaitement.

On s'amusait, cependant, à jouer des comédies et des petits opéras à Passi, qui réussissaient parfaitement, et qui attiraient la plus brillante assemblée. Mon fils fit le projet de composer un opéra de fragments des plus beaux opéras de Rameau et d'y faire faire des parolles qui fissent un sujet suivi. Dès que cet ouvrage fut fini, il le montra à La Pauplinière, qui en fut enchanté. Il fallait pour cela des nouvelles décorations. La Pauplinière lui dit de les faire faire à son goût, qu'il les payerait. Mais il manquait une voix de femme. Comment l'avoir, ce n'était pas chose aisée. Ma fille dit pour lors à son mari, qu'elle avait à Toulouse Mademoiselle de Charlary, sa cousine germaine, qui avait une voix qui serait très propre pour ce rolle. Il faut lui marquer, dit-il, de partir en poste tout de suite, et de venir nous joindre à Passi. Je payerai les frais du voyage, et elle restera avec nous. Ce qui fut dit fut exécuté. Ma fille écrit à sa cousine de partir en poste, avec son frère, pour l'accompagner, et de venir la joindre à Passi.

Ma fille avait fait ce projet depuis long-tems, parce qu'elle aimait beaucoup sa cousine. Elle m'avait écrit, il y avait quinse jours, pour me demander si je l'aprouvais. J'avais communiqué sa lettre à mon épouse, qui avait beaucoup désaprouvé ce projet, [p. 525, II<sup>e</sup> colonne] parce qu'elle craignait que la présence de sa nièce, dont le caractère était charment, ne portât préjudice à sa fille cadette, et n'empêchât son établissement. J'écrivis en conséquence à Madame La Pauplinière, que cette idée n'était point du goût de sa mère, et qu'elle en serait au désespoir. Dans cet intervalle, ma nièce reçut la lettre de ma fille, qui lui marquait de partir, et ma fille, après que sa lettre fut partie, reçut la miene. Elle sentit pour lors le tort qu'elle avait eu de ne pas attendre ma réponse, et elle écrivit à sa cousine de ne pas partir et à moi de ne pas la laisser partir. Ma nièce vint prendre congé de sa tante au momen de son départ, et partit tout de suite. Je reçus le lendemain deux lettres de ma fille, l'une pour ma nièce, et l'autre pour moi, dans lesquelles elle lui marquait que les choses avaient changé, et qu'il ne fallait pas qu'elle partit. Je communiqué ces lettres à mon épouse, qui était si furieuse du départ de sa nièce, qu'elle me dit qu'il fallait envoyer un courrier après elle, pour lui remettre la lettre de ma fille, et la faire revenir. J'exécutai

<sup>&</sup>lt;sup>567</sup> Jean Baseilhac, dit frère Côme, moine feuillant et chirurgien français (Pouyastruc, près de Tarbes, 1703 - Paris, 1781).

ses volontés. Elle fournit elle-même l'argent de cette course, qui coûta près de vingt pistoles, [p. 527, II<sup>e</sup> colonne<sup>568</sup>] et n'aboutit à rien car le courrier les ayant trouvés à la moitié du chemin et leur ayant remis la lettre de ma fille, et une des mienes, Charlary, malgré l'avis de sa sœur, persista à vouloir continuer sa route, et arriva à Passi où ma fille et La Pauplinière les accueillirent très bien. Charlary se reposa quelques jours, et s'en revint seul, par la messagerie, et sa sœur resta à Passi, où elle se maria peu de tems après avec Monsieur de Champeron<sup>569</sup>, ancien président à la cour des aides, après avoir joué plusieurs fois, avec succès, dans les opéras et les comédies [p. 525, I<sup>e</sup> colonne]. Dès que Brion fut guérie, elle fut employée. Elle joua très bien ses rolles. La Pauplinière la prit en amitié, et fit le projet de la marier, en même tems que mon fils. Le parti qu'il choisit pour celui-cy fut Mademoiselle Masson, fille unique à Monsieur Masson de Malboué<sup>570</sup>, syndic de la compagnie des Indes, et banquier de Paris, qu'on disait devoir avoir un million, après la mort de son père, et il projeta de donner à ma fille pour époux Monsieur de Lacombe, lieutenant aux gardes suisses, dont la fortune était dans l'île de Saint Domingue, qu'on appréciait à trente mille livres de revenu, rendues en France. C'était un jeune officier, parfaitement bien fait, [p. 526, Ie colonne] d'une très jolie figure, qui avait des talents, et de l'esprit, et que Monsieur le duc de Choiseul<sup>571</sup>, son colonel, aimait beaucoup. Il allait souvent chez La Pauplinière, et était employé dans les comédies qu'on jouait à Passi. Brion se prit d'une belle passion pour luy, et lui pour elle, de sorte que La Pauplinière qui avait le cœur tendre, crut faire deux heureux, en les mariant ensemble. On me proposa ces deux mariages, pour avoir mon consentement. J'approuvai celui de mon fils, mais je refusai l'autre, sur ce que Monsieur Lacombe avait toute sa fortune hors du royaume, et que si il venait à mourir, ma fille ne saurait comment en percevoir le revenu, soit pour elle, soit pour ses enfans.

La maladie de ma femme, qui durait depuis longtems, alla toujours de pis en pis, malgré tous les soins des médecins, et elle mourut le deux juillet 1762<sup>572</sup>, [p. 527, I<sup>e</sup> colonne] après avoir reçu tous les sacremens, avec une résignation et une piété exemplaire. Elle fut enterrée dans le tombeau de mes ancêtres, qui est au milieu de l'église des grands Cordeliers, entre les deux autels

\_

<sup>&</sup>lt;sup>568</sup> Le copiste, comme on le voit peu après a pris le parti de réorganiser le texte, puisque viennent ensuite la première colonne de la page 525, ainsi que la page 526, I<sup>e</sup> colonne et 527, I<sup>e</sup> colonne, ce qui laisse supposer que le texte de Mondran n'était pas définitif, mais présentait des ajouts.

<sup>&</sup>lt;sup>569</sup> Jean-Charles II Costes, comte de Champeron et de Drouy (Paris, 1724 - ?) Le mariage eut lieu le 26 octobre 1762. <sup>570</sup> Jean Masson de Malboué, banquier et syndic de la Compagnie des indes.

<sup>&</sup>lt;sup>571</sup> Étienne-François de Choiseul-Beaupré-Stainville, duc de Choiseul (1719 - 1785), homme d'État français.

<sup>&</sup>lt;sup>572</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, GG 339, 1762, 2 juillet, décès de Rose Boé, à l'âge de cinquante-six ans, inhumée le 3 juillet dans l'église des Grands Cordeliers.

qui y sont, et la grille de fer. Le mariage de ma fille aynée lui fut funeste, car comme je l'ai déjà dit, ce fut pour avoir reçu trop de visites, et avoir trop parlé après mon départ qu'elle donna à sa poitrine une atteinte mortelle, et elle n'a pas eu la consolation de savoir, avant sa mort, le mariage de son fils et de sa fille cadette, car quoique ces deux affaires eussent été projettées avant sa mort, elle était si mal lorsque j'en fus instruit que je crus ne devoir pas luy en parler, crainte que cette nouvelle ne portât atteinte à la résignation pieuse où elle était, car elle avait été long tems inconsolable de n'avoir pu aller à Paris, être le témoin de la fortune de sa fille.

Le chagrin que j'eus de cette mort me détermina à quitter la maison où elle était morte. Je pris un logement moins spacieux dans la rue des Augustins, où je me retirai avec mon fils l'abbé, qui était pour lors prêtre, et grand vicaire de Rieux, [p. 528] en attendant que j'eusse trouvé un logement qui me convint, et qui fut gai.

Mon fils m'écrivit dans ce tems-là que si je ne consentais pas au mariage de sa sœur avec Monsieur Lacombe, son mariage serait rompu, parce que Monsieur de la Pauplinière voulait que les deux mariages se fissent en même tems, ou aucun. Comme je vis que si je ne faisais pas la volonté de mon gendre, je cassais le col à mon fils, qui était celui dont je désirai le plus l'établissement, je sacrifiai sa sœur cadette, et leur envoya mon consentement en bonne forme <sup>573</sup>. Monsieur de La Pauplinière avait déjà donné à mon fils deux-cent-mille livres, en deux billets sur Monsieur Pâris Montmartel, payables au porteur, et environ soixante mille livres qu'il aura de moi, voilà qu'elle était la fortune qu'il présentait à Monsieur Masson. Ma fille Brion portait, de son côté, à Monsieur Lacombe, soixante mille livres que Monsieur La Pauplinière lui avait promis, en billets au porteur. Pendant que tous ces arrangemens se faisaient, [p. 529] et dès que ma procuration pour le consentement fut arrivée à Paris, La Pauplinière, qui voulait toujours mettre du merveilleux à tout ce qu'il faisait, m'envoya un de ses valets de chambre dans une chaise de poste à deux places, à l'insceu de sa femme et de mes enfants, avec une lettre, dans laquelle il me priait de permettre que mon fils, l'abbé, s'en vint avec son valet de chambre à Passi, pour y donner la bénédiction nuptiale à son frère et à sa sœur, qu'il se faisait une fête de la surprise que cette arrivée occasionnerait, et qu'il espérait que je ne luy refuserais pas ce plaisir. J'y consentis avec joye, parce que j'espérais, par cet évènement, que ma fille retiendrait l'abbé à Paris, et qu'on luy procurerait<sup>574</sup> quelque bénéfice, n'ayant eu qu'une prébande à Saint-Étienne, dont il s'était

<sup>&</sup>lt;sup>573</sup> Mondran émancipa son fils dès le 6 mars 1762, ce qui suggère que les réflexions entourant ce mariage étaient déjà engagées au printemps (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 10969, 2° reg., f°. 63v – 64).

<sup>&</sup>lt;sup>574</sup> Le copiste avait inscrit puis biffé « prouverait » avant « procurerait ».

dégouté, et qu'il avait résignée, de mon consentement, il y avait un an, à l'abbé Saint Jean<sup>575</sup>, son ami et son condisciple<sup>576</sup>. Pendant que le courrier était en chemin, La Pauplinière prit divers prétextes pour retarder la fête. Il se proposait de la donner si brillante qu'il fallut du tems pour les préparatifs. Ensuite, il dit qu'il voulait que ce fut un curé de Normandie, [p. 530] son parent, et son ami, qui fit la cérémonie, et qu'il luy avait écrit pour cela, et qu'il attendait sa réponse. Nos jeunes gens s'impatientaient de ne pas voir arriver ce curé.

Mon fils l'abbé partit le lendemain et pendant la route, il compoza l'exhortation qu'il devait faire aux nouveaux mariés. Il fit très grande diligence. Il arriva le cinquième jour à Passi, c'est-àdire le 15 septembre 1762, tandis qu'on soupait. Le valet de chambre, qui était venu avec l'abbé, vint dire à son maître que le curé était arrivé. La Pauplinière va au-devant de mon fils, l'embrasse et le mène par la main, disant tout haut, Mesdames, voici enfin Monsieur le curé que j'attendais, que je vous présente. Tout le monde se lève pour le saluer. Dès qu'il fut assés près de la table, pour être mieux vu, Madame de La Pauplinière le reconait la première, s'écrie avec un transport de joye, « ah, bon Dieu, c'est mon frère, quel bonheur de vous revoir, que j'en ai de la joye », et lui saute au col, en l'embrassant. Mes autres enfants sentent, [p. 531] et expriment, les mêmes transports de joye. Toute la compagnie prend part à cet évènement, d'autant plus intéressant qu'il était imprévu. La Pauplinière jouit du spectacle dont il était l'auteur et s'aplaudit par le succès de l'avoir imaginé. L'abbé se mit à table. On se rassit et on continua de souper. La conversation fut très gaye. Les parties intéressées remercièrent très tendrement le prétendu curé de la diligence qu'il avait fait, car il avait beaucoup couru, nuit et jour. On s'empressa beaucoup de le servir, car il avait autant d'appétit que d'envie de dormir. Dès qu'il eut soupé, il fut se coucher sans façons après en avoir fait ses excuses à toute la compagnie.

La Pauplinière avait eu soin, dès que l'abbé fut arrivé, d'envoyer avertir Monsieur Masson, que tout serait prêt pour faire la cérémonie du mariage de Mademoiselle sa fille, le lendemain, 14 septembre 1762, à onze heures du matin et qu'ils eussent la bonté de se rendre, à cette heure-là, au château de Passi, comme ils en étaient convenus. Toute la nombreuse compagnie, qui devait assister à cette fête, était déjà priée d'avance et le jour était fixé [p. 532]. J'en étais instruit, par la lettre que La Pauplinière m'avait écrit, c'est ce qui força l'abbé à faire autant de diligence.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>575</sup> Pierre Saint-Jean, homme d'Église français (Toulouse, 1732 - ?, v. 1788).

<sup>&</sup>lt;sup>576</sup> Paul-Louis de Mondran engagea la procédure pour résigner sa prébande dotée de 150 livres à Pierre Saint-Jean le 22 juillet 1762. Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 26494, 1° reg., f°. 122 - 122v°., 1762, 22 juillet, répudiation de prébende de Paul-Louis de Mondran au profit de Pierre Saint-Jean.

Toute la compagnie qui était invitée ne manqua pas de se rendre, à l'heure prescrite. La galerie, au bout de laquelle était la chapelle, était magnifiquement décorée, et il y avait à terre des grands carreaux de velours cramoisi, galonés en or, pour toutes les personnes priées, de l'un et de l'autre sexe. La messe ne commença qu'à midi et demi. Elle fut célébrée par mon fils, l'abbé. Les musiciens ordinaires de la maison exécutèrent, pendant ce tems, de la très belle musique, avec l'accompagnement de l'orgue. Les quatre nouveaux mariés étaient placés dans la chapelle, vis-àvis l'autel, sur deux grands prie-Dieu, couverts de tapis de velours cramoisi galoné en or et des carreaux de même. L'abbé commença la cérémonie par une exhortation aux nouveaux époux qui répondait aux circonstances de leur mariage et qui fut fort aplaudie [p. 533] par La Pauplinière et par toute l'assemblée. Je la rapporte ici, persuadé qu'elle fera plaisir à ma postérité.

« Vous allés, chrétiens, contracter devant le Seigneur les engagements les plus solennels. Si une telle cérémonie ne peut qu'être agréable à ses yeux, combien est-elle touchante pour un frère qui en est le ministre. Devois-je espérer, au sein de ma patrie, qu'une Providence, toujours bienfaisante, daignât tout à coup m'apeller à de si tendres fonctions? Mais que la voix du sang se taise! Ô, divine religion, parlés-vous seule dans le lieu saint. Rendés-nous plus sensibles à la dignité du sacrement qu'à la douceur du spectacle. Vous ne l'ignorés pas, mes frères, le mariage des chrétiens est un symbole auguste. L'union de Jésus-Christ avec son église, voilà votre image. Que de devoirs vous impose une si noble ressemblance. Le sauveur, cet époux mistérieux, a aimé l'église jusqu'à s'immoler pour elle [p. 534]. Si comme maître il luy prescrit des loix, ce n'est, selon lui-même qu'un joug agréable, un léger fardeau. Les fidèles sont ses enfants, il les chérit tous, sans réserve. Leur indocilité ne saurait rebuter son cœur. Père indulgent, il ne se lasse point de tendre au prodigue une main secourable. L'Église, à son tour, fait éclater sa tendresse maternelle, mais parmi tant de soins, l'épouse des cantiques n'oublie pas ce qu'elle doit encore à son fils bien-aimé. Toujours fidèle, toujours empressée, elle écoute sa voix, embrasse ses intérêts, ne s'étudie qu'à lui plaire. Qu'elle est heureuse allors, qu'elle est digne de l'être! Faut-il s'étonner que, remplie de son bonheur, elle l'annonce déjà aux filles de Sion et s'écrie avec transport, mon bien-aimé est à moi, je suis toute à lui, dilectus mihi et ego illi, accord admirable que la religion offre pour modèle aux nouveaux époux. Puissiés-vous donc, mes très chers frères, imiter un accord si beau, que la condescendance, [p. 535] l'amour et la fidélité règnent parmi vous. Songés dans votre union à servir Dieu, à édifier les hommes, comblés allors des douceurs de la vertu, vous ne compterés que d'heureux jours et vous bénirés à jamais mon ministère. Grâces vous soient rendues, ô mon Dieu, dans un jour si intéressant pour des âmes sensibles, c'est vous qui conduisés la main généreuse et si chère qui s'étend aujourd'huy sur nous, maître absolu. Des bienfaits, vous ne pouviés mieux choisir pour les répandre. Ces unions sacrées sont votre ouvrage, et vous deviés en laisser la gloire à un cœur capable de faire des heureux. Seigneur, ne permettés pas que nous prescrivions jamais des bornes à notre reconaissance ».

Après la messe, on servit un très grand diné à tous les parents et amis de nouveaux mariés, ce qui fit une compagnie de cent personnes. Il y eut ensuite un très beau concert. Madame de La Pauplinière y chanta beaucoup, et y fut aplaudie comme à l'ordinaire [p. 536]. Puis on descendit dans les jardins, où l'on trouva, dans les salles du bois des maronniers, des tables pour trois cents personnes du peuple des deux sexes, qui y soupèrent, et qui ensuite y dansèrent toute la nuit, au son des instrumens. Dès qu'il fut nuit tout le parc et le château furent illuminés, et il y eut un très beau feu d'artifice.

Les dames et les messieurs, qui avaient assisté au diné, après avoir parcouru le parc et <sup>577</sup> avoir pris part à la joye de tout ce peuple, rentrèrent dans le château pour le soupé, qui fut servi avec la même somptuosité que le diner. Il y eut ensuite bal dans la belle galerie. Vers les deux heures du matin, Monsieur de La Pauplinière et Madame Masson conduisirent secrètement mon fils et son épouse au lit, pour que le bal ne fut pas interrompu. Monsieur le comte de Saint-Florentin <sup>578</sup>, à présent duc de La Vrilière, et Madame de La Pauplinière, [p. 537] conduisirent de même Monsieur Lacombe et son épouse dans leur chambre. La nouvelle mariée se mit au lit la première. Monsieur de La Vrilière, qui savait que c'était un mariage d'inclination, de part et d'autre, affecta de rester au près du lit de Madame de Lacombe, jusques à cinq heures du matin, à rire, à badiner, pour empêcher le marié de se coucher, ce qui amusa beaucoup ce seigneur, et faisait vraisemblablement bailler le mari, et fournit à bien de railleries. Tout Paris fut instruit de cette fête le lendemain, et on convint qu'on n'avait jamais vu de noce de particulier aussi brillante ny aussi bien ordonnée que celle-là.

La Pauplinière était un des plus riches particuliers de Paris. Il jouissait d'un revenu immense, et il aurait laissé vingt millions de bien s'il n'avait pas aimé le faste, la dépense, et les femmes. Il avait, comme je l'ai déjà dit, une troupe de musiciens à ses gages, qui luy coûtaient chaque année quarante mille livres. Il donnait pour plus de vingt mille livres de pension à des savans, [p. 538] et à des célèbres artistes. Il tenait table ouverte à Passi, et mariait chaque année

<sup>&</sup>lt;sup>577</sup> Biffé « le château »

<sup>&</sup>lt;sup>578</sup> Louis Phélypeaux de Saint-Florentin (1705 - 1777), secrétaire d'État, marquis, puis duc de La Vrillière (dès 1770).

six pauvres filles de la paroisse de Passi, qu'il habillait et à qui il donnait à chacune 1500 livres de dot, et que le curé lui présentait. Elles épousaient toutes le même jour. Il donnait, à cette occasion, dans son château de Passi, une fête qui lui coûtait dix mille livres. Ainsi, il n'était pas surprenant que faisant les mariages de son beau-frère et de sa belle-sœur, il donat une fête encore plus brillante. Son épouse, qui souffrait de voir cette profusion, et qui sentait qu'il y avait du ridicule à un fermier général de vouloir éclipser les plus grands seigneurs de l'État par des dépenses aussi excessives aurait bien souhaité le corriger sur cet article, mais la chose était impossible. C'était une habitude invétérée et il eut été dangereux pour elle de vouloir persister à l'en dissuader.

J'apris toutes ces folies par mes enfants [p. 539]. Je me félicitai d'avoir été resté à Toulouse, et de n'avoir pas été témoin de tout ce que son maître d'hôtel lui vola dans cette occasion. On m'a assuré depuis qu'il y avait au moins gaigné deux mille écus. Je n'ai pas peine à le croire, car quand ma fille voulait représenter à son mari que ses domestiques le volaient, il luy répondait : « avec qui voulés-vous, ma chère enfant, qu'ils fassent fortune, qu'avec un homme riche comme moi »?

Je me souviens qu'étant sorti un soir dans la cour du château de Passi, je m'aperçus que le suisse soupait, avec sa famille, dans sa chambre, et qu'il y avait quatre bougies sur sa table. J'en parlai à ma fille. Elle le dit à son mari, qui trouva très mauvais que j'eusse fait cette remarque, d'où l'on peut conclure que ce financier était fort fastueux et fort volé par ses domestiques, aussi se sont-ils enrichis chez lui.

Dès que cette fête fut finie, La Pauplinière songea à s'amuser en faisant jouer sur son théâtre les comédies qu'il avait composé. Comme ces pièces n'étaient point aussi intéressantes pour le public que pour luy, [p. 540] mon fils imagina de donner des petits opéras en même tems. La voix de ma fille et la manière dont elle rendait ses rolles attirèrent beaucoup de monde. Ces opéras firent tant de bruit, que les princes, les ducs et les plus grands seigneurs de l'État voulurent y assister. Il y eut même des princesses qui souhaitèrent les voir jouer, mais comme l'étiquette ne leur permettait point d'y être confondues dans la foulle, elles firent proposer qu'on leur fit faire une loge, ce que La Pauplinière refusa, offrant seulement de leur faire placer des fauteuils au premier rang, ce qu'elles ne voulurent pas accepter.

Mon fils fit exécuter son opéra avec tout le succès possible [p. 541]. Rameau, qui y était présent, en fut très satisfait, et on ne parlait à Paris, et à la cour, que de cet opéra, ce qui flatait si fort La Pauplinière, qu'il aimait mon fils au-delà de toute expression.

Le château de Passi continua d'être le rendés-vous des plaisirs de Paris et de la cour, jusques au 25 novembre 1762 que La Pauplinière tomba malade, revenant d'un grand dîner, que Monsieur Parlier, intendant des Invalides, avait donné à toute ma famille [p. 542]. Il se trouva attaqué de la fièvre, et de la goute, qui remonta dans la poitrine, et l'étouffa, le 5 décembre suivant<sup>579</sup>. Il voulut retirer sur le champ son testament de chez le notaire. Le notaire luy fit différer jusques au lendemain et il n'y fut plus à tems. Son épouse pensa moins dans ce moment aux affaires d'intérêt qu'à celles de sa conscience. Elle profita d'un moment de connaissance pour luy faire recevoir les sacremens, et elle eut la consolation de voir mourir en bon chrétien un mari qu'elle aimait tendrement et qui avait fait sa fortune, et celle de toute sa famille. Ces sentiments étaient très justes, et très louables, mais elle ne devait pas oublier qu'elle était grosse, et que si son mari avait retiré des mains du notaire son testament, comme il le voulait faire, il serait mort *ab intestat*, et que son fils aurait hérité de tout le bien de son père, au lieu qu'elle en a perdu la moitié, par arrêt du Parlement, parce que le défunt n'avait pas prévu l'enfant posthume, et qu'il avait laissé ses frères héritiers, omission, qui selon la coutume de Paris, [p. 543] est regardée comme une exhérédation, qui réduit l'enfant à la légitime, qui est la moitié de la succession.

Cette mort porta la consternation, dans toute la maison, et dans ma famille. Mon fils se retira chez son beau-père, mon fils, l'abé, dans la communauté de Saint-Roch, ma nièce, devenue Madame de Champeron, chez son mari, ma fille, Madame de La Pauplinière, se retira dans un hôtel garni, avec sa sœur et Monsieur Lacombe, son beau-frère, et elle se trouva dans ce moment sans argent, ayant eu à sa disposition tout celui de son cher mari, elle fut réduite à emprunter et à éprouver toutes les chicanes, et les mauvaises façons possibles de ses beaux-frères.

Ma fille se trouvant enceinte de deux mois et quelques jours, fut déclarer sa grossesse.

Les héritiers prirent les précautions les plus rigoureuses pour s'assurer que la grossesse n'était point feinte, et qu'il n'y avait point de suposition de part. Cinq sages-femmes furent nommées pour ne la point quitter, et l'on fit nommer un curateur à l'enfant à naître. On

<sup>&</sup>lt;sup>579</sup> Sur cet évènement et ses suites, Georges Cucuel, *La Pouplinière...*, p. 292 et suivantes. Inventaire après décès (Arch. nat., M.C. ET. XXIII, 281, 1763, 4 février). Voir Daniel Wildenstein, *Inventaires après décès d'artistes et collectionneurs français du XVIIIe siècle [667 actes]*, Paris, 1967, p. 184.

m'écrivit, après la mort de La Pauplinière, que ma présence était indispensable, dans l'état où étaient les affaires de ma fille. Je n'hésitai point, mais avant de partir, je fis une consulte d'avocat pour savoir quels étaient mes droits, sur la garde noble du bien de l'enfant qui naîtrait, résolu que au cas les avocats décidassent que j'avais droit de la demander, de me départir de ce droit, en faveur de ma fille, voulant qu'elle m'en eut l'obligation, car il est de la prudence de ne pas se laisser usurper ses droits, sans connaissance de cause. D'ailleurs, je n'étais point d'âge, ny dans le dessain de m'aller établir à Paris, chose qui aurait été insenssée de ma part, et qui n'était point dans ma façon de penser, vis-à-vis d'une fille que j'ai toujours aimée très tendrement. Je partis ensuite en poste et arrivai le septième jour, le 14 avril 1763 [p. 544].

Monsieur Masson, mon fils et son épouse que je n'avais jamais vue vinrent dans leur carrosse, au-devant de moi, jusques au Bourg-la Reine<sup>580</sup>. Je les embrassai tous très tendrement. Je pris place dans leur voiture et fits conduire ma chaise de poste, qui était entièrement abîmée par les chemins du Limousin, à Paris, chez le scelier de mon fils. J'en avais donné avis à mon fils par le courrier, qui partit deux jours avant moi, et je lui avais marqué l'heure et le jour auquel j'arriverais. Je trouvai ma fille en hôtel garni, à la veille de prendre une maison, qu'elle avait arrêtée dans la rue Montmartre, près les boulevards.

Je la trouvai très affligée, déplorant sa triste situation, après s'être vue dans l'abondance, et à présent réduite à emprunter pour vivre. Je tâchai de la consoler, le mieux qu'il me fut possible, et lui dis que j'étais venu à son secours, persuadé que ma présence lui serait d'une grande utilité. Sa sœur, qui était en ville, rentra une heure après. Je ne la conus point, tant elle avait grandi, engraissé et embeli.

N'y ayant chez elle aucun logement pour moi, elle me logea au bout de la même rue, assés près de chez elle. Dès qu'elle eut changé de logement, je pris un appartement dans l'hôtel de Toulouse, rue des vieux Augustins.

Je mangais souvent chez mon fils, qui était logé chez son beau-père, et ordinairement chez ma fille. J'avais un domestique que j'avais mené avec moi, [p. 545] que ma fille ne voulut pas recevoir à sa cuisine, je ne sais pourquoi, quoique ce fut un bon sujet. Je fus obligé de lui donner son argent à dépenser, ce qui me coûta cher. J'ai sçu depuis que son maître d'hôtel et ses femmes de chambre en furent la cause, parce qu'ils ne voulurent pas que mon domestique fut témoin

<sup>&</sup>lt;sup>580</sup> Bourg-la-Reine : dép. Hauts-de-Seine, arr. Antony.

qu'ils nourrissaient, au dépens de ma fille, leurs aimants, leurs maîtresses, et leurs parents, qui venaient manger continuellement à l'office, ce qu'ils craignaient qu'il me dit, dont j'aurais surement averti ma fille. Voilà comment les maître, qui ne veulent pas descendre, de tems en tems, à la cuisine, à l'office, et entrer dans les détails, sont trompés et volés.

Cependant mes deux filles s'avançaient dans leurs grossesses. Il avait fallu demander au Parlement que toutes ces gardes au ventre ne restassent point dans la chambre de ma fille, attendu qu'il faisait un chaud excessif, et que sa chambre était trop petite pour contenir tout ce monde, et les personnes de sa maison nécessaires pour [p. 546] le service. Je présentai une requête à la grand'chambre pour cet objet, dans laquelle je demandai qu'il n'y eut qu'une garde à la fois dans la chambre, et que les autres se tiendraient dans l'antichambre. Je fus à quatre heures du matin au palais la présenter, et j'en obtins le contenu, malgré la sentence du Châtelet, qui avait ordonné qu'elles seraient toutes dans la chambre de ma fille, nuit et jour.

Pendant que ma fille La Pauplinière plaidait à l'audience du Châtelet, l'avocat des adversaires eut l'audace de dire qu'il ne convenait pas que les deux sœurs, qui étaient grosses, logeassent ensemble, que la cadette venant à accoucher, pourrait substituer à sa sœur aynée l'enfant dont elle viendrait à accoucher. Heureusement, dans cet instant, on m'envoya dire à l'audiance où j'étais que ma cadette venait d'accoucher, et Monsieur Gerbier<sup>581</sup>, prenant la parolle pour ma fille, annonça cette nouvelle à l'avocat, en lui disant de se rassurer, [p. 547] que Madame Lacombe venait d'accoucher d'une fille, dont on ne faisait point un mystère, affin de luy oter tout soupçon.

Enfin, ma fille aînée accoucha, quelques jours après, le 28 mai 1763, d'un garçon.

Cependant, malgré la survenance de cet enfant, le testament de Monsieur de La Pauplinière fut confirmé au Châtelet, et au Parlement, et il fut jugé, pour la première fois, que la survenance d'un posthume qui rompoit un testament en païs de droit écrit, ne lui portait aucune atteinte en païs coutumier, et ma fille fut nommée tutrice de son fils et obtint la garde noble.

Ma fille se pourvut contre cet arrêt par requête civille. Elle le perdit encore. Elle se pourvut ensuite au Conseil, par une requête en cassation de ces deux arrêts. Le Conseil admit sa requête, et l'affaire allait être jugée en sa faveur, lorsque le Parlement de Paris délibéra de faire des

<sup>&</sup>lt;sup>581</sup> Pierre-Jean-Baptiste Gerbier (Rennes, 1725 - Paris, 1788), avocat.

remontrances au Roy, pour lui représenter que c'est un abus préjudiciable à la justice que le Conseil, depuis quelque tems ait entrepri, après avoir cassé des arrêts, de retenir les procès et de les rejuger [p. 548]. Le ministre, dans ce tems-là, ayant besoin du Parlement pour luy faire enregistrer plusieurs édits bursseaux, ne voulut pas se le mettre à dos, et les arrêts, qui avaient été à la veille d'être cassés, furent maintenus. Voilà comment mon petit-fils fut réduit à la moitié du bien de son père, par la faute de Monsieur Fortier, notaire, de n'avoir pas remis à La Pauplinière son testament lorsqu'il le luy demanda, et par la brigue que fit, au Parlement, Monsieur Le Riche, conseiller de grand chambre, frère de mon gendre.

Dès que ma fille eut accouché, je dis à Monsieur Lamotte<sup>582</sup>, son médecin, qui en était chargé, de faire venir la nourrice qu'il avait destinée à mon petit-fils. Quoiqu'il l'eut arrêtée depuis long tems, ma fille n'avait jamais pu la voir, sous différents prétextes que ce médecin imagina. Elle parut enfin, sans qu'elle pût la voir. Dans ce moment, je lui remis l'enfant.

Il fut baptisé à la paroisse Saint-Eustache. Je fus son parrain et je lui donnai le nom de Louis, et y ajoutai, à la prière de ma fille, celui d'Alexandre, que portait son père [p. 549]

Trois jours après que la nourrice eut donné son lait à cet enfant, il ne voulut plus téter. J'envoyai chercher de suite Monsieur Levret<sup>583</sup>, qui avait été l'acoucheur. Il lui examina la bouche, et s'aperçut qu'il l'avait remplie d'aphtes, maladie qu'il me dit être souvent mortelle pour les enfants. Il examina la nourrice, il jugea que son lait était fort acre, et il découvrit encore qu'elle n'avait qu'un téton, l'autre luy ayant été coupé à cause d'un cancer qu'elle y avait eu. Je m'en plaignis à Monsieur Lamotte, en présence de Monsieur Levret. Il se déffendit assé mal, mais je tins ferme, conformément à l'avis de l'acoucheur, à vouloir renvoyer cette pestiférée nourrice, et à en prendre une de la main de Levret. Je ne pouvais rien dire à ma fille de ce qui se passait, parce qu'elle était fort mal. Je n'osais, dans la circonstance, pendant qu'il y avait un procès entre ma fille et le frère de La Pauplinière, prendre rien sur mon compte. La mort de mon petit-fils, si elle était survenue, n'aurait pas manqué de faire suspecter ma conduite, parce que ma fille aurait hérité de luy, ayant tout son bien en [p. 550] argent. Je pris le parti de demander, au Châtelet, des experts, pour faire vérifier la nourrice, et l'enfant, et de demander qu'au cas les experts décidassent que la nourrice était malsaine, que le sieur Levret leur en présenterait une autre, et

<sup>&</sup>lt;sup>582</sup> Lamotte était le régent de la faculté de médecine, et avait été le médecin de La Pouplinière. Il habitait, d'ailleurs, avec sa sœur au second étage de l'hôtel du financier (Georges Cucuel, *La Pouplinière...*, p. 222).

<sup>&</sup>lt;sup>583</sup> André Levret (Paris, 1703 - 1780), médecin.

que celle-ci ayant été approuvée par eux, je fusse autorisé à la donner à l'enfant. J'obtins ma demande. La nourrice fut renvoyée, celle de Levret fut approuvée, et je lui remis l'enfant. Pendant que je fesois toutes ces démarches, Levret soigna mon petit-fils. Il fut très malade, et enfin, il fut guéri. Le bon lait de la nouvelle nourrice le ressucita, et elle a achevé de le nourrir et le sevré. C'était une digne femme. Elle logeait dans la maison de ma fille, et avait auprès d'elle une gouvernante et un laquais, gens de confiance, pour l'aider. Cette avanture me donna des soupçons contre le médecin Lamotte. J'épiai sa conduite, et recommandai à la garde de ma fille, qui était une femme d'une réputation établie dans Paris, de ne laisser rien prendre à ma fille que du consentement de [p. 551] Levret, en qui j'avais grande confiance. Il était accoucheur de Madame la Dauphine, et jouissait à Paris d'une très grande réputation. Il était d'ailleurs très attaché à ma fille. Lamotte rodait continuellement dans la chambre de ma fille. La garde faisait elle-même le bouillon, dans son cabinet, qui était à côté de la chambre. Lamotte qui rodait continuellement dans cet appartement, entra un jour dans le cabinet, et trouva, dans l'écuelle, le bouillon que la garde allait donner à ma fille, dès qu'il serait assez refroidi. Il jetta dans ce bouillon une poudre qui le troubla.

La garde, étant venue pour le porter à ma fille, s'en aperçut et dit d'un air assés vif à Lamotte : « qu'avez-vous mis, Monsieur, dans ce bouillon qui l'a ainsi troublé ? ». Lamotte luy répondit, « rien », et s'en allât. La garde vint tout de suite me faire voir ce bouillon, et me raconta ce qui s'était passé. Mon premier mouvement fut de le faire boire à un chien, pour voir s'il était empoisonné, comme je m'en doutais, mais faisant ensuite réflexion sur les suites dangereuses qu'aurait une avanture de cette espèce, je jugai qu'il valait mieux jetter ce bouillon et en donner un autre, après avoir bien fait laver l'écuelle [p. 552]. Ce fut aussi le parti que je pris, sans que ma fille en sçut rien, mais pour éviter que dorénavant le sieur Lamotte entra seul dans la chambre de ma fille, et ne luy donnât, sous prétexte de remède, quelque chose qui put la tuer, je racontai à Levret ce qui venait d'arriver, dès qu'il fut venu, à l'heure accoutumée.

Nous convînmes qu'il n'entrerait pas dans la chambre de ma fille que Lamotte ne fut venu, et que je les prierais de ni entrer pas l'un sans l'autre pour ne pas faire parler ma fille si long-tems, et que Monsieur Lamotte aurait beau ordonner des remèdes, que la malade ne prendrait que ceux que Levret ordonnerait, ce que je recommandai à la garde.

Le tout fut exécuté comme nous l'avions projetté, et dès que Lamotte fut venu, je luy annonçait cette antienne, à laquelle il falut qu'il se soumit, parce que je ne bougeois de

l'antichambre, d'ailleurs, comme j'en dis autant en sa présence à Levret, il ne put me laisser appercevoir qu'il fut fâché de cet arrangement [p. 553].

Ma fille demandait souvent, pendant ce tems-là, de voir son fils. Elle ne savait pas que j'avais chassé la nourrice, et que son fils avait été en danger de mort, ny qu'il n'était pas guéri.

Levret lui fit entendre que, dans l'état où elle était, le plaisir qu'elle auroit de voir son fils pourrait luy causer une révolution qui pourrait luy être funeste, et qu'il ne fallait pas qu'elle le vit qu'elle ne fut bien guérie, ce qui la calma, parce qu'elle avait grande confiance dans Levret. Enfin ma fille étant guérie, on lui permit de voir son fils. Je le luy fis présenter par la nourrice. Elle l'embrassa tendrement et répendit sur luy des larmes de joye. Elle le caressa beaucoup, fut très contente d'avoir vu la nourrice, qu'elle croyait être celle de Monsieur Lamotte. Après qu'ils eurent resté suffisament dans sa chambre, nous sortîmes tous pour la laisser reposer. Deux heures après, je rentrai et luy racontai tout ce qui s'était passé, et ce que j'avais fait pour conserver sa vie, et celle de son pauvre fils. « Ah, mon cher père, quelles horreurs, s'écria-t-elle, que votre présence ici était bien nécessaire, je vous dois la vie une seconde fois, et mon pauvre fils vous la doit une [p. 554]. Je ne luy laisserai pas ignorer, un jour, les obligations que nous vous avons, puisse-t-il être aussi reconnaissant que je le suis. La grâce que je vous demande présentement, c'est de renvoyer Monsieur Lamotte. Je ne le veux plus voir chez moi, c'est un monstre. J'ai dit à Monsieur Lacombe, mon beau-frère, de le payer ».

J'exécutai exactement ses volontés en présence de Monsieur Lacombe, qui n'aurait pas eu le courage de le faire. Lamotte fut étonné du compliment. Je lui répondis que quand ma fille avait tant fait, que de lui donner sa confiance, par le choix d'une nourrice, il devait en choisir une qui eut deux tétons, et qui fut saine, que par l'évènement, je voyais que tous les prétextes qu'il avait employez pour ne pas laisser voir cette nourrice à ma fille, avant ses couches, étaient fort suspects, et que sa conduite me prouvait qu'il n'était point attaché à ma fille, que dans ce cas, elle faisait fort bien de prendre un autre médecin, qui lui fut plus dévoué. Je ne lui parlai point du soupçon que j'avais eu [p. 555] de la poudre qu'il avait mise dans le bouillon, n'en ayant pas fait la preuve, pour ne donner point prise contre moi, moyenant quoi il fut payé et congédié. Ma fille, Madame Lacombe, ayant acouché plusieurs jours avant sa sœur, comme je l'ai dit, fut plutôt guérie. Dès qu'elle le fut, elle sortit pour la messe, et ensuite ne songea qu'à s'amuser. Elle allait tous les jours au spectacle. Un jour, elle alla dîner chez une de ses amies, Madame de

Longpré<sup>584</sup>. Son mari, qui ne voulait point, par des raisons particulières, qu'elle fut en sociétté avec cette dame, vint m'en porter ses plaintes d'une façon à me faire croire, que si elle y dînait, il se séparerait d'elle. Il me pria même d'employer mes prières, et même mon autorité, pour la faire revenir. Il n'était alors qu'onze heures, et on ne devait dîner qu'à deux. J'y fus tout de suite. Elle était dans le voisinage. Je la fis descendre dans l'appartement au premier. Je la pris par la douceur, je lui représentai le tort qu'elle avait d'être chez des personnes qui déplaisaient à son mari, ce qu'elle ne devait pas ignorer, puisqu'il l'avait priée de ne pas y venir, qu'après tout, [p. 556] elle devait avoir de la complaisance pour un homme avec qui elle devait vivre jusques à la mort. J'employai toutes les raisons qui pouvaient la toucher le plus, tout fut inutile. Ce qui l'avait amenée au diner fut plus persuasif que mes remontrances. Elle extravaga contre son mari, ensuite me dit qu'il était bien singulier que je voulusse me joindre à son mari pour la gouverner, et se levant brusquement, courut à l'escalier pour monter au second appartement où était la compagnie, en me disant qu'elle ne me verrait plus, et qu'elle ne me reconnaissait plus pour son père. Je ne voulus point la suivre, pour ne pas faire d'éclat. Je me contentai de lui dire que sa tête lui couterait cher, et qu'elle n'irait pas loin sans recevoir la punition de sa conduite. Hélas, je ne fus malheureusement que trop bon prophète, car deux jours après il y eut un bal à Hauteil<sup>585</sup>, dans un bois où elle voulut aller, malgré son mari, et les représentations de sa sœur. Elle y prit un coup de serin. Elle en revint avec la fièvre et un mal de tête si violent [p. 557] qu'elle criait à haut cris comme une femme en couches, et malgré tous les soins d'un médecin de chez le Roi, qui jouit d'une très grande réputation, elle mourut sans sacremens. Voilà quel fut le fruit de l'éducation de sa mère, qui n'ayant pas voulu qu'on la corrigeât, luy avait laissé former un caractère têtu et opiniâtre, qui lui fut cause qu'elle ne voulut jamais écouter les avis, ny d'un père, ny d'un mari, ny d'une sœur à qui elle devait sa fortune. Elle fut enterrée à Saint-Eustache. Je fus moins touché de sa mort que de ce qu'elle n'avait pas eu le tems de se reconnaître pour mourir en chrétienne. Son mari y fut très sensible dans le premier moment, mais je crois que réflexion faite, il s'en est consolé, depuis qu'il est sur son bien aux Isles; quoiqu'il eut de très grandes obligations à ma fille, il n'en a pas eu plus de reconnaissance, car il en a très mal agi avec elle depuis, et je ne sçai si sa fille, dans les suites, n'aura pas à s'en plaindre, et qu'il ne luy mange pas le bien de sa mère, [p. 558] après avoir mangé le sien propre.

<sup>&</sup>lt;sup>584</sup> Peut-être Irène du Buisson de Longpré (décédée à Paris en 1767).

<sup>&</sup>lt;sup>585</sup> Il faut plus probablement lire « Auteuil », ancienne commune française proche de Passy, aujourd'hui dans Paris.

Ma fille, Madame La Pauplinière, que la mort de sa sœur avait affectée, devint plus attantive à sa santé, et comprit le danger qu'il y avait, après les couches, de sortir trop tôt ; aussi se ménagea-t-elle beaucoup. Je l'y exhortai. Ce triste évènement, ajouté aux fatigues, aux peines du procès, et aux dangers que ma fille et mon petit-fils avaient courus, me rendirent le séjour de Paris si désagréable, que je songeai à mon départ.

Le séjour de Paris m'étoit si désagréable [p. 558] que je songeai à mon départ. Je n'avois point d'argent pour m'en retourner, et je ne voulais pas être à charge à mes enfans, aussi je pris le parti de négocier une partie de deux mille livres sur la ville de Paris. Dès que j'eus cet argent je fis réparer ma chaise de poste dont tout le trein s'était brisé, ainsi que les roues, en venant par les chemins du Limousin. Je fis dorer les moullures et vernir les paneaux du corps de cette chaise. J'achetai des arnois et deux belles juments de Poitou, [p. 559] que je revendis, deux ans après, à Toulouse, au même prix qu'elles m'avaint coûté. Mon fils me fit présent d'une grande tabatière d'or, que sa sœur, La Pauplinière, lui avait donnée à sa noce. Elle n'était plus de mode ; je la vendis, et en achatai une plus moderne, qui était carré long.

J'anonçai mon départ à mes enfants, dès que tout fut prêt. Ma fille, la veille de mon départ, me fit présent de cent pistolles, s'excusant auprès de moi de ce qu'elle ne pouvait faire mieux à présent. Je lui sus très bon gré de cette marque d'amitié, mais il m'en coûta pour ce voyage beaucoup d'argent du mien, car il m'avait fallu payer les fraix de poste pour venir, la nourriture de mon domestique tant que je fus à Paris, le louage d'un appartement à l'hôtel de Toulouse et un habit d'été que je fus obligé de faire, à Paris, pour être mis décement. À propos de cet habit, il m'arriva une avanture assés désagréable le premier jour que je le mis, mais qui me divertit pourtant fort. Je fus me promener au jardin des Tuileries, par le plus beau tems du monde, [p. 560] vers les cinq heures du soir. Il y avait plus de dix mille âmes ce jour-là, tant hommes que femmes, très magnifiquement parées. J'étais dans la grande allée, assis sur une chaise, comme tout le public. Le tems se couvrit, sans que personne s'en apperçut, à cause que cette allée est fort couverte, de même que les bosquets. Une pluie épouvantable vint tout à coup. Ceux qui étaint dans les allées du parterre et des terrasses se réfugièrent tout de suite, quoique en se bien mouillant, dans le péristile et les galeries des Tuileries. Les autres coururent aux portes du jardin, pour joindre leurs équipages. Les premiers qui y arrivèrent ne se mouillèrent pas autant, mais la quantité du monde qui les suivit, fit dans tous ces endroits un engorgement si nombreux, qu'il ne leur fut pas possible de sortir, et ils restèrent exposés à toute la pluie, pendant tout l'orage. Ceux qui étaint dans la grande allée n'eurent d'autre ressource que de prendre patience, de se

mettre sous les arbres, ou de se mettre des chaises de paille sur la tête. Dès que les feuilles des arbres furent trop [p. 561] chargées de pluie, elle coula sur ceux qui étaint dessous, comme de dessus un toit, et mouilla si fort tous ceux qui étaint dessous et ceux qui avaint mis des chaises sur leurs têtes, que tout le monde fut aussi mouillé que s'il était tombé dans la rivière, de sorte que les dames avaint leurs robes et leurs jupes de tafetas collées sur leurs cuisses. Jamais les sculteurs de la Grèce n'avaint si bien imité le nud dans les draperies de leurs statues qu'il le fut dans cette occasion. Outre ce facheux accident, les dames en éprouvèrent encore un plus fâcheux, c'est que toutes leurs frisures, leurs coeffures furent abbatues, et par surcroît de malheur, leur rouge et leur blanc fut tellement détrempé qu'il coulla à sillons sur leur visage, ce qui leur donna une figure à faire rire. Tous les hommes n'y manquèrent pas, ce dont elles furent très honteuses. Avant l'orage, c'était des Vénus et des nimphes, après l'orage ce furent des harpies, tant elles étaint laides et défigurées. Cependant, j'étais mouillé jusqu'aux os. Il me tardait de pouvoir joindre mon carrosse. J'y trouvai mon laquais et mon cocher dedans, qui prudement, s'étaint, par ce moyen, mis à l'abri de la pluie.

[p. 562] Je décampai, et fus promptement à mon hôtel, me déshabiller et changer de touts mes vêtements. Dès que je fus réchauffé, je ris de mon avanture, par rapport au spectacle que j'avais eu, mais le lendemain, lorsque j'eus envoyé chercher mon tailheur, je n'eus plus envie de rire, parce qu'il me dit qu'il fallait redoubler, à neuf, au tafetas blanc, tout mon habit, parce que cellui-ci avait été mouillé, ayant perdu tout son apprêt, ne pouvait plus servir, mais comme c'était un malheur général, je me consollai. Je prouvai, dans cette occasion, la vérité du proverbe qui dit que la consolation des malheureux est d'avoir de semblables.

Le lendemain, il faisait très beau tems. Je voulus encore revenir aux Tuileries pour voir ce que l'on y dirait de l'aventure de la veille, mais pour ne pas risquer une seconde avanture, j'achetai un très grand parasol de tafetas à ressorts que je mis dans ma poche, au hazard d'être le seul qui eut pris cette précaution, et je me félicitais déjà, en cas d'accident, d'en être à l'abri [p. 563]. Le jardin des Tuileries fut aussi plein que la veille. « Tant mieux, disais-je en moi-même, je jouirai du spectacle plus à mon aise, et sans inquiétude. Je trouvai, dans l'allée, plusieurs personnes de connaissance, auprès desquelles je m'assis. La conversation roullait sur l'accident survenu aux dames que cella n'avait pas rebuté. Il y en avait une aussi grande quantité, et aussi bien parées. Je souhaitais intérieurement, pour me refaire de ma doublure, de les revoir dans le même état. J'eus cette satisfaction. Un orage pareil survint, et elles furent traitées de même, mais dès que j'apperçus la pluie, je mis mon parapluie au vent. J'en vis, en même tems, plus de trois mille en l'air. Il n'y

avait que les hommes qui eussent pris la précaution d'en avoir, car comme la livrée n'entre point dans le jardin, les petites maîtresses de Paris auraint cru qu'il serait de mauvais air, sans doute, de se charger d'un pareil fardeau, de sorte que, dès qu'elles sentirent la pluie sur leurs têtes, elles coururent toutes se placer sous les parapluies qu'elles appercevaint. J'en eu quatre autour de moi, qui mirent, à la vérité, [p. 564] leur tête à couvert et par ce moyen, garantirent les charmes de leur visage de l'insulte de la pluie, mais l'eau qui coulait de mon parapluie, tombait ensuite sur leurs habits, depuis la ceinture, jusques aux pieds. Je me retiré quand l'orage fut passé, fort content de ma précaution.

J'avais prévenu l'abbé de Saint-Paulet, chanoine de Castres, du jour de mon départ, parce que j'avais convenu avec lui de lui donner une place dans ma chaise, et qu'il payerait la moitié des fraix de la nourriture des chevaux, à condition que nous passerions par la route de Lion, qu'il était bien aise de voir. Je n'en fus pas fâché non plus.

Comme ma manie était que l'on crut, en Province, que mes enfans étaint plus riches qu'ils n'étaint et qu'ils m'aimaint plus qu'ils ne m'aimaint véritablement, j'afectai de vouloir paraître à mon retour plus brillant que lorsque j'étais parti. Ma chaise avait si fort changée de couleur et de figure, [p. 565] par les réparations que j'y avais fait faire, que je fis croire que c'était un présent que ma fille m'avait fait, de même que des chevaux. Je dis qu'elle et mon fils m'avaint comblé de présents et d'amitiés. Enfin, je ne négligeai rien pour leur faire honneur des deux mille livres que me coûta ce voyage de mon argent.

Je partis donc avec l'abbé de Saint-Paulet. Nous arrivâmes à Dijon. Dès que j'y fus je m'apperçus que ma jument de volée était considérablement blaissée sur le garot, par la faute de mon valet, qui ne s'était pas apperçu que la selle la blaissait. Je ne pus continuer ma route, qu'en faisant mettre ma chaise sur un avant train, qu'il me fallut faire faire tout de suite, ainsi que des harnois. Cella me retint trois jours, et me coûta cher, car les ouvriers font payer les besoins pressés. Je fis penser ma jument et elle fut en état de continuer la route. Dès que nous fûmes à Challons, nous nous embarquâmes sur la Saône, pour soulager ma jument, [p. 566] et je fis mettre ma chaise et mes chevaux dans le batteau. Nous allâmes jusqu'à Lion, où nous séjournâmes deux jours, pour voir la ville. Je n'y trouvai rien de beau, que la place de Bellecour,

la salle de spectacle<sup>586</sup>, l'Hôtel de ville, le couvent des Célestins<sup>587</sup> et l'église des Jésuites<sup>588</sup>. Les rues de cette ville sont fort étroites et fort sombres en général, à cause de la grande élévation des maisons. Cette ville est placée sur des cotteaux et des valons, entre la Saône et le Rhône, situation très commode pour le commerce, mais très vilaine pour le coup d'œil. Les quais en sont ce qu'il y a de mieux, mais il n'y a pas autant de mouvement sur cellui du Rhône que sur cellui de la Saône et ni l'un ni l'autre n'est aussi beau, ni aussi fréquentés, que cellui de Bordeaux.

Ma jument n'étant pas guérie, nous nous embarquâmes encore et fûmes par le Rhône jusqu'au Pont Saint-Esprit<sup>589</sup>. J'eus une frayeur horrible lorsque notre bâteau passa sous le pont. Il faut que ces batelliers soient bien accoutumés à ce passage [p. 567] pour ne pas y périr, car outre que l'arche n'a pas, tout au plus, deux fois la largeur des barques<sup>590</sup>, on a mis au bas des pilles des gros quartiers de pierre, qui ne sont pas massonnés, pour éviter les secousses qui pourraint donner le heurt des batteaux à ces piles, qui sont très minces, et les barques passent d'une vitesse incroyable, à cause de la rapidité de l'eau.

Nous couchâmes au Saint-Esprit, et le lendemain, nous remontâmes dans ma chaise et fûmes à Nîmes, où j'admirais les arennes ou amphitéatre. Il est domage qu'on ait permis au bas peuple d'y aller battir de méchantes petites maisons qui en remplissent l'intérieur, et empêchent qu'on puisse voir d'un coup d'œil l'ensemble, et la beauté de ce bâtiment antique<sup>591</sup>, nous vîmes ensuite la fameuse Maison Carrée<sup>592</sup>, qui était un temple du tems des romains. C'est le plus beau morceau d'architecture, et le mieux conservé qu'il y ait dans le monde. Il semble qu'il sorte de la main de l'ouvrier. C'est un modèle parfait pour les architectes et pour les sculpteurs. Il est domage que messieurs de Nîmes ayent eu assés peu de goût [p. 568] pour ne pas former autour de cet édifice une place, afin qu'étant izolé, on peut le voir de tous côtés. Nous fûmes ensuite voir la fameuse fontaine dont l'eau est aussi claire que le cristal. Il est certain que, sortant de Nîmes, dont les rues sont étroites et les maisons mal batties, on est étonné de voir la magnificence des ouvrages que l'on a fait pour cette fontaine, qui d'ailleurs a un déffaut très essentiel, c'est que

--

 $<sup>^{586}</sup>$  À n'en pas douter le théâtre conçu par Jacques-Germain Soufflot (1713 - 1780), bâti entre 1753 et 1756, et inauguré cette même année.

<sup>&</sup>lt;sup>587</sup> Ancien couvent de Lyon, situé dans le quartier Bellecour, fondé en 1407 et désaffecté en 1779. Les lieux subirent de nombreuses modifications, notamment entre 1721 et 1723, où le couvent fut reconstruit. Une salle de spectacle fut ajoutée dès 1792. L'ensemble fut détruit par un incendie (1871). On construisit alors à cet emplacement un théâtre à l'italienne, l'actuel théâtre des Célestins.

<sup>&</sup>lt;sup>588</sup> Mondran désigne la chapelle du collège de la Trinité, bâtie par Étienne Martellange entre 1617 et 1622 puis modifiée en plusieurs occasions au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>589</sup> Pont-Saint-Esprit : dép. Gard, arr. Nîmes, cant. Pont-Saint-Esprit.

<sup>&</sup>lt;sup>590</sup> « des barques » et ajouté par Méja ».

<sup>&</sup>lt;sup>591</sup> Il fallut attendre la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle pour que ces maisons soient détruites.

<sup>&</sup>lt;sup>592</sup> Temple romain, dédié à Auguste, bâti au 1<sup>er</sup> siècle.

tous les caniveaux, qui reçoivent ses eaux et qui sont revêtus de murs et de balustrades de pierre, sont si profonds, qu'il s'en faut des deux tiers et plus qu'ils ne soint remplis d'eau, ce qui ne fait pas un coup d'œil agréable. Comme il y a une description imprimée de cette fontaine, je n'en donne pas le détail<sup>593</sup>. On prétend qu'on a dépensé deux millions à cet ouvrage. Il vaudrait mieux qu'on les eut dépensés dans l'intérieur de la ville, à déblayer la place des arennes, les izoler, ainsi que la Maison Carrée, élargir, et aligner les rues. Ces réparations auraint fait plus d'honneur [p. 569] au goût des habitants pour la belle antiquité.

Nous fûmes de là à Montpellier, où nous vîmes le terrein sur lequel on se proposait de faire la place du Perou, au milieu de laquelle est la statue équestre de Louis Quatorze. On se proposait aussi de faire une belle fontaine. Elle est achevée présentement, mais je ne l'ai point vue. Tout le reste de cette ville me parut très peu de chose et ne pas répondre à l'idée que je m'étais faite d'une ville où se tiennent les États de la Province et qui est le séjour du commandant et de l'intendant. Je n'y trouvai rien de beau, que l'amphithéâtre de Saint-Come<sup>594</sup>, qui est un ouvrage digne d'une grande ville, car pour la salle ou s'assemblent les États, on ne peut rien voir de si misérable. C'est à Dijon que je vis un bâtiment bien magnifique, pour tenir les États et pour loger, tout auprès, le gouverneur de la Province. On ne peut rien voir de plus beau, ni de plus comode dans ce genre. Il y a pourtant une grande différence des États de Bourgogne avec ceux du Languedoc.

Nous continuâmes notre route, et fûmes à Lunel<sup>595</sup> où nous couchâmes [p. 570]. Nous trouvâmes à l'auberge, qui est aussi la poste, un jeune homme d'une jolie figure, grand et bien fait, qui servait de postillon, en attendant mieux. Il vint dans ma chambre, et me proposa de le prendre à mon service. J'avais un domestique dont j'étais très mécontent, à cause du peu de soin qu'il avait eu de mes chevaux, et j'avais résolu de le renvoyer dès que je serais à Toulouse. Je consentis donc à prendre cellui qui se présentait, et le menai avec moi. Ça été le meilleur domestique que j'ai eu de ma vie. Il se nommait Baptiste Pafoy, et était franc-comtois. Il avait fait quatre campagnes avec Monsieur le comte de Bouflers, en qualité de postillon. Il était bon cocher, bon cuisinier, bon valet de chambre, jouait du violon, fort adroit, très doux, et très bien élevé. Il

<sup>&</sup>lt;sup>593</sup> La description qu'évoque Mondran est peut-être celle donnée par Antoine Valette de Traverssac dans son Abregé de l'Histoire de la ville de Nismes avec la description de ses antiquité & de sa fontaine, Avignon, Louis Chambeau, 1760 (4° éd.), p. 64 - 74.

<sup>&</sup>lt;sup>594</sup> L'amphithéatre était dans l'hôtel Saint-Côme, édifié par l'architecte et ingénieur Jean-Antoine Giral (1713 - 1787), entre 1747 et 1757.

<sup>&</sup>lt;sup>595</sup> Lunel: Hérault, arr. Montpellier, cant. Lunel.

a resté six an et demi avec moi et s'y est marié richement et a fait fortune, au moyen d'une manufacture d'amidon, qu'il a établie à Toulouse. Je l'ai toujours fort aimé<sup>596</sup>.

L'abbé de Saint-Paulet me quitta à Carcassonne, pour s'en aller à Castres<sup>597</sup>. J'arrivai seul à Toulouse, le 28 août 1763 et le<sup>598</sup> lendemain, [p. 571] je renvoyai mon ancien domestique.

Je partis pour la campagne peu de jours après, pour me reposer de la fatigue du voyage, et pour donner ordre à mes affaires. Je m'y annuyai beaucoup, me trouvant seul, ce qui fut cause que, dès que j'eus fini mes ménageries, je m'en revins à Toulouse. <sup>599</sup> La solitude où j'avais été à la campagne me fit prendre la résolution de m'occuper beaucoup de l'Académie des arts, pour la rendre aussi brillante que je le pourrais, et de tout ce qui pourrait être utille à ma patrie. Il faut, me disais-je, que chacun soit utile à la société. Rien de plus méprisable, en effet qu'un homme qui ne s'occupe à rien. Je fus nommé trésorier de l'Accadémie, par la mort de Monsieur de Saint-Amand. Cet emploi me donna occasion de connaître les moyens par où je pourrais économiser des fonds, pour acheter tous les meubles qui nous manquaint pour nos assemblées particulières. Je fis le projet d'en faire l'acquisition dès que j'aurais ramassé une somme suffisante [p. 572].

Je songai aussi à obtenir un logement plus spacieux et plus commode que celui qu'on nous avait donné provisoirement.

Je fis un projet pour le port, qu'on exécute actuellement. Il me fallut faire beaucoup de mémoires pour cela, écrire beaucoup de lettres aux puissences.

J'eus attention, chaque année, de faire quelque ouvrage d'architecture que je présentai à l'Accadémie, le jour qui m'était indiqué, par l'ordre du travail, pour faire une annalise, et quand je n'avais fait aucun ouvrage, je fesais l'annalise, comme les autres, sur quelque ouvrage de peinture, sculpture, ou architecture de quelque célèbre artiste. Tout cella m'occupait.

Comme ma fille m'avait fait présent, en partant pour m'en revenir, de cent pistoles, je voulus lui en témoignai ma reconnaissance. Je pris chez moi une demoiselle très adroite et très bien élevée, qui me fit une très belle robe, et une juppe de point de purruque dans un an, [p. 573] que je lui envoyai, dès qu'elle fut finie, qui lui fit grand plaisir, qu'elle a fait broder à Alençon et

\_

<sup>&</sup>lt;sup>596</sup> Ces renseignements, qui semblent forts précis ont peut-être été au préalable consignés par Mondran dans un registre que ce dernier aurait tenu entre 1755 et 1791, aujourd'hui perdu, mais dont il est fait mention dans son inventaire après décès (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 26459, f° 3v° : « livre de raison ou sont les noms de mes domestiques, le temps qu'ils m'ont servi et l'argent que je leur ai payé pour leur gages ». Baptiste Paffoy s'établit effectivement à Toulouse, comme le montrent plusieurs actes retrouvés dans les registres paroissiaux où les différnets Calendriers de Toulouse qui signalent sa fabrique.

<sup>&</sup>lt;sup>597</sup> Castres : dép. Tarn, arr. Castres, cant. Castres.

<sup>&</sup>lt;sup>598</sup> « et le » est de la main de Méja.

<sup>&</sup>lt;sup>599</sup> Ici, le copiste précise : « Cet intervalle contient des projets pour l'Académie des arts et la ville de Toulouse, au livre I commençant page 31 et finissant page 47. »

doubler d'un tafetas cerise, ce qui fait une robe très belle, et de grand prix. Elle ne voulut pas être en reste avec moi et m'envoya une tabatière de lac<sup>600</sup> rouge, doublée d'or, avec son portrait qui est enchâssé par-dessus, que j'ai encore.

Je fus si content de la douceur et des talents de Mademoiselle Faure, qu'après qu'elle eut fini cette robe, je ne pus me déterminer à la renvoyer. Elle avait gouté le bien-être chés moi. Elle était fille de parents pauvres, et aurait, par conséquent, été fort mal si elle était revenue chés eux. Elle avait appris à jouer, elle-même, des menuets et des contre danses sur le violon, en entendant jouer mon domestique. Je voulus essayer si elle aurait autant d'aptitude pour le dessein, qui était un art qui pouvait faire sa fortune. Je lui donnai un maître de dessein à six livres par mois, pour apprendre les principes. Elle fit des progrès si rapides qu'au bout de deux ans, elle remporta, à l'Accadémie, le prix de l'estampe et cellui de la ronde-bosse. Je lui avais livré mon cabinet de toilette pour en faire son attelier, et j'y reçus deux des meilleurs sujets, élèves de l'Accadémie, qui venaint, toute la journée, dessiner avec elle [p. 574]. Ils remportèrent aussi des prix, comme elle, et j'ai eu la satisfaction de voir que touts les trois ont fait fortune. Dès que Mademoiselle Fauré sut dessiner, je cherchai le moyen de lui faire aprendre de faire des portraits au pastel pour qu'elle fut en état de gagner quelque chose. Il n'y avait, à Toulouse, alors, aucun peintre au pastel. Cammas le père vint, quatre ou cinq fois seulement, pour lui apprendre le mélange des couleurs. J'avais fait venir, par la messagerie, un assortiment de pastel qui ne me coûtait qu'un louis. Je lui donnai un portrait au pastel qu'un de mes amis me prêta, pour le copier, elle le copia plusieurs fois, et réussit. Enfin, elle fit quelques portraits pour s'essayer gratis. Enfin, elle réussit si bien qu'elle en fit pour de l'argent, et gagna, dans l'année, cent pistolles. Dès que je la vis en état, elle fit mon portrait, dont elle tira deux copies, que j'envoyai à mon fils et à ma fille, qu'ils trouvèrent très ressamblants. Elle se présenta pour être reçue à l'Accadémie, [p. 575] et fit son ouvrage de réception, qui fut applaudi et elle fut reçue en qualité d'associé accadémicienne. Dès que cette demoiselle vit qu'elle gagnait de l'argent, soit à peindre des portraits, soit à montrer des pensionnaires dans les couvents, où elle entrait pour donner ses leçons, elle voulut apprendre la musique instrumentale. Elle y réussit très vite. Elle apprit à jouer de la mandoline [en] deux mois, qui lui suffirent pour apprendre d'elle-même et se perfectionner. Elle avait une très jolie voix et la cadance brillante, de sorte qu'elle s'aprit quasi d'elle-même à chanter les plus jolis airs d'opéra. J'étais étonné de ses succès. Je n'ai jamais tant vu de si grandes dispositions pour tout dans une

<sup>600 (</sup>sic) pour « laque ».

même personne. Si le besoin ne l'avait pas obligée de travailler pour gagner, et qu'elle eut eu tous les secours d'un homme riche, elle aurait possédé, dans la perfection, toute sorte d'arts.

Mais, comme il y a beaucoup plus de méchants esprits que de gens charitables, on ne manqua pas de rendre ma conduite suspecte auprès de mon fils, l'abbé. Cellui-ci, bonnement, crût ce qu'on lui avait marqué, et en fit part à ma fille [p. 576]. Tous les deux, de concert, me tracassèrent, par des lettres désobligeantes. Je ne sai s'ils me rendirent assés peu de justice pour craindre une alliance qui m'aurait déshonnoré, en quoi ils aurait eu bien tort. Quoi qu'il en soit, cella me dégouta de garder cette pauvre fille plus longtems chés moi. Le sieur Laglaire, un des élèves qui travaillait avec elle, s'aperçut de son mérite, et jugea que s'il pouvait se marier avec elle, ils gagneraint beaucoup à Bordeaux, qui était la patrie de ce jeune homme. Il m'en parla, par la confiance et l'atachement qu'il avait pour moi. Je lui répondis que je l'estimais trop pour ne pas y consentir, et que j'en parlairai à Mademoiselle Faure. Je lui en parlais, effectivement. Cette pauvre fille me répondit « Monsieur, je sens parfaitement qu'un établissement, avec un homme de même profession que moi, me serait très avantageux, sur tout si j'ai le malheur de vous perdre, mais j'ai dans l'esprit que si je me marie et que je devienne grosse, j'en mourrai. C'est la seule raison qui m'arrette, car pour ce qui est de la personne de Monsieur Laglaire, [p. 577] je ne puis que l'estimer, et me croire très heureuse de vivre avec lui. C'est un homme très doux, très bien élevé et fort dévot, qui a des talents et qui ne peut manquer de réussir, mais la mort, que j'envisage comme certaine, si je me marie, est un terrible point de vue ».

Je lui répondis que je n'ajoutais pas foi à ses prédictions, que je ne voyais pas qu'elle fut conformée de manière à craindre un tel malheur, qu'elle était grande, bien faite, robuste, et qu'avec de tels avantages, on n'avait pas lieu de craindre ; qu'au surplus, je ne voulais pas la gêner, que je serais inconsolable si malheur lui arrivait, de l'avoir forcée, malgré elle, de se marier. Je rendis à Laglaire tout ce qu'elle m'avait dit. Il en fut touché, mais il ne lâcha pas prise. Il redoubla ses soins et ses instances auprès de cette demoiselle, lui promit même qu'ils vivraint comme frère et sœur. Il lui représenta qu'ils ne pouvaint pas décement courir le royaume sans être mariés, qu'il n'y avait rien à gagner à Toulouse, ni pour l'un, ni pour l'autre, au lieu que s'ils étaint mariés, ils pourraint, d'abord, aller à Bordeaux, où ils gagneraint [p. 578] considérablement, parce qu'il y avait beaucoup de connaissances, et que quand l'ouvrage manquerait, ils iraint de ville en ville, où ayant gagné de l'argent, ils iraint ensuite à Paris, passer un an, ou deux, pour se perfectionner.

Mademoiselle Faure goûtait bien se projet, et surtout le dessein d'aller à Paris se perfectionner, car elle avait une ambition démesurée de devenir aussi célèbre, si elle le pouvait, que Rose Alba<sup>601</sup>, mais la crainte de la grossesse la retenait toujours.

Ce fut en ce tems-là, qu'à la sollicitation de plusieurs de mes amis, officiers du Parlement, j'entrepris de faire le plan du Palais. J'y travaillais pendant deux mois, ne sortant de chés moi que pour entendre la messe, les jours de fette. Dès que ce plan fut fini, je le présentai à l'accadémie, et la priai de l'adopter, si on le trouvait bien. Il fut si fort et si générallement applaudi, qu'on délibéra d'en garder l'original dans les archives, et d'en faire faire une copie, sous mes yeux, pour être présentée au Parlement et à Monsieur de Vaudeuil<sup>602</sup>, premier président, lorsqu'il arriverait à Toulouse.

[p. 579] Comme il n'y avait aucun élève dans l'Accadémie qui fut assès peu occupé pour venir dessiner ce plan, chez moi, tous les jours, pendant si long tems, je pris le parti de prendre le sieur Laglaire. Mon embarras était qu'il n'avait jamais dessiné d'architecture. Je lui fis dessiner des chapiteaux, des entablements et des bases d'ordre corinthien, ce qu'il apprit dans peu, après quoi, je commençai à lui faire dessiner mon plan. Il s'en acquitta, sous mes yeux, très bien, et l'Accadémie lui donna, pour cet ouvrage, trente pistoles de gratification, qui le mirent fort à son aise et lui firent grand plaisir<sup>603</sup>.

Dès que ce plan fut achevai, je l'étalai dans mon salon de compagnie, et j'en donnai avis aux messieurs du Parlement qui m'y avaint engagé. Toutes les chambres du Parlement vinrent successivement le voir, sortant du palais, et ils en furent si contents, que lorsque Monsieur le premier président arriva, on s'empressa de lui en parler comme d'un édifice parfait, dont le Parlement ne pouvait que désirer l'exécution, vû le mauvais état où était le palais, surtout les archives, les greffes et les prisons. Ce plan fit beaucoup de bruit à Toulouse. Tous les connaisseurs et les amateurs vinrent le voir [p. 580]. Ma maison, pendant près de trois semmaines, fut remplie de curieux.

Dès que Monsieur le premier président fut arrivé, l'Accadémie, de même que tous les autres corps, fut l'haranguer.

Le lendemain, les commissaires de l'Accadémie, à la tête desquels j'étais, furent lui présenter le plan du palais. Il nous reçut, avec toute la politesse et la reconnaissance la plus

<sup>&</sup>lt;sup>601</sup> Roasalba Carriera, peintre vénitienne (1675 - 1757).

<sup>602</sup> Pierre-Louis-Anne Drouyn de Vaudeuil (1726 - 1788).

<sup>603</sup> Voir Mémoires Acad., 4e cahier, p. 11 - 12.

distinguée. Il fut étaler toutes les feuilles de ce plan dans la pièce qui était après le salon de compagnie, et s'empressait de le faire voir à tout le monde.

Les choses se présentaint si bien que j'espérais d'avoir le plaisir d'en voir commencer l'exécution. Il était question de trouver les moyens, pour faire la somme suffisante. Comme j'avais prévu cette difficulté, j'avais fait le relevé de toute la capitation du ressort, et je trouvais qu'un sol par livre d'augmentation, pendant huit ans, fesait une somme suffisante. Je proposai cet expédient, où celui d'une lotterie forcée sur chaque paroisse, qui serait obligée de prendre un certain nombre de billets [p. 581]. Pendant le même tems, le moindre billet devait être suffisant pour payer la mise des billets, pendant les huit ans. Ainsi, quand une paroisse aurait gagné un lot, on retiendrait sa mise pour les années qui restaint à courir. On lui payerai le surplus, s'il était plus fort, et elle aurait toujours l'espoir de gagner des lots. On était dans l'incertitude du choix d'un de ces moyens pour le proposer au conseil, lorsque Monsieur de Vaudeuil quitta la première présidence, et le Parlement se trouva ensuite si occupé de la crise qui causa sa destruction que le projet n'eut pas lieu, [ce] dont je fus bien mortifié, car la reconstruction du palais aurait été un grand avantage pour le bien public, en ce que les prisons étant isolées et environnées d'une cour, auraint été très sûres, que les archives des greffes, occupant tout le second étage, auraint eu un espace assès vaste pour les contenir et pour que l'on peut arranger tous les papiers par dattes d'années, de manière à pouvoir trouver les arrêts quand on en aurait eu besoin, ce qui est impossible actuellement, attendu qu'on les jette, pèle-mêlle dans les galetas, faute d'espace, les uns sur les autres, en tas, comme du bled, [p. 582] et que les rats, la pluye et la poussière, les détruisent. Les juges auraint eu des salles plus belles, et plus comodes, et qu'enfin, la quantité d'habilles artistes qu'il aurait fallu attirer à Toulouse pour la construction de cet édifice, aurait été d'une grande utillité, pour former beaucoup d'élèves de cette ville, qui y auraint ensuite resté, ce qui y aurait donné un grand accroissement aux arts.

Étant revenu de ma campagne<sup>604</sup>, j'appris que les bénédictins avaint obtenu d'un conseil de Ville qu'ils avaint fait tenir furtivement, pendent les vacations, la vente de l'hôtel du Viguier qui borde la rivière, comme je l'ai déjà dit<sup>605</sup>. J'avais empêché, autrefois, la vente de cette maison, parce qu'elle était nécessaire pour l'emplacement du port que j'avais projetté. Je fis tout de suite imprimer un mémoire intitulé réflections d'un citoyen<sup>606</sup>, pour prouver à la Ville, [p. 583] et au

<sup>604</sup> Mondran revient donc quelque peu en arrière pour narrer les débuts d'une affaire qui s'étala dans le temps, puisque rappelons qu'il vendit « sa campagne », le domaine de La Pomarède, au printemps 1765.

<sup>&</sup>lt;sup>605</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 55, f°. 49v°. - 52.

commerce, que l'emplacement de cet hôtel était absolument nécessaire pour l'exécution du port que j'avais projeté depuis longtems. J'en fis imprimer cinq cents exemplaires anonimes, que je répandis dans toute la ville. J'en envoyais à Monsieur l'intendant, à Monsieur l'archevêque de Toulouse, de Narbonne, aux États du Languedoc. J'intéressai la chambre de commerce de Toulouse, qui à son tour, intéressa toutes celles du royaume. En un mot, je sonnai le tocsin, contre la surprise que ces moines avaint faite au public et au corps de Ville. J'échauffai si bien les esprits contre cette vente que Monsieur l'intendant ne l'autorisa point, et que le conseil de Ville, ayant été réassemblé, la délibération fut annullée.

Je ne me contentai point, dans ce mémoire, d'attaquer la vente de l'hôtel du Viguier, je fis encore voir que les moines avaint usurpé le jardin qu'ils avaint insensiblement formé dans la rivière, ce qui avait occasionné le terrissement qui avait bouché la première arche du pont, du côté de la ville, occasionné la rupture de la chaussée qui séparait la petite rivière du moulin d'avec la grande rivière, [p. 584] et mis en danger la perte de la seconde arche, d'où je concluais qu'il fallait détruire leur jardin, battir un quai sur l'ancien alignement des murs de la ville, faire passer l'eau de la petite rivière 607, comme auparavant, par cette première arche, refaire la chaussée, pour séparer les deux rivières, et qu'au moyen de ce, on pourrait réparer la seconde pile, que d'ailleurs, ce quai, que l'on battirait, aboutissant à la place du port, et étant continué jusqu'à la porte Saint-Pierre, serait d'une très grande utillité pour le tirage des barques qui arriveraint au port de la Daurade, que je proposais, et au port Bidou, ainsi que tous les autres atérissements qu'on pourrait faire, le long de la ville, et du fauxbourg Saint-Ciprien.

J'entrai, dans ce mémoire, dans le détail des ouvrages et de la dépense, et fis voir la grande épargne que le commerce ferait, par la commodité de ce port.

Ce mémoire me valut une réponse anonime, qui fut fort critique<sup>608</sup>. Elle venait des moines, et des marchands de bled du canal, [p. 585] qui craignirent que si le port sur Garonne avait lieu, le leur, sur le canal, n'en souffrit, surtout à cause des grands magasins qu'ils y ont fait construire, où ils enferment les bleds qu'ils achètent.

Je ne répondis point à leur satire. Ma réponse fut la délibération des États, qui ordonna l'exécution du projet en entier, auquel on travaille actuellement, et qui est très avancé, mais pendent que je suivais cette affaire, j'eus une traverse. J'avais pensé qu'en faisant partir un canal du canal royal, vis-à-vis la tour du bourreau, qui n'est éloigné des fossés de la ville que de cent

261

<sup>&</sup>lt;sup>607</sup> Mondran désigne par « petite rivière » la Garonette, bras de la Garonne qui séparait l'île de Tounis, en amont du Pont, de la rive droite.

<sup>&</sup>lt;sup>608</sup> Archives V. N. F., liasse 486, pièce n°3.

toises, je pourrais à très peu de fraix en conduire les eaux dans la rivière, en y faisant une écluse. J'envoyai mon projet à Monsieur de Caraman, pour avoir son consentement, mais par des raisons qu'il me fit communiquer par un de ses ingénieurs, et que j'approuvai, il me refusa. Je fus embarrassé dans ce moment, mais m'étant transporté au Bazacle, et ayant mesuré la hauteur de la chaussée, et étant ensuite allé à l'embouchure du canal, et y ayant mesuré la hauteur de l'eau du canal [p. 586] sur celle de la rivière, par celle des écluses, je jugeai que le canal était plus bas que la rivière au dessus du moulin du Bazacle. Pour m'assurer du fait, je pris deux ingénieurs, pour prendre just le niveau de ces deux eaux. Je m'y transportai avec eux, et tous les instruments nécessaires pour cette opération. Nous trouvâmes, effectivement, que les plus basses eaux de la rivière, au-dessus du moulin, étaint d'un pied trois pouces plus élevées que le lit du canal, vis-àvis le pont du Graignague. l'en parlai à l'ingénieur de Monsieur de Caraman, et lui dis que pour le coup, il ne pouvait pas me refuser l'entrée de mon canal dans le sien, puisque je lui porterais l'eau de la rivière, ce qui serait un grand avantage pour la naviguation, attendu que dans les basses eaux de la rivière, l'épenchoir du moulin a charrié tant de sables et de graviers vis-à-vis l'embouchure du canal que les barques n'en peuvent pas sortir pour aller à Bordeaux, et que celles qui viennent de Bordeaux, [p. 587] n'y pouvant pas entrer, par la même raison, sont obligées de décharger leurs marchandises au bord de la rivière, dans un préd dont le commerce est obligé de les faire transporter en ville, avec des charrettes, ce qui coûte très cher aux négociants, au lieu que par le moyen du nouveau canal, on ne sera plus sujet à cet inconvénient, parce que dès que les eaux seront basses, il sera aisé de nettoyer l'embouchure du canal royal, en ouvrant les écluses de ce canal et celle du nouveau, et que pour lors, l'eau de la rivière, coulant avec rapidité dans la chute des écluses de l'ancien canal, chassera tous ces sables et graviers de l'autre côté de la rivière.

Il n'y avait point de réplique à ce projet. Il était des plus avantageux, aussi fut-il accueilli favorablement.

Les ingénieurs de la Province avaint eu ordre, par les États, de s'assembler pour examiner le projet, tel qu'il était dans mon mémoire. Je fus les voir et leur dis le refus de Monsieur de Caraman et le nouveau moyen que j'avais trouvé pour y remédier. Ils nivelèrent en conséquence, suivant ce second moyen, et trouvèrent le niveau, [p. 588] tel que je l'avais fait faire. Ils dressèrent leur plan et leur devis. Relativement<sup>609</sup>, on fit les fouilles dans le jardin des bénédictins, sur l'alignement des anciens murs de la ville, pour constater l'usurpation de ces moines. On trouva

<sup>609</sup> Mondran emploie « relativement » dans le sens de « au même moment ».

les murs, que j'avais cités, garnis de distence à autre de gros anneaux de fer qui avaint servi autrefois à amarrer les barques, d'où il fut aisé de conclure que les moines avaint usurpé tout le jardin, qu'ils avaint eu l'audace d'avancer insensiblement dans la rivière, jusqu'à l'alignement de la seconde pile du pont<sup>610</sup>. Toute la ville en avait été témoin. On avait vu, du haut du pont, les moines faire charrier à leurs novices, chaque années, les décombres qui avaint formé leur jardin. Il n'y avait qu'eux qui non seulement le niassent, mais qui affirmaint, par des titres qu'ils présentaint, que quelque dom letrier leur avait fabriqué, qu'ils jouissaint de ce jardin, même du tems des comtes de Toulouse, mais quand la vérification fut faitte, et qu'on eut trouvé les anneaux de fer, on les fit venir aux États, où ils furent obligés de convenir, par acte passé par devant un notaire, qu'ils avaint usurpé ce jardin, et se bornèrent à supplier les États à leur accorder quelque indemnité, vû les grandes dépens auxquelles ils étaint forcés pour la reconstruction de leur église, et comme ces sortes de gens ont des protecteurs dans tous les corps, les États leur accordèrent une somme de trente mille livres pour bâtir la maison du curé joignant l'église. Voilà comment finit cette affaire qui, selon moi, ne fait pas honneur à cet ordre, d'où je conclus qu'une ville doit bien prendre garde à ne pas laisser établir chés elle des ordres religieux, sans prendre toutes les précautions possibles, pour que le sol sur lequel on les place ne puisse jamais nuire au bien public, ni à l'embellissement des villes. C'est pourquoi je pense qu'il ne faut jamais les laisser placer le long des rivières, ni sur les rues. Il faut que leurs couvents soient dans l'intérieur des illes des maisons, et que les particuliers soient les seuls qui ayent le terrein qui borde les rues, afin qu'ils puissent y avoir des boutiques, ce qui les rend vivantes.

Mademoiselle Fauré, ayant fait plus de cinquante portraits, s'apperçut que cette source tarissait, et que bientôt elle ne gagnerait rien à Toulouse, car enfin, il n'y a qu'une certaine quantité de gens qui se fassent peindre, et lorsque ils ont tous passé en revue, [p. 590] il faut attendre une nouvelle génération. Laglaire, qui en était témoin, le lui représentait, et lui disait, continuellement, qu'elle perdait son tems à Toulouse, un tems où elle gagnerait beaucoup à Bordeaux, attendu qu'il n'y avait aucun peintre. Toutes ces réflections, les instences<sup>611</sup> et les promesses qu'il lui fit, la déterminèrent enfin à l'épouser. Le mariage fut célébré aux Carmes déchaussées, par le vicaire de la paroisse Saint-Étienne, son confesseur, qui vint diner chés moi,

-

<sup>&</sup>lt;sup>610</sup> Une expertise fut menée, sur ordre du syndic de la Province, Lafage, et conduite par Charles-François de Saget au printemps 1766. On trouva « des anneaux scellés au mur et des pilôts dans les fouilles des terres » (Arch. dép. de l'Hérault, C 12153, 1766, 6 décembre, Joseph-Marie de Saget, Mémoire au sujet des ouvrages que la province fait faire pour la conservation du pont de Toulouse).

<sup>&</sup>lt;sup>611</sup> Probablement pour « insistances ».

avec les nouveaux mariés<sup>612</sup>. Le lendemain, ils commencèrent à faire leurs males et à embaler leurs tableaux, et ensuite ils partirent pour Bordeaux, par le bateau de poste, où ils arrivèrent le troisième jour, avec beaucoup de lettres de recommandations pour Madame Laglaire que je lui avais procuré. Elle fut acceuillie très bien, par tous ceux à qui je l'avais adressée. C'était les personnes les plus notables. On s'empressa de l'aller voir, ainsi que ses ouvrages. Elle eut beaucoup de vogue, et gagna plus de deux mille écus dans un an.

[p. 591] La quantité de connaissances et de protecteurs qu'ils se firent à Bordeaux leur procura beaucoup d'ouvrages dans les châteaux du voisinage, où ils étaint très bien reçus, et dans les petites villes, où ils firent beaucoup de portraits, dont on fut très contents. Ils s'étendirent, insensiblement, un peu plus loin, à proportion que leur réputation les précédait. Ils arrivèrent enfin à Saintes, où ils furent obligés de passer l'hiver, pour attendre les couches de Madame Laglaire, qui malheureusement pour elle, était devenue grosse. Ce terme fatal arriva enfin. Elle souffrit des douleurs incroyables, sans pouvoir accoucher. L'enfant mourut dans son corps. Il fallut le lui arracher, et elle mourut, elle-même, peu de jours après<sup>613</sup>. Son pauvre mari en faillit mourir de douleur. Il ne s'en est jamais consollé. J'apris cette funeste avanture par la lettre dézolée qu'il m'écrivit. Je ne crois pas qu'on puisse écrire une lettre plus touchante que celle la. J'en fus très affligé, comme lui, et je vis, pour lors, qu'elle avait bien raison de ne vouloir pas se marier. Comment est-il possible, qu'on ait des pressentiments de cette espèce, qui se justifient? Ce pauvre homme me fait pitié lorsque j'y pense. Il a perdu tout ce qu'il pouvait perdre. Sa femme attrapait mieux la ressemblance que lui. [p. 592] Il ne fesait qu'habiller les portraits, et il y réussissait mieux que sa femme, de sorte qu'ils ne pouvaint se passer l'un de l'autre. Il travaille pourtant, et tâche d'amasser de quoi pouvoir aller passer long tems à Paris, pour se perfectionner. Ce jeune homme a actuellement environ trente ans. Il avait resté pendent six ans chés Monsieur de Lalane, président à mortier au Parlement de Bordeaux, en qualité de secrétaire, et mangeait à sa table. Il est très bien élevé, fort doux, et fort pieux. Il aime le travail, et écrit très bien. Il quitta Monsieur de Lalane, uniquement par goût pour la peinture, et le dessein, et vint à Toulouse, sachant qu'il

<sup>&</sup>lt;sup>612</sup> Comme l'indique Mondran, le mariage fut célébré dans l'église des Carmes déchaussées par le vicaire de Saint Étienne, Montespan, le 22 avril 1771 (Arch. dép. de Haute-Garonne, GG 348, 1771, 22 avril). Le contrat de mariage entre Pierre Lagleire et Vitale Faure fut passé à Toulouse, devant Raymond Sans (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3E 13984, f° 25-26v°), le 30 janvier 1771, en présence de Mondran. Ce dernier était le procureur fondé de Pierre Lagleyre, (Arch. dép. de Gironde, 3 E 2158, 1771, 27 janvier) alors habitant à Bordeaux, chez le sieur Vaissier, vitrier, paroisse Saint-Maixant, à l'encoignure des rues Sainte Catherine et Saint Remy.

<sup>613</sup> Vitale Faure décéda à Saintes (dép. Charente maritime,, arr. Saintes) dans la paroisse Sainte-Colombe, le 9 janvier 1773. (Arch. dép. de Charente-Maritime, Table des sépultures de la ville de Saintes, 1691 - 1793, registre numérisé, non côté, non paginé, Lettre F, année 1776, vue 149 sur 192. Consulté le 5 octobre 2014 à 14h15).

y avait une accadémie, sans autre secours que quelque petit argent qu'il avait amassé de ses appointements et une modique pension que lui faisait ce président, par amitié. Il vivait, ici, dans une petite chambre, fort obscurément, fesait maigre chère, et ne connaissait que le chemin de l'accadémie et cellui de l'église, lorsqu'un de mes amis, à qui il avait été recommandé, [p. 593] me pria de lui accorder ma protection. Je fus un jour visiter les écoles, et demander au professeur ce que c'était qu'un jeune homme nommé Laglaire, qu'on m'avait recommandé, et s'il en était content, il me répondit que si tous les élèves de son école se conduisaint aussi bien que celui-là, et avaint autant de talent, et d'envie d'apprendre, que l'Accadémie de Toulouse l'emporterait sur celle de Paris, et me le montra. Je m'approchai de lui. J'examinai son ouvrage, dont je fus très content. Je lui dis que puisqu'il avait de si grandes dispositions, et autant d'envie de parvenir, je voulais lui procurer les moyens de seconder son goût, qu'il n'avait qu'à venir tous les jours chés moi, qu'il y trouverait tous les desseins et les plâtres dont il aurait besoin pour dessiner, qu'il y avait, dans mon atelier, deux autres jeunes gens très sages, et une demoiselle qui y dessinait, que cela exciterait encore plus son émulation. Comme j'étais trésorier de l'Accadémie, j'avais en mon pouvoir tous les desseins et les modèles en plâtre dont on se servait dans l'école. Il accepta mon offre avec grand plaisir, et vint le lendemain. Je lui dis qu'il était d'uzage, [p. 594] dans mon attelier, qu'on y parlait pas, ou du moins fort bas, que je voulais qu'il n'y eut point de dispute, qu'on y fut très poli, qu'on y fut très sage, et qu'on y travaillait tant qu'on y restait, que ce n'était qu'à ces conditions que je l'admettais chez moi. Il me promit que je n'aurais pas lieu de me plaindre de sa conduite. Il m'a tenu parole.

[p. 594] Le séjour de la campagne m'était devenu insuportable depuis que je n'avais plus ma famille avec moi. D'un autre côté, quand j'envisagais l'état de mes offices et des planchers de ma maison, qui étaint prêts à crouler, je voyais que je n'étais pas en état de les rebâtir, ni ne pouvais les réparer sans de graves dépenses, que si mes offices venaint à crouler, je perdrais toute ma vesselle vinaire, et ne saurais comment receuillir ma vandenge, que d'ailleurs je me fesais vieux et que j'avais besoin de repos, que si je venais à mourir, cet effet qui exige la présence du maître, à cause des vignes [p. 595] n'était pas un objet assés important pour que mes enfans dussent le garder et qu'ainsi, d'abord après ma mort, ils le vendraint. Toutes ces considérations me déterminèrent à le vendre. Je fis afficher cette vente par des placards. J'en fus faire politesse à Madame de Guillermin pour la déterminer à l'acheter. Elle me dit qu'elle n'en voulait point, qu'elle n'avait que trop de terres, étant infirme comme elle l'était.

Un abbé se présenta, qui, après avoir été sur les lieux examiner le terrein, après avoir beaucoup marchandé, m'en présenta soixante mille livres. Le contrat devait être passé le surlendemain. Sans, le notaire qui devait le passer, en fut avertir Monsieur de Guillermin. Celluici en fut d'abord parler à sa mère, et lui représenta si vivement le danger qu'il y avait, par rapport au droit de chasse, qu'aurait, dans le milieu de sa terre, cellui qui ferait l'acquisition d'un effet aussi considérable qui dépréciait sa terre, qu'elle consentit, pour lui plaire, à me faire demander la préférence, ce que je lui accordai avec grand plaisir, [p. 596] parce que selon les conditions que je devais stipuler, ma créance serait incomparablement mieux établie sur elle, qui avait près de deux millions de bien, que sur cet abbé qui n'avait au soleil que mon bien, dont il m'aurait, à la vérité, payé comptant une partie.

Comme je n'avais point donné de parolle positive à l'abbé, je ne lui fis aucun tort de rompre avec lui. Aussi, je vendis La Pomarède à Madame de Guillermin, par contrat retenu par Sans, notaire de Toulouse le 23 mars 1765<sup>614</sup>, pour le prix de soixante mille livres et je me retirai tout à fait à Toulouse.

Comme le logement que j'avais pris dans la rue Pairas<sup>615</sup> était très petit et très mal sein, et que d'ailleurs, je ne l'avais pris que pour placer mes meubles, en attendant que j'eusse trouvé un logement qui me convint, j'en cherchai un autre, et je fus long tems sans en trouver.

Etant un jour chés Monsieur Garipui, mon beau-frère, en vérité, après y avoir resté quelque tems, il me proposa d'aller avec lui, voir des ouvriers qu'il fesait travailler dans l'hôtel de l'Académie des sciences [p. 597] (dont il était voisin), pour diviser le second étage, qui n'était qu'un grand galetas, en petits logements, afin de pouvoir la louer à des différents artisans. J'y fus avec lui, et parcourant ce grand espace, je jugeai que je pourrais en faire un très bel appartement en le divisant différament. Je l'engagai à proposer à l'Académie de me le louer à vie, et que je me chargerais de toutes les réparations à faire pour m'y loger, pourvu qu'on me fournit tous les placards des fenêtres vitrés, et les portes qui étaint faittes, la cave et deux remises. On accepta ma proposition, moyenant quatre cents livres de louage, que je paye annuellement<sup>616</sup>.

Dès que ma police fut passée, je pris tous les ouvriers nécessaires pour faire les ouvrages que j'avais projeté de faire dans cette espace, pour en faire, comme je l'ai fait, un des plus grands,

<sup>&</sup>lt;sup>614</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 1E 1435, pièce n°62. Ce document est intégralement transcrit dans le vol. en p. x-

<sup>615</sup> La rue Peyras, proche de l'Hôtel de Ville. Au sujet de cette rue, voir Robert Mesuret, Évocation..., p. 342 - 346.
616 Le logement de Louis de Mondran était situé rue des Fleurs. Il y était donc un voisin immédiat de l'Académie des sciences mais aussi de son beau-frère Garipuy. L'hôtel qui l'abritait, celui de l'Académie des sciences, fut détruit au XIX<sup>e</sup> siècle, pour laisser place à une église de la congrégation de Jésus, construite par l'architecte Henri Bach.

des plus beaux, et des plus comodes appartements qu'il y ait à Toulouse, car il est composé de dix-sept pièces, de plein pied, dont les cinq principales sont en filade, et sont l'appartement que j'occupe. Il y a, joignant par derrière, un semi double qui est très [p. 598] commode. Les offices et cuisine font partie de ces dix-sept pièces, et tout de plein pied. L'escalier est très beau et fort doux, et enfermant la porte de l'apartement qui donne sur cet escalier, tout mon logement est fermé.

Lorsque je fis cet appartement, j'eûs en vue de le distribuer de manière à pouvoir y loger quelqu'un de mes enfans, lorsqu'ils viendraint me voir et effectivement, mon fils, le chanoine, et ma fille, y ont logé très comodément. D'ailleurs comme mes enfans passaint, à Toulouse, pour fort riches, et que tout le public était persuadé qu'ils étaint trop reconnaissants pour ne pas me faire entre eux tous une pension assés considérable pour me refaire des capitaux que j'avais employés pour leur éducation, je crus qu'il convenait, pour laisser le public dans cette idée, que je fusse bien logé, car j'ai toujours ménagé la réputation de mes enfants sur cet article, quoi qu'il m'en ait coûté mon argent par cette manie, [p. 599] et par l'augmentation qu'on m'a fait sur ma capitation sous ce prétexte, ce que les capitouls ont si bien persuadé à Monsieur l'intandant, que je n'ai jamais pu obtenir de diminution [p. 599]. C'est depuis que je suis logé dans cette maison que j'ai fait un mémoire sur les moyens à prendre pour donner, au commerce de la ville de Toulouse, le mouvement et l'éclat dont il est susceptible, dans lequel je démontre, clairement, qu'on peut augmenter facilement le commerce de la valeur de plus de trois millions, en rendant flotables, et naviguables, les rivières du Salat, de l'Ariège, et du Grand Lers, qui aboutissent dans celle de Garonne, et en rendant le cours de celle-ci, jusqu'à Bordeaux, moins dangereux qu'il est, par des moyens facilles que je propose. Cet ouvrage m'a donné bien des soins, par la quantité de personnes que j'ai employées sur les lieux, pour me donner tous les renseignements dont j'avais besoin, pour prouver l'utilité de ces réparations, [p. 600] et pour savoir qu'elle étaint les denrées, et marchandises, qui pourraint occasionner l'augmentation que j'annonçais au commerce.

J'ai, chés moi, l'original de ce mémoire. J'en ai remis une copie à la chambre du commerce, et une autre à Monsieur l'archevêque de Toulouse<sup>617</sup>. Je ne l'ai pas fait imprimer, pour éviter les entraves que pourraint y mettre certains particuliers, intéressés par rapport à leurs moulins, dont

-

<sup>&</sup>lt;sup>617</sup> L'archevêque de Toulouse était alors Étienne-Charles Loménie de Brienne (Sens, 1727 - Paris, 1794). Aucun de ces documents n'a pu être retrouvé. Il n'en est pas fait mention dans les délibérations de la Chambre de commerce (Arch. de la C.C.I. de Toulouse, AA 16, plumitif des délibérations 1768 - 1781), et il n'a pas été inventorié dans les papiers de l'archevêché à la Révolution.

les chaussées barrent le cours de toutes ces rivières, et qui préfèrent leur intérêt particulier à cellui du bien public, et du commerce en général.

Cependant, Monsieur l'archevêque, qui n'entre point dans les vues particulières, et qui voit toujours les choses en grand, parla de ce projet aux États, et on ordonna aux directeurs des travaux de la Province de ce département de parcourir le cours de ces rivières, pour voir si les moyens que je proposais étaint praticables [p. 601]. Il commença par le cours de la rivière du grand Lers, qu'il trouva barré comme je l'avais annoncé, par treize chaussées de moulins, qui ont si fort occasionné le réchauffement du lit de cette rivière, qu'elle est sujette à des débordements affreux, et que lorsque le eaux sont basses, comme la surface de son lit est devenue fort large, l'eau, à peine, y a un pied de profondeur ; mais quand il a été question de proposer de la rendre plus encaissée, en forçant les propriétaires de ces moulins à faire sur ces chaussées des écluses profondes auprès de leurs moulins, ces seigneurs, propriétaires de plusieurs moulins dont il y en a de barons des États ont fermé la bouche au directeur des travaux, et il a été obligé de dire qu'il n'y avait pas de possibilité<sup>618</sup>. Voila comment sont dirigées les affaires publiques, mais j'espère qu'un jour, dès que le port sera achevé, que l'hôtel de la Bourse sera bâti<sup>619</sup>, et que les négociants commenceront à faire des sociétés, que la chambre de commerce, aidée de toutes celles du royaume, demandera que la navigation de ces rivières soit rendue libre, [p. 602] et que les seigneurs, qui l'empêchent à présent, ne seront pas alors écoutés.

<sup>&</sup>lt;sup>618</sup> La ville de Toulouse fut sollicitée. Son ingénieur, Hardy, parcourut le cours de l'Hers, qui se trouvait dans le gardiage de la Ville. La rivière était considérée comme non navigable, et la municipalité se pravalut de coûteuses réparations, attendu qu'il n'y avait pas, selon l'avis de la commission, de revenus à espérer de travaux coûteux, qui, du reste, devaient incomber, suivant « le droit commun », aux riverains (Arch. mun. de Toulouse, BB 122, f°. 159v°., 1771, 30 mars, 1771, 17 octobre, 164v°. - 166v°.).

<sup>&</sup>lt;sup>619</sup> L'Hôtel de la Bourse, qui fut effectivement projeté sur les plans de Joseph-Marie de Saget (Arch. de la C.C.I. de Toulouse, AA 16, 1769, 23 juin, p. 23, « Nouveau plan pour l'hôtel de la Bourse, par Saget ») n'a jamais été réalisé. Peut-être est-ce Mondran qui, le 25 juillet 1777, fit parvenir à la Chambre de commerce « deux mémoires anonymes pour donner les moyens à la construction d'une bourse projettés sur le nouveau port » (Arch. de la C.C.I. de Toulouse, AA 16, p. 304, 1777, 25 juillet),

# Louis de Mondran Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de la ville de Toulouse

Variantes, premier cahier

Variantes des Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie des arts de Louis de Mondran - Bibliothèque de l'Université Toulouse - I Capitole, fonds ancien, Manuscrit 307, Jean-Pierre de Méja, Mémoriaux annuels.

### Premier cahier

### [p. 2]

a : « Ce fait est constaté par les anciens registres de cet Hôtel, dans lequel on voit les noms, les armoiries et aujourd'huy, les portraits de ces magistrats, sans interruption, depuis cette année, jusques à présent. »

b : « La coupole de la chapelle, où est placé le baldaquin, sous lequel est la châsse des reliques de saint Sernin, est aussi peinte à fresque, et qui a été faite par des élèves de Raphaël, qui furent appellés par François premier, et qui passèrent à Toulouse. On voit, par ces ouvrages, que la peinture étoit conue à Toulouse avant qu'elle le fût en France. Par quelle fatalité se peut-il que nous ayons un aussi petit nombre de ces ancienes peintures dans nos églises, et que nous ignorions même les noms de la pluspart de ces anciens peintres ? »

Mémoire pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de la ville de Toulouse, par Monsieur de Mondran, doyen de ladite Académie.

Premier cayer des *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie des arts*, par Monsieur de Mondran, doyen de ladite académie<sup>1</sup>.

### [p. 1]

Mémoire pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de la ville de Toulouse

Cette ville, célèbre pour les siences depuis l'établissement de son université, en 1227, et ensuite par ses fameux trobadors qui, en 1323, furent les premiers de l'Europe qui établirent une académie, qu'on nomme présentement jeux floreaux, sembloit devoir étendre aussi sa célébrité jusques à la peinture et aux autres beaux-arts, car² il y avait déjà, en 1271, dans l'Hôtel de Ville, un peintre gagé pour peindre, chaque [p. 2] année, les portraits de Messieurs les capitouls<sup>a</sup>. Ce fait est incontestable, puisque l'on conserve, soigneusement, dans l'Hôtel de Ville, des regitres de ce tems-là, dans lesquels sont les portraits de tous les capitouls qui ont exercé ces charges jusqu'à présent, et qu'il y avoit, il y a peu d'années, dans la chapelle de la Prévôté, des peintures à fresque dont la date est de 1215<sup>3</sup>, ainsy que l'on voit encore la peinture de la coupole de la chapelle où est placé le baldaquin, sous lequel est la châsse des reliques de saint Sernin, qui est aussi peinte à fresque et de cette date. Le peu de soin qu'on a eu de conserver ces tableaux de ces anciens peintres est cause que nous ignorons aujourd'huy leur nom. Gabry<sup>4</sup> est le seul qui soit parvenu jusqu'à nous<sup>b</sup>. Il est pourtant vraisemblable

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Sous le titre, d'une écriture différente : « Acheté de rencontre par l'École des arts, le 16 août 1850, cy, 20 francs. Numéro de registre 520, et 125 en 1854. »

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le copiste avait écrit « car, puisqu' ». Nous ne conservons que « car » pour éviter la redondance.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Joseph Malliot évoque également cette fresque, tout en en indiquant le sujet : « le tableau peint à fresque de la chapelle du Prévôt du châpitre Saint-Étienne, qui malgré sa belle conservation fut détruit il y a quelques années, était, quoique d'un style gothique, intéressant par quelques détails d'un fini précieux. Il représentait Jésus-Christ en croix, sa mère et son disciple bien-aîmé à ses côtés. Sur le devant était le portrait et les armoiries du prévôt qui avait fait peindre ce morceau, daté de l'an 1215 ». (Joseph Malliot, *Recherches historiques sur les établissemens...* Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 998, fº. 451 - 452). Cité dans Quitterie Cazes, *Le quartier canonial...*, p. 149, sur la chapelle de la Prévôté, p. 148 - 152.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Deux peintres portèrent, à Toulouse, des noms sensiblement similaires, un peintre du XIII<sup>e</sup> siècle, nommé Gabry et un autre, nommé Gabry, ou Galleri (Narbonne? - Toulouse, 1607). Le personnage évoqué par Mondran est, à n'en pas douter, le peintre du XIII<sup>e</sup> siècle.

### [p. 3]

a : « Le plus ancien artiste dont nous ayons connoissance étoit un sculpteur, nommé Bachelier, il étoit de Toulouse. Le goût qu'il eut pour le dessein, qu'il avoit commencé de cultiver, vraisemblablement sous le peintre de l'Hôtel de Ville, l'engagea d'aller achever de se perfectionner à Rome, où il fut disciple de Michel-Ange. Il fit de si grands progrès, qu'étant revenu dans sa patrie, environ en 1540, il s'y rendit célèbre, pour la sculpture et pour l'architecture, que long temps après sa mort, lorsque, par les soins de Monsieur de Lafaille, chef du Consistoire, la Ville fit faire la Galerie des illustres toulousains, on y placea le buste de ce célèbre artiste. Sa mémoire est en vénération par les beaux ouvrages qui nous restent de luy, soit dans nos églises, soit dans les maisons des particuliers. »

### [p. 4]

a : « Les peintres dont nous avons encore des tableaux et dont nous conoissons aujourduy les noms sont Chalette, Hillaire Pader, Durand, François de Troy, André, Jean-Pierre Rivalz, Raymond Lafage, célèbre dessinateur, Michel, Antoine Rivalz, Sublairas et Despax. »

**[p. 3]** que ces peintres avoient quelque élève, puisque la place de peintre de l'Hôtel de Ville a toujours été remplie, sans interruption, par des peintres de Toulouse ou des environs<sup>a</sup>.

Bachelier<sup>5</sup> est le plus ancien sculpteur de cette ville dont nous ayons connoissance. Ses facultés lui ayant permis d'aller à Rome, il y fut disciple de Michel-Ange, et après avoir acquis les talens qu'il désiroit, il s'en revint à Toulouse, environ l'an 1540, où il [ne] se rendît célèbre dans la sculpture et dans<sup>6</sup> l'architecture que longtems après sa mort. Lorsque, par les soins de Monsieur de Lafaille<sup>7</sup>, chef du Consistoire, la Ville fit faire la Galerie des illustres toulousains<sup>8</sup>, il y fit placer le buste de ce célèbre artiste.

Les peintres qui se sont le plus distingués à Toulouse, depuis [p. 4] ce tems-là jusqu'à présent, sont Chalette<sup>9</sup>, Hillaire Pader<sup>10</sup>, Durand<sup>11</sup>, François de Troy<sup>12</sup>, André<sup>13</sup>, Jean-Pierre Rivalz<sup>14</sup>, François Fayete<sup>15</sup>, Michel<sup>16</sup>, Antoine Rivalz<sup>17</sup>, Cammas<sup>18</sup>, le chevalier Rivalz<sup>19</sup> et Cammas<sup>20</sup> fils<sup>21a</sup>. Par quelle fatalité faut-il que les efforts de plusieurs de ces peintres, ayent été infructueux, mais la gloire d'avoir formé un assés grand nombre d'élèves, auquel l'Académie doit sa première origine, étoit sans doute réservé au plus célèbre peintre que cette ville ait eu, qui fut Antoine Rivalz, fils de Jean-Pierre Rivalz, peintre de l'Hôtel de Ville. Il avoit de si grands talens pour la peinture que son père, Jean-Pierre<sup>22</sup>Rivalz, l'envoya à Rome pour se perfectionner dans cet art. Il y remporta le prix. Il revint à Toulouse, après la mort de son père, remplir la place de peintre de l'Hôtel de Ville. Comme il aimoit sa profession et

<sup>5</sup> Nicolas Bachelier, sculpteur et architecte (Arras, 1487- Toulouse, 1556).

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Sur la droite se trouvent des annotations au crayon. Une partie de l'annotation peut être attribuée à Pierre-Clément d'Aufrery : « Erreur de date. Bachelier travaillait à Toulouse en 1520 ». Une autre main a ajouté, d'une écriture plus récente : « et même plutôt ».

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Germain de Lafaille, homme de lettres (Castelnaudary, 1616 - Toulouse, 1712), élu capitoul en 1660, 1667, 1674 et 1681. Il est notamment connu comme l'auteur des *Annales de la ville de Toulouse, depuis la Réunion de la Comté de Toulouse à la Couronne*, Toulouse, Colomyez, 1687-1701).

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> La Galerie des illustres fut amménagée en 1674 et détruite en 1887.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Jean Chalette, peintre (Troyes, 1581 - Toulouse, 1644).

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Hilaire Pader, peintre, poète et théoricien de l'art (Toulouse, 1607-1677).

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Antoine Durand, peintre (Toulouse, 1611 - 1680).

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> François de Troy, peintre (Toulouse, 1645 - Paris, 1730).

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> André Lèbre, peintre (v. 1629 - 1700).

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Jean-Pierre Rivalz, peintre (Labastide-d'Anjou, v.1625 -Toulouse, 1706).

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> François Fayet, peintre (Reims, 1630 - Toulouse, 1708).

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Jean Michel, peintre (?, v. 1659 - Toulouse, 1709).

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Antoine Rivalz, peintre (Toulouse, 1667 - 1735), fils de Jean-Pierre Rivalz.

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> Guillaume Cammas, peintre et architecte (Aignes, 1698 - Toulouse, 1777).

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> Pierre Rivalz, peintre, architecte et collectionneur (Toulouse, 1720 - 1785), dit « le chevalier Rivalz », chevalier de l'ordre de l'Éperon d'or, fils d'Antoine Rivalz.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Lambert-François Thérèse Cammas, peintre et architecte (Toulouse, 1743 - 1804) fils de Guillaume Cammas.

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Sur la droite, à ce niveau, se trouvent des annotations, de la main de Pierre-Clément d'Aufrery : « à cette liste, il aurait fallu ajouter Nicolas de Troy et Jean et François de Troy, ses fils ».

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> Biffé « Antoine », remplacé, de la même main, par « Jean-Pierre ».

# [p. 5]

a : « Il avoit un atelier spatieux dans l'Hôtel de Ville, à raison de sa place de peintre, ce qui luy facilita le moyen d'y recevoir un grand nombre d'élèves, de tout état et condition. Du nombre de ceux qui se destinoint à la profession de peintre furent Cammas, Maran, Crozat et Lucas, sculpteur. »

qu'il [p. 5] travailloit plus pour la gloire que pour le lucre, il se fit un plaisir de donner des leçons de dessein à tous les jeunes gens en qui il connut des dispositions et de l'assiduité<sup>a</sup>.

Il avoit un atelier considérable dans l'Hôtel de Ville, à raison de sa place de peintre, ce qui lui procura la faculté d'y recevoir un grand nombre d'élèves de toutes conditions, du nombre desquels furent Subleiras<sup>23</sup>, Despax<sup>24</sup>, Cammas, Maran<sup>25</sup>, Crozat<sup>26</sup>, peintres, et Lucas<sup>27</sup>, sculpteur. Après que ces élèves furent parvenus à dessiner la figure d'après l'estampe et la ronde-bosse, ils virent la borne de leurs progrès s'ils ne dessinoient point d'après le modèle vivant. Animés par le goût qu'ils avoient pour leur profession, ils se cotisèrent en 1726 et firent un fonds pour payer le modèle et les autres fraix nécessaires pour tenir une école. [Cammas se dona de grands soins, non seulement pour avoir un beau modèle, mais encore pour déterminer celuy qu'il avoit en vue à faire cette profession, car on étoit, dans ce temps-là, si persuadé que c'étoit une infamie de se présenter nud, qu'il falut employer bien de raisons pour faire consentir ce modèle à se prêter aux vues de ces zelés élèves (nota<sup>28</sup>: que le curé du Taur ne vouloit pas doner l'absolution au modèle dans le temps pascal, parce qu'il avoit servi de modèle). Ils furent ensuite faire part de leur projet à Monsieur Rivalz [p. 6] et le prièrent de l'approuver, de vouloir bien leur prêter une grande chambre, joignant son atelier, dont il ne se servoit pas, et de vouloir leur faire la grâce de diriger cette école. Monsieur Rivalz qui, comme je l'ai dit, aimoit sa profession, approuva avec joye le zèle de ces jeunes élèves, leur céda la salle qu'ils désiroient, dans laquelle ils firent dresser tout ce qui étoit nécessaire pour la pause du modèle, non seulement, mais pour y placer les élèves qui commençoient à dessiner. Dès que tout fut prêt, l'école fut ouverte. Plusieurs artistes y accoururent, du nombre desquels furent les sieurs Bordes frères<sup>29</sup>, Samson cadet<sup>30</sup>, Saint-

\_

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Pierre Subleyras, peintre (Saint-Gilles du Gard, 1699 - Rome, 1749).

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> Jean-Baptiste Despax, peintre (Toulouse, 1710 - 1773).

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Ce personnage pourrait être identifié au peintre Joseph Maran (?, vers 1669 - Toulouse, 1731), plus probablement à un de ses parents (Arch. mun. de Toulouse, GG 308, 1731, 12 décembre, décès de Joseph Maran, neintre)

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Probablement le peintre et graveur Ambroise Croizat (Rodez, 1702 - 1752).

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Pierre Lucas, sculpteur et ingénieur (Toulouse, 1698 - 1752).

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> « nota » est une indication, laissée par Mondran, pour préciser que le texte, qu'il a ajouté *a posteriori* dans la colonne de droite prend place à ce niveau du texte.

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> Plusieurs individus sont susceptibles de correspondre aux personnages évoqués. À notre connaissance, au moins quatre fratries de Bordes, qui eurent des activités professionnelles artistiques existèrent à Toulouse, au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, au moins deux générations de brodeurs portèrent ce patronyme (une troisième génération était composée d'un brodeur, Antoine Ignace Bordes, et d'un orfèvre, Fortis Bordes), tout comme deux frères, peintres, Jean et François Les fils de ce dernier, Jean-Louis et Jean-Baptiste Bordes exercèrent également le métier de peintre. La date de 1726 indique qu'il s'agirait des brodeurs Antoine (?, avant 1699 - Toulouse, 1755) et François Bordes (Toulouse, 1703 - avant 1776).

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> Louis II Samson, dit Samson cadet, puis Samson oncle, orfèvre (Toulouse, 1710 - 1781).

## [p. 8]

a : « Plusieurs membres du Conseil de Ville, animés du plus grand zèle pour soutenir cet établissement, se donnèrent des mouvements, sollicitèrent et obtinrent que ce don de 400 livres ne fut pas arbitreire à Messieurs les capitouls, et fut assuré par délibération de Conseil de Ville, le 16 septembre 1727. »

b : « Ce fut au zèle de Monsieur Cormoul, chef du Consistoire, de Monsieur Bailot, sindic de la Ville, et à Monsieur Cammas, peintre de l'Hôtel de Ville, que Toulouse doit sa première école de dessein. Elle ne dura que jusques en 1735, époque de la mort de Monsieur Rivals, que l'Académie doit regarder comme son premier instituteur ».

Amans<sup>31</sup>, Héliès<sup>32</sup>, et une infinité d'autres jeunes gens de tous états et conditions, avec pourtant l'approbation de Monsieur Rivalz, qui en fesoit le choix et qui renvoyoit ceux qui n'aimoient pas le travail. C'est de cette [p. 7] école que sont sortis tous les artistes dont fut formée, dans les suites, la classe des associés artistes de l'Académie lorsqu'elle fut érigée, par Louis XV, en Académie Royale.

Monsieur Rivalz ne manquoit point d'assister à l'école depuis le commencement jusques à la fin de la tenue. Il plaçoit le modèle deux fois la semaine et corrigeoit les desseins de tous les élèves indifférament, avec un zèle et une patience qui prouvoit le désir qu'il avoit de faire fleurir les arts dans Toulouse. Quelques mois après, Messieurs les capitouls, instruits de cet établissement, furent curieux d'aller le voir. Ils furent si touchés du zèle de ce qui en avoient fait la dépense qu'ils eurent la générosité de vouloir que ce fut la Ville qui en fit, à l'avenir, les fraix<sup>33</sup>.

[p. 8] Le Conseil de Ville fut assemblé à cet effet, le troisième septembre 1726, et sur la représentation de Messieurs les capitouls, il fut assigné à Monsieur Rivalz la somme de quatre cent livres pour une année<sup>34</sup> [afin de fournir aux fraix de cette école, et aux gages du modèlle] et par une seconde délibération, du seize septembre de l'année suivante, 1727, ce même fonds fut assuré pour l'école, pendant la vie seulement de Monsieur Rivalz<sup>35a</sup>. Comme on ne doit jamais oublier les bienfaits, l'Académie se fait un plaisir de transmettre à la postérité les noms de Messieurs Cormouls<sup>36</sup>, chef du Consistoire, et Baylot<sup>37</sup>, sindic de la Ville, qui furent ceux qui agirent avec zèle auprès du Conseil de Ville. Ce fut donc à ces magistrats éclairés et zélés pour le bien public, que Toulouse dut ce bienfait<sup>b</sup>. Monsieur

\_

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Victor Autheroue, dit Saint-Amans, brodeur (Toulouse, 1701 - 1762).

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Le personnage cité par Mondran est un membre de la famille de brodeurs Héliès, peut-être Pierre Héliès, qui se maria à Toulouse en 1723, ou Antoine Héliès, probablement le frère du précédent, ou l'un de ses fils, Pierre II Héliès (Toulouse, 1713 - ?) ou Pierre III Héliès (Toulouse, 1716 - ?) Voir les notices de Pierre et Antoine Héliès dans notre dictionnaire biographique..

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Rivalz présenta son projet d'« académie de peinture ou toute sorte de personnes de divers arts, comme graveurs, orphèvres, brodeurs, peintres, sculpteurs, architectes, menuisiers et autres pourront s'instruire des règles du dessin » lors de la délibération du 30 juillet 1726 (Arch. mun. de Toulouse, BB 48, f°.153v°, 1726, 30 juillet).

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 48, f°. 155v° (3 septembre 1726) et 158v° (17 septembre 1726). La délibération du 3 septembre, qui indiquait que les 400 livres seraient versées « annuellement » fut modifiée le 17 septembre 1726, car « la délibération n'étoit pas conforme au délibéréé, pour ne s'appliquer qu'« à la présente année, sauf à l'avenir de continuer, augmenter ou diminuer suivant le progrès de cet établissement ».

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 48, f°. 205v°, 1727, 16 septembre.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> François-Joseph de Cormouls, (Castelsarrasin, v.1670 - ?, après 1734) capitoul, élu comme avocat en 1718 (Pont-vieux, chargé de la police), chef du Consistoire en 1725 et 1726.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Louis Guillaume Bailot, (v. 1687 - Toulouse, 1751) (Arch. mun. de Toulouse, GG 328, 1751, 5 juillet, décès de Louis Guillaume Bailot) avocat au Parlement, élu capitoul en 1711 (chargé de la justice), 1722, 1727 et 1728 (avocat), puis syndic de la ville de Toulouse (attesté dès 1736, suivant Grégory Barbusse, *Le pouvoir* et le sang..., t. II, p. 46) et chef du Consistoire en 1748.

[p. 9]

a : « Aux termes de la délibération, cette pension de 400 livres cessoit, ainsi que l'écolle du modelle. Heureusement, le conseil de Ville nomma le sieur Cammas, que Monsieur Rivals avoit désigné pour luy succéder dans la place de peintre de l'Hôtel de Ville. Animé du même zèle que son maître, il entreprit, deux ans après, de rétablir l'école, à ses fraix et dépends. Il la rouvrit le 10 janvier 1738. Le sieur Lucas, sculpteur, voulut bien se joindre à luy, pour l'aider à corriger les desseins des élèves et doner des leçons de sculpture à quelques uns ».

Rivalz étant mort en 1735<sup>38</sup>, la pension de **[p. 9]** quatre cent livres cessa et l'école aussi. Le sieur Cammas succéda à la place de peintre de l'Hôtel de Ville<sup>39</sup> et toujours animé du même zèle pour l'école, il entreprit de la rétablir, à ses dépens, et la rouvrit le 10 janvier 1738. Le sieur Lucas, sculpteur, voulut bien se joindre à lui pour lui aider à corriger les desseins des élèves et donner des leçons de sculpture à ceux qui se destinoient à apprendre cet art<sup>a</sup>. Quelques mois après, Messieurs les capitouls de cette même année, excités par Monsieur Bailot, ancien capitoul et sindic de la Ville, vinrent visiter la nouvelle école et l'ayant trouvée remplie d'élèves de tous états et conditions, ils furent aussi sensibles que ceux de l'année 1726 à l'émulation qui régnait parmi tous ces jeunes élèves et au zèle patriotique qui animoit le sieur Cammas. Ils en firent leur rapport au Conseil de Ville et de leur avis, il fut unanimement délibéré de rétablir la pension **[p. 10]** de quatre cent livres en faveur du sieur Cammas pour être par lui employée à l'entretien de tout ce qui étoit nécessaire pour l'école et aux mêmes usages que l'avait fait servir feu Monsieur Rivalz, mais avec cette différence encore plus avantageuse, c'est que le tems ne fut pas limité.

Le sieur Cammas, animé par ce premier succès, porta bientôt ses vues plus loin. À peine eut il obtenu le rétablissement de la pension pour l'école qu'il forma le dessein de demander à la Ville des prix pour ceux des élèves qui se distingueroient le plus pour leurs ouvrages. Il présenta, à ce sujet, différents mémoires à Messieurs les capitouls, mais ces magistrats éclairés, qui connoisoient également l'utilité des récompenses et le danger qu'il y a de perdre les fruits précieux de l'émulation, si on [p. 11] les accorde trop tôt, jugèrent qu'il n'étoit pas encore tems de les accorder. Ce refus ne détruisoit pas la demande du sieur Cammas. Messieurs les capitouls, en la différant, en reconnoisoient cependant l'utilité, mais ils vouloient la faire dépendre des progrès de l'école et soumettre, par là, à une sorte d'épreuve, cet établissement naissant.

La conduite également sage et utile de ces magistrats eut l'effet qu'ils attendoient, l'émulation s'anime de plus en plus, l'école devint et plus nombreuse et plus florissante. Ses progrès s'étant soutenus, il parut enfin qu'il étoit tems de les couronner, après six années d'épreuves. Pour lors, le sieur Cammas présenta un nouveau mémoire à Messieurs les capitouls, et sur le rapport qu'en firent les commissaires chargés de l'examiner, le Conseil de Ville délibéra, le 28 juillet 1744, d'accorder, annuellement, [p. 12] une somme de cinq cens

\_

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Antoine Rivalz mourut à Toulouse, le 7 décembre 1735.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> Le 8 février 1736, Guillaume Cammas fut nommé à la place de peintre de l'Hôtel de Ville de Toulouse (Arch. mun. de Toulouse, BB 50, f°. 6-7). La délibération du Conseil de Ville où se trouve cette information précise que Cammas avait séjourné à Paris et en serait revenu à la demande de Rivalz, qui l'aurait ensuite pris comme assistant jusqu'à son décès, et souhaitait qu'il lui succédât en tant que peintre de l'Hôtel de Ville.

Variantes, premier cahier

livres, pour en faire des médailles d'or et d'argent, de valeur différente, pour être distribuées à ceux qui auroient fait les meilleurs ouvrages de peinture, de sculpture, d'architecture, desseins d'après le modèle, d'après la ronde-bosse et d'après l'estampe<sup>40</sup>. Les ouvrages d'architecture furent compris dans les concours, parce que le sieur Cammas donnoit, depuis quelques tems, des leçons gratuites de cet art à ses élèves dans son atelier, ce qui étoit pour l'école un nouveau degré d'utilité.

Le projet pour la répartition de la valeur des prix et celui pour les différens genres d'ouvrages auxquels ils seroient affectés fut également approuvé, le deux du mois d'août 1745<sup>41</sup>. C'est le même que l'on suit présentement dans l'Académie, à l'exception de ceux pour la perspective, pour la géométrie et pour [p. 13] l'anatomie que l'Académie a payé sur la pension de mille livres que la Province leur a accordé depuis<sup>42</sup>. Les commissaires du Conseil de Ville qui furent chargés d'examiner la manière du sieur Cammas furent Messieurs Poisson<sup>43</sup>, d'Héliot<sup>44</sup>, Destadens<sup>45</sup>, et Caupene<sup>46</sup>. Ils furent si favorables dans leur rapport, que c'est en partie à ces messieurs que l'on doit la réussite. Il ne manquoit plus, pour donner à cet établissement le dernier degré d'utilité, que de choisir des juges impartiaux et éclairés pour juger les ouvrages qui seroient présentés pour les prix. Ce fut encore le sujet d'un mémoire, que le sieur Cammas présenta au Conseil de Ville, dans lequel il proposa que les personnes qui en seroient chargées formassent une société qui fut assujétie à des règlemens, qui s'assemblât certains jours marqués et dont les arts et le [p. 14] moyen de les faire fleurir seroit l'objet<sup>47</sup>.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 51, 1744, 28 juillet, f°.119 : « Il a été délibéré de faire un fond de cinq cent livres, pour trois prix, qui seront distribués, annuellement, par Messieurs les capitouls, à ceux qui se distingueront par leurs ouvrages de dessein, de peinture, de sculpture et d'architecture, dont le premier prix, de valeur de trois cent livres, sera adjugé à un ouvrage de dessein ou de peinture qui seront jugés par concours, et les autres, d'un prix de valeur de cent livres chacun, seront adjugés, l'un à un ouvrage de sculpture, et l'autre à un ouvrage d'architecture, et de renvoier à Messieurs les capitouls et commissaires pour faire les règlements qu'il conviendroit d'observer dans la composition des ouvrages et dans la distribution des prix ».

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 51, 1745, le 6 août, f<sup>o</sup>. 168v<sup>o</sup>. -169v<sup>o</sup>. : « Sur quoy, oui le raport de Messieurs les commissaires, il a été délibéré d'accueillir le projet présenté par le sieur Cammas, pour la répartition des fonds destinés à distribuer des prix [...] ».

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> Une pension de mille livres fut accordée annuellement à l'Académie par la province du Languedoc en 1778. Mondran évoque plus loin cet évènement, 4<sup>e</sup> cahier, p. 67 -68, 5<sup>e</sup> cahier, p. 21, 31.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Jean Poisson, capitoul élu en 1745 (v. 1679 - Toulouse, 1762) (Arch. mun. de Toulouse, GG 718, 1762, Dalbade, 1762, le 14 octobre, acte de décès de Jean Poisson).

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Nicolas d'Héliot, capitoul élu en 1739 (mort après 1756).

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Jean-Antoine Destadens, élu capitoul en 1734 (v. 1700 - Toulouse, 1775) (Arch. mun. de Toulouse, GG 352, décès le 26 décembre 1775).

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Bernard, baron de Cèz - Caupenne (Doazit, 1699 - 1765).

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Un mémoire imprimé, intitulé *Projet des règlemens, pour faire régner l'émulation et le bon ordre dans la classe de dessein, établie dans l'Hôtel de Ville de Toulouse*, est conservé aux Archives municipales de Toulouse (GG 928, pièce n° 3). L'avant-dernier paragraphe indique : « [...] il ne manque plus à ce projet que de former

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> « Ramdon, écuyer, Monsieur Pierre de Villermain, titulaires » est un ajout du compilateur du ms.B.

Ce mémoire eut tout le succès qu'il méritoit. On se rappelloit encore avec plaisir l'utilité de l'école formée pendant la vie de Monsieur Rivalz, et on la voyoit avec joye se renouveller et s'établir d'une manière encore plus fixe et plus avantageuse. Le Conseil de Ville adopta le plan de cette société tel qu'il avoit été projetté par le sieur Cammas et par Messieurs les commissaires de la Ville, et il statua que Messieurs les capitouls en seroient déclarés fondateurs, qu'ils y présideroient même un seul en l'absence des autres. Il nomma quatre commissaires pour dresser les règlemens de cette société, à laquelle il assigna, en même tems et à perpétuité<sup>48</sup>, un logement dans l'Hôtel de Ville. Les commissaires firent, quelques tems après, le rapport des règlemens qu'ils avoient faits, contenant trente articles. Ils [p. 15] furent approuvés et il fut délibéré, dans le Conseil de Ville du 8<sup>49</sup> et [dans celui] du 13 janvier 1746<sup>a</sup>, que la société seroit mi-partie composée de vingt-six sujets, savoir des huit capitouls, des quatre commissaires, anciens capitouls, qui avoient travaillé à la rédaction des règlemens, qui, après trois ans, seroient changés, et du sindic de la Ville, ce qui fesoit le nombre de treise, de six associés honoraires et sept associés artistes qui achevoient de composer le nombre total de vingt-six, dont voici la liste.

Classe des fondateurs.

Capitouls: Monsieur Laporte<sup>50</sup>, [avocat] chef du Consistoire, Monsieur Raynaud<sup>51</sup> [avocat, capitoul], Monsieur Delfau [avocat, capitoul], Monsieur Lassaigne<sup>52</sup> [avocat, capitoul], Monsieur Prévost<sup>53</sup>[avocat, capitoul], Monsieur Berdole<sup>54</sup> [capitoul]<sup>55</sup> b.

[p. 16] Commissaires triennaux : Monsieur Poisson, avocat, ancien capitoul, Monsieur d'Héliot, avocat, ancien capitoul, Monsieur de Caupene, écuyer et ancien capitoul, Monsieur Destadens, écuyer et ancien capitoul.

Sindic de la Ville : Monsieur Bailot, avocat, ancien capitoul.

Associés honoraires : les associés honoraires furent nommés par le Conseil de Ville du 8 janvier 1746. Monsieur l'abbé de Sapte<sup>56</sup>, Monsieur le comte de Caraman<sup>57</sup>, lieutenant

une société académique des arts libéraux, composée d'amateurs et de maîtres [...] ». Ce document a été inséré dans un recueil factice, conçu par Jean-Pierre Méja. Une note ancienne indique « 2 août 1745, par Cammas ».

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> François Delfau de Bouilhac, capitoul, élu comme écuyer en 1746.

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 51, f°. 178.

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> Pierre-Nicolas de Laporte, capitoul élu comme avocat en 1733, chef du Consistoire en 1745 et 1746.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> Jean-Maurice Reynaud de Génas, capitoul élu comme avocat en 1746 (chargé de la justice).

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Jean-Pierre Lassagne, capitoul élu en 1746 (? - après 1789).

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> Jean I Prevost, capitoul élu comme bourgeois en 1746 et chargé de la police (Tarascon sur Ariège, 1691 - ?, 1748).

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> Louis Baillet Berdolle de Saint-Vincent (v. 1702 - Toulouse, 1779) (Arch. mun. de Toulouse, GG 356, 1779, 8 septembre, décès de Louis Baillet Berdolle).

Pour indiquer qu'il manquait des membres lors de cette séance, Mondran a repété deux fois le terme « Monsieur », qu'il a enserré dans une accolade qui indique « étrangers et absents ».

Variantes, premier cahier

[p. 16]

a : « le 12 janvier 1746 ».

général des armées du Roy, Monsieur le comte de Fumel<sup>58</sup>, Monsieur de Mondran, Monsieur de Lagorrée<sup>59</sup>, Monsieur Maduron, chanoine de Saint-Sernin.

Associés artistes : furent nommés, le 13 janvier 1746<sup>60a</sup>, Monsieur Cammas, peintre de l'Hôtel de Ville, et en cette qualité, directeur, **[p. 17]** Monsieur Despax, peintre, Monsieur Rivalz, peintre, Monsieur Simonin ainé<sup>61</sup>, graveur, Monsieur Lucas, sculpteur, Monsieur Darcis<sup>62</sup>, fils du célèbre sculpteur de ce nom<sup>63</sup>, Monsieur Rossad<sup>64</sup>, sculpteur<sup>65</sup>.

Cette nomination fut faite, pour cette fois seulement, par le Conseil de Ville qui statua qu'à l'avenir, la Société nommeroit les sujets qui remplaceroient les places vacantes dans la classe des honnoraires et dans la classe des artistes, et il se reserva de nommer seulement aux quatre places des commissaires triennaux. Cette société ne devoit s'assembler que le dernier samedi de chaque mois.

Dès que les capitouls eurent fait imprimer les règlemens de la Société<sup>66</sup>, un capitoul avec un **[p. 18]** ancien capitoul vinrent, ensemble, chés chacun des membres de la nouvelle société, pour leur apprendre leur nomination et les prier de vouloir l'accepter, ainsy que l'exemplaire des règlemens imprimés qu'ils leur présentèrent. Ils dirent à chacun qu'ils étoient députés du Corps de Ville, pour leur dire que le Conseil de Ville, ayant senti combien l'établissement d'une société des arts seroit utile et honorable pour Toulouse, il avoit cru ne pouvoir en confier la direction en meilleures mains et qu'ils espéroient, qu'animés du même zèle qu'eux, ils concoureroient avec plaisir à seconder leurs vues pour le progrès des arts et

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> Henri-Marie Bernard de Sapte, clerc tonsuré (Toulouse, 1707 - 1786), membre de l'Académie des sciences de Toulouse

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Victor-Pierre François Riquet, comte de Caraman (Saint-Agne, près Toulouse, 1698 - Paris 1760).

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> Louis II de Fumel (v. 1683 - Bordeaux, 1749).

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> Jacques de Lagorrée, avocat au Parlement de Toulouse et amateur d'art.

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 51, f°.180.

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> Claude III Simonin, graveur (Toulouse, 1688 - 1765).

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> Antoine Arcis, sculpteur (Toulouse, 1704 - 1754). Ce personnage pourrait être Antoine ou Marc II Arcis, l'un des deux fils alors encore en vie du sculpteur Marc I Arcis. La précision de Mondran quant à la filiation exclue les neveux de Marc I. C'est le registre de délibérations de l'Hôtel de Ville de Toulouse, pour l'année 1746, en date du 26 janvier 1746 (Arch. mun. de Toulouse, BB51, f°180-180v°) qui permet l'identification. Il précise, en effet, « Arcis ainé », ce qui induit qu'il s'agit d'Antoine Arcis, né à Toulouse en 1704 (Arch. mun. de Toulouse, GG 281, 1704, le 4 février) et mort dans cette même ville (Arch. mun. de Toulouse, GG 331, 1754, 27 octobre, décès d'Antoine Arcis), et non pas de Marc II, qui était, comme son frère, sculpteur (Toulouse, 1706 - 1752) (Arch. mun. de Toulouse, GG 283, 1706, 12 septembre, naissance, et GG 329, 1752, 14 juin, décès de Marc Arcis).

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> Marc I Arcis, sculpteur (Mouzens, 1655 - Toulouse, 1739).

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> Étienne Rossat, ou Rossard, sculpteur (Toulouse, 1699 - 1773).

<sup>&</sup>lt;sup>65</sup> La liste qui est donnée dans la délibération du Conseil de Ville du 13 janvier 1746 diffère : « [...] l'assemblée a nommé les sieurs Despacs et Rivals, peintres, les sieurs Rossard, Lucas et Darcis aîné, sculpteurs, et le sieur Simonin aîné, graveur » (Arch. mun. de Toulouse, BB 51, f<sup>0</sup>.180).

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> Règlemens pour l'établissement d'une société des arts libéraux et pour la distribution des prix que la ville a accordé annuellement à la peinture, à la sculpture et à l'architecture, par ses délibérations du 28 juillet 1744 et 6 août 1745, Toulouse, Lecamus, 1746.

Variantes, premier cahier

pour le bien public et la gloire de notre patrie. Chacun de ces nouveaux associés accepta, avec reconnoisance, l'honneur que le **[p. 19]** Corps de Ville venoit de lui faire. Ils s'assemblèrent le lendemain, à l'Hôtel de Ville, dans la chambre du sieur Cammas, le 10 may 1746, car la Ville n'avoit indiqué d'autre salle que celle pour tenir nos assemblées et elle étoit si malpropre qu'il étoit impossible de s'y placer sans gâter ses habits *[sur les bancs en emphitéatre qui la remplissoint, tant ils étoint remplis de poussière de crayon]*.

Dès que l'assemblée fut formée, Monsieur Reinaud, capitoul, président de cette assemblée, prononça un discours à la louange des beaux-arts et propre à exciter le zèle des associés en faveur de cet établissement. Ensuite, on tira au sort le rang d'ancienneté. Le Conseil de Ville n'avoit pas voulu, là, fixer le sort, [et] les rangea, comme vous venez de le voir, dans la liste cy-devant.

La Société nomma, par scrutin, Monsieur le comte de Caraman [p. 20] modérateur et de même, Monsieur l'abbé Maduron pour secrétaire perpétuel. On finit par nommer Monsieur Duran, commissaire triennal, pour trésorier. On devoit s'assembler le dernier samedi de chaque mois, à 4 heures, après midi, mais le 14 may suivant, la Société s'assembla pour la seconde fois, pour recevoir la démission de Monsieur l'abbé Maduron des places d'honnoraire et de secrétaire. [Quelque regret qu'eut la Société d'estre privée d'un honoraire qui par ses talents et ses lumières, luy eut esté très utile, la nécessité où l'on étoit, vu le petit nombre d'associés, que toutes les places fussent remplies, fut cause que l'on n'insista point]. Monsieur l'abbé de Sapte fut nommé à celle de secrétaire et Monsieur de Gaillac Puy Saint-Pierre<sup>67</sup> à celle d'honoraire à la place de Monsieur l'abbé Maduron. [La Société, après avoir examiné avec attention les règlements que la Ville luy avoit prescrit, et ayant jugé qu'ils avoint besoin d'estre augmentés, nomma des commissaires pour y travailler et les faire autoriser, en suite, par le Conseil de Ville]

On jugea aussi, dans cette assemblée, les ouvrages que les élèves avoient faits par l'ordre de Messieurs les capitouls, sur la fin de l'année 1745 [avant que la Société fut établie]. Les élèves qui remportèrent les prix de cette première distribution furent les sieurs Bastide<sup>68</sup>, [actuellement adjoint à professeur] un prix de 15 livres, Gros<sup>69</sup> [actuelement peintre fameux en miniature, à Paris] un prix de 15 livres et Lagrenée<sup>70</sup> [cy-devant 1<sup>er</sup> peintre de la Czarine,

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> Jean Galbert de Gailhac, seigneur du Puy Saint-Pierre (?, 1698 - Toulouse, 1758).

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> François Sabère-Bastide (?), peintre.

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> Jean-Antoine Gros, peintre (Toulouse, 1725 - Paris, 1793). Le dessin est conservé au musée Paul-Dupuy, il est annoté de la main de Louis de Mondran, et représente une *Tête de Chirst* (Musée Paul-Dupuy, cabinet des dessins, dessin à la sanguine sur papier vergé, 0, 584 x 0, 403 m, D. 49.2. 4).

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> Louis Jean-François Lagrenée, peintre (Paris, 1724 - 1805)

Variantes, premier cahier

[p. 21]

a: « composition ».

b : « [...] le sieur Bordes eut le prix de 15 livres, le sieur Labeirie, qui eut le prix de l'estampe, de valeur de 15 livres. Il est actuellement professeur ».

[p. 22]

a : « L'établissement de la Société avoit donné beaucoup de jalousie à quelques artistes, qui craignoint sans doutte que les élèves qu'elle alloit former deviendroint peut-être plus habiles qu'eux, firent leur possible pour diminuer le nombre de ceux de l'école, en leur offrant de leur montrer, dans leur atelier, le dessein, gratuitement, tout comme à l'école de la Société. Ces offres, et les menées qu'ils firent, rendirent, effectivement, l'école quasi-déserte. Les professeurs s'en plaignirent au modérateur, qui en fit part à la Société, dans l'assamblée du 11 juin 1746, qui délibéra que nul ne seroit admis à tirer au prix, qu'il n'eut esté assiduement à l'école, ce qui devoit estre attesté par le modérateur et les professeurs. Les sieurs Despax et Rossard, qui étoint ceux qui avoint occasioné cette désertion, s'étant comportés indécement dans cette assamblée, et ayant manqué grièvement envers la Société, par des procédés qu'elle ne voulut pas consigner dans ses registres, par discretion pour eux, les exclut du corps, et déclara leurs places vacantes. »

actuelement professeur de l'Académie Royale de Paris] le prix du modèle, 30 livres. [On fit entrer les élèves à qui on avoit adjugé les prix, à qui on fit part de leur succès, mais on différa de le leur remettre, jusques à l'assamblée publique, affin qu'ils fussent couronés avec plus de gloire.]

[p. 21] Comme la Société n'avoit point un logement propre pour faire travailler les élèves aux concours des prix [séparément, affin qu'ils ne se communiquassent pas leurs ouvrages], les capitouls pretoient la galerie de peinture pour cet objet. Ce fut là que se fit le premier concours qu'elle donna pour le prix, qui fut le 15 may 1746. Les élèves qui remportèrent les prix dans ce concours furent le sieur Gaubert Labérie<sup>71</sup>, le prix de l'estampe, 15 livres [il est actuellement professeur], le sieur Gaubert Labérie, le prix de peinture<sup>a</sup>, 60 livres, le sieur Lagrenée le [petit] prix de sculpture, 60 livres<sup>b</sup>. [Monsieur de Savignac<sup>72</sup> eut le petit prix d'architecture de 60 livres. Le sieur Pin<sup>73</sup> eut le prix du modèle, 30 livres. Il est actuellement professeur et directeur général du Canal Royal du Languedoc.]

Les sieurs Despax et Rossard s'étant comportés indécemment et ayant manqué grièvement envers la Société par des procédés qu'elle n'a pas voulu consigner dans ses regitres, par discrétion pour eux, les exclud du corps et déclara leurs places vacantes, le 11 juin 1746.

Le modérateur ayant instruit **[p. 22]** l'assemblée du 11 juin 1746 des cabales par lesquelles des esprits noirs, envieux et inquiets, travailloient à éloigner de l'école les jeunes élèves, et Monsieur Rivalz, professeur en exercice, ayant représenté que, depuis plusieurs jours, le nombre des élèves avoit considérablement diminué, il fut délibéré de n'admettre au concours, pour les prix, que ceux qui auroient dessiné assiduement dans l'école, ce qui devoit être attesté par le modérateur et les professeurs<sup>a</sup>.

Nous ne tî[n]mes notre première assemblée publique que le sept du mois d'âout 1746, à cause que l'Académie, par des circonstances particulières, ne put faire l'ouverture de ses séances ordinaires que le sept du mois de may [et qu'il falut juger, non seulement les ouvrages faits l'année précédente, par l'ordre des capitouls, mais encore faire faire ceux de cette année-cy, et les juger, de sorte qu'on distribua, dans cette séance, les prix de 1745 et ceux de 1746]. Nous l'avions annoncée au public par des affiches dans tous les carrefours. Nous nous rendîmes, chacun séparément, à trois heures après midi, dans le petit consistoire de l'Hôtel de Ville. Dès que nous fûmes tous [p. 23] assemblés, Messieurs les capitouls se

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Gaubert Labeyrie, peintre et graveur (Toulouse, 1715 - 1792).

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> Jean-Baptiste François Hyacinthe Labat de Savignac, architecte (Bordeaux, 1709 - Toulouse, 1784).

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> Gilles Pin, peintre et ingénieur (Marseille, 1720 - Toulouse, 1803).

[p. 24]

a : « Gauche Droite

Monsieur Raynaud, ayant à sa droite Monsieur le comte de Caraman, modérateur,

Monsieur Berdole, capitoul, Monsieur l'abbé de Sapte, honoraire et secrétaire,

Monsieur Poisson, commissaire triennal, Monsieur de Mondran, honoraire,

Monsieur d'Estadens, commissaire, Monsieur de Lagorrée, honoraire,

Monsieur de Caupene, commissaire, Monsieur de Gaillac Puy Saint-Pierre, honoraire,

Monsieur Bailot, sindic de la Ville, Monsieur Cammas, directeur,

Monsieur Lucas, professeur, Monsieur Rivals, professeur,

Monsieur Darcis, professeur, Monsieur Simonin, professeur. »

revêtirent de leur robe de cérémonie, appellée manteau comtal, et nous descendîmes au grand consistoire dans l'ordre suivant, précédés par la symphonie de l'Hôtel de Ville, du bedeau de la Ville avec sa masse d'argent à la main.

Monsieur Renaud<sup>74</sup> fesant les fonctions du chef du Consistoire, se plaça dans l'angle du tribunal où les capitouls tiennent l'audience, le modérateur, sur le même banc qui fait retour, sur la droite et à la suite du modérateur, les associés honoraires et les associés artistes. Les capitouls se placèrent à la gauche du chef du Consistoire, sur le même banc qui fait retour de ce côté et les quatre commissaires triennaux à la suite des capitouls. Le secrétaire perpétuel se plaça derrière un bureau qui étoit dans l'angle du parquet, vis-à-vis le chef du Consistoire et Monsieur Bailot, sindic de la Ville, se placea aussi [p. 24] derrière le même bureau, à la gauche de Monsieur l'abbé de Sapte, secrétaire perpétuel.

Séance publique : Monsieur Rainaud, Monsieur de Caraman, Monsieur Verdole, Monsieur l'abbé de Sapte, Monsieur Destadens, Monsieur de Mondran, Monsieur Poisson, Monsieur de Lagorrée, Monsieur de Caryvenc, Monsieur de Gaillac, Monsieur Baylot, Monsieur Cammas, Monsieur Lucas, Monsieur Rivalz, Monsieur Darcis, Monsieur Simonin<sup>a</sup>.

Monsieur le chef du Consistoire fit l'ouverture de cette séance par un discours très éloquent sur les avantages que procurent les arts dans une ville qui les cultive. Après que ce discours fut fini, le bedeau apella successivement, par leurs noms, les élèves qui avaient remporté les prix. Ce furent le sieur Bastide, actuellement adjoint à professeur, qui eut un prix de quinze livres, pour une figure d'après l'estampe, le sieur Groz, actuellement fameux peintre en miniature à Paris, qui eu le second prix de 15 livres d'après l'estampe. Le sieur Labérie, actuellement professeur, qui eut le petit prix de composition pour la peinture, de valeur de 60 livres. [C'est] le sieur Lagrenée, actuellement professeur de l'Académie royale [p. 25] de Paris et ci-devant premier peintre de l'impératrice de Russie, qui eut le prix de composition pour la sculpture, de valeur de 60 livres. Le même Lagrenée eut aussi le prix de 30 livres, pour une académie d'après le modèle vivant, le sieur Bordes<sup>75</sup>, prix de 15 livres, le sieur

\_

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> Mondran évoque Jean-Maurice Reynaud de Génas, capitoul élu comme avocat en 1746 (chargé de la justice).

<sup>75</sup> À cette date, cette simple mention ne permet pas d'identifier avec précision ce personnage, et si l'on peut considérer qu'il a pu s'agir d'un brodeur, d'un orfèvre, ou d'un peintre, Il est néanmoins plus probable de considérer qu'il puisse s'agir d'un des deux frères Jean (Toulouse, 1717 - 1778) ou François Bordes (Toulouse, 1727 - ?, après 1785) peintres, que le brodeur Antoine Ignace Bordes (vers 1722 - après 1780) ou Fortis Bordes (vers 1720 - après 1759).

Variantes, premier cahier

Gaubert Labérie, 15 livres, le sieur Pin prix du modèle, 30 livres, Monsieur de Savignac<sup>76</sup>, architecture, 60 livres<sup>77</sup>.

Tous ces élèves étoient placés en face du modérateur, dans la seconde ceinture du barreau, sur un banc qui leur est affecté pour cette séance et [ qui l'a toujours esté, depuis, à ceux qui ont remporté les prix, qu'on leur distribue dans cette séance], de là<sup>a</sup>, ils partirent lorsqu'on les appella, pour aller recevoir les prix des mains du chef du Consistoire, qui en le leur remettant leur fit un petit compliment propre à les encourager et à exciter leur émulation. Après qu'on eut distribué les prix, le modérateur fit un discours très éloquent à la gloire du Corps [p. 26] de Ville, sur l'utilité de l'établissement des écoles gratuites du dessin, sur le zèle dont la Société étoit animée pour faire fleurir les arts dans Toulouse et l'espoir qu'elle avoit de la rendre aussi célèbre pour cette partie qu'elle l'a toujours été pour les siences et les belles lettres [ensuite, il fit l'analise des ouvrages couronés]. Le bedeau distribua ensuite les programmes à toute la société et au public, après quoi, elle se retira au petit consistoire au bruit de la simphonie, dans le même ordre qu'elle étoit venue dans le grand consistoire. [On doit observer que l'on avoit, dès le matin du jour de cette scéance, exposé à la vue du public, dans le grand consistoire, tous les ouvrages qui avoint esté couronés, et qu'ils y restèrent toute la journée, usage qui est continué jusques à présent.]

La Société continua de tenir ses assemblée ordinaires le dernier samedi de chaque mois, depuis cinq heures du soir jusqu'à sept. Les capitouls et tous les autres membres de la Société y étoient fort assidus, mais comme le détail des [p. 27] occupations n'y étoit pas fort interessant pour des amateurs, on délibéra, le trois septembre 1746, que chacun des associés honoraires et commissaires triennaux feroit, à son tour, l'analise de quelque ouvrage de peinture, de sculpture, ou d'architecture, à son choix, et on invita Messieurs les associés artistes d'en faire autant, où du moins, de porter, chacun à leur tour, une académie d'après le modèle vivant, dessinée par eux, dont le recueil pourroit, dans les suites, servir de desseins à faire copier par nos élèves. Les associés honoraires, les quatre commissaires de la Ville et le sindic furent assés exacts à se conformer à cette délibération, mais les artistes n'ont jamais voulu s'y soumettre, il est vray qu'ils professoient gratuitement alors, et qu'ils payoient, par conséquent, leur écot assés cher [p. 28]. D'ailleurs ils étoient fort zélés, et fort assidus à leurs fonctions dans les écoles, où ils ont eu la constance de professer un mois de suite chacun, à tour de rolle, gratuitement, pendant treise ans, c'est-à-dire depuis 1738 [jusqu'] en 1751 qu'ils

<sup>76</sup> Jean-Baptiste François Hyacinthe Labat de Savignac, architecte (Bordeaux, 1709 - Toulouse, 1784) (Arch. mun. de Toulouse., GG 187, 1784, 26 avril).

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup> Ces renseignements sont déjà donnés précédemment, p. 21.

# [p. 28]

### a: « 1747.

Monsieur le comte de Caraman fut continué modérateur. Le 24 février 1747, il assambla, chez luy, les associés honoraires, et dégouté du peu d'atention que les capitouls avoint de doner à la Société une salle pour ses assamblées ordinaires plus convenable que la chambre à coucher de Monsieur Cammas, dans laquelle, faute d'assés de chaises, on étoit souvent obligés de s'aseoir sur le lit. »

eurent des appointemens. Monsieur le Comte de Caraman fut continué modérateur pour l'année suivante, dans l'assemblée du dernier dimanche du mois d'août 1745, pour 1746<sup>a</sup>. Pendant cette année, il assembla chés lui les associés honoraires, pour leur représenter que la Société ne feroit pas de grands progrès dans un local aussi ingrat que celui où le Corps de Ville nous avoit placé, qu'i[1] étoit même indécent qu'elle fut réduite à s'assembler dans la chambre à coucher du peintre de la Ville, d'ailleurs étant présidés par les capitouls et environnés de membres de l'Hôtel de Ville, [p. 29] qui pour la plupart, ne sentant<sup>78</sup> pas l'honneur qu'ont leur fesoit de vouloir faire fleurir un établissement dont toute la gloire rejaillisoit sur eux, ils nous feroient souvent éprouver les dégouts qui pourroient rafroidir notre zèle et anéantir cet établissement, qu'il étoit d'avis que nous nous réunissions à l'Académie des siences, qu'il se fesoit fort de faire approuver cette réunion par la Cour, que, par ce moyen, nous ne serions plus dans la dépendance humiliante d'un corps qui ne connoitroit pas dans peu le prix des soins que nous nous donnions [et qu'avec les neuf cents livres que la Ville avoit établi pour les prix et l'entretien de l'école de modèle, et ce que l'on pourroit, en suite, obtenir de la Province, on établiroit une Académie des arts, dans laquelle les capitouls n'auroint qu'une séance d'honneur dans les assamblées publiques, comme ils l'ont dans celles de l'Académie des sciences]. Cette proposition étonna Monsieur de Mondran, il en sentit tout le danger et représenta à Monsieur de Caraman que, par plusieurs raisons, la chose étoit impossible.

En premier lieu parce que, n'ayant point des lettres patentes, la Société étoit sous la puissance [p. 30] du Conseil de Ville, de qui il dépendoit, non seulement de supprimer les neuf cens livres de pension qu'il avait affecté pour l'entretien d'une école et pour les prix, mais même de supprimer l'entière Société. Secondement, que quand bien même la chose seroit possible, par le moyen de l'autorité, on ne pourroit forcer les capitouls à donner jamais aucune augmentation de revenu, que nous ne pouvions pourtant nous en passer pour donner des appointemens à nos professeurs, qui, à la fin, se lasseroient de professer gratuitement. Troisièmement, que l'intention de la Ville, en créant notre société avoit été que l'instruction fût gratuite pour les élèves, ce qui supposoit un grand nombre d'écoles différentes, pour lesquelles il falloit espérer un plus grand logement, et par conséquent un plus grand nombre de professeurs que si nous quittions l'Hôtel de [p. 31] Ville, nous bornions à perpétuité notre revenu à ce que nous avions et que nous nous mettions dans le cas de n'avoir jamais que l'école du modèle, ce qui ne seroit pas d'une aussi grande utilité pour le public et surtout pour

-

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> Biffé : « [sent]èrent ».

# [p. 34]

a : « Monsieur de Sapte étoit assez chargé des deux places de secrétaire de l'Académie des sciences, et de la Société des arts. Monsieur de Lagorrée étoit vieux et souvent infirme. Monsieur de Gaillac venoit rarement, de sorte que Monsieur de Mondran, se trouvant quasi seuldes honoraires, assambla la Société [...]. »

les artisans, que s'il y avoit de petites écoles où les élèves pussent, en commençant, d'y prendre les premiers principes du dessein, parvenir à l'école du modèle après avoir successivement dessiné les têtes, les figures et la ronde-bosse ; que d'ailleurs, demeurant unis à la Ville, nous pourrions espérer d'obtenir un jour des lettres patentes, qui nous erigeroient en corps académique, ce qui nous procureroit, en outre, un professeur de peinture, un de sculpture, un d'architecture, un d'anatomie, un de géométrie et un de perspective que nous n'avions pas encore, et qu'alors la Ville nous donneroit des appointemens pour tous ces [p. 32] professeurs et un logement convenable et que nous serions assurés, par ce moyen, du progrès des arts dans cette ville et de notre utilité pour le bien public ; au lieu que si nous bornions nos vues seulement a une école du modèle réunie à l'Académie des siences, il nous arriveroit ce qui est arrivé à Bordeaux, ou l'Académie des arts, s'étant réunie à celle des siences, celle-cy s'est approprié les revenus de celle des arts, qui s'est détruite insensiblement par l'affectation qu'ils eurent de ne jamais nommer aux places d'artistes dès qu'ils mouroient. Il ajouta à toutes ces raisons qu'il ne sauroit jamais consentir à un tel projet, dans lequel il y avoit trop d'ingratitude pour le Corps de Ville, et que si on ne vouloit pas se rendre à ses raisons et persister, il en donneroit avis à Messieurs les capitouls afin qu'ils prissent [p. 33] leurs mesures pour s'y opposer. La fermeté patriotique avec laquelle il donna son avis fit lâcher prise au modérateur [d'autant plus que les autres honoraires se rangèrent à son avis] et il fut convenu qu'on n'en parleroit plus.

On fit cette année la distribution des prix au jour accoutumé. Cette séance se tint comme celle de l'année précédente, on ne distribua que quatre prix. Le sieur Pin eut celui du modèle, Monsieur de Savignac, gentilhomme de Bordeaux, eut le petit prix d'architecture et le sieur Labérie eut un petit prix de dessein. Ces trois élèves sont devenus, dans la suite, professeurs de l'Académie. Monsieur le Comte de Fumel se retira à Bordeaux, où il mourut, en 1749<sup>79</sup>. Monsieur Pin fut nommé associé artiste le 3 décembre 1747.

Monsieur de Caraman s'en étant retourné à Paris, Monsieur de Mondran, en qualité de plus ancien, fit les [p. 34] fonctions de modérateur le reste de cette année<sup>80a</sup>. Ce fut pendant cette absence que Monsieur de Mondran fut nommé modérateur le 24 février 1748<sup>81</sup>, et continué jusques à la fin de 1752, et l'auroit été encore plus longtems s'il n'avoit pris le parti

-

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> Louis de Fumel testa le 24 septembre 1749 et mourut au mois de décembre suivant (Arch. dép. de Gironde, 3 E 15456, testament de Louis de Fumel, ouvert le 21 décembre 1749).

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup> Ce point est également rapporté dans les *Mémoires*, p. 333 - 334. L'information qui s'y trouve est différente : Mondran aurait été nommé modérateur par intérim en mars 1747, du fait de son rang d'ancienneté, suite au départ du comte de Fumel, qui avait été élu pour cette année.

<sup>81</sup> Il est précisé, sur la droite : « Le 24 février 1748, Monsieur de Mondran fut élu modérateur. »

[p. 37]

a: « 1748.

Elle tint son assamblée publique, pour la distribution des prix dont les élèves avoint fait les ouvrages, dans le cours de l'année 1748. Le 4 janvier 1749, elle s'assambla, selon l'usage, dans le petit consistoire et en partit, avec Messieurs les capitouls, pour decendre au grand consistoire. L'ordre de la marche fut le même que le précédent. Le chef de Consistoire ouvrit la séance par un discours sur les arts. On apela ensuite les élèves qui avoint remporté les prix, qui furent les sieurs Pujos, prix de dessein, 15 livres, Bouton<sup>2</sup>, idem, 15 livres, Gros, prix de ronde bosse, 20 livres, Labeirie, peinture, 60 livres, Castelnau<sup>3</sup>, sculpture, 60 livres, Francès<sup>4</sup>, architecture, 60 livres. Le modérateur fit ensuite l'annalise de ces ouvrages, après quoy, on distribua les programmes, et on se retira, comme on étoit venu, au petit consistoire.

Comme il n'y avoit point de registre dans la Société, ny d'écrivain pour inscrire les délibérations, que Monsieur le secrétaire ne les écrivoit que quand il étoit aux assamblées, et que les secrétaires qui le supléoint, en son absence, n'étoint pas fort exacts à les écrire, Monsieur le modérateur crut qu'il étoit essentiel d'acheter un registre, et il fit délibérer que la Société auroit un écrivain, pour coucher les délibérations, et qu'on doneroit à cet écrivain, pour ses appointements, ceux qu'on donoit à celuy qui portoit les billets des assamblées extraordinaires, et qu'à l'égard de tout ce qu'il faudroit écrire dans le registre, pour le mettre en règle jusques à ce jour, on doneroit à cet écrivain une gratification.

Le sieur Anglade fut nommé à cette place, et eut beaucoup de peine à rassambler toutes les délibérations. Il s'en trouva beaucoup de moins, qui sen doutte n'avoint pas esté écrites ou s'étoint égarées, ce qui est cause que l'on trouve dans le commencement du premier registre, sous la modération de Monsieur le comte de Caraman, si peu de délibérations de suite, et si

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Guillaume Bouton, peintre français (v.1730 - Toulouse, 1782).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Sans doute Raymond Rascouaille dit Castelnau, sculpteur français, actif à Toulouse et en région toulousaine durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Jean Francès, architecte et ingénieur (Toulouse, 1726 - après 1792 ?). (Arch. mun. de Toulouse, GG 56, 1726, 24 décembre)

d'annoncer à l'Académie qu'il feroit démission de sa place d'académicien si on persistoit à vouloir le continuer modérateur. Cette place, effectivement, étoit dans ce tems-là si fatigante qu'il falloit une patience sans bornes et un zèle outré pour la remplir dignement. La Société n'avoit alors ni logement, ni desseins, ni plâtres, ni appointemens pour les professeurs. Messieurs de Caraman et de Fumel ne s'étoient donnés aucun mouvement pour ces objets, mais comme le nouveau modérateur sentoit [p. 35] l'utilité de toutes ces choses et de quelle conséquence il étoit de se les procurer, il étoit obligé d'importuner souvent les capitouls et ce ne fut qu'à force de persévérance qu'il vint à bout d'obtenir des capitouls quelques petits secours et qu'il peut obtenir d'eux que la Société fit acquisition d'un certain nombre de desseins pour les élèves et d'y employer les fonds des prix réservés.

Monsieur de Mondran se trouvant quasi seul des honoraires, assembla la Société et lui représenta qu'il étoit impossible qu'il peut donner, lui tout seul, ordre à tout, qu'outre son assiduité à l'école, il y avoit toutes les commissions pour les concours des prix qui exigeoient la présence des commissaires, à cause du défaut de logement, et qu'il étoit indispensable de demander au [p. 36] Conseil de Ville la création d'une place d'associé honoraire pour un secrétaire, et la création de six places d'associés ordinaires [pour vaquer à toutes les commissions et autres traveaux de la Société]. La Société approuva la proposition. Il présenta un mémoire pour cet objet, le Conseil de Ville y eut égard et consentit, sau lieu de six places d'associés ordinaires que la Société demandoit, le 23 septembre 1747, à la création de huit places d'associés ordinaires, savoir quatre anciens capitouls et quatre externes [précaution qu'il crut nécessaire pour maintenir l'égalité des suffrages]. Les quatre anciens capitouls qui furent nommés par la Société furent Messieurs Poisson, D'Héliot, Durand<sup>82</sup> et Destadens, les quatre externes furent Messieurs Marcassus fils<sup>83</sup>, Saint Amand<sup>84</sup>, Garipuy<sup>85</sup> et de Marle<sup>86</sup>. [La Société tint son assamblée publique, pour la distribution des prix, le six janvier 1748. Ces prix étoint ceux des ouvrages qu'elle avoit jugés en 1747. Touts les divers membres, s'étant rendus au petit consistoire, dans l'Hôtel de Ville, quand l'assamblée fut formée, Messieurs les capitouls, précédés de leur bedeau et des fanfares de l'Hôtel de Ville, descendirent dans le grand consistoire. Les associez honoraires et ordinaires et artistes, à la droite, les membres de l'Hôtel de Ville, à la gauche. Monsieur le chef ouvrit la séance par un discours, sur

\_

<sup>&</sup>lt;sup>82</sup> Joseph Durand, capitoul élu en 1732 pour le capitoulat de Saint-Pierre, et chargé de la police.

<sup>83</sup> Nicolas Joseph Marcassus, baron de Puymaurin (?, 1718 - Toulouse, 1791).

<sup>&</sup>lt;sup>84</sup> Martin Saint-Amand, receveur général des postes à Toulouse (Caumont en Bassiny, 1700 - Toulouse, 1763).

<sup>85</sup> François Antoine Philippe Garipuy (Toulouse, 1717 - 1782).

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup> Pierre-Gabriel de Marle, greffier en chef de la trésorerie de Toulouse, directeur et receveur général de la commutation du Canal des deux mers (v. 1691-Toulouse, 1766) (Arch. mun. de Toulouse, GG 343, 1766, 2 décembre).

peu d'atantion à narrer comment est-ce que la Société s'assambla, [et] le nom des amateurs qui sollicitèrent cet établissement. Monsieur de Mondran fut élu, le 24 février 1749, modérateur. La Société ayant éprouvé qu'il seroit plus convenable que la nomination du modérateur se fit dans la dernière assamblée du mois d'aôut, chaque année, pour n'entrer en fonction qu'au premier du mois de janvier suivant, Monsieur le modérateur fit la proposition de ce changement. Il fut aprouvé, et à raison de ce, il fut délibéré que le modérateur feroit une semonce, chaque année, dans la première assamblée de janvier.

Les séances ordinaires se tenant les jours ouvrables, la Société les changean au second et au dernier dimanche de chaque mois, à cinq heures précises du soir, par raport aux associés artistes, qui représentèrent que la médiocrité de leur fortune ne leur permetoit pas d'abandoner leur travail le samedi, pour venir aux assamblées, et ce changement fut aprouvé par Monseigneur l'archevêque. Ce fut cette année, qu'après bien de soins et bien de peines, la Société fit autoriser, par le Corps de Ville, et imprimer les statuts auxquels elle avoit travaillé longtemps. Elle obtint aussi une penssion de quarante livres pour l'écrivain chargé du registre, une place d'associé honoraire de plus pour un secrétaire perpétuel, une d'associé ordinaire externe, et deux d'associés ordinaires anciens capitouls.

De plus, la Ville acorda à la Société une somme de douze cents livres pour aquérir des plâtres et des moulles, sçavoir six cents livres sur les grands prix réservés, et six cents livres sur ceux qui pourroit l'estre à l'avenir, dont la Ville feroit l'avance. Après que le modérateur eut annoncé à la Société le succès auquel il avoit beaucoup contribué, par ses sollicitations, il proposa d'aler au scrutin, pour nommer aux quatre places nouvelement crées.

[...]

Monsieur Labat de Savignac fut nommé à la place d'associé ordinaire. La Société reconnoissant en luy touts les talens nécessaires pour remplir cette place, par les ouvrages qu'il luy avoit présentés, depuis qu'il a remporté le grand prix d'architecture<sup>5</sup>. Monsieur Lacour, avocat, et Monsieur Picot de Lapeirouse furent ensuite nommés aux deux places d'associés anciens capitouls. Ces quatre élections se firent dans une assamblée extra-ordinairement convoquée par le modérateur, le 22 juin 1749.

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Cette médaille fut vendue par Labat de Savignac à l'Académie en 1756, suivant une délibération du 29 août 1756. La raison de la vente est inconnue, mais elle fut conclue, semble-t-il, à la demande de l'Académie (Arch. mun. de Toulouse, 1 R 82, 1756, 4 septembre).

l'avantage de la culture des arts. On appela ensuite les élèves qui avoint remporté les prix, qui furent les sieurs Laure, pour le prix de dessein, 15 livres, Vialard, de même, 15 livres, Martin, de même, 15 livres, Valade, de même, 15 livres, Loys<sup>87</sup>, prix du modèle, 30 livres, Loys, prix de peinture, 300 livres, Monsieur de Savignac, d'architecture, 300 livres.

Monsieur de Mondran fit l'annalise de ces ouvrages, après quoy on distribua au public les programmes pour l'année suivante [...]. Monsieur de Mondran fut élu modérateur pour 1748. Monsieur Durand trésorier, Monsieur Cammas, directeur.]

En vertu de la délibération du Conseil de Ville du 12 juillet 1748<sup>88</sup>, la Société nomma Monsieur de Boisset Glaçac<sup>89</sup> [à la place d'associé honoraire et de secrétaire perpétuel ], sur la démission que fit Monsieur l'abbé de Sapte, qui se trouvoit trop surchargé par la place de [p. 37] secrétaire perpétuel de l'Académie des siences qu'il occupoit, et il conserva sa place d'associé honnoraire. Elle nomma ensuite pour associés externes Messieurs Labat de Savignac, Monsieur Lacour<sup>90</sup>, ancien Capitoul, Monsieur Picot de Lapeyrouse<sup>91</sup>, ancien capitoul (ces messieurs siégèrent à l'assemblée publique du 6 janvier 1748)<sup>a</sup>.

[Ces] messieurs du Conseil de Ville voulurent, en nous accordant les six places d'associés externes, conserver à la Ville un équilibre de suffrages dans l'Académie, chose dont ils étoient fort jaloux. Cette prévoyance de leur part nous causa, dans les suites, bien de démélés et désagrémens. Dès que cette place fut remplie, on lui fit supporter le plus grand fardeau du [p. 38] travail, ce qui soulagea beaucoup celle des associés honnoraires. Le modérateur nommoit, à toutes les commissions, deux des associés ordinaires et deux associés artistes, ainsi qu'à celles ou on devoit donner les sujets pour les concours des prix et ils gardoient tour à tour à vue les concurrens, afin de s'assurer qu'ils avoient fait eux-mêmes les ouvrages.

C'étoit, pour lors, les artistes qui fesoient les rapports de ces ouvrages, mais dans les suites, s'étant lassés de ce travail, ils prièrent les associés ordinaires de s'en charger, ce qui leur fut accordé et c'est depuis ce tems-là que Messieurs les associés ordinaires firent ces rapports. Les associés artistes, ni les professeurs, n'avoient point dans ce tems-là des appointemens, ainsi il falloit les soulager autant qu'on le pouvoit. Les [p. 39] associés ordinaires furent aussi chargés, pour délibération, de faire chacun, à leur tour, l'analise de quelque ouvrage de peinture, sculpture et architecture. Par cet ordre, la classe des associés

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> Étienne Loys, peintre (Montpellier, 1724 - 1788).

<sup>&</sup>lt;sup>88</sup> En réalité, le 2 juillet 1749. (Arch. mun. Toulouse, Délibérations du conseil de Ville, BB 51, f<sup>o</sup>. 329, 1749, 2 juillet).

<sup>&</sup>lt;sup>89</sup>Jean-François de Boisset Glassac (?-Toulouse, 1790).

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup> François-Mathurin Lacour, capitoul élu comme avocat, en 1731, et chargé de la justice (mort avant 1789).

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup> Philippe Picot de Lapeyrouse, capitoul, élu comme marchand, en 1738 (1701 - Après le 26 septembre 1775).

La séance publique pour la distribution des prix se tint le 6 juillet 1749. Monsieur Lasserre, chef du Consistoire, prononcea le discours ordinaire. Il n'y eut que deux élèves qui eussent remporté deux petits prix de quinze livres, qui furent le sieur Dardignac et Loys cadet<sup>6</sup>. Après qu'ils les eurent reçus des mains du chef de Consistoire, le modérateur fit un discours de reproches aux élèves, sur leur négligence et leur inasiduité aux écoles, qui avoit esté la cause qu'ils n'avoint pu obtenir un prix, leurs ouvrages n'en ayant pas estés trouvés dignes. Après quoy, il fit l'analise et l'éloge des ouvrages couronés. La séance fut terminée par la distribution des programmes. »

### [p. 39]

a : « Par cet ordre, la classe des associés honoraires, qui étoit obligée, pourtant, à faire des annalises, ne fut chargée que de la place de modérateur et de celle de secrétaire. »

b : « Il forma, dès lors, le projet de la faire ériger en Académie royale, de luy procurer autant de revenu qu'il pourroit, pour fournir aux apointements qu'il convenoit d'assurer, à touts les différents professeurs qui étoint nécessaires, pour rendre cet établissement aussi utile qu'il le désiroit, d'obtenir un logement assés spatieux et comode, pour y placer toutes les écoles nécessaires, comme aussi tous les desseins, les plastres, et les tableaux qu'il pourroit se procurer, pour servir à l'instruction des élèves. S'étant fixé sur ce plan, il commencea à agir en conséquence, avec un zèle, et une persévérance à laquelle il a dû ses succès, que l'on verra dans la suite de cette histoire, mais comme un corps doit avoir ses règlements, et que ceux de la Ville étoint imparfaits, il étoit essentiel, pour le maintien du bon ordre, de s'occuper, en premier lieu, de rédiger ceux que la Société avoit délibéré de faire, le 14 mai 1746. C'est pourquoy, il assambla la commission qui en étoit chargée, et comme il en avoit esté un des commissaires, il en avoit dressé, luy même, le projet. Il le présenta à la commission. Chaqun en retrancha, ou y adjouta ce qu'il jugea à propos. Cette besogne dura jusques au 12 juillet 1748, que ces statuts furent autorisés, par le conseil de Ville, pour trois ans. Ce fut un ouvrage très pénible, et de longue haleine, parce qu'il falloit se concilier avec les membres de la Ville.

Monsieur de Mondran eut recours à Messieurs les capitouls, qui luy fournirent un secours, avec lequel on acheta les antiques de Perier, et d'autres desseins d'après le Carrache, et les principes de Boulogne, que l'on fit coler sur des cartons, et dont Monsieur Cammas, en

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Il s'agit, à n'en pas douter du frère cadet d'Etienne Loys, Claude Loys, peintre français, actif en région montpelieraine durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle.

honnoraires ne fut chargée que de la place de modérateur et de celle de secrétaire, celle de trésorier fut affectée à la classe des ordinaires<sup>a</sup>.

Monsieur de Mondran n'ayant plus autant de détail, ne s'occupa plus qu'en grand des intérêts de l'Académie<sup>b</sup>. En conséquence, il rappella la délibération du 14 mai 1746, au sujet du projet des règlemens. Il assembla cette commission et présenta un projet qu'il avoit dressé, qui fut discuté par les commissaires, chez lui. Il le présenta à l'assemblée de l'Académie du 30 mars 1748, qu'ils ont fait imprimer ces status corrigés, et ont laissé une grande [p. 40] marge à coté des articles<sup>92</sup>, afin que tous Messieurs les associés puissent y marquer leurs observations pour pouvoir fixer un corps de status dont l'exécution peut faire fleurir la Société et lui mériter, dans les suites de la bonté du Roy, des lettres patentes qui en fixassent l'établissement. Les nouveaux statuts furent autorisés pour trois ans par le Conseil de Ville du 12 juillet 1748<sup>93</sup>.

Il veilloit au bon ordre et à tout ce qui pouvoit être avantageux à la Société. On n'avoit dans l'école ni plâtres, ni desseins. *[La misère de la plupart des parents de ces enfants ne leur permettoit pas de leur en fournir.]* Il apprit que le sieur Parant, habile sculpteur, étoit mort à Besiers<sup>94</sup>, qu'il avoit été employé par Louis XIV à mouler, à Rome, toutes les statues antiques, qu'il avoit [p. 41] laissé dans sa succession beaucoup de belles têtes antiques et de figures en plâtre qu'il avoit moulé dans les creux qu'il avoit fait, à Rome, pour le Roy.

Sur cet avis, il fit écrire aux héritiers et leur proposa de leur acheter cette collection. Le marché en fut conclu à 400 livres par une personne tierce. Il obtint, par deux différentes délibérations du Conseil de Ville, la somme de neuf cens livres et, en cas d'insuffisance, qu'il feroit l'avance de six cens livres sur le fonds des prix réservés. Toutes ces pièces curieuses furent transportées à Toulouse, par le canal, dans la barque de Monsieur de Caraman, et le tout arriva en très bon état<sup>a</sup>.

Il n'eut pas été prudent de livrer tous ces modèles aux élèves. Il falloit, pour en perpétuer la durée, les faire mouller, pour pouvoir conserver ces pièces originales et ne donner à copier [p. 42] aux élèves que les exemplaires qu'on tireroit de ces moulles. C'étoit une dépense de huit à neuf cens livres. Le modérateur en parla à Messieurs de la Société et leur représenta que si on livroit ces modèles aux élèves, ils seroient tous cassés dans la suite des

<sup>&</sup>lt;sup>92</sup> Un exemplaire de ces statuts, provenant des papiers de Jean-Pierre de Méja, et donc certainement de Mondran, figure sous la cote GG 928 des Archives municipales de Toulouse (Arch. mun. de Toulouse, GG 928, *Projet de status pour la Société des Arts*, Toulouse, Lecamus, 1748).

<sup>&</sup>lt;sup>93</sup> Si la mention est tout à fait plausible, il n'apparaît toutefois rien de tel à cette date dans les délibérations du Conseil de Ville (Arch. mun. de Toulouse, BB 51, 1748, 12 juillet).

<sup>&</sup>lt;sup>94</sup> Jean Penent propose de voir dans ce sculpteur Philippe Parant, décédé en 1745. Jean Penent, *La peinture toulousaine...*, p. 122.

qualité de directeur, fut chargé. Ce recueil monta à 203 cartons. Il faloit encore des plastres. Quelques artistes en avoint, mais ne vouloint les prêter pour mouller, qu'à des conditions trop onéreuses, ce qu'on n'accepta point. Monsieur Françain, ancien capitoul et membre de la Société, étant allé à Paris, fut chargé de voir si il seroit possible d'obtenir la permission de faire mouller, dans le creux du Roy, une certaine quentité de têtes antiques, et quelques figures en pied.

Monsieur de Mondran écrivit à Monsieur de Tournehem, au nom de la Société, à Monsieur le duc de Richelieu, et à Monseigneur l'archevêque de Toulouse, de qui il étoit connu, pour les prier d'obtenir cette permission. Elle fut accordée, par Monsieur Lenormand de Tournehem, directeur général des Bâtiments du Roy, ce qui couste par la lettre écrite le 13 may 1749<sup>7</sup>, adressée à Monsieur de Mondran, avec l'état des pièces en plâtre qu'il pourroit laisser mouller dans les creux du Roy. Mais le prix du moulleur, les fraix des douanes et du port montoint à une si forte somme qu'il falut abandoner ce projet. Monsieur de Mondran, qui avoit en vue, depuis quelques temps, l'embellissement de Toulouse, proposa à Monsieur de Savignac d'aller, ensemble, lever le plan du cœur de l'église de Saint-Étienne, dont le relief étoit dans un galetas du cloître, et que le chapitre luy avoit permis de faire copier<sup>8</sup>. Ce plan fut levé par Monsieur de Savignac, et il y adjouta une nef et un frontispice, tel qu'il convient de le faire, pour achever cette église, et la rendre régulière. Ce dessein fut porté, le 16 juin 1748, dans une assamblée de l'Académie, et y fut loué et approuvé. Il seroit à désirer que quelque archevêque se fût doné des soins pour faire achever cette église, conformément à ce plan. Elle auroit esté une des plus belles du royaume ».

#### [p. 41]

a : « Le peu de modèles en plâtre que Monsieur le modérateur put obtenir de quelques particuliers de cette ville ne suffisant pas pour l'école, et n'en ayant pu avoir de Paris, à cause de la chereté énorme<sup>9</sup>, lui fesoit désirer, depuis quelques temps, de trouver une occasion d'en faire

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Mondran écrivit à Tournehem par une lettre datée du 23 avril 1749 (Arch. nat. O¹ 1907, B1, 1749, 23 avril). Une indication quant à la réponse de Tournehem, positive est donnée sur le brouillon de réponse. La lettre parvenue à Mondran n'est, à notre connaissance, pas conservée.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Ce « relief » était probablement la maquette livrée au Chapitre le 20 février 1610 par Géraud Bachelier (Pascal Julien, « Les stalles de la cathédrale... », p. 109..

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Arch. nat. O¹ 1907, B1, 1749, 23 avril, lettre de Mondran à Lenormant de Tournehem. Les frais de transport firent échouer la démarche.

tems, au lieu que si on en fesoit faire les moulles, on n'en donneroit que les exemplaires que l'on en tireroit, et que les originaux seroient soigneusement conservés dans un dépôt et ne serviroient jamais que pour refaire de nouveaux moulles, lorsque les vieux seroient usés, ce qui perpétueroit cette collection<sup>95</sup>. Pour fournir à la dépense que l'on proposoit, il avoit obtenu que sur la distribution des prix que la Société avoit fait pendant cinq années, elle n'en avoit donné que pour le **[p. 43]** montant de 1250 livres, quoique la Ville eut compté, à raison de 500 livres par année, la somme de 3500 livres ; que ainsi il y avoit quitte de l'achat de ces plâtres encore une somme de 850 livres ; que si la Ville avoit consenti, par sa délibération, que la Société employât cette somme à faire faire les moulles et y ajouter encore six cent livres de plus s'il étoit besoin, (dont) elle feroit l'avance sur les fonds des prix réservés<sup>96</sup>. Ce[la]<sup>97</sup> détermina la Société à refaire tous les moules qu'elle a actuellement<sup>a</sup>.

Nous fîmes mouller, non seulement tous les plâtres que nous avions achetés à Béziers, mais encore tous ceux que l'on peut découvrir chés les artistes et chés les amateurs. Nous fîmes tirer deux exemplaires de chaque moulle, l'un pour l'école et l'autre pour être mis au dépôt des plâtres, pour suppléer ceux que les élèves casseroient. Cette [p. 44] dépense nous coûta plus de neuf cens livres, parce que tous les artistes et particuliers qui nous prêtèrent des modèles exigèrent qu'on leur en donnât une copie et qu'on leur rendît l'original et que nous en fîmes tirer une copie de plus de chacun pour nous servir d'original.

[Quoique le marché de ces plâtres, l'envoy, et le moullage ne se fit que quelque temps après, on a cru qu'il faloit mettre, de suitte, toutes ces aquisitions pour ne plus y revenir.]

Il nous manquoit pour les progrès des élèves qui commençoient à dessiner des desseins gravés et des cayers de principes, [et ce qu'il falloit encore à aquerir étoit si cher que] la plupart des parens n'étant pas en état d'en fournir à leurs enfans. Le modérateur entreprit, l'année suivante, d'en parler aux nouveaux capitouls, il sollicita encore les anciens capitouls et représenta au Conseil de Ville, par un mémoire que leur intention, en établissant la Société, avoit été que l'instruction fût gratuite, que pour y attirer [p. 45] un grand nombre d'élèves et s'assurer de leurs progrès, il falloit leur fournir les meilleurs desseins et de bons principes gravés, que les parens de la plupart, n'étant point en état d'en faire la dépense, n'osoient point envoyer leurs enfans à l'école, ce qui étoit très nuisible, non seulement à ceux qui se destinoient pour la peinture, la sculpture et l'architecture, mais même au progrès et à la

<sup>&</sup>lt;sup>95</sup> Initialement, le manuscrit présente une très longue phrase de plus de dix lignes. À ce niveau, se trouvait une virgule et la conjonction « que », que nous supprimons pour rendre le propos de Mondran plus compréhensible.

<sup>&</sup>lt;sup>96</sup> Ici a été biffé : « dont elle feroit l'avance ».

<sup>&</sup>lt;sup>97</sup> Nous supprimons « qui ».

venir de Rome, où ces sortes d'ouvrages sont à meilleur marché que partout ailleurs, lorsqu'il aprit, par Monsieur de Puymaurin, que le sieur Parant, habille sculpteur de Béziers, y étoit mort, et qu'il avoit laissé, dans sa succesion, une collection de plastres d'autant plus belle qu'il avoit esté un des moulleurs employés à Rome, par Louis 14, pour faire les moulles de tout ce qui étoit de plus parfait, en figures antiques, et que ledit Parent, après avoir fait ces moulles, en avoit tiré les exemplaires qu'il avoit laissés à Béziers. Dès que Monsieur le modérateur eut fait cette découverte, il en fit part à la Société, avec la plus grande joye et le plus vif empressement. Elle délibéra qu'il se concilieroit avec Messieurs les artistes qui étoint présents à l'assamblée pour faire cette aquisition, qu'ils en feroint le prix, sur l'état des pièces qui seroit envoyé, et que Monsieur de Puymaurin, qui avoit des connoissances dans cette ville, seroit prié de se charger de cette négociation. Monsieur de Puymaurin s'adressa, pour cet achat, à Monsieur Delrieu 10, son cousin, homme d'esprit et de goût, très capable d'aprécier ces choses. Il résidoit, pour lors, à Carcassonne. Le marché fut conclu, et Monsieur le comte de Caraman eut la bonté de prêter, à la Société, sa barque, pour ce transport. »

#### [p. 43]

a : « Le modérateur en parla à la Société, et il fut convenu qu'après qu'on auroit fait les moulles de toutes ces pièces, on tireroit deux exemplaires de chaqune, qu'un de ces exemplaires, ainsi que les originaux seroint enfermés dans un cabinet qui est à portée de l'école, dont le modérateur auroit une clef, et le directeur l'autre, et que l'on livreroit, pour l'école, quelques uns des exemplaires, et que les doubles exemplaires serviroint pour suppléer à ceux qui seroint cassés, mais qu'on ne pourroit jamais se servir des originaux que pour refaire les moulles, lorsque ceux qu'on alloit faire seroint usés, ce qui étoit le seul moyen de perpétuer cette collection, et d'en assurer l'utile à l'école. »

#### [p. 46]

a : « On les remit à Messieurs les professeurs, pour les prêter dans l'école facilement. »

b : « il nomma des commissaires pour faire cet arrangement et en reporter le projet à la rentrée de la Société ».

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Peut-être un marchand, Jean-Pierre ou plus probablement son fils, Jean Delrieu (né le 5 juillet 1718), avocat au Parlement de Toulouse, directeur de l'Administration du Canal du Languedoc à Toulouse, suivant Ferté (Patrick Ferté, *Répertoire géographique des étudiants du midi de la France* (1561 - 1793), t.V, Toulouse, 2011, p. 174).

perfection de tous les arts et métiers, que le dessein étant le fondement de toute sorte d'arts et métiers, on ne pouvoit espérer d'avoir, à Toulouse, de bons ouvriers qu'autant qu'ils auroient des principes de dessein.

Le Conseil de Ville sentit heureusement la force et la vérité de ces raisons et nous accorda une somme de deux cens livres, avec laquelle nous achetâmes plusieurs exemplaires des [p. 46] antiques de Perier , des galeries du Carrache et les principes gravés de Jean de Boulogne [des académies de Bouchardon et autres]. Ces dessins furent colés sur des cartons et on les prêta aux élèves, pour les dessiner dans les écoles et non ailleurs . Les professeurs furent chargés par délibération du trois août 1749 de les tirer de leurs mains à chaque fin d'école et de les enfermer dans une armoire destinée à cet usage [pratiquée, à cet effet, dans l'embrazure du mur, dont ils euront la clef], mais le peu d'attention qu'eurent les professeurs fut cause que plusieurs années après, ces desseins disparurent et que ceux qui ne furent pas enlevés se trouvèrent déchirés et hors de service. On verra dans la suite les moyens que l'Académie a pris pour éviter ce désordre.

[Monsieur de Mondran lut, ensuite, dans une séance de la Société, un projet d'embellisements, pour la ville de Toulouse, et pour en rendre le commerce plus florissant 100. Après qu'il eut fait la lecture de ce projet, la société aplaudit à son zèle, et, ayant trouvé que ce projet pouvoit estre très utile, elle délibéra, le 27 juillet 1749, que chaque membre de la compagnie doneroit ses idées, par écrit, sur ce mémoire, et que pour en faciliter l'examen, on en feroit imprimer un exemplaire pour chaqu'un, sur grand papier, et qu'on metroit une feuille de papier blanc entre les feuilles imprimées, affin qu'ils puissent y mettre leurs observations ou leurs additions.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>98</sup> Sur la droite, en haut de la page est écrit, de la même main : « Monsieur de Mondran présenta à la Société un projet d'embéllisement pour la ville de Toulouse et pour y rendre le commerce plus florissant. Après qu'il eut fait la lecture de ce projet, on délibéra que chaque membre de la Société donneroit ses idées, par écrit, sur ce mémoire et on délibéra, le 27 juillet 1749, que pour leur faciliter cette besogne, on feroit imprimer ce projet sur grand papier et que l'on mettroit une feuille de papier blanc entre chaque feuille imprimée sur laquelle chacun des membres de la Société mettroit ses réflexions, ou les augmentations qu'il jugeroit convenables.»

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup> François Perrier (Pontarlier, v. 1594 - Paris, 1649) est l'auteur de deux fameux recueils : *Segmenta nobilium signorum et statuorum...*, Rome, 1638 ; *Icones et segmenta illustrium e marmore tabularum...*, Rome, 1645. *Segmenta nobilium signorum* (Rome, 1638).

<sup>&</sup>lt;sup>100</sup> Il est ici question d'une première version d'un texte publié par Mondran le 2 mars 1754, le *Projet pour le commerce et les embellissemens de Toulouse* (Toulouse, Guillemette, 1754).

c : « Ce fut à l'assamblée du 16 novembre 1749 que Monsieur le modérateur fit délibérer, pour la première fois, de remettre à Robert, imprimeur, la liste de la Société, pour l'insérer dans le calendrier de Toulouse, et qu'il fit aussi délibérer de faire imprimer l'ordre du travail, dans lequel Monsieur de Boisset, quoyque secrétaire, et Monsieur Baillot, sindic de la Ville, seroint compris pour faire une annalise, chaqun à leur tour, affin que Messieurs les associés n'eussent chaqun qu'une annalise à faire par an ».

d : « Monsieur de Bonrepos, ayant esté nommé, par le Roy, à la place de procureur général du Parlement, qu'ocupoit feu Monsieur le Mazuyer, et ayant esté installé à cette place, la Société crut devoir luy envoyer des commissaires pour luy en faire compliment. Monsieur de Mondran fit ce compliment, et y fut accompagné par Monsieur de Gaillac Pui Saint-Pierre, associé honoraire, et par Messieurs Saint-Amans, associé ordinaire, et Cammas, associé artiste ».

Monsieur Cammas<sup>101</sup> étoit encore peintre de l'Hôtel de Ville. [Son]<sup>102</sup> zèle pour les progrès des arts et pour l'embelissement de l'Hôtel de Ville étoit sans bornes. [Il]<sup>103</sup> avoit fait, comme il a été dit cy-devant, le projet de rebâtir la façade de l'Hôtel de Ville, qui en avoit grand besoin. Il en avoit fait le relief, pour en faire mieux sentir les beautés aux membres du Corps de Ville, et ensuite, en avoit fait graver le dessein, qui se répendit fort utilement, pour le succès de l'exécution, dans toute la ville. Il en présenta un exemplaire à la Société, le 31 août 1749, qui fut resceu avec beaucoup de plaisir et de reconoissance, et il fut délibéré qu'il seroit mis un cadre sur cette estampe, pour servir, à perpétuité, d'ornement à la salle des assamblées ordinaires de la Société. [...] Un religieus, étranger, ayant proposé à Messieurs les capitouls de construire une machine hidraulique, pareille à celle dont il présenta le modèle, Messieurs les capitouls donnèrent commission au sindic de la Ville d'écrire, de leur part, au modérateur, pour le prier de nommer des comissaires de la Société, afin d'examiner la machine hydraulique proposée par ce religieux. Messieurs l'Abbé de Sapte, de Gaillac Puy Saint-Pierre, le comte d'Espie<sup>104</sup> et Garipuy furent nommés, à cet effet, commissaires, et après l'examen, et la preuve, qui fut faite, au-dessous du moulin du château, ils décidèrent que cette machine ne pouvoit point estre employée avec succès, pour l'objet proposé, ce qui fut décidé, de même, par ceux de l'Académie des sciences, qui avoint été consultés aussi.]

Monsieur de Mondran est continué modérateur le 31 août 1749 pour 1750.

Monsieur de Mondran ayant représenté que la place de modérateur étoit trop pénible pour lui, et ne voulant pas accepter la nomination, Monieur l'abbé de Sapte proposa de créer une place de directeur qui, ayant ses fonctions particulières, soulageroit d'autant le modérateur et la Société, en corps, ayant insisté à prier Monsieur de Mondran à se prêter à cet arrangement, il y a consenti<sup>b</sup>. Par délibération de la Société du 16 novembre 1749, il fut délibéré de faire imprimer, chaque année, l'ordre du travail dans lequel seroient compris le secrétaire, le sindic de la ville et tous les associés ordinaires<sup>c</sup>. Par cet arrangement, chacun des membres de la Société n'eut qu'une analise à faire par an. Monsieur le comte d'Espie fut nommé le 28 décembre 1749 associé honnoraire, à la place de feu Monsieur le comte de Fumel [mort à Bordeaux, dans le commencement de Décembre]. Monsieur de Mondran fut, avec trois autres

<sup>&</sup>lt;sup>101</sup> À ce niveau, Mondran avait noté la conjonction « qui ». Pour faciliter la lecture de ce passage grammaticalement incorrect, nous modifions.

<sup>102</sup> Mondran avait noté «, dont le ». Pour plus de clarté, nous modifions.

<sup>103</sup> Mondran avait noté « et ». Pour plus de clarté, nous modifions.

<sup>&</sup>lt;sup>104</sup> Felix-François d'Espie (Lisbonne, 1708 - Toulouse, 1792).

[p. 47]

a : « Monsieur le duc de Richelieu, ayant été fait maréchal de France, la Société luy écrivit une lettre de félicitation, et ce seigneur, ayant écrit à Monsieur de Mondran, pour luy faire sçavoir qu'il yroit bientôt à Toulouse, Monsieur de Mondran en prévint la Société, dans une assamblée, et il fut délibéré qu'elle yroit l'haranguer, ce qui, ayant été fait, Monsieur de Mondran engeagea ce seigneur à venir visiter l'école, espérant que cette visite exiteroit l'émulation des jeunes élèves, et procureroit à l'école la protexion de Monsieur le maréchal. Monsieur le modérateur convoqua une assamblée extraordinaire le [blanc] décembre 1748, et fit avertir Monsieur Simonin, professeur en exercisse, de placer le modèle vivant, à quatre heures et demi précises. Ce soir même, Monsieur le maréchal arriva à cinq [heures], à l'Hôtel de Ville. Il y trouva Monsieur de Mondran, modérateur, à la tête de la Société, sur la seconde porte de cet hôtel, qui le conduisit, par le grand escalier et la galerie des illustres, dans la salle de l'Académie des jeux floreaux, où la Société tenoit ses assamblées ordinaires, par la politesse et la complaisance que cette académie voulût bien avoir pour notre Société. Il s'y arresta quelque temps, pour examiner les différents ouvrages de dessein, de gravure, et de sculpture, que luy présentèrent les sieurs Labarthe, Simonin et Lucas, après quoy il passa dans l'atelier du sieur Cammas, peintre de la Ville, où il admira le projet, en relief, de la façade de l'Hôtel de Ville. De là, il passa dans l'école du dessein, qui étoit joignant. Il y vit, avec plaisir, plus de soixante élèves. Il examina les ouvrages de quelques uns, et fut si content des desseins du petit Dardignac<sup>11</sup>, fils à un pauvre menuisier<sup>12</sup>, qu'il luy donna deux louis, pour l'encourager à travailler, et le recommanda au modérateur et aux professeurs. Ce seigneur sortit par les mêmes galeries, très satisfait de cet établissement, en assurant la Société de toute sa protection. »

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Antoine Vidian Dardignac (Toulouse, 1737 - Après 1783 ?). Voir sa notice dans notre dictionnaire biographique.

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Paul Dardignac (v. 1700 - 1759) (Arch. mun. de Toulouse, GG 336, 1759, 14 juillet) était un membre très actif dans la communauté des menuisiers toulousains dont il fut bayle dès 1733 (Arch. dep. de Haute-Garonne, 1 E 1322, Délibérations du corps des menuisiers de Toulouse, 1721 - 1752).

commissaires, complimenter Monsieur de Bonrepos sur sa nouvelle dignité de procureur général<sup>d</sup>.

Le Conseil de Ville commençoit à se lasser des dépenses que la Société lui occasionnoit. Le modérateur qui connoissoit [p. 47] la façon de penser des bourgeois n'osa plus les importuner pour obtenir des fonds pour remplacer les dessins égarés. Il crut qu'il étoit plus important de demander une salle pour l'école, plus grande que celle qu'elle occupoit dans le logement du sieur Cammas. Il engagea, pour y réussir, Monsieur le duc de Richelieu, qui étoit en ville, de venir voir l'école<sup>a</sup>. Ce seigneur vint et la trouva effectivement trop petite, sur quoi le modérateur représenta que si Messieurs les capitouls vouloient leur céder une grosse tour, qui est dans la seconde cour de l'Hôtel de Ville, près l'arsenal, on pourroit y dresser un bel emphithéatre, qui contiendroit au moins cent cinquante élèves. Ce seigneur ayant demandé aux capitouls de voir cette tour, il y fut. L'ayant trouvée très propre à cet usage, il fit son possible pour nous la faire céder, mais le Conseil de Ville qui, comme je l'ai déjà dit [p. 48], nous devenoit très contraire et ne cherchoit qu'une occasion pour nous supprimer, nous la refusa. Plusieurs anciens capitouls, amis du modérateur, lui dirent, quelque tems après, qu'ils craignoient fort que le Conseil de Ville ne supprimât bientôt la Société, qu'on trouvoit que cette école coutoit fort cher à la Ville, quoiqu'elle ne donnât alors que neuf cens livres de pension et que nos professeurs n'eussent point d'appointemens, mais que l'on prévoyoit que le nombre des élèves augmentant tous les jours, les professeurs se lasseroient de les montrer<sup>105</sup> gratuitement, qu'il faudroit leur donner des appointemens et un logement suffisant pour nos écoles, ce qui constitueroit, à l'avenir, [pour] la Ville à des dépenses considérables qu'elle n'étoit pas en état de faire.

Le modérateur écoutoit [p. 49] attentivement ces propos et dissimuloit ce qu'il avoit projetté depuis quelque tems. Ayant bien prévu l'orage qui se formoit sur la Société, il pria Monsieur Castel<sup>106</sup>, Président des trésoriers de France de cette ville, qui étoit fort son ami et qui devoit partir pour Paris, de faire son possible pendant qu'il seroit dans cette capitale, de [faire son possible, à Paris, pour faire quelque conoissance qui eut assés de crédit pour] faire ériger, par le Roy, la Société des arts en académie royale. [Il saisit, avec d'autant plus de confiance, cette ocassion, qu'il sçavoit que Monsieur Castel étoit un amateur très éclairé, qui aimoit beaucoup les tableaux, et en avoit une collection, chez luy, très nombreuse et très

\_

<sup>&</sup>lt;sup>105</sup> L'emploi de « montrer », inhabituel chez Mondran, revêt ici le sens, archaïque, d'« enseigner ».

<sup>&</sup>lt;sup>106</sup> Bruno de Castel, premier Président des trésoriers généraux de France en la généralité de Toulouse (?, vers 1700 - Toulouse, 1782) (Arch. mun. de Toulouse, GG 359, 1782, 11 décembre, décès de Jean Bruno de Castel, âgé de 82 ans). Voir la notice correspondante dans notre dictionnaire biographique.



# [p. 50]

a : « il trouva l'occassion de faire connoissance avec le fameux comte de Cailus, célèbre par ses talens, et son goût pour les arts, membre de l'Académie royale de Paris, seigneur très aimé du roy Louis 15, et très acrédité auprès des ministres. »

# [p. 51]

a : « par le premier courrier en voiture ».

précieuse.] Il lui représenta [après luy avoir témoigné ses craintes sur le sort de la Société, qu'il regardoit comme le plus utile établissement que les capitouls eussent encore fait] que c'était le seul moyen de perpétuer cet utile établissement, sans quoi le Conseil de Ville le détruiroit sous prétexte des dépenses qu'il coutoit. Il promit de s'employer avec zèle. Monsieur le modérateur lui remit un mémoire, pour prouver l'utilité d'une académie des arts dans une ville située à l'extrémité du royaume, où le génie des habitans n'a besoin que de secours pour réussir.

Dès que cet ami fut à Paris, il fut voir Monsieur le Comte de Cailus **[p. 50]** de qui il étoit fort connu<sup>a</sup>. Il profita dans peu de jours de son ancienne connoissance avec ce seigneur pour lui proposer l'érexion de notre Société en Académie royale. Ce seigneur approuva avec plaisir ce projet et lui promit d'agir pour cela avec tout le zèle dont il étoit capable, sur quoi cet ami écrivit à Monsieur de Mondran, le 13 juin 1750, la lettre suivante.

« Je n'oublie point mes anciens amis, ni les arts, mon cher Mondran, j'ay eu l'honneur de parler à Monsieur le Comte de Cailus de la commision que vous m'avés donné, il ne trouve point de difficulté à obtenir, pour votre Société, [la permission de s'assambler, et encore moins dans l'obtention] des lettres patentes, il veut bien avoir la bonté de se mêler de cette affaire. Il m'a demandé un mémoire bien circonstancié depuis l'établissement de cette société, en conséquence duquel il agira, non [p. 51] seulement pour m'obliger, mais encore pour suivre le goût décidé qu'il a pour la propagation des beaux-arts<sup>107</sup>. Je ne me suis pas senti capable de le faire, ou du moins peu en état de remplir les vues d'une Société dont (comme vous savés bien) je connois plus l'utilité publique que les intérêts secrets. Ainsi, mon cher Mondran, envoyés moi incessament, par le premier courrier en droiture<sup>a</sup>, un mémoire conforme à vos idées. Il ne seroit pas mal (que je croye) de l'accompagner d'une lettre de compliment pour le Comte de Cailus. Je me charge avec plaisir, comme ami et comme compatriote, de lui remettre l'un et l'autre. Ces deux qualités me flatent et m'honorent trop pour ne pas faire, dans cette occasion, tout ce qui dépendra de moi. Je suis, mon cher Mondran, avec des sentimens aussi tendres que respectueux votre...etc. » [Monsieur de Mondran receut avec joie cette lettre, et s'empressa d'en faire la lecture à l'assamblée de la Société, le 21 juin 1750. Il y avoit, à cette assamblée, Monsieur Laserre<sup>108</sup>, chef du

\_

<sup>&</sup>lt;sup>107</sup> Deux copies de ce mémoire peuvent être identifiées dans le texte signé par le seul Louis de Mondran (*Mémoire de la Société des beaux-arts pour obtenir les lettres patentes*), renfermé sous la côte GG 923 des Archives municipales de Toulouse, et sous la cote GG 928, pièce n° 11, de ce même fond.

<sup>&</sup>lt;sup>108</sup> Jean-Baptiste de Lasserre, capitoul en 1729 (avocat), 1749 et 1750 (chef du Consistoire).

Variantes, premier cahier

Consistoire, qui étoit très favorable à la Société, et qui désiroit fort qu'elle réussît à avoir ses lettres patantes.]

[p. 52] Je ne manquai pas d'envoyer le mémoire et d'écrire à Monsieur le Comte de Cailus, au nom de l'Académie, de mon propre mouvement, par le premier courrier, sans la lui communiquer [sa lettre], bien résolu de ne me confier à personne de cette compagnie, de peur que le Corps de Ville en fut instruit et qu'il ne me traverse. Il survint, dans ce tems-là, un accident qui retarda nos opérations pendant quinse jours, ce fut la mort du frère de Monsieur le Comte de Cailus, après leguel tems, les choses allèrent leur train. [Il fut délibéré<sup>109</sup> que le secrétaire écriroit, tout de suitte, à Monsieur le comte de Cailus et à Monsieur Castel, pour les remercier de leurs bonnes intentions pour la Société, et pour leur annoncer qu'elle aloit travailler à ce mémoire, pour se mettre en état d'en profiter. Ce mémoire devoint contenir un précis de l'origine et des progrès de cette compagnie, des avantages qu'elle peut produire, et des besoins qu'en a cette ville, très propre aux arts, et qui n'ont besoin que de culture pour y estre en honneur. On nomma quatre commissaires pour y travailler sans délai, et le mettre en estat d'estre envoyé, pour l'obtention des lettres patentes, et les principaux articles des statuts, tels qu'on doit demander qu'ils soint attachez sous le contresel, et il fut délibéré, aussi, que les commissaires raporteroint leur ouvrage dans une assamblée de la Société, convoquée à cet effet. Les commissaires furent Monsieur de Mondran, modérateur, Monsieur de Puymaurin, associé ordinaire, Monsieur Garipuy, associé ordinaire, Monsieur Lacour, associé ordinaire, Monsieur Poisson, associé ordinaire, anciens capitouls<sup>110</sup>.

Il fut encore délibéré que l'on prieroit le Conseil de Ville d'intervenir dans la demande des lettres patentes<sup>111</sup>. Ce parti étoit dangereux, comme on le verra dans la suite, mais nos assamblées, étant composées de plusieurs membres de l'Hôtel de Ville, qui, parce qu'ils affectionoint la Société, et en conoissoint l'utilité, croyoint qu'ils feroint, en toute ocasion, conoître, de même, cette utilité au Conseil de Ville, ce qu'étoit cause qu'ils étoint toujours d'advis qu'on ne fit rien sans son aprobation, de sorte que nous n'étions, par cette conduite, que des pupitres, sujets à des lecteurs, ce qui retarda beaucoup les avantages que le public devoit espérer d'un établissement qui doit contribuer à la félicité publique et à la célébrité de Toulouse.]

\_

<sup>&</sup>lt;sup>109</sup> En haut de la page, sur la droite, Mondran a ajouté « 1750 ».

<sup>410 «</sup> anciens capitouls » vaut pour Messieurs Lacour et Poisson, dont les noms et qualités sont, à ce niveau, enserrés par une accolade.

<sup>&</sup>lt;sup>111</sup> La demande de la Société est conservée. Arch. mun. de Toulouse, GG 925, livret 16, pièce n°1.

Variantes, premier cahier

Monsieur de Mondran, pendant cet intervalle de tems, fit présenter à Monsieur le comte de Saint-Florentin, par Monsieur le comte de Caraman, un double du mémoire qu'il avoit envoyé pour Monsieur le comte de Cailus. Il écrivit [p. 53] encore à Monsieur l'archevêque de Toulouse et à Monsieur le duc de Richelieu, de qui il étoit fort connu, pour les prier de m'aider<sup>112</sup> de leurs sollicitations auprès de Monsieur le chancellier et de Monsieur de Saint-Florentin, quoique Monsieur Castel, son ami, l'eut assuré que Monsieur le Comte de Cailus suffisoit pour obtenir les lettres patentes, il crut qu'en mettant plusieurs puissances en mouvement, en faveur de la Société, cela ne pouvoit rien gâter<sup>113</sup>. [Monsieur de Mondran avoit receu une lettre de Monsieur Castel en datte du 9 août 1750, dans laquelle il luy marqua qu'il falloit que la Société écrivoit à l'Académie royale de Paris, pour la prier de ne pas s'oposer à notre établissement, et que cette politesse étoit nécessaire]

Il écrivit encore, par le conseil de son ami Monsieur Castel, au nom de la Société, à Messieurs de l'Académie royale de peinture à Paris, pour les prier de ne pas s'opposer à notre établissement. Cette politesse étoit nécessaire parce que lorsque Monsieur le comte de Cailus fut demander à Monsieur le chancellier son agrément pour cette érection, celui-cy lui répondit que si [p. 54] l'Académie royale de peinture de Paris ne s'y opposoit pas, il consentiroit avec plaisir à nos lettres patentes. [en conséquence de quoy, Monsieur de Mondran avoit pris sur luy d'écrire, au nom de la Société, une lettre très polie à l'Académie royale de peinture, à Paris, pour la prier de luy estre favorable, à quoi elle consentit, de la meilleure grâce possible, suivant sa lettre du 26 septembre 1750.]

[La Société tint sa séance publique, comme à l'ordinaire, le 5 juillet 1750. Le chef du Consistoire prononça son discours, et distribua ensuite sept prix, sçavoir un de 15 livres au sieur Callive<sup>114</sup>, un de 15 livres au sieur Guittou<sup>115</sup>, un de 20 livres au sieur Dardignac<sup>116</sup>, un

\_

 $<sup>^{112}</sup>$  Cette portion du texte pourrait être un ajout de Mondran, qui, contrairement au reste du texte, parle de lui en disant « je ».

<sup>&</sup>lt;sup>113</sup> Ce paragraphe est présent dans le manuscrit B. Plus développé, il y est replacé un peu plus loin dans la narration.

<sup>&</sup>lt;sup>114</sup> Très probablement Pierre Cailhive, sculpteur (Toulouse, 1732 - 1795), ou peut-être son frère cadet, Jean-Denis Cailhive, doreur (Toulouse, 1736 - ?).

<sup>&</sup>lt;sup>115</sup> Jean-Joseph Guittou, dit Guittou aîné, orfèvre (Toulouse, 1740 - ?, après 1793).

<sup>116</sup> Ce personnage ne peut être identifié avec certitude. Malgré tout, notons que le nom Dardignac fut porté par un peintre, Antoine Vidian Dardignac (Toulouse, 1737 - ?, Après 1770) connu dans le manuscrit de Louis de Mondran sous le nom de « Dardignac cadet ». Mondran mentionne aussi un Dardignac aîné. On peut supposer que la distinction entre les deux jeunes gens ne fut rendue nécessaire que lorsque les deux fréquentèrent l'école. Ce personnage est donc probablement à assimiler au Dardignac aîné évoqué plus loin, et pourrait être Barthélémy (Toulouse, 1732 - ?), ou Jean-Baptiste Dardignac (Toulouse, 1736 - 1754) deux des frères d'Antoine Vidian encore en vie à cette période (Sur Antoine, voir notre dictionnaire biographique).

Variantes, premier cahier

de 30 livres au sieur Dardignac, un de 60 livres au sieur Mauri<sup>117</sup>, un de 60 livres au sieur Hardy<sup>118</sup>, un de 60 livres au sieur Renaud<sup>119</sup>.

Le modérateur fit ensuite l'annalise des ouvrages couronés. On distribua, après, les programmes, et on se retira, dans le même ordre qu'on étoit venu, au petit consistoire, et de là, la Société monta dans la salle de l'Académie des jeux Floraux, que cette académie luy prétoit depuis son origine, très poliment, jusques à ce que la Ville eut pourvu à son logement, bienfait dont l'Académie des arts doit conserver une éternelle reconoissance.

Dès que toute la Société fut rassamblée, Monsieur le président dit qu'il croyait que pour faciliter l'obtention des lettres patentes que la Société désiroit obtenir, il faloit faire une députation à Monsieur le premier président, à Monsieur l'archevêque, à Monsieur le procureur général, pour les prier de vouloir estre favorables à la Société, dans une demande de cette conséquence. Messieurs de Mondran, le comte d'Espie, Saint-Amand<sup>120</sup>, Garipuy, Poisson, Durand, Cammas et Simonin furent nommés commissaires. Le dimanche 19 juillet 1750, la Société fut assamblée par billets. On y lut le mémoire qui avoit esté dressé, par la commision, pour envoyer à Monsieur le Comte de Cailus, au sujet de l'obtention des lettres patentes. Après que la lecture en eut été faite, on délibéra de remettre ce mémoire à Monsieur Laviguerie<sup>121</sup>, pour le présenter au Conseil de Ville, et que de suitte, il en sera fait des exemplaires pour estre remis à Monsieur le comte de Cailus, à Monsieur le maréchal-duc de Richelieu, à Monsieur Le Nain, à Monsieur le premier président, à Monsieur l'archevêque, et à Monsieur le procureur général, et comme les affaires des corps vont toujours très lentement, il falut subir tous ces délais, et le mémoire ne fut envoyé à Paris, à Monsieur Castel, que dans les derniers jours du mois de juillet, c'est-à-dire que ce mémoire demandé par Monsieur Castel, le 21 juin n'arriva que plus d'un mois après à Paris, comme Monsieur de Mondran l'avoit préveu, et qu'il devint inutile.]

Notre affaire étoit en bon train, lorsque Monsieur de Mondran reçut la lettre qui suit, de Monsieur le comte de Saint-Florentin, en datte du 8 août 1750, qui lui fut remise, comme

<sup>118</sup> Philippe Hardy, architecte et ingénieur (Toulouse ? v. 1727 - Fonsorbes, 1804)

<sup>117</sup> Pierre Maury, architecte (Toulouse, 1740 - doc. 1791).

<sup>&</sup>lt;sup>119</sup> Ce personnage pourrait être Dominique Renaud, sculpteur (Toulouse, 1732 ? - 1804 ?) qui fut apparement actif à Toulouse à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le musée des Augustins conserve une terre cuite qui lui est attribuée, sous le numéro d'inventaire 49.6.111. Toutefois, au moins deux sculpteurs de ce nom, probablement frères, exercèrent à Toulouse dans la seconde moitié du siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>120</sup> Charles-Clément Martin, seigneur de Saint-Amand, numismate (Chaumont-en Bassigny, vers 1703 - Toulouse, 1763). Saint-Amand fut receveur général des tabacs à Toulouse, et un membre actif de l'Académie des Sciences, inscriptions et Belles-lettres de Toulouse.

<sup>&</sup>lt;sup>121</sup> Bernard Laviguerie (1699 - 1774), avocat au parlement de Toulouse (1730), capitoul en 1741 et 1752.

Variantes, premier cahier

toutes les autres, en qualité de modérateur, et qu'il ne montra à la Société que lorsqu'il fut assuré du succès.

#### « Messieurs,

J'ay reçu la lettre que vous m'avés écrite et les pièces [qui] y [sont] jointes pour obtenir du Roy que votre Société, établie par le Corps de Ville de Toulouse, pour la perfection des beaux-arts, soit autorisée, par des lettres patentes et des statuts. Le modèle des status que vous m'avés adressé m'a paru mériter un examen sérieux et réfléchi [p. 55] et devoir être soumis aux observations des plus grands maîtres pour les arts et comme toutes les académies des provinces doivent être filles de celle de Paris, Monsieur le chancelier et moi avons pensé que l'on ne pouvoit faire un meilleur choix pour cet examen que Monsieur de Boze<sup>122</sup>, de l'Académie française et de celle de peinture et de sculpture, pour la rédaction de vos lettres patentes et des statuts et de Monsieur Coypel, premier peintre du Roy, pour faire les observations qui peuvent conduire à la perfection de cette opération. Je leur ai donc envoyé ce que vous m'avés adressé et je leur communiquerai aussi ce qui me viendra de votre part sur cet objet. Vous ferés bien de leur écrire de votre côté et de former avec eux une correspondance qui accélère l'expédition que vous désirés et à laquelle il m'a paru que Sa Majesté voudra bien consentir.

[p. 56] Je suis, Messieurs, votre très affectionné serviteur. Signé : Saint-Florentin. »

Peu de jours après, Monseigneur l'archevêque de Toulouse envoya à Monsieur le modérateur la réponse, en original<sup>123</sup>, que Monsieur le comte de Saint-Florentin venoit de faire, à la lettre que ce prélat lui avoit écrit en faveur de notre Société, dont voici la copie qui est la même que ce ministre nous avoit écrit.

« À Versailles, le 13 août 1750.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, en faveur de la Société des beaux-arts, établie par le Corps de Ville de Toulouse. Je conçois que l'établissement de cette société peut être très utile et j'en ay déjà rendu compte au Roy, qui m'a paru [p. 57] l'approuver<sup>124</sup>, mais comme il est nécessaire de donner aux lettres patentes et aux statuts une forme convenable, je me suis concerté pour cet objet avec Monsieur le chancellier, et en conséquence, j'ay envoyé les papiers qui m'ont été adressés par la société à Monsieur de Boze de l'Académie Française et de celle de peinture et sculpture et je lui ai marqué d'en conférer avec Monsieur Coypel, premier peintre du Roy. J'en ai aussi donné avis

Le copiste a noté « et » à ce niveau. Pour la correction de la phrase, nous le supprimons.

<sup>&</sup>lt;sup>122</sup> Claude Gros de Boze (Lyon, 1680 - Paris 1753).

<sup>124 (</sup>Sur la droite, en haut de la page :) « Monsieur de Mondran continué modérateur le 30 août 1750 pour 1751 ».

Variantes, premier cahier

à Messieurs de la Société, afin qu'ils établissent avec Messieurs de Boze et Coypel une correspondance de plusieurs éclaircissemens nécessaires pour accélérer cette opération. Vous savés combien je suis parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. Signé : Saint-Florentin ».

Dès que le modérateur eut reçu la lettre de Monsieur de Saint-Florentin [p. 58] et qu'il vit que les lettres patentes étoient assurées, son attachement pour le Corps de la Ville lui fit penser qu'il étoit de l'honneur de ce corps qui avoit établit la Société qu'il parût que ce fût aussi lui qui eut obtenu les lettres patentes. En conséquence, il ne parla point à la Société des lettres favorables qu'il avoit reçu et il fut chez Monsieur Lasserre, chef du Consistoire, son intime ami, le prier de porter incessamment en point au Conseil de Ville de demander au Roy d'ériger la Société des arts en Académie royale. « À quoi pensés vous, mon cher ami, lui ditil, si j'en fais la proposition, votre Société sera détruite, car nos anciens capitouls ne connoissent pas l'utilité de votre école et se récrient continuellement sur les 900 livres qu'elle coûte à la [p. 59] Ville. » Il persista dans sa demande et, lui dis-je, « [je] vais vous confier un secret, comme ami, sur la parole d'honneur, que je vous demande de n'en parler à personne et la lui donne<sup>125</sup>. Je suis sûr, Monsieur, d'obtenir les lettres patentes, sans le concours de l'Hôtel de Ville. Elles me sont promises, mais comme c'est le Corps de Ville qui nous a fondés, je souhaite qu'il ait la gloire d'avoir achevé lui seul cette fondation, en demandant les lettres patentes. Que le Corps de Ville accepte ou refuse votre proposition, qu'il vous détruise dans le moment, où nous laisse comme nous sommes, cela m'est indifférent, nous existerons malgré lui, et s'il nous détruit, cela ne sera que pour peu de tems et alors il se couvrira de honte d'avoir détruit une société que le Roy va ériger en Académie royale. Lisés, Monsieur, lui disje, la lettre que je viens de recevoir de Monsieur de Saint-Florentin [p. 60]. Je ne l'ai point encore communiquée à la Société. Sentés le sacrifice que je fais au Corps de Ville, et si un procédé aussi noble et aussi généreux mérite que notre Société soit détruite. » Monsieur Lasserre étoit un fort honnête homme, il étoit persuadé de l'utilité de notre société, il fut pénétré du procédé noble et généreux du modérateur, et il lui dit, « si je pouvois faire savoir ce que vous venés de m'apprendre au Conseil de Ville, je suis persuadé que la proposition passeroit, mais sans cela, je crains fort que vous échouerés. » J'exigeai qu'il me tint la parole qu'il m'avoit donnée et qu'il portât simplement en point la demande des lettres patentes. Il le fit ; il ne tint qu'à une voix que nous ne fussions supprimés, et il passa à nous laisser subsister comme nous étions, de quoi Monsieur Lasserre [fut] indigné, mais comme il avoit craint

-

<sup>125 (</sup>sic) pour « me la donna ».

#### [p. 61]

a : « Pendant ce temps-là, le conseil de Ville fut assamblé. Monsieur le chef du Consistoire représenta que la Ville ayant établi la Société des arts, il convenoit, et il étoit de sa gloire, de conduire un établissement aussi utile à sa perfection, que par les lettres que le modérateur avoit resceu de Paris, et qu'il avoit communiquées dans une assamblée de la Société des arts où il avoit assisté, avec plusieurs membres de l'Hôtel de Ville, il avoit vu que le Corps de Ville n'avoit qu'a demander l'érection de cette Société en Académie royale pour l'obtenir tout de suite, mais quelque gloire qu'eut dû aquérir le Corps de Ville, à obtenir ces lettres patantes, la plupart crurent qu'un établissement de cette espèce, décoré du titre d'Académie royale, obligeroit, dans les suites, la Ville à des dépensses qu'elle ne pourroit soutenir. On fut aux opinions. Une partie de cette assamblée fut d'advis de supprimer tout à fait la Société et l'autre, qui ne fut que d'une voix plus nombreuse, fut d'advis de nous laisser subsister comme nous étions, persuadés que le Roy ne nous accorderoit jamais des lettres patentes, sans le consentement du Corps de Ville. Monsieur de Mondran fut continué modérateur pour 1751.

Cette croyance, qui fut confiée au modérateur, fut cause qu'il ne parla plus à la Société de ses démarches, qu'il ne communiqua plus, à perssonne, les lettres qu'il recevoit de Paris. Il ne les communiqua à la Société que dans l'assamblée du 3 janvier 1751, quand il annonça l'obtention des lettres patantes. »

### [p. 63]

a : « Il en receut, le 30 aoust 1750, une autre, de Monsieur de Castel, qui l'affligea beaucoup. C'est qu'il luy aprenoit qu'il étoit parvenu, chez Monsieur de Cailus, et chez Monsieur de Saint-Florentin, des lettres anonymes, contre la Société, et contre certains professeurs, ce qui auroit pu faire surseoir l'expédition de nos lettres patentes, et engeager Monsieur de Saint-Florentin à vouloir prendre quelques éclaircissements, mais Monsieur Castel, qui sçut d'où étoit parti le coup, désabusa Monsieur le comte de Cailus, luy fit sentir que c'étoit une jalousie de métier, de sorte que ce seigneur en parla au ministre, qui, de même que le comte de Cailus, méprisèrent ces démarches lourdes, indignes des honestes gens, et firent aussi peu de cas de leurs mémoires que d'eux. Monsieur l'archevêque de Toulouse avoit très fortement sollicité Monsieur le comte de Saint-Florentin. Ce ministre luy répondit que l'affaire de l'Académie étoit en bon train, et

encore pis et qu'il craignoit que si **[p. 61]**, après avoir été supprimés, nous venions à obtenir les lettres patentes, elles fussent contraires aux intérêts du Corps de Ville, comme cela auroit pû arriver, il me félicita et se félicita lui-même de ce que on ne nous avoit pas détruit, car il étoit vraisemblable que, dans ce cas, Messieurs les capitouls n'auroient eu la présidence que dans les assemblées publiques, et n'auroient point eu de séance dans les assemblées particulières. Ce ressentiment, de la part du modérateur, auroit été si juste et auroit évité, dans les suites, à l'Académie, tous les désagrémens qu'elle a essuyés de la part des capitouls et à ceux-cy, ceux que ceux-cy se sont attirés, par leur faute, de la part de l'Académie<sup>a</sup>.

Je reçus, le 30 août, de Paris, une lettre de mon ami qui me fit comprendre que notre secret avoit été découvert par deux lettres [p. 62] anonimes à Monsieur le comte de Saint-Florentin, contre nous. Heureusement, ce ne fut point de la part de l'Hôtel de Ville, ce ne fut que de la part de deux artistes que nous soupçonnâmes d'être Despax, peintre, et Rossard, sculpteur. Elles n'étoient écrites que par la jalousie de ces deux artistes contre Cammas, qui par les règlemens que la Ville avoit donné à la Société, lui avoit attribué, en qualité de peintre de l'Hôtel de Ville, la place de directeur de l'école, que Despax croyoit lui être due, à raison de ses talens supérieurs à ceux de Cammas. Heureusement, tous ces libellés ne firent aucune impression, parce que le modérateur fut à tems d'expliquer au ministre les motifs qui avoient engagé ces deux artistes peu délicats à lui écrire une lettre [p. 63] anonime contre la Société<sup>a</sup>. Cependant Monsieur de Boze, qui étoit allé à la campagne, continuoit de dresser nos règlemens et nos lettres patentes, et auroit plutôt fini cette besogne, s'il n'avoit été aussi chargé de travailler, avec Monsieur de Tournehem, à certains règlemens qui divisoient l'Académie de Paris, lesquels il devoit présenter au Roy, en même tems que les notres et nos lettres patentes.

Monsieur de Mondran reçut, le 7 septembre, une lettre de Monsieur Coypel, premier peintre du Roy, qui apprenoit à la Société que la lettre que le modérateur avoit écrite à l'Académie royale, au sujet de la demande que la Société fesoit d'être érigée en Académie royale, par lettres patentes, et pour l'obtention desquelles elle lui demandoit son consentement, avoit été lue dans une assemblée complète, à laquelle présidoit Monsieur de Tournehem, [p. 64] directeur général des Bâtimens, et que l'applaudissement qu'elle y avoit reçu devoit nous assurer que l'Académie seconderoit, avec plaisir, nos louables projets. Dès que le modérateur vit qu'il n'y avoit plus d'obstacle à l'obtention des lettres patentes, il envoya à son ami, à Paris, une lettre de change de six cens livres, que Monsieur de Saint-Amand avança pour les fraix de l'expédition de ces lettres, afin de ne pas la retarder. Monsieur Castel lui en accusa la réception le 15 septembre et lui marqua qu'il étoit obligé, à son grand regret, de partir pour

qu'elle réussiroit. Ce prélat envoya à Monsieur de Mondran la lettre, en original, du ministre. Monsieur le maréchal de Richelieu écrivit à Monsieur de Mondran, et luy promit tout son zèle et ses soins pour l'Académie. Voilà les seules puissances qui ont paru s'intéresser au sort de la Société, quoyqu'elle eut écrite à bien d'autres. »

Lion, où il avoit des affaires très pressées, mais que son départ ne porteroit aucun préjudice à nos affaires, attendu qu'il laissoit les six cens livres et toutes les instructions nécessaires à Monsieur Darquier l'aîné<sup>126</sup>, notre ami commun. Il falut prendre [p. 65] patience et supporter ce contretems. Le modérateur écrivit à ce sujet à Monsieur Darquier [pour le prier de vouloir continuer les services que Monsieur Castel avoit comencé en faveur de la Société des arts, avec la même bonté, et le même zèle que ce digne citoyen]. Celui-ci lui répondit le 26 septembre pour le remercier de la lettre obligeante qu'il lui avoit écrite au sujet des soins qu'il avoit promis de donner pour finir notre affaire, [d'où dépendoit, en partie, la félicité et la célébrité de sa patrie,] en l'absence de Monsieur Castel, et l'assura qu'il ne néglireoit rien, que tout étoit arrêté en notre faveur, mais que quelque diligence qu'on fit, il falloit que le Roy eut signé auparavant les règlemens de l'Académie de Paris.

Monsieur de Mondran reçut, le même jour, une lettre très obligeante de l'Académie de Paris à notre société, en voici la copie.

« À Paris, le 26 septembre 1750,

Messieurs,

J'ay lu, à l'assemblée générale du samedi cinq septembre, où Monsieur de Tournehem a présidé, la lettre que vous avés écrite à l'Académie [p. 66]. Elle m'a chargé de vous remercier et de vous assurer que non seulement elle approuve votre établissement, mais qu'elle reçoit avec plaisir votre affiliation et la correspondance que vous lui proposés, soyés persuadés, Messieurs, que la compagnie se fera même un devoir, dans les différentes occasions qui pourront se présenter, de vous donner les marques de son estime et de l'intérêt qu'elle prend à vos succès.

Je suis avec respect,

Messieurs,

Votre très humble.

Signé Lépicié, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de peinture et de sculpture ».

Le tems s'écouloit insensiblement, Monsieur de Mondran ne recevoit aucune nouvelle deffinitive, ce qui l'affligeoit. Monsieur Darquier lui écrivit le 10 octobre qu'il n'y avoit encore rien de [p. 67] fini, mais que ce seroit dans peu. Tout le mois d'octobre passa, celui de

\_

<sup>&</sup>lt;sup>126</sup> Enamond II Darquier de Pellepoix (Toulouse, 1716 - v. 1750?) (Arch. mun. de Toulouse, GG 293, 1716, 19 août). Ce personnage doit être identifié à « Edmond Darquier », répertorié par Ferté (*Répertoire...*, t. VII, p. 105, notice n° 1453). Bigourdan le dit mort vers 1750. Comme Mondran, il était franc-maçon (Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 3301).

Variantes, premier cahier

novembre aussi. Enfin Monsieur de Mondran reçut, le 25 décembre 1750, une lettre de Monsieur de Saint-Florentin, pour la Société, dont voici la copie.

« Messieurs,

J'ay rendu compte au Roy du succès de vos assemblées que vous avés tenues jusqu'à présent pour la perfection des beaux-arts. Sa Majesté, pour en augmenter l'utilité, a bien voulu y donner une forme convenable et permanente, autant par un règlement, que par des lettres patentes, qui ont autorisé, créé et institué ces sortes d'assemblées sous le titre d'Académie royale de peinture, sculpture et architecture. Je les ai envoyées au sceau dont vous aurés agréable de les retirer. Je suis persuadé que les témoignages que le Roy vous donne de sa protection et de sa bienveillance [p. 68] en cette occasion animeront encore votre zèle et que vos travaux, ainsi que vos succès, justifieront de plus en plus les bontés de Sa Majesté.

Je suis véritablement,

Messieurs,

Votre très humble et affectioné serviteur.

Signé Saint-Florentin »

Monsieur Darquier l'ainé nous servit si promptement qu'il ne perdit pas un moment pour les retirer du sceau et les envoya, par le courier suivant, à Monsieur de Mondran. Dès que celui [-ci] les eut reçues, avant d'assembler la Société, il fut les communiquer à son ami le chef du Consistoire, qui en fut enchanté. Il le pria de n'en point parler à l'Hôtel de Ville, pour jouir du plaisir de la surprise que cette nouvelle leur causeroit lorsqu'il iroit leur en faire part. Après qu'ils eurent [p. 69] concerté cette scène, le chef du Consistoire lui dit qu'il assembleroit [tout de suite, pour trois heures après midi] deux commissions qui étoient nombreuses, afin que ce que nous avions convenu de dire fit une plus grande sensation. Monsieur de Mondran fut, l'après-midi, sur les trois heures, à l'Hôtel de Ville, où il trouva les capitouls assemblés dans le petit consistoire, avec nombre d'anciens capitouls et [dès qu'il sceut que tout le monde aloit commencer à travailler], il leur dit, « Messieurs, vous vous souvenés bien qu'il y a quelques mois que Messieurs les capitouls, ayant porté en point au Conseil de Ville de demander au Roy qu'il lui plût d'ériger la Société en Académie royale, le Corps de Ville faillit nous supprimer ; et qu'il ne passa que d'une voix de plus à nous laisser subsister comme nous étions, mais attendu que je connois peut-être mieux que vous l'utilité de notre établissement pour le bien public, je n'ai pas cru qu'il fut [p. 70] prudent à moi de risquer d'être détruits quelque jour par une économie mal entendue de l'Hôtel de Ville. C'est pourquoi j'ay voulu assurer notre existence par des lettres patentes qui érigent notre Société Variantes, premier cahier

# [p. 70]

a : « comme Monsieur le chef du Consistoire et Monsieur de Laviguerie vous le proposèrent ».

# [p. 72]

a : « car il leur dit qu'après que Monsieur de Mondran eut resceu une lettre de Paris, de Monsieur Castel, qui luy marquoit que Monsieur le comte de Cailus avoit bien voulu se charger de l'obtention des lettres patentes qu'il se fesoit fort d'obtenir, que, pour lors, la Société avoit chargé Monsieur de Laviguerie, ancien capitoul, présent à l'assamblée du 21 juin dernier, de prier Messieurs les capitouls de porter en point de prier la Ville de concourir, avec la Société, pour demander les lettres patentes, affin de doner au Corps de Ville la gloire d'avoir porté, à la perfection, un établissement dont il s'étoit déclaré le fondateur. »

b : « comme ces zélés et bon citoyens ».

sous le titre d'Académie royale de peinture, sculpture et architecture. Les voici, si elles ne sont pas aussi favorables à l'Hôtel de Ville qu'elle auroit pu le désirer, c'est sa faute, le Corps de Ville n'avoit qu'à les demander, comme Monsieur le chef du Consistoire que voilà, l'avoit proposé<sup>a</sup>. Vous en auriés dressé le projet comme vous l'auriés voulu et vous auriés eu la gloire d'avoir achevé une fondation que vous aviés commencé. Pour moy qui les ai demandées, et qui les ai obtenues, j'ay agi selon ma façon de penser et celle que j'ay cru la plus avantageuse [p. 71] pour le bien public, vous pouvés les lire. » Ce préambule les épouvanta, ils crurent que les lettres patentes les excluoient de l'Académie, leurs phisionomies s'alongèrent. Monsieur de Mondran, qui avoit éprouvé leur refus de les demander, jouissoit avec un plaisir secret de leur consternation présente, elle le vengeoit, en apparence, de la manière désobligeante dont le Conseil de Ville avoit délibéré contre la Société, mais ce n'étoit pas ainsy qu'il prétendoit véritablement se venger, c'est ce que le chef de Consistoire leur fit sentir, après qu'il eut fait la lecture, tout haut, de ces lettres patentes, car il leur dit qu'après que Monsieur de Mondran eu reçu une lettre de Monsieur le comte de Saint-Florentin, qui lui annonçoit que le Roy avoit approuvé l'établissement de l'Académie, il avoit chargé Monsieur Gros de Boze d'en dresser les règlemens et les lettres patentes, que pour lors, [p. 72] il avoit été chez lui le prier de porter en point au Conseil de Ville de demander lui-même les lettres patentes en notre faveur, afin de donner au Corps de Ville la gloire d'avoir porté à sa perfection un établissement qu'ils avoient formé, que pour ne pas la diminuer, il avoit exigé sa parole d'honneur qu'il ne diroit pas avoir lu la lettre du ministre<sup>a</sup>. « Voilà, Messieurs, comment s'est conduite la Société vis-à-vis le Corps de Ville et voyés comment en a usé son modérateur à votre égard. Plusieurs, parmi vous, avés été d'avis de détruire cette compagnie, sous prétexte qu'elle coutoit trop cher à la Ville, [et que vous a telle coûté jusques à présent, neuf cents livres, chaque année. Est-ce une somme si considérable pour la caisse publique? Tet vous n'avés pas compris, comme ce zélé et bon citoyen<sup>b</sup>, qu'une ville ou l'on cultive les arts devient célèbre, que les ouvriers qui l'habitent qui, quand ils savent dessiner, font des ouvrages plus parfaits [p. 73] et de meilleur goût, qu'on vient les chercher, chez eux, des provinces voisines, ce qui [peuple la ville et] fait une branche de commerce très considérable ? Le Roy en a senti tous ces avantages et a accordé à ces messieurs un état fixe et permanent sans votre concours. Il n'a tenu qu'à vous d'avoir la même gloire qu'ils ont acquis par leurs démarches en faveur de la patrie. Il ne nous reste, pour réparer nos torts vis-à-vis d'eux, qu'à remercier ces messieurs de nous avoir conservé les mêmes prérogatives que nous nous étions données dans les règlemens que nous fimes lorsque nous créâmes leur Société et de leur témoigner notre reconnoissance, par tous les bienfaits qui

# [p. 74]

a : « Dès que l'assamblée fut formée, Monsieur de Mondran, modérateur, luy rendit compte de la grâce que le Roy avoit fait à la Société, de luy acorder les lettres patentes d'Académie royale de peinture, sculpture, et architecture, et de la protection que Sa Majesté vouloit bien promettre à cette Académie, dans l'espérance que ceux qui la composent contribueront à la rendre florissante et avantageuse au bien public. Monsieur de Mondran communiqua, allors, à l'assamblée, toutes les lettres qu'il avoit receu, qu'il avoit cru devoir leur cacher, crainte qu'elles ne fussent divulguées, et que le Corps de Ville, qui croyoit que nous n'obtiendrions jamais des lettres patentes, sans estre consultés par le ministre, ne nous traversât.

Ces lettres étoint celle du 8 août 1750, écrite par Monsieur le comte de Saint-Florentin, celle du 26 septembre de la même année, écrite par l'Académie royale de Paris à la Société, une seconde, de Monsieur le comte de Saint-Florentin, qui anonçoit que les lettres patentes étoint expédiées, en datte du 25 décembre 1750, celle de Monsieur Castel, du 9 août 1750, par laquelle il luy marquoit qu'il falloit que la Société écrivit à l'Académie royale de Paris, pour avoir son agréement. Ces trois lettres sont reportées dans le 1er registre, page 104 et 105. Monsieur de Mondran n'oublia rien pour faire sentir les obligations qu'avoit la Société à Monsieur le comte de Caylus, qui n'a épargné aucune sollicitation pour faire valoir les travaux de la Société, et pour la faire réussir dans sa demande. C'est en effet à la recomandation et au crédit de ce seigneur que l'on doit les suffrages de Monsieur le chancelier et de Monsieur le comte de Saint-Florentin, dont le raport avantageux a déterminé à décorer la société du titre dont le Roi l'honore. Il rendit également senssibles les bons offices de Monsieur de Boze, honoraire de l'Académie royale de Paris, ceux de Monsieur Coypel, premier peintre du Roi, en ce que ces deux messieurs avoint travaillé à rédiger, avec le plus grand soin et toute la célérité possible, un règlement, dont la sagesse et l'étendue ne peuvent que contribuer infiniment à soutenir l'Académie, dans tout l'éclat qu'elle a resceu des bontés de Sa Majesté. Ensuite il a rapellé l'intérest que Monsieur l'archevêque de Toulouse et Monsieur le comte de Caraman ont toujours pris aux progrès de cette société, auxquels ils ont contribué par les démarches et les lettres favorables qu'ils ont écrittes à Monsieur le comte de Saint-Florentin, toutes les fois que Monsieur de Mondran en a eu besoin.

seront nécessaires pour rendre leurs écoles encore plus utiles au public et réparer, par notre libéralité, le tort que nous avons failli faire à la patrie ». La joye fut peinte sur les visages, tous ces messieurs embrassèrent le modérateur [p. 74]. Dès ce moment, ils furent convaincus de son zèle et de son affection pour l'Hôtel de Ville.

Cet évènement se répandit tout de suite parmi les membres du Corps de Ville et dès que quelqu'un des anciens capitouls rencontroit le modérateur, il l'embrassoit et lui témoignoit sa reconnoissance et ses offres de services au Conseil de Ville dans toutes les occasions ou il pourroit être utile à l'Académie et seconder ses vues. [Le modérateur envoya des billets, le jour même, à touts les membres de l'Académie, pour leur faire part de l'arrivée des lettres patentes, et pour les prier de se rendre à l'assamblée ordinaire, le lendemain, 3 janvier 1751, pour en entendre la lecture 127.]

Le modérateur assembla, le lendemain, tous les divers membres de l'Académie, fit la lecture des lettres patentes, qui lui attirèrent bien des éloges et des remerciements, et il fut unanimement délibéré de le faire enregistrer au Parlement<sup>a</sup>. En conséquence de quoi ces lettres et les règlemens [qui] y [sont] attachés furent remis à [p. 75] Maître Duroux, procureur au Parlement, qui présenta la requête suivante :

« À nos seigneurs du Parlement,

Supplient humblement le modérateur et associés de la Société des beaux-arts établie dans la ville de Toulouse, disant qu'il plu au Roy, par ses lettres patentes du mois de décembre 1750 d'ériger la Société des beaux-arts de Toulouse en Académie royale de peinture, sculpture et architecture et de faire à ce sujet un règlement qui est attaché auxdittes lettres dont la [d]resse<sup>128</sup> est faite à la cour pour l'enregistrement, à ces causes, il plaira Nos seigneurs, à vos grâces ordonner que lesdittes lettres patentes et règlemens seront enregistrés dans les registres de la Cour pour le contenu en iceux être gardé et observé suivant sa forme et teneur et ferés bien.

Signé Durroux. »

[p. 76] Cette requête fut appointée par Monsieur de Vic, Doyen d'un [blanc]<sup>129</sup> soit montré au procureur général. Le procureur général du Roy vu la présente requête, règlement et lettres

<sup>&</sup>lt;sup>127</sup> Sur la droite du texte : « 1751, Monsieur de Mondran modérateur ».

<sup>&</sup>lt;sup>128</sup> La reliure, trop serrée, empêche de lire le mot entièrement.

<sup>&</sup>lt;sup>129</sup> Cette phrase n'est pas cohérente. Il est très probable que le copiste ait omis de transcrire une ligne, nous précisons [blanc] bien que celui-ci, du fait de la copie, n'apparaisse pas matériellement dans le texte.

Il ne laissa pas non plus ignorer tout ce que la Société devoit à Monsieur Castel, président trésorier de France, qui par amitié pour Monsieur de Mondran, par celle qu'il a pour sa patrie, et par son goût pour les arts, fit, pendant son séjour à Paris, toutes les démarches les plus utiles et les plus réitérées, auprès de Monsieur le comte de Cailus, pour parvenir à l'obtention des lettres patentes, que l'on doit à ses mouvements et à son zèle. Monsieur le modérateur termina son discours par demander la lecture et l'enregistrement des lettres patentes, ainsi que du règlement qui y étoit annexé, sur quoy, lecture faite desdittes lettres et règlement, en datte du 25 du mois de décembre 1750, il fut délibéré qu'il seroit fait une députation à Monsieur le premier président, à Monsieur le procureur général et à Monsieur le doyen du Parlement, à l'effet de leur demander ledit enregistrement, et les prier de vouloir bien le prester aux intérêts de l'Académie, pour toute la réduction possible des fraix dudit enregistrement. Les commissaires qui furent nommés furent Monsieur Lacour, Monsieur Francain, Monsieur Garipuy, Monsieur de Marle, Monsieur Cammas et Monsieur Simonin.

Il fut encore délibéré, dans cette séance, que l'Académie écriroit à Monsieur le gouverneur de la Province, à Monsieur le commandant, à Monsieur le garde des sceaux<sup>13</sup>, à Monsieur le comte de Saint-Florentin, à Monsieur le comte de Cailus, à Monsieur de Boze et à Monsieur Coypel, pour leur faire part de la grâce que le Roy venoit d'accorder à l'Académie, en donnant une place fixe d'associé honoraire aux uns, et pour remercier ceux qui avoint contribués à l'obtention des lettres patentes. Il fut aussi délibéré qu'après l'enregistrement des lettres patentes au Parlement, elles seroient transcrites<sup>14</sup>, ainsi que le règlement, tout au long, dans le présent registre des délibérations de la Société, qui seroit continué, pour servir, à l'avenir, à enregistrer les délibérations de l'Académie. De plus, la Société remercia Monsieur de Mondran, modérateur, des soins assidus qu'il avoit bien voulu se doner, depuis si longtemps, pour conduire la Société au point où elle est parvenue, en luy témoignant une reconnoissance infinie de toutes les démarches qu'il avoit pris la peine de faire, sans lesquelles on n'auroit, peutêtre de longtemps, obtenu des lettres patentes. Messieurs de Partanais et Saint-Amand furent ensuite nommés commissaires pour aller témoigner à Monsieur Castel la reconoissance de l'Académie, dès qu'il seroit arrivé. »

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville (Paris, 1701 - 1794), garde des sceaux de France du 29 novembre 1750 au 28 juillet 1754.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> « au Parlement, elles seroint transcrites » est de la main du copiste.

patentes, conclud que la Cour doit ordonner le regitre dudit règlement et lettres patentes pour le contenu en iceux être gardé et observé suivant leur forme et teneur.

À Toulouse, ce 11 janvier 1751.

Signé Riquet de Bonrepos<sup>130</sup>. »

Surquoy fut rendu l'arrêt suivant.

<sup>&</sup>lt;sup>130</sup> Jean-Gabriel Amable Riquet de Bonrepos, procureur au Parlement de Toulouse (1709 - 1791).

# Deuxième Cahier

# [p. 2]

a : « Monsieur le modérateur assambla extraordinairement l'Académie, le dimanche 18 janvier 1751, pour luy présenter les lettres patentes et les règlements, enregistrés au Parlement, qu'il avoit eu soin de faire transcrire dans le registre, avec la requeste de l'Académie et l'arrest d'enregistrement, et pour former les différentes classes qui doivent composer l'Académie ».

### Deuxième cayer

# [p. 1] Extrait des regitres du Parlement de Toulouse.

« Vu le règlement fait par le Roy pour l'Académie de peinture, sculpture et architecture de la ville de Toulouse, contenant quarante-deux articles, fait à Versailles, le 25 décembre 1750, signé Louis et plus bas Phelipeaux, vu les lettres patentes données à Versailles, au mois de Décembre dernier, signées Louis et au repli, par le Roy, Phelipeau, et visa Daguesseau, scellées du grand sceau de cire verte, en liés<sup>131</sup> de soye rouge et verte, par lesquelles Sa Majesté érige en Académie royale de peinture, sculpture et architecture la Société des beaux-arts de Toulouse et tout ainsy qu'il est plus au long porté par icelles, vu aussi la requête et ordonnance de soit montré au procureur général présentée par le modérateur et associés de la Société des beaux-arts établie dans [p. 2] la ville de Toulouse au fins du regitre dudit règlement et lettres patentes avec les conclusions dudit procureur général du Roy, mises au pied de laditte requête, la Cour a ordonné et ordonne que ledit règlement et lettres patentes seront enregitrés dans ses regitres pour le contenu en être gardé et observé suivant leur forme et teneur, prononcé à Toulouse, en Parlement, le 13 janvier 1751. Collationné, signé Verlhac<sup>132</sup>.

Dès que nous eûmes fait enregistrer nos règlemens et lettres patentes, nous nous assemblâmes, et reglâmes les différentes classes dont la nouvelle Académie devoit être composée, suivant les règlemens faits par le Roy, de la manière suivante<sup>a</sup> :

[Après qu'on eut fait lecture de l'arrest d'enregistrement, Monsieur le modérateur proposa d'inscrire, dans le registre, à la suite de l'arrest, la liste de l'Académie. Sur quoy, il fut délibéré d'inscrire, au premier rang, conformément aux règlements, la classe de Messieurs les fondateurs, dans l'ordre suivant, et avant qu'on y procède, il représenta à l'assamblée que l'Académie étoit privée depuis longtemps de Monsieur Despax, peintre, et de Monsieur Rossard, sculpteurs<sup>133</sup>, touts deux célèbres dans cette ville par leurs talents, qui avoint été exclus, par le modérateur et Monsieur le comte de Caraman, pour avoir tenu, dans une assamblée, en sa présence, des propos peu respectueux, et s'être conduits, par des motifs de jalousie, d'une manière préjudiciable à la Société, qu'il les avoit souvent vus, l'un et l'autre,

<sup>&</sup>lt;sup>131</sup> (sic) pour « en lacs ». Il s'agit d'une mauvaise lecture du copiste, comme le prouve la lecture de l'arrêt du parlement de Toulouse, du 13 janvier 1751 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1B 1580, le 13 janvier 1751).

<sup>&</sup>lt;sup>132</sup> Le texte porte initialement « 19 janvier 1751 », or, le copiste a certainement, une fois encore, mal lu Mondran. La date du 19 janvier 1751, qui fausse, en effet, la chronologie, est en réalité celle du 13 janvier 1751 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1B 1580, le 13 janvier 1751), arrêt du Parlement soigneusement transcrit dans le texte, à deux exceptions, celle de la note précédente et celle de cette date.

<sup>133</sup> Mondran a noté « sculpteurs », or seul Rossat était sculpteur.

Variantes, deuxième cahier

[p. 3]

a : « Liste des académiciens de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de

Toulouse.

Première classe, fondateurs : Monsieur le maire, Monsieur le lieutenant de maire, Monsieur

Lasserre, avocat, capitoul, chef du Consistoire, Monsieur Thillol<sup>15</sup>, avocat et capitoul, Monsieur

Simorre, avocat et capitoul, Monsieur Robert, capitoul, Monsieur Rivairolis<sup>16</sup>, capitoul,

Monsieur David de Baudrigue, capitoul, Monsieur [blanc].

Commissaires de la ville triennaux : Monsieur Fabry, avocat, ancien capitoul, Monsieur

Francain, écuyer, ancien capitoul, Monsieur Laviguerie avocat, ancien capitoul, Monsieur

Patanay l'ainé<sup>17</sup>, écuyer, ancien capitoul,

Sindic de la ville : Monsieur Baillot, ancien capitoul. »

<sup>15</sup> Jean-Claude de Tilhol, capitoul, élu comme avocat en 1750 (justice), chef du Consistoire en 1750 et 1754.

<sup>16</sup> Jean Rouvairollis de Rigaud, capitoul élu comme écuyer en 1750 (chargé des réparations, dispensé de service).

17 (sic) pour Pertenay l'aîné.

340

depuis ce temps-là, et qu'il luy avoint témoigné estre bien repentants de leur conduite passée, qu'il croyoit que l'intérêt présent de l'Académie étoit d'oublier leurs torts et de leur rendre la place dont on les avoit privés. L'assamblée aprouva cette représantation et il fut convenu qu'ils seroint inscrits dans la liste que l'on doit faire.]

Première classe *[fondateurs]*: Monsieur le maire, Monsieur le lieutenant de maire, quoiqu'il n'y en eut pas pour lors<sup>134</sup>, Monsieur Lasserre, avocat, chef de Consistoire, Monsieur Tourtel de Gramond<sup>135</sup>, avocat et capitoul, **[p. 3]** Monsieur Couloussat<sup>136</sup>, écuyer, capitoul, Monsieur Chausson de Lacombe<sup>137</sup>, écuyer capitoul, Monsieur Prévost, avocat, capitoul, Monsieur Lapeyrie<sup>138</sup>, écuyer, capitoul, Monsieur David de Beaudrigue<sup>139</sup>, écuyer, capitoul, Monsieur Godefroy<sup>140</sup>, écuyer, capitoul, quatre commissaires de la Ville, anciens capitouls, Monsieur Fabry<sup>141</sup>, avocat, ancien capitoul, Monsieur Francain<sup>142</sup>, écuyer, Monsieur Laviguerie<sup>143</sup>, avocat, Monsieur Partenais l'ainé, écuyer, sindic de la ville, Monsieur Baylot avocat, ancien capitoul<sup>a</sup>.

Seconde classe, associés honoraires : Monsieur le gouverneur de la Province<sup>144</sup>, Monsieur le commandant de la Province<sup>145</sup>, Monsieur l'archevêque de Toulouse<sup>146</sup>, Monsieur le premier président du Parlement<sup>147</sup>, Monsieur le comte de Cailus, Monsieur de Boze, honoraires de

<sup>&</sup>lt;sup>134</sup> La remarque vaut pour le maire et le lieutenant de mairie, qui sont indiqués par une accolade. Les charges de maire et de lieutenant de maire furent créées en 1722 (Grégory Barbusse, *Le pouvoir*... t. I, p. 105).

<sup>&</sup>lt;sup>135</sup> André de Toutel de Gramont, élu capitoul en 1751 (avocat, chargé de la justice) (Grégory Barbusse, *Le pouvoir...*, p.484-485).

<sup>&</sup>lt;sup>136</sup> Pierre Guillaume de Couloussac (? - après 1789), élu capitoul en 1751 (avocat, capitoulat de la Daurade), conseiller au Présidial d'Agen (1741 - 1761).

<sup>&</sup>lt;sup>137</sup> Joseph Chausson de Lacombe, élu capitoul en 1751 (chargé des répartions, dispensé de service). Barbusse indique qu'il n'aurait, selon lui, jamais « mis les pieds à Toulouse » (Grégory Barbusse, *Le pouvoir...*, t. II, p. 125 - 126).

<sup>&</sup>lt;sup>138</sup> Jean-Antoine de Lapeyrie, élu capitoul en 1751 (chargé de la police, mais dispensé de service), selon Barbusse (Grégory Barbusse, *Le pouvoir*..., t.II, p. 308).

<sup>139</sup> Jean-François-Raymond David de Beaudrigue (Saint-Papoul, ? - 1777), élu comme écuyer en 1747 et 1748 (Daurade, chargé des hopitaux), 1749 et 1750 (police), 1751 et 1753 (hopitaux), et de 1761 à 1765 (La Daurade, police), Son rôle prépondérant dans l'affaire Calas lui valut d'être destitué de ses fonctions de capitoul, par arrêt du Conseil du Roy, en 1765.

<sup>&</sup>lt;sup>140</sup> Charles-Théodore des Porcherons, (Paris, 1718 - 1796), capitoul, élu comme écuyer en 1748. Collectionneur d'art, musicien amateur possédant une riche bibliothèque musicale il fut l'ami et le protecteur du peintre Jean-baptiste Chardin, le protecteur du compositeur André-Ernest-Modeste Grétry et de l'organiste Claude Balbastre, et le président de la Société académique des enfants d'Apollon (Grégory barbusse, *Le pouvoir...*, t. II, p. 268).

 <sup>&</sup>lt;sup>141</sup> Jean-Antoine Fabry, capitoul élu comme avocat en 1738 (chargé de la justice), et 1751 (chef du Consistoire).
 <sup>142</sup> Charles-François Francain, élu capitoul en 1745 (écuyer, Saint-Pierre, chargé des réparations) (? - après

<sup>&</sup>lt;sup>143</sup> Bernard de la Pomarède de la Viguerie (?, vers 1699 - Toulouse, 1774).

<sup>&</sup>lt;sup>144</sup> Le gouverneur de la Province était alors Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes (Versailles, 1700 - Fontainebleau, 1755).

<sup>&</sup>lt;sup>145</sup> Le commandant de la province, de 1738 à 1755, était Louis-François-Armand de Vignerot du Plessis, duc, puis maréchal de Richelieu (Paris, 1696 - 1788).

<sup>&</sup>lt;sup>146</sup> L'archevêque de Toulouse était alors Charles Antoine de Laroche Aymond (Mainsat, 1697 - Paris, 1777).

<sup>&</sup>lt;sup>147</sup> Le président du parlement de Toulouse était alors Joseph-Gaspard de Maniban (Toulouse, 1686 - 1762).

# [p. 5]

a : « Ensuite, l'Académie fut au scrutin, pour procéder à la nomination des quatre places dont le Roy avoit augmenté la classe des associés ordinaires, et on nomma Monsieur Castel, trésorier de France, Monsieur d'Orbessan, président du Parlement et secrétaire perpétuel, Monsieur l'abbé Castaing, conseiller au Parlement, Monsieur de Lafage, sindic général de la Province. »

l'Académie royale de peinture de Paris<sup>148</sup>, Monsieur le comte de Saint-Florentin, *[ministre et secrétaire d'État]* Monsieur de Machaud<sup>149</sup>, controlleur général, **[p. 4]** Monsieur de Crillon, archevêque de Narbonne<sup>150</sup>, Monsieur Le Nain, intendant du Languedoc, Monsieur de Bonrepos, procureur général, Monsieur le comte de Caraman, lieutenant général des armées du Roy.

Comme Monsieur de Mondran étoit modérateur et associé honoraire dans la Société des arts, que Messieurs l'abbé de Sapte, de Lagorrée et de Gaillac Puy Saint-Pierre étoient aussi dans la même classe, tous ces quatre associés honoraires préférèrent de descendre dans celle des ordinaires pour céder leurs places d'honoraires à des personnes qui, par leur crédit, seroient autant de protecteurs que l'Académie acqueroit, ce qui fut applaudi par toute l'assemblée.

Ainsi la troisième classe, qui est celle des associés ordinaires, fut composée de Monsieur de Mondran, modérateur, Monsieur l'abbé de Sapte, Monsieur de Lagorrée, Monsieur de Gaillac Puy Saint-Pierre, Monsieur Destadens, ancien capitoul [p. 5] Monsieur de Marle, [greffier en chef du bureau des trésoriers de France], Monsieur Poisson, ancien capitoul, Monsieur d'Héliot, ancien capitoul, Monsieur de Puymaurin [de l'Académie des sciences], Monsieur Martin Saint-Amand, [de l'Académie des sciences], Monsieur Garipuy [de l'Académie des sciences], Monsieur Durand, ancien capitoul, Monsieur Labat de Savignac, Monsieur Lacour, ancien capitoul, Monsieur Picot [de] Lapeyrouse, ancien capitoul, Monsieur Le comte d'Espie, Monsieur Castel, trésorier de France, Monsieur d'Orbessan<sup>151</sup>, président du Parlement, secrétaire perpétuel de l'Académie, Monsieur L'abbé Castaing, conseiller clerc au Parlement, Monsieur de Lafage<sup>152</sup>, syndic général de la Province. Nous nommâmes à ces cinq places ces messieurs dans cette même assemblée<sup>153a</sup>.

[On composa ensuite la classe des artistes, dans l'ordre qui suit, et l'on nomma par scrutin, ceux qui n'étoint pas de la Société.]

Quatrième classe : Monsieur Cammas, peintre de l'Hôtel de Ville, professeur en novembre, Monsieur Despax, peintre, en décembre, Monsieur Simonin l'aîné, graveur, en janvier, Monsieur Lucas, sculpteur, en février, [p. 6] Monsieur Rivalz, Peintre, chevalier de l'ordre de

<sup>&</sup>lt;sup>148</sup> Cette précision vaut pour Caylus et Gros de Boze dont les noms sont réunis par une accolade.

<sup>&</sup>lt;sup>149</sup> Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville (Paris, 1701 - Rouen, 1794), controlleur général des finances de 1745 à 1754, secrétaire d'état de la Marine (1754), garde des sceaux de France de 1750 jusqu'en 1757.

<sup>&</sup>lt;sup>150</sup> Jean-Louis Des Balbes de Berton de Crillon (1684 - 1751), homme d'Église, archevêque de Narbonne de 1739 à 1751.

<sup>&</sup>lt;sup>151</sup>Anne-Marie Aignan, seigneur d'Orbessan (Château d'Orbessan, 1616 - 1796).

<sup>&</sup>lt;sup>152</sup> Henri-Joseph de Lafage, syndic de la Province du Languedoc en 1754 (Toulouse? - Paris, 1782).

<sup>&</sup>lt;sup>153</sup> Cette précision vaut pour les cinq derniers personnages cités dans cette liste.

Variantes, deuxième cahier

l'éperon d'or, en mars, Monsieur Labarthe<sup>154</sup>, peintre, en avril, Monsieur Pin, peintre, en mai, Monsieur Rossard, sculpteur, en juin, Monsieur Darcis cadet<sup>155</sup>, sculpteur, en juillet, Monsieur Gaubert Labérie en août, Monsieur Dufourc<sup>156</sup>, professeur de géométrie et perspective, Monsieur Taillard<sup>157</sup>, professeur d'anatomie.

Associés artistes: Monsieur Blanchard, peintre, Monsieur Capela<sup>158</sup>, sculpteur, Monsieur...etc.<sup>159</sup>

Le sieur Anglade, scribe, Le sieur [blanc] huissier.

[Il restoit encore onze places d'artistes à remplir, pour compléter le nombre de vingt et cinq, dont cette classe, suivant les lettres patentes, devoit estre composée, mais l'Académie crut devoir différer de les remplir, afin d'avoir mieux le temps d'examiner la capacité des sujets que l'on proposeroit.

L'académie ne s'assambla que le 31 janvier, jour de la séance ordinaire. Messieurs les nouveaux capitouls vinrent pour la première fois, depuis leur nomination, à cette assamblée. Monsieur de Mondran, modérateur, en fit l'ouverture par un discours dans lequel il rappela, en peu de mots, ce qui s'étoit passé dans l'académie, depuis son établissement jusqu'à l'obtention des lettres patentes, et fit voir à ces magistrats l'utilité de son établissement, la gloire que la Ville devoit en retirer et combien ils étoint intéressés à en assurer la durée et les progrès, par l'établissement des fonds nécessaires pour son entretien, puisque c'étoit l'ouvrage de leurs prédécesseurs.]

Nous n'avions point encore de logement et nous tenions, pour lors, depuis quelques tems, nos assemblées [p. 7] ordinaires dans la salle des jeux Floreaux, que ces Messieurs avoient la complaisance de nous prêter. Il étoit donc convenable que nous ne fussoins plus à charge à cette académie et que nous demandassions un logement au Corps de Ville et tout ce qui nous étoit nécessaire, soit pour la tenue de nos assemblée[s], soit pour les appointemens de nos professeurs. C'est ce que Monsieur de Mondran proposa à l'assemblée suivante. [Il avoit aussi dressé un état de tous les frais qu'avoint coûté les lettres patentes, et il avoit dit, d'avance, à plusieurs associéz ordinaires, qu'il avoit fait ces deux mémoires, et que son intention étoit d'en proposer les demandes au Conseil de Ville.] Quelques uns de nos messieurs lui représentèrent qu'il fallait attendre encore quelques temps et qu'il ne falloit pas

<sup>&</sup>lt;sup>154</sup> Jean Labarthe, peintre (Toulouse?, vers 1700 - Toulouse, 1776).

<sup>&</sup>lt;sup>155</sup> Marc II Arcis, sculpteur (Toulouse, 1706 - 1752).

<sup>&</sup>lt;sup>156</sup> Étienne Dufourc, ingénieur.

<sup>&</sup>lt;sup>157</sup> Georges Cizy Taillard, chirurgien et professeur d'anatomie (?, vers 1725 - Toulouse, 1770).

<sup>&</sup>lt;sup>158</sup> Louis Capella, sculpteur (Carcassonne?, vers 1700 - ?, Après 1765).

<sup>159</sup> Ici, le copiste a a répété, le terme « Monsieur » dix fois dans une colonne.

# [p. 9]

a : « La confience que l'Académie avoit pour le modérateur l'engagea de le laisser le maître d'agir pour le bien des arts, en conséquence qu'il fut délibéré que Monsieur de Mondran fairoit deux mémoires, le premier relatif aux fraix des lettres patantes et le second aux dépenses qu'il convenoit<sup>18</sup> de faire annuellement pour l'entretien de l'Académie et de l'écolle du dessein. Ces deux mémoires furent examinés par la commission, lus et approuvés dans l'assamblée ordinaire du<sup>19</sup> 10 février 1751. Monsieur de Marle fesoit la fonction de secrétaire, il fut chargé de les signer, avant de le[s] présenter à Messieurs les capitouls, et de les faire transcrire dans le registre de l'Académie<sup>20</sup>. Le premier mémoire montoit à la somme de 710 livres, 10 sols, 2 deniers, une fois payable. Le second montoit à la rente perpétuele de 1402 livres, outre la rente de 900 livres dont l'Académie jouissoit, depuis son origine, ce qui devoit faire un revenu annuel de 2302 livres<sup>21</sup>.

L'académie s'assambla le 14 février, pour juger quelques ouvrages qui avoint esté faits pour obtenir le prix du dessein. Ce fut dans cette séance qu'elle délibéra de faire faire le grand et le petit sceau, et qu'il fut convenu que le grand sceau seroit composé d'une Pallas, assise sur un trophée d'instruments de peinture, de sculpture, et d'architecture, ayant sur ses genoux un

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup>Dans les deux dernières phrases, « que », les deux dernières syllabes de « patantes » et les deux dernières lettres de « convenoit » ont été ajoutées par le copiste.

<sup>19 «</sup> examinés », les deux dernières syllabes d' « approuvés » ainsi que « du » sont de la main du copiste.

<sup>20</sup> Un premier mémoire, très probablement celui concernant les frais engendrés par les lettres patentes, fut examiné le 19 janvier 1751 par le conseil de Ville (Arch. mun. de Toulouse, BB 52, f°15v°-17). Le second mémoire ne fut donné qu'entre temps comme on l'apprend à la lecture de la délibération du 19 janvier 1751 (Arch. mun. de Toulouse, f°15-17) : « Le quatrième point est pour faire part au conseil de Ville des lettres patentes et statuts accordés par Sa Majesté, contenant érection de la Société des Beaux-arts en Académie royale de peinture, sculpture et architecture, et du mémoire donné par l'Accadémie, en exécution de la délibération pour la présentation et enregistrement de ces lettres dans le registre de l'Hôtel de Ville, pour le remboursement des fraix de cette érection et pour luy fournir un logement convenable ». Une fois le choix du logis de l'Écu établi, l'Académie dut remettre un second mémoire, comme l'indique la délibération du conseil de Ville du 19 février (Arch. mun. de Toulouse, BB 52, f°. 25v° : « Sixième point, pour entendre le raport du placet de Messieurs de l'Académie royalle de peinture, sculpture et architecture, et y faire part, aussi, d'un nouveau mémoire qu'ils ont donné ».) Un placet étant, par définition, « une demande succincte, par écrit » (Acad. 1762), on peut penser que la demande concernant le logement était plus étoffée, et qu'il s'agit donc bien des deux mémoires dont parle Mondran. Ces deux demandes furent étudiées, et la décision du conseil de Ville, d'accorder les sommes demandées, intervint le 29 mars 1751 (Arch. mun. de Toulouse, BB 52, f°29v°-31).

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Ces deux mémoires ne sont, à notre connaissance, pas conservés. Néanmoins, ces chiffres apparaissent également, au titre des sommes accordées à l'Académie, dans la délibération du conseil de Ville de Toulouse du 29 mars 1751 (Arch. mun. de Toulouse, BB 52, f°29v°-31), date qui correspond, qui plus est, à la chronologie du récit de Mondran, puisqu'il indique que les capitouls vinrent, le 2 avril suivant, informer l'Académie de cette délibération.

tant se presser, crainte d'échouer, mais comme Monsieur de Mondran connoisoit mieux qu'eux la façon de penser du Corps de Ville, il leur représenta que c'étoit, au contraire, dans ce moment-cy qu'il falloit demander au moins ce qui nous était indispensable, que peu à peu, dans les suites, nous demanderions le reste, à proportion que nous pourrions leur faire voir, par expérience, que ce que nous [p. 8] leur demandions étoit nécessaire, que le Corps de la Ville étoit si pénétré de reconnaissance pour avoir vu la manière dont nous avions fait dresser nos règlemens qu'il falloit profiter de ce premier moment de bonne volonté pour nous, que presque tous m'avoient assuré de leurs bonnes intentions et que j'étois sûr que nous attendrions tout ce que nous leur demanderions. Cette assurance, donnée de la part d'un homme qui avoit réussi à procurer à l'Académie, jusques à présent, tous les avantages dont elle profitoit, fit consentir l'assemblée à présenter un mémoire de ses demandes au Conseil de Ville. Le modérateur en fut chargé. Il avoit déjà demandé aux professeurs à combien ils taxoient leur honoraire, en sorte que le mémoire qu'il présenta au Conseil de Ville contenoit non seulement la demande d'un logement suffisant pour y placer [p. 9] les écoles et la salle de ses assemblées, mais encore une somme de 1442 livres pour les appointemens des professeurs du dessin, de géométrie, de perspective et d'anatomie, pour l'huile et le charbon des écoles qu'il falloit établir, [et] de plus, les gages du scribe et du concierge qui, ajoutée à celle de 300 livres dont elle jouissoit déjà depuis son origine, soit pour les prix et l'entretien de l'école du modèle, fesoit, en total, la somme de 2342 livres 160a.

Ce mémoire fut accueilli très favorablement par le Conseil de Ville, tout fut accordé, mais comme on batissoit alors la façade de l'Hôtel de Ville, dans laquelle on se proposoit de nous loger dès qu'elle seroit finie, on nous accorda provisoirement la maison ou étoit le logis de l'Écu. Nous ne demandâmes pas dans notre mémoire des appointemens pour les professeurs de peinture, de [p. 10] sculpture et d'architecture parce que nous n'avions pas encore des élèves assez formés pour ces écoles, et que les capitouls ou le Conseil de Ville auroient pu s'appercevoir que cette dépense étoit prématurée, ce qui auroit fait suspecter notre désintéressement, au lieu que sans que nous l'ussions demandé, ils délibérèrent de nous rendre ce qu'i[1] nous en avoit coûté pour l'expédition de nos lettres patentes et pour l'enregistrement<sup>a</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>160</sup> Les sommes indiquées ne correspondent pas, contrairement à celles indiquées dans le Ms B (voir note « a » de la présente page). Il est possible que la Ville n'ait pas accédé à toutes les requêtes de l'Académie, ou les ai revues à la baisse, ce qui pourrait expliquer cette somme de 1442 livres indiquée par Mondran, alors que la délibération du Conseil de Ville indique, elle, 1402 livres. Cette possibilité contredirait néanmoins les déclarations de Mondran lui-même, dans le Ms. B, qui est par ailleurs habituellement fiable quant aux chiffres énoncés.

bouclier, où seroint gravées les armes de la Ville, composées de la croix de Toulouse, acolée de deux fleurs de lis d'or, sur un fonds d'azur, et un aignau d'argent, passant, la tête tournée en dedans. Autour du sceau sera la légende, SIGIL. ACAD. REG.<sup>22</sup>pict. sculpt. et archit. Tolosanae, et dans l'exergue seront ces mots : utilitati. publica. Sur le petit cachet, fut gravé un bouclier portant des armes, qui doivent estre sur le grand sceau, à l'exception de la Pallas. Le bouclier sera surmonté d'une tête de Minerve, entourée de la même légende du grand sceau<sup>23</sup>.

Comme l'Académie s'étoit occupée, pendant longtemps, à faire des règlements conformes aux besoins et aux usages de la Société, et que, parmi ces règlements, il y en avoit plusieurs qui pouvoint encore estre très utiles à l'Académie, et qui n'étoint point contraires aux règlements donés par le Roy, Monsieur le modérateur proposa de nommer une commission, à l'effet de continuer les règlements qu'il pouvoit y avoir à faire, pour l'entière discipline de l'Académie. La proposition fut acceuillie, et Monsieur de Mondran, Monsieur Poisson, Monsieur Castel, Monsieur de Marle et Monsieur d'Orbessan furent nommés commissaires pour rédiger ces nouveaux règlements. »

#### [p. 10]

a : « L'Académie resceut la réponsse aux lettres qu'elle avoit écrit à différents seigneurs. Celles de Monseigneur le prince de Dombes, de Monsieur de Saint-Florentin, de Machaud, conterolleur général, de Caraman, de Cailus, et de Boze, très flateuses pour l'Académie, étoint remplies d'assurances de services, dans toutes les occassions. Elles furent transcrites sur le registre de l'Académie. Le conseil de Ville, ainsi que Monsieur de Mondran, l'avoit prévu, accorda à l'Académie le montant des deux mémoires qu'elle avoit présenté, et n'ayant actuelement dans l'intérieur de l'Hôtel de Ville aucun logement qui pût suffire, le conseil de Ville luy assigna toute la maison qu'on nommoit le logis de l'Écu, en atandant qu'on eut achevé de bâtir la grande façade de l'Hôtel de Ville, à laquelle on travailloit continuellement et où on avoit projetté de loger magnifiquement l'Académie. »

#### [p. 11]

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> « sceau sera la légende, Sigil. Acad. Reg. » est de la main du copiste.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> L'achat et la résalisation de ecs deux sceaux était déjà prévu dans le mémoire qui concernait les frais liés aux lettres patentes. Dans le détail des 710 livres, dix sous, deux deniers, se trouvaient 200 livres « pour l'achat et graveure de deux sceaux en une presse ». Le programme iconographique de ces sceaux a pu être discuté après envoi du mémoire (Arch. mun. de Toulouse, BB 52, f°. 30v°).

[Cette délibération du Conseil de Ville fut annoncée à l'Académie par Messieurs les capitouls qui vinrent à l'assamblée ordinaire du 9 avril 1751.

Monsieur le modérateur les remercia, au nom de l'Académie, dans les termes les plus obligeants et les plus propres à leur exprimer sa reconnoissance. Comme le logement que le Corps de Ville venoit d'assigner, provisoirement, n'étoit point distribué relativement aux besoins de l'Académie, elle nomma des commissaires pour en lever le plan actuel et tracer les distributions les moins coûteuses qu'il convenoit d'y faire. Il y avoit un obstacle à lever, c'est que celuy qui l'habitoit avoit encore, selon la police de louage, un terme d'environ quinze mois à y habiter.]

Dès que nous eûmes obtenu cette délibération, nous fîmes signifier à Lanes, traiteur, qui occupoit le logement qui nous avoit été assigné, d'en sortir, à quoi nous ayant répondu que, selon la Coutume de Toulouse, il avoit six mois de délai pour chercher à se loger ailleurs, et qu'il ne vouloit quitter qu'après ce terme.

L'Académie, instruite de cette réponse, ne voulant point importuner [p. 11] encore le Conseil de Ville, se cottisa<sup>a</sup> pour indemniser cet homme, au cas [où] il voulût consentir à quitter tout de suite, et la somme de cent cinquante livres que nous lui offrîmes le détermina à nous rendre cette maison.

La Ville y fit faire, tout de suite, toutes les réparations nécessaires pour nos usages, selon le plan que nous en donnâmes, mais nous ne pûmes y placer que trois écoles et une assez vilaine salle pour nos assemblées ordinaires et logement du concierge 161. Il est certain que nous étions très indécemment et très incommodément logés, mais nous ne pouvions nous en plaindre, attendu qu'il n'y avoit, dans l'Hôtel de Ville, aucun logement qui put nous convenir pour le présent et que le Conseil de Ville, qui sentoit lui-même que nous ne pouvions être là qu'en attendant, avoit délibéré de nous placer dans la partie de la facade de l'Hôtel de Ville qui est sur la gauche et que l'on batissoit pour lors [p. 12]. Dès que toutes les réparations du logement provisoire du logis de l'Écu furent finies, nous en prîmes possession. Les écoles furent si remplies d'élèves que nous fûmes dans le cas d'en refuser. Nous placeâmes ceux de la classe de la ronde-bosse dans la même école que ceux du modèle vivant, au premier étage, les élèves d'après la figure à côté de celle-la et les commençans eurent leur école au rez-dechaussée. Nous avions alors dix professeurs du dessein, qui ne professoient que pendant un

particulières et ciblées, et sans doutes relativement coûteuses.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>161</sup> Il n'est pas de traces de ces réparations dans les archives que nous avons consultées, particulièrement dans les délibérations du Conseil de Ville (Entre autres Arch. mun. de Toulouse, BB 52), ce qui pourrait laisser entendre que si ces réaprations eurent lieu, elles furent ccirconscrites à de faibles coûts, et ne furent donc pas consignées. Néanmoins, précisons que le recours à un plan, que nous n'avons pas retrouvé, serait le signe de requêtes bien



[p. 15]

a : « il engagea Messieurs les capitouls à faire construire un grand emphitéâtre en bois ».

mois chacun, de sorte qu'il falloit que ce professeur, après avoir corrigé les desseins des élèves de l'école de la figure, qui étoient au premier étage, la quittât pour passer dans celle du modèle qui étoit joignant, ce qui occasionnoit beaucoup de dissipation dans celle qu'il venoit de quitter et portoit un grand préjudice au progrès des élèves, [p. 13] mais c'étoit encore bien pis lorsqu'il falloit qu'il descendît au rez-de-chaussée, où étoit placée l'école des commençans. Voilà cependant comment nous avons existé, pendant nombre d'années, sans pouvoir y remédier, faute d'appointemens pour un plus grand nombre de professeurs, chacun de ceux que nous avions ne voulant professer qu'un mois. Les professeurs de géométrie, de perspective et d'anatomie professoient chacun à des jours différens, une fois la semmaine, savoir, celui de géométrie le lundi matin à dix heures, jusqu'à midi, celui de perspective le mercredi à la même heure et celui d'anatomie, le vendredi, aussi à la même heure. Ils professoient tous les trois dans l'école des commençans. Ces écoles étoient fort tranquilles parce que les élèves étoient toujours sous les yeux du professeur [p. 14]. Nos assemblées ordinaires se tenoient le second et le dernier dimanche de chaque mois, depuis cinq heures après midi jusqu'à sept.

Le modérateur eut soin de faire transporter tous les moules et les plâtres de l'Académie dans un cabinet qui étoit au galetas du nouveau logement et qui avoit été arrangé pour cet usage. Il fit numéroter tous ces moules et tous les exemplaires originaux, comme aussi ceux qui avoient été tirés des moules, les placea sur des tabletes avec des catalogues appliqués, de distance en distance, à chaque division de ces tabletes, pour qu'on peut facilement reconnoitre les pièces dont on auroit besoin dans les suites. Il fit placer, de même, un exemplaire de chaque pièce de ces rondes-bosses dans le cabinet joignant l'école de la ronde-bosse, numérotés avec les mêmes catalogues et dans le même ordre, afin que le professeur [p. 15] qui en seroit chargé peut facilement trouver les pièces dont il avoit besoin pour son école.

Cette année 1751 est mémorable pour la Société, puisque ce fut celle où elle reçut, du Roy, le titre d'Académie royale. Aussi, Monsieur de Mondran, qui étoit modérateur, voulut rendre la séance publique du mois de juillet plus solennelle et plus brillante que toutes celles qui avoient précédé. Il fit dresser un emphithéâtre sous la statue de Clémence Isaure<sup>a</sup> qui borda les bancs du barreau dans toute la longueur qu'ils occupent et on y fit placer toutes les dames [des plus distinguées] de la ville qu'il avoit invitées. Les officiers qui se trouvoient alors en garnison à Toulouse y furent invités aussi, de sorte que l'assemblée fut des plus brillantes. [On avoit décoré la porte de l'Hôtel de Ville de guirlandes de laurier et de trois inscriptions en lettres d'or. Dans l'une furent écrits ces mots en grands caractère : « Séance

Variantes, deuxième cahier

b : « la salle ordinaire de leurs assamblées ».

# [p. 16]

a : « où ils trouvèrent Messieurs les capitouls rassamblés, qui, précédés des trompetes et hautbois de la Ville, ainsi que du bedeau de l'Académie, qui portoit, dans un bassin d'argent, les prix qu'on devoit distribuer, se rendirent dans la salle du grand consistoire, dans l'ordre acoutumé ».

b : « Monsieur le chef du Consistoire, ayant le modérateur à sa droite, marchoint les premiers, Messieurs les capitouls, et les commissaires et sindic de la Ville, sur la même ligne que le chef du Consistoire, Messieurs les associés ordinaires et associés artistes, sur la même ligne que Monsieur le modérateur. »

c : « L'Académie se placea, dans cet ordre, sur les bancs, selon l'usage acoutumé. »

d : « Monsieur Fabry, chef du Consistoire, qui présida à cette séance, prononcea un discours très éloquent, sur les avantages que procure le goût, et la culture des arts. »

publique de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture », et dans les deux autres, « distribution des prix ». Toutes les avenues du grand consistoire, depuis la Place royale, furent jonchées de fleur[s] et de laurier].

Tous les divers membres de l'Académie se rendirent, comme à l'ordinaire, dans le petit consistoire de l'Hôtel de Ville et en partirent, [à trois heures et demi précises] pour aller dans le grand consistoire de l'Hôtel de Ville, au son de la simphonie de la Ville, dans le même ordre cy-devant [p. 16] énoncé<sup>a</sup>. Savoir, les capitouls en robe de cérémonie, à la file, l'un après l'autre, et ensuite les quatre commissaires de la Ville et le sindic, ayant à leur droite le modérateur et les associés ordinaires et le reste des académiciens, marchèrent à la droite des membres de l'Hôtel de Ville, de même, à la file. Lorsque le nombre des membres de l'Hôtel de Ville ne peut plus suffire pour faire les honneurs de la marche, le reste des académiciens marchèrent deux à deux<sup>b</sup>. L'Académie s'étant placée sur les mêmes bancs que les capitouls, ces bancs n'ayant pas suffi pour placer le reste des académiciens, ils se placèrent sur des chaises au devant des bancs qui forment la première ceinture du parquet<sup>c</sup>.

[La séance commença par la lecture des lettres patantes, que Monsieur le président d'Orbessan, secrétaire perpétuel, fit.]

Monsieur Fabry, chef du Consistoire, ouvrit la séance par un discours très éloquent sur l'utilité des arts<sup>d</sup>, dans lequel il loua beaucoup le zèle de tous les membres de l'Académie et surtout celui de **[p. 17]** Monsieur de Mondran, modérateur. Il n'oublia pas de solemniser la gloire que le Corps de Ville avoit acquis, en formant cet établissement et en lui assurant des revenus fixes.

Après qu'il eut prononcé son discours, l'écrivain de l'Académie appella tour à tour le sieur Mortreuil<sup>162</sup> [et]<sup>163</sup> le sieur Bordes<sup>164</sup> qui avoient remporté, chacun, un prix d'après l'estampe de 15 livres chacun, ensuite, le sieur Legros, qui avoit remporté deux prix de 20 livres chacun, pour un ouvrage de ronde-bosse et de perspective. Le sieur Dardignac fut appellé et eut le prix de dessein d'après le modèle, de valeur de 30 livres. Le même eut aussi le prix de peinture pour la composition, de valeur de 60 livres. Le sieur Renaud eut le petit prix de composition pour la sculpture, de valeur, aussi, de 60 livres. Monsieur le modérateur témoigna ensuite, par un discours, sa reconnaissance particulière au Corps de Ville et celle

<sup>163</sup> Nous substituons « [et] » à l'accolade qui enserre les noms *Mortreuil* et *Bordes*.

<sup>&</sup>lt;sup>162</sup> Bernard-Jean Mortreuil, dit Mortreuil Ainé, sculpteur Toulouse, 1733 - 1803).

<sup>&</sup>lt;sup>164</sup> Plusieurs personnes peuvent être identifiés sous ce nom, puisque, comme on l'a vu (voir *supra*, note 28) Toulouse connu plusieurs Bordes ayant eu une activité professionnelle artistique (si toutefois, il ne s'agit pas d'un personnage étranger à la ville). La date à laquelle est mentionnée le personnage pourrait convenir pour quatre personnages, les frères Antoine Ignace et Fortis Bordes, respectivement brodeur et orfèvre, ou les peintres Jean et François Bordes.

#### [p. 18]

a : « Monsieur de Mondran, modérateur, avant de faire l'annalise des ouvrages couronés, fit un discours, qu'il termina par un discours, adressé à toutes les dames qui étoint dans cette assamblée, en ces termes :

" Quelle gloire pour nos élèves, Medames, que vous honoriés leur triomphe de votre présence, et quel plaisir, pour de vrais amateurs des beaux-arts, de vous rendre publiquement, et dans leur sanctuaire, l'homage qu'ils vous doivent, à bien juste titre, puisque c'est à votre sexe, qui fait la plus belle moitié du genrre humain, que nous devons l'origine de la peinture, et par conséquent celle de touts les arts. La nature en le formant, répandit sur luy ses grâces, et toutes ses beautés. C'est luy qui a embeli la terre de tout ce qui peut flater l'esprit et le goût. Nous vous devons un art qui transmet à la postérité l'image des grands hommes, et qui les immortalise. Protégés donc ces arts, qui vous sont redevables de leur naissance, votre présence ne pourra qu'adjouter aux couronnes que nous distribuerons. Elles en recevront un nouvel éclat, nous serons charmés de voir vos suffrages, et nous vous présenterons les ouvrages de nos élèves, comme un homage que la peinture vous doit "».

b : « le plan d'une promenade publique, dont une allée devoit commencer depuis la rivière, et se terminer au canal royal, et l'autre depuis la porte Saint-Estiene jusques au grand chemin du Languedoc, passant par le côté du bois du Busca ».

c : « qu'il nommât ».

# [p. 19]

a : « Monsieur de Mondran, en formant ce projet, avoit en vue, non seulement la gloire de l'Académie et l'embellissement de la ville, mais il voyoit plus loin encore, il sçavoit que huit à dix lieues aux environs de Toulouse manquoit totalement, que cette ville aloit estre inondée de pauvres quy y reflueroint de toutes parts ».

[p. 18] de toute l'Académie, et intéressa le public à ce sentiment. L'éloge des dames qui avoient bien voulu honnorer cette séance de leur présence ne fut pas oublié, et il termina ce discours, selon l'usage, par l'analise des ouvrages couronnés<sup>a</sup>. [On finit par distribuer les programmes, et l'Académie sortit, dans le même ordre qu'elle étoit venue, et se retira au petit Consistoire où elle se sépara. »]

Le modérateur, toujours attentif à tout ce qui pouvoit contribuer à la gloire de l'Académie, et au bien public, fit part, à l'assemblée du 18 avril 1751, d'un projet qu'il avoit fait d'une promenade publique, en étoile, qui devoit commencer d'un côté, depuis la rivière, et se terminer au canal royal, de l'autre, depuis la porte Saint-Étienne jusques au grand chemin du Languedoc<sup>b</sup>, et d'un jardin public, entre les portes de Montaulieu et de Montgaillard, et que pour lui faciliter les moyens de tracer ce plan, il voit obtenu, de Messieurs Dufourc et Saget, le plan géométral du terrein sur lequel il avoit projetté cette promenade, mais que, comme il étoit bien aise de présenter ce plan sous le nom de l'Académie, [qui, par là, en auroit la gloire] il la prioit de nommer des [p. 19] commissaires pour l'examiner conjointement avec lui, [y adjouter, si besoin étoit, le rectifier], et voir si l'exécution de son idée étoit praticable. Sur quoi, l'Académie l'ayant remercié de son zèle et de l'intérêt qu'il prenoit à la gloire et à l'utilité de la compagnie, le pria de choisir, lui-même, les commisaires qu'il jugeroit à propos, ce qu'il fit, et nomma Messieurs l'abbé de Sapte, Garipuy, Savignac, Dufourc et Francès.

Outre que l'exécution de ce projet alloit devenir un très grand embelisement pour la ville de Toulouse, il devint encore d'une plus grande utilité, car l'année fut si diseteuse que l'on craignoit d'être innondé de pauvres<sup>a</sup> et que la Ville avoit fait des grands approvisionemens de bled, pour les nourrir, dans des collèges où on étoit dans l'usage, en pareil cas, de les enfermer et de les nourrir, sans rien faire. Cette multitude de misérables entassés dans ces logemens y répandoit [p. 20] un air si malsain qu'ils contractoient des maladies si contagieuses, que la plus grande partie y mourroient, de même que les prêtres et les moines charitables qui alloient leur donner des secours spirituels.

Monsieur le modérateur, qui avoit été le témoin, plusieurs fois, de ces sortes de calamités qui dévastoient les campagnes, *[et les funestes effets de renfermement des pauvres,]* crut que l'exécution de cette promenade, où il y avoit beaucoup de transports de terre à faire, pour les déblais et les remblais, pourroit occuper les pauvres de tout sexe et de tout âge, et seroit une charité mieux entendue en les y fesant travailler et en leur donnant du pain à

-

<sup>165</sup> Ici a été biffé « falloit ».

# [p. 21]

a : « Pénétré de cette idée, il fut en faire part à Monsieur l'archevêque, qui l'aprouva, avec éloge, et la comuniqua à Monsieur de Tourny, intandant de Bordeaux, qui se trouva, pour lors, à Toulouse. Monsieur de Tourni aplaudit, non seulement ce projet, mais, même, il convint, avec Monseigneur l'archevêque, qu'ils écriroint, touts les deux, à Monsieur l'intendant du Languedoc, qui aprouva aussi, non seulement ce projet, mais même, écrivit tout de suitte aux capitouls, qu'il faloit le mettre à exécution, qu'il étoit favorable à la conservation de tout ce pauvre peuple, mais même, avantageux pour la ville de Toulouse, puisque cette manière de faire la charité luy procureroit une promenade que Monsieur de Tourni, très compétent pour en juger, avoit trouvé si belle qu'il dit à Messieurs les capitouls qu'il voudroit bien avoir, à Bordeaux, un terrein où il put en faire placer une pareille, qu'il y avoit une singularité dans le plan, c'est que les allées d'une promenade en étoile puissent aboutir à quatre portes de ville, situation qu'on ne retrouveroit peut-être dans aucune ville de France. En conséquence de cette lettre, la promenade fut délibérée, et on commença d'y travailler, dans le temps où les pauvres comencèrent à se jetter dans Toulouse. »

#### [p. 23]

a : « Le nombre en fut si considérable que le conterolle qu'on en tenoit exactement monta à plus de huit mille. La Ville fit faire des fours, pour faire cuire le pain, que l'on faisoit avec le bled qu'elle avoit achetté. On établit des bureaux, sur l'endroit où on travailloit, et chaqun de ces pauvres, qui passoit devant ce bureau, avec la terre qu'il portoit, prenoit une contremarque, qui valoit une certaine quantité de pain, et quand ils avoint un nombre de contremarques

proportion de leur travail, qu'ils y gagneroient une nourriture suffisante pour les entretenir en santé et que lorsque les travaux de la campagne s'ouvriroient, ils seroient en état de s'en retourner chez eux, reprendre la culture des terres.

Lorsque le modérateur eut **[p. 21]** fait examiner son plan par les commissaires et qu'ils l'eurent approuvé, il en fit faire une copie en petit qu'il fit graver sous le nom de l'Académie et il se donna de grands mouvemens auprès des capitouls pour les engager à le faire exécuter, mais comme il vit que ces magistrats ne paroissoient pas forts empressés à seconder ses idées, il sollicita Monsieur l'archevêque, Monsieur Le Nain, intendant du Languedoc et Monsieur de Tourni<sup>166</sup>, intendant de Bordeaux, qui pour lors, se trouva à Toulouse et dont il étoit fort connu, et leur représenta le double avantage qu'il y auroit de faire exécuter promptement cette promenade, attendu que les pauvres commencoient à se réfugier dans cette ville, mourrant de faim à la campagne<sup>a</sup>.

Les remontrances que fit le modérateur à Monsieur l'archevêque et à Monsieur l'intendant de Bordeaux [p. 22] les persuadèrent si fort qu'ils en écrivirent à Monsieur l'intendant du Languedoc, lequel donna ordre aux capitouls de faire travailler, incessament, les pauvres à cette promenade, et de les payer avec du pain, à proportion de leur travail. Les capitouls nommèrent Monsieur Garipuy pour la direction de cet ouvrage, lequel, du consentement de ces magistrats, choisit Messieurs de Saget, Dufourc, Frances et Hardy pour inspecteurs. Ils nivelèrent le terrein, piquetèrent et tracèrent la promenade, conformément au plan.

Les capitouls firent bâtir, tout de suite, des fours et construire des brouetes, et dès que les pauvres arrivèrent à Toulouse, on commença à les faire travailler aux transports des terres et à faire cuire du pain que l'on portoit tous les jours sur les chantiers, dans des guérites où l'on le coupoit à morceaux. Plusieurs inspecteurs, dispersés sur ces chantiers, donnoient à [p. 23] chaque pauvre qui avoit porté une brouete, ou un paillasson de terre, une carte timbrée, et quand le pauvre avoit gagné une certaine quantité de cartes, il alloit à la guérite, où il remettoit ces cartes et on lui donnoit la quantité de pain qu'elles valoient. La multitude des pauvres accrut si fort, dans très peu de jours, que leur controlle monta à dix mille cinq cens cinquante deux et cette manière de leur faire l'aumone fut si favorable à leur santé qu'il n'en

\_

<sup>166</sup> Louis - Urbain - Aubert de Tourny, (Paris, 1695 - 1760), intendant de Guyenne entre 1743 et 1757.

sufisantes, ils aloint aux bureaux, pour les faire aquiter. Avec le prix qu'on leur donoit, ceux qui piochoint la terre fesoint leur ouvrage à prix fait, et quand ils en avoint pioché la quantité qu'on leur avoit donné, on leur donoit des contremarques, pour avoir du pain de valeur du prix de l'ouvrage qu'ils avoint fait. C'étoit un plaisir que de voir travailler ce pauvre peuple. Ils aloint d'une vitesse qui anonçoit que leurs forces pouvoint y sufire, et il n'en périt pas trois cent à l'hopital, quoyque le temps fut très rude, au lieu que, si on les eut nourris sans rien faire, enfermés dans des collèges, il en auroit péri plus de la moitié, et ceux qui auroint échapé à cette contagion auroint eu peine à se remettre au travail, et seroint devenus, la plupart, des vagabonds, et des voleurs ».

# [p. 28]

a : « Monsieur de Mondran, modérateur, ayant proposé à l'assamblée du quatre juillet de suivre l'exemple de l'Académie royale de peinture de Paris, de faire, touts les ans, une exposition de tableaux et d'ouvrages de sculpture, qu'on pourroit se procurer, commencer du jour de Saint-Louis, pendant huit jours consécutifs, et qu'à cet effet l'Académie nommera, tous les ans, des commissaires, pour examiner quels sont les ouvrages qui mériteront d'estre exposés à la vue du public. Cette proposition fut unanimement aplaudie et acceuillie, en conséquence de quoy, Monsieur le modérateur nomma, dans la séance du 25 juillet, Messieurs de Lagorrée, Castel, Rivals, et Despax commissaires pour cette exposition. Monsieur Despax ayant, depuis, refusé d'être dans cette commission, et les trois autres comissaires, ayant représenté à Monsieur le modérateur qu'il étoit nécessaire d'estre un plus grand nombre de commissaires, il y adjouta, dans l'assamblée du 22 août, Monsieur Françain, Monsieur de Marle, Monsieur Cammas, Monsieur Pin, Monsieur Labeirie, et Monsieur Francèz, qui se donnèrent de si grands soins que le salon fut rempli d'un très grand nombre de beaux tableaux, qui excitèrent la curiosité et attirèrent successivement toute la ville, pendant les huit jours que dura cette exposition. Ce fut à cette époque que le public commencea à prendre du goût pour les arts et ce goût s'est insenssiblement multiplié depuis l'établissement de ce sallon, qui n'a point encore esté interrompu jusques à présent. L'ouverture en fut faite à trois heures après midi, le jour de Saint-Louis, avec toute la pompe et le cérémonial usité dans les assamblées publiques de l'Académie. (Mondran a ajouté, sur la droite du texte :) « nota : je crois qu'il faut placer ici la note de Monsieur l'abbé d'Héliot, etc. C'est à peu près dans ce même temps qu'un établissement aussi utile que mourut pas trois cent à l'hopital, où on avoit attention de les porter lorsqu'ils étoient malades 167.

Dès que le tems des travaux, en mars 1752, fut arrivé, la plupart de tous ces pauvres s'en retournèrent chez eux en bonne santé et les campagnes continuèrent d'être cultivées, il ne resta qu'un petit nombre de travailleurs qui étoient de la ville et des environs, que l'on occupa à achever d'aplanir exactement le terrein et à planter les arbres, ce qui fut achevé dans l'année<sup>a</sup> [p. 24]. Pendant ce tems-là, l'Académie, qui gemissoit de n'avoir point assés d'écoles pour placer ses élèves et à qui il tardoit fort de jouir de la maison qu'elle lui avoit assigné, fit proposer à celui qui l'occupoit, qui étoit un traiteur nommé Lanes, d'en déloger, à quoi il répondit que la Coutume de la ville lui donnoit six mois et qu'il demandoit ce tems là pour en déloger, ou une indemnité. Messieurs les capitouls n'ayant pas voulu en faire les fraix, Messieurs les associés honoraires et les ordinaires autorisèrent Monsieur Duran, ancien capitoul, à donner à ce traiteur la somme de cent soixante quinze livres, à laquelle ils se cottisèrent pour l'en déloger, ce qui fut exécuté et elle entra en jouissance dès que les réparations que la Ville y fit faire furent achevées<sup>168</sup>.

Ce fut dans la première asemblée que l'Académie tint [p. 25] dans cette maison, le 31 may 1751, que Monsieur Simonin, fameux graveur et professeur de dessin, remit les sceaux de cette compagnie qu'il avoit gravés et dont il lui fit présent les talens de cet artiste étoient si connus qu'ils avoient mérité les plus grands éloges de la part de l'Académie royale de peinture et sculpture de Paris lo Celle-cy reçut de sa part ce présent, avec toute la reconnoissance qu'elle lui devoit et que son zèle et son désintéressement meritoit. Monsieur Simonin donna dans cet ouvrage une nouvelle preuve de son goût et de son habileté dans la graveure de ce genre.

L'Académie avoit délibéré, le 4 Juillet 1751, de faire une exposition publique et annuelle de tableaux qui commenceroit le jour de Saint-Louis, 25 du mois d'août, et dureroit pendant huit jours, conformément à l'usage de l'Académie royale de peinture de Paris, [p. 26] afin d'exciter l'émulation des artistes pour former le goût des élèves.

<sup>&</sup>lt;sup>167</sup> Le *Supplément aux annales de la ville de Toulouse* (Paris, Duchesne, 1776, p. 125, année 1751), indique, au contraire, un grand nombre de morts qui aurait été causé par une épidémie, à cette période, soit disant liée à ces travaux.

<sup>&</sup>lt;sup>168</sup> Ces faits sont déjà rapportés à la p.10 du présent cahier, mais ici, avec plus de détails et de variantes, dont une notable, savoir que l'Académie avait sollicité les capitouls, alors qu'en p.10, il est dit que l'Académie agit directement de son propre chef.

<sup>&</sup>lt;sup>169</sup> Voir 2<sup>e</sup> cahier, p. 9, variante a.

<sup>&</sup>lt;sup>170</sup> Nous n'avons rien découvert à ce sujet. Cette phrase semble avoir été intégrée tardivement au paragraphe, le « celle-cy » qui suit fait référence à l'Académie de Toulouse.

celuy de l'Académie des arts concourut pour le progrès des sciences et des arts, ce fut celuy d'une grande et belle bibliothèque...».

L'Académie tint, le 29 aôut 1751, dernier dimanche de ce mois, son assamblée ordinaire, dans laquelle elle devoit nommer le modérateur. Monsieur de Mondran ayant été continué modérateur, il refusa l'honeur qu'on luy fesoit, et dona tout de suitte sa démission.

Monsieur de Mondran fut continué modérateur pour 1752, Monsieur le président d'Orbessan, secrétaire, Monsieur Durand trésorier. »

L'Académie, en corps, lui fit tant d'instances pour<sup>24</sup> l'engeager à ne pas refuser la place qu'on désiroit qu'il occupât, et luy témoigna que rien ne pouvoit leur estre plus utile, ny plus agréable, que les soins qu'il voudroit bien prendre, encore, dans la place de modérateur, qu'il consentit à s'en charger, de nouveau, malgré ses occupations, et les peines auxquelles il aloit s'exposer, comme il étoit l'auteur du projet de la grande promenade, et que quoyqu'il se fut assamblé avec les commissaires, pour en tracer, avec eux, touts les alignements de plus dont elle seroit susceptible, il convenoit encore de l'embelir par des maisons uniformes, pour en border les chemins qui régnoint le long de ses allées, et d'en faire les plans de l'élévation, de même que ceux de toutes les portes de ville quy y aboutissoint. Il fit délibérer que l'on travailleroit aux plans de ces bâtiments, qu'on réduiroit le plan de cette promenade à une échelle plus petite, affin de le faire graver. Cette gravure fut très utile, car par ce moyen, l'Académie en envoya des exemplaires à tous les honoraires, et à nombre de personnes de la Cour qui affectionoint l'Académie, <sup>25</sup> ce qui fit voir quelle s'occupoit de choses utiles au bien public, et dona une idée avantageuse de ses talens et de son zèle. Toutes les lettres de remerciements qu'elle receut à l'ocasion de cet envoy, et l'aplaudissement qu'elle en receut, soit pour la beauté de l'idée, soit pour le secours que le travail qu'elle occasiona pour la nourriture des pauvres, soit enfin pour l'ornement de la ville et l'agrément de ses habitants, en furent une preuve flateuse. Ces lettes sont reportées à la page 187 du premier registre et suivantes.

1752, Monsieur de Mondran modérateur, Monsieur le président d'Orbessan secrétaire, Monsieur Durand, trésorier. »

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> « lui fit tant d'instances pour » est ajouté par le compilateur.

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> « 1751 » a été ajouté, en haut, à droite de la page.

La première séance publique de l'Académie, depuis qu'elle fut érigée en Académie royale de peinture, sculpture et architecture, fut tenue dans le grand consistoire, le 11 juillet 1751, en la forme ordinaire qu'elle avoit observé tandis qu'elle n'étoit que Société et conformément aux règlemens du Roy, mais avec plus d'appareil qu'à l'ordinaire, en ce que Monsieur le modérateur avoit obtenu de Messieurs les capitouls qu'ils fissent bâtir un emphithéâtre en bois, vis-à-vis les académiciens, au-dessous de la statue de Clémence Izaure qui régnoit le long de l'enceinte du parquet qui est de ce côté, sur lequel on avoit placé toutes les dames que Monsieur le modérateur avoient invitées et les officiers du régiment qui étoient, pour lors, en garnison à Toulouse<sup>171</sup>. On avoit aussi jonché la salle et la cour de l'Hôtel de Ville de [p. 27] laurier et décoré la porte de l'Hôtel de Ville d'une guirlande de laurier et de trois tableaux encadrés aussi de laurier, dans l'un desquels étoit cette inscription : *Séance publique de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture*, Et dans les deux autres, *Distribution des prix*.

[Le dimanche 27 juin, l'Académie délibéra d'inviter, à la première séance publique, tous les membres du Corps de Ville, pour leur doner ce témoignage de sa reconnoissance, sans que cette invitation put, à l'advenir, servir de préjugé, l'Académie ayant passé par-dessus ses statuts, dans l'intention où elle étoit de doner cette marque singulière de sa gratitude, pour les bienfaits qu'elle à resçeu du Corps de Ville. La séance publique de l'Académie, pour la distribution des prix, se tint le 11 juillet 1751.]

Le 25 août de cette année, l'Académie fit sa première exposition de tableaux, conformément à ce qu'elle avoit délibérée le 4 juillet précédent. Messieurs les capitouls lui prêtèrent la première galerie que l'on trouve en haut du grand escalier, elle fut très nombreuse en tableaux, tous bien choisis. Messieurs les capitouls en firent l'ouverture, revêtus de leur manteau comtal, accompagnés, selon l'usage, à la droite, par les commissaires qui avoient dirigé l'arrangement des tableaux, précédés des haubois, trompetes et tambours. On leur présenta, en entrant, les catalogues imprimés des tableaux [p. 28] que ce sallon contenoit et l'explication des sujets qui y étoient peints<sup>172</sup>; on laissa entrer le public après eux et il y eut un concours étonnant de curieux qui vinrent les voir pendant huit jours que dura cette exposition<sup>a</sup>. Comme les capitouls sont changés chaque année, ceux qui succédèrent à ceux-cy n'étant point instruits, vraisemblablement, des obligations qu'ils avoient à l'Académie, il y en

-

<sup>&</sup>lt;sup>171</sup> Répétition de faits narrés à la p. 15 de ce même cahier.

<sup>&</sup>lt;sup>172</sup> Les catalogues des expositions sont en grande partie conservés (Bibl. mun. de Toulouse, Res. D. XVIII 383 ; Arch. mun. de Toulouse, GG 931, Musée Paul-Dupuy, Bibliothèque). Ils firent l'objet d'une édition, par Robert Mesuret, en 1972.

b : « Le dimanche 2 juillet 1752, l'Académie étant assamblée, Monsieur Amblard, capitoul, président, Monsieur de Mondran, modérateur, dit que le professeur de philosophie du colège étoit venu le prier d'engager l'Académie à accepter une thèse qu'il étoit dans le dessein de luy dédier. Monsieur le président ayant receuilli les suffrages, l'Académie accepta, avec plaisir cette dédicasse, mais comme c'étoit la première fois que l'Académie se trouvoit dans le cas d'aller tenir une séance publique, hors de l'Hôtel de Ville, il fut question de régler le rang et l'ordre qu'on y observeroit. Monsieur Amblard vouloit que touts Messieurs les capitouls, l'un après l'autre, occupassent les premières chaises de rang qui seroit à la droitte du soutenant, que le modérateur vint ensuite des capitouls, du même côté, les associéz ordinaires ensuite, et que les artistes rempliroint le reste des sièges en remontant droit à la gauche du soutenant. Cette prétention, de la part du président, étoit contraire aux anciens règlements de la Ville et à ceux du Roy, qui veulent, comme on l'a toujours observé, que le modérateur soit immédiatement à la droite du capitoul président, celuy-cy qui, par sa place, et par sa véhémence, crut l'emporter si il faisoit délibérer, soit à cause des anciens capitouls qui étoint présents, soit au moyen des artistes, demanda les advis à chaqun des membres qui composoint l'assamblée. Monsieur le président d'Orbessan, secrétaire perpétuel, qui s'aperceut que la délibération étoit contraire aux droits de l'Académie et à la dignité du modérateur qui la représente, requit le modérateur de protester contre, luy disant que sa place apartenoit à l'Académie, et qu'il ne dépendoit pas de luy de la déprimer. Sur quoy, le modérateur, qui auroit consenti à tout pour conserver la paix, dont il sentoit les conséquences, revint à luy, protesta contre ce qu'on vouloit faire, et pria Messieurs les académiciens de ne point assister à cette thèse. Monsieur Amblard oublia, dans ce moment, le flegme que devoit avoir celuy qui préside dans un assamble, il s'emporta si fort, se servit de termes si indécents, que l'assemblée se sépara, et se réassembla le surlendemain, 4 suivant. »

c : « Messieurs Castel, Puymaurin, Lafage, Rivals, Simonin et Pin, commissaires<sup>26</sup>. »

[p. 30]

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Cette liste de noms est confirmée par l'extrait de la délibération de l'Académie des arts du 23 juillet 1752 (Arch. dép. de l'Hérault, C 549, p.128).

eut un à qui il échappa quelque expression malhonnête et indécente contre le modérateur, pour qui l'Académie avait de grands égards par reconnaissance, ce qui l'obligea à s'assembler extraordinairement le 4 juillet 1752 et força<sup>173</sup>le modérateur d'y porter plainte contre un de Messieurs les capitouls à qui quelques expressions vives avoient échappé contre lui dans l'assemblée précédente<sup>b</sup>. Elle reçut cette plainte et nomma six commissaires<sup>c</sup> et les chargea de veiller aux moyens de maintenir l'honneur, la dignité [p. 29] et la liberté de cette compagnie et ils y travaillèrent avec tant de zèle que les capitouls en étant instruits, Monsieur de Laviguerie, chef de Consistoire ayant appris ce qui s'étoit passé en son absence, en fit sentir aux autres capitouls la conséquence et le danger, si l'Académie en portoit ses plaintes au Roy, qu'il les engagea de venir tous, avec lui, à la première assemblée de l'Académie, qui devoit être le 23 de ce même mois, lui en faire satisfaction, par un désaveu autentique de leur part qui seroit couché sur le regitre de l'Académie. Les commissaires travailloient en effet à dresser leur plainte et un verbal que l'Académie étoit résolu d'envoyer à Monsieur Le comte de Saint-Florentin. Ce fut ce qui engagea Monsieur le chef du Consistoire à solliciter vivement Monsieur le modérateur, son ami, de tâcher de ralentir leur [p. 30] zèle et à lui témoigner le chagrin qu'il avoit de ne s'être pas trouvé à cette facheuse assemblée pour y contenir son confrère, mais qu'il se proposoit de réparer ce tort de la manière la plus obligeante et la plus autentique. Toutes les politesses et les prières que fit ce digne chef de Consistoire au modérateur et l'intérêt du bien public que celui-ci avoit en vue, pour devoir ménager le Corps de Ville, l'engagèrent à prier<sup>174</sup> les commissaires d'attendre cette satisfaction de la part des Capitouls<sup>a</sup>. En effet, l'Académie, s'étant assemblée extraordinairement le 23 juillet, pour entendre le rapport des commissaires nommés pour cette affaire, et la lecture du verbal et de la plainte. Monsieur de Laviguerie y arrive comme l'assemblée commençoit, Sui[vi] des Capitouls, et après que Messieurs Les commissaires eurent achevé de faire leur rapport, Monsieur de Laviguerie dit, au nom de Messieurs les capitouls, qu'ils reconnoissoient l'Académie comme un corps libre, [p. 31] sous l'autorité et la protection du Roy, comme un asile où il n'est permis d'exercer d'autre jurisdiction que celle qui est attribuée aux chefs de la compagnie par les règlemens émanés de l'autorité royale, ou par ceux que le corps a fait lui-même, comme une société dont tous les membres sont égaux et ne peuvent prétendre l'un sur l'autre aucune autorité ni prééminence, à raison des places, dignités et naissances, enfin comme une assemblée composée de gens, distingués

\_

<sup>&</sup>lt;sup>173</sup> Biffé: « obligea ».

<sup>174 «</sup> engagé » est biffé au-dessous de « prier ».

a : « Monsieur de Laviguerie, chef du Consistoire, intime à Monsieur le modérateur<sup>27</sup>, ayant apris cette vivacité, et cette inconduite de son collègue, vint le lendemain chez Monsieur de Mondran luy en faire des excuses et le prier d'engeager l'Académie à ne point faire de verbal de ce qui s'étoit passé, que ce seroit se brouiller à perpétuité avec l'Hôtel avec lequel il importoit, pour le bien public, qu'elle fut unie, qu'il obligeroit les capitouls de venir luy, chef du Consistoire, à la tête, desavouer, en pleine assamblée de l'Académie, la conduite de Monsieur Amblard, et que Monsieur Amblard feroit, personell, ement, au modérateur, des excuses. Le modérateur, qui désiroit la paix et l'union de l'Académie avec le Corps de Ville, en sentoit la nécessité. Son zèle et son amour pour le bien public, luy auroit fait faire d'avance le sacrifice des manquements de Monsieur Amblard à son égard, mais les commissaires étoint montés contre son procédé, et avoint dejà dressé leur verbal, pour l'envoyer en Cour. Il n'étoit question que de s'assambler pour le signer, et cette assamblée devoit se tenir le neuf. Monsieur de Mondran fit part de sa façon de penser, à ce sujet, à son ami Monsieur de Laviguerie, et de l'état des choses, sur quoy, il fut arresté, entre eux deux, qu'on ne liroit point ce verbal à l'assamblée du neuf, que le modérateur assambleroit extraordinairement l'Académie le 23 suivant, que les commissaires y liroint leur verbal et qu'ensuite, luy, Monsieur de Laviguerie, qui s'y trouveroit avec Monsieur Amblard et autres capitouls, nous doneroit la satisfaction que nous pouvions désirer, dont on seroit convenu d'icy à ce temps avec les commissaires<sup>28</sup> ».

## [p. 32]

a : « Il nomma Messieurs Garipuy, de Puymaurin, de Saint-Amans, Gaillac et Monsieur Castel commissaires ».

<sup>27</sup> Mondran a au préalable noté « Monsieur de ».

<sup>28 «</sup> avec les commissaires » est un ajout du copiste.

par le mérite et les talens et chers à la patrie pour leur amour pour elle et par le sacrifice généreux qu'ils lui font de leur loisir et du fruit précieux de leur veilles et de leurs travaux. Qui pourroit douter que chacun des membres ne doive du respect à un corps aussi illustre, et pourroit-on croire que les expressions dont l'Académie s'est allarmée fussent employées dans le dessein d'y donner atteinte. On n'a pas pretendu non plus s'en servir contre la personne de Monsieur le modérateur. On reconnoit son zèle et ses vues utiles et les services signalés [p. 32] qu'il a rendu à cette compagnie. Après que Monsieur le chef du Consistoire eut cessé de parler, Messieurs les capitouls déclarèrent chacun que tout ce qu'il venoit de dire étoit le rapport de leurs propres sentimens, et il fut délibéré de transcrire, sur le regitre, cette déclaration de Messieurs les capitouls.

Monsieur de Mondran, à la fin de cette séance, présenta à l'Académie un projet général d'embelissemens pour la ville de Toulouse<sup>175</sup>, que son zèle pour sa patrie et pour la gloire de l'Académie l'avoit engagé de faire et il pria l'Académie de permettre qu'il nommât des commissaires pour examiner ce projet, et après que l'Académie l'eut remercié de son zèle et de son attachement pour la Compagnie, il nomma Messieurs Garipuy, de Sapte, Francain, de Marle, Rivalz, Dufourc, Puymaurin, Saint-Amand, Gaillac et Castela, et afin que ces commissaires puissent facilement examiner ce projet, il fut délibéré qu'il en seroit imprimé [p. 33] un exemplaire pour chaque commissaire, qu'ensuite la planche seroit rompue et qu'entre chaque feuille imprimée il seroit mis des feuilles en blanc, sur lesquelles les commissaires pourroient écrire ce qu'il croiroient devoir y ajouter. Ces commissaires ne travaillèrent point à cet ouvrage, parce que Monsieur Françain, qui avoit été chargé d'en faire le rapport, partit pour Paris et qu'il y eut quelqu'un des autres commissaires qui le livra, sans le consentement de Monsieur de Mondran, ny de l'Académie [à 176] La Guillemette, qui l'imprima, quoique informe et annonime, et le débita au public. Ce mémoire n'a cependant pas laissé de produire quelques bons effets, il a fait naître l'idée et le goût des embelissemens et une partie de ce qu'il contenoit a été exécuté.

[L'Académie acheta tous les modèles qu'elle put avoir du célèbre Monsieur d'Arcis, sculpteur, mort doyen de l'Académie de Paris, qui furent vendus par ses héritiers, dont elle garde la collection dans son cabinet<sup>177</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>175</sup> Une situation analogue est rapportée dans des termes voisins, *supra*, 1° cahier, p.45. Le projet évoqué était de Mondran, et fut imprimé sous le titre : *Projet pour le commerce et les embellissements de Toulouse*, Toulouse, Guillemette, 1754.

<sup>&</sup>lt;sup>176</sup>La reliure du manuscrit, trop serrée, ne permet que de deviner la présence du mot.

<sup>&</sup>lt;sup>177</sup> Il est probable que ces modèles soient ceux décrits dans l'inventaire après décès du fils de Marc Arcis, Marc II Arcis. Si aucun modèle n'est précisément identifiable, il s'en trouve une grande quantité, ainsi qu'un « buste

Monsieur Lucas fit offre à l'Académie de professer la sculpture, gratuitement, quoyque la Ville n'eut pas établi encore des apointements pour le professeur de cet art, ce qui fut accepté, avec reconoissance, dans l'assamblée du 30 juillet 1752<sup>178</sup>.

La séance publique s'i tint le 13 aout 1752, selon l'usage, et la forme ordinaire. Les élèves qui remportèrent des prix furent :

le sieur Lanaspèze, un prix de 15 livres, le sieur Fournet, 15 livres, le sieur Arnal<sup>179</sup>, 15 livres, le sieur Gibert<sup>180</sup>, 15 livres, le sieur Fournet, 20 livres, le sieur Dardignac, 60 livres.

Il y eut aussi, comme à l'ordinaire, une exposition de tableaux dans une des galeries de l'Hôtel de Ville, dont l'ouverture se fit le jour de Saint-Louis, avec la pompe et la cérémonie acoutumée.

L'Académie s'assambla, selon l'usage, le 27 août 1752, pour procéder à la nomination du modérateur. Monsieur de Mondran, qui depuis deux ans, avoit été continué modérateur malgré luy, et qui, par plusieurs raisons, étoit bien aise de se débarasser de ce fardeau, pria Messieurs les associés de ne plus pensser à luy, si on ne vouloit pas l'obliger à quiter tout à fait l'Académie. On eut égard à sa prière, et on convint, unanimement, que plus Monsieur de Mondran avoit rendu des services, signalés à l'Académie, et plus on lui devoit de la reconnoissance, et qu'il ne convenoit plus de persister à vouloir le continuer dès que cella luy faisoit de la peine, et que ce seroit manquer, envers luy, de reconoissance. Il proposa, ensuite, d'aller au scrutin, pour luy nommer un successeur, et après que les commissaires eurent lu le scrutin, il se trouva que Monsieur Poisson, ancien capitoul, fut nommé modérateur pour 1753.

Quoique les séances dussent prendre fin au dernier jour du mois d'août, cepandant Monsieur de Mondran assambla l'Académie, le 3 et le 10 septembre, pour déterminer la distribution des écoles qu'on alloit faire construire, dans le logis de l'Écu, atandu que les professeurs n'étoint point d'accord entre eux, à l'ocasion de l'emplacement de l'école du modèle, et qu'il

en plâtre représentant la figure de Monsieur de Colbert » (sur ce buste, voir Fabienne Sartre, *Marc Arcis...*) Marc II Arcis mourut, *ab intestat*, à Toulouse, le 14 juin 1752. L'inventaire de ses biens fut commencé le 16 juin 1752 mais terminé en janvier 1753, en raison des décès successifs de ses deux enfants. Sa veuve, Jeanne Roussel, avait, durant ce laps de temps, déjà « vendu plusieurs modèles et estampes à plusieurs personnes » (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 1753, 2° cahier, f°.181-189, 1752, 14 juin, 1753, 8 janvier).

Le sculpteur Pierre Lucas mourut le 2 octobre 1752, à l'âge de soixante et un ans (Arch. mun. Toulouse, GG 329, 1752, 2 octobre. Il testa, auparavant, le 30 septembre 1752, (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 10838, 30 septembre 1752, f°. 328-330.) ce qui implique qu'il ne put proposer ses cours bien longtemps.

<sup>&</sup>lt;sup>179</sup> Pierre Arnal, architecte espagnol (Madrid, 1735 - 1805).

<sup>&</sup>lt;sup>180</sup> Les Gibert furent au moins deux frères à entrer à l'Académie, suivant Mondran, qui mentionne un Gibert et un Gibert cadet. La fratrie fut composée, semble-t-il, d'au moins trois frères. L'un, Jean-Pierre (? -après 1772), fut peintre, puisque c'est ainsi qu'il est présenté dans les documents d'archives, un second, Simon fut vitrier (à leur sujet, voir les notices correspondantes dans notre dictionnaire biographique).

falut une atestation des médecins et chirurgiens pour les metre d'accord et placer l'école du modèle au premier étage, et non au rez de chaussée, dont l'humidité auroit esté mortele pour les modèles.]

Dès que l'Académie eut reçu les lettres patentes de son érection, elle les fit imprimer et en envoya un exemplaire relié en marroquin du Levant et à tranche dorée à chacun des associés honnoraires et aux seigneurs qui s'étoient intéressés pour l'obtention des lettres patentes [p. 34] tels que Monseigneur le prince de Dombes<sup>181</sup>, Monsieur le comte de Saint-Florentin, ministre d'État, Monsieur de Bernage<sup>182</sup>, prévôt des marchands, Monsieur de Machaud<sup>183</sup>, garde des sceaux, Monsieur de Saint-Priest, intendant du Languedoc, Monsieur Groz de Boze, garde des médailles du Roy, Monsieur le maréchal de Richelieu, Monsieur le comte de Caraman, Messieurs les archevêques de Narbonne et de Toulouse, Monsieur le comte de Cailus, à l'Académie royale de peinture de Paris.

Tous ces seigneurs répondirent à l'attention de l'Académie par des lettres les plus polies et les plus intéressantes [les]quelles furent transcrites dans le regitre. [Monsieur d'Orbessan, secrétaire perpétuel, ayant reçu une lettre de l'Académie royale de Paris, du 30 mars 1751, adressée à celle de Toulouse, en fit la lecture. Cette lettre contenoit des témoignages de reconnoissance, sur ce que on leur avoit envoyé un exemplaire de nos statuts, reliés en marroquin rouge à tranche dorée, et ils nous donoint des conseils sur le choix des artistes qu'on recevroit dans notre académie, d'où dépendoit nos succès. Cette lettre a esté transcrite dans le registre, comme les précédentes, dans la séance du 13 avril 1751<sup>184</sup>]

L'Académie ayant éprouvé combien le zèle de Monsieur de Mondran lui avoit été utile le pria, encore, par délibération du 12 novembre 1752, de solliciter la libéralité des États de la Province en faveur de ses écoles et l'autorisa à faire pour cette objet tous les mémoires et lettres qu'il jugeroit nécessaires.

L'Académie étoit si zélée pour les arts et pour la mémoire des artistes [p. 35] les plus célèbres de cette ville, qui, par leur soins, en avoient formé tant d'autres, qu'elle délibéra, en reconnoissance des services que feu Monsieur Antoine Rivalz, peintre, et Marc Darcis, sculpteur, ont rendu à la Ville, par les préceptes de leur art qu'ils ont donné à leurs élèves, [dont la plus grande partie composent l'Académie, et sans le nombre desquels il auroit été

<sup>183</sup> Jean-Baptiste de Machault d'Arnouville (1701 - 1794).

<sup>&</sup>lt;sup>181</sup> Louis - Auguste de Bourbon, prince de Dombes (1700 - 1755).

<sup>&</sup>lt;sup>182</sup> Louis - Basile de Bernage (1691 - 1767).

<sup>&</sup>lt;sup>184</sup> Ce passage intervient plus tôt dans le texte du ms. B, ce qui montre que Mondran a réorganisé son propos.

*très difficille de l'établir*], de faire mettre, sur leurs tombeaux, des pierres sur lesquelles on mettroit une épitaphe, afin de perpétuer leurs noms<sup>185</sup>.

Le 8 avril 1753, les capitouls firent délibérer, malgré Messieurs les associés ordinaires, que les élèves qui s'étoient présentés pour concourir aux prix, quoiqu'ils n'eussent pas de certificat d'assiduité aux écoles de perspective et d'anatomie, présents<sup>186</sup> par les règlemens, pourroient néanmoins être admis aux concours des prix. Cette infraction aux règlemens et le propos d'un capitoul, qui dit, à ce sujet, que les voix se pesoient et ne se comptoient point<sup>187</sup>, engagea tous Messieurs les associés ordinaires à se retirer de l'assemblée. Ce chisme ne seroit pas arrivé si [p. 36] le modérateur n'eut pas été ancien capitoul, et si parmi les associés ordinaires on n'eut jamais reçu des anciens capitouls qui, ne connoissant point les règlemens non plus que les capitouls, étoient toujours du même avis qu'eux.

Le mardi 4 juillet 1752, l'Académie fut assemblée extraordinairement, pour y entendre la plainte que Monsieur le modérateur y porta contre un de Messieurs les capitouls, à qui quelques expressions trop vives étoient échappées, contre lui, dans l'assemblée précédente<sup>188</sup>. L'Académie, ayant reçu cette plainte, nomma commissaires Messieurs Castel, Puymaurin, Lafage, Rivalz, Simonin et Pin et les chargea de veiller aux moyens de maintenir l'honneur, la dignité et la liberté de cette compagnie. Ces commissaires s'assemblèrent chés Monsieur le modérateur et [p. 37] dressèrent un verbal qu'ils se proposoient d'envoyer en cour, ce que Monsieur de Laviguerie, chef du Consistoire, ayant appris, il fut de suite chez Monsieur le modérateur, son ami, le prier en grâce de sursçoir à cet envoi, et qu'il alloit à l'Hôtel de Ville pour engager les capitouls à réparer le manquement de leur confrère d'une manière si authentique que l'Académie et le modérateur auroient lieu d'en être satisfaits, que d'ailleurs il étoit de l'intérêt de l'Académie, et du bien public, que cette affaire ne fut pas poussée à bout, pour ne pas brouiller, à perpétuité, l'Académie avec le Corps de Ville, si elle obtenoit, de la cour, quelque diminution des prérogatives des capitouls dans l'Académie. Il employa si à propos, sur le modérateur, l'attachement qu'il avoit toujours témoigné pour l'intérêt de

<sup>&</sup>lt;sup>185</sup> Une inscription, qui se trouvait très certainement sur le tombeau d'Antoine et Jean-Pierre Rivalz, est conservée au musée des Augustins de Toulouse (inv. Ro 759).

<sup>&</sup>lt;sup>186</sup> Mondran utilise « présents » dans le sens de « nécessaires ».

<sup>&</sup>lt;sup>187</sup>Cette maxime était utilisée communément. Elle apparaît dans la forme originale « les voix se comptent et ne se pèsent pas » dans les *Règles du droit civil* [...], d'un avocat lyonnais, Dantoine, publié à Lyon en 1725 (2° éd.) p. 475. Elle apparaît également dans le *Dictionnaire* de Furetière (1690), à l'article « compter ». La même scène est évoquée, plus loin, même cahier, p. 46.

<sup>&</sup>lt;sup>188</sup> Le passage répète des faits énoncés aux p. 28-29 du présent cahier.

l'Académie et le bien **[p. 38]** public, qu'il l'engagea de consentir de sursçoir jusques après l'assemblée ordinaire prochaine, qui se tint le 23 du même mois <sup>189</sup>.

Tous les membres de l'Académie s'étant rendus dans la salle des assemblées pour entendre le rapport des commissaires et leur rapport ayant été lu, Messieurs les capitouls entrèrent, et Monsieur de Laviguerie à leur tête. Ayant pris leurs places, [il] dit, au nom de tous les autres capitouls, qu'ils reconnoissoient l'Académie comme un corps libre, sous l'autorité et la protection du Roy, comme un azile ou il n'est permis d'exercer d'autre juridiction que celle qui est attribuée aux chefs de la compagnie, par les règlemens émanés de l'autorité royale, ou par ceux que le corps a fait lui-même, comme une société dont tous les membres sont égaux et ne peuvent prétendre l'un sur l'autre aucune autorité [p. 39] ni préeminence, à raison des places, dignités et naissances, enfin comme une assemblée composée de gens distingués par le mérite et les talens, et chers à la patrie, par leur amour pour elle, et par le sacrifice généreux qu'ils lui font de leur loisir et du fruit précieux de leurs veilles et de leurs travaux. Qui pourroit douter, ajouta Monsieur le chef du Consistoire, que chacun des membres ne doive du respect à un corps aussi illustre, et pourroit-on croire que les expressions dont l'Académie s'est allarmée fussent employées dans le dessein d'y donner atteinte? On n'a pas non plus prétendu s'en servir contre la personne de Monsieur le modérateur. On reconnoit son zèle, ses vues utiles et les services signalés qu'il a rendus à cette compagnie. 190 Après que Monsieur le chef du Consistoire eut cessé de parler, Messieurs les capitouls déclarèrent, chacun, que tout ce qu'il venoit de dire étoit le rapport de leurs propres sentimens, sur quoy, [p. 40] de l'avis de la commission, l'Académie délibéra unanimement qu'il seroit fait regitre de cette délibération, faite par Monsieur le chef du Consistoire et par Messieurs les capitouls.

L'Académie ayant fait graver le plan de la promenade publique qu'elle avoit proposé de faire exécuter, pour faire vivre les pauvres qui s'étoient réfugiés dans cette ville, mourrant de faim dans les campagnes, on envoya des exemplaires à Monsieur le prince de Dombes, gouverneur, à Monsieur le maréchal de Richelieu, commandant de la Province, à Messieurs de Saint-Florentin, de Machaud, de Saint-Priest, de Caraman et de Boze, tous associés honnoraires et protecteurs intéressés à ses progrès et à sa célébrité, lesquels les reçurent avec éloge et reconnoissance.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>189</sup> Soit le quatrième dimanche de juillet 1752. L'extrait de cette délibération subsiste (Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f° 128 - 130).

<sup>&</sup>lt;sup>190</sup> La grande proximité entre ces propos et le contenu de la délibération suppose que Mondran a pu recopier ce texte.

Monsieur de Labat de Savignac, quoique associé ordinaire, ayant offert de professer gratuitement l'architecture, [p. 41] Monsieur Lucas ayant, de même, offert de professer la sculpture et ayant formé déjà quelques élèves, l'Académie, sur leur demande, et pour encourager leurs élèves, établit un prix pour les élèves de chacune de ces deux écoles, qui par leurs ouvrages se distingueroient le plus.

L'Académie ayant aprouvé, dans toutes les occasions, le zèle de Monsieur de Mondran pour cette compagnie, délibéra, le 12 novembre 1752, de lui donner plein pouvoir de solliciter la libéralité des États de la Province au profit de cette compagnie, à l'effet de quoi elle le pria de faire tous les mémoires et lettres nécessaires qu'il jugeroit à propos et qu'elle autorisoit d'hors et déjà et de les envoyer aux États, au nom de cette compagnie, signées de lui en qualité de commissaire *ad ho*c.

Les élèves de l'Académie fesoient de si grands progrès que leurs parens les publicient, ce qui donna le goût des arts au public [p. 42] et excita sa curiosité pour assister aux assemblées publiques où l'on distribuoit des prix à ceux qui s'étoient le plus distingués par leurs ouvrages et que l'on exposoit, toute la journée, dans le grand consistoire. L'Académie tenoit cette assemblée dans le parquet qui est dans l'angle de cette salle et qui sert de tribunal pour les audiences et pour les conseils généraux. Il étoit si resserré pour contenir la quantité de gens de tout sexe et de toute espèce que la curiosité et l'amour pour les arts attiroient à cette assemblée, soit pour entendre les discours que l'on y prononçoit, ou pour voir les ouvrages couronnés, qu'après que les dames et les personnes les plus distinguées s'étoient placées, il restoit si peu d'espace dans ce parquet que les académiciens pouvoient à peine s'y placer et que la foule du peuple qui étoit dans la salle [p. 43] étoit debout, ce qui occasionnoit un bourdonnement qui empêchoit d'entendre les orateurs.

L'Académie, ayant éprouvé, pendant plusieurs années, ces inconvéniens, présenta un mémoire à Messieurs les capitouls pour les prier de lui prêter, chaque année, pour cette séance publique seulement, la salle qu'on nomme « des peintures ». Cette démande fut refusée, quoiqu'elle fût très raisonnable, et il a fallu une persévérance de plusieurs années pour l'obtenir.

[La séance publique du mois de janvier 1753 se tint, selon l'usage et les préséances ordinaires. Monsieur Poisson, modérateur, prononça un discours sur les arts et sur les progrès qu'ils ont fait dans les différents païs où ils ont été cultivés. Monsieur le secrétaire fit le résultat de toutes les annalises qu'on avoit lu, dans les assamblées ordinaires, pendant le cours de l'année dernière. Monsieur Rivals termina cette séance par la lecture d'un mémoire

## [p. 44]

a : « Monsieur de Mondran profita de la circonstance ou il étoit de tour à lire une annalise ».

b : « Il lut un projet, fort étendu, pour embelir cette ville, dit que c'étoit à une Académie, comme celle-cy, qu'il convenoit de travailler à des mémoires de cette espèce, que c'étoit laisser, après soy, des projets utiles qui pourroint servir, dans les suites, d'instructions pour ceux qui dirigent les affaires publiques, que ces projets, aprouvés, où formés par un corps aussi éclairé, seroint toujours préférés, et seroint plus favorablement acceuillis que ceux d'un particulier, quelqu'il fut. »

c : « Les commissaires furent Messieurs l'abbé de Sapte, Saint-Amans<sup>29</sup>, Puymaurin, Fra[n]cain, Rivals, de Marle et Garipuy. Monsieur de Mondran devoit estre apelé à cette commission. »

#### [p. 45]

a : « qu'il ne seroit tiré de ce projet qu'autant d'exemplaires qu'il y avoit de commissaires, à qui on les remettroit, et que l'on feroit rompre, tout de suitte, la planche, affin que le public n'en eut pas conoissance, qu'après qu'il auroit été examiné et aprouvé de l'Académie, qui, pour lors, pourroit se faire un plaisir de le publier sous son nom. »

#### [p. 46]

a : « Le mémoire fut imprimé de cette façon, et remis à chaqun des commissaires, mais malgré touts les soins que Monsieur de Mondran se dona pour engeager les commissaires à travailler, il

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> « furent Messieurs de Sapte, Saint-Amans » a été ajouté par le compilateur.

qui avoit paru à l'Académie élégament et correctement écrit. On l'a préféré à une annalise qui, suivant l'usage établi doit toujours terminer cette séance.]

Le projet général d'embélissemens pour la ville de Toulouse, que Monsieur de Mondran avoit présenté dans l'assemblée du 23 juillet 1752, dans laquelle on avoit nommé des commissaires pour l'examiner avant de le rendre public, mais comme ces commissaires avoient négligé de s'en occuper, Monsieur de Mondran, qui sentoit l'utilité de ce projet et combien il seroit honorable pour l'Académie qu'il [p. 44] fut approuvé par le public<sup>a</sup>, voulu, pour s'assurer du succès, qu'il fut revu, et même corrigé et augmenté, par une commission composée des académiciens les plus éclairés, ce qui fut ce qui l'engagea, dans l'assemblée du 28 janvier 1753, de reparler de ce projet, et après avoir fait sentir les avantages que les arts et le commerce procurent à une ville, ajouta que les embélissemens publics étoient les moyens les plus sûrs d'engager à les cultiver<sup>b</sup>, et comme les premiers commissaires n'avoient pas eu le tems de l'examiner assés à loisir, l'Académie délibéra de fortifier la commission pour en faire l'examen et le rapport. Messieurs l'abbé de Sapte, de Saint-Amans<sup>191</sup>, Puymaurin, Françain, Rivalz, de Marle, Dufourc, Garipuy et Mondran furent nommés<sup>c</sup>, et afin que chacun de ces commissaires peut examiner, chez lui, ce projet, et y faire les [p. 45] changemens qu'il jugeroit à propos, il n'en fut imprimé [sur grand papier] qu'autant d'exemplaires qu'il y avoit de commissaires, et on rompit la planche. On observa de mettre une feuille de papier blanc entre chaque feuille imprimée, afin que chaque commissaire put y mettre, par écrit, ses réflexions, [et les additions qu'il jugeroit à propos] et on en remit un exemplaire à chaque commissaire. Toutes les précautions sembloient devoir promettre un projet plus étendu et mieux digéré<sup>a</sup>. Monsieur Francain partit pour Paris. Il ne s'en occupa point, les autres commissaires, apparement, n'en eurent pas le tems, mais quelqu'un d'eux, imprudement, le fit voir, apparement, à Guillemete, imprimeur, qui l'imprima tel qu'il avoit été remis aux commissaires, et le débita.

C'est pourtant ce mémoire, tout imparfait qu'il étoit, qui a ouvert les yeux à nos concitoyens et qui a servi de baze à tous les embelissemens qu'on a faits, où que l'on a commencés et que l'on projettera dans les suites, car à proportion que les arts se perfectionnent, le goût augmente et [p. 46] donne naissance aux projets d'embelissemens<sup>a</sup>. Le fermier du domaine ayant fait signifier à l'Académie une contrainte, pour le droit d'amortissement de 1280 livres<sup>b</sup>, dont la Ville fait les fonds, pour l'honoraire des professeurs

<sup>&</sup>lt;sup>191</sup> Charles Clément Martin de Saint-Amans (Chaumont en Bassigny, vers 1703 ( ?) - Toulouse, 1763) (Arch. mun. de Toulouse, GG 68, 1763, 10 février).

ne put en venir à bout, et ce projet en resta là. Cepandant, on verra, dans les suites, qu'il étoit d'une grande utilité, puisqu'il a été exécuté dans certaines parties, au grand avantage du bien public, et que si on l'avoit rédigé et imprimé au nom de l'Académie, il auroit servi à indiquer, à touts les capitouls à venir, qu'elles étoint les réparations et les embelissements à faire dans Toulouse et ils se seroient<sup>30</sup>fixés, par ce moyen, à quelqu'un [blanc] que leurs successeurs auroint achevé, s'ils n'avoint pu le faire pendant l'année de leur administration. »

b: « douze cents cinquante livres ».

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> « à faire dans Toulouse, et ils se seroient » a été ajouté par le compilateur.

et pour les autres dépenses de l'Académie, dont il prétendoit que le droit d'amortissement se portoit à la somme de quatre mille sept cens et tant de livres [et le délai, pour payer, ne devoit estre que d'un mois.]

L'assemblée délibéra que, quoique dans le cas même que le droit d'amortissement fut dû, l'Académie ne s'étant point fondée, n'a aucun fonds qui lui soit propre, qu'elle n'est que la dispensatrice des fonds que la Ville remet à son trésorier, qui n'ont pour objet que le bien public et l'instruction des élèves, qu'ainsy, elle ne peut être tenue et obligée à ce payement, et elle nomma des commissaires pour dresser, à ce sujet, un mémoire conforme à ces raisons, pour le remettre à Messieurs [p. 47] les capitouls, afin que la Ville, que le droit d'amortissement demandé regarderoit, s'il étoit dû, pût plus aisemenent diriger sa défense contre cette demande. Monsieur le comte d'Espie, un des associés ordinaires, ayant fait exécuter des voutes plates, en plâtre, de son invention, dans sa maison de ville et de campagne, a lu un mémoire, à ce sujet, dans lequel il donne la manière de les construire. Il a fait imprimer, depuis, ce mémoire, et l'a donné au public, avec des planches gravées qui montrent la coupe, le profil et le plan géométral de ces voutes, méthode qui a été mise en usage, avec succès, dans beaucoup de maisons et dans plusieurs églises, qui est d'ailleurs moins coûteuse que la charpente, et à l'abri du feu<sup>192</sup>.

La classe des associés ordinaires se brouilla, cette année, le 8 avril 1753, avec les capitouls et les anciens capitouls qui étoient commissaires triennaux, et les anciens capitouls qui s'étoient introduits, abusivement, dans la classe des associés ordinaires, et dont l'un étoit actuellement modérateur<sup>193</sup> [p. 48].

Voici le fait.

Il étoit annoncé, dans le programme imprimé, conformément aux statuts, que ceux qui se présenteroient pour concourir aux prix ne pourroient être admis au concours qu'autant qu'ils porteroient les certificats d'assiduité aux écoles de perspective et d'anatomie. Le modérateur demanda qu'on opinât sur cet article, pour savoir si le défaut de certificat seroit une exclusion pour les élèves qui n'en auroient pas. On fut aux avis. Le plus grand nombre fut d'avis de l'exclusion. Le plus petit nombre qui étoit les membres du Corps de Ville fut de l'avis contraire, un des capitouls, avocat, faché de voir que son avis ne passoit pas, prit un ton

<sup>&</sup>lt;sup>192</sup> Félix François d'Espie fit effectivement imprimer, à Paris, en 1754, avec approbation et privilège du Roi, un mémoire, à n'en pas douter celui qui fut lu à l'Académie. Il avaitt pour titre *Manière de rendre toutes sortes d'édifices incombustibles, ou traité sur la construction des voutes, faites avec des briques et du plâtre, dites voutes plates ; et d'un toit de brique, sans charpente, appellé comble briqueté. De l'invention de Monsieur le comte d'Espie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, avec les plans gravés en taille-douce, Paris, Duchesne, 1754.* 

<sup>&</sup>lt;sup>193</sup> Ce paragraphe, comme le suivant, répêtent des faits énoncés plus haut, p. 35 - 36.

### [p. 49]

a : « Il avoit été délibéré, plusieurs fois, de n'admettre les élèves à concourir pour certains prix qu'autant qu'ils raporteroint des certificats d'assiduité aux écoles, et l'Académie avoit soin, chaque année, de faire insérer, dans les programmes, cette loy, comme une condition absolue. Monsieur Françain, ancien capitoul, sçavoit fort bien cette loy, et l'usage constament observé, puisqu'il avoit assisté à ces délibérations. Mais, comme il favorisoit un élève qui étoit dans la contravention, il proposa, dans l'assamblée du 4 avril 1752, de délibérer si ce qui étoit compris dans les programmes pour ceux qui se présentent aux concours des prix doit estre observé comme une loy, de laquelle on ne puisse s'écarter, et il fit si bien qu'il fit renvoyer cette proposition à l'assamblée suivante, qui fut le huit du même mois. Ce fut une pomme de discorde qu'il alloit jeter dans la compagnie, qui commença d'aliéner les esprits contre l'Hôtel de Ville. Aussi, il ne manqua pas de faire entrer dans l'assemblée touts les membres de l'Hôtel de Ville qui y avoint séance. On devoit juger, ce jour-là, touts les ouvrages qui avoint été faits pour le concours des prix. Un de Messieurs les associés ordinaires proposa, avant d'examiner les ouvrages, d'examiner les certificats d'assiduité, avant de procéder au jugement. Monsieur le modérateur dit qu'il falloit demander les advis. Il passa à faire exiber les certificats, mais comme Messieurs les capitouls et les membres de l'Hôtel de Ville avoint été d'avis contraire, ils s'obstinèrent à vouloir qu'on jugeât, sans avoir regard au deffaut de certificats d'assiduité. On objecta qu'il avoit passé, à la pluralité des voix, que les certificats étoint de règle, pour lors. Monsieur Desirat, capitoul<sup>31</sup>, dit, d'un ton de maître, que les voix se pezoint et ne se comptoint pas, et qu'il suffisoit que Messieurs les capitouls fussent d'advis de ne point se servir de certificats pour que l'on dût aller au scrutin pour juger les ouvrages. Pour lors, touts Messieurs les associés ordinaires externes se levèrent et quitèrent l'assamblée pour ne pas s'exposer à des disputes trop vives, et ils ne rentrèrent pas de long temps, résolus de n'y mettre plus le pied, jusques à ce que l'on eut pris des mesures pour éviter un pareil abus. Ainsi les ouvrages des concours furent jugés, cette année, sans l'advis de ces Messieurs, et sans certificats. Des qu'ils furent sortis, on délibéra de ne plus exiger, à l'avenir, des certificats d'assiduité, aux écoles de perspective et de géométrie, ce qui ayant rendu ces deux écoles dézertes, les professeurs furent

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> Désirat était capitoul en 1753. Il avait été également nommé avocat au Conseil de robe longue, le 20 janvier 1753 (Arch. mun. Toulouse, BB52, f°. 127).

de barreau et dit, « les voix se pèsent et ne se comptent pas <sup>194</sup>, ainsi, Messieurs, les jeunes élèves qui n'ont pas de certificat seront admis au concours des prix, quoique ce ne soit pas [p. 49] votre avis, nous le voulons ainsy »<sup>a</sup>. Aucun des associés ordinaires ne répondit rien à un propos aussi indécent, mais tous sortirent de l'assemblée et n'y rentrèrent que le 7 juillet 1754<sup>195b</sup>. Ce fut Monsieur Tilhol<sup>196</sup>, chef du Consistoire, qui sentant le préjudice de l'absence de Messieurs les associés ordinaires, portoit à l'Académie et au progrès des arts, se donna beaucoup de mouvemens auprès de plusieurs de ces associés, et parvint à les assembler<sup>197</sup> chez lui, où il employa toutes les ressources, que la douceur de son caractère et de son ton persuasif, pour engager ces messieurs à oublier [ce] qui s'étoit passé et ce qu'ils devoient à la patrie, pour ne pas contribuer, par leur absence, à la destruction d'une académie qui devoit, par le progrès des arts qu'elle cultivoit, avec tant de succès, faire, un jour, un des principaux, [et] des plus utiles ornemens de cette ville. Et pour éviter, à l'avenir, les contestations qui auroient pû s'élever au sujet d'un article des lettres patentes, [p. 50] il fut délibéré que, lorsqu'il y avoit des règlemens à faire, on assembleroit le bureau des règlemens, qu'il seroit composé de Messieurs les capitouls, des quatres commissaires triennaux, du sindic de la Ville, du modérateur, du secrétaire, du trésorier, et du directeur des écoles et des trois plus anciens associés des deux classes de l'Académie, et que ce que ce bureau auroit délibéré ne pourroit avoir force de loy, qu'après qu'il auroit été approuvé par l'assemblée générale de l'Académie<sup>a</sup>.

Enfin la place de modérateur rentra dans la classe des associés externes<sup>198</sup>, et Monsieur Marcassus de Puymurain fut élu modérateur le 18 août 1754 pour l'année 1755.

[« 1754 : la séance publique, du second dimanche, 17 janvier, fut tenue, comme à l'ordinaire, dans le grand consistoire. Monsieur d'Héliot, modérateur, y prononça le discours d'usage, et Monsieur Rivals termina la séance par la lecture d'un mémoire très sçavant sur les arts.

L'Académie perdit, cette année, Monsieur Gros de Boze, garde des médailles du Roy, associé honoraire de l'Académie royale de peinture, et en cette qualité, honoraire de celle de Toulouse. C'étoit luy, qui par ordre du Roy, avoit dressé nos lettres patentes et nos statuts.

<sup>194</sup> C'est la seconde occurrence de cette citation, déjà mentionnée en p. 35 du même cahier.

<sup>&</sup>lt;sup>195</sup> Suivant l'article XIII des statuts de l'Académie, deux assemblées publiques étaient prévues, une le second dimanche de janvier, l'autre le second dimanche de juillet. Or, en 1754, le second dimanche de juillet tombait le 14. Par contre, en 1753, le second dimanche de juillet tomba le 7.

<sup>&</sup>lt;sup>196</sup> Jean-Claude de Tilhol, capitoul élu comme avocat, chargé de la justice, en 1750, syndic de la Ville en 1753 (Arch. mun. de Toulouse, BB 52, f°. 126 v°., 1753, 20 janvier), chef du Consistoire en 1754 (Arch. mun. Toulouse, BB52, f°. 171) et 1756.

<sup>&</sup>lt;sup>197</sup> Biffé « remplacer ».

<sup>&</sup>lt;sup>198</sup> Biffé « au Corps de Ville ».

obligés de s'en plaindre dans l'assamblée du premier juillet 1753 suivante [...]. L'assamblée publique, pour la distribution des prix, se tint le 8 juillet 1753, dans la forme et avec les cérémonies acoutumés. Monsieur Ladoux<sup>32</sup>, chef du Consistoire, en fit l'ouverture, par un discours sur le sujet ordinaire, après quoy il distribua les prix aux élèves, qui furent les sieurs Bordes qui eut le prix du dessein de 15 livres, Dardignac le cadet<sup>33</sup>, prix de dessein, 15 livres, Arnal, même prix de 15 livres, Raymond, même prix de 15 livres, Guittou prix de la ronde bosse, 20 livre, Lucas ainé, petit prix de sculpture, 60 livres, Dardignac l'aîné, petit prix de peinture, 60 livres.

Monsieur Poisson, modérateur, fit ensuite l'analise des ouvrages couronés. On distribua, après, les programmes pour l'année 1754, et l'Académie se retira dans le petit consistoire, dans le même ordre qu'elle étoit venue. »

c « L'exposition des tableaux se fit aussi, le jour acoutumé, 25 août, et l'on nomma, dans la séance du 26 août 1753, Monsieur d'Héliot modérateur. »

## [p. 50]

a : « Monsieur d'Héliot, modérateur, voyant que Messieurs les associés ordinaires ne venoint plus à l'Académie, sentoit combien leur absence étoit nuisible à cette académie. Il en conféra avec Monsieur le chef de Consistoire, et convinrent, entre eux, que pour engager ces messieurs à rentrer, il faloit leur promettre de travailler aux arangements, ou règlemants, qu'on avoit projetté depuis quelque temps, affin de mettre un tel ordre dans l'Académie qu'il ne put plus<sup>34</sup>y avoir de contestations entre l'Hôtel de Ville et ces Messieurs, que ces règlements ne pouvoint se faire sans leur assistance, et qu'il convenoit de les inviter de revenir, leur prometant qu'on délibéroit dans la première séance où ils assisteroint, d'y travailler incessament.

Ces promesses anoncées, par ces Messieurs, à touts les associés ordinaires, les engagèrent en faveur de l'Académie, du progrès des arts et du bien public, de rentrer à l'assamblée du 7 juillet 1754. Ils demandèrent, d'abord, qu'on travaillât, incessament, au règlement demandé depuis si longtemps, et comme, pour pouvoir travailler, il faloit sçavoir, premièrement, qui

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> Ladoux devint effectivement chef du Consistoire pour l'année 1753 (Arch. mun. Toulouse, BB 52, f°128).

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Antoine Vidian Dardignac (Toulouse, 1737 - ?, après 1770) Voir la notice correspondante dans notre dictionnaire biographique.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> « ordre dans l'Académie, qu'il ne put plus » est ajouté par le compilateur.

L'Académie fut très senssible à cette perte, et pour la réparer, elle crut ne pouvoir mieux le remplacer qu'en nommant, à sa place, Monsieur le marquis de Voyer d'Argansson, honoraire de celle de Paris qui, ayant apris sa nomination par Monsieur le président d'Orbessan, notre secrétaire, écrivit à l'Académie une lettre de remerciements remplie de toute sorte de témoignages de reconnoissance. Cette lettre fut transcrite dans le premier registre. [...] La séance publique pour la distribution des prix se tint encore, malgré cela, dans le grand consistoire, le 14 juillet 1754, dans la forme acoutumée, et s'y tient encore.

Les élèves qui remportèrent les prix furent les sieurs Gibert le cadet, un prix de dessein de 15 livres, Mortreuil cadet<sup>199</sup>, de même, 15 livres, Arnal, le prix de la ronde-bosse, 20 livres, Martin, le prix de modèle, 30 livres, Lucas<sup>200</sup>, petit prix de sculpture, 60 livres, Arnal, petit prix d'architecture, 60 livres.

Monsieur Tilhol, chef du Consistoire, et Monsieur d'Héliot, modérateur, firent, dans cette assamblée, les discours d'uzage. L'exposition des tableaux se fit, à l'ordinaire, le 24 août, feste de saint Louis, dans la forme acoutumée.]

Les professeurs et artistes de l'Académie s'étant plaints qu'on les avoit compris dans le rolle du vingtième industriel [p. 51] [et s'étant pourvus au Conseil, et ayant aussi représanté à Monsieur l'intendant que l'Académie des arts de Bordeaux avoit été déchargée de cette taxe par un arrest du Conseil, qui, par le nomé, sembloit estre commun à toutes les académies des arts, Monsieur l'intendant dona un advis favorable et ils] obtinrent leur décharge par une décision du Conseil de six août 1754<sup>201</sup>, signée « par ampliation, de Courteille », sur une requête qu'ils avoient présentée au Conseil, rapportée dans la délibération de l'assemblée du 29 décembre 1754, ainsi que la lettre obligeante que Monsieur de Saint-Priest, intendant, nous écrivit à ce sujet<sup>a</sup>.

Monsieur de Crussol<sup>202</sup>, nommé à l'archevéché de Toulouse, étant arrivé à l'Académie, nomma quatre commissaires pour l'aller complimenter seulement, et non l'aranguer, attendu que par sa place, il est associé honoraire né de l'Académie. [L'Académie délibéra que les lettres, et la décision susditte, seroit insérées, tout au long, dans ses registres, et que trois

<sup>&</sup>lt;sup>199</sup> Laurent-François Mortreuil, dit Mortreuil cadet, sculpteur (Toulouse, 1735 - ?, Après 1788).

<sup>&</sup>lt;sup>200</sup> François Lucas, sculpteur (Toulouse, 1736 - 1813).

L'Académie avait fait transcrire la « Décision du Conseil qui décharge du vingtième d'industrie les professeurs et artistes de l'Académie royale de peintrue, sculpture et architecture de Toulouse », datée du 6 août 1754, dans l'« Établissement de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture, à Toulouse, par lettres patentes du Roi », qu'elle avait fait imprimer en 1779 (Toulouse, Rayet) (Arch. mun. de Toulouse, GG 924, p. 24).

<sup>&</sup>lt;sup>202</sup> François de Crussol d'Uzès, archevêque de Toulouse, du 15 août 1753 au 30 avril 1758 (Montmaur, 1702 - Paris, 1758).

étoint les membres qui avoint droit d'assister à cette commission préliminaire, qui en devoit dresser le projet pour estre autorisé par l'assamblée généralle.

Ils demandèrent encore comment est-ce que Messieurs les capitouls entendoint expliquer l'article des lettres patentes où il est dit :

« en considération de quoy, les capitouls, devant estre regardés comme les premiers fondateurs de cette société érigée en Académie royale, nous voulons qu'ils en soient toujours présidents nés, et que, de concert avec les officiers et principaux membres, ils puissent faire, pour la police intérieure, tous les arrangements particuliers qui ne seront point contraires ».

Sur quoy, l'Académie, pour expliquer ce que l'on doit entendre par la susditte disposition des lettres patentes, delibéra :

1°, que ce mot, officier, désigne le modérateur, le secrétaire, le sindic de la Ville, le trésorier, et le directeur des artistes.

2°, que « principaux membres » désignent les trois plus anciens membres de chaque classe.

3°, que toutes les fois qu'il sera question d'aménagements particuliers à prendre pour la police intérieure, il sera tenu une assamblée particulière, composée seulement de Messieurs les capitouls, qui y présideront, de Messieurs les commissaires de la Ville, des officiers cy-dessus désignés, et des trois plus anciens membres de chaque classe.

4°, que les points, arrêtés dans cette assamblée particulière, seront référés à l'assamblée généralle de l'Académie, pour estre aprouvés, ou rejetés, à la pluralité des voix, et que l'approbation qu'ils y recevront, pourra, seule, leur doner le caracthere de loy, et d'arrangement déffinitif.

5°, que Messieurs les capitouls seront priés de proposer au conseil de Ville d'aprouver que les séances publiques se tienent, à l'avenir, dans la salle de peinture ».

#### [p. 51]

a : « Messieurs les professeurs et artistes de l'Académie, ayant été taxés mal à propos au vingtième industriel, et s'étant pourvus au conseil, et ayant aussi représanté à Monsieur l'intendant que l'Académie des arts de Bordeaux avoit été déchargée de cette taxe par un arrest du conseil, qui, par le nommé, sembloit estre commun à toutes les Académies des arts, Monsieur l'intendant dona un advis favorable, et ils en furent déchargés, par une décision du

commissiares iroint faire part d'un évènement, aussi honorable pour l'Académie, à Messieurs les capitouls, et les prier de faire enregistrer cette décision dans le greffe de l'Hôtel de Ville, et permettre que la signification leur en fut faite [...]. Le sieur Gibert, élève de l'Académie, ayant manqué grièvement à Monsieur Despax, professeur, et s'étant porté à des excès contre luy, l'Académie délibéra de prendre le fait et cause de Monsieur Despax, regardant l'injure qu'il a resçeue comme faite à elle-même. En conséquence, elle se rendit propre la plainte portée par les professeurs contre ledit Gibert, par devant Messieurs les capitouls, qu'elle déclara vouloir estre poursuivie, à ses fraix et dépends, jusques à sentence définitive, et elle délibéra de plus fort qu'à l'advenir, touts les cas pareils seroint censsés la regarder<sup>203</sup>.

Que les commissaires nommés pour aller faire le raport à Messieurs les capitouls de la décharge du vingtième obtenue, leur feront pareillement raport de l'excès commis par ledit Gibert, et que pour prévenir, à l'advenir, de pareilles insolences, et maintenir, dans l'école, la paix, la tranquilité et la subordination, sans lesquelles elle ne peut faire des progrès, elle fit aussi prier Messieurs les capitouls d'ordoner qu'un soldat du guet fut posé en sentinelle à la porte de l'école, pour y rester, tout le temps que l'école tiendroit, et de prêter main forte aux proffesseurs, toutes les fois qu'ils le requerroint, et faire ce que les proffesseurs jugeroint nécessaire, pour contenir et intimider les élèves. Il fut aussi délibéré, dans la même assamblée, que ledit Gibert seroit chassé, pour toujours, de l'école, et que Messieurs les professeurs pourroint chasser, pour un temps, ou pour toujours, les élèves qui cometroint, dans l'école, des fautes graves, selon qu'ils l'arbitreroint.

Que l'élève, chassé de l'école, par un professeur, ne pourra estre receu par un autre professeur, que le temps de son abstantion ne soit expiré, et sans l'avoir préalablement communiqué au professeur qui l'auroit puni.

De plus, que le jugement qui interviendroit contre ledit Gibert et la présente délibération seroint affichés, dans l'école, en gros caractère, afin de marquer combien l'Académie<sup>204</sup> réprouve de pareils excès, et la résolution où elle est de les réprimer, que dans cette vue, il seroit fait part, par Monsieur le secrétaire, à toutes les académies du royaume, de ce qui s'est passé à cet égard.

385

\_

<sup>&</sup>lt;sup>203</sup> L'Académie paya les frais de justice avancés par Despax dans cette affaire contre Gibert le 3 mars 1755 (Arch. mun. de Toulouse, 1 R 82, École des Beaux-arts, Détails justificatifs de dépenses des budgets de 1754 à 1757, f°. 2. Ce cahier, conservé dans une liasse de documents du début du XIX<sup>e</sup> siècle semble être la seule trace des comptes de l'Académie pour les années 1750. En début de cahier est indiqué « n° 7 », ce qui pourrait

supposer l'existence de six autres cahiers du même type). <sup>204</sup> « Afin de marquer combien l'Académie » est de la main du compilateur.

conseil du 6 août 1754, qui leur fut envoyée par Monsieur l'intandant, avec une lettre des plus flateuses, et des plus obligeantes. Ces messieurs en firent part à l'Académie, dans l'assamblée du 29 décembre 1754, et remirent, en même temps, une copie authentique de cette décision, et les lettres, à ce sujet, en original ».

On trouvera, à la suitte de cette délibération, dans le premier registre, page 261, les lettres de Monsieur l'intendant aux professeurs, au sujet de la demande de la décharge du vingtième industriel, et la décision du Conseil, qui fut des plus favorables.

1755

La première assemblée publique de cette année se tint, selon l'usage, le second dimanche de janvier, qui fut le 12.

L'Académie s'assambla, au petit consistoire de l'Hôtel de Ville, ou Monsieur le président luy fit part de l'installation prochaine de Monseigneur l'archevêque, et proposa de nommer des commissaires, pour luy faire compliment, de la part de l'Académie, ce qui fut fait. Ensuite, Messieurs de l'Académie partirent du petit consistoire pour se rendre au grand consistoire, destiné pour les séances publiques. Ils marchèrent, selon l'ordre et le rang acoutumé, les académiciens à la droite des capitouls et des membres de l'Hôtel de Ville. Monsieur le modérateur rendit compte, dans cette séance, des travaux de l'année précédente, et il termina la séance par la lecture de partie d'un ouvrage de Monsieur Labarthe, professeur, intitulé « Essai sur le païsage ».

Messieurs les commissaires chargés de complimenter Monsieur l'archevêque, ayant rendu compte de leur commission, dirent que Monsieur l'archevêque les avoint très bien receus, qu'il les avoint acompagnés jusques à la seconde porte de son apartement, et qu'il avoit passé le lendemain à la porte de Monsieur de Saint-Amand, qui étoit celuy qui avoit porté la parolle, au nom de l'Académie. Monsieur Cammas remit, dans cette assamblée, à Monsieur le modérateur une lettre de Monsieur Kapeller<sup>205</sup>, peintre, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, adressée à celle de Toulouse, qui la prioit de luy doner des éclaircissements, et des instructions, sur nos règlements et nos travaux, et prioit l'Académie de vouloir leur permettre sa correspondance, sur quoi, il fut délibéré d'envoyer touts les éclaircicements demandés, et d'assurer l'Académie de Marseille de notre empressement à former la liaison qu'elle désire d'établir avec nous, pour le succès des arts, et des deux académies. Cette correspondance s'est soutenue depuis, fort exactement, par des lettres et des mémoires que l'on s'est envoyés réciproquement, chaque année<sup>206</sup>.

-

<sup>&</sup>lt;sup>205</sup> Jean-Joseph Kapeller, peintre et architecte (Marseille, 1709 - 1790).

<sup>&</sup>lt;sup>206</sup> Une partie de la correspondance entre les académies de Marseille et Toulouse a été publiée en 1889 par Étienne Parrocel. Cette demande de l'Académie de Marseille y est évoquée, p.16. Parrocel ajoute que la lettre aurait été écrite à d'Orbessan, qui y a répondu. Parrocel précise que « La liste des pièces provenant de l'Académie de Toulouse, portant en tête « Délibération du 13 juillet 1756, contient l'état détaillé des dépenses de cette académie » ((Étienne Parrocel, *Histoire documentaire...*, p.13 - 32 ; p. 16, note. 1).

Monsieur le modérateur acheva, dans cette assamblée, de lire l'ouvrage de Monsieur Labarthe, sur le païsage, dont il n'avoit pu lire qu'une partie, dans l'assemblée publique. L'Académie aprouva cet ouvrage, et délibéra qu'il seroit transcrit, en entier, dans le registre des annalises.

Monsieur Laporte, receveur des impositions de la Ville, ayant reffusé à Messieurs les professeurs de leur rendre les sommes qu'ils luy avoint payées, par manière de consignation pour le vingtième industriel, qu'on ne luy remit l'original de la décharge du Conseil, il fut délibéré que cet original luy seroit remis, pour sa décharge, à la charge d'en fournir, à l'Académie, une copie en forme, signée de luy, et que cette copie seroit remise dans les archives de l'Académie, à la place de l'original. Le concours pour le grand prix d'architecture, ayant esté indiqué à un certain jour et heure, il ne se présenta qu'un élève. Les commissaires n'ayant point oui dire qu'il y eut eu d'exemple pareil, jugèrent à propos de se retirer pour consulter l'Académie, qui délibera que les commissaires doneroint le sujet à l'élève, quoyqu'il fut seul, mais que touts ceux qui sont en état de concourir se présenteroint devant les commissaires, pour y prendre le sujet doné, et travailler en conséquence, à peine contre les refusants de ne pouvoir, à l'avenir, estre admis à aucun concours, sous quel prétexte que ce soit, et qu'a cet effet, le professeur, du genre dont seroit le prix que l'on devra doner, et le professeur de mois, doneront, pour chaque prix, une liste des élèves qu'ils jugeront en état de travailler pour ledit prix. L'Académie jugea que bien qu'un élève ne fut pas assés avancé pour pouvoir espérer de remporter le prix, il ne pouvoit toutes fois que luy estre extremement profitable de travailler d'après le sujet doné.

L'assamblée publique, pour la distribution des prix, se tint, comme à l'ordinaire, le second dimanche, 13 juillet 1755. Le cérémonial ordinaire y fut observé, Monsieur Tillhol, capitoul et chef du Consistoire, en fit l'ouverture par un discours très éloquent, sur les avantages que procurent le goût et la culture des beaux-arts.

Ensuite, Monsieur le chef fit apeler les élèves, qui vinrent, l'un après l'autre, à proportion qu'on les apeloit, pour recevoir les prix qu'ils avoint mérités.

Ces élèves furent les sieurs Viel, un prix de 15 livres, Darbou<sup>207</sup>, 15 livres, Despinasse<sup>208</sup>, 15 livres, Arnal, 15 livres, Mortreuil cadet, 20 livres, Martin<sup>209</sup>, prix du

-

<sup>&</sup>lt;sup>207</sup> Jean-Marie Darbou, sculpteur (?, v. 1739 - Toulouse, 1775). (Arch. mun. de Toulouse, GG 683, 1775, le 3 décembre).

<sup>&</sup>lt;sup>208</sup> Durand Lespinasse, sculpteur (vers 1723-Toulouse, 1784) (Arch. mun. de Toulouse, GG 361, 1784, le 4 décembre, décès, à soixante et un an, de Durand Lespinasse, sculpteur)

modèle, 30 livres, Lanaspèze<sup>210</sup>, prix du modèle, 30 livres, Arnal, prix de composition, 60 livres, Renaud, prix de composition, 60 livres, Lucas, prix de composition, 60 livres. 320 livres.

Monsieur le modérateur termina la séance par l'annalise des ouvrages couronés, qui étoint exposés dans la salle où se tint l'assamblée. La séance finit par la distribution du programme, pour l'année 1756. Le leundi 25 août, Messieurs de l'Académie se rendirent, vers les trois heures après midi, dans le petit consistoire, d'où, étant partis avec Messieurs les capitouls, revêtus de leur manteau comtal, ils se rendirent au sallon des tableaux, pour en faire l'ouverture, précédés des fanfares de l'Hôtel de Ville. Cette exposition de tableaux devoit durer pendant huit jours consécutifs.

On procéda, selon l'usage, le dernier dimanche du mois d'août, à la nomination du modérateur, pour l'année 1756. Monsieur Françain, ancien capitoul, fut nommé à cette place<sup>211</sup>.

1756

La séance publique du<sup>212</sup> mois de janvier 1756 n'eut pas lieu, (quoyqu'indiquée par des affiches) à cause de l'assemblée générale du Conseil de Ville, pour la nomination de Messieurs les députés aux États.

Mais elle fut tenue le dimanche suivant, premier février, et Monsieur Francain, modérateur y prononça le discours d'usage. Monsieur Rivals, directeur, termina la séance par la lecture d'un mémoire très sçavant et très correctement écrit, très propre à exiter le goût et l'émulation des élèves. Après quoy, l'Académie se retira au petit consistoire, d'où elle étoit partie, en observant, dans la marche, le même ordre, et le même rang prescrit qu'elle avoit observé en venant. Monsieur Rivals lut, dans la séance du huit février suivant, un mémoire qui contenoit l'histoire des différents peintres qui avoint existé dans cette ville. L'Académie en fut si satisfaite qu'elle délibéra qu'il seroit transcrit dans le registre des annalises. L'ouvrage, qui avoit esté donné à faire à Monsieur Hardy, pour sa réception, ayant

<sup>&</sup>lt;sup>209</sup> Le personnage n'a pas pu être identifié, toutefois, s'agit-il peut-être du graveur Martin, qui collabora, entre 1778 et 1779 à l'exécution de plusieurs gravures du *Nouveau Recueil d'Ostéologie et de myologie* (Toulouse, Dupleix, 1779) du peintre Jacques Gamelin.

<sup>&</sup>lt;sup>210</sup> Il s'agit très certainement du peintre Jean-Bertrand Lanaspèze (?, vers 1735 - Toulouse, 1780). Ce dernier fut qualifié, lors du mariage du peintre Jean-Paul Lucas, auquel il assistait, de « peintre et maître de dessein de l'abaye de Sorèze » (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 10755, 1° reg., f°63-68, 1762, 14 avril) Un autre Lanaspèze, Henry François, égalment peintre, a été repéré à Toulouse, où il se maria en 1769 (Arch. mun. de Toulouse, GG 346, 1769, 7 novembre). Nous n'avons pas pu établir d'éventuel lien de parenté entre ces deux personnages.

personnages.

<sup>211</sup> En marge, sur la droite, Mondran a ajouté « Monsieur Françain modérateur pour l'année 1756, Monsieur d'Orbessan secrétaire, Monsieur de Saint-Amand, trésorier.

<sup>&</sup>lt;sup>212</sup> « La séance publique du » est un ajout du compilateur.

esté examiné par l'Académie, et trouvé bon, il fut resceu à une place d'associé artiste, le 22 février 1756.

Monsieur Bouton<sup>213</sup>, peintre en miniature, ayant fait son ouvrage de réception, et l'ayant remis à l'Académie, elle l'examina, et l'ayant trouvé bien, elle le receut associé artiste, le 14 may 1756.

Le sieur Gibert, élève de l'Académie, qui avoit esté chassé, pour toujours, des écoles, pour avoir manqué grièvement à Monsieur Despax, professeur, comme on l'a vu cy-devant, rentra en grâce, à la prière de Monsieur Despax, luy même touché des pardons qu'il fut luy demander de ses manquements à son égard, mais l'Académie, quoique édifiée de la conduite pieuse de Monsieur Despax, ne voulut y consentir, à cause de l'exemple, qu'à condition que Gibert répeteroit, en pleine école, les excuses qu'il avoit déjea fait à Monsieur Despax, qui furent mises par écrit, et qui furent, par luy, lues et prononcées, en ces termes :

« Messieurs, je ne sçaurois assés vous exprimer la joye que je ressents de la grâce que l'Académie a bien voulu m'acorder, ny le regret que je sents, de m'être exposé à encourir son indignation. C'est les larmes aux yeux que j'avoue la faute que j'ay commise, mais c'est de cet aveu que j'espère un oubli éternel, de tout ce qui s'est passé. Je suplie Monsieur le modérateur de vouloir bien rendre à l'Académie mon repentir, dans toute sa sincérité. Je prie Messieurs les proffesseurs de vouloir bien m'acorder la même indulgence, et en particulier Monsieur Despax que j'ay offenssé perssonnellement. Quant à vous, Messieurs, avec qui il m'est permis de venir reprendre les mêmes leçons, dont vous profités journellement, je me propose de vous justifier, par ma conduite, combien j'aspire à l'avantage de mériter votre estime, la générosité de Monieur Despax, les bontés de Messieurs les professeurs et la protection de l'Académie. »

Malgré cette amnistie, l'Académie délibéra que le sieur Gibert ne pourroit tirer à aucun prix de cette année, et qu'il ne luy seroit permis d'y tirer que l'année suivante, à condition qu'il raporteroit, mois par mois, des certificats d'assiduité et de bone conduite dans les écoles, signés de Messieurs les professeurs.

Monsieur Simonin, professeur et célèbre graveur qui avoit fait présent à l'Académie des deux sceaux des armoiries, fit encore, dans cette séance du 13 juin 1756, présent d'un petit sceau pour cacheter les portefeuilles dans lequels on a acoutumé d'enfermer les ouvrages des concours, dès qu'ils sont faits, jusques à ce que l'Académie les distribue aux

\_

<sup>&</sup>lt;sup>213</sup> Guillaume Gabriel Bouton, peintre (Cuxac d'Aude, 1730 - Toulouse, 1782).

professeurs pour en faire les raports. L'académie receut ce nouveau présent de Monsieur Simonin avec reconnoissance, et touts les éloges que méritoint l'ouvrage de ce célèbre artiste.

La séance publique se tint, suivant l'usage ordinaire, le second dimanche de juillet, qui fut le onze. L'Académie se rendit au petit consistoire, et les capitouls, revêtus de leur manteau comtal, conduisirent les académiciens au grand consistoire, précédés de leur fanfare et de leurs bedeaux, le modérateur, et les académiciens, à la droite, les capitouls, les commissaires triennaux, et le sindic de la Ville, à la gauche, et se placèrent, de même, suivant l'usage acoutumé. Monsieur Tilhol, chef du Consistoire, ouvrit la séance par un discours sur les avantages que procurent le goût et la culture des arts. Le discours fini, il fit appeler, par le bedeau, les élèves qui avoint remporté les prix. Ce furent les sieurs Vinsac<sup>214</sup>, un prix de 15 livres, Gamelin<sup>215</sup>, 15 livres, Gasc<sup>216</sup>, prix de ronde-bosse, 30 livres, Bordes, 20 livres, Cailhive, 20 livres, Lucas cadet<sup>217</sup>, 15 livres, Vireben<sup>218</sup> 15 livres, Arnal, grand prix d'architecture, 300 livres.

Monsieur Francain, modérateur, termina cette séance par l'annalise des ouvrages couronés, qui étoint exposés dans la salle où se tint l'assamblée. Il en fit remarquer les beautés, sans oublier ce que l'Académie y auroit désiré de plus parfait et de mieux achevé, après quoy, le bedeau distribua les programmes, pour l'année suivante, 1757, et l'Académie se retira au petit consistoire, dans le même ordre qu'elle étoit venue.

L'Académie de Marseille, toujours attentive à entretenir sa correspondance avec l'Académie de Toulouse, luy écrivit le 30 juillet de cette année, pour lui apprendre que le<sup>219</sup> Roy, par un arrest de son Conseil, venoit de leur acorder la somme de trois mille livres pour leurs dépensses annuelles. L'Académie les remercia de leur atantion, et leur témoigna le plaisir qu'elle avoit de ce succès, et la pria de luy aprandre quels moyens ils avoint employés

<sup>&</sup>lt;sup>214</sup> Deux frères nommés Raymond et Jean Vinsac pourraient correspondre à ce personnage. En l'absence de précisions de Mondran, il est probable qu'il s'agisse de l'aîné, Raymond Vinsac, dit Vinsac aîné, orfèvre (Toulouse, 1742 - 1781) À son sujet, voir Jean Thuile, *Histoire de l'orfèvrerie...*, t.3, p.409 - 410. Notons que Mesuret évoque l'existence d'un Claude-Dominique Vinsac, né un 25 (le mois est omis par l'auteur, comme l'année, mais il lui donne 15 ans en 1764) qui indique, sans plus de précisions, qu'il aurait travaillé comme graveur à Paris (Mesuret, Robert, *Les graveurs en taille-douce, 1600-1800*, Toulouse, Musée Paul-Dupuy, 1951, p.194).

<sup>&</sup>lt;sup>215</sup> Jacques Gamelin, peintre (Carcassonne, 1738 -1803).

<sup>&</sup>lt;sup>216</sup> Le nom de Gasc était assez répandu. Plusieurs personnages pourraient correspondre, à cette date. Si l'on se limite à Toulouse, deux frères, maçon, Jean-François et Antoine Gasc, débutaient alors leurs carrières (Antoine, le cadet, fut émancipé par son père en 1762 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 10898, f° 262). Il testa en 1779, en se disant « architecte et entrepreneur en travaux publics ». Deux frères, doreurs, Guillaume et Antoine, portèrent, eux-aussi, le même patronyme.

<sup>&</sup>lt;sup>217</sup> Jean-Paul Lucas, peintre (Toulouse, 1739 - Saint-Loup Cammas, 1807).

<sup>&</sup>lt;sup>218</sup> Jacques-Pascal Virebent, architecte et ingénieur (Toulouse, 1746 - 1831).

<sup>&</sup>lt;sup>219</sup> « année pour lui apprendre que le » est un ajout du compilateur.



# [p. 52]

a : « elle délibéra de faire exécuter le *te deum* de Lalande<sup>35</sup>, par Monsieur Dupuy<sup>36</sup>, maître de musique de Saint-Sernin, dans la chapelle royale des Pénitents blancs, après une messe basse en actions de grâces de l'heureuse conservation de nostre auguste monarque, et que l'Académie y assisteroit en corps ».

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Michel-Richard de Lalande, compositeur (Paris, 1657 - Versailles, 1726).

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> Bernard-Aymable Dupuy, chanteur et compositeur (Toulouse, 1707 - 1789).

pour obtenir cette faveur. L'une et l'autre de ces lettres sont reportées dans le premier registre, folio 318 et 319.

L'exposition publique des tableaux se fit, comme à l'ordinaire, le jour de Saint-Louis, 25 août. Les capitouls et l'Académie en firent l'ouverture avec les cérémonies usitées, et elle dura pendant huit jours.

Le dernier dimanche, 30 du mois d'août, l'académie nomma Monsieur Castel modérateur pour l'année 1757. Monsieur Castel, modérateur pour 1757, Monsieur d'Orbessan, secrétaire, Monsieur de Saint-Amand, trésorier. Des inconvénients légitimes empêchèrent l'Académie de tenir la séance publique du mois de janvier, et il fut délibéré que cette séance n'auroit point lieu de cette année, sans toutes fois que cette délibération put tirer à conséquence, pour l'avenir.

L'Académie, que l'horrible attentat, commis contre la personne sacrée du roy, le 5 de ce mois, avoit accablée de douleur et de consternation, ressentit la joye la plus vive lorsqu'elle aprit que notre auguste monarque jouissoit d'une convalescence qui ne laissoit plus rien à craindre pour ses jours. Empressés à marquer, avec tout l'éclat que ses forces<sup>220</sup> peuvent luy permettre, l'allégresse que luy causoit la conservation d'un prince, le bien aimé de ses peuples, et de témoigner son amour, sa fidélité, et sa reconnoissance, pour un monarque qui estoit, à la fois, père de la patrie et le protecteur des arts]

L'Académie ayant appris, avec joye, l'heureuse guérison du Roy, après l'horrible assassinat qu'avoit commis, contre le monarque, le scélérat Damien<sup>221</sup>, délibéra, le 30 janvier 1757, d'en rendre grâces à Dieu par une messe solemnelle, qu'elle fit célèbrer dans la chapelle de Messieurs les pénitens bleus, suivie d'un *Te Deum*, en musique, qui y fut chanté, à laquelle **[p. 52]** tous les membres de cette académie assistèrent<sup>a</sup>.

[Que pour éviter les contestations qu'il pourroit y avoir entre Messieurs les capitouls et le modérateur, en raison des préférences, l'Académie se rangeroit dans le sanctuaire, sans observer aucun rang de préférence, et que chaqun s'y rendroit comme particulier, mais comme ce délibéré, quand à la séance, ne fut pas du goût de Messieurs les capitouls, Monsieur de Mondran leur proposa de se placer dans le sanctuaire, de la même manière qu'ils se placeoint à l'Académie, c'est-à-dire que le chef du Consistoire seroit au milieu, le long de la balustrade de fer, les autres capitouls, à la gauche, le modérateur à la droite du chef du Consistoire, ainsi que les associés ordinaires, et le reste de l'Académie, à droit et

221 Robert-François Damiens avait tenté d'assassiner Louis XV le 5 janvier 1757.

397

<sup>&</sup>lt;sup>220</sup> Les trois dernières lettres de « forces » sont ajoutées par le compilateur.

gauche, suivant le rang de leur classes. Cet expédient fut adopté, et ce fut ainsi qu'on se plaça, et on laissa, vis-à-vis la place du chef, un espace vuide, en fer à cheval, dans lequel étoit, à droite, sur un fauteuil pour Monsieur le président d'Orbessan, secrétaire perpétuel, et à gauche, un autre fauteuil, sur lequel se placea Monsieur le sindic de la Ville. Après que le te deum fut fini, chaqun se retira sans cérémonie, de même qu'il étoit venu.

L'arrangement que Monsieur de Mondran fit, dans cette ocasion, fut aprouvé par l'Académie, dans la séance du 13 février suivant, et il fut unanimement remercié.]

Madame Carles fut la première de son sexe qui se présenta, pour être admise au concours d'un des prix de l'Académie, qu'elle remporta, avec éloge, le 27 février 1757.

[L'Académie de Marseille répondit, le 29 décembre 1756, à la lettre que celle de Toulouse luy avoit écrit, pour sçavoir d'elle quels moyens elle avoit pris pour obtenir, du Roy, une penssion de trois milles livres. Voicy en substance ce qui résulte de cette réponsse. [...] Monsieur l'intandant, Messieurs les échevins, et les amateurs, édifiés du zèle avec lequel les artistes professoint gratuitement depuis plus de trois ans, s'intéressèrent à faire la demande au Roy de cette penssion, sur le revenu de la Ville, pour l'entretien et dépensses annueles de l'Académie, car si on avoit demandé des honoraires pour les professeurs, on n'auroit rien obtenu, et ce n'a esté que parce que les artistes se sont engagés de professer gratuitemnt, ce qu'ils font actuelement, n'ayant d'autre objet que la gloire de la patrie et le progrès des arts, quoyque par les statuts donnés par le Roy, il soit dit que les places de professeurs ne pourront estre données qu'a un associé artiste, et qu'il semble que Monsieur Labat de Savignac, étant de la classe des associés ordinaires, il ne peut remplir la place de professeur d'architecture. Si quelque artiste la réclamoit cependant, l'Académie, pour témoigner à Monsieur de Savignac la reconoissance qu'elle a, de la générosité, de l'aplication, et du succès avec lequel il a professé gratuitement dans l'école d'architecture, le nomma à une place d'associé artiste, et en cette qualité luy conféra le titre de professeur d'architecture, et luy réserva aussi sa place dans la classe des associés ordinaires, en sorte qu'à l'avenir il seroit inscrit dans la liste des associés ordinaires, et dans celle des artistes, en qualité de professeur d'architecture.]

L'Académie s'étant convaincue, par l'usage, qu'il étoit indispensable d'ajouter aux règlemens du Roy, comme il l'avoit permis, plusieurs articles de détail, nécessaires au bon ordre et au progrès des arts, assembla la commission des règlemens, qui, après s'être occupée, dans plusieurs séances, de tous les articles qu'elle crût devoir y ajouter, en forma un corps de règlemens, sous le titre d'arrangemens, contenant 20 articles, qu'elle présenta à l'assemblée générale du 11 avril 1757, ou après que la lecture en eut été faite, ils furent approuvés,

# [p. 53]

a : « On trouve à la page deux du second registre une délibération qui exempte les fils des professeurs vivants du certificat d'assiduité aux écoles pour pouvoir concourir aux prix, attendu que l'Académie est persuadée que leurs pères leurs auront apris, chez eux, tout ce qui est nécessaire pour pouvoir tirer au prix, de même que si ils avoint esté aux écoles, et il n'y a que celle du modèle vivant qui en soit exceptée. Il fut aussi décidé, dans une autre assamblée, que quoyque on eut remporté un prix de composition, on pouvoit concourir pour le prix du modelle, qui a paru estre supérieur, vu la difficulté qu'il y a de le bien copier. On trouve cette décision à la page 4 du second registre, délibération contraire à celle qu'elle avoit pris précedemment, le 29 juin 1755, au premier registre, folio 281».

transcrits sur le  $[l^{er}]$  regitre  $[page\ 334\ et\ suivantes]$  et  $[ils\ furent\ ensuite]$  imprimés  $[et\ distribués\ à\ tous\ les\ membres\ de\ l'Académie]$ .

L'Académie acheta, comme elle l'avoit délibéré, le livre intitulé [p. 53] *Les tableaux tirés de l'Illiade d'Homère et de Virgile* par Monsieur le Comte de Caylus<sup>222</sup>. Monsieur Castel les remit à l'assemblée du 30 may 1757.

[La séance publique pour la distribution des prix se tint, le 10 juillet 1757, dans la forme acoutumée. Monsieur Désirat<sup>223</sup>, chef du Consistoire, fit le discours d'usage. Monsieur Castel, modérateur, fit une savante annalise des ouvrages couronnés, qui, selon l'usage, étoint exposés, dans la même salle, à la vue du public. Les élèves qui remportèrent les prix furent les sieurs Gourdet<sup>224</sup>, un prix de 15 livres, Rome<sup>225</sup> prix de 15 livres, Vireben 15 livres, Gibert, prix de ronde-bosse 20 livres, le même, perspective 20 livres, Darbou<sup>226</sup> petit prix de sculpture 60 livres, Gasc architecture 60 livres, Mademoiselle Carles, prix de dessein de 15 livres,

Monsieur Titon du Tillet envoya son estampe du Parnasse français qu'il pria l'Académie de vouloir bien accepter. Elle luy en témoigna sa reconnoissance, par une lettre de remerciement, que Monsieur d'Orbesan, secrétaire, fut prié de luy écrire.

L'ouverture du sallon des tableaux se fit, comme à l'ordinaire, le 25 août, avec les cérémonies usitées. L'exposition dura pendant huit jours, et il y eut, toujours, un très grand concours de monde, de tout état et condition.

L'Académie s'étant assemblée, selon l'usage, le dernier dimanche d'août, qui se trouva le 28, nomma Monsieur Destadens modérateur pour l'année 1758.

L'Académie de Marseille ne manqua pas de doner les marques de souvenir à celle de Toulouse, comme à l'ordinaire, au renouvelement d'année, et Monsieur le secrétaire luy répondit très obligeament. La séance publique du mois de janvier se tint le 12 février 1758,

401

<sup>&</sup>lt;sup>222</sup> Anne Claude Philippe de Pestels de Lévis de Tubières-Grimoard, comte de Caylus, *Tableaux tirés de l'Iliade* et de l'Odyssée d'Homer et de l'Énéide de Virgile, avec des observations générales sur le costume, par Monsieur le comte de Caylus, Paris, Tilliard, 1757.

<sup>&</sup>lt;sup>223</sup> Jean Désirat (Toulouse, 1700 - 1767), élu comme avocat en 1753, chargé de la justice et chef du Consistoire en 1757.

Le nom de Gourdet n'est apparu qu'à une occasion durant nos recherches. Un certain « Jean-François Gourdet, étudiant », fut témoin lors du mariage du sculpteur Nicolas Fleming (Arch. mun. de Toulouse, GG 336, 1755, le 28 novembre), il pourrait s'agir du personnage évoqué par Mondran. Lors de ce mariage, les trois témoins étaient « étudiants ». Les deux autres étaient les frères Picart. L'un d'eux était probablement le géomêtre Jacques Picart. Ce personnage se maria, à Mirepoix, en 1762. Il était précisé dans le contrat qu'il avait « résidé à Toulouse pendant environ dix années » (Arch. dép. de l'Ariège, 5 Mi 64, 1762, 11 octobre).

<sup>&</sup>lt;sup>225</sup> François César Derome, doreur (Toulouse, 1736, - 1813) (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 1215, 1813, 29 septembre, testament de François-César Derome) fils du doreur François Derome (?, vers 1702 - Toulouse, 1786).

<sup>&</sup>lt;sup>226</sup> Jean-Marie Darbou, sculpteur (Toulouse (?), v. 1739 - Toulouse, 1775).

conformément à ce qui avoit esté précédament délibéré. On y observa les cérémonies d'usage. Monsieur Destadens, modérateur, y prononça un discours sur les avantages que procurent le goût et la culture des arts. Après quoy, l'Académie rentra dans le petit consistoire, dans le même ordre quelle étoit venue.

L'Académie ayant, plusieurs fois, observé que la plupart des assamblées laissoint encore, après les ocupations ordinaires, du temps pour quelque lecture utile, délibéra d'achetter des livres qui traitassent des arts libéraux, tels que le sont ceux de Richarsson<sup>227</sup>, les conférences de l'Académie de Paris<sup>228</sup> et autres de cette espèce, pour remplir le vuide.

Monsieur de Gaillac Puy Saint-Pierre étant mort, on nomma à la place Monsieur Amblard<sup>229</sup>, ancien capitoul, le 28 mars de cette année, et par délibération, il fut dit que plusieurs des membres de l'Académie, n'ayant pas fait leur annalise, et d'autres n'ayant pas assisté à une des trois dernières séances, n'auroint point de voix délibérative pour l'élection, ce qui fut exécuté rigoureusement. Monsieur Dujeon<sup>230</sup>, peintre, s'étant présenté pour obtenir une place d'associé artiste, fut admis à faire son tableau de réception, et lorsque ce tableau fut fini, il le présenta à l'assemblée de l'Académie du 2 juillet 1758, et il fut resçeu dans la même assemblée à une place d'associé artiste.

L'assamblée publique, pour la distribution des prix, se tint le 9 juillet 1758, selon la forme acoutumé. Monsieur Tournier<sup>231</sup>, capitoul et chef du Consistoire, prononça le discours et Monsieur Destadens, modérateur, fit l'analise des ouvrages couronés. Les élèves qui remportèrent les prix furent les sieurs Maignac, un prix de 15 livres, Baillières<sup>232</sup>, 15 livres, Baric<sup>233</sup>, prix de géométrie, 15 livres, Raimond<sup>234</sup>, architecture, 60 livres, Gourdet, prix de ronde-bosse, 20 livres, Raymond<sup>235</sup>, de perspective, 20 livres.

<sup>&</sup>lt;sup>227</sup> Jonathan Richardson, père et fils, *Traité de la peinture et de la sculpture*, Amsterdam, Herman Uytwerf, 1728. Ce traité est la traduction, revue et aménagée par les auteurs, de *Two discourses, I, An esay on the art of criticism* (1715), et *II, An argument in behalf of the science of the connoisseur* (1719).

<sup>&</sup>lt;sup>228</sup> Probablement les textes de Félibien (*Conférences de l'Académie royale de peinture et de sculpture, pendant l'année 1667*, Paris, Léonard, 1668) ou éventuellement ceux transcrits par Coypel (Charles Coypel, *Discours prononcez dans les conférences de l'académie royale de peinture et de sculpture*, Paris, 1721.)

<sup>&</sup>lt;sup>229</sup> Pierre-Jean-François Amblard (v. 1702 - Toulouse, 1762), capitoul élu comme avocat en 1752, chargé de la justice mais dispensé de service, chargé de la justice et chef du Consistoire en 1759.

<sup>&</sup>lt;sup>230</sup> Charles Dujon, peintre, originaire de Nancy documenté dans le sud de la France entre 1759 et 1784, et dit « originaire de Bretagne » dans les Calendriers de Toulouse.

<sup>&</sup>lt;sup>231</sup> Jean-Baptiste-Joseph de Tournier (mort après 1766), capitoul élu en 1745, chef du Consistoire en 1745 et 1758

<sup>&</sup>lt;sup>232</sup> Michel Louis Antoine Balières (? v. 1736 - Toulouse 1776), peintre.

<sup>&</sup>lt;sup>233</sup> Probablement le géomètre Germain-Antoine Baric (? - Lamalou les Bains, 1781) (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 26534, 1781, 24 novembre).

<sup>&</sup>lt;sup>234</sup> Il s'agit très vraisemblablement de l'architecte Jean-Arnaud Raymond (Toulouse, 1738 - Paris, 1811).

<sup>&</sup>lt;sup>235</sup> Il pourrait s'agir de l'architecte, mais mentionnons néanmoins qu'un doreur portait le nom de Joseph Raimond, à Toulouse, et fut actif durant les dernières années du XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'ouverture du sallon des tableaux se fit, à l'ordinaire, le 25 août, feste de Saint Louis. Monsieur de Marle, modérateur pour 1759, Monsieur d'Orbessan, secrétaire, Monsieur Saint-Amand, trésorier<sup>236</sup>.

L'Académie s'étant assamblée, le dernier dimanche, 27 août, pour la nomination du modérateur, Monsieur de Marle fut nommé à cette place.

Les divers membres de l'Académie s'étant rendus dans le petit consistoire, le second dimanche, 14 janvier 1759, pour tenir l'assamblée publique, indiquée à ce jour-là, se sont rendus, en la forme ordinaire, au grand consistoire. Monsieur de Marle, modérateur, prononça un discours sur le génie et le goût des Beaux-arts, qui ont été cultivés dans divers païs.

Monsieur Rivals a terminé la séance par un autre discours, dans lequel il n'omit rien de ce qui peut exiter, le zèle, et l'amour des beaux-arts, le goût, et l'émulation des élèves de l'Académie.

L'Académie de Marseille, toujours très attentive à doner des marques de son souvenir, à chaque commencement d'année, écrivit à celle-cy une lettre très obligeante, à laquelle Monsieur d'Orbessan, secrétaire, s'empressa de répondre, suivant l'intention de l'assamblée<sup>237</sup>.

Monsieur Arnal, ayant désiré estre reçu associé artiste, fit un ouvrage, dont le sujet luy fut donné par les comissaires, lesquels l'ayant présenté à l'assamblée de l'Académie, le 11 may 1759, et après avoir été fort aplaudi, le sieur Arnal fut resçeu associé artiste. La place de Monsieur Françain ayant été déclarée vacante, dans la dernière assamblée, à cause de sa trop longue absence, Monsieur le marquis de Chalvet<sup>238</sup>, sénéchal, fut nommé à la place vaquante d'associé ordinaire.

Monsieur le modérateur proposa, pour remplir la place, vacante par la mort de Monsieur de Lagorrée, Messieurs Raspide<sup>239</sup> et Merac, mais comme Messieurs les capitouls souhaitoint de faire nommer à cette place un ancien capitoul, ils prétendirent que Monsieur le modérateur n'avoit point le droit exclusif de proposer les sujets, et le prièrent d'adjouter, au nombre de ceux qu'il avoit proposé, Monsieur Fabry, ancien capitoul et commissaire

405

<sup>&</sup>lt;sup>236</sup> Cette dernière phrase a été ajoutée par Mondran sur la droite.

<sup>&</sup>lt;sup>237</sup> Orbessan fut, au sein de l'Académie de Toulouse, le correspondant privilégié de l'Académie de peinture et de sculpture de Marseille. Le gersois s'était en effet lié d'amitié avec le sculpteur marseillais Verdiguier et était devenu associé amateur étranger de l'Académie de Marseille (à ce sujet, voir Étienne Parrocel, *Histoire documentaire...*, t. 1, p.84-88).

<sup>&</sup>lt;sup>238</sup> Henri-Auguste Chalvet de Rochemonteix, marquis de Merville, conseiller au parlement de Toulouse, sénéchal de Toulouse et de l'Albigeois (?, 1713 - Toulouse, 1772).

<sup>&</sup>lt;sup>239</sup> Jean Joseph Boyer Raspide (?, vers 1721 - Toulouse, 1791).

triennal, Monsieur Ducros et Monsieur Lavaisse fils, de nombre de ceux qui étoint du Corps de Ville, ou qui dépendoi[en]t d'eux, étant plus considérable que le reste de l'Académie, Monsieur Fabry l'emporta, et il fut nommé à la place vacante. Le secrétaire eut l'atantion d'écrire, sur le registre, le nombre de voix que chaqun des concurrents eut pour luy. Il y avoit, en tout, 32 vocaux. Monsieur Fabry en eut seixe, Monsieur Boyer Raspide, quatorze, et il y eut un billet blanc, et Monsieur Lavaisse eut une voix. Ors, pour qu'il y eut élection, il faloit que Monsieur Fabry eut 17 voix, parceque selon les règlements, il faut que l'élu eut une voix au dessus de la totalité. Ceux qui s'aperçurent de la nullité de la nomination n'en dirent mot, espérant qu'à la première assamblée, on reviendroit au scrutin. Effectivement, Monsieur le modérateur, ayant fait apercevoir à l'Académie, dans la séance suivante, du 10 juin, qu'il y avoit une nullité dans la nomination de Monsieur Fabry, atandu qu'il n'avoit eu que seixe voix, tandis qu'il auroit falu qu'il en eut dix et sept, on revint au scrutin, et comme l'Académie désiroit aquérir Monsieur Raspide, qui étoit un amateur dont les talens reconus, soit pour la téorie, soit pour la pratique, auroit esté d'un grand secours, que d'un autre côté, les membres de l'Hôtel de Ville auroint regardé comme un affront que, si on revenoit au scrutin, Monsieur Raspide<sup>240</sup> ne l'emporta, on convint, avant de commencer l'assamblée, que l'on reviendroit au scrutin, que l'on nommeroit Monsieur Fabry et qu'on acorderoit à Monsieur Raspide séance dans les assamblées, avec voix consultative, sans qu'il put, à raison de ce, estre inscrit dans le tableau de l'Académie, ce qui réussit, comme on en avoit convenu.

L'assamblée publique, pour la distribution des prix, se tint le second dimanche, 8 juillet 1759, dans le grand consistoire de l'Hôtel de Ville. Selon l'usage, les divers membres de l'Académie se rendirent dans le petit consistoire, où Messieurs les capitouls se trouvèrent, et de là, descendirent dans la salle de l'assamblée, suivant l'ordre et le rang prescrit par les règlements, et par l'usage, comme il a été dit cy-devant.

Monsieur Amblard, chef du Consistoire, ouvrit la séance par un discours, sur le sujet ordinaire, après quoy, il fit apeler successivement chaqun des élèves, qui avoint remporté les prix qu'il leur distribua.

Ces élèves étoint les sieurs Gilet, un prix de dessein de 15 livres, Quinquiri, de même, 15 livres, Saint-Amans<sup>241</sup>, pour la géométrie, 15 livres, Gamelin, pour la ronde-bosse, 20

<sup>&</sup>lt;sup>240</sup> Mondran semble s'être trompé. Il serait plus logique de voir apparaître ici le nom de Fabry, soutenu par l'Hôtel de Ville, que celui de Boyer Raspide, candidat supporté par l'Académie.

<sup>&</sup>lt;sup>241</sup> Le brodeur Victor Hauteroue, dit Saint-Amans eut plusieurs enfants de son mariage avec Jeanne Debru (Arch. mun. de Toulouse, GG 317, 1740, le 9 octobre). Il s'agit probablement de l'un d'eux. En tenant compte de la date de 1759, il semblerait vraisemblable qu'il s'agisse de Pierre-Marie Autheroue dit Saint-Amans, né en 1741 (Arch. mun. de Toulouse, GG 318, le 3 août 1741) et qui se fera religieux par la suite.

livres, le même, pour la perspective, 20 livres, Gourdet, prix du modèle, 30 livres, Lucas, prix de sculpture, 60 livres, Mauri, prix d'encouragement, 30 livres, Raymond, grand prix d'architecture, 300 livres.

Monsieur Castel, faisant les fonctions de modérateur en l'absence de Monsieur de Marle, fit l'annalise des ouvrages couronés, qui étoint placés à côté de la statue de Clémence Izaure, vis-à-vis de luy, après quoy on distribua les programmes pour l'année 1760, et l'Académie se retira dans le même ordre quelle étoit venue. L'exposition des tableaux se fit cette année, selon l'usage, et commencea le 25 août, feste de Saint-Louis. L'ouverture de ce sallon se fit avec les cérémonies usitées, et dura huit jours. Monsieur de Puimaurin fut nommé modérateur dans l'assamblée du 26 août 1759, pour l'année suivante. La séance publique du mois de janvier se tint le second dimanche, qui fut le 13.]

Monsieur de Marle, modérateur, remit, à l'assemblée du 9 décembre 1759, quatre volumes intitulés *Description de divers tableaux, desseins, statues, bustes, bas-reliefs etc. qui se trouvent en Italie par Monsieur Richarsson*<sup>242</sup> et un volume de tableaux, tirés d'Homère et de Virgile appartenant à l'Académie de peinture, sculpture et architecture<sup>243</sup>.

*[1760.* 

Les divers membres de l'Académie se rendirent dans le petit consistoire de l'Hôtel de Ville, et quand l'assamblée fut formée, ils decendirent avec Messieurs les capitouls dans le grand consistoire, dans l'ordre acoutumé, et s'étant placés chaqun dans leurs places ordinaires, Monsieur de Saint-Amand prononcea, à la place de Monsieur de Puymaurin, qui étoit malade, un discours très sçavant, et très éloquent, sur les avantages que procurent le goût et la culture des arts, et les progrès qu'ils ont fait dans les païs où ils ont été cultivés, après quoy, l'Académie se retira au petit consistoire, dans le même ordre qu'elle étoit partie. Ensuite, Monsieur le président fit part de l'installation prochaine de Monsieur l'archevêque. Sur quoy, il fut délibéré de se conformer à ce qui fut délibéré, et exécuté, lors de l'installation de feu Monsieur de Crussol, et Messieurs de Mondran, le comte d'Espie, Cammas et le Chevalier Rivals furent nommés commissaires pour aller complimenter ce prélat. L'Académie

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>242</sup> Jonathan Richardson, *Description de divers fameux tableaux, desseins, statues, bustes, bas-reliefs, etc., qui se trouvent en Italie*, Amsterdam, Herman Uytwerf, 1728.

<sup>&</sup>lt;sup>243</sup> Anne-Claude-Philippe de Tubières-Grimoard de Pestels de Lévis, comte de Caylus, *Tableaux tirés de l'Iliade, de l'Odyssée d'Homère et de l'Énéide de Virgile, avec des observations générales sur le costume*, Paris, Tilliard, 1757.

de Marsseille écrivit sa lettre d'usage au premier de l'an à celle-cy, et Monsieur de Puymaurin, en l'absence de Monsieur d'Orbessan, secrétaire, y répondit<sup>244</sup>.

Monsieur le modérateur fit lecture, le 30 mars 1760, dans l'assemblée, de plusieurs lettres très polies, qu'il avoit receu de Monsieur Fabry, nouvel associé ordinaire et ancien capitoul, dans lesquelles il le prioit d'anoncer à l'Académie la démission volontaire, qu'il fésoit, de sa place d'associé ordinaire, et des réponsses qu'il luy avoit fait, pour le détourner d'une résolution que l'Académie n'aprandroit qu'avec peine, et Monsieur Fabry, ayant écrit à Monsieur le modérateur qu'il persistoit dans sa résolution, il proposa à l'Académie de délibérer là-dessus, ce que l'Académie fit à regret, et elle accepta la démission de Monsieur Fabry, et à raison de ce, déclara sa place vacante, pour y estre nommé à l'assamblée prochaine, dans la forme ordinaire. Il est à remarquer que Monsieur Fabry étoit le septième ancien capitoul qui occupoit une place d'associé ordinaire, dans la troisième classe, et que si on n'y eut pas mis ordre dans les suittes, l'Académie n'auroit esté composée que d'anciens capitouls. Monsieur Raspide, qui avoit concouru avec Monsieur Fabry lors de la nomination de ce dernier, fut nommé à cette place d'associé ordinaire, dans l'assamblée, tout d'une voix.

Monsieur d'Orbessan, secrétaire, ayant fait observer à l'Académie que Monsieur Tabarié<sup>245</sup>, amateur éclairé des arts, les cultivant avec succès, il seroit utile<sup>246</sup> au progrèz des arts de l'admettre dans les séances, avec voix consultative, de même qu'on en usa, l'année dernière, en faveur de Monsieur Raspide. Sur quoy, l'Académie délibéra de l'admettre avec voix consultative, sans qu'à raison de ce, il put estre nommé dans le catalogue, ny compris dans la distribution du travail, ny employé dans aucune commission, et elle déclara qu'elle entendoit que sa délibération ne pourroit tirer à conséquence, à l'avenir, pour qui que ce fut, ce qu'elle fit pour Monsieur Tabarié, estant dû uniquement à ses talens connus, estant notoire qu'il réunissoit la théorie à la pratique des arts, plusieurs professeurs, et membres de l'Académie, ayant attesté avoir vu des ouvrages de dessein, et de peinture, faits par luy.]

Monsieur Tabarié reçu le 27 avril 1760.

[C'est icy la fin du premier registre.] Les fils des professeurs vivans ne sont point assujétis à l'assiduité aux écoles pour pouvoir concourir aux prix, page 9 du second regitre, quoiqu'on ait remporté un prix de composition on peut remporter le prix du modèle, page 4 du second regitre<sup>a</sup>.

L'Académie de Marseille semble avoir écrit à celle de Toulouse le 26 décembre 1759. Celle-ci lui répondit, par le biais de Marcassus de Puymaurin le 27 janvier 1760 (Étienne Parrocel, *Histoire documentaire ...*, t. 2, p. 17).

<sup>&</sup>lt;sup>245</sup> Pierre-André Tabarié, docteur en médecine.

<sup>&</sup>lt;sup>246</sup> « avec succès, il seroit utile au » est de la main du compilateur.

[p. 54]

a: « marquis ».

b : « Le 27 juillet de cette année, Monsieur David<sup>37</sup>, capitoul, comprit le sieur Bahour<sup>38</sup>, associé artiste et adjoint à professeur de l'Académie dans le rolle des fournitures pour le logement<sup>39</sup>des gens de guerre. L'Académie, s'étant assamblée, réclama contre cette entreprise, et nomma des commissaires, pour aller prier Messieurs les capitouls de rétracter cet ordre, qui étoit l'effet d'une rancune que Monsieur David avoit contre le sieur Bahour. La manière dont cette affaire se passa commença à indisposer l'Académie contre les capitouls ».

[p. 56]

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> Mondran évoque le capitoul David de Beaudrigues.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> Louis François Baour, graveur français (1721-1771).

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> « des fournitures pour le logement » est un ajout du copiste.

[p. 54] Monsieur le comte de Caraman, [lieutenant général des armées du Roy, un de ses associés honoraires] mort à Paris, le 20 du mois d'avril 1760<sup>247</sup>.

Monsieur le comte<sup>a</sup> de Caraman, son fils, a été nommé à la place d'honoraire, le 8 juin 1760<sup>248</sup>.

L'Académie tint sa séance publique, le 13 juillet [1760], dans la forme ordinaire et fit sa distribution des prix le 27 juillet. [Monsieur le chef du Consistoire et Monsieur le modérateur y firent les discours d'usage. Ceux qui remportèrent les prix furent les sieurs Maillot<sup>249</sup>, un prix du dessein, 15 livres, Cammas fils, idem, 15 livres, le même, prix d'anatomie 15 livres, Maillot, prix de géométrie, 15 livres, Ballières, prix de géométrie, 15 livres, Cammas fils, prix de ronde-bosse, 20 livres, Vireben, prix de perspective, 20 livres, Lucas ainé, prix du modèle, 30 livres, Loubeau<sup>250</sup>, petit prix de sculpture, 60 livres, Maury<sup>251</sup>, petit prix d'architecture, 60 livres.] Un artiste, membre de l'Académie, ayant été compris dans le rolle des fournitures pour le logement des gens de guerre, l'Académie étant assemblée, réclama contre cette entreprise et nomma des commissaires pour aller prier Messieurs les capitouls de retracter cet ordre<sup>b</sup>.

Les capitouls vinrent [Le 10 août suivant] à la séance ordinaire et y firent la lecture d'une requête que plusieurs élèves de l'école leur avoient présentée contre un professeur et le commissaire des écoles qui en avoit chassé quelques uns, [p. 55] leur avoit déclaré qu'ils ne concourroient point pour les prix. Le chef du Consistoire, après avoir fait lecture de cette requête, a dit qu'il avoit bien voulu, sans tirer [à] conséquence, en faire part à l'Académie et prendre son avis, sur quoy l'Académie délibéra, à la pluralité des voix, de renvoyer [à] la prochaine assemblée, pour éclaircir les faits et entendre le commissaire et les punir s'ils sont coupables, mais cependant, par provision, qu'ils seroient établis dès ce jour, dans les écoles, pour y prendre les leçons, comme cy devant.

Cette délibération, outrageante pour l'Académie et pour son commissaire, fut l'effet de la cabale et du crédit des Capitouls, qui brouilla l'entière classe des associés ordinaires et une partie de celle des artistes avec la classe des fondateurs, de sorte [p. 56] que les premiers ne mirent plus le pied à l'Académie jusques au 28 décembre, ce qui fait quatre mois et demi<sup>a</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>247</sup> Victor-Pierre François de Riquet, marquis de Caraman, dit le comte de Caraman. Il mourut, à 61 ans, le 21 avril 1760, à Paris, Voir sa notice dans notre dictionnaire biographique.

<sup>&</sup>lt;sup>248</sup> Victor Maurice de Riquet, comte de Caraman (Paris, 1727 - 1807). Voir sa notice dans notre dictionnaire biographique.

<sup>&</sup>lt;sup>249</sup> Joseph Malliot, peintre (Toulouse, 1735 - 1811). Voir sa notice dans notre dictionnaire biographique.

<sup>&</sup>lt;sup>250</sup> Toussaint Loubeau, sculpteur (Toulouse, 1750 - doc. 1793) (Arch. mun. Toulouse, GG 327, 1750, 4 janvier).

<sup>&</sup>lt;sup>251</sup> Pierre Maury, architecte.

a : « Cette ridicule et outrageante délibération pour l'Académie, et pour son commissaire, fut l'effet de la<sup>40</sup>cabale, et du crédit des capitouls, sur les artistes qu'ils accabloint de vexations, dès qu'ils n'étoint pas soumis à leurs décisions, ou qui n'étoint pas de leur advis. »

b : « Monsieur de Mondran, qui étoit connu de Monsieur le comte de Saint-Florentin, et qu'il avoit eu l'honneur de voir à Paris, sur la fin de l'année 1759<sup>41</sup>, avoit déjea prévenu ce ministre sur les abus que les capitouls fesoint de leur autorité, dans l'Académie. Il luy avoit même présenté un mémoire à ce sujet et par le résultat des conversations qu'il eut, il vit bien que le ministre étoit très disposé à les reformer, et à fixer les droits de chaque classe, affin de maintenir le bon ordre et les progrès de l'Académie, de sorte que dans cette circonstance-cy, Monsieur de Mondran ne doutta point que l'ocasion ne fut favorable pour obtenir une prompte justice. Il engagea touts Messieurs les associés ordinaires et les associéz artistes qui avoint quité l'Académie de s'assambler chez Monsieur de Chalvet, et il leur présenta le double du mémoire qu'il avoit remis à Monsieur de Saint-Florentin à signer, auquel il avoit adjouté l'évenement qui venoit d'arriver. Touts ces Messieurs hézitèrent à signer ce mémoire, mais comme Monsieur de Mondran étoit sûr du succès, il les pressa si fort qu'enfin le mémoire fut signé, et envoyé, tout de suite, au ministre, par Monsieur de Mondran ».

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> « son commissaire fut l'effet de la » est un ajout du copiste.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Mondran évoque, dans ses *Mémoires à mes enfants*, une rencontre avec Saint-Florentin, lors du mariage, à Paris, de sa fille Marie-Thérèse avec Alexandre Leriche de la Pouplinière, qui fut célébré le 31 juillet 1759. Les relations directes entre la famille Mondran, et notamment Marie-Thérèse, et le ministre sont confirmée par plusieurs mentions faites par Paul-Louis, le fils cadet de Louis de Mondran, dans sa correspondance avec les frères Saint-Jean (Bibl. mun. de Toulouse, Ms 1353, lettres du 7 août 1763, du 1<sup>er</sup> décembre 1763 et du 25 novembre 1763.

[Ce procédé brouilla le modérateur, le secrétaire, le trésorier, et le reste des associées ordinaires, qui n'étoint pas du Corps de Ville, et une partie de celle des artistes, avec la classe des fondateurs, de sorte que ces associés ordinaires et ces artistes ne mirent plus le pied à l'Académie, résolus de n'y plus revenir qu'après qu'ils auroint obtenu justice du Roy.] Pendant ce tems-la, Monsieur de Mondran présenta un mémoire à Monsieur de Saint-Florentin<sup>b</sup> [Pendant ce temps-là, les capitouls, et les anciens capitouls qui étoint membres de l'Académie, tenoint les assamblées ordinaires, avec quelques artistes, atachés, par état, à l'Hôtel de Ville, ou acablés par leur autorité. Le registre de l'Académie étoit entre les mains de Monsieur le président d'Orbessan, secrétaire perpétuel qui n'avoit pas voulu s'en déssaisir. Les capitouls, et leurs adhérents, s'étant un jour assamblés, envoyèrent l'huissier de l'Académie à Monsieur d'Orbessan, pour le prier, si il ne vouloit pas venir à l'assamblée, d'envoyer au moins le registre. Il répondit qu'il ne vouloit point assister à cette assamblée, et que pour le registre, il ne l'avoit pas, que c'étoit Monsieur de Mondran qui l'avoit. On envoya l'huissier chez Monsieur de Mondran, qui répondit que Monsieur d'Orbessan s'étoit trompé, que c'étoit luy qui l'avoit. Sur ces deux réponses, rendues par l'huissier, on délibéra d'envoyer dire à Monsieur de Mondran, de la part de l'assamblée, d'y venir rendre compte de sa conduite, à quoi il répondit, verbalement, à l'huissier, de dire à ces messieurs qu'il n'avoit rien en main et qu'ainsi il n'avoit aucun compte à rendre à une assamblée particulière, mais qu'il iroit, un jour, rendre ce compte dans une assamblée générale, légitimement convoquée, ou assisteroint les officiers de l'Académie.

Monsieur Carrière<sup>252</sup>, commissaire triennal, un des assamblés, homme violent et peu réfléchi, engeagea cette assemblée, sur le refus qu'avoit fait Monsieur de Mondran de comparoitre, de l'interdire pour six mois, et délibéra, en outre, qu'après les six mois, il seroit mis en mercuriale. Ils achetèrent un petit registre, pour coucher cette délibération, et celles qu'ils espéroint prendre dans les suittes. Monsieur de Puymaurin, modérateur, Monsieur le président d'Orbessan, secrétaire, tous les associés externes, et nombre d'artistes, s'étant retirés de l'Académie, ceux qui restèrent unis aux membres de l'Hôtel de Ville, ny les capitouls, n'osèrent entreprendre de nommer un modèrateur à la dernière séance du mois de juillet, ainsi Monsieur de Puymaurin continua d'exercer les fonctions de sa place en 1761, dès que l'Académie eut resçeu la lettre de Monsieur de Saint-Florentin, de la part du Roy, comme on verra cy après.

-

<sup>&</sup>lt;sup>252</sup> Jean Carrière de Brimont (1715 - 1778), reçu au barreau de Toulouse en 1733, il fut rapidement considéré comme l'un des meilleurs avocats de la ville. Capitoul, il fut élu comme avocat, en 1756, chargé de la justice et dispensé de service.

Monsieur de Mondran, instruit tout de suitte de ce qui venoit de se passer, ne manqua pas d'en instruire Monsieur le comte de Saint-Florentin. Enfin, les capitouls et leurs adhérents firent tant d'imprudences et tant de fausses démarches qu'ils s'atirèrent la réponsse du ministre] La réponse du ministre fut envoyée, par ordre du Roy, à Monsieur l'intendant, le 19 décembre 1760, et lue dans une séance extraordinaire, le 28 du même mois, par Monsieur Amblard, commissaire nommé à cet effet [à laquelle Monsieur de Mondran assista, comme il l'avoit cy-devant promis.

[Dès que l'assamblée fut formée et que tout le monde fut assis, on vint annoncer l'arrivée de Monsieur Amblard, commissaire du Roy. On envoya au devant de luy quatre commissaires, pour le recevoir, dès qu'il fut placé. Monsieur Carrière dit qu'il y avoit quelqu'un, dans l'assamblée, qui ne devoit pas y estre, et qu'on devoit le prier de sortir. Monsieur de Mondran, qui sentit que c'étoit de luy qu'il parloit, à raison de sa prétendue interdiction, luy répondit qu'il n'y avoit personne de trop lorsqu'il s'agissoit d'entendre la lecture des ordres du Roy, et qu'il en requeroit la lecture, avant qu'on délibérât sur quelque autre affaire. Le commissaire du Roy en fit la lecture, par laquelle Monsieur Carrière vit que Monsieur de Mondran n'y étoit pas de trop].

Variantes, troisième cahier

### Troisième Cayer

[p. 1] Lettre de Monseigneur le comte de Saint-Florentin à l'Académie.

« À Versailles, le 19 décembre 1760.

Le Roy, Messieurs, n'a pas vu sans peine les contestations qui se sont élevées dans le sein de votre compagnie, entre les fondateurs de l'Académie de peinture, sculpture et architecture, et les associés ordinaires qui composent la troisième classe. Cependant, Sa Majesté a appris, avec satisfaction, que les uns et les autres ne demandent qu'à être éclaircis de leurs doutes, sur leurs droits et leurs pouvoirs respectifs ; que pour reprendre des travaux utiles, ils n'attendoient qu'une décision de Sa Majesté, qui peut seule interpréter ses lettres patentes. Elle a jugé [p. 2] qu'il suffisoit, dans une pareille circonstance, que je les informasse de ses intentions. Elle a, d'ailleurs, considéré que cette voye déroberoit mieux au public la connoissance des choses qui se sont passées dans l'intérieur de l'Académie, et enfin que les lettres patentes de 1750, bien entendues, répandent assés de lumière sur les questions qui se sont agitées.

La liberté des suffrages et l'égalité sont de l'essence de tout corps académique et en forment le principal fondement. Tout ce qui tendroit à troubler cet ordre seroit directement opposé aux vues de Sa Majesté. Ainsi, quelque considérable que soit la qualité de fondateur, elle ne peut, ni ne doit, donner aucune autorité particulière à ceux qui en sont revêtus ; et de là, il dérive plusieurs conséquences [p. 3]. 1° Toutes les requêtes ou mémoires que quelques membres de l'Académie voudront présenter, doivent être adressés à l'Académie qui doit y statuer à la pluralité des voix. 2° Ceux des membres de l'Académie qui auront violé en quelque chose ses règlemens et sa discipline ne sont sujets qu'à la police intérieure du corps et nullement à celle d'une classe particulière, ni à des peines publiques<sup>253</sup>. Ces vérités doivent d'autant moins éprouver des contradictions qu'elles ont été solennement reconnues, le 23 juillet 1752, le sieur de Laviguerie, chef du Consistoire, portant la parole. Si ce qui fut dit alors avoit été présent à l'esprit de ceux des capitouls qui se sont trouvés à l'asemblée du 10 août de cette année, elle se seroit passée différement. Mieux instruits, et [p. 4] toujours également zelés pour le progrès des arts, ils éviteront sans doute, à l'avenir, de pareils procédés. Cependant il convient de suivre l'exécution de la décision par laquelle les élèves, rayés du tableau par le professeur, y ont été rétablis, sauf à examiner leur faute et à la punir.

<sup>&</sup>lt;sup>253</sup> Ici le copiste semble avoir biffé « 3° », qui ne figure pas sur l'original imprimé (voir note suivante).

Variantes, troisième cahier

D'une autre part, comme cette faute est constante et que le professeur étoit autorisé, par l'article XXII, à les renvoyer, il n'y a pas lieu de douter qu'ils ne soient rayés de nouveau, à moins que par leur repentir et par une satisfaction, ils ne déterminent le commissaire et le professeur à s'intéresser à leur rétablissement.

Les capitouls ont eu d'autant plus lieu de penser qu'ils pouvoient concourir pour les places d'associés ordinaires qu'à consulter les listes, il paroit qu'ils y ont presque toujours été [p. 5] admis ; mais en s'arrêtant à l'esprit, ainsi qu'à la lettre des règlemens, il est clair que c'est un abus. L'Article 3 comprend, évidemment, dans la première classe, les anciens capitouls avec ceux qui sont en service, puisqu'il destine quatre places à ces anciens, qui à la vérité, peuvent être changés tous les trois ans, mais qui peuvent aussi être continués tant qu'on le trouvera bon. Le Corps de Ville est d'ailleurs indivisible et les anciens capitouls en font si bien partie qu'ils ont droit d'assister aux conseils et qu'ils sont même employés dans les commissions particulières. Si donc leurs places sont marquées dans la première classe, il n'est pas naturel qu'ils en occupent dans la troisième ni qu'ils remplissent celles de modérateur, de secrétaire et de trésorier, affectées à celle-cy par l'article 6. Sa Majesté entend qu'ils n'y soient plus admis à l'avenir [p. 6]. Cependant, elle trouve bon que ceux qui sont actuellement dans cette classe y conservent leur place jusqu'à leur décès, ou leur démission volontaire, à moins qu'ils ne tombent dans le cas de l'exclusion prononcée par l'article 32.

L'article 10 ne donne la présidence des commissions particulières au modérateur qu'en l'absence d'un des huit capitouls actuellement en place. Cet article doit être exécuté, au moyen de quoi, toutes ces commissions, même celles dont il est parlé dans les articles 17 et 18, seront présidées par un capitoul, sans qu'un plus grand nombre puisse y assister, mais ils conserveront tous ce droit pour toutes les séances de l'Académie, tant publiques que privées, où les autres académiciens prennent place.

[p. 7] La précaution de tenir un regitre journal pour constater l'assiduité des élèves, paroit devoir être prise et se rapproche parfaitement de la disposition de l'article 22, qui ordonne d'en tenir notte.

Le Roy verra avec plaisir que les capitouls se portent à donner à l'Académie, pour tenir ses assemblées, une autre salle que celle des audiences. Celle qui est destinée à la peinture paroitroit convenable. Sa Majesté, sans rien prescrire à cet égard ne doute pas que les capitouls, fondateurs et membres de l'Académie, ne s'empressent de lui procurer toutes les commodités qui dépendront d'eux, afin que les places puissent être prises conformément à l'article 15. Quoiqu'il soit vrai que le droit d'habitanage ne s'acquiert, dans la ville de Toulouse, que par une habitation et par le payement de la capitation et des autres charges

pendant cinq ans, il est [p. 8] certain que cela ne doit s'entendre qu'à certains égards. Cette règle, qui prescrit, pour acquérir domicile dans cette ville, un terme plus long qu'on ne l'exige partout ailleurs, ne doit nullement être appliquée aux sujets qui se mettent sur les rangs, pour remplir des places dans l'Académie. Une résidence de six mois paroit leur suffir, et c'est ainsy que l'article 31 doit être entendu. Rien n'empêche donc l'Académie d'écouter de nouveau les demandes des sujets qui n'ont été exclus que comme n'ayant pas acquis le droit d'habitanage, et elle peut statuer sur ces demandes, ainsy qu'elle avisera.

Enfin, la police des écoles semble être attribuée, par l'article 22, aux professeurs ; et rien n'est plus juste et plus raisonnable, mais le modérateur, ou l'associé ordinaire que l'article 11 lui substitue [p. 9] en cas d'absence, n'en a pas moins le droit de faire, quand bon lui semble, la visite de ces écoles, pour y affermir la discipline et c'est l'esprit de l'article 10.

Au moyen des explications portées par la présente lettre, que le Roy veut qui soit enregistrée, tant à l'Hôtel de Ville que sur les regitres de l'Académie, il y a lieu d'espérer qu'il ne restera plus des vestiges des démelés précédens, et que tous les membres de l'Académie, animés du même zèle pour les arts, écarteront, avec soin, tous les sujets de dissention qui pourroient en arrêter le progrès. Sa Majesté, qui ne perd pas cet objet de vue, approuve que l'Académie admette, dans sa quatrième classe, des associés artistes, tant étrangers que des autres villes et lieux du Royaume, quoique non domiciliés à Toulouse, pourvu qu'ils se soient distingués par leurs talens [p. 10] dans la peinture, sculpture et architecture et à la charge, par eux, d'entretenir une correspondance suivie avec l'Académie, et lui envoyer un de leurs ouvrages ; mais en même tems, Sa Majesté exige des associés ordinaires qu'ils se conforment exactement à l'article 14, et qu'ils satisfassent à l'obligation sur laquelle ils se sont peut-être un peu relachés, de faire, chacun à tour de rolle, l'analise de quelque ouvrage, à chaque assemblée.

Je suis, Messieurs, votre très humble et affectionné serviteur.

Saint-Florentin, signé<sup>254</sup>».

**[p. 11]** Ce règlement consterna si fort les capitouls qu'ils forcèrent à la pluralité des voix l'Académie, malgré l'opposition des associés ordinaires, de délibérer que, quoique ces règlemens fussent inscrits dans le regitre *[de l'Académie]* par soumission à la volonté du Roy,

<sup>&</sup>lt;sup>254</sup> La lettre de Saint-Florentin a été imprimée. Mondran en offre une copie exacte et intégrale, à l'exception de l'orthographe. *Lettre de Monseigneur le comte de Saint-Florentin à l'Académie, à Versailles, le 19 décembre 1760*, Toulouse, J-F. Baour, s.d. [1760-1761] ; Arch. dép. de l'Hérault, C 549, p. 509 - 512. Pour comprendre la totalité de l'affaire, voir notre vol. 1, II, 6.

#### Troisième cahier

#### [p. 11]

a : « Monsieur de Mondran, et tous les oposants, dressèrent un verbal de tout ce qui s'étoit passé dans cette assamblée, et le signèrent, et il l'envoya au ministre par le premier courrier.<sup>42</sup> »

« 1761, Monsieur de Puymaurin continue d'exercer les fonctions de modérateur pendant cette année. Monsieur d'Orbessan secrétaire, Monsieur de Saint-Amand trésorier<sup>43</sup> ».

## [p. 12]

a : « Monsieur Amblard receut des ordres du Roy que Monsieur l'intandant luy envoya. Le lendemain, 4 février 1761, il fit convoquer, extraordinairement, une assamblée généralle de l'Académie, pour y entendre la lecture des ordres du Roy, qu'il venoit de recevoir, pour les leur signifier. Touts les académiciens s'étant rendus, avant l'heure indiquée, à la salle des assamblées, pour recevoir Monsieur le commissaire du Roy, les mêmes commissaires furent le recevoir, au bas de l'escalier, quand il fut dans la salle. Il y prit la place du président, et annoncea à l'assamblée qu'il portoit les ordres du Roy, qu'il décacheta devant toute l'assamblée, et en fit la lecture<sup>44</sup> ».

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> « par le premier courrier » est un ajout du compilateur.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> « Monsieur de Saint-Amand, trésorier » est un ajout du compilateur.

<sup>44</sup> Mondran indique ici : « On peut transcrire, icy, l'ordre du Roy ».

l'Académie priera le Corps de Ville de se joindre à elle pour appuyer ses représentations pour la rédaction desquelles Monsieur Taverne<sup>255</sup>, capitoul, président, qui avoit vu que le sieur Carrière, avocat, ancien capitoul *[et commissaire triennal]*, avoit été celui qui *[avec toute la véhémence la plus outrée,]*ouvrit l'avis des remonstrances et qui avoit opiné avec le plus de feu, le nomma commissaire avec Monsieur Destadens, ancien capitoul, Labarthe et Rossard, associés artistes.

Monsieur de Mondran instruisit de suite le ministre de ce qui s'étoit passé dans cette assemblée, et par un verbal qui fut signé par les opposans<sup>a</sup>, les élèves qui avoient manqué de respect au commissaire des écoles et au professeur ayant [p. 12] été exclus de l'Académie, en vertu des ordres du Roy, se soumirent et furent faire leurs excuses et témoigner leur repentir à ces deux messieurs. En conséquence de cette démarche, et à la prière de ces deux officiers de l'Académie, ils furent pardonnés dans l'assemblée tenue le 25 janvier 1761<sup>a</sup>. Le 4 février 1761, Monsieur Amblard, en qualité de commissaire du Roy, délégué par Monsieur l'intendant, fit convoquer extraordinairement l'Académie, pour y recevoir les ordres du Roy qui venoient de lui être envoyés, dont il fit la lecture<sup>a</sup>.

« De par le Roy,

Sa Majesté étant informée de la délibération prise par l'Académie de peinture, sculpture et architecture de la ville de Toulouse, le 28 décembre dernier, [p. 13] à l'occasion de la lettre écrite, par son ordre, le 19 dudit mois, à laditte académie par le sieur comte de Saint-Florentin, ministre et secrétaire d'État et des commandemens de Sa Majesté ensemble, d'une autre délibération du 7 septembre précédent, relaté dans laditte délibération du 28 décembre et Sa Majesté ne voulant pas laisser subsister des actes aussi irréguliers, elle a cassé et annulle, casse et annulle lesdittes délibérations, voulant qu'elles soient rayées et biffées sur les regitres de laditte Académie, par tel commissaire qu'il plaira au sieur de Saint-Priest, intendant en Languedoc, de nommer à cet effet et lequel après avoir fait convoquer l'assemblée de laditte Académie, procèdera à laditte radiation et fera transcrire le présent ordre sur lesdits regitres, lesquels Sa Majesté [p. 14] veut et entend lui être représentés par tous dépositaires et détempteurs d'iceux, à peine de désobéissance.

Fait à Versailles, le 23 Janvier 1761.

Signé Louis, et plus bas Phelipeaux<sup>256</sup> ».

-

<sup>&</sup>lt;sup>255</sup> Jérôme Taverne, capitoul élu comme avocat en 1760 et chargé de la justice (mort après 1791).

<sup>&</sup>lt;sup>256</sup> À l'exception de quelques rares variantes orthographiques, cette transcription de l'ordre du Roy correspond exactement à la copie qui en est conservée aux Archives départementales de l'Hérault (Arch. dép. de l'Hérault, C 549, p. 117-118).

Variantes, troisième cahier

Lecture faite de l'ordre cy-dessus transcrit, Monsieur le commissaire se fit représenter le regitre de l'Académie et le petit regitre que les capitouls avoient fait acheter pour coucher les délibérations qu'ils avoient fait prendre par le petit nombre des associés artistes qui n'avoient osé se séparer de leur parti et par les capitouls et anciens capitouls qui avoient tous restés unis, dans lequel se trouvoit couchée la délibération du 7 septembre 1760 et il raya et batonna, en conformité des susdits ordres du Roy, les délibérations du 7 septembre 1760 et celle du [p. 15] 28 décembre de la même année et signa, à la marge desdittes délibérations, Amblard, commissaire. Après quoi, il remit l'original de l'ordre du Roy à Monsieur de Puymaurin, modérateur, pour être déposé dans les archives de l'Académie, et signa cette remise, de même que Monsieur de Puymaurin, modérateur.

Il remit aussi à l'Académie la lettre que Monsieur l'intendant lui avoit écrit, à ce sujet, qui fut transcrite sur le regitre, à la suite de l'ordre du Roy, dont voici la teneur.

« Monsieur le comte de Saint-Florentin a, Monsieur, rendu compte au Roy de ce qui s'est passé dans l'assemblée de l'Académie de Toulouse, convoquée pour y entendre la lecture de deux lettres de ce ministre, adressées à cette Académie, au sujet des contestations survenues entre les membres qui la composent. Sa Majesté n'a pu voir qu'avec [p. 16] beaucoup de mécontentement que malgré la modération avec laquelle ces lettres sont rédigées et l'équité des dispositions qu'elles contiennent, les vues qu'elles avoit pour établir l'union dans cette académie, n'ont pas été remplies de la part des capitouls et de ceux qui sont unis à leur parti. Elle en a jugé plus particulièrement, par l'affection qu'on a eu de rappeller, dans la délibération du 28 décembre, celle du 7 septembre précédent, qui est flétrissante pour Monsieur de Mondran, à qui on a refusé une expédition et qu'on s'obstina à faire lire, avant de procéder à l'enregistrement de la lettre de Monsieur le comte de Saint-Florentin, quoique la lecture en eut été faite auparavant.

Dans ces circonstances, Sa Majesté a jugé à propos de faire expédier l'ordre cy-joint, qui casse les deux délibérations dont il s'agit et ordonne qu'elles seront biffées sur les regitres [p. 17] de l'Académie par le commissaire que je nommerai.

L'intention du Roy est en même tems que je fasse diligemment et ponctuellement exécuter cet ordre. J'ay cru ne pouvoir mieux faire que de vous choisir pour remplir les volontés de Sa Majesté, vous ne négligerés pas, en conséquence du reçu de ma lettre, de faire convoquer l'assemblée de l'Académie, de vous faire représenter le regitre où ces deux



[p. 19]

a : « on nomma des commissaires pour écrire cette lettre, qui partit le 20 mars 1761 ».

délibérations sont écrites et de procéder à la radiation, en faisant transcrire l'ordre que je vous dresse sur le regitre. Je suis...etc<sup>257</sup>. »

Monsieur Carrière reçut, peu de jours après, une lettre de cachet, par laquelle le Roy le relégua à Niort<sup>258</sup>, en Dauphiné. Ce fut un coup de foudre pour lui, qui porta l'affliction et la consternation dans toute sa famille. C'étoit un des plus célèbres avocats d'audience du Parlement. Plusieurs de ses clients retirèrent leurs procès de son cabinet et il partit le lendemain [p. 18]. Le Parlement parut si sensible à la privation de cet avocat, que le 20 mars, il le réclama, et écrivit sà Monsieur de Saint-Florentin] en sa faveur spour l'engager à demander au Roy son rappel]. L'Académie, quoiqu'elle eut bien lieu de se plaindre de lui, fut sensible à sa disgrâce. Elle s'assembla extraordinairement, le 13 mars. Monsieur de Puymaurin, modérateur dit : « Messieurs, je n'ai pas besoin de vous annoncer le sujet de cette assemblée, moins encore de m'étendre sur les motifs qui nous y appellent, c'est dans le sein de cette compagnie, c'est au milieu de nous, que s'est formé l'orage dont les suites, toutes justes qu'elles sont, affligent nos cœurs. Un de nos confrères, entrainé par l'agitation et le feu des opinions, a laissé échapper des expressions qui lui ont attiré la disgrâce la plus affligeante et la plus douloureuse pour un citoyen dont les vrais sentimens n'ont jamais exprimé que la soumission et l'amour, pour le meilleur et le plus juste des roys. Je [p. 19] n'ay garde de vous prévenir, Messieurs, sur le parti que nous devons prendre dans une circonstance aussi délicate. C'est de vous que j'attends des conseils et des lumières, qu'il me suffise de vous rappeller que la clémence est la vertu de notre auguste protecteur et que les expressions échappées à notre confrère, toujours désavouées par son cœur, le déchirent des plus vifs regrets ».

Ensuite de ce petit discours, *[on fut aux opinions,]* l'Académie délibéra d'implorer la clémence de Sa Majesté et les bontés généreuses de Monsieur le comte de Saint-Florentin, et elle a nommé des commissaires pour écrire cette lettre. La commission fut assemblée le lendemain, la lettre fut dressée et dattée du 20 mars 1761<sup>a</sup>. Elle eut son effet, ce qui couste par

-

<sup>&</sup>lt;sup>257</sup> Si la lettre de Saint-Priest, adressée à Amblard, n'est pas conservée, tout comme les registres de l'Académie, un brouillon de la lettre, de la main de Saint-Priest est parvenue jusqu'à nous. Le texte de Mondran est très fidèle à ce brouillon, à l'exception du dernier paragraphe, apparemment absent de la lettre reçue par l'Académie dans lequel il est indiqué : « Il est de la dernière conséquence que vous ne vous écartiés en rien des dispositions qu'il renferme sous quelque prétexte que ce puisse être. Vous ne néglirés point de m'instruire sur le champ de la radiation et du registre qui aura été fait de l'ordre du Roy. » Ajoutons qu'il est précisé, en haut, à gauche de la lettre, de l'écirture de Saint-Priest : « envoyé copie à Monsieur Castel le 10 février ». (Arch. dép. de l'Hérault, C 549, lettre du 2 janvier 1761, f°104-105).

<sup>&</sup>lt;sup>258</sup> Si ce texte indique « Niort » (dép. Deux-Sèvres, Arr. Niort), les manuscrits B et C indiquent « Nyons » (dép. Drôme, Arr. Nyons). Une lettre du secrétaire d'État Saint-Florentin confirme Nyons comme destination d'exil de Carrière (Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f°89, 1761, 22 février, lettre à Guignard de Saint-Priest, intendant du Languedoc).

Variantes, troisième cahier

celle que Monsieur le comte de Saint-Florentin écrivit à l'Académie en datte du 1<sup>[er]</sup> avril suivant. Voyés le second regitre page 58.

L'Académie écrivit à Monsieur le comte de Saint-Florentin, pour le remercier de la protection dont il avoit honoré l'Académie et pour le prier, en lui continuant cette même protection, de tâcher d'obtenir du Roy le rappel du sieur Carrière, avocat, ancien capitoul **[p. 20]** qui avoit été exilé pour s'être mal comporté dans l'assemblée où l'on lut les ordres du Roy<sup>259</sup>. Ce ministre fit réponse à l'Académie et sa lettre fut lue dans l'assemblée du 12 avril 1761, dans laquelle il annonça le rappel du sieur Carrière.

Copie de cette lettre :

« À Versailles, le 1[er] avril 1761,

J'apprends, avec plaisir, Messieurs, par la lettre que vous avés pris la peine de m'écrire, le 20 du mois dernier, que l'ordre et la bonne intelligence se sont rétablis dans vos assemblées. Je ne puis vous exhorter qu'à les cimenter de plus en plus et à sacrifier tout principe de jalousie et de dissension au progrès des arts, qui forme l'objet de votre établissement. J'espère que l'on ne verra plus renaître, parmi vous, des circonstances semblables à celles qui vous donnent lieu de réclamer aujourd'huy le [p. 21] sieur Carrière, votre confrère.

Le Roy veut bien user d'indulgence envers lui et la bienveillane que Sa Majesté est bien aise de vous marquer entre dans les considérations qui la déterminent à lui pardonner sa faute.

Je suis, Messieurs, votre très humble et affectionné serviteur. Saint-Florentin ».

Le trésorier de la Ville, ayant voulu retenir les trois vingtièmes sur la somme de 400 livres affectée à l'Académie, par la Ville, pour l'entretien de l'École, celui de l'Académie ne voulut point recevoir, mais il en fit part à l'Académie, qui présenta, le 15 avril 1761, une requête à Monsieur le commissaire du Roy, pour demander la décharge de cette retenue, ce qu'elle obtint le 21 avril 1761. L'ordonnance de cette décharge est rapportée dans le second regitre, page 66.

Ce succès fut annoncé à l'Académie dans les termes les plus obligeants, par les lettres de Monsieur le maréchal de Thomond et de Monsieur de Saint-Priest, [p. 22] intendant du

<sup>&</sup>lt;sup>259</sup> Carrière avait été exilé parce qu'il avait, entre autres choses, qualifié les lettres de protection de Saint-Florentin de « lettres de bureau. L'Académie demanda effectivement son retour, comme le montre une copie de la lettre pour infléchir la décision de Saint-Florentin, adressée à l'intendant du Languedoc par Bruno de Castel (Arch. dép. de l'Hérault, C 549, 1761, 21 mars, p.79 - 82).

Variantes, troisième cahier

Languedoc. La promptitude avec laquelle on décida cette affaire annonce l'empressement que ces seigneurs avoient de rendre service à l'Académie, ces lettres sont insérées dans le second regitre, page 65 et 66.

Monsieur de Mondran fit une expérience pour savoir combien une lampe de l'école consommoit d'huille dans deux heures, et trouva que les fonds affectés à cet objet étoient suffisans pour entretenir une quatrième lampe de plus pour l'école des commençans et il en fit son rapport à l'assemblée du 26 avril 1761, sur quoy l'Académie délibéra d'ouvrir une quatrième école.

Monsieur Dandré Bardon<sup>260</sup> fut reçu associé honnoraire artiste étranger, le 12 avril 1761.

Monsieur Vien<sup>261</sup> fut reçu associé artiste étranger le 26 avril 1761.

[Il envoya à l'Académie son tableau de réception, qui représente un homme nud, couché, qui est une très belle académie d'après le modèle, ouvrage très propre pour l'instruction des élèves. Le Roy, pour récompensser les talents de ce célèbre artiste, l'a honoré, depuis, du cordon de Saint-Michel et l'a envoyé à Rome, pour estre directeur de l'École de France.]

L'Académie délibéra, le 28 juin, d'envoyer les commissaires [p. 23] cy-devant nommés pour demander à Messieurs les capitouls la salle de peinture pour tenir sa séance publique, ainsi que le Roy l'avoit indiquée dans la lettre de Monsieur de Saint-Florentin, et que si on la refusoit, on tiendroit cette séance dans le grand consistoire, sans préjudice de la demande qu'elle en a fait au Roy, et qu'elle continuera de faire. L'établissement du directeur est du 30 août 1761 et ses fonctions sont fixées dans la délibération de son établissement.

[L'Académie renouvella encore, cette année, ses tentatives pour engeager le Corps de Ville à consentir quelle tint sa séance publique dans la galerie de peinture, ainsi qu'ils y avoint esté invités par Monsieur le comte de Saint-Florentin, de la part du Roy, mais ce fut en vain. Il falut la tenir, encore, dans le grand consistoire, qui est la salle la plus incomode et la moins propre pour une assamblée académique. Elle s'y tint donc, le 12 juillet 1761, dans la forme et la pompe ordinaire. Le chef du Consistoire y prononça le discours d'uzage, ensuite on apella les élèves qui avoint remporté les prix, qui vinrent, à proportion qu'on les apella, les recevoir, de la main du chef de Consistoire. Ces élèves furent les sieurs Lamorelle, prix du

433

<sup>&</sup>lt;sup>260</sup> Michel-François Dandré Bardon (Aix-en-Provence, 1700 - Paris, 1785).

<sup>&</sup>lt;sup>261</sup> Joseph-Marie Vien (Montpellier, 1716 - Paris, 1809).



# [p. 24]

a : « L'Académie perdit, cette année, Monsieur Martin Saint-Amand, son trésorier ».

dessein, 15 livres, Fauré<sup>262</sup>, prix du dessein, 15 livres, Maillot<sup>263</sup>, prix d'anatomie, 15 livres, Raymond cadet<sup>264</sup>, prix de géométrie, 15 livres, Noubel<sup>265</sup>, prix de ronde-bosse, 20 livres, Castelnau<sup>266</sup>, prix de perspective, 20 livres, Mauri<sup>267</sup>, prix d'architecture, 60 livres, Lucas ainé, grand prix de sculpture, 300 livres.

Monsieur le modérateur fit ensuite l'annalise des ouvrages couronés. On distribua, après, le programme pour l'année suivante, après quoy l'Académie se retira au petit Consistoire, dans le même ordre quelle étoit venue.

L'exposition des tableaux fut faite, comme à l'ordinaire, le 25 août, feste de saint Louis, avec les cérémonies d'uzage.

L'Académie tint sa séance ordinaire le dernier dimanche du mois d'août pour la nomination du modérateur, et elle nomma Monsieur le marquis de Chalvet à cette place, pour l'année suivante. Les religieux du collège de Soreze écrivirent, cette année, pour la première fois, à l'Académie, et la prière de vouloir bien juger les ouvrages de dessein que leurs élèves avoint fait, pour remporter les prix qu'ils proposoint de leur distribuer chaque année, affin d'exiter l'émulation de ces jeunes gens. L'Académie se fit un plaisir de juger ces ouvrages, et depuis ce temps-là, chaque année, elle les juge dans la dernière assamblée du mois de juillet.]

Modérateur en 1763, Monsieur de Chalvet.

L'Académie tint sa séance publique le 10 janvier 1762. Monsieur Helling<sup>268</sup> a été reçu associé artiste honoraire, le 13 avril 1762. On a chargé les commissaires d'aller prier Messieurs les capitouls de porter en point au Conseil de Ville de prêter à l'Académie la salle de peinture, pour tenir ses séances publiques [p. 24]. Modèle de lettres d'associé honnoraire artiste étranger, délibéré le 13 juin 1762, page 110 du deuxième regitre.

<sup>&</sup>lt;sup>262</sup> Plus probablement le peintre Jean-François Fauré (1750 - 1824), que la peintre Vitale Fauré (?, avant 1747-Saintes, 1773).

<sup>&</sup>lt;sup>263</sup> Joseph Malliot, peintre, théoricien et historien de l'art (Toulouse, 1735 - 1809).

<sup>&</sup>lt;sup>264</sup>Pierre Raymond, entrepreneur en bâtiments (? - Toulouse, 1787) eut plusieurs fils. Le plus connu d'entre eux fut l'aîné, l'architecte Jean-Arnaud Raymond. Deux de ses frères sont susceptibles d'être passés par l'Académie, probablement le troisième frère de la fratrie, Jean Raymond Raymond, qui fut charpentier et entrepreneur de batîments, et qui signait ses actes notariés « J.P. Raymond cadet », ou le troisième fils, Jean Raymond, qui fut, lui, ingénieur.

<sup>&</sup>lt;sup>265</sup> François Noubel, sculpteur (Toulouse?, après 1728 - Toulouse, 1832).

<sup>&</sup>lt;sup>266</sup> Jean Rascuaille dit Castelanu. Un sculpteur du nom de Jean Rascouaille était présent à Toulouse dès 1751.

<sup>&</sup>lt;sup>267</sup> Pierre Maury, architecte (Toulouse, 1740 - ?, après 1791).

<sup>&</sup>lt;sup>268</sup> Aucun artiste du nom d'Helling n'est répertorié dans les dictionnaires pour cette période. L'on peut néanmoins suggérer qu'il s'agisse du peintre alsacien Joseph Melling (Saint-Avold, 1724 - Strasbourg, 1796). Le nom d'Helling n'apparaît pas d'avantage que celui de Melling (ou toute autre graphie approchante) parmi les exposants, qu'ils aient étés artistes, élèves ou collectionneurs des Salons de l'Académie des arts de Toulouse.

L'Académie tint sa séance publique pour la distribution des prix, selon l'usage, le 12 juillet 1761. Monsieur Lucas<sup>269</sup> a été nommé associé artiste, *[après avoir fait, pour son ouvrage de réception, une figure en pied représentant Apollon*<sup>270</sup>] le 25 juillet 1762. L'Académie tint sa séance publique pour la distribution des prix le 11 juillet 1762 *[dans la forme ordinaire]*.

[Les élèves qui remportèrent les prix furent les sieurs Lapenne<sup>271</sup>, prix de dessein, 15 livres, Raymond cadet, prix de dessein, 15 livres, Castels, prix de géométrie, 15 livres, Ballières, prix de géométrie, 15 livres, Ballières, prix de ronde-bosse, 20 livres, Catala, prix de perspective, 20 livres, Vireben, prix d'architecture, 60 livres.

L'académie fit l'ouverture du sallon des tableaux le 25 août, feste de saint Louis, dans la forme ordinaire, et tint son assamblée ordinaire, pour la nomination du modérateur, le dernier dimanche du mois d'août. Monsieur le marquis de Chalvet fut continué, à cette place, pour l'année suivante. Monsieur de Savignac fut aussi continué directeur.]

Commissaires nommés pour aller faire compliment à Monsieur de Bastard, premier président, à l'occasion de son heureuse arrivée, le 10 novembre 1762. Monsieur de Saint-Amand est mort le 8 février 1763<sup>272a</sup>. [Ce fut une perte iréparable. Outre sa profonde érudition et sa parfaite conoissance des arts, il avoit toutes les vertus sociales qui pouvoint rendre un homme aimable dans la société, et cher, dans quelque compagnie qu'il fut. Ses amis luy firent ériger un mausolée, en marbre, sur lequel son buste est placé. Il est adossé à la muraille, à droite en entrant dans la chapelle du Crucifix, à côté de l'église paroissiale de la Dalbade.] Le 27 mars 1763 ont été nommés aux places vacantes d'associés ordinaires Messieurs Tabarié [et] Monsieur Darquier [qui] a fait un remerciement et un discours très savant sur les principes de la perspective et sur la projection des ombres auquel Monsieur de Puymaurin [p. 25], modérateur, répondit<sup>a</sup>. On peut voir ces deux discours dans le second regitre, page 132 et 138.

<sup>&</sup>lt;sup>269</sup> Mondran fait ici référence au sculpteur François Lucas et non à son frère cadet, le peintre Jean-Paul Lucas.

<sup>&</sup>lt;sup>270</sup> Probablement la terre cuite passée en vente à deux reprises entre 2011 et 2014, respectivement dans la vente Tajan, à Drouot, le 7 octobre 2011, (Vente n° 9439, 2011, 7 octobre, *Orfèvrerie haute époque, jouets, mobilier et objets d'art des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles*, lot n°159), et Artcurial (*Tableaux anciens et du XIXe siècle, sculptures*, le mardi 18 novembre 2014 à 19h, lot n°37): *Apollon*, terre cuite signée *Lucas fecit*, 62 cm.

Plusieurs peintres portèrent le nom de Lapenne, ce qui entraîna une certaine confusion quant à leurs identifications (*Bénezit*, 1999, p.265). Signalons qu'un peintre du nom de Jean Lapenne se maria à Toulouse en 1728 (Arch. mun. de Toulouse, GG 305, 1728, le 16 mars, à Toulouse). Le personnage cité par Mondran est peut-être le fils de ce dernier, Jean II Lapenne, qui naquit la même année (Arch. mun. de Toulouse, GG 305, 1728, le 1<sup>er</sup> octobre, à Toulouse) ou un descendant du peintre Bernard Lapenne qui apparaît dans les registres paroissiaux de Toulouse en 1741 (Arch. mun. de Toulouse, GG 325, 1733, f°114v°) et dont on ne connaît pas les possibles liens familiaux avec Jean I et II.

<sup>&</sup>lt;sup>272</sup> Charles Clément Martin de Saint-Amans est décédé à Toulouse le 10 février 1763.

### [p. 25]

a : « Monsieur Tabarié fut nommé à une place d'associé ordinaire, qui étoit vacante, et Monsieur Darquier fut nommé à celle d'associé de Monsieur de Saint-Amand. Le même jour, 27 mars, Monsieur de Marle fut nommé à la place de trésorier de l'Académie. Messieurs Tabarié et Darquier firent des remerciements très polis à l'Académie à leur première séance, et des discours très sçavants sur différentes parties des arts, auxquels Monsieur le modérateur répondit, avec toute l'éloquence et la politesse digne de luy ».

b : « L'Académie s'assambla le dernier dimanche du même mois<sup>45</sup>, et nomma Monsieur Darquier de Pelepoix modérateur, pour 1765».

« Monsieur Darquier, élu modérateur pour 1765. Monsieur d'Orbessan secrétaire, Monsieur de Marle, trésorier, Monsieur Parant<sup>46</sup> directeur<sup>47</sup> ».

c : « Il y avoit quelques années que Monsieur de Mondran avoit fait un mémoire dans une séance de l'Académie, intitulé « projet pour les embelissements de la ville de Toulouse, et pour son commerce<sup>48</sup> ». Ce mémoire avoit paru si intéressant qu'elle avoit nommé des commissiares pour l'examiner atantivement, et affin que les commissaires pussent y écrire les réflexions et les augmentations que l'on jugeroit convenables, elle avoit délibéré de le faire imprimer, sur grand papier, et de laisser, entre chaque feuille, une feuille de papier blanc, sur laquelle chaque commissaire put mettre ses notes et ses additions, comme il a été dit cy-devant. Le projet d'un port sur la rivière, entre les deux moulins, fesoit une partie de son mémoire, en faveur du commerce, mais comme Messieurs les commissaires négligèrent de s'occuper de cet ouvrage, on l'oublia. Monsieur de Mondran ne fit pas de même, car ayant apris que Monsieur l'archevêque, pour garantir la seconde pile du pont, qui étoit attaquée dans ses fondements par le roullis des eaux de la petite rivière du moulin du Château, qui étoit ocasionné par l'usurpation, que les bénédictins avoint fait, dans le lit de la rivière, vis-à-vis leur couvent, pour y pratiquer un jardin

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Cette phrase, dans le ms. B, suit directement l'évocation du Salon, ouvert pour la Saint-Louis, le 25 août, ce qui pourrait signifier que cette date serait donc le dimanche 26 août 1764.

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Louis Parant, sculpteur français (?, vers 1702 – Toulouse, 1771).

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup>». « Monsieur de Marle » est un ajout du copiste.

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Le titre exact est le suivant « Projet pour le commerce et les embellisemens de Toulouse, lu dans une séance de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture, par un des membres de cette société ».

Le monogramme des peintres<sup>273</sup>, [livre qu'il crut très utile pour conoitre le nom des peintres dont les tableaux seroint exposés dans le sallon] et l'écorché de Bouchardon, en plâtre, [pour l'école d'anatomie] furent donnés à l'Académie, le 8 janvier 1764, par Monsieur de Mondran, 2<sup>eme</sup> regitre, folio 162.

[Monsieur Lagrenée, ancien élève de l'Académie, qui, depuis, est parvenu à estre premier peintre de la fue czarine, et depuis professeur de l'Académie royale de Paris, ayant apris que le Roy avoit permis à l'Académie de Toulouse de recevoir des associés honoraires artistes étrangers, à la charge qu'ils doneroint un ouvrage de leur art pour leur réception, s'empressa, pour doner à l'Académie de Toulouse une marque de sa reconoissance, de demander d'estre receu dans cette classe. On n'eut pas moins d'empressement à accepter son offre, et] Monsieur Lagrenée a été reçu associé artiste honoraire étranger, le 31 juillet 1763 [après qu'il eut envoyé son tableau de réception, dont le sujet représente Coriolan<sup>274</sup> etc.

L'Académie tint sa séance publique pour la distribution des prix, comme à l'ordinaire, le second dimanche de juillet 1763.

Les élèves qui remportèrent les prix furent les sieurs Bonet, prix de dessein 15 livres, Lanaspeze, idem, 15 livres, Bonet, prix de géométrie, 15 livres, Benazet<sup>275</sup>, prix d'anatomie, 15 livres, Bonet, prix de perspective, 20 livres, Vireben, petit prix d'architecture, 60 livres].

Le 21 août 1763, l'Académie a nommé quatre commissaires pour aller complimenter Monsieur de Brienne, archevêque de Toulouse, sur son installation. [Le 25, fête de Saint-Louis, l'Académie ouvrit le sallon des tableaux, avec Messieurs les capitouls, dans la forme ordinaire, et avec les cérémonies usitées. Cette exposition dura pendant huit jours.] Monsieur Raspide a été élu modérateur le 28 août 1763 pour l'année 1764. [L'Académie tint sa séance publique pour la distribution des prix le second dimanche de juillet, dans la forme ordinaire. Les élèves qui remportèrent les prix furent les sieurs Dumini, un prix de dessein, 15 livres, Gazard<sup>276</sup>, idem, 15 livres, Gleizes<sup>277</sup>, un prix de géométrie, 15 livres, Lavedan, un prix

<sup>&</sup>lt;sup>273</sup> Johann Friedrich Christ, *Dictionnaire des monogrammes, chiffres, lettres initiales, logogryphes, rebus etc., sous lequels les plus célèbres peintres, graveurs et dessinateurs ont dessiné leurs noms. Traduit de l'allemand de M. Christ et augmenté de plusieurs supplémens par M\*\* de l'Acad. Imp. Et de la Soc. Roy. De Londres*, Paris, Sébastien Jorry, 1750, rééd. Paris, Michel Lambert, 1754 et Paris, Guillyn 1762.

<sup>&</sup>lt;sup>274</sup> Ce tableau est aujourd'hui conservé à Toulouse, au musée des Augustins, sous le titre *Coriolan chez les Volsques* (Inv 2004. 1. 239).

<sup>&</sup>lt;sup>275</sup> François Benazet, architecte (Avant 1753 - après 1791).

<sup>&</sup>lt;sup>276</sup> François - Valentin Gazard, peintre (Toulouse, 1747 - Versailles, 1817) (Arch. mun. de Toulouse, GG 324, 1747, le 14 février).

<sup>&</sup>lt;sup>277</sup> Plusieurs personnages, tous ingénieurs ou architecte, du nom de Gleizes, furent actifs dans le sud ouest de la France. La date suggère qu'il s'agit de l'architecte et ingénieur Philippe Gleizes (Mort en 1801, suivant Suau -

qui avoit bouché la première arche, avoit résolu de faire sauter ce jardin, et de faire construire un mur le long de l'ancien lit de la rivière, à la suite de la première maison qui joint le pont, de ce côté, pour pouvoir rendre le passage de l'eau de la petite rivière libre, sous la première arche, et de remettre en place la chaussée qui sépare la petite rivière d'avec la grande, à la pointe de l'ile de Tounis jusques à l'éperon de cette seconde pile. Monsieur de Mondran profita de cette heureuse circonstance pour tâcher de faire adopter son projet d'un port. Il commencea à travailler à un mémoire qu'il se proposoit de présenter à Monsieur l'archevêque, dès qu'il seroit revenu de la campagne. Monsieur de Mondran fut bien étoné en arrivant, d'aprandre, par Monsieur de Puymaurin, que le conseil de Ville s'étoit assamblé, pendant les vacations, et avoit délibéré de vendre, à Mesieurs les bénédictins, l'hôtel du Viguier. Il écrivit tout de suitte à Monsieur l'intandant, de qui il étoit fort conu, pour le prier de ne pas autoriser cette délibération, atandu qu'elle avoit été prise clandestinement, pendant l'absence des principaux membres du conseil de Ville, et qu'elle étoit si pernicieuse au commerce qu'il étoit persuadé que, si cette délibération étoit raportée au conseil de Ville, après la rentrée du Parlement, elle seroit annullée, qu'il avoit fait le projet, depuis plusieurs années, d'établir un port sous la place de la Daurade que le commerce désiroit beaucoup, ce qui deviendroit impossible si ces moines devenoint propriétaires d'une maison qui bordoit la rivière sous cette place, qu'il aloit travailler, incessament, à un mémoire, plus ample et plus circonstantié, par lequel il seroit convaincu du préjudice immense que porteroit au commerce, et aux habitants, la vente de cette maison.

Mondran, atandit son mémoire et n'autorisa pas la délibération. Dès quil l'eut resçeu, il sentit l'avantage et l'importance de ce port, et il ordona à Messieurs les capitouls de rassambler le conseil de Ville, dès que tous les membres de l'Hôtel de Ville seroint de retour de leurs campagnes. Pendant ce délai, Monsieur de Mondran fit imprimer son mémoire, intitulé « Réflexions d'un citoyen sur les avantages du quay projetté par les états de la Province du Languedoc dans la ville de Toulouse entre le pont Neuf et le pont Vieux du côté de la Daurade le long de la rivière de Garonne relativement à la sureté du Pont neuf et à l'utilité du commerce, à la commodité publique et à l'embelisement de la ville ». Son premier empressement fut d'en présenter un exemplaire à l'Académie, et d'en faire la lecture comme d'un ouvrage qui fesoit partie du projet d'embellisements qu'il avoit présenté, autrefois, à l'Académie, et qui, s'il avoit esté perfectionné par les commissaires, auroit paru, sous le nom de cette compagnie. Le

d'anatomie 15 livres, Benazet, le prix de perspective, 20 livres, Lapenne, le prix du modèle 30 livres, Loubeau le grand prix de sculpture, 300 livres.

L'exposition des tableaux fut faite, comme à l'ordinaire, le 25 août, feste de saint Louis. L'ouverture de ce sallon se fit avec les cérémonies acoutumées.] Monsieur Lucas a été nommé professeur de sculpture le 29 janvier 1764. Monsieur Darquier a été nommé modérateur pour 1765<sup>b</sup>. Monsieur [Boutaric] Dazas<sup>278</sup> a été reçu le 27 janvier 1765. Monsieur de Mondran présenta un mémoire sur les embelissemens de Toulouse, le 14 avril 1765, qui a pour titre Réflexions d'un citoyen<sup>279 c</sup>.

[La séance publique de l'Académie pour la distribution des prix se tint, comme à l'ordinaire, le second dimanche de juillet. Les élèves qui remportèrent le prix furent les sieurs Lavedant, prix de dessein, 15 livres, le même, prix de ronde-bosse, 20 livres, Raymond, prix de géométrie, 15 livres, Benazet, prix d'anatomie, 15 livres, Gleizes, prix de perspective, 20 livres, Vireben, le grand prix d'architecture, 300 livres.

L'exposition des tableaux se fit le 25 août, feste de saint Louis, avec les cérémonies d'usage.

L'Académie s'assambla le dernier dimanche du mois d'août, pour nommer le modérateur pour l'année 1766.]

Monsieur Tabarié *[fut élu le 8 décembre 1765]* modérateur pour 1766, sur le refus de Monsieur Castel **[p. 26]**. Monsieur de Mondran a été nommé trésorier le 23 août 1765. Monsieur Blanchard est absent depuis le mois de janvier 1765. L'Académie étant instruite de l'arrivée de Monsieur le prince de Beauveau<sup>280</sup>, commandant de la Province, a nommé, selon l'usage, des commissaires pour l'aller complimenter dès qu'il sera arrivé.

Du 8 décembre 1765.

L'Académie, pour se conformer à l'article 12 des statuts, tiendra son assemblée publique le second dimanche de janvier de chaque année. Le 25 may 1766, Monsieur de

ISDAT, boite 11, Note biographiques sur quelques maîtres de l'école des arts, rédigées en 1839 par Pierre-Théodore Suau pour le Baron Lejeune, directeur de l'École des arts, non paginé).

<sup>&</sup>lt;sup>278</sup> Henri-François de Boutaric d'Azas, conseiller au Parlement de Toulouse.

<sup>&</sup>lt;sup>279</sup> Louis de Mondran, Réflexions d'un citoyen, sur les avantages du quay projetté par les États de la Province du Languedoc, dans la Ville de Toulouse, entre le pont Neuf et le pont Vieux, du côté de la Daurade, le long de la rivière Garonne, rélativement à la sûreté du pont Neuf, à l'utilité du commerce, à la commodité publique, et à l'embellissement de la ville, Toulouse, 1765.

Archives du Canal du Midi, Liasse 485, pièce n°3, Réplique aux observations de Messieurs de la Chambre de Commerce de la ville de Toulouse, sur une lettre anonyme écrite à Messieurs les capitouls, au sujet d'un mémoire qui a pour titre : Réflexions d'un citoyen, sur les avantages du quay projetté par les États de la Province de Languedoc dans la ville de Toulouse, slnd [1765].

<sup>&</sup>lt;sup>280</sup> Charles-Juste de Beauvau-Craon (Lunéville, 1720 - Saint-Germain en Laye, 1793), il fut nommé commandant en chef de la province du Languedoc le 31 octobre 1765.

mémoire des réflections fut aplaudi et aprouvé, et il fut délibéré d'en garder l'exemplaire, dans les archives, comme un monument du zèle éclairé de Monsieur de Mondran, et de son atantion pour la gloire de l'Académie. Monsieur de Mondran fit ensuite distribuer ce mémoire dans toute la ville, et particulièrement dans le corps de Ville et chez touts les négociants et à toutes les chambres de commerce du royaume, par le moyen de celle de Toulouse, ainsi qu'à Monsieur le conterolleur général, avec des lettres très pressantes, qu'il fit tant d'impresion, malgré la critique anonime qu'on en fit<sup>49</sup>, que le conseil de Ville, ayant été réassamblé, annulla la délibération qui avoit été prise pendant les vacances et que les États délibérèrent que le jardin des bénédictins seroit détruit et que la quai seroit fait.

Les États ayant, aussi, receu des exemplaires du mémoire de Monsieur de Mondran, sentirent, dès lors, l'utilité du port et du nouveau canal. Ils s'occupèrent de ce projet, avec tout le zèle qu'on doit atandre des administrateurs aussi éclairés, et ils s'en sont depuis si bien occupés chaque année qu'ils ont acordé des fonds pour conduire cette entreprise à sa perfection, et on ne doutte point quelle ne soit finie dans quelque année. »

### [p. 26]

a : « Le sieur Gamelin, peintre, le sieur Raymond, architecte, et le sieur Arnal, élèves de l'Académie, dont le premier avoit remporté plusieurs prix, et les deux derniers le grand prix d'architecture, s'étant trouvé, l'un à Paris, l'autre à Rome, le troisième à Madrid, y remportèrent les grands prix de ces trois académies ».

Canal du Midi, Liasse 485, pièce n°3),

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Copie d'une lettre écrite à Messieurs les capitouls de la ville de Toulouse, au sujet d'un mémoire qui a pour titre : réflexion d'un citoyen, sur les avantages du quai projeté par les États de la Province du Languedoc, dans la ville de Toulouse, etc., sl. [Toulouse], 1765 (Arch. dép. de L'Hérault C 12153, pièce n° 4). Ce à quoi la Chambre de commerce répondit par un mémoire ayant pour titre : Réplique aux observations de Messieurs de la Chambre de Commerce de la ville de Toulouse, sur une lettre anonyme écrite à Messieurs les capitouls, au sujet d'un mémoire qui a pour titre : Réflexions d'un citoyen, sur les avantages du quay projetté par les États de la Province de Languedoc dans la ville de Toulouse, s.l.n.d. [1765] (Archives du

Mondran fut autorisé, en seul, par délibération de l'Académie, folio 214, à faire tout ce qui conviendra pour parvenir à procurer un logement à l'Académie. [L'assemblée publique, pour la distribution des prix, se fit le second dimanche de juillet, dans la forme ordinaire. Les élèves qui remportèrent les prix furent les sieurs Legros, prix du dessein, 15 livres, Albène<sup>281</sup>, idem, 15 livres, Barthe, idem, 15 livres, Vinssac, idem, 15 livres, Languedoc, idem, 15 livres, Malevigne<sup>282</sup>, idem, 15 livres, Campaing, prix de géométrie, 15 livres, Catelan, prix d'anatomie, 15 livres, Albène, prix de perspective, 20 livres, Benazet, petit prix d'architecture, 60 livres, Cammas<sup>283</sup>, le grand prix de peinture, 300 livres.

L'exposition publique des tableaux fut faite, comme à l'ordinaire, le 25 août, feste de Saint-Louis.]

Le dimanche 31 août 1766, [l'Académie s'assambla,] Monsieur l'abbé de Berthier, [grand archidiacre d'Auch et abbé commendataire de Saint-Sever Cap de Gascogne], fut nommé modérateur pour 1767 [Monsieur d'Orbessan secrétaire, Monsieur de Mondran fut continué trésorier. Monsieur Labeirie<sup>284</sup>, directeur, 1767].

Cette année 1766 [fut une époque mémorable pour l'Académie], le sieur Raymond, le sieur Arnal et le sieur Gamelin remportèrent le grand prix dans les trois plus célèbres académies de l'Europe<sup>a</sup> [p. 27]. Monsieur de Mondran a lu, dans l'assemblée du 8 février 1767, un mémoire [qu'il avoit fait] pour prouver l'avantage qu'il y avoit de rendre navigables [ou flotables] les rivières [du Salat, de l'Auriège et du Grand Lers] qui viennent s'emboucher dans la Garonne au-dessus du moulin du château et de construire un nouveau canal qui, prenant son origine au-dessus du moulin du Bazacle, [près la porte de Saint-Pierre] allat se terminer dans le canal des deux mers, à la retenue où est le pont du Petit Graignague. L'Académie accueillit ce mémoire avec les sentimens qui sont dus à l'esprit patriotique qu'on a admiré dans Monsieur de Mondran [et convint que l'exécution de ce projet étoit un moyen sûr pour augmenter considérablement le commerce de Toulouse, par la facilité de l'exportation et de l'importation des marchandises qui pourroint venir facilement des païs que ces rivières arrousent. Monsieur de Mondran remit un double de ce mémoire à Monsieur l'Archevêque, et à la Chambre de Commerce. Ce mémoire a eu, en partie, son effet, car la

<sup>&</sup>lt;sup>281</sup> Jean-Pierre Joffres dit Albène, peintre (voir sa notice dans notre dictionnaire biographique).

<sup>&</sup>lt;sup>282</sup> Plusieurs membres d'une famille de ce nom formèrent une dynastie de menuisiers ayant souvent eu des responsabilités au sein de leur corporation (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 1322, Corps des menuisiers de la Ville, 1720 - 1752).

<sup>&</sup>lt;sup>283</sup> Lambert-François Thérèse Cammas (Toulouse, 1743 - 1804), fils de Guillaume Cammas.

<sup>&</sup>lt;sup>284</sup> Gaubert Labeyrie, peintre (Toulouse, 1715 - 1792).



# [p. 28]

a : « l'abbé de Berthier ayant été obliger de quiter Toulouse, pour les affaires de ses bénéfices ».

Province s'est chargée de rendre la navigation, sur la Garonne, libre dans la partie qui borde le Languedoc, en dessous de Toulouse, et a nommé un de ses ingénieurs en chef pour diriger toutes les réparations qui sont nécessaires, pour que le commerce n'essuya plus les pertes considérables qu'il fesoit sur cette rivière, par les naufrages des bateaux, et il y a lieu d'espérer que la Chambre du Commerce, instruite par ce mémoire, des moyens qu'il y a à prandre, pour rendre l'importation, et l'exportation, libre, sur les rivières qui aboutissent dans celle de Garronne, et même sur celle-cy, au dessus de Toulouse, jusques aux Pirénées, ne négligera pas d'en solliciter l'exécution, auprès des puissances, ce qui, dans les suittes, pourroit rendre la ville de Toulouse beaucoup plus commerçante]. Le 8 février 1767, Monsieur le chevalier d'Aufrery fut nommé à la place d'associé ordinaire [Ce fut une des meilleures aquisitions que l'Académie put faire, soit par sa naissance, soit par ses conoissances profondes, dans les arts et dans l'histoire, soit par la douceur de son caracthère, et par la facilité, qu'on reconoit en luy, de s'énoncer avec éloquence]. Le même jour, Monsieur Pajou<sup>285</sup>, sculpteur, fut reçu associé artiste honnoraire étranger [sur ce qu'il avoit envoyé son ouvrage de réception]. Il fut lu dans cette même séance un mémoire envoyé à Monsieur de Saint-Florentin par Messieurs les capitouls et renvoyé par ce ministre à Monsieur l'intendant, pour être communiqué à l'Académie. Ce mémoire contenoit les plaintes de la part de l'Hôtel de Ville sur ce que le Roy avoit décidé que les anciens capitouls ne seroient plus admis dans [p. 28] la troisième classe et sur le refus que le Corps de Ville fesoit de donner des salles à l'Académie pour ses assemblées publiques et particulières, comme aussi une augmentation de revenu pour payer les professeurs de peinture, sculpture et architecture qui étoient sans appointemens<sup>286</sup>.

L'Académie nomma des commissaires pour se concilier avec ceux de l'Hôtel de Ville. Cette commission convint de plusieurs articles qui auroient ramené la paix [et l'union], mais le Conseil de Ville, moins favorable, ne voulut consentir à rien, de sorte qu'il fallut prendre patience pendant quelque année et trouver quelque associé assés zelé pour ne pas se rebuter à la poursuite de cette affaire et ménager quelque protection puissante. C'est ce qui arriva dans les suites [par les soins de Monsieur de Mondran], au grand avantage de l'Académie et qui a ramené la paix avec l'Hôtel de Ville d'une manière durable.

Monsieur de Mondran, en l'absence de Monsieur l'Abbé de Berthier<sup>a</sup>, fit **[p. 29]** les fonctions de modérateur depuis le 26 avril 1767 jusques à la fin de l'année. Ce fut pendant ce

<sup>&</sup>lt;sup>285</sup> Augustin Pajou, sculpteur (Paris, 1730 - 1809).

<sup>&</sup>lt;sup>286</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549.

[p. 29]

a: « factum ».

[p. 30]

a : « et de la délibération, par Monsieur le juge mage, qui luy fit sentir le danger auquel il s'exposoit ».

[p. 31]

a : « qu'il aloit retirer, de chez touts les juges, les exemplaires qui avoint été distribués, pour les luy remettre, qu'il en arracheroit, luy même, la feuille qui étoit contre la profession du modèle, et en feroit imprimer une autre, dans laquelle il metroit tout ce que l'Académie et luy luy prescriroint, en faveur de cette proffession, ce qui fut exécuté, ponctuelement. Sur quoy, l'Académie, ayant lu le désaveu imprimé, tel quil avoit été prescrit, et [après] avoir entendu les

tems-là qu'il suivit vivement l'affaire du logement. Monsieur de Mondran et Monsieur Tabarié furent nommés commissaires, avec plein pouvoir, pour poursuivre l'affaire du logement, par délibération de l'Académie du 25 novembre 1767, folio 257 à la fin.

Monsieur de Mondran, stoujours atantif à prévenir et éviter ce qui pouvoit estre nuisible à l'académie] ayant appris que le sieur Martin<sup>287</sup>, avocat au Sénéchal, avoit fait imprimer un mémoire<sup>a</sup> pour la défense d'un procès que le sieur Grimaud, sa partie, avoit au Sénéchal, à l'occasion de l'incendie de la maison qui avoit occasionné celle des maisons voisines et, comme pour la défense de cette partie, il vouloit rejetter les témoins qui avoient été ouis, il récusoit, dans ce mémoire, le témoignage du nommé Lavergne, disant qu'il étoit tellement méprisable qu'il avoit servi de modèle dans l'Académie de peinture, où l'on ne prend pour cet objet que des personnes sans honneur et le rebut du public, pria Monsieur le modérateur d'assembler extraordinairement l'Académie. [Il [p. 30] extraordianirement, tout de suite, l'Académie, et luy fit lecture de l'article de ce factum. Elle délibéra de dresser un mémoire contre cet avocat, et de l'envoyer à Monsieur le comte de Saint-Florentin.] Comme le sieur Martin fut instruit de cette assemblée<sup>a</sup> et qu'on lui fit sentir le danger auquel il s'exposoit, si l'Académie portoit ses plaintes au Ministre, attendu que si on eut introduit cette croyance sur la profession du modèle, c'eut été renverser l'Académie puisqu'elle n'auroit jamais plus trouvé de modèle. Le sieur Martin, dis-je, fut [tout épouvanté] chez Monsieur de Mondran, le prier de dire à l'Académie qu'il n'avoit pas connu la conséquence de ce qu'il avoit avancé, qu'il alloit retirer le peu d'exemplaires qu'il avoit remis aux juges, en arracher, en sa présence, les feuilles qui ne convenoient pas, y en substituer d'autres où il seroit énoncé que la profession de modèle n'a rien, en soy, de contraire à l'honneur, à la probité et à la religion, que les académies de peinture ne peuvent se passer de modèle vivant, qu'ainsi l'exposant rétracte ce qu'il a dit à ce sujet dans son précédent mémoire et convient qu'on [p. 31] peut être très honnète homme, bon chrétien et exercer cette profession<sup>a</sup>. Sur quoy l'Académie, le 19 avril 1767, après avoir entendu lecture de ce désaveu et les excuses que le sieur Martin, avocat et le sieur Grimaud, sa partie, avoient prié Monsieur de Mondran de faire agréer, de leur part, à l'Académie, elle délibéra de ne plus suivre cette affaire et de garder, dans les archives, une copie imprimée de cette rétractation. [Quelque temps après, il en survint une autre, de même espèce. Le modèle, ayant été se confesser aux religieux du Tiers-Ordre, pour gaigner la Pâsque, celuy-cy luy demanda quelle

<sup>&</sup>lt;sup>287</sup> Joseph-Félix-Guillaume Martin, avocat au parlement de Toulouse (? - Toulouse, 1789).

excuses que cet avocat avoit prié Monsieur de Mondran de luy faire, soit de sa part, soit de celle de Grimaud, son client, délibéra, le 19 avril 1767, de ne doner plus de suite à cette affaire ».

profession il fesoit, à quoy le pénitent répondit quil étoit modèle de l'Académie. Le confesseur, ignorant, ne voulut plus l'entendre, luy disant qu'il étoit excommunié, et qu'ainsi, il n'y avoit plus de salut pour luy, tandis qu'il exerceroit une profession aussi infâme et aussi contraire aux bonnes meurs. Le modèle, qui étoit un honeste homme, et qui se félicitoit d'ocuper une place qui luy donoit à vivre, fut fort affligé d'estre obligé de la quiter. Il vint trouver Monsieur de Mondran, qui étoit celuy qui l'avoit fait placer, pour luy témoigner le regret qu'il avoit d'estre obligé de quiter l'Académie, et luy en dit la raison. Monsieur de Mondran luy répondit que son confesseur étoit un ignorant, qu'il aloit en parler à Messieurs les vicaires généraux, qui, surpris de l'ignorance de ce moine, l'envoyèrent chercher et luy aprirent ce qu'il avoua avoir ignoré, dont il leur fit ses excuses. Le modèle revint, comme Monsieur de Mondran le luy avoit dit, trouver son confesseur, qui le receut favorablement, moyenant quoi, il ne le regarda plus comme excommunié, ny comme exerceant une profession infamante, de sorte qu'il continua de servir l'Académie, et il y est encore au moment que j'écris cecv.]

Monsieur Vien a été reçu le 26 juillet 1767[ayant envoyé son tableau de réception]. Monsieur Dazas a été nommé modérateur, le 30 août 1767, pour 1768. [L'académie tint sa séance publique pour la distribution des prix, le jour acoutumé, et dans le même ordre. Monsieur le Chevalier d'Auffrery, en l'absance de Monsieur l'abbé de Bertier, fit l'annalise des ouvrages couronés.

Les élèves qui remportèrent les prix furent les sieurs Labeirie fils, un prix de dessein, 15 livres, Girouard<sup>288</sup>, idem, 15 livres, Fournier, idem, 15 livres, Uvarré, prix de géométrie, 15 livres, Catala prix de ronde-bosse, 20 livres, Raymond, prix de perspective, 20 livres, Gleizes, petit prix d'architecture, 60 livres<sup>289</sup>.

L'exposition des tableaux fut faite, comme les années précédentes, avec les cérémonies usitées, le 25 août, et l'Académie s'assambla le dernier dimanche de ce mois, pour nommer le modérateur. Ce fut Monsieur Dazas, conseiller au Parlement, qui fut nommé, à cette place, pour l'année 1768. Monsieur Dazas modérateur pour 1768, Monsieur Dorbessan secrétaire, Monsieur de Mondran trésorier, Monsieur Labarthe directeur.] Le 26 juillet, l'Académie ayant été instruite que le Corps de la Bourse avoit fait des démarches

<sup>&</sup>lt;sup>288</sup> Probablement un membre de la famille de peintres parisiens actifs à cette période (Voir Robert Mesuret, *Expositions...*, p. 446).

<sup>&</sup>lt;sup>289</sup> Un « catalogue des élèves de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture », envoyé à l'intendant du Languedoc par Mondran, et signé de sa main, le 25 novembre 1767, est conservé (Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f°488 - 489, transcrit dans le vol. 3, pièce n° 38). Si l'on compare les deux listes, seuls trois noms y sont communs : Uvarré, qui était dans l'école d'après la figure, Catala, dans l'école du modèle vivant, et un Raymond cadet, dans l'école des commençants.

# [p.32]

a : « Messieurs de Mondran et Tabarier commissaires, avec plein pouvoir pour poursuivre l'affaire du logement, avec plein pouvoir, pour poursuivre l'affaire du logement, par sa délibération du 25 octobre 1767, folio 252, à la fin, ces deux commissaires zelés se donèrent touts les mouvements possibles pour en venir à bout ».

[p.33]

a : « Monsieur de Mondran »

auprès de Monsieur l'intendant pour l'engager d'employer son crédit auprès du Corps de Ville, pour lui faire céder, pour le tems des foires, les salles qui étoient destinées pour l'Académie et les galeries qui sont au-dessus, pour y placer sa jurisdiction, jusqu'à ce que l'on eut bâti un hôtel de Bourse, [qu'ils se proposoient d'élever sur la nouvelle place de la Daurade, l'Académie nomma des commissaires [p. 32] pour veiller à son intérêt dans cette cironstance<sup>a</sup> et les capitouls ayant assemblé, au petit consistoire, par ordre de Monsieur l'intendant, les commissaires de la Bourse avec ceux du Corps de Ville et de l'Académie, chacun fit des propositions différentes et on ne fut d'accord de rien. Le Corps de Ville se servit dans cette occasion de l'Académie pour pouvoir refuser au Corps de la Bourse ce qu'il demandoit, on peut voir dans le second regitre, page 254 et suivantes, le rapport fait par les commissaires de l'Académie, à l'assemblée du 4 novembre 1767, de tout ce qui fut dit à la commission, assemblée par les capitouls dans le petit consistoire, qu'il est inutile de rapporter ici, parce que la demande de Messieurs de la Bourse ne réussit point<sup>290</sup>, mais les commissaires de l'Académie conclurent, entre eux, qu'il n'y avoit pas de tems à perdre pour se faire donner, par la Ville, le logement qu'elle lui avoit destinée [p. 33] depuis longtems au rez-de-chaussée de la facade de l'Hôtel de Ville. En conséquence, ils se donnèrent tous les mouvemens possibles pour en venir à bout.

Le premier moyen qui fut employé fut d'envoyer des commissaires à Messieurs les capitouls, pour les inviter à venir voir les écoles, pour être témoins de leur insuffisance, vu la grande quantité qu'il y avoit d'élèves [dont une partie considérable étoit assis à terre]. Les capitouls firent répondre qu'ils étoient occupés. Les commissaires revinrent le lendemain, les capitouls ne furent pas non plus visibles. Le troisième jour, les commissaires leur envoyèrent dire [par le concierge] qu'il les attendoient aux écoles, ils n'y vinrent pas non plus. Le modérateur<sup>a</sup> en rendit compte à l'assemblée du 6 décembre 1767 et il y fut délibéré de céder la salle des assemblées pour en faire l'école des commençans, et que l'Académie feroit les fraix des bancs en amphithéâtre, ce qui fut exécuté sans délai et elle chargea les adjoints, tour à tour, de la direction de cette nouvelle école, avec 36 livres d'honoraire par mois [p. 34], et Messieurs les Capitouls, quelque instance qu'on leur fit, n'ayant pas voulu assigner dans l'Hôtel de Ville, de salle à l'Académie pour ses séances ordinaires, Monsieur Dazas, modérateur, ayant offert, chez lui, une salle pour cet usage, elle a délibéré de l'accepter, avec

<sup>&</sup>lt;sup>290</sup> Les différentes réclamations, autant de la Bourse de marchands, que de l'Académie, accompagnées de plans précis des différents espaces en jeu, dont les salles de l'Académie, sont conservées sous la côte C 328 des Archives départementales de Haute-Garonne. Cette affaire s'étala sur les années 1767 et 1768.

# [p.35]

a : « Les différents membres de l'Académie se rendirent, comme à l'ordinaire, au petit consistoire. Dès que l'assamblée fut formée, Messieurs les capitouls, revétus de leurs manteaux de cérémonie, précédés de leur bedeau, la masse d'argent à la main, et de leur fanfare, marchèrent dans l'ordre, et selon le rang observé, sçavoir l'Académie prenant la droite sur Messieurs les capitouls et membres de l'Hôtel de Ville, et se rendirent dans le grand consistoire, où le public s'étoit déjea rassamblé en foule ».

toute la reconnoissance due à son zèle et de faire transporter, chez lui, les tables, tapis et autres meubles nécessaires pour la tenue des assemblées ordinaires. Ce changement fut exécuté tout de suite, conformément à la délibération, et l'Académie tint son assemblée, comme à l'ordinaire, au jour indiqué, chez Monsieur Dazas.

Tous les divers membres de l'Académie en furent avertis, par billet, ainsi que Messieurs les capitouls. Cette démarche surprit l'Hôtel de Ville. Ils ne pouvoient s'en plaindre, ils avoient été priés de nous donner une salle et nous l'avoient refusée. Ils étoient dans leur tort et les assemblées de l'Académie étant le nerf et la discipline des écoles et du bon ordre, si nécessaire aux progrès des arts, l'Académie étoit fondée [p. 35] à ne vouloir pas les interrompre, faute de logement.

La séance publique se tint, comme à l'ordinaire, [le second dimanche de ce mois] le 10 janvier 1768, dans le grand consistoire<sup>a</sup>. Monsieur Dazas, modérateur, prononça un très beau discours sur l'utilité des arts et sur leurs progrès. Monsieur le chevalier d'Aufrery<sup>291</sup>, fesant les fonctions de secrétaire, termina la séance par un discours très savant sur l'architecture. Ce fut ce même jour, avant la séance que l'Académie, étant assemblée dans le petit consistoire, déclara la place que feu Monsieur de Berthier, [mort dans le mois d'octobre dernier, à Baignères de Bigorre], occupoit, vacante. Il étoit mort dans le mois d'octobre dernier. Il fut aussi délibéré, dans la même séance, de convoquer une assemblée extraordinaire dans l'hôtel de Monsieur Dazas, modérateur, pour y entendre Messieurs les commissaires nommés par l'Académie, à raison d'un arrest du Conseil du 30 octobre dernier, et d'un mémoire présenté par Messieurs les artistes.

Monsieur Chabanetes<sup>292</sup>, capitoul, y dit que la Ville, touchée de la situation actuelle de l'Académie, étant privée [p. 36] d'une salle pour tenir ses assemblées ordinaires, avoit délibéré d'accorder provisoirement la grande salle de l'hôtel du petit Versailles, où est la Commutation, mais qu'attendu que cette maison fesoit partie du bail à ferme des biens patrimoniaux de la Ville, les capitouls avoient écrit au fermier, afin d'en obtenir le consentement, pour mettre l'Académie en possession de cette salle. L'Académie remercia Monsieur Chabanettes de cette démarche avec toute la reconnoissance qu'elle méritoit, si elle étoit sincère, mais il n'étoit pas sûr que le Conseil de Ville pensât comme lui [c'est ce que l'Académie ne prouva que trop dans les suites, et si les choses ont tourné depuis,

<sup>&</sup>lt;sup>291</sup> Pierre-Clément de Carrière d'Aufrery (Toulouse, 1730 - 1810) et non son frère, le militaire Henri-Marie Carrière d'Aufrery (Toulouse 1737 - Après 1810).

<sup>&</sup>lt;sup>292</sup> Guillaume Chabanettes (?, v. 1716 - Toulouse, 1774) (Arch. mun. de Toulouse, GG 351, 1774, 7 avril), élu comme avocat en 1767 et chargé de la Justice dans le capitoulat de Saint-Barthélémy.

# [p.37]

a : « Monsieur de Mondran ayant esté voir Monsieur le prince de Beauveau, qui étoit logé à l'archevêché et ayant beaucoup vanté l'utilité des écoles de l'Académie, et le grand nombre d'élèves qu'il y avoit, exita la curiosité de ce prince, et celle de Monsieur l'archevêque, et engagea ces deux seigneurs à venir voir, par eux-mêmes, la vérité de ce qu'il leur disoit ».

favorablement, ce fut au zèle et à la persévérance des deux comissaires qu'on en fut redevable].

L'assemblée extraordinaire, annoncée le 10, se tint le 12 janvier 1768, chez Monsieur Dazas et après avoir entendu le rapport des commissaires au sujet de la taxe de 120 livres pour établir des maîtrises, payable par chaque artiste qui voudra exercer librement sa profession, selon qu'il est porté par l'arrest du Conseil du mois d'Octobre dernier<sup>293</sup>, l'Académie [p. 37] renvoya à un autre jour l'examen de cette affaire.

Monsieur de Mondran ayant été à même de voir Monsieur le prince de Beauveau<sup>a</sup>, Commandant de la Province et en cette qualité associé honnoraire de l'Académie, de même que Monsieur l'archevêque, qui étoit logé à l'archevêché<sup>a</sup>, en donnat avis à Monsieur Dazas, modérateur, qui en avertit l'assemblée et envoya avertir, par billets, ceux qui n'y étoient pas, de se trouver à quatre heures et demi aux écoles, parce que Monsieur de Beauveau et Monsieur l'archevêque devoient y venir à cinq heures précises.

L'Académie avoit obtenu des États de 1767 une gratification annuelle de 600 livres pour payer l'honoraire des adjoints, pour laquelle plusieurs membres de la classe des associés ordinaires avaient envoyé des mémoires à Messieurs des États. Monsieur de Puymaurin, qui se trouva cette année-cy aux États, eut soin de retirer de Monsieur l'archevêque de Narbonne l'ordonnance à Monsieur Mazade, trésorier de la Province [p. 38], pour payer cette somme au trésorier de l'Académie [le premier janvier 1768] et comme Monsieur de Mondran occupoit cette place, il fut autorisé, par délibération, signée du modérateur et scellée du sceau de l'Académie<sup>294</sup> [affin qu'il put retirer cette somme des mains du caissier de la Province].

L'intention de Monsieur de Mondran, en engageant Monsieur le prince de Beauveau et Monsieur l'archevêque de venir visiter les écoles de l'Académie étoit de faire connoître à ces deux seigneurs, non seulement l'indécence de ce logement, mais son insuffisance, et de faire voir à Monsieur le prince de Beauveau que tous les mémoires que cet associé avoit envoyés à ce sujet à Monsieur le comte de Saint-Florentin contenoient la vérité.

[L'objet de Monsieur de Mondran étoit de faire sçavoir au prince, et à Monsieur l'archevêque, que l'Académie avoit eu raison de céder sa salle des assamblées pour l'école des commençants, et que les capitouls avoit eu tort de ne pas assigner à l'Académie une salle

<sup>&</sup>lt;sup>293</sup> Il n'y a pas de délibérations du Conseil de Ville de Toulouse qui soient enregistrées pour octobre 1767. Le 22 septembre, un point concernait bien l'Académie des arts, mais il y est question de la demande d'une salle, évoquée par Mondran.

<sup>&</sup>lt;sup>294</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549.

pour ses assamblées ordinaires, ce qui l'avoit forcée d'aler les tenir chez Monsieur le modérateur, et de faire conoitre aussi, à ces seigneurs, le vilain logement qu'on avoit doné, provisoirement, à l'Académie, depuis 1751, où l'on la tenoit, malgré elle, quoyqu'elle eut fait toutes les démarches possibles, auprès des capitouls et du Conseil de Ville, pour en obtenir un autre qui fut plus décent, et plus digne, du titre d'Académie royale dont le Roi<sup>295</sup> l'avoit honorrée. Ils promirent d'y venir le surlendemain, à cinq heures et demi, et Monsieur le prince de Beauveau dit, en particulier, à Monsieur de Mondran, de revenir le lendemain matin à dix heures, qu'il avoit à luy parler sur les affaires de l'Académie, que Monsieur le comte de Saint-Florentin luy avoit fort recomandée. Monsieur de Mondran fut chez Monsieur le modérateur, l'advertir du jour auquel Monsieur le prince de Beauveau luy avoit dit qu'il viendroit visiter les écoles, affin qu'il nommât des commissaires pour l'y recevoir. Il fut aussi aux écoles, les avertir de cette visite, affin quils s'y rendissent touts et fussent en place avant cinq heures, ainsi que le modèle.

Monsieur le modérateur assambla l'Académie et nomma des commissaires, pour recevoir, à la porte de l'Académie, Monsieur le prince de Beauveau et Monsieur l'archevêque]. Monsieur de Mondran fut le lendemain matin, qui étoit le jour auquel le prince devoit visiter les écoles, voir Monsieur de Beauveau. Ce seigneur lui donna une audiance secrette et lui dit que Monsieur le comte de Saint-Florentin l'avoit prié de conférer avec lui pour les affaires de l'Académie et d'être [p. 39] favorable aux démarches de l'Académie, qui éoient justes et raisonnables, attendu que par les mémoires que Monsieur de Mondran lui avoit envoyés, il paroissoit que le logement que la Ville avoit donné provisoirement, tandis qu'elle n'étoit que Société, pour tenir ses écoles, n'étoit ni suffisant ni décent, que ce ministre avoit aussi appris que [le nombre d'élèves avoit si fort augmenté que] l'Académie avoit été obligée de céder sa salle des assemblées ordinaires pour y placer l'école des commençans et réduite à tenir ses assemblées chez le modérateur et qu'il étoit chargé d'examiner tous les divers logemens qui étoient dans l'Hôtel de Ville pour décider de celui qui seroit le plus commode et le plus décent, que le Roy ayant décoré la Société du titre d'Académie royale, l'intention du Roy étoit qu'elle fut logée aussi commodément qu'il le falloit pour que le progrès des arts ne fut point retardé, et aussi décemment qu'il convenoit. Après quoy, ce prince demanda à Monsieur de Mondran quel étoit le logement dépendant de l'Hôtel de Ville qui convenoit le mieux, à quoi il lui répondit que lorsque la Ville assigna à l'Académie celui qu'elle occupe [p. 40], il ne fut donné que provisoirement, jusqu'à ce qu'on eut achevé de bâtir la façade de l'Hôtel de Ville,

<sup>&</sup>lt;sup>295</sup> « d'Académie royale dont le Roi » est un ajout du compilateur.

[p. 40]

a : « trois grandes salles ».

b : « mais comme, depuis, l'Académie<sup>50</sup> y a tenu quelqune de ses séances, elle a éprouvé qu'elle n'étoit pas même propre pour cet usage, parce que les plats fonds la rendent trop sonore, et que, outre ce, le bruit de la place empêche qu'on se puisse entendre lorsque l'on dit son advis, ou qu'on prononce quelque discours. Outre cet inconvénient, si on nous avoit doné ces trois salles qui sont dépendantes l'une de l'autre, ce n'auroit été qu'un logement brillant pour tenir nos assamblées publiques et particulières, et il auroit falu laisser, toujours, nos écoles comme elles sont, éloignées de ces salles, et trop petites pour la grande quantité d'élèves qu'il y a, dont le nombre augmenteroit, si ils pouvoint s'y placer. »

c: « 1760 ».

[p.42]

a : « de la Ferme ».

 $<sup>^{50}</sup>$  « pu servir de salle pour les assemblées ordinaires, mais comme depuis, l'Académie » est un ajout du compilateur.

dans laquelle le Corps de Ville avoit projetté de faire un logement qui seroit magnifique, que dans cet espoir, l'Académie avoit pris patiance, que dès que la façade fut finie, la Ville délibéra de faire embélir trois des salles<sup>a</sup> qui sont au rez-de-chaussée de cette façade et ce servit du prétexte que c'étoit pour l'Académie, afin d'en faire autoriser la dépense par Monsieur l'intendant. On peut croire que la Ville procédoit alors de bonne foy, mais sans connoissance de cause, car si elle nous eut donné ces salles lorsqu'elles furent finies, il n'y en avoit aucune qui peut servir pour une école, ce n'auroit été qu'un logement brillant pour tenir nos assemblées publiques et particulières et il auroit fallu laisser nos écoles où elles sont, fort éloignées de ces salles, ce qui auroit été très incommode<sup>b</sup>.

Mais des contestations survenues entre l'Académie et les capitouls en 17<sup>296c</sup>, auxquelles le Roy mit fin, à l'avantage de l'Académie, éloignèrent le Corps de Ville de tout ce qui pouvoit être utile [p. 41] à cette compagnie et depuis ce tems-là, quelque espèce d'accomodement qu'elle ait proposé, il n'a plus été possible de rien obtenir, pas même les salles dont la dépense avoit été autorisé par Monsieur l'intendant, qu'en considération de ce qu'elles nous avoient été destinées. Monsieur de Mondran dit ensuite à ce prince que dans le fonds, l'Académie ne se sousioit pas de ces salles, attendu qu'elles étoient trop sonores et qu'on ne pouvoit pas s'y entendre, mais qu'une partie de l'hôtel du petit Versailles étoit tout ce qu'il falloit, que cet hôtel étoit dans [l'isle de l'Hôtel de Ville] un quartier qui n'étoit pas bruyant comme celui de la Place Royale, qu'il étoit très espatieux et qu'il avoit toujours été habité par des grands seigneurs, qu'il ne servoit actuellement qu'à loger le premier commis du fermier de la Ville, qui occupoit, lui seul, un appartement de neuf à dix grandes pièces de plein pied et ses commis le reste, qu'en changeant la distriution de cet hôtel, on pouvoit y placer très grandement et très commodément [p. 42] toutes les salles et écoles nécessaires pour l'Académie, et outre cela, qu'il y auroit suffisament de quoi placer tous les bureaux et commis de la Commutation<sup>a</sup>, sans que leurs logemens eussent aucune communication avec celui de l'Académie, mais que pour obtenir ce logement du Conseil de Ville, il falloit que l'Académie parut vouloir persister à avoir les trois salles sur la place qu'elle demandoit depuis tant de tems et que si le prince, après avoir vu le local, et avoir entendu les raisons des capitouls, décidoit contre l'Académie, ce seroit le moyen lorsqu'il décideroit de la placer au petit Versailles, que la Ville, enchantée de nous avoir oté tout espoir d'avoir ces salles,

-

<sup>&</sup>lt;sup>296</sup> La date n'a pas été précisée sur le manuscrit. Si le ms B. indique pour sa part « 1760 », le ms. C présente, lui aussi, exactement le même manque que le ms. A.

b : « Le prince aprouva cette tournure, qui fut très secrette ».

## [p.44]

a : « Monsieur le prince de Beauveau dit tout de suitte à Messieurs les capitouls qu'il vouloit voir ces salles. Nous les accompagnâmes, et lorsqu'il les vit, il dit : « voilà de belles salles, elles sont dignes de la ville et de l'Académie », sur quoy il interpella les capitouls pour sçavoir par quelle raison il les refusoint, à quoy ils répondirent qu'elles étoint nécessaires pour les commissaires qui fesoint le rolle des impositions, et pour des repas d'étiquette, qui étoint indispensables dans l'Hôtel de Ville ».

n'oseroit reculer pour nous donner un logement, qui étoit superflu au commis des fermes de la Ville.

Le prince approuva ce projet<sup>b</sup> et donna rendés-vous aux écoles à Monsieur de Mondran et vint, comme il l'avoit promis, visiter les écoles avec Monsieur l'archevêque, le soir du [p. 43] 13 janvier [1768], à cinq heures du soir. Plusieurs associés [de différentes classes] s'y trouvèrent pour les recevoir, Monsieur d'Azas et Monsieur de Mondran furent du nombre. Messieurs les capitouls s'y trouvèrent. Ces seigneurs, ayant parcouru toutes les différentes écoles, parurent satisfaits de l'ordre qui y régnoit et du grand nombre d'élèves qu'il y avoit, mais ils ne purent s'empêcher de témoigner leur étonnement lorsqu'ils virent la petitesse de l'escalier par où il falut qu'ils montassent, de même que la modicité et l'insuffisance des salles où les écoles étoient placées, ce qui engagea Monsieur le modérateur de prier ces seigneurs de vouloir bien se transporter aux [belles] salles du rez-de-chaussée du pavillon, à droite de l'Hôtel de Ville, et au logement occupé, alors, par le commis du fermier de la Ville, [et que le Corps de Ville n'a plus voulu relâcher, après qu'elles ont été finies]. En conséquence de cette invitation, ces seigneurs voulurent bien s'y transporter, les capitouls et les commissaires de l'Académie les accompagnèrent. Ils virent les trois salles et demandèrent aux capitouls pourquoy on ne donnoit pas ces salles à l'Académie, puisque Monsieur [p. 44] l'intendant n'avoit autorisé la dépense qui avoit été faite pour les mettre en l'état où elles étoient que parce qu'ils lui avoient représenté que c'étoit pour y loger l'Académie, à quoi Messieurs les capitouls répondirent que cela étoit vray, mais que depuis, le Conseil de Ville avoit pensé qu'on ne pouvoit se passer de ces salles, soit pour y faire le rolle des impositions, soit pour y donner les repas de l'étiquete et autres usages indispensables<sup>a</sup>, mais qu'attendu que la Ville se proposoit de continuer le bâtiment de cette façade le long de la rue qui aboutit à l'hôtel du petit Versailles, elle se proposoit, pour lors, d'y bâtir un logement très espacieux et très commode pour l'Académie. Monsieur de Mondran prit la parole et répondit que le projet du logement à bâtir étoit une idée qui ne s'exécuteroit pas de cinquante ans et que l'Académie ne pourroit subsister dans l'état où elle étoit sans risquer de voir anéantir ses progrès, qu'elle étoit réduite à tenir actuellement ses [p. 45] assemblées dans la maison d'un particulier, ce qui étoit contraire à sa fondation et à la bienséance et que la Ville n'avoit aucune raison légitime pour refuser les trois salles qui lui avoient été promises, puisqu'il y avoit, au premier étage de l'Hôtel de Ville, cinq grandes salles ou galeries, dans lesquelles on pouvoit, comme par le passé, faire le rolle des impositions et des repas plus considérables que les repas d'étiquete qu'on alléguoit.

### [p.45]

a : « Quoique Monsieur de Mondran sçut que les impositions s'etoint toujours faites dans la galerie de peinture, et que les repas de l'étiquette ne sy étoint jamais faits, ny ne s'y feroint jamais, atandu qu'il ny avoit aucune cuisine à portée, et qu'ils se donoint toujours dans le petit consistoire, il ne répondit rien à cella de suite, pour ne rien dérranger dans le projet convenu. Le prince répondit tout de suite à Messieurs les capitouls, et condamna l'Académie, en disant qu'il étoit bien juste que Messieurs du<sup>51</sup> corps de Ville eussent toutes leurs commodités chez eux, et qu'il ne faloit plus pensser à ces salles ».

b : « le logement du fermier de la Ville ».

c : « Le prince et Monsieur l'archevêque ».

### [p.46]

a : « qu'ils trouvèrent fort beau, bien différent de celuy qu'il venoit de voir dans l'Académie ».

b : « ils virent quatre grandes pièces d'enfilade, separées par un grand coridor, le long duquel regnoint, en corps double, cinq autres pièces de même grandeur ».

c : « Ils demandèrent qui habitoit cet immense logement, à quoy Monsieur de Mondran répondit : « le premier comis des fermes de la Ville ». Le prince ayant aussi été instruit qu'il y avoit, au-dessus du grand appartement, du côté du jardin, autant de logement, et un rez-de-chaussée égal en nombre de pièces au premier, parut indigné que la Ville laissât l'Académie dans<sup>52</sup> un taudis, tandis qu'un commis étoit aussi bien logé que quel grand seigneur que ce fut, ne put s'empêcher de dire à Messieurs les capitouls : « voila, Messieurs, un logement tel qu'il le faut à une académie royale ».

#### [p.47]

a : « Rendés-vous, demain, auprès de moi, à l'archevêché, à 5 heures du soir, avec Messieurs les commissaires que l'Académie nommera, je veux vous entendre touts, et finir cette affaire ».

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> « qu'il étoit bien juste que Messieurs du » est un ajout du compilateur.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> « que la Ville laissât l'Académie dans » est un ajout du compilateur.

Après que chacun eut dit ses raisons, Monsieur le prince de Beauveau décida contre l'Académie et dit que puisque Messieurs les capitouls témoignoient tant de répugnance à nous céder ces salles, il étoit à présumer qu'ils connoissoient mieux que nous la nécessité où ils étoient dans la nécessité de ne pas s'en priver et qu'ainsi il approuvoit qu'ils les gardassent [Les capitouls triomphoint dans ce moment, et les membres de l'Académie, qui ne sçavoint pas le projet, furent affligés de cette décision].

Il demanda ensuite qu'on le conduisit à l'hôtel du petit Versailles<sup>b</sup>. Nous y fûmes au flambeau [comme il étoit nuit [...] Les capitouls et les académiciens l'y accompagnèrent.] On avoit donné ordre aux commis de faire ouvrir toutes les portes. Le prince<sup>c</sup>, après [p. 46] être monté par un très bel escalier<sup>a</sup>, fut surpris d'entrer dans une grande salle à trois fenêtres qui donnent sur un jardin, à la suite de laquelle il vit quatre grandes pièces d'enfilade, séparées d'un corps double de pareille étendue par un corridor<sup>b</sup> et que tout ce magnifique logement fut employé pour loger le premier commis du fermier de la Ville, tandis que la Ville, qui avoit fondé l'Académie, l'avoit placée dans une chétive maison, occupée auparavant par un traiteur, dont l'escalier n'avoit que trois pams de largeur et le peu de pièces qu'il y avoit pour les écoles étoient si petites et si difformes, par leur faux equerre<sup>297</sup>, qu'elles étoient ridicules<sup>c</sup>.

Après que le prince eut vu ce logement, il eut la bonté de dire à Messieurs les capitouls et Messieurs les commissaires de l'Académie qu'il souhaitoit qu'ils se rendissent le 15 janvier, à six heures du soir, à l'archevêché, pour conférer, en leur présence, sur les moyens à prendre [p. 47] pour concilier les divers intérêts de la Ville et de l'Académie, qui bien entendus, ne sont, au fonds, qu'un seul et même intérêt<sup>a</sup>.

Monsieur Dazas, modérateur, Monsieur de Mondran, Monsieur de Puymaurin, Monsieur Raspide, Monsieur Tabarié et le chevalier d'Aufrery, commissaires, se rendirent à l'archevêché à l'heure indiquée, ainsi que Messieurs les capitouls. Monsieur le prince de Beauveau fit asseoir tout le monde et après que ce prince eut entendu toutes les demandes de l'Académie et les raisons de Messieurs les capitouls, il fut décidé, par ce prince et par Monsieur l'archevêque que Messieurs les capitouls assembleroient le surlendemain le Conseil de Ville, qu'ils y porteroient en point tous les articles dont il leur remit copie, savoir : 1° délibérer d'accorder et céder à l'Académie le logement de la Commutation, excepté le rez-dechaussée, pour y placer tant les écoles que les salles nécessaires pour ses exercices, lequel

<sup>297</sup> Le *Dictionnaire de l'Académie françoise* (1762) recense l'utilisation de l'expression « bâti à fausse équerre », qui serait un terme de métier. Jules Adeline, en 1880, précisait, pour sa part, que le terme désignait des « assemblages à angle aigu ou obtus et non à angle droit » (Jules Adeline, *Lexique*..., p. 187).

# [p. 48]

### a: « - Article 1er

Qu'à la demande de l'Académie, et du conseil de Ville, Sa Majesté seroit supliée d'augmenter la troisème classe, qui est celle des associés ordinaires, de quatre places, et de premettre que, dans la suite, l'Académie pourra nommer les anciens capitouls dans la classe des associés ordinaires, jusques au nombre de quatre.

### - Article 2

Qu'il sera délibéré, par le conseil de Ville, d'acorder, à l'Académie, le logement de la commutation, pour y placer, tant les écoles que les salles nécessaires pour les exercisses, lequel logement sera acordé dès à présent, pour en jouir, dans deux ans, à l'échéance du bail, sauf une salle, que l'on donera, dès à présent, pour les séances particulières de l'Académie, duquel logement, on laissera au fermier le second étage, et dans le rez-de-chaussée, les pièces qui ne seront pas nécessaires à l'Académie.

### - Article 3

Qu'il sera délibéré d'acorder à l'Académie des fonds, qui, avec ceux que la Ville done actuelement, formeront la somme de mille écus ».

# [p. 49]

a : « l'Académie ».

logement sera accordé, dès à présent, pour en jouir dans deux ans à **[p. 48]** l'échéance du bail, sauf une salle, que l'on donnera dès à présent pour les séances particulières de l'Académie. 2°, de délibérer qu'il sera accordé une augmentation de revenu, qui avec celui que la Ville donne actuellement, formera la somme de mille écus<sup>a</sup>. Sur ce que les Capitouls firent naître quelques difficultés pour assembler si promptement le Conseil de Ville, le prince leur dit qu'il ne quitteroit pas Toulouse qu'ils n'eussent delibéré tout ce qu'il leur avoit donné par écrit, qu'il savoit qu'il y avoit quelques anciens capitouls qui n'étoient point favorables à l'Académie *[comme Monsieur Cassairol*<sup>298</sup>, *Carrière et autres]*, mais qu'il leur recommandoit de leur dire, de sa part, l'intérêt qu'il y prenoit et qu'il en fesoit son affaire propre.

Cela n'empécha pas que le sieur Carrière, qui étoit ennemi juré de l'Académie, n'imaginât un moyen pour empécher la Ville d'augmenter notre revenu. Il répandit le bruit, parmi les membres du Corps de Ville, que c'étoit mal à propos que l'on demandoit une augmentation de revenu, pour donner des [p. 49] appointemens aux trois professeurs de peinture, de sculpture et d'architecture et autres, attendu qu'ils avoient tous fait offre de professer gratuitement. Sur quoy, le modérateur<sup>a</sup> les ayant interpellés dans l'assemblée du 17 janvier 1768, ils se sont tous recriés sur une telle proposition et déclarèrent tous n'avoir jamais fait une pareille offre à Messieurs les capitouls, moins encore à personne du Conseil de Ville et demandèrent d'en pouvoir donner un certificat authentique, pour que l'Académie en fit tel usage qu'elle jugeroit à propos, lequel ils remirent en original pour être couché sur le regitre, dont voici l'extrait tiré du<sup>299</sup>.

« Nous, soussignés professeurs de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de la ville de Toulouse, instruits qu'en opposition aux demandes formées par l'Académie auprès du Conseil de Ville, il avoit été dit qu'aucun de nous avoit offert de donner leurs soins gratuitement pour l'instruction des élèves, nous certifions que malgré la bonne intention ou nous serions de [p. 50] travailler sans rétribution, pour le bien public, nous désirons, au contraire, qu'il nous soit accordé un honnoraire relatif aux facultés de l'Académie et aux soins extraordinaires que nous sommes obligés de prendre. À Toulouse, le 17 janvier 1768. Signé Rivals, Savignac, Labarthe, Despax, Parant, Laberie. »

.

<sup>&</sup>lt;sup>298</sup> Louis de Casseirol, procureur au Parlement de Toulouse (1735), capitoul (1754-1755) (? - Toulouse, 1769). <sup>299</sup>La suite de la phrase et donc l'endroit précis du registre où trouver cette référence a été omis. Le ms. C présente exactement la même lacune, laissée par Mondran. Le ms. B indique lui « l'extrait : », ce qui semble montrer que Mondran a oublié de vérifier l'information, ou qu'il ne l'a pas retrouvée.

# [p. 51]

a : « Monsieur de Mondran étant de tour à parler, le 14 février 1768, proposa un moyen de décorer une maison, en dehors d'un ordre d'architecture, où il y ait des avant-corps, sans qu'il y ait dans ladite décoration, de pilastres repliés, et sans que les allètes des fenestres soint inégales dans l'intérieur des chambres, et pour prouver son sisthème, il présenta le plan géométral d'une belle maison, de sa composition, décorée de colonnes et de pilastres, avec l'élévation des quatre facades ».

b : « Monsieur Castel reçeut, de Paris, un tableau peint en encostique, par Monsieur Restout. Comme ce genre de peinture étoit inconu à Toulouse, il crut, et avec raison, faire grand plaisir à l'Académie de le luy faire voir, et de le choisir pour sujet de l'annalise qu'il étoit de tour à faire. Il commencea d'abort ».

Monsieur de Mondran remit un extrait de ce certificat à Monsieur le prince de Beauveau, et un autre à Monsieur le chef du Consistoire, pour qu'il le leut au Conseil de Ville, et l'avertit que le prince en avoit un double. Le Conseil de Ville délibéra de nous céder la partie de l'hôtel du petit Versailles et l'augmentation du revenu convenue avec Monsieur le prince de Beauveau. [Moyenant quoy, le sieur Carrière fut bafoué par ses confrères, et le Conseil de Ville délibéra de nous doner tout ce qui avoit été prescrit par Monsieur le prince de Beauveau.]

Monsieur le comte de Bournazel<sup>300</sup> fut nommé associé ordinaire, le 24 janvier 1768, à la place de feu Monsieur l'abbé de Berthier, abbé de Saint-Sever.

Le 14 février 1768, Monsieur de Mondran, qui étoit de **[p. 51]** tour a parler, a proposé un moyen pour que les allètes<sup>301</sup>, dans l'intérieur des bâtimens, fussent égales dans chaque chambre, quoique la façade extérieure fut décorée d'un ordre d'architecture, et pour prouver la possibilité de son sisthème, il a présenté un plan de maison de campagne de son invention, de pilastres et de colonnes d'ordre corinthien, dans lequel toutes les allètes des pièces qui composent l'édifice sont parfaitement égales, quoiqu'il y ait un avant-corps à chaque façade et qu'il n'y ait pas de pilastres repliés<sup>a</sup>.

Monsieur le marquis de Fourqueveaux<sup>302</sup> fut nommé associé ordinaire le 28 février 1768, à la place de Monsieur de Lafage, sindic général de la Province, qui en avoit fait sa démission.

L'Académie, cependant, continuoit de tenir ses assemblées ordnaires chez Monsieur Dazas. Elle y étoit encore le 27 mars 1768. Monsieur de Mondran fit part à l'Académie des lettres patentes que le Roy avoit donné, [p. 52] le 30 octobre 1767, pour l'établissement d'une école gratuite du dessin, à Paris, et d'une lettre qu'il a reçu, à ce sujet, de Monsieur le prince de Beauveau. Comme il paroit, par cette lettre, que ce seigneur souhaiteroit, pour le bien des arts, que la ville de Toulouse peut profiter de cet établissement, l'Académie a approuvé la réponse que Monsieur de Mondran a fait à Monsieur le prince de Beauveau et a délibéré d'écrire, conformément à ce seigneur, ainsy qu'à Monsieur le marquis de Marigny et à Monsieur le comte de Saint-Florentin, pour les prier de vouloir bien la favoriser de leur protection et supplier Sa Majesté d'avoir la bonté d'accorder aux élèves de l'Académie royale

<sup>&</sup>lt;sup>300</sup> Jean de Buysson, marquis de Bournazel (Château de Bournazel, 1736 - 1803).

<sup>&</sup>lt;sup>301</sup> Une alette est un « pan de mur diminuant latéralement l'ouverture d'une embrasure » suivant la définition qu'en donne Jean-Marie Pérouse de Montclos (Jean-Marie Pérouse de Montclos, *Architecture...* p. 195). Ce terme apparait dans les traités de Félibien, D'Aviler et Bosc.

<sup>&</sup>lt;sup>302</sup> Jean-Louis-Gabriel-Basile de Beccaria-Pavie, marquis de Fourquevaux (1726 - ?)

de peinture de Toulouse les mêmes privilèges qu'elle a donné, par les articles 5 et 6, aux élèves de l'école de Paris, c'est à dire qu'après que ceux-là auront remporté les prix du dessein et de géométrie et avoir fait apprentissage de quelque métier, dans la ville de Toulouse, ils puissent [p. 53] être reçus maîtres, dans le même métier, pour le même prix que les fils de maître, et pour remplir plus dignement les vues de sa Majesté, elle a aussi délibéré de supplier ces seigneurs d'obtenir, du Roy, la création dans l'Académie d'une place de professeur de dessein pour les ornemens, objet plus utile pour différens arts mécaniques, ce qui procureroit, dans les suites, d'excellents ouvriers<sup>303</sup>.

Monsieur Castel, le 10 avril 1768, fit l'analise d'un tableau en encaustique, fait par Monsieur Restout<sup>304</sup>, représentant *la Peinture*. Il a fait connoitre<sup>a</sup>, d'après Restout lui-même, le peu de solidité de cette façon de peindre, l'avantage qu'elle peut produire pour les clairs et ce qu'il y a à perdre pour les obscurs, et comme ce tableau porte l'empreinte de la savante main qui l'a fait, Monsieur Castel a fait remarquer la correction du dessein, la beauté de l'effet, de la composition, que l'Académie a admiré avec satisfaction.

Le Conseil de Ville ayant délibéré pendant le séjour de Monsieur le prince [p. 54] de Beauveau à Toulouse, conformément aux articles que ce seigneur avoit remis à Messieurs les capitouls, il fut question de dresser un plan de distribution qui peut convenir à l'Académie. On en dressa plusieurs qui ne convinrent pas à l'Hôtel de Ville. Enfin, Monsieur de Mondran et le sieur Hardy, directeur des travaux publics, en dressèrent un de concert, [qui est celuy qui a été exécuté] qui fut approuvé par les capitouls et par les commissaires de l'Académie, et signé par eux<sup>305</sup>. Il ne restoit qu'à en faire le devis estimatif et le faire autoriser par le Conseil de Ville, pour en donner l'adjudication à la moins ditte, selon l'usage de la Ville, afin de la mettre en exécution. C'est ce que le sieur Carrière et les autres anciens capitouls de sa cabale vouloient empêcher, et pour cet effet, il fit assembler un conseil de Ville, dans lequel il fut délibéré de proposer à l'Académie de faire élever d'un étage la maison où elle tenoit ses écoles, même si besoin étoit, celle où habite le sindic de la Ville, qui est joignant, pour former dans tout ce nouvel étage toutes les pièces [p. 55] dont l'Académie avoit besoin. Dès que Monsieur de Mondran fut averti de cette délibération, il fut trouver les capitouls et le sindic de la Ville et leur dit que ni ses autres confrères les commissaires, ni lui, ne consentiroient à l'exécution de

<sup>&</sup>lt;sup>303</sup> Cette lettre est datée du 22 mars 1768. Elle fut copiée par Lafeuillade, envoyée depuis Toulouse et signée de la main de Mondran. Elle est conservée aux Archives nationales (Arch. nat., O<sub>1</sub> 1933, B2, dossier Toulouse. <sup>304</sup> Jean-Bernard Restout, peintre (Paris, 1732 - 1797).

Mondran n'aborde ici que le strict point de vue de l'Académie, n'évoquant pas, notamment, tous les acteurs et enjeux soulevés lors de ces tractations. Un plan, signé par Hardy, et visé par Mondran et Tabarié, est consevé aux Archives départementales de Haute-Garonne, sous la cote C 328. Ce plan, exécuté avant le 11 novembre 1767, est reproduit dans le volume 3.



# [p. 55]

a : « consentir à quelque espèce d'arangement qui y seroit contraire ».

# [p. 56]

a : « pour leur faire goûter cette idée, il leur représenta que le projet du corps de Ville, étant de continuer la façade de l'Hôtel de Ville, le long de cette rue, au bâtiment de laquelle on avoit laissé des pierres d'atante. »

b : « En conséquence, ils ordonèrent à Monsieur Hardy de faire ce plan, de façon que les deux académies eussent un logement qui put leur sufire. »

cette délibération par plusieurs raisons [très importantes]. La première, parce qu'ils ne se départiroient jamais de la délibération que Monsieur le prince de Beauveau leur avoit faite prendre, qu'ils s'étoient soumis à sa décision et qu'ils respectoient trop ce seigneur pour vouloir la rendre inutile<sup>a</sup>. Secondement qu'il n'étoit pas possible d'élever d'un étage de plus la maison de l'Académie, attendu que les murs étoient trop minces et remplis de salpêtre dans les fondemens, et même à deux toises au-dessus du rez-de-chaussée [du terrein], ce qui étoit constaté par les lézardes qui étoient dans les murailles du côté du nord. Troisièmement, que quand bien même il y auroit eu de la possibilité à ce rehaussement et à une nouvelle distribution, toutes ces réparations n'auroient pu être faites qu'on n'eut [p. 56] placé auparvant les écoles ailleurs et qu'ils connoissoit assés tout l'Hôtel de Ville pour assurer qu'il n'y avoit aucun endroit qui peut servir pour placer les écoles pendant la durée de cette construction. [Quatrièmement, que l'Académie ne consentiroit jamais de faire cesser ses écoles, pour atandre que ces réparations fussent faites, parce que ce seroit le vrai moyen de la détruire.] Toutes ses raisons déduites, avec force, [au petit consistoire, par Monsieur de Mondran, [...] à Messieurs les capitouls, en présence de plusieurs anciens capitouls, les frapèrent, et leur] firent abandonner ce projet chimérique, mais le sieur Carrière, fertile en [expédiants et en] chicanes, [qui ne cherchoit qu'à nous tendre quelque panneau qui put nous compromettre avec Monsieur le prince de Beauveau et nous faire perdre sa protection] proposa aux capitouls de faire faire un plan [par le sieur Hardy, leur ingénieur] pour loger non seulement l'Académie des jeux floreaux, mais aussi celle de peinture, et de placer ce bâtiment dans la rue du petit Versailles, à la suite du pavillon qui termine la façade de l'Hôtel de Ville de ce côté, [en retour, le long de la rue du petit Versailles, jusques au puids,]en leur représentant que le projet de la Ville étant de bâtir ce côté jusques à l'hôtel du petit Versailles<sup>a</sup>, il valoit autant, pour une bonne fois, finir cette affaire de cette manière *[que par* ce moyen, on se débarasseroit de ces deux académies, et surtout de celle des jeux Floraux, dont la Ville recevoit beaucoup de dégouts. Les capitouls donerent ou firent semblant de doner dans le sens de Monsieur Carrière]. En conséquence de quoy, le sieur Hardy eut l'ordre de faire un plan conforme à cette idée et d'en faire le devis incessamment<sup>b</sup>.

Dès que Monsieur de Mondran fut [p. 57] instruit de cet acroc, il en donna avis à Monsieur le prince de Beauveau et l'instruisit du projet chimérique d'exaucer d'un étage le logement où étoient les écoles. Il lui marqua aussi les oppositions qu'il avoit fait à ce projet et les raisons sur lesquelles elles étoient fondées, [ainsi qu'il les avoit déduites à Messieurs les capitouls, et l'assura que si le plan, auquel le sieur Hardy aloit travailler, luy étoit présenté,

Variantes, troisième cahier

### [p. 57]

a : « Comme Monsieur de Mondran avoit été nommé, avec Monsieur Tabarié, commissaires en seul, avec plein pouvoir, pour obtenir le logement de l'Académie, comme on l'a vu, par la délibération du 25 octobre 1767, et que Monsieur Tabarié n'avoit pas le loisir de se doner touts les soins nécessaires, Monsieur de Mondran, heureusement, se trouva seul, et il fut, par là, en état d'agir secrètaiment. »

#### [p. 58]

a : « très beau, très commode et très bien ordoné ».

il ne consentiroit jamais à se départir du logement du petit Versailles, qu'il avoit eu la bonté de faire délibérer, mais qu'il comprenoit que Monsieur Carrière feroit tant de chicanes, qu'il étoit à craindre que l'Académie ne seroit pas logée dans le temps qu'elle avoit eu lieu de l'espérer].

Messieurs les commissaires, qui lui étoient adjoints, le laissoient heureusement agir seul, il étoit l'enfant perdu qui alloit à l'attaque, sans crainte, parce qu'il étoit animé du bien public, et qu'il voyoit de quelle conséquence il étoit pour Toulouse que l'Académie se rendît célèbre par ses progrès<sup>a</sup>.

[Il sçavoit tout ce qui se fesoit à l'Hôtel de Ville, et ceux-cy ne sçavoint pas ce que celuy-là écrivoit à Paris. C'est ce qui fut cause du succès de l'Académie, sans quoy les capitouls auroint contrecarré ses démarches, soit auprès de Monsieur de Saint-Florentin, soit auprès de Monsieur l'intandant, soit auprès du prince de Beauveau. On verra la preuve dans ce qui se passa, ensuite, au petit consistoire, dans une assamblée de commissaires.

Monsieur le prince de Beauveau écrivit à Monsieur de Mondran [par le courrier suivant [...] qu'il avoit reçeu le mémoire qu'il luy avoit envoyé] et lui marqua de continuer de lui rendre compte de ce qu'il se passeroit dans cette affaire et de tenir ferme pour le logement du petit Versailles, et que si les Capitouls persistoient à amuser l'Académie par les offres de quelqu'autre logement que celui-là, il n'avoit qu'à lui en donner promptement avis, parce qu'il enverroit aux capitouls [p. 58] un arrêt du Conseil revêtu de lettres patentes pour les y forcer. Monsieur de Mondran ne communiqua cette lettre à personne, espérant qu'à la fin, à force de représentations et de persévérance, il obtiendroit [de bonne grâce, et à l'amiable] le logement promis à Monsieur de Beauveau. Pendant tous ces délais, Monsieur Hardy finit le plan ordonné par la Ville. Les capitouls firent avertir les commissaires anciens capitouls et ceux de l'Académie [qui avoint assisté à la conférence, qui fut tenue à l'archevêché, en présence de Monsieur de Beauveau et de Monsieur l'archevêque] de se rendre, à trois heures, au petit consistoire. Dès que l'assemblée fut formée, Messieurs les capitouls ordonnèrent au sieur Hardy d'étaler le plan qu'il venoit de faire. Il faut convenir qu'il étoit très beau et très commodément distribué<sup>a</sup>. C'était un grand bâtiment qui devoit commencer joignant le pavillon de la façade, comme je l'ai déjà dit, et border toute la partie de la rue étroite du petit Versailles jusques auprès du puits [qui est dans le milieu de l'endroit le plus large de la rue].

Le devis estimatif montoit à la somme de soixante-quinse mille livres. Nous examinâmes attentivement ce plan et le louâmes beaucoup. On s'assit ensuite pour opiner. Monsieur le chef [p. 59] du Consistoire fit étalage de son éloquence pour prouver à l'Académie combien le Corps de Ville désiroit qu'elle fut célèbre, non seulement par ses

Variantes, troisième cahier

progrès, mais encore par la magnificence de son logement, que c'étoient les motifs qui l'avoient engagé à vouloir faire une dépense aussi considérable et qu'il espéroit qu'étant sensibles à la générosité du Corps de Ville, nous accepterions, avec plaisir, l'office qu'ils nous fesoient de faire bâtir incessement ce logement.

Monsieur de Mondran, premier opinant, remercia Messieurs du Corps de Ville de leurs bonnes intentions pour l'Académie et se chargea de faire accepter ce logement dès qu'il seroit fini, mais il persista à demander, provisoirement, celui du petit Versailles, duquel il ne se départiroit jamais sans cela [qu'après que la Ville l'auroit fait achever]. Monsieur de Puymaurin [qui, sans doutte, ne se méfioit pas des menées du sieur Carrière, et séduit par la beauté du plan qu'on venoit de nous présenter, opina ensuite, et dit qu'il n'étoit pas, à son grand regret, de l'avis de Monsieur de Mondran, que puisque Messieurs les capitouls offroient, de si bonne grâce, de faire bâtir un hôtel conforme au plan qu'il avoit sous les yeux, il étoit d'avis d'attendre qu'il [p. 60] fut bâti pour nous y loger et de rester, en attendant, comme nous étions. Monsieur de Mondran [qui sentit le danger de cette opinion, et] qui craignit que si on continuoit d'aller aux avis, les autres commissaires de l'Académie fussent de l'avis de Monsieur de Puymaurin et qu'il fut obligé de faire ses protestations contre l'avis des autres commissaires de l'Académie, pria Messieurs de l'Académie de passer dans la chambre qui est joignant le petit consistoire pour se résumer. Dès qu'ils y furent, il ne peut dissimuler à Monsieur de Puymaurin qu'il étoit très étonné, qu'ayant conduit cette affaire jusqu'à présent, lui tout seul, et avoit pris les peines qu'il s'étoit données pour réussir, il donnat dans le leurre que les capitouls lui proposoient. « Nous ne pouvons, Monsieur, lui dit il, avec honneur, ni sans danger, accepter aucune proposition contraire à la délibération qui nous accorde le logement du petit Versailles », et de suite il lui dit, « lisés cette lettre, voyés sur quoy je fonde mon avis et gardés ce secret, vous en savés les conséquences. Messieurs, en [p. 61]



### Quatrième cayer

# [p. 1]

a : « Monsieur Mondran, qui avoit des espions dans l'Hôtel de Ville, qui luy rendoint compte de tout ce qui s'i fesoit contre le logement de l'Académie, sçut aussi le contenu du mémoire de Monsieur Carrière, parce qu'il le lut à Messieurs les capitouls ».

[p. 2]

#### Quatrième cayer

[p. 1] s'adressant aux autres, je ne puis vous en dire d'avantage, nous sommes dans le cas d'obéir. J'en ay donné l'exemple en opinant, je suis sûr que Monsieur de Puymaurin est trop prudent pour ne pas le suivre et que vous nous imiterés en opinant ». Monsieur de Puymaurin convint qu'il falloit être de l'avis de Monsieur de Mondran. Nous fûmes rejoindre l'assemblée. Monsieur de Puymaurin retracta son avis, tous les membres de l'Académie furent de l'avis de Monsieur de Mondran, les capitouls et les commissaires de la Ville furent de l'avis contraire et persistèrent à vouloir faire bâtir le logement projetté [et à nous laisser, en atandant, dans le vieux, que nous occupions].

Le refus que fit l'Académie engagea le Corps de Ville de prier Monsieur Gary<sup>306</sup>, qu'ils savoient devoir partir incessamment pour Paris, de se charger d'un mémoire pour Monsieur le prince de Beauveau [affin de dégouter ce prince de protéger l'Académie] et de faire voir à ce seigneur les différens plans que l'Académie avoit refusé [quoyque les distributions en fussent plus belles et plus commodes que toutes celles que l'on pourroit faire dans l'hôtel du petit Versailles. C'étoit Monsieur Carrière qui s'étoit chargé de faire ce mémoire. On peut croire qu'il n'étoit pas à l'avantage de l'Académie]. Monsieur de Mondran, qui étoit instruit de tout ce qui se passoit à l'Hôtel de Ville sur l'affaire de l'Académie<sup>a</sup>, fit tout de suite un mémoire instructif, en deux [p. 2] colonnes, dont l'une contenoit les raisons des capitouls et l'autre celles de l'Académie set répondit, article par article, aux inconvénients qu'il y auroit d'accepter aucun de ces plans] et l'envoya à Monsieur le prince de Beauveau, par la poste, afin qu'il fut instruit de tout ce qui s'étoit passé avant l'arrivée de Monsieur Gary, ce qui réussit, comme il le désiroit, car dès que Monsieur Gary eut commencé de parler de cette affaire, le prince lui témoigna son méccontentement de la conduite de l'Hôtel de Ville et lui ordonna d'écrire, par le premier courrier, aux capitouls, que s'ils ne déliberoient pas d'approuver le devis et en ordonnoient pas incessamment l'adjudication des réparations à faire dans l'hôtel du petit Versailles pour y loger l'Académie, il enverroit un arrêt du Conseil, revêtu de lettres patentes, pour les y forcer.

Monsieur Gary comprit, par ce propos, qu'il n'y avoit d'autre ressource, pour l'Hôtel de Ville, que d'obéir. Il leur écrivit, en conséquence, de se hâter d'assembler le Conseil de Ville pour qu'il approuvât le plan que l'Académie avoit accepté et en ordonnât l'adjudication<sup>a</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>306</sup> Pierre Alexandre de Gary (Cahors, 1736 - 1819), reçu avocat au Parlement dès 1755, il devint capitoul en 1764 (chargé des hôpitaux), chef du Consistoire en 1771, et occupa différentes fonctions de 1782 à 1787.

a : « non seulement le plan, qui avoit esté signé, ainsi que le devis des réparations, mais encore qu'il en délibérat l'adjudication des réparations, conformément ».

[p. 3], sans quoi ils devoient être assurés qu'ils seroient forcés [par un arrest du Conseil revêtu de lettres patentes, si ils differoint quinze jours]. Le Conseil de Ville [fut assamblé par les capitouls, dès qu'ils eurent reçu la lettre d'advis de Monsieur Gary, et on y] délibéra donc conformément aux intentions de Monsieur le prince de Beauveau. L'adjudication se fit dans les délais prescrits et Monsieur l'intendant autorisa le tout avec le plaisir qu'il avoit d'obliger l'Académie.

[Cepandant, l'Académie tenoit toujours ses séances ordinaires dans l'hôtel de Monsieur Dazas, modérateur. Ce fut dans une de ces séances que Monsieur de Mondran engeagea Monsieur le modérateur de représenter à l'Académie que n'ayant en son pouvoir aucun tableau bien colorié, il seroit très utile d'en avoir, pour les faire copier aux élèves qui commencent à peindre, affin qu'ils prissent un bon ton de couleur, et qu'il ne voyoit pas de moyen plus propre pour en aquerir, sans qu'il en coutât rien à l'Académie, que d'en faire demander au Roy, par quelque seigneur acrédité à la cour, qui affectionât l'Académie.

Cette proposition, qui étoit des plus raisonables et des plus avantageuses, eut le malheur de déplaire à quelques membres de l'Académie. Ils la regardèrent même comme offenssante pour la mémoire des peintres de Toulouse, dont ils prétendirent que le pinceau étoit suffisant pour servir de modèle, que d'ailleurs c'étoit annoncer au Roi une misère<sup>307</sup> humiliante pour un corps, de sorte que cette proposition ayant quasi été tournée en ridicule, il passa à ne rien demander au Roy, mais comme Monsieur de Mondran penssoit tout differament, et qu'il croyoit, au contraire, que rien ne seroit plus utile aux jeunes élèves que d'avoir, dans l'Académie même, à leur disposition, de bons tableaux à copier, il écrivit, de son chef, à Monsieur le prince de Beauveau, pour le prier d'en faire la demande au Roy, et luy envoya, à cet effet, un petit mémoire, dans lequel il luy exposoit que l'Académie n'ayant, à sa disposition, aucun tableau à faire copier aux jeunes élèves, les particuliers ne leur en voulant pas prêter, ce qui retardoit les progrès de la peinture, que le peu qu'on pouvoit leur procurer étoint de vieux tableaux qui, quoique bien dessinés, étoint mal coloriés, ce qui acoutumoit l'euil de ces élèves à un mauvais ton de couleur et les gâtoit, et que pour le progrès de ces élèves, il seroit essentiel que le Roy voulût bien doner à l'Académie trois ou quatre tableaux, du meilleur ton de couleur qu'il se pourroit, que ce seroit le moyen, en les faisant copier aux élèves qui commencent à manier le peinceau, de leur faire contracter l'habitude d'un bon coloris. Monsieur le prince de Beauveau saisit cette ocasion avec zèle

-

 $<sup>^{307}</sup>$  « que d'ailleurs, c'étoit annoncer au Roi une misère », très certainement présent dans le texte original, a été ajouté de la main du compilateur du manuscrit B.

pour doner à l'Académie des preuves eficasses de son goût pour les arts et de sa protection. Il écrivit, quelque temps après, à Monsieur de Mondran, qu'il avoit obtenu les tableaux, et qu'il le prioit de doner commission à quelqu'un pour les retirer. Monsieur de Mondran, après avoir témoigné au prince toute sa reconoissance, luy marqua qu'il alloit écrire à Monsieur le chevalier d'Aufrery, membre de l'Académie de Toulouse, qui étoit pour lors à Paris, pour le prier d'avoir la bonté de les retirer.

Dès que Monsieur le chevalier d'Aufrery eut resçeu la lettre que luy écrivit Monsieur de Mondran, il se dona tous les soins nécessaires, avec tout le zèle d'un ami, d'un bon patriote, et d'un amateur des arts. Il fut même cause que nous eumes un bon tableau, au lieu d'un médiocre que nous aurions eu sans luy, du nombre des quatre que le prince avoit obtenu. Il fit partir de suite ces tableaux, qui furent remis chez Monsieur de Mondran, et mis sur des chassis, à l'insceu de l'Académie, car Monsieur de Mondran vouloit les faire placer dans la salle des assemblées<sup>308</sup> ordinaires, dès que on en auroit obtenu une, à quoy il travailloit avec beaucoup d'ardeur.

Effectivement, Monsieur le prince de Beauveau avoit obtenu de Monsieur Vassal qu'il nous cédât la grande salle de l'hôtel du petit Versailles dont il ne se servoit point, et qui étoit inutile à son commis, comme le prince l'avoit vu luy même, lorsqu'il y fut ; de sorte que dès que Monsieur de Mondran eut apris que l'Académie pouvoit aller ocuper cette salle, il y fit transporter les meubles de l'Académie, qui étoint chez Monsieur Dazas, et de chez luy les 4 tableaux donés par le Roy, la veille du jour de la séance publique pour la distribution des prix.

Le second dimanche de jeuillet, touts les membres de l'Académie se rendirent au petit consistoire, d'où ils se rendirent au grand consistoire, dans l'ordre acoutumé. Le chef du Consistoire fit le discours d'usage, après quoy, il distribua aux élèves les prix qu'ils avoint mérité. Ce furent les sieurs Laglaire<sup>309</sup>, prix de dessein, 15 livres, le même, d'anatomie, 15 livres, le même, de ronde-bosse, 20 livres, Vigan<sup>310</sup>, dessein, 15 livres, Uvarre, prix de perspective, 20 livres, Goudin<sup>311</sup>, prix du modèle, 30 livres, le même, prix de composition, 60

<sup>. 1</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>308</sup> « dans la salle des assemblées » est un ajout du compilateur du ms. B.

<sup>&</sup>lt;sup>309</sup> Pierre Lagleire (Marmande, 1740 - après 1787). Voir sa notice dans notre dictionnaire biographique.

<sup>&</sup>lt;sup>310</sup> Jean-Baptiste Vigan, sculpteur (Toulouse, 1754 - 1829).

<sup>&</sup>lt;sup>311</sup> Guillaume Goudin, peintre (?, avant 1739? - Toulouse, 1809). Voir sa notice dans notre dictionnaire biographique.

livres, Mortreuil<sup>312</sup>, prix de sculpture, 60 livres, Laglaire, prix de géométrie, 15 livres, Mademoiselle Fauré<sup>313</sup>, prix de dessein, 15 livres, la même, prix de ronde-bosse, 20 livres<sup>314</sup>.

Monsieur Dazas, modérateur, fit ensuite l'annalise des ouvrages couronnés, et l'Académie, après avoir fait distribuer les programmes, se retira au petit consistoire, dans le même ordre qu'elle en étoit sortie. Touts les divers membres se rendirent, ensuite, à l'assamblée, pour laquelle ils avoint été advertis, qui fut tenue dans la grande salle de la Comutation, à l'hôtel du petit Versailles<sup>315</sup>.]

L'Académie étoit en possession, depuis quelques jours, de la grande salle du petit Versailles, pour y tenir ses assemblées, par les soins que Monsieur de Mondran s'étoit donnés auprès de Monsieur le prince de Beauveau et auprès de Monsieur l'intendant, afin d'obliger le sieur Vassal, fermier de la Ville, de la céder, mais lorsque l'on commença à travailler aux réparations, ce qui n'eut lieu qu'après six mois de délai, il fallut que l'Académie cédât cette salle pour y placer les bureaux, qui étoient dans le double corps que l'on divisoit pour faire les écoles et qu'elle revint tenir ses assemblées ordinaires dans les salles qu'elle venoit de quitter, au rez de chaussée, sur la place, le 25 [p. 4] mars 1770.

Lorsque les écoles furent bâties dans ce double corps, il fallut faire les réparations à celles qui étoient du côté du jardin. Le sieur Latour, directeur de la Ferme, les occupoit. Il falut l'en faire déloger. Il ne trouvoit point de logement qui fut à portée du petit Versailles où étoient ses bureaux. Il se resserra pourtant et conserva pour quelque tems la seule chambre qui étoit joignant la grande salle. Monsieur de Mondran, qui connoissoit parfaitement le plan du logement destiné à l'Académie, se hatoit de faire renger, pièce par pièce, ce qui en dépendoit, en dérangeant le moins qu'il se pouvoit le logement des commis, qui ne quittèrent une partie de leurs bureaux que parce que Monsieur l'intendant les pressa vivement, ce qui les obligea de louer, au dépens de la Ville, une maison dans le voisinage.

Tous les soins que se donna Monsieur de Mondran auprès de Monsieur l'intendant [p. 5] produisirent la célérité du déménagement du directeur et l'on doit rendre à Monsieur

 $<sup>^{312}</sup>$  Il s'agit d'un parent (fils?) des deux frères Mortreuil, François-Laurent ou Bernard-Jean, tous deux sculpteurs.

<sup>&</sup>lt;sup>313</sup> Vitale Fauré, peintre Toulouse ?, après 1738 - Saintes, 1773). Voir sa notice dans notre dictionnaire biographique.

<sup>&</sup>lt;sup>314</sup> À l'exception de Vitale Fauré, tous les élèves mentionnés sont bien présents dans la liste des élèves de l'Académie dressée par Mondran le 25 novembre 1767 (Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f'488 - 489, transcrit dans notre vol. 3, pièce 38) qui offre probablement une idée précise des effectifs des élèves de l'Académie pour 1767 - 1768. Laglaire, qui fréquentait par ailleurs les appartements de Mondran pour y suivre des cours supplémentaires était, à l'instar de Vigan, inscrit dans la classe de ronde-bosse, Goudin et Mortreuil figuraient parmi les élèves de celle du modèle vivant. Uvarre suivait, lui, les cours « d'après les figures », soit d'après l'estampe.

<sup>&</sup>lt;sup>315</sup> Ces prix sont ceux qui furent remis en 1768, Boutaric d'Azas étant modérateur.

l'intendant la justice de dire qu'il étoit très porté pour l'Académie et qu'il se fesoit un plaisir de hâter tout ce qui pouvoit contribuer à ses succès.

Le directeur, enfin, quitta tout à fait la maison et les capitouls prêtèrent, provisoirement, à l'Académie, les salles au rez-de-chaussée, sur la place, pour tenir ses assemblées ordinaires, jusqu'à ce que celle du petit Versailles fût réparée et qu'on y eut fait une cheminée et mis des placards aux fenêtres.

Monsieur de Mondran fit hâter, autant qu'il lui fut possible, les réparations. Il y alloit tout les jours. Elles durèrent longtems, par la nonchalance affectée de l'entrepreneur, mais enfin, elles furent finies, tant bien que mal, et l'Académie prit possession de ce logement stable le 30 juillet 1769<sup>316</sup>.

Monsieur le comte d'Espie, ayant fait démission de sa place d'associé ordinaire, le 24 avril 1768, Monsieur l'abbé Bertrand<sup>317</sup> fut nommé à cette place dans la séance du 8 may suivant. La séance publique [p. 6] fut tenue le 10 juillet, comme à l'ordinaire, dans le grand consistoire et à la sortie de cette séance, l'Académie s'assembla extraordinairement dans la grande salle du petit Versailles, dans laquelle Monsieur de Mondran, qui y présida, dit qu'il avoit reçu une lettre de Monsieur le chevalier d'Aufrery, qui étoit à Paris, en datte du trois de ce mois, dans laquelle il lui marqua que Monsieur Jaurat<sup>318</sup>, peintre du Roy, recteur de son Académie royale de peinture et sculpture et garde des tableaux de la Couronne, désire d'obtenir une place d'associé honnoraire artiste étranger dans l'Académie de Toulouse, que c'est un artiste très distingué par ses talens, par son zèle, pour les progrès des arts, estimé des plus célèbres artistes, très considéré par les grands et en grande faveur auprès du marquis de Marigny, à quoi plusieurs académiciens ont ajouté qu'ils connoissoient Monsieur Jaurat pour un artiste célèbre par ses talens et que l'Académie ne sauroit faire une meilleure ni plus utile acquisition. Sur quoy elle a unanimement [p. 7] nommé et reçu Monsieur Jaurat associé honnoraire artiste étranger, le 10 juillet 1768, et a délibéré de lui envoyer, par le prochain courrier, une expédition, en forme de la présente nomination et de prier Monsieur le chevalier d'Aufrery de la remettre lui-même à Monsieur Jaurat et de l'instruire des règlemens de l'Académie au sujet des réceptions aux places d'associés honnoraires artistes étrangers, afin que Monsieur Jaurat soit convaincu du plaisir que l'Académie a de le recevoir.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>316</sup> Le 30 juillet fut un dimanche, en 1769, ce qui suppose que l'Académie prit sans doute possession du logement à l'occasion d'une assemblée.

<sup>&</sup>lt;sup>317</sup> Abbé N. Bertrand, (Limoux, vers 1723 - 1724? - Toulouse, 1808).

<sup>&</sup>lt;sup>318</sup> Étienne Jeaurat, peintre (Paris, 1699 - Versailles, 1789).

Monsieur de Mondran avoit reçu, de Paris, depuis quelques jours, les quatre tableaux que le Roy avoit donné à l'Académie, à la prière de Monsieur le prince de Beauveau. Il les avoit montés sur des châssis et fait placer dans la salle des assemblées ordinaires, sans en prévenir aucun membre de l'Académie, afin de jouir de la surprise agréable qu'ils causeroient à ses confrères lorsqu'ils entreroient pour tenir l'assemblée extraordinaire. Ces tableaux, effectivement, leur plurent beaucoup. Ils convinrent que c'étoit de beaux modèles pour le coloris à [p. 8] copier pour les élèves. « Messieurs, souvenés vous, leur dit Monsieur de Mondran, souvenés vous que tandis que nous nous assemblions chez Monsieur Dazas, vous trouvâtes mauvais que je l'eusse engagé de vous proposer de demander au Roy le secours de quelque tableau bien colorié, pour faire copier à nos élèves et pour leur former un bon ton de couleur, n'en ayant aucun dont nous puissions disposer pour cet usage, et que vous rejettâtes cette proposition comme déshonnorante pour l'Académie. Pour moy, leur dit-il, qui ay pensé autrement et qui ai cru que des tableaux bien coloriés seroient de très bons modèles à imiter pour nos élèves, je les ay demandés à Monsieur le prince de Beauveau qui me les a promis et j'ay écrit, en conséquence de sa réponse, à Monsieur le chevalier d'Aufrery, pour le prier de les retirer. Il me les a envoyés, et les voilà ». Toute l'Académie remercia Monsieur de Mondran de son attention et de la persévérance de son zèle [p. 9]. Monsieur le comte de Bournazel, nommé modérateur pour 1769.

Monsieur de Mondran, trésorier de l'Académie depuis plusieurs années, ayant par son économie et par la réserve de quelques grands prix qui n'avoient pas été distribués, trouvé un fonds suffisant pour meubler la salle des assemblées d'une manière décente, a proposé, dans l'assemblée du 13 novembre 1768, de faire cette dépense, sur quoi, les voix recueillies, elle a été unanimement approuvée et Monsieur le trésorier a été prié de l'ordonner [il proposa de faire faire trois douzaines de belles chaises, bien rembourrées, couvertes d'un cuir de Russie, des rideaux pour les fenestres, et touts les autres meubles nécesaires pour que cette salle fut décement meublée].

Monsieur Salvador de Carmona<sup>319</sup>, graveur du Roy d'Espagne, ayant été ci-devant admis à la place d'associé artiste honnoraire étranger, ayant envoyé trois de ses gravures pour son ouvrage de réception, a été reçu, définitivement, le 13 novembre 1768.

Le 11 décembre 1768, Monsieur de Mondran présenta à l'Académie un plan qu'il avoit fait d'un palais pour le Parlement et pria Monsieur le modérateur de nommer [p. 10] des

<sup>&</sup>lt;sup>319</sup> Manuel Salvador Carmona, graveur espagnol (Madrid, 1734 - 1820).

# [p. 10]

a : « et comme il se proposoit de le présenter au parlement, au nom de l'Académie, il la pria de nommer des commissaires pour l'examiner, et pour en faire un rapport rigoureux dans l'assamblée suivante, ce qui ne fut fait que dans l'assamblée du 29 janvier 1769 ».

commissaires pour l'examiner, a nommé Messieurs de Puymaurin, de Savignac, Pin, Cammas, et Hardy.<sup>a</sup>

Le 29 janvier 1769, Monsieur de Mondran communiqua à l'Académie la description du plan du palais dont il est l'auteur et dont il avoit fait don à l'Académie dans l'assemblée du 11 décembre dernier<sup>320</sup>. Monsieur Hardy, un des commissaires qui avoient été nommés pour examiner ce plan, a lu les réflexions de la commission et après avoir entendu cette lecture de l'avis de Messieurs les commissaires, l'Académie a unanimement approuvé ce plan et a consenti à l'adopter, et qu'il sera présenté, en son nom, à Monsieur le premier président de Vaudeuil, lorsqu'elle ira l'haranguer *[lorsqu'il viendroit se faire installer au Parlement.]* 

Le 26 février 1769, l'Académie ayant envoyé des commissaires à Messieurs les capitouls pour les prier d'assembler la commission pour son logement, elle s'étoit assemblée et avoit délibérée que le sieur Hardy, architecte de la Ville [p. 11], feroit préalablement un devis estimatif des changemens et réparations à faire au susdit logement, pour y être ensuite délibéré.

L'Académie étoit encore dans le sallon, au rez-de-chaussée.

Monsieur Bastide et Monsieur Giry<sup>321</sup> ont été nommés associés artistes, en qualité de dessinateurs, le 12 mars 1769 et Monsieur Arnal a été nommé à la même assemblée à une place d'associé artiste étranger, attendu qu'il réside à Madrid, dont il est natif.

9 avril 1769. Monsieur Hardy a présenté à l'Académie le plan du rez-de-chaussée et du premier étage de l'hôtel du premier président du Parlement de Toulouse, qui doit être adapté au plan du palais projetté par Monsieur de Mondran. Le plan de Monsieur Hardy a été accueilli avec éloge, ainsi que l'analise qu'il a fait de ce plan et l'Académie l'a remercié de son zèle dans cette circonstance.

Monsieur de Mondran, qui avoit été prié de faire faire une copie, pour l'Académie [p. 12], du plan du palais, a présenté cette copie et a renvoyé au Bureau économique de fixer la gratification qui doit être accordée à celui qui a fait cette copie [qui devoit être accordée au sieur Laglaire, élève de l'Académie].

Monsieur Salvador de Carmona, graveur du Roy d'Espagne ayant envoyé son ouvrage de réception [trois de ses gravures] pour la place d'associé honnoraire artiste étranger, a été reçu [définitivement, à cette place] le 9 avril 1769.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>320</sup> Cette description est identifiable à celle, imprimée, conservée dans plusieurs fonds, notamment aux Archives départementales de Haute-Garonne (Arch. dép. de Haute-Garonne, C 334. Voir notre transcription du document, dans notre vol. 3, pièce n° 47).

<sup>&</sup>lt;sup>321</sup> Jean-Baptiste Giry, peintre (Marseille, 1733 - 1809).

# [p. 13]

a : « à quatre heures du soir ».

b: « une heure ».

Le Bureau économique s'étant assemblé, a délibéré de donner au sieur Laglaire deux cens quatre-vingt-huit livres pour avoir fait la copie du palais et avoir fourni le papier de cette copie, ce qui fut autorisé par l'assemblée du 30 avril 1769<sup>322</sup>.

L'Académie ayant été instruite que, lorsqu'un professeur étoit malade, personne ne le suppléoit à l'école et il a été délibéré que pour remédier à un inconvénient aussi préjudiciable, tous Messieurs les professeurs seroient solidaires les uns pour les autres, à quoi ils se sont soumis en pleine assemblée.

[L'Académie tint sa séance publique pour la distribution des prix le second dimanche, neuf de juillet<sup>323</sup>, dans la forme ordinaire. Après que Monsieur le chef du Consistoire eut fini son discours, il distribua les prix aux élèves qui les avoint remportés. Ces élèves furent les sieurs Ingres, prix du dessein, 15 livres, Chaubard, idem, 15 livres, Fournier, prix de géométrie, 15 livres, Belloti, prix d'anatomie, 15 livres, Marron, grand prix de peinture, 300 livres.

Monsieur le modérateur fit ensuite l'annalise des ouvrages couronnés, et on finit par distribuer les programmes pour l'année suivante, après quoy, l'Académie s'en retourna au petit Consistoire dans le même ordre qu'elle étoit venue].

L'Académie ayant appris que Monsieur Drouin de Vaudeuil<sup>324</sup>, premier président **[p. 13]** au Parlement devoit arriver incessamment, a nommé Monsieur de Mondran, Monsieur Darquier, Monsieur Pin et Monsieur Hardy pour le complimenter et, à l'égard du plan de palais, a cru qu'il seroit plus convenable de ne présenter ce plan à Monsieur le premier président qu'après qu'il auroit reçu toutes les harangues, afin qu'il peut avoir plus de loisir pour en conférer avec les commissaires qui le lui présenteront. Ils le complimentèrent le 10 septembre 1769, à neuf heures du soir<sup>a</sup>. Messieurs les Commissaires ayant été priés à diner, le surlendemain, chez Monsieur le premier président, ils y furent demi-heure<sup>b</sup> avant qu'on ne se mit à table et lui présentèrent le plan du palais qu'ils lui avoient déjà annoncé. Il le fit placer à l'instant, tout autour de son cabinet et après l'avoir examiné avec beaucoup d'attention, il témoigna à Messieurs les commissaires sa reconnoissance et combien il en étoit satisfait *[et désiroit de pouvoir trouver les moyens de le faire exécuter]*, il *[en fut si enchanté qu'il]* invita même toutes les personnes qui étoient dans son appartement pour lors et ceux qui vinrent

<sup>&</sup>lt;sup>322</sup> Le paiement, de 300 livres, intervint le 1<sup>er</sup> juin 1769 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 577, 1769, 1<sup>e</sup> juin).

<sup>&</sup>lt;sup>323</sup> Le 9 juillet 1769 fut un dimanche, le second du mois, ce qui permet de replacer cet épisode, qui figure au milieu d'évènements de 1770 dans le Ms. B (p. 197).

<sup>&</sup>lt;sup>324</sup> Pierre-Louis-Anne Drouyn de Vaudeuil, homme de lois (Paris 1726 - 1789). Premier président du Parlement de Toulouse entre 1768 et 1770, Il fut élu mainteneur de l'Académie des jeux floraux pour l'année 1770.

l'après midi à le venir voir [Il le leur expliquoit, leur en fesoit remarquer les beautés et la comodité.

Quasi touts messieurs du Parlement qui avoint été voir ce plan chez Monsieur de Mondran, avant que l'Académie le présentât à Monsieur le premier président, en avoint déjea parlé si favorablement à ce magistrat qu'il luy tardoit de le voir, et après qu'il l'eut vu, il en fut si engoué, qu'il en conféra avec plusieurs des principaux membres de sa compagnie, pour trouver le moyen de le mettre à exécution. Monsieur de Lacerry, conseiller de Grand-chambre, dit qu'il faloit le faire graver et pour cet effet le faire dessiner, et le réduire à une grandeur moindre de la moitié. Il en parla à Monsieur de Mondran avec Monsieur le premier président. Cette réduction fut estimée, par un bon dessinateur, à six cents livres. On conta que la gravure, y compris les planches de cuivre, monteroit à cent louis. Cette dépensse parut considérable. Les circonstances n'étoint point favorables, malgré la bonne intention qu'ils avoint.

Monsieur le premier président fit démission de sa place, partit pour Paris et emporta le plan, qu'il auroit dû laisser au Parlement, attendu que l'Académie l'avoit entendu ainsi, espérant qu'il seroit remis dans les archives, pour en servir dans une ocasion plus favorable, et depuis le départ de ce magistrat, ce plan n'a point été réclamé par le Parlement.] [p. 14]. Monsieur de Bournazel continué Modérateur pour 1770. Monsieur Mariete<sup>325</sup>, honoraire de l'Académie de peinture de Paris, fut nommé à celle d'honoraire de celle de Toulouse, le 10 août 1766, par la mort de Monsieur de Juliene<sup>326</sup>.

Messieurs de l'Académie des sciences, informés du projet qu'on avoit formé de prendre leur hôtel pour en construire un pour le premier président, dressèrent un mémoire dans lequel ils tâchèrent de défendre leurs droits auprès des ministres et ils envoyèrent à l'Académie un exemplaire de ce mémoire, le 25 février 1770<sup>327</sup>.

L'Académie pria Monsieur de Mondran de témoigner, de sa part, à celle des sciences, le vif intérêt qu'elle prendra toujours à ce qui la regarde et de la remercier de son attention, à lui envoyer un mémoire qu'elle a mis dans ses archives.

La séance publique du mois de janvier, ayant été renvoyée à cause du grand froid qu'il fesoit [p. 15] dans ce tems là, s'est tenue le 4 mars suivant.

-

<sup>&</sup>lt;sup>325</sup> Pierre-Jean Mariette, marchand libraire et collectionneur d'art (Paris, 1694 - 1774).

<sup>&</sup>lt;sup>326</sup> Jean Julienne, industriel, amateur et collectionneur d'art (Paris, 1686 - 1766).

<sup>&</sup>lt;sup>327</sup> Le mémoire évoqué par Mondran est très probablement identifiable au mémoire imprimé dont un exemplaire est conservé aux Archives départementales de l'Hérault (Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f°. 572 - 574).

Monsieur de Mondran, fesant les fonctions de modérateur à la place de Monsieur le comte de Bournazel, qui étoit absent, prononça un discours sur l'utilité d'une académie des arts dans une grande ville et les devoirs des académiciens qui la composent<sup>328</sup>. Monsieur le chevalier Rivalz termina ensuite la séance par un discours, qui eut pour objet les prix que l'Académie distribua l'année dernière et le plan du palais pour le Parlement de Toulouse que l'Académie présenta à Monsieur Drouin de Vaudeuil, premier président.

L'Académie changea la tenue de ses assemblées ordinaires dans le grand sallon qui est au rez-de-chaussée de la façade de l'Hôtel de Ville, avec le consentement de Messieurs les capitouls, le 16 mars 1770, jusqu'à ce que la salle où elle tenoit ses assemblées dans l'hôtel du petit Versailles fut achevée d'être reparée et pour faciliter les [p. 16] réparations qu'on continuoit. En conséquence, Monsieur de Mondran, trésorier, y fit transporter tous les meubles et effets de l'Académie et elle s'assembla, pour la première fois, dans cette nouvelle salle, le 25 mars 1770.

Monsieur Restout, ayant envoyé son tableau de réception qui représente Diogène demandant la charité à une statue<sup>329</sup>, a été reçu associé artiste honoraire étranger et on lui envoya ses lettres d'Académicien.

Monsieur Tailhard, professeur d'anatomie, étant mort<sup>330</sup>, sa place a été déclarée vacante et quinze jours après, qui fut le 8 avril 1770, Monsieur Dujeon fut nommé à cette place.

Le 13 mars 1770, la demoiselle Marie Grelard, née à Mortaigne<sup>331</sup>, en Bas-Poitou, en 1744<sup>332</sup>, se présenta dans cette séance pour nous faire voir qu'il est possible de parler, de chanter, boire et manger des aliments solides, sans langue<sup>333</sup>. Sur quoy, tous les membres qui composoient cette assemblée lui ayant fait ouvrir la bouche, après l'avoir bien examinée, ils

<sup>&</sup>lt;sup>328</sup> Ce discours est connu par la copie qu'en fit le fils de Louis de Mondran, Paul-Louis (voir la trasncription du discours, dans notre vol. 3, pièce 35) et qui est conservé à la B.H.V.P. (C.P. 4272, p. 1 - 19).

<sup>&</sup>lt;sup>329</sup> Jean-Bernard Restout, *Diogène demandant l'aumone aux statues*, 1765, huile sur toile, 144 x 111 cm, Musée des Augusitns, 2004. 1. 263.

<sup>&</sup>lt;sup>330</sup> Arch. mun.de Toulouse, GG 347, 1770, le 19 mars, décès de « Cizy George Taillard, maître en chirurgie, âgé de quarante cinq ans, décédé le dix-neuvième mars mil sept cens soixante dix (...] ».

<sup>331</sup> Mortagne sur Sèvre, dép. Vendée, arr. La Roche-sur-Yon.

<sup>&</sup>lt;sup>332</sup> Marie Grelard naquit le 18 décembre 1743, à Saint-Hilaire de Mortagne (Arch. dép. de Vendée, AD2E225/1, 1743, le 18 décembre) près de Mortagne sur Sèvre.

<sup>&</sup>lt;sup>333</sup> Cette jeune femme semble avoir suscité un certain intrêt de la communauté scientifique au XVIII<sup>e</sup> siècle. Plusieurs ouvrages mentionnent son cas, en premier lieu *le Journal de médecine, chirurgie et pharmacie* d'avril 1764 (dans un article d'un chirurgien nantais Saulquin, que nous n'avons pu consulter). Ce même journal proposa un deuxième article, par le médecin et botaniste François Bonamy (Nantes, 1710 - 1786) en 1765, dont le contenu semble avoir ensuite été repris dans les publications ultérieures, ce qui n'est pas le cas de la description de Mondran (François Bonamy, « Observations sur une fille sans langue, qui parle, avale, et fait toutes les fonctions qui dépendent de cet organe même », dans *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie*, juillet 1765, t. XXIII, Paris, Didot le jeune, p.37 - 48.).

ne lui ont découvert aucun vestige de langue, [p. 17] après quoy on lui a fait differentes questions auxquelles elle a répondu aussi distinctement que si elle avoit eu sa langue, qu'elle nous a dit avoir été arrachée à la suite d'une maladie de petite vérole. Elle a mangé de pain, [but] et a chanté très distinctement [les airs avec les paroles]. L'Académie crut devoir consigner dans ses regitres tous ces faits merveilleux, pour être transmis à la postérité, qui paroitroient incroyables si elle ne les avoit vus.

Messieurs Dujeon et Bastide furent nommés adjoints aux professeurs du dessein le 24 juin 1770<sup>334</sup> [L'académie tint sa séance publique, pour la distribution des prix, le second dimanche de juillet, en la forme ordinaire. Monsieur le chef du Consistoire fit le discours d'usage, après quoy, il distribua les prix aux élèves qui les avoint remportés. Ce furent les sieurs Carrel<sup>335</sup>, prix de géométrie, 15 livres, Pin fils<sup>336</sup>, prix d'anatomie, 15 livres, Belloti<sup>337</sup>, prix de dessein, 15 livres, Carrère<sup>338</sup> prix de dessein, 15 livres, Belloti, prix de ronde-bosse, 20 livres, Chaubard, prix de perspective, 20 livres, Darbou, grand prix de sculpture, 300 livres. Monsieur le modérateur fit ensuite l'annalise des ouvrages couronés, après quoy on distribua les programmes pour l'année suivante, et l'Académie se retira, dans le même ordre qu'elle étoit venue, au petit consistoire. Elle s'assambla le 25 août, feste de Saint-Louis, et fit l'ouverture du salon des tableaux, dans la forme ordinaire, et l'exposition dura huit jours]. Monsieur le Marquis de Fourqueveaux a été nommé modérateur dans la séance du 26 août 1770 pour l'année 1771.

Le 11 novembre 1770, Messieurs de Mondran, Garipuy, Rivalz et Hardy furent nommés commissaires pour aller complimenter Monsieur le président de Niquet<sup>339</sup>, à raison de sa place de premier président à laquelle le Roy l'avoit nommé.

[La séance publique se tint, le second dimanche de janvier 1771, dans la forme ordinaire. Monsieur le modérateur y prononça un discours très sçavant sur l'origine des arts en Europe et parcourut touts les païs où ils avoint été cultivés, et fit mention de touts les

<sup>&</sup>lt;sup>334</sup> Bastide et Dujon firent également partie des commissaires qui organisèrent le Salon de peinture de l'Académie Toulousaine de 1770, comme l'indique le livret imprimé (Robert Mesuret, *Les expositions...*, 1972, p.209).

<sup>&</sup>lt;sup>335</sup> Ce personnage est identifiable à un membre de la famille de maçons toulousains Carrel : Pierre I (Toulouse, 1744 - Après 1768) Pierre II (né à Toulouse, 1754), Antoine Carrel (né à Toulouse en 1752) ou Raymond Carrel (Toulouse, 1759 - ?). (A leur sujet, voir, Géraud de Lavedan, *dictionnaire des architectes, tailleurs de pierre et maçons de Toulouse, 1540 - 1790*, Archives municipales de Toulouse, consultable sur demande à l'auteur).

<sup>&</sup>lt;sup>336</sup> L'un des fils du peintre et ingénieur Gilles Pin, Joseph (Toulouse, 1745 - ?), ou Jean-Gilles-Marie Pin (Toulouse, 1750 - ?).

<sup>&</sup>lt;sup>337</sup> André-Pierre Laurent Bellotti, peintre français d'ascendance italienne (Nantes, 1756 - ?).

<sup>&</sup>lt;sup>338</sup> Le marbrier Blaise Carrère ? (documenté à Toulouse en 1778. Arch.mun. Toulouse, GG 355, 1778, 2 et 7 octobre).

<sup>&</sup>lt;sup>339</sup> Antoine-Joseph de Niquet (Narbonne, 1701 - Paris, 1794), premier président du Parlement de Toulouse de 1770 à 1787.

[p. 17]

a: « 14 mars 1771 ».

[p. 18]

a : « Bireben<sup>53</sup> ».

[p. 19]

a : « il fut convenu de ne point accepter la dédicasse de cette thèse ».

<sup>53</sup> « prier de permettre que le sieur Bireben » est un ajout du compilateur.

artistes de tous les genres qui s'y étoint le plus distingués, et prouva par les succès qu'ils avoint eus, combien la culture des arts est utile, et contribue à la célébrité d'une nation.]

L'Académie délibéra, le 24 mars 1771<sup>a</sup>, qu'il n'y auroit d'autres tableaux placés dans la salle des assemblées [p. 18] ordinaires que ceux que le Roy avoit donnés, ceux que les honoraires [des deux classes] donneroient pour leur réception et tous les ouvrages de réception des académiciens [de quel genre qu'ils fussent], que les ouvrages de peinture qui auroient remporté le grand prix seroient placés dans l'école de peinture. Ceux qui auroient remporté le prix de sculpture le seroient dans l'école de sculpture, ceux d'architecture dans l'école de cet art, ainsy que ceux de perspective, ceux de ronde-bosse et ceux d'après l'estampe dans l'école des figures.

Le 9 juin 1771 on lut, dans l'assemblée, une lettre de Dom Laserre, bénédictin, prieur du couvent de Sorèze, dans laquelle il prie l'Académie qu'elle permette que le sieur Virebent<sup>a</sup>, maître de dessein de l'école de ce couvent, fasse tirer un certain nombre de copies en plâtre des moulles qu'elle a, pour fournir des modèles à l'école de ronde-bosse. Cette demande fut accueillie favorablement, à raison de l'utilité, pour les [p. 19] progrès des arts, que l'Académie a reconnu dans les écoles de Sorèze et aux progrès de laquelle elle s'intéresse avec d'autant plus de raison que c'est elle qui, chaque année, juge les desseins des élèves qui ont concouru pour les prix que l'on distribue annuellement dans le pensionat de cette communauté.

Sur la proposition qui fut faite d'assister à une thèse de mathématiques qui avoit été dédiée aux trois académies et après avoir assemblé des commissaires des trois académies pour régler la manière dont elles se rangeroient dans cette séance, il fut arrêté que par des raisons de préseance, la compagnie n'assisteroit point à cette thèse<sup>a</sup> [atandu que l'Académie des Jeux Floraux, qui, à la vérité, étoit la plus ancienne, quoyqu'elle ne fut pas royale, prétendoit avoir la préséance sur les deux autres].

On dédia, au collège Royal, une thèse de mathématiques à l'Académie<sup>340</sup>. Elle l'accepta et y assista, avec Messieurs les capitouls, dans la forme ordnaire. [Chaqun des membres de l'Académie se rendit dans la chambre qu'on nomme préfecture. Messieurs les

<sup>&</sup>lt;sup>340</sup> Si nous n'avons pas trouvé trace de la thèse dédiée aux trois académies toulousaines, une thèse en mathématiques, de Jean Libes, dédiée à l'Académie royale des arts, soutenue au collège Royal de Toulouse, non pas en 1771 mais le 18 juillet 1770, est encore conservée (Bibl. Univ. Toulouse I, fonds ancien, Resp pf pl B 0229): Antoine Libes, Essai sur les élémens de mathématiques, dédié à Messieurs de l'Académie royale de

peinture, sculpture et architecture de Toulouse, par Mr. Libes, de Béziers, étudiant de la première année du cours de philosophie, au collège Royal de Toulouse. Cet exercice, qui sera présidé par M. l'abbé Martin, professeur en philosophie, se fera le 18 Juillet 1770, à 3 heures après-midi, dans la Salle ordinaire des Exercices dudit collège, Toulouse, Veuve Jean-Pierre Robert, 1770.

capitouls, les commissaires de la Ville et le sindic partirent de l'Hôtel de Ville avec leur cortège et pompe ordinaires. En arrivant, ils furent dans la salle où la thèse devoit estre soutenue, et se placèrent sur les chaises qui étoint à la droite du soutenant. Le chef du Consistoire, le premier, les capitouls, les commissaires, ensuite, et le sindic. Le modérateur, les associés ordinaires et les artistes partirent de la préfecture et se placèrent à la gauche du soutenant, le modérateur, le premier vis-à-vis le chef du Consistoire, les associés ordinaires, et les artistes ensuite, et quand la séance fut finie, chaqun se retira, comme il étoit venu.]

La séance publique pour la distribution des prix se tint le 14 juillet 1771. Monsieur Gary, chef du Consistoire, ouvrit la séance par un discours très éloquent sur l'utilité et les progrès des arts [après quoy, il distribua aux élèves les prix qu'ils avoint remportés. Ces élèves furent les sieurs Roques<sup>341</sup>, prix du dessein, 15 livres, Suau<sup>342</sup>, idem, 15 livres, Vidalat, prix de géométrie, 15 livres, Vidalat, prix d'anatomie, 15 livres, Valenciennes<sup>343</sup>, prix de ronde-bosse, 20 livres, Lapenne, prix de composition, 60 livres, Couderc, prix de perspective, 20 livres, Vigan, prix de sculpture, 60 livres]. Monsieur Hardy, en l'absence de Monsieur de Fourqueveaux, fit l'analise des ouvrages couronnés [p. 20]. Monsieur Garipuy fut nommé modérateur, le 25 août 1771, pour l'année 1772 [et Monsieur Rivals directeur].

Sur les mémoires présentés par Messieurs Dujeon et Bastide, adjoints à Messieurs les professeurs de dessein, par lesquels ils réclament le payement de leurs honoraire pour les fonctions qu'ils ont exercés dans l'école des commençans pendant le courant de cette année, l'Académie n'ayant point encore les fonds suffisans pour s'acquiter, envers eux, sur les taux des deux autres adjoints à professeurs, elle les a priés de se contenter de la somme de trois cens livres, c'est-à-dire de cent cinquante livres chacun, dont elle peut disposer, ce qu'ils ont accepté, et attendu que l'Académie n'a point de fonds fixe pour le payement de l'honnoraire de ces deux adjoints, elle délibéra qu'à l'avenir et jusqu'à ce qu'on obtienne des nouveaux fonds, soit de la Ville, soit des États, les deux adjoints de l'école des commençans n'auront point de fonctions à exercer et qu'elles seront remplies par les professeurs, ou [p. 21] par les deux autres adjoints qui ont des appointemens. Monsieur de Mondran, qui, dans le courant de l'année, avoit prévu la difficulté qu'il y auroit d'engager des adjoints de l'école des commençans d'exercer sans appointemens, s'étoit déjà donné des soins au près de diverses

<sup>&</sup>lt;sup>341</sup> Joseph Roques, peintre (Toulouse, 1757 - 1847).

<sup>&</sup>lt;sup>342</sup> Jean Suau, peintre (Toulouse, 1755 - 1841).

<sup>&</sup>lt;sup>343</sup> Pierre-Henri de Valenciennes, peintre (Toulouse, 1750 - Paris, 1819).



[p. 22]

a : « c'étoit Monsieur de Brienne, adressée à Monsieur de Mondran ».

puissances, pour obtenir des États une augmentation de pension<sup>344</sup>. [Il engeagea même Monsieur Garipuy, qui devoit aller aux États, de se joindre à luy, pour la solliciter auprès de Monsieur le comte de Périgord, de Monsieur l'archevêque de Narbonne, et de Monsieur l'archevêque de Toulouse ce qui réussit, par le zèle que Monsieur Garipuy mit dans cette demande]. Il reçut des lettres de Monsieur le comte de Périgord, commandant de la Province, de Monsieur l'archevêque de Narbonne et de Monsieur l'archevêque de Toulouse qui lui apprennent que les États ont accordé à l'Académie une augmentation de pension annuelle de quatre cens livres, à raison de quoi la pension de la Province, qui n'étoit que de six cens livres, fut de mille livres. Il fit part de ces lettres à l'Académie dans l'assemblée du 24 novembre 1771, et il fut délibéré que ces lettres seroient transcrites sur le regitre [et que l'on écriroit à ces seigneurs des lettres de remerciements. Voicy la copie de ces lettres].

« Les États ont bien voulu, Monsieur, accorder à l'Académie une augmentation de pension annuelle de 400 livres. Cette [p. 22] pension la mettra à portée de remplir les objets les plus pressans qui souffrent de son peu de revenu. J'aurois désiré, Monsieur, pouvoir obtenir d'avantage, mais les circonstances sont malheureuses et je me flate que vous ne doutés pas de mon zèle et de ma bonne volonté, je ne doute pas qu'aussitôt ma lettre reçue, l'Académie ne s'empresse à témoigner sa recconnoissance à Monsieur l'archevêque de Narbonne, à qui elle doit principalement cette faveur et qui y a mis cette grâce qui lui est naturelle et qui double le prix du bienfait. Pour moy, Monsieur, je suis toujours trop heureux de pouvoir être utile à l'Académie, de seconder votre zèle et de vous y prouver le sincère attachement avec lequel j'ay l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : l'archevêque de Toulouse<sup>a</sup>. »

[p. 23] Copie de la lettre écrite, de Montpellier, à Monsieur de Mondran, le 13 novembre 1771, par Monsieur le comte de Périgord, commandant de la Province.

« J'ay sollicité, comme je vous l'avois promis, Monsieur, la gratification de 600 livres que l'Académie royale de peinture demandoit aux États. On m'apprend, aujourd'hui, qu'ils ont accordé les deux tiers, ce qui, avec les six cens livres qu'ils donnoient ordinairement à

\_

<sup>&</sup>lt;sup>344</sup> Un mémoire adressé par l'Académie des arts à la municipalité de Toulouse (Arch. mun. de Toulouse, GG 925, pièce n° 31, slnd), montre que l'Académie, « pour le payement des appointemens dûs aux adjoints et professeurs qu'elle a été obligé d'établir à cause du grand nombre d'écoliers [...] après avoir épuizé la libéralité de quelques uns de ses ses membres, qui ont supléé, les deux dernières années au défaut de ces fonds [...] [était] forcée malgré elle d'avoir recours à la Ville pour la suplier d'y pourvoir, ou du moins pour lui accorder sa sollicitation auprès des prochains états de cette province ».



[p. 25]

a : « Monsieur Garipuy, modérateur, Monsieur d'Orbessan, secrétaire, Monsieur de Mondran, trésorier, Monsieur Rivals, directeur. 1772 ».

l'Académie, font une somme de mille livres, qui est tout ce qu'on peut obtenir d'eux pour cette année.

Je vous prie de me croire bien véritablement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le Comte de Périgord. »

Monsieur Darquier présenta, le 15 décembre 1771, à l'Académie, de la part de Monsieur Bergeret<sup>345</sup>, commandeur trésorier général de l'ordre militaire de Saint-Louis, honoraire associé libre **[p. 24]** de l'Académie royale de peinture de Paris, un tableau de Jordans<sup>346</sup> qu'il prie l'Académie de vouloir accepter en don, avec un recueil de six académies, neuf études de mains, deux desseins de figures habillées et plusieurs estampes gravées au crayon rouge.

L'Académie, pour témoigner sa reconnoissance à Monsieur Bergeret, le nomma associé honoraire, en survivance, jouissant d'hors et déjà du privilège d'académicien.

Monsieur Blondel, architecte du Roy, ayant témoigné à Monsieur de Mondran qu'il accepteroit avec plaisir une place d'académicien dans la classe des associés honoraires artistes étrangers, il fut proposé dans cette assemblée et admis, à la charge de se conformer aux règlemens préliminaires, et comme l'Académie étoit instruite que lorsque les élèves architectes alloient à Paris pour se perfectionner dans cet art et que s'ils vouloient profiter des leçons de ce savant maître, [p. 25] il falloit qu'ils s'assujetisent à étudier le traité de Monsieur Blondel, l'Académie, après avoir nommé des commissaires pour examiner ce traité, dont on avoit les trois premiers volumes, décida qu'il falloit prier Monsieur de Savignac, son professeur, de dicter le même traité afin que ses élèves, lorsqu'ils iroient à Paris, eussent cette avance sur ceux de Monsieur Blondel, ce qui feroit qu'ils ne seroient pas obligés de rester si longtems dans cette capitale et diminueroit de beaucoup la dépense que leurs parens étoient obligés de faire pour les y soutenir<sup>a</sup>.

Monsieur de Mondran reçut de Monsieur *[Dillon]* l'Archevêque de Narbonne la réponse à la lettre de remerciement qu'il lui avoit écrit au nom de l'Académie. En voicy la copie.

« Je suis bien sensible, Monsieur, aux remerciemens que vous me faites, de la part de l'Académie royale de peinture, à l'occasion de l'augmentation du secours que les États lui ont accordé cette année. Je me félicite d'avoir peu mettre, avec succès, sous les yeux de

-

<sup>&</sup>lt;sup>345</sup> Pierre-Jacques Onésime Bergeret de Grancourt, financier et amateur d'art (Paris, 1715 - 1785).

<sup>&</sup>lt;sup>346</sup> Jacob Jordaens, peintre flamand (Anvers, 1593 - 1678).

### [p. 26]

a : « Monsieur Castel fit aussi, à son tour, la lecture de la vie de Tournier, peintre, pour laquelle il avoit fait de grandes recherches, et annalisa les tableaux de ce peintre toulousain.»

### [p. 27]

a : « Il fut convenu, entre eux, que le modérateur en parleroit à Messieurs les capitouls, pour l'engeager à aller parler au supérieur de ce collège, pour qu'il contint ses écoliers ».

#### [p. 28]

a : « qu'il feroit une liste de ces élèves, et iroit ensuite dans chaque école, lire cette liste, [blanc] en particulier, à chaque professeur en exercisse, et luy comuniquer ce qu'il aloit faire, et qu'après avoir lu la liste tout haut [...] ».

l'assemblée, les besoins de cette académie [p. 26] et j'ay vu, avec plaisir, les États toujours portés à protéger les arts et ne pas craindre de se livrer à un excédent de dépense, malgré les circonstances fâcheuses où ils se trouvent.

J'ay l'honneur d'être bien parfaitement, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur. Signé l'Archevêque de Narbonne ».

Monsieur de Mondran, *[étant de tour à parler]* après avoir lu l'analise du tableau de Jordans donné par Monsieur Bergeret, l'Académie a délibéré que lorsqu'un académicien aura lu une analise dans une séance de l'Académie, il la lira le lendemain aux élèves qu'il fera assembler pour cela *[avant la tenue des écoles]*.

Le 9 février 1773, Monsieur Castel qui étoit de tour à parler, fit l'analise des tableaux de Tournier<sup>347</sup>, peintre toulousain, à laquelle il joignit l'histoire de la vie de ce peintre<sup>a</sup>.

Monsieur Darquier, dans la séance [p. 27] du 23 février, remit un portefeuille rempli de plus de cent desseins, gravés au crayon rouge, dont Monsieur Bergeret fesoit présent à l'Académie pour faciliter l'instruction des élèves qui n'étoient pas en état de les acheter. L'Académie fut très sensible à cette générosité et lui en écrivit une lettre de remerciement. Cet exemple fut très avantageux, dans les suites, aux élèves, car plusieurs associés ont fait présent à l'Académie, depuis, de beaucoup de desseins, ce qui a fait une collection de desseins assés considérable pour pouvoir en fournir à tous les élèves et pour les rendre plus durables, l'Académie délibéra, dans la suite, de les faire tous coller sur des cartons.

Monsieur de Mondran, [qui outre sa place de trésorier, étoit aussi commissaire des écoles,] ayant appris que les élèves de l'Académie s'étoient pris de querelle avec les écoliers du collège de l'Esquille et qu'ils s'attendoient tous les jours, mutuellement, à l'heure de cinq heures du soir, au bout de la rue des Pénitents gris, près celle du Taur, en donna avis au modérateur<sup>a</sup> et s'étant transporté aux écoles, après s'être informé du nom des coupables, [p. 28] avec quelques uns des professeurs [ou membres de l'Académie<sup>348</sup>], en qualité de commissaire des écoles et de l'aveu tacite des professeurs qui étoient en fonction, à qui il fit part de l'expédition qu'il alloit faire<sup>a</sup>, il chassa une douzaine d'élèves de différentes écoles des plus séditieux et des plus coupables pour huit jours. Cependant, [malgré les bonnes raisons qu'avoit eu le commissaire des écoles d'exercer cette petite justice, le droit que sa place luy atribuoit et la manière polie avec laquelle il avoit procédé vis-à-vis Messieurs les profeseurs] Monsieur Dujeon, adjoint de l'école de la figure, [crut que c'étoit empiéter sur ses droits. Il

<sup>348</sup>« ou membres de l'Académie » est un ajout du compilateur du ms. B.

<sup>&</sup>lt;sup>347</sup> Nicolas Tournier, peintre (Montbéliard, 1590 -Toulouse, 1639).

Variantes.	quatrième	cahier

b : « le lendemain ».

c : « Monsieur Dujeon fut interdit de toutes ses fonctions, soit d'adjoint, soit de profeseur d'anatomie, soit des assamblées, pendant un mois ».

ne dit rien au comissaire, il le laissa faire mais] introduis, de sa propre autorité, dans son école, le surlendemain<sup>b</sup>, ceux de son école que le commissaire avoit chassés, prétendant d'avoir le droit de le faire, [Monsieur de Mondran tacha de faire entendre raison à cet adjoint, pour luy éviter les suittes de cette affaire. Tout fut inutile, il prétendit qu'il avoit droit de faire grâce.

L'honneur et la dignité de l'Académie estant compromises dans la perssone de son commissaire, Monsieur de Mondran ne put se dispenser de faire part de la conduite du sieur Dujeon dans la première assamblée ordinaire] sur quoy, après avoir entendu les raisons du sieur Dujeon, et après l'avoir prié de sortir pour délibérer sur sa conduite, l'Académie approuva [unanimenent] la conduite du commissaire [dont l'autorité étoit établie par les règlements donés par le Roy, et employée dans cette circonstance, avec dicernement, et avec prévoyance] et interdit le sieur Dujeon, pour un mois, de toute espèce de fonction<sup>c</sup>. [On le fit, ensuite, rentrer. Monsieur le modérateur luy représenta poliement son inconduite, et luy déclara son interdiction et le pria de se retirer].

Monsieur le modérateur, de son côté, pria Messieurs les capitouls d'en parler à Messieurs les régents de l'Esquille, afin d'éviter que ce commencement de querelles n'eussent point de suites, ce qui réussit si bien qu'ils ont été tranquilles les uns et les autres, depuis ce tems-là [quelque exemple de sévérité de part et d'autre ramena ces jeunes gens à leur devoir, et procura la paix entre eux] [p. 29]. Le sieur Lafeuillade, concierge de l'Académie et maître savetier, ayant été instruit que les bayles du corps des cordonniers se disposoient à venir faire une descente dans l'hôtel de l'Académie où il habitoit [pour venir voir s'il fesoit des souliers neufs], s'en plaignit à l'Académie, qui nomma des commissaires pour prier Messieurs les capitouls de défendre à ces bayles une pareille entreprise [et aux assesseurs de les y accompagner], à quoi ceux-cy obéirent.

Le receveur des impositions de la Ville ayant demandé à Monsieur Bastide, membre de l'Académie et adjoint à professeur le payement du vingtieme industriel, l'Académie le rendit taisant en lui fesant signifier la décision des commissaires du Roy à ce sujet.

Cette année, l'Académie fit une très grande perte, par la mort de Monsieur le marquis Chalvet<sup>349</sup>, sénéchal et associé ordinaire de l'Académie [Il avoit été modérateur, deux fois de suitte et avoit toujours témoigné beaucoup de zèle pour le progrès des élèves et pour les intérêts et la gloire de l'Académie]. Elle délibéra, le 23 Mars 1772, que sa place seroit

\_

<sup>&</sup>lt;sup>349</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 349, 1772, 17 mars, acte de décès de « Messire Henry Auguste marquis de Chalvet Rochemonteix, sénéchal gouverneur de Toulouse et pays d'albigeois, âgé de soixante sept ans, décédé le dix-septième mars mil sept cens soixante douze. »

Variantes, quatrième cahier

[p. 30]

a : « le 2 avril suivant ».

b : «la forme, l'aparat et les cérémonies d'uzage ».

déclarée vacante et qu'elle feroit faire, incessament, un service solemnel dans l'église des Grands Augustins pour le repos de son âme, que tous les académiciens seroient priés de s'y rendre, ainsy que la famille de Monsieur de Chalvet [p. 30]. L'Académie ne pouvant mieux réparer la perte de Monsieur de Chalvet qu'en nommant, à sa place, Monsieur son fils, le sénéchal<sup>350</sup>, le nomma dans l'assemblée du 12 avril suivant<sup>a</sup>. Le 26 du même mois, Monsieur de Puymaurin, étant de tour à parler, fit l'analise d'une estampe très rare et très curieuse du dessein de Carle Marate<sup>351</sup>, gravée par Dorigni<sup>352</sup>, qui représente une école académique. Après en avoir fait appercevoir toutes les beautés de dessein et de composition, il en a fait présent à l'Académie, elle est [sous glace] dans un cadre doré dans la salle des assemblées.

Monsieur Darquier fit, à son tour, le 10 may suivant, l'analise d'un tableau représentant Monsieur son père, peint à Paris, en 1723, par Monsieur le Comte Teperne, homme de qualité, natif de Prague en Bohème, fort estimé de feu Philippe d'Orléans, régent du Royaume.

L'Académie tint sa séance publique le 12 juillet 1772, dans la forme, accoutumée<sup>b</sup>. Monsieur le chef **[p. 31]** du Consistoire fit le discours *[sur les avantages de la culture des arts après quoy il distribua les prix aux élèves qui les avoint remportés]*.

Les élèves qui remporteront les prix furent les sieurs Vidalat, prix de dessein, 15 livres, Uvarré, *idem*, 15 livres, Moisset<sup>353</sup>, prix d'anatomie, 15 livres, Pin [fils], prix de la ronde-bosse, 20 livres, Benazet, prix du modèle, 30 livres, Boudou, prix reservé du modèle, 30 livres, Lespinasse cadet<sup>354</sup>, prix de sculpture, 60 livres, Lapenne, grand prix de peinture, 300 livres.

Après quoy, Monsieur Garipuy, modérateur, fit l'analise des ouvrages couronnés, on distribua les programmes et on se retira dans le même ordre qu'on étoit venu. [L'Académie s'étant assamblée, le jour de feste de Saint-Louis, 25 d'août, on ouvrit le sallon de l'exposition des tableaux, dans la forme ordinaire<sup>355</sup>].

Monsieur de Puymaurin fut nommé le 30 août [dernier dimanche du même mois], modérateur pour l'année 1773 [et Monsieur Labat de Savignac fut nommé directeur].

<sup>352</sup> Louis (1654 - 1742) ou plus probablement Nicolas Dorigny, peintre et graveur (Paris, 1652 - 1746).

<sup>&</sup>lt;sup>350</sup> André-Antoine de Chalvet de Rochemonteix, marquis de Merville, sénéchal de Toulouse (1735 - 1807).

<sup>&</sup>lt;sup>351</sup> Carlo Maratta, peintre italien (Camerano, Ancône, 1625 - Rome 1713).

<sup>&</sup>lt;sup>353</sup> Peut-être le peintre Moisset qui apparaît à plusieurs reprises comme témoin, avec le peintre Jean-Bernard Mercier, dans les registres de la paroisse Saint-Étienne de Toulouse durant les années 1770.

<sup>&</sup>lt;sup>354</sup> Le sculpteur Durand Lespinasse eut deux fils qui atteinrent l'âge adulte, l'aîné se nommait Bernard, et le cadet, sculpteur, se prénomait Antoine Honoré.

<sup>&</sup>lt;sup>355</sup> Le livret de l'exposition de 1772 indique que l'ouverture s'était faite au mois de juin, cette année-là (Bibl. mun. de Toulouse, Res. D. XVIII 383).

Variantes, quatrième cahier	
[p. 32]	
a : « Plusieurs académiciens étoint acourus, dès que le feu avoit commencé de s'animer, et	
leur présence, empéchèrent que le peuple n'interompit le transport des effets de l'Acadér fait par ses élèves ».	nie,

b : [La Ville] « délibéra d'en faire refaire de neufs au moyen des originaux que l'Académie avoit très bien conservés ».

Le 13 novembre de cette année<sup>356</sup>, le feu prit à l'Arsenal de l'Hôtel de Ville, qui est joignant l'hôtel de l'Académie<sup>357</sup>. L'incendie fut si violent qu'il fut entièrement consommé et que l'hôtel de l'Académie faillit estre brullé, car la flamme, qui s'étoit déjà communiquée au toit, auroit gagné tout le reste si on n'eut pas [p. 32] pris la précaution d'abattre une partie de la charpente de ce toit. Les élèves de l'Académie, ayant appris cet incident, y accoururent pour sauver les tableaux, les statues, les plâtres et autres effets très précieux pour leur instruction. Le trésorier et plusieurs membres de l'Académie s'y rendirent les premiers et profitèrent du secours que tous ces élèves leur offrirent pour transporter tout dans la maison des orphelines<sup>a</sup>, qui offrirent asile à tous nos effets, de la meilleure grâce possible. L'Académie ne perdit aucun effet dans cette déroute, mais plusieurs clefs des moulles se perdirent et ils furent si dérangés qu'ils ne purent plus servir et que peu de tems après, le même moulleur qui les avoit faits, étant passé à Toulouse, la Ville nous donna des fonds suffisans pour les lui faire réparer<sup>b</sup> et l'Académie, en reconnoissance du secours que les plus forts élèves nous avoient donné, qui étoient au nombre de quatorse, fit présent, à chacun, d'une des plus belles têtes [p. 33] en plâtre qu'il y eut, à leur choix, ce qui leur fit bien plus de plaisir que tout autre espèce de récompense, et après que le feu fut éteint et qu'il n'y eut plus rien à craindre, tous ces effets ayant été remis à leur place dans l'hôtel de l'Académie, elle envoya deux commissaires pour remercier la supérieure des orphelines de l'azile qu'elle nous avoit donné et lui remirent une aumone pour les pauvres filles de sa maison.

Monsieur le marquis de Bonnac<sup>358</sup>, lieutenant général des armées du Roy, chevalier de l'ordre de Saint-André de Russie, cy-devant ambassadeur en cette cour et commandant dans le pays de Foix, ayant désiré être reçu associé artiste honoraire étranger de l'Académie, *[fut admis avec tout le plaisir et l'applaudissement, que cette demande, flateuse et honorable pour l'Académie, exigeoit]*, envoya son ouvrage de réception, qui fut présenté par Monsieur de Mondran, à qui il l'avoit adressé, dans l'assemblée du 13 décembre 1772<sup>359</sup>. *[Cet ouvrage fut examiné et aplaudi et fit l'éloge des talents de ce seigneur, en suite de quoy, il fut unanimement reçu, à la place qu'il avoit désirée.]* 

-

<sup>&</sup>lt;sup>356</sup> Les trois manuscrits de Mondran indiquent la même date du 13 novembre. Pierre Barthès, dans ses « Heures perdues », indique, lui, le 12 novembre, dans l'après midi, mais ne fait pas référence à l'Académie, tout au plus mentionne-t-il les pertes en toiles peintes, ainsi que la statue pédestre de Louis XIII, brisée par les flammes (*Les heures perdues de Pierre Barthès...*, VI. Septembre 1765 à août 1773, p.194 - 196). Cette date est confirmée par d'autres sources, rassemblées par Jean-Luc Laffont (*Policer...*, vol. 2, p. 1280 - 1289 et vol. 3, annexe 26).

<sup>&</sup>lt;sup>357</sup> Sur l'arsenal, voir Jules Chalande, « Histoire monumentale..., janvier 1922, p. 57 - 69.

<sup>&</sup>lt;sup>358</sup> François-Armand d'Usson, marquis de Bonnac (Constantinople, 1716 - Bonnac, 1778).

<sup>&</sup>lt;sup>359</sup> Cette oeuvre est conservée au musée des Augustins de Toulouse (François-Armand d'Usson, marquis de Bonnac, *Ermite lisant*, pastel sur toile, 0, 38 x 0, 48 m, n°inv. : RO 629).

[p. 34]

a : « guidés ».

b :«du secours des plâtres de parties de cadavres préparés. »

L'Académie n'ayant point *[été dans l'état de se procurer]* de modèle d'écorché pour l'école d'anatomie, on ne pouvoit montrer la miologie extérieure aux élèves, ce qui retardoit **[p. 34]** leurs progrès. Monsieur de Mondran proposa de donner, pour le concours prochain de grand prix de sculpture, un écorché que les concurrens feroient en bois, de grandeur naturelle, et qu'ils pourroient faire cette figure chez eux et viendroient marquer les muscles dans l'hôtel de l'Académie et seroient gardés<sup>a</sup>, pour cette opération, par le professeur d'anatomie, comme admis qu'il leur seroit permis de se servir du secours des plâtres, <sup>360</sup> de parties de cadavres préparés<sup>b</sup> et des avis des artistes et des chirurgiens qu'ils voudroient consulter, ce qui fut approuvé comme très utile pour l'école et pour les concurrens à qui cet ouvrage serviroit d'étude.

Il fut représenté [par Monsieur de Mondran, qui en l'absance du modérateur, en fesoit les fonctions,] dans la même séance, à l'Académie, que plusieurs sculpteurs et autres artistes [et artisans] de la ville mettoient pour clause, dans leurs polices avec les apprentifs, [qui étoit très contraire au bien public et à la perfection du métier qu'ils devoint apprendre], qu'ils n'iroient pas aux écoles de l'Académie pendant le tems de leur apprentissage, sur quoi l'Académie [ayant eu, sous les yeux, des contrats de cette espèce] [p. 35] délibera de se pourvoir au Parlement pour empêcher une clause aussi préjudiciable aux progrès des arts et qui est si contraire au bien public.

Monsieur Garipuy, modérateur, étant à Montpellier, représenta à Monsieur l'archevêque de Narbonne que les quatre cens livres de pension que les États avoient accordé à l'Académie de peinture, n'étant payables qu'à la fin de chaque année, les adjoints de l'école des commençans étoient obligés d'attendre la fin de l'année pour être payés, tandis que tous les autres professeurs et adjoints étoient payés tous les mois, ce qui étoit désavantageux pour eux, mais que si les États vouloient avoir la bonté de donner, présentement, une somme de quatre cens livres, une fois payée, cette somme serviroit à payer ces adjoints chaque mois, jusques à l'échéance de la pension, que, pour lors, le trésorier de l'Académie ayant les mains garnies, le payement de tous les adjoints et tous les professeurs seroit également [p. 36] payé tous les mois. Monsieur l'archevêque ayant trouvé cette demande raisonable, la fit accueillir par les États et Monsieur l'archevêque remit à Monsieur Garipuy le mandement de cette somme pour que le trésorier s'en fit payer par le caissier de la Province, à Toulouse.

-

<sup>&</sup>lt;sup>360</sup> La virgule présente dans le ms. A, entre « plâtres » et «de parties de cadavres préparés » est absente dans le ms. B, et également absente du ms. C.

## [p. 36]

a : [l'Académie] « témoigna aussi à Monsieur Garipuy les mêmes sentiments, persuadée qu'elle devoit ce bienfait à son zelle pour l'Académie, et au crédit qu'il avoit auprès du prélat. » « 1773 ».

## [p. 37]

a : « admira aussi l'idée ingénieuse de ce pont et la manière sçavante dont il en fit l'annalise ».

Monsieur Garipuy fit part à l'assemblée de l'Académie du 27 décembre 1772 de ce bienfait des États et de la manière obligeante dont Monsieur l'archevêque de Narbonne l'avoit fait délibérer, sur quoy l'Académie délibéra d'écrire à cet illustre prélat, pour lui témoigner sa reconnoissance. Celle de la compagnie pour Monsieur Garipuy, au zèle de qui elle étoit redevable de cette faveur, ne fut pas moindre, et nous l'en remerçiames tous avec toute la reconnoissance qui peut affecter dans pareille circonstance les vrais amateurs des arts<sup>a</sup>.

[1773 : Monsieur de Puymaurin modérateur, Monsieur d'Orbessan secrétaire, Monsieur de Mondran trésorier, Monsieur de Savignac directeur<sup>361</sup>]

Monsieur Pin fit l'analise du tableau de réception de Monsieur le marquis de Bonac. Ce tableau, au pastel, représente un vieillard assis sur un rocher, occupé d'une lecture. Il le crut copié d'après Rimbrant ou d'après Benedette<sup>362</sup>. Il [p. 37] ne se décida point sur cet article et il fut prié de lire, suivant l'usage, cette analise [si instructive] aux élèves de l'Académie [dans la salle d'assemblée]. L'Académie a cru que ce tableau étoit d'après Rimbrant<sup>363</sup>.

Monsieur le comte Dubarry a été nommé associé honoraire surnuméraire en second, Monsieur Bergeret ayant été nommé à la première place, il y a déjà quelque tems, comme bienfaiteur de l'Académie [avec séance et voix délibérative, comme luy]. Monsieur le marquis de Bonac étant venu prendre sa première séance dans l'Académie et après avoir fait son remerciement dans les termes les plus obligeants de la place qu'on lui avoit accordée, Monsieur le modérateur lui a témoigné toute la satisfaction que l'Académie avoit ressenti qu'il eut voulu s'associer à ses travaux. Ensuite, ce seigneur a lu un mémoire sur la construction d'un pont de bois [dont il étoit l'auteur] et dont il a présenté à l'Académie le modèle sur la proportion de deux pouces par pied. L'Académie, qui a entendu avec transport ce mémoire, ainsy que le compliment que Monsieur le marquis de Bonac a prononcé avant la lecture du mémoire<sup>b</sup> et qui prouve qu'il n'est pas moins [p. 38] homme de lettres qu'artiste ingénieux. Mais comme [Monsieur le marquis de Bonac désiroit que l'Académie donât une décision sur cette espèce de construction, et qu'] il n'est pas possible au premier coup d'œuil de bien concevoir le mécanisme de ce pont, [mais encore sa solidité, ou la quantité

<sup>362</sup> Giovanni Benedetto Castiglione, dit le Benedette, ou le Grechetto, peintre italien (Gênes, 1609 - Mantoue, 1664).

<sup>361</sup> Mondran a ajouté cette partie du texte sur la droite, en marge de son manuscrit.

<sup>&</sup>lt;sup>363</sup> Le tableau du marquis de Bonnac est effectivement d'après une œuvre anciennement attribuée à Rembrandt, un *Ermite lisant*, aujourd'hui donné à Adriaen Van Ostade (Haarlem, 1610 - 1685) et conservé au musée du Louvre (Huile sur bois, 0,59 x 0, 46 m, n°inv. : RF 1518) Cette œuvre appartenait, en 1777, au prince de Conti.



## [p. 41]

a : « qui, étant venu voir le logement de l'Académie, pendant les vacations, s'étoit aperceu qu'il n'y avoit point, dans l'école d'anatomie, de figure en plâtre d'écorché, achetta, à Paris ».

d'assemblages et de petites pièces de bois dont il étoit composé] elle nomma une commission pour l'examiner et en faire le rapport [très circonstancié].

Monsieur Durozoy<sup>364</sup>, citoyen de Toulouse par le choix libre du Conseil de Ville, distinction qu'il a méritée par les trois volumes des annales de cette ville qu'il a publiés<sup>365</sup>, fut admis dans cette séance où il lut un mémoire historique sur l'origine et la fondation de cette académie. L'éloge des fondateurs, du fameux [Antoine] Rivalz, de ses élèves, des membres de l'Académie, en général et en particulier, aussi savamment traité qu'élégament écrit, n'a laissé à nos cœurs que l'éloge du sentiment et de la reconnoissance à témoigner, et en a saisi l'occasion, en délibérant de donner séance, suffrage, en un mot, tous les droits des académiciens quand il sera à Toulouse, et en outre, elle l'a nommé associé corespondant historiographe de cette académie, dont il a si bien mérité les suffrages.

Monsieur Garipuy, le fils, directeur [p. 39] général des travaux de la Province au département de Narbonne fut nommé, dans cette séance, unanimement, associé ordinaire, à la place de feu Monsieur d'Héliot.

Le sieur Noubel, sculpteur, associé artiste de l'Académie, ayant passé une police avec un apprentif dans laquelle il avoit stipulé que pendant l'apprentissage, il ne seroit pas permis à cet apprentif de venir dessiner aux écoles de l'Académie, fut interdit pendant trois mois et il lui fut enjoint de retirer cette police, où s'il ne pouvoit, de faire à son élève un relief, par écrit, dans lequel il se désisteroit de cette clause, et faute, par lui, d'exécuter la présente délibération dans le tems de son interdiction, qu'il sera exclus pour toujours de l'Académie et sa place déclarée vacante<sup>366</sup>.

Monsieur le Marquis de Bonac apporta à l'Académie deux groupes en plâtre, l'un représentant Pigmalion aux pieds de sa statue, au moment [p. 40] qu'elle est animée<sup>367</sup>, ouvrage de Monsieur Falconet<sup>368</sup>, sculpteur du Roy, et l'autre retrace à nos yeux l'Amour et

<sup>368</sup> Étienne Maurice Falconet, sculpteur (Paris, 1716 - 1791).

<sup>&</sup>lt;sup>364</sup> Barnabé Farmian Durosoy, homme de lettres (Vers 1745? - Paris, 1792).

<sup>&</sup>lt;sup>365</sup> Barnabé Farmian Durosoy, *Annales de Toulouse*, Paris, Veuve Duchesne, 4 vols, 1771 - 1776.

<sup>366</sup> Nous n'avons retrouvé qu'un seul document, passé par ce sculpteur, qui pourrait correspondre à la chronoologie du texte. Il s'agit d'un contrat d'apprentissage passé avec le fils d'un plâtrier (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 1040, f°. 19v°-21, 1772, 3 mars, contrat d'apprentissage entre François II Vacquier et François Noubel, sculpteur). Une clause précisait effectivement : «[...] que pendant lesdites trois années, ledit élève suivra les écoles publiques de dessein, sauf néanmoins dans le beau temps, c'est-à-dire depuis Pentecôte jusqu'à la Saint-Martin que ledit élève ne pourra point aller auxdites écoles et sera, au contraire tenu de travailler avec assiduité dans le laboratoire dudit sieur Noubel, soit en cette ville ou ailleurs ».

<sup>&</sup>lt;sup>367</sup> Le marbre original, exposé au salon de l'Académie royale de peinture et de sculpture de Paris de 1763 est aujourd'hui au musée du Louvre (Département des sculptures, Inv. R.F. 2001).

Variantes, quatrième cahier

l'Amitié<sup>369</sup> par feu Monsieur Vassé<sup>370</sup>, sculpteur du Roy. Monsieur le Marquis de Bonac proposa ces deux ouvrages pour les prix de deux concours, le sujet de l'un fut un dessein sur le retour du Roy à Paris, après la maladie qu'il eut à Metz.

Ce poème héroique et tendre devoit être traité avec le sublime, la majesté et la sensibilité française. On y devoit faire sentir ce double instant si heureux où il fut permis à une nation entière d'exprimer à la fois ses craintes, son allegresse, son amour, et au monarque de ne pas se méprendre sur les vrais sentimens d'un peuple qui vient l'adorer sans flaterie, et consacrer à son père, à son héros, le titre le plus prétieux qui aye jamais le plus honnoré les vertus d'un grand et bon roy. Cet ouvrage devoit être fait par Messieurs les académiciens [p. 41]. L'autre fut destiné à celui des élèves qui auroit le mieux réussi à dessiner le modèle vivant. L'un et l'autre de ces concours devoient être jugés par l'Académie, et ils le furent, dans l'assemblée du 28 mars 1773. Le sieur Lapenne, élève eut le prix du dessein d'après le modèle et Monsieur Lucas, professeur de sculpture, eut le prix pour le dessein de composition.

Monsieur Bergeret<sup>a</sup>, ayant achetté à Paris l'écorché en plâtre de Monsieur Houdon<sup>371</sup>, écrivit à *[son ami]* Monsieur Darquier qu'il en feroit présent à l'Académie si elle vouloit payer les fraix du port, à quoy l'Académie consentit avec plaisir quoiqu'elle eut déjà un écorché en bois suffisant pour son école<sup>372</sup>, mais comme l'écorché de Monsieur Houdon a été regardé en Europe comme l'ouvrage le plus parfait qui ait été fait dans ce genre, elle se félicita de l'avoir et en a fait un des principaux ornemens de la salle de ses assemblées que les élèves ont la liberté d'aller copier quand ils veulent [p. 42]. Le mardi 1<sup>er</sup> juin 1773, il y eut une assemblée des commissaires, sous le nom de commission extraordinaire des règlemens, dans laquelle on arreta que, sous le bon plaisir du Roy, il y auroit une classe de vétérans, composée de vingt sujets tout au plus, qui ne pourroient être que des anciens académiciens qui, après avoir servi longtems dans l'Académie, étoient bien aises de se reposer. On trouvera tout le détail de ces arrêtés au second regitre, page 381 et 382, et l'autorisation de l'avis de la commission dans la délibération de l'Académie du 13 juin 1773, *[même registre]* page 383.

L'Académie fit encore l'achat d'un écorché, en plâtre moullé sur nature, que l'on placea aussi dans la salle des assemblées, au côté opposé à celui de Monsieur Houdon, en

<sup>&</sup>lt;sup>369</sup> Il s'agit plus probablement d'un plâtre de Vénus guidant les traits de l'Amour (Le marbre original est conservé au musée du Louvre), représenté sur le portrait de Mondran (Toulouse, musée des Augustins).

<sup>&</sup>lt;sup>370</sup> Louis-Claude Vassé, sculpteur (Paris, 1717 - 1772).

<sup>&</sup>lt;sup>371</sup> Jean-Antoine Houdon, sculpteur (Paris, 1741 - 1828).

Mondran, au nom de l'Académie, avait déjà demandé au Roi cet écorché, par une lettre, probablement adressée à Marigny (Arch. nat., O<sub>1</sub> 1933, dossier Toulouse, 1769, 15 octobre) et essuyé un refus.

Variantes, quatrième cahier

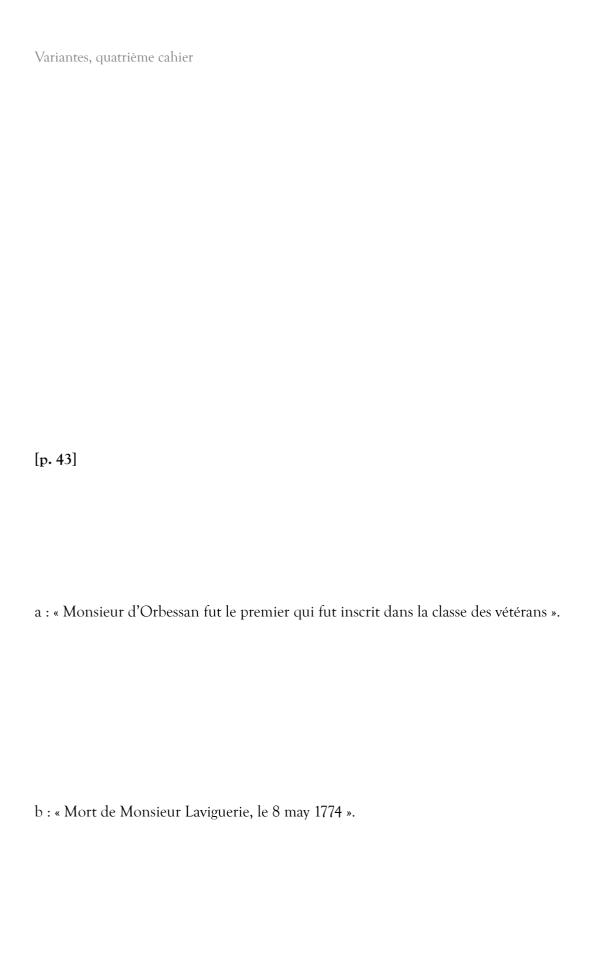
sorte qu'à présent, elle est très pourvue de ce genre de modèles. [Elle tint, le second dimanche de juillet, sa séance publique, pour la distribution des prix, dans la forme ordinaire. Après que Monsieur le chef du Consistoire eut prononcé le discours d'usage, on apella les élèves qui avoint remporté les prix, à qui il les distribua. Ces élèves furent les sieurs Mortreuil cadet , le grand prix de sculpture, 300 livres, Gazard, petit prix de peinture, 60 livres, Couderc petit prix d'architecture, 60 livres, Roques prix de ronde-bosse, 30 livres, Gleises, un acessit, ronde-bosse, 15 livres, Laferrerie, un prix double, perspective, 40 livres, Vidalat, accessit de perspective, 15 livres, Cazaux, prix de géométrie, 15 livres, Pons, accessit de géométrie, 15 livres, Chaubar, prix d'anatomie, 15 livres.

Le modérateur fit, ensuite, l'annalise des ouvrages couronés. On distribua les programmes. Ensuite, l'Académie se retira dans le petit consistoire, en la même manière qu'elle étoit venue.

L'exposition des tableaux se fit, selon l'usage, le jour de feste de Saint-Louis. L'ouverture du sallon fut aussi faite avec les cérémonies ordinaires<sup>373</sup>.] L'Académie nomma selon l'usage, le dernier dimanche du mois d'août, [p. 43] qui fut le 29, Monsieur Darquier modérateur pour l'année 1774, [Monsieur Labarthe fut nommé directeur,] ensuite de quoy elle procéda au jugement des ouvrages de l'école de Sorèze qu'elle a accoutumé de juger, chaque année, à pareil jour. [Monsieur de Mondran, ayant représenté à l'Académie qu'il y avoit dix ans qu'il étoit trésorier, charge qu'on n'étoit obligé, selon les statuts, d'exercer que pendant trois ans, qu'ainsi il étoit juste que chaqun l'exerçat à son tour, et qu'il prioit l'Académie de vouloir l'en décharger, et en nommer un autre, à quoy l'Académie ne voulant point consentir, il l'assura qu'il n'en feroit plus les fonctions, et demanda à Messieurs les commissaires du bureau œconomique de vouloir s'assambler, pour régler ses comptes, protestant à l'Académie qu'il n'iroit plus retirer les fonds des mains de ceux qui devoint les compter, et qu'ainsi il n'y auroit aucune provision de faite pour la rentrée des écoles, ny pour payer les professeurs.

Perssonne de l'Académie n'ayant voulu accepter cette place, elle nomma Monsieur Picot de Buissaison trésorier, quoyqu'il ne fut point membre de l'Académie, et comme on ne pouvoit pas le nommer à une place d'académicien, selon les règlements, que dans le mois de janvier, on convint qu'il n'auroit point voix délibérative, jusqu'à ce temps-là, et que lors, on le nommeroit académicien, mais qu'en atandant, il exerceroit, et feroit les fonctions de trésorier.]

<sup>&</sup>lt;sup>373</sup> Le livret du Salon de 1773 indique une ouverture de l'exposition au mois de mai 1773.



Messieurs Natoire<sup>374</sup>, Temenza<sup>375</sup>, Antoine<sup>376</sup> et Gamelin furent admis aux places d'associés artistes honoraires étrangers, à la charge par eux d'envoyer à l'Académie leurs ouvrages de réception, par délibération du 9 janvier 1774. [Quelque membre de l'Académie ayant écrit à Monsieur le président d'Orbessan, secrétaire de l'Académie, absent depuis plusieurs années de Toulouse, que les registres de l'Académie étoint mal tenus par son absence, ce qui portoit un grand préjudice à l'Académie et au bon ordre, que si il étoit absolument déterminé à ne plus revenir à Toulouse, il rendroit un grand service à l'Académie de se demettre de cette place de secrétaire, et que pour n'estre pas privés du plaisir de le voir compris dans le nombre des académiciens, on avoit délibéré de demander au Roy l'autorisation de la création d'une classe de vétérans, dans laquelle on le comprendroit, si il se demetoit de celle de secrétaire associé ordianire. Monsieur d'Orbessan affectionoit trop l'Académie pour vouloir luy porter le moindre préjudice, ainsi, il se démit de sa place et écrivit, à ce sujet, une lettre remplie de sentiments et de marques d'atachement pour la compagnie.

Sur cette démission] Monsieur de Lamotte<sup>377</sup> fut nommé secrétaire perpétuel [et associé ordinaire] de l'Académie, à la place de Monsieur le marquis d'Orbessan qui en avoit fait sa démission et Monsieur le Marquis d'Orbessan a passé dans la classe des associés vétérans<sup>a</sup> [qui n'étoit pas encore autorisée par le Roy [...]. La nomination de Monsieur de Lamotte causa, par un malentendu, un si grand dérangement, dans les suites, pour les élections aux places d'académiciens, que plusieurs furent élus sans qu'il y eut de places vacantes, et que, quoyque en 1776, il soit mort deux associés ordinaires (Messieurs Lapeirouse et Monsieur Destadens). Quand on a voulu bien compter, il s'est trouvé qu'il n'y avoit aucune place vacante à doner.]

Monsieur Foulquier<sup>378</sup> fut nommé associé ordinaire à la place de feu Monsieur Laviguerie<sup>b</sup>, le 8 may 1774.

La patrouille ayant été établie à Toulouse, par ordre du commandant de la Province, pour procurer, la nuit, la sureté dans les rues, Messieurs les [p. 44] capitouls y comprirent

<sup>374</sup> Charles Natoire, peintre (1700 - 1777), directeur de l'Académie de France à Rome de 1751 à 1775.

<sup>&</sup>lt;sup>375</sup> Tommaso Temenza, architecte vénitien (Venise, 1705 - 1789). Il avait été élu dès 1769 comme membre correspondant de l'Académie royale d'architecture (Procès verbaux de l'Académie royale d'architecture..., t. 8, p. 80).

376 Probablement le sculpteur Étienne d'Antoine (Carpentras, 1737 - Marseille, 1809).

<sup>&</sup>lt;sup>377</sup> Christophe Suzanne de Lamothe (? - Toulouse, 1784), conseiller au Parlement de Toulouse, mainteneur de l'Académie des jeaux floraux et secrétaire perpétuel de l'Académie des arts.

<sup>&</sup>lt;sup>378</sup> François-Joseph Foulquier, baron de la Bastide, alors conseiller au Parlement de Toulouse (1766 -1782), collectioneur d'art et graveur amateur (Toulouse, 1745 - Fort - Saint - Pierre, La Martinique, 1789).

Variantes, quatrième cahier

[p. 44]

a : « une thèse ».

indistinctement les artistes membres de l'Académie, de quoi elle se plaignit à Monsieur le commandant, qui, par une ordonnance qu'il rendit, déclara exempts, 1°, tous les professeurs et adjoints à professeurs, 2°, les modèles vivans, le portier et l'écrivain, 3°, tous les académiciens, 4°, tous les élèves jusqu'à l'âge de vingt ans et ceux qui, ayant remporté le grand prix, ont séance à l'Académie pendant trois ans.

Séance publique et distribution des prix le 10 juillet 1774.

Monsieur Brassalières, chef [du Consistoire], prononça un discours sur l'utilité des arts et sur l'avantage réel que la ville avoit déjà retiré de l'établissement de l'Académie. [Il distribua ensuite les prix aux élèves que l'Académie avoit couronés. Ces élèves furent les sieurs Daspect, pour la géométrie, prix de 15 livres, Cazaux, prix d'anatomie, 15 livres, Pons, prix pour l'anatomie 15 livres, Dabos<sup>379</sup>, prix du dessein, 15 livres, Bonet, prix du dessein, 15 livres, Gau, prix de ronde-bosse, 20 livres, Chevalier, prix de perspective, 20 livres, Lucas cadet, pour une académie peinte d'après le modèle, 30 livres, Roques, pour un ouvrage de composition, 60 livres.]

Monsieur le modérateur a fait ensuite l'analise des ouvrages couronnés. [On distribua les programmes pour l'année suivante et l'Académie se retira dans le petit consistoire, suivant le même ordre de marche qu'elle étoit venue.] L'Académie assista, le 19 juillet, à un essay<sup>a</sup> de mathématiques qui lui fut dedié au collège Royal, et elle se placea dans cette séance dans le même ordre qu'elle s'étoit placée [p. 45] dans les autres séances pareilles. [L'Académie s'assambla, selon l'usage, le dernier dimanche du mois d'août, pour procéder à la nomination de ses officiers, pour l'année suivante.]

Monsieur le Comte de Bournazel a été élu modérateur pour l'année 1775. [Monsieur Cammas père, sur la nomination de la classe des artistes, fut confirmé directeur. 380]

Monsieur le comte Temenza, premier architecte de la République de Venise, ayant envoyé, par Monsieur Raymond, à l'Académie, des desseins pour sa réception, fut reçu associé honoraire artiste étranger, le 29 janvier 1775.

Monsieur Natoire *[directeur de l'Académie de France à Rome]* envoya un tableau pour son ouvrage de réception, que l'on fit placer dans la salle des assemblées, au moyen de quoy il fut reçu, le 12 février 1775, associé honoraire artiste étranger.

<sup>380</sup> Ici, Mondran a ajouté, sur la droite : « Monsieur le comte de Bournazel modérateur, Monsieur de Lamotte, secrétaire perpétuel, Monsieur Picot de Buiffaison, trésorier, Monsieur Cammas père, directeur, 1775. »

<sup>&</sup>lt;sup>379</sup> Laurent Dabos, peintre (Toulouse, 1762 - Paris, 1831).

Le 22 mars 1775, l'Académie ayant été convoquée extraordinairement, Monsieur le modérateur prononça un discours très touchant et très éloquant, pour représenter à la compagnie que tous les corps de la ville s'étant empressés de donner des marques de joye à l'occasion du rétablissement du Parlement, il convenoit que l'Académie des arts témoignât, à son tour, la part qu'elle prend à cet évenement par [p. 46] quelque monument durable qui retraçât à la postérité cette époque et proposa, pour cet objet, de faire faire un tableau dont le sujet fut le rétablissement du Parlement. Cette proposition fut applaudie unanimement, et il fut délibéré que ce tableau seroit fait par concours et que celui qui seroit jugé le mieux composé et le mieux peint seroit placé dans la salle des assemblées, pour y rester à perpétuité.

Le 14 may 1775, Monsieur de Puymaurin fit l'analise d'un tableau de Peter Neef<sup>381</sup>.

L'Académie tint sa séance publique pour la distribution des prix, comme à l'ordinaire, le second dimanche du mois, qui fut le 9 juillet. Le cérémonial fut observé, conformément aux règlemens. Monsieur Brassalières ouvrit la séance par un discours sur l'utilité des arts et sur les progrès des élèves de cette Académie [il distribua, ensuite, les prix aux élèves que l'Académie en avoit jugés dignes. Ce furent les sieurs Cachin, pour la géométrie, 15 livres, Tremolet, pour le même sujet, 15 livres, Lange, pour l'anatomie, 15 livres, Cachin, pour l'anatomie, 15 livres, d'Emblans, prix du dessein, 15 livres, Sanceret, prix du dessein, 15 livres, Noubel fils, prix du dessein, 15 livres, Suau, pour un dessein d'après la bosse, 30 livres, Dabos, second prix d'après la bosse, 20 livres, Borrelly, troisième prix d'après la bosse, 20 livres, Mortreuil ainé, pour une académie d'après un modèle vivant, 60 livres, Roques, le premier accessit du prix, Roques, prix de composition en sculpture, 60 livres, Chaubar, petit prix d'architecture, 60 livres] et après [p. 47] que les prix furent distribués, le modérateur fit l'analise des ouvrages couronnés. [On distribua les programmes, selon l'usage, pour l'année suivante, après quoy] La séance étant finie, on se retira dans le petit Consistoire, dans le même ordre qu'on étoit venu, [Il est à remarquer, qu'à l'exception du grand prix, que l'Académie ne donna point, elle distribua cinq prix de plus qu'à l'ordinaire, scavoir un prix de géométrie, un prix d'anatomie, un prix de dessein d'après l'estampe, et deux prix d'après la ronde-bosse, parce que les ouvrages de ces élèves se trouvèrent si bien faits que l'Académie jugea convenable de faire cette dépensse, pour encourager leurs talens] et on délibéra d'accepter la dédicace d'une thèse de mathématiques que Monsieur l'abbé de Bonnefond, chanoine de Tarbes, devoit soutenir au collège Royal.

<sup>&</sup>lt;sup>381</sup> Peter Neef, peintre hollandais (1578 - 1660).

Le 30 du même mois, Monsieur le chevalier d'Aufrery qui étoit de tour à parler, fit l'analise intéressante d'une estampe, gravée par Cochin, d'après un tableau de Nicolas Wleugle<sup>382</sup>, représentant le bouclier d'Achille<sup>383</sup>. Il a joint à cette analise des traits et des particularités de la vie de cet excellent artiste, mort à Rome, en 1737, directeur de l'Académie de France.

Dargenville<sup>384</sup> et Descamps<sup>385</sup> n'ont point fait mention, dans leurs *vies des peintres*, de Nicolas Wleugle. Monsieur le chevalier d'Aufrery releva cette omission et il rendit, avec **[p. 48]** autant d'éloquence que de zèle, à la mémoire de cet excellent peintre, les éloges qui étoient si justement dus, non seulement à ses rares talens dans la peinture, mais à ses connoisances littéraires, à la douceur de son commerce, au caractère de son esprit et de son cœur, qui lui méritèrent l'estime et l'amitié des personnes les plus considérables qui furent à portée de le voir et de le connoitre, ainsi que la confiance du ministre qui le chargea des affaires de France, en l'absence de Monsieur le duc de Saint-Aignan, ambassadeur *[de France]* à Rome.

Monsieur Moulineuf<sup>386</sup>, secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, envoya à l'académie des observations sur la peinture et la sculpture des chinois<sup>387</sup>. Le motif de cette dissertation a été de faire voir la différence qu'il y a de ces sortes d'ouvrages avec ceux de France et d'Italie et combien ils sont defectueux en comparaison de ceux-cy. Monsieur le chevalier d'Aufrery fut nommé modérateur, dans la [p. 49] séance du 27 août 1775, pour l'année 1776. [L'Académie s'assambla, selon l'usage, le jour de saint Louis, pour l'exposition des tableaux. Ce sallon fut ouvert ce jour-là, en la forme ordinaire. L'exposition fut si nombreuse, et si bien choisie, qu'elle attira un si grand concours de monde, qu'elle dura pendant quinze jours. Les artistes de l'Académie s'y distinguèrent, chaqun dans leur genre, par le grand nombre de leurs ouvrages qu'ils y avoint placés. L'Académie s'assambla,

.

<sup>&</sup>lt;sup>382</sup> Nicolas Vleughels, peintre (Paris, 1668 - Rome, 1737).

<sup>&</sup>lt;sup>383</sup> Cette estampe, intitulée *Bouclier d'Achille, tel qu'il est décrit dans l'Illiade, L.18*, gravée par Charles-Nicolas Cochin père, était inséré dans l'ouvrage de Jean Boivin, *Apologie d'Homère et Le bouclier d'Achille*, Paris, François Jouenne, 1715.) qui connut un succès considérable. À ce sujet, voir : Anne-Marie Lecoq, « Poésie et peinture : le bouclier d'Achille », dans *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 148° année, n°1, 2004. p. 11-42.

<sup>&</sup>lt;sup>384</sup> Antoine-Joseph Dezallier d'Argenville, homme de lettres (Paris, 1680 - 1765)

<sup>&</sup>lt;sup>385</sup> Jean-Baptiste Descamps, peintre (Dunkerque, 1714 - Rouen, 1791)

<sup>&</sup>lt;sup>386</sup> Étienne Moulinneuf, peintre (Marseille, 1706 - 1789).

<sup>&</sup>lt;sup>387</sup> L'Académie de Marseille avait transmis un verbal de l'assemblée au cours de laquelle ils avaient remis les prix aux élèves. Ayant eu connaissance des intitulés des discours qui y avaient été prononcés, les académiciens toulousains demandèrent à obtenir les textes, notamment les *Observations sur la peinture et la sculpture des chinois*, comme l'indiquait une lettre de Moulinneuf au secrétaire de l'Académie de Toulouse, Lamotte, du 21 novembre 1774 (Étienne Parrocel, *Histoire documentaire...*, t.2, p. 29 - 30).

le dernier dimanche du mois d'août, selon l'usage, pour la nomination des officiers, qui par les règlements ne sont qu'annuels ou pour 3 ans.

Monsieur d'Aufrery, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, fut nommé à la place de modérateur, Monsieur Cammas fils, à celle de directeur.

On procéda, ensuite, au jugement des ouvrages faits par les élèves du collège de Sorèze, pour le concours des prix que ces religieux distribuent à ceux qui ont fait les meilleurs ouvrages, sur la décison de l'Académie.] <sup>388</sup>

Monsieur Lemoine<sup>389</sup>, sculpteur du Roy, ayant témoigné à l'Académie qu'il souhaiteroit être reçu dans l'Académie en qualité d'associé artiste honoraire étranger, promettant de se conformer à l'usage prescrit par les statuts qui est d'envoyer son ouvrage de réception. L'Académie l'a admis, et le trente un mars 1776, ayant reçu un buste de femme que ce célèbre artiste avoit envoyé pour sa réception, cet ouvrage ayant été trouvé si beau, il fut reçu avec le plus grand éloge, en qualité d'asocié honoraire artiste étranger<sup>390</sup>.

L'Académie ayant délibéré l'année dernière d'inviter tous les peintres de l'Académie, et même tous les élèves, à faire un tableau dont le sujet seroit le rétablissement du Parlement, et ayant fait imprimer un programme dans lequel il étoit annoncé que ceux des élèves qui auroient fait les meilleures esquisses quoiqu'ils n'eussent pas été admis à faire le tableau, pourroient néanmoins se proposer pour être [p. 50] admis à faire un tableau de réception, pour obtenir une place d'associé artiste, le sieur Malliot se présenta pour peindre une académie, pour obtenir cette place, et il fut admis à faire cet ouvrage pour être jugé, selon l'usage, pour être ensuite reçu ou rejetté et on nomma quatre commissaires pour placer le modèle vivant qu'il devoit peindre pour cet objet. Cette délibération mis de si mauvaise humeur six associés ordinaires qui n'avoient pas été de cet avis que dans l'assemblée du 12 may suivant, ils envoyèrent la démission de leurs places, démarche injuste, qui étonna si fort l'Académie, qu'elle délibéra de n'accepter aucune de ces démissions et elle pria Monsieur le modérateur de leur témoigner, de vive voix ou par écrit, l'affliction qu'elle avoit causé à tous les membres de la compagnie et le désir qu'elle avoit de conserver des sujets dont les lumières et le zèle avoient été aussi utiles aux progrès des arts et à ceux de ce corps, qui en conservera toujours la plus vive [p. 51] reconnoissance, mais qu'elle ne pouvoit retracter cette délibération, attendu qu'elle avoit passé à la pluralité des voix, que d'ailleurs l'Académie ne pouvoit pas

<sup>&</sup>lt;sup>388</sup> Le texte du Manuscrit B s'achève ici, avec l'année 1775.

<sup>&</sup>lt;sup>389</sup> Jean-Baptiste II Lemoyne, sculpteur (Paris, 1704 - 1778).

<sup>&</sup>lt;sup>390</sup> Le buste de femme envoyé par Lemoyne n'est autre que celui de Marie-Thérèse de la Pouplinière (Toulouse, 1737 - Évreux, 1824), la propre fille de Louis de Mondran. Ce plâtre est conservé au musée des Augustins de Toulouse (n°inv : 2004. 1. 210).

refuser d'admettre au concours l'artiste qui s'étoit présenté, attendu qu'il étoit un de ceux qui avoient été admis au concours du prix proposé pour le tableau du rétablissement du Parlement, qu'il avoit fait son esquisse et qu'il étoit dit, dans le programme que l'Académie avoit fait imprimer, que ceux dont l'esquisse ne seroit pas admise pour travailler au tableau pourroient néanmoins se présenter pour obtenir une place d'associé artiste en fesant l'ouvrage de réception prescrit par les règlemens, qu'ainsi on ne pouvoit, sans injustice, refuser à cet artiste de l'admettre à l'ouvrage, de le recevoir si son ouvrage étoit bon, et de le refuser s'il étoit mauvais. Toutes ces bonnes raisons ne firent point revenir ces messieurs, l'artiste fit son tableau, il fut reçu [p. 52] et l'Académie nomma aux six places abandonnées<sup>391</sup>.

Les Pères Bénédictins de Sorèze, ayant établi dans leur collège une école de dessein, établirent aussi des prix pour les élèves qui auroient fait les meilleurs ouvrages dans tous les genres de dessein qu'on leur apprenoit dans cette école et afin que leurs élèves ne pussent pas les soupçonner de partialité, ils prièrent l'Académie de vouloir bien permettre qu'ils s'adressassent à cette compagnie pour juger, chaque année, tous les ouvrages qu'ils leur enverroient à la fin du mois d'août, cachetés, dans un portefeuille, ce que l'Académie accepta avec plaisir et dont elle s'acquite depuis, très exactement et avec le zèle dont elle est animée pour le progrès des arts.

Monsieur Rivalz<sup>392</sup> fils, ayant fait présent à l'Académie du buste d'Antoine Rivalz, son père, l'Académie délibéra de le placer dans une niche vis-à-vis la **[p. 53]** cheminée de la salle des assemblées et de mettre au-dessous de cette niche un marbre noir, sur lequel on graveroit, en lettres d'or, une inscription qui instruisit la postérité de l'histoire de sa fondation et de la reconnoissance qu'elle doit à ce célèbre artiste, ce qui a été exécuté<sup>393</sup>.

Voicy cette inscription : « Antoine Rivalz, natif de Toulouse, peintre de l'Hôtel de Ville, célèbre par la correction du dessein et par l'élégance de la composition de ses tableaux, mort en 1735, il fut le premier peintre qui, par amour pour les arts, ouvrit dans Toulouse une école gratuite de dessein et de peinture, en 1726. Le grand nombre d'artistes qu'il avoit formé occasionna, en 1750, l'établissement de l'Académie royale de peinture, sculpture et

<sup>&</sup>lt;sup>391</sup> La réception de Joseph Malliot, qui devint, par la suite, un professeur très actif de l'Académie, prit beaucoup de temps, et suscita des controverses, comme en atteste une lettre qu'il rédigea à l'attention de l'Académie avec le peintre Louis Balières, qui se trouvait dans une situation similaire. S'ils ne contredisent pas Mondran, ils indiquent notamment que Balières s'était présenté en 1771, et n'avait, en juin 1775, toujours pas de réponse, comme Malliot, qui concourrait pour la troisième fois, sans pour autant savoir à quoi s'en tenir quant à son refus ou son admission (Arch. mun. de Toulouse, GG 925, dossier 16, pièce 41, 1775, 11 juin).

 <sup>&</sup>lt;sup>392</sup> En dessous, biffé : « Cammas ».
 <sup>393</sup> Mondran évoque très probablement la terre cuite du sculpteur Jean-Baptiste II Péru (Avignon, 1703 - 1790), conservée au musée des Augustins de Toulouse (inv. RA 882).

architecture de cette ville, par les soins de ses élèves et par les bienfaits de Messieurs les capitouls, qui en sont devenus les fondateurs. »

Le samedi 21 juin 1777, Monsieur, frère du Roy, [p. 54] étant venu à l'Hôtel de Ville et étant monté dans la salle de l'Académie des jeux floreaux et traversant ensuite la salle des illustres, fit l'honneur à l'Académie d'entrer dans la grande galerie où elle avoit fait l'exposition des tableaux qu'elle est dans l'usage de faire chaque année. Monsieur le modérateur et Messieurs les commissaires eurent l'honneur de recevoir ce prince à la porte et se placèrent à côté de lui. Monsieur de Levis, son capitaine de gardes, ainsy que Monsieur le duc de Laval, son premier gentilhomme de la chambre, ont donné leurs places au modérateur et au doyen, qui ont toujours suivi le prince et ont répondu aux différentes questions que Monsieur leur a fait, relativement aux ouvrages qui composoient le Sallon, à l'état actuel, à la forme, et à la discipline des écoles, aux prix que l'Académie distribue tous les [p. 55] ans aux élèves qui se distinguent dans leur genre. D'après toutes les questions que Monsieur a faites, le modérateur ne lui a pas laissé ignorer que les divers prix, ainsi que les fonds nécessaires à l'entretien de l'Académie, ont été fondés par le Conseil de Ville, qu'à raison de ce, Messieurs les capitouls la président et concourent à l'avantage que cet établissement procure, non seulement pour le progrès des beaux-arts, mais encore pour les arts mécaniques et le commerce en général.

Après avoir examiné tous les différens articles qui composoient le Sallon, avoir donné des éloges flateurs aux ouvrages de quelques artistes, de quelques amateurs et des dames de qualité qui cultivent avec succès les arts, Monsieur applaudit, en général, au goût des Toulousains et eut la bonté de dire que leurs progrès, dans la Province, étoient l'effet des travaux de l'Académie, qu'il en étoit très content, et en sortant du Sallon, il a nommément chargé le [p. 56] modérateur d'assurrer l'Académie des arts de sa protection.

La réputation et les progrès des écoles de l'Académie s'étendent tous les jours, non seulement dans le royaume, mais même dans les royaumes étrangers, plusieurs personnes de distinction, soit par leur naissance et par leurs talens, mais même plusieurs célèbres artistes, lui écrivirent pour lui témoigner qu'ils désireroient être reçus dans cette compagnie, en qualité d'associés artistes étrangers, comme l'avoit été Monsieur le marquis de Bonac, lieutenant général, et qu'ils seroient très charmés que l'on voulut leur accorder cette grâce, pour l'obtention de laquelle ils promettoient d'envoyer chacun son ouvrage de réception, à quoi, ayant satisfait, ils furent reçus académiciens dans la classe des associés artistes étrangers en différentes années. Tels furent Messieurs Lagrenée, peintre du Roy, professeur de l'Académie royale de Rome, Pajou, sculpteur du Roy, professeur [p. 57] de l'Académie de Paris, Vien,

peintre, professeur de l'Académie royale de Paris, chevalier de Saint-Michel et ancien directeur de l'Académie de France à Rome, Dandré Bardon, professeur des élèves protégés par le Roy à Paris, Étienne Jaurat, peintre du Roy, recteur de l'Académie de peinture de Paris, Salvador de Carmona, de l'Académie de Madrid et graveur du Roy d'Espagne, Restout, peintre de l'Académie de Paris, Houdon, sculpteur du Roy, de l'Académie de Paris, Themenza, premier architecte de la République de Venise, Cochin<sup>394</sup>, secrétaire de l'Académie de Paris, chevalier de l'ordre du Roy, Moles<sup>395</sup>, directeur de l'Académie de Barcelone, Lavalière, officier des cuirassiers du Roy, [p. 58] le marquis de Chazeron, colonel, Lapoujade, capitaine.

Le principal du Collège de Rhodes envoya, le 27 juillet 1777, à l'Académie, un portefeuille rempli de différens desseins, faits par les jeunes élèves de leur pensionnat, avec une lettre très obligeante, pour la prier de vouloir bien juger le mérite de ces ouvrages, afin qu'il put distribuer les prix qu'il avoit fait faire, à ceux qui auroient fait les meilleurs desseins, afin de s'assurer de l'équité du jugement, ce qu'il ne pouvoit attendre que d'une Académie aussi éclairée, et qui contribueroit beaucoup à l'émulation de ses pensionnaires, à quoy l'Académie se prète chaque année, avec le zèle qui l'anime pour le progrès des arts.

La garde bourgeoise ayant été établie à Toulouse, pour la sureté publique et pour faire la patrouille dans les rues, pendant la nuit, on voulut obliger les artistes de l'Académie et les élèves à être compris dans le rolle des artisans [p. 59] qui devoient être de cette patrouille, mais l'Académie, jalouse de ses droits et voulant conserver aux artistes et à ses élèves les prérogatives attachées à ceux qui cultivent les beaux-arts, se pourvut par devant Monsieur le comte de Périgord, commandant de la Province et lui présenta une requête pour obtenir de lui qu'il les exemptât, à laquelle il répondit par l'ordonnance suivante, qui les déchargea.

« Gabriel Marie de Talayran Périgord, comte de Périgord et de Grignols, prince de Chalais, grand d'Espagne de la première classe, chevalier des ordres du Roy, maréchal de camp, gouverneur et lieutenant général de la province de Picardie et païs reconquis, commandant en chef dans celle de Languedoc, vu l'avis des capitouls, sur la demande qui nous a été faite par le modérateur de l'Académie de peinture, sculpture, et architecture de Toulouse de vouloir bien exempter les artistes et les [p. 60] élèves qui font partie de laditte Académie royale de peinture, sculpture et architecture du service de la patrouille bourgeoise

<sup>394</sup> Charles-Nicolas Cochin, graveur (Paris, 1715 - 1790).

<sup>&</sup>lt;sup>395</sup> Père Pascual Moles, peintre et graveur espagnol (Valence, 1741 - Barcelone, 1797).

et de les dispenser de se trouver sous les armes avec les corps de métiers et actions dans les cas des cérémonies publiques.

Vu pareillement le témoignage avantageux, que lesdits capitouls nous ont rendu, des progrès sensibles que fait journellement cette académie et désirant lui procurer tous les encouragemens<sup>396</sup> qui dépendent de nous, ordonnons que tous les artistes membres de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de la ville de Toulouse et ses élèves seront dispensés du service de la garde bourgeoise et de se trouver sous les armes avec les corps de metiers et artisans, lors des cérémonies publiques, sous condition, de la part des élèves, de rapporter [p. 61] un certificat signé du modérateur et du directeur des écoles qui constate leur assiduité. Enjoignons aux capitouls de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance, laquelle devra être inscrite sur le controlle de la patrouille bourgeoise et déposé aux archives de l'Académie. Fait à Paris, le 13 septembre 1777.

Le comte de Périgord, signé. »<sup>397</sup>

L'Académie fit faire un service solemnel, le 27 avril 1778, pour Monsieur Cammas, dans l'église des Révérends Pères Augustins, tous les artistes concoururent à construire un très beau cataphalque pour cette pompe funêbre, en reconnoissance de tous les services qu'il avoit rendu à l'Académie, dont il avoit été le premier professeur pendant dix ans, gratuitement, tandis qu'elle n'étoit que Société.

L'Académie s'étant apperçue, par l'expérience, que les arrangemens en forme de règlemens qu'elle avoit [p. 62] ajouté aux règlemens du Roy, annexés aux lettres patentes, n'étoient pas assés étendus, délibéra d'assembler la commission pour en dresser de nouveaux et après y avoir travaillé plusieurs séances, elle assembla, par billets motivés, l'entier corps de l'Académie, le 13 juin 1779, qui étoit un jour d'assemblée ordinaire, afin de ne point déranger Messieurs les artistes et qu'ils puissent y assister tous. La lecture de ces nouveaux arrangemens y fut faite par Monsieur le chevalier d'Aufrery, secrétaire perpétuel, et ils furent approuvés et imprimés, mais un des membres du Corps de Ville les ayant lus, crut y appercevoir quelques expressions qui lui semblèrent porter atteint à la qualité de présidens de l'Académie que le Roy leur donnoit comme fondateurs. Il interpréta, à sa façon, à plusieurs membres [p. 63] de l'Hôtel de Ville, ces articles et un mémoire à ce sujet, qu'il leur communiqua, ce qui engagea le Conseil de Ville d'en demander la lecture, en pleine

<sup>&</sup>lt;sup>396</sup> Ici a été biffé « avantages ».

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>397</sup> L'ordonnance transcrite est très probablement l'une des deux (en plus d'un arrêt du Parlement de Toulouse du 20 juin 1777) évoquées dans l'article XXX des règlements de l'Académie de 1779, qui indique que « les élèves de l'Académie [ont été] exempté de tirer au sort pour la milice, de la garde et patrouille bourgeoise, d'assister aux convois funéraires des rois et reines, autrement qu'en corps d'Académie, si elle y est invitée [...] ».

assemblée<sup>398</sup>. L'Académie, instruite de cette tracasserie et ne voulant point risquer de déplaire à ses fondateurs, s'assembla extraordinairement, par billets motivés, le matin du jour auquel le Conseil de Ville devoit s'assembler aussi pour cette affaire et délibéra de retirer tous les exemplaires de ces nouveaux règlemens et d'en surseoir l'exécution, jusqu'à ce que elle eut convoqué de nouveau la commission des règlemens pour y changer les articles qui auroient pu déplaire à Messieurs les capitouls et au Conseil de Ville. Ne désirant rien autant que de complaire au Corps de Ville pour lui donner des marques de sa reconnaissance, qu'elle n'avoit qu'à se louer de tous les égards et de toutes les attentions que le nouveau corps municipal avoit pour elle depuis [p. 64] sa récente institution.

Cette délibération fut signifiée à Messieurs les capitouls au moment où le Conseil de Ville alloit s'assembler, de sorte que la proposition qui devoit être faite contre la prétendue entreprise n'eut pas lieu, au grand regret du parti contraire.

Ce fut cette année, 11 juillet 1779, que l'Académie tint sa première séance publique pour la distribution des prix dans la galerie de peinture. Elle dut cette faveur à Messieurs les capitouls à la tête desquels étoient Messieurs le marquis de Bélesta<sup>399</sup> et de Gavarret<sup>400</sup>.

L'Académie tenoit précédament ses séances publiques dans le bureau du grand consistoire de l'Hôtel de Ville. Elle avoit plusieurs fois demandé à Messieurs les capitouls un local plus commode et plus décent pour cette cérémonie. Monsieur [p. 65] le comte de Saint-Florentin avoit, par sa lettre ministérielle du 19 décembre 1760<sup>401</sup>, invité, au nom du Roy, ces magistrats d'assigner à l'Académie la galerie de peinture, comme plus convenable à tous égards pour cet objet, mais des circonstances particulières, dont les anciens capitouls étoient la cause, [firent] que Messieurs les capitouls ne se rendoient pas à ces invitations et aux désirs de l'Académie. Mais l'Académie, ayant tenté encore cette année de faire la même demande, elle l'obtint de la meilleure grâce possible, ce qui laissa dans l'Académie un levain de reconnoissance pour Messieurs les capitouls qui n'a fermenté que lorsqu'elle en a trouvé une occassion digne de ces magistrats zelés pour les arts et d'elle, comme on le verra dans les suites. Ce furent Messieurs le marquis de Bélesta et de Gavarret, académiciens, qui étoient à

<sup>&</sup>lt;sup>398</sup> En marge, sur la droite : « Monsieur le chevalier d'Aufrery, modérateur en 1776 ».

<sup>&</sup>lt;sup>399</sup> François de Varaigne-Gardouch, marquis de Bélesta (Toulouse, 1725 - 1808), capitoul, élu comme écuyer en 1778, pour le capitoulat de la Daurade, entre 1779 et 1783, dans le même capitoulat, comme capitoul de 1<sup>e</sup> classe, puis de 1784 à 1786, toujours en 1<sup>e</sup> classe et chargé des réparations.

<sup>&</sup>lt;sup>400</sup> Pierre, marquis de Gavarret (v. 1728 - après 1794), fut élu capitoul de 1<sup>e</sup> classe en 1779, mais dispensé de service et 1780, toujours dans le capitoulat de Saint-Étienne.

<sup>&</sup>lt;sup>401</sup> Saint-Florentin envoya effectivement une lettre à l'Académie. L'original, manuscrit, n'est, à notre connaissance, pas conservé. Néanmoins, l'Académie l'a fait imprimer, à une date inconnue (probablement avant 1779). Un exemplaire en est conséervé aux archives départementales de l'Hérault (Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f°. 509 - 510v°).

la tête des capitouls, [et] qui sans consulter le corps municipal, [p. 66] se crurent, avec raison, en droit de faire ce changement et tous les capitouls s'étant assemblés<sup>402</sup>, délibérèrent, le 3 juillet 1779<sup>403</sup>, comme il a été dit cy-dessus, d'accorder à l'Académie, pour tenir, à l'avenir, ses assemblées publiques, la galerie de peinture désignée, dans l'Hôtel de Ville, sous le nom de salle de perspective. L'Académie a continué, depuis, à y tenir ses séances publiques et elle a observé, dans ces séances, autour d'une table en fer à cheval, le même ordre et le même rang qu'elle tient dans ses séances particulières autour de la même table. Comme le local étoit plus commode et plus étendu que celui du grand consistoire, l'Académie fit placer, autour de cette nouvelle salle, des bancs en amphithéatre pour les dames et des rangs de chaises au bas de ces bancs pour les académies des jeux floraux, des sciences et de chirurgie et pour les dames qui avoient [p. 67] remporté les prix auxquels elles avoient concouru. Par ce moyen, les assemblées publiques ont été de beaucoup plus nombreuses et plus intéressantes, puisqu'on y a rassemblé, d'une manière distinguée, tout ce qu'il y a, dans la ville, dans les deux sexes, de savans, dans tous les genres de sciences et d'arts et d'amateurs qui les cultivent.

Attendu qu'aucun établissement ne peut se perpétuer s'il n'a des revenus suffisans, la classe des associés ordinaires, dont les fonctions sont de veiller à tout ce qui est nécessaire au bon ordre de la compagnie, au progrès des arts, à l'entretien des professeurs et aux fraix des écoles, cette classe connoissant parfaitement l'état actuel de ses revenus et de leur employ, puisque c'est elle qui occupe celles de modérateur, de secrétaire, de trésorier et celle de commisaire des écoles, ayant vu que ses revenus n'étoient pas suffisans, délibéra de présenter à Nos Seigneurs des États du [p. 68] Languedoc un mémoire pour demander une augmentation de pension de mille livres, pour fournir aux dépenses indispensables pour soutenir les écoles, ce qui lui fut accordé dans les termes suivans, par l'assemblée des États<sup>404</sup>.

« La Commission, depuis longtems convaincue de l'utilité de l'Académie des arts, non seulement pour la ville de Toulouse, mais encore pour la Province en général, a été d'avis de proposer aux États d'accorder annuellement à cette académie la somme de mille livres, en sus de pareille somme qu'elle en a déjà obtenu, ce qui a été delibéré conformément à l'avis de Messieurs les commissaires.

Lafage, sindic général, signé. »

\_

 $^{404}$  En haut à droite : « Le chevalier d'Aufrery modérateur en 1778 ».

<sup>&</sup>lt;sup>402</sup> En marge, en haut à droite : « Monsieur le Chevalier d'Aufrery, modérateur en 1777 ».

<sup>&</sup>lt;sup>403</sup> Les registres des diverses délibérations et commissions de la Ville pour 1779 ne contiennent pas trace de la délibération évoquée par Mondran en date du 3 juillet 1779 (Arch. mun. de Toulouse, BB 57, BB 125, BB 137).

Le samedi 5<sup>[e]</sup> jour du mois de décembre 1778, l'Académie avoit cru que pour le bon ordre et que pour accélerer le progrès des élèves, il étoit absolument nécessaire d'ajouter aux règlemens du Roy, ainsy qu'il le lui a permis dans ses lettres patentes, un détail des arrangemens plus étendu que **[p. 69]** celui qu'elle avoit fait imprimer en 1751, et quoique les arrangemens qu'elle fit, en 1779, eussent été délibérés par la commission des règlemens en la présence de trois capitouls<sup>405</sup>, on ne les rapporte pas ici, quoiqu'ils se trouvent imprimés et transcrits sur le regitre de l'Académie jusqu'à ce qu'ils ayent été corrigés, de ce qui peut porter quelque ombrage à Messieurs du Corps de Ville, à raison de ses privilèges. On les apportera au long, dès que la commission se sera assemblée pour cet objet.

Les fermiers du Domaine avoient tenté<sup>406</sup>, en 1753, de demander à l'Académie le droit d'amortissement pour les douse cens cinquante livres de pension annuelle et perpétuelle que le Corps de Ville lui avoit assuré pour l'entretien de ses écoles, pour les prix qu'elle donne aux élèves, et pour le payement de ses professeurs. Ce droit au sixième du principal y compris les huit sols pour livre se portoit [p. 70] à la somme de 5973 livres, 6 sols, 8 deniers et forte d'avoir payé cette somme, ils firent un banniment sur le trésorier de l'Académie, le 4 juillet de la même année.

Sur quoy, l'Académie s'étant assemblée deux fois, la première, le 25 fevrier 1753 et la seconde le 8 avril, il fut dressé un mémoire par les commissaires qu'elle avoit nommé. Lequel après avoir été lu dans la seconde assemblée, et approuvé, fut remis à Messieurs les capitouls pour en faire part au Corps de Ville, et on n'en entendit plus parler. Ce mémoire est rapporté sur le troisième regitre des délibérations de l'Académie, à la suite de la délibération de l'assemblée du dimanche 30 avril 1780.

25 fevrier 1776, Monsieur le chevalier d'Aufrery modérateur.

Monsieur Lemoine, sculpteur du Roy, ayant été admis à une place d'associé [p. 71] artiste honoraire étranger, pour remplir sa tâche pour sa réception a envoyé un portrait en buste, de plâtre, digne du cizeau de ce fameux artiste.

Monsieur le modérateur dit à l'assemblée du 28 avril 1776 que le sieur Malliot, peintre, étoit venu chez lui pour le prier de le proposer pour remplir une place d'associé artiste, il fut admis à faire une académie peinte qui seroit jugée selon l'usage pour être reçu ou

<sup>406</sup> Sur la droite : « Monsieur Dazas, modérateur en 1780 ».

<sup>&</sup>lt;sup>405</sup> En haut à droite : « Monsieur le chevalier d'Aufrery modérateur en 1779.

rejetté. Messieurs de Mondran, Garipuy fils<sup>407</sup>, Cammas père et Labarthe furent nommés commissaires pour placer le modèle vivant.

Quoique cet artiste ne paroisse pas fort intéressant dans une histoire, cependant les suites en ont été de très grande conséquence, comme on le [p. 72] verra cy-après, lorsqu'il fut question de juger l'ouvrage de cet artiste.

Il y eut un académicien qui s'opposa à cette proposition, disant qu'un des artistes qui se présentoit n'étoit pas assés habile dans son art pour pouvoir aspirer à être reçu. Mais comme cet académicien avoit proposé à Monsieur le comte de Saint-Florentin, l'année précédente, d'établir dans le collège Royal de Toulouse une place de maître de dessein et de fortification, qu'il favorisoit pour lors cet artiste, il prit, lorsqu'il fit cette demande au ministre, les précautions de lui envoyer un certificat signé de lui et de tous les professeurs de l'Académie, qui constatoit [p. 73] que cet artiste étoit très capable de remplir cette place, attendu qu'il avoit exercé, pendant quatre ans, avec beaucoup de succès, au collège de Sorèze.

Monsieur le modérateur lui témoigna être fort surpris de son opposition, attendu les démarches qu'il avoit fait en faveur de cet artiste, qu'il falloit qu'il y eut quelque raison particulière et personnele qui l'engageât aujourd'huy à changer d'avis, qu'il n'avoit qu'à le dire, et que si elle étoit juste, que malgré le programme imprimé, l'Académie y délibéroit.

L'opposant ne répondit rien de nouveau et se borna à nier qu'il eut envoyé le certificat en question à Monsieur de Saint-Florentin.

Heureusement, un associé ordinaire, ayant appris que le ministre n'avoit [p. 74] pas voulu approuver la dépense de la création de cette chère au collège Royal, trouva le moyen de faire retirer du bureau de ce ministre ce certificat et l'ayant reçu, il le porta à l'assemblée et en fit la lecture, en disant à cet opposant, « Monsieur, il est évident que vous avés voulu tromper le ministre, ou que c'est nous que vous voulés tromper présentement, en nous décriant un sujet que vous lui avés vanté. »

Ce procédé injuste de la part de l'opposant révolta toute l'assemblée, à l'exception de cinq de ses membres, qui se joignirent au premier, par des vues d'intérêt, ou par une amitié aveugle, ce qui causa un grand brouha que Monsieur le modérateur fit cesser en allant au scrutin, ou chacun opineroit secrètement, par écrit [p. 75]. Après que chacun eut donné son avis dans cette forme, on ouvrit le scrutin et il passa que les deux aspirants seroient admis au concours et on nomma, selon l'usage, quatre commissaires pour leur placer le modèle vivant qu'ils devoient peindre pour leur ouvrage de réception.

<sup>&</sup>lt;sup>407</sup> Bertrand Garipuy, ingénieur (Toulouse 1748 - 1782).

Dans l'assemblée suivante, le 12 may 1776, un de Messieurs les capitouls qui y présida fit lecture d'une lettre de Monsieur le comte de xxx, par laquelle cet associé ordinaire envoye la démission de sa place et prie la Compagnie d'y nommer, sur quoi Monsieur le président ayant demandé les suffrages, les cinq autres académiciens qui s'étoient ligués contre le récipiendaire donnèrent même chacun leur démission et retirèrent tous à la fois [p. 76]. L'Académie avoit délibéré, l'année dernière, de faire un tableau pour transmettre à la postérité le souvenir du rétablissement du Parlement et d'ouvrir un concours à ce sujet, les autres concurrens n'ayant pas été admis ou s'étant retirés, Monsieur Cammas fils ayant demeuré seul et ayant fini son tableau, l'a présenté à l'assemblée. Elle l'a approuvé et lui a remis le prix qui avoit été proposé pour cet ouvrage<sup>408</sup>.

Monsieur le capitoul qui avoit présidé aux trois précédentes assemblées a dit qu'ayant été renvoyé à cette assemblée de délibérer concernant la démission des six associés ordinaires, l'Académie n'ayant renvoyé sa délibération sur cette affaire que dans l'espérance

<sup>&</sup>lt;sup>408</sup> Cette huile sur toile de grande dimension, qui représente le rétablissement du Parlement de Toulouse, est conservée au musée des Augustins (Inv. n°2004. 1.215)

## Cinquième cayer

[p. 1] que ses honnetetés pour ces messieurs les engageroient à rendre à l'Académie ce qui lui étoit du, elle voit avec douleur que ces messieurs n'ont encore donné aucune marque de regret, c'est pourquoy et voulant encore ajouter à ses honnêtetés, elle a délibéré de recevoir, d'hors et déjà, les démissions de ces messieurs, à moins que dans l'espace de quinse jours, délai qu'on ajoute encore, ils ne donnent des marques de leur respect pour un corps qui leur a donné tant de preuves de son véritable attachement.

Messieurs les professeurs s'étant plaints à l'Académie de ce qu'ils ne recevoient pas leur honoraire par le refus de Monsieur Picot de Lapeyrouse qui étoit trésorier de la compagnie et un de ceux qui avoient fait sa démission, Monsieur [p. 2] Garipuy père a offert généreusement d'en faire les avances, jusques à ce que Monsieur le trésorier se déterminât à reprendre ses fonctions, ce qu'il espéroit et désiroit et ce que l'Académie a accepté, dont elle l'a remercié avec reconnoissance<sup>409</sup>.

Monsieur Rivalz fils, ayant fait présent à l'Académie du buste en terre cuite de feu Antoine Rivalz, son père, Monsieur de Mondran fit part à l'assemblée ordinaire de l'Académie du 24 novembre 1776 d'une inscription pour être gravée sur une table de marbre noir au-dessous de ce buste, lorsqu'on le placeroit dans la salle de ses assemblées. Elle fut généralement approuvée. Elle fait, d'une manière précise, l'histoire de la fondation de ce corps et est, en même tems, un monument de la reconnoissance [p. 3] de l'Académie pour ce célèbre artiste. Cette inscription est actuellement placée dans la salle des assemblées ordinaires de l'Académie, sous le buste d'Antoine Rivalz. Elle est conçue en ces termes :

« Antoine Rivalz, natif de Toulouse, peintre de l'Hôtel de Ville, célèbre par la correction du dessein et par l'élégance de la composition de ses tableaux, mort en 1735. Il fut le premier qui, par amour pour les arts, ouvrit dans Toulouse une école gratuite du dessein et de peinture, en 1726. Le grand nombre d'artistes qu'il avoit formé occasionna, en 1750, l'établissement de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de cette ville, par les soins de ses élèves et par [p. 4] les bienfaits de Messieurs les capitouls qui en sont devenus les fondateurs ».

<sup>&</sup>lt;sup>409</sup> Le minutier des notaires de Toulouse conserve une procuration, en blanc, du 30 août 1776, qui indique que Picot de Buissaison n'était apparemment pas revenu à l'Académie entre le 14 février 1775 et le 30 août 1776. À cette date, c'est Boutaric d'Azas qui occupait la place de trésorier (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 26529, 2° reg. f°. 177v° - 179) Cet acte, conservé par l'étude de Baltazar-Melchior Richard, par ailleurs peintre amateur, fut dressé chez Louis de Mondran.

La renommée de l'Académie et de ses progrès, s'étant étendue dans tout le royaume, à cause des progrès qu'avoient fait ses élèves, engagea plusieurs des plus célèbres artistes de l'Europe à désirer d'être reçus associés artistes honoraires de cette compagnie et s'étant instruits des conditions auxquelles ils pouvoient y être reçus, ils écrivirent à l'Académie les lettres les plus polies pour obtenir cette faveur, offrant de lui envoyer chacun un ouvrage de réception. L'Académie accepta leur offre et elle reçut de Paris, de France, de Rome, de Venise, d'Espagne, des ouvrages des plus fameux artistes des académies de ces différents états et on leur envoya, de suite, les lettres qu'ils désiroient, [p. 5] scellées du sceau de l'Académie<sup>410</sup>. Monsieur le comte de Caylus, qui étoit un de nos associés honoraires, envoya<sup>411</sup>, Monsieur Dandré Bardon envoya son livre sur le costume des anciens peuples<sup>412</sup>, en trois volumes *in-quarto*. Le 12 may suivant, jour d'assemblée ordinaire, cinq de Messieurs les associés ordinaires donèrent la démission de leurs places à cause que, malgré leur avis, on avoit admis à l'ouvrage un sujet qui déplaisoit à un des cinq de ces messieurs<sup>413</sup>.

L'Académie, très étonnée de cette démarche illégale et injuste, refusa d'accepter ces démissions et délibéra de leur faire écrire, par Monsieur le secrétaire, la lettre la plus polie et la plus engageante, pour les obliger à revenir prendre leurs places dans l'assemblée suivante, du 9 juin 1776. Le capitoul présidant dit que l'Académie, n'ayant renvoyé à [p. 6] délibérer, sur la démission de ces messieurs, que dans l'espérance que ses honnetetés vis-à-vis de ces messieurs les engageroient à rendre à l'Académie ce qui lui est dû, elle voyoit avec douleur que ces messieurs n'avoient encore donné aucune marque de regret, et voulant encore ajouter à ses honnetetés, elle délibéra de recevoir, d'hors et déjà, les démissions de ces messieurs, à moins que, dans l'espace de quinze jours, délai qu'elle ajoute encore à ses honnetetés, ils ne donnassent des marques de respect pour un corps qui leur a donné tant des preuves de son véritable attachement.

<sup>&</sup>lt;sup>410</sup> Un exemple de ces lettres, en l'occurrence, celle adressée au peintre Guillaume Bouton est conservé au musée Paul-Dupuy. La lettre, signée par Marcassus de Puymaurin, est un extrait de l'assemblée de l'Académie du dimanche 14 mars 1756 (Musée Paul-Dupuy, Inv. 60.223. 4.), placé dans un cadre architecturé dessiné à la plume, ou apparaît, dans la partie base, un dessin du sceau de l'Académie, évoqué plus haut par Mondran. Le feuillet fut recopié dans la séance du 14 février 1762, visé par le juge-mage le 18 mars 1762, avant d'être probablement envoyé à Bouton, alors à l'étranger.

<sup>&</sup>lt;sup>411</sup> Il n'y a pas de blanc, matériellement, dans le texte, mais, vraisemblablement un oubli du copiste.

<sup>&</sup>lt;sup>412</sup> Michel-François Dandré-Bardon, Costume des anciens peuples, Paris, Jombert, 1772-4, 6 vols. L'ISDAT conserve encore un exemplaire de cet ouvrage, mais pas celui offert par Dandré Bardon. Il porte le cachet de l'Ecole des arts et des sciences industirelles de Toulouse, et une mention, sur chacune des pages de titre des trois volumes qui indique « Donné à l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture par Monsieur le chevalier d'Aufrery » (inv. 5179). Si le cachet le plus ancien, qui semble avoir été utilisé au XVIII<sup>e</sup> siècle, est absent, de nombreuses annotations, au crayon, ainsi que de petites étiquettes, pour mieux illustrer les planches, ont été ajoutées par Aufrery lui-même.

<sup>413</sup> Comme en ce qui concerne une grande partie du 5e cahier, le contenu se répète par rapport au cahier précédent.

Ces messieurs n'ayant fait aucune démarche pendant la quinzaine, l'Académie, dans la séance suivante du 30 juin, ne voulut point encore [p. 7] nommer à leur places et renvoya à la quinzaine suivante. On différa encore, espérant de vaincre, à force de bons procédés, l'obstination de ces messieurs et ce ne fut que le [blanc]<sup>414</sup>.

L'Académie, n'ayant pu encore se déterminr à nommer aux places vacantes et voyant l'obstination de ces cinq associés ordinaires à ne vouloir plus venir reprendre leurs places, se détermina enfin, dans son assemblée du 26 janvier 1777, à y nommer. On allat, pour cet effet, au scrutin, et Monsieur le marquis de Gardouch fut nommé unanimement.

On lut, à la fin de cette assemblée, des lettres très affectueuses et très polies, au sujet de la nouvelle année, de tous les associés honoraires artistes étrangers.

Monsieur Gamelin, peintre, ayant prié l'Académie, dans la séance du 9 [p. 8] mars 1777, de lui permettre de retoucher les deux tableaux qu'il avoit donné pour sa réception d'associé artiste étranger et qu'il avoit fait un peu à la hâte, l'Académie lui permit de les emporter chez lui, pour y ajouter ce qu'il croiroit nécessaire pour les mettre à un degré de perfection qui peut lui faire encore plus d'honneur, et il fut délibéré qu'il prendroit les deux tableaux et en feroit son chargement par écrit. L'Académie a eu le déagrément de voir que ce peintre, qui étoit son élève, a eu l'ingratitude et la mauvaise foy d'emporter ces tableaux et de les vendre ailleurs.

Le sieur Malliot, peintre qui avoit concouru précedemment pour une place d'associé artiste, et dont l'ouvrage n'avoit pas encore été jugé, ce qu'on avoit différé, pour engager les cinq associés ordinaires qui s'étoient [p. 9] opposés à sa réception par des motifs injustes, demanda à l'assemblée de l'Académie du 31 Mars 1777 qu'elle lui accordât la grâce de faire coucher sur le regitre de ses délibérations le certificat qui lui fut donné par cette académie, le 18 septembre 1773, et le certificat du 10 mars 1767 de Père Despaux, prieur du collège de Sorèze. Lesdits deux certificats signés, l'un par Dom Despaux, l'autre par Messieurs le modérateur, Labarthe, professeur, Rivalz, professeur, Cammas, professeur, Lucas, professeur, Dujeon, professeur, Despax, professeur, Labérie, professeur, Savignac, professeur, et Mondran, ancien modérateur. Cette demande lui fut accordée et le secrétaire fut chargé de lui expédier un certificat conforme à celui que l'Académie lui donna, le 18 septembre 1773, pour rendre témoignage de sa probité, capacité, bonne vie et mœurs [p. 10]. Monsieur Cammas étant mort, Monsieur le chevalier d'Aufrery, modérateur, lut, dans l'assemblée du 11 may

\_

<sup>&</sup>lt;sup>414</sup> Le texte ne présente pas matérielllement de blanc, mais on peut supposer que le copiste a pu recopier un texte lacunaire.

1777, un mémoire sur les commencemens de l'histoire de l'Académie, dans lequel il fondit l'éloge de cet artiste zelé pour les arts. Les sentiments de reconnoissance que ce discours inspira engagea l'Académie à délibérer qu'on feroit un service solemnel dans l'église des Augustins, pour le repos de l'âme de ce défunt confrère, qu'on y exécuteroit la messe de Giles<sup>415</sup>, qu'on dresseroit un cataphalque dans le cœur et que tous Messieurs les académiciens seroient priés d'assister à cette cérémonie. Cette marque de distinction étant due à son mérite, à ses talens, à son ancieneté dans cette<sup>416</sup>académie, dont par son zèle, il avoit été un des premiers fondateurs. Elle délibéra aussi, en même temps, de lui ériger un [p. 11] monument pour lequel elle nomma pour commissaires Messieurs de Mondran, de Gavarret, de Bélesta, Hardy et Rivalz.

Messieurs le prieur et sindic de la Bourse, ayant fait présent à l'Académie d'une médaille en bronze qu'ils venoient de faire frapper pour le rétablissement du Parlement, Messieurs Garipuy fils et Francès furent nommés commissaires pour aller les remercier de la part de la compagnie. 417

Monsieur, frère unique du Roy, étant passé à Toulouse, vint voir l'Hôtel de Ville et comme c'étoit le tems où l'Académie fait son exposition des tableaux, le sallon étant ouvert, sortant de l'Académie des jeux floreaux, il fit l'honneur à la nôtre de passer dans notre sallon.

Monsieur le modérateur ayant envoyé à tous Messieurs les commissaires<sup>418</sup> [p. 12] qui avoient dirigé ce sallon, pour les prier de s'y trouver, le samedi 21 juin 1777, vers les cinq heures du soir, de sorte que Monsieur, après être sorti de la salle des jeux floraux, et ayant traversé celle des illustres, entra dans le sallon des tableaux. Le modérateur, à la tête des commissaires, se trouva à la porte et eut l'honneur de recevoir ce prince auguste et d'être placé à sa droite, et Monsieur le doyen à sa gauche. Ce prince étoit suivi de Monsieur de Lévis<sup>419</sup>, capitaine de ses gardes, de Monsieur le duc de Laval<sup>420</sup>, son premier gentilhomme de la chambre. Monsieur le modérateur a toujours répondu aux différentes questions que Monsieur lui a faites, relativement aux ouvrages de composition du sallon, à l'état actuel, à la

<sup>&</sup>lt;sup>415</sup> Jean Gilles, compositeur (Tarascon-sur-Rhône, 1668 - Toulouse, 1705). La messe évoquée par Mondran est probablement la Messe des morts, qui connut à Toulouse, et plus généralement en France, un grand succès tout au long du XVIIIe siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>416</sup> En dessous de « cette », a été biffé : « son ».

<sup>&</sup>lt;sup>417</sup> Toutes ces parties sont des redites (parfois plus complètes) des cahiers précédents.

<sup>418</sup> Biffé: « et qui ».

<sup>&</sup>lt;sup>419</sup> François Gaston, marquis, puis duc de Lévis (Ajac, 1719 - Arras, 1787). Il avait été nommé capitaine des

gardes de la maison de Monsieur, frère du Roi, en 1771.

420 Guy-André-Pierre de Montmorency-Laval (Bayers, 1747 - Paris, 1817). Il avait été nommé premier gentilhomme de la chambre de Monsieur, frère du Roi, le 21 octobre 1771.

forme et à la discipline des écoles, aux prix que [p. 13] l'Académie distribue tous les ans aux élèves qui se distinguent dans leur genre.

D'après toutes les questions que Monsieur fit au modérateur, le modérateur ne lui laissa pas ignorer que les divers prix, ainsy que les divers fonds nécessaires à l'entretien de cette académie, ont été fondés par le Conseil de Ville, qu'à raison de ce, Messieurs les capitouls la président et concourent à l'avantage que cet établissement procure, non seulement pour les progrès des beaux-arts, mais encore pour les arts mécaniques et le commerce en général.

Après avoir examiné les différens articles qui composoient le sallon, avoir donné des éloges flateurs aux ouvrages de quelques artistes, de quelques amateurs et des dames de qualité qui cultivent [p. 14] les beaux-arts avec succès, Monsieur appaludit, en général, au goût des toulousains, et eut la bonté de dire que leurs progrés, dans la Province, étoit l'effet des travaux de l'Académie, qu'il en étoit très content, et en sortant du sallon, il a chargé, nommément, le modérateur d'assurer l'Académie de sa protection.

Ce rapport des commissaires, après avoir été fait dans l'assemblée suivante, par l'organe de Monsieur le modérateur, il fut délibéré de l'écrire sur les registres et de remercier Monsieur de Brassalières de son attention et de son zèle, pour tout ce qui peut intéresser l'Académie et le prier de vouloir bien continuer ses bons offices et ses soins pour le progrès et le succès des arts [p. 15].

Monsieur le modérateur lut, à l'assemblée du 16 novembre, une lettre et une ordonnance de Monsieur le comte de Périgord, en réponse à la demande qu'il avoit fait à ce seigneur, au nom de l'Académie, au sujet de la patrouille à laquelle l'on avoit compris les artistes membres et élèves de l'Académie dont voici la copie<sup>421</sup>.

« Je n'ay pas négligé, Monsieur la demande que vous m'avés adressé en faveur des artistes membres et élèves de l'Académie royale de peinture, sculpture, et architecture de Toulouse. J'ay dû, suivant l'usage et pour le bien du service de la patrouille, quant aux inconvéniens des exemptions, consulter les capitouls et leur avis a été conforme aux vœux de l'Académie, mais il est juste qu'elle rapporte, à vous [p. 16] particulièrement, Monsieur, une faveur qu'elle doit à ses progrès, par l'attention singulière que vous avés à chercher tous les moyens de lui donner des nouveaux accroissements. J'ay l'honneur d'être bien véritablement,

Monsieur,

Votre etc.

544

<sup>&</sup>lt;sup>421</sup> En haut, au centre de la page : « 1777 ».

De Paris, le 13 septembre 1777. Le comte de Périgord signé, à Monsieur le chevalier d'Aufrery. »

Voici l'ordonnance de ce seigneur :

« Gabriel Marie de Talairan Périgord, comte de Périgord et de Grignols, Prince de Chalais, grand d'Espagne de la première classe, chevalier des ordres du Roy, maréchal des camps, gouverneur et lieutenant général de la province de Picardie et pays reconquis, commandant en [p. 17] chef dans celle de Languedoc, vu l'avis des capitouls sur la demande qui nous a été faite par le modérateur de l'Académie de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, de vouloir bien exempter les artistes et les élèves qui font partie de laditte Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse de service de la patrouille bourgeoise, et de les dispenser de se trouver sous les armes avec les corps de métiers et artisans dans les cas des cérémonies publiques, vu pareillement le témoignage avantageux que lesdits capitouls nous ont rendu des progrès sensibles que fait journellement cette académie et désirant lui procurer tous les encouragements qui peuvent dépendre de nous, nous ordonnons que les artistes membres de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture [p. 18] de la ville de Toulouse et ses élèves seront dispensés du service de la garde bourgeoise et de se trouver sous les armes avec les corps de métiers et artisans lors des cérémonies publiques, sous condition, de la part des élèves, de rapporter un certificat signé du modérateur et du directeur des écoles qui constate leur assiduité. Enjoignons aux capitouls de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance, laquelle devra être inscrite sur le controlle de la patrouille bourgeoise et déposée aux archives de l'Académie.

Fait à Paris, le 13 septembre 1777.

Le comte de Périgord signé. »

Le 29 mars 1778, l'Académie tint son assemblée ordinaire, mais elle fut convoquée, par billets motivés, pour nommer aux [p. 19] quatre places d'associés ordinaires qui restoient encore vacantes des six qui avoient fait leur démissions et l'on nomma, pour les remplacer, Monsieur le comte d'Espie, chevalier de Saint-Louis, Monsieur Dupuy de Saint-Amand, chevalier de Saint-Louis, Monsieur de Parazols, chevalier de Malte, et Monsieur de Gilède-Pressac.

Le mardi 11 may 1778, on fit, dans l'église des Augustins, le service solemnel qu'on avoit délibéré pour feu Monsieur Cammas. Tout le cœur fut tendu de noir et décoré avec tout le goût des artistes qui s'étoient chargés de la décoration, de même que du cataphalque. La messe de Giles fut aussi très bien exécutée, l'ordre y régna parfaitement, malgré la grande affluance de monde qui y assista, par les soins que se donnèrent Messieurs les commissaires

que l'Académie avoient choisis [p. 20]. Les différentes académies y eurent séance, dans les stalles du cœur, à droite de celles ou l'Académie étoit placée. Le principal du collège de Rhodes et Dom Despaux, principal du collège de Sorèze envoyèrent, dans ce tems-là, à l'Académie, les ouvrages du dessein des élèves de leurs différentes écoles et la prièrent de décider quels étoient ceux qui méritoient des prix, ce que l'Académie accepta avec plaisir, n'ayant rien tant à cœur que d'obliger ceux qui, comme elles, travaillent à faire fleurir les arts. La Province accorda, cette année, aux écoles de l'Académie, une pension de mille livres, et elle remercia de suite Monseigneur l'archevêque de Narbonne de ce bienfait et délibéra de copier sur nos regitres cette délibération, et d'en déposer l'original dans nos archives [p. 21].

Le 11 avril 1779, Monsieur le modérateur lut à l'assemblée une lettre de Monsieur de Saint-Priest, intendant du Languedoc, en faveur<sup>422</sup> des élèves de l'Académie.

J'ay reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, le 24 du mois dernier, en faveur des élèves de l'Académie royale de peinture, à Toulouse. Mon subdélégué est autorisé à exempter ceux qui ont remporté des prix, s'ils continuent de fréquenter les écoles, et à l'égard des autres, il pourra les comprendre dans les classes d'habitans sujets au sort mais qui ont la permission de fournir des volontaires.

J'ay l'honneur d'être avec un sincère et respectueux attachement,

Monsieur,

Votre très humble [p. 22] et très obéissant serviteur.

De Saint-Priest signé à l'original, à Montpellier, le 8 avril 1779.

Arrêt du Parlement du 20 juin 1777 qui ordonne qu'en rapportant un certificat d'assiduité aux écoles de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de cette ville, signés du modérateur, jouiront les élèves et artistes qui font partie de cette académie des exemptions et corvées de garde de patrouille bourgeoise et de se trouver sous les armes aux entrées des roys, reines, princes de sang et gouverneurs, ainsy qu'à leurs convois et funérailles. Le 20 juin 1777, Delherm Novital signé à l'original.

[p. 23] Monsieur le modérateur, ayant représenté à l'assemblée du 25 avril 1779 que les premiers règlemens faits par l'Académie, après son établissement, exigeoient des changemens et des augmentations, il fut délibéré d'assembler le bureau des règlemens pour en faire le projet, lequel seroit présenté à la compagnie lorsqu'il seroit rédigé, pour ensuite y être delibéré. En exécution de cette délibération, le bureau des règlemens fut assemblé le 2 may,

-

<sup>&</sup>lt;sup>422</sup> Le texte porte « en réponse en faveur », nous supprimons « en réponse », qui marque, sans doute, une hésitation de Mondran, ou un passage modifié ou tronqué.

suivant les formes prescrites et par billets motivés. Le bureau des règlemens étant composé de Messieurs les capitouls, du sindic de la Ville, de Messieurs le modérateur, le secrétaire, le trésorier, des trois plus anciens associés ordinaires, du directeur des écoles et des trois plus anciens [p. 24] professeurs, Monsieur le modérateur leur exposa le motif de l'assemblée de ce bureau, qui avoit pour objet l'impression des lettres patentes et des règlemens et délibérations de l'Académie, ce qui forme ses statuts législatifs. Il ajouta qu'avant de les faire imprimer, il étoit nécessaire de modifier ou de changer certains articles des règlemens et de former du total un règlement général, en se conformant aux lettres patentes et aux règlemens y annexés, dont on ne doit pas s'écarter. Sur quoy, après avoir lu attentivement les lettres patentes de 1750 et les statuts qui y sont annexés, après avoir murement réfléchi et formé le règlement proposé, examiné et lu en pleine commission, en avoir discuté, séparement, tous les [p. 25] articles, avoir balancé les avantages de leur exécution où les inconvéniens journaliers qui résultent d'une partie des arrangemens pris en 1751, 1754, et 1757, ainsy que de plusieurs délibérations qui y étoient relatives, il fut unanimement delibéré par le bureau que Monsieur le modérateur, assisté de six commissaires qu'il nomma, redigeroient ce nouveau règlement et le donneroient en forme méthodique, qu'il seroit divisé en trois chapitres différens, chaque chapitre sous divisé par articles et que, quand cette opération seroit terminée, Monsieur le modérateur la présenteroit à l'Académie, qui, pour cet effet, seroit assemblée par billets motivés, les jours d'une séance ordinaire, afin qu'après avoir de nouveau examiné ce règlement général, l'Académie, en corps, lui donna, par sa délibération, la sanction légale [p. 26] pour être observée comme loy constitutive et de régime, ce qui fut ainsi délibéré dans la salle des assemblées, par le bureau des règlemens, le 2 may 1779, et signé par le modérateur.

Sur une plainte qui fut portée par des élèves qui travailloient pour le concours du prix de la figure, que deux artistes, membres de l'Académie, étoient entrés dans l'école du concours et avoient corrigés les desseins de deux concurrents, l'Académie les exclud du concours et délibéra qu'à l'avenir, les commissaires ne pourroient entrer dans les salles du concours que lorsqu'ils y auroient un associé ordinaire et un associé artiste, que deux commissaires artistes seuls ne pourroient entrer, ni deux associés ordinaires seuls.

Dans l'assemblée du 30 may 1779, **[p. 27]** on commença la lecture des règlemens projettés par le bureau, et elle fut suivie jusques au troisième chapitre. Tous les articles de ces deux premiers chapitres furent adoptés avec quelques légères modifications qui furent faites à un petit nombre d'articles, lesquels furent rédigés sur le champ.

On continua la lecture des règlemens dans l'assemblée suivante du 13 juin. Monsieur le marquis de Bélesta y président, en qualité de capitoul. On continua la lecture du règlement

jusques à la fin, dans la même forme qu'à l'assemblée précédente et il fut approuvé et autorisé par toute l'assemblée et décidé qu'il seroit réuni aux lettres patentes et aux statuts y annexés, donnés par le roy Louis XV, et qu'il formeroit, à l'avenir, le code législatif de [p. 28] l'Académie, d'après lequel toutes ses opérations seroient dirigées, pour le maintien de son régime et de sa police. Que ce code seroit imprimé et terminé par le tableau actuel de l'Académie, que Messieurs les commissaires rédacteurs veilleroient à cette impression et qu'il en seroit tiré six cens exemplaires, dont un exemplaire seroit donné à chaun des académiciens de toutes les quatre différentes classes dont l'Académie est composée, et l'autre partie seroit déposée aux archives, et que Mesieurs les commissaires rédacteurs iroient remercier Messieurs les capitouls, ainsy que le Conseil économique, de ce qu'il avoit délibéré que cette impression seroit faite aux fraix de la Ville<sup>423</sup>.

L'Académie s'est ressentie cette année d'avoir parmi ses associés ordinaires deux **[p. 29]** gentils hommes qui ont été nommés capitouls, car ils firent délibérer de lui accorder la galerie de peinture pour tenir ses assemblées publiques, ce qu'elle avoit inutilement demandé pendant 27 ans, de sorte que cette séance publique se tint, cette année 1779, dans la galerie de peinture dans laquelle l'Académie se trouva plus décemment et plus commodément placée, ainsy que les dames et le public.

Le local du barreau du grand consistoire, où l'Académie avoit tenu ses séances publiques depuis son origine n'étoit point propre pour ranger cette assemblée avec autant de dignité, d'égalité et de commodité, et tous les différens états en furent très satisfaits par la facilité qu'on eut de s'y placer et par le silence qui y régna.

Cette séance sera célèbre dans [p. 30] nos annales par le nombre de dames et demoiselles qui remportèrent des prix. Madame la marquise de Gavarret fut la première qui voulut bien, par son exemple, inspirer aux personnes de son sexe le goût des arts, et se présenter pour concourir aux prix que l'Académie n'étoit dans l'usage de distribuer qu'à des jeunes gens<sup>424</sup>. Un exemple aussi louable et aussi favorable à son sexe fut suivi par Mademoiselle Dausson, irlandoise, Mademoiselle Rigaud, Mademoiselle Barbet et Madame

\_

<sup>&</sup>lt;sup>423</sup> Le registre GG 924 des Archives municipales de Toulouse, un recueil des règlements de l'Académie, contient les règlements de 1779, ainsi qu'à sa suite, le catalogue des différents membres de l'académie. Au dos de la dernière page de ce tableau est inscrit dans une écriture ancienne : «B.B.B. 600 exemplaires », et plus bas « statuts, règlements, institution royale ».

<sup>&</sup>lt;sup>424</sup> Louise Céleste Emilie Thérèse Carré était la fille de Jacques-François Hyacinthe Carré, directeur des postes à Toulouse, et ami de Mondran. Elle avait épousé, à Toulouse, le 10 janvier 1769 (Arch. mun. Toulouse, GG 346, 1769, 10 janvier), Pierre, marquis de Gavarret, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, et capitaine de frégate du Roi alors à Toulon.

Cammas<sup>425</sup>. Ces cinq dames avoient appris à dessiner chez elles par des artistes de l'Académie et s'étoient rendus au commencement du mois de juin, avec leurs chaperons où maris, le jour indiqué pour leur concours, dans la salle des ordinaires, où se trouvèrent [p. 31] quatre commissaires académiciens pour les recevoir et leur donner les sujets qu'elles devoient dessiner, selon les différens prix auxquels elles aspiroient.

À la fin de décembe 1778, les États, instruits des grands progrès des élèves de l'Académie, accueillirent favorablement le mémoire qu'elle leur avoit présenté pour obtenir une augmentation de pension, ses revenus ne suffisant pas pour fournir à ses dépenses et lui accordèrent une augmentation de mille livres de plus par an, en sorte que, jusques à présent, la Province donne 2000 livres par an.

Le fermier du domaine s'avisa, dans le mois d'avril 1780, de demander à l'Académie un droit d'ammortissement pour les 1250 livres de rente que la Ville lui donne tous les ans pour la distribution des prix et l'honoraire des professeurs. Ce droit, au **[p. 32]** sixième du principal, y compris les huit sols pour livre, avec l'insinuation et droit de quittance de l'amortissement, se portoit à la somme de 5973 livres, 6 sols 8 deniers.

La demande du fermier n'est pas nouvelle, elle fut faite par deux commandemens consécutifs, le 21 fevrier et 29 mars 1753, et ces diligences furent suivies d'un baniment, le 4 juillet de la même année. On trouvera dans le troisième regitre de l'Académie, à la suite de l'assemblée ordinaire du 30 avril 1780, tout ce qui se passa dans cette affaire et les défenses que l'Académie employa ; moyennant quoy, il y a apparence qu'on n'entendra plus parler de cette affaire, qui d'ailleurs, regarderoit plutôt la Ville que l'Académie.

Monsieur de Mondran présenta à l'assemblée de l'Académie du 13 avril 1780 un exemplaire du secret de fixer le pastel, inventé par monsieur Loriot<sup>426</sup> et publié par [p. 33] l'Académie royale de peinture et sculpture de Paris. Il fut délibéré de transcrire ce mémoire sur nos regitres et de le faire imprimer aux fraix de la Compagnie. On trouvera ce secret transcrit de l'imprimé après l'assemblée extraordinaire du 29 août 1780, au troisième regitre.

On lut, dans la même séance, une lettre de Dom Despaux, principal du collège de Sorèze, qui, selon l'usage, envoyoit tous les ouvrages de l'école du dessein de ce collège et

<sup>&</sup>lt;sup>425</sup> Cette Madame Cammas est très probablement la peintre Marie-Françoise Bouton (Toulouse, 1753 - 1827), fille du peintre Guillaume Bouton, qui s'était mariée avec le peintre Lambert-François-Thérèse Cammas en 1772 (Arch. mun. de Toulouse, GG 349, 1772, 30 mai).

<sup>&</sup>lt;sup>426</sup> Le mécanicien et inventeur Antoine-Joseph Loriot (Bannans, près Pontarlier, 1716 - Paris, 1782) avait découvert un moyen de fixer le pastel, et ce dès 1753. Ce procédé fut rendu public en 1780, lorsqu'une brochure de huit pages, le *Secret de fixer le pastel, inventé par M. Loriot*, signée du secrétaire de l'Académie, Antoine Renou, avec qui Mondran était en contact, fut publiée par l'Académie Royale de peinture et de sculpture de Paris, le 20 avril 1780.

prioit l'Académie de les juger et de marquer ceux de différens genres qui méritoient les prix, ce qui fut exécuté dans l'assemblée suivante, après que les commissaires nommés à cet effet en eurent fait les rapports.

On lut, à la fin de la séance du 17 décembre 1780, un mémoire de l'Académie qu'on avoit délibéré de présenter à Mesieurs les capitouls et au Corps de Ville pour lui [p. 34] demander une augmentation de revenu, celui que l'Académie a n'étant pas suffisant pour les dépnses qu'elle étoit obligé de faire, ce qu'elle prouvoit par l'état détaillé de ses dépenses, qui y étoit rapporté. Ce mémoire fut approuvé par sa délibération et il fut présenté à Messieurs les capitouls et au Corps de Ville.

Monsieur le secrétaire communiqua, dans la séance du 28 janvier, une lettre de Monsieur Vien, directeur de l'Académie de France à Rome, en faveur du sieur Roques, peintre, notre élève. L'Académie l'a trouvée si flateuse pour cet élève et par conséquent pour elle, qu'elle invita tous les membres de l'Académie de concourir à procurer audit sieur Roques les secours qui lui étoient nécessaires pour accomplir le cours de ses études à Rome<sup>427</sup>.

Monsieur le chevalier Lecomte<sup>428</sup> **[p. 35]** premier capitoul, gentilhomme, présenta à l'assemblée de l'Académie du 25 mars 1781 les trois commissaires de la Ville, en remplacement de ceux qui avoient fini le tems de leur service, qui furent Messieurs le marquis de Gramont<sup>429</sup>, Combes<sup>430</sup> et Esquirol. L'Académie leur témoigna combien elle étoit satisfaite du bon choix que le Corps de Ville avoit fait.

La séance du 29 juillet 1781 s'occupa du mémoire réitéré que l'Académie avoit déjà presenté à Messieurs les capitouls, par lequel elle demandoit une augmentation de logement et de revenu dont elle ne pouvoit se passer par toutes les raisons qui y étoient déduites.

Ce mémoire est couché dans la délibération de cette séance, [p. 36] mais il n'a pas eu encore son effet.

<sup>&</sup>lt;sup>427</sup> Une lettre du 23 septembre 1778, adressée, depuis Rome, par le sculpteur Bernard Lange au peintre Jean Suau, évoque un autre épisode, assez similaire, mais concernant Lange lui-même, indiquant à son sujet que « Monsieur Vien a promis d'écrire à Monsieur de Mondran », afin d'obtenir des subsides pour le sculpteur nouvellement installé à Rome (Musée Paul Dupuy, Correspondance de Beranrd Lange à Jean Suau, Rome, 1778, 23 septembre, inv. 67.62.3).

<sup>&</sup>lt;sup>428</sup> Guillaume-Marie Lecomte de Latresne (mort après 1790), chevalier de Malte, « de grâce magistrale » (1734), capitoul, élu au capitoulat de la Daurade comme gentilhomme en 1781, chargé des hôpitaux, il fut égalemnt membre du Conseil Poilitque (1778 - 1779) et du Conseil Général de Toulouse (1783 - 1784).

<sup>&</sup>lt;sup>429</sup> Tristan, marquis de Caulet de Gramont (Toulouse, 1732 - 8 avril 1794) fut élu comme capitoul de 1<sup>e</sup> classe entre 1782 et 1785 dans le capitoulat de la Daurade, et chargé de la police entre 1782 et 1787, mais dispensé de service en 1788.

<sup>&</sup>lt;sup>430</sup> Jean-Joseph-François Combes, capitoul élu en 3<sup>e</sup> classe de 1782 à 1785 en charge des réparations.

L'Académie s'assembla extraordianirement, le 7 septembre 1781, et on continua la lecture des règlemens de 1779, qui furent approuvés, à la réserve de quelques articles qui furent effacés et d'autres changés, le tout noté sur l'exemplaire desdits règlemens. L'Académie fut encore assemblée, extraordinairement, le 11 novembre 1781. Monsieur le secrétaire dit qu'il avoit assemblé extraordinairement l'Académie pour lui rendre compte que, sur la demande de plusieurs élèves, il avoit remis, le 7 de ce mois, au sieur Lafeuillade, son concierge et son écrivain, un dossier contenant plusieurs titres qui dispensent les élèves [p. 37] de l'Académie de toute espèce de corvées, sous les armes, où dans toutes cérémonies publiques et confondus avec les artisans ; qu'en remettant ce dossier, il avoit recommandé audit Lafeuillade de faire connoitre ces actes aux bayles sindics des corps de métiers qui vouloient assujetir à cette corvée les élèves de l'Académie et de leur faire lire l'arrêt du Parlement du 20 juin 1777 qui les en dispense, que Monsieur le secrétaire avoit enjoint, encore audit Lafeuillade, de communiquer cette lettre à Messieurs les capitouls, avec prière de vouloir rendre justice, et même de favoriser, si le cas le requiert, les élèves de l'Académie contre les prétentions injustes et contre les vexations réitérées de plusieurs artisans, qui dans toutes les occasions veulent assimiler leurs métiers [p. 38] mécaniques avec les beaux-arts et les ouvriers avec les artistes membres de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture; et Monsieur le secrétaire a ajouté qu'ayant été instruit vendredy onse<sup>431</sup> du courant, à 4 heures du soir, que sans égard pour les privilèges de cette compagnie et qu'au mépris même de ses titres, plusieurs de ses élèves et même de ses professeurs avoient reçu ordre de se trouver sous les armes, ce jourd'huy 11 du courant, avec les artisans de la Ville, il a dressé de suite une requête qu'il a présenté au Parlement. La chambre des vacations tenant, il a réclamé l'exemption des élèves de la compagnie. Il a justifié sa demande dans sa requête par le même titre qu'il avoit remis au sieur Lafeuillade et qui avoit été communiqué à Messieurs les capitouls et aux [p. 39] bayles sindics de certains corps de métiers. Le Parlement, qui dans toutes les occasions a favorisé les arts et protégé les artistes, a bien voulu, dans cette circonstance, confirmer de plus fort les privilèges de l'Académie, par son ordonnance du jour d'hyer, 10 du courant. Cet arrêt, conforme à celui du 20 juin 1777 et à plusieurs ordonnances du commandant de la Province et de Monsieur l'intendant, exempte les élèves de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse de toute espèce

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>431</sup> « onse » n'est pas cohérent quant à la chronologie du texte. D'une part, car il n'y eut qu'un vendredi 11 en 1781, le 11 mai, et qu'en novembre 1781, le 11 tomba un dimanche, et le sept un mercredi, le vendredi 9 serait donc plus plausible et il faut sans doute voir là une erreur de Mondran ou du copiste, qui très inhabituellement a noté cette fois-ci ce nombre en toutes lettres.

de corvée, et nommément, de se trouver, aujourd'huy, en troupe et sous les armes avec les artisans de la ville. Ces deux arrêts furent rendus sur le rapport de Monsieur Delherm Novital, à qui l'Académie dut ses remerciements particuliers, pour avoir joint à sa justice ordinaire les procédés les plus honnêtes pour cette compagnie [p. 40]. Monsieur Gleizes voulut bien suppléer Monsieur le secrétaire qui étoit absent et se chargea, avec zèle et avec succès, des mouvements prompts qu'exigeoit l'obtention et l'exécution de cet arrêt. Il le fit signifier de suite à Messieurs les capitouls en la personne de Monsieur Michel, greffier de l'Hôtel de Ville, au sieur Loubeau<sup>432</sup>, baile des sculpteurs, et au sieur Bordes<sup>433</sup>, bayle des peintres artisans. Il en avoit fait part, préalablement, à Messieurs les capitouls, en la personne de Monsieur Senovert<sup>434</sup>, capitoul. Il le pria, en cette qualité et comme amateur des arts, de vouloir favoriser les artistes et les élèves qui étoient membres de l'Académie. Monsieur le secrétaire avoit enjoint au sieur Lafeuillade de faire part de cet arrêt aux artistes membres de l'Académie et à tous les élèves, de la part de l'Académie, [p. 41] d'optempérer à tout ordre qui leur avoit été donné et qui tendroit à aller ce jour-là, ou un autre jour, sous les armes, avec les artisans, ou avec les membres des corps des artisans et avec les membres des corps de métiers, de leur enjoindre de se trouver à onse heures aux écoles de l'Académie pour y recevoir les injonctions que l'Académie leur feroit pour se conduire dans cette affaire.

Monsieur le secrétaire, craignant que quelque élève, par timidité, ou par quelqu'autre motif auroit pu transgresser l'ordre qui lui auroit été signifié par le concierge de l'Académie et que les ennemis de cette compagnie en pussent, un jour, en prendre avantage contre ses droits, Monsieur le secrétaire crut devoir l'assembler extraordinairement ce jour-là, pour la prier de délibérer de suite. En effet, l'Académie, assemblée extraordinairement par [p. 42] billets motivés, que le sieur Lafeuillade a affirmé avoir porté chez tous les membres de l'Académie et nommément chez tous Messieurs les capitouls, sindic, commissaires de la Ville, il fut délibéré, 1°, de remercier Monsieur Gleizes du soin et des peines qu'il avoit pris pour obtenir aussi promptement cet arrêt, que conjointement avec Monsieur le Secrétaire, ils voudront faire une visite à Monsieur Novital, rapporteur, et à Monsieur le président de la Chambre. 2°, il fut aussi délibéré de copier la requête et arrêt sur les regitres de l'Académie, de joindre l'original au dossier des titres de l'Académie et qu'il en seroit fait un extrait, signé du modérateur et du

\_

<sup>432</sup> Dominique Loubeau, sculpteur (Toulouse?, v.1713 - 1776)

<sup>&</sup>lt;sup>433</sup> François Bordes, peintre domicilié à Toulouse, et actif en région toulousaine durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle (Mort après 1782).

<sup>&</sup>lt;sup>434</sup> François-Ignace de Sénovert (Tournon, 1721 - ?, après 1790) capitoul élu comme avocat, entre 1778 et 1781, puis Premier de justice entre 1787 et 1789, beau-frère de l'auteur et polémiste Laurent Angliviel de Labeaumelle.

secrétaire, pour être remis à Messieurs les capitouls, afin qu'ils veuillent, le cas y échéant, faire jouir l'Académie et ses élèves de ses privilèges [p. 43] et de l'arrêt du Parlement.

On fit entrer tous les élèves dans l'assemblée. On leur fit la lecture de l'arrêt, et on leur fit inhibition et deffence d'obéir à tout ordre qui tendroit à transgresser les arrêts du Parlement, confirmatif des privilèges de l'Académie. Cet article fut très exatement exécuté, tout de suite.

Sur les plaintes qui furent portées par le professeur de la classe du modèle vivant, que les élèves de cette classe se refusoient à concourir tous les mois pour les places, il fut décidé que vu que cette classe étoit compoée en partie d'artistes qui y viennent dessiner et qui ont déjà remporté le prix du modèle vivant, et de jeunes élèves qui aspirent à tirer au grand prix, qu'à l'avenir, dans la classe du modèle vivant, il se feroit deux listes, l'une de ceux qui ne veulent que dessiner sans prétendre à aucun prix et [p. 44] qui ne seroient point sujets à l'appel de la note et que ceux de la seconde liste, qui sont ceux qui aspirent aux prix, seront sujets à l'appel de la note d'assiduité et ne seront admis à aucun concours des prix qu'ils n'ayent concouru tous les mois pour les places.

Sur la proposition que fit Monsieur de Mondran, doyen de l'Académie, d'être autorisé, pour obtenir de la Cour, des privilèges, des tableaux et une augmentation de revenu, l'Académie accepta avec reconnoissance sa proposition et lui donna plein pouvoir.

L'Académie ayant eu le malheur de perdre Messieurs Garipuy père et fils<sup>435</sup>, délibéra de faire faire un service solemnel pour le repos de leur âmes, le 14 avril 1782, dans la chapelle des Pénitens bleus. Elle invita Messieurs les associés artistes de se joindre à Messieurs les commissaires associés ordinaires pour le travail des décorations [p. 45]. Elle s'assembla extraordianirement, le 21 du même mois, pour délibérer sur le projet et le plan du service que les commissaires avoient donné, voulant témoigner au public ses vifs regrets sur la perte de deux confrères célèbres, dont la mémoire lui sera toujours prétieuse. Les plans furent approuvés, ainsy que toutes les précautions qui furent prises. Afin que la compagnie fut choisie et que le bon ordre y régna, on y éxécuta la messe de Gossec<sup>436</sup>, fameux musicien établi à Paris. La chapelle étoit tendue de noir, et la décoration des emblèmes, des cartouches

<sup>&</sup>lt;sup>435</sup> Si Philippe Garipuy mourut le 1<sup>er</sup> avril 1782 (Arch. mun. de Toulouse, GG 359, 1782, 1<sup>e</sup> avril). Son fils, Bertrand, ne mourut, lui, que le 20 mai 1782, à 34 ans (Arch. mun. Toulouse, GG 359, 1782, 20 mai). Au sujet de l'épidémie de suette, voir également, dans ce même cahier, p. 79 et suivantes.

<sup>&</sup>lt;sup>436</sup> François-Joseph Gossec, compositeur et violoniste (Vergnies, 1734 - Passy, 1829). La messe évoquée est probablement la *Messe des morts*, composée en 1760. Mondran avait très probablement eu l'occasion de rencontrer le compositeur chez son gendre, La Pouplinière. Gossec ayant longtemps fait partie de son orchestre. Thérèse de Mondran fut, en 1760, la marraine du fils du compositeur, Alexandre - Joseph (Georges Cucuel, « Les amours du fils ..., p. 11 -16).

réhaussés en argent, des candélabres, du cataphalque, étoit faite avec tant de goût et si convenable à une pompe funêbre, qu'il n'y avoit rien à ajouter pour la rendre intéresante et exprimer au public combien l'Académie ressentoit la perte de deux académiciens qui étoient devenus célèbres par leurs talens et par la confiance que les États du Languedoc avoient en eux [p. 46]. Cette cérémonie fut faite le vendredi 5 juillet 1782.

Monsieur de Mondran ayant réfléchi, après la mort de Messieurs Garipuy et Saget, que la Province manqueroit bientôt d'ingénieurs, pour compléter le nombre qu'il en faut pour diriger et conduire ses travaux, fit le projet d'établir une classe de ponts et chaussées qui seroit composée de quinse jeunes gens qu'il se proposoit de choisir parmi les meilleurs élèves de l'Académie, gentils hommes, ou fils de bourgeois vivant noblement dont trois seroient fils de professeurs.

Comme cet académicien avoit appris que Messieurs des États du Languedoc étoient dans l'intention d'envoyer à l'École des ponts et chaussées un certain nombre de jeunes gens pour y étudier tout ce qui étoit nécessaire pour former des bons ingénieurs [p. 47] et des bons inspecteurs, il fit un mémoire raisonné dans lequel il fesoit voir que ce seroit hazarder une dépense considérable que d'envoyer des sujets dont on ne connoitroit point le caractère, les mœurs, le goût et les talens, qu'il seroit plus sûr d'établir une école préparatoire à Toulouse, sur laquelle un certain nombre de directeurs, membres de l'Académie, veilleroient, que les élèves de cette école étant choisis parmi les meilleurs dessinateurs de celles de l'Académie, on seroit assuré qu'ils feroient des progrès plus rapides et qu'étant surveillés, on seroit assuré de mieux connoître, par leur assiduité, leur goût pour l'étude, leurs mœurs et leur caractère, et par ce moyen, on pourroit espérer qu'en choisissant les plus habiles pour les envoyer à l'École de Paris, ils s'y [p. 48] conduiroient comme ils se seroient conduits à celle de Toulouse, qu'avec cette précaution, la Province seroit plus assurée de réussir à avoir des bons sujets pour ses travaux<sup>437</sup>. Monsieur l'archevêque, après avoir lu attentivement ce mémoire, approuva le projet de Monsieur de Mondran et convint qu'il avoit raison, en conséquence de quoy, celui-ci continua de soutenir cette école, comme il l'avoit établie à ses dépens, en attendant, comme il l'espéroit que dès que la Ville et la Province en auroient reconnu les progrès, ils s'empresseroient les uns et les autres d'établir les revenus nécessaires pour en soutenir les dépenses. Cette école, dans le commencement, fut dirigée par un profeseur des ponts et chaussées, un d'architecture et un de mathématiques, mais n'ayant pu trouver, dans

<sup>&</sup>lt;sup>437</sup> Un mémoire (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 897), destiné aux commissaires des États du Languedoc présente bien Mondran comme étant à l'initative du projet et semble correspondre aux indications données dans ce passage.

l'Académie, un artiste **[p. 49]** qui peut se charger d'une école aussi pénible et aussi continue, Monsieur Dejean<sup>438</sup>, docteur en médecine dont les talens sont généralement reconns dans la partie des mathématiques, s'étant offert de les montrer gratuitement aux élèves, pendant un an, l'Académie accepta son offre obligeante et se réserva de lui en témoigner sa reconnoissance à la fin de l'année académique.

Madame et Mesdemoiselles de Garipuy, voulant témoigner à l'Académie leur sensibilité et leur reconnoissance de ce qu'elle a fait après la mort de Messieurs de Garipuy, ont prié l'Académie de vouloir recevoir le portrait de Monsieur de Garipuy, leur père, ce que l'Académie a accepté unanimement, et avec reconnoissance, et en conséquence, elle a nommé quatre commissaires pour remercier Madame et Mesdemoiselles [p. 50] de Garipuy.

L'Académie ayant été instruite de l'érudition et du zèle assidu avec lequel Monsieur Dejean montroit les mathématiques dans l'école du génie, pour lui en témoigner sa reconnoissance et sa satisfaction, jugea ne devoir pas attendre la fin de l'année pour se l'associer et elle saisit avec empressement l'occasion de la mort de Monsieur Bouton<sup>439</sup>, dont la place d'associé artiste étoit venue vacante, elle l'a nommé quasi unanimement à cette place d'associé artiste, en qualité de professeur de mathématiques, par sa délibération du 9 mars 1783. L'Assemblée étant composée de trente deux vocaux.

Par cette même délibération, il fut statué que Messieurs les adjoints de l'école de la figure recevroient, dans leur école, [p. 51] Messieurs les élèves de l'école des ponts et chaussées et autres Messieurs, quoiqu'ils ne fussent qu'oculistes ou commençans, jusqu'à ce que l'Académie eut pris des arrangemens ultérieurs sur cet article.

Monsieur de Mondran, à cause de son grand âge, des soins constans et des mémoires qu'il est obligé de faire pour les affaires de l'Académie et le progrès des arts, fut dispensé, par délibération du 30 mars 1783, de faire, à l'avenir, des analises.

Dom Despaux envoya, selon l'usage, à l'assemblée du 29 juin, les ouvrages de son école de Sorèze. L'Académie les jugea et les lui renvoya pour les couronner conformément à ce qu'elle avoit jugé.

<sup>439</sup> Le peintre en miniature Guilaume Bouton mourut, à Toulouse, le 7 octobre 1782, « à l'âge de 52 ans ». (Arch. mun. de Toulouse, GG 359, 1782, 7 octobre).

<sup>&</sup>lt;sup>438</sup> Ce personnage est peut-être à identifier à un professeur de mathématiques du nom de François Dejean (documenté jusqu'en 1811, Arch. dép. de Haute 184Q 87).

La place de professeur de la carte au lavis, qu'occupoit Monsieur Delaistre<sup>440</sup>, fut déclarée vacante, par déffaut d'assiduité, et réunie à l'école des ponts et chaussées [p. 52], nouvellement établie.

Sur la proposition de Monsieur de Mondran, il fut délibéré par l'Académie de prier Monsieur le modérateur et Monsieur de Mondran de témoigner à Monsieur l'archevêque de Toulouse sa reconnoissance sur ses bontés et de le prier de ne pas improuver qu'elle peigne son portrait pour être placé dans la salle des assemblées ordinaires de l'Académie.

Monsieur le Modérateur fit part à l'assemblée du 28 mars 1784 que Monsieur l'Archevêque avoit répondu avec sa politesse et sa bonté ordinaire à la demande de la commission de l'Académie, sur la demande de la permission de faire faire son portrait. Il a assuré les commissaires qu'il saisiroit avec zèle les occasions d'être utile à l'Académie et d'encourager ses travaux. Il a [p. 53] ajouté qu'il viendroit, le samedi suivant, visiter les écoles et assister à l'examen de celle des ponts et chaussées.

Ce prélat ne manquat pas de venir visiter les écoles, comme il l'avoit promis. Il examina les desseins de celle du génie et assista à l'examen de ses élèves sur les mathématiques. Il témoigna aux professeurs de cette école être très satisfait des progrès de leurs élèves dans le dessein et dans les mathématiques et comme ce prélat n'ignoroit point la pénurie de l'Académie, et qu'elle n'étoit pas en état de faire toutes les dépenses nécessaires pour les progrès de cette nouvelle école, il donna à Monsieur le trésorier 150 livres pour acheter les deux volumes in folio de Monsieur Peronenc<sup>441</sup>, sur les ponts et chaussées<sup>442</sup>.

Monsieur le modérateur présenta cet ouvrage à l'Académie, après [p. 54] avoir exprimé sa reconnoissance pour ce prélat, et elle délibéra de prier Monsieur le modérateur de faire graver les armoiries et le nom de Monsieur l'Archevêque sur la reliure de cet ouvrage.

On nomma des commissaires, selon l'usage établi depuis 1751, pour former le sallon de peinture qui devoit être ouvert le 16 may.

<sup>&</sup>lt;sup>440</sup> L'ingénieur Jean-Henry Delaistre (Versailles, avant 1751 - ?) quitta, ou fut sommé de quitter l'Académie, puisqu'il choisit de monter sa propre école du génie, en s'associant à un docteur en médecine, un certain Lafond, chargé d'enseigner pour sa part l'histoire naturelle, comme l'annonce le n°10 des Affiches, annonces etc de Toulouse et du Haut-Languedoc, en date du 10 mars 1784 (p. 42) Voir, à son sujet, notre dictionnaire biographique.

<sup>&</sup>lt;sup>441</sup> Jean-Rodolpe Perronet, ingénieur (Suresnes, 1708 - Paris, 1794).

<sup>&</sup>lt;sup>442</sup> Jean-Rodolphe Perronet, *Description des projets de construction des ponts de Neuilly, de Mantes, d'Orléans,* etc : du projet du canal de Bourgogne, [...] et de celui de conduite des eaux de l'Yvette et de la Bièvre à Paris, Paris, Imprimerie Royale, 1782 - 1783. Les deux volumes en question sont conservés à l'ISDAT (inv. 3060). Il ne s'y trouve d'autres inscriptions que celle, sur la page de garde du premier volume « à l'école des arts ».

Madame Maurize<sup>443</sup>, peintre de Paris, ayant desiré être reçue dans la classe des associés honoraires artistes étrangers, se fit proposer et demander d'être admise à faire, pour sa réception, un portrait en miniature de tel membre de l'Académie que l'on voudroit. Il fut délibéré qu'elle feroit le portrait du sieur Mortreuil, adjoint à professeur, et l'ouvrage ayant été fait en présence des commissaires, il fut presenté à [p. 55] l'assemblée suivante de l'Académie. Il fut généralement approuvé, et Madame Maurize fut reçue, avec applaudissement, associée artiste étrangère et inscrite sur la liste de l'Académie.

Monsieur Cammas ayant représenté au bureau de l'école du génie que, ne pouvant, à raison de ses affaires, remplir ses fonctions dans l'école du génie, le bureau, après avoir reçu sa démission, a nommé unanimement Monsieur Hardy professeur d'architecture de l'école du génie et des ponts et chaussées, [fonction] qu'occupoit Monsieur Cammas.

Messieurs les capitouls s'étant aperçus qu'il y avoit souvent des réparations d'entretien à faire à l'hôtel de l'Académie qui obligeoient les académiciens de leur envoyer des commissaires pour prier Messieurs les capitouls de les ordonner, que les formalités auxquelles ces magistrats étoient assujétis et les ouvriers qui servoient l'Hôtel [p. 56] de Ville occasionnoient de si longs délais qu'on avoit beaucoup de peine à les faire faire, délibérèrent de faire un abonnement avec cette compagnie, en lui assignant une somme de deux cens livres par an, moyenant laquelle elle seroit chargée de toutes les réparations locatives de leur logement, à quoy l'Académie consentit, et dont elle remercia Messieurs les capitouls.

Le 9 septembre 1784, le Conseil politique étant assemblé, délibéra d'accorder à l'Académie des arts une pension annuelle de douse cents livres pour les deux professeurs de mathémathiques, d'architecture civile et hydraulique relative aux ponts et chaussées. Cette délibération fut rapportée à l'assemblée de l'Académie du 9 janvier 1785, qui délibéra qu'elle seroit transcrite sur son regitre, comme un monument de la bienfaisance du Corps municipal et de son zèle [p. 57] pour la propagation des arts et de la persuasion où il est que le goût qui s'est répandu dans cette ville pour les embelisemens et dans tous les corps de métiers, ce qui a changé totalement la face de cette ville, est dû au zèle de l'Académie pour former des artistes et des artisans habiles.

Extrait des regitres de l'Hôtel de Ville de Toulouse du 3 septembre 1784.

-

<sup>&</sup>lt;sup>443</sup> Ce personnage est probablement Marie-Marguerite Morice ou Morize, membre de l'Académie de Saint-Luc de Paris le 28 octobre 1761 (Mesuret, *Les expositions...*, 1972, p. 435).

« Par devant Messieurs le marquis de Gramont, marquis de Bélesta, capitouls gentilshommes, Chauliac<sup>444</sup>, Combes, Saucène et Dubernard, capitouls, le Conseil politique, étant assemblé dans le petit consistoire de l'Hôtel de Ville de Toulouse, où étoient, présens et opinans, Messire de Senaux, président à mortier du Parlement, Messieurs de Cucsac et de Saint-Felix, [p. 58] conseillers et commissaires députés dudit parlement, de Resseguier, avocat général dudit parlement, Fauré de Montauriol, chevalier Dupuy Saint-Amand, Bellegarde<sup>445</sup>, Mascart<sup>446</sup>, Tenyer<sup>447</sup>, Bellemaire, Bernardon Figuières, i Bousquet<sup>448</sup>, Pratviel<sup>449</sup>, Depeyre, Biros, Meyran, Caulet, Esquirol, Pin, Labens et Dupuy, sindic de la Ville.

Monsieur Combes, capitoul, a dit que ce conseil a été assemblé pour entendre le rapport des commissaires sur une lettre écrite au ministre du département par l'Académie des arts, au sujet d'une école du génie, l'Académie demandant que l'Académie leur assure des fonds pour cet établissement<sup>450</sup>.

Sur quoy Monsieur Bellomayre, l'un des commissaires, a dit que l'Académie des arts, dont la [p. 59] Ville a fait l'établissement, a toujours recherché les moyens de répondre aux vues de l'administration et qu'en effet, Messieurs les capitouls peuvent rendre un juste témoignage des progrès des écoles établies dans cette académie, qu'on lui doit cette foule d'artistes, dans tous les genres, qui depuis plusieurs années se sont fait connoître, dans cette ville, d'une manière distinguée, que le succès de cet établissement a porté le corps académique à établir, en 1782, une école de génie pour enseigner l'architecture civile et celle qui a rapport aux ponts et chaussées et qu'elle existe depuis, par les soins généreux de quelques académiciens, et par le zèle des professeurs qui donnent gratuitement des leçons, que la crainte de perdre les fruits qui résultent déjà de cet [p. 60] établissement qui se détruiroit par le défaut des fonds, a engagé Messieurs de l'Académie d'écrire à ce sujet à Monsieur le baron de Breteuil, ministre et secrétaire d'État, pour le porter à témoigner au Corps de Ville qu'il verra avec plaisir qu'il se décide à donner les fonds nécessaires pour l'entretien de laditte

\_

<sup>&</sup>lt;sup>444</sup> Antoine Chauliac (mort après 1790), élu capitoul comme procureur au Parlement, en 1759, et chargé des réparations, puis de 1782 à 1785, capitoul de 2<sup>e</sup> classe (dans le capitoulat de la Pierre, en 1783).

<sup>&</sup>lt;sup>445</sup> Probablement François de Bellegarde, élu capitoul en 1774, chargé de la police.

 <sup>&</sup>lt;sup>446</sup> Jean Mascard, capitoul, élu comme avocat entre 1775 et 1778, chargé des hôpitaux, mais dispensé de service.
 <sup>447</sup> Jean-Louis Teynier (mort en vendémiaire, an VII, soit en septembre ou en octobre 1798).

<sup>&</sup>lt;sup>448</sup> Probablement Jean-Félix de Bousquet, élu capitoul comme procureur au Parlement en 1763, et chargé de la police.

<sup>&</sup>lt;sup>449</sup> Probablement Amans-Madeleine Pratviel d'Amades (Toulouse, 1724 - ?, 1793 ou après), capitoul, élu comme avocat, chargé des réparations, entre 1775 et 1778, dispensé de service entre 1775 et 1777.

<sup>&</sup>lt;sup>450</sup> Confusion du copiste. Il faut plus probablement comprendre « l'Académie demandant que la Ville leur assure des fonds pour cet établissement ».

école du génie, et que ce sera une dépense dont les fonds rentreront par l'avantage qui en résultera pour le public, que la lettre, adressée au ministre par l'Académie ayant été communiquée au sindic de la Ville par Monsieur Ginesty<sup>451</sup>, subdélégué de Monsieur l'intendant, à qui elle a été envoyée, ledit sieur sindic en a fait part à la commission, le 11 juin dernier<sup>452</sup>; et après un mûr examen des avantages qui résulteroient de cette nouvelle école et elle a été [p. 61] d'avis que la Ville, pour concourir à un établissement si utile, offrira à l'Académie des arts une somme de douse cens livres qui servira annuellement à l'honoraire des deux professeurs déjà nommés pour laditte école du génie, par le corps académique.

Sur quoy, oui le rapport des commissaires, il a été délibéré, conformément à leur avis, d'accorder à l'Académie des arts une somme de douze cens livres, qui lui sera annuellement payée, pour fournir à l'honoraire des professeurs déjà nommés par le corps académique pour une école du génie, pour enseigner les mathématiques, l'architecture civile et celle qui a rapport aux ponts et chaussées.

De Senaux, De Cucsac, De Saint-Felix, de Resseguier, avocat général, Fauré de Montauriol, chevalier Dupuy Saint-Amand, Bellegarde, Mascart, Tenier, Bellemaire, Bernadou, [p. 62] Figuières, J. Bousquet, Pratviel, Depeyre, Biros, Meyran, Caulet, Esquirol, Pin, Labens et Dupuy, sindic de la Ville signés au regitre. Collationné Michel Dieulafoy, greffier. »

Autre délibération du Conseil de Ville, qui abonne, avec l'Académie, les dépenses locatives pour l'entretien de l'hôtel que la Ville lui a assigné pour son logement.

Extrait des regitres de l'Hôtel de Ville de Toulouse, du 21 may 1784.

« Par devant Messieurs le marquis de Gramont, marquis de Bélesta, capitouls gentilshommes, Chauliac, Combes, Sancené<sup>453</sup>, Morel, Dubernard, capitouls.

Le Conseil politique étant assemblé dans le petit consistoire de l'Hôtel de Ville de Toulouse, où étoient présents et opinans Messire de Senaux, président [p. 63] à mortier du Parlement de Toulouse, Messieurs de Saint-Felix et de Cucsac, conseillers et commissaires et députés au Parlement, de Resseguier et de Lecomte, avocats généraux audit Parlement,

<sup>&</sup>lt;sup>451</sup> Bernard-Thomas-Henry de Ginesty (Toulouse, 1738 - Toulouse (?), 1787), élu capitoul en tant qu'avocat de 1778 à 1780, il fut, en l'absence de Jean de Raynal, alors titulaire du poste, subdélégué intérimaire de l'intendance de Languedoc en juillet 1773 et août 1774. À compter de mars 1780 et jusqu'à son décès, il fut subdélégué de l'intendance du Languedoc.

<sup>&</sup>lt;sup>452</sup> Une lettre de Ginesty à l'intendant indique que l'Académie avait écrit à Breteuil le 12 mai 1784, et que la décision du Conseil politique de l'Hôtel de Ville concernant l'Académie intervint le 9 septembre suivant. Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 C 310, 1784, 6 octobre.

<sup>&</sup>lt;sup>453</sup> Jean-Louis Sancené (mort après 1793), capitoul élu entre 1782 et 1785, chargé des réparations pour le capitoulat Saint-Pierre, en 1783.

Montauriol, marquis de Gavarret, Darailh<sup>454</sup>, Laburthe<sup>455</sup>, Chavardes, Sudre, Merle<sup>456</sup>, Jeames, Manent<sup>457</sup>, Besaucelle<sup>458</sup>, Bellomaire, Figuières, J. Bourguet, Roques, Pratviel, Arazat et Dupuy, sindic de la Ville.

Monsieur Morel, capitoul, a dit que ce conseil a été assemblé pour entendre le rapport des commissaires au sujet de l'abonnement qu'il paroit convenable de faire avec l'Académie des arts, à raison des réparations d'entretien du bâtiment destiné à son usage et à raison de son ameublement.

Sur quoi Monsieur Bellomaire, l'un des commissaires, a dit que rien n'épuise autant les finances [p. 64] de la Ville que les réparations qu'il faut faire continuellement au grand nombre de bâtimens qui lui appartiennent et a tant d'autres dont elle est chargée, que depuis longtems, l'administration tâche de se débarasser de ce fardeau en s'abonnant, pour des sommes fixes, avec ceux à l'usage de qui les bâtiments servent, et que rien n'est plus difficile à remplir que cet objet, les uns ne voulant s'en charger à aucun prix, d'autres demandant des sommes considérables et bien au-dessus d'un taux raisonable, en sorte que jusques ici, la Ville n'a pu traiter pour un pareil objet qu'avec les pères doctinaires pour le collège de l'Esquille ; qu'ayant été proposé au commencement du mois de janvier dernier à Messieurs de l'Académie des arts de se charger de l'entretien, tant du bâtiment [p. 65] que la Ville leur a cédé pour leurs écoles et leur usage, que de l'ameublement qu'elle leur a fourni, ils offrirent d'abord de se charger dudit entretien, au prix de trois cens livres par année, mais que la commission, ayant été d'avis de lui payer, annuellement, à compter du premier janvier dernier, la somme de deux cens livres pour ledit entretien, Messieurs de l'Académie ont accepté la proposition qui leur a été faite en conséquence de laditte délibération, de manière qu'au moyen du payement annuel de laditte somme de deux cens livres, laditte académie fera toutes les réparations d'entretien aux bâtiments et à l'ameublement qui sont à son usage et dont la Ville étoit chargée, laquelle ne le sera plus à l'avenir que des grosses réparations.

Sur quoi, oui le rapport de [p. 66] Messieurs les commissaires, il a été délibéré, conformément à leur avis, de payer annuellement, et à compter du premier janvier dernier, à

<sup>454</sup> Jean Darailh (né vers 1725) fut élu capitoul en tant qu'écuyer, en 1767, et chargé des réparations.

560

4

<sup>&</sup>lt;sup>455</sup> Guillaume de Laburthe (Grenade-en-Marsan, Aujourd'hui Grenade sur Adour, 1726 - Toulouse, 1792), capitoul élu comme écuyer en 1771, et chargé de la police dans le capitoulat de la Dalbade. Il fut également directeur de la Monnaie de la ville de Toulouse, de 1764 à 1792.

<sup>&</sup>lt;sup>456</sup> Bertrand-Joseph-Augustin Merle, élu capitoul de 3<sup>e</sup> classe en 1786 et ce jusqu'en 1789. Il fut dispensé de service entre 1786 et 1787, puis tour à tour chargé de la justice et des hopitaux.

<sup>&</sup>lt;sup>457</sup> Marie-David-César-Auguste de Manent, capitoul élu en 3<sup>e</sup> classe, entre 1786 et 1789, chargé de la police mais dispensé de service en 1786.

<sup>&</sup>lt;sup>458</sup> Jean-François Besaucelle, capitoul élu en 1773.

Messieurs de l'Académie des arts, une somme de deux cens livres moyenant laquelle cette académie demeurera chargée de faire toutes les réparations d'entretien aux bâtiments et à l'ameublement qui sont à son usage, la Ville restant seulement chargée des grosses réparations.

De Senaux, de Saint-Felix, et de Cucsac, conseillers, de Resseguier, avocat général, marquis de Gramond, marquis de Bélesta, Chauliac, Combes, Sancène, Morel et Dubernard, capitouls, Montauriol, marquis de Gavarret, Darailh, Labarthe, Chavardes, Sudre, Merle, Jeames, Manent, Besaucelle, Bellomaire, Figuières, J. Blanquet signés au regitre.

Collationné, Michel Dieulafoy, greffier [p. 67]. »

Le grand prix de sculpture étant de tour cette année, les commissaires, pour donner le sujet pour le concours de ce prix avoient donné, il y avoit quelques mois, pour sujet, un buste en marbre blanc de Louis XVI. L'élève l'ayant présenté à l'assemblée du 31 juillet 1785, il fut jugé digne du grand prix et se trouva fait par le sieur Vigan<sup>459</sup>, qui fut introduit dans la salle selon l'usage, pour avoir séance parmi les artistes pendant trois ans, avec voix délibérative ; et de suite l'Académie délibéra que pour témoigner au Corps de Ville la reconnoissance dont elle étoit penetrée pour tous ses bienfaits, et vu d'ailleurs qu'il n'y avoit pas encore aucun portrait du roy regnant, elle prieroit Messieurs les capitouls et le Corps de Ville de vouloir accepter ce buste en [p. 68] présent, comme une foible marque de la reconnoissance dont elle est pénétrée pour cette administration, et nomma six de ses principaux membres commissaires pour aller au consistoire, au étoient Messieurs les capitouls, leur présenter l'extrait de cette délibération, dont voici la copie.

D'après le rapport que Monsieur Mortreuil a fait des ouvrages de sculpture qui ont concouru pour le grand prix de ce genre, l'Académie l'a adjugé, par la voye de scrutin, au buste de Louis XVI, exécuté par le sieur Vigan, en marbre statuaire, d'environ 22 pouces de hauteur et monté sur un pied douche de marbre antique. L'Académie désirant depuis longtems de donner un témoignage public de sa reconnoissance pour le Corps [p. 69] de Ville qui l'a fondée et de son amour pour le monarque auguste qui gouverne aujourd'huy la France, a délibéré d'offrir ce même buste à la ville de Toulouse, et de prier Messieurs les commissaires d'offrir ce buste à Messieurs les capitouls et de leur remettre un extrait en forme de cette délibération.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>459</sup> Jean-Pierre Vigan, sculpteur (Toulouse, 1754 - 1829).

Monsieur Rivalz, professeur, étant mort<sup>460</sup>, légua à l'Académie un torse antique en marbre blanc et, en outre, un porte-crayon d'argent, chaque année, à perpétuité, à distribuer à l'élève qui dessineroit le mieux le modèle, au jugement des professeurs du dessin et du modérateur<sup>461</sup>.

L'Académie fit une quittance en forme à son héritière du torse, mais le fonds du legs du porte-crayon reste à payer.

Le sieur Dabos, élève de **[p. 70]** l'Académie, partant pour aller se perfectionner à l'école de peinture de Paris, demanda à celle de Toulouse une lettre de recommandation, en qualité d'élève qui avoit remporté plusieurs prix, ce que l'Académie lui accorda, avec plaisir, et lui procura la distinction que vous allés voir, par la réponse que Monsieur Renou<sup>462</sup>, secrétaire adjoint fit, à ce sujet, à l'Académie de Toulouse, dont voici la copie :

« Messieurs, l'Académie royale de Paris pense comme celle royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, que les arts ont, entre eux, une chaîne qui les lie et que c'est de la réunion de tous les rayons des académies du royaume qu'il peut éclore un grand foyer de lumière dans les arts et en résulter la plus grande gloire pour la [p. 71] nation. Ces considérations et le désir d'entretenir une union fraternelle avec l'Académie de Toulouse ont déterminé celle de Paris à accorder, à votre requisition, Messieurs, au sieur Dabos, votre élève, la grâce d'entrer à l'école de modèle vivant, par la porte des médaillistes, mais pour éviter les abus, elle a arrêté qu'elle n'accorderoit cette faveur qu'à ceux qui, comme le sieur Dabos, auroient remporté plusieurs prix dans les académies nationales et dont la bonne conduite auroit mérité que la compagnie sous laquelle ils auroient travaillé demandât, pour eux, cette prérogative. Cette condition imposée peut devenir un nouveau moyen d'émulation des élèves et leur apprendre la nécessité de mériter l'estime des maîtres qui les enseignent.

L'Académie a reçu, avec reconnoissance, vos statuts et règlemens, le tableau des membres de votre académie et l'ordre de son travail. Elle a ordonné que le tout seroit [p. 72] déposé dans sa bibliothèque.

Je me félicite, Messieurs, que dans ce moment les fonctions de ma place me procurent l'occasion de présenter mes hommages à l'Académie de Toulouse et de vous assurer du profond respect avec lequel je suis, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

<sup>&</sup>lt;sup>460</sup> Pierre Rivalz mourut le 26 juillet 1785 à Toulouse.

<sup>&</sup>lt;sup>461</sup> Le testament de Pierre Rivalz, daté du 3 avril 1783, a été ouvert par le notaire toulousain Barthelemy Entraigues, le 28 juillet 1785 (Arch. dept. Haute-Garonne, 3 E 10911, 2° reg., f°. 190-199). Il contient effectivement les clauses indiquées par Mondran (f° 193 - 195) Le prix du porte-crayon du chevalier Rivalz devait être remis, chaque année, le 29 juin, date de la Saint-Pierre.

<sup>&</sup>lt;sup>462</sup> Antoine Renou, peintre et dramaturge (Paris, 1731 - 1806).

Renou, secrétaire adjoint de l'Académie Royale de peinture et sculpture.

À Paris, au Louvre, le 1er novembre 1785. »

Monsieur Goudin fut nommé professeur du dessein, par concours, dans l'assemblée du 12 fevrier 1786.

Monsieur Dumas de Saint-Germier<sup>463</sup>, grand maître des Eaux et Fôrets du Languedoc fut aussi, dans cette séance, nommé associé ordinaire, à la place de Monsieur de Saint-Amand<sup>464</sup> [p. 73] qui avoit été déclarée vacante par mort, et Monsieur le marquis de Portes<sup>465</sup>, sénéchal de Toulouse, fut en même temps nommé associé ordinaire, à la place de Monsieur de Lamotte<sup>466</sup>.

Monsieur le Marquis de Fourqueveaux fils fut, de suite, nommé à une place d'associé artiste honoraire étranger sur la présentation de Monsieur son père, qui est associé ordinaire.

L'Académie ayant été instruite de la mort de Monsieur Bergeret<sup>467</sup>, un des deux associés honoraires de l'Académie royale de peinture de Paris que l'Académie de Toulouse, par ses lettres patentes, est obligée de nommer et de placer dans la classe des honoraires de Toulouse, elle a choisi, pour le remplacer, Monsieur de Joubert<sup>468</sup>, qu'elle a nommé à cette place par acclamation.

Monseigneur l'Archevêque de Narbonne étant venu à Toulouse pour visiter les travaux que la Province y fait faire, l'Académie des [p. 74] arts lui envoya six commissaires pour le complimenter à l'archevêché, où il étoit logé. Ce prélat vint le vendredy 17 mars 1786 à l'Académie. Il y visita les écoles du dessein et celle des ponts et chaussées, il examina tous les ouvrages de celle-cy et il témoigna sa satisfaction tant de l'ordre et de la discipline qu'on y observoit que des talens relatifs des élèves. Il a ajouté qu'il en feroit part à l'assemblée prochaine des États, qu'il l'assureroit que l'Académie répondoit, par son zèle et par ses travaux, aux intentions de l'administration de la Province.

Le bureau chargé de l'administration de l'école du génie s'assembla, le mardi suivant, après que Monseigneur l'Archevêque de Narbonne fut parti, pour examiner les élèves de cette école sur toutes les parties qu'on leur avoit montré [p. 75] pendant l'année. Monsieur de Puymaurin, sindic général de la Province, et Monsieur Bezaucelle, greffier des États et les

<sup>&</sup>lt;sup>463</sup> Charles-Pie-Emmanuel Dumas, seigneur de Saint-Germier, fut conseiller au Parlement de Toulouse puis grand maître des eaux et forêts de Languedoc.

<sup>&</sup>lt;sup>464</sup> Charles-François Martin, seigneur de Saint-Amand était décédé à Toulouse en 1763, comme Mondran l'indique, supra troisième cahier, p. 24.

<sup>&</sup>lt;sup>465</sup> Jean-Joseph-François-Thomas, marquis de Portes.

<sup>&</sup>lt;sup>466</sup> Christophe-Suzanne de Lamotte mourut en 1784.

<sup>&</sup>lt;sup>467</sup> Bergeret de Grancourt mourut le 21 février 1785 à Paris.

<sup>&</sup>lt;sup>468</sup> Philippe-Laurent de Joubert (? - Paris, 1792), trésorier général des États du Languedoc entre 1777 et 1790.

commissaires, ont assisté à cet examen. Ils ont témoigné leur satisfaction sur les progrès de cette école, ils ont augmenté l'epérance que Monseigneur l'archevêque de Narbonne donna, à raison du secours que l'Académie sollicitoit depuis longtems des États, soit pour l'entretien de l'école du génie, soit pour les soins des autres écoles de l'Académie.

Le 31 mars 1785, à la prière de l'Académie, Messieurs les capitouls eurent la bonté de délibérer que le trésorier de l'Hôtel de Ville, qui payoit les pensions que la Ville étoit dans l'usage de morceler en différentes échéances, ce qui étoit très incommode pour ceux à qui elles étoient assignées. Messieurs les Capitouls s'étant apperçus de cette incommodité, délibérèrent qu'à [p. 76] l'avenir, le trésorier de la Ville payeroit celui de l'Académie toutes les pensions en deux payemens égaux, chaque année à l'avenir. Savoir, la moitié au premier janvier et la seconde moitié au premier may, ce qui a mis un grand ordre dans les finances de cette compagnie, et dont on est redevable à Monsieur le marquis de Gavarret, trésorier de l'Académie.

Il fut délibéré à l'assemblée du 11 juin 1786 que nul élève ne pourroit, à l'avenir, se présenter pour concourir au prix de composition s'il n'avoit remis, dans le courant de l'année, quatre esquisses de sa composition faites dans l'Académie.

Messieurs les professeurs et Monsieur le modérateur ayant fixé à trois heures après midi du jeudi 29 juin 1786 pour adjuger et délivrer le porte-crayon d'argent [p. 77] fondé par Monsieur le chevalier Rivalz, l'Académie réservant que ce prix seroit délivré, avec tous les autres prix, le second dimanche du mois d'août suivant, dans la séance publique. On exécuta la messe de Giles pour le repos des âmes des académiciens qui étoient morts depuis deux ans. Cette cérémonie fut dirigée par des commissaires associés ordinaires et artistes, avec beaucoup d'ordre et de goût. On en trouvera le détail et ce qu'elle coûta dans le troisième regitre de l'Académie, dans la délibération du 9 juillet 1786, qui pourra servir de protocole dans pareille circonstance.

Monsieur le modérateur ayant sçu que Monsieur de Ballainviliers<sup>469</sup>, nommé depuis peu à l'intendance de Languedoc, étoit arrivé dans cette ville, il en a de suite fait avertir Messieurs de Mondran, le chevalier de Parazols<sup>470</sup>, Pin, Lucas et Dufourc [p. 78], qui ont été faire une visite à Monsieur de Ballainviliers. Il est venu voir les écoles de l'Académie vendredi 7 de ce mois, il a été reçu par Monsieur le modérateur et par les commissaires du concours des dames, qui dans ce moment, dessinoient. Monsieur l'intendant a examiné et loué

\_

<sup>&</sup>lt;sup>469</sup> Charles Bernard de Ballainvilliers, juriste et homme politique (Clermont-Ferrand, 1757 - Paris, 1835).

<sup>&</sup>lt;sup>470</sup> Jean-Baptiste de Montratier de Parazols (né en 1748), chevalier de l'ordre de Malte (1777), membre de l'Académie des jeux floraux (1780).

leurs desseins. Il a ensuite visité les autres écoles, dont il a été très satisfait, ainsy que de celle des ponts et chaussées, dont il a examiné tous les différens ouvrages. Il s'est retiré, en témoignant la plus grande satisfaction et le plus grand désir d'être utile à l'Académie.

Monsieur le modérateur a ajouté que la place de Monsieur de Saint-Priest, conseiller d'État et associé honoraire de l'Académie, étoit vacante, par mort<sup>471</sup>, et il a proposé Monsieur de Ballainvilliers, qui a été nommé associé honoraire de l'Académie par acclamation [p. 79] et ce ne fut que pour remplir les formes qu'on y procéda, par scrutin, qui fut unanime.

La séance publique pour la distribution des prix se tint, comme à l'ordinaire, le 13 août 1786, dans la salle des Illustres. On n'en rapporte pas le détail, il est consigné dans le troisième regitre.

Fin jusques au 31 août  $1786^{472}$ .

Quelques tems auparavant, la ville de Toulouse et tous ses environs fut affligée d'une maladie épidémique qu'on nomma la suète<sup>473</sup>. Les médecins ne la connurent point et la soignèrent mal, au lieu de laisser prendre l'air aux malades, ils les suffoquoient à force de les charger des couvertures, de tenir leurs lits et leurs chambres hermétiquement fermées. J'en fus attaqué, et malgré l'avis des médecins, je me tins médiocrement [p. 80] couvert, les rideaux de mon lit ouverts, pour respirer à mon aise, quoique j'eusse une fièvre si ardente qui me suffoquoit<sup>474</sup>. Par cette méthode, je fus guéri dans peu de jours, tandis qu'il en mourût plus de mille personnes et entr'autres Monsieur de Garipuy père<sup>475</sup>, mon beau-frère, Monsieur de Garipuy fîls<sup>476</sup>, mon neveu et Monsieur de Saget ainé<sup>477</sup>, tous trois ingénieurs en chef de la

<sup>&</sup>lt;sup>471</sup> Jean-Emmanuel de Guignard mourut à Montpellier le 18 octobre 1785.

<sup>&</sup>lt;sup>472</sup> Ici s'achèvent véritablement les *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse*. Le passage qui suit, comme nous l'avons montré dans l'introduction, est issu des *Mémoires* de Louis de Mondran.

<sup>&</sup>lt;sup>473</sup> « Espèce de maladie contagieuse qui consiste dans une sueur abondante, avec fièvre maligne, frisson, tremblement, palpitation de cœur, transport au cerveau, hémorragies, et autres accidens funèstes » (Acad. 1762, art. « suette »). Cette maladie, était aussi apellée fièvre miliaire, en raison d'éruptions cutanées en forme de grains de mil.

grains de mil. <sup>474</sup> En 1782, à la fin du mois de mai, huit médecins, docteurs et professeurs en médecine publièrent, à Toulouse, une brochure indiquant les traitements recommandés pour soigner la suette, dans sa forme bénigne ou dans sa forme « dangereuse ou maligne ». Le traitement que Mondran s'est prescrit est sensiblement similaire à celui évoqué dans les recommandations des médecins (*Traitement de la fièvre miliaire épidémique, à Toulouse, sur la fin du mois de mai 1782*, Toulouse, Veuve Guillemette, 1782, 8 p.).

<sup>&</sup>lt;sup>475</sup> Le décès de Garipuy, survenu à l'âge de 71 ans, est rapporté dans les registres de la paroisse Saint-Étienne de Toulouse (Arch. mun. de Toulouse, GG 359, le 1<sup>er</sup> avril 1782) mais n'e l'est pas dans le *Relevé, par paroisse, des décès survenus entre le 17 et le 31 mai 1782 à l'occasion d'une épidémie* (Arch. mun. de Toulouse, GG 1012). Il ne semble pas avoir eu le temps de rédiger de testament.

<sup>&</sup>lt;sup>476</sup> Bertrand Garipuy mourut le 20 mai 1782, à 34 ans (Arch. mun. Toulouse., GG 359, le 20 mai 1782), apparemment des suites de la suette (Arch. mun. de Toulouse, GG 1012, *Relevé par paroisse des décès survenus entre le 17 et le 31 mai 1782 à l'occasion d'une épidémie*, f° 2v°, 21 mai). Il décéda *ab intestat*, ses biens furent vendus, avec ceux de son père, le 17 juillet 1782. (Archives départementales de Haute-Garonne, 3E 26535, 1782, non folioté.)

Province<sup>478</sup>. Par ces trois morts, la Province se trouva si dépourvue d'ingénieurs que je crus rendre un grand service à toute la Province d'établir, dans l'Académie, une école des ponts et chaussées par le moyen de laquelle je pourrois parvenir à former des bons inspecteurs qui, dans les suites, pourroient devenir ingénieurs en chef. Comme je connoissois parfaitement quels étoient les meilleurs [p. 81] dessinateurs des écoles de l'Académie, je choisis les quinse qui dessinoient le mieux et je les reçus dans cette nouvelle école pour laquelle j'avois fait faire, à mes dépens, sept grandes tables en pulpitre. J'engageai les deux académiciens que je crus être les plus propres à remplir mes vues à en être les professeurs, l'un pour les mathémathiques et l'autre pour le génie, et leur persuadai le lustre que cet établissement donneroit à l'Académie, l'utilité dont il seroit pour la Ville et pour la Province, qu'il falloit qu'ils consentissent à professer gratuitement pendant quelque tems et que leurs succès engageroient la Ville et la Province à leur assurer des appointemens, que c'étoit ainsi que l'Académie, par les [p. 82] succès de ses professeurs, avoit obtenu les pensions qui la soutienent, à quoi ils consentirent. Je fournis aux élèves les cinq ordres d'architecture gravés en grand<sup>479</sup> et plusieurs livres de ce genre que j'avois dans mon cabinet<sup>480</sup> et une boussole avec son pied. Je fis des règlemens par lesquels il étoit dit que, pour être admis à cette école, il falloit avoir étudié au moins en troisième, savoir bien écrire, dessiner passablement la figure et être élève de l'Académie.

Comme cette école, n'étant pas patentée, ne pouvoit se soutenir dans l'Académie, malgré elle, je l'engageai à l'adopter, en vertu du pouvoir qu'elle avoit, par les lettres patentes, d'ajouter ce qu'elle jugeroit nécessaire, pour les progrès des arts et de l'Académie.

<sup>&</sup>lt;sup>477</sup> Joseph-Marie de Saget mourut le 23 mai 1782, à 60 ans (Arch. mun. de Toulouse., GG 359, le 23 mai 1782, et GG 1012, Relevé par paroisse des décès survenus entre le 17 et le 31 mai 1782 à l'occasion d'une épidémie,

<sup>&</sup>lt;sup>478</sup> On peut ajouter à cette liste Étienne Carcenac, qui s'il n'était pas au service de la Province, était néanmoins, depuis le 13 mai 1776 (Arch. mun. de Toulouse, BB 125, f° 81) ingénieur de la ville de Toulouse (Arch. mun. de Toulouse, GG 1012, Relevé, par paroisse des décès survenus entre le 17 et le 31 mai 1782 à l'occasion d'une épidémie, f° 19).

<sup>&</sup>lt;sup>479</sup> L'ISDAT conserve un bon nombre de traités d'architecture anciens. Parmi eux, se trouve un in-8, dont la reliure ancienne, d'un parchemin modeste et usé présente sur le plat supérieur, d'une écriture ancienne, soignée, qui n'est ni celle de Mondran, ni celle du copiste habituel de l'Académie : « Ordres d'architecture traduit de Palladio par le Muet », et sur la partie supérieure du dos « Palladio / Ordres d'architecture », et « Le Muet / ordres d'archit. » de deux écritures anciennes. À l'intérieur de l'ouvrage se trouve indiqué « ce livre appartient à B. du Rivage » d'une écriture qui semble plus ancienne encore. Le livre qui s'y trouve renfermé est l'édition de 1645 de la traduction du premier livre de Palladio par Pierre Le Muet : Traicté des cinq ordres d'architecture dont se sont servy les anciens. Traduit du Palladio, augmenté de nouvelles inventions pour l'art de bien bastir, par le sieur Le Muet, Paris, F. Langlois dit Chartres, 1645. On pourrait encore identifier ces « cinq ordres [...] en grand », l'ouvrage, in-folio, d'Augustin Charles D'Aviler : Les cinq ordres d'architecture de Vincent Scamozzi, Vincentin, architecte de la République de Venise [...], Paris, Coignard, 1685.

<sup>&</sup>lt;sup>480</sup> L'inventaire de la bibliothèque de Mondran renfermait à son décès un livre intitulé « ordres d'architecture ».

Pour nous conformer à notre création, nous décidames qu'il **[p. 83]** y auroit, pour le maintien de cette nouvelle école, une commission de l'Académie pour la diriger, composée d'un capitoul, du modérateur, du secrétaire, du trésorier, du doyen, du directeur des écoles et des deux professeurs du génie et des mathématiques.

La première année, nos élèves, qui étoient tous bons dessinateurs, firent des très bons ouvrages, soit pour l'architecture civile et hydraulique et pour la carte du paysage au lavis. Nous leur donnâmes quatre prix, que je fis faire, à mes dépens, et nous les leur distribuâmes dans la séance publique dans laquelle l'Académie donne les siens et nous exposâmes tous leurs ouvrages dans la même salle et en plus grand nombre, par proportion, que ceux des élèves de l'Académie, [p. 84] ce qui fit une grande sensation dans le Corps de Ville, qui applaudit beaucoup les progrès des élèves de cette nouvelle école.

J'appris, dans ce tems-là, que les États du Languedoc avoient senti que, par la mort de ces trois ingénieurs, ils craignoient de manquer de sujets pour les remplacer et qu'ils songeoient à envoyer six sujets à l'École des ponts et chaussées de Paris, pour les former dans cet état. Je fis un mémoire, que je présentai à Monseigneur l'archevêque, contre ce projet. Il eut la bonté de le lire et convint avec moy que j'avois bien vu et que le projet des États ne valoit rien par les raisons que j'avois déduites, qu'il approuvoit fort et qu'il [p. 85] étoit plus prudent de n'envoyer que des sujets qui auroient été formés pour la théorie dans notre école, à qui il ne manqueroit que la connoissance de la pratique, dont au moyen des certificats que nous leur donnerions, non seulement de leur capacité, après avoir remporté des prix, mais même de leurs mœurs, de leur caractère, de leur goût pour le travail, que par ce moyen, Messieurs des États seroient plus assurés de leurs succès à Paris, que s'ils envoyoient des jeunes gens qui n'eussent aucune des connoissances préliminaires pour la théorie, ils risqueroient que ces jeunes gens se libertinassent à Paris et n'y apprissent rien.

Monsieur de Brienne<sup>481</sup>, qui étoit pour lors archevêque de Toulouse, loua mon zèle **[p. 86]** et, à ma prière, vint voir ma nouvelle école. Je lui montrai tous les ouvrages de nos élèves, il les applaudit et nous fit présent du livre gravé de Monsieur Perronet, premier ingénieur des ponts et chaussées de France, en deux volumes grand *in folio*<sup>482</sup>. Il eut ensuite la complaisance, à ma prière, d'assister à un examen général de tous les élèves qui furent questionnés sur les mathématiques, dont il fut si satisfait qu'il me promit qu'il en parleroit aux

<sup>&</sup>lt;sup>481</sup> Étienne-Charles de Loménie de Brienne (Paris, 1727 - Sens, 1794). Archevêque de Toulouse de 1763 à mars 1788, il devint principal ministre d'État entre mai 1787 et août 1788, et fut créé cardinal le 15 décembre de la même année.

<sup>&</sup>lt;sup>482</sup> Il n'existe, à notre connaissance, qu'une édition in-folio de l'ouvrage de Perronet, cité plus haut.

États, et qu'il les engageroit de doter cette école pour fournir aux appointemens des professeurs et aux fraix de son entretien.

La Ville, de son côté, qui avoit été témoin des [p. 87] progrès rapides que cette école avoit fait et en sentant l'utilité, par un mémoire imprimé que je fis remettre à tous les membres qui composent le Corps de Ville, accorda à chacun des deux professeurs qui la dirigeoient une pension de six cens livres. On continua chaque année d'exposer, dans la salle des assemblées publiques, les ouvrages que les élèves avoient faits dans la même année et qui avoient remporté les prix, et on les envoya par le modérateur pour être présentés aux États, afin d'accélerer les libéralités que Monseigneur l'archevêque de Toulouse nous avoit fait espérer, mais malheureusement, ce prélat ne vint point aux États cette année et n'y est plus venu depuis, de sorte qu'on ne parla point de notre nouvelle école. Cela n'empécha point que nous ne continuassions [p. 88] d'envoyer, de même, aux États suivants, les ouvrages de l'année, et j'exigeois que celui à qui je le remettois me les rapporteroit. Cette précaution étoit nécessaire, car nous perdîmes ceux du premier envoy, dont je fus très fâché, parce que mon intention étoit de faire relier, tous les trois ans, les ouvrages des élèves, afin d'en faire, dans les suites, un recueil de plusieurs volumes qui serviront, non seulement pour l'instruction des élèves, mais encore pour les montrer aux curieux qui viennent voir cette école, afin de leur en donner l'idée avantageuse qu'elle mérite, et pour lui procurer de la célébrité.

Cette précaution m'a été d'une très grande utilité, car deux ans après, Monsieur l'archevêque de Narbonne étant venu à Toulouse pour visiter les travaux que la [p. 89] Province y fait faire, je l'engageai à venir voir les écoles de l'Académie et principalement celle des ponts et chaussées. Il y vint avec Monsieur de Joubert, trésorier de la Province. J'avois fait étaler sur les tables de la salle de nos assemblées ordinaires tous les ouvrages que les élèves de cette école avoient fait pendant ces trois années. Il fut surpris de la quantité. Il les examina attentivement, les uns après les autres, avec Monsieur Joubert, qui est un bon connoisseur, membre de l'Académie de peinture de Paris et lui dit à haute voix, « savés-vous bien, Monsieur Joubert, qu'on ne dessine pas mieux à Paris ? » « Cela est vray », lui répondit Monsieur Joubert. Le prélat nous adressant la parole, en présence de Monsieur de Puymaurin, des [p. 90] capitouls et des officiers de l'Académie, dit, « je ne connoissois pas, Messieurs, cette école », à quoi je répondis, « il y a, cependant, Monseigneur, trois ans que nous vous envoyons, aux États, les ouvrages que les élèves ont fait dans l'année ». « On ne me les a pas montrés, me répondit-il, mais je m'en souviendrai aux États prochains et vous aurés lieu

d'être contens ». Il nous tint parole, car il y fut délibéré de nous accorder trois mille livres pour un an, c'est-à-dire de pension annuelle, en stile de Province<sup>483</sup>. Pour éviter le droit d'amortissement et comme la Province exige que le nombre des élèves de cette école de génie soit en nombre illimité, qui faute de logement, n'a été, jusqu'à présent que de quinse, je fis imprimer un mémoire [p. 91] que je distribuai à tous les membres qui composent le Conseil de Ville, par lequel je leur fis voir la nécessité où nous étions de les prier de distraire du nouveau bail des fermes de la Ville le logement du second étage qu'occupoient le commis de la précédente ferme, afin de pouvoir y placer les écoles qui nous manquoient, soit pour les mathémathiques, soit pour les ponts et chaussées, soit pour l'architecture, pour les concours et autres commodités indispensables, attendu que le nombre des élèves avoit si fort augmenté depuis que le public avoit reconnu si fort l'utilité du dessein, que le nombre des élèves qui n'étoit autrefois que de cent étoit à présent de deux cens cinquante [p. 92].

Qui auroit pu croire qu'une demande si juste, faite aux capitouls et au Corps de Ville, qui sont fondateurs de l'Académie, et qui à raison de ce y ont la prééminence, peut être refusé par le Conseil de Ville ? Cependant, j'appris que malgré la cabale qui fut contre nous, je n'avois échoué que de deux vois, ce qui n'apprit que quasi la moitié du Corps de Ville étoit favorable à l'Académie dont il connoissoit l'utilité et l'avantage pour le bien public et que l'autre moitié ne lui avoit été contraire, les uns par un ressentiment particulier contre l'Académie, les autres par des vues d'intérêt personel, attendu qu'ils avoient formé entre eux une société pour prendre, sur leur compte, les fermes de la Ville, dont le bail étoit à la veille d'être délivré à Montpellier [p. 93] et que s'ils pouvoient l'obtenir, ils épargneroient les fraix du logement des commis qui occupoient les pièces du logement que nous demandions à la Ville. Mais comme je prévoyois ce qui devoit arriver, n'ayant jamais presque rien obtenu de la Ville que par le secours de l'autorité, j'écrivis à Monseigneur l'archevêque de Toulouse, qui étoit principal ministre<sup>484</sup>, ce qui se passoit et le priai d'avoir la bonté d'écrire aux capitouls l'intérêt qu'il prenoit à la demande de l'Académie dont il connoissoit, par lui-même, la justice de la demande. Ce prélat me fit l'honneur de m'écrire par le courrier suivant, pour m'apprendre que par le même courrier, il écrivoit aux capitouls pour les [p. 93] engager à retracter leur délibération et à nous accorder le logement du second étage que nous leur avions demandé, dont il connoissoit, par lui-même, que nous ne pouvions nous passer. Je

<sup>&</sup>lt;sup>483</sup> L'Académie avait également envoyé un mémoire aux États du Languedoc. Une copie en est conservée (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 897, pièce n°4.) Ce mémoire indique le détail des dépenses et recoupe les indications de Mondran, qui fait partie des rédacteurs, quant à son implication.

<sup>&</sup>lt;sup>484</sup> Loménie de Brienne quitta, le 8 mars 1788 l'archevêché de Toulouse pour celui de Sens. Parallèlement, il avait été nommé principal ministre en mai 1787.

communiquai cette lettre d'avis à Monsieur de Puymaurin, sindic général de la Province, qui se joignit à l'Académie au nom des États et demanda, de même, ce logement, qui étoit absolument nécessaire pour les écoles des ponts et chaussées dont les États venoient de fixer l'établissement, par une délibération imprimée, rapportée dans le volume que la Province fait imprimer, chaque année, de ses délibérations.

Les capitouls rassemblèrent le Conseil de Ville. La lettre de Monseigneur l'Archevêque de Toulouse y fut rapportée, [p. 94] de même que la demande des États. Ce ne fut point Monsieur de Sauveterre, ni les mêmes officiers du Parlement qui y présidèrent, ce fut Monsieur le président de Senaux et d'autres officiers du Parlement, moyenant quoi la précédente délibération fut rétractée et par celle-ci, nous obtimes le logement que nous demandions et, pour en accélerer les réparations, en les faisant faire nous même, par des ouvriers plus actifs que ceux de l'Hôtel de Ville, nous avions offert à la Ville de nous en charger, par abonement, moyenant douse cens livres, ce que Monsieur l'intendant autorisa et cette somme nous fut comptée, ce qui a fait voir à ceux du Conseil de Ville qui nous étoient favorables la mauvaise [p. 95] foy de ceux qui nous étoient contraires, puisque pour nous empêcher de réussir, ils avoient assuré que les réparations seules qu'il y auroit à faire au logement que nous demandions coûteroient au moins trois ou quatre mille livres, outre celles qu'il y auroit à faire pour loger les commis ailleurs, ce qui monteroit au moins, en total, à neuf à dix mille livres, somme que la Ville n'étoit pas en état d'employer à cet objet particulier, vu les grandes dépenses qu'elle étoit obligée de faire pour tant d'autres objets différens.

Catalogue de tous les modérateurs de l'Académie depuis son origine<sup>485</sup>

Monsieur le comte de Caraman, lieutenant général des armées du Roy, modérateur pendant les années 1746, 1747, Monsieur de Mondran, écuyer, 1748, 1749, 1750, 1751, 1752, Monsieur Poisson, ancien capitoul, 1753, Monsieur d'Héliot, ancien capitoul, 1754, Monsieur le baron de Puymaurin, 1755, Monsieur Franquain, ancien capitoul, 1756, Monsieur Castel, premier président du Bureau des finances, 1757, Monsieur Destadens, ancien capitoul, 1758, Monsieur de Marle, greffier en chef du Bureau des finances, 1759, Monsieur le baron de Puymaurin, 1760-1761, Monsieur le marquis de Chalvet, sénéchal, 1762-1763, Monsieur

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>485</sup> Le catalogue qui suit est placé en fin de volume. Il est non paginé.

Raspide, écuyer, 1764, Monsieur Darquier, écuyer, 1765, Monsieur Tabarié, docteur en médecine, 1766, Monsieur de Bertier, abbé de Saint-Sever et grand archidiacre d'Auch, 1767, Monsieur d'Azas, conseiller au Parlement, 1768, Monsieur le comte de Bournazel, 1769-1770, Monsieur le marquis de Fourqueveaux, 1771, Monsieur de Garipuy, écuyer, directeur en chef des travaux de la Province, 1772, Monsieur le baron de Puymaurin, 1773, Monsieur Darquier, écuyer, 1774, Monsieur le comte de Bournazel, 1775, Monsieur le chevalier d'Aufrery, chevalier de Malte, 1776, 1777, 1778, 1779, Monsieur Dazas, conseiller au Parlement, 1780, Monsieur Devoisins<sup>486</sup>, écuyer, 1781, 1782, 1783, Monsieur de Saget, directeur en chef des travaux de la Province du département de Toulouse 1784, 1785, 1786, 1787, 1788, 1789, 1790.

-

<sup>&</sup>lt;sup>486</sup> Guillaume de Voisins (Toulouse, 1710 - 1792), écuyer, fils du capitoul Pierre de Voisins de Bailet (?, 1670 - ?, 1760).

## Index

Cet index comporte des noms propres (caractères romains) et des noms de lieux (italique). Nous avons jugé qu'il n'était pas nécessaire de préciser les lieux mentionnés par Mondran au cours de ses voyages. Le lecteur se reportera aux noms des villes citées dans le texte. Toutefois, nous avons fait exception pour deux villes mentionnées à de nombreuses occasions dans les *Mémoires*: Paris et Toulouse. Dans ces deux cas, on trouvera le détail des mentions de lieux, rues, places, ports (etc.) regroupées dans des sous catégories figurant dans les deux articles consacrés aux villes en question.

En l'absence de précisions, les noms en italique sont ceux de localités.

Nous avons choisi d'insérer un index thématique distinguable par l'utilisation d'une police distincte.

## Α

Agède, Claire de Bertrand d', p.182, 183.

Agède, Jean-Antoine, p. 231.

Agède, Jean-Louis d', p. 182, 231.

Agède, Jean-Joseph, p. 231.

Agède, Pierre-Jean-Louis, p. 231.

Agen, p. 97, 143, 184.

Agret, Antoinette d', p. 84.

Agrippa, Henri-Corneille, p. 110, 111.

Aguesseau, Henri-François d', p. 336.

Aiguillon, Anne-Charlotte de Crussol, Duchesse d', p. 182.

Albène, Jean-Pierre Joffres dit, p. 443.

Alberoni, Jules, p. 55.

Alet-les-bains, p. 153.

Alençon, p. 73, 199, 256.

Allegrain, Christophe-Gabriel, p. 5.

Allemagne, pays, p. 70, 216, 217, 218.

Almanza, bataille d', p. 54, 55.

Amblard, Jean, p. 169, 170, 362, 363, 403, 407, 417, 424, 427, 429.

Ambres, Daniel-François de Gélas de Voisins, comte de Lautrec, baron d', p. 181.

Anglade, N., p. 300.

Angleterre, pays, p. 159, 199.

Anglade, N., p. 345.

Anhalt-Zerbst, Frédérique-Auguste, p. 181.

Antoine, Étienne d', p. 525.

Arazat, N., p. 560.

Arcis, Antoine, p. 287, 292, 293.

Arcis, Marc, p. 161, 287, 365, 369.

Arcis, Marc II, p. 161, 287, 345, 365.

Argensson, Marc-René de Voyer de Paulmy, marquis d', p. 383.

Astruc, Jean, p. 150.

Attichy, château d', p. 69.

Auch, p. 95, 96, 176, 177, 181, 571.

Aude, cours d'eau, p. 122.

Auteuil, p. 250.

Ariège, cours d'eau, p. 267, 443.

Arnal, Pedro, p. 367, 382, 389, 405, 442, 443, 489.

Azas, voir Boutaric d'Azas.

В.

Bach, Henri, p. 266.

Bachelier, Géraud, p. 306.

Bachelier, Nicolas, p. 37, 275.

Bagnères de Bigorre, p. 121, 172, 184, 195, 453.

Bailot, Louis-Guillaume, p. 278, 279, 281, 285, 292, 293, 310, 340.

Balières, Michel-Louis Antoine, p. 403, 413, 437, 531.

Balbastre, Claude, p. 341.

Ballainvilliers, Charles-Bernard de, p. 564.

Baour, Louis-François, p. 412.

Bar, Guillaume de Juillard, marquis de, p. 80, 83, 115.

Barbalane, N., p. 95.

Barbet, Mlle.N., p. 548.

Barcelone, p. 533.

Baric, Germain-Antoine, p. 403.

Barthe, N., p. 443.

Barthès, Pierre, p. 27, 513.

Baseilhac, Jean, p. 237.

Bassompierre, François de, p. 67.

Bassompierre, Louise-Lucie de, p. 67.

Bastard, François de, p. 437.

Basville, voir Lamoignon

Bayonne, p. 54.

Beauveau, Catherine de, p. 67.

Beauvau, Charles-Juste, prince de, p. 169, 441, 454, 455, 457, 460, 461, 462, 467, 469, 471, 477, 479, 481, 487.

Belesta, François de Varaigne-Gardouch, marquis de, p. 535, 542, 547, 558, 559, 561.

Bellegarde, François de, p. 558, 559.

Belloc, Antoine de, p. 82.

Bellomaire, N., p. 558, 560, 561.

Bellotti, André-Pierre Laurent, p. 491, 497,

Benedette, Giovanni Benedetto Castiglione dit, p. 517.

Benazet, François, p. 439, 443, 511 (?).

Bernardon Figuières, N., p. 558, 560, 561.

Berdolle de Saint-Vincent, Louis Baillet, p. 285, 292, 293.

Berdoulat, Jacques, p. 145.

Bergeret de Grancourt, Pierre-Jacques-Onésyme, p. 505, 507, 521, 563.

Bernadet, N., p. 230.

Bernage, Louis-Basile, p. 369.

Bernard, Samuel, p. 202.

Berthier, Anne-Louis de, p. 443-445, 449, 453, 467, 571.

Bertrand, François, p. 5.

Bertrand, abbé N., p. 485.

Berwick, Jacques Fitz-James, maréchal de, p. 54, 55.

Besaucelle, Jean-François, p. 560, 561, 563.

Bestoujeff-Rumine, Michel, p. 211.

Bétou, Jean, p. 134.

Béziers, p.143, 153, 164, 213, 218, 305, 307, 308.

Bidet, Nicolas, p. 146.

Biros, N., p. 558, 559.

Blanchard, N., p. 345, 441.

Blandinière, Mademoiselle N. de la, p. 83.

Blanquet, N., p. 561.

Blondel, Jacques-François, p. 505.

Blois, p. 197.

Boé, Elisabeth Raisin de, p. 83, 84, 85, 134, 136.

Boé, Rose, p. 83, 84, 85, 88, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 98, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 113, 114, 116-118, 122, 129, 130, 132, 133, 134, 135, 142, 143, 149, 230, 235, 238.

Boé de Charlary, Élisabeth-Thérèse, p. 83, 88, 90, 134, 136-139, 147.

Boé de Garipuy, Thérèse, p. 142, 147, 555.

Boé, Guillaume, p. 136.

Boé, Jean-Baptiste, p. 147.

Boé, Louise, p. 143, 145, 232, 233, 234.

Boisselet, Gabrielle, p. 154.

Boisset-Glassac, Jean-François de, p. 163, 303, 310.

Bojat, Jean-Ignace, p. 101.

Bojat, Marie-Françoise de Montlezun de, p. 101.

Bonamy, François, p. 495.

Bonnac, François-Armand d'Usson, marquis de, p. 513, 517, 521.

Bonnaure, Jean, p. 52.

Bonnet, N., p. 159, 160.

Bonnefond, abbé N, p. 528.

Bonnet, N., p. 439.

Bordeaux, p.155, 156, 157, 158, 159, 160, 162, 163, 174, 194-198, 254, 258, 262, 263, 264, 267, 299, 356.

Bordeaux, Christophe, p. 175.

Bordes, Antoine (brodeur), p. 277.

Bordes, Antoine Ignace (brodeur), p. 277, 293, 353.

Bordes, Fortis (orfèvre), p. 277, 293, 353.

Bordes, François (brodeur), p. 22, 277.

Bordes, François (peintre), p. 277, 290, 293, 353, 552.

Bordes, Jean, p. 277, 293, 353.

Bordes, Jean-Baptiste (peintre), p. 277

Bordes, Jean-Louis (peintre), p. 277.

Bordes, N., p. 382.

Borelly, N., p. 528.

Borges, Jorge-Luis, p. 7.

Bosquet de Vieilles, François, p. 81.

Bouchardon, Edme, p. 309, 439.

Boucher, François, p. 200.

Boudou, N., p. 511.

Bouflers, Charles-Marc-Jean de, p. 255.

Bouilhac, voir Delfau.

Boulogne, Jean de, p. 304, 309.

Bournazel, Jean de Buysson, marquis de, p. 467, 487, 493, 495, 527, 571.

Bourrassol, Françoise de, p. 51, 77.

Bourrassol, Suzanne, p. 76.

Bourbon l'Archambault, p. 150.

Bourg-la-Reine, p. 245.

Bourguet, Jean, p. 560.

Bousquet, Jean-Félix de, p. 558, 559.

Boutaric d'Azas, Henri-François de, p. 441, 449, 451, 453, 455, 461, 463, 479, 483, 487, 537, 571.

Boutaric d'Azas, Mademoiselle N., p. 49.

Boutinon des Hays, Thérèse, p. 188.

Bouton, Guillaume, p. 300, 393, 541, 549, 555.

Bouton, Marie-Francoise, p. 549.

Bouzat, N., p. 121, 123, 124, 125.

Boyer-Raspide, Jean-Joseph, p. 405, 407, 411, 463, 570-571.

Brassac, René de Galard Béarn, p. 84.

Brassalières, Jean-Augustin Savy, p. 527-529, 544.

Breteuil, Louis-Auguste Le Tonnelier de, p. 558, 559.

Brion, voir Mondran, Marie-Louise-Gabrielle.

Brion de Nicolaï, Marie-Madeleine, p. 70.

Brion, Claire-Eugénie, marquise de Gramond Falon, p. 55, 64.

Brion, Marc-Cirus II de, p. 65, 67.

Brion, Renée Lebel, marquise de, p. 55, 64, 65.

Brouquère, N. de la, p. 141.

Brues Souvimiargues, N., p. 50.

Brues, N., p. 50.

Le Maure, Catherine-Nicole, p. 177, 198.

Buzet sur Tarn, p. 86, 88.

C.

Cachin, N., p. 528.

Cadillac, p. 158, 159.

Cafarelli, Louis-Marie-Joseph de, p. 11.

Cailhive, Jean-Denis, p. 319.

Cailhive, Pierre, p. 319.

Cairol de Madaillan, Jean de, p. 183.

Calas, Jean, p. 341.

Cambon, N., p. 146.

Cammas, Guillaume, p. 21, 22, 160, 161, 168, 257, 275-279, 281, 283, 292, 293, 296, 303, 304, 310, 311, 321, 327, 336, 343, 387, 409, 527, 531.

Cammas, Lambert-François Thérèse, p. 275, 413, 443, 530, 539, 549, 557.

Campaing, N., p. 443.

Canal Royal, aujourd'hui canal du Midi, p. 108, 125, 164, 262, 355, 443.

Capella, Louis, p. 345.

Caraman, Victor-Pierre-François de Riquet, comte de, p. 86, 89, 141, 154,160, 161, 162, 163, 164, 262, 285, 287, 289, 292, 293, 296, 297, 299, 300, 305, 319, 334, 339, 343, 348, 369, 373, 413, 570.

Caraman, Victor-Maurice, p. 413.

Carcassonne, p. 122-124, 165, 256.

Carcenac, Étienne, p. 566.

Carles, Madame N., p. 399.

Carles, Mademoiselle N., p. 401.

Carmona, Manuel Salvador, p. 487, 489, 533.

Carrache, Annibal, p. 304, 309.

Carré de Gavarret, Céleste, p. 12, 26, 548.

Carré, Hyacinthe, p. 160, 193.

Carré, Jeanne-Marie-Thérèse, voir Méja.

Carré, Jacques-François Hyacinthe, p. 12, 22, 159, 192, 193, 194.

Carrère, Blaise, p. 497.

Carriera, Rosalba, p. 259.

Carrière, Jean-Paul, p. 52.

Carrière de Brimont, Jean de, p. 170, 415, 425, 429, 431, 465, 469, 471, 473, 475, 476.

Carrière d'Aufréry, Henri-Marie, p. 16.

Carrière d'Aufréry, Pierre-Clément, p. 10, 15, 18, 21, 24, 26, 27, 37, 275, 445, 449, 453, 463, 481, 485, 487, 529, 530, 534, 535-537, 541, 542, 545, 571

Cassaignau, voir Saint-Félix.

Cassand, François-Joseph, p. 140, 142, 143.

Cassand, Jean-Joseph Henry, p. 140.

Cassés, couvent des, p.105, 107, 108, 111, 112, 113, 117, 118, 121.

Casseirol, Louis de, p. 465.

Castaing, N., p. 342, 343.

Castan, Jacques, p. 79.

Castanié de Pouzoulens, Catherine-Françoise, p. 82.

Castanier de Coufoulens, François de, p. 83.

Castel, Bruno, p.165, 166, 313, 317, 319, 321, 326, 329, 332, 334, 336, 342, 343, 362, 364, 365, 371, 397, 401, 409, 431, 437, 441, 466, 469, 506, 507, 570.

Castelnau, Jeanne-Françoise, p. 82.

Castelnaudary, p. 101, 112, 122, 124, 125.

Castelsarrasin, p. 73.

Castille-Chenoise, Louise-Marguerite, p. 73.

Castres, p. 62, 253, 256.

Catala, N., p. 437, 449.

Catelan, N., p. 443.

Catherine II de Russie, p. 220.

Caulet de Gramont, Tristan, p. 550, 558, 559, 561.

Cavanac, Guillaume Gabriel I de Siran, marquis de, p. 101, 118, 121, 125.

Caylus, Anne-Philippe Pestel de, p. 165, 166, 314, 315, 317, 319, 326, 332, 334, 335, 336, 348, 401, 541.

Cazaux, N., p. 523, 527.

Cez-Caupenne, Bernard, baron de, p. 283, 292, 293.

Chabanettes, Guillaume, p. 453.

Chabanon, N., p. 57.

Chabanon, Catherine de, voir Rache.

Chalette, Jean, p. 274.

Châlon sur Saône, p. 253.

Chalvet Rochemonteix, André-Antoine de, p. 511.

Chalvet Rochemonteix, Henri-Auguste, p. 405, 413, 435, 437, 509, 570.

Champeron, Jean-Charles II Costes, comte de, p. 238.

Charlary, Mme de, p. 86, 89.

Charlary, Antoine de, p. 83, 84, 88, 90, 135, 136, 147, 238.

Charlary, Jean-Jacques, p. 149.

Charlary, Marie-Thérèse, p. 82, 83, 88, 89, 132, 133, 134, 136, 137, 138,

Charlary de Champeron, Jeanne de, p. 85, 237, 243.

Charlary, MarieThérèse Boé de, voir Boé.

Charleville-Mézières, p. 154, 227.

Charolais, Charles de Bourbon-Condé, comte de, p. 223.

Chanfreau, N., p. 127.

Chardin, Jean-Baptiste Siméon, p. 341.

Chaubard, N., p. 14, 491, 497, 523, 528.

Chauliac, Antoine, p. 558, 559, 561.

Chausson de Lacombe, Joseph, p. 341.

Chauvel de La Martinière, Jean-Pierre, p. 56, 59, 149.

Chauvel de La Martinière, Marie-Magdelaine, p. 55, 56, 62, 63, 149.

Chauvelin, Marie-Catherine, p. 83.

Chavardes, N., p. 561.

Chazeron, N., p. 533.

Chevallier, N., p. 527.

Choiseul, François-Joseph, p. 67.

Choiseul, Étienne-François, duc de, p. 237.

Ciron, Jacques-Philippe de, p. 79.

Ciron, Marie, p. 79.

Ciron, Marie-Diane, p. 79.

Claverie, Suzanne de, p. 90.

Clermont, Louis de Bourbon-Condé, comte de, p. 204.

Cluzel, Anne de, voir Lucas.

Cochin, Charles-Nicolas, p. 529, 533.

Colbert, Jean-Baptiste-Michel, p. 365.

Combes, Jean-Joseph-François, p. 550, 558, 559, 561.

Comère Perrequines, Louis, p. 53, 54.

Comère Villeraze, Madame N. de, p. 79, 81.

Contestabile, N., p. 22.

Conti, Louis-François de Bourbon-Conti, prince de, p. 85.

Cormouls, François-Joseph, p. 278, 279.

Cosme, ou Côme, voir Baseilhac.

Costa, Bonaventure-François de, p. 144.

Couderc, N., p. 501, 523.

Couffoulens, p. 123.

Courtois, Ambert, p. 84.

Courtois, Claire, p. 84.

Courtois, Jean-Louis, p. 84.

Courtois, Joseph, p. 84.

Courtois, Thérèse, p. 84.

Coypel, Charles Nicolas, p. 22, 166, 323, 327, 334, 336.

Crépy en Valois, p. 65, 66.

Crillon, Jean-Louis des Balbès de, p. 343.

Croizat, Ambroise, p. 276, 277.

Croiset, Jean, p. 129.

Crussol, voir Aiguillon.

Crussol d'Uzès Madame de, voir Seneterre.

Crussol d'Uzès, François, p. 383, 387, 409.

Cucsac, N. de, p. 559.

D.

Dabos, Laurent, p. 527, 528, 562.

Daignan, Jean, p. 147.

Daignan, Jeanne, p. 147.

Daldeguier, Géraud, p. 82.

Daldeguier, Joseph-Hyppolite, p. 82.

Damiens, Robert-François, p. 397.

Dandré Bardon, Michel-François, p. 433, 533, 541.

Darailh, Jean, p. 50, 560, 561.

Darailh, Paul, p. 49, 137, 138, 139.

Darailh-Larogère, François, p. 50.

Darbou, Jean-Marie, p. 389, 401, 497.

Darcis, voir Arcis.

Dardignac, Antoine Vidian, p. 312., 382.

Dardignac, Barthélémy, p. 304, 319, 321.

Dardignac, N., p. 304, 353, 367, 381.

Dardignac, Jean-Baptiste, p. 304, 319, 321.

Dardignac, Paul, p. 312.

Dardignac, Pierre, p. 304.

Darquier de Pellepoix, Enemond, p. 329, 331.

Darquier de Pellepoix, Antoine II, p. 437, 438, 491, 507, 521, 523, 571

Darsson, N., p. 50.

Daspect, N., p. 527.

David de Beaudrigue, François-Raymond, 340, 412.

Dauriac, N., p. 83.

Dausson, N., p. 548.

Dauzane, Marthe, p. 147, 148.

De Troy, François, p. 274, 275.

De Troy, Jean, p. 275.

De Troy, Nicolas, p. 275.

Debru, Jeanne, p. 407.

Dejean, François, p. 555.

Dejean, Gaspard, p. 55, 147.

Delaistre, Jean-Henry, p. 556.

Delherm Novital, N., p. 546, 552.

Delfau de Bouilhac, François de, p. 285.

Delrieu, Jean, p. 308.

Delrieu, Jean-Pierre, p. 308.

Depeyre, N., p. 558, 559.

Derome, François-César, p. 401.

Derome, François, p. 401.

Desbarreaux-Bernard, Tibulle, p. 12, 28.

Descamps, Jean-Baptiste, p. 529.

Descamps, N., p. 97, 98.

Deshays, Jean-Baptiste, p. 200.

Désirat, Jean, p. 169, 380, 401.

Despaux, Dom N., p. 542, 546, 549.

Despax, Jean-Baptiste, p. 160, 274, 277, 287, 291, 327, 339, 343, 385, 393, 465, 542.

Despie, voir Espie.

Destadens, Jean-Antoine d', p. 163, 301, 343, 401, 403, 425, 525, 570.

Destouches, André, p. 172.

Dezallier d'Argenville, Antoine-Joseph, p. 529.

Dieulafoy, Michel, p. 559, 561.

Dijon, p. 253, 255.

Dillon, Arthur-Richard, p. 65, 261, 503, 505, 515, 546, 563, 568.

Dombes, Louis-Auguste de Bourbon, prince de, p. 341, 348, 369.

Dordogne, cours d'eau, p. 197.

Dorigny, Louis, p. 511.

Dorigny, Nicolas, p. 511.

Dubarry, Jean, p. 517.

Dubernard, N., p. 559, 561.

Duc, N., p. 74-75.

Ducros, N., p. 407.

Dufourc, Étienne, p. 345, 355, 357, 365, 377.

Dumény (cadet), N., p. 13.

Dresde, p. 217, 218.

Drouyn de Vaudeuil, Pierre-Louis-Anne, p. 259, 260, 489, 491, 493, 495.

Druilhet, N., p. 14.

Dujonc, Charles, p. 403, 497, 501, 507-509, 542.

Dumas d'Elves, Fleurète, p. 54.

Duprat, Jean-François, p. 146.

Dupuy, Dominique, p. 558-560.

Dupuy, Bernard-Aymable, p. 396.

Dupuy de Grez, Bernard, p. 17, 22.

Dupuy de Saint-Amand, N., p. 545, 559.

Durand, Joseph, p. 161-163; 289, 301, 303, 321, 343, 359, 360.

Durand, Antoine, p. 274.

Duras, Durfort, Jean-Baptiste de, duc de, p. 73.

Duroux, N., p. 335.

Durozoy, Barnabé Farmian, p. 519.

Durroux, N., p. 192.

Dutartre, Jean-Baptiste, p. 172.

E.

Effendi, Mehemet, p. 71, 72.

Egmont, Jeanne-Sophie de Vignerot du Plessis, comtesse d', p. 181.

Elves, voir Lucas d'.

Emblans, N. d', p. 528.

Escoubié, N., p. 84.

Espagne, pays, p.53, 54.

Esparbès de Lussan, Jean-Jacques-Pierre, p. 179.

Espie, François d', p. 51, 53, 148,162, 180, 485.

Espie, Françoise, p. 49, 53.

Espie, Isabeau, p. 50, 53, 54.

Espie, Mme N., p. 139.

Espie Félix-François d', p. 149, 163, 181, 311, 379, 409, 545.

Espinchal, Louis d', p. 220, 222, 226, 227.

Esquirol, N., p. 550, 558, 559.

Estancheau, Angélique, p. 73.

Estancheau d'Olive, Christine-Hélène, p. 73.

Este, Marie-Fortunée, p. 223.

Estrées, Louis Armand d'Estrées de Lauzières-Thémines, p. 71, 72.

Étigny, Antoine Megret d', p.176.

Expositions de l'Académie des arts, p. 358, 359, 361, 367, 382, 383, 391, 397, 401, 405, 409, 435, 437, 439, 441, 449, 497, 511, 523, 532, 543.

F.

Fabry, Jean-Antoine, p. 340, 341, 352, 353, 405, 407, 411.

Faits de police, p. 73-75, 92, 151-152, 447-449, 507.

Falconet, Étienne-Maurice, p. 5, 519.

Falkland, voir Routh.

Fauré, Jean-François, p. 435.

Fauré, Vitale, p. 35, 257-259, 262-264, 435, 483.

Fayet, François, p. 275.

Félibien, André, p. 403, 467.

Ferdinand II d'Aragon, p. 49.

Ferrand, N., p. 146.

Figuières, voir Bernardon Figuières

Fitte, Pierre-Henri de, p. 179.

Fleming, Nicolas, p. 401.

Fleurance, p. 96.

Floch, N., p. 123.

Fonsorbes, p. 58, 149.

Fontainebleau, p.176.

Fortelle, voir Castille-Chenoise.

Fortier, Alexandre, p.200, 247.

Foulguier, François-Joseph, p. 525.

Fournet, N., p. 367.

Fournier, N., p. 449, 491.

Fourquevaux, Jean-Baptiste Beccaria-Pavie, marquis de, p. 54, 77.

Fourquevaux, Jean-Louis-Gabriel-Basile de Beccaria-Pavie, marquis de, p. 467, 497, 571

Fourquevaux, Marie-Gabrielle Pavie de, p. 77, 78.

Françain, Charles-François, p. 306, 336, 358, 365, 377, 380, 391, 570.

Francès, Jean, p. 300, 355, 357.

François, p. 211.

François 1<sup>er</sup>, roi de France, p. 272.

Fraust, Jeanne-Marie de, p. 77, 80.

Fraust, Jean de, p. 76, 77.

Frilay, N., p. 22.

Froment, N., p. 90.

Fumel, Louis II de, p.161, 163, 287, 299, 311.

G.

Gabry, N., p. 273.

Gaillac Puy Saint-Pierre voir Galbert.

Galbert de Gaillac, Jean, p.162, 289, 292, 293, 298, 310, 311, 343, 364, 365, 403.

Gallery, N., p. 273.

Galloway, voir Galway.

Galway, Henri de Ruvigny, comte de, p. 54.

Gamelin, Jacques, p. 391, 407, 442, 443, 525, 542.

Gardouch, voir Belesta.

Garipuy, Bertrand, 538, 554, 565.

Garipuy, François-Philippe, p. 36, 147, 163, 266, 301, 317, 336, 343, 353, 357, 363, 365, 377, 497, 501, 503, 504, 511, 515, 516, 517, 519, 540, 553, 554, 565, 571.

Garipuy, Thérèse, voir Boé, Thérèse.

Gary, Pierre-Alexandre de, p. 477, 479, 501.

Garonne, cours d'eau, p. 197, 261, 267, 445.

Gasc, Antoine (maçon), p. 395, 401.

Gasc, Antoine (doreur), p. 395.

Gasc, Guillaume, p. 395.

Gasc, Jean-François, p. 395.

Gascq, Antoine-Alexandre de, p. 196.

Gassaigne, Jacques, p. 59.

Gau, N., p. 527.

Gauché, N., p. 221.

Gavarret, Pierre de, p. 26, 535, 548, 560, 561.

Gavarret-Rouaix, N., marquis de, p. 14, 29.

Gazard, François-Valentin, p. 439, 523.

Gelas de Voisins, voir Voisins.

Géliote, voir Jélyotte.

Gerbier, Pierre-Jean-Baptiste, p. 245.

Gers, rivière, p. 97.

Gibert, Jean-Pierre, p. 367, 385, 393, 401.

Gibert, Simon, p. 367, 383.

Gilède, Pierre de, p. 52.

Gilède de Pressac, Louis-Dominique, p. 545.

Gilède, Antoine-Marie., p. 149.

Gilet, N., p. 407.

Gilles, Jean, p. 543, 545.

Ginesty, Bernard-Thomas-Henry de, p. 559.

Girouard, N., p. 449.

Giry, Jean-Baptiste, p. 489.

Gleises, N., p. 523.

Gleizes, Philippe, p. 439, 441, 449.

Gossec, Alexandre-Joseph, p. 553.

Gossec, François-Joseph, p. 553.

Goudin, Guillaume, p. 481, 563.

Grechetto, voir Benedette.

Grimaud, N., p. 447, 448.

Gimont, p. 177.

Goudart, Ange, p. 110.

Gourdet, Jean-François, p. 401, 409.

Graignague, ou Gragnague, pont du, p. 262, 443.

Grandville, N., p. 67.

Grèce, p. 252.

Grelard, Marie, p. 495.

Grenoble, p. 182.

Grétry, André-Ernest-Modeste, p. 341.

Greuze Jean-Baptiste, p. 5.

Grisolles, p. 178, 181.

Gros, Jean-Antoine, p. 289, 293, 300.

Gros de Boze, Claude, p. 166, 323, 327, 333, 336, 348, 369, 373, 381.

Guillemette, Pierre-Henri, p. 365, 377.

Guillermin, Judith-Anne de Brues d'Arzens, baronne de, p. 265, 266.

Guillermin, Joseph-Marie Gabriel-Étienne-Louis de, p. 265.

Guines, Adrien-Louis de Bonnières, duc de, p. 86.

Guione de Mosnier, Marie-Anne Rose, p. 83.

Guittou, Jean-Joseph, p. 319, 382.

#### Н.

Hardy, Philippe, p. 131, 321, 357, 469, 470, 471, 489, 497, 501, 557.

Haute-Fontaine, château de, p. 65, 66, 67, 75.

Héliès, Antoine, p. 279.

Héliès, Pierre, p. 279.

Héliès, Pierre II, p. 279.

Héliès, Pierre III, p. 279.

Hélyot, Benoît d', p. 161, 163, 283, 301, 343, 381, 382, 383, 519.

Hélyot, N. (abbé), p. 358.

Henri d'Albret, roi de Navarre, p. 49.

Hérouville, Jacques-Antoine, p. 178, 181.

Hérouville, Antoine Ricouart d', p. 178, 180, 181, 184, 198, 199, 200, 201.

Holstein-Gottrop, Jeanne-Elizabeth, p. 220.

Homère, p. 409.

Houdon, Jean-Antoine, p. 521, 533.

#### Ι

Ingres, Jean-Marie-Joseph, p. 491.

Innocents, Marie-Thérèse des, p. 84.

Isaure, Clémence, p. 351, 361, 409.

Isserres, N., p. 125.

Ivors, p. 70.

#### J

Jamme, Alexandre-Auguste, p. 17, 35.

Jarnac, Rohan Chabot, Charles-Annibal comte de, p. 70, 212-213, 214, 224.

Jeames, N., p. 561.

Jean d'Albret, p. 49.

Jeanne d'Albret, p. 49.

Jeaurat, Étienne, p. 485, 533.

Jélyotte, Pierre de, p. 86, 176, 177, 196.

Jeux de cartes : p. 61, 68, 79, 81, 104-105, 142-146, 210.

Jérémie, p. 233.

Jordaens, Jacob, p. 505.

Jossé Louvreins, Charles, p. 84.

Jossé Louvreins, Jean de Cars, p. 84.

Jossé Louvreins, Jean-Baptiste, p. 84.

Joubert, Philippe-Laurent, p. 563, 568.

Juillard voir Bar, marquis de.

Julienne, Jean, p. 493.

K.

Kapeller, Jean-Joseph, p. 387.

L.

La Beaumelle, Laurent-Angliviel de, p. 552.

La Haye, p. 217.

La Jaunie, p. 65.

La Motte, N., p. 247, 248, 249.

La Pomarède, domaine de, p. 56, 57, 58, 76, 79, 127, 128, 136, 137, 139, 140, 141, 144, 145, 146, 147, 148, 153, 160, 176, 258, 260, 266.

La Roche-Aymon, Charles Antoine, p. 173, 174, 223, 302, 306, 319, 321, 326, 328, 334, 341, 356.

La Sablière, François de, p. 218.

La Salvetat-Lauragais, p. 10, 29.

La Tanerie Jean-Pierre de, p. 79.

La Tour, Maurice-Quentin de, p. 208.

La Tour Landri, Diane Maille de, p. 56.

La Ville, Jean-Ignace, abbé de, p. 213, 216, 217.

Labarthe, Jean, p. 161, 312, 345, 387, 389, 425, 465, 523.

Labat de Savignac, Hyacinthe, p. 163, 291, 295, 299, 302, 303, 306, 343, 355, 375, 399, 437, 465, 505, 511, 542.

Labens, N., p. 558.

Labeyrie, Gaubert, p. 291, 293, 295, 300, 345, 443, 465, 542.

Labeyrie (fils du précédent), N., p. 449.

Laburthe, Guillaume de, p. 560, 561.

Lacarry, Joseph de, p. 493.

Lacombe, Marie-Louise-Gabrielle, voir Mondran.

Lacombe, Jacques, p. 237, 238, 243-245, 249.

Lacoste, Jean de, p. 186-195, 197, 199, 201, 206, 208, 209, 213-219, 225.

Lacour, François-Mathurin, p.163, 317, 336.

Ladern sur Laquet, p. 122, 123.

Ladoux, N., p. 382.

Lafage, Henri-Joseph, p. 263, 536.

Lafage, Jean-Joseph, p. 342, 343, 363, 371, 467.

Lafage, Raymond, p. 274.

Lafaille, Germain de, p. 274, 275.

Laferrerie, N., p. 523.

Lafeuillade, N., p. 36, 41, 509, 551, 552.

Laffont, Louis de, p. 80.

Laffont, Jacquette, p. 80.

Laforêt, Denis, p. 130.

Lagarde, Pierre de, p. 172.

Lagleire, Pierre, p. 258, 259, 263, 264, 481, 489.

Lagorrée, Jacques, p. 161, 163, 287, 298, 343, 405.

Lagrenée, Louis-Jean-François, p. 289, 293, 439, 532.

Lajaunie, localité p. 64, 65.

Lalane, N., p. 263.

Lalande, Michel-Richard, p. 396.

Lamasquère, p. 146.

Lamier, forêt du, p. 96.

Lamoignon, Elisabeth-Françoise, p. 59.

Lamoignon de Basville, Jeanne-Christine, p. 59.

Lamoignon de Basville, Nicolas de, p. 59.

Lamorelle, N., p. 433.

Lamothe, Christophe-Suzanne de, p. 184, 185, 525, 563.

Lamothe, François Duval de, p. 178.

Lanes, N., p. 134, 136, 349.

Lanaspèze, Henri-François, p. 391.

Lanaspèze, voir Dauzane, p.147.

Lanaspèze, Jean-Pierre, p. 148.

Lanaspèze, Jean-Bertrand., p. 367, 391, 439.

Lanaspèze, Bertrand, p. 148.

Langautier, Henriette de, p. 12.

Lange, Bernard, p. 528, 550.

Langlois, Robert, p. 73.

Languedoc, N., p. 443.

Lapenne, Bernard, p. 437.

Lapenne, Jean, p. 437.

Lapenne, Jean II, p. 437, 501, 511.

Lapeyre, N., comte de, p.184, 189.

Lapeyrie, Jean-Antoine de, p. 341.

Laporte, N., p. 389

Laporte, Pierre-Nicolas de, p. 285.

Lapoujade, N., p. 533.

Lapujade, Claire Séraphique de, p. 80, 83, 115.

Laréole, Monsieur N. de, p. 176.

Laroche, Jean Hersmuller de, p. 207, 215, 229.

Lassagne, Jean-Pierre, p. 285.

Lasserre, Jean-Baptiste de, p. 166, 192, 315, 325, 340.

Lasserre, N. (Dom), p. 499.

Latour, N., p. 483.

Laure, N., p. 303.

Lavaïsse fils, N., p. 407.

Lavalière, N., p. 533.

Laviguerie, Bernard, p. 174, 192, 321, 332, 340, 363, 364, 371, 373, 419, 421, 423, 524, 525.

La Vrillière, voir Saint-Florentin.

Law, John, p. 72.

Le Fier, François, p. 147.

Le Maure, Mademoiselle p.175, 197.

Le Mazuyer, Marie-Joseph, p. 310.

Le Nain d'Asfeld, Jean, p. 174, 321, 343, 357.

Le Riche de la Pouplinière, Alexandre, p.185-192, 194-203, 205-214, 218, 219, 220, 221, 222, 223, 225-230, 234, 236-241, 243-246, 553.

Le Riche de la Pouplinière, Louis-Alexandre, p. 247.

Lebel, Antoine, p. 55.

Lèbre, André, p. 274, 275.

Lebrun, N. (tapissier), p. 57.

Lecomte de Latresne, Guillaume-Marie, p. 550.

Lectoure, p. 33, 95, 96, 134, 135, 141, 144, 145, 146, 148, 177.

Leczinska, Marie, p. 205, 222.

Lédesmé, Jean-Charles, p. 22.

Lefranc de Pompignan, Jean-Jacques, p. 83.

Legros, N., p. 353, 443.

Leirac, M. N. de, p. 84.

Leirac, Mme. N. de, p.132, 135.

Lelis, N, p. 193.

Lemoyne, Jean-Baptiste, p. 39, 530, 537.

Lempereur, Jean-Denis, p. 220.

Lenormant de Tournehem, Charles-François, p. 306, 327.

Lépicié, Bernard, p. 329.

Lers (grand), cours d'eau, p. 267, 268, 443.

Lescalopier, Gaspard-César-Charles de, p. 178, 179.

Lespinasse, André-Honoré, p. 511.

Lespinasse, Bernard, p. 511.

Lespinasse, Durand, p. 389, 511.

Lespinasse, N., p. 153.

Lévis-Mirepoix, Anne-Marguerite-Gabrielle de Beauveau-Craon, marquise de, p. 187.

Levis, François-Gaston, p. 543.

Levret, André, p.247 - 249.

Ligny, François-Emmanuel, marquis de, p. 67.

Limoux, p.181.

Loménie de Brienne, Étienne-Charles, p. 261, 266, 267, 268, 440, 443, 454, 455, 457, 461, 462, 463, 502, 503, 554, 556, 567, 568.

Longpré, Irène du Buisson de, p. 250.

Loubeau, Toussaint, p. 413, 552.

Loubeau, Dominique, p. 413.

Lormont, p. 197.

Lorient, p. 159, 160.

Loriot, Antoine-Joseph, p. 549.

Louis XIV, roi de France, p.53, 54, 163, 254, 305.

Louis XV, roi de France, p.165, 166, 167, 168, 169, 208, 217, 221, 222, 224, 279, 305, 310, 313, 314, 326, 339, 419, 427, 433, 445, 464, 467, 469, 479, 499, 548.

Louis XVI, roi de France, p. 561.

Louis de France, p. 222.

Louise de France, p. 222, 248.

Loys, Claude, p. 304.

Loys, Étienne, p. 303.

Lucas, Anne de, p. 55, 57, 65.

Lucas, François, p. 176, 382, 391, 409, 413, 435, 441, 542.

Lucas, Gilles, p. 55.

Lucas, Hélène de, p. 54.

Lucas, Jean-Paul, p. 13, 23, 26, 391, 395, 527.

Lucas, Pierre, p. 161, 276, 280, 281, 287, 292, 293, 312, 343, 367, 375, 393.

Lucas d'Elves, Jean, p. 53, 54, 57, 124, 143, 144, 146, 147.

Lucas d'Elves, Louis de, p. 95.

Lucas de Mondran, Isabeau, p. 53, 54, 95.

Lucas de Montrieux, Jean, p. 70.

Lucas de Montrieux, Jeanne-Victoire, p. 196, 204.

Lucas de Montrieux, Madame N., p. 207, 208.

Lucas de Saint-Marc, Catherine, p. 55, 80, 93, 119, 137, 140, 142.

Lunel, p. 254.

Lussan voir Esparbès de Lussan.

Lyon, p.154, 253-254, 329.

M.

Mac Carty, Thadée, p. 58.

Mac Carthy Reagh, Justin, p. 11, 13.

Machault d'Arnouville, Jean-Baptiste de, p. 336, 343, 348, 369.

Madrid, p. 442.

Maduron, abbé N., p. 161, 163, 287, 289.

Maison Rouge, auberge de la, p. 73.

Maille de Latour Landri, Diane de, p. 55.

Malliot, Joseph, p. 13, 26, 27, 273, 413, 435, 531, 542.

Maisonneuve, François-Pierre Galpin de, p. 208, 213, 214, 219, 228, 229.

Malaret de Fonbeauzard, Jean-Étienne de, p. 77.

Malaret de Fonbeauzard, Antoine, p. 77.

Malevigne, N., p. 443.

Manent, Marie-Davie-César-Auguste de, p. 560, 561.

Maniban, Joseph-Gaspard, p. 59, 77, 321, 341

Maran, Joseph, p. 277.

Maran, N., p. 276, 277.

Maratta, Carlo, p. 511.

Mariette, Pierre-Jean, p. 493.

Marigny, Abel-François de Vandières, marquis de, p. 467, 485.

Marion, N. de, p. 124.

Marle, Pierre-Gabriel de, p. 162, 301, 336, 343, 346, 365, 377, 405, 409, 438, 570.

Marmontel, Jean-François de, p. 208.

Marron, Georges-Agricole, p. 491.

Marseille, p.72, 217, 387, 395, 401, 405, 411.

Martel, Hélène de, p. 52.

Martellange, Étienne, p. 254.

Martin, N., p. 303, 383, 389.

Martin, Joseph-Félix-Guillaume, p. 447.

Martini, N., p. 50.

Martinière, voir Chauvel.

Mascard, Jean, p. 558, 559.

Masson de Malboué, Charlotte de, p. 138, 238, 240, 242, 245.

Masson de Malboué, Jean, p. 238, 239, 240, 245.

Masson de Malboué, Madame N., p. 242.

Mauléon, Marie-Gabrielle de, p. 77.

Maupéou d'Albeiges, Marie-Catherine Charlotte de, p. 171.

Maury, Pierre, p. 321, 409, 413.

Mazade, N., p. 455.

Mazuyer, Marie-Joseph de, p. 92.

Méja, Hyppolite de, p. 14.

Méja, Isabelle de, p. 12.

Méja, Jean-Jacques, p. 11.

Méja, Jean-Pierre de, p. 10 - 44, 49, 50, 65, 78, 88, 90, 111, 140, 171, 200, 230, 236, 237, 305.

Méja, Jean-Pierre de (branche d'Agen), p. 12.

Méja de Carré, Jeanne-Marie Thérèse de, p. 12, p. 193, 194.

Méja, Simon-Bruno de, p. 12.

Méja, Pierre-Joseph de, p. 11.

Melling, Joseph de, p. 435.

Mérac, N., p. 405.

Mercier, Jean-Bernard, p. 511.

Merle, Bertrand-Joseph-Augustin, p. 560, 561.

Meyran, N., p. 558, 559.

Michel-Ange, p. 274.

Michel, Jean, p. 275.

Michel, N., p. 552.

Miègeville, N., p. 145.

Milan, p. 218.

Minas, Don Antonio Luis de Sousa, marquis des, p. 55.

Mirepoix, p. 401.

Mirepoix, voir Lévis-Mirepoix.

Moisset, N., p. 511.

Molé, Joseph-Mathieu, p. 70.

Molé, Mathieu-François, p.55, 70

Moles, Père Pascual, p. 533.

Molière, Mlle. N. de, p. 178.

Moncassin, Jacques, p. 192, 193.

Mondran, Clément, p. 57.

Mondran, Denis de, p. 49, 50, 52, 53.

Mondran, François de, p. 49, 52, 53, 54, 56, 57, 58.

Mondran, François II de, p. 54, 55, 64, 70.

Mondran, Guillaume de, p. 51, 61, 75, 119, 120, 148, 149.

Mondran, Guillaume II, p. 57.

Mondran, Guillaume-Stanislas, p. 17, 75, 118-120, 142, 149.

Mondran, Hélène de, p. 54, 55

Mondran, Jacques de, p. 49,

Mondran, Jacques-François, p. 50, 51

Mondran, Jean-Aymard François-Joseph Gaspard, p. 32, 59, 140, 141, 154.

Mondran, Jean-Julien de, p. 52.

Mondran, Jean-Louis de, p. 142, 143.

Mondran, Joseph de, p. 54.

Mondran, Louis I de, p. 55, 56, 59, 60, 80, 93, 119, 137, 138, 139, 140.

Mondran Louis (prêtre), p. 52, 142.

Mondran, Louis-Joseph, p. 136, 140, 194, 195, 201, 236, 239, 251, 257.

Mondran, Marie de, p. 50, 52, 54.

Mondran, Marie-Louise-Gabrielle, dite Brion, p. 154, 185, 230-240.

Mondran, Paul de, p. 54, 76, 127, 143.

Mondran, Paul-Louis, p. 86, 143, 239, 240, 258, 267.

Mondran, Thérèse de, p. 142.

Mondran de la Pouplinière, Marie-Thérèse, p. 31, 32, 39, 147, 177-180, 183-212, 221-228, 232, 234-237, 239, 240, 242, 243, 245, 246, 250, 251, 257, 267, 530, 553

Monier, cadet, N., p. 230.

Montauban, p. 73, 74, 178, 179, 180, 181, 208.

Montauriol, Fauré N. de, p. 559, 561.

Montespan, N., p. 264.

Montigny, Mme N. de, p. 225.

Montmorency-Laval, Guy-André-Pierre de, p. 543.

Montpellier, p.131, 177, 255, 503, 565.

Montrieux, voir Lucas de Montrieux

Morel, N., p. 559-561.

Morel de Lescer, Antoine, p.153, 154, 228.

Morize, Marie-Marguerite, p. 557.

Mortagne sur Sèvre, p. 495.

Mortemar, N., Duchesse de, p. 69.

Mortemar, famille de, 204.

Mortreuil, Bernard-Jean, p. 353.

Mortreuil, Laurent-François, p. 383, 389.

Mortreuil, N., p. 483, 557, 561.

Mortreuil, N. (aîné), p. 528.

Mortreuil N (cadet), p. 523.

Mosnier, voir Guione de Mosnier.

Motte, Monsieur de la, p.52,

Moulinneuf, Étienne, p. 529.

Mouret, Jean-Joseph, p. 172.

Muret, p. 80, 81, 82.

Mozart, Wolfgang, p. 86.

Musique, p. 72, 86, 153-154, 171, 172, 176-182, 197-191, 205, 209-211, 214, 218-219, 222, 231, 241-244, 257, 396, 397, 543-545.

N.

Nadal, Daniel, p. 147.

Nadal, Jean, p. 147.

Nadal, Léonard, p.146, 147, 148.

Nailloux, p. 52.

Naples, p. 54.

Narbonne, p. 131, 343, 519.

Narbonne-Pelet, Claude-François, p.144, 177.

Natoire, Charles, p. 525, 527.

Navigation, p. 108-109, 111-112, 122, 157-159, 164, 175, 197, 253-254, 264, 267-268, 443-446.

Neef, Peter I, p. 528.

Neef, Peter II, p. 528.

Nelli, Léon, p. 14.

Nicolaÿ, Aymard, p. 55, 56.

Nicolaÿ, Jean-Aymard, p. 59, 64.

Nicolaÿ Nicolas de, p. 70.

Nicolaÿ, Renée de, p. 55.

Nicolay, Catherine de, marquise de Vardes, p. 70, 212.

Nicolaÿ, Aymard-Jean de, p. 206, 207, 208, 215, 219, 224.

Nicolaÿ, Madeleine-Charlotte de Vintimille de, p. 207, 208.

Nigeon, couvent des minimes de, p. 209.

Nigoul, Joseph, p. 92.

Nîmes, p. 49, 230, 252.

Niort, p. 429.

Noé, N., abbé de, p. 96.

Nort, Jean de, p. 195, 196.

Noubel, François, p. 435, 519.

Noubel, N. (fils du précédent), p. 528.

Niquet, Antoine-Joseph de, p. 497.

Nyons, p. 170, 429.

Ο.

O'ley, Jean Donat, p. 60.

Oder, Guillaume, p. 147.

Olive Madame, voir Estancheau.

Olive, Joseph-Denis, p. 73.

Orbessan, Anne Marie Aignan d', p. 342, 360, 362, 369, 383, 391, 397, 399, 405, 411, 415, 424, 438, 443, 449, 504, 517, 524, 525.

Orléans, p. 199.

Orléans, Philippe d', p.55, 59, 72.

Ouvrier, Mme N., p. 83.

Ouvrier, Guillaume d', p. 51.

Ouvrier, Guillaume-Marie, p. 148.

Ouvrier, Magdelaine d', p. 51.

Ouvrier, Marguerite d', p. 81.

Р.

Pader, Hilaire, p. 274, 275.

Paffoy, Baptiste, p. 255, 256.

Pajou, Augustin, p. 445, 532.

Pailloux, N., p. 131.

Palarin, Jean-Joseph, p. 82.

Palarin, Raymond de, p. 82.

Palarin, Raymonde Hustoquie, p. 82.

Pampelune, p. 49.

Parade, Antoine Henry Joseph, p. 79.

Parade, Bernard, p. 79.

Parade, Françoise, p. 79.

Parade, Jacques-François, p. 79.

Parade, N., p. 80, 81, 84, 90, 91, 101, 104, 105, 114, 115.

Parant, Louis, p. 163, 305, 438, 465.

Parant, Philippe, p. 305.

Paravis, couvent, p. 96.

Parazols, Jen-Baptiste de Montratier de, p. 545.

Pâris de Montmartel, Jean de, p. 216, 239

#### Paris:

1° séjour, p. 61-71, 2° séjour, p. 149-151, 3° séjour, p. 194-230, 4° séjour, p. 245-253.

Églises, fondations religieuses :

Célestins, couvent des, p. 212, 214, 218, 223, 224

Chasse-Midi, couvent du, p. 63.

Notre-Dame, cathédrale, p. 143.

Saint-Eustache, église, paroisse, p. 247, 250.

Saint-Roch, église, paroisse, communauté monastique, p. 200, 201, 244.

Saint-Sulpice, église, paroisse, p. 150.

#### Juridictions:

Parlement, p. 246, 247.

Châtelet de Paris, p. 246, 247.

Hôtels, auberges,

Toulouse, Hôtel de p. 244, 250.

Saint-Pierre, Hôtel, p. 60.

Hôtels particuliers, palais:

Ambassadeurs, hôtel des, p. 72.

Palais Royal, p. 65, 199.

Soissons, hôtel de, p. 72.

Tuileries, Palais des, p. 71, 72;

Chaulnes, hôtel de (puis hôtel Nicolaÿ), p. 71.

Places, rues, ponts, cours et jardins :

Arsenal, rue de l', p. 213.

Bourse, place de la, p. 72.

Cassette, rue, p. 62, 63.

Cerisaie, p. 213.

Cour neuve du Palais, p. 220.

Fossés Saint-Germain de l'Auxerrois, rue des, p. 61.

Montmartre, rue, p. 245.

Montorgueil, rue, p. 64.

Petit musc, rue du, p. 213.

Pont royal, p. 72.

Richelieu, rue, p. 199.

Royale, place, p. 71.

Tuileries, jardin des, p. 63, 251.

Vieux Augustins, rue des, p. 245.

#### Théâtres:

Comédie-Française, p. 64.

Comédie italienne, p. 64.

Parlier, voir Partyet.

Partyet, Jean, p. 244.

Parthenais, N, aîné, p. 161, 336, 340, 341.

Passy, p. 189, 199, 200, 202, 207, 208, 209, 212, 218, 219, 220, 224, 225, 226, 237, 239, 240, 241, 242, 243, 244.

Paul, Armand-Laurent, p. 150, 151, 152.

Pavie, voir Fourquevaux.

Péoc'h, Catherine, p. 23.

Peirete, Mademoiselle, gouvernante de Monsieur Delves, p143,147

Penne de Saint-Louis, Élisabeth, p. 81.

Penthièvre, Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de, p. 202.

Périgord, voir Talleyrand-Périgord.

Périgueux, p. 55, 57.

Perpignan, p. 54

Perrier, François, p. 304, 309

Perrin, Jeanne, p. 49.

Perronnet, Jean-Rodolphe, p. 556, 567.

Peru, Jean-Baptiste II, p. 531.

Peyrat le Château, p.151, 152.

Peyrat la Nonière, p. 151.

Pezan, Étienne, p. 50.

Pezan, Jean de, p. 50.

Pezan, Jeanne de, p. 50.

Philippe V, roi d'Espagne, p.53, 54.

Picot de Buissaison de Lapeyrouse, Jacques, p. 523.

Picot de Lapeyrouse, Philippe, p.163, 302, 303, 343, 525, 540.

Pifteau, Fernand, p. 7, 14, 22, 28.

Pin, Gilles, p. 291, 295, 299, 345, 362, 371, 491, 517.

Pin, Jean-Gilles-Marie, p. 497.

Pin, Joseph, p. 497.

Pin, N., p. 558.

Poisson, Jean, p. 161, 163, 283, 301, 317, 321, 343, 367, 375, 570.

Polastron, Jean-Baptiste de, p. 113.

Polastron, Gabrielle de, p. 113.

Polastron, Louise de, p. 113, 115.

Pomarède, voir La Pomarède.

Pompadour, Jeanne-Antoinette Poisson, marquise de, p. 223.

Pomponne, Henri Charles Arnauld de, p. 67, 68, 70, 71.

Pons, N., p. 523, 527.

Pont-Saint-Pierre, voir Roncherolles.

Pont Saint-Esprit, p. 254.

Portes, Jean-Joseph-François-Thomas, marquis de, p. 563.

Procherons, Charles-Théodore des, p. 341.

Pratviel, Jean-Pierre (aîné), p. 93, 94, 114, 125.

Pratviel d'Amades, Amans-Madeleine, p. 558, 560.

Prévost, Jean I, p. 285.

Prix de l'Académie des arts de Toulouse, p. 257, 300-303, 319-321, 353-355, 367, 380, 389-391, 395, 400, 407-409, 413, 433-435, 437, 439, 441, 443, 449, 481-483, 491, 497, 523, 527-528.

Prohenquès, Guillaume de, p. 78, 81

Prohenquès, Guillaume-Gabriel, p. 81.

Prohenquès de Rudelle, Marie, p. 82.

Prohenquès de Rudelle, Marguerite, p. 82.

Projets d'aménagements d'espaces : p. 76, 86-88, 172-176, 256, 259-260, 267-268, 351, 355, 365, 376-378, 438, 440-445, 451, 487-491.

Pujos, André, p. 300.

Puybusque, voir Vieille.

Puymaurin, Nicolas-Joseph Marcassus de, p. 163, 166, 301, 308, 317, 343, 362, 364, 365, 371, 381, 409, 411, 415, 424 427, 437, 455, 463, 475, 477, 511, 528, 563, 570, 571.

Q.

Quesnel, Pasquier, p. 54.

Quignard, N., p. 172.

Quinquiry, N., p. 407.

Quintin de la Magdelaine, Marie-Louise Robert, p.101, 102, 103, 108-113, 117, 118, 121-123, 125, 127.

Quiquéran de Beaujeu, François II de, p.62

Quiquéran de Beaujeu, Honoré, p. 62.

R

Rabastens, p. 87

Rache de Chabanon, Catherine de, p. 57, 58.

Ramdon, N., p. 282

Rameau, Jean-Philippe, p. 210, 237, 243.

Raimond, Joseph, doreur, p. 403.

Raisin, Elisabeth, voir Boé, Elisabeth.

Raphaël, p. 272.

Rascouaille dit Castelnau, Raymond, p. 300, 435.

Raspide, voir Boyer-Raspide.

Raymond, Jean-Arnaud, p. 382, 403, 409, 435, 437, 442, 443, 527.

Raymond, Jean-Raymond, p. 435.

Raymond, Jean, p. 435, 449.

Raymond, Pierre, p. 435.

Raynal, Guillaume-Thomas, p. 208.

Raynaud de Génas, Jean-Maurice, p. 292, 293.

Rebel, François, p. 211.

Regnard, Jean-Francois, p. 80, 87.

Rembrandt van Rijn, p. 517.

Rennes-les-bains, p. 150, 153.

Renaud, Dominique, p. 321, 353, 391.

Renou, Antoine, p. 562.

Rességuier, Louis-Emmanuel-Élisabeth de, p. 558, 559, 561.

Restout, Jean-Bernard, p. 466, 469, 495, 533.

Reynaud de Genas, Jean Maurice, p. 285.

Rhodes, collège de, p. 533, 546.

Rhône, fleuve, p. 254.

Richard, Claude, p. 221.

Richard, Antoine, p. 221.

Richardson Jonathan, p. 401, 409.

Richelieu, Louis-Armand de Vignerot du Plessis de, p.177, 181, 182, 195, 306, 310, 313, 319, 321, 328, 341, 369, 373.

Rieux, Gabriel-Bernard de, p. 202.

Rigaud, Mlle., N., p. 548.

Rigaut, N, prêtre, p. 189.

Riquet de Caraman, voir Caraman.

Riquet de Bonrepos, Jean-Matthias, p. 131.

Riquet de Bonrepos, Marie-Louise Montaigne de, p. 131.

Riquet de Bonrepos, Jean-Gabriel Amable, p. 171, 177, 313, 337, 343.

Riquet de Bonrepos, Madame, voir Maupéou d'Albeiges.

Rivalz, Antoine, p. 22, 131, 160, 161, 275, 277, 278, 279, 280, 281, 285, 369, 371, 519, 531, 540.

Rivalz, Jean-Pierre, p. 274, 275, 371.

Rivalz, Pierre, p. 23, 275, 291-293, 343, 362, 365, 371, 375, 391, 405, 409, 465, 495, 497, 501, 504, 531, 540, 542, 562, 564.

Robert, voir Quintin de la Magdelaine.

Robert, Charles de, p. 101.

Robert, Jean-François de, p. 101, 340.

Robert, Marguerite, p. 101.

Robert, Marie-Melchiot, p. 101.

Robert, Claire, p. 103, 108, 109, 110, 111, 117, 120.

Robert, N., p. 155-156.

Rohan, Louis de, p. 212.

Rohan Chabot, famille de, p. 55, 69, 204.

Rohan Chabot, Charles-Annibal, voir Jarnac.

Rohan Chabot, Louis II de, p. 70.

Rohan-Chabot, Louis-Bretagne Alain de, p. 212.

Rohan Chabot, Duc de, prince de Léon, p. 70, 212.

Rome, p. 164, 166, 217, 218, 275, 305, 308, 442, 525, 529, 532, 541, 550.

Roncherolles, Michel de, p. 70.

Roquelaure, Jean-Baptiste Antoine de, p. 60.

Roquelaure, Françoise de, p. 70, 212.

Roques, François, p. 230.

Roques, Joseph, p. 501, 523, 527, 528, 550.

Roques, N., p. 560.

Rossard, voir Rossat.

Rossat, Étienne, p. 160, 287, 291, 327, 339, 345, 425.

Roube, voir Saint-Aubin.

Rouvairollis de Rigaud, Jean, p. 340.

Routh, ou, Lucy Catherine Cary de Falkland, marquise de, p. 65.

Rudèle, p. 81.

S.

Sabère-Bastide, François, p. 289, 293, 489, 497, 501, 509.

Saffray d'Engranville, Alexandre-Augustin de, p. 220.

Saget, Charles-François de, p. 263.

Saget, Joseph Marie de, p. 262, 263, 355, 357, 554, 565, 566, 571.

Saige, Guillaume-Joseph, p. 154, 156.

Saint-Aignan, Paul-Hyppolyte de Beauvilliers, duc de, p. 529.

Saint-Amand, Charles-Clément Martin, p. 163, 187, 188, 189, 190, 191, 193, 256,

301, 310, 336, 364, 365, 377, 387, 397, 409, 424, 434, 437, 438, 563.

Saint-Amans, Pierre-Marie Autheroue dit, p. 407.

Saint-Amans, Victor Autheroue dit, p. 279, 407.

Saint-Aubin, Jeanne Gossaert Roube de, p. 202, 203, 207, 212, 213, 219, 224, 225, 226, 227, 228.

Saint-Aubin, Joseph-Antoine Roube de, p. 208, 212, 225, 226, 227.

Sainte-Catherine, Mme N. de, p.118, 119, 121.

Saint-Cloud, p. 212.

Saint-Cyr l'école, p. 77.

Saint-Domingue, île, p. 238.

Saint-Félix, Gaspard Cassaignau de, p. 59, 77, 80, 558, 559 (?), 561.

Saint-Florentin, Louis Phélypeaux de, p. 165, 167, 193, 241, 319, 321, 323, 325, 326, 327, 331, 333, 334, 336, 343, 348, 363, 369, 373, 414, 415, 417, 419, 423, 427, 429, 431, 433, 445, 455, 457, 467, 473, 535, 538, 570.

Saint-Germier, Charles-Pie-Emmanuel Dumas, seigneur de, p. 563.

Saint-Gery de Magnas, Pierre de, Marquis, p. 177.

Saint-Hilaire de Mortagne, p. 495.

Saint-Jean, Jean, p. 86.

Saint-Jean, Pierre, p. 143, 240.

Saint-Laget, Louise, p. 84.

Saint-Lys, p. 139, 140.

Saint-Martory, p. 230.

Saint-Paulet, N., p. 253, 256.

Saint-Priest, Jean-Emmanuel Guignard de, p. 261, 356, 357, 369, 373, 383, 417, 425, 429, 431, 459, 473, 483, 546, 565.

Saint-Sardos, Pierre de, p. 73.

Saint-Séver, p. 443, 467, 571.

Saintes, p. 264

Salat, cours d'eau, p. 267, 443

Sallegourde, Gabriel de Raymond de, p. 142.

Samson, Louis II, p. 277.

Sancené, Jean-Louis, p. 559, 561.

Sanceret, N., p. 528.

Sans, Raymond, p. 264, 266.

Santé, p. 78, 97-98, 100, 127-132, 143, 147, 149-150, 238-239, 244-245, 565.

Saône, cours d'eau, p. 253, 254.

Sapte, Bernard de, p.161-163, 168, 285, 287, 289, 298, 311, 343, 355, 365, 377.

Sassenage, Achille de, p. 67.

Saulguin, N., p. 495.

Sauveterre, Louis-Emmanuel de Boyer-Drudas de, p. 570.

Sauvigny, Madame N. de, p. 182.

Savy, Guillaume, p. 82.

Saxe, Marie-Josèphe de, p. 218.

Sède, Marie-Gabrielle de, voir Fourquevaux.

Sède, Clément-Julien de, p. 78.

Seine, fleuve, p. 204.

Senaux, Dominique de, p. 559, 561, 570.

Seneterre, Marie-Louise Victoire de Crussol d'Uzès, comtesse de, p. 182.

Sénovert, François-Ignace de, p. 552.

Seysses, p. 53, 57, 76, 131, 138, 141.

Sérignol, Jeanne-Claire de, p. 101-112, 116, 118-122, 125, 126, 127-130, 132, 142, 145.

Sérignol, Jeanne, p. 102, 105-113, 117, 121, 125, 126, 127, 145.

Sérignol, Jean-Baptiste, p.122, 123, 124.

Sérignol, Yves de, p. 101.

Sevet, Madame N., p. 75.

Sevin de Masencal, Rose, p. 135.

Sevin de Masencal, Antoine, p. 135.

Seysses, p. 53, 56, 57, 58, 76, 127, 130, 131, 138, 142, 143.

Simonin, Claude III, p. 161, 287, 292, 293, 312, 321, 336, 343, 359, 362, 371, 393.

Simorre, N, p. 340.

Siran, voir Cavanac.

Skanderbeg, Gjergi Kastriot, p. 211.

Soissons, p. 67, 70.

Sorèze, p. 391, 435, 499, 523, 530, 542, 555.

Souastre, Guy-Louis de Bonnières, comte de, p.86, 89.

Souillac, N., p.157, 158, 159.

Souleri, Madame N., p. 149.

Strasbourg, p. 123.

Suau, Jean, p. 501, 528, 550.

Suau, Pierre-Théodore, p. 439.

Subleyras, Pierre, p. 22, 274, 277.

Sudre, N., p. 561.

T.

Tabarié, Pierre-André, p. 411, 437, 438, 441, 447, 450, 463, 471, 571.

Taillard, Georges Gizy, p. 345, 495.

Talleyrand-Périgord, Gabriel-Marie, p. 503, 505, 533, 534, 545.

Tarbes, p. 528.

Taverne, Jérôme, p.168, 425.

Temenza, Tommaso, p. 525, 527, 533.

Tenier, N., p. 559.

Terrat, Gaston Jean-Baptiste, p. 59.

Teynier, Jean-Louis, p. 558.

Théâtre: p. 64, 80, 85-90, 171-173, 243, 254.

Thomond, Charles O'Brien de, p. 431.

Tiffaut, Claire de, p. 83.

Tilhol, Jean-Claude, p. 340, 381, 383, 395.

Titon du Tillet, Évrard, p. 401.

Tonneins, p. 157

Toulouse:

Églises, communautés religieuses :

Bénédictins, voir Daurade.

Capucins, couvent des, p. 154.

Caraman, séminaire de, p. 52.

Carmes déchaussés, p.263.

Collège royal, p. 538.

Collège des jésuites, p. 9, 56.

Cordeliers, église des, p. 142, 238.

Dalbade, église de la, p. 437.

Daurade, église et couvent bénédictin de la, p. 59, 262, 263, 440.

Grands augustins, couvent des, p. 83, 84, 188, 534, 545.

Madeleine, couvent de la, p. 77.

Pénitents bleus, chapelle des, p. 553.

Saint-Étienne, cathédrale, p. 93, 132, 133, 142, 143, 146, 147, 176, 233, 239, 263, 273.

Chapelle de la Prévôté, p. 273.

Saint-Pantaléon, Couvent, p. 108, 113, 115, 122, 125-127, 232, 233, 234.

Saint-Sernin, église, p. 100, 108, 110, 272, 273, 287, 396.

Taur, église du, p. 54, 277.

Tiercerettes, couvent des,

p.55.

Visitation, couvent de la, p. 115.

#### Jurisdictions:

Tribunal du Sénéchal, p. 58, 69, 134, 136, 447.

Parlement: p. 177, 193, 259, 260, 310, 335, 336, 338, 339, 429, 440, 487-489, 493, 495, 515, 528, 530, 531, 534, 539, 543, 546, 553, 558, 559, 570.

Chambre de la Tournelle, p. 59.

#### Institutions, bâtiments publics:

Académie des sciences de Toulouse, p. 161, 265

Académie des Jeux floraux, p. 11, 13, 35, 78, 165, 174, 273, 471, 491, 499, 536, 543, 564.

Bazacle, moulin du, p. 175, 262, 443.

Bourse, hôtel de la, p. 268, 451.

Château, Moulin du, p. 175, 443.

Monnaie, hôtel de la, p. 176.

Pont Neuf, p. 440.

Pont Vieux, p. 440.

Tour du bourreau, p. 261.

Viguier, Hôtel du, p. 175, 260.

Versailles, Hôtel du petit, p. 459, 461-463, 467, 471, 473, 475, 481, 485, 495.

Hôtels, auberges, cafés:

Chez Manon, café, p. 104.

Grand soleil, hôtel du, p. 186.

Places, rues, ports, portes, canaux :

Astorg, rue d', p. 83, 93, 95, 102, 135.

Augustins, rue des, p. 239.

Bidou, port, voir Saint-Pierre.

Blanchers, rue des, p. 81.

Boulbone, rue, p. 93, 231

Brienne, canal de, p. 261, 262, 442.

Capelas, rue des, p. 81.

Couteliers, rue des, p. 147.

Daurade, place de la, p. 451.

Daurade, port de la, p. 175, 261.

Escoussières-Montgaillard, rue, p. 172.

Fleurs, rue des, p. 266.

Garaud, port, p. 145.

Latorny, rue, p. 186.

Montoulieu, porte, p. 172, 355.

Montgaillard, porte, p. 355.

Ninau, rue, p. 143.

Paradoux, rue des, p. 187.

Payras, rue, p. 266.

Pénitents gris, rue des, p. 507.

Perchepinte, rue, p. 143.

Peyrolière, rue, p. 58.

Pomme, rue de la, p. 90.

Rouaix, place, p. 92.

Sainte-Ursule, rue, p. 58.

Salin, place du, p. 176.

Saint-Cyprien, faubourg de Toulouse, p. 261.

Saint-Georges, place, p. 231.

Saint-Étienne, place, p. 186, 194.

Saint-Étienne, porte, p. 355.

Sainte-Scarbes, place, p. 143.

Saint-Pierre, port, p. 261.

Saint-Pierre, porte, p. 261, 443.

Saint-Pierre, canal, voir Brienne, canal de.

Salin, place du, p.135, 176.

Jean Suau, rue, p. 81.

Taur, rue du, p. 507.

Tounis, ïle de, p. 440.

Trois banquets, rue des, p. 231.

Toupignon, Jeanne de, p. 79.

Tourne, frère N., p. 58.

Tournehem, voir Lenormant

Tourny, Louis-Urbain Aubert de, p. 174, 195, 356, 357.

Tournier Murel, N., p. 50.

Tournier, Jean-Baptiste-Joseph de, p. 403.

Tournier, Nicolas, p. 506, 507.

Tournon, rue de, Paris, p.71

Tourtel de Gramont, André, p. 341, 558.

Tranqualye, Jean-Louis de, p. 90.

Tranqualye, Augustine-Marie-Delphine, p. 90.

Trémoille, ou Trimouille, Joseph-Charles V Armand, duc de la, p. 67, 69.

Tremolet, N., p. 528.

Tribou, Denis-François, p. 211.

Turin, p. 218.

U.

Uvarré, N., p. 449, 483, 511.

V.

Vaissier, N., p. 264.

Valade, N., p. 303.

Valence, N., marquise de, p. 148.

Valenciennes, Pierre-Henri de, p. 501.

Valette de Traverssac, Antoine, p. 255.

Van Ostade, Adriaen, p. 517.

Vardes, Marie-Hélène de Bec-Crespin, marquise de, p.117, 118, 212.

Vardes, François, p. 212.

Vassal, N., p. 483.

Vassé, Louis-Claude, p. 5, 521.

Vaucanson, Jacques, p. 208.

Vaudeuil, voir Drouin de Vaudeuil.

Venise, p. 533, 541.

Verdalle, Jean-François de Loubens, marquis de, p. 83, 292, 293.

Versailles, p. 181, 182, 205, 212, 216, 220-222, 224, 229, 339, 425.

Verthamon, Martial-François de Chalucet d'Amblot, p. 196.

Vêtements: p. 64, 73, 133, 150, 193, 199, 216, 229, 257.

Vialard, N., p. 163.

Vic, Monsieur N. de, p. 82, 335.

Vic-sur-Aisne, p. 70.

Vidalat, N., p. 501, 523.

Viel, N., p. 389.

Vieille, Catherine Puybusque de, p. 81.

Vieille-Toulouse, p. 85, 145.

Vigan, Jean-Pierre, p. 481, 561.

Villena, château de, p. 54.

Villemain, Pierre de, p. 284.

Villeroy, Jeanne-Louise Constance d'Aumont de Villequier, p. 182.

Villespassans Joseph-Marie de Cabrerolles de, p. 61.

Virgile, p. 409.

Vissurenne, aujourd'hui Vic-sur-Aisne, p. 69

Vin, viticulture, négoce de vin, p. 142-143, 146, 155-156, 159, 196, 198, 199, 265-266.

Vien, Joseph-Marie, p. 433, 449, 532, 550.

Vinsac, Claude-Dominique, p. 395.

Vinsac, Jean, p. 395.

Vinsac, Raymond, p. 395.

Vinsac, N., p. 443.

Virebent, Jacques-Pascal, p. 395, 401, 413, 439, 441, 498, 499.

Vleughels, Nicolas, p. 529.

Voisins, voir Ambres.

Voisins, Guillaume de, p. 571.

Voltaire, François-Marie Arouet dit, p. 208.

W.

Watelet, Claude-Henri, p. 5.

Z

Zimmermann, Christian-Emmanuel de, p. 205.

## Table des matières

Louis	s de Mondran, un mémorialiste oublié, ses écrits et leur histoire	5
1. Le	s manuscrits et leur tradition	6
A)	Les Mémoires adressés à mes enfants	7
B)	Les Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toi	
2. Le	s Mémoires de Mondran au cœur de la collection d'un bibliophile méconnu : Jean-Pierre de Mé	ja 10
A)	Jean-Pierre de Méja, militaire et bibliophile (1727 - 1814)	10
B)	Identification des différents volumes de la collection sur l'Académie de Jean-Pierre de Méja	16
	1. Les documents du fonds ancien de la Bibliothèque de l'Université Toulouse-I	16
	2. Des éléments de la collection de Méja aux Archives municipales de Toulouse	18
3. L'I	Interprétation des documents	22
A)	L'état d'achèvement de l'œuvre de Méja : des recueils incomplets ou inachevés ?	22
B)	La formation des recueils Méja	28
4. Eti	ude des Mémoires de Louis de Mondran	31
A)	Les Mémoires adressés à mes enfants	31
B)	Établir les dates de rédaction des Mémoires adressés à mes enfants	32
C)	Louis de Mondran, mémorialiste fiable ?	33
	Les Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toi	
	1. Le manuscrit A	
	2. Le manuscrit B	37
	3. Le manuscrit C	38
	4. Les Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie des arts : sources et construction du texte	
F)	Étude croisée des Mémoires adressés à mes enfants et des Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académ	
	s de Mondran, Mémoires adressés à mes enfants	
	s de Mondran, Mémoires pour servir à l'historie de l'Académie royale de peinture, sculptu	
archit	tecture de Toulouse	271
	Premier cahier	273
	Deuxième cahier	
	Troisième cahier	
	Quatrième cahier	
	Cinquième cahier	
Index	•	573



## THÈSE DE DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ PSL

Préparée à l'École Pratique des Hautes Études

# Louis de Mondran (1699-1792) et les arts, parcours d'un homme influent entre Toulouse et Paris

Volume 3: Annexes

Soutenue par

## **Pierre Marty**

Le 7 décembre 2019

École doctorale n° 472

École doctorale de l'École Pratique des Hautes Études

Spécialité

Histoire de l'art

## Composition du jury :

#### **Patrick Michel**

Professeur des Universités, Université de Lille

Président

#### **Julien Lugand**

Maître de conférences, Université Perpignan Via Domitia

Rapporteur

#### Jean-François Belhoste

Directeur d'études émérite, EPHE Examinateur

#### Marie-Luce Pujalte-Fraysse

Maître de conférences, Université de Poitiers

Examinateur

#### **Guy-Michel Leproux**

Directeur d'études, EPHE Directeur de thèse



# **Volume 3 : Annexes**

## Pièces justificatives

-1-

#### 1691, 3 juillet

État des sculpteurs de la ville de Toulouse Archives départementales de l'Hérault, C 2774

État des esculpteurs de cette ville [Toulouse].

Ils ne font poinr corps de maitrise, leur profession estant un art. Ils ne font aucun commerce, n'estants emploïés ordinairement qu'aux églises pour la décoration des autels ou pour des particuliers.

Ils sont en nombre de trois qui n'ont aucune societté ny par conséquent aucune confrairie.

Ils ne font aucuns fraix.

Fait à Toulouse, le 13<sup>e</sup> juillet 1691.

(signé :) Guépin.

-2-

#### 1727, 5 mai

#### Testament de Louis I de Mondran

Archives départementales de Haute-Garonne, 3 E 6456, f° 58v°-61.

Au nom de Dieu, sachent tous, présants et à venir, que ce jour d'huy, cinquième may mil sept-cent vingt-sept, à Toulouse, avant midy, par devant nous, notaire audit Toulouse, dans notre estude, feut présant noble Louis de Mondran, écuyer, ancien capitoul dudit Toulouse, y demeurant, paroisse de la Daurade, lequel estant en parfaitte santé et en ses bons sens, ainsi qu'apareu à nousdit notaire et témoins, a disposé de ses biens et droits par son présent testament nuncupatif, comme s'en suit.

Après avoir fait le signe de la sainte Croix, et recommandé son âme à Dieu, par les mérittes de Jésus-Christ, notre seigneur et rédempteur, et par les intercessions de la très sainte Vierge Marie, et de tous les saints et saintes, a déclaré vouloir estre enterré, s'il décède à Toulouse, dans la sépulture de ses ensestres, qui est dans l'église des révérants pères cordeliers de la grande

observance de cette ville, et s'il décède à la campaigne, dans la paroisse où il décèdera. Remet ses honneurs funèbres et prières pour le repos de son âme à la discreption de dame Catherine Lucas de Saint-Marc, son épouse, la priant de luy faire dire un annuel de messes basses dans l'an de son décès, où elle voudra, par lequel sera payé la somme de cent vingt livres.

Donne et lègue ledit testateur, à Messire Paul de Mondran, prêtre, son frère, la nourriture et entretien, tant en santé qu'en maladie, dans sa maison, comme il y est présantement, luy assignant à cest effect la même chambre et cabinet contigueu qu'il occupe, toutes foy, après le décès de ladite dame son épouse, à la charge par ledit sieur son frère de dire deux messes par sepmaine pandant sa vie, pour le repos de l'âme du testateur et de sa famille, et au cas ledit sieur de Mondran prêtre ne pourroit pas rester dans la maison, et convenir avec les héritiers dudit sieur testateur, ycelluy testateur, au lieu et place du susdit léguât, luy donne et lègue la somme de deux cent livres de pantion annuelle et viagère, payable par avance, soubs la même charge de deux messes par sepmaine, déclare ledit testateur avoir receu de ladite dame son épouse, au-delà des sommes qu'il luy a reconneues, la somme de dix mil livres, en plusieurs foix, de laquelle somme de dix mille livres ledit sieur testateur n'a point fait de recconnoissance à ladite dame son épouse, et veut néanmoins qu'elle en soit payée au-delà des sommes qu'il luy a reconnue comme luy estant véritablement due, et ledit sieur testateur le luy léguant en tant que de besoin, déclare, en outre ledit sieur testateur que de son mariage avec ladite dame de Lucas il a deux enfans vivans, nommés Louis et Jean-Aymard François Gaspard de Mondran, à chacun desquels sesdits deux enfans, ledit sieur testateur donne et lègue la légitime, telle que de droit pourra leur competter sur ses biens, et institue pour son héritier celluy d'iceux qui sera nommé par ladite dame son épouse lors du décès d'icelle ou plustôt si elle le trouve à propos. Luy en donne le plain pouvoir, et même d'avantages celluy qui ne sera pas nommé héritier, et de les faire héritiers égaux, dans laquelle institution ou institutions hérédittaires sera comprise la donnation contractuelle du tiers des biens contenue dans son contrat de mariage avec ladite dame son épouse, déclarant pour tout ledit sieur testateur que au cas aucun de sesdits deux enfens viendroit à épouser un des filles du sieur Boé, docteur en médecine, et de la demoiselle de Résin, mariés, habitans de cette ville, rue d'Astorg, ils soint exclus de ladite nomination, et de tous avantages, excepté la légitime, et que son héréditté, et tous les biens en dépendant appartiennent à l'autre, voulant aussy que si après ladite nommination, et avantages ledit mariage venoit à ce faire, celluy qui le faira soit privé de ladite nomination et avantages, et que le tout, mêmes la donnation contractuelle, excepté la légitime, appartienne à l'autre par droit d'institution, substitution et par la meilheure voye de droit, sans nulle distraction de quarte, prohibant par exprès ledit mariage à l'un et à l'autre de sesdits enfens. Veut et entant ledit testateur que les biens immeubles qu'il possède dans les jurisdictions de Seysses¹ et Lectoure soint et demeurent substitués à un des enfans mâles de cellluy de ses enfans qui les possèderont, en vertue du présant testament, et conformément à icelluy, en général et en particulier, suivant la nommination qui en sera faitte par lesdits possesseurs, et en déffaut de nomination à l'ayné de ceux qui se trouveront en vie, et c'est ainsy que ledit sieur de Mondran a fait et ordonné son présant testament et disposition de dernière volonté, cassant, révocant et annullant tous testaments et autres dispositions qu'il peut avoir cy-devant fait, voulant que le tout demeure pour non aveneu, et que le présant vaille, soit comme testament, codicille, donnation à cause de mort, et par telle autre meilleure forme qu'il pourra valoir de droit, et suivant la coutume de Toulouse, priant à ses fins les témoins bas-nommés et par luy appellés de sa présente volonté estre mémoratif, et nousdit notaire la luy rettenir, ce qu'avons fait et récitté, en présance de Maître Pierre Viguier, praticien au Sénéchal de Toulouse et de Maître Vincent Bonnesserre, praticien audit Toulouse, soussignés avec ledit sieur de Mondran testateur, et nous Pratviel ayné, notaire susdit.

(Signé:) Mondran testateur, aprouvant le ranvoy, Viguier, aprouvant le ranvoy, Bonnesserre, aprouvant le ranvoy, Pratviel.

-3-

#### Vers 1727-1728

Liste des batteurs d'or de Toulouse Archives départementales de l'Hérault, C 2775

Noms des batteurs d'or de la ville de Toulouse.

Jean-Pierre Lacène, chargé d'une femme et de trois petits enfans, ne travaillant presque point de son métier.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Seysses: dép. Haute-Garonne, Arr. Muret.

Jacques Lhuillier, âgé de 87 ans, chargé d'une fille et de cinq enfans.

La veuve Montané et Salvy Lacène, chargé d'une femme et de deux enfans.

Lesquelsdits batteurs d'or sont sans aucuns biens fonds et ne travaillent presque point de leur profession, la dorure étant tombée, à cause de la misère du temps.

-4-

#### 1728, 12 août

## État des ébénistes de Toulouse Archives départementales de l'Hérault, C 2775

État des ébénistes de la ville de Toulouse

Le 12<sup>e</sup> aoust 1728, Monsieur de Cominhan, subdélégué de Monseigneur l'intendant, ayant mandé François Lambert, ébéniste, de comparoitre devant luy pour la taxe du joyeux avènement, il s'y seroit rendu, et il luy auroit esté ordonné de fournir un état de tous les ébénistes de la ville de Toulouse; à quoy satisfaisant, il déclare que, luy compris, ils ne sont que quatre, sçavoir les només Jean Bureau, Antoine Noël et Jean Auriol, et que les deux derniers n'en font plus la profession; Jean Auriol pour estre estropié de la main droitte, et l'autre pour estre réduit à mandier son pain, en sorte qu'il ne reste que lesdits Lambert et Bureau, qui ne tirent aucune utilité de leur petit nombre, leur profession n'estant plus d'usage depuis que les dorures sont à la mode, et qu'il ne se fait plus de placages ny autres ouvrages d'ébénisterie. Ils ne peuvent pas mesme faire aucun ouvrage de ménuiserie, les menuisiers leur empêchant d'en faire, de manière que ce qu'on leur demande pour le joyeux avènement, qui est la some de quatre-vingt livres, les comptant sur le pied de quatre ébénistes, doit estre d'abord réduit et diminué de la moitié, n'estant plus que deux, et que de cette moittié, eu égard à ce que dessus, et que leurditte profession peut à peine suffire pour les nourrir, ils supplient très humblement Monseigneur l'intendant de la vouloir réduire au tiers qu'ils offrent, luy et ledit bureau, de payer dans le délais qui sera ordonné.

À Toulouse, ce 16 aoust 1728

(Signé:) François Lambert

-5-

#### Vers 1728

## État des sculpteurs de Toulouse Archives départementales de l'Hérault, C 2775

Liste des esqulteurs de cette ville.

Monsieur Darsis, esqulteur ordinaire du Roy, et de la Proveinse, rue des August[ins], Étiene Rosart, rue des Tiersères, Hector Rollin, Rue des Tiersères, Pierre Lucas, au pieus des Pénitens noirs, Louis Gaye à la Porterie, Pierre Berté, au Petit Versaile, Tieri, aux Pénitans blus, Nicolas Pisi, rue des Pénitans noirs, Malvy, dit Langeac, rue des Pénitans noirs, Tomas père, à la plase des pénitans blans, Tomas fils, vis-à-vis Saint-Antoine du Té, Ducros aux Pénitans noirs, Géraut Mortrul à Peirolières, Louis Capela, countre la bataile.

Esqulteurs an plâtre : Rouède, à la plase des panitans blans, Carière à Tounis, Bouerede aux pénitens noirs, Joulia aux pénitens noirs, Monroux rue Vinaigre, Baptiste aux pénitans blancs

-6-

#### 1729, 16 avril

Contrat de mariage entre Jeanne - Claire de Sérignol et Louis de Mondran Archives départementales de Haute-Garonne, 3 E 1123, f° 49v° - 53.

L'an mil sept cens vingt-neuf, et le seizième avril, à Toulouse, après midy, par devant nous notaire audit Toulouse, furent présans noble Louis du Mondran, habitant de Toulouse, parroisse Saint-Etienne, fils de Noble Louis de Mondran, seigneur directe de la Pomarède et d'Abbat, et de Catherine Lucas de Saint Marc, mariés, habitans de Toulouse, susdite parroisse de Saint-Etienne, assisté et procédant du consentement desdits sieur et dame ses père et mère, d'une part, et Demoiselle Jeanne-Claire de Sérignol, aussy habitante du Toulouse, loccataire chés les dames religieuses de Saint-Pantaléon de cette ville susdite parroisse Saint-Etienne, fille de feus Monsieur et Madame Yves de Sérignol, conseiller du Roy et lieutenant général criminel en sa sénéchaussée du siège présidial de Lauragois et de Dame Jeanne de Marion, mariés, procédant du consentement de Messire Raymond de Marion, lieutenant principal en ladite sénéchausée de Lauragois, son ayeul maternel, suivant l'acte contenant ledit consentement, passé devant Maître

Rasseguier, notaire de Castelnaudarry le 14 du présans mois, que ladite demoiselle de Sérignol a parraffé et remis en original, duement controllé, au pouvoir de nousdit notaire. D'autre part, lesquelles parties ont convenu que ledit sieur de Mondran fils et ladite demoiselle de Sérignol se prandront respectivement en mariage et solennizeront canoniquement ycelluy à la première réquisition de l'un ou de l'autre, pour supportation des charges duquel mariage ladite demoiselle de Sérignol se constitue en dot et audit sieur de Mondran, son futur époux, la somme de cinq mille livres, laquelle somme de cinq mille livres elle cède à prendre auxdits sieurs de Mondran père et fils sur le sieur Bouzat, bourgeois de la ville de Castelnaudarry, pour tous ses droits paternels, maternels, fraternels et forains, qui ne sont point en litige, lequel sieur Bouzat doit compter ladite somme en conséquance de la vente à luy faite de la métairie de la Cassaignolle, lors de la passassion du contract de vente, se réservant ladite demoiselle de Sérignol les biens qui pourront luy survenir tant du procès qu'elle a contre le Sieur de Cavanac, que d'ailleurs pour en jouir comme biens parafernaux, à elle propres, et lorsque lesdits sieurs de Mondran père et fils recevront ladite somme de cinq mille livres constituée, ils seront tenus la reconnoitre à ladite demoiselle de Sérignol, sur tous leurs biens, avec l'augment de moitié moins, suivant la coutume de Toulouse, étant convenu que ledit sieur de Mondran père est garant de ladite constitution et augment, nonobstant la donnation qu'il faira, cy-après, audit sieur son fils, demeurant néanmoins lesdits biens cy-après donnés affectés pour raison de ce, par voye de recours, en faveur dudit sieur de Mondran père, et venant ladite demoiselle futeure épouse à décéder plutôt que ledit sieur de Mondran, ycelluy gaignera l'entière constitution, et le contraire arrivant, ladite demoiselle de Sérignol répètera sur les biens desdits sieurs de Mondran père et fils sadite constitution et augment, et reprendra ses robbes, bagues et joyaux, en l'état que se trouveront, mêmes ledit cas de prédécès arrivant dudit sieur futur époux y ayant des enfans du présant mariage, ladite demoiselle de Sérignol aura, sa vie durant, et vivant viduelement, la jouissance desdits biens cyaprès donnés audit sieur futeur époux par ledit sieur son père, à la charge, par elle, de nourrir et entretenir lesdits enfans sans rendre aucun compte des fruits luy donnant le reliqua dudit mariage, et au cas il n'y eut point d'enfans dudit mariage, elle sera seulement logée, nourrie et entretenue sur les biens dudit sieur de Mondran fils, jusques à ce qu'elle aura repetté son entière dot et augment et, par exprès, pendant l'an du deuil, suivant la coutume de Toulouse, c'est-à-dire sur les biens cy-après donnés; et ledit sieur de Mondran père, voulant témoigner audit sieur de Mondran son fils combien ce mariage luy est agréable, il fait donnation pure, entre vifs, et irrévocable, en faveur dudit sieur son fils, acceptant et remerciant ledit sieur son père, sçavoir est

de la moitié de l'entier domaine et fief de la Pomarède, qu'il jouit et possède dans la juridiction du lieu de Seysses-Tolosanes, c'est-à-dire de la moitié des battiments, meubles qui y sont, à ce non compris la vaisselle d'argent, de la moitié de la vaisselle vinaire, bestiaux, cabaux, rentes terres labourables, vignes, bois, preds et générallement de la moitié dudit domaine, en quoy qu'il puisse consister, se réservant néanmoins, ledit sieur de Mondran père, la jouissance, sa vie durant, de ladite moitié dudit domaine par luy ci-dessus donné, à la charge par luy, comme yl s'y oblige de loger, nourrir et entretenir à même pot et feu lesdits sieurs et demoiselle futeurs époux, leur famille et domestiques, tant en sanetté qu'en maladie, et en cas de séparation, ledit sieur de Mondran fils jouira des biens donnés du jour de ladite séparation, c'est-à-dire de la moitié dudit domaine de la Pomarède en payant par luy la moitié des charges de l'entier domaine, et ledit cas de séparation arrivant, le partage dudit domaine sera fait par ledit sieur de Mondran père, et le choix de l'un des deux lots appartiendra audit sieur de Mondran fils. Le tout ainsi réputé entre parties qui déclarent que ladite moitié des biens donnés est de valeur de vingt-mille livres, déclarant ledit sieur de Mondran père qu'il révoque et annulle le testament par luy fait, retenu par nousdit notaires, ensemble les déclarations y contenues et générallement tout ce qu'il contient, mêmes toutes autres écritures qu'il peut avoir faittes par cy-devant, soit relativement aux déclarations contenues audit testament et qui peuvent avoir quelque rapport au contenu en vcelluy que autrement, soit entérieures soit postérieures, et ladite dame de Lucas de Saint Marc, voulant aussy témoigner le plaisir qu'elle a du présant mariage, fait donation pure, entre vifs et irrévocable, en faveur dudit sieur son fils, acceptant et remerciant ladite dame sa mère sçavoir est de la moitié de tous et chaquens ses biens et en l'état que ladite dame se trouvera les avoir lors de son décès, sans néanmoins dérroger à la jouissance qu'elle en a donnée audit sieur de Mondran, son époux, par leur contract de mariage, à quoy n'est en rien dérrogé, c'est-à-dire que ledit sieur de Mondran ne jouira de la moitié des biens de ladite dame sa mère qu'après le décès d'ycelle et celluy dudit sieur son père, et en l'état qu'ils seront lors du décès de ladite dame sa mère, qui déclare que lesdits biens par elle donnés peuvent valoir la somme de mille livres et affin que lesdites donnations subsistent toujours dans leur force, les parties veulent et consentent qu'elles soient insinuées ou et par devant qui yl appartiendra, auquel effet donnent plain pouvoir au porteur des présantes de requérir et consentir ladite insinuation, et en conséquance de la cession faite par ladite demoiselle de Sérignol auxdits sieurs de Mondran père et fils de ladite somme de cinq mille livres, à prendre sur le sieur Jean Bouzat, bourgeois de la ville de Castelnaudarry, ycelluy sieur Bouzat à ce présant et intervenant, a tout présantement payé et délivré ladite somme de cinq

mille livres auxdits sieurs de Mondran père et fils, en louis d'or de vingt-quatre livres pièce, écus et monoye de cours, faisant ladite somme de cinq mille livres que lesdits sieurs de Mondran père et fils ont comptée et retirée, en présance de nousdits notaires et témoins, s'en contentent et en quittent ledit sieur Bouzat, et reconnoissent ladite somme de cinq mille livres à ladite demoiselle de Sérignol avec l'augment de moitié moins, ainsy qu'a été cy-dessus convenu, même s'obligent lesdits sieurs de Mondran père et fils solidairement, l'un pour l'autre, un seul pour le tout, sans division ni défection, à quoy renoncent par exprès de garantir audit sieur Bouzat la loyauté des droits de ladite demoiselle de Sérignol, tels qu'ils sont cy-dessus expliqués à concurrance desdits cinq mille livres, et d'empêcher à peine de tous dépans, dommages et instérêts, que ladite demoiselle Claire de Sérignol, où ceux qui auront à l'avenir son droit et cause, ne viennent contre la vente qui a été faite audit sieur Bouzat de ladite métairie de la Cassaignolle, et ne demandent plus rien de présant ny à l'avenir sur ladite métairie et biens en dépendans, ny contre ledit sieur Bouzat, directement ny indirectement, soubs quelque prétexte que ce soit, moyenant quoy lesdits sieurs de Mondran ne seront tenus à aucune autre garantie ni restitution des deniers. Ainsy, par exprès convenu, et pour observer ce-dessus, les parties chaquune comme les concerne, obligent et soumettent leurs biens aux rigueurs de justice. Fait et passé dans la maison des héritiers de feu Monsieur de Robert, conseiller au Sénéchal et Présidial de Toulouse, en présance de Messieurs Jean-Baptiste de Sérignol, frère de ladite demoiselle, de Maître Jean Yserres, procureur au parlement dudit Toulouse et de maître Dominique Carrère, praticien audit Toulouse et autres parents et amis des partis soubsignés avec lesdittes parties et nous Pratviel ayné, notaire susdit.

(Signé :) Mondran, Claire de Sérignol, Mondran, Catherine Lucas de Saint Marc, Bouzat, Sérignol, Mondran, Anne de Néyracose, Robert, Iserres, Carrère, Pratviel.

-7-1729, 21 avril

Désistement de plainte de Joseph Nigoul contre Louis de Mondran Archives départementales de Haute-Garonne, 3 E 1123, f° 62v° - 63.

L'an mil sept cent vingt-neuf et le vingt et unième avril, à Toulouse, avant midi, par devant nous notaire audit Toulouse, fut présent Monsieur Joseph Nigoul, docteur en médecine, habitant dudit Toulouse, lequel s'est volontairement désisté de la plainte par lui portée en l'année mil sept cent vingt-six contre noble Louis de Mondran fils, habitant dudit Toulouse, devant Messieurs les

capitouls de la même ville, ensemble du décret obtenu par ledit sieur Nigoul contre ledit sieur de Mondran, et de l'entière procédure qui fut portée par appel en la souveraine cour du parlement de cette ville et renvoyée par arrest devant lesdits sieurs capitouls, voulant ledit sieur Nigoul que ladite plainte, susdit décret et entière procédure, circonstances et dépendances, demeurent pour non avenues, et que ledit sieur de Mondran se fasse relaxer dudit décret. Ainsi, en somme, bon lui semblera, auquel effet ledit sieur Nigoul donne pouvoir au premier avocat ou procureur requis de consentir audit relaxe partout ou besoin fera, ce qui a été ainsi accepté par ledit sieur de Mondran à ce présent, et de ce-dessus a été fait acte, en présence de Monsieur Jean Yserres, procureur audit parlement, et de Maître Dominique Carrère, praticien audit Toulouse, soussignés avec parties et nous Pratviel ainé, notaire susdit.

(Signé:) Nigoul, Mondran, Iserres, Carrère, Pratviel.

-8-

#### 1730, 12 août

Contrat de mariage entre Rose Boé et Louis de Mondran. Archives départementales de Haute-Garonne, 3E 6093, f° 1719 - 1722.

Par devant nous, avocat en parlement, notaire de Toulouse, furent présens noble Louis de Mondran, escuyer, habitant de Toulouse, parroisse de Saint-Etienne, fils émancipé de noble Louis de Mondran, seigneur directe de la Pomarède et d'Abbat, et de dame Catherine Lucas de Saint-Marc, mariés. Le sieur de Mondran fils procédant en conséquence de trois actes de respet géminés faits audit sieur de Mondran, son père, les huitième, neufvième et dixième du courant, par Lanes, premier huissier au sénéchal et présidial de cette ville, duement controllés au bureau de Lectoure, le dixième dudit mois, par courier que ledit sieur de Mondran fils a remis devers nous notaire, pour être anexés à notre liasse, duement signés dudit sieur de Mondran fils, d'une part, demoiselle Jeane-Rose de Boé, habitante audit Toulouse, susdite parroisse, fille légitime et naturelle de deffuns Messire Guilhaume Boé, conseiller du Roy et professeur à l'université de Toulouse, et de dame Catherine-Elisabeth de Raisin, mariés, mineure de vingt-cinq ans, à cause de quoy assistée et authorisée de Monsieur Jean-Antoine Pradier, procureur au sénéchal et présidial de cette ville, son curateur nommé ez causes, par apointement de ladite cour du septième du courant, lequel n'est intervenu au présent contract que pour la validité d'icelluy, tant sulement assistée aussy de noble Antoine de Charlary, son beau-frère, et de Dame Thérèze-Elisabeth de

Boé, épouse dudit sieur Charlary, et de demoiselle Marie-Louise de Boé, héritière de ladite dame de Raisin, leur mère, toutes deux sœurs de la demoiselle future épouse, assistée aussy de Messire Jean-Antoine de Sévin, seigneur de Pennautier et autres places, et de Dame Jeane-Rose de Martin, son épouse, ses parrin et marreine, et d'autres, ses parens et amis. D'autre part lesquelles parties sur le traicté du mariage d'entre ledit sieur de Mondran et ladite demoiselle Jeane-Rose de Boé ont promis de se prendre en mariage, et de le solemniser selon les saints decrets de l'Eglise, à la première réquision de l'une des parties, pour suportation des charges duquel ladite demoiselle future épouse se constitue en dot, et audit sieur futur époux, la somme de quatre mil livres à elle advenue, sçavoir trois mil livres du chef de sesdits père et mère pour tous ses droits de légitime ou suplément, droit d'augmens ou portion virile, et mil livres qui luy ont été acordés et defférés par lesdits seigneur et dame de Sévin, à ladite dame de Boé mère, pour être restitués à la demoiselle future épouse lorsqu'elle viendroit à se marier, laquelle somme de quatre mil livres ladite future épouse délègue à sondit futur époux à la prendre sur ladite demoiselle Marie-Louise de Boé, sa sœur, comme héritière de ladite dame sa mère, qui l'a présentement comptée en louis d'or, escus et monoye de cours, jusques au parfait montant de ladite somme de quatre mil livres, par l'assistance et du consentement de Maître Pierre Pimbert, son curateur nommé aux causes, à cause de sa minorité, par appointement du septième du courant du sieur Pimbert, icy présent et authorisant ladite demoiselle de Boé, qui n'est aussi intervenu au présent contract que pour la validité d'icelluy tant sulement. Laquelle somme de quatre mil livres a été réelement receue par ledit sieur de Mondran, futur époux, à notre présence et des témoins, s'en contente et en tient quite ladite demoiselle Marie-Louise de Boé, sans toutefois être tenu, en aucun cas, d'aucune garantie ny restitution de deniers, et en même temps, il l'a reconnu et reconoit sur tous ses biens présens et à venir, avec deux mil livres pour l'augment, conformément à la coutume de Toulouse, moyenant quoy ladite demoiselle future épouse a subrogé et subroge avec ledit sieur Pradier, son curateur, ladite demoiselle Marie-Louise, sa sœur, en tous ses droits et hipotèques pour ladite somme de quatre mil livres pour, par sadite sœur, les faire valoir et exercer comme elle trouvera à propos, et parce que il convient de doner employ de la somme de trois mil livres, ladite demoiselle Marie-Louise de Boé déclare, par cet acte, que de la susdite somme de quatre mil livres, comptée cy-dessus, est entrée celle de trois mil livres et aux mêmes espèces qu'elle a emprumté à l'effet du présent mariage du sieur Berdoulat, marchand de Toulouse, par acte du septième du courant, passé devant Maître Lougarre, notaire de cette ville, et conformément audit acte, ladite demoiselle Marie-Louise de Boé réitère la subrogation en faveur dudit sieur Berdoulat, afin

qu'icelluy, de plus fort, subroge a l'hipotèque et privilège dudit employ, et à l'égard des mil livres restans à parfaire les quatre mil livres de la fin de consitution, ladite demoiselle Marie-Louise de Boé déclare qu'elle provient de pareille somme que ledit sieur Antoine de Charlary, son beaufrère, vient de luy prêter peu avant ses présentes aux mêmes espèces cy-dessus énoncées qui font partie des quatre mil livres cy-dessus énoncées, laquelle somme de mil livres, ladite demoiselle Marie Louise de Boé, avec l'assistance dudit sieur Pimbert, son curateur, promet et s'oblige de payer et rendre audit sieur de Charlary, icy présent et acceptant, dans un an prochain, à compter de ce jour, avec cinquante livres d'intérêt à chaque fin d'année, jusques au payement du capital de mil livres, au moyen de quoy ladite demoiselle Louise de Boé consent que ledit sieur de Charlary soit et demeure subrogé à l'hipotèque et privilège dudit employ, tant sur ses biens propres que sur ceux qu'elle vient d'acquérir de la demoiselle future épouse, sa soeure, au moyen de la subrogation qu'elle vient de luy faire par le présent contract et pour le plaisir que le sieur de Mondran, futur époux, a pour le présent mariage et en faveur d'icelluy il donne à ladite future épouse, au cas elle le survinct sulement, la somme de trois cens livres de pention viagère, pendant la vie de ladite demoiselle future épouse, à deffaut d'enfans de leur légitime mariage, à la charge toutefois de mener vie vuiduelle, pacte convenu par le prédécès de la future épouse, le sieur futur époux gaignera l'entière constitution, et au contraire, s'il décède le premier, elle recouvrera son adot, avec deux mil livres d'augment ensemble, ses bagues, robes et joyaux, avec les trois cens livres de la pension qui luy seront annuellement payés. Même pour doner de marques d'amitié que ledit sieur de Mondran a pour la demoiselle future épouse, il veut encore qu'au cas il ays des enfans légitimes de ce mariage et qu'il viene à décéder sans faire testament, que sadite future épouse jouisse, sa vie durant, de tous les biens luy apartenans lors de son décès, sans qu'elle soit tenue ny obligée de rendre aucun compte, et au cas on luy en demanderoit, il luy donne tout reliquat de compte, et pour tout ce dessus observer lesdites parties en ce que les concerne ont obligé tous leurs biens, présens et à venir, qu'ils ont fournis à toutes rigueurs de justice. Fait et passé audit Toulouse, après midy, l'an mil sept-cens trente et le dousième jour d'aoust, en présence de Messire Jacques Barthelemy de Charlary, conseiller au parlement de cette ville et du sieur Vital Domeson, escuyer, habitants audit Toulouse, soubzignés avec parties et nous notaire.

(Signé :) Mondran, aprouvant les deus guidons, Jeanne Rose Boé, aprouvant les deux ransvois, Marie-Louise Boé, Boé de Charlary, R. de Martiny de Sévin, Sévin, Pradier curateur susdits, Pimbert curateur susdits, Charlary, Domézon, Charlary, Boé, Payan, notaire royal.

# 1732, 17 janvier

# Inventaire après décès de Louis I de Mondran Archives départementales de Haute-Garonne, 3 E 11931, pièce 53.

L'an mil sept cent trente-deux et le dix-septième jour du mois de janvier, à Toulouse, avant midy, par devant nous, notaire royal de la ville de Toulouse, commissaire aux inventaires, en présence des témoins bas-nommés, a comparu dame Catherine de Lucas de Saint-Marc, veuve de noble Louis de Mondran, écuyer, seigneur de la Pommarède, qui nous a dit que ledit feu sieur de Mondran, son époux, seroit décédé dans son château de la Pommarède, parroisse de Seisses, diocèze de Toulouse. Le vingt-deuxiè[me] du mois d'octobre dernier et, attandu que par le contrat de mariage passé entre ladite dame de Saint-Marc et ledit feu sieur de Mondran, le vingt-neuf may mil six cent quatre vingts dix-huit devant Maître Paliet, notaire royal de la ville de Périgueux, la moitié des aquets et conquets, à rayson de quoy il apartient à ladite dame de Saint-Marc la moitié des meubles et effets délaissés par ledit feu sieur de Mondran, et que d'ailleurs, il convient à ladite dame de Saint-Marc, tant pour la conservation de ses hypothèques dotalles que pour toutes les autres prétentions de droits, actions et hypotèques qu'elle a sur les biens dudit feu sieur de Mondran de faire procéder à la description et inventaire des meubles et effets par luy délaissés, sans néanmoins entendre se préjudicier à sesdits droits et hypotèques, ny faire confusion d'yceux. Ladite dame nous a requis de vouloir nous transporter tous présentement dans la maison d'habitation dudit feu sieur de Mondran, scituée en cette ville, rue Sainte-Claire, parroisse de la Dalbade, où étant, ont aussy comparu noble Louis de Mondran, seigneur de la Pommarède, fils ayné dudit feu sieur de Mondran et de ladite dame de Saint-Marc, et noble Jean-Marc-François-Joseph Gaspard de Mondran, fils puisné de ladite dame de Saint-Marc et dudit feu sieur de Mondran, assisté de Maître Pierre Sirech, procureur au Sénéchal, son curateur, nommé par appointement dudit sénéchal du septième mois courant, duement insinué. Lequeldit Maître Sirech n'intervient dans le présent inventaire que pour la validité d'icelluy, tant seulement, lequelsdits sieurs de Mondran frères ont aussy consenty à la faction du présent inventaire, sans qu'ils entandent se préjudicier aux droits, actions et prétentions qui leurs sont respectivement acquises. En foy de quoy, toutes les susdits parties ont signé.

(Signé :) Saint-Marc de Mondran, Mondran, Mondran, Sirech, curateur susdit.

Nousdit notaire et commissaire, veu les susdites réquisitions et consentemens, avons procédés à la faction du présent inventaire comme s'en suit.

Premièrement, sommes entrés dans le vestibule de l'apartement dudit feu sieur de Mondran, et au premier étage de ladite maison sur le corps de derrière d'icelle, dans lequel avons trouvé un armoire bois d'haître commun à deux portes de neuf pams d'hauteur sur six pams de large avec la serrure, ferrure et clef presque neufe.

Plus trois fauteuils bois de noyer à la capucine, rambourrés, partie crin et foin, garnis de leurs sangles, couverts de toille à carreau avec leur housse de cadis aurore, bordés d'un ruban de soye bleu assés bons.

Plus un coffre à baüt, avec sa serrure et clef, demy uzé.

Plus deux pièces de tapisserie verdure, l'une grande et l'autre petite, la grande pièce tirant seize pams longueur sur treise pams d'hauteur et l'autre de six pams largeur sur même hauteur, et attandu l'heure tarde, avons renvoyé la continuation du présent inventaire au premier jour, et on signé les susdites parties en cet endroit.

(Signé:) Saint-Marc de Mondran, Sirech, curateur susdit, Mondran, Mondran.

Et advenu le dix-septième dudit mois et an, après midy. Nousdit notaire et commissaire, sommes transporté à deux heures dans la susdite maison, où étant en la présence de ladite dame de Saint-Marc, desdits sieurs de Mondran, et dudit maître Sirech, avons continué la faction du présent inventaire, comme s'en suit.

Premièrement, ayant fait procéder à l'ouverture du susdit armoire qui est dans ledit vestibule, y avons trouvé une garniture de cheminée de fayance en huit pièces vernissée et dorée.

Plus une couvette de lit de fleuret ou bourrette fort bonne et trois housses de daufine de cadis aurore, bordées d'un ruban de soy bleu, demy uzées, le surplus de ce qui est contenu dans ladite armoire sont les hardes, linge et habits servant à l'uzage de ladite dame de Mondran.

Dudit vestibule, sommes entrés dans une chambre joignant où nous avons trouvé un lit à la duchesse, composé de son bois de lit, paillasse, coite et cuissin<sup>2</sup> remply de plume, un matelas de toille à carreau garny de laine et une couvette laine blanche, une courte pointe cadis jaune,

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> (sic) pour coussin.

doublée d'une toille jaune ornée d'un galon soye et fil bleu, avec la housse même cadis et galon, dossier, surciel, sous pentes et soubassemens de même étoffe, au docier et surciel duquel lit il y a des agréements faits avec un galon bleu.

Plus douse daufines, bois de noyer, à la capucine, garnies de leurs sangles, fourrées de laine et crin, couvertes d'une toille à carreau avec leur housse d'une étoffe jaune en laine apellée racanel, le bas desquelles housse est garny d'un galon soye et fil bleu.

Plus une chaise de commodité, bois de noyer, à la capucine, fourrée de laine et crin, couverte d'une toille à carreau, avec sa housse de même étoffe que les daufines cy-dessus, le tout assés bon.

Plus une table à quatre piés, bois vernis en noir, avec deux guéridons, de même bois, le tout filetté d'or.

Plus un miroir à quadre doré avec son atique, la glace duquel a trois pams ou environs d'hauteur, sur deux pams et demy de large.

Plus trois pièces tapisserie verdure, tirant, en tout, sept canes ou environ de longueur sur treise pams d'hauteur.

Plus deux ridaux de fenêtre toille de coton suspendus sur une tringle de fer, lesdits ridaux avec leur falvala<sup>3</sup>, garnis d'une dantelle de fil.

Plus le portrait, à demy corps, dudit feu sieur de Mondran, sur toille, sans cadre.

Et dans une petite chambre, joignant la précédente avons trouvé :

Premièrement, un lit de la même façon, grandeur, même étoffe et garniture que le précédent.

Plus un saupha à trois places, bois de noyer, à la capucine, garny de ses sangles, fourré de foin et crin, couvert d'une toille à carreaux, uzée.

Plus trois daufines, bois de noyer, à la capucine, garnies de deux sangles, fourrées de foin et crin, garnies d'une toille à carreau, avec leurs housses cadis aurore, qui ont été cy-dessus inventoriées.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> (sic) pour falbala : bandes d'étoffe plissées et mises pour ornement sur les jupes et les écharpes des femmes et sur les meubles (Acad., 1762).

Plus deux fauteuils à bras, bois de noyer, garnis de leurs sangles, fourrés de foins et crin, couverts d'une toille à carreau avec leur housse, cadis aurore, bordés d'un ruban de soye bleu.

Plus un coffre-fort, bois de noyer, avec sa ferrure, serrure et clef, où sont les papiers de la famille, que nous inventorierons cy-après.

Plus une paire chenets fer avec leur garniture de laiton à l'anciene, à l'un desquels il n'y a que la pomme avec une paile et pincettes de fer.

Plus un rideau de fenêtre égal aux deux cy-dessus inventoriéz.

Plus un miroir à petit cadre doré, suspendu avec une crémaillère de fer, la glace duquel a trois pams ou environ largeur, sur deux pams et demy ou environ hauteur.

Plus autre miroir à petit cadre doré, servant de trumeau, la glace duquel a deux pams trois quats<sup>4</sup> largeur sur environ deux pams d'hauteur.

Plus une paire de soufflets.

Plus cinq pièces tapisseries verdure, tirant environ cinq canes, sept pams longueur sur treize pams hauteur.

Etant montés au second étage de ladite maison, sommes entrés à la chambre qui est au fons dudit apartement dans laquelle avons trouvé :

Premièrement un lit composé de son bois, paillasse, coite et cuissin remply de plume, un matelas toille à carreau, garny de laine, et la couvette d'un camelot rouge doublée d'une fourrure de peaux d'aigneau avec son surciel de bois suspendu par des cordes, garny de barrettes de fer avec un dossier d'une vieille étoffe hors d'uzage.

Plus trois daufines et un fauteuil à bras, bois de noyer à la capucine, le tout garny de ses sangles, fourrés de foin et crin, couvette d'une toille à carreau garnis de leurs housses cadis aurore, bordés d'un ruban bleu, le tout à demy uzé.

Plus une table à quatre piéz tournés, bois de hêtre, avec son tiroir et deux guéridons de même.

Plus une paire chenets fer avec deux garnitures de laiton à l'anciene fait en piramide,

<sup>4 (</sup>sic) pour « quarts ».

Plus un miroir servant de trumeau, à petit cadre doré, dont la glace a deux pams trois quarts ou environ, largeur sur deux pams ou environ d'hauteur.

Ensuite, sommes alés à la cuizine qui est à plein pied de ladite chambre où nous avons trouvé :

Premièrement, cinq chaises bois de fay<sup>5</sup>, tournées,

Plus une grande table de cuisine à quatre piés, bois de noyer, sans tiroir.

Plus un sceau cuivre avec son anse fer, plus une paire de grands chenets fer, avec une paile de fer et un crémail et crémaillons aussy fer.

Plus un tourne-broche à ressord avec fer, chaînes, son contrepois, et une broche.

Plus une poille à frire.

Et dans une petite chambre, à cotté de ladite cuizine, a été trouvé une table bois de haître avec son pied à pliant.

Plus un lit composé de son bois, paillasse, coite et cuissin remply de plume et une couverte laine blanche avec sa housse d'un mauvais cadis hors d'uzage, ny ayant point de rideaux du cotté de la ruelle, ny au chevet, le surciel duquel lit est de bois suspendu par des cordes.

Plus un vieux coffre de baût hors d'uzage, et dans un petit office, qui est joignant ladite chambre, avons trouvé une grande table bois de noyer fort ancienne.

Plus une autre table bois de fay sur deux traiteaux.

Plus quatre mesures d'étain, l'une de demy pega<sup>6</sup>, deux d'un ucheau<sup>7</sup> chacune, et l'autre de trois ucheaux sans couverture.

Plus une olivière, le tout étain commun.

Plus deux douzeines assietes, un bassin et aiguière, cinq plats grands ou petits, le tout étain fin.

20

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> « Faï » ou « fayou », désignait le hêtre (Jean Doujat, *Dictionnaire...*, p.117). La présence de meubles en « bois de haitre » dans ce même inventaire laisse supposer que l'utilisation du terme « fay » sous-entend une subtilité quant à ce matériau

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Un péga valait 3, 168 litres. Achille Domergue, Metrologie..., p. 36.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Un uchau valait 0, 396 litre.

Plus un plat en ovalle et deux saladiers, étain commun.

Plus trois fers à repasser le linge, un moulin à caffé avec un tambour pour le bruller.

Et au galetas, qui est au-dessus de ladite cuisine, avons trouvé :

Premièrement, un bois de lit à la duchesse, bois de haitre avec sa tringue<sup>8</sup> de fer tournée.

Plus deux barres de fer pour des rideaux de fenêtre.

Plus une paire d'harnois de chevaux de carrosse sans fonte, fort uzés.

Et finallement, une vieille table bois de haitre, avec son pied bois de noyer à l'ancienne, le tout fort vieux.

Et, étant dessendus au premier apartement, sommes entrés dans un bouge qui est derrière le vestibulle où nous avons trouvé un lit sur un banc de repos, composé d'une paillasse, toile et cuissin, remply de plume, un matelas toille blanche, garny de laine, et une couverte laine blanche, sans tour de lit ny surciel, le tout presque hors d'uzage, et dans le coffre de baüt qui est dans ledit vestibulle, y avons trouvé le linge suivant.

Premièrement quatorze servietes de Flandres et deux différens ouvrages.

Plus vingt-huit autres serviettes fines et quatre napes fines, douze torchons de toille grossière.

Plus trois draps toille fine, uzés, et sept draps de lit, toille grossière.

Etant desendus à la basse-cour et ladite maison, on nous a ouvert la remise, dans laquelle avons trouvé une berline à trois places, presque neuve, avec son trein, le corps de laquelle est doublé d'un drap gris, orné de galons de soye jaune, avec les trois chassis à vitre, garnis de leur vitres et trois contre-chas, avec un coussin de même étoffe et housse du siège du cocher de même étoffe galonnée, de même que le dedans de la berline.

Et étant dessendus dans la cave, y avons trouvé trois futailles, pouvant contenir, l'une, le tiers d'une barrique, et les deux autres environ douse à quinze pégas, chacun, et attendu l'heure tarde, avons renvoyé la continuation du présent inventaire au premier jour, et les dites parties se sont soussignées.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> (sic) pour « tringle ».

(Signé:) Saint-Marc de Mondran, Mondran, Mondran, Sirech, curateur susdit.

Advenu le dix-huitième dudit mois et an, nousdit notaire et commissaire, nous sommes transportés dans lasusdite maison, à deux heures d'après-midy, pour continuer de procéder à la continuation du présent inventaire. Ce faisant, nous aurions fait procéder à l'ouverture du coffre cy-dessus mentionné, qui contient les papiers, titres et documents de la famille, et les avons inventoriés en présence desdites parties comme s'en suit.

Premièrement, le contrat de mariage en parchemin de Monsieur Maître François de Mondran, conseiller du Roy et controlleur général du taillon, avec dame Izabeau de Lucas, en datte du vingt-neuf avril mil-six cent soixante-deux, retenu et expédié par Maître Jean Demestre, notaire de Toulouse, à suite duquel est l'insinuation faite dudit contrat de mariage devant Monsieur le sénéchal de Toulouse, le vingtième juin mil six-cent soixante-deux, par nous parraffé et cotté n° 1.

Plus un extrait collationné par Monsieur De Fraust, secrétaire du Roy, du testament de ladite dame Izabeau de Lucas, du septième du mois d'août mil six cent soixante-dix-sept, retenu par Maître Gilade, notaire de Toulouse, par nous parraffé et cotté n° 2.

Plus un expédié en papier du testament de demoiselle Izabeau d'Espie, veuve de Messire Louis de Comère, avocat en parlement, sieur de Perrequines, du dernier septembre mil six cent quatre-vingts-un, retenu et expédié par Maître Bergos, notaire dudit Toulouse par nous parraffé, et cotté n° 3.

Plus l'expédié en papier d'une quittance de la somme de quatre mille quarante livres douse sols quatre deniers, faite par dame Marie Magdelaine d'Ouvrier, veuve de Messire Jacques-François de Mondran, trésorier général de France en la générallité de Toulouse, en faveur dudit Monsieur Messire François de Mondran, conseiller du Roy, controlleur général des tailles, héritier de feu dame Izabeau d'Espie, en datte du sixième mars mil six cent quatre vingts trois, retenue et expédiée en papier par Maître Jean Fourcade, notaire dudit Toulouse, par nous parraffé et cotté n° 4.

Plus le contrat de mariage de Messire Jean de Lucas, conseiller au Parlement, avec Dame Fleurette Dumas Delves, du quatorze septembre mil six cens trente-trois, retenu par Messire Jean Pascal, notaire de Toulouse, et collationné par Maître Rey, ledit expédié sur papier non timbré par nous, parraffé et cotté n° 5.

Plus un expédié en papier du testament de Demoiselle Hélaine de Pavie de Fourquevaux, veuve de Messire François Dumas, seigneur vicomte Delves et baron de Saint-Rémy, retenu et expédié par Maître Pierre Dolivier, notaire dudit Toulouse, ledit testament en datte du dixième janvier mil six cent soixante-sept, par nous parrafé et cotté n° 6.

Plus l'expédié sur papier timbré d'une donnation entre vifs, faite par ladite dame Fleurette Dumas d'Elves, en faveur dudit noble François de Lucas, son fils, en datte du seize janvier mil six-cens cinquante-neuf, retenue par ledit Demestre, notaire, et expédiée par Messire jean-Pierre Pratviel, notaire dudit Toulouse, détenteur des registres et papiers dudit Demestre, par nous parraffé et cottée n° 7.

Plus un certifficat de Monseigneur le duc de Vandome, portant que ledit sieur de Mondran, oncle desdits sieurs de Mondran, lieutenant général de l'artillerie d'Espaigne a servy en Italie, sous ses ordres, avec beaucoup de zelle, d'application et de connoissance. Ledit certifficat, en datte du premier décembre mil sept cent huit, par nous parraffé et cotté n° 8.

Plus un extrait d'inventaire des titres concernant la terre de Seisses, retenu et expédié en papier Maître Nicolas Bouzeran, notaire audit Toulouse, le onze novembre mil six cent soixante-onze, au bas duquel est un acte de décharge de deux livres de reconnoissance, fait par Maître Messire François de Mondran, à Messire Maître François de Lucas, prêtre, en datte du vingt-trois mars mil-six cent soisante-douze, retenu par ledit sieur Bouzeran, par nous parraffé et cotté n° 9.

Plus un collationné sur papier blanc du testament de noble Pierre Despie, conseigneur de Portes, du vingt-deux janvier mil six-cent cinquante-deux, ouvert le vingt-sept juillet audit an, par Maître Dufaur, notaire de Toulouse, et collationné par Maître Bergues, par nous parraffé et cotté n° 10.

Plus l'expédié en papier timbré d'une donnation faite par Monsieur Paul de Mondran en faveur dudit sieur Louis de Mondran, le vingt-quatre décembre mil six-cent quatre-vingts-dix-huit, retenu et signée par Maître Fontes, par nous parraffé et cotté n° 11.

Plus les actes et titres concernant l'établissement de la chapelle du chaâteau de la Pommarède, qui sont ensemble dans une liasse par nous parraffée sur enveloppe et cotté n° 12.

Plus un compte-rendu par ledit sieur Louis de Mondran à la Ville et la taille du capitoula Saint-Sernin, le dix juin mil sept cens dix-huit, avec la quittance finalle de Monsieur Costes, trésorier de la Ville, du seize juillet audit an, par nous parraffé et cotté n° 13.

Plus un expédié en parchemin du contrat d'achat d'une grande maison et deux petites maisons, joignantes, fait par le sieur Pierre Comère et Messire Maître Pierre Detelufet. Ledit contrat expédié en parchemin par Maître Pierre Laborie, notaire dudit Toulouse et par luy retenu le huitième janvier mil six cent seize, par nous parraffé et cotté n° 14.

Plus l'expédié du testament et codicille en parchemin deladite demoiselle Izabeau Despie, en faveur dudit sieur François de Mondran, en datte des derniers septembre mil six cent quatre vingts-un et vingt-quatre février mil six-cent quatre vingts-deux, retenu et expédié par ledit Bergues, par nous parraffé et cotté n° 15.

Et tous lesquels susdits actes ledit sieur Louis de Mondran a gardé en son pouvoir, et s'en est chargé, ayant signé en cet endroit. (Signé :) Mondran.

Plus une tranzaction passé entre Messieur de Lucas, frères, le douze septembre mil sept cent-vingt-un devant feu Maître Barbalane, notaire de Lectoure, avec la ratiffication d'icelle, faite par noble Jean de Lucas, capitaine dans le régiment royal artillerie, le sixième juin mil sept cent vingt-deux, lesdites deux pièces jointes ensemble, expédiées par ledite Barbalane, par nous parraffées et cottées n° 16.

Plus le testament de Monsieur Louis de Lucas, seigneur d'Elves, en faveur dudit feu noble Louis de Mondran, du vingt-trois juin mil sept cent vingt, retenu et expédié en papier par ledit Barbalane, par nous parraffé et cotté n° 17.

Lesquels susdites actes et titres ledit sieur de Mondran puisné a gardé devers soy et s'est signé. (Signé :) Mondran.

Et attandu que tous les autres papiers qui se sont trouvés dans ledit coffre ne sont pas utilles, ne consistant qu'en mémoires et autres pièces, il a été trouvé à propos de les laisser entre les mains de ladite dame de Saint-Marc, comme des papiers inutilles à inventorier. Ce faisant, avons cloturé le présent inventaire pour les meubles et effets qui se sont trouvés dans la susdite maison et avons renvoyé la continuation du présent inventaire pour les meubles et effets qui sont audit château de la Pommarède à la première réquisition qui nous en sera faite, ayant ladite dame de Saint-Marc, lesdits sieurs de Mondran, ledit maître Sirech signé en cet endroit avec le sieur Antoine Labroue, praticien de cette ville, et Pierre Pradel, garçon cordonnier, habitant dudit Toulouse, témoins à ce requis, et nousdit notaire et commissaire.

(Signé :) Saint-Marc de Mondran, Mondran, Mondran, Sirech, curateur susdit, Labroue, Pradel, Pratviel, notaire royal.

Et avenu le sixième jour du mois de may, audit an, ont comparu par devant nous ladite dame Catherine de Lucas, ledit noble Louis de Mondran, ledit noble Jean-Marc François-Joseph Gaspard de Mondran, assisté dudit Maître Sirech, son curateur, lesquels nous ont requis de continuer de procéder à la faction du présent inventaire, auquel effet ledit noble de Mondran cadet, en la présence du consentement de ladite dame sa mère et dudit noble de Mondran son frère, nous a déclaré que les meubles et effets délaissés par ledit feu noble Louis de Mondran, leur père commun, dans le château de la Pomarède, sçitué dans la juridiction du lieu de Seises-Tolosanes consistent :

Premièrement en un coffre, bois de noyer, fort uzé, avec sa serrure et clef.

Plus une armoire a buffet de neuf pams de long et deux pams cinq pouces de large, sur quatre pams d'hauteur, avec trois portes sur le devant en bois d'haître, le tout d'assemblage avec les serrures et clefs un peu uzé.

Plus un miroir quarré, la glace sur seize pouces sur treise, la bordure de bois peint en noir, uzé.

Plus une paire petits chenêts garnis de cuivre jaune.

Plus une table bois sapin minse et uzée, sur deux vieux tréteaux.

Plus douse cheses communes, bois d'haître, foncé de même, dont partie sont cassées,

Plus un tourne-broche de fer à façon d'horloge avec son poids, chaîne, et broche.

Plus un mortier de marbre de moyene grandeur.

Plus treize cheses y compris celles qui sont dans la chambre sur l'office, lesdits bois de noyer à l'encienne, couvertes de vieux canevas fort uzé.

Plus une couchette commune, bois d'haître, avec une paillasse, un lit de plume et traversin de coutis commun, et fort rapiesté, une couverte de laine demy uzée, une courtepointe de toille blanche hors de service et un chassis garny d'une mauvaise toille<sup>9</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> (biffé :) « estimé un ».

Plus un petit cabinet à deux corps, bois de noyer, d'assemblage, avec quelque peu de marqueterie, chacun desdits corps à deux portes et deux tiroirs au corps d'em bas, deux serrures et clefs, ledit sans couronnement.

Plus un fauteuil de commodité, bois de noyer tourné, rembourré de crin, couvert d'une vieille toille en cru, avec une housse de cadis, couleur d'or, bordé de ruban bleu.

Plus son petit chaussoir d'ozier fort uzé.

Plus un deuxième fauteuil de commodité, bois de noyer, à la capucine enciene, rembourré de crin, et une housse de même cadis que le précédent, fort uzé.

Plus une paire chenêts fer.

Plus un pied de table de gros bois d'haître tourné, sans dessus.

Plus quatre canes de tapisserie en bergame de Tounis, sur neuf pams d'hauteur, vieille à lambeaux.

Plus un coffre-fort, bois de noyer, uzé, avec sa serrure et clef.

Plus un lit à la duchesse, la couchette bois de noyer, avec son chassis garny d'une tringle tournante, pour la couche, une paillasse, un lit de plume et traversin de gros coutis, uzé et rapiesté, un matelas de laine, couvert de toile à carreaux, uzé, deux couvertes de laine, unedite blanche, et la deuxième melée de brun, une courtepointe de tafetas à deux envers, d'un cotté, vert, et de l'autre, rouge, piqueure de Marseille, entièrement uzée de part et d'autre, pour la housse, le ciel, dossier, un chantourné, les rideaux, les pentes et soubassemens en cadis étroit, couleur d'or fort passé et uzé, scavoir lesdites pentes soubassemens et dossier plissé.

Plus douse fauteuils bois de noyer à colonne torse et au poignet du bras, un meufle de lyon, couvert de toille, en cru, rembourrés de foin, avec chacun sa housse d'étoffe de soye, sçavoir six d'une étoffe brune à fleurs et les six restant fonds rouge à petites fleurs.

Plus une table bois de noyer, avec un tiroir sur quatre gros pieds tournés et deux gridons <sup>10</sup> de même.

<sup>10 (</sup>sic) pour « guéridons ».

Plus une grande armoire, bois d'haître, d'assemblage, à deux portes, comme neuf, de dix pams d'hauteur, sur six et demy de large avec une serrure et clef.

Plus huit petits pieds sculturés et dorés, pour servir à suporter des gobelets de porcelène pour garnir le devant d'une cheminée.

Plus deux petits chenets de fer, avec un anneau à chaquun, au lieu de branche qui monte.

Plus neuf cannes quatre pams de tapisserie à la turque sur quatorze pams d'hauteur, demy uzée.

Plus une portière, de même que ladite tapisserie, et deux largeur et demy, sur treise pams et demy d'hauteur, avec sa tringle.

Plus un rideau de fenêtre de toile blanche et deux largeurs, ajouté au travers, en tout treize pams d'hauteur et une pente plissée, le tout, fort uzé avec sa tringle.

Plus un lit à pilier, bois de noyer, pour la couche, une paillasse, un lit de plume, et traverssin de gros coutis rapiesté, un matelas de laine couvert de toille à carreaux, une couverte de laine blanche, bonne pour la housse, six rideaux, deux pentes, celle du pied et pour un cotté, le dossier, le ciel, et petites pantes de cadis vert fort uzé et bordé de frange verte, les rideaux dudit lit de huit pams et demy d'hauteur.

Plus une couchette, bois de haître, pour la couche, une paillase, un lit de plume et traversin de gros coutis rapiesté, un matelas de laine couvert de toille à carreaux, une couverte de laine uzée, pour les housses, un mauvais chassis auquel est attaché quelque pièce de rideaux de lit et cadis vert à lambeaux.

Plus six cannes de tapisserie en bergame fort uzé et percée, sur treise pams d'hauteur. Plus un miroir, la glace d'huit pouces sur six pouces, demy et une grande bordure de bois peint en noir.

Plus une table auvale, sur un pied tourné, et pouce à pams bois de noyer, ledessus couvert de cadis jaune.

Plus deux lits jumeaux à la duchesse, la couchette bois de haître avec son chassis ferré avec une tringle tournante, pour la couche, une paillasse, un lit de plume et traverssin de gros coutis, un matelas de laine, couvert de toille à carreaux et une couverte de laine, pour la housse, quatre

rideaux, pentes et soubassemens plissé, le ciel, le dossier et la courtepointe, le tout de cotonade rayée, lesdits de cinq pams un tiers de large, sur treize pams d'hauteur pour chacun desdits lits.

Plus sept cannes de tapisserie de même cotonade sur onze pams un quart d'hauteur,

Plus une ormoire, bois de noyer, à deux corps, le tout d'assemblage, de sept pams de large, sur huit pams et demy d'hauteur, chacun desdits corps à deux portes, avec des serrures et clefs.

Plus une petite table bois d'haître sur quatre pieds tournés avec un tiroir, avec un couvert de même cotonade en l'autre part.

Plus un petit miroir, la bordure de bois peint en noir, la glace de six pouces, sur quatre et demy.

Plus une pelle et pincette de fer, la paile garni de cuivre jaune.

Plus un petit Christ sur une croix de bois d'ebenne.

Plus un rideau de mouseline blanche de deux largeurs sur neuf pams et demy d'hauteur, demy uzé avec sa tringle.

Plus une valise garnie de cuir, en bon état.

Plus six feuilles de parevent de six pams et demy d'hauteur sur deux pams six pouces de large, chaque feuille garnie de toille peinte en gris, uzé et percé.

Plus deux lits, sçavoir, undit la couchette de cinq pams de large, bois de noyer, laquelle a été faite d'un bois de lit à piliers, pour la couche, une paillasse, un grand lit de plume de coutis commun, uzé et percé, et un traversin, de même, une couverte de laine blanche, une mauvaise courtepointe de toille blanche, piquée, pour la housse dudit lit.

Un chassis auquel est cloué, pour le ciel, une mauvaise toille et quatre rideaux et le dossier, le tout de droguet, fil et laine, fort uzé et percé, lesdits ridaux de huit pams d'hauteur.

Plus le deuxième lit, une couchette bois d'haître de cinq pams de large pour la couche, une mauvaise paillase, deux lits de plume, sçavoir un petit remply de plume de volaille très mauvaise, le deuxième de gros coutif demy uzé, remply de bonne plume et un traversin, une couverte de laine pour la housse, un chassis auquel est attaché une garniture, sçavoir le ciel, dossier, quatre rideaux et une pante plissée, le tout de burat violet, les rideaux de neuf pams d'hauteur.

Plus un coffre-fort, bois noyer, sculpturé sur le devant.

Pluis un grand coffre à baüt, avec sa serrure et clef, uzé.

Plus une mauvaise chèse percée de bahutier.

Plus deux tabourets, bois de noyer, tournés, couverts de mauvaise toille, undit cassé.

Plus trois coffres à baüt, sçavoir undit, le bois très mauvais, doublé de toille rouge par le dedens.

Plus un deuxième en meilleur état, avec sa serrure et clef,

Plus le troisième hors d'uzage.

Plus un coffre-fort, bois de noyer, uzé et le dessus cassé avec sa serrure et clef.

Plus un canapé, bois d'haître tourné, foncé de bois et au-dessus, un chassis garny de toile, plus un petit coffre bois de noyer à tenir le sel, plus une petite couchette commune, avec un lit de plume de volaille, hors d'uzage, plus une couchette, bois d'haître, de cinq pams de large, pour la couche, une vieille paillasse, un lit de plume et traverssin de gros coutif uzé et rapisté, lequel est fait pour un grand lit, une grande couverte de laine bonne, un matelas de laine couvert de toille à carreaux fort uzé, un chassis garné de vieille toille auquel est attaché quatre rideaux de huit pams d'hauteur et le dossier, le tout de cadis de maison en bleu, fort uzé et rapiesté.

Plus une ormoire, bois d'haître commun, à deux portes et un tiroir, avec une serrure et clefs de quatre pams d'hauteur.

Plus une chasuble de satinade rayé de Lyon, complette, bordée d'une petite natte de soye jaune et les orfroix marqués avec une natte d'un pouce de large, même couleur, le tout comme neuf.

Plus une deuxième chasuble, complète, de camelot noir, garnie avec du passeman ordinaire,

Plus un petit messel, impression de Lyon, avec un petit cuissin.

Plus trois nappes pour la garniture de l'autel, fort uzées.

Plus un devant d'autel en cuir doré de trois paux et demy sur la longueur.

Plus quatre chandeliers de bois esculturé et argenté et six vases de même, le tout fort uzé.

Plus six petits tableaux très communs.

Plus un Te igitur, un lavabo et l'Évangille selon saint Jean.

Plus deux petits tableaux d'environ deux pams d'hauteur et un pan et demy de large, l'un représentant l'Annonciation de la Vierge et le deuxième Jésus portant sa croix.

Plus deux prie-Dieu, bois d'haître, sur quatre pieds tournés.

Plus deux vieux ormoires esculpturés et doré et chaque bout d'autel en forme de gradins.

Plus six cuillères, six fourchettes, une cuillère à soupe, deux petites salières, une écuelle, un gobelet d'argent, le tout pesant huit marcs, deux gros.

De plus ledit noble de Mondran puisné nous a déclaré que dans le domaine d'Abbat, sçitué près de la ville de Lectoure, il s'y est trouvé, lors du décès de leur père commun les meubles et effets suivants :

Premièrement, une tenture de tapisserie bergame en sept pièces.

Plus un miroir de toilette dont le haut est cindré.

Plus un lit complet et paillasse, coite, matelas, coissin, couverture de laine avec sa courtepointe blanche et piquée, le bois de lit avec son chassis et tringle tournante, le tout de bois de haître, les rideaux de toille blanche, avec des petites franges, le surciel et chevet de vieux taffetas rouge, fort rapiesté, les pentes au-dedans, de même que le surciel et celles du dehors de dantelle avec une bordure de toile, les soubassemens pareillement de dantelle, avec des toiles rouges pour les soutenir.

Plus huit chèses garnies de paille,

Plus deux fauteuils tournés, garnis de toille de Bot rembourrés partie layne et partie crin.

Plus un carreau de peau, remply de plume.

Plus une table de toilette de bois de sapin, avec son pied pliant.

Plus un vieux lit à l'antique à quatre quenouilles, bois de noyer, avec son surciel de vieille toille peinte.

Plus un vieux coffre couvert de peau de mouton, garni de quatre cloux de fonte.

Plus deux armoires de montaigne, dans lesquels, il y avoit quatre vingts douse livres fil, sçavoir trente en plotons, soixante-deux en échevaux.

Plus fil de chanvre, un paquet en échevaux, pesant treise livres.

Plus vingt-un sac de toille neuve, un petit orellier et de petits cossins, cinq gros draps de valer de Bot, une coite de gros coutif, sans plume.

Plus trois fers à repasser et deux chandelliers étain fin.

Plus trois plats étein fin, et six assiettes.

Plus trois plats étein commun.

Plus deux salières étein commun.

Plus une garniture de lit, composé de quatre rideaux de drapés vert, bordé d'un petit galon de soye de même couleur, les soubassemens, les pentes d'en haut, du dehors et du dedans, le chevet et point de curciel, le tout de même étoffe, à l'exeption du chevet qui est de cadis.

Plus une couverture de laine blanche, avec des rayes noires aux deux bouts et un gros drap de valet, uzé.

Plus, dans l'autre ormoire, trois douzeines moins une, serviette neuve, ouvrées en grosses.

Plus six nappes de cuisine de trélis<sup>11</sup> et huit tabliés de cuisine de même.

Plus trente servietes fines, uzées ou neuves, de différents ouvrages.

Plus trente-trois servietes neuves, rousses, à ouvrage, avec deux nappes neuves et deux fines.

Plus huit daps<sup>12</sup> de chanvre, neuf, et deux fins, uzés, avec une nappe de cuisine, toille unie.

Plus trois mesures étain, sçavoir un demy pega, un quart, et un uchau.

Plus trois couverts, étein fin.

<sup>11 (</sup>sic) pour « treillis ».

<sup>12 (</sup>sic) pour « draps ».

Plus une bouette avec six couteaux à manche de fayance et virolle d'argent, avec un couteau de cuisine et un tranche-lard.

Plus un petit cruchet de fayance.

Plus une ceringue avec son étuit, le tout garny.

Plus un chandelier de laiton, avec un bougeoir de même mouchettes et porte-mouchettes.

Plus une petite balance avec un marc.

Plus un lit à pliant, garny de sa paillase et coite avec deux matelas.

Plus une petite romaine.

Plus une caisse où il y a deux saladiers de fayance et douse assiettes, de même, un sucrier et deux palettes avec deux saladiers, le tout de fayance.

Plus pour envelopper les tapisseries, un gros drap de Valet.

Plus quatorze comportes, bois de puplier, quasy neuves, avec un lissivier pour faire la lessive, fort vieux.

Plus un coussin de carrosse du siège de cuir de vache.

Plus un lit à pliant garny de sangle.

Plus un vieux harnois de cheze en fort mauvais [état].

Plus un vieux lit de bois d'haître, avec sa paillasse, son matelas, et un coussin, le chassis du surciel garny de toile peinte, fort uzée, les pentes, le chevet et les quatre rideaux de même, et trois tringles pour les rideaux, de même, et trois tringles pour les rideaux.

Plus six cheses garnies de paille, demy uzées, Plus une casserolle de fer.

Plus une de cuivre avec une tourtière avec son couvert, une poile, une passoire à queue, trois broches, une grande et une petite, deux poilons, un grand et un petit, et une bassinoire.

Plus une paillasse avec deux petits matelas blancs et vieux.

Plus une mait<sup>13</sup> à faire le pain, de bois de peuplier.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> (sic) pour « mée ».

Plus une vieille table avec un banc et une vieille ormoire, une peire de chenets de fer avec une paille et pincettes.

Plus huit barriques tercenaires avec un petit barricot, le tout demy uzé.

Plus une paire chenets, garnis de fonte.

Plus un maillot et quatre vieilles roues de berline, sçavoir deux grandes et deux petites, le tout fort uzé.

De plus, ledit noble de Mondran a déclaré qu'il s'est trouvé dans ledit domaine d'Abbat une paire de bœufs âgés de sept ans.

Plus une autre paire de bœufs, âgés de cinq ans.

Plus deux paires de braux<sup>14</sup>, l'un âgé de deux ans et demy et l'autre d'un an et demy.

Plus une vache pleine, âgée de neuf années.

Plus une vache de six ans, pleine,

Plus trois vaches, deux avec suite, âgées de quatre et cinq ans, et l'autre de deux ans et demy, pleine.

Plus deux poulines, l'une âgée de deux ans et demy, l'autre d'un an et demy.

Plus quatre petites truyes.

Plus quarante brebis.

Plus trois béliers.

Et attandu qu'il n'a pas été encore procédé à la vériffication du bétail et des fruits trouvés en nature audit château de la Pomarède, la continuation du présent inventaire a été renvoyée au premier jour, en foy de quoy, lesdites parties ont signé en cet endroit, le susdit jour sixième de may mil sept cent trente-deux, avant midy.

(Signé:) Saint-Marc de Mondran, Mondran, Mondran.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Manière de nommer des taureaux (Jean Doujat, Dictionnaire..., p. 44).

# 1734, 27 février - 1er mars

# Accord de cession passé entre Louis II de Mondran et son frère cadet, Jean-Joseph Aymard-Gaspard de Mondran

Archives départementales de Haute-Garonne, 3E 6466, f° 20-24.

L'an mil sept cens trente-quatre et le vingt-septième jour du mois de février, à Toulouse, après midy, par devant nous, notaire audit Toulouse, furent présens noble Louis de Mondran et noble Jean-Marc François-Joseph Gaspard de Mondran, frères, lesquels ont dit que par le contrat de mariage de feu noble Louis de Mondran et de dame Catherine Lucas de Saint-Marc, leur père et mère, en datte du neufieme may mil six cens quatre-vingts dix-huit, retenu par maître Paliet, notaire de la ville de Périgueux, ledit sieur leur père auroit fait donnation du tiers de tous ses biens présens et avenir en faveur de tel de ses enfans que bon luy semblera de nommer, et au cas il vint à décéder sans nommer, il laisse le pouvoir à son épouse de nommer audit tiers, et au cas ny l'un ny l'autre ne fut nommé, l'aîné sera nommé de droit ; et le sieur Louis de Mondran, fils ayné, ayant contracté mariage avec fue dame Claire de Sérignol, ledit sieur son père auroit fait donnation de la moitié du domaine de la Pomarède et ladite dame sa mère luy auroit fait donnation par le même contrat de mariage de la moitié de tous ses biens présens et avenir en l'état qu'elle se trouveroit les avoir lors de son décèz ; lors duquel contrat de mariage ledit sieur de Mondran père et ledit sieur de Mondran fils reconnurent avoir receu la somme de cinq mille livres de la dot constituée à ladite dame de Sérignol, laquelle dite somme de cinq mille livres, reconnue par le père et le fils, fut retirée par ledit sieur son père, et dans les suittes, ledit sieur de Mondran père seroit décédé ab instestat, et son hérédité dévolue de plein droit auxdits sieurs Louis de Mondran et Jean-Marc François-Joseph Gaspard de Mondran, frères, consistant en effets mobiliers, compris dans un rolle, fait double et signé par lesdites parties, plus en un domaine apellé la Pomarède, situé dans la parroisse et juridiction de Seisses, sur lequel il avoit été étably le titre clérical de la somme de deux mille livres de Paul de Mondran, prêtre, frère audit feu sieur Louis de Mondran, avec clause que le capital dudit titre clérical cèderoit au profit dudit feu sieur Louis de Mondran ou de ses enfans ; plus en un autre domaine, composé de trois metteries, apellées Abbat, Seros et Lucas, sçis en la juridiction et gardiage de Lectoure, avec toutes leurs apartenances, bestiaux et cabaux, plus en la succession de demoiselle Izabau Despie, veuve audit Louis de Carrière<sup>15</sup> Perrequines, acquise à François de Mondran, père audit feu sieur Louis de Mondran suivant le testament de ladite demoiselle Despie du trente septembre mil six-cent quatre-vingts un, retenu par maître Bergues, notaire de Toulouse, consistant ladite succession au droit de recouvrer le domaine apellé Bouéry et ses dépendances, trois maisons dans la rue Tripières, une maison dans la rue Peyrolières, un demy huchau au moulin du Bazagle, un jardin et maison hors la porte de Muret engagé pour vingt-deux mille livres ou environ, pour raison de quoy il y a eu une instance comancée le douze mars mil sept-cent vingt, portée au sénéchal et au parlement et ensuite renvoyée au sénéchal entre ledit feu sieur de Mondran père et François de Carrière Double, lequeldit sieur de Carrière Double prétend les fruits par luy perceus être insufisans pour le payement des intérêts des capitaux à luy deus, et qu'au moyen desdits intérêts et améliorations par luy faites, il absorbe lasusdite entière succession, plus les sommes qui peuvent être dues par les bordiers, ensembles, toutes les autres debtes actives sy point y en a. Surquoy lesdits sieurs de Mondran frères, après avoir examiné et fait examiner à leurs conseils tous leurs susdits droits et les effets dépendans de ladite succession, ils auroient prié ladite dame Catherine de Lucas de Saint-Marc, leur mère, uzufruitière générale de tous les biens, par sondit contrat de mariage avec ledit feu sieur Louis de Mondran, son mary, et créancière tant pour ses cas dottaux que pour autres sommes par luy reconnues, revenant le tout à la somme de vingt-un mille sixcens vingt-cing livres; de vouloir intervenir dans le présent accord pour leur procurer la paix, et metre un ordre aux affaires de la famille ; ce que ladite dame ayant agréé, icelle icy présente a volontairement réduit le droit de l'uzufruit qu'elle a de tous les biens à l'uzufruit de la seule metterie d'Abbat avec toutes ses apartenances et bestiaux, le tout quitte des debtes qui pourroient avoir été contractées par ledit feu sieur son mary, ou par le sieur Lucas Delbes ; et en outre, ladite dame tient quitte l'héréditté dudit feu sieur son mary et lesdits sieurs de Mondran, ses enfans, de la somme de dix-huit mille six-cens vingt-cinq livres faisant partie de la susdite somme à elle due, sçavoir au profit dudit noble Louis de Mondran, son fils ayné, la somme de quinze mille vingt livres, seize sols, huit deniers, et les surplus pour parfaire l'entière somme de dix-huit mille sixcens vingt-cinq livres en faveur dudit noble Jean-Marc François-Joseph Gaspard de Mondran son fils cadet; permetant auxdits sieurs ses enfans de vendre et alienner lesdits biens et en dispozer comme de chose à eux propre, ne se réservant ladite dame de Lucas de Saint-Marc que la somme de trois mille livres restante pour parfaire l'entière somme de vingt-un mille six cens vingt-cinq livres pour en dispozer à ses plaisirs et volontéz, ensemble, la moitié des meubles compris au rolle

<sup>15 (</sup>biffé :) Double.

fait double qui étoient dans la maison d'habitation, à Toulouse, à la mort dudit feu sieur de Mondran son mary, et signé par les parties, avec l'entière vaiselle d'argent trouvée au décèz dudit feu sieur son mary, pour, du tout, s'en servir à ses besoins le cas y échéant ; et en outre, ladite dame de Lucas de Saint-Marc et lesdits sieurs de Mondran, ses enfans, ont déclaré que ledit feu sieur Louis de Mondran, n'ayant peu tester, leur a déclaré qu'ayant donné dans son contrat de mariage le tiers de ses biens présens et avenir à tel de ses enfans que bon luy sembleroit de nommer, et faute par luy de nommer à celluy que ladite dame son épouze nommeroit, il nommoit noble Louis de Mondran, son fils ayné, pour recueillir ledit tiers des biens, et ladite dame en tant que de besoin nomme ledit Louis de Mondran, son fils ayné, pour recueillir ledit tiers des biens, à laquelle nomination ledit sieur Jean-Marc François-Joseph Gaspard de Mondran cadet a déclaré consentir sçachant que s'étoit la volonté de son père, quoy quelle ne fut pas par écrit. Déclare pareillement ladite dame de Lucas de Saint-Marc et lesdits sieurs de Mondran frères que ledit feu sieur de Mondran leur dit qu'il fondoit deux obits de deux cens livres de capital chacun, pour faire dire annuellement vingt messes, sçavoir dix messes dans la chapelle de son domaine de la Pomarède, et autres dix messes dans celle de son domaine d'Abbat, sy elle est jamais bâtie, et en attandant, dans telle église qu'il plairra à ses héritiers, avec pouvoir à sesdits héritiers d'achetter un fonds de pareille valeur, lequel servira de dotation pour lesdits obits, sans être sujet lesdits héritiers à aucune garantie ; et lesdits sieurs de Mondran frères, prévoyant les embarras et les discutions qui pourroient survenir dans le partage des susdits biens paternels, il a été convenu que pour tout ce qui peut competter ledit sieur Jean-Marc François-Joseph Gaspard de Mondran cadet, officier au régiment de Toulouse infanterie, ledit sieur de Mondran cède audit sieur Louis de Mondran ayné, son frère, tous ses droits paternels, ensemble, la susdite somme de trois mille six-cens quatre livres, trois sols, quatre deniers, pour droit de légitime maternelle; comm'aussy ce qu'il pourroit prétendre du chef de Paul de Mondran son oncle, à raison de ladite somme capitalle de deux mille livres de sondit titre clérical qui doit céder au profit dudit noble Louis de Mondran son frère le cas y échéant et en payement de tous les susdits droits, ledit sieur Louis de Mondran baille audit sieur son frère l'entière metterie d'Abbat, ses appartenances et dépendances, le tout consistant en quatre paires de labourage, bestiaux, meubles et effets qui se sont trouvés à la mort dudit feu sieur Louis de Mondran, leur père, selon le rolle fait double et signé des parties, plus la somme de trois mille cinq cens livres que ledit sieur Louis de Mondran a présentement comptée et délivrée audit sieur son frère, en écus blancs et monoye, jusqu'au montant de ladite somme par ledit sieur de Mondran cadet comptée, retirée et emboursée, au veu de nousdits notaire et

témoins, s'en contente, en quitte ledit sieur son frère et déclare qu'il veut employer incessament cette somme au payement d'une lieutenance qu'il a achetté dans ledit régiment de Toulouse infanterie, et à faire son équipage pour entrer en campagne, à l'hipotèque et privilège duquel employ, il a mis et subrogé, met et subroge ledit sieur son frère ; et ledit sieur Louis de Mondran a déclaré que dans ladite somme de trois mille cinq cens livres est entrée celle de trois mille deux cens livres qu'il a empruntée; sçavoir mille de Demoiselle Louise de Boé, que ladite demoiselle de Boé avoit reçue du sieur Berdoulat, un marchand de bois au port Garaud de cette ville, à compte du prix d'une metterie située au lieu de Vielle-Toulouse, dont ladite demoiselle de Boé luy a fait vente 16, et deux mille deux cens livres de Messire Miegeville, conseiller au sénéchal et siège présidial de cette ville, par contrat du jour d'hyer, retenu par maître Vincent, notaire dudit Toulouse<sup>17</sup>, à l'hipotèque et privilège duquel employ ledit sieur Louis de Mondran a mis et subrogé ladite demoiselle de Boé et ledit sieur Miegeville, plus ledit sieur Louis de Mondran payera annuellement audit sieur son frère, aussy à compter de ce jour, la somme de cent livres, jusques au décèz de ladite dame sa mère, qu'il entrera en jouissance de la dite metterie d'Abbat, plus la somme de cinquante livres, payable annuellement, à comancer du jour auquel ledit sieur Louis de Mondran entrera en jouissance de la metterie ditte Descros, dont l'uzufruit a été donné par Louis de Lucas, sieur Delbes à Demoiselle Peirette sa gouvernante, laquelle dite somme de cinquante livres cessera d'être payée au jour du décèz de ladite dame de Lucas de Saint-Marc, leur mère, que ledit sieur de Mondran cadet entrera en l'entière jouissance de ladite metterie d'Abbat, laquelle susdite metterie et somme de trois mille cinq cens livres luy a été baillée franc et quitte de toutes debtes qui pourroient avoir été contractées par le feu sieur Louis de Mondran, leur père, et par le feu sieur Louis de Lucas, sieur Delbes, leur grand-oncle, sans qu'à raison de ce il soit tenu a aucune autre sorte de garantie, étant néanmoins convenu que les bestiaux de ladite metterie Descros ne pourront plus aller de paître ny paccager, comm'ils faisoient cy-devant dans la garène, bois, préds et autres paturages et terres dépendans de ladite metterie d'Abbat, et à

\_

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> La vente de cette métairie, nommée la Bordebasse, et située à Vieille-Toulouse, fut effective le 11 juin 1734, par un acte de vente passé devant le notaire Toulousain Forest. Marie-Louise Boé y précisait avoir déjà reçu une partie des 10000 livres du montant total, savoir 1775 livres, prêtées pour partie à Louis de Mondran (1000 livres, donc) et pour autre partie à Jean-Baptiste Boé, son frère, afin que celui-ci puisse acquérir une sous-lieutenance dans le régiment de Couronne-infanterie ainsi que son équipage (500 livres). Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 4033, f°125v° - 128v°, 1734, 11 juin.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> Mondran se fit prêter par Miegeville deux mille deux cent livres par acte passé devant maître Vincent, notaire de Toulouse, le 26 février 1734 (Le registre de l'étude de Vincent pour l'année 1734 est en trop mauvais état, et n'est pas consultable aux Archives départementales de Haute-Garonne –au 24 février 2014). Pour autant, l'acte a bien été enregistré (Arch. dép. de Haute-Garonne, 2 C 2624, 1734, 26 février). L'enregistrement confirme les qualités des parties et les sommes en jeu.

l'égard de la substitution aposée au légat de la métterie du Cassé-Fourcat fait par le testament de demoiselle Izabeau Despie, veuve de Messire Louis de Comère, advocat au parlement, faite en faveur de dame François de Martinies, femme de noble de Carrière Double, en l'état qu'il se trouvera le jour de son décèz, à la charge de rendre lesusdit bien après son décèz à tels de ses enfans mâles que bon luy semblera nommer, et à défaut de nomination ou bien ayant nommé celluy qui aura été nommé par ladite demoiselle de Martinies venant à décéder sans enfans mâles, vouloit que ledit bien fût et revint à son héritier institué par sondit testament ou enfans d'ycelluy ou à ses petis-enfans. A été convenu entre lesdits sieurs de Mondran frères que le produit dudit légat sera partagé également le cas échéant, après le décèz de Monsieur de Carrière Double, et lesdits sieurs de Mondran frères voulant satisfaire aux fondations faites par ledit sieur de Mondran leur père, il a été convenu entre eux que ledit sieur Louis de Mondran se charge de l'une desdites fondations, sçavoir de dix messes, et ledit sieur de Mondran cadet se charge de l'autre pareillement de dix messes, ayant déclaré lesdits sieurs de Mondran frères et ladite dame leur mère que les biens cy-dessus mentionnés et cédés en payement audit sieur de Mondran cadet sont de la valeur de dix mille livres, et pour observer ce dessus lesdites parties chacune comme les concerne, obligent leurs biens présens et avenir aux rigueurs de justice. Fait et récitté audit Toulouse le premier jour du mois de mars, audit an mil sept cens trente-quatre, après midy, en présence de Messire Louis de Mondran, prêtre, docteur en téologie, directeur du séminère de Craimang<sup>18</sup>, oncle germain desdits sieurs de Mondran et sieur Philippe Cahuzes, praticien de cette ville, soussigné avec parties et nousdit notaire.

(Signé:) Saint-Marc de Mondran, approuvant les ranvois, Mondran, Mondran, Abbat de Mondran, Cahuzes, Pratviel, notaire royal.

\_

<sup>18 (</sup>sic) pour Caraman.

-11-

# Vers 1739

Plan général pour l'embelissement de la ville de Toulouse, mis en dialogue entre un parisien et un toulousain, slnd [Toulouse], *in-8* <sup>19</sup>

Bibliothèque municipale de Toulouse, Res C XVIII 93 (2)<sup>20</sup>.

# [p. 1]

Plan général pour l'embelissement de la ville de Toulouse, mis en dialogue entre un parisien et un toulousain.

#### Le Parisien

Nous voici dans un des jardins de monde le plus délicieux, et où les différentes beautez qui s'offrent à la vue, charment les yeux par la diversité des objets.

# Le Toulousain

Je conviens avec vous que le jardin de Luxembourg où nous sommes, est parfaitement beau ; mais ne seriez-vous pas d'avis de nous [p. 2] reposer un moment sous ce cabinet de verdure, dont le feuillage nous mettra à l'abri des ardeurs du soleil qui commence à se montrer ?

# Le Parisien

Je le veux bien : mais il me semble que nous avons épuisé la matière sur les embélissemens de Paris.

#### Le Toulousain

N'est-il pas juste que nous ne bornions pas nos soins à cette capitale, et que nous disions quelque chose des autres villes considérables du royaume. Nous pouvons commencer par Toulouse, qui vient immédiatement après Paris ?

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> L'ouvrage est conservé sous une reliure ancienne en parchemin. Sur la page de garde, à gauche, on peut lire : « 253/F »

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> L'ouvrage conservé sous la cote Res C XVIII (1) de la Bibliothèque municipale de Toulouse est un Mémoire contenant le détail et le prix des ouvrages faits à l'observatoire de Toulouse, les raisons qu'il y a de finir cet édifice et devis estimatif de ce qui reste à faire attribué à Philippe Garipuy, le beau-frère de Mondran.

# Le Parisien

Il est vrai que Lyon ni Bordeaux ne peuvent pas lui contester le second rang; cette ville, selon plusieurs bons auteurs, est autant ou plus ancienne que Rome; elle étoit alliée à cette maîtresse du monde, et son magnifique et respectable capitole nous retrace de vives images de la grandeur des anciens romains. J'ai été dans cette ville, il y a quelques années, j'y fis même quelque séjour, et je me souviens fort bien que le Pont Neuf et l'Hôtel de Ville sont deux chefs d'œuvre de l'art, et qu'on y voit deux moulins très beaux et très curieux.

# Le Toulousain

Je suis bien aise que vous y ayez été, et que vous en ayez conçu une grande idée.

# Le parisien

Je vous avoue que je m'y plaisois beaucoup, et sans des affaires pressantes qui me rappellerent ici, j'y aurois fait un plus long séjour.

# Le Toulousain

Je suis charmé que nous soyons du même goût là-dessus.

# Le Parisien

N'avez-vous pas un pont qui est aussi beau que celui de Paris ? [p. 3]

#### Le Toulousain

Le Pont-neuf de Toulouse est un des plus beaux morceaux d'architecture qui soit en France ; il est tout d'une suite & sans interruption, ce que n'a pas celui de Paris, dont le milieu aboutit à une pointe de l'Isle Dauphine ; la porte qui termine le pont de Toulouse du côté du Fauxbourg, est flanquée de deux gros pavillons de pierre d'une architecture fort singulière. À l'issue de ce pont sur la gauche, on trouve le cours qui est une belle Promenade.

# Le Parisien

Vous oubliez de parler de l'Hôtel de Ville qui me paroît d'une beauté achevée.

#### Le toulousain

C'est un des plus vastes et des plus réguliers édifices que l'on puisse voir. Les deux consistoires, l'escalier de pierre, la salle des illustres, celle des peintures, tout en est beau et magnifique.

# Le parisien

Je conviens avec vous de tout ce que vous venez de dire ; mais si on ne peut rien ajouter à la beauté de l'intérieur, il y auroit au dehors un grand embelissement à faire, qui orneroit en même tems cet édifice, et la ville-même.

# Le Toulousain

Vous voulez sans doute parler d'une place ; on vient d'en faire une, et si l'on achève le grand plan, elle sera magnifique.

# Le Parisien

J'entre parfaitement dans vos raisons, et je comprends fort bien que si l'on embelissoit aujourd'hui la place telle qu'elle est, et qu'on rendit uniformes les façades des maisons, l'entrée de l'Hôtel de Ville seroit toujours dans l'angle de la place, et ce seroit même un obstacle invincible à l'exécution du grand plan, parce qu'on ne voudroit pas perdre la dépense qu'on auroit faite ; au lieu que, les choses [p. 4] demeurant en l'état, on verra que c'est une pierre d'attente pour le grand plan.

### Le Toulousain

Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que ceux qui veulent éloigner l'idée du grand plan, et le faire rejetter comme très-coûteux, ne veulent point entendre que l'isle ou moulon qu'il faudroit acheter, ne coûteroit tout au plus que 45000 livres, les matériaux à les vendre à des entrepreneurs, en vaudroient 20 000 et si la ville s'en servoit pour bâtir l'autre aile de l'Hôtel de Ville, ces matériaux qui sont très bons épargneroient tout au moins à la Ville 30 000 livres ; ainsi, il est clair que cette isle ou moulon, reviendroit à la ville au premier cas à 25 000 livres et au second à 15 000 livres.

# Le Parisien

À vous entendre, la Ville pourroit très aisément exécuter le grand plan. Il faut que je vous avoue sans complaisance qu'il n'y a pas moyen de tenir contre de raisons aussi fortes et aussi sensibles que celles que vous venez de dire.

### Le Toulousain

Ceux qui sont opposez au grand plan disent que ce seroit une manche, et que cette figure oblongue n'auroit aucune grâce, mais ils se trompent; car, pour rectifier cette longueur, qu'ils prétendent excessibe, on en augmenteroit la largeur en prenant toute la profondeur de l'église de Saint-Quintin, et tirant de là une ligne droite qui aboutiroit d'un côté à la rue des balances, et de l'autre à celle des Cordeliers. J'avoue que nonobstant cet élargissement, la place ne seroit pas parfaitement quarrée, mais ce seroit un quarré long, qui auroit beaucoup de grâce, et fairoit un très bel effet.

#### Le Parisien

Il me paroît qu'il y auroit bien d'autres embelissemens à faire dans la ville qui ne coûteroient pas beaucoup, et qui néanmoins seroient d'un grand ornement, et pour commencer d'abord par les deux plus belles places, qui sont Saint-Étienne et Saint-George, j'ai été très souvent surpris qu'on ne leur donnât pas plus de régularité.

# [p. 5]

# Le Toulousain

Vous avez raison ; pour quarrer la place de Saint-Étienne, il faudroit couper les maisons qui sont depuis celle de Monsieur de Cambon jusqu'à la Rue Boulbonne, & donner à cette place de ce côté, la même largeur qu'elle a vis-à-vis l'archevêché, ce qui porteroit la place bien près de la maison de Monsieur de Paraza.

# Le Parisien

Vous ne me dites rien de la place Saint-George?

# Le Toulousain

Pour ce qui est de celle-là, comme elle est fort vaste, sa figure, quoique un peu irrégulière, est assez supportable ; et tout ce qu'on pourroit faire à peu de fraix, tandis que les maisons du bout de la rue Vinaigre sont détruites, seroit de prendre l'alignement de la maison de Monsieur

Dejean, jusqu'à celle qui se trouveroit à niveau de la rue des Bœufs, et d'emporter toutes les miasons qui avanceroient de ce côté-là, comme aussi il faudroit détruire l'avancement que forme la sacristie des Augustins Déchaussez, ce qui aggrandiroit et quarreroit en même-tems cette place.

# Le Parisien

La place que vous appellez du Salin nest pas régulière, ne pourroit-on pas l'en rendre ?

#### Le Toulousain

Voici, selon moi, ce qu'on pourroit faire ; dans la petite place du Salin, il y a une isle très mal bâtie, composée seulement de quelques mauvaises maisons de bois ; en les démolissant, on aggrandiroit cette place, et on décoreroit en même tems l'entrée du palais et celle de l'Hôtel des Monoies.

#### Le Parisien

Ne pourroit-on pas joindre les deux places du Salin ? [p. 6]

# Le Toulousain

On pourroit n'en faire qu'une en coupant les maisons qui sont entre deux d'un côté jusqu'à la Monnoye, et de là, jusqu'à l'arceau par où l'on entre dans la petite place du côté de l'Inquisition, ce qui seroit magnifique; car de Saint-Antoine avant, on verroit le portail du Palais qui termineroit agréablement la vue.

#### Le Parisien

Il m'est revenu qu'on avoit proposé de faire un changement considérable à la porte du château

# Le Toulousain

On a dessein d'emporter le ravelin qui est entre les deux portes et d'en faire une qui soit belle où est à-présent la seconde entrant dans la ville, ce qui donneroit un point de vue depuis l'Inquisition jusqu'à l'extrémité du fauxbourg.

### Le Parisien

Il faut convenir que cette idée est superbe, mais venant de parler des places qui sont déjà faires, n'en pourroit-on pas faire de nouvelles, car les places embellissent beaucoup une grande ville ?

#### Le Toulousain

Mon dessein étoit de vous en proposer trois toutes nouvelles, et je serois bien aise que vous m'en disiez votre avis sans complaisance. Je vais commencer par celle qui seroit la plus grande, & présque dans le même quartier dont nous venons de parler; mais comme il en coûte d'acquérir les maisons pour les démolir, je vous avoue que je craignois que vous traitassiez mes projets de chimériques.

### Le Parisien

Je ne m'épouvante point lorsque je vois qu'il est impossible d'éxécuter les desseins qu'on propose, parce que si la ville n'est pas en état dans un tems d'en faire la dépense, elle le fera peut-être dans un autre. Il est même bon de préparer les ouvrages de loin; [p. 7] car par-là, on prévoit les inconvéniens et on perfectionne les projets qui demandent toujours beaucoup de réflexion.

# Le Toulousain

Puisque vous êtes dans ce goût et que mes idées ne vous déplaisent point, je vous dirai qu'il faudroit abbattre l'isle qui est vis-à-vis l'église des Carmes, entre la rue des Poulinaires et celle des Capélas, ce seroit une place très vaste et quarrée sur la Grand Rue, et qui auroit en face l'église des Carmes, dont le portail est superbe.

#### Le Parisien

Ce dessein me paroît beau et judicieux, d'autant même que dans toute la Grand'rue, qui est si longue, on n'y voit pas une seule place.

# Le Toulousain

Cela est vrai, car on ne peut pas proprement donner ce nom à celle de la Pierre, qui est couvert, et sert beaucoup plus à procurer la facilité du commerce, qu'à donner de l'agrément et de la beauté.

# Le Parisien

Puisque vous parlez de la place de la Pierre, ne trouveriez-vous pas le moyen de la rendre plus grande et plus airée, je sçai qu'on l'a embelie sur la Grand'rue par des arceaux et des portiques, mais elle me paroit trop étroite et trop sombre pour le commerce des grains, et pour la grande assemblée du peuple qui s'y rend de toutes parts.

# Le Toulousain

Pour que cette place fut belle et commode, il faudroit qu'elle fut étendue jusqu'à la rue des Tourneurs, pour cela il seroit nécessaire de démolir les maisons qui sont attenant l'église de Saint-Geraut, et qu'on bâtit cette place à double rang de piliers et d'arceaux avec un couvert à deux pentes ; le milieu seroit découvert, ce qui donneroit un grand jour aux portiques qui règneroient tout autour, et les charrêtes auroient la liberté d'entrer des deux côtez dans la place découverte.

# [p. 8]

# Le Parisien

L'église de la Maison-Professe n'est-elle pas dans une rue fort serrée ?

# Le Toulousain

Pour remédier à cet inconvénient, on pourroit faire une place quarrée devant cette église, il ne faudroit démolier que six ou sept maisons qui sont entre l'hôtel de monsieur le président de Nupces, et celui de Monsieur d'Assezat, ce qui formeroit un quarré assez étendu; cela conviendroit à une église aussi belle et aussi fréquentée, et dont en ce cas, on orneroit le frontispice.

#### Le Parisien

Je trouve que les places ornent fort une ville, et lui procurent un air plus sain et plus pur, ne trouveroit-on pas occasion d'en faire quelqu'autre ?

# Le Toulousain

On pourroit en faire une dans le même quartier ; car allant de la Maison-Professe à la Trinité, il y a un tournant très difficile, et les deux rues qui aboutissent de la Grand rue à la Trinité sont fort étroites ; pour remédier à cet inconvénient, il faudroit abbatre cette petite isle composée de

cinq ou six maisons ; ce seroit une place triangulaire qui rendroit ce quartier plus airé, et formeroit une espèce de symétrie avec la place de Rouaix<sup>21</sup>.

#### Le Parisien

Ne pourriez-vous point faire quelqu'autre place dans le même quartier ?

# Le Toulousain

Il seroit à propos de former une place quarrée dans la Grand rue aux Qautre-coins des Changes, et pour cela, il faudroit abbattre cinq ou six maisons qui aboutissent à ce carfour.

### Le Parisien

Le dessein de toutes ces places est de très bon goût, il n'y a que [p. 9] les propriétaires des maisons qu'il faudroit abattre qui ne seroient pas de votre avis.

#### Le Toulousain

Comme l'intérêt public doit l'emporter sur le [intérêt] du particulier, je m'attache fort au premier, sans m'embarrasser si les propriétaires des maisons se trouveront blessez par mes idées, je voudrois aussi emporter la petite isle qui est au Puits-clos, derrière la maison de Monsieur de La Réole, et vis-à-vis celle de Monsieur Dargueil; cette isle cause de la confusion et de l'embarras par le nombre des petites rues qui l'entourent, et tout ce quartier se trouveroit par-là plus dégagé.

# Le Parisien

Ce que vous dites-là est bien pensé; mais après que nous avons parlé de l'embélissement des places et de celles qu'il faudroit faire, il convient, ce me semble, que nous parlions de l'agrandissement et de l'alignement des rues; et pour commencer par le bout du pont, ne pourroit-on point en embellir l'avenue ?

# Le Toulousain

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> Les capitouls remédièrent en 1744 à cet inconvénient, non pas en abattant cinq ou six maisons, mais en en faisant démolir une (Arch. mun. de Toulouse, BB 51, f°. 95 - 96 v°).

Il faudroit pour cela continuer la rue du bout du Pont dans toute sa largeur et sur le même dessein, en haussant les maisons d'un étage, jusqu'à la place de Saint-Étienne, après quoi, du milieu du pont, on verroit le portail de cette Église.

# Le Parisien

Ce dessein seroit d'une dépense considérable

#### Le Toulousain

J'en demeure d'accord, il seroit aussi d'une grande beauté ; on pourroit l'exécuter à reprises et se contenter d'abord d'ouvrir la rue jusqu'à la Maison-Professe, de-là jusqu'à la Grand'rue, ensuite jusqu'à Rouaix, après jusqu'à la Croix-Baraignon, et enfin jusqu'à Saint-Étienne ; ainsi, cet ouvrage étant fait à [c]inq reprises ; ne paroîtroit pas si coûteux.

#### Le Parisien

N'y auroit-il pas aussi quelque changement à faire dans le fauxbourg [p. 10] Saint-Cyprien, pour rendre ce côté l'entrée du pont plus magnifique ?

### Le Toulousain

Du côté du fauxbourg, on continueroit la rue qui va du Pont-Neuf à la porte de Saint-Cyprien de la même largeur en droite ligne. Il n'en coûteroit pas beaucoup, parce qu'il ne faudroit presque ouvrir cette rue que dans les jardins. Ainsi, du milieu du pont, on verroit d'un côté la porte du fauxbourg, et de l'autre, celle de l'église de Saint-Étienne, il seroit inutile de faire les deux places de la Maison Professe et de la Trinité, dont vous venez de parler.

# Le Toulousain

J'en conviens ; mais comme cette dernière entreprise seroit hardie, et d'une grande dépense, et que par conséquent elle est éloignée et difficile, j'ai voulu vous parler de ces deux places qu'on pourroit faire à peu de fraix, et qui feroient un assez bel effet, supposé qu'on ne put faire mieux.

# Le Parisien

Je comprends que cette rue, poussée de la même largeur et de la même symétrie du Pont-Neuf à Saint-Étienne, seroit d'une beauté achevée.

# Le Toulousain

Il faudroit aussi aligner autant qu'il seroit possible la Grand'rue, depuis Saint-Sernin jusqu'au Salin, sur la largeur qu'elle a près du collège de Périgord. Tout le monde comprend la beauté de ce dessein et les commoditez qui en renviendroient pour le passage des charrois et des équipages.

### Le Parisien

On ne peut disconvenir que ce projet ne fut très beau dans l'exécution [p. 11]; car en alignant, comme vous dites, la Grand'rue, et lui donnant plus de largeur aux endroits où elle en manque, on embeliroit Toulouse d'un bout à l'autre.

# Le Toulousain

Vous ne sçauriez vous imaginer le plaisir que j'ai de vous que vous adoptiez mes projets ; je me flate que vous approuverez aussi ceux que je vais vous proposer ; car ils sont d'une moindre dépense.

# Le Parisien

Vous me ferez plaisir de me les communiquer.

# Le Toulousain

Reprenons le quartier des Carmes en venant vers la Porterie, et permettez-moi de vous dire qu'il faudroit couper en droite ligne deux maisons qui avancent vis-à-vis l'acqueduc de la Dalbade allant à la rue des Couteliers, et les mettre à niveau de la maison de Monsieur de Nicolas.

# Le Parisien

Ce que vous dites-là ne sçauroit être contredit.

# Le Toulousain

Les rue[s] de Jouts-Aigues et de la Maletache devroient être alignées, et avoir le double de leur largeur. Il faudroit pour cela couper les maisons qui sont sur la droite de la rue Jouts-Aigues, allant des Paradoux à la Maletâche, et élargir cette dernière sur la gauche, en allant de la

Grand'rue à Rouais. Par ce moyen, ces deux rues se trouveroient alignées, et le double plus larges qu'elles ne sont à présent.

#### Le Parisien

Il me semble que la place de la Perge-Pinte est trop petite.

#### Le Toulousain

On pourroit aisément l'agrandir, en rendant parllèles les rues d'Aussargues et Avelane. Pour cela, il faudroit couper les maisons qui [p. 12] avancent en pointe vers la Perge-Pinte et ainsi, ces deux rues se trouveroient vis-à-vis l'une de l'autre, ce qui faciliteroit le passage, et abrègeroit beaucoup de chemin.

# Le Parisien

Les rues du canard et Merlane, qui aboutissent toutes deux à la place Mage ne sont point alignées l'une avec l'autre, ce qui cause un détour aux équipages, et fait que ceux qui les conduisent ne se voyent qu'au moment qu'ils ont couru les uns sur les autres.

### Le Toulousain

Il faudroit abbattre la maison qui est entre ces deux rues faisant face à la place Mage, et les cinq rues formeroient une étoile très agréable, qui feroit le même effet qu'à la Perge-Peinte.

# Le Parisien

Vous ne me dites rien de la rue Boulbonne, ni de celle qui va de la place Saint-Étienne à la porte de la ville.

#### Le Toulousain

J'étois prêt à vous en parler. Je trouve qu'il conviendroit d'élargir la rue Boulbonne, depuis la maison de Monsieur Guy jusqu'à la place Saint-Étienne, et de lui donner la même largeur qu'elle a près de la rue d'Astorg. Il seroit aussir indispensable d'élargir la rue d'Arriguepels qui est trop étroite pour le passage continuel des charrois qui viennent par la porte Saint-Étienne, ce qui rend cette rue très boueuse et impraticable.

# Le Parisien

Il y a, ce me semble, dans le quartier de Peyrolières, une rue bien étroite par laquelle on traverse pour aller à la Grand'rue.

### Le Toulousain

Vous voulez sans doute parler de la rue des Gestes qui est en demi-cercle, et si étroite que les équipages n'y passent qu'avec peine, et n'en peuvent presque pas sortir du côté de la Grand'rue qui [p. 13] se trouve très serrée en cet endroit. Les rues qui sont à chaque bout son fort fréquentées, et les isles des côtez sont d'une grande étendue, ce qui établit la nécessité d'élargir cette rue qu'on aligneroit en même tems.

# Le Parisien

N'y a-t-il pas un mur de clôture à la place du collège des Jésuites qui avance trop dans cette place ?

### Le Toulousain

Vous avez raison, au bout de la rue des Jacobins, qui aboutit au collège des Jésuites, il y a sur la gauche des jardins dont les murs de clôture avancent dans la rue et font un coude. Il faudroit aligner ce mur depuis la muraille du collège de Mirepoix, jusqu'à la maison de Monsieur Perés, ce qui rendroit cette place plus étendue et plus riante, et donneroit la vue de la rue de Peyrolières en sortant de celle des Jacobins.

# Le Parisien

Cela seroit très nécessaire ; mais n'y a t'il pas près de là une rue désagréable ?

# Le Toulousain

Vous voulez parler sans doute de la rue de Mirepoix; il faudroit couper le tourannt qui est au bout de cette rue du côté de Peyrolières, et l'ouvrir en droite ligne plus haut, en face de celle de Sainte-Ursule, qui se trouveroit par ce moyen presqu'alignée avec celle de Mirepoix. La vue s'étendroit depuis la rue des Cordeliers, jusqu'à la place de la Bourse; et comme la rue de Sainte-Ursule n'aboutit pas directement à cette place, il faudroit couper les deux dernières maisons qui sont au bout de cette rue sur la droite, au-dessus de celle du sieur Lépine, afin qu'on entrât sans détour dans la place.

# Le Parisien

La rue de Sainte-Ursule, dont vous venez de parler, est d'une longueur surprenante, et très étroite, je la crois même affreuse, pendant la nuit, parce qu'un côté n'est pas habité, et que de l'autre [p. 14], il n'y a des boutiques que près de Peyrolières. Ne trouveriez-vous pas un moyen pour la rendre moins dangereuse et plus commode ?

#### Le Toulousain

Je trouverois à propos d'écorner l'angle que forme l'isle de Sainte Ursule du côté de Peyrolières, jusqu'aux maisons acquises par les religieuses, où l'on adosseroit une maison qui auroit peu de profondeur, et qui seroit face à la rue de Peyrolières.

## Le Parisien

Cela me paroit bien pensé ; car par-là, vous retrancheriez considérablement la longueur de cette rue, et les trajets si fréquentez de la Bourse aux Jacobins seroient par-là fort abrégez, parce que le bout de la rue Sainte-Ursule seroit presqu'à niveau de celle des Jacobins, au lieu qu'à présent, il faut, en quelque manière revenir sur ces pas.

## Le Toulousain

On peut même ajouter qu'il est à craindre que les religieuses n'acquièrent dans les suites, et le moins qu'on y pensera, la maison du sieur Robert, imprimeur, et ne rendent par-là cette rue un vrai coupe-gorge, et l'on seroit alors hors d'état d'exécuter ce que je viens de proposer.

### Le Parisien

Vos réflexions sont très judicieuses, il n'y auroit qu à' les mettre à profit ; mais ne seroit-il pas nécessaire aussi de toucher à la rue des Cordeliers ?

## Le Toulousain

Il faudroit en élargir l'entrée du côté du sieur Rougian, et l'aligner du même côté, après quoi on verroit de la Grand'rue la classe de théologie des Jacobins, ce qui seroit très gracieux.

# Le Parisien

Vous proposez-là des choses aisées, et qui pourtant seroient d'un grand ornement pour ce quartier. [p. 15]

#### Le Toulousain

Avant d'en sortir, voulez-vous que je vous propose deux idées que j'ai?

### Le Parisien

Je vous écouterai avec plaisir, vos projets me paroissent justes, et si faciles, qu'à vous entendre, il semble qu'on voit les choses faites.

## Le Toulousain

Il seroit à propos de donner à la rue qui va du puits d'Aiguillères au Rempart à peu près la même largeur qu'elle a vis-à-vis l'arcenal ; il ne faudroit pour cela que couper les maisons sur la gauche du puits d'Aiguillères au Petit-Versailles.

## Le Parisien

Voilà un projet que je trouve bien entendu ; mais vous m'en avez promis un autre que je souhaite de sçavoir.

#### Le Toulousain

J'allois vous en parler ; c'est la petite rue des Pénitens gris, qui conduit de l'église du Taur au collège de l'Esquille, elle est toujours impraticable, surtout en esté. Sur la droite, ce ne sont presque que des jardins ; il seroit très aisé, en les retranchant, de donner une belle largeur à cette rue dont le coup d'œil seroit, d'un côté le portail de l'église du Taur, et de l'autre, celui du collège, qu'on se hâteroit alors de perfectionner ; il convient d'ailleurs qu'un collège se montre sans qu'on soit obligé de le chercher. Et pour rendre encore ce quartier plus dégagé, il faudroit faire aboutir à cette rue celle des Cordeliers, en perçant à travers la maison de Madame de Roques, qui est entre les Pénitens gris et la classe de Médecine. On éviteroit par-là le détour fâcheux qu'on est obligé de faire quand on va des Cordeliers au Taur.

# Le Parisien

Il n'y a point de doute que cette rue élargie et alignée n'embélit beaucoup ce quartier ; aussi bien que la nouvelle rue dont vous [p. 16] parlez ; mais il me semble que la rue des Pénitens gris, qui conduit à la Porterie, à le même défaut que celle de Mirepoix, dont vous venez de parler, et qu'à son extrémité, près de la Grand-rue, il y a un tournant fort incommode.

## Le Toulousain

Vous avez raisons, il faudroit percer cette rue en droite ligne, dans la maison de Monsieur Mauret jusqu'à la rue des Cordeliers, en emportant les maisons qui se trouveroient sur la droite, et si l'on exécutoit le grand plan, cette rue aboutiroit immédiatement à la place Royale.

### Le Parisien

Il n'y a point de doute que cette rue, élargie et alignée, ne fit un très bel effet.

#### Le Toulousain

La rue de la Pomme est très étroite du côté de l'Écu, il faudroit l'élargir, et faire que son embouchure se terminât aussi immédiatement qu'il se pourroit à la place Royale; pour cela, il faudroit couper en ligne droite les maisons depuis l'église de Saint-Pantaléon, jusqu'à celle de Saint-Marial.

## Le Parisien

Ne pourroit-on pas fixer une certaine élévation pour les maisons qu'on bâtiroit à l'avenir, ce qui dans la suite les rendroit uniformes.

### Le Toulousain

On pourroit donner une ordonnance en fait de police, par laquelle il ne seroit permis de bâtir qu'en brique la face des maisons sur la rue. On fixeroit le nombre et la hauteur des étages et des fenêtres, on s'appercevroit bientôt du bon effet de cette uniformité qui embéliroit les rues sans exposer les particuliers à aucune dépense.

## Le Parisien

Si l'on vouloit vous croire, vous rendriez dans peu de tems la ville de Toulouse d'une beauté achevée. Je trouve qu'il y a du grand dans [p. 17] tous vos desseins, et si l'on exécutoit tout ce que vous avez dit, il ne resteroit presque rien à faire pour la décoration de cette grande Ville.

#### Le Toulousain

Je serois content quand on ne feroit qu'une partie de ce que je propose ; car je vois bien que je ne puis pas espérer qu'on fasse tout ce que j'ai dit, et ce que je dois encore dire, car après vous avoir parlé des places et des rues, mon dessein est de vous entretenir des promenades.

## Le Parisien

Avant de sortir de la ville, ne trouveriez-vous pas à propos de dire un mot d'une isle qui en fait partie, et qui y est jointe par un pont près de la Dalbade? Elle peut risquer beaucoup lorque l'eau augmente considérablement; ne seroit-il pas à propos d'y donner du remède pour empêcher qu'un jour, elle ne soit emportée par quelque inondation?

## Le Toulousain

Vous voulez parler apparemment de l'Isle de Thounis, qui est fort peuplée. Il faudroit l'entourer d'un quai qui la mît à l'abri des crues d'eau, et bâtir le pont de Pigasse en brique et d'une seule arche.

#### Le Parisien

Je n'oublie pas que vous m'aviez promis qu'après avoir parlé des embelissemens de l'intérieur, vous me diriez votre pensée sur ceux qu'on pourroit faire au-dehors, et je vous avouerai que quelque belle que soit une ville, si les avenues en sont difficiles, et qu'elle manque de promenades, cella la dépare beaucoup.

## Le Toulousain

Nous avons à Toulouse trois promenades : le Rempart, le Quay et la Terrasse ; ces deux dernières ont beoin de grandes réparations.

## Le Parisien

N'y en a -t-il pas une quatrième qu'on appelle l'Esplanade?

## [p. 18]

#### Le Toulousain

Cela est vray; mais comme elle est au-dessous de la Plate-Forme, et que de celle-cy on déscend dans l'autre, je les ai d'abord comprises sous le même nom. L'esplanade aura beaucoup d'agrément, lorsqu'on aura emporté l'Isle qui la borne, et qui est en face des murs de la ville, vis-à-vis les potes de Montoulieu et de Montgaillard. Il faudroit aussi lui donner la même largeur partout, depuis les Carmes-Déchaussez jusqu'à la porte du Château, et y planter quatre rangs d'Ormeaux qui formeroient trois allées.

## Le Parisien

J'avois oui-dire que le projet étoit de mettre la Plateforme à niveau de l'Esplanade, et de se servir de ces terres pour combler les fossez qui sont au-dessous.

## Le Toulousain

Il est vrai que bien de gens étoient de ce sentiment, pour que l'Esplanade fut unie et d'une largeur égale depuis la porte du Château jusqu'à celle de Saint-Étienne, ce qui donneroit un beau point de vue ; car la terrasse couvre le coteau de Guillemery qui est très riant.

#### Le Parisien

On auroit à la vérité l'agrément de la vue, mais on n'auroit pas un air aussi pur et aussi frais que celui qu'on respire à présent sur la Terrasse.

## Le Parisien

Ne trouveriez-vous rien à faire au Cours pour le rendre plus gai et plus grâcieux ? Il me paroît que les arbres devroient être renouvellez.

## Le Toulousain

Il faudroit arracher ceux qui y sont à présent, et en planter d'autres [p. 19], après avoir bien labouré et applani le terrain. Le prix des vieux arbres payeroit le travail et le nouveau plant que

l'entrepreneur se chargeroit d'entretenir pendant un certain temps, et l'on deffendroit d'y jouer au mail, en y établissant un garde. Il faudroit aussi rétablir le parapet qu'une crue d'eau abbatit il y a quelques années.

#### Le Parisien

Cette promenade est enfoncée ; ne pourriez-vous pas lui procurer quelque vue sur la campagne ?

#### Le Toulousain

On pourroit démolir la tour de la porte de Muret, et baisser la muraille de la ville vis-à-vis du Cours, à niveau du parapet du quai, ce qui donneroit une vue très étendue.

## Le Parisien

Vous ne me dites rien du Rempart, c'est pourtant une promenade qui, quoique éloignée du grand quartier, ne laisse pas d'être très agréable.

## Le Toulousain

On l'a racommodé depuis peu, et l'on y a planté un rang d'ormeaux qui affermiront le terrein et donneront un ombrage agréable.

## Le Parisien

Vous avez épuisé la matière, mais il ne suffit pas de connoître ce qu'on pourroit faire de mieux, il faut aussi animer par votre zèle les citoyens de cette grande ville à l'embelir.

### Le Toulousain

Je vous affirme que je n'y perdrai pas du temps. Dès que je serai de retour ; car les beautez de Paris que tout le monde admire doivent nous exciter à rendre nos villes magnifiques.

## Le Parisien

Donnez-moi avis quand tout ce que vous avez projetté sera exécuté, et je vous promets de partir à lettre vue, pour me rendre à Toulouse que j'aurai certianement peine à reconnoître, tant elle sera embelie.

Fin

## 1744, 9 novembre

Lettre de Louis de Mondran à son beau-frère, Antoine de Charlary, syndic du diocèse Archives départementales de Haute-Garonne, 1 E 76, pièce 112.

(De l'écriture de Charlary :) Répondu.

(De l'écriture de Mondran :) Je vous envoye, mon cher Charlary, deux lettres de Monsieur Darquier, au sujet de la succession de Mademoiselle Françoise de Saint-Germain. Vous verrez par là en quoy elle consiste. Nous avons jugé que, puisque il s'est déjeà mis au fait de cette affaire et doné bien des soins, il convenoit de luy faire la politesse de luy envoyer une procuration en blanc pour qu'il la fasse remplir de son nom si cella luy convient, et s'il ne veut pas s'en charger, je luy mande de la remettre à l'abé Paul à qui j'écriray au sujet. Touts les enfants de Madame Boé ont passé cette procuration à l'exception de Monsieur Boé, que l'on atand pour signer dès qu'il sera arrivé. Je vous doneray advis du jour qu'elle sera dattée pour que Monsieur Garipuy et vous envoyez à Paris, à Monsieur Darquier, un acte d'autorisation pour Mesdames vos épouses, sans quoy, laditte procuration ne vaudroit rien à Paris. Je vous envoye aussy la généalogie que Monsieur Darquier m'envoye, qui vous metera mieux au fait de cette affaire que ces lettres. Cette affaire me paroit très claire quand au droit mais très dificille quand à la preuve. Mandés-moy quels sont les actes que Monsieur Garipuy a envoyéz à Monsieur Darquier pour sçavoir ceux qui nous manquent. Monsieur Charlary m'a dit que Monsieur le duc de Richelieu songeoit très sérieusement à se faire bâtir icy un logement et qu'il avoit envoyé ordre au sieur Lebrun de le venir joindre et de porter les plans qui avoient esté faits à ce sujet par le sieur Cammas. Vous sçavez combien je suis ataché à ce dernier, ainsi, je vous prie très instament, si l'ocasion se présente, de le faire valoir auprèz de Monsieur le duc, par raport à ses talents pour l'architecture. Vous sçavez qu'il a fait l'élévation de la façade du plan proposé pour l'Hôtel de Ville, que Monsieur de Caraman a veu et qu'il a aprouvé. C'est le seul architecte que nous ayons icy, ainsi, il convient pour l'avantage de la Ville que Monsieur le duc le protège. C'est par ses soins et son projet que l'Académie du dessein a esté fondée, et que la Ville vient d'obtenir cinq cents livres pour distribuer touts les ans des prix pour la peinture, sculpture et architecture. Je vous envoye le mémoire qu'il avoit fait à ce sujet et qui a engeagé le corps de Ville à demander à Monsieur le duc et comissaires du Roy l'autorisation de délibération qui proposoit cinq cents livres pour les prix, ce qui a esté acordé avec éloges de tout le monde.

Mon épouse vous prie de luy envoyer ou porter quatre livres de bourette quand vous viendrez. Vous avés, sans doutte, apris la mort de Monsieur de Fraust, la nouvelle la plus rescente est le mariage de Monsieur de Resseguier, qui épousa hier à une heure après minuit Mademoiselle Drudas.

Mes compliments, je vous prie, à Monsieur Garipuy. Je suis, mon cher Charlary, avec toute l'estime et l'amitié possible, vostre très affectioné serviteur.

(signé:) Mondran.

À Toulouse, le neuf novembre 1744.

Je ne vous envoye qu'une lettre de Monsieur Darquier, Monsieur Entraigues ayant envoyé l'autre à Monfort. Elle ne contenoit rien de plus essentiel que le prix du louage de la maison en question, qui est de 800 livres.

-13-

1747

Lettre des membres de la Société des arts de Toulouse à Jean Le Nain d'Asfeld, intendant du Languedoc.

Archives départementales de l'Hérault, C 549, f° 32 - 34.

À Monseigneur Le Nain, intendant du Languedoc,

Monseigneur,

Lorsque la ville de Toulouse fonda la Société des Beaux-Arts, elle la composa de six honoraires et de six professeurs artistes dont elle fit elle-même le choix. Elle ajouta à ce nombre quatre commissaires du corps de Ville, et tous Messieurs les capitouls pour y présider.

Cette société devoit distribuer, tous les ans, des prix ordinaires, comme elle l'a déjà fait l'année dernière, et tous les trois ans, trois prix de 300 livres chacun, pour la peinture, la sculpture et l'architecture. Rien n'étoit mieux entendu pour une ville où les arts languissent depuis longtemps. Le zèle des professeurs pour la gloire de la patrie leur faisoit consacrer pendant deux mois chacun dans la même année, sans aucun intérêt, un temps précieux pour eux, à présider aux écoles, déjà remplies de plus de 60 élèves. Celui des honoraires n'étoit pas moins louable par la loy qu'ils s'étoient imposée de porter, chacun à son tour, dans les assemblées ordinaires, des

analyses et des dissertations curieuses et instructives ; les seuls capitouls chargés d'autres soins, et, nous osons le dire, peu propres à cette sorte de travail négligeoient nos assemblées, à peine y voyions-nous paraître quelqu'un des commissaires.

Tout sembloit d'ailleurs concourir à la propagation des arts lorsque la longueur d'un travail de près de trois mois pour la composition et la distribution des grands prix nous effraya. Nous crûmes avoir besoin de secours et l'on proposa dans une assemblée de nommer six associés pour nous aider. Ce point fut renvoyé à un bureau, chés Monsieur le comte de Caraman, modérateur de la Société, et composé de deux commissaires de la Ville, de deux honoraires, de deux professeurs et du secrétaire de la Société. Il y fut arrêté, après de mûres délibérations, qu'il seroit injuste que les professeurs, qui donnent déjà une partie considérable de leur temps à l'école, entrassent encore dans les soins qu'exige le concours, que ces soins sont d'autant plus grands que la Société manque de toutes les commodités qui pourroient établir la sureté de ce concours ; que les capitouls et commissaires de la Ville, ayant presque toujours des occupations qui ne leur permettent pas d'être assidus, le faix se trouve porté en entier sur les six honoraires desquels on doit même distraire le modérateur et le secrétaire qui sont en droit de se dispenser de ce travail. Que les occupations particulières de chacun des membres de la Société les empêchent souvent d'être assidus aux assemblées destinées au jugement des ouvrages, la décision se trouve dépendre d'un trop petit nombre de suffrages, et enfin, il fut arrêté que vu touts ces inconvénients on supplieroit Messieurs du conseil de Ville de nous permettre de nommer, à notre choix, six associés pour nous aider, ou de recevoir la démission de nos place par l'impossibilité où nous sommes de remplir les devoirs qui y sont attachés.

Les arrêtés de ce bureau furent portés à l'assemblée générale de la Société, convoquée à cet effet, discutés de nouveau, et adoptés ensuite. Ils furent présentés à Messieurs les capitouls et commissaires de la Ville qui les accueillirent unanimement et Monsieur le chef de Consistoire promit de porter notre proposition au premier conseil de Ville ; mais par une bizarrerie dont on ne sçauroit donner de bonne raison, le conseil de Ville rejetta la proposition en entier, et il n'y eut que Messieurs les capitouls et commissaires mieux instruits de nos besoins, qui la soutinrent avec chaleur.

Nous avons cru, Monseigneur, devoir vous instruire historiquement et le plus succinctement qu'il nous a été possible, des raisons qui nous ont fait discontinuer nos travaux déjà commencés pour la composition des ouvrages qui doivent concourir cette année et de la

cause de la cessation d'une école dont les progrès faisoient espérer déjà les avantages et l'utilité que le public en devoit attendre.

La protection que vous avés accordée à cette société naissante, et dont nous avons récemment éprouvé les effets nous fait justifier nos démarches auprès de vous, afin que vous ne puissiés soupçonner que le dégoût, ou le peu de zèle pour le bien public en fut la cause. Nous serons toujours prêts à redonner nos soins à tout ce qui pourra y concourir, dès qu'il n'y aura point une impossibilité totale, c'est le sentiment unanime de tous les membres de cette société, qui ont signé ce mémoire, à l'exception d'un professeur dont la place est désormais vacante<sup>22</sup>.

(Signé:) De Lagorrée, honoraire, Caraman, modérateur de la Société des arts de Toulouse, Mondran, honoraire, Fumel, honoraire, Lucas, professeur, Gailhac Puy Saint-Pierre, honoraire, Rivalz, professeur, l'abbé de Sapte, secrétaire, Samson cadet, professeur, Simonin ayné, professeur, D'Arcis cadet, professeur.

-14-

1747

Lettre des membres de la Société des Beaux - Arts à Jean Le Nain d'Asfeld, intendant du Languedoc<sup>23</sup>

Archives départementales de l'Hérault, C 549, f° 27 - 29

À Monseigneur Le Nain, intendant du Languedoc,

Monseigneur,

La Société des arts établie à Toulouse et fondée par la Ville vous a déjà adressé, en corps, un mémoire pour justifier ses démarches fondées sur la protection que vous avés accordée et que nous espérons que vous voudrés bien lui continuer. Les honoraires de cette société ont l'honneur de vous représenter en leur particulier qu'une société des arts solidement établie et réglée par de bons statuts serait le plus utile de tous les établissements académiques puisque c'est celui qui est

<sup>22</sup> Le professeur dont la place est « désormais vacante » est très certainement le peintre Jean-Baptiste Despax.

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> Entre la lettre f°27-29v°, se trouve un imprimé de 1747, le Règlement des prix de la Société pour l'année 1747.

le plus propre à procurer à cette ville de bons artisans dans tous les genres, dont elle manque à un point humiliant pour la seconde ville du royaume.

Mais un corps de cette nature ne saurait subsister et se soutenir utilement s'il n'est dirigé par des chefs qui connaissant ses objets puissent aussi sentir ses besoins. Le Conseil de Ville, quelque bien intentionné qu'il puisse être n'est pas dans ce cas. La plupart de ceux qui le composent sont peu versés dans les arts, ce qui n'est que trop justifié par les statuts qu'il a dressés, guidé seulement par les conseils du peintre de la Ville, dont il serait à désirer que les lumières secondassent le zèle.

La Ville nomma ceux qu'elle jugea propres à remplir les places dont elle avait trouvé bon de composer cette société; plusieurs d'entre eux s'excusèrent sur la forme peu convenable qu'on avait donnée à cet établissement et n'acceptèrent l'honneur que la Ville leur avait fait que sur les assurances qui leur furent données qu'elle se prêterait toujours aux nouveaux règlements que cette société jugerait avantageux à ses progrès.

C'est en conséquence de ces promesses que la compagnie s'assembla. À peine fut-elle réunie qu'elle sentit le besoin indispensable qu'elle avait d'une réforme; elle pourvu aux inconvénients qui n'avaient pas été prévus mais toujours avec les ménagements qu'exigeait la crainte de se rendre suspecte à ses fondateurs jaloux d'une autorité à laquelle il était également juste et pernicieux de ne pas attenter.

Les infidélités auxquelles la compagnie se vit exposée l'année dernière dans le concours des ouvrages pour les prix et les raisons d'insuffisance que nous avons déjà alléguées dans le précédent mémoire ne sont pas la seule cause qui a déterminé les honoraires à presser la demande qui leur a été refusée ; l'esprit de brigue se glissait dans le jugement des ouvrages.

Les capitouls et les commissaires de la Ville, peu versés dans la peinture, la sculpture et l'architecture consultaient ordinairement quelque artiste pour former leur avis. Sur ses conseils, cette conduite paraissait sage, cependant l'affection naturelle aux artistes pour leurs élèves extorquait par là des suffrages que la justice n'avouoit pas. Les artistes pouvoient encore faire une espèce de trafic de leurs voix. Le peintre pouvoit engager la sienne au sculpteur pour son élève et le sculpteur à son tour pour pouvait promettre d'être favorable à l'élève du peintre, nulle précaution ne pouvoit leur déguiser les ouvrages. Ils les pouvoient reconnaître à la manière, ou à quelque autre marque.

Une classe de gens connoisseurs, créée entre les honoraires et les professeurs, pouvoit seule parer à ces inconvénients en balançant du moins les suffrages ; mais cette innovation nous parut trop essentielle pour ne pas mériter d'être proposée au Conseil de Ville.

Toutes ces raisons avoient paru si solides aux capitouls et aux commissaires de la Ville que dans le Conseil, leur avis fut unanimement favorable à la demande de la Société, et l'on ne peut s'empêcher d'observer que c'est surtout aux commissaires du Parlement, qui présidèrent à ce Conseil, que le mauvais succès de cette proposition doit être attribué. Des magistrats sont sans doute excusables. Ils doivent être loués de connaître mieux les lois que les arts, mais doit on blâmer une chose parce qu'on l'ignore? Et n'y a-t-il pas une sorte d'injustice à s'opposer aux progrès d'un établissement destiné à procurer aux citoyens les besoins, les commodités et les agréments de la vie?

Il est vrai que le Conseil de Ville avoit tacitement exclu de cette société les membres et toutes les cours privilégiées parce qu'ils pensent communément qu'on doit étendre jusqu'à leurs personnes quelque part qu'ils soient des distinctions attachées à leurs corps où aux fonctions de leurs charges ; mais ces distinctions sont contraires à l'égalité et à l'harmonie qui doit régner dans tous les corps académiques. On croit que cette précaution n'a pas rendu le Parlement favorable à la Société des arts.

Il paroit indispensable par tout ce que nous venons de dire que la discipline de cette société soit réglée par des personnes versées dans la connaissance des objets qui doivent faire son occupation. La continuation de votre protection est le seul moyen d'y réussir.

Veuillés nous ordonner, Monseigneur, de travailler à un projet de statuts qui vous seront présentés, afin que si vous les approuvés, vous ayés la bonté des faire autoriser par un arrêt du Conseil qui permette nos assemblées et l'augmentation des six places que nous demandons, et qui donne aux capitouls conjointement avec les commissaires de la Ville, la liberté de pourvoir aux besoins de cette compagnie, après que vous en aurés autorisé les dépenses.

(Signé :) Caraman, modérateur de la Société des arts de Toulouse, Fumel, honoraire, De Lagorrée, honoraire, Mondran, honoraire, Gaillac Puy Saint-Pierre, honoraire, L'abbé de Sapte, secrétaire.

-15-

## 1749, 25 janvier

Lettre de François Garipuy à Jean Le Nain d'Asfeld, intendant du Languedoc, avec un projet pour les embellissements de Toulouse

Archives départementales de Haute-Garonne, 1 C 311

À Toulouse, le 25 janvier 1749,

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous envoyer le projet que vous m'aviés ordonner de faire pour les embellissements de la ville de Toulouse. Je l'ay communiqué à Monsieur le premier président, mais ses occupations ne luy ont point permis d'en examiner les articles en se transportant sur les lieux, comm'il eut esté nécessaire pour en avoir une parfaite connoissance. Comme j'ignore si les idées que j'ay tracées dans ce projet mériteront vostre approbation, je me suis contenté de les exposer brièvement dans le dessein de leur donner ensuite plus d'étendue, de les détailler et d'y joindre les plans nécessaires pour l'intelligence des articles auxquels vous donnerés la préférance ; et afin d'estre en état d'exécuter plus promptement les ordres que vous me donnerés à ce sujet, j'ay commencé de copier un plan de Toulouse que j'ay trouvé à l'Hôtel de Ville, parce qu'il est sur un[e] échelle plus grande et qu'il m'a paru moins defectueux que ceux qui son gravés.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

(signé :) Garipuy

(D'une autre écriture, très probablement celle de l'intendant Le Nain d'Asfeld :) Répondu le 28.

Monsieur d'Heur, que ces projets annonces une dépense si prodigieuse qu'elle allarmeroit les ministres, qu'il faudroit s'en tenir quans à présens à une place, une fontaine et un cours. À l'égard de l'élargissmeen et le redressemen des rues, en faire un plan qui s'exécuteroit successivement ou à mesure qu'on rebâtiroit les maisons.

(avec ce document est joint le projet de Garipuy, qui suit :)

Projet des embélissements à faire à la ville de Toulouze

1.

Achever la place de l'Hôtel de Ville et pour cela, abâtre une petite isle qui est vis-à-vis le collège Saint-Marital entre la rue Villeneuve et celle des Cordeliers, couper quelques maisons depuis les anciens murs de la ville jusques près le collège de Sainte-Catherine, faire la façade de la maison de Ville, le logement de Monsieur le commendant et les façades des autres bâtiments qui bordent cette place et élever dans le milieu une statue équestre de Louis XV....400 000 livres.

2.

Finir la place Saint-George suivant le plan qui an a été fait et y faire une fontaine en y conduisant une partie des eaux de celle de Saint-Étienne...80 000 livres.

3.

Faire une nouvelle place aux Changes et abatre pour cela une petite isle qui est terminée par la Grand rue, par celle des ânes est nécessaire parce que la rue est étranglée en cet endroit et qu'on a beaucoup de peine à y passer les jours de marché...36 000 livres.

4.

Faire l'alignement du Pont Neuf et de la rue du Chay-Redon, jusqu'au mur de la ville, du côté de Saint-Ciprien, et placer une barrière à l'extrémité de cet alignement qui serviroit d'avenue à la ville de Toulouze, pour tout ce qui y vient de la Gascogne...25000 livres.

5.

Élargir un petit endroit trop serré qui est à l'entrée du Pont Neuf en refaisant les deux têtes de l'arche qui est au-devant de l'entrée du pont...6000 livres.

6.

Couper les ormes qui sont au cours, faire un alignement de maisons uniformes sur le bord opposé à la rivière, planter des tilleuls à la place des ormes, démolir la porte de Mûret, qui est au bout de ce quay, et terminer cette promenade par un fossé revêtu d'un mur d'puy afin de lui donner la vue de la campagne...40 000 livres.

7.

Prolonger l'alignement du pont dans la ville jusqu'à la place qui est devant la maison d'Assezat et y mener les eaux de la fontaine de Lacipière qui sont fort bonnes ou tout au moins les conduire jusqu'à l'entrée du pont dans Saint-Ciprien. 200 000 livres.

8.

Faire un quay dans l'Isle de Tounis sur le bord du grand canal de la rivière, abatre toutes les maisons qui sont sur ce bord, donner une façade uniforme du côté de ce quay à toutes celles qui sont sur le bord opposé et planter des allées d'arbres dans cette nouvelle promenade...25 000 livres.

9.

Élargir le pont qui est auprès de la Dalbade, lui donner une pente moins rude et prolonger l'alignement de ce pont jusqu'à la grand rue et ensuite jusqu'à celle des Chapeliers en élargissant la rue de la Maletâche... 150 000 livres.

10.

Joindre la place du Palais à celle du Salin, donner une forme régulière à cette nouvelle place, y mener une fontaine avec les eaux de la Garonne, percer une rue fort large depuis le milieu de cette place jusqu'au petit canal de la rivière au-dessous du moulin du château et faire un pont sur ce canal pour descendre dans le quay de Tounis. Cy 200 000 livres.

11.

Démolir le Ravelin de la porte du Château et faire à la place une nouvelle porte dans l'alignement de la rue du Fauxbourg Saint-Michel...20 000 livres.

12.

Faire un acqueduc et combler le fossé depuis la porte Saint-Étienne jusqu'à la terrasse, donner une figure régulière à la terrasse et planter des alées d'ormeaux de part et d'autre depuis la porte Saint-Étienne jusqu'à celle du Château, même en delà jusques sur le bord de la Rivière au-dessus du Moulin du Château...100 000 livres.

13.

Aligner et élargir la rue de Montgaillard depuis la porte de même nom jusqu'à la grande rue Nazaret...40 000 livres.

14.

Faire sur le bord de la promenade entre les Carmes déchaussés et l'oratoire du Crucifix un jardin public pour y élever des plantes médicinales...60 000 livres.

15.

Refaire la porte de Montoulieu dans l'alignement de la rue Ninau et abatre une petite maison qui coupe en alignement. Cette porte feroit simétrie avec celle de Montgaillard qui vient d'être refaite...20 000 livres.

16.

Abatre les deux portes de Saint-Étienne et rebatir l'intérieure ou y mettre une barrière, couper une petite isle qui est au-devant de cette porte et qui marque la rue d'Astorg, aligner la rue qui mène à la place Saint-Étienne et le bord de cette place jusqu'à la rue Boulbonne et refaire les façades de quelques vieilles maisons de la place Saint-Étienne...60 000 livres.

17.

Refaire la porte de Matebiau et couper une petite isle qui est joignant le rempart afin que de cette porte, on puisse voir la place Royale... 30 000 livres.

18.

Ouvrir l'entrée de la rue des Pénitents gris jusqu'à l'embouchure de celle des Cordeliers dans la place de l'Hôtel de Ville...15 000 livres.

19.

Ouvrir une rue alignée depuis le collège de l'Esquile jusqu'à la porte d'Arnaubernard et refaire cette porte, qui est à l'avenue de Paris...90 000 livres.

20.

Aligner et élargir la petite rue qui va du Taur au collège de l'Esquille...20 000 livres.

21.

Faire un quay le long des maisons des blanchers, donner une façade régulière à toutes ces maisons

du côté de la rivière, et faire une promenade qui donne sur la Garonne au-dessus du port de

Bidou et devant l'église de Saint-Pierre de Cuisine dans l'emplacement de vieille maison des

religieuses des Cassés...150 000 livres.

22.

Lorsque les propriétaires des maisons voudront les rebâtir, les obliger de suivre plusieurs petis

alignements ou élargissements en divers endroits de la ville qui ne peuvent être marqués que sur

un plan bien exact, les obliger de construire en brique tous les murs de face et les mus mitoyens

et fixer dans les beaux quartiers le nombre et la hauteur des étages...120 000 livres.

23.

Comme il y a dans la ville de Toulouze un nombre très considérable de maisons religieuses et de

collèges dont la pluspart sont formés par des murs de clôture qui bordent les rues, il y a une

grande partie de la ville qui est déserte, et qui le paroit encore d'avantage, sans compter le danger

où l'on est de n'avoir point de secours si on est attaqué dans ces quartiers, lorsqu'on y passe

pendant la nuit. On pourroit remédier à ces inconvénients en obligeant les communautés de

construire des petites maisons avec des boutiques sur les bords de leurs enclos et cette dépense

ne leur seroit pas à charge, par le revenu que leur procureroit le loyer de ces maisons.

Total: 2 112 000 livres.

67

-16-

## 1749, 1<sup>e</sup> février

Lettre de la Société des arts à Jean Le Nain d'Asfield, intendant du Languedoc Archives départementales de l'Hérault, C 549, f° 212 - 214.

Monseigneur<sup>24</sup>,

La Société des Beaux-Arts formée dans cette ville, dont l'établissement ne vous est point inconnu, puisque vous avez autorisé la délibération du Conseil de Ville qui l'a déterminée et que Messieurs les commissaires du Roy et des États ont approuvé la dépense annuelle de 300 livres que la Ville donne pour les prix des ouvrages que cette société doit couronner annuelement, a été aplaudie par Monsieur le maréchal de Richelieu, qui a paru infiniment satisfait de l'école du dessein et qui luy a promis de la favoriser de sa protection.

Nous voudrions, Monseigneur, rendre utille au public la bonne volonté de Monsieur le maréchal, et nous l'avons suplié de vouloir lui procurer les secours qui lui sont indispensables pour avoir trois proffesseurs pour l'architecture, la peinture, et la sculpture, et pour attacher à l'école du dessein les proffesseurs de l'école qui sont les associés artistes qui jusqu'à présent ont donné gratuitement leur tems pour corriger les ouvrages des élèves à chaque séance, et dont on a à craindre que le zèle se refroidisse s'il n'est soutenu par quelque récompense, ce qui fairoit tomber cette école.

Nous ne pouvons espérer ces secours que de la province et de la Ville; de la Ville pour l'honnoraire des proffesseurs d'architecture, de peinture et d'esculpture, de la province pour les proffesseurs du dessein, ce qui seroit nécessaire pour les proffesseurs de peinture, architecture et sculpture, et pour quelques petittes dépenses nécessaires pour le feu, les bougies, le papier et un valet pourroit être fixé par le Conseil de Ville, ce qui seroit nécessaire pour les proffesseurs de l'école de dessein pourroit être fixé à 250 jettons, que la province pourroit donner annuelement pour être distribuez scéance par scéance durant les neuf mois de l'école aux proffesseurs associés artistes qui corrigent les ouvrages des élèves, chacun à son tour pendant un mois. Ce n'est pas sans raison que nous voudrions interesser la province au soutient de nôtre école, puisqu'elle est

\_

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> (D'une autre écriture :) Répondu le 4 février.

composée d'un nombre considérable de sujets originaires de différentes villes de la province et des villes le plus éloignées de Toulouze. Nous ne pouvons espérer de réussir dans le projet que nous avons présenté à Monsieur le maréchal conforme à ce que nous avons l'honneur de vous exposer qu'autant que vous l'approuverés, Monseigneur, et que vous voudrés bien nous procurer des facilités pour l'obtenir.

Si nous sommes assés heureux que de voir vôtre approbation réunie à celle de Monsieur le maréchal, nous sommes assurés de voir les arts fleurir dans cette ville et dans la province, et nous ranimerons nôtre zèle pour rendre cet établissement toujours plus utille au public et pour pouvoir mériter de la bonté du Roy que Sa Majesté l'honore du titre d'Académie royale des Beaux-Arts.

Nous sommes, avec respect, Monseigneur, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

(Signé :) Mondran, modérateur de la Société des arts ; Gailhac Puy Saint-Pierre, associé honoraire et commissaire ; Garipuy, associé ordinaire et commissaire, D'Hélyot, commissaire.

-17-

# 1749, 23 avril

Lettre de Louis de Mondran à Charles-François Paul Lenormant de Tournehem, directeur des Bâtiments du Roi

Archives nationales, O1 1907/B

Monsieur,

La Société des Beaux-Arts, établie depuis quelques années par les capitouls à Toulouse, au nom de laquelle j'ay l'honeur de vous écrire, a des prix considérables pour la peinture, la sculpture et l'architecture, fondés par cette ville pour exiter l'émulation de ses élèves, et même des estrangers, et qu'elle distribue chaque année. Son école est nombreuse, il y a plusieurs maitres préposés pour la correxion des desseins, un modelle vivant et quelques belles têtes en plâtre, mais elle manque totalement de figures en pied. Nous vous suplions, Monsieur, de permettre qu'à nos fraix et dépends, nous fassions jetter en plastre, dans les creux que le feu roy fit tirer d'après l'antique ; quelques unes de ces belles statues, qui sont d'une nécessité indispensable dans une

école de peinture et de sculpture dont les noms sont dans un mémoire cy-joint<sup>25</sup>. L'Académie royalle est intéressée à aider les élèves qui n'ont point assez de fortune pour aller à l'école de Paris, surtout ceux de cette province où la jeunesse a beaucoup de goût pour les Beaux-Arts, puisque, par ce secours, ils se rendent dignes d'y aller obtenir les places qu'i ont occupé Messieurs d'Arcis, de Troi et nombre d'autres habilles artistes que cette ville luy a doné. Monsieur le président d'Orbessan, qui a l'honeur d'estre particulièrement connu de vous, joint sa recomandation par une de ses lettres, à celle que j'ay l'honeur de vous écrire, estant directeur honoraire de cette sociétté<sup>26</sup>. Ses progrès nous font espérer qu'elle se rendra digne, un jour, de mériter la protexion de nostre auguste monarque. Veuillez, Monsieur, en nous acordant la grâce que nous avons l'honeur de vous demander nous faciliter les moyens de parvenir à un but aussy juste et aussi glorieux. Nous avons l'honeur d'estre, avec un très profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé :) Mondran, directeur honoraire de la Société des Beaux-Arts de Toulouse, par mandement de la Société. (Signé :) De Marle, secrétaire.

À Toulouse, le 23 avril 1749.

Mémoire des figures en pied et autres parties que la Sociétté des Beaux-Arts de la ville de Toulouse prie Monsieur de Tournehem de vouloir avoir la bonté de laisser jetter en plastre aux fraix et dépends de la Sociétté

La Venus de Medicis, le faune antique tenant un enfant entre ses bras, le Lentin ou Antinoüs, le Glatiateur, la Venus acroupie, l'Apollon Pitien, les pieds du Laocoon, la teste du Milon, par Pujet, les parties séparées de toutes ces figures, le torse antique.

Monsieur de Tournehem est aussy suplié au cas il veuille acorder cette grâce, d'indiquer l'ouvrier dont on doit se servir pour faire jetter toutes ses pièces.

<sup>26</sup> Cette lettre est transcrite immédiatement à la suite du mémoire joint à ce courrier.

70

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Le mémoire en question est immédiatement transcrit à la suite de ce document.

## 1749, 16 avril

Lettre d'Anne-Marie d'Aignan d'Orbessan à Charles-François Paul Lenormant de Tournehem Archives nationales, O<sub>1</sub> 1907/B

La Société des Beaux-Arts de cette ville sçait que j'ay l'honeur d'être conu de vous et que vous voulés bien m'acorder quelque par dans ces bontés. Elle m'a demandé de vous écrire pour l'aider à obtenir de vous la permission de faire mouler dans les creux des figures antiques que le feu roy fit faire à Rome quelques figures en plâtre dont elle a grand besoin pour former les élèves qui dessinent dans son école. Votre zèle et votre amour pour le bien public et la perfection des Beaux-Arts fait espérer à cette société qu'elle obtiendra de vous ce qu'elle demande. Je suis charmé qu'elle m'ait procuré cette ocasion de vous renouveller le respect avec lequel j'ay l'honeur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(Signé:) D'Orbessan

-19-

## 1750, 11 octobre

Lettre de Charles-Antoine Coypel à Louis de Mondran Bibliothèque de l'Université Toulouse - 1, Fonds ancien, Ms. Pf. 19.

Monsieur,

J'ai beaucoup d'excuses à vous faire de n'avoir pas répondu à l'obligeante lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire. Des affaires sans nombre ne m'ont pas permis [de] remplir ce devoir aussi promptement que je l'aurois désiré.

Il seroit à souhaiter, Monsieur, que vos élèves copiassent de bons desseins, mais puisque vous n'en avés pas suffisamment, vous ne pouvés mieux faire que d'avoir recours aux belles académies gravées d'après Messieurs Van Loo et Bouchard[on]. J'approuve fort aussi les Antiques de Perrier pour les prép[arer] à dessiner d'après la ronde bosse, mais je pense, Monsieu[r], que vous ne devés pas oublier les grandes batailles de Monsieur Lebrun, gravées par Gérard Audran, et surtout les estampes à l'eau forte des Caraches, du Guide, du Parmesan et de plusieurs autres grands maîtres. Les paysages que Monsieur le comte de Caylus a gracés d'après les desseins du

cabinet du Roy peuvent encore leur être d'une très grande utilité, s'il me vient quelqu'autres idées qui me paroissent dignes d'attention, j'aurai l'honneur de vous les communiquer. Je suis très respectueusement,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

(signé:) Coypel.

À Paris, ce 11 octobre 1750.

-20-

1750

Mémoire de Louis de Mondran envoyé au comte de Caylus pour obtenir l'érection de la Société des arts en Académie royale<sup>27</sup>

Archives municipales de Toulouse, GG 928, pièce n°11

Mémoire que présente la Société des Beaux-Arts<sup>28</sup> de Toulouse pour obtenir des lettres patentes

Le zèle des particuliers pour les Beaux-Arts les excite en vain à de généreux efforts en leur faveur, contraints de mesurer leurs projets à leurs fortunes et arrêter à chaque instant par des obstacles que l'autorité seule peut vaincre, l'azile qu'ils leur offrent est toujours incertain, et les établissemens qu'ils forment pour leurs progrès sont presque aussytôt renversés que formés.

Mais lorsque les magistrats, par un noble usage des revenus publics présentent à l'émulation des récompenses multipliées et abondantes, lorsque le prince porte ses regards sur les

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> Sur ce document, probablement la dernière version conservée avant envoi, les notes de bas de page, sont de la main de Mondran, ce que nous précisons par la mention (*Mondran* :). Le corps du texte est une copie dressée par un secrétaire

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> (*Mondran* :) « quoique la poésie, la musique et la danse soient du nombre des beaux-arts, l'on ne [va] parler ici que de la peinture, de la sculpture et de l'architecture. La culture et le progrès de ces trois derniers arts sont l'unique objet de la Société ».

arts et les honore des marques éclatantes de sa protection, alors ce même zèle triomphe, les arts fleurissent, les artistes jouissent en paix de leur loisir et ils courent librement [à] la carrière au bout de laquelle les couronnes les attendent.

Ce n'est donc qu'en réunissant à leur zèle les récompenses publiques et la protection du prince que les particuliers peuvent espérer de rendre leurs établissemens en faveur des arts utiles et durables, et ce n'est que par le concours de ces avantages que les compagnies qui se vouent à leurs progrès doivent attendre des artistes ces ouvrages fameux qui leur acquièrent une gloire immortelle et rendent célèbres les siècles qui les ont produits. La Société des Beaux arts de Toulouse est pénétrée de la vérité de ces maximes, et quoiqu'elle réunisse le zèle ardent des particuliers qui la composent aux récompenses et aux secours abondans des magistrats, elle regardera cependant son établissement comme chancelant tant qu'il ne sera pas soutenu par la protection du prince, et elle est persuadée que ce dernier avanatage peut seul le rafermir.

Si cette société n'a pas demandé jusqu'à présent d'être honorée des marques de cette protection, ce n'est pas qu'elles ne fussent depuis sa fondation l'objet de tous ses vœux, mais elle sçavoit qu'un discernement juste et éclairé en est le dispensateur et que les établissemens dont l'utilité est reconnue ont seuls le droit d'y prétendre. Foible et languissante dans ses commencemens, devoit-elle solliciter une distinction dont elle n'étoit pas digne ? Sa démarche eut-été suivie d'un sort trop affligeant. Ses progrès la rassurent. Ils l'animent d'une noble confiance, et elle ose à présent réclamer cette protection puissante. Elle supplie Sa Majesté de vouloir bien luy en donner les marques les plus distinguées en lui accordant des lettres patentes portant érection en Académie royale. Les avantages que les arts et la ville de Toulouse retireront de son établissement sont les motifs sur lesquels elle appuye sa demande. Il n'en est point de plus favorable auprès d'un prince qui est le protecteur des arts et le père de ses sujets.

Ce mémoire dévelopera ces avantages. Il renferme l'histoire de l'origine de la Société, de sa fondation et des progrès [de] sa forme, ses règlemens, et il est terminé par des réflexions sur la situation de la ville de Toulouse et le génie de ses habitans. Ces objets réunis sont la preuve la plus forte de l'utilité de cette société pour le progrès des arts, la gloire et l'intérêt de la ville.

Histoire de l'origine de la fondation et des progrès de la Société.

C'est au zèle du sieur Antoine Rival[s]<sup>29</sup> que cette société doit son origine, à peine il fut nommé à la place de peintre de l'Hôtel de Ville qu'il forma le projet d'établir une Société des arts dont le plan étoit assés semblable à celuy de la Société actuelle, mais comme il ne lui fut pas possible de réunir pour lors toutes les circonstances nécessaires pour le faire réunir, il ne le proposa pour et il établit seulement une école publique de dessein où il plaçoit lui-même chaque jour le modèle vivant, et il annonça qu'il corrigeroit gratuitement les ouvrages de tous les jeunes gens qui viendroint y dessiner.

Des offres aussy généreuses et la réputation des talens du sieur Rivals concoururent également à lui attirer des écoliers ; son école devint en peu de tems très nombreuse, et ses progrès, que chaque jour rendoit plus sensibles parvinrent à la connoissance de Messieurs du corps de Ville.

Ce corps si distingué par son amour pour les sciences et les arts ne fut pas plutôt informé du succès de cet établissement qu'il l'autorisa, et pour qu'il ne devint pas à charge aux généreux artistes qui l'avoint formé, il délibéra en l'année 1726 d'accorder pendant un an seulement, et par une seconde délibération, pendant tout le temps de la vie du sieur Rivals, une somme de quatre cents livres, laquelle suivant les termes de la délibération, sera annuellement employée à payer les gages d'un modèle vivant et à subvenir aux frais de l'école.

Le public, et surtout les amateurs des Beaux-Arts applaudirent à une délibération dont les vues étoint aussy honorables à la ville qu'elle luy étoint utiles et ceux-cy accoururent à l'école pour reconnoitre par eux-même les progrès des élèves. Ils s'aperçurent bientôt qu'ils devenoient de jour en jour plus marqué ; et le succès de cet établissement qui d'ailleurs étoit si conforme à leur goût et à leur inclination le leur rendit extrêmement cher. Ils s'y attachèrent avec beaucoup de zèle. L'école et l'attelier du sieur Rivals devinrent un rendés-vous auquel ils ne purent et ne voulurent plus manquer. Les artistes les plus distingués s'y rendoient aussy. Il se forma des uns et des autres une assemblée dont les arts et les moyens de les perfectionner étoient l'objet et l'entretien.

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> (*Mondran* :) Ce peintre célèbre avoit reconnu par lui-même l'utilité des établissemens de ce genre. Il avoit demeuré fort longtems à Rome, et il y avoir remporté le prix du dessein.

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> (*Mondran* :) Les sieurs Cammas, Crozat, Subleiras et Lucas, élèves du sieur Rivals, concoururent avec lui à l'établissement de l'école de dessein, et ils en firent, à leurs dépens, tous les frais.

Ce concours d'amateurs et d'artistes plaisoit infiniment au sieur Rivals qui le regardoit comme extrêmement propre à former le goût et à exciter l'émulation, & comme un acheminement à la réussite du projet que l'on a dit cy-dessus qu'il avoit formé d'une société dirigée par des statuts assujetis à des travaux réglés et dont les arts seroint l'unique objet.

Il y a tout lieu de croire que ce projet auroit enfin réussi, et les assemblées dont nous venons de parler laissoient bien peu à faire au sieur Rivals pour achever de remplir ses vues, mais la mort de le lui permit pas. Cet homme illustre, à qui nos arts doivent le titre de restaurateur, mourut en l'année mil sept cents trente cinq (1735). Les secours accordés par la ville de l'étoient que pour le temps de sa vie. L'école cessa à sa mort et les assemblées d'amateurs et d'artistes qui s'y formoint furent totalement interrompues.

Le sieur Cammas<sup>31</sup> qui succéda au sieur Rivals dans la place de peintre de l'Hôtel de Ville regarda comme l'objet principal de ses soins, de faire revivre un établissement aussi utile. Il ne négligea rien pour y parvenir, et résolu enfin de le rétablir à ses frais. Il rouvrit l'école le 10 janvier 1738. Le sieur Lucas, sculpteur, s'étoit joint à lui pour l'ayder à corriger les desseins et pour donner aux élèves qui se destinoient à la sculpture des leçons de cet art, ce qui étoit pour l'école un nouvel avantage qui ne pouvoit que la rendre et plus utile, et plus nombreuse. Messieurs les capitouls qui voulurent bien assister à ses premières séances le reconnurent et ils furent d'ailleurs si satisfaits de l'émulation qui regnoit parmi les écoliers de l'attention et de l'exactitude des maîtres à corriger les ouvrages qu'ils en firent raport au Conseil de Ville et de leur avis, il y fut unaniment délibéré le 14 janvier de la même année de rétablir le don annuel d'une somme e quatre cents livres pour être employée aux mêmes usages qu'elle l'avoit été par le sieur Rivals, mais ce qui rendoit cette nouvelle grâce bien plus remarquable, le tems de sa durée n'étoit plus limité.

Le sieur Cammas, animé par ce premier succès, porta bientôt ses vus plus loin. À peine avoit-il obtenu le rétablissement du don annuel de quatre cents livres qu'il forma le dessein de demander à la ville des prix pour ceux des élèves qui se distingueroint par leurs ouvrages et il s'exécuta bieentôt après, par différens mémoires qu'il présenta à ce sujet à Messieurs les capitouls, mais ces magistrats, qui connoissoint également l'utilité des récompenses et le danger qu'il y a de

\_

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> (*Mondran*:) Messieurs de la Ville ayant fait l'honneur au sieur Rivals, lors de sa dernière maladie de le consulter sur le choix de son successeur, il désigna le sieur Cammas.

perdre les fruits précieux de l'émulation si on les accorde trop tôt jugèrent qu'il n'étoit pas encore tems d'en accorder.

Ce refus ne détruisoit point la demande du sieur Cammas. Messieurs les capitouls en la différant en reconnoissoint cepnedant l'utilité, mais ils vouloint la faire dépendre des progrès de l'école et soumettre par là à une sorte d'épreuve cet établissement naissant.

La conduite également sage et utile de ces magistrats, eut l'effet qu'ils en attendoint. L'émulation s'anima de plus en plus. L'école devint et plus nombreuse et plus florissante. Ses progrès s'étant soutenus pendant plusieurs années, il parut enfin qu'il étoit temps de les couronner. Le sieur Cammas présenta à ce sujet un nouveau mémoire à Messieurs les capitouls. Sur le raport qu'en firent au Conseil de Ville les commissaires chargés de l'examiner, il délibéra le 28 juillet 1744 d'accorder annuelement une somme de cinq cents livres pour être employée à des prix qui seront distribués à des ouvrages de dessein, de peinture, de sculpture et d'architecture. Les ouvrages de ce dernier art y furent compris parce que le sieur Cammas, en donnoit depuis quelque tems des leçons à ses élèves, ce qui étoit pour l'école un nouveau degré d'utilité bien précieux.

Le projet pour la répartition de ces prix aux différens genres d'ouvrages que le sieur Cammas avoit aussi présenté fut également aprouvé le deux du mois d'août de l'année suivante. C'est le même que l'on suit encore aujourd'huy.

Il ne restoit plus pour donner à tous ces établissemens le dernier degré d(utilité qui leur manquoit que de choisir des juges impartiaux et éclairés pour juger les ouvrages qui seroient présentés pour les prix. Ce fut encore le sujet d'un mémoire que le sieur Cammas présenta au Conseil de Ville. Le jugement des ouvrages n'exigeant pas un temps bien considérable, il proposa aussi que les personnes qui en seroint chargées formassent entre elles une société qui fut assujétie à des règlemens qui s'assemblat exactement certains jours marqués et dont les arts et les moyens de les perfectioner fussent l'objet.

Ce mémoire eut tout le succès qu'on pouvoit attendre. On se rappeloit encore l'utilité des assemblées formées par le sieur Rivals et on les voyoit avec joye se renouveller.

Le conseil de ville adopta le plan de cette Société tel qu'il avoit été formé par le sieur Cammas. Il délibéra que les capitouls en seroint déclarés les fondateurs et qu'ils y présideroint l'un en l'absence de l'autre. IL nomma aussy des commissaires pour dresser les règlemens de cette nouvelle société à laquelle il assigné en même temps et à perpétuité un logmeent dans l'Hôtel de Ville. Les commissaires firent quelque temps après le raport des rèlgmenes qu'ils avoint été chargés de dresser ces règlemens.

Ils furent aprouvés et il fut délibéré que la Société seroit composée d'un nombre égal d'amateurs et d'artistes, et de Messieurs du corps de Ville. IL étoit jutes que ceux-cy y eussent leur place et c'étoit une marque de reconnoissance que les arts devoint à leurs bienfaiteurs.

Après que tous ces arrangemens eurent été terminés, la Société des Beaux-Arts tint sa première séance le 10 may de l'année 1746, et depuis ce jour-là jusques à présent, elle n'a point discontinué de les tenir exactement aux jours marqués.

En faisant l'histoire de la Société, on a fait en même temps celle de ses progrès, mais comme ils sont l'objet plus essentiel de ce mémoire, on va les retracer dans un point de vue plus raccourci afin qu'ils obtiennent une nouvelle attention.

On a vu cette Société commencer sous le sieur Rivals par une école de dessein aux fraix de laquelle ses élèves fournissent. Bientôt après, les magistrats authorisent cet établissement et ils se chargent aussi des fraix qu'il exige. On a vu ensuite les amateurs et les artistes se rendre à cette école et y former des assemblées dont le progrès des arts étoient l'objet. La mort du sieur Rivals renverse l'un et l'autre de ces établissemens. Le sieur Cammas, qui lui succède dans la place de peintre de l'Hôtel de Ville, les renouvelle. Le Conseil de Ville les authorise aussi de nouveau et il se charge comme la première fois mais sans fixer de terme à cette nouvelle grâce de fournir aux frais nécessaires. Ce succès redouble le zèle du sieur Cammas. Il ajoute des leçons d'architecture à celles de sculpture et de peinture et il demande des prix ; on diffère de les accorder. Les progrès des élèves et le zèle toujours redoublé des maîtres ne permettent plus de suspendre les récompenses, et la ville estime une somme annuelle de cinq cents livres pour être employée à des prix pour les ouvrages des différens genres. Le conseil de Ville établit enfin une société de juges éclairés pour juger les ouvrages qui devront concourir pour les prix et s'occuper de tout ce qui pourra perfectionner les arts. Les capitouls en sont déclarés les fondateurs avec raison, comme leur ouvrage devient de jour en jour plus digne de leur attachement et de leur zèle, c'est par luy que les règles du dessein pénettrent dans les atteliers des moindres artisans, que nos bâtimens prenent une forme plus agréable et plus régulière et que nous aprenons l'art de donner aux apartemens une distribution plus riante et commode. C'est enfin à cet établissement que nous devons que les édifices<sup>32</sup> publics soint reconstruits avec plus de goût et de magnificence. Ces heureux commencemens nous anoncent si la protection du prince daigne les appuyer, les succès les plus brillans, et nous font espérer que nos artistes devenus de jour en jour plus habiles, égalerons enfin les plus grands maîtres.

## Forme de la Société

Cette société est composée de Messieurs les huit capitouls qui en sont les fondateurs, d'un modérateur, d'un secrétaire perpétuel, de quatre commissaires de la ville triennaux qui sont choisi parmi Messieurs les anciens capitouls et nommés dans un conseil de Ville, du Sindic de la Ville, de onse associés perpétuels que la Société nomme et choisit parmy Messieurs les anciens capitouls, d'un trésorier qui change tous les trois ans et qui est toujours un des onse associés anciens capitouls, de douse associés ordinaires perpétuels qui sont choisis parmi les amateurs des Beaux-Arts, le modérateur et le secrétaire sont toujours du nombre de ces douse associés ordinaires ; de douse professeurs dont le premier l'est de peinture, le second de sculpture, le troisième d'architecture, le quatrième d'anatomie extérieure, et les huit autres de dessein. Tous ces professeurs sont associés perpétuels et la Société les nomme et les choisit parmy les artistes les plus célèbres dont la profession est celle des Beaux-Arts. Les trois élèves qui ont remporté le Grand Prix, ceux-cy n'ont séance que pendant trois ans et n'ont droit de sufrage dans les assemblées que lorsqu'il s'agit des arts. Après que leurs trois années sont expirées, on les remplace successivement par ceux qui ont remporté les mêmes prix.

D'un écrivain aux gages de la ville chargé de mettre au net les délibérations sur le registre et d'avertir pour les assemblées chacun de Messieurs les associés.

Comme on a aporté les règlemens en entier, article par article et mot à mot, on ne les a point insérés dans ce mémoire qui n'est déjà, par lui-même que trop long, mais on les a placés à la fin où ils forment un ouvrage séparé, et sur lequel il est essentiel que l'on veuille bien jetter les yeux pour juger de l'utilité d'un corps, c'est surtout sa police intérieure qu'il faut connoître.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> (Mondran :) La ville a délibéré de faire rebâtir la façade de l'Hôtel de Ville, et elle a approuvé le plan et le dessein de la nouvelle façade que le sieur Cammas luy a présentés.

Deux réflexions, l'une sur la situation de la ville de Toulouse et l'autre sur le génie de ses habitans vont terminer ce mémoire.

Réflexion sur la situation de la ville de Toulouse.

Parmy les avantages que la Ville de Toulouse doit à sa situation, la proximité où elle est de l'Espagne est celuy dont les arts peuvent tirer le plus de party et qui mérite le plus notre attention. Il va faire aussi l'unique sujet de cette réflexion.

La ville de Toulouse est située dans un pays fertile et où toutes les choses nécessaires à la vie sont communément à un prix médiocre, cella fait que le salaire des ouvriers y est beaucoup moins cher que partout ailleurs.

Cette ville est placée preque aux pieds des Pyrénées, ce qui la rend fort voisine de l'Espagne, d'où elle n'est éloignée que de vingt lieues. Tout le monde sçait que les arts ne sont cultivés dans ce Royaume que très foiblement et que les étrangers lui fournissent tout ce qu'ils produisent d'agréable et d'utile. C'est par là qu'ils enlèvent aux espagnols une grande partie des richesses de l'Americque qui les quittent sans retour pour devenir la récompense et le patrimoine de l'industrie, mais si les Beaux-Arts sont une fois fixés à Toulouse par un établissement solide, les arts mécaniques qui marchent toujours à leur suite s'y établiront aussy, et cette ville, qui pourra, à cause du voisinage où elle est de l'Espagne et du peu de chèreté de la main d'œuvre, fournir aux espagnols plus facilement et à beaucoup moindre prix toutesles productions des arts enleverra aux étrangers cette branche de leur commerce.

Réflexion sur le génie des habitans de Toulouse

Le génie des habitans de Toulouse a toujours été tourné vers les sciences et les arts; attentifs à récompenser les suivants, et les artistes illustres, et toujours empressés à les fixer parmi eux en formant en leur faveur des établissemens riches et honorables, les toulousains ont rendu dans tous les temps leur ville l'une des plus célèbres pour les lettres et les arts, et lorsque tout le reste des gaules étoit plongé dans l'ignorance et la barbarie des premiers siècles, Toulouse étoit apellée La palladiene, à cause de la célébrité de ses études, mais sans remonter à ces temps reculés et pour ne parler que des arts<sup>33</sup>, dès que François premier, par ses libéralités et sa magnificence

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> (Mondran :) il paroit par plusieurs monumens de cette ville que la peinture y étoit en honneur dans le treisième siècle. Les registres de l'hôtel de ville où Messieurs les capitouls sont peints en miniature commencent en l'année

les eux attirés d'Italie en France, Toulouse fut une des villes de ce Royaume où l'on se hâta le plutôt de les cultiver & où ils brillèrent avec le plus d'éclat. C'est sous le règne de ce grand prince que Bachelier<sup>34</sup>, sculpteur et architecte, natif de Toulouse et élève de Michel-Ange décora les principaux édifices de cette ville de statues et de bas-reliefs d'une beauté admirable. La plupart subsistent encore, et on oze dire que le maître n'eut pas désavoué les ouvrages de l'élève. Bachelier construisit aussy des bâtimens ou règne une noble et magnifique architecture et après Paris, il n'est point de ville en France où l'on voye des bâtimens de même datte qui soint aussy réguliers et aussy beaux.

Depuis ce célèbre artiste<sup>35</sup>, la ville de Toulouse a continué de cultiver les arts avec succès. Elle a vu preque sans interruption des hommes fameux dans tous les genres se former et se fixer chez elle. La place de peintre de l'Hôtel de Ville a toujours été remplie par des gens distingués par leurs talens et l'école de Toulouse n'a point cessé de jouir d'une grande réputation et de produire des artistes illustres.

On se contentera d'en indiquer quelques uns : Chalette, Hilaire Pader <sup>36</sup>, Durand, François de Troy <sup>37</sup>, André, Jean-Pierre Rivals <sup>38</sup>, Antoine Rivals, Raymond Lafage <sup>39</sup>, Subleyras <sup>40</sup>, Darcis <sup>41</sup>, Hardy <sup>42</sup>.

La pluspart des artistes que l'on vient de nommer sont nés à Toulouse et preque tous y ont été élevés. C'est aux secours et aux encouragemens qu'ils y ont reçus qu'ils doivent le succès de leurs talens que peut-être ils auroient méconus ou négligés aujourd'huy, que par l'établissement de la Société, ces secours et ces encouragemens sont et plus abondans et plus

1295, et l'on voit dans la chapelle de la prévôté des peintures à fresque dont la date est de l'année 1215. Nôtre siècle avouroit l'un et l'autre de ces ouvrages.

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> (Mondran :) Bachelier avoit deux frères, l'un orphèvre est (sic) l'autre serrurier. Ils étoient tous les trois également célèbres dans leur art.

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> (*Mondran*:) après la mort de Bachelier, son buste en marbre fut placé avec une inscription parmi ceux des illustres toulousains qui sont rassemblés dans une des galeries de l'hôtel de Ville. Il est à côté de celui de Cujas. Cette marque d'honneur est une preuve bien forte de la considération dont les arts jouissent à Toulouse.

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> (Mondran :) De l'Académie royalle de peinture.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> (Mondran :) De l'Académie royalle, père de Monsieur de Troy, directeur de l'Académie royalle de France à Rome.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> (Mondran :) Il peignoit l'architecture d'une façon admirable et il l'a quelque fois peinte dans les tableaux du Poussin.

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> (Mondran :) Le premier dessinateur de son siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> (Mondran :) De l'Académie de Rome.

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> (Mondran :) Sculpteur, de l'Académie royalle

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> (*Mondran*:) Sculpteur du Roy d'Espagne. L'on ne fait point mention des hommes célèbres qui sont actuelement vivants, si la Société ne s'étoit fait une loi de n'en point parler, elle en eut nommé un que la capitale du royaume et la patrie reconnoissent pour un de ces artistes illustres que leurs ouvrages immortalisent.

durables. On doit espérer que les artistes, quelque nombreux et quelques habiles qu'ils ayent été jusques à présent le deviendront encore davantage. Les prix considérables qui leur sont destinés animeront et exciteront leur émulation et les mettront d'ailleurs en état d'aller achever de se former dans la capitale du Royaume où ils trouveront les maîtres et les modèles seuls capables de les perfectionner; la médiocrité des fortunes de province et l'éloignement où Toulouse est de Paris privoient nos artistes de cet avantage, et privoient aussi cette dernière ville de talens qui restés médiocres en province, seroient peut-être parvenus chés elle à un haut degré de perfection, le grand prix [blanc] et [blanc] les prix de tous les genres que le même élève peut remporter <sup>43</sup> dont la valeur monte à une somme très considérable, détruisent l'un et l'autre de ces inconvéniens et la ville de Toulouse compte parmy les avantages de l'établissement qu'elle vient de former celuy de faire éclore des talens dont la capitale du Royaume jouira un jour.

Après avoir montré par l'isthoire de son origine et de ses progrès le zèle ardent qui anime tous ceux qui la composent par sa forme et ses règlemens la solidité et la sagesse de son établissement et par la situation de la ville de Toulouse et le génie de ses habitans, les avantages que les arts et cette ville en retireront la Société des Beaux-Arts ose espérer qu'elle obtiendra des lettres patentes portant érection en Académie royale.

Les caractères marqués d'utilité que porte son établissement sont cependant bien moins le fondement de son espérance que la bonté avec laquelle elle sçait que Sa Majesté daigne accueillir tout ce qui favorise les arts, et l'apuy qu'un ministre aussi distingué par la supériorité de ses talens que par celle de sa naissance et de sa place veut bien accorder à sa demande.

-21-

## 1751, février

# Magnifique Hôtel de Ville qui se construit à Toulouse<sup>44</sup>

Journal œconomique ou Mémoires notes et avis sur les Arts, l'Agriculture, le Commerce et tout ce qui peut y avoir rapport, ainsi qu'à la conservation et à l'augmentation des biens de famille Février 1751, p. 185 -

187.

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> (Mondran :) Voyés l'article 10 ( ?) des règlemens, le même élève peut remporter des prix pour la valeur de 1635 livres.

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> Ce titre de « Magnifique Hôtel de Ville » n'apparaît pas dans le corps du texte, mais dans la table des matières du journal, p. 188.

## Hôtel de Ville qui se construit à Toulouse

Après ce qu'il a plû à Sa Majesté de dire d'avantageux de la Société des arts de la ville de Toulouse dans les lettres patentes par lesquelles elle l'érige en Académie royale, il nous conviendroit peu d'entreprendre d'y ajouter quelque trait, mais la faveur dont Sa Majesté honore cette société nous impose le devoir de publier ceux de ses ouvrages dont la réputation parvient jusqu'à nous. Tel est le magnifique Hôtel de Ville que l'on construit actuellement sur les desseins de Monsieur Cammas, peintre et architecte de la ville, et l'un des professeurs de la nouvelle Académie. Cet édifice forme un carré parfait dont le côté a cinquante-quatre toises de longueur. La hauteur du bâtiment est de onze toises ou enivron, et sa face principale est sur la place royale, dont elle fait un des côtés. Cette face a trois avant-corps ; un au milieu, où est la principale entrée, et deux autres aux deux extrémités. L'avant-corps du milieu est destiné pour le corps de Ville ; celui de la droite pour les académies des jeux floraux et de peinture, etc. Celui de la gauche pour la sale de spectacles. Les frontons des avant-corps sont ornés de figures convenables à leur destination. Celui du milieu, plus élevé que les deux autres, renferme le Temps qui tient le cadran de l'horloge, et il est surmonté par les armes du Roi que soutiennent deux anges assis sur des trophées. Outre les trois portes des avant-corps, il en est encore deux, une de chaque côté, à égale distance. Celle que l'on voit entre l'entrée principale et celle des spectacles conduira à la commutation, c'est-àdire à la douane ; l'autre, jusqu'à ce jour, n'a point de nom, parce qu'il n'est point encore décidé par qui cette partie de l'Hôtel de ville doit être occupée. L'ordre rustique décore cette façade dans toute la longueur, et sur lui l'ordre ionique s'élève jusqu'à l'entablement, qui est couronné par une balustrade ornée de vases et de figures. Monsieur Cammas a fait graver ici cette belle façade par le sieur Robert, graveur en taille douce et en couleur naturelle, qui s'en est acquitté à la satisfaction de l'auteur et du public. L'architecture est gravée ferme et avec toute la netteté possible. Une dentelle légère et e bon goût forme le pourtour de la planche, au bas de laquelle sont les armes de la ville; et pour interrompre la continuité du vuide du ciel, qui deviendroit fatigante, le graveur a judicieusement placé dans le milieu, sur des nuages, deux génies qui tiennent une médaille formée par une branche de laurier, où l'on voit le portrait de Sa Majesté. Cette estampe se vend à Toulouse, chez Monsieur Cammas, et à Paris, chez Paillard, marchand papetier, rue de La Vrillière, près la place des Victoires, et chez Monsieur Dernis, à l'Hôtel de la Compagnie des Indes.

## 1753, 31 décembre

Lettre de Louis - Urbain Aubert de Tourny, intendant de Guyenne, à Louis de Mondran au sujet de la construction d'une salle de théâtre

Archives départementales de Gironde, C 1198

Monsieur de Mondran, à Toulouse, place Saint-Étienne

À Bordeaux, ce 31 décembre 1753,

Vous avés de moy, Monsieur, une opinion dont j'ai lieu d'être infiniment flatté. Je le suis aussi beaucoup de l'attention qu'elle me procure de votre part. Je vous prie d'en recevoir mes remerciemens. Il n'est pas douteux que je ne fusse bien aise de voir arriver à Bordeaux des mouleurs italiens, habiles et fournis de moules, tels que vous me marqués, mais je ne vois pas présentement des ouvrages assés considérables et assés multipliés à leur donner pour que je puisse les engager au voïage. Peut-être que leur présence et l'agrément de ce qu'ils auroient à fournir détermineroient beaucoup de personnes à des achats auxquelles elles ne songent point, faute d'occasion. C'est à ces mouleurs à voir s'ils en veulent courir le risque. Il semble qu'ils s'y peuvent d'eux-mêmes déterminer d'autant plus volontiers qu'il doit naturellement entrer dans leur projet de parcourir les principales villes de France. Au surplus, voudreiés vous bien me mander combien ils vendent les figures moullées dont vous me parlés ?

Je crois, Monsieur que j'auray à recourir aux artistes de la ville de Toulouse pour un objet qui en vaut plus la peine. C'est à l'occasion de la salle de concert que je fais bâtir ; le vaisseau sera assés beau, il aura dans œuvre 74 pieds de long sur 38 de large et une hauteur de 28. Les 4 angles des 4 coins seront arrondis et les murs se joindront au plafon par une gorge qui donnera l'air d'une voute plate. Après avoir passé par un vestibulle d'une étendue sufisante pour tenir les domestiques, on entrera dans cette salle par une grande porte au milieu d'un des bouts, sans qu'il y en ait un autre, vis-à-vis, pour communiquer de l'orquestre à la pièce de derrière dont la communication se fera par deux autres portes moiennes pratiquées dans l'arrondissement des deux angles. Je vous fais, Monsieur, cette dernière observation pour vous dire que le fond de l'orquestre ne se trouvera point coupé, comme dans la salle de Toulouse ; qu'au lieu que dans cette salle, ce fond représente le Parnasse en bas-relief de plâtre, le nôtre sera peint d'un sujet

aussi relatif au lieu et traité avec autant de force que de goût. Permettés-moy, Monsieur, sur cela, de vous demander si je trouveray, comme j'ay lieu de le croire, d'après les peintures nouvelles que j'ai vu à Toulouse, un paintre de cette ville propre à faire cet ouvreage d'une façon qui me contente par le succès de son art et par le prix qu'il demandra? Il y aura encore autre chose à faire aux trois autres cottés de la salle, mais d'un travail beaucoup plus léger, et dont il ne peut être encore question de parler.

C'est demain une nouvelle année, agréés que j'en saisisse l'occasion pour vous offrir toute sorte de vœux et vous demeurer quelque part dans votre amitié.

J'ay l'honneur d'être très parfaitement...-44-

-23-

## 1754, 6 janvier

Lettre par laquelle Louis de Mondran recommande le peintre Jean-Baptiste Despax à Louis-Urbain Aubert de Tourny

Archives départementales de Gironde, C 1198

Monsieur,

Le sieur Despax est le plus habile peintre que nous ayons à Toulouse. C'est luy qui a peint en entier les églises des carmélites et des religieuses de la Visitation que vous avés sans doutte vu à votre passage à Toulouse, parce que c'est ce que nous avons de plus curieux en ce genre. Ainsi, je me suis adressé à luy pour le tableau dont vous proposés d'orner votre belle salle de concert. Il a creu qu'il convenoit qu'il eut l'honeur de vous écrire pour vous faire part de quelques réflexions préliminaires, affin que son ouvrage soit digne de vous et de luy. J'ay reconu dans ses réflexions sa délicatesse et l'envie qu'il a que vous soyez content de luy. Je ne doutte pas, connoissant l'étendue de votre goût, que vous ne les aprouviés et que vous ne vous déterminiés à le faire partir incessament affin de prendre ses idées pour la décoration totale de cette magnifique salle. Si vous prenés ce parti, soyez sûr que vous ferez un tout ensemble qui sera parfait, car vous aurés affaire à un très habille homme. Je suis très flaté, Monsieur, que vous veuilliés m'employer à quelque chose. Vous me trouverés toujours prest à vous doner des preuves de ma vénération pour vous et du respectieux attachement avec lequel je suis, Monsieur, votre très heumble et très obéissant serviteur.

A Toulouse, le 6 janvier 1754.

(signé : ) Mondran.

Les moulleurs vendent chaque statue, grande comme nature, 15 livres pièce, les bustes 3 livres pièce, et les têtes 1 livre 10 sols. Je leur parleray et leur conseilleray d'aller à Bordeaux avec leurs moulles, sans que vous soyés engeagé en rien dans cette affaire, mais je suis sûr que si ils y vont, il[s] y feront bien leurs affaires parce qu'ils ont des belles choses.

-24-

# 1754, 3 mars

Louis de Mondran, Projet pour le commerce et pour les embelissemens de Toulouse, lu dans une séance de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture, par un des membres de cette académie Toulouse, J. H. Guillemette, 1754

# Avis de l'imprimeur<sup>45</sup>

Un exemplaire de ce projet étant tombé dans mes mains, j'ai cru que ce seroit manquer au zèle que tout bon citoyen doit à sa patrie si je ne le rendois public ; d'autant plus que j'avois oui dire il y a plus d'un an 46, qu'il avoit été reçu avec éloge par l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture, qu'elle avoir nommé des commissaires pour l'examiner, et qu'elle l'avoit fait transcrire sur ses registres; que l'auteur attendoit, pour le faire imprimer, que ces commissaires en eussent fait l'examen, et que le Corps de Ville fut disposé à faire la dépense de la gravure des plans qu'il se proposoit de joindre à ce projet pour ne laisser rien à désirer au public que l'exécution : mais comme j'ignore les raisons qui ont retardé depuis si long-tems le plaisir que les amateurs du bien public auroient eu de voir cet ouvrage, j'ai cru que mes concitoyens me sçauront bon gré d'avoir fait à l'auteur ce petit larçin, et d'avoir rendu son projet public, puisque ces sortes d'ouvrages donnent souvent lieu à l'exécution. La place royale et la façade de l'Hôtel de Ville doivent leur existence à un petit mémoire imprimé qui fut donné au public il y a environ vingt ans : je souhaite que l'impression de celui-ci produise le même effet pour la gloire de ma patrie, qui deviendroit bien plus célèbre et plus florissante.

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> Cet « Avis » peut être attribué à Mondran. Il fait référence au Plan général pour les embélissemens de Toulouse, mis en Dialogue entre un Parisien et un Toulousain (slnd, [Toulouse, v. 1739 - 1740]) publié auparavant par l'urbaniste, en utilisant à ce propos un argument que l'on retrouve plus loin dans le texte (p. 8 : « Il ne faut souvent qu'une première idée pour donner l'être à des choses très utiles et très importantes »).

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> Soit avant mars 1753.

#### Préface

On n'entre point dans la question de sçavoir si les citoyens de cette ville ont l'esprit du commerce, il est certain qu'il n'est point florissant à Toulouse; en voilà assez pour devoir chercher cet esprit le plus utile de tous dans un état.

Mais ils ont l'esprit des affaires, l'esprit des sciences ; et l'on ne peut leur refuser ce qu'on appelle communément de l'esprit. D'où vient donc qu'à Toulouse, le commerce n'est que médiocrement cultivé ? Seroit-ce parce que la ville manque de commodités pour le commerce ? Mais elle semble située pour l'y porter au plus haut point [p. II].

Écouterons-nous un ancien préjugé qui attribue le défaut du commerce de Toulouse à une ambition précipitée, qui fait soupirer après la noblesse qu'on trouve dans le Capitole, ou après un rang distingué qu'on se procure en entrant dans le parlement ? Comme si à Bordeaux, il n'y avoir pas un parlement dont les charges sont ambitionnées, et des places de jurats qui sont aussi recherchées par les commerçans<sup>47</sup>.

Comme si à Paris il n'y avoit pas une foule d'objets d'ambition pour les hommes et le commerce, cependant, n'est-il pas florissant à Paris et à Bordeaux ? Paris n'est-il pas rempli d'hommes laborieux, qui élèvent les plus hautes fortunes par le commerce ? Quel est donc le principe de cette déplorable inaction, que les étrangers reprochent [p. III] à nos citoyens, et sur laquelle nous gémissons depuis longtems nous-mêmes ? C'est l'amour du repos, l'horreur du travail, un éloignement de toute peine. D'où peuvent provenir ces défauts ? C'est qu'à Toulouse les choses les plus nécessaires à la vie animale, comme le bled et le vin y sont à un prix très modique ; tous les peuples des villes où les denrées sont chères sont industrieux et laborieux ; et de cette industrie et de ce travail naît le commerce qui sera le sujet du premier chapitre de ce projet<sup>48</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> Mondran critique là des idées que l'on trouve notamment chez Nicolas de Lamoignon de Basville, dans un mémoire manuscrit (1698, Arch. dép. de Haute-Garonne, Ms. 197, une édition du texte a été proposée en 1962 dans Henri Blaquière, Yves Castan, Pierre Gérard, *Documents toulousains sur l'histoire de France, II les temps modernes (1500-1789)*, Toulouse, 1962, p. 33 - 34) mais aussi dans un mémoire du même auteur imprimé en 1734 (Mémoires pour servir à l'histoire de Languedoc, Amsterdam, P. Boyer, 1734, p. 244 - 247. Cet argument fut repris tout au long du siècle. Citons Jean-Aymar Piganiol de la Force, (Nouvelle description de la France, Paris, T. Legras, 1719, t. IV, p. 86, Nouveau voyage de France, Paris, T. Legras, 1740, t. 2, p. 18 - 19) Ou encore un mémoire manuscrit d'un certain Chambon, adressé au ministre Terray en 1773 (Cité dans Claude Devic et Joseph Vaisette, *Histoire générale du Languedoc*, Toulouse, 1876, [éd. augmentée] p. 1226 - 1227). L'article « Toulouse » de l'Encyclopédie, par le chevalier de Jaucourt, reproduit le même texte critiqué par Mondran (Encyclopédie..., vol. 16, 1765, p. 451, art. « Toulouse »).

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Mondran semble s'inspirer de Melon, qui dans son *Essai politique sur le commerce*, indiquait « [...] lorsque l'ouvrier achette plus cher le bled et le vin, il vend aussi son travail plus cher à proportion. [...] La cherté des denrées est donc

L'amour du travail vient aussi de l'amour des arts ; mais comment peut-on espérer qu'ils inspirent ce goût, puisque leurs progrès sont attachés à une application infatigable ?

Bien loin d'attirer au travail des esprits trop amis du repos, n'augmenteront-ils [p. IV] pas l'horreur de la peine ? Est-ce par la vue des périls qu'on encourage la lâcheté ? N'est-elle pas encore plus effrayée ? Et si la paresse a des charmes, triomphera-t-elle d'un vice aussi agréable, par tout ce que le travail peut avoir de rebutant ? Il n'en est pas moins vrai que les arts, malgré la peine et l'application qu'ils demandent, triomphent des attraits d'une oisiveté funeste à laquelle on s'attache trop.

La raison de cette espèce de contradiction est sensible, c'est que les arts ont en eux-même des attraits ravissans qui piquent l'esprit et le goût. Le plaisir de les connoître, et la satisfaction inexprimable d'y réussir l'emporte sur la peine qu'on trouve à y exercer. Est-il surprenant que la paresse se livre à tout ce qu'ils causent de soins et de peines [p. V], et qu'elle s'oublie elle-même dans ce qu'ils ont d'agréable quoique laborieux ?

Et qui ne sçait en effet que les arts ont un aiguillon qui pique et qui éveille les caractères les plus indolens ; et qu'ils ont, pour parler ainsi, une voix qui triomphe de toutes les passions humaines ? L'ambition et l'avarice cèdent à leurs charmes, et souvent même la volupté s'éteint et s'amortit dans leur sein. La paresse et l'amour naturel du repos leur résisteroient-ils ? Aussi nous voyons toutes les villes où les arts se plaisent animés du mouvement le plus intéressant et le plus fécond en richesses et en gloire ; parce qu'encore une fois, ils présentent un plaisir qui fait naître le goût des règles, qui pique la curiosité et qui contente l'amour propre [p. VI].

Il en sera donc de Toulouse comme de toutes les villes où les arts ont établi leur séjour, si, en effet, ils peuvent s'y montrer avec tout l'éclat et tous les agréemens de leurs productions merveilleuses. Ce seroit une erreur grossière de croire que les arts fleurissent d'abord dans cette ville par la seule raison qu'il s'y est formé une compagnie décorée du titre d'Académie royale de peinture, sculpture et architecture. Il ne suffiroit pas même qu'un art en particulier fit des progrès considérables ; que la peinture, par exemple, ou l'architecture seule étalât des ouvrages achevés ; il faut, pour que tout un peuple soit mis en mouvement que tous les arts y soient mis eux-mêmes,

l'État perde à ces travaux, il y gagne; tous les pauvres alors son utilement employés; la circulation de l'argent en augmente, et le peuple qui travaille le plus est toujours le plus riche » (Les œuvres complètes de Voltaire, 31B, p. 218).

indifférente à celui qui est également vendeur et acheteur; elle est préjudiciable à celui qui n'est qu'acheteur, comme le rentier en argent et le militaire, mais elle est toujours avantageuse au débiteur, et à celui qui est plus vendeur qu'acheteur ». Jean-François Melon, Essai politique sur le commerce, Paris, 1736, p. 202 - 204, et la préface à la réédition du texte, par Francine Markovits, (éd.), Jean-François Melon, Essai politique sur le commerce, Caen, 2004, p. 40. Peutêtre a –t-il pu s'inspirer directement de Voltaire qui indiquait dans Des embellisssements de Paris « Mais bien loin que

que les sciences donnent la main aux arts et que les arts et les sciences réunissent leurs [p. VII] connoissances et leurs opérations. Qu'on voye éclore et s'élever partout de merveilleuses imitations de tout ce que la nature a de beau, d'intéressant et d'agréable.

Or, comment mettre ainsi tous les arts en action? Comment réussir à les appliquer chacun à l'objet qui le distingue? Voilà ce que nous cherchons.

Nul corps, de ceux qui composent la ville, n'est en état de faire exécuter un si grand projet que le Capitole<sup>49</sup>; il peut seul remplir des vues aussi élevées et aussi avantageuses. Ce n'est pas seulement par des récompenses qui ont toujours quelque chose de trop borné, ni en animant l'émulation des élèves ou des artistes par des places flateuses d'honneur et de distinction<sup>50</sup>, qui font toujours de vives impressions [p. VIII] sur les cœurs bien nés, soit même par des monumens élevez à la gloire des talens rares constament exercez, mais en occupant les arts à des ouvrages qui les tiennent très longtems en haleine. Quels sont donc les ouvrages où les arts peuvent longtems s'exercer? Comment la Ville pourra -t-elle employer tous les arts à ces ouvrages? Le voici : en faisant, ou adoptant un plan général d'embellissemens de la ville qui soit suivi.

Qu'on bâtisse des manufactures, et que la ville donne des secours à ceux qui entreprendront de les faire valoir ; qu'on élève des magasins, des fontaines publiques, qu'on alligne les rues, qu'on rebâtisse dans le meilleur goût les portes de la ville, le palais, le Capitole, le tribunal du Présidial qui menace une ruine prochaine, celui des marchands [p. IX], les académies, l'université, les collèges, en un mot, tous les édifices publiques ; qu'on donne un plan régulier pour les façades des maisons des particuliers, qu'on fasse des quais, des ports, des promenades, enfin, qu'on entreprenne sur un plan longtems examiné, approuvé et autorisé, d'embellir et décorer la ville : voilà tous les arts occupez, et occupez pour longtems. La ville changera bientôt de face, les étrangers s'y plairont, l'amour du travail y naîtra, un grand commerce s'y établira, l'opulence y entrera et nos descendans loueront à jamais le zèle de leurs pères, et imiteront d'âge en âge leur politique et leur sagesse.

Les moins clairvoyans comprenent d'abord les immenses avantages qui rejailliront sur la ville, si en effet on se détermine à l'embellir [p. X] ainsi. Mais tel est le caractère des hommes,

<sup>50</sup> La Société des arts de Toulouse fut créée en 1746, après que Guillaume Cammas eut obtenu des capitouls en 1745 un fonds annuel destiné à des prix visant à récompenser les élèves. C'est à compter de là que les artistes purent se distinguer par le titre d'associé, professeur ou directeur de la Société, puis de l'Académie (voir notre vol. 1, 2<sup>e</sup> partie, chapitres 2 et 3, et *Mémoires Acad.*, 1<sup>er</sup> cahier, p. 12 - 13, notamment).

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> On notera ici l'emploi à connotation emphatique de « Capitole », là où la plupart des textes du temps (et les écrits de Mondran en particulier) évoquent très majoritairement « Hôtel de Ville ». Le terme Capitole était le plus souvent utilisé pour valoriser l'institution du capitoulat.

leur façon de penser, surtout, est différente. Il y a des citoyens qui, même par un amour mal entendu de la patrie, s'opposent de toutes leurs forces à sa gloire et à son bonneur. Car on ne parle pas de ceux qui, par esprit de contradiction ou par une bisarrerie d'humeur qui n'est que trop ordinaire, ou par des vues particulières, arrêtent les plus belles et les plus utiles entreprises. Les citoyens qui ne goûteront point le projet que nous exposons feront deux difficultez qu'ils regarderont comme deux obstacles insurmontables

Le premier est tiré de l'immensité de l'entreprise dont on ne verra, diront-ils, jamais l'exécution. La seconde est prise de la modicité des fonds de la Ville dont on [p. XI] ne pourroit employer que le superflu à l'exécution de ce projet. On répond à la première par un mot, il est de l'intérêt de la patrie que ces ouvrages durent longtems. On ne prétend pas que l'exécution en soit si rapide. Qu'on les commence, qu'on les suive, et que sans interruption, ils durent autant de temps que la ville durera.

Ce n'est point une vaine curiosité qui fait proposer ces grands ouvrages, ni même le plaisir d'ailleurs estimable d'en jouir. C'est le zèle unique qui les propose, et le désir de voir tous les citoyens s'occuper, s'animer et s'enrichir. Si les fonds de la Ville sont modiques, il n'est pas mal aisé de voir que le mouvement même qui régnera dans la ville les rendra plus abondans. Car, en premier lieu, ces fonds, même superflus, quoiqu'employez [p. XII], ne diminueront pas, ils rentreront toujours nécessairement dans le même dépôt d'où le zèle les aura tirez. Ces ouvrages rendront de mille manières les fonds qu'on leur aura prêtez. C'est un argent qui des mains des artistes, des artisans ou des pauvres employés, reviendra dans la caisse publique; comme le sang qui circule dans le corps de de l'homme, porté d'abord du cœur dans tous les membres, repasse des membres même dans le cœur<sup>51</sup>.

En second lieu, ces fonds encore augmenteront, et la chose est assez évidente, car enfin, qui ne voit que le nombre des citoyens dans Toulouse s'augmentera? Et par conséquent, il n'est pas difficile de comprendre que les droits que la Ville perçoit deviendront plus considérables. Une foule de gens de la campagne, à qui le travail manque [p. XIII] dans plusieurs tems de l'année; d'autres qui n'en ont dans presque aucun, se rendront dans la ville et chercheront dans le travail leur subsistance.

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> La métaphore organique de la circulation du sang dans le corps humain avec celle de la monnaie dans l'État était commune dans les écrits relatifs à des questions économiques, cela avant même la découverte de la circulation sanguine par Harvey (Catherine Larrère, *L'invention...*, p. 109 - 110).

La Ville s'embellissant tous les jours, rendra le séjour des petites villes, des villages et des châteaux moins agréable à ceux qui les habitent, et l'éclat de la ville, où l'espérance d'y faire fortune, les y attirera.

Les étrangers que la curiosité fait voyager feront alors dans Toulouse un séjour plus agréable et plus long, et on y en verra arriver de toutes les nations. L'exemple de Bordeaux, de Marseille et de Paris forme une preuve de cette conjecture qui la rend presque assurée. L'on voit encore d'un coup d'œil que si les fonds de la Ville augmentent par ce grand nombre de personnes [p. XIV] qui viendront la peupler, les richesses des citoyens s'accroîtront aussi. L'artisan cessera d'être pauvre, le bourgeois deviendra commerçant, le commerçant n'abandonnera pas sitôt son commerce qui sera plus en honneur parce qu'il sera plus répandu, plus général et plus fertile en richesses.

Ceux qui s'intéressent au bien et à l'avantage de la patrie peuvent-ils se refuser à des raisonnemens aussi convancans qui détruisent toutes leurs difficultés ?

Les embelissemens de la ville sont donc utiles ; ils sont même nécessaires si nous voulons attirer dans son sein l'opulence avec l'amour du travail.

L'Académie royale de peinture doit placer sa gloire à demander qu'on l'exerce, et qu'on mette en usage un jour ses talens et ses travaux [p. XV] pour la gloire même et pour le bien de la patrie. La gloire des magistrats qui gouvernent Toulouse et qui en régissent les fonds doit consister à employer ces fonds pour faire naître dans le cœur des citoyens le goût du travail que les seuls arts sçavent exciter parmi les hommes. Traçons donc à nos citoyens et à nos descendans un projet général d'embelissemens ; faisons-leur voir de combien de beautés cette seconde ville du Royaume est susceptible. En travaillant pour celle du monarque qui nous honore de sa protection ; et c'est le vrai moyen de la mériter que de rendre florissante une des principales villes de ses États.

Il est peu de villes en France susceptible d'embelissemens que Toulouse, soit par sa situation [p. XVI], favorable au commerce à cause du canal qui joint les deux mers, et par la proximité et la facilité du commerce de l'Espagne, soit par sa situation locale, par la largeur de ses rues, par la quantité de ses places, par le nombre de fontaines dont elle est environnée, la bonté et la fertilité du terrein sur lequel elle est placée, soit encore par la médiocrité du prix des maisons et du terrein dont on peut acquérir à bon marché la quantité nécessaire pour exécuter les plus grands et les plus magnifiques projets. Mais pour faire des projets d'embelissemens qui soient exacts et puissent être exécutés dans les suites, il faut commencer par avoir un plan

géométral en grand de la ville de Toulouse, ainsi que l'Hôtel de Ville de Paris l'a fait pour les alignemens des rues de Paris <sup>52</sup>, et prendre les précautions [p. XVII] nécessaires et convenables pour que les alignemens et reconstructions soient suivies, conformément au plan qui sera arrêté, et au projet que l'on présente.

Par ce moyen, on éviteroit aux magistrats la persécution des sollicitations des particuliers accréditez qui chercheroient à éluder les alignemens ou la reconstruction de leurs maisons lorsqu'ils se trouveroient dans le cas.

Encore une fois, nous le répétons, on trouvera ce projet immense, mais on doit observer que le tems de son exécution n'est point limité.

On propose seulement d'employer chaque année le résidu du revenu de la Ville. Une ville ne meurt jamais, et chacun doit travailler pour la postérité. Si l'on avoit pensés de même depuis que Toulouse existe, nous aurions peu de chose à faire [p. XVIII] aujourd'hui. Évitons que nos descendans pensent de nous ce que nous pensons de nos prédécesseurs.

[p. 1]

Projet pour le commerce et pour les embelissemens de Toulouse, lu dans une séance de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture, par un des membres de cette académie

### Chapitre premier

#### Du commerce

La modicité du prix des bleds et des vins en rend la sortie essentielle pour les progrès du commerce à Toulouse.

[p. 2] La ville de Moissac envoye ses bleds en farine dans les isles<sup>53</sup>. Toulouse ne pourroit-elle pas envoyer des farines dans les païs étrangers et dans les provinces de ce royaume qui manquent de bleds?

Le vin est ordinairement à un prix si modique à Toulouse qu'à peine le particulier en retire-t-il les fraix de culture de ses vignes<sup>54</sup>. Il n'est donc point en état de faire de la dépense de

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> Mondran fait probablement référence au *Plan général* de Bullet et Blondel (1676) dont il avait probablement pu consulter un exemplaire par son oncle, qui en utilisait une version mise à jour en 1710 (voir notre vol. 1, III, 1). La capitale ne disposait pas de plan d'alignement, et n'en disposa pas jusqu'à la fin de l'Ancien Régime (Jean-Louis Harouel, « Les fonctions... », p. 143).

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> L'exportation des farines de Moissac vers les îles était alors bien connue. Mondran avait pu se renseigner sur la question, alors qu'il s'essayait au négoce, comme il le relate dans ses Mémoires (p. 319 - 320)

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> C'est ce que Mondran rapporte quant à son cas personnel (Mémoires, p. 311).

l'appoint de travail pour l'artisan. L'ouvrier, pour peu qu'il gagne dans un jour, a de quoi vivre pendant plusieurs, et les passe dans l'oisiveté, jusques à ce que la nécessité le contraint à recommencer de travailler pour pouvoir subsister. L'artisan qui a passé le dimanche au cabaret continue le lundi et ne revient au travail le mardi que parce qu'il n'a plus de quoi vivre sans rien faire. Le porteur qui ne trouve pas gagner dans un jour de quoi se reposer plusieurs, plutôt que de marcher à un prix honnête, reste sur la place sans rien faire, persuadé que pourvu qu'il gagne deux fortes journées dans la semaine, il aura [p. 3] suffisament de quoi vivre, et moyenant ce, il se tranquilise, enfin, que l'on parcoure le bas peuple dans toutes ces différentes professions, l'on verra que la même façon de penser les domine, et qu'ils ne se mettent au travail que lorsque l'extrême necessité les y contraint. N'est-ce donc pas un malheur pour eux et pour cette ville en entier que les denrées y soient à si bas prix ? Plusieurs particuliers de cette ville voyant que leurs vignes leur devenoient à charge par la modicité du prix du vin ont envoyé le leur dans les isles de l'Amérique ; ce commerce peut être avantageux lorsqu'il est raccourci, et deviendroit dangereux si tout le monde prenoit ce même parti. Mais ne pourroit-on pas le varier et convertir une partie de nos vins en eau-de-vie? La cherté du bois dans cette ville nous arrête et y empêche bien d'autres établissemens très utiles qui pourroient attirer un commerce considérable à Toulouse<sup>55</sup>. N'y a-t-il pas moyen de rendre le bois non seulement moins rare, mais même commun?

Tout le monde sçait que les Pyrénées [p. 4] sont couvertes de bois immenses, quelques seigneurs de ce païs-la sont assez heureux d'en trouver la consommation en faisant aller des forges, mais le plus grand nombre, faute de mine, n'ont pas ce débouché, en sorte qu'ils ne vendent une charrête pleine de beau bois à brûler que dix sols, et n'ayant pas même la consommation à ce bas prix de la dixième partie de leur bois, ils les voyent dépérir sur pied sans pouvoir en tirer aucun parti. Ne pourroit-on pas envoyer dans ces montagnes un ingénieur pour lever le plan des ruisseaux qui bordent le bas de ces bois et des rivières où ils aboutissent, sçavoir la quantité d'arpens de bois qu'il y a qui soit à portée d'être jetté dans ces ruisseaux, afin de les faire flotter lors des pluyes et des inondations fréquentes qu'il y a au bas des montagnes, jusques dans la Garonne ou dans l'Auriège, marquer les endroits où l'on pourroit faire des retenues pour arrêter ces bois afin de l'embarquer sur des bateaux, ou en faire des radeaux? Cet établissement n'est pas nouveau, puisque la plus grande [p. 5] partie du bois que l'on brûle à Paris vient ainsi des extrémités de la

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> Le problème du fort prix du bois est déjà évoqué par Guillaume Catel, dans ses Mémoires de l'histoire du Languedoc (Toulouse, P. Bosc, 1633, p. 53). Catel s'en prend aux spéculations faites par les marchands de bois et se plaint que, contrairement à Paris, les marchands portant le bois par voie fluviale ne transportent que du gros bois, ce qui empêche le peuple d'acheter du petit bois à faible prix.

Champagne qui en est bien plus éloignée que nous ne le sommes de la montagne, et l'on pourroit, pour la sûreté de la navigation de ces bois, faire les mêmes règlemens que l'on a faits dans ce païs-là <sup>56</sup>. L'on sçait que toute sorte de bois n'est pas propre à être floté, certain bois de chêne coule à fonds quand il est verd, mais il flote quand il est sec <sup>57</sup>; ainsi, il n'y auroit qu'à les couper un an à l'avance. Il y a bien d'autres qualités de bois à la montagne qui floteroient en tout tems.

Deux foires franches à Toulouse, entre les foires de Beaucaire et de Bordeaux<sup>58</sup>, seroient d'un très grand avantage pour le commerce de cette ville. Pour que cet établissement ne portât point atteinte aux revenus de l'Hôtel de Ville, il faudroit que cette franchise ne fût que dans les faux-bourgs Saint-Étienne et Saint-Michel, afin que les marchandises qui viendroient par Garonne et par le canal pussent être entreposées librement dans des magazins que la ville pourroit faire [p. 6] construire le long des allées de la promenade les plus voisines du canal et même le long des toises du canal, depuis la maison de Pemaria jusques à l'allée qui est vis-à-vis la porte Montoulieu. Ces magazins faciliteroient beaucoup le commerce, et c'est ce qu'une ville doit chercher avec attention ; car c'est de ces commodités que nait l'abondance et la richesse.

On ne peut aussi disconvenir que les manufactures ne soient un moyen sûr pour faire fleurir le commerce dans une ville et y répandre l'abondance. L'exemple de toutes les villes où il y en a sert de preuve à ce sistème si généralement reçu ; ne pourroit-on pas en établir à Toulouse pour occuper un nombre infini d'hommes et de femmes oiseuses que l'on forceroit à travailler au lieu de rester sans rien faire sur les portes des églises, ou d'aller mandier dans les rues ? Tant de pauvres honteux des deux sexes qui ne sçachant à quoi s'occuper meurent de faim.

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> La référence de Mondran semble provenir tout droit du *Traité de la police* de Nicolas de La Marre, qui évoquait très précisément ces questions dans le chapitre « Du bois de chauffage » (Nicolas de La Marre, *Traité de la Police...*, Paris, 1719, t. III, Livre V, titre XLVIII, p. 834 - 841). Sur l'approvisionnement en bois de Paris, voir notamment Jean Boissière, « La consommation parisienne de bois... ». p. 37 – 39.

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> Nicolas de La Marre évoque les bois dits « canars » ou « fondriers » (t. III, p. 841) qui désignaient des bois qui ne flottaient pas. Les sources contemporaines consultées ne précisent toutefois rien quant au chêne (*Dictionnaire* de Furetière, 1690, art. « bois canars » ; François-Alexandre-Aubert de la Chesnaye des Bois, *Dictionnaire universel d'agriculture*, Paris, David, 1751, t. 1, p. 143, art « bois canars » et le *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, 1762, art « bois »).

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> La foire de Beaucaire se tenait durant une semaine autour de la Saint-Madeleine (22 juillet), quant aux foires bordelaises, il y en avait deux, l'une durant la seconde quinzaine d'octobre, l'autre, en mars. Mondran avait eu l'occasion de participer à cette dernière pour vendre son vin. Jusqu'en 1786, Toulouse comptait quatre foires annuelles qui duraient chacune une semaine et débutaient le jour des Rois, lors de la Saint-Jean, de la Saint-Barthélémy et pour la Saint-André. À compter de 1786 deux foires franches, « à l'imitation de celle de Lyon », furent ajoutées au calendrier, le lundi de Quasimodo et le 1<sup>er</sup> septembre, à la demande de la Chambre de commerce (Henri Ramet, *Histoire de Toulouse...*, p. 593 – 594).

La ville a dans sa banlieue des patrimoniaux très considérables ; ne pourroit-on pas y faire des plantations de [p. 7] meuriers <sup>59</sup> ? Il y en contiendroit plus de cent mille. Le chapitre Saint-Étienne et le moulin du château ont encore des ramiers <sup>60</sup> considérables où l'on pourroit faire de même des plantations immenses ; outre que ces arbres porteroient des grands revenus qui mettroient la Ville plus en état de faire des embélissemens considérables, cela pourroit occasionner l'établissement de quelque manufacture pour la soyrie <sup>61</sup>.

Cette plantation pourroit être faite sans qu'il en coûtât rien à la ville, ni au corps à qui ces ramiers appartiennent, en donnant à des entrepreneurs qui voudroient faire cette plantation la jouissance de ces arbres pendant un certain nombre d'années.

L'établissement du commerce dans une ville qui ne le connoit pas n'est pas l'affaire d'un jour, et les moyens pour y parvenir demandent de grandes connoissances. Il faut espérer que quelques habiles négocians de cette ville seront assez zélés pour leur patrie pour ajouter à ce mémoire tout ce que l'auteur auroit bien voulu être [p. 8] en état d'y placer, mais comme il n'a aucune connoissance de cette importante profession, il n'a mis en avant que des idées générales qui sont à la portée de tout le monde, persuadé que son amour pour la patrie excitera celui de ses concitoyens<sup>62</sup>. Il ne faut souvent qu'une première idée pour donner l'être à des choses très utiles et très importantes.

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> La plantation de muriers avait été vivement encouragée par les autorités au XVII<sup>e</sup> siècle. En témoignent divers arrêts du Parlement obligeant les propriétaires du gardiage, riverains des chemins à planter des muriers, sous peine d'amende, cela probablement afin de favoriser l'implantation de manufactures de soie (Jean-Luc Laffont, Policer la ville..., p. 572, note 146 et 147). Un personnage que Mondran avait rencontré, le médecin Jean Astruc, dans son Histoire naturelle du Languedoc (1737, préface, p. VII), encourageait la production de soie en Languedoc dans ces termes : « On pourroit y faire beaucoup plus de soie [en Languedoc] : c'est une denrée dont le prix et le débit augmentent tous les jours [...]. On y en recueilleroit beaucoup d'avantage, en y plantant un plus grand nombre de meuriers [...] ». Une ordonnance royale du 6 septembre 1752 encouragea la plantation de mûriers en Lauragais par des exonérations d'impôts, ce qui favorisa la plantation de mûriers dont plus de 4000 étaient recensés en 1760 (Robert Forster, The nobility of Toulouse..., p. 98). En 1778, Lalande, dans un texte écrit quelques années avant la date de publication, rapportait, à propos de Toulouse « Le climat de cette ville tient un milieu entre celui de Paris et celui de Montpellier; on n'y voit point d'oliviers, mais beaucoup de mûriers, quoique la soie ne soit pas un produit considérable pour le Haut-Languedoc, c'est-à-dire, pour la partie occidentale, à compter depuis Carcassonne.» (Jérôme de Lalande, Des canaux de navigation et spécialement du canal de Languedoc, Paris, Dessaint, 1778, p. 85). Lalande précise que « La ville a établi en 1764 une des plus belles pépinières du Royaume, au midi de Toulouse, sur la rive droite de la Garonne ; on y élève plus de cent mille pieds d'arbres fruitiers ».

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> Île au milieu de la Garonne. Se dit de tout fourré au bord d'une rivière ou dans une île ; les ramiès dè Pourtèt, les bors boisés de la Garonne vers Portet ; lé grand ramié, l'ile de la Garonne en face de Port-Garaud (Jean Doujat, *Dictionnaire de la langue toulousaine*, 1895, p. 203, art. « ramié »).

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> En 1764 la manufacture des Liotard père et fils s'établit à Toulouse, à la demande de l'inspecteur des manufactures Picot. Cet établissement fut semble-t-il favorisé par la Ville (Voir vol. 1,II, 9).

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> Ce passage suggère que Mondran avait pu soumettre son mémoire à un négociant toulousain, ou à la Chambre de commerce. Nos dépouillements des archives de cette institution n'ont rien donné (Archives de la Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse, AA 14, plumitif des délibérations de la Chambre de commerce,1744 - 1757)

### Chapitre II

## Des chemins qui aboutissent à la ville

L'alignement et l'élargissement des chemins qui aboutissent aux portes de la ville avec les plantations d'allées en ormes, est une décoration qui annonce au voyageur la grandeur d'une ville, et facilite le transport des denrées<sup>63</sup>; les romains l'on pensé de même dans tous le tems de leur domination et de leur puissance. La voye Apiene, la voye Flaminiène et tant d'autres nous sont encore aujourd'hui des monumens admirables de [p. 9] leur goût et de la solidité de leurs édifices<sup>64</sup>.

Comme la porte Saint-Cyprien est la seule par où l'on puisse entrer dans ce fauxbourg, et qu'il y'a cependant plusieurs chemins qui y aboutissent, il conviendroit de les aligner tous à cette porte qu'il faudroit changer vis-à-vis le Pont neuf, comme il sera dit ci-après dans l'article des portes. Ces chemins, ainsi alignés formeroient une pate d'oye qui aboutiroient à une belle place vis-à-vis la nouvelle porte de Saint-Cyprien, ce qui seroit une avenue digne de la plus belle entrée de Toulouse.

Pour que ces chemins fussent beaux, il faudroit qu'ils eussent dix toises de largeur, qu'ils commençassent à l'entrée de la banlieue, et fussent pavés dans le milieu de la largeur de cinq toises. On ne parle point des avenues des autres portes, parce qu'elles sont embellies par la nouvelle promenade, ou parce qu'elles sont à l'entretien du Roi, ou de la Province, mais il faudroit y planter des arbres.

[p. 10]

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> La Font de Saint-Yenne, dans L'ombre du grand Colbert indiquait « Je vais commencer par vos dehors. Je voulais qu'ils annoncent aux étrangers, plusieurs lieues avant leur arrivée, la capitale de la France » (Étienne La Font de Saint-Yenne, L'ombre du grand Colbert...[...], 1752, p. 24).

<sup>64</sup> Bernard de Montfaucon entamait le 1e livre de la seconde partie du tome 4 de son Antiquité expliquée par un éloge appuyé des chemins publics romains, particulièrement des voies Appienne et Flaminienne, et plus généralement le réseau routier des Romains qui était, selon lui, le monument le plus remarquable jamais érigé, en particulier par sa « solidité merveilleuse » (Bernard de Montfaucon, L'antiquité expliquée..., t. 4, 2e partie, Paris, Delaulne, 1719, p. 178 - 179). Voltaire, dans Ce que l'on ne fait pas et ce que l'on pourrait faire (1742) utilise également la référence aux voies Apienne et Flaminienne au moment de décrire les monuments érigés grâce au « citoyen obscur ».

### Chapitre III

# Des promenades publiques et jardins publics

# Article premier

Les promenades publiques sont un embelissement des plus essentiels puisqu'elles contribuent à la santé des habitans : il convient qu'une ville aussi considérable que Toulouse ait plusieurs belles promenades ; celle dont l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture vient de donner le plan a paru trop grande à plusieurs personnes, parce que nous étions accoutumés à nous promener sur une plateforme qui n'avoit que quarante toises en carré ; mais on doit faire attention que l'on va à la promenade pour marcher ou pour prendre l'air, et que l'on ne peut avoir que bien peu d'air dans une promenade qui n'a pas une grande étendue. Outre cette raison, on est bien aise, quand on promène, d'avoir de la vue [p. 11], ce qui n'auroit pas été possible si on n'avoit pas donné une étendue considérable aux allées de cette promenade, le terrain étant couvert de maisons au travers desquelles il a falu passer pour pouvoir avoir de la vue.

Quoique le plan de cette magnifique promenade ait été gravé, qu'on y ait mis des explications et la décoration des bâtimens qui doivent la border, le public ne sera peut-être pas fâché d'en trouver le détail.

Elle consiste dans une ovale de cent trente-deux toises de long sur cent-treize de large, au milieu de laquelle il doit y avoir un grand bassin avec un jet d'eau, ou un grand plateau de gazon ; ce gazon est environné d'un chemin engravé de dix toises de large, et celui-ci l'est d'une allée d'ormes de dix toises entre deux allées de cinq toises de largeur, plantés à cinq toises de distance de l'un à l'autre, entre chacun desquels il doit y avoir des bancs de pierre de Carcassonne.

Cette allée est ensuite bordée dans la partie extérieure de l'ovale, d'un chemin pavé pour la commodité des [p. 12] charrois ; ce chemin doit être bordé du côté opposé à l'allée, de bâtimens uniformes, à la réserve des deux grands trumeaux qui sont dans les flancs de l'ovale qui doivent avoir dans le milieu un premier étage orné d'un avant-corps avec un fronton.

On a cru ne devoir donner qu'une médiocre élévation aux bâtimens qui règnent autour de cette ovale, ou qui font dans les angles des trumeaux, afin qu'ils puissent se raccorder avec ceux des allées qui ont la même élévation et avec le mur de clôture du jardin public ; afin aussi de ne pas ôter la vue magnifique que l'on aura sur les terrasses du jardins, et pour avoir plus d'air dans les allées de la promenade. Cette ovale est percée par six rayons de trente toises de largeur

chacun : le premier aboutit à la porte Montoulieu où est la principale entrée de la Promenade, vis-à-vis de laquelle il y aura une rue de six toises de largeur qui ira aboutir à la rue Saintes Carbes, vis-à-vis Monsieur Tilhol, syndic de la Ville.

Le second à la porte Saint-Estienne vis-à-vis laquelle on a fait une place ovale [p. 13] et qui peut être continué le long de la rue Saint-Aubin pour avoir de la vue.

Le troisième va aboutir auprès du port du Canal, près de chez le sieur Pemaria, et est terminé par un bassin rond dans le canal de quarante-cinq toises de diamètre revêtu en brique, couverte d'un lit de pierre de Carcassonne, et environné d'une allée d'ormes.

Le quatrième va aboutir au canal du côté du pont de Montaudran, et est terminé par un bassin exagone dans le canal, de cinquante-deux toises de diamètre, revêtu aussi d'une muraille de brique couverte de pierre de Carcassonne.

Le cinquième va aboutir au chemin du pont de Montaudran, et pourroit être continué par la seule allée du milieu au travers les terres jusques au grand chemin du Languedoc, ce qui seroit une magnifique avenue pour la porte Saint-Estienne; ce rayon est décoré à la même distance de l'ovale que les bassins du canal d'une place ronde au milieu de laquelle il y a un tapis de gazon.

Le sixième rayon va depuis l'ovale jusques à la rivière de Garonne, et est [p. 14] terminé sur la rivière par un quay soutenu d'un mur de brique, de hauteur de deux toises quatre pieds, couvert d'un lit de pierre de Carcassonne. Tous ces rayons sont divisés en cinq dimensions ; sçavoir deux chemins pavés de cinq toises de large chacun de chaque côté, de deux allées d'ormes de cinq toises de largeur, gazonnées et ornées entre chaque arbre de banquêtes de pierre de Carcassonne, et une grande allée au milieu engravée de dix toises de largeur : les chemins pavés seroint pour la commodité des charrois, les allées gazonnées seront fermées par les banquêtes et doivent servir pour ceux qui promèneront à pied, et les grandes allées du milieu qui doivent être engravées doivent servir pour qui ceux voudront promener à cheval ou en équipage.

Le terrein de ces allées doit être en dos d'âne, afin de pouvoir rejetter les eaux dans les chemins pavés d'où elles iront par la pente qu'on leur a donné dans la rivière ou dans les aqueducs que l'on a pratiqué exprès.

L'on a orné le rayon qui va de l'ovale [p. 15] à la rivière, de deux places, l'une ronde visà-vis l'église des Carmes Déchaussés, l'autre place est octogone, un peu biaise vis-à-vis la porte de Saint-Michel. La situation du terrein n'a pas permis de lui donner une meilleure forme. L'Académie a cru que traçant traçant un plan aussi magnifique, il convenoit de décorer les portes où cette promenade aboutit, d'en donner le plan, les élévations, ainsi que la décoration de la porte vis-à-vis les Carmes Déchaussés, et celle du jardin public dans la place à côté la porte de Montgaillard.

Mais si la ville vouloit un jour faire une nouvelle enceinte qui renfermât dans la ville cette promenade, elle éviteroit la dépense des portes, et trouveroit bien des particuliers riches qui iroient bâtir sur les alignemens de la promenade, ce qui feroit le plus brillant quartier de la ville.

La ville même pourroit, en attendant, faire bâtir, sans qu'il lui en coutât rien, des petites maisons de valeur de quatre mille livres sur l'alignement qui est entre les portes de Saint-Étienne [p. 16] et de Montolieu, et auprès des Carmes Dechaussés, en faisant une lotterie de chaque maison, à quatre livres le billet; par ce moyen, on pourroit successivement les bâtir toutes; et bien de pauvres gens et artisans qui pourroient gagner le lot, se trouveroient bâtis à bon marché<sup>65</sup>.

#### Article II

### Jardin public

Il y a un terrein considérable entre les portes de Montolieu et de Montgaillard, qui est hors d'œuvre des allées où l'on a cru devoir placer un jardin pour la commodité du public, en hiver soit en été, l'usage de cette ville étant d'en fermer les portes en été à dix heures du soir ; il ne restoit d'autre ressource aux habitans que de promener dans les places publiques où l'on respiroit un air brûlant, ce qui est très dangereux pour la santé : l'Académie a cru qu'il convenoit d'employer ce terrein à un jardin public [p. 17] qui fut enclavé dans la ville pour pouvoir s'y promener en tout temps et à toute heure.

Ce jardin, qui est de contenance d'environ quatre arpens et demi, doit être plus élevé que les allées de la promenade : il est décoré de six boulingrins en gazon et de sept allées bordées de tillheuls d'Hollande, il doit y avoir plusieurs portes dont la principale donnera sur la place de la porte de Montgaillard, et répondra à l'allée du milieu ; on y montera par un perron en pierre : ce jardin sera environné d'une terrasse de six toises de large, sur laquelle il règnera une allée de tilheul d'Hollande, et des banquètes de pierre de Carcassonne ; de distance à autre, il y aura de perrons à des distances commodes pour monter et descendre de ces terrasses. Le bas de ce jardin sera très commode. L'hyver et les jours où il y aura du vent, et les terrasses très agréables par la

98

<sup>&</sup>lt;sup>65</sup> Des propositions de financement par le biais d'une loterie avaient été faites dès le XVII<sup>e</sup> siècle, comme le rapporte le *Traité de la Police* de De la Marre (Marie-Laure Legay, *Les loteries royales...*, p. 39). Voltaire avançait une proposition similaire dans ses *Embellissements de Paris* en 1749 (Paris, 1850, p. 50).

vue étendue que l'on y aura tant sur la rivière et sur le canal, que sur la plaine de Montgiscard, lorsque l'air sera doux [p. 18].

Comme les allées de la promenade sont fort larges et fort étendues, on a cru qu'il convenoit de proposer de bâtir des maisons uniformes sur les chemins pavés qui les bordent, afin qu'elle ne parût pas déferre, ce qui lui donnera un air très vivant, et qui sera dans les suites, comme il a été dit ci-devant, le plus beau quartier de la ville, et remplacera les maisons que l'on propose de détruire pour agrandire les places, ou pour aligner les rues ; c'est ainsi qu'on l'a pratiqué avec succès à Aix, à Marseille, et à Bordeaux. Les murs qui doivent soutenir les terrasses du jardin du côté des allées de la grande promenade doivent être bâtis à la même hauteur que les bâtimens des allées.

Si la Ville vouloit rendre cette promenade vivante, elle pourroit accorder quelques exemptions aux artisans qui iroient s'y loger.

Il étoit convenable qu'un jardin public fut bordé par une belle rue pour la commodité des équipages et des chaises qui auroient embarassé dans une rue qui eut été étroite ; ce qui auroit [p. 19] incommodé le public, et rendit l'entrée et la sortie de ce jardin dangereuse. Il étoit aussi convenable que les maisons qui doivent border la rue le long de ce jardin eussent quelque apparence ; c'est ce qui détermina l'Académie à détruire dans son plan, non seulement les murs de la ville, depuis Montolieu jusques au bout de ce jardin, et les vilaines maisons qui y sont adossées, mais encore les isles de maisons<sup>66</sup> qui sont le long des rues qui bordent ce jardin, attendu qu'elles sont si étroites qu'il est impossible de pouvoir espérer qu'elles soient jamais rebâties plus élégament.

Par ce moyen, en détruisant ces murs et ces mauvaises maison, on agrandit le jardin qui en sera d'une forme plus régulière, et l'on fera tout le long une grande rue de cinq toises de largeur tirée au cordeau, ce qui sera une entrée magnifique pour le jardin et commode pour le public. L'on doit espérer que les maisons considérables qui bordent cette rue seront un jour rebâties avec plus d'élégance, ce qui fera une belle décoration et un beau point de vue pour le jardin [p. 20].

Ce dernier article devoit être placé dans celui des rues, mais l'union qu'il a avec le jardin, nous a empêché de le placer ailleurs.

-

<sup>&</sup>lt;sup>66</sup> À Toulouse, on préférait alors utiliser « moulon » habituellement présent dans les textes officiels au terme « île » ou « îlot » ici utilisé par Mondran, comme il l'avait déjà fait auparavant dans son *Plan général* (v. 1740).

#### Article III

#### Du cours

Il y a actuelement une promenade au fauxboug Saint Cyprien qui seroit très belle si elle étoit réparée, c'est le cours. Il faudroit en élever la partie inférieure et la mettre de niveau avec la partie supérieure, afin de garantir le fauxbourg des inondations qui ne sont que trop fréquentes par la fonte des neige des Pyrénées, arracher les vieux arbres qui y sont, faire une nouvelle plantation d'ormes d'Hollande de quatorze pieds de tige d'élévation, élever le mur de revêtement à la hauteur du terrein que l'on y ajouteroit, démolir la porte de Muret, la tour, et le mur de la ville qui y borne la vue de ce cours, le terminer par un large fossé revêtu d'un [p. 21] mur d'appui qui ne bornant point les allées, leur donneroit un très beau point de vue sur la rivière du côté de Braqueville<sup>67</sup>.

L'on pourroit trouver les terres nécessaires pour le réhaussement du cours dans le lit de la Rivière, ce qui donneroit aux eaux plus de lit.

L'on pourroit encore, pour éviter les trop grandes crues d'eau, tracer un canal aligné à trente toises de distance des murs du fauxbourg Saint-Cyprien, depuis la porte de Muret jusques sous le clos de l'hôpital de la Grave, et du terrein de cette excavation, combler les fossés de ce fauxbourg.

L'on pourroit planter sur ce terrein quatre rangs d'ormes qui formeroient un magnifique cours terminé à chaque bout par un quay sur la rivière, et pour que l'on ne risquât pas que la rivière changeât de lit par l'ouverture de ce nouveau canal, il faudroit faire à la tête de ce canal une bonne chaussée en maçonnerie, au-dessus de laquelle l'eau ne pourroit passer que lorsqu'elle seroit montée à [p. 22] une hauteur dangereuse pour l'isle de Tounis et le fauxbourg Saint-Cyprien.

L'on procureroit aussi à l'hôpital un grand jardin qui serviroit de promenade pour les pauvres, en lui donnant et faisant clore le terrein hors d'œuvre qui règneroit entre le nouveau cours et le mur de la ville qui est adossé à l'hôpital.

Mais pour que le réhaussement du vieux cours pût garantir le fauxbourg des inondations, il faudroit border la rivière depuis le pont jusques à l'hôpital de la Grave d'un mur de revêtement bien terrassé, aussi élevé que celui du Cours, ce qui formeroit une promenade entre les deux hôpitaux.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> Les remparts ne furent finalement détruits de ce côté de la Garonne qu'en 1782.

Pour rendre cette promenade saine, il faudroit creuser un aqueduc sous l'échaudoir, qu'on nomme dans ce païs-ci l'affachoir<sup>68</sup>, qui entrât bien avant dans la rivière, afin d'éviter la puanteur qu'occasionne ordinairement ce lieu [p. 23].

#### Article IV

## Du rempart

La promenade du rempart est trop étroite et très malsaine à cause des eaux qui croupissent dans les fossés qui le bordent, et désagréable par ses contours et les tours qui en bornent la vue.

Il conviendroit de faire un aqueduc depuis celui qui finit à la porte Saint-Estienne, qui allât au-dessous de la porte Matebioou, et même jusques à la rivière, et d'aligner un nouveau rempart, depuis cette porte jusques à l'autre, de sept toises de largeur, revêtu, tant en dedans la ville qu'en dehors, d'un mur de quatorze pieds d'élévation. On monteroit sur ce rempart par des rampes comme celles qui y sont actuelement, mais ausquelles ont pourroit mettre des portes pour empêcher les mendians d'y monter.

Il faudroit planter sur ce rampart deux rangs d'ormes un peu rapprochés [p. 24], ce qui formeroit bientôt une allée couverte qui seroit très agréable et très fraîche en été par l'élévation du terrein. Il faudroit qu'il y eut sous ces arbres de banquètes de pierre de Carcassonne de distance en distance; en alignant ainsi le rampart, l'on enferme dans la ville un terrein très considérable qui est vis-à-vis l'angle rentrant que forme le rempart actuelement derrière l'Hôtel de Ville: l'on pourroit employer ce terrein à un magnifique jardin public de botanique, ce qui feroit un grand ornement pour la ville et très utile pour l'université de médecine et pour les malades.

# Chapitre IV

#### Des portes de ville

Les portes cochères sont le premier bâtiment qui annonce le rang ou la fortune de celui qui habite une maison ou un hôtel. Il en doit être de même des portes de ville. Il est indécent qu'une ville aussi considérable [p. 25] que Toulouse, où est le siège du second parlement du royaume, ait d'aussi vilaines portes et aussi incommodes.

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> L'échaudoir était le lieu où l'on échaudait les bêtes abattues. « Affachoir » revêt ici plus largement le sens d'abattoir.

L'on a laissé bâtir, joignant la plupart de ces portes, tant en dedans qu'en dehors, des vilaines maisons qui en rétrécissent l'avenue, en sorte que si deux voitures se rencontrent avec quelques charretes, il faut un temps considérable pour se placer, ce qu'on ne peut faire qu'en reculant beaucoup. Il convient donc, pour éviter ces incommodités, de démolir toutes ces maisons, qui sont trop près des portes de ville tant en dedans qu'en dehors, d'y faire des petites places, de supprimer une porte dans celles qui sont doubles comme à Saint-Cyprien, à Saint-Michel et à Saint-Étienne, et de rebâtir, celles qu'on laissera, dans un goût élégant et moderne.

Il ne nous reste qu'à donner le plan des portes de Saint-Cyprien, du Bazacle, d'Arnaud-Bernard et de Matebioou ; c'est ce que l'Académie fera avec tout le zèle possible, dès que la Ville voudra faire la dépense de la gravure. Il convient [p. 26] de placer la porte de Saint-Cyprien vis-àvis une rue alignée au pont ; et comme cette porte se présentera vis-àvis la plus belle entrée de Toulouse, il faut qu'elle soit grande et magnifique.

La porte d'Arnaud-Bernard doit être grande et belle, puisque c'est celle par où nos rois font ordinairement leur entrée dans cette ville.

Celle du Bazacle et de Matebioou doivent être plus grandes qu'elles ne le font, mais pas si magnifiques que la précédente : un air de noblesse et de solidité suffiroit.

# Chapitre V

#### Des quays

Il conviendroit de démolir toutes les maisons qui sont sur l'Isle de Tounis du côté de la grande Rivière, et d'aligner un mur de revêtement ; l'on formeroit par-là, dans cette isle, un beau quay que l'on pourroit orner de deux rangs d'Ormes, et l'on feroit une promenade très agréable pour [p. 27] le quartier de la Dalbade et du Pont.

On pourroit aller fort commodément à cette promenade, par le pont que nous proposons ci-après, au bout de la rue de Cominges, par celui de Tounis, et par un pont de brique que l'on pourroit construire à côté du Pont-neuf, en démolissant six ou sept canes de maisons près le Pont; ce qu'il faudroit pratiquer de même de l'autre côté de cette place qui regarde la Daurade pour descendre sur un quay que l'on pourroit faire régner jusques au Bazacle, en démolissant les maisons qui sont le long de la rue du Viguier et de la rue des Blanchers qui offrent un vilain aspect quand on est sur le pont.

Pour que ce quay fut agréable, il faudroit aligner les façades des maisons qui se trouveroient pour lors faire face à la rue qui borderoit la rivière, et obliger les particuliers qui profiteroient, par cet alignement, d'une augmentation de terrein considérable, de rebâtir les façades d'égale élévation. L'on pourroit même faire des magazins considérables dans ces maisons [p. 28] pour la commodité du commerce, la rivière étant devenue libre, comme il sera dit ci-après. Le quay, entre les deux hôpitaux, devroit avoir ici sa place; mais l'enchaînement qu'il a avec la promenade du cours, nous a obligé de le placer dans le chapitre second de ce projet.

### Chapitre VI

## Des places publiques, des ports et des écluses

Les places publiques sont un des plus beaux ornemens dont on puisse embélir une grande ville. Quand elles sont décorées, surtout de bâtimens réguliers et uniformes, elles ont un air de magnificence qui annonce la grandeur et la richesse d'une ville; elles sont aussi utiles pour la commodité du commerce, du débit des denrées et des provisions nécessaires aux habitans; elles sont encore indispensables vis-à-vis les églises considérables qui sont ordinairement les plus [p. 29] fréquentées, vis-à-vis le Palais et l'Hôtel de Ville, afin que le concours du peuple qui fréquente ces endroits ne soit point ressérré ou incommodé par les voitures, les équipages, ou les charrois.

Il convient donc de faire plusieurs places dans Toulouse, et de leur donner une grandeur et une forme régulière, d'agrandir celles qui sont déjà faites, et de leur donner aussi une forme régulière. Voici les places qu'il convient d'agrandir et de faire.

Il est nécessaire qu'il y ait des places tant en dedans qu'en dehors de toutes les portes de ville pour éviter l'embarras des équipages et des charretes qui se trouvent souvent engagées dans un défilé, ce qui retarde leur route et les passans.

On pourroit donner une forme régulière à la Place du Chay-Rédon, dans le milieu du fauxbourg Saint-Cyprien ; ce fauxbourg, qui est déjà le plus considérable de la ville, devient tous les jours plus beau par le commerce qui s'y fait, et mérite cet embélissement et cette commodité [p. 30] nécessaires. Outre ces raisons, cette place rendra l'avenue du Pont plus belle. Si l'on démolissoit le bout des maisons qui sont de chaque côté du Pont, il faudroit transporter la Halle dans l'Isle de Tounis.

Il seroit très commode pour le commerce et pour le transport des denrées qu'il y eut plusieurs places le long de la Rivière où il eût des ports, et l'on pourroit facilement rendre libre et navigable la rivière entre les deux chaussées des moulins, en faisant des écluses aux chaussées des deux moulins, ainsi qu'on l'a pratiqué sur la rivière de Lot près d'Aiguillon; ce qui forme la

communication de Bordeaux avec Cahors. L'on pourroit même se dispenser de faire une écluse à la chaussée du Bazacle, si la Ville, de concert avec Messieurs les propriétaires du canal vouloit faire creuser un canal qui commençât au-dessous des Minimes, et qui vint le long des fossés de la ville, aboutir devant la porte qui sépare la ville d'avec le Bazacle, au grand bassin de la rivière qui est au-dessous du pont<sup>69</sup> [p. 31]. Il semble, au rebours de toutes les autres villes où l'on bâtit sur les rivières pour augmenter la facilité du commerce par la navigation, que l'on ait affecté dans cette ville de s'en priver par les chaussées des deux moulins et par les glacis qu'on y a fait seulement pour le passage des radeaux. Les écluses que l'on propose, sans nuire aux moulins, laisseroient un libre passage, et formeroient un très beau port le long de la ville depuis une chaussée jusques à l'autre, auquel trois places aboutiroient, et près desquelles les barques iroient aborder.

Ces places sont celles de Saint-Pierre, de la Daurade, et le bout de l'isle de Tounis, qui se trouveroit vis-à-vis le nouveau pont au bout de la rue de Cominges, appellée aujourd'hui vulgairement le coin des moulins.

Il faudroit donner à ces places une forme convenable à leur destination : la Viguerie et quelques petites maisons qui sont dans la place de la Daurade étant abbatues pour faire le quay projetté, la place de la Daurade seroit très belle, et l'on descendroit par des [p. 32] marches jusques à la rivière où les bâteaux pourroient aborder et s'amarrer.

Ne faudroit-il pas aussi, pour la commodité du commerce, si Messieurs les propriétaires du canal n'en veulent pas faire la dépense, que la Ville achetât toute l'isle qui borne le bassin du canal du côté Saint-Étienne, et qu'elle fit bâtir des grands magasins qui eussent leur entrée sur les toises du canal ? Ils lui porteroient un grand revenu. Le moyen de faire fleurir le commerce dans une ville, c'est de lui procurer toutes les commodités nécessaires.

Il seroit de la bienséance qu'il y eut une belle place et bien régulière vis-à-vis l'église Saint-Sernin : la célébrité et la sainteté de cette église mérite cette marque de distinction ; et comme pour rendre cette place régulière, il faudroit démolir le collège de Saint-Raymond, il faudroit rebâtir sur le nouvel alignement ce collège dans une forme convenable à la décoration de la place.

publics de la province du Languedoc.

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> Cette proposition donna lieu à la rédaction et à l'impression d'un second texte : les Réflexions d'un citoyen sur les avantages du quay projetté par les États de la province du Languedoc, dans la ville de Toulouse, entre le Pont neuf et le Pont vieux, du côté de la Daurade, le long de la rivière de Garonne, relativement à la sûreté du Pont neuf, à l'utilité du commerce, à la commodité publique, et à l'embelissement de la ville, slnd [Toulouse, 1765]. Nous proposons une édition du document, voir infra, p. x. Ce canal fut percé de 1768 à 1774 sous la direction de Joseph-Marie de Saget, directeur des travaux

La grande façade de l'Hôtel de [p. 33] Ville exige une grande et belle place. Il convient de l'agrandir, de la rendre régulière, et de la décorer de bâtimens uniformes.

La place de Saint-George doit être de figure pentagone lorsqu'elle sera décorée de quatre autres faces de bâtimens pareils à celui que Monsieur de Lafage, syndic général de la province a fait bâtir. Elle sera très belle.

La place Saint-Étienne est dans une vilaine forme, on pourroit en faire une très belle place en lui donnant une égale largeur dans les deux bouts. La quantité d'actions publiques et de processions qu'il y a à Saint-Étienne rendent cet embelissement décent et nécessaire.

Il conviendroit de faire une belle place devant le palais : outre que cet embelissement est nécessaire vis-à-vis un lieu aussi respectable et aussi fréquenté, la situation de la petite place du Palais et celle du Salin invitent à faire cette dépense, puisque on pourroit y faire une des plus belles et des plus agréables places du Royaume.

Pour cet effet, il faudroit démolir [p. 34] l'isle qui est dans la petite place du Palais, et les maisons qui sont depuis la Monnoye jusques à la rue qui va du Salin au palais <sup>70</sup>; il faudroit aussi démolir toute l'isle des maisons qui bordent la petite place du Palais, la rue de l'Inquisition et la place du Salin, démolir le corps de garde, grille qui est adossé à la Trésorerie, la maison où est le nouveau corps de garde ; démolir jusques au même alignement les maisons qui font le bout de l'isle qui aboutit vis-à-vis Monsieur de Chalvet, sénéchal, et qui bornent la rue Sainte-Claire d'un côté, et la place du Salin de l'autre ; démolir jusques à la rivière l'isle qui est entre les deux rues de Cominges, qu'on appelle vulgairement le coin des moulins ; élargir cette rue, dans le bout qui donne dans la rue Sainte-Claire, de la même largeur qu'elle le seroit du côté de la Rivière. Comme cette rue seroit d'une très grande largeur, il faudroit y faire un cours au milieu, de six toises de large, planté de deux rangs d'ormes, [p. 35] qui ira depuis la rivière jusque à la Rue Sainte-Claire.

Par ce changement, on feroit une place à laquelle sept grandes rues aboutiroient, de laquelle l'on verroit la rivière et la campagne, et qui seroit bordée par le palais, par l'hôtel de la Monnoye, et par celui de la Trésorerie, qui sont trois édifices des plus considérables qu'il y ait à Toulouse.

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> En 1753, suite à une tentative d'intrusion dans l'Hôtel de la monnaie, son directeur, Christophe Bordeaux, demanda aux capitouls la démolition de l'ilot de maisons afin de garantir une meilleure sécurité (Arch. mun. de Toulouse, BB 52, f°. 123v°. -124 v°., 1753, 13 et 16 janvier). Un arrêt du Conseil du Roi fut rendu le 4 décembre 1753, et les propriétaires indemnisés (Arch. mun. de Toulouse, BB 52, 1754, 18 janvier, f°. 168v°.-169). En octobre 1754, les démolitions étaient effectuées et l'ingénieur de la Ville, Maduron, était chargé de procéder au nivellement de la place (Arch. mun de Toulouse, BB 121, f°. 103v°. - 104, 1754, 16 octobre).

Ce projet, quoique coûteux, ne le seroit pas autant que bien d'autres, attendu qu'il n'y a quasi aucune maison considérable qui fut dans le cas de la démolition, et les matériaux pourroient servir dans la reconstruction du palais, projettée ci-après dans l'article des édifices publics. La place Rouaix pourroit être facilement régulière en lui donnant une forme carrée, ce qui aussi, ne seroit pas coûteux, parce que les maisons qui sont dans la partie qu'il faudroit démolir sont de peu de valeur.

La place de la Pierre est très mal située, elle est environnée d'une rue très étroite qui ne communique qu'à [p. 36] la Grand'rue et à celle des Tourneurs ; il convient qu'une place de cette espèce, qui est le centre du commerce des bleds soit spacieuse, izolée, environnée de grandes rues qui aboutissent à plusieurs autres, afin que les charrêtes et les voitures ne s'embarassent point, puissent arriver et repartir facilement, et laissent aux passans la liberté d'aller.

L'isle qui paroit la plus commode pour établir cette place est l'isle qui est aux quatre coins des Changes, et qui est bordée d'un côté par la rue des Changes, au midi par celle des Augustins, au levant par celle des puids-clos, et au nord par la rue Pisse-Lauco. Sept à huit rues aboutiroient à cette place, ce qui la rendroit très commode, et l'on pourroit affecter la place de la Pierre, qui existe actuellement pour les boucheries, pour le marché au fruit, aux herbes, etc [p. 37].

## Chapitre VII

Des alignemens des rues, constructions des maisons et clôtures des communautez

## Article premier

Toutes les rues peuvent être élargies très facilement par successions des tems dans les endroits où elles sont trop étroites, en obligeant les particuliers qui rebâtissent de reculer jusques à la distance nécessaire pour la largeur projettée pour qu'elles fussent d'une belle largeur ; il faudroit déterminer la largeur des grandes rues à six toises, celle des moyennes à quatre et celle des petites à trois<sup>71</sup>.

Afin d'assurer l'exécution de cet arrangement, il faudroit, ainsi qu'il est d'usage à Aix, que nul particulier ne pût réparer la façade de sa maison en quelque état qu'elle fût, qu'il ne la rebâtit à neuf sur l'alignement déterminé.

106

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Deux ordonnances de voirie, en 1759 (1759, 6 février; 22 mai, Arch. dép. de l'Hérault, C 12153) et 1769 permirent aux capitouls d'améliorer le cadre juridique des alignements des rues (au sujet de la dernière ordonnance, voir Marie-Luce Pujalte, *L'architecture civile privée...*, t. 1).

Et pour que les rues pussent être [p. 38] facilement alignées, et celles qui ne peuvent pas l'être parfaitement le fussent en différens alignemens, il faudroit tracer ces alignemens sur le grand plan de la ville dont il a été parlé ci-devant, en couleur différente du plan, afin d'y avoir recours lors de la reconstruction des maisons.

Il conviendroit aussi, pour la décoration des rues, d'obliger tous les propriétaires des maisons, lorsqu'ils bâtissent, de bâtir les murailles qui sont sur les rues, à mortier franc et en brique ou pierre, et non en bois, torchis ni massacanat, ce qui présente des façades d'un très vilain aspect.

De plus, que le rez de chaussée de toutes les maisons sur les rues eut vingt pieds d'élévation; cette uniformité pour la hauteur donneroit plus d'élégance aux portes cochères, aux arceaux des boutiques, beaucoup d'entresoles commodes, et une uniformité d'élévation aux accoudoirs des fenêtres du premier étage qui seroit un très bel effet; mais il est essentiel de commencer par aligner toutes les rues qui aboutissent aux portes de ville, et de leur donner une belle largeur [p. 39].

#### Article II

Pour que les rues ne soient point désertes, comme le font celles qui sont bordées par les clôtures des communautez religieuses, il faudroit obliger tous les moines et communautés de bâtir de dix en dix toises des boutiques le long des rues que leurs couvents rendent désertes, et les louer à des artisans<sup>72</sup>.

# Chapitre VIII

# Des fontaines publiques

Les fontaines publiques sont non seulement une décoration agréable dans les places publiques, mais nécessaires pour la santé des habitans et pour la propreté des rues. Il est donc d'une grande utilité d'en faire construire ; la chose est aisée en ramassant les eaux de toutes les fontaines qui environnent Toulouse, qui sont très bonnes et très salutaires [p. 40].

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> Cette proposition avait déjà été faite par Garipuy. C'était la 23° et dernière de son *Projet pour les embellissements de Toulouse* en 1749 (Arch. dép. de Haute-Garonne, C 311, transcrit plus haut). Les secteurs où étaient établis les ordres religieux étaient aussi ceux où les artisans étaient les moins présents en 1790 (Nicolas Marqué, *Géohistoire de Toulouse...*, p. 345 - 348).

Soit aussi en élevant au-dessus du Moulin du château un moulin à pompes comme celui de la Samaritaine et du Pont Notre-Dame à Paris, dont l'élévation seroit assez considérable pour trouver un niveau de pente suffisant pour porter les eaux dans les endroits nécessaires<sup>73</sup>.

Cet embelissement qui présente d'abord un objet de dépense considérable, ne le seroit pas autant qu'on l'imagine, si l'on fait attention qu'il n'est point de communauté religieuse, ou de particulier qui ne donnât avec plaisir cent pistoles pour avoir la permission de brancher aux conduites de la ville une petite conduite pour porter un filet d'eau dans leurs maisons ou dans leurs jardins.

Il conviendroit qu'il y eut des fontaines dans toutes les places publiques, sçavoir, deux à la place royale, avec une statue équestre au milieu<sup>74</sup>. Une à la place Saint-Sernin, une à la place de Saint-Pierre, une à la place de la Daurade, une à la nouvelle place de la Pierre [p. 41], une à la place du Chay-Redon, une à l'ancienne place de la Pierre, une à la place de Rouaix, une à la place de Saint-George, une à la place Mage, une à la place du Salin, une au milieu de l'ovale de la grande promenade, ce qui feroit quatorze fontaines outre celle de Saint-Étienne qui est déjà faite. L'eau de la fontaine qui est aujourd'hui au milieu de cette place pourroit aussi être conduite à la place Saint-George. Elle fourniroit une quantité d'eau suffisante pour ces trois places en adossant à un mur la décoration de ces fontaines, et en fermant avec une soupape le tuyau de décharge, ainsi qu'il est pratiqué à Paris ; ce qui fait que l'eau ne se repend que lorsqu'on pousse le bouton de la soupape, et par-là, on épargne l'eau qui coule pendant la nuit et toute celle qui se perd pendant le jour <sup>75</sup>. L'utilité que le public retireroit de ces deux nouvelles fontaines, de dédommageroit de ce qu'il pourroit perdre par la [p. 42] démolition de la fontaine qui est au

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> Ce projet fait écho à celui de l'oncle de Mondran, François, qui lorsqu'il le rencontra à Paris, en 1720, travaillait probablement déjà à un grand projet permettant par un système de pompes, canalisations et châteaux d'eau, de diminuer le risque d'incendie, d'assainir la capitale et de proposer un accès à l'eau aux habitants (voir infra, vol. 1, 3° partie, chapitre 1).

<sup>&</sup>lt;sup>74</sup> Placer une statue équestre sur la place de l'Hôtel de Ville avait été envisagé dès le XVIIe siècle. Au moment de la publication du *Projet*, le maréchal de Richelieu entendait encore doter la ville d'une statue équestre du souverain (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 C 331, 1754, *Points arrêtés par Monsieur le maréchal de Richelieu...*, 2° point). En 1756, ce sont les États du Languedoc qui se proposèrent financer l'aménagement de la place et la commande d'une statue équestre, et ce par l'entremise de l'archevêque de Narbonne (Arch. mun. de Toulouse, BB 53, f°. 132v°., 1756, 31 août. Ce projet ne vit jamais le jour.

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> Mondran, s'il a pu voir les fontaines de Paris, lors de ses différents voyages, fait cependant plus certainement ici allusion Il fait en effet référence à un passage du fameux traité de l'Architecture hydraulique de Bélidor, dans lequel l'ingénieur évoque un système permettant « de conduire et de diriger les eaux aux différens quartiers d'une ville». Bélidor y décrit un moyen mis en œuvre à Paris pour distribuer de l'eau de façon économique, en citant l'exemple de la fontaine de Birague, ou Sainte-Catherine, qui avait été reconstruite par Jean Beausire dès 1707 (Bernard Forest de Bélidor, Architecture hydraulique..., Paris, Jombert, 1739, t. 2, p. 357 - 369).

milieu de la place Saint-Étienne dont la décoration n'a rien de remarquable que l'embarras qu'elle cause dans le milieu d'une place déjà trop petite.

## Chapitre IX

# Des portails d'église

Les portails des églises étant tous placés sur les rues, il conviendroit de les rebâtir dans un meilleur goût et de faire oublier à nos concitoyens, autant qu'on le pourroit, l'ordre gothique dans lequel ils sont presque tous bâtis.

Le moyen de faire naître dans cette ville le goût de la bonne architecture, c'est de présenter aux yeux du public des morceaux d'architecture construits selon les règles des anciens.

Feu Monsieur Mansard disoit que la maison carrée de Nîmes lui avoit appris à connoître la belle architecture <sup>76</sup>.

À Paris et à Rome, tous les portails des [p. 43] églises sont d'une élégance et d'une régularité admirable.

Puisque nous traçons un plan général d'embélissemens, ne proposerons-nous pas d'achever l'église cathédrale ? Verrons-nous la métropole de la seconde ville du royaume dans une forme aussi régulière, tandis que si elle étoit achevée sur un même dessein d'architecture avec le chœur, ce seroit une des plus grandes et des plus belles églises du royaume<sup>77</sup> ?

Bien des gens ont dit qu'il en coûteroit de millions pour achever ce grand édifice. Ce discours trop répété a fait toujours impression sur l'esprit de ceux qui nous ont précédé, et a étouffé le zèle des personnes qui, par leur piété, leur crédit ou leur fortune auroient pu contribuer à conduire à sa perfection cette magnifique église. Cependant cette dépense est bien au-dessous de ce que l'on a cru jusques à présent; on a fait lever le plan de cette église par un habile architecte<sup>78</sup>; et on peut assurer le public que la grande quantité de matériaux qu'il y auroit dans la démolition de ce qui ne s'adapte [p. 44] point avec le chœur de cette église, épargneroit un

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> Piganiol de la Force (*Nouvelle description de la France...*, Paris, T. Legras, 1718, t. IV, p. 142) ou encore Lamoignon de Basville, dans son *Mémoire pour servir à l'histoire du Languedoc* (Amsterdam, Ryckhoff, 1736, p. 312) indiquaient à propos de la Maison-Carrée : « Le sieur [François] Mansard, [...] disoit qu'il n'avoit jamais rien vu de plus parfait, et qui lui eut donné de plus belles idées pour sa profession d'architecte ». Sa notice, dans l'ouvrage de Charles Perrault, ne fait pas mention de cette considération (Charles Perrault, *Des hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle, avec leurs portraits au naturel*, Dezallier, Paris, 1697 - 1700).

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup> Piganiol indiquait à propos de la cathédrale Saint-Étienne « ce chœur est beau, clair et élevé, mais la nef ne répond pas à ces beautez » (Jean-Aymard Piganiol de la Force, *Nouvelle description de la France...*, Paris, T. Legras, 1718, t. IV, p. 108).

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> L'architecte en question aurait été Hyacinthe Labat de Savignac (Mémoires Acad., Variantes, premier cahier, p. 39b).

tiers des fraix de la reconstruction. Pour arrêter le cours de faux préjugés, il seroit à désirer que Messieurs du chapitre Saint-Étienne voulussent faire la dépense de faire graver le plan qui a été fait par un associé à l'Académie de ce qui manque à cette église pour la rendre parfaite, de faire les fraix du devis et de le rendre public.

### Chapitre X

### Le palais

## Article premier

La place du Salin étant projetée comme il a été dit ci-devant, il conviendroit, pour la décorer, de rebâtir le palais dans une forme régulière, élégante, et qui donnât au temple de la justice l'air de majesté qui lui convient<sup>79</sup>.

Pour parvenir en peu de tems à l'exécution de ce projet, on pourroit obtenir [p. 45] un arrêt du Conseil qui imposeroit dans tout le ressort du Parlement, pendant six ans, un petit subside d'un liard par livre sur les tailles ; il seroit assez considérable pour la construction de cet édifice, et pourtant bien modique pour chaque particulier; mais il faudroit en même tems y comprendre la démolition de toutes les maisons qui occupent le terrein nécessaire pour former la place du Salin, par ce que quand on feroit ces deux embélissemens à la fois, les matériaux de ces démolitions serviroient pour la reconstruction du Palais, ce qui en accélereroit l'exécution. Pour que cet édifice remplit l'objet que l'on se propose, il faudroit démolir en entier le palais et toutes les maisons qui sont dans son enceinte, prendre le terrein qui est depuis la grande porte dans la petite place du Salin jusques à l'alignement du chemin pavé qui borde l'allée de la grande Promenade qui est à gauche, en sortant de la porte du Château, et bâtir sur ce terrein le palais dont voici le plan. Quoique le dessein n'en soit pas gravé, le public [p. 46] sera peut-être bien aise de trouver ici le détail de ce plan<sup>80</sup>. C'est un bâtiment à trois corps de logis, décoré d'un seul ordre corinthien avec piedestail, dont le milieu forme une grande cour environnée de portiques : on y entre par une belle porte au-dessus de laquelle il y a un dôme pour placer l'horloge et la cloche du Palais. Cette porte fait face à la nouvelle place du Salin, et est accompagnée à droit et

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> Piganiol de la Force disait déjà du Palais, en 1718 : « c'est une grosse masse de bâtiment informe » (*Nouvelle description de la France*, Paris, Th. Legras, 1718, t. IV, p. 110).

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup> Mondran, dans ses *Mémoires*, dit avoir tracé un plan pour le palais du Parlement « en deux mois » (*Mémoires*, p. 578 - 582), à l'automne 1768 (*Mémoires Acad.*, 4<sup>e</sup> cahier, p. 9 et suivantes). C'est ce plan qui apparaît sur son portrait (Musée des Augustins). Mondran édita un petit mémoire à ce sujet, dont plusieurs exemplaires sont conservés (Archives départementales de Haute-Garonne, C 334, Bibliothèque municipale de Toulouse, Res B XVIII 281 (12)).

à gauche d'un mur à paneaux et pilastres rustiqués qui va joindre les deux bouts des ailes du bâtiment, et n'est élevé que jusques à la hauteur du premier ; il est terminé par une balustrade régnante en pierre avec des acrotères sur lesquels il y a des trophées : cette balustrade règne aussi sur le mur parallèle du côté de la cour, il y a des portiques qui servent à remiser les carrosses et à pouvoir aller à couvert sous les portiques qui sont [p. 47] autour de la cour, par un arceau que l'on trouve à droit et à gauche dans le vestibule du portail.

La façade du côté de la place est terminé par les deux bouts des ailes, au milieu de chacune desquelles il y a un corps avancé, couronné d'un fronton avec les armes du Roi dans le tympan, ainsi que dans celui du fronton du portail. Il y a, au bout de la cour, en face du portail, un avant-corps en péristile couronné d'un fronton avec deux arrière-corps qui joignent les deux ailes du bâtiment : on trouve dans ce péristile un grand escalier en pierre à trois rampes ; celle du milieu conduit dans une grande salle de pas perdus qui aura la magnifique vue de la Promenade. On trouve à main droite de cette salle la grand'chambre d'audience, avec le premier et second bureaux qui ont chacun un [ca]binet et des lieux.

On entre aussi de cette salle de pas perdu dans la buvette de la grand'chambre [p. 48] et dans la salle des manteaux; celle-ci communique par une porte dans la salle d'audience. On trouve encore dans cette salle le parquet et une porte qui conduit aux archives. On y trouve aussi une porte qui donne entrée dans la salle d'audience des requêtes; tous les greffes, ainsi que la chambre des consignations et la chancellerie, sont au rés-de-chaussée, et son voûtées de même que le logis de la garde du palais. Il y a aussi dans le rés-de-chaussée des salles voûtées pour les avocats, les procureurs, les garde-sacs et les huissiers.

Les prisons sont sur le terrein qu'occupe actuellement la partie du palais qui est du côté de l'Académie des sciences, et il y a au milieu trois grandes cours, l'une pour les femmes, l'autre pour les criminels et l'autre pour les prisonniers qui y sont pour le civil-criminel, et des logemens séparés pour ces trois différentes classes. La grande porte d'entrée de ces prisons est dans la rue de la Sénéchaussée. Il y a une porte qui communique avec la Tournelle [p. 49].

Le dessous de la Grand'chambre de La Tournelle et de la salle de pas perdus est vouté et sert pour tenir les provisions de la garde du palais, en vin, en bois et en charbon.

Les portiques qui règnent le long des ailes et du corps du milieu sont occupés dans la moité de leur largeur par des boutiques, ainsi que le tour de la salle de pas-perdus.

Les deux autres rampes de l'escalier conduisent à droit et à gauche dans des grandes galeries au premier, qui tournent dans les ailes, le long desquelles on trouve de distance à autre

les chambres des enquêtes, des requêtes, table de marbre, parquet des requêtes et buvettes : chacune de ces chambres à une antichambre, une salle d'audience, un cabinet et des lieux.

À côté de chaque antichambre, il y a un escalier de pierre à rampe de fer pour descendre à chaque greffe qui est au-dessous de chaque chambre, et duquel escalier l'on peut sortir dans les galeries à portiques qui bordent la cour. Pour rendre le palais plus vivant, on peut permettre [p. 50] encore de placer dans les galeries du premier des petites boutiques en bois à des marchands et à des artisans dont le métier n'occasionne aucune malpropreté ni incommodité. Les exemptions dont jouissent les artisans qui habitent le palais en fourniront un grand nombre, ce qui sera utile au public, et on pourroit préférer ceux qui ont actuellement des logemens dans le palais pour leur tenir lieu d'indemnité.

#### Article II

## De la façade de l'Hôtel de Ville

Quant cette façade sera finie jusques à la rue du petit Versailles, elle aura un coup d'œil majestueux par sa grandeur, son architecture, et ses ornemens, mais il convient de refaire l'intérieur de cet Hôtel pour qu'il réponde à l'extérieur; il faudroit donc en agrandir la cour, changer de place le grand consisoitre, en construire un nouveau dont le toit ne fut point soutenu [p. 51] par un pillier comme celui d'à présent, et qui fut mieux percé, bâtir une chapelle qui fut plus grande et mieux placée pour certaines cérémonies publiques ; faire des galeries plus longues, plus élevées et qui fuessent voutées en plâtre, ou plafonées en courbe ; qu'il y eut dans cet Hôtel plus de logemens et de commodités, non seulement pour tous les officiers de la ville, mais encore pour un célèbre peintre, un célèbre sculpteur, un célèbre architecte, un célèbre graveur en tailledouce, à qui la Ville donnât des pensions et des immunités. Ces places, données au vrai mérite et non à la sollicitation attireroient dans la ville des grands hommes qui feroient des dignes élèves, et rendroient le Capitole célèbre comme les galeries du Louvre le sont par les fameux artistes à qui le Roi y a donné le logement et des pensions. Dans quel état seroient aujourd'hui les arts à Toulouse, si nous n'avions eu un Rivals et un Darcis dans ce siècle ? N'est-ce pas à eux que nous devons le petit nombre d'artistes qui brillent le plus dans [p. 52] cette ville ? Il faudroit donc, pour que la Ville pût faire rebâtir son Hôtel, selon ce projet, qu'elle achetât toutes les maisons qui vont depuis l'ancien Hôtel de Ville jusques à la rue du petit Versailles, et qui règnent le long de cette rue jusques derrière les prisons. De plus, qu'elle achetât toutes les mauvaises maisons qui sont derrière cet Hôtel, et qui aboutissent au rempart, afin de faire dans l'Hôtel de Ville un beau

jardin, qui dans le bout, pourroit avoir communication avec le jardin public de botanique projetté ci-dessus, au moyen de l'alignement du rempart. Il conviendroit même qu'il y eut dans la partie de cet Hôtel qui donne sur la Place Royale et qui borde la rue du petit Versailles, un appartement magnifique assorti de toutes les commodités où le Roi, les princes du sang et autres personnes considérables dans l'État pussent être logés lorsqu'ils viennent à Toulouse. N'est-il pas indécent que l'on soit obligé d'emprunter des maisons particulières et de les meubler à grands fraix dans de pareil cas<sup>81</sup> ? [p. 53]

### Article III

#### De la bourse

Rien ne seroit plus utile pour le commerce que la construction d'une bourse commune comme à Marseille, à Lyon et à Bordeaux, qui fut spacieuse avec des galeries dans le res-de-chaussée, où les négociants et les marchands se rendroient tous les jours ouvriers à certaine heure. Les marchands, ainsi rassemblées seroient plus liés ensemble, se communiqueroient plus, et pourroient former des entreprises utiles pour la ville et pour le commerce. On pourroit choisis pour cet usage une grande maison à la place de Rouaix ou à la place d'Assezat. Si l'on prenoit la maison de Monsieur d'Assezat, il faudroit en faire la porte d'entrée du côté de l'église de la maison professe, faire une place devant cet hôtel qui serviroit également pour l'église, et bâtir une aile dans la place d'Assezat, pareille à celle qui est de [p. 54] l'autre côté de la cour ; mettre tout le bas de cette maison en galeries à portiques. L'utilité que le commerce retireroit de cet établissement et de cet embélissement devroit engager Messieurs les négocians et les marchands à faire entr'eux pendant dix ans une coëcation pour fournir aux fraix de cet établissement, ce qui coûteroit bien peu à chacun, vu le grand nombre des marchands qu'il y a dans cette ville.

## Article IV

### Monnoye et trésorerie

Comme l'Hôtel de la monnoye occupera une des quatre façades de la place du Salin, il conviendroit que les messieurs qui logent dans cet hôtel cherchassent les moyens convenables pour en rebâtir la façade dans un goût régulier, et placer la porte de cet hôtel dans le milieu de

<sup>&</sup>lt;sup>81</sup> Cette dernière proposition était alors débattue, et vivement encouragée par le maréchal de Richelieu qui désirait la construction de ces appartements (Arch. dép. de Haute-Garonne, C 331, 1754, *Points arrêtés par Monsieur le maréchal de Richelieu...*, 2° point).

cette façade. Les messieurs qui habitent la trésorerie pourroient prendre les mêmes arrangemens pour la reconstruction [p. 55] de cet Hôtel. Si la Ville vouloit rendre cette place plus magnifique, il faudroit qu'elle délibérât d'en faire construire les trois façades d'une architecture égale et régulière. L'Académie pourroit en donner le plan, mais il seroit juste que la ville fit la dépense de cette construction pour les murs de face, afin de faciliter aux particuliers qui y habitent la reconstruction de leurs maisons qui en seroient totalement dérangées.

## Chapitre XI

### Des collèges et universitez

Les collèges sont des bâtimens publics où l'on instruit la jeunesse. Il est de la décence et de la dignité d'une grande ville que ces bâtimens soient grands, élégans, spacieux et commodes ; car bien souvent, de toutes ces choses dépend la réputation et la célébrité d'une ville, et le succès de l'éducation de ses citoyens<sup>82</sup>.

Il faut que les classes soient grandes [p. 56], commodes, qu'il y ait des salles propres pour les exercices publics qui entrent dans l'éducation que l'on y donne.

Que ceux qui s'occupent de l'éducation de la jeunesse soient logez commodément, chaudement pendant l'hyver, et fraichement pendant l'été. Peut-on avoir trop d'attention pour des personnes qui consacrent leur vie à cette partie si intéressante du bien public ?

Ce que nous disons pour les collèges ne doit-il pas être égal pour les diverses facultez de l'université ? N'est-ce pas une chose indécente de voir une université qui a été si célèbre et d'où sont sortis tant de grands hommes, bâtie dans un goût si misérable ? Monsieur le cardinal de Richelieu, ce grand politique, ce grand ministre, à qui l'État doit une partie de son lustre, indigné de voir la maison de Sorbonne si mal bâtie, la fit rebâtir de la manière la plus somptueuse et la plus éclatante, parce qu'il étoit de la dignité de la nation que le logement de cette université répondit à sa célébrité : n'est-ce pas pour la ville de Toulouse un exemple à imiter ? [p. 57]

<sup>&</sup>lt;sup>82</sup> Mondran réclamait déjà, dans *Le plan général pour l'embellissement de Toulouse* (p. 15), que l'on bâtisse les collèges de la ville en tenant compte de la convenance : « il convient d'ailleurs qu'un collège se montre sans qu'on soit obligé de le chercher ».

### Chapitre XII

### Des hôpitaux

La ville de Toulouse s'est distinguée de tous les tems pas sa charité et par sa religion. Les grands hôpitaux que la piété de ses habitants a fait bâtir sont une preuve de leur zèle et de leur charité ; il eut été à désirer pour l'embélissement de la ville et pour la commodité des pauvres que ceux qui ont dirigé ces bâtimens eussent eu autant de goût et de science dans l'architecture qu'ils ont eu de zèle. Nous aurions des hôpitaux bâtis plus régulièrement, d'un meilleur goût, plus commodes, mieux situez, plus spacieusement placez, et avec des promenades et des jardins qui sont des commodités et des ornemens très nécessaires pour le bon air et la santé des pauvres.

Outre ces deux hôpitaux<sup>83</sup>, il y en a deux autres qui seroient très nécessaires, sans quoi on perd une partie du bien qu'on s'est proposé de faire dans ces deux premiers [p. 58].

L'un est l'hôpital pour les convalescens, l'autre pour les enfans trouvez. Quand les pauvres sont sans fièvre à l'hôpital Saint-Jacques, on les congédie : comment veut-on qu'un pauvre misérable qui vient d'avoir une grande maladie, qui à peine peut manger et marcher, puisse se remettre, n'ayant pas de quoi vivre, ne pouvant pas travailler ? Réduit à demander l'aumône, il se nourrit mal, languit au lieu de se remettre, et revient mourir à l'hôpital. S'il y avoit un hôpital bâti pour les convalescens, bien de bonnes âmes fourniroient, par des legs ou par des charités, à leur subsistance. On y auroit soin d'eux jusques à ce qu'ils pussent travailler. Leur estomach étant rétabli, les alimens ne leur feroient plus de mal, et par ce moyen, on garantiroit de la mort un nombre infini de personnes qui meurent annuellement à l'Hôpital. Cette observation est si vraye que le charitable Monsieur le chevalier de Hautpoul<sup>84</sup> ayant été pénétré de la triste situation de ces malheureux dans ces derniers tems de calamité, en prenoit successivement un nombre assez considérable dans [p. 59] une maison qu'il avoit louée exprès, et qui sans les soins qu'il en prit, seroient revenus mourir à l'hôpital, exemple qui fait bien voir l'utilité et la nécessité de ce pieux établissement, et doit faire espérer qu'un jour, la ville et la charité des fidèles donneront l'être à cet établissement.

L'hôpital pour les enfans trouvés est encore très nécessaire ; la ville de Paris, qui est la ville du royaume la mieux policée, a jugé cet établissement très nécessaire pour éviter la perte d'une

<sup>&</sup>lt;sup>83</sup> Toulouse disposait alors de l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques et de l'hôpital de La Grave, tous deux situés sur la rive gauche de la Garonne.

<sup>&</sup>lt;sup>84</sup> Ce personnage pourrait être identifié à Jean-Henri de Hautpoul, chevalier de Malte en 1735, ou à son frère Henri-Anne, également chevalier de Malte en 1747 (François Alexandre Aubert de La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse...*, Paris, Boudet, 1774, t. VII, p. 724.

infinité de malheureux qui, étant enfans du crime, deviennent victimes de l'honneur<sup>85</sup>. Que de crimes n'auroit pas évité un hôpital de cette espèce, si on eut été libre de les aller porter à un tour sans crainte de recherche? On auroit garanti la vie à de milliers d'enfans, et la ville auroit trouvé dans ce petit peuple, des secours dans les suites pour tous les états [p. 60].

### Chapitre XIII

#### Des Académies

Le nombre d'académies dans une ville est une preuve de sa grandeur et du génie de ses habitans. Mais leur progrès et l'avantage que le public en peut retirer dépend souvent de la grandeur et de la commodité de ses logemens ; l'un fait honneur à la ville, et annonce l'intérêt qu'elle prend à leur établissement, et l'autre assure leur zèle et leurs progrès.

L'Académie des jeux floraux est la plus ancienne académie de l'Europe; ce titre d'ancienneté est une preuve que les toulousains ont été les premiers qui ont aimé les belles lettres et cultivé la poésie. Ils se sont, par-là, rendus célèbres chez les nations étrangères qui ont demandé à cette académie des copies de leurs règlemens pour en établir de pareilles chez eux, persuadés qu'il n'est pas de moyen plus efficace pour adoucir les mœurs et introduire les [p. 61] sciences et l'aménité dans un peuple que d'y cultiver les belles lettres. Ne seroit-il pas décent et honorable à la ville qu'une académie aussi ancienne et aussi célèbre eut un logement distingué et imposant à l'étranger ?

L'Académie des sciences a été établie de nos jours par des particuliers zélés pour la gloire et l'honneur de la patrie; elle a reçu de la Ville de puissans secours; le zèle de ceux qui la composent fait espérer que s'ils sont encore un peu secondés par la Ville, ils rebâtiront un jour la vaste maison qu'ils ont acquis, et que l'élégance du bâtiment qu'ils élèveront annoncera à l'étranger l'amour que l'on a dans cette ville pour les sciences et les belles lettres, et qu'ils orneront ce quartier de ville d'un édifice qui, par ces commodités procurera à ces hommes illustres les moyens de faire toutes les opérations et les recherches les plus curieuses et les plus utiles au bien public.

L'Académie royale de peinture, sculpture et architecture est si récente qu'il n'est pas surprenant qu'elle n'ait pas encore un logement commode et [p. 62] convenable pour ses progrès,

<sup>&</sup>lt;sup>85</sup> L'hôpital des Enfants-Trouvés fut fondé en en 1670. Un nouvel hôpital fut érigé en 1747 par Boffrand.

ce qui les a retardés considérablement jusques à présent; mais ne doit-on pas espérer du zèle du Capitole qui a fondé cet établissement qui lui est si honorable et si utile aux citoyens qu'il ne laissera pas son ouvrage imparfait, et qu'il fera encore plus de dépense pour le porter à sa perfection qu'il n'en a fait pour les autres académies, puisque celle-ci est en entier son ouvrage, que de ses succès dépend sa gloire, la célébrité des arts dans Toulouse, et la richesse de ses citoyens?

L'Académie où l'on apprend à monter à cheval est un établissement utile, non seulement au particulier, mais même à l'État, puisque cet art est absolument nécessaire pour la guerre ; on ne sçauroit donc avoir assez d'attention pour le faire apprendre à la jeunesse 86. La ville de Toulouse et la Province ont concouru pour établir un manège à Toulouse, et ont assigné une pension pour un écuyer 87; mais cela suffit-il pour y attirer un grand nombre d'académistes ? Non, sans doute ; l'expérience le fait voir. Les dépenses excessives qu'un [p. 63] écuyer est obligé de faire pour l'achat et l'entretien des chevaux nécessaires à ce manège, absorbe son revenu. S'il n'a pas une maison considérable, il ne peut recevoir les jeunes gens que l'on enverroit chez lui pour présider à leur éducation ; et s'il est réduit à en acheter une, il se ruine sans espoir de se refaire : il a son manège d'un côté, et ses écueries de l'autre ; les chevaux qui viennent de travailler en hyver et qui sont tous en eau prenent mal quand on les ramène dans une écuerie fort éloignée 88.

Il conviendroit donc, à la dignité de la Ville pour le progrès et la célébrité de cette académie que l'on déplaçât le manège d'où il est, que l'on bâtit pour l'écuyer, entre la porte Saint-Étienne et Montoulieu un logement spacieux et commode avec un nombre considérable de chambres pour les académistes. Que les écueries et le manège fussent dans ce même bâtiment; par ce moyen, les pensions des jeunes gens ne seroient pas aussi chères, il y en viendroit un plus grand nombre, ils seroient instruits avec plus d'ordre et de discipline, et [p. 64] l'Académie devenant plus célèbre, seroit plus utile et feroit plus d'honneur à la ville. Cette idée paroitra à quelques-uns extraordinaires, que de proposer à la ville de bâtir une maison pour un particulier; mais si l'on fait attention que c'est un homme public, on ne trouvera pas qu'il convienne moins

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup> L'Académie d'équitation avait tout d'abord été installée à Pézenas, puis Montpellier, avant d'être déplacée à Toulouse, où elle reçut des lettres patentes d'Henri IV, en 1598. Elle était financée par la municipalité et la province du Languedoc (Corinne Doucet, « Les académies équestres... », p. 817 - 836).

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> L'écuyer en question percevait 1000 livres de pension annuelle par la Ville (Arch. mun. de Toulouse, BB 52, 1753, 3 juillet, f°. 150).

<sup>&</sup>lt;sup>88</sup> Des écuries furent bâties à proximité du manège à compter de 1765 (Pascal Roux, « Éducation et formation des officiers militaires... », p. 377).

de le loger que de bâtir un collège, puisque l'un et l'autre ont pour objet l'éducation de la jeunesse.

Une académie de musique seroit encore très utile et très nécessaire; il est peu de villes en France où il y ait autant de belles voix qu'à Toulouse, surtout parmi le bas peuple. Ce talent rare que la nature seule donne leur devient inutile, faute des secours nécessaires pour les cultiver; par là, un grand nombre des gens des deux sexes sont privés de ces moyens que la nature sembloit leur avoir donné pour gagner leur vie. Le Corps de Ville qui doit, en bon politique, regarder les citoyens comme ses enfans, ne seroit-il pas bien satisfait si, établissant deux écoles gratuites de musique pour les deux sexes, il mettoit des pauvres citoyens [p. 65] en état de pouvoir, dans les suites, obtenir des places dans la Musique du Roi, dans celle des chapitres ou dans les concerts <sup>89</sup>? L'Hôtel de Ville auroit de meilleurs simphonistes pour les marches des capitouls et qui, étant plus utiles au public, gagneroient mieux leur vie. L'exemple des écoles publiques de musique qui sont établies en Italie et en Allemagne n'est-il pas suffisant pour convaincre de leur utilité et de la nécessité de leur établissement à Toulouse ?

# Chapitre XIV

De la salle de spectacle et de celle du concert

#### Article premier

Les salles de spectacle sont nécessaires dans les grandes villes, celle de Toulouse lui fait honneur<sup>90</sup>; mais il conviendroit, pour la rendre plus commode, de pratiquer à côté du vestibule sur la gauche, en entrant, une salle [p. 66] spacieuse pour mettre les porteurs et les laquais à l'abri du froit et de la pluye pendant le spectacle et les bals du carnaval<sup>91</sup>. L'humanité et la charité doivent porter la ville à cette dépense qui est aisée, en prenant cette salle dans le grand espace qu'occupoit ci-devant ce qu'on appelle la commutation.

<sup>&</sup>lt;sup>89</sup> En 1784, l'ingénieur Jean-Henry Delaistre proposa, dans son projet de Musée pour la ville de Toulouse qui devait rassembler les trois académies de la Ville (l'Académie des jeux floraux, celle des sciences, et celle des arts), la création d'une académie de musique (Jean-Henry Delaistre, *Plan abrégé d'un musée, présenté à la ville de Toulouse*, sl., 1784).

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup> La salle de Spectacles évoquée par Mondran est celle de l'Hôtel de Ville. Elle avait été édifiée par Guillaume Cammas dès 1736.

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup> Pareille observation est préalablement formulée par Voltaire dans *Des embellissements de Paris* (The complete works of Voltaire, 31B, p. 214): « Nous courons aux spectacles, et nous sommes indignés d'y entrer d'une manière si incommode et si dégoûtante, d'y être placés si mal à notre aise, de voir des salles si grossièrement construites, des théâtres si mal entendus, et d'en sortir avec plus d'embarras et de peine qu'on y est entré ». On en retrouve également trace dans L'ombre du Grand Colbert de La Font de Saint-Yenne, qui cite un projet de Boffrand (Paris, 1752, p. 37 - 40).

Il seroit encore nécessaire, pour que tout répondit à la beauté de la salle que la ville fit faire toutes les décorations nécessaires à l'opéra et à la comédie par un habile décorateur qui connût à fonds les règles de la perspective, et qu'elle eut attention de les faire repeindre à neuf, lorsqu'elles sont vieilles, comme celles qui y sont actuellement ; car la beauté des décorations rend la salle plus brillante et le spectacle plus intéressant.

L'intérieur des loges devroit être repeint d'une couleur plus douce que celle qui y est, et qui favorise peu les personnes qui s'y placent.

Il conviendroit aussi de trouver un moyen pour supprimer le premier pilier du côté du théâtre de chaque côté de salle qui appuye les balcons [p. 67] du Roi et de la Reine, qui font un mauvais effet, et d'élever tout le toit de cette salle d'une canne de plus, car il y a des machines dans certains opéras qui ne sçauroient aller comme il faut, par rapport à cet inconvénient. Il eut convenu aussi de mettre sur cette salle un toit massoné, elle en eut été plus chaude en hyver et plus fraiche en été. Quoique ces réflexions sur la salle du spectacle ne paroissent pas aussi essentielles que celles que nous avons fait jusques à présent sur d'autres articles plus sérieux, cependant nous avons cru ne devoir rien négliger; d'ailleurs, comme c'est ordinairement la première chose que les étrangers voyent dans une ville, nous avons cru qu'il convenoit de leur présenter la ville magnifique en tout, afin qu'ils eussent une idée convenable de sa grandeur et du goût de ses habitans, moyen surtout pour les y attirer [p. 68].

## Article II

# De la salle de concert<sup>92</sup>

La salle du concert est une des plus belles dans ce genre qu'il y ait dans le royaume ; elle est décorée dans le fonds d'un bas-relief admirable, de la main du célèbre Darcis, sculpteur de cette ville et doyen de l'Académie royale de sculpture de Paris<sup>93</sup>. La destination de cette salle doit la faire regarder comme un édifice public. Il conviendroit qu'elle appartint à la ville, et que celle-ci, après l'avoir acquise, achetât les maisons qui en bornent l'entrée pour y faire une belle cour environnée de galeries à portiques pour la commodité des personnes qui ne peuvent sortir de leurs équipages pour aller dans la salle sans se mouiller lorsqu'il pleut ; il conviendroit aussi de

<sup>&</sup>lt;sup>92</sup> Cette salle de concert, située dans l'actuelle rue Montardy (alors rue du Pré Montardy) conçue en 1686, avait remplacé une salle de jeu de paume.

<sup>&</sup>lt;sup>93</sup> Cette salle abritait alors différents décors, dont un plafond de Subleyras. Le bas-relief en question, œuvre de Marc Arcis (1655 - 1739) représente Apollon et les muses, et est toujours conservé *in-situ*. La salle avait été incendiée en 1748 par mégarde lors d'un spectacle proposé par le peintre-machiniste François Valois.

bâtir sur la rue une belle porte pour cette cour qui répondit à la destination et à la beauté de cette salle.

Si la Ville établissoit dans les suites [p. 69] des écoles de musique, on pourroit placer ces écoles dans ce même bâtiment.

# Chapitre XV

## Des aqueducs et des tombeaux

# Article premier

### Des aqueducs

Il y a des aqueducs dans la ville dont l'ouverture est placée d'une manière dangereuse pour les passans et pour les voitures ; tels sont celui de la porte de Saint-Étienne, de la Dalbade, de la rue du petit Versailles, du Pré-Montardi, de la halle, et autres ; il faudroit les placer différemment, et les fermer avec de[s] grilles de fer.

Il conviendroit de continuer jusques au-dessous de la porte d'Arnaud-Bernard, et même jusques à la rivière, le magnifique aqueduc qu'on a bâti sous la promenade de l'Esplanade, jusques [p. 70] à la porte Saint-Étienne, pour rendre la promenade du rempart plus saine.

### Article II

#### Des tombeaux

La fidélité et l'amour des peuples pour leurs souverains paroît dans les honneurs qu'on rend à leur mémoire. C'est une preuve convaincante pour celui qui règne des sentimens que ses sujets auront pour lui; c'est pourquoi il seroit très convenable et très décent de réparer les tombeaux des anciens comtes de Toulouse d'une manière convenable à ce que l'on doit à leur mémoire, et que l'on les plaçat dans un lieu plus décent qu'ils ne sont à la place Saint-Sernin, hors de l'église où ils sont prêts à crouler<sup>94</sup>. Il faudroit donc que l'on fit élever un mauzolée en

<sup>94</sup> Voltaire, en 1734, faisait des recommandations analogues dans la 23e lettre de ses Lettres philosophiques (Bâle, 1734) : « Entrez à Westminster. Ce ne sont pas les tombeaux des rois qu'on y admire ; ce sont les monuments que la reconnaissance de la nation a aux plus grands hommes qui ont contribué à sa gloire; vous y voyez leurs statues, comme on voyait dans Athènes celles des Sophocle et des Platon ; et je suis persuadé que la seule vue de ces glorieux monuments a excité plus d'un esprit et a formé plus d'un grand homme. » Une proposition du même ordre apparaît dans Le Parnasse français d'Evrard Titon du Tillet: « La France doit former des temples de mémoire, construire des bibliothèques et d'autres édifices publics pour y placer les portraits et les statues du grand nombre de personnes qui ont excellé pendant le règne de ce prince [Louis XIV], dans toutes les sciences et dans tous les beaux-arts, et qui les ont portés à leur plus haut degré de perfection (Evrard Titon du Tillet, Le Parnasse françois [...], Paris, Coignard fils, 1732 - 1743).

marbre à leur mémoire dans une chapelle qui a servi d'entrepôt au corps du feu maréchal de Mommorency, près l'autel de paroisse dans [p. 71] cette église ; par une raison de conséquence, ne conviendroit-il pas que la patrie érigeât des mauzolées avec des belles inscriptions sur les tombeaux des citoyens qui se sont rendus célèbres et qui l'on illustrée ? Quelle ingratitude n'est-ce pas de n'avoir pas mis seulement une chétive pierre avec une inscription sur les tombeaux de ces grands hommes ? Nous ignorons déjà où sont enterrés les Bacheliers, les Chalettes, les Rivals et les Darcis 95. L'on doit au zèle de Monsieur de Lafaille la galerie des illustres 96 : quelle célébrité ce monument respectable n'a-t-il pas donné à la ville de Toulouse ?

Comment l'exemple de ce grand homme n'a-t-il pas fait sentir à ses successeurs qu'il faut immortaliser la mémoire des bons citoyens et des artistes célèbres si l'on veut exciter l'amour de la patrie, donner du goût pour les sciences et les arts, et les porter à un certain degré de perfection ?

Fin

[p. 72]

Table des chapitres contenus dans ce projet

Chapitre I Du commerce, page 1

Chapitre II Des chemins, p. 8

Chapitre III Des promenades et jardins publics, p. 16

Chapitre IV. Des portes de Ville, p. 24

Chapitre V Des quays, p. 26

Chapitre VI Des places publiques, des ports et des écluses, p. 28

Chapitre VII Des alignemens des rues, constructions des maisons et clôtures des communautez, p. 37

Chapitre VIII Des fontaines publiques, p. 39

Chapitre IX Des portails d'église, p. 42

Chapitre X Du palais, de la façade de l'Hôtel de Ville, de la bourse, de la monnoye et de la trésorerie, p. 44

Chapitre XI Des collèges et universitez, p. 55

<sup>&</sup>lt;sup>95</sup> En 1753, l'Académie avait délibéré de faire mettre sur les tombeaux de Marc Arcis et Antoine Rivalz « des pierres sur lesquelles on mettroit une épitaphe, afin de perpétuer leurs noms ». *Mémoires Acad.*, 2<sup>e</sup> cahier, p. 35.

<sup>&</sup>lt;sup>96</sup> Le 6 avril 1674, le conseil de Bourgeoisie adopta la mesure proposée par Germain de Lafaille de créer dans l'Hôtel de Ville une salle qui serait ornée « des bustes des hommes illustres qui avaient fleuri dans les siècles passés » (Robert Mesuret, Évocation du Vieux-Toulouse, Toulouse, 1988).

Chapitre XII, Des hôpitaux, p. 57

Chapitre XIII Des académies, p. 60

Chapitre XIV De la salle de spectacle et de celle du concert, p. 65

Chapitre XV Des aqueducs et des tombeaux, p. 69.

Permis d'imprimer ce 2 mars 1754. De Morlhon, juge-mage, signé.

-25-

# 1754, 13 juillet

Testament de Jeanne-Claire de Sérignol, première épouse de Louis de Mondran, passé le 24 novembre 1729 à Seysses

Archives départementales de Haute-Garonne, 3 E 13951, f° 270 - 277.

L'an mil sept cents cinquante-quatre et le treizième juillet, à Toulouse, avant midy, par devant nous, notaire, dans notre étude, a comparu le sieur Jean-Pierre Saurine, comis au bureau du contte dudit Toulouse, y demeurant, place Rouaix, parroisse Saint-Etienne, faisant pour et au nom de Monsieur Jacques Rozière, controlleur des actes des notaires dudit Toulouse, et icelluy procureur fondé Messire Denis Laforest, fermier des domaines de la province de Languedoc qui nous auroit exposé qu'étant venu à la connoissance dudit sieur Rozière que dame Claire de Sérignol, épouze de Messire Louis de Mondran de la Pomarède, habitante de cette ville, avoit fait son testament mistique, subscrit le vingt-quatre novembre mil-sept cents vingt-neuf, par acte de maître Delong, notaire de Muret et duquel nous étions le détempteur, il auroit fait faire commandement, le vingt-cinq juin dernier, à demoiselle de Sérignol, habitante de Saint-Félix de Caraman<sup>97</sup>, et à Messire de Sérignol, habitant de Vignounet<sup>98</sup>, héritiers préseomptifs de ladite dame Claire de Sérignol, de payer dans huit jours, entre les mains dudit sieur Rozière, les droits de contte, insinuation et autres, deus à raison dudit testament, et pour y parvenir, qu'ils ayent à en faire faire l'ouverture dans ledit delay, fautte de quoy il leur est déclaré que ledit delay passé, il sera procédé à l'ouverture dudit testament à la dilengence dudit sieur Laforest, les formalittés de l'ordonnence observée, et que l'héritier y désigné sera poursuivy pour les droits en résultant, ainsy qu'il est accoutumé pour les propres deniers et affaires du Roy, et que par autre exploit du

-

<sup>97</sup> Saint-Félix de Caraman, dép. Haute-Garonne, arr. Toulouse.

<sup>98</sup> Avignonet-Lauragais, dép. Haute-Garonne, arr. Toulouse.

quatrième du courant, fait à la requeste dudit sieur Laforest, par Claret, huissier, lesdits sieur et demoiselle Sérignol, à défaut d'avoir fait faire ladite ouverture, sont assignés pour se trouver à sept heures du matin de ce jourd'huy, dans notre étude, pour voir procéder, par nous notaire, à l'ouverture dudit testament, leur déclarant qu'il y sera procédé, tant en leur présence qu'absence, et que pour remplir les formalittés de droit, pareille formmation sera faitte aux témoins numéraires à l'acte de subscritption dudit testament, pour voir faire ladite ouverture et à nous, notaire, pour y procéder, le tout conformément à l'ordonnance de Monseigneur l'intendent de la province de Languedoc du trente may mil sept-cent quarante-huit, et en conséquence par exploits des sisième et huitième du courant, faits par ledit Claret, ledit sieur Laforest auroit sommé et requis Jean Baral, marchant, François Montier travailleur, Pierre Dassieu, tailleur, Guilhaume Bagnes, travailleur, Pierre Roques, laboureur, Jean Boulet, travailleur, et Jean Campariol, tous habitants de Seisses-Tolosanes, témoins numéraires présents à l'acte de subscription dudit testament de se trouver à sept heures du matin de ce jourd'huy, dans notre étude, pour voir procéder à l'ouverture dudit testament, avec déclaration que les formalittés de droit observées, il y sera procédé, tant en leur présence qu'absence, résultant dudit exploit d'assignation que lesdits Baral, Montier, Dassieu, Bagnes, Boulet et Campariol sont décédés depuis longtems, suivant la déclaration qui en a été faitte par les personnes auxquelles ladite assignation a été baillée, et qu'il ne reste que ledit Pierre Roques, autre témoin numéraire actuelement en vie. Nous notaire, ayant été aussi assigné aux mêmes fins pour nous trouver ce jourd'huy dans notre étude, à sept heures du matin, pour procéder à l'ouverture dudit testament duquel nous sommes détempeteurs, auxquelles sommations à seulement comparu Maître Jean Antony, procureur du parlement de cette ville, faisant pour et au nom de ladite demoiselle de Sérignol en vertu dudit pouvoir verbal qu'il a dit en avoir, et attendu que ledit sieur Sérignol, de même que lesdits témoins numéraires n'ont point comparu, ny personne pour eux, huit heures étant sonnées à l'horloge Saint-Etienne dudit Toulouse, ledit sieur Saurine, audit nom, nous a requis acte de leur non comparoissance, et de procéder à l'ouverture dudit testament, et satisfaisant auxdites réquisitions, nous avons octroyé audit sieur Saurine l'acte de non comparoissance requis, et ensuitte avons pris ledit testament, que nous avons trouvé subscript par acte du vingt-quatre novembre mil sept cent vingtneuf, retenu par Delhom, notaire dudit Muret, cousu avec un ruban soye noire et cachetté en cinq différents endroits, avec cire ardente rouge dont l'empreinte est aux armes de Monsieur de Mondran, auquel acte de subscription sont pour témoins numéraire lesdits Baral, Montier, Dassieu, Bagnes, Roques, Boulet et Campariol, lesdits Barral, Dassieu et Montier, ladite dame de

Sérignol Mondran de la Pomarède et ledit sieur Delhom signés au bas dudit acte de subscription. Ensuitte avons exhibé ledit testament auxdits sieurs Antony et Saurine, de même qu'aux témoins bas nommés, lesquels, l'un après l'autre, ayant examiné ledit testament, ont déclaré qu'il est dans son entier et sans altération pour être ledit ruban de soye et cachets en bon état et qu'il ne paroit pas qu'il ait été ouvert ni altéré, pareil aveu n'ayant peu être fait par lesdits témoins à cause de leur absence ou décès, après quoy nous avons fait lecture dudit acte de subscription, suivant lequel ladite dame Claire de Sérignol veut que sondit testament soit ouvert après son décès, sans aucune formalité de justice, et soit exécutté suivant sa forme, teneur, et satisfaisant aux réquisitions dudit sieur Saurine, de même qu'à celles dudit sieur Antony, nous avons procédé à l'ouverture, lecture, publication et enregistrement dudit testament, dont acte concédé, fait et passé en présence des sieurs Jean-Louis Baubens et Pierre Lafforgue, praticiens de cette ville, soussignés avec lesdits sieurs Antony et Saurine, et nous notaire.

(Signé:) Anthony, Saurine, Bauben, Lafforque, Sans, notaire royal.

(Suit le testament :)

Je, Claire de Sérignol, soussignée, épouse de noble Louis de Mondran, habitante de Seisses-Tolosanes, à la Pomarède, pour évitter toutte discution après ma mort, à raison de mes biens et droits, veux en disposer, par mon présent testament, comme s'en suit. Après avoir fait le signe de la croix, j'ay recommandé mon âme à Dieu, par les mérittes de Jésus-Christ, mon rédempteur, et par l'intercession de la très sainte mère de Dieu et de mon ange gardien, de sainte Claire, ma patronne, et de tous les saints et saintes du paradis, ensuitte ay élu ma sépulture au tombeau des parents de mon cher époux, ne voulant d'autres honneurs funèbres que ceux qui seront indispensables. Je veux qu'il me soit dit un annuel, pour lequel je laisse cent trente livres. Je donne à ma filleuille, Claire Marty, trente livres, plus lègue aux pauvres quarante écus, plus lègue à ma sœur cent livres, plus lègue à Madame de Sainte-Catherine de Montesquieu, religieuse de Saint-Pantaléon, cinquante livres, lesquels légats je veux être acquittés par mon héritier bas nommé, déclarant ne vouloir faire d'autres legs, mais en tous et chacuns mes biens présents et avenirs, en quoy puissent consister, je institue, et de ma propre bouche, nomme mon héritier universel et général Louis de Mondran, mon très cher époux, pour de touts mes biens, faire et disposer après mon décès, à ses plaisirs et volontés, pendant sa vie, et à sa mort, voulant qu'il puisse tester de ce qu'il n'aura pas consommé ou dépencé pendant sa vie, attendu que je luy ay dit ma volonté que je voulois qu'il nommât héritiers du reste de mes biens, voulant même que

Monsieur Louis de Mondran, père de mon héritier, ne puisse jouir de madite héréditté pendant la vie, ni après la mort de mon héritier, ni qu'il puisse rien prétendre en propriétté, ni uzufruit ni autrement, en quelle manière que ce soit, que je luy prohibe, par exprès, voulant que le présent testament, s'il ne peut valoir comme tel, vaille comme codicille, donnation ou autres meilleures formes de droit que pourra valoir, en foy de quoy, j'ay écrit le présent testament de ma propre main et l'ay signé. Fait à la Pomarède, le vingt novembre mil sept cent vingt-neuf, Claire de Sérignol Mondran de la Pomarède ainsy signée à l'original dudit testament.

### (Suit l'acte de suscription :)

Au nom de Dieu soit fait, ce jourd'huy, vingt-quatrième jour du mois de novembre mil sept cent vingt-neuf, dans le chatteau de la Pomarède, parroisse de Seysses, diocèse et sénéchaussée de Toulouse, régnant Louis, et ce pardevant moy, notaire royal de la ville de Muret, feut présente dame Claire de Sérignol, épouze de Messire Louis de Mondran de la Pomarède, atteinte de certaine maladie et infirmitté corporelle ; étant néanmoins dans ses bon sens, veue, mémoire, ouye et entendement, bien parlant et parfaitte connoissance, comme il a paru a moy notaire, et témoins laquelle a dit que dans ce papier clos et cachetté, est écrit et signé de sa main propre son testament de dernière volonté, lequel elle veut qu'il sorte son plain et entier effet, en la forme qu'il est cousu et qu'il vaille par testament, codicille, donnation à cause de mort, ou autre disposition de dernière volonté, que de droit pourra valoir et coutume de Toulouse et que l'ouverture en soit faitte après son décès, par moy notaire, ou par mon successeur à mon office, s'il y en a, sans aucune formalitté de justice, ayant prié les témoins de vouloir en être mémoratifs, et à moy notaire luy retenir le présent acte qui luy ay concédé. Fait et passé en présence de Jean Baral, marchand du lieu de Seisses, de François Montier, travailleur, Pierre Dassieu, tailleur, Guillaume Baignes, travailleur, Pierre Roques, laboureur, Jean Boulet, travailleur, et Jean Campariol, tous habitants du lieu et parroisse de Seisses, ledit sieur Baral, ledit sieur Montier et Dassieu soussignés, avec ladite dame testatrice et nousdits notaire, les autres témoins, requis de signer, ont dit ne sçavoir. De Sérignol Mondran de la Pomarède, Baral, Dassieu, Montier, Delhom, notaire royal, ainsy signés à l'original, que nous avons déposé à la liasse de nos originaux de la présente année mil sept cent cinquante-quatre.

(Signé:) Sans, notaire royal.

-26-

### 1755, 6 juillet

Lettre de Hyacinthe Carré, directeur des postes à Toulouse, à un destinataire inconnu à propos du poste de l'ingénieur de la ville, Maduron.

Université Toulouse-I Capitole, fonds ancien, manuscrit Pifteau 19.

À Toulouse, ce 6 juillet 1755,

Monsieur,

Je communiquay à Madame la marquise de Rochechouart, de votre part, l'imprimé que vous me fîtes l'honneur de m'adresser, le 22° juin. Je vous fait mille remerciements.

Monsieur Pillet a reçu, sans doute (car il ne m'a pas encore répondu) les 134 livres 0 sols 6 [deniers] que vous me deviés.

Madame Carré, qui a l'honneur de vous faire mille compliments se rappelle avoir preté à Monsieur Costes, pour vous, 12 bouteilles [de] vin de Malaga. Je vous le dis, parce que vous me le demandiés. Madame de Castelnau a accouché, très heureusement, d'une fille. Je compte de partir dans peu de jours pour aller joindre à Beaucaire Monsieur Chalut, fermier général, et faire ensuite la tournée avec luy.

J'ay l'honneur d'être avec respect, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

(signé :) Carré.

Vous aimés, Monsieur, à faire des bonnes œuvres, voicy une occasion favorable, vous connoissés Monsieur Maduron le cadet, ingénieur de la ville de Toulouse, frère de mon beaufrère. Monsieur le maréchal de Richelieu luy accorda sa protection, et Monsieur le comte de Saint-Florentin, pour sa nomination à cette place qu'il remplit avec distinction et en très honnette homme, mais non sans être envié et jalousé. Il est très sûr que lesieur Cammas, peintre de l'Hôtel de Ville remue ciel et terre pour enlever cette place à Monsieur Maduron, et qu'il y a parmy nos bourgeois une cabale pour Cammas, on cherche à surprendre de Monsieur le maréchal de Richelieu et de Monsieur de Saint-Florentin en enlevant à Monsieur Maduron sa place, ce qui

est indigne. Ne permetés pas cela, je vous en supplie. Un mot de vous pour une cause aussy juste arrêtera tous ces horribles projets. Il n'est question que de prévenir le ministre et ses bureaux. Joignés, s'il vous plait à ces bontés celle de m'écrire un mot à ce sujet, que je puisse communiquer à Monsieur Maduron pour le tranquiliser.

-27-

# 1756, 1<sup>e</sup> janvier

Lettre par laquelle Louis de Mondran recommande le peintre Gilles Pin à Louis-Urbain Aubert de Tourny, intendant de Guyenne

Archives départementales de Gironde, C 1198

À Toulouse, le 1e janvier 175699

Monsieur, mon fils m'a remis le plan de votre magnifique salle de concert. Je l'ay donné tout de suitte à Monsieur Despax, peintre fameux, dont j'ay eu l'honeur de vous parler autrefois. Il m'a promis de travailler aus dessein propre à cette salle et de vous écrire même à ce sujet. Si son dessein ne vous convient point, et que vous voulussiés une décoration en détrempe, nous avons icy un peintre très habille dans ce genre que je pourrois vous procurer. On le nomme Pin<sup>100</sup>. Il est acutellement à Monpelier, dont il doit revenir bientôt. Il y a décoré toute la salle et le théâtre de l'opéra. C'est, sans contredit, après Servandoni, le meilleur décorateur du Royaume. Je n'ay point oublié la promesse que vous me fites à Bordeaux de m'en envoyer le plan dès qu'il seroit gravé. J'ay trop d'intérest à admirer vos ouvrages pour ne pas désirer avec empressement de les avoir sous les yeux dès que ils seront gravés. Ainsi, je vous prie de vouloir bien me procurer cet avantage dès que vous le pourrés. Permetez que je profite du jour où je vous écris cette lettre pour vous souhaiter une année des plus heureuses. Elle le sera beaucoup pour moy si vous me metés à portée de vous estre de quelque utilité.

Je suis avec un très profond respect, Monsieur, votre très heumble et très obéissant serviteur. (signé :) Mondran

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup> (En marge, sur la gauche, d'une autre écriture :) Salle de concert. (Au-dessous :) Répondu le 5.

<sup>100</sup> Gilles Pin, peintre et ingénieur (Marseille, 1720 - Toulouse 1803).

#### 1759, 31 juillet

Lettre de Monsieur le marquis de M\*\*\*\* à Monsieur de L\*\*\*\*, président au parlement de Bordeaux, sur le départ imprévu de Mademoiselle de Mondran

Affiches, annonces et avis divers (Toulouse), 31 juillet 1759, p. 31 - 32.

Lettre de Monsieur le marquis de M\*\*\* à Monsieur de L\*\*\*, président au parlement de Bordeaux, sur le départ imprévu de Mademoiselle de Mondran.

Je me hâte, Monsieur, de vous apprendre une nouvelle qui nous comble tout à la fois de joye et de tristesse. Vous verrez arriver au premier jour, à Bordeaux, Maselle de Mondran, que vous êtes venu admirer plus d'une fois à Toulouse; elle quitte sa patrie pour aller jouir dans la capitale d'une fortune aussi inespérée que brillante : un financier philosophe (Monsieur de la Paupelinière), moins recommandable par ses grandes richesses que par son amour pour les Beaux-Arts, et par l'asile agréable qu'il se fait gloire de leur accorder, vient de l'envoyer demander en mariage. La renommée l'avoit instruit depuis longtems des talens et des vertus de notre aimable concitoyenne, c'est sur ce témoignage également flateur et fidèle qu'il s'est déterminé à un choix si honnorable. Monsieur de Lacoste, son intime ami, dont vous connoissés la prudence et l'habileté, lui a servi de négociateur dans cette affaire. Quoiqu'il n'ait rien négligé pour répondre à la confiance et au zèle qu'exige l'amitié en pareille rencontre, il n'a trouvé que des citoyens appréciateurs équitables du vrai mérite, et des femmes sans jalousie, empressées de rendre justice à une charmante compatriote. Le contrat fut signé le 15 du courant ; les conditions en sont si avantageuses pour cette demoiselle qu'on peut les regarder comme un nouveau témoignage de la noble générosité qui caractérise Monsieur de La Paupelinière. Eh, quel usage plus glorieux peuton faire des dons de la fortune que d'en couronner les grâces et la sagesse!

Vous sçavés, Monsieur, que Mademoiselle de Mondran, élevée sous les yeux d'un père vigilant et ami des arts, avoit appris à les cultiver dès sa plus tendre enfance ; née avec des grandes dispositions pour les instrumens et pour la musique, elle en fit bientôt ses plus chères délices. D'habiles maîtres lui donnèrent une connoissance profonde de leur art, mais elle ne dût qu'à la nature ce goût exquis et précieux qui remplit les accens de sa voix, de l'intérêt le plus vif, du sentiment le plus tendre, occupée à marier habilement le son des instrumens avec l'expression de sa vois éclatante, elle charmoit ainsi son loisir, et trouvoit dans cet amusement innocent une

ressource agréable contre la frivolité de son sexe, et le danger des passions. Elle échapa sur tout aux appas trop séduisans de ce qu'elle inspiroit à tous les cœurs, on la vit souvent chanter l'amour sans en éprouver la puissance.

Vous souvenés-vous, Monsieur, avec quelle supériorité, et avec quel art elle rendit, à l'âge de 13 ans, sur un théâtre de société, les rôles d'Omphale et de Zaïre? Je n'oublierai jamais les pleurs d'admiration que je vous vis répandre, et qui justificient si bien la sincérité de ceux que je versois à mon tour : rivale des plus fameuses actrices, elle auroit effacé leurs talens, parce qu'elle n'avoit puisé ses leçons que dans la nature. Elle devint dès lors l'objet de l'étonnement des étrangers et des artistes les plus célèbres ; les traits de sa beauté se dévelopèrent à mesure que ses talens se perfectionnoient, vous en avés apperçu l'aurore ; et il me seroit plus facile de vous rappeller la naïveté, la candeur de son âme, l'aménité de ses mœurs, la bonté de son caractère, que de vous peindre son air noble et décent, sa taille majestueuse, et les grâces répandues sur toute sa personne. Mais pourquoi vous entretenir si longtems d'un objet que vous allés avoir sous les yeux? Vous en jugerés bien mieux que moi. Que vous êtes heureux, Monsieur, vous la verrés encore, vous la trouverés plus belle, plus parfaite que jamais, vous serés peut-être surpris alors de ce que la capitale ne nous a pas enlevé plutôt un trésor si précieux ; livrés-vous à toute votre joye en voyant triompher ainsi les talens et la vertu ; mais daignés du moins partager notre douleur sur la perte irréparable que nous venons de faire.

À Toulouse, ce 19 juillet 1759.

-29-

#### 1759, 21 août

Lettre écrite de Paris par Monsieur de P. à Monsieur C[astel?], trésorier de France à Toulouse, sur la noce de Mademoiselle de Mondran

Affiches, annonces, et avis divers (Toulouse), n° 11, p. 42 - 43

Lettre écrite de Paris par Monsieur de P. à Monsieur C[astel], trésorier de France à Toulouse, sur la noce de Mademoiselle de Mondran

Je vous tiens parole, Monsieur ; je vous avois promis de vous envoyer un abrégé de ce qui s'est passé à la noce de Mademoiselle de Mondran ; je m'en acquitte aujourd'hui, un peu tard à

la vérité; mais j'ai voulu tout voir et m'instruire avec la dernière exactitude des principales circonstances de cette union merveilleuse.

Mademoiselle de Mondran arriva ici le lundi matin 30 du mois de juillet; elle descendit de son équipage chés Monsieur le comte d'Hérouville, qui connoissant particulièrement Monsieur de Mondran, lui avoit demandé, à titre de grâce, d'accepter son hôtel pour s'y reposer. Monsieur de la Paupelinière y vint diner et souper avec sa prétendue. Il fit, en arrivant, ratifier le contrat et placer sur les fermes générales les 20 000 livres qu'il avoit reconnu. On confirma le douaire à raison de 6 000 livres de rente viagère, et il voulut stipuler que les pierreries, habits et joyaux appartiendroient en propre à la demoiselle.

Vous voyés, Monsieur, que le caractère de cet homme ne se dément point ; on prétend qu'il paroissoit en extase dans cette première journée, aussi, fit-il faire toutes les diligences possibles pour épouser le lendemain.

On épousa donc le mardi 31 juillet à dix heures du matin, dans l'église paroissiale de Passy. La symphonie la plus mélodieuse et la plus brillante accompagna toute la noce depuis l'église jusques au superbe château que vous connoissés. Madame La Paupelinière fut conduite en pompe dans son appartement ; dispensés-moi de vous en faire la description, c'est le berceau de la volupté et le chef d'œuvre des arts ; on y avoit apporté un grand nombre de corbeilles ornées de la façon du monde la plus galante ; les unes étoient remplies des plus belles dentelles, les autres de tout ce qui peut servir à faire de petits présens aux personnes qui composoient l'assemblée. Madame La Paupeli[ni]ère les distribua sur le champ avec ses grâces ordinaires, et ils acquirent un nouveau prix en passant par ses mains.

Il y eut le soir un banquet magnifique qui fut terminé par une illumination générale et un très beau feu d'artifice. Le lendemain, on vit arriver de tous côtés des couriers pour féliciter les nouveaux époux. Monsieur le comte de Clermont daigna même leur faire demander à dîner. Ce prince fut si frappé de l'air décent, noble et distingué avec lequel Madame La Pauplinière le reçut, qu'il ne peut s'empêcher d'en faire compliment à son mari. Le bruit a couru ici qu'elle étoit attendue à la cour, et que le roi avoit demandé si c'étoit cette demoiselle de Mondran dont il avoit ouï raconter tant de merveilles.

Elle chanta hier au soir pour la première fois en présence de la société seulement, et l'on convint généralement qu'il n'y avoit personne à Paris qui eut une aussi belle voix, ni qui chantât

aussi bien. Monsieur de La Paupelinière en versa des larmes de joye, c'est sans doute le plus heureux des hommes, et il est dans une espèce d'yvresse plus aisée à sentir qu'à dépeindre. Les spectacles, les fêtes, les plaisirs se succèdent et se renouvellent sans cesse ; il n'y a pas de jour qui ne soit marqué par quelque riche présent. Je ne vous parlerai que d'un bouquet de diamans jaunes valant plus de dix mille écus que ce généreux et tendre époux offrit à sa femme le 15 de ce mois, jour de sa fête. Voilà, Monsieur, à peu près ce que j'ai cru le plus digne de votre curiosité; je passerois aisément les bornes d'une lettre si je voulois vous rendre compte de tout, quoiqu'il me seroit bien permis d'être un peu diffus sur un pareil objet et en écrivant à un de ses plus zelés admirateurs. On ne parle que de ce mariage dans tout Paris ; c'est la nouvelle du jour : pourquoi ne voulés-vous pas venir être le témoin vous-même de tout ce qui se passe dans ce palais enchanté? Il y a une infinité e nuances qui m'échapent et que vous saisiriés aisément; quelle délicatesse décente dans les attentions de Madame La Paupelinière pour l'auteur de sa fortune! Quelle vérité de caractère! Ses sentimens paroissent si tendres et si naturels qu'il est facile de s'apercevoir que l'amour les inspire de concert avec la reconnoissance. Ce qui vous étonneroit peut-être, c'est le sens froid et l'espèce d'indifférence qu'elle semble conserver au milieu de ce tourbillon séduisant, si capable d'altérer la pureté de son âme. Uniquement occupée des devoirs de son nouvel état, elle n'est point enyvrée de tant de délices, toujours simple, toujours égale, on diroit qu'elle habite une région supérieure, et que son enjouement et sa sensibilité sont un pur effet de sa complaisance: la jouissance du plaisir ne corromp que les âmes médiocres.

Croyés-moi, Monsieur, achevés de rompre les nœuds qui vous attachent à Toulouse; venés-nous rejoindre dans ce séjour où les talens et les arts semblent avoir fixé pour jamais leur empire; amateur éclairé, vous les cultiverés à votre aise. Vous n'y serés ni géné, ni questionné, ni contredit; tout y préviendra vos goûts, tout y charmera vos ennuis; vous y trouverés des amis sincères, des compatriotes modestes qui partageront avec vous la gloire d'avoir formé pour la capitale un si parfait et si rare assemblage de vertus, de grâces et de talens.

Vous jugés [bien] qu'il n'en falloit pas tant pour exciter la venue de tous nos jeunes poètes. Nous avons été inondés d'une foule de vers ; je vous aurois envoyé quelqu'un de ces ouvrages éphémères si je ne sçavois que vous deviés en recevoir d'ailleurs, je souhaite qu'ils vous amusent. Nous attendons avec umpatience un divertissement et un épithalame qu'on nous a annoncé venir d'une bonne main de Toulouse.

Je suis, etc.

Copie de la lettre de Monsieur \*, écrite de Paris le 9 août 1759 à Monsieur \*\*\*, avocat au parlement de Toulouse, avec l'envoi des deux ouvrages suivans.

Vous ne pouvés, Monsieur que regretter Mademoiselle de Mondran, aujourd'hui Madame de la Paupilinière. Une dame qui fixe en arrivant l'attention de tout Paris ne pouvoit qu'être précieuse à sa patrie, mais si nous profitons de ses talens, votre ville n'a-t-elle pas l'avantage de les avoir produits, formés et embélis ? Tel est le sort de notre capitale ; nous ne vivons et ne brillons qu'au dépens des provinces. Cependant, il est un hommage qui est dû aux talens, c'est là leur récompense. Je vous envoye deux petits ouvrages faits à l'honneur es deux nouveaux époux. Vous habités un pays où le bon goût règne autant que la vivacité d'esprit, j'augure que vous en serés aussi content qu'on l'a été ici. Je suis, etc.

À Monsieur Leriche de La Paupelinière, sur son mariage avec Mademoiselle de Mondran.

Stances

L'intérêt, le plaisir, l'honneur, la vaine gloire,

Des vulgaires hymens allument le flambeau;

Et souvent des époux la malheureuse histoire,

Prouve que de l'Amour, l'Hymen est le tombeau.

Mais les cœurs vertueux, les âmes généreuses

Aux talens, aux vertus consacrent leurs amours.

Aussi, dans leur hymen, ces âmes sont heureusess,

Et n'aiment une fois que pour aimer toujours.

Dans ce noble tableau des âmes héroïques,

LERICHE, tu pourras voir tes traits ressemblans.

Par ton goût pour MONDRAN et tes dons magnifiques,

Tu viens de couronner les vertus, les talens.

Si ton nom est écrit au temple de Mémoire,

Si ton hûreux génie en tous lieux est vanté;

De ton Hymen bien plus se souviendra l'histoire.

Elle l'honorera de l'immortalité,

Te donnant pour exemple aux riches de la France,

Et ta chère MONDRAN au sexe vertueux,

Elle célèbrera ton hûreuse alliance

Comme le noble effet de ton cœur généreux.

Elle dira: fut-il d'union plus parfaite?

L'un aima les talens, et n'aima rien de plus ;

Et compta ses trésors pour prix de sa conquête :

L'autre compta pour dot des talens, des vertus.

Virtutes pro dote numeravit.

À Mademoiselle de Mondran, sur son mariage avec Monsieur Leriche de la Poupelinière.

Sonnet.

De Minerve, telle est la divine puissance,

Elle sçait à ses pieds enchaîner tous les cœurs.

Ô, Mondran! Par ses dons chez vous elle compense

Le peu que de Plutus vous eutes de faveurs.

Les éloges divers que chacun vous dispense

Pour vos rares talens, pour vos attraits vainqueurs;

Le vuide qu'à Toulouse on sent de vôtre absence,

Et les regrets publics sont pour vous biens flateurs.

Mais les époux du vôtre, enviant le bonheur,

Les filles à l'envi vous rendant tout honneur;

Les mères proposant aux filles vôtre histoire;

Les discours pédisans pour vous seule étouffez,

Vos émules enfin de qui vous triomphez;

C'est là, belle Mondran, ce qui fait vôtre gloire.

Tu supergressa es universas 101.

-30-

## 1759, 30 octobre

Lettre de Saint-Priest, intendant du Languedoc, à Jean Amblard, son subdélégué à Toulouse Archives départementales de l'Hérault, C 549, f°. 154 - 155.

Il m'est revenu, Monsieur, quelques plaintes sur l'administration actuelle de l'Accadémie des arts de Toulouse. Je ne crains point de vous les confier, en vous demandant cependant le secret et vous me ferés plaisir de me marquer les raisons que Messieurs les capitouls pourroient objecter aux articles suivants qui m'ont paru sujets à abus.

1° En examinant la constitution de cette accadémie, je vois que la première classe des associés est composée de quinze membres du corps de Ville, y compris les huit capitouls, à qui la présidence est attachée, comme fondateurs, et la 3° classe doit être composée de vingt associés ordinaires dont les fonctions principales sont de faire chacun, à tour de rolle, l'analise de quelque ouvrage célèbre de peinture, sculpture ou d'architecture, à son choix, de veiller à l'exécution des règlemens dans les écoles et de donner avec deux professeurs artistes les sujets des divers prix de ces trois arts, c'est de cette 3eme classe que le modérateur doit être élu chaque année, et c'est luy qui, dans l'une des deux assemblées publiques de chaque année doit rendre un compte détaillé du travail et des progrès de cette accadémie pendant le cours de l'année précédente et qui dans l'autre de deux assemblées doit faire l'analise des ouvrages couronnés et en faire remarquer les beautés et les déffauts, ce qui supose dans les associés ordinaires la nécessité indispensable qu'ils ayent les principes et qu'ils soient versés dans la connoissance des trois arts tandis qu'il semble que le discours que doit prononcer le capitoul président ne doit rouler que sur les avantages généraux que procurent le goût des arts et le soin que l'on prend de les cultiver, ce qui,

134

٠

<sup>&</sup>lt;sup>101</sup> Ce vers ne désignaient rien moins que la vierge Marie : « Multae filiae congregaverunt divitias, tu supergressa es universas » (Jean Croiset, Exercices de piété contenant la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ [...], Lyon, Bruyset, 1751, p. 37 - 38).

véritablement est du ressort du fondateur qui n'est point obligé d'avoir la connoissance et la pratique des arts pour les discuter.

Cependant, on prétend que par l'ascendant que les capitouls ont sur la 4eme classe composée d'artistes, et en se fondantsur une délibération qu'ils ont fait prendre pour qu'un associé ordinaire put être pris indiférament dans tous les corps, ils parviennent facilement à se faire élire encore après eur capitoulat, comme par droit successif aux places qui viennent à vaquer dans la 3me classe et, en effet, j'en ay compté jusqu'à sept dans la liste de cette année. On ne peut s'empêcher de trouver de l'inconvénient pour les progrès des arts à ce que cette nomination soit aussi multipliée, puisqu'elle tend à écarter ceux qui connoissent ces arts, et il semble qu'on devroit s'attacher à préférer les amateurs qui cultivent eux-mêmes, par goût, qui sont annoncés dans le public comme des sujets distingués par leur connoissance, et qui veulent bien dévouer leurs talens pour la gloire, les progrès et la réputation de l'Accadémie des arts, et qui en ont le loisir, ce qui supose des lors plus d'aplication.

2° Un autre objet qui paroit usceptible d'abus, c'est que les commissaires triennaux de la première classe sont dans l'habitude, depuis quelques tems de donner aux élèves les sujets pour le concours des prix, au préjudice, à ce qu'il semble, des associés de la 3eme classe, qui devroient en être chargés, parce que cette commission exige autant des connoissances qu'il en faut pour juger des ouvrages mêmes qui concourent.

Je sais qu'on pourroit objecter que comme il n'est point absolument impossible qu'un capitoul ait d'ailleurs les talens et les connoissances nécessaires pour remplir une place d'accadémicien, en voulant guérir un mal par cette exclusion, elle en produiroit une autre qui seroit de priver l'Accadémie d'un sujet qui luy seroit utile, mais l'article 3 des règlemens semble avoir été fait exprès pour obvier à cet inconvénient, en ce que parmi les quinze membres de l'Hôtel de Ville qui forment la première classe, il y a quatre des anciens capitouls que la Ville doit nommer de trois ans en trois ans, ou qu'elle peut continuer par une nouvelle délibération, au moyen de quoi elle peut élire, entre ces quatre anciens capitouls ceuy ou ceux qui se trouveront avoir les talens qu'on exige d'un associé ordinaire.

Je suis, Monsieur, votre...

-31-

### 1759, 21 novembre

Lettre de Jean Amblard envoyée à l'intendant du Languedoc avec son rapport contre les associés ordinaires de l'Académie des arts, particulièrmeent Mondran Archives départementales de l'Hérault, C 549, f°. 143 - 150.

À Toulouse, le 21 novembre 1759, 102

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous envoyer les éclaircissemens que vous m'avés démandés concernant l'Académie des Beaux-Arts de cette ville. J'avoue que je n'ay pas pû me désintéresser dans cette affaire, mais je vous prie d'être convaincu de la vérité et de la sincérité de tous les faits que j'expose. Ils sont fondés sur les pièces et sur les actes que j'ay examiné avec beaucoub d'attention. Il ne resteroit qu'à vous faire connoître le caractère du sieur Mondran, qui est le seul homme capable d'avoir suscité une aussy mauvaise querelle, contant sans doutte sur le crédit de Monsieur de La Paupelinière pour faire renverser les conditions d'une fondation [...]<sup>103</sup> et sans lesquelles on ne l'auroit point faite ; mais les faits et les actes, et votre justice seront sans doutte plus puissans que luy. J'ay l'honneur d'être, avec un très profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

(signé:) Amblard.

-31 bis-

1759, 21 novembre

Mémoire sur les plaintes qui ont été portées à Monsieur l'intendant au sujet de l'Académie des arts

Archives départementales de l'Hérault, C 549, f° 144-149.

D'abord, les faits exposés dans ce mémoire ne sont pas exactement vrais.

<sup>102 (</sup>D'une autre écriture, en marge :) Répondu 23 novembre.

<sup>&</sup>lt;sup>103</sup> Il nous semble probable qu'un feuillet de cette lettre soit manquant. L'ensemble de la pagination du C 549 est extrêmement étrange. La foliotation ne suit pas véritablement d'ordre logique ou chronologique, et la foliotation des documents n'est guère utile. L'essentiel de la documentation, formée de correspondance a été folioté.

1° On ne peut pas dire absolument que la première classe des académiciens fondateurs soit composée de quinse membres de l'Hôtel de Ville, puisqu'il faut d'abord en retrancher le maire et le lieutenant de maire et les capitouls titulaires parmy lesquels il y en a six qui résident à Paris, et qui ne sont jamais venus à Toulouse, et les autres deux qui résident ne servent que tous les trois ans, de sorte qu'il n'y a ordinairement que six capitouls et que de six années deux, il y en a sept, mais quand on supposeroit huit capitouls, quatre commissaires, et le sindic de la Ville, cella ne fairoit jamais que le nombre de treize.

2° Il est vray qu'il y a une délibération de l'Académie du 30° juillet 1752, portant qu'un associé ordinaire pourra être pris indifférement dans tous les corps, mais bien loin que les capitouls aient fait prendre cette délibération, ils l'avoient ignorée, tout comme moy jusques icy. J'ay vériffié sur le registre qu'il n'y avoit aucun capitoul présent, que ce fut le sieur Mondran qui y présida, et qui fit la proposition en qualité de modérateur, et je ne vois pas, d'ailleurs que les anciens capitouls eussent besoin d'une pareille délibération pour être admis dans ce corps. Ils sont sans doutte citoyens comme les autres habitans, et le titre de capitoul ou d'ancien capitoul n'est pas une qualité exclusive de la conoissance et du goût des Beaux-Arts.

3° Les capitouls ont bien moins d'ascendans sur la classe des artistes que n'en ont les associés ordinaires. Les deux classes sont toujours liées entre elles. Les occupations des capitouls ne leur permettent pas d'ailleurs d'aller à l'Académie. Ils n'y assistent pas ordinairement quatre fois l'année. Cella résulte des registres des délibérations. Ces faits posés, on passe à l'examen des plaintes qui ont été portées à Monsieur l'intendant. On soubçonne qu'elles partent du sieur Mondran, père de la célèbre madame La Paupelinière, à qui ses vertus et ses talens ont procuré un mariage aussy brillant. Il arrive de Paris ; il y a remué pour tâcher de renverser la constitution de l'Académie au préjudice de la Ville et de ses magistrats, et en cella, il n'a fait que continuer ce qu'il n'a cessé de faire depuis l'établissement de ce corps. On ne prendroit pas la liberté d'insérer ni cette conjecture si elle n'étoit nécessaire pour faire connoître à Monsieur l'intendant que si le sieur Mondran est l'autheur des plaintes qui luy ont été portées, il doit s'en deffier.

1° On prétend que les capitouls, par l'ascendant qu'ils ont sur les associés artistes parviennent facilement à se faire élire après leur capitoulat par droit successif aux places qui viennent à vaquer dans la troisième classe.

Ce chef de plainte manque dans le fait. On n'a nommé jusques icy à la lplace d'associé ordinaire aucun capitoul ni ancien capitoul qui fut étranger à l'Académie.

Le premier capitoul qui fut nommé est Monsieur Laviguerie en 1752. Il étoit chef du Consistoire. J'étois capitoul avec luy. Ni luy, ni aucun autre capitoul n'étoient présens à la délibération, et nous ignorions tous ce projet qui fut l'ouvrage du sieur de Mondran, qui présida à la délibération, et qui proposa ce sujet, non parce qu'il étoit capitoul, mais parce qu'il étoit un des quatre associés commissaires de la Ville, et qu'il avoit mérité, par ses talens, ses connoissances, son goût et son service dans l'Académie les suffrages unanimes des académiciens.

Je fus nommé par le conseil de Ville commissaire à la place de Monsieur Laviguerie et, certainement à mon insçu, et sans que j'eusse fait aucune demande, on me fit l'honneur de me nommer à une place d'associé ordinaire le 12 mars 1758, par une délibération à laquelle aucun capitoul n'assista. Monsieur Désirat fut nommé commissaire à ma place par le Conseil de Ville, et il la remplit actuellement.

Monsieur Francain, ancien capitoul, et qui de la place de commissaire triennal de la Ville avoit passé à celle d'associé ordinaire, ayant rendu sa place vacante par son absence, Monsieur de Chalvet, sénéchal, fut nommé à sa place par délibération du 27<sup>e</sup> mai 1759, à laquelle je présidois en qualité de chef du Consistoire.

Monsieur Fabry, avocat et un des commissaires de la Ville a été nommé aussy la même année à la place d'associé ordinaire le 10<sup>e</sup> juin 1759. Ce n'est pas par droit successif que les capitouls se font élire après leur capitoulat, ainsi qu'on l'expose dans le mémoire puisqu'il n'y a que le seul exemple de Monsieur Laviguerie qui, étant capitoul, soit devenu associé ordinaire. Ce fut le sieur Mondran qui le fit nommer, non comme capitoul, mais comme commissaire triennal qui avoit fait connoître ses talens et son goût dans les différens exercices de l'Académie dont il étoit déjà membre avant d'être chef du Consistoire.

Pour les trois autres qui ont été nommés depuis l'établissement de l'Académie, Francain, Amblard, Fabry, ils avoient encore l'honneur d'être membres de l'Académie comme commissaires. Le sieur Mondran avoit d'ailleurs étably le préjugé, et on ne dira pas, sans doutte, que ces sujets, moy excepté, soient incapables du goût et des connoissances nécessaires pour mériter une place dans ce corps.

Au surplus, on ne doit pas être surpris de trouver sept anciens capitouls dans la liste des associés ordinaires de cette année. Il y a eu toujours à peu près un pareil nombre, non seulement

depuis l'élection de l'Académie, mais encore depuis l'établissement de la première société qui fut formée par le peintre de la Ville.

Pour convaincre, il n'y a qu'à comparer la première liste de l'Académie attachée aux lettres patentes avec celle d'aujourd'huy.

On trouve dans la première, indépendament du maire, du lieutenant de maire, des huit capitouls, du sindic de la Ville et des quatre commissaires triennaux, six anciens capitouls, sçavoir Messieurs d'Estadens, membre de l'Académie des Jeux floraux, Poisson, d'Héliot, Durand, Lacour, Picot de Lapeyrouse,

On voit, dans la liste actuelle, Messieurs d'Estadens, Poisson, d'Héliot, Picot de Lapeyrouse, Laviguerie, Amblard, Fabry.

En voilà seulement un au-delà du nombre qu'il y en a toujours eu dans l'Académie depuis qu'elle existe; c'étoit d'autant moins la peine de se plaindre que lorsqu'on a nommé le sieur Fabry, qui étoit commissaire triennal depuis l'érection de l'Académie, et qui, dans le fonds, est un vray amateur. Il y avoit deux places vacantes, dont l'une fut donnée à Monsieur de Chalvet, sénéchal, et l'autre au sieur Fabry, avec cette circonstance même que lors de sa nomination, on délibéra en même tems d'accorder l'entrée à l'Académie au sieur Raspide, son concurrent, ce qui luy assure la première place qui viendra à vaquer, d'où l'on doit conclurre que c'est bien moins par esprit de party que pour récompenser le zèle et les services du sieur Fabry, qui est un avocat riche et désoeuvré, et en cette dernière qualité, un des plus assidus et des plus zelés académiciens.

À l'égard du second objet sur lequel tombe la plainte, elle manque totalement dans le fait et non seulement les commissaires triennaux ne sont pas dans l'habitude de donner depuis quelque tems aux élèves les sujets pour les concours des prix, mais on peut assurer que jamais ni dans aucun tems cella n'est arrivé. On ne voit d'ailleurs dans les règlemens de l'Académie aucune disposition particulière sur ce point. L'article 26 parle bien du sujet qui sera donné, mais il ne dit pas par qui. L'article 27 suppose une commission particulière pour l'examen des ouvrages, les commissaires triennaux ne sont pas exclus de cette commission, mais je ne sache pas qu'il se soit jamais élevé de question à ce sujet, et ce n'est pas d'ailleurs le jugement des ouvrages, mais la forme en laquelle le sujet doit être donné qui fait le sujet de la plainte et à cet égard, il n'est jamais arrivé que les commissaires triennaux aient prétendu que ce fut à eux à le donner. La réflexion par laquelle Monsieur l'intendant terminer sa lettre justiffie ce que l'on a déjà dit. Les

Pièces justificatives, documents.

quatre commissaires triennaux de la Ville, indépendamment de ce qu'ils ne sont pas exlus par leur état de la conoissance et du goût des Beaux-Arts peuvent les acquérir et les cultiver par leur service dans l'Académie, et il semble que cet exercice peut les rendre habiles quand ils ne se seroient pas à remplir une place d'associé ordinaire, même par préférence à un étranger.

Or, c'est tout ce qu'on a fait en nomma trois anciens capitouls aux places d'associés ordinaires. Il n'en est aucun de ces trois qui n'eut servi préalablement en qualité de commissaire de la Ville. S'il étoit question de porter des plaintes, elles seroient bien mieux dirigées contre les associés qui sont tenus suivant les règlemens, de faire par tour, une analise, tous les mois, et qui, depuis 1751, n'en ont pas fait dix en tout, de sorte qu'il n'y a à proprement parler que les associés artistes et les proffesseurs qui soutiennent l'honneur de l'Académie et celuy de la Ville. Ce sont les seuls qui travaillent. Il y a de très grands sujets parmi eux. Ils ont formé des élèves dont les talens se sont déjà développés, non seulement à Toulouse, mais encore à Paris, et dans plusieurs autres villes du Royaume. Voilà le seul et le véritable bien que produit l'Académie, le public l'éprouve, les capitouls le voient, ils favorisent, ils protègent les artistes, et l'estime qu'on ne peut leur refuser excite des sentimens de jalousie et d'envie parmy certains associés ordinaires qui, à la vérité, sont en très petit nombre, car les bons sujets n'assistent plus aux assemblées ordinaires par la raison qu'ils disent tout haut que depuis cinq ou six ans, on n'y parle plus des arts, mais de projets, de nouveaux règlemens, ou des contestations sur les honneurs et les droits de place qui font l'objet perpétuel et unique des occupations du sieur Mondran.

Fait à Toulouse, le 21 novembre 1759

(signé:) Amblard

-32-

#### 1760, 11 août

Affiches, annonces et avis divers (Toulouse), n° 31, p. 123 - 124.

Lettre de Monsieur de Saint-B... à Monsieur le marquis de B... à Passy, ce 23 juillet 1760

Le vif intérêt, Monsieur, que vous et tous vos concitoyens avez pris à la fortune brillante de Mademoiselle de Mondran (aujourd'hui, Madame La Pouplinière) me fait augurer que vous lirés avec plaisir le détail d'une fête dont elle a fait les honneurs et dont j'ai été le témoin : Monsieur de La Pouplinière, toujours animé des sentimens les plus purs d'un patriotisme éclairé, et plus véritablement *ami des hommes* que ceux qui en prennent le titre dans un livre <sup>104</sup>, avoit pensé depuis longtemps que les guerres désoloient les royaumes par la dépopulation, et qu'il étoit du devoir des citoyens opulens de réparer des pertes si funestes à la patrie ; il eut l'honneur de présenter sur ce sujet un mémoire au Roi, avant la naissance de Monsieur le duc de Bourgogne ; le mémoire fut approuvé de Sa Majesté ; il le fit en conséquence six cens mariages dans Paris et à l'exemple de la capitale, un grand nombre dans les provinces. Monsieur de La Pouplinière, avant et depuis ce temps-là, avoit fait dans sa maison de Passy cinq à six mariages chaque année, ausquels il invitoit la meilleure compagnie de Paris, pour donner à ses concitoyens un exemple de bienfaisance.

Étant allé hier à Passy, j'ai eu la satisfaction de voir célébrer six mariages de cette sorte à la même messe, dans l'église du ville et au bruit de toute sorte d'instrumens de musique ; le concours du peuple étoit si grand que l'équipage de Monsieur et de Madame de La Pouplinière eut beaucoup de peine à percer la foule des gens qui vouloient les voir et les bénir ; les nouveaux mariés, le curé de la paroisse à leur tête vinrent bientôt après faire à leur bienfaiteur des complimens en vers et en prose, qui respiroient la plus vive reconnoissance.

Monsieur de La Pouplinière donna la main aux jeunes époux, les fit passer sous une grande sale de marroniers, contigue à la maison, et là, il se trouva une table de cent trente couverts destinée pour eux, leurs parens et leurs amis ; on avoit placé tout auprès une orchestre de plusieurs instrumens qui portèrent la joye dans tous les cœurs : après le repas, les mariés se

<sup>104</sup> L'auteur fait ici référence à l'ouvrage de Victor Riquetti de Mirabeau, L'ami des hommes ou traité de la Population, Avignon, 1756 - 1760.

mirent à danser dans la sale de marroniers aux quatre faces de la statue de l'enlèvement de Proserpine qu'on auroit cru y avoir été placée tout exprès, ce qui représentoit les anciennes fêtes grecques, qu'on célébroit autour de la statue de Diane ou de Minerve.

Madame de La Pouplinière avoit prié environ quatre vingts personnes, à dîner au nombre desquelles étoient Monsieur et Madame de Nicolaÿ, Monsieur de Marville 105, Monsieur et Madame de Saint-Priest, etc. Il y a eu quatre tables servies également, avec goût et sans confusion ; les fam[e]uses clarinettes et les cors de chasse enchantèrent toute la compagnie pendant le repas ; après quoi, l'on passa dans le jardin, et tout le monde se mêla parmi les villageois et le peuple des environs. Madame la comtesse de Valentinois, la princesse de Beauvau 106, la comtesse de Barn 107 et tous les ambassadeurs s'y rendirent ; les gens de la cour, et ceux de la vile dansoient pêle et mêle parmi les nouveaux mariés avec une joye bien naturelle, bien innocente et qui étoit commune à tous.

Sur le déclin du jour, on vit brillet tout d'un coup une illumination dessinée avec art, qui dans l'étendue de cette grande sale donnoit une idée du parlais d'Armide, et qui répandoit au loin la plus vive clarté : cette vue agréable et nouvelle ranima les assistans ; la foule s'acrut et les plaisirs devenus plus variés durèrent jusqu'à l'heure du souper. Il fut aussi délicatement servi que le diner ; mais l'ardeur de la danse emportant nos jeunes personnes, on quitta bientôt la table pour passer dans le grand salon et dans les pièces attenantes où l'orchestre se faisoit entendre et où l'on dansa presque toute la nuit sans discontinuer, c'est ainsi que se passa cette fête si honorable pour l'humanité et pour le citoyen phylosophe et généreux qui en a conçu l'idée.

J'aurois bien souhaité, Monsieur, que vous eussiés été à portée d'admirer comme moi, la manière gracieuse et décente avec laquelle Madame de La Pouplinière a présidé à cette fête : elle proportionnoit ses égards et ses attentions avec ce discernement et cette honnêteté qui n'appartiennent qu'à elle. C'étoit un spectacle vrayment touchant que de voir renaître cette simplicité de mœurs digne des premiers âges ; cette gayeté franche et naturelle, ces transports d'une joye pure, qui paroissoit animer tous les cœurs ; ce tableau seroit digne du pinceau de l'Albane. Voici quelques morceaux des complimens en prose et en vers qui furent débités en cette occasion.

106 Anne-Marguerite-Gabrielle de Beauveau-Craon (1707 - 1792), princesse de Beauvau.

<sup>105</sup> Claude-Henry Feydeau de Marville (1705 - 1787)

<sup>107</sup> Peut-être Angélique-Gabrielle de Sufferte-Journard des Achards (1716 - 1782), comtesse de Béarn.

Pièces justificatives, documents.

« Si nos voix ne peuvent se faire entendre ; si nos accens sont foibles, nos sentimens sont aussi ardens qui peuvent l'être ; ils s'empressent d'éclater en mille actions de grâces et autant de bénédictions sur votre personne, sur celle de votre aimable compagne, la plus accomplie, la plus ornée de toutes les richesses de la nature et de l'art. »

Les Grâces ont uni pour composer son tein,

L'incarnat de la rose et le blanc du jasmin,

Les ris et les amours voltigent autour d'elle.

Si comme autrefois en ces lieux,

Les déesses avoient une forme mortelle,

Vénus empruntoit l'éclat de ses beaux yeux.

En vain, voudroit-on s'en déffendre,

Sa douceur et Sa Majesté.

Inspirent le respect et l'amour le plus tendre ;

Le cœur le plus sauvage est forcé de se rendre

Aux doux charmes de sa bonté, etc.

-33-

1762?

Mémoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse pour demander divers financements

Archives départementales de Haute-Garonne, C 549, f°. 568

Mémoire pour l'Académie royale de peinture de la ville de Toulouse

Le Roy, en 1750, établit à Toulouze une Académie royale de peinture, sculpture et architecture par ses règlemens, il ordonna qu'il y auroit des professeurs de dessein, de perspective, de géométrie et d'anatomie, et, en outre, trois professeurs, dont l'un pour la peinture, qui seroit toujours le peintre de l'Hôtel de Ville, l'autre pour la sculpture et le troisième pour l'architecture.

Dès que les lettres patentes de cette nouvelle Académie eurent été enregistrées au Parlement, le corps de Ville établit des fonds pour l'honoraire des professeurs de dessein, de géométrie, de perspective et d'anatomie, et cent-cinquante livres pour un modèle vivant, et il n'établit point des fonds pour les trois professeurs de peinture, de sculpture et d'architecture. Les élèves, dans ces commencemens, n'étant pas assez formés pour pouvoir profiter des leçons du professeur de peinture et de celuy de sculpture, l'Académie n'insista pas sur la demande de ces fonds ; mais comme depuis ce tems, il s'est formé un grand nombre d'élèves, et que faute de professeur dans ce genre ils ne peuvent pousser leur carrière plus loin, l'Académie voit à regret que les talens de ces jeunes élèves deviennent inutiles, faute de secours, ce qui porte une ateinte mortelle à leur progrès, et à leur émulation, et les borne à la classe de simples dessinateurs. Il seroit pourtant de l'intérêt de l'Académie de Paris, et même de l'État, de soutenir une école qui pourroit être regardée comme une pépinière d'élèves qui viendroient quand ils seroient formés jusques à un certain point augmenter le nombre de ceux qui y sont, et y ranimer l'émulation. Pour y parvenir, il est indispensable que les trois places de ces professeurs soient remplies et qu'ils ayent chacun des appointemens au moins de quatre cens livres. Ils formeroient de bons élèves, et pour lors, les parens de ces jeunes gens se détermineroient volontiers à les envoyer à l'Académie de Paris, parce qu'ils seroient assurés de leurs talens, au lieu que ne sçachant point s'ils en ont, ils sont dans l'incertitude et dans la crainte et n'osent faire des avances coûteuses. Il n'y a que quelques particuliers, encouragés par les amateurs qui aient osé jusqu'à présent hazarder cette entreprise qui, à la vérité, leur à réussi, tels que sont le sieur Gamelin, peintre, les sieurs Pujos et Legros, peintre en mignature, le sieur Lucas, sculpteur, le sieur Raymond, architecte, et le sieur Vidal, graveur, tous à présens élèves de l'Académie de Paris, et cy-devant de celle de Toulouse ; mais combien d'autres, moins aisés, ne sont-ils pas resté à Toulouze, qui seroient devenus d'habiles ou de célèbres peintres s'ils avoient eu les moyens de venir dans la capitale ?

L'Académie a demandé sans succès au Corps de Ville des pensions pour ces trois professeurs, les différens qu'elle a eu avec les anciens capitouls au sujet des abus qu'ils avoient introduit dans cette compagnie et que le Roy réforma l'année dernière les a rendu si difficiles que si le Roy ne leur ordonne d'établir ces fonds, ils ne le feront jamais.

Pour les établir utilement, il seroit à désirer que le Roy en donnant ses ordres établit qu'à l'avenir, et dérogeant pour ce point à ses règlemens, que la place de professeur de peinture soit mise au concours, et que ce concours soit jugé par l'Académie au lieu que si la place de professeur de peinture est attachée à celle de peintre de la Ville, les capitouls qui nomment leur peintre

donnent cette place, non au mérite, mais à la sollicitation, ce qui le prouve bien clairement, c'est que celuy qui occupe cette place actuelement est un très mauvais peintre qui n'oserait montrer un de ses tableaux à Paris, quoiqu'il soit fils et petit-fils de deux fameux peintres, tandis qu'il y a à Toulouze un très bon peintre d'histoire et de portraits qui a mérité l'estime du public par le grand nombre d'ouvrages qu'il a fait pour les églises et les particuliers d'ouvrages qui fond l'admiration des connoisseurs. Il seroit à désirer aussy que la Ville fit un fond de deux cent cinquante livres de revenu, sçavoir cinquante livres pour augmenter les appointemens du modèle, et deux cent livres pour avoir un second modèle. On a beaucoup de peine à trouver un bon modèle avec d'aussy modiques appointemens, et quand il est malade, il faut que l'école cesse. D'ailleurs, il seroit très utile pour les élèves de pouvoir grouper quelque fois le modèle, ce que l'on feroit souvent quand on en auroit deux. Voilà toutes les observations que l'expérience a pu faire faire jusqu'à présens pour procurer l'avancement des élèves et leurs progrès dans les arts. Si l'on ne procure point à cette académie les secours qui luy manquent et la réforme qu'il est nécessaire pour le professeur de peinture, il est certain qu'elle ne procurera à l'État que des artisans et jamais de bons artistes, ce qui entraînera sa chute dans quelques années, faute de trouver des artistes pour remplacer ceux qui mourront, car ceux qui composent actuelement la classe des artistes dans l'Académie sont presque tous élèves de feur Monsieur Rivals, peintre célèbre, et de Monsieur Darcis, sculpteur du Roy, mort à Toulouse depuis plusieurs années.

-34-

### 1764, 26 novembre

Mémoire de la Chambre de commece à propos de la construction d'un port sur la Garonne à Toulouse, à la Daurade

Archives de la C.C.I. de Toulouse, AA 15, p. 296 - 299.

(*En marge* :) Assemblée au sujet d'un mémoire pour être présenté à nos seigneurs des États pour la construction d'un port sur le bors de la rivière de la Garonne, place de la Daurade.

[...]

Lecture a été faite par le secrétaire de la dernière délibération et de celle du 26 juillet dernier en conséquence de laquelle Monsieur Forest seroit chargé de faire un mémoire pour être

présenté à Nos Seigneurs des États concernant la construction d'un port sur le bord de la rivière de Garonne, place de la Daurade, lequel mémoire ayant été lu et approuvé unanimement, il a été délibéré qu'il seroit transcrit sur le registre de la chambre, et qu'ensuite, il en sera envoyé une coppie à Monsieur l'intendant de la Province, un à Monsieur de Narbonne, un à Monsieur l'archevêque de Toulouse, un à Monsieur le controlleur général, un à Monsieur de Trudaine, intendant du commerce, et un à Monsieur le scindic de la Province.

[...]

Mémoire présenté à Messieurs nos Seigneurs des États de la province du Languedoc par la chambre de commerce de Toulouse.

Sous le glorieux règne de notre monarque la principale attention du gouvernement est de favorizer le cultivateur d'encourager et protéger le commerce, de former des nouveaux chemins et d'augmenter les canaux de communication, pour faciliter le transport des denrées et marchandizes, tant de (de) chés l'étranger que d'une province à l'autre.

Votre sage administration seconde avec autant de succès que de zelle les vues de notre auguste souverain, vous vous occupés sans cesse dans l'assemblée des États des progrès de l'agriculture et du commerce, de la construction et réparation des chemins et du soin de réunir dans les villes leur embellissement avec l'utillité publique.

Ce dernier objet vous a engagés à délibérer de faire construire à Toulouse, sur les bors de la rivière de Garonne, un quay, depuis le Pont Neuf, jusque au Pont Vieux et quay en assurant la conservation d'un des plus beauc ponts de l'Europe, procurera à la ville un embelissement non moins utille qu'agréable. Instruits d'un dessein aussi avantageux au commerce, nous avons pris le 20 du mois de juillet dernier une délibération générale et unanime qui charge la chambre de commerce de vous représenter la nécessité absolue et indispensable, Messieurs, de la construction d'un nouveau port sur cette rivière de Toulouse à Bordeaux, de le placer joignant le quay dont vous avés ordonné l'établissement, et de vous supplier d'en délibérer et d'en ordonner l'exécution pendant la tenue de l'assemblée des Etats.

Le port qui existe actuelement est, comme vous sçavés, scitué à l'embouchure du Canal royal de cette province, éloigné de plus de demy lieue de la ville. À Lyon, Rouen, Marseille, Bordeaux, et autres villes principales du Royaume, les ports de mer ou des rivières sont placés dans les villes. Cette d'instance (sic) cause beaucoup d'embarras à ceux qui sont obligés de voyager

par le batteau de poste de Toulouse à Bordeaux, beaucoup des fraix aux particuliers voisins de la Garonne pour le transport de leurs denrées de ce port à la ville et par chaque année au commerce, soit pour faire voiturer les marchandises ou denrées d'envoy à ce port, soit pour en retirer celles qui arrivent, sans à ce comprendre les frais d'un commis que les négotiens un peu occupés sont obligés de tenir exprès à cause de l'éloignement de ce port pour expédier ou pour recevoir leur marchandizes ; dans la vue d'éviter ces soins, ces fraix et ces embarras, et d'examiner l'émulation et l'industrie du commerce de cytoyens zelés formèrent autrefois le projet de place r ce port dans la ville vis-à-vis la place de la Daurade qui se trouve presque au milieu du grand et beau bassin que forme la rivière, entre le Pont neuf et la chaussée du moulin du Bazacle, précisémen à un des bouts du quay qui doit être construit, c'est de ce projet que nous solicitons aujourd'huy l'exécution.

Les connoisseurs en hydraulique assurent en premier lieu que la dépense de ce port ne peut jamais être fort considérable eu égard à la nécessité et aux avantages qui en rézulteront.

En second lieu que le canal, l'écluze et le petit pont à construire pour conduire les batteaux dans le grand bassin de la rivière peuvent être exécutés pour vingt mille écus et peutêtre moindre somme s'il est possible de prendre les eaux derrière le moulin, ce canal n'auroit alors d'autre longueur que celle de la moitié de l'enceinte du bâtiment du moulin.

En troizième lieu, que les maizons à détruire pour ouvrir ce port à la place de la Daurade sont toutes mal bâties et de peu de valeur, si on en excepte celle de l'ancienne Viguerie appartenant à la Ville, qui tombe en vétusté, et qui forme plus de la moitié à l'emplacement nécessaire, maison que la Ville a voulu cy-devant nous donner pour y placer là la juridiction consulaire, et que nous n'avons peu alors accepter, étant comme aujourd'huy dans l'impuissance de faire la dépense des constructions et des réparations que ces corps de ville vouloit nous prescrire.

L'éxécution de ce projet procure un avantage considérable à la ville et à la province : la garonne, saignée par ce canal sera beaucoup moins dangereuse dans le temps des inondations. Le Pont neuf, le quartier Saint-Cyprien, l'isle de Tounis, les moulins et tous les autres reiverains seront moins expozés aux ravages de cette rivière lors de ses fréquentes crues d'eau.

L'ouverture de la place de la Daurade sur la Garonne donnera au public une avenue comode et nécessaire au quay et une étendue riante sur la campagne, sur la rivière et sur le quartier Saint-Cyprien.

Tels sont les motifs que nous avons l'honneur de vous expozer, il en rézulte qu'une dépense d'environ vingt mille écus une fois faite par la Province, en épargne presque autant chaque année aux habitans de Toulouse. L'intérest public se trouve lié à l'économie du commerce, baze solide sur laquelle est établie la félicité des peuples ; la ville recevra une nouvelle décoration de la construction du quay ordonné, et de celle du port que nous vous demandons, l'un devient absolument nécessaire à l'autre. La réunion de tous ces objets semble assurer le succès de notre demande.

(signé :) Delprat, président, De Panis, premier consul, Lassabathie, député, Bernard, député, Belot, consul, Forest, député.

-35-

# 1765, 25 mars

Vente du domaine de la Pomarède par Louis de Mondran à Judith-Anne de Brues d'Arzens Archives départementales de Haute-Garonne,1E 1435, f° 62 - 75.

Par devant le notaire à Toulouse soussigné, feut présent noble Louis de Mondran, écuyer, habitant de cette ville, lequel en qualité de cohéritier, conjointement avec noble Jean-Marc François-Joseph Gaspart de Mondran, son frère, de feu noble Louis de Mondran, leur père, décédé *abintestat*, et en conséquence de l'acte d'accord contenant cession des droits successifs paternels qui lui a été faitte par ledit sieur de Mondran, son frère cadet, suivant l'acte du premier mars mil sept cents trente-quatre retenu par maître Pratviel, notaire de cette ville, ratiffié par ledit sieur de Mondran cadet, par acte du vingt juin mil sept cents trente-cinq, reteneu par le même notaire, a volontairement fait vente pure et délaissement irrévocable par les présentes, avec tout transport de propriétté au proffit de haute et puissante dame Judith-Anne de Bruet Darzens, seigneuresse, baronne de Seysses, Arzens, Mauzac, Lagarde et autre places, veuve et héritière de Messire Jean-Louis de Guilhermin, conseiller au parlement, seigneur baron dudit Seysses, icy présente et acceptante du domaine appellé de La Pomarède que ledit seigneur de Mondran jouit

et possède dans la jurisdiction, terre et seigneurie dudit Seysses, de la contenance, suivant le cadastre dudit lieu, de deux cents vingt-cinq arpens, deux pugnères, sept boisseaux, concistant en une maison pour le maître et pour le jardinier, cour, écuries, remises, chay, tinal, jardin, et une métairie ditte de la Pomarède, composée de terres labourables, préds, bois, vignes, rentes et autres possessions cultes et incultes, en quoy que le tout conciste et contienne par manière de corps, sans générallement rien excepter ny réserver de tous les biens immeubles et rentes que ledit seigneur de Mondran jouit et possède dans la terre et seigneurie dudit Seysses ; étant compris dans la présente vente six cuves, quatre vingts dix-huit rusq barriques 108, grandes ou petites, quarante comportes, supports desdites barriques, un barrau, antounoires, casse et autres effets vinaires, soixante-dix-sept bûchers de bois rond à bruller, trois mille cinq cents trente fagots, toutte la tuille cuitte à bâtir, la tuille canal, l'entier bois propre à bâtir, les matériaux qui sont dans la cour, un petit bateau, tous les lits, miroirs, trumeaux, chaizes, armoires, tapisseries, buffet, chenets, tables, sacs de toille, caisses, chaudière, chauderons, fayance, batterie de cuisine, ornements pour la chapelle, troupeau de brebis, deux barriques d'entrée (sic) bon vin, une de demy vin, l'entière récolte sur environ neuf cetterées terre, que le bordier est obligé de travailler sans rétribution, et la moytié de la récolte des autres terres qui sont ensemencées, l'autre moytiée appartenant au colomn 109 partiaire, comm'aussi les rentes courues depuis les dernières échéances jusqu'à ce jour, et générallement, sont compris dans la présente vente tous les meubles meublans et effets mobiliers de quelle espèce et nature qu'ils soint et qui sont actuellement dans lesdits bâtiments, ou sur ledit domaine, sans exception ny réservation d'aucuns que ceux seulement mentionnés dans un état signé double par lesdites parties, lesdits biens immeubles et ceux baillés en rente qui composent, en tout, la susdite contenance de deux cents vingt-cinq arpens deux pugnères, sept boisseaux, limités et confrontés dans le lure, terrier et cadastre dudit Seysses, avec tous les droits d'entrées, issues, passages et servitudes actives et passives en dépendant sous la taille au Roy, et la rente censive à laquelle ils peuvent être sujets envers Madite dame de Guilhermin, seigneuresse, baronne dudit Seysses, quitte des arrérages de l'un et de l'autre du passé jusques et inclus l'année dernière, et pour toujours lesdits biens francs et libres de touttes debtes, obits, pentions, substitutions et autres hipotèques générallement quelconques. Cette vente a été faitte et convenue pour le prix et somme de soixante mille livres, sçavoir les biens

<sup>&</sup>lt;sup>108</sup> Le dictionnaire de la langue toulousaine ne présente pas d'entrées pour ce terme. Il ne se trouve que « rusquier » qui désigne un bac à lessive. Xxx suppose qu'il s'agit de désigner des contenants dont le contenu s'est perdu, ce qui pourrait plus certainement désigner des barriques d'un ou plusieurs vins, mais vides au moment de leur inventaire. <sup>109</sup> Celui qui cultive une terre (*Acad.*, 1762).

immeubles, cinquante mille livres, et les meubles, effets mobiliers, cuves, barriques, comportes, bois à bruller et à bâtir, tuille, troupeau de brebis, six mille livres, lesquelles deux sommes jointes ensemble font la susdite de soixante mille livres à compte de laquelle madite dame de Guilhermin en a présentement payé et délivré audit seigneur de Mondran celle de dix mille livres réellement en louis d'or de vingt-quatre livres pièce, écus de six livres chacun et monoye, jusques au montant d'icelle, par lui comptée, reçue et retirée au veu de nous notaire et témoins, cinq mille deux cents livres que ledit seigneur de Mondran charge et indique de payer à son acquit et liberatio avec la rente d'icelle, à compte d'aujourd'huy, sçavoir deux mille deux cents livres aux héritiers ou ayant cause de Monsieur Miegeville, marchand, mille livres à demoiselle Louise Boé, auquel ledit seigneur de Mondran la doit par acte de constitution de rente du vingt-huit février mil sept cents trente-quatre, retenus par maître Vincens, notaire de cette ville, et qui feut par lui employée dans le payement du prix de la cession que lui fit Monsieur de Mondran son frère cadet de sesdits droits paternels, par l'acte dudit jour premier mars mil sept cents trente-quatre, reteneu par ledit sieur Pratviel; et deux mille livres à Madame Douvrier, épouze de Monsieur Lassalle, conseiller au parlement, héritière de Monsieur Douvrier, son père, cellui-cy cessionnaire de Mademoiselle de Sérignol, créancière originaire dudit seigneur de Mondran, vendeur sous la clause solidaire de Monsieur de Mondran son père, suivant l'acte du seize may mil sept cents vingt-neuf, reteneu par ledit sieur Pratviel, notaire, de laquelle somme de cinq mille deux cents livres et rente d'icelle, à compter d'aujourd'huy Madite dame de Guilhermin promet et s'oblige de faire tenir quitte ledit seigneur de Mondran vendeur, et lorsque elle faira le payement, elle sera et demeurera subrogée au lieu, droit, place, action et hipotèque desdits créanciers délégués, quatre mille livres que Madite dame de Guilhermin garde en ses mains pour être placée en mains sures et responsables pour répondre de la dot de pareille somme que fue dame Jeanne-Roze de Boé, épouze dudit seigneur de Mondran vendeur, se fit dans son contrat de mariage du douze aoust mil sept cents trente, reteneu par maître Payan, notaire de cette ville, et qui doit revenir aux enfans dudit seigneur de Mondran, après le décès d'icelluy ; et pendant tout le tems que Madite dame de Guilhermin gardera ladite somme en ses mains, elle en payera l'intérêt audit seigneur de Mondran, a raison du denier vingt, la moytié de six en six mois, terme écheu a compter de ce jour quitte de dixième, vingtièmes, deux sols pour livre et autres charges crées et à créer, et parce que Messire Guilhaume de Mondran, trézorier de France de la générallité de Toulouse, par son testament du dix-sept avril mil sept cents trente-neuf, retenu par Maître Forest, notaire de cette ville, institua ledit seigneur de Mondran vendeur, et Monsieur le président Douvrier, ses deux neveux, pour ses héritiers avec substitution réciproque, et après eux, à leurs males, à perpétuité, qu'après que les charges, legs et debtes de l'hérédité feurent acquitées, il feut passé un acte d'accord et partage entre lesdits seigneur de Mondran et Monsieur le président d'Ouvrier, le quinze octobre mil sept cents quarante-quatre, devant maître Richard, notaire de cette ville, suivant lequel il couste que le net de ladite hérédité qui doit faire fonds à la substitution ne se porte qu'à cinquante-cinq mille trois cents soixante-dix-huit livres, quatre sols, sept deniers, au lieu de cinquante-huit mille trois cents soixante-dix-huit livres, quatre sols, sept deniers, à cause que le cas prévu par ledit testament concernant le legs de trois mille livres fait à la chartreuse de Toulouse étant arrivé le susdit legs de trois mille livres a été payé postérieurement audit acte d'accord et partage ; que Monsieur le président Douvrier, étant décédé sans enfans mâles, la moytié de la succession qu'il avoit recueillie dudit feu seigneur de Mondran, trézorier de France, est échue audit seigneur de Mondran, que Madame la marquise de Valence, fille et héritière de Monsieur le président Douvrier, pour s'acquitter envers ledit seigneur de Mondran vendeur de la moytié de l'hérédité dudit feu seigneur de Mondran, trézorier de France, perçue par Monsieur le président Douvrier, son père, chargea monsieur Gardère, habitant de Moissac, acquéreur de la terre de Malepeyre par acte du trente avril mil sept cents cinquante-sept, reteneu par maître Moncassin, notaire de cette ville, de payer audit seigneur de Mondran vendeur, la somme de vingt-cinq mille huit cents quarante-cinq livres qu'elle lui rétrocéda; en outre, la somme de seize cents quatre-vingts dix-neuf livres à la prendre, sçavoir mille livres des sieurs Pierre et Raymond Pielle, et six cents quatre-vingt-dix-neuf livres du sieur et demoiselle Escouboué, débiteurs d'icelle dudit feu seigneur de Mondran, trézorier de France, par actes des vingt-cinq mars mil sept cents vingt-neuf et vingt-deux aoust mil sept cents quarante, retenues par ledit sieur Forest, lesquelles trois sommes faisant fonds à la substitution, et qui sont encore dues par les débiteurs d'icelle pour être placées en fonds sûr et responsable lors de la liberatio, ne se portent qu'à vingt-sept mille cinq cents quarante-quatre livres, à laquelle joint vingt-sept mille huit cents trente-quatre livres, quatre sols, sept deniers, qui est seulement due par ledit seigneur de Mondran vendeur, à ladite substitutio, et pour laquelle ses biens sont hipotéqués, font ensemble cinquante-cinq mille trois cents soixante-dix-huit livres, quatre sols, sept deniers, composant le net de ladite substitution. Cependant, pour assurer à madite dame de Guilhermin l'acquisitio par elle, cydessus faitte et quelle ne puisse point être recherchée à l'avenir. Il a été convenu que tant ladite somme de vingt-sept mille huit cents trente-quatre livres, quatre sols, sept deniers, que celle de

douze mille neuf cents soixante-cinq livres, quinze sols, cinq deniers 110 qui reste de libre audit seigneur de Mondran qui font ensemble celle de quarante mille huit cents livres, du prix restant de ladite vente demeurera entre les mains de madite dame de Guilhermin, sous la rente annuelle et constituée de deux mille quarante 111 livres, franche et quitte pour toujours de toutte retenue de dixième, vingtièmes, deux sols pour livre, et autres charges sous quelque dénominatio qu'elles ayent été ou puissent être crées à l'avenir, par édits, arrêts, et déclarations du Roy à ce contraires, au bénéfice desquels, madite dame de Guilhermin a, par exprès, renoncé sans lesquelles renonciations ledit seigneur de Mondran n'auroit point fait la présente vente, ladite rente de deux mille quarante livres, payable de six en six mois, terme échu, à compter d'aujourd'huy, portée et rendue dans la maison dudit seigneur de Mondran en cette ville, à peine de dépens; avec cette conventio que madite dame de Guilhermin pourra éteindre et s'affranchir de ladite rente quand elle le jugera à propos, en rembourceant audit seigneur de Mondran, tant ladite somme de quarante mille-huit cents livres, capitalle que les arrérages qui se trouveroint, pour lors, être légitimement dus de ladite rente, le tout en un seul payement de bonnes espèces d'or et d'argeant de cours, sans aucunne sorte de billets ny autres écritures, sous quelque dénominatio quelles ayent été ou puissent être crées à l'avenir, par édits, arrêts et déclarations du Roy à ce contraires, au bénéfice desquels madite dame de Guilhermin a pareillement renoncé, et après un advertissement préalable de trois mois à l'avance, et lorsque madite dame Guilhermin trouvera à propos de se libérer de ladite somme de quarante mille huit-cents livres, ledit seigneur de Mondran et ses successeurs seront tenus d'employer laditte somme en achapt de bien fonds, sûr et responsable ou bien de la placer aussi en mains sûres et responsables, pour suretté de la présente acquisitio, et pour faire fonds à ladite substitution, l'acquisito desquels biens fonds et à deffaut, les susdits placements ne pourront se faire que du consentement exprès de maditte dame de Guilhermin, affin qu'elle puisse veiller à la suretté et solidité d'iceux, attandue que le tout lui sera et demeurera affecté et hipotéqué pour suretté de la présente acquisitio pour y avoir recours s'il y échoit, ainsi qu'elle avisera et après que ledit seigneur de Mondran ou ses héritiers auront employé ladite somme de quarante mille huit-cents livres, soit en achapt de bien fonds ou placements solides; les contrats qui seront à cet effet passés, seront insinués et enregistrés par tout où besoin sera conformément à l'ordonnance des substitutions de mille sept-cents quarantesept. Finallement il est conveneu que dans le cas que ladite somme de quarante mille huit cents

<sup>&</sup>lt;sup>110</sup> La somme est soulignée dans le texte.

<sup>&</sup>lt;sup>111</sup> Idem.

livres seroit placée en mains sures et responsables cellui ou ceux sur lesquels elle sera placée ne pourront jamais s'en libérer sans la placer de suitte en autres mains égallement sures et responsables sans y appeller ladite dame de Guilhermin, et s'ils viennent à contrevenir à ladite conventio, ils seront et demeureront responsables envers maditte dame de Guilhermin s'il y échoit ; comm'aussi ledit seigneur de Mondran promet et s'oblige de faire approuver et ratiffier et garantir les présentes par Messieurs de Mondran, ses deux enfans mâles, pour ce qui regarde la substitutio et liquidation des sommes qui peuvent leur en revenir et de rapporter et remettre à ses fraix et dépens dans un an prochain à madite dame de Guilhermin l'expédié en forme de ladite ratiffication à peine de tous dépens, dommages et intérêts ainsi par exprès conveneu, lesquelles conventions non plus que celle desdits placements, en la manière cy-dessus convenue ne pourront sans aucunne sorte de cas prévu ou imprévu que ce puisse être regardées comminatoires mais au contraire, absolues, substancielles, du présent acte et de rigueur; et moyenant ce, ledit seigneur de Mondran s'est dépouillé et dévêtu desdits biens meubles et immeubles compris dans la présente vente, en a saisy et investy madite dame de Guilhermin par le bail des présentes, à laquelle il donne et quitte toutte plus value présente et future, pour par elle en jouir, faire et disposer, dès aujourd'huy à sa volonté et comme de son bien propre, avec promesse de lui faire valoir, tenir et garentir la présente vente, envers et contre tous, à peine de tous dépens, dommages et intérêts, ayant, ledit seigneur de Mondran présentement remis à madite dame de Guilhermin les actes, titres et papiers qu'il avoit en son pouvoir, desquels il a été fait un état signé double entre les dittes parties ; et pour qu'il couste à l'avenir de l'état présent desdits biens et notament des bâtiments qui ont besoin de grandes réparations, lesdittes parties veulent et consentent que vériffication en soit faitte aux fraix et dépens de madite dame de Guilhermin et par tels experts que bon lui semblera, auxquels il est donné pouvoir d'en dresser et rapporter leur relatio sans aucunne formalité de justice ny prestatio de serment, sous la promesse de l'avoir agréable et pour ce-dessus observer lesdittes parties chacunne comme les concerne ont obligé leurs biens présents et à venir qu'ont soumis aux rigueurs de justice. Fait et passé à Toulouse après midy, ce jour d'huy vingt-troisième jour du mois de mars mil sept cents soixante-cinq, en présence de Messieurs Jean-Joseph Trémolières, avocat au parlement, et du sieur Philippe Daubert, praticien, habitans de cette ville, signés au registre avec parties, et nous Raymond Sans, notaire royal audit Toulouse, requis, soussigné, controllé à Toulouse sur ledit registre, le quatre avril mil sept-cents soixante-cinq. Receu cent trente une livre six sols, et renvoyé le centième denier au bureau de la situatio. Rezier, commis, signé audit registre.

#### (Signé:) Sans, notaire royal.

L'an mil sept cents soixante-six et le sixième jour du mois de juin à Toulouse, avant midy, par devant nous, notaire, et ses témoins bas nommés, feut présent Messire Louis de mondran, écuyer, habitant de cette ville, lequel nous a présentement remis et déposé en expédié l'acte de ratiffication de la vente du domaine de la Pommarède, sçitué à Seysses, faitte par ledit seigneur de Mondran à Madame de Guilhermin, ledit acte de ratiffication en datte du vingt-un mars dernier, reteneu par maître Dupré et son confrère, notaires au Châtelet de Paris, consentie par Messire Louis-Joseph de Mondran, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, grand maître enquêteur et général, refformateur des eaux et forêts de France au département de Rouan, demeurant à Paris, et messire Paul-Louis de Mondran, vicaire général de l'évêché de Rieux, demeurant à Paris, ses deux enfans, ledit acte de ratiffication parraphé dudit seigneur de Mondran, et ce pour en éviter l'égarement, en faire et délivrer des expéditions aux parties requérantes, vue la difficulté qu'il y auroit de s'en procurer d'autres expédiées de Paris. Ledit acte de teneur comme s'en suit.

Par devant les conseillers du Roy, notaires au Châtelet de Paris soussignés, feurent présents Messire Louis-Joseph de Mondran, chevalier, conseiller du Roy en ses conseils, grand maître enquêteur et général refformateur des eaux et forêts de France au département de Rouan, demeurant à Paris, rue neuve des bons enfants, parroisse Saint-Eustache, Messire Paul-Louis de Mondran, vicaire général de l'évêché de Rieux, demeurant à Paris à la communauté de Saint-Roch, tous deux appellés à la substitutio portée par le testament de Messire Guilhaume de Mondran leur grand-oncle du dix-sept avril mil sept cents trente-neuf, lesquels après avoir pris communication du contrat de vente du domaine de la Pomarède sçitué dans la jurisdiction de Seysses Tolozannes, consentie le vingt-trois mars mil sept-cents soixante-cinq, devant maître Sans, notaire à Toulouse en présence des témoins, par Messire Louis de Mondran, écuyer, leur père, au proffit de dame Judith Anne de Bruet-Darzens, veuve de messire Jean-Louis de Guilhermin, conseiller au parlement de Toulouse, ont déclaré qu'ils approuvent, confirment et ratiffient ledit contrat en ce qui concerne l'aliénation dudit domaine de la Pomarède seulement, en conséquence qu'ils renoncent à exercer aucunne sorte de recours contre ladite dame de Guilhermin, ses héritiers, successeurs ou ayant cause, pour raison des droits résultans à leur proffit de ladite substitution, ou sous tel autre prétexte que ce puisse être, consentant que ladite dame de Guilhermin et ses ayant cause possèdent ledit domaine de la Pomarède libre et affranchy de tout recours et de touttes hipotèques qui peuvent ou qui pourront leur appartenir cy-après, s'interdisant pour toujours la faculté de recourir contre ladite dame de Guilhermin, ou autres possesseurs dudit domaine de la Pomarède, à la charge, néanmoins et sous la condition expresse que ladite dame de Guilhermin ne pourra se libérer de la somme de quarante mille huit-cents livres dont elle est débitrice dudit sieur Louis de Mondran, leur père, qu'en faisant un employ bon et solide de ladite somme de quarante mille huit-cents livres quelle doit pour reste du prix de ladite vente, et en stipulant que celluy entre les mains duquel elle sera placée, ne pourra luimême se libérer que pour en faire le remploy en la présence et sur le consentement de ladite dame de Guilhermin, laquelle condition de remploy sera stipulée et exécuttée dans tous les rembourcements qui pourroint être faits en sorte que ladite dame de Guilhermin sera toujours garente et responsable envers les sieurs comparants des emplois et remplois qui pourront être faits de ladite somme de quarante mille huit cents livres, se réservant lesdits sieurs comparants tous les droits que peuvent ou pourront leur compéter, en conséquence de ladite substitution tant contre ledit sieur Louis de Mondran leur père que contre tous autres qu'il appartiendra, promettant...etc, obligeant...etc, renonçant...etc, fait et passé à Paris, en l'étude de maître Dupré l'un des notaires soussignés, l'an mil sept cents soixante-six, le vingt un mars et ont signé la minutte des présentes, demeurée audit maître Dupré notaire, scellé ledit jour Bontemps Dupré notaire signés au bas de l'expédié dudit acte de ratiffication que nous avons déposé à notre liasse courante et duquel nousdit notaire nous sommes chargé, pour y avoir recours, s'il y échoit, et en délivrer des expéditions aux parties requérantes, dont acte concédé, fait et passé en présence du sieur Philippe Daubert, praticien de cette ville, et de Jean-Louis Sudre, habitant du lieu de Seysses, signés au registre avec ledit seigneur de Mondran et nous notaire, controllé audit registre par le commis qui a reçeu treize sols.

### (Signé:) Sans, notaire royal

Nous, Barnabé de Morthon, écuyer, conseiller du Roy, premier président présidial, juge mage, lieutenant général, né en la sénéchaussée de Toulouse, certiffions à tous ceux qu'il ap[p]artiendre que les seings de maître Sans, notaire royal de cette ville, mis au bas des actes cy dessus et cy dernier, sont véritables, et que foy doit y être ajoutée, tant en jugement que dehors, en témoin de quoy nous avons signé ces présentes, contresignées par notre secrétaire, et y avons

fait apposer le sceau de nos armes. Donné à Toulouse, le douzième décembre mil sept cent soixante-sept.

(Signé, d'une écriture différente :) De Morthon juge mage lieutenant général. Par mandement, (signé, de l'écriture du secrétaire :) Maruquète.

(Au verso, se trouve la teneur de l'acte, ainsi que diverses précisions. Sur la droite, de la même écriture que celle de l'acte, celle du secrétaire Maruquète :)

23<sup>e</sup> mars 1765

Vente du domaine appellé La Pomarède, situé à Seysses-Tolozane par noble Louis de Mondran écuyer au profit de dame de Bruet de Guilhermin seigneuresse dudit Seysses. Pretio : 60000 livres (*Sur la gauche, d'une écriture différente :*) Le citoyen Joseph-Louis de Mondran, demeurant à Monceau, département de Seine de Oise, domicilié à Paris, rue Clairi, section Brutus, faisant tant pour lui que pour autres cohéritiers <sup>112</sup>, lequel a déposé un acte de vente du 28 mars 1766 pour établir que Guillermin Condonny <sup>113</sup> lui doit la <sup>114</sup> somme de 44 800 livres en capital, ensemble les intérêts, rente 20 liv.

En bas à droite : Le 6 brumaire, 3<sup>e</sup> année, déposé. Sans n°687

Guillermin. Visés en direction du district à Toulouse le 18 brumaire 4<sup>e</sup> année république Signé : Saint-Jean, Alexandre Doisemont

-36-

### 1765, avril

Louis de Mondran, Réflexions d'un citoyen sur les avantages du quay projetté par les États de la province du Languedoc, dans la ville de Toulouse, entre le Pont Neuf et le Pont Vieux, du côté de la Daurade, le long de la rivière de Garonne, relativement à la sûreté du Pont Neuf, à l'utilité du commerce, à la commodité publique, et à l'embelissement de la ville, slnd [Toulouse, 1765].

Archives historiques des canaux du Midi, liasse 486, pièce n° 2<sup>115</sup>

<sup>112 (</sup>ici d'une autre main, écrit auparavant :) 10000 (et en dessous :) 200

<sup>&</sup>lt;sup>113</sup> (En dessous :) 40800.

<sup>&</sup>lt;sup>114</sup> [(Ici, d'une autre main :) 4000.

<sup>&</sup>lt;sup>115</sup> Plusieurs exemplaires de cette brochure sont connus. Celui qui fut conservé par Mondran, provenant des papiers de Jean-Pierre de Méja, est conservé à la Bibliothèque municipale de Toulouse. Il présente quelques corrections de Mondran qui n'ont pas été effectuées d'après nos vérifications (Res. B. XVIII 281). Pour cette transcription, nous nous sommes servis de l'exemplaires des Archives historiques des canaux du Midi (Liasse 486, pièce n° 2).

Les projets les plus utiles sont ceux qui éprouvent ordinairement les plus grandes contradictions. Si l'on ne présume point qu'il y ait des citoyens assez méchants pour nuire, sans aucun intérêt, à leur patrie, on peut du moins assurer qu'il ne s'en trouve que trop qui sacrifient le bien public à leur intérêt particulier.

C'est sur ce principe qu'il faut chercher le motif secret des oppositions qu'on a eu [p. 2] l'art de susciter contre l'exécution du quay projetté dans la ville de Toulouse.

Les personnes intéressées à faire échouer cette entreprise ont surpris la religion de ceux qui pouvoient y mettre obstacle : ils ne l'on présentée à leurs yeux que comme une dépense de pure fantaisie, qui ne pouvoit procurer aucun avantage réel, et dont la dépense énorme seroit ruineuse pour la ville.

Il est important de dissiper une illusion aussi dangereuse ; c'est le but qu'on se propose dans ce mémoire.

On va mettre sous les yeux du public les avantages de l'exécution de ce quay, combien il est heureux que les États veuillent en faire la dépense, et le peu de fondement des oppositions qu'on y a formées.

On est étonné, depuis longtemps que le commerce ne fleurisse point dans la ville de Toulouse, où la plus heureuse situation auroit dû le fixer.

D'un côté, une grande et belle rivière navigable jusqu'à la mer, traverse cette grande ville, elle est entourée de l'autre, du canal de Languedoc, qui l'invite à devenir le centre du commerce de l'océan et de la Méditerranée, favorisée de ces précieux avantages, elle n'en profite point, et c'est avec raison qu'on reproche aux habitans de cette grande ville de n'être point commercans.

Quoiqu'on ait attribué cette funeste létargie à plusieurs différentes causes, il est plus raisonnable de la chercher dans les grands obstacles que les commerçans ont à vaincre à Toulouse pour exercer leur profession avec succès. De là naisent les dégoûts et la timidité qui les arrêtent dans leurs entreprises.

De toutes les professions, celle de négociant est celle qu'on embrasse avec le plus de crainte, parce qu'on ne peut l'exercer sans exposer aux caprices de la fortune les biens que l'on a déjà. Si le négociant qui fait une entreprise ne voit point, après plusieurs spéculations, un profit

moralement sûr, c'est un téméraire qui risque d'échouer au premier écueil. Il est donc très important pour lui de pouvoir se fixer sur cette certitude morale. Deux choses peuvent l'y conduire ; la première dépend des calculs et des combinaisons qu'il fait sur l'objet de commerce qu'il se propose. C'est l'affaire de son génie et du coup d'œil plus ou moins perçant qu'il sçait y porter. La seconde est fondée sur les secours et les encouragemens qu'il trouve dans sa patrie, et l'étendue de ses projets leur est toujours proportionnée. Ces secours consistent dans tout ce qui peut diminuer les fraix du commerce, et montrer au négociant les diverses branches ausquelles il peut l'étendre. Une maison publique, où les négociants s'assemblent tous les jours, comme ils le sont dans les villes les plus commerçantes de l'Europe, est le meileur de tous les moyens pour étendre les connoissances des commerçans, pour augmenter leur ambition, et pour les engager à former de concert les plus grandes entreprises. La diminution des fraix que le commerce exige vient surtout de la facilité que l'on a d'embarquer sous ses yeux les marchandises que l'on a, de pouvoir les envoyer par eau dans toutes les parties du monde, de pouvoir en retirer de même toutes celles dont on a besoin, et de les faire venir, par cette seule voye, le plus près qu'il se peut de son habitation [p. 3]. C'est dans cette vue que presque toutes les villes de Hollande, et la plupart de celles d'Angleterre on été traversées et entourées par des canaux qui facilitet le transport des denrées et des marchandises. Ces nations si spéculatives et si sçavantes dans l'art du commerce ont regardé comme un très grand profit pour elles les grandes dépenses qu'elles ont faites pour se procurer ces avantages; elles ont senti qu'ils en étoient l'âme vivifiante, et que ce n'étoit que pour en jouir que les villes les plus considérables de l'Europe s'étoient formées sur des Rivières.

Toulouse est peut-être la seule ville du monde où l'on ait imaginé d'intercepter la navigation par deux chaussées qui barrent la rivière aux deux extrémités de la ville, et comme si l'on eut craint que la facilité de pénétrer sur les bords de la rivière eut pu occasionner la construction d'un port, on en a laissé boucher presque hermétiquement les francs-bords par des édifices de particuliers et de communautés religieuses. On a tolléré ainsi des usurpations criantes, qui violent à la fois le droit commun à toutes les nations, les ordonnances de nos rois, les arrêts des cours souveraines 116, et tous ces titres qui conservent au public les francs-bords des rivières

-

<sup>&</sup>lt;sup>116</sup> (Mondran ajoute en note :) Arrêt du parlement de Toulouse du 12 mai 1547 rapporté tout au long par Laroche dans ses arrêts, page 441, édition de 1745, qui condamne les bénédictins à démolir leur maisons et jardins qui empêchent le cours de la rivière, et particulièrement les bénédictins à démolit leurs murs, édifices, jardins, terrasses, palisses et clôtures, en ce que passent, excèdent, outre l'endroit du premier pilier du Pont vieux devers la ville.

pour la facilité du commerce et de la navigation. Si l'on écrivoit ce mémoire ailleurs qu'à Toulouse, on auroit cru devoir prendre des attestations légales pour constater un fait aussi étrange.

Mais ce qui le seroit bien d'avantage, ce seroit de laisser subsister plus longtemps cette barbarie gothique. Si nos pères n'ont pas eu le courage de s'en affranchir, osons nous élever audessus d'eux; montrons-nous dignes d'un siècle où les progrè de l'industrie et des arts fécondent les sols les plus arides, et suivons l'exemple de tant de villes qui ont sçu surmonter les obstacles que la nature opposoit à leurs vues.

Sans porter aucun préjudice aux moulins, nous pouvons former un port qui rassemblera sous nos yeux les bateaux et les radeaux qui viennent des pirénées, les barques de la Méditérannée et celles de Bordeaux. C'est le seul moyen d'attirer le commerce sur ces bords, et d'enrichir la capitale de cette province.

L'exécution de ce plan n'est point difficile, et il s'en faut bien qu'elle soit aussi coûteuse qu'on pourroit l'imaginer. Les gens qui, par des vues particulières, outrent tout pour faire échouer les projets les plus utiles au public vont s'élever contre cette proposition. Ils la présenteront même comme ridicule à ceux qui ne voyent que par les yeux d'autrui ou qui, persuadés que tout est bien rejettent, sans examen, toute sorte d'innovation. On ne s'adresse dans ce mémoire qu'aux patriotes judicieux qui pèsent les choses, qui les discutent, et dont l'examen réfléchi n'est guidé que par la raison, et par un véritable [p. 4] amour pour la patrie, ils se convaincront aisément que ce qu'on avoit cru d'abord impossible par la grandeur de la dépense peut être exécuté à peu de fraix, relativement aux grands biens que doit résulter l'avantage de l'entreprise; et c'est d'après cette opération qu'il faut décider.

On a cru devoir placer à la fin de ce mémoire les opérations de calcul dont on s'est assuré par des toizés et des nivelemens exacts : il en résulte que le plan projetté peut être exécuté à peu de fraix pour la ville. Que faut-il de plus pour convaincre de son utilité les lecteurs éclairés et impartiaux ?

# Voici le projet.

Faisons une double écluse à la chaussée du moulin du Château, comme celle qu'on a construit à la chaussée du moulin d'Éguillon<sup>117</sup>, sur le Lot, et en tant d'autres endroits du royaume. Les barques et les radeaux qui viennent des pirénées entreront alors sans danger dans le grand bassin de la rivière.

Fermons le glaçis de la chaussée du moulin du Basacle (appellé vulgairement à Toulouse « Passelis ») où l'on ne peut faire d'écluse, la rivière n'étant pas navigable en dessous, à cause des graviers, disposons cette fermure, de façon qu'on puisse l'ouvrir lors des innondations. L'eau en sera plus élevée dans le port, et le moulin en recevra aussi d'avantage, quand les eaux seront basses : utilité considérable pour ce moulin. Ouvrons devant la porte Saint-Pierre un canal que l'on continuera le long du clos des pères chartreux, à une certaine distance, et ensuite en droite ligne à travers les terres, jusquà l'écluse de la Biarnoise, dans la retenue qui est au-dessous de l'écluse des pères minimes, dans le canal royal, qui n'en est éloigné que de 650 toises ; nous n'avons à faire qu'une écluse, pour ramener le niveau du canal à celui de la rivière de Garonne dans le grand bassin.

Par ce moyen, toutes les barques et les radeaux qui entreront dans ce bassin pourront aller facilement à leur destination. Voilà donc la possibilité du port établie.

Ce port ainsi placé dans la rivière de Garonne, entre les deux chaussées des moulins du château et du Basacle, rapprocheroit de l'intérieur de la ville tous les embarquemens et débarquemens des marchandises, diminueroit considérablement les fraix de transport. Il épargneroit aux habitans plus de cinquante mille livres que le commerce dépense tous les ans en fraix de transport à bord des batteaux, des denrées et des marchandises; le bateau de poste y viendroit prendre les voyageurs auxquels il en coûte beaucoup de fraix et d'embarras pour se transporter avec leurs équipages à l'embouchure du canal. Ce port serviroit en même temps à plusieurs quartiers de la ville, à celui de Saint-Sernin, par le Port-Bidou, qui est tout fait, à celui de la Dalbade, par l'isle de Tounis, qui offre un atterrissement commode [p. 5] vis-à-vis le pont appellé de Tounis, dans un espace vacant par la chute de quelques maisons. Au faubourg Saint-Ciprien, par l'espace qui est entre l'hôpital Saint-Jacques et la tour du pont, et enfin au quartier de la place de la Daurade, comme il sera dit ci-après. On auroit par-là quatre ports à la fois dans l'enceinte de la ville, au lieu d'un seul, qui en est éloigné de demi-lieue, et chaque négociant épargneroit un commis, qu'il est obligé d'entretenir de plus pour expédier ou pour recevoir des

-

<sup>&</sup>lt;sup>117</sup> Aiguillon : dép., Lot et Garonne, arr., Agen.

marchandises. Feu Monsieur le comte de Caraman<sup>118</sup>, qui avoit connu ce projet, l'avoit accueilli favorablement. On ne doute pas que ceux qui sont actuellement propréitaires du canal, animés du même esprit patriotique qui leur est héréditaire, ne le favorisent lorsque la ville prendra avec eux les arrangements convenables.

Il faut maintenant pourvoir aux moyens de se servir utilement et commodément de ce projet.

Plus il y aura dans ce port d'endroits différents où les barques pourront amarrer, et plus les différents quartiers de la ville qui en seront voisins y trouveront de diminutions dans les fraix du transport de marchandises.

Plus il y aura d'attérissemens, de descentes et de quais sur le bord de la rivière, plus l'abord du port sera commode pour le charois et pour les gens à pied, pour le chargement et pour le déchargement des bateaux. Il faut donc des quais, des attérissements, des descentes, il faut aussi des places qui y répondent pour favoriser toutes ces opérations. À cet effet, démolissons l'hôtel de la Viguerie, et les maisons qui sont à côté jusques à la porte du Pont vieux : formons dans cet endroit une belle place, qui donnera sur le quai projetté ; on y fera un attérissement. Voilà un port bien commode, et quasi dans le centre de la ville.

Prenons le terrain de la place actuelle de la Daurade, et avec les démolitions de la Viguerie et des maisons qui l'entourent, bâtissons un hôtel pour la jurisdiction de la bourse, dans le rés-de-chaussée duquel il y ait des grandes galeries ou salles, afin que les négociants et le public puissent s'y assembler journellement à certaines heures, comme il est d'usage à Lion, à Marseille, à Nantes, à Bordeaux, et dans toutes les villes commerçantes ; par ce moyen, les négociants seront à portée de se connoître, de se communiquer leurs spéculations, des former des projets, des sociétés, d'imaginer de grandes entreprises, nombre même de citoyens riches, qui sont en peine de placer solidement leur argent, ou qui voudroient le faire valoir, voyant par eux-même l'état des choses, participeront aux projets de commerce et entreront en société avec les négociants.

Le quay depuis le Pont neuf jusques à la Daurade est donc le commencement de ce grand projet. C'est sous cet important point de vue qu'il faut l'envisager. La province offre d'en faire les fraix de construction ; seroit-il raisonnable de refuser ses bienfaits, pour en voir enrichir une autre ville, et qui sçait, si après que ce port aura été fait, si cette province bien-

\_

<sup>&</sup>lt;sup>118</sup> Victor-Pierre François de Riquet, comte de Caraman (1698 - 1760).

faisante et attentive à tout ce qui peut être avantageux aux villes qui la composent ne se déterminera pas à continuer ce quai jusqu'à la porte de Saint-Pierre ? [p. 6]

Si ce quai étoit jamais construit, il n'est pas douteux que les négociants feroient bâtir sur les bords leurs maisons et leurs magasins pour être plus à portée de la rivière, de même que l'on fait ceux de Bordeaux, dans le quartier que l'on nomme les Chartrons. Ces édifices embeliroient considérablement cette partie de la ville et formeroient un point de vue bien différent de celui qu'elle présente à ceux qui arrivent sur le pont du côté du fauxbourg Saint-Ciprien. La façade même de l'église des bénédictins n'étant plus bornée par des maisons, augmenteroit la beauté du point de vue de ce côté, de même que le bâtiment de la bourse, dont nous avons déjà fait mention. La rivière de Seine, à Paris, a été successivement bordée de quais ; c'est un des plus agréables, des plus utiles, et des plus commodes embelissemens de cette capitale : elle en a été ainsi ornée successivement parce que les magistrats préposés pour veiller au bien public de cette belle ville en ont connu toute l'utilité pour le commerce et toute la commodité pour le citoyen.

Voilà de grands projets, s'écriera-t-on! Quels fraix immenses pour les exécuter! Avant de répondre à cette exclamation, on demande s'il n'est pas vrai que si nos pères les avoient formés, ces projets, et qu'ils eussent commencé de les exécuter il y a deux siècles, successivement et sans interruption, tout seroit maintenant achevé. N'est-il pas vrai aussi que les revenus que la ville a perçus depuis ce temps-là auroient été plus que suffisans ?

Toulouse auroit acutellement des quais, des ports, des places publiques, des fontaines, des marchés, des manufactures, une maison publique de commerce qui y seroit très florissant, la ville plus peuplée, le citoyen plus opulent, les revenus même de la ville se seroient accrus, par l'augmentation de la consommation, qui auroit fait monter plus haut la recette des droits d'entrée. Pourquoi la ville a-t-elle été privée jusques ici de ces avantages ? C'est parce que n'ayant jamais fait autoriser par le conseil aucun projet d'embelissemens, elle n'a jamais pu appliquer ses revenus à cet objet important. Pourquoi ne pas profiter de ses fautes passées ? Pourquoi, d'accord avec la province qui tend les bras, ne pas se déterminer à faire dresser un projet général d'embelissemens utiles et nécessaires qu'elle fairoit autoriser ? Ses fonds étant affectés alors pour ces objets, elle seroit assurée de les voir employer à l'avenir pour l'utilité commune, et conformément aux désirs de tous les bons patriotes.

L'administration des revenus publics doit être dirigée sur des principes bien diférens de ceux qui règlent la dépense des particuliers, et tout le monde n'est pas également propre à s'en

charger. Des gens qui, par beaucoup d'industrie, et par une économie encore plus grande, ont été eux-mêmes les artisans de leur fortune, gouverneront toujours mal la chose publique : Ils y porteront nécessairement leurs petites vues, leurs idées bornées et rétrécies. Ils ne peuvent rien envisager dans le grand, et sont effrayés des moindres dépenses, sans faire attention que dans les réparations et les travaux d'une ville ou d'une province, l'argent répandu dans le peuple, circule et le [p. 7] fait vivre, en même tems que la patrie s'enrichit et se décore 119. Heureuses les villes qui refusent le timon du gouvernement à un autre espèce de citoyen aussi dangereux que les premiers. Ce son ceux qui, pressés de posséder et de jouir, ne peuver consentir à des projets dont l'exécution ne sauroit être terminée qu'après une longue suite d'années bien différens de ces bons pères de famille qui travaillent toute leur vie à procurer à leurs enfans un état et une fortune au-dessus de celle dont ils jouissent. Ainsi, les bons citoyens envisagent non seulement le bien présent de leur patrie, mais encore son bien à venir. C'est ce grand principe qui anima autrefois les grecs et les romains, dans l'érection de ces monumens immortels qu'ils consacroient à l'utilité publique, à la gloire de la patrie, et à l'admiration des races futures.

Ces motifs doivent animer notre zèle et dissiper la létargie où nous sommes plongés. Tous nos citoyens conviennent qu'il seroit à souhaiter que nos pères nous eu en vue et n'eussent point négligé toute sorte d'embelissemens dans cette ville. Ne laissons point à nos descendans le même sujet de reproche à nous faire. Feu Monsieur Le Nain, intendant du Languedoc, avoit connu la nécessité d'embelir la ville de Toulouse et d'y ranimer le commerce : il avoit demandé des projets pour cela, et comme l'ancien plan de la ville n'est ni assez exact, ni assez détaillé pour un objet aussi important, il avoit ordonné qu'on levât un nouveau plan de cette ville avec toute la précision nécessaire. Cet ouvrage a été fait du consentement de Messieurs les capitouls, mais Monsieur Lenain étant mort avant qu'il fût achevé, des circonstances qu'il est inutile de developper ont empêché jusqu'à présent, qu'on suivit ses vues 120. Le dessein de ce grand magistrat étoit de tracer sur ce plan les divers ouvrages qui peuvent contribuer à embélir cette ville, ou à faciliter son commerce, et de le faire autoriser par un arrêt du Conseil pour être exécutés successivement dans des tems favorables, et suivant les facultés de la ville.

\_

<sup>119 (</sup>Mondran ajoute en note :) Maxime du grand Colbert.

<sup>&</sup>lt;sup>120</sup> Mondran fait ici référence à un échange épistolaire entre Le Nain d'Asfeld et François Garipuy, le 25 janvier 1749 (voir *supra*, pièce 43).

Un des principaux de ces ouvrages étoit le projet dont nous parlons, de faire un port du grand bssin de la Garonne entre les deux moulins, et d'établir une communication de ce port avec la partie supérieure de la Garonne, et avec le canal de jonction des mers.

Depuis ce tems-là, les réparations qu'on a faites au Pont-neuf, ayant fait connoître que la seconde pile de ce grand pont est lezardée et que ce fâcheux accident vient de ce que les eaux qui devroient passer sous la première arche, la trouvant bouchée par les attérissemens qui ont été faits au-dessous, elles sont forcées de se jetter obliquement sous la seconde arche, et contre le flanc de la seconde pile, au pied de laquelle elles ont fait une excavation de 22 pieds qui s'accroit tous les jours et qui entraîneroit bientôt la chute de cette pile, et des arches voisines, si on n'y apportoit remède.

Les États, instruits de ce danger, délibérèrent l'année dernière de faire tout ce qui est nécessaire pour la conservation d'un pont d'une aussi grande conséquence, et [p. 8] pour cela, de ramener les eaux sous la première arche, afin de soulager la seconde pile, et de les y maintenir en enlevant tous les atterrissemens formés dans le lit de la rivière sur la direction de la première arche.

Quoique, en détruisant ces atterrissemens, la province ne fit qu'user du droit public, et qu'elle ne dût aucune garantie aux propriétaires des maisons et des fonds riverains, cependant pour y prévenir le danger auquel ils sçauroient être exposés lorsque le cours des eaux en seroit plus rapproché, les États voulurent bien délibérer en leur faveur que le nouveau bord seroit deffendu par un mur de quai, depuis le Pont-neuf jusqu'à la tour du vieux pont.

Et afin que le public profitât de cette dépense, ils déterminèrent de faire applanir le terrein derrière ce mur, et d'y pratiquer un passage public en forme de quai, pour communiquer par une voye plus courte, plus belle et plus commode du Pont à la place de la Daurade.

Pourrions-nous croire, si nous n'en étions pas témoins, qu'un ouvrage qu'un magistrat aussi éclairé que Monsieur Le Nain avoit jugé assez important pour être fait aux fraix de la ville, quoiqu'il ne connût pas la nécessité dont il est pour la conservation du pont, ait pu trouver des oppositions, lorsque la province a voulu l'exécuter à ses fraix ? Et cela chez des citoyens qui ne cessent d'exalter leur zèle pour le bien de la patrie, et sous le vain prétexte qu'il faut tâcher de diminuer les impositions qui ne sont déjà que trop grandes.

Ceux qui ont appuyé cette opposition ressemblent à un homme qui, sous prétexte d'œconomie, refuseroit qu'une nombreuse société, dont il feroit partie, rebâtit sa maison prête à crouler, quoiqu'il fût certain qu'à son refus, la même compagnie feroit ailleurs un autre bâtiment de même dépense, dont il payeroit également sa portion. Tel est exactement l'état de la ville, vis-à-vis des États. Que le lecteur impartial décide.

On nous répêtera peut-être ce qu'on a déjà objecté; que la délibération des États qui donne tous les ans 20 000 livres pour la construction de ce quay, ne paroit pas si fort à la décharge de la ville, puisqu'il y est dit qu'elle contribuera pour tout ce qui la regarde. Cette expression étant louche, peut engager, dit-on, la ville à des dépenses arbitraires et qu'on ne sçauroit fixer.

Pour banir les terreurs paniques de ces citoyens effrayés, on va rapporter l'extrait des registres des États, qui donne l'explication et la fixation de la somme qui peut regarder la ville pour la dépense de ce quai. Par le règlement des États du 7 mai 1599 et de 1709, autorisé par Arrêt du Conseil de 1713 qui est imprimé, il est dit que les réparations des Ponts et chaussées, servant à contenir les rivières sous lesdits ponts, seront faites et entretenues par les villes et les diocèses où ils seront situés jusqu'au montant de leurs préciputs, fixés à douze cent livres, et en cas d'insuffisance, par la sénéchaussée, à concurrence de dix-mille livres, et qu'au cas la dépense excéda cette somme, la province seroit obligée d'y contribuer du surplus.

On voit donc par ce règlement à quoi peuvent monter les obligations où s'engage [p. 9] la ville, comme représentant un diocèse à contribuer dans la dépense totale, pour la somme de douze cens livres, une fois payable. Elle vient d'éprouver depuis peu de tems la vérité qu'on avance. Les dernières réparations du pont, quoique portées à une somme considérable, n'ont pû lui coûter que celle de douze-cent livres. On croit même que la province ne la lui a pas demandée.

Une seconde objection qu'on nous fait, est encore bien moins fondée que la première. Cet ouvrage public, nous dit-on, va porter un très grand préjudice aux Bénédictins et à quelques particuliers, puisqu'il s'agit d'emporter un jardin fait à grands fraix, et de démolir des maisons.

On répond 1°, qu'il est de règle dans tout état policé, que l'intérêt particulier doit toujours céder à l'intérêt public.

2°. On demande à ces particuliers, et nommément aux religieux bénédictins, de quel droit ils ont bâti des maisons, et fait des jardins sur les bords de la rivière, et occasionné par l'avancement de leur jardin l'atterrissement qui ferme totalement la première arche du Pont-

neuf? Tandis que par le droit commun, par les ordonnances et les arrêts, les francs-bords des rivières appartiennent au public, et sont imprescriptibles.

Les capitouls, chargés de veiller à la conservation et aux droits de la chose publique reconnurent si fort cette maxime qu'ils firent délibérer au Conseil de Ville tenu le 10 juillet 1685, que les capitouls et commissaires feroient ouvrir incessamment la première arcade du Pont, pour y faire passer toute l'eau de la rivière qui descend du moulin du Château dans un canal qui seroit conduit à droite ligne jusqu'à la tour et arcade du pont-vieux, et que tous les obstacles, fermures, terrein et autres choses qui peuvent s'y opposer, fussent ôtées incessamment, nonobstant toutes les entreprises et usurpations faites par les religieux bénédictins qui, au moyen des avancemens qu'ils avoient faits dans le lit de la rivière, ont occasionné l'entière fermure de ladite arcade du pont, aussi bien que le dessous de l'arcade du pont couvert.

Il est manifeste, par cette délibération, en conséquence du rapport fait par les commissaires, que les membres du Conseil de Ville de 1685, suivoient l'esprit de leurs prédecesseurs, lesquels avoient toujours opposé sagement des barrières à l'esprit usurpateur des moines, et par conséquent des bénédictins. Dès l'année 1634, le Conseil de Ville du 2 août fut obligé de défendre aux capitouls à venir de jamais porter en point aucune concession de terrein en faveur des moines. Cette délibération ne rebuta pas ceux-ci. Le 29 août 1653, autre délibération qui refuse aux bénédictins, en faveur du public et des paroissiens, la fermure du passage par le cimetière des comtes. Le 23 septembre 1653, et le 20 mars 1654, autres délibérations qui refusent la même demande.

Toutes leurs entreprises ne tendoient qu'à fermer la rue qui est derrière leur terrasse, et qui aboutit à ce cimetière, pour devenir ainsi les maîtres des bords de la rivière où ils n'auroient pas manqué de bâtir comme ils l'ont fait. Mais de quelles ruses ne se sont-ils pas servis pour y parvenir sans que la ville s'y opposat? Ils [p. 10] immaginèrent de faire leur bâtiment sur des pilliers dont les arcades étant ouvertes, laisseroient au public le passage libre, et pour que la ville fut persuadée ainsi que les paroissiens qu'ils ne pensoient plus à fermer ce passage, ils assemblèrent leur chapitre et passèrent un acte public par devant Burrachies, notaire, le 13 septembre 1661, dont Corail a les registres, par lequel ils déclarent à Messieurs les capitouls qu'ils n'entendent faire aucune fermure au cimetière, ni s'approprier en aucune manière le fonds dudit cimetière, donnant pouvoir à leur syndic de passer à raison de ce tout acte que besoin sera.

Par quel contraste frappant, le Conseil de ville tenu le 4 novembre 1764, en vacations, dans un tems où le plus grand nombre des avocats et des membres les plus éclairés du Conseil de Ville est absent, a –t-il pu se décider à renverser les sages et nombreuses délibérations de leurs prédécesseurs, tenues depuis plus d'un siècle en faveur de la cause commune, et contrevenir à l'arrêt du Parlement du 12 mai 1547 rapporté ci-dessus? Quel motif a-t'il pu avoir pour abandonner si libéralement aux bénédictins les deux cimetières appartenant aux paroissiens opposans? La maison presbitérale actuelle, l'espace de la rue qui conduit à la porte d'entrée de leur couvent, et de plus la maison du Viguier? N'étoit-ce pas rendre ces religieux maîtres absolus des francs-bords de la rivière et mettre des obstacles insurmontables à l'exécution de tout projet nécessaire au commerce et à la navigation?

On n'ose blâmer l'intention de ceux qui opinèrent dans ce conseil de Ville du 3 novembre 1764; on est persuadé qu'elles étoient pures. On soupçonne seulement que les religieux bénédictins, pour parvenir à leur but, ont exagéré auprès d'eux l'ouvrage que la ville trouveroit à être déchargée du payement de la somme de 16 000 livres envers les héritiers de feu Monsieur de Rabaudy, dernier Viguier, de laquelle les bénédictins demeureroient chargés au moyen de l'acquisition de la Viguerie.

Aussi, des vues d'œconomie qu'on n'entreprendra pas de développer, dictèrent la délibération. Si elle avoit lieu, on renonceroit à jamais, pour une somme de 16 000 livres, au bien public, à sa commodité et aux sommes considérables dont le commerce devroit nécessairement un jour enrichir cette ville par le projet que nous avons tracé, et on s'interdiroit les moyen d'y parvenir, si un magistrat éclairé sur les vrais intérêts de cette ville, n'étoit en même d'arrêter l'exécution d'une délibération aussi funeste.

Combien de pareilles menées ne sont-elles pas dangereuses pour le public, quand elles sont conduites par des corps puissants, qui ne reconnoissent d'autre intérêt que le leur, quei se regardent comme une nation séparée, quoique vivant au milieu de nous, qui forment leurs projets un siècle à l'avance, et dont l'esprit se perpétue d'âge en âge dans les mêmes principes pour en assurer le succès ?

Le moyen pour s'en garantir à l'avenir, et pour que le Conseil de Ville ne fut plus exposé à prendre ces délibérations précipitées qui peuvent être si nuisibles, ce seroit de tracer, sur le plan de la ville qui a été levé, tous les embellissemens dont elle est susceptible ; d'engager Monsieur l'intendant du Languedoc à le faire autoriser par un arrêt du Conseil, de suivre, en un mot, les

idées de feu Monsieur Le Nain sous un de [p. 11] ses successeurs, non moins animé que lui de l'amour du bien public, et du génie nécessaire pour le procurer.

On ne doit point être arrêté par les oppositions des riverains. La jouissance qu'ils ont des francs-bords est contraire au droit commun ; les atterissemens qu'ils ont formé sont infiniment dangereux au Pont-neuf. C'est un terrein qu'ils ont usurpé sur le public, et qu'ils ne cessent d'étendre dès qu'ils en trouvent l'occasion. Sans remonter à 1685, quel est le citoyen, âgé de 60 ans, qui n'ait vu les bénédictins accroître leur bord par des décombres, le défendre par des pilots, y élever des murs, et toutes les fois que les inondations ont dégradé leurs travaux, profiter de ces accidens pour embrasser un plus grand espace par les nouveaux ouvrages qui ont bouché la première arche et mis en danger la seconde pile du pont ?

Tous les édifices qui bordent les rivières sont nuisibles au public, quand même ils seroient habités par des particuliers. Si ceux-là jouissent utilement du voisinage des eaux, ce ne peut être qu'au préjudice d'un plus grand nombre d'autres, qui en sont absolument privés, et auxquels elles seroient également utiles. Cette privation est une des principales causes de la langueur des manufactures dans la ville de Toulouse. Il est donc d'une sage administration de rendre les bords de la rivière au public. Les riverains bons patriotes ne peuvent s'en plaindre, surtout dans une province qui, par la douceur de son administration, indemnise de tous les dommages qu'elle cause. Les fonds qui borderont ce quay augmenteront de prix par l'avantage de leur position, et parce qu'ils seront toujours, et sans fraix, à l'abri des inondations contre lesquelles on a bien de la peine à se deffendre. Les bénédictins eux-mêmes y trouveront une entrée plus belle, plus spacieuse et plus commode pour leur église <sup>121</sup>, la facilité d'augmenter leur revenu par de nouvelles boutiques très bien placées, et l'espérance de réunir à leur monastère la rue qui le traverse aujourd'hui.

On ne croit pas devoir s'arrêter à trois objections qu'on a faites courir dans le public ; la première, sur ce que le voisinage de ce quay troubleroit la régularité du couvent des bénédictins ; la seconde, sur le désagrément de son exposition tournée au couchant, et la troisième sur ce

1

<sup>&</sup>lt;sup>121</sup> (ici, Mondran ajoute en note :) La manière dont ils ont commencé de placer les fondements de cette église fait soupçonner qu'ils ont projetté de la porter jusques au bord de la rivière, ce qui seroit un grand inconvénient pour l'exécution du quay projeté. Il seroit donc essentiel, avant que l'ouvrage fut plus avancé, que Messieurs les capitouls prissent connoissance du plan de cette église, et se transportassent sur les lieux avec des ingénieurs pour fixer à ces religieux les bornes du terrein qu'ils doivent laisser, en cas que le quai ait lieu.

qu'on détruit l'uniformité des maisons qui bordent la place du pont et les monumens dont la première est ornée.

Ceux qui ont fait ces objections n'ont pas fait attention que les maisons religieuses qui sont sur les quays des autres villes se félicitent de leur situation, bien loin de s'en plaindre, les religieux qui les habitent sont tous aussi réguliers que les bénédictins. Et que plusieurs des quais de ces villes sont à la même exposition. À l'égard des monumens, ils peuvent être replacés dans la reconstruction aussi avantageusement qu'ils le sont, et l'uniformité des maisons qui bordent la place du pont peut être facilement rétablie dans les suites.

#### [p. 12]

### Devis du canal projetté.

Il faut ouvrir ce canal dans la retenue du Canal Royal qui est entre l'écluse de la Biarnoise et celle des Minimes, et le conduire en droite ligne jusques aux fossés de la ville, près la porte Saint-Pierre, le long du clos des pères chartreux, de là, le tourner en droiture dans le grand bassin de la rivière de Garonne, passant par devant la porte de Saint-Pierre. Ce canal aura six-cens cinquante toises de longueur; il sera de la même largeur que le canal royal, et aura ses francs bords, ce qui produira un déblais de 7000 toises cubes de terre qui, à 2 livres 10 sols par toise cube coûtera 17500 livres.

On fera un pont aqueduc sous ce canal, dans la partie qui joindra le fossé de la ville, pour donner passage par-dessous, aux eaux des fosses qui vont couler autour du ravelin, et tomber dans la rivière au-dessous du moulin. Les eaux du canal passeront librement par-dessus cet aqueduc, étant toujours tenues de niveau avec celles de la retenue du Canal Royal. Ce pont aqueduc coûtera 12 000 livres. On fera une écluse le long du mur de la ville près la porte Saint-Pierre, qui aura neuf pieds de chute. Cette écluse coûtera 29 000 livres. On entrera ensuite dans le lit de la rivière par un canal revêtu de murailles qui coûteront 10 560 livres.

On bâtira un pont vis-à-vis la porte Saint-Pierre pour pouvoir passer sur ce nouveau canal, et aller au moulin du Bazacle, les paremens de ce pont, ainsi que la voute, seront de pierre de Carcassonne, le reste de la maçonnerie sera en cailloux et en brique, il coûtera 12 000 livres.

Pour placer ce canal et ses francs-bords, il faudra achetter douze arpents de terre qui, à cent pistoles l'arpent, coûteront 12 000 livres.

L'écluse à faire à la chaussée du moulin du Château coûtera 39 000 livres.

## Récapitulation

Achat du terrein pour placer le Canal, douze mille livres, ci 12 000 livres.

Déblai des terres pour creuser le canal, dix-sept mille cinq cens livres, ci 17 500 livres.

Pont aqueduc sous le canal, douze mille livres, ci. 12 000 livres.

Pont vis-à-vis la porte de Saint-Pierre, douze mille livres, ci 12 000 livres.

Écluse du canal, vingt-neuf mille livres, ci 29 000 livres.

Canal de 30 toises, jusqu'au bassin de la rivière, 10560 livres.

Écluse de la chaussée du moulin du Château, trente-neuf mille livres, ci 39 000 livres.

Total, cent trente-deux mille soixante livres, ci 132 060 livres.

On n'a pas cru devoir donner ici un devis plus détaillé : l'auteur le communiquera aussi étendu qu'on pourra le désirer quand le cas le requiert. Il se borne actuellement à assurer les bons patriotes qu'il a en main les entrepreneurs pour tous ces ouvrages, qui offrent de les faire, moyennant le prix qui est annoncé dans ce mémoire.

-37-

#### 1767, 20 novembre

Catalogue des élèves de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture au 20 novembre 1767 Archives départementales de l'Hérault, C 549, f°. 488 - 489.

Catalogue des élèves de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture au 20 novembre 1767

École du modèle vivant

Le sieur Renaud, le sieur Durome, le sieur Mortreuil, le sieur Labedan, le sieur Gilet, le sieur Giri, le sieur Lucas, le sieur Goudin, le sieur Catala, le sieur Lamaurelle, le sieur Barthe, le

sieur Malevigne, le sieur Darbou, le sieur Maillau, le sieur Bonet, le sieur Benazet, le sieur Bastide, et outre ce, tous les professeurs associés artistes qui vont dessiner à cette école.

École de la ronde-bosse

Le sieur Laglaire, le sieur Subra, le sieur Vigan, le sieur Alzone, le sieur Loubau, le sieur Chaibar, le sieur Albène, le sieur Renaud.

École d'après les figures

Le sieur Mouisset, le sieur Lacombe, le sieur Daspect, le sieur Gaillard, le sieur Uvarré, le sieur Carel, le sieur Renaud Cadet.

École des commençans

Le sieur Vidal, le sieur Muzelier, le sieur Mathieu, le sieur Tayac aîné, le sieur Teslou, le sieur Castelnau, le sieur Carrière, le sieur Barrau aîné, le sieur Barrau cadet, le sieur Suau, le sieur Fabre, le sieur Boulouch, le sieur Germain, le sieur Savignol, le sieur Tezac, le sieur Tayac cadet, le sieur Picard, le sieur Faillière, le sieur Lavergne, le sieur Portes, le sieur Guy, le sieur Gazard, le sieur Rouleau, le sieur Peirère, le sieur Suau, le sieur Roques, le sieur Roux, le sieur Decamps, le sieur Arquier, le sieur Sévènes, le sieur Viguier, le sieur Lespinasse aîné, le sieur Lespinasse cadet, le sieur Garrigues, le sieur Seveillac, le sieur Caunes, le sieur Gaillard, le sieur Pujol, le sieur Valanciene, le sieur Castex, le sieur Vignoles, le sieur Raymond cadet, le sieur Martin, le sieur Destardes, le sieur Picard, le sieur Dupuy, le sieur Mestre, le sieur Piquepé, le sieur Dulaurié, le sieur Carrière, le sieur Albert, le sieur Ingres, le sieur Tenet, le sieur Lachapelle, le sieur Rousset, le sieur Carrière cadet, le sieur Nogarède aîné, le sieur Tartarac, le sieur Capelle, le sieur Lacan, le sieur Chaubet, le sieur Lamarque.

Je certifie la présente liste, composée de quatre-vingts quatorze élèves, véritable. À Toulouse, le 25 novembre 1767.

(Signé:) Mondran modérateur.

#### 1769, 4 mars

Lettre de Paul-Louis de Mondran à Pierre Saint-Jean

Correspondance active de Paul-Louis de Mondran avec Pierre et Jean Saint-Jean.

Bibliothèque municipale de Toulouse, Ms 1353.

La follie, mon cher abbé, que les conjonctures m'aient forcé à des explications vis-à-vis de mon père et que mon père lui-même vous en aye fait part, sans ce concours, notre [re]lation de lettres n'eut jamais roulé sur un objet si délicat : le secret a été réciproque depuis quatre ans : instruits touts deux, vous par vos yeux, moi par mes oreilles, nous ne fîmes entre nous aucun usage de nos connoissances. L'honneur paternel fit taire l'amitié ; vous me devés cet éloge et je vous le dois.

Quelque soit aujourd'hui la liberté de ma plume, je ne vous exposerai aucun soupçon, je n'accuserai point mon père. Vous l'excusés en partie sur l'article des robes, et sur Mademoiselle Fauré elle-même, moi qui suis absent. Dois-je être plus difficile que vous? Les robes ont été vendues. Vous n'avés été témoin de rien qui puit vous scandaliser. Je me rends à votre attestation. Il ne manque plus que d'imposer silence aux malins par le renvoi de la demoiselle. Pour m'assurer qu'elle va chercher gîte ailleurs, et profiter de ses talents. Tout cela est au mieux. Je souhaite que mon père vive à son aise, et qu'il ne se gêne point pour les autres ; quant à la religion, on a toujours à craindre d'une habitation familière avec de jeunes filles sur lesquelles la protection ne donne que trop d'avantages. Voila les craintes qui m'éloignèrent de ratifier la vente de La Pomarède. l'aurois tout refusé à mon père pour ne rien accorder à sa compagne ; et lorsque vous tâchâtes d'obtenir mon consentement en sa faveur, j'aimai mieux vous paroître dur par mes refus que les justifier en ous révélant des griefs dont la piété filiale devois vous épargner le récit. Vous sçavés pourtant comme je fus traité. Dans le cours d'une année entière, mon père ne répondit à aucune de mes lettres, et ce cruel silence ne fut terminé que par une lettre fulminante où éclattoient l'indignation et le mépris. Moi, prêtre! Moi, dévoué au travail d'une parroisse, estimé des étrangers, j'étois maudit de mon père! Quand je songe que j'allois me faire chartreux! Tel fut mon désespoir. Écartons ce souvenir. Tant de rigueur me feroit oublier la tendresse paternelle. C'étoit le cas alors d'accuser Mademoiselle Fauré : car qui ne sçait que de telles créatures, en s'introduisant dans les maisons otent aux pères les entrailles qu'ils avoient pour leurs enfants. Non, sans la violence que m'impose le christianisme, je ne scauraois croire...mais Pièces justificatives, documents.

dans cette disgrâce, cher abbé, vous me restiés fidèle. Étois-je entièrement malheureux ? Ô, consolante amitié, vous êtes préférable à tout. Les familles ne donnent que trop de chagrins : oserois-je ofrir un conseil à mon frère, à ma sœur ? Oserois-je seulement me plaindre de leurs valets ? Voilà les contraintes des ménages. Un ami, oui, un ami, souffre qu'on le prie, qu'on le conseille, qu'on le gronde. Il excuse les fautes, il dispense des humiliantes satisfactions. La bonté et la vérité sont ses attributs. On choisit un ami. Les parents nous viennent du hazard, souvent très différents de nous : du reste, mes parents sont mes amis, quelques soient les contrastes et les amertumes. Je leur dois cette amitié qu'on nomme reconnoissance.

Vale carissime.

(Signé:) Mondran, vicaire général.

À Paris, ce 4 mars 1769.

-39-

1770, 4 mars

Paul-Louis de Mondran, Discours composé pour être prononcé par mon père, dans une séance publique de l'académie des arts de Toulouse.

Mélanges de Paul Louis de Mondran, chanoine de Notre-Dame de Paris, 5 volumes in°4. Bibliothèque Historique de la ville de Paris, CP 4272, 4e volume. Œuvres en prose

Discours composé pour être prononcé par mon père, dans une séance publique de l'académie des arts de Toulouse.

Messieurs,

Vous attendiez, selon l'usage, que le modérateur de l'Académie vous adressât aujourd'hui la parole : son exactitude devoit remplir votre attente, et son goût pour les arts l'eût remplie dignement mais, enchaîné loin de nous, par d'autres liens, retenu dans ses domaines, il ne peut vous offrir que des regrets : il eut préféré sans doute votre assemblée à sa solitude et l'honneur de vos suffrages aux respects de ses vassaux.

L'Académie cependant doit-elle être frustrée d'un discours que ses lois réclament, auquel même le public a droit de prétendre ? il falloit donc, Messieurs, qu'un d'entre nous acquittât la dette ; et si le zèle supplée au devoir, n'y étois je pas appellé ? aussi, notre modérateur, plus jaloux

de ce zèle reconnu en moi, que d'un meilleur stile qu'il eût trouvé chez d'autres académiciens, m'a-t-il confié son engagement. Ceux qui m'honorent en ce jour de leur attention désireroient peut-être qu'il m'eût encore transmis son âge. La vieillesse, hélas! corrompt tout; elle ne se borne point à défigurer nos traits: chaleur d'idées, élégance des termes, facilité d'organe, grâces du débit, tout devient sa proÿe; et je sens que j'aurois besoin de remonter vers ma jeunesse, pour raisonner moins tristement sur l'utilité d'une académie des arts dans une grande ville, et sur les devoirs des académiciens qui la composent. Mais que dis-je, Messieurs? Si je dois, en discutant ces deux objets, établir la vérité de l'un, et la justice de l'autre, la vérité et la justice, indépendantes de mes faibles lumières, et du déclin de mes années, brilleront assez d'elles-mêmes.

L'utilité, voilà l'origine des établissemens : mais ne confondons pas l'intérêt personnel avec l'intérêt d'autrui : si l'un est d'ordinaire le mobile des travaux, l'autre du moins en doit être le résultat. La société, aïant besoin de divers secours, ne voit que les rapports des citoïens ; son existence rejette ces âmes isolées qui ne seroient utiles qu'à elles-mêmes ; et sa gloire souffriroit trop de ces âmes communes qui utiles à certains membres, ne sçauroient m'être au corps entier. Or, messieurs, cette vûe du bien général fait l'éloge de notre institution pour mieux découvrir mon sujet, envisageons le sous deux faces ; montrons l'utilité des arts dans une grande ville et l'utilité d'une académie des arts : ce double aspect nous est également avantageux.

D'abord, qu'est-ce qu'une grande ville ? Une vaste enceinte où l'opulence et la misère se rassemblent ; une espèce d'arène où d'innombrables rivaux, courant après le char de la fortune s'opposent la célérité, la vigueur, l'industrie ; un théâtre que le peuple et la noblesse, la magistrature et le clergé occupent de leurs intérêts, font retentir de leurs clameurs ; une école universelle qui développe à l'enfance les élémens de l'étude, à la jeunesse les lumières du sçavoir, à l'âge mûr les occasions du travail, à la vieillesse même les leçons de l'exprimer ; une souveraine, assise sur son trône, jugeant les villes inférieures, aux pieds de laquelle mille esclaves de la terre et de l'onde apportent à l'envi, comme un tribut, la sueur des hameaux ; et dont la main généreuse fait circuler les denrées, les richesses ; enfin, pour m'exprimer sans détour, un grand assemblage de matériaux qui, mis en œuvre, offrent l'imposant aspect de maisons particulières, d'édifices publics, de places et de temples.

À ces derniers traits, on voit l'utilité d'un art dont l'objet essentiel fut de ménager aux humains des aziles commodes et sûrs, lorsqu'ils dédaignèrent les forêts et les cabanes ; on voit la société établir l'ordre, en distinguant les conditions, en multipliant les degrés d'estime civile : de là ces maisons plus ou moins vastes, plus ou moins ornées, qui réclament d'autres arts ; on voit naître surtout, du concours des citoïens, les idées de gloire publique, et cette rivalité de splendeur qui anime les villes, les provinces, les royaumes : quels ouvrages pompeux en résultent ! Avec quel zèle les trois arts réunis élèvent des monumens !

Une grande cité auroit beau s'enorgueillir des moyens que lui donnent le pouvoir, la population et la fortune, si elle en restreignoit l'usage. Tel est l'équilibre de nos ressources, que les biens pécuniaires, s'accumulant dans un lieu, doivent laisser un vuide en d'autres lieux : dé lors, la misère aux abois reflue vers la richesse, comme l'enfant implore le sein où il est nourri : le veu si naturel de l'existence dirige vers les secours la pente des besoins. Or la charité seule auratelle soin d'une multitude affamée ? Les émigrations de la campagne ne produiront-elles qu'un amas de vagabonds, entraînés aux abus de la mendicité, ou aux excès du désespoir ? Voilà les arts qui accourent et semblent dire à l'opulence : laisse-nous la gloire du remède ; nous allons occuper tant de bras oisifs, défricher tant de génies incultes : ce ne seront plus des êtres dangereux, ils deviendront même utiles par le travail : mais seconde nos efforts, hâte-toi de montrer les récompenses ; l'embellissement et la sûreté valent bien tes largesses.

Pour toucher les cœurs, ajouterai-je le motif de leur propre satisfaction ? dirai-je combien les statues et les tableaux leur ménageroient de charmes ? Quelle douceur dédommage du prix que coûte une agréable demeure ? La plupart, dédaignant un genre curieux et tranquille, m'opposeroient des goûts frivoles, ou des passions fougueuses, objets de leur libéralité. Il faut donc les ramener aux vues générales : avant l'amateur, le citoien existe, et je dirai : habitez-vous des solitudes, à vous qui ne pensez qu'à vous-même ? ne ferez-vous rien pour la patrie, qui fit tout pour vous ? membres d'une société, votre zèle lui appartient ; habitans d'une grande ville, il ne vous est plus permis d'avoir de petits intérêts. Tracer des chemins, ou des promenades ; bâtir des ponts ou distribuer des fontaines ; corriger les rues, ou aggrandir les places ; construire d'agréables quais, ou des portes majestueuses ; élever des temples au commerce, aux muses, à la justice, à la religion ; embellir enfin les dehors et l'intérieur, l'ensemble et les détails, le sacré et le profane, tels sont les dignes travaux qui réclament la main des arts, et l'appui des richesses.

On dit tant de fois le crime superstitieux, l'ardente piété, prodiguer leurs secours au culte divin, multiplier les sanctuaires, charger les autels d'ornemens superflus : rien ne coûte à la crainte, où à l'amour des adorateurs. Mais les saints édifices eux-mêmes doivent ils absorber les dons ? ont-ils besoin d'être si nombreux, si éblouissans, pour être vénérables ; et l'éclat de la

patrie, l'avantage des citoïens, ne sont-ils pas encore des œuvres méritoires ? Souvent, il ne faudroit qu'achever, ou réparer l'ouvrage de nos ayeux ; et on le néglige, on le dégrade, on le renverse : souvent, l'exécution des meilleurs projets attend, elle, la violence d'un impôt dont la modicité excite encore les murmures : souvent, l'auteur est accablé du poids de la colère publique : ô <u>Tourni</u>, si Bordeaux te dût sa magnificence, il fut ingrat, avant d'être admirateur.

Avouons-le, Messieurs: nous sommes bien loin de ces âmes héroïques dont toutes les actions respiroient l'immortalité, les romains ne se bornèrent pas à des honneurs: le jour triomphal n'étoit qu'un jour; et ils vouloient des siècles. En vain, les trompettes de la renommée, et les craïons de l'histoire promirent leur nom aux races futures: ils confièrent aux artistes les héros; ils sçavoient trop bien qu'il viendroit un temps, où les hommes, toujours guidés par leurs yeux, préfereroient un buste, une médaille à d'obscures relations; que l'aspect des contrées célèbres ne suffiroit point à l'avidité des voyageurs; et qu'en dépit du ravage on chercheroit moins dans Rome les traces des césars; que les restes de leurs trophées. Ce peuple jaloux ne ménagea donc rien pour efacer les autres peuples. On le vit ériger des monumens à ses conquêtes, illustrer encore le sujet par la beauté de l'image, célebrer les merveilles par des merveilles, et augmenter sa gloire en l'exprimant; il se rendit immortel, à force de vouloir l'être.

Si cette admiration de la postérité flatte peu notre amour propre, sachons du moins jouir de nos travaux, briguons la douceur de voir la patrie embellie attirer les étrangers, acquérir de nouveaux citoïens, croitre en réputation et en richesse, tenir un rang dans l'univers ; aimons ces arts bienfaisans qui développent à nos yeux l'éclat de la nature, la splendeur des divers empires ; tant d'évènemens remarquables, et d'inventions salutaires ; les effigies des princes et des grands hommes ; oui, de ces hommes toujours grands, soit qu'ils aient dominé par leurs talens, ou par leurs vertus ; soit qu'ils aïent devancé notre siècle, ou qu'ils l'honorent ; soit qu'une terre étrangère, ou la France les aïent vû naître ; soit enfin que <u>Toulouse</u> même se glorifie de leur avoir donné le jour, et d'avoir consacré leurs traits, avec le surnom d'illustres, dans le plus brillant azile de son capitole. Ah! Pourquoi, sur ces mêmes piédestaux, où règnent avec orgueil tant de dieux imaginaires, indiférens à nos âmes, ne voyons-nous pas les statues des héros français décorer nos jardins? Pourquoi, au lieu d'un mars et d'un apollon, nous refusons nous le plaisir si touchant d'admirer Turenne et Colbert?

Mais je me hâte d'arriver à de plus graves reproches. On accuse les arts d'entrainer le luxe et la corruption ; d'user les mœurs, en voulant les polir ; d'anéantir la vraie richesse, en

dépeuplant les campagnes ; et d'abattre l'idole de la fortune sous le poids des ornemens. Les arts sont-ils donc criminels, ou est-ce l'artiste qui les profane ? Reprochera -t- on aux couleurs les égaremens du pinceau ? On a beau faire : la cupidité abuse de tout ; elle est plus ancienne que l'industrie même.

En d'autres temps, les hommes peu ingénieux ne connurent point nos aises ; leur cœur étoit-il moins pervers ? ne vit-on pas la fougue des passions, et la grossiereté des connoissance, abbrutir les mêmes âmes ? Le nom de la barbarie, commun à l'ignorance et à la cruauté, ne fut-il point le digne nom de ce temps malheureusement ? Parcourons l'histoire : nous gémissons, à la vue des musulmans qui osent ravager la grèce, fixent l'épouvante sur les bords où l'aménité règne, dénaturent une si belle région, et semblent y transplanter leur déserte arabie. Nos yeux voient avec larmes les gots vainqueurs, enivrés de sang, rassasiés d'or, ennemis sauvages d'une ville à jamais célèbre qui après tant de dépouilles répandues dans l'univers, ofre encore de précieuses ruines. Surtout la France ébranlée intéresse nos coeurs : nous voions ses provinces, envahies par des feudataires s'armer les unes contre les autres ; ou misérables jouets du fanatisme, diviser leurs propres habitans, et se dépeupler elles-mêmes. Qu'étoient donc, messieurs, touts ces fléaux de l'humanité ? Les fléaux des arts. À préférer le bien au mal, la simplicité antique valoit mieux sans doute que le luxe moderne : mais, à préférer le moindre mal au plus grand, un siècle amolli vaut mille fois mieux qu'un siècle féroce.

Il est doux de penser que si la politesse des mœurs a banni enfin l'odieuse rage dont ce royaume étoit la proye, l'institution des académies en est l'époque heureuse : est-ce à elles-mêmes, ou au hazard des circonstances, qu'on doit en faire honneur ? Il est toujours vrai que les arts et les lettres, influant sur l'urbanité, ont dû acquérir du pouvoir dans les sociétés qui les cultivent, semblables à ces hautes lumières qui réunies dans des fanaux, étendent leur direction, attirent de plus loin les regards et, au sein d'une nuit obscure, parmi les écueils servent de signal aux matelots égarés.

Le talent solitaire ne jette souvent qu'une foible lueur et n'a jamais un droit sur les esprits : il peut gagner les suffrages, il ne sçauroit donner la loi : c'est aux corps académiques qu'en est réservé le privilège. Là, est le brillant dépôt des ressources et de la confiance ; les lumières y sont mutuelles, l'éclat du tout rejaillit sur les parties ; ce sont des aéropages que la nation reconnoit, et qui jugent le siècle. Chez eux l'appareil des séances et des discours entretient la renommée : tant de prix qu'ils annoncent, les places auxquelles ils nomment excitent des

rivaux : l'éducation devient raisonnable ; à la coutume, à l'instinct, succèdent le goût et le jugement ; et le peuple, imitateur de ses maîtres, oublie sa férocité. Je ne crois pas faire injure aux orateurs et aux sçavans, que d'associer les artistes à leur gloire : notre académie concourt avec les leurs au bien général. Oserai-je désigner la plus utile ? Est-ce à moi, appréciateur suspect, de choisir parmi ces trois rivales, et d'adjuger la pomme d'or ? L'une enchante les oreilles, l'autre nourrit la réflexion : mais la troisième charme les yeux ; et en fallut-il davantage, pour assurer le triomphe à <u>Vénus</u> ?

Cependant, laissons la discorde jalouse troubler l'olimpe : puisse l'union qui règne entre les trois arts également régner entre les trois académies! elles ont tant de rapports. La géométrie et l'architecture sont deux compagnes ; la peinture et la poésie sont sœurs : en cela même, nous avons quelque avantage, puisque les belles lettres et les sciences doivent en partie exister chez nous, et que nos travaux industrieux n'existent point chez elles. J'aurois à reprocher aux ancêtres la date si nouvelle de notre fondation : depuis quatre cents ans on voit nos citoïens rendre au génie des vers un culte réglé ; et des fleurs précieuses cueillies dans les jardins d'Isaure 122, couronner les poètes : à peine y a-t-il cinq lustres, que les artistes ont des couronnes. Tandis qu'on avoit ailleurs le sceau du prince, nous n'avions pas seulement le germe de la vie : c'est avec douleur qu'on nous a enfantés, comme si notre existence étoit superflue. Non, non, la capitale du royaume, par ses académies littéraires, peut entretenir le goût dans les provinces, et y faire oublier des corps qui semblent n'avoir d'autre but, que de fournir une occupation à ceux qui n'en ont point, mais il faut partout des ouvriers, il faut des écoles où l'on exerce leurs mains. Voilà, Messieurs, notre gloire. Nous préparons à nos climats des hommes vraiment utiles : c'est peu de les juger, nous les formons nous-mêmes ; ils viennent du sein maternel se réfugier dans le nôtre : leur débilité y trouve des appuis durables ; leur misère, de gratuites ressources ; leur émulation, des exemples ; leur victoire, des prix. Un temps viendra que nous les rendrons à la patrie qui nous les a confiés. Alors, ils lui payeront avec usure le tribut de leurs veilles ; les glorieuses cendres des <u>Bachelier</u> et des <u>Rivals</u>, se ranimeront, il en sortira une foule de maîtres.

Vous me direz : quel profit en recueillerons-nous ? Les grands talens, avides de gloire, ou de richesse, suivent le torrent de la fortune, et vont se précipiter au pied du trône ; le Louvre luimême est leur domicile, et ne laisse aux provinces humiliées que les artistes médiocres. Faut-il donc préparer avec tant de soin d'illustres déserteurs, pour nourrir le faste d'une ville altière qui

122 (ici, Paul-Louis de Mondran ajoute :) Clémence Isaure est la fondatrice des Jeux Floraux.

ne s'enrichit que trop de nos dépouilles ? Telles sont vos plaintes intéressées ; tel est ce frivole patriotisme dont le zèle, borné à un lieu, saisit une branche, et craint de la sacrifier <sup>123</sup> au tronc. Ah ! N'envions point l'éclat du séjour qu'habitent les rois : qu'ils rassemblent autour d'eux l'élite de leurs sujets ; ils doivent représenter la nation devant ces ministres jaloux qu'envoyent les puissances, ils ne sçauroient leur opposer trop de grands hommes. Nous serons assés heureux en contribuant à la splendeur générale ; nous revendiquerons les noms des compatriotes célèbres ; et en vain les tableaux de <u>Raphaël</u> brillent au Vatican ; la ville d'<u>Urbin s</u>'enorgueillit toujours de son berceau.

Quelque soient d'ailleurs nos pertes, nous trouverons à nous dédommager par les talens relatifs à nos besoins, par l'abondance des ouvriers habiles, les compositions deviendront plus belles, les dessins plus corrects, les coloris plus vrais ; on aura des gravures finies, des reliefs d'un bon goût, des statues d'un beau choix ; les édifices acquierront de la noblesse, de l'élégance, une distribution meilleure. Enfin, tant de métiers obscurs, dont la routine est l'unique règle, dont l'ouvrage, comme celui de l'instinct, ne se perfectionne point, s'élèveront au-dessus d'eux-mêmes, produiront des idées, anobliront leurs grossiers instrumens ; et sous la main de l'artisan dessinnateur, le bois et le métal produiront d'agréables formes. Citerai-je un exemple de ces divers progrès ? Ouvrons les yeux, il est autour de nous. Oui, j'en appelle à cette ville que nous habitons : n'y voit-on pas les arts peupler son enceinte, diriger les travaux, répandre sur les moindres objets une grâce jusqu'alors inconnue ; et si <u>Toulouse</u>, depuis quelques années, offre des embellisemens, n'est-ce pas à notre académie qu'elle en est redevable ? Elle méritoit sans doute le privilège des grandes villes ; en est-il beaucoup, dans ce royaume qui lui disputent la situation, l'étendue, l'antiquité, le nombre même des citoïens, et leur aptitude aux connoissances ? Mais elle doit taire ses éloges : il lui suffit d'avoir remis à notre zèle les intérêts de sa splendeur : c'est donc à nous, membres d'une académie des arts 124 de pratiquer nos devoirs : il me reste à les décrire. Les places d'académicien ne paroissent que trop des titres sans fonction. La vanité les recherche, l'oisiveté les occupe : on brigue un choix, parce qu'il flatte ; on brigueroit le travail, s'il flattoit encore : un certain renom est l'unique vœu des esprits vulgaires ; ils songent à éblouir un public qu'il faudroit éclairer.

Les grands emplois, les grands besoins, auroient-ils donc seuls des devoirs? Toute société,

\_

<sup>&</sup>lt;sup>123</sup> (biffé :) « à un ».

<sup>124 (</sup>ici, biffé :) « d'en ».

lorsqu'elle est utile, n'oblige-t-elle pas ses divers membres ? Examinons, Messieurs, le régime d'une académie des arts ; la nôtre me servira d'objet. J'y découvre quatre classes distinctes, et j'en vais marquer les attributs.

Des magistrats municipaux que nous voïons présider en ces lieux et suspendre leurs jugemens pour nous abandonner les sièges du tribunal méritoient sans doute, comme fondateurs, d'être élevés au premier rang de l'académie. Après eux, elle s'honore de posséder les chefs illustres qui, selon leurs divers états, dominent dans la province. De zelés citoïens leur succèdent, et ont les yeux ouverts sur les abus. Enfin, nos artistes, dont les mains agissantes couronnent l'œuvre, terminent aussi notre corps.

Vous rappellerai-je, Messieurs, les devoirs propres à ces différentes classes ? Le titre de chacune vous les annonce. Oui, des fondateurs doivent soutenir leur ouvrage, en prolonger l'existence par les largesses, en perpétuer la gloire par la sûreté des fonds, l'aggrandir même, autant qu'il est en eux, et que l'utilité l'exige : c'est l'instinct d'une tendresse paternelle. Ici, nous devons des éloges ou plutôt nos remerciemens. Destinés à croitre, et à voir grossir autour de nous la multitude des élèves, nous avons trouvé dans nos auteurs les ressources analogues aux progrès. Avec ces guides secourables, les arts ont trois fois changé d'azile : leur enfance eût un berceau ; leur jeunesse, une maison : parvenus à la vigueur de l'âge, un hôtel spacieux leur étoit réservé. Ô vous, en qui la ville a mis sa confiance, et qui la méritez par le bon usage que vous faites de ses tributs, par des dons que vous assurez à nos besoins, agréez aujourd'hui la reconnoissance flatteuse de l'académie, et des citoïens.

Nos associés honoraires sont revêtus de hautes dignités qui leurs affectent le pouvoir d'être personnellement utiles, et le crédit efficace auprès du souverain ; ils nous doivent l'un et l'autre double protection que la bonté royale a consignée dans nos loix ; que nos fondateurs euxmêmes, en voulant nous seconder, réclament comme nécessaires ; et que nous avons depuis peu ressentie dans le zèle de notre auguste commandant. De quel prix doit être encore l'appui d'un grand magistrat dont l'affabilité, l'intelligence, gagnent les cœurs, enchaînent l'admiration ! Symbole de paix, accordé à nos vœux! Lumière choisie dans le premier sénat du royaume, et digne de briller à la tête du second!

Nos associés ordinaires, chargés d'un plus grand fardeau, m'imposent aussi une plus grande discussion, puissé-je la renfermer dans de justes limites, en traitant les devoirs communs

à touts, et les devoirs particuliers à quelques-uns!

L'honneur de nos assemblées exige d'abord que tous s'y rendent exacts : mais parce qu'il suffit peu de voir les noms remplir un catalogue, ou des figures occuper les sièges, nos académiciens doivent payer de leur personne même ; raisonner sur les matières du moins de leur genre ; peser les avis ; donner à l'examen, avant de céder à l'opinion des autres ; suivre la justice, non la partialité. Ils doivent, observant leur tour, analiser quelque ouvrage relatif à un des trois arts ; et comme les progrès des élèves sont notre unique fin, les meilleurs d'entre eux viennent alors nous entendre que n'exigent point de nous ces rameaux distingués, faits pour nous couronner, un jour, de leur feuillage, et entretenus par des mains habiles qu'ils redemanderoient sans doute, si notre inaction, ou notre insufisance frustroient leurs espoirs ?

L'analise n'est pas la description abrégée d'un historien : le sujet dans un tableau, la matière dans une statue, l'espace dans un édifice frappent les yeux vulgaires : le connoisseur va plus loin : tout occupé à se faire jour au travers des ombres de l'ignorance, il vole au sanctuaire des arts ; et dédaignant les surfaces, il en pénêtre l'intérieur, évalue le coloris, le dessin ; mesure chaque distance, combine chaque proportion et ne cherche qu'à voir une grandeur simple, des agrémens nobles, une hardiesse exacte, une solide légèreté ; en un mot, ce vrai dont la nature est le modèle.

Combien de notions réunies cet examen suppose! Quelle étude des bons maîtres! Quelle sévérité dans le goût! Et ne craignons point d'avoir quelquefois à combattre une réputation imposante. Elle est subordonnée à la censure qui, oubliant les noms, relevant les défauts, au sein même des beautés, semblable aux loix, juge les grands, comme les petits; et non moins audacieuse que l'œil de l'astronome, souvent du fonds des vallées, ose découvrir les tâches du soleil.

En vain, le célèbre <u>Carle Van Loo</u> attire la foule, en exposant son tableau des grâces : une nuée de censeurs s'élève autour d'elles ; et ces grâces méprisées, honteuses, deviennent le jouet d'un public, toujours l'écho des maîtres. Si l'auteur, confus d'être déchiré par les écrivains, rappellant sa gloire, déchire la toile à son tour ; si on le voit faire des études nouvelles, reprendre le pinceau, traiter le même sujet, l'impitoïable censure ouvre encore les ÿeux. Forcée de reconnoitre des attitudes heureuses, de belles têtes, une carnation séduisante, elle ajoute que des phisionomies fines, d'exactes proportions, une taille svelte, expriment seulement la beauté ; que

les mouvemens souples et agréables constituent les grâces ; et qu'il falloit, avec les anciens poètes, exprimer leurs danses naïves <sup>125</sup>.

Voilà, dirons-nous à nos élèves, la destinée de ces grands hommes auxquels il vous semble que la critique ne peut atteindre : les voilà, comme vous, exposés aux moindres traits ; souvent, ils les méritent trop bien. Prévenus d'une fausse opinion, enivrés d'encens, victimes d'une humeur qui s'altère, victimes de l'âge, et comme abattus sous le poids des lauriers, ils commettent des fautes que vous memes n'auriez pas commises. Une idée, si chère à votre amour propre naissant, ranime en vous la noble ambition de les égaler, mais seriez-vous moins dociles qu'eux à la décision de vos juges ?

Maintenant je devrois m'arreter aux analises que la sculpture nous impose. Que ne diroisje point de cette sorte d'ouvrages où le statuaire, nouveau créateur, presse dans ses mains un limon abject, en suscite des hommes, leur inspire des passions, en fait plus que des rois ; oui, des dieux qui le disputent au véritable ; et dont la foudre, quoique muette, épouvante les mortels ? Faut-il que le temps me prescrive des bornes ?

Devrois-je du moins oublier une architecture dont je fis toujours mes délices ? Art, je l'avoue, qui m'est trop cher pour être célébré avec circonspection. Je me défie de l'hommage ; et j'aime mieux jetter un voile sur mon idole, que de l'exposer trop longtemps à vos regards, instruit d'ailleurs que vous en connoissez tout le prix.

Des devoirs généraux, il me faut donc passer aux détails, discuter les obligations particulières à quelques-uns de nous. Il en est deux espèces différentes. Devoirs internes pour ceux qui deviennent membres de nos commissions : n'y pas être assidus, ou s'y rendre inutiles, ce seroit tromper le choix du corps. Devoirs publics pour ceux de qui nous attendons les discours solemnels : s'exempter de la parole, hors d'une légitime excuse, ou y mal satisfaire, ce seroit abuser de nos auditeurs.

Devoirs internes, en certaines places dont les fonctions, renfermées dans notre sein,

de Carle Vanloo, métaphores de l'Éros politique (1765) », [en ligne] https://www.ghamu.org/ch-henry-les-graces-de-

carle-vanloo/)

<sup>&</sup>lt;sup>125</sup> L'évènement évoqué par Mondran eut lieu lors du Salon de l'Académie royale de peinture et de sculpture de 1762. Mondran avait pu avoir connaissance de l'évènement par diverses sources, puisque le Mercure de France (1° octobre 1765, p. 143 - 151), L'année littéraire (1765, VI, lettre VII, 4 octobre, p. 146 - 149) et le *Journal Encyclopédique* (1765, VII, 3° partie, 1° novembre, p. 96 - 108) relatèrent l'évènement. Vanloo peignit une seconde version du tableau peu avant sa mort. Nous nous référons aux recherches de Christophe Henry (Christophe Henry, « Les grâces

n'obligent qu'à une exactitude peu agissante : tels sont le secrétaire et le trésorier. Devoirs publics, en d'autres places qui, relatives au bon ordre des écoles, changeant toujours de lieu, ne s'arrêtent que pour se faire craindre : tels sont le commissaire et le modérateur. À ces deux noms, j'entends les murmures de la délicatesse : plus fertile en vaines paroles qu'en solides bienfaits, elle se récrie sur des emplois qui amènent trop de soin : car c'est peu d'être l'organe des statuts, d'observer les jours et les heures, de veiller sur les matériaux des arts et à l'entretien domestique ; d'épier les surveillans eux-mêmes : tant d'élèves épars qu'il faut réunir sous ses yeux, tant d'oisifs qu'il faut arracher du repos, tant d'opiniâtres qu'il faut subjuguer, tant de badins qu'il faut surprendre, quelle servitude !

L'ingrate jeunesse maudit les peines qu'il nous en coûte pour son éducation ; jamais elle ne prévoit les biens qu'on lui destine. Un homme du monde ira-t-il lui faire violence, contenir ses clameurs, emprunter un visage terrible, s'arroger enfin le sceptre des collèges ? Mais quoi ! N'est-ce donc qu'une école, ou est-ce la patrie que nous servons ? Sommes-nous des préfets mercenaires, ou des citoïens? Accoutumés aux soins paternels, la plupart de nous ont l'expérience de l'autorité : il leur en coûte moins de l'exercer ailleurs ; ils ont déjà l'empire des enfans ; et l'assemblage de nos élèves n'est qu'une grande famille : il faut bien qu'elle soit la mienne, depuis qu'une absence trop durable ne m'en laisse point d'autre.

D'ailleurs, combien nous trouvons de secours dans nos associés artistes! Classe importante qui donnant le jour à des semblables est trop intéressée à leur gloire, pour négliger les moyens.

Grâces aux sentimens naturels, nous ne verrons pas cette mère féconde trahir son ouvrage, devenir jalouse de sa propre fille, lui retrancher les parures, l'abandonner à une éducation médiocre, et la priver d'un avenir glorieux, lorsqu'elle-même n'existera plus.

Oui, zelés professeurs, loin de craindre une postérité qui vous éclipse, vous ne serez jaloux que d'augmenter sa lumière : la vôtre n'en brillera que mieux. Nous n'exigeons point de vos mains les prodiges de l'art ; nous ne vous disons point : égalez <u>Apelle</u> ou <u>Corrège</u>, <u>Phidias</u> ou <u>Girardon</u>, <u>Mansard</u> ou <u>Michelange</u> : satisfaits de vos talens, puisque nous en fîmes choix, nous en réclamons l'entier usage. Soit que la peinture dirige vos crayons, soit que la sculpture vous aye confié son ciseau, ou que l'architecture majestueuse vous aye remis son compas, le zèle est commun à tous ; il est l'ouvrage facile du cœur ; bien préférable à la toile, aux grouppes, et aux

colonnes, il peut seul vous rendre égaux aux plus grands maîtres : sous ses auspices généreux que vos lauriers passent à vos élèves ; que le fruit soit au moins digne de l'arbre.

Mais, ô industrie, s'écrier à l'intérêt, pourquoi réchaufer dans ton sein de jeunes serpens qui le déchireront un jour ? Ne les vois-tu pas y acquérir une vigueur meurtrière : encore quelques années, et ils oseront t'investir de tes propres armes. Ah ! Garde-toi de relever le faible, ou ne lui donne qu'un foible appui : qu'il manque du nécessaire, plutôt que de te ravir le superflu : l'ignorance aura toujours assez de biens, et-tu n'en peux avoir assés. Garde-toi surtout des lieux qui n'offrent point un salaire ; de ces commissions académiques où l'artiste réclame en vain la paye de l'artisan ; de ces jugemens d'ouvrages où l'on ne recueille que de la gloire : mais si tu jouis d'un poste que le gain accompagne, sois-lui fidèle, entasse les émolumens, et ne lâche jamais ta proye, quand même le joug des années t'interdiroit les fonctions.

Non, non, les professeurs de l'académie n'écouteront jamais ce ridicule intérêt ; on ne verra point chez eux la négligence mériter le blâme du directeur, ni l'avarice frustrer le zèle impatient des adjoints ; ils se souviendront que l'utilité commune est leur première loi : et qu'après avoir reçu eux même leur éducation, comme un bienfait, ils doivent la transmettre aux autres.

Me voilà donc, Messieurs, arrivé insensiblement à la fin d'un discours dont le sujet vaste auroit dû nous mener plus loin encore, si j'avois eû des auditeurs à persuader, et des académiciens à instruire : mais ceux-là reconnoissent l'utilité d'une académie des arts dans une grande ville ; et ceux-ci observent leurs devoirs, dans les différentes classes où ils sont aggregés. J'avouerai même supposant des abus parmi nous, que le lieu n'est guère propre à leur détail : ce n'est point un théâtre qui doive exposer des vices au spectateur malin, encore moins les notres. L'honneur des corps est sacré ; et si le public a sur eux des droits, nous lui sommes comptables de nos travaux, non pas de nos humiliations. Ô vous qui, sous ce nom auguste de public, honorez cette assemblée, peut-être aviez-vous conçu le séduisant espoir d'y charmer vos oreilles, tant ce lieu est accoutumé aux sens de l'éloquence, à l'harmonie même des vers, aux douces louanges d'Isaure l'é. Oublieriez-vous que notre Académie n'est pas celle des harangues ? Les arts sont muets ; ou s'ils ont un langage, les œuvres de leurs mains en fournissent uniquement la matière. Ô nos compatriotes ! ces œuvres n'ont d'autre but que l'utilité : un intérêt général nous enflamme ; et

<sup>&</sup>lt;sup>126</sup> (*Paul-Louis de Mondran précise* :) « ce même lieu servoit alors aux assemblées publiques de l'académie des Jeux Floraux ».

malheur à l'indolence qui nous accuseroit de zèle extrême! Etait-ce pour ménager aux uns certaine considération, quelque pouvoir aux autres, à ceux-ci des émoluemens, des prix à ceux-là, que nous établit notre auguste souverain? Le bien particulier, ou le bien public, est-il l'âme de ce corps? Nous ne sommes point comme ces sociétés d'agrément auxquelles les ouvriers de l'architecture donnent leur nom : cotteries mistérieuses dont le voile, impénétrable à l'oeuil de l'étranger, couvre la loi, cache les négligences : nos obligations ne sont pas des secrets ; la patrie les voit, et nous jugera.

<u>Fin</u>

-40-

1768, début juin 127?

Mémoire adressé par Louis de Mondran, au Marquis de Marigny, surintendant des Bâtiments du Roy, pour demander l'exécution de nouvelles gravures d'après les plus belles sculptures antiques de Rome.

Bibliothèque municipale de Toulouse, Res B. XVIII 281, Volumes inachevé des Mémoriaux annuels de Jean-Pierre de Méja

#### Mémoire

L'amour que Monsieur le marquis de Marigny a toujours eu pour les Beaux-Arts, le zèle avec lequel il recherche les bons artistes pour leur procurer les récompenses que le Roi accorde aux talens engagent l'Académie Royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse de le prier de seconder ses efforts pour faciliter à toutes les académies de peinture et à elle en particulier, le moyen de se procurer de bonnes copies de desseins au crayon d'après les antiques de Rome et de Paris. Ces moyens sont plus faciles qu'ils ne le paroissent au premier coup d'œil.

Louis XIV, dans la vue d'offrir aux peintres et aux sculpteurs les moyens d'étudier la belle nature et d'acquerir par le secours de l'antique la plus grande correction du dessein, fit mouler les plus belles statues de l'Italie; Perier les dessina sur les lieux, il grava ces dessins et c'est sur ces modèles que les jeunes gens se sont formés.

127 Ce mémoire, qui devait être transmis à Marigny par le chevalier d'Aufréry est évoqué par Mondran dans une

lettre au prince de Beauvau (Arch. mun. de Toulouse, GG 928, recueil Méja, pièce n° 8, 1768, 15 juin, citée notamment par J. Penent, *La peinture toulousaine...*, p. 210).

La quantité d'exemplaires qu'on a tiré de ces gravures ayant usé les planches, on les a retouchées plusieurs fois. Elles ont perdu la beauté des contours, des ombres, de l'expression, des muscles et elles n'ont plus ce moelleux que l'on admire dans les originaux, de sorte que les épreuves qu'on en tire à présent sont plus propres à gâter qu'à former le goût des élèves.

Il seroit donc à désirer, pour entretenir le bon goût du dessin en France et surtout dans les villes éloignées de la capitale, où l'on a point le secours des plâtres moulés sur l'antique, que le Roi, sous la direction de Monsieur le marquis de Marigny voulût bien charger les meilleurs dessinateurs de l'école de Rome et de l'Académie de Paris de copier toutes les statues antiques qui sont dans ces deux célèbres capitales, ainsi que quelques études d'après Raphaël; il paroitroit nécessaire que leurs desseins fussent plus grands du double que ceux de Perier, afin que tous les traits fussent mieux prononcés et plus faciles à copier, qu'il leur fut aussi ordonné de dessiner séparement et de grandeur naturelle les têtes, les pieds et les mains de ces statues, pour ceux qui commencent à dessiner.

On donneroit ensuite aux meilleurs graveurs de Paris tous ces desseins, et ils graveroient dans le goût du crayon.

On introduiroit, par ce moyen, dans les écoles publiques de dessein, un goût sûr et une correction qu'on ne peut acquérir présentement, faute de ce secours.

Quelque facilité que la gravure dans le goût du crayon donne pour copier, elle peut devenir pernicieuse si les graveurs continuoient de travailler sur des modèles pris au hazard, comme ils le font aujourd'hui. Il est donc d'une nécessité indispensable que les desseins qui doivent servir de modèles et de principes aux élèves soient copiés d'après les statues antiques et gravés par les artistes choisis, auxquels le roi donneroit un privilège exclusif. Ils mettroient leurs noms, affin que les élèves ne pussent pas être trompés dans le choix des desseins. Il seroit défendu aux graveurs qui seroint choisis d'employer d'autres graveurs en sous ordre pour les aider dans cet ouvrage.

Quelque difficile que paroisse la demande que fait l'Académie royale de peinture, le succès en sera aizé si Monsieur le marquis de Marigny, dont le goût pour les arts est connu dans la plus grande partie de l'Europe par tous les moyens qu'il a employé pour en augmenter les progrès en France, veut solliciter cette grâce auprès du Roi et se servir de l'estime et de la réputation qu'il s'est acquise dans les écoles de Paris et de Rome. Il n'y auroit pas de dessinateur

qui n'ambitionnent l'honneur de seconder ses vues. Les meilleurs graveurs de Paris trouveroient un avantage considérable à graver gratuitement ces desseins, eux qui achètent des peintres de Paris les mauvaises académies qu'ils gravent, puisqu'ils vendroient les copies à leur profit et qu'ils auront un privilège exclusif de graver des desseins qui ne leur auront rien coûté.

Les écoles sont innondées de belles esquisses, à la vérité très utiles pour des maîtres qui n'en prennent que l'intention, mais dont les contours sont si peu arrêtés et les masses si vagues qu'il n'est pas possible qu'un élève qui commence puisse sentir ce qu'il fait. Aussi, lorsqu'après plusieurs années d'étude, ils veulent dessiner d'après la ronde bosse antique, ils ne retrouvent plus la nature telle qu'ils l'ont vue dans ces estampes et sont fort embarrassés pour la coppier, au lieu que celui qui a commencé par dessiner d'après les figures antiques est accoutumé à la correction et retrouve, en étudiant d'après la ronde bosse antique ce qu'il a copié d'après la gravure, les masses, les contours, les traits et la connoissance qu'il acquiert de la belle nature lui servent à corriger les défauts qui peuvent se rencontrer dans le modèle vivant.

C'est dans ces vues que l'Académie royale de peinture de Toulouse s'adresse à Monsieur le marquis de Marigny comme à l'amateur le plus éclairé et au protecteur des arts le plus zélé et le seul qui puisse parvenir à l'exécution de ce vaste projet. Ces gravures pourroient être faites en peu de tems si l'on prenoit la précaution de distribuer les desseins à plusieurs graveurs. L'Académie en feroit une acquisition considérable pour l'instruction de ses élèves.

Après la capitale, Toulouse a toujours été regardée comme la ville du Royaume où les arts et les sciences ont été cultivés avec plus de zèle et plus de fruit. Elle a des académies dans tous les genres. Depuis plusieurs siècles, on y aime, on y cultive, la peinture, la sculpture et l'architecture ; mais les artistes étoient abandonnés à leur seul génie et les secours de l'art, nécessaire pour [blanc] arriver à la perfection, y ont été longtems presque inconnus, aussi, ces [blanc] artistes, bornant leur gloire aux seuls applaudissemens de leurs consitoyens, ont-ils rarement cherché à étendre leur réputation au-delà de leur province. Quelques-uns se contentoient d'aller étudier les grands modèles en Italie et revenoient ensuite enrichir leur patrie des fruits de leurs études. Si malgré ce mépris pour la célébrité, plus digne d'éloge que de blâme, Rome et Paris ont mis les noms des Chalettes, des Lafage, des Rivals, des Bacheliers, des d'Arcy<sup>128</sup> au rang des noms célèbres des Lebrun, des Poussins, des Pugets, des Coustous, c'est parce que le génie, quelques précautions que la modestie prenne où quelques efforts que la jalousie fasse pour l'étouffer perce à travers

-

<sup>&</sup>lt;sup>128</sup> Marc Arcis, sculpteur (1652 – 1739)

les nuages qu'on cherche à lui opposer. Si donc, malgré ce manque de secours pour les principes, Toulouse a produit d'excellens artistes, que n'a-t-on pas lieu d'espérer si Monsieur le marquis de Marigny procure à l'Académie les ressources qu'elle [blanc] lui indique.

-41-

1770

Louis de Mondran, Mémoire pour la reconstruction du palais du parlement de Toulouse Bibliothèque municipale de Toulouse Res B XVIII 241<sup>129</sup>

Mémoire pour la reconstruction du palais du Parlement de Toulouse

Le palais où le parlement rend la justice est un reste de celui des anciens comtes de Toulouse, dont le temps a détruit la plus grande partie. La petitesse de ce bâtiment, sa vétusté et la différence de sa première destination d'avec l'usage auquel il sert aujourd'hui le rendent de la plus grande incommodité. Toutes les salles y sont placées sans ordre. Il faut un guide pour trouver le chemin obscur et tortueux qui y conduit.

On ne peut y parvenir qu'en traversant de petites cours, des corridors étroits, et par de vieux escaliers de bois. Il n'y a aucune salle de pas perdus. Les plaideurs, les avocats et tous les gens d'affaires sont obligés de se tenir en attendant les audiences dans ces petites cours et dans ces vilains corridors. Aussi, la plupart des avocats employés attendent-ils chez eux pour se rendre à l'audience que les procureurs les fassent avertir qu'elle est commencée.

Les greffes sont tous situés à un rés-de-chaussée humide et obscur. Ils sont traversés par des corridors publics dont ils ne sont séparés que par des cloisons de planches. Les papiers y sont également exposés à l'humidité et au feu, et lorsque l'on est obligé de les transporter ailleurs à cause de la petitesse de ces greffes, on n'a d'autre endroit à les mettre que des galetas sans fenêtres (dont la charpente des toits est à demi pourrie), au milieu desquels on les entasse à terre, exposés à la poussière, aux rats, aux brouillards, et souvent à la pluie, quelque la fortune de la plupart des particuliers d'un ressort qui comprend plusieurs provinces dépende leur conservation.

Les prisons, qui font partie du palais sont petites, malsaines et sur les fossés de la Ville. Tous les murs en sont bâtis de brique, et la plupart dévorés de salpêtre. De là vient que les

188

<sup>&</sup>lt;sup>129</sup> Plusieurs exemplaires de cet imprimé sont conservés. On en trouve un autre sous la cote C 334 des Archives départementales de Haute-Garonne.

prisonniers les percent sans bruit et qu'ils s'évadent aisément. Aussi, arrive-t-il souvent qu'ils s'échappent tous à la fois, et qu'ils portent l'épouvante et la désolation dans les provinces voisines.

La petitesse du palais est cause que Monsieur le premier président n'y a point de logement, quoique sa place l'exige, soit pour sa commodité, soit pour celle du public.

L'Académie royale d'architecture de Toulouse, touchée des inconvénients qu'on vient d'exposer, tandis qu'elle voit que toutes les jurisdictions inférieures de cette ville sont très commodément et magnifiquement logées, présente un plan pour la reconstruction du Palais, où elle a tâché de les prévenir par une distribution simple, commode et assortie à la destination de cet édifice. Toutes les salles en sont claires, d'une grandeur proportionnée à leur usage, et accompagnées des pièces nécessaires.

Les greffes sont clairs, à l'abri du feu et de l'humidité, et ont chacun des archives particulières et spacieuses.

Les prisons sont claires, saines et isolées au milieu d'une grande cour environnée de murs élevé, ce qui met un second obstacle à l'évasion des prisonniers.

Tous ces bâtimens sont voûtés jusques au comble, et on n'y doit employer d'autre bois que celui qu'il faut pour les portes, les fenêtres et les sièges des juges.

Monsieur le premier président y a tout joignant un hôtel assorti à la dignité de sa place, duquel il peut entrer au palais sans sortir dans la rue.

Ce projet peut être achevé dans huit ans, sans être à charge au public ni à aucun corps en particulier, et il peut être exécuté par parties, sans interrompre le cours de la justice, parce que l'on ne démolira les vieilles salles qu'à proportion que celles qui doivent les remplacer seront bâties.

L'intérêt publique est l'unique but qu'à l'Académie en présentant ce projet. Elle souhaite que le corps auguste auquel il est consacré approuve son zèle pour la sûreté des archives des greffes, pour celle des prisons, et pour la dignité du second parlement de France.

-42-

### 1771, 22 juillet

Lettre du peintre Pierre-Henri de Valenciennes à un membre de la famille toulousaine Dubourg, probablement Jean-Mathias Dubourg Bibliothèque municipale de Toulouse, Ms. 1938

#### Monsieur,

J'ai reçu avec grand plaisir la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire. J'ai été tout de suite chés Madame de Livri 130 pour lui remetre la lettre, mais elle est à la campagne jusque à l'arrière-saison. Voilà une bonne protection de moins. Je vous dirai cependant qu'avec la lettre que Madame de Choiseuil m'a donné, je suis entré à sa 131 recomendation chez Monsieur Doyen, peintre du Roy qui m'a très bien reçu et m'a admis dans son attelier aujourd'huy, où j'ai comencé à travailler d'après la ronde-bosse. Ses ouvrages sont surprenants par le feu de l'immagination et par le ton de couleur qui règnent dans ses tableaux. Il peut passer à juste titre pour le premier peintre de Paris pour l'histoire. Je me flate que je fairai des progrès sous un si excellent homme. Cela ne m'empêchera pas de continuer la musique. J'ai trouvé chez Monsieur Doyen un de ses élèves qui me paroît très sage et qui sait toucher très joliment du clavecin. Moyenant cela, nous pourons concerter ensemble.

J'ai beaucoub couru Paris depuis six jours que je suis arrivé, et j'i ai vu trez peu de chose. J'ai été au colège d'Harcourt le 18, j'ai û l'honneur de voir Monsieur votre frère qui se porte très bien et qui me paroît beaucoub s'amuser.

Je ne vous dirai rien de la musique parce que je n'en ai pas entendu ancore qui m'ait paru encore mériter mon attention. J'ai été jeudy au pharsalle qui est une extravagance fort belle et très bien immaginée pour amuser le public et pour perdre beaucoub d'argent. On entre dans cet édifice par une grille très belle après laquelle on voit un vestibule tout en treillage d'une beauté sans égale, tout en ordre dorique, où s'assemble beaucoup de monde. De là, on va dans la rotonde qui est un morceau très beau et fait avec beaucoup de goût. Il y a une quantité de bâtimens tout autour, come qui diroit caffés, oberges, boutiques de bijouterie et autres choses. Il y a concert dans la rotonde tous les jours et autrement, il y a des cirques, des joutes, des feux d'artifices, tous très beaux. On peut dire que c'est le paradis de Mahomet à l'exeption des femmes.

Il a paru ici, la nuit du 17, un météore très considérable. J'ai vu un éclair qui a duré l'espace de deux ou trois segondes, toujours fixe, après quoi il a batu en bleu de l'ouest à l'est, comme font ordinairement tous les autres éclairs, puis le ciel a paru tout en feu, et alors j'ai

<sup>&</sup>lt;sup>130</sup> Marie-François de Livry (1715 - 1804), fille de Gaspard de Maniban premier président au Parlement de Toulouse.

<sup>131 (</sup>biffé :) « chez ».

distingué une queue dont la pointe se dirigeoit vers la terre et s'élargissoit du côté d'un globe de feu. Tout cela n'a duré que l'espace de 4 segondes après quoi, tout a été dissipé. Cela a beaucoup troublé tout le monde qui ne savoit ce que c'étoit, et environ 2 minutes après, on a entendu un coup de tonnere très sourd, à la hauteur que cela étoit, on a jugé que cela aura été vu à plus de cent lieux à la ronde. Notés que le ciel étoit très serin et les étoiles très brillantes. Monsieur le duc de Chaulnes veut faire au premier jour l'expérience de monter un cerf-volant garni d'artifice auquel il communiquera le feu par le moyen de l'électricité ; je ne sçais pas s'il réussira, attendu l'humiditté qu'il poura y avoir dans un degré plus haut.

J'ai écrit dernièrement à ma mère. Je ne lui parle pas de Monsieur Doyen. Je vous serois bien obligé de vouloir bien le lui faire dire.

Je vous prierois de vouloir bien présenter mes très humbles respects à Monsieur et Madame votre mère, de mesme qu'à Monsieur Bruno et Mademoiselle sa seur.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très respectueux serviteur.

À Paris, ce 22 juillet 1771.

-43-

1774, 6 juin

Contrat d'apprentissage de sculpteur de Cappe fils chez Jacques Toussaint Milbert Archives départementales de Haute-Garonne, 3 E 26499, 2° reg., f°. 230 v°. - 232v°.

Par devant le notaire royal<sup>132</sup> de Toulouse soussigné a été présant le sieur Jean Cappe, maître platrier de la ville de Béziers, lequel a par ces présantes, mis et met pour aprantif le sieur Cappe son fils, chez le sieur Jacques Toussaints Milbert, sculpteur de l'Académie de Saint-Luc de Paris, résidant à Toulouse, à se présant et ledit élève agréant pour, par ledit Cappe fils, y reste en ladite qualité d'aprantif pendant l'espace de trois ans durant lequel tems ledit apprantif sera tenu de servir assiduement et fidellement ledit millebert, son maître, sans qu'il puisse absolument le quitter que par la permission expresse de sondit maître qui luy donne néanmoins la faculté et permet audit élève d'aller tous les jours à l'Académie et à l'école du dessin depuis cinq heures

-

<sup>&</sup>lt;sup>132</sup> (biffé :) « Soussigné ».

jusques à sept heures du soir, et pendant un an à l'école de géométrie, et ce pendant tout le tems que ledit sieur Millebert n'emmenera pas sondit élève à la campagne avec luy pour travailler, et dans le cas que ledit élève vienne à quitter sondit maître, celuy-ci sera en droit de prendre un garçon de même profession aux dépans du père dudit apprantif, qui luy fournira d'ailleurs le llit et les draps et, de son côté, ledit Millebert s'oblige aussi de montrer de son mieux et apprendre audit élève sa profession et son ar de sculpteur, nourrir, loger et blanchir ledit apprantif chez luy et à sa table, hors le cas de maladie, laquelle arrivant, le père dudit apprantif fournira aux fraix de la maladie ailleurs que chez sondit maître auquel ledit élève remplacera le tems qu'il aura resté malade ou perdu. D'ailleurs, et en outre, ledit sieur Millebert s'oblige à ne pouvoir rejetter et conjédier de chez luy ledit apprantif, sous paine d'être tenu envers son père de ce qu'il en coûteroit ailleurs à sondit fils pour finir le cours de son apprantissage qui est fait et convenu moyenant le prix et somme de six cens livres à compte de laquelle ledit sieur Cappe père a tout présentement compté et payé celle de trois cens livres en bonnes espèces de cours que ledit sieur millebert a veriffiée, nombrée et retirée en présance de nous notaire et témoins de laquielle il tient quitte le sieur Cappe père, qui s'oblige de payer audit sieur Millebert les trois cens livres restantes dans dix-huit mois à compte de ce jour à paine des dépens et au surplus, ledit Cape père s'oblige de fournir à sondit fils le papier, crayon, porte-crayon et porte-feuille pour son usage, en suivant l'Académie et, en outre, de payer audit sieur Millebert ce qui pourroit se perdre dans la boutique ou chantier par la faute ou infidélité prouvée dudit apprantif et pour l'observation de ce dessus, lesdittes parties ont fait les obligations et soumissions requises et nécessaires. Fait et passé à Toulouse dans le cabinet de Messire Louis de Mondran, écuyer, le six juin mil sept cens soixante quatorze, avant midy, en présence dudit Messire de Montdran et du sieur Joseph-Antoine Guizet, praticien de cette ville, soussignés avec parties et nousdit notaire.

(signé:) Cappe, Cappe, Milbert, Mondran, Guizet, Richard, notaire royal.

#### -44-

#### 1775, mars

Compte-rendu de l'exposition de peintures de Toulouse de 1774

Journal des Beaux-Arts et des sciences, dédié à son altesse royale Monseigneur le comte d'Artois, t. IV, « Article XXXIX. Beaux-Arts. Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, Peinture », p. 513 - 519.

L'Académie de peinture, sculpture et architecture de Toulouse fait chaque année l'exposition, non seulement des ouvrages des artistes qui composent ce corps, mais des meilleurs morceaux de toutes les écoles, qu'elle engage les particuliers de fournir successivement et par tour, les uns une année, les autres l'autre. Comme dans cette ville et dans les environs, il y a beaucoup d'amateurs et d'excellents cabinets ; ces ouvrages étrangers, sagement ménagés, et [p. 514] qui sortent tous les ans de l'Académie, ne reparoissent que tous les dix ans, et même plus tard, parce que dans l'intervalle, les amateurs font des acquisitions nouvelles. Il y a aussi chaque année quelque nouveau morceau de sculpture. Le zèle de Messieurs de Mondran, Darquier, Rivals, etc. ont donné à l'Académie des Beaux-Arts de cette ville, un degré d'activité qu'on ne trouve pas toujours dans les académies les plus célèbres. Parmi le grand nombre de tableaux qui ont été exposés au sallon de l'Hôtel de Ville, le 25 août 1774, on a distingué les suivants : un tableau de la Cène, peint par Philippe Champagne, d'un très-beau faire, d'une composition noble et simple ; les draperies sont jetées de la manière la plus naturelle et la plus pittoresque, et les têtes sont de la plus belle expression.

Un grand tableau peint par Antoine Rivalz, représentant Urbain II. Cette figure est plus grande que le naturel, peinte et dessinée très savamment, ce qui augmente l'effet de cette composition est la vue éloignée d'une partie du vaste édifice du Vatican, que l'artiste a ménagée avec beaucoup d'intelligence dans le fond du tableau. Antoine Rivalz mourut peintre de la Ville, après avoir passé une partie de sa vie en Italie, où ses tableaux sont mis au nombre de ceux des meilleurs maîtres. La Ville, par délibération de son conseil, vient de placer le buste de ce grand peintre dans la galerie de ses hommes illustres<sup>133</sup>. Monsieur le chevalier Rivalz, fils d'Antoine, peintre de la Ville, ainsi que son père, et architecte, a élevé l'église des Malthaises du fauxbourg

<sup>&</sup>lt;sup>133</sup> La délibération avait été approuvée par le conseil de Ville à la demande de Bruno de Castel (Stéphanie Trouvé, *Peinture et discours...*, p. 270). Le buste en question aurait été sculpté par François Lucas, suivant Malliot (Stéphanie Trouvé, *Peinture et discours...*, p. 374).

Saint-Cyprien de Toulouse, ouvrage justement applaudi des connoisseurs. Il travaille actuellement au tableau du grand autel, représentant la naissance de saint Jean-Baptiste, à la place duquel il a mis, en attendant, le dessin, an crayon noir, de cette composition : il a vingt pieds de hauteur. On a bien peu d'exemples d'un dessin de cette grandeur, fait au crayon.

Une bonne copie de l'esquisse que Lemoine avoit faite de son admirable plafond du Sallon d'Hercule à Versailles, ouvrage immortel, et si mal-apprécié du vivant de l'artiste. Un tableau de Verins<sup>134</sup>, représentant une vieille qui raconte à une jeune fille l'histoire de Psiché, sujet tiré de l'Âne d'or d'Apulée, un concert peint par Jacques Courtin, un tableau original de Paters Neefs<sup>135</sup>, représentant l'intérieur d'une église, deux païsages, ou Marines, d'une grande manière, par le même, un tableau représentant le commencement d'un orage, par Louterbourg<sup>136</sup>; les ombres, le ciel, les figures, les animaux ; tout ce qui forme cette scène se ressent du vent, de la pluie et de la fraîcheur.

Huit tableaux par Querfurt<sup>137</sup>, peintre de la cour de Vienne, représentant un marché de chevaux, des chocs de cavalerie, des altes, etc. Ses tableaux sont très vivement touchés. Trois beaux tableaux de Feurguson, représentant des tombeaux antiques, un beau portrait au pastel de Monsieur Latour, un grand portrait peint par Santerre, une Flore en mignature, par la célèbre Rosalba Carriera, un Portrait dessiné à la mine de plomb, par Nanteuil, sur vélin, plusieurs Portraits dessinés à la pierre noire, par M. Pujos<sup>138</sup>, élève de l'Académie, et membre de l'Académie de Saint-Luc de Paris, et plusieurs autres tableaux dont le détail seroit trop long.

Parmi les morceaux de sculpture, on distinguoit un bas-relief représentant le Triomphe de Silène, fait à Rome par Jean François, âgé de douze ans.

[p. 519] La façade géométrale de l'entrée du nouveau palais du Roi de Prusse, bâtie sur les dessins de Monsieur le Geay, directeur général et premier Architecte de Sa Majesté le Roi de Prusse.

Plusieurs nouveaux ordres d'architecture, de l'invention de Monsieur le Geay.

L'Académie royale des Beaux-Arts de Toulouse nous fait espérer qu'elle nous mettra à portée de rendre compte de ses travaux.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>134</sup> (sic) pour Verrius, Antonio Verrio, peintre italien.

<sup>&</sup>lt;sup>135</sup> Pieter Neef le vieux (1570 - 1659), ou Pieter Neef le jeune (1620 - 1675), peintres hollandais.

<sup>&</sup>lt;sup>136</sup> Philippe - Jacques de Loutherbourg, peintre (1740 - 1812)

<sup>&</sup>lt;sup>137</sup> August Querfurt, peintre autrichien (1696 - 1761)

<sup>&</sup>lt;sup>138</sup> André Pujos, peintre (1738 - 1788).

## -45-

# 1775, juillet

Peinture : Analyse, par Louis de Mondran, d'Éricie et la Vestale de Georges-Agricole Marron Journal des Beaux-Arts et des sciences, t. II. Supplément ; article XXVII. Beaux-Arts, p. 335 - 346 ; t. III, « Suite de l'examen du tableau qui a remporté le prix proposé par l'Académie royale de peinture, à Toulouse », p. 142 -151.

Le hasard a fait tomber entre nos mains la compte que l'Académie royale de peinture de Toulouse rendit, il y a quelques années, dans sa séance publique, des motifs qui l'avoient déterminée à adjuger le prix, au tableau couronné : c'est un usage que ce corps s'est imposé. Il seroit à désirer (et c'est peut-être un devoir), qu'à l'exemple de cette Académie, toutes rendissent publiquement un semblable compte. Par ce moyen, elles imposeroient silence aux murmures des rivaux malheureux; elles se justifieroient contre toute sorte de critiques; elles craindroient de donner leurs prix à des ouvrages qui ne les mériteroient en garde contre la sollicitation et lafaveur. Ces comptes rendus seroient une source de leçons utiles pour les concurrents et pour la jeunesse, et des modèles pour les auteurs critiques. Le peuple amateur s'instruiroi et acquerroit des connoissances qui l'éclaireroient sur le goût qui l'entraîne, des principes duquel il ne peut se rendre raison à lui-même, car malgré les préjugés reçus, le goût n'est point arbitraire ; il a ses règles, qui sont invariables, comme les loix de la nature ; et si un bon ouvrage déplait, c'est parce que ceux à qui il déplaît sont nés sans goût, ou parce qu'ils ont dépravé celui qu'ils avoient reçu en naissant. Nous ignorons pourquoi les tribunaux de justice se dispensent le plus souvent d'instruire le public des motifs de leurs jugements; mais nous sommes très convaincus que les tribunaurx des arts et des sciences, n'ayant aucune raison pour justifier leur silence à cet égard, lui doivent compte des motifs de leurs arrêts, afin que ce public, qu'ils se sont tacitement chargés d'instruire, en acceptant des places dans les académies, puisse juger à son tour de leur bon ou de leur mauais goût, et s'assurer que leurs jugements ne sont point arbitraires, qu'ils n'ont été dictés ni par la prévention, ni par la faveur, ni par aucun motif qui puisse faire rougir les juges, ni ceux auxquels ils décorent les prix des talents et du génie.

Le sujet donné par l'Académie de Toulouse, pour le concours du Grand prix de peinture, étoit pris de la dernière scène de la tragédie d'Éricie, ou des vestales, par Monsieur de Fontanelle. Éricie, jeune romaine, aimée d'Osmide, fut forcée par son père à se faire vestale. Le père d'Éricie, ayanr perdu son fils, pour lequel il avoit sacrifié Éricie, se retira du monde, et parvint au

pontificat, sous un autre nom. Osmide, prêt à enlever Éricie du templs de Vesta, fut surpris avec elle auprès du feu sacré, qui s'éteignoit, par Émire, jeune postulante, qui en avertit la grande prêtresse et les vestales. Éricie fut cité devant le grand prêtre qui, sans la connoître, la condamna, suivant la loi, à être enterrée vivante, en présence des vestales et du peuple romain. Osmide tente une seconde fois de l'enlever, au moment où elle avoir déjà un pied dans la tombe. Éricie, surprise à la vue d'Osmide, tombe sans connoissance, sur la pierre qui devoit servir à fermer son tombeau; revenue de sa foiblesse, elle prend les armes d'Osmide et se tue. Osmide se poignarde avec les mêmes armes. La scène est à Rome, hors du temple de Vesta, et se passe au point du jour.

J'examinerai l'ouvrage présenté, dit l'académicien, relativement aux trois parties principales qui doivent concourir à former un tableau : 1°. La composition, qui comprend l'invention et la disposition, 2°. Le dessin ; 3°. Le clair-obscur et le coloris, qui sont ordinairement liés par le secours qu'ils empruntent l'un de l'autre pour l'effet.

L'auteur de ce tableau a choisi l'instant où Éricie, effrayée de se trouver dans les bras d'Osmide, qui l'empêche de descendre dans le tombeau, commence à perdre connoissance, et tombe sur la pierre destinée à couvrir sa sépulture.

Éricie et Osmide étant les figures principales qui forment le sujet, occupent ici à peu près le milieu du tableau. Su la gauche, sont les amis d'Osmide, qui viennent l'aider dans son entreprise; à la droite et sur la première ligne est la jeune Émire, couronnée de fleurs, avec la grande prêtresse et des vestales. Sur le derrière sont des soldats romains, et dans le fond, partie du peuple qui accourt à cette affreuse cérémonie. On n'y voit point le grand prêtre Aurèle, père d'Éricie, personnage nécessaire, qui auroit dû être au nombre des principaux personnage; la vérité historique auroit dû d'autant moins le faire oublier que le but moral de la tragédie est de présenter le tableau des suites funestre d'une vocation forcée par des parents injustes et dénaturés. L'auteur de la tragédie en a fait un personnage muet dans la dernière scène, tant pour exprimer, par son silence, sa confusion, et ses remords, que soutenir le caractère de grand prètre des Romains; mais ce n'étoit pas une raison pour le peintre de supprimer ce personnage; il ne peut avoir eu d'autre motif que la difficulté de rendre les combats intérieurs et le désespoir d'Aurelle, forcé de se contraindre, et d'étouffer la nature. Il eut peut-être mieux valu imiter l'auteur du sacrifice d'Iphigénie qui, ne pouvant exprimer la douleur d'Agamemnon, le représente le visage couvert d'un voile. Sans copier servilement ce trait de génie, le peintre eut pu l'imiter, en imaginant un autre moyen de cacher aux yeux de ce pèe coupable, le supplice de

sa fille. Il faut croire, Messieurs, que le jeune élève, auteur de cet oubrage, a pensé qu'un personnage muet, dans le moment le plus terriblé de la tragédie, devoit être fort peu important dans le tableau.

On peut regarder ce tableau comme disposé sur deux grouppes, quoiqu'à proprement parler, on entende par grouppe un amas de figures détachées de la scène principale : cependant, comme nous disons aussi grouppe de lumière, en confondant l'un dans l'autre, je comprends dans le premier grouppe Éricie, Osmide et les guerriers, et dans le second, Émire, le soldat, la grande prêtresse, et les vestales, avantageuseent pyramidés par les fabriques du fonds. Ces deux grouppes sont très bien liés par les soldats et le peuple.

Le grouppe principal d'Osmide et d'Éricie paroît bien imaginé. Ces deux figures sont bien contrastées entr'elles et avec les guerriers qui sont debout ; les draperies sont bien jetées ; l'attitude d'Éricie marque assez la surprise et l'accablement oula jette la vue d'Osmide ; sa tête penche sur son épaule et ses jambes sont prêtes à fléchir. Dans cet instant, Osmide paroît plus occupé de l'évanouissement d'Éricie que du soin de la venger et de l'arracher à son supplice. Il semble avoir avance sa jambe gauche pour aider à la soutenir; et la main droite, quoiqu'armée, paroît se rapprocher dans la même intention. On découvre encore dans Osmide un reste du mouvement précipité qu'il a fait pour délivrer Éricie et l'empêcher de descendre dans le tombeau ; les deux guerriers qui sont debout à côté contribuent, par leur attitude, à l'action d'Osmide et au contraste du grouppe ; ils paroissent plaindre le sort d'Éricie, et craindre pour le succès de leur entreprise. Le grouppe de la droite est pyramidé par le soldat et la grande prêtresse qui, en levant ses deux mains et par son regard, marque l'étonnement que lui cause l'action d'Osmide. L'attitude de la jeune Émire forme le contraste de ce grouppe ; elle a le genou gauche sur une pierre; elle tend sa main à Éricie, et paroît marquer l'intérêt d'une amie. Les deux vestales, dont l'une tient le voile blanc d'Éricie, paroissent s'entretenir d'un évènement aussi extraordinaire; leur attitude, en liant les ces deux grouppes, en fait valoir le principal; le soldat qui est derrière Émire tient sa pique de façon à faire penser qu'il est prêt à s'opposer à l'action d'Osmide. Un des hommes du peuple semble, en levant son bras, vouloir s'avancer avec précipitation, pour demander l'exécution de ce cruel sacrifice. Toutes les figures rendent à l'unité du sujet et à en faire valoir la composition, par l'esprit, le goût et l'érudition que l'auteur a mis dans ce qu'on appelle invention, et par la sage disposition qui lui a fait placer chaque figure au

rang qu'elle doit occuper <sup>139</sup>. En général, cet ouvrage est d'un assez bon dessin, quoiqu'il y ait des parties que l'on pourroit désirer plus de correction; telle est, dans le guerrier vu de profil, sur la gauche du tableau, la cuisse droite, qui est trop longue, ce qui a obligé l'auteur à descendre le pied trop bas ; le dessin de la main et du bras de la même figure est un peu chargé : dans le second guerrier, qui est à côté; vu de front, la jonction du cou avec l'épaule gauche est un peu forcée et l'épaule trop avancée ne se lie point avec le bras ; la main gauche d'Osmide est un peu forte pour le pied. On pourroit encore désirer un peu plus délégance dans le bras de la grande prêtresse : les casques sont dessinés de très bon goût, et le costume paroît bien observé. La perspective linéaire m'a paru faire un peu de manière. Le clair-obscur ayant toujours été regardé comme la base du coloris, nous eaminerons ces deux parties ensemble; sans lui, point d'effet dans un tableau. Cet artifice n'a été parfaitement connu que d'un petit nombre de peintres. C'est le plus puissant moyen de faire valoir les couleurs locales et toute la composition. L'auteur de ce tableau paroît assez bien entendre cette partie si essentielle ; il a distribué sa lumière et ses ombres par masses bien liées, bien soutenues et dégradées avec intelligence : Éricie, Osmide et le guerrier à côté d'ele reçoivent la plus vive et la plus grande lumière, la plus grande vigueur de couleur et les plus fortes ombres, qui sont à leur tour soutenues par le brun du creux du tombeau aux pieds de la figure d'Émire. Cette cadence en opposition de grand clair, de grand brun, de fortes demiteintes et de vigueur de couleur, donne du feu et du piquant au grouppe principal, du mouvement aux figures en les faisant ressortir, chasse le second grouppe où la lumière, les ombres et la couleur locale sont modifiées avec art. Pour ne pas disputer l'avantage au premier grouppe qui, par sa place et par le sujet, doit conserver tout le brillant (brillant), la fabrique du fond terminée en demi-teinte vague, sert de repos général à l'œil et de repoussoir au tout. Si l'on veut en examiner le détail, on voit que le manteau bleu d'Osmide est d'une demi-teinte d'un bleu saillant, pour soutenir la lumière et s'accorder avec le voile noir d'Éricie et servir de repos à sa tête ; que le casque, l'épaule, la jambe d'Osmide et le couvert du tombeau continuent la grande lumière qui frappent Éricie et la font perdre ensuite en demi-teinte jusques dans les bruns qui sont réveillés par les reflets que le bras gauche d'Éricie est avantageusement repoussé par la partie brune et flottante du manteau bleu d'Osmide : que cette même partie contribue à donner du piquant à la draperie jaune du guerrier, dont la couleur vigoureuse, soutenue de fortes ombres le tiennent en avant ; que ce même grouppe est arrondi et rendu tournant au moyen du second

1.

<sup>&</sup>lt;sup>139</sup> À compter de cette note, la transcription se trouve dans le numéro du *Journal des beaux-arts et des sciences* de juillet 1775, p. 142 - 155.

guerrier, vu de face, qui est traité en demi teinte et d'une couleur plus mâle du côté droit du tableau, la lumière qui est en échappée sur la tête d'Émire contribue à tenir cette figure sur la devant, sans disputer au brillant du premier grouppe et la lie cependant, avec la lumière du soldat de la grande prêtresse et des vestales qui font sur des places plus reculées, décidant assez bien l'effet de la perspective aérienne. On pourroit seulement désirer un peu plus de vaguezze dans les têtes des deux vestales du fond, et un peu moins de monotonie dans la couleur des fabriques, ce qui ne détruit point la vigueur du coloris de ce tableau et la magie du clair-obscur, qui y sont l'un et l'autre bien entendus ; et quoiqu'on puisse reprocher à l'auteur un peu de sécheresse dans le faire, surtout dans le panache du casque d'Osmide et les mains des vestales, quoiqu'on puisse y trouver quelques incorrections dans le dessin, il est certain que l'effet général de l'ensemble est bien, chaque partie concourant à former le tout ; les yeux sont agréablement fixés par les liaisons des lumières et des ombres, par l'union des couleurs, par les oppositions d'une étendu suffisante pour soutenir les grouppes et leur servir de repos. Les extrémités du tableau, qui sont affoiblies dans la lumière et dans les ombres, rendent l'effet de la grappe de raisin tant recommandée par Monsieur de Piles et si bein exécutée par le Titien.

Si l'on considère l'immensité des études qui sont nécessaires pour former un bon peintre, on seroit étonné qu'il se trouve des hommes assez hardis pour entrer dans cette carrière. Lorsqu'ils n'y sont pas jetés par l'impulsion seule du génie, qui s'emflamme à la vue des obstacles et des difficultés qui découragent le vulgaire des artistes, que de conoissances la peinture n'exiget-elle point ? C'est peu d'avoir constamment exercé sa main pour acquérir la facilité du dessin. Le peintre doit savoir l'ostéologie, sans laquelle ses figures, mal charpentées, grimaceront toujours; l'anatomie, pour l'action musculaire; la perspective, pour donner la juste place et la grandeur apparent de chaque corps ; l'optique, la catoptique et la dioptique pour la vision, la lumière, les reflets, la réfraction et la couleur ; l'architecture et même un peu de physique ; enfin, le peintre doit faire une étude générale et continuelle de tout ce qui est dans la nature et surtout des passions pour l'expression ; il doit connoître l'histoire pour n'en pas blesser la vérité ; les poètes, pour élever son âme, pour y apprendre l'usage heureux de la mythologie qu'il doit savoir aussi bien qu'eux. Un peintre, avec de l'application et une intelligence commune parviendra sans doute, à force de travail et de veilles, à acquérir ces connoissances, mais, s'il est né sans génie, s'il n'a point une âme grande et capable d'être affectée par le beau, un cœur sensible, un esprit juste, ami du vrai, et que révolte le faux, un goût épué par la méditation de la nature, qui sache comparer et choisir, à quoi lui seriront toutes ces connoissances ? À n'être qu'un froid copiste, toujours au-dessous de son sujet. Après le court exposé des connoissances et des talents nécessaires au grand peintre, sera-t-on surpris qu'un élève ait pu tomber dans quelques fautes; et ne doit-il pas suffire que son ouvrage indique les talents que la peinture exige? Celui-ci semble annoncer qu'il a déjà assez de lumières pour devenir un jour un bon peintre; son dessin est assez bon pour faire espérer qu'il sera supérieur: son génie se déploie dans la composition, partie essentiellequi ne s'acquiert point, et qui doit naître avec nous; on découvre qu'il est déjà initié dans la magie du clair-obscur et du coloris, autre partie qu'aucun peintre n'a jamais pu montrer à son élève, parce qu'elle dépend de la manière de voir. Il ne lui reste donc à acquérir que ce que l'âge seul et l'exercice peuvent lui donner. Tels sont les comptes rendus par l'Académie de Toulouse, des tableaux qu'elle couronne. De quelle utilité ne seroient point de telles analyses publies chaque année par les académies des arts? Les esais sur la peinture ni les poétiques ne font ni les peintres, ni les poètes; mais de telles critiques qui feroient une application des principes aux beautés et aux défauts, feroient plus pour la perfection des unes et la correction des autres, que de longues études, et des recherches laborieuses. Elles serviront, sinon à donner le génie, du moins à perfectionner le goût.

## -46-

# 1775, décembre

Académie royale de peinture, sculpture et architecture

Journal des Beaux-Arts et des sciences, dédié à son altesse royale Monseigneur le comte
d'Artois, t. IV, Article XXXIX. Beaux-Arts, p. 501 - 513.

Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse

Le 20 juin dernier, cette académie, qui porte le titre d'Académie des Arts, composée d'académiciens honoraires et d'académiciens artistes, exposa au jugement du public les ouvrages qui avoient concouru pour les différents prix qu'elle donne tous les ans ; cette exposition dura trois jours, et le 24 du même mois, elle jugea les ouvrages mis au concours dans une assemblée générale. Les élèves couronnés reçurent les prix le 2 juillet suivant, dans une assemblée publique, qui, suivant l'usage, fut très solemnelle, et qui se tint dans la grand'salle du consistoire de l'Hôtel de Ville. La distribution fut précédée d'un discours prononcé par le chef de Consistoire, premier magistrat municipal de la ville, et qui tient, avec ses confrères, la place de fondateur de l'Académie. La moisson a été très abondante. Il y a eu plus d'ouvrages dignes d'être couronnés

que de prix annoncés ; de sorte que l'Académie en a donné quatre surnuméraires : elle a néanmoins réservé le prix de perspective et le Grand prix de peinture.

Monsieur le Comte de Bournazel, modérateur, a terminé la séance par l'analyse des travaux académiques durant l'année, ainsi que des ouvrages qui ont été couronnés. Il a rendu compte au public des motifs qui ont engagé l'Académie à adjuger huit prix ordinaires et quatre surnuméraires, et à réserver les deux autres prix. Ce compte, rendu publiquement, est une loi sage que l'Académie s'est faite pour imposer silence aux vaincus; il est en même temps une source de leçons utiles pour les concurrents, et pour tous ceux qui cultivent les arts ; par ce moyen l'amateur s'instruit, le public éclairé se met à portée de juger les juges même, et les connoisseurs voient, avec plaisir, que l'Académie a confirmé dans ses jugements, ceux qu'ils avoient portés pendant l'exposition, et que ses jugements ne sont point arbitraires ; qu'ils n'ont été dictés, ni par la prévention, ni par la faveur, ni par aucun de ces motifs qui peuvent faire rougir les juges, et ceux auxquels ils décernent les prix des talents et du génie.

Nous désirerions que la modestie de Monsieur le comte de Bournazel lui eût permis de donner au public, ou du moins qu'il eût bien voulu nous communiquer l'analyse des travaux de l'Académie; l'artiste y eût trouvé des leçons, et l'amateur des réflexions lumineuses.

Cette Académie distribue ordinairement dix prix chaque année ; mais elle ne se fixe pas à ce nombre, quand les élèves méritent de nouvelles récompenses par leur travail et leur assiduité aux écoles. Il y a une école gratuite de dessin, fondée par la Ville, ouverte tous les jours depuis cinq heures du soir jusqu'à sept, à commencer le 11 novembre jusqu'au premier septembre exclusivement, excepté les jours de fêtes. Le modèle vivant est chaque jour en place ; on corrige les élèves qui dessinent d'après l'estampe, la ronde bosse et le modèle vivant. On donne des leçons publiques et gratuites d'architecture, de géométrie pratique, de perspective et d'anatomie extérieure. En conformité des règlements émanés de l'autorité royale, les élèves sont distribués en différentes classes, selon leur capacité. Elle a distribué cette année trois médailles d'or de 60 livres chacune, savoir, au sieur Montreuil l'aîné, pour une Académie d'après le modèle vivant ; l'accessit du même genre a été obtenu par le sieur Roguet ; l'autre médaille d'or au sieur Roguet pour un ouvrage de sculpture ; et la troisième au sieur Chaubard, pour un ouvrage d'architecture. Une médaille en argent de 30 livres au sieur Suau, pour un dessin d'après la ronde bosse, premier prix ; une médaille de 20 livres au sieur Dabos, pour le second prix du même genre; une autre médaille de même valeur, pour le troisième prix du même genre au sieur Borelly. Elle a distribué

sept médailles de 15 livres savoir, au sieur Cachin, pour son examen sur la géométrie pratique, premier prix au sieur Trémoulet, pour le même objet, second prix au sieur Lange, pour l'examen sur l'anatomie extérieure, premier prix au sieur Cachin, pour le même objet, second prix au sieur Demblans, pour une Académie d'après l'estampe, premier prix au sieur Sauceret, pour le même objet, second prix; au sieur Noubel, pour le même objet, troisième prix. Le Grand prix de peinture, qui est de 300 livres, a été réservé. Cette Académie a été établie par Louis XV, sous le modèle de l'Académie Royale de peinture, sculpture, Architecture de Paris. Elle est divisée en huit différentes classes publiques : savoir, le dessin, la peinture, la sculpture, l'architecture, la géométrie pratique, la perspective, l'anatomie, et une de modèle vivant.

À peine cette académie fut-elle établie que les Provinces voisines s'empressèrent d'envoyer dans ses Ecoles, un grand nombre de sujets. Il y a vingt - cinq ans qu'elles sont très-fréquentées. Les prix qu'elle distribue ont excité une telle émulation, que l'étude [p. 508] des Beaux-Arts fait aujourd'hui à Toulouse, une partie principale de la bonne éducation. Tous les Ouvriers ont acquis la connoissance du dessin et des proportions. L'Architecture est dirigée sur les vrais principes de l'art ; toutes les Provinces méridionales et les Royaumes voisins se ressentent déjà des avantages de cet établissement. Quelques-uns des élèves couronnés à Toulouse sont venus recueillir les prix de l'Académie Royale de peinture établie à Paris. Rome et Madrid ont applaudi aux progrès de l'Académie des Beaux-Arts.

Pour se conformer en tout à l'Académie de Paris., celle des Beaux-Arts de Toulouse fait tous les ans une exposition publique des ouvrages de ses académiciens artistes : elle fait plus, car afin de mettre sous les yeux du public des pièces de comparaison d'après lesquelles il puisse mieux juger du mérite des travaux de ces académiciens, elle expose des morceaux choisis de toutes les écoles, soit originaux, soit bonnes copies. On voit que l'Académie ne cherche point à ménager l'amour propre de ses artistes. Il y a dans cette ville d'excellents cabinets, et les amateurs qui les possèdent se font un plaisir de les prêter successivement. De quelle émulation ne doit point être animé un peintre ou d'histoire, ou de portrait, ou de tout autre genre, qui sait que son tableau aura pour pendant ou une copie excellente d'après Raphaël ou Rubens, ou un original de Wandyk, de Jouvenet, de Subleyras, etc? L'Académie a la plus grande attention de combiner les tableaux des grands maîtres des différentes écoles, avec les ouvrages des académiciens. Quoique cette exposition ait lieu depuis vingt-cinq ans, il n'y a presque point d'anciens tableaux qui aient paru deux fois. Ce mélange de bons tableaux avec d'autres qui sont moins précieux, des ouvrages des académiciens artistes, avec ceux des amateurs et des élèves de l'Académie ne sont point un

vain étalage; l'amateur, le citoyen, le philosophe savent discerner ce que fait et ce que peut faire l'émulation sagement excitée. Les beaux – arts qui entrent dans l'éducation des jeunes gens de qualité ont produit les plus heureux effets; ces jeunes élèves ambitionnent comme une faveur de voir dans cette exposition quelques-uns de leurs ouvrages mêlés avec ceux des élèves de l'Académie, et le public ne fait aucune grâce au dessin ou au tableau en faveur du nom de l'artiste. Les demoiselles elles - mêmes et de jeunes dames ne dédaignent point d'entrer dans cette lice. L'Académie a vu, cette année, avec joie et avec reconnoissance leurs ouvrages faire un des principaux ornements du sallon. Le catalogue des tableaux et dessins exposés offre des morceaux très précieux, tels que deux tableaux de Jouvenet, trois de Largilière, plusieurs paysages de Chavannes, un tableau original de l'un des Bassans, dix tableaux d'Antoine et de Pierre Rivalz, sept à huit ruines de Ferguisum 140, un original du Baroche,

plusieurs de Verdussen<sup>141</sup>, deux originaux de Subleiras, un de Gros, plusieurs de Sauvage, une excellente copie donnée par le Roi de la Sainte Famille de Raphaël; une autre copie de la Bataille des amazones de Rubens, plusieurs originaux de Bellotti<sup>142</sup>, de Jacques Courton<sup>143</sup>, des vues de M. Robert, des originaux de Restout, de Boucher, des portraits de l'école de Vandik<sup>144</sup>, quantité d'originaux de l'école Flamande, plusieurs de l'école Romaine, de l'école d'Italie et de l'école Française.

La sculpture offroit des morceaux en grand nombre, copiés à Rome d'après l'antique, en marbre, par Lucas <sup>145</sup>, et des statues originales en bronze et en marbre, du même ; une Isis, ouvrage très-ancien ; des grouppes d'enfants en talc, par La Rue, etc. Ces ouvrages joints à ceux des académiciens et de leurs élèves, formoient une exposition très considérable, très nombreuse, et surtout très variée. L'exposition avoit été dirigée par Messieurs le Comte de Bournazel, modérateur, Mondran, de Puymantin <sup>146</sup>, d'Azas de Boutaric, Foulquier, Raspide, Garipuy, Camus fils <sup>147</sup>, Pins, Labérie, Lucas, Hasdy <sup>148</sup>, commissaires.

<sup>&</sup>lt;sup>140</sup> (sic) pour [Henry] Fergusson.

<sup>&</sup>lt;sup>141</sup> Jan Peeter Verdussen, peintre hollandais (1700 - 1763)

<sup>&</sup>lt;sup>142</sup> Pietro Bellotti, peintre vénitien (1725 - v. 1800)

<sup>&</sup>lt;sup>143</sup> (sic :) pour Jacques Courtin.

<sup>144 (</sup>sic) pour Van Dick.

<sup>&</sup>lt;sup>145</sup> François Lucas (1736 - 1813)

<sup>146 (</sup>sic :) pour [Nicolas-Joseph] de Puymaurin.

<sup>&</sup>lt;sup>147</sup> (sic :) pour [Lambert-François-Thérèse] Cammas.

<sup>148 (</sup>sic:) pour [Philippe] Hardy.

-47-

1783

Arrangemens faits par l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, pour l'école du génie, relative aux ponts et chaussées, nouvellement établie pour l'utilité des travaux de la province, in-8, slnd [Toulouse, 1783].

Archives municipales de Toulouse, GG 929, (Recueil de documents de Jean-Pierre de Méja), f°. 47 - 52v°.

Arrangemens faits par l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, pour l'école du génie, relative aux ponts et chaussées, nouvellement établie pour l'utilité des travaux de la province

## Article premier.

En exécution des délibérations de l'Académie du 17 et 24 novembre 1782, cette école du génie se tiendra dans l'Hôtel de l'Académie, et dans la salle qu'elle a affectée pour cet objet. On y travaillera tous les jours ouvrables depuis le 12 novembre jusques au dernier jour du mois d'août inclusivement. On dictera dans cette école de mathématiques, l'architecture civile et les différentes parties des ponts et chaussées, soit pour la théorie, soit pour la pratique. Le cours d'étude de chacune de ces parties sera de quatre années.

### Article II.

#### Commission.

Cette école du génie fera partie de l'Académie, ainsi que les autres écoles ; elle sera dirigée par une commission particulière, dont les membres seront pris dans le corps de l'Académie, et cette commission sera composée de dix académiciens, savoir du modérateur, du secrétaire perpétuel, du trésorier, d'un associé ordinaire au choix et à la nomination de la commission et du directeur des écoles, de Monsieur de Mondran, de Monsieur Pin, et des trois professeurs de l'école du génie. En exécution de la lettre ministérielle de Monsieur de Saint-Florentin, écrite le 19 décembre 1760, cette commission sera présidée par un capitoul, en son absence par le modérateur ou par l'ancien des associés ordinaires membres de la commission, suivant l'ordre du tableau, et conformément aux articles X et XI des règlemens donnés à l'Académie par le roi Louis XV.

### Article III.

#### Droits et fonctions de la commission.

Cette commission aura le droit exclusif de jurisdiction sur l'école du génie; les professeurs ou tel membre de la commission rapportera à celle-ci tous les points dont ils croiront devoir l'occuper pour l'observation de la discipline intérieure et pour l'accroissement des talens des élèves. La commission assemblée jugera définitivement et à la pluralité des suffrages, tous les différens ou tous les doutes qui pourroient s'élever entre les élèves ou les professeurs de cette école : pour cet effet, la commission s'assemblera tous les jeudis de chaque semaine à trois heures de l'après-midi, dans la salle des assemblées ordinaires de l'Académie. Elle s'assemblera plus souvent, s'il en est besoin, mais dans ce cas, elle ne pourra l'être que par le modérateur, en son absence par l'ancien des associés ordinaires, membres de la commission, ou par le secrétaire. L'un de ces trois officiers de l'Académie, jugeant de la nécessité de convoquer la commission, fera porter des billets chez chacun de ses membres.

#### Article IV.

Le modérateur fera part à l'Académie, et dans l'assemblée ordinaire du dernier dimanche de chaque mois des différentes opérations ou délibérations de la commission, afin que l'Académie soit instruite des progrès que la nouvelle école fera.

### Article V.

Cette école du génie sera composée de quinze élèves qui seront soumis aux règlemens de l'Académie et à la discipline de ses écoles. Ils seront de même soumis aux règlemens particuliers à cette nouvelle école, dont il sera appliqué sur le mur de la classe, afin que les élèves n'ignorent pas leurs obligations. Quand l'une ou plusieurs de ces quinze places vaquera, la commission assemblée par le modérateur et par billets motivés, y nommera dans la forme suivante.

Les élèves de l'Académie qui auront fréquenté avec succès les écoles de dessein, de géométrie pratique et d'architecture, munis du certificat des professeurs qui constera leur assiduité, se présenteront à la commission, le jour qui leur sera indiqué. Ils y subiront un examen qui fera connoître le degré de leurs dispositions pour les sciences et pour la partie des arts qu'ils se proposoient de cultiver. Ils remettront un dessein qu'ils auront fait dans un des cabinets de l'Académie. Chacun des trois professeurs interrogera sur sa patrie les élèves. L'examen fini, et les élèves candidats retirés, la commission nommera en opinant à haute voix et à la pluralité des

suffrages. Celui qui en sera trouvé digne aura la place ; en cas de partage, les trois plus anciens membres nommeront. Quand la place d'un des commissaires vaquera, la commission y nommera à la pluralité des suffrages, un des membres de l'Académie ; ensuite le modérateur fera part à l'Académie, dans l'assemblée ordinaire qui suivra cette élection, de la nomination de l'élève ou du commissaire.

### Article VI.

### Professeur des mathématiques.

Le professeur des mathématiques suivra le cours de Monsieur l'abbé Bossut, examinateur des élèves du corps royal du génie. Ce cours d'étude qui sera de quatre années sera ainsi divisé. Durant la première, il enseignera l'arithmétique et l'algèbre. La seconde année, les éléments de géométrie, la trigonométrie, les sections coniques, et donnera les premiers principes du calcul infinitesimal. La troisième année, il expliquera la dynamique, c'est-à-dire la mécanique qui traite de l'équilibre et du mouvement des corps solides.

#### Article VII.

#### Professeur d'architecture.

Le cours d'architecture fera, ainsi que celui des mathématiques, de quatre années. Le professeur enseignera durant la première les ordres, en citant les différens auteurs ; il fera connopitre à ses élèves quels sont les plus beaux profiles antiques et modernes. Il leur montrera le moyen de les appliquer à divers projets de construction, avec la méthode de lever les plans, élévation et coupe des édifices.

La seconde année, il montrera la distribution des maisons, l'ordonnance des monumens publics destinés à la décoration des villes et à la gloire des grands hommes. Il fera faire à chaque élève des projets de décoration relativement à son talent.

La troisième année, il donnera un cours de perspective. Il fera connoître les différentes qualités des matériaux, comme pierre, sable, chaux et brique propres à la construction et qui sont en usage dans cette province.

La quatrième année, il traitera de la coupe des pierres, la poussée des voûtes et celle des terres contres les murs de soutenement, comme quais, terrasses etc.

Il traitera encore de la force des bois, et leur différente espèce et qualité, et de leur assemblage; il montrera la manière de dresser les devis, et les pratiques hardies des anciens et des modernes.

## Article VIII.

### Professeur des ponts et chaussées.

Le cours d'étude des ponts et chaussées sera, ainsi que les deux précédens, de quatre années. La première, le professeur enseignera la construction des chemins, l'art de lever les plans, le nivellement et le dessein de la carte au lavis, ainsi que de tous les ouvrages de l'architecture hydraulique.

La seconde année, il montrera la construction des ponts, les épaisseurs des piles et des culées, les dimensions des voussoirs, le tout relatif aux diamètres des arches ; il y joindra la forme et la force des cintres propres à en supporter le poids et les différentes manières de fonder dans l'eau, avec une explication détaillée des matières propres à arrêter les naissans d'eau, des matériaux susceptibles de faire la plus prompte prise dans cet élément, de ceux qui sont capables de supporter la plus grande charge. Il expliquera aussi les différentes machines pour les épuisemens d'eau.

La troisième année, il traitera des canaux de navigation et d'arrosage, la construction des écluses et des aqueducs, réservoirs d'eau, déversoirs et épanchoirs destinés à vuider le trop-plein, enfin des moyens de rendre navigable une rivière dont le volume des eaux n'est pas pérenne, avec la méthode de dégravoyer les bassins d'écluse qui confluent dans une rivière.

La quatrième année, il fera connoître à ses élèves tous les ouvrages qui se construisent dans leau, comme éperons, traînées, fascinages, gasonages, digues, quais, chaussées en terre et autres; en général tout ce qui concerne le cours des fleuves, rivières et canaux, l'entretien et la solidité de leurs bords, d'où dépend la sûreté de la navigation intérieure et la conservation des possessions riveraines. Quoique le professeur d'architecture soit assujetti à donner des devis de l'architecture ivile, celui des ponts et chaussées n'est pas moins obligé de donner celle des devis des ponts, quais, écluses etc. La qualité des matériaux, la forme des cintres, les mouvemens et roulages des terres et graviers pour les grands chemins.

#### Article IX.

## Époque fixe des leçons.

Le premier professeur fera sa classe depuis huit heures du matin jusqu'à dix; le second depuis dix jusqu'à midi. Le troisième depuis trois heures après-midi jusqu'à cinq. Toutes les quatre écoles de dessein de l'Académie étant ouvertes à cinq heures du soir jusqu'à sept, les élèves de celle du génie, ainsi que les sujets externes qui désireront être placés dans la suite à cette nouvelle école seront distribués dans celle de dessein, relativement à leur aptitude, et les professeurs les recevront dans leur classe, conformément à la délibération de l'Académie du 9 mars 1783.

### Article X.

# Absence des professeurs.

Si un des trois professeurs est nécessité de s'absenter de la ville huit jours, il se fera remplacer par quelqu'un pour dicter son cahier, et il choisira par préférence un membre de l'Académie, mais il préviendra Monsieur le modérateur ou Monsieur de Mondran pour faire agréer le sujet qui le remplacera, et Monsieur le modérateur ou Monsieur de Mondran en feront part à la commission. En cas ce professeur fut obligé de s'absenter quinze jours, il demandera un congé à la commission, qui délibérera si elle doit l'accorder ou le refuser.

### Article XI.

### Instrumens des élèves.

Les élèves de l'école du génie qui n'auront pas tous les instrumens nécessaires et dont l'état leur sera donné par chaque professeur, ne pourront entrer dans l'école qu'autant qu'ils seront pourvus de tout ce qui leur aura été prescrit.

## Article XII.

## Examen des élèves.

Les élèves seront examinés une fois tous les mois sur chacune des trois parties qu'on montre dans l'école du génie, et cet examen se fera le premier jeudi de chaque mois devant la commission assemblée dans la salle de l'Académie.

Tous les élèves seront obligés de faire une analyse de tout ce qui leur aura été montré durant le précédent mois, et ils remettront au modérateur leur analyse, après l'avoir préalablement signée de leur nom ; c'est d'après son analyse, que chaque élève sera interrogé.

### Article XIII.

Tout élève qui, durant un mois s'absentera trois fois de chacune des trois classes qui forment l'école du génie, cet élève sera privé de l'examen du mois, et tout élève qui aura manqué deux examens de mois sera privé de concourir aux prix, sauf pour raison de maladie, laquelle sera prouvée.

### Article XIV.

Le modérateur remettra lors de l'ouverture des classes, à chaque professeur de l'école du génie dix notes ou feuilles grand papier divisées par des lignes horisontales et perpendiculaires qui formeront des cases. Le nom de chaque élève sera inscrit dans l'une de ces cases, et les professeurs rempliront les autres, de notes qui constateront l'assiduité, le caractère, les progrès et le talent de chaque élève. Chaque professeur signera à la fin du mois cette feuille papier qu'il remettra au modérateur. Celui-ci, après l'avoir de même signée, la donnera au secrétaire, qui en rendra compte à la commission ; il serrera ces notes pour y voir recours lors de l'examen pour la distribution des prix et il fera part de ces notes à l'Académie dans la séance ordinaire du second dimanche de chaque mois.

# Article XV.

Il y aura chaque année six prix affectés à l'école du génie, savoir un premier et un second prix pour la classe des mathématiques, un premier et un second pour celle d'architecture, un premier et un second pour celle des ponts et chaussées. Nul élève ne pourra être admis au concours d'aucun de ces prix s'il n'a auparavant subi un examen sur tout ce qui lui aura été montré durant l'année académique dans toutes les parties qui forment l'école du génie. Il ne pourra être admis au concours des prix si les notes ne lui sont favorables et s'il ne donne des preuves de son goût pour le dessein de la figure en remettant un ouvrage qu'il aura dessiné luimême, et dont la feuille sera signée, au moins par deux membres de la commission.

#### Article XVI.

À la fin de la quatrième année qui terminera le cours, il sera fait un examen général des élèves sur les différens traités qu'ils auront appris durant les quatre années précédentes. Cet examen sera fait dans la même forme que celui qui se fera à la fin de l'année académique.

## Article XVII.

Le lendemain du dernier dimanche de chaque mois de juillet, le modérateur assemblera la commission pour examiner et nommer les élèves qui seront dans le cas de concourir aux prix. Elle décidera ce même jour les vingt personnes que l'on priera de vouloir assister à l'examen des élèves qui auront concouru aux différens prix destinés à cette école du génie. En conséquence, le jeudi avant le second dimanche du mois d'août, la commission s'assemblera pour cet examen, et le secrétaire fera préparer pour cet objet la salle des assemblées ordinaires de l'Académie ; il enverra des billets chez tous les membres de la commission, et aux vingts personnes qu'elle aura délibéré d'inviter. Cette assemblée sera consacrée à l'examen des élèves qui auront concouru. Le lendemain, vendredi, la commission s'assemblera à 3 heures de l'après-midi, pour adjuger les prix à ceux des élèves qu'elle en aura trouvé dignes, et chaque prix sera adjugé séparément, à la pluralité des suffrages qu'on donnera à haute voix ; les trois plus anciens des commissaires vuideront le partage, s'il y en a.

### Article XVIII.

Dans ces trois concours, l'élève qui, à mérite égal, pour quelqu'une de ces trois parties, aura la supériorité du dessein de la figure, cet élève sera préféré pour le prix.

#### Article XIX

Par délibération du 26 et 31 août 1781, la distribution des prix de l'Académie se fera à l'avenir le second dimanche du mois d'août, dans l'assemblée publique ordonnée par l'article XIII des règlemens annexés aux lettres patentes. Les six prix destinés à la nouvelle école du génie seront distribués dans cette même assemblée publique, et ses élèves seront dans le parquet avec les autres élèves et touts leurs ouvrages couronnés seront exposés suivant l'usage.

### Article XX.

Si quelque élève de l'école du génie ne faisoit pas des progrès, soit par dissipation, par paresse, soit par abnégation de talens, s'il troubloit l'école et empêchoit les autres élèves de travailler, s'il blessoit la discipline ou les mœurs, enfin s'il commettoit quelque action

déshonnorante, l'un de ces cas arrivant, la commission assemblée, et instruire du dédit, renverra pour toujours de l'école et à la pluralité des suffrages, l'élève reconnu coupable ; ensuite elle nommera à sa place, en se conformant à l'article V de ce règlement.

### Article XXI.

Le bureau économique de l'académie aura attention que les fonds nécessaires pour l'entretien ou pour les six prix de cette nouvelle école de génie ne soient pas pris sur les fonds que la ville donne annuellement et qui sont affectés pour l'entretien des écoles de l'académie, précédemment établies.

Le marquis de Bélesta, capitoul gentilhomme, président, Messieurs de Voisins, modérateur, le chevalier d'Aufréry, de Mondran, le marquis Gavarret, Pin. Commissaires : Cammas, professeur d'architecture, Delaistre, professeur des ponts et chaussées, Dejean, professeur des mathématiques.

-48-

## 1784, 23 mars

Lettre de Louis de Mondran à Étienne-Charles Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse Bibliothèque municipale de Toulouse, Res. B. 281 XVIII

Monseigneur,

Quand on plaide la cause des Beaux-Arts, on ne doit pas craindre de vous importuner. Je réclame donc avec confience votre protection, en faveur de l'écolle de génie que l'Accadémie de peinture ou d'architecture de cette ville à formée et réunie dans son hôtel et adoptée pour ainsi dire dans son sein. J'eus l'honneur, l'année dernière, Monseigneur, de vous communiquer préalablement mes idées sur ce nouvel établissement. Je la rectifiay d'après vos judicieuses réflexions. J'en fis part à Monsieur l'abbé Bossut, qui nous donna aussi les siennes sur ces matériaux dont vous avés fourni, Monseigneur, la plus saine partie.

L'Académie dressa un plan d'étude dont j'ay l'honneur de vous envoyer un exemplaire. Malgré les difficultés qui, suivant l'usage, se multipliaint contre tout établissement utille. La nouvelle écolle de génie a fait durant cette première année du progrès dans les trois parties qu'on enseigne, qui ont surpris touts ceux qui sont en état d'en juger, et nous avons aujourduy la douce satisfaction d'espérer que les cytoiens que la Ville, que même l'administration de la province pourra trouver dans cette nouvelle écolle des sujets en état de remplir les employs qu'on voudra leur confier, relativement aux différents genrres de travaux publics. Enfin, Monseigneur, l'Accadémie des arts ne m'est point des bornes à son zèle pour tout ce qui peut contribuer à l'utilité publique en faisant germer ou en facilitant à certaine classe de cytoyens les moyens de cultiver des talens qui souvent, faute de secours, seroient enfouis. L'accadémie met encore moins de bornes à sa reconnoissance pour les protecteurs et principalement pour ceux qu'elle a l'honneur de compter parmi les assosciés honoraires, c'est à ce double titre, Monseigneur, que j'ay l'honneur de vous envoyer une très petite partie des ouvrages de dessin que les élèves de la nouvelle écolle de génie ont composés. Ils vous doneront une idée de l'utilité de nos travaux. Voudriés-vous, Monseigneur, être notre mécène auprès de la province, luy faire agréer en homage de notre gratitude pour ses bienfaits les desseins que nous aurons l'honeur de vous faire remetre à Montpelier. Vous trouverés, Monseigneur, parmi ces ouvrages, un plan d'un palais à bâtir pour le parlement. Le projet de ce grand ouvrage réuni aux autres dessins, prouvera notre attention à former des artistes qui puissent être utiles à la partie. Il est même étonnant que leurs progrès soient si sensibles, et qu'ils ayent surmontés les obstacles qu'on a opposé à cette école naissante. Monsieur Delaistre, Monseigneur, qui, toujours fermente, qui sans cesse intrigue contre ses bienfaicteurs, ne s'est pas négligé pour faire échouer cette nouvelle école de génie, quoique il en fut un des trois professeurs, et je ne suis pas à me repentir de l'avoir introduit dans l'Accadémie dont touts les membres pensent ainsi que moy à son sujet; mais on est toujours la dupe de faire du bien à certaines gens.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, Monseigneur, votre etc.

-49-

## 1784, 23 mars

Arrangemens faits par l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, pour l'école de génie, relative aux ponts et chaussées, slnd [Toulouse, 1784], in-12.

Archives départementales de l'Hérault, C 549

Arrangemens faits par l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, pour l'école de génie, relative aux ponts et chaussées

### Article premier.

En exécution des délibérations de l'Académie du 17 et 24 novembre 1782, cette école de génie se tiendra dans l'hôtel de l'Académie, et dans la salle qu'elle a affectée pour cet objet; On y travaillera depuis le 12 novembre jusques au dernier jour du mois d'août inclusivement. On professera dans cette école les mathématiques, l'architecture civile et hydraulique, ainsi que les différentes parties de ponts et chaussées, soit pour la théorie, soit pour la pratique.

### Article II.

#### Commission.

L'école du génie fera partie de l'Académie, ainsi que les autres écoles. Elle sera dirigée par une commission particulière dont les membres seront pris dans le corps de cette académie, et composée de douze académiciens, savoir d'un capitoul, du modérateur, d'un des quatre commissaires du conseil de Ville, qui ont droit d'assister aux assemblées de l'Académie, du secrétaire perpétuel, du trésorier, de Monsieur de Mondran, d'un associé ordinaire au choix et à la nomination de la commission, du directeur des écoles, de Monsieur Pin, d'un professeur de mathématiques, et d'un professeur d'architecture. Elle sera présidée par un capitoul, comme toutes les autres commissions de l'Académie, en exécution de la lettre ministérielle de Monsieur de Saint-Florentin, écrite le 19 décembre 1760, en son absence par le modérateur ou par l'ancien des associés ordinaires, membres de la commission, suivant l'ordre du tableau et conformément aux articles X et XI des règlemens donnés à l'Académie par le roi Louis XV.

# Article III.

# Droit et fonctions de la commission.

Cette commission aura le droit exclusif de jurisdiction sur l'école de génie ; les professeurs ou tel membre de la commission rapportera à celle-ci tous les points dont ils croiront devoir l'occuper pour l'observation de la discipline intérieure, et pour l'accroissement des talens des élèves. La commission assemblée jugera définitivement et à la pluralité des suffrages, tous les différends, ou tous les doutes qui pourroient 'élever entre les élèves ou les professeurs de cette

école ; et dans ce cas, elle ne pourra être assemblée que par le modérateur, en son absence par l'ancien des associés ordinaires membres de la commission, ou par le secrétaire. L'un de ces trois officiers de l'Académie jugeant de la nécessité de convoquer la commission, fera porter des billets chez chacun de ses membres.

#### Article IV.

Le modérateur fera part à l'Académie et dans l'assemblée ordinaire du second dimanche de chaque mois, des différentes opérations ou délibérations de la commission prises dans le courant du mois précédent, afin que l'Académie soit instruite des progrès que la nouvelle école fera.

### Article V.

Quand la place d'un des commissaires vaquera, la commission y nommera, à la pluralité des suffrages, un des membres de l'Académie. Ensuite, le modérateur fera part à l'assemblée ordinaire qui suivra cette élection de la nomination du commissaire.

#### Article VI.

Le nombre des élèves de l'école de génie sera illimité. La commission établie par délibération de l'Académie du 27 avril 1783, pour administrer cette école, ne recevra d'élèves que ceux qui fréquentent les écoles de l'Académie, qu'autant qu'ils auront fait la troisième classe des humanités, qu'ils écriront passablement, qu'ils sauront les quatre premières règles de l'arithmétique, qu'ils sauront dessiner la figure; et ils ne pourront entrer dans cette école qu'autant qu'ils seront pourvus de tous les instrumens qu'on leur aura prescrit, et du traité des mathématiques de Monsieur l'abbé Bossut.

### Article VII.

Les mathématiques seront divisées en pures et en mixtes. On n'expliquera dans l'école de génie que les mathématiques pures, et l'on suivra cette partie du cours de Monsieur l'abbé Bossut. On n'enseignera dans l'école de génie que l'architecture civile et hydraulique.

### Article VIII.

L'école de génie sera ouverte tous les jours ouvrables de l'année académique, excepté les jeudis, hormis qu'il n'y ait quelque jour férié dans la semaine ; les heures d'étude seront ainsi

divisées. Depuis le 12 novembre jusques au premier mars, à huit heures du matin jusques à neuf, et depuis le premier mars, à sept heures jusques à neuf. Les élèves apprendront à écrire dans l'école de l'Académie, où ils seront montrés par un maître choisi pour cet effet par la commission, aux conditions qu'elle prescrira, et au maître et aux élèves.

#### Article IX.

À neuf heures du matin jusques à midi, le professeur des mathématiques donnera ses leçons : il divisera le temps en l'employant la moitié pour les commençans, et l'autre moitié pour les élèves plus avancés. Le professeur d'architecture entrera en classe à deux heures de l'aprèsmidi jusques à cinq. Il divisera ce temps et l'employera de même mi-parti pour le premier cours et pour le second. A cinq heures du soir, tous les élèves de l'école de génie iront dessiner dans les différentes écoles de dessein de l'Académie jusques à sept heures, ils y seront soumis à la police de ces écoles.

## Article X.

### Première année.

Le professeur des mathématiques montrera aux commençans l'ar[i]thmétique et l'algèbre, tout au plus jusques au troisième degré, il professera dans le seond cours la géométrie, la trigonométrie rectiligne sphérique, les sections coniques appliquées à la coupe des pierres <sup>149</sup>.

## Article XI.

Le professeur d'architecture fera dessiner les ordres en commençant par les parties séparées, comme bases, colonnes, chapiteaux, entablemens, le tout projetté sur leur plan et profils. Les élèves avancés seront occupés à des ordonnances plus étendues, à la forme et solidité des ponts, à la distribution, etc. On leur fera dessiner quelque carte au lavis : tous les élèves s'appliqueront au dessein dans l'école et dans les autres classes de l'Académie ; ils se formeront aussi à l'écriture.

#### Article XII.

## Seconde année.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>149</sup> (en note :) Il y a actuellement dans la classe du génie des élèves assez forts qui pourront soulager le professeur en montrant aux commençans.

Le professeur des mathématiques professera de même ses deux cours pendant une heure et demi chacun. Le professeur des mathématiques professera de même ses deux cours pendant une heure et demi chacun. Le professeur d'architecture donnera les premiers principes aux commençans. Les élèves du second cours composeront des ordonnances d'architecture et des ponts, il leur en expliquera la meilleure forme et la plus solide, il leur fera connoitre aussi les plus beaux monumens. Dans la belle saison, il conduira ses élèves sur le terrain pour leur apprendre la pratique de lever les cartes et le nivellement. Les élèves dans cette seconde année continueront de se perfectionner au dessein et à l'écriture.

### Article XIII.

Les élèves qui, à la fin des deux années se seront distingués par leur application et par leurs talens, et qui aspireront à être envoyés à Paris pour se perfectionner dans l'École des Ponts et Chaussées, subiront un examen général sur tout ce qu'on leur aura montré et s'ils sont reconnus bien instruits par la commission assemblée pour cet examen, le secrétaire de l'Académie leur délivrera un certificat signé de lui et des membres de la commission qui auront assisté à leur examen, et scellé du sceau de l'Académie. On leur remettra encore des lettres de recommandation pour des associés artistes étrangers qui pourroient être utiles auxdits élèves.

Ceux qui resteront à Toulouse pourront aller durant la troisième année à l'école des mathématiques et d'expérience physique du Collège royal, et revenir ensuite à la fin du second cours à l'école de génie de l'Académie dans laquelle le professeur d'architecture leur montrera la perspective, la force des bois, la description des machines hydrauliques, la construction des ouvrages bâtis dans l'eau, la construction des chemins, mais à condition qu'ils auront continué d'être assidus à l'école du dessein pendant leurs deux années d'étude; mais ceux qui auront donné des preuves de négligence, d'inconduite, ou d'incapacité à la fin du second cours, seront renvoyés, ainsi que ceux qui auront gâté, déchiré, ou perdu les desseins ou les livres que le professeur leur aura prêté; ils ne pourront rentrer dans l'école, qu'autant qu'ils auront remplacé les objets perdus<sup>150</sup>.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>150</sup> (en note :) On ne doit pas perdre de vue que ce ne sont ici que des leçons élémentaires dont le but est de débrouiller les divers talens de plusieurs élèves. Après leur avoir fait franchir les obstacles, après avoir émoussé les épines des éléments, ils pourront pousser leur carrière relativement à leur talens. Il est donc facile au professeur d'architecture de donner différentes leçons dans la même classe ; il est même à présumer que les conditions qu'elle exige pour l'admission des élèves permettront tout au plus de remplacer ceux qui sortiront. D'ailleurs les leçons de proportion et de forme dans l'architecture se casent beaucoup mieux dans la mémoire par la pratique sur le papier ou sur le terrain, que par la simple spéculation.

### Article XIV.

Le professeur des mathématiques recommencera de dicter durant la troisième année les deux mêmes cours et continuera ainsi les années suivantes.

#### Article XV.

La commission de l'école de génie s'assemblera tous les premiers jeudis de chaque mois à trois heures après-midi pour examiner les élèves sur chacune des parties qu'on leur aura montré dans cette école, de même que sur leurs progrès dans le dessein et l'écriture.

### Article XVI.

Tout élève qui, durant un mois, s'absentera trois fois de l'école de génie, ou de l'école de dessein où il sera admis sera privé de l'examens de mois, ou qui aura négligé l'écriture, sera privé de concourir au prix, sauf pour raison de maladie, laquelle sera prouvée.

#### Article XVII.

Il y aura tous les ans cinq prix d'encouragement affectés à l'école de génie. Un premier et un second prix pour la classe des mathématiques, un premier et un second prix pour celle d'architecture et un petit prix pour la carte au lavis, et pour l'écriture. Les élèves de cette école de génie pourront concourir en même temps pour les différens prix de dessein que l'Académie distribuera tous les ans. Il y aura à la fin de chaque année un examen général sur toutes les parties pour classer les élèves de l'école de génie, relativement au degré de leur talent, et toutes les deux années un examen qui servira à donner des certificats de capacité aux élèves qui les auront mérités. La commission fixera le jour de cet examen.

#### Article XVIII.

Si un des professeurs est obligé de s'absenter durant huit jours, il se fera remplacer par un membre de l'Académie, après en avoir préalablement averti Monsieur le modérateur et Monsieur de Mondran, qui en feront part à la commission. Si le professeur est obligé de s'absenter pendant quinze jours, il demandera un congé à la commission qui délibérera si elle doit l'accorder ou le refuser.

Arrêté le 27 mars 1784.

Monsieur le marquis de Bélesta, capitoul gentilhomme, Monsieur de Saget, modérateur, Monsieur le chevalier d'Aufréry, secrétaire, Monsieur de Mondran, doyen et commissaire, Monsieur le marquis de Gavarret, trésorier et commissaire, Monsieur Pin, directeur des écoles, Monsieur Hardy, professeur du génie et architecture, Monsieur Dejean, professeur de mathématiques.

-50-

## 1784?

Mémoire présenté aux capitouls par l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture en faveur de l'école du génie

Bibliothèque municipale de Toulouse, Res B XVIII 281, ensemble de documents provenant des volumes inachevés des Mémoriaux annuels de Jean-Pierre de Méja

Mémoire présenté à Messieurs les capitouls et au conseil d'administration de la ville de Toulouse par l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de cette ville, en faveur d'une école de génie qu'elle a établie dans son hôtel, pour l'utilité de ses habitans et de la province

### Messieurs,

De tous les établissemens que nous devons à la munificence du Corps municipal, cette Académie est incontestablement celui qui a produit les avantages les plus réels, tant pour les citoyens en particulier, que pour la chose publique.

Ses écoles de dessein ont été si bien dirigées qu'elles ont formé plusieurs bons artistes et quantité d'habiles artisans, qui ont répandu le goût des arts jusques dans les provinces voisines.

Cette académie a formé les professeurs qui dirigent les écoles de dessein établies à Sorèse, à Montpellier, à Auch et à Bayonne ; c'est à elle que l'Académie royale de Madrid doit son professeur actuel d'architecture, comme l'Académie de France à Rome lui doit aussi son directeur ; c'est elle enfin qui, tâchant de rivaliser aujourd'hui avec la capitale, lui a fourni un grand nombre d'artistes qui se sont fixés dans cette ville. Ce sont les succès de cette académie qui ont excité le goût des arts chez les dames ou demoiselles de tout état : elles n'ont pas dédaigné d'entrer en lice, et de mériter les couronnes que nous leur distribuons ; vous en avez vu s'empresser de venir les recevoir dans nos séances publiques.

Enfin la célébrité de cette académie s'est si fort étendue que les plus fameux artistes de celles de l'Europe ont désiré de s'y faire agréger, et d'y envoyer leurs ouvrages pour en obtenir le titre d'associés artistes étrangers.

Le nombre de bons artisans qui sont dans cette ville est aujourd'hui considérable. Nous n'avons plus besoin de recourir à la capitale pour nous procurer les agrémens et les commodités

de la vie : les maisons sont bâties avec plus d'élégance. Elles sont mieux distribuées, les meubles, les équipages sont faits avec plus de goût ; c'est par là que nous attirons les numéraire[s] de nos voisins.

C'est aux progrès que les arts ont fait dans cette ville que nous devons les belles promenades, les édifices et cet ensemble qui embellit la ville ; ce qui a attiré tant d'étrangers dans son sein et a contribué à en augmenter la population, par conséquent la consommation et les revenus de la ville.

Mais en retraçant les succès de l'Académie des arts, nous nous faisons un devoir et vrai plaisir d'en rapporter la gloire aux auteurs de notre établissement. La reconnaissance est le premier des devoirs, c'est à Monsieur Raynaud, capitoul, à Monsieur Baylot, syndic de la ville, et autres magistrats municipaux de l'année 1745 que nous devons ce monument précieux. C'est un hommage public que nous leur payons avec reconnoissance ; cest deux bons citoyens pensoient qu'une administration éclairée voit les choses en grand, et que les fonds de la caisse publique doivent être employés à tous les établissemens qui peuvent contribuer au bonheur général.

Le zèle de ces dignes magistrats pour les progrès des arts se communiqua si fort à ceux qui leur succédèrent que ce fut à la demande de ceux de l'année 1750 que le roi Louis XV érigea cette société en académie royale de peinture, sculpture et architecture. Tous les objets de ces arts intéressans y furent si bien dirigés que cette compagnie a eu la gloire de voir ses règlemens servir de modèle à l'établissement d'une École gratuite de dessein formée à Paris par Monsieur de Sartine, lieutenant-général de police.

L'Académie secondée par la munificence du corps de ville n'a cessé de travailler à faire régner dans ses écoles cette noble émulation qui fait fleurir les arts et féconde le génie ; mais elle croiroir ne pas avoir rempli les vues du corps municipal si elle négligeoit quelque moyen de pouvoir accroître les avantages qu'elle peut procurer à la ville et à la province ; c'est ce qui l'a engagée d'établir une école de génie pour les ponts et chaussées.

L'objet de cette nouvelle école consiste à former un plus grand nombre de sujets capables de diriger avec intelligence les travaux publics et particuliers. Ses élèves apprendont dans celles de l'Académie, le dessein, depuis les principes jusques au modèle, et dans celle des ponts et chaussées la partie des mathématiques, d'architecture, du dessein, de la carte, du paysage au lavis, le nivellement du terrain et du cours des eaux, l'arpentage, l'écriture, et généralement tout ce qui est nécessaire pour former de bons inspecteurs et ingénieurs. L'administration y trouvera des

secours pour renouveller les livres terriers de la ville et du gardiage, ce qui diminuera considérablement la dépense de cet objet.

C'est par la combinaison de ces considérations et pour embrasser toutes les branches des arts utiles qui sont de son ressort que l'académie a établi en 1782 une école de génie pour les ponts et chaussées, qui a eu l'approbation des personnes les plus distinguées et notamment de notre illustre prélat, dont le départ vient d'affliger les arts et les vrais citoyens, de Messieurs les marquis de Mirepoix, de Hautpoul et autres.

C'est en multipliant ainsi les connoissances des élèves de cette nouvelle école que l'on pourra s'assurer de former de bons ingénieurs et que l'on aura la satisfaction de trouver dans le sein de la patrie des sujets propres à seconder les vues de l'administration générale, non seulement de la province, mais encore des provinces voisines, ce qui augmentera la célébrité de la ville de Toulouse.

Une heureuse expérience a déjà justifié les vœux de l'Académie. Vous avez été, Messieurs, les témoins et les appréciateurs des progrès que les élèves de cette nouvelle école ont déjà faits, et vous les avez récompensés par des prix d'encouragement.

Mais comme elle ne s'est soutenue jusques ici que par le zèle et la générosité des professeurs qui ont donné gratuitement leurs leçons pendant deux ans, et qu'il n'est guères possible de lui donner une existence durable qu'autant qu'on assurera à ces professuers un honoraire proportionné aux leçons que chacun d'eux donne tous les jours ouvrables pendant trois heures depuis le 12 novembre jusques au dernier du mois d'août, l'Académie ne craint pas de vous exposer, Messieurs, l'insuffisance de ses revenus ; convaincue que pour obtenir les effets de votre munificence, il suffit de développer à vos yeux les avantages de cet établissement.

L'Académie croiroit manquer à ses fondateurs, si elle leur dissimuloit le danger qu'il y a de voir anéantir, faute de secours, une école aussi utile qu'honorable. Elle n'oubliera jamais les bienfaits du Corps de Ville ; mais quelques puissans que soient les secours qu'elle en a retirés, le Conseil de Ville les a fixés à une destination particulière relative aux anciennes écoles ; il n'est donc pas possible de les détourner à un autre usage sans déranger le bon ordre que vos prédécesseurs ont établi.

La nouvelle école forme un objet distinct et séparé des autres, quoiqu'elle soit dirigée par deux professeurs de l'Académie, et sous l'inspection d'une commission composée d'un capitoul, et de cinq des principaux membres de l'Académie pour y maintenir le bon ordre, et veiller à l'exécution des règlemens qu'elle a autorisés.

L'Académie espère qu'une administration aussi sage qu'éclairée daignera, prendra ce nouvel établissement sous sa protection spéciale. C'est notre zèle pour le bien public, c'est votre amour pour la patrie qui nous donnent cette confiance.

-51-

# 1791, 12 décembre

Codicille au testament de Louis de Mondran Archives départementales de Haute-Garonne, 3E 26544, f°. 218v°. - f°. 219.

Ce jour d'huy, douze décembre mil sept-cens quatre-vingt-onze, après midy, à Toulouse dans un appartement du second étage de l'hôtel de la sénéchaussée par devant nous notaire royale de ladite ville soussigné présens Monsieur Jean-Joseph Courrège et Messire Joseph-Jérôme Ambroise Astre, procureurs au cy-devant parlerment dudit Toulouse, y habitans. A été constitué en personne Messire Louis de Mondran, citoyen de Toulouse, lequel étant couché dans son lit, atteint de maladie qui luy laisse cependant la liberté de tous ses sens, mémoire, jugement et toutes les facultés requises pour tester valablement, a déclaré vouloir codiciller à son testament mistique et solemnel suscrit par Maître B. Richard notre père le treize may mil sept-cens quatre-vingt-huit duquel codicile nousdit notaire avons rédigé les dispositions à mesure que ledit sieur de Mondran les a distinctement prononcées en présence desdits témoins comme suit. A dit premièrement que, voulant expliquer le legs qu'il a fait dans sondit testament en faveur de Jeanneton Baurés, ma gouvernante et de Francou Baurés, sa soeur, ma cuisinière, ledit sieur codicillant veut et entend que dans le cas où la tante desdites Baurés, habitante de la ville de Mirepoix, laisse héritière ladite Jeanneton, ladite Francou prenne sur le legs de sadite soeur la valeur de la moitié de ladite hérédité pour la dédommager à concurrence de ladite perte. Donne et lègue ledit codicillant à ladame Espie sa parente épouse de Monsieur Dejean, professeur, outre ce qu'il luy a légué dans sondit testament, sa montre en or, à condition qu'elle cédera à Francou Baurés sadite cuisinière sa montre en argent. Il luy donne de plus les deux bras de cheminée en fonte de sa chambre à coucher qui sont à côté du miroir plus la commode à trois tiroirs de sadite chambre à coucher ainsy que dix fautteuils et le sopha de canevas qui sont ordinairement dans son sallon de compagnie, lequel de valeur d'environ quatre cens livres, ledit sieur codicillant prie ladite dame Dejan d'accepter en reconnoissance des soins et des attentions qu'elle a eu pour luy dans le cours

de sa maladie. Donne et lègue à son cher ami le chevalier d'Aufrery outre toute la porcelaine qu'il luy a légué dans sondit testament tous ses christaux ensemble, le grand plateau noir et or de la chine, le plateau à glace bordé d'argent aché appellé surtout avec tous ses assortiments en fleurs et figures en émail, le priant de l'accepter par amitié pour luy et dit qu'en expliquant le legs fait à Monsieur Jamme le père dans sondit testament, il luy donne et lègue tous ses tableaux à cadre doré qui sont dans son cabinet à l'exception de celuy représentant la vision de Saint-Antoine, ainsy que les quatre estampes sous glace représentant des ports de mer et confirmant le surplus dudit legs il y ajoute le bureau qui est dans son cabinet. Donne et lègue ledit sieur codicillant à ses deux porteurs, outre ce qu'il leur a donné dans son testament, cent livres à diviser entr'eux par égales portions à prendre sur la valeur de sa garderobbe pourvu néanmoins qu'ils soyent à son service au temps de son décès depuis cinq ans. Déclarant que c'est aussy dans ce sens qu'il entend le legs contenu dans sondit testament. C'est ainsy que ledit sieur de Mondran a fait et ordonné son présent codicile qu'il veut être exécuté après son décès selon sa forme et teneur, révoquant expressément celuy qu'il fait suscrire en double original par nous notaire le treize juillet dernier et que le présent vaille comme tel de droit ou de coutume et selon la coutume de Toulouse ayant requis nous notaire et le luy retenir, concédé fait et pris de la main de nous notaire et de suite par nous lu en entier à haute voix audit sieur codicillant au chevet de son lit, le tout en présence desdits sieurs Courrège et Astre, témoins susdits, soussignés avec nous notaire. Ledit sieur codicillant ayant déclaré ne pouvoir signer à cause de la foiblesse et tremblement de sa main occasionné par sa maladie de ce requis par nousdit notaire.

(Signé:) Courrège, Astre, Richard, notaire royal.

-52-

## 1792, 13 janvier

Deuxième codicille au testament de Louis de Mondran Archives départementales de Haute-Garonne, 3 E 26545, 1e reg., fo. 11vo. -12vo.

Ce jourd'huy, treize janvier mil sept-cens quatre-vingt-douze après-midy, à Toulouse, par devant le notaire royal dudit Toulouse, soussigné présent lesdits témoins bas nommés a été constitué, en personne, Monsieur Louis de Mondran, citoyen de Toulouse, lequel étant couché dans son lit, atteint de maladie qui luy laisse cependant la liberté de tous ses sens, mémoire, jugement et de toutes les facultés requises pour tester valablement, ainsy qu'il a paru a nousdit

notaire et témoin, a déclaré vouloir codicilier à son testament mistique, suscrit par feu Monsieur B. Richard, notre père, le treize may mil sept-cens quatre-vingt-huit et ajouter à son codicile noncupatif, écrit du douze décembre dernier, retenu par nous notaire, ce qu'il a fait en la manière suivante.

A dit, en conséquence, qu'en confirmant la nomination qu'il a faite dans son testament de Monsieur Jamme, avocat, pour son exécuteur testamentaire, il luy donne pour adjoint Monsieur Pierre-Clément d'Auffrery, chevalier de Malthe, son bon ami, qu'il nomme aussy pour son exécuteur testamentaire, priant ces deux messieurs de faire de concert ou séparément, l'un en l'absence de l'autre, tout ce qu'ils jugeront convenable, soit pour la sureté des effets de la succession dudit sieur codicillant à son décès, soit pour l'entière exécution de ses dispositions. C'est ainsy que ledit sieur de Mondran a fait et ordonné son présent codicile, qu'il veut être exécuté avec sondit testament et son autre codicile après son décès, selon sa forme et teneur, et qu'il vaille comme tel de droit ou selon la coutume de Toulouse, ayant requis nous, notaire, de le luy retenir, concédé, fait et passé dans l'appartement dudit sieur de Mondran, dans l'hôtel de la Sénéchaussée, écrit de la main de nous notaire, et de suite par nous, lu en entier à haute voix audit sieur de Mondran, le tout en présence de Monsieur Charles-Marie Lacour, citoyen de Toulouse, et de Monsieur Jean-Joseph Courrège, procureur au cy-devant parlement de Toulouse, y habitans, soussignés avec nous notaire, ledit sieur de Mondran ayant déclaré ne pouvoir signer de ce requis par nousdits notaire.

(Signé :) Courrège, Lacour, Richard, notaire royal.

-53-

1792, 3 mai

Verbal d'ouverture de testament, ouverture de testament et testament de Louis de Mondran Archives Départementales de Haute-Garonne, 3E 26545, 2<sup>e</sup> registre, f°.116 - 121 v°.

L'an mil sept cent quatre vingts douze et le troisième jour du mois de may, à quatre heures de relevée, à Toulouse, dans l'hôtel de la Sénéchaussée par devant nous, notaire royal dudit toulouze, présens les témoins bas nommés. Ont comparu Monsieur Guillaume-Marie Lecomte, Monsieur François Dejean, médecin, habitans de cette ville, parents par alliance de feu Monsieur

Louis de Mondran, Messire Pierre Clémens d'Auffrery, chevalier de Malthe et Monsieur Alexandre-Auguste Jammes, homme de Loi habitans de cette ville, ces deux derniers exécuteurs testamentaires des dispositions dudit sieur de Mondran, nommé par son codicile noncupatif écrit, retenu, par nous notaire le treize janvier dernier, qui ont dit que ledit Monsieur Louis de Mondran seroit décédé dans le présent appartement le jour d'hier, que le défunt avoit laissé au pouvoir dudit sieur Jamme un double de son testament clos, suscript par feu Messire B. Richard, notaire, notre père, auquel ledit sieur de Mondran avoit laissé en dépot l'autre double original dudit testament, et attendu qu'il importe de connoître les dispositions dudit feu Monsieur de Mondran pour les faire exécuter, les comparants nous ont requis de représenter l'original qui est en notre pouvoir comme successeur à l'office dudit feu Messire B. Richard pour être par nous ouvert et enregistré, ainsy que le double original que ledit sieur Jamme nous a remis.

En conséquence desquelles réquisitions, nousdit notaire ayant en main les deux originaux dudit testament avons fait lecture des deux actes de suscription apposés sur le repli des deux originaux qui se sont trouvés conformes, dattés du treize may mil sept-cent quatre-vingt-huit, retenus par ledit feu Messire B. Richard où étoient témoins les sieurs Hiacinthe Delmas et Pierre Castel, bourgeois, habitans de Toulouze, icy présents pour avoir été priés de venir assister à l'ouverture desdits testaments. Nous avons ensuite présenté lesdits deux originaux auxdits sieurs comparants auxdits sieurs Delmas et Castel, ainsy qu'aux témoins bas nommés, lesquels après avoir examiné l'un après l'autre l'état dudit testament ont reconnus et déclaré que le ruban de soye noire dont chacun desdits originaux est cousu et les deux sceaux cire d'Espagne noire et l'emprunte des armes du défunt dont chacun est scellé sont dans leur entier et sans aucune fracture ni altération. Lesdits sieurs Delmas et Castel ayant, au surplus, déclaré que lesdits deux originaux sont au même état qu'ils étoient lorsqu'ils signèrent et virent signer par ledit feu sieur de Mondran et ledit feu Messire B. Richard les actes de suscription apposés sur les feuilles servant d'enveloppe desdits deux originaux après lesquelles reconnoissances et déclarations, nousdit notaire avons ouvert lesdits deux originaux dudit testament l'un après l'autre qui se sont trouvé tous les deux écrits en entier de la main dudit feu de Mondran testateur en trois pages et demi et signé au fond des trois premières pages et à la fin dudit testament dont nous avons fait lecture, de quoy lesdits sieurs comparants nous ont requis acte pour être à suite d'iceluy insérée la teneur dudit testament. Concédé, fait et passé dans le second appartement occupé par le défunt dudit hôtel de la sénéchaussée. En présence des sieurs Guillaume Fournier, citoyen de Toulouze et Guillaume Valantin Richard, habitant de cette ville, soussignés avec lesdits comparants, lesdits

sieurs témoins numéraires et nous notaire.

(Signé:) Lecomte, Dejean, le chevalier d'Aufrery, Jamme, Castel, H. Delmas, B. Fournier, Richard, Richard notaire royal.

(Suit le testament :)

L'an mil sept cent huitante et huit et le second jour du mois d'avril après avoir fait le signe de la croix et avoir imploré la miséricorde de Dieu, étant en très bonne santé, j'ai fait le présent testament que je déclare être ma dernière volonté, pour l'exécution duquel je nomme pour mon exécuteur testamentaire Monsieur Jamme, avocat au parlement, mon voisin et mon cher amy. Je le prie, pour cet effet, de faire ouvrir ce testament dès que je serai mort, soit que mes enfans soient absents ou présens. Je le prie de prendre les clefs de mon cabinet, d'y faire metre le scellé par mon notaire afin d'éviter d'être prévenu par le Sénéchal, dont les fraix absorberoient ma succession. Je veux que l'argent comptant que l'on trouvera dans l'armoire de mon cabinet ainsy que les rentes qui me seront dues au jour de ma mort servent à faire exécuter mes intentions et que mon exécuteur testamentaire puisse fournir aux frais qu'il y aura à payer, et je veux qu'il puisse aussi faire lever le scellé quand il le jugera à propos, soit que mes enfants soint présens ou absents et que mondit exécuteur testamentaire vériffie les inventaires que j'ai fait faire pour constater la valeur de mon patrimoine. Je veux que mon exécuteur testamentaire puisse délivrer tous les effets que j'ai légué à mes légataires et prendre ensuite ceux que je luy ai légués à lui-même, par amitié et par reconnoissance des soins qu'il m'a promis de se donner pour faire exécuter ma dernière volonté, soit que mes enfans soient absents ou présents où qu'ils ayent constitué des procureurs fondés. Je veux que mon corps soit enterré s'il est possible dans le caveau de mes ancêtres, qui est situé au milieu de l'église des Cordeliers de la Grande Observance derrière la porte de la grande grille de fer qui la traverse, entre les deux autels et la porte du choeur. Je prie mon exécuteur testamentaire, afin d'en obtenir la permission, si il est nécessaire de représenter que ce furent mes ancestres qui firent bâtir ce caveau, ainsy que les deux autels qui sont à côté de même que la grille de fer qui les sépare de la nef, que je suis le dernier de ma race qui habiterai à Toulouze. Je désire d'ailleurs que mon enterrement soit fait simplement comme il convient à l'humilité chrétienne et je veux que le jour de mon enterrement il soit distribué à ma porte deux sols à chaque pauvre qui s'y présentera et que le même jour il soit dit vingt messes basses 151 dans l'église des Cordeliers aux autels qui sont aux deux côtés de mon caveau et autres vingt messes basses à l'autel de ma parroisse de Saint-Etienne, la neuvaine après pour la retribution desquelles il sera payé à chaque

-

<sup>151 (</sup>Biffé:) à l'autel de ma paroisse de Saint-Étienne, la neuvaine après.

prêtre vingt et quatre sols. Je donne et lègue à la chapelle des pénitents bleus la somme de quarante et huit livres pour me tenir lieu de droit de chapelle moyenant quoi ils ne pourront plus rien exiger de mes héritiers laquelle somme ne leur sera payée qu'après qu'ils auront assisté à mon enterrement et qu'ils auront fait célébrer une grande messe à mon intention selon l'usage. Je donne et lègue à mon cher amy Monsieur Jamme mon exécuteur testamentaire tous mes livres, brochures, tableaux et desseins qui sont dans mon cabinet de même que l'entière armoire et les tablettes qui y sont dessus et dans lesquelles sont tous ces livres. De plus, je luy lègue les quatre grands miroirs ou trumeaux de glaces avec leurs lambris qui sont dans mon appartement, mon lustre de cristal, mes deux tables de marbre à pieds dorés, les quatre bras de fonte à deux branches qui sont dans mon sallon de compagnie. Je le prie d'accepter ce présent pour meubler sa jolie maison de campagne de Saint-Aigne.

Je donne et lègue à ma parente Madame Despie, épouse de Monsieur Dejean, docteur en médecine et proffesseur de mathématique de l'école des ponts et chaussées établie dans l'académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouze. Je donne à ladite dame Despie Dejean ma grande pandule, le miroir qui est sur la cheminée de ma chambre à coucher et la moitié de mon argenterie, laquelle moitié consiste en six cueillers, six fourchetes, une salière, une poivrière, deux grandes cueillères à ragout, six cueillers à caffé un petit cueiller à sel, le tout à mes armes et à son choix, sur la totalité, je la prie d'accepter ce petit présent comme une marque de mon souvenir de mon estime et de la reconnoissance que je luy dois pour tous les soins qu'elle a pris de moy pendant toutes mes maladies. Je donne et lègue à Jean Burgau et à Guillaume Ferran, mes deux porteurs, tous mes habits et mantaux de livrée et en outre à chacun d'eux une de mes chaises à porteurs qu'ils tireront au sort, à condition qu'ils seront à mon service lors de mon décès, et qu'ils se rendront utiles pour le démeublement de mon logement, et non autrement.

Je donne et lègue à Jeanneton Baurès, ma gouvernante et à Francou Baurès, sa soeur, ma cuisinière, tous les meubles et effets qui sont dans le logement que j'occupe dans l'hôtel de l'académie des sciences de quelque nature qu'ils soient même ceux qui sont dans mes remises dans ma cave et dans mes offices à l'exception de ceux que j'ai légués ou que je pourrais léguer dans les suites, je leur donne aussi l'autre moitié de mon argenterie à partager entre elles deux. Supposé qu'il se trouve assés d'argent dans mon armoire pour payer les frais de mon enterrement ceux de l'ouverture de mon testament, je veux que tous les effets que je lègue à ces deux sœurs leur soint partagés par égalles portions et valeur auquel effet je prie mon cher exécuteur testamentaire de faire faire l'estimation de tous les effets que je leur laisse par tel expert que la

sœur ainée choisira pour en faire le partage par écrit et lorsque les deux sceurs l'auront approuvé et signé, la soeur cadète choisira le lot qui luy conviendra le mieux. Je donne et lègue cent livres de rente viagère à Francou Baurés ma cuisinière, je luy dois cette foible marque de ma reconnoissance pour m'avoir sauvé la vie. Je voudrois être asses riche pour pouvoir luy en donner davantage. Je luy assigne cette rente payable sans retenue en deux pacte de cinquante livres chacun le vingt-trois mars et le vingt-trois septembre de chaque année à prendre sur Monsieur de Guillermin, conseiller au parlement, seigneur et baron de Seisses, mon débiteur de plus forte somme.

Je donne et lègue à Monsieur Louis-Joseph de Mondran, mon fils aîné, grand maître des eaux et forêts de Normandie, tous les portraits de famille qui sont dans mon appartement. Il convient qu'ils soint chez le chef de ma famille. je donne et lègue à mon cher ami Monsieur d'Aufrery, chevalier profez de l'ordre de Malthe toute ma porcelaine cabaret des Indes et tasses à caffé. Je le prie d'accepter ce petit présent ainsi que mon plateau de glace avec sa garniture comme une marque de ma tendre amitié et de mon souvenir. Je déclare que j'ai été marié deux fois, que de ma première femme je n'ai point eu d'enfants que de ma seconde femme nommée Dame Jeanne Roze Boé, il m'a resté après sa mort quatre enfans que j'ai eu d'elle qui sont Messire Louis-Joseph de Mondran, grand maître des eaux et forêts de Normandie, résidant à Paris, rue de Clary, Monsieur Paul Louis de Mondran, grand vicaire de Béziers et chanoine de l'église métropolitaine de Paris, résidant à Paris près le pont Rouge, Dame Marie Thérèze de Mondran, veuve de Messire Leriche de La Pouplinière, quand vivoit, l'un des fermiers généraux de Sa Majesté et Dame Louise Gabrielle de Mondran, mariée à Messire Jacques de Lacombe, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, capitaine lieutenant dans le régiment des gardes suisses, laquelle étant morte, n'a laissé qu'une fille, qui est mariée à Monsieur le baron du Fay, habitant actuelement à Soissons. Je nomme et institue mondit fils Louis-Joseph de Mondran, mondit second fils Paul-Louis de Mondran, chanoine, et madite fille de Mondran de La Pouplinière tous les trois mes héritiers généraux et universels à partager entre eux trois par égalles portions leur prohibant la quarte falcidie, à peine d'être réduit à la simple légitime, au profit de celuy qui voudra en profiter et y avoir recours. Enfin Ma dame de Lacombe madite fille et n'ayant laissé que Madame la baronne du Fay qui est ma petite fille, je luy donne la légitime telle que de droit que je fixe à deux mille cinq cent livres pour laquelle je la laisse et la nomme mon héritière particulière à prendre sur une partie que j'ai sur la ville de Paris du chef de ma tante de Lamartinière. Telle est ma dernière volonté que je prie mon cher exécuteur testamentaire de faire exécuter rigoureusement,

révoquant pour cet effet tous les testaments et codicilles que je pourrois avoir fait jusqu'avant celui-cy, voulant qu'il soit le seul valable soit comme testament codicile donnation à cause de mort ou toute autre meilleure forme de droit que pourra valoir. Écrit et fait double en entier de ma main, à Toulouze, dans mon cabinet, et signé à la fin de chaque page Mondran testateur, aprouvant les interlignes écrits de ma main et les guidons ainsy signé à la fin et au bas des pages des deux originaux dudit testament de même teneur.

# Suit l'acte de suscription :

Aujourd'huy, treize may mil sept cent quatre vingts huit, après midy, à Toulouze, par devant nous, notaire royal de ladite ville, soussigné présens les témoins aussy soussignés a été constitué en personne Messire Louis de Mondran, écuyer, habitant de Toulouze lequel étant en bonne santé et jouissant de la liberté de tous ses sens, mémoire, jugement et de toutes les facultés requises pour tester ainsy qu'il a apparu à nousdit notaire et aux témoins nous a présenté ainsy qu'aux témoins le présent paquet formé d'une feuille papier moyen timbré pliée en quatre et d'une petite feuille papier aussi timbré servant d'enveloppe, le tout clos et enlacé avec du petit ruban de soye noire scellé à ses deux bouts avec de la cire noire ardente à l'empreinte de son cachet à ses armes et a déclaré qu'elle contiennent son testament mistique qu'il a écrit de sa main en entier et signé de son seing ordinaire au fond des trois premières pages et à la fin dudit testament qui est à la quatrième page après l'avoir relu et datté aussy lui-même voualnt qu'il soit exécuté après son décès selon sa forme et teneur et qu'à cet effet il soit alors ouvert, publié et enregistré par nous notaire ou par le successeur à notre office sans aucune formalité de justice ni assemblée de parens mais sur la simple réquisition de son exécuteur testamentaire, de quoy et de tout ce dessus ledit sieur de Mondran après lesdits témoins de se resouvenir et requis nous notaire de luy retenir et y apposer le présent acte de suscription. Concédé fait et écrit de la main de nous notaire et desuite par nous lu et récité en entier audit sieur de Mondran dans la maison de sa demeure qui est l'hôtel de l'Académie des sciences. Le présent testament fait en deux originaux de même teneur présent à tout cedessus les sieurs Hiacinthe Delmas et Pierre Jacques Castel, bourgeois habitans de Toulouze témoins et ce appellés sous signés avec ledit sieur testateur et nous notaire, ledit testateur ayant laissé le présent en notre pouvoir et retiré l'autre.

Mondran approuvant les trois mots corrigés, Hiacinthe Delmas attestant la correction de trois mots, Castel attestant la correction de trois mots, B. Richard, notaire royal, attestant la correction de trois mots, ainsy signés aux originaux dudit testament collationné l'un sur l'autre et de même teneur que nous avons annexé à nos liasses des testaments ouverts après avoir sur iceux

collationnés le présent enregistrement.

(Signé :) Richard, notaire royal.

-54-

# 1792, 3 mai

Inventaire des effets délaissés par Louis de Mondran dans son hôtel loué à l'Académie des sciences, rue des Fleurs, à Toulouse

Archives départementales de Haute-Garonne, 3E 26459.

### 1792, may 3, inventaire Mondran

L'an mil sept cens quatre-vingt-douze et le trois may, à cinq heures de relevai, à Toulouse, dans l'appartement du second étage de l'hôtel de la Sénéchaussée que occupoit feu Monsieur Mondran. Par devant nous, notaire royal, présens les témoins bas-nommés ont comparu Messire Pierre Clémens Dauffrery, chevalier de Malthe et Monsieur Alexandre Auguste Jamme, homme de Loy, habitans de cette ville, exécuteurs testamentaires des dispositions de feu Monsieur Louis Mondran, suivant son testament ouvert par nous notaire ce jour d'huy, qui ont dit que pour exécuter les intentions dudit feu sieur de Mondran décédé le jour d'hier, il importe aux intérêts de ses héritiers de faire procéder à l'inventaire et description des meubles et effets dépendants de ladite succession et de metre le scellé aux endroits les plus nécessaires et ont signé.

(signé :) Jamme, le chevalier d'Aufrery

En conséquence nousdits notaire étant dans la chambre à coucher occupée par le défunt, avons procédé audit inventaire comme suit.

Premièrement, il a été trouvé un lit à l'ange<sup>152</sup> dont la couche est composée de son bois, paillasse, couette matelas traversin, couverture de serge, la soye citron, le ridaux étant de coutouline citron.

Plus une tenture de tapisserie entourant ladite chambre d'une satinade en fleuret, fond citron, en assés bon état.

Plus une chaise longue avec sa housse et couverture de satinade, deux petits matelas en crin, un petit coussin rempli de plume en assez bon état.

<sup>&</sup>lt;sup>152</sup> On appelait lit d'ange un tour de lit dont le bois n'avait point de quenouille et dont les rideaux se retroussaient (Acad. 1762).

Plus trois cabriolets, bois de noyer, la housse d'un velours fond citron, un fauteuil de commodité avec son housse de même étoffe, son coussin rempli de duvet.

Un petit fauteuil fonsé de paille avec son carrau et dossier couverts d'une housse de cotonade de bleu et blanc en bon état.

Plus un grand trumeau à cadre doré à six glaces de trois pans hauteur chacune, sur deux et demi de large, plus une commode, bois de serisier à trois tiroirs avec leurs serrures et clef, garniture en léton, dans lesquels tiroirs il s'est trouvé du linge. Nousdits notaire avons, à la réquisition desdits sieurs exécuteurs testamentaires apposés un scellé sur l'orifice des trois serrures, en y appliquant une bande de papier de nous parraphée *ne variatur*, attaché à deux endroits par deux sceaux cire d'Espagne rouge ardente, à l'empreinte de notre cachet ordinaire.

Plus, à la cheminée, un trumeau à cadre doré dont la glace de Venise a trente pouces de haut sur dix-huit de large.

Plus deux bras de cheminée en fonte sur cuivre doré.

Plus deux chenets à grille en fer, la garniture d'argent aché, une pele et pincettes.

Et à cause de l'heure tarde nousdit notaire avons renvoyé la continuation du présent inventaire à la première réquisition qui nous en sera faite. Présens à ce dessus les sieurs Pierre Cazeneuve et Guillaume Valantin Richard habitans de Toulouze, soussignés avec lesdits sieurs exécuteurs testamentaires et nous notaire.

(signé:) Jamme, le chevalier d'Aufrery, Richard, Cazeneuve, Richard, notaire royal.

Et avenu le trente un dudit mois de may audit an, à dix heures du matin par devant nousdits notaire dans l'appartement dudit feu sieur de Mondran ont de nouveau comparu Messire le chevalier d'Auffrey, Messire Jamme, exécuteurs testamentaires qui nous ont requis de procéder à la levée des scellés mentionnés dans la présente scéance pour être procédé de suite à l'inventaire et description des meubles et effets de ladite succession à la réquisition de Monsieur Lecomte procureur fondé des héritiers du défunt et ont signé.

## (Signé :) Jamme

A aussy comparu Monsieur Guillaume-Marie Lecomte de l'ordre de Malthe, procureur fondé des sieurs Louis-Joseph de Mondran, ancien grand maître des eaux et forêts de France au département de Rouan, Paul-Louis de Mondran, ancien chanoine de la ci-devant métropolitaine de Paris et de dame Marie-Thérèze de Mondran, veuve de Monsieur Alexandre Jean Joseph Leriche Lapauplinière, tous habitans de Paris héritiers, institués par ledit feu Monsieur de Mondran suivant leur procuration du douze du courant retenue par maître Dourot et son

confrère notaires à Paris, enregistrée le même jour qui nous a été remise en original pour demeurer annexée au présent inventaire après avoir été parraphée par ledit sieur procureur fondé lequel comme procède a consenti à la levée desdits scellés et requis l'inventaire et description des effets de ladite succession sur l'exhibition qui nous en sera faite et a signé : Lecomte.

En conséquence desquelles réquisitons demeurant le consentement dudit sieur Lecomte nousdits notaire avons procédé de suite à la levée desdits scellés et à l'inventaire comme suit. Premièrement après avoir vériffié, recconnu et trouvé en bon état le scellé apposé sur l'orifice de la serrure de la porte du cabinet de la chambre à coucher dudit feu sieur de Mondran, avons levé ledit scellé, ouvert ladite porte et cab[inet], entrée dans ledit cabinet. Il y a été trouvé dans l'un des tiroirs du bureau un inventaire auquel le défunt avoit fait procéder le quatre avril mil sept cens quatre-vingt-huit et auquel il avoit fait ajouter, le vingt juin mil sept cens quatre-vingt-onze, les effets qu'il avoit achetés depuis, le tout fait avec prisée par le sieur Trousselier, tapissier de cette ville, cotté par ces mots, écrits de la main du défunt « Inventaire de tous mes meubles et effets qui m'appartiennent et qui sont dans le logement que j'occupe dans l'hôtel de l'Académie des sciences 153 », lequel état ou inventaire nous a été remis par lesdits comparants pour être annexé au présent après l'avoir parraphé et en suivant les dispositions dudit feu sieur de Mondran qui a donné pouvoir audit sieur Jamme, l'un des exécuteurs testamentaires, de vériffier les inventaires qu'il a fait faire pour constater la valeur de son patrimoine, lesdits sieurs exécuteurs testamentaires et ledit sieur Lecomte ont fait le recensement de tous les effets y mentionnés et il a été reconnu en présence de nous notaire et témoins que rien n'y manque, qu'il est complet, sauf à la chambre de l'office quelques assietes qui ont été cassées, à la cuisine où manque un couvert de casserole en cuivre ; à la lingerie six draps de lit, onze serviettes inégalles, trois fers à repasser ; au salon de compagnie, quatre estampes, les deux cartes géographiques, la châsse dorée, trois vases de fayance ; et audit cabinet,  ${\rm dix}^{154}$  estampes et le tableau des tentations de Saint Antoine ; et à la cave, soixante bouteilles verre et deux pièces de bois, et étant remontés au cabinet nous avons procédé à l'examen et vérification et description des titres et papiers de la succession, mémoires, liasses et patocs indépendants. Il a été trouvé sur ledit bureau le livre de raison des domestiques couvert en parchemin commencé en 1755, à la première page par ces mots « Livre de raison ou sont les noms de mes domestiques, le temps qu'ils m'ont servi et l'argent que je leur ai payé pour leurs gages » en vingt-deux pages d'écriture entrecoupées finissant par ce mot « payé

-

<sup>153</sup> L'intitulé de l'inventaire est souligné.

<sup>&</sup>lt;sup>154</sup> Il ne se trouvait que six estampes dans le cabinet. Or, s'il est indubitable qu'il est bien écrit « dix » et non « six », une erreur de copie est tout de même envisageable.

pour la huitaine aux porteurs le quatre décembre 1791, dix-huit livres, signé pour Monsieur de Mondran ». Le surplus dudit livre de raison en blanc.

Plus un registre couvert et relié en parchemin intitulé « Registre qui contient l'état des récoltes du domaine de la Pomarède commencé le vingt-quatre juin 1729 », la seconde feuille le dénombrement dudit domaine, les contenances en détail et successivement l'état des susdites récoltes pendant le temps que le defunt en a joui avec une notte à la récolte de 1764 recto in fine : j'ai vendu mon domaine de La Pomarède le vingt-trois mars 1765 pour le prix de soixante mille livres à Monsieur de Guillermin sur lequel le défunt a ensuite écrit l'état de ses pensions viagères, des intérêts payables par Madame de Guillermin et Monsieur Gardère, négociant de Moissac des intérêts d'un capital de 490 livres du au défunt par le sieur Escouboi (?) négociant, finissant par ces mots : reçu de la succession de ma cousine de Montrieux trois mille livres. Reçu de la succession de ma cousine le onze juin 1784 six cent livres d'or rapportée dans l'article de mes rentes sur Paris 155 le surplus dudit registre en blanc.

Et à cause de l'heure tarde nousdits notaire avons renvoyé la continuation du présent inventaire à la première réquisiton qui nous en sera faite.

Présent à tout ce dessus Messire Jean Amalyy, homme de Loi et du sieur Guillaume Valantin Richard, citoyen de cette ville soussignés avec lesdits comparants et nous notaire qui avons laissé les clefs de tous les appartements au pouvoir et garde des Jeanne et Françoise Baurès soeurs présentes et s'en chargent, ainsy que de tous les effets mentionnés dans ledit inventaire et ont signé avec nous.

(signé :) Jamme, Lecomte, Jeanneton Baures, Françou Baures, Richard, Amalyy, Richard notaire royal.

Et avenu le dix juin audit an, dans ladite maison, à dix heures du matin par devant nousdit notaire soussigné ont comparu ledit Monsieur Lecomte, ledit Monsieur Jamme, lesquels en leur qualité nous ont requis de procéder à la continuation dudit inventaire et ont signé.

Signé: Lecomte, Jamme.

En conséquence desquelles réquisitions nousdits notaire étant dans la chambre à coucher du défunt. Il y a été trouvé vingt-quatre portraits de famille desquels Monsieur Lecomte demeure chargé pour en faire l'envoy à Messieurs les héritiers. Ensuite, il nous a été représenté un inventaire en état des livres fait avec prisée par le sieur Bellegarrigue, imprimeur libraire de cette ville, du neuf du courant, lequel état préalablement parraphé desdits sieurs comparants nous a

<sup>155 «</sup> de mes rentes sur Paris » est souligné.

été remis pour demeurer annexé au présent inventaire dont l'objet est six mille livres et étant entrés dans le cabinet contigu il y a été trouvé plusieurs titres papiers et documents que lesdits comparants ont fait serrer, ainsy que ceux inventoriés dans la séance précédente dans une caisse scellée et fisselée dont ledit sieur Lecomte, procureur fondé, s'est chargé pour le compte des héritiers dudit feu Monsieur de Mondran.

Et n'ayant plus rien à inventorier dépendant de ladite succession nousdits notaire avons interpellé lesdites Beaurés soeurs de nous dire et déclarer moyenant serment si elles n'ont rien caché ni détourné de ladite succession et si elles savent que personne en détienne par vol, fraude ou autrement à laquelle interpellation lesdites Beaurés soeurs après avoir l'une après l'autre mis leurs mains sur les saints évangiles elles nous ont déclaré en présence des témoins bas nommés qu'elles n'ont rien caché ni détourné aucun effet de ladite hérédité et qu'elles ignorent que personne en détienne aucun par vol ni fraude ni autrement et en autres actes n'a été par nous procédé fait et clôturé en présence des sieurs Louis Trousselier tapissier et du sieur Guilhaume Valantin Richard, citoyen de cette ville soussignés avec lesdits comparants, lesdites Beaurés soeurs et nous notaire. Déclarant ledit sieur Lecomte qu'il accepte, au nom de ses constituants, l'hérédité purement et simplement. (signé:) Lecomte, Jamme

(signé:) Lecomte, Jamme, Jeanneton Baurès, Francon Baurès, Trouselier, Richard, Richard notaire royal.

Inventaire de touts mes meubles et effets qui m'apartienent et qui sont dans le logement que j'ocupe dans l'hôtel de l'Académie des sciences 156

# [p. 1]

Inventaire et estimation des meubles et autres effets appartenants à Monsieur de Mondran, logé dans la maison de la sénéchaussée de Toulouze que moidit Trousillier, maître tapissier de cette ville ai faite par le pouvoir qui ma été donné verballement par Monsieur de Mondran ce jourd'huy premier avril 1788.

Article 1er. Chambre de Madame, trouvé ce qui suit.

1°. Un lit composé de son bois, bois de hêtre avec son chassis ferré, paillasse, une coete de couty de Flandre et son traverssin de même remplis de duvet, un matelas de toile de coton bleu et blanc rempli de bonne laine [p. 2]. Un second matelas pareil et deux couvertures de coton, sa garniture de cotonade à flames bleud et blanc, la courte pointe de même le tout estimé cy...140 livres.

.

<sup>&</sup>lt;sup>156</sup> Ces mots sont de la main de Mondran.

2° Plus une comode bois de serizier à deux tiroirs garnie en leton fermant à clefs estimée cy...36 livres.

3° Plus douze grands fauteils

et un Chaufa de laine peinte en jaune bons et mauvais

le tout estimé cy...48 livres

4° plus un trumau à cadre doré, la glace tirant trente pouces largeur dix-huit pouces d'hauteur estimés 27 livres.

5° plus une paire chenets à grille paille et pinsses garnis en léton blanchis estimés cy...12 livres 263 livres.

## [p. 3]

Cy contre...263 livres

6° Plus une harmoire à deux ouvrants bois de hêtre fermant à clef peint en jaune filette (?) de bleud estimé cy...18 livres

7° Plus une paire de ridaux de fenettre de toile de coton blanche avec sa barre de fer estimé...24 livres

8°Plus une table de nuit bois de hêtre peinte en rouge estimée 2 livres

307 livres

# Article 2. Au garde-robe

1° un lit à quenouille bois de hêtre et sa ferrure paillasse, une coite à grandes rayes, son traverssin de même remplis de bonne [p. 4] plume un matelas de toille de coton à petits cadrilles bleu et blanc rempli de bonne laine, une vielle couverture de laine, sa garniture de coutouline jaune, le dedans de même. Une seconde garniture de tafetas fort vieux pour l'etté avec sa courte pointe estimé cy...130 livres.

- 2° Plus une harmoire à garde-robe, bois de pin, peint en gris fermant à clef estimé cy...40 livres.
- 3° Plus deux vieux ridaux de fenêtre de toile hors d'usage avec sa barre de fer estimés ...4 livres.
- 4° Plus un chaufoir de paille estimé...1 livre 4 sols.
- 5° Plus un marchepied à trois marches estimé...2 livres.

177 livres...4 sols.

## [p. 5]

Cy contre 177 livres...4 sols.

6° Plus un poêle de terre, ses tuyaux de fer donnant dans la cheminée estimé...3 livres.

7° Plus une paele et pinsses en fer estimés 1 livre 4 sols.

8° Plus un moine à chaufer le lit avec son réchaud estimé cy...2 livres.

9° Plus une bassinoire de cuivre laquée de fer estimé...3 livres 10 deniers.

10° Plus une chaise de nuit avec son bassin de fayence estimé cy...3 livres.

11° Plus un bidet en fer cuvette de fayence estimé cy...3 livres.

192 livres 18 sols.

Article 3. Chambre de Janneton au service de Monsieur de Mondran

1° un lit bois de hêtre et sa ferrure.

## [p. 6]

Le bois d'hêtre peint en vert, paillase, une vieille toile de matelas remplie de mauvaise laine, une toile d'un gros couty, son traverssin de même, le tout rempli de plume de mélange, un matelas de toille à cardrille bleud et blanc rempli de laine commune, deux grosses couvertures de laine et une couverture de coton un couvre pied doublé de fourrure, la garniture du lit de coutouline jaune. Le tout complet sans couverture. un carrau de lit qui a été réclamé par ladite Janneton bons comme lui appartenant estimé le tout cy...173 livres.

2° Plus un trumeau à cadre doré glasse de Venize tirant vingt-cinq pouces de largeur sur dix sept d'hauteur estimé cy...21 livres.

#### 194 livres

# [p. 7]

Cy contre 194 livres.

3° Plus une harmoire à deux ouvrants bois de hêtre peint en jaune filetté de bleu fermant à clef estimé cy...12 livres.

4° Plus un chaufoir bois d'ozier estimé cy...2 livres.

5° Plus une tapisserie de Damas de Cau estimée...10 livres.

6° Plus une encoignure bois de hêtre peinte en jaune fermant à clef estimée 2 livres.

7° Plus une paire chenêts à grille, paille et pinsses en fer, estimés...8 livres.

8° Plus un moine à chaufer le lit avec son réchaud, estimé cy...2 livres.

9° Plus deux vieux ridaux de fenetttre hor d'usage avec 157

230 livres

# [p. 8]

\_

<sup>&</sup>lt;sup>157</sup> Le secrétaire a noté « ses deux barres est[imé] ».

Documents

Cy contre...230 livres.

ses deux barres estimés cy 4 livres.

10° plus huit chaises bois de saule fonssées en paille estimées cy...3 livres.

11° plus un fauteuil couvert d'une cotonade bleu et blanc. Le carreau de plume estimé cy...4 livres.

12° Plus un autre fauteuil bois de saule, fonssé en paille, estimé cy...1 livre.

13° Plus deux tabourets bois de saule, estimé 18 sols.

14° Plus une table à quatre pieds avec son tiroir peint en jaune fermant à clef estimé cy...4 livres.

246 livres 18

sols.

## [p. 9]

Article 4. Chambre de Francou, quisinière au service de Monsieur de Mondran

1° un lit, bois de noyer, paillasse, une coite et traverssin d'un couty commun rempli de plume de mélange. Un matelas d'une toile à quadrille bleu et blanc fort usé rempli de laine ordinaire. Deux couvertures de laine, la garniture du lit de coutouline jaune, sa courtepointe d'indienne fonds rouge piquée doublée de rabatage blanc. Un carreau de lit couvert d'un vieux fourreau d'indienne qui a été réclamé par Francou Bores quisinière comme lui appartenant. Le tout a été estimé cy...160 livres.

2° Plus une tapisserie de Damas de Cau faisant le tour de la chambre cy...10 livres.

170 livres

## [p. 10]

Cy contre...170 livres

- 3° Plus une harmoire à deux ouvrants bois de hêtre peint en blanc filetté de bleu fermant à clef estimé 9 livres.
- 4° Plus six chaises bois de saule fonssées en paille, cy...2 livres 10 sols.
- 5° Plus un fauteuil bois de saule fonssé en paille, cy...1 livre.
- 6° Plus un fauteuil bois de saule garni de cotonade bleu et blanc, le carreau de plume cy...3 livres.
- 7° Plus un rideau de fenêtre fait avec des napes et sa barre cy...2 livres 10 sols.
- 8° Plus une table à pied de biche bois de hêtre et son tiroir fermant à clef...3 livres.

191 livre ... 0 sols .

## [p. 11]

Cy contre, 191 livres.

9° Plus un chaufoir bois d'ozier cy...2 livres

10° Plus un devant de feu à fil de fer cy...2 livres.

11° Plus une paire chenêts à grille, paille et pinsses.

Le tout en fer cy...5 livres.

200 livres.

Article 5. Chambre de l'office

1° Un placard à deux portes garni en fil de cuivre fermant à clef...15 livres.

Dans ledit placard trouvé de qui suit :

2° quarente six assietes de porsselenne les fleurs bleues deux saladiers de la même porsselenne le tout usé cy...30 livres.

45 livres.

## [p. 12]

Cy contre...45 livres.

- 3° Plus sept plats de porselenne, quelques-uns d'écaillés, cy...7 livres.
- 4° Plus vingt une tasse, un sucrié, une tétière 158 le tout de porsselenne inégale écaillée cy...12 livres.
- 5° Plus une cuvette de pot à l'eau de porssellenne cy...6 livres.
- 6° Plus un cabaret de bois, peinture des indes cy...2 livres.
- 7° Plus quatre compotiers de verre blanc avec leurs assietes cy...2 livres 8 sols.
- 8° Plus quatre corbeilles de fayence à fruit cy...6 livres.
- 9° Plus un pot à l'eau en fer cuvete de fayence commune cy...2 livres.

72 livres 8 sols.

# [p. 13]

Cy contre 72 livres 8 sols.

10° plus une boiete renfermant vingt couteaux de table sçavoir dix à manche vert et dix à manche bois rouge.

Le tout commun cy 2 livres 10 sols.

- 11° Plus trouvé aus rayons dudit office six douzaines assietes fayence fine cy...36 livres.
- 12° Plus trois douzaines assietes favance angloise cy 12 livres.
- 13° Plus deux soupières de la même fayance. Un sucrier et son assiète de meme cy...8 livres.
- 14° Plus huit plats longs et trois plats ronds de la même espèce de fayance cy...12 livres.

\_

<sup>158 (</sup>sic :) pour théière.

15° Plus sept douzaines assietes fayance commune mauvaises...7 livres.

149 livres 18 sols.

# [p. 14]

Cy contre 149 livres 18 sols.

- 16° Plus soixante plats de fayance commune bons et mauvais cy...9 livres.
- 17° Plus deux soupières de fayance de Rouan dont une est sans couvert cy...3 livres.
- 18° Plus quatre pots de fayance pour fontaine cy...2 livres.
- 19° Plus deux corbeilles de fayance cy...2 livres.
- 20° Plus une lanterne d'escaille avec son cordon cy...6 livres.
- 21° Plus trois cafetières de fer blanc batu cy...2 livres 5 sols.
- 22° Plus un métier à faire de liqueur cy...1 livre.
- 23° Plus douze verres de cristal pour table...1 livre 10 sols.

176 livres 13 sols.

# [p. 15]

Cy contre 176 livres 13 sols.

- 24° Plus douze verres à liqueur en cristal cy..1 livre.
- 25° Plus deux petites guarraffes de cristal cy...1 livre.
- 26° Plus dix cafetières jaunes cy...1 livre 4 sols.
- 27° Plus un potaleau de verre blanc cy...12 sols.
- 28° Plus douze sceaux (sic) de fayance commune cy...1 livre 4 sols.
- 29° Plus deux lanternes de verre blanc garniées pour metre sur table cy...5 livres.
- 30° Plus un plateau la glace bonne son entour de cuivre argenté cy...8 livres.
- 31° Plus un ratier de fil de fer cy...1 livre 4 sols.

195 livres 17 sols

## [p. 16]

Cy contre 195 livres 17 sols

32° Plus huit planches formant les rayons cy... 6 livres.

201 livres 17 sols

#### Article 6. Chambre des porteurs

1° un lit bois de hêtre paillasse, un matelas de toile à quadrille, un autre matelas de la même toile remplis de mauvaise laine, un coussin de couty commun rempli de mauvaise plume, une mauvaise couverture de laine et une garniture de cadis jaune cy...50 livres.

2° Plus un autre lit bois de hêtre, paillasse, une vielle coite remplie de mauvaise plume son traverssin de même un matelas de toille à cadrille rempli de mauvaise laine, une couverture de 50 livres.

# [p. 17]

Cy contre ...50 livres

Cadis jaune la garniture du lit de coutelinne verte cy...72 livres.

- 3° Plus un vieux harmoire à ratellier cy...1 livre.
- 4° Plus un vieux bois de lit démonté peint en vert cy...3 livres.
- 5° Plus une male cy...6 livres.
- 6° Plus deux vieilles planches cy...1 livre.

Cy...1 livre

133 livres

Article 7. Au garde-manger.

- 1° Une table à deux tiroirs tenant au mur, cy...1 livre 4 sols.
- 2° Plus une autre table suportée par deux tretaux, cy...1 livre 10 sols.
- 3° Plus un garde-manger garni en toille de canevas, cy...2 livres.

4 livres 14 sols.

# [p. 18]

Cy contre 4 livres 14 sols.

- 4° Plus trois planches 1 livre.
- 5° plus un[e] romaine pesant quarente cinq livres cy...1 livre 4 sols.
- 6°... 159 1 livre 10 sols.
- 7° Plus une balance avec quelques poids qui forment quatre livres et demy cy...2 livres.
- 8° Plus une couzinière de fer blanc avec les tuyaus cy...2 livres.
- 9° Plus un croq à cherche pour le puids cy...1 livre 4 sols.
- 10° Plus trois rateliers à pendre de la viande cy...1 livre 4 sols.

14 livres 16 sols

Article 8. À la cuisine, trouvé.

- 1° Une paire chenets paille et pinsses et une seconde paille avec un tire braise [p. 19] de four avec une grande barre et deux pendants de feu, le tout en fer estimée cy...19 livres.
- 2° Plus un tourne broche en fer avec son poids et deux broches avec sa chaîne et deux autres

<sup>&</sup>lt;sup>159</sup> Le secrétaire a biffé « plus une balance à romaine ».

broches à main cy...30 livres.

- 3° Plus deux grilles et trois trépieds et trois petites brochetes, cinq poiles à frire et un cramaillou, une lêche frite et une cramaille, le tout en fer cy...9 livres.
- 4° 3 chandeliers de léton et deux bougouers de léton...6 livres.
- 5° Deux lempes à pompe...5 livres.
- 6° Deux lampes à cire ...1 livre 16 sols.
- 7° Une passoire de fer blanc, onze couverts de casseroles...2 livres 8 sols.

73 livres 4 sols

# [p. 20]

Cy contre 73 livres 4 sols.

- 8° un pomier deux rapes, une lêche frite, le tout de fer blanc...1 livre 10 sols.
- 9° Plus un bassein d'eteing et deux secoupes d'eteing, une ficelle d'eteing, 4 livres...10 sols.
- 10° Cinq cafetières fer blanc, bonnes et mauvaises cy... 4 livres.
- 11° Plus une table de cuisine à quatre pieds avec un tiroir et ses deux bancs cy...8 livres.
- 12° Plus un buffet à quatre portes bois de hêtre fermant à clef cy...18 livres.
- 13° Plus sept planches attachées au mur à soutenir la baterie de cuisine cy...3 livres 10 sols.
- 14° Plus mortier de marbre et son pilon en bois cy...2 livres 10 sols.

115 livres 4 sols

## [p. 21]

Cy contre 115 livres 4 sols.

- 15° Plus une boète à tenir du sel cy...1 livre.
- 16° Plus un moulin à café attaché à la table cy...5 livres.
- 17° Plus un moulin à café pour aller en campagne cy...2 livres.
- 18° Plus une grande caisse à tenir la vaisselle cy...3 livres.
- 19° Plus un cuvier garni de trois cercles en fer, avec son robinet de cuivre pour contenir de l'eau pour la cuisine cy...4 livres.
- 20° Plus une grésale de bois...12 sols
- 21° Plus deu grands tamis, un de soye et l'autre de crin cy...1 livre.
- 22° Plus six chaises bois de saule fonsées en paille cy...2 livres 5 sols.
- 23° Plus trois poilons de leton cy...3 livres.
- 24° Plus deux feuilles de cuivre...5 livres.
- 25° Plus un écumoir de cuivre...1 livre.

#### 143 livres 1 sol

## [p. 22]

Cy contre 143 livres 1 sol.

Plus une tourtière de cuivre...5 livres.

Plus une poissonière de cuivre...3 livres.

Plus une tourtière sans couvert de cuivre cy...2 livres.

Plus une aspergoise de cuivre...4 livres 10 sols.

Plus une popotonière de cuivre...6 livres.

Plus une brasière cuivre...7 livres.

Plus une seconde brasière de cuivre...11 livres.

Plus une cloche de cuivre...3 livres 10 sols.

Plus une marmite de cuivre...4 livres 10 sols.

Plus une marmite de cuivre...5 livres.

Plus une marmite de cuivre...7 livres.

Plus une marmite de cuivre...8 livres.

Plus deux bassines de cuivre...17 livres.

Plus un choderon de cuivre...12 livres.

Plus un grand choderon de cuivre...26 livres.

Plus un four de campagne...4 livres 10 sols.

269 livres 1 sol

#### [p. 23]

Cy contre 269 livres 1 sol.

Plus un petit choderon de cuivre...2 livres 10 sols.

Plus quatre couverts de casseroles et treize casserolles de cuivre ex estimés en total...38 livres.

Plus un choderon...4 livres 10 sols.

Plus une volière plaquée au mur à deux étages...2 livres.

Plus une tête à perruque avec son pied attachée une boette...3 livres.

Plus une table de huit couverts et une seconde table à six couverts sans aucun pied...6 livres 10 sols.

Plus un dourg de terre à tenir de l'eau renfermée dans une caisse cy...8 livres.

Trois seaux de cuivre...24 livres.

337 livres 11 sols

## [p. 24]

Chambre de la lingerie

## Article 9.

- 1° Une table à repasser avec une couverture de laine dessus cy...4 livres.
- 2° Plus une table à patisserie de bois de hêtre à tiroir fermant à clef cy...4 livres.
- 3° Plus huit fers à repasser bons et mauvais cy...4 livres.
- 4° Plus une table de nuit, son tiroir bois de hêtre fermant à clef...3 livres.
- 5° Plus une paire chenêts paille [pelle] et pinsses le tout de fer cy...4 livres.
- 6° Plus un parevent de toille peinte à l'huile hors d'usage...3 livres.
- 7° Plus deux rideaux de fenêtre faits avec des napes et ses deux barres de fer cy...9 livres.

31 livres.

## [p. 25]

Cy contre ...31 livres.

- 8° Plus deux chaises de bois de saule fonssées en paille cy...10 sols.
- 9° Plus une grande harmoire bois de noyer contenant du linge, fermant à clef...18 livres.
- 10° Plus une seconde harmoire contenant du linge, bois de hêtre fermant à clef...12 livres.
- 11° Plus une petite harmoire cy...3 livres.
- 12° Plus trouvé dans les deux grandes harmoires le linge qui suit.

## Linge

- 13° Deux douzaines de serviettes de Flandre avec leur deux napes cy...66 livres
- 14° Plus trois napes de Flandre inégales cy...15 livres.
- 15° Plus seize napes ouvragées usées cy...30 livres.

175 livres 10 sols

# [p. 26]

Cy contre 175 livres 10 sols.

- 16° Plus cinq douzaines serviettes et quatre servietes ouvragées, bonnes et mauvaises...54 livres.
- 17° Plus quatre douzaines et demi serviettes de trélis 160 demi usées...24 livres.
- 18° Plus quatre douzaines serviettes trélis commun hors d'usage cy...6 livres.
- 19° Plus six douzaines serviettes de cuisinne cy...36 livres.
- 20° Plus une douzaine de petites serviettes de cuisine...4 livres.

-

<sup>160 (</sup>sic :) pour treillis.

- 21° Plus six napes de cuisine neuves cy...15 livres.
- 22° Plus huit napes de cuisine usées cy...5 livres.
- 23° Plus six napes cinq napes de cuisine ouvragées usées...5 livres.

324 livres dix sols

## [p. 27]

Cy contre 324 livres 10 sols.

- 24° Plus trois douzaines de tabliers de cuisine bons et mauvais cy...9 livres.
- 25° Plus douze paires draps de lit toille de maison fort usés cy...108 livres.
- 26° Plus deux pairs draps de toille de Crotone cy...40 livres.
- 27° Plus deux paires draps de lit de toille d'hollande sans couture...38 livres.
- 28° Plus quatre paires draps de lit des porteurs...20 livres.
- 29° Plus deux envelopes pour le linge cy...4 livres 10 sols.

#### 544 livres

#### Article 10. À l'entichambre

- 1° Douze chaises de bois de hêtre rembourées de crin couvertes d'une moquette rouge à grandes fleurs cy...30 livres.
- 2° Plus un lustre de bois doré à six branches cy...4 livres.

34 livres

## [p. 28]

Cy contre...34 livres.

- 3° Plus un ridau de fenêtre hors d'usage avec sa barre de fer cy...2 livres.
- 4° Plus une table à quatre pieds, bois de hêtre peinte en gris filleté de rouge cy...6 livres.
- 5° Plus une tapisserie de papier velouté faisant le tour de l'antichambre cy...6 livres.

48 livres.

## Article 11. Salon à manger

- 1° Douze chaises bois de hêtre à pieds de biches peintes en gris filettés de bleu rambourrées en crin et foin couvertes d'une moquette bleu et blanc à grandes fleurs cy...48 livres.
- 2° Plus un globe avec sa garniture de léton et le tour de plomb et son cordon blanc...9 livres.

57 livres

## [p. 29]

Cy contre 57 livres.

3° Plus une table à manger à quatre couverts avec son pied cy...3 livres.

- 4° Plus une table à pied de biche couverte d'un tapis vert avec son jeu de trou de dame avec ses boutelles, fiches et jetons dos...6 livres.
- 5° Plus un buffet à deux portes bois de hêtre peint en gris filleté de bleud, son dessus de marbre fermant à clef...30 livres.
- 6° Plus trouvé dans le buffet un réchaud de fer blanc batu pour metre sur la table cy...2 livres.
- 7° "Plus un huillé de cristal cassé cy...18 sols.
- 8° Plus deux fontaines d'éteing avec leur bassin d'eteing, leur pied à niche cy...120 livres.

218 livres 18 sols.

# [p. 30]

Cy contre 218 livres 18 sols.

- 9° Plus une tapisserie de papier velouté bleud et blanc faisant le tour du salon cy...12 livres.
- 10° Plus deux ridaux de fenêtre hors d'usage et ses deux barres cy...6 livres.
- 11° Plus un sceau<sup>161</sup> de fer blanc peint en vert à metre le vin au fraix cy...3 livres.
- 12° Plus deux tablaux à cadre doré peints à l'huile représentant dans le milieu un vase et un autre tablau de la même peinture représentant un perroquet et une corbeille de fruit cy...18 livres.

257 livres 18 sols.

## Article 12. Salon de Compagnie

1° Dix fauteuils à pied de biche et son chaufa de même rembourés de crin et sous couverts d'un canevas cy...150 livres.

#### 150 livres

## [p. 31]

Cy contre...150 livres.

- 2° Plus une tapisserie broquatelle fonds jaune et fleurs rouges doublé d'une grosse toille faisant le tour du salon...50 livres.
- 3° Plus une pandule bois des indes avec son pied garni en cuivre doré attaché à la tapisserie cy...100 livres.
- 4° Plus deux paires bras de cheminée de cuivre doré à deux branches...30 livres.
- 5° Plus un miroir à six glaces avec son placard et cadre doré...126 livres.
- 6° Plus une table à deux pieds dorés, son dessus de marbre ...30 livres.
- 7° Plus une seconde glace à six glaces, son cadre doré et son placard...126 livres.

-

<sup>161 (</sup>sic :) pour seau.

8° Plus une table à deux pieds dorés, son dessus de marbre...30 livres.

642 livres.

## [p. 32]

Cy contre...642 livres.

- 9° Plus un miroir de la cheminée à trois glaces, son cadre doré cy...150 livres.
- 10° Plus deux ridaux de fenettre de garra fort usés et ses deux barres...26 livres.
- 11° Plus quatre estampes de l'académie de Toulouze à cadre doré avec leur vitre...24 livres.
- 12° Plus une estampe représentant des guerriers, son cadre doré avec sa vitre, 9 livres.
- 13° Plus deux cartes géographiques encadrées d'un cadre doré...6 livres.
- 14° Plus deux bustes de plâtre et leur porte buste en bois...8 livres.
- 15° Plus une chasse en bois doré, son pied de même à trois vitres renfermant une buste de cire cy...12 livres.

#### 877 livres

# [p. 33]

Cy contre 877 livres.

- 16° Plus trois vases de fayance à fleurs dorés cy...3 livres.
- 17° Plus trois vases de fayance commune cy...3 livres 4 sols.
- 18° Plus un lustre de cristal...36 livres.

## 919 livres 4 sols

#### Article 13. Chambre de Monsieur

- 1° Un lit, bois de hêtre avec sa ferrure, peint en vert, paillasse, matelas de toile de coton bleu à petits cadrilles rempli de crin, une coiete de couty de lion fort usée, son traverssin de même remplis de plume ordinaire, un matelas de coutouline reblanchie rempli de bonne laine, deux couvertures de coton, un couvre pied de satin jaune doublé d'une toille jaune piqué avec du duvet fin, sa garniture de coutouline jaune, le dedans du lit en serge jaune, sa courte pointe de même pentes de [p. 34] de dehors et soubassements de satinade pareille à la tapisserie cy...280 livres.
- 2° Plus une chaise longue bois de noyer garnie foin et crin, sa garniture de satinade, le matelas de satinade rembourré en crin. Un traverssin de coutouline jaune, un carreau de lit rempli de plume, un matelas de toille de coton bleu et blanc à petit cadrille rempli de bonne laine...48 livres.
- 3° Plus un grand fauteuil de comodité, bois de hêtre peint en jaune, couvert d'un velour

D'Utreq<sup>162</sup> jaune, son coussin de même, le tout garni de bon crin, son carreau de plume de derrière de fauteuil de satinade...40 livres.

368 livres

# [p. 35]

Cy contre...368 livres.

- 4° Plus six chaises bois de serisier garnies de foin, à quadrille de plusieurs couleurs façon à la greque...18 livres.
- 5° Plus deux fauteuils couverts d'une cotonade bleu et blanc les carreaux remplis de plume cy...8 livres.
- 6° Plus une tapisserie de satinade commune faisant le tour de la chambre cy...18 livres.
- 7° Plus six cabriolets bois de hêtre peints en jaune garnis de crine (sic) couverts d'un velour d'utreq jaune cy 48 livres.
- 8° Plus deux ridaux de fenêtre de garra avec leurs barres...30 livres.
- 9° Plus une paire bras de cheminée de cuivre doré à une branche...6 livres.

496 livres

## [p. 36]

Cy contre 496 livres.

- 10° Plus une comode bois de serizier à trois tiroirs garnie en leton fermant à clef...30 livres.
- 11° Plus un miroir à six glaces avec son placard et son cadre doré, cy...130 livres.
- 12° Plus un trumeau de cheminée à une seule glace, son cadre doré, cy...46 livres.
- 13° Plus deux encoignures peintes en jaune à côté de la cheminée, cy...2 livres 10 sols.
- 14° Plus une paire chenets et grille paille et pinsses en fer...10 livres.
- 15° Plus une table à quatre pieds bois de hêtre à deux tiroirs cy...4 livres.

718 livres

## [p. 37]

Cy contre...718 livres.

- 16° Plus une table de nuit peinte en rouge cy...2 livres.
- 17° Plus un mouvement de montre avec son carlet en or moulu tenant à la cheminée cy...48 livres.
- 18° Plus une paire chandeliers de cuivre argenté cy...6 livres.
- 19° Plus un pot à l'eau avec sa cuvette de fayance commune...1 livre.

-

<sup>162 (</sup>sic :) pour Utrecht

- 20° Plus une table à trictrac pliante couverte d'un drap vert fort usé...4 livres.
- 21° Plus un écran bois de hêtre garni en satinade et serge jaune avec son plomb 3 livres.
- 22° Plus un tabouret pour les pieds, garni de moquete bleu cy...2 livres.

784 livres

## [p. 38]

Cabinet de Monsieur

#### Article 14.

- 1° Un bureau bois de hêtre peint en noir à deux tiroirs fermant à clef, son dessus d'une peau noire estimé cy...30 livres.
- 2° Plus deux chandeliers à toilette de cuivre argenté, cy...4 livres.
- 3° Plus un chandelier à pompe à deux branches avec son chapau, cy...3 livres.
- 4° Plus un buffet à quatre ouvrants supportant les rayons de la bibliothèque, le tout peint en jaune, cy...24 livres.
- 5°Plus une petite armoire peinte en jaune, cy...3 livres.
- 6° Plus un buffet à deux ouvrants peint en jaune le tout se trouvant filetté bleu...5 livres.

69 livres.

# [p. 39]

Cy contre 69 livres.

39.

- 7° Plus une tablette peinte en noir pour soutenir des bouteilles cy...3 livres.
- 8° Plus trois boites à tenir des statues peintes en jaune...4 livres 10 sols.
- 9° Plus une paire chandeliers à girendolle argentés...18 livres.
- 10° Plus une cafetière de fer blanc de voyage cy...1 livre.
- 11° Plus deux paires pistolets, une paire de poches et une paire d'arçons cy...6 livres.
- 12° Plus un petit parapluie de tafetas vert cy...7 livres.
- 13° Plus une tapisserie de satinade commune à trois pièces cy...12 livres.
- 14° Plus trois statues de plâtre...6 livres.
- 15° Plus cinq figures de plâtre au-dessus des tablettes et ménagère de fayance de Rome...6 livres.

132 livres 10 sols.

## [p. 40]

Cy contre...132 livres 10 sols.

16° Plus six estampes avec leur cadre doré sans aucune vitre...18 livres.

17° Plus une écritoire de voyage cy...2 livres.

18° Plus neuf tablaus tous différents en peinture dont sept à cadre doré et deux argentés cy...120 livres.

19° Plus un baromètre cy...3 livres.

20° Plus un petit tableau à cadre rond représentant un moine cy...3 livres.

21° Plus deux petits tableaux à cadre doré, l'un pour la figure de Maurice comte de Saxe en taille douce et l'autre de même...3 livres.

281 livres 10 sols

# [p. 41]

Cy contre 281 livres 10 sols.

22° Plus une grande boite de fer blanc et une autre petite pour tenir de carrotes de tabac...3 livres.

23° Plus une boite fer blanc pour la poudre cy...1 livre 10 sols.

24° Plus un petit coffre apoticairerie contenant quatorse flacons de verre commun, cinq boites d'eteing, un pois de marc, une petite balance, le tout renfermé par huit tiroirs, la caisse fermant à clef...12 livres.

25° Plus une lunette d'aproche...8 livres.

26° Plus deux paires mouchetes, une paire en assié et une paire argentée avec son porte mouchetes...4 livres.

310 livres.

## [p. 42]

Cy contre 310 livres.

27° Plus une carte de l'art à écrire avec ses roulaus dorés cy...1 livre 10 sols.

28° Plus une échelle à main pour le cabinet cy...3 livres.

29° Plus trois presses papiers de marbre cy...3 livres.

30° Plus cinq bouteilles à tenir du tabac...10 livres.

31° Plus quatre coffres de cartons à tenir des papiers 1 livre 10 sols.

32° Plus une carte généralle du royaume de France avec ses roulaus cy...3 livres.

34°163 Plus quatre cartes de géographie des quatre parties du monde avec ses roulaus 6 livres.

338 livres

## [p. 43]

Cy contre 338 livres.

 $<sup>^{163}</sup>$  Le clerc est passé du 32 au 34 en omettant le n°33.

35° Plus une carte encadrée du Parlement de Toulouse de l'année 1667 cy...3 livres.

36°Plus un rideau de fenêtre de toille avec sa barre...6 livres.

37° Plus une boite à perruque 1 livre 10 sols.

348 livres 10 sols

Argenterie

Article 15

1° Douze Cuillères et douze fourchetes de bouche pesants huit marcs, trois gros quatre cuillères à ragout pesant trois marcs une once six gros. Douze cuillères à caffé et deux cuillères à sel pesant un marc trois gros. Quatre saillères pesant deux marcs six gros, le tout produisant quatorze marcs trois onces et deux gros à cinquante livres le marc. Le tout monte sept cens vingts livres dix sols cy...720 livres 10 sols.

[p. 44]

Cave

Article 16

1° Trouvé quatre cens bouteilles de verre d'Angleterre de plusieurs contenances toutes vuides cy...80 livres.

2° Plus trois planches formant des étages troués pour écouler les bouteilles cy...4 livres.

3° Plus un tapis de Turquie pour le salon de compagnie...24 livres.

4° Plus un second tapis de poin de canevas bordé d'une moquette doublé d'une grosse toile...8 livres.

5° Plus un barril à vinaigre...2 livres.

6° Plus une échelle à main...1 livre 10 sols.

7 Plus un melat...2 livres.

8 Plus deux pieus de bois

9 Pour metre des barriques...1 livre 10 sols.

123 livres

[p. 45]

À la remise

Article 17

1° Deux chaises à porteur garnies en velour d'Utreq<sup>164</sup> avec leur coussin rempli de plume. Les chaises peintes en bleu à trois glaces chaque, les batons même couleur cy...192 livres.

\_

<sup>164 (</sup>sic :) pour Utrecht.

- 2° Plus une paire de batons de chaise fort usés cy...3 livres.
- 3° Plus deux pièces de bois pour supporter des barriques...6 livres.
- 4° Plus six vie[i]lles comportes...2 livres.
- 5° Plus un saloir cy...2 livres.
- 6° Plus deux bayars...4 livres.
- 7° Plus six fourches de bois à étendre de linge...4 livres.
- 8 Plus deux vieilles lenternes de porteurs 3 livres.

## 216 livres

# [p. 46]

Récapitulation des articles

article 1er...307 livres.

20nd...192 livres 18 sols.

- 3...246 livres 18 sols.
- 4...200 livres.
- 5...201 livres 17 sols.
- 6...133 livres.
- 7...14 livres 16 sols.
- 8...197 livres 11 sols.
- 9...544 livres.
- 10...48 livres.
- 11...257 livres 18 sols.
- 12...919 livres 4 sols.
- 13...784 livres.
- 14...348 livres 10 sols.
- 15...720 livres 10 sols.
- 16...123 livres.
- 17...216 livres.
- 5415 livres 2 sols.

## [p. 47]

Total de la récapitulation des articles...5415 livres 2 sols.

Cloturé le présant inventaire et estimation composé de dix-sept articles contenus en quarente sept pages d'écriture et suis payé suivant la convention faite entre Monsieur de Mondran et moi

en foi de ce à Toulouse ce 4 avril 1788.

(signé :) Trouselier tapissier

il la falu agoute dus douxenes serviettes fines agrien daurge et qattre pettittes napes et valuées ansamble 64 livres ce de plus trois perre dras de lit de toille dit roian et value ansamble 100 livres fait à Toulouze ce 20 juin 1791 165.

(signé :) Trouselier tapissier

(En marge, en bas, à gauche :) ne variatur (signé :) Jamme, Lecomte 166.

Première tablette de la division qui est du côté de la chambre à coucher.

Sermons de père Le Jeune 167...5 livres...5 volumes in-8vo.

Oeuvres poétiques de Bertiaut<sup>168</sup>...10 sols...1 volume...in-12.

Tombeau des délices du monde 169...5 sols...1 volume...in-12.

Statuts de la confrérie du très Saint-Sacrement...5...1 volume...in-12.

Adoration perpétuelle du très Saint-Sacrement 170...5...1 volume...in-12.

Théologia scholastica dont il manque le 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> volume...2 livres...7 volumes...in-12.

Breviarium romanum...2 livres...2 volumes...in-18.

Oeuvres de Théophile<sup>171</sup>...10 sols...1 volume...in-12.

Officia sanctorum...5...1 volume...in-12.

Remèdes de Fouquet<sup>172</sup>...2 livres...2 volumes...in-12.

166 L'inventaire retrouvé chez Mondran se termine à ce niveau.

<sup>&</sup>lt;sup>165</sup> L'écriture est vraisemblablement celle de Trousselier.

<sup>&</sup>lt;sup>167</sup> Jean Le Jeune, Sermons pour tous les jours du Caresme, preschés par Jean Le Jeune, prestre de l'Oratoire de Jésus, Toulouse, J. Boude, 1676.

<sup>&</sup>lt;sup>168</sup> Jean Bertaut, Œuvres poétiques de Monsieur Bertaut, évesque de Sées, Abbé d'Aunay, premier aumosnier de la Royne, Paris, Toussain du Bray, 1620 (éd. en un volume *in-12*).

<sup>&</sup>lt;sup>169</sup> Jean Puget de La Serre, Tombeau des délices du monde, Bruxelles, 1630 [1e éd.]. Nous n'avons pas déterminé l'édition présente dans la bibliothèque Mondran. Les premières éditions (1630, 1631, 1632) étaient illustrées à ce sujet voir les travaux de Véronique Meyer, notamment : « Un auteur du XVIIe siècle et l'illustration de ses livres Jean Puget de La Serre (1595 – 1665), dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 158, 2000, p. 27 – 53).

<sup>&</sup>lt;sup>170</sup> Ce titre pourrait correspondre à deux ouvrages : L'adoration perpétuelle du trez Saint Sacrement de l'autel, G. Henault, Toulouse, 1743, ou L'adoration perpétuelle du très Saint Sacrement de l'autel instituté dans l'église métropolitaine de Tolose, Toulouse, Jean Boude, 1656.

<sup>&</sup>lt;sup>171</sup> Œuvres du poète Théophile de Viau. Sous ce titre peuvent correspondre de nombreuses éditions, tant lyonnaises que parisiennes. Le titre et le format restreignent néanmoins, sauf erreur de notre part, à sept ces possibilités : Paris, Loyson, 1656, Paris, Antoine de Sommaville, 1661, Paris, Nicolas Pépingué, 1662, Lyon, Antoine Cellier, 1668, Lyon, Pierre Bailly, 1668, Lyon, Antoine Beaujollin, 1668, Lyon, André Olyer, 1668.

<sup>&</sup>lt;sup>172</sup> Les remèdes charitables de Madame Fouquet, pour guérir à peu de frais toutes sortes de maux qui ont passé jusqu'à présent pour incurables, première édition en 1675. Les premières éditions furent faites à Villefranche de Rouergue, puis à Toulouse, mais ne portaient pas exactement ce titre. Néanmoins, l'ouvrage était commun en région toulousaine dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Succès de librairie, ce livre aurait pris le titre de « Remède de Madame Fouquet » en 1739, dans une édition lyonnaise, suivant Olivier Lafont (l'inventaire l'oncle de Mondran mentionne une édition

Traité des maladies par Helvétius 173...10 sols...1 volume...in-12.

Oeuvre de Gresset<sup>174</sup>...1 livre 10 sols...2 volumes...in-12.

Lettres du pape Clément XIV<sup>175</sup>...6 livres...4 volumes...in-12.

21 livres 29 volumes

Seconde tablette de la division qui est du côté de la chambre à coucher

Caractères de Théophraste 176...10 sols...1 volume...in-12.

Fables choisies de Lafontaine 177...1 livre 5 sols...2 volumes...in-12.

L'art du blason <sup>178</sup>...15 sols...1 volume...in-12.

Nouveaux dialogues des morts <sup>179</sup>...5 sols...1 volume...in-12.

La vie de Scaramouche 180...5 sols...1 volume...in-12.

Menagiana ou les bons mots<sup>181</sup>...10 sols...1 volume...in-12.

Sinonimes françois 182...10 sols...1 volume...in-12.

Religieuse parfaite 183...10 sols...1 volume in-12.

Obligations ecclesiastiques...10 sols...1 volume...in-12.

Virgile travesti de Scaron 184...1 livre...2 volumes...in-12.

parisienne portant ce titre en 1712). Madame Fouquet, Les remèdes charitables de Madame Fouquet, pour guérir à peu de frais toutes sortes de maux externes, invetérez & qui ont passé jusques à présent pour incurables, Jacques Certe, Lyon, 1739. Auparavant, l'ouvrage aurait été notamment intitulé « recueil ». C'est un livre qui comporte des remèdes utilisés par des personnes charitables en milieux ruraux, ou peu de médecins ou apothicaires sont présents, ou en ville, pour les pauvres (Olivier Lafont, « Ouvrage de Dame et succès de librairie : les remèdes de Madame Fouquet » dans Revue d'Histoire de la pharmacie, 2010, n° 365, p. 57 – 72).

253

<sup>&</sup>lt;sup>173</sup> Une des nombreuses éditions du *Traité des maladies les plus fréquentes et des remèdes spécifiques pour les guérir, avec la méthode de s'en servir pour l'utilité du public et le soulagement des pauvres de Claude-Adrien Helvétius.* On peut par exemple penser à l'édition parue à Paris chez d'Houry et Le Mercier en 1703.

<sup>&</sup>lt;sup>174</sup> Jean-Baptiste-Louis Gresset (Amiens, 1709 – Idem, 1777). Ses œuvres complètes ont été éditées de son vivant (1751, 1758, 1767, 1768). Dans le format de l'inventaire, on peut par exemple citer l'édition de 1768 à Londres, E. Kelmarneck, par exemple.

<sup>&</sup>lt;sup>175</sup> Lettres du pape Clément XIV (Ganganelli), augmentée des brefs portant suppresion des jésuites, Lièges, J.J. Tulot, 1776 (pour la 3<sup>e</sup> éd. La première daterait de 1762).

<sup>&</sup>lt;sup>176</sup> Une des nombreuses éditions de la traduction des Caractères de Théophraste par Jean de La Bruyère. Pour idée : Jean de La Bruyère, Les caractères de Théophraste, traduits du grec, avec les caractères ou les mœurs de ce siècle, Paris, Michallet, 1688.

<sup>&</sup>lt;sup>177</sup> Une des nombreuses éditions des Fables choisies, mises en vers par monsieur de La Fontaine, avec la vie d'Esope.

<sup>&</sup>lt;sup>178</sup> Claude-François Menestrier, L'art du blason justifié, ou les preuves du véritable art du blason, Lyon, Coral, 1661 (ce texte semble avoir connu plusieurs éditions, notamment une autre, lyonnaise, en 1671).

<sup>&</sup>lt;sup>179</sup> Bernard Le Bouyer de Fontenelle, Nouveaux dialogues des morts, Paris, C. Blageart, 1683.

<sup>&</sup>lt;sup>180</sup> Angelo Constantini, dit Mezetin, La vie de Scaramouche, À l'Hôtel de Bourgogne et chez Claude Barbin, 1695.

<sup>&</sup>lt;sup>181</sup> Gilles Ménage, Menagiana, ou les bons mots, les pensées critiques, historiques, morales et d'érudition de M. Ménage, Paris, Delaulne, 1694.

<sup>&</sup>lt;sup>182</sup> Thimothée Hureau de Livoy, Dictionnaire de synonimes françois, Paris, Saillant, 1767.

<sup>&</sup>lt;sup>183</sup> Michel-Ange Marin, La parfaite religieuse, ouvrage également utile à toutes les personnes qui aspirent à la perfection, Avignon, Giroud, 1749.

<sup>&</sup>lt;sup>184</sup> Paul Scarron, Le Virgile travesty en vers burlesques, Paris, Quinet, 1648.

Histoire universelle...1 livre...2 volumes in-12.

Recueil de l'académie...5 sols...1 volume in-12.

Paratilla...10 sols...1 volume in-12.

État militaire...3 livres...8 volumes in-12.

Œuvres de Boileau...1 livre...2 volumes in-12.

Recueil d'oraisons funèbres 185...1 livre 10 sols...2 volumes in-12.

13 livres 5 sols 28 volumes

Troisième tablette de la division qui est du côté de la chambre à coucher.

Satires de Boileau<sup>186</sup>...1 livre 7 sols...1 volume...in-12.

Histoire de Don Quichote...7 livres 10 sols...6 volumes...in-12.

Les œuvres de Ciceron en François...12 livres...12 volumes...in-12.

Les comptes faits par Bareine 187...10 sols...1 volume...in-12.

Les satyres de Juvénal 188... 10 sols... 1 volume... in-12.

Le cuisinier royal<sup>189</sup>...3 livres 15 sols...3 volumes...

Science du cuisinier 190 1 livre 10 sols.

Le cuisinier gascon <sup>191</sup>...5 sols.

27 livres 0

Quatrième tablette de la division qui est du côté de la chambre à coucher.

Géographie de Monsieur Robbe 192...2 livres...2 volumes ...in-12.

Methode pour étudier la géographie 193...6 livres...5 volumes in-12.

Caractères de Théophraste 2 livres...2 volumes...in-12.

Traité de l'amitié...15 sols...1 volume in-12.

<sup>&</sup>lt;sup>185</sup> Pourrait faire référence au *Recueil des oraisons funèbres* de Bossuet, mais plus certainement aux livres d'Antoine Anselme (1701) ou à celui de Mathias Poncet de La Rivière (1760) qui portent tous deux le titre de « Recueil d'oraisons funèbres ».

<sup>&</sup>lt;sup>186</sup> Nicolas Boileau, Les Satires, Paris, Barbin, 1666.

<sup>&</sup>lt;sup>187</sup> FrançoisBarrême, Les comptes faits ou le tarif général de touttes les monnoyes, Paris, 1755.

 $<sup>^{188}</sup>$  Les satires de Juvénal et de Perse, avec des remarques, en latin & en françois, Paris, Luyne,  $^{1658}$ .

<sup>&</sup>lt;sup>189</sup> François Massialot, Le cuisinier roïal et bourgeois, qui apprend à ordonner toute sorte de repas en gras & maigre [...], Paris, Claude Prudhomme, 1705.

<sup>&</sup>lt;sup>190</sup> Une des nombreuses éditions de : Menon, La science du maître d'hôtel cuisinier, avec des observations sur la connaissance et la propriété des aliments, Paris, 1749.

<sup>&</sup>lt;sup>191</sup> Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, Le cuisinier gascon, Amsterdam, 1740.

<sup>&</sup>lt;sup>192</sup> Une des nombreuses éditions de : Jacques Robbe, Géographie de Monsieur Robbe, La Haye, 1668, 2vols.

<sup>&</sup>lt;sup>193</sup> Nicolas Lenglet Du Fresnoy, Méthode pour étudier la géographie, dans laquelle on donne une description [...], Paris, C-E. Hochereau, 1716.

L'école de l'amitié 194...15 sols...1 volume in-12.

Lettres chrétiennes de Madame...10 sols...1 volume...in-12.

Lettres de Crébillon...15 sols...1 volume in-12.

L'esprit du siècle 195...10 sols...1 volume in-12.

Grammaire françoise 1 livre...1 volume...in-12.

Académie des jeux floreaux 1 livre ... 1 volume in-12.

Chirurgie complette...10 sols...1 volume in-12.

Dons de Comus...3 livres 15 sols..." volumes...in-12.

19 livres 10 sols 20 volumes

Cinquième tablette de la division qui est du côté de la chambre à coucher

Sermons de Massillon 15 livres...13 volumes...in-12.

Pensées de Pascal...1 livre...1 volume...in-12.

Traités des bénéfices de Fra Paolo 1 livre 5 sols...1 volume In-12.

Imitation de Jésus Christ 1 livre...5 sols...1 volume...in-12.

Devoir du chrétien...1 livre 10...2 volumes...in-12.

Exercices spirituels...10 sols...1 volume...in-12.

L'espion dans les cours des princes chrétiens 196...12 livres...9 volumes...in-12.

Novum testamentum...3 livres...1 volume...in-12.

25 livres 10 sols 29 volumes

Sixième tablette de la division qui est du côté de la chambre à coucher

Oeuvres de duv.pr.pr. 10 sols...1 volume...in-12.

Pièces de théâtre...3 livres...3 volumes...in-12.

Les gasconismes corrigés <sup>197</sup>...1 livre...1 volume...in-12.

Histoire de l'académie de Jeux floreaux...1 livre...1 volume...in-12.

Dictionnaire géographique...10 sols...1 volume...in-12.

<sup>194</sup> Henri Lambert d'Herbigny, L'école de l'amitié, Paris, 1757

<sup>&</sup>lt;sup>195</sup> Abbé de Lubières, L'esprit du siècle, Paris, Emery, 1707.

<sup>&</sup>lt;sup>196</sup> Giovanni-Paolo Marana, L'spion dans les cours des Princes chrétiens, ou Memoires pour servir à l'histoire de ce Siecle depuis 1637 jusqu'en 1697. Le nombre de volumes pourrait faire supposer qu'il s'agisse de l'édition imprimée à Amsterdam en 1756 [1<sup>e</sup> éd. Cologne, Erasme Kinkius, 1696].

<sup>&</sup>lt;sup>197</sup> Laurent Angliviel de La Beaumelle et N. Desgrouais, Les Gasconnismes corrigés, ouvrage utile à toutes les personnes qui veulent parler et écrire correctement, et principalement aux jeunes gens dont la diction n'est point encore formée, Toulouse, Robert, 1766.

L'esprit de Nicole...1 livre 10 sols...1 volume...in-12.

7 livres 10 sols 8 volumes

Première tablette qui est dans la division qui est au milieu

Méthode pour étudier l'histoire...10 livres...9 volumes...in-12.

Traité des études par Rollin 6 livres...4 volumes in-12.

Abrégé de l'histoire ancienne par Rollin...6 livres...4 volumes...in-12.

L'histoire ancienne par Rollin...18 livres...14 volumes in-12.

L'histoire des juifs par Joseph 6 livres...5 volumes in-12.

Moeurs des iszraélites...1 livre...1 volume in-12.

47 livres 37 volumes

Seconde tablette qui est dans la division qui est au milieu

L'histoire romaine par Laurens Echard...18 livres...16 volumes in-12.

Considérations sur la grandeur et décadence des romains <sup>198</sup>...15 sols...1 volume in-12.

Traité sur le sénat romain 199...1 livre...1 volume..in-12.

L'histoire ottomane par le prince Cathimir...5 livres...4 volumes in-12.

L'histoire de l'empire ottoman 200 par Sagredo...7 livres...7 volumes in-12.

L'histoire de l'empire, par Heys...10 livres...10 volumes in-12.

L'histoire de la guerre de Bohème<sup>201</sup> 1 livre 10 sols...2 volumes in-12.

L'histoire universelle de Justin<sup>202</sup>...1 livre 10 sols...2 volumes in-12.

Les révolutions de Suède<sup>203</sup>...1 livre...2 volumes in-12.

45 livres 15 sols 45 volumes

Troisième tablette qui est dans la division qui est au milieu

<sup>&</sup>lt;sup>198</sup> Une des nombreuses éditions de l'ouvrage de Montesquieu. Charles-Louis de Secondat, baron de Montesquieu, Considérations sur les causes de la grandeur et décadence des romains, Amsterdam, J. Desbordes, 1734.

<sup>&</sup>lt;sup>199</sup> Conyers Middleton, Traité du sénat romain, traduit de l'anglois de Monsieur Middleton avec des notes, par M. d'Orbessan, président du Parlement de Toulouse, Montauban, Legier, 1753 (et Paris, Rollin).

<sup>&</sup>lt;sup>200</sup> Giovanni Sagredo, Histoire de l'empire ottoman, Paris, Barois, 1724, 5 vols.

<sup>&</sup>lt;sup>201</sup> Éléazar de Mauvillon, Histoire de la dernière guerre de Bohème, Amsterdam, 1701, 2 t.

<sup>&</sup>lt;sup>202</sup> Armand-Laurent Paul, Histoire universelle de Justin, extraite de Trogue-Pompée, traduite sur les textes latins les plus corrects [...], Paris, Barbou, 1774, 2 t.

<sup>&</sup>lt;sup>203</sup> René Aubert de Vertot, Histoire des révolutions de Suède : où l'on voit les changements qui sont arrivés dans ce royaume au sujet de la religion et du gouvernement, Paris, F. Barrois, 1722.

Abrégé cronologique de l'histoire de France...1 livre...1 volume in-8°.

L'histoire de France par Mezerai 12 livres...10 volumes in-12.

L'histoire d'Espagne<sup>204</sup>...5 livres...5 volumes in-12.

L'histoire de la conquête du Mexique par Cortes...2 livres...2 volumes in-12.

Le Mexique conquis...1 livre...1 volume in-12.

La conquête du Pérou<sup>205</sup>...2 livres...2 volumes in-12.

Les révolutions du Portugal<sup>206</sup>...10 sols...1 volume in-12.

L'histoire de Danemarck<sup>207</sup>... 9 livres...9 volumes in-12.

L'histoire d'Angleterre ou Révolutions...4 livres...4 volumes in-12.

26 livres 10 sols 35 volumes

Quatrième tablette qui est dans la division qui est au milieu

Table générale des matières...4 volumes.

L'histoire ecclesiastique 60 livres...36 volumes in-12.

60

Cinquième tablette qui est dans la division qui est au milieu

Histoire universelle...2 livres...2 volumes in in-12.

L'observateur anglois <sup>208</sup>...4 livres...4 volumes in-12.

L'administration des finances de France par Monsieur Necker...6 livres...6 volumes in-8°.

Semaine Sainte...1 livre...1 volume in-12.

Architecture de Vitruve...1 livre 1 volume in-12.

Histoire poétique du père Gautruche 1 livre...1 volume in-12.

Lettre de l'archevêque d'Auch...1 livre...1 volume in.

Méthode de dessiner 3 livres...1 volume in.

Morale des jésuites...10 sols...1 volume in.

<sup>&</sup>lt;sup>204</sup> Juan de Mariana, l'Histoire générale d'Espagne, Paris, Le Mercier, 1725.

<sup>&</sup>lt;sup>205</sup> Une des nombreuses éditions de : Agustin de Zarate, *Histoire de la découverte et de la conquête du Pérou*, traduit de l'espagnol par Samuel de Broë, Amsterdam, de Lorme, 1700.

<sup>&</sup>lt;sup>206</sup> Une des nombreuses éditions de l'ouvrage de l'Abbé de Vertot. René Aubert de Vertot, *Histoire des révolutions de Portugal*, Paris, M. Brunet, 1711.

<sup>&</sup>lt;sup>207</sup> Paul-Henri Mallet, Histoire de Danemark, Copenhague, Philibert, 1758.

<sup>&</sup>lt;sup>208</sup> Mathieu-François Pidanzat de Mairobert, L'observateur anglois ou correspondance secrète entre Milord Alleye et Milord Allear, Londres, J. Adamson, 1777-1783.

L'art de la musique<sup>209</sup>...3 livres...1 volume in.

Mémoires de Monsieur le duc de Guise 3 livres...1 volume in-4°.

Mémoires de Monsieur le comte de Bussy<sup>210</sup> 4 livres...2 volumes in-4°.

Dictionnaire de l'Académie françoise...6 livres...9 volumes in-4°.

Forces de l'Europe<sup>211</sup>...6 livres...1 volume in-4°.

Carte du Languedoc...3 livres...1 volume in-4°.

Histoire de Toulouse...2 livres...1 volume in-4°.

Traité de la noblesse des capitouls de Toulouse...1 livre...1 volume in 4°.

47 livres 10 sols 35 volumes

Suite de la cinquième tablette

Discours contenant l'histoire des jeux floreaux...10 sols..1 volume in-4°.

Mémoire contenant l'histoire des jeux floreaux...10 sols...1 volume in-4°.

Intrigue amoureuse, manuscrit...5 sols.

Histoire de saint Louis<sup>212</sup>...4 livres...2 volumes in-4°.

Mémoire à consulter pour Jean de Bette d'Etienville...3 livres...1 volume in-4°.

Dictionarium novum<sup>213</sup>...1 livre 10 sols...1 volume in-4°.

9 livres 15 sols 6 volumes

Sixième tablette qui est dans la division qui est au milieu

Dictionnaire de Morery...36 livres..10 volumes in-folio.

Dictionnaire des arts...6 livres...2 volumes in-folio.

Annales de Toulouse...12 livres...2 volumes in-folio.

Histoire de France...4 livres...2 volumes in-folio.

Histoire du maréchal de Matygnon<sup>214</sup>...2 livres...1 volume in-folio.

La Sainte Bible...3 livres...1 volume in folio.

63 livres 18 volumes

\_

<sup>&</sup>lt;sup>209</sup> Louis Dumas, L'art de la musique enseigné et pratiqué sans transposer, joint à une introduction à la connoissance des différentes voix par la démonstration des clefs relatives par Monsieur Dumas, Paris, chez l'auteur,

<sup>&</sup>lt;sup>210</sup> Les Mémoires de Messire Roger de Rabutin, comte de Bussy, Paris, 1696 [plusieurs éditions entre 1696 et 1720].

<sup>&</sup>lt;sup>211</sup> Nicolas de Fer, Les forces de l'Europe, ou descriptions des principales villes avec leurs fortifications dessinnées par les meilleurs ingénieurs, Paris, chez l'auteur, 1694.

<sup>&</sup>lt;sup>212</sup> Jean de Joinville, Histoire de Saint Louis, Roi de France, Les annales de son règne par Guillaume de Nangis, Sa vie et ses miracles par le confesseur de la reine Marguerite, Paris, 1761, ou Jean Filleau de La Chaise, Histoire de Saint Louis, Paris, Coignard, 1678.

<sup>&</sup>lt;sup>213</sup> Pierre Danet, Dictionarium novum latinum et gallicum, Paris, Pralard, 1680.

<sup>&</sup>lt;sup>214</sup> Jacques de Caillères, Histoire du mareschal de Matignon, Paris, [1e édition] Augustin Mercier 1661.

Première tablette qui est dans la division du côté de la cour

Les œuvres de Molière...4 livres...8 volumes in-12.

Recueils des opéra...6 livres...14 volumes in-12.

Les journées amusantes par Monsieur de Gomes...6 livres...8 volumes in-12.

Aventures du comte de...2 livres...2 volumes in-12.

Les contes moraux par Monsieur Marmontels...1 livre 10 sols...2 volumes in-12.

Pigmalion ou la statue animée...10 sols...1 volume in-12.

Le dictionnaire de la fable...10 sols...1 volume in-12.

20 livres 10 sols, 36 volumes

Seconde tablette qui est dans la division du côté de la cour

L'histoire de Cleveland...3 livres 4 volumes in-12.

Les mémoires de Monsieur de Courtanville 1 livre...2 volumes in-12.

Le doyen de Killerine...2 livres 5 sols...3 volumes in-12.

Les mémoires d'un homme de qualité...2 livres...4 volumes in-12.

Le roman comique par Scarron...2 livres 5 sols...3 volumes in-12.

Jeanete seconde ou la paysane parvenue...10 sols...1 volume in-12.

Les aventures de Thélémaque...10 sols...1 volume in-12.

Les anecdotes ottomanes...2 livres...2 volumes in-12.

Les confessions du comte de xxx...10 sols...1 volume in-12.

Apologie des dames...10 sols...1 volume in-12.

Le théâtre de Pierre Corneille...3 livres...7 volumes in-12.

manque le troisième tome.

Le théâtre de Racine...10 sols...2 volumes in-12.

Rablais et Pentagruel...2 livres...2 volumes in-12.

Les amours d'Abelard et d'Eloïse...5 sols...1 volume in-12.

20 livres 5 sols 34 volumes

Troisième tablette qui est dans la division qui est du côté de la tour

Les lettres provinciales...1 livre...1 volume in-12.

Réquisitoires et arrêts de tous les parlemens de France contre l'institut de la société des jésuites...6

livres...13 volumes in-12.

Vie de Sixte Quint<sup>215</sup>...2 livres...2 volumes in-12.

Vie de Monsieur de Colbert<sup>216</sup>...10 sols...1 volume in-12.

Histoire du Maréchal Maurice de Saxe<sup>217</sup>...1 livre...1 volume in-12.

Mémoires de Barviek<sup>218</sup> 1 livre...2 volumes in-12.

Lettres morales et critiques<sup>219</sup>...10 sols...1 volume in-12.

Lettres persanes...1 livre 2 volumes in-12.

Mithologie des dieux...1 livre 10 sols...2 volumes in-12.

Voyages d'Italie par Misson<sup>220</sup> 6 livres...4 volumes in-12.

École militaire <sup>221</sup>...3 livres...3 volumes in-12.

23 livres 10 sols 32 volumes

Etat des fraix pour les héritiers de monsieur de Mondran

Enregistrement du testament et codicilles, bourse commune et papier ouvert le 3 may 1792...114...0...0

Papier et enregistrement de l'inventaire ou bourse commune...34...16...0

Honoraire de la rettention ou trois expéditions dudit testament y compris celluy de l'inventaire...360...0...0.

Clerc ...48...0...0

Fraix de la décharge du 15 juin 1792...14...2...0

Idem de l'acte de l'acte de notoriété du 13eme septembre suivant y compris l'extrait d'une clause de l'inventaire...7...4...0.

578 livres 2 sols

Le 30 may 1792 reçu...

300 livres

<sup>&</sup>lt;sup>215</sup> Gregorio Leti, L'histoire de la vie du pape Sixte Quint, Anvers, Veuve Van Foppens, 1704.

<sup>&</sup>lt;sup>216</sup> Gatien de Courtilz de Sandras, Vie de Jean-Baptiste de Colbert, Cologne, 1695.

<sup>&</sup>lt;sup>217</sup> Balthazar Néel, Histoire de Maurice, comte de Saxe, maréchal général des camps et armées de Sa Majesté très chrétienne, duc élu de Curlande [...] Mittaw, 1752.

<sup>&</sup>lt;sup>218</sup> (sic : ) pour Jacques Fitz-James (1670 - 1734), duc de Berwick, maréchal de France. Mémoires de Berwik, duc et pair de France, et généralissime des armées de Sa Majesté, La Haye, Paupie, 1737, 2 vols.

<sup>&</sup>lt;sup>219</sup> Jean-Baptiste de Boyer, marqui d'Argens, Lettres morales et critiques sur les différens états et les diverses occupations des hommes, Amsterdam, Le Cène, 1737.

<sup>&</sup>lt;sup>220</sup> Le titre fait référence à l'édition de 1743 du *Nouveau voyage d'Italie* de Maximilien Misson, iqui porte le titre de Voyage d'Italie. Toutefois, cette édition ne comprenait que trois volumes. L'édition de 1722 (par exemple), de cet ouvrage, paru pour la première fois en 1691, intitulée, elle, *Nouveau voyage d'Italie*, comprenait quatre volumes. Maximiliien Misson, *Voyage d'Italie*, Utrecht, G. Water et J. Van Poolsum, 1722.

<sup>&</sup>lt;sup>221</sup> Guillaume-Thomas Raynal, *École militaire*, ouvrage composé par ordre du gouvernement, Paris, Durand, 1762. Ouvrage de morale, écrit pour les jeunes élèves se destinant à la carrière des armes.

278 livres 2 sols

Le 8 floreal an 5 écrit à Monsieur Jamme.

Quatrième tablette de la division qui est du côté de la tour

Histoire des maisons des souverains du monde...5 livres...5 volumes in-12.

Histoire de Pologne...2 livres...2 volumes in-12.

Histoire de Malte...5 livres...5 volumes in-12.

Mémoires de la régence...5 livres...5 volumes in-12.

Les voyages de Tavernier...3 livres...6 volumes in-12.

manque le sixième tome

Les oeuvres de Goudouli...15 sols...1 volume in-12.

Cours de peinture par monsieur de Piles...1 livre...1 volume in-12.

21 livres 15 sols 25 volumes

Cinquième tablette de la division qui est du côté de la tour

L'Illiade et l'Odicée d'Homère par Monsieur Dacier...4 livres...4 volumes in-12.

Entretiens de Pétrarque...1 livre...2 volumes in-12.

Le Socrate moderne...2 livres...6 volumes in-12.

Manque un volume

La description de Paris par Pignaguil de la Force...9 livres...8 volumes in-12.

Essai sur l'architecture par le père Logier...1 livre...1 volume in-12.

Architecture de Vignole...1 livre...1 volume in-12 en parchemin.

L'histoire de l'Amérique par Roberson...6 livres...4 volumes in-12.

24 livres 26 volumes

Fait à Toulouze le neuf juin mil sept cent quatre vingt douze.

(signé:) Bellegarrigue.

(signé, en bas, sur la gauche :) ne variatur Jamme, Lecomte

1<sup>ere</sup> page...21 livres

2<sup>e</sup>...13 livres 5 sols

3e...27 livres

4e...19 livres 10

5e...25 livres 10

6e...7 livres 10

7<sup>e</sup>...47 livres

8<sup>e</sup>...45 livres15

9e...26 livres 10

10<sup>e</sup>...60 livres

11e...47 livres 10

12e...9 livres 15

13<sup>e</sup>...63 livres

14<sup>e</sup>...20...10

15°...20...5

16e...23 livres...10

17<sup>e</sup>...21 livres 15

18....24

523 livres 5 sols

(En marge :) Mondran héritiers procuration Lecomte

Procuration déposée le 31 may 1792 suivant le procès verbal de l'inventaire

Ne variatur Lecomte

May 1792, 12

Par devant les notaires à Paris soussignés furent présents Monsieur Louis Joseph de Mondran ancien grand maître des eaux et forêts de France au département de Rouen demeurant à Paris rue de Clery paroisse Saint-Eustache.

Monsieur Paul-Louis de Mondran, ancien chanoine de la ci-devant métropolitaine de cette ville y demeurant rue des singes paroisse Saint-Gervais.

Et dame Marie-Thérèze de Mondran veuve de Monsieur Alexandre Jean Joseph Leriche de La Pouplinière demeurant à Paris rue du faubourg du Roul, paroisse Saint-Philippe.

Lesdits sieurs de Mondran et dame veuve Leriche de la Pouplinière, habiles à se dire et porter héritiers chacun pour un quart de Monsieur Louis de Mondran leur père, ont par ces présentes fait et constitué pour leur procureur général et spécial Monsieur Guillaume Marie Lecomte de l'ordre de Malthe, auquel ils donnent pouvoir de pour eux et en leurs noms assistés à la reconnoissance et levée des scellés qui seroient apposés après le décès dudit sieur Louis de Mondran, leur père, faire procéder à l'inventaire, prisée et estimation, des effets composant le mobilier et à la vente de tout ou partie du mobilier convenu de tous officiers gardiens et dépositaires assistés à tous référés, faire tous dire réquisition protestations et réserves, faire rendre

compte à l'huissier présent du prix de ladite vente, de battre, arrêter et fixer le compte qu'il en présentera et en faire déposer le reliquat, prendre communication du testament dudit sieur leur père ainsi que connoissance des forces et charges de sa succession, à cet effet si besoin est, forme toutes demandes répondre à celles qui seroient faites, faire toutes citations dans les bureaux cidevant les juges de paix signés tous procès-verbaux et délibérations y faire tous dires réserves et protestations, obtenir tous jugements définitifs, les faire mettre à exécution et généralement faire tout ce qui sera nécessaire sans cependant faire prendre auxdits sieurs et dame comparants aucune qualités dans la succession dudit sieur leur père qui vinrent leur préjudicier, promettant obligeant.

Fait et passé à Paris en l'étude, l'an mil sept cent quatre-vingt douze, le douze mai et ont signé.

(signé :) Mondran, de Mondran, Marie-Théreze Mondran de la Pouplinière, Dourot, Dumey.

-55-

1823

Notice tirée des *Biographies toulousaines* consacrée à Guillaume de Mondran Alexandre Du Mège, Jean-Théodore Laurent-Gousse, Étienne Léon, *Biographies toulousaines*, Paris, 1823, t. 2, p. 69 - 70.

Mondran (Guillaume de), trésorier de France, homme distingué par son amour pour les lettres, fut membre de l'Académie des lanternistes. Cette société ne cessa d'exister qu'en 1742, époque à laquelle la plupart de ses membres vinrent se réunir définitivement à la Société des sciences formée par Messieurs Sage, Carrière et Gouazé. Guillaume de Mondran était seigneur du Mirail; il voyagea longtemps en France, en Allemagne et en Italie. Il fut l'un des trois amateurs qui fournissaient tour à tour une salle pour les assemblées des lanternistes. Il se maria au retour de ses voyages avec Françoise de Borrasol, issue d'une des plus nobles familles de Toulouse. Il eut de ce mariage deux fils qui moururent encore très jeunes; il choisit son neveu pour héritier, et lui légua son goût pour les lettres. On sait qu'on doit à celui-ci le plan et l'exécution de la magnifique promenade qui longe les murs de la ville et le canal des deux mers. La demi-lune qui couvrait les portes de Montoulieu et de Montgaillard fut transformée, d'après ses idées, et en partie à ses frais, en un jardin agréable et dessiné avec goût. Il fit faire des projets pour la restauration des églises. Il montra la nécessité de creuser un canal au-dessus de la chaussée du

Bazacle, afin de faire participer aux avantages que procure le Canal des deux mers, les contrées situées au-dessus de Toulouse, vers les Pyrénées. Le mémoire qu'il fit imprimer à ce sujet obtint les éloges de l'archevêque Loménie de Brienne, qui se chargea de l'exécution. Pendant plus de cinquante ans, Mondran consacra sa fortune au bien public et à des encouragemens donnés aux gens de lettres et aux artistes. Voltaire le connaissait et l'aimait. Il écrivait à ce grand poète en faveur de Marmontel qui, fier d'avoir remporté quelques prix aux jeux floraux, voulait s'élancer sur un plus grand théâtre, et briller en effet des succès mérités. L'Académie des Beaux-Arts de Toulouse comptait Mondran au nombre de ses membres, et il a souvent augmenté la valeur des prix en faveur des élèves qui annonçaient des talens supérieurs. Valenciennes<sup>222</sup> et Raimond<sup>223</sup> furent protégés et secourus par lui pendant leurs études. Il mourut en 1792. L'Académie avait placé le buste de cet homme respectable dans la salle où elle distribuait les prix. Il paraîtrait juste, peut-être, d'ériger de nouveau ce monument dans la galerie du Musée, et de rendre ainsi un hommage public à celui qui, pendant toute sa vie chercha à augmenter l'illustration d'une ville qui s'est toujours distinguée par son amour pour les lettres et les arts.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>222</sup> Pierre-Henri de Valenciennes, peintre (Toulouse 1750 - Paris, 1819).

<sup>&</sup>lt;sup>223</sup> Jean-Arnaud Raymond, architecte (Toulouse, 1738 - Paris, 1811).

# $Diction naire\ biographique$

Ce dictionnaire entend offrir un certain nombre d'informations rassemblées au cours de nos recherches, que nous avons choisi de présenter sous cette forme pour ne pas alourdir l'édition des *Mémoires* ou notre volume de texte par des références trop nombreuses.

Les notices qui composent ce dictionnaire concernent des personnages aux profils variés : proches de Louis de Mondran, artistes, architectes ou ingénieurs, amateurs d'art, musiciens, personnes qu'il croisa ou fréquenta à un moment de sa vie, qui apparaissent dans ses *Mémoires* ou dans le corps de notre volume de texte, et sur qui nous avons pu recueillir quelques informations intéressantes. Certains d'entre eux avaient été jusqu'à présent ignorés ou peu remarqués par l'historiographie ; quelques éléments permettent d'en donner un premier portrait. D'autres sont mieux connus, mais il a paru intéressant de mettre en valeur certains aspects de leur vie ou de la carrière moins bien documentés, sans pour autant prétendre à l'exhaustivité.

Dictionnaire biographique

# Albène, Jean-Pierre Joffre dit (doc. 1762 - 1792)

Ce peintre remporta un prix de dessin et un autre de perspective au sein de l'Académie, selon le témoignage de Mondran<sup>224</sup>. Les archives ont permis de relever son nom dans l'entourage proche du peintre Jean-Baptiste Despax, ce qui suppose qu'il ait pu être l'élève de ce dernier<sup>225</sup>. Michel Taillefer indique qu'il était plus précisément peintre vernisseur, et membre d'une loge maçonnique<sup>226</sup>.

# Aufréry: voir Carrière d'Aufréry

# Bertrand, François (Toulouse, 1756 - 1804)

Le peintre François Bertrand fut élève de Jean-Baptiste Despax<sup>227</sup>. Il étudia à l'Académie des arts, et en devint professeur. Il succéda à Labeyrie au poste de peintre de la Ville. Son action la plus marquante, suivant Suau, qui fut son contemporain, aurait été la proposition de création du Musée au cours d'une séance de l'Académie, le 20 décembre 1792 <sup>228</sup>. Il fut également professeur au sein de l'École centrale de Toulouse. On connaît de lui deux œuvres, le portrait du numismate, qui était peut-être son parent, l'abbé Bertrand, et une miniature <sup>229</sup>. En 1784, Mondran exposa un portrait de sa main, ce qui amena à lui attribuer le portrait du mémorialiste conservé au musée des Augustins, ce qui n'est probablement pas le cas<sup>230</sup>, si l'on considère la différence de facture entre le portrait de Bertrand et celui de Mondran.

<sup>&</sup>lt;sup>224</sup> Mémoires Acad., 3<sup>e</sup> cahier, p. 26.

<sup>&</sup>lt;sup>225</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 1290, 1785, 24 juin (n.p.), verbal d'apposition et levée de scellé des effets délaissés par Jean-Bertrand Despax, prêtre, à la réquisition de Jean-François Fauré, témoin Pierre Albène (la signature correspond avec celle de l'acte ci-dessous). Jean-Bertrand Despax était le frère du peintre. Le peintre Fauré en était l'élève. La signature de Pierre Albène correspond à celle d'autres documents où il est dit « Jean-Pierre Joffre dit Albène » et où l'on retrouve encore des membres de l'entourage de Jean-Baptiste Despax (l'épouse du peintre Fauré) Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 1075, f°. 584 - 586, 1792, 12 décembre, prêt Albène - Rivière.

<sup>&</sup>lt;sup>226</sup> Michel Taillefer, La franc-maçonnerie toulousaine..., p. 140.

<sup>&</sup>lt;sup>227</sup> Affiches et annonces de Toulouse, 1777, 23 juillet, p. 123.

<sup>&</sup>lt;sup>228</sup>ISDAT, Archives, Boite n° 11, Lettre de Théodore Suau au baron Lejeune, directeur de l'école, 1839, 17 juin, n° 2

<sup>&</sup>lt;sup>229</sup> Robert Mesuret, *Inventaire général...*, np, catalogue, index.

<sup>&</sup>lt;sup>230</sup> Il est toutefois très probable que ce portrait ait été un portrait de Mondran. Bertrand, au même moment, avait réalisé d'autres portraits d'amateurs, parmi lesquels l'un, appartenant à Pierre-Clément d'Aufréry. Cependant, comme on l'a montré, il se trouve nombre d'éléments datables du début des années 1770 ou de la fin des années 1760 (le plan du palais du Parlement, par exemple, visible sur le tableau, était particulièrement d'actualité en 1770, beaucoup moins en 1784). En outre, il est difficile de donner 85 ans à Mondran, qui parait plus jeune sur ce tableau.

# Boé, Jean-Baptiste Guillaume (né à Toulouse en 1710)

Jean-Baptiste Guillaume Boé était le frère cadet de Rose Boé et avait vu le jour à Toulouse, en 1710<sup>231</sup>. Il fut apparemment proche de sa sœur Elisabeth-Thérèse dont l'un des fils fut son filleul<sup>232</sup>. Il n'apparaît que très ponctuellement dans les archives et il nous a été impossible de savoir s'il vivait en permanence à Toulouse. Il est cité en 1743, lors du mariage de sa sœur Thérèse<sup>233</sup>; il y est dit « demeurant rue d'Astorg », donc très probablement dans la demeure familiale des Boé. En 1744, Mondran le disait lieutenant d'infanterie, et célibataire<sup>234</sup>. Quant à la date de son décès, on ne peut la situer que dans une fourchette assez large, entre 1762 et 1780<sup>235</sup>. On ne sait rien de plus à son sujet, ni sa situation matrimoniale, ni sa profession.

# Boé, Marie-Louise (?, v. 1706 - Toulouse, 1782)

Marie-Louise Boé était la belle-sœur de Louis de Mondran. Elle aurait été, suivant le mémorialiste, religieuse au couvent de Saint-Pantaléon. Il n'est pas mention d'un tel état dans son testament, ce qui sous-entend qu'elle avait pu être relevée de ses vœux dans sa vieillesse. Décédée le 27 août 1782 âgée d' « environ 76 ans »<sup>236</sup>, elle avait auparavant testé le 8 mars 1780<sup>237</sup>. Les témoins de l'acte furent l'inspecteur des travaux publics de la province Jean-Pierre Dumas, et son collègue Jean-Henry Delaistre par ailleurs professeur de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse.

# Boé de Charlary, Élisabeth-Thérèse (Toulouse, 1703 - 1757)

Élisabeth-Thérèse Boé de Charlary était la sœur aînée de Rose Boé. Elle épousa Antoine de Charlary en 1723<sup>238</sup>. Elle mourut en 1757<sup>239</sup>. Elle avait au préalable prit ses dispositions afin

<sup>&</sup>lt;sup>231</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 287, 1710, 22 mars.

<sup>&</sup>lt;sup>232</sup>Arch. mun. de Toulouse, GG 305, 1728, 21 mai. L'enfant était né le 2 février à Buzet, et fut ondoyé le 5. Jean-Baptiste Guillaume, bien qu'absent de la cérémonie, était le parrain, sa marraine Catherine Charlary.

<sup>&</sup>lt;sup>233</sup>Arch. mun. de Toulouse, GG 320, 1743, 12 octobre.

<sup>&</sup>lt;sup>234</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 76, 1744, 23 octobre.

<sup>&</sup>lt;sup>235</sup>Un legs à son nom dans le testament de sa sœur Rose (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5885, f°66, 1764, 28 janvier), et l'absence de son nom dans le testament de sa sœur Marie-Louise, en 1780, suggèrent qu'il mourut dans cet intervalle (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 7360, f° 213 v° - 214 v°, 1780, 8 mars).

<sup>&</sup>lt;sup>236</sup>Arch. mun. de Toulouse, GG 719, 1782, 27 août.

<sup>&</sup>lt;sup>237</sup>Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 7360, f°. 213 v°. - 214 v°., 1780, 8 mars.

<sup>&</sup>lt;sup>238</sup>Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5263, 1722, 6 décembre, f°. 153 - 154, Arch. mun. de Toulouse, GG 300, 1723, 7 avril.

<sup>&</sup>lt;sup>239</sup>Arch. mun. de Toulouse, GG 334, 1757, 29 août.

que ses biens soient partagés entre ses enfants, sans pour autant faire de testament, afin d'éviter que la succession ne soit absorbée en frais divers <sup>240</sup>. On relève dans cet acte que des liens unissaient l'abbé d'Advisard, résidant à Paris, et Élisabeth-Thérèse. On notera également un certain nombre de petites dettes à des artisans du textile (tailleurs, marchandes de mode...etc) qui pourraient suggérer qu'elle partageait la même attention pour le vêtement que sa sœur Rose. Le relieur-doreur Jérôme Sicard fut l'un des témoins de cet acte. Mondran la décrit dans ses Mémoires comme une jeune femme accomplie, à l'esprit fin et très à son aise en société.

# Cammas, Guillaume (Aignes, 1698<sup>241</sup> - Toulouse, 1777)

Guillaume Cammas fut un portraitiste, architecte et ingénieur qui eut une place importante à Toulouse, par son œuvre, mais aussi par son rôle dans la mise en place et la pérennité de l'enseignement artistique.

Joseph Malliot lui prête une première initiation à la peinture auprès d'un peintre itinérant actif en Couzerans au début des années 1710, puis un premier apprentissage de l'architecture auprès d'un peintre et architecte identifiable à Louis Trestournel<sup>242</sup>, ce qui n'a pas pu être vérifié. Il apprit ensuite le dessin, la peinture et l'architecture dans l'atelier d'Antoine Rivalz. Il effectua, afin d'achever sa formation, un voyage à Paris où il entra dans l'atelier de Hyacinthe Rigaud<sup>243</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>240</sup>Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5875, 1757, 27 août, f°. 519 - 521.

<sup>&</sup>lt;sup>241</sup> La date et le lieu de naissance de Cammas sont indiqués une première fois par Joseph Malliot (Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 998, *Recherches historiques...*, p. 547). La petite-fille de Cammas, Anne Guibal, dans un texte conservé à la Bibliothèque municipale de Toulouse, évoque la même date (Ms. 1008, notice biographique de Guillaume Cammas). L'information fut reprise par Dumège (*Biographies toulousaines*) qui donne, lui, la date de 1788. Il n'a pas été possible de vérifier cette information, les registres paroissiaux d'Aignes pour 1698 n'étant pas conservés. Cammas n'apparaît pas dans ceux de 1688. Tout au plus peut-on juger les informations de Malliot et Guibal fiables, ce que semble confirmer son acte de décès, puisqu'il y est alors dit âgé de 79 ans.

<sup>&</sup>lt;sup>242</sup> Malliot indique « [...] il fit connaissance avec le frère Louis, jacobin, peintre et architecte. Il apprit sous lui les éléments de l'architecture » (Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 998, *Recherches historiques...*, p. 549). Suivant nos recherches, un seul personnage pouvait être assimilable à ce personnage décrit par Malliot, un architecte actif en Bourgogne et en Provence au tournant des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Adolphe Lance (*Dictionnaire des architectes...*, t.2, p. 93) indique qu'un frère Louis, « religieux oratorien, a construit, dans les premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, à Dijon, l'église du couvent des Bernardins [...] et à Beaune, la chapelle du Collège ». Jean Marilier identifie le frère Louis de l'Oratoire à Louis Trestournel, architecte actif en Bourgogne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et documenté à Rouen en 1703 (Jean Marilier, « Le monastère... », p. 270). Un personnage du même nom est également documenté à Aix-en-Provence durant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle (Claire Van Leewen, « Le patrimoine architectural... », p. 288).

<sup>&</sup>lt;sup>243</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 928 (recueil Méja), *Projet des règlemens pour faire régner l'émulation et le bon ordre dans la classe de dessein établie dans l'Hôtel de Ville de Toulouse*, [s.l.n.d. Toulouse, 1744].

Malliot évoque enfin un passage chez l'architecte et décorateur Gilles-Marie Oppenord, sans que ces propos soient vérifiés<sup>244</sup>.

Il revint de Paris en 1735, à la demande d'Antoine Rivalz, afin de succéder à ce dernier dans les fonctions convoitées de peintre de l'Hôtel de Ville de Toulouse, rôle qu'il honora jusqu'en 1755<sup>245</sup>. En 1737, il travailla à la salle de spectacle de l'Hôtel de Ville, et rouvrit l'école de dessin municipale ; il fut dès lors très impliqué dans l'enseignement.

C'est à sa demande que l'école obtint des statuts et devint Société des arts en 1746. Il fut ensuite directeur des écoles de 1746 jusqu'en 1752, et garda au sein de l'Académie des arts une place importante : il fut le seul artiste à avoir droit aux honneurs d'une cérémonie organisée, à sa mort, par l'institution. Il forma un bon nombre d'élèves parmi lesquels l'architecte et ingénieur Philippe Hardy (qu'il présentait dans son testament comme « [s]on élève et [s]on amy »)<sup>246</sup>, ou le peintre en miniature André Pujos.

Portraitiste inégal, à la technique moins aboutie que celle d'Antoine Rivalz, ses réussites majeures furent dans le domaine de l'architecture; son œuvre, comporte quelques franches réussites, mais reste encore partiellement à redécouvrir <sup>247</sup>. Parmi ses réalisations documentées, citons l'hôtel de Lafage (pour Jean-Joseph de Lafage)<sup>248</sup>, ainsi qu'une salle de spectacle dans l'Hôtel de Ville (aujourd'hui détruite), ainsi que l'hôtel de Puivert qui lui est attribué de façon convaincante<sup>249</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>244</sup> Joseph Malliot, « Guillaume Cammas, peintre et architecte », dans *Vies de quelques artistes dont les ouvrages font l'ornement de la ville de Toulouse*, Bibliothèque municipale de Toulouse, Ms 998, p.547 – 561 (Stéphanie Trouvé a donné une édition du texte dans *Peinture et discours...*, p. 388 - 392).

<sup>&</sup>lt;sup>245</sup>Arch. mun. de Toulouse, BB 53, 1755, 2 mai, démission de Guillaume Cammas de son poste de peintre de l'Hôtel de Ville de Toulouse. Cammas invoqua la lourde tâche du chantier de l'Hôtel de Ville qui ne lui permettait plus de remplir ses fonctions de peintre de la Ville correctement. Il avait été obligé de déléguer ses travaux de peinture à « des mains étrangères, qui se prévalant de la situation, lui ont fait payer le travail au haut prix, et ont épuisé les appointements que la Ville lui donne » Depuis 1742, il touchait 900 livres par an, auparavant, sa rémunération n'était que de 700 livres annuelles (Arch. mun. de Toulouse, BB 51, f°. 14 - 14 v°., 1742, 9 février). C'est « à la prière du sieur Cammas » que Pierre Rivalz fut nommé peintre de la Ville (Arch. mun. de Toulouse, BB 53, f°. 96, 1755, 20 décembre). Auparavant, Cammas qui n'avait apparemment était peu regardant quant à sa rémunération, avait vu son « désintéressement p[e]u connu dans ce tems » récompensé, de ses bons services de 1200 livres de pension rétroactive qui lui était versée pour chaque année depuis lesquelles il travaillait « à l'exécution de son plan pour la façade », et de lui accorder à compter de là « une pension annuelle de mille livres durant sa vie qu'il consacrera au service de la Ville, en ce à quoy, elle trouvera à propos de l'employer relativement à son talent pour l'architecture » (Arch. mun. de Toulouse, BB 53, f°. 66 v° – 67, 1755, 2 mai).

<sup>&</sup>lt;sup>246</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 10756, 2e registre, fo. 79-84, 1777, 2 juin.

<sup>&</sup>lt;sup>247</sup> Marie-Luce Pujalte, L'architecture civile privée..., t. 1, p. 72 - 76.

<sup>&</sup>lt;sup>248</sup> Marie-Luce Pujalte, « Les Cammas, architectes... », p. 83.

<sup>&</sup>lt;sup>249</sup> Marie-Luce Pujalte, « Guillaume Cammas, architecte de l'Hôtel de Puivert ? », p. 173 - 180.

Son morceau de bravoure est sans nul doute la façade de l'Hôtel de Ville de Toulouse (édifiée entre 1753 et 1760, mais conçue par Cammas à partir de 1737). Suite à ce projet, ainsi qu'à ceux de la salle de spectacle et de la place Saint-Georges, les capitouls lui autorisèrent à prendre, le 11 novembre 1752, le titre honorifique d'« architecte de la Ville », qui ne devint vénal qu'à partir de 1756, et ne fut plus attribué après son décès<sup>250</sup>. Sa grande emprise au sein de l'Hôtel de ville inquiétait d'ailleurs l'ingénieur de la Ville, Maduron, en 1755, des possibles vues de Cammas sur sa place<sup>251</sup>.

Malliot décrivit Cammas comme un passionné de mécanique, mais aussi d'hydraulique<sup>252</sup>, évoquant un projet pour amener l'eau courante à Toulouse, ce que confirment plusieurs documents imprimés à Toulouse en 1762<sup>253</sup>. Quant à ses activités de mécanicien, celles-ci transparaissent par la conception de carillons, ce qui laisse à penser qu'il fut musicien amateur. Il livra notamment celui de l'église de Gailhac-Toulza<sup>254</sup>, et participa, en 1766, à l'expertise de la cloche du palais du Parlement, fondue par un fondeur lorrain, originaire de Chaumont-la-Ville, Jean-Baptiste II Chretiennot<sup>255</sup>. Les témoignages concordants de Pierre Barthès<sup>256</sup> et Joseph Malliot indiquent également que Cammas était le concepteur des carillons de l'église de la Dalbade (1754), et auparavant, de celui du Taur.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>250</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 52, f°. 120, 1752, 11 novembre.

<sup>&</sup>lt;sup>251</sup> Bibl. Université Toulouse -I, SICD, Ms. Pf. 19, dossier « documents XIX<sup>e</sup>, pochette verte ? », 1755, 6 juillet, lettre de Hyacinthe Carré, directeur des postes de Toulouse. Maduron quitta son poste pour une raison inconnue. Il fut remplacé par l'ami et élève de Cammas, Philippe Hardy.

<sup>&</sup>lt;sup>252</sup>La passion de Cammas pour la mécanique est évoquée à travers son intérêt pour les écrits de Marin Marsenne, qui l'auraient particulièrement intéressé. Ce point n'a pas pu être vérifié. Aucun livre de la bibliothèque des Cammas n'aborde le thème de l'acoustique, mais on sait qu'il posséda *La Théorie et la pratique du jardinage* de Dezallier d'Argenville (Bibl. mun. de Toulouse, Res. B. XVIII 159) qui porte en *ex-libris* « Cammas », ainsi que de nombreuses annotations qui lui sont attribuables, particulièrement dans la partie consacrée à l'hydraulique.

<sup>&</sup>lt;sup>253</sup> Notamment deux projets d'une machine hydraulique : Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 C 346, « Second projet d'une machine hydraulique pour élever les eaux de la Garonne, ou autres, dans la ville de Toulouse, présenté à messieurs les capitouls, par le sieur Cammas, architecte de la Ville ».

<sup>&</sup>lt;sup>254</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5878, f°. 110v°. - 111v°., 1759, 18 avril. Le carillon fut réalisé moyennant 1080 livres.

<sup>&</sup>lt;sup>255</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5976, 1766, 12 décembre. Chaumont-la-Ville : dép. Haute-Marne, arr. Chaumont.

<sup>&</sup>lt;sup>256</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 702, Pierre Barthès, Heures perdues..., IV, 1754 - 1759, mai 1754, p. 5.

Plusieurs portraits de Cammas auraient été exécutés. Lagarde, dans ses propos d'art, évoque un autoportrait dans les collections d'Henri de Bégouen et un buste perdu ou détruit depuis. Aucun n'est à notre connaissance actuellement identifié<sup>257</sup>.

# Caraman: voir Riquet.

# Carcenac, Étienne (Vers 1732 - Toulouse, 1782)

Sa formation est inconnue, mais s'il est possible qu'il soit passé par les classes de l'Académie des arts de Toulouse, il n'y fut reçut qu'en 1769<sup>258</sup>. Ingénieur, il travailla pendant au moins dix ans à l'inspection des travaux publics de la province du Languedoc, et était notamment chargé de l'expertise des travaux publics pour le diocèse de Montauban<sup>259</sup>, et pour le cours de la Garonne. C'est dans le cadre de ces fonctions qu'il fut amené à lever, sur ordonnance de l'intendant du Languedoc, une carte du cours du fleuve<sup>260</sup>. Expert en hydraulique, il tenta d'obtenir, en 1773, la place d'ingénieur du canal du Midi, occupée par Gilles Pins, parti en Espagne et alors démissionnaire<sup>261</sup>. Nommé ingénieur de la Ville de Toulouse en 1776, en remplacement d'Hardy, il exerça durant trois ans sans salaire, et avec l'aide ponctuelle du dessinateur Moretti et de l'ingénieur Baric<sup>262</sup>. C'est à lui que l'on doit l'expertise et le devis préalables à la mise en œuvre du port et des quais construit sur la Garonne, entre les hôpitaux

\_

<sup>&</sup>lt;sup>257</sup>Jean-Louis Lagarde, « Guillaume Cammas », dans *Le midi socialiste*, 1928, 7 février. Lagarde indique qu'il avait pu voir une photographie d'un beau portrait de Guillaume Cammas, peint par lui-même » [...] qui « voisinait en 1917 avec un portrait de [François ?] Lucas peint par Greuze chez Monsieur le baron Henri de Rodière » à Toulouse.

<sup>&</sup>lt;sup>258</sup> Son morceau de réception fut exposé lors du Salon de 1769, et est conservé au musée Paul-Dupuy, et a pour titre Plan, coupe et élévation du projet d'une cathédrale (Robert Mesuret, Expositions..., p. 207; Robert Mesuret, Dessins antérieurs..., n ° 40 - 41).

<sup>&</sup>lt;sup>259</sup> Avec un certain Boulabert, il expertisa notamment les réparations effectuées par Étienne Selves à la cathédrale de Montauban (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 B 1739, 1773, 16 septembre, requête de Selves, entrepreneur des réparations de la cathédrale de Montauban).

Jean-Luc Laffont, *Policer la ville...*, p. 1705 - 1707. Cette carte était réclamée par Garipuy et Saget depuis 1758 au moins (Arch. dép. de l'Hérault, C 12191, 1758, mars (?), lettre de Joseph-Marie de Saget. « Il est nécessaire que nous ayons un plan du cours de la rivière [de Garonne]. Monsieur Garipuy en sçait un que nous aurons à bon marché. Voulés-vous agréer que supposé qu'il soit ce qu'il faut, nous en fassions l'acquisition, et que dans le cas contraire, nous en fesions lever un? C'est une chose dont nous ne pouvons nous passer pour faire l'opération que vous demandés. » Cette carte généralle du cours de la Garonne était utilisée lors d'une expertise menée par les ingénieures Picault, Garipuy et Saget en août 1764 (Arch. dép. de l'Hérault, C 12191, 1764, 12 août).

On peut également consulter

<sup>&</sup>lt;sup>261</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 12500, lettre de Carcenac à Lafage, subdélégué de l'intendant du Languedoc, 1773, 23 juin.

<sup>&</sup>lt;sup>262</sup> Ses salaires lui furent versés en 1779. Il reçut même une augmentation de revenus, passant de 2400 livres annuelles à 3500 livres. Arch. mun. de Toulouse, BB 125, 1779, 18 juillet, f°. 81.

Saint-Jacques et Saint-Joseph de La Grave<sup>263</sup>. Il fut l'une des victimes de l'épidémie de suette survenue à Toulouse au printemps 1782<sup>264</sup>.

# Carrière d'Aufréry, Henri - Marie de (Toulouse, 1737 - ?, après 1810)

Henri - Marie était le benjamin des enfants de Clément d'Aufréry et Paule de Labat. Il opta pour la carrière des armes. L'Almanach du Languedoc de 1786 le décrit comme chevalier de Saint-Louis, capitaine, commandant du Régiment du Vivarais<sup>265</sup>, ce que confirme une lettre imprimée dans l'Encyclopédie militaire de Verdy du Vernois., la traversée de la Révolution fut difficile pour ce personnage retiré de l'armée, qui connut les prisons de la Visitation de Toulouse, du 20 avril 1794 au 19 octobre 1794<sup>266</sup>. Il disait auparavant vivre « tranquille, auprès de la citoyenne Lagane, sa sœur, et [qu'il] cultivoit un petit domaine qui leur donnoit la subsistance », jusqu'à ce qu'il soit emprisonné <sup>267</sup>. Son titre de chevalier de Saint-Louis, qu'il acquit vraisemblablement entre 1770 et 1782, a incité certains chercheurs à croire qu'il était l'un des plus actifs membres de l'Académie des arts, au détriment de son frère aîné, Pierre-Clément, qui était lui aussi chevalier, mais de l'Ordre de Malte<sup>268</sup>.

#### Carrière d'Aufréry, Henriette de (? - Toulouse, 1811)

Henriette fut la seule fille issue du mariage de Clément de Carrière d'Aufréry et Paule de Labat. Elle épousa Charles Lagane, qui fut procureur au parlement de Toulouse, capitoul, et bienfaiteur de la Ville par le legs de 50 000 livres qu'il fit afin de permettre la construction d'un château d'eau<sup>269</sup>.

Lors de la Révolution, elle hébergea et vint en aide à ses frères Pierre-Clément et Henri-Marie. À leur instar, elle dut abandonner une large partie de sa fortune durant la Révolution.

<sup>&</sup>lt;sup>263</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, C 343, 1777, 12 novembre.

<sup>&</sup>lt;sup>264</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 719, 1782, 23 mai.

<sup>&</sup>lt;sup>265</sup> Jean - Florent Baour, Almanach du Languedoc, Toulouse, Baour, 1786, p. 80.

<sup>&</sup>lt;sup>266</sup>Arch. dép. de Haute-Garonne, 1L 722, pièce 47.

<sup>&</sup>lt;sup>267</sup>Adrien-Marie-François Verdy du Vernois, Encyclopédie militaire, Paris, Valade, Lacombe et Gueffier, 1771, p. 174.

<sup>&</sup>lt;sup>268</sup>Nicolas de Viton de Saint-Allais, Catalogue général et alphabétique..., p. 110.

<sup>&</sup>lt;sup>269</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 10875, f°. 317 - 353, ref. f°. 349 - 350, 1789, 30 septembre, ouverture du testament, qui datait, lui du 10 août 1788. La teneur de ce legs a été reproduite à de multiples reprises, mais non la totalité de l'acte. Lagane fit divers legs, notamment à ses beaux-frères, les Aufréry, mais aussi à divers officiers de la Ville, dont le peintre de l'Hôtel de Ville, Gaubert Labeyrie.

# Carrière d'Aufréry, Jacques-Henri de (Toulouse, 1724 - 1786)

Jacques-Henri était l'ainé des enfants du mariage de Clément d'Aufréry avec Paule de Labat. Souvent appelé « l'abbé d'Aufréry » dans les textes d'époque, Jacques-Henri était un homme aussi actif qu'érudit, et était réputé posséder une importante bibliothèque. Après trois succès à ses concours, il fut admis à l'Académie des Jeux floraux. Intronisé dans la section des Belles-lettres de l'Académie des sciences de Toulouse, il s'y illustra par sa maîtrise du grec, traduisant, notamment, des œuvres du poète Lucien 270. Il mourut à Toulouse en 1786 271.

# Carrière d'Aufréry, Pierre-Clément de (Toulouse, 1730 - 1810)

Issu d'une famille toulousaine de noblesse ancienne<sup>272</sup>, Pierre-Clément était le fils aîné de Clément d'Aufréry et Paule de Labat. Qualifié dans les textes de chevalier, il avait intégré l'ordre de Malte le 1<sup>er</sup> mai 1755, douze ans avant son intronisation à l'Académie des arts, en 1767<sup>273</sup>. Avant 1798, on lui donnait le titre de commandeur de Malte<sup>274</sup>; il était, à Toulouse, en 1806, le directeur des archives de l'Hôtel de Malte<sup>275</sup>. Pour parvenir à intégrer cet ordre, Pierre-Clément avait pu compter sur l'appui financier de son père, comme l'indique le testament de ce dernier, ouvert en 1762, en présence de ses enfants<sup>276</sup>. Peu avant son arrivée à l'Académie des arts, Pierre-Clément indiquait avoir voyagé en Italie et en Grèce, probablement entre 1762 et 1767. Il a pu effectuer ce Grand Tour par convenance personnelle, ou pour des motifs liés à l'ordre de Malte<sup>277</sup>. On sait qu'il passa par Rome, où il devint membre de la société littéraire la plus prestigieuse de

<sup>&</sup>lt;sup>270</sup>« Nécrologie de Henri-Marie de Carrière d'Aufrery », dans Mémoires de l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse, Toulouse, Déclassan, 1788, t. 3, p. XVII-XX.

<sup>&</sup>lt;sup>271</sup> Son testament, daté des 20 et 21 juin 1778 fut ouvert le 2 septembre 1786 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 11819, pièce n° 20, 1786, 2 septembre). Ses trois frères, Pierre-Clément, Henri-Marie et Barthélémy-Paul (qui était dit clerc tonsuré à Montauban) furent ses héritiers particuliers, Henriette son héritière universelle.

<sup>&</sup>lt;sup>272</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 7517, 1759, 12 janvier, délibération en séance plénière des États du Languedoc. En tant qu'envoyé du duc de Castries, Aufréry avait dû faire preuve de noblesse. L'un de ses aïeux, nobles, avait intégré les États en 1669 (Documentation mise à disposition par l'équipe CRISES, Université Paul-Valéry, en ligne: http://etats-du-languedoc.univ-montp3.fr/index.php).

<sup>&</sup>lt;sup>273</sup> Viton de Saint-Allais Nicolas (de), Catalogue général..., p. 110.

<sup>&</sup>lt;sup>274</sup>Pierre-Clément d'Aufréry signait régulièrement « chevalier proffes », ce qui signifie qu'il n'avait pas résidé cinq ans en couvent et fait quatre caravanes de six mois chacune (Alain Blondy, précise que « les caravanes étaient des expéditions en mer, à bord des galères de l'Ordre, d'abord pour lutter contre les Turcs; ensuite, en temps moins troublés, elles servirent d'instruction navale aux jeunes chevaliers » : Alain Blondy, L'Ordre de Malte..., p. 12). Pour avoir le titre de commandeur, il fallait être chargé de la gestion d'une commanderie.

<sup>&</sup>lt;sup>275</sup> Bernadette Suau, « Un centre d'archives régionales... », p. 908.

<sup>&</sup>lt;sup>276</sup>Arch. dep. de Haute-Garonne, 3 E 1157, 1<sup>e</sup> reg., f°. 211v°. - 212, 1762, 9 décembre, à Toulouse, ouverture du testament de Clément de Carrière d'Aufrery, f°. 213-216, teneur du testament et souscription du 30 janvier 1761. <sup>277</sup>Bibl. de l'Université Toulouse-I, fonds ancien, Ms. 307.

la ville, l'Académie des Arcades<sup>278</sup>. Elle reçut nombre de personnalités françaises du monde des lettres comme Madame de Graffigny ou Voltaire (qui y fut admis sans avoir jamais été à Rome), ou encore l'amateur d'art Watelet<sup>279</sup>. Le répertoire de ses membres, établi au fil du XVIII<sup>e</sup> siècle, confirme la présence d'Aufréry avant 1765<sup>280</sup>. Outre ces voyages, l'on sait, par la correspondance de Paul-Louis de Mondran, qu'il allait régulièrement à Paris, où il fréquenta la bonne société, non sans que Paul-Louis, qui le côtoyait sur place, ne s'en amuse, indiquant que « le chevalier d'Aufreri [...], qui a de l'esprit, perd ici les trois quarts par ses manières, ses grimaces [et] son babil »<sup>281</sup>. Les lettres du fils de Mondran évoquent la présence du chevalier à Paris à au moins trois reprises, en 1765, 1767 et 1768. À l'instar de l'abbé Jacques-Henri d'Aufrery, Pierre-Clément apparaît comme un ami de la famille Mondran, très proche de Louis, à qui il rendait des visites régulières. Les deux frères œuvraient également pour la bonne marche de l'Académie des arts, alors même que l'abbé d'Aufrery n'en faisait pas partie <sup>282</sup>. Pierre-Clément était réputé pour la richesse de sa collection d'œuvres d'art. Celle-ci est essentiellement perceptible par le biais des nombreuses peintures qu'il prêta aux Salons de l'Académie toulousaine. Porté au pinacle par Mondran dans ses Mémoires<sup>283</sup>, il devint son exécuteur testamentaire<sup>284</sup>, et avait été, suivant toute vraisemblance, l'un des principaux relais et soutiens de l'urbaniste au sein de l'Académie, où il prit, dix ans après son intronisation, les fonctions de modérateur, de 1776 à 1779.

La Révolution eut de fâcheuses conséquences sur les finances d'Aufréry. Avec son frère Henri-Marie, ils furent écroués dans la prison de la Visitation de Toulouse, pour sa part, du 20 avril au 15 novembre 1794<sup>285</sup>. Pierre-Clément le fut car il n'avait « pas prêté le serment civique

-

<sup>&</sup>lt;sup>278</sup> Olivier Michel, « Les artistes français... », p. 51.

<sup>&</sup>lt;sup>279</sup> Charlotte Guichard, Les amateurs d'art...p. 192.

<sup>&</sup>lt;sup>280</sup>Anna Maria Giorgetti Vichi, *Gli arcadi...*, p. 83. Aufréry apparaît dans les répertoires de M*orei*, entre 1743 et 1766, IV, 801. Le répertoire ne fournit malheureusement pas de date précise. Sa présence est à situer à une date entre 1755 et 1765, car ce répertoire le dit chevalier de Malte. Suivant la tradition, Aufréry avait pris un pseudonyme inspiré de l'antiquité, « Dorimaco Cinetense ».

<sup>&</sup>lt;sup>281</sup>Correspondance entre Paul-Louis de Mondran et les frères Saint-Jean, Bibl. mun. de Toulouse, Ms 1353, 53<sup>e</sup> lettre, à Paris, 1765, 25 novembre.

<sup>&</sup>lt;sup>282</sup>Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 1353, 44° lettre, de Paris, 1771, 27 janvier : « son frère [l'abbé d'Aufréry] et lui [Pierre-Clément] se démènent beaucoup auprès des grands, surtout depuis que par la disgrâce du duc de Choiseuil, le prince de Beauveau, leur protecteur a perdu tout crédit ».

<sup>&</sup>lt;sup>283</sup> Mondran décrit Pierre-Clément de Carrière d'Aufrery ainsi : « Ce fut une des meilleures aquisitions que l'Académie put faire, soit par sa naissance, soit par ses conoissances profondes, dans les arts et dans l'histoire, soit par la douceur de son caracthère, et par la facilité, qu'on reconoit en luy, de s'énoncer avec éloquence », Mémoires Acad., 3° cahier, p. 27.

<sup>&</sup>lt;sup>284</sup>Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 26545, 1er reg, f°. 11v°. -12v°., Toulouse, 1792, 13 janvier.

<sup>&</sup>lt;sup>285</sup>Arch. dép. de Haute-Garonne, 1L 722, pièce 47. Déclaration de Pierre-Clément et Henri-Marie de Carrière d'Aufréry.

avec l'Académie des ars dont [il] étai[t] membre », étant alors à Paris<sup>286</sup>. Il dût abandonner la majeure partie de sa fortune à cette période. Son inventaire après décès, s'il recèle de nombreux tableaux, n'offre pas de biens ayant une importante valeur. Son testament montre son amour de la littérature et son rôle de protecteur des Belles-lettres, à travers un legs au poète et chansonnier Eugène Coutray de Pradel (Toulouse, 1784 - Wiesbaden, 1857).

#### Castel, Bruno de (v. 1700 ? - Toulouse, 1782<sup>287</sup>)

Trésorier de France, Bruno de Castel était probablement, parmi les membres de l'Académie toulousaine, l'un des collectionneurs d'art les plus accomplis. Membre très actif au sein de l'institution, il joua un rôle essentiel dans l'obtention des lettres patentes, et rencontra à cette occasion le comte de Caylus<sup>288</sup>. Cet ami de Mondran fut nommé modérateur en 1757<sup>289</sup>. On sait par Mondran et Malliot qu'il rédigea des vies d'artistes languedociens, mais aurait brûlé son travail peu avant sa mort<sup>290</sup>. Il soutenait d'ailleurs de modestes artistes locaux, comme le prouvent certaines mentions dans les livrets des expositions de l'Académie. S'il était susceptible d'apporter à l'Académie ses connaissances et son expertise, il y jouait aussi le rôle d'un informateur de l'intendant et du comte de Saint-Florentin, transmettant tout ce qui pouvait se passer au sein de l'Académie comme en dehors, du nom d'un capitoul récalcitrant aux ordres du Roi jusqu'aux agissements de l'homme de lettres Labeaumelle<sup>291</sup>.

Collectionneur de peintures anciennes comme d'œuvres contemporaines, il faisait partie des clients de Restout, avec qui il fut en correspondance<sup>292</sup>. Il arrivait vraisemblablement à se

<sup>&</sup>lt;sup>286</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 1L 391, pièce 96, Mémoire de Pierre - Clément de Carrière d'Aufréry « au citoyen représentant du peuple français dans le département de Haute-Garone ».

<sup>&</sup>lt;sup>287</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 359, 11 décembre, décès de Bruno de Castel, âgé de 82 ans.

<sup>&</sup>lt;sup>288</sup> Mémoires Acad., 1<sup>e</sup> cahier, p. 49 - 54; 64 - 65.

<sup>&</sup>lt;sup>289</sup> Mémoires Acad., 2° cahier, p. 51. Mondran indique avoir été son ami (Mémoires Acad., 1° cahier, p. 49) Une lettre imprimée dans les Annonces, affiches avis divers (Toulouse), (1759, 21 août, p. 42 - 43) et relatant le brillant mariage de Marie-Thérèse de Mondran était adressée à un certain Monsieur C\*\*\*, trésorier de France, qui ne peut être que Bruno Castel.

<sup>&</sup>lt;sup>290</sup> Mémoires Acad., 4° cahier, p. 26 ; Joseph Malliot, Recherches historiques..., p. 576 (Arch. mun. de Toulouse, 5 S 4) (Stéphanie Trouvé, peinture et discours..., p. 300, note 29).

<sup>&</sup>lt;sup>291</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, 1761, 1<sup>er</sup> février, 4, février, 21 mars, lettres à l'intendant ; 1761, 7 février, lettre à Saint-Florentin.

<sup>&</sup>lt;sup>292</sup> C'est la conclusion de Guillin à la lecture d'une lettre de Restout à Castel, publiée dans le *Journal encyclopédique* (1769, décembre, t. VIII, partie 2, p. 293 - 296. Cité par Marjorie Guillin, "L'anéantissement des arts en province?"...t. 1, p. 222) Guillin omet toutefois de dire que publier une telle lettre était loin d'être gratuit. L'initiative de la publication de cette lettre provient de Paris, et pas de Toulouse. La forte dimension publicitaire de la lettre de Restout est claire: enjoindre l'Académie de Toulouse à acheter l'écorché d'Houdon était une façon d'enjoindre les écoles de dessin et académies de province à se doter de cet outil pédagogique. En outre, la lettre offre une tribune pour dénigrer le traité de l'Italien Algarotti, sans arguments de fond, si ce n'est un patriotisme mêlé de

procurer des œuvres onéreuses provenant de fort loin par le biais d'un réseau international de négociants, comme en témoigne une lettre dans laquelle il s'inquiétait du naufrage d'une barque par laquelle lui parvenait un tableau et quatre estampes « du plus fameux peintre d'Amsterdam », que Castel faisait venir depuis la Hollande par le biais d'un réseau de marchands<sup>293</sup>. Nous n'avons pas trouvé trace de ces œuvres, qui ont probablement fini au fond de la Garonne<sup>294</sup>. Ses collections, qui furent d'ailleurs régulièrement exposées, rassemblaient des œuvres de provenances variées, et montrent un goût assez prononcé pour les peintres du nord et l'Italie<sup>295</sup>. Elles furent mises en vente peu après son décès, à son domicile, place du Salin. Du fait de son importance, la vente donna lieu à un catalogue<sup>296</sup>.

#### Charlary Antoine de (?, 1692 - Toulouse, 1752)

Antoine était issu d'une famille noble, aisée et bien établie à Toulouse. Il était le fils de Marie de Conseil, elle-même fille de capitoul, et de Jean de Charlary, qui avait été capitoul en

-

xénophobie :« Monsieur Algarotti, écrivain plus ingénieux que profond, et qui eut paru moins maladroit s'il eut étayé sa partialité d'un peu plus de politesse françoise ». En d'autres termes, il était fortement recommandé de suivre les modèles approuvés par l'Académie parisienne, et donc par le Roi (tous les bons exemples cités, en tête desquels, Lebrun, sont Français), plutôt que ceux provenant de l'étranger.

<sup>&</sup>lt;sup>293</sup> Arch. dép. de Gironde, 7 B 2114, 1752, 4 juin, lettre de Bruno de Castel au négociant bordelais Gabriel Da Silva : Monsieur Duclos, négociant de cette ville, et mon ami, vous a prié, Monsieur, de luy envoyer un petit caisson venant d'Amsterdam et qui vous a été adressé par Monsieur Pels, négociant holandois. Vous avez eu la bonté de le faire charger sur une barque de Garonne, apartenant au sieur Boé, sans dire le nom du patron qui la conduisoit, cela m'est important à savoir, Monsieur, parce que ledit Boé a plusieurs barques, et que celle qui est partie au commencement du mois dernier<sup>293</sup>, et conduite par Antoine Janeton, a fait naufrage le 10 dudit mois de may. Dans le verbal imprimé qu'il a fait courir à Toulouse, je n'y ai point trouvé de caisson remis par vous Monsieur, ni adressé à Messieurs Duclos, cependant, ce qui me laisse de grands doutes, c'e[s]t une clause qui dit « et autres paquets ou balots sans lettres de voiture avec néanmoins leurs adresses »<sup>293</sup>. Je vous prie, Monsieur, d'avoir la bonté de me répondre à lettre vue pour que je puisse sçavoir positivement le sort d'un excellent tableau que j'atends depuis le mois de janvier dernier. Le plus fameux peintre d'Amsterdam, qui me l'envoye, y a joint quelques estampes que je serois bien fâché de perdre aussy d'ailleurs. Le tout est cher et rare, c'est pourquoy je prens la liberté de vous écrire (quoique Monsieur Duclos m'ait promis de le faire) dans la crainte que ses grandes occupations l'en ait détourné, du moins par le courrier d'aujourd'huy. En ajoutant à mon nom la qualité de trésorier de France, votre lettre me parviendra sûrement. »

<sup>&</sup>lt;sup>294</sup> Du moins d'en trouve-t-on pas mention dans les expositions suivantes, dans lesquelles Castel n'aurait pas manqué d'exposer une œuvre exceptionnelle.

<sup>&</sup>lt;sup>295</sup> Castel put aussi encourager de modestes artistes languedociens. Par une clause de son testament (vraisemblablement enregistré dans l'étude Gilabert, il y est en déficit), il léguait 4000 livres à François Bordes et sa femme, peut-être le peintre de ce nom (Arch. dép. de Haute-Garonne, 2 C 2992, 1782, 24 décembre, enregistrement du testament de Bruno de Castel).

<sup>&</sup>lt;sup>296</sup> « Vente publique de tableaux, estampes, dessins et meubles de toute espèce, dépendans de la succession de feu Messire Bruno de Castel, Premier président au bureau des finances de Toulouse [...] », Supplément aux Affiches, annonces, avis divers de Toulouse et du Haut Languedoc, 1782, 25 décembre.

1688, et donc écuyer<sup>297</sup>. Né en 1692, il avait obtenu un baccalauréat, puis une licence de droit<sup>298</sup> qui l'amena à devenir avocat au Parlement de Toulouse. Il y fit une belle carrière, qui le mena tout d'abord au poste de syndic du diocèse, puis de la Ville, ce à quoi l'estime que lui portait le commandant en chef de Languedoc, le maréchal de Richelieu, n'était peut-être pas étrangère<sup>299</sup>. Il était d'ailleurs le subdélégué de ce dernier à Toulouse. C'est probablement en s'acquittant à merveille de ces charges que Charlary acquit l'estime du commandant de Languedoc. En plus d'être l'agent de Richelieu, Charlary était en effet, pour reprendre l'expression de Jean-Luc Laffont, « ses yeux et ses oreilles », soit un homme bien informé de tout ce qui pouvait intéresser le commandant <sup>300</sup>. Le poste de syndic procureur de la Ville, le plus important au sein de l'administration municipale, qu'il obtint à la fin de sa vie, tout d'abord par intérim, puis officiellement <sup>301</sup>, est d'ailleurs la trace des luttes d'influences auxquelles se livrait Richelieu au sein de la municipalité. Ces fonctions étaient donc susceptibles de lui assurer un rôle majeur <sup>302</sup>. Son influence au sein de l'Hôtel de Ville reste cependant difficile à déterminer. Il mourut à l'automne 1752 <sup>303</sup>, et laissa une veuve, qui devait lui survivre cinq ans, et six enfants <sup>304</sup>, qui étaient proches de la famille Mondran <sup>305</sup>.

29

<sup>&</sup>lt;sup>297</sup>Marie-Claude Baraille, *Le syndic...*, p. 44, p. 139, et p. 286, note 82.

<sup>&</sup>lt;sup>298</sup>Patrick Ferté, *Répertoire...*, t. VII, p. 86. Ferté indique « Toulouse, Baccalauréat de droit : 14 juillet 1714 ; (Licence non retrouvée ; novembre 1712) ». Et précise « devenu conseiller au Parlement ».

<sup>&</sup>lt;sup>299</sup>Arch. dép. de Haute-Garonne, C 295, 1752, 2 octobre : lettre adressée au maréchal de Richelieu, « j'ai un véritable regret de vous annoncer la mort de Monsieur [Antoine] de Charlary. Je sçais combien vous l'estimiés ». Richelieu fut commandant entre 1738 et 1755.

<sup>&</sup>lt;sup>300</sup>Au sujet des fonctions de Charlary, voir notamment Jean-Luc Laffont, *Policer la ville...*, t. 1, p. 523 - 538.

<sup>&</sup>lt;sup>301</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 52, f°. 112, 1752, 17 juillet. Il fut remplacé par Jean-Claude De Tilhol.

<sup>302</sup> Marie-Claude Baraille, Le syndic ....

<sup>&</sup>lt;sup>303</sup>Arch. mun. de Toulouse, GG 329, 1752, 28 septembre. « Noble Antoine de Charlary, écuyer et syndic de la ville et diocèze de Toulouse, subdélégué de Monseigneur de Richelieu, âgé de soixante ans, décédé le vingt-huitième de septembre mil sept cens cinquante-deux, a été inhumé dans l'église des Cordeliers le vingt-neuvième dudit [...] ». Ajoutons qu'il est très probable que peu avant sa mort, il ait prêté un tableau représentant une Vierge à l'Académie des arts, où s'illustrait son beau-frère. L'identification à Antoine, du fait de ses liens avec Mondran, parait plus probable que celle proposée par Mesuret à Barthélémy de Charlary (Robert Mesuret, *Les expositions...*, Toulouse, 1972, p. 31).

<sup>&</sup>lt;sup>304</sup>Jeanne de Charlary (dite Jeanne-Élisabeth), Jean-Baptiste Guillaume, nommé après son oncle Boé, qui fut sans doute son parrain, Joseph de Charlary, qui était en 1757 « premier écuyer du duc de Parme », Jeanne-Henriette, Thérèse (dite Marie-Thérèse), Jeanne-Henriette et Jeanne de Charlary (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5875, f° 519 v°, 1757, 27 août). Marie-Claude Baraille indique que le couple eut huit enfants, sans pour autant donner de références (Marie-Claude Baraille, *Le syndic...*, p. 139 -140). Ils n'étaient que six en vie en 1757.

<sup>&</sup>lt;sup>305</sup>Cette proximité est par exemple visible dans une lettre d'un certain Lagarde à Antoine de Charlary, qui évoque la célébration du mariage de Jean-Pierre Ducros avec Jeanne-Élisabeth de Charlary, le 30 janvier 1746, en présence des enfants Mondran et même de leur maître de musique, Antoine Morel de Lescer (Arch. mun. de Toulouse, GG 323, 1746, 30 janvier). Les festivités qui suivirent eurent ensuite lieu chez les Mondran, où Louis « avoit fait préparer un grand déjeuné » (Arch. dép. de Haute-Garonne, 1 E 76, pièce 118, 1746, 30 janvier, lettre de Lagarde à Antoine de Charlary, alors à Montpellier). Jeanne de Charlary, quant à elle, épousa à Paris le président à la Cour des aides, Jean-Charles Costes de Champeron, par l'intermédiaire de sa cousine Marie-Thérèse de Mondran.

# Dardignac, Antoine Vidian (Toulouse, 1737 - ?, après 1783 ?)

Antoine Vidian Dardignac était le fils d'un menuisier toulousain, Paul Dardignac, et de Paule Jonquières<sup>306</sup>. Il fréquenta l'Académie des arts de Toulouse au moins en 1753, année où il reçut le prix du dessin, doté de 15 livres<sup>307</sup>. À cette date il n'était pas un élève encore totalement formé. On ne sait pas s'il obtint d'autres prix, ce qui semblerait possible, car Il semble être resté en région toulousaine, probablement jusqu'en 1765<sup>308</sup>. Il est certain qu'en 1768, il avait déjà quitté Toulouse, et il est dit, en 1769 « restant à Versailles depuis un an » 309. Antoine Dardignac travailla peut-être dès lors sur les chantiers versaillais, où un peintre du même nom est mentionné, associé à un autre peintre du nom de Tolède, comme travaillant au Hameau de la Reine, en 1783, à une « décoration imitant la vieille brique, la pierre effritée et le bois vermoulu, avec des lézardes et des crépis tombants » 310. Entre temps, il connut l'Espagne, comme le laisse entendre un acte notarié de 1769 (cité supra) qui le dit « à la veille de partir à Cadix, en Espagne ». On retrouve effectivement Antoine Dardignac un peu plus tard à Cadix, au sein de la troupe du Théâtre français qui était alors en train de se monter et y fut active dix ans, et dont le recrutement avait été opéré entre Versailles et Paris. Il y officia très probablement comme décorateur de théâtre, au moins entre 1769 et 1770<sup>311</sup>. Son profil était donc celui d'un peintre décorateur, ce qui pourrait correspondre à une mention du livret du Salon de peintures toulousain de 1761, qui évoque un certain « Dardignac, élève de Monsieur Pin », Gilles Pin, peintre justement réputé pour ses talents dans ce domaine<sup>312</sup>.

# Delaistre, Jean-Henry (Versailles, avant 1751 - doc. 1784)

Jean-Henry Delaistre naquit du mariage d'un ingénieur du Roi, Nicolas Delaistre, et de Jeanne-Marguerite Dulieu, qui vivaient à Brienne le Château, en Champagne, au moment du mariage de leur fils<sup>313</sup>, ce qui pourrait donner crédit à l'hypothèse de Lagarde, selon qui Delaistre

<sup>&</sup>lt;sup>306</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, GG 314, 23 janvier, baptême d'Antoine Dardignac. Antoine était né le 21. Son parrain était un parent, Antoine Dardignac, sa marraine Françoise Renelle.

<sup>&</sup>lt;sup>307</sup>Louis de Mondran, Mémoires Acad., Variantes, 2<sup>e</sup> cahier, p. 47

<sup>&</sup>lt;sup>308</sup>Arch. dep. de Haute-Garonne, 3 E 10851, f°. 289 - 292v°, 1765, 25 avril.

<sup>&</sup>lt;sup>309</sup>Arch. dep. de Haute-Garonne, 3 E 10855, 2<sup>e</sup> reg., f°. 128 v°. - 133, 1769, 5 avril.

<sup>&</sup>lt;sup>310</sup>Gustave Desjardins, Le petit Trianon, Histoire et description, Versailles, 1885, p. 245 - 246.

<sup>&</sup>lt;sup>311</sup>Didier Ozanam, « Le Théâtre français de Cadix... », p. 203 - 231.

<sup>&</sup>lt;sup>312</sup> Rober Mesuret, Expositions..., p. 111.

<sup>&</sup>lt;sup>313</sup>Arch. dep. de Haute-Garonne, 3 E 28652, 2° registre, f°. 181v°. - 184, 1781, 29 novembre. Mariage de Jean-Henry Delaistre et Marie-Thérèse Dubernard. Louis Sénesse, l'inspecteur des travaux du diocèse de Toulouse était présent lors du mariage.

aurait pu être le descendant du maître maçon Nicolas Delaistre, « vraisemblablement l'auteur du palais archiépiscopal de Reims », au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>314</sup>. Delaistre était arrivé à Toulouse autour de 1774, et s'était marié en 1781 avec une jeune femme issue de la noblesse, Marie-Thérèse Dubernard <sup>315</sup>. Inspecteur des travaux publics de la province <sup>316</sup>, il fut avoir été auparavant professeur de l'École royale militaire <sup>317</sup>. On le retrouve dans l'entourage de Mondran dès 1780 <sup>318</sup>. C'est ce dernier qui l'introduit au sein de l'Académie des arts <sup>319</sup>, la même année qu'il se maria, en 1781. Il eut pour morceau de réception un « plan topographique, lavé en couleur et dessiné en petit » <sup>320</sup>. Il devint même directeur de ses écoles en 1783 <sup>321</sup>. Il dut quitter ses fonctions « pour déffaut d'assiduité » <sup>322</sup>, probablement en 1784, ou fut sommé de partir, car il avait choisi de monter sa propre école du génie, en s'associant à un docteur en médecine, un certain Lafond, chargé d'enseigner l'histoire naturelle, comme l'annonce le n° 10 des Affiches, annonces, avis divers de Toulouse et du Haut-Languedoc, en date du 10 mars 1784 (p. 42) <sup>323</sup>, ce que Mondran n'apprécia pas. Dans le même temps, il proposa, le 26 mai 1784, un *Plan abrégé de musée pour la ville de Toulouse* <sup>324</sup> censé rassembler les trois académies toulousaines (Académie des Jeux floraux,

\_

<sup>&</sup>lt;sup>314</sup> Jean-Louis Lagarde, « Propos d'art : Delaistre... », selon les sources de Lagarde, Delaistre était membre de l'Académie depuis 1778.

<sup>&</sup>lt;sup>315</sup> La mariée, qui était orpheline de père, apporta une dot de 6000 livres, dont seules 3000 furent payées en 1781. Une quittance, dans la marge du premier folio ratifie le versement des 3000 livres restantes.

<sup>&</sup>lt;sup>316</sup> Une Carte routière du diocèse de Toulouse « dessinée par le sieur Delaistre » est conservée au département des Cartes et plans de la BnF (GE B-1413 (RES)).

<sup>&</sup>lt;sup>317</sup> Affiches, annonces etc. de Toulouse et du Haut-Languedoc, 1784, 10 mars.

<sup>&</sup>lt;sup>318</sup> Delaistre apparaît comme témoin, quand Marie-Louise Boé, belle-sœur de Mondran, rédigeait son testament.

<sup>&</sup>lt;sup>319</sup> Bibl. mun. de Toulouse, Res C XVIII 281, Lettre de Louis de Mondran à Loménie de Brienne (La lettre est reproduite, supra, p. 48).

<sup>&</sup>lt;sup>320</sup> Robert Mesuret, *Expositions...*, p. 388, n°. 167. Ce dessin n'appartenait pas à l'Académie mais à un maître de clavecin, probablement italien, un certain Ruggero, amateur d'art, qui exposa nombre d'œuvres de ses collections dans différents Salons de l'Académie toulousaine. Ce constat montre que dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, tous les morceaux de réception des artistes n'étaient pas nécessairement gardés, mais pouvaient être cédés par l'institution.

<sup>&</sup>lt;sup>321</sup> C'est tout du moins ce qui apparaît sur le livret du Salon de 1783 (Robert Mesuret, *Expositions...*, p. 407).

<sup>322</sup> Mémoires Acad., 5e cahier, p. 51.

<sup>&</sup>lt;sup>323</sup> L'annonce, parue dans le n°10 des Affiches, annonces etc. de Toulouse et du Haut-Languedoc, en date du 10 mars 1784, p. 42, précise que « le sieur Delaistre, inspecteur des travaux publics du Languedoc et membre de l'Académie des arts se propose de donner un cours sur toutes les parties qui ont rapport au génie civile et militaire. Il mènera ses élèves sur le terrein et leur apprendra à lever, à niveler, à dessiner la carte et le paysage, à laver les plans de fortification (en note : il a été professeur pour cette partie à l'École royale militaire). Il leur enseignera les différens systèmes de fortification des auteurs les plus célèbres, l'attaque et la défense des places, tant ancienne que moderne ; il y joindra des leçons sur la construction des chemins, des ponts, des canaux, et en général sur tous les ouvrages hydrauliques, et Monsieur Lafond, docteur en médecine de la faculté de Montpellier s'est chargé d'enseigner la partie de l'Histoire naturelle. Les jeunes gens qui voudront suivre ce cours auront la complaisance de se faire inscrire chez Monsieur Delaistre, rue Boulbonne, avant le 14 du mois de mars, afin qu'il puisse avoir le temps de disposer un laboratoire, relatiement à la quantité d'élèves qu'il aura. Chaque élève payera par mois 10 livres 4 sols et est prié de se fournir de papier, de crayon, de couleurs et d'instruments de mathématique. »

<sup>&</sup>lt;sup>324</sup> [Jean-Henry] Delaistre, *Plan abrégé d'un musée*, *présenté à la ville de Toulouse*, sl., 1784. Deux exemplaires en sont conservés, l'un aux archives municipales de Toulouse (GG 925), l'autre à la BnF, coté VP 27526.

Académie des Sciences, inscriptions et belles lettres, Académie de peinture, sculpture et architecture) en plus d'un projet de création d'une académie de musique. Ce personnage est très certainement à identifier avec l'auteur de nombreux ouvrages de *l'Encyclopédie de l'ingénieur*, J.R. Delaistre, qui disait avoir été ingénieur en Languedoc pendant 10 ans et avoir proposé un projet de canal entre Toulouse et Bayonne à l'archevêque de Toulouse en 1783<sup>325</sup>.

#### Dufourc, Étienne

Élève de Garipuy<sup>326</sup>, Dufourc fut lancé dans le métier par son maître, qui lui assigna, ainsi qu'à Joseph-Marie de Saget, la réalisation d'un plan de la ville de Toulouse, tâche que les deux hommes remplirent entre 1748 et 1750. Ses débuts, sur le terrain, auraient été effectués sur le chantier de la promenade du Boulingrin, là encore, dirigée par Garipuy, et aurait tenu le rôle d'inspecteur sur le chantier<sup>327</sup>. Peu après, il aurait été engagé par la province du Languedoc, en tant qu'inspecteur du chemin de Montlouis. Il aurait ensuite passé la majeure partie de sa carrière au sein de l'administration provinciale, obtenant d'être nommé inspecteur des travaux de la

-

<sup>&</sup>lt;sup>325</sup> J.R. Delaistre [Jean-Henry Delaistre ?], Encyclopédie de l'ingénieur, ou dictionnaire des ponts et chaussées, Paris, 1812, 3 t., t. 1, p. 275; t. 2, p. 181. L 'un de ses élèves à Toulouse, Pierre-Dominique Martin, indique dans ses mémoires « [mon père] me donna pour premier maître de mathématiques Monsieur Delaître, l'un des ingénieurs des États du Languedoc, et connu depuis comme auteur du Dictionnaire de la science des ingénieurs ». Je travaillais en même temps dans le bureau de Monsieur Courtalon, l'un des ingénieurs, aussi, des États du Languedoc, et je dessinais dans l'atelier de Monsieur Malliot, peintre d'histoire » (Pierre-Dominique Martin, Autobiographie..., p. 20). Les archives ne laissent jamais entendre que les États ou l'Académie aient pu employer un parent ou un homonyme, présent aux mêmes dates en Languedoc et exerçant la même profession (les chances semblent faibles, on peut penser que les actes notariés, notamment le contrat de mariage, auraient indiqué l'existence d'un second Delaistre), on ne peut toutefois pas l'exclure, seules des recherches systématiques permettraient d'effacer ce doute.

<sup>&</sup>lt;sup>326</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, C 331, Mémoire des sieurs Saget et Dufourc.

Signalons que Garipuy eut vraisemblablement au moins deux élèves de ce nom, l'un noble, l'autre non. En effet, le Mercure de France d'août 1753 (p. 34) indique à propos de Garipuy, qui avait les pires difficultés à trouver des assistants maîtrisant les mathématiques « il [Garipuy] étoit aidé dans son travail par un de nos membres, (en note : Monsieur Dufourc, actuellement Curé dans le diocèse de Viviers) dont l'Académie regrettera longtems la perte, et dont le zèle pour la religion, à qui tout doit céder, nous a privés vraisemblablement pour jamais ». Taillefer, dans son Académie interprète des Lumières, distingue deux Dufourc, l'un était visiblement d'ascendance noble, car dit « écuyer » (Michel Taillefer, Une Académie interprète..., p. 262, 311).

<sup>&</sup>lt;sup>327</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, C 168, 1754, 13 octobre. Lettre d'Amblard, subdélégué de l'intendant du Languedoc adressée à l'intendant : « [Dufourc] fut employé aux travaux de l'Esplanade [le Boulingrin] pendant l'année de mon capitoulat. C'est un élève de Monsieur Garipuy » [...] il est connu dans Toulouse comme un homme qui entend la géométrie et l'architecture ». Étienne semble être le personnage désigné. Dans un acte de 1783 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 13892, 1° reg., f°. 76, 1783, 24 avril), il est dit « ancien inspecteur des travaux de la province ». Toutefois, un Jean-Antoine Dufourc était membre de l'Académie des sciences de Toulouse (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 1140, 1° reg., f°. 140 - 143, 1749, 7 novembre).

province, poste qu'il n'occupait plus en 1783. Il fut marié à une certaine Jeanne Françoise Rose Bosquet qui décéda encore jeune, à 38 ans, en 1766<sup>328</sup>.

#### E.

#### Écheau, Jean-Louis

Probablement originaire de Mirepoix<sup>329</sup>, Jean-Louis Écheau serait arrivé à Toulouse vers 1742. Il se maria en 1757 avec Delphine Laporte, fille d'un perruquier toulousain<sup>330</sup>. Lors du passage de cet acte, il était dit géomètre, membre de l'Académie royale des Beaux-Arts de Toulouse, et habitant de la paroisse Saint-Étienne depuis quinze ans, et faisait certainement partie des collaborateurs de Garipuy<sup>331</sup>. On sait, du reste, qu'il fut inspecteur des travaux publics de la province au diocèse de Mirepoix de 1771 à 1786<sup>332</sup>. Lorsque les cours de géométrie pratique furent ouverts à tous, et non pas aux seuls élèves de l'Académie, Écheau, qui venait de publier un traité de géométrie, probablement imprimé au nom de l'Académie et qui était débité par Lafeuillade le concierge et écrivain de l'institution, se proposait de donner des cours gratuits chez lui, pour les personnes d'un certain âge désireuses de progresser en la matière, sans pour autant se mêler aux étudiants<sup>333</sup>.

# Espie, Félix-François d' (Lisbonne, 1708 - Toulouse, 1792)

François-Félix d'Espie était le fils de Jean-Jacques II d'Espie (1648 - 1717) et d'une portugaise, Marguerite de Jesus (morte en 1712)<sup>334</sup>. Envoyé en France dès l'âge de 6 ans, il mena une carrière militaire très aboutie, et couverte d'honneurs<sup>335</sup>. Il se maria avec Catherine-Marie-

<sup>&</sup>lt;sup>328</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 343, 1766, 23 octobre, décès de Jeanne-Rose Françoise Bosquet, épouse d'Étienne Dufourc, à 38 ans.

<sup>329</sup> Mirepoix : dép. Ariège ; arr. Pamiers.

<sup>&</sup>lt;sup>330</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 10746, 1° reg., f°. 108 v° - 109 v°., 1757, 25 septembre. La jeune femme apporta une dot de 3000 livres. Au même moment, le géomètre acheta pour 7000 livres une maison place Mage (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 10746, 1° reg., fo. 93 - 95, 1757, 23 août).

<sup>&</sup>lt;sup>331</sup> On le retrouve témoin d'un acte passé par Garipuy en 1767 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 26520, 1767, f°. 128 v° - 129v°., 1767, 16 mai).

<sup>&</sup>lt;sup>332</sup> Jérôme Slonina, Des chemins superbes..., vol. 1, p. 253.

<sup>&</sup>lt;sup>333</sup> Supplément au *Journal universel de Toulouse*, 1790, 2 juin, n° 23. Le détail du traité est donné dans l'article. Nous n'avons pas trouvé trace de cet imprimé.

<sup>&</sup>lt;sup>334</sup>Louis-Pierre d'Hozier, Armorial général de la noblesse..., vol. 4, p. 162. Au sujet du père de François-Félix d'Espie et des raisons de son séjour au Portugal, voir Clément Tournier, « Le commerce... », p. 5 - 30.

<sup>&</sup>lt;sup>335</sup>D'Espie avait été, suivant La Chesnaye des Bois, chevalier de Saint-Louis, capitaine au Régiment de Picardie et commandant d'un bataillon d'infanterie, chevalier de l'Ordre de la Fidélité de S.A.S. le margrave de Bade-Dourlach

Blandine, la nièce de l'évêque de Rieux, et fille de Jacques de Catellan, le président de la première chambre des Enquêtes du parlement de Toulouse, en juin 1743336. On peut penser que c'est au cours de sa carrière militaire qu'il reçut une formation à l'ingénierie. Ce cousin de Louis de Mondran devint membre de l'Académie des arts de Toulouse, et s'en révéla un membre actif, proposant notamment un discours sur des questions d'architecture militaire<sup>337</sup>. Cette passion pour l'architecture transparaît tout particulièrement au début des années 1750. Il fit alors édifier un très bel hôtel à Toulouse suivant ses plans<sup>338</sup>, par Hyacinthe Labat de Savignac. Les voûtes étaient « à la Roussillon », c'est-à-dire plates, et tenaient grâce à un savant usage de la stéréotomie et de précis calculs des poussées exercées sur les murs <sup>339</sup>. Ce système, Espie entendait le populariser à travers un livre qu'il publia à Paris, en 1754<sup>340</sup>. Le 19 avril 1754, il proposa même ses services au Roi, pour réaliser des voûtes de plâtre à la buanderie de l'École Militaire, à Paris, ce qui sous-entend de très solides réseaux parmi les puissants, probablement étendus lors de son passage dans l'armée : il fut en effet présenté au Roi et à la famille royale. La rencontre fut convaincante, puisqu'il obtint de pouvoir réaliser les idées tirées de son ouvrage 341. Malheureusement, la mise en œuvre fut moins brillante que le projet. Il se solda par un échec cuisant, et l'écroulement du bâtiment, commenté dans le sixième tome du Cours d'Architecture de Blondel<sup>342</sup>.

\_

<sup>(</sup>ce qui impliquait, toujours suivant La Chesnaye des Bois que D'Espie ait pu faire preuve de 150 ans de noblesse) (François-Alexandre-Aubert de La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la Noblesse...*, t. VI, Paris, Boudet, 1773. p. 107). <sup>336</sup>Arch. mun. de Toulouse, GG 59, 1743, 18 juin. Le contrat de mariage avait été passé le 12 juin à Toulouse chez Maître Pratviel. D'Espie se remaria en 1778 à Marie-Eugénie de Brunet Panal. Le contrat de mariage fut passé chez Fabre, notaire à Albi, le 6 juin 1778.

<sup>&</sup>lt;sup>337</sup>Arch. mun. de Toulouse, 1 R 22, « Résultat des analyses qui ont eu lieu pendant l'année 1751 ». Le 29 août, le comte d'Espie fit un discours sur « la manière d'élever des tours bastionnées pour la défense des places ».

<sup>&</sup>lt;sup>338</sup>À ce sujet, voir Marie-Luce Pujalte, L'architecture civile privée...

<sup>&</sup>lt;sup>339</sup>Marie-Luce Pujalte, *L'architecture civile privée...*, p. 61. L'auteur évoque le marché qu'elle a découvert, conclu entre d'Espie et deux plâtriers perpignanais pour exécuter la voute de l'École Militaire, sous la direction de Séron. Valérie Nègre évoque aussi le cas de l'audacieuse voûte de briques plates supervisée par d'Espie et mise en œuvre par l'architecte Seron, qui tourna au fiasco en 1755, et publie un dessin de Séron conservé aux Archives nationales (Valérie Nègre, *L'art et la matière...*, p. 131 - 132).

<sup>&</sup>lt;sup>340</sup>Félix-François d'Espie, Manière de rendre toutes sortes d'édifices incombustibles, ou Traité sur la construction des voûtes, faites avec des briques et du plâtre, dites voûtes plates, et d'un toit de brique, sans charpente, appelé comble briqueté, de l'invention de M. le comte d'Espie [...], Paris, Duchesne, 1754.

<sup>&</sup>lt;sup>341</sup> Gazette (1631), Paris, 1754, p. 200 - 201, 1754, 24 avril.

<sup>&</sup>lt;sup>342</sup>Jacques-François Blondel, Pierre Patte, Cours d'architecture ou traité de la décoration, distribution & construction des bâtiments, commencé par feu J.F. Blondel, [...] et continué par M. Patte [...], t. 5., p. 117. Le moyen par lequel d'Espie réussit à proposer et exécuter son projet reste, à notre connaissance encore un mystère.

Son traité semble avoir connu, lui, une certaine réussite puisqu'il fut traduit et édité outre - Rhin, en 1774<sup>343</sup>. À Toulouse et dans les environs, on peut supposer que des voûtes plates ont été utilisées, avec succès, dans un certain nombre de bâtiments. Ainsi, c'est probablement le modèle d'Espie, qui avait été utilisé dans l'observatoire d'Antoine Darquier\*<sup>344</sup>.

Les finances d'Espie auraient été considérablement amoindries par le tremblement de terre de Lisbonne, ce qui l'aurait amené à vendre son hôtel au bibliophile Justin MacCarthy Reagh. Son inventaire après-décès montre d'ailleurs une fortune et un train de vie assez limités<sup>345</sup>. Pour autant, il n'avait pas renoncé à sa passion pour l'architecture et surtout à ses aspects techniques. En effet, en 1788, il publia un nouveau traité : Comble carrelagé, ou Construction d'un nouveau comble appelé carrelagé, de l'invention de Monsieur le comte d'Espie (Toulouse, Baour, 1788).

#### F.

#### Fauré, Vitale (Toulouse?, avant 1746 - Saintes, 1773)

Vitale Fauré était la fille d'Hugues Fauré (?, vers 1704 - Toulouse, 1775), un maître de plain-chant originaire de Cahors qui résidait avec sa femme, Jeanne-Marie Patron, rue des Pénitents gris, non loin de Saint-Sernin, dans le quartier animé de la paroisse du Taur. De son mariage, célébré en 1736, ils eurent, à notre connaissance, quatre filles, Anne, Thérèse, Vitale et Armande<sup>346</sup>. Les actes de baptême de Vitale et d'Armande, au contraire de celui de Thérèse, n'ont pu être retrouvés, mais on peut situer la naissance de la future peintre entre 1739 et 1746<sup>347</sup>. Suivant toute vraisemblance, la jeune fille connut ses premiers contacts avec les milieux artistiques

<sup>&</sup>lt;sup>343</sup>Félix-François d'Espie, Abhandlung von unverbrennlichen Gebäuden und der Art und Weise wie solche vermittelst platter Gewölbe und Dächer... zu bauen sind, aus dem Französischen des Erfinders Herrn Grafen d'Espie [...], Francfort et Leipzig, M. Mackhlot, 1774.

<sup>&</sup>lt;sup>344</sup>Antoine Darquier, *Observations astronomiques faites à Toulouse, par Monsieur Darquier* [...], Avignon, Aubert, 1777, préface, p. ij. « J'ai dans ma maison une tour qui domine sur toute la ville, l'horison en est découvert ; cette tour est portée sur les quatre murs, très-solides, qui forment la cage de l'escalier ; le mur d'échiffre placé dans le milieu de cette cage, est de même solidité que les murs des côtés ; un assez mauvais plancher, posé sur ces murs, formoit alors l'étage de cette tour ; je le fis démolire et je le remplaçai par deux voûtes en brique platte, qui se buttent l'une l'autre, & sont portées par les murs de face et le mur d'échiffre, ce qui donne toute la solidité et l'immobilité nécessaires ». Mondran souhaitait également faire placer des voûtes plates dans des aménagements qu'il prévoyait pour l'Hôtel de Ville de Toulouse (Louis de Mondran, *Projet pour les embelissemens...*p. 51).

<sup>&</sup>lt;sup>345</sup>Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5665, 1792, 16 juin. Inventaire après décès de Félix-François d'Espie. L'inventaire était fait à la demande de sa veuve, une certaine Marie-Eugénie Brunet-Panal.

<sup>&</sup>lt;sup>346</sup>Arch. mun. de Toulouse, GG 713, 1736, 17 janvier, contrat de mariage chez Dufaur, notaire de Toulouse. Armande étant « la plus cadette », Thérèse, elle, était née en 1738. Baptême de Thérèse Fauré : Arch. mun. de Toulouse, GG 714, 1738, 31 octobre.

<sup>&</sup>lt;sup>347</sup>Vitale n'était pas l'aînée, qui avait épousé un marchand garnisseur, François Bouysset. Son contrat de mariage de 1771 avec Pierre Lagleire la dit « majeure de vingt-cinq ans, ce qui permet d'avancer la date de 1746.

par le biais de son père, qui avait pu l'initier à la musique. On repère sa présence à Toulouse par un premier contrat de mariage, le 26 juin 1759, avec un sculpteur ornemaniste originaire de Paris qui venait d'arriver en Languedoc, Nicolas Fleming<sup>348</sup>. Les termes financiers de ce contrat, qui fut finalement résilié le 9 août 1759<sup>349</sup>, étaient très clairement à l'avantage de la future mariée et de sa famille<sup>350</sup>. En 1763, Vitale Fauré rencontra Mondran, qui la prit à demeure afin qu'elle couse deux robes pour sa fille. Il dit lui avoir appris la musique, en premier lieu grâce à son domestique, Baptiste Paffoy, dont elle devint l'amie<sup>351</sup>.

Mondran l'initia aussi et surtout au dessin et à la peinture. Après avoir appris le dessin avec un maître payé à cet effet, elle fut formée par Guillaume Cammas\* au « mélange des couleurs ». Elle se serait spécialisée, à la recommandation de Mondran, dans la technique du pastel. Après avoir remporté différents prix de l'Académie<sup>352</sup>, elle fut la première et seule peintre professionnelle toulousaine à obtenir le statut d'académicienne à Toulouse<sup>353</sup>. Elle épousa en 1771 Pierre Lagleire\*, un peintre qu'elle avait rencontré chez Mondran<sup>354</sup>. Le couple aurait formé une véritable association professionnelle. Des portraits, elle se serait occupée de réaliser les têtes et les mains, et son époux les vêtements. Le couple quitta Toulouse pour Bordeaux peu après leur mariage.

Dotés par Mondran de lettres de recommandations pour se rendre en Guyenne, ils s'y installèrent de 1771 jusqu'à la fin de l'année 1772. Puis, désireux de se rendre à Paris afin de se perfectionner et d'accéder à une clientèle plus riche et plus nombreuse, le couple partit pour la capitale en janvier 1773. Vitale Fauré mourut en cours de route, des suites d'une fausse couche aux premiers jours de janvier 1773, à Saintes, paroisse Sainte-Colombe<sup>355</sup>.

# Fumel, Louis, comte (de) (1685 - 1749)

<sup>&</sup>lt;sup>348</sup>Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 10885, 1e reg., fo. 143 - 144vo, 1759, 26 juin.

<sup>&</sup>lt;sup>349</sup>Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 10885, 2e reg., fo. 160v°. - 161, 1759, 9 août.

<sup>&</sup>lt;sup>350</sup> Une relation hors mariage ayant débouché sur une grossesse semble vraisemblable. Une fausse couche difficile pourrait expliquer la rupture du contrat, ainsi que le comportement et les réflexions de Fauré, rapportés par Mondran : celle-ci voulait gagner elle-même sa vie, et ne jamais se marier, de peur de mourir en couches.

<sup>&</sup>lt;sup>351</sup>Arch. mun. de Toulouse, GG 345, 1768, 30 mai, baptême de Pierre Paffoy, fils de Baptiste. Parmi les témoins, Pierre Lagleire et Vitale Fauré.

<sup>&</sup>lt;sup>352</sup> Mémoires Acad., 4<sup>e</sup> cahier, p. 3.

<sup>&</sup>lt;sup>353</sup> Calendrier de Toulouse, 1772 « académicienne, Madame Legleire, peintre au pastel à Bordeaux, rue du Loup ». La typographie place la jeune femme à part des autres académiciens.

<sup>&</sup>lt;sup>354</sup>Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 13984, f°. 25 - 27, 1771, 30 janvier.

<sup>&</sup>lt;sup>355</sup>Arch. dép. de Charente-Maritime, Saintes, Table des sépultures 1621 - 1793, vue 149.

Né en 1685, il hérita de son père dès 1688. On sait qu'il se maria ensuite, à Toulouse, en 1712 à Catherine de Berthier<sup>356</sup>. Comme il apparaît dans son testament<sup>357</sup>, il était financièrement à l'aise, et possédait de nombreuses propriétés foncières. Celles de Fumel<sup>358</sup> qui lui valaient son patronyme, un hôtel à Toulouse, un autre à Bordeaux. C'est non loin de Bordeaux, justement, qu'il possédait également le château d'Haut-Brion, dont les vignes donnaient un vin qui était déjà très réputé<sup>359</sup>. Franc-maçon dans la même loge que Mondran, Saint-Jean des Arts, il en fit une gratification de cent bouteilles, à un certain Fittes, un entrepreneur en charge des décorations d'une fête organisée par la loge<sup>360</sup>. Son éloge, prononcé le 25 août 1751 par Nicolas-Joseph de Puymaurin, dans une séance de l'Académie des sciences de Toulouse, donne à voir le portrait d'un honnête homme accompli. Mousquetaire, ses exploits martiaux y résonnent au seul nom de Malplaquet<sup>361</sup>. Son engagement pour que l'Académie des sciences toulousaine obtienne le statut d'Académie royale est également salué. À cette évocation flatteuse, il fallait ajouter son goût prononcé pour les arts, qu'il aurait pratiqués en amateur talentueux entre 1746 et son décès, au sein de la société des arts de Toulouse : « on a de lui des desseins qui prouvent son goût pour la peinture et des plans qui attestent son talent pour l'architecture » <sup>362</sup>.

#### G.

# Galbert de Gaillac, Jean (?, 1698 - Toulouse, 1758), seigneur de Puy Saint-Pierre

Jean Galbert de Gaillac Puy-Saint-Pierre naquit le 16 novembre 1698 <sup>363</sup>, de l'union d'André de Gaillac, seigneur de Puy Saint-Pierre, et de Florence de Campistron, sœur de l'auteur

<sup>&</sup>lt;sup>356</sup>Henri Gabriel O'Gilvy, Nobiliaire de Guienne..., p. 27 - 28.

<sup>&</sup>lt;sup>357</sup>Arch. dép. de Gironde, 3 E 15456, 1749, 21 décembre. Le testament avait été enregistré le 25 septembre précédent (Nous n'avons pas eu en main toute la bibliographie à ce sujet, mais ce document n'est certainement pas inédit).

<sup>358</sup>Fumel : dép. Lot et Garonne, Arr. Villeneuve sur Lot.

<sup>&</sup>lt;sup>359</sup>Les vins d'Haut-Brion s'exportaient déjà en Angleterre depuis le XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>&</sup>lt;sup>360</sup> Bibliothèque municipale de Toulouse, Ms. 3301, f°. 33v°.

<sup>&</sup>lt;sup>361</sup>Malplaquet (1709, 11 septembre) reste une des batailles les plus importantes de la Guerre de succession d'Espagne. Malgré la défaite française, elle n'en fut pas moins le témoignage de la grande bravoure des soldats français, qui en effectifs moindres, infligèrent de lourdes pertes à leurs adversaires.

<sup>&</sup>lt;sup>362</sup>Histoire et mémoires de l'Académie royale des sciences..., 1784, p. 83 - 84.

<sup>&</sup>lt;sup>363</sup> L'information provient de l'inventaire après-décès de Galbert. Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 1845, 1758, 17 - 29 mars, 68 f°.

dramatique Jean Galbert de Campistron. Il se maria en 1753 à Guilhaumette de Belbèze<sup>364</sup>, et mourut cinq ans plus tard, en 1758, d'une crise d'apoplexie<sup>365</sup>.

Il fut mainteneur de l'Académie des jeux floraux <sup>366</sup>, et franc-maçon <sup>367</sup>, membre de l'Académie des arts alors qu'elle n'était que Société <sup>368</sup>, mais assez peu présent, suivant Mondran <sup>369</sup>. L'inventaire de ses biens ne recèle qu'un nombre très limité d'œuvres d'art dont un tableau représentant « Monsieur le comte de C[a]raman, lieutenant général, avec son cadre doré ». Sa bibliothèque contenait, outre « le projet des statuts et statuts imprimés de la Sociétté des Beaux-Arts », divers traités d'architecture <sup>370</sup>, des recueils de pièces de théâtre et de la musique <sup>371</sup>. L'éloge que fit de lui Delpy le présente comme un auteur dilettante qui disposait de talents en matière de poésie et de théâtre, sans, visiblement, n'avoir jamais fait imprimer ses textes. Notons également que Galbert possédait dans son château de Garidech, un « laboratoire », dont l'outillage et le mobilier indiquent qu'il s'adonnait à la menuiserie.

#### Garipuy, François-Philippe (Toulouse, 1713 - 1784)

François Garipuy semble aujourd'hui assez bien connu, grâce à plusieurs études qui renseignent des pans entiers d'une carrière bien remplie<sup>372</sup>. Il était le fils de Catherine Lascueil et d'un huissier au Parlement, Jean-François de Garipuy<sup>373</sup>. Sa famille ne semble pas avoir été noble,

<sup>&</sup>lt;sup>364</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 330, 1753, 10 août.

<sup>&</sup>lt;sup>365</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 335, 6 mars.

<sup>&</sup>lt;sup>366</sup> Michel Taillefer, « Les francs-maçons mainteneurs..., p. 20 - 38.

<sup>&</sup>lt;sup>367</sup> Cela est confirmé par la présence de deux tabliers de maçon dans son inventaire après décès.

<sup>&</sup>lt;sup>368</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 928.

<sup>&</sup>lt;sup>369</sup> Mémoires, p. 334.

<sup>&</sup>lt;sup>370</sup>un « livre intitulé *L'architecture françoise*, tome 2°, impression de Paris, au bas de laquelle intitulation est écrit " signé Bonrepos" », très certainement le deuxième tome de l'*Architecture françoise* de Louis Savot et François Blondel (*Architecture françoise des bastimens particuliers*, Paris, Vve. Clouzier, 1673) que Riquet de Bonrepos avait dû prêter à Galbert, ainsi qu'un « Cours d'architecture » qui pourrait être celui de François Blondel, paru entre 1675 et 1683 (François Blondel, *Cours d'architecture enseigné dans l'Academie royale d'architecture*, Paris, Lambert Roulland, chez l'auteur, 1675-83.) ou plus probablement l'une des éditions du traité d'Aviler (Charles-Augustin d' Aviler, *Cours d'architecture qui comprend les ordres de Vignole, avec des commentaires, les figures et descriptions de ses plus beaux bâtimens, et de ceux de Michel-Ange... et tout ce qui regarde l'art de bâtir, avec une ample Explication par ordre alphabétique de tous les termes, <i>Paris, Langlois, 1691*[1° éd.]).

<sup>&</sup>lt;sup>371</sup>On peut ainsi noter « un [...] livre intitulé Motets de feu Monsieur de Lalande [...] des vieux papiers de muzique, avec quelques brochures de quelques comédies et tragédies, plus un livre intitulé Nouveau théâtre italien, [...] œuvres de Racine, tome 1er, [...] autre livre de comédie commancé par Bérenise »

<sup>&</sup>lt;sup>372</sup>L'ouvrage le plus éclairant à son sujet est celui de Jérôme Lamy, L'observatoire de Toulouse aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Archéologie d'un espace savant, Rennes, 2007.

<sup>&</sup>lt;sup>373</sup>François Philippe Garipuy était né le 16 avril 1711 à Toulouse (Arch. mun. de Toulouse, GG 51, 1711, 16 avril). Son parrain était un docteur en médecine du nom de François Delfort, sa marraine était également son aïeule, une certaine Antoinette Dombrie.

mais il acquit cette noblesse par le biais du capitoulat, en 1765<sup>374</sup>. Jeune homme brillant, il étudia très probablement au collège des Jésuites de Toulouse. Il intégra ensuite l'université locale où il obtint une licence de droit en 1730<sup>375</sup>. C'était un homme cultivé, amateur de musique, et vraisemblablement musicien lui-même<sup>376</sup>, mais aussi et surtout passionné par les sciences. Il était avocat de formation, comme Mondran, ou même Antoine de Charlary. On peut donc imaginer que les réseaux de ces trois personnages devaient largement se recouper dans le microcosme parlementaire toulousain.

Très jeune, à l'instar de Mondran, Garipuy délaissa le barreau. Mais contrairement à l'urbaniste, il semble avoir quitté cette profession autant par dégoût pour celle-ci que par passion pour les sciences 377. Il avait rapidement acquis une certaine renommée pour ses qualités de mathématicien, et ses aptitudes en géométrie l'avaient mené à ce qui fut l'une de ses passions : l'astronomie. En 1731, il était un membre déjà très impliqué dans l'Académie des sciences de la ville 378. Il eut un rôle prépondérant dans la création du premier véritable observatoire toulousain 379, et fut tout aussi important dans l'obtention des lettres patentes et du titre d'Académie royale en 1746. Outre l'astronomie, son deuxième centre d'intérêt, en géomètre averti et passionné de sciences, fut l'ingénierie, sans que l'on sache exactement quelle fut sa formation 380. Pendant plus de 30 ans, il occupa les fonctions de directeur des travaux publics de la province du Languedoc, qui lui fournirent, à n'en pas douter, la majeure partie de ses revenus. Il assuma ces fonctions jusqu'à sa retraite, en 1772, successivement dans la sénéchaussée de

<sup>&</sup>lt;sup>374</sup>Barbusse indique que Garipuy fut élu avec le titre d'écuyer, usurpé, ce qui est très probable (Grégory Barbusse, *Le pouvoir...*, t. 2, p. 253 - 254). Lamy précise qu'il fut nommé capitoul par l'entremise du comte de Saint-Florentin.

<sup>&</sup>lt;sup>375</sup>Patrice Ferté, *Répertoire...*, vol. 7, p. 150. Les termes de Ferté sont les suivants « Toulouse, Baccalauréat Droit par bénéfice d'âge : 24/03/1730 ; licence droit par bénéfice d'âge, 19/07/1730 ; 27 juillet 1727 ».

<sup>&</sup>lt;sup>376</sup>C'est ce que laissent transparaître certains livres tirés de sa bibliothèque et la présence d'instruments de musique lors de la vente de ses biens (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 26535, 1782, 17 juillet - 24 juillet).

<sup>&</sup>lt;sup>377</sup>Etienne Hyacinthe de Ratte, dans son Éloge de Monsieur Garipuy, lu à l'assemblée publique de la Société royale des sciences, le 10 octobre 1783 (s.l.n.d. [Montpellier, 1783], p. 5, indique à propos de sa formation d'avocat que « plus il s'appliquoit à l'étude des lois, plus il étoit rebuté par leurs contrariétés apparentes », et donc un dégoût pour cette profession, différent dans ses causes, mais similaire en conséquences à celui de Louis de Mondran. Ratte connaissait bien Garipuy et avait noué des relations amicales avec les Garipuy et les Mondran, comme le suppose l'« épitre musicale au chevalierr Ratte » composée par Paul-Louis de Mondran (BHVP, Paul-Louis de Mondran, Mélanges..., t. 1, p. 66).

<sup>&</sup>lt;sup>378</sup>Jérôme Lamy, L'observatoire..., p. 33.

<sup>&</sup>lt;sup>379</sup>Cet observatoire était situé dans une tour des remparts, à l'emplacement de l'actuelle rue du Rempart Saint-Étienne, autrement dit tout près de la place sur laquelle Mondran résidait (Jérôme Lamy, L'observatoire..., p. 34).

<sup>&</sup>lt;sup>380</sup>L'identité de la personne auprès de qui il se forma est, à notre connaissance, inconnue. Lamy indique que « ses premiers travaux mathématiques » avaient été « supervisés » par un jésuite, Durranc, et un médecin, Borrust (Jérôme Lamy, L'observatoire..., p. 33). Lamy évoque également la présence d'un ingénieur du nom de Chevalier, dont Garipuy fit la connaissance durant ses études de droit.

Toulouse puis, à compter de 1753, dans celle de Carcassonne<sup>381</sup>. Cette position l'impliqua dans de nombreux travaux d'ingénierie et d'urbanisme et lui conféra une expertise certaine. Les réseaux de Garipuy, qui semblent avoir été pour l'essentiel scientifiques et professionnels, s'étendirent tout du long de sa vie, tout d'abord en Languedoc, puis rapidement à Paris. On sait ainsi qu'il eut des échanges épistolaires avec divers astronomes, notamment Nicolas Delisle ou Mauperthuis<sup>382</sup>, et que sa réputation traversa les frontières, puisque le roi d'Espagne lui offrit un poste de direction de ses ingénieurs hydrauliciens, qu'il déclina<sup>383</sup>.

S'il fut un savant réputé, il forma également des élèves parmi lesquels Antoine Darquier, Dufourc\* et peut-être le géomètre et ingénieur Antoine-Germain Baric <sup>384</sup>, qui fréquentèrent également l'Académie des arts, dont il fut un membre actif dès 1747 <sup>385</sup>. Il mourut de la suette en 1782, quelques semaines avant son fils Bertrand, qui lui avait succédé comme directeur des travaux de la province en 1772 <sup>386</sup>. La veuve et les filles de Garipuy firent don à l'Académie du portrait à l'Académie des arts en 1784 <sup>387</sup>. Le musée des Augustins possède son buste, qui avait été commandé, après son décès, par la Société encyclopédique, loge maçonnique dont il était membre.

# Gibert, Simon, dit Gibert aîné (Toulouse, 1731 - Après 1770)

Les Gibert furent au moins deux frères à étudier à l'Académie, suivant Mondran, qui mentionne un élève de ce nom pour la première fois à la date du 13 août 1752, comme ayant

<sup>&</sup>lt;sup>381</sup> Garipuy aurait été chargé, selon Philippe Laurent, de l'édification de halles à Carcassonne (Philippe Laurent, « Autour des halles... », p. 56).

<sup>&</sup>lt;sup>382</sup>Jérôme Lamy, L'observatoire..., p. 130 - 137.

<sup>&</sup>lt;sup>383</sup> Garipuy (1711 – 1782). Un savant toulousain..., p. 8 - 17.

<sup>&</sup>lt;sup>384</sup>Aucune mention n'atteste précisément cette relation, toutefois, une grande proximité entre les familles Garipuy et Baric, ajoutée au fait que Baric ait été élève de l'Académie des arts, le fait fortement supposer. Baric mourut en 1781, il avait auparavant exécuté, entre autres, un « plan géométrique du jardin de Messieurs les bénédictins, et maisons contigües » [à Toulouse] (Arch. dép. de Haute-Garonne, PA 76, signé : « Baric », et daté de 1766, 22 avril), et travaillé « en société » avec « Dufour et Moncau » « à la faction du nouveau cadastre de la ville de Tarbes ». Il avait reçu le prix de géométrie de l'Académie des arts de Toulouse, médaille qu'il conservait encore à son décès, comme le dessin qui lui avait valu le prix en 1758 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 26534, 1781, 28 août). La date à laquelle il obtint ce prix est donnée par Mondran, *Mémoires*. *Acad.*, 2° cahier, p. 53). Baric n'exposa jamais au Salon, et n'apparaît donc pas dans les relevés de Mesuret (Robert Mesuret, *Les expositions...*).

<sup>&</sup>lt;sup>385</sup>Mémoires Acad., 1<sup>e</sup> cahier, p.36.

<sup>&</sup>lt;sup>386</sup>Arch. mun. de Toulouse, GG 1012, registre des décès occasionnés par l'épidémie de suette miliaire. Bertrand mourut le 21 mai, son père était mort le 2 avril précédent. Son décès n'apparait pas parmi les morts occasionnées par la suette.

<sup>&</sup>lt;sup>387</sup> Mémoires Acad., 5° cahier, p. 49 - 50. Le musée des Augustins possède un portrait peint de Garipuy (Inv. 49.21.1). La Société encyclopédique, loge maçonnique à laquelle appartenaient Mondran et Garipuy, avait également commandé un buste de l'ingénieur à Jean-Pierre Vigan, exposé au salon de l'Académie toulousaine de 1791. Il est aujourd'hui conservé, lui aussi, au musée des Augustins (Inv. 2004. 1. 207, Robert Mesuret, *Expositions...*, p. 562).

obtenu un prix de 15 livres. Il indique qu'un Gibert cadet, en 1754, remporta également un prix de même valeur. Tous deux étaient le fruit du mariage de Catherine Peiret et d'un menuisier, issu d'un milieu assez pauvre, Barthélemy Gibert 388. Le premier est identifiable à Simon Gibert (Toulouse, 1731 - après 1770)<sup>389</sup>. Si Mondran est suffisamment précis, distinguant aîné et cadet, on peut en déduire que c'est ce personnage qui fut exclu de l'Académie, en 1754, après avoir manqué à un professeur en exercice, le peintre Jean-Baptiste Despax. Il fut finalement réintégré peu après, à en croire Mondran, à la demande de ce même Despax<sup>390</sup>. Simon Gibert avait obtenu le prix de ronde-bosse en 1758 mais ne fit pour autant pas carrière dans les arts. La seule mention faite de sa qualité de peintre est à trouver dans l'exposition de peintures du Salon de 1762, où le peintre Guillaume Bouton exposait « 3 tableaux à la détrempe par Gibert aîné » qui lui appartenaient<sup>391</sup>. Gibert devint vitrier, et n'apparaît même jamais, dans notre documentation, comme peintre-vitrier, même si l'on peut supposer une activité de décorateur. Il fréquenta des peintres, très probablement rencontrés à l'Académie, comme en témoigne la présence de François Bordes à son mariage<sup>392</sup>. François Bordes et son frère Jean faisaient également partie des témoins lors du baptême d'un des enfants de Gibert<sup>393</sup>, qui était, pour sa part, présent lors du baptême d'un fils du peintre Jean-Bernard Mercier<sup>394</sup>, en 1770.

-

<sup>&</sup>lt;sup>388</sup>Arch. mun. de Toulouse, GG 306, 1729, 28 juin, mariage de Barthélémy Gibert et Catherine Peiret.

<sup>&</sup>lt;sup>389</sup>Arch. mun. de Toulouse, GG 308, 1731, 22 octobre, baptême de Simon Gibert, né le 15 octobre 1731.

<sup>&</sup>lt;sup>390</sup>Louis de Mondran, Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie des arts, 2<sup>e</sup> cahier, [p.51].

<sup>&</sup>lt;sup>391</sup>Robert Mesuret, Les expositions..., p. 121.

<sup>&</sup>lt;sup>392</sup>Arch. mun. de Toulouse, GG 340, 1763, le 1<sup>er</sup> février, mariage de Simon Gibert, vitrier, avec Antoinette Lamie. Le curateur de cette dernière était le peintre François Bordes.

<sup>&</sup>lt;sup>393</sup>Arch. mun. de Toulouse, GG 341, 1764, 22 juillet, baptême de Claire-Marie, fille de Simon Gibert, née le 20 juillet. Parmi les témoins figurent Jean et François Bordes, frères, peintres.

<sup>&</sup>lt;sup>394</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 347, 1770, 29 juillet, baptême de Jean-Marie, fils de Jean-Bernard Mercié, peintre, né le 24 juillet 1770. Ce Jean-Bernard Mercié nous est connu par une autre mention. Il s'agit certainement du même homme, qualifié alors de peintre barbouilleur, qui était présent au mariage du peintre Louis Roubin, le 21 août 1764 (Arch. mun. de Toulouse, GG 341).

# Gibert, Jean-Pierre, dit Gibert cadet (Toulouse, 1733 - Après 1762)

Barthélemy Gibert eut de son mariage avec Catherine Peiret, outre Simon Gibert (voir notice précédente) deux autres enfants, Jean-Pierre (Toulouse, 1733 - ?) <sup>395</sup>, et Jean-François (Toulouse, 1737 - ?) <sup>396</sup>. De ce dernier, il n'a été retrouvé aucune trace, et l'on peut supposer qu'il mourut jeune. En revanche, il est possible d'identifier Jean-Pierre au Gibert cadet des écrits de Mondran, et ce grâce à divers documents.

En 1754, le peintre en miniature Guillaume Bouton prêta un peu plus de 300 livres à Jean-Pierre Gibert, qui n'était pas alors qualifié de peintre, afin que ce dernier rembourse les dettes de son père <sup>397</sup>. Celui-ci fut également témoin, en 1758, à Toulouse, d'une procuration faite par une comédienne, Lucrèce Vacheron, à ce même Guillaume Bouton, résidant alors à Bordeaux <sup>398</sup>. En 1762, le père de Jean-Pierre Gibert, Barthélemy, s'engagea à rembourser le prêt qui, sous son cautionnement, avait été contracté par son fils, en 1754 <sup>399</sup>. À cette date, Jean-Pierre Gibert était encore vivant, mais ne résidait apparemment plus à Toulouse. Aucun autre document ne permet d'apporter d'éclairage sur sa vie. Aucune œuvre de ce peintre n'a été encore identifiée, aucune ne fut exposée à l'Académie de peinture de Toulouse, et le nom de Gibert n'apparaît pas d'avantage dans les annonces des Affiches, avis et annonces de Toulouse et du Haut-Languedoc durant toute la seconde moitié du siècle. Aussi, peut-on supposer un décès prématuré, dont nous n'avons trouvé trace à Toulouse, ou un établissement dans quelque autre ville, ce que laisse supposer notre documentation.

# Goudin, Guillaume (Avant 1739 - Toulouse, 1809)

Probablement né à Toulouse ou en région toulousaine, cet élève de l'Académie de Toulouse poursuivit son apprentissage à Paris, dans l'atelier de Joseph Marie-Vien, où il se

<sup>&</sup>lt;sup>395</sup>Arch. mun. de Toulouse, GG 310, 1733, le 27 septembre, baptême de Jean-Pierre Gibert, fils de Barthélémy Gibert et Catherine Peiret, né le 23 septembre.

<sup>&</sup>lt;sup>396</sup>Arch. mun. de Toulouse, GG 314, 1737, le 25 août, baptême de Jean-François Gibert, né le 22 août 1737.

<sup>&</sup>lt;sup>397</sup>Arch. dep. de Haute-Garonne, 3 E 7624, f°. 3, 1754, le 2 janvier, Émancipation de Jean-Pierre Gibert par son père, Barthélémy, f°4- 8, obligation de Jean-Pierre Gibert envers Guillaume Bouton pour un prêt de 384 livres et 14 sols. <sup>398</sup>Arch. dep. de Haute-Garonne, 3 E 10844, f°. 250v°-252, 1758, le 4 mai, procuration de Lucrèce Vacheron à Guillaume Bouton, témoin Jean-Pierre Gibert.

<sup>&</sup>lt;sup>399</sup>Arch. dep. de Haute-Garonne, 3 E 13967, f°. 99-102v°, 1762, le 6 avril, constitution de rente de Barthélémy Gibert au profit de Guillaume Bouton.

trouvait en 1761<sup>400</sup>. Ce peintre revint vraisemblablement assez rapidement à Toulouse, où il se maria, le 13 novembre 1764, à Antoinette Merle<sup>401</sup>. L'essentiel de sa carrière semble s'être déroulé en région toulousaine. Il fut professeur de dessin à l'Académie royale de peinture de Toulouse. Théodore Suau, dans une courte notice qu'il lui consacra indique également qu'il fut, après la suppression de l'Académie, professeur dans l'École centrale, puis à l'école spéciale des arts. Il précise également la date exacte de son décès : le 20 juillet 1809<sup>402</sup>.

#### H.

#### Hardy, Philippe (Toulouse, après 1727? - Fonsorbes, 1804403)

Fils de Marie Laffont et de Philippe Hierosme dit Hardy<sup>404</sup>, sculpteur élève de Marc Arcis, Élève de Guilaume Cammas\*, dont il fut un ami proche, il débuta sa carrière sur le chantier de la façade de l'Hôtel de Ville<sup>405</sup>, on sait qu'il travailla ensuite comme inspecteur sous la direction de Garipuy à la Promenade du Boulingrin, puis fut employé par la province du Languedoc. Bien introduit dans les cercles de Mondran, c'est par l'entremise d'Antoine Darquier qu'il leva le plan de salle de concert de Toulouse pour Tourny, désireux de s'inspirer de cette salle pour le plan de celle de Bordeaux <sup>406</sup>. Personnage essentiel du milieu des ingénieurs, architectes et plus généralement du secteur du bâtiment, il était proche des ingénieurs Joseph-Marie et Charles-

<sup>&</sup>lt;sup>400</sup> Robert Mesuret, *Expositions...*, p. 106 - 112. Goudin envoya des œuvres de son maître parisien qui furent exposées lors du Salon de 1761.

<sup>&</sup>lt;sup>401</sup>Arch. mun. de Toulouse, GG 341, 1764, 13 novembre.

<sup>&</sup>lt;sup>402</sup>ISDAT, Archives, Boite n°11, lettre de Théodore Suau au Baron Lejeune, directeur de l'École, 1839, 17 juin, n°3. <sup>403</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 187 Q 25, 24 ventôse an XIII (11 mars 1805), succession de Philippe Hardy, architecte, mort *ab intestat* à Fonsorbes, le 9 vendémiaire an XIII (1<sup>er</sup> octobre 1804) à la requête d'Augustine et Louise Hardy, sœurs du défunt (Hardy était apparemment resté célibataire toute sa vie). Le procureur fondé des deux sœurs était l'architecte Jean-Louis Thibou-Meri.

<sup>&</sup>lt;sup>404</sup> 3 E 5265, f°. 242 v° - 243 v°, 1727, 2 mars, Mariage de Philippe Hierosme dit Hardy et Marie Laffont. Hierosme est dit « sculpteur d'accadémie, en dernier lieu employé aux ouvrages des maisons royalles de Sa Majesté catholique Philippe Cinquième, Roy des Espagnes, natif de la ville de Marseille, paroisse Saint-Martin. »

<sup>&</sup>lt;sup>405</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, C 168, 1756, 27 avril ; 1<sup>er</sup> mai, lettre de Saint-Priest, intendant du Languedoc, à son subdélégué, Amblard, et réponse de ce dernier ; Hardy fut nommé inspecteur de la façade le 19 janvier 1753 au salaire de 75 livres par mois.

<sup>&</sup>lt;sup>406</sup> Arch. dép. de Gironde, 1 C 1198, lettre de Darquier à Tourny, 1753, 9 décembre ; 1754, 13 janvier. Hardy fut payé 150 livres pour ce relevé.

François de Saget<sup>407</sup>, de l'architecte François Benazet, dont il fut le maître<sup>408</sup>, de l'ingénieur Philippe Gleizes<sup>409</sup>, et du sculpteur Jean-Pierre Vigan<sup>410</sup>.

Nommé au poste d'ingénieur et inspecteur des travaux publics de Toulouse en 1757, probablement grâce à Cammas<sup>411</sup>, c'est sous son office que furent promulguées les deux plus importantes ordonnances de voierie décidées par les capitouls, en 1759 et 1769 <sup>412</sup>. Ces responsabilités ne l'empêchaient pas, en 1763, de travailler pour la province du Languedoc pour qui il donna notamment les plans d'une caserne destinée à loger un escadron de cavalerie à Bazièges<sup>413</sup>, et surtout à concevoir et diriger un important chantier architectural, celui de Sainte-Marie de la Daurade. La coupole qu'il conçut et éleva fut un échec cuisant. L'édifice, à peine érigé, fut jugé dangereux, et démoli sur les conseils de François II Franque, ce qui n'empêcha pas Hardi de récupérer à nouveau la direction du chantier quelques années plus tard. C'est apparemment alors que bruissaient des rumeurs de corruption qu'Hardi démissionna de son poste en décembre 1775<sup>414</sup>. Il poursuivit sa carrière en Haut-Languedoc et donna les plans de l'église de la Daurade, restée inachevée, mais aussi de l'église de Lalande et de Croix-Daurade<sup>415</sup>. Sur recommandation de l'intendant, c'est encore à lui qu'incomba l'expertise de l'église

\_

<sup>&</sup>lt;sup>407</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 2109, f° 93 - 97, 1778, 31 mars Philippe Hardy fait élection d'ami de Charles-François de Saget.

<sup>&</sup>lt;sup>408</sup> Affiches et annonces de Toulouse, 1777, 23 juillet, p. 123.

<sup>&</sup>lt;sup>409</sup> Hardy était présent au mariage de Gleizes, Arch. mun. de Toulouse, GG 184, 1775, 25 avril.

<sup>&</sup>lt;sup>410</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 365, 1788, 11 décembre. Baptême de Philippe-Catherine Pierre, fils de Marguerite Belin et Jean-Pierre Vigan, parrain Philippe Hardy. Étaient également présents, entre autres le peintre Jean Suau, l'architecte et ingénieur Philippe Gleizes, l'ingénieur Jean-Pierre Dumas, un membre de la famille de doreurs Lapeyre et Rouède fils, un sculpteur.

<sup>&</sup>lt;sup>411</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 54, f°. 7 - 9v°., 1757, 31 octobre. Hardy occupait le poste par intérim depuis janvier 1757 (Arch. mun. de Toulouse, BB 53, f°. - 145v°., 1757, 26 janvier).

<sup>&</sup>lt;sup>412</sup> Marie-Luce Pujalte, *L'architecture civile privée...*, et François Dumas, « Une ordonnance de voierie... », p. 245 - 268. <sup>413</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 657, 1763, 30 avril, lettre du subdélégué Raynal à l'intendant du Languedoc. Le devis qui accompagnait le plan d'Hardy montait à 240 500 livres.

<sup>&</sup>lt;sup>414</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 248, 1775, 1<sup>er</sup> décembre, démission de Philippe Hardy de ses postes d'ingénieur et de directeur des Travaux publics de Toulouse. La raison de sa démission était le nombre de chantiers qu'il devait diriger tant à Toulouse qu'à la campagne (notamment à Croix-Daurade ou à Lalande, en cette seule année 1775). Un mémoire, adressé à l'intendant au mois d'avril 1775, donne une version radicalement différente des faits. Plusieurs dénonces furent adressés à l'intendant. À croire ces accusations, Hardy négociait ses services à titre privé à des capitouls pour pouvoir gonfler l'enveloppe dédiée à certains chantiers, sur lesquels il s'entendait avec l'entrepreneur pour détourner de l'argent. Ces faits ne sont pas avérés, Hardy démissionna et ne fut pas inquiété, mais il serait intéressant de poursuivre les recherches à ce sujet (Arch. dép. de Haute-Garonne, C 284, 1775, avril, mémoire anonyme adressé à l'intendant du Languedoc).

<sup>&</sup>lt;sup>415</sup> C'est tout du moins ce qui est indiqué dans les contrats pour les sculptures commandées aux frères Mortreuil qui furent chargés de la décoration de l'intérieur de ces deux édifices (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 10755, 1<sup>er</sup> reg., fo. 91 - 94, 1775, 21 mai, bail à ouvrage de sculpture, peinture et dorure à François-Laurent Mortreuil, des ornements du sanctuaire de l'église paroissiale de Lalande; Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 10755, 2<sup>e</sup> reg. f° 257 - 261, 1776, 23 février bail à ouvrage de sculpture, peinture et dorure, pour les ornements de l'église paroissiale Saint-Caprais de Croix-Daurade passés à François-Laurent Mortreuil).

paroissiale de Seysses en 1783. Il préconisa de la détruire, et c'est sur ses plans et devis que fut reconstruite cette église<sup>416</sup>.

Formé au sein de l'atelier de Cammas et de l'Académie des arts de Toulouse, il en devint professeur, puis directeur, de 1779 à 1781. Investi dans les expositions, il en fut commissaire à plusieurs reprises <sup>417</sup>, et y exposa plusieurs de ses projets, notamment le catafalque destiné à l'office célébrant le décès de Louis XV, en 1774, alors qu'il était toujours ingénieur de la Ville <sup>418</sup>, ou encore le modèle de décorations du dôme de l'église des Chartreux fait d'après ses dessins, qui ne fut finalement pas retenu <sup>419</sup>. Les salons donnent également un aperçu de ses collections, composées pour beaucoup d'œuvres de son père, de ses amis ou de ses élèves <sup>420</sup>.

#### Héliès, Antoine II

Le brodeur Antoine II Héliès était le neveu de Pierre Héliès et le fils d'Antoine I Héliès (mort en 1699 ou avant<sup>421</sup>) et de Françoise Guingal<sup>422</sup>. Marié à Marie Palat (v. 1693 - Toulouse, 1719<sup>423</sup>) en 1710<sup>424</sup>, il est documenté à Toulouse durant la décennie 1710. Aucune œuvre de lui n'est connue.

# Héliès, Pierre II (documenté à Toulouse en 1723)

La vie romanesque de ce personnage fut contée par Du Mège<sup>425</sup>, qui reprit en grande partie les recherches du père Sermet<sup>426</sup>. Ce dernier décrit Pierre Héliès comme faux monnayeur, brodeur et poète. Mondran ne l'évoque que comme brodeur. Son activité de poète a été documentée par un poème transcrit par Sermet<sup>427</sup>, quant à son activité de peintre, elle a été déduite par Du Mège

<sup>&</sup>lt;sup>416</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 1J 1005, 1783, 23 avril, délibération des lieutenants de la communauté de Seysses.

<sup>&</sup>lt;sup>417</sup> Il fut commissaire des salons de 1774, 1775, 1777, 1779, 1780, 1781

<sup>&</sup>lt;sup>418</sup> Robert Mesuret, Les expositions..., p. 260.

<sup>&</sup>lt;sup>419</sup> Robert Mesuret, Les expositions..., p. 261.

<sup>&</sup>lt;sup>420</sup> Par exemple, Robert Mesuret, Les expositions..., p. 359 - 360.

<sup>&</sup>lt;sup>421</sup> Antoine I Héliès était présent lors du mariage du brodeur Dominique Bordes (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 487)

<sup>&</sup>lt;sup>422</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 276, 1699, 12 mai, baptême de Dominique Bordes, fils de Dominique Bordes, maître brodeur et d'Antoinette Flory, marraine Françoise Guingal, « veuve d'Antoine Éliès, maître brodeur ».

<sup>&</sup>lt;sup>423</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 296, 1719, 22 avril, décès de Marie Palat, épouse d'Antoine Héliès, âgée d'environ vingt-six ans.

<sup>&</sup>lt;sup>424</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 287, 1710 13 juillet, Mariage de Blaise Antoine Héliès et Marie Palat. Parmi les témoins étaient le peintre vitrier Jean Palat, le marchand tapissier Benoit Guerin et le brodeur Maurice Troy.

<sup>&</sup>lt;sup>425</sup> Biographies toulousaines, p. 301 - 303.

<sup>&</sup>lt;sup>426</sup> Hyacinthe Sermet, « Recherches historiques sur Goudouli, Pierre Helie et Madame la présidente de Mansencal, poètes toulousains », dans *Histoire et mémoires de l'Académie royale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse*, p. 225 - 242, ref. p. 227 - 239.

<sup>&</sup>lt;sup>427</sup> Sermet dit avoir pu consulter les archives de la famille de la femme d'Héliès (p. 228).

des talents de dessinateur de l'artiste, sans œuvre ou trace d'œuvre à l'appui. Aucune n'est actuellement connue. Sermet évoque une condamnation pour faux monnayage et une évasion rocambolesque qui l'aurait mené en Espagne. L'auteur laisse entendre qu'il se serait intéressé làbas à l'alchimie, ce qui lui aurait valu un nouveau séjour en prison. Il indique encore qu'il se serait marié à une certaine Catherine Cayla, et serait mort en 1724, paroisse de la Dalbade à Toulouse. Héliès avait été marié en premières noces à Marie de Mons<sup>428</sup>. Le brodeur n'était visiblement présent qu'irrégulièrement à Toulouse<sup>429</sup>, mais se remaria effectivement dans la ville, à une certaine Cécile Cayla, le 9 février 1723<sup>430</sup>. Son acte de décès est en revanche absent des registres paroissiaux à la date avancée par Sermet<sup>431</sup>.

J.

# Jamme, Alexandre-Auguste (Mons-la-Trivalle, 1737 - Toulouse, 1818)

À en croire l'éloge qui lui fut consacré par l'Académie des Jeux floraux, Alexandre-Auguste Jammes fut un brillant avocat doublé d'un excellent orateur. Unanimement reconnu pour la qualité de ses poèmes, il fut récompensé à de multiples reprises par cette même Académie, et ce dès 1760<sup>432</sup>. À cette époque, le jeune homme, encore étudiant, publiait déjà ses poèmes dans les Affiches, annonces et avis divers de Toulouse, où sous la forme de brochures, dont la sortie était annoncée par le journal<sup>433</sup>. Le jeune homme fréquentait déjà les Mondran à cette époque, puisque

<sup>&</sup>lt;sup>428</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 290, 1713, 19 février, baptême de Pierre II héliès, fils d'Antoine II Héliès, parrain « Pierre héliès, oncle dudit père et marr[a]ine Marie de Monse, épouse dudit parrin ».

<sup>&</sup>lt;sup>429</sup> C'est ce que supposent un certain nombre d'actes passés par ses parents, où il n'est que très ponctuellement présent. Ainsi, c'est bien lui qu'il convient d'identifier avec « Pierre Helliès, marchand » lors du baptême de son neveu, prénommé après lui Pierre où, bien que parrain de l'enfant, il se fit représenter (Arch. mun. de Toulouse, GG 1716, 13 décembre). On peut penser que c'est un fils de Pierre, prénommé Antoine, qui mourut le 23 mars 1718 (Arch. mun. de Toulouse, GG 490, 1718, 23 mars), et fut enterré en présence d'Antoine Héliès, « son parrain ». <sup>430</sup> Arch. mun. de Toulouse, 1723, GG 300, 9 février. Le mariage eu lieu dans la chapelle Saint-Anne de l'église Saint-Jacques de Toulouse. Héliès y est dit « de la paroisse de la Dalbade », Cayla de la paroisse Saint-Étienne. Un ban de mariage avait été passé, sans opposition, le 2 février précédent (Arch. mun. de Toulouse, GG 374, 1723, 2 février). <sup>431</sup> Sermet, visiblement bien informé, précise que la relation entre Héliès et Cayla avait duré dix-sept ans. Cette dernière était une familière des Héliès, et fut marraine d'un petit-neveu de Pierre Héliès en 1714. (Arch. mun. de Toulouse, GG 291, 1714, 26 août, baptême de Cécile Héliès, fille d'Antoine Héliès et de Marie de Palat).

<sup>&</sup>lt;sup>432</sup> N. Tajan, « Eloge de Monsieur Jamme, prononcé par Monsieur Tajan, un des quarante mainteneurs de l'Académie, dans la séance publique du 28 février 1819 », dans Recueil de l'Académie des Jeux floraux, Toulouse, 1819, p. 27 - 40.

<sup>&</sup>lt;sup>433</sup> Ainsi, le mardi 26 juin 1759, on annonça ses ouvrages, et en premier lieu « un petit ouvrage, rempli de ces grâces que les plumes délicates sçavent répandre avec art » à propos du mariage de Mademoiselle de Nupces et Monsieur

l'on conserve de lui une ode pour le mariage de Marie-Thérèse de Mondran avec Le Riche de Lapouplinière, poème qu'il avait fait éditer, et qui était proposé au bureau d'avis moyennant 8 sols<sup>434</sup>. Orateur jeune, mais apparemment déjà réputé, rempli d'idées patriotiques<sup>435</sup>, il devint docteur en droit, et avocat au parlement en 1761. Peu après, en 1764, il épousa Marie-Anne Ursule Gerz<sup>436</sup>.

Mainteneur de l'Académie des jeux floraux en 1770, il fut également membre de l'Académie des sciences, inscriptions et belles lettres de Toulouse<sup>437</sup>. À l'instar de Mondran ou Garipuy, il était franc-maçon, pour sa part dans la loge des *Vrais amis réunis*, à laquelle appartenait nombre d'hommes de loi. Il poursuivit sans encombre sa carrière d'avocat, défendant de riches clients ou des causes touchantes<sup>438</sup>, et fut même nommé bâtonnier de l'ordre en 1788. Il traversa la Révolution, à laquelle il était opposé, péniblement. Passé cette période, il participa notablement, dès 1805, à restaurer ou, suivant les mots de Jack Thomas, à « ressusciter » les académies des Jeux-floraux et des Sciences. Il eut également un rôle décisif pour refaire de la faculté de droit de Toulouse, jadis très réputée, une université compétitive : il en devint directeur, professeur et connut un vif succès dans cette mission, qui valut à cet ami très proche de Mondran de devenir ensuite le premier recteur de l'Académie de Toulouse de 1809 à 1815 avant de mourir, en 1818<sup>439</sup>.

#### L.

#### Labarthe, Jean (?, vers 1704 - Toulouse, 1776)

de Lespinasse Champeaux, et s'était déjà illustré sur des sujets variés, comme « [...] la gloire des héros de la France, les justes regrets des sciences éplorées [...]» Affiches, annonces, avis divers (Toulouse), 1759, 26 juin, p. 11.

<sup>&</sup>lt;sup>434</sup>Bibl. de l'Université Toulouse - I, Ms. 307 ; Affiches, annonces, avis divers (Toulouse), 1759, 28 août, p. 46.

<sup>&</sup>lt;sup>435</sup> Les affiches, en 1760 révèlent qu'une assemblée nombreuse était venir l'écouter rendre un vibrant hommage (en latin) à l'occasion d'un discours pour l'oraison funèbre d'un de ses professeurs, Combettes d'Hauteserre, l'un de ces « citoyens généreux qui consacrent leurs travaux et leurs veilles à l'instruction publique ». L'article rapporte que c'est Jamme qui avait introduit ce type de discours à Toulouse. C'était déjà le second pour lequel il officiait (Affiches, annonces, avis divers (Toulouse), 1760, 1<sup>er</sup> juillet, p. 99). Dans le numéro suivant, un large extrait de l'oraison funèbre (traduite en français) est dévoilé au lecteur, assortie d'une analyse littéraire aux élans très patriotique : « Monsieur Jammes, pour remplir solidement le sujet [...] remonte aux principes de cet instinct sacré que la nature a gravé dans le cœur des véritables citoyens » Affiches, annonces, avis divers (Toulouse), 1760, 8 juillet, p. 103 - 104.

<sup>&</sup>lt;sup>436</sup>Arch. mun. de Toulouse, GG 178, 1764, 24 juin.

<sup>&</sup>lt;sup>437</sup> Michel Taillefer, Une académie interprète..., p. 49.

<sup>&</sup>lt;sup>438</sup>Nicole Castan donne le nom du comte de Provence. Jamme fut notamment l'avocat victorieux du procès pour parricide de Catherine Estinès (Nicole Castan, « Les avocats et le Parlement... », , p. 40 - 42).

<sup>&</sup>lt;sup>439</sup>Jack Thomas, « Alexandre-Auguste Jamme », p. 64 - 83.

Ce peintre, formé dans l'atelier de Rivalz, a connu une carrière locale, bien qu'on lui prête un séjour en Italie<sup>440</sup>, qui n'est toutefois pas documenté. Marié à une lointaine cousine de François de Troy, lui et sa femme tentèrent, sans réussite, de récupérer une partie de la succession de l'ancien directeur de l'Académie de France à Rome<sup>441</sup>.

Très actif au sein de l'Académie, où il fut professeur dès 1748, et exposant régulier aux salons, on ne connaît cependant de lui qu'un seul tableau<sup>442</sup>. Il mourut à Toulouse en 1776<sup>443</sup>. L'inventaire de ses biens, passé par le notaire Arnaud, enregistré le 19 août 1776, est en déficit<sup>444</sup>.

# Labeaumelle, Laurent Angliviel de (Valleraugue, 1726 - Paris, 1773)

Né à Valleraugue<sup>445</sup>, Labeaumelle avait dû s'exiler de Paris où il avait élu domicile, et revenir dans son Languedoc natal suite à la publication de ses *Mémoires pour servir à l'histoire de Madame de Maintenon*. Cet ouvrage polémique fut mal perçu par le pouvoir et par Voltaire, avec qui Labeaumelle était en conflit. L'auteur de *Zadig* s'assura de la perte de son rival, qui fut embastillé puis condamné à l'exil<sup>446</sup>. Installé à Toulouse dès 1759, Labeaumelle se fit remarquer pour deux affaires qui donnent une certaine idée de son tempérament, l'une de jeux interdits<sup>447</sup>, l'autre de port d'épée<sup>448</sup>. La première, qui impliqua quelques membres de la noblesse locale, défraya la chronique en 1760. Protestant affirmé, ses faits et gestes étaient surveillés par l'intendant<sup>449</sup>. Il se manifesta rapidement lorsqu'éclata l'affaire Calas en répandant un mémoire au titre évocateur : *La calomnie confondue*.

Son lien avec Louis de Mondran est perceptible par le biais de Paul-Louis de Mondran, qui, dans ses écrits, indique que Labeaumelle venait jouer avec son père et ses amis à des jeux littéraires, auxquels Labeaumelle s'avérait être un concurrent redoutable.

#### Labeyrie, Gaubert (Toulouse, 1715 - 1792)

<sup>&</sup>lt;sup>440</sup> Biographie toulousaine..., p. 340.

<sup>&</sup>lt;sup>441</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 14553, 1753, 27 janvier.

<sup>&</sup>lt;sup>442</sup> Au sujet de Labarthe, voir notamment Pierre Lespinasse, Robert Mesuret, « Documents inédits... », p. 134 - 137.

<sup>&</sup>lt;sup>443</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 353, 1776, 7 juillet (cité par Lespinasse et Mesuret).

<sup>&</sup>lt;sup>444</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 2 C 2990, 1776, 19 août. Nous n'avons pas trouvé l'inventaire dans le registre correspondant dans l'étude d'Arnaud, le document n'est pas davantage présent parmi les inventaires séparés.

<sup>&</sup>lt;sup>445</sup> Ancienne commune française, aujourd'hui : Val d'Aigoual, dép. Hérault, Arr. Le Vigan.

<sup>&</sup>lt;sup>446</sup>Claude Loriol, « Un huguenot adversaire de Voltaire... », p. 377.

<sup>&</sup>lt;sup>447</sup>Anatole Feugère, « Un scandale toulousain au XVIII<sup>e</sup> siècle. Le capitoul David et les jeux défendus », dans Annales du Midi, t. 44, n° 175, 1932, p. 296 - 331.

<sup>&</sup>lt;sup>448</sup>Arch. mun. de Toulouse, FF 548, 80v° - 82v°, procès des capitouls contre Laurent Angliviel de Labeaumelle pour port d'épée proscrit (Labeaumelle ne disposait pas du privilège d'avoir l'épée au côté, conféré par la noblesse. Ce type d'affaire est loin d'être unique à Toulouse à cette période).

<sup>&</sup>lt;sup>449</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, lettre de Bruno de Castel à l'intendant du Languedoc, 1761, 1<sup>er</sup> février, 4, février, 21 mars ; 1761, 7 février, lettre à Saint-Florentin.

Né à Toulouse en 1715<sup>450</sup>, Labeyrie était issu d'une famille de peintres en indienne résidant dans la paroisse du Taur, et travaillant dans des ateliers installés sur l'île de Tounis. Probablement formé au contact de son père et de son oncle, il fréquenta sans doute l'école dirigée par Guillaume Cammas. On sait qu'il acheva sa formation dans la Société des arts, où il suivit les cours de dessin. Au même titre que Lagrenée ou Gros, deux peintres d'un tout autre calibre, il obtint en 1746, à plus de trente ans, un prix de dessin<sup>451</sup>, et intégra les rangs de l'Académie immédiatement après sa création, comme professeur, et en devint même directeur en 1767<sup>452</sup>. Il se maria à Anne Lacan en 1745<sup>453</sup>et le couple eut au moins six enfants<sup>454</sup>. Si ces frères restèrent peintres d'indiennes, Labeyrie a pu faire office de lien entre l'Académie et les peintres, encore très mal connus, des ateliers de Tounis. Peintre médiocre, il n'en fut pas moins professeur de l'Académie pendant la majeure partie de sa carrière, et le dernier peintre de l'Hôtel de Ville de l'Ancien Régime, de 1782 à 1792.

# Lagleire, Pierre (Marmande, 1740 - doc. 1791?)

Pierre Lagleire naquit en 1740 à Marmande<sup>455</sup>. De sa jeunesse on ne sait rien, pas plus que de sa famille, si ce n'est qu'il semble être venu d'un milieu populaire<sup>456</sup>. Sa formation est inconnue<sup>457</sup>. Tout au plus sait-on qu'il aurait passé six ans à Bordeaux, en tant que secrétaire d'un président à mortier du parlement de Bordeaux, Monsieur de Lalanne<sup>458</sup>, soit entre 1762 - 1768 ou 1761 - 1767) si l'on en croit un certificat des héritiers de Lalanne examiné par Godinot<sup>459</sup>. On retrouve pourtant Lagleire à La Rochelle, en 1765, où il essaya, sans succès, d'ouvrir une école de

<sup>&</sup>lt;sup>450</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 635, 1715, 27 décembre.

<sup>&</sup>lt;sup>451</sup> Mémoires Acad., 1<sup>e</sup> cahier, p. 21.

<sup>&</sup>lt;sup>452</sup> Mémoires Acad., 3<sup>e</sup> cahier, p. 26.

<sup>&</sup>lt;sup>453</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 714, 26 janvier. Les témoins étaient l'oncle de la mariée et les trois frères du peintres, Bernard, François, et Jean-Baptiste Labeyrie.

<sup>&</sup>lt;sup>454</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 714, 1745, 14 décembre, baptême de Jeanne Labeyrie, 1746, 23 décembre, baptême de François II Labeyrie, GG 715, 1750, 2 mars, baptême de Jeanne-Bernarde, 1752, 12 août, baptême de Jean-Baptiste, 1755, baptême d'Antoinette, 1755, 13 juillet.

<sup>&</sup>lt;sup>455</sup> Arch. dép. du Lot et Garonne, Marmande, paroisse Notre-Dame de Marmande, 1737 - 1745, 4 E 161 7, vue 80, 1740, 10 février)

<sup>&</sup>lt;sup>456</sup> Ses parents, Jean Lagleire et Jeanne Mondain, ne savaient pas signer au moment de son baptême, pas plus que ses parrains et marraines.

<sup>&</sup>lt;sup>457</sup> Un passage par l'école de dessin de Bordeaux, fondée en 1744, paraît envisageable mais n'est en rien documenté. <sup>458</sup> La famille de Lalanne est une vieille famille parlementaire (nous renvoyons aux travaux de Caroline Le Mao sur les parlementaires bordelais du XVII<sup>e</sup> siècle). Ce personnage dont on n'a pas retrouvé le prénom, apparait par exemple dans le *Mercure de France* de décembre 1763, p. 34. Il mourut avant 1775 (René Godinot, *La première académie...*, p. 144).

<sup>&</sup>lt;sup>459</sup> René Godinot, La première académie..., p. 144.

dessin<sup>460</sup>. Après cet échec, il entra à l'Académie de Toulouse, où il est documenté en 1767<sup>461</sup>. Louis de Mondran devint son protecteur et l'invita à rejoindre son cabinet, où quelques élèves méritants venaient travailler. Lagleire rencontra à cette occasion Vitale Fauré\*. Il reçut plusieurs prix à l'Académie de Toulouse, notamment ceux de dessin et de perspective, mais ne fut pas reçu académicien. Il repartit à Bordeaux assez rapidement, puisqu'il dut donner procuration à Mondran pour passer son contrat de mariage avec Vitale Fauré. Le couple s'installa à Bordeaux, muni de lettres de recommandation de Mondran. Spécialisés dans les portraits au pastel, ils avaient déjà donné preuve de leurs talents à Toulouse et partirent à Bordeaux faire de même. À en croire Mondran, Fauré réalisait les visages des clients, tandis que Lagleire, moins doué, et dont la prime formation était peut-être l'ornement, s'occupait, lui, des vêtements. Désireux de poursuivre leur apprentissage, ils se dirigèrent vers Paris à l'hiver 1773, mais le voyage s'arrêta à Saintes, où Fauré mourut. Peut-être Lagleire resta-t-il dans la région. Il ne semble pas avoir été à Paris, mais a, par contre rencontré à cette période François Aujolest-Pagès, le directeur de l'école de dessin de Poitiers, avec qui il se lia d'amitié 462. On le retrouve ensuite à Bayonne, où il tenta, durant quatre ans, de lancer une école de dessin. Remarié à Bayonne en 1778, il quitta le Pays Basque avec femme et filles pour Poitiers, au début 1783. Devenu associé de l'Académie de Poitiers, il s'y fixa jusqu'en 1791 avant de tenter de revenir à La Rochelle, suivant Godinot. À Toulouse, il avait gardé des liens avec Mondran pendant quelque temps. Il est possible qu'il ait été à l'origine de la venue de certains toulousains à Poitiers à cette période 463.

# Lebrun, Jean - Anneton (?, v. 1702 - Toulouse, 1752<sup>464</sup>)

Jean - Anneton Lebrun fit la majeure partie de sa carrière au poste d'ingénieur et directeur des travaux publics de la ville de Toulouse, poste auquel il était affecté dès 1733<sup>465</sup>, et pour lequel

<sup>&</sup>lt;sup>460</sup> Agnès Lahalle, Les écoles de dessin..., p. 27.

<sup>&</sup>lt;sup>461</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f°. 488 - 489, 1767, 20 novembre, catalogue des élèves de l'Académie de Toulouse. Lagleire était dans l'école de la ronde-bosse.

<sup>462</sup> René Godinot, La première académie...

<sup>&</sup>lt;sup>463</sup> Pierre Rivalz était dit professeur à l'Académie de Poitiers en 1779 (Robert Mesuret, *Expositions...*, p. 353) et conserva le statut d'associé de cette académie (*Histoire et Mémoires...*, p. 42 (1782); cité par Robert Mesuret, *Expositions...*, p. 357), pendant qu'un autre toulousain, le sculpteur Toussaint Loubeau alla exercer sa profession entre 1783 et 1785 à Poitiers.

<sup>464</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 329, 1752, 18 mai, décès de Pierre - Aneton Lebrun, âgé de 50 ans.

<sup>&</sup>lt;sup>465</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 49, f°. 169, 1733, 30 décembre.

il essaya, en vain, d'obtenir un contrat à vie en 1745<sup>466</sup>. Ami du peintre de la Ville Guillaume Cammas, il assista au mariage de ce dernier en 1742. Chargé de réaliser le plan de la ville de Toulouse vers 1750, il ne put mener son projet à bien. Son ouvrage *Us et coutumes de Toulouse*, dédié à l'intendant du Languedoc Guignard de Saint-Priest, manuel à l'usage des particuliers visant à rappeler la prédominance des capitouls en matière de voirie, ne fut publié qu'en 1753, après sa mort, survenue en 1752. On sait en outre qu'il se disait seigneur de Montauron, sans toutefois se qualifier de noble, et qu'il se maria à une certaine Marie Aymeric, dont il avait six enfants vivants en 1752<sup>467</sup>.

# Loubeau, Dominique II (Toulouse?, v. 1713 - Toulouse, 1776)

Fils d'un tisserand en lin toulousain, Dominique Loubeau apprit tout d'abord le métier de menuisier dans l'atelier d'Étienne Fontanier dès mars 1726<sup>468</sup>. Le contrat d'apprentissage les liant stipulait que Loubeau pouvait aller « à l'école », pendant dix mois, à n'en pas douter l'école d'Antoine Rivalz, ce qui pourrait expliquer pourquoi il se spécialisa ensuite dans le métier de sculpteur. Sa prime formation suggère une prédisposition pour la sculpture sur bois, mais la présence, dans son entourage proche, de marbriers, pourrait laisser croire qu'il travailla aussi ce matériau. Il exposa à l'Académie des arts, et semble en avoir été membre, à en croire son dernier testament. À ce jour, aucune œuvre conservée ne peut lui être attribuée. Loubeau testa à deux reprises, le 24 octobre 1776<sup>469</sup>, en présence du peintre Jacques Gamelin, et le six novembre de la même année <sup>470</sup>, en présence d'Ignace Dominique Bordes, bourgeois de Toulouse (très probablement un membre de la famille des brodeurs Dominique et Antoine Ignace Bordes), et du marbrier Jean-Baptiste Charlioné. Son décès survint le 13 novembre 1776<sup>471</sup>. Marié à Guillemette Marchand en 1743<sup>472</sup>, il eut d'elle trois enfants dont Toussaint, qui devint sculpteur à son tour et fut actif à Poitiers puis à Toulouse<sup>473</sup>.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>466</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, C 296, 1745, 4 avril ; 8 mai. Les motifs du refus étaient notamment qu'un pareil accord devrait être passé aux mêmes conditions avec le successeur de Lebrun (ce dernier touchait 900 livres par an), et qu'il pourrait entraîner des demandes similaires dans le reste du royaume.

<sup>&</sup>lt;sup>467</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 10959, f°. 118 - v°.120, testament de Pierre Anneton Lebrun. Le testament ne présente ni ouverture, ni publication, ce qui pourrait laisser supposer que ce document ne fut pas exécuté.

<sup>&</sup>lt;sup>468</sup>Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6091, f°. 834 - 835, 1726, 10 mars.

<sup>&</sup>lt;sup>469</sup>Arch. dép. Haute - Garonne, 3 E 10862, f°. 421 - 424.

<sup>&</sup>lt;sup>470</sup>Arch. dép. de Haute - Garonne, 3 E 10862, f°. 459v°. - 462v°.

<sup>&</sup>lt;sup>471</sup>Arch. mun. de Toulouse, GG 353, 1776, 13 novembre.

<sup>&</sup>lt;sup>472</sup>Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 14142, f°. 66 - 68, 1743, 1er juillet.

<sup>&</sup>lt;sup>473</sup> Toussaint Loubeau arriva probablement à Poitiers fin 1782 ou au début de 1783. La succession de son père fut difficile, et entraîna une longue dispute. Sa mère vendit tout le mobilier de sa chambre, et le chassa

# Lucas, Anne (Vers 1661 - Château de Lajaunie, en Poitou, 1724)

Anne Lucas était la tante maternelle de Louis de Mondran, et fut également sa marraine <sup>474</sup>. Élevée à Paris, au moins dès 1676, chez son tuteur, le président de la Chambre des comptes <sup>475</sup>, Nicolas de Nicolaÿ (1623 - 1686), elle connut une jeunesse tumultueuse, marquée par la naissance de deux enfants, Joseph et Suzanne, d'une aventure avec son cousin, Mathieu de Molé de Champlatreux, à la fin des années 1670<sup>476</sup>. Elle se maria à Paris, en 1690, avec Antoine de Cluzel, qui était de vingt ans son aîné. De leur mariage naquirent Paschal, qui devint commissaire général des saisies de la sénéchaussée de Périgueux, et Marguerite, qui épousa Gaucher de Lavergnie de Lavaud-Bousquet en 1712 <sup>477</sup>.

#### Lucas, François (Toulouse, 1736 - 1813)

Fils du sculpteur Pierre Lucas, sculpteur et ingénieur hydraulique qui peut être considéré comme le meilleur disciple de Marc Arcis, François Lucas apprit le métier de sculpteur auprès de son père, et acheva sa formation au sein de l'Académie des arts, et probablement en parallèle dans un atelier qui reste à identifier. Figurant parmi les élèves les plus prometteurs de l'Académie, il eut l'opportunité de rejoindre Paris, où il poursuivit sa formation, vraisemblablement au début des années 1760<sup>478</sup>. Le portrait en marbre du médecin du Roi Antoine Petit (faculté de médecine de Paris) témoigne de ses travaux à cette période. Il ne s'établit cependant pas en Île-de-France, mais revint à Toulouse, où il paracheva sa formation par l'obtention du Grand prix de sculpture (1762), et mena une carrière très aboutie au sein de l'Académie. Dès 1784, il devint même

vraisemblablement de la maison paternelle. L'acte menaçait de poursuites le jeune homme, ce qui put aussi précipiter son départ (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 10868, 2° reg, f°. 482 1782, 17 octobre) Il était actif à Poitiers en 1783, année où il se maria, sur place, à Anne Spreux (contrat chez Arrivé et Spreux – frère de la mariée-, notaires à Poitiers). De retour à Toulouse en 1785 (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 1060, f°. 83v° - 84v°), il devint adjoint de l'Académie de Toulouse. (Tout du moins l'était-il en 1793. Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 10763, f°. 24, 1793, 20 février, reconnaissance dotale Toussaint Loubeau - Anne Spreux).

<sup>&</sup>lt;sup>474</sup>Il est précisé dans l'acte de baptême de Louis de Mondran « Marraine, Catherine de Rache, veuve de Monsieur de Chabanon, conseiller au Sénéchal, faisant pour dame Anne Lucas Saint-Marc de Latour Landry, épouse du sieur Cluzel, de Périgueux ».

<sup>&</sup>lt;sup>475</sup>Christiane Nectoux, « Comment un Mathieu de Molé... », p. 333 - 339.

<sup>&</sup>lt;sup>476</sup>Christiane Nectoux, « Comment un Mathieu de Molé... », p. 335.

<sup>&</sup>lt;sup>477</sup>Christiane Nectoux, « Comment un Mathieu de Molé... », p. 336-337. Nectoux signale également qu'Anne Lucas, après le décès d'Antoine Ducluzel, se remaria avec un certain Fayolle, seigneur de Tocane.

<sup>&</sup>lt;sup>478</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f°. 568, avant 1762. Ce passage à Paris n'était pas documenté. Lucas resta, toute sa vie, très attaché à Puymaurin qui était son protecteur, et collectionnait ses œuvres. On peut penser que ce dernier fut impliqué dans le financement de ce séjour que ne pouvait lui permettre sa famille.

dessinateur de l'Académie des sciences 479, période à laquelle il appartenait à la même loge maçonnique que Mondran, l'Encyclopédique<sup>480</sup>. Il fut l'artiste le plus investi dans les salons (il apparait 21 fois parmi les organisateurs), où ses œuvres occupaient une place importante, ce qui lui offrit une visibilité accrue, probablement importante pour vendre ses œuvres et s'attirer de nombreuses commandes. Sculptant le marbre et modelant la terre, il se fit une spécialité de la sculpture de jardins. Il fut choisi par la province pour exécuter le bas-relief qui devait orner l'embouchure du Canal de Brienne, et profita de cette commande pour effectuer un voyage en Italie (1773 - 1774), pour aller ébaucher le marbre destiné au bas-relief et « perfectionner son talent ». Il vit Carrare, Rome et Naples, et eut l'occasion de rendre visite à Clodion, lui-même en Italie. Honnête dessinateur, il ramena de son séjour ultramontain un carnet de dessins<sup>481</sup>. Proche du baron de Puymaurin, et bien connu de Saget 482, il fut encore sollicité par les États du Languedoc pour placer deux sculptures monumentales sur la porte Saint-Cyprien. Son chef d'œuvre reste le maître-autel de l'église des chartreux de Toulouse, réalisée sur le dessin général du peintre Lambert-François Cammas et inspiré d'un modèle romain. Il ne fut pas trop inquiété par la Révolution et continua à travailler et enseigner jusqu'à sa mort<sup>483</sup>. Célibataire, il mourut chez lui, en 1813<sup>484</sup>, et légua « tous [s]es desseins et compositions reliés en volumes » à l'école spéciale des arts « [...] pour servir à l'enseignement des élèves de ladite école [...] » <sup>485</sup>.

#### Lucas, Marie-Magdelaine (v. 1662 - Paris, 1743)

Marie-Magdelaine Lucas était la seconde fille de Gilles Lucas et Renée de Nicolaÿ et en cela la tante maternelle de Louis de Mondran.

Elle s'établit à Paris, où elle avait été élevée, et se maria à un conseiller du Roi à la Cour des aides, Antoine Lebel<sup>486</sup>. Elle eut de lui une fille, Renée-Magdelaine (décédée en 1738), qui se maria à Marc-Cyrus II de Brion. Après le décès de son premier époux, celle-ci épousa Jean-Pierre Chauvel

<sup>&</sup>lt;sup>479</sup> Histoire et Mémoire...(1788), p. XXXIV. Lucas avait été nommé dès 1784 et le décès de Pierre Rivalz.

<sup>&</sup>lt;sup>480</sup> Arch. mun. de Toulouse, 18Z1, 18Z2

<sup>&</sup>lt;sup>481</sup> Musée Paul-Dupuy, Inv. D 67. 3. 2637.

<sup>&</sup>lt;sup>482</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 12500, 1773, 19 mai, lettre de Joseph-Marie de Saget à Jean-Joseph de Lafage.

<sup>&</sup>lt;sup>483</sup> Emmanuel Remond, Autour de la sculpture..., p. 118.

<sup>&</sup>lt;sup>484</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 1215, f°. 211 - 212, 1813, 24 septembre. Testament de François Lucas, passé le 24 juin 1809, ouvert le 24 septembre 1813.

<sup>&</sup>lt;sup>485</sup> Si certains dessins ayant probablement appartenu à ces carnets se trouvent aujourd'hui en mains privées, deux carnets sont conservés au musée Paul-Dupuy (Inv. 91. 2. 1; Inv. 172).

<sup>&</sup>lt;sup>486</sup>Antoine Lebel était chevalier, seigneur de Villechanceuse, et donc conseiller du Roi à la Cour des aides. René de Guerny de Chassin et Raoul de Linière, « Armorial de Sarthe (suite)... », p. 234 - 259.

de La Martinière, premier cornette des chevau-légers de la Reine, puis mestre de camp de cavalerie, bailli d'épée d'Orléans, qui fut nommé, en 1717, aux ordres de chevalerie de Saint-Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel<sup>487</sup>. C'est par son biais que Louis I de Mondran obtint la protection du duc d'Orléans qui lui permit de devenir capitoul. Chauvel laissa Marie-Magdelaine veuve en 1737, condition qu'elle garda jusqu'à son propre décès, survenu au printemps 1743. Bien introduite dans la bonne société parisienne, elle reçut son neveu, Louis, chez elle, rue Cassette, en 1720. Elle permit à son neveu de véritablement s'initier aux usages du monde, et de nouer des liens décisifs avec sa famille parisienne éloignée.

#### M.

#### Maduron, Pierre-Louis (Toulouse, 1710 - 1787)

Fils d'un avocat au parlement de Toulouse <sup>488</sup>, Pierre-Louis Maduron embrassa la carrière d'ingénieur, sans que l'on sache si, à l'instar de Saget, il ait eu une première formation à la profession d'avocat, profession qu'exerça son frère. Marié en 1752 à Marie-Josephe d'Aubry<sup>489</sup>, c'est cette même année qu'il obtint le poste d'ingénieur de la Ville, suite au décès de Lebrun, et grâce aux protections conjuguées du maréchal de Richelieu et du secrétaire d'État Saint-Florentin<sup>490</sup>. Cependant, il fut immédiatement convenu que ses fonctions seraient restreintes au profit du peintre de la Ville, Cammas, qui gardait pour sa part le chantier de la façade de l'Hôtel de Ville et l'entretien de la salle de spectacle<sup>491</sup>. En 1754, il soumit aux capitouls un plan pour la place Mage qui fut véritablement éreinté par ses patrons <sup>492</sup>, qui s'appuyaient sur l'avis de « bons connoisseurs en architecture » restés anonymes. Dès 1755, il témoignait à sa famille de ses inquiétudes quant à l'ascendant pris par Guillaume Cammas\* au sein de l'Hôtel de Ville, et de ses possibles vues sur sa place. Malgré des soutiens qui transparaissent dans une lettre de Hyacinthe

\_

<sup>&</sup>lt;sup>487</sup>Gustave Chaix d'Est-Ange, *Dictionnaire des familles...*, t. 10, 1911, p. 187, et René de Guerny de Chassin et Raoul de Linière, « Armorial de Sarthe (suite)... », p. 234 - 259.

<sup>&</sup>lt;sup>488</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 287, 1710, 15 mars

<sup>&</sup>lt;sup>489</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 1886, f°. 198 v°. - 201.

<sup>&</sup>lt;sup>490</sup> Bibl. de l'Université Toulouse -I, fonds ancien, Ms. Pf. 19, « documents XIX<sup>e</sup>, pochette verte ? », 1755, 6 juillet, lettre de Hyacinthe Carré, directeur des postes à un destinataire inconnu (transcrit supra, pièce n°26).

<sup>&</sup>lt;sup>491</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 52, f°. 100 - 101, 1752, 20 mai.

<sup>&</sup>lt;sup>492</sup> Arch. mun. de Toulouse, BB 52, f°. 175 - 180. 1754, 18 janvier.

Carré, il ne garda ces fonctions que jusqu'en 1757<sup>493</sup>, au bénéfice d'un élève de Cammas, et devint inspecteur des travaux publics du Languedoc<sup>494</sup>, poste qu'il semble avoir gardé jusqu'à son décès<sup>495</sup>.

#### Malliot, Joseph (Toulouse, 1735 - 1811)

Joseph Malliot naquit à Toulouse en 1735. Il était le fils d'un sculpteur toulousain, Jean Malliot dit Fleaugeac et de Marie-Josephe de Michel<sup>496</sup>. Il fut vraisemblablement formé à Toulouse, à l'Académie des arts. Son premier poste fut celui de professeur de dessin à l'école de Sorèze, entre 1763 et 1767<sup>497</sup>. Il y instaura un enseignement inspiré de celui de l'Académie des arts de Toulouse : les élèves y recevaient des cours. En fin d'année, deux médailles leur étaient décernées, l'une pour la figure, l'autre pour le paysage, qui s'accompagnaient d'une exposition publique des oeuvres<sup>498</sup>.

Ses qualités, qui étaient probablement plus celles d'un enseignant que celles d'un artiste, amenèrent une partie de l'Académie à refuser son admission en 1774. Il présenta alors un recours devant les capitouls<sup>499</sup>. Son titre de maître de dessin, et sa proximité avec les métiers artisanaux, et notamment le milieu des faïenciers<sup>500</sup>, pouvaient avoir été la raison de ce refus, dû à une querelle de métier. Restaurateur de tableaux, il était également un érudit reconnu localement, suivant le bibliophile Jean-Pierre Méja, qui connaissait bien la bibliothèque choisie et la collection

<sup>&</sup>lt;sup>493</sup> Hardy occupa le poste par intérim à compter de mars 1757.

<sup>&</sup>lt;sup>494</sup> Jérôme Slonina, Des chemins superbes..., vol. 1, p. 252.

<sup>&</sup>lt;sup>495</sup> Maduron fut, par exemple, l'un des inspecteurs du canal de Brienne entre 1771 et 1775 (Arch. dép. de l'Hérault, C 12155, « État des fonds imposés par la province pour le quai de Toulouse ». Il mourut le 15 septembre 1787 (Arch. mun. de Toulouse, GG 689, 1787, 15 septembre).

<sup>&</sup>lt;sup>496</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 312, 1735, 10 mars. Son parrain fut un avocat au Parlement, Joseph Borgella, probablement parent avec le sculpteur du même nom, par ailleurs présent lors du baptême. Malliot eut plusieurs frères, des triplés, nés en 1738 et un autre frère en 1740. Aucun ne semble avoir atteint l'âge adulte (Arch. mun. de Toulouse, GG 315, 1738, GG 317, 1740).

<sup>&</sup>lt;sup>497</sup> Barbara Lambert, *L'enseignement de la musique...*, vol. 1, p. 38 - 40. Barbara Lambert a montré qu'un enseignement, sur le modèle de celui délivré à l'Académie des arts de Toulouse y avait existé. Cependant, le nom du premier professeur, avant Jacques-Pascal Virebent n'assure l'enseignement n'était pas connu. La précision est donnée par Mondran, qui évoque un certificat donné par le recteur du collège de Sorèze en 1767, ce qui nous fait supposer que Malliot avait pu donner un cours sur le modèle de ceux qu'il avait suivis à l'Académie entre 1763 et 1767 (Mémoires Acad., 5° cahier, p. 9).

<sup>&</sup>lt;sup>498</sup> Barbara Lambert, L'enseignement de la musique..., vol. 1, p. 39.

<sup>&</sup>lt;sup>499</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 925, livret 16, pièce n° 14, 1775, 11 juin, Mémoire de Joseph Malliot et Louis Ballières, peintres.

<sup>&</sup>lt;sup>500</sup> On le retrouve avec le faïencier Michel Collondre (Arch. mun. de Toulouse, GG 354) parrain dans un acte de 1777, Cité dans Stéphane Piques, Marie-Germaine Beaux-Lafffon, Jean Catalo, « Quelle faïence... », p. 103. La famille Malliot semble avoir été liée au milieu des faïenciers, puisque le père de Joseph, Jean, fut témoin, avec un autre sculpteur, Joseph Borgella, en 1730, du contrat de mariage d'un peintre en faïence, auquel assistait deux faïenciers, Jean-Charles Riet (probablement identifiable à un faïencier de Nevers repéré par Jean Rosen, dans La faïence en France du XIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle, technique et histoire, p. 80) et Pierre Robert (Arch. mun. de Toulouse, GG 547, 1730, 29 août, mariage de Pierre Martin, peintre en faïence et Françoise Dumont).

d'histoire naturelle de Malliot<sup>501</sup>. Les deux hommes partageaient le même goût pour la langue occitane dans laquelle Méja décrivait son ami : « Monssu Malliot, homme curious, lettrus renoummas dins Toulouse et poussessou de raretats de touto espesso. <sup>502</sup>»

Finalement reçu à l'Académie en 1776, il y exposa régulièrement des œuvres de ses collections<sup>503</sup>, et en devint l'un des enseignants. Il prit même le parti de renouveler le plan d'étude que l'on pouvait suivre dans les écoles en ouvrant, le 3 décembre 1788<sup>504</sup>, un cours public d'histoire de la peinture et de la sculpture à l'Académie des arts. Parallèlement à ses activités à l'Académie, il semble avoir essentiellement gagné sa vie en donnant des cours de dessin, tant de paysage que de fortification<sup>505</sup>.

En 1804, il poursuivit l'entreprise qui l'avait vu donner des cours d'histoire de l'art en livrant un ouvrage sur lequel il « avait travaillé toute sa vie et pour lequel [...] tous ses élèves [avaient] dessiné dans son attelier » 506, et auquel il importerait de s'intéresser : Recherches sur les costumes, les mœurs, les usages religieux, civils et militaires des anciens peuples, d'après les auteurs célèbres et les monuments antiques 507. Cet ouvrage édité et corrigé par l'ingénieur des ponts et chaussées Pierre-Dominique Martin, un élève de Malliot, est dédié à Chaptal 508. Peu avant sa mort, il rédigea un second ouvrage, un manuscrit dont trois copies subsistent, intitulé Recherches historiques sur l'établissemens et les monumens de la ville de Toulouse, et vie de quelques artistes dont les ouvrages font l'ornement de la ville de Toulouse, et qui attend toujours son éditeur 509.

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>501</sup> Arch. dép. de l'Aude, 5 J 147, 1808, 16 août, 1808, 26 août, lettres de Joseph Malliot à Jean-Pierre Méja. Les deux hommes étaient en correspondance, et se faisaient passer leurs lettres par l'intermédiaire de Célèste Gavarret, nièce de Méja, et peintre amateur. Ces lettres ont pour teneur la livraison des derniers tomes des *Recherches sur les costumes* [...] de Malliot, ainsi que deux livres de piété en « vers gascons ». Malliot souhaitait se faire échanger l'un contre un coquillage (un cornet).

<sup>&</sup>lt;sup>502</sup> Arc. dép. de l'Aude, Fonds Méja, 5 J 153/3, Jean-Pierre Méja, *Pouesio et pouetos gascous, Patido V. Pouetos* ; Malliot, p. 2.

<sup>&</sup>lt;sup>503</sup> Stéphanie Trouvé a répertorié les quelques occurrences et noté qu'il avait été commissaire à l'organisation des expositions en 1783, 1785, puis de 1788 à 1791 (Stéphanie Trouvé, *Peinture et discours...*, p. 304, note 11).

<sup>&</sup>lt;sup>504</sup> Affiches de Toulouse et du Haut-Languedoc, 1788, 3 décembre, p. 200.

<sup>&</sup>lt;sup>505</sup> Affiches de Toulouse et du Haut-Languedoc, 1789, 27 mai. Malliot habitait alors rue de la Pomme (lieu où il résida la majeure partie de sa vie).

<sup>&</sup>lt;sup>506</sup> Pierre-Dominique Martin, Autobiographie...., p. 79.

<sup>&</sup>lt;sup>507</sup> Joseph Malliot, Recherches sur les costumes, les mœurs, les usages religieux, civils et militaires des anciens peuples, d'après les auteurs célèbres et les monuments antiques, Paris, 1804.

<sup>&</sup>lt;sup>508</sup> Martin présente, dans la dédicace des *Recherches*, Malliot comme son « premier guide dans les arts ». p. vj. Il évoque l'ouvrage dans ses mémoires avec des mots assez durs (Pierre-Dominique Martin, *Autobiographie...*, p. 79).

<sup>&</sup>lt;sup>509</sup> Les trois copies sont respectivement à la Bibliothèque municipale de Toulouse (Ms. 998) et aux Archives municipales de Toulouse (5 S 136; 3 S 4, cette dernière copie serait la plus fiable). L'ouvrage a attiré l'attention de scientifiques aux spécialités variées. Stéphanie Trouvé s'est plus particulièrement intéressée aux vies d'artistes, dont elle a donné une édition (Stéphanie Trouvé, *Peinture et discours...*; et « Les vies de Malliot... », p. 85 - 104).

Resté célibataire, sans enfant, il mourut à Toulouse, chez lui, au 134, rue de la Pomme, le 16 mars 1811. Sa succession montait à la somme de 9000 livres, son héritière universelle fut Vitale Dumeny, peut-être une parente du peintre toulousain du même nom<sup>510</sup>.

### Marle, Pierre-Gabriel de (v. 1691 - Toulouse, 1766<sup>511</sup>)

Greffier en chef de la Trésorerie de Toulouse, Pierre-Gabriel de Marle était écuyer, et dès 1716, contrôleur des travaux du Canal à Castelnaudary, puis secrétaire de la présidente de Riquet, entre 1725 et 1728. Son mariage avec une aristocrate toulousaine, Marie-Catherine de Pèlerin (v. 1711 – Toulouse, 1773)<sup>512</sup>, en 1732, permet de voir qu'il était alors un intime de la famille Riquet<sup>513</sup>. Parmi les témoins apparaissent Marie-Louise de Montaigne, veuve de Jean-Mathias de Riquet et sa fille, Victoire Riquet de Cadillac<sup>514</sup>. Devenu directeur du canal à Toulouse (entre 1728 et 1747), il intégra la Société des arts en 1747<sup>515</sup>. Il fut aussi greffier en chef du bureau des finances de la généralité de Toulouse (1742), et enfin directeur et receveur général de la commutation du Canal, fonctions qu'il occupa dès 1746 et auxquelles il aurait renoncé en 1763, trois ans avant son décès, survenu en 1766<sup>516</sup>.

## Mondran, François II de (? - Paris, 1740)

Sans doute né à Toulouse ou à Seysses, cet oncle de Louis de Mondran choisit la carrière des armes. Il servit en Espagne et en Italie, et acheva sa carrière au grade de colonel. Il quitta Toulouse dès 1693, rédigeant un testament avant de partir « au service du Roy »<sup>517</sup>. Il était alors « lieutenant au régiment de vaisseaux royal d'infanterie<sup>518</sup> » ce qui faisait de lui un officier. À la fin de 1708, il reçut son congé du duc de Vendôme<sup>519</sup>. Il était alors « lieutenant général

<sup>&</sup>lt;sup>510</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 187 Q 34, 1811, 5 septembre.

<sup>&</sup>lt;sup>511</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 343, 1766, 2 décembre.

<sup>&</sup>lt;sup>512</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 350, 1773, 19 février.

<sup>&</sup>lt;sup>513</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 309, 1732, 26 août.

<sup>&</sup>lt;sup>514</sup> Parmi les témoins figurait aussi l'ancien capitoul Jacques Malvezin de Lafeuillade, qui avait été chargé de l'exécution de la succession de Jean-Mathias Riquet de Bonrepos en 1714 (Gilles Bernet « Le testament de Riquet et sa famille », p. 69 - 73).

<sup>&</sup>lt;sup>515</sup> Mémoires Acad., 1<sup>e</sup> cahier, p. 36.

<sup>&</sup>lt;sup>516</sup> Les informations concernant le canal proviennent pour l'essentiel du dictionnaire biographique établi par Henri de Cazals : Henri de Cazals, « Armorial du Canal... », p. 172.

<sup>&</sup>lt;sup>517</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 3648, 2<sup>e</sup> reg., p. 88, 1693, 16 mars, testament de François de Mondran. Celuici « part au service du Roy » et fait de son frère Louis son héritier universel. Ce testament, qui n'a jamais eu effet, laisse à penser qu'un autre a été rédigé par la suite.

<sup>&</sup>lt;sup>518</sup> Ce régiment est identifiable à celui de Royal-Vaisseaux, créé en 1638 et alors dirigé par le marquis de Nevet.

<sup>&</sup>lt;sup>519</sup> Comme en témoigne un document en possession de Mondran en 1731, « un certifficat de Monseigneur le duc de Vandôme, portant que ledit sieur [François] de Mondran, [...] lieutenant général de l'artillerie d'Espaigne a servy en

d'artillerie ». Entre 1708 et 1720, suivant son neveu, il resta en Espagne, ce qui correspond à la documentation retrouvée par Guy Antonetti, qui indique que François avait été « commissionné par le roi Philippe V d'Espagne », avant d'être réformé le 18 juin 1720<sup>520</sup>. Cela qui pourrait donc induire qu'il fit partie des étrangers recrutés par la couronne d'Espagne, désireuse de se doter d'un corps d'ingénieurs analogue au modèle français 521. Entré dans l'armée comme officier subalterne, il avait fait ses classes dans l'infanterie, puis dans l'artillerie, au cours de la guerre de Succession d'Espagne. Son parcours suggère un apprentissage sur le tas, celui d'un officier d'infanterie entrant dans un régiment d'artillerie offensive, et y apprenant la stratégie militaire 522. Il aurait ensuite intégré l'artillerie de place, à caractère défensif, comme l'indique son neveu<sup>523</sup>. Aucun document ne le qualifie d'ingénieur, mais il avait pu briguer sans succès une des rares places d'ingénieurs du Roi, et comme nombre de militaires pourtant hautement qualifiés, finir par s'enrôler auprès d'une couronne étrangère 524. Il n'avait d'ailleurs pas proposé lui-même ses services à Philippe V, puisque il était « commisionné » auprès de la Couronne d'Espagne, autrement dit, c'était un envoyé du Roi de France, ce qui suppose quelques compétences recherchées à un moment où l'armée espagnole enrôlait des ingénieurs étrangers afin de former son propre corps d'ingénieurs, sur le modèle du corps des ingénieurs militaires de l'armée française. Après douze ans de service en Espagne, il fut réformé en 1720, avec le grade de mestre de camp<sup>525</sup>, correspondant à celui de colonel, et revint à la vie civile, carrière heurtée au profil assez commun<sup>526</sup>. À son retour en France, c'est dans l'ingénierie qu'il se distingua. Installé à Paris au moins dès 1721, mais peut-être dès 1720, il présenta différents projets à l'Académie royale des sciences. Sa proposition la plus intéressante est celle d'un projet général d'assainissement de Paris (1723)<sup>527</sup>. Inventeur en tous genres, François obtint également des lettres patentes, en 1736, pour

\_

Italie, sous ses ordres, avec beaucoup de zelle, d'application et de connoissance. Ledit certifficat, en datte du premier décembre mil sept cent huit ». Sur ce type de document, voir Jean-Pierre Bois, *Les anciens soldats...*, p. 67.

<sup>&</sup>lt;sup>520</sup> Guy Antonetti, « Tavernier de Boullogne,... », p. 97 - 114.

 $<sup>^{521}</sup>$  Martine Galland-Seguela, « Introduction à l'étude... », p. 552 - 553.

<sup>522</sup> Martine Galland Seguela, Les ingénieurs militaires..., p. 20.

<sup>&</sup>lt;sup>523</sup> Mémoires, p. 14 - 15.

<sup>&</sup>lt;sup>524</sup> Anne Blanchard, « Ingénieurs de Sa Majesté très chrétienne »..., p. 28.

<sup>&</sup>lt;sup>525</sup> Ce grade existait en France, mais était un office vénal. Suivant le Sobrino aumentado, o nuevo diccionario de las lenguas española, francesa y latina de Francisco Cormon (Amberes, Hermanos de Tournes, 1776, t. II, p. 195, art. maestre de campo) le mestre de camp, en Espagne était un « grade militaire qui répond à ce que nous appellons colonel ». Cela expliquerait donc pourquoi François pouvait se dire tantôt mestre de camp ou colonel.

<sup>&</sup>lt;sup>526</sup>Anne Blanchard décrit plusieurs cas sensiblement similaires. Anne Blanchard, « Ingénieurs de Sa Majesté très chrétienne »..., p. 29 - 32.

<sup>&</sup>lt;sup>527</sup>Bibl. de l'Arsenal, Ms. 3050, François de Mondran, Projet des plus importants pour la ville de Paris que François de Mondran, mestre de camp réformé, offre d'exécuter.

« faire faire des machines de sa composition, propres à montrer des cartes de géographie <sup>528</sup> ». Auparavant, en 1727, son association avec l'horloger Caron de Beaumarchais, dans une entreprise visant à faire remonter les bateaux sur la Seine, l'opposa au financier Tavernier de Boulogne, et lui valut une condamnation, ce qui ternit sans doute considérablement sa réputation <sup>529</sup>, et put avoir des conséquences sur des finances déjà faibles. Louis de Mondran fut, à parts égales avec son frère cadet et leurs cousins, les frères Dejean <sup>530</sup>, l'héritier du militaire en retraite, qui mourut en 1740, à Paris, rue du Sentier, chez le peintre Pierre Levassor <sup>531</sup>. On connaît de lui à l'heure actuelle un manuscrit le « Projet des plus importants pour la ville de Paris» <sup>532</sup>, et un recueil de dessins (Musée des Arts décoratifs), peut-être celui passé par les collections de l'architecte Rondelet <sup>533</sup>, qui illustre à merveille ses qualités de dessinateur.

# Mondran, Jean-Aymard François-Joseph Gaspard de (Toulouse, 1710 - Lectoure, 1788)

Jean-Aymard François-Joseph était le frère cadet de Louis de Mondran. On ne sait rien de son enfance, mais on peut supposer qu'à l'instar de Louis, il passa par le collège des Jésuites de Toulouse. Contrairement à son frère, il n'aurait jamais fréquenté l'université locale. Jusqu' en 1734, son existence demeure mystérieuse. Mondran rapporte qu'il était encore en région toulousaine en 1731, lors du décès de leur père, ou peu après, et le dépeint comme le coupable de la disparition du testament de leur père<sup>534</sup>.

En 1734, Gaspard récupéra, grâce à sa part d'héritage, une lieutenance au régiment de Toulouse-infanterie. Il quitta sans doute la région à ce moment-là. De 1734 à 1738, on sait qu'il ne se trouvait plus en Languedoc mais loin de là, et tout d'abord dans la ville alors française de Landau<sup>535</sup>, en Rhénanie actuelle, où il est documenté dès le 20 mai 1735. C'est chez un notaire

<sup>&</sup>lt;sup>528</sup> Arch. nat. O<sub>1</sub> 80, f°. 133, 1736, 1<sup>er</sup> mars.

<sup>&</sup>lt;sup>529</sup>Guy Antonetti, « Tavernier de Boullogne... », p. 97 - 114.

<sup>&</sup>lt;sup>530</sup>Les frères Gaspard, François et Louis Dejean.

<sup>&</sup>lt;sup>531</sup>Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6101, f°. 179 v°. - 180, à Toulouse, le 2 décembre 1740, procuration de Gaspard Dejean à Louis de Mondran pour régler la succession de leur oncle François, décédé à Paris, dans un appartement du peintre de l'Académie de Saint-Luc Pierre Levassor. Le testament ou même l'inventaire après décès de François de Mondran n'ont pu être retrouvés dans le Minutier central des Archives nationales.

<sup>&</sup>lt;sup>532</sup> Bibliothèque de l'Arsenal, Ms 3050.

<sup>&</sup>lt;sup>533</sup> Catalogue des livres composant la bibliothèque de Monsieur J. Rondelet, architecte [...], sl [Paris], 1821, p. 10 « Recueil de plans manuscrits, par Monsieur de Mondran ».

<sup>&</sup>lt;sup>534</sup>Mémoires, p. 277 - 279.

<sup>535</sup> Landau in der Pfalz : Allemagne, land de Rhénanie Palatinat.

de cette ville qu'il donna procuration pour ratifier un accord passé un an plus tôt avec son frère<sup>536</sup>. On le retrouve ensuite dans la province des Trois-Evêchés. Probablement au début de 1738<sup>537</sup>, il se maria avec une certaine Gabrielle Boisselet, originaire de Rahon<sup>538</sup>, dans le Jura, qui était la fille d'un capitaine d'infanterie<sup>539</sup>. Le couple se fixa à Metz, durant environ trois ans. Ils y eurent au moins trois enfants<sup>540</sup>. Gaspard quitta l'armée entre décembre 1741 et février 1742, avec le grade de capitaine<sup>541</sup>. De retour dans le sud-ouest du royaume, il vécut à Lectoure, dans le château d'Abbat, hérité de son père. S'il s'établit définitivement en Gascogne, il fit néanmoins plusieurs séjours à Paris, notamment en 1743, pour s'occuper des affaires familiales, à la demande de sa mère. Plusieurs enfants naquirent à Lectoure du mariage de Gaspard de Mondran et Gabrielle de Boisselet. François-Victor<sup>542</sup> et Jeanne-Victoire<sup>543</sup>, qui parvinrent à l'âge adulte, furent tous deux baptisés dans une église de la ville. Gaspard eut une place qu'on imagine importante à Lectoure, dont il devint maire en 1773<sup>544</sup>. L'accès à de telles responsabilités était le signe d'une réussite sociale certaine, qui devait aller de pair avec une position avantageuse et une certaine aisance financière. Cependant, la provenance et l'état de ses revenus sont inconnus, mais il est fort probable qu'à l'image de son aîné, son argent ait été tiré du fruit de ses terres, tout

5

<sup>&</sup>lt;sup>536</sup>Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6467, f°. 52v°., 1735, 20 juin. Suivant ce document, la procuration avait été passée devant maître Itraiches, à Landau, le 20 mai 1735.

<sup>&</sup>lt;sup>537</sup>Le baptême de son premier enfant, à Metz, intervient au début du mois d'octobre 1738. Les noms de Mondran et Boisselet n'apparaissent pas dans les tables décennales des mariages de la ville de Metz, entre 1730 et 1739 (Arch. mun. de Metz, GG 225).

<sup>&</sup>lt;sup>538</sup>Rahon : dép. Jura, Arr. Dole.

<sup>&</sup>lt;sup>539</sup>Jean de Boisselet, qui était décédé avant février 1742, était de son vivant capitaine dans le régiment de Tavannesinfanterie, tout du moins, si l'on en croit une attestation de Catherine Lucas de Saint-Marc.

<sup>&</sup>lt;sup>540</sup>François-Jacques Poirier, Metz, documents généalogiques : armée..., p. 450. Mondran cadet eut trois enfants à Metz, suivant les relevés de Poirier. Catherine Françoise de Paule, baptisée paroisse Saint-Victor, le 1<sup>er</sup> octobre 1738, Charles, paroisse Saint-Simplice, le 8 avril 1740, et Pierre-Louis, paroisse Saint-Gengoulph, le 30 mai 1741 (ce dernier mourut à Metz le 22 août suivant). Si le sort de Charles de Mondran est inconnu, Catherine-Françoise de Paule était encore vivante en 1783. Elle résidait à Lectoure où elle avait épousé un notable local, le « chevalier » de Barreau (Arch. dép. du Gers, 3 E 2043, f°. 113v°.-114v°., 1783, 10 décembre).

<sup>&</sup>lt;sup>541</sup>En décembre 1741, il était encore dit « lieutenant de dragons dans une compagnie franche de Mande » (Mende : dép. Lozère, arr. Mende) Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 5841, f°. 349v°. - 350v°., 1741, 2 décembre. Le 13 février 1742, Gaspard n'était plus dit que « capitaine de dragons réformé ». Arch. dép. du Gers, 3 E 2056, 1742, 2° cahier, f°. 35, 1742, 13 février.

<sup>&</sup>lt;sup>542</sup>Arch. dép. du Gers, 5 E 353 (1) (5 Mi 212) 1745, 27 octobre, baptême de François-Victor de Mondran, né le 26 octobre 1745. Ses parrains et marraines furent le comte de Corneilhan et la marquise de Montaut. Comme son père, François-Victor de Mondran entra au service du Roi et fut fait chevalier de l'ordre de Saint-Louis en 1792. Il aurait connu le futur maréchal Lannes, comme lui originaire de Lectoure, au début de sa carrière. Le futur duc de Montebello aurait été l'ordonnance de François-Victor (Henri Sales, « Les origines du maréchal Lannes... », p. 277 - 287).

<sup>&</sup>lt;sup>543</sup>Arch. dép. du Gers, 5 E 353 (1), (5 Mi 212) 1744, 14 novembre, baptême de Jeanne-Victoire de Mondran, née le 9 novembre 1744, à Lectoure. L'enfant eut pour parrain un militaire, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, Jean de Lucas, et pour marraine Jeanne-Victoire de Courbanton. Cette dernière ne se déplaça pas à Lectoure. C'est Catherine Lucas de Saint-Marc, la grand-mère de l'enfant, qui la tint sur les fonts baptismaux.

<sup>&</sup>lt;sup>544</sup>Henri Sales, « Les origines... », p. 285.

particulièrement celles récupérées lors de la succession paternelle. Mondran précise que son frère mourut ruiné à Lectoure. Son acte de décès donne la date du 29 juin 1788<sup>545</sup>, mais nous n'avons pas retrouvé de testament ou d'inventaire après décès. Néanmoins, Gaspard s'était, selon toute vraisemblance, déjà dessaisi d'Abbat. Ainsi, peu avant sa mort, il ne pouvait offrir que 6000 livres et le domaine des Cros à son fils François-Victor, qui s'apprêtait alors à se marier avec Louise-Thérèse de Lafargue, la fille d'un certain Guillaume de Lafargue, « chevalier et seigneur de Prouilly et Legoulot, conseiller du Roy, président trésorier de France honnoraire au bureau des finances de Soissons »<sup>546</sup>. On ne peut donc pas vraiment parler d'une véritable ruine, car on imagine mal Gaspard finir « à l'hôpital », au milieu des indigents, alors que ses enfants, grâce à leurs cousins, s'établissaient avantageusement entre Soissons et Paris. Cependant l'état de ses biens, peu avant son décès, porte la trace d'une fortune somme toute limitée.

#### Mondran, Paul de (Seysses?, v. 1666 - Toulouse, 1736)

Paul de Mondran était prêtre, sans doute dans la paroisse Saint-Étienne de Toulouse, à considérer les nombreuses signatures « de Mondran » présentes sur les registres paroissiaux pour les années 1700 et 1701 qui peuvent lui être imputées. Sensible aux idées jansénistes, son neveu indique dans ses *Mémoires* qu'il fut appelant.

Proche de Louis de Mondran, il fut le régisseur du domaine de La Pomarède. Oncle et neveu allaient tous deux chasser à l'été 1721 dans les campagnes avoisinantes<sup>547</sup>. C'est lui, ensuite, qui maria Louis et sa première femme, et qui s'occupa des funérailles de cette dernière<sup>548</sup>, et resta pour s'occuper, aux côtés de Louis, du domaine de La Pomarède<sup>549</sup>. Derniers signes de la proximité et de l'affection qui unissaient le mémorialiste et son oncle, Paul de Mondran fut le parrain du fils cadet de Mondran, Paul-Louis<sup>550</sup> avant de mourir, en 1736, à Toulouse, dans la maison de Louis de Mondran<sup>551</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>545</sup>Arch. dép. du Gers, 5 E 353 (6), 1788, 29 juin. Mondran cadet était alors dit « âgé de 79 ans », et veuf de Gabrielle de Boisselet.

<sup>&</sup>lt;sup>546</sup>Arch. dép. du Gers, 3 E 1991, 1788, 12 mars et 3 avril.

<sup>&</sup>lt;sup>547</sup>Mémoires, p. 79.

<sup>&</sup>lt;sup>548</sup>ibidem, p. 240, 249 - 250.

<sup>&</sup>lt;sup>549</sup>Ibid., p. 279, 285.

<sup>&</sup>lt;sup>550</sup>Arch. mun. de Toulouse, GG 311, 1734, 11 décembre

<sup>&</sup>lt;sup>551</sup>Mémoires, p. 13 - 14 et Arch. mun. de Toulouse, GG 313, 1736, 10 septembre.

# Morel de Lescer, Antoine (Notre-Dame de Servoz, 1717 - Charleville-Mézières, 1781)

Contrairement aux indications de Bouillot<sup>552</sup>, Antoine Morel de Lescer ne serait pas né dans les Ardennes. Mondran indique qu'il serait né en région lyonnaise, autour de 1718. C'est en réalité non loin de Lyon, en Savoie, à Notre-Dame de Servoz, que ce musicien vit le jour<sup>553</sup>. Selon le mémorialiste Morel se serait fait musicien professionnel suite à la banqueroute de son père, négociant. Il fit partie d'un concert à Béziers, avant d'arriver à Toulouse, vers 1744. C'est à ce moment-là qu'il fut embauché comme maître de musique par Louis de Mondran, afin d'apprendre le chant et le violon à ses enfants<sup>554</sup>. Le mémorialiste le recommanda ensuite au comte de Caraman, avec qui il partit à Paris en 1750. Il se maria sur place avec Anne Prieur<sup>555</sup>, et resta à Paris pendant 6 ans, où il aurait vécu en enseignant la musique, avant de s'installer à Charlevilles-Mézières, pour fuir ses créanciers. À croire le témoignage d'un de ses élèves, Rigobert Bourgeois, également élève de l'École du génie de Mézières, Morel serait arrivé là-bas en 1756<sup>556</sup>, et, suivant différents documents, serait devenu l'écuyer de la musique du prince de Condé. Mondran ajoute que, toujours attaché à sa famille, il fit un séjour à Paris en 1759, pour voir son ancienne élève, Marie-Thérèse, chez Alexandre Leriche de La Pouplinière. Très intéressé par la pédagogie musicale, il publia à Liège un ouvrage pédagogique : Science de la musique vocale (Charleville, 1760), et aurait fait paraître un ambitieux Journal de musique historique, théorique & pratique sur la musique ancienne & moderne, les musiciens & les instrumens de tous les temps et de tous les pays qui parut pendant sept ans, sans que l'on sache le rôle que Morel y joua<sup>557</sup>. Apparemment bien implanté à Charleville, le musicien fit partie de deux loges maçonniques, en 1774 et 1775<sup>558</sup>. Il mourut à Charleville le 18 janvier 1781<sup>559</sup>.

-

<sup>&</sup>lt;sup>552</sup>Jean-Baptiste Joseph Bouillot, Biographies ardennaises..., t. 2, p. 256.

<sup>&</sup>lt;sup>553</sup> Gérard Gayot, « Les francs-maçons... », p. 51. L'acte transcrit par Gérard Gayot porte « 5 février 1717 ». Morel y est dit « ancien officier de cavalerie ».

<sup>&</sup>lt;sup>554</sup>Mémoires, p. 308 - 310.

<sup>&</sup>lt;sup>555</sup>David Hennebelle, *De Lully à Mozart...*, p. 365.

<sup>&</sup>lt;sup>556</sup>René Robinet, « Un élève de l'École royale... », p. 40, voir également Sébastien Pautet, « Les élèves de l'École du génie de Mézières et leurs territoires au XVIII<sup>e</sup> siècle » dans *Encyclo. Revue de l'école doctorale ED 382*, Paris, 2013, p. 81 - 99.

<sup>&</sup>lt;sup>557</sup> Journal encyclopédique, mai 1770, p. 457 - 458.

<sup>&</sup>lt;sup>558</sup> Morel fit partie de deux loges, les Frères réunis et des Frères discrets. Gérard Gayot, « Les francs-maçons... », p. 51.

<sup>&</sup>lt;sup>559</sup> Il était dit âgé de 63 ans dans son acte de décès, mais pas veuf, ce qui laisse supposer que son épouse, Anne Prieur était encore vivante (Arch. dép. des Ardennes, EDE Dépôt Charleville, GG 72, f°. 4, 1781, 18 janvier).

#### 0.

#### Ortet, Bernard (v. 1717 - Toulouse, 1782)

Bernard Ortet fut, avec Joseph Bosc, le meilleur serrurier du haut-Languedoc durant la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il aurait appris le dessin au contact de Rivalz<sup>560</sup>. Les feuilles qu'il a laissé ou qui lui sont justement attribuées (Musée Paul-Dupuy, divers dessins de grilles, dont l'élévation d'une clôture de fer forgé pour le chœur de la cathédrale de Narbonne signée « Ortet fecit » <sup>561</sup>), montrent une bonne maîtrise technique dans ce domaine <sup>562</sup>, au point que Pierre Barthès le qualifie de « nouveau [Nicolas] Bachelier en ce genre [de la serrurerie] » <sup>563</sup>. S'il ne fut jamais membre de l'Académie des arts, il exposa dès 1756 lors de plusieurs éditions des salons peintures de ses collections, objets ou dessins. On lui doit notamment les grilles en fer forgé du chœur de la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse, mais aussi les balcons de l'hôtel Bonfontan (1771), ainsi que les garde-corps de la façade de l'Hôtel de Ville <sup>564</sup>.

Marié à Jeanne Besaucelle, dont il n'eut pas d'enfants, il testa par deux fois, en 1780 et 1781<sup>565</sup>, et fit de sa nièce, Anne Ortet, l'épouse du serrurier Antoine Dieuzaide, son héritière universelle. Il mourut en 1782<sup>566</sup>, et preuve de sa réputation, la nouvelle de son décès fut rapportée dans les Affiches, annonces de Toulouse<sup>567</sup> La succession fut réglée en 1791<sup>568</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>560</sup> Dumège et à sa suite Désazars (L'art de la ferronnerie..., p. 304) lui donnent pour maître Pierre Rivalz, la lecture de Mondran et les dates de vie d'Ortet supposent plutôt Antoine Rivalz, comme le suggère Jean Penent (Antoine Rivalz, (1667 – 1735)...).

<sup>&</sup>lt;sup>561</sup> Robert Mesuret, *Inventaire général...*, notice Ortet (Bernard).

<sup>&</sup>lt;sup>562</sup> Désazars cite un exemple de contrat ratifié par Ortet auquel était joint un dessin, pareil exemple est visible dans les collections du musée Paul-Dupuy (Guy Désazars de Monthaillard, « L'art de la ferronnerie... », p. 307).

<sup>&</sup>lt;sup>563</sup> Annonces, affiches et avis divers de Toulouse, n° 26, 1759, mardi 4 septembre, p. 101 - 102. Ces propos sont repris par Barthès dans ses *Heures perdues* (cité par Désazars dans « L'art de la ferronnerie... », p. 305).

<sup>&</sup>lt;sup>564</sup> Jules Chalande, « Histoire monumentale... », 1920, t. VII, janvier - mars 1920, p. 261. Robert Mesuret, *Inventaire général*..., index.

<sup>&</sup>lt;sup>565</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 13932, f°. 123 - 126, 1780, 6 août ; 1781, 1er juillet.

<sup>&</sup>lt;sup>566</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 186, 1782, 1<sup>er</sup> août, décès de Bernard Ortet, maître serrurier.

<sup>&</sup>lt;sup>567</sup> Affiches, annonces de Toulouse, 1782, 7 août, cité par Désazars dans « L'art de la ferronnerie... », p. 309 - 311.

<sup>&</sup>lt;sup>568</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 14187, f°. 265v. - 267v°., 1791, 24 septembre.

#### P.

#### Pin, Gilles (Marseille, 1720 - Toulouse, 1803)

Gilles Pin arriva à Toulouse en 1744. Suivant Bergasse, qui a repéré les actes de naissance de son fils Joseph dans les registres paroissiaux de La Daurade<sup>569</sup>, il était marié à une certaine Thérèse Deliquet. Rapidement après son arrivée, Pin se retrouva dans l'entourage de Caraman, Puymaurin et Mondran, et conçut le décor d'un feu d'artifice commandé par la loge maçonnique à laquelle appartenaient les trois hommes<sup>570</sup>. C'est à cette période ou peu après qu'il se lia d'amitié avec Guillaume Cammas, le peintre de l'Hôtel de Ville qui, avec son épouse, devinrent les parrains et marraines d'une fille de Gilles, Marie-Anne Guillemette<sup>571</sup>. Peu après, entre 1750 et 1751, il fut nommé professeur à la Société des arts. Il y fréquenta les Caraman, qui seraient alors devenu ses protecteurs<sup>572</sup>, mais aussi Mondran, qu'il assista dans la mise au point du projet de la promenade du Boulingrin, ainsi que dans le dessin des ornements et décors du plan gravé. En 1754, il peint des chinoiseries pour le salon du château de Merville, à la demande du propriétaire des lieux, le sénéchal Chalvet de Rochemonteix. Peu après, il séjourna à Montpellier, où il décora, à la détrempe, le « théâtre de l'opéra » entreprise qui lui rapporta, « pour la décoration et les décors », la somme considérable de 24 986 livres<sup>573</sup>. Mondran avait beaucoup d'estime pour l'artiste, qu'il n'hésitait pas présenter, « sans contredit, après Servandoni, [comme] le meilleur

--

<sup>&</sup>lt;sup>569</sup> Bergasse indique la découverte, sans toutefois donner la cote (Arch. mun. de Toulouse, GG 170, 1745, 11 avril. Le couple Pin résidait alors rue Sainte-Ursule). Bergasse dit avoir trouvé un autre acte de baptême que nous n'avons pas repéré.

<sup>570</sup> Le dessin original de Gilles Pin est perdu. Il représentait le projet de décor éphémère mis en place en septembre 1744 par la Grande loge de Toulouse dans le cadre des célébrations du rétablissement de Louis XV. Toutefois, il nous est connu par la gravure qui en est donnée dans une brochure (Pierre Mollier, *Curiosités maçonniques...*, p. 23 - 28, Mollier met en rapport ladite brochure avec un passage des *Heures perdues* de Pierre Barthès, par ailleurs déjà repéré par Taillefer, dans *La franc-maçonnerie toulousaine*, 1741..., p. 205 - 209). Un « livre d'architecture » (Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 3301, *Regitre des délibérations de la grande loge de Toulouse*) donne le nom de l'auteur du dessin qui servit à la gravure, mais aussi celui du peintre qui conçut le décor : Gilles Pin (Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 3301, f°34 - 34v°). Ce manuscrit contient deux dessins. Le premier est le décor de la page de titre (Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 3301, f°. 1 : *Joannes Josephus Marcassus excudit*), le second représente le décor éphémère pour le feu d'artifice (f°31, explication de l'iconographie, f°. 27 - 30 v°). Maladroits, comme le cartouche de la page de titre, ils sont attribuables à Jean-Joseph de Puymaurin, qui était, en outre, chargé du projet de feu d'artifice. C'est une copie de la gravure de la brochure étudiée par Mollier (les figures sont dans le même sens que celles de la gravure, ce qui exclut la copie d'après le dessin original). Pour l'analyse iconographique, et la symbolique maçonnique des images se reporter à Mollier, mais aussi à Lemercier et Sala (dans Thierry Zarcone (dir), *La fabrique de la franc-maçonnerie...*), qui eurent le manuscrit toulousain en mains, mais n'en proposent cependant aucune attribution.

<sup>&</sup>lt;sup>571</sup> Arch. mun. de Toulouse, GG 325, 1748, 18 février (l'enfant était née le 16).

<sup>&</sup>lt;sup>572</sup> En juillet 1773, soucieux du retour d'un maillon essentiel de l'administration du canal, Caraman écrivait à Pin « [...] l'honneteté et [les] vertus qui m'ont engagé depuis vingt-trois ans à suivre votre fortune avec autant de zèle [...] » (Samuel Vannier, « Avant-propos », dans Christian Maillebiau, *Vue de la ville de Toulouse...*, p. 11).

<sup>&</sup>lt;sup>573</sup> Pierre Jourda, Le théâtre à Montpellier..., p. 15.

décorateur du Royaume »574. Peintre réputé en Languedoc, sa carrière prit pourtant un étonnant virage en 1759, puisqu'il devint professeur de dessin au sein de la toute nouvelle école du Canal, créée par Caraman fils cette même année. Le canal du Midi occupa toute la suite de sa carrière, où l'ingénierie prit le pas sur la peinture. Toujours professeur à l'Académie des arts et à l'École du Canal, Pin entra dans l'administration du Canal, y fit carrière entre 1762 et 1802 et acquit une renommée internationale. Il devint ainsi contrôleur ambulant en 1762, puis contrôleur général des travaux en 1763, pour atteindre le poste important d'inspecteur général des travaux pour le Haut-Languedoc en 1766. C'est doté de ce titre qu'il proposa, en 1771, un intéressant projet d'aménagement qui tendait à grandement modifier la promenade pensée par Mondran en 1751<sup>575</sup>. Son aisance technique l'amena à traverser les Pyrénées, où il fut dépêché en mars 1773 à la demande de l'ambassadeur d'Espagne, le marquis de Grimaldi, pour mettre son savoir au service d'un projet de canal d'Aragon<sup>576</sup>. Des échanges de lettres avec son protecteur, le comte de Caraman, l'incitèrent à rentrer à Toulouse où il fut nommé, en 1774, au prestigieux poste de directeur général du canal<sup>577</sup>. C'est peu après qu'il dédia à son patron une très intéressante vue de Toulouse<sup>578</sup>. Dit « ingénieur en chef des Ponts et Chaussées et du canal des deux Mers », Il mourut en 1803 à Toulouse<sup>579</sup>. Lagarde évoque l'existence d'un « buste peint par Drouais », en possession du petit-fils de Gilles Pin en 1848<sup>580</sup>.

#### R.

Riquet, Victor-Pierre-François de (Saint-Agne, près Toulouse, 1698 - Paris, 1760) comte de Caraman

<sup>- 5</sup> 

<sup>&</sup>lt;sup>574</sup> Arch. dép. de Gironde, C 1198, 1756, 1<sup>e</sup> janvier, lettre de Louis de Mondran à Louis-Urbain Aubert de Tourny (Lettre citée par Natalie Morel Borotra, « Projets et institutions... », p. 206 - 207).

<sup>&</sup>lt;sup>575</sup> Voir à ce sujet, notamment Nicolas Marqué, « La communauté des Toulousains... ».

<sup>&</sup>lt;sup>576</sup> Robert A. Barbereau, « La direction du canal des deux mers... », p. 246.

<sup>&</sup>lt;sup>577</sup> Samuel Vannier, « Avant-Propos », dans Christian Maillebiau, Vue de la ville..., p. 11.

<sup>&</sup>lt;sup>578</sup> Reproduite (avec ajouts de couleurs) par Christian Maillebiau, Vue de la ville...

<sup>&</sup>lt;sup>579</sup> Il est dit « décédé le vingt et un brumaire [an 12] » par sa veuve, lors de l'établissement de l'inventaire après-décès de l'ingénieur (Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 27387, pièce n° 199, an XII, 27 brumaire [1803, 19 novembre]).

<sup>&</sup>lt;sup>580</sup> Cette Lettre d'Auguste Pin, du 3 juin 1848, adressée au sculpteur Griffoul Dorval, évoquait à en croire Lagarde, que ce buste avait été cédé au baron Lejeune, directeur de l'école des Beaux-arts de Toulouse en 1846 « en souvenir de la part que [s]on grand-père [Gilles Pin] eut dans le temps dans l'administration de l'École, je proposais avec empressement de prêter le buste tout le temps nécessaire [...] » Jean-Louis Lagarde, « Gilles Pin ».... Le portrait en buste n'était déjà plus dans les fonds de l'École des Beaux-arts au moment où Lagarde écrivait, et rien n'indique qu'il s'agisse d'un tableau de François-Hubert Drouais ou d'un homonyme.

Victor-Pierre-François Riquet était issu d'une famille d'origine biterroise bien implantée en Languedoc. Son aïeul le plus illustre était Pierre-Paul Riquet, l'ingénieur qui, au XVIIe siècle, avait conçu le canal du Midi. Sa famille possédait les très rémunérateurs droits d'exploitation du Canal. Dès 1724, ces droits furent vierges de dettes. Caraman, déjà extrêmement riche, en détenait, en 1730, les deux tiers<sup>581</sup>. Il fit carrière dans l'armée<sup>582</sup>, qu'il quitta, encore jeune, en raison d'une santé fragile, auréolé du prestigieux titre de lieutenant général des armées du Roi<sup>583</sup>. Il vivait une partie de l'année à Paris, où il résidait, paroisse Saint-Sulpice<sup>584</sup>, ou à Roissy-en-France, en région parisienne, où il possédait des terres<sup>585</sup>. Sa fortune lui avait permis de faire un beau mariage : en 1722, il avait épousé Anne Portail, la fille d'un homme de loi, Antoine, appelé à devenir premier président du parlement de Paris de 1724 à sa mort, survenue en 1736<sup>586</sup>. Son beau-père l'aurait d'ailleurs amené à fréquenter la Société de l'entresol, fondée à Paris par l'Abbé Alarven 1724<sup>587</sup>. Cette société comptait parmi ses membres de brillants intellectuels et des personnalités de première importance, comme Montesquieu André-Michel Ramsay<sup>588</sup>, Charles Henri-Arnauld de Pomponne<sup>589</sup>, René-Louis de Voyer de Paulmy d'Argenson<sup>590</sup>, ou le marquis de Matignon<sup>591</sup>. Dans ce club, il affina ses idées sur le commerce et plus généralement sur les sujets qui y étaient débattus, essentiellement politiques. Il y lut des extraits d'un ouvrage qu'il n'acheva apparemment jamais, une Histoire du commerce<sup>592</sup>. S'il était donc parfaitement établi à Paris et introduit dans des cercles intellectuels d'avant-garde, il était également bien connu à Toulouse, et

\_

<sup>&</sup>lt;sup>581</sup> Philippe de Montjouvent, Les Riquet de Caraman..., p. 102 - 106.

<sup>&</sup>lt;sup>582</sup> Dès 1718, il était à la tête du régiment de Berry-Cavalerie (Notice historique sur la maison de Riquet..., p. 18.

<sup>&</sup>lt;sup>583</sup>Le manuscrit 3301 de la Bibliothèque municipale de Toulouse fait référence à l'obtention de ce grade (au mois de novembre 1744) qui valut à Caraman, alors à Paris, une lettre de félicitations de la loge toulousaine (Bibl. mun. de Toulouse, Ms 3301, f°.34v-36, 1744, assemblées du 15 et du 22 novembre 1744).

<sup>&</sup>lt;sup>584</sup> Recueil de plusieurs pièces d'éloquence et de poésie présentées à l'Académie des Jeux floraux, Toulouse, Colomyez, 1761, p. 218.

<sup>&</sup>lt;sup>585</sup> François-Aubert de La Chesnaye des Bois, Dictionnaire de la noblesse ..., Paris, 1778, t. 12, p. 127 - 128.

<sup>&</sup>lt;sup>586</sup> *Ibidem*, t. 11, 1776, p. 438. Bergasse précise que le château de Roissy, récupéré par héritage en 1730, au décès de Pierre-Paul II de Riquet fut le « quartier-général parisien du canal des deux mers » (Jean-Denis Bergasse, « Le Q.G. parisien... », p. 336 - 339).

<sup>&</sup>lt;sup>587</sup> Caraman aurait rejoint cette académie en 1726 ou après (Nick Childs, A political academy..., p. 92).

<sup>&</sup>lt;sup>588</sup> Figure de la Franc-maçonnerie outre-manche comme en France, c'est peut-être par son biais que Caraman fut initié.

<sup>&</sup>lt;sup>589</sup> Henri-Arnauld de Pomponne, homme d'église, homme politique et diplomate (1669 - 1756). Mondran l'avait fréquenté à Haute-Fontaine (Mémoires, p. 51).

<sup>&</sup>lt;sup>590</sup> René-Louis de Voyer de Paulmy, marquis d'Argenson, homme d'État et homme de lettres (1694 - 1757).

<sup>&</sup>lt;sup>591</sup> Thomas Goyon de Matignon, militaire (1684 - 1766).

<sup>&</sup>lt;sup>592</sup>À propos des personnes et de leurs exposés livrés dans la Société de l'Entresol, Bolingbroke indique : « Monsieur de Caraman, que le président Portail, son beau-père, désira que nous eussions à nos conférences, prétendait composer une histoire du commerce. Il lut deux fragmens de cet ouvrage, pour lequel sa vocation provenait de l'intérêt qu'il prend au commerce du levant, étant le principal actionnaire du canal de Languedoc » Henri Saint-John, Lord Vicomte Bolingbroke, *Lettres historiques...*, t. 3, p. 467.

surtout très bien implanté au sein des élites locales, comme en témoignent son appartenance, et son financement de l'Académie des sciences, dès 1731 (soit l'année où François-Philippe Garipuy\* y fut admis) <sup>593</sup>, dont il fut associé honoraire dès 1746, et à celle des jeux floraux, dont il fut mainteneur en 1739 <sup>594</sup>. Plus tard, il fut même membre de l'Académie des arts, et y eut un rôle très important, dès les débuts de la Société en 1746, comme en témoigne sa place de modérateur, abandonnée au profit de Mondran en 1747, dont il fut l'un des interlocuteurs privilégiés.

#### Riquet, Victor Maurice de (Paris, 1727 - 1807), marquis de Caraman

Né de l'union de l'union de Victor Riquet et d'Anne Portail, Victor-Maurice marcha dans les pas de son père, entra dans l'armée, où il connut, comme son père, une carrière réussie ponctuée par des exploits lors de la bataille de Fontenoy (1743) qui lui valurent le grade de colonel du régiment de Vibraye-Dragon 595. Il épousa, en 1750, à Lunéville, en présence du roi Stanislas de Pologne, Marianne de Chimay. Au décès de son père, survenu en 1760, il récupéra les droits sur le canal du Languedoc, et fut amené à séjourner à Toulouse. Cet amateur d'art était dessinateur à ses heures<sup>596</sup>, mais est surtout connu pour son investissement important dans tout ce qui put concerner le canal du Languedoc, et plus généralement quant aux questions de navigation intérieure. Il intervint à ce propos dans le débat public en répondant aux propositions de Linguet et du physiocrate Dupont de Nemours (1771)<sup>597</sup>. C'est d'ailleurs à sa demande que Jérôme de Lalande publia son Des canaux de navigation et spécialement du Canal du Languedoc (1778). Gestionnaire attentif, il fut le fondateur d'une école interne à son administration, et restait très proche de son personnel, et notamment de Gilles Pin, l'un des ingénieurs les plus importants quant à l'entretien et la gestion du canal du Midi au XVIIIe siècle. Conscient des qualités de son protégé, il n'hésitait pas à recommander son avis, comme ceux de Chiche et Gauthey, aux États de Bretagne<sup>598</sup>. On a pu également noter les propositions d'aménagements qu'il fit à la reine Marie-Antoinette, dont il était proche 599. Il fut nommé, en survivance de son père, membre de

<sup>&</sup>lt;sup>593</sup>Un mémoire justifie la présence de Caraman parmi les membres de la nouvelle Académie des sciences « par son grade de lieutenant général des armées du Roy et par les dons qu'il a faits à la Société depuis qu'elle est formée » (Arch. dép. de l'Hérault, C 549, f°. 52, 1746, 11 février).

<sup>&</sup>lt;sup>594</sup>Michel Taillefer, Une Académie interprète..., p. 13.

<sup>&</sup>lt;sup>595</sup> Louis-Gabriel Michaud, Biographie universelle, ancienne et moderne, supplément, t. 60 (CAM - CHE), p. 155.

<sup>&</sup>lt;sup>596</sup> C'est ce que prouve une série de dessins (collection privée) illustrant des moments heureux de la vie de l'aristocrate. L'un de ces dessins est reproduit dans *Lunéville...*, t. 1, p. 136.

<sup>&</sup>lt;sup>597</sup> Éric Szulman, La navigation intérieure....

<sup>&</sup>lt;sup>598</sup> Éric Szulman, La navigation intérieure..., p. 180 - 191.

<sup>&</sup>lt;sup>599</sup> Raphaël Masson, « Victor-Maurice Riquet... »

l'Académie des arts de Toulouse en 1762. On sait qu'il donna plusieurs tableaux, qui furent exposés aux Salons, et intervint auprès des États du Languedoc pour favoriser le projet d'école du génie proposé par Mondran et dans lequel intervenait son employé, Gilles Pin.

#### S.

## Saget, Joseph-Marie (de) (Toulouse, 1725 - 1782)

Joseph-Marie de Saget était fils de Marie de Cambolas et Jacques de Saget¹, un avocat au Parlement qui avait été capitoul, ce qui lui conférait la noblesse, et le titre d'écuyer. À l'instar de Mondran, Saget s'orienta vers la magistrature, et eut une première carrière d'avocat au parlement de Toulouse². Il est d'ailleurs dit « avocat au Parlement et ingénieur de la province »<sup>600</sup>, dans plusieurs documents. Toutefois, il semble avoir rapidement préféré se consacrer à la profession d'ingénieur. Probablement élève de Philippe Garipuy, c'est à la demande de ce dernier qu'il s'atella, avec Étienne Dufourc, dès 1748, au tracé d'un plan de la ville de Toulouse achevé en 1752<sup>601</sup>.

Il récupéra, à la suite de Garipuy, le poste de directeur des travaux de la province du Languedoc pour la généralité de Toulouse<sup>602</sup>, fonctions qui lui permirent de mener une carrière aboutie. On lui doit la conduite et la réalisation de travaux nombreux, variés et importants, comme les quais de Garonne ou le canal de Brienne à Toulouse. Il excellait dans la réalisation d'ouvrages d'art comme le montrent les ponts de Carbonne ou Mirepoix. Sa plus grande réussite en la matière reste le pont de Lavaur, ouvrage techniquement très abouti, construit sur ses plans<sup>603</sup>. En 1774, 8 ans avant sa mort, Saget conçut un recueil de ponts, qu'il avait construits ou sur lesquels il avait pu intervenir, pour la province, à la destination de son employeur. Chacun des ponts s'y trouve présenté par une notice, un plan et des coupes. On y trouve ainsi les ponts de Saint-Sauveur et des Minimes, celui de Bram qui enjambaient le Canal, ou sur des rivières

<sup>&</sup>lt;sup>600</sup> C'est ainsi que Saget se présente lors de l'ouverture du testament de sa mère, Marie de Cambolas, 3 E 5871, 1755, 3 mai, f°. 251 - 258, ouverture du testament et testament de Marie de Cambolas ; ref. f°. 252. La teneur du testament laisse entendre que le couple Saget - Cambolas était alors financièrement en mauvaise posture.

<sup>&</sup>lt;sup>601</sup> Saget n'obtint aucune rétribution pour ce plan immédiatement, mais la municipalité finit par lui accorder, pour ce service, une épée en or d'une valeur de 1500 livres en 1780 (Arch. mun. de Toulouse, BB 57, 1780, 21 novembre ; document cité par Pierre Gastou « Plan de la ville de Toulouse », p. 172).

<sup>602</sup> Jérôme Slonina, Des chemins superbes..., vol. 1, p. 208.

<sup>603</sup> Élie Pélaquier, Stéphane Durand, « Naissance et affirmation... », p. 687.

(Mirepoix, Carbonne, pont d'Empastre, à Saint-Paul Cap de Joux...etc)<sup>604</sup>. Proche de Mondran, c'est lui qui dirigea le chantier des aménagements de la rive droite de la Garonne à Toulouse, et le percement du canal de Brienne<sup>605</sup>. Les aménagements de la rive gauche de la Garonne, dont on trouve une première proposition dans le *Projet* de Mondran, furent aussi conduits sous sa direction<sup>606</sup>.

Ses nombreuses correspondances montrent un ingénieur aussi à l'aise dans son cabinet que sur le terrain capable de proposer, diriger et mener à bien de nombreux chantiers en même temps. Cet ami de l'abbé Raynal ne fut pas un simple exécutant, comme on a longtemps voulu le croire, mais un passionné de théorie de l'architecture, connaissant parfaitement le terrain sur lequel il exerçait. Il sut également transmettre son savoir ; c'est au sein de ses bureaux que se formèrent des jeunes gens qui pouvaient le temps de leur passage, s'occuper de «la manutention de son bureau de dessin », et ainsi s'insérer dans l'administration des travaux publics de la province du Languedoc<sup>607</sup>. Marié en 1775 à Marie-Antoinette Pétronille Marquier de Fagac<sup>608</sup>, qui lui apporta une dot de 30 000 livres<sup>609</sup>, il mena une vie aisée, entre Toulouse et son domaine de Beaumont. On sait également qu'il voyagea en Provence, au début des années 1770, où il se lia avec le sculpteur d'Antoine<sup>610</sup>. Il est probable qu'il poussa son voyage jusqu'en Italie<sup>611</sup>.Il mourut en 1782 à Toulouse, alors qu'il s'apprêtait à se retirer afin d'éduquer ses quatre fils<sup>612</sup>.

.

<sup>&</sup>lt;sup>604</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 12193, Recueil des plans des ponts des États de Languedoc, d'après les projets de Monsieur Saget, 1774.

<sup>605</sup> Voir vol. 1, III, chap. 6.

<sup>606</sup> Jérôme Slonina, Des chemins superbes..., vol. 1, p. 208 - 209.

<sup>&</sup>lt;sup>607</sup> Élie Pélaquier, Stéphane Durand, « Naissance et affirmation... », p. 690. Y sont évoqués deux élèves, dont un certain Courtalong qui devint contrôleur des travaux publics.

<sup>&</sup>lt;sup>608</sup> Cette jeune femme était issue de l'union de Jean-Baptiste Marquier de Fagac et Marie-Philiberte de Lévis, deux familles de vielle noblesse languedocienne. Par ce mariage, Saget se trouvait lié à nombre de parlementaires fortunés. <sup>609</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 2104, 2° reg., f°. 323 v°. – 327 v°., 1775, 21 juillet. Il n'est pas mention de douaire, et on ne retrouve ni ingénieur ni artiste parmi les témoins de ce mariage. Contrairement à ce qu'indique Pierre Gastou, Saget ne fut jamais le gendre de Garipuy (Pierre Gastou « Plan de la ville de Toulouse », dans François Bordes, Toulouse, *Parcelles...*, p. 171).

<sup>&</sup>lt;sup>610</sup> Le voyage eut lieu au début des années1770, suivant une lettre adressée au syndic général de la province Lafage fils (Arch. dép. de l'Hérault, C 12500, 1774, 16 février).

<sup>&</sup>lt;sup>611</sup> Arch. dép. de Haute-Garonne, 3 E 6498, L'inventaire de ses papiers présente différentes mentions intéressantes, dont une notamment, évoque « des mémoires et des notes sur les places des emphitéatres de Nîmes, Vérone ».

<sup>&</sup>lt;sup>612</sup> Arch. dép. de l'Hérault, C 8268, lettre de Joseph-Marie de Saget à Lafage fils, Toulouse, 1782, 3 avril. Cité par Élie Pélaquier, Stéphane Durand, « Naissance et affirmation... », p. 688.

Dictionnaire biographique

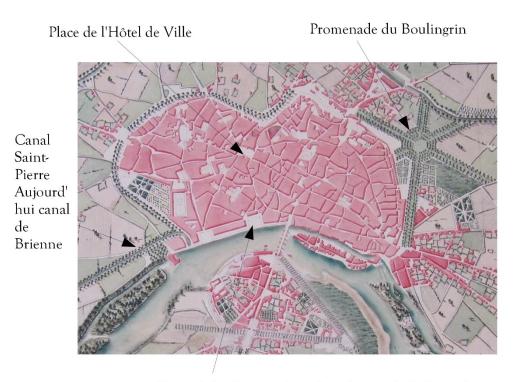
## 3. Illustrations

Illustrations

Planche 1. Portrait de Louis de Mondran, Toulouse, musée des Augustins, v. 1770



Planche 2. Atelier de Joseph Marie de Saget, Plan de Toulouse (1777), Extrait du recueil de quais et fassades (Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 1169), détail.



Quais de la Garonne (rive droite), port de la Daurade

#### Planche 3, Portrait d'un amateur d'art

Portrait de Louis de Mondran, Musée des Augustins, v. 1770, huile sur toile, 129 cm x 107 cm/  $\,$ 

Jean-Baptiste Greuze, Portrait de Claude-Henri Watelet, v. 1765, huile sur toile, 115 cm x 188 cm.





#### Planche 4 : détail du portrait de Louis de Mondran

Médaille pour un prix décerné par l'Académie.

Lettres patentes érigeant la Sociétédes arts en Académie royale



Plan pour le palais du Parlement de Toulouse

#### Planche 5. Détail du portrait de Louis de Mondran

Plan d'une promenade [...] jusques à la rivière de Garonne [?] dont les allées aboutissent aux portes du Château, de Montgaillard, de Matabiau, de Saint-Étienne.

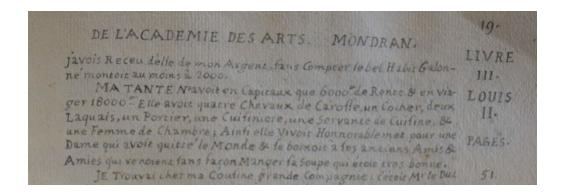
Projet d'un port [mots illisibles] du moulin du château et du Bazacle.

D'un nouveau canal pour pouvoir pour pouvoir communiquer avec le Canal royal.

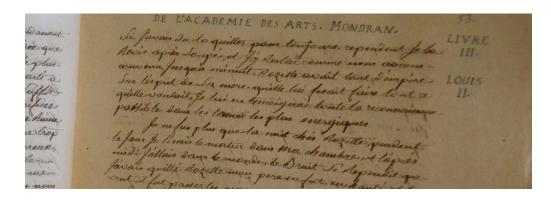


Planche 6. Mémoires adressés à mes enfants, exemple de pages copiées par différentes mains :

1° Copie des Mémoires de Mondran par Jean-Pierre de Méja



2° Copiste de la partie « Sa vie et aventures »



3°. Copiste de la partie « Roman de Madame Leriche de la Paupelinière ».

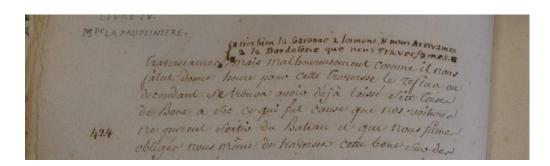


Planche 7. Mémoires adressés à mes enfants : Exemple d'altération du texte

Indications de Méja
précisant la
localisation du
passage du
manuscrit original
dans sa
compilation.

LE Sejour de PARES métoir l'ésagre pour men Response,
a mon Departe je naise point la Argent pour men Response,
a mon Departe je naise point la Argent pour men Response,
a mon Departe je naise point la Argent pour men Response,
a mon Departe je naise point la Argent pour men Response,
a mon Departe je naise point la Langua par la Commission de l

Transition douteuse, altération probable du texte.

Indications de la pagination du manuscrit original.

Planche 8. Mémoires adressés à mes enfants, partie intitulée « Ponts et chaussées » par Jean-Pierre de Méja. Écriture de Louis de Mondran.

#### Écriture de Louis de Mondran

	Managara	
DE L'ACADEMIE DES ARTS.	MONDRAN.	51.
Jours to temps to laville of bulance	IV. I. CHAP. II.	LIVR
et touts fes environs pet afligee		neor.
nomma la prete les medecas ne	1. MEMOIRE.	PROJ
le convert point et se le foi grevent mus	ECOLE	
	DES PONTS ET CHAU!	SEES.
le bilper preade lair aux malely	PAR LOUIS MONDRA	
its les sufo quoint a prie de les	my first on your	
therger or converting to tenir low		
lits of leavy chambres hermet que		

Lettre autographe de Louis de Mondran, 1762, 1e septembre.

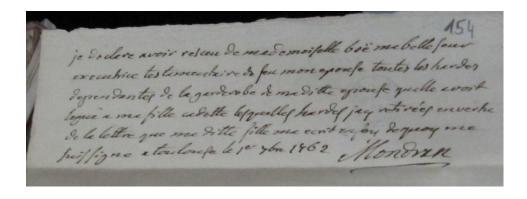


Planche 9. Papiers Méja, Archives départementales de l'Aude, 5 J 150.

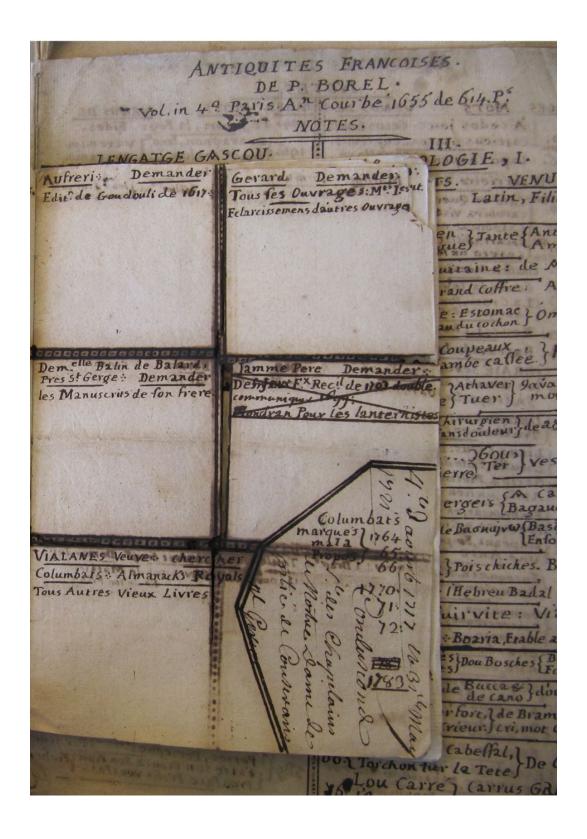
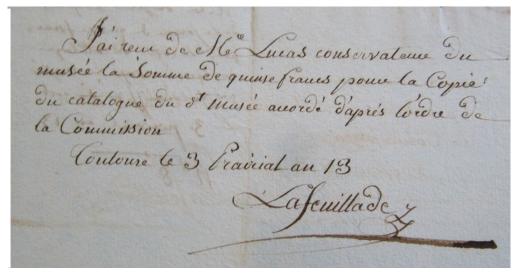


Planche 10. Lafeuillade, copiste des Mémoires pour servir à l'historie de l'Académie de peinture, sculpture et architecture de Toulouse

Quittance de Lafeuillade à Jean-Paul Lucas, 1805, 23 mai (An 13, 3 prairial) Archives municipales de Toulouse, 2 R 22)



Louis de Mondran, Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse (Manuscrit A). Copie par Lafeuillade.

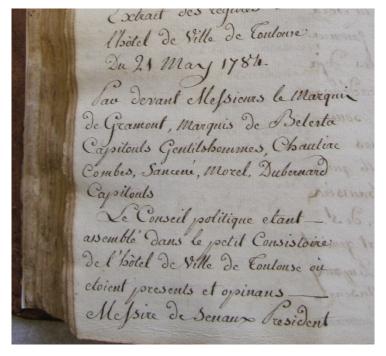


Planche 11. Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, Université Toulouse - I, manuscrit 307.

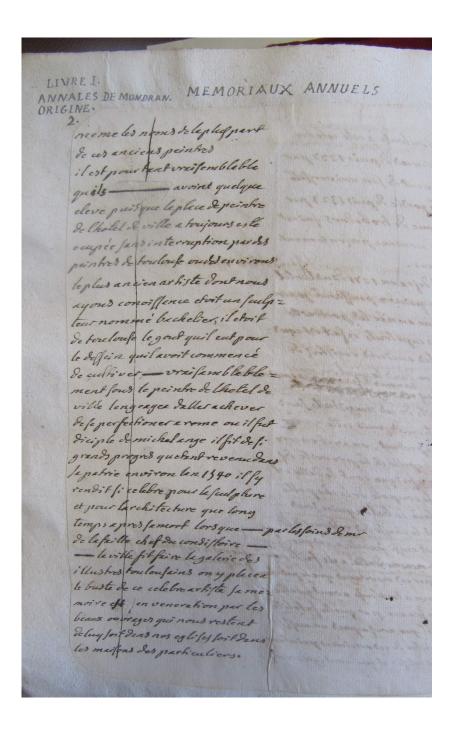


Planche 12. Manuscrit C. des Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de la ville de Toulouse (Archives municipales de Toulouse, GG 926)

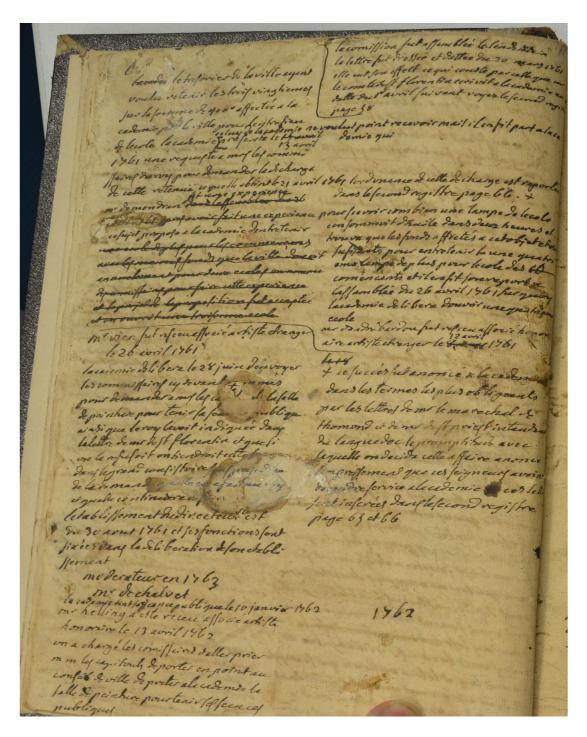
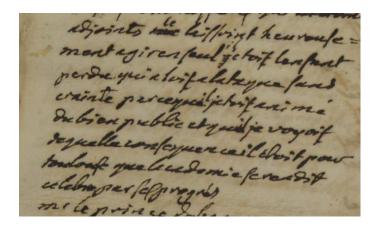


Planche 13. Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse. Comparaison des textes.



Manuscrit C, p. 29.

Corrections apportées dans le texte.

Manuscrit A, 3<sup>e</sup> cahier, p. 57.

toient adjoints le lairsoient louveusement

pir Scul, il etoit l'enfant poudu qui

lloit à l'attaque Sons crainte parcequil

toit anime du bien poublic, et qu'il

ryoit de quelle consequence il etoit pour

Contouse que l'Académie de rendit

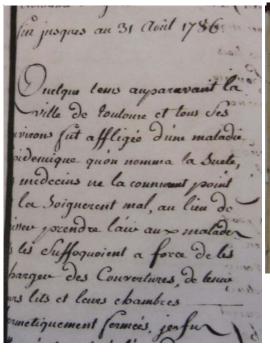
c'lebre par des progreis

che le Prince de Beauveau

#### Planche 14. Début du récit intitulé « Ponts et chaussées »

Manuscrit A., début du passage consacré aux Ponts et chaussées

Manuscrit B. Début du passage consacré aux Ponts et chaussées.



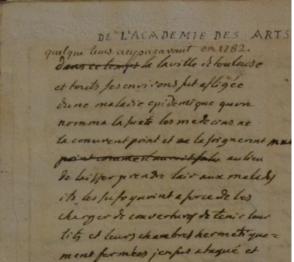


Planche 15. Seysses et Toulouse (Carte de Cassini, échelle 1/86400. D'après Géoportail)

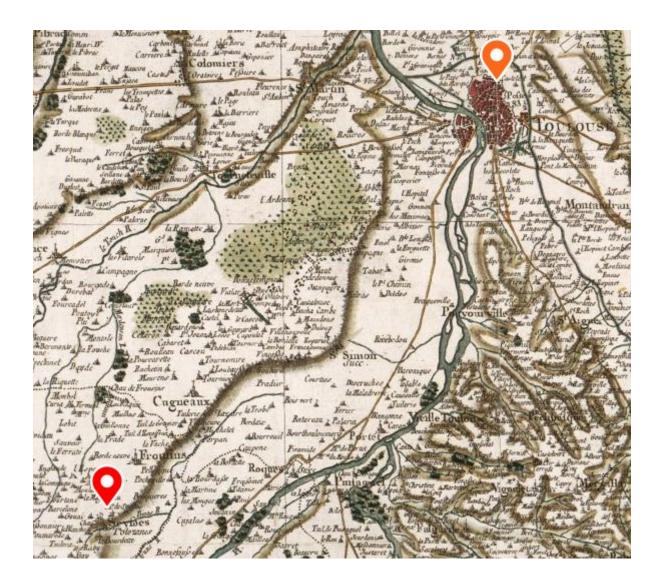


Planche 16. Seysses et le domaine de La Pomarède (Carte de Cassini<sup>613</sup>)



Le domaine de la famille Mondran est désigné par « Mondran », « La Poumarède » désigne la métairie qui leur appartenait. À l'ouest, se trouvait le château de La Motte, qui appartenait à François I de Mondran au XVII<sup>e</sup> siècle.

 $<sup>^{613}</sup>$  Comme la carte précédente (n° 1), cette illustration provient du site www.géoportail.gouv.fr)

Planche 17. 1813, détail du cadastre de Seysses, (Archives départementales de Haute-Garonne, 3 P 4839, Section D de Mondran, 1e feuille, éch. 1/2500)

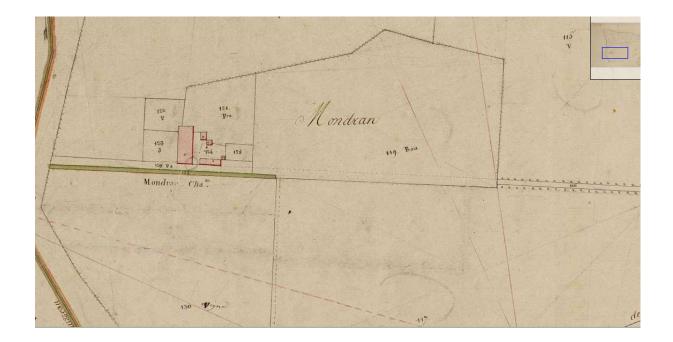


Planche 18. Georges Agricole Marron, La mort de la vestale Érycie, ISDAT, huile sur toile, 0, 96 x 130 cm.



Planche 19. Philippe Hardy, Plan du rez de chaussée d'une partie de la façade de l'Hôtel de Ville de Toulouse [...], 1768.

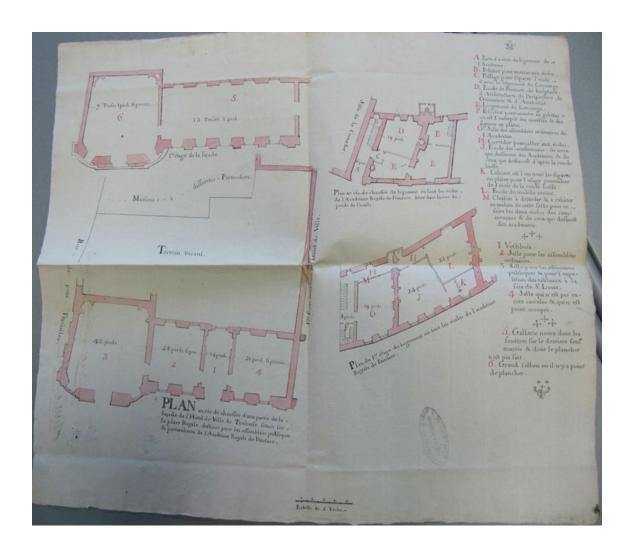
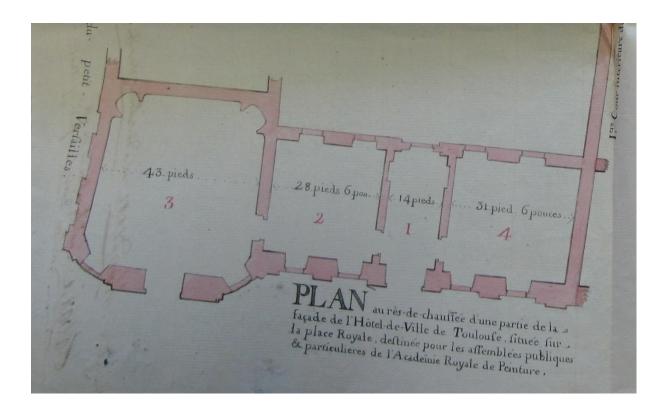


Planche 20. Détail du plan du Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville de Toulouse: salles des assemblées, salle des expositions.



La légende du plan précise: « 1. Vestibule ; 2 Salle pour les assemblées ordinaires. 3. Salle pour les assemblées publiques et pour l'exposition des tableaux à la fête de Saint-Louis. 4. Salle qui n'est pas encore carrelée et qui n'est point occupée.

Planche 21. Plan des locaux de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse (1768), détail

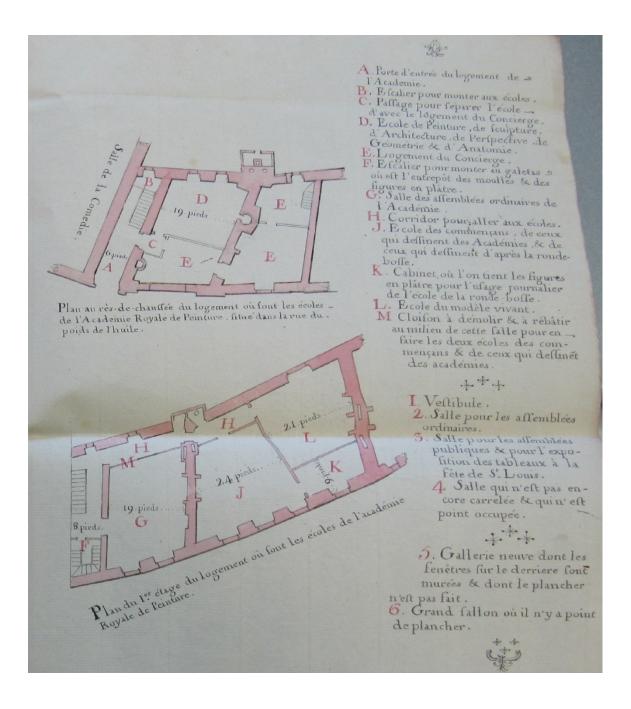


Planche 22 : François de Mondran, Projet des plus importants pour la ville de Paris (v. 1725) Bibliothèque de l'Arsenal (Ms. 3050)

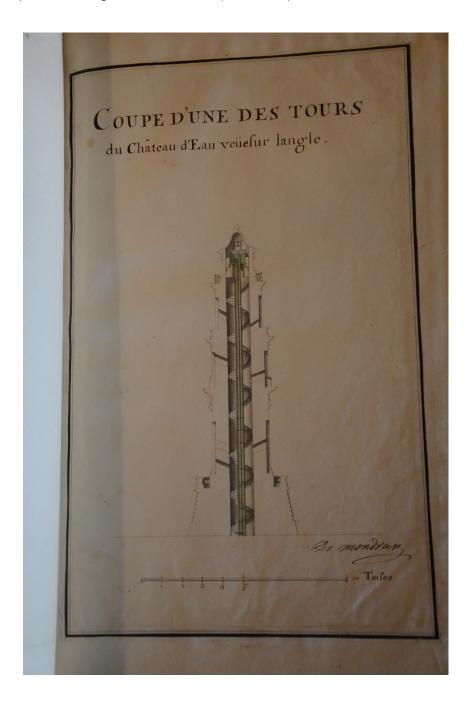


Planche 23. François de Mondran, Plan et élévation des pompes de la ville au pont Notre-Dame pour prouver leur inefficacité (détail), recueil de plans de François de Mondran, Musée des arts décoratifs

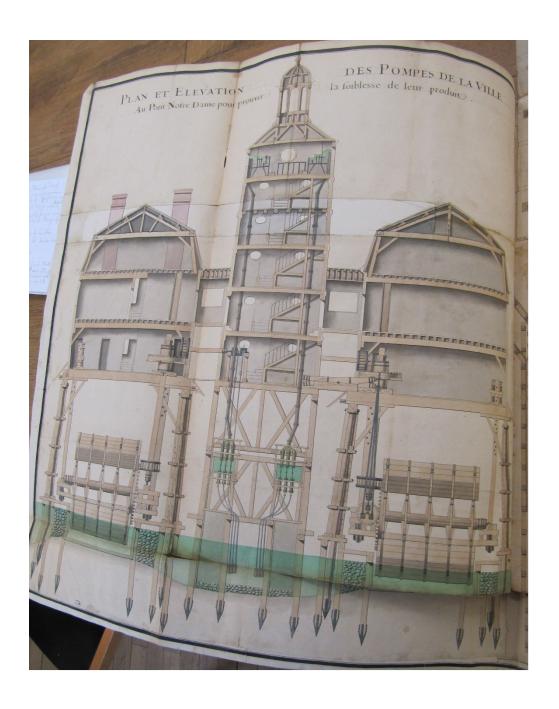


Planche 24. Façade de l'hôtel de ville de Toulouse (projet de 1739), gravure de J. Robert, d'après Guillaume Cammas



Planche 25. Jean-Baptiste Lemoyne, Buste de Marie-Thérèse de La Pouplinière, Toulouse, platre, musée des Augustins.



Planche 26. *Présentation du plan de la promenade du Boulingrin par l'Académie des arts, en avril* 1751. Dessin à la plume, lavis d'encres noire et brune, réhauts de craie blanche. 45 x 62, 5 cm. Collection particulière.



Planche 27. Louis-François Baour, Plan d'une promenade publique, à Toulouse, fait par l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture [...], 1751.



Planche 28. Variante du Plan d'une promenade publique, à Toulouse, que présente l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse (1751 ?)

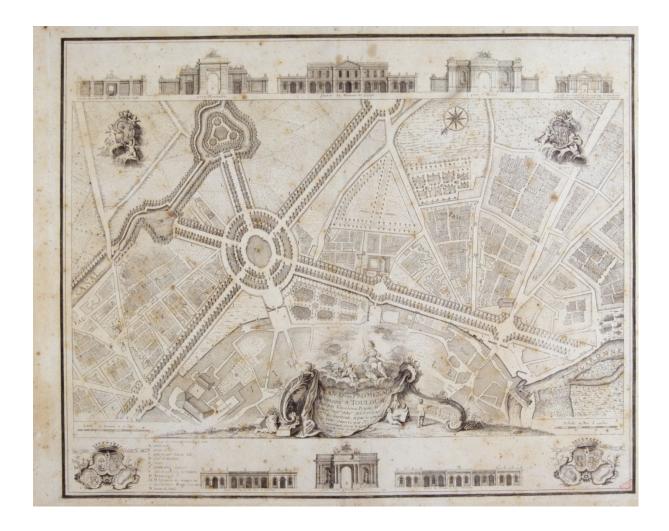


Planche 29. Comparaison d'un Projet d'embellissement pour le port Saint-Étienne par Gilles Pin, et de la variante du Plan d'une promenade.

Gilles Pin,

Projet d'embellissement pour le port Saint-Étienne

1770, 2 mars. Arch. C.M., liasse 575, 22a.

Plan d'une promenade que présente l'Académie..., Variante, détail.

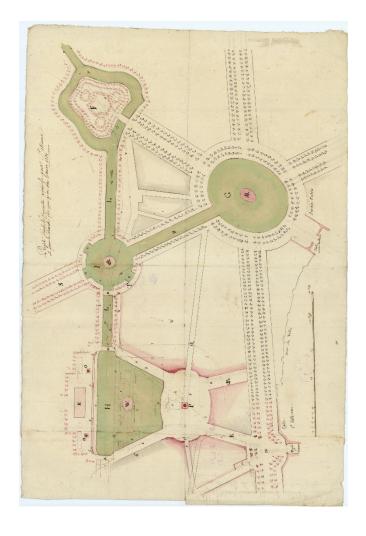


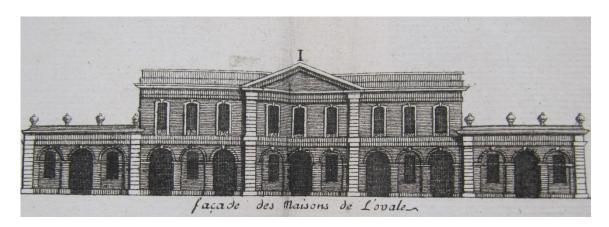


Planche 30. Détails du Plan d'une promenade publique, à Toulouse, que présente l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture.

1° La porte des Carmes et du Manège, d'après Hyacinthe Labat de Savignac.



2° Façade des maisons de l'ovale, par Louis de Mondran



3° Façade des maisons de l'alée Montoulieu, par Louis de Mondran



Planche 31. Louis de Mondran, Projet pour le commerce et les embellissemens de Toulouse, page de titre.

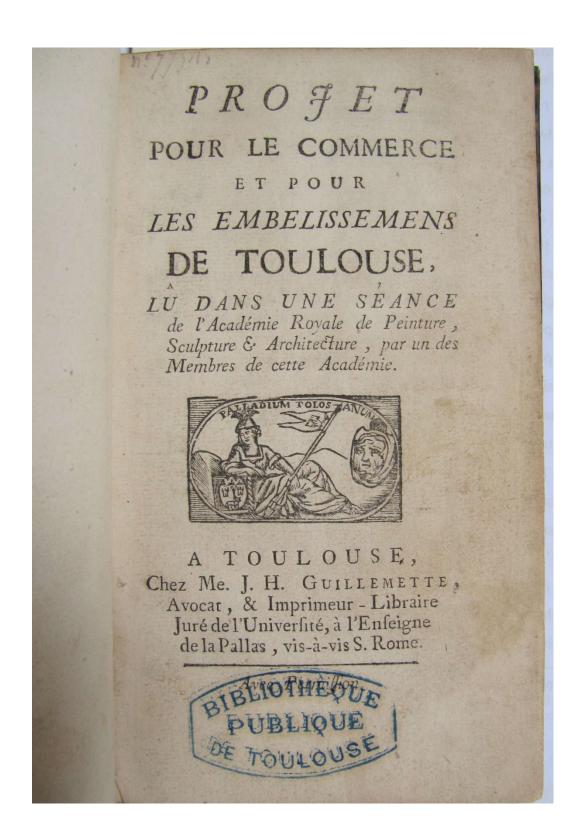
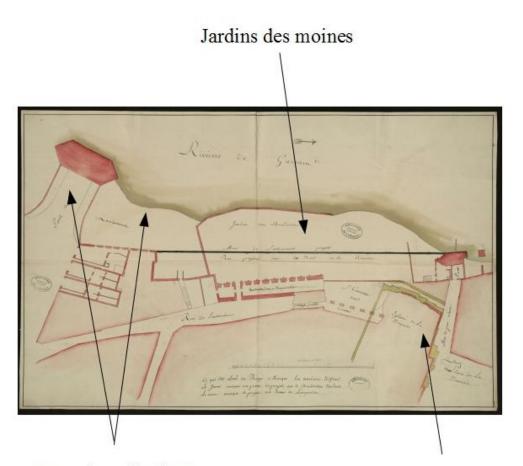


Planche 32. *Plan des alentours de la Daurade* (Archives départementales de l'Hérault, C 498, 1766).



Première pile du Pont Neuf et atterrissements formés par les bénédictins

Église Sainte-Marie de la Daurade

Planche 33 : Plan de Toulouse (Nicolas Chalmandrier, 1774), détail du quartier du palais du Parlement et de ses alentours.

## Palais du Parlement



Illustrations

# Table des matières

Volume 3 : Annexes	. 3
l'èces justificatives	. 5
1_État des sculpteurs de la ville de Toulouse	. 5
2. Testament de Louis I de Mondran	. 5
3.Liste des batteurs d'or de Toulouse	. 7
4. État des ébénistes de Toulouse	. 8
5. État des sculpteurs de Toulouse	. 9
6. Contrat de mariage entre Jeanne - Claire de Sérignol et Louis de Mondran	. 9
7. Désistement de plainte de Joseph Nigoul contre Louis de Mondran	12
8. Contrat de mariage entre Rose Boé et Louis de Mondran.	13
9. Inventaire après décès de Louis I de Mondran.	16
10. Accord de cession passé entre Louis II de Mondran et son frère cadet, Jean-Joseph Aymard-Gaspard de Mondran	34
11. Plan général pour l'embelissement de la ville de Toulouse, mis en dialogue entre un parisien et un toulousain, slnd [Toulouse], <i>in-8</i>	39
12. Lettre de Louis de Mondran à son beau-frère, Antoine de Charlary, syndic du diocèse	57
13. Lettre des membres de la Société des arts de Toulouse à Jean Le Nain d'Asfeld, intendant du Languedoc.	58
14. Lettre des membres de la Société des Beaux - Arts à Jean Le Nain d'Asfeld, intendant du Languedoc	60
15. Lettre de François Garipuy à Jean Le Nain d'Asfeld, intendant du Languedoc, avec un projet pour les embellissements de Toulouse	63
16. Lettre de la Société des arts à Jean Le Nain d'Asfield, intendant du Languedoc	68
17. Lettre de Louis de Mondran à Charles-François Paul Lenormant de Tournehem, directeur des Bâtiments du Roi	69
18. Lettre d'Anne-Marie d'Aignan d'Orbessan à Charles-François Paul Lenormant de Tournehem	71
19. Lettre de Charles-Antoine Coypel à Louis de Mondran	71
20. Mémoire de Louis de Mondran envoyé au comte de Caylus pour obtenir l'érection de la Société des arts e Académie royale	en 72
21. Magnifique Hôtel de Ville qui se construit à Toulouse	81
22. Lettre de Louis - Urbain Aubert de Tourny, intendant de Guyenne, à Louis de Mondran au sujet de la construction d'une salle de théâtre	83
23. Lettre par laquelle Louis de Mondran recommande le peintre Jean-Baptiste Despax à Louis-Urbain Auber de Tourny	
24. Louis de Mondran, Projet pour le commerce et pour les embelissemens de Toulouse, lu dans une séance de l'Académ royale de peinture, sculpture et architecture, par un des membres de cette académie	
25. Testament de Jeanne-Claire de Sérignol, première épouse de Louis de Mondran, passé le 24 novembre 1729 à Seysses	22

26. Lettre de Hyacinthe Carré, directeur des postes à Toulouse, à un destinataire inconnu à propos du po l'ingénieur de la ville, Maduron	
27. Lettre par laquelle Louis de Mondran recommande le peintre Gilles Pin à Louis-Urbain Aubert de To intendant de Guyenne	
28. Lettre de Monsieur le marquis de M**** à Monsieur de L****, président au parlement de Bordeaux, sur le dép imprévu de Mademoiselle de Mondran	
<u>29.</u> Lettre écrite de Paris par Monsieur de P. à Monsieur C[astel?], trésorier de France à Toulouse, sur la noce de Mademoiselle de Mondran	129
30. Lettre de Saint-Priest, intendant du Languedoc, à Jean Amblard, son subdélégué à Toulouse	134
31. Lettre de Jean Amblard envoyée à l'intendant du Languedoc avec son rapport contre les associés ordir de l'Académie des arts, particulièrmeent Mondran	
31b. Mémoire sur les plaintes qui ont été portées à Monsieur l'intendant au sujet de l'Académie des arts	136
32. Affiches, annonces et avis divers (Toulouse), n° 31, p. 123 - 124.	141
33. Mémoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse pour demander dive financements	
34. Mémoire de la Chambre de commece à propos de la construction d'un port sur la Garonne à Toulous la Daurade	
35. Vente du domaine de la Pomarède par Louis de Mondran à Judith-Anne de Brues d'Arzens	148
36. Louis de Mondran, Réflexions d'un citoyen sur les avantages du quay projetté par les États de la province du Languedoc, dans la ville de Toulouse, entre le Pont Neuf et le Pont Vieux, du côté de la Daurade, le long de la de Garonne, relativement à la sûreté du Pont Neuf, à l'utilité du commerce, à la commodité publique, et à l'embelissement de la ville, slnd [Toulouse, 1765]	
37. Catalogue des élèves de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture au 20 novembre 1767	170
38. Lettre de Paul-Louis de Mondran à Pierre Saint-Jean	172
39. Paul-Louis de Mondran, Discours composé pour être prononcé par mon père, dans une séance publique de l'aca des arts de Toulouse.	
40. Mémoire adressé par Louis de Mondran, au Marquis de Marigny, surintendant des Bâtiments du Roy demander l'exécution de nouvelles gravures d'après les plus belles sculptures antiques de Rome	
41. Louis de Mondran, Mémoire pour la reconstruction du palais du parlement de Toulouse	188
42. Lettre du peintre Pierre-Henri de Valenciennes à un membre de la famille toulousaine Dubourg, probablement Jean-Mathias Dubourg	189
43. Contrat d'apprentissage de sculpteur de Cappe fils chez Jacques Toussaint Milbert	191
44. Compte-rendu de l'exposition de peintures de Toulouse de 1774	193
45. Peinture : Analyse, par Louis de Mondran, d'Éricie et la Vestale de Georges-Agricole Marron	195
46. Académie royale de peinture, sculpture et architecture	200
47. Arrangemens faits par l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, pour l'école du génie, relative aux ponts et chaussées, nouvellement établie pour l'utilité des travaux de la province, in-8, slnd [Toulouse 1783].	
48. Lettre de Louis de Mondran à Étienne-Charles Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse	
49 Arrangemens faits par l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, pour l'éco génie, relative aux ponts et chaussées, slnd [Toulouse, 1784], in-12	

50. Mémoire présenté aux capitouls par l'Académie royale de peinture, sculpture et architec l'école du génie	
51. Codicille au testament de Louis de Mondran	222
52. Deuxième codicille au testament de Louis de Mondran	223
53. Verbal d'ouverture de testament, ouverture de testament et testament de Louis de Mond	dran 224
54. Inventaire des effets délaissés par Louis de Mondran dans son hôtel loué à l'Académie d Fleurs, à Toulouse	
55. Notice tirée des Biographies toulousaines consacrée à Guillaume de Mondran	
Dictionnaire biographique	265
3. Illustrations	
Planche 1. Portrait de Louis de Mondran, Toulouse, musée des Augustins, v. 1770	
Planche 2. Atelier de Joseph Marie de Saget, Plan de Toulouse (1777), Extrait du recueil de de (Bibl. mun. de Toulouse, Ms. 1169), détail.	•
Planche 3, Portrait d'un amateur d'art	
Planche 4 : détail du portrait de Louis de Mondran	326
Planche 5. Détail du portrait de Louis de Mondran	327
Planche 6. Mémoires adressés à mes enfants, exemple de pages copiées par différentes mains	:328
Planche 7. Mémoires adressés à mes enfants : Exemple d'altération du texte	
Planche 8. Mémoires adressés à mes enfants, partie intitulée « Ponts et chaussées » par Jean-F Écriture de Louis de Mondran.	•
Planche 9. Papiers Méja, Archives départementales de l'Aude, 5 J 150	33311
Planche 10. Lafeuillade, copiste des Mémoires pour servir à l'historie de l'Académie de peinture, scr de Toulouse	•
Planche 11. Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et Toulouse, Université Toulouse - I, manuscrit 307.	
Planche 12. Manuscrit C. des Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de pein architecture de la ville de Toulouse (Archives municipales de Toulouse, GG 926)	
Planche 13. Mémoires pour servir à l'Histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et Toulouse. Comparaison des textes.	
Planche 14. Début du récit intitulé « Ponts et chaussées »	336
Planche 15. Seysses et Toulouse (Carte de Cassini, échelle 1/86400. D'après Géoportail)	337
Planche 16. Seysses et le domaine de La Pomarède (Carte de Cassini)	
Planche 17. 1813, détail du cadastre de Seysses, (Archives départementales de Haute-Garont Section D de Mondran, 1° feuille, éch. 1/2500)	
Planche 18. Georges Agricole Marron, La mort de la vestale Érycie, ISDAT, huile sur toile, C	), 96 x 130 cm 340
Planche 19. Philippe Hardy, Plan du rez de chaussée d'une partie de la façade de l'Hôtel de Ville de 1768.	
Planche 20. Détail du plan du Rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville de Toulouse: salles des assexpositions.	,

Planche 21. Plan des locaux de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse (1768), détail	43
Planche 22 : François de Mondran, Projet des plus importants pour la ville de Paris (v. 1725) Bibliothèque de l'Arsenal (Ms. 3050)	44
Planche 23. François de Mondran, Plan et élévation des pompes de la ville au pont Notre-Dame pour prouver leur inefficacité (détail), recueil de plans de François de Mondran, Musée des arts décoratifs	
Planche 24. Façade de l'hôtel de ville de Toulouse (projet de 1739), gravure de J. Robert, d'après Guillaume Cammas	46
Planche 25. Jean-Baptiste Lemoyne, Buste de Marie-Thérèse de La Pouplinière, Toulouse, platre, musée des Augustins	47
Planche 26. Présentation du plan de la promenade du Boulingrin par l'Académie des arts, en avril 1751. Dessin à la plume, lavis d'encres noire et brune, réhauts de craie blanche. 45 x 62, 5 cm. Collection particulière	48
Planche 27. Louis-François Baour, Plan d'une promenade publique, à Toulouse, fait par l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture [], 1751	
Planche 28. Variante du Plan d'une promenade publique, à Toulouse, que présente l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse (1751 ?)	50
Planche 29. Comparaison d'un Projet d'embellissement pour le port Saint-Étienne par Gilles Pin, et de la variante du Plan d'une promenade	51
Planche 30. Détails du Plan d'une promenade publique, à Toulouse, que présente l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture	52
Planche 31. Louis de Mondran, Projet pour le commerce et les embellissemens de Toulouse, page de titre 3.	53
Planche 32. Plan des alentours de la Daurade (Archives départementales de l'Hérault, C 498, 1766)	54
Planche 33 : Plan de Toulouse (Nicolas Chalmandrier, 1774), détail du quartier du palais du Parlement et de ses alentours.	55
Table des matières	57

### RÉSUMÉ

Cette thèse analyse la vie et la carrière de Louis de Mondran (Seysses, 1699 - Toulouse, 1792), amateur d'art, urbaniste, membre de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse, dont il fut l'un des membres fondateurs. Elle est accompagnée d'une édition critique des *Mémoires* manuscrits de Louis de Mondran, ainsi que des *Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture de Toulouse*.

#### **MOTS CLÉS**

Mémoires, académies artistiques (Ancien Régime), urbanisme, Toulouse, Paris, XVIIIe siècle.

#### **ABSTRACT**

This thesis centers on the life and career of Louis de Mondran (Seysses, 1699 - Toulouse, 1792). Mondran was an art amateur, urbanist, and member of Toulouse's Académie royale de peinture, sculpture et architecture, of which he was one of the founders. This work is completed by a critical edition of Mondran's memoirs, as well as of the Mémoires pour servir à l'histoire de l'Académie royale de peinture, sculpture et architecture.

#### **KEYWORDS**

Memoirs, Artistic academies (Old regime), urbanism, Toulouse, Paris, 18th century.